


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

F. 4. 3 ([illegible]))

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE, CRITIQUE, CHRONOLOGIQUE, GEOGRAPHIQUE ET LITTERAL
DE LA BIBLE.

TOME TROISIEME.

K——R.

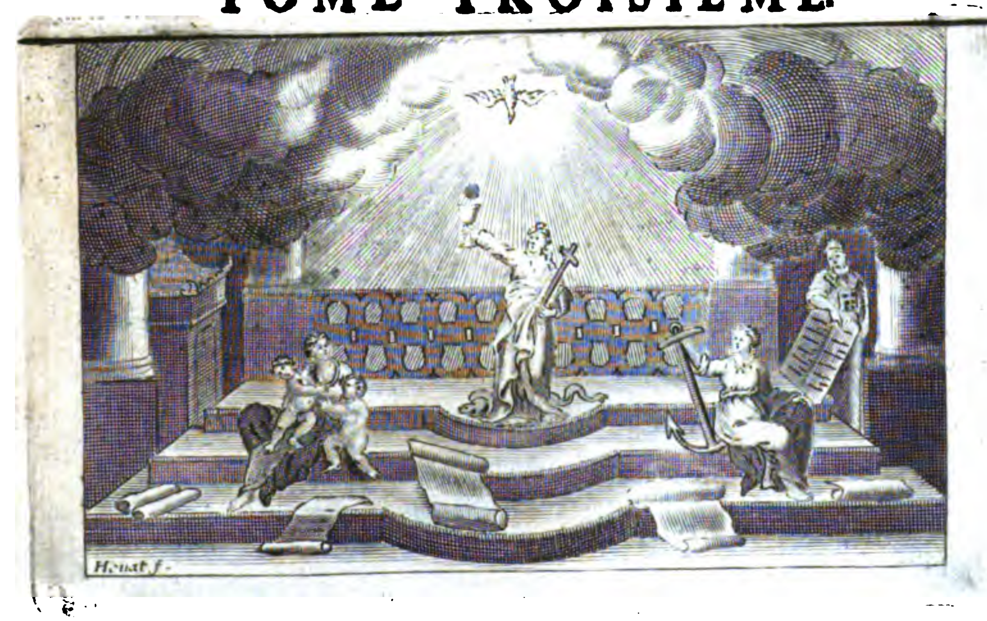
DICTIONNAIRE HISTORIQUE, CRITIQUE, CHRONOLOGIQUE, GEOGRAPHIQUE ET LITTERAL DE LA BIBLE.

PAR LE REVEREND PERE
DOM AUGUSTIN CALMET, *Religieux Bénédictin, Abbé de S. Léopold de Nancy.*

SECONDE EDITION,

Où le SUPPLEMENT a été rangé en sa place.

TOME TROISIEME.



A GENEVE,
Chez MARC-MICHEL BOUSQUET ET COMPAGNIE, Libraires & Imprimeurs.
MDCCXXX.



AVERTISSEMENT
DES LIBRAIRES.

EN donnant ces deux derniers Tomes du *Dictionnaire de la Bible*, *du R. P. Dom* AUGUSTIN CALMET, nous nous trouvons en quelque façon obligés de faire ici l'histoire de cette Edition ; nous la commencerons par les témoignages de reconnoissance que nous devons à la confiance de ceux qui par leurs Souscriptions se sont empressés de favoriser nôtre entreprise ; le nombre en a été plus grand que nous n'aurions osé l'espérer. Nous en sommes principalement redevables aux Ecclésiastiques des deux Communions, aussi-bien qu'à la noble émulation de NOS MAGISTRATS, toûjours amateurs des bonnes choses, & dont l'exemple n'a pû qu'être suivi par les Personnes de bon goût. Ainsi animés par le zéle de NOS SEIGNEURS, nous espérons que le succès de cet Ouvrage, qui est un des prémiers qu'on ait imprimé à *Geneve*, par Souscription, ne servira pas peu à encourager ceux qui voudront désormais former de semblables entreprises.

Ce qui doit sur tout y contribuer, c'est qu'il n'est guéres de Païs plus propre à faciliter tout ce qui peut faire fleurir l'Imprimerie, qui est l'ame & le soûtien des Sciences, & des beaux Arts. Nous jouïssons de tous les Priviléges d'une parfaite liberté, sans que cependant on en doive craindre les abus, puis qu'elle est tempérée par les sages Réglemens de NOS MAGISTRATS, dont la vigilance & la Religion éclairée, ne permettent pas qu'on imprime rien qui soit contre les bonnes Mœurs,

contre la Religion en général, ni qui blesse les égards que les Souverains observent reciproquement entr'eux.

Tous ces avantages sont bien propres à mériter de plus en plus la confiance du Public, à laquelle nous ne croions pas d'avoir donné aucune atteinte, pour avoir retardé de quatre mois la publication de ces deux derniers Tomes. Ce petit contretems a été causé par la néceſſité indispensable où nous nous sommes trouvés, de finir promptement d'autres Ouvrages très-considérables, qu'on ne pouvoit plus renvoyer; au fonds c'est là une faute bien legére en comparaison de celles où tombent si fréquemment, à cet égard, plusieurs Libraires, ceux même de Paris plus que les autres. Nous sommes bien éloignés de vouloir nous autoriser de leurs exemples, & nous promettons pour la suite en de semblables occasions, l'exactitude la plus scrupuleuse.

Pour revenir maintenant à l'histoire de cette Edition, contre laquelle *les Libraires de Paris* se sont déchainés, de la manière du monde la plus injuste; nous n'avons qu'à rappeller ici l'*Avertissement* que nous avons mis à la tête du *Prémier Tome*; on y voit les raisons qui nous ont engagés à former cette entreprise, & à supprimer les Figures, qui nous ont paru inutiles, & dont on avoit orné l'*Edition de Paris*. Nous avons lieu d'être persuadés, que les Personnes équitables & sensées, ont approuvé nos vuës, & nous ont rendu justice; mais il n'en a pas été de même de Mrs. les *Libraires de Paris*, qui animés du zéle amer, qu'inspire un intérêt trop avide, publiérent contre nôtre Projet une Réponse pleine d'invectives, & de termes les moins mesurés. A cette fiere, & insultante Réponse, qu'on peut lire dans le *Mercure du mois d'Août* 1729., nous opposames une *Refutation*, qui fut imprimée dans le IVe. *Tome de la Bibliothéque Italique*; & comme il nous parut en même tems qu'il étoit de l'honnêteté, de faire part de nôtre entreprise au R. P. Dom CALMET; nous primes la liberté de lui adresser le Prémier Tome de son Dictionnaire, dès que l'Edition en fut achevée; il le reçut fort gracieusement, aussi-bien que le Second, que nous lui avons fait parvenir dans la suite, & loin de nous reprocher, comme nous en accusent les Libraires de Paris, d'avoir tronqué, ou défiguré son Ouvrage, il nous marqua par sa Lettre obligeante, qu'il nous savoit bon gré de nôtre travail, dont nous savons qu'il a été très-satisfait; sa Lettre est du 18. Décembre 1729. nous en donnons ici la Copie, & nous offrons d'en faire voir l'Original à quiconque le souhaittera.

LETTRE

LETTRE du R. P. Dom CALMET aux Libraires de Geneve.

MESSIEURS,

J'AI reçû avec beaucoup de reconnoissance le prémier Tome de mon Dictionnaire de la Bible, que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je ne puis que vous savoir très-bon gré de l'avoir imprimé d'une maniére qui le rend à portée d'être acheté par plusieurs bons Ecclésiastiques qui ne pouvoient trouver les sommes pour avoir l'Edition de Paris. Je prie Dieu qu'il verse sa bénédiction sur cet Ouvrage, & qu'il vous comble de ses lumiéres & de ses graces. Je suis de tout mon cœur,

MESSIEURS,

Vôtre très-humble & très-obéïssant Seviteur,

A *Senones*, le 18. Decembre 1729.

D. AUG. CALMET, Abbé de Senones.

Munis d'une approbation si absoluë, & si autentique, nous crûmes que les Libraires de Paris n'auroient plus rien à nous dire, mais comme la passion qui les avoit d'abord animés, n'est pas de celles qui se calment facilement, on n'a pas été surpris de les voir revenir à leurs prémiéres declamations, dans l'Avis qu'ils ont fait inserer dans la *Bibliothéque Raisonnée de l'Europe*, pour les Mois d'*Avril*, *May* & *Juin* de cette année 1730.

Nous ne transcrirons pas ici cette Piéce, qui ne contient que des redites pitoyables des mêmes invectives, auxquelles nous avions solidement répondu; nous n'en parlerions pas même, si nous n'avions craint que les Personnes qui sont peu au fait, ne se laissassent éblouïr par la poussiére qu'on leur jette aux yeux; nous mettons à part toutes les fanfaronades qu'ils ont étalées, pour faire retomber la suppression que nous avons faite de leurs Figures, sur l'impossibilité où ils nous croient d'en faire la dépense; ce sont là autant de traits d'une vanité comique, qui prou-

veroit qu'un peu de fortune peut faire tourner la tête; s'il avoit été question de faire preuve de ses facultés, nous aurions trouvé dans l'étenduë de nôtre Commerce de quoi rabattre ces airs si fanfarons; mais tout le monde sait que nous n'avons retranché les Figures de la Bible, que pour contribuer à l'utilité publique, par la modicité du prix où nous avons mis le Livre; nous avons prouvé d'ailleurs, & même sans replique, l'inutilité & le ridicule de cette sorte d'embelissement; nous y avons montré les plus grossiéres contradictions; nous en avons enfin indiqué la source dans le Livre d'HOTTINGER; & crainte qu'il ne leur prenne encore envie de contester ce dernier Fait, on veut bien leur déclarer, qu'on le tient de D. GUARIN, *Bibliothécaire de l'Abbaye de S. Germain.* C'est de ce savant Religieux qu'on a appris, que les Libraires de Paris, peu contents des Figures que leur avoit indiquées le P. Dom CALMET, s'addresſérent à lui, pour augmenter le nombre de ces rares Antiquités, & pour empêcher toûjours mieux par-là, qu'on ne tentât de contrefaire un Ouvrage si chamaré de clinquant; mais D. *Guarin*, qui étoit très-versé dans la Littérature Hébraïque, se mocqua d'eux, & leur dit, que toutes ces Figures ne contenoient que des faussetés; c'est ce même Religieux qui communiqua le Livre d'*Hottinger*, où se trouve le jugement du savant Abbé RENAUDOT, cité dans nôtre prémier Avertissement. Il est vrai que D. *Guarin* pria qu'on ne le nommât point de son vivant pour ces sortes de Faits, ne voulant pas se brouiller avec D. Calmet, qui paroissoit tolerer ces ridicules ornemens; si les Libraires de Paris en sont toûjours aussi curieux, ils trouveront de quoi se contenter dans une nouvelle découverte indiquée à la fin de la *Seconde Partie* du XV$^{me.}$ *Tome* du *Journal Littéraire*, où il est parlé d'une collection d'onze mille Estampes tant de l'Ancien que du Nouveau Testament.

Ce n'est pas que nous prétendions que toutes sortes de Gravures soient inutiles; nous reconnoissons au contraire, qu'elles peuvent être quelque fois d'un grand secours, & qu'ordinairement même elles embelissent & procurent de l'agréement, mais ce n'est que lors qu'elles représentent quelque chose de vrai; or, on conviendra de bonne foi, que la plûpart de celles, dont on a chargé le *Dictionnaire de la Bible*, n'ont guéres d'autre fondement que la fantaisie, & le caprice des Peintres, & des Dessinateurs; l'Ecriture ne fait ordinairement qu'énoncer la chose, sans en faire la déscription. Elle dit, par exemple, en parlant du *Tombeau de Rachel*, que *Jacob érigea un Monument sur le lieu de sa Sépulture*, voilà tout ce qu'elle nous apprend, & tout ce que nous en savons; mais elle n'exprime ni la forme, ni les dimensions de ce Tombeau; de

même

même l'Ecriture nous parle de plusieurs *Batailles*, mais l'Ordre, & le Campement des Troupes n'y sont point décrits, parce qu'au fonds le S. Esprit n'a pas voulu nous donner un Traité de la Tactique des Hébreux; ainsi rien que d'incertain, & de chimérique sur la plûpart de ces Figures, qui ordinairement sont copiées sur les Rélations fabuleuses des Voyageurs, qui trompent les autres après avoir souvent été trompés eux-mêmes.

A la bonne heure, qu'on fasse graver certaines choses dont l'Ecriture nous a tracé les dimensions, & la Figure; tel que pourroit être le Temple de Jérusalem, dont nous avons fait graver trois Plans différens; encore cette varieté de conjectures, nous fait elle bien sentir, combien peu on doit compter en ce point sur les plus savans Critiques, dans les endroits même, où l'Ecriture semble s'expliquer plus clairement, & avec plus de précision. N'avons-nous pas eu raison après cela, de nous borner au petit nombre de Figures que nous avons fait graver, & que nous aurions augmenté, sans doute, si on l'avoit crû nécessaire?

Mais enfin, quel qu'ait pû être le motif qui nous a fait retrancher les Figures du *Dictionnaire de la Bible*, il suffit que nôtre Projet a été gouté, & approuvé du Public, qui a montré par son empressement à souscrire, le peu de cas qu'il fait de ces Images, & qui a regardé les vaines déclamations des Editeurs de Paris, comme celles de l'Orfévre DEMETRIUS, dont il est parlé au *Chap.* XIX. des *Actes des Apôtres*; c'est là un jugement définitif qui doit leur fermer la bouche, & sur l'utilité de leurs Figures, & sur l'immensité de leurs richesses.

Au fonds, si ces Messieurs sont aussi riches qu'ils tâchent de le paroître, comment peuvent-ils se montrer si sensibles au tort prétendu qu'a dû leur causer nôtre Edition? Je dis un tort prétendu, car outre que nos desseins n'ont pas été les mêmes, qu'avons-nous fait en cela que ce qui se fait tous les jours? Et puisque l'on contrefait si souvent à Paris les Livres des Païs étrangers, pourquoi par droit de represailles ne pourrions-nous pas contrefaire les Livres de Paris? Cette raison doit leur paroître d'autant plus juste, que nous pouvons les assûrer, qu'on avoit pris en Hollande tous les engagemens, & les mesures nécessaires, pour le même Projet, & qu'on alloit l'executer, si nous n'avions pris les devans.

Il ne s'agit donc plus que de savoir si nous y avons réüssi, & c'est de quoi, sans doute, ces Messieurs n'ont garde de convenir; ils vont plus loin, & ils prétendent que la chose nous étoit impossible; rien n'est plus curieux, que ce qu'ils font dire là-dessus au P. CALMET;

voici le langage qu'ils lui font tenir : *Pour conduire l'Ouvrage à sa fin, on devoit refondre le Supplément dans le Dictionnaire, faire remanier tous les articles, & ne point précipiter l'Edition.* Comme si nous avions été chargés de perfectionner son Ouvrage, & que nous n'eussions pas rempli nos engagemens, en l'imprimant tel qu'il est ? Ce qu'il y a ici de plus charmant, c'est que ce raisonnement tombe à plomb sur le P. *Calmet* lui-même ; puis qu'on pourroit lui repliquer avec plus de raison : Pourquoi avez-vous le prémier précipité l'Edition de vôtre Dictionnaire ? Que n'attendiez-vous que vos matériaux fussent rassemblés, pour donner un Ouvrage suivi, dégagé de redites & de choses superfluës, qui paroissent vous choquer dans nôtre Edition ? Et si vous avez crû pouvoir faire souscrire le prémier pour un Ouvrage qui étoit sans ordre, & plein de repétitions importunes, avons-nous fait plus de mal que vous, puisque nous n'avons fait que suivre la route que vous avez indiquée, & que nous avons même perfectionné vôtre Ouvrage, en rangeant les matiéres de vôtre Supplément dans un ordre convenable ?

C'étoit là tout ce que nous pouvions faire, à ce que prétendent ces Messieurs, qui donnent un nouveau ridicule au R. P. CALMET, en lui faisant dire, que, *comme il est moralement impossible d'entrer parfaitement dans les vûës d'un Auteur, de bien prendre son génie, son stile, & son plan ; il n'y avoit proprement que lui-même qui fût en état d'entreprendre de faire les additions, & les corrections qu'il étoit à propos de faire, ou qui sût où il falloit les placer, &c.* Voilà bien des puérilités, ou du moins des grands mots, qui ne signifient rien ? Ne diroit-on pas que le Dictionnaire de D. *Calmet* est un Ouvrage de goût & de génie ? Un systême tel que *Descartes*, ou *Mallebranche* l'auroient enfanté ? Rien moins que tout cela. C'est une affaire qui ne demande que du travail, de la patience, de la critique ; en quoi on ne voit rien d'inimitable, non plus que dans son style, qui est uni, simple, & tel après tout que le demandoit la matiére qu'il traitoit ? Quoi de plus puérile après cela, que de nous venir dire si gravement, que l'Auteur seul avoit les talens nécessaires, pour refondre & perfectionner un Ouvrage de ce caractére ?

Nous n'avons garde d'imputer au R. P. D. *Calmet* des pensées si présomptueuses, & si ridicules ; nous aimons mieux croire, qu'il a ignoré d'abord l'étrange personnage que lui ont fait joüer ses Libraires ; en lui faisant désapprouver avec si peu de ménagement nôtre Edition, qu'il a agréée, & dont il a paru d'abord si satisfait.

A l'égard de quelques mots, qu'on trouve superflus dans deux endroits de nôtre Prémier Volume, ce sont des minuties, qui sont l'effet de l'exacti-

l'exactitude ſcrupuleuſe que nous avons crû devoir obſerver ; perſuadés qu'on nous pardonneroit plus facilement un excès de fidélité, que la moindre liberté dont nous aurions pû uſer ; en tout cas rien n'eſt plus facile, que d'en faire une Note, ou de l'inſerer dans l'*Errata*.

Concluons du détail de ces petites altercations, que les plaintes, & les reproches de Mrs. les Libraires de Paris, ne ſont que les impuiſſans efforts d'une envie déméſurée, & d'une avidité ſans bornes ; il eſt à ſouhaitter qu'ils veüillent bien s'en tenir là, & qu'ils ne fatiguent pas plus longtems le Public par des déclamations, qui lui ſont également importunes, & infructueuſes. Ils s'occupent plus utilement en travaillant à perfectionner la Nouvelle Edition, qu'ils annoncent avec tant d'éclat, on la met encore parmi les êtres de raiſon ; du moins juſqu'ici elle n'a pas plus de réalité ; mais quoi qu'il en ſoit de ce groſſier artifice, nous pouvons aſſûrer qu'il ne portera pas coup à nôtre Edition, qui eſt preſque débitée, & dont on eſt très-content.

Quelque conſideration que nous ayons pour le P. CALMET, nous avons crû qu'il ne trouveroit pas mauvais que nous relevaſſions l'erreur qu'il a faite au ſujet du célébre Mr. JEAN LE CLERC à la page 66. de ſa Bibliotheque Sacrée, où D. Calmet dit que ce Savant *mourut l'an* 1711. *ou la précédente année* ; cependant il eſt de notorieté publique, qu'il eſt encore plein de vie à Amſterdam, & qu'il a fait dès-lors un grand nombre d'Ouvrages.



DICTIONNAIRE



DICTIONNAIRE HISTORIQUE, CRITIQUE, CHRONOLOGIQUE, GEOGRAPHIQUE ET LITTERAL DE LA BIBLE.

K.



LA lettre K, répond au Koph des Hébreux, (*a*) & quelquefois même au Caph. (*b*) Elle est presque entiérement bannie de nôtre Langue, & nous ne nous en servons guéres que pour exprimer des noms étrangers. On pourra chercher sous la lettre C, les noms qu'on ne trouvera pas ici sous le K.

(*b*) קוף *Koph*. (*b*) כף *Caph*.

KABALE, *Kabala*, Tradition. Voyez sous le C, *Cabale*.

KADESH. Voyez *Cadès*.

KADUMIM. Voyez *Cadumim*. Le torrent Cadumim.

KALENDES, premier jour du mois, autrement appellé *Néomenie.* Voyez sous le C, *Calendes*, & *Néomenies.*

KANNA, ou *Canna*, Canne; en Latin, *Calamus*; sorte de mesure des Hébreux. C'étoit leur toise. Elle avoit dix pieds, trois pouces de long. Voyez *Canne.*

KARAITES. Secte des Juifs, qui s'attachent principalement au Texte & au sens litéral de l'Ecriture, & qui sont opposez aux Rabbanistes, qui font leur capital des traditions des Anciens. Voyez sous le C, *Caraïtes.*

[KARIATH-SEPHER. Voyez *Cariath-Sépher*, la ville des Livres, nommée autrement Dabir, dans la partie méridionale de la Tribu de Juda.]

KASIB, ou *Kasbi*, ville de la Tribu de Juda. *Genes.* XXXVIII. 5. Voyez *Casib.*

[KASIDEENS. Voyez *Assidéens*, & I. Macc. VII. 13. & Psalm LXXVIII. 3.]

KEDAR, pere des Kédaréniens, dans l'Arabie Déserte. Voyez *Cedar.*

[KEDEM. C'est un terme Hébreu que l'on trouve en quelques endroits de l'Ecriture, & qui est ordinairement traduit par l'Orient (*c*). Il est dit, par exemple, que les enfans de Noë n'ayant qu'un seul langage, *partirent de l'Orient & vinrent dans la terre de Sennaar.* On forme sur cela quelque difficulté, parce que la terre de Sennaar n'est pas au couchant de l'Armenie, où l'on sçait que l'Arche s'arrêta, & que l'Armenie n'est pas à l'orient de la Babylonie, où étoit la terre de Sennaar. On sçait au contraire qu'elle est au nord de ce pays. Pour se tirer d'embarras, les Interprétes & les Commentateurs ont imaginé différentes explications de ce passage. Les uns (*d*) ont entendu par le nom de *Kedem*, le pays qui dans la suite fut peuplé par *Kedma*, dernier des fils d'Ismaël (*e*). D'autres, que *Kédem* étoit mis pour, *au commencement*; & que Moyse a voulu marquer le terme d'où les premiers hommes partirent après le déluge, pour se répandre dans différens pays. D'autres (*f*), que Moyse a parlé selon l'usage des Assyriens, qui nommoient *Kédem*, ou Orient, toutes les Provinces de leur Empire, qui étoient situées au-delà du Tigre & *occident*, ou *arab* celles qui étoient au-deçà de ce fleuve. Drusius au lieu de, *ils partirent de l'Orient*, traduit, *ils partirent pour aller vers l'Orient.* Il rapporte quelques passages qui paroissent favoriser son explication. Mais il faut avoüer qu'elle est violente.

Il nous paroît par un grand nombre d'endroits de l'ancien & même du nouveau Testament, que les Auteurs sacrez appelloient du nom de *Kédem*, ou d'*Orient*, les Provinces qui étoient au-delà de l'Euphrate, & du Tigre, même la Mésopotamie, l'Armenie & la Perse. Moyse qui avoit été nourri en Egypte, & qui avoit vêcu long-tems en Arabie, suivoit aussi apparemment en cela l'usage de ce pays. Il est certain que la Babylonie, la Caldée, la Susiane, la Perse, & une partie de la Mésopotamie, de même que les fleuves de l'Euphrate & du Tigre dans la plus grande partie de leur cours sont à l'orient de la Palestine, de l'Egypte & de l'Arabie.

Il est encore certain que les peuples qui venoient de l'Armenie, de la Syrie, de la Médie, de la Mésopotamie supérieure, entroient dans la Palestine & dans l'Egypte du côté d'orient. Il n'en a pas fallu davantage aux Hébreux pour dire que ces peuples étoient à l'orient à leur égard. Enfin nous prouvons que ces pays étoient connus parmi les Hébreux sous le nom d'orient, par ces passages: Balaam dit que Balac Roi de Moab *l'a fait venir des montagnes d'orient* (*g*); c'est-à-dire, de Pethor sur l'Euphrate. Isaïe dit qu'Abraham est venu de l'Orient dans la terre de Chanaan. (*h*) On sçait qu'il étoit venu de la Mésopotamie & de la Caldée. Le même Prophéte dit (*i*)

(*c*) *Genes.* XI. 1. 2. מקדם *ab Oriente.* (*d*) *Cappelle apud Bochart. Phaleg. l.1.c.7.* (*e*) *Genes.* XXV. 15.

(*f*) *Bochart. loco citato.* (*g*) *Num.* XXIII. 7. (*h*) *Isai.* XLI. 2.

(*i*), que Cyrus viendra de l'Orient contre Babylone. Il met la Syrie à l'Orient de la Judée (*k*). Daniel dit qu'Antiochus fut *troublé* par les nouvelles qu'il reçut touchant la revolte des Provinces d'Orient; c'est-à-dire, des Provinces de de-la l'Euphrate (*l*). Saint Matthieu dit que les Mages qui vinrent adorer JESUS-CHRIST étoient partis de l'Orient (*m*).

Tout cela démontre, à mon sens, ce que nous avons avancé, que dans le stile de l'Ecriture, l'*Orient* se met souvent pour les Provinces qui sont au Nord de la Judée, & de l'Egypte; mais d'où l'on n'entre d'ordinaire dans la Palestine que du côté de Damas, qui est à l'Orient septentrional de ce pays.

KEDMA. Voyez *Cedma*, un des fils d'Ismaël.]

KEDRON. Le torrent de *Kedron*. Voyez *Cedron*.

KEPHA, *Kaipha*, ou *Keipha*, ou *Hépha*, ville située au pied du mont Carmel, du côté du nord, vis-à-vis Ptolémaïde. Elle est aussi appellée *Sycamînon*, la ville des figuiers sauvages, Voyez *Cepha*, ou *Sycaminon*.

KEREM. Voyez *Cherem*, anathême ou excommunication. Il ne doit pas s'écrire avec le K, mais avec le *Ch*. (*n*)

[KERMES. Voyez *Vermiculus*, *Ver*.]

KESITHA. Ce terme se trouve dans la Génése, (*o*) & dans Job; (*p*) & il est traduit par des brebis, ou des agneaux. De sorte que Jacob acheta le champ où il avoit dressé ses tentes, pour le prix de cent agneaux; & que chacun des parens & des amis de Job, aprés son rétabl'ss.ment, lui fit présent d'un agneau ou d'une jeune brebis. Mais la plûpart des Rabbins & des nouveaux Interprêtes croyent que *Kesitha* signifie plûtôt une piéce de monnoye; car donner à un homme comme Job, une jeune brebis, cela paroît un présent trop peu digne de la générosité de ses amis & de ses parens, & trop peu proportionné à ses besoins, à sa qualité, & à la leur. Mais ne peut-on pas faire la même objection, si l'on admet que Kesitha signifie une piéce de monnoye; à moins que l'on ne suppose qu'elle étoit d'or, & d'un prix considérable: car il y en a qui la font trés-petite? (*q*) Bochart & Eugubin ont crû que les Septante portoient *des mines*, au lieu, *des agneaux*; en Grec, *hecaton mnôn*, au lieu de, *hecaton amnôn*. Or la mine valoit soixante sicles Hébreux, & par conséquent quatre-vingt-dix-sept livres, six sols, dix deniers. M. Le Pelletier de Roüen croit que le *Kesitha* étoit une monnoye de Perse, marquée d'un côté d'un archer, (*Kesitha* ou *Keseth*, en Hébreu, signifie un arc,) & de l'autre, d'un agneau; que cette monnoye étoit d'or, & connue en Orient sous le nom de Darique, & de la valeur d'environ douze livres dix sols de nôtre monnoye. Plusieurs Sçavans sans exprimer la valeur de *Kesitha*, disent que c'étoit une monnoye d'argent, dont l'empreinte étoit une brebis; d'où vient que les Septante & la Vulgate l'ont renduë par une brebis. Nous croyons que *Kesitha* étoit une bourse d'or ou d'argent. Aujourd'hui dans l'Orient, on compte encore par bourse. La bourse en Perse, est de cinquante tomans, qui font deux mille cinq cens piéces de dix-huit sols de nôtre monnoye. Le terme *Kista*, en Chaldéen, signifie une mesure, un vase. Et Eustathe dit que *Kista* est une mesure des Perses. Jonathan & le Targum de Jérusalem traduisent *Kesitha* par

(*i*) *Isai.* XLVI. 11. (*k*) *Isai.* IX. 12. (*l*) *Dan.* XI. 44. (*m*) *Matt.* II. 1. (*n*) חרם *Cherem. Anathema.* (*o*) *Genes.* XXXIII. 19. *Heb.* מאה קשיטה Ἑκατὸν ἀμνῶν. *Vulg. Centum agnis. Idem repetitur apud Josue* XXIV. 32. (*p*) *Job.* XLII. 11. איש קשיטה אחת *Unusquisque ovem unam.*

(*q*) Dav. Kimchi explique *kesitha*, par מעה qui ne signifie que le *gérah* Hébraique, valant une obole, ou un peu plus de la valeur d'un sol 7. deniers. Les Hébreux n'avoient point de piéces de monnoye plus petite que le gérah, qui est rendu par méhah dans le Chald. 1. *Reg.* II. 37.

par une perle. Voyez nôtre Commentaire ſur *Geneſ.* XXXIII. 19.

KIBERATH-HARETZ. (*r*) Ce terme ſe trouve dans la Généſe, Chap. XXXV. 16. & XLVIII. 7. & 4. *Reg.* V. 19. Saint Jérôme le traduit dans les deux premiers paſſages, par le printems, *verno tempore*; & au troiſiéme, par le plus beau tems de l'année, *electo terræ tempore.* Les Septante ont conſervé le terme Hébreu *Chaphrata*, & l'ont joint à *Hippodrome*, voulant peut-être marquer que *Kiberath-haretz*, étoit l'eſpace qu'un cheval couroit dans l'Hippodrome, qui étoit de deux ſtades, ou de trois cens pas. Aquila traduit, *le long du chemin*; d'autres, (*s*) un arpent de terre; d'autres, le chemin que l'on peut faire d'un repas à l'autre. Nous croyons que *Kiberath* vient de l'Hébreu *Karab* ou *Kabar*, qui ſignifie labourer; & que *Kiberath-haretz* ſignifie un ſillon de terre, ou la longueur d'un terrein que deux bœufs peuvent labourer par jour. Cette longueur eſt de cent vingt pieds de long; & le journal ou l'arpent eſt le double de cette longueur. *Jugum vocabatur*, dit Pline, (*t*) *quod uno jugo boum in die arari poſſet. Actus, in quo boves agerentur cum aratro, uno impetu juſto. Hic erat* CXX. *pedum; duplicatuſque in longitudine jugerum faciebat.* Comparez Columelle, l. 5. c. 1. Iſidor. *Origin. l.* 15. *c.* 15. Voyez auſſi 1. *Reg.* XIV. 14. où il eſt dit que Jonathas & ſon Ecuyer tuérent vingt hommes, *dans l'eſpace de la moitié d'un champ qu'un bœuf peut labourer en un jour.*

KIBEROTH-AVAH, ou plûtôt, *Kiberoth-hattaavah*, (*u*) Les Sépulcres de Concupiſcence. On donna ce nom à un des campemens des Iſraëlites dans le déſert, parce qu'ayant demandé à Dieu de la viande pour leur nourriture, témoignant qu'ils étoient degoûtez de la manne, Dieu leur envoya des cailles en ſi grande quantité, qu'ils en eurent pour pluſieurs jours. Mais ces viandes étoient encore dans leur bouche, (*x*) lorſque Dieu les frappa, & en fit mourir un ſi grand nombre, que le lieu en fût appellé, *les Sépulcres de Concupiſcence.*

KIKAION. Ce terme ſe lit dans Jonas, IV. 6. (*y*) où ſaint Jérôme a mis *hedera*, le lierre. Les Septante l'avoient traduit par, *la courge.* Aquila l'avoit rendu par, *le lierre*, auſſi-bien que ſaint Jérôme. (*z*) Ce Pere avouë que le nom de lierre ne répond pas à la ſignification de l'Hébreu *kikaion*; mais que n'ayant point trouvé de termes Latins propres pour le ſignifier il avoit mieux aimé mettre *hedera*, que de laiſſer kikaion, qu'on auroit pû prendre pour un animal monſtrueux des Indes, ou des montagnes de la Béotie. Voici ce que c'eſt que le *kikaion*, ſelon lui: C'eſt un arbuſte qui croît dans des lieux ſablonneux de la Paleſtine, & qui vient avec tant de rapidité, que dans peu de jours il arrive à une hauteur conſidérable. Ses feüilles ſont larges, & à peu près de la forme de celles de la vigne. Il ſe ſoutient ſur ſon tronc, ſans être appuyé d'autre choſe, & fournit ſous l'épaiſſeur de ſes feüilles un ombrage fort agréable.

Les nouveaux Interprêtes (*a*) conviennent preſque tous que l'Hébreu *kikaion*, ſignifie, *la palma Chriſti*, ou *ricinus*, appellé en Egyptien *kiki*, & en Grec, *ſelicyprion.* C'eſt une plante ſemblable au lys, dont les feüilles ſont liſſes, éparpillées, & mouchettées de taches noires. Sa tige eſt ronde & polie, & produit des fleurs de diverſes couleurs. Dioſcoride dit qu'il y en a une eſpéce, qui devient grande comme un arbre, & auſſi haute qu'un petit figuier. Ses

(*r*) *Geneſ.* XXXV. 16. ויהי עד כברת הארץ 70. Κατὰ τὸν ἱππόδρομον χαβραθὰ τῆς γῆς. *Aquil.* Κατὰ ὁδὸν τῆς γῆς (*s*) *Chald. Syr. Vatab.* (*t*) *Plin. l.* 18. *c.* 3. (*u*) *Num.* XI. 34. 35. קברות התאוה *Kiberoth-hattaavah. Sepulcra concupiſcentiæ.*

(*x*) *Num.* XI. 33. 34. *Pſalm.* LXXVII. 30. (*y*) *Jonas* IV. 6. קיקיון *Kikaion.* 70. Κολοκύνθη. *Cucurbita. Aqu.* Κισσὸς. *Hedera.* (*z*) *Vide Hieronym. in Jonam.* IV. (*a*) *Kimchi, Boch. Mont. Jun. Piſc. Mercer. Grot. Buxtorf. Druſ. Urſin. Bteman. alii.*

Ses feüilles font comme le plane, quoique plus grandes, plus lissées & plus noires. Ses branches & son tronc sont creux comme un roseau. C'est apparemment de cette derniére espéce dont parle Jonas. Saint Augustin (*b*) raconte qu'un Evêque d'Afrique ayant voulu faire lire dans l'assemblée de son peuple la Traduction de saint Jérôme, tous les assistans furent scandalisez, lorsqu'ils entendirent nommer *un lierre*, au lieu d'*une courge*, qu'ils avoient accoûtumé d'entendre : Qu'il fallut s'en rapporter aux Juifs qui étoient dans la ville, lesquels par malice, ou par ignorance, déclarérent que l'Hébreu signifioit un courge : de sorte que cet Evêque pour appaiser son peuple, & pour le retenir dans sa communion, fut obligé de dire que cet endroit de la Traduction de saint Jérôme étoit fautif.

KINNERETH, ou *Cinnereth*, Tibériade. *Lac de Cinnereth*, Lac de Tibériade.

(*b*) *Aug. Ep.* 71. *& Ep. Hieronym. inter Augustin.* 75. *n.* 22.

[KINNOR. Voyez l'article *Cinyra.*

KION. Amos (*c*) reproche aux Israëlites d'avoir adoré les Idoles dans le désert, & d'avoir porté *la Base de leurs Idoles*; en Hébreu : *kion de vos images*. Voyez ci-devant *Chion*, & ci-aprés *Remphan*; & *Samaritains*.]

KIPPUR, ou plûtôt, *Chippur*, (*d*) Fête du Pardon ou de l'Expiation solemnelle. *Levit.* XVI. Voyez *Expiation.*

KIR-HARESETH. Voyez *Ar*, *Aréopolis* Capitale des Moabites.

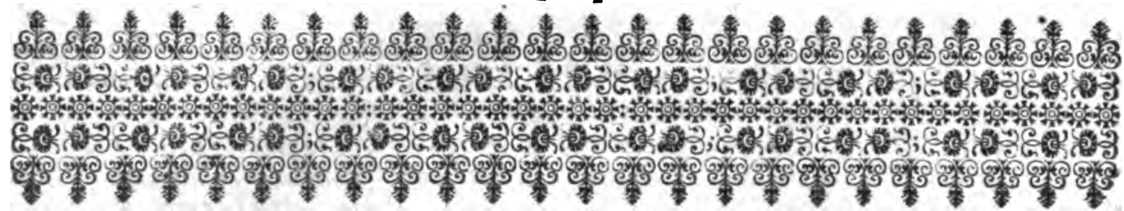
KIRIATH-ARBE', *Kiriath-sepher*, *Kiriath-iarim*. Voyez *Cariat-arbé* & les autres par un C.

KISON, ou *Kisson*. Voyez *Cison*. Le torrent de Cison.

KOSEBA, ville du Royaume de Moab. Voyez l'Hébreu de I. *Par.* IV. 22.

(*c*) *Amos* V. 25. 26. (*d*) כפור *Chippur*. *Expiatio*.





L A



LAABIM, ou *Lahabim*, (*a*) troisiéme fils de Mezraïm. On croit que *Laabim* marque les Lybiens, qui sont un des plus anciens peuples d'Afrique. Il y en avoit auprés de l'Egypte, au couchant de la Thébaïde; & d'autres habitoient le long de la Méditerranée. *Lahabim*, signifie enflammé; *lahaba*, la flamme. La Lybie est un pays fort exposé aux ardeurs du soleil.

LAADA, fils de Séla, & pere de Maréſa, de la Tribu de Juda. 1. *Par.* IV. 21.

LABAN, fils de Bathuël, & petit-fils de Nachor, frere de Rébecca, & pere de Rachel & de Lia. Jacob étant arrivé en Mésopotamie, (*b*) fut fort bien reçû de Laban son oncle. (*c*) Un mois s'étant écoulé depuis son arrivée, Laban lui dit: Faut-il à cause que êtes mon neveu, que vous me serviez gratuitement? Voyez donc quelle récompense vous voulez. Jacob lui dit: Je vous servirai sept ans pour Rachel, la plus jeune de vos filles. Laban y consentit; & Jacob s'engagea à le servir pendant sept ans. (*d*) Alors Jacob dit à Laban: Donnez-moi ma femme, parce que mon tems est accompli. Laban fit donc le festin des nôces, & le soir il fit entrer Lia dans la chambre de Jacob; en sorte que Jacob ne s'apperçut de la fraude que le lendemain au matin. Jacob s'en plaignit avec aigreur. Mais Laban lui répondit que ce n'étoit point la coûtume de marier les plus jeunes filles avant leurs aînées, & que s'il vouloit le servir encore sept autres années, il lui donneroit Rachel. Jacob y consentit & épousa Rachel, aprés avoir demeuré sept ans avec Lia.

Aprés que Jacob eut passé quatorze ans au service de Laban, (*e*) il voulut s'en retourner dans la terre de Chanaan: mais Laban le retint, & le pria de continuer à le servir. (*f*) Il lui dit: Demandez-moi quelle récompense vous voudrez. Jacob demanda tout ce qui naîtroit des troupeaux de Laban de noir, de tachetté & de diverses couleurs; c'est-à-dire, tout ce qui étoit de moindre pour la laine & la toison. Laban y consentit, & sépara tout ce qui étoit tachetté & de diverses couleurs dans ses troupeaux, & le donna à garder à ses fils; & ne laissa à Jacob que ce qui étoit d'une seule couleur, craignant apparemment que Jacob n'usât d'artifice pour faire naître des animaux de diverses couleurs, par le mélange des brebis & des chévres tachettées, avec celles qui ne l'étoient pas. Mais Jacob eut une vision, dans laquelle il découvrit un moyen trés-simple & naturel, pour faire naître des agneaux & des chevreaux de différentes couleurs; qui fut de mettre devant les

(*a*) *Genes.* X. 13. להבים *Lehabim.* (*b*) An du Monde 2245. avant J. C. 1755. avant l'Ere vulg. 1759. (*c*) *Genes.* XXVIII. XXIX. (*d*) Plusieurs croyent que Jacob le servit pendant sept ans, avant que d'épouser Rachel. Mais d'autres tiennent le contraire, & croyent que ces mots: *Mon tems est accompli*, signifient, je suis d'un âge à songer à faire ma maison, à me marier. Jacob avoit alors soixante & dix-sept ans.

(*e*) L'an du Monde 2259. avant J. C. 1741. avant l'Ere vulg. 1745. (*f*) *Genes.* XXX. 26. 27.

les meres, pendant qu'elles étoient en chaleur, des branches de différentes couleurs. Ce moyen lui ayant réüssi, il devint si puissant & si riche, que Laban & ses fils ne le purent voir, sans en témoigner leur jalousie.

Jacob s'étant apperçû qu'ils ne le regardoient plus du même œil, (*g*) prit la résolution de partir à l'insçû de Laban; (*h*) & il executa sa résolution dans un si grand secret, que Laban ne sçut son départ que le troisiéme jour. Alors il se mit à le poursuivre, & l'atteignit à la montagne de Galaad. Dieu apparut la nuit à Laban, & lui défendit de rien dire d'offensant à Jacob; en sorte que quand il fut trouver Jacob, il se plaignit simplement de ce qu'avant son départ, il ne lui avoit pas donné la consolation d'embrasser ses filles & ses petits-fils, & de les conduire au son des instrumens de musique. Il ne fut pas si modéré sur ce qu'on lui avoit dérobé ses Dieux, ou ses *Téraphims*. (*i*) Il en fit de grandes plaintes; & Jacob y répondit avec force, disant qu'il consentoit que l'on mît à mort celui qui avoit commis ce larcin, ne sçachant pas que Rachel les avoit enlevez. Laban chercha donc dans toutes les tentes de Jacob, sans avoir rien pû trouver qui lui appartînt; car Rachel avoit eu la précaution de cacher ces figures sous le bats d'un chameau. Voyez l'article de *Rachel*.

Aprés cela Jacob à son tour fit de grandes plaintes à Laban de la conduite qu'il avoit tenuë avec lui, & lui reprocha d'avoir changé jusqu'à dix fois la récompense qui lui étoit dûë. Il ajoûta: Si le Dieu de mon pere ne m'eût aidé, vous m'eussiez peut-être renvoyé nud chez mon pere. Laban répondit: Voilà mes filles & mes petits-fils; que pourrois-je faire contre eux? Tout ce qui est à vous, m'est aussi cher que ce qui m'appartient. Venez; faisons alliance ensemble, & dressons ici un monument, pour en conserver la mémoire. Ils se jurérent donc réciproquement amitié & alliance; ils bûrent & mangérent ensemble sur un grand monceau de pierres, que Laban appella (*k*) *Jegar schahaddutah*, le Monceau du témoignage; & Jacob, *Galhaad*, le Monceau du Témoin, chacun suivant la différence de sa Langue. Laban parloit Chaldéen; & Jacob, Hébreu ou Phénicien. Et Laban dit: Que le Seigneur soit Juge entre vous & moi, si vous maltraitez mes filles, & si vous prenez d'autres femmes avec elles: Que ces monceaux servent de témoins entre vous & moi, contre celui de nous deux qui les passera à mauvais dessein, pour aller dans le pays de l'autre. Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor, & le Dieu de leurs peres soit nôtre Juge. Et ayant immolé des victimes, ils mangérent & bûrent ensemble; & le lendemain de grand matin Laban ayant dit adieu à ses filles & à ses petits-fils, s'en retourna à Haran. C'est tout ce que nous sçavons de lui.

LABAN, lieu inconnu au-delà du Jourdain, dans les plaines de Moab. *Deut.* I. 1.

LABANA, ville de Juda. *Josue* XV. 42. Apparemment la même que *Lebana*, *Lobana*, ou *Lebna*, ou *Libna*, dans la partie méridionale de Juda. Eusébe dit que de son tems, il y avoit un lieu nommé *Lebna*, dans le canton d'Eléuthéropolis. Je crois que c'est prés de cette ville de Lebna, que campérent les Israëlites durant leur voyage du désert. *Num.* XXXIII. 21.

LABANATH, lieu dans la Tribu d'Aser. *Josue* XIX. 27. Nous croyons que c'est le Promontoire blanc, situé entre Ecdippe & Tyr. *Plin. l.* 5. *c.* 19. L'Hébreu lit: *Sibor-Lebanath*; au lieu de, *Sibor & Labanath* de la Vulgate. Ce qui fait croire que ces deux mots ne marquent qu'un même

(*g*) Vers l'an 2265. avant J. C. 1735. avant l'Ere vulg. 1739. (*h*) *Genes.* XXXI. 1. 2. 3. *&c.*
(*i*) Voyez ci-aprés l'article *Téraphim.*

(*k*) *Genes.* XXXI. 47. יגר שהדותא *Jegar-schahaddutah.* גל העד *Gal haad*, ou *haad.*

me lieu, & que Sihor est le nom d'un ruisseau ; comme qui diroit : *Et le ruisseau d'eau trouble, qui est sur le Promontoire blanc.*

LABOSARDACH, ou *Laborosoarchode*, Roi de Babylone, fils de Nériglissor, regna neuf mois, selon Bérose. Il fut mis à mort par ses gens, & eut pour successeur Nabonide, selon le même Bérose ; ou *Nabannidoch*, selon Abidéne ; ou *Labinyte*, selon Hérodote. Plusieurs croyent que ce dernier est le même que *Balthasar* de Daniel. La succession des fils de Nabuchodonosor est extrêmement embroüillée. Voyez les Chronologistes, & les Commentateurs sur Daniel ; & ci-aprés *Niglissor*.

LABRUSCA. Voyez *Raisin sauvage*.

LABYNITE. Voyez *Nabonide*.

LAC. Il y avoit dans la Judée trois grands lacs ; *le lac Asphaltite*, *le lac de Tibériade*, & *le lac Séméchon*. On connoît aussi au voisinage, tirant vers l'Egypte, *le lac Sirbon*. Il faut chercher tous ces lacs sous leur propre article. Il y avoit outre ces grands lacs, quelques étangs, à qui l'on donnoit aussi ce nom ; comme le lac *Cendevia*, d'où sort le petit fleuve *Belens*, à l'orient de Ptolémaïde ; le lac prés de Césarée de Palestine ; le lac *Phiala*, au pied du Liban ; le lac de *Jazer*, & celui d'*Hésébon*, au-delà du Jourdain. Isaïe (*l*) parle aussi d'un lac que fit faire Manassé entre les deux murs de Jerusalem.

[LAC. Il est parlé dans les Livres des Rois (*m*) du *Lac Asan* ; apparemment qu'il y avoit un lac près la ville d'Asan, qui appartenoit à la Tribu de Juda. Voyez Josué xv. 42. L'Hébreu lit (*n*), à *Cor-Asan* ; c'est la même ville d'Asan dont on vient de parler. Elle fut d'abord donnée à Juda, puis cedée à Siméon. Josué xix. 7. Saint Jérôme a lû *Bebor-Asan*, *in lacu Asan*, au lieu de *Becor-Asan*.

Lac Asphar, dont il est parlé dans les Livres des Maccabées (*o*), n'est autre que *le Lac Asphaltite*, ou la mer morte. Voyez *Asphaltite*.]

LACUS, dans le Texte Latin de l'Ecriture, & *laccos* dans le Grec, & *bor* dans l'Hébreu, (*p*) se prennent en différens sens. Quelquefois pour un lac, (*q*) d'autres fois pour une citerne ; (*r*) ailleurs (*s*) pour un réservoir, ou une citerne où l'on recevoit le vin & l'huile ; dans d'autres lieux, pour le tombeau, ou pour ces cavernes creusées dans le roc, où l'on mettoit les corps. (*t*) On le met souvent pour désigner le lieu où sont les ames aprés la mort, & pour ce que l'Ecriture appelle l'enfer ; (*u*) on l'employe aussi pour marquer une prison, un lieu où l'on enfermoit les esclaves, (*x*) & pour la fosse où l'on mettoit les lions, & les bêtes farouches. Daniel fut jetté *in lacum leonum. Dan.* xiv. 38. 39. 41. Voyez aussi *Dan.* vi. 7. 16. 17. *&c.*

[LACUS, se met souvent pour une citerne. Considérez *la caverne du lac* d'où vous êtes tirez, dit Isaïe (*y*), c'est-à-dire, la citerne d'où vous êtes sortis, qui sont vos peres & meres. Et comme les tombeaux étoient d'ordinaire des cavernes creusées dans le roc ou sous la terre, dans lesquelles on disposoit les corps dans des espéces de niches où ils étoient cachez, l'Ecriture donne aussi très-souvent le nom de lac au tombeau ; par exemple, il a creusé *un lac* (*z*), une fosse, un tombeau, & il est tombé dans la fosse qu'il a creusée. Et encore (*a*) : *Seigneur, j'ai crié vers vous, ne demeurez point dans le silence*, repondez-moy : *afin que je ne devienne pas comme ceux*

(*l*) *Isai.* XXII. 11. (*m*) 1. *Reg.* XXX. 30. (*n*) בבור־עשן *In Cor-Asan.* S. Jerôme בבור 70. *Berjabée.*

(*o*) 1. *Macc.* IX. 33. (*p*) בור Λάκκος. *Lacus.* (*q*) *Ita passim in Vulgata.* (*r*) *Genes.* XXXVII. 20. XL. 15. *Levit.* XI. 36. *& sæpius.* (*s*) *Marc.* XII. 1. *Apoc.* XIV. 19. 20. (*t*) *Psalm.* XXVII. 1. CXLIII. 7. XXX. 4. LXXXVIII. 7. *Prov.* I. 12. *Isai.* XIV. 15. (*u*) *Isai.* XXXVIII. 18. *Ezech.* XXVI. 20. XXXI. 14. *&c.* XXXII. 18. *&c.* *Jerem.* III. 55. (*x*) *Genes.* XL. 14. 15. *Exod.* XII. 29. *Isai.* XXIV. 22. (*y*) *Isai.* LI. 1. (*z*) *Psalm.* VII. 16. (*a*) *Psalm.* XXVII. 1.

ceux qui descendent dans le lac, dans le tombeau, dans la fosse.

Le terme Hébreu *Bor* (*b*) signifie en général une fosse, une citerne, un lac, un sépulcre, un lieu creux & profond, où l'on enferme les bêtes farouches, comme les lions, & les esclaves, ainsi qu'il se pratique encore aujourd'hui dans l'Afrique & ailleurs. Zacharie dit (*c*): *emisisti vinctos tuos de lacu*, de la prison. Jéremie fut jetté dans une prison qui étoit une citerne où il n'y avoit plus d'eau, mais seulement de la bouë (*d*). *Lacus novissimus* signifie le plus profond, le plus reculé du tombeau ou de la prison (*e*): *Invocavi nomen tuum Domine, de lacu novissimo.* Et Ezéchiel parlant du sépulcre du Roy d'Assyrie dit (*f*), qu'il est placé au plus profond de la caverne: *Quorum sepulcra data sunt in novissimis laci.*

Et comme dans la Palestine on réservoit le vin & l'huile dans des cuves, ou citernes souterraines, à peu près comme on y conserve l'eau; on donne aussi à ces cuves le nom de lac: d'où vient que lorsqu'on parle d'un pressoir, on dit qu'on y creuse un lac, ou une cuve souterraine pour recevoir le vin: (*g*) *Vineam pastinavit homo, & circumdedit sepem & fodit lacum.* Et saint Jean dans l'Apocalypse (*h*) dit que le Seigneur a envoyé son Ange pour vendanger sa vigne, qu'il en a coupé les raisins, qu'ils les a mis dans *le lac de la colére de Dieu*, qu'il les a foulez, & que le sang en est sorti, qui a inondé jusqu'à la longueur de seize cens stades. Voyez ci-après *Pressoir*.]

LACE'DE'MONE, autrement appellée *Sparte*, ville célébre dans le Péloponése. Les Hébreux ne commencérent à connoître les Lacédémoniens, & à avoir commerce avec eux, que depuis les Maccabées. Aréus Roi de Lacédémone écrivit au Grand-Prêtre Onias III. en l'an du Monde 3821. avant J. C. 179. avant l'Ere vulg. 183. (*i*) qu'ayant appris que les Juifs & les Lacédémoniens étoient freres, & de la race d'Abraham, il les prioit de leur mander l'état de leurs affaires. Onias reçut trés-bien les Envoyez d'Aréus, & récrivit aux Lacédémoniens, reconnoissant avec plaisir la parenté des deux nations. Plusieurs années aprés, (*k*) Jonathas Maccabée ayant envoyé des Députez à Rome, pour renouveller l'alliance des Juifs avec les Romains, donna ordre à ses gens de repasser par Lacédémone, & de porter aux Lacédémoniens une lettre, dans laquelle il rapporte toute entiére celle d'Aréus, dont nous venons de parler, & dit qu'encore que les Juifs n'ayent pas besoin du témoignage d'Aréus, pour se persuader de leur parenté réciproque, puisqu'ils ont les Livres saints qui la leur apprennent; & quoique dans la situation présente de leur République ils ne soient pas dans la nécessité de recourir à leur secours, ils ne laissent pas de leur envoyer des Ambassadeurs, pour renouveller leur amitié, & leur union, & pour leur rendre compte de l'état où étoient alors les affaires de leur nation; disant qu'ils ont été exposez à beaucoup de persécutions, mais que le Seigneur les en a délivrez d'une maniére toute miraculeuse. On n'a pas la réponse des Lacédémoniens.

Long-tems auparavant, Jason faux Grand-Prêtre des Juifs, & frere d'Onias III. ayant été obligé de se sauver de sa patrie, à cause de ses crimes, se retira auprès des Lacédémoniens, (*l*) espérant y trouver un asyle; (*m*) mais les Lacédémoniens ayant apris le sujet de sa fuite, l'abandonnérent, & il mourut

(*b*) בור *Lacus, fossa, cisterna.* (*c*) *Zach.* IX. 11. (*d*) *Jerem.* XXXVIII. 6. 7. 8. (*e*) *Jerem. Thren.* III. 56. (*f*) *Ezech.* XXXII. 23. (*g*) *Marc.* XII. 1. (*h*) *Apoc.* XIV. 19. 20.

(*i*) 1. *Macc.* 7. *& seq.* Le Texte Latin dit que les Juifs avoient écrit les premiers aux Spartiates. Mais le Texte Grec dit au contraire que ce furent les Lacédémoniens qui commencérent. (*k*) Vers l'an du M. 3860. avant J. C. 140. avant l'Ere vulg. 144. Voyez 1. *Macc.* XII. 7. 8. 9. *&c. & Joseph. Antiq. l.* 12. *c.* 5. (*l*) Vers l'an du Monde 3835. avant J. C. 165. avant l'Ere vulg. 169. (*m*) 2. *Macc.* V. 7.

rut ſans qu'ils daignaſſent lui donner l'honneur de la ſépulture. Quant au fond de la queſtion ſur la parenté des Juifs & des Lacédémoniens, nous l'avons traitée dans une Diſſertation particuliére, à la tête du Commentaire ſur les Maccabées.

[LACEDEMONE, LACEDEMONIENS. La ville de Lacédémone eſt très-ancienne. On dit qu'elle s'appella d'abord *Lelegie*, de *Lelex* ſon premier Roy, qui étoit, dit-on, contemporain de Cécrops & d'Erichtonius. Elle prit enſuite le nom de *Lacédémone*, de Lacédémon fils de Jupiter & de Semelé; enfin elle porta auſſi le nom de *Sparte*, qu'elle prit de la Reine *Sparte* femme de Lacédémon.

On connoît trois Dynaſties de Rois qui ont regné autrefois à Lacédémone. La premiere commença à *Lelex* premier Roy de cette ville, & continua juſqu'à Tizamene fils d'Oreſte, treiziéme & dernier Roy de la premiere Dynaſtie, qui fut chaſſé par les *Héraclides*. La Dynaſtie des Héraclides fut partagée en deux familles: celle des *Euriſthenides*, ou *Agides*, qui donnerent trente & un Rois à Lacédémone; & celle des *Proclides*, ou *Euripontides*, qui en donnerent ving-quatre.

Les Lacédémoniens ſe ſont toujours diſtinguez par leur valeur. Lycurgue les poliça & leur donna des Loix. Il etablit un Conſeil compoſé de trente-deux Conſeillers, dont le Roy en étoit un. Ce Conſeil ne pouvoit rien conclure ſans le conſentement du peuple. Pluſieurs des Loix de Lycurgue ont aſſez de rapport à celles de Moyſe. Par exemple, l'égalité des partages des terres, le reſpect pour les vieillards & les Magiſtrats, la frugalité, l'horreur de l'yvrognerie & de l'intempérance; ils élévoient leurs enfans, même les filles, dans les exercices laborieux de la guerre; ils leur inſpiroient un amour infini pour la liberté, & pour l'indépendance; ils parloient peu & diſoient beaucoup en peu de paroles; le ſtile Laconique eſt paſſé en proverbe.

Nous avons parlé de la Lettre qu'Areus Roi de Lacédémone écrivit au Grand-Prêtre Onias (*n*). Nous avons ſuppoſé après Joſeph (*o*), & avec Uſſerius (*p*), que c'étoit le Grand-Prêtre Onias III. cependant on forme ſur cela des difficultez que nous ne devons pas diſſimuler. On dit (*q*) qu'au tems d'Onias III. il n'y avoit point de Roy à Lacédémone du nom d'Areus; car pour celui dont l'Hiſtoire du tems d'Onias III. parle, il n'avoit pas le titre ni la qualité de Roy; aucun Auteur ne la lui a jamais donnée. Les deux familles Royales de Lacédémone étoient éteintes avant que cet Areus vînt au monde, & le gouvernement de cette ville avoit pris une autre forme, après avoir paſſé par les mains de quelques tyrans. Outre cela le Grand-Prêtre Jonathas dans ſa Lettre aux Lacédémoniens (*r*), en parlant de cette Lettre d'Areus, dit qu'il s'étoit paſſé beaucoup de tems depuis qu'elle lui avoit été écrite: or il n'auroit pas parlé ainſi, ſi la terre d'Areus eût été écrite à Onias III. puiſque depuis la mort d'Onias III. arrivée l'an du monde 3834. juſqu'au commencement de Jonathas en 3843. il n'y a que neuf ans.

Il vaut donc mieux dire que ce fut Areus ou Arius I. Roy de Lacédémone qui écrivit à Onias I. Grand Prêtre des Juifs. Ce Prince eſt ſurement contemporain d'Onias, & toute l'Hiſtoire s'accorde fort bien à ce ſentiment. Nous mettons le commencement d'Onias I. en l'an du monde 3682. & ſa mort en 3702.

Quant à la parenté des Lacédémoniens & des Juifs, nous allons propoſer les principales conjectures que l'on apporte pour donner quelque couleur à cette opinion. Il eſt bon de remarquer premierement que ſelon le texte Grec ce furent les Lacédémoniens qui écrivirent les premiers aux Juifs, & leur témoi-

(*n*) 1. *Macc.* XII 7. *& ſeq.* (*o*) *Joſeph. Antiq. l.* XII. *c.* 4. 5. (*p*) *Uſſer. Annal. V. T. ad an. J. P.* 4531. (*q*) *Scaliger. animadv. in Euſeb. Chronic. p.* 139. *& Canon. Iſagog.* III. *p.* 340. (*r*) 1. *Macc.* XII. 10.

témoignerent qu'ils avoient trouvé dans d'anciens Livres qu'ils étoient parens, & qu'ils avoient pour pere commun le Patriarche Abraham. Les Juifs tout enflez qu'ils ont toujours été de la noblesse de leur origine, ne rejetterent point cette prétention des Lacédémoniens. Les uns & les autres crurent très-sérieusement qu'ils étoient parens. On voit bien la Lettre d'Areus à Onias, mais on ne trouve pas la réponse d'Onias à Areus; mais il paroît par la suite de l'Histoire, que la chose fut très-bien reçuë en Judée; & que les deux peuples entretinrent de bonne foi leur alliance & leur parenté.

Le Grand-Prêtre Jason étant obligé de quitter la Judée sa patrie, & l'Arabie où il s'étoit retiré, alla chercher un refuge à Lacédémone (ſ). Le Grand-Prêtre Jonathas frere de Judas Maccabée écrivit au Senat & au peuple de Lacédémone, pour renouveller leur ancienne alliance; (*t*) leur parenté étoit un article non contesté. Il faut toutefois avoüer que si cela n'étoit fondé que sur les monumens qui nous restent dans les Ecritures saintes, ou dans les Auteurs profanes, leur créance étoit assez mal fondée. Mais ils pouvoient alors avoir en main des monumens & des preuves qui nous sont inconnuës.

Quoi qu'il en soit, voici les conjectures que l'on propose pour donner du jour à cette parenté. Quelques-uns (*u*) ont avancé qu'Ebal fils de Jectan (*x*) étoit le même qu'*Ebalus* pere de Tindare & ayeul de Castor, de Pollux & d'Hélene; mais la Chronologie ne peut s'accorder avec ce sentiment, & d'ailleurs cela ne prouveroit pas que les Lacédémoniens & les Juifs eussent pour pere commun Abraham, puisqu'Ebal est plus ancien qu'Abraham de six ou sept générations.

D'autres (*y*) ont cru que les Lacédémoniens étoient issus d'une des deux femmes d'Abraham, *Agar*, ou *Cethura*; mais cela est trop vague, & ne nous apprend rien au-delà d'une conjecture qui n'est pas appuyée de la moindre preuve. Grotius s'imagine que la parenté des Juifs & des Lacédémoniens est fondée sur ce que les Lacédémoniens descendoient des Doriens, & les Doriens des Pélasges; & comme ces derniers étoient originaires des environs de la Syrie ou de l'Arabie, on a dit au hazard que les Lacédémoniens & les Juifs étoient d'une même race; ce sont là de ces opinions agréables qui ne souffrent pas un examen rigoureux & exact.

Eutychius Patriarche d'Alexandrie prend cette parenté du côté d'Esaü; il croit qu'Esaü épousa non seulement des femmes Chananéennes, mais aussi des femmes Grecques, & que de là vient l'alliance entre les Juifs & les Grecs. Il seroit à souhaiter que ce prétendu mariage d'Esaü avec des femmes Grecques fût seulement probable.

Quelques-uns la font venir de *Cadmus*, qui étant Phénicien, & étant venu en Gréce avec quelques Arabes, aura donné lieu à dire que les Lacédémoniens descendoient d'Abraham, parce que *Cadmus* venoit d'un pays qui étoit peuplé & habité par les descendans d'Abraham. On attribuoit à Cadmus la fondation de la ville de Lacédémone, & on tiroit l'étymologie du nom de *Sparte*, qui signifie *semée*, de ce que Cadmus y avoit semé des dents de dragon, d'où étoient sortis des hommes. Apollodore (*z*) ajoute que Cadmus effrayé de voir des hommes tout armez sortir de la terre, jetta des pierres contr'eux: que ces hommes ramassant ces pierres commencerent à s'entrebattre & à s'entretuer, de sorte qu'il n'en resta que cinq, à la tête desquels étoit *Udæus*. N'auroit-on pas pris cet *Udæus*, pour *Judæus*, afin d'en tirer l'origine des Lacédémoniens-Juifs?

Diodore (*a*) de Sicile raconte qu'une foule d'étrangers s'étant jettée dans l'Egypte, &

(ſ) 2. *Macc.* V. 9. (*t*) 2. *Macc.* XII. 6. (*u*) *Vide apud Scalig. Isagog. l.* 3. *p.* 382. (*x*) *Genes.* X. 28. (*y*) *D. Thom. seu alius in libb. Macc.*

(*z*) *Apollodor. ex Pherecid. l.* 3. *Bibliot.* (*a*) *Diodor. Sicul.*

commençant à en altérer les loix & les coutumes, les naturels du pays les chasserent, & les obligerent de se retirer où ils purent : une partie se retira dans la Gréce, sous la conduite de Danaus & de Cadmus, les autres ayant Moyse à leur tête s'emparerent de la Judée, qui étoit alors entiérement déserte. Voilà encore de quoi fonder un conjecture sur l'origine commune des Lacédémoniens & des Juifs.

La fondation de Sparte est attribuée par quelques Auteurs à un Juif nommé *Sparton*, qui accompagna Bacchus dans ses guerres & dans ses voyages ; d'autres l'atribuent à Spartus fils de Phoronée. On veut que Sparton compagnon de Bacchus ait été Juif: si cela étoit bien prouvé, il ne faudroit point d'autre fondement pour dire que les Juifs & les Lacédémoniens viennent d'un même pere. Mais Pausanias (*b*) remarque que les Lacédémoniens ne connoissent pas cet homme, & ne l'avoüent pas pour fondateur de leur ville.

Les Anciens ont cru que les Juifs étoient originaires de l'Isle de Créte. Ce sentiment étoit encore commun du tems de Tacite (*c*): *Judaeos Cretâ insulâ profugos novissima Lybiae insedisse, &c.* Le mont *Ida*, peu différent de celui de *Juda*; les *Idaei*, peu différens de *Judaei*; le fleuve *Jarden* portant le même nom que le Jourdain de la Palestine ; les loix des Crétois données par Minos ; celles de Lycurgue données aux Lacédémoniens, & celles de Moyse aux Juifs: tout cela dans l'Antiquité la plus reculée. Les peuples Crétois avoient envoyé des colonies dans la Palestine. Les Philistins étoient Crétois d'origine. Lycurgue Legislateur des Lacédémoniens avoit demeuré long-tems en Créte, & en avoit tiré les loix qu'il donna à ses compatriotes. Tout cela a pu donner lieu de croire que les Juifs & les Lacédémoniens étoient d'une même origine (*d*).

Joseph (*e*) a pris le passage de la lettre de Jonathas au Senat de Lacédémone dans un sens différent de ce qui se lit dans les Livres des Macabées. Ces Livres portent (*f*) que les Juifs n'ayant nul besoin du secours des Lacédémoniens, ni de leur alliance, n'ont pas laissé d'envoyer vers eux pour la renouveller. *Cùm nullo horum indigeremus, habentes solatio sanctos Libros qui sunt in manibus nostris.* Joseph fait dire à Jonathas que pour les Juifs ils n'ont nul besoin du témoignage des étrangers, pour se persuader que les Juifs & les Spartiates sont freres, ayant en main les Livres sacrez, qui leur en fournissent des preuves, &c. Cette explication de Joseph est suivie de plusieurs Interprêtes ; mais où sont donc ces passages de l'Ecriture qui démontrent la parenté des deux peuples ? C'est ce qu'on n'a pu encore montrer jusqu'ici, qu'en supposant, ce qui est très-incertain, que les Lacédémoniens étoient venus des Iduméens ou des Ismaëlites.

De tout ce qu'on vient de dire, il résulte que la parenté de ces deux peuples est un point très-douteux, & qu'apparemment les Juifs & les Spartiates ont bien voulu en cela se faire une agréable illusion. L'Ecriture ne nous oblige pas de croire ce que croyoient Areus & Jonathas ; si c'est une erreur elle est toute sur leur compte. Les Livres que nous croyons inspirez & indubitables racontent quelquefois les erreurs & les vaines opinions des hommes, sans les approuver ni les autoriser.]

LACHIS, ville au midy de la Tribu de Juda. *Josue* x. *26.* xv. *39.* Eusébe & saint Jérôme disent que de leur tems on voyoit un bourg du nom de *Lachis*, à sept milles d'Eleuthéropolis, tirant vers le midy. Sennachérib assiégea Lachis, mais il ne la prit pas. C'est de là qu'il envoya Rabsacés contre Jérusalem. (*g*)

LAHELA, pays au-delà du Jourdain, où Téglatphalassar Roi d'Assyrie, transporta

(*b*) *Pausan. Corinthiac. p.* 58. (*c*) *Tacit. hist. l.* 5. *initio.* (*d*) *Vide Huet. démonst. Evan. propos.* 4. *c.* 4. *art.* 10. (*e*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 5.

(*f*) 1. *Macc.* XII. 9. (*g*) 4. *Reg.* XVIII. 17. XIX. 8. & 2. *Par.* XXXII. 9.

ta les Tribus de Ruben, de Gad, & la demi-Tribu de Manassé. (b) Il y a beaucoup d'apparence que *Labéla* est le même que *Halé*, dont il est parlé 4. *Reg.* XVII. 6. & XVIII. 10. peut-être le même pays que *Hévila*, ou *Chola*, *Genes.* II. 11. vers la Colchide, & l'Arménie. Voyez nôtre Dissertation sur le pays où les dix Tribus furent transportées.

LAHEM. Ce mot est mis pour *Bethléem*. 1. *Par.* IV. 22.

LAIS, ou *Lésem*, autrement *Panéas*, & ensuite *Césarée de Philippe*, & enfin *Néroniade*. (i) Plusieurs croyent que c'est la même que *Dan*. Mais il est certain que *Dan* étoit différent de *Lésem*, & de *Panéas*. Dan étoit à quatre milles de Panéade, en tirant du côté de Tyr. (k) Voyez *Panéade*.

LAIS, pere de Phalti, de la ville de Gallim. 1. *Reg.* XXV. 44.

[LAISA, LAISE, ou LESEN, nom de lieu près Bérée ou plutôt Béroth, ville de la Tribu de Benjamin, qui n'est connu dans l'Ecriture que par la bataille qui s'y donna entre Judas Maccabée d'une part, & Bacchides & & Alcime Grand-Prêtre des Juifs, de l'autre part. (l) Démétrius Soter ayant appris la mort de Nicanor, & la défaite de son armée, envoya de nouveau en Judée Bacchides & Alcime, avec l'aîle droite de son armée, c'est-à-dire, l'élite de ses troupes, au nombre de vingt-deux mille hommes d'infanterie, & deux mille de cavalerie. Il vinrent d'abord à Jérusalem, croyant y rencontrer Judas; mais ayant appris qu'il étoit campé à Laïse avec trois mille hommes choisis, ils y allerent & se camperent à Bérée qui n'en étoit pas éloignée. Les troupes de Judas voyant une si grande multitude d'ennemis, furent tellement saisis de crainte, que la plûpart déserterent, en sorte qu'il ne lui resta que huit cens soldats.

Judas se voyant ainsi abandonné dans la nécessité où il se trouvoit de combattre, son cœur en fut tout abattu, & d'autant plus qu'il n'avoit pas le tems de rassembler d'autres soldats; cependant il ne laissa pas d'encourager ceux qui étoient restez avec lui, & de les animer au combat; mais ils lui répresenterent qu'ils étoient en si petit nombre qu'il falloit plutôt différer la bataille, & attendre quelque nouveau renfort. Judas leur répondit: Dieu nous garde d'en user ainsi, & de fuir devant nos ennemis: si nôtre heure est venuë, mourons courageusement pour nos freres, & ne soüillons point notre gloire par une action si lâche. Les ennemis étant sortis de leur camp vinrent au-devant d'eux ayant mis la cavalerie sur les deux aîles: les frondeurs & les archers marchoient devant l'armée, & le premier rang étoit composé des plus vaillans soldats, & Bacchides étoit à l'aîle droite. Les trompettes des deux partis commencerent à sonner, les montagnes d'alentour retentirent de leur bruit, & Judas ayant remarqué que l'aîle droite où commandoit Bacchides étoit la plus forte, il l'assaillit, la rompit, & la poursuivit jusqu'à la montagne d'Azot; mais l'aîle gauche ayant enveloppé Judas & ses gens par derriere, le combat fut long-tems opiniâtre; & Judas enfin accablé par la multitude des ennemis, tomba mort, & ses gens prirent la fuite.

☞ (m) Cette action de Judas Maccabée, qui se résout avec huit cens hommes d'attaquer une armée de vingt-mille hommes d'infanterie, & de deux mille chevaux; cette action dis-je, surprend beaucoup ceux qui ignorent que l'Histoire est remplie de ces sortes de faits extraordinaires; mais on revient de cette surprise, lorsque l'on considére qu'un chef habile & entreprenant, qui connoît la valeur & l'audace déterminée de ses troupes, ne désespere jamais dans un coup de nécessité, où la retraite étant inséparable de la mort, il faut vaincre ou périr.

Judas après la désertion de la plus gran-

(b) 1. *Par.* V. 26. 4. *Reg.* XV. 29. (i) *Joseph. Antiq. l.* XX. *c.* 8. (k) *Euseb. in locis Hebr. in Dan, & in Betsamé.* (l) 1. *Mac.* IX. 1. *& seq.*

(m) Observations sur la bataille de Laïse entre Judas Maccabée & Bacchides. 1. *Macc.* IX. 1. *& seq.*

de partie de ses troupes, se trouva dans cette triste nécessité ; il employa la puissante batterie de la Religion pour relever le courage de ceux qui lui étoient demeurez fidéles; c'étoit tout ce que les Généraux pouvoient imaginer de plus efficace dans les grands dangers. Les miracles étoient rares du tems des Maccabées: on ne les voyoit que de loin en loin ; cependant il en paroissoit toujours quelqu'un, & Dieu ne s'étoit pas entiérement retiré de son peuple ; il compatissoit encore à ses maux, quoiqu'il se fût rendu indigne de ses faveurs. La vertu, la pieté & les amirables qualitez de Judas Maccabée, que Dom Calmet (*n*) compare à JESUS-CHRIST, retint long-tems la colére du Seigneur contre un peuple ingrat & infidéle ; mais enfin ce grand homme périt dans cette action, & ceux qui ne voulurent pas l'abandonner, furent plutôt accablez, que vaincus.

Judas s'étoit campé à Laïse avec trois mille hommes choisis. (*o*) Je ne sçai pourquoi l'Auteur sacré ajoute l'épithéte *choisis*, que l'on explique ordinairement par *braves, vaillans, courageux;* car quoiqu'ils fussent en état de faire tête & même de défaire cette armée formidable de Bacchides, la plûpart n'étoient que des lâches, puisque plus des deux tiers n'eurent pas le courage de combattre, & qu'ils abandonnerent indignement un Chef si vaillant, & qui devoit leur être si cher. *Ses gens*, dit (*p*) l'Auteur sacré, *voyant une si grande armée, furent saisis de frayeur, & plusieurs se retirerent du camp, en sorte qu'il n'en demeura que huit cens.* Si tous les lâches, Officiers & soldats, étoient expulsez d'une armée au moment d'une action décisive, il en resteroit peu ; mais ce peu délivré de cette canaille, feroit infiniment plus d'effet, que si les poltrons demeuroient pêlemêle avec les vaillans.

Judas eut le cœur abattu, & se sentit comme défaillir, en voyant la lâcheté de ceux qui l'abandonnoient; cependant ce grand Héros ranimant son courage, dit à ses gens qui vouloient le détourner de combattre (*q*) : *Quoi, voudriez-vous fuir* devant nos ennemis? *Si notre heure est arrivée, mourons courageusement pour nos freres*, plutôt *que de soüiller notre gloire par une action si honteuse.* Il se trouva apparemment engagé si avant & si près de l'ennemi, qu'il risquoit plus de se retirer que de combattre ; parce qu'en combattant du moins il mettoit son honneur & sa gloire à couvert ; de plus il avoit éprouvé plusieurs fois que la victoire est entre les mains du Seigneur qui la donne à qui il lui plaît, sans avoir égard au nombre.

L'armée ennemie étant sortie de son camp (*r*), *vint au-devant d'eux ; & la cavalerie fut divisée en deux corps* partagez aux aîles ; *les frondeurs & les archers marchoient devant l'armée ; & le premier rang étoit formé des plus forts & des plus vaillans. Bacchides étoit à l'aîle droite, & les bataillons marcherent des deux côtez, & firent retentir le bruit des trompettes.* Dom Calmet traduit ce passage, *proximavit Legio ex duabus partibus*, par ces mots : *les bataillons marcherent des deux côtez.* Cela ne me paroît pas exact : car le terme de *legio* au singulier, dans l'Ecriture, ne doit pas signifier plusieurs bataillons, puisque la méthode de se ranger chez les peuples de l'Asie étoit différente de celle des Romains, & qu'ils combattoient en phalange & sur une seule ligne, & non pas par bataillons, ou cohortes. Ainsi je crois qu'il faudroit traduire, *la phalange s'approcha des deux côtez*, ou des deux aîles. On comprend bien que les deux aîles de Bacchides s'avancerent pour envelopper les troupes de Judas, cela ne peut s'entendre autrement : car comment pourroit-on dire que *les bataillons marcherent des deux côtez*, puisque Judas n'a qu'une poignée de gens, & qu'en traduisant ainsi, l'on croiroit qu'il seroit à la tête de plusieurs bataillons?

Les gens de Judas sonnerent aussi des trompettes,

(*n*) Commentaire sur le liv. I. c. IX. ℣. 18. des Maccabées. (*o*) I. *Macc.* IX. 5. (*p*) *Ibid.* ℣. 6.

(*q*) I. *Macc.* IX. 10. (*r*) *Ibid.* ℣. 11. 12.

pettes, & la terre retentit du bruit des armes. Si l'on n'a que les gens de Judas en vûë, cette hyperbole est un peu outrée : *& le combat dura depuis le matin jusqu'au soir.* J'ai de la peine à comprendre que huit cens hommes ayent pu résister si long-tems contre une armée si extraordinairement supérieure & qui les environnoit de toutes parts ; je conçois aisément que des soldats si braves & si déterminez, ayant à leur tête un Général tel que Judas Maccabée, ayent pu enfoncer & mettre en fuite l'aîle droite des ennemis ; mais je ne puis concevoir qu'un si grand Capitaine ait pu se mettre aux trousses des fuyards & les poursuivre jusqu'à la montagne d'Azot, pendant qu'il laissoit derriere lui tout le reste de l'armée de Bacchides en état de réparer cette disgrace, en le suivant & tombant sur ses derrieres, comme cela arriva, ce qui fut cause de son malheur : encore une fois je ne puis attribuer une telle imprudence, & une faute si grossiére à un Guerrier aussi habile que Judas : car on voit dans tout ce qu'il a fait, qu'il est peut-être le seul des grands Capitaines qui ait été sans reproche dans l'éxécution de ses desseins. Il faut que ses gens se soient laissez emporter à l'ardeur de la victoire, & qu'il se soit vû malgré lui dans la triste nécessité de les suivre ; car autrement, si après la défaite de cette aîle, il eût tourné sur les flancs de l'ennemi, étonné de la déroute de sa droite ; cela auroit été dans les regles, & la victoire étoit certaine.

Mais ceux qui étoient à l'aîle gauche, dit (s) l'Auteur sacré, *voyant que l'aîle droite avoit été défaite suivirent par derriere Judas & ses gens.* Ceux-ci se voyant suivis par le corps de l'armée de Bacchides, furent obligez de laisser aller les fuyards, & de faire volte-face pour soutenir un autre combat. Il est difficile de bien démêler certaines circonstances que l'Auteur sacré rapporte ; il y a des mouvemens qui embarrassent extrémement, & dont on ne sçauroit sortir que par la voye des conjectures. Ainsi je présume que les ennemis s'étoient mis d'abord en bataille, mais la droite de leur cavalerie qui étoit avant le combat, ayant été rompuë & mise en fuite, & malheureusement pour Judas poursuivie trop loin, l'armée de Bacchides tourna pour suivre le victorieux, & l'arrêter dans sa retraite ; cette conjecture me paroît très-probable. L'Auteur sacré donne la disposition & la distribution des troupes de Bacchides, & ne dit rien de celle des Juifs, mais je les ai rangez en deux corps sur une grande profondeur, selon leur méthode ordinaire de combattre.

Le combat fut long-tems opiniâtre (t) ; *& plusieurs de part & d'autre furent blessez & tuez ; Judas lui-même tomba mort, & tous les autres s'enfuirent.* Le reste de l'armée de Bacchides ayant suivi Judas qui combattoit comme un lion, & qui renversoit par terre tout ce qui se présentoit devant lui, l'assaillit par derriere ; il se trouva entre deux armées, où il fit des prodiges de valeur ; mais enfin accablé par la foule, il fut blessé & tomba sur un tas de morts qu'il avoit renversez autour de lui : ainsi mourut ce grand Héros. On peut voir l'éloge magnifique que le sçavant Commentateur (u) en a fait, & les rapports admirables qu'il trouve entre JESUS-CHRIST & lui.

LAIT. Une terre d'où découlent *des torrens de lait & de miel* (x), est un pays d'une fertilité extraordinaire. Moyse défend de cuire *le chevreau dans le lait de sa mére* (y), ce que les Hébreux expliquent literalement, & ne permettent pas de manger dans un même repas tout de suite de la viande & du fromage. Voyez ce que nous avons remarqué sur l'article *Viandes.* Quelques-uns entendent cette loy dans un sens métaphorique, comme si la loy défendoit seulement la cruauté, comme elle défend en un

(s) 1. *Macc.* IX. 16.

(t) 1. *Macc.* IX. 17. 18. (u) Dom Calmet. Comment. sur cet endroit. (x) *Exod.* III. 8. XIII. 5. *& passim.* (y) *Exod.* XXIII. 19. XXXIV. 16. *Deut.* XIV. 21.

un autre endroit (z), de prendre la mere dans le nid avec ſes petits.

Les Auteurs de l'ancien Teſtament parlent de la formation de l'homme dans le ſein de ſa mere comme d'un lait qui ſe caille, & qui prend la forme humaine. Voyez Job (a) : *Nonne ſicut lac mulſiſti me, & ſicut caſeum me coagulaſti* ? Et la Sageſſe (b) : *In ventre ventris figuratus ſum caro, decem menſium tempore coagulatus ſum in ſanguine, &c. Le cœur des méchans s'eſt caillé*, s'eſt endurci, *comme le lait.* (c) On peut traduire l'Hébreu : *Le cœur s'eſt épaiſſi comme la graiſſe.*

Dans les Prophétes (d) le regne du Meſſie eſt repréſenté comme un tems d'une abondance infinie, où les montagnes fourniront des ruiſſeaux de lait & de miel : *In illa die ſtillabunt montes dulcedinem, & colles fluent lacte.* Et Iſaïe (e) : *vous ſucerez le lait des Nations, & vous ſerez allaitez de la mammelle des Rois.* Saint Paul (f) compare ſes éleves à de petits enfans, auſquels il a donné du lait, & non une nourriture ſolide. Et ſaint Pierre (g) exhorte les fidéles *à déſirer le lait raiſonnable*, la doctrine Evangelique.

Allaiter ſe dit ſouvent dans le ſens figuré des careſſes dangereuſes, & ſéduiſantes des pécheurs : *Mon fils, ſi les pecheurs vous allaitent* (h), vous flattent, vous attirent par leurs careſſes ; l'Hébreu, *vous trompent.* Le texte lit de même dans les autres paſſages, où ſaint Jérôme a employé le verbe *lactare*, au lieu de *ſeducere, fallere.* Dans le Cantique des Cantiques IV. 11. *Mel & lac ſub lingua tua*, ſignifie, vos paroles, ſont plus douces que le lait & le miel.]

LAITUES. On dit que Dieu avoit ordonné de manger l'Agneau Paſcal avec des laituës ſauvages. *Exod.* XII. 8. *Edent carnes nocte illa cum lactucis agreſtibus.* Mais l'Hébreu porte ſimplement, *avec des amertumes*, avec quelque choſe qui reléve le gout, comme la moutarde, &c.

(z) *Deut.* XXII. 6. (a) *Job.* X. 10. 11. (b) *Sap.* VII. 1. 2. (c) *Pſalm.* CXVIII. 70. d) *Joël.* III. 18. (e) *Iſai.* LX. 16. (f) 1. *Cor.* III. 2. *Heb.* V. 12. (g) 1. *Petri.* II. 2. (h) *Proverb.* I. 10. יפתו

LAME D'OR. Le Grand Prêtre des Juifs portoit ſur ſon front une lame d'or, où étoient écrits ces mots : *Kodeſch-la-Jehovah*, (i) la ſainteté eſt au Seigneur. Cette lame étoit attachée par derriére la tête avec un ruban.

I. LAMECH, fils de Mathuſala, & pere de Noé. Il vêcut cent quatre-vingt-deux ans, avant la naiſſance de Noé ; (k) & aprés il en vêcut encore cinq cens quatre-vingt-quinze ; ainſi tout le tems de ſa vie fut de ſept cens ſoixante & dix-ſept ans, étant né l'an du Monde 874. & étant mort l'an 1651.

II. LAMECH, de la race de Caïn, fut fils de Mathuſaël, & pere de Jabel, & de Jubal, de Tubalcaïn, & de Noëma (l) Lamech eſt célébre dans l'Ecriture par ſa polygamie, dont on le croit le premier auteur dans le monde. Il épouſa Ada, & Sella. *Ada* fut mere de Jabel, & de Jubal ; & *Sella*, de Thubalcaïn, & de Noëma ſa ſœur. Un jour Lamech dit à ſes femmes : Ecoûtez-moi, femmes de Lamech. J'ai tué un homme pour ma bleſſure, & un jeune homme pour ma meurtriſſure. On tirera vengeance ſept fois du meurtrier de Caïn, & ſoixante & dix fois du meurtrier de Lamech. Ces paroles ſont une énigme, à laquelle on n'entend rien. On peut conſulter les commentateurs. La Tradition des Hébreux eſt que Lamech étant devenu aveugle, avoit tué Caïn à la chaſſe, ſans le connoître, croyant tuër une bête ; & qu'enſuite il avoit encore tué Thubalcaïn ſon propre fils, qui avoit été cauſe de ce meurtre, parce qu'il lui avoit dit de tirer en un endroit dans des brouſſailles, où il avoit vû remuër quelque choſe. On fait diverſes autres ſuppoſitions pour expliquer le paſſage de Lamech, toutes preſque également abſurdes & incertaines. Nous les avons rapportées pour la plûpart dans nôtre Commentaire. Voyez auſſi

(i) קדש ליהוה *La ſainteté eſt au Seigneur.* (k) *Geneſ.* V. 25... 31. (l) *Geneſ.* IV. 18. 19. 20. *& ſeq.*

aussi Pererius, sur la Généfe, Ch. IV. & M. Bayle, sur l'article de *Lamech*. Joseph (*m*) dit que Lamech eut soixante & dix-sept fils de ses deux femmes; mais l'Ecriture ne lui donne que trois fils, & une fille. Nous avons parlé de chacun d'eux sous leurs articles. L'Auteur du Livre intitulé, *Polygamia triumphatrix*, fait de Lamech son héros, & veut que l'Ecriture ait fait mention de sa polygamie pour le loüer.

[LAMENTATIONS. On donne le nom de *lamentations*, à un Poëme lugubre, que Jérémie composa à l'occasion de la mort du pieux Roy Josias, & qui fut long-tems dans la bouche de tous les Chantres & des Chanteuses d'Israël (*n*). On croit que ce fameux Poëme est perdu; mais il nous en reste un autre du même Prophéte, composé sur la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor. On en voit les preuves dans tous les chapitres des Lamentations. La Préface qui est très-ancienne, le marque expresément; Jérémie parle par tout de Jérusalem & du Temple, comme de choses détruites, désolées, prophanées; l'Auteur de l'Ecclésiastique (*o*) dit qu'aprés la prise de Jérusalem, les ennemis *rendirent désertes les voyes qui ménent à Jérusalem*, faisant allusion à ce passage des Lamentations (*p*): *Viæ Sion lugent, eò quòd non sit qui veniat ad solemnitatem.*

Dans les deux premiers chapitres des Lamentations, Jérémie est principalement occupé à faire la description des incommoditez du siége de Jérusalem. Dans le troisiéme, il déplore les persécutions que lui-même a souffertes. Le quatriéme roule sur la ruine & sur la désolation de la ville & du Temple, & sur la disgrace du Roy Sédécias. Voici comme il parle de ce Prince infortuné (*q*): *L'Oint du Seigneur que nous aimions comme notre vie, qui nous étoit aussi cher que nous-mêmes, a été pris pour nos iniquitez: ce Prince si bon, à qui nous avions dit. Nous vivons sous votre ombre au milieu des Nations.* Le cinquiéme chapitre est une espéce de formule de prieres pour les Juifs dans leur dispersion & dans leur captivité. Tout à la fin il parle de la cruauté des Iduméens, qui avoient insulté au malheur de Jérusalem, & qui avoient contribué à sa démolition, & il les menace de la colére du Seigneur. Ce dernier chapitre fut écrit apparemment après les autres, puisqu'il suppose que le Temple étoit tellement ruiné, qu'il servoit de retraite aux renards, & que le peuple étoit déja en captivité.

Les quatre premiers chapitres des Lamentations sont en vers Acrostiches & *Abécédaires*, chaque verset, ou chaque couplet commençant par une des lettres de l'alphabet Hébreu, rangées selon son ordre alphabétique. Le premier & le second chapitre contiennent vingt-deux versets, suivant le nombre des lettres de l'alphabet. Le troisiéme chapitre a trois versets de suite qui commencent par la même lettre; il a en tout soixante-six versets. Le quatriéme chapitre est semblable aux deux premiers, & n'a que vingt-deux versets, le cinquiéme n'est pas acrostiche.

Il y a une chose particuliére dans les chapitres second, troisiéme & quatriéme: c'est que la lettre *Pe* y est mise devant l'*Aïn*; au lieu que dans le chapitre premier, & dans tous les Pseaumes acrostiches & *abécédaires*, l'*Aïn* précéde toujours le *Pe*. On ignore la raison de ce dérangement; les Copistes ont quelquefois voulu réparer ce prétendu défaut, mais la suite du discours demande qu'on laisse les choses comme elles sont.

Les Hébreux donnent au livre des Lamentations le nom d'*Echa*, du premier mot du texte; ou *kinnoth*, c'est-à-dire, *Lamentations* (*r*) Les Grecs les appellent *Thrénes*, qui signifie la même chose en leur langue. Le stile des Lamentations de Jérémie est vif,

(*m*) *Antiq. l.* 1. *c.* 2. (*n*) 2. *Par.* XXXV. 25. (*o*) *Eccli.* XLIX. 8. (*p*) *Thren.* I. 4. (*q*) *Thren.* IV. 20.

(*r*) איכה *Quomodo* קינות *Kinnoth. Lamentationes* Θρῆνοι. *Threni. Lamentationes.*

vif, tendre, pathétique, touchant. C'étoit le talent particulier de ce Prophéte que d'écrire des choses tristes & touchantes. Il n'y eut jamais de sujet plus digne de larmes, ni écrit dans des sentimens plus affectifs & plus tendres.

Les Hébreux avoient accoutumé de faire des Lamentations, ou des Cantiques lugubres à la mort des grands Hommes, des Princes, des Héros qui s'étoient distinguez dans les armes, & même à l'occasion des malheurs & des calamitez publiques. Ils avoient même des recueils de ces sortes de Lamentations, comme il paroît par les Paralipomenes (*s*): *Ecce scriptum fertur in Lamentationibus.* Nous avons encore celle que David composa à la mort d'Abner & de Jonathas. Les prophétes Isaïe, (*t*) Jérémie (*u*), & Ezéchiel (*x*) après avoir prédit la désolation de l'Egypte, de Tyr, de Sidon & de Babylone ont fait des Lamentations sur la chûte de ces villes, ou de ces Etats. Il semble par Jérémie (*y*) qu'ils avoient des pleureuses à gage. *Vocate Lamentatrices & veniant, & ad eas quæ sapientes sunt, mittite, & properent: festinent & assumant super nos lamentum, &c.*

LAMIE, *Lamia.* C'est un monstre marin si extraordinairement grand, qu'on en a vû qui pesoient jusqu'à trente mille livres, & qu'une charette à deux chevaux avoit peine à traîner. A Nice & à Marseille on a pris des lamies, dans l'estomach desquelles on a trouvé des hommes entiers, & même tout armez. Rondelet dit qu'il en a vû une en Xaintonge, qui avoit la gueule si grande, qu'un homme gros & gras y fût aisément entré; il ajoute que si on tient cette gueule ouverte avec un baillon, les chiens y entrent aisément pour manger ce qu'ils trouvent dans l'estomach. Gesner confirme la même chose, & en fait la même description. C'est le plus goulu de tous les poissons, & qui digere en moins de tems. La lamie a les dents grosses, âpres & aiguës, de figure triangulaire, découpées comme une scie, disposées par six rangs, dont le premier se montre hors de la gueule, celles du second sont droites, & les troisiémes sont tournées en dedans.]

LAMIES. Les Anciens donnoient le nom de *Lamies*, de *Lemures*, de *Larves*, & d'*Empuses*, à certaines femmes, ou plûtôt à certains Démons, qui sous la figure de femmes, attiroient par leurs caresses de jeunes enfans, qu'elles dévoroient ensuite. Ces Lamies n'ont apparemment jamais existé que dans l'imagination des nourrices, & des femmes; non plus que ces sorciéres, qu'on dit qui vont la nuit au sabbat, transportées au travers des airs. Toutefois saint Jérôme n'a pas fait difficulté de se servir de ce terme dans la Vulgate en deux endroits. Jérémie dans ses Lamentations: (*z*) *Les Lamies mêmes*, toutes cruelles qu'elles sont, *ont découvert leurs mammelles, & ont donné à têter à leurs petits. Mais la fille de mon peuple est aussi cruelle que l'autruche dans le désert.* Le terme Hébreu *thannim*, signifie un grand poisson, un dragon marin; & il est très-croyable que saint Jérôme en cet endroit, a voulu marquer le *lamia*, le chien marin, ou même la baleine, qui produisent leurs petits tous vivans, & qui les nourrissent de leur lait. Cela revient à la comparaison que fait Jérémie de la lamie, à la fille de son peuple.

L'autre passage où il est parlé de la *lamie*, est dans Isaïe. (*a*) Ce prophéte suivant la Vulgate, dit que le pays d'Edom, ou des Iduméens, sera réduit en solitude; que *la lamie y couchera, & y trouvera son repos.* L'Hébreu porte *lilith*, qui signifie, selon quelques-uns, (*b*) la choüette, ou quelque autre oiseau de nuit. Les Rabbins (*c*) enseignent que *Lilith* étoit la premiére femme d'Adam, la-

(*s*) 2. *Par.* XXXV. 25. (*t*) *Isai.* XIV. 4. 5. *&c. &* XV. XVI. (*u*) *Jerem.* VII. 29. IX. 10. XLVIII. 32. (*x*) *Ezech.* XIX. 1. XXVIII. 11. XXXII. 2. (*y*) *Jerem.* IX. 17.

(*z*) *Jerem. Thren.* IV. 3. גם תנים חלצו שד.
(*a*) *Isai.* XXXIV. 14. שם הרגיעה לילית (*b*) *Chald. alii quidam.* (*c*) *Vide Buxtorf. Synag. Jud.* c. 2. *ex lib. Bensira.*

laquelle s'étant prise de querelle avec son mari, prononça le nom de Jéhovah, qu'il n'est pas permis de prononcer; & aussitôt elle fut enlevée en l'air. Adam se plaignit à Dieu de la fuite de son épouse, & Dieu envoya trois Anges aprés Lilith; pour lui ordonner de revenir; sinon de la menacer qu'il lui mourroit tous les jours cent de ses enfans. Lilith refusa opiniâtrément de retourner avec son mari; & aima mieux consentir à la mort de ses enfans, que de se réconcilier avec lui. Les trois Anges l'ayant voulu contraindre à revenir, elle les pria de la laisser dans l'air, & leur promit de ne faire aucun mal aux enfans qui porteroient sur eux le nom de ces trois Anges. De là vient que les Juifs pour garantir leurs enfans de la violence de cette mauvaise femme, ont accoûtumé d'écrire sur un parchemin qu'ils mettent au coû de leurs enfans, ces noms: Séxoï, Sanśénoï, Sammangéloph. Voyez ci-aprés *Lilith*.

[La fable dit que Lamie étoit une fort belle femme, qui ayant eu des enfans de Jupiter, Junon en conçut tant de dépit, qu'elle lui procura de funestes couches, en sorte qu'elle mit ses enfans morts au au monde. Lamie en fut si affligée, qu'elle devint extraordinairement laide; & que par jalousie elle dévoroit les enfans des autres, Il y a *Lamia*, vient de l'Hébreu *Laham* (*d*), qui signifie dévorer. Il a encore cette signification dans l'Arabe.

Les Arabes content mille choses des Lamies, des Fées ou Méduses, qu'ils croyent être des démons ou mauvais genies, du nombre de ceux à qui Dieu avoit donné le gouvernement du Monde, avant qu'il l'eût confié à *Eblis*, qui dans la suite se révolta contre Dieu, & fut précipité dans l'enfer. Ils croyent que les anciens Génies ou *Dives*, ou *Ginns* étoient mâles & femelles; les *Dives* étoient les mâles, & les *Péris* les femelles (*e*). Les Péris sont d'une beauté extraordinaire, & ne font point de mal; au contraire les Dives sont laids & mauvais: & font ordinairement la guerre aux Péris. La nourriture de celles-ci sont des odeurs les plus excellentes; leur pays est le *Ginnistan*, comme qui diroit la Féérie, le pays des Génies, des Fées ou des Lamies. Ils disent que Salomon ayant eu l'avantage de vaincre une de ces Lamies, l'employa à une infinité de choses merveilleuses & extraordinaires.]

(*d*) לחם *Laham, vorare, in Arab.* (*e*) D'Herbelot Bibl. Orient. p. 701. 702.

LAMNAZEACH. Ce terme Hébreu (*f*) qui se lit à la tête de plusieurs Pseaumes, est traduit dans la Vulgate, & dans les Septante, par *in finem*, pour la fin, ou pour toûjours; dans Aquila, *pour le victorieux*; dans Théodotion, *pour la victoire*; dans le Chaldéen, *pour la loüange*; dans Symmaque, *Cantique de victoire*. Mais la plûpart des nouveaux Interprétes soutiennent, aprés les Rabbins, que *Lamnazeach* signifie *au Maître de la musique*; & il n'y a aucun endroit dans les Pseaumes, qui ne s'explique aisément en suivant cette signification. L'Hébreu *nazach*, d'où dérive *Lamnazeach*, signifie avoir l'intendance sur quelque chose; & on sçait que dans le Temple chaque famille & chaque bande de Musiciens avoit son Chef & son Maître. Voyez 1. *Par.* VI. 31. & 2. *Par.* XXIX. 30. &c.

[Plusieurs expliquent le mot de *Lamnazeach* de la venuë de JESUS-CHRIST, qui a paru dans le monde à la fin des siécles & des tems préordonnez. D'autres, de la vocation des Gentils: & de la réprobation des Juifs. D'autres, de l'éternité ou du jugement dernier; mais ces explications sont plutôt morales & mystiques que litterales. Il y en a qui expliquent *in finem* par, *toujours*. Pseaume qui mérite d'être éternellement dans la bouche & dans la mémoire des fidéles.

(*f*) למנצח *Lamnazeach. Praefecto, victori.* 70. *Εἰς τὸ τέλος. In finem. Theodot. Εἰς τὸ νῖκος. In victoriam. Aqu. Τῷ νικοποιῷ. Victoriam danti, seu victor. Sym. Ἐπινίκιος. Carmen victoriæ.*

Les Interprétes Grecs, Aquila, Symmaque & Théodotion rendent l'Hébreu *lamnazeach* par *le victorieux*, ou *celui qui donne la victoire*, ou *cantique de victoire*. Mais quand on examine le texte du Pſeaume où l'on trouve ce titre, il n'y eſt ſouvent parlé de rien moins que de victoire. Ainſi on ne peut pas ſoutenir cette tradition comme littérale. Ceux qui les expliquent des victoires de JESUS-CHRIST, s'ouvrent à la vérité un plus grand chant, puiſque le Sauveur a vaincu le monde, la mort & le démon par ſes ſouffrances, ſes humiliations & ſa mort, auſſi-bien que par ſa Réſurrection, ſon Aſcenſion, & ſes myſtéres glorieux; mais nous cherchons une explication litterale & grammaticale.

La plûpart des nouveaux Interprétes après les Rabbins, ſoutiennent que l'Hébreu lamnazeach ſignifie *au maître de la Muſique*, ou *à celui qui préſide à la bande des Chantres*, ou des Muſiciens, qui chantoient dans le Temple. Il eſt certain que le verbe *nazach*, d'où vient *lamnazeach*, ſignifie avoir l'intendance ſur des ouvriers, préſider à des Chantres ou des Muſiciens; il n'y a aucun paſſage où ſe trouve le terme lamnazeach, que l'on ne puiſſe aiſément expliquer en ce ſens. Il y a donc apparence que c'eſt ſa vraie ſignification.

Il y avoit dans le Temple du Seigneur un très-grand nombre de Lévites occupez à chanter les loüanges de Dieu. Chaque famille de Chantres, ou de Muſiciens avoit ſon Maître ou ſon Préſident. On en voit un long dénombrement dans les Paralipoménes, qui finit par ces mots (*g*): *Iſti ſunt quos conſtituit David ſuper Cantores domûs domini*. Les principaux de ces Maîtres étoient *Aſaph*, *Héman*, *Ethan* & *Idithun*.

Les bandes de Chantres étoient diſtinguées entr'elles non ſeulement par leurs familles, & par le rang qu'elles tenoient dans le Temple; mais auſſi par les inſtrumens de Muſique dont elles ſe ſervoient. Chacune de ces bandes avoit ſon Préſident, ou ſon *Mnaſeach*. Chonenias, par exemple, étoit célébre par ſa force & la beauté de ſa voix. Il préſidoit à la mélodie, ou il entonnoit & conduiſoit le chœur des Chantres (*h*): *Chonenias Princeps Levitarum prophetiæ praerat ad præcinendam melodiam*. Au tranſport de l'Arche de l'Alliance à Jéruſalem, Banaïas préſidoit à la bande des filles qui chantoient dans cette cérémonie (*i*). Dans les titres des Pſeaumes, on en voit par exemple, qui ſont adreſſez au Préſident de la huitiéme bande (*k*), ou de la troiſiéme. D'autres ſont prépoſez à ceux qui joüoient du *Neginah* (*l*), c'eſt-à-dire, d'un inſtrument de Muſique que l'on touchoit avec les doits.

Ce n'étoit pas ſeulement dans les cérémonies de Religion que l'on voyoit de ces Mnaſeachs ou Préſidens: il y en avoit auſſi dans les Cours des Princes, à la tête des troupes de Muſiciens & de Muſiciennes qui s'y voyoient. Les cérémonies lugubres, de même que les Fêtes & réjoüiſſances, étoient accompagnées de chants & de joüeurs d'inſtrumens, & tout cela ſe faiſoit avec méthode. Il y avoit toujours parmi les pleureuſes, comme parmi les Muſiciennes, une Préſidente, qui conduiſoit la bande & entonnoit les Lamentations. Lorſque David avoit composé quelques piéces de poëſie ſacrée, il la donnoit pour l'ordinaire à Aſaph, pour y donner l'air, & les faire chanter dans le Temple; c'eſt ce que l'Ecriture fait entendre, lorſqu'elle dit (*m*) *qu'Aſaph étoit Prophète à la main du Roi*; & on trouve pluſieurs Pſeaumes intitulez, *à Aſaph Préſident* de la Muſique. David lui-même ne trouvoit pas au-deſſous de lui de préſider quelquefois aux chœurs des Muſiciens, & de conduire une bande de Chantres; c'eſt ce qu'on peut inférer des Pſeaumes qui ont pour titre: *A David le ſerviteur de Dieu, Préſident de la Muſique* (*n*), ou, *à David*

(*g*) 1. *Par.* VI. 31.

(*h*) 1. *Par.* XV. 22. (*i*) 1. *Par.* XV. 18. 20. *Pſalm.* IX. (*k*) *Pſalm.* XI. 1. למנצח על השמינית (*l*) *Pſalm.* III. 1. 2. למנצח בנגינות (*m*) 1. *Par.* XXV. 2. (*n*) *Pſalm.* X. & XXXV.

vid Chef de la Musique.]

LAMPES. Il est souvent parlé de lampes dans l'Ecriture, & il est bon de remarquer quelle étoit leur forme anciennement. 1o. Les Anciens ne se servoient communément ni de cierges, ni de suif pour brûler; ils brûloient plûtôt de l'huile dans leurs lampes. La lampe, ou le chandelier à sept branches que Moyse mit dans le Saint, & ceux que Salomon mit dans la suite au Temple de Jérusalem, n'étoient que des lamperons qu'on remplissoit d'huile, & que l'on mettoit sur les branches du chandelier. Les lampes ou les chandeliers dont on se servoit dans les maisons, étoient d'ordinaire mis sur un guéridon placé à terre, mais assez élevé. Les lampes des soldats de Gédéon, (*o*) & celles des vierges folles & des vierges sages, dont il est parlé dans l'Evangile, (*p*) étoient d'une autre sorte C'étoient des espéces de fallots de fer ou d'argile, enveloppez de vieux linge, que l'on arrosoit d'huile de tems en tems. M. Bernier (*q*) dit que dans les Indes, on se sert encore de ces sortes de lampes. Ce n'est, dit-il, qu'un fer emmanché dans un bâton, le bout duquel on entoure de vieux linge, qu'on arrose d'huile de tems en tems. C'est le porte-flambeau, qui l'arrose d'un vase d'airain ou de fer blanc, à long col, qu'il porte toûjours à la main.

Gallonius (*r*) dit qu'on trouve encore dans les ruines de Rome de ces anciennes lampes, dont voici la description. C'étoient des vases de fer ou d'argile, larges, & ouverts par enhaut de la largeur de quatre pouces, ou un peu plus, finissant en pointe par le bas, & entez dans un morceau de bois, qui servoit de manche. On mettoit dans ces vases de l'huile, ou autre matiére inflammable, pour entretenir le feu ou la lumiére. Dans Homére, on allume du feu avec des bois gras & odorans, sur des chandeliers (*s*) hauts, & placez au milieu de la chambre. Ce que l'on vient de dire, n'empêche pas que l'on ne reconnoisse aussi qu'anciennement on se servoit de cierges, de flambeaux, & de fallots enduits de cire & d'autres matiéres combustibles, & même de bois gras & résineux, dans certaines cérémonies: Par exemple, lorsque Jason Grand-Prêtre des Juifs, reçut à Jérusalem le Roi Antiochus Epiphanes, (*t*) à la lumiére des flambeaux, & aux chants d'allegresse: *Cum facularum luminibus, & laudibus.*

[Outre la signification commune du terme de Lampe, elle signifie aussi dans le sens figuré, l'espérance, l'héritier, la ressource, le guide du peuple. Les Israëlites après le danger que David courut étant attaqué par le Géant *Jesbibenob*, lui dirent (*u*): Vous ne marcherez plus à la guerre avec nous, *de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Israël.* Dieu ne voulut pas que toutes les Tribus secoüassent le joug de Roboam (*x*), *afin qu'il demeurât une lampe à David pour toûjours devant le Seigneur à Jérusalem*; qu'il y eût toujours un Prince de sa maison. Voyez la même expression 3. Reg. xv. 4. & 4. Reg. VIII. 19. & 2. Par. XXI. 7. où *lucerna* est mis pour l'*héritier*. Job. XXI. 17. *Quoties lucerna impiorum extinguetur*. Et Prov. XXIV. 20. & Psalm. CXXXI. 17. *Paravi lucernam Christo meo*, se prennent dans le même sens.

Le Seigneur est nommé *la lampe* de ses serviteurs, leur espérance, leur secours (*y*): *Lucerna mea Dominus*, & Psalm. XVII. 29. *Tu illuminas lucernam meam, Domine*. Et Job (*z*) parlant de sa premiere prosperité: Que ne puis-je encore voir ces anciens jours, où *sa lampe brilloit sur ma tête, & où je marchois à sa lueur dans les ténébres*? Et Salomon (*a*): *La lumiere réjoüit les gens de bien, mais la lampe des méchans sera éteinte.* Et ailleurs (*b*): *La lampe du fils qui maudit*

(*o*) *Judic.* VII. 16. (*p*) *Matth.* XXV. 1. 2. *&c.* (*q*) Bernier, Lettre à M. de Merville, p. 34. (*r*) *Gallon. de cruciatib. Martyr c.* 6. (*s*) *Homer. Odyss.* Σ. *v.* 106. *& seq.*

(*t*) 2. *Macc.* IV. 22. (*u*) 2. *Reg.* XXI. 17. (*x*) 3. *Reg.* XI. 36. (*y*) 2. *Reg.* XXII. 29. (*z*) *Job.* XXIX. 3. (*a*) *Proverb.* XIII. 9. (*b*) *Proverb.* XX. 20.

maudit son pere, s'éteindra au milieu des ténébres. On peut l'entendre ou de la mort de ses enfans, ou de l'abandon où il se trouvera.

Les lampes marquent quelquefois les éclairs & le feu du Ciel. Le peuple voyoit *les voix & les lampes* (*c*); les tonnerres & les éclairs.

On alloit au-devant d'Holofernes *avec des lampes* (*d*) *& des couronnes*, pour lui faire honneur. On en usoit de même envers les nouveaux époux, comme il paroît par la Parabole des dix vierges (*e*).

Les Commandemens de Dieu sont comme une lampe qui conduit les justes (*f*): *Lucerna pedibus meis verbum tuum.* Et dans les Proverbes VI. 23. *Mandatum lucerna est.* Voyez *lumiere.*

S. Jean-Baptiste est nommé *la lumiere brillante & ardente.* Dans saint Jean, (*g*) & dans l'Apocalypse (*h*), le Sauveur est la lampe de la nouvelle Jérusalem.]

LAMUEL. Ce terme se trouve dans le Livre des Proverbes de Salomon: (*i*) *Verba Lamuëlis Regis.* Il signifie celui qui est à Dieu, ou celui qui posséde Dieu. L'opinion la plus constante, & la plus universellement reçûë, est que Lamuël est le même que Salomon, & que sa mere lui donna le nom de Lamuël, pour marquer qu'elle le consacroit à Dieu. L'Ecriture donne à ce Prince les noms de Salomon, de Jédidiah, de Cohélet, d'Agur, de Lamuël & de fils de Jaké. Souvent les Hébreux avoient plusieurs noms. Les Septante traduisent l'endroit que nous avons cité, par: *Mes paroles ont été dites par le Dieu mon Roi.*

LANCE, qui perça le côté de nôtre Seigneur. Voyez *Longin.* [Tavernier dit (*k*) que dans un Monastére près d'Erivan, on montre le fer d'une lance, qui selon la la tradition des Arméniens, est celle dont JESUS-CHRIST fut percé au côté étant à la Croix; ils ont cette lance en grande vénération, & disent qu'elle fut apportée en leur pays par saint Matthieu.

LANGUE. Ce terme se prend en trois maniéres différentes. 1o. Pour la langue matérielle, qui est l'organe du parler. 2o. Pour le langage que l'on parle dans chaque pays. 3°. Pour les bons & les mauvais discours. Ainsi on dit une mauvaise langue, une langue médisante, ou simplement, avoir de la langue, pour, beaucoup parler. On forme plusieurs questions sur la Langue, prise dans le second sens; c'est-à-dire, pour le langage. On demande 1°. si Dieu est auteur de la premiére Langue, & s'il l'a donnée à Adam par infusion, ou si Adam l'a inventée, & formée par son industrie & son travail. 2°. Si cette Langue subsiste encore. 3°. Quelle elle est.

Les Profanes, (*l*) qui n'ont pas eu connoissance des Livres saints, ni de l'histoire de la création du Monde, se sont imaginez que les hommes ayant été produits au hasard en différens endroits du monde, & étant sortis de la terre, de même que les autres animaux, étoient d'abord sans langage & sans connoissance; que premiérement la nécessité, & ensuite l'utilité leur firent inventer certains sons & certains termes, pour s'expliquer & pour se faire entendre les uns aux autres; que de là se formérent les Langues, qui sont si différentes entr'elles, parce qu'elles ont été inventées séparement & sans que ceux qui en sont les premiers auteurs, ayent eu aucune liaison, ni aucun commerce les uns avec les autres.

Mais la connoissance que nous avons de l'origine de l'homme, ne nous permet pas de douter que Dieu qui créa Adam parfait, ne lui ait donné un langage, pour exprimer ses pensées & ses sentimens. Et en effet le premier homme d'abord après sa création, ré-

(*c*) *Exod.* XX. 18. (*d*) *Judith.* III. 10. (*e*) *Matt.* XXV. 1. *& seq.* (*f*) *Psalm.* CXVIII. 105. (*g*) *Joan.* V. 35. (*h*) *Apoc.* XXI. 23. (*i*) *Prov.* XXXI. 1. 2. 4. דברי למואל מלך 70. *Οἱ ἐμοὶ λόγοι εἴρηνται ὑπὸ Θεοῦ Βασιλέως* (*k*) Voyage de Perse l. 1. p. 44.

(*l*) *Diodor. Sicul. l. 2. Bibliot. Lucret. l. 5. paulò post medium. Vitruv. l. I. de Archit. c. 1. Horat. Satyr. l. 1. serm. 3. v. 99. Cicero l. 1. de Inventione.*

répond à Dieu, parle à sa femme, & impose les noms aux animaux. Ses enfans & ses successeurs parlérent apparemment le même langage jusqu'au déluge, & depuis le déluge, jusqu'à la confusion arrivée à *Babel*. Voyez *Babel*.

On est fort peu d'accord sur la maniére dont arriva cette fameuse confusion. On doute si Dieu tout d'un coup fit oublier à tous les hommes leur propre Langue, pour leur en donner une toute nouvelle, & toute différente de la premiére; ou si confondant leurs idées, & troublant leur imagination, il mit dans leurs bouches différentes dialectes de la premiére langue; en sorte que la Langue primitive demeurant entiére dans quelques familles, devint tout d'un coup étrangére à ceux qui la parloient d'abord; de même que les dialectes de la Langue primitive devinrent barbares & étrangeres à ceux qui demeurérent dépositaires de l'ancien langage: ou enfin si Dieu ayant permis que les hommes se broüillassent & se séparassent, leur séparation donna lieu au changement de langage par une suite de l'éloignement des lieux, & par le défaut de commerce. Ces divers sentimens ont chacun leurs patrons & leurs défenseurs, comme on le peut voir dans le grand nombre d'Ouvrages (*m*) qu'on a imprimez sur cela; & en particulier, dans la Dissertation nouvelle sur la confusion des Langues, que nous venons de mettre au jour dans le Recüeil de nos Dissertations & de nos Préfaces imprimées à part à Paris.

Quant à la premiére Langue que Dieu communiqua à Adam dans sa création, quelques Sçavans soutiennent qu'elle est absolument perduë, & qu'il n'en est resté aucune connoissance parmi les hommes. D'autres veulent qu'il en reste quelques débris dans la Langue Hébraïque, & dans les autres Langues Orientales; mais que l'on n'a aucun monument où elle soit demeurée entiére & dans sa pureté, & qu'il n'y a aucun peuple qui la parle, ni même qui l'ait parlée, depuis la confusion arrivée à Babel. D'autres soutiennent que la Langue Hébraïque est la Langue d'Adam, la Langue des premiers hommes. D'autres attribuënt cet honneur à la Langue Caldéenne ou Syriaque ou à la Langue Arabe, ou à quelques autres Langues; comme l'Arménienne, la Persanne, la Chinoise, la Tudesque; y ayant peu de nations au monde qui n'ayent eu l'ambition de procurer à leur langage l'honneur d'être la Langue d'Adam, & la plus parfaite de toutes les Langues.

L'opinion la plus suivie est que la premiére Langue subsista dans quelques familles, lesquelles on n'eurent point de part à l'entreprise de Babel, ou du moins n'entrérent pas dans les vûës d'orgüeil & de révolte, que Dieu punit par la confusion des Langues dans ceux qu'il en trouva coupables. On croit que Héber pere de Phaleg, & un des ayeux d'Abraham, eut le privilege de conserver cette premiére Langue, & qu'il eut grand soin de la perpétuer dans sa famille. Ce sentiment souffre d'assez grandes difficultez, sur lesquelles on peut consulter l'article de *Héber*. Mais ce qui est le plus favorable à la Langue Hébraïque, & qui fait juger quelle est la même que la Langue d'Adam, c'est qu'elle fournit les étymologies des noms anciens des hommes, des pays, des fleuves, des Divinitez, qui sont tout ce qu'il y a de plus ancien dans le monde, & ce qui est moins sujet au changement. Prérogative que l'on ne rencontre pas de la même sorte dans aucune autre Langue; car encore que les Langues Arabe, Syriaque, Caldéenne, & peut-être quelques autres, puissent fournir de pareilles étymologies, elles n'en donnent pas un aussi grand nombre, & d'aussi naturelles. Souvent elles manquent dans les endroits les plus aisez. Enfin les Langues Caldéenne, Syriaque & Arabe pouvant être regardées comme des filles

(*m*) Voyez les Prolégom. de Valton, de M. Du Pin, du P. Frassen, la Méthode d'étudier du P. Thomassin, les Lettres des Théologiens de Hollande, & les réponses qu'on y a faites, &c.

filles & des branches de la Langue Hébraïque; les preuves qu'on tirera à leur avantage, ne porteront aucun préjudice à la Langue Hébraïque; elles ne feront que confirmer ce que l'on dira en sa faveur.

[On dispute s'il y a une langue naturelle à l'homme, comme on dit qu'il y a un chant naturel aux oiseaux, & un cri naturel aux animaux: tout chien abboye, tout cheval hennit, tout loup hurle, tout âne brait naturellement: ainsi à proportion tout corbeau croace, toute colombe roucoule, & ainsi des autres oiseaux. Les uns crient, les autres ramagent, chacun suivant leur nature & leur espéce. Tout de même les hommes doivent avoir un certain langage naturel, qui est la langue que tous les hommes devroient parler, & qu'apparemment ils ont parlé avant le déluge. Et tout ainsi que dans la douleur ils gémissent, que dans l'allégresse ils jettent des cris de joye; dans la colére, ils menacent & crient avec effort. Tout cela naturellement & uniformément: ainsi on présume qu'ils parleroient tous une même langue, & se réuniroient dans une seule langue, qui est celle d'Adam, si l'éducation ne changeoit les notions naturelles, & si les habitudes que l'on nous fait prendre de jeunesse n'étouffoient pas en nous la voix de la nature.

Les Anciens qui n'ont pas connu la véritable histoire de la création du monde, ont été dans ces sentimens, que sous l'heureux regne de Saturne, non seulement tous les hommes, mais même tous les animaux terrestres, les oiseaux & les poissons même parloient le même langage (*n*): Que les hommes ne connoissant pas assez leur bonheur, députerent vers Saturne pour lui demander l'immortalité; disant qu'il n'étoit pas juste qu'ils fussent privez d'une prérogative, qu'il avoit acordé au Serpent, lequel se réjoüit tous les ans, en quittant sa vieille peau, pour en prendre une nouvelle. Saturne en colére non seulement ne leur accorda pas leur demande, mais il punit leur ingratitude par la privation de cette unité de langage qui les lioit ensemble. Il confondit leurs langues, & les mit par-là dans la necessité de se séparer les uns des autres.

D'autres (*o*) ont cru que le hazard ou la nature avoit produit en différens endroits des hommes & des animaux de différentes espéces; qu'elle leur avoit donné certains sons, & certains accens pour exprimer leur passion, leur joye, leur douleur, leur étonnement, leur désir: Qu'en suite l'utilité ou la nécessité leur avoit fait inventer certains mots, certaines expressions, pour signifier les choses qui étoient au dehors d'eux, & dont ils avoient besoin: mais que c'étoit une folie de s'imaginer que quelqu'un eût donné le nom aux choses & eût appris à parler aux hommes.

Putare aliquem tunc nomina distribuisse. (*p*)
Rebus, & inde homines didicisse vocabula prima,
Desipere est.

C'est la nature qui a produit les sons de la langue; c'est le besoin qui a fait inventer le langage.

Ac varios linguæ sonitus natura subegit.
Mittere, & utilitas expressit nomina rerum.

Vitruve (*q*) dit que les premiers hommes demeurerent longtems comme des bêtes dans les cavernes de la terre, sans avoir aucun usage de la parole, seulement ils se faisoient entendre les uns aux autres par des gestes réïterez, & par des voix mal articulées; qu'à force de marquer les mêmes choses par les mêmes sons, ils s'accoutumerent à parler & se firent un langage reglé.

Psam-

(*n*) *Plato in Politico. Philo de confus. ling. p.* 320.

(*o*) *Horat. Satyr. l.* 1. *Satyr.* 3. *v.* 99. 100. *Diodor. Sicul. l.* 1. *Biblios.* (*p*) *Lucret. l.* 5. *v.* 1040. (*q*) *Vitruv. l.* 2. *de architectura. c.* 1.

Psammétichus Roy d'Egypte (*r*), persuadé que la terre avoit produit des hommes en différens endroits, & en differens tems, fut curieux de sçavoir qui étoient ceux qui avoient les premiers été créez. Il s'imagina qu'un moyen sûr pour les découvrir, étoit de voir ceux qui parloient la plus ancienne langue du monde, & pour cela il prit deux enfans nouvellement nez, & les fit élever séparément, sans que personne leur parlât; il crut que la langue que ces enfans parleroient, étant la langue naturelle & primitive de l'homme, il en pourroit inférer que le peuple qui la parleroit encore, devroit passer pour le plus ancien des hommes produits par la terre. Lors donc que ces enfans furent en âge de parler, le pasteur à qui on les avoit confiez, remarqua que toutes les fois qu'il les voyoit, ils lui crioient *beccos*. Il en donna avis au Roy, qui expérimenta la même chose. Il ne fut plus question que de sçavoir dans quelle langue *beccos* étoit un terme significatif; on trouve que chez les Phrygiens *beccos* signifioit du pain. On en conclut que les Phrygiens étoient le plus ancien peuple du monde.

Ce raisonnement étoit erroné par plusieurs endroits: car étoit-il certain que les Phrygiens, quand même ils auroient été les plus anciens peuples du monde, eussent conservé leur langue primitive en sa pureté? De plus avoit-on consulté généralement tous les peuples du monde, pour sçavoir s'il n'y avoit que les Phrygiens chez qui *beccos* signifie quelque chose? Enfin le hazard ne pourroit-il pas avoir produit *beccos* comme il produit une infinité d'autres termes dans toutes les langues? Il est très-croyable que ces deux enfans ayant été élevez par un berger & parmi des brebis, imiterent la voix de ces animaux, & apprirent de leurs bêlemens à dire *bêc*, car *os* qui est à la fin du mot, est la terminaison du Grec, dans lequel Hérodote a raconté cette histoire.

(*r*) Herodot. l. 2. c. 2.

S'il y avoit une langue naturelle à l'homme, tous les hommes la parleroient, ou du moins ils auroient un grand penchant & de grandes dispositions à la parler, il en resteroit beaucoup de vestiges parmi les différens peuples du monde. Les enfans abandonnez, exposez, sourds, parleroient ce langage. Or tout cela est contre l'expérience. Qu'on laisse un enfant sans lui parler, il ne parlera jamais aucune langue ni connuë, ni inconnuë. Melabdin Echebas Roy d'Indostan, ou Grand Mogol, (*ſ*) ayant fait élever un enfant loin de la compagnie des hommes, l'enfant demeura sans jamais parler. On trouva en 1661. (*t*) deux garçons âgez d'environ neuf ans au milieu d'une troupe d'ours en Pologne; on en prit un: on fit ce qu'on put pour lui apprendre à parler: on n'en put venir à bout; il devoit cependant parler la langue naturelle de l'homme, n'ayant, au rapport des Médecins, aucun défaut dans la langue.

Il faut donc conclure que l'homme n'a point de langage naturel qui lui soit propre. Il a à la vérité certains sons, certains mouvemens, certains signes naturels pour marquer ses passions, sa joye, son plaisir, sa douleur, ses désirs; mais il n'a point de parole, ni de son articulé pour exprimer ses autres pensées. L'induction qu'on prétend tirer des autres animaux, qui ont, dit-on, une espéce de langage entr'eux, est fausse & défectueuse en plus d'une maniére. Les animaux ont certains cris, certains sons, qui leur sont naturels, pour signifier leur joye, leur appetit, ou leur douleur: de même que l'homme marque sa joye par le ris, & sa douleur par les gémissemens; mais cela est bien différent de la parole. On dit de plus que les oiseaux ont une espéce de langage qu'ils entendent entr'eux, & que certains hommes se sont aussi vantez d'entendre. Mais que l'on en fasse l'expérience, qu'on prenne un oiseau de ramage très-jeune, & qui n'ait pas en-

D

(*ſ*) *Purchas l. 1. c. 8. apud Valton. prolegom. 1. n. 3.* (*t*) Voyez Morery article *Ursus*.

encore appris le chant de ses pere & mere, il contrefera tel autre chant ou ramage qu'on voudra lui faire apprendre : il imitera les oiseaux, ou même le son des instrumens qu'il entendra : & s'il étoit possible de l'élever de maniére qu'il n'entendît rien du tout, il ne produiroit que des sons vagues, incertains & au hazard.

De maniére qu'à le bien prendre, ni l'homme, ni les animaux n'ont aucun langage naturel ; & que le systême qui veut que les hommes & les animaux ayent été produits au hazard en différens endroits du monde, & qu'ils se soient formez chacun une langue à leur fantaisie, selon que le besoin ou l'utilité, ou quelqu'autre cause le demandoient; que ce systême est insoutenable. Le hazard n'est pas une cause capable de produire un corps vivant & organisé, & beaucoup moins un animal raisonnable : pour mettre la matiére en mouvement, il faut une cause motrice différente de la matiére, & pour imprimer au corps un mouvement reglé, il faut une cause raisonnable & intelligente ; & quoique l'homme puisse inventer des mots, & former un certain langage, dont il conviendra avec ses semblables ; il ne s'ensuit pas que les premiers hommes se soient ainsi formé leur langage, ni que chaque Nation s'en soit fait un particulier. Du possible au fait, il y a quelquefois bien de la distance.

Moyse nous représente Adam & Eve, comme pere & mere de tout le genre humain, & comme la souche de toutes les Nations du monde. Il nous les dépeint raisonnables, intelligens, parlant & imposant les noms aux choses dès le moment de leur création. Le systême de ce Législateur sur la création du monde, est le seul soutenable ; il faut de nécessité faire intervenir la toute-puissance de Dieu, non seulement pour tirer les êtres du néant, mais aussi pour leur donner la forme, la vie & la raison ; & dès qu'on admet Dieu comme Créateur, on ne doit plus faire difficulté de le reconnoître comme Auteur du langage qu'il inspira au premier homme. L'Ecriture ne nous dit pas comment il le fit ; mais elle nous dit qu'Adam s'entretint avec sa femme, & qu'il imposa les noms aux choses, dans un tems où il n'avoit pu avoir le loisir de former une langue.

Mais quelle étoit cette premiere langue que Dieu enseigna à Adam ? On forme sur cela plusieurs difficultez. La plûpart croyent que cette langue primitive est la langue Hébraïque ; d'autres tiennent pour la Syriaque, pour la Caldéenne, ou l'Ethiopienne, ou l'Arménienne. Il n'y a presqu'aucune langue d'Orient qui n'ait prétendu à cet honneur. Gorope Becan (*u*) a soutenu sérieusement que c'étoit la langue Flamande, & il en a tiré des étymologies assez plausibles des noms d'Adam, d'Eve, d'Abel, de Caïn, de Mathusalem. Il dérive ***Adam***, d'***Haas-dam***, c'est-à-dire, qui hait les monceaux ; ***Eve***, d'***Eu-vat***, vaisseau du siécle ; ***Abel***, de ***Haas-Belg***, qui hait la guerre ; *Caïn*, de ***Quaat-Ende***, mauvaise fin ; ***Mathusalé***, de ***Machtu-Salig***, sauvez-vous, (suppléez du deluge.) D'autres Sçavans soutiennent que la premiere langue est entiérement éteinte & qu'on ne la peut plus retrouver dans aucune des langues qui nous sont connuës. D'autres croyent qu'elle subsiste encore dans la langue Hébraïque & dans les autres langues qui en sont dérivées, mais qu'elle y est si affoiblie & si alterée, qu'on n'y en rencontre plus que des débris.

Si l'on s'en rapportoit aux Sabiens, la dispute seroit bien-tôt décidée (*x*) ; puisqu'ils montrent un livre qu'ils attribuent à Adam, dont le caractere est tout-à-fait singulier, mais dont la langue est presqu'entiérement Caldaïque. Sur ce pied-là, il faudroit donner le prix à la langue de ce livre, & reconnoître que le Caldéen est ce qui approche le plus de la langue d'Adam ; mais on sçait quel fond on peut faire sur les prétentions des Sa-

(*u*) *Gorop. Becan. origin. Antuerp. l.* 5. *p.* 539.
(*x*) D'Herbelot Bibliot. Orient. p. 726.

Sabiens, dont on parlera dans un autre article.

Origenes (*y*), saint Gregoire de Nysse (*z*), & Théodoret (*a*), croyent que Dieu entre les autres faveurs qu'il fit aux Israëlites à leur sortie d'Egypte, leur accorda sur le champ la connoissance de la langue Hébraïque. Ils citent pour prouver ce sentiment les paroles du Pseaume LXXX. 5. *Lorsqu'il sortit de l'Egypte, il entendit une langue qu'il ne connoissoit pas auparavant.* Mais il y a beaucoup plus d'apparence que ce passage ne signifie rien autre chose, sinon que les Israëlites après leur sortie de l'Egypte, oüirent au mont Sinaï la voix du Seigneur, qu'ils n'avoient jamais oüi jusqu'alors.

Si la langue Hébraïque est celle que Dieu apprit à Adam, il faut conclure de ce passage que les deux Peres que nous venons de citer, & ceux dont ils tenoient cette tradition, croyoient qu'au tems de la sortie d'Egypte, elle étoit entiérement oubliée, puisqu'il falut que Dieu par un nouveau miracle la rendît à son peuple. Mais il est inutile de relever ce sentiment, qui ne mérite aucune attention. On ne peut tirer de là aucune bonne preuve, ni de l'antiquité, ni de la conservation, ni de la perte de la langue primitive.

La plûpart des Critiques se sont déclarez en faveur de la langue Hébraïque, & lui ont donné la préférence sur toutes les autres langues. Sa brieveté, sa simplicité, son énergie, sa fécondité, le rapport qu'elle a avec les plus anciennes langues Orientales, qui paroissent tirer d'elle leur origine, l'étymologie des noms des premiers hommes, qui se trouvent naturellement dans cette langue; les noms des animaux qui sont tous significatifs dans la langue Hébraïque, & qui marquent la nature & les propriétez de ces mêmes animaux; choses qu'on ne remarque dans aucune autre langue: tous ces caracteres réünis forment un préjugé très-favorable pour sa primauté & son excellence; elle a encore un autre privilége, c'est que les plus anciens & les plus respectables Livres qui soient au monde, sont écrits en Hébreu.

Cependant plusieurs très-habiles Critiques (*b*) croyent que la langue Hébraïque telle que nous la voyons aujourd'hui dans la Bible, & telle qu'elle étoit du tems de Moyse, n'est pas la langue primitive dans sa pureté & son intégrité; ils remarquent plusieurs mots dans la Bible, dont on ne trouve pas les origines dans l'Hébreu. Ils veulent bien accorder que l'Hébreu conserve plus de vestiges de la langue d'Adam, qu'aucune autre, mais ils veulent qu'elle ait souffert diverses altérations & divers changemens, & que dans la suite de tant de siécles qui se sont écoulez depuis Adam jusqu'à Moyse, cette langue ait perdu plusieurs de ses racines, & en ait adopté beaucoup d'étrangeres. Il faut avoüer que si la langue Hébraïque étoit plus connuë, & qu'on sçût quelle étoit son étenduë & sa fécondité du tems de Moyse, on seroit plus en état de prononcer sur cette matiere.

Théodoret (*c*) & les Maronites soutiennent que la langue Syrienne ou Caldaïque est la véritable langue d'Adam. Ils se fondent sur ce qu'on trouve dans les langues Caldéenne & Syriaque, les étymologies & les racines des noms d'Adam, d'Eve, d'Abel &c. & sur ce qu'Abraham a parlé Caldéen, qui étoit sa langue naturelle, avant que de parler Hébreu, qui étoit la langue du pays de Canaan. Mais on répond à cela, que la langue Hébraïque a les mêmes avantages du côté des étymologies, que la Caldéenne; elle l'emporte du côté de la simplicité & de l'énergie, elle paroît plutôt la mere que la fille de la langue Caldaïque; & enfin ces deux langues ont tant d'affinité, qu'il est

(*y*) *Origen. l. 3. contra Cels. p.* 115. (*z*) *Gregor. Nyssen. orat.* 12. *contra Eunom.* (*a*) *Theodoret. quæst.* 61. *in Genes.*

(*b*) *Grot. ad Genes.* XI. 1. *& Not. in lib. de verit. Relig. Christ. n.* 16. *Huet. demonst. propos.* 4. *c.* 3. *Cluver. German. Antiq. l.* 1. *p.* 74. *Georg. Horn. not. in Sulp. Sever. l.* 1. *Henric. Kipping de lingua primæva. &c.* (*c*) *Theodoret. qu.* 60. 61. *in Genes. Georg. Amira, præfat. in Grammatic. Syr. Myricæus præf. in Grammatic. Chald.*

trés-croyable qu'Abraham parloit l'une & l'autre langue, & que l'Hébraïque comme la plus ancienne & la plus simple, fut préferée par ce Patriarche & par ses descendans.

Je ne m'arrête pas à refuter les autres opinions que l'on propose sur cette matiére. La plûpart des langues Orientales sont dérivées de la langue Hébraïque. Noë parloit apparemment la même langue qu'Adam : & la langue de Noë se conserva parmi ses descendans jusqu'à la confusion des langues arrivée à Babel. *Alors*, dit l'Ecriture (*d*), *toute la terre n'avoit qu'une même langue, & une même maniére de parler. Erat terra labii unius, & sermonum eorumdem.*

On demande de quelle maniére cette confusion est arrivée. 1°. Quelques uns croyent qu'on peut entendre les paroles que nous venons de citer de Moyse, comme signifiant seulement le concert, l'union des sentimens des hommes d'alors, résolus de de travailler ensemble à la construction d'une tour pour rendre leur nom célébre. D'autres croyent que Dieu par un effet de sa puissance extraordinaire, opera un changement subit dans la mémoire & dans l'imagination des hommes en leur faisant oublier leur langue naturelle, & leur en apprenant sur le champ une nouvelle ; ou du moins les mettant dans la nécessité d'en apprendre une autre, par l'impuissance où ils étoient de se servir de celle qu'ils avoient euë auparavant.

Saint Gregoire de Nysse (*e*) croit que le récit de Moyse ne signifie qu'une chose fort simple & fort naturelle, qui est que les hommes s'étant dispersez dans les différens endroits de la terre, il arriva par une suite naturelle de leur dispersion, que chacun faisant quelque changement à la langue qu'il avoit apprise de ses peres, à la longue ils se trouverent si différens de langage qu'ils ne s'entendirent plus. Ce systême a été adopté avec quelque petite différence par M. Simon (*f*), & M. le Clerc (*g*) mais il n'est pas du goût de la plûpart des autres Critiques, parce qu'il réduit à rien tout le miracle que Moyse nous décrit dans l'Histoire de la confusion de Babel. Il ne faut que lire son texte pour voir qu'il a voulu marquer un évenement miraculeux. *Le seigneur descendit ppur voir la tour que bâtissoient les enfans d'Adam, & il ils n'ont tous qu'un même langage, & ne sont qu'un seul peuple ; puisqu'ils ont commencé cet ouvrage, il ne le quitteront point, qu'ils ne l'ayent achevé : venez donc, descendons en ce lieu, & confondons-y tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. C'est ainsi que Dieu les dispersa dans toutes les parties du monde, & qu'ils se désisterent du bâtiment de la tour.*

On forme encore une question sur le nombre des langues qui se formerent à la confusion de Babel. La plûpart des Anciens (*h*) ont cru que le nombre des langues qui se formerent alors fut égal au nombre de ceux qui entreprirent l'édifice de la tour ; & comme il y avoit alors soixante-dix chefs de familles, il y eut aussi soixante-dix langues. Mais d'où sçait-on ce nombre de soixante-dix chefs de familles ? C'est du Deuteronome (*i*), où il est dit que, *quand le Seigneur divisa les peuples, & qu'il sépara les enfans d'Adam, il marqua les limites des peuples selon le nombre des enfans d'Israël.* Or les enfans d'Israël qui descendirent en Egypte avec Jacob, étoient au nombre de soixante-dix (*k*) : *Omnes animæ domus Jacob, quæ ingressæ sunt in Egyptum, fuêre septuaginta.*

D'autres prennent ce nombre de soixante-dix langues du dénombrement que fait Moyse des descendans de Noë. (*l*) Japhet eut quatorze fils, Cham en eut trente, & Sem vingt-six, ce qui fait soixante & dix. Quel-

(*d*) *Genes.* XI. 1. 2. (*e*) *Gregor. Nyssen orat.* 12. *contra Eunom.*

(*f*) Simon Hist. Critiq. de l'ancien Test. l. 1. c. 14. 15. (*g*) Le Clerc *in Gen.* XI. & Lettre 19. Sentimens de quelques Theologiens d'Hollande. (*h*) *Lactant. Epiphan. Euseb. Clem. Alex Aug. Philastr. Arnob. Beda, alii passim. Vide Natal. Alex. hist. V. T. tom.* 1. (*i*) *Deut.* XXXII. 8. (*k*) *Genes.* XLVI. 27. (*l*) *Genes.* X.

Quelques-uns en comptent soixante & douze, à cause que les Septante ont ajouté deux personnes au dénombrement de Moyse ; sçavoir, *Elisa* à la généalogie de Japhet, & *Caïnan* à celle de Cham. Euphorus cité dans saint Clément d'Aléxandrie (*m*), comptoit soixante & quinze langues ; S. Pacien Evêque de Barcelonne en compte sixvingt (*n*).

Sans entrer à présent dans l'examen du nombre des langues, mais examinant seulement la nature des preuves, sur lesquelles on fonde ce nombre de soixante & dix ; on peut dire que rien n'est solide que les passages du Deuteronome & de la Génése, pris dans le sens qu'on vient de voir. Les Septante au lieu de ces mots : *selon le nombre des enfans d'Israël*, ont lû, *selon le nombre des enfans de Dieu*. D'où l'on a conclu qu'ils vouloient marquer soixante & dix Nations, gouvernées par autant d'Anges Tutelaires. Les noms de *Caïnan* & d'*Elisa*, ajoûtez par les Septante au texte de Moyse, ne touchent pas ceux qui s'en tiennent à l'Hébreu : ils rejettent le nombre de soixante & douze langues, & se contentent de soixante & dix. Ceux qui croyent qu'*Arphaxad*, *Talé* & *Héber* n'eurent pas de part à la tour de Babel, ni à la peine de la division, qui en fut une suite, diminuent de trois le nombre de soixante & dix ; Jectan fils d'Héber, & ses enfans au nombre de treize, n'étoient pas apparemment nez au tems de cette tour de Babel, & par conséquent voilà encore une nouvelle diminution.

Quelques-uns ne comptent dans l'Ecriture que vingt sortes de langues. C'en est peut-être encore plus qu'il ne s'en forma à la confusion de Babel. D'autres veulent que d'abord il n'y eut que trois langues, une pour chaque grande famille de Sem, Cham & Japhet. Le nombre de soixante & dix langues paroît trop grand, & n'étoit nullement nécessaire au dessein de Dieu ; le nombre de trois n'auroit pas suffi pour mettre les hommes dans la nécessité de se séparer ; mais dix ou douze langues étoient plus que suffisantes pour cela.

On connoît de plus la langue Chinoise ; qui n'a nulle analogie avec les autres langues. La langue Teutonne ou Allemande, qui est la mere de toutes celles qu'on parle dans le septentrion ; le Basque ou Bas-Breton, sont aussi des langues matrices, que l'on parloit autrefois dans les Gaules & dans la Grande-Bretagne ; de même que la langue Sclavonne, qu'on parle dans l'Illyrie, & dans d'autres pays. Mais ces dernieres langues ne sont pas connuës dans l'Ecriture.

Saint Luc dans les Actes des Apôtres (*o*) raconte que le Saint-Esprit étant descendu en forme de langues de feu sur les Apôtres au jour de la Pentecôte, ils commencerent à parler toutes sortes de langues, en sorte que les peuples étrangers qui s'étoient rendus à Jérusalem de toutes les parties du monde, furent saisis d'étonnement en les entendant ainsi parler chacun son langage. Ils se disoient entr'eux : *Tous ces gens qui parlent, ne sont-ils pas Galiléens ? & comment leur entendons-nous parler chacun notre langue ? Les Parthes, les Médes, les Elamites ; ceux-qui habitent la Mésopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont, & l'Asie, la Phrygie, la Pamphilie, l'Egypte, la partie de Lybie qui est aux environs de Cyrene, les étrangers Romains, les Juifs, les Proselytes, les Crétois & les Arabes.* Saint Luc parle encore de la langue des Lycaoniens (*p*) ; *Turba levaverunt vocem suam, Lycraonicè dicentes : Dii similes hominibus descenderunt ad nos.* Mais la plûpart de ces langues, ou sont modernes, ou ne sont que des Dialectes des langues matrices & originales.

Dans Daniel (*q*), les peuples soumis à l'Empire de Nabuchodonosor, sont distinguez par langues, par Tribus & par Nations ;

(*m*) *Clem. Alex. l.* 1. *Stromat.* (*n*) *Pacian. Epist. contra Novatianos.*

(*o*) *Act.* II. 4. 5. *& seq.* (*p*) *Act.* XIV. 10. (*q*) *Dan.* III. 4. 7. *&c.*

tions ; *Vobis dicitur, populis, Tribubus & linguis.* Dans l'Apocalypse de même le regne du Messie est distribué par peuples, Nations, Tribus & langues (r) : *Redemisti nos ex omni Tribu, ex lingua & populo, & natione.* Moyse racontant la distribution des pays du monde aux fils de Cham, Sem & Japhet, dit (s) qu'ils se partagerent selon *leurs langues, leurs familles & leurs Nations.*

MANGER SA LANGUE, est une marque de fureur, de déſeſpoir, de douleur. Les hommes adorateurs de la bête (t) *mangerent leur langue de douleur, & commencerent à blaſphémer contre Dieu, à cauſe de la douleur que leur cauſoient les playes dont ils étoient frappez.*

Langue de mer, langue de terre, se mettent dans l'Ecriture pour l'extrémité ou *la pointe de la mer morte*; par exemple : (u) *Initium ejus à ſummitate maris ſalſiſſimi, & à lingua ejus, quæ reſpicit meridiem*; ou une peninſule, un cap, une portion de terre qui s'avance dans la mer.

Lingua Eucharis (x), une langue bien-diſante, par oppoſition à une mauvaiſe langue, à une langue médiſante ; la premiere se fait des amis, & entretient l'union & la charité parmi les hommes ; l'autre la ruine, & y répand la haine, la diviſion, la méſintelligence.

Flagellum linguæ, le fleau, ou la playe de la langue, ſont les mauvais diſcours, les médiſances, les calomnies, les diſcours inſultans & offençans. Le Sage dit (y) qu'une femme jalouſe eſt un fleau de langue : *In muliere zelotypa flagellum linguæ omnibus communicans.* Dans les familles des Hébreux où la polygamie étoit en uſage, la jalouſie entre les femmes étoit une ſource d'une infinité de mauvais diſcours. Le même Auteur dit encore (z) : *Le coup de verge fait une meurtriſſure, mais la langue briſe les os.* Et Job (a) *A flagello linguæ abſconderis.* Dieu vous mettra à couvert du fleau de la langue : vous ne ſerez point exposé à ſes traits, &c.

Le don des langues que Dieu accorda aux Apôtres & aux Diſciples aſſemblez à Jeruſalem le jour de la Pentecôte (b) ſe communiqua aux fidéles, comme on le voit par les Epîtres de ſaint Paul, qui regle la maniére dont on devoit ſe ſervir de ce privilege dans les aſſemblées (c) ; & il ſubſiſta dans l'Egliſe auſſi long-tems que Dieu le jugea néceſſaire pour la converſion des Payens & l'affermiſſement des fidéles. Saint Irenée (d) témoigne que de ſon tems il ſubſiſtoit encore dans l'Egliſe.

Les Rabbins (e) enſeignent que les Juges du Sanhédrin devoient ſçavoir pluſieurs langues. Quelques-uns en étendent le nombre juſqu'à ſoixante & dix, préſumant qu'il n'y a que ce nombre de langues dans le monde. Il auroit été honteux d'employer des truchemens devant ce fameux Tribunal. Chacun pouvoit s'y préſenter pour accuſer, ou pour ſe défendre ; ſans crainte de rencontrer des Juges qui n'entendiſſent pas ſon langage. C'eſt ce que prétendent les Docteurs Juifs ; mais Joſeph (f) nous apprend que les Juifs ne faiſoient que très-peu de cas de l'étude des langues, parce qu'ils la regardoient comme une choſe commune aux eſclaves & aux hommes libres, & que chacun peut acquerir, s'il veut, par ſon travail. Ils ne donnent leur eſtime qu'à ceux qui étudient la Loy & les ſaintes Lettres ; & qui en ont une connoiſſance aſſez étenduë & aſſez profonde, pour pouvoir les interpréter aux autres ; ce qui eſt un avantage qui arrive à très-peu de perſonnes.

On

(r) *Apoc.* V. 9. *&c. alibi, &c.* (s) *Geneſ.* X. 5. 20. 31. (t) *Apoc.* XVI. 10. (u) *Joſue* XV. 2. 5. & XVIII. 19. (x) *Eccli.* VI. 5. (y) *Eccli.* XXVI. 9. (z) *Eccli.* XXVIII. 21. (a) *Job.* V. 21.

(b) *Act.* II. 3. 4. 5. *&c.* (c) 1. *Cor.* XII. 10. XIV. 2. *& ſeq.* (d) *Irenæ. l.* 5. *c.* 6. (e) Voyez Baſnage Antiquit. Judaïq. t. 1. p. 111. c. 13. (f) *Joſeph. Antiq. l.* XX. *c. ult. p.* 703. Παρ' ἡμῖν γὰρ οὐκ ἐκείνους ἀποδέχονται τοὺς πολλῶν ἐθνῶν διάλεκτον ἐκμαθόντας, διὰ τὸ κοινὸν εἶναι νομίζειν τὸ ἐπιτήδευμα τοῦτο, οὐ μόνον τῶν ἐλευθέρων τοῖς τυχοῦσι ἀλλὰ καὶ τῶν οἰκετῶν θέλουσι.

On cite un Juif fils de Duma ; qui consultant ses Maîtres sur l'étude des langues étrangeres, reçut pour réponse qu'il falloit *méditer la Loy de Dieu nuit & jour.* Si vous trouvez, disoit ce Maître, une heure qui ne soit ni du jour ni de la nuit, vous pouvez laisser la Loy, & étudier le Grec. On raconte aussi (g) que Jérusalem étant assiégée par un Roy des Asmonéens, on descendoit tous les jours dans une corbeille l'argent nécessaire pour acheter les agneaux du sacrifice de tous les jours, & qu'on renvoyoit ces agneaux dans la même corbeille. Mais un homme qui parloit Grec ayant appris aux assiégeans que tout le tems qu'on offriroit le sacrifice, la ville ne pourroit être prise, on envoya un pourceau au lieu des victimes ordinaires, & depuis ce tems on maudit celui qui parleroit Grec.

Langue des Anges. Saint Paul dit que quand il *parleroit les langues des Anges & des hommes*, s'il n'a pas la charité, tout cela ne lui servira de rien (h). Quelques Anciens (i) ont cru que les Anges avoient un langage sensible, fondez sur ce que l'Ecriture dit qu'ils parlent à Dieu, & qu'ils se parlent entr'eux. D'autres (k) ont prétendu qu'ils se servoient entr'eux de la langue Hébraïque, comme de la plus courte & de la plus expressive de toutes les langues. Un Rabbin (l) nommé Sochanan se vantoit de sçavoir la langue des Anges & des Démons, parce qu'il exorcisoit les uns, & conjuroit les autres.

Mais ces sentimens sont aujourd'hui rejettez de tout le monde. On convient que les Anges n'ont point de langue sensible, ni commune ni particuliere. S'ils parlent à Dieu ; s'ils se parlent entr'eux, c'est par une opération de leur esprit & de leur volonté, par laquelle ils se communiquent réciproquement leurs pensées. Les ames & les esprits se parlent par leurs désirs ; dit saint Gregoire le Grand (m), *Animarum verba ipsa sunt desideria.*

Lors donc que S. Paul a dit que quand il parleroit le langage des hommes & des Anges, il ne seroit rien sans la charité, il a voulu user d'une hyperbole semblabe à celle par laquelle nous disons tous les jours une beauté divine, une voix Angelique, &c. Je veux qu'on estime le don des langues autant qu'il est estimable, dit saint Paul ; mais quand un homme auroit toute l'éloquence imaginable, parlât-il aussi-bien que les Anges mêmes, ce don si précieux ne lui serviroit de rien pour le salut, sans la charité.]

LAODICÉE. Il y a plusieurs villes de ce nom : mais l'Ecriture ne parle que de celle de Phrygie, sur le fleuve Lycus, & voisine de Colosses. Son ancien nom étoit *Diospolis.* On l'appella ensuite *Rhoas.* Enfin Antiochus fils de Stratonique, la fit rebâtir, & la nomma *Laodicée*, du nom de sa femme *Laodicé.* Saint Paul n'avoit jamais été dans cette ville, & les Fidéles de Laodicée *ne le connoissoient point de visage, & ne l'avoient jamais vû.* (n) Cependant ayant appris par Epaphras leur Apôtre, que les faux Docteurs répandoient dans Colosses & dans Laodicée une pernicieuse doctrine, il écrivit à ceux de Colosses, pour les prémunir contre ces mauvais Docteurs, & il prie les Colossiens, lorsqu'ils auront lû sa Lettre, de l'envoyer à ceux de Laodicée ; & de même il souhaite que ceux de Laodicée envoyent leur Lettre à ceux de Colosses : (o) *Et cùm lecta fuerit apud vos Epistola hæc, facite ut & in Laodicensium Ecclesia legatur, & eam quæ Laodicensium est vos legatis.*

L'expression de saint Paul, qui dit aux Colossiens : *Et lisez aussi celle des Laodicéens*, est équivoque. Elle peut signifier ou la Lettre que saint Paul a écrite à ceux de Laodicée, ou

(g) *Misnah in Sota c. 9.* (h) *1. Cor.* XIII. 1. (i) *Theodor. Mopsuest. apud Philopon. de mundi opific. c.* 12. (k) *Quid. apud Scipion. Sgambat. archiv. V. T. l.* 1. *art.* 4. (l) *Vide Ligtfoot. in* 1. *Cor.* XIII. 1.

(m) *Gregor. Mag. l.* 2. *Moral. c.* 5. (n) *Coloss.* II. 1. (o) *Coloss.* IV. 16. Καὶ τὴν ἐκ Λαοδικείας ἵνα καὶ ὑμεῖς ἀναγνῶτε.

ou celle que les Laodicéens ont écrite à ſaint Paul. C'eſt ce qui a partagé les Interprétes; les uns (*p*) l'ayant pris dans le premier ſens, & d'autres dans le ſecond. On voit encore à préſent une Lettre ſous le nom de ſaint Paul aux Laodicéens. Théodoret (*q*) & ſaint Jérôme (*r*) en ont connu une ſous ce titre. Les Peres du ſeptiéme Concile (*ſ*) diſent que leurs Anciens en ont auſſi eu connoiſſance. Mais & les uns, & les autres l'ont rejettée comme fauſſe & ſuppoſée; & tous les Sçavans ſont aujourd'hui convaincus de la ſuppoſition de celle que l'on cite ſous le nom de ſaint Paul, & que l'on a miſe dans quelques anciennes Bibles imprimées en Allemagne, & à Anvers. On la trouve auſſi dans d'anciens Manuſcrits. Il y a même ſujet de douter que celle-ci ſoit la même que celle dont parlent les Anciens, puiſque nous ne la voyons pas en Grec; celle que Hutterus a donnée en cette Langue, ayant été traduite par lui ſur l'Exemplaire Latin. De plus ſaint Philaſtre dit que les hérétiques ont ajouté quelque choſe à l'Epître aux Laodicéens; & Timothée Prêtre de Conſtantinople, (*t*) dit qu'elle a été forgée par les Manichéens. Or nous ne voyons aucune trace de Manichéiſme ni d'autre héréſie, dans celle qui eſt entre nos mains, & dont voici la Copie:

Paulus Apoſtolus non ab hominibus, neque per hominem, ſed per Jeſum Chriſtum, Fratribus qui ſunt Laodiceæ, gratia vobis & pax à Deo Patre noſtro, & Domino Jeſu Chriſto. Gratias ago Chriſto per omnem orationem meam, quod permanentes eſtis, & perſeverantes in operibus bonis, promiſſionem expectantes in die Judicii. Neque diſturbent vos quorumdam vaniloquia inſimulantium veritatem, ut vos avertant à veritate Evangelii quod à me prædicatur. Et nunc faciet Deus ut qui ſunt ex me, ad perfectum veritatis Evangelii ſint deſervientes & benignitatem operum facientes, quæ ſunt ſalutis vita æternæ. Et nunc palam ſunt vincula mea, quæ patior in Chriſto, in quibus lætor & gaudeo. Et hoc mihi eſt ad ſalutem perpetuam quod factum eſt orationibus veſtris, & adminiſtrante Spiritu Sancto, ſive per vitam, ſive per mortem. Eſt enim mihi vivere vita in Chriſto, & mori gaudium. Et ipſe in vobis faciet miſericordiam ſuam, ut eandem dilectionem habeatis, & ſitis unanimes.

Ergo, dilectiſſimi, ut audiſtis præſentiam Domini, ita ſentite, & facite in timore; & erit vobis vita in æternum. Eſt enim Deus qui operatur in vobis, & facite ſine peccato quæcumque facitis, & quod eſt optimum. Dilectiſſimi, gaudete in Domino Jeſu Chriſto, & cavete omnes ſordes in omni lucro. Omnes petitiones veſtræ ſint palam apud Deum. Eſtote firmi in ſenſu Chriſti, & quæ integra, vera, & pudica, & caſta, & juſta, & amabilia ſunt, facite, & quæ audiſtis & accepiſtis in corde retinete, & erit vobis pax. Salutant vos omnes Sancti. Gratia Domini noſtri Jeſu Chriſti, cum ſpiritu veſtro. Amen. Et hanc facite legi Coloſſenſibus, & eam quæ eſt Coloſſenſium, vobis.

Mais ſi cette Epître eſt ſuppoſée, comme on en convient, quelle eſt donc celle des Laodicéens, que ſaint Paul veut que les Coloſſiens liſent dans leur aſſemblée? Marcion (*u*) prétendoit que c'étoit celle aux Ephéſiens; & Grotius le croit de même, auſſi-bien que M. Le Clerc & Hammond. Ils diſent que ſaint Paul ayant écrit aux Ephéſiens & aux Laodicéens une Lettre conçûë en mêmes termes, il vouloit que ces deux Lettres fuſſent comme circulaires dans toute l'Aſie Mineure, & qu'on les envoyât d'une Egliſe à une autre. Comme Laodicée

(*p*) *Greg. Magn. l.* 35. *c.* 15. *Moral. in Job. Philaſtr. de hæreſ.* c.88 *Haymo. Hervæus &c.* (*q*) *Theodoret. in Coloſſ.* IV. (*r*) *Hieronym. in Catalog. Legunt quidam & ad Laodicenſes Epiſtolam; ſed ab omnibus exploditur.* (*ſ*) *Septima Synod. Oecumen. an.* 787. *ſeu Nicæna* II. *Act.* 6. (*t*) *Timoth. libell de his qui ad Eccleſiam accedunt apud Meurſ. Var. divin. p.* 117.

(*u*) *Marcion. apud Tertull. l.* 5. *contra Marcion. c.* 11. & 17.

dicée étoit plus voisine de Colosses, que d'Ephése, saint Paul aime mieux que les Colossiens s'adressent aux Laodicéens, qu'aux Ephésiens, pour avoir communication de cette Epître.

D'autres en grand nombre, (*x*) tant parmi les Anciens, que parmi les Nouveaux, enseignent que c'est une Epître que ceux de Laodicée avoient écrite à saint Paul, & dont cet Apôtre souhaitoit que les Colossiens fissent la lecture, pour leur édification & leur instruction. Cette hypothése est assez probable; mais on ne peut la donner comme véritable. Il semble que saint Paul devoit plûtôt envoyer de Rome la Lettre qu'il avoit reçûë des Laodicéens, s'il vouloit qu'on la lût à Colosses, que de renvoyer les Colossiens, pour la demander à ceux de Laodicée, dans l'incertitude si ceux-ci en avoient conservé une Copie.

D'autres (*y*) veulent que saint Paul ait écrit aux Laodicéens en même-tems qu'aux Colossiens, une Lettre qui n'est point venuë jusqu'à nous. Mais une preuve indubitable que saint Paul n'écrivit pas alors à ceux de Laodicée, c'est que dans l'Epître aux Colossiens, il prie qu'on saluë de sa part *les Freres de Laodicée*. (*z*) Il vaut donc mieux supposer que saint Paul veut parler de la Lettre qui lui avoit été écrite par ceux de Laodicée, & qui s'est perduë. Ce fait n'est pas certain, il est vrai; mais c'est la plus plausible des hypothéses que l'on propose, pour éclaircir l'endroit dont il est ici question.

LAPIDER. La lapidation étoit un supplice fort usité parmi les Hébreux; & les Rabbins font un grand dénombrement des crimes soumis à cette peine. Ce sont en général tous ceux que la Loi condamne au dernier supplice, sans exprimer le genre de la mort; par exemple, l'inceste du fils avec sa mere, ou de la mere avec son fils, ou du fils avec sa belle-mere, ou du pere avec sa fille, ou de la fille avec son pere, ou du pere avec sa belle-fille, ou d'un homme qui viole une fille fiancée, & de la fiancée qui consent à ce violement; ceux qui tombent dans le crime de sodomie ou de bestialité; les idolâtres, les blasphémateurs, les magiciens, les nécromanciens, les violateurs du Sabbat, ceux qui offrent leurs enfans à Moloch, ceux qui portent les autres à l'idolâtrie, un fils rébéle à son pere, & condamné par les Juges.

Les Rabbins disent que quand un homme étoit condamné à mort, il étoit mené hors de la ville, ayant devant lui un huissier avec une pique en main, au haut de laquelle étoit un linge, pour se faire remarquer de plus loin, & afin que ceux qui pouvoient avoir quelque chose à dire pour la justification du coupable, le pussent proposer, avant qu'on fût allé plus avant. Si quelqu'un se présentoit, tout le monde s'arrêtoit, & on ramenoit le criminel en prison, pour écouter ceux qui vouloient dire quelque chose en sa faveur. S'il ne se présentoit personne, on le conduisoit au lieu du supplice, on l'exhortoit à reconnoître & à confesser sa faute, parce que ceux qui confessent leur faute, ont part au siécle futur. Aprés cela, on le lapidoit. Or la lapidation se faisoit de deux sortes, disent les Rabbins. (*a*) La premiére, lorsqu'on accabloit de pierres le coupable, les témoins lui jettant les premiers la pierre. La seconde, lorsqu'on le menoit sur une hauteur escarpée, élevée au moins de la hauteur de deux hommes, d'où l'un des deux témoins le précipitoit, & l'autre lui rouloit une grosse pierre sur le corps. S'il ne mouroit pas de sa chûte, on

(*x*) *Chrysost. Theodoret. Oecum. in Coloss.* IV. *Phot. Est. Menoch. Cornel. Baron. Tillemont. Beza, Vorst. Ligsfoot. &c.* (*y*) *Anselm. seu Herve* D. *Thom. Cajet. in Coloss.* IV. *Bellarm. l.* 4. *c.* 4. *de verbo Dei.* (*z*) *Coloss.* IV. 15. *Salutate frates qui sunt Laodiceæ.*

(*a*) *Rabb. apud Selden. de Synedriis, l.* 1. *c.* 5. *& lib.* 2. *c.* 13.

on l'achevoit à coups de pierres. On voit la pratique de la premiére façon de lapider, dans plus d'un endroit de l'Ecriture : mais on n'a aucun exemple de la seconde ; car celui de Jézabel, qui fut jettée à bas de la fenêtre, (*b*) ne prouve rien du tout.

Ce que nous avons dit, que l'on lapidoit ordinairement les criminels hors de la ville, ne doit s'entendre que dans les Jugemens réglez. Car hors ce cas, souvent les Juifs lapidoient où ils se trouvoient ; par exemple, lorsque emportez par leur zéle, ils accabloient de pierres un blasphémateur, un adultére, ou un idolâtre. Ainsi lorsqu'on amena à Jesus une femme surprise en adultére, (*c*) il dit à ses accusateurs dans le temple, où il étoit avec eux & avec la femme : Que celui d'entre vous qui est innocent, lui jette la premiére pierre. Et une autre fois, les Juifs ayant prétendu qu'il blasphémoit, ramassérent des pierres dans le Temple même, pour le lapider. (*d*) Ils en usérent de même un autre jour, lorsqu'il dit : *Moi & mon Pere ne sommes qu'un.* (*e*) Dans ces rencontres, ils n'observoient pas les formalitez ordinaires ; ils suivoient le mouvement de leur vivacité, ou de leur emportement. C'est ce qu'ils appelloient *le Jugement du zéle.*

On assûre qu'aprés qu'un homme avoit été lapidé, on attachoit son corps à un pieu par les mains jointes ensemble, & qu'on le laissoit en cet état jusqu'au coucher du soleil. Alors on le détachoit, & on l'enterroit dans la vallée des cadavres, avec le pied auquel il avoit été attaché. Cela ne se pratiquoit pas toûjours, & on dit qu'on ne le faisoit qu'aux blasphémateurs & aux idolâtres ; & encore seroit-il bien mal-aisé d'en prouver la pratique par l'Ecriture.

LAPIDOTH, mari de la Prophétesse Débora. *Judic.* IV. 4. Quelques-uns ont crû que *Lapidoth* étoit le lieu de la naissance, ou de la demeure de cette Prophétesse. D'autres faisant attention à la signification de *Lapidoth*, qui signifie des lampes, se sont imaginez que Débora s'occupoit à faire des méches pour le chandelier du Tabernacle.

LARCIN. Chez les Hébreux, le larcin n'étoit pas puni de mort. (*f*) *Ce n'est pas une grande faute qu'un homme dérobe pour avoir de quoi manger, lorsqu'il est pressé de la faim. S'il est pris, il rendra sept fois autant, & il donnera tout ce qui est dans sa maison.* La Loi (*g*) permettoit de tuer le voleur nocturne, parce que l'on présumoit qu'il en vouloit à la vie, autant qu'aux biens. Elle condamnoit le simple voleur à rendre la chose au double. (*h*) S'il avoit pris un bœuf, il en rendoit cinq ; s'il avoit pris une brebis, il en rendoit quatre. (*i*) Mais si la chose se trouvoit encore en vie dans sa maison, il ne rendoit que le double. S'il ne faisoit pas la restitution, on saisissoit ce qui étoit dans sa maison, on le mettoit à l'enchére, & on le vendoit lui-même, s'il n'avoit pas de quoi payer. (*k*) Le Sage dans l'endroit que nous avons cité, semble dire que le voleur restituoit sept fois la valeur de la chose : *Reddet septuplum* : mais *sept fois* est mis pour plusieurs fois. Zachée s'engage à rendre le quadruple de ce qu'il peut avoir mal acquis dans son emploi de Publicain ; (*l*) mais c'est que les Loix Civiles condamnoient les Receveurs des deniers publics, à restituer au quadruple les fraudes & les vols qu'ils avoient faits.

Si le voleur étant pris, & conduit devant les Juges, étoit interrogé juridiquement, & interpellé au nom du Seigneur de déclarer le fait ; s'il s'opiniâtroit à le nier, & qu'il fût ensuite convaincu de parjure, il étoit condamné à mort, non à cause du vol, mais à cause du parjure. Le complice ou le receleur du vol étoit soumis à la même peine, s'il ne découvroit pas la vérité devant les Juges en étant re-

(*b*) 4. *Reg.* IX. 33. (*c*) *Joan.* VIII. 7. (*d*) *Joan.* VIII. 59. (*e*) *Joan.* X. 31.

(*f*) *Prov.* VI. 30. 31. (*g*) *Exod.* XXII. 2. (*h*) *Exod.* XXII. 4. (*i*) *Exod.* XXII. 1. 2. *Reg* XII. 6. (*k*) *Exod.* XXII. 3. (*l*) *Luc.* XIX. 8.

requis au nom du Seigneur. *Si un homme cité en Justice ne veut pas découvrir au Juge ce dont il a été témoin, lorsqu'il en est conjuré au nom du Seigneur, il portera son iniquité*; (*m*) il sera puni du dernier supplice. Et Salomon : (*n*) *Celui qui s'associe avec un voleur, hait sa propre vie : il entend qu'on le prend à serment, & il ne le décéle point.*

[Les Israëlites étant sur le point de sortir de l'Egypte (*o*) emprunterent de leurs voisins & de leurs voisines des habits prétieux, & des vases d'or & d'argent, & les emporterent dans le désert. *Je ferai que vous trouviez graces aux yeux des Egyptiens, & que vous ne sortiez pas du pays les mains vuides. Mais chaque femme demandera à sa voisine & à son hôtesse des vaisseaux d'or & d'argent, & des vêtemens prétieux, & vous en revêtirez vos fils & vos filles, & vous dépoüillerez l'Egypte.* On demande si les Hébreux ont pu légitimement emprunter ainsi aux Egyptiens des choses qu'ils n'avoient nulle envie de leur rendre, & si dans cette occasion ils ne commirent pas un vol ? On répond 1°. que Dieu dans cette rencontre dispensa les Hébreux de la loi qui défend le vol ; ou plutôt que comme maître absolu de toutes choses, il transporta aux Hébreux la propriété des biens qui appartenoient aux Egyptiens. L'Auteur du Livre de la Sagesse insinuë une autre raison (*p*), qui est que Dieu voulut dédommager les Hébreux des travaux qu'ils avoient soufferts dans l'Egypte, & leur permit de se payer par leurs propres mains, en retenant ce qu'ils avoient emprunté des Egyptiens. Cette voye de se dédommager régulierement n'est pas permise. Mais dans cette circonstance n'ayant point de moyen de se faire rendre justice, & se trouvant autorisez par l'ordre de Dieu, ils ont pu se servir de cette liberté.

D'autres regardent ceci non comme un vol, mais comme un bien acquis de bonne guerre. Les Egyptiens étoient les ennemis des Hébreux ; ils les persécutoient injustement depuis long-tems, & leur ôtoient les moyens de se défendre & de recouvrer leur liberté ; ils ont donc pu licitement les dépoüiller de leurs biens par une ruse & une espéce de stratagême, en feignant de leur emprunter ce qu'ils ne devoient jamais rendre.

Le Maître des Sentences (*q*) distingue ici les Israëlites qui ont agi dans la simplicité de leur cœur, & obéï de bonne foy à l'ordre de Dieu, de ceux qui ont suivi le penchant de leur cupidité & de leur avarice. Les premiers sont excusez de péché par la droiture de leur intention ; mais non pas les seconds, qui étoient dans la disposition de voler les Egyptiens, s'ils l'avoient pu faire impunément, quand même Dieu ne leur auroit pas permis de rien emprunter d'eux. Saint Augustin (*r*) raisonne à peu près de même dans le second Livre contre Fauste le Manichéen.

Saint Irenée (*s*) remarque que les Egyptiens étoient redevables aux Hébreux, non seulement de leurs biens, mais aussi de leur vie, à cause des bienfaits qu'ils avoient reçus du Patriarche Joseph dans leur extrême nécessité. Les Israëlites étoient injustement accablez d'une cruelle servitude dans l'Egypte. Les Egyptiens exerçoient contre eux toutes sortes de violences, & les accabloient de maux, jusqu'à leur rendre la vie ennuyeuse. Les Hébreux leur avoient bâti des villes, & avoient considérablement augmenté les biens de ces maîtres sans pitié, qui au lieu de reconnoître ces services, vouloient encore leur ôter la vie. Quelle injustice y-a-t-il donc que les Israëlites ayent pris une petite partie de tant de biens qu'ils avoient procurez aux Egyptiens ? & s'ils ont reçu une petite récompense de tant de services qu'ils leur ont rendus, ils sortirent pauvres de l'Egypte, au lieu qu'ils auroient

(*m*) *Levit.* V. 1. (*n*) *Prov.* XXIX. 24. (*o*) *Exod.* XI. 2. XXI. XXII. (*p*) *Sap.* X. 17. *Reddidit Deus justis mercedem laborum suorum ... Justi tulerunt spolia impiorum.* Voyez *Melchior. Can. de locis Theolog. l. 2. c. 4.*

(*q*) *Petr. Lombard. l. 3. dist. 37.* (*r*) *Aug. l. 2. contra Faust. c. 71.* (*s*) *Irena. l. 4. contra heres. c. 49.*

auroient dû y ramasser de très-grandes richesses, s'ils n'avoient pas été réduits en une injuste servitude ; & de même qu'un homme libre, qui auroit été enlevé & vendu pour esclave, pourroit sans injustice se remettre en liberté & se payer de ses travaux, en prenant à son maître une petite récompense de tous ses travaux ; ainsi les Israëlites ont pu en se retirant de l'Egypte recevoir quelque petite chose en récompense de beaucoup qui leur étoit dû.

Les Rabins (*s*) enseignent que les Egyptiens intenterent autrefois un procès aux Israëlites pardevant Aléxandre le Grand, pour leur faire restituer les vases d'or & d'argent que leurs ancêtres avoient autrefois emportez de l'Egypte. Aléxandre donna jour aux parties pour exposer leur demande, & pour entendre leurs raisons. Elles se rendirent en sa présence. Les Israëlites reconnurent que leurs ancêtres avoient emprunté, & n'avoient pas rendu les vases d'or & d'argent des Egyptiens ; & déclarerent qu'ils étoient prêts à leur en faire la restitution, pouvû que de leur côté les Egyptiens leur payassent les travaux de plusieurs années, que leurs peres avoient travaillé pour eux en Egypte. Les Egyptiens ayant oüi les demandes des Hébreux, n'oserent attendre la Sentence de leur Juge, & se déporterent de leurs demandes. Tertullien (*t*) touche en passant cette ancienne tradition des Hébreux, dans ses Livres contre Marcion. On peut voir sur la question que nous traitons ici S. Clement d'Aléxandrie l. 1. des Stromates, S. Augustin contre Fauste, & dans ses questions sur l'Exode, Théodoret question 23. sur l'Exode, & les Commentateurs sur le chap. III. ℣. 21. 22. de l'Exode.

Si quelqu'un avoit volé un Israëlite libre ou esclave, & qu'il l'eût vendu à un autre, il étoit condamné à mort (*u*) : *Qui furatus fuerit hominem & vendiderit eum, convictus noxæ, morte moriatur.* L'Hébreu porte : *Celui qui aura volé un homme*, & l'aura vendu, & s'il est trouvé entre *ses mains, il sera puni de mort.* Mais on peut l'entendre ainsi avec Glassius : *Celui qui aura volé un homme, soit qu'il l'ait vendu, ou qu'il l'ait encore entre ses mains*, sera puni de mort. Les Juifs ne croyent pas que cette loy leur défende sous peine de mort le vol d'un homme d'une autre Nation, mais seulement le vol fait d'un Hébreu. Les loix Athéniennes & les loix Romaines punissoient aussi de mort le vol d'un homme.

On vendoit les voleurs qui n'avoient pas de quoi restituer leur vol ; on vendoit aussi les enfans des débiteurs insolvables (*x*). Les Rabins enseignent qu'une femme qui étoit convaincuë de vol, ne pouvoit jamais être venduë, & qu'on ne pouvoit jamais vendre un Hébreu, à moins que la chose qu'il avoit volée, n'excedât le prix de sa personne. S'il valoit cent écus, on ne le vendoit pas pour un vol de quatre-vingt-dix écus.

LARMES. Voyez *Pleurs.*

LARRON. Le Sauveur fut mis en Croix entre deux larrons. *Or l'un des deux le blasphémoit en disant* (*y*) : *Si tu es le Christ, sauve-toy toy-même, & nous avec toy ; mais l'autre le reprenant lui disoit ; N'avez-vous point de crainte de Dieu non plus que les autres, vous qui êtes condamné au même supplice ? Encore pour nous ; c'est avec justice, parce que nous souffrons la peine que nos crimes ont méritée ; mais celui-ci n'a fait aucun mal ; & il disoit à* Jesus-Christ : *Seigneur, souvenez-vous de moi lorsque vous serez arrivé en votre Royaume, &* Jesus *lui répondit : Je vous dis en vérité que vous serez aujourd'hui avec moy dans le Paradis.* C'est-là tout ce qu'on sçait du bon larron.

Les autres Evangelistes, je veux dire saint Matthieu (*z*), & saint Marc (*a*) disent au plurier que les deux larrons insultoient à Jesus-Christ :

(*s*) *Abrah. Zacuth. in Sepher. Inchasim. & Gemar. Babyl. ad titul. Sanhedr. c.* 11. (*t*) *Tertull. contra Marcion. l.* 2. *c.* 20. (*u*) *Exod.* XXI. 16. *& Deut.* XXIV. 7.

(*x*) 4. *Reg.* IV. 1. (*y*) *Luc.* XXXIII. 39. 40. *&c.* (*z*) *Matth.* XXVII. 44. (*a*) *Marc.* XV. 32.

CHRIST : Ce que les uns (*b*) expliquent par une figure de discours, qui fait qu'on parle d'un seul comme de plusieurs. D'autres (*c*) croyent que les deux voleurs insulterent d'abord à JESUS-CHRIST ; mais qu'ensuite le bon larron touché par les miracles de JESUS-CHRIST, & prévenu par sa grace, se convertit, & reprit son compagnon de ses emportemens, & de ses blasphêmes.

Le faux Evangile de l'enfance de Jesus, qui est un ouvrage très-ancien, raconte que pendant la fuite du Sauveur en Egypte, l'Enfant Jesus, la Vierge & saint Joseph tomberent dans une bande de voleurs qui étoient tous endormis, à l'exception de deux, dont l'un vouloit tuer toute cette sainte compagnie; mais que l'autre l'en détourna : Qu'alors Jesus Enfant prédit qu'un jour ces deux voleurs seroient attachez à côté de lui à la Croix : que l'un entreroit en Paradis, & l'autre iroit en Enfer. Le premier s'appelloit *Titus*, & le second *Damachus*. Le faux Evangile de Nicodeme les nomme l'un *Demaas*, & l'autre *Gertas*. Une Histoire Persanne de la vie de JESUS-CHRIST leur donne les noms de *Vicimus*, & de *Justinus*. L'Auteur des Fleurs, ou Recueils attribuez à Bede, les appelle *Matha*, & *Joca*. Les Chrétiens Orientaux apellent le bon larron, *Laas-aljemin*, le larron de la droite. Saint Hilaire (*d*) met aussi le bon larron à la droite, & le mauvais à la gauche du Sauveur.

Plusieurs Peres (*e*) ont donné au bon larron le nom de Martyr, à cause du témoignage qu'il a rendu à la vérité dans un tems, où elle paroissoit presque abandonnée de tout le monde. Il fut baptisé dans son propre sang, & la mort qu'il souffrit dans un esprit de foi & de charité, lui mérita la grace de la béatitude immédiatement après sa mort ; comme JESUS-CHRIST l'en assure : *Hodie mecum eris in Paradiso*. Soit qu'on entende sous le nom de *Paradis*, le lieu de repos où les ames des Saints attendoient la venuë du Messie ; ou le Paradis terrestre, où on place Hénoch & Elie ; où le Ciel, où les Bienheureux joüissent de la béatitude. Plusieurs Peres (*f*) l'entendent en ce dernier sens.

Marcion, au rapport de saint Epiphane (*g*), avoit retranché de l'Evangile ces paroles : *Je vous dis en vérité que vous serez aujourd'hui avec moy dans le Paradis*. Et Origenes (*h*) remarque que quelques Catholiques par simplicité les avoient aussi effacées de leurs exemplaires, s'imaginant qu'il y avoit de la contrarieté à dire que le bon larron seroit ce jour-là en Paradis avec JESUS-CHRIST, pendant que le corps du Sauveur étoit dans le tombeau, & que lui-même descendoit dans le sein d'Abraham pour en tirer les ames des Patriarches. Hésychius de Jérusalem remarque que quelques-uns mettoient une virgule après *aujourd'hui*, de cette sorte : *Je vous dis aujourd'hui ; que vous serez avec moy dans le Paradis*. Mais il est inutile de toucher au texte de saint Luc, que l'on peu très-bien expliquer sans aucun de ces changemens.

Les Eglises Orientales, la Grecque & la Latine ont cru devoir rendre un culte public à un Saint si favorisé de Dieu. Les Eglises de Syrie & de Mésopotamie marquent sa Fête dans leur Calendrier le neuviéme jour après le Vendredi des Douleurs (*i*), ou le Vendredi Saint, c'est-à-dire, au Samedi de la semaine de Pâque. Anba Jacoub Evêque de Sarouge à fait un Sermon sur la Fête du bon Larron, qui se trouve manuscrit dans la Bibliothéque du Roy.

L'Eglise Grecque marque sa Fête au vingt-trois de Mars, & la Latine au vingt-cinq du

(*b*) *Aug. l. 3. c. 15. de consensu Evangelist. Ambros. in Lucam. Hieronym. in Matth.* (*c*) *Origen. in Matt. homil. 35. Chrysost. in Luc. Ambros. in Luc. Hieronym. in Matt.* (*d*) *Hilar. in Matt.* (*e*) *Hilar. de Trinit. l. X. & in Psal.* LXVI. *Hieronym. ep. 13. Aug. l. 1. c. 9. de anima, &c.*

(*f*) *Aug. ep. 187. nov. edit. n. 5. 6. 7. Cyril. Jerosolym. Cathech. 13. Chrysost. t. 5. homil. 32. Encilen. homil. 23. &c.* (*g*) *Epiphan. hæresi Marcion.* (*h*) *Origen. in Joan.* (*i*) Bibliot. Orient. p. 512. *Laas.*

du même mois, conformément à l'ancienne tradition qui tenoit que JESUS-CHRIST étoit mort le même jour. (*k*) D'autres ont mis sa Fête au 3. Avril, ou au 5. de May. On lui a érigé des Chappelles en certains endroits sous le nom de saint *Dimas* ou *Dysmas*. La Croix du bon Larron, & celle de son compagnon, furent trouvées avec celle du Sauveur par sainte Helene. On ajoute que la Croix du bon larron fut envoyée à Constantinople & enterrée dans la place Constantinienne, & de-là transportée à Nicosie en Chypre.]

LASA. *Genes.* x. 19. Voyez *Lesa*.

LASTHENES, Prince de Créte, qui établit Démétrius Nicator, fils de Démétrius Soter, sur le trône de Syrie par le moyen des troupes qu'il lui fournit. (*l*) Démétrius pour reconnoître ce service, donna à Lasthénes le gouvernement de la Syrie, & la principale autorité dans son Royaume; (*m*) il l'appella son pere & son parent. Mais Lasthénes abusant de son pouvoir, (*n*) jetta le Roi Démétrius dans de trés-grands embarras, d'où il ne sortit jamais parfaitement.

LATHURE. *Ptolemée Lathure.* Voyez *Ptolemée*.

LATHUSIM, second fils de *Dadan*, (*o*) fils d'Abraham & de Céthura. *Lathusim* est rendu par quelques-uns, *des ouvriers en fer & en airain. Hieronym. qu. Hebr. in Genes.*

LATRIE. Terme consacré dans le langage de l'Eglise & de la Théologie, pour signifier le culte souverain qui n'est dû qu'à Dieu seul. Saint Augustin: (*p*) *Latria secundùm consuetudinem quâ locuti sunt, qui nobis divina eloquia condiderunt, aut semper, aut tam frequenter, ut penè semper, ea dicitur servitus, quæ pertinet ad colendum Deum.* Mais dans le Texte Grec de l'Ecriture, *latreia* se met aussi souvent pour marquer le service extérieur que les Prêtres rendoient dans le Temple, les cérémonies, le culte & toute la Religion des Juifs. Par exemple, en parlant des cérémonies de la Pâque: (*q*) *Observez ce culte; (latreian) & quand vos enfans vous demanderont quel est ce culte? Latreia.* Il répond à l'Hébreu *abodah*, (*r*) que saint Jérôme traduit par *caremonia, cultus, religio, mos, servitus.* L'Auteur du premier Livre des Maccabées (*s*) parlant de l'idolâtrie qu'Antiochus Epiphanes voulut introduire dans Israël, dit que plusieurs consentirent à ce culte, *latria*, à cette fausse Religion; & que Mattathias dit à ses fils: (*t*) Dieu nous garde d'abandonner *nôtre culte, qui est une voye droite*, pour suivre une autre voye. Dans le nouveau Testament, (*u*) JESUS-CHRIST dit à ses Disciples que ceux qui les persécuteront, croiront rendre service à Dieu, *latreian*.

LAVEMENT, lotion, purification. Voyez ci devant l'article *Baptême*.

LAVEMENT DES PIEDS. Les Orientaux avoient coûtume de laver les pieds aux étrangers qui venoient de voyage, parce que pour l'ordinaire on marchoit ayant les jambes nuës, & les pieds garnis seulement d'une sandale. Ainsi Abraham fit laver les pieds aux trois Anges. (*x*) On lava aussi les pieds à Eliézer & à ceux qui l'accompagnoient, lorsqu'ils arrivérent à la maison de Laban; (*y*) & aux freres de Joseph, lorsqu'ils vinrent en Egypte. (*z*) Cet office s'exerçoit d'ordinaire par les serviteurs & les esclaves. Abigaïl témoigne à David, (*a*) qui la demandoit en mariage, qu'elle s'estimeroit heureuse de laver les pieds aux serviteurs du Roi. Nôtre Sauveur pour donner à ses Apôtres l'exemple d'une par-

(*k*) Baillet Vie des Saints XXV. Mars (*l*) An du Monde 3856. avant l'Ere vulg. 148. Voyez 1. *Macc.* X. 67. 68. *Joseph. l.* 13. c 8. *Justin. l.* 35 (*m*) 1. *Macc.* XI. 31. (*n*) *Diodor. in excerptis Valesii, p.* 346. (*o*) *Genes.* XXV. 3. (*p*) *Aug. de Civit. l.* X. c. 1. n. 2.

(*q*) *Exod.* XII. 25. 26. (*r*) עבודה *habodah.* 70. λατρεία (*s*) 1. *Macc.* I. 45. *Consenserunt servituti ejus* (*t*) 1. *Macc.* II. 22. Τὸ παρελθεῖν τὴν λατρείαν ἡμῶν δεξιάν. (*u*) *Joan.* XVI. 2. Δόξῃ λατρείαν προσφέρειν τῷ Θεῷ. (*x*) *Genes.* XVIII. 4. (*y*) *Genes.* XXIV. 32. (*z*) *Genes.* XLIII. 24. (*a*) 1. *Reg.* XXV. 41.

parfaite humilité, leur lava les pieds. (*b*) Saint Paul recommandant l'hospitalité, veut qu'on ne choisisse pour veuve & Diaconesse de l'Eglise, que celle qui a lavé les pieds aux Saints : (*c*) *Si Sanctorum pedes lavit.* Se laver les pieds, dans le sens moral, signifie, se purifier des affections terrestres & charnelles.

[Le Sauveur du monde aprés le dernier souper qu'il fit avec ses Apôtres, voulut leur donner la derniere leçon d'humilité en leur lavant les pieds (*d*) *Il commença donc à les laver, & à les essuyer avec le linge qu'il avoit autour de lui; étant venu à Simon Pierre, cet Apôtre lui dit: Quoi, Seigneur, vous me laveriez les pieds? Jesus lui répondit: Vous ne sçavez pas maintenant ce que je fais, mais vous le sçaurez ensuite. Pierre lui dit : Vous ne me laverez jamais les pieds. Jesus lui répartit : Si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moy. Alors Simon lui dit : Seigneur, non seulement les pieds, mais aussi les mains & la tête.*

Cette menace du Sauveur qui dit à Pierre : *si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moy*, a fait croire à plusieurs Anciens que le lavement des pieds avoit à peu près le même effet que le Baptême. Saint Ambroise (*e*) témoigne que de son tems on lavoit les pieds aux nouveaux baptisez au sortir du bain sacré. Il semble croire que comme le Baptême efface les péchez actuels, le lavement des pieds qui se donne ensuite ôte le péché originel, ou du moins diminuë la concupiscence. *Ideo planta abluitur, ut hæreditaria peccata tollantur : nostra enim propria per Baptismum relaxantur.* Il dit la même chose sur le Pseaume XLVIII. (*f*) *Alia est iniquitas nostra, alia calcanei nostri.... unde Dominus Discipulis pedes lavit, ut lavaret venena serpentis* ; mais il ajoute que ce qui est nettoyé par le lavement des pieds, est plutôt la concupiscence, ou comme il s'explique, le panchant que nous avons au peché, que le péché même. *Unde reor iniquitatem calcanei magis lubricum delinquendi, quàm reatum aliquem nostri esse delicti.* Saint Augustin (*g*) cite à peu près la même chose d'un Ouvrage de saint Ambroise sur Isaïe, que nous n'avons plus.

L'usage de laver les pieds aux nouveaux baptisez, n'étoit pas particulier à l'Eglise de Milan (*h*) ; il se voyoit aussi dans d'autres endroits de l'Italie, dans les Gaules, dans l'Espagne & dans l'Afrique. Quelques Anciens lui ont donné le nom de Sacrement, & lui ont attribué la grace de remettre les péchez veniels. Saint Bernard (*i*), & Ernalde (*k*) Abbé de Bonnevalle, sont de ce sentiment. Un Auteur imprimé dans l'appendice du cinquiéme tome de saint Augustin (*l*), lui attribuë même le pouvoir de remettre les péchez mortels. Saint Augustin (*m*) ne doute pas que cette cérémonie pratiquée avec foy & humilité, ne puisse effacer les péchez veniels. Saint Gerard Evêque de Toul (*n*) pratiquoit tous les jours le lavement des pieds sur un certain nombre de pauvres, persuadé que celui qui le recevoit obtenoit la remission de ses péchez. *Credens, ut est vera fides, criminum sordes abluere, uti multotiens sanctum audiebat Præsulem certissimè prædicare.* Ce saint Evêque mourut en 994. & sa vie a été écrite par Vidric Abbé de saint Eure, qui étoit presque contemporain.

Les Syriens célébrent la fête du lavement des pieds le jour du Jeudi Saint : Les Grecs font le même jour le sacré *Niptére*, ou le sacré lavement ; on pratique aussi ce jour-là la dévote cérémonie du lavement des pieds dans l'Eglise Latine. Les Evêques, les Abbez, les Princes en plusieurs endroits le pratiquent en personne. Le Concile d'Elvire (*o*) vo-

(*b*) *Joan.* XIII. 3 6. (*c*) 1. *Timot.* V. 10 (*d*) *Joan.* XIII. 5.6. (*e*) *Ambros. l. de Myster. c.* 6. (*f*) *Idem in Psalm.* XLVIII. *℣.* 6. *n.* 8.

(*g*) *Aug. l.* 4. *contra duas epist. Pelag. c.* 11. (*h*) *Vide not. in nov. edit.* S. *Ambros. t.* 2. *l.* 3. *de Sacrament. c.* 1. *p.* 362. (*i*) *Bernard. serm. in Cœna Domini. n.* 1. 2. 3. (*k*) *Ernald. serm. de ablut. pedum.* (*l*) *Serm.* 145. *n.* 1. *append. t.* 5. *p.* 262. (*m*) *Aug. serm.* 9. *nov. edit. t.* 11. (*n*) *Vita sancti Gerardi Tull. Ep. c.* 43. *p.* 142. *hist. de Lor. t.* 1.

(o) voyant l'abus que quelques-uns en faisoient, par la trop grande confiance qu'on y avoit, la supprima en Espagne.]

LAVER LES MAINS. L'on se lavoit fréquemment les mains parmi les Hébreux, comme on le voit dans saint Marc: (p) *Nisi crebrò laverint manus, non manducant.* Le Grec peut signifier qu'ils se lavoient les mains depuis le coude, jusqu'à l'extrémité des doigts. Elisée versoit de l'eau sur les mains d'Elie. (q) Pilate lava ses mains, pour marque de son innocence, dans le jugement injuste qu'il porta contre JESUS-CHRIST. (r)

On lavoit les enfans aussi-tôt aprés leur naissance: *Quando nata es, aquâ non es lota in salutem.* (s) On lavoit aussi les morts. Ainsi on lava Tabithe. (t) On lavoit ses vêtemens, lorsqu'on vouloit se purifier de quelque soüillure, ou se disposer à quelque action qui demandoit une sainteté particuliére. Les lotions extérieures étoient des symboles de la pureté interieure que Dieu demande de ceux qui s'approchent des choses saintes, & de ceux qui le servent.

Laver ses pieds dans le beurre, (u) *laver son habit dans le vin*, (x) *laver ses pieds dans le sang du pécheur*, (y) sont des expressions exagérées, pour marquer l'abondance du beurre & du vin, & la vengeance que le Juste tire du pécheur.

I. LAZARE, ou *Eléazar*, frere de Marie & de Marthe, demeuroit avec ses sœurs à Béthanie, prés de Jérusalem; & JESUS-CHRIST lui faisoit l'honneur d'aller quelquefois loger chez lui, lorsqu'il venoit dans cette ville. Un jour que JESUS étoit au-delà du Jourdain avec ses Apôtres, Lazare tomba malade; (z) & ses sœurs en donnérent avis au Sauveur, en lui faisant dire: Celui que vous aimez, est malade. JESUS répondit: Cette maladie ne va point à la mort; mais elle n'est que pour la gloire de Dieu & de son fils. Il demeura encore deux jours au même endroit; & puis il dit à ses Disciples que Lazare étoit endormi, & qu'il vouloit l'aller éveiller. Il vouloit dire qu'il étoit mort, & qu'il le ressusciteroit. JESUS étant arrivé, trouva qu'il y avoit déja quatre jours qu'il étoit dans le tombeau. Marthe ayant appris son arrivée, vint au-devant de lui, & lui dit: Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frere ne seroit pas mort. JESUS lui repondit: Vôtre frere ressuscitera. Marthe répliqua: Je sçai qu'il ressuscitera au dernier jour. JESUS lui dit: Je suis la résurrection & la vie; celui qui croit en moi, quand il seroit mort, vivra.

Peu de tems aprés, Marie vint aussi trouver JESUS, qui n'étoit pas encore entré dans le village; & JESUS l'ayant vûë qui pleuroit, il fremit en son esprit, & se troubla lui-même. Puis il demanda: Où l'avez-vous mis? On le mena au tombeau, & il pleura. Lorsqu'il y fut arrivé, il dit: Otez la pierre qui ferme l'ouverture du tombeau. Marthe lui dit: Seigneur, il sent déja mauvais; car il y a quatre jours qu'il est là. JESUS repartit: Ne vous ai-je pas dit que si vous croiyez, vous verriez la gloire de Dieu. On ôta donc la pierre; & JESUS ayant rendu graces à son Pere de ce qu'il l'exauçoit toûjours, il cria à haute voix: Lazare, sortez dehors. A l'heure même le mort sortit ayant les pieds & les mains liez de bandes, & le visage enveloppé d'un linge. Alors JESUS leur dit: Déliez-le, & le laissez aller. Ce miracle, qui s'étoit fait, pour ainsi dire, aux portes de Jérusalem, fit grand bruit; & les Prêtres résolurent de faire périr JESUS. Or JESUS sçachant leurs mauvaises dispositions, se retira à Ephrem, sur le Jourdain, en attendant les momens marquez dans les décrets du Pere Céleste.

Six jours avant Pâques, (a) JESUS vint de nouveau à Béthanie, où il avoit ressuscité Lazare. On lui prépara à souper. Marthe servoit

(o) *Concil. Eliber. c.* 48. (p) *Marc.* VII. 3. 4. (q) 4. *Reg.* III. 11. (r) *Matt.* XXVII. 24 (s) *Ezech.* XVI. 4. (t) *Act.* IX. 37. (u) *Job.* XXIX. 6. (x) *Genes.* XLIX. 11. (y) *Psal.* LVII. 11. (z) *Joan* XI. 1. 2. *&c.* An de J. C. 36. de l'Ere vulg. 33.

(a) *Joan* XII. 1. 2. 3. *&c.* An de l'Ere vulg. 33.

voit. Lazare étoit un de ceux qui étoient à table avec lui ; & Marie oignit les pieds du Sauveur avec un parfum précieux. Les Juifs voyant que la résurrection de Lazare avoit fait une grande impression dans l'esprit du peuple, prirent la folle résolution de le faire mourir, aussi-bien que JESUS-CHRIST ; comme si le Sauveur, qui l'avoit ressuscité mort, ne pouvoit pas aussi le ressusciter tué. Ils exécutérent leur mauvais dessein envers le Sauveur : mais à l'égard de Lazare, l'Histoire sainte ne nous dit pas ce qu'il devint. Saint Epiphane [b] dit que la tradition etoit que Lazare avoit trente ans, lorsque JESUS-CHRIST le ressuscita, & qu'il vêcut encore trente ans. De sorte qu'il seroit mort l'an 63. de l'Ere vulgaire. Les Grecs disent qu'il mourut à Cyrie, ville de Cypre, [c] où l'on voyoit son tombeau près les murs de la ville ; & qu'il y avoit dans la même Isle quelques Eglises dédiées en son honneur. L'Empereur Léon le Sage [d] ayant fait bâtir une Eglise à Constantinople en l'honneur de saint Lazare, vers l'an 890. envoya en Cypre, où l'on trouva son Corps prés de la ville de Cyrie, dans un tombeau de marbre, dont l'inscription portoit que c'étoit Lazare aimé de JESUS-CHRIST, & ressuscité par lui le quatriéme jour.

D'autres veulent qu'aprés la mort de nôtre Seigneur, les Juifs ayent pris Lazare, Marie & Marthe ses sœurs, Joseph d'Arimathie, & quelques autres; qu'ils les ayent mis sur un vaisseau tout démâté, tout pourri, & prêt à faire naufrage ; & qu'ils les ayent exposez à la merci des flots, sur la Méditerranée ; mais que par une conduite particuliére de la Providence, leur vaisseau vint prendre port à Marseille, où Lazare & ses sœurs étant débarquez, commencérent à y répandre la lumiére de l'Evangile. Que Lazare ayant été fait Evêque de Marseille, y finit sa vie par le martyre ; aprés avoir gouverné cinquante ans cette Eglise. Mais les Sçavans rejettent cette histoire, comme ayant été inconnuë à tous les Anciens, & n'ayant aucun des caractéres de vérité capables de la faire recevoir.

II. LAZARE. L'Evangile [e] parle d'un pauvre homme nommé Lazare, tout couvert d'ulcéres, qui demeuroit couché à la porte d'un riche, & qui désiroit de pouvoir se rassasier des miettes qui tomboient de sa table, sans qu'il se trouvât personne qui les lui donnât. Le riche étoit dans l'abondance, vêtu de pourpre & de lin, & se traitoit tous les jours magnifiquement. Lazare étant mort, fut porté par les Anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, & eut l'enfer pour sépulture. Lorsqu'il étoit dans les tourmens, il vit de loin Lazare, qui étoit dans le sein d'Abraham, & il se mit à crier : Pére Abraham, ayez pitié de moi, & envoyez Lazare, afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau, pour me rafraîchir la langue. Mais Abraham lui répondit : Mon fils, souvenez-vous que vous avez reçû vos biens dans vôtre vie, & que Lazare n'y a eu que des maux. C'est pourquoi il est maintenant dans la consolation, & vous dans les tourmens.

Les anciens & les nouveaux Interprétes sont partagez sur la nature de ce que nous venons de raconter sçavoir si c'est une histoire, ou une parabole. Saint Irénée, (f) saint Ambroise, (g) saint Grégoire le Grand, (h) Tertullien, (i) Euthyme, (k) Luc de Bruges & quelques autres, croyent que c'est une histoire. Le nom de Lazare, & les diverses particularitez que JESUS-CHRIST a eu soin de marquer, insinuënt quelque chose de plus qu'une parabole. Mais saint Chrysostome, (l) saint Cyrille d'Aléxandrie, (m) Théophylacte, (n) & la plûpart des

(b) *Epiphan. hæres.* 66. *c.* XXXIX. *p.* 652. (c) *Ita Græci apud Launoi. de Magdalen. p.* 222. 223. 224. 225. (d) *Zonar. l.* V. *p.* 147. *Menæ.* 17. *Octob. &c.*

(e) *Luc.* XVI. 19. 20. *& seq.* (f) *Irenæ. l.* IV. *c.* IV. (g) *Ambros. in Luc. l.* VIII. *n.* XIII. (h) *Gregor. Mag. homil.* 40. *in Evangel.* (i) *Tertull. lib. de anima*, *c.* VII. (k) *Euthym. in Luc.* (l) *Chrysost. homil. de Divite & Lazaro.* (m) *Alex. Cyrill. Caten. Græc. PP.* (n) *Theophylact. in Luc.* XVI.

des nouveaux Interprétes, [o] tiennent que c'est une parabole. Enfin d'autres tiennent un milieu, & croyent que ce n'est ni une simple parabole, ni une histoire parfaite; mais que le fonds est historique, & que le Sauveur l'a embelli par quelques circonstances, qui ne sont que paraboliques. On peut consulter les Commentateurs sur saint Luc, XVI. 19. 20. &c. On a appellé en François *saint Ladre*, au lieu de *saint Lazare*, & on a invoqué ce Saint [contre la lépre; d'où vient aussi qu'on a donné aux lépreux le nom de ladres, & celui de *ladreries* aux léproseries, ou hôpitaux où l'on recevoit & nourrissoit les lépreux. Il y avoit en France une infinité de ces léproseries dédiées à saint Lazare, à sainte Marthe, & à sainte Madelaine. Parmi nous, de même que parmi les Hébreux, on séparoit du commun du monde ceux qui étoient attaquez de la lépre. Les causes des lépreux étoient commises au Tribunal Ecclésiastique. Le Concile de Nougarot en Armagnac tenu en 1290. défend par son cinquiéme Canon de poursuivre les lépreux devant le Juge Laïc pour les actions personnelles, apparemment à cause qu'il n'étoit pas permis aux lépreux de se mêler parmi les autres hommes, de peur qu'ils ne leur communicassent leur mal, ou parce qu'ils étoient sous la protection de l'Eglise, qui les séparoit du reste du peuple, par une cérémonie que nous lisons encore dans les Rituels.]

LEBAOTH, ville de la Tribu de Juda, *Josue* XV. 32.

LEBBE'E, autrement *Jude*, ou *Thadée*, étoit frere de saint Jacques le Mineur fils de Marie, sœur de la sainte Vierge, & de Cléophas frere de saint Joseph. Il fut marié, & eut des enfans, puisque Hégésippe, au rapport d'Eusébe, (p) parle de deux Martyrs ses petits-fils. Nicéphore (q) donne à sa femme le nom de Marie. Dans la derniére Céne, il demanda à JESUS-CHRIST pourquoi il devoit se manifester à eux, & non pas au monde. (r) Nous avons une Epître sous le nom de saint Jude, & nous en avons parlé sous son article. Les Moscovites croyent avoir reçû la foi par lui. Voyez *S. Jude*.

LEBNA, campement des Israëlites dans le désert, entre Remnon-Pharez & Ressa. *Num.* XXXIII. 21. Nous croyons que ce campement étoit dans le territoire, &, comme parle l'Ecriture, dans le désert de la ville de *Lebna* ou *Lebona*, au midy de la terre de Chanaan. *Lebna* fut dans la suite donnée à la Tribu de Juda. (s) Elle fut cedée aux Prêtres, & devint ville de refuge. (t) Voyez *Lobna*.

LEBNI, fils de Gerson. *Num.* III. 18.

LEBONA. Il est parlé de *Lebona Judic.* XXI. 19. & il y est dit que Silo est au septentrion de Béthel, & au midy de *Lebona*. Maundrel dans son voyage d'Alep à Jérusalem, croit que c'est un lieu nommé *Chan-Leban*, à quatre lieuës de Sichem, vers le midy, & à deux lieuës de Béthel.

LECHA, fils de Her, & petit-fils de Juda. I. *Par.* IV. 21.

LECHI. Ce terme signifie *la machoire*; & voici ce qui donna occasion à ce nom. Samson ayant quelque sujet de n'être pas content des Philistins, [u] lâcha sur leurs terres trois cens renards, ayant des flambeaux à leurs queuës, & par ce moyen mit le feu dans toutes leurs moissons. Il les battit encore dans la suite en plusieurs rencontres; en sorte qu'ils mirent une armée sur pied, & entrérent dans les terres de Juda. Ceux de Juda leur demandérent pourquoi ils vouloient leur faire la guerre. Les Philistins répondirent: Nous n'en voulons qu'à Samson, pour lui rendre tout le mal qu'il nous a fait. Alors trois mille hommes de Juda allérent trouver Samson, & lui dirent qu'ils venoient pour le lier, & pour le livrer aux Philistins. Samson

(o) *Justin. seu alius qu.* 60. *ad Orthodox. Maldonat & Grot. in Luc. Salmas. & Serar. apud Jacob. Capell.*
(p) *Euseb. l.* III. *c.* XX. *Hist. Eccl.* (q) *Nicephor. l.* I. *c.* XXXIII.

(r) *Joan.* XIV. 22. (s) *Josue* XV. 42. (t) *Josue* XXI. 13. 1. *Par.* VI. 57. (u) *Judic.* XV. 3. 4. 5. 6. *&c.*

ſon leur répondit : Promettez-moi de ne me point tuer ; & je me laiſſerai lier & conduire aux Philiſtins. Ils le lui promirent, & il ſe laiſſa lier.

Lorſqu'ils furent arrivez prés de l'armée des Philiſtins, ceux-ci vinrent contre lui avec de grands cris. Mais l'Eſprit de Dieu ayant ſaiſi tout d'un coup Samſon, il rompit les cordes dont il étoit lié ; & ayant trouvé une mâchoire d'âne qui étoit à terre, il la prit, & ſe jettant ſur les Philiſtins, il en tua mille hommes. Alors il chanta ce cantique de victoire : *Je les ai défaits avec une mâchoire d'âne, avec la mâchoire d'un poulain d'âneſſe ; & j'ai tué mille hommes.* Aprés cela il jetta ſa mâchoire, & nomma ce lieu, *Ramath-Lechi*, l'élévation de la mâchoire. Etant enſuite preſsé d'une grande ſoif il cria au Seigneur, & dit : Seigneur, c'eſt vous qui avez donné cette victoire à vôtre ſerviteur, & maintenant je meurs de ſoif, & je tomberai entre les mains de ces incirconcis. Et le Seigneur ouvrit une des groſſes dents de la mâchoire, & il en ſortit une fontaine, qui ſervit à déſalterer Samſon, & qui conſerva le nom de *Lechi*, ou de mâchoire.

Les Hébreux donnoient quelquefois le nom de dents, [x] aux rochers nuds & eſcarpez. Dieu ouvrit donc un rocher nommé *Machtés*, ou *la dent macheliére*, qui étoit au lieu où Samſon avoit remporté la victoire avec une mâchoire d'âne, & que pour cette raiſon il avoit nommé *Lechi*, ou *la mâchoire*. Cette fontaine ſortie du rocher nommé la dent macheliére, ſitué au lieu nommé la Mâchoire, a fait croire à pluſieurs perſonnes [y] que la fontaine dont il s'agit ici, étoit ſortie immédiatement de l'alveole de la mâchoire d'âne ; ce qui ſeroit un miracle fort ſurprenant. Mais de la maniére dont nous venons de l'expliquer, on reconnoît le miracle de la fontaine ſortie du rocher à la priére de Samſon, & on ne multiplie pas les merveilles ſans néceſſité. Le ſentiment que nous avons proposé, eſt ſuivi par Joſeph, [z] par le Paraphraſte Jonathan, & par un bon nombre de Commentateurs. [a] Cette fontaine a ſubſiſté long-tems, & ſubſiſte apparemment encore dans la Paleſtine. Glycas, [b] & le Martyr Antonin en parlent, & diſent qu'on la voit au faubourg d'Eléuthéropolis.

(x) 1. *Reg.* XIV. 4. 5. *Job.* XXXIX. 28. (y) *Vat. Druſ. Bonfrer. Grot. Boch. alii plerique.*

LECUM, ville de la Tribu de Nephtali. *Joſue* XIX. 33.

LEDAN, ou *Leedan*, fils de Gerſoni. 1. *Par.* XXIII. 7. 8. & XXVI. 21. Il eut pluſieurs fils.

LEGION. La légion Romaine étoit composée de dix cohortes, la cohorte de cinquante manipules, le manipule de quinze hommes ; & par conséquent la légion étoit un corps de ſix mille ſoldats. Nôtre Sauveur guérit un jour un poſsédé : qui avoit une légion de Démons ; [c] & le même JESUS-CHRIST dit à ſaint Pierre, qui avoit tiré l'épée pour le défendre au jardin des Oliviers : [d] *Croyez-vous que je ne puiſſe pas prier mon Pere, & qu'il ne m'envoyeroit pas plus de douze légions d'Anges pour ma défenſe ?*

LEGION, ville de Paleſtine, célébre dans les Ecrits de ſaint Jérôme & d'Euſébe. Elle étoit au pied du mont Carmel, à quinze milles de Nazareth, vers l'occident. C'eſt apparemment le même lieu qui eſt encore aujourd'hui nommé *Legune*. C'étoit un camp où les Romains entretenoient une légion de ſoldats, pour garder le paſſage de Ptolémaïde à Céſarée de Paleſtine. C'étoit, pour ainſi dire, la clef du pays de ce côté-là. Il s'eſt donné pluſieurs combats aux environs de Légion.

LEHEMAN, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV. 14. Les Hébreux liſent *Lachma*.

LENTILLE, ſorte de légume, dont il eſt parlé en plus d'un endroit de l'Ecriture.

(z) *Joſeph. Antiq. l.* V. *c.* X. (a) *Arias Mont. Druſ. Jun. Piſc. Amama, Caſtell. Cleric. Schmid.* (b) *Glycas Annal. parte* II. *p.* 164. *Antonin. Martyr. itinerario.* (c) *Marc.* V. 9. (d) *Matth.* XXVI. 53.

Esaü vendit à Jacob son droit d'aînesse pour un mets de lentilles. (*e*) Les lentilles d'Egypte étoient fort estimées chez les Anciens. (*f*) Saint Augustin (*g*) dit qu'on en portoit en plusieurs endroits du Monde.

LENTICULA, petite lentille. On donne ce nom à certains vases d'argile faits en forme de lentille, c'est-à-dire, plats & ronds. ***Tulit Samuël lenticulam olei.*** (*h*) Le Texte Hébreu porte *phac*, & le Grec *phacos*. Or en Grec *phaké* & *phakos*, signifie des lentilles. Les Latins ont formé sur la lentille, la figure de certains vases, à qui ils ont donné le nom de *lenticula*. ***Lenti suam esse figuram, undè vario usu translatum est in lenticulas nomen***, dit Pline. (*i*)

LENTISQUE; en Latin, *schinus*, & en Grec *schinos*; sorte d'arbre, qui a la feüille toûjours verte, l'écorce rougeâtre, visqueuse & pliable. Il produit une espéce de raisin; & outre cela, il jette de petites bourses recourbées comme une gousse; & dans ces bourses, il y a une liqueur claire, qui avec le tems se convertit en bêtes, semblables à celles qui sortent des vessies qui sont sur les térébinthes & sur les ormes. Le mastic sort du lentisque, par le moyen des incisions que l'on fait à son écorce. Il y en a beaucoup dans les Isles de Chio & de Candie, dans l'Egypte & dans les Indes.

Il est parlé du lentisque dans Daniel; (*k*) un des Vieillards accusateurs de Susanne, dit qu'il l'a vûë parler à un jeune homme sous un lentisque, *sub schino*. Daniel faisant allusion au son de *schinus*, lui répond: L'Ange du Seigneur vous coupera en deux, *schiseï se meson*. Cette allusion a fait juger que l'histoire de Susanne ne pouvoit avoir été écrite qu'en Grec, & par conséquent que Daniel n'en étoit pas l'Auteur. C'est l'objection que formoient contre elle Jules Africain, & saint Jérôme, (*l*) & qui a été renouvellée par plusieurs Nouveaux. Mais on répond que peut-être le Traducteur Grec a changé le terme Hébreu de l'arbre, qui étoit dans l'Original, pour y substituer le *schinus*, qui lui fournissoit cette allusion ou qu'il y avoit véritablement une allusion; entre le nom Hébreu de l'arbre, & le supplice dont menace Daniel; mais comme on n'a plus cet Original, il y auroit de la témérité de vouloir marquer ce terme, comme il y en a à décider que l'Original n'a jamais été, parce qu'il ne subsiste plus.

LENTULUS. Voyez ***Publius Lentulus.***
[On a imprimé plusieurs fois une Epître de Lentulus prétendu Proconsul de Judée, addressée au Senat Romain [*m*]. En voici la traduction. „ En ce tems-ci on a vû paroître „ un homme, qui vit encore, nommé JESUS-CHRIST, dont la puissance est extraordinaire. Les hommes le qualifient grand „ Prophéte; ses Disciples l'appellent Fils de „ Dieu. Il ressuscite les morts, & guérit „ toutes sortes de maladies. C'est un homme d'une riche taille & bien proportionnée; son visage a un air de séverité, qui „ lui attire à la fois l'amour & la crainte de „ ceux qui le voyent. Ses cheveux sont couleur de vin depuis la racine jusqu'au commencement des oreilles, & tout lices. „ De-là jusqu'aux épaules ils sont frisez, „ & descendent jusqu'au bas des épaules. „ Ils sont partagez en deux sur le front, „ à la maniére des Nazaréens. Il a le front „ plat, & blanc, le visage sans aucun „ défaut, orné d'un vermillon plein de „ grace: son air est majestueux & agréable. Son nez & sa bouche n'ont rien „ que de proportionné: il a la barbe bien fournie, fourchuë & de la „ couleur de ses cheveux; ses yeux sont „ gris

(*e*) *Genes.* XXV. 30. (*f*) *Athenæ.* *Dipnosoph. l.* IX. *c.* XIV. XV. (*g*) *Aug. in Psal.* XLVI. (*h*) 1. *Reg.* X. 1. *Vide &* 4. *Reg.* IX. 1. 3. פך השמן Τὸν φακὸν τοῦ ἐλαίου. (*i*) *Plin. l.* XVIII. *c.* XII. (*k*) *Dan.* XIII. 55. Ὑπὸ σχῖνον. . . ἤδη γὰρ Ἄγγελος τοῦ Θεοῦ σχίσει σε μέσον.

(*l*) *Hieronym. in Dan. Præfat. & Comment. in Dan.* XIII. 1 (*m*) *Vide Fabric. apocryph. N. T. t.* I. *p.* 301. *& t.* II. *p.* 486. 487.

„ gris & extrêmement vifs ; il est terrible „ dans ses repréhensions, aimable & gracieux „ dans ses exhortations & ses instructions ; son „ visage a un attrait merveilleux mêlé de „ gravité. On ne l'a jamais vû rire, mais „ on l'a vû pleurer. Il est d'une stature droi- „ te ; ses mains sont grandes & étenduës ; ses „ bras sont d'une grande beauté ; il parle peu, „ mais avec beaucoup de gravité, & est le „ plus bel homme du monde.

Nous ne regardons cette piéce, que comme un écrit sur lequel on ne doit pas faire grande attention ; mais comme elle est imprimée en plusieurs endroits, le Lecteur ne sera peut-être pas fâché de la trouver ici.]

LEOPARD, *pardus*, animal cruel & farouche, dont la peau est parsemée de diverses couleurs ; il a les yeux petits & blancs, l'ouverture de la gueule grande, les dents aiguës, les oreilles rondes, une grande queuë, les pieds de devant garnis de cinq griffes, mais ceux de derriére n'en ont que quatre. Il est, à ce qu'on dit, extrémement ennemi de l'homme. Son nom de *léopard*, marque qu'il tient du lion, & du pard ; & on veut même qu'il soit engendré d'un pard, & d'une lionne, ou d'un lion, & d'une panthére. Le nom de *léopard* ne se trouve dans les Auteurs Latins, que depuis le quatriéme siécle. Les Anciens lisent *pardus* en Latin, & *pardalis*, ou *panther* en Grec. L'Auteur de la Vulgate met toûjours *pardus*, & jamais *leopardus*.

L'Hébreu *nemor*, qui signifie un léopard, marque, selon la lettre, ce qui est tacheté de diverses couleurs. Jérémie [*n*] parle des taches du léopard. *L'Ethiopien changera-t'il sa couleur, & le léopard ses taches?* L'Ecriture joint souvent le léopard & le lion, comme des animaux d'une égale férocité. Habacuc [*o*] dit que les chevaux des Caldéens vont plus vîte que les léopards. L'Epouse du Cantique [*p*] parle de la montagne des léopards ; c'est-à-dire, des montagnes remplies de bêtes sauvages, comme le Liban, le mont Sanir, le mont Hermon. Brocard dit que la montagne nommée des léopards, est à deux lieuës de Tripoli, vers le nord, & à une lieuë du Liban. J'ai de la peine à croire que Salomon dans le Cantique ait eu en vûë cette montagne particuliére. Sur le léopard on peut voir Bochart, *de animalib. sacr. l.* 3. *c.* 7. *p.* 785. *& seq.*

[LEOPARD. Saint Ignace Evêque d'Antioche dans son Epître aux Romains met le nom de *Léopard* ; ce qui a fait dire à Bochart que cette Epître étoit supposée, & n'avoit été composée qu'au quatriéme siécle ; mais Péarson & Vossius reconnoissent cette Epître pour véritable, & rejettent la remarque de ceux qui soutiennent qne le nom de *Léopard* n'a pas été connu avant Spartien, qui s'en sert dans la vie de Géta.

Les Orientaux appellent quelquefois le léopard *Pars*. Les Arabes le nomment *Beber* ; les Turcs *Ios*, les Cathaiens *Iem* : les anciens Grecs *Ios*, que les Latins ont quelquefois traduit par *Lynx*, ou *Lupus-Cervarius*. Les Persans, les Turcs & les Indiens se servent du léopard pour faire la chasse aux Gazelles & aux lievres (*q*). On dit que Thamurath Roy de la premiere Dynastie des Perses, fut le premier qui apprivoisa cet animal, & qui le fit instruire à la chasse des Gazelles. Togrul-Ben-Arslan, Sultan de la race des Selgimides, nourrissoit quatre cens de ces animaux pour la chasse, ayant tous des chaînes d'or & des couvertures d'écarlatte.

Il paroît par l'Ecriture que cet animal ne devoit pas être rare dans la Palestine. On y trouve une ville nommée (*r*) *Beth-nemrah*, ou simplement *Nemrah*, ou *Nemrin*, demeure de la léoparde, ou simplement *léoparde*, ou *léopards*. Isaïe (*s*) décrivant l'heureux regne du Messie, dit que *le léopard demeurera avec le chevreau, & le lion avec l'agneau*. Jérémie (*t*) dit que le léopard

est

(*n*) *Jerem.* XIII. 23. נמר *Nemor.* 70. παρδάλεις. *Vulg. Pardus.* (*o*) *Habac.* I. 8. (*p*) *Cant.* IV. 8.

(*q*) D'Herbelot Bibl. Orient. p. 700. *Pars.* & p. 495. (*r*) *Num.* XXXII. 3. 36. *Isai.* XV. 6. (*s*) *Isai.* XI. 6. (*t*) *Jerem.* V. 6.

eſt en embuſcade près les villes des méchans: que tous ceux qui en ſortiront ſeront pris par cet animal. Et Oſée (*u*), que le Seigneur ſera comme une lionne, & comme un léopard en embuſcade ſur le chemin des Aſſyriens, pour dévorer tous ceux qui paſſeront par-là.]

LEPRE. Moyſe (*x*) reconnoît trois ſortes de lépres; la lépre des hommes, la lépre des maiſons, & la lépre des habits. La lépre des hommes eſt une maladie qui affecte la peau, & qui s'augmente quelquefois de telle ſorte, qu'elle y cauſe des croutes, des galles, & de violentes demangeaiſons, & qu'elle corrompt toute la maſſe du ſang. D'autres fois c'eſt une ſimple difformité, comme l'enſeigne Hipponate, (*y*) & comme le diſent les Peres, (*z*) en parlant des lépreux que JESUS-CHRIST a guéris dans l'Evangile. Les Juifs regardoient la lépre comme une maladie envoyée de Dieu; & Moyſe ne preſcrit aucun reméde naturel pour la guérir. Il veut ſimplement que le malade ſe préſente au Prêtre, que le Prêtre juge de la qualité de ſa lépre; & que s'il trouve que ce ſoit une véritable lépre, & capable de ſe communiquer aux autres, il ſépare le lépreux de la compagnie des hommes. Il ordonne certains ſacrifices & certaines cérémonies pour la purification du lépreux, & pour le faire rentrer dans la ſociété civile, dans la participation des choſes ſaintes, & dans le commerce des autres hommes.

Les différentes marques que Moyſe donne pour diſtinguer la lépre, ſont des ſignes des divers progrez de cette maladie. Une tumeur au dehors, une puſtule, une tache blanche, luiſante & vermeille, donnoient un juſte ſoupçon qu'un homme étoit attaqué de la lépre. Lorſqu'on voit une tache blanchâtre, rougeâtre, & luiſante dans la chair, le poil de cet endroit pâle-roux, l'endroit plus enfoncé que le reſte de la peau; c'eſt une marque certaine de la lépre. Ceux qui ont traité de cette maladie, ont fait les mêmes remarques, mais ils ont diſtingué une lépre naiſſante, d'une lépre formée, & d'une lépre invétérée. La lépre naiſſante ſe peut guérir, mais la lépre invétérée eſt incurable. Les Voyageurs qui ont vû des lépreux en Orient, diſent que cette maladie attaque principalement les pieds. Proſper Alpin (*a*) dit qu'elle eſt encore fort commune dans l'Egypte. Maundrel (*b*) qui a vû des lépreux dans la Paleſtine, dit qu'ils ont les pieds enflez, comme ceux des éléphans, ou des chevaux rongez de farcin. M. de Tournefort qui en a vû pluſieurs dans ſes voyages, croit que la lépre n'eſt autre choſe que le mal vénérien invétéré, & que la plûpart en guériroient, ſi on les ſoulageoit de bonne heure.

Voici les marques ordinaires auſquelles les Médecins veulent qu'on remarque la lépre invétérée. Elle rend la voix enroüée, comme celle d'un chien qui a long-tems aboyé, & cette voix ſort du nez plûtôt que de la bouche. Le pous du malade eſt petit & peſant, lent & engagé. Son ſang eſt plein de petits corps blancs & luiſans, ſemblables à des grains de millet. Il n'a qu'une ſéroſité ſcabieuſe, & dépoüillée de ſon humidité naturelle; de ſorte que le ſel qu'on y met ne ſe peut diſſoudre. Il eſt ſi ſec, que le vinaigre qu'on y mêle, boüillonne; il eſt ſi fortement lié par des filets imperceptibles, que le plomb calciné qu'on y jette, ſurnage facilement. L'urine du lépreux eſt cruë, ténuë, cendrée, trouble; ſon ſédiment comme de la farine mêlée de ſon. Son viſage reſſemble à un charbon demi-éteint, luiſant, onctueux, enflé, ſemé de boutons fort durs, dont la baſe eſt environnée de petites glandes. Ses yeux ſont rouges & enflammez, & éclairent comme ceux d'un chat; ils s'avancent en dehors, mais ils ne peuvent ſe mouvoir

(*u*) *Oſée* XIII. 17. (*x*) *Levit.* XIII. (*y*) *Hipponat. l. de affectionib.* (*z*) *Arnob. l. 1. Aug. alii.*

(*a*) *Proſper Alpin. de Medicina Ægypt. l. 1. c. 13.*
(*b*) Maundrel voyage d'Alep à Jéruſalem.

voir à droit & à gauche. Ses oreilles sont enflées & rouges, mangées d'ulcéres vers la base, & environnées de petites glandes. Son nez s'enfonce, à cause que le cartilage se pourrit. Ses narines sont ouvertes; & les conduits serrez, avec quelques ulcéres au fond. Sa langue est séche, noire, enflée, ulcérée, racourcie, coupée de sillons, & semée de petits grains blancs. Sa peau est inégale, rude & insensible; soit qu'on la perce, ou qu'on la coupe, au lieu de sang, elle ne rend qu'une liqueur sanieuse.

On a fort raisonné sur la nature & les causes de la lépre. La plûpart croyent qu'elle a sa cause au-dedans, dans le sang, dans les humeurs; & qu'elle ne paroît au-dehors, qu'aprés avoir gâté l'intérieur. D'autres croyent qu'elle a sa cause au-dehors. Je crois qu'il faut distinguer deux sortes de lépre; l'une qui vient d'une corruption intérieure, & l'autre qui se gagne par le commerce extérieur avec un lépreux. La corruption du sang peut être à divers regards, la cause, & l'effet de la lépre. Elle en est la cause, lorsque le sang corrompu intérieurement, soit par une mauvaise nourriture, ou par quelque autre cause, produit au-dehors les effets que l'on remarque dans la lépre. La corruption du sang est l'effet de la lépre, lorsque l'on a gagné cette maladie par l'attouchement d'une personne, qui en est affectée, ou de quelque chose qui lui a appartenu; car la lépre se communique avec une trés-grande facilité, d'où vient que Moyse a pris tant de précautions pour empêcher que les lépreux ne pussent avoir communication avec les personnes saines. Cela s'étendoit jusqu'aux corps morts infectez de lépre, que l'on n'enterroit pas avec les autres. (c)

Nous avons tâché de montrer dans une Dissertation faite exprés, & imprimée à la tête de nôtre commentataire sur le Lévitique, que la lépre, & les autres maladies qui y ont du rapport, sont causées par une infinité de petits vers imperceptibles, qui se glissent entre cuir & chair, & qui rongent l'epiderme & la cuticule, & ensuite l'extrémité des nerfs, & des chairs, & qui y produisent enfin tous les effets qui se remarquent dans le commencement, dans le progrés, & dans la fin de la lépre. Nous croyons aussi que le mal vénérien est une espéce de lépre, qui n'a été que trop connuu aux anciens, quoiqu'ils ne lui ayent pas donné le même nom, ni attribué la même origine, que nous donnons au mal de Naples. On peut voir ce que nous avons remarqué sur la maladie de Job.

La lépre des maisons, dont il est parlé au Lévitique, XIV. 34. & suivans, devoit être connuë des Israëlites, qui avoient vêcu en Egypte; & elle devoit être fort commune dans la terre de Chanaan, où ils alloient entrer, puisque Moyse leur dit: *Lorsque vous serez entrez dans la terre de Chanaan, s'il se trouve une maison infectée de lépre, celui à qui la maison appartient, en donnera avis au Prêtre, qui s'y transportera. S'il voit dans la muraille comme de petits creux, & des endroits défigurez par des taches pales, ou rougeâtres, & plus enfoncées que le reste de la muraille, il sortira de la maison, & la fera fermer pendant sept jours. Au bout de ce tems, s'il trouve que la lépre se soit augmentée, il fera arracher les pierres infectées de lépre, qu'on jettera hors de la ville dans un lieu impur. On raclera aussi tout le crépi d'alentour, & on le jettera de même hors de la ville dans un lieu impur. On remettra des pierres neuves en la place de celles qu'on aura arrachées, & on crépira de nouveau la muraille. Si la lépre n'y revient pas, la maison sera censée pure; mais si elle y revient, c'est une lépre invétérée; la maison sera déclarée impure, & démolie sur le champ: tout le bois, la pierre, le mortier, & la poussiére seront jettez hors de la ville dans un lieu impur.*

Les Rabbins & quelques autres (d) ont crû que

(c) 2. *Par.* XXVI. 23.

(d) *Vide Theodoret. qu.* 18. *in Levit.*

que cette lépre des maisons, n'étoit pas naturelle, mais que c'étoit une punition de Dieu contre les Israëlites prévaricateurs. Mais nous croyons que cette espéce de lépre est causée par des vers qui rongent les pierres: (*e*) ces vers sont noirs, de la longueur d'environ deux lignes, large de trois quarts de ligne, enfermez dans une coque grisâtre, ayant une tête fort grosse, dix yeux fort noirs, & fort ronds, quatre espéces de machoires disposées en croix, qu'ils remuënt continuellement, & qu'ils ouvrent & ferment comme un compas à quatre branches. Le mortier est aussi mangé par une infinité de petits vers, qui sont noirâtres, gros comme des mittes de fromage, & ont quatre pieds assez longs de chaque côté, comme les mittes.

La lépre des habits est aussi marquée dans Moyse, (*f*) comme une chose commune de son tems. Voici comme il en parle: Si l'on remarque sur une étoffe de laine, sur une toile, ou sur une peau, quelques taches verdâtres, ou rouges, on portera ces habits au Prêtre, qui les enfermera pendant sept jours; & si au bout de ce tems il remarque que ces taches s'augmentent, & s'accroissent, il brûlera ces vêtemens comme infectez d'une véritable lépre. Si le Prêtre voit que ces taches ne soient point augmentées, il fera laver ces habits; & au cas qu'aprés cela il n'y remarque rien d'extraordinaire, il les déclarera purs. Si les taches verdâtres, ou rouges y sont demeurées, il fera brûler ces vêtemens comme impurs. Si elles se sont répanduës, & augmentées, il fera aussi brûler l'habit; enfin si l'endroit soupçonné de lépre paroît de la couleur d'un habit brûlé, & plus profond que le reste, on arrachera cet endroit de l'habit, & on conservera le reste.

Pour expliquer la nature & les causes de cette lépre des habits, nous suivrons la même hypothése que nous avons proposée sur la lépre des hommes & des maisons; nous croyons, & l'expérience le confirme, que les laines mal dégraissées, les étoffes gardées trop long-tems, certaines tapisseries d'Auvergne, sont sujettes aux vers, & aux teignes qui rongent ces étoffes, ces peaux, & ces laines. Il est trés-croiable que la lépre des habits, & des peaux dont parle Moyse, étoit causée par cette sorte de vermine. Dans les pays chauds, & dans un tems où les arts & les manufactures n'étoient pas encore portez au point de perfection où nous les voyons, les étoffes & les ouvrages de laine, étoient apparemment plus exposez à la vermine, qu'ils ne le sont dans nos climats, qui sont plus froids, & dans ce tems où l'industrie, & l'expérience ont ajoûté tant de perfection aux arts.

LEPREUX. La Loi excluoit le lépreux du commerce des hommes. Elle les reléguoit à la campagne, & dans des lieux inhabitez; (*g*) souvent plusieurs personnes attaquées de cette maladie, se mettoient ensemble, & composoient une espéce de société. Nous en voyons des exemples dans les quatre lépreux qui étoient hors de Samarie, (*h*) pendant que Bénadad Roi de Syrie, assiégeoit cette ville; & dans les dix lépreux qui vinrent demander leur guérison à Jesus-Christ. (*i*) L'on étoit si ponctuel sur cet article, que les Rois mêmes étoient mis hors de leur palais, exclus de la société, & privez du gouvernement, lorsqu'ils tomboient dans cette maladie; ainsi qu'il arriva à Osias, ou Azarias Roi de Juda, qui fut frappé de ce mal pour avoir voulu mettre la main à l'encensoir. (*k*)

Lorsqu'un lépreux étoit guéri, (*l*) il se presentoit à la porte de la ville, & le Prêtre examinoit si véritablement il étoit nettoyé de sa lépre. Alors cet homme alloit au Temple, prenoit deux oiseaux purs, faisoit un bouquet avec une branche de cédre, & une branche d'hyssope, liées avec un ruban de

(*e*) Journal des Sçavans de l'année 1668. (*f*) *Levit.* XIII. 49. *& seq.*

(*g*) *Levit.* XIII. 45. 46. (*h*) 4. *Reg.* VII. 3. 8. (*i*) *Luc.* XVII. 12. (*k*) 4. *Reg.* XV. 5. 2. *Par.* XXVI. 21. (*l*) *Levit.* XIV. 1. 2. 3. 4. *&c.*

de laine couleur d'écarlatte; on remplissoit d'eau un vase de terre, on attachoit un de ces oiseaux vivans au bouquet dont on vient de parler. Le lépreux guéri tuoit l'autre oiseau, & en faisoit couler le sang dans le vase rempli d'eau. Aprés cela, le Prêtre prenoit le bouquet avec l'oiseau vivant, les plongeoit dans l'eau teinte du sang d'un des oiseaux, & en arrosoit le lépreux. On lâchoit ensuite l'oiseau vivant; & l'homme guéri & purifié, rentroit dans la société des hommes sains, & dans l'usage des choses sacrées.

[LEPREUX. On peut voir ci-devant *saint Lazare*. Les lépreux étoient autrefois fort fréquens dans l'Europe. Il y en a qui croyent que le commerce qu'on avoit avec les Juifs, qui y étoient fort communs, contribuoit à rendre la lépre plus fréquente. D'autres soutiennent qu'elle venoit des fréquens voyages que l'on fit en Palestine du tems des Croisades. On appella ces lépreux, *ladres*, & on bâtit pour eux une infinité de léproseries, consacrées à saint Ladre ou à saint Lazare frere de Marie & de Marthe, ou à saint Job. Matthieu Paris dit qu'il y avoit en Europe jusqu'à dix-neuf mille Ladreries. On separoit les lépreux du commerce des hommes, & on les obligeoit de se tenir dans leurs léproseries; on leur donnoit des marques pour se faire connoître. Ils portoient ordinairement des cliquettes ou des barils, afin qu'ils fussent connus & évitez du peuple.

Depuis deux cens ans la lépre a presque entiérement cessé en Europe, du moins elle a changé de nom; & d'incurable qu'on la croyoit, on a trouvé des remédes pour la guérir. Les plus habiles Médecins croyent qu'elle ne différoit que de nom de la maladie vénerienne. M. de Tournefort qui en a vû dans son voyage de Levant, ne doute point de ce que nous venons de dire. Il y a des lépreux qui sont incurables, à cause que leur maladie est invéterée, & qu'elle a corrompu la masse du sang & des humeurs; mais il y en a d'autres qu'on pourroit guérir, en les traitant comme on traite ceux qui ont la verolle. Plusieurs croyent que la maladie de Job étoit la lépre, mais dans un degré de malignité qui la rendant incurable, faisoit que plusieurs autres maladies se trouvoient compliquées avec elle.

Manethon l'Egyptien (*m*), Lysimaque, Molon, Appion le Grammairien, Tacite & Justin ont avancé sérieusement que les Juifs étoient sortis de l'Egypte à cause de la lépre. Chacun de ces Historiens raconte la chose à sa maniére, & y ajoute quelque circonstance de sa façon; mais ils conviennent tous à dire que les Hébreux qui sortirent de l'Egypte, étoient attaquez de la lépre. Voici comme Tacite raconte la chose (*n*); „ Plusieurs Auteurs conviennent que „ la maladie de la lépre s'étant fort répanduë „ dans l'Egypte, le Roy Bocchoris consulta „ l'Oracle d'Hammon pour sçavoir le reméde „ à cette incommodité. L'Oracle lui „ dit qu'il falloit purger son Royaume de „ ces sortes de gens, & les éloigner du pays, „ comme gens haïs des Dieux. Bocchoris „ ramassa donc tous ceux qui étoient attaquez „ de cette maladie, & les fit conduire „ dans une vaste solitude, pour y périr de „ misere. Ces malheureux reduits en cet „ état, & ne sçachant quel parti prendre, „ s'abandonnerent aux larmes & aux plaintes; „ mais Moyse plus résolu & plus avisé „ que les autres leur dit qu'il étoit inutile „ d'implorer le secours des Dieux, ni „ l'assistance des hommes, parce qu'ils étoient „ en horreur aux uns & aux autres; mais „ que s'ils vouloient prendre confiance en „ lui, & le suivre, comme un guide envoyé „ du Ciel, ils pourroient arriver sous „ sa conduite en un lieu de repos; ils le suivirent „ donc à tout évenement. Et comme ils étoient „ extrémement fatiguez de la soif, & n'attendoient „ plus que la mort, Moyse aperçut une „ troupe d'ânes sauvages qui venoient de paître; il

(*m*) *Appio apud Joseph. l. 1 contra Appion. & lib. 2. initio & Tacit. l. 5. Histor. Justin. l. 36.* (*n*) *Tacit. hist. l. 5.*

„ il les suivit, & ayant rencontré un endroit „ couvert d'une herbe verte, il conjectura qu'il „ y avoit par-dessous une source d'eau: il les „ fit creuser, & trouva de quoi désalterer la „ multitude qui le suivoit.

Après sept jours de marche, ils arriverent dans la Judée, dont ils se rendirent maîtres. Ils observoient le repos du septiéme jour, comme le terme de leur voyage, & la fin de leurs maux. Ils honorerent l'âne, comme celui qui leur avoit sauvé la vie, en leur montrant une source d'eau. Ils conserverent une grande horreur du porc, en mémoire de la lépre dont ils avoient été frappez, & à laquelle on dit que cet animal est fort sujet.

Il y a presqu'autant de fautes que de mots dans tout ce récit de Tacite. Cependant les autres Auteurs qui ont parlé de l'origine des Juifs, en parlent encore d'une maniére plus pitoyable. Ce qui nous a engagé à en parler ici, c'est *la lépre*, dont on veut qu'ils ayent été attaquez. Mais s'ils eussent tous été lépreux, d'où leur viendroit ce grand éloignement qu'ils avoient de ceux qui se trouvoient infectez de ce mal? On peut voir Joseph contre Appion.]

LESA, ou *Lasa*. Moyse (o) marquant les limites de la terre de Chanaan, dit qu'elle s'étend du côté du midy jusqu'à *Lésa*. Le Chaldéen & saint Jérôme croyent que *Lésa* est la même que Callirhoë, qui est au septentrion de la mer Morte, & dont les eaux se déchargent dans cette mer. Mais il est bien plus naturel de l'entendre de la ville de *Lésa*, Lusa, ou Eluse, qui étoit à peu prés à distance égale, entre la mer Morte, & la mer Rouge. Ptolémée connoît cette ville de Lusa, aussi-bien que Joseph, (p) & Etienne le Géographe.

LETECH, sorte de mesure Hébraïque, qui étoit la moitié du chomer, & par conséquent de cent quarante-neuf pintes; demi settier, un posson, & un peu plus. Je ne trouve cette mesure que dans Osée III. 2. (q) *Létech hordeorum*. Les Septante, *nebel*; la Vulgate, *dimidium cori*.

LETTRES. Les Hébreux ont vingt-deux lettres, dont voici les noms, la figure, & la valeur.

1.	א	Aleph. A.
2.	ב	Beth. B.
3.	ג	Gimel. Gh.
4.	ד	Daleth. Dh.
5.	ה	Hé. H.
6.	ו	Vau. V.
7.	ז	Sain. S.
8.	ח	Cheth. Ch.
9.	ט	Theth. T.
10.	י	Jod. I.
11.	כ	Caph. C.
12.	ל	Lamed. L.
13.	מ	Mem. M.
14.	נ	Nun. N.
15.	ס	Samech. S.
16.	ע	Hain. Ha.
17.	פ	Pé. Ph. ou P.
18.	צ	Tzadé. Tz.
19.	ק	Koph. K.
20.	ר	Resch. Rh.
21.	ש	Schin, ou Sin. Sch. ou Sç.
22.	ת	Thauh. T.

On ignore qui est le premier inventeur des lettres & de l'Ecriture. Quelques-uns en donnent l'honneur à Adam; d'autres, à Noé; d'autres, à Abraham; d'autres, à Moyse. Celles dont se servent aujourd'hui les Hébreux, sont assez différentes de celles dont Moyse & ceux qui l'ont suivi, se sont servis jusqu'à la captivité de Babylone. Ces anciennes lettres Hébraïques sont, à ce que l'on croit, les mêmes que les Phéniciennes, que l'on trouve sur quelques médailles, & qui sont en usage encore aujourd'hui chez les Samaritains. Les Lettres Hébraïques que nous voyons aujourd'hui dans nos Bibles, sont proprement les caractéres Chaldéens, que

(o) *Genes.* X. 19. (p) *Joseph. Antiq. l.* 14. *c.* 2.

(q) *Osée* III. 2. לתך שערים

que les Juifs de retour de la captivité de Babylone, adoptérent, au lieu de leurs anciens caractéres, dont ils s'étoient déshabituez durant leur captivité. On peut voir les preuves de ce sentiment, & les formes de ces anciens caractéres Hébreux, dans la nouvelle Edition des Héxaples, & dans nôtre Dissertation, où l'on examine si Esdras a changé les anciens caractéres, à la tête du Commentaire sur Esdras.

On dit ordinairement que les Hébreux n'ont point de voyelles, & que c'est pour y suppléer, qu'ils ont inventé les points voyelles, dont ils se servent quelquefois dans leurs Livres. Mais il est certain qu'ils ont des voyelles, de même que les autres peuples, quoiqu'ils ne les marquent pas toûjours dans leur écriture, & que le son, la valeur & la quantité de ces voyelles ne soient pas toûjours les mêmes, comme il arrive aussi dans les autres Langues. L'*Aleph*, le *Vau*, le *Jod*, l'*Hain*, sont des voyelles; le *Hé* n'est qu'une aspiration. Les points voyelles sont nouveaux, & de l'invention des Massoréthes. Ils ne furent inventez que depuis le milieu du neuviéme siécle, ou vers le commencement du dixiéme. On en attribuë le principal honneur aux Rabbins Aser & Nephtali, qui vivoient en ce tems-là. Les points voyelles sont au nombre de dix, & ils expriment les cinq voyelles selon toutes leurs différentes valeurs, & leurs différens changemens. On peut voir les Exercitations du P. Morin, & les Prolégoménes de Valton, & grand nombre d'autres Ouvrages qui ont été écrits sur cette matiére.

Les Hébreux ont certains Ouvrages *acrostiches*, qui commencent par les lettres rangées selon l'ordre qu'elles tiennent dans l'alphabet. On pourroit aussi appeller ces Ouvrages *alphabétiques*, comme s'ils avoient été composez pour apprendre aux enfans leur alphabet, & l'ordre que les lettres tiennent entr'elles. Le plus grand de ces Ouvrages, est le Pseaume CXVIII. qui contient vingt-deux huitains de vers acrostiches; en sorte que les huit premiers commencent par *Aleph*; les huit suivans par *Beth*; & ainsi des autres. D'autres Pseaumes, comme les vingt-quatre & trente-trois, n'ont que vingt-deux vers commencez par les vingt-deux lettres de l'alphabet. D'autres, comme les cent dix & cent onze, n'ont que la moitié du vers commencé par une lettre, & l'autre moitié par une autre. Ainsi dans *Beatus vir qui timet Dominum; in mandatis ejus volet nimis.* Le premier demi-vers commence par *Aleph*, & le second, par *Beth*. Les Lamentations de Jérémie sont aussi en vers acrostiches, de même que le Chap. XXXI. des Proverbes, à commencer depuis le ℣. 8. jusqu'à la fin.

[LETTRES. On convient que c'est un art admirable & tout divin (r)

De peindre la parole & de parler aux yeux,
Et par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur & du corps aux pensées.

Quelques-uns ont cru qu'elles avoient toûjours été en usage, & que Dieu en inspirant à l'homme la raison & l'usage de la parole, lui avoit aussi donné le secret d'exprimer ses pensées par l'écriture. On sçait ce que dit Joseph (s) de certaines colomnes érigées avant le déluge par les fils de Seth, sur lesquelles ils avoient écrit leurs inventions & leurs observations Astronomiques. On a attribué des livres à Adam & à Enoch. On supposoit donc qu'ils avoient l'usage de l'écriture. L'ouvrage que les Sabiens attribuent à Adam subsiste encore aujourd'hui. On dit que le caractere en est tout-à-fait extraordinaire. Pour celui d'Enoch, on n'en a que des fragmens qui sont d'une traduction Grecque, ou plûtôt qui sont tirez de l'original même: car on ne croit pas qu'il ait jamais été écrit en une autre langue; & que c'est l'ouvrage de quelque imposteur.

G 2 D'au-

(r) *Brébeuf*, Pharsale de Lucain. (s) *Joseph. Antiq. l.* 1. *c.* 2.

D'autres soutiennent que l'usage des lettres est bien plus récent. Quelques-uns en font honneur à Abraham; d'autres à Moyse, d'autres aux Phéniciens, d'autres à Saturne, d'autres aux Egyptiens. D'autres ont raisonné plus juste, & partagent l'honneur de cette invention à plusieurs personnes, & reconnoissent qu'elle a commencé plutôt chez les peuples d'Orient, & plus tard chez ceux d'Occident; que les uns ont inventé, & les autres seulement perfectionné cette invention; que dans les commencemens l'usage des lettres étoit rare & imparfait; que leur figure étoit irréguliere & longue à former, que dans la suite on les a perfectionnées, & qu'on en a rendu l'usage plus aisé & plus commun.

Crinitus dit que Moyse inventa les lettres Hébraïques; Abraham les Syriaques & les Chaldaïques; les Phéniciens les leurs propres qu'ils communiquerent aux Grecs, & que les Grecs porterent en Italie; Nicostrate celles des Latins; Isis les Egyptiennes; Ulfila celles des Goths.

Mais il y a apparence que cet Auteur a avancé tout cela au hazard; car il est indubitable que les lettres Hébraïques & Phéniciennes étoient anciennement les mêmes, ou qu'elles différoient très-peu entr'elles. Les lettres Grecques & Latines, ne sont pas une invention nouvelle; les Grecques sont prises des Phéniciennes, & les Latines des Grecques. L'écriture dont se servoit Ulfila est prise du Grec ou du Latin.

Quant à l'écriture Egyptienne, on assure que dans les commencemens ce n'étoit que des hiéroglyphes, ou des figures d'animaux & d'autres choses gravées sur la pierre, ou peintes sur le bois, par le moyen desquelles les Egyptiens conservoient la mémoire des grands événemens. Cette maniére d'écrire est peut-être la plus ancienne qui soit dans le monde. Nous en voyons encore plusieurs monumens sur les obélisques & sur les marbres qui viennent d'Egypte. Marsham (*s*) croit que cette maniére d'écrire fut inventée par le second Roy de Memphis, qui n'est autre que Thaüth, que les Grecs ont nommé le premier Mercure; un autre Thauth, ou le second Mercure mit en caractéres ordinaires, ce que le premier avoit écrit en lettres hiéroglyphiques. Tout cela dans la plus haute Antiquité, s'il est vrai que Menes le premier Roy de Memphis, n'étoit autre que Cham fils de Noë.

Lucain (*t*) avance que les Phéniciens inventerent les lettres ordinaires en un tems où les Egyptiens ne connoissoient pas encore l'usage du papier, & qu'ils ne sçavoient pas l'art d'écrire en caracteres hieroglyphiques.

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.
Nondum flumineas Memphis contexére biblos
Noverat, & saxis tantùm volucresque, feraque
Sculptaque servabant magicas animalia linguas.

Ce fut donc apparemment à l'imitation des Phéniciens que les Egyptiens commencerent à employer les lettres pour écrire. On ne peut pas assurer que les Egyptiens les aient empruntées des Phéniciens ou des Chananéens leurs voisins; mais on sçait certainement deux choses; la premiere, que les anciens caractéres de ces deux peuples avoient beaucoup de ressemblance (*u*); & la seconde, que Moyse *instruit de toute la sagesse des Egyptiens*, & élevé dès sa jeunesse dans leur pays, écrivit ses livres & ses loix en caractéres Phéniciens. Les anciennes lettres Egyptiennes sont aujourd'hui entiérement inconnuës, quoiqu'il en reste un bon nombre de monumens. Ces peuples perdirent l'usage de leur écriture, sous la domi-

(*s*) *Marsham. Can. Ægypt. Secul.* 1. *ex Syncello.*

(*t*) *Lucan. l.* 3. (*u*) Voyez *Plutarch. libello de dæmonio Socratis. Kircher. Vossius, &c.*

domination des Grecs, & le caractére Cophte ou Egyptien moderne est formé sur le Grec.

Quant aux Phéniciens, ils répandirent l'usage de leurs lettres dans toutes leurs colonies. Cadmus les porta en Gréce; & les Grecs les perfectionnerent & y en ajouterent quelques-unes. Ils les communiquerent aux Latins, & depuis les conquêtes d'Aléxandre, ils les firent recevoir même dans l'Egypte, & dans toute la Syrie: de maniére que l'écriture Phénicienne si ancienne, & mere de tant d'autres, seroit aujourd'hui entiérement tombée dans l'oubli, sans les Samaritains, qui nous ont conservé le Pentateuque de Moyse, écrit en caractéres anciens Chananéens ou Hébreux, par le moyen desquels on a déchiffré les médailles, & le peu qui reste de monumens Phéniciens.

Ce que je viens de dire des anciens caractéres du Pentateuque Samaritain n'est pas avoüé de tout le monde. Quelques Sçavans, comme Postel, Buxtorf fils & quelques Docteurs Thalmudiques; soutiennent que le caractére Hébreu quarré, dont les Juifs se servent aujourd'hui, est celui même dont Moyse s'est servi. D'autres en plus grand nombre, comme Origenes, Eusebe de Césarée, saint Jérôme, Bede, Génébrard, Bellarmin, plusieurs Rabins & les plus habiles de nos Critiques, prétendent que les Juifs quitterent leurs anciens caracteres au retour de la captivité de Babylone, & lui substituerent les lettres Caldéennes, qui sont celles dont ils se servent aujourd'hui, pendant que les Samaritains conserverent leur Pentateuque écrit en caractéres anciens Hébreux ou Phéniciens. Enfin quelques autres Sçavans, comme le Rabin Azarias, Abdias de Bertenora, Postel, Buxtorf, Conringius, le Pere Sghambati; distinguerent chez les anciens Hébreux deux sortes de caractéres; le commun & le sacré. Le commun est celui des Samaritains, & le sacré celui des Juifs; mais cette distinction de deux sortes de lettres est chimerique, & on n'en peut donner aucune preuve.

Les Juifs se servent de leurs caractéres non seulement pour écrire, mais aussi pour nombrer, de même que les Grecs, qui donnent aux lettres de leur alphabet une valeur numerique dans les supputations d'Arithmétique. Mais je ne crois pas que les anciens Hébreux en ayent usé ainsi, ni que parmi eux les lettres ayent été numériques. Je n'en vois aucune preuve dans l'Ecriture; les Auteurs sacrez écrivent toûjours les nombres tout entiers & sans abbréviation. Je sçai que quelques Sçavans ont voulu rectifier des dattes, ou suppléer des années dans la supposition que les lettres servoient de chiffre dans le texte de l'Ecriture; mais il auroit fallu prouver auparavant que les anciens Hébreux étoient dans le même usage que les Juifs d'à présent.

Saint Jean dans l'Apocalypse (*x*) parle du caractére de la Bête & du chiffre de son nom, qui fait la somme de *six cens soixante & six*. Plusieurs ont cru que le chiffre devoit se chercher dans la langue Hébraïque, & on a essayé de l'expliquer dans cette supposition. Mais il est bien plus croyable que saint Jean écrivant en Grec, vouloit marquer la valeur numérique des lettres Grecques du nom de celui qu'il désigne sous le nom de Bête; ou que voulant désigner un Empereur Romain persécuteur de l'Eglise, il a prétendu qu'on cherchât le nombre de *666*. dans les lettres numériques, qui entrent dans la composition de son nom ou de ses qualitez.

Les Docteurs Cabalistes ont beaucoup rafiné sur les lettres de l'alphabet Hébreu. Les autres Rabins quoique plus sérieux que les Cabalistes, ont aussi trouvé du mystére dans certaines lettres du texte Hébreu, dont les unes sont renversées, les autres suspenduës, les autres fermées; tout cela est mystérieux, selon ces Docteurs, & mérite une attention particuliére; mais soit que cela se soit fait

G 3 par

(*x*) *Apoc.* XIII. 17. 18. *&c.*

par hazard, ou à dessein, on peut assurer que les lettres en elles-mêmes, & prises séparément du mot qu'elles composent, n'ont aucun sens, & ne renferment aucun mystere, si l'on veut subtiliser sur leur arrangement & sur leur forme, & y trouver des moralitez édifiantes, ou même si l'on veut, du mystere, à la bonne heure, pourvû qu'on ne prétende pas employer ces réfléxions ou ces idées en preuves. Elles ne peuvent servir au plus que pour l'édification des simples, ou pour nourrir des esprits déja persuadez des veritez qu'on trouvera dans ces combinaisons de lettres. Notre Sauveur dit dans l'Evangile (y) *qu'un iota & un point de la Loy ne demeureroit pas sans exécution*. Mais c'est une maniére de parler proverbiale, qui signifie que tout ce qui est écrit sans exception sera accompli. On doit dire la même chose de ces paroles de saint Jérôme (z) : *Quæ minima putantur in lege Domini, plena sunt sacramentis.* Quant aux rêveries des Cabalistes, je ne m'amuserai pas ni à les rapporter ici, ni à les refuter; elles n'en valent pas la peine. On peut voir M. Basnage hist. des Juifs tom. 6. l. 9. c. 8. & chap. 20. 21. & 23.

Quelques Anciens ont parlé du livre du Ciel (a), *legi in tabulis cœli*, & des lettres qui y étoient comme gravées, par le moyen desquelles ceux qui l'entendoient découvroient l'avenir & pénétroient des mysteres ineffables. Pic de la Mirande (b) qui avoit fort étudié les Cabalistes, disoit que comme les Astrologues voyoient dans le ciel certaines images, dont ils tirent leurs conséquences, ainsi les maîtres des Juifs ont leur alphabet au ciel, & soutiennent qu'ils y trouvent les élémens & les caractères de leur langue. Agrippa (c) avance la même chose, & Gaffarel (d) ajoute à leur témoignage l'autorité d'un grand nombre de Rabins célébres, Maimonides, Nachman, Abenezra, Kimchi, Abravanel.

(y) *Matth.* V. 18. (z) *Hieronym.* (a) *Testament.* XII. *Patriarch.* (b) *Pic. Mirandul. in Astrolog. l.* 8. *c.* 5. *p.* 443. (c) *Agrippa de occulta Philosoph. l.* 3. *c.* 30. (d) Gaffarel Curiositez inoüies, c. 13.

Postel est plus positif, puisqu'il dit qu'il en a fait l'expérience. *Je passerai peut-être pour un menteur*, dit-il, *si je dis que j'ai lû au ciel en caractères Hébreux, dont Esdras a donné la clef, tout ce qui est dans la nature; cependant Dieu & son Fils me sont témoins que je ne ments pas : j'ajouterai seulement que je ne l'ai lû qu'implicitement.* Or je ne doute point qu'un homme prévenu, & dont l'imagination est fortement frappée, ne lise dans le ciel & dans les étoiles tout ce qu'il voudra, & en quels caractéres il voudra. Pour soutenir un sentiment si bizarre, ces Docteurs abusent de ces paroles de l'Ecriture (e) : *Les Cieux annoncent la gloire de Dieu, & le firmament les ouvrages de ses mains... Leur son s'est fait entendre par toute la terre, &c.* Mais il est inutile de s'arrêter sur cela plus long-tems (f).

La lettre opposée à l'esprit. Maniére de parler qui se rencontre dans les Epîtres de saint Paul (g), & qui est fort commune dans le langage Ecclésiastique. *Dieu nous a rendus les ministres du nouveau Testament, non par la lettre, mais par l'esprit : car la lettre tuë, & l'esprit vivifie.* C'est-à-dire, la Loy de Moyse observée à la lettre n'est pas capable de donner la vie de l'ame, & de justifier devant Dieu ceux qui demeurent servilement attachez aux observances litterales de la loy. Il faut pour obtenir la justice joindre à cela l'esprit, la charité, la foy, l'espérance; ou suppléer à ces observances litterales des actions spirituelles plus relevées, plus parfaites, plus excellentes; par exemple, aux sacrifices sanglans, le sacrifice d'un cœur contrit & humilié, la mortification de ses passions, la mort au vice & aux péchez, &c.]

LEVAIN; en Grec, *zymé*; en Latin, *fermentum*; en Hébreu *seor.* (h) La Loi défendoit aux Hébreux de manger du pain levé, ou autre chose, où il entre du levain, pendant les

(e) *Psalm.* XVIII. 1.... 5. (f) Voyez Basnage hist. des Juifs t. 6. l. 9. c. 22. (g) *Rom.* II. 27. 29. VII. 6. 2. *Cor.* III. 6. 7. (h) *Exod.* XII. 15. 19. שאר ζυμη. *Fermentum.*

les sept jours de la Pâque. (*i*) Les Hébreux avoient grand soin de purifier leurs maisons de tout levain, dès la veille de cette Fête; & Dieu avoit défendu (*k*) de lui offrir dans son Temple ni levain, ni miel; c'est-à-dire; ni pain levé, ni miellé, dans les offrandes de gâteaux & d'autres piéces de four, qui se présentoient au Seigneur sur son Autel. Mais dans d'autres rencontres, rien n'empêchoit que l'on ne lui offrît des pains levez & du miel. Voyez *Num.* xv. 20. 21. où Dieu demande qu'on donne aux Prêtres ou aux Lévites les prémices des pains que l'on paîtrissoit dans toutes les villes d'Israël. Saint Paul veut (*l*) que les Fidéles célébrent la Pâque Chrétienne avec les pains sans levain, *in azymis*, qui signifie dans le sens mystique, la sincérité & la vérité; en quoi il nous donne deux instructions. La premiére, que la Loi qui obligeoit à l'observation littérale de la Pâque, ne subsiste plus; & la seconde, que les pains sans levain désignoient la vérité & la pureté du cœur. Le même Apôtre (*m*) fait allusion à ce qui se pratiquoit dans la cérémonie de la Pâque, où l'on avoit grand soin de nettoyer la maison de tout levain, lorsqu'il dit: Veillez sur vous-mêmes; *car un peu de levain corrompt toute la masse* qui est dans le paîtrin. Il ne faut que gros comme une noix de levain, pour rendre impur, tout ce que vous aurez paîtri de pain. Ainsi dans le moral, l'impureté du cœur soüille toutes nos actions. Jesus-Christ appelle (*n*) *levain des Pharisiens* & des Hérodiens, les maximes & la doctrine de ces gens-là.

[LEVER LES MAINS, est le geste d'un homme qui fait serment: *Je leve ma main au Seigneur*, dit Abraham (*o*), que je ne prendrai pas la moindre chose de ce qui est à vous. Et: *Je les ferai entrer dans la terre sur laquelle j'ai levé la main* (*p*): que je leur ai promise avec serment.

Lever la main contre quelqu'un, l'attaquer, lui faire la guerre: *Béni soit le Seigneur, qui a terrassé ceux qui ont levé la main contre mon Seigneur & mon Roy* (*q*). Et: *Seba fils de Bochri leva la main contre David* (*r*) se révolta contre lui. L'Ecriture se sert de la même expression en parlant de la révolte de Jéroboam fils de Nabath (*s*).

Lever son visage en présence de quelqu'un, paroître hardiment en sa présence. *Je n'oserai lever la face devant Joab votre frere* (*t*). Et Esdras (*u*): *Seigneur mon Dieu, je suis chargé de confusion, & je n'ose lever ma face devant vous.* Voyez aussi Job x. 15. xi. 15.

Lever ses mains, ses yeux, son ame, son cœur au Seigneur, sont des maniéres de parler communes dans l'Ecriture pour désigner les sentimens & les mouvemens d'une personne qui prie avec instance, & qui demande à Dieu de tout son cœur l'assistance dont il a besoin. *Lever les yeux*, se dit souvent pour regarder simplement: *J'ai levé les yeux; & j'ai vû.*

Lever son ame sur quelque chose, la désirer avec ardeur. *Ils ne retourneront point dans cette terre sur laquelle ils levent leurs ames pour y retourner* (*x*). On trouve assez souvent cette expression dans les Pseaumes: *Seigneur, je leve mon ame vers vous* (*y*). Je vous désire de toute l'ardeur de mon ame.

Lever un signal dans le pays. Voyez *Signal*.

Lever ses yeux vers les Idoles (*z*), les honorer, les invoquer, mettre en elles son espérance.

Lever le talon contre quelqu'un (*a*), regimber, se soulever.

Le-

(*i*) *Exod.* XII. 15. 19. (*k*) *Levit.* II. 11. (*l*) 1. *Cor.* V. 7. 8. (*m*) 1. *Cor.* V. 6. (*n*) *Matt.* XVI. 5. 12. (*o*) *Genes.* XIV. 22. (*p*) *Exod.* VI. 8.

(*q*) 2. *Reg.* XVIII. 28. (*r*) 2. *Reg.* XX. 21. (*s*) 3. *Reg.* XI. 26. (*t*) 2. *Reg.* II. 22. (*u*) 1. *Esdr.* IX. 6. (*x*) *Jerem.* XXII. 27. (*y*) *Psalm.* XXIV. 1. LXXXV. 4. CXLII. 8. (*z*) *Ezech.* XVIII. 6. 12. 15. XXIII. 27. XXXIII. 25. (*a*) *Joan.* XIII. 18.

Lever la corne (b), *s'élever d'orgüeil*, menacer de frapper, insulter.

Lever un deüil (c), *levare planctum*, commencer un cantique lugubre.

Lever une prière, *levare orationem*, (d) adresser ses priéres à Dieu pour son peuple, &c

Se lever, *surgere*. *Il se leva un nouveau Roy dans l'Egypte* (e); un nouveau Roy regna. Dans l'Ecriture les hommes se levent de grand matin, & même devant le jour, de même que les Héros dans Homére. Souvent *surgere*, se lever, ne signifie autre chose que commencer un action. *Levez-vous, & allez*; *levez-vous, & faites cela, &c. Surgant pueri & ludant*: *surge & comede panem*; *surge fac nobis Deos, &c. Surge, Domine, in requiem tuam, &c.*

Surgo, se prend aussi pour ressusciter; *De terra surrecturus sum*, dit Job (f); *Multi qui dormierant surrexerunt* (g); *Surrexit Jesus, non est hic* (h). Et: *Corpus surget in incorruptione.* (i)

Un grand Prophéte s'est levé au milieu de nous. Luc VII. 16. Et: un Prophéte ne se leve point de la Galilée (k), *à Galilæa Propheta non surgit.*

Se lever contre quelqu'un, se dit aussi des accusateurs & des faux témoins; *Surgentes testes iniqui*; *quæ ignorabant interrogabant me* (l). *Deux faux témoins se leverent, & accuserent Jesus* (m).]

LEVI, troisiéme fils de Jacob & de Lia, (n) nâquit en Mesopotamie l'an du Monde 2248. avant J. C. 1752. avant l'Ere vulg. 1756. Aprés que Sichem fils d'Hémor, eut violé Dina fille de Jacob, & sœur uterine de Lévi & de Siméon, ces deux freres engagérent frauduleusement Sichem à recevoir la circoncision; & le troisiéme jour, lorsque la douleur est plus grande, (o) ils entrérent dans la ville de Sichem, & égorgérent tous les mâles qui y étoient, reprirent Dina leur sœur, & pillérent la ville. (p) Cette action déplut fort à Jacob leur pere, qui leur dit: Vous m'avez troublé, & vous m'avez rendu odieux aux Chananéens; nous sommes en petit nombre; il viendront tomber sur moi, & ils m'extermineront moi & ma maison. Simeon & Lévi lui répondirent: Ont-ils dû ainsi abuser de nôtre sœur? Aprés cela Lévi descendit en Egypte avec son pere, (q) ayant déja ses trois fils, (r) Gerson, Caath & Mérari. Lorsque Jacob se vit prés de sa fin, (s) il fit venir ses fils, pour leur donner sa bénédiction. (t) Il dit à Siméon & à Lévi: Vous êtes freres, & trop unis pour faire le mal; vous êtes des instrumens d'une guerre injuste. A Dieu ne plaise que je participe à leurs mauvais desseins, & que ma gloire entre jamais dans leur complot; parce que dans leur fureur, ils ont tué un homme, & dans leur ressentiment, ils ont percé un mur. Que leur fureur soit maudite, parce qu'elle est opiniâtre; & que leur colére soit en exécration, parce qu'elle est dure & cruelle. Je les diviserai dans Jacob, & je les disperserai dans Israël.

En effet Lévi fut dispersé dans Israël, n'ayant point eu de partage au milieu du pays de Chanaan; mais seulement quelques villes, qui lui furent assignées dans le lot des autres Tribus. Toutefois il n'en fut pas plus mal partagé, puisque le Seigneur ayant choisi la Tribu de Lévi, pour servir dans son Temple, & pour exercer son Sacerdoce, il lui accorda plusieurs grands priviléges, qui la mettoient fort audessus des autres Tribus, soit pour la dignité, ou pour les avantages de la vie; puisque toutes les

(b) *Zach.* I. 21. (c) *Ezech.* XXVIII. 11. (d) *Isai.* XXXVII. 4. (e) *Exod.* II. 8. (f) *Job.* XIX. 25. (g) *Matt.* XXVII. 52. (h) *Matt.* XXVIII. 6. (i) 1. *Cor.* XV. 42. (k) *Joan.* VII. 52. (l) *Psalm.* XXXIV. 11. (m) *Marc.* XIV. 57. (n) *Genes.* XXIX. 34.

(o) *Genes.* XXXIV. 25. 26. *&c.* (p) Vers l'an du M. 2272. avant J. C. 1728. avant l'Ere vulg. 1732. (q) An du M. 2298. avant J. C. 1702. avant l'Ere vulg. 1706. (r) *Genes.* XLVI. 11. (s) An du Monde 2315. avant J. C. 1685. avant l'Ere vulg. 1689. (t) *Genes.* XLIX. 5.

les dixmes, les prémices, les offrandes qui se faisoient au Temple, & plusieurs parties de toutes les victimes qui s'offroient au Seigneur, lui appartenoient.

Le Testament des douze Patriarches, Livre ancien, mais apocryphe, porte que Lévi fut ravi jusqu'au septiéme Ciel; où il eut plusieurs révélations; entre autres, que le Sacerdoce seroit dans sa famille, & que de sa Tribu, & de celle de Juda, naîtroit le Sauveur du Monde. C'est en effet le sentiment de plusieurs Anciens, que la sainte Vierge étoit des deux Tribus de Juda & de Lévi; de Juda, par son pere; & de Lévi par sa mere. Il ajoûte que les fils de Lévi crucifieront le Sauveur. Il dit de plus que ce fut l'Ange du Seigneur qui l'engagea au massacre des Sichemites; que dans une vision qu'il eut à Béthel, les Anges le revêtirent des habits sacerdotaux, & le sacrérent Prêtre. Aprés cela ils lui annoncérent la venuë du Messie, du Prêtre Eternel. Sur la fin de sa vie, il déclara à ses fils tout le mal qu'ils feroient contre la personne du Messie, & les malheurs qui leur arriveroient en punition de leurs crimes. Il prédit que le voile du Temple sera rompu, pour découvrir leurs iniquitez. Il dit qu'étant âgé de vingt-huit ans, il épousa une femme nommée Melcha, qui fut mere de Gerson, de Caath, de Mérari, & d'une fille nommée Jocabed, qui lui nâquit en Egypte. Gerson fut pere de Lobni & de Séméï. Caath eut pour fils Amram, Isaar, Hébron & Oziel. Mérari engendra Mooli & Musi. Amram fils de Caath, épousa Jocabed sa tante, qui étoit née le même jour que lui. Jocabed fut mere d'Aaron, de Moyse & de Marie. Il finit, en leur prédisant le crime qu'ils commettront dans la mort du Messie, la destruction du Temple, leur captivité. Lévi mourut en Egypte, dit ce Livre, âgé de cent trente-sept ans, & ses fils à leur retour dans la terre de Chanaan, l'enterrérent dans la caverne d'Hébron.

Descendans de Lévi. Voyez ci-aprés *Lévites.*

LEVIATHAN. Ce terme se trouve souvent dans l'Ecriture, & les Peres l'entendent ordinairement dans le sens moral, du Démon, qui est le serpent tortueux & ennemi. Les Juifs (u) tiennent qu'au cinquiéme jour de la création du Monde. Dieu créa deux animaux; l'un nommé Hénoc, & l'autre Léviathan. Hénoch fut mis sur la terre pour y vivre, & Dieu lui donna l'herbe de mille montagnes pour sa nourriture. Léviathan fut laissé dans l'eau, où il avoit été créé, & où il demeure, en attendant le jour du Jugement, où il sera tué, & servi sur la table du festin des Elûs. Le terme *Léviathan*, selon son étymologie, signifie un grand poisson, ou un monstre marin. *Léviath* peut marquer ce qui est joint, collé, lié ensemble; & *than*, un grand poisson; (x) comme qui diroit le grand poisson chargé d'écailles, collées & serrées l'une contre l'autre. On sçait que le crocodile est fort long & fort grand, & qu'il a des écailles si fortes & si épaisses, qu'elles sont impénétrables aux traits des chasseurs & aux pointes des pêcheurs. Nous croyons donc que *Léviathan* signifie le crocodile.

Job parle au long de la chasse du *Léviathan* au Chapitre XLI. 20. & suivans, & il n'y dit rien qui ne convienne parfaitement au crocodile. Au Chap. III. ℣. 8. il dit: ***Que ceux qui maudissent le jour, & qui sont prêts à éveiller le Léviathan, maudissent le jour de ma naissance.*** Nous croyons qu'il veut parler des Athlantes & des peuples de la haute Egypte, qui maudissent le soleil, (y) parce qu'il les brûle par ses excessives ardeurs; & qui sont assez hardis pour éveiller le crocodile, pour l'attaquer, le faire mourir, & le manger. (z) Ezéchiel désigne le Roi d'Egypte sous le nom de *grand Than*, ou de grand Dragon, de grand Poisson. (a) Isaïe (b) mena-

(u) 4. *Esdr.* VI. 47. 48. 49. 50. 51. (x) לוית־תן *Leviath-than.* (y) *Vide Strabo. l.* XVII. *p.* 563. *Plin. l.* V. *c.* VIII. *Herodot. l.* IV. *c.* 184. (z) *Psalm.* LXXIII. 14. *Herodot. l.* II. *c.* 69. *Plin. l.* VIII. *c.* XXV. *& l.* XXVIII. *c.* III. (a) *Ezech.* XXIX. 3. (b) *Isai.* XXVII. 1. *Visitabit Dominus super leviathan serpentem vectem; & super leviathan serpentem tortuosum.* על לויתן נחש ברח ׃ ועל לויתן נחש עקלתון

menace de frapper de mort *Léviathan, le serpent droit*; c'est le Roi de Babylone; *& Léviathan, le serpent tortu*; c'est le Roi d'Egypte. Le crocodile étoit considéré comme le Roi des poissons d'eau douce; & les Hébreux donnoient à tous les poissons le nom de *serpens* ou de *reptiles*. Le Prophéte Roi (*c*) dit que le Seigneur a créé le *Léviathan* pour se joüer dans les eaux. C'est donc un animal aquatique.

[LEVIATHAN. Job fait une peinture admirable du Leviathan aux chapitres XL. & XLI. de son livre, & il n'y dit rien qui ne s'explique très-naturellement du crocodile (*d*). D'autres l'expliquent de la baleine, ou du mulart qui est un très-gros poisson, qui se trouve dans la Méditerranée. D'autres entendent sous le nom de Leviathan en général tous les gros poissons, & les monstres marins. Plusieurs anciens l'ont expliqué allégoriquement du Démon. Bochart (*e*) montre au long que c'est le crocodile. Il le prouve par un endroit du Thalmud au Traité *du Sabbat*, où il est dit que le *calbit* (*f*), ou chien marin est la terreur du leviathan; il prétend que ce *calbit* est le poisson nommé *ichneumon*, qui se jette dans la gueule du crocodile, lui ronge les entrailles, & ne sort de son ventre que par le trou qu'il se fait en rongeant.

Voici donc ce que Job dit du leviathan: *Pourrez-vous enlever le leviathan avec l'hameçon, & lui lier la langue avec une corde?* Le crocodile est-il de ces poissons que l'on prend à l'hameçon, & à qui on lie la langue, ou que l'on enfile par la bouche, ou par les ouïes pour les porter où l'on veut? Il ne demande pas cela comme une chose périlleuse; mais comme une chose très-impossible & à laquelle on ne s'exposoit pas sans témérité. Hérodote (*g*) raconte une maniére de prendre le crocodile avec l'hameçon: mais apparemment cela n'étoit pas encore inventé du tems de Job. Cet Historien dit qu'on jette un morceau de chair de porc avec un gros & fort hameçon, au milieu du Nil. Le pêcheur est sur le bord, où il fait crier un cochon de lait. Le crocodile s'avance, il engloutit la chair de porc avec l'hameçon; le pêcheur le tire à bord, lui jette de la boüe sur les yeux, qui sont fort petits à proportion du reste du corps; aprés quoi il le met à mort.

Lui mettrez-vous un cercle aux nazeaux; & lui percerez-vous la machoire avec un anneau? comme on fait aux animaux de service, aux chameaux, aux buffles, qu'on conduit ainsi, & qu'on dresse comme on veut. Le crocodile est-il de ces animaux doux & traitables? Voyez Isaïe XXXVII. 29. où il parle de cette maniére de percer les nazeaux des bêtes de somme; *Ponam circulum in naribus tuis, & frænum in labiis tuis.* L'Hébreu de Job peut faire un autre sens: *Lui mettrez-vous un jour dans les narines, ou percerez-vous sa machoire avec une épine*, comme ces petits poissons qu'on porte ainsi enfilez au marché? *Vos amis le couperont-ils par morceaux, & ceux qui trafiquent le diviseront-ils en piéces?* Ou selon d'autres: *les enchanteurs le couperont-ils, & les Chananéens le mettront-ils en piéces pour le vendre?* Le charmera-t-on comme un serpent, & le fera-t-on crever par les enchantemens?

Mettez la main sur lui: souvenez-vous de la guerre, & ne parlez plus; ou selon l'Hébreu: *Mettez la main sur lui, & ne pensez jamais à la guerre, son espérance sera vaine; il ne pourra seulement soutenir sa présence.* Le crocodile est un animal très-redoutable; le plus hardi guerrier n'osera seulement paroître devant lui. On raconte (*h*) qu'un certain Artemidore ayant rencontré par hazard sur le sable un crocodile qui dormoit, il en fut si effrayé, qu'il en perdit l'esprit & la mémoire. Cnemon dans Héliodore (*i*) fut tout troublé à la vûë d'un

(*c*) *Psalm.* LXXIII. 14. (*d*) *Job.* XL. 20. 21. *& seq.* XLI. 1. 2. *& seq.* (*e*) *Bochart. de animal. sacr. parte* I. *l.* I. *c.* VII. *& parte* II. *l.* V. *c.* XVI. XVII. (*f*) כלבית *Chalbith.* (*g*) *Herodot. l.* 2. *c.* 70.

(*h*) *Cælius Aurelian. de insania apud Bochart.* (*i*) *Heliodor. Æthiop. l.* I.

d'un crocodile, quoiqu'il ne l'eût vû qu'en passant, & plûtôt son ombre que son corps. Job continuë : *Je ne serai pas assez cruel pour l'éveiller ;* ce seroit une grande témerité de le vouloir faire. Il n'y a que les Tentyriens capables de cette hardiesse ; ceux de Tentyre faisoient la guerre aux crocodiles.

Voici à présent une description plus détaillée de cet animal. *Qui découvrira la superficie de son vêtement, & qui entrera dans le milieu de sa gueule ?* Le crocodile dort pendant le jour sur le sable, & la gueule ouverte ; mais tout endormi qu'il est, qui osera seulement l'approcher ? *Son corps est semblable à des boucliers d'airain de fonte : il est couvert d'écailles serrées & pressées l'une sur l'autre.* Le crocodile est un des plus grands poissons de riviere que l'on connoisse. On en a vû de vingt-cinq à trente pieds de long. Il a la peau du dos si dure, qu'on ne la peut percer avec le fer. Elle est plus tendre sous le ventre ; c'est le seul endroit où on le puisse blesser.

Qui ouvrira l'entrée de sa machoire ? la terreur habite autour de ses dents. Cet animal a la tête oblongue, & la gueule extrémement vaste. Il a trente-six dents fort solides, & fort aiguës à la machoire d'en haut, & autant à la machoire d'en bas. Ces dents se joignent l'une dans l'autre, comme les dents d'une scie. Lorsqu'il ouvre la gueule, l'ouverture est si grande qu'il peut engloutir un homme entier, ou même une génisse. Sa tête est oblongue, & fenduë presque jusqu'aux oreilles. On en a vû dans les Indes de si grands, qu'un homme de belle taille pouvoit demeurer debout entre ses machoires. On dit qu'ils ne remuent que la machoire d'en haut ; au lieu que les autres animaux ne remuent que celle d'en bas. Mais cela ne se vérifie pas par les nouvelles observations.

Lorsqu'il éternuë, il jette des éclats de feu, & ses yeux étincellent comme la lumiére du point du jour. Il sort de sa gueule des lampes qui brillent comme des torches ardentes ; il lui sort une fumée des narines, de son haleine il allume des charbons, & la flamme lui sort du fond de la gueule. Cette peinture Poëtique est admirable pour exprimer la vivacité des yeux du crocodile, lorsqu'il sort de l'eau, la rapidité avec laquelle il poursuit sa proye, & la rapacité avec laquelle il la dévore. *La force est dans son cou, la famine marche devant lui.* Le crocodile est à peu prés de la forme d'un lézard. Sa force consiste principalement dans son cou & dans sa tête. Il ravage tout dans les lieux où il se trouve ; il y tuë les animaux, il désole les campagnes. On ne peut pas mieux exprimer cela, qu'en disant que la famine marche devant lui.

Les membres de son corps sont liez les uns aux autres, les foudres tomberont sur lui sans qu'ils s'écartent. Son corps est tout muscle, tout nerf, il est en quelque sorte impénétrable, & invulnérable. *Son cœur se durcira comme un rocher, il se resserrera comme l'enclume sur laquelle on bat sans cesse.* Ces expressions expriment vivement la force, le courage, l'intrépidité du crocodile. Rien ne lui fait peur : *Si quelqu'un l'attaque, ni l'épée, ni les dards, ni les cuirasses ne pourront subsister devant lui.* Les voyageurs conviennent que la peau du crocodile est à l'épreuve des épées, des dards, des fléches, des armes à feu. Il faut le prendre sous le ventre, si l'on veut le percer : *Il méprisera le fer comme la paille, & l'airain comme un bois pourri. L'archer le plus adroit ne le mettra point en fuite ; les pierres de la fronde sont pour lui une paille séche.*

Il fera bouillir le fond de la mer comme l'eau d'un pot, & il rendra les eaux comme un onguent, comme un parfum. Dans le stile des Orientaux les grands fleuves & les grands lacs sont quelquefois nommez *des mers*. Il y avoit des crocodiles non seulement dans le Nil, mais aussi dans les lacs. On adoroit en d'Egypte, ceux du lac Mœris (k) ; on leur pré-

(k) Herodot. l. II. c. XIX. Strabo l. XVI. Ælian. l. X.

préparoit soigneusement à manger, & on leur mettoit de riches pendans d'oreilles, & de prétieux brasselets aux pieds. Lorsque le crocodile se remuë avec impétuosité, ou jette l'eau par sa gueule, il fait boüillir le fleuve ou le lac dans lequel il se trouve, comme une chaudiere d'huile boüillante; l'odeur qu'il laisse après lui est semblable à celle du musc. C'est ce que témoignent plusieurs bons Auteurs (*l*). Non-seulement pendant sa vie il répand cette bonne odeur, sa chair même se conserve après sa mort; ses œufs aussi sentent le musc. Lorsqu'ils sont blessez, il sort de leur blessure, & de leurs entrailles une odeur pareille.

Il ne voit rien que de haut & de sublime; c'est lui qui est le Roy de tous les enfans d'orgueil. On l'explique en disant que le crocodile est le Roy des autres poissons; mais il vaut mieux l'entendre des Egyptiens dénommez souvent dans l'Ecriture (*m*) sous le nom d'*Enfans d'orgueil* ou *d'orgueilleux.* Le crocodile étoit leur Dieu, leur Roy; ils lui rendoient des honneurs divins. Dans le stile des Hébreux sous le nom de *Roy*, on entend souvent le Dieu d'une Nation; tout le monde sçait que les Egyptiens adoroient le crocodile, & que le crocodile, étoit l'emblême ou la figure de l'Egypte.

LEVIRAT. Nous employons ce terme après quelques autres Auteurs qui ont écrit en François des Loix & Coutumes des Juifs, pour marquer la Loy de Moyse, qui oblige celui dont le frere est mort sans enfans, d'épouser la veuve de ce frere, & de lui susciter des enfans. Comme *levir* en Latin signifie *le frere du mari*, le beau-frere; on a formé de-là le nom de *levirat*, pour exprimer la loy dont nous venons de parler. Voici ce que Moyse dit sur ce sujet (*n*): *Lorsque deux freres demeureront ensemble, & que l'un d'eux sera mort sans enfans, la femme du mort n'en épousera point d'autre que le frere de son mari, qui la prendra pour femme, & suscitera des enfans à son frere, & il donnera le nom de son frere à l'aîné des fils qu'il aura d'elle, afin que le nom de son frere ne soit pas éteint dans Israël. Que s'il ne veut pas épouser la femme de son frere, cette femme ira à la porte de la ville, & s'adressant aux Anciens, elle leur dira: Le frere de mon mari ne veut pas susciter dans Israël le nom de son frere, ni me prendre pour femme. Aussi-tôt ils le feront appeller, & l'interrogeront; & s'il répond: Je ne veux point épouser cette femme-là; la femme s'approchera de lui devant les Anciens, & lui ôtera son soulier du pied, & lui crachera au visage, disant: Ainsi sera traité celui qui ne veut pas établir la maison de son frere, & sa maison sera appellée dans Israël, la maison du Déchaussé.*

Cette loy est une exception de celle qui condamne les mariages entre freres & sœurs, & entre le beau-frere, & la belle-sœur (*o*). Il semble que dès avant Moyse cette loy étoit en usage parmi les Hébreux & les Cananéens, puisque Juda donne successivement pour mari à Thamar (*p*), *Her* son premier-né, *Onan* son second fils, & qu'il s'oblige de lui donner encore *Sela* son troisiéme fils.

Les termes dont Moyse se sert ici: *Si deux freres demeurent ensemble, &c.* insinuent que la premiere intention de la loy ne regarde que les freres qui demeurent ensemble dans la maison de leur pere, ou peut-être dans le même lieu; mais l'usage l'a étenduë même aux parens plus éloignez, qui demeuroient dans la Judée, & dans le partage de la Tribu de leur frere, en sorte que leurs biens & leurs héritages fussent au même lieu; car la loy avoit deux objets: le premier, de conserver le nom du défunt dans Israël, par le moyen des enfans qui naissoient de sa femme, & qui portoient son nom; & le second, de maintenir les héritages dans la même famille & dans la même Tribu.

L'exem-

(*l*) Damir, Alkazuin, Vincent le Blanc, Pierre Martyr, Jean de Zaët, Purcher, *Alii apud Bochart. de animal. sacr. part.* 2. *l.* 5. (*m*) *Ezech.* XXXII. 11. *Psal.* LXXXVIII. 11. *Isai.* LI. 9. *Job.* XXVI. 12. (*n*) *Deut.* XXV. 5.

(*o*) *Levit.* XVIII. 16. (*p*) *Genes.* XXVIII. 6. 7. 8.

L'exemple de Ruth qui épousa Boos parent de son mari, est une preuve de la pratique des Israëlites du tems des Juges (*q*). Boos n'étoit ni le pere, ni même le plus proche parent d'Elimelech, beau-pere de Ruth épouse de Mahalon, & cependant il l'épouse au refus de celui qui étoit le plus proche parent. Les Rabins (*r*) ont apporté de leur chef plusieurs exceptions & limitations à cette loy. Ils croyent que l'obligation au frere d'épouser sa belle-sœur, ne regarde que les freres nez d'un même pere & d'une même mere, & non pas ceux qui sont nez de divers peres, quoique d'une même mere. De plus elle ne regarde que l'aîné des freres du défunt, & encore supposé qu'il ne fût pas marié, car s'il étoit marié, il pourroit prendre ou laisser la veuve de son frere, à son choix. Si le frere défunt avoit laissé un fils ou une fille adoptifs ou naturels; un petit-fils ou une petite-fille, le frere n'avoit nulle obligation d'épouser sa veuve. Si le mort laisse plusieurs femmes (*s*), le frere n'en peut épouser qu'une; & il ne peut épouser les autres, si le mort a plusieurs freres; l'aîné seul jouit du droit à tous les biens du défunt, & touche la dot que la femme lui avoit apportée.

Ils ajoûtent que le mariage de la veuve avec son beau-frere se faisoit sans solemnité; parce que la veuve du frere décédé sans enfans, passoit pour femme de son beau-frere en vertu de la loy; sans qu'il fût besoin d'autre cérémonie. Cependant la coutume vouloit que cela se fît en présence de deux témoins, & que le frere donnât à la veuve une piéce d'argent. On y ajoûta même la bénédiction nuptiale, & un écrit pour l'assurance de la dot de la femme. Il y en a qui croyent (*t*) qu'on ne pratiqua plus cette loy depuis la captivité de Babylone, à cause que depuis ce tems les héritages des Tribus ne furent plus distinguez. Les Juifs d'aujourd'hui (*u*) ne pratiquent plus cette loy, ou du moins la pratiquent très-rarement, sur tout parmi les Allemands & les Italiens; ils aiment mieux mettre ces femmes en liberté de se remarier à qui elles jugent à propos.

Or voici comment cela se pratique, selon Leon de Modéne : „ Trois Rabbins „ & deux autres témoins vont choisir la „ veille un lieu où l'on puisse faire la cé„ rémonie. Le lendemain au sortir des „ prieres du matin, tout le monde suit „ les Rabbins & les témoins, qui étant „ arrivez, s'asseyent, & font comparoître „ devant eux la veuve & son beau-frere, „ qui disent qu'ils se présentent pour être „ libres. Le principal Rabbin fait plusieurs „ questions à l'homme, & l'exhorte à é„ pouser la veuve; puis voyant qu'il per„ siste à ne le vouloir pas faire, après „ quelques autres interrogations, l'homme „ chausse un certain soulier des Rabbins, „ propre à tout pied, & cependant la fem„ me s'approche de lui, & aidé par le „ Rabbin, elle lui dit en Hébreu : *Le fre„ re de mon mari ne veut point continuer „ la posterité de son frere dans Israël, & „ refuse de m'épouser comme beau-frere.* Le „ beau-frere répond : *Il ne me plaît pas de „ la prendre.* Alors la femme se baisse, dé„ noüe & déchausse le soulier, le jette à „ terre, crache devant lui, & lui dit en „ Hébreu avec le secours du Rabbin : *Ainsi „ fait-on à l'homme qui n'édifie point la mai„ son de son frere, & il sera appellé en Israël, „ la maison du déchaussé.* Elle dit ces paroles „ par trois fois, & les assistans lui répondent „ autant de fois, *Déchaussé.* Aussi-tôt le Rab„ bin lui dit qu'elle peut se remarier, & si „ elle demande un acte de cela, les Rabbins „ lui en délivrent un.

Voici une formule de cet acte tiré de la Gemarre de Jérusalem, où il est plus court

(*q*) *Ruth.* IV. 1. 2. 3. (*r*) *Rabb. apud Selden. de successione in bona. c.* 14. *& uxor Hebraica. l.* 1. *c.* 4. (*s*) Leon de Modéne, cérémonies des Juifs, partie 4. c. 7. (*t*) *Fagius in Deut.* XXV.

(*u*) *Buxtorf. de Synagog. Judæor. c.* 30. *Cunæus de Repub. Heb. l.* 1. *c.* 7. Leon de Modéne cérémonies des Juifs, partie 4. c. 7.

que celui qui se trouve chez les Rabbins : *Pardevant nous tels & tels N. N. N. une telle N. veuve de tel N. a ôté le soulier à tel N. fils de tel N. elle a amené pardevant nous, & lui a ôté le soulier du pied droit, & a craché en nôtre présence, en sorte que nous avons vû son crachat sur la terre ; & elle lui a dit : C'est ainsi que sera traité celui qui ne rétablit point la maison de son frere.*

On voit par ce qu'on vient de dire, que les Rabbins ne prennent pas à la lettre ce que dit Moyse, que *la femme crachera au visage* de celui qui ne veut pas épouser la veuve de son frere ; & qu'ils l'expliquent ainsi : *elle crachera en sa présence* ; elle crachera à terre devant lui ; mais le texte de la loi est exprès pour le premier sens, & Joseph l'a pris à la lettre dans l'Histoire de Ruth (*x*). Cracher au visage de quelqu'un, est une marque de souverain mépris (*y*).

Ce qui est dit dans le texte : *Il donnera le nom de son frere à l'aîné des fils qu'il aura d'elle*, peut s'entendre en deux maniéres. 1°. Il portera le nom du frere défunt ; s'il s'appelle *Abraham*, le fils s'appellera aussi *Abraham*. 2°. Il portera le nom du défunt ; il passera pour son fils, il soutiendra son nom & sa famille. L'Hébreu à la lettre (*z*) : *Il se levera sur le nom de son frere* : Il sera comme un rejetton qui sortira du nom de son pere. L'exemple de Ruth qui donna au fils qu'elle eut de Boos, le nom d'*Obed*, & non pas celui de *Mahalon*, son premier mari (*a*), prouve qu'il n'étoit pas nécessaire que l'enfant portât le nom du premier mari de sa mere.

Leon de Modéne (*b*) remarque qu'il arrive quelquefois que les Juifs par un principe d'avarice, tiennent long-tems leurs belles-sœurs en suspend sans se déclarer s'ils les épouseront, ou s'ils renonceront à leur mariage, afin de lasser leur patience, & de tirer d'elles quelque argent. C'est pourquoi il y a des peres qui mariant leurs filles à un homme qui a des freres, stipulent que si le cas échoit, ils affranchiront la veuve pour rien. D'autres obligent le mari, en cas qu'il tombe malade, & que le Médecin dise qu'il est en danger, de répudier sa femme, afin qu'elle ne vienne point au pouvoir de son beau-frere.

Les Juifs appellent *Ibum*, épouser sa belle-sœur ; & *Chaliza*, déchausser le soulier, & mettre une femme en liberté.]

LEVITES. Tous les descendans de Levi peuvent être compris sous le nom de Levites. Mais on entend principalement sous ce nom ceux qui étoient employez aux plus bas ministéres du Temple ; pour les distinguer des Prêtres descendus d'Aaron, qui étoient aussi de la race de Lévi, par Caath, mais employez à des exercices plus relevez dans le Temple. Nous en avons parlé sous l'article d'Aaron, & nous en parlerons encore sous celui de *Prêtres*.

Les Lévites donc étoient tous les descendans de Lévi par Gerson, Caath & Merari, à l'exception de la seule famille d'Aaron ; car les enfans mêmes de Moyse n'avoient aucune part au Sacerdoce, & n'étoient que de simples Lévites. Dieu les choisit en la place des premiers-nez de tout Israël, (*c*) pour le service de son Tabernacle & de son Temple. Ils étoient chargez d'en garder les portes, d'y faire garde nuit & jour, de porter durant les marches du désert, les vases & les instrumens, les ais, les voiles, les cordages & les tables du Tabernacle. Ils obéïssoient aux Prêtres dans le ministére du Temple, en leur présentant le bois, l'eau, & les autres choses nécessaires pour les sacrifices. Ils chantoient & joüoient des instrumens dans le Temple, & dans les autres cérémonies. Ils s'appliquoient à l'étude de la Loi, & étoient les Juges ordinaires du pays, mais toûjours subordonnez aux Prêtres.

[Ils

(*x*) *Joseph. Antiq. l.* V. *c.* 11. *πτύειν εἰς τὸ πρόσωπον*, au lieu de *τύπτειν*, qu'on y lit. (*y*) *Num.* XII. 14. *Isai.* I. 6. *&c.* (*z*) *Deut.* XXV. 6. יקום על שם אחיו (*a*) *Ruth.* IV. 17. *Vide Aug. Retract. l.* 2. *c.* 12. (*b*) Leon de Modene cérémonies des Juifs, part. 4. c. 7.

(*c*) *Num.* III. 6. . . 46.

[Ils étoient partagez en differentes classes (*d*), sçavoir, les Gersonites, les Caathites, les Merarites & les Aaronites, ou Sacrificateurs. Voici le dénombrement que Moyse en fit après leur sortie d'Egypte, de tous les mâles depuis un mois & au-dessus, suivant l'ordre exprès qu'il en reçut de Dieu (*e*).

Les *Gersonites* étoient au nombre de 7500. leur office dans les marches du désert, étoit de porter les voiles, & les courtines du Tabernacle (*f*). Eliasaph fils de Lael étoit leur Chef.

Les *Caathites* étoient chargez de porter l'Arche & les vases sacrez du Tabernacle, leur nombre étoit de 8600. Elisaphan fils d'Oziel étoit à leur tête.

Les *Merarites* étoient au nombre de 6200. leur charge étoit de porter les piéces du Tabernacle, que l'on ne pouvoit mettre sur les chariots; ils avoient pour Commandant Suriel fils d'Abihaïel.

Les *Aaronites* étoient des Sacrificateurs qui servoient dans le Sanctuaire; Eléazar fils d'Aaron étoit leur Général. (*g*)]

Dieu avoit pourvû à la subsistance des Lévites, on leur donnant toutes les dixmes des grains, des fruits & des animaux dans Israël. (*h*) Mais ils devoient donner aux Prêtres la dixme de leurs dixmes : & comme les Lévites ne possedoient point de biens en fonds dans le pays, ces dixmes qu'ils donnoient aux Prêtres, étoient regardées comme les prémices qu'ils devoient au Seigneur.

Dieu leur assigna quarante-huit villes dans le pays pour leur demeure, (*i*) avec des champs, des pâturages & des jardins. De ces quarante-huit villes, on en donna treize aux Prêtres, (*k*) parmi lesquelles on en choisit six pour être villes de refuge. Tandis que les Lévites étoient occupez au service actuel du Temple, ils y étoient nourris des provisions qui y étoient, & des offrandes journaliéres qu'on y faisoit; & si un Lévite quittoit le lieu de sa demeure, pour venir servir au Temple, même hors le tems de son sémestre, ou de sa semaine, il y étoit reçû, nourri & entretenu comme ses autres freres, qui y étoient en semaine. (*l*).

La consécration des Lévites se faisoit assez aisément. (*m*) Ils ne portoient point d'habits distinguez du reste des Israëlites, & Dieu ne leur ordonne rien de particulier pour le deüil. Voici la maniére dont on les consacra au Seigneur. (*n*) Le Seigneur dit à Moïse : Prenez les Lévites du milieu des enfans d'Israël, & purifiez-les. Vous les arroserez de l'eau d'expiation, & ils raseront tout le poil de leurs corps, & ils laveront leurs habits. On amenera deux bœufs, ou plûtôt deux taureaux, devant la porte du Tabernacle. Alors tous les enfans d'Israël étant assemblez mettront leurs mains sur la tête des Lévites, comme pour marquer qu'ils les offrent au Seigneur. Aprés cela les Lévites mettront leurs mains sur la tête des deux taureaux, dont l'un sera offert en holocauste, & l'autre pour le péché. Vous presenterez les Lévites au Grand-Prêtre Aaron & à ses fils, qui les offriront au Seigneur, en les élevant en l'air vers les quatre parties du Monde, ou en leur faisant faire quelques mouvemens, qui ayent du rapport à celui que les Prêtres faisoient, en agitant certaines offrandes vers les quatre parties de la terre.

Joseph (*o*) raconte que sous le regne d'Agrippa Roi des Juifs, environ l'an 62. de J. C. & six ans avant la ruine du Temple de Jérusalem par les Romains, les Lévites demandérent à ce Prince la permission de porter dans le Temple la tunique de lin, comme les Prêtres; ce qui leur fut accordé. Cette innovation déplut aux Prêtres; & l'Historien Juif remarque que l'on n'avoit jamais abandonné impunément

(*d*) *Num.* I. 53. (*e*) *Num.* III. 15. (*f*) *Ibid.* ℣. 26. ((*g*) *Ibid.* ℣. 32. (*h*) *Num.* XVIII. 21. 22. 23. 24. (*i*) *Num.* XXXV. 1. 2. 3. *&c.* (*k*) *Josue* XX. 7. XXI. 19. 20. *&c.*

(*l*) *Deut.* XVIII. 6. 7. 8. (*m*) 2. *Par.* XXIX. 34. (*n*) *Num.* VIII. 5. 6. 7. *&c.* (*o*) *Joseph. Antiq. l.* 20. *c.* 8. *p.* 699.

ment les anciennes coûtumes du pays. Il ajoûte qu'Agripa permit aussi aux familles des Lévites, dont la fonction ordinaire étoit de garder les portes, & de faire d'autres fonctions pénibles, d'apprendre le chant & de joüer des instrumens, pour pouvoir aussi servir au Temple en qualité de Musiciens.

Dans les campemens du Désert, les Lévites étoient distribuez tout autour du Tabernacle. Moyse & Aaron étoient à l'orient; Gerson, à l'occident; Caath, au midy; & Mérari, au septentrion. (*p*) Moyse avoit ordonné que les Lévites ne serviroient au Tabernacle, (*q*) que depuis l'âge de vingt-cinq, ou comme il dit ailleurs, (*r*) depuis l'âge de trente ans jusqu'à cinquante. Mais David voyant qu'ils n'étoient plus occupez à ces gros travaux de transporter les vases du Tabernacle, les obligea à servir dans le Temple dés l'âge de vingt ans. Les Prêtres & les Lévites servoient par tour & par semaine dans le Temple. (*ſ*) Ils entroient en semaine le jour du Sabbat, & en sortoient le même jour de la semaine suivante. Lorsque quelque Israëlite faisoit des festins de dévotion dans le Temple, le Seigneur vouloit qu'on y invitât les Lévites. (*t*)

LEVITIQUE. C'est le troisiéme Livre du Pentateuque. Il est appellé ***Lévitique***, parce qu'il comprend principalement les loix & les réglemens qui regardent les Prêtres, les Lévites, les sacrifices; d'où vient que les Hébreux lui donnent le nom de ***Loi des Prêtres***, parce qu'il renferme plusieurs ordonnances concernant les sacrifices. Les Juifs l'appellent aussi ***Vajicra***, parce qu'il commence en Hébreu par ce terme, qui signifie, ***& il appella.*** Dans les sept premiers Chapitres du Lévitique, Dieu prescrit à Moyse les cérémonies qui doivent s'observer dans l'offrande des holocaustes, des offrandes de pains, & de gâteaux, des sacrifices pacifiques ou d'actions de graces, des hosties pour le péché; & il régle les parties de ces victimes qui doivent être consumées sur le feu de l'Autel, & celles qui doivent être données au Prêtre, qui les offrira. Aprés cela, Moyse raconte la maniére dont les Prêtres furent consacrez, & les sacrifices qui furent offerts en cette occasion; & le malheur qui arriva à Nadab, & à Abiu, qui furent consumez par le feu, pour avoir voulu offrir au Seigneur de l'encens avec un feu étranger. A cette occasion Moyse donne quelques loix pour le deüil que les Prêtres peuvent, ou ne peuvent pas faire, & défend aux Prêtres de boire du vin pendant qu'ils sont en service dans le Temple.

Dans les Chapitres XI. XII. XIII. XIV. XV. Moïse prescrit les régles pour la distinction des animaux purs & impurs; pour la distinction de la lépre des hommes, des maisons, & des habits; pour la purification des hommes incommodez de la gonorrhée, & pour celle des femmes aprés leurs couches. Aprés cela, Dieu prescrit les cérémonies qui doivent s'observer le jour de l'Expiation solemnelle. Il regle les dégrez de parenté dans lesquels il est permis ou défendu de se marier. Il défend les alliances avec les Chananéens, l'Idolâtrie, le vol, le parjure, la calomnie, la haine, les superstitions des Gentils, la magie, les divinations, les augures, les prostitutions, l'adultére. Il défend l'usage des fruits d'un arbre, pendant les cinq premiéres années qu'il est planté. Il veut que l'on laisse quelque chose pour les pauvres dans le champ, lorsqu'on scie les bleds. Il exprime les défauts qui rendent les victimes indignes d'être offertes au Seigneur. Dans le Chapitre XXIII. Il marque les principales Fêtes de l'année, qui sont Pâques, la Pentecôte, les Tabernacles, l'Expiation solemnelle, & la Fête des trompettes, ou du commencement de l'année civile. On y trouve l'histoire d'un homme qui fut lapidé, pour avoir blasphêmé le nom du Sei-

(*p*) *Num.* III. 17. 18. *&c.* (*q*) *Num.* VIII. 24. (*r*) *Num.* IV. 3. (*ſ*) 1. *Par.* XXIII. 24. 2. *Par.* XXXI. 17. & I. *Esdr.* III. 8. (*t*) *Deut.* XII. 18. 19.

Seigneur. [x] Il prescrit ce que l'on doit observer dans l'année sabbatique & dans l'année du Jubilé. (y) Enfin il finit par des réglemens touchant les vœux, & les dixmes que l'on doit offrir au Tabernacle. [z]

Tout le monde convient que *Le Lévitique* est un Livre Canonique, & d'une autorité divine. On tient communément que c'est l'ouvrage de Moyse, aussi-bien que le reste du Pentateuque. Il contient l'histoire de ce qui se passa durant les huit jours de la consécration d'Aaron & de ses fils, qui se fit l'an du Monde 2514. avant J. C. 1486. avant l'Ere vulgaire 1490. Les Loix qui y sont prescrites sur d'autres sujets que les sacrifices, n'ont aucune marque de Chronologie, qui puisse faire juger du tems où elles ont été données.

[LEVRE, *labium*, se met quelquefois pour le bord d'un fleuve, & le bord d'un vase, ou d'une table : *Facies illi labium aureum* [a], & 3. Reg. VII. 23. en parlant de la mer d'airain : *à labio ad labium*. La lévre marque aussi le langage ; ils n'ont tous qu'un même langage, qu'une même lévre : *unum labium omnibus* [b]. *Je suis incirconcis des lévres* [c]. J'ai peine à m'expliquer ; je ne fais que bégayer. *Ce qui est sorti de ses lévres* [d], ce qu'il a promis ; le vœu qu'il a prononcé. Job *n'a point péché par ses lévres* [e]. Dieu *ôte la lévre de ceux qui disent vrai* [f], ne leur donne pas toûjours l'éloquence ni la facilité de parler.

Le fruit des lévres. Isaïe LVII. 19. *Creavi fructum labiorum pacem*. Dieu donne la paix qui est le fruit de ses promesses ; ou bien, il donne la paix, qui est un nouveau sujet de loüange pour lui. *L'homme se rassasiera du fruit de sa bouche, & il se remplira de ce qui provient de ses lévres* [g]. L'homme sera plus ou moins estimé, selon qu'il sçaura gouverner sa langue. *Nous vous rendrons les veaux de nos lévres*, dit Osée [h] ; c'est-à-dire, des sacrifices de loüanges, au lieu de victimes sanglantes. Ezéchiel [i] : *Ascendistis super labium linguæ, & opprobrium populi*. Vous avez été exposez aux discours railleurs & aux traits de la langue de vos ennemis : *Stultus cæditur labiis* [k], l'insensé sera puni à cause de ses mauvais discours ; ou bien celui dont les lévres sont insensées, qui ne sçait gouverner sa langue, sera châtié. *Divinatio in labiis Regis* [l], les lévres du Roi prononcent des oracles ; & un peu après : *Voluntas Regum labia justa*, Les Rois aiment les lévres justes. Je ne vous envoye point, dit le Seigneur à Ezéchiel [m], *vers un peuple d'une lévre profonde*, d'un langage inconnu. *Labia deosculabitur, qui recta verba respondet* [n] : celui qui répond avec droiture, donne un baiser à la bouche de celui à qui il parle.

Les Hébreux avoient accoûtumé dans le deüil de se couvrir les lévres, ou le bas du visage. Voyez Ezéchiel XXIV. 17. & Mich. III. 7.]

LEZARD. Moyse [o] met entre les animaux impurs, dont il défend de manger, deux sortes de lézard ; *stellio & lacerta*. On connoît plusieurs sortes de lézards. Il y en a dans l'Arabie d'une coudée de long : mais on dit que dans les Indes, on en voit de vingt-quatre pieds de longueur. On mange des lézards dans l'Amérique, où ils sont fort bons. Un lézard peut rassasier quatre hommes. Il y a beaucoup d'apparence que l'on en mangeoit aussi quelquefois dans l'Arabie & dans la Judée, puisque Moyse les met au rang des animaux immondes.

Nous trouvons plusieurs sortes de lézards dans l'Ecriture ; du moins nous trouvons jusqu'à trois ou quatre termes pour l'exprimer ; *letaa, chomet, tinschmet*, & *schemamith*.

I Les

(x) *Levit.* XXIV. 10. 11. (y) *Levit.* XXV. 3. 4. 5. *&c.* (z) *Levit.* XXVII. (a) *Exod.* XXV. 24. (b) *Genes* XI. 6. (c) *Exod.* VI. 12. (d) *Levit.* V. 4. *Deut.* XXIII. 23. (e) *Job.* I. 22. II. 10. (f) *Job.* XII. 20. (g) *Proverb.* XVIII. 20.

(h) *Osée* XIV. 3. (i) *Ezech.* XXXVI. 3. (k) *Proverb.* X. 8. 10. (l) *Proverb.* XVI. 10. 15. (m) *Ezech.* III. 6. (n) *Proverb.* XXIV. 26. (o) *Levit.* XI. 30. תנשמת הלטאה חמט שממית 70. Ἀσκαλαβώτης, καὶ Σαύρα.

Les trois premiers mots se trouvent dans l'endroit cité de Moyse. Les deux premiers sont traduits par, *stellio & lacerta*. Le troisiéme est traduit par, *une taupe* : mais Bochart soutient que c'est *un chameléon*. Le quatriéme est décrit dans les Proverbes, xxx. 28. & il y est traduit par, *stellio*, un lézard. Le même Auteur, à qui nous déférons beaucoup dans ces matiéres, appuye la Version de la Vulgate & des Septante, contre ceux qui traduisent *un singe*, *une sang-suë*, ou *une araignée*. On le peut voir *de Animal. sacris, primâ parte, l.* 4. *c.* 4. 5. 6. *&* 7.

LIAH, femme de Jacob, & fille aînée de Laban. Son pere l'introduisit la premiére nuit de ses nôces, dans la chambre, & dans le lit de Jacob, qui croyoit que ce fût Rachel, qu'il avoit épousée dans la bonne foi. (*p*) Et lorsqu'il se plaignit de cette supercherie, Laban lui répondit que ce n'étoit point la coûtume de ce pays de marier les plus jeunes avant les aînées. Ainsi il fallut que Jacob s'engageât de servir Laban encore pendant sept ans, pour avoir Rachel. Le Seigneur voyant que Jacob avoit plus d'inclination pour Rachel que pour Liah, donna la fécondité à celle-ci, & la rendit mere de six fils & d'une fille ; sçavoir, Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, & Dina ; sans parler de Gad & d'Aser, que Zelpha sa servante, donna à Jacob, & que Liah adopta. On ne sçait pas l'année de la mort de Liah ; mais on sçait qu'elle mourut dans la terre de Chanaan, & qu'elle fut enterrée, dans la caverne où Sara, Abraham & Isaac avoient été mis. (*q*)

LIBAN, montagne fameuse, qui sépare la Syrie de la Palestine. [Le Liban a environ cent lieuës de circuit. Il a la Mésopotamie à l'orient, l'Arménie au septentrion, la Terre sainte au Midi, & la Méditerranée au couchant. Il sort du Liban quatre rivieres, le Jourdain, Rocham, Nahar-Rossien, & Nahar-Cadicha. Il est composé de quatre ceintures de montagnes qui s'élevent les unes sur les autres. La premiere est trés-fertile en grains & en fruits ; la seconde est fort stérile, n'étant remplie que d'épines, de rochers & de cailloux. La troisiéme quoique plus haute que celle-là, joüit d'un printems continuel ; les arbres y étant toûjours verds, les jardins & les vergers remplis de fruits ; en un mot elle est si agréable & si fertile, que quelques uns l'ont nommée le Paradis terrestre. La quatriéme est si haute, qu'elle est presque toûjours couverte de neiges : aussi est-elle inhabitable à cause de son grand froid.]

Le *Liban* forme dans sa longueur comme un fer de cheval, commençant à trois ou quatre lieuës de la mer Méditerranée, au-dessus de Symire, (*r*) & s'avançant du nord au midy vers Sidon, de-là se recourbant du couchant à l'orient, de Sidon vers Damas ; & enfin retournant du midy au septentrion, depuis l'endroit de Damas, jusques vers Laodicée Scabieuse. La partie occidentale de cette chaîne de montagnes, est proprement ce que l'on appelle *le Liban*. Les Grecs ont nommé Antiliban l'autre partie qui lui est opposée vers l'orient, & qui s'étend du midy au nord. Entre ces deux montagnes, est une longue vallée, nommée Célé-Syrie, ou Syrie-Creuse ; dans Josué, *plaine du Liban*, *Josue* xi. 17. aujourd'hui *Betkah*, de l'Hébreu *Bekah*, qui signifie *une plaine*. Nous avons parlé des cédres du Liban, sous l'article des *Cédres*. Le nom de *Liban*, vient de l'Hébreu *Leban* ou *Laban*, qui signifie *blanc*. On lui a donné ce nom apparemment à cause des neiges dont il est toûjours couvert en plusieurs endroits. Jérémie (*s*) parle des neiges du Liban ; & Tacite : (*t*) *Mirum dicitur tantos inter ardores opacum, fidumque nivibus.*

On donne aussi au Temple de Jérusalem le nom de *Liban*. *Liban, ouvre tes portes, & que le feu dévore tes cédres*, (*u*) dit Zacharie, en parlant

(*p*) *Genes.* XXIX. 23. An du Monde 2245. avant J. C. 1755. avant l'Ere vulg. 1759. (*q*) *Genes.* XLIX. 31.

(*r*) *Plin. l.* V. *c.* XX. *Euseb. & Hieronym. in locis Hebr. in Antilibano.* (*s*) *Jerem.* XVIII. 14. (*t*) *Tacit. l.* V. *hist. c.* VI. (*u*) *Zach.* XI. 1.

parlant de la future désolation du Temple par les Romains. Et Ezéchiel : (x) *Un grand aigle avec de grandes aîles est venu sur le Liban, & a emporté la moële du cédre.* Il parle de Nabuchodonosor, qui prit le Temple, le brûla, & enleva tous ses trésors.

Enfin on a donné au palais que Salomon bâtit dans Jérusalem, le nom de maison du Liban, *domus saltûs Libani* ; apparemment à cause de son élévation, ou de la blancheur de ses murs, ou plûtôt à cause de la quantité de bois de cédre & de colomnes qui y étoient.

Ce Palais de Salomon étoit superbe & magnifique, il consistoit en un grand corps de logis de cent soixante & dix pieds dix pouces de long, de quatre-vingt cinq pieds & cinq pouces de large ; de cinquante & un pied trois pouces de haut, dont le milieu étoit soutenu de quatre rangs de colomnes, ou plûtôt de trois rangs de colomnes, & d'un rang de pilastres, qui formoient trois galeries couvertes devant les appartemens ; chaque rang étoit de quinze colomnes, les trois rangs faisoient quarante-cinq colomnes.

Au devant de ce Palais, & attenant au portique & aux colomnes qui le soutenoient, Salomon fit faire une cour de cinquante coudées de long, & de trente de large, laquelle étoit aussi environnée de galeries, dont les plafonds étoient soutenus d'un grand nombre de colomnes ; & pardevant cette premiére cour, ou ce premier parvis, il en fit un autre plus grand & plus large, avec les mêmes ornemens & le même ordre de colomnes, qui fut appellé le parvis du Trône, parce que Salomon y plaça le trône où il s'asseoit pour rendre la justice aux peuples.

TOUR DU LIBAN. Salomon dans le Cantique des Cantiques, (y) compare le nez de son Epouse *à la tour du Liban, qui regarde Damas.* Les Voyageurs parlent d'une tour que l'on voit sur le Liban, du côté de Damas, & qui paroît avoir été fort haute. Benjamin de Tudéle asûre que les pierres de cette tour, dont il avoit vû les restes, avoient vingt-paumes de long, & douze de large. Gabriel Sionite dit que ce château avoit cent coudées de long, sur cinquante de large. Maundrel parle aussi de cette tour, mais il ne la vit que de loin.

(x) Ezech. XVII. 3. (y) Cant. VII. 4.

LIBATION. Ce terme est consacré dans le langage de l'Ecriture, pour marquer l'effusion des liqueurs, du vin, par exemple, que l'on répandoit sur les victimes immolées au Seigneur. (z) La mesure du vin pour les libations, étoit la quatriéme partie du hin ; c'est-à-dire, une pinte, un posson, cinq pouces cubes, & un peu plus.

[Chez les Hébreux les libations se faisoient sur la victime déja immolée, & sur les piéces de l'hostie posée sur l'Autel, & prête à être consumée sur les flammes. Voyez le Lévitique. (a) Moyse après avoir immolé les victimes qui devoient servir à la consécration d'Aaron son frere : *Il prit la graisse, la queuë de la brebis, ou du bélier, la graisse qui couvre les reins, l'enveloppe qui couvre le foye, les deux reins, avec la graisse qui les couvre, & l'épaule droite de l'animal, & prenant de la corbeille un pain sans levain, un gâteau paitri avec l'huile, & un tourteau, il les rangea sur les graisses de l'hostie, & sur l'épaule droite de la victime, & mit le tout sur les mains d'Aaron & de ses fils, qui les éleverent devant le Seigneur, & Moyse les ayant reçuës de leurs mains, les brûla devant le Seigneur, &c.*

Ces libations consistoient en offrandes de pain, de vin & de sel ; les offrandes de pain étoient des gâteaux de plusieurs sortes : les uns cuits au four, les autres cuits dans la poële, ou dans une tourtiere ; les uns paitris avec de l'huile, les autres frottez d'huile, & les autres frits dans l'huile ; quelquefois c'étoit de la simple farine, ou du gâteau arrosé d'huile. On en offroit sur l'Autel une partie qui devoit être consumée avec la victime ; le reste demeuroit au Prêtre qui étoit de service, & se partageoit avec les autres

(z) Voyez Levit. XXIII. 13. Num. XV. 5. (a) Levit. VI. 20. VIII. 25. 26. IX. 4. XVI. 12. 20. XXI. 1. 13.

Prêtres qui étoient actuellement dans le Temple: car les offrandes ne se portoient pas, & ne se consumoient pas au dehors.

Chez les Grecs & les Latins on offroit aussi des libations avec les sacrifices, mais on les versoit sur la tête de la victime, pendant qu'elle étoit encore en vie. Cela paroît par vingt endroits des Anciens. Par exemple (*b*), Sinon racontant de quelle maniére on l'avoit voulu immoler, dit qu'il étoit entre les mains du Sacrificateur, prêt à être égorgé, qu'il étoit chargé de liens & de guirlandes ou de festons, & qu'on étoit prêt à répandre sur lui les libations de grains ou de farine salée.

> *Jamque dies infanda aderat, mihi sacra paravi,*
> *Et salsa fruges, & circum tempora vitta.*

Et Didon prête à faire un sacrifice, verse le vin entre les cornes de la victime (*c*).

> *Ipsa tenens dextrâ pateram pulcherrima Dido.*
> *Candentis vacca media inter cornua fudit.*

Saint Paul dit qu'il est comme une victime toute prête à être immolée, & qu'on a déja en quelque sorte fait sur lui les libations de farine, & de vin accoutumées (*d*): *Ego enim jam delibor, & tempus resolutionis mea instat.*]

LIBER, *Liberi.* C'est le même que Bacchus. Il est nommé *Liber*, à cause de la liberté qu'inspire le vin. Antiochus Epiphanes contraignit les Juifs de célébrer les Fêtes de Liber, étant couronnez de lierre, qui est l'arbre consacré à cette Divinité: *Cogebantur hederâ coronati Libero circuire.* (*e*) On voit par le troisiéme Livre des Maccabées, (*f*) que l'on imprimoit avec un fer chaud, la figure d'une feüille de lierre, sur ceux des Juifs qui persistoient dans leur Religion en Egypte, sous Philopator.

(*b*) *Æneid.* II. v. 130. 131. (*c*) *Æneid.* IV. (*d*) 2. *Timot.* IV. 6. (*e*) 2. *Macc.* VI. 7. (*f*) 3. *Macc.* c. 2.

[L'Ecriture ne nomme jamais le nom de *Bacchus*, mais on trouve celui de *Liber*, qui est la même chose dans les Maccabées. Voyez 2. Macc. VI. 7. *Cùm Liberi sacra celebrarentur, cogebantur hederâ coronati Libero circuire.* Et XIV. 33. *Istud Dei fanum in planitiem deducam, & Templum hoc Libero patri consecrabo.* Enfin il en est parlé au troisiéme Livre des Maccabées, où il est dit que le Roy Ptolemée Philopator fit imprimer la feüille de lierre, qui est un arbre consacré à Bacchus, sur ceux des Juifs qui ne voudroient pas renoncer à leur Religion.

Les Auteurs profanes connoissent plusieurs Bacchus, ou Dionysius. Ciceron en nomme trois (*g*); le premier fils de Jupiter & de Proserpine; le second fils du Nil, qu'on dit avoir tué Nysa; le troisiéme qui fut fils de Caprius, qui regna en Asie, & qui fut Auteur des Loix Sabaziennes; le quatriéme fut fils de Jupiter & de la Lune; le cinquiémé fils de Nisus & de Thione. Il auroit pu ajouter celui qui est le plus connu de tous, fils de Jupiter & de Semelé. Celui-ci étoit Bacchus le Thebain. On connoit encore Bacchus l'Indien fils d'Ammon & d'Amalthée. On parle encore d'un autre Bacchus Assyrien. Mais le plus fameux de tous est Bacchus fils de Jupiter & de Semelé. Les Poëtes racontent sa naissance en cette sorte. Semelé étant enceinte de Bacchus, pria Jupiter de la venir voir comme il faisoit Junon, c'est-à-dire, avec la foudre & le tonnerre. Jupiter lui accorda sa demande; mais elle ne put soutenir cet éclat. Elle mourut de frayeur, ou fut étouffée par les flammes. Jupiter tira du sein de Semelé le jeune Bacchus, & l'enferma dans une ouverture qu'il avoit faite dans sa cuisse; l'enfant y demeura jusqu'à ce qu'il fut à terme; alors Jupiter l'en tira, & le donna à Mercure, qui le porta à Nyse en Arabie, où il fut élevé par les Muses.

Bacchus est le Dieu du vin. On prétend que c'est lui qui planta la vigne & qui apprit

(*g*) *Cicero l. 3. de nat. Deor.*

apprit aux hommes à tirer le jus du raisin. On lui attribuë diverses conquêtes & divers voyages dans l'Arabie & dans les Indes. Le lierre lui est consacré, aussi-bien que la vigne, & on tire de sa vie diverses particularitez, qui ont fait croire à quelques Sçavans qu'on avoit confondu une partie de son histoire avec celle de Moyse. Par exemple, on dit que Bacchus étoit fils du Nil, qu'il étoit d'une rare beauté, qu'il avoit été renfermé dans un coffre, & exposé sur l'eau; qu'il avoit eu deux meres, qu'il étoit né de la cuisse de son pere. Moyse étoit en quelque sorte fils du Nil, ayant été exposé & trouvé sur le fleuve dans une espéce de coffre de jonc. Il étoit d'une beauté extraordinaire; il eut pour premiere mere l'épouse d'Amram, & pour seconde mere la fille de Pharaon. On ne douta point quand on le trouva, qu'il ne fût fils d'un Hébreu, & qu'il ne fût sorti de sa cuisse, selon l'expression de l'Ecriture : (*h*) *Egressi sunt de femore illius*; mais on ne connoît point sa mere.

Bacchus fut élevé par les Nymphes dans les Montagnes de Nyse en Arabie; Moyse fut élevé par les soins de la fille de Pharaon dans le pays de Gessen qui est entre l'Egypte, & la Phénicie, de même que les montagnes de Nyse. Le premier fit de grandes conquêtes, & entreprit de grands voyages; il avoit des Bacchantes dans son armée; il s'avança jusqu'aux Indes, & pendant qu'il étoit dans la lumiére, les Indiens étoient dans les ténébres. Moyse fut à la tête des hommes & des femmes de son peuple dans l'Arabie, autour du mont Sinaï; ce pays est quelquefois nommé les Indes. Les Bacchantes qui accompagnoient Bacchus avec leurs cymbales & leurs tambours, marquent fort bien les femmes Israëlites, qui au sortir de la mer rouge se mirent à danser & à joüer de ces instrumens. On sçait que les Egyptiens furent dans des ténébres palpables pendant trois jours, au lieu que dans la terre de Gessen où étoient les Israëlites, on joüissoit d'une claire lumiére.

On dit que Bacchus passa à pied sec les fleuves d'Oronte & d'Hydaspe, après les avoir frappez avec son thyrse; que son bâton de lierre avoit rampé, lorsqu'il l'eut jetté à terre; que les Bacchantes qui accompagnoient ce Dieu firent sortir l'eau d'un rocher, en le frappant avec le thyrse; on ajoûte qu'on voyoit couler des ruisseaux de vin, de lait & de miel par tout où elles passerent. Tout cela convient tellement à Moyse, qu'il est impossible de ne l'y pas reconnoître. Le Dieu Liber se revêtoit d'habits somptueux; il se serroit la tête d'un ruban. Il est quelquefois représenté avec des cornes; il donna l'exemption de toutes les charges à ceux qui s'appliquoient à la Musique; il est nommé Législateur, son âne lui parla. Voilà encore des traits de ressemblance tirez de l'Histoire sainte, & appliquez à Bacchus. Moyse avoit des rayons sur la face, que l'Ecriture appelle des cornes. Il accorde de grands privilèges aux Prêtres & aux Lévites occupez à servir le Seigneur, & à chanter ses loüanges. L'ânesse qui parle à Balaam, & les ornemens magnifiques d'Aaron, ne regardent Moyse que comme législateur & Historien sacré. On peut voir ces choses traitées plus au long dans Vossius, Bochart, Huët, &c.

Les Payens ont accusé les Juifs d'adorer Bacchus. Tacite (*i*) parle de cette accusation; elle étoit fondée, dit-il, sur ce que les Prêtres Hébreux joüoient des instrumens de Musique, de la flûte & du tambour, qu'ils se couronnoient de lierre, & qu'on avoit trouvé dans leur Temple une vigne d'or; on crut qu'ils adoroient le Dieu Bacchus. Mais, ajoûte-t-il, les loix & les mœurs des Juifs sont trop éloignées du génie de Bacchus. Ce Dieu aime la joye & la bonne chere, & les Juifs vivent d'une maniére vile, absurde & sordide. *Quippe Liber festos lætosque ritus instituit : Judæorum mos absurdus*;

(*h*) *Genes.* XLVI. 26. *Exod.* I. 5. *& passim.*

(*i*) *Tacit. hist. l.* V. *Sed quia Sacerdotes eorum tibiâ tympanisque concinebant, hederâ vinciebantur, vitisque aurea templò reperta Liberum patrem coli, domitorem Orientis, quidam arbitrati sunt.*

abſurdus, ſordiduſque. Ce qu'il dit des Prêtres des Juifs, qui ſe couronnoient de lierre, eſt ſans fondement. La vigne d'or qu'on voyoit dans le Temple, étoit un préſent qu'on y avoit fait, & qui n'avoit aucun rapport à la Religion des Juifs. Ce prétendu culte de Bacchus eſt auſſi réel, que celui d'un âne, que les mêmes Payens imputoient aux Juifs.

Bacchus eſt nommé *Liber*, à cauſe de la liberté que le vin inſpire. Antiochus Epiphane Roy de Syrie ayant réſolu de faire abandonner aux Juifs la loy du Seigneur, leur fit une rude perſécution, & *le jour qu'on celébroit la fête de Bacchus, on les contraignoit d'aller par les ruës couronnez de lierre en l'honneur de ce faux Dieu* (k). Le Grec porte à la lettre, qu'on *les contraignoit de ſuivre la marche*, ou la proceſſion *de Dionyſius*, ou de Bacchus, *ayant du lierre*, ou ſur la tête ou dans les mains, c'eſt-à-dire, portant des couronnes de lierre, ou des thyrſes qui ſont des bâtons enveloppez de lierre. Nicanor un des Généraux d'Antiochus les menaçoit (l), s'ils ne lui livroient Judas Maccabée, de renverſer leur Temple, & d'en ériger un en ſa place conſacré à Bacchus.

Ptolemée Philopator Roy d'Egypte ayant pris la cruelle réſolution d'exterminer les Juifs de ſes Etats, qui ne voudroient pas renoncer à la Religion de leurs peres; après les avoir auparavant dépoüillez de leurs privileges dont ils joüiſſoient comme Bourgeois d'Aléxandrie, (m) leur fit imprimer avec un fer chaud, la feüille de lierre, qui eſt la marque de la conſécration à Bacchus. On dit que ce Prince s'étoit fait imprimer à lui-même la feüille de lierre, comme on faiſoit aux Prêtres de la grande Déeſſe.

LIBERTE', LIBRE; comme oppoſée à la ſervitude, à l'eſclavage, marque l'état d'un homme qui peut agir ſans obſtacle & ſans contrainte, indépendamment de la volonté d'autrui. Il eſt ſouvent parlé de cette ſorte de *liberté*, dans l'Ecriture. Les Hébreux ſe piquoient fort de liberté; ils ſe vantoient du tems de nôtre Sauveur de n'avoir jamais été privez de cette liberté: *Nemini ſervivimus unquam* (n); c'étoit une rodomontade ridicule de leur part, puiſqu'on ſçait qu'ils avoient été ſi ſouvent aſſujettis à des Puiſſances étrangeres ſous les Juges, & enſuite du tems des Rois d'Aſſyrie, de Caldée & de Perſe, en ſorte que Tacite n'a point feint de dire que ſous les Aſſyriens, les Médes & les Perſes, ils furent comme les derniers des eſclaves (o): *Dum Aſſyrios penes, Medoſque & Perſas Oriens fuit, deſpectiſſima pars ſervientium fuêre.*

Il eſt pourtant vrai que dans le premier deſſein de Moyſe les Iſraëlites ne devoient jamais être réduits en une ſervitude entiére. Ils pouvoient ſe vendre, ou tomber en ſervitude parmi leurs freres; mais ils avoient toûjours la faculté de ſe racheter, ou de ſe faire racheter par quelques-uns de leurs parens, ou de ſortir d'eſclavage en l'année Sabbatique, ou enfin en l'année du Jubilé qui remettoit tous les Hébreux en liberté, & les faiſoit rentrer dans leurs héritages. Et c'eſt apparemment ſur ce pied-là qu'ils ſe vantoient de n'avoir jamais été réduits en eſclavage. Toute leur Nation étoit également noble & libre; Saül, David & Jéroboam qui monterent ſur le trône, n'étoient pas de meilleure condition que le dernier Berger d'Iſraël. Nous avons parlé dans les articles d'*Année Sabbatique*, & de *Jubilé*, des cérémonies qui s'obſervoient quand on mettoit un eſclave Hébreu en liberté. Voyez auſſi l'article *Eſclaves*.

LIBERTE', *Affranchiſſement*, ſe dit auſſi d'un peuple qui vit ſelon ſes loix, ſans dépendre d'un autre. Les Rois de Syrie après avoir long-tems perſécuté les Juifs, leur accorderent enfin la liberté ſous le Pon-

(k) 2. *Macc.* VI. 7. ἠναγκάζοντο κισσοὺς ἔχοντες πομπεύειν τῷ Διονύσῳ. (l) 2. *Macc.* XIV. 33. (m) 3. *Macc.* c. II.

(n) *Joan.* VIII. 33. (o) *Tacit. hiſt. c.* 5. n. 8

Pontificat de Simon Maccabée (*p*) : *Statuerunt eis libertatem*, ils les laisserent vivre selon la loy de Moyse, & les affranchirent des tributs & autres servitudes qu'ils rendoient auparavant au Royaume de Syrie : *Jerusalem sanctam esse ac liberam.* (*q*)

Domus libera, une maison séparée du commerce des autres hommes. Le Roy Azarias ayant été frappé de lépre, fut séparé du reste des hommes, & réduit à la condition des particuliers : *Habitavit in domo libera seorsum* (*r*).

Le Psalmiste (*s*) dit qu'il est comme un homme abandonné de tout secours, libre entre les morts : *Inter mortuos liber.* On l'explique de Jesus-Christ qui descendit aux enfers, toûjours parfaitement libre d'en sortir & d'en tirer ceux qui étoient détenus ; ou bien du même Sauveur enfermé dans le tombeau, & toutefois maître d'en sortir quand il voudroit par la résurrection. On peut traduire l'Hébreu : Je suis *comme ces morts de liberté, comme ces hommes qui sont morts de leurs blessures, & qui dorment dans le tombeau ;* ou autrement, *comme ces hommes de liberté*, ces anciens Héros qui se vantoient de liberté & d'indépendance, & qui sont toutefois morts de leurs blessures, & endormis dans le tombeau.

Liberté de l'Evangile, opposée à *la servitude* de la loy. Saint Paul a souvent parlé de cette liberté que Jesus-Christ nous a procurée (*t*) : *Nous ne sommes pas les enfans de la femme esclave, mais de la libre.* Nous ne venons pas d'Agar, qui est esclave avec ses fils, ce sont les Juifs : mais nous sommes les fils de Sara la femme libre : nous joüissons de la liberté des enfans de Dieu, en vertu de l'adoption que Jesus-Christ nous a procurée. Cette liberté nous délivre du joug des cérémonies de la loy, de l'obligation d'observer les purifications, les distinctions des viandes, & plusieurs autres pratiques génantes & pénibles, ausquelles la loy assujettissoit les Juifs. Voyez Rom. VIII. 21. & 1. Cor. X. 29. & 2. Cor. III. 17. & Galat. II. IV. V. & Jacobi I. 25. II. 12.

Liberté à la Justice, opposée à la servitude du péché. C'est la justification que Jesus-Christ nous a procurée par sa mort, que nous acquerons par le Baptême, que nous conservons par la bonne vie & par la pratique des vertus Chrétiennes, & que nous recouvrons par la pénitence, lorsque nous avons eu le malheur de la perdre, en nous rendant esclaves du Démon & du peché.

Liberté & *libre arbitre*, opposé à la contrainte, à la nécessité ; l'homme a la liberté de faire le bien & le mal : (*u*) *Dieu a créé l'homme dès le commencement, & il l'a laissé dans la main de son conseil. Il lui a donné ses commandemens & ses préceptes ; si vous voulez observer les commandemens, ils vous conserveront ; il a mis devant vous l'eau & le feu, étendez vôtre main auquel des deux vous voudrez.* Il y a toutefois une grande différence entre la liberté dont nous joüissons pour faire le mal, & pour faire le bien. Nous avons la malheureuse liberté de faire le mal par nos propres forces, nous y sommes entraînez par nôtre concupiscence, à laquelle nous pouvons à la vérité toûjours résister, mais à laquelle nous ne résisterons pas réellement & efficacement, sans le secours de la grace du Sauveur ; au lieu que pour le bien, quoique nous ayons toûjours la liberté de le faire, ou de ne le pas faire, nous ne pouvons toutefois le faire comme il faut, & d'une maniére utile pour le salut éternel, sans le secours d'une grace particuliére, qui sans blesser nôtre liberté, & sans nous imposer aucune nécessité ni contrainte, nous porte agréablement, doucement, & toutefois efficacement à préférer ce qui plaît à Dieu, à ce que désire l'amour propre, la concupiscence.

Les

(*p*) 1. *Macc.* XIV. 26. (*q*) 1. *Macc.* XV. 6. (*r*) 4 *Reg.* XV. 5. (*s*) *Psalm.* LXXXVII. 6. במתים חפשי כמו חללים שכבי קבר (*t*) *Galat.* IV. 31.

(*u*) *Eccli.* XV. 14.

Les Rabbins ont une idée de la liberté & du libre arbitre, bien différente de celle qu'en donnent les Auteurs Chrétiens (*x*). Ils reconnoissent que l'homme a la liberté, sans laquelle il ne seroit pas homme; il cesseroit en même-tems d'être raisonnable, s'il aimoit le bien, ou suivoit le mal sans connoissance, ou par instinct. Que deviendroient les peines & les récompenses, les menaces & les promesses, & tous les préceptes de la loy, s'il n'étoit pas au pouvoir de l'homme de les accomplir, ou de les violer? Ils admettent la liberté d'indifférence dans toute son étenduë. Ils sont persuadez qu'on dissimule son sentiment toutes les fois qu'on ôte au libre arbitre quelque chose de sa liberté.

Maimonide réfute la fatalité des Astrologues, mais il fait tout dépendre du temperament: De même, dit-il, que Dieu a créé l'homme d'une stature droite avec des pieds & des mains, il lui a donné aussi une volonté pour se mouvoir & pour agir comme bon lui semble, & c'est la bonté du tempérament qui lui rend les choses faciles ou difficiles. Il dit que la crainte de Dieu n'est point en la main du Ciel: qu'il dépend de l'homme d'observer, ou de ne pas observer la loy & les préceptes. La crainte de Dieu est de cet ordre; elle ne dépend point de Dieu, mais de la volonté de l'homme.

Menasse-Ben-Israël (*y*) autre fameux Rabbin, soutient que la grace prévenante reconnuë par quelques Rabbins, est un sentiment qui s'éloigne de la tradition. Que si la grace prévenoit la volonté, elle cesseroit d'être libre. Il n'établit que deux sortes de secours de la part de Dieu; l'un par lequel il ménage les occasions favorables, pour exécuter un bon dessein qu'on a formé; & l'autre par lequel il aide l'homme, lorsqu'il a commencé de bien vivre. Il dit aussi qu'on a besoin du concours de la providence, pour toutes les actions honnêtes; & que comme un homme qui veut charger sur ses épaules un fardeau, appelle quelqu'un à son secours pour le soulager; ainsi le juste fait les premiers efforts pour accomplir la loy, & Dieu comme un bras étranger vient lui prêter son secours, pour mettre sa résolution à exécution.

Si l'homme étoit assez méchant pour ne pouvoir faire le bien sans la grace, Dieu seroit l'Auteur du peché & de la corruption, & quoiqu'on ne puisse vaincre absolument cette corruption sans secours, on ne laisse pas de commencer le combat & la victoire; mais on ne la remporte pas absolument, si Dieu ne vient au secours. De plus si Dieu donne à tous les hommes des secours communs & efficaces, comment ne sont-ils pas tous sauvez? Et s'il ne leur en donne que de particuliers, comment peut-on dire qu'il n'y a point chez lui d'acception de personnes? Comment laisse-t'il périr les uns, pendant qu'il sauve les autres? N'est-il pas beaucoup plus naturel de croire que Dieu imite les hommes, qui prêtent leur secours à ceux qu'ils voyent avoir formé de bonnes résolutions, & qui font des efforts pour quelque belle entreprise? On peut voir ci-après l'article, *Peché originel*. On voit par ce systême de la grace, que les Juifs ou ne le croyent point, ou n'en connoissent que très-imparfaitement les effets.]

LIBERTINUS, Affranchi; *Synagoga libertinorum*. Voyez *Synagogue*.

LIBYE. Voyez *Lybie*.

LICORNE; en Latin *unicornis*, en Hébreu, *reem*, (*z*) en Grec, *monoceros*, ou *rhinoceros*. Cet animal est fort connu dans les Auteurs sacrez, & chez les Prophanes. Mais ceux-ci en ont donné des descriptions si bizarres & si extraordinaires, qu'ils ont fait douter s'il y avoit de vrayes licornes, ou de vrais rhinoceros. Les Voyageurs encore aujourd'hui

(*x*) Voyez Basnage hist. des Juifs t. 4. l. 6. c. 14. (*y*) *Menasse-Ben-Israël de fragilit. humana.* §. 14. *p.* 116.

(*z*) *Num.* XXIII. 22. *Deut.* XXXIII. 17. *Job.* XXXIX. 9. & XXIX. 6. & 11. *Isai.* XXXIV. 7. ראם *Rheem.*

d'hui varient dans la deſcription qu'ils font de la licorne. Marmol dit qu'elle reſſemble à un poulain de deux ans, excepté qu'elle a une barbe de bouc, & au milieu du front, une corne de trois pieds, polie, blanche & rayée de rayes jaunes. Le R. P. Jérôme Lobo dit qu'en Ethiophie il y a un animal nommé arvocharis, qui eſt extrêmement vîte, n'a qu'une corne, & reſſemble à un chevreüil. Jean Gabriel Portugais aſſûre avoir vû dans le Royaume de Damor, une licorne, qui avoit une belle corne blanche au front, longue d'un pied & demi. Le poil de ſon coû & de ſa queuë étoit noir & court, & l'animal étoit de la grandeur & de la forme d'un cheval bay. Vincent le Blanc rapporte qu'il a vû une licorne dans le Serrail du Roi de Pégu, dont la langue étoit fort longue & raboteuſe. Sa tête reſſembloit plûtôt à celle d'un cerf, qu'à celle d'un cheval. Loüis de Barthéme dit qu'il a vû chez le Soldan de la Méque en Arabie, deux licornes, qui lui avoient été envoyées par un Roi d'Ethiophie. Elles étoient grandes comme un poulain de trente mois, de couleur obſcure, & avoient la tête preſque comme celle d'un cerf, une corne de trois braſſes de long, quelque peu de crin, les jambes menuës, le pied fendu, & les ongles d'une chévre. On dit qu'il y a auſſi des licornes de mer, & qu'il en échoüa une en 1644. au rivage de l'Iſle de la Tortuë, voiſine de celle de S. Domingue. Voyez le Dictionnaire des Arts & des Sciences.

De tout ce que nous venons de raconter, il s'enſuit viſiblement, ou que la plûpart des Relations qui parlent de la licorne, ſont fauſſes, ou que les Voyageurs ont confondu pluſieurs eſpéces d'animaux en un ſeul. Nous ſçavons qu'il y a pluſieurs ſortes d'animaux dans l'Ethiophie & dans les Indes, qui n'ont qu'une corne, les uns ſur le nez, les autres ſur le front & les autres ſur la tête. On trouve des vaches, des taureaux, des chevaux, des ânes, des dains, des chévres, & d'autres animaux, qui n'ont qu'une corne. Dalechamp (*a*) en a remarqué juſqu'à ſept eſpéces. Pline parle des ânes, des oryx, des taureaux; qui n'ont qu'une corne. Le Moine Coſme (*b*) Egyptien, nous a donné la deſcription d'un rhinoceros, comme d'un animal connu en Ethiopie. Les Peres Jeſuites Portugais, qui ont demeuré long-tems dans ce pays, aſſûrent que non-ſeulement ils en ont vû, mais encore qu'ils en ont nourri. M. Chardin (*c*) a vû en Perſe un rhinoceros, qui avoit une corne ſur le nez, de la groſſeur & de la forme à peu prés d'un pain de ſucre, de deux livres. La couleur de cette corne étoit de gris brun, de même que la peau de l'animal au-deſſus des narines. Le muſeau du rhinoceros eſt rond, tourné comme un bec d'aigle. Il n'a que quatre dents; deux en haut, & deux en bas. Ses yeux ſont placez fort bas, preſque contre les lévres. Sa queuë eſt menuë, & composée de neuf ou dix nœuds. Sa peau eſt couverte par tout, hormis au dos & à la tête, de petits nœuds ou durillons, fort ſemblables à ceux d'une écaille de tortuë. Ses pieds ſont courts & épais, faits de trois fourchons ou argots de corne par le devant, & de durillons ſur le derriére.

On aſſûre que les Abyſſins ſe ſervent des rhinoceros, les apprivoiſent, & les accoûtument au travail, comme ils font les éléphans. On montre pluſieurs cornes de licornes, de monoceros ou de rhinoceros, dans les Cabinets des Curieux; mais elles ne ſont ni égales en grandeur, ni uniformes pour la couleur, la groſſeur & la figure. La corne de la licorne eſt blanche, à ce que l'on prétend, & longue de cinq palmes. Celle du poiſſon monoceros eſt à peu prés de même couleur, mais plus longue. Celles du rhinoceros ſont brunes, ſolides, un peu recourbées, un peu moins longues, que celles de la licorne. J'en ai vû de pluſieurs eſpéces, & de différentes groſſeurs & grandeurs; ce qui me perſuade qu'elles ne ſont pas d'une même eſpéce d'animal.

(*a*) *Dalechamp. in Plin. l.* 8. *c.* 21. *& l.* XI. *c.* 46.

(*b*) *Coſmas Monach. t.* 2. *collect. SS. PP. p.* 338.

(*c*) Chardin voyage de Perſe, t. 3. p. 45.

Au reste les Interprétes ne conviennent pas que l'Hébreu *rhéem*, signifie ni la licorne, ni le rhinoceros, ni le monoceros. Les uns croyent que c'est *l'Urus*; sorte de bœuf sauvage. D'autres entendent le daim, ou le chevreüil, ou l'oryx, qui est une sorte de chevreüil d'Arabie, fort gras, d'un poil blanc, & qui a de fort grandes cornes. Aristote ne donne qu'une corne à l'oryx; mais les Arabes, qui l'appellent *rim*, lui en donnent deux. Le rhéem étoit fort farouche, puisque Dieu demande à Job (*d*) s'il pourra apprivoiser le rhéem, si cet animal mangera dans son étable, comme une bête de service, & s'il l'attachera au joug. Moyse (*e*) relevant la force de Joseph, dit que ses armes sont comme celles du *rhéem*; & le Psalmiste (*f*) prie Dieu de le garantir des dents du lion, & de la corne du rhéem. Voyez Bochart *De Animal. sacr. parte* 1. *l.* 3. *c.*27.

[LICORNE. Le P. Lobo dit que la licorne a la corne blanche. Paul Lucas dit qu'elle est noir. L'animal qui la porte est beaucoup plus petit que l'éléphant, mais d'une force extraordinaire (*g*). Depuis le cou jusqu'au bas il ressemble assez au buffle. Il n'a pas la corne du pied fenduë, mais tout d'une piéce. Les élephans fuyent devant la licorne. Son mugissement est presque semblable à celui du bœuf, & tient un peu du cri du chameau. On en voit une assez grande quantité dans les marais des Indes. Je trouve dans les papiers de la Maison de Lorraine, sur la fin du seiziéme siécle, sous le regne du grand Duc Charles, *soixante mille florins donnez pour l'achat d'une licorne.*]

LIDIE. Voyez *Lydie*.

[LIER ET DELIER, se mettent dans l'Ecriture pour condamner & absoudre (*h*). *Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux, & tout ce que vous lierez sur la terre sera, lié dans le Ciel; & tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel.*

Lier & délier dans le langage des Juifs (*i*), se prend aussi pour *permettre* ou *interdire*, ou déclarer juridiquement une chose permise ou défenduë; & dans la promotion de leurs Docteurs ils leur mettoient en main des clefs, en leur disant: Recevez le pouvoir de lier & de délier.

Je ne suis pas venu délier la loy, mais l'accomplir (*k*), dit le Sauveur; c'est-à-dire, je ne suis pas venu détruire la loy, mais la perfectionner. La Religion a donné la perfection à la loy de Moyse, elle en a découvert le véritable esprit, elle en a développé les sens cachez, elle en a accompli les figures; si elle a abrogé quelques observances cérémonielles, ce n'a été que pour en mieux faire observer les points essentiels.

Vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule le grain (*l*). Voyez *Triturer*. *Lier* se prend pour mettre dans les liens, & dans la prison. *Nous venons pour lier Samson* (*m*), pour l'arrêter prisonnier. *Lier la loy sur sa main comme un signe*; (*n*) l'avoir sur le bras comme un brasselet. Et Prov. VI. 21. *Liez mes préceptes dans vôtre cœur, & faites-vous-en comme un collier.* Et encore VII. 3. *Liez ma loy dans vos doigts, écrivez-la sur les tables de vôtre cœur.* Dans Isaïe VIII. 16. *Liga testimonium, signa legem*, se doit prendre en un autre sens. Scellez ce que vous venez d'écrire, liez-le avec du fil ou avec un ruban, & appliquez-y vôtre cachet.

Il est dit (*o*) que Daniel se trouva le plus habile des Devins, des Mages & des Interprétes des songes & des choses cachées: *Spiritus amplior ... & interpretatio somniorum, & ostensio secretorum, & solutio ligatorum inventæ sunt in eo.* Et plus bas: *Quod possis obscura interpretari, & ligata dissolvere, &c.* où l'on voit que *délier les cho-*

(*d*) *Job.* XXXIX. 9. 10. (*e*) *Deut.* XXXIII. 17. (*f*) *Psalm.* XXI. 22. (*g*) Notte de M. l'Abbé Renaudot sur le voyage de deux Arabes à la Chine. A Paris 1718. (*h*) *Matth.* XVI. 19.

(*i*) *Ligtfoot hor. Thalmud. in Matt.* XVI. *Maimon. tract. Sanhedrin.* (*k*) *Matth.* V. 17. (*l*) *Deut.* XXV. 4. (*m*) *Judic.* XV. 10. (*n*) *Deut.* VI. 8. (*o*) *Dan.* V. 12. 16.

choses liées, se met pour expliquer les choses cachées.]

. LIERRE; en Latin, *hedera*; arbrisseau toûjours verd, qui s'attache aux murailles & aux arbres, pour se soutenir. Nous avons remarqué sous l'article de *Liber*, que le lierre étoit consacré à Bacchus; & qu'on imprimoit avec un fer chaud la figure d'une feüille de lierre, sur ceux qui étoient dévoüez à cette fausse Divinité. Nous avons remarqué aussi sous l'article de *Jonas*, que saint Jérôme avoit traduit par *hedera*, ce que les anciens Interprétes Grecs avoient rendu par, une courge, *cucurbita*. On ignore comment les Hébreux appelloient le lierre; car il est certain que l'Hébreu *kikaion*, qu'on lit dans Jonas, (*p*) ne signifie point du tout cet arbrisseau.

[LIES, *fæces*. Boire le calice de la colére de Dieu *jusqu'à la lie*. Boire tout le calice jusqu'au fond. Cette expression se rencontre souvent dans l'Ecriture. Voyez Psalm. LXXIV. 9. Isaïe LI. 17. Ezech. XXIII. 34. les Rabbins disent que Sédecias dernier Roy de Juda, a bû la lie de tous les siécles précédens.

La lie du peuple en marque la partie la plus vile & la plus méprisable. *La lie d'Israël* retournera de captivité, & se convertira au Seigneur (*q*). Le Seigneur menace par Sophonie (*r*) de visiter les hommes qui sont enfoncez dans leur lie, *defixos in fæcibus suis*, endurcis dans leurs crimes.]

LIEVRE, animal fort connu. Moyse (*s*) le range parmi les animaux immondes, quoyqu'il rumine, dit-il; mais parce qu'il n'a pas le pied fendu en deux: *Nam & ipse ruminat; sed ungulam non dividit*. Il a le pied fendu en plusieurs ongles, ou espéces de doigts; ce qui seul suffisoit pour le faire déclarer impur. On est persuadé aujourd'hui que le liévre ne rumine pas: mais apparemment que l'on croyoit le contraire du tems de Moyse; car les Naturalistes conviennent qu'il ne rumine point, & on ne connoît aucun Auteur, hors Moïse, qui ait écrit qu'il rumine. Seulement Aristote (*t*) a remarqué que le liévre a cela de commun avec les animaux ruminans, que l'on trouve du caillé dans son estomach. Le Pape Zacharie dans son Epître à saint Boniface Archevêque de Mayence, exhorte les Chrétiens à s'abstenir de la chair de liévre. Au reste les Interprétes ne sont point partagez sur la signification de l'Hébreu *arnebeth*. Ils conviennent qu'il signifie le liévre.

[Cet animal est de la taille d'un lapin, mais plus gros. Il n'y a point d'animal qui soit d'une si grande fécondité que le liévre. On trouve assez souvent des femelles de liévres qui sont actuellement nourrices, & qui sont encore pleines de petits; les uns qui ont déja du poil, les autres plus ou moins formez, selon la différence des tems qu'elles ont conçu. On voit aussi des liévres qui sont tout ensemble mâles & femelles, & qui usent des deux sexes. J'ai vû des personnes très-dignes de foy qui m'ont assuré l'avoir experimenté, & avoir vû des liévres de cette espéce. On assure que les liévres des Alpes sont blancs pendant qu'elles sont couvertes de neige, & qu'après ils redeviennent gris comme les autres, ce que j'ay peine à croire. Ceux qui sont blancs ont acquis cette couleur dans le sein de leur mere, à la vûë de la blancheur de la neige dont la mere a été frappée, de même que les lapins prennent la couleur que l'on montre à leur mere dans le tems qu'elles conçoivent. Les Hébreux regardent le liévre comme un animal impur; peut-être parce qu'en Palestine il est sujet à la gale & à la lépre comme le renard. Quelques Médecins croyent que la chair de cet animal est seche & mélancolique, qu'elle cause des obstructions au foye & à la rate, qu'elle nuit aux poumons, & empêche de dormir. Les Romains au contraire en faisoient grand cas (*u*).

(*p*) *Jonas* IV. 6. 7. 9. (*q*) *Isai.* XLIX. 6. 7. (*r*) *Sophon.* I. 12. (*s*) *Levit.* XI. 6. ארנבת *Arnebeth.* 70. Δασύποδα. *Confer. Deut.* XIV. 7.

(*t*) *Hist. animat.* l. 3. c. 22. (*u*) *Martial.* l. 13. *Epig.* 92.

Inter quadrupedes gloria prima lepus.]

LIGURE, pierre précieuſe; en Latin, *ligurius*; en Hébreu, *leſchem*. (*x*) Théophraſte & Pline décrivent le ligure comme une pierre ſemblable à l'eſcarboucle, & d'un éclat luiſant comme le feu. Saint Epiphane & ſaint Jérôme ont crû que c'étoit une eſpéce d'hyacinthe. Quelques-uns ont prétendu que c'étoit la même que *lyncurius*, ou pierre de lynx, qui ſe forme, dit-on, (*y*) de l'urine du lynx, qui ſe congéle en une pierre luiſante, dés qu'elle eſt ſortie de ſon corps. Mais cela eſt fabuleux, comme le remarque Pline lui-même, qui le rapporte. Le ligure étoit la premiére pierre du troiſiéme rang du rational du Grand-Prêtre, & elle étoit inſcrite du nom de Gad.

LILITH. C'étoit, diſent les Rabbins, (*z*) la premiére femme d'Adam, qui ſe ſépara de ſon mari; & ne voulut plus retourner avec lui, quoique Dieu lui eut envoyé deux Anges pour l'y contraindre. Ils croyent qu'elle mange les enfans nouveau-nez. C'eſt pourquoi les Juifs, lorſqu'un enfant eſt né dans une maiſon, écrivent avec de la craye, ou autrement: *Qu'Adam & Eve ſoient ici; que Lilith s'en éloigne.* Ils écrivent auſſi les noms des trois Anges qui pourſuivirent Lilith; ſçavoir, *Sennoï*, *Sanſennoï*, *Samangeloph*; parce que Lilith leur promit de ne faire aucun mal aux lieux où elle trouveroit leurs noms. Nous avons déja parlé de Lilith, ſous l'article de *Lamia*. Iſaïe (*a*) fait mention de *Lilith*; & ſaint Jérôme la traduit par *Lamia*, & les Septante, par *Onocentauri*. Nous croyons que ce terme ſignifie un oiſeau nocturne, & de mauvais augure, comme la choüette, le hibou, le chat-huant, la chauve-ſouris. *Lilith* en Hébreu, ſignifie *la nuit*. Iſaïe dit que l'Idumée ſera réduite en une affreuſe ſolitude, où l'on ne verra que des animaux ſauvages & de mauvais augure, des Démons, des Satyres, des choüettes, &c.

LIMBES. Voyez ci-après *Lymbes*.

[LIMITES, *Bornes*. Moyſe défend de toucher aux bornes des héritages de ſon prochain (*b*): *Non transferes terminos proximi tui, quos fixerunt priores in poſſeſſione tua, &c.* Tout le peuple donne ſa malédiction à celui qui transfere les bornes plantées par leurs dévanciers (*c*). Job met ce crime parmi ceux des voleurs, des raviſſeurs, de ceux qui oppriment les pauvres (*d*). Les bornes ſont des choſes ſacrées, elles ſont partie du droit public. Siculus Flaccus *de conditionib. agrorum*, dit que quand on poſoit des bornes, on les oignoit, on les couronnoit, on les couvroit de voiles prétieux: *Unguento velaminibuſque & coronis eos coronabant*. Les Docteurs Juifs condamnent ceux qui transferent les bornes, à une double peine du foüet; premiérement à cauſe du vol de l'héritage d'autrui, & ſecondement à cauſe du violement de la loy qui défend expreſſément de toucher aux bornes.

Joſeph (*e*) a pris cette loy de Moyſe dans un ſens aſſez particulier. „ Il dit qu'il n'eſt „ pas permis de changer les limites, ni de la „ terre des Iſraëlites, ni de celle de leurs „ voiſins, avec qui ils ſont en paix; mais „ qu'il faut les laiſſer dans l'état où elles ſont, „ comme ayant été placées par l'ordre de „ Dieu même: car l'envie que les hommes „ avares ont d'étendre leurs limites, eſt une „ ſource de guerre & de diviſion; & quiconque eſt capable de lever les bornes des „ terres, n'eſt pas éloigné de la diſpoſition „ de violer toutes les autres loix.

Chez les Romains (*f*) on puniſſoit du dernier ſupplice un eſclave qui de ſon chef & à mauvais deſſein avoit changé une borne. L'homme de condition étoit quelquefois exilé, & les particuliers étoient punis ſe-

(*x*) *Exod.* XXVIII. 19. לשם *Leſchem, ligurius.* 70. λιγύριον *Hieronym. Epiph. Joſeph.* (*y*) *Ælian. de animal. l.* 4. *c.* 17. *Plin. l.* 8. *c.* 38. *& l.* 37. *c.* 3. (*z*) *Ben Sira, p.* 23. *Elias in Thisbi, &c.* (*a*) *Iſai.* XXXIV. 14 שם הרגיעה לילית

(*b*) *Deut.* XIX. 14. (*c*) *Deut.* XXVII. 17. (*d*) *Job.* XXIV. 2. (*e*) *Joſeph. l.* IV. *Antiq. c.* 8. (*f*) *Digeſt. l.* 47. *tit.* 21. *de termino moto.*

ſelon les circonſtances du crime, par des amendes pecuniaires, ou par des châtimens corporels. Le reſpect des Anciens pour les bornes alloit preſque juſqu'à l'adoration. Numa Pompilius Roi des Romains ordonna qu'on feroit des offrandes aux bornes avec de la boüillie, des gâteaux & des prémices des fruits. Ovide (h) dit qu'on leur immoloit un agneau & qu'on les arroſoit de ſon ſang.

Spargitur & cæſo communis terminus agno.

Juvenal (i) parle du gâteau & de la boüillie qu'on mettoit tous les ans ſur les bornes ſacrées.

Et ſacrum effodit medio de limite ſaxum,
Quod mea cum patulo coluit puls annua libo.

Les limites de la mer. L'Ecriture met aſſez ſouvent entre les effets de la toute-puiſſance de Dieu, d'avoir fixé des limites à la mer (k); *Terminum poſuiſti quem non transgredientur, neque convertentur operire terram.* Et Job (l): *Il a preſcrit des bornes à la mer, qui ſubſiſteront auſſi long-tems que la nuit & le jour.* Et Salomon (m) fait dire à la Sageſſe: *J'étois préſente lorſqu'il poſoit les limites aux eaux de la mer, & qu'il leur donnoit des ordres de ne pas paſſer au-delà de leurs bornes.* Et dans Jérémie (n) le Seigneur dit qu'il a donné les ſables pour limite à la mer: *Poſui arenam terminum mari.*]

S. LIN, dont parle ſaint Paul dans ſa ſeconde Epître à Timothée, Chap. IV. ℣. 21. *Salutant te Linus, & Claudia, & Fratres omnes;* étoit, ſelon quelques-uns, fils de Claudia, dont il eſt parlé dans le même verſet. Saint Irénée, Euſébe, Optat, ſaint Epiphane, ſaint Augustin, ſaint Jérôme & Théodoret, aſſurent que ſaint Lin ſuccéda immédiatement à ſaint Pierre dans le ſiége de Rome. Il gouverna douze ans & quelques mois. Le Livre des Conſtitutions Apoſtoliques [o] dit qu'aſſez long-tems avant la mort de ſaint Pierre, ſaint Lin avoit été ordonné Evêque de Rome par ſaint Paul. Rufin [p] avance que ſaint Lin & ſaint Anaclet ayant adminiſtré l'Egliſe de Rome du vivant des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, mais en leur abſence, ſaint Pierre un peu avant ſa mort, choiſit enfin ſaint Clément pour lui ſuccéder dans la Chaire de Rome; & ſaint Epiphane [q] veut que ſaint Clément ait par modeſtie refusé d'exercer cette charge, juſqu'aprés la mort de ſaint Lin & de ſaint Clet. De tout cela il eſt aiſé de conclure que l'on ne ſçait que trés-imparfaitement l'hiſtoire de ſaint Lin. Ce fut durant ſon Pontificat qu'arriva la ruine de Jéruſalem, l'an 70. de J. C. Les Grecs en font la Fête le 5. de Novembre, & les Latins le 23. de Septembre. Voyez M. de Tillemont.

LIN, nommé en Hébreu [r] *bad*, plante aſſez connuë, dont l'écorce étant préparée, ſert à faire des toiles trés-fines & trés-eſtimées.

Il y a une ſorte de lin, que l'Ecriture appelle *ſchesch*, [s] & que nous croyons être le cotton. Voyez ci-devant l'article *Cotton.*

Le byſſus [t] eſt auſſi compris ſous le nom de lin; mais c'étoit une matiére aſſez différente & du lin & du cotton. C'étoit une eſpéce de ſoye attachée au poiſſon, enfermée dans la nacre rouge, que Rondelet a appellé *Pinna manga.* Voyez ci-devant *Byſſus.*

Enfin la plante du lin eſt nommée en Hébreu [u] *phiſta*, auſſi-bien que le lin dont on faiſoit les habits.

LION, animal fort connu, & dont il eſt trés-ſouvent parlé dans l'Ecriture. Le lion paſſe pour le Roi des animaux à quatre pieds. Il eſt d'un poil tirant ſur le roux. Il a le devant de la tête quarré, le muſeau plat & gros,

(h) *Ovid. Faſt.* (i) *Juvenal. Satyr.* XVI. (k) *Pſalm.* CIII. 9. (l) *Job.* XXVI. 10. (m) *Proverb.* VIII. 29. (n) *Jerem.* V. 22.

(o) *Conſtit. Apoſt. l.* VII. *c.* XLVI. (p) *Rufin. Recognit. pr. pag.* 398. (q) *Epiphan. hæreſ.* XXVII. (r) בד *Badi Linum.* (s) שש *Scheſch. Goſſypium.* (t) בוץ *Buz. Byſſus.* (u) *Exod.* IX. 31. הפשתה *Hapiſchtah. Linum virens.*

les yeux affreux, la gueule grande, le coû couvert d'une grosse criniére, le ventre grêle, les jambes & les cuisses grosses & nerveuses, la queuë longue, grosse & trés-forte. Il y a cinq ongles aux pieds de devant, & quatre à ceux de derriére. Les Hébreux ont sept termes pour signifier le lion dans ses différens âges. (x) 1. *Gur*, ou *Gor*, un jeune lion, un lionceau. 2. *Chephir*, un jeune lion. 3. *Ari*, ou *Arié*, un lion jeune & vigoureux. 4. *Schachal*, un lion dans la force de son âge. 5. *Schachaz*, un un lion vigoureux. 6. *Labi*, un vieux lion. 7. *Laisch*, un lion décrépit & cassé de vieillesse. Mais dans l'usage on ne fait pas toûjours ces distinctions.

[Cet animal est le plus féroce & le plus courageux de tous. Il étoit fort commun dans la Palestine, & les Auteurs sacrez en parlent trés-souvent, & tirent leurs similitudes & leurs comparaisons du lion. Quelques Anciens ont cru que le lion avoit le cou composé d'un seul os, parce qu'ils le lui voyoient fort roide. Mais il est composé de plusieurs os, ou vertebres, comme ceux des autres animaux. Sa langue est âpre & hérissée de plusieurs pointes d'une matiére fort dure, & semblable à celle des ongles, dont elle a aussi la figure. Ces pointes sont longues de prés de deux lignes. Il n'y a point d'animal qui ressemble plus au lion, que le chat. Les pattes, les dents, les yeux, la langue du lion sont de la même figure que ceux du chat, à la grandeur près. Il jette son urine en arriére, & s'accouple de même avec la lionne, ainsi que le chameau & le liévre. Sa vessie est fort petite, parce qu'il boit fort peu. La femelle differe du mâle en ce qu'elle n'a pas de criniére ou de long poil à l'entour du cou. C'est une erreur populaire de croire que le coq ait peur du lion; on a vû des lions apprivoisez. C'est encore une fable que les lions dorment les yeux ouverts. Le lion étoit consacré au soleil; & les profanes représentent le char de Cybele conduit par des lions.

(x) 1. גור *Gur*. 2. כפור 3. ארי *vel* אריה 4. שחל 5. שחץ 6. לביא 7. ליש

Lion de la Tribu de Juda, dont il est parlé dans l'Apocalypse (y) est Jesus-Christ qui est sorti de la Tribu de Juda, & de la race de David, & qui a vaincu la mort, le monde & le démon.

Le lion qui s'éleve, ou qui monte *de la hauteur*, ou de l'orgueil *du Jourdain*, (z) est Nabuchodonosor, qui marche comme un lion contre la Judée: *Contra fortitudinem robustam*. Ce Conquerant est comparé à un lion, à cause de sa férocité & de sa force; à un lion qui sort de l'orgueil du Jourdain, c'est-à-dire, qui est chassé des environs du Jourdain, où il avoit son fort, dans les brossailles qui couvrent les bords de ce fleuve, & qui se jette en furie sur ce qu'il rencontre dans les champs. L'Ecriture parle en plus d'un endroit de cette *superbe du Jourdain* (a) marquant par-là ses innondations. Les voyageurs remarquent que ce fleuve a, pour ainsi dire, deux lits, l'un dans lequel il coule ordinairement; le second qu'il n'occupe que pendant la fonte des neiges du Liban, qui le grossissent. Alors il est enflé, il est orgueilleux, il chasse de cet autre lit qui s'étend de côté & d'autre de ses bords, les lions & les autres animaux qui y ont leurs retraites pendant les chaleurs de l'été.

Samson déchira un jeune lion avec ses mains, allant à Thamnata avec ses pere & mere (b). Quelque tems après il remarqua en passant que des abeilles avoient fait leur miel dans la gueule de ce lion desseché. Cela lui fournit la matiére de l'énigme qu'il proposa aux jeunes hommes de sa nôce. *De comedente exivit cibus, & de forti egressa est dulcedo*; la nourriture est sortie de celui qui dévore, & la douceur de celui qui est fort.

David se vante d'avoir tué un ours & un lion (c): *Votre serviteur*, dit-il à Saül, *paissoit*

(y) *Apoc.* V. 5. (z) *Jerem.* L. 44. (a) Voyez *Jerem.* XII. 5. XLIX. 19. L. 44. *Zach.* XI. 3. (b) *Judic.* XIV. (c) 1. *Reg.* XVII. 34. 35.

paissoit le troupeau de son pere, il venoit un ours, ou un lion qui enlevoit un bélier du milieu du troupeau. Je les poursuivois, *je l'arrachois de leur gueule, ils s'élevoient contre moi, & je les saisissois, je les étouffois, & je les tuois; car j'ai tué un ours & un lion.* L'Ecclésiastique (*d*) dit que ce Prince se joüoit avec les ours & les lions, comme il auroit fait avec des agneaux.

Les deux lions de Moab, dont il est parlé dans le second livre des Rois (*e*) marquent apparemment la ville d'Ar, capitale des Moabites, laquelle est désignée dans les Paralipoménes (*f*) sous le nom *des deux ariels de Moab*; or *ariel* en Hébreu signifie *le lion de Dieu.*

Le Prophéte Isaïe (*g*) décrivant le tems heureux du Messie, dit qu'alors *le veau, le lion & la brebis paroîtront ensemble, & qu'un petit enfant les menera paître, & que le lion mangera de la paille comme un bœuf.* Tout cela est hyperbolique, pour marquer le bonheur & la paix dont on joüira dans l'Eglise de Jesus-Christ.

Le rugissement du lion est terrible. (*h*) *Leo rugiet, quis non timebit?* Le lion rugira, qui ne craindra point? *La colére du Roi est comme le rugissement du lion; celui qui l'irrite péche contre son ame* (*i*). Il cherche sa mort. Le lion en colere se bat les flancs avec sa queuë, hérisse sa criniére, & jette des rugissemens qui effrayent ceux qui l'écoutent.

Le lion mort vaut moins qu'un chien vivant: Melior est canis vivus leone mortuo, dit le Sage (*k*). C'est un proverbe pour marquer que la mort rend méprisables ceux qui d'ailleurs sont les plus grands, les plus puissans & les plus terribles.

Il y a sur le Pseaume xxi. ℣. 17. une grande difficulté sur la maniére dont il faut lire le texte. Les Septante & la Vulgate lisent: [*l*] *Ils ont percé mes pieds & mes mains.* Et le texte Hébreu, comme nous l'avons dans nos Bibles imprimées, & dans la plûpart des Manuscrits, lit; *comme un lion mes pieds & mes mains*, ce qui ne fait aucun sens; mais pour le rendre intelligible, voici comme les Rabbins distribuent les versets du Pseaume; ℣. 17. *L'assemblée des méchans m'a environné, comme un lion, mes pieds & mes mains.* ℣. 18. *Ils ont compté tous mes os.* Kimchi & Abenezra disent que le *lion environne les pieds & les mains des Juifs*, dans l'état présent où ils sont réduits, que leurs ennemis les enferment de tous côtez, & les empêchent non seulement de se défendre, mais aussi de s'enfuir.

Kimchi raconte sur cela une fable. Le lion, dit-il, quand il est à la chasse, décrit un grand cercle sur la terre avec sa queuë; toutes les bêtes sauvages qui se trouvent dans le cercle, y demeurent enfermées comme si elles étoient environnées de rets. Elles se roulent en pelottons, les pieds ramassez sous le ventre, sans oser ni fuir ni se défendre; ainsi le lion les dévore & les mange sans résistance. Tel est nôtre état, ajoûte-t-il, depuis notre derniére dispersion. Nous sommes comme enfermez dans un cercle entre nos ennemis, les *Ismaëlites* d'un côté, & les *Incirconcis* de l'autre. Nous demeurons là arrêtez par la crainte, sans pouvoir ni nous servir de nos mains pour nous défendre, ni de nos pieds pour fuir.

Mais il est inutile de se donner la torture, pour donner un sens litteral à une mauvaise maniére de lire. Les Septante, Aquila, & les autres anciens traducteurs Grecs de l'Ecriture ont lû dans l'Hébreu *caru*, ils ont percé. Origénes, saint Jérôme, saint Justin, & les autres anciens Peres, ont lû de même, & on n'a jamais formé de difficulté sur ce passage. Les Rabbins eux-mêmes reconnoissent que dans les anciens Manuscrits de leur tems, on voyoit encore

caru

(*d*) Eccli. XLVII. 3. (*e*) 2. *Reg.* XXIII. 20. (*f*) 1. *Par.* XI. 21. (*g*) *Isai.* XI. 6. (*h*) *Amos* III. 8. (*i*) *Proverb.* XIX. 12. XX. 2. (*k*) Eccli. IX. 4.

(*l*) *Psalm.* XXI. 17. L'Hébreu כארי *sicut leo* כארו *foderunt.* 70. ὤρυξαν *foderunt.* *Aqu.* ᾔσχυναν, *fœdaverunt.*

caru dans le texte, ou au moins à la marge. On en voit encore aujourd'hui où l'on remarque cette leçon. Elle fait un très-bon sens, elle est autorisée de toute l'antiquité. Il faut donc la suivre, & abandonner celle des Juifs, qui est récente, & ne fait aucun bon sens. Voyez notre Dissertation sur ce passage, à la tête du Commentaire sur les Pseaumes.]

LIS; en Latin, *lilium*, en Hébreu, [*m*] *sosan*, ou *schuschan*, peut-être à cause du nombre de ses feüilles, qui sont au nombre de six, en Hébreu, *ses*, ou *schesch*. Le lis est une fleur fort commune. Il y en a de plusieurs couleurs; des blancs, des rouges, des orangez, des jaunes. Ils étoient fort communs dans la Judée, & venoient en pleine campagne. *Voyez les lis des champs*, dit Jesus-Christ dans l'Evangile; [*n*] *ils ne travaillent point, & ne filent point; & cependant je vous déclare que Salomon dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Si donc Dieu a soin de vêtir de cette sorte une herbe des champs, qui est aujourd'hui, & qui sera demain jettée dans le feu, combien aura-t-il plus de soin de vous vêtir?* On voit par-là que lorsque les lis étoient fannez, on les coupoit, & on les jettoit au feu, pour les brûler.

[Le R. P. Souciet Jesuite [*o*] prétend que le lys dont il est parlé dans l'Ecriture sous le nom de sousan [*p*] est *la couronne Impériale*, c'est-à-dire, cette sorte de plante dont les fleurs sont disposées comme en couronne, surmontée d'un bouquet de feüilles; c'est le lys Persique, le tusaï des Perses, le lys royal, ou *lilium basileium* des Grecs. En effet il paroît par le Cantique des Cantiques que le lys dont parle Salomon étoit rouge, & qu'il distiloit une liqueur [*q*]: *Labia ejus lilia distillantia myrrham.* Il y a des couronnes Impériales à fleurs jaunes, & d'autres à fleurs rouges; celles-ci sont les plus communes. La tige qui les porte est grosse comme le doigt, arrondie, lavée d'un pourpre foncé, haute de trois pieds environ. Ses fleurs ne different gueres de celles du lys blanc, que par la couleur. Elles sont toûjours panchées, & disposées en manière de couronne, à l'extrémité de la tige, qui est surmontée par un toupet de feüilles. Il y en a qui ont double rang de fleurs ou des fleurs doubles. Elles ne viennent pas toûjours dans un nombre égal, ni dans le même ordre. Quelquefois il en fleurit peu, & quelquefois beaucoup. Chaque feüille de cette fleur a dans le fond une certaine humeur aqueuse qui forme comme une perle très-blanche qui distille peu à peu des gouttes d'eau très-nettes & très-claires. C'est apparemment cette eau que l'épouse du Cantique appelle de la myrrhe: *Labia ejus lilia distillantia myrrham.*

Judith parle d'un ornement de femmes qui s'appelloit lys [*r*]: *Assumpsit dextraliola & lilia, & inaures.* On ignore ce que c'étoit que ces lys. Ce pouvoit être, au jugement de Grotius, quelque chose qui pendoit du cou. Peut-être aussi que *lilia* du texte est une faute du Copiste, qui au lieu de *psilia*, des brasselets, qu'il n'entendoit pas, aura mis *lilia*. Il est certain que le Grec dit *pselia*, & que le Syriaque a lû de même.

LISIAS. Voyez *Lysias.*]

LITHOSTROTOS, lieu pavé de pierres. Ce terme est Grec. Voyez *Gabbatha.*

LITURGIE. [*s*] Ce terme est Grec d'origine & est consacré dans l'Eglise, pour signifier le saint Sacrifice de l'Autel, où l'on consacre le Corps & le sang de Jesus-Christ. Il ne se trouve pas toutefois toûjours dans ce sens dans les Livres du nouveau Testament. S. Luc & S. Paul l'employent quelquefois pour désigner le service des Prêtres de l'ancien Testament; (*t*) par

(*m*) שושן *Lilium. Gr.* Κρίνον (*n*) *Matt.* VI. 28. 29. 30. (*o*) Dissert. sur un revers des médailles d'Hérodes. (*p*) שושן *Susan.* (*q*) *Cant.* V 13.

(*r*) *Judith.* X. 3. *Græc.* χλιδῶνας, καὶ τὰ ψέλια, καὶ τοὺς δακτυλίους. (*s*) Λειτουργία. עבודה *servitus, ministerium*

(t) par exemple, en parlant du ministére de Zacharie pere de Jean-Baptiste, & du ministére sacerdotal de Melchisédech. Il s'employe aussi pour marquer le service que S. Paul rendoit aux Fidéles dans la prédication de l'Evangile, & dans les aumônes qu'il leur procuroit. (u) Dans les Livres de l'ancien Testament, il est mis pour le service que les Prêtres & les Lévites rendoient au Seigneur dans le Temple. (x) Il répond à l'Hébreu *aboda*, qui signifie *servitus*, *officium*, *ministerium*.

LIVIAS; ville de de-là le Jourdain, nommée auparavant *Betharamphta*. (y) Hérode le Grand lui donna le nom de *Livias*, ou *Libias*, en l'honneur de Livie femme d'Auguste.

LIVRE; en Latin, *Liber*, en Hébreu, *Sepher*, en Grec, *Biblos*. (z) On s'est servi autrefois de différentes choses pour faire les Livres. Les lames de plomb & de cuivre, les écorces des arbres, les briques, les pierres, le bois, furent la premiére matiére qu'on employa, pour y graver les choses & les monumens que l'on vouloit transmettre à la postérité. Joseph (a) parle de deux colomnes, l'une de pierres, & l'autre de briques, sur lesquelles les enfans de Seth écrivirent leurs inventions & leurs découvertes astronomiques. Porphyre (b) fait mention de quelques colomnes que l'on conservoit en Créte, où étoient écrites les cérémonies des sacrifices des Corybantes. Les Oeuvres d'Hésiode furent d'abord écrites sur des tables de plomb, que l'on conservoit dans le Temple des Muses en Béotie. Les Loix du Seigneur furent écrites sur la pierre, & celles de Solon, sur des ais de bois. (c) Les tablettes de bois, de boüis & d'yvoire furent ainsi fort communes dans l'Antiquité. Quand elles étoient de simple bois, souvent on les enduisoit de cire, pour avoir la facilité d'écrire & d'effacer avec le stilet.

Aux ais de bois succédérent les feüilles de palmier, & l'écorce la plus mince & la plus déliée des arbres, comme du tilleul, du frêne, de l'érable, de l'orme. De là est venu le nom de *Liber*, qui signifie l'écorce intérieure des arbres. Et comme on rouloit ces écorces, pour les transporter avec plus de facilité, ces rouleaux furent appellez *volumen*, volume; nom qui fut donné aussi aux rouleaux de papier & de parchemin, dont nous allons parler.

Le papier, *papyrus*, est une espéce de roseau qui croît sur les bords du Nil. Le tronc de cette plante est composé de plusieurs feüilles posées l'une sur l'autre, que l'on détache avec une éguille. On les étend ensuite sur une table moüillée à la largeur que l'on veut donner à la feüille du papier. On couvre cette premiére planche d'une couche de colle forte fine, ou de l'eau boüeuse du Nil échauffée; puis on pose une seconde planche de feüilles de papier sur cette colle; & on laisse sécher le tout au soleil. Voilà ce que c'étoit que le papier d'Egypte, qui a donné son nom à nôtre papier, qui en est si différent.

Les Rois d'Egypte ayant amassé à Alexandrie une nombreuse Bibliothéque, ceux de Pergame voulurent imiter cet exemple. Mais les Rois d'Egypte par jalousie, ou autrement, défendirent le transport du papier hors de leurs Etats; ce qui obligea les Rois de Pergame d'inventer le parchemin, nommé *pergamenum*, à cause de la ville de Pergame; ou *membrana*, à cause qu'il est fait de la peau qui couvre les membres des animaux. De ces feüilles de velin, ou de parchemin, on fit des Livres de deux sortes. Les uns étoient des rouleaux composez de plusieurs feüilles de velin, collées ou cousuës l'une à l'autre bout à bout. Ces Livres ne s'écrivoient que d'un côté; & pour les lire, il falloit les dérouler, & les étendre.

(t) *Luc.* I. 23. *Heb.* IX. 2. (u) 2. *Cor.* IX. 12. *Philipp.* II. 25. 30. (x) 1. *Par.* XXVI. 30. *Num.* IV. 21. *& passim.* (y) *Euseb. in locis. in Betaramphta. Hieronym. in Bathara.* (z) ספר *Sepher.* *Græc.* Βίβλος. *Liber.* (a) *Joseph Antiq. l.* 1. *c.* 13. (b) *Porphyr. l.* 2. *de abstinentia.* (c) *Plutarch. in Solone. Vide & Laërt. in Solone.*

Les autres Livres étoient comme les nôtres, composez de plusieurs feüillets liez les uns auprés des autres, écrits des deux côtez, & qui s'ouvroient comme nous ouvrons nos Livres. Les Juifs se servent encore de rouleaux dans leurs Synagogues, & les Bibles qu'ils y lisent en solemnité, sont faites à la maniére des anciens volumes.

Les Anciens écrivoient aussi sur le linge. Pline (*d*) dit que les Parthes, encore de son tems écrivoient sur leurs habits; & Tite-Live (*e*) parle de certains Livres de linge, *lintei Libri*, sur lesquels on écrivoit les noms des Magistrats, & l'histoire de la République Romaine, & que l'on conservoit dans le Temple de la Déesse *Moneta*.

Quant au papier dont nous nous servons aujourd'hui, qui est fait avec de vieux linges pouris, broyez & réduits en une espéce de boüillie, on n'en sçait pas l'origine. On ne voit aucun Livre qui soit vieux de plus de cinq cens ans, qui soit écrit sur ce papier; & peut-être que le plus ancien Auteur où il en soit fait mention, est Pierre le Vénérable, (*f*) qui parle des Livres faits de vieux linges; *Ex rasuris veterum pannorum*. Le P. Dom Bernard de Montfaucon a traité aussi du papier de cotton, *carta bombycina*, qu'il montre avoir été en usage il y a plus de six cens ans. (*g*) L'origine de ce papier n'est pas bien connuë; mais sa matiére est certainement le cotton, & l'usage en est assez commun depuis le dixiéme siécle.

Livre des Guerres du Seigneur. (*h*) Ce Livre est cité dans Moyse, en parlant du passage de l'Arnon, lorsque Moyse passa ce fleuve avec les Israëlites, en allant dans le pays des Amorrhéens; & voici ce qu'il en cite: *Il fera dans les torrens d'Arnon ce qu'il a fait dans la Mer Rouge. Ils campérent sur le coulant du torrent qui s'étend jusqu'à la demeure d'Ar, & qui s'appuye sur la frontiére de Moab.* Cette description ne convient qu'au torrent ou au fleuve d'Arnon, qui coule autour de la ville d'Ar, & qui fait les limites du pays de Moab. Le Livre des guerres du Seigneur racontoit quelques particularitez arrivées lorsque les Hébreux passérent ce torrent. Il disoit que ce fleuve se sécha & se retira, comme avoit fait la mer rouge. Circonstance que nous ne lisons point ailleurs.

On demande quel étoit ce *Livre des guerres du Seigneur?* Quelques-uns croyent que c'étoit un Ouvrage plus ancien que Moyse; & qui contenoit le récit des guerres que les Israëlites avoient faites ou soutenuës dans l'Egypte; ou hors de l'Egypte, avant leur sortie de ce pays sous Moyse. En effet il n'est pas naturel de citer un Livre, qui n'est pas plus ancien que l'Auteur qui écrit, sur tout quand il est question d'appuyer un fait extraordinaire & miraculeux. L'Hébreu du passage, comme on l'a dans les Bibles imprimées, est embarrasé: *Comme il est écrit au Livre des guerres du Seigneur; à Vaheb en Supha, & aux torrens d'Arnon, & sur les torrens qui s'abaissent vers la demeure d'Ar, & qui s'appuyent sur la frontiére de Moab.* On ne sçait qui est ce *Vaheb*. M. Boivin l'aîné croit que c'est un Prince qui regnoit sur le pays qui est arrosé par l'Arnon, & qui fut défait par les Israëlites, avant leur sortie d'Egypte. D'autres, que *Vaheb* étoit un Roi de Moab, qui fut vaincu par Séhon Roi des Amorrhéens.

Grotius au lieu de *Vaheb*, lit *Moab*, & traduit: *Séhon battit Moab à Supha*. Je voudrois lire *Zared*, au lieu de *Vaheb*, de cette sorte: *Comme il est écrit au Livre des guerres du Seigneur*, les Hébreux vinrent camper *de Zared à Supha, & sur le coulant du torrent d'Arnon, qui s'étend sur la demeure d'Ar, & qui s'appuye sur la frontiére de Moab.* Zared est connu. Voyez *Num.* xxi. 12. 13. De là ils vinrent à *Supha*, qui est encore marqué *Deut* I. 1. & peut être *Num.* xxii. 35. De là ils vinrent au torrent d'Arnon, qui

(*d*) *Plin. l.* 13. *c.* 11. (*e*) *Tit. Liv. Decad.* 1. *lib.* IV. & X. (*f*) *Petrus Venerabil. contra Judæos in Bibl. Clun. p.* 1070. *Vide Mabill. de Re Diplom.* (*g*) *Paleograph. Græcæ, l.* 1. *c.* 2. *p.* 17. (*h*) Num. XXI. 14.

qui arrose la ville d'Ar Capitale des Moabites. Tout cela est cité ici fort à propos pour confirmer ce qui est dit dans les versets précédens ; au lieu qu'en les expliquant autrement, on ne voit pas à propos de quoi Moyse les citeroit ici. De *Vaheb*, il est aisé de faire *Zared* dans l'Hébreu. (*i*)

D'autres (*k*) croyent que *le Livre des guerres du Seigneur*, n'est autre que le Livre même des Nombres, où ce passage est cité ; ou celui de Josué, ou celui des Juges. Ils ne traduisent pas comme nous : *Il est écrit dans le Livre des guerres du Seigneur* ; mais simplement : *il est dit dans le récit des guerres du Seigneur*, &c. D'autres tiennent que ce sont les Pseaumes cent trente-cinq ou cent trente-six, qui contiennent le récit des guerres du Seigneur. Tostat veut que le Livre des guerres du Seigneur, & *le Livre des Justes*, cité dans Josué, (*l*) soient les mêmes. Cornelius à Lapide conjecture que cet endroit & cette citation sont ajoûtez en cet endroit au Texte de Moyse, & que le Livre des guerres du Seigneur contenoit les guerres que les Israëlites avoient faites sous Moyse, sous Josué, sous les Juges, &c. Ainsi il étoit postérieur à Moyse. Saint Augustin (*m*) conjecture que ce pouvoit être un Ouvrage des Moabites, qui contenoit les guerres de leur nation, & en particulier ce qui étoit arrivé lorsque les Israëlites vinrent sur leurs frontiéres. Enfin on pourroit dire que Moyse avoit écrit, ou fait écrire un Livre, dans lequel il avoit fait mettre toutes les guerres du Seigneur. Ce Livre se continua sous les Juges & sous les Rois, sous le nom d'Annales ; & c'est de ces Annales que sont venus les Livres saints, qui contiennent les histoires de l'ancien Testament. Quoiqu'il en soit, ce Livre des guerres du Seigneur ne subsiste plus ; & on ne peut douter qu'il n'ait été authentique & indubitable, au moins dans l'endroit cité ici. On peut voir les Commentateurs sur *Num.* XXI. 14.

(*i*) *Num.* XXI. 14. את והב בסופה *Et Vaheb Basupha*. את זרד בסופה (*k*) *Rabbini quidam.* (*l*) *Josue* X. 13. (*m*) *Aug. qu.* 42. *in Numer.*

Livre des Justes. Ce Livre est cité dans Josué, (*n*) & dans le second Livre des Rois ; (*o*) & on forme sur son article à peu prés les mêmes difficultez, que sur le Livre des guerres du Seigneur. Josué aprés avoir raconté le miracle qui arriva lorsqu'il arrêta le soleil & la lune, ajoûte : *N'est-ce pas ce qui est écrit au Livre des Justes : Le soleil s'arrêta au milieu du Ciel, & ne se hâta point de se coucher, durant l'espace d'un jour ?* On est fort partagé sur le sujet de ce Livre. Les uns veulent qu'il soit le même que le Livre des guerres du Seigneur, dont on vient de parler. D'autres, (*p*) que ce soit la Génése, qui contient la vie des Justes & des Patriarches. D'autres comprennent sous ce nom tous les Livres de Moyse. Mais le sentiment qui paroît le plus probable, est que les Hébreux dès le commencement de leur République, eurent des personnes publiques chargées d'écrire les Annales de leur nation, & les évènemens les plus mémorables qui lui arrivoient. On mettoit ces monumens dans le Temple ou dans le Tabernacle, & on y avoit recours dans l'occasion. Ainsi *le Livre des guerres du Seigneur*, *le Livre des jours*, ou les Annales, *& le Livre des Justes*, ou du Juste, ne sont proprement que la même chose diversement exprimée, selon la différence des tems. Avant les Rois, ces monumens portent le titre de Livre des guerres du Seigneur, ou de Livre des Justes, ou du droit. Depuis le regne de Saül, on leur donna le nom de Livre des jours des Rois d'Israël ou de Juda.

On doute si la citation du Livre des Justes a été mise dans Josué par Josué lui-même, ou par ceux qui ont rédigé ses Mémoires, & qui ont donné la forme à son Livre. Il est fort croyable que ce passage n'y a été mis qu'aprés coup, & il est aisé de voir que le Livre de Josué n'est pas en l'état où Josué l'avoit écrit ; & qu'on y a fait quelques additions. Au reste ce

(*n*) *Josue* X. 13. (*o*) 2. *Reg.* I. 18. (*p*) *Hi* *Rabbini quidam.*

Livre des Justes est entiérement perdu. Voyez les Commentateurs sur Josué, x. 13.

Livre des jours; en Hébreu, (q) *Diberei Jamim.* Ce sont les Annales & les Journaux que l'on écrivoit dans les Royaumes d'Israël & de Juda. Ces Mémoires ou ces Journaux ne subsistent plus en leur entier; mais ils sont citez presque à chaque page des Livres des Rois & des Paralipoménes, qui sont composez pour la plus grande partie, sur les Mémoires anciens que l'Auteur avoit en main, & qui subsistoient apparemment encore aprés le retour de la captivité de Babylone. Voyez nôtre Préface sur les deux Livres des Paralipoménes, & sur ceux des Rois. Les Auteurs des *Livres des jours* étoient ordinairement des Prophétes & des hommes inspirez.

Livre de vie, ou *Livre des vivans*, ou *Livre du Seigneur.* Il y a assez d'apparence que ces maniéres de parler, qui sont assez fréquentes dans l'Ecriture, (r) sont prises de l'usage qui s'observe dans les Cours des Princes, de tenir un état, un rôle de tous ceux qui sont à leur service, des Provinces qui leur obéïssent, des Officiers de leurs armées, du nombre de leurs troupes, & quelquefois même du nom de leurs soldats. Ainsi quand Moyse prie Dieu de l'effacer plûtôt de son Livre, que de rejetter son peuple d'Israël, il veut dire à peu prés la même chose que saint Paul, lorsqu'il déclaroit qu'il consentiroit en quelque sorte d'*être anathême*, (s) séparé de la compagnie des Saints, & rayé du Livre du Seigneur, pour pouvoir procurer le salut de son peuple. Et quand il est dit que quelqu'un est écrit *dans le Livre de vie*, cela ne veut marquer autre chose, sinon qu'il appartient à Dieu d'une maniére spéciale, qu'il est au nombre de ses amis, de ses domestiques, de ses serviteurs. Et au contraire, quand on dit que quelqu'un est effacé du Livre de vie, cela signifie qu'il est rayé du rôle des amis & des serviteurs de Dieu, comme on raye d'un rôle des Officiers d'un Prince, ceux qui meurent, ou qui tombent dans quelque infidélité, qui les fait chasser de la Cour.

Dans un sens plus relevé, *le Livre de vie* marque le Livre de la prédestination à la gloire, ou à la foi, & à la grace. Ceux qui sont simplement prédestinez à la foi, ou à la grace, peuvent déchoir, & être effacez du Livre de vie; mais non pas ceux qui sont prédestinez à la gloire. Cette prédestination est absoluë & irrévocable; & si les Elûs tombent quelquefois dans des fautes mortelles, Dieu ne les abandonne jamais jusqu'à la fin; il leur fait la grace de retourner à lui par la pénitence.

Livre du Jugement. Daniel (t) parlant du Jugement de Dieu, dit que les Juges s'assirent, & que l'on ouvrit les Livres: *Judicium sedit, & Libri aperti sunt.* C'est une allusion à ce qui se pratique lorsqu'un Prince veut faire rendre compte à ses serviteurs. On produit les comptes, & on examine ce que chacun doit. Peut-être aussi fait-il allusion à ce qui se pratiquoit chez les Perses, où l'on écrivoit jour par jour ce qui arrivoit, les services que l'on rendoit au Roi, & les récompenses que l'on donnoit à ceux qui les avoient rendus; comme nous le voyons dans l'histoire d'Assuérus & de Mardochée. (u) Lors donc que le Roi s'assied en Jugement, on ouvre les Livres, il fait rendre compte à chacun de ses serviteurs, il châtie ceux qui ont manqué à leur devoir, ou les raye de son regiſtre; il fait payer ceux qui sont redevables, & récompense ceux qui lui ont rendu des services importans. Il en est de même à proportion du Jugement de Dieu.

Livre, se met quelquefois pour des Lettres, des Mémoires, un Edit, un Contrat; en un mot le nom de *Livre*, en Hébreu, *Sepher*, est beaucoup plus étendu que le Latin *Liber*, ou le François *Livre.* Les Lettres que Rabsaces apporta à Ezéchias de la part de Sen-

(q) דברי ימים *verba dierum.* (r) *Exod.* XXXII. 32. *Psal.* LXVIII. 29. *Psalm.* CXXXVIII. 16. *Eccli* XXIV. 32. *Philipp.* IV. 3. *Apoc.* III. 6. (s) *Rom.* IX. 3.

(t) *Dan.* VII. 10. (u) *Esth.* VI. 1. 2. 3. 4.

Sennachérib, ſont nommées un livre. (*x*) Le Contrat que Jérémie paſſe pour l'achat d'un champ, eſt appellé du même nom. (*y*) L'Edit d'Aſſuérus en faveur des Juifs, eſt auſſi appellé *un Livre*. (*z*) Job ſouhaite que ſon Juge ou ſon adverſaire, écrive lui-même ſa ſentence : (*a*) *Librum ſcribat ipſe qui judicat*, (Hébr. *homo litis meæ*) *ut in humero meo portem illum*, *&c.* On appelle auſſi *Livre de divorce*, (*b*) l'Ecrit qu'un homme donnoit à ſa femme, lorſqu'il la répudioit. On peut voir nôtre Diſſertation ſur la matiére & ſur la forme des Livres anciens, à la tête du Commentaire ſur la Généſe.

LE LIVRE SCELLE', dont parle Iſaïe, (*c*) & le Livre fermé de ſept ſceaux, dont il eſt parlé dans l'Apocalypſe, (*d*) ne ſont autres que les prophéties d'Iſaïe & de ſaint Jean, qui étoient écrites dans un Livre ou rouleau à l'antique, & qui étoient ſcellées ou cachettées, c'eſt-à-dire inconnuës, énigmatiques, obſcures & myſtérieuſes, & regardoient des tems éloignez, & des événemens futurs ; en ſorte qu'on ne pouvoit en avoir connoiſſance qu'aprés l'événement, & lorſque les ſceaux ſeroient levez. Anciennement on enveloppoit les Lettres, & les autres Ecrits que l'on vouloit cachetter, avec du lin ou du fil, puis on y appliquoit le ſceau. Il falloit couper le fil & le lin, ou rompre les ſceaux, pour pouvoir lire.

LIVRE VOLANT, dont parle Zacharie, (*e*) *Volumen volans*, qui avoit vingt coudées de long, & dix de large, étoit un de ces rouleaux anciens, compoſez de pluſieurs peaux ou parchemins, collez ou couſus bout à bout. Ce volume qui parut en eſprit à Zacharie, ne fut apparemment jamais en réalité. On ne faiſoit jamais ces volumes d'une telle largeur, quoiqu'il y en eût de trés-longs. Celui-ci étoit écrit, & contenoit les malédictions, les menaces, les malheurs qui devoient arriver aux Juifs. Son extrême longueur & ſa largeur marquoient l'exceſſive grandeur de leurs crimes, & des maux dont ils étoient menacez.

[LIVRE *de la génération d'Adam* (*f*) ſignifie l'hiſtoire de ſa vie, de même que le livre de la génération de Noë, ou de JESUS-CHRIST, dans le ſtile des Hébreux, ſignifie leur hiſtoire, ce qui leur eſt arrivé, & ce qu'ils ont fait.

Liber cenſûs (*g*) ſignifie le rôle & dénombrement de ceux qui étoient revenus de la captivité de Babylone. Car, comme on l'a déja dit, *liber* chez les Hébreux ſignifie toutes ſortes d'écritures, lettres, ordonnances, mémoires, rôles, &c.

Salomon diſoit déja de ſon tems (*h*) qu'il n'y avoit point de fin à compoſer des livres : *Faciendi plures libros nullus eſt finis* ; c'eſt-à-dire, que d'écrire ſur toutes ſortes de ſujets, & de compoſer des diſcours ſur les choſes théologiques, comme ſur les naturelles, étoit un ouvrage infini ; mais qu'un grand point & un grand abregé étoit de craindre Dieu, & d'obſerver ſes préceptes. Cela coupe court à une infinité de diſcours, d'écrits & de queſtions curieuſes & penibles : *Faciendi plures libros nullus eſt finis* : *finem loquendi omnes audiamus*, *Deum time & mandata ejus obſerva ; hoc eſt enim omnis homo.*

Iſaïe (*i*) décrivant les effets de la colere de Dieu, dit que les cieux ſe replieront comme un livre, *complicabuntur ſicut liber cœli.* Il fait alluſion à la maniere dont on rouloit les livres anciens, lorſqu'on vouloit les refermer. Un volume long de pluſieurs pieds, étoit tout d'un coup reduit en un très-petit volume. C'eſt ainſi que les cieux ſe retireront en eux-mêmes, & diſparoîtront en quelque ſorte aux yeux de Dieu, lorſque ſa colere s'allumera. Ces façons de parler ſont énergiques & figurées.

Il eſt dit dans les Livres des Macabées (*k*) que les Juifs ſous la perſécution d'Antiochus Epiphanes, étendirent les livres de la loy, dans leſquels les Gentils recherchoient les figures de leurs idoles : *Expanderunt libros legis*

(*x*) *Iſai.* XXXVII. 14. (*y*) *Jerem.* XXXII. 10. 11. *&c.* (*z*) *Eſth.* IX. 20. 30. *&c.* (*a*) *Job.* XXXI. 35. (*b*) *Deut.* XXIV. 1. (*c*) *Iſai.* XXIX. 11. (*d*) *Apoc.* V. 1. 2. 3. (*e*) *Zach.* V. 1. 2.

(*f*) *Geneſ.* V. 1. (*g*) 2. *Eſdr.* VII. 5. (*h*) *Eccleſ.* XII. 12. (*i*) *Iſai.* XXXIV. 4. (*k*) 1. *Macc.* III. 48.

legis de quibus ſcrutabantur Gentes ſimilitudinem ſimulacrorum ſuorum. Quelques-uns croyent que les Juifs étendirent devant le Seigneur les Livres ſacrez dans leſquels les Gentils avoient cherché inutilement de quoi appuyer leur idolâtrie; d'autres, qu'ils étendirent les Livres ſacrez dans leſquels les Gentils avoient voulu peindre leurs idoles. Autrement: Les Hébreux étendirent leurs Livres ſacrez dans leſquels les Gentils avoient recherché avec ſoin s'ils n'y trouveroient point quelques figures que les Juifs adoraſſent. Les Gentils s'imaginoient de trouver dans quelques vignettes, ou à la tête de quelques livres des Juifs quelques figures qui leur feroient connoître quel étoit donc le Dieu qu'ils adoroient; car les Payens étoient fort inquiets ſur cet article, les uns croyant qu'ils adoroient un âne, ou un homme vivant, ou Bacchus, ou quelque autre choſe qu'ils ne vouloient pas avoüer. On pourroit avec un petit changement dans le texte Grec, traduire ainſi: *Ils étendirent le Livre de la loy, dans le même tems que les Gentils conſultoient les ſimulacres de leurs faux Dieux.*

On lit dans le Pſeaume XXXIX. (*l*) *In capite libri ſcriptum eſt de me, ut facerem voluntatem tuam. Il eſt écrit de moi à la tête du livre, que je dois faire votre volonté.* Saint Paul (*m*) ne nous a pas laiſſé dans le doute ſur le ſens de ce paſſage, puiſqu'il en fait l'application à Jesus-Christ dans ſon Incarnation. Quelques anciens Peres (*n*) ont expliqué cette tête, ou ce *commencement du livre*, du livre de la Geneſe, qui porte qu'*au commencement Dieu créa le ciel & la terre*, c'eſt-à-dire, Dieu créa tout l'Univers par ſon Fils, par ſon Verbe, par ſa Sageſſe, qui en ce ſens eſt le commencement de toutes choſes. D'autres (*o*) l'expliquent de l'Evangile de ſaint Jean, qui commence par ces mots: *In principio erat Verbum.* L'Hébreu lit (*p*): *Dans le volume du livre il eſt écrit de moy*, c'eſt-à-dire, dans le corps des Livres ſaints en général. Le Grec peut recevoir le même ſens: *kephalis* (*q*) qu'on a rendu par *caput* ou commencement, ſignifie auſſi un volume, un rouleau.

Le Livre du ciel. Quelques anciens ont prétendu que le ciel étoit comme un grand livre dans lequel étoit écrit tout ce qui devoit arriver ſur la terre. Les Rabins (*r*) & quelques Auteurs Chrétiens ont renouvellé ce ſentiment, & ont même enchéri par-deſſus, en diſant que l'on diſtinguoit dans la voute du ciel des caractéres Hébreux qui formoient une écriture bien liſible & intelligible à ceux qui l'entendoient, dans laquelle on trouvoit écrit tout ce qui eſt dans la nature. Pic de la Mirande (*ſ*) dit ſur cela, que comme les Aſtrologues voyent dans le ciel certaines images, dont ils tirent leurs conſéquences, les maîtres des Juifs ont auſſi leur alphabet au ciel, & ſoutiennent qu'ils y trouvent les élemens & les caractéres de leur langue. Agrippa (*t*) ſoutient la même choſe, & Gaffarel (*u*) ajoute à leur ſentiment, l'autorité d'un grand nombre de Rabins célébres, Maïmonides, Nachman, Aben-Ezra Kimchi, Abravanel. Entre les anciens, Origenes (*x*) a avancé que l'avenir a pû être écrit dans le ciel, qui eſt comme un grand volume prophétique. De-là vient, ajoute-t-il, que Jacob diſoit à ſes enfans: liſez dans les feüilles du ciel ce qui doit arriver à vous & à vos enfans. Il dit de plus que les hommes ont aſſez de peine de lire dans le livre; mais que les Anges ont l'avantage de connoître parfaitement cette écriture.]

Livres sacrez, ou *canoniques*. Ce ſont ceux qui ſont imprimez dans nos Bibles. Voyez ci-devant *Bible*, & *Canon*, & cherchez

(*l*) *Pſalm.* XXXIX. 11. (*m*) *Hebr.* X. 8. 9. (*n*) *Tertul. contra Praxeam. Ambroſ. Hieronym. in Pſalm.* XXXIX. *Hilar. in Pſalm.* II. (*o*) *Chryſoſt &c.* (*p*) במגלת ספר כתוב עלי

(*q*) 70. *ἐν κεφαλίδι βιβλίου γέγραπται περὶ ἐμοῦ.* (*r*) Voyez M. Baſnage hiſt. des Juifs. t. 6. liv. 9. c. 22. p. 570. 571. 576. 577. (*ſ*) *Pic. Mirand. in Aſtrol. l.* 8. *c.* 5. (*t*) *Agrippa de occulta philoſoph. l.* 3. *c.* 30. (*u*) Gaffarel curioſitez inouiës. c. 13. p. 279. (*x*) *Origen. apud. Euſeb de præpar. l.* 6. *c.* 11. Voyez le teſtament des 12. Patriarches.

chez sous les noms de chaque Livre, ou de chaque Auteur sacré, la critique & le jugement sur son Livre.

LIVRES APOCRYPHES. Voyez ci-devant *Apocryphes*.

LIVRE, *Libra*, sorte de poids. La livre Romaine est de douze onces; & la livre de France de seize onces. Les Hébreux, au moins dans l'ancien Testament, & avant la domination des Grecs dans l'Orient, n'ont point mesuré par livres. On ne trouve le nom de *libra*, que dans le nouveau Testament. (*y*) Les anciens Hébreux employoient le terme de *siclus*, quand il étoit question de poids ordinaires; & du nom de talent, quand il s'agissoit de grands poids. Or le sicle pesoit une demi-once, ou quatre dragmes Romaines. Le talent étoit de trois mille sicles, ou de quinze cens onces Romaines. Ainsi il falloit trente-deux sicles pour une livre de Paris; & le talent Hébreu faisoit quatre-vingt-douze livres, six onces du poids de Paris.

LOAMIM, troisiéme fils de Dadan, & petit-fils d'Abraham par Céthura. *Loamim* pourroit être le pere des *Omaniens*, (*z*) dont le pays s'étendoit depuis Pétra, jusqu'à Charax. Pétra est Capitale de l'Arabie Pétrée, & Charax est sur l'Euphrate.

LOBNA, ville de la Tribu de Juda, (*a*) dans la partie méridionale de cette Tribu. Elle fut cédée aux Prêtres pour leur habitation, & déclarée ville de refuge. (*b*) Eusébe & saint Jérôme disent qu'elle étoit dans le canton d'Eléuthéropolis. C'est la même que *Libna* & *Lebna*, au voisinage de laquelle les Israëlites campérent dans leur voyage du désert. (*c*)

[LOCMAN. Le nom de *Locman* ne devroit pas entrer dans ce Dictionnaire, puisqu'il n'est pas parlé de lui dans l'Ecriture; mais comme quelques Auteurs Orientaux (*d*) le font neveu de Job du côté de sa sœur, ou fils de sa tante, & par conséquent cousin germain de cet ancien Patriarche, & que d'autres le font fils de Béor, fils de Nachor & petit-fils de Tharé, & par conséquent petit-neveu d'Abraham; nous croyons que le lecteur ne le trouvera pas de trop en cet endroit.

En comparant tout ce que disent les Orientaux de ce fameux sage, il semble qu'il faut ou lui donner une très-longue vie, ou reconnoître qu'il y en a eu deux ou trois de même nom; car plusieurs enseignent que *Locman le sage* a vêcu du tems de David & de Salomon. D'autres l'avancent jusqu'au tems de Jonas, & quelques-uns le font contemporain d'Esope, & le confondent même avec le fameux Auteur des fables.

La plûpart des Auteurs Musulmans tiennent que Locman étoit de condition servile, tailleur ou charpentier, ou berger de profession, & Ethiopien de nation; qu'il fut vendu dans les terres d'Israël, sous les regnes de David & de Salomon. Ils racontent qu'un jour, pendant le sommeil de midi, les Anges étant entrez dans la chambre de Locman, le saluerent sans se faire voir. Locman ne voyant personne, ne répondit point à leur salut. Les Anges lui dirent que Dieu vouloit le faire Monarque & son Lieutenant sur la terre. Il répondit que si Dieu le destinoit à cet emploi, il ne manqueroit pas de lui donner les secours nécessaires pour en remplir les devoirs; mais que s'il vouloit lui laisser le choix d'un état de vie, il le prioit de le laisser en celui où il étoit, & de le préserver du péché, sans quoi toutes les grandeurs du monde lui seroient à charge.

Cette réponse fut si agréable à Dieu, qu'il lui donna sur le champ le don de sagesse, avec tant de profusion, qu'il se trouva capable d'instruire tout le monde par un très-grand nombre de sentences, de maximes & de paraboles, que l'on fait monter jusqu'au nombre de dix mille.

David lui ayant un jour demandé comment vous êtes-vous levé ce matin? il répondit: *Je me suis levé du milieu de ma poussiére.* Ce qui donna à David une grande

(*y*) *Joan.* XII. 3. XIX. 39. (*z*) *Plin. l.* 6. *c.* 28. (*a*) *Josue.* XV. 42. (*b*) 1. *Par.* VI. 55 57. (*c*) *Num.* XXXIII. 20. (*d*) D'Herbelot Bibl. Orient p. 516.

de estime de l'humilité de Locman.

Un jour étant assis au milieu d'une troupe de gens qui l'écoutoient, un Juif de grande considération lui demanda s'il n'étoit pas cet esclave qui gardoit n'agueres les brebis d'un tel: je le suis, dit Locman. Et comment, lui réplique le Juif, es-tu si promptement parvenu à un si grand degré de sagesse & de vertu? C'est, dit Locman, en accomplissant trois choses: disant toujours la verité, gardant inviolablement ma parole, & ne me mêlant jamais de ce qui ne me regarde point.

On a vû un Livre intitulé *Giovaher al-tafsir*, qui contient un abregé des principales actions, & des plus belles sentences de Locman; & l'Auteur du Tarich Montekeb dit qu'on voyoit encore de son tems son tombeau en Judée près la ville de Remla, ou Rama, au couchant de Jérusalem; qu'il étoit Abissin ou Nubien de naissance, & Juif de Religion; qu'il étoit du nombre des soixante dix Prophétes que les Juifs firent mourir de faim, & qui périrent tous en un jour; qu'il vêcut 300. ans, & qu'il est différent d'un autre Locman qui vivoit du tems du Patriarche Héber. C'est ce que dit cet Auteur.

La sagesse de Locman est passée en proverbe parmi les Orientaux. Il y a beaucoup d'apparence que cet homme est le même qu'Esope, qui vivoit du tems de Crésus Roy de Lydie vaincu par Cyrus, & de Solon législateur des Athéniens. Le nom d'*Esope* en Grec signifie quelquefois un Ethiopien. Esope & Locman étoient esclaves; l'un & l'autre a écrit des fables & des apologies; on en trouve beaucoup dans le Recüeil de Locman, qui se trouvent aussi dans celles d'Esope, & l'on attribuë à Locman plusieurs traits qui sont de même attribuez à Esope: par exemple, que la langue étoit la meilleure & la plus dangereuse partie de l'homme, & que Locman étant accusé par ses compagnons d'avoir mangé d'un certain fruit, pour se justifier, se fit premiérement vomir, & montra qu'il n'avoit rien de pareil dans l'estomach; il fit faire ensuite la même chose aux autres esclaves, qui rendirent les morceaux du fruit dont ils l'accusoient d'avoir mangé.]

LOD, autrement *Lydda*, ou *Diospolis*. Voyez *Lydda* & 1. *Par*. VIII. 12. où il est dit qu'Elphaal eut pour fils Héber, Misaam & Samad, & qu'il bâtit Ono & Lod, & ses filles ou ses dépendances.

LODABAR. On ne sçait pas bien la situation de cette ville. Miphiboseth fils de Jonathas, demeuroit à Lodabar, aprés la mort de son pere, lorsque David le fit venir à sa Cour. (*e*) Lodabar étoit apparemment au-delà du Jourdain.

LOD-ABAR, peut signifier *Lod de delà*, par opposition à *Lod de deçà*, qui est *Diospolis*.

LOG, mesure Hébraïque, qui tenoit le quart du cabe; & par conséquent, un demi-setier, un posson un pouce cube, & un peu plus. Il est parlé du log 4. *Reg*. VI 25. sous le nom de *quarta pars cabi*. Mais dans le Lévitique, le nom de *log* se trouve souvent; (*f*) pour marquer la mesure d'huile d'olive, que les lépreux devoient offrir au Temple, aprés qu'ils étoient guéris de leur incommodité

LOGION. C'est le nom Grec de cet ornement du Grand-Prêtre que nous appellons *Rational*, (*g*) & que l'Hébreu rend par *Choschen*. Voyez *Rational*.

LOIS, ayeule de saint Timothée. Saint Paul donne de grandes loüanges à sa foi. 2. *Timoth*. 1. 5.

LOIX. Dans l'Ecriture, le nom de *Loi* tout seul, se prend pour la Loi de Moyse, & quelquefois pour toute la Religion des Juifs opposée à l'Evangile, & à la Religion Chrétienne. La Loi de Moyse est la plus ancienne que nous connoissions dans le monde. Car encore que les Egyptiens par exemple, les Assyriens, & divers autres peuples fussent déja formez de son tems, & par conséquent qu'il y eût déja quelques

(*e*) 2. *Reg*. IX. 4. 5. (*f*) *Levit*. XIV. 10. 12. 24.
(*g*) *Exod*. XXV. 7. XXVIII. 4. *&c*. חשן 70. *Λογεῖον* *Vulg*. *Rationale*.

ques espéces de Loix parmi eux, toutefois nous ne voyons aucune nation qui ait eu un corps de Loix avant les Hébreux. Joseph (h) remarque que les Législateurs Grecs sont fort nouveaux, comparez à Moyse, & que les anciens Grecs ignoroient jusqu'au terme *Nomos*, qui signifie *Loi*, & qui ne se trouve pas dans Homére, le plus ancien Ecrivain qu'ayent eu les Grecs, au jugement de plusieurs.

Les Rabbins (i) prétendent que les fils de Noé reçurent certaines Loix, qui composent le droit naturel. & qui ont toûjours obligé toutes les nations du Monde, de quelque pays qu'elles soient. Maimonides croit même que les six premiéres furent données à Adam, & que Dieu en ajoûta une septiéme à Noé & à ses fils. Voici ces préceptes. Le premier ordonne la soumission aux Juges & aux Magistrats. Le 2. défend le blasphême contre Dieu; le 3. l'idolâtrie, la superstition; le 4. les commerces incestueux, la sodomie, la bestialité, les crimes contre nature; le 5. l'homicide & toute sorte d'effusion de sang; le 6. le vol. Le 7. Ne pas manger le membre d'un animal en vie.

On distingue ordinairement entre la Loi naturelle, & la Loi positive. La Loi naturelle est celle qui est imprimée au fond de nous-mêmes, comme l'obligation d'adorer l'Etre suprême, d'honorer ses parens & ceux qui sont établis en Dignitez, d'obéïr aux Supérieurs: de ne faire à autrui ce que l'on ne voudroit pas qu'on nous fît, &c. Les Loix positives sont de plusieurs sortes. Les unes sont morales, les autres civiles & politiques, & les autres cérémonielles. Les morales pour l'ordinaire ne sont que des suites ou des explications des Loix naturelles. Les Loix judicielles, civiles & politiques regardent principalement les devoirs des hommes entre eux, l'ordre & la police de l'Etat; elles répriment les entreprises des méchans, défendent les foibles contre l'oppression des Puissans, & réglent les droits & le pouvoir des Puissances temporelles. Enfin les Loix cérémonielles regardent le culte extérieur qui est dû à la Divinité, les devoirs des Ministres, & ceux des peuples envers Dieu, & leurs obligations réciproques entre eux, par rapport à Dieu.

La Loi ancienne fut donnée aux Hébreux par l'entremise de Moyse, sur le mont Sinaï, cinquante jours aprés leur sortie d'Egypte, (k) l'an du Monde 2513. avant J. C. 1487. avant l'Ere vulgaire 1491 Les principales Loix sont celles du Décalogue, que Dieu donna à Moyse, écrites sur des tables de pierre. (l) Voici ces Loix.

1. Vous n'aurez point de Dieux étrangers en ma présence.

2. Vous ne ferez point d'images taillées, ni aucune répréséntation de tout ce qui est en haut dans le Ciel, ni de ce qui est en bas sur la terre, ni de ce qui est dans les eaux sous la terre. Vous ne les adorerez point, & ne leur rendrez point le culte souverain. Je suis le Seigneur vôtre Dieu...

3. Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur vôtre Dieu; car il punira sévérement celui qui aura pris en vain, ou faussement le nom du Seigneur.

4. Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat... Vous ne ferez ce jour-là aucun ouvrage, ni vous, ni vôtre fils, ni vôtre fille, ni l'étranger qui est dans vos portes, ni vôtre serviteur, ni vôtre servante, ni vos bêtes de service.

5. Honorez vôtre pere & vôtre mere, afin que vous joüissiez d'une longue vie sur la terre, que le Seigneur vous doit donner.

6. Vous ne tuërez point.

7. Vous ne commettrez point d'adultére.

8. Vous ne déroberez point.

9. Vous ne porterez point de faux témoignage contre vôtre prochain.

10. Vous ne désirerez ni sa maison, ni sa femme, ni son esclave, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune autre chose qui soit à lui

C'est-là ce que les Juifs appellent *les dix paroles*, & les Grecs *deca logoi*, d'où nous avons fait *Décalogue*.

(h) *Joseph. l. 2. contra Appion. p.* 1070. D. (i) *Gemar. Babylon. ad tit. Sanhebrin. c. 7. Maimonid. Halac. Melak. c. 9.*

(k) *Exod.* XIX. 3. 4. *& seq.* (l) *Exod.* XX. 1. 2. 3. *& seq.*

Quelques Sçavans (*m*) ont crû que Moyse dans la plûpart de ses Loix, avoit voulu ou imiter celles des Egyptiens, ou prendre le contrepied de leurs usages ou de leurs maximes, ou donner aux Hébreux un frein, pour les empêcher de tomber dans les abus, les idolâtries & les superstitions qu'ils avoient vûës dans l'Egypte. D'autres au contraire ont prétendu que les Egyptiens avoient imité, au moins en partie, les Loix des Hébreux. Dans cette diversité d'opinions, nous croyons qu'il faut reconnoître de bonnefoi que souvent les Hébreux ont en effet imité les Egyptiens, & que réciproquement les Egyptiens se sont aussi quelquefois rendus imitateurs des Hébreux : Que par un autre tour d'esprit, les Egyptiens dans plusieurs occasions, se sont éloignez des Hébreux, & ont établi des pratiques de Religion toutes différentes des leurs; uniquement dans la vûë de les contrarier, & de satisfaire leur animosité & leur antipathie. Ainsi l'on a tout sujet de croire que les pratiques de la Loi de Moyse, qui sont contraires à l'idolâtrie des Egyptiens, à leurs superstitions, à leurs pratiques religieuses, ne sont pas établies sans dessein; & que le Législateur des Juifs s'est proposé de guérir les Israëlites du penchant qu'ils avoient à l'idolâtrie, & de mettre des barriéres aux mauvaises habitudes qu'ils avoient contractées dans l'Egypte. Comme le peuple Hébreu s'est, pour ainsi dire, formé dans l'Egypte, & que l'idolâtrie étoit trés-anciene dans ce pays, on ne peut raisonnablement douter que ce ne soit aussi dans ce pays qu'ils prirent cette passion si violente pour les Idoles; & que Moyse qui n'ignoroit pas leur mauvaise disposition à cet égard, ne se soit appliqué à y apporter de puissans remédes. Quant aux autres Loix judicielles, ou cérémonielles, on peut croire qu'il en usa selon sa prudence; en retenant ce qui pouvoit être utile dans celles des Egyptiens, en rectifiant celles qui pouvoient devenir bonnes, & en supprimant par des Loix contraires, celles dont la pratique étoit opposée à la justice, à la charité, à la raison, ou même à l'intérêt de son peuple.

La Loi de Moyse n'étant que l'ombre des choses futures, (*n*) & ne conduisant rien à sa perfection, comme dit saint Paul, (*o*) il étoit nécessaire que Jesus-Christ perfectionnât ce qu'elle avoit d'imparfait, qu'il réformât les abus qu'elle toléroit, & qu'il accomplît ce qu'elle ne faisoit que promettre & que figurer. C'est en effet ce qu'il a trés-parfaitement exécuté. Il déclare dans l'Evangile (*p*) qu'il n'est point venu pour détruire la Loi, mais pour la perfectionner. Il a apporté des explications, des modifications, des restrictions à la Loi de Moyse, & sur tout aux explications que les Rabbins, & les Maîtres en Israël lui donnoient; explications qui étoient plûtôt des corruptions, que des éclaircissemens de la Loi. Saint Paul a achevé en quelque sorte ce que le Sauveur n'avoit fait qu'ébaucher; ou plûtôt, il a mis dans tout son jour, ce que son Maître n'avoit qu'insinüé, & fait entrevoir. C'est que la Loi de Moyse est en quelque sorte abrogée par l'Evangile; que depuis la mort du Messie, les cérémonies légales ne sont d'aucune obligation, ni d'aucune utilité; que nous ne sommes plus sous le joug de la Loi, mais sous la grace; (*q*) que Jesus-Christ nous a procuré la liberté des enfans, au lieu de l'esprit de servitude qui regnoit sous l'ancien Testament: (*r*) en un mot, que ce n'est pas la Loi, ni ses œuvres qui nous justifient, mais la foi animée de la charité, & accompagnée des bonnes œuvres morales. (*s*) Au reste quand on dit que l'Evangile nous a déchargez du joug de la Loi, on ne l'entend que des préceptes de la Loi cérémonielle & judicielle, & non pas des préceptes moraux, dont l'obligation est indispensable, & dont l'observation est encore beaucoup plus parfaite & plus étenduë dans la Loi de grace, qu'elle ne l'étoit sous la Loi ancienne.

Pour

(*m*) *Vide Spencer. de legib. Hebræor. ritualib. l.* 3. *Dissertat.* 1. *&c. & Marsham Canon. Ægypti. Chronol. seculo* 9. *Kircher Propyl. c.* 2.

(*n*) *Heb.* X. 1. (*o*) *Heb.* VII. 19. (*p*) *Matth.* V. 17. (*q*) *Rom.* VI. 14. (*r*) *Rom.* VIII. 21. *Galat.* IV. 31. V. 13. (*s*) *Rom.* III. 20. *Galat.* II. 16.

Pour les Loix particuliéres de Moyse, ceux qui voudront les voir dans leur juste étenduë, peuvent consulter les articles de ce Dictionnaire où elles sont traitées ; par exemple, ***Pâque***, ***Sabbat***, ***Blasphême***, ***Adultére*** ***Sacrifices***, ***Holocaustes***, ***&c.*** Nous nous contenterons de donner ici le précis des Loix de Moyse, tel qu'il se trouve dans nôtre Préface sur le Deutéronome.

Dieu Créateur du Ciel & de la terre, (*t*) choisit la race d'Abraham pour son peuple particulier. (*u*) Il fait avec lui une alliance solemnelle à Sinaï ; il lui donne sa Loi ; & déclare qu'il est le seul Dieu, (*x*) qu'il veut être seul adoré, aimé, (*y*) & servi. (*z*) Il demande tout l'amour, toute l'application, tout le cœur de ceux qui sont à lui. Aussi jaloux de sa gloire, & aussi sévére à punir, qu'il est miséricordieux envers les siens, & fidéle dans ses promesses, il menace de punir les enfans pour les peres jusqu'à la troisiéme & quatriéme génération : mais aussi il promet de faire miséricorde à ceux qui le craignent, jusqu'à mille générations. (*a*) Il veut qu'on jure en son nom, (*b*) lorsqu'on est obligé de jurer ; & défend de jurer jamais par les Dieux étrangers, (*c*) & même de prononcer leur nom ; (*d*) beaucoup moins de les adorer, (*e*) & de les représenter sous aucune figure d'animaux, d'oiseaux, de poissons ou d'astres. (*f*) Le blasphême contre Dieu est puni de mort, (*g*) & les juremens en vain, le mensonge & la calomnie sont condamnez, comme une insulte faite à la vérité & au sacré nom de Dieu. (*h*) Il est permis de ne pas faire des vœux au Seigneur ; mais aussi-tôt qu'on en a fait, il ne faut pas différer de les rendre : (*i*) si on différe, Dieu en tirera la vengeance, & imputera ce retardement à péché. Il condamne ceux qui le tentent, & qui doutent de son souverain pouvoir, (*k*) & ceux qui consultent les Magiciens, les Devins, les faux Prophétes, les diseurs de bonne avanture : en un mot, il déteste toutes sortes de divinations, de maléfices, de superstitions, de magies, d'augures, de sortiléges. (*l*) Il veut un culte pur, sincére, sans aucun mélange de culte étranger, (*m*) qu'on n'observe point les songes, (*n*) qu'on ne se coupe point les cheveux en rond à l'honneur des faux Dieux, comme font les Idolâtres ; qu'on ne se fasse ni incisions, ni stigmates ; (*o*) qu'on punisse de mort les Magiciens, & ceux qui ont l'esprit de Python, & les faux Prophétes qui veulent induire le peuple à l'idolâtrie. (*p*) En général, l'idolâtrie, ceux qui y sollicitent les autres, les villes qui tombent dans ce crime, sont dévoüées à l'anathême & au dernier supplice. (*q*) Défenses d'imiter les Idolâtres dans leur deüil ; (*r*) de se servir jamais de l'huile d'onction, ou du parfum dont on se sert dans le Temple, sous peine de mort. (*s*) Ordre de se tenir toûjours purs & saints, comme étant les enfans, les serviteurs & le peuple d'un Dieu saint ; (*t*) d'étudier jour & nuit sa sainte Loi, de la méditer ; de la porter sur ses poignets & sur son front, & de l'écrire sur les montans de sa porte. (*u*)

Dans le désert, le Seigneur ordonne qu'on lui dresse une tente, comme au monarque d'Israël, qui marche au milieu de son peuple : Que chacun contribuë à cet ouvrage ; (*x*) que les Prêtres seuls y servent, & s'en approchent ; (*y*) qu'on ne lui offre des sacrifices, & qu'on ne lui dresse des Autels qu'en ce seul endroit : (*z*) Que tout ce qu'on tuëra d'aimaux dedans ou dehors le camp, soit présenté à la porte du Tabernacle, sous peine d'être traité comme homicide. (*a*) Et lorsqu'Israël sera arrivé dans la

 terre

(*t*) *Genes.* I. 1. (*u*) *Levit.* XIX. 11. 12. *&* 13. *Deut.* XXVI 16. 17. (*x*) *Exod.* XX. 2. (*y*) *Deut.* VI. 5. (*z*) *Deut.* X. 12. *&* 20. (*a*) *Exod.* X. 5. 6. *&* XXXIV. 6. 7. *Deut.* V. 9. 10. *&* VI. 15. (*b*) *Deut.* VI. 13. *&* X. 20. (*c*) *Exod.* XXIII. 13. (*d*) Là-même. (*e*) *Exod.* XX. 3. 4. (*f*) *Exod.* XX. 4. (*g*) *Levit.* XXIV. 11. (*h*) *Exod.* XX. 7. *Deut.* V. 11. (*i*) *Deut.* XXIII. 21. *Levit.* XXVII. 1. *&* *Num.* XXX.

(*k*) *Deut.* VI. 16. (*l*) *Levit.* XIX. 31. XX. 6. 27. XX I. 18. *Deut.* XVIII. 10. (*m*) *Deut.* XVIII. 13. (*n*) *Levit.* XIX. 26. (*o*) *Ibid.* 27. 28. 29. (*p*) *Levit.* XX. 27. *Deut.* XVIII. 10. *&* *seq.* (*q*) *Exod.* XXII. 20. XXIII. 24. 25. XXIV. 16. *Levit.* XIX. 4. *Deut.* IV. 16. 17. XIII. 6. 10. *&* XVII. 3. (*r*) *Deut.* XIV. 1. 2. (*s*) *Exod.* XXX. 33. (*t*) *Exod.* XXII. 31. (*u*) *Deut.* VI. 7. 8. 9. XI. 20. (*x*) *Exod.* XXIII. 3. *&* XXV. 5. (*y*) *Num.* XVIII. 4. (*z*) *Deut.* XII. 14. (*a*) *Levit.* XVII. 3. 4.

terre qui lui est promise, qu'il se transporte trois fois chaque année (b) au Temple, pour y rendre ses hommages à son Seigneur, dans le lieu qui aura été choisi & marqué de Dieu même; (c) & défenses d'y paroître les mains vuides. Qu'on prenne garde d'imiter les Chananéens dans le culte qu'on lui rend; de lui ériger des statuës, ou des Autels, & de planter des bois consacrez même autour de l'Autel de son Temple. (d) Il veut que son peuple y apporte les prémices & les décimes, qu'il a destinées pour la nourriture & l'entretien de ses serviteurs & de ses Prêtres; (e) & que pour marque de leur dépendance & de leur servitude, ils viennent faire cette déclaration, en les présentant aux Ministres du Seigneur: (f) *Je reconnois aujourd'hui en présence du Seigneur vôtre Dieu, que je suis entré dans la terre qu'il a promise à nos peres avec ferment.* Et lorsque le Prêtre avoit pris le panier où étoient les prémices, l'Israëlite continuoit: *Le Syrien persécutoit mon pere, qui fut obligé de descendre en Egypte. Il y vint avec peu de monde: mais s'étant multiplié, les Egyptiens le persécutérent, & le chargérent de fardeaux insupportables: c'est pourquoi nous criâmes au Seigneur, au Dieu de nos peres, qui nous exauça, & nous tira de cet esclavage par une infinité de prodiges, & nous introduisit dans le pays, où coulent des ruisseaux de lait & de miel. C'est pourquoi je lui offre aujourd'hui les prémices de la terre qu'il m'a donnée.*

Outre les décimes & les premices qu'on lui présentoit, il vouloit qu'on vînt tous les ans faire dans son Temple des festins de Religion, (g) où l'on se réjoüît en sa présence, & où l'on invitât le Lévite, le pauvre, la veuve & l'orphelin. Dans ces fêtes, on faisoit cette priére, ou cette déclaration devant le Seigneur: (h) *J'ai séparé dans ma maison ce qui étoit sanctifié, & j'en ai fait part au Lévite, à l'étranger, à la veuve & à l'orphelin, comme vous me l'avez ordonné; je n'en ai point mangé dans mon deüil, je ne l'ai point séparé dans ma soüillure, je n'en ai rien employé aux funérailles, j'ai obéï à la voix du Seigneur mon Dieu. Regardez donc du haut du Ciel, & de vôtre Sanctuaire sur vôtre peuple, & bénissez la terre que vous nous avez donnée; cette terre, où coulent des ruisseaux de lait & de miel.* Tous les trois ans, au lieu de venir faire les festins dans le Temple, on pouvoit les faire chacun dans le lieu de sa résidence.

Les Prêtres du Seigneur avoient plusieurs prérogatives, & différens emplois fort honorables. Ils servoient seuls à l'Autel, offroient le sang & la graisse, & les autres parties des sacrifices, qui se consumoient sur le feu de l'Autel. Eux seuls entroient dans le Saint, pour y faire brûler le parfum, pour y allumer les lampes, & pour y mettre les pains de proposition tous les jours de Sabbat. Ils avoient leur part de tous les sacrifices pacifiques, & de toutes les victimes pour le péché: & pour les offrandes de pain & de liqueurs, aussi-tôt qu'on en avoit jetté sur le feu de l'Autel une assez petite quantité, le reste appartenoit au Prêtre servant. (i) Dans les hosties pacifiques, le Prêtre avoit l'épaule droite & la poitrine. (k) L'on brûloit sur le feu les graisses de la victime, & l'on répandoit son sang au pied de l'Autel. Le reste de la chair étoit à celui qui donnoit la victime. (l) Dans les sacrifices pour le péché, on offroit au Seigneur les reins, la queuë du mouton, la graisse qui couvre les entrailles, l'enveloppe du foye, & le sang. Tout le reste étoit aux Prêtres. (m) Les holocaustes étoient entiérement consumez sur le feu, & le Prêtre ne profitoit que de la peau de la victime. La chair des hosties pacifiques se mangeoit dans les maisons particuliéres, ou dans le Temple: on n'en pouvoit user que le jour du sacrifice, ou le lendemain: s'il en restoit quelque chose au troisiéme jour, on la brûloit. (n) Les Prê-

(b) Exod. XXIII. 14. XXXIV. 20. Deut. XV. (c) Deut. XII. 11. 12. (d) Deut. XVI. 21. 22. (e) Exod. XXII. 29. 30. Deut. XXXI. 1. 2. (f) Deut. XXVI. 4. 5. (g) Deut. XIV. 23. 24. & seq. (h) Deut. XXVI. 13. 14. & seq.

(i) Levit. II. 3. (k) Levit. VII. 31. 32. 33 (l) ℣. 30. 31. (m) Levit. VII. 1. 2. 3. (n) Levit. VII. 18.

Prêtres ne pouvoient se nourrir de la chair des hosties pour le péché, que dans le Temple; il n'étoit pas permis d'en emporter au dehors: (*o*) mais pour leur part des victimes pacifiques, ils pouvoient en manger dans leurs maisons avec leurs femmes & leurs enfans, de même que des prémices, des dixmes, des premiers-nez des choses voüées & des offrandes qu'on faisoit au Seigneur. (*p*) Il n'y a que les hosties pour le péché, qui étoient réservées aux seuls Prêtres servant actuellement dans le Temple, & exempts de soüillures. Si un Prêtre avoit mangé quelque chose de sanctifié pendant son impureté, il étoit puni du dernier supplice. (*q*) Ni le mercénaire travaillant chez le Prêtre, ni aucun étranger n'y pouvoient participer: mais l'esclave du Prêtre en pouvoit manger. La fille du Prêtre, dés qu'elle étoit mariée à un homme qui n'étoit point de la race Sacerdotale, n'usoit plus des viandes sanctifiées; mais elle en pouvoit manger aussitôt qu'elle étoit veuve, ou répudiée. Sous le nom de choses sanctifiées on n'entend que les parties des hosties pacifiques, ou des autres offrandes faites au temple immédiatement, & séparées de ce qui a été offert sur l'Autel: car les dixmes & les prémices, qui étoient proprement le fonds des Prêtres pouvoient être regardées indifféremment comme toute autre nourriture commune & ordinaire: autrement, de quoi se seroient nouris les Lévites & les Prêtres durant leurs impuretez casuelles, ou naturelles?

Tous les premiers-nez, (*r*) tant des hommes, que des animaux domestiques, étoient au Seigneur. Les premiers-nez des hommes se rachetoient pour la somme de cinq sicles. (*ſ*) On rachetoit de même les premiers-nez des animaux immondes par leur nature, comme l'âne & le chameau. Le premier-né de l'âne s'échangeoit contre une brebis: on pouvoit aussi le racheter pour la valeur de cinq sicles: (*t*) si on ne le rachetoit point, il falloit le tuer. Les animaux purs, tels que sont le bœuf, la brebis la chévre, ne se rachetoient pas: on les tuoit, on en offroit la graisse sur le feu, & on en répandoit le sang au pied de l'Autel: tout le reste demeuroit aux Prêtres. (*u*) Les fruits des arbres nouvellement plantez, passoient pour impurs, pendant les quatre premiéres années: aprés la quatriéme année, tout le fruit étoit au Seigneur; & la cinquiéme le propriétaire commençoit à en goûter. (*x*)

Le Seigneur en vertu du droit par lequel il se reserve les premiers-nez de tout Israël, prit la Tribu de Lévi pour son service. Cette Tribu lui fut donnée comme en échange, & en compensation des premiers-nez de toutes les autres Tribus; (*y*) & parmi les Lévites, il choisit la famille d'Aaron, pour exercer son Sacerdoce. Les autres branches de la Tribu de Lévi étoient subordonnées aux Prêtres, & employées selon les besoins que ceux-ci en avoient dans l'exercice de leur ministére. Ainsi les Prêtres servoient immédiatement à l'Autel, & dans le Saint & le Sanctuaire: ils devoient conserver le feu perpétuel sur l'Autel des holocaustes: & l'office des Lévites étoit de garder les portes du Temple, de joüer des instrumens, de dépoüiller les victimes, de préparer & d'apporter le bois à l'Autel.

Le Grand-Prêtre avoit le privilége particulier d'entrer dans le Sanctuaire: ce qui n'étoit accordé à aucun autre. Il n'y entroit qu'un jour de l'année, qui étoit celui de l'Expiation solemnelle. (*z*) Il étoit par sa Charge Chef de la Justice, (*a*) & l'arbitre de toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu & la Religion. Il devoit être sorti d'une femme de sa Tribu & de sa race, que son pere auroit épousée vierge.

(*o*) *Levit.* VI. 26. VII. 6. *Num.* XVIII. 9. (*p*) *Levit.* X. 14. *&* *Num.* XVIII 13. *& seq.* (*q*) *Levit.* XXII. 2. 3. *& seq.* (*r*) *Exod.* XIII. 1. 2. *&* XXXIV. 19. 20. 21. (*ſ*) *Num.* XVIII. 16.

(*t*) *V.* 17. 18. (*u*) *Levit.* XIX. 23. 24. 25. (*x*) *Num.* III. 41. (*y*) *Levit.* VI. 10. 12. 13. (*z*) *Levit.* XVI. (*a*) *Deut.* XVII. 12. 13.

ge (*b*) il devoit être exemt des défauts de corps, qui excluoient de la Dignité de Grand-Prêtre. (*c*) Dieu avoit voulu attacher à sa personne l'oracle de sa vérité; & lorsque le Grand-Prêtre étoit revêtu des ornemens de sa dignité, il répondoit au nom du Seigneur, par le moyen d'Urim & Tummim; qui étoient dans son Rational. (*d*) Le deüil pour les morts lui étoit défendu: (*e*) il n'y avoit pas même d'exception pour son propre pere. Il n'entroit jamais dans un lieu où il y avoit un mort, de peur de contracter quelques soüillures. Les Prêtres inférieurs (*f*) pouvoient assister aux funérailles de leurs peres & meres, de leurs enfans & de leurs freres; mais non pas des autres personnes, même du Prince de leur peuple. Pour les Lévites, ils ne sont point distinguez des autres Israëlitez à l'égard des funerailles. Les Prêtres vivoient dans la continence tout le tems qu'ils étoient occupez au service du Temple: ils s'abstenoient alors de vin, (*g*) & de toutes soüillures. Ils étoient nuds pieds dans le Temple, (*h*) ils y couchoient, ils y mangeoient, & ne portoient pas leurs habits de cérémonie au dehors. Cet habit étoit pour les simples Prêtres & pour les Lévites, une tunique de lin, qui leur venoit jusqu'aux pieds, (*i*) & un bonnet aussi de lin, qui leur couvroit la tête. Ils ne portoient point de cheveux; ni de barbe sur la lévre d'en-haut. Leur ceinture & leurs caleçons étoient de lin, comme le reste.

L'habit du Grand-Prêtre étoit plus magnifique. (*k*) Il avoit sur les reins un caleçon de fin lin, & sur la chair une tunique aussi de lin, & d'une tissure particuliére. Sur la tunique, il portoit une longue robbe couleur de bleu céleste: elle étoit apparemment sans manche, & toute lisse. Au bas on voyoit une bordure de sonnettes d'or, & de pommes de grenades de fils de différentes couleurs, disposées les unes auprès des autres, une pomme, puis une sonnette; & ainsi de suite. Cette robbe étoit serrée d'une ceinture de différentes couleurs, travaillée par l'art du brodeur. C'est ce que l'Ecriture appelle *Ephod*. Cet Ephod consistoit en deux rubans d'une matiére précieuse, & d'un ouvrage recherché, qui descendoient de dessus les épaules, par devant, & par derriére, & qui se réünissant au-devant de l'estomac, servoient à ceindre la robbe dont on a parlé. L'Ephod étoit orné sur les épaules, de deux pierres précieuses, sur chacune desquelles on avoit gravé six noms des Tribus d'Israël: & par-devant la poitrine, à l'endroit où les deux rubans se croisoient, l'on voyoit *le Rational*, qui étoit une piéce quarrée, large de dix pouces, à laquelle étoient attachées douze pierres précieuses, sur chacune desquelles étoit écrit le nom d'un des douze fils d'Israël, suivant l'ordre de leur naissance.

Les Prêtres ne pouvoient épouser une femme de mauvaise vie, ni une prostituée, ni une femme répudiée par un autre. (*l*) Si la fille d'un Prêtre tomboit dans l'impureté, elle étoit brûlée vive, (*m*) parce qu'elle violoit le nom de son pere. Il n'étoit pas permis aux Prêtres d'offrir de l'encens avec un feu étranger. On sçait ce qu'il en coûta à Nadab & Abiu, pour l'avoir voulu faire. (*n*) Dans tous les sacrifices, les Prêtres employoient le sel; (*o*) mais on n'y offroit ni huile, ni levain. (*p*) C'étoit eux qui fournissoient la matiére des pains de proposition: ils les servoient tous les jours de Sabbat sur la table d'or dans le Saint; (*q*) ils les paîtrissoient & les cuisoient eux mêmes, & mangeoient les vieux, lorsqu'on y en mettoit de nouveaux. (*r*) C'étoit aussi à leurs frais que s'offroit l'holocauste perpétuel du soir & du matin, (*s*) & les libations qui l'accompagnoient.

(*b*) *Levit.* XXI. 13. (*c*) *Levit.* XXI. 17. 18. (*d*) I. *Reg.* XXIII. 9. & XXX. 7. (*e*) *Levit.* XXI. 10. 11. 12. (*f*) *Levit.* X. 6. & XXI. 2. 3. 4 (*g*) *Levit.* X. 9. (*h*) *Vide dicta ad Exod.* XL. 29. 30. (*i*) *Exod.* XXVIII. 40. 42. (*k*) *Exod.* XXVIII.

(*l*) *Levit.* XXI. 7. 8. (*m*) ℣. 9. (*n*) *Levit.* X. I. 2. (*o*) *Levit* II. 13. & *Num.* XV. (*p*) *Levit.* II. II. (*q*) *Levit.* XXIV. 5. & *seq.* (*r*) *Matt.* XII. 4. (*s*) *Exod.* XXIX. 38. *Num.* XXVIII. 3. 4.

gnoient. On compte plusieurs défauts de corps, qui excluoient du Sacerdoce, (*t*) & plusieurs défauts dans les victimes, qui les rendoient impures pour les sacrifices. (*u*) On les peut voir dans le Commentaire.

Dieu n'avoit point assigné de partages en fonds & en terrres aux Prêtres ni aux Lévites; (*x*) mais il avoit fourni à leur subsistance, par les dixmes, les prémices, les offrandes & les parties des victimes dont on a parlé, & qu'on leur donnoit. Cela leur tenoit lieu de fonds, & les mettoit fort à leur aise. Il pourvut aussi à leur logement, en leur assignant quarante-huit villes pour leur demeure. Ils ne possédoient dans la banlieuë de ces villes, que la longueur de mille coudées au-delà des murailles. (*y*) Les maisons de ces villes, qui appartenoient aux Lévites, suivoient la nature des champs des Israëlites: on les pouvoit racheter à perpétuité; & dans l'année du Jubilé, elles retournoient à leurs premiers maîtres, si on ne les avoit point rachetées auparavant. (*z*) Des quarante-huit villes des Lévites, il y en eut six destinées pour servir d'azyle à ceux qui avoient commis un meurtre involontaire. (*a*) Les Prêtres en eurent treize pour leur part: toutes les autres furent pour les Lévites. (*b*) Dieu ordonne aussi que dans toutes les villes, on donne aux Levites quelque partie de la pâte qu'on paîtrit. Les Sages avoient fixé cette portion au-dessus de la quarantiéme, & au-dessous de la soixantiéme partie de la masse qu'on cuisoit. De plus, on leur faisoit présent, lorsqu'on tuoit quelques animaux, de l'épaule, du ventricule & des machoires. (*c*) Ils avoient aussi une partie de la laine des moutons qu'on tondoit; (*d*) & dans les expéditions militaires, on leur donnoit toûjours bonne part au butin, quand même ils n'auroient pas été au combat. (*e*) Il se trouvoit ordinairement quelques Prêtres dans les armées des Hébreux. Il étoient chargez de sonner des trompettes, (*f*) & de prononcer à la tête de l'armée ces paroles: (*g*) *Ecoutez, Israël; vous allez combattre vos ennemis; ne craignez point, parce que le Seigneur est au milieu de vous, pour combattre contre vos ennemis, & pour vous délivrer du danger.* Lorsqu'on portoit l'Arche d'Alliance au camp, c'étoit les Prêtres qui en étoient chargez, & qui la gardoient. (*h*) Souvent le Grand-Prêtre s'y trouvoit avec ses ornemens sacrez, pour pouvoir consulter le Seigneur sur ce qui se présentoit à faire.

Lorsque les particuliers faisoient quelques festins dans le Temple, ou dans les villes particuliéres, les Lévites y étoient ordinairement invitez. Le Seigneur recommande en vingt endroits, aux Hébreux, de ne pas oublier les Lévites dans leurs réjoüissances. Souvenez-vous, leur dit-il, du Lévite, qui est dans l'enceinte de vos villes, & faites attention qu'il n'a point de partage dans la terre. (*i*) Ils recevoient la dixme non-seulement des grains & des fruits de la campagne, mais aussi des animaux. (*k*) On prenoit la dixiéme piéce de bêtail qui venoit, quelle qu'elle fût; on ne choisissoit point. Si quelqu'un vouloit racheter sa dixme, il ajoûtoit à la valeur de la chose, la cinquiéme partie par-dessus. (*l*)

Aprés que les Lévites avoient reçû toutes les prémices & les dixmes, ils en séparoient la dixiéme partie, pour les Prêtres. (*m*) Les Prêtres & les Lévites servoient par quartier dans le Temple. Ils entroient dans le sacré ministére à l'âge de vingt-cinq ou trente ans, & en sortoient à cinquante. (*n*) Du tems de David, cet ordre fut changé; on on les reçut dans le Temple dés l'âge de vingt ans. (*o*) Si un Lévite jugeoit à propos de quitter le lieu de sa demeure, pour s'attacher pour toûjours au service de la maison de

(*t*) *Levit.* XXI. 17. 18. (*u*) *Levit.* XXII. 18. 19. 20. (*x*) *Num.* XVIII. 20. 21. (*y*) *Num.* XXXV. 2. 3. (*z*) *Levit.* XXV. 32. (*a*) *Num.* XXXV 6. *Josue* XX. 7. 8. (*b*) *Josue* XXI. 19. & *seq.* (*c*) *Deut.* XVIII. 3. (*d*) *Ibid.* ℣. 4. (*e*) *Num.* XXIX. 30.

(*f*) *Num.* X. 8. 9. (*g*) *Deut.* XX. 3. 4. (*h*) 1. *Reg.* IV. 4. & XIV. 18. & 2. *Reg.* XV. 24. 25. (*i*) *Deut.* XII. 18. 19. & *passim.* (*k*) *Levit.* XXVIII. 30. 31. 32. (*l*) ℣. 31. (*m*) *Num.* XVIII. 26. (*n*) *Num.* VIII. 24. & *Num.* IV. 3. (*o*) 1. *Par.* XXIII. 24. & 2. *Par.* XXXI. 17. & 1. *Esdr.* III. 8.

de Dieu, on l'y recevoit, & il y étoit entretenu des revenus & des offrandes communes & journaliéres. (*p*)

Une des principales fonctions des Prêtres & des Lévites, aprés les sacrifices & le service du Temple, étoit l'instruction des peuples. Ils étoient obligez de lire solemnellement la Loi dans l'assemblée de toute la nation, au jour de l'Expiation solemnelle. (*q*) Le Roi nouvellement élevé à la Royauté, recevoit de leur main (*r*) le volume de la Loi, qu'il faisoit transcrire pour son usage. C'étoit aux Prêtres à qui on avoit recours dans la décision des affaires épineuses & difficiles. (*s*) Il étoit ordonné dans ces occasions, d'obéïr au Grand Prêtre, sous peine de mort. (*t*) La distinction des différentes sortes de lépres, (*u*) l'expiation d un meurtre dont on ignoroit l'auteur, (*x*) les causes de divorce, les eaux de jalousie, (*y*) tout ce qui regardoit les vœux des Nazaréens, (*z*) étoient de leur ressort. Ils benissoient le peuple solemnellement, & invoquoient sur lui le nom du Seigneur. (*a*)

Les Hébreux avoient de plusieurs sortes de sacrifices. L'holocauste étoit le plus parfait. On y brûloit toute la chair de l'animal, aprés qu'on l'avoit vuidé & dépoüillé. Le sacrifice pacifique étoit pour obtenir des graces, ou pour remercier de celles qu'on avoit reçûës, ou simplement pour reconnoître la grandeur & le souverain domaine de Dieu. L'on offroit à Dieu le sang & les graisses de l'hostie pacifique; le Prêtre avoit l'épaule & la poitrine, & on rendoit au particulier le reste de sa victime. Dans le sacrifice pour le péché, il n'y avoit rien pour celui qui fournissoit l'hostie. On brûloit sur l'Autel les graisses qui couvrent les intestins; la taye du foye, & les reins: le sang étoit répandu au pied de l'Autel; le reste étoit au Prêtre. On n'offroit que des taureaux, des vaches, ou des veaux, des beliers, des brebis, ou des moutons, des boucs, des chévres, ou des chevreaux. Il y avoit aussi certains sacrifices d'expiation, où l'on immoloit des oiseaux. Dans ces rencontres, ordinairement on en tuoit l'un, & on laissoit envoler l'autre. Ces sortes de sacrifices n'avoient lieu que dans l'expiation d'un lépreux gueri, (*b*) & dans celle d'un homme, qui ayant juré témérairement de faire quelque chose, avoit oublié de la faire. (*c*) Il seroit presque impossible d'entrer ici dans tout le détail des cérémonies des sacrifices. On peut voir sur cela les premiers Chapitres du Lévitique.

Les trois principales Fêtes des Israëlites, & ausquelles tous les mâles devoient assister, depuis l'âge de douze ans, étoient celles de Pâque, de la Pentecôte, & des Tabernacles, ou des Tentes. La premiére (*d*) étoit instituée en mémoire du passage de l'Ange exterminateur, qui tua les premiers-nez des Egyptiens, & épargna ceux des Hébreux, la nuit de la sortie de l'Egypte. Le nom de *Pâque* signifie passage. Ce qui distinguoit cette Fête, étoit la gerbe des premiers orges qu'on présentoit en cérémonie dans le Temple, comme les prémices de la moisson des orges, qui devoit commencer aussi-tôt aprés la Fête. (*e*) On n'usoit point d'autre pain que du pain sans levain, pendant les sept jours de la Solemnité; (*f*) & le soir auquel commençoit la Fête, on mangeoit dans chaque famille, ou dans chaque assemblée de dix ou de quinze personnes, un agneau ou un chevreau de l'année, (*g*) avec des herbes améres. C'étoit un sacrifice d'une forme particuliere. On n'en présentoit que le sang au pied de l'Autel. On ne pouvoit le manger que rôti, & il n'étoit pas permis d'en rompre les os, pour en tirer la moëlle. Il étoit en même-tems sacrifice d'actions de graces, & il

(*p*) *Deut.* XVIII. 6. (*q*) *Deut.* XXXI. 10. 11. (*r*) *Deut.* XVII. 18. (*s*) *Deut.* XVII. 8. 9. 10 (*t*) *Deut.* XVII. 12. 13. (*u*) *Levit.* XIII. *&* XIV. (*x*) *Num.* XXI. 5. (*y*) *Num.* V. 14. 15. (*z*) *Num.* VI. 20. 21. (*a*) *Num.* VI. 23. 24. 25.

(*b*) *Levit.* XIV. 4. (*c*) *Levit.* V. 6. 7. (*d*) *Exod.* XII. 14. *&* XXIII. 15. *&* *Num.* XXVIII. 16. *&* *Deut.* XVI. (*e*) *Levit.* XXIII. 10. (*f*) *Exod.* XII. 19. 20. (*g*) *V.* 8. 9. *&* *seq.*

il rappelloit dans la mémoire des Hébreux, la délivrance de l'Egypte. Il y avoit plusieurs sacrifices propres à cette Fête, que nous n'exprimons point ici en particulier. (*h*) La Pâque avec toutes ses formalitez, étoit ordonnée, sous peine d'être exterminé de son peuple. (*i*) Si quelques particuliers ne se trouvoient point en état de célébrer la Pâque au quatorziéme du premier mois, à cause de quelque soüillure, qui les en empêchât, ou parce qu'ils étoient absens & en voyage, on leur permettoit de la faire au quatorziéme jour du second mois; (*k*) ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne pratiquassent l'abstinence du pain levé, dans le tems de la premiére Pâque, en quelque endroit, & en quelque état qu'ils fussent.

La Pentecôte se célébroit cinquante jours aprés la Fête de Pâque. (*l*) On présentoit dans cette solemnité deux pains de nouveau froment, (*m*) comme les prémices de la moisson, qu'on commençoit aprés cette cérémonie. Elle étoit instituée pour conserver la mémoire de l'alliance solemnelle, que le Seigneur avoit faite avec Israël à Sinaï, en leur donnant sa Loi. Les sacrifices extraordinaires qu'on y offroit, (*n*) étoient les mêmes que ceux qu'on présentoit dans la Fête de Pâque.

La troisiéme Fête solemnelle des Hébreux, étoit celle des Tentes, ou des Tabernacles (*o*) qui se célébroit à la fin de l'année civile, en action de graces de toutes les faveurs obtenuës de Dieu, pendant le cours de l'année, & sur tout des moissons, & des vendanges. (*p*) Tout le peuple logeoit alors sous des tentes faites de branches d'arbres, en mémoire de leur voyage du désert, (*q*) où leurs peres avoient passé quarante ans, sans avoir d'autre demeure que leurs pavillons. Il y avoit des sacrifices particuliers pour cette Fête, (*r*) qui duroit sept jours.

Le dixiéme jour du septiéme mois de l'année sainte, qui étoit le premier de l'année civile, étoit un jour solemnel, qui se passoit dans le jeûne, dans la pénitence, dans la mortification. (*s*) Il étoit ordonné sous peine de mort, d'affliger son ame par le jeûne ce jour-là. On y expioit tout le peuple par des sacrifices particuliers; entre autres, de deux boucs, (*t*) dont l'un étoit renvoyé en liberté, & se nommoit *Azazel;* & l'autre étoit sacrifié pour les péchez du peuple, & brûlé hors du camp. Ce jour-là, le Grand-Prêtre entroit dans le Sanctuaire, pour le purifier avec le sang d'un jeûne taureau qu'il avoit immolé, & ensuite avec celui d'un bouc offert pour le péché du peuple. (*u*) On croit que c'étoit le même jour que se faisoit le sacrifice de la vache rousse, pour en tirer de la cendre, qui servoit à purifier ceux qui s'étoient soüillez par des funérailles.

Tous les premiers jours du mois étoient jours de Fête; mais on n'étoit point obligé à y observer le repos. On y offroit quelques sacrifices particuliers, (*x*) & on les commençoit au son des trompettes. Le premier jour du premier mois de l'année civile, qui étoit le septiéme de l'année sainte, est nommé en particulier la Fête des Trompettes; (*y*) parce qu'on y publioit le commencement de l'année au son des trompettes, avec une solemnité particuliéer

Le jour du Sabbat est la plus ancienne de toutes les Fêtes qu'on connoisse par l'Ecriture. Dieu sanctifia ce jour-là, aprés l'ouvrage de la création. (*z*) Moyse en publia l'ordonnance peu aprés la sortie d'Egypte, (*a*) & avant qu'on fût arrivé à Sinaï. Dieu y commanda le repos, sous peine de la vie: (*b*) il ne permet pas même d'allumer du feu, & de préparer à manger; (*c*) & il étend le commandement du

(*h*) *Num. XXVIII*, 19. *& seq.* (*i*) *Num. IX.* 13. *Exod. XII.* 19. (*k*) *Num. IX.* 6. (*l*) *Exod. XXIII.* 16. *& XXIV.* 22. (*m*) *Levit. XXIII.* 17. (*n*) *Vide Num. XXVIII.* 26. 27. *collatum. cum XXVIII.* 19 20. (*o*) *Num. XXIX.* 12. (*p*) *Exod. XXIII.* 16. (*q*) *Levit. XXIII.* 40... 43.

(*r*) *Levit. XXIII.* 37. *& Num. XXIX.* 13. 14. *& seq.* (*s*) *Num. XXIX.* 7. (*t*) *Levit. XVI.* 6. 7. (*u*) *Num. XXIX.* 16. (*x*) *Num. XXVIII.* 11. (*y*) *Num. XXIX.* 1. *& seq.* (*z*) *Genes. II.* 2. (*a*) *Exod. XVI.* 23. 29. (*b*) *Exod. XXXI.* 15. *Num. XV.* 32. (*c*) *Exod. XXXV.* 3.

repos aux esclaves mêmes, & aux animaux. Il veut que tout ce jour-là soit employé à son service, à le loüer, & à étudier sa Loi sainte. (*d*) Il y avoit des sacrifices particuliers pour le Sabbat, comme pour les autres Fêtes. (*e*)

Outre toutes ces Fêtes qui se faisoient dans le cours de l'année, & qui ne duroient au plus que sept jours, il y en avoit d'autres, qui duroient bien plus long-tems, & qui ne se célébroient qu'au bout d'un certain nombre d'années. La premiére de ces Fêtes étoit l'année Sabbatique, dans laquelle il étoit défendu de cultiver la terre, & ordonné d'abandonner les fruits des champs à l'étranger, au pauvre, à l'orphelin, (*f*) & aux animaux sauvages; de mettre les esclaves Hébreux en liberté, (*g*) de faire la remise des dettes, (*h*) de lire solemnellement la Loi cette année-là. (*i*) Cette Loi sembloit être contre la bonne politique, mais Dieu avoit des vûës supérieures. Il songeoit à conserver l'égalité des biens & des conditions parmi les Hébreux, à empêcher l'oppression des foibles, à conserver la mémoire de la création du monde, qui commençoit à s'effacer de l'esprit des hommes; à faire sentir à son peuple sa souveraine dépendance à l'égard de son Dieu. C'est dans le même dessein qu'il ordonna une cinquantiéme, ou plûtôt une quarante-neuviéme année, qu'on nomme du Jubilé, (*k*) dont les priviléges étoient encore plus grands que ceux de l'année Sabbatique. Dans l'année du Jubilé, non-seulement on ordonnoit le repos à la terre, en ne la cultivant pas, on mettoit les esclaves en liberté, on remettoit les dettes; mais aussi toutes les terres, tous les héritages retournoient dans la Tribu, dans la famille, & dans la propriété de ceux qui avoient été obligez de les aliéner. Cette année se commençoit vers le mois de Septembre, & se finissoit de même. On l'annonçoit par le son des trompettes, d'une maniére fort solemnelle. Dieu faisoit sentir par-là qu'il étoit le Maître absolu de la terre & du pays, des personnes & de la liberté de son peuple. Et pour ne pas mettre sa confiance à de trop fortes épreuves, en lui défendant de cultiver la terre pendant toute une année, & en ordonnant que tout ce qu'elle produira d'elle-même, soit commun à tous, même aux animaux, (*l*) il s'engage à donner à la sixiéme année & à la quarante-huitiéme une si grande bénédiction, qu'elle suffira pour la nourriture de trois ans.

Les régles que Moyse prescrit au Roi que les Israëlites se pourront choisir, (*m*) sont différentes de celles que Samuël appelle *le droit du Roi.* (*n*) Le Roi, selon Moyse, devoit être élû par le peuple, selon que le Seigneur l'auroit désigné; on le devoit prendre du nombre de ses freres, & non pas des étrangers. Défense à ce Prince de multiplier le nombre de ses chevaux, & d'engager le peuple à retourner en Egypte, pour y en acheter; d'avoir un trop grand nombre de femmes, qui séduisent son cœur, & qui se rendent maîtresses de son esprit; d'amasser beaucoup d'or & d'argent, & de s'élever d'orgüeil par-dessus ses freres. Enfin Dieu lui ordonne de tirer une copie de la Loi, de la lire tous les jours de sa vie, & de ne point s'en éloigner ni à droit, ni à gauche. Samuël parlant du droit du Roi, dit aux Israëlites: „ Le Roi que vous choisirez, prendra vos fils, & les mettra pour „ conduire ses chariots; il en fera ses cavaliers, & les précurseurs de ses chariots: il „ en établira Tribuns & Centeniers; il en „ fera d'autres laboureurs de ses champs, „ moissonneurs de ses moissons, & artisans „ pour faire ses armes & ses chariots. Il prendra vos filles, pour les faire ses parfumeuses, ses cuisiniéres & ses boulangéres. Il „ vous ôtera vos champs, vos vignes, & vos „ meil-

(*d*) *Exod.* XX. 6. (*e*) *Num.* XXVIII. 9. (*f*) *Exod.* XXIII. 10. 11. & *Levit.* XXV. 1. 2. & *seq.* (*g*) *Deut.* XV. 2. (*h*) *Exod.* XXI. 2. (*i*) *Deut.* XXXI. 10. 11. (*k*) *Levit.* V. VIII. & *seq.*

(*l*) *Ibid.* ℣. 21. (*m*) *Deut.* LVII. 14..20. (*n*) 1. *Reg.* VIII. 11.

„ meilleurs oliviers, pour les donner à ses „ serviteurs. Il levera la dixme de vos „ moissons & de vos vendanges, & les laissera à ses eunuques & à ses esclaves Il „ vous ôtera vos serviteurs & vos servantes, „ vos jeunes gens & vos ânes, & les em„ployera à son service. Il prendra la dix„me de vos troupeaux, & vous serez ses „ serviteurs „.

La guerre étoit le principal devoir des Rois d'Israël. Il y avoit une grande différence entre les guerres commandées contre les Chananéens, & les guerres entreprises pour faire des conquêtes, ou pour d'autres raisons d'Etat, contre des pays étrangers. On offroit d'abord la paix à ceux que l'on vouloit attaquer; (o) on leur proposoit des conditions justes & équitables, selon la nature des affaires & des circonstances: s'ils refusoient ces conditions, on leur faisoit la guerre. Si c'étoit une ville qu'on assiégeât, lorsque le siége étoit long, & qu'il falloit l'envelopper de fossez, & la prendre par le moyen des tours & terrasses qu'on élevoit contre ses murailles, comme c'étoit alors la coûtume, il étoit défendu de couper les arbres fruitiers, (p) & de ravager la campagne, pour faire ces machines & ces terrasses. Si la ville étoit prise d'assaut, on faisoit passer au fil de l'épée tous les hommes, & on réservoi les femmes, les enfans, les animaux & les meubles, qui étoient tous aux vainqueurs, & qu'on partageoit à toute l'armée. Mais si c'étoit une ville des Chananéens, on mettoit à mort généralement tout ce qui avoit vie; hommes, femmes & enfans. (q)

Si l'on avoit à se battre en bataille rangée, avant le combat, un Prêtre à la tête de l'armée, rassûroit ceux qui devoient combattre; en leur promettant le secours de Dieu. (r) Ensuite les Chefs & les Officiers alloient crier à la tête de chaque troupe, que ceux qui avoient bâti une maison nouvelle, ou planté un nouveau plant de vignes, ou épousé depuis peu une femme, (s) s'en retournassent chez eux; de peur que venant à mourir à la guerre, un autre ne joüit de leurs travaux, ou ne prît la femme qu'ils avoient épousée. Aprés les déclarations faites à chaque troupe, on disoit à toute l'armée (t) que si quelqu'un manquoit de cœur & craignoit le danger, il pouvoit s'en retourner; de peur qu'il ne répandit la frayeur dont il étoit saisi, dans l'esprit de ses freres.

Le butin pris sur l'ennemi, se partageoit par le Général également à tous les soldats; tant à ceux qui avoient combatu, qu'à ceux qui n'avoient point été au combat, & qui étoient demeurez à la garde du camp & du butin. (u) Moyse voulut même que les dépoüilles qu'on avoit prises sur les Madianites, se partageassent entre les soldats qui avoient combattu, & tout le peuple qui étoit alors dans les plaines de Moab, parce qu'alors tout Israël n'étoit regardé que comme une seule armée. On purifioit le butin; avant que de l'apporter au camp. Cela se faisoit de cette sorte: Les métaux, & tout ce qui pouvoit résister au feu, passoit par les flammes: les habits & les autres choses qu'on ne pouvoit exposer à flamme, étoient purifiez par l'eau d'expiation. Les femmes qu'on prenoit dans les guerres qu'on faisoit contre des peuples qui n'étoient point Chananéens, devenoient esclaves du vainqueur. Si un soldat vouloit prendre pour femme une de ses captives, (x) il la conduisoit chez lui, elle coupoit ses cheveux & ses ongles, & quittoit les habits qu'elle avoit lorsqu'elle fut prise, & demeuroit un mois entier dans le deüil, pleurant la perte de son pere & de sa mere; aprés quoi l'Israëlite pouvoit la prendre pour femme. Mais s'il venoit ensuite à s'en dégoûter, il étoit obligé de la renvoyer libre, sans la vendre, ni la tenir assujettie par force, en qualité d'esclave.

(o) *Deut.* XX. 11. (p) ℣. 19. 20. (q) *Deut.* XX. 16. 17. (r) *Deut.* XX. 2.

(s) ℣. 7. *&* *Deut.* XXIV. 5. (t) *Deut.* XX. 8. 9. (u) *Vide* XXXI. 27. *&* I. *Reg.* XXX. 24. (x) *Deut.* XXI. 10. 11. *& seq.*

Le Dieu d'Iſraël & ſes Prêtres avoient leur part des dépoüilles gagnées ſur l'ennemi. Dans la guerre contre les Madianites, Dieu ordonna qu'on mît à part un animal de cinq cens, depuis les hommes juſqu'aux bêtes, pris dans la partie de ceux qui avoient combattu, & qu'on le donnât aux Prêtres; & qu'outre cela on choisît dans la part des dépoüilles données à tout le peuple, le cinquantiéme de tous les animaux, pour les Lévites. Le Général avoit auſſi ſa part diſtinguée, comme on le voit par l'exemple de David (*y*) & de Gédéon. (*z*) Dans la même guerre des Madianites dont on vient de parler, les Généraux Iſraëlites firent préſent au Seigneur de ce qu'ils avoient pris de braſſelets & d'anneaux d'or, apparemment pour le reconnoître comme Chef & conducteur de cette entrepriſe. (*a*)

On gardoit dans le camp d'Iſraël beaucoup d'ordre & de diſcipline. On voit dans le déſert la maniére dont les Tribus étoient diſpoſées autour du Tabernacle, & l'ordre qui s'obſervoit dans les marches. (*b*) On y avoit ſur tout un grand ſoin de la pureté: les femmes en étoient bannies dans les expéditions; & ceux mêmes à qui il arrivoit quelque choſe en dormant, étoient obligez de ſortir du camp, & n'y rentroient qu'au ſoir, aprés s'être purifiez, en ſe lavant eux & leurs habits. (*c*) Chaque ſoldat portoit à la ceinture un piquet, pour faire un creux dans la terre, lorſqu'il ſortoit du camp pour ſes néceſſitez naturelles. (*d*) Aprés le combat, les ſoldats ne rentroient dans le camp qu'aprés ſept jours, à cauſe des ſoüillures qu'ils avoient contractées, en touchant des morts. (*e*) Ils ſe purifioient, & lavoient leurs corps & leurs habits, avant que de rentrer. C'eſt ce qui ſe pratiqua dans la guerre contre les Madianites, & apparemment dans toutes les occaſions ſemblables. Mais lorſque toute l'armée avoit été dans la bataille, ce précepte ne pouvoit s'obſerver, puiſqu'ils étoient tous cenſez ſoüillez, & qu'on ne pouvoit diſtinguer le pur d'avec l'impur.

La police des anciens Hébreux ne nous eſt pas parfaitement connuë. Nous avons parlé dans une Diſſertation faite exprés, de la maniére dont ils rendoient la Juſtice, & quels étoient leurs principaux Tribunaux. Le Roi & le Grand-Prêtre étoient les deux premiers Juges de la nation. (*f*) *Donnez nous un Roi qui nous juge*, diſoient les Iſraëlites à Samuël. Le Grand-Prêtre eſt établi par Moyſe comme le Juge en dernier reſſort de toutes les affaires les plus difficiles. (*g*) Outre cela, il y avoit des Juges dans toutes les villes, ou dans toutes les portes, (*h*) ſuivant l'expreſſion de l'Ecriture; (*i*) parce qu'on rendoit la Juſtice aux portes des villes. Moyſe veut qu'on ait un grand reſpect pour les Juges & les Magiſtrats. *Vous ne parlerez pas mal des Dieux*, dit l'Ecriture, (*k*) *& vous n'outragerez point le Prince de vôtre peuple*. On appelloit les Princes, les Juges & les Magiſtrats *Elohim*, qui eſt un nom qu'on donne quelquefois à Dieu. On regardoit les Juges comme les Lieutenans du Seigneur, & le Seigneur comme aſſis au milieu d'eux.

Que les Juges ſoient incorruptibles, & qu'ils ne reçoivent point de préſens, qui ſont capables de corrompre les plus juſtes, & de pervertir les plus gens de bien. (*l*) Qu'ils ne ſuivent point la foule pour faire le mal, (*m*) & qu'ils n'acquieſcent point au ſentiment du grand nombre, pour faire l'injuſtice. Que la compaſſion du pauvre ne les empêche pas de s'acquitter de leur devoir. Qu'ils ne faſſent point de tort à l'innocent, ni à l'étranger Qu'ils jugent ſans acception de perſonne. (*n*)

Que

(*y*) 1. *Reg.* XXX. (*z*) *Judic.* VIII. 24. (*a*) *Num.* XXXI. 49. 50. (*b*) *Num.* II. (*c*) *Deut.* XXIII. 10. 11. *&c.* (*d*) *Ibid.* ℣. 13. 14. (*e*) *Num.* XXX. 19. 20. 24.

(*f*) 1. *Reg.* VIII. 5. (*g*) *Deut.* XVI. 10. 11. 12. 13. (*h*) *Deut.* XVI. 18. (*i*) *Exod.* XXII. 28. (*k*) *Pſalm.* LXXXI. 1. *Deus ſtetit in Synagoga Deorum; in medio autem Deos* (ou *Deorum*) *dijudicat.* (*l*) *Exod.* XXIII. 8. (*m*) *Exod.* XXIII. 2. 3. 7. 9. (*n*) *Levit.* XIX. 15. *Vide & Deut.* XVI. 18. 19. 20.

Que ni la crainte du riche, ni la compassion du pauvre ne les touchent point, quand il s'agit de porter un Jugement équitable. Qu'on ne punisse pas le pere pour son enfant, ni l'enfant pour le pere. (*o*) Dans les châtimens qu'on impose; qu'on évite la souveraine rigueur. Qu'on ne laisse les corps des suppliciez sur la potence, que jusqu'au coucher du soleil. (*p*) Que ceux qu'on condamne à être battus de verges, ou à coups de bâtons, ne reçoivent pas au-delà de quarante coups. (*q*) Qu'on punisse avec sévérité les faux témoins, & les calomniateurs. Qu'on leur fasse souffrir la peine du crime qu'ils imputoient à leurs freres. (*r*) Qu'on les traite sans miséricorde; ame pour ame, dent pour dent, œil pour œil. Que personne ne soit condamné sur le témoignage d'un seul: il faut toûjours deux ou trois témoins pour pouvoir porter sentence contre un accusé. (*ſ*)

Les peres & meres, jusqu'au tems de la Loi, avoient été les seuls Juges de leurs enfans. Moïse limite cette autorité, & la transporte aux Juges: mais il ordonne à ceux-ci de faire mourir les enfans qui outragent de paroles leurs peres & meres, (*t*) ceux qui les frappent (*u*) & ceux qui sont rébéles, désobéïssans & débauchez. (*x*) Sur les simples plaintes de leurs parens, ils étoient mis à mort. La Loi n'a rien établi contre les parricides, comme si elle avoit crû ce crime impossible. Défenses aux peres de faire passer leurs enfans par le feu, en l'honneur du faux Dieu Moloc. (*y*) Ordre aux enfans d'avoir une parfaite soumission pour ceux qui leur ont donné la vie. (*z*) Le pere peut vendre ses enfans pour esclaves, en cas d'une extrême nécessité. Lorsqu'il vendoit sa fille, c'étoit toûjours dans la présomption qu'elle déviendroit femme de celui qui l'achetoit, ou de son fils. (*a*) Si cela n'arrivoit point, le maître ne pouvoit la garder simplement comme esclave; il la mettoit en liberté, si elle ne lui agréoit point. En général, les peres vendoient ordinairement leurs filles à ceux qui les épousoient. Acheter une femme, & se marier, étoit la même chose.

Le meurtre volontaire étoit puni du dernier supplice: (*b*) mais pour le meurtre casuel & involontaire, la Loi avoit ordonné des villes d'asyle, où ceux qui étoient tombez dans ce malheur, pouvoient se retirer. Il y avoit trois de ces villes d'asyle au-delà, & trois au-deçà du Jourdain. Celui qui s'y étoit retiré, rendoit d'abord compte de ce qui étoit arrivé aux Juges de la ville où il s'étoit retiré: (*c*) ensuite si les parens du mort le demandoient, il étoit renvoyé sous escorte, dans le lieu où l'affaire étoit arrivée; & s'il étoit trouvé coupable, & que le meurtre fût déclaré volontaire, il étoit livré aux parens du mort, pour être puni; sinon il étoit renvoyé à la ville de refuge où il demeuroit, sans en sortir, jusqu'à la mort du Grand-Prêtre. S'il étoit trouvé hors de la ville par un des parens du mort celui-ci le pouvoit tuer impunément. Ces Loix sont en faveur de l'Israëlite & de l'étranger. (*d*) Le meurtrier volontaire étoit mis à mort sans rémission: le parent du mort le pourra tuer impunément lui-même, s'il le trouve. (*e*) On ne recevra point d'argent, pour lui épargner la vie: (*f*) on l'arrachera même de l'Autel s'il s'y est réfugié. (*g*)

Si deux hommes étant en querelle, l'un blesse son compagnon, ensorte qu'il soit obligé d'en garder le lit, & qu'ensuite il marche avec son bâton, celui qui l'aura frappé, en sera quitte en payant les Medecins, & en dédommageant le blessé du tems qu'il a perdu. (*h*) Celui qui tuëra son esclave, sera puni comme homicide: mais s'il le blesse simplement

(*o*) *Deut.* XXIV 16. (*p*) *Deut.* XXI. 22. 23. (*q*) *Deut.* XXV. 2. 3. (*r*) *Deut.* XIX. 18. 19. *Vide etiam Levit.* XIX. 16. (*ſ*) *Deut.* XIX. 16. 17. (*t*) *Levit.* XX. 9. (*u*) *Exod.* XXI. 15. (*x*) *Deut.* XXI. 18. 19. (*y*) *Levit.* XVIII. 21. & XX. 1. 5. *Deut.* XVIII. 10. (*z*) *Exod.* X. 12. (*a*) *Vide Exod.* XXI. 7. 8. 9.

(*b*) *Exod.* XX. 13. XXI. 12. 13. (*c*) *Num.* XXXV. 23. 24. *Deut.* XIX. 1. 2. & *seq.* (*d*) *Ibid.* ℣. 15. (*e*) *Ibid.* ℣. 9. (*f*) *Ibid.* ℣. 31. (*g*) *Exod.* XX. 14. (*h*) *Exod.* XXI. 19. 20.

ment, & que l'esclave survive un ou deux jours à sa blessure, le maître n'en portera point de peine, puisque l'esclave est à lui, & que s'il le perd, il perd son argent. Si dans une querelle de deux hommes, une femme enceinte venant à la traverse, est blessée en sorte qu'elle fasse une fausse couche, sans qu'elle en meure, celui qui aura causé cet accident, sera condamné à une amende, au jugement du mari, & des arbitres nommez pour cela. Mais si la mere en meurt, le meurtrier donnera vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent. Si un maître fait perdre un œil ou une dent à son esclave ou à sa servante, il sera obligé pour cela de les renvoyer libres. (*i*) Si une femme, dans une querelle que son mari aura avec un autre homme, porte la main sur l'adversaire de son mari dans un endroit que la pudeur oblige de cacher, elle aura la main tranchée. (*k*)

Si un bœuf tuë un homme ou une femme avec ses cornes, il sera accablé de pierres, & on ne mangera point de sa chair. (*l*) Que si le bœuf frappoit des cornes dés auparavant, & qu'on en ait averti son maître, & qu'il ne l'ait pas renfermé; si ce bœuf tuë un homme ou une femme, le maître & le bœuf seront tous deux mis a mort. Si le maître veut racheter sa vie, il le pourra, en donnant tout ce qu'on lui demandera. Si le bœuf tuë un esclave de l'un ou de l'autre sexe, le maître de l'animal donnera trente sicles au maître de l'esclave, & le bœuf sera lapidé. Si un bœuf en tuë un autre, on vendra le bœuf vivant, & on en partagera le prix également entre les maîtres des deux bœufs, & ils partageront aussi la chair du bœuf qui aura été tué. Mais si le maître du bœuf aggresseur sçavoit qu'il frappoit des cornes, & qu'il ne l'ait point renfermé, il rendra bœuf pour bœuf, & l'animal tué sera à lui. Si un homme creuse un puits, ou une cîterne, & qu'il ne la couvre point; s'il y tombe un bœuf ou un âne, le maître de la cîterne payera le bœuf noyé; mais la chair sera pour lui.

L'adultére étoit puni de mort dans l'homme, comme dans la femme. (*m*) Si une fille promise en mariage, est violée à la campagne par un homme, celui-ci mourra seul: mais si cela arrive dans la ville, l'un & l'autre seront punis de mort. La fille n'a point d'excuse; elle pouvoit crier & demander du secours contre la violence.

L'inceste étoit aussi puni de mort, aussibien que la sodomie, (*n*) & les crimes abominables contre nature. (*o*) La prostitution de l'un & de l'autre sexe étoit sévérement condamnée dans Israël; (*p*) & il étoit trés-expressément défendu d'offrir le prix des commerces honteux au Temple du Seigneur. (*q*) Celui qui aura déshonnoré une fille, sera tenu de la prendre pour femme; ou si le pere de la fille ne la veut pas donner, il lui payera autant que la fille peut espérer de dot. Si l'affaire est portée devant les Juges, & qu'il y ait eu quelque violence de la part de celui qui l'a corrompuë, le garçon payera cinquante sicles d'amende au pere de la fille, il la prendra pour femme, & ne pourra jamais la répudier. (*r*) Défense au mari d'approcher de sa femme durant ses incommoditez ordinaires, sous peine de la vie, si la chose est portée devant les Juges. (*s*)

Quoique la Loi se contente pour l'ordinaire de régler l'extérieur, & de retenir la main, elle ne laisse pas de défendre les mauvais désirs: elle ne permet pas de souhaiter le bien d'autrui, sa femme, ses animaux: elle tolére le divorce, & permet aux parties séparées de se marier, mais non pas de se reprendre; aprés que la femme aura été mariée à un autre. (*t*) Les impudicitez abominables & contraires à la nature, sont

(*i*) *Deut.* XXXV. 11. (*k*) *Exod.* XXI. 28. 29. *& seq.* (*l*) *Exod.* XX. 14. *Levit.* XX. 10. *Deut.* V. 18. *&* XXII. 21. 22. 23. 24.

(*m*) *Levit.* XVIII. 6. 22. *&* XX. 11. 17. (*n*) *Exod.* XXII. 19. *Levit.* XVIII. 22. XX. 11. (*o*) *Levit.* XIX. 29. *Deut.* XXIII. 18. (*p*) *Exod.* XXII. 16. (*q*) *Deut.* XXII. 1. 18. (*r*) *Levit.* XX. 18. *cum. Levit.* XV. 24. (*s*) *Exod.* XX. 17. *Deut.* V. 20. (*t*) *Deut.* XXIV. 1.

ſont apparemment marquées d'une maniére énigmatique, ſous ces paroles : (*u*) *Vous ne vous ſervirez point d'une étoffe tiſſuë de fil & de laine : vous ne jetterez point dans vôtre champ diverſes ſortes de graines : vous ne labourerez point avec le bœuf & avec l'âne* ; & celle qui défend à l'homme de prendre les habits de la femme, & à la femme de ſe revêtir de ceux de l'homme. (*x*).

La Loi défendoit toute ſorte de vol en général ; (*y* mais la maniére dont on ſatisfaiſoit dans les différentes eſpéces de vol, eſt fort diverſifiée. Le vol qu'on fait d'un homme libre, pour le rendre eſclave, ou pour le vendre en cette qualité, étoit ſoumis au dernier ſupplice. (*z*) Le vol d'un bœuf, ſe rendoit cinq fois au double, & celui d'une brebis, quatre fois. (*a*) Mais ſi on trouve ces animaux encore vivans chez le voleur, il les rendra ſimplement au double. On peut tuer impunément un voleur nocturne, ſurpris à percer une muraille : mais ſi on le tuë en plein jour, le meurtrier eſt traité ſelon la rigueur des Loix contre les homicides. Si le voleur n'a pas de quoi faire la reſtitution, on le pourra vendre pour cela. (*b*) Celui qui aura fait dommage dans le champ, ou dans la vigne d'un autre, rendra de ſon champ ou de ſa vigne le tort qu'il aura fait. (*c*) Il ſatisfera de même, s'il arrive par ſa faute que le feu ſe prenne aux moiſſons de la campagne, ou aux gerbes dans l'aire. Si ce qu'on a mis en dépôt chez un autre, vient à ſe perdre, il ſera reſtitué au double par le dépoſitaire, s'il eſt convaincu de fraude ; ſinon, il ſera renvoyé quitte ſur ſon ferment, qu'il prêtera devant les Juges. Celui auſſi à qui on a confié quelque bétail pour le garder, en doit répondre. Si la choſe ſe perd par ſa faute, ou par ſa négligence, il la reſtituëra : ſi elle meurt entre ſes mains, ou ſi elle eſt priſe par les ennemis, il ſera tenu d'affirmer par ſerment, qu'il n'y a point de ſa faute, & ſera déchargé de la reſtitution : ſi elle a été volée, il rendra la valeur. Si elle a été priſe par les bêtes ſauvages, que le preneur porte quelque partie du corps au maître de l'animal, il ſera déchargé de reſtituer. Si l'animal eſt ſimplement emprunté ou loüé, & qu'il meure en préſence du propriétaire, le preneur n'eſt tenu à rien : ſi le propriétaire eſt abſent, l'emprunteur reſtituëra la choſe.

L'uſure des Iſraëlites envers leurs freres, eſt ſévérement condamnée par la Loi, mais elle leur eſt tolérée envers les étrangers. (*d*) Si le créancier vouloit prendre des gages de ſon débiteur, il ne pouvoit pas entrer dans ſa maiſon, mais attendre devant la porte, que le debiteur lui apportât quelque choſe. (*e*) Il ne pouvoit pas prendre en même-tems les deux meules, dont on ſe ſervoit pour moudre le grain, (*f*) ni l'habit de la veuve. S'il avoit pris un habit, ou une couverture, il devoit la rendre au ſoir, afin que ſon frere eût de quoi ſe couvrir pendant la nuit. (*g*) Ceux qui prennent des ouvriers à la journée, les payeront avant la nuit. (*h*) Que les riches ne refuſent pas de prêter aux pauvres, ſous prétexte qu'ils ne tirent point de profit de leur prêt. (*i*) Que les Hébreux s'entr'aident ſi bien, qu'il n'y ait point de pauvres dans Iſraël. (*k*) Que perſonne ne touche aux bornes du champ de ſon voiſin. (*l*) Que dans la moiſſon & dans la vendange, on ne ſoit pas ſi exact à ramaſſer les épis, & à cüeillir les grappes, qu'il n'en reſte rien aux pauvres, qui vont aprés les moiſſonneurs & les vendangeurs. Qu'on ne retourne pas querir une gerbe, qu'on aura oubliée dans le champ. Que dans les repas de Religion, on ne néglige pas le pauvre, l'étranger, la veuve, l'orphelin, & le Lévite. (*m*) L'étranger

(*u*) *Deut.* XIX. 9. 10. 11. *Levit.* XIX. 19. 20. (*x*) *Deut.* XXII. 5. (*y*) *Exod.* XX. 15. (*z*) *Exod.* XXI. 16. & *Deut.* XXIV. 8. (*a*) *Exod.* XXII. 1. 2. 3. 4. (*b*) *Exod.* XXII. 4. 5. (*c*) *Exod.* XXII. 5. & *ſeq.*

(*d*) *Exod.* XXII. 25. *Levit.* XXV. 37. *Deut.* XXIV. 19. 20. (*e*) *Deut.* XXIV. 10. (*f*) *Deut.* XXIV. 6. (*g*) *Exod.* XXII. 26. (*h*) *Deut.* XXIV. 14. 15. *Levit.* XIX. 13. (*i*) *Deut.* XV. 8. (*k*) *Ibid.* XV. 4. (*l*) *Deut.* XIX. 14. (*m*) *Levit.* XIX. 9. 10. *Deut.* XXII. 9. *Deut.* XXIV. 19. 20.

ger sur tout est fort recommandé aux Hébreux. Ayez soin de l'étranger, dit Moyse, puisque vous avez été vous-mêmes étrangers dans l'Egypte, & que vous sçavez quels sont les sentimens des étrangers hors de leur pays. (*n*) Dieu veut qu'ils aiment, & qu'ils sécourent non-seulement leurs freres, & leurs amis, mais même leurs ennemis; qu'ils évitent la vengeance, & qu'ils la réservent à Dieu. (*o*) S'ils voyent l'animal de leur ennemi tombé sous sa charge, qu'ils lui aident à le relever: s'ils trouvent son bétail égaré, qu'ils le retirent dans leur maison. (*p*) Il n'y a que les Chananéens envers qui ils doivent exercer leur haine & leur vengeance. Point d'amitié, d'union, d'alliance avec eux; ordre de les exterminer, de les mettre à mort sans quartier. Les Hébreux en cela sont les vengeurs de la gloire de Dieu, & les exécuteurs de sa vengeance. (*q*) Permis aux passans d'entrer dans une vigne, & d'y manger du raisin, & de prendre des épis dans un champ, & d'en manger; mais non pas d'en emporter. (*r*)

Il y avoit parmi les Israëlites des esclaves de deux sortes; des esclaves Hébreux, & des esclaves des nations étrangéres. Ceux-ci étoient esclaves pour toûjours; mais les esclaves Hébreux étoient mis en liberté dans l'année Sabbatique. (*s*) S'ils ne jugeoient pas à propos de profiter du privilége de la Loi, ils se présentoient devant les Magistrats, faisoient leur déclaration, & leur maître les ramenoit à sa maison, & leur perçoit l'oreille d'une alêne, à la porte de son logis. Si l'esclave est entré en esclavage avec sa femme & ses enfans, il en sortira avec eux: si son maître lui a donné une femme durant sa servitude, la femme & les enfans qui en seront sortis, demeureront au maître; mais l'esclave pourra sortir, s'il veut. Si un Hébreu est contraint par la pauvreté de se vendre à un étranger, qui ne soit pas Israëlite, que ses parens, s'ils sont en état de le faire, le rachetent; sinon, que tout Israëlite le puisse racheter, ou qu'il se rachete lui-même: on rendra à son maître ce qu'il lui coûte, en déduisant le service qu'il lui a rendu, & eu égard au tems qui reste jusqu'au Jubilé: car les étrangers, de même que les Hébreux, devoient relâcher leurs esclaves Israëlites, & rendre les héritages aux légitimes possesseurs, dans l'année du Jubilé. Si un esclave contraint par la violence de son maître, se retire dans le pays des Hébreux, qu'on ne le livre point à son maître, & qu'on le laisse demeurer dans quelle ville du Pays il voudra. (*t*) Si un pere vend sa fille, l'acheteur ou son fils pourront la prendre à titre de femme du second rang, ou de concubine, & la garder en cette qualité. S'ils ne la prennent point, ils la mettront en liberté en l'année Sabbatique, en lui donnant, disent les Rabbins, le présent ordinaire de trente sicles. Le maître ne la pourra pas vendre à un autre, & la fille ne pourra proroger sa servitude au-delà de l'année Sabbatique. Si le maître aprés l'avoir fait épouser à son fils, donne encore à ce fils une autre femme, ce nouveau mariage ne préjudiciera point aux droits de la premiére femme. Son mari lui donnera la nourriture, le logement, l'entretien, & lui rendra les devoirs du mariage. Que s'il manque à quelques-unes de ces conditions, la fille sortira de servitude gratuitement, & sans attendre l'année Sabbatique.

Pour inspirer de l'humanité envers les hommes, la Loi ordonnoit qu'on en eût même pour les bêtes. Elle ordonne que les jours de Sabbat, on ne les fasse point travailler, (*u*) & que dans l'année Sabbatique, elles ayent libre pâture par tout. (*x*) Il semble même que l'indulgence s'étend jusqu'aux animaux sau-

(*n*) *Exod.* XXII. 21. XXIII. 9. *Levit.* XIX. 33. 34. *Deut.* X. 18. (*o*) *Levit.* XIX. 18. & *Deut.* XXXII. 35. (*p*) *Exod.* XXIII. 4. 5. *Levit.* XIX. 17. *Deut.* XXI 1. & *seq.* (*q*) *Exod.* XXII. 32. 33. & XXXIV. 12. & *Num.* XXX. 51. 52. & *Deut.* VII. 2. 16. (*r*) *Deut.* XXIII. 24. 25. (*s*) *Vide Exod.* XXII. 1. ... 6. *Levit.* XXV. 39. 40. & *seq.*

(*t*) *Deut.* XXIII. 15. 16. (*u*) *Exod.* XXIII. 12. (*x*) *Levit.* XXV. 7.

ſauvages. Elle défend de cuire le chevreau dans le lait de ſa mere ; (y) de prendre la mere dans le nid avec ſes petits, ou ſes œufs ; (z) de couper les animaux, (a) de lier la gueule à un bœuf qui foule le grain, (b) d'accoupler enſemble des animaux de différentes eſpéces. (c) On doit rapporter à la même fin la défenſe de parler mal d'un ſourd, (d) & de mettre quelque choſe devant un aveugle, pour le faire tomber. (e)

Les Iſraëlites ne mangeoient point indifféremment de toutes ſortes d'animaux, d'oiſeaux & de poiſſons : il y en avoit un grand nombre qui paſſoient chez eux pour impurs, & dont ils n'uſoient jamais. Des animaux à quatre pieds, tous ceux qui n'ont pas la corne du pied fenduë, & ne ruminent point, ne ſont pas purs. Parmi les poiſſons, ils ne mangeoient que ceux qui ont des nageoires & des écailles. Il y avoit auſſi pluſieurs ſortes d'oiſeaux & de reptiles, qui leur étoient interdits. Ces animaux étant vivans, ne ſoüilloient point ceux qui les touchoient : mais leurs cadavres imprimoient une ſoüillure qui duroit juſqu'au ſoir, & qui ne ſe nettoyoit qu'en lavant ſon corps & ſes habits. Le nerf de la cuiſſe, même des animaux purs, ne ſe mangeoit point, à cauſe du nerf de la cuiſſe de Jacob, que l'Ange toucha ; (f) non plus que tout animal mort de lui-même, ou déchiré par une bête carnaciére. (g) Le ſang & la graiſſe des animaux étoient pareillement défendus. (h)

La circonciſion des mâles au huitiéme jour, fut commandée à Abraham. (i) Elle étoit d'obligation à tous les Iſraëlites ; ſous peine d'être exterminez de leur peuple. Il y avoit pluſieurs impuretez légales, dont les unes ſéparoient de l'uſage des choſes ſaintes ; & les autres, du commerce des hommes. Avoir touché un mort, s'être trouvé dans la maiſon où il étoit, avoir aſſiſté à des funérailles, rendoient impur pour ſept jours, & on étoit obligé de ſe purifier avec de l'eau d'expiation, ſous peine de la vie. (k) La lépre, (l) la gonorrhée, (m) l'incommodité ordinaire des femmes, (n) imprimoient une ſoüillure à ceux qui en étoient incommodez, tout le tems que leur mal duroit ; & aprés leur guériſon, ils offroient une hoſtie d'expiation, comme pour ſatisfaire à Dieu des fautes involontaires qu'ils auroient pû commettre pendant leur ſoüillure. Ceux qui approchoient des perſonnes ainſi ſoüillées ou qui touchoient à ce qu'elles avoient manié, ou ſur quoi elles s'étoient aſſiſes, contractoient auſſi une ſoüillure, mais qui ne duroit qu'un jour. (o) Une femme nouvellement accouchée étoit auſſi censée impure quarante jours aprés la naiſſance d'un garçon & cinquante aprés la naiſſance d'une fille. (p) Pendant tout ce tems, elle ne pouvoit toucher aux choſes ſaintes, ni ſe préſenter au parvis du Tabernacle. Aprés ce tems, elle venoit offrir pour ſon expiation un agneau, une tourterelle, ou un jeune pigeon ; & ſi elle étoit pauvre, elle offroit ſeulement deux tourterelles, ou deux pigeonneaux.

Tous les peuples qui n'avoient point la circonciſion, paſſoient pour impurs parmi les Iſraëlites. Ils ſe ſervoient du mot d'*incirconcis*, pour dire une choſe ſoüillée. Les Chananéens & les Amalécites étoient dévoüez à l'anathême. (q) Les eunuques, les bâtards, ou ceux qui étoient nez d'une femme proſtituée, n'entroient point dans l'Egliſe du Seigneur, juſqu'à la dixiéme génération ; (r) c'eſt-à-dire, n'étoient pas reçûs dans la communication des priviléges des Iſraëlites. Les Ammonites & les Moabites n'y entroient pas, même à la diéxime génération. (ſ) Il étoit défendu

(y) *Exod.* XXIII. 20. *&* XXXIV. 26. *&* *Deut.* XIV. 21. (z) *Deut.* XXII. 6. (a) *Levit.* XXI. 24. (b) *Deut.* XXV. 4. (c) *Levit.* XIX. 19. *&* *Deut.* XXII. 10. (d) *Levit.* XIX. 14. (e) *Levit.* XI. 2. *& ſeq.* *&* XX. 25. *&* *Deut.* XIV. 4. (f) *Geneſ.* XXXII. 32. (g) *Exod.* XXII. 31. *Levit* XVII. 15. (h) *Geneſ.* XVII. 11. 12. *&c.* (i) *Levit.* XVII. 10. *Geneſ.* X. 4. *Deut.* XII. 23. 24. *Levit.* VI. 25.

(k) *Num.* V. 2. *&* XIX. 11. 12. 20. (l) *Levit.* XIII 45. 46. (m) *Levit.* XV. 2. (n) *Ibid.* XV. 19. (o) *Ibid.* ℣. 4. 20. (p) *Levit.* XII. 4. *&* 5. *& ſeq.* (q) *Exod.* XVII. 14. *&* *Deut.* XXV. 17. (r) *Deut.* XXIII. 1. 2. (ſ) *Deut.* XXIII. 1.

de faire la paix, & de vivre en amitié avec ces peuples. (*t*) Les Iduméens & les Egyptiens pouvoient être reçûs dans Israël aprés la troisiéme génération: les premiers, en considération d'Esaü frere de Jacob; & les seconds, parce que les Israëlites avoient vêcû chez eux comme étrangers.

Moyse défend toute sorte de fraudes & de tromperies dans le commerce. Il ordonne que l'on ait des mesures égales pour vendre & pour acheter, pour recevoir & pour délivrer. (*u*) Qu'on honore les vieillards; & qu'on se tienne debout en leur présence. (*x*) Que tous les Israëlites portent des houppes aux quatre coins de leurs manteaux, & de la frange au bord de leurs habits; afin que cela les fasse souvenir de la Loi du Seigneur. (*y*) Les filles n'héritoient qu'au défaut des garçons. (*z*) Les filles héritiéres épousoient des maris de leur Tribu; afin que les héritages d'une Tribu ne passassent point dans une autre. (*a*) Si un homme meurt sans enfans, ses freres hériteront de ses biens: s'il n'a point de frere, la succession ira à ses oncles paternels; & s'il n'a point d'oncle paternel, elle ira aux plus proches parens.

Lorsqu'un homme mouroit sans enfans, son frere étoit obligé d'épouser sa veuve, & de faire revivre la mémoire de son frere, dont il recevoit la succession. (*b*) S'il refusoit de le faire, la femme le citoit à la porte de la ville, lui ôtoit le soulier du pied, lui crachoit au visage, & lui disoit: *C'est ainsi que sera traité celui qui refuse d'édifier la maison de son frere dans Israël.* Si un homme avoit conçû contre sa femme quelque soupçon, il pouvoit lui faire boire les eaux de jalousie; (*c*) & Dieu avoit eu cette condescendance pour la dureté des Juifs, de leur accorder cette épreuve, pour prévenir de plus grands maux. Il toleroit aussi que le mari accusât sa femme, (*d*) comme n'ayant pas trouvé dans elle les marques de virginité: mais si l'accusation se trouvoit fausse, le mari étoit condamné à être battu à coups de verges, ou de bâtons, à cent sicles d'amende au profit du pere de la femme, & à ne la pouvoir jamais répudier. Un mari qui avoit deux femmes, ne pouvoit pas non plus transférer les droits du premier-né, à l'enfant de celle de ces deux femmes qu'il aimoit le plus; il ne pouvoit dépoüiller de ce privilége, le fils de celle qui étoit la moins aimée. (*e*)

Le pays de Chanaan devoit être partagé par le sort entre toutes les Tribus également, autant qu'il étoit possible, eu égard au nombre de ceux qui composoient la Tribu. (*f*) Lorsque les Israëlites bâtissoient une maison, ils devoient mettre tout autour du toît une espéce de mur, ou de couronnement, pour empêcher que ceux qui alloient sur le toît, qui étoit en platte-forme, ne tombassent, & ne se tuassent. (*g*)

Il y avoit plusieurs sortes de vœux, que pouvoient faire les Hébreux. Ils pouvoient se voüer eux-mêmes, ou dévoüer au Seigneur une autre personne. (*h*) Les personnes ainsi dévoüées, se rachetoient moyennant une certaine somme. Un homme depuis l'âge de vingt ans, jusqu'à soixante, donnoit pour son rachat cinquante sicles, & la femme trente. Un garçon depuis cinq ans, jusqu'à vingt, donnoit vingt sicles, & une fille de même âge, dix. Un homme au-dessus de soixante ans, donnoit quinze sicles; une femme, dix. Les pauvres donnoient, selon leurs facultez, la taxe qui leur avoit été imposée par le Prêtre. Un animal propre à être sacrifié, qu'on aura voué, ne se rachetera point, mais sera immolé. Un animal impur sera estimé par le Prêtre; & si le propriétaire le veut racheter, il y ajoûtera une cinquiéme partie de la valeur pardessus. Si c'est une maison, on en fera

(*t*) ℣. 6. (*u*) *Levit.* XIX. 35. *Deut.* XXV. 13. 14. (*x*) *Levit.* XIX. 32. (*y*) *Num.* XV. 38. *Deut.* XXII. 12. (*z*) *Num.* XXVII. 5. 6. *&* XXXVI. 3. 4. *& seq.* (*a*) *Num.* XXVII. 8. 9. 10. 11. (*b*) *Deut.* XXV. 5. 6. 7. (*c*) *Num.* VI. 14.

(*d*) *Deut.* XXII. 14. 15. (*e*) *Deut.* XXI. 15. 16. (*f*) *Num.* XXXIII. 53. XXXIV. 13. (*g*) *Deut.* XXII. 8. (*h*) *Levit.* XXVII. 2. *& seq.*

fera l'estimation, & elle sera venduë au profit des Prêtres. Si le propriétaire la veut racheter, il en donnera un cinquiéme pardessus la taxe du Prêtre. Un champ qu'on aura voüé, sera de même prisé par le Prêtre, suivant la valeur de son revenu, & suivant le tems qui reste jusqu'au Jubilé. Le propriétaire le pourra racheter, en y ajoûtant un cinquiéme. Mais si le propriétaire ne rachete pas son champ, & qu'il soit vendu à un autre, celui qui l'a voüé, n'y pourra plus rentrer, même dans l'année du Jubilé; parce qu'il est sanctifié, & qu'il est devenu comme un fonds acquis aux Prêtres. C'est à eux à qui il retourne dans l'année du Jubilé. Les premiers-nez appartenans au Seigneur, ne sont point matiére de vœu.

Les choses & les animaux dévoüez à l'anathême, ne se rachetoient point, mais étoient mis à mort, si c'étoient des animaux; ou demeuroient aux Prêtres, si c'étoient des maisons, ou des héritages. (*i*) Les dixmes de la terre & des animaux se peuvent racheter, en y ajoûtant une cinquiéme partie par-dessus leur valeur. Chacun est obligé d'acquitter exactement & promtement ses vœux. (*k*) Si une fille qui est encore dans la maison de son pere, fait un vœu, & que son pere en ayant eu connoissance, n'en ait rien dit, elle accomplira son vœu. Si au contraire son pere ne consent pas à sa promesse, elle sera nulle & sans effet. Si c'est une femme mariée, son mari annullera ou ratifiera ses promesses par son consentement ou par son désaveu. Il n'a qu'un jour pour contredire: s'il attend au second jour à s'expliquer, la femme sera obligée à son vœu. Une femme répudiée & une veuve seront tenuës à toutes les promesses qu'elles auront faites.

Les Nazaréens étoient une sorte de gens qui se consacroient au Seigneur, & qui s'abstenoient de vin, & de tout ce qui peut enyvrer; qui ne se faisoient point couper les cheveux, & n'assistoient à aucunes funérailles pendant tout le tems de leur Nazaréat. (*l*) Aprés ce tems accompli, le Prêtre le présentera à la porte du Tabernacle, & offrira un agneau en holocauste, une brebis pour le péché, & un bélier pour une hostie pacifique. Lorsque ces victimes seront immolées, l'on coupera les cheveux du Nazaréen, & on les jettera sur le feu de l'Autel: ensuite le Prêtre mettra sur la main du Nazaréen une épaule du bélier, & des offrandes de pain & de gâteau; & le Nazaréen les ayant renduës au Prêtre, celui-ci les élevera en présence du Seigneur; & alors le Nazaréen pourra boire du vin. Si pendant le tems de sa consécration, il meurt par hasard devant lui une personne, il sera obligé de recommencer de nouveau toutes les cérémonies de son Nazaréat, & d'offrir deux pigeonneaux pour l'expiation de sa soüillure.

Tout le pays de Chanaan étant plongé dans l'idolâtrie, lorsque les Hébreux y entrérent, Dieu leur ordonne de détruire toutes les marques de la fausse Religion qu'ils y rencontreroient; bois consacrez, Autels, pierres, colomnes, statuës érigées en l'honneur des faux Dieux. (*m*) Il fit d'abord ériger en son honneur un Autel de gazon, au pied de Sinaï. (*n*) Ensuite il en fit faire un de bois, couvert de lames de cuivre, & creux par dedans, pour le Tabernacle. On faisoit le feu sur une grille de même matiére, enfoncée à la moitié de la profondeur de cet Autel. (*o*) Il défendit de monter à cet Autel par des dégrez; (*p*) de peur que les Prêtres en montant, ne découvrissent quelque chose d'indécent, & de contraire à la pudeur. Il ordonna aussi qu'aussi-tôt qu'on seroit entré dans la Terre promise, on se transportât sur les montagnes d'Hébal & de Garizim. Une partie des Tribus devoit se placer sur Garizim, pour y prononcer des bénédictions sur ceux qui pratiqueroient les Loix du Seigneur; & une autre partie, sur la montagne d'Hébal, pour

O 2

(*i*) *Levit.* XXVII. 28. (*k*) *Num.* XXX. 13.

(*l*) *Num.* VI. 1. 2. *& seq.* (*m*) *Levit.* XVI. 1. *& Deut.* XIII. 2. 3. (*n*) *Exod.* XX. 24. 25. (*o*) *Exod.* XXVII. 8. (*p*) *Exod.* XX. 26.

pour prononcer des malédictions contre ceux qui les négligeroient. (q) On y devoit ériger un vaste & grand Autel, enduit de chaux, sur lequel on pût écrire les paroles de la Loi du Seigneur. C'est ce qui fut exécuté par Josué. (r)

[Loi orale, ou *Tradition*: est celle que les Juifs disent avoir reçûë par la tradition de leurs peres. Ils tiennent que Moyse reçut également la *loi écrite* & la *loi orale* sur le mont Sinaï; que la premiere fut rédigée par écrit, & que l'autre ne fut donnée que de bouche, & qu'elle a passé de main en main d'une génération à l'autre par le moyen des Anciens. Ils donnent par ce moyen une autorité égale à l'une & à l'autre, comme ayant une même origine; & étant également émanées de Dieu. Ils donnent même la préference à la loi orale sur la loi écrite; car celle-ci, disent-ils, est en plusieurs endroits obscure, imparfaite & défectueuse, & ne pourroit servir de régle sans le secours de la loi orale, qui supplée à tout ce qui manque à loi écrite, & en leve toutes les difficultez.

Aussi n'observent-ils la loi écrite qu'avec les explications, les modifications & les gloses de la loi orale; & c'est une espéce de maxime parmi eux que l'alliance que Dieu fit avec eux à Sinaï, consiste moins dans les préceptes de la loi écrite, que dans ceux de la loi orale; ils donnent même ordinairement la préférence à ces dernieres loix. Ils disent, par exemple, que les paroles des Scribes sont plus aimables que celles de la loi; que les paroles de la loi sont tantôt de poids & tantôt légéres, mais que celles des Docteurs sont toujours de poids. Que les paroles des Anciens étoient de plus grand poids que celles des Prophétes. Dans d'autres endroits ils comparent le Texte sacré à l'eau, & la Misna ou le Thalmud qui contient leurs traditions, au vin, ou à l'hipocras. Ailleurs la loi écrite est du sel, mais la Misne & le Thalmud sont les épiceries les plus exquises. La loi n'est que comme le corps, & la loi orale ou la tradition est comme l'ame de la religion. Dès le tems de Notre-Seigneur (s) on leur reprochoit d'avoir anéanti la parole de Dieu par leurs traditions. Voyez ci-devant *Cabale*.

Loi. Souvent sous le nom de *loi*, on entend toute l'écriture de l'ancien Testament. Les Mahométans, après leur chef Mahomet, soutiennent (t) que les Juifs ont corrompu la loi, de même que les Chrétiens ont corrompu l'Evangile. Il est aisé de voir le but de cette accusation, qui est de décréditer les vraies écritures, & d'ôter par ce moyen aux Juifs & aux Chrétiens les armes pour attaquer & pour détruite le Mahométisme, qui n'est proprement fondé que sur cette supposition chimérique, & sur cette calomnie diabolique de ce fameux imposteur. Dès qu'il a sçu persuader cela à ses sectateurs, il met les Juifs & les Chrétiens seuls dépositaires des oracles sacrez, dans le besoin de prouver qu'ils joüissent des Exemplaires authentiques & exemts de corruption, écrits par les Auteurs inspirez, & pendant cela Mahomet avance impudemment tout ce qu'il juge à propos, corrompt les histoires de l'ancien & du nouveau Testament, fait parler les Patriarches, Moyse & Jesus-Christ d'une maniére conforme à son systême & à ses intérêts; & quand on crie à l'imposture & à la corruption, il dit que c'est nous-mêmes qui avons alteré les Livres saints; que nous n'avons plus ni la loi, ni les Evangiles dans leur intégrité.

Et en quoi les Juifs ont-ils corrompu les Livres de l'ancien Testament? C'est, disent les Mahométans, en y ajoûtant des voyelles qu'ils n'avoient pas auparavant: Il est vrai que les points voyelles sont d'une invention assez nouvelle: mais ce n'est point une corruption du texte, c'est une détermination de la maniére dont on doit lire certains mots; qui sans cela pourroient recevoir divers sens.

(q) *Deut.* XI. 29. & XXVII. 28. (r) *Josue.* VIII. 30. 33.

(s) *Marc.* VII. 13. (t) D'Herbelot Bibl. Orient. p. 853. & 874.

sens. Mais ces points voyelles n'ôtent à personne la liberté de lire autrement, s'il y trouve un meilleur sens. Ils ajoûtent de plus que dans les livres de Moyse on ne trouve pas un précepte qui oblige les Juifs ni à la priére, ni au jeûne, ni à l'aumône, ni au pélérinage de Jérusalem, ce qui est manifestement faux. Mais au lieu d'examiner la chose, c'est plûtôt fait de dire avec Mahomet : *Quand ceux qui ont des Livres, vous les présentent, n'y ajoutez point foy, & ne les rejettez pas aussi; mais dites seulement, nous croyons en Dieu, en ses Livres & en ses envoyez.* C'est sur ce principe que les Musulmans se croyent défendu de traduire ou de citer aucune chose de la Loi ou de l'Evangile.]

LONGIN. C'est le nom que l'on donne au soldat, qui perça de sa lance le côté de nôtre Seigneur. (u) On a plusieurs histoires de saint Longin; mais il n'y en a aucune de bien authentique. Celle que les Bollandistes ont publiée dans les Actes des Saints au 15. de Mars, porte que Longin étoit un des soldats laissez à la garde des croix & des crucifiez, lequel ayant vû les merveilles arrivées à la mort de JESUS-CHRIST, se convertit, & reconnut que c'étoit un homme juste : Qu'ensuite ayant été désigné par Pilate pour garder le tombeau du Sauveur, il ne voulut point recevoir de l'argent des Pontifes, pour dire que ses Disciples avoient enlevé son Corps; ce qui irrita Pilate jusqu'à le vouloir perdre, sans y pouvoir réüssir : Que pour se donner entiérement à JESUS-CHRIST, il renonça à la milice, sans le congé de Pilate, & se retira chez lui en Cappadoce avec deux de ses soldats, qui avoient suivi son exemple. Etant arrivé en Cappadoce, il commença à y prêcher la Religion Chrétienne; ce qui engagea les Juifs à solliciter Pilate d'écrire à l'Empereur pour demander la punition de ces déserteurs. Ils envoyérent en même-tems de l'argent à Rome, pour obtenir ce qu'ils vouloient. Tibére ordonna que Longin & ses compagnons seroient punis de mort comme déserteurs; & Pilate envoya des soldats en Cappadoce, qui tranchérent la tête à Longin & à ses compagnons, & qui rapportérent leurs têtes à Pilate.

Surius en rapporte d'autres Actes, tirez de Métaphraste, qui sont encore plus douteux que ceux que nous venons de citer. Allatius (x) en cite encore d'autres, qu'il croit écrits par un témoin oculaire: mais Bollandus qui les a vûs, n'a pas seulement daigné d'en tirer copie. Saint Chrysostome (y) dit que de son tems, il y avoit des gens qui tenoient que le Centurion, dont il est parlé dans l'Evangile, (z) & qui rendit gloire à Dieu, en disant: En vérité celui-ci étoit Fils de Dieu; que ce Centurion, dis-je, s'étoit affermi dans la foi, jusqu'à souffrir le martyre, & qu'on avoit même les Actes de son martyre: mais il ne dit pas que ce soit lui qui perça le côté du Sauveur; encore moins qu'il s'appellât *Longin*. Les Grecs tiennent que saint Longin fut martyrisé à Andrales ou Sandrales, prés de Thyanes en Cappadoce, & ils l'honorent le 16. d'Octobre. Les Latins croyent que saint Longin est non pas le Centenier, mais le soldat qui perça le côté du Fils de Dieu. Ils en font la Fête le 15. de Mars. Voyez Bollandus au 15. de Mars, & M. de Tillemont, Hist. Eccles. tom. 1. not. 38. sur JESUS-CHRIST, p. 477. 478.

LOTH, fils d'Aran, & neveu d'Abraham. Il suivit son oncle lorsqu'il sortit de la ville d'Ur; & ensuite lorsqu'il sortit de Haran, pour se retirer en la terre de Chanaan. (a) Abraham eut toûjours pour lui une grande tendresse. Il le mena avec lui en Egypte, & le ramena dans la terre de Chanaan. Mais ils ne purent demeurer plus long-tems ensemble: ils furent obligez de se séparer, parce que comme ils avoient l'un & l'autre de grands troupeaux, (b) quelquefois les pasteurs d'Abraham & ceux de Loth prenoient querelle ensemble.

 Abra-

(u) *Joan.* XIX. 34.

(x) *Allatius de Simeonib. p.* 101. (y) *Chrysost. in Matt. homil.* 89. *p.* 913. *a.* (z) *Matth,* XXVII. 54.
(a) *Genes.* XI. 31. An du M. 2082. & 2083. avant J. C. 1917. & 1918. avant l'Ere vulg. 1921. & 1922.
(b) *Genes.* XIII. 6. 7.

Abraham dit donc à Loth: Qu'il n'y ait point de dispute entre nous, puisque nous sommes freres. Tout le pays est devant vous. Choisissez quelle part vous voudrez. Si vous prenez la gauche, je prendrai la droite; & si vous choisissez la droite, je prendrai la gauche. Loth choisit donc pour sa demeure (c) Sodome, dont les environs étoient trés-beaux & trés-agréables.

Environ huit ans aprés, (d) le Roi Codorlahomor & ses alliez ayant attaqué celui de Sodome, & ceux des villes voisines, les mirent en fuite, pillérent Sodome, prirent grand nombre de captifs, & emmenérent en particulier Loth neveu d'Abraham. Abraham en ayant été informé, (e) choisit entre ses serviteurs trois cens dix-huit hommes résolus & bien armez; & ayant poursuivi les Rois liguez, les atteignit vers les sources du Jourdain, les battit, les mit en fuite, recouvra le butin qu'ils avoient pris, & ramena les captifs, entre autres, Loth son neveu.

Quelques années aprés, (f) les crimes de ceux de Sodome & des quatre villes voisines étant montées à leur comble, Dieu envoya trois Anges, pour les punir & pour les exterminer. (g) Ces trois Anges passérent par la demeure d'Abraham, & ce Patriarche eut l'avantage de les recevoir dans sa tente. Comme il les reconduisoit du côté de Sodome, un des Anges lui découvrit le sujet de leur voyage; & Abraham craignant pour son neveu, lui demanda si Dieu envelopperoit l'innocent avec le coupable dans la ruine de cette ville, & s'il la feroit périr, supposé qu'il s'y trouvât seulement vingt ou dix Justes. L'Ange lui ayant dit qu'il épargneroit Sodome, s'il s'y rencontroit seulement dix Justes, Abraham s'en retourna, s'assûrant qu'il y auroit sans doute au moins ce nombre de gens de bien dans une si grande ville; & que Loth ne manqueroit pas d'être de leur nombre.

Sur le soir, les deux Anges; car le troisiéme, qui n'étoit apparemment envoyé que pour annoncer la naissance d'Isaac, étant disparu; ces deux Anges, dis-je, etant arrivez à Sodome, Loth qui étoit assis à la porte de la ville, les apperçut; alla au-devant d'eux, se prosterna jusqu'en terre, & les supplia avec beaucoup d'instance de prendre le couvert dans sa maison. Les Anges s'en défendirent d'abord, disant qu'ils vouloient passer la nuit dans la place publique: mais Loth les ayant pressez d'entrer dans sa maison, ils entrérent, & il leur fit un festin. Mais avant qu'ils se fussent retirez pour se coucher, tous les habitans de la ville vinrent assiéger la maison de Loth, & lui dirent: Où sont ces hommes, qui sont entrez ce soir chez vous? Faites-les sortir, afin que nous les connoissions. Loth leur dit: Ne faites point, je vous prie, mes freres; ne faites point un si grand mal. J'ai deux filles qui sont encore vierges; je vous les amenerai: usez en comme il vous plaira, pourvû que vous ne fassiez point de mal à ces hommes-là, qui sont entrez dans ma maison, comme dans un lieu de sûreté. Mais ils lui dirent: Retirez-vous; vous êtes venu ici comme un étranger, & vous prétendez être nôtre Juge. Nous vous traiterons vous-même avec violence. Et comme ils étoient sur le point de rompre la porte; les deux Anges tendirent la main à Loth, le retirérent dans sa maison, fermérent la porte, & frappérent d'aveuglement tous ceux qui étoient autour; en sorte qu'ils ne pûrent plus trouver la porte.

Alors les Anges dirent à Loth: Faites sortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent; car nous allons renverser ce lieu, parce que le cri des crimes de cette ville est monté jusqu'au Seigneur; & il nous a envoyez pour la détruire. Loth alla donc avertir ses

(c) An du Monde 2084. avant J. C. 1916. avant l'Ere vulg. 1920. (d) L'An du Monde 2092 avant J. C. 1908. avant l'Ere vulg. 1912. (e) *Genes.* XIV. 12. 13. *& seq.* (f) An du Monde 2107. avant J. C. 1893. avant l'Ere vulg. 1897. (g) *Genes.* XVIII. 20. *& seq. &* XIX. 1. 2. 3. *&c.*

ses gendres qui devoient épouser ses filles, & leur dit qu'ils eussent à sortir promtement de Sodome, parce que le Seigneur alloit détruire la ville. Mais ils traitérent ces avis de visions, & n'en tinrent compte. Dés le matin les Anges prirent Loth, sa femme & ses filles par la main, & les arrachérent en quelque sorte de leur maison, parce qu'ils différoient toûjours d'en sortir. Alors ils leur dirent: Sauvez-vous au plus vîte, ne regardez pas derriére vous, gagnez la montagne, de peur que vous ne soyiez enveloppez dans le malheur des autres. Loth pria les Anges de trouver bon qu'il se retirât dans Ségor, qui étoit une des cinq villes condamnées à périr. Les Anges usérent donc de condescendance à son égard, & lui permirent de se sauver à Ségor. Mais la femme de Loth ayant regardé derriére, fut surprise dans la flamme qui tomba du Ciel, & qui embrasa tout le terrein de Sodome, & fut changée en une statuë de sel.

Loth ayant vû le malheur de Sodome, & des villes voisines, n'osa demeurer dans Ségor. (*h*) Il en sortit, & se retira dans une caverne de la montagne voisine avec ses deux filles. Celles-ci s'étant imaginées que tous les hommes étoient péris, & que le monde finiroit, si elles ne lui donnoient de nouveaux habitans, enyvrérent leur pere, & l'aînée coucha avec lui, sans qu'il s'en apperçût; en sorte qu'elle en conçut un fils, qu'elle nomma *Moab*, & qui fut pere des Moabites. La seconde s'approcha de lui la nuit suivante, aprés l'avoir encore enyvré, & en eut *Ammon*, qui fut pere des Ammonites. On peut voir les Commentateurs sur le Chapitre XIX. de la Génése, pour sçavoir quel jugement l'on doit porter de toute la conduite de Loth, de ses filles & de sa femme. Saint Pierre dit que Dieu tira le juste Loth de l'oppression & de la véxation de ceux de Sodome. (*i*)

[Quelques-uns ont prétendu que *Béelphegor* (*k*) adoré parmi les Moabites, enfans de Loth, n'étoit autre que Loth lui-même. *Béelphegor* signifie, dit-on, le *Dieu découvert*, & sans pudeur; ce qui revient assez à ce qui arriva à Loth avec ses filles.

Les Mahométans ont ajoûté beaucoup de circonstances à l'histoire de Loth (*l*). Ils tiennent que ce Patriarche fut envoyé de Dieu aux habitans de Sodome & des quatre villes pour leur prêcher l'unité d'un Dieu, & les détourner du crime abominable dont on dit qu'ils ont été les premiers auteurs, & qui a pris d'eux leur nom parmi nous; nous lui donnons le nom de *Sodomie*, & les Arabes lui donnent celui de *Louth* ou *Laouth*.

Loth s'acquitta du devoir de prédicateur pendant 20. ans. Il leur prêcha avec beaucoup de zele le culte du vrai Dieu, & leur donna une grande horreur du crime contre nature, dans lequel ils se soüilloient, leur reprochant qu'ils seroient les premiers de tous les hommes qui seroient tombez dans cette abomination, en pervertissant l'ordre naturel; mais & ses prédications & ses remontrances furent inutiles. Dieu résolut donc de les faire périr. L'Ange Gabriël fut envoyé avec deux autres pour les exterminer. Il passa par la demeure d'Abraham, & découvrit à ce Patriarche la résolution de Dieu. Abraham contesta long-tems avec lui, disant qu'il y avoit peut-être cent hommes justes dans les cinq villes, & que Dieu étoit trop juste pour confondre l'innocent avec le coupable. Il descendit ensuite par gradations, jusqu'à faire promettre à l'Ange qu'il n'extermineroit pas ces villes, s'il y trouvoit seulement un juste. Alors Abraham lui répliqua: Mais Loth y est avec sa famille: Aussi l'en tirerons-nous, répondirent les Anges; ainsi ne nous en parlez plus, car l'arrêt de leur condamnation est donné, & il est irrévocable.

Les

(*h*) *Genes.* XIX. 30. 31. *&c.* (*i*) 2. *Petr.* II. 7.

(*k*) בעל פעור (*l*) D'Herbelot Bibl. Orient. p. 520. *Loth.*

Les Anges étant arrivez près de la ville, trouverent Loth qui travailloit aux champs; il les salua, & ayant appris qu'il vouloient passer la nuit dans la ville, il en fut affligé, craignant qu'à cause de leur beauté & de leur bonne mine, on ne leur fît quelque insulte. Il ne put s'empêcher de leur dire qu'ils ne connoissoient pas apparemment quels gens c'étoient que les habitans de Sodome; qu'il n'y en avoit pas de plus méchans sous le ciel; ce qu'il leur répeta quatre fois, la pudeur ne lui permettant pas de s'en expliquer davantage. Ils ne se rendirent pas à ses raisons & entrerent avec lui dans la ville. Ils ne furent pas plûtôt entrez dans sa maison, que ceux de Sodome les vinrent assiéger. Loth sortit, & leur offrit de sacrifier ses filles à leur passion, s'ils vouloient épargner ses hôtes. Mais ils lui répondirent: Vous sçavez que nous n'avons que faire de vos filles, & vous n'ignorez pas ce que nous demandons. Loth leur répondit; Je n'ai pas à la vérité assez de force pour vous résister, mais j'ai mon recours à Dieu, qui pourra me défendre, moy & mes hôtes, contre vos outrages.

Alors les Anges le rassurerent, lui déclarerent qui ils étoient, & lui dirent qu'ils étoient envoyez pour exterminer ces misérables. En même-tems ils les aveuglerent, en passant seulement les mains sur leurs propres visages. Ce châtiment les dissipa, & ils se mirent à crier, que ces étrangers étoient des sorciers. Aussi-tôt les Anges firent sortir Loth & ses filles. Mais sa femme qui s'étoit corrompuë par le commerce qu'elle avoit eu avec ceux de Sodome, voulut demeurer, & périr avec eux.

L'Ange Gabriël passant sous les fondemens de ces villes, les éleva en l'air à une telle hauteur, que les habitans du ciel, les plus proches de la terre, entendirent le chant de de leurs coqs, & l'aboyement de leurs chiens; puis il les laissa tomber sur la terre, & tous les habitans furent écrasez sous leurs ruines, Dieu ayant voulu que leur châtiment eût quelque rapport à leur crime. Aprés ce renversement, Dieu fit tomber sur eux des pierres ardentes, cuites aux fournaises de l'enfer, sur chacune desquelles étoit écrit le nom des coupables, ensorte que ceux-là même qui étoient hors l'enceinte de leur ville, en furent écrasez & brûlez. On dit même qu'un de ceux-là s'étant alors trouvé par hazard dans le temple de la Mecque, bâti par Abraham, y demeura en sureté pendant quarante jours, mais qu'il n'eut pas plûtôt mis le pied dehors, qu'il fut frappé & mis à mort comme ses compatriotes.]

La femme de Loth, est appellée *Hedith* par les Rabbins. (m) Ce nom *Hedith* signifie *temoin*; comme s'ils vouloient marquer que cette femme est un témoin, ou une preuve du châtiment dont Dieu punit l'incrédulité, & l'imprudence de ceux qui ne croyent point à ses menaces & à sa parole. L'Ecriture dit (n) *qu'ayant regardé derrière, elle fut changée en une statuë de sel.* Cette maniére de parler, *regarder derrière soi*, se prend quelquefois pour différer, retarder, s'arrêter; & il y a apparence que l'intention de l'Ange étoit de faire hâter Loth & sa famille, & de leur faire comprendre qu'ils avoient tout à craindre, en usant de remises. On forme beaucoup de difficultez sur ce qui est dit, qu'elle fut changée en une statuë de sel. Les uns ont crû que la phrase de l'Ecriture ne marquoit autre chose, sinon qu'elle avoit été surprise & étouffée par le feu & la fumée, & qu'elle étoit demeurée au même endroit aussi roide, & aussi immobile qu'un rocher de sel: D'autres, que l'on avoit mis sur son tombeau une colomne, ou un monument de pierre de sel: D'autres, qu'elle fut étouffée dans la flamme, & qu'elle devint pour la postérité un monument *de sel*, c'est-à-dire, un monument permanent & durable de sa propre incredulité, & de son im-

(m) *Pirké R. Eliezer. c.* 21. עירית *Hedith.* (n) *Genes.* XIX. 26.

imprudence. D'autres prétendent que cette femme ayant été frappée de l'odeur du souffre, & de la flamme, tomba morte sur la terre, où son corps se pétrifia, & devint roide & sec comme les momies & les corps des Egyptiens qui ont été salez & embaumez : en sorte qu'*une statuë de sel*, seroit équivalente à un corps embaumé, desséché & salé.

Mais le sentiment le plus commun & le plus universel, est que cette femme fut tout d'un coup pétrifiée, & changée en une statuë de sel de roche, qui non-seulement ne se fond pas à la pluye, mais qui est aussi dur que les plus durs rochers. La plûpart des Voyageurs qui ont parcouru la Palestine, racontent qu'on leur a montré la femme de Loth ; c'est-à-dire, le rocher auquel elle a été métamorphosée. Mais ce qui rend leur témoignage fort suspect, c'est qu'ils ne s'accordent pas entre eux sur le lieu où on la voit ; les uns la mettant au couchant, les autres à l'orient ; d'autres au septentrion, d'autres au midy de la Mer Morte, d'autres au milieu de ses eaux, d'autres dans Ségor, d'autres à une grande distance de cette ville. Quelques Anciens, comme saint Irenée, (o) & l'Auteur du Poëme sur Sodome, attribué à Tertullien, assûrent qu'elle conservoit encore de leur tems, la forme de femme, & que par un miracle continuel, elle ne perdoit rien de sa grosseur, quoique l'on en arrachât toûjours quelques piéces. Ils ajoûtent encore une chose plus incroyable, qui est qu'elle étoit en cet état sujette à toutes les infirmitez qui sont naturelles & ordinaires à son sexe. On peut voir nôtre Commentaire sur *Genes.* XIX. 26. la Dissertation de M. Le Clerc sur la femme de Loth, celle de Henry Bauman sur le même sujet, celle de M. Hermand Hard, & de Christophe Auguste Bauman, & les Commentateurs sur le lieu cité de la Génése. Nôtre Seigneur dans l'Evangile, (p) dit à ses Disciples de se souvenir de la femme de Loth dans leur fuite, & de n'imiter pas sa lenteur.

(o) *Iren. l.* 4. *c.* 51. (p) *Luc.* XVII. 32.

LOTHAN, fils de Séhir le Horréen. *Genes.* XXXVI. 20.

LOUP, *Lupus*, en Hébreu, (q) *Seeb*, en Grec, *Lycos* ; animal sauvage, fort connu, [demeurant dans les bois, ennemi du bétail, carnacier, goulu, rusé, d'un odorat exquis, ayant une tête quarrée, & le poil tirant sur le gris. On dit communément que ce qui le rend si vorace, c'est qu'il n'a qu'un intestin fort gros & fort court, dans lequel les alimens ne séjournent que peu de tems. Mais c'est une erreur populaire. Il a les intestins aussi longs que les autres animaux, & que les chiens, étant lui-même une espéce de chien sauvage. Il y a plusieurs sortes de loups ; le *loup mâtin*, qui ne vit que de charogne ; le *loup lévrier*, qui vit de rapine, qu'il attrape avec legéreté ; le *loup cervier*, que quelques-uns confondent avec le lynx, & d'autres avec le chat sauvage. Les chiens transportez d'Europe en la nouvelle Espagne, ont dégéneré en loups.]

L'Ecriture marque neuf choses remarquables du loup. Elle dit 1°. qu'il vit de rapines ; 2°. qu'il est violent, cruel & sanguinaire ; 3°. qu'il est vorace & avide ; 4°. qu'il sort le soir pour ravir sa proye ; 5°. qu'il a la vûë trés-perçante ; 6°. qu'il est grand ennemi des troupeaux de brebis ; 7°. que Benjamin est un loup ravissant ; (r) 8°. que les faux Docteurs sont des loups couverts de peaux de brebis ; 9°. que les persécuteurs de l'Eglise, & les faux pasteurs sont aussi des loups ravissans. Les Prophétes en plus d'un endroit, parlent des loups du soir. Par exemple, Jérémie dit (ſ) que *le loup du soir dévorera les méchans.* Et Abacuc : (t) *Ils sont plus légers que les loups du soir.* Et Sophonie : (u) *Les Juges sont des loups du soir.* Saint Jérôme sur Abacuc, remarque que sur le soir, les loups sont

(q) זאב *Seeb.* Λύκος. *Lycus*, *lupus.* (r) *Genes.* XLIX. 27. (ſ) *Jerem.* V. 6. (t) *Abac.* I. 9. (u) *Sophon.* III. 3.

ſont plus dangereux ; parce qu'alors la faim les preſſe. Les Septante au lieu de *loups du ſoir*, ont traduit des *loups d'Arabie* ; parce que le terme Hébreu *Arab*, ſignifie le ſoir & l'Arabie. Les loups ſont communs en Arabie ; mais ils n'ont rien de particulier en ce pays-là. Ainſi il n'eſt pas néceſſaire de recourir à cette Traduction.

Quant à ce qui eſt dit dans la Génése, que *Benjamin eſt un loup raviſſant*, les Interprétes Chaldéens l'expliquent de l'Autel des Holocauſtes, qui étoit à Jéruſalem, dans la Tribu de Benjamin, & ſur lequel on brûloit ſoir & matin des holocauſtes en l'honneur du Seigneur. D'autres les rapportent au rapt que les Benjamites firent des filles qui venoient au Tabernacle à Silo. (*x*) D'autres les rapportent à Mardochée, ou à Saül, qui étoient de la Tribu de Benjamin. D'autres enfin l'expliquent de ſaint Paul, qui étoit auſſi de cette Tribu ; & c'eſt l'explication la plus commune parmi les Interprétes Chrétiens. (*y*) Voyez Bochart *De Animal. ſacr. parte* 1. *l.* 3. *c.* 11.

[Iſaïe (*z*) décrivant le bonheur du régne du Meſſie, dit qu'alors on verra le *loup & l'agneau demeurer enſemble ; qu'ils paîtront paiſiblement dans les mêmes pâturages, & qu'un petit enfant les menera paître.* Le Sauveur dans l'Evangile (*a*) dit qu'il envoye ſes Apôtres *comme des agneaux au milieu des loups.* En effet, & les Juifs & les Payens furent d'abord comme des loups carnaciers, & raviſſans, déchaînez contre les fidéles. Ils perſécuterent & firent périr d'une mort violente preſque tous les Apôtres & les diſciples du Sauveur. Mais enſuite ces mêmes loups ſe convertirent, & devinrent comme des agneaux. Saint Paul, un des plus ardens perſécuteurs de l'Egliſe, fut dans la ſuite un de ſes plus zélez défenſeurs].

LUC. Saint Luc Evangéliſte, eſt nommé par quelques Anciens *Lucas*, *Lucius*, ou *Lucanus*. Il étoit Syrien natif d'Antioche, & Médecin de profeſſion. (*b*) Ceux qui croyent que c'eſt lui qui eſt nommé *Lucius* dans l'Epître aux Romains, (*c*) doivent reconnoître auſſi qu'il étoit parent de ſaint Paul : *Lucius & Jaſon . . ., cognati mei.* On n'eſt pas d'accord s'il étoit Juif, ou Payen de naiſſance. Ceux qui ſoutiennent (*d*) qu'il étoit du nombre des ſeptante Diſciples croyent qu'il étoit auſſi Juif de Religion & d'origine, puiſque nôtre Sauveur n'en choiſit point d'autres. Saint Epiphane croit qu'il fut un de ceux qui quittérent JESUS-CHRIST, lui ayant entendu dire ces paroles : Celui qui ne mange pas ma chair, & ne boit pas mon Sang, n'eſt pas digne de moi ; mais qu'il revint à la foi, ayant oüi les prédications de ſaint Paul à Antioche. Saint Grégoire le Grand, (*e*) & quelques autres dans Théophylacte, croyent que ſaint Luc étoit le compagnon de Cléophas, & qu'il alloit avec lui à Emmaüs, lorſque JESUS-CHRIST ſe joignit à eux. On lit dans une Addition qui ſe trouve à la fin des Hommes Illuſtres de ſaint Jérôme, que ſaint Luc a toûjours vécu vierge, n'ayant eu ni femme, ni enfans.

Il fut le compagnon des voyages & de la prédication de ſaint Paul ; (*f*) mais on ignore en quel lieu, & en quel tems il commença à ſe joindre à lui. Ceux qui tiennent qu'il fut converti par ſaint Paul à Antioche, croyent que depuis ce tems, il ne le quitta plus. D'autres veulent qu'il ſe ſoit joint à lui à Troade ; & S. Luc inſinuë lui-même cette opinion, lorſqu'il dit dans les Actes : (*g*) *Nous cherchâmes auſſitôt le moyen de paſſer de Troade en Macédoine.* Il commence en cet endroit à parler en premiére perſonne, comme étant alors de la com-

(*x*) *Judic.* XXI. 21. (*y*) *Tertul. l.* 5. *c.* 1. *contra Marcion. Ambroſ. de benediction. Patriarch. c.* 12. *Hieronym. in Iſaï l.* 4. *& in Oſée l.* 2. *Auguſtin. &c.* (*z*) *Iſai.* XI. 6. *&* LXV. 25. (*a*) *Matt.* X. 16. *& Luc.* X. 3.

(*b*) *Coloſſ.* IV. 14 *Vide Euſeb. hiſt. Eccleſ. l.* 3. *c.* 4. (*c*) *Rom.* XVI. 21. (*d*) *Epiphan. hæreſi* 51. *alii quidam.* (*e*) *Greg. Mag. l.* 1. *Moral. c.* 1. (*f*) 2. *Timot.* IV. 11. *Philemon.* ℣. 23. 24. *Coloſſ.* IV. 14. (*g*) *Act.* XVI. 8. 9. 10.

compagnie de ſaint Paul. On croît communément que ſaint Luc étoit peintre, & on montre en quelques endroits des portraits de la Vierge de ſa façon, ou du moins des Copies priſes ſur des portraits de ſa main. Les Anciens n'ont point connu cette qualité de ſaint Luc, & Nicéphore eſt le premier Auteur qui en ait fait mention. Mais s'il n'a pas peint le viſage de la Vierge & de ſon fils, il nous a laiſſé pluſieurs particularitez de la ſainte Vierge, & de l'enfance de JESUS-CHRIST; qui font juger qu'il avoit pû voir & connoître cette admirable Vierge, & qu'il avoit même eu part à ſa confidence. (*h*)

Saint Epiphane (*i*) croit qu'il annonça l'Evangile dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie, & dans la Macédoine. Métaphraſte veut qu'il ait prêché dans l'Egypte, dans la Lybie, & dans la Thébaïde. On croit qu'il ſurvêcut de pluſieurs années à ſaint Paul, étant mort en Achaïe, (*k*) dans une extrême vieilleſſe, âgé de quatre-vingt ou de quatre-vingt-quatre ans. Nicéphore (*l*) dit qu'il mourut à Thébes de Béotie, où l'on voit encore aujourd'hui un tombeau, que l'on croit être celui de ſaint Luc. Saint Hippolyte (*m*) dit qu'il fut crucifié à Elée, dans le Péloponéſe. Dorothée dans ſa Synopſe, dit qu'il mourut & fut enterré à Ephéſe. Béde, Uſuard, Adon, & le Martyrologe Romain diſent qu'il mourut en Bithynie. On eſt partagé ſur le genre de ſa mort. Les uns (*n*) croyent qu'il ſouffrit le martyre; & les nouveaux Grecs veulent qu'il ait été crucifié à un olivier. Elie de Créte (*o*) au contraire ſuppoſe comme conſtant, qu'il ne mourut pas d'une mort violente, & c'eſt le ſentiment de pluſieurs Modernes.

(*h*) *Vide Grot. ad Luc. II.* 51. (*i*) *Epiphan. hæreſ.* 51. (*k*) *Hieronym. de Viris illuſtr. Gaudent. Brixienſ. homil.* 17 (*l*) Nicephor. *l.* 2. *c.* 43. (*m*) *Hippolyt. in Ms. Boulei. apud Mill. Præfat. in Luc.* [*n*] *Nazianz. orat.* 3. *Paulin. Ep.* 12. *p* 155. *Gaudent. ſerm.* 17. (*o*) *Elias Cretens. in orat.* 3. *Greg. Nazianz.*

Outre l'Evangile de ſaint Luc, & les Actes des Apôtres, on lui attribue encore quelques autres Ouvrages, comme la traduction, ou même la compoſition, quant au ſtyle, de l'Epître aux Hébreux. Saint Clément d'Aléxandrie (*p*) croit qu'il eſt Auteur de la Diſpute de Jaſon & de Papiſque, que nous n'avons plus. D'autres (*q*) enſeignent que l'Evangile même de ſaint Luc étoit proprement l'Evangile de ſaint Paul, & que cet Apôtre l'avoit dicté à ſaint Luc; & que quand ſaint Paul parle de ſon Evangile, (*r*) il entend l'Evangile de ſaint Luc. Mais ſaint Irénée (*ſ*) dit ſimplement que ſaint Luc rédigea par écrit ce que ſaint Paul prêchoit aux nations; & ſaint Grégoire de Nazianze, que l'Evangeliſte écrivit appuyé du ſecours de ſaint Paul. Il eſt certain que ſaint Paul cite ordinairement l'Evangile ſelon ſaint Luc; (*t*) mais ſaint Luc ne dit nulle-part qu'il ait été aidé par ſaint Paul. Il adreſſe l'Evangile & les Actes à un nommé Théophile, que nous ne connoiſſons point; & pluſieurs Anciens même ont pris ce nom dans un ſens appellatif, pour un homme qui aime Dieu. Les Marcionites ne recevoient que le ſeul Evangile de ſaint Luc; & encore le tronquoient-ils en pluſieurs endroits, comme l'ont remarqué Tertullien (*u*) & ſaint Epiphane. (*x*)

Quant aux Actes des Apôtres nous en avons déja parlé ailleurs, ſous l'article des *Actes*. Le ſtyle de ſaint Luc eſt plus pur que celui des autres Evangeliſtes: mais on ne laiſſe pas d'y remarquer pluſieurs expreſſions propres aux Juifs Helléniſtes, pluſieurs traits qui tiennent du génie de la Langue Syriaque, & même de la Langue Latine,

 au

(*p*) *Clem. Alex. apud Euſeb. l.* 6. *hiſt. Eccleſ. &* *Hieronym. de Viris illuſtr.* (*q*) *Tertull. l.* 4. *contra Marcion. c.* 5. *& Athanaſ. in Synopſi.* (*r*) *Rom. II.* 16. *& XVI.* 25. *&* 2. *Theſſal. II.* 13. *Vide Euſeb. l.* 3. *c.* 4. *& l.* 6. *c.* 25. *hiſt. Eccl. ex Origene.* (*ſ*) *Iren. l.* 3. *c.* 1. (*t*) Comparez 1. *Cor.* XI. 23. 24. 25. à S. Luc. XXII. 18. 19. 20. & 1. *Cor.* XV. 5. comparé à S. Luc, XXIV. 34. (*u*) *Tertull. contra Marcion. l.* 5. (*x*) *Epiphan. hæreſ.* 42.

au jugement de Grotius. On peut voir M. De Tillemont pour la vie de saint Luc, & nôtre Préface sur son Evangile, & sur les Actes des Apôtres.

LUCIFER. Ce terme se prend ou pour l'étoile du matin ou pour Jesus-Christ, qui est la lumiére du monde; ou enfin pour le Démon, qui est souvent appellé *Lucifer* dans les Ecrits des Peres. Sophar dit à Job: (*x*) *Si vous êtes innocent, lorsque vous vous croirez perdu, vous brillerez comme l'étoile du matin.* Et Dieu parlant à Job lui dit: (*y*) *Produisez vous l'étoile du matin au tems où elle doit paroître?* Et le Pere Eternel en parlant du Verbe: (*z*) *Je vous ai engendré de mon sein avant l'aurore.* Saint Pierre parlant aux Fidéles, leur dit: (*a*) *Vous faites bien de vous arrêter aux oracles des Prophétes, comme à une lampe qui luit dans un lieu d'obscurité, jusqu'à ce que le jour commence à paroître, & que l'étoile du matin s'éléve dans nos cœurs.* Il compare la lumiére des prophéties, à celle d'une lampe qui lui dans un lieu d'obscurité; & la lumiére de l'Evangile & de la foi, à l'aurore & à l'étoile du jour. Isaïe (*b*) parle de la chûte de Lucifer du haut du Ciel, dans cet endroit: Comment es-tu tombé du Ciel, Lucifer; toi qui paroissois si brillant au point du jour? C'est en ce sens que plusieurs anciens Peres (*c*) l'ont expliqué, & que l'expliquent encore aujourd'hui plusieurs Commentateurs. Mais d'autres (*d*) croyent que cela regarde à la lettre le Roi de Babylone, qui déchut de son état de gloire & d'élévation, & qui fut précipité dans l'enfer. Ce qui n'empêche pas que l'on ne puisse aussi l'expliquer allégoriquément de la chûte de l'Ange rébelle.

(*x*) *Job.* XI. 17. כבקר *Boker.* (*y*) *Job.* XXXVIII. 32. כימה *Chima.* (*z*) *Psal.* CIX. 3. שחר *Schar. Aurora.* (*a*) 2. *Petr.* 1. 19. (*b*) *Isai.* XIV. 12. &c. (*c*) *Origen. l.* 1. *Peri archôn. c.* 4. & *l.* 4. *c.* 2. *Euseb. in Psalm.* LXXXI. *Athanas. Greg. Mag. plurib. locis. Tertull. l.* 5. *contra Marcion. c.* 11. & 17. *Ambros. in Psal.* CXVIII. *alii.* (*d*) *Vide Hieronym. Basil. Cyrill. in Isai.* XIV. *Aug. l.* 3. *de doct. Christ. c.* 37. *D. Thom. Haymo, Dionys. Sanct. Cornel. Vat. Gros. Sa, &c.*

[Saint Pierre dans sa seconde Epitre (*e*) dit aux fidéles qu'*ils ont les oracles des Prophétes, ausquels ils font bien de s'arrêter, comme à une lampe qui luit dans un lieu d'obscurité, jusqu'à ce que le jour commence à paroître, & que l'étoile du matin* (*Lucifer*) *se leve dans leur cœur.* Cette étoile du matin, & ce soleil opposé aux oracles des Prophétes ausquels ils succédent, & sur lesquels ils l'emportent par leur clarté, marquent visiblement l'Evangile & la doctrine de Jesus-Christ: Saint Pierre veut marquer par ce passage trois degrez de lumiére. 1°. *Les oracles des Prophétes*, qui luisent dans l'obscurité; c'est l'état des Juifs. 2°. *L'étoile du matin*, qui marque l'aurore, & ceux qui cherchent serieusement Jesus-Christ dans les Livres de l'ancien Testament 3°. *Le soleil*, qui est l'état de ceux qui ont embrassé la foy. Quelques-uns traduisent le Grec (*f*) *jusqu'à ce que le jour paroisse, & que le soleil se leve dans vos cœurs.* Ils prétendent que *Phosphoros* ou *Lucifer* signifie quelquefois le soleil.

Les Arabes donnent à Lucifer le nom d'*Eblis* (*g*), qui est un diminutif ou une corruption de *Diabolos;* ils lui donnent aussi le nom d'*Azazel*, qui est le nom du Bouc émissaire que l'on chassoit dans le désert, chargé des pechez & des malédictions du peuple Juif. Ils racontent que les Anges ayant ordre de Dieu de se prosterner devant Adam immediatement après sa création, ils y satisfirent, à l'exception d'*Eblis*, qui le refusa avec opiniâtreté, disant qu'ayant été tirez, lui & ses compagnons, de l'élement d'un feu beaucoup plus pur & plus excellent que celui de la terre dont Adam avoit été formé, il n'étoit pas juste de les obliger à rendre des soumissions à leur inférieur. Alors Dieu lui dit: *Sors d'ici, car tu seras privé pour toujours de ma grace, & tu seras maudit jusqu'au jour du Jugement.* Eblis demanda à Dieu qu'il lui donnât délai jusqu'au tems

(*e*) 2. *Petri* I. 19. (*f*) Ἐὰν ἡ ἡμέρα διαυγάσῃ, καὶ φωσφόρος ἀνατείλῃ. (*g*) Bibliot. Orient. p. 307. *Eblis.*

tems de la résurrection générale; mais il l'obtint seulement jusqu'au son de la premiere trompette, qui est celui où tous les hommes mourront pour ressusciter au second son de la trompette, c'est-à-dire, quarante ans après. Eblis mourra donc, selon les Mahométans; mais il ressuscitera ensuite avec tous les hommes pour être précipité dans les flammes. Je ne rapporte toutes ces vaines traditions des Orientaux, que pour faire voir que leur Théologie n'est qu'une corruption de la Religion Chrétienne dont ils ont altéré toutes les vérites.]

I. LUCIUS DE CYRE'NE, dont il est parlé dans les Actes (*h*) étoit un des Prophétes de l'Eglise Chrêtienne d'Antioche. Pendant qu'il étoit occupé à son ministére avec les autres Prophétes, le Saint-Esprit leur dit: Séparez-moi Paul & Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai appellez; & aprés qu'ils eurent jeûné & prié, ils leur imposérent les mains, & les laissérent aller. On croit que Lucius est un des septante Disciples de nôtre Seigneur. Usuard & Adon prétendent que les Apôtres l'ordonnérent premier Apôtre de Cyréne. L'Eglise Latine l'honore le sixiéme jour de May.

II. LUCIUS, dont il est fait mention dans l'Epître aux Romains, (*i*) & qui y est qualifié parent de saint Paul, est, selon quelques-uns, le même que Lucius Cyrénéen, dont on vient de parler. Mais la plûpart les distinguent avec plus de raison. On ne sçait rien de la vie, ni de la mort de ce Lucius; à moins que l'on ne dise qu'il est le même que saint Luc: ce qui nous paroît fort croyable.

LUD, quatriéme fils de Sem, (*k*) peupla, selon la plûpart des Anciens & des Modernes, la Lydie, Province de l'Asie Mineure. Arias Montanus place les *Ludim* sur le confluent de l'Euphrate & du Tigre, & M. Le Clerc les met entre les fleuves *Chaboras*, & *Saocoras* ou *Masca*.

(*h*) *Act.* XIII. 1. L'an de J. C. 44. (*i*) *Rom.* XVI. 21. (*k*) *Genes.* X. 22.

LUDIM, fils de Misraïm. (*l*) Joseph a prétendu que les descendans de *Ludim* ne subsistoient plus il y avoit long-tems, & qu'ils avoient été détruits dans les guerres d'Ethiopie. Le Paraphraste Jérosolymitain traduit *Ludim*, par, les habitans de la Maréote, partie d'Egypte: mais Bochart soutient qu'il faut lire, le pays de *Méroé*, ou de *Méroïte*. Le Paraphraste Jonathan le traduit par, ceux du canton de *Neut* ou *Neout*, dans l'Egypte; l'Arabe par, ceux de *Tenése*, prés de Péluse. Ezéchiel met les Ludim avec *Chus* & *Phut*, & ailleurs, avec *Phut* & *Pharas*, ou peut-être *Pathros*. Ces peuples étoient dans l'Egypte: mais il n'est pas aisé de marquer précisément le lieu de la demeure des *Ludim*.

LUDO, *ludere*. Ce verbe Latin se met communément pour, joüer, se divertir: mais on prétend qu'il se prend aussi quelquefois pour, combattre, se railler, se moquer, tomber dans la dissolution, dans le désordre, dans l'idolâtrie. Il est dit par exemple, que *Ismaël joüoit avec Isaac.* (*m*) On croit qu'il le maltraitoit, ou qu'il le railloit avec insolence & avec mépris. Joab dit à Abner: (*n*) *Que ces jeunes gens se lèvent, & qu'ils jouënt devant nous*; c'est-à-dire, qu'ils se battent, & qu'ils nous donnent le divertissement d'un combat singulier. Il est dit que les Hébreux ayant adoré le veau d'or dans le désert, s'assirent pour boire & manger, & qu'ensuite (*o*) *ils se levérent pour joüer*, pour s'abandonner à la dissolution & à la débauche. La femme de Putiphar dit que son mari lui a amené Joseph, cet Hébreu, pour *jouër*, pour faire insulte à son honneur. (*p*)

LUITH, lieu ou canton du pays des Moabites. (*q*) Eusébe & saint Jérôme disent que Luith est située entre les villes d'Ar & de Ségor, & par conséquent à l'orient de la Mer Morte. P 3 [Lu-

(*l*) *Genes.* X. 13. (*m*) *Genes.* XXI. 9. (*n*) 2. *Reg.* II. 14. (*o*) *Exod.* XXXII. 6. (*p*) *Genes.* XXXIX. 14. 17. (*q*) *Isai.* XV. 5. *&* *Jerem.* XLVIII. 5.

[LUMIERE. Moyſe (r) dit que le Seigneur ayant créé la matiére du ciel & de la terre, & les ténébres étant répanduës ſur le chaos, *Dieu dit : Que la lumiére ſe faſſe, & la lumiére ſe fit ; & Dieu vit que la lumiere étoit bonne, & il ſépara la lumiére des ténébres.* Et cela fut fait le premier jour. On demande quelle pouvoit être cette lumiére du premier jour, différente du ſoleil, qui ne fut créé que le quatriéme jour ? Quelques Rabins ſoutiennent que c'eſt la lumiére du ſoleil, & que ce qui eſt dit au verſet 7. du même chapitre de la création du ſoleil, de la lune & des étoiles au quatriéme jour, eſt une récapitulation. D'autres croyent que Dieu créa exprès le premier jour du monde, un corps lumineux à peu près ſemblable à celui qui éclairoit les Iſraëlites dans le déſert pendant la nuit. Il faut de néceſſité admettre ici quelque choſe de pareil, ſi l'on veut ſoutenir la création ſucceſſive, & ſuivre l'ordre marqué par Moyſe dans la création des choſes.]

Lumiere, *éclat ;* voir la lumiére du Ciel. *Je ne vois pas la lumiére du Ciel,* diſoit Tobie (s) pendant ſa diſgrace, pendant qu'il étoit aveugle.

La lumiére ſe met ſouvent pour la proſpérité, de même que la nuit pour l'adverſité. *In viis tuis ſplendebit lumen :* (t) Vos voyes ſeront toutes éclattantes de lumiére ; Dieu favoriſera toute vôtre conduite. *Signatum eſt ſuper nos lumen vultûs tui :* (u) Vous nous avez comblez de vos faveurs.

Jesus-Christ prédit à ſes Diſciples que ce qu'il leur dit dans les ténébres, ſera publié dans la lumiére, (x) & ſe répandra par tout le monde.

La lumiére des vivans, marque dans le ſens littéral, une vie heureuſe, & accompagnée de proſpéritez ; (y) mais dans le ſens moral & ſpirituel, elle ſignifie le bonheur de la vie éternelle ; comme le malheur des méchans eſt déſigné par les ténébres de la mort.

(r) *Geneſ.* I. 2. 3. 4. (s) *Tob.* v. 12. (t) *Job.* XXII. 28. (u) *Pſalm.* IV. 7. [x] *Luc.* XII. 3. [y] *Pſal.* LV. 13. CXXXVIII. 12. & CXLVIII. 3. & *Job.* XXXIII. 30.

Dieu eſt qualifié *le Pere des lumiéres,* (z) l'Auteur de toutes graces ; & Jesus-Christ eſt qualifié *la lumiére du monde,* (a) *la lumiére qui éclaire les nations,* (b) *la lumiére de juſtice, la lumiere de vie.*

Les Apôtres ſont la lumiére du monde, *Matt.* v. 14. Et : Les Juſtes brilleront dans l'éternité, comme des aſtres dans le firmament. *Prov.* IV. 18.

LUNATIQUE. (c) On donne ce nom à certains malades, que l'on croit principalement attaquez dans les lunaiſons ; par exemple, aux épileptiques, ou à ceux qui tombent du mal caduque, aux maniaques, ou à ceux qu'une noire mélancolie tourmente ; & enfin aux poſſédez du Démon ; car ſouvent on a pris pour de vrais poſſédez, ceux qui étoient ſimplement tourmentez par une trop grande mélancolie. S. Jérôme (d) croit que les lunatiques de l'Evangile étoient des poſſédez, à qui le peuple par erreur, donnoit le nom de lunatiques, parce qu'il les voyoit plus tourmentez pendant les lunaiſons ; le Diable affectant de les faire ſouffrir davantage dans ces circonſtances, afin que les ſimples en imputaſſent la cauſe à la lune, & qu'ils en priſſent occaſion de blaſphémer contre le Créateur. D'autres ſoutiennent que les épileptiques ne différent des lunatiques que du plus au moins. Les épileptiques ne ſont pas tous également attaquez. Les uns tombent plus ſouvent, & les autres plus rarément. Il y en a qui tombent chaque jour. Les lunatiques ne ſont attaquez qu'au déclin de la lune. On peut voir les Commentateurs ſur *Matt.* IV. 24. & les Auteurs qui ont traité exprès des maladies dont il eſt parlé dans l'Ecriture.

LUNE. Le Seigneur créa le ſoleil & la lune le quatriéme jour du Monde, afin qu'ils préſidaſſent au jour & à la nuit, (e) & qu'ils ſerviſſent à faire diſtinguer les tems & les

[z] *Jacob.* I. 17. [a] *Joan.* VIII. 12. [b] *Joan.* I. 8. [c] *Matt.* IV. 29. Σεληνιαζόμενοι. *Lunatici.* [d] *Hieronym. in Matt.* IV. 24. [e] *Geneſ.* I. 14. 15. 16. *Pſalm.* CXXXV. 9.

les saisons. Le soleil préside au jour, & la lune à la nuit, le soleil régle le cours de l'année, & la lune celui du mois ; le soleil est comme le Roi de l'armée du Ciel, & la lune en est comme la Reine. Les Juifs ont souvent rendu les honneurs divins à la lune. Ils l'appelloient *Meni*, & la Reine du Ciel ; ils lui dressoient des Autels aux carrefours, auprés des portes, & sur les terrasses de leurs maisons : ils lui offroient des gâteaux & des vases pleins de liqueurs. Voyez nôtre Commentaire sur Isaïe, LXV. II. *Qui ponitis Fortunæ mensam.* L'Hébreu : *Qui ponitis Meni mensam.* Et Jérémie, Chap. VII. 18. *Les enfans amassent le bois, les peres allument le feu, & les femmes mêlent de la graisse avec de la farine, pour faire des gâteaux à la Reine du Ciel.* Voyez aussi le même Prophéte, Chap. XLIV. 18. Il y a beaucoup d'apparence que les Juifs adoroient aussi la lune sous le nom d'*Astarte*, ou d'*Astaroth*, ou d'*Aseroth*.

[Moyse parle de la lune comme d'un corps lumineux, à peu près égal à celui du soleil : *Fecit Deus duo luminaria magna, Luminare majus, ut præesset diei, & luminare minus, ut præesset nocti.* Il est pourtant certain que la lune comparée au soleil, est un très-petit corps. Les Astronomes croyent qu'elle est environ cinquante-deux fois plus petite que la terre, & vingt-deux mille cinq cens soixante-huit fois plus petite que le soleil; mais les Auteurs sacrez parlent souvent d'une maniére populaire & peu exacte. Ils appellent *grand Luminaire*, ce qui nous paroit grand, & qui l'est en effet par rapport à nous, mais sans égard à la grandeur réelle des autres corps, que le peuple n'est pas capable de mesurer, & dont il ne juge que sur le rapport de ses sens.

Les Auteurs sacrez nous disent aussi que la lune fut destinée de Dieu pour marquer les tems, les jours des fêtes, & d'assemblée (*f*) : *Sint in signa, & tempora, & dies & annos* ; Et le Psalmiste (*g*) : *Fecit lunam in tempora.* Et l'Auteur de l'Ecclesiastique (*h*) : *La lune est dans toutes les révolutions qui lui arrivent, la marque des tems & le signe des changemens de l'année. C'est la lune qui fixe les jours des fêtes ; la lune a donné le nom aux mois.* Les Hébreux ont varié sur la maniére de compter leurs mois & leurs années. Nous croyons que du tems de Moyse, & encore long-tems depuis, ils ont suivi l'année solaire ; mais depuis le retour de la captivité de Babylone, ils ont eu leurs années lunaires ; c'est ce que l'Auteur de l'Ecclesiastique insinuë dans le passage que nous venons de citer. Il est toujours vrai, soit qu'on suive l'année solaire ou lunaire, que la lune marque les révolutions des tems, & que les hommes ont partagé l'année en douze mois, en suivant les douze révolutions qu'ils ont remarquées en la lune dans le cours d'une année.

Je ne sçai si les Hébreux connoissoient la cause des éclipses de la lune ; mais ils en parlent toujours en des termes qui marquent qu'ils les considéroient comme miraculeux, & comme des effets de la puissance & de la colére de Dieu. Les Prophétes parlant de la ruine des Empires, ne manquent gueres de dire que le soleil sera couvert de ténébres, que la lune retirera sa lumiére, que les étoiles du Ciel tomberont. Ainsi Isaïe (*i*) parlant de la chûte de Babylone. *Ecce dies Domini venit crudelis, & indignatione plenus.... Obtenebratus est sol in ortu suo, & luna non splendebit in lumine suo.* Et ailleurs (*k*) : *La lune sera couverte de confusion, & le soleil sera dans la honte quand le Seigneur aura établi son regne sur la montagne de Sion.* Et Ezéchiel (*l*) parlant de la ruine du Roy de Babylone : *Operiam cœlum, nigrescere faciam stellas ejus, solem nube tegam, & luna non dabit lumen suum.* Et Joël (*m*) : *Le soleil & la lune seront couverts de ténébres; & les étoiles retireront leur lumiére.* Ces expressions sont très-communes dans l'Ecri-

(*f*) Genes. I. 14. (*g*) Psalm. CIII. 19.

(*h*) Eccli. XLIII. 6. 7. 8. (*i*) Isai. XIII. 10. (*k*) Isai. XXIV. 23. (*l*) Ezech. XXXII. 7. (*m*) Joël. II. 10. III. 75.

criture, & je ne sçache pas qu'il soit parlé expressément d'éclipse en aucun endroit. Aussi les Hébreux qui ne croyoient pas que le soleil tournât au tour de la terre, ne pouvoient expliquer d'une maniére physique les éclipses de la lune, ni celles du soleil.

Les Orientaux en général, & les Hébreux en particulier, avoient plus de respect pour la lune que pour le soleil. Le culte de la lune parmi eux, étoit plus étendu & plus célébre, que celui du soleil. Moyse (*n*) dit aux Israëlites de se donner de garde en voyant le soleil, la lune, les étoiles & la milice du Ciel, de leur rendre un culte superstitieux; puisque ce ne sont que des créatures destinées au service de toutes les Nations qui sont sous le Ciel. Job parle aussi du culte du soleil & de la lune: (*o*) *Si j'ai vû le soleil dans sa clarté & la lune dans son éclat, si je m'en suis réjoüi dans le secret, & si j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiser* en signe d'adoration. Les Hébreux adoroient en particulier la lune sous le nom de *Meni*, d'*Astarte*, de Déesse du bois, de Reine du Ciel, &c. Les Syriens lui rendoient leur culte sous le nom d'*Astarte*, & d'*Uranie*, ou de *Celeste*; les Arabes sous le nom d'*Alilat*; les Egyptiens sous celui d'*Isis*; les Grecs sous le nom de Diane, Venus, Junon, Hécaté, Bellone, Minerve, &c.

Macrobe (*p*) & Julius Firmicus disent que les hommes déguisez en femmes, & les femmes déguisées en hommes sacrifioient à la lune; & le Rabin Maimonide (*q*) croit que c'est-là ce que Moyse a voulu défendre en interdisant les déguisemens & les changemens d'habits. La lune étoit adorée sous le nom d'un Dieu, & non d'une Déesse, chez les peuples de Syrie, de Mésopotamie & d'Armenie. Les Sepharvaïms l'appelloient *Ana-Meleth*, le Roi Benin. Strabon le nomme *Men*. Isaïe (*r*) lui donne le même nom. On la dépeignoit vêtuë en homme, & on voit encore des médailles où elle est dépeinte sous l'habit & la forme d'un homme armé, ayant à ses pieds un coq, & coëffée d'un bonnet à la Phrygienne, ou à l'Armenienne. Spartien (*s*) assure que ceux de Charrès en Mésopotamie croyoient que tous ceux qui tenoient la lune pour une Déesse, seroient toujours assujettis à leurs femmes. Il ajoute qu'encore que les Grecs & les Egyptiens lui donnent quelquefois le nom de Déesse, toutefois ils lui donnent toujours le nom de Dieu dans leurs mystéres. Dans l'Ecriture nous n'avons aucun nom pour désigner une déesse, & *Astarte* qui est la lune, est nommée Dieu de même que Baal, qui est le soleil.

On faisoit à la lune des sacrifices de plusieurs sortes. On voit dans Isaïe (*t*) & dans Jérémie (*u*), qu'on lui offroit aux carrefours, ou sur le toît des maisons, des sacrifices de gâteaux & de semblables offrandes. C'est ainsi que les Grecs honoroient *Hécaté*, ou *Trivia*, qui est la même que la lune; mais ailleurs on lui offroit des victimes humaines. Strabon (*x*) raconte que dans les pays voisins de l'Araxe, on adore principalement la lune, qui y a un Temple fameux. La Déesse y a plusieurs esclaves, & tous les ans on lui en immole un en sacrifice, après l'avoir nourri toute l'année somptueusement. Lucien (*y*) parle de semblables sacrifices, qu'on faisoit à la Déesse de Syrie, qui n'étoit autre que la Déesse Céleste, ou la Lune. Les peres conduisent leurs enfans enfermez dans des sacs au haut du vestibule du Temple de la Déesse, & les précipitent dans la place, & lorsque ces malheureuses & innocentes victimes crient & se plaignent, les peres répondent que ce ne sont pas leurs fils, mais des bœufs.

Les Juifs attribuoient différens effets à la lune; par exemple, Moyse parle des fruits du soleil & de la lune (*z*): *De pomis fruc-*

(*n*) *Deut.* IV. 19. XVII. 3. (*o*) *Job.* XXXI. 27. (*p*) *Macrob. Saturnal. l.* 3. *c.* 8. (*q*) *Maimonid. More Nebochim part.* 3. *c.* 38. (*r*) *Isai.* LXV. 11.

(*s*) *Spartian. in Caracalla.* (*t*) *Isai.* LXV. 11. (*u*) *Jerem.* VII. 18. (*x*) *Strabo. l.* XI. (*y*) *Lucian. de Dea Syr.* (*z*) *Deut.* XXXIII. 14.

fructuum solis & lunæ. Le soleil & la lune sont considérez comme les deux principes de la production des fruits de la terre. La lune leur fournit l'humidité & le suc qui les nourrit; le soleil cuit cette humidité, & dissipe ce qui abonde (*a*): *Lunæ femineum ac molle sidus atque nocturnum, solvere humorem & trahere, non auferre.* Quelques Commentateurs (*b*) croyent que les *fruits du soleil* sont ceux qui ne viennent qu'une fois l'année, comme le froment, les raisins, &c. & que les fruits de la lune sont ceux qui se recueillent en différens mois de l'année, comme les concombres, les figues, &c.]

LUNULA, petite lune, ou *croissant.* Il en est parlé dans Isaïe, (*c*) lorsqu'il fait le dénombrement des ornemens des filles de Jérusalem; & dans le Livre des Juges, suivant l'Hébreu, (*d*) où il est dit que les chameaux des Madianites vaincus par Gédéon, avoient à leur coû des croissans d'or. A l'égard des croissans que portoient les filles de Jérusalem, les uns croyent qu'elles les portoient sur le front; d'autres, aux oreilles; d'autres, sur les souliers; & d'autres enfin, en guise de boucle, ou de collier. On n'a rien de certain sur cela. Je croirois toutefois plûtôt qu'elles les portoient au coû attachées à leur collier, ou pendantes sur le front.

[Dieu menace dans Isaïe (*e*) d'ôter aux filles de Sion leurs chaussures prétieuses & leurs lunules, ou leurs croissans, qui servoient à orner leurs chaussure: *Auferet Dominus ornamentum calceamentorum & lunulas.* Les Senateurs Romains mettoient à l'endroit de la cheville, au-dessus du talon, une espéce de boucle qu'ils appelloient *lune*, parce qu'elle avoit la figure d'un croissant: *Patriciâ clausit vestigia lunâ.* Quelques-uns ont cru qu'on la mettoit au-devant & au bas de la jambe; mais ce sentiment est singulier; les anciennes figures la représentent autrement. Bruduas frere d'Hérode Atticus mettoit cette lunule au-dessus du talon sur la cheville. Elle étoit d'ivoire, & avoit la forme d'un croissant (*f*). Le terme Hébreu (*g*) que saint Jérôme a rendu par *lunulas*, signifie en effet une *lune*; & *meniscos* dont se servent les Septante, peut aussi signifier la même chose. L'Ecriture se sert du même terme dans l'endroit des Juges (*h*), où l'on parle des carcans qui étoient au cou des chameaux des Madianites. Il y avoit des croissans d'or.]

LUSSA, Voyez *Luza.*

LUSTRATIONS. Ce terme est consacré dans le style des Auteurs qui ont traité des cérémonies religieuses, pour marquer les aspersions, fumigations & autres cérémonies, employées pour purifier les lieux ou les personnes soüillées. Par exemple, Dieu ordonne à Moyse de prendre les Lévites du milieu des enfans d'Israël, & de les purifier par l'eau d'expiation: (*i*) *Aspergantur aquâ lustrationis.* Ailleurs (*k*) il ordonne sous peine de la vie, que quiconque se sera soüillé par l'attouchement d'un mort, ou en assistant à des funérailles, se purifie, en s'arrosant avec l'eau de lustration. Cette eau étoit une espéce de lessive, que l'on faisoit, en jettant dans de l'eau pure, une pincée de la cendre d'une vache rousse, immolée au jour de l'Expiation solemnelle. On arrosoit de cette eau les personnes & les choses qui avoient contracté quelque soüillure à l'occasion d'un mort. On peut aussi donner le nom de lustration à ce qui se pratiquoit lorsqu'un lépreux étoit guéri de sa lépre, (*l*) ou qu'une femme venoit se présenter au Temple aprés ses couches. (*m*)

On se sert aussi souvent du verbe *lustrare*, en parlant de la consécration que les parens faisoient de leurs enfans en l'honneur du

(*a*) *Plin. l.* 2. *c.* 101. (*b*) *Rab. Salomon. Munst. Jun. Malvenda, &c.* (*c*) *Isai* III. 18. השרנים (*d*) *Judic.* VIII. 21. 26. השרנים אשר בצוארי גמלים 70. Τοὺς μηνίσκους (*e*) *Isai.* III. 18.

(*f*) Antiquité expliquée, t. 3. p. 58. (*g*) השרנים 70. *μηνίσκους.* (*h*) *Judic.* VIII. 21. 26. (*i*) *Num.* VIII. 6. 7. (*k*) *Num.* XIX. 20. (*l*) *Levit.* XIV. 1. 2. 3. 4. *&c.* (*m*) *Levit.* XII. 6. 7. 8.

du faux Dieu Moloch. Ils les faisoient passer ou par-dessus les flammes, selon quelques-uns ; ou entre deux feux, selon les autres ; ou enfin ils les consumoient dans les flammes, suivant la plus commune opinion. C'est ce que Dieu avoit trés-expressément défendu, (*n*) & qui ne laissa pas de se pratiquer assez souvent dans Israël. Voyez ci-aprés *Moloch*, & nôtre Dissertation sur cette Divinité des Ammonites, imprimée à la tête du Commentaire sur le Lévitique.

LUTH, instrument de musique à cordes. Autrefois il n'avoit que six cordes ; à present il en a onze. Il est composé de la table, qui est de bois de sapin, ou de cédre ; du corps fait de neuf ou dix éclisses ; du manche, qui a neuf touches ; & de la tête, où sont les chevilles, qui servent à monter les cordes au ton qu'on veut leur donner. Elles sont attachées à un chevalet, qui est au bas de la table ; & par l'autre extrémité, elles portent sur un morceau d'ivoire, où il y a de petites entailles, & qui est au bout du manche. Le son sort par une rose qui est au milieu de la même table. On pince les cordes de la main droite, & on se sert de la gauche, pour appuyer sur les touches. On traduit ordinairement le Latin, *cythara*, *testudo*, ou *obelis*, par, un luth : mais il est certain que la cythare ancienne, nommée *kinnor* dans l'Hébreu, (*o*) est fort différente du luth. Voyez nôtre Dissertation sur les instrumens de musique des anciens Hébreux, à la tête du second Tome du Commentaire sur les Pseaumes.

[LUTTE de Jacob avec l'Ange qui lui apparut à Phanuël. (*p*) Il est dit dans la Génése, que Jacob ayant fait passer à ses gens le torrent de Jaboc, *il demeura seul ; & voilà un homme qui luttoit avec lui jusqu'au matin. Cet homme voyant qu'il ne pouvoit surmonter Jacob, lui toucha le nerf de la cuisse, qui se sécha aussi-tôt ; & il lui dit : Laissez-moi aller, car l'aurore commence à se lever. Jacob lui répondit : Je ne vous laisserai point aller, que vous ne m'ayez donné votre bénédiction.* L'Ange le bénit au même lieu, & lui changea son nom, en l'appellant Israël, & Jacob donna à ce lieu le nom de *Phanuël*, comme qui diroit, l'apparition de Dieu. Moyse donne à celui qui luttoit avec Jacob, le nom d'homme, mais on ne doute point que ce ne fût un Ange ; & le Prophéte Osée (*q*) le marque expressément : *In fortitudine sua directus est cum Angelo, & invaluit ad Angelum.* Plusieurs anciens Peres (*r*) ont cru que c'étoit le Fils de Dieu, seconde Personne de la sainte Trinité, qui avoit apparu en cet endroit. Origenes (*s*) cite d'un ouvrage apocryphe, que l'Ange Israël le premier des Anges, étant venu dans le corps de Jacob, Uriel le huitiéme des Anges voulant se faire passer pour Jacob, fut combattu par Israël. Quelques Anciens, au rapport de Procope, (*t*) ont cru que cet homme étoit le démon sous la figure d'Esaü qui combattoit contre Jacob. Quelques Rabins ont avancé que c'étoit l'Ange d'Esaü, ou plûtôt l'Ange du pays d'Esaü, qui luttoit contre Jacob, pour l'obliger à se déporter du droit d'aînesse, qu'il avoit obtenu contre Esaü. On peut voir sur cela les Commentateurs.

Quant au nerf de la cuisse de Jacob qui fut touché par l'Ange, on croit que l'Ange lui toucha la cuisse en l'endroit où le grand os s'emboëtte dans l'*acetabulum* de l'*os sacrum*, il le toucha dans l'endroit le plus épais & le plus charnu de la cuisse, & lui en foula les nerfs ; ce qui fut cause que Jacob en demeura boiteux. Les uns disent qu'il ne

(*n*) *Deut.* XVIII. 10. *Nec inveniatur in te qui lustret filium suum, aut filiam, ducens per ignem.* (*o*) כנור *Cinnor*, *Cythara* (*p*) *Genes.* XXXII. 24.

(*q*) *Osée* XII. 3. (*r*) *Justin. dialog. cum Tryphone. Clem. Alex.* l. 1. *Pædag. Tertull. contra Praxeam. Hilar. l.* 5. & 15. *de Trinit. Athanas. orat.* 3. *contra Arian. &c.* (*s*) *Origen. tom.* 5. *in Joan. & homil.* 11. *in Numer.* (*t*) *Procop. in Genes.* XXXII. *Vide & Hieronym. in Ephes. c.* VI. & *Origen. l.* 3. *de Principiis.*

ne boita que quelques momens; d'autres qu'il boita jusqu'à son arrivée à Sichem; & d'autres enfin qu'il fut boiteux jusqu'à sa mort.

Pour ce qui est de l'abstinence du nerf de la cuisse: *Quam ob causam non comedunt nervum filii Israël, qui emarcuit in femore Jacob, usque in præsentem diem*; voyez l'article *Nerf*, dans ce Dictionnaire.

On demande si cette lutte de Jacob étoit un événement réel, ou une simple vision. Théodoret (*u*) & le Rabin Maimonides (*x*) ont cru que tout ceci s'étoit passé en esprit, & n'avoit de réalité que dans l'imagination de Jacob. Ce Patriarche fortement occupé du danger qu'il étoit sur le point de courir par la rencontre de son frere Esaü, eut cette vision pour le rassurer. Dieu lui fit voir en songe un homme qui luttoit contre lui, & qui n'ayant pu remporter sur lui aucun avantage, lui dit: Vous ne vous appellerez plus desormais *Jacob*, mais *Israël*, c'est-à-dire, celui qui est maître de Dieu; *car*, ajoute-t-il, *si vous avez été le maître en luttant contre un Dieu, contre un Ange, à plus forte raison le serez-vous contre un homme*, contre Esaü votre frere: & pour preuve que cette vision n'étoit pas de ces songes vains & ordinaires, il lui sembla que l'Ange lui touchoit la cuisse, & en effet à son réveil, il se trouva boiteux, apparemment par la force de son imagination.

C'est ce qu'on peut dire pour apuyer le sentiment qui croit que tout cela se passa en vision. Mais le sentiment le plus commun & le mieux fondé, est que la chose se passa en réalité. Le récit de Moyse semble ne pouvoir s'entendre autrement, & l'incommodité de Jacob, qui en fut une suite, prouve qu'il y eut ici plus qu'un songe.]

LUZA. C'est l'ancien nom de Bethel, *Genes.* XXVIII. 19.

LUZA, ville de l'Arabie Pétrée, qui fut bâtie par un homme de Béthel; (*y*) qui pendant que ceux de la Tribu d'Ephraïm assiégeoient Béthel, leur montra une entrée secrette, par le moyen de laquelle ils prirent la ville. Ce qui fut cause qu'on lui donna la vie sauve, à lui & à toute sa famille. Il se retira dans le pays des Héthéens, & y bâtit *Luza*, autrement appellée *Lesa*, ou *Lasa* ou *Lussa*.

LYBIE, Province d'Egypte, que nous croyons avoir été peuplée par les descendans de *Lababim*, fils de Mezraïm. *Genes.* X. 13. Cette Province s'étendoit depuis Aléxandrie, jusqu'à Cyréne, & peut-être encore plus loin; car on ignore les anciennes bornes du pays des *Lababim* ou *Lubim*. *Nahum* III. 9.

LYBIE. On donne aussi quelquefois le nom de Lybie à toute l'Afrique: mais je ne crois pas qu'il se trouve en ce sens dans l'Ecriture.

LYCAONIE, Province de l'Asie Mineure; qui fait partie de la Cappadoce, ayant la Galatie au septentrion, la Pisidie au midy, la Cappadoce à l'orient, & la Phrygie au couchant. Saint Paul prêcha dans la Lycaonie, dans les villes d'Iconium & de Lystres. (*z*)

[Il guérit dans cette derniére, par son seul commandement un homme qui étoit boiteux dès le ventre de sa mere, & qui n'avoit jamais marché. Alors ceux de Lystre *élevant leur voix, commencerent à dire en leur langue Lycaonienne: Des Dieux devenus semblables aux hommes, sont descendus vers nous: & ils appelloient Barnabé Jupiter, & saint Paul Mercure, parce qu'il étoit le chef de la parole.*

On demande quelle étoit cette LANGUE LYCAONIENNE. La plûpart croyent que c'étoit un Grec corrompu; & il est certain que dans l'Asie Mineure on parloit Grec; mais comme il est ordinaire dans les Provinces éloignées du centre de la pureté & du bon goût,

(*u*) *Theodoret. quæst.* I. 92. *in Deut.* (*x*) *Maimonid. in More Nebochim. part.* 2. *c.* 42.

(*y*) *Judic.* I. 25. 26. (*z*) *Act.* XIV. I. 2. 3. *&c.* An de J.C. 48. de l'Ere vulg. 45.

goût, les langues s'alterent & s'éloignent de la politesse des bonnes villes, & des lieux où les études fleurissent.

Paul Ernest Jablonski a fait une sçavante Dissertation sur la langue Lycaonienne. Il prétend qu'elle étoit la même que la langue Cappadocienne, & que celle-ci étoit un Grec mêlé de beaucoup de Syriaque; sentiment qui a été suivi par Grotius, & qui est très-probable, à cause du voisinage de la Syrie, de la Cappadoce & de la Lycaonie; & s'il n'eût été question que de marquer une différence de Dialecte, saint Luc n'auroit pas dit, que ces peuples s'écrierent en *langue Lycaonienne*; une Dialecte n'est pas une langue particuliere.]

LYCIE, Province de l'Asie Mineure, ayant la Province d'Asie proprement dite, au nord, la Méditerranée au midy, la Pamphilie à l'orient, & la Carie au couchant. Saint Paul (*a*) aborda au port de Lystres en Lycie, lorsqu'il alloit à Rome pour paroître devant Néron, l'an de J. C. ou de l'Ere vulgaire 60.

LYDDA, en Hébreu, *Lud* ou *Lod*, & nommée par les Grecs & les Latins *Lydda* ou *Diospolis*, sur le chemin de Jérusalem à Césarée de Philippes. Elle étoit à l'orient de Joppé, & à quatre ou cinq lieuës de cette ville. Lydda appartenoit à la Tribu d'Ephraïm. Il semble qu'elle fut habitée par les Benjamites, au retour de la captivité de Babylone. (*b*) *Lydda* est une des trois Toparchies qui furent démembrées de la Samarie, pour être données aux Juifs. (*c*) Saint Pierre étant venu à *Lydde*, y guérit un homme paralytique nommé Enée. (*d*)

[Les Juifs enseignent qu'après la ruine de Jérusalem ils établirent diverses Academies en différens endroits de la Palestine, & en particulier à *Lydde*, où le fameux Akiba professa pendant quelque tems. Gamaliel prit sa place, & l'obligea de se retirer à Japhné. Après eux parut Tasphon ou Tryphon autre Rabin fameux, que quelques-uns ont confondu avec Tryphon le Juif, qui est le personnage du Dialogue de saint Justin.]

LYDIA, femme de Thyatire, Marchande de pourpre qui demeuroit dans la ville de Philippes en Macédoine. (*e*) Elle se convertit au Seigneur par la prédication de saint Paul, & fut baptisée avec toute sa famille. Elle offrit sa maison à saint Paul, & le pria avec tant d'instance d'y demeurer, qu'il se rendit à ses priéres. Cette femme n'étoit pas Juive de naissance, mais prosélyte. Elle est reconnuë pour Sainte, & le Martyrologe Romain en fait mémoire le 3. d'Août. Peut-être que *Lydia* est le nom de sa patrie, & qu'on l'appelloit communément *la Lydienne*, *Lydia*.

LYDIE, Province de l'Asie Mineure, peuplée par les enfans de *Lud*, fils de Sem. *Genes.* x. 22. Ces Lydiens ne sont pas fort connus dans l'Ecriture. Il en est parlé dans Isaïe, LXVI. 19. ou peut-être des *Lydiens* d'Egypte, & dans le premier Livre de Maccabées, Chap. VIII. ꝟ. 8

LYDIE, Province d'Egypte, peuplée par *Ludim*, fils de Mizraïm. (*f*) Les Auteurs sacrez en parlent souvent. Voyez Jérémie, XLVI. 9. Ezéchiel, XXVII. 10. XXX. 5. On ne sçait pas distinctement la situation, ni l'étenduë du pays des Lydiens d'Egypte. Voyez ci-devant *Ludim*.

LYMBES. Terme consacré aujourd'hui dans le langage des Théologiens, pour signifier le lieu où les ames des saints Patriarches étoient détenuës, avant que JESUS-CHRIST y fût descendu aprés sa Résurrection, pour les délivrer, & pour les faire joüir de la béatitude. Le nom de *lymbes*, ne se lit ni dans l'Ecriture, ni dans les anciens Peres; mais seulement celui d'*enfers*, *inferi*, ainsi qu'on le voit dans le Symbole: *Descendit ad inferos*. Les bons & les méchans

(*a*) *Act.* XXVII. 5. (*b*) 2. *Esdr.* XI. 35. (*c*) 1. *Macc.* XI. 34. *Joseph. Antiq. l.* 14. *c.* 8. (*d*) *Act.* IX. 33. 34.

(*e*) *Act.* XVI. 14. 40. (*f*) *Genes.* X. 13.

chans vont dans l'enfer, pris en ce ſens : mais toutefois il y a un grand chaos, un grand abîme entre les uns & les autres. Jesus-Christ deſcendant aux enfers, ou aux lymbes, n'en a délivré que les Saints & les Patriarches. Voyez ci-devant *Enfer*, & Suicer dans ſon Dictionnaire des Peres Grecs, ſous le nom ΑΔΗΣ, t. 1. p. 92. 93. 94. & Martinius dans ſon *Lexicon Philologicum*, ſous le nom *Limbus*, & M. Du Cange dans ſon Dictionnaire de la moyenne & baſſe Latinité, ſous le même mot *Limbus*; & enfin les Scolaſtiques, ſur le quatriéme Livre du Maître des Sentences, *Diſtinct.* 4. *&* 25. Je ne connois pas qui eſt le premier qui a employé le mot *limbus*, pour déſigner le lieu où les ames des ſaints Patriarches, & celles des enfans morts ſans baptême, ſont détenuës. Je ne le trouve pas en ce ſens dans le Maître des Sentences : mais ſes Commentateurs s'en ſont ſervis. Voyez Durand *in* 3. *Sent. diſt.* 22. *qu.* 4. & *D. Thom. in* 2. *diſt.* 22. *qu.* 2. *art.* 1. *& in* 4. *diſt.* 21. *qu.* 1. *art.* 1. *& alibi ſæpiùs. D. Bonavent. in* 4. *diſti.* 45. *art.* 1. *q.* 1. *Reſponſ. ad argument. Limbus*, car c'eſt ainſi qu'il eſt écrit, & non pas *lymbus*, eſt mis comme le bord & l'appendice de l'enfer.

LYNCURE, *Lyncurius*; ſorte de pierre précieuſe, formée, dit-on, de l'urine du lynx. Voyez ci-devant *Licure*, ou *Ligure*.

LYRE, inſtrument de muſique qui ſe trouve aſſez ſouvent dans l'Ecriture. (*g*) *Lyra* en Latin & en Grec, répond à l'Hébreu *kinnor*, qui ſe traduit aſſez ſouvent par *cythara*. C'étoit un inſtrument à cordes, qui ſe trouve repréſenté ſous pluſieurs figures différentes dans les anciens bas-reliefs, médailles & peintures; tantôt avec trois cordes, ou avec quatre; & tantôt avec cinq, ou ſix, ou ſept, toûjours tenduës de haut en bas, & réſonnant ſur un pied creux. On repréſente ordinairement Apollon avec une lyre en main. On dit que Mercure fut inventeur de cet inſtrument : mais nous ſçavons par l'Ecriture, (*h*) qu'il étoit en uſage dés avant le déluge. On peut voir nôtre Diſſertation ſur les inſtrumens de muſique, imprimée à la tête du ſecond Tome ſur les Pſeaumes.

LYS, *Lilium*, fleur trés-commune. Voyez ci-devant *Lis*.

LYSANIAS, ou *Lyſias*, Tétrarque d'*Abyléne*, dont il eſt parlé dans ſaint Luc, III. 1. Ce Lyſanias étoit apparemment le fils, ou le petit-fils d'un autre Lyſanias connu dans l'Hiſtoire, (*i*) qui fut mis à mort par Marc Antoine, qui donna une partie de ſon Royaume à Cléopatre. (*k*) Lyſanias fils ou petit-fils de ce premier Lyſanias, poſſédoit l'Abyléne, lorſque ſaint Jean-Baptiſte commença ſa miſſion, puiſque ſaint Luc le met au nombre des princes qui gouvernoient dans la Judée, ou aux environs. Mais il faut qu'il ne fît pas une grande figure dans le monde, ou qu'il ne poſſédât qu'un fort petit Etat, puiſque les Hiſtoriens profanes n'en font point de mention. L'*Abiléne* étoit une petite Province, ſituée entre le Liban & l'Antiliban, dont la Capitale étoit *Abila*. Voyez *Abila*.

LYSIAS, ami & parent du du Roi Antiochus Epiphanes. Ce Prince étant allé au-delà de l'Euphrate, pour y ramaſſer de l'argent, laiſſa la Régence du Royaume de Syrie à Lyſias, (*l*) avec ordre de faire la guerre aux Juifs, & de les exterminer. Lyſias envoya donc en Judée Ptolemée fils de Doryméne, Nicanor & Gorgias, avec une puiſſante armée. Mais Judas Maccabée les ayant ou battus, ou diſſipez, il y vint lui-même l'année ſuivante (*m*) avec encore de plus grandes forces. Mais il fut vaincu, ſon armée miſe en fuite, & lui-même obligé de ſe retirer à Antioche. La même année

(*g*) 2. *Reg.* VI. 5. *&* 3. *Reg.* X. 12. *&* 1. *Par.* XV. 16. *&* XVI. 5. *Iſai.* V. 12. *Amos* V. 23. כנור *Cinnor.* Κιθάρα.

(*h*) *Geneſ.* IV. 21. (*i*) *Diol.* 49. *p.* 44. (*k*) *Joſeph. Antiq. l.* 15. *c.* 4. (*l*) 1. *Macc.* III. 32. *& ſeq.* An du Monde 3839. avant J. C. 161. avant l'Ere vulg. 165. (*m*) 1. *Macc.* IV. 28. 29. *&c.* An du Monde 3840. avant J. C. 160. avant l'Ere vulg. 164.

année Antiochus Epiphanes étant mort au-delà de l'Euphrate, Lysias s'empara de la Régence du Royaume, sous la minorité du jeune Antiochus Eupator, quoique le Roi Antiochus Epiphanes eût donné le gouvernement du Royaume, & la tutéle de son fils, à Philippe, un de ses amis, qui se trouva alors auprés de lui. (n) Nonobstant la derniére volonté du Roi, Lysanias se maintint dans le gouvernement de la Syrie, & continua à faire la guerre aux Juifs par ses Généraux; & voyant qu'ils ne pouvoient résister à Judas Maccabée, il vint une seconde fois dans le pays de Juda. (o) Il s'avança jusqu'à Bethsure. Mais les Juifs le battirent, & l'obligérent à s'enfuir. Il fit parler d'accommodement à Judas Maccabée, & la paix fut concluë à des conditions honorables & avantageuses aux Juifs.

Cette paix ne dura que trés-peu de tems. Judas Maccabée ayant été obligé de prendre les armes, pour réprimer les ennemis particuliers des Juifs, qui se déclarérent contre eux dans plusieurs endroits du pays; & de repousser les Généraux des troupes Syriennes, qui ne cessoient de molester les Juifs ses freres; Lysias revint sur la fin de la même année, dans le pays, (p) menant avec lui le jeune Roi Eupator, avec l'élite de ses troupes. Ils assiégérent Bethsure, & s'avancérent jusqu'à Jérusalem, dont ils formérent le siége. La ville, ou plûtôt le Temple, où Judas étoit enfermé, étoit fort pressé; car comme c'étoit la septiéme année, l'on y manquoit de vivres. Il arriva par un effet particulier de la Providence, que dans ce même tems Philippe, qui avoit été laissé par Epiphanes Régent du Royaume, vint en Syrie, pour entrer dans l'exercice de cet emploi. Lysias en ayant eu avis, fit faire aux Juifs des propositions de paix, qui furent agréées. Eupator & Lysias entrérent dans Jérusalem, honorérent le Temple, & promirent aux Juifs de les laisser vivre selon leurs Loix. Mais ils faussérent leur parole, en faisant abbattre le mur qui mettoit le Temple à couvert des insultes de la citadelle, qui étoit occupée par les Syriens. Ils se retirérent ensuite en diligence à Antioche, où ils trouvérent que Philippe s'étoit fortifié; mais ils l'attaquérent, prirent la ville de force, & le tuérent. (q)

L'année suivante, (r) Démétrius fils de Séleucus Roi de Syrie, à qui le Royaume appartenoit de droit, étant revenu de Rome, où il étoit demeuré en ôtage depuis la mort du Roi son pere, & étant arrivé en Syrie, fut reçû à Tripolis ville de Phénicie, & ayant amassé quelques troupes, marcha droit à Antioche (s) entra dans la ville, se saisit du jeune Eupator & de Lysias, & les tua tous deux. Telle fut la fin de Lysias, qui avoit gouverné le Royaume de Syrie environ cinq ans.

I. LYSIMAQUE, fils de Ptolemée, Juif de Jérusalem, qui traduisit d'Hébreu en Grec le Livre d'Esther. Sa traduction fut portée de Jérusalem à Aléxandrie par Dosithée, qui se disoit Prêtre de la race de Lévi, & par Ptolemée son fils, (t) la quatriéme année du regne de Ptolemée, surnommé Philométor, l'an du Monde 3827. avant J. C. 173. avant l'Ere vulgaire 177. On ne sçait aucune particularité de la vie de ce Lysimaque.

II. LYSIMAQUE, frere de Ménélaüs, Souverain Pontife des Juifs. Ménélaüs ayant acheté la Souveraine Sacrificature pour une grande somme d'argent, qu'il promit à Antiochus Epiphanes, & ne s'étant pas mis en peine de la payer, fut cité à Antioche. Il laissa en son absence à Jérusalem son frere Lysimaque, (u) qui pour faire les

(n) 1. *Macc.* VI. 14. 15. *&c.* (o) An du Monde 3841. avant J. C. 159. avant l'Ere vulg. 163. Voyez 2. *Macc.* XI. 1. 2. 3. *&c.* (p) 2. *Macc.* XIII. 1. 2. 3. *&c. &* 1. *Mac.* VI. 28. 29. *&c.*

(q) 1. *Macc.* VI. 63. *Joseph. Antiq. l.* 12. *c.* 15. (r) An du Monde 3842. avant J. C. 158. avant l'Ere vulg. 162. (s) 1. *Macc.* VII. 1. 2. *&c.* 2. *Macc.* XIV. 1. 2. *Justin. l.* 34. *c.* 3. *Polyb. Legat.* 114. (t) *Esther.* XI. 1. (u) An du Monde 3834. avant J. C. 166. avant l'Ere vulg. 170.

les sommes dont son frere étoit redevable, commença à piller le trésor du Temple. (x) Le peuple se souleva ; & voulut l'empêcher : mais il lâcha contre eux trois mille hommes, qui en tuérent un assez grand nombre. Alors le peuple s'étant armé de tout ce qu'il rencontra, les uns ayant pris des pierres, les autres des bâtons, & les autres ayant jetté contre Lysimaque de la cendre qui étoit dans le parvis du Temple, ce sacrilégue fut tué lui-même prés du trésor du Temple. On le compte quelquefois entre les Grands-Prêtres, parce qu'il fut Vicegérant de Ménélaüs son frere : mais il ne posséda jamais la Souveraine Sacrificature en chef.

III. Lysimaque. Aléxandre Lysimaque ; Alabarque d'Aléxandrie. Voyez ci devant *XIII. Aléxandre.*

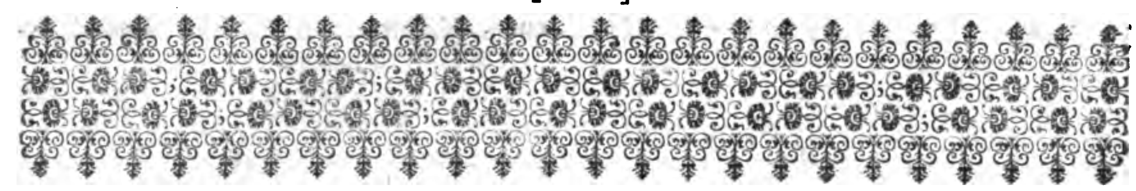
LYSTRES, ville de Lycaonie, d'où étoit natif saint Timothée. Les Apôtres saint Paul & saint Barnabé y ayant prêché, (y) & y ayant guéri un homme boiteux dés sa naissance, (z) y furent pris pour deux Divinitez. Saint Paul fut pris pour Mercure, & saint Barnabé pour Jupiter. Ces Apôtres eurent assez de peine à empêcher qu'on ne leur y offrît des sacrifices. Mais bien-tôt aprés, quelques Juifs d'Icone & d'Antioche de Pisidie étant survenus animérent contre eux la populace, qui commença à jetter des pierres à Paul & à Barnabé, & à les traîner hors de la ville, croyant qu'ils étoient morts.

(x) 2. *Macc.* IV. 39. 40. *&c.*

(y) An de J.C. 45. selon l'Ere vulg. (z) *Act.* XIV. 6. 7. 8. *&c.*



MACHA.



M A



MAACHA, ou *Maachati*, ou *Beth-Maachath*, petite Province de Syrie, à l'orient, & au septentrion des sources du Jourdain, sur le chemin de Damas. *Abel*, ou *Abela*, étoit dans ce pays; d'où vient qu'elle est appellée *Abel-Beth-Macha*. Josué (*a*) dit que les Israëlites ne voulurent pas détruire les Maachatéens, mais qu'ils les laissérent dans le pays au milieu d'eux. Le Roi de Maacha (*b*) donna du secours aux Ammonites contre David. Séba fils de Bochri s'enferma dans *Abela*, ville du pays de Maachati. (*c*) Le partage de la demi-Tribu de Manassé au-delà du Jourdain, s'étendoit jusqu'au pays de *Maachat*. (*d*)

MAACHA. Il y a plusieurs personnes du nom de Maacha dans l'Ecriture.

I. MAACHA, fils de Nachor & de sa concubine nommée *Roma*; *Genes.* XXII. 24. Ce *Maacha* peut être le pere des *Macétes* dans l'Arabie Heureuse. Il y a une ville de *Maca* vers le détroit d'Ormus.

II. MAACHA, fille de Tholmaï Roi de Gessur, femme de David, & mere d'Absalon & de Thamar. 2. *Reg.* III. 3.

III. MAACHA, fille d'Abessalom, (*e*) femme de Roboam Roi de Juda, & mere d'Abia son successeur. Mais 2. *Par.* XIII. 2. elle est appellée *Michaïa*, fille d'Uriel de Gabaa. Dans les Livres des Rois, on pourroit bien avoir confondu la mere avec la fille, en leur donnant à l'une & à l'autre pour pere Abessalom.

(*a*) *Josue* XIII. 13. (*b*) 2. *Reg.* X. 8. 9. (*c*) 2. *Reg.* XX. 15. 16. *&c.* (*d*) *Deut.* III. 14. *&* *Josue* XII. 5. (*e*) 3. *Reg.* XV. 2.

IV. MAACHA, fille d'Abessalom, femme d'Abia Roi de Juda, & mere d'Asa son successeur. (*f*) L'Ecriture (*g*) dit qu'Asa ôta à Maacha sa mere la charge de Prêtresse des Divinitez infames que l'on adoroit dans les bois.

V. MAACHA, concubine de Caleb, & mere de Sareb & de Tharéma. 1. *Par.* II. 48.

VI. MAACHA, femme de Machir, & mere de Pharés. 1. *Par.* VII. 16.

VII. MAACHA, pere d'Achis Roi de Geth, du tems de Salomon. 3. *Reg.* II. 39.

VIII. MAACHA, sœur de Machir. 1. *Par.* VII. 15.

IX. MAACHA, pere de Saphatias, Chef de la Tribu de Siméon, du tems de David. 1. *Par.* XXVII. 16.

MAACHATI, pere de Jézonias. 4. *Reg.* XXV. 23. *Jerem.* XLVIII. 8.

MAADDI, fils de Bani, fut un de ceux qui au retour de la captivité, renvoyérent leurs femmes, qu'ils avoient épousées contre la Loi. 1. *Esdr.* X. 34.

MAALA, ou *Mahala*, fille de Salphaad, reçut avec ses sœurs son partage dans la Terre promise, parce que leur pere étoit mort sans enfans mâles. *Num.* XXVI. 33. & XXVII. 1. *Josue* XVII. 3. 1. *Par.* VII. 15.

MAARA DES SIDONIENS. (*h*) Les uns l'entendent d'une ville; les autres, d'une caverne, ou d'une prairie, dans le pays des Sidoniens. Mais il vaut mieux l'entendre avec Junius, du fleuve Magoras, qui

(*f*) 3. *Reg.* XV. 10. (*f*) 3. *Reg.* XV. 13. 14. (*h*) *Josue* XIII. 4. מערה אשר לצדנים

qui tombe dans la Méditerranée entre Sidon & Bérythe. (*i*) On peut fort bien prononcer l'Hébreu par *Magora*, au lieu de *Maara*.

MAARAT, ville de la Tribu de Juda. *Josue* xv. 59. Voyez *Maret*.

MAASAI, fils d'Adiel Lévite. 1. *Par*. xv. 18.

I. MAASIAS, fils d'Achaz Roi d'Israël. Il fut assassiné par Zéchri. Voyez 2. *Par*. XXVIII. 7.

II. MAASIAS, fils d'Adaïas, fût un de ceux à qui le Grand-Prêtre Joïada découvrit le dessein qu'il avoit de mettre sur le trône de Juda le jeune Joas, & de se défaire d'Athalie. (*k*)

MAASIAU, Chef de la derniére des vingt-quatre familles Sacerdotales. 1. *Par*. XXIV. 18.

MABARTHA. C'est le nom que ceux du pays donnoient du tems de Joseph, à la ville de Sichem, autrement Néapolis, ou Naplouse. (*l*)

I. MABSAM, fils d'Ismaël. *Genes*. xxv. 13.

II. MABSAM, fils de Sellum, & pere de Masma. 1. *Par*. IV. 21.

MABSAR, de la race d'Esaü. Il succéda à Théman dans la Principauté d'Edom. *Genes*. XXXVI. 42.

MACBENA, ville de la Tribu de Juda, bâtie, ou habitée par Sué. 1. *Par*. II. 49.

MACCABE'E. Ce nom peut dériver 1°. de l'Hébreu (*m*) *caba* j'éteins; comme qui diroit, qui extermine, qui fait périr les ennemis du Seigneur. 2°. D'autres le dérivent de l'Hébreu *Macab-bi*, (*n*) la playe est en moi; Dieu m'a frappé, & humilié. Voyez *Isai*. LIII. 3. 4. où le Messie est nommé Homme de playes, (Héb. *Isch macoboth*) & frappé du Seigneur, (*Muccah Elohim*.) Voyez aussi 1. *Par*. XII. 13. *Machbanai*, qui est un nom propre. 3°. On peut dériver *Macchabæus*, ou, selon la prononciation Hébraïque, *Maccabaïahu*, (*o*) de *Maccha baïah*, qui frappe au nom du Seigneur. 4°. D'autres le dérivent de l'Hébreu *Mechubbeh* (*p*) ou *Muchabeh*, caché. Les Maccabées se cachérent d'abord dans les cavernes, pour y fuir la persécution: mais ensuite ils en sortirent, & tinrent tête à leurs persécuteurs. Ils se firent honneur d'un nom, que d'abord on leur avoit donné par mépris. 5°. On peut aussi le prendre comme un dérivé de *nakab*, percer. *Makkebah* se prend pour un marteau, & pour une caverne; 6°. ou, en le dérivant d'*akab*, qui signifie supplanter, *Makkabei* pourra signifier ceux qui supplantent. 7°. Enfin l'opinion la plus commune, est qu'ils firent mettre sur leurs drapeaux ces quatre lettres Hébraïques, *Mem*, *Caph*, *Beth*, *Jod*, (*q*) qui commencent ces mots: *Mi camoca be-elohim*, *Jehovah*: Qui est semblable à vous entre les Dieux, Seigneur? Ce qui est tiré de l'Exode, XII. 11. C'est ainsi que les Romains mettoient sur leurs enseignes *S. P. Q. R.* pour marquer, *Senatus*, *Populusque Romanus*. Mais on ne peut pas dire qu'aucune de ces étymologies soit la véritable. Judas Maccabée portoit apparemment déja ce nom, avant qu'il fût à la tête de l'armée des Israëlites. Voyez 1. *Macc*. II. 4.

[L'étymologie qui dérive ce nom de ces quatre lettres hébraïques, מ כ ב י *M. C. B. J.* peintes sur les étendarts ou sur les boucliers des Juifs du tems des Maccabées, est certainement la plus probable. On sait que les Hébreux ont coutume de composer ainsi certains mots artificiels, en joignant ensemble les premieres lettres d'un nom; par exemple, au lieu de dire

R Rab-

(*i*) *Plin*. *l*. 5. *c*. 18. (*k*) 2. *Par*. XXIII. 1. An du monde 3126. avant J. C. 874. avant l'Ere vulg. 878. (*l*) *Joseph de Bello*, *l*. 5. *c*. 4. *p*. 890. *f*. (*m*) מכבי *Maccabai*, de כבה *extinguo*. (*n*) מכה בי *Plaga in me*.

(*o*) מכה ביה *MakkáBa-ïah*, *percutiens in Deo*. (*p*) מחבה *Absconsus*. Voyez 1. *Reg*. XIV. 22. ou en le dérivant de נקב qui signifie aussi creuser, מקבת se met pour une fosse souterraine. (*q*) מי כמוך באלים יהוה מכבאי *Maccabæi*.

Rabbi Levi Ben Gerſon, ils diſent *Ralbag*, & l'écrivent de cette ſorte *RLBG*. De même au lieu de dire *Rabbi Moſes Ben-Maimoni*, ils prononcent *Rambam*, & écrivent *RMBM*. Rien n'eſt plus commun parmi eux que cet uſage, & il ſeroit impoſſible ſans avoir la clef de ces abbréviations, d'entendre les Livres des Rabbins. C'eſt pour faciliter cette étude que Buxtorf a composé un Livre exprès ſur ce ſujet, ſous ce titre : *De abbreviaturis hebraïcis*.

Ce qui pourroit faire douter que le nom de Maccabée vînt de là, c'eſt qu'il paroît que Judas Maccabée portoit déja ce nom avant le commencement de la guerre ; car au commencement du premier Livre des Maccabées (r), en parlant de Matthathias & de ſes cinq fils, l'Ecriture donne à chacun des cinq les ſurnoms qu'ils portoient alors : *Habebat filios quinque, Johannem qui cognominabatur Gaddis : & Simeonem qui cognominabatur Thaſi : & Judam qui vocabatur Machabæus, &c.*]

Quoi qu'il en ſoit de l'étymologie de ce nom, on le donna à Judas fils de Mattathias, & il paſſa à ſes freres Simon, Jonathas, & en général à tous ceux, qui ſous la perſécution d'Antiochus Epiphanes, ſignalérent leur zéle & leur conſtance, pour défendre la liberté de leur patrie, & la Religion de leurs peres. Ainſi on appelle *Maccabées* les ſept freres qui ſouffrirent la mort avec leur mere, pour la défenſe de leur Loi ; & on donne le nom de *Livres des Maccabées*, à ceux qui renferment l'hiſtoire de ces tems-là. On le donne même au Livre qui contient le récit de la perſécution de Ptolemée Philopator contre les Juifs d'Egypte, ſuſcitée aſſez longtems avant la perſécution d'Antiochus Epiphanes Roi de Syrie (s)

MACCABE'E, ſe dit principalement de Judas Maccabée ; & quand ce nom ſe trouve ſeul, il déſigne toûjours ce Général. Nous avons donné ſa vie ſous l'article de *Judas Maccabée*.

Voyez la liſte des Princes *Maccabées* ou *Aſmonéens*, ſous l'article *Rois des Juifs*.

LES SEPT FRERES MACCABE'ES, ſont ceux qui ſouffrirent le martyre à Antioche en préſence du Roi Antiochus Epiphanes, l'an du Monde 3837. avec leur mere, & le vieillard Eleazar. L'hiſtoire du martyre des ſept freres eſt racontée en abrégé dans le Chap. 7. du ſecond Livre des Maccabées ; & plus au long, dans le Livre intitulé : *De l'Empire de la raiſon* : & celle du martyre d'Eléazar ſe trouve dans le Chapitre VI. ℣. 18. & ſuivans du même ſecond Livre des Maccabées. Nous avons donné ſon hiſtoire ſous le titre *Eléazar*. Quant aux ſept freres, ils furent arrêtez avec leur mere, & préſentez à Antiochus Epiphanes, qui n'oublia rien pour les porter à obéïr à ſes ordres, & à manger de la viande de porc, qui étoit comme le ſignal de déſertion de la Loi Judaïque.

L'ancienne Traduction Latine du Livre *De l'Empire de la raiſon*, dont nous parlerons ci-aprés ſous le nom de *quatriéme des Maccabées*, donne aux ſept freres les noms de 1. *Maccabée* ; 2. *Aber* ; 3. *Machiri* ; 4. *Judas* ; 5. *Achus* ; 6. *Areth* ; 7. *Jacob*. On leur donne encore d'autres noms dans d'anciens Manuſcrits : mais le Texte Grec original du deuxiéme & du quatriéme des Maccabées, n'en dit rien. Joſeph, (t) & quelques autres croyent que ce fut à Jéruſalem qu'ils ſouffrirent : mais il y a beaucoup plus d'apparence (u) que ce fut à Antioche, où l'on montroit leurs tombeaux du tems de ſaint Jérôme, (x) & où il y avoit une Egliſe dédiée ſous leur nom, du tems de ſaint Auguſtin. (y)

Le premier des ſept freres ayant déclaré au Roi qu'il aimoit mieux mourir, que de vio-

(r) 1. *Macc.* II. 4. (s) La perſécution de Ptolemée Philopator eſt de l'an du Monde 3787. & celle d'Antiochus Epiphanes ne commença proprement qu'en 3836. avant J. C. 164. avant l'Ere vulg. 168.

(t) *Joſeph Antiq. l.* 12. *c.* 7. *& Author Lib. de Imperio Rationis. Ita & Cedren. & alii quidam.* (u) *Gorionides, Martyrologia Lyr. Serar. &c.* (x) *Hieronym. in locis, verbo* Modin. (y) *Aug Serm.* 1. *de Maccab.* XXX. *nov. Edit.*

violer les Loix de Dieu, fut saisi par les boureaux, on lui coupa la langue (z) & les extrémitez des pieds & des mains; on lui arracha la peau de la tête, & on le jetta, comme il respiroit encore, dans une poële brûlante, qui chauffoit sur un grand feu. C'est ce que dit le second Livre des Maccabées. Mais l'Auteur du *quatriéme des Maccabées*, ou *De l'Empire de la raison*, porte que les boureaux lui ayant arraché ses habits, lui liérent les mains derriére le dos, & le déchirérent à coups de foüets, sans qu'il témoignât la moindre douleur. Puis ils le jettérent sur la rouë, où ayant les membres tout froissez, il parla à Antiochus, lui reprocha sa barbarie, & insulta à l'inutilité de ses efforts. Alors les boureaux élevant la rouë sur laquelle il étoit étendu, & allumant du feu par-dessous, le consumérent ainsi par un supplice nouveau. Il mourut, exhortant ses freres à la constance.

Le second (a) souffrit les mêmes supplices que le premier, & avec le même courage, selon l'Auteur du second Livre des Maccabées. Mais le Livre *De l'Empire de la raison*, dit qu'on lui mit dans les mains des gantelets de fer, armez de pointes trés-aiguëes, & qu'on l'attacha au chevalet. Puis voyant qu'on ne pouvoit l'ébranler, on lui arracha la peau de la tête avec des ongles de fer, & on le fit mourir dans ces tourmens.

Le troisiéme eut les mains & la langue coupées, & mourut comme ses deux freres, avec une constance héroïque. Le quatriéme Livre des Maccabées ajoûte qu'il fut appliqué à la torture, qu'on lui déboëta les pieds & les mains, qu'ensuite on lui brisa les doigts, les bras & les jambes; & qu'enfin on lui arracha la peau & les extrémitez des doigts; & quayant été mis sur la rouë, il y expira.

(z) 2. *Macc.* VII. 2... 7. (a) 2. *Macc.* VII. 8. 9. *&* jusqu'au ℣. 40. contient le martyre des six freres.

Le quatriéme fut tourmenté de même que le précedent. On lui coupa la langue, & il expira dans les tourmens.

Le cinquiéme souffrit les mêmes supplices que les précédens. Le second des Maccabées ne remarque aucune circonstance de son martyre; mais le quatriéme Livre de même nom, dit qu'il se présenta de lui-même au Tyran, lui reprocha sa cruauté & son injustice; & que les boureaux l'ayant saisi, le liérent, l'attachérent au chevalet, lui mirent les pieds dans des entraves de fer, lui liérent les reins autour de la rouë, lui déchirérent les membres avec les pointes dont la rouë étoit armée. Il mourut au milieu de ces tourmens, avec une tranquillité, qui étonna ses ennemis.

Le sixiéme souffrit les mêmes supplices que les autres, & témoigna la même constance. Leur mere les exhortoit tous les uns aprés les autres, à souffrir courageusement la mort, plûtôt que d'abandonner la Loi de leurs peres. Le quatriéme Livre des Maccabées dit que le sixiéme des sept freres étoit fort jeune, & que le Roi Antiochus l'exhorta à avoir pitié de lui-même, & à manger des viandes qu'on lui présentoit; mais que ce jeune homme lui répondit qu'il ne cédoit à ses freres ni en courage ni dans le respect qu'il avoit pour les Loix de ses peres. Aussi-tôt on le prit; on le traîna sur la rouë; & aprés l'y avoir étendu, & lui avoir démis tous les os, on lui enfonça dans le dos, dans les côtez & dans les entrailles, des broches de fer rougies au feu. Aprés cela il s'adressa au Tyran, & lui parla avec une vigueur, qui étonna les assistans. Enfin on le jetta dans une chaudiére brûlante, où il expira.

Le septiéme frere, qui étoit le plus jeune de tous, fut présenté le dernier. Le Roi l'exhorta à abandonner les Loix de ses peres, lui promettant avec serment, qu'il le combleroit de richesses, & qu'il le mettroit au

au rang de ses favoris. Et comme le Roi vit que ses promesses ne l'ébranloient point, il dit à la mere de cet enfant de lui inspirer des sentimens plus salutaires. La mere le promit; & s'approchant de son fils, elle lui dit en Hébreu de demeurer ferme, sans se mettre en peine des tourmens qu'on lui préparoit, & sans se laisser éblouïr par les belles promesses qu'on lui faisoit. Lorsqu'elle parloit encore, ce jeune homme se mit à crier: Qu'attendez-vous de moi; Je n'obéïs point au commandement du Roi, mais aux préceptes de la Loi qui nous a été donnée par Moyse. Il continua à parler au Roi, & à le menacer des Jugemens de Dieu. Alors Antiochus ne pouvant souffrir qu'on se mocquât ainsi de lui, le fit tourmenter comme les autres; & ce généreux athléte mourut dans les tourmens, sans s'être soüillé par des viandes défendües.

Le quatriéme Livre des Maccabées dit que le Roi ayant fait ses efforts pour porter ce septiéme frere à lui obéïr, & ayant même fait approcher la mere de cet enfant, afin qu'elle lui parlât, & que sa présence le touchât de compassion, la mere au contraire l'anima à souffrir courageusement toutes choses, à l'imitation de ses freres. Alors l'enfant s'écria: Déliez-moi; car j'ai quelque chose à dire au Roi, en présence de ses courtisans. On le délia aussitôt, croyant qu'il se rendoit aux exhortations du Roi: mais s'élançant du côté de la chaudiére qu'on lui préparoit, il s'adressa à Antiochus, lui reprocha sa cruauté, le menaça des Jugemens de Dieu; & sautant dans la chaudiére, il finit ainsi sa vie.

La mere de ces saints Martyrs souffrit aussi la mort. Le second Livre des Maccabées ne dit rien de particulier du genre de supplice qu'on lui fit souffrir: (*b*) mais le Livre de l'Empire de la raison, dit que quelques-uns des gardes d'Antiochus ayant suggéré à ce Prince qu'il falloit aussi la faire mourir, & la traiter comme ses enfans; à peine eut-elle oui ces paroles, qu'elle se jetta elle-même dans le feu, pour éviter qu'aucun de ces infames Ministres ne mît la main sur elle. (*c*) Quelques anciens Manuscrits donnent à cette sainte femme le nom de *Salomé* ou de *Salomonis*: mais son nom ne se trouve dans aucun monument certain & authentique. [La tradition des Orientaux rapportée par Abulfarage, est qu'elle se nommoit *Aschmunah* ou *Schamunach*, nom emprunté de l'Hébreu *Khasmanim* ou *Kaschmonim*, lequel signifiant des Grands ou des Princes, a été donné aux Maccabées Princes, de leur Nation, d'où les Grecs & les Latins ont formé celui Asmonéens.]

L'Eglise célébre la Fête des sept freres Maccabées, & de leur mere le premier d'Août. Ils sont les premiers, & ont été long-tems les seuls Saints de l'ancien Testament, en l'honneur de qui on ait dressé des Autels & des Temples à Dieu; & encore aujourd'hui, ils sont les seuls pour la Fête desquels il soit resté un Office ou Commémoration dans le Breviaire.

LES LIVRES DES MACCABÉES. Nous avons quatre Livres des Maccabées, dont les deux premiers sont canoniques, & les deux autres apocryphes. Ceux mêmes qui sont reconnus pour canoniques dans l'Eglise Catholique, sont contestez par ceux qui ne reçoivent pas les Décrets du Concile de Trente, & qui n'admettent dans le Canon de l'ancien Testament, que les Livres qui sont reconnus pour canoniques parmi les Hébreux. Si l'on suivoit l'ordre des tems, il faudroit placer le troisiéme Livre des Maccabées en la place du premier.

(*b*) 2. *Macc.* VII. 41.

(*c*) Erasme dans sa Paraphrase sur le Livre *de Imperio Rationis*, dit qu'elle fut dépoüillée, & déchirée à coups de foüet, qu'on la jetta dans une chaudiére ardente, & qu'elle y expira, ayant les mains élevées vers le Ciel. Marius Victorin l'Africain dans son Poëme sur les Maccabées, dit qu'elle mourut de joye; *Solverunt gaudia matrem.*

premier, & le premier en la place du troisiéme.

LE PREMIER LIVRE DES MACCABE'ES a été écrit oiriginairement en Hébreu, ou en Syriaque. Le style & le tour de la phrase en sont une preuve, aussi-bien que le titre qui est rapporté par Origénes en ces termes : (*d*) *Sarbet Sar-bané el, le sceptre du Prince des enfans de Dieu*, ou, *le sceptre des rébéles du Seigneur ;* comme si l'on vouloit marquer que les Maccabées ont soutenu le sceptre & la domination du Seigneur dans Israël, contre ceux qui vouloient l'attaquer. Saint Jérôme (*e*) dit aussi qu'il a trouvé en Hébreu le premier Livre des Maccabées : *Macchabaorum primum Librum Hebraïcum reperi.* Mais il y a long-tems qu'on ne l'a plus en cette Langue ; & le Grec passe aujourd'hui pour l'Original. La Version Latine qui a été faite sur le Grec dés le commencement de l'Eglise, & dont nous nous servons aujourd'hui, a été déclarée authentique par le Concile de Trente.

Il est tout-à-fait croyable que ce Livre fut composé sur les mémoires publics de ce qui se passoit de plus mémorable parmi les Juifs. Judas Maccabée eut soin d'en faire un Recüeil exact. (*f*) & l'Auteur de ce premier Livre renvoye, à la fin de son Livre, aux mémoires de Jean Hircan ; (*g*) ce qui a fait croire à quelques-uns que Jean Hircan en pourroit bien être l'Auteur. Ce Livre contient l'histoire de quarante ans, depuis le regne d'Antiochus Epiphanes, jusqu'à la mort du Grand-Prêtre Simon ; c'est-à-dire, depuis l'an du Monde 3829. jusqu'en 3869. avant J. C. 131. avant l'Ere vulg. 135. L'Auteur n'est pas connu, & il faut qu'il ait vêcu aprés le Pontificat de Jean Hircan, puisqu'il cite les mémoires de son gouvernement. Il s'accommode dans ses supputations chronologiques, à la maniére de compter des Hébreux, en les commençant au mois de Nisan, qui est le premier de l'année sainte, au lieu que les Syriens, ou les Grecs qui regnoient en Syrie, la commençoient six mois plus tard, & vers le commencement d'Octobre.

LE SECOND LIVRE DES MACCABE'ES, est l'abrégé d'un plus grand Ouvrage, qui avoit été composé par un nommé Jason, & qui comprenoit l'histoire des persécutions d'Epiphanes, & d'Eupator contre les Juifs. L'Auteur de l'abrégé est inconnu, & l'ouvrage entier de Jason ne se trouve plus. L'un & l'autre étoient Grecs, & suivoient la maniére de compter des Séleucides, suivant l'usage des Syriens, qui commençoient leur année vers le mois d'Octobre. Les deux derniers Chapitres contiennent des choses arrivées sous le regne de Démétrius Soter, successeur d'Antiochus Eupator ; & on y remarque des variétez dans le style, qui font douter qu'ils soient du même Auteur que le reste de l'Ouvrage. Ce second Livre contient l'histoire d'environ quinze ans, depuis l'entreprise d'Héliodore, envoyé par Séleucus pour enlever les trésors du Temple, jusqu'à la victoire de Judas Maccabée contre Nicanor ; c'est-à-dire, depuis l'an du Monde 3828. jusqu'en 3843. avant. J. C. 157. avant l'Ere vulg. 161.

On trouve à la tête de ce Livre deux lettres ; l'une des Juifs de Jérusalem à ceux d'Aléxandrie, pour les avertir de célébrer la Fête de la purification, & de la dédicace du Temple de Jérusalem par Judas Maccabée. L'autre du Sénat de Jérusalem, & de Judas, à Aristobule Précepteur du Roi Ptolémée, sur le même sujet. Comme cette derniére lettre n'a été écrite qu'en l'an du Monde 3880. il y a lieu de croire que le Livre dont nous parlons, n'a été composé que vers le même tems, sous le Pontificat, & le gouvernement de

(*d*) *Origen. apud Euseb. l. 6. c. ult. Hist. Eccl.* Σαρβὴθ σαρβανὲ ἐλ. שרבית שר בני אל ou שרבית סרבני אל (*e*) *Hieronym. prolog. Galeato.* (*f*) 2. *Macc.* II. 14. (*g*) 1. *Macc.* XVI. *ult.*

de Jean Hircan. La beauté du style de cet Ecrit, l'a fait attribuer par quelques-uns à Joseph, ou à Philon.. Serrarius (*h*) a crû qu'il étoit l'ouvrage de Judas l'Essénien, connu dans Joseph. (*i*) Léon Allatius (*k*) a conjecturé que Simon Maccabée, frere de Judas Maccabée, en pouvoit être Auteur. Mais dans tout cela rien d'assuré. Nous avons déja parlé de la canonicité de ce second Livre, aussi-bien que de celle du premier, l'un & l'autre ont été reconnus, & citez comme canoniques par la plûpart des Anciens, quoiqu'il y en ait eu quelques autres, qui ne les ont pas rangez parmi les Livres sacrez de l'ancien Testament, parce qu'ils s'étoient bornez à n'y mettre que les seuls Livres compris dans le Canon des Hébreux.

TROISIE'ME LIVRE DES MACCABE'ES. Ce Livre contient l'histoire de la persécution que Ptolémée Philopator Roi d'Egypte, fit aux Juifs de son Royaume. Ce Prince aprés sa victoire contre Antiochus le Grand, alla à Jérusalem, & y fit offrir des sacrifices d'actions de graces dans le Temple du Seigneur. Mais ensuite ayant voulu entrer dans le Sanctuaire, il en fut empêché par les Prêtres, & par le peuple. Et comme il s'opiniâtroit à vouloir pénétrer dans ce saint Lieu, il fut abattu par terre, par une vertu divine; en sorte que ne pouvant se rémuër, il fallut l'emporter du Temple. Etant de retour en Egypte, il fit éclater son ressentiment contre tous les Juifs de ses Etats, qui étoient en trés-grand nombre. Il entreprit de leur faire quitter leur Religion; & n'ayant pû en venir à bout, il les fit venir à Aléxandrie, les enferma dans l'Hippodrome, pour les faire écraser sous les pieds des éléphans. Mais Dieu les garantit de ce danger; en permettant que le Roi oubliât d'abord les ordres qu'il avoit donnez. Ensuite Dieu envoya deux Anges à leur secours, qui causérent tant de frayeur au Roi; qu'il les renvoya comblez d'honneur. Tout cela arriva l'an du Monde 3787. avant J. C. 213. avant l'Ere vulg. 217.

C'est assez mal-à-propos que l'on donne à ce Livre le nom de troisiéme des Maccabées, puisqu'il n'a aucun rapport à Judas Maccabée, ni à ses freres, ni aux persécutions d'Antiochus Epiphanes Roi de Syrie; l'histoire qui y est racontée étant arrivée en Egypte cinquante ans avant la persécution d'Epiphanes contre les Juifs de Judée. (*l*) C'est apparemment la conformité de la matiére, & le zéle que les Juifs d'Egypte témoignérent pour leur Loi, & pour la Religion de leurs peres, qui ont fait donner à cet Ouvrage le nom de Livre des Maccabées. Joseph dans le corps de son Histoire, ne parle point de la persécution dont nous parlons; mais il en dit un mot dans son premier Livre contre Appion, & ce qu'il en dit est assez différent de ce qu'on en lit dans le troisiéme des Maccabées.

Les Grecs & les Latins rejettent aujourd'hui cet Ecrit comme un ouvrage apocryphe. Les anciens Latins ne le citent pas, que je sçache; il ne paroit pas qu'ils l'ayent connu. Mais les Grecs l'ont connu, & l'ont quelquefois cité comme Ecriture divine, le mettant au même rang que les deux autres Livres des Maccabées. Le vingt-quatriéme des Canons des Apôtres le reconnoît comme Livre saint; Théodoret (*m*) le cite comme Ecriture divine. Saint Athanase dans sa Synopse, & Nicéphore à la fin de sa Chronologie, le mettent, de même que les deux premiers des Maccabées, au nombre des Livres de l'Ecriture, ausquels on contredit; c'est-à-dire, qui ne sont pas reçus d'un consentement unanime des Eglises. On le voit aussi dans quelques Catalogues des Livres saints sous la même cathégorie que les autres Livres des Maccabées. Grotius croit qu'il

(*h*) *Serrar. Prolegom.* 2. *in Maccab. & in cap.* 1. *&* 2. *secundi Libri Macc.* (*i*) *Joseph. de Bello Jud. l.* 1. *c.* 3. *p.* 713. *c.* (*k*) *Leo Allat. de Simeonib. p.* 200.

(*l*) L'Edit d'Antiochus Epiphanes est de l'an 3837. avant J. C. 163. avant l'Ere vulg. 167.
(*m*) *Theodoret. in Dan.* XI. 7.

qu'il ne fut composé qu'aprés les deux premiers des Maccabées, & peu de tems aprés le Livre de l'Ecclésiastique ; & que c'est ce qui lui a fait donner le nom de troisiéme Livre des Maccabées. Voyez l'article de *Ptolemée Eupator*, où vous trouverez l'histoire contenuë dans le troisiéme des Maccabées.

Le quatrieme Livre des Maccabées est si peu connu parmi les Latins, que l'on ne sçait pas même distinctement qui il est. On ne le trouve dans aucune de nos Bibles Latines. Il est vrai que dans les anciens Manuscrits Grecs de la Bible, & dans quelques Editions Grecques on trouve le Livre *De l'Empire de la raison*, attribué à Joseph, aprés les trois premiers Livres des Maccabées. Mais les Sçavans ont douté que ce fût celui que les Anciens ont connu sous le nom de quatriéme des Maccabées. Toutefois quand on examine de prés ce qu'ils en ont dit, & qu'on le confronte avec ce Livre *de l'Empire de la raison*, on se persuade aisément qu'ils n'en ont point connu d'autre que celui-là. Car premiérement plusieurs Manuscrits, & quelques Bibles Grecques imprimées lui donnent le nom de quatriéme des Maccabées. Philostrate, (*n*) Eusébe (*o*) & saint Jérôme (*p*) ont connu ce Livre *De l'Empire de la raison*, & l'ont attribué à Joseph, sous le nom de Livre des Maccabées. Saint Gregoire de Nazianze, (*q*) saint Ambroise, (*r*) saint Jean-Chrysostome, (*s*) dans les éloges qu'ils ont fait des sept freres Maccabées & du vieillard Eléazar, ont visiblement suivi ce qui est raconté dans cet Ouvrage. Marius Victorinus l'Africain, qui enseignoit la Rhétorique à Rome, sous l'Empereur Constance, dans son Poëme des Maccabées, paroît aussi avoir eu devant les yeux le Livre dont nous parlons.

L'Auteur du quatriéme des Maccabées n'a fait qu'amplifier & embellir l'histoire du saint vieillard Eléazar, & des sept freres Maccabées, qui souffrirent le martyre à Antioche avec leur mere, & qui est rapportée plus en abrégé dans le second Livre des Maccabées : Chap. VI. & VII. On pourroit soupçonner que cette Piéce est un morceau de l'Ouvrage de Jason, tel qu'il étoit, avant qu'on l'eût abrégé, si l'Auteur du quatriéme des Maccabées n'y avoit mis une longue Préface, qui fait voir que c'est un Ouvage séparé, & qui n'a nul rapport à aucun autre, & s'il ne s'éloignoit quelquefois trés-considérablement du Texte, qui est comme l'Original sur lequel il travaille. Il suppose par tout que la scêne du martyre des sept freres se passa à Jérusalem. Il dit que *Appollonius* Gouverneur de Syrie & de Phénicie, fut député à Jérusalem par le Roi *Séleucus Nicator*, pour enlever les trésors du Temple, ce qui est contraire à la véritable histoire, qui nous apprend que ce fut Héliodore qui fut envoyé pour cet effet par *Séleucus Philopator*. Il y a encore quelques autres fautes contre la vérité & l'exactitude de l'histoire, que nous avons relevées dans nôtre Préface sur ce quatriéme Livre des Maccabées. On trouve cet Ouvrage dans le Recüeil des Oeuvres de Joseph l'Historien, & il porte son nom dans les Imprimez, & dans plusieurs Manuscrits : mais j'ai peine à l'en croire Auteur, premierement à cause de la différence du style, & ensuite parce qu'il est différent du récit de Joseph dans plus d'une circonstance de l'histoire.

Sixte de Sienne (*t*) ayant trouvé un Manuscrit Grec, qui contenoit l'histoire du Pontificat de Jean Hircan, dans la Bibliothéque des Dominicains de Lyon, ne douta pas que ce ne fût le quatriéme Livre des Maccabées ; il l'avança, & le persuada à plusieurs. Quelque tems aprés, cette Bibliothéque ayant été brûlée, le Manuscrit y fut consumé dans les flammes ; en sorte qu'on n'espéroit presque plus de le recouvrer. Mais

(*n*) *Philostrat. hist. Eccl. initio.* (*o*) *Euseb. hist. Eccl. l. 3. c.* 10 (*p*) *Hieronym. de Scriptorib. Eccles. & l. 2. contra Pelag.* (*q*) *Nazianz. orat. de Macchab.* (*r*) *Ambros. l. 2. de vita beata*, *c.* 10. 11. 12. (*s*) *Chrysost. homil. 2. in sanctos Macchab.*

(*t*) *Sixt. Senens. Biblioth. l.* 1.

M. Le Jay ayant fait imprimer dans sa Polyglotte une histoire Arabe des Maccabées depuis le Roi Séléucus, fils du Grand Antiochus, jusqu'au tems de JESUS-CHRIST, on a reconnu dans cette histoire Arabe, tous les caractéres que Sixte de Sienne avoit remarquez dans le Grec qu'il avoit eu en main. C'est ce qui a déterminé le Pere la Haye, dans sa trés-grande Bible, de le faire imprimer en Latin, sous le nom de quatriéme des Maccabées. Mais comme cette histoire n'a jamais été connuë des Anciens sous le nom de quatriéme des Maccabées, & qu'il fait partie d'un grand Ouvrage qui n'a jamais été cité sous ce nom, il vaut mieux dire que Sixte de Sienne s'étoit trompé, en le prenant pour le quatriéme des Maccabées; ce qu'il n'avoit fait que sur une simple conjecture, & sans aucune preuve tirée ni de l'inscription de l'ouvrage, ni du témoignage des Anciens. On peut voir sur cette matiére nos Préfaces sur les Livres des Maccabées, & en particulier celle sur le quatriéme de ces Livres.

MACCES, ville apparemment de la Tribu de Dan. 3. *Reg.* IV. 9. Je soupçonne que c'est la même que *Machtés*, ou la Dent Machelière, marquée dans les Juges, Chap. XV. 19. & dans Sophonie, I. 11. *Habitatores pilæ*; l'Hébreu, *habitatores Machtes.* (*u*)

MACEDA, ou *Makéda*, ville de la Tribu de Juda. *Josue* XV. 41. Cette ville est à huit milles d'Eléuthéropolis, vers l'orient, dit Eusébe. Josué s'avança de Lebna vers Macéda. *Josue* X. 29.

MACÉDOINE, Royaume de la Gréce, situé entre la Thrace au nord, la Thessalie au midy, l'Epire au couchant, & la Mer Egée à l'orient. Nous croyons que la Macédoine fut peuplée par Céthim fils de Javan, (*x*) & que toutes les fois que le Texte Hébreu porte *Céthim*, il faut l'entendre de la Macédoine. Voyez ci-devant *Céthim*. Aléxandre le Grand fils de Philippe Roi de Macédoine, ayant fait la conquête de l'Asie, & ayant détruit l'Empire des Perses le nom de Macédoniens devint trés-célébre dans tout l'Orient, & souvent on donne le nom de Macédoniens, aux Grecs, successeurs de la Monarchie d'Aléxandre. Voyez *Esther*, XVI. 10. 14. & 2. *Macc.* VIII. 20. Et de même on prend souvent le nom de *Grecs* en général, pour marquer les *Macédoniens*, (*y*) depuis les conquêtes d'Aléxandre le Grand. Saint Paul fut invité à venir prêcher dans la Macédoine, par l'Ange de cette Province, qui lui apparut à Troade. (*z*) Depuis cette apparition, saint Paul ne douta plus que Dieu ne l'appellât à prêcher dans la Macédoine: & la bénédiction qu'il répandit sur sa prédication, le confirma de plus en plus dans son sentiment. Il y fonda les Eglises de Thessalonique & de Philippes, & il eut la consolation de les voir florissantes, nombreuses, & abondantes en toutes sortes de graces & de dons spirituels.

[MACEDONIEN. Ce nom se met quelquefois dans les Livres de l'Ecriture écrits en Grec, dans un sens appellatif, pour un ennemi des Juifs: par exemple dans les Additions du Livre d'Esther (*a*), il est dit qu'Aman étoit *Macédonien de cœur & de nation*, & qu'il cherchoit à transporter l'Empire des Perses *aux Macédoniens*; c'est-à-dire, aux plus grands ennemis de l'Etat en prenant les choses sur le pied où elles étoient quand ces Additions furent écrites, apparemment après la ruine de l'Empire des Perses par Aléxandre le Grand; car avant ce tems les Macédoniens ne faisoient gueres d'ombrage aux Perses, & du tems d'Esther & de Mardochée on ne les craignoit pas beaucoup à Suses.]

MACELOTH, un des campemens des Israëlites dans leur voyage du désert. (*b*) C'est

(*u*) ישבי מכתש (*x*) *Genes.* X. 4.

(*y*) Voyez *Dan.* VIII. 21. X. 20. 1. *Macc.* VIII. 18. & 2. *Macc.* IV. 36. &c. (*z*) *Act.* XVI. 9. &c. An de J. C. 55. de l'Ere vulg 52. (*a*) *Esth.* XVI. 10. 14. (*b*) *Num.* XXXIII. 25. 26.

C'est apparemment la même que *Malathis*, qu'Eusébe & saint Jérôme mettent environ à vingt milles d'Hébron dans la partie méridionale de Juda. Voyez *Malatha*. Ptolemée met Maliattha prés d'*Elùza*, ou de *Luza*. Voyez *Luza*.

I. MACELLOTH, fils d'Abigabaon, & pere de *Samaa*, 1. *Par*. VIII. 31. 32. & 1. *Par*. IX. 37. 38.

II. MACELLOTH, un des Capitaines des armées de David. Il commandoit à vingt-quatre mille hommes sous Dudia Ahohites. 1. *Par*. XXVII. 4.

MACER. Ptolemée *Macer*, ou *Macron*, fils de Doriméne. 1. *Macc*. III. 38. 2. *Macc*. X. 12. &c. Voyez *Ptolemée Macron*.

MACHABANAI, un des braves de l'armée de David. 1. *Par*. XII. 13.

MACHABENA, fils de Sué, & pere de Gabaa. 1. *Par*. II. 49.

MACHÆRA, Capitaine des troupes Romaines dans l'armée de Marc Antoine. Il fut envoyé au secours d'Hérode contre Antigone, avec deux légions & mille chevaux. (*c*) S'étant laissé corrompre par Antigone non seulement il ne servoit pas Hérode, mais il voulut même, joindre ses troupes à celles de son ennemi. Mais Antigone ne s'y fiant pas, fit tirer sur lui. Ce qui irrita tellement Machæra, qu'il se retira à Emmaüs, & fit tuer tout ce qu'il trouva de Juifs dans son chemin. Aprés cela, il se réünit à Hérode ; & ayant joint les troupes qu'il commandoit, & celles de Joseph frere d'Hérode, ils firent ensemble la guerre à Antigone. (*d*)

MACHATI. Voyez *Maacha*, *Maachati*.

MACHERONTE, ou *Machærus*, ville & château au-delà du Jourdain dans la Tribu de Ruben, au nord & à l'orient du Lac Asphaltite, à deux ou trois lieuës du Jourdain, pas loin de l'embouchure de ce fleuve, dans la mer Morte. Ce château avoit été fortifié par les Asmonéens. Gabinius le démolit. (*e*) Aristobule le fortifia de nouveau. (*f*) Hérode le Grand le rendit beaucoup plus fort qu'auparavant. Il y avoit là, ou au voisinage, une source d'eaux chaudes trés-utiles pour la santé. Saint Jean-Batiste fut mis en prison, & décapité à Machéronte, (*g*) par les ordres d'Hérode Antipas.

I. MACHIR, fils de Manassé, & petit-fils du Patriarche Joseph, Chef & Prince de la famille des Machérites. (*h*) Il eut pour fils Pharés & Sarés, & une fille qui épousa Esron, de la Tribu de Juda. Cette femme fut mere de Ségub ; & ayeule de Jaïr. *Voyez* 1. *Par*. I. 21. 22. & VII. 16.

II. MACHIR, fils d'Ammiel, de la ville de Lodabar, dans la maison duquel Miphiboseth fut nourri. (*i*)

[MACHINES DE GUERRE. Les machines de guerre propres à assiéger des villes sont d'une invention assez récente, comparées à la plus haute antiquité. Il n'en est fait aucune mention dans Homere ; & Diodore de Sicile (*k*) remarque que Sardanapale Roi d'Assyrie soûtint dans Ninive un siége de sept ans parce qu'alors les machines propres à battre & à prendre les villes n'étoient pas encore inventées. Mais vers le même tems nous lisons qu'Osias Roi de Juda (*l*) avoit amassé dans ses arsenaux *des boucliers, des lances, des casques, des cuirasses, des arcs & des frondes pour jetter des pierres. Il fit de plus dans Jerusalem des machines d'une invention particuliere pour être placées sur les tours & sur les angles des murs, pour lancer des dards & de grosses pierres: & son nom devint célébre dans les pays éloignez, parce qu'il se rendit admirable par cette maniére de se fortifier.* Voilà peut-être le premier exemple de machines de guerre. Quel-

(*c*) *Joseph. Antiq. l.* 14. *c.* 27. *p.* 503. *D.* (*d*) An du Monde 3965. avant J. C. 35. avant l'Ere vulg. 39.

(*e*) *Joseph Antiq. l.* 14. *c.* 10. (*f*) *Antiq. l.* 14. *c.* 11. (*g*) *Joseph. Antiq. l.* 18. *c.* 7. *p* 626. 627. *Vide Matt.* XIV. 1. 2. *&c. Marc.* VI. 16. 17. *&c.* (*h*) *Num.* XXVI. 29. (*i*) 2. *Reg.* IX. 5. (*k*) *Diodor. Sicul. l.* 2. *p.* 80. (*l*) 2. *Par.* XXVI. 14.

Quelques soixante & dix ans après (*m*), Nabuchodonosor dans les siéges qu'il fit de la ville de Tyr & de celle de Jérusalem, employa les béliers & les ballistes. Le mot hébreu *car*, que l'Ecriture employe pour désigner cette machine de guerre, signifie un *vrai bélier* (*n*), & par métaphore une machine avec laquelle on enfonçoit les portes & on renversoit les murailles des villes. Le Prophéte Ezéchiel parlant du siege de Tyr par Nabuchodonosor, marque la maniere ancienne dont on assiegeoit les places (*o*) : *Le Roi de Babylone élevera contre vous des tours ; il formera des terrasses autour de vous ; il levera le bouclier contre vous ; il placera ses machines de cordes, il les placera contre vos murs, & il détruira vos tours par ses armées.*

Les Anciens lorsqu'ils assiegeoient une place, l'enfermoient d'ordinaire de terrasses, de tours & de fossez, afin que les assiegez ne pussent ni faire de sorties, ni tirer du secours de dehors ; *Lever le bouclier*, peut marquer ce que les Romains appelloient *faire la tortuë*, lorsqu'on faisoit approcher les soldats couverts de leurs boucliers serrez les uns contre les autres, comme l'écaille d'une tortuë, pour faire la sappe des murailles, ou pour briser les portes, ou y mettre le feu. *Les machines de cordes*, sont les *ballistes* ou les catapultes, dont on se servoit pour lancer des pierres ou des dards ; ou bien on peut entendre sous ce nom des corbeaux ou crochets attachez à des cordes, que l'on jettoit au haut des murs, & par le moyen desquels on les arrachoit & on les démolissoit (*p*). On peut entendre de ces mains ou de ces crochets de fer, ce passage du second Livre des Rois (*q*) : *Alors tout Israël amassera des cordes contre cette ville, & ils en arracheront jusqu'à la derniere pierre dans le torrent.*]

MACHMAS, ou *Michmas*. Eusébe dit que Machmas étoit de son tems un grand lieu, à neuf milles, ou trois lieuës de Jérusalem, vers Rama. Machmas étoit à l'orient de Béthaven. 1. *Reg*. XIII. 6.

MACHMETHATH, ville de la demi-Tribu de Manassé, au-deçà du Jourdain, (*r*) sur les frontiéres d'Ephraïm & de Manassé, à la vûë, & vis-à-vis de Sichem. *Josue* XVII. 7.

MACHOIRE, lieu nommé La Machoire. Voyez *Lechi*.

MACHTES. Voyez ci-devant *Lechi*, ou ci-aprés *Pila*.

MACPHELA. Ce terme en Hébreu, (*s*) signifie double ; & l'Auteur de la Vulgate l'a pris en ce sens, en parlant de la caverne qu'Abraham achetta auprés d'Ephron, dans le territoire de la ville d'Hébron, pour y enterrer Sara sa femme. (*t*) Mais d'autres croyent avec assez de raison, que Macphela en cet endroit-là, est le nom du champ où étoit située cette caverne, & qu'il faut traduire *Genes*. XXIII. 8. *La caverne qui est à Macphela* ; & verset 17. *Le champ qui est à Macphela.* Un homme sçavant dans la Langue Arabe, nous a averti qu'en cette Langue *Macphela* signifie *fermé, muré*. Il croit que la caverne nommée *Macphela*, étoit un tombeau creusé dans le roc, & fermé exactement, ou même muré, de peur que l'on n'y entrât, ou que les voleurs ne s'y retirassent ; ou qu'enfin on ne la violât, ou on ne la profanât en quelque autre maniére. On voit encore dans l'Orient des tombeaux ainsi fermez ou murez. Cette conjecture est certainement fort probable Ainsi il faudroit traduire, *la caverne fermée*, au lieu de la caverne *Macphela*.

MACRON, ou *Macer*. Voyez *Ptolemée Macron*.

MADABA, ou *Médeba*, ou *Médaba*, ou *Médara*, ville au-delà du Jourdain. Voyez *Médaba*.

MADAI, troisiéme fils de Japheth. *Genes*. X. 2. On tient communément qu'il fut

(*m*) Vers l'an du Monde 3416. & 3419. (*n*) *Ezech*. IV. 1. 2. & 21. 22. כר *Græc*. Κριὸς. Aries (*o*) *Ezech*. XXVI. 29. (*p*) *Diodor*. l. 17. (*q*) 2. *Reg*. XVII. 13.

(*r*) *Josue* XVI. 6. (*s*) מכפלה *Macphela* (*t*) *Genes*. XXXIII. 8.

fut pere des Médes : mais la Médie est trop éloignée des autres pays peuplez par Japheth, & par ses descendans ; de plus elle ne peut être comprise sous le nom d'*Isles des nations*, qui furent, selon Moyse, le partage des fils de Japheth. Ces raisons ont fait croire à quelques Sçavans (*u*) que *Madaï* est le pere des Macédoniens. La Macédoine s'appelloit autrement *Æmathia*, d'un nom formé de l'Hébreu *Ei*, une Isle, & *Madaï*, Isle de Madaï ; (*x*) ou, en le dérivant du Grec, *Aia-Madaï*, terre de Madaï. On trouve aux environs de ce pays, des peuples nommez *Mædi*, ou *Madi* ; (*y*) & dans la Macédoine, un Roi nommé *Medus*. Le nom de *Médie*, donné au pays qui est au-delà de l'Euphrate, ne paroît pas plus ancien que Médée, & que le voyage de Jason dans la Colchide. Voyez nôtre Commentaire sur *Genes.* x. 2. Voyez *Medes*.

MADAN, troisiéme fils d'Abraham & de Céthura *Genes.* xxv. 2. Il y a assez d'apparence que Madan & Madian son frere, ont peuplé le pays de Madian, qui est à l'orient de la Mer Morte ; (*z*) fort différent d'un autre pays de Madian, à l'orient de la Mer Rouge, dont nous parlerons ci-aprés.

MADELAINE, en Latin, *Magdalena*. On a confondu mal-à-propos Marie Madelaine, & Marie sœur de Marthe & de Lazare, avec la femme pécheresse dont parle saint Luc, VII. 37. & suivans. On peut voir les Ecrits que l'on a faits pour & contre la distinction des trois Maries, & nous en parlerons sous leurs titres. Voyez *Marie Madelaine*.

I. MADIAN, quatriéme fils d'Abraham & de Céthura. *Genes.* xxv. 2. Voyez *Madan*. Les *Madianites*, dont il est parlé dans le Livre des Nombres, Chap. XXII 4. 7. XXV. 15. & XXXI. 2. &c. dont les filles engagérent les Israëlites dans le crime & dans l'adoration de Phégor, étoient des descendans de Madian fils d'Abraham. Les Madianites, qui furent battus par Adad fils de Badad Roi d'Idumée, *Genes.* XXXVI. 35. & ceux qui opprimérent les Israëlites sous les Juges, & qui furent défaits par Gédéon, *Judic.* VI. 1. 2. *& seq.* & VII. 1. 2. 3. *&c.* étoient aussi de ces descendans de Madian, fils d'Abraham & de Céthura, dont la demeure étoit à l'orient de la Mer Morte, & au midy du pays de Moab. Leur Capitale étoit nommée *Madian* ; & on en voyoit encore des restes du tems de saint Jérôme & d'Eusébe, sur l'Arnon, & au midi de la ville d'Ar, ou Aréopolis.

[Le Seigneur voulant punir les Madianites de ce que leurs filles avoient engagé les Israëlites dans le crime, & dans l'adoration de Phégor, dit à Moïse (*a*) : Prenez mille hommes de chaque Tribu, & les envoyez sous la conduite de Phinées fils du Grand-Prêtre Eléazar, pour exercer ma vengeance contre les Madianites. Phinées marcha donc à la tête des douze mille hommes, ayant avec lui l'Arche d'Alliance, selon quelques Commentateurs (*b*), & les trompettes du Tabernacle : Il livra le combat aux Madianites, les défit, & mit à mort cinq de leurs Rois, Evi, Recem, Sur, Hur, & Rebé, qui regnoient chacun dans une Ville du pays de Madian, située à l'orient de la Mer Morte ; & Dieu permit que le méchant Prophéte Balaam fut enveloppé dans leur malheur, & y perdit la vie. On prit les femmes, les enfans, les troupeaux, & tout ce qui appartenoit aux Madianites ; on brûla leurs Villes, leurs Villages, leurs Forts ; & les Israëlites amenerent au camp tout le butin qu'ils avoient fait dans cette expédition.

☞ (*c*) L'Auteur est plus succint dans le récit de cette grande bataille, que dans aucun autre ; il n'en dit qu'un mot ; ainsi on me per-

(*u*) Joseph Méde, & Salien (*x*) אי מדי *Insula Madaï*, *Αια Μαδαΐ.* (*y*) *Μῆδοι*, ou *Μαῖδοι μαιδική. Aristot. de mirabilib. auscult. Ptolem. c.* XI. *tab.* 9. *Europ.* (*z*) *Euseb. & Hieronym. locis Hebr.*

(*a*) *Num.* XXXI. 1. *& seq.* (*b*) *Rabb. Lyr. Munst. Fag. Bonfrer. Spencer. & alii passim.* (*c*) Observations sur la défaite entiére des Madianites par les Israëlites. *Num.* XXXI. 3. *& seq.*

permettra d'y ajoûter quelques conjectures assez convaincantes. Le Seigneur ordonne cette guerre contre les Madianites : *Vengez*, dit-il à Moïse, *les enfans d'Israël des Madianites.* Ces paroles assûroient déja la victoire aux Israëlites ; Quand le Seigneur combat pour nous, il ne faut pas beaucoup de monde pour vaincre. *On choisit donc mille hommes de chaque Tribu ; c'est-à-dire, douze mille hommes prêts à combattre, qui furent envoyez par Moïse*, ayant à leur tête *Phinées fils du Grand-Prêtre Eléazar, auquel il donna encore les vases saints, & les trompettes pour en sonner.* Ces vases saints n'embarrassent pas peu les Commentateurs ; cependant ils sont clairement distinguez des trompettes : Il ne faut donc pas s'imaginer que ce sont les trompettes qui sont ici appellées *Vases saints :* Ainsi il paroît probable que l'Arche fut portée par les Lévites dans cette expédition, comme dans quelques autres (*d*). Remarquez encore que Moïse ne risquoit rien d'envoyer l'Arche à cette expédition, puisque Dieu avoit assuré son peuple qu'il tireroit une vengeance complette des Madianites.

La principale fonction des Prêtres étoit de sonner la charge dans les batailles, & de défendre l'Arche quand on l'y portoit. L'Ecriture ne parle pas de l'ordre de bataille des deux armées ; elles etoient rangées selon toute apparence suivant la méthode des anciens Peuples de l'Asie ; ainsi se rangent les Israëlites sur une seule ligne formée de douze corps de mille hommes chacun ; l'Arche d'Alliance est environnée des Prêtres & des Lévites, ayant en tête les trompettes. Les Madianites devoient être aussi rangez en phalange sur une seule ligne ; & comme les Israëlites se trouverent sans doute très-inférieurs en nombre à leurs ennemis ; ils donnerent de plus grands intervalles entre les corps de mille hommes pour percer en différens endroits sur tout le front de la ligne. Cette méthode étoit la ressource des Juifs presque toûjours inférieurs en nombre à leurs ennemis, & particuliérement du tems des Maccabées.

Il n'est point fait mention de cavallerie ; elle étoit rare dans ces tems-là : Est-ce qu'ils voyoient plus clair que nous ? & qu'ils disoient comme Xénophon, que dix mille chevaux ne font que dix mille hommes, puisque les chevaux ne se battent point : sans doute qu'ils pensoient ainsi dans ces tems reculez ; mais dans la suite la cavalerie devint très-nombreuse dans les armées ; les Peuples d'Occident comme les Grecs & les Romains (quand leur discipline vint à se corrompre) en eurent un fort grand nombre, & il augmenta à mesure qu'ils approcherent de leur décadence.

Pour revenir aux Israëlites ; *Ils livrerent le combat aux Madianites, & les ayant vaincus, ils firent passer tous les mâles au fil de l'épée, sans épargner leurs Rois Evi, Recem, Sur, Hur & Rebé ; cinq Princes de leur Nation, avec Balaam fils de Béor* ; Ce mauvais Prophéte qui étoit le premier auteur de cette guerre par le pernicieux conseil qu'il avoit donné aux Moabites & aux Madianites (*e*), se trouva enveloppé dans cet horrible carnage. Les suites de cette victoire furent des plus affreuses ; la désolation se répandit dans tout le pays ; les Villes, les Villages, les Forts furent détruits, pillez & brûlez : *Et tout le butin fut porté au camp, dans la plaine de Moab, le long du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho*, pour être partagé entre les Israëlites. Cette guerre est terrible & bien cruelle, & si Dieu ne l'avoit commandée, on ne pourroit qu'accuser Moïse d'injustice & de brigandage.]

II. MADIAN, étoit apparemment fils de Chus, puisque Séphora femme de Moyse, laquelle étoit Madianite, est toutefois appellée *Chusite* ; (*f*) & qu'Abacuc (*g*) met les Madianites, avec les Chusites, comme synonymes, ou du moins comme voisins. Ce

(*d*) *Josue* VI. 1. 1. *Reg.* IV. V. &c.

(*e*) *Num.* XXIV. 14. XXXI. 16. (*f*) *Num.* XII. 1. *in Hebr.* (*g*) *Abac.* III. 7. *in Hebr.*

Ce Madian peupla le pays qui porta son nom, à l'orient de la Mer Rouge. (*h*) C'est dans ce pays que Moyse se sauva, & où il épousa Séphora fille de Jéthro. (*i*) Ce sont ces Madianites qui tremblérent, lorsqu'ils apprirent que les Hébreux avoient passé la Mer Rouge à pied sec. (*k*) Voici ce que dit Abulféda de la ville de Madian : (*l*) *Madian* est une ville ruinée, sur les bords de la Mer Rouge, du côté opposé à Tabuc, dont elle est éloignée d'environ six journées de chemin. C'est à Madian qu'est le puits fameux dont Moyse abbreuva les troupeaux de Schoaïb. (C'est ainsi que les Mahométans appellent Jéthro.) Cette ville étoit Capitale de la Tribu de Madian, parmi les Ismaëlites. Selon Ibusaïd, la langue de la Mer Rouge en cet endroit, est d'environ cent mille pas.

[Il semble que les Orientaux ne connoissent de Madianites que ceux qui habitoient sur la Mer Rouge, près le mont Sinaï, au milieu desquels Moïse se retira, & où il épousa Séphora. Les Auteurs Arabes tiennent que les Madianites sont un peuple étranger qui vint s'établir dans l'Arabie, & qu'il n'est pas du nombre des tribus de ces anciens peuples qui peuploient ce pays, & desquels les Auteurs dont nous venons de parler (*m*), ont rendu un compte exact dans leurs Histoires & dans leurs Généalogies ; ce qui favorise beaucoup le sentiment de ceux qui veulent que Madian ait été fils de Chus. On dit de plus que les Madianites adoroient les Idoles *Abda* & *Hinda*, & que le Prophéte Jethro ayant été envoyé de Dieu pour les retirer de l'idolâtrie, ils demeurerent endurcis & incrédules, & que Dieu les extermina, comme nous l'avons dit sous l'article de *Jethro*.]

MADIANITES. Voyez ci-devant *Madian*.

MADMENA, fils de Saaph. I. *Par.* II. 49.

(*h*) *Joseph. Antiq. l.* 2. *c.* 11. (*i*) *Exod.* II. 15. *&c.* (*k*) *Abac.* III. 7. (*l*) Abulfeda, Description de l'Arabie, p. 32. (*m*) *D'Herbelot*, *Bibl. Orient. p.* 581. *&* 476.

MADON, ville du pays de Chanaan. Jobab Roi de Madon, se ligua avec Jabin Roi d'Asor, & avec plusieurs autres, contre Josué : (*n*) mais il fut pris & tué, & sa ville détruite & pillée. On ne sçait pas quelle étoit la situation de cette ville de Madon, & il n'en est parlé que dans Josué, XI. I. & XII. 19. Je crois qu'il faut lire *Maron*, au lieu de Madon. On connoît un lieu nommé Maronie, dans la Syrie, à trente milles d'Antioche, au nord du mont Liban. (*o*) *Maron* se lit dans l'Hébreu de Josué, XII. 20.

MAELETH. Ce terme se dit dans le titre du Pseaume LII. I. (*p*) Quelques anciens Exemplaires lisent *Amalech*, au lieu de Maëleth. Quelques-uns croyent que Mahéleth est un instrument de Musique : Conjecture qui n'a pas la moindre apparence de vérité. Nous croyons qu'il est mis pour la danse. Il est indubitable que c'est sa propre signification dans l'Hébreu. Nous traduisons tout le titre du Pseaume 52. de cette sorte : *Pseaume instructif de David pour celui qui préside à la danse.*

MAGALA, lieu où les Israëlites étoient campez, lorsque David combattit Goliath. (*q*)

MAGDALEL, ville de la Tribu de Nephtali. *Josue* XIX. 38. Ce mot, *Magdalel*, signifie *la tour de Dieu.*

MAGDAL-GAD, ville de la Tribu de Juda. *Josue* XV. 37. Ce nom de *Magdal-gad*, signifie *la tour de Gad.*

MAGDAL-SENNA, ville à sept milles de Jéricho, vers le septentrion. (*r*)

MAGDALUM, ou *Magdala*, ou *Magdolum*, ou *Migdol*. (*s*) Ces termes signifient une tour, & se trouvent quelquefois seuls, & quelquefois joints à un autre nom propre.

(*n*) *Josue* XI. 1. *&* XII. 19. An du monde 2554. avant J. C. 1446. avant l'Ere vulg. 1450. (*o*) *Hieronym. in vita Malchi.* (*p*) למנוח על מחלת משכיל לדוד *Aqu.* Ἐπὶ χορείᾳ. *Theodot.* ὑπὲρ τῆς χορείας, pour la danse *Sym.* διὰ χορῶ, par le chœur (*q*) 1. *Reg.* XVII. 20. (*r*) *Euseb. in locis* (*s*) מגדל *turris.*

propre. Joſeph (*t*) parle d'une fortereſſe nommée *Magdala*, auprés de Gamala; & quelques-uns ont crû que c'étoit de là que Marie Madelaine avoit pris ſon nom.

MAGDALUM. Moyſe dit que les Iſraëlites étant ſortis de l'Egypte, (*u*) le Seigneur leur dit d'aller camper *vis-à-vis Pihabiroth, entre Magdalum & la mer, vis-à-vis Béelſephon*. On ne ſçait ſi c'étoit une ville, ou une ſimple tour. Les Prophétes parlent aſſez ſouvent de Magdalum, (*x*) dans la baſſe Egypte, opposée à la Thébaïde. L'Itinéraire d'Antonin marque Magdalum à douze milles de Péluſe.

MAGDELAINE. Voyez ci-devant *Madelaine* & *Marie Madelaine*.

MAGDIEL, lieu à cinq milles de Dora, tirant vers Ptolémaïde. Nous croyons que c'eſt *Mageddo*, ou *Magdolos*.

MAGDIEL, Chef des Iduméens. Il ſuccéda à Masbar. *Geneſ.* XXXVI. 43.

MAGDOLOS, dont parle Hérodote, l. 2. c. 159. eſt apparemment la même que *Mageddo*, dont on parlera ci-aprés, & qui eſt marquée 4. *Reg.* XXIII. 29. 30.

MAGEDAN, ou *Majedan*, ou *Medan*, dans le canton de Dalmanutha. Voyez ce que nous avons remarqué ci-devant ſur *Dalmanutha*.

MAGEDO, ou *Mageddo*, ou *Megiddo*, ville de la Tribu de Manaſſé, (*y*) célébre par la défaite du Roi Joſias, vaincu & bleſſé à mort par Nécao Roi d'Egypte. (*yy*) Nous avons déja remarqué qu'Hérodote (*z*) parlant de cette victoire, dit que Néchos ou Nécho, la remporta à *Magdolos*. Il eſt parlé des eaux de Mageddo dans le Livre des Juges, Chapitre V. verſet 19.

MAGES, qui vinrent adorer JESUS-CHRIST nouveau-né à Bethléem. On forme pluſieurs queſtions ſur le ſujet des Mages. On demande qui ils étoient, d'où ils venoient, combien ils étoient, & en quel tems ils arrivérent à Jéruſalem, & quelle étoit l'étoile qui leur apparut. On croit communément que les Mages étoient des Philoſophes & des Devins, dont la principale étude étoit l'Aſtronomie; que ceux qui vinrent adorer JESUS-CHRIST, étoient des Diſciples & des deſcendans de Balaam, qui avoient prophétiſé pluſieurs ſiécles auparavant, (*a*) qu'*il naîtroit une Etoile de Jacob, & qu'il ſortiroit du milieu d'Iſraël un Dominateur*, (*b*) *qui frapperoit les Chefs de Moab, & qui détruiroit tous les enfans de Seth*, ou *tous les enfans de l'orgüeil*. Ce ſentiment eſt fondé ſur l'Ecriture, qui dit expreſſément que les Mages *vinrent de l'Orient*, (*c*) c'eſt-à-dire, de l'Arabie Déſerte, ou de la Méſopotamie, que les Auteurs ſacrez comprennent ſous le nom d'Orient. Balaam lui-même dit qu'il eſt venu du pays *d'Aram, des montagnes d'Orient*. (*d*) Or il étoit venu de la ville de *Pethora*, ſituée ſur l'Euphrate. (*e*) Iſaïe parlant de la venuë d'Abraham dans la Terre promiſe, dit qu'il eſt venu de l'Orient: (*f*) *Qui a fait venir le Juſte de l'Orient?*

Les Arabes, les Iduméens Orientaux, les Chaldéens, peuples orientaux, par rapport à la Judée, ſe piquoient de ſageſſe. Le nom de Mage étoit conſacré dans ces pays-là, pour déſigner un Philoſophe, un homme qui faiſoit profeſſion de ſageſſe. Tertullien, (*g*) S. Juſtin le Martyr, (*h*) S. Epiphane, (*i*) & parmi les nouveaux, Toſtat, Mariana, Barradius, Grotius, Cornelius à Lapide, & pluſieurs autres, font venir comme nous les Mages de deſſus l'Euphrate, ou de la Méſopotamie,

(*t*) *Joſeph de Bello, l. 2. c. 25. & Antiq. l.* XVIII. *c.* 1. *& in vita.* (*u*) *Exod.* XIV. 2. (*x*) *Jerem.* XIII. 2. & 14. *Ezech.* XXIX. 10. (*y*) *Joſue* XI. 17. & *Judic.* I. 27. (*yy*) 4. *Reg.* XXIII. 29. 30. (*z*) *Herodot. l.* 2. *c.* 159.

(*a*) L'an du Monde 2553. avant J. C. 1447. avant l'Ere vulg. 1451. (*b*) *Num.* XXIV. 17. (*c*) *Matt.* II. 1. (*d*) *Num.* XXIII. 7. (*e*) *Num.* XXIV. 5. *Vide Euſeb. in locis*, Παδ'χρὰ. (*f*) *Vide* 3. *Reg.* IV. 30. *Jerem.* XLIX. 7. *Abdias* ℣. 8. (*g*) *Tertull. contra Judæos, & l. 3. contra Marcion.* (*h*) *Juſtin. Mart. Dialogo contra Tryphon.* (*i*) *Epiphan. Epitom. fidei Cathol.*

mie ; en un mot, de l'orient de la Judée. Nous ne nous arrêtons point à réfuter ici ceux qui les font venir de la Perse, ou de l'Arménie, ou de l'Afrique, ou de l'Ethiopie, ou des trois parties du Monde ; de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe. Ceux qui désirent de voir cette matiére traitée plus à fonds, peuvent consulter ceux qui ont écrit exprés sur cela ; & en particulier, la Dissertation que nous en avons fait imprimer à la tête du Commentaire sur saint Matthieu.

Quelques anciens Peres semblent avoir crû que les Mages étoient au nombre de trois, & qu'ils étoient Rois dans leur pays. Tertullien (k) paroît assez fort pour la Royauté des Mages : mais il la prouve mal. Il suppose que pour l'ordinaire les Orientaux avoient des Mages pour Rois ; ce qui n'est nullement certain. Saint Ambroise, (l) ou plûtôt saint Cézaire d'Arles, leur donne le nom de Rois : mais on soupçonne que ce nom a été ajoûté à son Texte. On cite saint Cyprien (m) dans un Sermon sur le Baptême, qui dit qu'ils étoient Rois : mais ce Sermon est d'un Abbé de Bonnevalle, nommé Arnaud, qui vivoit du tems de saint Bernard. Pascase Radbert, (n) qui vivoit au neuviéme siécle dans l'Abbaye de Corbie, dit que personne de ceux qui ont lû l'Histoire des Gentils, n'ignore que les Mages n'ayent été Rois. Enfin Théophylacte (o) parmi les Grecs, a soutenu expresśément qu'ils étoient Rois. Voilà ce que l'on a de plus positif parmi les Anciens ; car la plûpart des autres que l'on cite, ne sont nullement exprés ; & pour les Modernes, leur autorité n'est d'aucun poids. Ce qui a le plus contribué à faire donner le nom de Rois aux Mages, ce sont ces paroles du Pseaume qu'on leur a appliquées : (p) *Les Rois de Tharsis & les Isles lui offriront des présens ; les Rois d'Arabie & de Saba lui apporteront des dons.*

On est assez partagé sur la profession des Mages. Les-uns (q) ont crû qu'ils exerçoient les arts curieux & diaboliques de la divination, de l'astrologie judiciaire & des enchantemens. L'ancien Evangile de l'Enfance du Sauveur, dit qu'ils étoient Disciples de Zoroastre : mais d'autres (r) en ont porté un jugement plus favorable. Ils ont crû que leur magie étoit permise & naturelle. Saint Epiphane croit qu'ils étoient de la race d'Abraham & de Céthura. L'Abbé Rupert leur donne le nom de Prophétes & d'hommes inspirez. Origénes (s) a crû que les Mages s'étant apperçus dans leurs opérations magiques, que le pouvoir du Démon étoit fort affoibli, s'appliquérent à en découvrir la cause ; & qu'ayant remarqué dans le même tems un nouvel astre dans le Ciel, ils jugérent que c'étoit cet astre dont avoit parlé Balaam, & qui désignoit la naissance d'un nouveau Roi d'Israël : c'est ce qui les détermina à l'aller chercher, pour lui rendre leurs adorations. Saint Basile (t) & saint Ambroise (u) ont eu a peu prés la même pensée. Saint Jérôme sur Isaïe, Chap. XIX. dit qu'ils apprirent des Démons ou plûtôt de la prophétie de Balaam, que le CHRIST étoit né ; & Tertullien semble dire que c'est par l'astrologie qu'ils apprirent la naissance du Messie, puisqu'il avance que jusquà JESUS-CHRIST, cette science étoit permise ; mais que depuis ce tems, elle est défenduë, afin que personne désor-

(k) *Tertull. contra Judaeos, & lib. 3. contra Marcion.* (l) *Ambros. seu potiùs Cæsarius, serm. 139. in append. 5. tomi. S. Aug. nov. edit.* (m) *Cyprian. seu Arnald. Abb Bonævall. ser. 2. de septem cardin. operib.* (n) *Paschas. Radbert. in Matth.* II. (o) *Theophyl. in Matt.* II.

(p) *Psalm.* LXXI. 10. (q) *Ignat. Epist. ad Ephes. Justin. Dialog. cum Tryphone, Origen homil.*, 13. *in Num & l.* 1. *contra celsum. Ambros. l.* 2. *in Luc. Tertull. de Idololatria. Hil. l.* 4. *de Trinit. n.* 36. *Hieronym. in Matt.* II. *&c.* (r) *Auth. operis imperf. in Matth. Author qu. ex vet. & nov.* T. *qu.* 63. *Vide & Mald. Vat. Brúg. Erasm. Hammond. &c.* (s) *Origen. l.* 1. *contra Celsum.* (t) *Basil. de humana Christi generat.* (u) *Ambros. in Luc. l.* 2. *p.* 1297.

déſormais ne s'aviſe de chercher dans les aſtres l'horoſcope de quelqu'un : (x) *Scientia iſta uſque ad Evangelium fuit conceſſa, ut Chriſto edito nemo exindè nativitatem alicujus de Cœlo interpretetur.*

Le nombre des Mages eſt fixé à trois depuis fort long-tems. Saint Léon le ſuppoſe en pluſieurs endroits. (y) Saint Cézaire (z) le dit auſſi trés-expreſſément. On voit la même choſe dans deux Sermons attribuez autrefois à ſaint Auguſtin, (a) mais dont l'un eſt de ſaint Léon, & l'autre ſe trouve ailleurs ſous le nom d'Euſébe d'Eméſe. Béde, l'Abbé Rupert, (b) & aprés eux, une foule de Commentateurs, l'enſeignent de la même ſorte. Ce ſentiment paroît fondé principalement ſur les trois ſortes de préſens qui ſont marquez dans l'Evangile. Ils lui préſentérent de l'or, de la myrrhe & de l'encens. Nous leur donnons communément les noms de Caſpar, Melchior & Balthaſar : mais ces noms ſont inconnus à l'Antiquité, auſſi-bien que ces autres, qu'on leur attribuë dans quelques Ouvrages peu autoriſez, & aſſez nouveaux ; comme ceux-ci, qu'on donne comme noms Grecs ; *Magalat, Galgalat, Saraïm* ; ou en Hébreu, *Apellius, Amerus* & *Damaſcus* ; ou enfin *Ator, Sato, Paratoras.* (c)

On lit à la fin du troiſiéme Tome des Ouvrages de Béde, dans un Livre intitulé ; *Extraits des Peres*, &c. que *Melchior*, le premier des Mages, étoit un vieillard chauve, ayant une grande barbe, & de grands cheveux blancs, qui avoit une robbe couleur d'hyacinthe, ou de bleu céleſte, un manteau jaune ou orangé, (*ſago mileno*, ou plûtôt, *melino*) une chauſſure de couleur mêlée de bleu & de blanc, & un bandeau royal de différentes couleurs. Il offrit de l'or au Roi Jesus-Christ. Le ſecond Mage s'appelloit Gaſpar. Il étoit jeune, ſans barbe, vermeil, vêtu d'une robbe orangée, & d'un manteau rouge. Sa chauſſure étoit couleur d'hyacinthe. Il offrit de l'encens, pour reconnoître la Divinité de Jesus-Christ. Le troiſiéme s'appelloit Balthaſar. Il étoit brun, portoit une grande barbe, étoit vêtu d'une robbe rouge, d'un manteau de différentes couleurs. Sa chauſſure étoit jaune. Il offrit de la myrrhe au Sauveur, pour marquer ſa mortalité. Mais l'Ouvrage où ces particularitez ſe rencontrent, eſt indigne du Vénérable Béde, & eſt ſans doute plus nouveau que lui.

Jérôme Oſorius Evêque d'Algarbe en Portugal, raconte qu'un Roi de la ville de Cranganor dans le Royaume de Calécut, nommé Cheriperimale, s'étant mis à voyager, pour expier un inceſte qu'il avoit commis avec ſa ſœur, vint dans la Carmanie, où il trouva deux Mages fameux, qui étoient ſur le point de s'en aller en Judée, pour y adorer un enfant nouvellement né d'une Vierge, & qui devoit racheter le genre humain. Cheriperimale les pria de trouver bon qu'il les accompagnât. Ils allérent donc enſemble ; & ayant adoré Jesus-Christ, ils revinrent dans leur pays. Le Roi de Cranganor étant de retour dans ſa ville, y fit bâtir une Egliſe en l'honneur de la Vierge, y fit repréſenter cette ſainte Mere de Dieu, tenant ſon Fils entre ſes bras, & ordonna qu'autant de fois que l'on prononceroit à voix haute le nom de Marie, tout le monde eût à ſe proſterner. C'eſt ce qu'Oſorius aſſûre avoir appris de perſonnes trés-inſtruites de ce qui regarde les Indes, & qui aſſûrent que cela ſe trouve ainſi dans les anciens monumens des Indiens. Il ajoûte que les Indiens dépeignent les trois Mages de cette ſorte. Il y en a d'abord deux qui marchent enſemble, ayant le teint blanc, vêtus à la roya-

(x) *Tertull. de Idololat.* (y) *Leo ſerm.* I. 4. 5. 6. 7. 8. *de Epiph. & Ep.* 16. *c.* 2. (z) *Caſar. ſerm.* 139. *appendic. t.* 5. *S. Aug. nov. Edit.* (a) *Serm. olim* 29. *&* 33. *de tempore, nunc* 133. *&* 136. *append. t.* 5. *S. Aug.* (b) *Beda & Rupert. in Matt.* II. (c) *Vide Caſaubon. in Baron. & Bolland. t.* 1. *p.* 7. 8. *Maii.*

royale, ayant leurs présens avec eux; & derriére eux, le troisiéme, de couleur brune, à peu prés comme un Ethiopien, portant aussi ses présens. Le Pere Maffée dans son Histoire, fait aussi mention de cet histoire. Il nomme *Perimale* le Roi de Calécut.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (*d*) cite d'anciens Livres apocryphes, qui portoient le nom de Seth, qui disoient que les Mages avoient été douze, choisis de toute leur nation, & se succedans de pere en fils depuis plusieurs siécles, pour observer le moment de l'apparition de l'étoile prédite autrefois par Balaam. Ils montoient pour cela sur une montagne, d'où ils observoient le lever des astres. Enfin l'étoile leur apparut, ayant au milieu de soi un jeune enfant, & une croix au-dessus. L'enfant leur parla, & leur ordonna de se transporter en Judée. L'Auteur de la Glose ordinaire, sans limiter le nombre des Mages, se contente de dire qu'ils étoient plusieurs. Le même Ecrivain qui a composé le Commentaire imparfait sur S. Matthieu, que nous avons déja cité plus d'une fois, enseigne que saint Thomas étant allé en Perse, y instruisit & baptisa les Mages; aprés quoi, ils s'appliquérent avec lui à prêcher l'Evangile. On tient qu'ils furent martyrisez dans une ville d'Arabie. Les Arméniens soutiennent qu'ils ont prêché, & souffert le martyre dans leur pays. (*e*) Le Connétable d'Armenie écrivoit au Roi saint Loüis, qu'ils étoient venus de Tangat dans l'Armenie. (*f*)

Le tems auquel les Mages arrivérent dans la Judée, est un point qui a beaucoup exercé les Chronologistes. Ceux qui les font venir du fond de la Perse, leur donnent deux ans pour faire leur voyage; (*g*) supposant que l'étoile apparut aux Mages deux ans avant la naissance du Sauveur. En cela le Texte de l'Evangile leur paroît favorable, puisqu'il y est dit (*h*) qu'Hérode fit mourir les enfans de Bethléem depuis deux ans & au-dessous, selon le tems que les Mages lui avoient marqué. D'autres croyent qu'étant partis au moment de la naissance du Sauveur, ils n'arrivérent à Bethléem que deux ans aprés. Enfin d'autres les font partir au moment de la naissance du Sauveur; & pour les faire arriver à Bethléem treize jours aprés cette naissance, ils leur donnent des dromadaires, pour faire plus de diligence. Quelques-uns ont crû que l'étoile leur étoit apparuë dés le tems de la conception de saint Jean-Baptiste, ou dés le tems de l'incarnation de JESUS-CHRIST: mais je ne pense pas que personne ait osé fixer le tems précis de leur départ, quoique la plûpart ayent déterminé le jour de leur arrivée à Bethléem, au treiziéme jour depuis la naissance de JESUS-CHRIST. En les faisant venir des bords de l'Euphrate, nous croyons qu'ils ont pû arriver à Jérusalem en moins de vingt jours, en traversant l'Arabie Déserte sur des chameaux, qui est la monture ordinaire de ce pays-là; car de l'Euphrate à Jérusalem, il n'y a pas plus de deux cens lieuës.

Venons à présent à l'étoile qui apparut aux Mages. Quelques Anciens (*i*) ont avancé que c'étoit un astre nouveau, créé exprés pour annoncer aux hommes la naissance du Messie. Origénes, Livre 1. contre Celse, Maldonat & Grotius croyent que c'étoit une espéce de cométe, qui avoit paru extraordinairement dans l'air. Ligtfoot croit que la même lumiére qui apparut aux Anges prés de Bethléem, se fit voir aussi de loin sur la Judée aux Mages, & les attira aux pieds du Sauveur.

T D'au-

(*d*) *Auth. Operis imperf. homil.* 2. (*e*) Chardin voyage de Perse, t 3. p. 131. (*f*) *Spicileg. t. 7. p. 217. an.* 1249. (*g*) *Vide serm.* 131. *&* 132. *in Append. t.* 5. *Oper. S. Aug. nov. edit. quidam apud Theophylact.*

(*h*) *Matt.* II. 16. (*i*) *Leo Magn. serm.* 1. *de Epiph. Chrys. homil.* 6. *in Matth. Basil. de hum. Christi nativ. Ambros. l.* 2. *in Luc. Fulgent. homil. Epiphan. & Author. de sermonis* 131. *Append. t.* 5. *Oper. S. Aug.*

Dautres ont prétendu que c'étoit un Ange revêtu d'un corps lumineux en forme d'étoile, (*k*) laquelle ayant pris sa route du côté de la Judée, détermina les Mages à la suivre. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu, & saint Epiphane (*l*) ont suivi une ancienne tradition, qui se trouvoit dans le Livre apocryphe de Seth, qui portoit que cette étoile avoit paru ayant au milieu de soi un jeune enfant, & au-dessus la figure de la croix. L'auteur de l'Ouvrage intitulé: *Des Merveilles de la sainte Ecriture*, publié sous le nom de S. Augustin, assûre que quelques Ecrivains ont crû que cette étoile étoit le Saint-Esprit, qui apparut aux Mages sous la figure d'un astre, comme il apparut dans le Baptême de JESUS-CHRIST sous la figure d'une colombe. Saint Ignace dans son Epître aux Ephésiens, dit que cette étoile surpassoit par son éclat toutes les autres étoiles, & que le soleil & la lune formoient en quelque sorte son cortége, & que tout le monde étoit dans l'admiration, en considérant cette nouvelle lumiére.

Chalcidius Philosophe Platonicien, (*m*) qui a fait un Commentataire sur le Timée de Platon, parle de ce phénoméne en ces termes: *Il faut remarquer une autre histoire bien plus sainte, & plus digne de vénération; c'est celle qui nous parle de l'apparition d'une étoile, qui ne préssageoit ni des maladies, ni la mortalité, mais la descente de Dieu sur la terre, pour vivre parmi les hommes, & pour les combler de ses faveurs. Des Sages de Caldée ayant apperçû cette étoile durant la nuit; comme ils étoient instruits dans la science de l'astronomie, ils se mirent à chercher ce Dieu nouveau-né; & l'ayant trouvé, ils lui offrirent des présens convenables à une si haute Majesté.*

On dispute si l'étoile se fit voir à tout le monde, ou seulement aux Mages. Les uns (*n*) croyent qu'elle ne fut vûë que des seuls Mages: d'autres, (*o*) qu'ils ne la virent même que deux ou trois fois; sçavoir, dans leur pays, & ensuite au sortir de Jérusalem, lorsqu'ils se mirent en chemin pour aller à Bethléem. Saint Chrysostome, (*p*) saint Ambroise, (*q*) saint Augustin, (*r*) saint Bernard, (*s*) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu tiennent qu'ils la virent toûjours depuis qu'elle commença à leur paroître, jusqu'à ce qu'étant disparuë à leur arrivée à Jérusalem, cela les mit dans la nécessité de s'informer du lieu où le Messie devoit naître. Saint Ignace le Martyr, & le faux Evangile de l'Enfance de JESUS, croyent qu'elle parut à la face de tout le monde, que tous les peuples la virent, & qu'il ne tint qu'à eux de la suivre. Les Mages arrivant à Jérusalem, semblent supposer qu'il n'y a personne qui ne l'ait vûë. *Où est le Roi des Juifs nouveau-né? car nous avons vû son étoile dans l'Orient.*

Pour nous, nous croyons que cette étoile étoit un météore enflammé dans la moyenne région de l'air, qui ayant été remarqué par les Mages avec des circonstances miraculeuses & extraordinaires, fut pris par eux pour l'étoile prédite long-tems auparavant par Balaam, & qu'ensuite ils se déterminérent à la suivre, & à chercher le Roi nouveau-née, dont elle annonçoit la venuë. C'étoit donc une lumiére qui marchoit dans l'air devant eux, à peu prés comme la colomne de nuée dans le désert. L'inspiration intérieure, la lumiére du Saint-Esprit, l'attrait de la grace furent les motifs qui les engagérent à suivre ce phénoméne. On peut voir cette matiére traitée plus au long dans nôtre Dissertation sur les Mages, à la tête du Commentaire sur S. Matthieu.

[MA-

(*k*) *Chrys. & Theophyl. in Matt. Evangel. Infantia. Author de Mirabil. sacr. Script. Cæsar. dialog. 20. Mald.* (*l*) *Epiphan. hæres.* 26. & 39. (*m*) *Chalcid. in Timæum Platonis, p.* 19. On ne sçait quand ce Philosophe a vecû; mais on sçait qu'il étoit Chrétien.

(*n*) *Author Præadamit. l. 4. c. 3.* (*o*) *Basil. homil. de hum. Christi nativ. Auth. de Mirabil. sacr. Script.* (*p*) *Chrysost. homil. 6. in Matth.* (*q*) *Ambros. l. 2. in Luc.* (*r*) *Aug.* 200. 201. 202. *nov. edit.* (*s*) *Bernard. serm. 3. in Epiphan.*

[Mages. Les Mages de Perſe ſont les adorateurs du feu, & diſciples de Zoroaſtre, qu'ils confondent avec Abraham. Ils ont trois Livres qui contiennent toute leur Religion (*t*). Les noms de ces Livres ſont *Zend*, *Pazend*, & *Abeſta*. Ils les attribuënt à Abraham; & Abeſta eſt le commentaire des deux autres. La tradition des Mages eſt qu'Abraham liſoit des livres au milieu de la fournaiſe où Nemrod l'avoit fait jetter. Les Mages, après Zoroaſtre leur maître, reconnoiſſent dans le monde deux Principes; l'un du bien, nommé *Oromarde*, & l'autre du mal, nommé *Aberman*. Ils adorent le feu dans des Temples nommé *Ateſch-kanach*, ou *Ateſch-kadé*, c'eſt-à-dire, maiſon du feu, où ils ont un très-grand ſoin d'entretenir le feu. Il y avoit autrefois grand nombre de ces édifices ſur la montagne d'Alborz, dans la Province d'*Adherbigran*, qui eſt la Médie. Ils donnent au feu le nom de *Bab*, c'eſt-à-dire, *part*, parce qu'ils reconnoiſſent cet élement pour le principe de toutes choſes, ſyſtême qui a été ſuivi parmi les Grecs par Anaxagore.

Les Mages obſervent un ſilence myſtérieux, lorſqu'ils ſe lavent ou qu'ils mangent, après avoir dit quelques paroles (*u*) Ce ſilence qu'ils ne rompent jamais, fait une partie de leur Religion. Pythagore pourroit bien avoir imité ce ſilence des Mages, de même que le reſpect qu'il vouloit que ſes Diſciples portaſſent au feu. Ils attribuënt à chaque mois de l'année, à chaque jour, & même à chaque aſtre, aux montagnes, aux mines, aux eaux, aux arbres, des Genies, ou de ces Anges, qui ayant été créez avant l'homme, ſont tombez dans l'infidélité & dans la déſobéïſſance, & ont été confinez dans un pays qu'ils nomment le pays des Genies, comme qui diroit le pays des Fées. Nous parlerons encore des Mages ſous l'article de Zoroaſtre. Il eſt bon de remarquer ici que les trois Livres dont on a parlé, & que les Guebres ou adorateurs du feu attribuënt à Abraham, mais qui ſont effectivement de Ibrahim Zerdouſt, autrement nommé *Zoroaſtre* par les Grecs, que ces Livres, dis-je, ſont très-rares & très-inconnus, les Guebres les gardant très-religieuſement entre eux, & ne les communiquant pas aux étrangers. Ils ſont écrits en ancien Perſan, & on n'en a point encore vû en Europe (*x*).

On prétend que le nom de *Mages* ſignifie un homme qui a les oreilles coupées; en effet *Mige-guſch* a cette ſignification dans la Langue qui étoit en uſage dans la Perſe, au tems où le faux Smerdis qui étoit Mage uſurpa le trône de Cyrus. On ſait que cet uſurpateur n'avoit point d'oreilles, & que c'eſt cela qui le fit reconnoître par la fille d'Ozanés pour un des Grands de la Perſe (*y*). Les Mages portoient donc un autre nom auparavant, & leur credit étoit très-grand dans la Perſe. Il tomba conſidérablement après le déſaſtre de Smerdis.

Quoique ces Philoſophes reconnuſſent dans la nature deux principes, l'un du bien, & l'autre du mal (*z*); le premier repreſenté par la lumiére, & le ſecond par les ténébres; tous deux Dieux, & recevant parmi eux des priéres & des adorations; toutefois ils étoient partagez de ſentimens, en ce que les uns les croyoient tous deux de toute éternité, & les autres que le bon Principe ſeulement étoit éternel, & que le mauvais avoit été créé; comme nous croyons que le Démon eſt une créature déchûë de ſa pureté primitive.

Ils conviennent de plus que les deux Principes ſont dans une oppoſition continuelle, qui durera juſqu'à la fin du monde, & qu'alors le bon aura le deſſûs. Qu'après cela chacun d'eux aura ſon monde; ſçavoir, le bon avec tous les gens de bien, au milieu deſquels il regnera, & le mauvais auſſi ſon monde avec tous les méchans. Les Mages rendoient des honneurs ſouverains à la lumiére, au ſoleil, au feu ſacré de leurs Temples, & même au feu de leurs maiſons, devant leſquels ils faiſoient

T 2

(*t*) *Bibl. Orient. p.* 11. Abeſta, *& alibi.* (*u*) *Idem p.* 167.

(*x*) *Idem p.* 701. (*y*) *Vide Juſtin. Herodot.* (*z*) *Vide Thom. Hyde Hiſt. Relig. veter. Perſar. Hottinger. Hiſt. Orient. l.* 4 *c.* 8. *&c.*

soient tous les Actes de leur Religion.

Ils avoient au contraire une horreur parfaite pour les ténébres, qu'ils regardoient comme le symbole du mauvais principe, & qu'ils haïssoient comme nous faisons le Démon. Lorsqu'ils trouvoient dans leurs Ecrits le nom d'*Aherman*, qui est celui du mauvais principe, ils l'écrivoient à rebours; & quand Xercés sut que les Athéniens avoient chassé Thémistocle de leur ville (*a*), il adressa sa priére à ce mauvais Dieu, & non à *Oromarde*, le Dieu bon; il le pria d'inspirer toûjours à ses ennemis de chasser tout ce qu'il y avoit de plus braves gens parmi eux.

Voilà quels étoient les anciens Mages des Perses, & quels sont encore aujourd'hui les Guebres ou adorateurs du feu dans la Perse & dans les Indes, qui sont apparemment ceux que saint Matthieu a eu dessein de désigner sous le nom de Mages.]

MAGETH, ville de de-là le Jourdain, qui fut prise par Judas Maccabée. (*b*) Elle est nommé *Maked* dans le Grec. C'est apparemment la même que *Machat*, *Josue* XIII. 11. 13. (*c*) & XII. 5.

[MAGICIENS. Le nom de *Magiciens*, *Magus*, *Magi*, se trouve assez souvent dans l'Ecriture. D'ordinaire c'est pour signifier un Devin, un Diseur de bonne avanture, &c. Moïse, par exemple, défend de consulter ces sortes de gens sous peine de mort (*d*): *Non declinetis ad Magos, nec ab Ariolis aliquid sciscitemini.... anima quæ declinaverit ad Magos & Ariolos.... ponam faciem meam contra illam, & interficiam illam de medio populi sui.* Les termes Hébreux (*e*) *Oboth* & *Jedonim* signifient à la lettre, le premier, des gens *remplis de l'esprit de Python*, ou du Démon, qui se mêlent de prédire l'avenir; & le second, des *Connoissans*, des gens qui se vantent de connoître les choses cachées. Ce sont ces sortes de gens que Saül extermina des terres d'Israël (*f*).

Daniel parle aussi *des Magiciens* (*g*), & des Devins qui étoient en Caldée sous le Roi Nabuchodonosor. Il en nomme de quatre sortes; *Chartumim*, *Asaphim*, *Mecasphim* & *Casdim*. Les premiers signifient, selon Théodotion, *des Enchanteurs*; selon les Septante, *des Sophistes*; selon saint Jérôme, des Devins, *Ariolos*, des Diseurs de bonne avanture, des Tireurs d'horoscope. Le second terme *Asaphim* a beaucoup de rapport au Grec, *Sophos*, Sage, soit que les Grecs ayent pris ce terme des Babyloniens, ou les Babyloniens des Grecs. Le nom d'*Asaphim* n'a pas sa racine dans la Langue Caldéenne, & Grotius croit qu'il vient du Grec. Théodotion & S. Jérôme l'ont rendu par *des Magiciens*, & les Septante, par *des Philosophes*.

Le troisiéme terme, qui est *Mecasphim*, est traduit par saint Jérôme & par les Grecs, *Malefici*, des Enchanteurs, de ces gens qui usent d'herbes, & de drogues magiques, du sang des victimes, des os des morts pour leurs opérations superstitieuses. Le quatriéme, qui est *Casdim*, des Caldéens, a deux significations. La premiere marque le peuple Caldéen, dont Nabuchodonosor étoit alors le Monarque; la seconde désigne une sorte de Philosophes nommez Caldéens, qui occupoient un quartier séparé de la Ville, & qui étoient exemts des charges & des impositions publiques; dont l'étude étoit la Physique, l'Astrologie, la Divination, la Prédiction de l'avenir par l'inspection des astres, l'interprétation des songes, la science des augures, le culte des Dieux, &c. (*h*)

Tous les arts curieux & superstitieux, étoient interdits parmi les Israëlites; & afin de leur ôter l'envie d'imiter les autres peuples d'Orient qui avoient tous leurs Devins, leurs Magiciens & leurs Enchanteurs, Dieu leur avoit donné les Prophétes qui leur découvroient l'avenir & les choses cachées d'une maniere sûre, claire & aisée; au lieu que les prédictions des Devins étoient toûjours obscures, énigmatiques, douteuses & dangereuses; tant par

(*a*) *Plutarch. in Themistocle.* (*b*) 1. *Macc.* V. 36. (*c*) *Josue* XIII. 13. מעכת (*d*) *Levit* XIX. 31. XX. 6. (*e*) אל האבות ואל : הידענים (*f*) 1. *Reg.* XXVIII. 3. (*g*) *Dan.* I. 20. II. 2. 10. 27. לחרטמים ולאשפים ולמכשפים ולכשדים

(*h*) Voyez Diodore de Sicile l. 1. & l. 2. de sa Biblioth. & Strabon l. 6.

par rapport à ceux qui consultoient ; qu'à ceux qui étoient consultez. Les Loix les condamnoient également à mort. On peut voir ci-devant l'article de *Jannés* & *Mambrés* Magiciens de Pharaon. Voyez aussi ci-aprés *Python*.]

MAGIE. Il y a plusieurs sortes de Magies. La Loi de Dieu condamne toutes celles qui ne sont point naturelles, & où l'on employe les conjurations & les invocations du Démon ; en un mot, toute magie noire, & toutes les maniéres superstitieuses dont les Magiciens, les Sorciers, les Enchanteurs, les Nécromanciens, les Exorcistes, les Astrologues, les Dévins, les Interprétes des songes, les Diseurs de bonne avanture, les Tireurs d'horoscopes employent pour exercer leurs arts diaboliques, soit pour nuire aux hommes, ou pour leur procurer la santé, ou d'autres avantages. Dieu défend de consulter les Magiciens, sous peine de la vie. (*i*) Il menace d'exterminer ceux qui les consultent en secret, (*k*) Saül fit ce qu'il put pour les chasser du pays d'Israël : (*l*) mais il ne put empêcher qu'il ne s'y en trouvât, & que les Israëlites ne fussent toûjours fort adonnez à ces sortes de superstitions. On sçait que les Magiciens de Pharaon imitérent par leurs enchantemens les vrais miracles de Moyse. Voyez ci-devant *Jannés & Mambrés*, & nôtre Dissertation sur les vrais & les faux miracles, à la tête du Commentaire sur l'Exode.

MAGOG, (*m*) fils de Japheth, est, à ce qu'on croit, pere des Scythes, (*n*) ou des Tartares. On sçait que le nom de Scythes étoit autrefois fort étendu, & qu'il comprenoit les Géthes, les Goths, les Sarmates, les Saces, les Massagétes, & plusieurs autres peuples. Les Tartares & les Moscovites occupent aujourd'hui le pays des anciens Scythes, & on trouve encore parmi eux beaucoup de vestiges du nom de Gog & de Magog. Ils s'appelloient autrefois *Mogli*. On connoît dans la Tartarie les Provinces de *Lug* & *Mongug*, de *Cangigu*, & de *Gigui* ; & les villes de *Gingui*, de *Engui*, de *Corgangui*, & de *Caigui*, &c. Saint Ambroise (*o*) a crû que Gog & Magog désignoient les Goths, qui ravagérent l'Empire Romain aux cinquiéme & sixiéme siécles. Nous croyons que Gog & Magog marquez dans Ezéchiel, (*p*) sont mis pour Cambyses & pour son armée ; & que Gog & Magog de l'Apocalypse, (*q*) désignent en général tous les ennemis de l'Eglise, & en particulier, les suppôts de l'Antechrist. Gog & Magog sont en quelque sorte passez en proverbe, pour désigner des ennemis nombreux, puissans, cruels, barbares, infidéles, ennemis de Dieu & de son culte. [Voyez ci-devant *Gog*.]

MAGRON, village assez prés de Gabaa. Saül se retira avec six cens hommes dans la caverne de Remnon, au voisinage de Magron. 1. *Reg.* XIV. 2.

MAHALAT, femme de Roboam Roi de Juda. 2. *Par.* XI. 18.

MAHALON, fils d'Elimélech & de Noëmi. (*r*) Il épousa dans le pays de Moab Ruth la Moabite ; & étant mort sans enfans, Ruth sa veuve suivit Noëmi sa belle-mere à Bethléem, & y épousa Booz parent d'Elimélech.

MAHANAIM, ou *Manaïm*, ville des Lévites de la famille de Mérari, dans la Tribu de Gad, (*s*) sur le torrent de Jabok. Ce nom de *Mahanaïm*, signifie *les deux camps*. Le Patriarche Jacob lui donna ce nom, parce qu'en cet endroit il eut une vision des Anges qui venoient au-devant de lui. [*t*.] Mahanaïm fut le siége du Royaume d'Isboseth, aprés la mort de Saül ; [*u*.] ce fut au même endroit

(*i*) *Levit.* XIX. 31. (*k*) *Levit.* XX. 6. (*l*) 1. *Reg.* XXVIII. 3. (*m*) *Genes.* X. 2. מגוג Magog. (*n*) *Ita Joseph. Hieronym. Theodoret. Eustat. alii plerique.*

(*o*) *Ambros. l.* II. *ad Gratian c.* IV. *ad finem.* (*p*) *Ezechiel.* XXXVIII. XXXIX. (*q*) *Apoc.* XX. 7. (*r*) *Ruth.* I. 2. 3. *&c.* (*s*) *Josue* XXI. 38. XIII. 29. 30. *&* 1. *Par.* VI. 80. (*t*) *Genes.* XXXII. 2. (*u*) 2. *Reg.* II. 9. 12.

que David se retira, pendant la révolte d'Absalon; (x) & ce fils rébéle fut vaincu & mis à mort assez prés de cette ville. Elle est quelquefois nommée dans la Vulgate simplement *Castra*, le Camp. Voyez *Genes.* XXXII. 21. & 2. *Reg.* II. 9. 12. 29. & XVII. 24. XIX. 32.

MAHARAI, de Nétophat, un des braves de l'armée de David. 2. *Reg.* XXIII. 28.

MAHAZIOTH, fils d'Héman, Chef de la vingt-troisiéme famille des Lévites. 1. *Par.* XXV. 4.

MAHELETH; autrement *Basemath* fille d'Ismaël, & femme d'Esaü. *Genes.* XXVIII. 9.

MAHELETH, ou *Maëleth*, (y) se lit au titre du Pseaume LXXXVII. 1. *In finem pro Maheleth.* Ce terme signifie la danse, ou le chœur des Chantres & des Danseurs & Danseuses. C'est le même que *Maëleth* du Pseaume LII. 1. Voyez ci-devant *Maëleth.* Ceux qui veulent que ce soit un instrument de musique, ne sçauroient donner la moindre preuve de leur conjecture.

MAHIR, fils de Caleb, de la Tribu de Juda. 1. *Par.* IV. 11.

MAHOL, ou *Machol*, pere d'Ethan, d'Héman, de Chalchol & de Dora. Voyez 3. *Reg.* IV. 31. & ci-devant *Héman* & *Chalchol*, ou *Cholchol.* Il y en a qui conjecturent que *Machol* étoit la mere, & non le pere d'Ethan, d'Héman, &c. ou que *Machol* est un nom générique, qui signifie *le chœur;* en sorte qu'Ethan, Héman, Chalcol & Dora seroient qualifiez ici *fils du chœur*, à cause de leur profession de Chantres & de Musiciens.

MAIMAN, Prêtre de la sixiéme famille Sacerdotale. 1. *Par.* XXIV. 9.

MAINS. Imposition des mains; cérémonie fort usitée dans l'ancien & le nouveau Testament. Voyez *Imposition des mains.*

MAIN, *manus*, se met quelquefois pour l'étenduë: *Hoc mare magnum & spatiosum manibus;* *Psalm.* CIII. 26. & *Isai.* XXII. 18. Hebr. *Terram spatiosam manibus;* *Genes.* XXXIV. 21. & 2. *Esdr.* VII. 4.

LA MAIN, se met aussi pour un monument qu'Absalon érigea auprés de Jérusalem; 2. *Reg.* XVIII. 18. *Absalom erexerat sibi, dum adhuc viveret, titulum in valle Regis, ... & appellatur Manus Absalom, usque ad hanc diem.*

LA MAIN se prend aussi souvent pour la puissance, & pour l'impression de l'Esprit saint, qui se fait sentir sur un Prophéte: *Facta est super eum manus Domini.* Il est dit en plusieurs endroits, que Dieu a donné sa Loi, ou qu'il a envoyé ses ordres *par la main* de Moyse, ou de quelque autre Prophéte; qu'il a parlé à son peuple *par la main des Prophétes, &c.* c'est-à-dire, par leur moyen, par leur bouche, &c.

LA MAIN ELEVE'E, marque la force, l'autorité. Ainsi il est dit que Dieu a tiré son peuple de l'Egypte la main haute & élevée, c'est-à-dire, avec hauteur, avec autorité, sans que les Egyptiens ayent pû s'y opposer. La main élevée, signifie aussi quelquefois l'insolence du pécheur qui s'éleve contre Dieu, sans crainte & sans respect. *Peccare elatâ manu.* Deut. XXXII. 27.

[MAIN se met quelquefois pour la vengeance que Dieu exerce contre quelqu'un (z). *La main du Seigneur s'appesantit sur les Philistins*, lorsqu'ils eurent pris l'Arche d'Alliance; & on leur dit qu'elle ne cesseroit pas de les opprimer, qu'ils n'eussent renvoyé l'Arche avec des présens.

MAIN se dit aussi pour *fois.* Daniel & ses compagnons (a) se trouverent *dix mains* plus sages que tous les Mages & les Devins du pays. De là peut venir le mot de *maint* & *mainte*, beaucoup, plusieurs.

JETTER DE L'EAU SUR LES MAINS de quelqu'un, signifie le servir; ainsi on dit qu'Elisée (b) jettoit de l'eau sur les mains d'Elie, pour dire qu'il étoit son serviteur.

LAVER SES MAINS. Pilate lave ses mains;

(x) 2. *Reg.* XVII. XVIII. *&c.* (y) מהלת *Maheleth, Chorus, Chorea.*

(z) 1. *Reg.* V. 6. 7. (a) *Dan.* I. 20. עשר ידות (b) 4. *Reg.* III. 11.

mains, pour marquer qu'il est innocent de ce qu'on lui veut faire faire, en condamnant Jesus, dans lequel il ne trouve aucun sujet de condamnation (c). Le Psalmiste *lave ses mains dans le sang des pécheurs* (d); il approuve la vengeance que Dieu tire de leur iniquité. Le juste *lave ses mains parmi les innocens* (e); il est lié d'amitié avec eux.

Baiser sa Main, est un acte d'adoration : *Si j'ai vû le soleil dans son éclat, & si j'ai baisé ma main*, dit Job. (f)

Remplir ses Mains, signifie prendre possession du Sacerdoce, entrer en possession d'une dignité Sacerdotale, en faire les fonctions (g); parce que dans cette cérémonie on mettoit dans les mains du nouveau Prêtre les parties de la victime qu'il devoit offrir.

S'appuyer sur les Mains de quelqu'un (h), est une marque de familiarité & de supériorité. Le Roi d'Israël avoit un de ses confidens sur qui il s'appuyoit, & le Roi de Syrie s'appuyoit ainsi sur Naaman, lorsqu'il alloit au Temple du Dieu Remmon. (i)

La Main se met quelquefois pour le bord, le côté, les gonds d'une porte, les bras les soutiens d'un trône, &c.

Lever la Main, est une maniére de prêter serment, usitée parmi toutes les Nations.

Donner les Mains, signifie accorder la paix, jurer amitié, promettre toute assurance, faire alliance (k) : *Dexteram dedit, accepit : abiit.* Les Juifs disent qu'ils ont été obligez (l) de *donner les mains* aux Egyptiens & aux Assyriens, pour avoir du pain; c'est-à-dire, de se rendre à eux, de faire alliance avec eux, pour pouvoir subsister, pour sauver leur vie dans leur extrême necessité.

La Main droite, chez les Hébreux signifie ordinairement le côté du Midi. Voyez ci-devant *Droite*.

MAJOUMA, ou *Majuma*. C'étoit le port de la ville de Gaze en Palestine. L'Empereur Constantin lui avoit changé son nom, & lui avoit donné celui de *Constantia*, à cause de son fils Constantius, & en considération de l'attachement de cette ville à la Religion Chrétienne. Julien lui ôta le nom de *Constantia*, & ordonna qu'on l'appelleroit simplement *le port de Gaze* : mais sous les Empereurs suivans, on continua à l'appeller *Majuma* (m) & même *Constantia*. Je ne trouve pas le nom de *Majuma* dans l'Ecriture; mais il y est souvent fait mention de *Gaza*.

MALACHIE, (n) le dernier des douze petits Prophétes, est tellement inconnu, que l'on doute même si son nom est un nom propre, & s'il n'est pas mis pour un nom générique, qui signifie un Ange du Seigneur, un envoyé, un Prophéte; car il paroît par Aggée, (o) & par le Prophéte que nous citons sous le nom de *Malachie*, (p) qu'en ce tems-là, on donnoit assez souvent aux Prophétes le nom de *Malach-Jehovah*, ou d'envoyez du Seigneur. Les Septante ont rendu l'Hébreu *Malachi*, par, *son Ange*, au lieu de *mon Ange*, que porte l'Hébreu; & plusieurs Peres (q) ont cité *Malachie* sous le nom d'*Ange du Seigneur*. L'Auteur du quatriéme Livre d'Esdras, & Tertullien joignent ensemble les noms de *Malachie* & d'*Ange du Seigneur*. Origénes a crû que Malachie étoit un Ange incarné, plûtôt qu'un Prophéte : (r) mais ce sentiment n'est pas soutenable. Il est bien plus vrai-semblable que Malachie n'est autre qu'Esdras; & c'est l'opinion des anciens Hébreux, du

(c) *Matth.* XXVII. 24. (d) *Psalm.* LVII. 11. (e) *Psalm.* XXV. 6. (f) *Job.* XXXI. 27. 3. *Reg.* XIX. 18. (g) *Judic.* XVII. 5. 12. *Vide Levit. &* 3. *Reg.* XIII. 35. (h) 4. *Reg.* VII. 2. 17. (i) 4. *Reg.* V. 18. (k) 2. *Macc.* XIII. 22. (l) *Thren.* V. 6.

(m) *Sozomen. hist. l.* V. *c.* III. (n) *Malach.* I. מלאכי *Malachi.* 70. Ἄγγελος αὐτοῦ. Comme s'ils avoient lû מלאכו (o) *Agg.* I. 13. (p) *Malach.* III. 1. (q) *Clem. Alex. l.* I. *Stromat. Tertull. l. contra Judæos, c.* V. (r) *Origen. t.* II. *in Joan. Vide Hieron. in Agg.* I. *& Præfat. in Malach. & Ep. ad Evangel.*

du Paraphraste Chaldéen, de saint Jérôme, [s] & de l'Abbé Rupert.

L'Auteur de la vie des Prophétes, sous le nom de saint Epiphane, Dorothée, & la Chronique d'Aléxandrie disent que Malachie étoit de la Tribu de Zabulon, natif de Sapha; que le nom de Malachie lui fut donné, à cause de sa douceur angélique, & parce qu'il y avoit un Ange qui apparoissoit visiblement au peuple, lorsque ce Prophéte avoit parlé, & qui confirmoit ce qu'il avoit dit. Il mourut, dit-on, assez jeune, & fut enterré prés du tombeau de ses peres.

Il paroît certain que Malachie a prophétisé sous Néhémie, & aprés Aggée & Zacharie, dans un tems où il y avoit parmi les Prêtres & le peuple de Juda, d'assez grands désordres, que Malachie reprend. Il invective contre les Prêtres. [t] Il reproche au peuple d'avoir épousé des femmes étrangéres. [u] Il invective contre leur dureté envers leurs freres, [x] leur trop de facilité à faire divorce, [y] leur négligence à payer les dixmes & les prémices. [z] Il semble faire allusion à l'alliance que Néhémie renouvella avec le Seigneur, accompagné des Prêtres & des principaux de la nation. [a] Malachie est le dernier des Prophétes de la Synagogue. Il vivoit environ quatre cens ans avant Jesus-Christ. Il a parlé de la venuë de saint Jean Baptiste; & du double avenément du Sauveur, d'une maniére trés-expresse. [b] Il parle du sacrifice de la Loi nouvelle, & de l'abolition des anciens sacrifices, [c] en ces termes: *Je ne veux plus recevoir d'offrandes de vôtre main; car depuis l'orient jusqu'à l'occident, mon nom est grand parmi les nations*, & en tout lieu on sacrifie, & *on offre à mon nom une offrande pure; car mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur*. Les Juifs tiennent que du tems de Darius fils d'Hystaspe, ils tinrent une assemblée générale des Chefs de leur nation, pour déterminer le Canon des Ecritures; que Daniel, Aggée, Zacharie & Malachie y présidérent, & qu'Esdras en fut le Secrétaire. Daniel n'a certainement pas vêcu jusques-là, & cette assemblée est trés-douteuse. La mort de Malachie est mise dans le Martyrologe Romain au 14. de Janvier.

[MALADIES. Les maladies & la mort sont des suites & des effets du peché; c'est l'idée que l'Ecriture nous en donne. Les anciens Hébreux peu versez dans l'étude de la Physique, & peu accoûtumez à recourir aux causes naturelles, & à consulter les Medecins dans leurs maladies, les attribuoient ordinairement aux mauvais Esprits exécuteurs de la vengeance divine. Pour peu que les incommoditez parussent extraordinaires, & que la cause leur en fût inconnuë, ils ne manquoient pas de dire, que c'étoit un coup de la main vengeresse du Seigneur; les plus pieux & les plus sages recouroient à Dieu pour en obtenir la guérison; & on blâme le Roi Asa, de ce que dans les douleurs de la goute dont il étoit attaqué aux pieds, il n'eut pas recours au Seigneur, mais de ce qu'il mit sa confiance aux Médecins [d], *Nec in infirmitate sua quæsivit Dominum, sed magis in Medicorum arte confisus est*. Les amis de Job ne balancent pas à attribuer à la justice de Dieu, toutes les incommoditez dont ce saint homme étoit accablé. La lépre si commune parmi les Juifs, se traitoit comme une maladie envoyée de Dieu; c'étoient les Prêtres qui jugeoient de la nature & des qualitez de ce mal, qui renfermoient le Malade, qui le déclaroient guéri, ou atteint de lépre; & aprés sa guérison le Malade offroit un sacrifice comme pour expier sa faute. Marie, Giezi & le Roi Ozias frappez soudainement de lépre; la premiére, en

(s) *Hieronym. Præfat. in Malach. & Comment. in eundem plurib. locis.* (t) *Malach.* I. 6. *& seq.* II. 1. 2. *&c.* (u) *Malach.* II. 11. (x) *Malach.* II. 10. III. 5. (y) *Malach.* III. 13. (z) *Malach.* III. 10. (a) *Malach.* II. 4. 5. *& seq.* (b) *Malach.* III. 1. 2. 3. 4. 5. (c) *Malach.* I. 10. 11. 12. 13.

(d) 2. *Par.* XVI. 12.

en punition des discours de détraction ; le second, pour son avarice ; & le troisiéme, pour sa présomption : Tout le peuple d'Israël frappé de peste, pour punir la vanité de David, & quantité d'exemples de même nature, fomentoient & augmentoient la prévention du peuple à cet égard.

Dans l'Evangile on attribuë la cause de la plûpart des maladies au Démon. On y dit que le Démon a lié une femme qui étoit courbée depuis dix-huit ans [e] : *Hanc filiam Abrahæ quam alligavit Sathanas, ecce, decem & octo annis non oportuit solvi à vinculo isto die sabbathi ?* On nous y parle de la même personne comme possedée d'un esprit de maladie [f] : *Mulier quæ habebat spiritum infirmitatis.* On nous y parle d'un Démon muet & d'un autre qui parloit avec peine ; c'est-à-dire, qui causoit ces infirmitez à ceux qui en étoient possedez ; & lorsque JESUS-CHRIST, ou ses Apôtres vouloient rendre la santé à ces Malades, ils commençoient par en chasser les Démons, puis la guérison suivoit aussi-tôt.

Dans d'autres cas le Sauveur commence à leur remettre leurs péchez, puis il les guérit : *Datur nobis intelligentia propter peccata plerasque evenire corporum debilitates ; & idcircò forsan dimittuntur priùs peccata, ut causis debilitatis ablatis, sanitas restituatur,* dit saint Jérôme [g]. S. Paul... livre à Sathan l'Inceftueux de Corinthe, pour la perte de sa chair, *ad interitum carnis*, afin que le mauvais Esprit le tourmente & l'afflige par des maladies [h] ; le même Apôtre attribuë aux Communions indignes la mort & les maladies de plusieurs [i] : *Ideò inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt multi.* Le même Apôtre attribuë à un mauvais Ange les infirmitez dont il est affligé [k] : *Datus est mihi stimulus carnis meæ Angelus Sathanæ qui me colaphizet.*

C'est un Ange de mort qui fait périr les prémiers-nez des Egyptiens ; c'est l'Ange exterminateur qui met à mort l'armée de Sennacherib ; c'est l'Ange vengeur qui tire l'épée contre le peuple, & qui le frappe de peste pour punir le péché de David : Saül tombe dans une noire mélancolie, & on dit que le Demon le saisit. Abimelech Roi de Gerare n'a pas plûtôt enlevé Sara épouse d'Abraham, qu'il est menacé de mort [l] ; Her & Onan fils de Juda sont mis à mort par des maladies inconnuës pour avoir commis des actions honteuses & détestables ; les Philistins sont frappez d'une incommodité honteuse, pour n'avoir pas traité l'Arche avec tout le respect qu'elle méritoit. On ne finiroit pas si l'on vouloit ramasser tous les exemples de maladies envoyées de Dieu en punition des péchez commis.

LES MALADIES DE L'EGYPTE, dont Dieu promet de garantir son peuple [m] : *Auferet Dominus à te omnem languorem, & infirmitates Ægypti pessimas quas novisti, non inferet tibi* ; Ces maladies sont où les playes dont Dieu frappa l'Egypte avant la sortie des Israëlites de ce pays, ou les maladies les plus communes dans ce pays, comme l'aveuglement, les ulcéres aux jambes, la phtisie, la lépre nommée *Elephantiasis*, qui étoit particuliere à ce pays-là [n]. Les Voyageurs parlent de ces incommoditez. *Voyez le sire de Joinville dans la vie de saint Loüis* ; *Thevenot, Voyage d'Orient, l. 2. c. 80. Juvenal, Satyr. 13. v. 92. &c.*]

Il est fait mention dans l'Ecriture d'un grand nombre de maladies. On peut consulter sur les maladies de l'Ecriture, François Vallesius, *de sacra Philosophia* ; Thomas Bartolinus, *de Morbis Biblicis* ; Guillaume Adérus, sur le même sujet, Christianus Varlizius, dans son Traité intitulé : *De Morbis Biblicis, è prava diæta, animique affectibus resultantibus* ; Enfin nôtre Dissertation

(e) Luc. XIII. 16. (f) Luc. XIII. 11. (g) *Hieron. in Matth.* IX. 4. (h) 1. Cor. V. 5. (i) 1. Cor. XI. 30. (k) 2. Cor. XII. 7.

(l) Genes. XX. 3. 4 (m) Deut. VII. 15. (n) *Plin. l.* XXVI. c. I. *Ægypti peculiare hoc malum Elephantiasis.*

tion sur la Médecine des Hébreux, imprimée à la tête du Commentaire sur le Livre de l'Ecclésiastique. Voyez ci-aprés l'article *Médecins*.

MALALAI, de la race des Sacrificateurs, fut un de ceux qui revinrent de Babylone. (o)

MALALEEL, fils de Caïnan, de la race de Seth. Malaléel engendra *Jared* à l'âge de soixante-cinq ans. (p) Il vêcut encore huit cens ans, en tout huit cens soixante-cinq ans. Il mourut l'an du Monde 1290. avant J. C. 2710. avant l'Ere vulgaire 2714.

[Les Orientaux [q] veulent que ce Patriarche soit le premier qui se soit imaginé de foüir dans la terre les mines pour y chercher les veines des métaux, & qui ait bâti des maisons. Ils lui attribuent aussi la fondation des villes de Schuster & de Babel. Il y en a qui le confondent avec le Géant Dondasch, qui s'attacha au service de Seth, qu'ils reconnoissent pour le Prophéte & le Monarque universel du monde avant le Déluge. On dit que le Géant Dondasch ne se servoit d'aucune arme ni offensive ni défensive, & qu'il combattoit nud depuis la tête jusqu'au nombril, par la seule force de ses bras.]

MALATHA, château en Idumée, où le jeune Agrippa se retira pendant quelque tems, aprés qu'il eut dépensé tout son bien à Rome(r). Nous croyons que *Malatha* est la même que *Maceloth*, *Num.* XXXIII. 25. 26. Eusébe dans son Livre des lieux Hébreux, parle souvent de *Malatha*; & en comparant les divers endroits où il en fait mention, il paroît que cette ville étoit dans la partie méridionale du pays de Juda, environ à vingt milles d'Hébron. Voyez aussi *Molada* ou *Molatha*, *Josue* XV. 26. & XIX. 2.

MALAZAR, Gouverneur de Daniel & de ses compagnons captifs à Babylone, *Dan.* I. 11. 16. Le nom de *Malazar*, (s) signifie plûtôt un Officier de la bouche, un Intendant ou Maître-d'Hôtel de la Maison du Roi, qu'un nom propre. (t)

I. MALCHUS, ou *Malichus*. Ce nom est formé de l'Hébreu *Melech*, qui signifie un Roi. Joseph (u) parle de Malchus Roi des Arabes, qui avoit de trés-grandes obligations à Hérode fils d'Antipater, qui fut depuis Roi des Juifs. Antigone aidé du secours des Perses, ayant obligé Hérode de se retirer de Jérusalem, Hérode voulut aller chercher un azyle chez Malichus : mais ce Prince lui envoya dire qu'il lui défendoit d'entrer dans ses Etats. Ce qui obligea Hérode d'aller en Egypte, d'où il passa à Rome. (x)

II. MALCHUS, ou *Malichus*, qui assassina Antipater pere d'Hérode. Voyez *Malichus*.

III. MALCHUS, serviteur du Grand-Prêtre Caïphe, (y) qui s'étant trouvé dans le jardin des Oliviers avec ceux qui étoient envoyez pour arrêter JESUS-CHRIST, fut frappé par saint Pierre, qui lui coupa l'oreille droite. Il n'est pas certain s'il la lui coupa entiérement, en sorte qu'elle tomba par terre; ou si elle fut seulement coupée, & détachée en partie : mais il paroît plus vraisemblable qu'elle ne fut pas entiérement coupée, puisque JESUS ne fit que la toucher, pour la guérir. (z) Quelques-uns croyent que saint Pierre ne frappa ce serviteur qu'en son corps défendant, & pour l'empêcher de le saisir & de l'arrêter. Il y a bien de l'apparence qu'il avoit envie de lui couper la tête, lorsqu'il lui coupa l'oreille. Cornelius à Lapide croit que Malchus se convertit. D'autres veulent que ce soit lui qui donna un soufflet au Sauveur, en lui disant : *Sic respondes Pontifici* ? Mais l'Ecriture n'est nullement favorable à ce sentiment. Saint Jean dit (a) que celui qui donna ce soufflet, étoit

(o) 1. *Esdr.* XII. 35. (p) *Genes.* V. 15. 16. *&c.* (q) D'Herbelot Bibl. Orient. p. 532. (r) *Joseph. Antiq.* l. XVIII. c. VIII.

(s) Dan. I. 11. יאמר אב המלאצר (t) *Ita Kimchi*, *Jun. Tremel. Polan.* (u) *Joseph. Antiq.* l. XIV. c. XV. (x) An du Monde 3964. avant J. C. 36. avant l'Ere vulg. 40. (y) *Joan* XVIII. 10. (z) *Luc.* XXII. 51. 52. (a) *Joan.* XVIII. 22.

étoit un des ministres qui se trouvérent auprés du Grand-Prêtre Anne, sans marquer si c'étoit Malchus, dont il avoit parlé dans le même Chapitre.

[MALEDICTIONS. Dieu prononça dès le commencement sa malédiction contre le Serpent (b) qui séduisit Eve, & contre la terre qui ne devoit plus produire que des ronces & des chardons; il prononça aussi sa malédiction contre Caïn qui avoit trempé ses mains dans le sang de son frere Abel (c). Le Seigneur promet de bénir ceux qui béniront Abraham, & de maudire ceux qui le maudiront (e). Ces malédictions de Dieu ne sont pas de simples imprécations; des désirs stériles & impuissans; elles portent leurs effets, & sont suivies de tous les malheurs que Dieu a prononcez. Balaam étant appellé pour maudire Israël, répondit (e): *Comment maudirai-je celui que le Seigneur n'a point maudit*? Mes malédictions, non plus que mes bénédictions ne serviront de rien, si Dieu ne m'inspire les unes & les autres, & s'il n'en est le premier auteur.

L'Apôtre saint Jude racontant le combat que l'Archange saint Michel eut contre le Démon (f), au sujet du corps de Moïse, remarque que cet Archange n'osa le maudire, ni faire d'imprécations contre lui; mais il se contenta de lui dire; *Que le Seigneur te commande*. Il en conclut qu'il n'est pas permis aux Fidéles de proferer ni blasphême, ni imprécation, ni malédiction contre personne. Toutefois nous trouvons que quelquefois les Saints ont maudit certaines personnes: Par exemple, Noé maudit Chanaan son petit-fils (g); Jacob maudit la fureur de ses deux fils Lévi & Simeon (h), qui tuérent les Sichemites, & saccagérent la ville de Sichem. Moïse ordonne au peuple d'Israël de prononcer des malédictions contre les violateurs de la Loi (i), Josué maudit celui qui rebâtira Jericho (k); & l'Histoire nous apprend que ces imprécations n'ont pas été sans effet, non plus que celles que le Sauveur prononça contre le figuier stérile, qui sécha le même jour; ni celles que l'on écrivoit contre la femme soupçonnée d'adultére (l), si elle étoit coupable, on en voyoit bien-tôt des marques par les maux dont elle étoit accablée.

Mais ces malédictions sont ou ordonnées de Dieu même, ou prononcées par des hommes remplis de son Esprit; ou ce sont de simples prédictions de ce qui doit arriver, énoncées en termes d'imprécations. Elles ne sont ni des effets de l'emportement, ni de la vengeance, ni de l'impatience. Elles ne sont donc pas du nombre de celles que Dieu condamne dans sa Loi & dans ses Ecritures: Par exemple, il défend sous peine de la vie de maudire son pere ou sa mere (m); de maudire le Prince de son peuple (n), de maudire un sourd [o]; soit qu'on l'entende d'un homme réellement sourd, ou d'un absent, & qui ne peut entendre ce qu'on dit contre lui; le blasphême ou la malédiction contre Dieu est punie du dernier supplice [p], Dans l'Evangile [q], JESUS-CHRIST prononce bienheureux ceux de ses Disciples qui sont injustement chargez de malédictions, il leur ordonne de benir ceux qui les maudissent [r], de leur rendre bénédiction pour malédiction; & c'est en effet ce que saint Paul [s] pratiquoit envers ses ennemis, comme il le dit lui-même.

Les Hébreux enseignent que Barac maudit & excommunia un nommé Meroz qui demeurant au voisinage du torrent Cison, ne vint point au secours des Israëlites dans le combat qu'ils livrérent à Jabin. Barac l'excommunia donc au son de quatre cens trompettes; selon cette parole du Livre des Juges t): *Maudissez la terre de Meroz, dit l'Ange du Seigneur, maudissez ceux qui l'habitent, parce qu'ils ne sont pas venus au secours du Seigneur.*

(b) *Genes.* III. 14. 17. (c) *Genes.* IV. 11. (d) *Genes.* XII. 3. (e) *Num.* XXIII. 8. (f) *Judæ Epist.* v. 9 (g) *Genes.* IX. 25. (h) *Genes.* XLIX. 7. (i) *Deut.* XXVI. 1. (k) *Josue* VI. 26.

(l) *Marc.* XI. 21. (m) *Exod.* XXI. 17. (n) *Exod.* XXII. 28. (o) *Levit.* XIX. 14 (p) *Levit.* XXIV. 10. 11. (q) *Matth.* V. 11. (r) *Luc* VI. 28. *Rom.* XII. 14. (s) I. *Cor.* IV. 12. I. *Tim.* IV. 10. (t) *Judic.* V. 23.

Cet Ange du Seigneur est, disent-ils, Barac lui-même; d'autres croyent que c'est l'Archange saint Michel Général de l'armée du Seigneur, qui maudit Meroz l'Ange du pays des Chananéens. Voyez *Excommunication*, *Anathême*.

MALICE. MALITIA. Ce terme latin ne se prend pas seulement pour la mauvaise disposition de l'esprit & du cœur que nous nommons *Malice*, mais il se met aussi pour les peines, le châtiment: Par exemple, *Scito quia completa est malitia ejus* [u]. C'est David qui parle à Jonathas: Sçachez que ma perte est résoluë de la part de Saül. L'Hébreu à la lettre; *Sçachez que le mal est consommé de sa part*, qu'il est résolu de me faire périr; Et ailleurs [x], les serviteurs de Nabal disent à Abigaïl leur maîtresse, que la perte de son mari est résoluë de la part de David: *Quoniam completa est malitia adversus virum tuum.* Voyez aussi Isaï. XL. 2.

Salomon dans l'Ecclesiaste [y]: *Amove malitiam à carne tua*, Eloignez le mal de votre chair: Sous le nom de *Malitia* en cet endroit, le Sage entend selon saint Jérôme [z], tous les plaisirs honteux: *In carnis malitia universas intelligit corporis voluptates.* Le même Ecclésiaste [a]: *Per tristitiam vultûs corrigitur animus delinquentis.* L'Hébreu: *Malitia vultûs lætificat cor*: La tristesse du visage que l'on montre à celui qui s'écarte de son devoir, lui procure une joie solide. Le Sauveur dans l'Evangile [b]: *Sufficit diei malitia sua*, à chaque jour suffit sa peine. S. Paul veut que les Fidéles soient enfans en malice, & hommes faits en prudence [c]: *Malitiâ parvuli estote; sensibus autem perfecti estote.*

MALITIA, se prend dans le sens de *pœna* dans quelques passages de l'Ecclésiastique [d]: *Malitia horæ oblivionem facit luxuriæ magnæ*; Le mal d'un moment fait oublier les plus grands plaisirs. Et encore [e]: *In malitia viri, amicus agnitus est*; On connoît l'ami dans l'adversité. Et ailleurs [f]: *Melior est pauper sanus, quàm dives flagellatus malitiâ*; Un pauvre qui est sain, vaut mieux qu'un riche qui est affligé de maladies.]

(u) 1. *Reg.* XX. 7. (x) 1. *Reg.* XXV. 17. (y) *Ecclesi.* XI. 10. (z) *Hieron. in Ecclesiast.* (a) *Ecclesi.* VII. 4. (b) *Matth.* VI. 34. (c) 1. *Cor.* XIV. 20. (d) *Eccli.* XI. 29. (e) *Eccli.* XII. 9. (f) *Eccli.* XXX. 14.

MALICHUS, ou *Malchus*, Juif d'une naissance illustre, & d'un pouvoir considérable dans sa nation. Il se joignit aux Romains contre Aléxandre fils d'Aristobule, qui faisoit la guerre à Hircan. [g] Il avoit conçû une telle jalousie contre Antipater pere d'Hérode, qu'il essaya plus d'une fois de l'empoisonner. Il y réüssit enfin. [h] Mais Hérode vengea la mort de son pere dans la ville de Tyr, selon quelques-uns, ou sur le chemin de cette ville, selon d'autres, avec le secours de quelques Officiers des troupes de Cassius. [i]

[MALICHUS partageoit avec Antipater pere du grand Hérode, presque toute l'autorité dans la Judée sous le foible gouvernement d'Hircan, Prince & Grand-Prêtre des Juifs; il avoit été pendant long-tems un des plus fermes appuis de ce Prince contre les entreprises d'Aristobule; C'étoit un homme rusé & intriguant, qui non content d'être le second favori, vouloit être le premier [k]. Comme Antipater étoit le seul qui lui faisoit ombrage, il résolut de se défaire de lui. Antipater s'en apperçut, & résolut de l'éviter: Mais Malichus se voyant découvert, vint trouver Antipater, & à force de sermens, de protestations & d'adresse il sçut lui persuader & à ses fils, qu'il étoit innocent. Ils se réconciliérent; Antipater même le fit de si bonne foi, qu'il lui sauva la vie auprés de Murcus, qui sur les avis qu'il reçut qu'il tramoit quelque chose, vouloit le faire mourir.

Malgré cette nouvelle obligation Malichus ne laissa pas d'exécuter son mauvais dessein. Il gagna l'Echanson d'Hircan; & un jour qu'Antipater mangeoit chez ce Prince, il l'y fit empoisonner; aussi-tôt après il

(g) *Joseph. Antiq. l.* XIV. *c.* X. *p.* 478. (h) *Antiq. l.* XIV. *c.* 18. 19. 20. (i) *Antiq. l.* XIV. *c.* XX. *& de Bello, l.* I. *c.* IX. An du Monde 3961. avant J. C. 39. avant l'Ere vulg. 43. (k) *Joseph. Antiq. l.* XIV. *c.* XVIII. *& de Bello Jud. l.* 1. *c.* IX.

il s'empara à main armée du gouvernement de Jérusalem. Cependant il n'oublia rien pour persuader à Hérodes, à Phasaël fils d'Antipater, qu'il n'avoit nulle part à cet attentat. Hérodes n'en crut rien. Il étoit même résolu d'en venir à la force ouverte pour venger la mort de son pere; mais Phasaël pour éviter une guerre civile, modera sa vivacité: Ils résolurent toutefois de concert de venger la mort de leur pere: mais de le faire sans trop grand éclat (*l*). Hérodes donna avis secrettement à Cassius du crime d'Antipater, & obtint de lui la permission de le venger. Cassius donna ordre au Gouverneur de Tyr de le soûtenir & de l'aider dans cette entreprise.

Quelque tems après Cassius s'étant rendu maître de Laodicée, tous les Princes & les grands Seigneurs de Syrie & de Palestine se rendirent dans cette ville pour faire leur compliment, & offrir leurs présens à Cassius. Hircan, Malichus & Hérodes se mirent en chemin pour y venir avec les autres; Et comme ils s'approchoient de Tyr où ils devoient coucher, Hérodes invita toute la compagnie à souper, & ayant fait partir ses gens devant pour préparer à manger, il fit connoître aux Officiers de la garnison Romaine les ordres qu'il avoit de Cassius pour eux au sujet de Malichus. Aussi-tôt on détacha un parti qui sortit de la Ville, & se jetta sur Malichus, & le mit à mort (*m*). Son dessein s'il avoit pû entrer dans la Ville sans accident, étoit de faire évader un fils qu'il y avoit en ôtage, de retourner en Judée, de faire soûlever le pays contre les Romains; & pendant la confusion où les jettoient les guerres civiles, de se faire reconnoître Roi de Judée.]

MALLE', ville de de-là le Jourdain. *Joseph Antiq. l.* XII. *c.* 12. *p.* 417. *D.*

MALLOS. Voyez *Mallotes*.

MALLOTES. Les habitans de Mallos, Ville de Cilicie, située sur le fleuve *Pyramus*, se révoltérent, parcequ'Antiochus Epiphanes les avoit donnez, avec la ville de Tharse, à une de ses maîtresses, nommée Antiochide. (*n*) Les Rois de Perse donnoient de même quelquefois des villes entiéres à leurs maîtresses, pour leurs colliers, pour leurs ceintures, &c. (*o*)

MALOC, Lévite de la famille de Mérari. Il fut pere d'Abdi, & fils de Hasabias. 1. *Par.* VI. 44.

MALTE, *Melita*, Isle célébre dans la Mer d'Afrique. On croit que son nom de *Melita*, lui vient de la grande quantité de miel qui s'y trouvoit autrefois. Sa longueur est d'orient en Occident, & sa largeur du septentrion au midy. Son circuit est de soixante milles, ou de vingt lieuës. Son terrein est pierreux & ingrat. Elle porte toutefois d'excellens fruits, des melons & du cotton. Saint Paul ayant fait naufrage sur les côtes de Malte, fut trés-bien reçû avec ses compagnons, par ceux de cette Isle, qui leur donnérent le couvert, & leur allumérent du feu, pour les sécher. Mais saint Paul ayant pris un fagot de sarmens, pour le jetter au feu, (*p*) une vipére qui y étoit cachée, ayant senti la chaleur, se jetta à la main de Paul, qui sans s'effrayer, la secoüa dans le feu. Les assistans se disoient l'un à l'autre; Il faut que cet homme soit un homicide, puisqu'aprés avoir échappé du naufrage, la vengeance divine le poursuit encore. Ils s'attendoient à tout moment de le voir tomber mort: mais considérant qu'il ne lui étoit rien arrivé, ils commencérent à le regarder comme une Divinité.

Publius Gouverneur de l'Isle, les reçût fort humainement, & les traita fort bien pendant trois jours. Comme son pere étoit malade de fiévre & de dyssenterie, saint Paul l'alla voir, & lui imposa les mains, & le guérit. Alors tous ceux de l'Isle qui avoient des

(*l*) *Joseph. Antiq. l.* 14. *c.* 20. *& de Bello Jud. l.* 1. *c.* 9. (*m*) An du Monde 3961. avant J. C. 39. avant l'Ere vulg. 43.

(*n*) 2. *Macc.* IV. 30. (*o*) *Vide Platon. in Alcibiad. Athenæ. l.* 1. *Tull. in Verrem.* 5. (*p*) *Act.* XXVIII. 1. 2. 3. *&c.* An de J. C. 63. de l'Ere vulg. 60.

des malades, les lui amenérent, & il leur rendit la santé; & lorsque saint Paul & sa compagnie se rembarquérent, ils les pourvûrent abondamment de tout ce qui leur étoit nécessaire pour le voyage. On asûre (*p*) que depuis l'arrivée de saint Paul à Malte, il n'y a plus ni vipére, ni aucun autre animal venimeux; & que ceux même qu'on y porte d'ailleurs, n'y peuvent vivre, sur tout en l'endroit où saint Paul fut mordu, qui est une caverne, d'où l'on emporte tous les jours de la terre & des pierres, pour chasser les animaux venimeux, & pour servir de préservatif & de reméde contre les morsures des scorpions & des serpens. On ne peut pas dire que ce soit une propriété naturelle du pays, puisque quand saint Paul y aborda, les habitans l'ayant vû mordu d'une vipére, jugérent qu'il alloit tomber mort. Cela ne peut donc venir que de la bénédiction particuliére de saint Paul, qui s'étendit sur toute l'Isle. Un Voyageur asûre qu'on y voit de petits enfans manier les scorpions sans danger. Plusieurs Maltois se convertirent à la prédication de saint Paul, (*q*) & la maison de Publius, qui en fut le premier Evêque, fut changée en Eglise. Saint Paul y demeura trois mois entiers.

[Cette Isle est attribuée à l'Afrique par les Géographes, parce que tirant une ligne de l'Orient à l'Occident, elle se trouve enfermée dans la Mer d'Afrique. Un Religieux de la Charité natif de cette Isle, m'a écrit que Malte étoit une ancienne Colonie des Carthaginois, qu'elle avoit toûjours parlé le langage d'Afrique, comme elle fait encore aujourd'hui; Que c'est pour cela que ceux qui étoient avec saint Paul, qui tous étoient Grécs ou Latins, appellent les Maltois *Barbares:* Que les Romains n'y ont jamais introduit leur Langue parmi le peuple; Qu'on y parle aujourd'hui Arabe parmi le peuple; Qu'à la Vallette on parle Italien, à cause des Chevaliers qui y ont leur demeure; mais que les peuples de la Campagne n'entendent point cette Langue. Qu'à la vérité il y a deux Paroisses de Grecs à la Vallette: mais elles sont pour les Grecs qui sont sortis de Rhodes avec les Chevaliers, & ont suivi leur fortune à Malte. Que malgré toutes les révolutions qui sont arrivées à cette Isle, elle a toûjours conservé la Réligion Catholique dans sa pureté depuis saint Paul jusqu'aujourd'hui.

Il m'écrit de plus que le lieu où saint Paul échoüa, est une langue de terre baignée par la mer de deux côtez, située au Nord de l'Isle, & à l'Ou-Est de son étenduë, qu'on a appellé toûjours depuis le cale de S. Paul. Que la tradition de cette Isle, est que saint Paul fut véritablement mordu d'une vipére, & qu'en la secoüant dans le feu, il maudit toutes les vipéres de l'Isle, & que toutes celles qu'on y a vûës depuis, sont sans venin; car il y en a encore aujourd'hui, mais elles ne sont pas dangereuses. On en a quelquefois porté en Sicile par curiosité, & aussitôt qu'elles sont arrivées en cette Isle, elles sont devenuës venimeuses comme les autres; & dès qu'on les a rapportées à Malte, elles ont perdu leur qualité venimeuse.

Il ajoûte qu'on trouve tous les jours quantité de vipéres & d'autres serpens petrifiez dans l'Isle de Malte, comme aussi des langues, des yeux, des visceres de serpens, qui ont tous la vertu de garantir de la morsure des animaux venimeux, ceux qui en portent sur eux quelques morceaux; & pour ceux qui n'en portent point, ou qui n'en ont point, s'il leur arrive d'avoir été mordus par un serpent, ils se guérissent sûrement en prenant dans de l'eau de la raclûre de ces serpens petrifiez, ou de leurs langues, de leurs yeux ou de leurs visceres aussi petrifiez, ou même de la raclûre des pierres de la grotte où saint Paul a logé. Et cela n'est point un effet du climat du pays, puisqu'avant son arrivée à Malte les vipéres & les autres animaux venimeux y étoient aussi dangereux qu'ailleurs.]

(*p*) *Quintinus Æduus. Baron. an.* 58. *Fremond. alii.* (*q*) *Vide Chrysost. homil.* 54. *in Acta*, *p.* 471.

MALTHACE', femme du Grand Hérode, & mere d'Archélaüs Roi de Judée. Malthacé mourut pendant que son fils étoit à Rome, occupé à faire valoir le testament d'Hérode auprés de l'Empereur Auguste. (*r*)

MAMBRE', Amorrhéen, frere d'Aner & d'Escol, (*s*) & ami d'Abraham. Ce fut avec ces trois personnes, & leurs domestiques & les siens, qu'il poursuivit les Rois vainqueurs de Sodome & de Gomorrhe. Voyez Génése Chap. XIV. 13. 24.

MAMBRE'. Vallée de Mambré. Abraham demeura assez long-tems sous une chenaye, ou dans une vallée nommée *Mambré*, (*t*) assez prés d'Hébron, qui tiroit apparemment son nom de cet Amorrhéen, avec qui Abraham avoit fait alliance. Ce lieu fut fort célébre dans la suite, tant parmi les Chrétiens, que parmi les étrangers, qui y venoient pour honorer le lieu de la demeure d'Abraham, & de l'apparition des trois Anges, qui lui annoncérent la naissance d'Isaac. On y montroit encore au quatriéme siécle, le térébinthe sous lequel on prétendoit que le Patriarche Abraham avoit reçû les trois Anges. (*u*) Ce térébinthe étoit à quinze milles d'Hébron, & à vingt-cinq milles de Jérusalem. (*x*) Joseph (*y*) ne met le térébinthe qu'à six milles d'Hébron, & il dit qu'il étoit là dés le commencement du monde. On assûroit (*z*) que ce térebinthe étoit né du bâton d'un des trois Anges, qui l'ayant fiché en terre, il avoit pris racine, & étoit crû à une grande hauteur. On assûroit aussi que quoiqu'on y mît le feu, & qu'il parût tout enflammé, toutefois il n'en étoit point endommagé. Voyez ci-aprés l'article *Térébinthe*.

(*r*) *Joseph Antiq. l.* 17. *c.* 12. (*s*) *Genes.* XIV. 13. (*t*) *Genes.* XXXV. 27. אלון ממרא *Elon Mamre. vallis Mambre. Alii*: Μαμβρῆ δρῦς. *Quercus*, ou *quercetum Mambre. Alii*: *Terebinthus.* (*u*) *Euseb. Demonst. l.* 5. *c.* 9. *&* *de vita Constantini*, *l.* 3. *c.* 52. (*x*) *Sozomen. l.* 11. *c.* 4. *hist. Eccl.* (*y*) *Joseph. de Bello*, *l.* 5. *c.* 7. (*z*) *Vide Eustath. edit. ab Allatio. & Georg. Syncell. ex Jul. Afric. p.* 167.

MAMBRE'S, l'un des deux Magiciens qui s'opposérent à Moyse dans l'Egypte, & qui imitérent par leurs prestiges les vrais miracles de ce Législateur. 2. *Timoth.* III. 8. Voyez ci-devant l'article de *Jannés & Mambrés*.

MAMMONA. Ce nom est proprement Syriaque. Il signifie *les richesses*. Nôtre Sauveur dit qu'on ne peut à la fois servir Dieu & les richesses, (*a*) & que nous ne devons pas nous faire des amis de *Mammone*, ou des richesses *d'iniquité*, (*b*) c'est-à-dire, des richesses temporelles, qui sont d'ordinaire des instrumens d'iniquité, & qui ne s'acquiérent que trop souvent par des voyes injustes. Quelques-uns (*c*) ont avancé que Mammona signifioit le Dieu des richesses; mais on n'a aucune preuve de ce sentiment. *Matmon* en Hébreu, (*d*) signifie caché; & *Mammona*, les richesses. Saint Augustin (*e*) remarque que dans la Langue Punique ou Africaine, *Mammona* signifie le gain: *Mammona apud Hebræos divitiæ appellari dicuntur. Congruit & Punicum nomen; nam lucrum Punicè, Mammon dicitur.*

MAMUCAM, un des sept principaux Conseillers du Roi de Perse, qui conseilla à Assuérus de répudier Vasthi. *Esth.* I. 14. 16.

MAMZER. Ce terme est Hébreu, & il signifie *un bâtard*. Dieu défend d'admettre les *Mamzers* ou bâtards, dans l'assemblée de son peuple jusqu'à la dixiéme génération. (*f*) Les Rabbins (*g*) distinguent trois sortes de *Mamzers*. 1°. Ceux qui sont nez d'un mariage contracté entre parens, dans les cas défendus par la Loi. 2°. Ceux qui viennent d'une conjonction criminelle & punissable par les Juges, du

(*a*) *Matt.* VI. 24. *Luc.* XVI. 13. (*b*) *Luc.* XVI. 9. (*c*) *Vide Tertull. l.* 4. *contra Marcion.* (*d*) *Hebr.* מטמון Matmon. *Syr. Mammona.* ממונה *Chaldeen*, ממון *Mammon.* (*e*) *Aug. de serm. Domini in monte l.* 2. *c.* 14. *n.* 47. (*f*) *Deut.* XXIII. 2. *Non ingredietur Mamzer* (ממזר) *id est, de scorto natus, in Ecclesiam Domini.* LXX. Ἐκ πορνῆς. *Zach.* IX. 6. ממזר Ἀλλογενεῖς. *Vulg. Separatos.* (*g*) *Rabb. apud Selden. de jure nat. & gent. l.* 5. *c.* 16. *& lib. de Success. in bona*, *c.* 3.

du dernier supplice; comme sont les enfans adultérins. 3°. Ceux qui naissent d'un commerce incestueux, & condamné dans la Loi sous peine de retranchement. Ils distinguent encore entre les Mamzers certains, & les Mamzers incertains. Les premiers sont ceux dont la naissance est notoirement corrompuë, & ils sont exclus sans difficulté de l'assemblée du Seigneur. Les Mamzers douteux sont ceux dont la naissance est incertaine. On ne pouvoit pas en rigueur les exclure de l'assemblée; toutefois les Scribes les en éloignoient, de peur qu'il ne se glissât parmi eux quelques Mamzers certains.

Mais la Vulgate, les Septante, & les Auteurs du droit Canon, prennent *Mamzer* pour le fils d'une femme prostituée. Voici trois vers, qui marquent la distinction des différentes sortes de bâtards reconnus dans le Droit:

Mamzeribus scortum, sed mœcha nothis dedit ortum.
Ut seges à spica, sic spurius est ab amica,
Dant naturales, quæ nobis sunt speciales.

Quelques Interprétes prennent *Mamzer*, pour un terme générique qui signifie toute sorte d'enfans illégitimes, & dont la naissance est soüillée, de quelque maniére que ce soit. D'autres (*h*) croyent que l'Hébreu *Mamzer*, marque plûtôt un étranger, qu'un bâtard. Jephté, qui étoit fils d'une femme publique, (*i*) fut Chef & Juge d'Israël. Pharez & Zaram fils de Thamar, conçûs d'une espéce d'inceste, sont comptez parmi les ayeux de David. Chez les Hébreux, le fils suivoit la qualité de la mere. Comment donc un fils bâtard, né d'une mere Israëlite, auroit-il été exclus de l'assemblée d'Israël, jusqu'à la dixiéme génération, pendant que les Egyptiens & les Iduméens y étoient admis aprés la troisiéme génération? Il y a donc assez d'apparence que Mamzer dit quelque chose de plus qu'un simple bâtard, & qu'il marque un bâtard né d'une femme étrangére & idolâtre. Les Septante rendent le terme *Mamzer* dans Zacharie, IX. 6. par, *un étranger;* & Deut. XXIII. 2. par, *le fils d'une femme débauchée*. Le terme Hébreu ne se rencontre qu'en ces deux endroits, & sa signification n'est nullément assûrée. L'Auteur des Traditions sur les Livres des Rois & des Paralipoménes, croit que Salomon étoit du nombre des *Mamzers*, & que quand Bethsabée dit à David, 3. *Reg.* I. 21. *Erimus ego & filius meus Salomon, peccatores*; elle veut dire: Mon fils sera traité comme un Mamzer, & moi comme une débauchée; mais que David voulant les mettre à couvert de cela, déclara son fils Salomon son Successeur au Royaume.

Quant à ces mots: *Il n'entrera point dans l'assemblée du Seigneur jusqu'à la dixiéme génération*, ils ne veulent pas dire que ces sortes d'enfans ne pourront pas se convertir, & entrer dans le Judaïsme qu'aprés la dixiéme génération; mais qu'ils n'auront pas part aux emplois, aux dignitez aux priviléges des vrais Hébreux, qu'aprés un longtems, & lorsque la tache de leur naissance sera entiérement effacée.

MANACHAS. Joseph (*k*) donne ce nom aux culottes du Grand-Prêtre. L'Hébreu les appelle *Michnesim*, ou *Machnés*. (*l*) C'étoit, dit Joseph, des culottes de lin retors, que l'on chaussoit, & qui se fermoient sur le côté, étant fenduës de ce côté-là jusqu'à la moitié de leur hauteur.

MANAHAT, ou *Maniath*, (*m*) appellée dans l'Hébreu *Mennith* ou *Minnith*. *Judic.* XI. 33. 34. Jephté battit les Ammonites, & fit le dégât dans leur pays, depuis *Aroër*, *jusqu'à Mennith*, que Joseph appelle *Maniath*.

I. MA.

(*h*) *Oleaster. in Deut.* XXIII. 2. *Alii nonnulli. Vide* 70. *in Zach.* IX. 6. (*i*) *Judic.* XI. 1. בן אשה זונה *Vulg. Filius mulieris meretricis.*

(*k*) *Joseph Antiq. l.* 3. *c.* 8. *p.* 84. *b. c.* (*l*) *Exod.* XXXVIII. 42. מכנסים 70. Περισκελῆ. *Vulg. Fœminalia.* (*m*) *Joseph, Antiq. l.* 15. *c.* 60.

I. MANAHEM, seiziéme Roi d'Israël. Il étoit fils de Gaddi, & vengea la mort de Zacharie son maître, par celle de Sellum fils de Jabés, qui avoit usurpé la Couronne d'Israël. (*n*) Manahem Général de l'armée de Zacharie, étoit à Thersa, lorsqu'il apprit la mort de son maître. Aussi-tôt il marcha contre Sellum, qui s'étoit enfermé dans Samarie; il le tua, & regna en sa place. (*o*) De-là il retourna à Thersa : mais cette ville ne l'ayant pas voulu reconnoître, & lui ayant fermé les portes, il en fut si indigné, qu'il déchargea sa colére sur Thapsa, qui étoit au voisinage de Thersa, & qui apparemment avoit eu part à sa résolution. De-là il prit Thersa, la ruina, tua toutes les femmes grosses, leur fendit le ventre, & froissa leurs enfans contre terre. Aprés cela il regna à Samarie pendant dix ans [*p*]. Il fit le mal devant le Seigneur, & marcha dans les voyes de Jéroboam fils de Nabath, qui avoit fait pécher Israël.

Phul Roi d'Assyrie, apparemment le pere de *Sardanapal*, étant venu sur les terres d'Israël pendant le regne de Manahem, ce Prince fut obligé de lui payer mille talents, [*q*] afin qu'il le secourût, & qu'il l'affermît sur le trône. Pour lui payer cette somme, Manahem fut obligé de taxer toutes les personnes puissantes du pays à payer cinquante sicles par tête, c'est-à-dire, quatre vingt une livres dix deniers. Aprés cela Phul s'en retourna dans son pays. Osée [*r*] confirme ce que nous venons de dire, lorsqu'il nous apprend qu'*Ephraïm ayant vû sa langueur, est allé vers Assur, & a envoyé vers le Roi vengeur*. Mais l'Ecriture semble insinuer ailleurs, [*s*] que le Roi d'Assyrie vint dans le pays en qualité d'ennemi : *L'Esprit du Seigneur suscita Phul Roi d'Assyrie, pour venir sur les terres d'Israël*. Et Joseph [*t*] croit que Phul vint attaquer Manahem, & que ce dernier ne se trouvant pas assez fort pour lui résister, acheta la paix de ce Prince par une somme de mille talents, qu'il lui donna. On peut concilier tout cela, en disant que Phul vint en effet comme ennemi dans le pays d'Israël, mais que Manahem sçut le gagner, & le mettre dans ses intérêts, par cette grande somme qu'il lui donna. Manahem s'endormit avec ses peres, & Phacéia son fils regna en sa place. [*u*]

II. MANAHEM, Prophéte Chrétim, & frere de lait d'Hérode Antipas [*x*] se trouvant à Antioche avec d'autres Prophétes, sçavoir, Simon le Noir, Lucius le Cyrénéen, Barnabé & Saul, le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Saul & Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai appellez. Aprés donc qu'ils eurent jeûné & prié, ils leur imposérent les mains, & les laissérent aller. On croit que Manahem étoit du nombre des soixante-dix Disciples. Les Auteurs des Martyrologes parmi les Latins, [*y*] marquent sa Fête le 24. de May, & disent qu'il mourut à Antioche. On ne sçait rien de particulier sur sa vie.

III. MANAHEM, de la secte des Esséniens, [*z*] prédit au Grand Hérode encore jeune écolier, qu'il regneroit un jour. Il lui recommanda en même-tems la justice & la modération, lui prédisant toutefois qu'il n'en feroit rien, & qu'il fouleroit aux pieds tous les devoirs de la Religion & de l'humanité; quoique d'ailleurs il dût être trés-glorieux & trés-heureux. Mais, ajoûta-il, vous ne vous cacherez point aux yeux de Dieu, qui sçaura vous châtier à la fin de vôtre vie, de tous les maux que vous aurez faits. Hérode méprisa d'abord ces pro-

X mes-

(*n*) An du Monde 3232. avant J. C. 768. avant l'Ere vulg. 772. Voyez 4. *Reg*. XV. 13. (*o*) 4. *Reg*. XV. 14. 15. *&c. Joseph. Antiq. l*. IX. *c*. 11. (*p*) Depuis l'an du M. 3233. avant J. C. 767. avant l'Ere vulg. 771. jusqu'en l'an du Monde 3243. avant J. C. 757. avant l'Ere vulg. 761. (*q*) Les mille talens d'argent valent 4867187. liv. dix sols. (*r*) *Osee* V. 13. (*s*) 1. *Par*. V. 26.

(*t*) *Joseph Antiq. l*. IX. *c*. 11. (*u*) 4. *Reg*. XV. 22. (*x*) *Act*. XIII. 1. An de J. C. 44. (*y*) *Usuard. Adon. Vide Bolland*. 24. *Maii*. (*z*) *Joseph. Antiq. l*. XV. *c*. XIII *p*. 542.

ſes : mais lorſqu'il ſe vit élevé à la Royauté, il envoya querir Manahem, & lui demanda combien de tems il regneroit. Manahem ne lui répondit rien de poſitif : mais le Roi lui ayant dit : Regnerai-je bien dix ans ? Il répondit : Et vingt, & trente, ſans s'expliquer davantage. Ainſi Hérode le renvoya, en lui donnant la main en ſigne d'amitié, & témoigna toûjours beaucoup d'eſtime pour la ſecte des Eſséniens. Les Juifs (*a*) parlent d'un certain Manahem, qui étoit Vicegérent du Sanhédrin ſous Hillel. Je crois que c'eſt celui dont parle ici Joſeph. [Il étoit ſçavant pour ce tems-là, & en grande conſidération parmi les ſiens. Hérode par reconnoiſſance, & par un ſentiment d'eſtime l'attira à ſon ſervice, & le tira de la place qu'il occupoit au Sanhédrin ; ce qui fut cauſe que les Juifs donnérent à Schammaï le poſte de Vice-gérent qu'occupoit auparavant Manahem.]

IV. MANAHEM, ou *Manaïm*, fils de Judas le Galiléen ou le Gaulonite, dont on a parlé ci-devant, attira à ſon parti quelques perſonnes de qualité, quantité de voleurs & d'autres gens qui n'avoient rien à perdre : (*b*) & ayant pris de force le château de Maſſada, pilla l'arſenal du feu Roi le Grand Hérode, arma ſes gens, vint droit à Jéruſalem, s'en rendit maître, en chaſſa les Romains, & s'y fit proclamer Roi. (*c*) Il fit mourir le Grand-Prêtre Ananias, & devint bientôt inſupportable par ſes excés & ſes cruautez. Ce qui fut cauſe que deux hommes du parti d'Eléazar ſe ſoulevérent contre lui, & animérent le peuple à ſe délivrer du joug de ſa tyrannie. On attaqua donc Manahem ; & aprés quelque réſiſtance, il fut abandonné des ſiens, & obligé de ſe cacher dans un lieu nommé Ophlas, où il fut trouvé le lendemain, & mené au ſupplice.

MANAIM. Voyez ci-devant *Mahanaïm*.

I. MANASSE', ou *Menaſſé* fils aîné de Joſeph, (*d*) & petit-fils du Patriarche Jacob. Manaſſé vint au monde l'an du Monde 2290. avant J. C. 1710. avant l'Ere vulgaire 1714. Le nom de Manaſſé ſignifie *l'oubli*, parce que Joſeph dit : Dieu m'a fait oublier toutes mes peines, & la maiſon de mon pere. Lorſque Jacob fut prêt de mourir, (*e*) Joſeph lui amena ſes deux fils, afin que ſon pere leur donnât ſa derniére bénédiction. (*f*) Jacob les ayant vûs, dit à Joſeph : Vos deux fils qui vous ſont nez dans l'Egypte, ſeront à moi. Je les adopte, & je veux qu'ils ſoient regardez comme Ruben & Siméon. Alors il les fit approcher de ſon lit, les baiſa, & les tenant embraſſez, il dit à ſon fils : Dieu m'a fait la grace non-ſeulement de vous voir, mais auſſi de voir vos enfans. En même-tems Joſeph éloignant ſes deux fils, ſe proſterna juſqu'en terre devant ſon pere ; & ayant mis Ephraïm à la gauche de Jacob, & Manaſſé à ſa droite, il le pria de les benir. Alors Jacob mit ſa main droite ſur Ephraïm, & ſa gauche ſur Manaſſé, & commença à les benir.

Joſeph voyant que ſon pere avoit mis ſa main droite ſur Ephraïm, & ſa gauche ſur Manaſſé, voulut lui faire changer cette diſpoſition, & tranſporter ſa main droite ſur Manaſſé, & la gauche ſur Ephraïm : mais Jacob ne voulut point changer, & lui dit : Je ſçai ce que je fais, mon fils ; l'aîné ſera pere de pluſieurs peuples, mais ſon cadet ſera plus grand que lui ; ſa poſtérité ſe multipliera, & produira des nations. Il continua à les benir, en diſant : Iſraël ſera beni en vous, & on dira : Que Dieu vous beniſſe, comme il a beni Ephraïm & Manaſſé.

La Tribu de Manaſſé ſortit de l'Egypte (*g*) au

(*a*) *Lib. in Chaſim. fol.* 19. *apud Ligtfoot.* (*b*) *Joſeph. de Bello. l.* II. *c.* XXXII. *in Græco, p.* 811. D. (*c*) An de J. C. 69. de l'Ere vulg. 66.

(*d*) *Geneſ.* XLI. 50. 51. (*e*) An du Monde 2315. avant J. C. 1685. avant l'Ere vulg. 1689. (*f*) *Geneſ.* XLVIII. 1. 2. 3. *&c.* (*g*) An du Monde 2513. avant J. C. 1487. avant l'Ere vulg. 1491.

au nombre de trente-deux mille deux cens hommes propres à combattre, & au-dessus de vingt ans, sous la conduite de Gamaliel fils de Phadassur. (*h*) Cette Tribu fut partagée à l'entrée de la terre promise. La moitié eut son partage au-delà du Jourdain; & l'autre moitié en deçà du fleuve. La demi-Tribu de Manassé qui demeuroit au-delà du fleuve, possédoit le pays de Basan, depuis le Jabok, jusqu'au mont Liban; (*i*) & la demi-Tribu de Manassé de deçà le Jourdain, avoit son partage entre la Tribu d'Ephraïm au midy, & celle d'Issachar au nord, ayant le Jourdain à l'orient, & la Méditerranée au couchant. (*k*)

II. MANASSE', quinziéme Roi de Juda, fils & successeur d'Ezéchias. (*l*) Il avoit douze ans lorsqu'il commença à regner. (*m*) Il regna cinquante-cinq ans. Par conséquent il vêcut soixante-sept ans. Sa mere s'appelloit Haphsiba. Il fit le mal devant le Seigneur, & adora les Idoles des nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Israël. Il rebâtit les hauts lieux que son pere Ezéchias avoit détruits. Il dressa des Autels à Baal, & fit planter des bois de futaye en l'honneur des faux Dieux, comme avoit fait Achab Roi d'Israël. Il adora toute l'armée du Ciel, & lui sacrifia. Il bâtit même des Autels profanes dans le Temple du Seigneur. Il en érigea à toute l'armée du Ciel dans les deux parvis de la Maison de Dieu. Il fit passer son fils par le feu, en l'honneur de Moloc. Il aima les divinations, la magie, les augures, & les autres sortes de superstitions & de curiositez magiques. Il mit dans la Maison de Dieu l'Idole d'Asera ou d'Astarte. Enfin il engagea son peuple dans toutes les abominations des peuples idolâtres & étrangers, & il le séduisit de telle sorte, qu'Israël fit encore plus de mal que n'en avoient fait les Chananéens, que le Seigneur avoit exterminez à l'entrée des Israëlites. Manassé ajoûta à tous ces crimes celui de la cruauté. Il répandit dans Jérusalem des ruisseaux de sang innocent, & mit ainsi le comble à ses autres iniquitez.

Le Seigneur irrité de tant de crimes, fit parler à Manassé par ses Prophétes, qui lui dénoncérent: Je vais faire fondre sur Jérusalem & sur Juda de tels maux, que les oreilles en seront étourdies à ceux qui en entendront seulement faire le récit. J'étendrai sur Jérusalem le cordeau de Samarie & de la maison d'Achab; je la traiterai comme j'ai traité Samarie, & je rejetterai Manassé comme j'ai rejetté Achab & sa maison. J'effacerai Jérusalem, comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes; je passerai & repasserai souvent le stilet par dessus, afin qu'il n'en demeure rien. J'abandonnerai les restes de mon héritage; je livrerai mon peuple entre les mains de ses ennemis, & tous ceux qui les haïssent, les ravageront & les pilleront.

On croit que le Prophéte Isaïe fut un de ceux qui éleva le plus fortement sa voix contre tant de désordres. Ce Prophéte avoit l'honneur d'être beau-pere du Roi; (*n*) il avoit eu un trés-grand crédit à la Cour, sous le regne d'Ezéchias pere de Manassé; il étoit d'une naissance illustre, & du sang royal; il se crut plus obligé qu'un autre de retirer Manassé de ses désordres, & de le menacer de la colére de Dieu: mais le Roi au lieu d'écouter ses avis & ses remontrances, le fit arrêter, & le fit mourir, en le sciant en deux avec une scie de bois. (*o*) Les maux dont Dieu avoit menacé ce Prince impie, éclattérent enfin vers la vingt-deuxiéme année de son

 regne.

(*h*) *Num.* II. 20. 21. (*i*) *Num.* XXXII. 33. 34. *&c.* *Josue* XIII. 7. *&c.* (*k*) *Josue* XVI. XVII. (*l*) An du Monde 3306. avant J. C. 694. avant l'Ere vulg. 698. (*m*) 4. *Reg.* XX. *ult.* *&* XXI. 1. 2. *&c.* *&* 2. *Par.* XXXIII. 1. 2. 3. 4.

(*n*) *Hieronym. in Isai. l.* III. *in c.* XX. (*o*) *Origen. in cap.* XXIII. *in Matt. & Ep. ad Jul. Afric. & homil. in Isai. Tertull. l. de patient. c.* XIV. *& Scorpiac. c.* VIII. *Justin. contra Tryphon. Chrysost. ad Cyriac.* Hieronym. *in Isai. l.* XV. *Aug. lib.* XVIII. *de Civit. c.* XXIV.

regne. (p) Le Roi d'Assyrie envoya contre lui les Princes de son armée, (q) qui aprés l'avoir pris, lui mirent les fers aux pieds & aux mains, & l'emmenérent à Babylone. Nous croyons que ce fut Sargon, ou Assaradon Roi d'Assyrie, qui envoya Tharthan en Palestine, & qui aprés avoir pris Azoth, attaqua Manassé, & l'ayant mis dans les fers, le conduisit non à Ninive, mais à Babylone, dont Assaradon s'étoit rendu maître, & avoit ainsi réüni les deux Empires des Assyriens & des Chaldéens.

Manassé étant dans les liens à Babylone, reconnut son péché, pria le Seigneur; & le Seigneur exauça ses larmes & ses gémissemens; il le ramena à Jérusalem, & Manassé réconnut la main puissante du Seigneur. Il répara, autant qu'il put, le mal qu'il avoit fait à Jérusalem, & dans Juda. (r) Nous avons une priére, que l'on prétend qu'il fit dans sa prison. L'Eglise ne la reçoit pas pour canonique; elle la met au rang des Piéces apocryphes. Toutefois elle se lit dans l'Euchologe, ou Livre de priéres des Grecs. Les Rabbins (s) racontent que Manassé fut jetté dans un vase d'airain percé, & exposé à un trés-grand feu, que dans cette extrêmité, il eût recours à toutes les fausses Divinitez ausquelles il avoit autrefois donné de l'encens : mais n'en ayant reçû aucun secours, il reconnut bien-tôt l'inutilité de ses espérances. Alors il se souvint de ce qu'il avoit oüi dire au Roi son pere : (t) *Lorsque vous m'invoquerez dans vos maux, & que vous vous convertirez, je vous exaucerai* : il se convertit donc au Seigneur, & fut aussi-tôt délivré, & rapporté en un moment dans son Royaume, ainsi qu'Habacuc fut dans la suite transporté de Judée en Babylone, & rapporté de Babylone en Judée. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu, (u) raconte sa délivrance d'une autre maniére. Il dit que Manassé etant dans les liens, ne recevoit par jour qu'un peu de pain d'orge, & de l'eau mêlée avec du vinaigre; & cela par mesure, & autant qu'il en falloit pour ne pas mourir de faim. Au milieu de son affliction, il eut recours au Seigneur; & une flamme miraculeuse l'ayant soudainement enveloppé, fondit ses chaînes, & le remit en liberté. Fables.

Manassé fut apparemment délivré de prison par Saosduchin successeur d'Assaradon. Etant de retour à Jérusalem, (x) il rétablit le culte du Seigneur dans son Temple, abattit les Autels des faux Dieux, abolit toutes les traces du culte idolâtre qu'il avoit rendu aux Divinitez Payennes & étrangéres; mais il ne détruisit pas les hauts lieux, où le peuple alloit adorer le Seigneur; soit qu'il n'eût pas le pouvoir d'abolir une coûtume si ancienne & si invétérée, soit qu'il eût la foiblesse de condescendre en cela au desir du peuple. C'est la seule chose que l'Ecriture lui reproche depuis son retour de Babylone. Il fit fortifier Jérusalem, & rétablir ses murailles. Il fit même fermer de murs une seconde ville qui se forma de son tems à l'occident de Jérusalem, & qui se trouve appellée la seconde ville depuis son regne. Voyez 4. *Reg.* XXII. 24. & 2. *Par.* XXIV. 22. & *Sophon.* I. 10. & 2. *Par.* XXXIII. 14. Il établit des Officiers d'armée dans toutes les places fortes de Juda, & commanda à tout son peuple de chercher & d'adorer le Seigneur.

Le reste des actions de Manassé, la priére qu'il fit à Dieu, & les remontrances qui lui furent faites de la part du Seigneur par les Prophétes, étoient racontées plus au long dans les Journaux des Rois de Juda; & la priére qu'il fit à Dieu dans sa prison, la maniére dont Dieu l'exauça, les crimes

(p) An du Monde 3328. avant J. C. 672. avant l'Ere vulg. 676. (q) 2. *Par.* XXXIII. 11. 12. *&c.* (r) *Isai.* XX. 1. (s) *Vide Tradit. Hebr. in libb. Paralip. & Targum in* 2. *Par.* XXXIII. 11. (t) *Deut.* IV. 29. 30.

(u) *Auth. Oper. imperf. in Matth. homil.* I. (x) 2. *Par.* XXXIII. 13. 14. *&c.*

crimes qu'il commit, les statuës qu'il érigea, & les bois profanes qu'il planta ; en un mot, son péché & sa prévarication, étoient rapportées plus au long dans le Livre du Prophéte Hosaï, qui est le même qu'Isaïe, selon quelques-uns. Les Septante le prennent dans un sens général : Dans les Ecrits des Voyans. Le Syriaque l'appelle *Hanan*, & l'Arabe *Saphan*. Manassé mourut à Jérusalem, & fut enterré dans le jardin de sa maison, (y) dans le jardin d'Oza. Son fils Amon regna en sa place, l'an du Monde 3361. avant J. C. 639. avant l'Ere vulgaire 643.

Plusieurs croyent que l'histoire de Judith & d'Holofernes arriva sous le regne de Manassé, & aprés son retour de Babylone. Ce Prince ne paroît point du tout dans cette histoire ; soit que par politique, il ne voulut pas se déclarer dans cette occasion ; ou que par un principe de pénitence, il ne se mêlât que peu, ou point du tout, du gouvernement. Voyez la Préface sur Judith.

III. MANASSE', époux de Judith, ne vêcut que peu de tems avec elle. Il y avoit déja trois ans qu'il étoit mort, lorsque la guerre d'Holofernes commença. Manassé étoit de la Tribu de Siméon, & il mourut pendant la moisson des orges, d'une maladie causée par l'extréme ardeur du soleil, qui lui donna sur la tête. [z] Il laissa tous ses biens à Judith son épouse, & fut enterré à Béthulie sa patrie.

IV. MANASSE', Grand-Prêtre des Juifs, fils de Jean, & frere de Jaddus. Il succéda à Eléazar son grand oncle, & eut pour successeur Onias II. son neveu. Voici comme Manassé parvint au souverain Pontificat. Il avoit épousé Nicaso fille de Sanaballat [a] Satrape de Samarie. Les Juifs & les Prêtres trouvérent fort mauvais ce mariage de Manassé, avec une femme d'une Religion étrangére. Ils lui dénoncérent qu'il eût à quitter cette femme, ou à s'absenter du sacré ministére. Le Grand-Prêtre son frere se joignit à eux, & Manassé se voyant ainsi odieux dans sa patrie, se retira chez son beau-pere, & lui dit qu'à la vérité il étoit fort attaché à Nicaso son épouse ; mais qu'il lui étoit fort douloureux de se voir exclu des prérogatives du Sacerdoce, ausquelles sa naissance l'appelloit. Sanaballat lui promit que non-seulement il lui conserveroit le Sacerdoce, mais aussi qu'il lui procureroit la grande Sacrificature, & la premiére place de toute sa Province ; qu'il feroit bâtir sur le mont Garizim un Temple pareil à celui de Jérusalem, & qu'il en seroit le premier Grand-Prêtre.

Manassé flatté de ces espérances, fixa sa demeure chez Sanaballat son beau-pere ; & comme il y avoit plusieurs Israëlites qui étoient engagez dans de pareils mariages, il se retirérent auprés de lui ; & Sanaballat leur donna des champs & des maisons, pour se les attacher. Aussi-tôt qu'Aléxandre le Grand fut venu en Syrie, & qu'il eut formé le siége de Tyr, Sanaballat l'alla trouver avec huit mille hommes de bonnes troupes, & se rangea à son obéïssance avec toute la Province de Samarie, dont il étoit le Gouverneur. Il obtint de ce Prince la permission de bâtir un Temple sur la montagne de Garizim, & en donna la souveraine Sacrificature à Manassé. L'on adoroit dans ce Temple le même Dieu qu'à Jérusalem, & un grand nombre de ceux qui s'y trouvoient, étoient Juifs, aussi bien que Manassé. Mais ce Temple étoit odieux aux Prêtres & aux Juifs de Jérusalem, qui regardoient comme des schismatiques, ceux qui y adoroient. Il fallut donc que Manassé renonçât au schisme, lorsqu'aprés la mort d'Eléazar son grand oncle, il lui succéda dans la grande Sacrificature. (b) Joseph ne nous apprend pas de quelle maniére se fit le changement & cette succession. On don-

(y) 2. *Reg.* XXI. 18. 2. *Par.* XXXIII. 20. (z) *Judith.* VIII. 2. 3. (a) *Joseph. Antiq. l.* XI. c. 7. p. 383.

(b) *Antiq. l.* XII. c. 3. p. 401. c.

donne à Manassé vingt-six ans de Pontificat; depuis l'an du Monde 3745. jusqu'en 3771. avant J. C. 229. avant l'Ere vulgaire 233.

[Nous avons dit que Manassé après avoir exercé pendant quelque tems la grande Sacrificature à Samarie dans le Temple de Garizim, il fut appellé pour remplir la même dignité dans celui de Jérusalem après la mort du Grand-Prêtre Eléazar son grand-oncle, nous l'avons dit aprés Joseph. La chose paroît trés-difficile à croire, & je ne dois pas dissimuler cette difficulté. Le second Livre d'Esdras qui parle de Sanaballat Oronite (c), qui avoit donné sa fille en mariage à un fils du Grand-Prêtre Joïada, fils d'Eliasib, dit que Néhémie fut obligé de chasser de Jérusalem ce gendre de Sanaballat, parce qu'il avoit épousé une femme étrangere. Il ne dit pas quel nom il avoit, ni ce qu'il devint. Mais Joseph le nomme Manassé (d), & assûre qu'il se retira à Samarie auprès de son beau-pere, sous le regne de Darius Condomanne le dernier Roi de Perse. L'anachronisme est manifeste. Néhémie n'a pû vivre sous Darius Condomanne; il vint en Judée pour la seconde fois l'an du Monde 3555. sous Artaxercès Longue-main, & mourut en 3580. & Darius Condomanne ne monta sur le Trône que vers l'an 3670.

Quelques sçavans ont cru devoir admettre deux Sanaballat & deux Manassé; les premiers vivant sous Néhémie, & les autres sous Darius Condomanne. D'autres ont cru que Joseph avoit broüillé cette histoire, & confondu les ans, en rapportant au tems d'Alexandre le Grand, & du dernier Roi Darius, ce qui étoit arrivé long-tems auparavant sous Néhémie: M. Prideaux (e) est de ce dernier sentiment. Il soûtient que Joseph a confondu le Grand-Prêtre *Joïada*, avec son petit-fils *Jaddus*, & qu'on doit rectifier ce que dit cet Auteur, sur ce qu'on lit dans Néhémie. Sur ce pied-là il faudra dire aussi que Manassé Grand-Prêtre qui succéde à Eléazar, est fort différent du gendre de Sanaballat, dont Néhémie ne nous apprend pas le nom.]

V. MANASSE', fils d'Hasom, fut un de ceux qui aprés le retour de Babylone, se séparérent de leurs femmes, qu'ils avoient prises contre la Loi. (f)

MANDANE, fille d'Astyages Roi des Médes, épouse de Cambyses, & mere du Grand Cyrus. (g)

MANDIA. C'est le nom que Joseph (h) donne à un certain lieu prés de Bethléem, où Jean fils de Carée, atteignit Ismaël meurtrier de Godolias. Jérémie (i) lui donne le nom de *Gheruth Chamaam*, que la Vulgate traduit par, *Peregrinantes in Chamaam*.

MANDRAGORE, plante qui assoupit, & qui quelquefois cause la folie. On dit aussi qu'elle est bonne pour se faire aimer, & on l'employe dans les philtres. Il y en a de deux espéces. La noire, qu'on estime femelle, & qui a des feüilles ressemblantes à la laituë, quoique plus petites & plus étroites, qui s'étendent sur la terre, & dont l'odeur est forte & mauvaise. Elle porte des pommes semblables aux cormes, qui sont pâles & odorantes, & qui ont au dedans une graine semblable à celle des poires. Elle a deux ou trois racines fort grandes, entortillées ensemble, noires au dehors, & blanches au dedans, & couvertes d'une écorce épaisse. L'autre espéce de mandragore, qui est mâle, est appellée *morion*, ou folle, à cause qu'elle fait perdre le sens. Elle produit des pommes deux fois plus grosses que celles de la femelle, ayant une bonne odeur, & d'une couleur qui tire sur le safran. Ses feüilles sont grandes, blanches, larges & lissées, comme les feüilles de hêtre. Sa racine ressemble à celle de la femelle, étant toutefois plus grosse & plus grande. Cette plante assoupit ceux qui en usent, & elle ôte même quelquefois la raison, &

(c) 2. *Esdr.* XIII. 28. (d) *Joseph. Antiq. l.* XI *cap.* 7. & 8. (e) Prideaux Hist. des Juifs, tom. 2. l. 6. p. 288. & suiv.

(f) 2. *Esdr.* X. (g) *Justin. Xenophon. l.* 1. (h) *Antiq. l.* X. c. 10. (i) *Jerem.* XLI. 17.

à cause des vertiges & un assoupissement si grand, que si on ne donne à ceux qui en ont pris par la bouche, un prompt secours, ils meurent dans la convulsion.

Matthiole rapporte que ce qu'on dit que les mandragores ont leurs racines de la forme du corps humain, est une fable. Ce qui a fait donner à la mandragore le nom d'*antropomorphos*, ou de forme humaine, c'est que la plûpart des racines de ces plantes sont fourchuës depuis la moitié en bas; ce qui fait une maniére de cuisses; de sorte qu'en les cüeillant, quand la mandragore jette ses pommes, elles paroissent semblables à un homme qui n'a point de bras. Cet Auteur ajoûte que les racines faites en façon de corps humain, appellées mandragores, ou mains de gloire, que les Charlatans prétendent singuliéres pour faire avoir des enfans aux femmes stériles, sont artificielles, & faites de racines de roseau, de coleuvrée, & autres semblables. Il dit de plus qu'il a appris d'un de ces trompeurs, qu'ils mettent des grains d'orge ou de millet, aux endroits de ces figures ainsi taillées, où il doit y avoir du poil; & que les ayant enterrées, ils les laissent jusqu'à ce que l'orge ou le millet ait germé; ce qui arrive en trois semaines; & qu'alors les retirant de terre, ils ajustent les racines qu'ils ont jettées en forme de poils, & leur font paroître de la barbe & des cheveux.

Moyse raconte (*k*) que Ruben fils de Lia, étant un jour allé dans les champs, y trouva des mandragores, qu'il rapporta à sa mere. Rachel en eut envie, & les demanda à Lia, qui les lui accorda, à condition que Jacob demeureroit avec elle la nuit suivante. Le terme *dudaim*, dont Moyse s'est servi, est un de ceux dont les Hébreux ignorent aujourd'hui la propre signification. Quelques-uns le traduisent par, *des violettes*; d'autres, *des lys*, ou *du jasmin*; Junius, *des fleurs agréables*; Codurque, *des truffes*. Nous avons proposé des conjectures dans le Commentaire sur la Génése, Chap. XXI. ℣. 14. pour montrer que ce pouvoit être *des citrons*. Il paroît par l'Écriture, que les dudaïm sont une espéce de fruit connu dans la Mésopotamie & dans la Judée, (*l*) qui meurit vers la moisson du froment, qui a une odeur agréable, qui se conserve, qui se met avec la grenade, (*m*) Les Partisans de la traduction qui lit *mandragores*, se fondent sur ces raisons: Rachel ayant une trés-grande envie d'avoir des enfans, on a lieu de présumer qu'elle ne désira les mandragores de Lia que dans cette vûë-là. Les Anciens ont donné à la mandragore le nom de pomme d'amour, & à Venus le nom de *Mandragoritis*. L'Empereur Julien dans son Epître à Calixéne, dit qu'il boit du jus de mandragore, pour s'exciter à l'amour. L'Hébreu *dod*, d'où vient *dodaïm*, ou *dudaïm*, signifie l'amour, ou les mammelles. Voyez Bauhin, Hist. des Plantes, tom. 3. p. 614. & suivant, Matthiole sur Dioscoride, & Bodée sur Théophraste.

[Ludolf (*n*) dans son Histoire d'Ethiophie, a refuté l'opinion qui veut que le terme Hébreu *Dudaïm*, signifie la mandragore. Il soûtient qu'il signifie un certain fruit que les Syriens appellent *Mauz*. (*o*), dont la figure & le goût a beaucoup de rapport avec le *Ficus Indica*, ou figuier des Indes: ce fruit est de la grosseur d'un petit concombre; on en trouve quelquefois jusqu'à 40. qui pendent à la même tige. Les Voyageurs rapportent que dans l'Isle de *Hainan* à la Chine, il croît un petit arbrisseau, qui en quinze jours pousse une tige environnée de six ou sept feüilles larges, & chargée de fruits semblables à de grosses figues; on ajoûte que ces feüilles sont si larges, qu'elles peuvent envelopper un homme; de-

(*k*) *Genes.* XXX. 14. דודאים *Dudaïm*. 70. Μῆλα μανδραγορῶν. *Chald.* יברוחים *Jabrucim Mandragora*. (*l*) *Cant.* VII. 17. (*m*) Comparez *Cant.* VI. 10. avec VII. 12. 13.

(*l*) *Cant.* VII. 13. (*m*) Comparez *Cant.* VI. 10. avec VII. 12. 13. (*n*) *Ludolf. hist. Æthiop. comment. l.* 1. *c.* 72. *p.* 140. (*o*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 17. & 140.

de-là on conjecture que c'étoit des feüilles d'un semblable figuier dont Adam & Eve se couvrirent après leur péché. Il y a même des Auteurs (p) qui croyent que le fruit qui tenta Eve, étoit le même que porte cette espéce de figuier, qu'ils prétendent être les Dudaïms de Ruben. Quant à la mandragore, les Persans l'appellent *Abrozânam*, c'est-à-dire, figure humaine, parce que les Orientaux, & particuliérement les Juifs accommodent si proprement la racine de la mandragore, avec les filamens qui l'environnent, qu'elle paroît avoir la figure d'un homme, ou d'une femme. *Lusfallah* dit qu'il y a du danger d'arracher ou de couper cette plante; & que pour éviter ce danger, quand on veut la tirer de terre, il faut attacher à sa tige un Chien que l'on frappe ensuite, afin qu'en faisant effort pour s'enfuir, il la déracine.

Joseph encherit beaucoup sur tout cela (q): il nomme cette plante *Baara*, d'un nom qui n'est pas fort différent d'*Abron*, des Persans, ou d'*Iabron*, des Arabes. Il dit que cette plante se trouve dans une vallée, au Septentrion du Château de Machéronte, bâti par le Grand Hérode. Que sur le soir elle paroît brillante comme le soleil; que quand on s'en approche pour l'arracher, elle se retire, & semble fuir, à moins qu'on ne jette sur elle du sang menstrual, ou de l'urine de femme: Qu'alors il n'est pas encore sûr de l'arracher; à moins que celui qui l'arrache, ne porte penduë à son bras une racine de la même plante; sans cela il s'expose au danger certain de mourir.

Il y a toutefois une maniére de l'arracher sans péril. On creuse tout autour de sa racine, ensorte qu'elle ne tienne plus à la terre que par une de ses extrémitez: alors on attache un Chien par une corde à cette racine, & le Chien faisant effort pour suivre son maître qui l'appelle, la tire sans beaucoup de peine, mais il meurt sur le champ, & le maître prend alors en main sans danger cette plante si admirable. Au reste l'usage que l'on a fait de cette racine, mérite bien que l'on se donne quelque peine pour s'en rendre maître; car les Démons, ces esprits qui ont animé les plus grands scélérats, étant entrez dans le corps d'un homme, & le mettant en danger de l'étrangler, si on ne le secourt promptement; les Démons, dis-je, ne peuvent même supporter l'odeur, ni la présence de cette plante: ils s'enfuyent aussi-tôt qu'on l'applique sur le Possédé. C'est ce que Joseph raconte de la plante qu'il nomme *Baaras*. Et j'ay lû un Voyageur (r) qui confirme la plus grande partie du récit de Joseph.

Les Arabes donnent quelquefois à la mandragore le nom de *Serag-al-cothrob*, chandelle du Démon, parce que pendant la nuit elle paroît toute lumineuse: mais la cause de cette lueur, est que les vers luisans aiment cette plante, & s'y attachent; Et Lutfalla-al-halimi (s) qui étoit Médecin, assûre que tout ce qu'on écrit de merveilleux touchant cette plante, est inventé à plaisir; qu'il l'a cueillie lui-même plusieurs fois sans danger; que le bruit de son cri lorsqu'on l'arrache, ne lui a point fait de peur, parce qu'elle ne crie point; qu'enfin tous les usages ausquels on l'employe, sont vains & superstitieux.

Asgedi Poëte Persien, dit qu'en la Chine *l'asterenk*, qui est la mandragore, croît ayant la figure d'un homme; & l'on assûre que dans la Province de Pekin, à la Chine, il y a en effet une espéce de mandragore, qui est si précieuse, qu'une livre de cette racine vaut trois livres d'argent; car on dit qu'elle restituë tellement les esprits vitaux aux moribonds, qu'ils ont souvent assez de tems pour se servir d'autre reméde, & pour recouvrer leur santé. Les Chinois l'appellent *Ginseng*. Le P. Tachard dit que cette racine a quelquefois la figure humaine; & d'au-

(p) Voyez Basnage, République des Hébreux, tom. 2. p. 340. 341. (q) *Joseph. de Bello*, *l.* 7. *c.* 25. *In Græc.* κγ. *sen* 23. *p.* 981.

(r) Le R. P. Eugene Roger Récolet, Description de la Terre Sainte *in quarto*. (s) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 141.

d'autres assurent qu'on lui a donné le nom de *Ginseng* à cause qu'elle a la forme d'un homme qui équarquille les jambes, nommé en Chinois *Gin*. Un autre Auteur dérive le nom de *Gin-seng*, du Chinois *Gin*, qui veut dire *Homme*, & *Sem* qui signifie *Plante*; comme qui diroit plante humaine, plante qui a la figure de l'homme.

Voici la description de cette plante. Elle a la racine blanche & un peu raboteuse, étant deux ou trois fois plus grosse que la tige, & va toujours en diminuant. Assez souvent à quelques doigts de sa tête elle se sépare en deux branches; qui font que cette racine ressemble en quelque sorte à l'homme, dont ces deux branches représentent les cuisses; & des côtez de cette racine on voit sortir grand nombre de fibres en différens endroits, qui servent à recevoir le suc de la terre, pour la nourriture de la plante. De la racine s'éleve une tige toute unie & assez ronde, d'un rouge un peu foncé; & du haut de la tige naissent quatre branches qui s'écartent également l'une de l'autre. Chaque branche a cinq feüilles qui sont dentelées, d'un verd obscur, & qui se terminent en pointe. Du centre des branches de la plante s'éleve une seconde tige fort droite, & fort unie, dont l'extrémité porte un bouquet de 24. fruits, plus ou moins, ronds, & d'un fort beau rouge. Au-dedans du fruit est un noyau à peu près de la forme de la lentille. Ce noyau renferme le germe de la plante. Elle tombe & renaît tous les ans. On ne sçait pas quelle est sa fleur: on ne fait cas que de sa racine; dont les effets sont merveilleux, comme on l'a déja dit. Toute cette description fait voir que cette plante est une espéce de mandragore. Voyez le Dictionnaire universel de Trevoux sous *Genseng*.]

MANE'. Ce terme Chaldéen signifie, *il a compté*. Pendant un repas sacrilégue que Balthasar donna à ses courtisans & à ses concubines, il fit apporter les vases sacrez du Temple de Jérusalem, que Nabuchodonosor avoit apportez à Babylone. (*t*) Alors il parût sur la muraille comme une main qui écrivoit ces mots; *Mané*, *Thécel*, *Pharès*; c'est-à-dire, Dieu a compté, il a pesé, il a divisé. Personne n'ayant pû expliquer ces paroles, Daniel fut appellé, & déclara au Roy que Dieu avoit compté ses jours, & que son heure étoit venuë; qu'il avoit pesé ses actions, & qu'il les avoit trouvées trop légéres; & qu'enfin il avoit partagé sa Monarchie entre les Perses & les Médes. La même nuit Balthasar fut mis à mort. (*u*) Voyez *Balthasar*.

[MANETHON. Cet Auteur étoit Egyptien, & Prêtre d'Héliopolis en Egypte. Comme son histoire est souvent citée par Joseph, il est important de le faire connoître ici. Il avoit écrit en Grec l'histoire des différentes Dynasties, depuis le commencement de la Monarchie Egyptienne, jusqu'au tems de Nectanebe dernier Roi que l'Egypte ait eu de race Egyptienne, & jusqu'au tems que Darius Ochus entra dans ce pays, & s'en rendit maître, quinze ans avant l'expédition d'Aléxandre le Grand contre les Perses. Manéthon se qualifie Secretaire, ou Ecrivain des Temples de l'Egypte: il vivoit du tems de Prolemée Philadelphe, auquel il dédie son Ouvrage. Ainsi il s'en faut bien qu'il n'ait été Auteur contemporain des choses qu'il écrit. Il admet trente Dynasties de cent treize Générations qui ont regné en Egypte depuis le commencement de la domination Egyptienne, jusqu'à Nectanebe. Il met dans cette succession de Rois, des Dieux, des demi-Dieux, & des hommes, & leur assigne à chacun un certain nombre d'années dont le résultat, ou le total excéde de beaucoup les années qui nous sont connuës par les Livres des Hébreux.

C'est à Syncelle que nous avons l'obligation de l'abregé de cet ancien Historien qu'il nous a conservé. Son histoire étoit partagée en cinq parties: La premiere contenoit l'histoire des Dieux; la seconde, celle des

(*t*) *Dan* V. 25. *& seq.* מנה *Mané divisit.* (*u*) An du Monde 3448. avant J.C. 552. avant l'Ere vulg. 556.

des demi-Dieux Rois d'Egypte, & la troisiéme, celle des Rois de ce pays. On ne trouve dans l'abregé qui nous en reste, que les noms des Princes, & les années de leurs Regnes; encore ne faut-il pas les compter de suite parce que ce sont des Princes de différentes contrées d'Egypte, qui ont regné quelquefois ensemble en différentes Provinces du pays. Joseph (*x*) dans son premier Livre contre Appion, rapporte de grands extraits de cet Auteur, dans lesquels il distingue ce que Manéthon a tiré des anciens monumens des Temples de l'Egypte; de ce qu'il dit de lui-même, ou de ce qu'il emprunte des bruits fabuleux des Egyptiens. Il a trouvé dans les monumens sacrez du pays, que les Hébreux étoient entrez dans l'Egypte avec une grande armée, & avoient subjugué ce Royaume; qu'ensuite en ayant été chassez, ils s'étoient emparez de la Judée, & y avoient bâti Jérusalem & le Temple: Cela est vrai jusques-là. Mais ce qu'il ajoûte, que sous le Regne d'un prétendu Roi nommé Amenophis, ils étoient sortis de l'Egypte avec une multitude de lépreux & d'autres malades, joignant à ce récit plusieurs contes fabuleux; tout cela ne mérite aucune créance comme n'étant fondé que sur des bruits vagues & populaires.

MANGER. Les anciens Hébreux ne mangeoient pas indifféremment avec toute sortes de gens; ils auroient cru se soüiller, & se déshonorer de manger avec des gens d'une autre Religion, ou d'une profession honteuse & décriée. Du tems du Patriarche Joseph (*y*) ils ne mangeoient point avec les Egyptiens, ni les Egyptiens avec eux: Du tems de Notre Sauveur ils ne mangeoient point avec les Samaritains (*z*): *Non enim coütuntur Judæi Samaritanis.* Et les Juifs étoient fort scandalisez de voir que Jesus-Christ mangeoit avec les publicains & les pécheurs (*a*): *Quare cum publicanis & peccatoribus manducat Magister vester*? Comme il y avoit plusieurs sortes de viandes qui leur étoient défenduës, ils ne pouvoient avec bienséance manger avec ceux qui en mangeoient, de peur de contracter quelque soüillure en touchant de ces viandes, ou que par accident on en laissât tomber sur eux quelque chose.

Aussi l'on remarque dans les repas des anciens Hébreux que chacun avoit sa table à part: Joseph donnant à manger en Egypte à ses freres, les fit asseoir séparément chacun ayant sa table, & lui-même étoit assis séparément avec les Egyptiens qui mangeoient avec lui, & il envoya de devant lui à chacun de ses freres ce qui leur devoit être servi. (*b*) Elchana pere de Samuël distribua de même à ses deux femmes leurs portions séparément. (*c*) Dans Homére (*d*) chacun des conviez a sa petite table à part, & le maître du festin fait la distribution des viandes à chacun d'eux. On assure qu'à la Chine la même chose se pratique encore à présent; & dans les Indes il y a plusieurs personnes qui ne mangent jamais dans un même plat, ni sur une même table (*e*), & ils ne croyent pas même le pouvoir faire sans péché. Ce qu'ils observent non seulement dans leur pays, mais aussi lorsqu'ils sont en voyage, & dans des pays étrangers.

Les mœurs antiques que l'on voit dans Homére, se remarquent de même dans l'Ecriture au sujet du manger, du boire, & des repas. On y trouve de l'abondance; mais peu de délicatesse; un grand respect pour les hôtes, faisant consister l'honneur qu'on leur fait à leur servir à boire & à manger plus abondamment qu'aux autres. Dans le repas qu'Abraham fit aux trois Anges qu'il reçut dans sa tente, il leur servit un Veau gras entier, du lait, du beurre, & du pain cuit sous la cendre, où l'on avoit employé trois mesures de farine, dont chacune tenoit plus de vingt-huit pintes de farine. Joseph fit servir devant

(*x*) *Joseph. lib.* I. *contra Appion*, *p.* 1051. 1052. 1053. 1054. (*y*) *Genes.* XLIII. 31. (*z*) *Joan.* IV. 9. (*a*) *Matth.* IX. 11.

(*b*) *Genes.* XLIII. 31. *& suiv.* (*c*) 1. *Reg.* I. 4. 5. (*d*) *Homer. Odyss.* XIV. (*e*) Renaudot, Notes sur le Voyage des deux Arabes à la Chine pag. 123. 124.

vant son frere Benjamin, une portion de viandes cinq fois plus grande que celles de ses freres. Samuël mit devant Saül un quartier de Veau tout entier. Régulierement les femmes ne paroissoient point à table dans les repas des hommes. C'auroit été parmi ces peuples, comme c'est encore aujourd'hui en Italie & en Espagne, & dans tout l'Orient, une indécence que personne n'auroit approuvée.

Les assaisonnemens étoient le sel, le miel, l'huile, la crême. La plûpart des épiceries dont nous nous servons, leur étoient inconnuës. Ils connoissoient l'anis, le gingembre, le saffran, & quelques autres herbes souvent nommées dans l'Ecriture; & on ne doute pas qu'on ne s'en servît dans les sauces. Le miel encore aujourd'hui entre dans la plûpart des ragoûts des Peuples de la Palestine. Les repas solemnels étoient accompagnez de chants & d'instrumens, Amos reproche aux débauchez d'Ephraïm (*f*) de se divertir dans leur repas au son des instrumens, comme s'ils en sçavoient aussi bien joüer que David. Les parfums & les odeurs précieuses étoient en usage dans toutes les fêtes. La Femme pécheresse de l'Evangile répand de l'huile de parfum sur les pieds de JESUS-CHRIST (*g*). Marie sœur de Lazare en fait de même (*h*). L'heure ordinaire du repas étoit midi. Joseph fit servir à manger à ses freres à cette heure-là (*i*). Saint Pierre étant sur la terrasse de Simon le Corroyeur, voulut descendre pour prendre de la nourriture à midi (*k*). Les Juges de Babylone qui vouloient séduire Susanne, se retiroient dans leurs maisons pour manger à midi (*l*). Les Docteurs Juifs enseignent que les jours de fête il n'étoit pas permis de manger avant midi (*m*), qui étoit l'heure où les cérémonies étoient achevées. Le Talmud (*n*) marque la onziéme heure du matin comme la plus propre à prendre de la nourriture. Si l'on différe davantage, ils croyent qu'il en peut arri-

(*f*) *Amos* VI. 5. (*g*) *Luc.* VII. 37. (*h*) *Joan.* XII. (*i*) *Genes.* XLIII. 25. (*k*) *Act.* X. 7. 10. (*l*) *Dan.* XIII 7. 8. (*m*) *Vide Hammond. ad Matth.* XII. 8. (*n*) *Tractat. de Sabbat. Buxtorf. Synag. c.* 6.

ver des inconvéniens; & qu'alors si l'on refuse au corps la nourriture dont il a besoin, il se consume soi-même, & se nourrit de sa propre substance, comme l'Ours pendant l'hyver.

Anciennement les Hébreux étoient assis à table, de même que nous le sommes aujourd'hui; dans la suite ils imitérent les Perses & les Caldéens qui mangeoient couchez sur des lits de table. On remarque toutefois dans les Proverbes de Salomon (*o*) dans Amos (*p*), dans Ezéchiel (*q*), & dans Tobie (*r*), quelques vestiges des lits de table; mais l'usage n'en étoit pas genéral. On voit dans des Auteurs sacrez du même tems des expressions qui prouvent qu'on s'asseïoit aussi à table. On étoit couché sur des lits de table au festin d'Assuérus (*s*), & dans celui qu'Esther donna au Roi & à Aman (*t*); Le Sauveur étoit de même couché à table, lorsque la Madelaine oignit ses pieds d'un parfum précieux (*u*), & lorsque dans la derniere Cene S. Jean l'Evangéliste avoit la tête posée sur son sein (*x*).

Nous parlerons ailleurs de la distinction des viandes que les Hébreux observent dans leurs repas. Ils sont sévéres à observer la Loi qui défend l'usage du sang, & de la graisse, & du nerf de la cuisse de l'animal (*y*). Les anciens Docteurs Hébreux avoient interdit l'usage de la chair & du poisson dans le même repas; mais aujourd'hui ils se sont mis au-dessus de ces réglemens, & en mangent indifféremment, pourvû que ce soit des animaux & des poissons permis par Moïse. (*z*). Ce Législateur défend de cuire le Chevreau ou l'agneau dans le lait de sa mere (*a*). Les Juifs l'expliquent d'une défense de manger du lait, du beurre, ou du fromage avec de la viande, & ils l'observent très-religieusement.

Avant de se mettre à table, ils ont grand soin

(*o*) *Prov.* XXIII. 1. (*p*) *Amos.* VI. 4. 7. (*q*) *Ezech.* XXIII. 41. (*r*) *Tob.* II. 4. (*s*) *Esth.* I. 6. (*t*) *Esth.* VII. 1. (*u*) *Matth.* XXVI. 7. (*x*) *Joan.* XIII. 25. (*y*) *Levit* III. *ult.* (*z*) *Levit.* XI. 9. 12. (*a*) *Exod.* XXIII. 19. XXXIV. 26.

soin de se laver les mains; ils parlent de cette pratique comme d'une cérémonie essentielle & d'une stricte obligation. Après le repas ils les lavent de nouveau. Aussi-tôt qu'ils ont lavé les mains, ils se mettent à table, & le maître de la maison, ou le plus qualifié de la compagnie prenant le pain, le rompt, mais ne le divise pas (*b*); puis mettant les mains par-dessus, il récite cette bénédiction: *Soyez béni, Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui produisez le pain de la terre.* A quoi les assistans répondent: *Amen.* Puis ayant partagé le pain aux conviez, il prend le vase qui contient le vin, ou la bierre, ou autre liqueur, & l'élevant avec la main droite, il dit: *Béni soyez-vous Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui avez produit le fruit de la vigne.* Après cela on dit le Pseaume XXII. *Dieu est mon Pasteur, je ne manquerai de rien. Il m'a placé dans de bons pâturages*, &c. Buxtorf & Léon de Modéne qui nous ont donné le détail des cérémonies des Juifs, différent entre eux en quelques circonstances; mais c'est que Buxtorf écrivoit principalement les cérémonies des Juifs d'Allemagne, & Léon de Modéne les pratiques des Juifs d'Italie.

Après le repas ils ont soin qu'il reste toujours quelque morceau de pain sur la table; le maître de la maison fait laver un verre, l'emplit de vin; & l'élevant en haut, il dit: *Messieurs, bénissons celui dont nous avons mangé le bien.* A quoi les autres répondent: *Béni soit celui qui nous a comblé de ses biens, & qui par sa bonté nous a repû.* Puis le maître récite une assez longue priére, dans laquelle il rend graces à Dieu des bienfaits dont il a comblé Israël, le prie d'avoir pitié de Jérusalem & de son Temple; de rétablir le Trône de David; d'envoyer Elie & le Messie; de les délivrer de leur longue captivité, afin qu'ils ne soient plus dans la nécessité de demander l'aumône, & d'emprunter des Chrétiens, contre lesquels ils prononcent des malédictions, sous le nom de peuple charnel, & de créatures maudites. Tous les assistans répondent, *Amen.* Après quoi ils récitent ces paroles du Pseaume XXXIII. ℣. 10. 11. *Craignez le Seigneur, vous tous qui êtes saints, &c.* Puis ayant fait boire à la ronde un peu du vin qui est dans son verre, il boit le reste, & on acheve de desservir.]

(*b*) Voyez Buxtorf Synag. & Léon de Modéne, part. 2. c. 10.

MAN-HU; c'est-à-dire: *Qu'est ce que ceci?* Les Hébreux ayant vû la manne, se dirent l'un à l'autre: (*c*) *Man-hu*, qu'est-ce que ceci? ou, ceci est de la manne. Voyez ci-aprés *Man* ou *Manne.*

MANILIUS. Titus Manilius, & Quintus Memmius, Légats Romains ayant été envoyez de la part du Senat à Antioche, écrivirent au Senat de Jérusalem, qu'ils ratifioient tout ce que le Roi Lysias leur avoit accordé, & que s'ils avoient quelque chose à leur représenter, ils vinssent les trouver à Antioche, & qu'ils leur rendroient, ou leur feroient rendre justice. (*d*)

[MANNA, se met ordinairement pour la *Manne* qui nourrit les Israëlites dans le Désert, & dont nous parlerons incontinent: Il se prend aussi dans Baruc. I. 10. pour une offrande nommée en Hébreu *Mincha*; *Facite Manna, & offerte pro peccato.* C'est ce que les Captifs de Babylone écrivoient aux Juifs de Jérusalem leurs freres: Nous vous envoyons de l'argent pour acheter des holocaustes & des victimes; offrez des offrandes de pain, de gâteaux, de farine, de vin, &c. C'est ce qu'ils appellent *Manna* en cet endroit. Voyez ci-après *Offrande.*]

MANNE, ou *Man.* C'est la nourriture dont Dieu nourrit les Israëlites dans les déserts d'Arabie, pendant les quarante ans de leur voyage, depuis leur huitiéme campement dans le désert de Sin. (*e*) La manne commença à tomber le matin du Vendredy, seiziéme du second mois, nommé dans la suite *Jiar*, qui répond, selon Usserius, au Vendredy cinquiéme Juin. Elle continua à tomber tous les jours

(*c*) *Exod.* XVI. 15. מן הוא *Man-hu* (*d*) 2. *Macc.* XI. 34. 35... 38. An du Monde 3841, avant J. C. 159. avant l'Ere vulg. 163. (*e*) *Exod.* XVI. 13. 14. *& seq.*

jours au matin, à l'exception du jour du Sabbat, jusqu'aprés le passage du Jourdain, & à la Pâque de la quarantiéme année depuis la sortie d'Egypte. La manne tomba donc dépuis le Vendredy cinquiéme de Juin de l'an du Monde 2513. jusqu'au second jour de la Pâque, qui étoit un Mecredy cinquiéme May, de l'an du Monde 2553. avant J. C. 1447. avant l'Ere vulgaire 1451.

La manne dont parle Moyse, étoit un petit grain blanc comme la bruine, rond & gros comme la coriandre. (*f*) Il tomboit tous les matins sur la rosée; & lorsque la rosée étoit dissipée par la chaleur du soleil, la manne paroissoit & demeuroit seule sur le rocher, ou sur le sable. Elle tomboit tous les jours, excepté le jour du Sabbat; (*g*) & ce la seulement aux environs du camp des Israëlites. Elle tomba en si grande quantité pendant les quarante ans de leur voyage dans le désert, qu'elle suffisoit à la nourriture de toute la multitude, qui montoit à plus d'un million de personnes, qui en ramassoient par tête chacun un gomor, ou un peu plus de trois pintes, mesure de Paris. Elle sustentoit toute cette multitude, sans qu'aucun en fût incommodé. Il en tomboit le Vendredy une quantité double des autres jours; (*h*) & quoiqu'elle se changeât en vers les autres jours, lorsqu'on la réservoit, elle ne souffroit aucune altération le jour du Sabbat; & la même manne, qui se fondoit au soleil, lorsqu'on la laissoit sur la terre, étoit si dure dans la maison, qu'on la concassoit dans le mortier, & qu'elle souffroit le feu; en sorte qu'on pouvoit la cuire dans la poële, la paîtrir, & en faire des gâteaux. (*i*)

L'Ecriture (*k*) donne à la manne le nom de pain du Ciel, & de nourriture des Anges, soit qu'elle veüille marquer qu'elle étoit envoyée & préparée par les Anges, & que les Anges mêmes, s'ils ont besoin de nourriture, n'en peuvent avoir de plus agréable que celle de la manne. L'Auteur de la Sagesse (*l*) dit que la manne se proportionnoit de telle sorte au goût de tous ceux qui en mangeoient, que chacun y trouvoit de quoi contenter son appétit & qu'elle renfermoit tous les agrémens du goût, & toute la douceur des plus agréables nourritures. Expressions que quelques uns (*m*) prennent à la lettre. Et il y en a même qui croyent qu'elle prenoit jusqu'à la forme des choses que l'on désiroit. Joseph (*n*) l'entend d'une maniére plus simple, en disant que ceux qui s'en nourrissoient, la trouvoient si délicieuse, qu'ils ne désiroient rien autre chose; & saint Augustin (*o*) remarque avec beaucoup de sagesse, que l'Auteur sacré dit simplement que la manne avoit cette qualité, de se conformer au goût de ceux qui en usoient, en faveur des enfans de Dieu: *Ut dulcedinem tuam in filios demonstrares.* Et comment les Israëlites auroient-ils pû se plaindre que la manne leur causoit du dégoût, (*p*) si elle se fût toûjours proportionnée à leur goût & à leur volonté?

Il tombe de la manne encore aujourd'hui dans plusieurs endroits du monde; en Arabie, en Pologne, en Calabre, au mont Liban, dans le Dauphiné, & ailleurs. La plus commune & la plus célébre est celle d'Arabie, qui est une espéce de miel condensé, qui se voit pendant l'été sur les arbres, sur les rochers, sur les herbes, & sur le sable de l'Arabie Pétrée. Elle est de la figure dont la dépeint Moyse. Celle qui se recüeille aux environs du mont Sinaï, est d'une odeur trés-forte, qui lui est communiquée par les herbes sur lesquelles elle tombe. Elle s'évapore trés-aisément; en sorte que si l'on en garde trente livres dans un vaisseau ouvert, il n'en restera pas dix au bout de quinze jours. On vend de

(*f*) *Exod.* XVI. 14. *Num.* XI. 7. (*g*) *Exod.* XVI. 5. (*h*) *Exod.* XVI. 5. (*i*) *Num.* XI. 8. (*k*) *Sap.* XVI. 20. *Psal.* LXXVII. 25.

(*l*) *Sap.* XVI. 20. 21. (*m*) *Vide Catacuzen. in Sap. Salom. Hessel. de Eucharist.* de Saintes, *Repetit.* 7. *Bosium. de Not. Eccl. l.* 13. *c. ult.* (*n*) *Joseph. Antiq. l.* 3. *c.* 1. (*o*) *Aug. l.* 2. *Retract. c.* 20. *Vide & Greg. l.* 6. *Moral. c.* 9. (*p*) *Num.* XI. 6.

de cette manne d'Arabie dans les boutiques des Apoticaires au Caire en Egypte. M. Saumaise croit que la manne dont les Hébreux se nourrirent dans le désert, est la même qui se voit encore aujourd'hui dans l'Arabie. Plusieurs Nouveaux sont de même sentiment. Il est vrai que la manne d'Arabie a une qualité médicinale, qui purge & qui affoiblit, au lieu de sustenter & de nourrir : mais on prétend que si l'on en usoit communément, l'estomac s'y accoûtumeroit; comme on a vû des gens s'accoûtumer à des espéces de nourritures, qui naturellement devoient être contraires à la santé. Mais on doit aussi reconnoître que la manne dont parle Moyse, avoit des qualitez miraculeuses que n'a pas la manne ordinaire; & qui ne subsistérent apparemment que pendant le tems que les Israëlites s'en nourrirent. On peut consulter sur le sujet de la manne, les Dissertations de Saumaise, de Buxtorf & de Bochart sur le même sujet, & nôtre Commentaire sur l'Exode, XVI. 14. & suiv. Voyez aussi Altomare, Traité de la Manne.

[On est partagé sur l'origine du nom de *Manne*; les uns croyent que *Man* est mis au lieu de l'Hébreu *Mah*, qui signifie, Qu'est-ce que cela ? & que les Hébreux ayant vû pour la premiere fois cette nouvelle nourriture que Dieu leur envoyoit, se dirent l'un à l'autre : *Man-hu*, au lieu de *Mah-hu*, qu'est-ce que ceci ? D'autres soûtiennent que les Hébreux connoissoient fort bien la Manne, & qu'en ayant vû une grande abondance autour de leur camp, ils se dirent *Man-hu*, voici de la Manne. Mr. de Saumaise, & quelques Nouveaux sont de ce dernier sentiment; ils tiennent que la Manne que Dieu envoya aux Israëlites, n'étoit autre que cette rosée grasse & épaisse, qui tombe encore aujourd'hui dans l'Arabie, laquelle se condensoit sur le champ, & servoit à la nourriture de tout le peuple; Que c'est la même chose que le *miel sauvage* (*q*) dont S. Jean se nourrissoit; & que le miracle dont parle Moïse, ne consistoit pas dans la formation d'une nouvelle substance, mais dans la maniere ponctuelle & uniforme dont elle étoit dispensée par la Providence, & par la quantité qui en tomboit, qui étoit suffisante à nourrir une si grande multitude.

Les Hébreux & les Orientaux croyent au contraire que la Manne est toute miraculeuse. Les Arabes la nomment *la dragée de la Toute-puissance* (*r*), & les Juifs (*s*) sont si jaloux du miracle sur cet article, qu'ils prononcent malédiction contre ceux qui oséront soutenir l'opinion contraire. Akiba (*t*) soutenoit que la Manne avoit été produite par l'épaississement de la lumiere céleste, laquelle étoit devenuë matérielle, & propre à servir de nourriture à l'homme. Le Rabbin Ismaël désapprouva cette opinion, & la combattit sur ce principe, que la Manne, selon l'Ecriture, *est le pain des Anges*. Or, les Anges, disoit-il, ne sont pas nourris par une lumiére devenuë matérielle, mais par la lumiére de Dieu même. Voilà quelques exemples de l'idée qu'ils se forment de la Manne.

Celle qu'on vend dans les boutiques d'Apoticaires, & qu'on appelle ordinairement *Manne de Calabre*, est une liqueur blanche & douce, qui découle d'elle-même, ou par incision des branches & des feüilles de frêne, tant ordinaires, que sauvages. Pendant la Canicule, & un peu auparavant, on ne la trouve que sur les frênes, & encore n'est-ce pas sur tous, mais seulement en Calabre & aux environs de Briançon. On l'amasse en plein soleil, qui la condense & la séche. Dès le mois de Juillet elle sort d'elle-même de l'arbre : Au mois d'Août on fait une incision à l'arbre qui en donne encore une certaine quantité; & dans le même mois, lorsque celle-ci a cessé, il en sort une troisiéme sorte, qui se forme comme une espéce de sueur en la partie nerveuse des

(*q*) *Matt.* III. 4.

(*r*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 547. (*s*) *Abenezra in Exod.* XVI. 15. (*t*) *Vide Buxtorf. de Manna*, c. 2. *p.* 351.

des feüilles du frêne. La Manne purge doucement prise dans du boüillon. Fuschius dit que les Paysans du Mont-Liban mangent la Manne qui vient dans leur pays, comme ailleurs on mange le miel.

MANTEAU, en latin *Pallium*, se prend dans l'Ecriture 1o. pour l'habit de dessus, 2o. pour toute sorte d'étoffe, ou de couverture; par exemple, on appella *Pallium*, les rideaux du Tabernacle que Moïse fit dans le Désert (*u*): *Ut unum pallium ex omnibus sagis fieret:* On composa un grand voile de tous les rideaux de poil de chévre, qui couvroient le Tabernacle. Et dans les décampemens on enveloppoit l'Arche & la Table des Pains de proposition, & d'autres choses dans le Voile précieux de couleur de bleu céleste; *Involvent hyacinthino pallio, &c.* (*x*). L'épée de Goliath étoit dans le Tabernacle enveloppée dans un voile: *Involutus pallio post Ephod* (*y*).

Le *Pallium*, ou le manteau, en Hébreu *Mahil*, étoit un habillement propre aux femmes & aux hommes. Rébecca ayant vû de loin Isaac son futur époux, se hâta de se couvrir de son manteau (*z*). L'Hébreu lit *Zaïph*, qui signifie plûtôt un voile dont les femmes se couvroient la tête & le visage. L'Epouse du Cantique dit que les Gardes de la Ville l'ont trouvée, & lui ont ôté son manteau: L'Hébreu *Redid* (*a*), signifie aussi un voile précieux propre aux femmes. On peut dériver ce terme de l'Hébreu *Radah*, dominer, & alors il aura la même signification que *Potestas*, que saint Paul veut que les femmes portent sur leur tête (*b*): *Debet mulier potestatem habere super caput propter Angelos.* Ce voile, *cette puissance*, est la marque de l'autorité de l'homme sur la femme. Ruth portoit aussi un manteau (*c*), dans lequel Booz lui chargea six mesures de levain; & l'Ecriture lui donne le nom de *Mipheat*, différent de ceux que nous venons de voir.

Quant au manteau des hommes, il paroît par toute l'Ecriture qu'ils le mettoient par-dessus la tunique, & qu'il n'étoit point taillé. C'étoit une simple piéce d'étoffe, ou d'autre matiére, dont on s'enveloppoit de différentes maniéres, selon le besoin, & selon les circonstances où l'on se trouvoit. On le tournoit & retournoit en tout sens; on s'en enveloppoit la tête, ou les épaules; on l'attachoit sur la poitrine, ou sur l'épaule, ou autour du coû avec une agraffe. La femme de Putiphar arrache le manteau [illegible] Joseph; les fils de Noé prennent un manteau à reculons, & jettent ce manteau sur la nudité de leur pere. Les Hébreux au sortir de l'Egypte n'ayant pas eu le tems de cuire du pain, emportérent de la farine dans leurs manteaux. Saül voulant arrêter Samuël qui se retiroit de lui, le prit par le manteau, & le rompit (*d*). Le prophéte Ahias coupe en douze piéces le manteau qu'il portoit (*e*), pour marquer la séparation future des dix Tribus de celle de Juda. Elisée ayant ramassé le manteau d'Elie, le roula, & en fit une espéce de bâton, dont il frappa les eaux du Jourdain, & les divisa, &c. (*f*).

La matiere du manteau étoit la laine, ou la peau, ou d'autre matiere précieuse. Joseph ayant été établi Intendant de l'Egypte, fut revêtu du plus fin cotton, ou du lin le plus précieux (*g*). David dans la cérémonie du transport de l'Arche à Jérusalem, portoit un manteau de byssus (*h*). Mardochée élevé en honneur par le Roi Assuérus, paroissoit avec un manteau de byssus (*i*), ou de soye couleur de pourpre: *Amictus serico pallio atque purpureo.* Les faux Prophétes & les hypocrites se revêtoient de manteaux de cilices, pour se rendre vénérables par l'austérité de leur vie, feignant d'imiter la vie des vrais Prophétes (*k*): Le manteau étoit une espéce de marque de dignité: La Pythonisse consultée par Saül, dit qu'elle voyoit pa-

(*u*) *Exod.* XXXVI. 18. (*x*) *Num.* IV. 7. 8. 9. (*y*) 1. *Reg.* XXI. 9. (*z*) *Genes.* XXIV. 65. צעיף *Zaiph.* (*a*) *Cant.* V. 7. רדיד *Redid.* (*b*) 1. *Cor.* XI. 10. (*c*) *Ruth.* III. 15. מטפחת אשר עליך.

(*d*) 1. *Reg.* XV. 27. (*e*) 3. *Reg.* XI. 29. (*f*) 4. *Reg.* II. 13. *& suiv.* (*g*) *Genes.* XLI. 42. שש *Bysso.* (*h*) 1. *Par.* XV. 27. מעיל בוץ. (*i*) *Esth.* VIII. 15. (*k*) *Zach.* XIII. 4.

paroître un homme vénérable *avec un manteau*, *&c.*

Pour distinguer les Hébreux des autres Peuples, même par l'habit, Dieu leur commande (*l*) de porter aux quatre coins de leurs habits des houppes de couleur d'hiacinthe, ou de bleu céleste, & le long du bord du même habit une frange ou galon, dont il ne prescrit ni la couleur, ni la largeur, ni la matiere. Jesus-Christ portoit de ces franges à son manteau, comme il paroît par l'Evangile (*m*); *Si tetigero tantùm fimbriam vestimenti ejus*, *salva ero*, disoit l'Hémorrhoïsse. Le Sauveur reproche aux Pharisiens de porter par affectation de plus grandes franges au bas de leurs manteaux, ou de plus longues houppes aux coins de leurs habits (*n*) : *Magnificant fimbrias.*

Les Juifs d'aujourd'hui, pour ne se pas rendre ridicules par la singularité de leurs vêtemens ne portent plus au dehors ces houppes, ni ces franges à leurs manteaux; mais ils ont sous leurs habits une piéce de soye ou de lin quarrée, avec quatre petites houppes aux quatre coins. Cette espéce d'habillement est double; une partie se met par devant, & l'autre par derriere, & les deux piéces sont attachées par des cordons, qui tiennent sur les deux épaules (*o*), c'est ce qu'ils appellent *Harba-canephoth*; les quatre aîles, ou les quatre coins; c'est un diminutif de leur ancien manteau. Dans l'Ecriture il est parlé assez souvent *des aîles du manteau*, qui n'étoient autres apparemment que les quatre coins dont nous venons de parler. Saül arracha l'aîle du manteau de Samuël; & David coupa l'aîle du manteau de Saül dans la caverne (*p*).]

MANUE', pere de Samson. Il étoit de la Tribu de Dan, & de la ville de Saraa. Un jour l'Ange du Seigneur s'étant apparu à la femme de Manué, & lui ayant promis un fils, (*q*) Manué, soit qu'il fût touché de quelque mouvement de jalousie, (*r*) ou mû par un sentiment de reconnoissance envers cet Ange, (*s*) pria le Seigneur de lui faire voir celui qui avoit apparu à sa femme, afin qu'il pût sçavoir de lui ce qu'il devoit faire à l'enfant qui devoit naître. Le Seigneur exauça sa priére; & l'Ange apparut de nouveau à sa femme, lorsqu'elle étoit dans les champs. Elle courut aussi-tôt à son mari, & lui dit que l'homme qu'elle avoit vû auparavant, étoit venu de nouveau vers elle. Manué accourut, & demanda à l'Ange : Est-ce vous qui avez parlé à ma femme? Quand ce que vous avez prédit, sera accompli, que faut-il que nous fassions à l'enfant? Il répondit : Que vôtre femme s'abstienne de tout ce que je lui ai marqué; qu'elle ne mange rien d'impur, qu'elle s'abstienne de vin & de tout ce qui peut enyvrer. Manué dit à l'Ange : Seigneur, je vous prie de trouver bon que nous vous préparions un chevreau. L'Ange répondit : Quelque instance que vous me fassiez, je ne prendrai aucune nourriture : mais vous pouvez l'offrir au Seigneur en holocauste. Manué lui dit, ne sçachant pas que ce fût un Ange : Comment vous appellez-vous, afin que nous puissions vous honorer, & vous reconnoître, si ce que vous avez prédit, arrive? Il répondit : Pourquoi demandez-vous mon nom, qui est admirable? (*t*)

Manué prit donc le chevreau, avec le vin pour les libations; & ayant mis le tout sur le feu qu'il avoit allumé sur une pierre, il regardoit avec sa femme ce qui en arriveroit. Joseph (*u*) suivi de la plûpart des Commentateurs, croit que l'Ange ayant touché les chairs avec la verge qu'il avoit en main, il en sortit une flamme, qui consuma l'holocauste. Circon-

(*l*) *Num.* XV. 38. *Deut.* XXII. 12. (*m*) *Matth.* IX. 20. (*n*) *Matth.* XXIII. 5. (*o*) Léon de Modéne, Cerem. des Juifs, part. 1. c. 5. & 11. (*p*) 1. *Reg.* XV. 27. (*q*) *Judic.* XIII. 1. 2. 3 4 *&c.*

(*r*) *Ita Joseph Antiq. l.* 5. *c.* 10. (*s*) *Ambros. Ep.* 70. (*t*). *Judic.* XIII. 18. למה זה תשאל לשמי והוא פלאי On peut traduire : Pourquoi me demandez-vous mon nom, qui est Peli? Ou : Pourquoi demandez-vous mon nom? *Et il fut admirable*; ou bien : Et Dieu *est admirable.* (*u*) *Joseph. Antiq. l.* 5. *cap.* 10.

constance que l'Ecriture ne marque pas expressément. Comme la fumée commença à s'élever, l'Ange monta aussi au milieu de la flamme, & s'éleva au Ciel. Alors Manué reconnut que c'étoit un Ange ; & il dit à sa femme : Nous mourrons certainement, puisque nous avons vû le Seigneur. Mais sa femme lui dit : Si le Seigneur vouloit nous faire mourir, il ne nous auroit pas fait tant de faveurs, il n'auroit pas reçû nôtre holocauste, & ne nous auroit pas fait annoncer la naissance d'un fils. Tout ceci arriva l'an du Monde 2848. & Samson nâquit l'an du Monde 2849. avant J. C. 1151. avant l'Ere vulg. 1155.

MAOCH, pere d'Achis Roi de Geth. 1. *Reg.* XXVII. 2.

MAON, ville de la Tribu de Juda, dans la partie la plus méridionale de cette Tribu. (*x*) Nabal du Carmel avoit de grands biens dans le désert de Maon ; & David demeura assez long-tems dans ces cantons-là, durant la persécution de Saül contre lui. Nous croyons que *Maon* étoit la Capitale des *Maoniens*, dont il est parlé dans l'Hébreu, 1. *Par.* IV. 40. 41. & 2. *Par.* XX. 1. La Vulgate en ce dernier lieu, porte *Ammonites*, au lieu de *Maonim* ; & dans l'autre passage, elle lit, *habitatores*, & les Septante, *Minæos*. La ville de *Maon*, qui donne son nom au désert de *Maon*, est apparemment la même que *Ménoïs*, ou *Maonis*, (*y*) qu'Eusèbe met au voisinage de Gaze, & que *Menæum* du Code Théodosien, qui est prés de Bersabée, ou *Versabinum Castrum*. Elle est nommée *Minoïs* dans les souscriptions du Concile de Calcédoine de l'an 451. Voyez Cellarius & Reland, sous *Minoïs* ou *Menoïs*.

MAONATHI, fils d'Othoniel, & pere d'Ophra ; de la Tribu de Juda. 1. *Par.* IV. 13. 14.

(*x*) *Josue* XV. 55. *Vide &* 1. *Reg.* XXIII. 24. 25. *&* XXV. 2. (*y*) *Euseb. Onomastic. voce* Μηνοΐς.

MAOZIM. Daniel (*z*) dit que le Tyran Antiochus Epiphanes, figure & précurseur de l'Antechrist, *révérera le Dieu Maozim dans le lieu qu'il lui aura choisi, & il honorera avec l'or & l'argent .... un Dieu que ses peres ont ignoré.* On est assez partagé sur ce Dieu *Maozim*. Les uns croyent qu'il désigne Jupiter Olympien, à qui Antiochus donna de l'encens dans un lieu inconnu à ses peres ; c'est-à-dire, dans le Temple de Jérusalem. D'autres l'entendent du Dieu Mars, que Daniel a désigné sous le nom de Maozim, ou du Dieu des Forts. Mais peut-on dire que Mars fût un Dieu étranger à l'égard d'Antiochus Epiphanes ? Porphyre cité dans saint Jérôme, (*a*) dit que *Maozim* étoit le Dieu adoré dans la petite ville de Modin, patrie des Maccabées. D'autres croyent qu'il faut ainsi traduire l'Hébreu, *Dan.* XI. 37. *Il s'élevera au-dessus de toutes choses ;* (℣. 38.) *& contre le Dieu Maozim,* (le Dieu trés-fort, le Dieu des forteresses, le Dieu des armées.) *Il honorera en sa place un Dieu étranger, inconnu à ses peres.* Antiochus Epiphanes s'éleva contre le Seigneur, le Dieu trés-fort, le Dieu d'Israël, & il fit mettre en sa place dans le Temple de Jérusalem, le faux Dieu Jupiter Olympien, inconnu à ses peres, aux anciens Rois de Syrie, qui avoient regné en ce pays avant Aléxandre le Grand. Daniel en plus d'un endroit, (*b*) désigne le Dieu d'Israël sous le nom de *Maoz*, ou Fort.

MAPSAM, fils de Sellum, & pere de Masma. 1. *Par.* IV. 21. Voyez *Mabsam*.

MAPSE'. Ptolemée parle de la ville de Mapsé, dans l'Idumée, à l'occident du Jourdain. Les anciennes Notices Ecclésiastiques la mettent dans la troisiéme Palestine, sous le nom de Mapse, ou de Mapsis. Nous ne connoissons aucune ville de ce nom dans les Livres saints ; mais nous y trouvons *Mabsam* fils d'Ismaël, qui pourroit bien lui avoir communiqué son nom.

(*z*) *Dan.* XI. 38. 39. (*a*) *Porphyr. apud Hieronym. in Dan.* XI. *& in Isai.* XXX. (*b*) *Dan.* VIII. 10. 11. *&* XI. 31.

MARA. Ce terme signifie *amertume*. Les Israëlites aprés leur sortie d'Egypte; étant arrivez au désert d'Etham, (*c*) y trouvérent des eaux si améres, que ni eux, ni leurs animaux n'en pûrent boire. C'est pourquoi ils donnérent à ce campement le nom de *Mara*, ou amertume. Alors ils commencérent à murmurer contre Moyse, en disant: Que boirons-nous ? Et Moyse ayant crié vers le Seigneur, le Seigneur lui montra un bois, qu'il jetta dans l'eau, & qui l'adoucit.

[Ce bois s'appelloit *Alnah*, selon les Orientaux. Ils croyent que ce bois étoit venu à Moïse par succession depuis Noé, qui l'avoit conservé dans l'Arche.]

MARA. Noëmi étant de retour du pays de Moab, disoit à ceux qui l'appelloient Noëmi, c'est-à-dire, belle : Appellez-moi plûtôt *Mara*, amertume; parce que le Seigneur m'a comblée d'affliction & de douleur. (*d*)

MARAI de Nétophat, de la race de Zaraï, étoit Chef des vingt-quatre mille hommes qui servoient auprés de David dans le dixiéme mois, (*e*) qui répond à Janvier.

MARAIA, fils de Saraïa, de la race des Prêtres, revint de Babylone à Jérusalem. 2. *Esdr.* XII. 12.

I. MARAIOTH, fils d'Achitob Grand-Sacrificateur des Juifs. 1. *Par.* IX. 11.

II. MARAIOTH, fils de *Zaraïas*. C'est apparemment le même dont il est parlé plus haut. 1. *Esdr.* VII. 3. Voyez le Commentaire sur cet endroit.

MARALA, ville de Zabulon. *Josue* XIX. 11. Voyez *Merala*.

MARAN-ATHA. Ces termes sont Syriaques, & signifient: *Le Seigneur vient*, ou, *le Seigneur est venu*. C'étoit une menace, ou une maniére d'anathême parmi les Juifs. S. Paul dit anathême, *maran-atha*, à tous ceux qui n'aiment point JESUS-CHRIST: (*f*) *Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema, maran-atha*. La plûpart des Commentateurs (*g*) enseignent que *maran-atha* est le plus grand de tous les anathêmes parmi les Juifs, & qu'il est équivalent à *Scham-atha*, ou *schem-atha*, le nom vient, c'est-à-dire: le Seigneur vient; comme si l'on disoit : Soyez dévoüé aux derniers malheurs, & à toute la rigueur des Jugemens de Dieu; que le Seigneur vienne bien-tôt, pour tirer vengeance de vos crimes. Mais Selden (*h*) & Ligtfoot (*i*) soutiennent que l'on ne trouve pas *maran-atha* dans ce sens chez les Rabbins. On peut fort bien entendre *maran-atha*, dans un sens absolu: Que celui qui n'aime point nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, soit anathême. Le Seigneur est venu, le Messie a paru; malheur à quiconque ne le reçoit point. Il en veut principalement aux Juifs incrédules. On peut consulter sur cela, outre les Commentateurs ordinaires, Selden *de Synedriis*, *l.* 1. *Ch.* 8. Ligtfoot dans une Dissertation particuliére sur Maranatha, imprimée au premier Volume de ses Oeuvres, *Ultrajecti*, 1699. & dans les Dissertations de Elie Weihemajerus, *de Paulino anathematismo, ad* 1. *Cor.* XVI. 22. & de Jean Rennerus, *Maranatha*, dans le Recüeil des Dissertations, intitulé, *Thesaurus Theologico-philologicus, part.* 2. *p.* 578. 582, *& seq.*

MARATHE, ville de Phénicie, au-delà & au nord de l'Eleuthére, entre Balanée & Antarade.

I. MARC. Saint Marc Evangéliste étoit, selon Papias, (*k*) saint Irénée, (*l*) & la plûpart des Anciens & des Modernes, le Disciple & l'interpréte de saint Pierre; & plusieurs Anciens (*m*) croyent que c'est lui dont parle saint Pierre dans sa premiére Epître, (*n*) & qu'il appelle son fils spirituel, apparem-

(*c*) *Exod.* XV. 23. (*d*) *Ruth.* I. 20. (*e*) 1. *Par.* XXVII. 13. (*f*) 1. *Cor.* XVI. 22. מרנ אתה

(*g*) *Grot. ad* 1. *Cor.* XVI. 22. *& ad Luc.* VI. 22. *Drus. ad Joan.* IX. 22. *Hieronym. Ep.* 137. *Chrysost. Theodoret. Theophyl. in* 1. *Cor.* XVI. 22. (*h*) *Selden de Synedr. l.* 1. *c.* 8. (*i*) *Ligtfoot Dissert. singul. de Maran-atha.* (*k*) *Papias apud Euseb. l.* 2. *c.* 14. *Hist. Eccl.* (*l*) *Iren. l.* 3. *c.* 1. (*m*) *Origen. apud Euseb. l.* 6. *c.* 26. *Hist. Eccl. Hieronym. in Catalogo. Theophyl. in Marc.* (*n*) 1. *Petri* V. 13. *Et Marcus Filius meus.*

apparemment parce qu'il l'avoit converti. On croit qu'il avoit été du nombre des septante Disciples, avant qu'il s'attachât à la suite du Prince des Apôtres: mais quelques Peres (o) ajoûtent à cela une particularité, qui est que saint Marc fut un de ceux qui se retirérent de la compagnie du Sauveur; lorsqu'il lui eut oüi dire ces paroles: (p) *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & si vous ne bûvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous-mêmes*; mais que saint Pierre l'ayant ramené, il demeura toûjours ferme dans la foi, & s'attacha à cet Apôtre qu'il accompagna à Rome, où il écrit son Evangile.

Quelques-uns l'ont confondu avec Jean Marc, connu dans les Actes des Apôtres & dans les Epîtres de saint Paul: mais ce sentiment est presque entiérement abandonné. D'autres soutiennent que saint Marc étoit de la race sacerdotale, & qu'il portoit le bonnet des Prêtres. C'est ce que dit l'Auteur anonyme de ses Actes. On dit aussi qu'il étoit neveu de saint Pierre & fils d'une de ses sœurs. (q) Cet Apôtre étant allé à Rome vers l'an de J.C. 44. saint Marc l'y accompagna, & y écrivit son Evangile, (r) à la priére des Freres, qui lui démandérent qu'il leur donnât par écrit, ce qu'il avoit appris de la bouche de saint Pierre.

Cet Apôtre ayant appris ce que son Disciple avoit fait, le loüa, l'approuva, & donna son Evangile à lire dans les Eglises, comme un Ouvrage authentique. Tertullien (ſ) attribuë cet Evangile à saint Pierre; & l'Auteur de la Synopse attribué à saint Athanase, veut que cet Apôtre le lui ait dicté. Eutyche Patriarche d'Aléxandrie, avance que saint Pierre l'écrivit; & quelques-uns rapportez dans saint Chrysostome, (t) croyent que saint Marc l'écrivit en Egypte. D'autres veulent qu'il l'ait écrit aprés la mort de saint Pierre. Toutes ces diversitez de sentimens prouvent assez qu'il n'y a rien de bien certain sur le tems, ni sur le lieu où saint Marc composa son Evangile.

On est aussi fort partagé sur la langue dans laquelle il a été écrit; les uns soutenant qu'il a été composé en Grec; & les autres en Latin. Les Anciens & la plûpart des Modernes tiennent pour le Grec qui passe encore à présent pour l'Original de saint Marc; mais quelques Exemplaires Grecs manuscrits de cet Evangile portent qu'il fut écrit en Latin. Le Syriaque & l'Arabe le portent de même. Il étoit convenable qu'écrivant à Rome, & pour les Romains, il l'écrivît en leur Langue. Baronius (u) & Selden (x) se sont déclarez pour ce sentiment, lequel toutefois n'a que trés-peu de sectateurs. On montre à Venise quelques Cahiers que l'on prétend être l'Original de la main de saint Marc. Si cela étoit bien sûr, & que l'on pût lire le Manuscrit, ce seroit une preuve infaillible pour vuider cette dispute: mais on doute que ce soit le vrai Original de saint Marc; & il est tellement gâté par la vieillesse, qu'à peine en peut-on discerner une seule lettre. Le dernier Auteur que je sçache, qui en ait parlé, est le R. P. Dom Bernard de Montfaucon. (y) Il soutient qu'il est écrit en Latin, & il avouë qu'il n'a jamais vû de si ancien Manuscrit. Un Auteur qui l'avoit vû avant lui, croyoit y avoir remarqué des Caractéres Grecs. On peut voir nôtre Préface sur saint Marc.

[Ce Manuscrit de saint Marc est écrit sur du papier d'Egypte beaucoup plus mince & plus délicat que celui que l'on voit en différens endroits. Le R. P. de Mont-fau-

(o) *Origen. de recta in Deum fide. Doroth. in Synopsi. Procop. Diacon. apud Bolland. 25. April.* (p) *Joan.* VI. 55. (q) *Nicephor. Callist. l.* 2. *c.* 43. (r) *Clem. Alex. apud Euseb. Hist. Eccl. l.* 2. *c.* 15. *Epiphan. hæres.* 51. *Nazian. car.* 34. *& orat.* 25. *Hieronym. de Viris Illust. &c.* (ſ) *Tertull. l.* 4. *contra Marcion.*

(t) *Chrysost. homil.* 1. *in Matt.* 1. 5. (u) *Baron. Annal. an.* 45. *art.* 41. (x) *Selden. Not. in Eutychii origines. Alexand. p.* 152. (y) *De Montfaucon iter ital. c.* 4. *p.* 55. *seq.*

faucon (z) croit qu'on ne hazarde guéres en disant qu'il est pour le plus tard du quatriéme siécle. Il fut mis en 1564. dans un caveau dont la voûte même est dans les marées, plus basse que la mer voisine; de-là vient que l'eau dégoute perpétuellement sur ceux que la curiosité y améne. On pouvoit encore le lire lorsqu'on l'y déposa en 1564.]

Plusieurs Modernes (a) croyent que saint Marc fut envoyé par saint Pierre de Rome à Aquilée, où il demeura deux ans & demi, & y fonda une Eglise: mais ce fait n'est pas fondé dans l'Antiquité. On croit (b) que ce fut l'an de J. C. 49. qui étoit le neuviéme de l'Empire de Claude, que les Juifs ayant été chassez de Rome, saint Pierre & saint Marc furent obligez d'en sortir. Saint Pierre envoya saint Marc en Egypte, pour y prêcher l'Evangile. Il descendit d'abord à Cyréne, dans la Pentapole, où il fit plusieurs conversions. De là il vint à Aléxandrie, où il convertit Anien, qu'il ordonna premier Evêque de cette ville. Le nombre des Chrétiens s'y multiplia extrémement; & ils y vêcurent d'une maniére si parfaite, qu'au sentiment de plusieurs, (c) Philon le Juif (d) en a voulu faire honneur à sa nation, en décrivant la maniére de vivre des premiers Chrétiens, sous le nom de *Therapeutes*. Voyez ci-aprés *Therapeutes*.

Le nombre des Chrétiens croissant tous les jours, les Payens se soulevérent contre saint Marc, qui étoit venu renverser le culte de leurs Dieux. Il crut qu'il étoit de la prudence de se retirer, & de laisser passer cette tempête. Il retourna à Cyréne, où il demeura encore deux ans. Puis il revint à Aléxandrie. Il y vit avec joye les Fidéles augmentez en foi & en grace, aussi-bien qu'en nombre, & en sortit de nouveau. Il alla apparemment à Rome; s'il est vrai, comme le dit la Chronique d'Aléxandrie, qu'il y assista à la mort de saint Pierre & de saint Paul l'an 66. de J. C. De-là il revint à Aléxandrie, où les Payens irritez du grand nombre de ses miracles, & des railleries que les Chrétiens faisoient de leurs Idoles, le cherchoient, pour le faire mourir. Dieu le cacha pendant quelque tems: mais ils le trouvérent qui offroit le saint Sacrifice. C'étoit un Dimanche 24. Avril de l'an de J. C. 68. Ils lui mirent une corde au coû, & le traînérent pendant tout le jour, disant qu'il falloit mener ce buffle à Bucoles, qui étoit un lieu prés de la mer, plein de rochers & de précipices. Sur le soir, ils le mirent en prison, où il eut deux visions pendant la nuit; l'une, d'un Ange, qui l'assûra que son nom étoit écrit au Livre de vie; & l'autre, de nôtre Sauveur, qui lui donna la paix. Le lendemain les Infidéles recommencérent à le trainer par les ruës, jusqu'à ce qu'il rendit son ame à Dieu, le 25. Avril de l'an 68. de J. C. Plusieurs (e) on dit qu'il avoit fini sa vie par le feu: apparemment que l'on brûla son corps aprés sa mort.

Quelques anciens hérétiques, au rapport de saint Irénée, (f) ne recevoient que le seul Evangile de saint Marc. D'autres parmi les Catholiques, rejettoient les douze derniers versets de son Evangile; (g) depuis le ℣. 9. *Surgens autem mane, &c.* jusqu'à la fin du Livre; apparemment à cause qu'il paroissoit que saint Marc en un endroit, étoit trop opposé à S. Matthieu, & qu'il rapportoit dans cette derniére partie, des circonstances opposées aux autres Evangélistes. Les anciens Peres, les anciennes Versions Orientales, & presque tous les anciens Exemplaires tant imprimez, que manuscrits, Grecs & La-

(z) Dom Montfaucon, Antiq. expliquée, l. 13.
(a) *Vide* Bolland. 25. *April. p.* 345 347. (b) *Vide Euseb. l.* 2. *c.* 16. *Hist. Eccl. Epiphan. hæres.* 51. *Hieronym. de Viris Illustr. Eutych. Alex. t.* 1. *p.* 328. (c) *Vide Euseb. l.* 2. *c.* 17. *Hieronym. de Viris Illustr. Epiphan. hæres.* 29. *&c.* (d) *Philo Judæus de vita contemplat.*

(e) *Eutych. Alex. in Chronic. Hippolyt. in Ms. Bodlei. & Anonym. apud Mill. in capite Evang. secundùm Marc.* (f) *Iren. l.* 3. *c.* 2. (g) *Vide Hieronym. ad Hedibiam, & Nyssen. orat.* 2. *de Resurrect.*

Latins, lisent ces douze derniers versets, & les reconnoissent pour authentiques, comme tout le reste de l'Evangile de saint Marc.

Autant qu'on en peut juger en confrontant saint Marc avec saint Matthieu, le premier a abrégé l'ouvrage du second. Saint Marc employe trés-souvent les mêmes termes, rapporte les mêmes histoires, & releve les mêmes circonstances. Saint Marc y ajoûte quelquefois de nouvelles particularitez, qui donnent un grand jour au Texte de saint Matthieu. Il y a même deux ou trois miracles dans saint Marc, (*b*) qui ne se lisent pas dans saint Matthieu. Ce qu'il y a de fort remarquable dans nôtre Evangéliste, c'est qu'encore qu'il suive saint Matthieu dans presque tout le reste, il abandonne toutefois l'ordre de sa narration, depuis le Chapitre IV. ℣. 12. jusqu'au Chapitre XIV. ℣. 13. de saint Matthieu. Dans ces endroits, au lieu de suivre saint Matthieu, il s'attache à l'ordre des tems marqué dans saint Luc & dans saint Jean. Ce qui a déterminé les Chronologistes à suivre saint Luc, saint Marc & saint Jean préférablement à saint Matthieu. Dans les commencemens de l'Evangile, il commence son récit à la prédication de Jean-Baptiste, & omet plusieurs paraboles qui sont rapportées dans saint Matthieu, Chap. XX. XXI. & XXV. & plusieurs discours de JESUS-CHRIST à ses Disciples & aux Phariziens, Chap. V. VI. VII. XVI. XXIII. On peut voir la vie de saint Marc dans les Bollandistes & dans M. de Tillemont, & ce que M. Spanhem a écrit sur saint Marc.

II. MARC. Jean Marc, cousin de Barnabé. Voyez *Jean Marc.*

MARCELLE. C'est le nom que des Auteurs peu certains donnent à la servante de sainte Marthe. On prétend que c'est elle qui entendant prêcher JESUS-CHRIST, s'écria; (*i*) *Bienheureux le ventre qui vous a porté, & les mammelles qui vous ont allaitté* ? On dit qu'ayant suivi Marie & Marthe en Provence, elle mourut à Aix en Provence. On a sous son nom une vie de Marie Madelaine, qu'on dit qu'elle composa en Hébreu, & qui fut traduite en Latin par Synther. C'est une Piéce sans autorité.

[☞ MARCHES & campemens des Israëlites dans le Désert. *Num.* X.

Quand Moïse nous raconte les marches, & les différens campemens des Israëlites dans les déserts, il ne faut pas s'imaginer que ce fut toujours dans des lieux arides, sans eau, sans pâturages, sans arbres, sans culture, & enfin des lieux inhabitez, & absolument déserts; Il est vrai qu'ils en trouverent de tels, où ils furent quelquefois contraints de s'arrêter, mais Dieu pour les contenir dans la soumission & le devoir, y fit éclater sa puissance infinie par les miracles qu'il fit en leur faveur: Au reste il paroît que Moïse campa toujours ou presque toujours dans des lieux habitez qui n'étoient pas éloignez des Villes & des Villages, & dont le territoire étant cultivé, pouvoit fournir de quoi subsister: Je fais remarquer ceci afin qu'on ne s'imagine pas (en prenant ce mot de *Désert* à la lettre,) que ce peuple innombrable marchât toujours dans ces sortes de lieux, & qu'il ne fût nourri que par un miracle perpétuel, comme de la manne, & ensuite des cailles qui coûterent beaucoup à ceux qui s'ennuyerent de manger toujours la même chose. Combien d'autres prodiges ne fallut-il pas pour fournir à une si grande multitude tout ce qui est nécessaire pour son entretien, pour celui des équipages & des autres choses dont une armée ne sçauroit se passer sans périr? Moïse ne nous en dit rien: Mais quand je vois ce peuple sortir presque nud, & sans armes de l'Egypte, & après le passage de la Mer Rouge ne manquer de rien dans le Désert, j'ai lieu d'en être surpris; s'ils ont vêcu de pillage, il faut donc qu'ils ayent traversé des pays capables de fournir abondamment les choses nécessaires pour l'entretien & la nour-

(*b*) Voyez Marc, I. 23. & les Chapp. IV. IX. XVI. (*i*) *Luc.* XI. 27.

nourriture d'un peuple aussi nombreux; mais ce qui me surprend davantage, c'est que Moïse ait pû discipliner ce peuple de telle sorte, qu'il en forma d'excellens Soldats, & les fit marcher, camper, & combattre avec un tel art, que je ne vois rien de plus admirable.

Les zélez de l'Antiquité, je parle ici de ceux qui n'admirent que les Grecs & les Romains dans l'art de la guerre, s'imaginent qu'on ne peut aller plus loin qu'eux dans la discipline militaire, je les croirois assez, s'ils entendent par ce mot de discipline, tout ce qui a rapport à l'art d'instruire & de former de bons Soldats; mais de croire qu'ils soient les premiers qui ayent marché, campé & combattu avec un plus grand ordre, & plus de méthode, ce seroit se tromper grossiérement; cependant la plûpart des Sçavans, pour ne pas dire tous, nous assûrent qu'excepté les Grecs & les Romains, tous les autres Peuples étoient sans discipline, sans science, & fort ignorans dans l'art de la guerre.

Nous n'avons point de Livres plus anciens que ceux de Moïse; cela ne prouve pourtant pas qu'à l'égard des mouvemens, des campemens des armées, de l'art de les ranger, & de les faire combattre, les Hébreux soient les premiers auteurs & les inventeurs d'une science si sublime & si profonde que celle de la guerre. Je suis très-persuadé qu'il n'en faut pas chercher l'origine dans Moïse, il est à présumer qu'il l'avoit apprise & vû pratiquer chez les Egyptiens, je n'en doute nullement, quoiqu'en dise M. Basnage (k): *Pour peu qu'on fasse attention*, dit-il, *à la Loi de Moïse, & que sans préjugé on considére ce qu'elle contient, on ne sçauroit disconvenir que la politique & l'art de gouverner ne tiennent leur origine de cette Loi divine. Bien plus*, continuë-t-il, *je croi que l'art militaire vient à peu près de la même source. Il seroit aisé de le faire voir si le tems me le permettoit, &c.* Avec tout le respect que je dois à un si sçavant homme, on me permettra de dire qu'il seroit fort embarrassé, s'il vivoit, de nous prouver ce qu'il a osé avancer ici; l'Ecriture en fait-elle mention? Ne sçait-on pas que l'Egypte étoit un grand Royaume, où la politique & l'art de gouverner & de policer un peuple pour y entretenir l'ordre, & l'assurer contre les entreprises de ses voisins, n'étoit pas ignoré de ceux qui le gouvernoient? L'Ecriture (l) ne dit-elle pas formellement que Pharaon marcha contre les Israëlites à la tête d'une puissante armée composée d'infanterie, de cavalerie & d'un grand nombre de chariots de guerre; cet appareil nous fait assez connoître qu'il ne faut nullement chercher l'origine de cet art dans ce grand Législateur, qu'il étoit fort bien connu des Egyptiens, & qu'il ne faut pas même chercher l'invention des chariots de guerre chez eux, puisque l'Ecriture en parle comme d'une chose qui n'étoit pas nouvelle; de plus Moïse n'a-t-il pas trouvé en son chemin des ennemis qui se sont opposez à son passage, & qui l'ont même attaqué avec tout l'ordre & la méthode pratiquée en ces tems-là; & même en plusieurs occasions ne s'est-il pas trouvé dans de tels embarras, qu'il a fallu des miracles pour empêcher la déroute & même la ruine totale de son armée?

Ce grand Législateur est fort succinct dans la description de ses marches, il ne s'est point assujetti à les marquer toutes, encore moins ses campemens, sinon ceux qui ont produit quelques événemens remarquables: à dire le vrai, il n'eut jamais fini son histoire, s'il se fût assujetti à marquer tout, puisqu'il a mis trente-neuf ans à faire un assez court voyage par les infinis tournoïemens, & les détours qu'il a pris, qui ont beaucoup allongé ses marches, & multiplié ses campemens, & par le long séjour qu'il a fait dans certains camps où il a quelquefois passé des années entieres, sans compter les obstacles qu'il a rencontrez dans son chemin, qui ne servirent pas peu à aguerrir son peuple, & le mirent en état, en faisant des conquêtes, de fournir à la guerre par la guerre même,

(k) Republique des Hébreux, tom. 2. p. 356.

(l) *Exod.* XIV. 6. 9.

même, de s'établir dans la Terre promise, & de se l'assurer avec beaucoup de peines & de travaux, du moins à celui qui lui succéda; car ce favori du Seigneur ne vit que de loin cette Terre si désirée, c'étoit à Josué à qui la conquête en étoit réservée, il étoit grand Capitaine, habile, prudent & courageux; c'est pourquoi Dieu le choisit pour successeur de Moïse; cela doit apprendre aux Princes, ou à ceux qui sont chargez du gouvernement des peuples que la force, la puissance & le bonheur d'un Etat consiste dans le choix des Sujets habiles & courageux que l'on met à la tête des affaires soit politiques, soit militaires.

On voit par-tout dans l'Ecriture, & cela est trop remarquable pour n'y pas faire attention, que Dieu a toujours choisi des hommes de grand courage & de grande vertu, pour humilier l'orgueil des Princes, que les trop grandes prospéritez ont précipitez dans les desseins les plus injustes & dans les plus grands crimes, ou pour châtier les vices de leurs Peuples, ou enfin pour élever les uns sur les ruines des autres. Moïse n'avoit pas été choisi de Dieu pour la conquête de la Terre promise, & pour la punition des crimes de ses habitans; il l'avoit uniquement destiné pour être le conducteur de son peuple, & le distributeur de ses loix, sans lui accorder les qualitez nécessaires à un grand Capitaine, comme on en peut juger par sa conduite; car ce n'étoit pas le dessein de Dieu d'en faire un homme de sang, il vouloit le recevoir dans son sein avec des mains pures & sans tache.

Mais revenons à présent à notre sujet. Les Anciens avoient tellement pour maxime de ne rapporter que le gros & la substance des choses, qu'ils ne nous fournissent guéres de lumiére dans bien des pratiques & des usages qu'il nous importeroit fort de sçavoir: Pas un seul ne nous a donné un détail un peu circonstancié des marches & des campemens des armées, où nous puissions connoître leur ordre & leur méthode. Les Modernes sont-ils exemts de ce défaut? Il ne faut donc pas s'étonner si les Auteurs sacrez ont négligé ces sortes de choses: J'entrevois bien cependant en différens endroits de l'Ecriture l'ordre des marches des Hébreux, & leur discipline dans leurs divers campemens & décampemens: ils usoient de trompettes dont les différens sons ausquels ils étoient accoûtumez, leur marquoient le tems de se préparer, de plier bagage, de se rendre chacun à son drapeau, & de marcher: s'ils usoient de cette méthode pour les décampemens, ils s'en servoient aussi pour les différentes évolutions militaires, pour le combat & pour la retraite. Voyez le Chapitre IV. des Nombres, on y voit comme on plioit le Tabernacle, & en quel ordre marchoient les Lévites qui le portoient, &c.

Il ne faut nullement douter que les Hébreux ne marchassent avec beaucoup d'ordre; ils avoient à leur tête la colomne de nuée, elle leur étoit de plusieurs usages; car outre qu'elle étoit un signe tout-à-fait sensible de la présence du Seigneur, elle étoit claire & lumineuse pendant la nuit, pour les éclairer dans les ténébres, & pendant le jour elle étoit sombre & épaisse pour les garantir des chaleurs excessives des déserts d'Arabie où ils marchoient: elle servoit aussi à les avertir par ses mouvemens de camper ou de décamper (m); car lorsqu'elle s'arrêtoit, on campoit, on tendoit le Tabernacle; lorsqu'elle s'éloignoit, on le détendoit, on le plioit, on le chargeoit sur les chariots, & on marchoit en ordre: leurs marches ne différoient presque en rien des nôtres, & cela ne pouvoit être autrement. Le sentiment des Rabbins est qu'ils marchoient dans le même ordre qu'ils campoient, c'est peut-être le seul sentiment où ils me paroissent raisonnables; ils marchoient sur plusieurs colomnes selon la nature des lieux, ils ouvroient des routes à travers les campagnes pour marcher sur un plus grand nombre de colomnes, chaque Tribu au-

(m) *Num.* IX. 15. 16. 17. & X. 34. 35. *Exod.* XL. 34. 35.

au poste qui lui étoit destiné ; de sorte que l'armée arrivoit au camp sans nulle confusion.

Les gros & les menus bagages marchoient séparément pour ne pas embarrasser, ni retarder la marche ; les Tribus de Dan, d'Aser & de Nephtali faisoient l'arriére-garde, & couvroient la marche d'une partie du peuple, c'est-à-dire, des Traîneurs, des Malades, des Impotens, des Vieillards, des Femmes & des Enfans, c'étoit-là leur poste à cause de la marche lente qu'une arriére-garde est obligée de faire plus ou moins, selon le chemin que l'on a à faire, & selon le nombre de colomnes sur lesquelles une armée est obligée de marcher.

Mr. Basnage prétend que cette grande armée ne faisoit guéres plus d'une lieuë en un jour & demi de chemin : il se fonde sur ce que l'Ecriture (n) dit que les Israëlites partis de Sinaï, vinrent en trois jours à Kibe-roth-aba, c'est-à-dire, aux sépulcres de concupiscence, où il n'y a pas plus de deux lieuës de l'un à l'autre : ce sçavant homme me permettra de répondre que cela ne prouve pas que cette armée marcha toujours si lentement qu'il le dit, peut-être qu'elle se trouva engagée dans un défilé de montagnes, où l'on ne pouvoit marcher qu'à la file ; car dans un pays ouvert une armée de six cens mille hommes peut faire trois & quatre lieuës en un jour & même beaucoup davantage.

L'ordre & la marche que le même Auteur nous donne, est trés-propre à nous persuader qu'une armée de six cens mille hommes pouvoit facilement faire quatre lieuës en un jour : A dire le vrai, je crois le dessein un peu imaginaire, car l'Ecriture ne dit pas que cette armée marchoit sur plusieurs corps de front, par lignes redoublées, avec des intervalles entre ces corps & ceux qui suivoient vis-à-vis les intervalles de ceux qui les précédoient. Ils marchoient en colomnes, ce qu'on peut vrai-semblablement avancer, & dans les plaines mêmes les plus rases ils marchoient toujours par colomnes en fort grand nombre, à moins qu'on n'allât à l'ennemi ; & lorsqu'on sentoit que l'on en étoit proche, on marchoit en bataille rangée quand le terrain le permettoit : telle fut la marche de Cyrus contre Crœsus dans la plaine de Tymbraia.

A l'égard des marches dans les pays de montagnes, ils ouvroient différentes routes sur les hauteurs & dans les vallées qui versoient dans d'autres vallées, & dans les plaines; ils en usoient de même dans les pays couverts, marchant toujours dans un grand ordre, & avec toutes les précautions imaginables.

Je ne vois rien de plus admirable que leur méthode dans les campemens & dans la forme de leur camp, j'y remarque un art merveilleux ; Il y a apparence à l'égard des campemens, que les Grecs les ont imitez, & les Romains les Grecs ; mais les camps des Romains étoient encore plus semblables à ceux des Juifs ; car je n'y remarque aucune différence, les uns & les autres fortifioient leurs camps d'un retranchement, d'un fossé & d'une palissade. Voyez l'article *Tribus*.

MARCHE DE L'ARMÉE D'ISRAEL autour de Jéricho. *Josue* VI.

☞ La prise & la destruction de Jéricho ne fut pas une conquête dont Josüé ait pû se féliciter & se faire gloire. Un Général qui feroit cent conquêtes de cette sorte, ne passeroit pas sans doute pour un grand Capitaine; & s'il n'avoit fait que cela, l'on pourroit dire hardiment qu'il n'a triomphé que de six promenades, & qu'à la septiéme, Dieu par un effet de sa toute-puissance, voulut donner à ce Général & à tout son peuple, le spectacle miraculeux d'une Ville dont les murs redoutables sont renversez par une main invisible, à la vüë d'une armée qui n'environne ses murailles que pour être spectatrice d'une si grande merveille, pour y entrer ensuite de toutes parts, en exterminer les habitans, & réduire

(n) *Num.* XI. 3. 4.

duire en cendres cette Ville anathême.

On ne doit point douter que l'armée d'Iſraël, conduite par un Capitaine ſi expérimenté, ne marchât autour de Jéricho dans un très-grand ordre, ſur deux ou trois colomnes environnantes & circulaires, avec quelques eſpaces entre elles, à cauſe du grand nombre des troupes, & ſans doute hors de la portée des traits des ennemis. Comme Joſué ſuivoit, accompagné des Anciens, enſuite venoit l'Arche portée par les Lévites, & précédée des Prêtres, qui ſonnoient des ſept trompettes: l'Arche étoit gardée par les Lévites; qui l'entouroient en armes, le reſte du peuple ſuivoit à la queuë, & fermoit la marche.

Maſius (o) ſoûtient que dans cette marche l'armée étoit rangée dans le même ordre qu'elle marchoit dans le Déſert, & avec tout l'appareil du Tabernacle. Je veux croire qu'elle marcha dans le même ordre qu'elle gardoit dans le Déſert; mais de dire que ce fût avec le Tabernacle & tous ſes utenſiles, c'eſt ce que l'Ecriture ne dit pas, & ce qui n'eſt pas même vraiſemblable, puiſque l'armée chaque jour après la marche retournoit dans le camp où il reſtoit ſans doute quelque détachement pour garder le Tabernacle, &c.

Le commandement que Joſué fit à tout le peuple de ne jetter aucun cri, & d'obſerver un grand ſilence pendant les ſix premiers jours; n'eſt pas une choſe difficile à expliquer; cependant je m'étonne que les Commentateurs ayent paſſé par-deſſus, & ne l'ayent pas cru digne de remarque, il me ſemble qu'il en valoit la peine: En voici la raiſon, & Joſué ne l'ignoroit pas: C'eſt que le peuple s'accoûtumant aux cris à force de tourner, la plus grande partie eût été moins attentif à tourner les yeux du côté de la Ville, au bruit ſubit des cris, pour voir la chute ſurprenante & miraculeuſe de ſes murailles. Joſué ſçavoit bien que le ſeptiéme jour décideroit du ſort de cette Ville; mais il ne paroit pas que le peuple en fut informé. Je conjecture de-là que le cri que les Iſraëlites avoient ordre de faire (après un ſilence de ſix jours, lorſque les trompettes ſonneroient d'un ſon plus long & plus coupé) ne leur étoit ordonné que pour les obliger dans ce moment à tourner la tête vers cette malheureuſe Ville.

L'Ecriture ne nous apprend pas quels furent les crimes qui attirerent à ſes habitans un châtiment ſi terrible; mais il falloit qu'ils fuſſent montez à leur comble, puiſqu'elle dit (p), *Que cette Ville & tout ce qui s'y trouvera, ſoit dévoüé* comme *un anathême au Seigneur. Que la ſeule Rahab courtiſanne ait la vie ſauve, avec tous ceux qui ſe trouveront dans ſa maiſon, parce qu'elle a caché ceux que nous avions envoyé pour reconnoître le pays.* Ce qui prouve que ce peuple s'étoit rendu digne d'un plus grand châtiment que les habitans du pays de Canaan (q), puiſqu'il fut entiérement dévoüé à l'anathême du Seigneur qui ordonne l'entiére deſtruction de Jéricho, de faire tout paſſer au fil de l'épée, de tuer tout ce qui a vie juſqu'aux animaux, de mettre le feu partout, de ne rien conſerver du butin, que les métaux que l'on conſacre au Seigneur; au lieu que l'on conſerva le butin & les Villes du pays de Canaan.]

MARCUS ANTONIUS JULIANUS, Intendant de Judée en l'an 70. de J. C. Il aſſiſta au ſiége de cette ville, & fut un de ceux qui en conſeillére l'entiere deſtruction, même du Temple, de peur que les Juifs ne ſe révoltaſſent encore une fois. (r) Minutius Félix (ſ) renvoye les Payens à Joſeph & à Antoine Julien, pour apprendre que les Juifs ne ſont péris qu'aprés avoir abandonné Dieu, & qu'ils n'ont ſouffert que ce qu'on leur avoit prédit qu'ils ſouffriroient, s'ils perſiſtoient à déſobéïr à ſes ordres. C'eſt peut-être le même *Marc Antoine Julien*, dont il eſt parlé dans Joſeph.

(o) *Andreas Maſius in lib. Joſue.*

(p) *Joſue* VI. 17. (q) *Deut.* VII. 1. 2. (r) *Joſeph. de Bello Judæorum. l. 6. c.* 24. *p.* 956. (ſ) *Minut. Felix Apolog. p.* 27.

MARDOCEMPADUS, Roi de Babylone, le même que *Mérodac Baladan*. Voyez *Mérodac*.

MARDOCHE'E, fils de Jaïr, de la race de Saül, & des premiers de la Tribu de Benjamin. Il fut mené captif à Babylone par Nabuchodonosor, avec Jéchonias Roi de Juda. (*t*) l'an du Monde 3405. avant J. C. 595. avant l'Ere vulgaire 599. Il s'établit à Suses, & y demeura jusqu'à la première année de Cyrus, (*u*) qu'il s'en retourna, à ce qu'on croit, à Jérusalem, avec plusieurs autres captifs. (*x*) Mais ensuite il revint à Suses, voyant que le Temple demeuroit imparfait, & que sa nation étoit sans apui dans la Judée. Il y a beaucoup d'apparence que Mardochée étoit fort jeune, lorsqu'il fut mené en captivité; car depuis le transport de Jéchonias par Nabuchodonosor, jusqu'à la troisiéme année de Darius fils d'Hystaspe, ou Assuérus, qui épousa Esther cette année-là, il y a quatre-vingt ans. (*y*)

Quelques-uns (*z*) croyent que Mardochée vint à Babylone ou à Suses dans la personne de son pere, & que pour lui il nâquit dans ce pays-là: mais il est inutile de recourir à cette solution. Mardochée ayant eu douze ans, par exemple, au tems du transport de Jéchonias, en eut quatre-vingt-douze au tems du mariage d'Esther avec Assuerus. A cet âge, il put fort bien s'acquitter des emplois que le Roi lui donna, & vivre encore long-tems, supposé, comme le veulent les Juifs, qu'il ait vêcu en tout cent quatre-vingt-dix-huit ans, & quand même il n'en auroit vêcu que cent dix, ou cent vingt. Quoi qu'il en soit, Mardochée avoit auprés de lui sa niéce, fille de son frere, nommée Edesse ou Esther, qu'il avoit adoptée & élevée comme sa fille, aprés la mort de son frere.

Esther étant devenuë l'épouse d'Assuérus, (*a*) de la maniére que nous avons dit sur l'article d'Esther, Mardochée sans vouloir déclarer qui il étoit, se contenta de demeurer plus assidu à la porte du palais, afin de sçavoir des nouvelles d'Esther. Un jour deux Eunuques du Roi ayant conçû quelque mécontentement contre leur Maître; (*b*) entreprirent d'attenter contre sa personne, & de le tuer. Mardochée ayant découvert leur dessein, en donna avis à la Reine Esther, laquelle en avertit le Roi au nom de Mardochée. On en fit aussi-tôt la recherche; l'avis fut trouvé véritable, les deux Eunuques furent pendus, & la chose fut écrite dans les Annales par l'ordre du Roi. Aprés cela Assuérus éleva Aman à la plus haute fortune où un favori puisse prétendre; il lui donna place au-dessus de tous les Princes qui étoient auprés de sa personne; (*c*) & tous les serviteurs du Roi fléchissoient les genoux devant ce courtisan. Mardochée ne put jamais se résoudre à lui rendre cet honneur, parce qu'Aman prétendoit aux mêmes honneurs à proportion que les sujets rendent aux Rois de Perse, c'est-à-dire, aux honneurs divins. (*d*)

Aman fut si irrité de ce refus, qu'il jura la perte des Juifs Il obtint du Roi un Edit, qui les condamnoit tous à périr, & qui confisquoit leurs biens au profit du Roi. Dés que cet Edit fut publié, Mardochée en donna avis à Esther, & la sollicita d'en demander la révocation au Roi. Mais pendant cet intervalle, il arriva une chose qui pensa désesperer Aman. Le Roi ne pouvant s'endormir pendant la nuit, (*e*) se fit lire les Annales des années précédentes. On y lut la conspiration des deux Eunuques découverte par Mardochée. Le Roi demanda si cet homme avoit été récompensé de son avis; & ayant appris qu'il ne l'avoit pas été, il demanda: Qui est

là

(*t*) *Esth.* II. 5. 6. (*u*) An du Monde 3468. avant J. C. 532. avant l'Ere vulg. 536. (*x*) *Vide.* 1. *Esdr.* II. 2. *Abenezra. Cornel. à Lapide, & alii.* (*y*) Depuis l'an du Monde 3405. jusqu'en 3490. (*z*) *Rupert. l. 8. c. 5. Grot. Scaliger. Cajet. Bellarm. Canus. Menoch. &c.*

(*a*) An du Monde 3490. avant J. C. 510. avant l'Ere vulg. 514. (*b*) *Esth.* II. 21. (*c*) *Esther.* III. 1. 2. *& seq.* An du Monde. 3495. avant J. C. 505. avant l'Ere vulg. 509. (*d*) Voyez *Esther.* XIII. 12. 13. 14. *Vide, si placet, Xenophont. l. 8. de Justit. Cyri, & Arrian. l. 4. de Gestis Alex. & Judith.* XII. 13. *in Græco.* (*e*) *Esth.* VI. 1. 2. *& seq.* An du Monde 3495. avant J. C. 505. avant l'Ere vulg. 509.

là dans l'antichambre? On lui répondit que c'étoit Aman. Celui-ci y étoit venu, pour demander que Mardochée fût attaché à la potence. Assuérus le fit entrer, & lui dit: Que doit-on faire, pour honorer un homme que le Roi veut combler d'honneurs? Aman croyant que c'étoit lui-même que le Roi vouloit honorer, lui dit: Il faut que cet homme soit revêtu des habits royaux, qu'il monte le cheval du Roi, & qu'il ait en tête le diadême royal, & que le premier des Grands de la Cour tienne son cheval par les rênes, & que marchant devant lui par les places de la ville, il crie: C'est ainsi que sera honoré celui que le Roi voudra honorer. Le Roi lui répondit: Hâtez-vous donc, prenez une robbe & un cheval, & faites à Mardochée tout ce que vous avez dit.

Aman alla donc trouver Mardochée, & l'ayant revêtu des habits royaux, le fit monter sur le cheval du Roi, & le conduisit par la ville, ainsi qu'il l'avoit lui-même inspiré à Assuérus. Aprés cela Aman s'en retourna dans sa maison, accablé de douleur & de dépit; & Mardochée revint à la porte du palais. Cependant Esther aprés s'être préparée par le jeûne & par la priére, alla se présenter au Roi, dans la vûë de tirer son peuple du danger auquel Aman l'avoit exposé. Elle se contenta d'abord de demander à Assuérus qu'il eût pour agréable de venir avec Aman manger dans son appartement. Au premier repas, elle ne découvrit pas encore au Roi ce qu'elle désiroit; elle le pria seulement de lui faire le même honneur encore une seconde fois. Alors elle lui découvrit la conspiration d'Aman, que Mardochée étoit son oncle, qu'elle étoit Juive de naissance, & que tout son peuple étoit condamné à la boucherie. (f) Alors Assuérus révoqua l'Edit qu'il avoit donné contre les Juifs, condamna Aman à être pendu à la potence qu'il avoit fait dresser pour Mardochée, donna à la Reine la confiscation des biens de ce favori, & éleva Mardochée aux mêmes honneurs qu'avoit possédé Aman. Il permit aux Juifs de se venger de leurs ennemis dans toute l'étenduë de ses Etats, & d'exercer cette vengeance le jour même qui étoit destiné à leur perte; c'est-à-dire, le 14. de Nisan; & ce jour fut dans la suite des siécles, un jour de Fête solemnel pour toute leur nation. On peut voir *Esther* & *Purim*.

La plupart des Critiques & des Commentateurs (g) croyent que Mardochée est Auteur du Livre d'Esther. Il est certain que c'est lui qui écrivit conjointement avec Esther la Lettre qui ordonnoit la célébration de la Fête des Sorts, ou de *Purim*. (h) Or cette Lettre n'est autre que le Livre même d'Esther, auquel on a fait quelques légers changemens, pour lui donner la forme d'un Livre plûtôt que d'une Lettre. On peut voir le Chapitre neuf de ce Livre, & nôtre Préface sur cet Ouvrage, page 504. & l'article *Esther*.

MAREON. C'est le nom de la ville que les Grecs appellent Samarie, dit Joseph *Antiq. l.* 8. *c.* 7. *p.* 285. *a.* Comparez Josué, XII. 10. où elle est nommée *Schomeron-maron*.

MARE'S, un des premiers Princes de la Cour d'Assuérus. *Esth.* I. 14.

MARESA, fils de Laada; ou peut-être que Laada est nommé pere de Marésa, parce qu'il peupla cette ville, & que sa famille y demeura. (i)

MARESA, ville de la Tribu de Juda. (k) On l'appelle aussi *Marissa*, *Marescha*, & *Moreseth*, & *Morasthi*. Le Prophéte Michée étoit natif de cette ville; & du tems d'Eusébe, elle étoit déserte, à deux milles d'Eleûthéropolis. Ce fut auprés de Marésa, dans la vallée de Séphata, que se donna la bataille fameuse entre Asa Roi de Juda, & Zara Roi de Chus, où Asa demeura victorieux contre une armée d'un million d'hommes, qu'il mit en fuite, & poursuivit jusqu'à Gérare. (l) On lit *Samaria*

(f) *Esther.* VII. 1. 2. 3. *&c.* VIII. 1. 2. 3. *&c.*

(g) *Clem. Alex. l.* 1. *Strom. Abenezra, Sanct. Bonfrer. Serrar. alii.* (h) Voyez *Esth.* IX. 20. 23. 26. XI. 1. XII. 4. (i) 1. *Par.* IV. 21. (k) *Josue* XV. 44. 2. *Par.* XIV. 9. *Mich.* I. 15. *Joseph. Antiq. l.* 8. *c.* 3. *&* 6. (l) 2. *Par.* XIV. 10. 11. 12. *&c.* An du Monde 3063. avant J. C. 937. avant l'Ere vulg. 941.

maria 1. *Macc.* v. 66. au lieu de *Mariſſa.* Dans les derniers tems de la République des Juifs, *Mareſa* étoit attribuée à l'Idumée, (*m*) ainſi que pluſieurs autres villes méridionales de Juda. Elle étoit peuplée de Juifs, & de peuples leurs alliez, du temps de Jean Hircan. (*n*) Le Roi Aléxandre Jannée la prit ſur les Arabes. (*o*) Pompée la rendit à ſes premiers habitans. (*p*) Gabinius la rebâtit; (*q*) & enfin les Parthes la ruinérent pendant la guerre d'Antigone contre Hérode. (*r*)

MARETH, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* xv. 59.

MARIAGE. Cérémonies des mariages des Hébreux. Voyez *Nôces*. [Le Mariage paſſe pour être d'une obligation ſtricte parmi les Hébreux. Ils prennent à la lettre comme un précepte, ces paroles dites à nos premiers peres. (*ſ*) *Croiſſez & multipliez-vous, & rempliſſez la terre.* Ils croyent que celui qui ne marie pas ſes enfans, prive Dieu de la gloire qui lui eſt dûë, devient en quelque ſorte homicide, détruit l'image du premier homme, & eſt cauſe que le Saint Eſprit ſe retire d'Iſraël. On fait cette queſtion dans le Thalmud: Qui eſt celui qui proſtituë ſa fille? Et on répond: C'eſt le pere qui la garde trop long-tems à la maiſon, ou qui la marie à un vieillard. L'âge où le Mariage devient une obligation, eſt l'âge de vingt ans. Mais d'ordinaire les Juifs marient leurs enfans de meilleure heure. Toutefois une fille mariée par ſon pere avant l'âge de puberté, qui eſt douze ans & demi, peut ſe ſéparer de ſon mari, ſur un ſimple dégout qu'elle aura conçu de lui.

Le Mariage d'Adam & d'Eve eſt le plus beau & le plus ſolemnel qui ſe ſoit jamais célébré, ſoit qu'on conſidére le Miniſtre, le Témoin & le Paranymphe qui eſt Dieu même, ſoit qu'on enviſage le mérite & la dignité des perſonnes qui le contractent, qui ſont la tige de tous les hommes qui ont été, ou qui ſeront à jamais dans la ſuite de tous les ſiécles.

Dans les premiers tems les mariages entre freres & ſœurs étoient non ſeulement permis, mais même néceſſaires, à cauſe du petit nombre de perſonnes qui étoient dans le monde. Depuis la multiplication du genre humain ils ont été illicites, & même condamnez ſous de griéves peines. Toutefois les Patriarches ont uſé aſſez long-tems de la liberté d'épouſer leurs proches parentes, même aprés que le monde a été aſſez peuplé, pour qu'ils en puſſent prendre ailleurs; mais ça été dans d'autres vûës: Par exemple, de peur de s'allier dans des familles corrompuës par le culte des faux Dieux, ou pour conſerver dans leurs propres maiſons la vraie Religion, dont ils étoient dépoſitaires. C'eſt pour cela qu'Abraham épouſa *Sara* ſa ſœur ou ſa niéce, & que ce Patriarche donna des ordres ſi exprés à ſon Intendant Eliézer d'aller chercher une femme à ſon fils parmi les filles de ſes neveux; & que Jacob épouſa les deux ſœurs filles de ſon oncle.]

I. MARIAMNE, fille d'Aléxandre fils du Roi Ariſtobule, & d'Aléxandra fille d'Hircan Grand-Sacrificateur des Juifs, fut la plus belle Princeſſe de ſon tems. Elle épouſa le Grand Hérode, (*t*) & en eut deux fils, *Aléxandre & Ariſtobule*, & deux filles, *Salampſo & Cypros;* & encore un fils nommé Hérode, qui mourut jeune dans les études à Rome. Nous avons déja donné l'hiſtoire de Mariamne, dans les articles d'*Hérode le Grand*, d'*Aléxandre ſon fils*, & d'*Aléxandra ſa mere*. Nous ne la toucherons ici qu'en abrégé. Hérode avoit pour Mariamne un amour extrême: mais Mariamne n'avoit pour lui que peu de retour. Elle commença même à le haïr, depuis qu'il eut fait mourir Ariſtobule frere de Mariamne, à qui il avoit donné la grande Sacrificature (*u*) un an auparavant. Mariamne lui témoignoit aſſez ouvertement ſon aver-

(*m*) *Joſeph. Antiq. l.* 13. *c.* 17. (*n*) *Antiq. l.* 13. *c.* p. 18. 452. (*o*) *Antiq. l.* 14. *c.* 2. *p.* 469. *a.* (*p*) *Antiq. l.* 14. *c.* 8. *p.* 473. B. c. (*q*) *Antiq l.* 14. *c.* 10. *E.* (*r*) *Antiq. l.* 14. *c.* 27. (*ſ*) *Geneſ.* I. 28.

(*t*) An du Monde 3966. avant J. C. 34. avant l'Ere vulg. 38. (*u*) An du Monde 3970. avant J. C. 30. avant l'Ere vulg. 34.

aversion : mais Hérode vaincu par son amour, ne pouvoit se résoudre à la quitter.

Aprés la victoire qu'Auguste remporta sur Marc Antoine, (x) Hérode qui avoit toujours été fort attaché à Antoine, & qui lui avoit envoyé du secours contre Auguste, fut obligé de recourir à la clémence d'Auguste. En partant de Jérusalem, il donna des ordres secrets à Joseph & à Sohéme, qu'il laissa pour gouverner en son absence, de faire mourir Mariamne & Aléxandra sa mere, s'ils apprenoient qu'il lui fût arrivé quelque chose en chemin. (y) Mariamne ayant adroitement tiré ce secret de Sohéme, conçut une haine implacable contre Hérode; & à son retour, au lieu de répondre à ses caresses, & aux protestations d'amitié qu'il lui faisoit, elle le repoussa, & lui fit des reproches de son inhumanité. Enfin elle fit tant, qu'Hérode ne pouvant plus souffrir ses mépris, & aigri d'ailleurs par les mauvais rapports qu'on lui faisoit continuellement de Mariamne, & par l'accusation que Salomé sœur d'Hérode, & ennemie jurée de Mariamne, lui suscita, en subornant un Echanson du Roi, qui déposa que Mariamne l'avoit sollicité de donner au Roi un breuvage, pour s'en faire aimer.

Hérode ayant appliqué à la question un des Eunuques de Mariamne, qu'il sçavoit lui être trés-fidéle, n'en put rien tirer au sujet du poison, ou du breuvage : mais vaincu par la force des tourmens, il avoüa que la haine de sa maîtresse pour le Roi, ne venoit que de ce qu'elle avoit appris de Sohéme. Alors Hérode entrant en fureur, & croyant que Mariamne n'auroit jamais tiré ce secret de Sohéme, s'il n'y avoit eu entre eux quelque autre commerce, fit aussi-tôt arrêter Sohéme, & le fit mener au supplice. Aprés celà il assembla ses amis, & accusa devant eux la Reine en des termes si pleins d'aigreur, que l'on vit bien qu'il vouloit qu'ils la condamnassent à mort. Ce qu'ils firent tout d'une voix. (z) Mariamne marcha au supplice avec un air de grandeur & d'intrépidité, qui étonna tous ceux qui la virent. (a) Aprés sa mort, l'amour qu'Hérode avoit pour elle, se réveilla, & devint plus fort qu'auparavant. Souvent il l'appelloit par son nom, comme si elle eût encore été vivante. Il se lamentoit d'une maniére peu convenable à sa majesté; & quoi qu'il pût faire, pour tâcher de se divertir, il ne pouvoit se l'ôter de l'esprit. Il fut même obligé d'abandonner le soin des affaires; & il se livra de telle sorte à la douleur, que quelquefois il ordonnoit à ses gens de faire venir Mariamne, comme si elle eut encore été en vie. Joseph (b) parle d'une tour qu'Hérode fit bâtir dans Jérusalem, & à qui il donna le nom de Mariamne. C'étoit la plus belle & la plus ornée de toutes celles qu'il avoit fait construire. Elle étoit haute de cinquante-cinq coudées, & large de vingt en quarré.

II. MARIAMNE, fille du Grand-Prêtre Simon, & femme du Grand Hérode. (c) Elle en eut un fils nommé Hérode-Philippe, qui épousa en premiéres nôces la fameuse Hérodias, laquelle prit ensuite pour époux Hérode Antipas, (d) qui fit mourir saint Jean-Baptiste.

Il y a plusieurs autres personnes du nom de *Mariamne*, dont il est parlé dans Joseph, lesquelles n'étant point connuës dans l'Ecriture, ne sont point de nôtre sujet. On peut voir les Dictionnaires universels, & Joseph. Cet Auteur donne le nom de *Mariamne* à Marie sœur de Moyse, dont nous allons parler.

I. MARIE, sœur de Moyse & d'Aaron, & fille d'Amram & de Jocabed, vint au monde environ dix ou douze ans avant son frere Moyse, vers l'an du Monde 2424. avant J. C. 1576. avant l'Ere vulgaire 1580. Elle devoit avoir dix ou douze ans, lorsque Moyse fut exposé sur le bord du Nil, puisque Marie se trouva là, & s'offrit à la fille de Pharaon, pour aller chercher une nourrice à cet enfant, qui

(x) An du Monde 3974. avant J. C. 26. avant l'Ere vulg. 30. (y) *Antiq. l.* 15. *c.* 9. 11. *&c.* (z) *Joseph. Antiq. l.* 15. *c.* 11.

(a) An du Monde 3976. avant J. C. 24. avant l'Ere vulg. 28. (b) *Joseph de Bello l.* 6. *c.* 6. *Jeu ry p.* 914. 915. *a.* (c) *Antiq. l.* 15. *c.* 12. *p.* 537. *c. d.* (d) *Marc.* VI. 17. *& seq. Matth.* XIV. 3. *& seq.*

qui étoit son frere. (*e*) La Princesse ayant agréé ses offres, Marie courut chercher sa propre mere, à qui l'on donna le jeune Moyse pour le nourrir. On croit (*f*) que Marie épousa Hur, de la Tribu de Juda; mais on ne voit pas qu'elle en ait eu des enfans. Ce Hur est celui qui monta avec Moyse & Aaron sur la montagne, & qui soutenoit les mains de Moyse pendant que Josué combattoit les Amalécites. (*g*)

Marie fut éclairée des lumiéres surnaturelles de la prophétie, ainsi qu'elle l'insinuë elle-même, en disant: (*h*) *Le Seigneur n'a-t-il parlé qu'à Moyse? Ne nous a-t-il pas aussi parlé?* Aprés le passage de la Mer rouge, Marie se mit à la tête des chœurs & des danses des femmes, & entonna avec elles le Cantique: (*i*) *Cantemus Domino; gloriosè enim magnificatus est &c.* pendant que Moyse le chantoit dans un autre chœur avec les hommes. Lorsque Séphora femme de Moyse, fut arrivée dans le camp d'Israël, Marie & Aaron eurent une dispute avec elle, & ils parlérent contre Moyse, en disant: (*k*) Le Seigneur n'a-t-il parlé que par le seul Moyse? Et ne nous a-t-il pas aussi parlé comme à lui? Ce que le Seigneur ayant entendu, il dit à Moyse, à Aaron & à Marie: Allez vous trois seulement au Tabernacle de l'Alliance. Et quand ils y furent, le Seigneur descendit dans la colomne de nuée, & se tenant à la porte du Tabernacle, il dit à Aaron & à Marie: S'il se trouve parmi vous un Prophéte du Seigneur, je lui apparoîtrai en vision, ou je lui parlerai en songe: mais il n'en sera pas ainsi de Moyse mon serviteur; car je lui parle bouche à bouche, & il voit le Seigneur clairement, & non sous des énigmes & des figures. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre lui? Alors le Seigneur se retira, & Marie parut tout-à-coup couverte de lépre comme de la neige. Aaron l'ayant vûë en cet état, dit à Moyse: Seigneur, je vous prie, ne faites pas tomber sur nous cette peine, & que celle-ci ne soit pas comme un cadavre, ou comme un avorton, dont la moitié de la chair est consumée, avant qu'il sorte du sein de sa mere. Vous voyez que la lépre lui a mangé déja la moitié du corps.

Alors Moyse cria au Seigneur; & le Seigneur lui répondit: Si son pere lui avoit craché au visage, n'auroit-elle pas dû demeurer au moins sept jours couverte de confusion? Qu'elle demeure donc sept jours hors du camp; & aprés cela, on la fera revenir. Ainsi Marie fut obligée de demeurer sept jours hors du camp; & le peuple demeura au même lieu jusqu'à ce qu'elle fût rappellée. On ne sçait aucune particularité de la vie de Marie, jusqu'à sa mort, arrivée dans le premier mois de la quarantiéme année aprés la sortie d'Egypte. (*l*) Elle mourut au campement de Cadés, dans le désert de Sin. (*m*) Le peuple fit son deüil, & elle fut enterrée au même lieu. Joseph. (*n*) dit qu'elle fut enterrée somptueusement, & aux dépens du public, & que l'on fit son deüil pendant un mois. Saint Grégoire de Nysse, (*o*) & saint Ambroise (*p*) ont crû qu'elle avoit conservé une virginité perpétuelle. Nous avons dit plus haut que Joseph lui donne Hur pour mari. Plusieurs anciens & plusieurs nouveaux Commentateurs expliquent de Marie, de Moyse & d'Aaron, ce qui est dit dans Zacharie: (*q*) *J'ai fait mourir trois pasteurs en un mois, & mon cœur s'est resserré à leur égard, parce que leur ame m'a été infidelle.* Eusébe dit que l'on montroit encore de son tems le tombeau de Marie à Cadés.

II. MARIE, Mere de Dieu, & vierge tout ensemble, fille de Joachim & d'Anne, de la Tribu de Juda, épousa Joseph, de la même Tribu. L'Ecriture ne nous dit rien de ses parens; elle ne nous apprend pas même leurs

(*e*) Exod. II. 4. 5... 10. (*f*) *Joseph. Antiq. l. 3. c. 2. p. 75. c. d. & alii.* (*g*) Exod. XVII. 10. 11. An du Monde 2513. avant J. C. 1487. avant l'Ere vulg. 1491. (*h*) *Num.* XII. 2. (*i*) Exod. XV. 20. (*k*) *Num.* XII. 1. 2. 3. *&c.*

(*l*) L'an du Monde 2552. avant J. C. 1448 avant l'Ere vulg. 1452. (*m*) *Num.* XX. 1. (*n*) *Joseph. Antiq. l. 4. c. 4. p.* 109. (*o*) *Nyssen. l. de Virginit. c.* 19. (*p*) *Ambros. Epist.* 1. *class. Ep.* 63. (*q*) *Zach.* XI. 8.

leurs noms, à moins que *Héli*, dont parle saint Luc, (*r*) ne soit le même que *Joachim*. Tout ce que l'on dit de la naissance de Marie & de ses parens, ne se trouve que dans des Ecrits apocryphes, mais qui sont trés-anciens, ainsi que nous l'avons montré ci-devant sur l'article de Joachim, & plus au long dans nôtre Dissertation, où nous tâchons de concilier saint Matthieu avec saint Luc, sur la généalogie du Sauveur. Marie étoit de la race royale de David, aussi-bien que Joseph son époux; & elle étoit aussi alliée à la race d'Aaron, puisque sainte Elizabeth femme de Zacharie, étoit sa cousine. (*s*)

Marie fit de bonne-heure le vœu de chasteté, & s'engagea à une virginité perpétuelle. Les Livres apocryphes (*t*) disent qu'elle fut consacrée au Seigneur, & offerte au Temple dés sa plus tendre jeunesse; & que les Prêtres lui donnérent pour époux Joseph, qui étoit un saint & vénérable vieillard, que la Providence désigna à cet effet par un miracle, la verge qu'il portoit ordinairement, ayant verdi & fleuri, comme fit autrefois celle d'Aaron. Il épousa Marie, non pour vivre avec elle dans l'usage ordinaire du mariage, & pour avoir des enfans, mais simplement pour être le gardien de sa virginité. Quoique ces circonstances ne puissent pas passer pour certaines, toutefois la résolution que Marie avoit prise de garder la continence, même dans le mariage, ne peut être révoquée en doute, puisque sa virginité est attestée par l'Evangile, & qu'elle-même parlant à l'Ange, qui lui annonçoit qu'elle deviendroit mere d'un fils, lui déclare *qu'elle ne connoît point d'homme*; (*u*) c'est-à-dire, qu'elle vivoit en continence avec son mari. Aussi Joseph ayant apperçû sa grossesse, fut surpris d'étonnement, & résolut de la répudier, sans éclat toutefois, & sans employer les formalitez ordinaires. C'est qu'il sçavoit la résolution réciproque qu'ils avoient prise l'un & l'autre de vivre en continence dans le mariage.

La Vierge étant donc fiancée, (*x*), ou, si l'on veut, mariée avec Joseph, l'Ange Gabriel lui vint annoncer qu'elle deviendroit mere du Messie. (*y*) Marie lui demanda comment cela se feroit, puisqu'elle ne connoissoit point d'homme: mais l'Ange lui répondit que le Saint-Esprit descendroit en elle, & que la Vertu du Trés-Haut la couvriroit de son ombre; en sorte qu'elle concevroit, sans avoir commerce avec aucun homme; & pour confirmer ce qu'il lui disoit, & qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu, il ajoûta qu'Elisabeth sa cousine, qui étoit vieille & stérile, étoit alors dans le sixiéme mois de sa grossesse. Marie répondit: Je suis la servante du Seigneur; qu'il me soit fait selon vôtre parole: & aussi-tôt elle conçut par l'opération du Saint-Esprit, le Fils de Dieu, vrai Emmanuël, c'est-à-dire, Dieu avec nous. Peu de tems aprés, elle partit pour aller à Hébron, dans les montagnes de Juda, afin de visiter sa cousine Elisabeth. Aussi-tôt qu'Elisabeth eut entendu la voix de Marie, qui la saluoit, son enfant, le jeune Jean-Baptiste, tressaillit dans son sein, elle fut remplie du Saint-Esprit, & elle s'écria: Vous êtes benie entre toutes les femmes, & le fruit de vos entrailles est beni. Et d'où me vient ce bonheur, que la Mere de mon Seigneur vienne vers moi? Car vôtre voix

(*r*) *Luc*. III. 23. (*s*) *Luc*. I. 5. 36. (*t*) Voyez l'Evangile de la naissance de la Vierge, & celui qui a pour titre: Le Protévangile de S. Jacques. (*u*) *Luc*. I. 34.

(*x*) *Matth*. I. 18. Le Texte Grec porte *fiancée* aussi-bien que le Latin: *Cùm esset desponsata Mater Jesu Maria Joseph.* *Μνηστευθείσης γὰρ τῆς Μητρὸς αὐτοῦ Μαρίας τῷ Ἰωσήφ.* Et c'est en ce sens qu'Origénes *in divers. Evang. locis, homil.* 2. S. Hilaire *in Matt.* I. 18. S. Jérôme sur S. Matt. I. 16. 18. 20. S. Basil. *de humana Christi genér. p.* 507. S. Epiph. *hæres* 78. S. Chrysost. *homil.* 4. *in Matth.* ℣. 20. S. Bernard sur *Missus est, homil.* 2. *n* 12. & plusieurs autres l'entendent d'un vrai mariage, & tiennent que Marie avoit épousé Joseph. Parmi les Hébreux, les fiançailles étoient considérées comme parmi nous le mariage. Le fiancé avoit pouvoir sur sa fiancée comme sur sa femme. Pour achever le mariage, il ne s'agissoit que de quelques formalitez, & de conduire la fiancée chez son mari. Les fautes qu'elle pouvoit commettre contre son honneur, étoient punies comme adultére. (*y*) *Luc*. I. 26. 27. & *seq*.

voix n'a pas plûtôt frappé mes oreilles, que mon enfant a tressailli de joye dans mon sein. Vous êtes bienheureuse d'avoir crû aux paroles du Seigneur; car tout ce qui vous a été dit de sa part, sera accompli. Alors Marie pénétrée de reconnoissance, & de lumiéres surnaturelles, loüa Dieu, en disant: Mon ame glorifie le Seigneur, & mon esprit est ravi de joye en Dieu mon Sauveur; & le reste, ainsi qu'il est rapporté dans le Cantique *Magnificat*.

Marie demeura avec Elisabeth environ trois mois, & elle s'en retourna ensuite à sa maison. Lorsqu'elle fut prête d'accoucher, on publia un Edit de César Auguste, (z) qui ordonnoit que tous les sujets de l'Empire allassent se faire enregistrer chacun dans sa ville. (a) Ainsi Joseph & Marie, qui étoient tous deux de la famille de David, se rendirent dans la ville de Bethléem, d'où leur famille étoit originaire. Or pendant qu'ils étoient en ce lieu, le tems auquel Marie devoit accoucher, s'accomplit, & elle enfanta son Fils premier-né; elle l'emmaillotta elle-même, & le coucha dans la crêche de la maison ou de la caverne où ils s'étoient retirez; car ils n'avoient pû trouver de place dans l'hôtellerie publique, à cause de l'affluence du peuple qui se trouva alors à Bethléem; ou bien, ils avoient été obligez de se retirer dans l'étable de l'hôtellerie, n'ayant pû trouver de lieu plus commode, à cause de la foule des étrangers. Les Peres Grecs (b) mettent ordinairement la naissance de Jesus-Christ dans une caverne. Saint Justin (c) & Eusébe (d) la placent hors de la ville, mais à son voisinage; & saint Jérôme (e) dit qu'elle étoit à l'extrémité de la ville, vers le midy. On croit communément que la Vierge enfanta Jesus la nuit qui suivit leur arrivée à Bethléem, & que ce fut le 25. de Décembre. Telle est la trés-ancienne tradition de l'Eglise. Je ne parle point ici des prétendus miracles rapportez dans le faux Evangile de l'Enfance du Sauveur, autrement appellé l'Evangile de saint Thomas. Ces sortes de Livres ne méritent qu'un souverain mépris Les Peres enseignent que Jesus-Christ sortit du sein de sa trés-sainte Mere, sans rompre le sceau de sa virginité; qu'elle enfanta sans douleurs, & sans aucun secours de sage-femme, parce qu'elle avoit conçû sans concupiscence, & que ni elle, ni le fruit qu'elle portoit, n'avoient aucune part à la malédiction prononcée contre Adam, ni contre Eve.

Dans ce même tems, les Anges avertirent les pasteurs qui étoient à la campagne prés de Bethléem, & ils vinrent pendant la nuit même trouver Joseph & Marie, & l'enfant qui étoit couché dans la crêche, & ils lui rendirent leurs devoirs & leurs adorations. Or Marie conservoit toutes ces choses, & les repassoit dans son cœur, (f) Peu de jours aprés, les Mages vinrent d'Orient, (g) & apportérent à Jesus des présens mystérieux; de l'or, de l'encens & de la myrrhe: aprés quoi, étant avertis par un Ange, qui leur apparut en songe, ils s'en retournérent dans leur pays par un autre chemin que celui par où ils étoient venus. Or le tems de la purification de Marie étant arrivé; c'est-à-dire, quarante jours aprés la naissance de Jesus, Marie alla à Jérusalem, (h) pour y présenter son Fils au Temple & pour y offrir le sacrifice qui étoit porté par la Loi, pour la purification d'une femme aprés ses couches. Il y avoit alors à Jérusalem un homme nommé Siméon, qui étoit rempli du Saint-Esprit, & qui avoit reçû une asûrance secrette qu'il ne mourroit point, qu'il n'eut vû le Christ du Seigneur. Il vint donc au Temple par le mouvement de l'Esprit de Dieu; & ayant pris le petit Jesus entre ses bras, il benit le Seigneur; & s'adressant à Marie, il lui dit: Cet Enfant est pour la ruine & pour la résurrection de plusieurs dans Israël, & pour être en butte à la con-

(z) An du Monde 4000. de J. C. 1. avant l'Ere vulg. 3. (a) *Luc.* II. 1. *&c.* (b) *Epiphan. hæres.* 51. *Nyss. de Christi nativ. Origen. Athan. Theodoret. &c. Vide & Evangel. Infantiæ.* (c) *Justin. Dialog.* p. 304. (d) *Euseb. Demonstr. l.* 7. *c.* 4. (e) *Hieronym. Ep.* 24. *ad Marcellam.*

(f) *Luc.* II. 19. (g) *Matth.* II. 8. 9. 10. 11. *&c.* (h) *Luc.* II. 21.

contradiction des hommes; jusques-là que vôtre ame même sera percée comme par une épée, afin que les pensées, cachées dans le cœur de plusieurs, soient découvertes.

Aprés cela, comme Joseph & Marie se disposoient à s'en retourner à Nazareth leur patrie, (h) l'Ange du Seigneur apparut à Joseph, & lui dit en songe de se retirer en Egypte, avec la Mere & l'Enfant, parce qu'Hérode avoit dessein de faire périr Jesus. Joseph obéït, & demeura en Egypte jusqu'à la mort d'Hérode. L'ancienne tradition des Orientaux est que la Vierge & saint Joseph s'arrêtérent à Hermopolis; & on montre encore entre le Caire & Héliopolis, une fontaine & un jardin de baume, dans un lieu nommé *Matara*, où l'on prétend que la sainte Vierge s'est arrêtée, & qu'elle a lavé dans cette fontaine les langes de son Fils. Ce lieu est encore à présent en vénération dans l'Egypte. Aprés la mort d'Herode, Joseph & Marie revinrent à Nazareth, n'osant pas aller à Bethléem, parce qu'elle étoit du Royaume d'Archélaüs, fils & successeur du Grand Hérode.

Marie & Joseph alloient tous les ans à Jérusalem à la Fête de Pâque; (i) & lorsque Jesus fut âgé de douze ans, ils l'y menérent avec eux. Et lorsque les jours de la Fête furent passez, ils s'en retournérent: mais l'Enfant Jesus demeura à Jérusalem, sans qu'ils s'en apperçussent; & pensant qu'il seroit avec quelques-uns de ceux de leur compagnie, ils marchérent durant un jour. Ensuite ne l'ayant pas trouvé parmi ceux de leur connoissance, ils s'en retournérent à Jérusalem, pour l'y rechercher. Trois jours aprés, ils le trouvérent dans le Temple assis au milieu des Docteurs, les écoutant & les interrogeant. Lorsqu'ils le virent, ils furent remplis d'étonnement; & sa Mere lui dit: Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous? Voilà vôtre pere & moi qui vous cherchions étant tout affligez. Jesus leur dit: Pourquoi est-ce que vous me cherchiez? Ne sçaviez-vous pas qu'il faut

(h) *Matt.* II. 13. 14. (i) *Luc.* II. 41. 42. *& seq.*

que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Pere? (k) Il revint ensuite avec eux à Nazareth, & il leur étoit soumis. Or sa Mere conservoit dans son cœur toutes ces choses. L'Evangile ne parle plus de la Vierge jusqu'aux nôces de Cana, où elle se trouva avec Jesus.

Ce fut la trente-troisiéme année de J. C. trentiéme de l'Ere vulgaire, que le Sauveur ayant résolu de se manifester au monde, alla au baptême de saint Jean, de là dans le désert, puis à Cana de Galilée, où ils fut convié aux nôces avec sa Mere & ses Disciples. (l) Le vin venant à manquer, la Mere de Jesus lui dit: Ils n'ont point de vin. Jesus lui répondit: Qu'y a-t-il de commun entre vous & moi? Mon heure n'est point encore venuë. Saint Chrysostome, (m) & ceux qui ont accoûtumé de le suivre dans ses explications, croyent que la sainte Vierge avoit eu dans cette occasion quelque mouvement de vanité, & qu'elle avoit été tentée du desir de se voir relevée par les miracles de son Fils; & que c'est ce qui lui attira cette réponse du Sauveur, qui paroît un peu dure: mais les autres Peres & les Commentateurs attribuënt ce que dit la sainte Vierge, à sa charité & à sa compassion envers ces pauvres gens; & les paroles du Sauveur, ils les attribuënt non à Jesus comme homme, mais à Jesus comme Dieu. (n) En cette qualité, il dit à Marie: Je n'ai rien de commun avec vous; je sçai quand je dois faire éclatter ma puissance: ce n'est point à vous à me prescrire le tems de faire des miracles.

Or il y avoit là six grandes cruches de pierre. Jesus les fit emplir d'eau jusqu'au haut, & il dit aux serviteurs d'en puiser, & d'en porter au maître-d'hôtel. Le maître d'hôtel en goû-

(k) *Luc.* II. 49. *Ὅτι ἐν τοῖς τοῦ πατρός μου δεῖ εἶναι με.* Il faut que je sois dans la maison de mon Pere; ou que je m'occupe des affaires de mon Pere. (l) *Joan.* II. 1. 2. 3. *&c.* (m) *Chrysost. in Joan. homil.* 20. *p.* 133. *Theophyl. Euthym. in Joan.* II. (n) *Origen. Catena in Joan. Aug. in Joan.* II. *& tract.* 119. *& l. de fide & Symbolo. c.* 4. *& lib. de fide ad Cathechiz. c.* 5. *Ita & Mald. Brug. Tir. Menoch. Ligtfoot. Vat. &c.*

goûta, & trouva que c'étoit un excellent vin; & ce fut là le premier miracle qu'il fit au commencement de sa prédication. Aprés cela il alla à Capharnaüm avec sa Mere, ses freres, c'est-à-dire, ses parens, & ses Disciples; & il semble que dés-lors la sainte Vierge y fît sa principale demeure. (*o*) Toutefois saint Epiphane (*p*) croit qu'elle le suivit par tout durant le tems de sa prédication: mais nous ne trouvons pas que les Evangélistes en fassent mention, lorsqu'ils parlent des saintes femmes qui le suivoient pour subvenir à ses besoins. Un jour que Jesus-Christ étoit dans la maison à Capharnaüm, il s'assembla autour de lui une si grande foule de peuple, que ni lui ni ses Disciples n'avoient pas le loisir de manger. (*q*) Cela fit courir le bruit qu'il étoit tombé en défaillance. Les termes Grecs (*r*) peuvent marquer qu'il étoit devenu furieux, ou qu'il avoit perdu l'esprit; & la Vulgate lit: ***Dicebant enim quoniam in furorem versus est.*** La mere de Jesus & ses freres vinrent se présenter, pour le tirer de la foule. Ce n'étoit pas eux sans doute qui jugeoient si mal de Jesus; mais le peuple ignorant, ou les Pharisiens, qui disoient au même endroit qu'il étoit possédé du Démon. La Vierge & les freres ou les parens de Jesus vinrent donc pour voir ce qui avoit donné lieu à ce bruit qui s'étoit répandu. On avertit Jesus qu'ils étoient là, & qu'ils le demandoient: mais il leur répondit: Qui est ma mere, & qui sont mes freres? Et regardant ceux qui étoient autour de lui, il dit: Voici ma mere & mes freres; car quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est ma mere, ma sœur & mon frere.

La Vierge fut à Jérusalem à la derniére Pâque qu'y fit Jesus-Christ. (*ſ*) Elle y vit tout ce qui s'y passa contre lui, elle le suivit au Calvaire, elle demeura au pied de sa croix avec un courage digne de la Mere d'un Dieu. Jesus ayant donc vû sa Mere, & prés d'elle le Disciple qu'il aimoit, il dit à sa Mere: (*t*) Femme, voilà vôtre fils. Puis il dit au Disciple: Voilà vôtre mere. Et depuis cette heure-là, le Disciple la prit chez lui. Nous ne doutons pas que nôtre Sauveur n'ait apparu à sa trés-sainte Mere aussi-tôt aprés sa Résurrection, & qu'elle n'ait été ou la premiére, ou toute des premiéres à qui il donna cette consolation. Elle se trouva avec les Apôtres à son Ascension, & elle demeura avec eux dans Jérusalem, (*u*) attendant la venuë du Saint-Esprit. Aprés cela, elle demeura dans la maison de saint Jean l'Evangéliste, & ce saint Apôtre prit soin d'elle comme de sa propre mere. (*x*) On croit qu'il la mena avec lui à Ephése, où elle mourut dans une extréme vieillesse. (*y*) On a une Lettre du Concile Oecuménique d'Ephése, (*z*) qui prouve qu'au cinquiéme siécle on croyoit qu'elle y étoit enterrée.

Ce sentiment n'étoit pas toutefois si universel, qu'on ne voye dans le même siécle des Auteurs qui croyoient que la Vierge étoit morte & enterrrée à Jérusalem. L'Empereur Marcien & Pulquerie étant en peine de trouver le Corps de la sainte Vierge, pour le metre dans l'Eglise des Blaquernes à Constantinople, (*a*) s'adresserent à Juvénal, alors Evêque de Jérusalem, qui leur dit que son tombeau étoit à Géthsemani, prés de Jérusalem; & que Marcien fit apporter ce tombeau à Constantinople. On ajoûte que la figure du Corps de la Vierge étoit gravée sur la pierre, & que ce n'étoit pas un ouvrage de la main des hommes. Depuis ce tems, on a continué de montrer le tombeau de la sainte Vierge à Gethsemani, dans une Eglise magnifique dédiée à son

(*o*) *Chrysost. homil.* 22. *p.* 143. *e.* (*p*) *Epiphan. hæres.* 78. *c.* 9. *p.* 1041. *a.* 1045. *b.* (*q*) *Marc.* III. 20. 21. An de J. C. 34. & 31. de l'Ere vulg. (*r*) Ἔλεγον γὰρ ὅτι ἐξέστη. Voyez ci-devant sur l'article de *Jesus-Christ.* (*ſ*) An de J. C. 36. de l'Ere vulg. 33.

(*t*) *Joan.* XIX. 26. 27. (*u*) *Act.* I. 14. (*x*) *Epiphan. hæres.* 78. *c.* 10. 11. *& Nazianz. Tragæd. p.* 281. *Cyrill. Alex. in Joan. l.* 12. *p.* 1065. (*y*) *Andr. Cretens. homil.* 9. *p.* 123. *c.* (*z*) *Concil. Ephes. tom.* 3. *Concil. Lab. p.* 574. *a.* (*a*) *Joan. Diac. de Assumpt. B. M. serm.* 2. *p.* 394. *Nicephor. l.* 2. *c.* 23. *& l.* 15. *c.* 14.

ſon nom ; (*b*) & on l'y montre encore aujourd'hui. On dit (*c*) que les Apôtres étant diſperſez dans les diverſes parties du monde, pour travailler à la prédication de l'Evangile, tout d'un coup ils furent tous miraculeuſement tranſportez à Jéruſalem, afin qu'ils puſſent aſſiſter au trépas de la glorieuſe Vierge. Aprés ſa mort, ils enſevelirent ſon Corps dans la vallée de Gethſemani, où l'on oüit pendant trois jours entiers des concerts des Eſprits céleſtes. Au bout de trois jours, ce concert ayant ceſsé, & ſaint Thomas, qui n'avoit pas aſſiſté à ſa mort, étant arrivé à Jéruſalem, & ayant ſouhaité de voir ce ſaint Corps, les Apôtres ouvrirent ſon tombeau : mais ne l'ayant pas trouvé, ils jugérent que Dieu l'avoit voulu honorer de l'immortalité par une réſurrection anticipée, qui précédât celle de tous les hommes à la fin des ſiécles. Mais on ne doit pas diſſimuler que ces ſortes de traditions ſont trés-incertaines, pour n'en rien dire de plus.

Quelques-uns (*d*) ont crû que la ſainte Vierge avoit fini ſa vie par le martyre, fondez ſur ces paroles du vieillard Siméon : (*e*) *Vôtre ame ſera percée comme d'un glaive* : mais on l'explique ordinairement de la douleur qu'elle ſouffrit à la vûë du ſupplice de ſon Fils, n'y ayant aucune hiſtoire qui nous parle de ſon martyre. Saint Epiphane (*f*) déclare qu'il ne peut pas dire ſi elle eſt morte, ou ſi elle eſt demeurée immortelle ; ſi elle a été enterrée, ou non : qu'en un mot perſonne ne ſçait quelle a été ſa fin ; mais qu'il ne doute point que ſi elle eſt morte, ſa mort n'ait été heureuſe. Le ſentiment de l'Egliſe aujourd'hui eſt qu'elle eſt morte, mais on eſt partagé ſçavoir ſi elle eſt reſſuſcitée, ou ſi elle attend la réſurrection générale à Epheſe, ou à Jéruſalem, ou en quelqu'autre lieu. On peut voir ſur ce ſujet Florentius dans ſes Notes ſur l'ancien Martyrologe de ſaint Jérôme, Baronius ſur l'an de J. C. 48. le P. Thomaſſin dans ſon Traité des Fêtes, M. Joli, Chantre & Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, dans ſes Diſſertations pour Uſuard; M. de Tillemont Hiſt. Eccleſ. t. 1. notes 13. 14. 15. 16. & 17. ſur la ſainte Vierge.

Quant à l'âge auquel elle eſt morte, & à l'année préciſe de ſa mort, il eſt inutile de ſe fatiguer à les rechercher, puiſqu'on n'en peut rien dire que de douteux, & qu'on ne peut les fixer qu'au haſard. Nicéphore Calliſte, & ceux qui l'ont ſuivi, ne donnent aucune preuve de ce qu'ils avancent ſur cela, & ne méritent de leur chef aucune créance. Je ne parle pas non plus du portrait que ce même Auteur (*g*) nous a fait de la ſainte Vierge, en diſant qu'elle étoit d'une taille médiocre, ou, ſelon quelques-uns, un peu au-deſſus de la médiocre : que ſon teint étoit de la couleur du froment, ſes cheveux blonds, les yeux vifs, la prunelle tirant ſur le jaune, & à peu prés de la couleur d'une olive, les ſourcils noirs, & en demi-cercle, le nez aſſez long, les lévres vermeilles, les doigts & les mains grandes, l'air ſimple, modeſte, grave ; les habits propres, ſans faſte & ſans oſtentation, & de la couleur naturelle de la laine. On a prétendu que ſaint Luc avoit fait ſon portrait, & on en montre en pluſieurs endroits, que l'on aſsûre avoir été pris ſur la peinture que ſaint Luc en avoit faite : mais les Anciens ne nous ont point appris que ſaint Luc ait été Peintre, ni qu'il ait peint la ſainte Vierge. Nicéphore Calliſte (*h*) Auteur du quatorziéme ſiécle, eſt le premier qui en ait parlé d'une maniére bien expreſſe ; mais Theodore (*i*) Lecteur de l'Egliſe de Conſtantinople, qui vivoit au ſixiéme ſiécle ; raconte qu'Eudocie envoya de Jéruſalem à Conſtantinople à l'Impératrice Pulquerie une image de la ſainte Vierge, peinte par ſaint Luc. Il eſt certain que ce ſaint Evangéliſte nous a appris pluſieurs particularitez de la vie de la ſainte Vierge, qu'il eſt mal-

(*b*) *Andr. Cretenſ. homil.* 9. *p.* 122. (*c*) *Joan. Damaſc. ſerm.* 2. *de dormit. Deiparæ ſub finem.* (*d*) *Timoth. Preſbyter. orat. de Simeone Propheta Dei ſuſceptore. Vide ſi placet, t.* 5. *Bibliot. PP. p.* 1214. *Vide ſi placet & Ligtfoot. Harmon. Evang. p.* 293. (*e*) *Luc.* II. 35. (*f*) *Epiphan. hæreſ.* 78. *n.* 11. *&* 23.

(*g*) *Nicephor. Calliſt. l.* 2. *c.* 23. *hiſt. Eccl.* (*h*) *Nicephor. Calliſt. l.* 2. *c.* 43. *hiſt. Eccl.* (*i*) *Theodor. Lect.* I. *p.* 551. *edit. Veleſii.*

mal-aisé qu'il ait apprises d'autres que d'elle-même ; ce qui fait juger qu'il avoit eu l'avantage de la connoître, & d'avoir même eu part à sa confidence.

On montre quelques Lettres de la sainte Vierge à saint Ignace le Martyr, & de saint Ignace à la sainte Vierge. Saint Bernard (*k*) les croyoit véritables: mais à présent personne ne doute qu'elles ne soient supposées. On fait le même jugemeut des Lettres prétenduës de la Vierge à ceux de Messine & à ceux de Florence, que l'on prétend qu'elle écrivit de Jérusalem en Hébreu, que saint Paul traduisit en Grec, au moins celle au peuple de Messine, & que Constantin Lascaris mit en Latin. Je n'entre point ici dans la discussion du culte & des Fêtes de la Vierge, du tems auquel elles ont été instituées, de l'objet que l'Eglise s'y propose; cette matiére n'est point de mon sujet: elle regarde ceux qui composent les Vies des Saints.

[Les Juifs ennemis du Sauveur ont débité contre la Vierge Marie plusieurs faussetez dans leur libelle intitulé, *Toledos Jesu* (*l*), ou Vie de JESUS-CHRIST. Ils disent que Marie étoit une Coëffeuse, épouse d'un nommé Johanan, qui s'étant laissée séduire par une nommé Pandere, en eut un fils nommé Josua, ou Jesus: Que Pandere ou Panthere s'étant sauvé à Babylone, Marie demeura chargée de son fils. Akiba se transporta à Nazareth pour s'instruire de la naissance de Jesus, qui dès ses plus tendres années se distinguoit à l'école: il tira d'elle qu'elle étoit coupable d'adultére. A son retour on arrêta Jesus, on le rasa, & on lava sa tête avec une eau qui empêche les cheveux de croître; delà vient que ses Disciples se rasent la tête. Ils veulent marquer les Prêtres & les Religieux qui portent une couronne. Ils ajoûtent qu'à la mort de Marie, on lui dressa un monument superbe avec une inscription à Jérusalem; ce qui coûta la vie à cent Chrétiens parens de Jesus, qui se signalérent dans cette occasion. Voilà les fables que les Juifs publient contre la sainte Vierge.

(*k*) *Bernard. serm. in Psal. Qui habitat, &c.* (*l*) Voyez les *Toledos Jesu*, publiées par les Juifs.

Les Mahométans (*m*) au contraire ont pour elle des sentimens d'estime & de respect, qu'on auroit peine à croire dans des gens qui sont hors de la voie de la vérité & du salut. Mais ils ne demeurent pas dans les bornes de la vérité & de la sobriété; Ils ajoûtent plusieurs particularitez fabuleuses à ce que nous sçavons de Marie. Ils disent, par exemple, qu'Anne mere de Marie, & épouse d'Amram étant enceinte d'elle, voüa au Seigneur ce qu'elle portoit dans son sein, sans sçavoir si c'étoit un mâle, ou une fille: que Dieu donna à l'enfant le nom de *Marie*, qu'Anne donna cette enfant à garder au Prêtre Zacharie, qui l'enferma dans une des chambres du Temple, dont la porte étoit si haute, qu'il y falloit monter par une échelle, & dont il portoit toûjours la clef sur lui.

Zacharie lui rendoit souvent visite, & il ne le faisoit jamais, qu'il ne trouvât auprès d'elle les plus excellens fruits de la Palestine, & toûjours à contre-saison; ce qui l'obligeoit à lui demander d'où lui venoient de si beaux fruits? A quoi Marie répondoit, Tout ce que vous voyez vient de la part de Dieu, qui pourvoit de toutes choses ceux qu'il lui plaît, sans compte & sans nombre.

Pour la pureté de la sainte Vierge dans sa naissance & dans la conception du Verbe, sur sa virginité avant & après l'enfantement, ils en parlent d'une maniére qui devroit faire honte à plusieurs Chrétiens. Ils disent que l'Ange Gabriel ayant été envoyé à Marie, pour lui annoncer la naissance de JESUS-CHRIST, lui dit: O Marie! Dieu vous a éluë, purifiée, & très-particuliérement choisie entre toutes les femmes du monde. O Marie! soûmettez-vous à votre Seigneur, prosternez-vous, & adorez-le avec toutes les créatures qui l'adorent. Voici un grand secret que je vous révéle: Dieu vous annonce son Verbe, dont le nom sera le Christ, ou le Messie JESUS, qui sera votre fils, très-digne de respect en ce monde & en l'autre.

Abulfarage écrit dans ses Dynasties, que la

(*m*) Voyez l'Alcoran, c. de Marie & d'Herbelot Bibl. Orient. p. 783. 784.

la tradition des Chrétiens d'Orient, étoit que la sainte Vierge n'étoit âgée que de treize ans, lorsqu'elle enfanta Jesus-Christ, & qu'elle n'en vécut que cinquante-un. Quelques Musulmans attribuent faussement aux Chrétiens de reconnoître cette sainte Vierge pour la troisiéme personne de la sainte Trinité; ce qui vient de ce que les Chrétiens Orientaux lui donnent le nom de *Al-Seidai*, qui signifie la Dame; & qu'entre les Peres Grecs, saint Cyrille la nomme, le Supplément ou le Complement de la Très-sainte Trinité; Mais d'autres Mahométans nous purgent de cette calomnie.]

III. Marie, mere de Jean Marc Disciple des Apôtres. Elle avoit une maison dans Jérusalem, où l'on croit que les Apôtres se retirérent aprés l'Ascension, (*n*) & où ils reçûrent le Saint-Esprit. Cette maison étoit sur le mont Sion. Saint Epiphane (*o*) dit qu'elle échappa à la ruine entiére de Jérusalem par Tite, & qu'elle fut changée en une Eglise fort célébre, & qui subsista pendant plusieurs siécles. (*p*) Aprés l'emprisonnement de saint Pierre, (*q*) les Fidéles assemblez dans cette maison, y prioient avec instance; & Pierre délivré par le ministére d'un Ange, vint frapper à la porte de cette maison. On ne sçait aucune particularité de la vie de Marie mere de Jean Marc. Voyez ci-devant *Jean Marc*.

IV. Marie de Cleophas. Elle portoit le nom de Cléophas, dit saint Jérôme, (*r*) ou à cause de son pere, ou à cause de sa famille, ou pour quelque autre raison qui ne nous est pas connuë. D'autres (*s*) croyent avec plus de fondement, qu'elle étoit épouse de Cléophas, & mere de saint Jacques le mineur & de saint Siméon frere du Seigneur. Ces derniers Auteurs prennent (*t*) *Marie mere de Jacques*, & (*u*) *Marie de Cléophas*, pour la même personne. Saint Jean lui donne le nom de *Marie de Cléophas*, & les autres Evangélistes celui de *Marie mere de Jacques*. Cléophas & Alphée sont la même personne, comme saint Jacques fils de Marie de Cléophas, est le même que saint Jacques fils d'Alphée. (*x*) Dans la Langue Hébraïque Alphée & Cléophas ne différent que dans la maniére dont les Grecs ont écrit & prononcé ces deux noms. Cléophas peut venir de l'Hébreu *cheleph*, qui signifie *changer*; comme qui diroit, le changeur, l'inconstant, ou de la ville de *Cheleph*, marquée dans Josué, XIX. 31. & qui étoit frontiére de Nephtali dans la Galilée. Cléophas ou Alphée pouvoit être originaire de cette ville.

Pour revenir à Marie de Cléophas, nous ne sçavons que peu de particularitez de sa vie. On tient qu'elle étoit sœur de la sainte Vierge, & qu'elle fut mere de Jacques le Mineur, de José, de Siméon & de Jude, qui sont nommez dans l'Evangile (*y*) les freres de Jesus-Christ, c'est-à-dire, ses cousins germains. Elle crut de bonne-heure à Jesus-Christ, & elle l'accompagna dans ses voyages, pour le servir. Elle se trouva à la derniére Pâque & à la mort du Sauveur; elle le suivit au Calvaire, & durant la passion, elle étoit avec la Vierge au pied de la croix. (*z*) Elle fut aussi présente à sa sépulture, & prépara dés le Vendredy des parfums pour l'embaumer: (*a*) mais étant allée à son tombeau le Dimanche de trés-grand matin, avec quelques autres femmes, elles y apprirent de la bouche des Anges, qu'il étoit ressuscité, & en furent porter la nouvelle aux Apôtres. (*b*) En chemin Jesus leur apparut, & elles lui embrassérent les pieds, en l'adorant. (*c*) On ne sçait pas l'année de la mort de sainte Marie de Cléophas: mais les Grecs font le 8. d'Avril mémoire des saintes femmes qui portérent le parfum pour embaumer le

(*n*) *Alexand. apud Sur.* XI. *Jun.* §. 7. (*o*) *Epiph. de ponderib. & mens. c.* 14. (*p*) *Cyrill. Catech.* 16. *Hironym. Ep.* 27. *Lucian. de Inventione sancti Stephani c.* 8. & 10. (*q*) *Act.* XII. 5. 6. (*r*) *Hieronym. in Helvid. c.* 7. (*s*) *Chrysost. in Galat. pag.* 801. *Theodoret. in Galat. p,* 268. (*t*) *Matth.* XXVII. 56. *Marc.* XV. 40. 41. *Luc.* XXIV. 10. (*u*) *Joan.* XIX. 25.

(*x*) *Vide Bedam in Marc. l.* 1. *c.* 16. (*y*) *Matt.* XIII 55. & XXVII. 56. *Marc.* VI. 3. (*z*) *Joan.* XIX. 25. (*a*) *Luc.* XXIII. 57. (*b*) *Luc.* XXIV. 1. 2. 3. 4. 5. (*c*) *Matth.* XXVIII. 9.

Corps du Sauveur, (d) & ils prétendent avoir leurs Corps à Constantinople dans une Eglise de la sainte Vierge, bâtie par Justin II. Le Martyrologe Romain marque la Fête de sainte Marie de Cléophas le 9. d'Avril, & il met la translation de son Corps dans la ville de Véroli dans la Campagne de Rome, au 25. de May. D'autres prétendent qu'elle est dans une petite ville de Provence appellée Les trois Maries, sur le bord du Rhône & de la mer.

[MARIE, dont les reliques se conservent à Veroli dans la Campagne de Rome, étoit la mere de Jacques & de Jean; elle s'appelloit non *Marie*, mais *Salomé*; quoique communément on lui donne aussi le nom de *Marie, mere de Jacques & de Jean*; mais saint Matthieu XXVII. 56. la nomme simplement *la mere des fils de Zébédée.* Et saint Marc XV. 40. l'appelle *Salomé.* Elle étoit donc épouse de Zébédée, & mere de saint Jacques & de saint Jean. C'est ce que Mr. de Tillemont avoit déja remarqué, & ce qui m'a été confirmé par Mr. Nicolas Aloysius, par sa lettre écrite de Rome au mois de Janvier 1726. où il dit qu'il a eu occasion de s'instruire à fond sur ce sujet, ayant examiné tous les monumens de l'Eglise de Veroli.]

V. MARIE SALOME', fille de Marie de Cléophas, dont nous venons de parler, & sœur de saint Jacques le Mineur, & des autres qui sont appellez dans l'Ecriture freres du Seigneur, étoit cousine germaine de JESUS-CHRIST selon la chair, & niéce de la très-sainte Vierge. Elle s'appelloit proprement Salomé, & c'est sans fondement qu'on lui donne le nom de Marie, qui est celui de sa mere.

D'autres prétendent que Salomé étoit fille de saint Joseph époux de la Vierge; & c'est le sentiment des Grecs modernes, qui est fondé sur le témoignage de S. Epiphane. (e) Voyez *Salomé.*

Le Martyrologe Romain donne le nom de Marie Salomé à la mere de saint Jacques le Majeur. On ne sçait sur quel fondement; car on ne trouve ni dans l'Evangile, ni dans aucun bon Auteur, qu'elle s'appellât *Marie*: mais on sçait certainement qu'elle s'appelloit *Salomé.* Comparez S. Matthieu, XXVII. 56. avec S. Marc, XV. 40. & voyez Origenes sur S. Matthieu, p. 206. c. & les autres Interprêtes. Voyez ci-aprés l'article de *Salomé.*

VI. MARIE, femme Chrétienne, dont parle saint Paul dans son Epître aux Romains, (f) & dont il dit qu'elle a beaucoup travaillé pour la foi & pour l'Eglise de Rome. Elle étoit en cette ville au commencement de l'an 58. On ne sçait rien de certain ni sur ses actions, ni sur sa mort.

VII. MARIE SOEUR DE LAZARE, que l'on a si mal-à-propos confonduë avec la femme pécheresse dont parle saint Luc, (g) & dont il ne nous dit pas le nom, mais qui est probablement *Marie Madelaine*, dont nous parlerons incontinent. Marie sœur de Marthe & de Lazare, demeuroit avec son frere & sa sœur à Béthanie, village prés de Jérusalem. (h) JESUS-CHRIST avoit une affection particuliére pour cette famille, & on voit par l'Evangile, qu'il se retiroit souvent dans leur maison avec ses Disciples. Un jour, & peut-être la premiére fois que Jésus y alla, (i) Marthe l'ayant reçû avec beaucoup d'affection, & s'empressant à lui faire la meilleure chére qu'elle pourroit, Marie sa sœur se tenant aux pieds de Jésus, écoutoit tranquillement sa parole: mais Marthe dit à Jésus, Seigneur, ne considérez-vous point que ma sœur me laisse servir toute seule? Dites-lui donc qu'elle m'aide. Mais Jésus lui répondit que Marie avoit choisi la meilleure part, qui ne lui seroit point ravie.

Quelque tems aprés, (k) Lazare leur frere étant tombé malade, ses sœurs en avertirent JESUS:

(d) *Vide Bolland. 9. April. p.* 814. 817. *&c.* (e) *Epiphan. hæres.* 78. *c.* 8. *p.* 1040. *a.*

(f) *Rom.* XVI 16. (g) *Luc.* VII. 37. 39. (h) Baronius dit que quelques-uns croyoient que Lazare & ses sœurs, étoient seigneurs de Béthanie, parce que dans l'Evangile Béthanie est nommée leur château, ou leur bourg. Foible raison. (i) *Luc.* X. 38... 43. An de l'Ere commune 32. (k) An de l'Ere commune 33. quelque tems avant Pâque.

Jesus : (*l*) mais Jesus ne partit que lorsqu'il fut mort. Il arriva à Béthanie, & d'abord Marthe vint au-devant de lui, & lui dit que s'il n'eût pas été absent, Lazare ne seroit pas mort. Jesus lui promit qu'il le ressusciteroit. Il fit ensuite avertir Marie qu'il étoit là. Marie y accourut aussi-tôt, & fit à Jesus la même plainte qu'avoit fait Marthe. Il leur demanda où il étoit enterré : on l'y conduisit ; il fremit, il pleura, il pria son pere ; puis ayant crié à haute voix : Lazare, sortez dehors ; le mort sortit vivant, & Jesus le rendit à ses sœurs. Aprés cela, il se retira du voisinage de Jérusalem, & n'y revint que quelques jours avant la Pâque. (*m*) Six jours avant cette solemnité, Jesus vint à Béthanie avec ses Disciples, & on l'invita à souper chez Simon le Lépreux. Marthe servoit, & Lazare étoit un de ceux qui étoient à table. Marie ayant pris une livre de parfum de nard d'épi, qui est le plus précieux de tous ceux de cette espéce ; (voyez ci-aprés *Nard* ;) le répandit sur la tête & sur les pieds de Jesus. Elle essuya ses pieds de ses cheveux, & toute la maison fut remplie de l'odeur de ce parfum. Judas Ischariote en murmura ; mais Jesus prit la défense de Marie, & dit que par cette action, elle avoit prévenu son embaumement, & avoit en quelque sorte annoncé sa sépulture & sa mort prochaine. Depuis ce tems, l'Ecriture ne nous dit plus rien de Marthe & de Marie : mais ceux qui confondent Marie sœur de Marthe, avec Marie Madelaine, disent que la premiére assista à la mort & au supplice du Sauveur, & qu'elle alla au tombeau pour l'embaumer. L'Ordre Romain, (*n*) & un Nicéphore cité par M. Cotelier, (*o*) disent que Marie & Marthe allérent au tombeau du Sauveur, pour l'embaumer : mais nous ne trouvons point cela dans les Auteurs sacrez.

Les anciens Latins, & les Grecs modernes (*p*) croyent que Marie & Marthe sont demeurées à Jérusalem, & y sont mortes. Divers Martyrologes anciens y marquent leur Fête le 19. de Janvier. Flodoard, (*q*) qui vivoit en 920. dit que de son tems, on voyoit le Corps de sainte Madelaine, qu'il confondoit avec Marie sœur de Lazare. Les Grecs font sa Fête le 18. de Mars, à cause des parfums qu'elle répandit ce jour-là sur Jesus-Christ. Bardilon Abbé de Leuze, apporta, dit-on, de Jérusalem à Vezelay le Corps de sainte Madelaine, vers l'an 920. & dans les douziéme & treiziéme siécles, on venoit de tous côtez à Vezelay, pour y honorer ses Reliques. Mais la créance la plus commune aujourd'hui, & qui étoit commencée dés l'an 1254. (*r*) est que le Corps de sainte Madelaine, qu'on a confondu depuis long-tems avec Marie sœur de Lazare, est dans l'Eglise des Jacobins de Saint Maximin, au Diocése d'Aix en Provence : Tradition dont l'origine est trés-incertaine. On peut voir sur cela le Pere Aléxandre Dominicain, dans sa Dissertation sur la Madelaine, Hist. Eccl. t. 2. M. de Tillemont dans le second Tome de ses Mémoires, p. 30. & suiv. & dans les Notes sur sainte Marie Madelaine, p. 520. & suiv. M. de Launoy dans son Traité de la venuë de Marie Madelaine, de Marthe & de Lazare en Provence ; & les autres qui ont traité la question s'il y a eu trois Maries.

VIII. Marie Madelaine, ou *Magdelaine*, que la plûpart confondent trés-mal-à-propos avec Marie sœur de Marthe & de Lazare, étoit apparemment cette pécheresse dont parle saint Luc, Chap. VII. 36. 37. & suivans, dont il ne dit pas le nom. Mais voici quelques circonstances, qui peuvent faire croire que c'est la même qu'il nomme *Marie Madelaine* au Chap. VIII. ℣. 2. & dont il dit que Jesus avoit chassé sept Démons. Jesus ayant guéri le fils de la veuve de Naïm, entra dans la ville, & y fut invité à manger par un Pharisien nommé Simon, Lorsqu'il fut à table une femme de mauvaise vie

(*l*) *Joan.* XI. 1... 45. (*m*) *Joan.* XII. 1. 2. 3. *&c. Matt.* XXVI. 6. *& Marc.* XIV. 3. *&c.* (*n*) *Ordo Rom. apud Baron. an.* 34. *n.* 182. (*o*) *Coteler. PP. primi sæculi. not. p.* 204. 2. (*p*) *Vide Bolland. t.* 1. *Maii. p.* 34. 2.

(*q*) *Vide si placet, Florentinii Not. in vet. Martyrol. & Launoi. de Magdalen. p.* 7. 8. 11. *&c.* (*r*) Joinville hist. de saint Loüis, p. 117.

vie vint dans sa maison avec un vase d'albâtre, plein d'huile de parfum; & se tenant debout derriére JESUS, & à ses pieds, car il étoit couché sur un lit de table à l'antique, elle répandit son parfum sur ses pieds, les baisa, les arrosa de ses larmes, & les essuya de ses cheveux. Le Pharisien l'ayant considérée, dit en lui-même: Si cet homme étoit Prophéte, il sçauroit qui est celle qui le touche, & que c'est une femme de mauvaise vie. Alors JESUS qui voyoit le fond de son cœur, lui dit: Un créancier avoit deux débiteurs, dont l'un lui devoit cinq cens deniers, & l'autre cinquante. Comme ils n'avoient pas de quoi payer, il leur remit à tous deux leurs dettes. Lequel des deux l'aimera donc davantage? Simon répondit: Je crois que c'est celui à qui il a remis une plus grande somme.

Aprés cela JESUS relevant tout ce que cette femme venoit de faire pour lui, ajoûta: Beaucoup de péchez lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé: (s) mais celui à qui on remet moins, aime moins. Alors il dit à cette femme: Vos péchez vous sont remis. Au Chapitre suivant, saint Luc dit que JESUS allant de ville en ville, prêchoit l'Evangile, accompagné de ses douze Apôtres; & qu'il y avoit aussi quelques femmes, qui avoient été délivrées des malins Esprits, & guéries de leurs maladies, *entre lesquelles étoit Marie, surnommée Madelaine, dont sept Démons étoient sortis*. J'avouë que cela ne prouve pas démonstrativement que la femme pécheresse soit Marie Madelaine; mais c'est-là tout ce que l'on a pour soutenir ce sentiment. Ainsi sans prétendre que ce ne soit qu'une seule personne, aprés avoir apporté ce qui regarde la pécheresse, nous allons dire ce que l'on sçait de Marie Madelaine.

Marie Madelaine tiroit son surnom, ou du bourg de *Magdala*, situé dans la Galilée, au-delà du Jourdain, pas loin de Gamala; (t) apparemment le même qui est marqué dans S. Matthieu, XV. 39. selon l'Hébreu, au lieu que le Grec lit *Magedan*; ou de *Magdolos*, (u) ville située au-deçà du Jourdain, au pied du mont Carmel, qui est la même que *Megiddo*, marquée dans Josué, XVII. 11. 4. *Reg.* IX. 27. & XXIII. 29. Les Rabins (x) parlent d'une *Marie Madelaine*, femme du Rabbin Papus fils de Juda, & d'une autre *Marie Madelaine, femme de Hamchuna pere du Nazaréen*, (y) laquelle fut surnommée *Magdala*, ou Madelaine, non à cause de sa patrie, mais à cause de sa profession de coëffeuse ou de friseuse; comme si l'on vouloit marquer par ce terme *Magdala*, qui signifie une tour, que Madelaine en frisant & en coëffant les femmes, leur bâtissoit en quelque sorte des tours sur la tête: (z)

. . . Tanta est quærendi cura decoris.
Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum.
Ædificat caput.

Ligtfoot (a) croit que c'est de cette Marie Madelaine dont parlent saint Luc & les autres Evangélistes, & que cet Auteur confond avec Marie sœur de Lazare. Madelaine est nommée dans les Evangélistes parmi les femmes qui suivoient le Sauveur, pour le servir, suivant l'usage des Juifs. Saint Luc (b) & saint Marc (c) remarquent que cette femme avoit été délivrée de sept Démons par JESUS-CHRIST; ce que quelques-uns (d) entendent à la lettre: mais d'autres (e) l'entendent des crimes & des désordres de sa vie passée, dont

JESUS-

(s) *Luc.* VII. 47. Plusieurs traduisent: *Ἀφέωνται αἱ ἁμαρτίαι αὐτῆς αἱ πολλαί, ὅτι ἠγάπησε πολύ. Ὧ δὲ ὀλίγον ἀφίεται, ὀλίγον ἀγαπᾷ.* Pusieurs pechez lui sont remis, c'est pourquoi elle aime beaucoup. La particule Grecque *ὅτι* de même que l'Hébraïque כי, se rendent quelquefois par, *c'est pourquoi* Voyez *Joan.* VIII. 29. XIV. 17. *Marc.* IX. 28. *Genes.* XXII. 17. *Psal.* VI. 6. & CXVI. 1. comparé à 1. *Cor.* IV. 13. *Jerem.* XXIX. 16. *Genes.* XXIX. 32 *Judic.* II. 14.

(t) *Joseph de vita sua*, p. 1007. (u) *Herodot.* l. 2. c. 159. (x) מרים מגדלא *Vide Cellar. Geogr. antiq.* l. 3. c. 13. & *Reland. Palæst.* l. 3. p. 884. & *Ligtfoot. Chronic.* p. 23. (y) *Lib. Juchasim fol.* 17. (z) *Juvenal. Sat.* 6. v. 500. (a) *Ligtfoot. Chronic.* p. 21. & *Horæ Hebr. in Matt.* XXVII. 56. p. 388. (b) *Luc.* VIII. 2. (c) *Marc.* XVI. 9. (d) *Ambros. de Salom.* c. 5. *Baron. an.* 32. §. 24. *Cornel. à Lap.* (e) *Greg. Mag. homil.* 33. *in Evang.* alii.

Jesus-Christ l'avoit tirée. D'autres (*f*) tiennent qu'elle a toûjours vêcu dans la virginité, & par conséquent ils la distinguent de la pécheresse de saint Luc, & ne peuvent entendre les sept Démons qui la possédoient, que d'une possession réelle & effective, qui n'est point incompatible avec la sainteté. Elle suivit Jesus-Christ au dernier voyage qu'il fit de Galilée à Jérusalem, & elle se trouva au pied de la croix avec la sainte Vierge. (*g*) Elle demeura sur le Calvaire jusqu'à la mort du Sauveur, & elle le vit mettre dans le tombeau; aprés quoi, elle s'en retourna à Jérusalem, pour acheter & pour préparer des parfums, afin qu'elle le pût embaumer aprés le repos du Sabbat, qui alloit commencer.

Elle demeura dans la ville pendant tout le jour du Sabbat, & le Dimanche de trés-grand matin, elle alla au sépulcre avec Marie mere de Jacques, & Salomé. (*h*) En chemin elles se disoient l'une à l'autre: Qui nous ôtera la pierre qui ferme le tombeau? Alors elles sentirent un grand tremblement de terre. C'étoit la marque de la Résurrection de Jesus-Christ. Etant arrivées à son tombeau, elles virent deux Anges, qui leur annoncérent que Jesus étoit ressuscité. Aussi-tôt Marie Madelaine courut à Jérusalem, pour dire cette bonne nouvelle aux Apôtres; & en même-tems elle revint au sépulcre. Pierre & Jean y vinrent aussi, & furent témoins que le Corps n'y étoit plus. Ils s'en retournérent; mais Marie resta; & s'étant panchée, pour voir dans l'intérieur du sépulcre, elle y vit deux Anges assis, l'un à la tête, & l'autre au pied du tombeau. Ils lui dirent: Pourquoi pleurez-vous; Elle répondit: On a emporté mon Seigneur, & je ne sçai où on l'a mis. En même-tems s'étant tournée, elle vit Jesus sous la forme d'un Jardinier, qui lui demanda ce qu'elle cherchoit. Elle répondit, Seigneur, si c'est vous qui avez pris mon Maître, dites-le moi, afin que je l'emporte. Jesus lui dit: Marie; & aussi-tôt elle le reconnut, & se jetta à ses pieds, pour les baiser: mais Jesus lui dit: Ne me touchez point; car je ne vais pas encore à mon Pere; comme s'il vouloit dire: Vous aurez le loisir de me voir. Allez trouver mes freres, mes Apôtres, & dites-leur que je vais monter à mon Dieu & à leur Dieu, à mon Pere & à leur Pere. (*i*) Ainsi Marie eut le bonheur de voir le Sauveur la premiére de toutes, aprés sa Résurrection.

Elle revint donc à Jérusalem, & elle dit aux Apôtres qu'elle avoit vû le Seigneur, qu'elle lui avoit parlé, & leur raconta ce qu'il lui avoit dit: mais les Apôtres ne la crurent pas d'abord, jusqu'à ce que cette nouvelle se confirma par quantité d'autres témoignages. Voilà ce que l'Evangile nous dit de sainte Marie Madelaine, différente de Marie sœur de Marthe, qu'on a aussi trés-souvent appellée de ce nom: car l'histoire prétenduë de Marie Madelaine, que l'on dit avoir été écrite en Hébreu par sainte Marcelle, servante de sainte Marthe, regarde Marie sœur de Marthe; & d'ailleurs c'est une Piéce absolument fabuleuse. Saint Modeste Archevêque de Constantinople au septiéme siécle, (*k*) dit que Marie Madelaine, de laquelle Jesus avoit chassé sept Démons, alla à Ephése aprés la mort de la sainte Vierge, & qu'elle demeura toûjours auprés de saint Jean, tant qu'elle vêcut. Cet Auteur dit qu'elle y finit sa vie par le martyre. On en avoit alors les Actes; mais on ne les connoît plus aujourd'hui. Le Commentaire sur saint Marc, attribué à saint Jérôme, (*l*) dit que Marie Madelaine étoit veuve. Saint Grégoire de Tours, (*m*) de même que saint Modeste, dont nous venons de rapporter le témoignage, dit que son tombeau étoit à Ephése, & qu'il n'étoit pas encore ouvert. On y révéroit encore ses Reliques en 745. lorsque saint Villebaud y passa. Les Ménées des Grecs marquent

(*f*) *Vide Ambros. de Virginit. l.* 3. & *Modest. Polit. sæculo.* 7. *apud Phot.* 275. (*g*) *Joan.* XIX. 25. *Marc.* XV. 47. (*h*) *Marc.* XVI. 1. 2. *Luc.* XXIV. 1. 2.

(*i*) Voyez *Matt.* XXVIII. 5. &c *Marc.* XVI. 6. &c. *Joan.* XX. 11. 17. (*k*) *Modest. C. P. apud Phot. cod.* 275. *p.* 1525. (*l*) *Hieronym. in Marc.* XV. (*m*) *Gregor. Turon. de gloria Mart. c.* 30.

quent qu'elle y est morte, & qu'elle y est enterrée. L'Empereur Léon le Sage, qui commença à regner en 886. fit apporter ses Reliques d'Ephése à Constantinople. (*n*) Codin qui parle de cette translation, l'entend de Marie sœur de Lazare; mais Cédréne l'entend de la Madelaine.

IX. MARIE, fille d'Eléazar, de race trés-considérable, s'étant retirée à Jérusalem avec son mari & son fils, qui étoit encore enfant, au commencement de la guerre des Juifs contre les Romains, (*o*) y fut enfermée, lorsque le siége de la ville fut formé. Son mari ayant été tué dans une sortie, & les Zélez, qui commettoient impunément dans la ville toutes sortes de crimes, lui ayant ravi tout ce qu'elle avoit, elle passa quelques jours sans prendre aucune nourriture: mais enfin pressée par la faim, & transportée par le désespoir, elle tua son fils, le cuisit & en mangea une partie. Peu de tems aprés, les Zélez attirez par l'odeur de cette viande, entrérent dans sa maison, & lui demandérent où étoit ce qu'elle avoit fait cuire. Elle leur montra quelques membres de son enfant, & les leur offrit, pour les manger, leur disant avec insulte qu'ils n'étoient pas plus délicats qu'une femme, ni plus tendres qu'une mere (*p*)

MARIMATH, fils d'Urie, fut un de ceux qui répudiérent leurs femmes, qu'ils avoient épousées contre la disposition de la Loi. I. *Esdr.* X. 36. & 2. *Esdr.* III. 3.

MARISSA, ville de la Tribu de Juda; la même que *Maresa*, ou *Mareschet*, ou *Morasthi*. Voyez-ci-devant *Maresa*.

MARNAS, Dieu de ceux de Gaze. C'est la principale Divinité des Philistins. Ils disoient que Marnas étoit le vrai Jupiter natif de Créte. (*q*) Son Temple étoit rond, & accompagné de deux portiques ou aîles, qui regnoient tout autour. C'est apparemment un Temple pareil à celui de Marnas, qui fut renversé par Samson. *Judic.* XVI. 23... 26. Le Dieu dont Samson renversa le Temple, est appellé *Dagon* dans l'Ecriture.

MARSANA, un des sept principaux Officiers ou Conseillers d'Assuérus. *Esth.* I. 14.

MARTHE, sœur de Lazare & de Marie, & hôtesse de JESUS-CHRIST dans le bourg de Béthanie. Nous en avons déja parlé dans les articles de *Lazare* & de *Marie* sa sœur. Marthe est toujours nommée avant Marie; ce qui fait juger qu'elle étoit l'aînée. Un jour le Sauveur étant venu loger chez Marthe & Marie, Marthe s'empressoit à lui préparer à manger, pendant que Marie, assise aux pieds de JESUS-CHRIST, écoutoit en paix sa parole. (*r*) Marthe s'en plaignit au Sauveur, & lui dit que Marie sa sœur lui laissoit tout faire; & elle le pria de lui dire de l'aider: mais JESUS lui répondit; Marthe, Marthe, vous vous empressez & vous vous troublez, pour préparer bien des choses; une seule chose est nécessaire. Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera pas ôtée.

Quelque tems aprés, Lazare étant tombé malade, (*s*) les deux sœurs en donnérent avis à JESUS, qui étoit alors au-delà du Jourdain. (*t*) Il ne se hâta pas de l'aller guérir. Il ne partit que quand Lazare fut mort. Etant arrivé prés de Béthanie, Marthe qui sçut son arrivée, alla au-devant de lui, & lui dit: Seigneur, si vous aviez été ici, mon frere ne seroit pas mort. JESUS lui répondit: Vôtre frere ressuscitera. Marthe répliqua: Je sçai qu'il ressuscitera au dernier jour. Mais JESUS lui dit: Je suis la résurrection & la vie; quiconque croit en moi, quand il seroit mort, il revivra; & quiconque vit & croit en moi, ne mourra pas pour toûjours. Croyez-vous cela? Oüi, Seigneur, répondit-elle; je crois que vous êtes le CHRIST, Fils de Dieu, qui êtes venu en ce monde. Ayant dit cela, elle alla avertir secrettement sa sœur que JE-

(*n*) *Cedren. p.* 599. *Codin. origin. Constantinop. p.* 63.
(*o*) An de J. C. 68. ou 69. (*p*) *Joseph. de Bello, l.* 7. *c.* 8. *seu* *na. p.* 955. *e. f.* (*q*) *Vita sancti Porphyr. Gaz. c.* 9. & 19. *Act. SS, l.* 4. *p.* 655.

(*r*) *Luc.* X. 38... 43. (*s*) An de J. C. 36. de l'Ere vulg. 33. (*t*) *Joan* XI. 1... 45.

Jesus étoit arrivé. Marie sans rien dire à ceux qui étoient auprés d'elle, se leva, & alla trouver Jesus. Elle lui dit comme avoit déja fait Marthe, que s'il eût été là, Lazare ne seroit pas mort. Jesus se fit conduire au tombeau de Lazare, & le ressuscita, comme on l'a dit ailleurs.

Six jours avant la Passion, Jesus étant venu à Béthanie pour la Fête de Pâque, fut invité à manger chez un Pharisien nommé Simon le Lépreux. (u) Marthe servoit; Lazare étoit l'un des conviez, & Marie répandit une boëte de parfum précieux sur la tête & sur les pieds de Jesus. Voilà tout ce que l'Ecriture nous apprend de sainte Marthe. Les anciens Latins & les Grecs modernes tiennent quelle mourut à Jérusalem, aussibien que Marie & Lazare, & qu'ils y furent enterrez. Plusieurs anciens Martyrologes y mettent leur Fête le 19. de Janvier. D'autres la mettent au 17. de Décembre. (x) Aujourd'hui les Latins la font le 29. de Juillet. Quelques Monumens peu certains portent que sainte Marthe ayant été mise avec Lazare & Marie, & Marcelle leur servante, sur un vaisseau demi ruiné, arrivérent à Marseille, (y) d'où sainte Marthe se retira à Tarascon en Provence, où l'on trouva, dit-on, son Corps en 1187.

MASADA. Voyez *Massada.*

MASAL, ville de la Tribu d'Aser (z) Elle fut cédée aux Lévites de la famille de Gerson. (a) Eusébe (b) dit qu'elle étoit joignant le mont Carmel, sur la mer.

MASCHIL. Ce terme se trouve assez souvent dans les titres des Pseaumes, & il signifie, (c) *celui qui instruit*, qui fait entendre. Quelques Interprétes croyent sans aucun fondement, qu'il signifie un instrument de musique. Il y a beaucoup plus d'apparence qu'il signifie *un cantique instructif*. Quelques anciens Rabbins croyent qu'en récitant les Pseaumes qui portoient cette inscription, on y joignoit toûjours l'explication. Quelques Peres (d) croyent que ce terme *intellectus*, en Hébreu, *Maschil*, marque la profondeur du sens du Pseaume: d'autres (e) au contraire, qu'il marque sa clarté, qui n'a pas besoin d'une explication particuliére.

MASEBIA. Nom de lieu, dont il est parlé 1. *Par.* XI. 46.

MASEPHA, ville de Juda. *Josue* XV. 38. Elle étoit au midy de Jérusalem; & au septentrion d'Eleuthéropolis & d'Hébron. Les Hébreux prononcent ordinairement *Mizpha*, au lieu de *Maspha*. Voyez *Maspha.*

MASEREPHOTH, ou *Mazerephoth.* Il est parlé *des eaux de Maserephoth*, Josué XI. 8. XIII. 6. Nous croyons que ce pourroit être la ville de Sarephta. La racine de ce nom est la même que celle de *Mazrephoth*. D'autres croyent que les eaux de Mazrephoth, étoient des eaux chaudes; d'autres, que c'étoient des eaux salées de la mer, que l'on faisoit couler dans des canaux, & qui s'évaporant par la chaleur du soleil, produisoient du sel, ainsi qu'il se pratique encore en quelques endroits sur les côtes de la mer.

MASMA, cinquiéme fils d'Ismaël. *Genes.* XXV. 13.

MASNEPHETH, ou *Miznepheth.* C'est le nom que l'Hébreu donne au bonnet du Grand-Prêtre. (f) Moyse n'en donne pas une description particuliére. Nous avons parlé des bonnets du Grand-Prêtre, & des Prêtres particuliers, ci-devant, sous l'article *Cidaris.*

I. MASPHA, ou *Mizpha*, ou *Masphat*, ville de la Tribu de Juda, (g) au midy de Jérusalem, & au nord d'Hébron ou d'Eleuthéropolis, environ à six lieuës de Jérusalem. Je

(u) *Joan.* XII. 1. 2. 3. *&c.* *Matt.* XXVI. 6. *&c.* *Marc.* XIV. 3. *&c.* (x) Voyez *Florentin. Not. in vet. Martyrolog. S. Hieronym. Launoy de Magdalena.* (y) *Vide Natal. Alex. l. 2. hist. Eccles. de Magdal. &c.* (z) *Josue* XXI. 30 משאל *Maschal*, ou *Mischal.* (a) 1. *Par.* VI. 74. (b) *Euseb. in* Μασὰν (c) *Psalm.* XLI. 1. למנצח משכיל לבני קרח *In finem, intellectus filiis Core.* Voyez *Psalm.* XXXI. 1.

(d) *Euseb. in Psalm.* XLI. *Theodoret. in Ps.* LXXXVIII. *Didym.* (e) *Vide Agellium in Psalm.* XXXI. (f) *Exod.* XXXVIII. 4. מצנפת *Miznephet.* (g) *Josue* XV. 38.

Je pense que c'est la même que *Maspha de Benjamin*, (*h*) qui étoit un lieu d'oraison & de dévotion, où les Hébreux s'étoient souvent assemblez. Voyez 3. *Reg*. XV. 22. & 2. *Par*. XVI. 6. & 2. *Esd*. III. 7. & 1. *Reg*. VII. 5. 6. 7. & 1. *Reg*. X. 17. & 1. *Macc*. III. 46.

II. MASPHA, *Mizpha*, ou *Masphath*, dans la Tribu de Gad, & dans les montagnes de Galaad. C'est en cet endroit que Laban & Jacob firent alliance ensemble. (*i*) Jephté demeuroit à Maspha, & il y fit alliance avec les Israëlites de de-là le Jourdain, qui le choisirent pour leur Chef. Il y assembla les troupes, avec lesquelles il battit les Ammonites. (*k*) Cette ville est quelquefois attribuée au pays de Moab, (*l*) parce que les Moabites en ont quelquefois fait la conquête, & l'ont possédée.

III. MASPHA. Josué (*m*) parle des Hévéens, qui habitoient dans le pays de Maspha, au pied du mont Hérmon, & par conséquent vers les sources du Jourdain. Il ajoûte que l'armée de Jabin & de ses alliez ayant été mise en fuite, elle se sauva jusqu'à Masphé ou Maspha, à l'orient de la ville de Sidon; ce qui revient à la même position.

IV. MASPHA en général, signifie un lieu élevé, d'où l'on découvre de loin; une hauteur, où l'on place une sentinelle.

MASRECA, Chef ou Duc d'Idumée, successeur d'*Adad*. *Genes*. XXXVI. 36.

MASSA, septiéme fils d'Ismaël. *Genes*. XXV. 14. On connoît une ville de *Mesa*, dans l'Arabie Pétrée, & de *Mesada*, dans le même pays.

MASSA. Terme Hébreu, qui signifie *tentation*. On donna ce nom au campement des Hébreux à *Raphidim*, (*n*) lorsque le peuple manquant d'eau, se mit à murmurer contre Moyse, & à tenter le Seigneur, comme s'ils eussent douté de sa présence parmi eux

(*h*) *Josue* X. 17. XXI. 5. & 1. *Reg*. VII. 16. *Josue* XVIII. 26. (*i*) *Genes*. XXXI. 49. (*k*) *Judic*. XI. 11. & 29. 34. (*l*) 1. *Reg*. XXII. 3. *Profectus est David in Maspha quæ est Moab*. (*m*) *Josue* XI. 3. 8. (*n*) *Exod*. XVII. 2. 3. 4. &c.

MASSADA, château ou forteresse dans la Tribu de Juda, à l'occident de la Mer Morte ou du Lac Asphaltite, pas loin d'Engaddi, situé sur un rocher escarpé, & où l'on ne pouvoit que trés-difficilement monter; mais lorsqu'on est arrivé au sommet du rocher, on trouve une plaine assez étenduë, que l'on peut même cultiver, & d'où l'on peut tirer de la subsistance dans le besoin. Jonathas Asmonéen, frere de Judas Maccabée, & Grand-Prêtre des Juifs, avoit fortifié cette place; pour se mettre en état de résister aux Roi de Syrie. (*o*) Hérode le Grand ayant remarqué l'importance de ce poste, le fortifia encore de nouveau, & en fit une place imprenable. Et comme le lieu manquoit d'eau, il y fit faire plusieurs cîternes, & y amassa une quantité prodigieuse de provisions, afin que s'il lui arrivoit quelque disgrace, ou quelque révolte dans son pays, il y trouvât une retraite assûrée.

Aprés la derniére guerre des Juifs contre les Romains; Eléazar Chef des Sicaires ou Assassins, s'empara de Massada. (*p*) Flavius Sylva, que Tite avoit laissé dans la Judée, pour réduire ce qui restoit à soumettre dans la Province, y assiégea Eléazar. Celui-ci voyant qu'il ne pouvoit plus tenir contre l'armée Romaine, persuada à tous les Juifs qui y étoient avec lui, de se tuer l'un l'autre, & que le dernier qui resteroit en vie, mettroit le feu au château. Ils exécutérent ce conseil, & se tuérent volontairement l'un l'autre. Deux femmes qui s'étoient cachées dans des aqueducs, avec cinq jeunes enfans, racontérent le lendemain aux Romains ce qui s'étoit passé. Cela arriva l'an de J. C. ou de l'Ere commune 71.

[MASSADA, place forte, assise sur un rocher escarpé, & presque inaccessible. Eléazar fils de Jaïr, & petit-fils du célébre Judas le Galiléen, s'en étoit emparé, & y commandoit les Sicaires ou Assassins, ainsi nommez à cause des impiétez & des horibles cruautez qu'ils

(*o*) *Joseph*. de Bello. *l*. 7. *c*. 28. *seu* *lat*. *p*. 987. (*p*) *Joseph*. *ibidem* *p*. 986. *f*. *g*.

qu'ils commettoient. Sylva General des Romains, s'étant avancé pour les réduire, commença par mettre des garnisons dans tous les lieux circonvoisins pour s'assurer du pays, & par faire environner la place d'un mur de circonvallation avec des corps-de-garde d'espace en espace, afin que personne ne pût échapper; ensuite il poussa le siége vigoureusement, & avec des travaux presque incroyables: Eléazar de son côté, après s'être vaillamment défendu, voyant qu'il alloit être pris dans cette place, qu'il croyoit auparavant imprenable, reconnut en cela le doigt de Dieu, mais trop tard; car son endurcissement le porta au désespoir, &c. Voici quelques remarques sur ce fameux siége.

☞ (*q*) Le siége de Massada par les Romains est un des plus remarquables dont l'Histoire ancienne fasse mention: La force & la situation avantageuse de la place, le courage & la vigoureuse défense des assiégez, la valeur & l'habileté du Général des Romains, tout cela joint ensemble, produisit des travaux immenses, & qui ont peu d'exemples parmi les Anciens. Les Modernes dans leurs siéges les plus mémorables, c'est-à-dire depuis le quatorziéme siécle, n'en ont jamais produit, ni imaginé de pareils. Joseph qui nous a donné la description de ce fameux siége, nous fournit des exemples de valeur, de ruses, de surprise, de patience & d'obstination, encore plus surprenans que dans celui-ci; la défense de Jotapat, & celle de Jérusalem est infiniment plus admirable; mais quant aux travaux, je n'en remarque aucuns qui puissent les surpasser, ni même les égaler: c'est le chef-d'œuvre de l'intelligence & de la patience Romaine; il ne l'est guéres moins de l'habileté & du courage des Juifs, ce sont des désespérez, mais ces désespérez mettent en pratique toutes les finesses de l'esprit & de l'art pour vendre chérement & glorieusement leur vie: si l'on peut dire qu'il y a des désespoirs sages & prudens, c'est lorsque l'on aime mieux périr libres, que de tomber dans un honteux esclavage.

(*q*) Observations sur le siége de Massada, & sur les travaux des Romains devant cette place. *Joseph l.* VII. *chap.* 31. *& suiv. de la guerre des Juifs.*

Sylva après avoir achevé le mur de circonvallation, s'empara d'un roc plus grand que celui sur lequel le château étoit bâti, mais plus bas de trois cens coudées (*r*), & assiégea la place de ce côté-là. Il fit élever sur ce roc *une masse de terre de cent coudées*, dit Joseph (*s*): *mais parce que ce terre-plain ne paroissoit pas assez ferme & assez solide pour soûtenir les machines, Sylva fit construire dessus avec de grandes pierres, une espéce de cavalier qui avoit cinquante coudées de haut, & autant de large. Outre les machines ordinaires, il y en avoit d'autres que Vespasien & Tite avoient inventées: & on éleva encore sur ce cavalier une tour de soixante coudées toute couverte de fer, d'où les Romains lançoient sur les assiégez tant de traits & tant de pierres, qu'ils n'osoient plus paroître sur les murailles.*

Ce passage m'engage dans une digression que je ne puis éviter, j'y apperçois je ne sçai quoi qui me paroît très-absurde: Le Traducteur (*t*), dit, *que le terre-plain* (qu'il nomme ainsi très-improprement) *ne paroissoit pas assez ferme & assez solide pour soûtenir les machines.* Si les terres ne pouvoient soûtenir un si grand poids, elles auroient encore moins soûtenu un cavalier de grosses pierres, & par-dessus une tour de soixante coudées toute garnie de fer: Il faut que le Texte en cet endroit soit altéré ou corrompu, ce qui ne seroit pas un miracle, ç'en seroit plûtôt un que Joseph eût si mal raisonné.

Pour rétablir ce passage, ou du moins pour le faire entendre, je voudrois dire que Sylva fit revêtir la terrasse & la fit soûtenir par le mur bâti de grandes pierres, pour éle-

(*r*) C'est-à-dire, 450. pieds. (*s*) Joseph liv. VII. c. 33. de la guerre des Juifs. (*t*) Mr. Arnaud d'Andilly.

élever dessus un autre cavalier de cinquante coudées, sur le haut duquel il fit dresser une tour de soixante coudées de hauteur. Avec un tel secours le Lecteur est au fait, & n'a pas besoin de s'allambiquer l'esprit pour comprendre la chose : c'étoit par le moyen de ces terrasses, & à la faveur des machines de toute espéce, qu'on faisoit avancer le bélier pour battre en brêche.

Sylva ne pouvoit ruiner la muraille, parce qu'elle étoit assise sur le roc, & qu'on ne pouvoit la battre qu'en s'élevant extraordinairement; il éleva donc cet ouvrage prodigieux de cent coudées pour pouvoir battre le mur à la juste portée d'un bélier d'une grande longueur; mais comme cette terrasse n'étoit qu'à la juste hauteur du roc, & seulement pour que le bélier pût battre le bas du mur; Sylva qui vouloit soûtenir cette attaque, fit élever encore un second cavalier, comme nous l'avons dit ci-dessus. Il y a pourtant encore une difficulté qui se présente., l'Auteur Juif dit que le roc sur lequel il dressa son attaque, étoit plus bas de trois cens coudées que le château ; il s'en faudroit donc encore 90. coudées que l'ouvrage des assiégeans n'approchât de la hauteur du grand cavalier & de la tour; il faut qu'il y ait faute au Texte en cet endroit, cela est visible, ou supposer que le roc de ce côté-là étoit beaucoup plus bas, & que le mur par conséquent étoit plus haut, sans cela on n'eût pû se servir de bélier.

Puisque nous sommes en si beau chemin sur une matiére aussi curieuse, rapportons le reste du passage de Joseph : *Sylva fit ensuite fabriquer un grand bélier dont il battit sans cesse le mur; mais à peine put-il y faire quelque brêche; & les assiégez firent avec une incroyable diligence un autre mur qui ne craignoit point l'effort des machines, parce que n'étant pas d'une matière qui résistât, il amortissoit leurs coups en cédant à leur violence. Ce mur étoit construit en cette maniére: Ils mirent deux rangs de grosses poûtres emboîtées les unes dans les autres, qui avec l'espace qui étoit entre deux, avoient autant de largeur que le mur, remplirent cet espace de terre; & afin qu'elle ne pût s'ébouler, la soûtinrent avec d'autres poûtres. Ainsi l'on auroit pris cet ouvrage pour quelque grand bâtiment; & les coups des machines ne s'amortissoient pas seulement, mais pressoient & rendoient encore plus ferme cette terre qui étoit argilleuse. Sylva, après avoir fort considéré ce travail, crut ne le pouvoir ruiner que par le feu, & fit jetter par ses Soldats une si grande quantité de bois tout enflammé, que comme ce mur n'étoit presque composé que de la même matiére, & qu'il y avoit beaucoup de jour entre deux, le feu s'y prit, gagna jusqu'au gazon, & une grande flamme commença à paroître.*

Joseph est fort obscur dans la description de l'avant-mur, nous n'en sommes pas étonnez; c'est le défaut de presque tous les anciens Ecrivains de tomber dans l'obscurité, & de ne se pas faire entendre quand il s'agit de décrire des ouvrages extraordinaires. César est le seul qui ait particuliérement excellé dans cette sorte de méchanisme. Je suis assuré que le second mur de Massada étoit d'une structure toute semblable aux murailles de Bourges, dont cet Auteur nous donne la description dans ses commentaires (*u*). L'Auteur Juif dit que ce mur n'étoit composé que de bois, c'est-à-dire de poûtres; Plusieurs se sont imaginez que c'étoit une espéce de coffre formé de poûtres, & rempli de terre argilleuse: Si cela eût été, l'incendie n'eût jamais été si grand que l'Auteur le représente; ce retranchement devoit être composé de poûtres étenduës par terre tout de leur long, rangées à une certaine distance les unes des autres, traversantes comme en échiquier, & les vuides remplis de cette terre argilleuse : c'est la maniére dont je croi que ce mur étoit construit.

Quant à la forme, ou à la figure qu'il avoit, il paroit qu'il n'étoit point paralelle à la muraille de maçonnerie qu'on battoit en brê-

(*u*) César, de la guerre des Gaules, liv. 7.

brêche, mais qu'il représentoit un rentrant circulaire, ou angulaire; car l'Historien dit plus bas, que *Sylva, après avoir considéré ce travail,* voyant une très-grande difficulté de le ruiner avec ses machines, se détermina d'y mettre le feu; & fit jetter par ses Soldats une si grande quantité de bois tout enflammé, que le feu prit au retranchement, *parce qu'il y avoit beaucoup de jour entre deux,* c'est-à-dire, entre la brêche faite à la muraille, & le second mur de poûtres; car il seroit absurde de rapporter ces mots, *qu'il y avoit beaucoup de jour,* aux intervales des poûtres, puisqu'ils étoient remplis de terre argilleuse: ce rentrant n'est pas une chose fort nouvelle chez les Anciens, ils les faisoient pour avoir des flancs. On demandera peut-être s'il étoit bien aisé de jetter ce bois enflammé entre la brêche & le retranchement intérieur; cela n'étoit pas difficile, puisqu'il y a apparence que les assiégeans s'étoient logez sur la brêche, & que l'on se donnoit de main en main ces bûches enflammées pour les jetter dans le rentrant. Nous aurions encore bien des choses à dire pour éclaircir cet endroit qui est un des plus beaux de l'histoire des Juifs, mais nous passerions les bornes que nous nous sommes proposées. On peut voir le Commentaire de Mr. le Chevalier de Follard sur Polybe, Tome II. p. 501. & suiv.]

MASSORE, *Massorethes.* Le terme Hébreu *Massora,* signifie *tradition.* Il dérive du verbe (x) *masar,* qui signifie *donner* présenter, offrir. L'on nomme Massoréthes les Docteurs Hébreux, qui ont fixé la leçon du Texte sacré, en y ajoûtant les points voyelles, & qui ont fait les remarques marginales que l'on voit aux marges des Bibles Hébraïques imprimées, qui ont compté avec une exactitude scrupuleuse tous les mots & les versets, & même les lettres de chaque Livre; afin que dans la suite on ne pût plus y faire aucun changement, & que la leçon en fût fixée pour toûjours. Comme les Hébreux écrivent souvent leurs mots sans aucune voyelle qui en détermine le son, il n'y a qu'une certaine tradition qu'ils ont de pere en fils, qui les régle dans la maniére de lire certaines consonnes, qui peuvent avoir plusieurs significations, selon la qualité des voyelles qu'on y supplée. Par exemple, ces lettres *d b r*, se peuvent prononcer par *dabar,* une parole, ou, il a dit: *daber,* la mort ou la peste; *dabir,* un parvis; *dabber,* parlez; *daber,* celui qui parle; & ainsi du reste. C'est donc la tradition qui apprend aux Juifs de quelle maniére il faut prononcer ce mot dans les différens endroits où il se trouve; & c'est en suivant cette tradition, que les Massoréthes ont inventé les points voyelles, pour en fixer la leçon d'une maniére invariable C'est pour cela qu'on les appelle *Massoréthes,* & leur Ouvrage, *la Massore,* ou la tradition.

Ces points voyelles suppléent aux voyelles, lorsqu'elles manquent, & ils marquent quel son on doit leur donner, lorsqu'elles sont dans le Texte; & si l'on doit les prononcer, ou les laisser en repos; si elles sont longues ou bréves; si l'on doit les prononcer d'un son plein & entier, ou seulement à demi, & comme en courant. On met ces points voyelles ordinairement au-dessous des lettres, & quelquefois au-dessus. Il y a en tout treize points voyelles; cinq longues, cinq bréves, & trois plus bréves. On peut voir les Grammaires Hébraïques. C'est une erreur de dire que la Langue Hébraïque n'a point de voyelles: elle a ses voyelles comme les autres Langues: mais elle ne les met pas toûjours dans l'écriture. Voyez ci-devant l'article *Lettres.*

Les Massoréthes ont aussi marqué les accens & les points. Les accens servent à la prononciation, au chant, & à la lecture des mots. Les points servent à séparer les mots & les versets, comme parmi nous les points, les virgules, & les autres marques, qui partagent les périodes, & qui distinguent les versets d'un Livre.

A l'égard des lettres, les Massoréthes ont exactement marqué celles qui sont de trop ou de

(x) *Num.* XXXI. 5. 16. מסר *Tradidit.*

de moins dans le Texte; si un mot est écrit d'une maniére irréguliére ; si une lettre est mise pour une autre; si elle est plus grande ou plus courte, ou renversée, ou suspenduë; car les Hébreux ont pour les Livres sacrez un respect si extraordinaire, qu'ils se feroient un scrupule de changer la situation même d'une lettre qui est visiblement hors de sa place. Ils aiment mieux y reconnoître du mystére. Leurs Ancêtres n'étoient certainement pas si scrupuleux, puisque l'on trouve dans le Texte sacré tant de fautes, qui ne viennent que de la négligence ou de l'ignorance des Copistes.

Enfin lorsqu'il y a des variétez de leçon dans le Texte, ou qu'il y a faute, ils mettent en marge la maniére dont il faut lire, mais sans toucher au Texte. Ce qui est dans le Texte, est ce qu'ils appellent *chetib*, c'est-à-dire, *écrit* & ce qu'ils mettent en marge, ils le nomment *keri*, c'est-à-dire, leçon, ou, lisez; comme s'il y avoit: Ecrivez de cette sorte; mais lisez ainsi. Par exemple, lorsqu'ils trouvent certains noms, il en en substituënt d'autres. Ils substituënt au nom sacré de *Jehovah*, celui de *Adonaï* ou *Elohim*; & au lieu de certains termes peu honnêtes, ils en prononcent d'autres plus civils.

Quant aux Auteurs de la Massore, ou aux Massoréthes, & au tems auquel ils ont vêcu, & au jugement que l'on doit porter de leur travail il y a assez de variétez de sentimens parmi les Critiques. Les uns ont fort loüé cette entreprise, & ont regardé l'ouvrage des Massoréthes comme une invention admirable pour ôter du Texte une infinité d'équivoques & d'embarras, & pour mettre un frein à la licence & à la témérité des Copistes & des Critiques, qui souvent changeoient ou altéroient le Texte sacré de leur autorité privée, ne consultant que leur propre esprit & leur fantaisie. D'autres ont blâmé cette entreprise, & ont soupçonné les Massoréthes d'avoir donné atteinte à la pureté du Texte, en substituant à l'ancienne & véritable leçon de leurs peres une autre leçon plus favorable à leurs préjugez, & plus contraire au Christianisme, dont ils ont toûjours, autant qu'ils ont pû, affoibli les preuves & les témoignages. Il est indubitable qu'il ont souvent suivi & autorisé des leçons fort différentes de celles que suivoient les anciens Interprétes Grecs qui ont vêcu avant JESUS-CHRIST. Quelquefois même ils s'éloignent de la leçon du Caldéen, qui est le plus ancien Auteur, qui ait interprété en une Langue approchante de l'Hébreu, le Texte original de l'Ecriture. Enfin on peut montrer que les anciens Rabbins ne s'accordent pas toûjours avec les Massoréthes. D'où il il est aisé de conclure ou que leur tradition n'a jamais été entiérement uniforme sur la maniére de lire & d'interpréter le Texte ou qu'ils n'ont pas été fidéles à nous la représenter dans leur Massore.

Il y a des Juifs qui prétendent que la Massore vient de Moyse même; que c'est lui qui confia aux Anciens d'Israël la maniére de lire & d'expliquer le Texte sacré. D'autres en mettent l'origine sous Esdras, & sous les Membres de la grande Synagogue, lesquels vivoient de son tems. Enfin il y en a d'autres qui en fixent le commencement au cinquiéme siécle de l'Eglise, & qui croyent que ce sont les Maîtres de l'Ecole de Tibériade, qui en furent les premiers Auteurs. Mais on ne peut pas dire raisonnablement que Moyse soit Auteur de la Massore de tous les Livres de l'ancien Testament, puisqu'ils n'ont été composez que long-tems aprés lui. On ne peut pas dire non plus que sous Esdras, la maniére de lire & de diviser la Bible, ait été fixée, puisqu'il y a eu tant de diversitez dans la leçon du Texte, & dans la maniére de l'entendre, encore plusieurs siécles aprés lui; par exemple, dans les Septante, dans Aquila, dans Symmaque & dans Théodotion, qui souvent ne sont si différens entre eux, que parce que la maniére de lire le Texte, n'étoit pas fixée de leur tems. Elle ne l'étoit pas même encore du tems d'Origénes & de saint Jérôme, comme ce dernier Pere le témoigne en plus d'un endroit. (y)

Or

(y) *Hieronym. in Isai.* XXVI. 14. *& in Jerem. c.* XXII. *in cap.* III. *Habac.*

Or ce Pere, qui a vêcu dans le quatriéme siécle, & qui n'est mort que dans le cinquiéme, vers l'an 420. & qui dit si expressément, que la maniére de lire le Texte Hébreu, n'étoit pas fixée de son tems, rend fort suspect ce que les Rabbins (z) enseignent de l'invention des points par les Docteurs de Tibériade. Le Talmud, qui ne fut achevé, selon les uns, (a) que l'an 500. de J. C. ou, selon les autres, (b) que l'an 645. le Talmud, dis-je fournit encore des preuves qu'alors les points voyelles n'étoient point inventez. Il n'en dit jamais un mot, quoiqu'il ait eu tant d'occasions d'en parler Il rapporte même certaines histoires qui font juger qu'alors la maniére de lire le Texte, n'étoit point arrêtée. Par exemple, Joab Général des armées de David, revenant d'une expédition contre les Amalécites, le Roi lui demanda pourquoi il n'avoit pas entiérement exterminé ce peuple. Joab répondit qu'il avoit accompli tout ce que le Seigneur avoit ordonné contre Amalec, en disant; Exterminez tous les mâles d'Amalec; (en Hébreu; *facar*. (c)) David soutint qu'il falloit lire *socher* exterminez *la mémoire* d'Amalec: mais Joab répliqua que son Maître lui avoit toûjours dit de lire *facar*. Ce récit n'est qu'une fable; mais il prouve qu'alors la leçon de l'Hébreu étoit encore incertaine.

On cite le Livre intitulé Zohar, qui contient une conférence entre le Roi Cozar & quelques Juifs, & dans lequel on suppose l'usage des points voyelles, & on y dit que les mots composez de consones sans voyelles, sont comme des femmes sans habits, qui n'osent paroître en public. On veut que cette conférence se soit tenuë en 740. mais les plus habiles Critiques traitent de fable & le Livre & la conférence, & soutiennent que l'Ouvrage intitulé Zohar, ne fut composé que quatre cens ans aprés le septiéme siécle. Or personne ne nie qu'alors les points voyelles n'ayent été en usage.

Les Juifs ont aussi des Commentaires sur l'Ecriture, lesquels ils appellent *Midraschim*, qui ont été composez depuis le Talmud, & qui contiennent une infinité de remarques grammaticales, & de minuties sur les lettres, sur les mots, sur la maniére d'écrire & de lire. Or dans ces Commentaires, il n'y a pas un mot des points voyelles, & de tout le travail des Massoréthes. Le Livre des Scribes, ou *Sopherim*, qui est aussi postérieur au Talmud, puisque le Talmud y est cité comme un Ouvrage ancien, & approuvé de tout le monde; ce Livre des Scribes contient une infinité de détails concernant le Texte & l'écriture des Livres saints. On y marque la nature, les qualitez, la mesure du parchemin sur lequel ces Livres doivent être écrits; quel espace doit être entre chaque ligne, combien de mots chaque ligne doit avoir, & combien de lignes il doit y avoir en chaque page; combien il faut de ratures pour rendre un Volume profane, quelles lettres doivent être majuscules, &c. En un mot on remarque dans cet Ouvrage jusques aux moindres minuties sur le Texte; & toutefois on n'y dit pas un mot des points voyelles & des autres remarques des Massoréthes.

On trouve encore chez les Juifs deux autres Ouvrages postérieurs à ceux dont nous venons de parler, qui sont les Diversitez de leçons du Texte Hébreu, marquées par les Juifs Orientaux & par les Juifs Occidentaux. Les Juifs Occidentaux furent les premiers qui commencérent à revoir le Texte sur les Manuscrits, à compter les lettres, à marquer les mots défectueux, & ceux qui étoient pleins. Cet Ouvrage ayant été communiqué aux Juifs Orientaux qui vivoient à Babylone, & au-delà de l'Euphrate, ils l'examinérent, & confrontérent à leur tour le Texte Hébreu sur les Manuscrits. Ils remarquérent deux cens seize

(z) *Elias Levita in Exod.* XXVI. *Ubi laudat Abenezra, Kimchi, Judam Levitam.* (a) *Rab. Gedalias fol.* 35. *Abrah. Levit. Tzemah David.* (b) *Abravanel. Præf. in Pirkeavoth. Mos. Egypti. Præfat. in Jad Chazakah.* (c) זכר *Secher, memoria. Sacher. Mas.*

feize endroits dans lesquels leurs Manuscrits étoient différens de ceux de Jérusalem. Cette variété produisit entre eux deux partis, les Juifs de Jérusalem & ceux de Babylone se tenant chacun à ses Manuscrits & à son Texte. Ces disputes n'arrivérent que vers la fin du huitiéme siécle, ou au commencement du neuviéme. Ni les uns, ni les autres ne se prévalent point de l'autorité des Massoréthes, ni de leurs remarques. Il y a donc toute apparence qu'ils ne les connoissoient point encore.

Mais peu de tems aprés, dans la dispute qui s'éleva entre les Rabbins *Aaron Ben-Aser*, Chef de l'Ecole des Occidentaux, & *Moyse Ben-Mephtali*, Chef de l'Ecole des Orientaux, on parla beaucoup des points, des accens & des autres remarques sur la maniére de lire les termes de l'Ecriture; ce qui fait juger que ce fut dans l'intervale qui s'écoula entre l'an 840. auquel parurent les variétez de leçons des Occidentaux; & l'an 940. ou même 1050. auquel fleurissoient les Rabbins Ben-Aser & Ben-Nephtali, que les Massoréthes commencérent leur Ouvrage. Mais il ne fut pas si-tôt achevé. Il fallut un assez long tems pour le porter à sa perfection. Comme Aaron Ben-Aser présidoit à l'Ecole de Tibériade, cela a fait dire que la Massore avoit pris naissance dans cette ville. On peut voir toutes ces raisons déduites avec beaucoup plus d'étenduë dans les Exercitations du P. Morin, dans les Prolégoménes de Valton, & dans l'Ouvrage de Cappelle, intitulé: *Arcanum punctuationis revelatum*; dans Buxtorf, & dans tant d'autres Auteurs qui ont travaillé sur ce sujet.

Isaac Vossius (*d*) dit qu'il a manié plus de deux mille Manuscrits Hébreux, & qu'il n'en a vû aucun de ponctué, qui soit ancien de plus de six cens ans. Il défie tous les partisans des points voyelles d'en produire qui soient plus vieux, avec les points des Massoréthes. Que s'il s'en trouve quelques-uns de ponctuez, on découvre aisément que la ponctuation est nouvelle, & qu'elle a été ajoûtée au Manuscrit.

(*d*) *Isaac Voss. de 70. Interpp. Translat. c.* 30.

Enfin une preuve de la nouveauté de cette invention, c'est que les Exemplaires de la Bible qui se gardent en rouleau dans les Synagogues, sont encore aujourd'hui sans aucuns points. Il y a donc beaucoup d'apparence que cette invention n'est en usage que depuis que les Juifs ont commencé à avoir des Grammaires de leur Langue; ce qui n'arriva qu'au neuviéme siécle. Alors pour faciliter la lecture de l'Hébreu aux commençans, ils inventérent les points voyelles qui en fixent la lecture.

[Les Massoréthes crurent rendre un service essentiel à leur Nation, & à la Religion, en comptant jusqu'aux lettres des Livres sacrez. Ils trouvérent, par exemple, dans le Livre de la Généſe, douze grandes sections, ou *Paraschoth;* quarante-trois *Sedarim*, ou ordres; quinze cens trente-quatre versets, & soixante dix-huit mille cent lettres. Ils distinguérent le dégré de certitude qu'ils donnoient à leurs corrections par ces trois mots: *Keri*, lisez *chetib*, écrivez; *Sbbir*, conjecture. Quand, dans le Texte il y a une leçon manifestement vitieuse ou corrompuë, ils lui en substituent une autre; Voilà le *Chetib*. Si le mot est du nombre de ceux qu'on ne prononce pas par respect, par exemple, *Jehovah*, ils en employent un autre qu'il est permis de prononcer, comme *Elohi*, ou *Adonaï*; tout de même, si c'est un terme honteux, ou obscur, qu'on ne prononce pas par modestie, ils en mettent un autre qu'on prononce en sa place; Voilà le *Keri*, lisez. Enfin si la leçon qu'ils trouvent dans le Texte, est douteuse, ils marquent *Sbbir*, ou conjecture.

Autrefois toutes ces remarques critiques se mettoient à la fin des Bibles: aujourd'hui pour la facilité des Lecteurs on les met en marges, ou au bas des pages, & on rejette à la fin ce qui n'y peut entrer. On a prétendu que l'invention des points voïelles étoit aussi ancienne que Moïse, ou tout au moins qu'Esdras. Il s'est même trouvé des gens assez entêtez pour dire que l'original de la Bible réformée par Esdras, se voyoit en-

encore aujourd'hui à Boulogne dans le Couvent des Dominicains; & les Protestans dans la crainte que les Catholiques ne tirassent avantage de cette correction des Massoréthes, en faveur des traditions, dont ils font un principe de leur créance, ont cru qu'il étoit de leur interêt de soûtenir l'antiquité des points voyelles, s'éloignant même en cela du sentiment de Calvin & de Luther leurs principaux Reformateurs. Mais nous avons tâché de montrer la nouveauté des points voyelles dans cet article & nous réfuterons ceux qui en soûtiennent l'antiquité dans l'article, *Points voyelles.*]

MATERNE. Plusieurs Auteurs assez nouveaux, & peu assûrez, enseignent que Materne est le nom du Fils de la veuve de Naïm, qui fut ressuscité par JESUS-CHRIST, & qui fut, dit-on, envoyé dans les Gaules, & de là en Allemagne. En chemin il mourut; & saint Pierre en ayant été informé, envoya son bâton, qu'on appliqua sur le corps du mort, & qui le ressuscita. On lui attribuë la fondation des Eglises de Tréves, de Liége, de Tongres, de Cologne & de Strasbourg. Mais on manque de bons monumens pour prouver ces prétentions.

I. MATHAN, fils d'Eléazar, & pere de Jacob, & ayeul de saint Joseph époux de la trés-sainte Vierge. (e) Saint Luc, III. 23. donne pour pere à Joseph, *Heli fils de Mathath*: mais nous croyons qu'*Heli* est le même que Joachim pere de Marie, & beau-pere de Joseph; en sorte que saint Matthieu donne la généalogie directe de saint Joseph, & saint Luc celle de Marie. Voyez nôtre Dissertation qui est imprimée à la tête de saint Luc, & dans laquelle nous essayons de concilier ces deux Evangelistes sur la généalogie de nôtre Sauveur.

II. MATHAN, Prêtre de Baal, qui fut tué devant l'Autel de ce faux Dieu, par les ordres du Grand-Prêtre Joïada, (f) l'an du Monde 3126. avant J. C. 874. avant l'Ere vulg. 878.

III. MATHAN, pere de Saphatias. Ce dernier fut un de ceux qui furent menez captifs à Babylone par Nabuchodonosor, (g) l'an du Monde 3416. avant J. C. 584. avant l'Ere vulg. 588.

(e) *Matt.* I. 15. 16. (f) 4. *Reg.* XI. 19.

MATHANA, ou *Matthana*, campement des Israëlites dans le désert. *Num.* XXI. 18. 19. Eusébe dit qu'il est situé sur l'Arnon, à douze milles de Médaba, vers l'orient.

MATHANAI, fils de Hasem. 1. *Esdr.* X. 33.

MATHANIA, Chef de la neuviéme famille des Lévites. 1. *Par.* XXV. 16.

MATHANIAS, autrement *Sédécias*, Roi de Juda. Voyez *Sédécias*.

MATHANIAU, fils d'Héman Lévite. 1. *Par.* XV. 4.

MATHAREA, bourg à six milles du Caire en Egypte. On y montre un jardin qui porte du baume, & une fontaine où l'on croit que la sainte Vierge lava les langes de l'Enfant JESUS, pendant le tems qu'elle demeura avec saint Joseph en Egypte, fuyant la cruauté du Grand Hérode.

[On voit à l'entrée de Matharea ou de la Matharée, un *Makad*, ou Oratoire à la Turque, bâti sur les ruines d'une ancienne Eglise de Chrétiens Egyptiens. Dans le Makad il y a un petit réservoir fait de marbre de plusieurs couleurs, qui est toûjours plein d'eau, qui vient d'un puits qu'on croit miraculeux, & qui est à côté du *Makad*. Il est vaste & fort profond, son eau est toûjours claire, & excellente par sa douceur & sa légereté. Les Bachas la préférent à celle du Nil. Du *Makad* on passe dans un grand jardin rempli de beaux arbres, orangers, limoniers & entr'autres, d'un vieux sycomore, qui porte toutefois du fruit tous les ans. Ce jardin étoit autrefois tout rempli de l'arbrisseau qui porte le baume, & dont nous avons parlé ailleurs. Près du jardin on voit un obélisque qui est debout, & quelques restes de bâtimens qui font voir que ce lieu étoit autrefois considérable. Ce fut en ce lieu que Sélim campa, lorsqu'il prit le Caire en 1518.

Les Chrétiens du pays croyent que la sainte Vierge a demeuré quelque tems à la Matharée

(g) *Jerem.* XXXVIII. 1.

rée avec son fils JESUS, qu'elle s'est servie du réservoir qui est dans le Makad, & qu'elle a mis l'enfant JESUS reposer dans une niche qui y est creusée dans la muraille; c'est pourquoi les Religieux qui vont en ce lieu par dévotion, y disent quelquefois la Messe sur un Autel portatif. On ajoûte que le vieux sycomore du jardin dont on a fait mention, s'ouvrit miraculeusement pour y recevoir la sainte Vierge & l'enfant JESUS, & se referma incontinent pour les dérober à la poursuite des Soldats d'Hérode. On juge bien que c'est là une de ces traditions populaires, qui ne demande pas un examen sérieux & sévére. Il est certain que l'arbre est très-vieux, qu'il a été ouvert autrefois, & que ce n'est que depuis l'an 1656. que le morceau qui s'étoit séparé du tronc, fut rompu. Plusieurs Anciens ont avancé que les Idoles de l'Egypte furent renversées dans le moment que JESUS-CHRIST entra en Egypte (h): Ils appliquent à cette entrée ce passage d'Isaïe (i): *Le Seigneur monté sur une nuée légére entrera en Egypte, & les statuës des Egyptiens seront ébranlées en sa présence.*]

MATHAT, fils de Lévi, & pere de Héli. (k) Ce Héli est apparemment le même que saint Joachim, pere de la Vierge Marie.

I. MATHATA, fils de Nathan, & pere de Menna, un des ancêtres de JESUS-CHRIST selon la chair. *Luc.* III. 31.

II. MATHATA, fils d'Hasom, fut un de ceux, qui au retour de la captivité de Babylone, répudiérent leurs femmes, qu'ils avoient épousées contre la défense de la Loi. (l)

[MATIN, se met pour *promptement. Vous m'exaucerez le matin* (m), de bonne heure. *Le soir & le matin* font le jour, selon Moïse, parce que les anciens Hébreux commençoient leurs jours au soir, *à vespera in vesperam* (n). Le *matin* désigne la diligence avec laquelle on fait quelque chose. Le Seigneur dit qu'il s'est levé (o) de grand matin, pour inviter son peuple à retourner à lui (p). Le Psalmiste dit de même qu'il a loüé Dieu dès le matin (q), qu'il s'est empressé de lui rendre ses devoirs.

Ezéchiel (r): *Faciet sacrificium super eo cata manè, manè*; Le Prêtre de semaine offrira au Seigneur tous les matins le sacrifice ordinaire d'un Agneau. *Cata manè, manè* est une expression tirée du Grec, où la préposition *cata*, jointe à un nom qui signifie l'an, le jour, ou l'heure du jour, marque que l'action se réïtére chaque fois à cette heure, *cata manè*, chaque matin.

Sophonie (s): *Manè, manè judicium dabit in lucem*; Le Seigneur fera éclater sa justice de grand matin. *Manè, manè* redoublé, marque un très-grand matin. Amos v. 3. *Convertens in manè tenebras*; Dieu change *les ténébres en matin*; la nuit en jour. Joël II. 2. *Quasi manè expansum super montes, &c.* Comme la lumiére du point du jour paroît tout à coup sur les montagnes, ainsi les sauterelles se montreront sur le pays, &c.

Du matin au soir, marque un tems fort court; *De manè usque ad vesperam succidentur* (t); & le Psalmiste comparant la vie de l'homme à une fleur, dit que le matin elle se léve, elle fleurit, qu'ensuite elle se flétrit; & que le soir elle est desséchée & fanée (u); *Manè sicut herba transeat*; *manè floreat & transeat*; *vesperè decidat, induret & arescat, &c. La pluie du soir ou du matin*; ou plûtôt, *la pluie du printems & de l'automne*. Voyez sous l'article *Pluie*.]

MATRED, fille de Mésaab, mere de Métabel, & femme d'Adar. *Genes.* XXXVI. 39.

I. MATTHATHIAS, ou plûtôt *Mathathias*, fils de Sellum, de la race de Coré, Chef de la quatorziéme famille des Lévites. (x)

II. MAT-

(h) Voyez. *Athanas. de Incarnat. Verbi. Sozom. hist. Eccl. l.* 5. *c.* 21. *Cyrill. Catech.* X. *Operis Imp. in Matth.* (i) *Isai.* XIX. 1. (k) *Luc.* III. 24. (l) 1. *Esdr.* X. 33. (m) *Psalm.* LIV. 18. (n) *Genes.* I. 5.

(o) *Levit.* XXIII. 32. (p) *Jerem.* VII. 13. XI. 7. (q) *Psalm.* V. 5. LVIII. 17. XCI. 3. (r) *Ezech.* XLVI. 14. 15. (s) *Sophon.* III. 5. (t) *Job.* IV. 20. (u) *Psalm.* LXXXIX. 6. (x) 1. *Par.* XXV. 3.

II. MATTHATHIAS, fils de Nébo, se sépara de sa femme, parce qu'elle n'étoit pas Juive. (y)

III. MATTHATHIAS, fils de Jean, de la famille de Joarib, & de la race des Sacrificateurs, se rendit fort célébre pendant la persécution d'Antiochus Epiphanes. (z) Il étoit à Jérusalem, lorsqu'Apollonius y arriva avec les ordres impies d'Antiochus. Matthathias se retira à Modin sa patrie, pour laisser passer cette tempête, ou pour y attendre que Dieu lui fit naître quelque occasion de signaler son zéle pour sa Religion & pour sa patrie. (a) Matthathias n'y fut pas longtems, que ceux qui étoient envoyez par le Roi Antiochus Epiphanes, y vinrent, pour contraindre ceux qui étoient à Modin, à sacrifier, & à abandonner la Loi de Dieu. Plusieurs du peuple y consentirent, & se joignirent aux Officiers du Roi: mais Matthathias & ses fils démeurérent fermes; & lorsqu'on vint à lui, pour le solliciter à sacrifier, parce qu'il étoit le premier de la ville, il haussa sa voix, & déclara que quand toutes les nations du monde & tout le peuple de Juda obéïroient à Antiochus, il ne lui obéïroit jamais dans une chose de cette nature. Et comme il cessoit de parler, un certain Juif s'étant avancé pour sacrifier aux Idoles devant tout le monde, Matthathias fut saisi d'indignation & de douleur; & emporté par son zéle, il se jetta sur cet homme, & le tua sur l'Autel même où il vouloit offrir de l'encens à l'Idole. Il tua en même-tems l'Officier que le Roi avoit envoyé pour contraindre le peuple à sacrifier; & ayant renversé l'Autel, il s'écria: Quiconque est zélé pour la Loi, & veut demeurer ferme dans l'alliance du Seigneur, me suive.

Or Matthathias avoit cinq fils; *Jean*, surnommé Gaddi; *Simon*, surnommé Thasi; *Judas*, appellé Macchabée; *Eléazar*, surnommé Abaron; & *Jonathas*, surnommé *Apphus*. Il se retira donc dans les montagnes avec ses cinq fils, & il y fut suivi par plusieurs bons Israëlites, qui abandonnérent leurs biens, pour se soustraire à la persécution, & pour ne point abandonner la Loi de leur Dieu. Alors les Officiers & les troupes du Roi qui étoient à Jérusalem, ayant appris la résistance de Matthathias & des autres Juifs de Modin, marchérent incontinent contre eux, dans le dessein de les attaquer le jour du Sabbat. Ils attaquérent en effet ces pauvres Israëlites, qui se laissérent massacrer sans aucune résistance, ne voulant pas violer le repos du Sabbat. Mais Matthathias en ayant été informé, en fit un grand deüil; & s'étant assemblé avec ses fils & ses amis, ils délibérérent sur ce qu'il y auroit à faire, si on les attaquoit le jour du Sabbat; & ils résolurent de se défendre, & de combattre ce jour-là, si on les attaquoit; de peur que les ennemis se prévalant de leur religion, ne les fissent tous périr, en les attaquant ce jour-là.

Alors les Assidéens, qui étoient les plus religieux & les plus vaillans d'Israël, & tous ceux qui aimoient véritablement la Loi, se joignirent à Matthathias & à ses fils; ils formérent tous ensemble un corps d'armée, & ils se jettérent sur les prévaricateurs d'Israël, qui avoient abandonné la Loi de leurs peres. Ils en tuérent un grand nombre, & obligérent les autres à se sauver chez les nations infidelles, pour y trouver leur sûreté. Aprés cela, Matthathias alla par tout le pays, détruisit tous les Autels dédiez aux faux Dieux, circoncit les enfans qui n'avoient pas reçû la circoncision, poursuivit les enfans de l'orgüeil, & délivra la Loi de l'asservissement des nations, & de la puissance du Roi.

Matthathias sentant que le tems de sa mort approchoit, (b) fit venir ses fils, & leur dit: Le regne de l'orgüeil s'est affermi; voici un tems de châtiment & de ruine, d'indignation & de colére. Ainsi, mes enfans, soyez les vrais zélateurs de la Loi, & donnez vos vies pour l'alliance de vos peres. Souvenez-vous du

(y) 1. *Esdr*. X. 43. (z) 1. *Macc*. II. 1. 2. & *seq*.
(a) An du Monde 3837. avant J. C. 163. avant l'Ere vulg. 167.

(b) An du Monde 3838. avant J. C. 162. avant l'Ere vulg. 166. 1. *Macc*. II. 49.

du zéle de vos ancêtres, & des grandes actions qu'ils ont faites. Ne craignez ni la puissance, ni les paroles de l'homme pécheur; armez-vous de force, & agissez vaillamment pour la défense de la Loi. C'est le moyen de parvenir à une vraye & solide gloire. Je sçai que Simon vôtre frere est homme de conseil; écoutez-le toûjours, & il vous tiendra lieu de pere. Judas Maccabée a toûjours paru fort & vaillant dés sa jeunesse; qu'il soit Général de vos troupes, & il vous conduira à la guerre. Demeurez unis avec tous ceux qui sont fidéles à la Loi, & vengez vôtre peuple de ses ennemis. Aprés cela, il les benit, & fut réüni à ses peres. Il fut enterré à Modin dans le sépulcre de ses peres, & tout Israël le pleura, & fit un grand deüil à sa mort. Il ne fut qu'environ un an à la tête du peuple. Quelques-uns (c) ont prétendu qu'il avoit été Grand-Prêtre des Juifs. On fonde ce sentiment sur ce que Matthathias décida que dans le cas de nécessité, on pouvoit combattre & se défendre le jour du Sabbat. Mais cette décision ne prouve point ce que l'on prétend, & on n'a aucune preuve qu'il ait jamais fait aucune fonction de la souveraine Sacrificature dans le Temple, qui étoit alors profané & abandonné aux Gentils. D'ailleurs Ménélaüs & Alcime vivoient encore en ce tems-là; & quoiqu'ils fussent intrus & trés-vicieux, ils ne laissoient pas de passer pour souverains Pontifes.

IV. MATTHATHIAS, fils de Simon Maccabée, (d) & petit-fils de celui dont nous venons de parler. Il fut tué en trahison avec son pere & un de ses freres par Ptolemée gendre de Simon, dans le château de Doch ou Dog. (e)

I. MATTHIAS. Saint Matthias Apôtre fut d'abord au rang des Disciples du Sauveur, & il est du nombre de ceux qui avoient été avec lui depuis le Baptême de saint Jean-Baptiste, jusqu'à l'Ascension. (f) Il y a toute apparence qu'il fut du nombre des septante Disciples, comme l'enseignent saint Clément d'Aléxandrie, & quelques autres Anciens. (g) Nous ne sçavons rien de sa jeunesse & de son éducation; car nous ne comptons pas pour quelque chose ce qu'on en lit dans Abdias. Aprés l'Ascension du Sauveur, les Apôtres s'étant retirez à Jérusalem, pour y attendre la venuë du Saint-Esprit, qui leur avoit été promis, (h) Pierre se levant au milieu des Freres qui étoient au nombre d'environ six-vingt, il leur dit: Il faut que ce que le Saint-Esprit a prédit dans l'Ecriture, par la bouche de David, touchant Judas, qui a été le conducteur de ceux qui ont pris JESUS, soit accompli. Il étoit dans le même rang que nous, & avoit part au même ministére; mais ayant livré son Seigneur, il a acquis un champ de la récompense de son péché; c'est-à-dire, il a fourni aux Prêtres de quoi achetter un champ, en leur rendant ce qu'ils lui avoient donné pour récompense de son crime & de sa trahison. Il s'est livré au désespoir, il s'est pendu, il a crevé par le milieu du ventre, & toutes ses entrailles se sont répanduës.

C'est de lui qu'a parlé le Psalmiste, en disant: Que leur demeure devienne déserte, qu'il n'y ait personne qui l'habite, & qu'un autre prenne sa place dans l'Episcopat, (i) ou dans l'intendance, l'inspection, l'emploi qui lui avoit été confié. Il faut donc qu'entre ceux qui ont été en nôtre compagnie pendant tout le tems que le Seigneur JESUS a vêcu parmi nous, à commencer au baptême de Jean, jusqu'au jour qu'il est monté au Ciel, on en choisisse un qui soit avec nous témoin de sa Résurrection. Alors ils en présentérent deux; Joseph, appellé Barsabas, & surnommé le Juste; & Matthias; & se mettant en priéres, ils dirent: Seigneur, vous qui connoissez les cœurs de tous les hommes, montrez-nous lequel de ces deux vous avez choi-

(c) *Abulens. Torniel. Salian. Serrar. Fuller. Genebr. Tirin. Abenezra Joseph Gorionid. Chronic. Hebr.* (d) 1. *Macc.* XVI. 14. 15. 16. (e) L'an du Monde 3869. avant J. C. 131. avant l'Ere vulg. 135. (f) *Act.* I. 21. 22.

(g) *Clem. Alex. l. 4. Strom. p.* 488. *Beda Retract. in Act. c. 6. p. 3. Euseb. l. 1. c. 2. hist. Eccl. Epiphan de Christo c.4.* (h) *Act.* I.15.16.*& seq.* (i) *Psalm.* CVIII.8. *Καὶ τὴν Ἐπισκοπὴν αὐτοῦ λάβοι ἕτερος.*

choisi, afin qu'il entre dans ce ministère, & dans l'Apostolat, dont Judas est déchû par son crime. Aussi-tôt ils les tirérent au sort, & le sort tomba sur Matthias; & dés-lors il fut associé aux onze Apôtres. Nous avons traité la question des élections par le sort dans une Dissertation imprimée à la tête des Actes des Apôtres.

Les Grecs croyent que ce Saint a prêché, & qu'il est mort dans la Colchide. (*k*) Sa vie publiée par un Moine de S. Matthias de Tréves, qui dit en avoir reçu l'Original Hébreu d'un Juif, qui le lui expliqua en langue vulgaire, dans le douziéme siécle; (*l*) cette Vie porte que saint Matthias étoit de Bethléem, de la Tribu de Juda, d'une naissance illustre; qu'il fut trés-bien instruit dans sa jeunesse par un homme incomparable, nommé Siméon; qu'aprés la Pentecôte, il eut pour partage la Palestine, où il prêcha avec beaucoup de succés, & ou il fit plusieurs miracles: Que trente-trois ans aprés la Passion, le jeune Ananus ayant fait mourir saint Jacques le Mineur à Jérusalem, saint Matthias fut pris dans le même tems dans la Galilée, & amené devant Ananus, qui voyant qu'il persistoit à confesser JESUS-CHRIST, le condamna à être lapidé: ce qui fut aussi-tôt exécuté; & puis on lui trancha la tête. Mais cette histoire ne passe pas pour fort authentique; & il y a plus d'un Sçavant qui la regardent comme une pieuse fable. On croit avoir ses Reliques à Rome: mais la fameuse Abbaye de S. Matthe, prés de Tréves, se vante du même avantage, &, comme l'on croit, avec plus de fondement. Les Grecs font sa Fête le 9. d'Août, & les Latins le 24. de Février.

Les anciens hérétiques ont supposé un faux Evangile à saint Matthias, & les Peres (*m*) n'en ont parlé que pour le rejetter, & pour témoigner que l'Eglise ne le recevoit pas. Saint Clément d'Aléxandrie (*n*) cite quelque chose *des traditions de saint Matthias.* Il y a assez d'apparence que c'étoient les hérétiques Basilidiens, Marcionites & Valentiniens, qui avoient forgé ces mauvais Ouvrages, puisqu'ils se vantoient de suivre les sentimens de saint Matthias. (*o*) Voici ce qu'on citoit de ce saint Apôtre: *Si le voisin de l'élû pêche, l'élû pêche lui-même; car s'il s'étoit conduit comme le veut la raison*, ou le verbe, *son voisin auroit eu tant de respect pour sa vie, qu'il n'auroit point pêché.* Et ailleurs: (*p*) *Qu'il faut combattre sa chair, & en user de maniére qu'on ne lui accorde rien pour la sensualité & pour le plaisir, mais faire croître son ame par la foi & la science.* Et encore: (*q*) *Admirez les choses présentes.* C'est-là le dégré pour parvenir à une connoissance plus relevée. Le même saint Clément dit que quelques-uns confondoient saint Matthias avec Zachée le Publicain: (*r*) mais ce sentiment n'est pas soutenable, puisque Zachée ne fut converti que peu de jours avant la Passion du Sauveur; (*s*) & que saint Matthias, comme on l'a vû, avoit été des premiers Disciples de JESUS-CHRIST. (*t*)

II. MATTHIAS, fils de Théophile Grand-Sacrificateur des Juifs, succéda à Simon fils de Boëthus, l'an du Monde 3999. un an avant la naissance de JESUS-CHRIST, & quatre ans avant l'Ere vulgaire. Il ne fut qu'un an souverain Pontife. Il eut pour successeur Joazar, fils de son prédécesseur Simon. Hérode le Grand déposa Matthias, parce qu'il crut qu'il étoit entré dans le complot de Matthias fils de Margaloth, & de Judas fils de Sariphée qui avoient arraché de dessus la porte du Temple, une aigle d'or que ce Prince y avoit fait mettre. (*u*) Joseph raconte (*x*) que durant le Pontificat de Matthias, ce Grand-Prêtre étant tombé en pollution la nuit qui précédoit le jour de l'Expiation solemnelle, & se trouvant par-là hors d'état de faire les fonctions de son ministére, commit pour ce jour-là en sa place Joseph fils d'Ellem son parent,

(*k*) *Vide Bolland.* 24. *Februar. p.* 432. 433. (*l*) *Vide apud Bolland. loco citato. p.* 441. *& seq.* (*m*) *Origen. in Luc. homil.* 1. *p.* 210. *Euseb. l.* 3. *c.* 25. *hist. Eccl. Innoc. I. tom.* 2. *Concil. Labb. p.* 1256. (*n*) *Clem. Strom. l.* 2. *p.* 380. *a. & l.* 7. *p.* 748. *c.*

(*o*) *Clem. Alex. Strom. l.* 7. *p.* 765. (*p*) *Stromat. l.* 3. (*q*) *Clem. Alex. Stromat. l.* 4. (*r*) *Stromat. l.* 2. (*s*) *Luc.* XIX. 2. 3. (*t*) *Act.* I. 21. 22. *& seq.* (*u*) *Joseph. Antiq. l.* 17. *c.* 8. (*x*) *Joseph. Antiq. l.* 17. *c.* 8.

rent, qui exerça la souveraine Sacrificature un seul jour.

III. Matthias, fils d'Ananus, Grand-Prêtre des Juifs, succéda à Simon Cantharus l'an du Monde 4044. de J. C. 44. de l'Ere vulgaire 41. Il eut pour successeur Ælioneus fils de Cithéus, l'an du Monde 4045. n'ayant gardé qu'un an cette Dignité. Joseph (y) raconte que le Roi Agrippa ayant offert la grande Sacrificature à Jonathas fils d'Ananus, il s'en excusa, disant qu'il se croyoit indigne d'un tel honneur, & qu'il lui suffisoit de l'avoir possédé déja une fois; car il avoit été Grand-Prêtre auparavant: mais en même-tems il suggéra au Roi Matthias son frere, comme plus propre à cet emploi. Ce qui fut agréé par Agrippa.

IV. Matthias, fils de Théophile, Grand-Prêtre des Juifs, succéda à Jesus fils de Gamaliel, l'an du Monde 4068. de J. C. 68. de l'Ere vulgaire 65. Il fut déposé trois ans aprés, pour faire place à Phannias fils de Samuël, dernier Grand-Prêtre de cette nation, & sous lequel le Temple fut pris & brûlé par les Romains, l'an 73. de J. C. 70. de l'Ere vulgaire. Ce fut sous Matthias que la guerre s'alluma entre les Juifs & les Romains. (z) Matthias persuada au peuple de faire venir dans Jérusalem Simon de Gioras, pour l'opposer à Jean, & pour balancer sa trop grande autorité. (a) Mais Simon se voyant maître de la ville, oublia les obligations qu'il avoit à Matthias, & il le fit mourir avec trois de ses fils, sans vouloir seulement les entendre; (b) car on les accusoit de favoriser les Romains.

V. Matthias, Juif du parti des Macédoniens ou des Syriens, fut envoyé par Nicanor à Judas Maccabée, pour lui faire des propositions de paix. (c) Le nom de *Matthias*, est comme l'abrégé de *Matthanias* ou de *Matthathias*, qui signifie *le don de Dieu*.

(y) *Antiq. l. 19. c. 6. p. 676.* (z) *Joseph. de Bello. l. 5. c. 33. p. 938. d.* (a) An de J. C. ou de l'Ere vulg. 66. (b) *Joseph. de Bello, l. 5. c. 33. p. 938. d. e. f.* An de l'Ere vulg. 70. de J. C. 73. (c) 2. *Macc.* XIV. 19. An du Monde 3843. avant J. C. 157. avant l'Ere vulg. 161.

MATTHIEU. Saint Matthieu Apôtre & Evangéliste, étoit fils d'Alphée, (d) Galiléen de naissance, Juif de Religion, & Publicain de profession. On examinera ci-aprés ce que c'étoit que les *Publicains*, Voyez leur article. Les autres Evangélistes l'appellent simplement *Levi*, qui étoit son nom Hébreu. Pour lui, il se nomme toûjours *Matthieu*, qui étoit apparemment le nom qu'on lui donnoit dans sa profession de Publicain ou de Commis pour recevoir les impôts. Il décrit sans ménagement sa premiére profession, pour relever davantage la grace que Jesus-Christ lui avoit faite, en l'élevant à l'Apostolat. Sa demeure ordinaire étoit à Capharnaüm; & il avoit son bureau hors de la ville & sur la mer de Tibériade, qui en est proche. C'est-là où il étoit, lorsque Jesus l'appella à sa suite. (e) Matthieu l'ayant oüi, le suivit aussi-tôt, sans perdre un moment, & sans se mettre en peine d'arranger ses affaires, & de mettre ordre à ses comptes. (f)

Porphyre & l'Empereur Julien (g) accusoient saint Matthieu de légéreté, d'avoir ainsi suivi inconsidérément un homme, qu'il ne connoissoit point: mais saint Jérôme (h) répond à cela, qu'il est tres-probable que saint Matthieu avoit eu auparavant connoissance des miracles & de la doctrine de Jesus-Christ, qu'il l'avoit pû entendre prêcher plusieurs fois; enfin que l'éclat de la Divinité du Sauveur, qui étoit cachée sous son humanité, étoit seule capable d'attirer à lui sur le champ tous ceux qui le voyoient seulement. Saint Augustin (i) dit que dans cette occasion saint Matthieu se sentit vivement touché d'un attrait intérieur, qui le détermina doucement & agréablement, mais puissamment & invinciblement, à suivre Jesus-Christ.

Saint Matthieu ayant renoncé à sa profession, à tous ses biens & à toutes ses prétentions,

(d) *Marc.* II. 14. *Luc.* V. 27. (e) *Matt.* IX. 9. *Marc.* II. 14. *Luc.* V. 27. (f) *Vide Hieronym. & Chrysost. in Matt.* IX. (g) *Porphyr. & Julian. apud Hieron. in Matt.* IX. (h) *Hieronym. ibidem* (i) *Aug. de gratia Christi contra Pelag. & Cœlest. c. 22. & lib. de gestis Pelagii, &c.*

tions, invita le Sauveur à manger dans sa maison. (k) JESUS s'y trouva avec ses Disciples, & plusieurs Publicains & autres personnes de la connoissance de saint Matthieu, se mirent aussi à table avec lui. Ce que les Pharisiens ayant vû, ils dirent aux Disciples du Sauveur : Pourquoi vôtre Maître mange-t-il avec des Publicains & des gens de mauvaise vie? JESUS les ayant entendus, leur dit: Ce ne sont point les sains, mais les malades, qui ont besoin de médecins, C'est pourquoi allez, & apprenez le sens de cette parole : J'aime mieux la miséricorde, que le sacrifice, car je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs. Voilà tout ce que l'Evangile nous apprend de saint Matthieu. Ce que dit l'Ecriture qu'il étoit *fils d'Alphée*, a fait dire à quelques anciens; (l) & à tous les nouveaux Grecs, qu'il étoit frere de *Jacques fils d'Alphée*, ou le Mineur, nommé autrement frere du Seigneur: mais il n'y a en cela aucune apparence. Voyez ci-devant *Cléophas* & *Alphée*. Il fut fait Apôtre la même année qu'il fut couverti; & par conséquent il fut appellé à l'Apostolat la premiére année de la prédication de JESUS-CHRIST. Il est quelquefois nommé le septiéme entre les Apôtres, & quelquefois le huitiéme.

Saint Clément d'Aléxandrie (m) dit qu'il ne mangeoit jamais de viande, & qu'il se contentoit pour sa nourriture, de fruits, de légumes & d'herbes. Le sentiment le plus commun parmi les Anciens & les Modernes, (n) est qu'il prêcha & souffrit le martyre dans la Perse, ou chez les Parthes, ou dans la Carmanie, qui obeïssoit alors aux Parthes. Rufin, (o) Socrate, (p) le faux Abdias & plusieurs autres le font prêcher & mourir dans l'Ethiopie. Saint Clément d'Aléxandrie (q) cite d'Héracléon Disciple de Valentin, que saint Matthieu est sorti de ce monde non par le martyre, mais par une mort naturelle; ce que le Ménologe de Basile, & quelques Grecs paroissent suivre. Mais d'autres Grecs disent aussi quelquefois qu'il a consommé sa vie par le feu. Nicéphore (r) dit qu'ayant par ses priéres éteint le feu qui étoit allumé autour de lui, il rendit son ame en paix. Adon & les autres Latins disent qu'il est mort par le martyre; & Abdias Auteur peu certain, le décrit ainsi. Il dit que Hirtacus Roi d'Ethiopie, frere & successeur d'Æglippus, souhaitant ardemment d'épouser Iphigénie, fille du Roi son frere, laquelle étoit déja consacrée à Dieu, & le saint Apôtre lui ayant représenté qu'il ne le pouvoit faire sans crime, parce qu'elle étoit consacrée à Dieu; ce Prince en colére envoya un de ses gardes, qui lui coupa la tête. Il voulut ensuite faire brûler Iphigénie dans sa maison; mais les flammes furent portées par un vent violent contre la maison d'Hirtacus, qui en fut entiérement consumée.

L'Eglise Latine fait aujourd'hui la Fête de saint Matthieu le 21. de Septembre, auquel elle est marquée dans Béde, & dans le Sacramentaire de saint Grégoire. Les Martyrologes de saint Jérôme, qui la mettent le même jour, la marquent aussi le 7. d'Octobre & le 6. de May, auquel le Martyrologe Romain célébre aujourd'hui la translation de son Corps. On asûre (s) qu'il fut transporté d'Ethiopie en Bretagne, ou en Bithynie; que de là il fut apporté à Salerne, dans le Royaume de Naples en Italie, en l'an 954. où on le trouva en 1080. Le Duc Robert y fit bâtir une grande Eglise sous son nom, où son Corps fut mis du tems de Grégoire VII.

Quelques Anciens, comme Clement Aléxandrin (t) & Origénes, (u) & quelques Modernes, comme Grotius, (x) distinguent saint Matthieu de Levi fils d'Alphée, marqué dans

(k) *Matt.* IX. 10. 11. *&c.* (l) *Chrysost. in Matt. homil.* 33. *p.* 381. *Theodoret. in Psal.* LXVII. 28. *p.* 659. *Vide Bolland.* 21. *Maii*, *p.* 19. r. (m) *Clem. Alex. Padag. l.* 2. *c.* 1. (n) *Paulin. carm.* 26. *Ambros. in Psal.* 46. *Martyrolog. S. Hieronym. & alii.* (o) *Rufin. l.* X. *c.* 9. *hist. Eccl.* (p) *Socrat. l.* 1. *c.* 19. (q) *Clem. Alex. l.* 4. *Strom. p.* 502.

(r) *Nicephor. l.* 2. *c.* 41. (s) *Vide Baron. an.* 954. §. 2. & 1080. §. 43. (t) *Clem. Alex. l.* 4 *Strom. p.* 502. (u) *Origen. l.* 1. *contra Cels. p.* 48. (x) *Grotius ad Matt.* IX. *Vide & Cleric. ad Hammond. in Luc.* V. 27.

dans saint Marc & dans saint Luc. (*y*) Voici les raisons de cette conjecture. 1°. Saint Matthieu n'est jamais nommé Lévi, ni Lévi Matthieu, dans les Livres du nouveau Testament. 2°. Héracléon cité dans saint Clément d'Aléxandrie, parle de saint Matthieu & de Lévi, comme de deux personnes différentes; & saint Clément ne réfute point cette opinion; il semble donc l'adopter. 3°. Origénes écrivant contre Celse, dit que Lévi le Publicain, qui suivoit JESUS-CHRIST, n'est pas du nombre des Apôtres, *si ce n'est selon quelques Exemplaires de l'Evangile de saint Marc*. En effet quelques Exemplaires de saint Marc, & entre autres, l'ancien Manuscrit de Cambrige, lisent dans saint Marc, II. 14. *Jesus vit Jacques fils d'Alphée;* d'autres, *il vit Matthieu le Publicain*, au lieu de, *Lévi le Publicain*, qu'on lit dans la Vulgate, & dans la plûpart des Manuscrits Grecs, & dans tous les Imprimez. Grotius dit que Lévi pouvoit être le Maître du Bureau, & Matthieu l'un de ses Commis; & que le festin auquel assista JESUS, se fit non dans la maison de Matthieu, mais dans celle de Lévi.

Mais ces raisons suffisent-elles pour détruire un sentiment si ancien, si bien fondé, si universellement reçû dans l'Eglise? L'opinion particuliére d'Héracléon, le doute d'Origénes, le silence de saint Clément, qui ne réfute pas Héracléon, la leçon de quelques Manuscrits doivent-ils l'emporter sur le consentement de tous les autres Exemplaires imprimez & manuscrits, sur le consentement de tous les autres Peres & de tous les Auteurs Ecclésiastiques, depuis le siècle des Apôtres, jusqu'aujourd'hui? Ajoûtez qu'Origénes lui-même dans la Préface de son Commentaire sur l'Epître aux Romains, & dans un Fragment cité dans la Chaîne sur saint Matthieu, confirme le sentiment commun. Ajoûtez que M. Cotelier (*z*) & Dodrelle (*a*) croyent que Lévi qu'Héracléon distingue de saint Matthieu, n'est pas Lévi le Publicain, mais *Lebbée*, qui est le même que saint Thadée Apôtre.

Saint Matthieu écrivit son Evangile, avant qu'il partît de Judée pour aller prêcher dans la Province qui lui avoit été assignée; les Fidéles de la Palestine l'ayant prié de leur laisser par écrit ce qu'il leur avoit enseigné de vive voix. (*b*) Quelques Peres (*c*) enseignent qu'il en fut aussi prié par les Apôtres. Il l'écrivit à Jérusalem en Langue Hébraïque ou Syriaque, qui étoit alors commune dans la Judée. On croit qu'il commença à y travailler vers l'an 41. de l'Ere vulgaire, & la huitiéme année aprés la Résurrection du Sauveur. Presque tous les anciens Manuscrits Grecs le marquent ainsi à la fin de son Evangile. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, suivi de Baronius & de Cornelius à Lapide, veulent qu'il l'écrivit à l'occasion de la premiére dispersion des Apôtres, aprés la mort de saint Etienne, vers la troisiéme ou quatriéme année aprés la Résurrection de JESUS-CHRIST. Saint Irénée croit qu'il le composa pendant que saint Pierre & saint Paul prêchoient à Rome, & fondoient l'Eglise de JESUS-CHRIST. Ce qui revient à l'an 61. de l'Ere commune. Mais s'il est vrai que saint Matthieu soit le premier qui ait écrit l'Evangile, comme on le croit communément, & que saint Marc l'ait abrégé vers l'an 43. de J. C. il s'ensuit clairement qu'on le doit mettre avant l'an 61. de nôtre Ere vulgaire, & qu'il suffit de le placer vers l'an 41.

[Les Mahométans croyent qu'il écrivit son Evangile à Aléxandrie; mais les Chrétiens Orientaux disent seulement que S. Barthelemi porta l'Evangile de S. Matthieu en Egypte, & de-là en Ethiopie. Eutychius Patriarche d'Aléxandrie, dit que S. Jean l'Evangéliste, outre son Evangile qu'il écrivoit, traduisit aussi d'Hébreu en Grec celui de S. Matthieu.]

L'Evangile Hébreu, ou plûtôt Syriaque de saint

(*y*) *Marc.* II. 14. *& Luc.* V. 27. (*z*) *Coteler. Not. in Constitut. Apost. l.* 8. *c.* 22. (*a*) *Dodrell. Dissert.* 1. *ad Iren. p.* 44.

(*b*) *Euseb. l.* 3. *hist. Eccl. c.* 24. *Chrysost. in Matt. homil.* 1. *Irenæ l.* 3. *c.* 1. *Hieronym. de Viris illustr.* (*c*) *Iren. & Euseb.*

ſaint Matthieu, *Chaldaïco Syroque sermone, sed Hebraïcis litteris ſcriptum*, comme parle ſaint Jérôme, (*d*) fut en uſage pendant un long tems, parmi les Juifs convertis au Chriſtianiſme. Et lorſqu'ils ſe retirérent à Pella, quelque tems avant le ſiége de Jéruſalem par les Romains, ils l'emportérent avec eux. De là cet Evangile ſe répandit dans la Décapole, & dans tout le pays de de-là le Jourdain, où les Chrétiens hebraïzans s'en ſervoient encore du tems de ſaint Epiphane (*e*) & d'Euſébe de Céſarée. (*f*) Mais ces Chrétiens ne conſervérent pas ce ſacré dépôt avec aſſez de fidélité; ils y ajoûtérent diverſes particularitez, qu'ils pouvoient avoir appriſes de la bouche des Apôtres, ou de leurs premiers Diſciples; ce qui le rendit d'abord ſuſpect aux autres Fidéles. Enſuite les Ebionites l'ayant corrompu par des additions ou retranchemens favorables à leurs erreurs, il fut abandonné par les autres Egliſes, qui conſervoient la ſaine doctrine, & qui s'attachérent à l'ancienne Verſion Grecque qui en avoit été faite ſur l'Hébreu ou le Syriaque, peu de tems aprés ſaint Matthieu.

Du tems d'Origénes, (*g*) l'Evangile Hébreu des Chrétiens hébraïzans ne paſſoit déja plus pour authentique. Euſébe le met parmi les Ecrits ſuppoſez; & les paſſages que l'on en trouve dans les anciens Peres, ſi différens du Grec que nous avons, ſont aſſez voir qu'il n'étoit que trop altéré. En voici quelques exemples. Il y étoit porté que cet homme à qui Jesus-Christ dit: *Allez, vendez ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & ſuivez moi*; que cet homme, dis-je, s'en alla, grattant ſa tête. (*h*) Saint Clément d'Aléxandrie (*i*) cité du même Evangile: *Celui qui admirera, regnera; & celui qui regnera, ſe repoſera*; & ces autres: (*k*) *Mon ſecret eſt à moi, & à ceux de ma maiſon.* Origénes (*l*) fait dire à Jesus-Christ, ſuivant l'Evangile des Hébreux, *Ma mere le Saint-Eſprit m'a pris par un de mes cheveux, & m'a tranſporté ſur la haute montagne du Thabor.* Dans l'Hébreu, *Ruach*, qui ſignifie *l'Eſprit*, eſt du féminin; d'où vient qu'il dit: *Ma mere le* Saint-Eſprit. Ailleurs on y liſoit que le Saint-Eſprit parlant à Jesus-Christ, lorſqu'il ſortit du baptême de Jean, lui dit: *Mon Fils, j'attendois vôtre venuë dans tous les Prophétes: vous êtes mon Fils bien-aimé, qui regnez éternellement.* Et encore: *La Mére de Jeſus & ſes freres lui diſoient: Voilà Jean qui baptiſe pour la rémiſſion des péchez; allons nous faire baptiſer par lui: mais il leur répondit: Quel mal ai-je fait, pour me faire baptiſer par lui? ſi ce n'eſt que cela même que je viens de dire, ne ſoit un péché d'ignorance.*

L'Evangile Hébreu de ſaint Matthieu, qui avoit été corrompu par les Ebionites, qui ſe ſéparérent d'eux, & tombérent dans pluſieurs erreurs ſur la Divinité de Jesus-Christ, & ſur la virginité de Marie; cet Evangile demeura aſſez long-tems dans ſa pureté entre les mains des Nazaréens, ou des premiers Fidéles de la Paleſtine. Il y avoit encore de ces Nazaréens du tems de ſaint Jérôme, (*m*) & il ne leur reproche aucune erreur ſemblable à celle des Ebionites. Ils ne retranchoient rien de l'Evangile, & rejettoient avec mépris les traditions des Phariſiens, quoique fort zélez d'ailleurs pour les obſervations de la Loi. Au reſte le vrai Evangile Hébreu de ſaint Matthieu ne ſubſiſte plus, que l'on ſçache, en aucun endroit, car ceux que Sébaſtien Munſter & du Tillet ont fait imprimer, ne ſont d'aucune autorité, puiſqu'ils ſont modernes, & traduits en Hébreu ſur le Latin ou ſur le Grec. (*n*) D'autres ont ſoutenu que l'Evangile Syriaque de ſaint Matthieu, qui eſt imprimé à part, & dans les Polyglottes, étoit le Texte original de ſaint Matthieu: mais ceux qui l'ont examiné avec plus de ſoin, remarquent que cette

(*d*) *Hieronym. l. 3. adverſ. Pelag. c. 1.* (*e*) *Epiphan. hæreſ. 29. c. 7.* (*f*) *Euſeb. hiſt. Eccl. l. 3. c. 25.* (*g*) *Origen. in Matt. homil. 8. edit. Latin.* (*h*) *Vide apud Origen. loc. citato.* (*i*) *Clem. Alex. l. 1. Stromat.* (*k*) *Clem. Alex. l. 5. Strom.* (*l*) *Origen. in Joan. t. 2. p. 58.*

(*m*) *Hieronym. in Iſai.* VIII. 9. XXIX. 20. XXXI. 6. (*n*) *Vide Grot. initio Comment. in Matt. Huët. de Claris Interpp. §. 12. Mill. Proleg. 1236.*

Traduction est faite sur le Grec. Voyez les Prolégoménes de M. Mille, & nôtre Préface générale sur le nouveau Testament.

La Version Grecque que nous avons de l'Evangile de saint Matthieu, & qui passe aujourd'hui pour l'Original, a été faite dés les tems apostoliques. L'Auteur en est inconnu. On l'a attribuée au hasard à qui l'on a jugé plus à propos: les uns, à saint Matthieu lui-même; les autres, à saint Jacques le Mineur Evêque de Jérusalem; (o) d'autres, à saint Jean l'Evangéliste, (p) ou à saint Paul, ou à saint Luc, (q) ou à saint Barnabé. Papias dans Eusébe, (r) dit que chacun s'est mêlé de l'interprêter en Grec comme il a pû. Quant à la Traduction Latine, on convient qu'elle est faite sur le Grec, & n'est guéres moins ancienne que la Grecque même: mais l'Auteur en est encore plus inconnu; & il est impossible d'en fixer le tems & l'occasion.

Quelques Modernes (ſ) se sont avisez de révoquer en doute ce que nous avons établi & supposé jusqu'ici, suivant le témoignage de tous les Anciens, que saint Matthieu avoit écrit son Evangile en Caractéres Hébreux, & en Langue Hébraïque; c'est-à-dire, dans la Langue dont les Juifs d'alors se servoient communément dans la Palestine, qui étoit un Syriaque mêlé d'Hébreu & de Chaldéen. Ils soutiennent que saint Matthieu écrivit en Grec, & que ce que l'on dit de son prétendu Original Hébreu, est faux, ou mal-entendu. Les Peres, comme Origénes, saint Epiphane & saint Jérôme, n'en parlent pas d'une maniére uniforme: ils le citent: mais ils ne lui donnent pas autant d'autorité qu'ils auroient dû faire, s'ils eussent crû que c'étoit l'Original de saint Matthieu. Si l'on en avoit eu cette idée, l'auroit-on laissé périr dans l'Eglise? Si saint Matthieu avoit écrit en Hébreu, verroit-on dans son Ouvrage l'interprétation des noms Hébreux en Grec? Y citeroit-il l'Ecriture comme il la cite, suivant les Septante? La Langue Grecque étoit alors commune dans la Palestine, dans tout l'Orient, dans tout l'Empire, dans Rome même, puisque saint Paul écrit en Grec aux Romains. Saint Pierre & saint Jacques écrivent en la même Langue aux Juifs dispersez dans les Provinces d'Orient; & saint Paul aux Hébreux de la Palestine. Enfin pendant que tous les autres Auteurs du nouveau Testament ont écrit en Grec, pourquoi veut-on que saint Matthieu seul ait écrit en Hébreu? Voilà ce que l'on a coûtume d'apporter, pour appuyer ce sentiment.

Mais il n'est pas mal-aisé de répondre à toutes ces raisons. 1°. Le témoignage uniforme de tous les Anciens, qui enseignent que saint Matthieu a écrit son Evangile en Hébreu, est certainement d'un trés-grand poids. Ils n'en parloient pas en l'air. Ils avoient vû, ils avoient consulté cet Evangile écrit en cette Langue. Il est vrai qu'ils n'en ont pas toûjours parlé d'une maniére uniforme; mais c'est qu'il y en avoit de deux sortes: L'un pur & entier, dont ils ont parlé avec estime; & l'autre corrompu par les hérétiques, qu'ils ont méprisé & regardé comme apocryphe.

2°. Quelque commune que fût la Langue Grecque dans la Palestine, & quoiqu'elle pût être la Langue vulgaire de certaines villes de ce pays, où le nombre des Grecs étoit plus grand que celui des autres habitans; il est certain toutefois que le commun des Juifs parloit plus ordinairement ce qu'ils appelloient Hébreu, mais qui étoit plûtôt un Syriaque & un Chaldéen mêlé de quelques mots Hébreux. On le voit par l'Evangile même, qui nous a conservé quelques mots Hébreux que JESUS-CHRIST a prononcez, & qu'on ne rapporte pas comme une chose singuliére, en sorte qu'on en puisse conclure qu'il n'en a point prononcé d'autres. Il paroît au contraire que c'étoit son langage ordinaire. Et saint Paul ayant été arrêté dans le Temple,

(o) *Athanas. seu alius addit. ad Synops.* (p) *Theophylact. Præf. in Matth.* (q) *Anastas. Sinait. serm. 8. in Genes.* (r) *Papias apud Euseb. hist. Eccl. l. 3. c. 39.* (ſ) *Erasm. in Matt.* VI. 2. V. 22. VIII. 22. XIX. 5. *Apolog. ad Stunic. Cajet. ad Matt.* I. 23. *Calvin. ad Matt.* II. 6. *Gemar. Dissert. operum. t. 3. p.* 513. *Litgfoot. Hor. Hebr. ad Matt.* I. 23. *Frassen Vitsaker. Schmith. Beza ad Matt.* I. *Casaub. ad. Baron. Cleric. Dissert. 3. in suam Concord. Evang. alii, plures.*

ple; (t) & voulant parler à la multitude des Juifs, fit faire silence, & les harangua en Hébreu; ce qui fut cause qu'on l'écouta beaucoup plus attentivement.

3°. Les noms Hébreux que l'on explique en Grec dans l'Evangile de saint Matthieu, prouvent tout le contraire de ce que l'on en veut conclure. Cela démontre que le Traducteur est Grec, & que l'Original est Hébreu.

4°. Il n'est pas vrai que saint Matthieu cite l'Ecriture suivant les Septante. De dix passages de l'ancien Testament qu'il a citez, il y en a sept où il parle d'une façon plus approchante de l'Hébreu que des Septante; & seulement trois, où il cite conformément aux Septante. Mais dans ces endroits, les Septante sont conformes à l'Hébreu. Saint Jérôme (u) avance en général que ce saint Evangéliste suit l'Hébreu dans ses citations. Mais il est certain que d'ordinaire il cite de mémoire, & rapporte non les propres paroles, mais seulement le sens des passages. 5°. Enfin quoique saint Paul, saint Pierre & saint Jacques ayant écrit en Grec aux Juifs de la Palestine, & aux Juifs dispersez dans l'Orient, il ne s'ensuit pas que saint Matthieu n'ait pas écrit en Hébreu. Nous ne prétendons pas qu'il ait été obligé d'écrire en cette Langue; mais il s'agit de sçavoir s'il y a écrit. Or c'est un fait qui est attesté par tous les Anciens, dont plusieurs ont vû son Original, & ont été trés-capables d'en juger; comme Origénes, Eusébe & saint Jérôme. De dire comment cet ancien Evangile s'est perdu, c'est ce que nous n'entreprenons pas: mais il est aisé de comprendre qu'ayant été altéré par les Ebionites, il tomba d'abord dans le mépris, & ensuite insensiblement dans l'oubli. Le Grec qui étoit demeuré pur, fut conservé, & regardé comme le seul authentique.

Le but principal de saint Matthieu dans son Evangile, a été selon saint Augustin, (x) de nous rapporter la race royale de Jesus-Christ, & de représenter la vie humaine qu'il a menée parmi les hommes. Saint Ambroise (y) remarque qu'aucun Evangeliste n'est entré dans un plus grand détail des actions de Jesus-Christ, que saint Matthieu, & ne nous a donné des régles de vie & des instructions morales plus conformes à nos besoins, & à l'intention de Jesus-Christ. Le Vénérable Pierre de Damien (z) dit que saint Matthieu tient parmi les autres Evangélistes le même rang que Moyse parmi les Ecrivains de l'ancien Testament; ayant été le premier Ecrivain de la Loi nouvelle, comme Moyse l'est de l'ancienne. Lorsqu'il commença à écrire, la grande question parmi les Juifs, étoit de sçavoir si Jesus-Christ étoit le Messie, Saint Matthieu s'applique à en donner des preuves. Il montre par ses miracles, qu'il est le Christ, que Marie sa Mere est vierge; que Jesus n'est point venu pour détruire la Loi; mais pour l'accomplir & la perfectionner; que ses miracles ne sont point des opérations magiques, ni des effets de l'industrie humaine, mais des preuves incontestables de la puissance de Dieu; & de la mission de Jesus-Christ.

En comparant saint Matthieu avec les trois autres Evangélistes, on remarque une assez grande diversité dans l'arrangement des faits historiques de la vie de nôtre Sauveur, depuis le Chapitre IV. 22. jusqu'au Chapitre XIV. 13. Cette diversité embarrasse les Chronologistes & les Interprêtes. Les uns ont prétendu que saint Matthieu avoit suivi l'ordre des tems, & qu'il falloit s'en tenir à son récit. D'autres ont préféré les trois autres Evangélistes; & en effet il est plus naturel de s'en rapporter à trois témoins, qu'à un seul; & sur tout à saint Marc, qui a accoûtumé de suivre dans tout le reste saint Matthieu, l'ayant abandonné dans cela. Quelques-uns ont attribué ce dérangement dans saint Matthieu au simple hasard. D'autres l'ont imputé

(t) *Act.* XXI. 40. XXII. 2. (u) *Hieronym. Catalog. Vir. illustr. in Matthæo.* (x) *August. l. 1. de Consens. Evang. Vide & Theophyl. Proœm. in Matth.*

(y) *Ambros. Præfat. in Luc.* (z) *Petr. Damiani serm. de sancto Matthæo.*

à un dessein formé de ce saint Evangéliste. Quoi qu'il en soit, cela ne porte aucun préjudice à la vérité des faits, qui font l'essentiel de l'Evangile; les Auteurs sacrez ne s'étant jamais beaucoup mis en peine de suivre l'ordre des tems dans leurs récits.

On a attribué à sant Matthieu certains Ouvrages apocryphes; comme *le Livre de l'Enfance de Jesus-Christ*, condamné par le Pape Gélase. (*a*) Les Ebinonites avoient aussi supposé quelques Ecrits à cet Apôtre. (*b*) Nous avons vû ci-devant, qu'ils avoient altéré son Evangile Hébreu. On lui attribuë aussi une Liturgie Ethiopienne. Les Ebionites, les Cérinthiens & d'autres hérétiques citoient l'Evangile de saint Matthieu sous le nom d'*Evangile selon les Hébreux.* (*c*) C'est aussi apparemment le même Evangile qui est connu sous les noms d'*Evangile des douze Apôtres*, d'*Evangile des Nazaréens*, & d'*Evangile selon saint Pierre*. Eusébe (*d*) raconte que Pantænus Philosophe Chrétien, qui vivoit à Aléxandrie vers l'an de J. C. 184. trouva dans les Indes un Evangile de saint Matthieu, que l'on disoit y avoir été porté par saint Barthélemy. Saint Jérôme (*e*) & Rufin disent qu'il le rapporta à Aléxandrie. Le même saint Jérôme (*f*) dit qu'il y avoit un Exemplaire du Texte Hébreu de saint Matthieu dans la Bibliothéque de Césarée en Palestine. En l'an 488. on trouva dans l'Isle de Cypre sur la poittine du Corps de saint Barnabé, (*g*) un Exemplaire de l'Evangile de saint Matthieu, écrit de la propre main de saint Barnabé, sur une sorte de bois dur & prétieux. Ce Livre étoit apparemment en Grec, puisqu'on le lisoit tous les ans à Constantinople au jour du Jeudy Saint. Le Comte Joseph trouva au troisiéme siécle à Tibériade l'Exemplaire Hébreu de saint Matthieu dans un lieu secret, où les Juifs conservoient aussi l'Evangile de saint Jean & les Actes des Apôtres, traduits de Grec en Hébreu. (*h*)

MATTHUSAEL, ou *Mathusaël*, fils de Maviaël, & frere de Lamech le Bigame, de la race de Caïn. *Genes.* IV. 18. Moyse ne marque ni le tems de sa naissance, ni celui de sa mort.

MATTHUSALA, ou *Mathusalé*, ou *Mathusalem*, fils d'Hénoch, & pere de Lamech le pere de Noé de la race de Seth. *Genes.* v. 21. 22. &c. Mathusalé nâquit l'an du Monde 687. Il engendra Lamech l'an 874. Il mourut l'an du Monde 1656. âgé de neuf cens soixante-neuf ans, qui est le plus grand âge qu'ait atteint aucun homme mortel sur la terre. Cette année 1656. avant J C. 1344. avant l'Ere vulgaire 1348. est celle du déluge universel.

Saint Jérôme (*i*) dans ses Questions Hébraïques sur la Génése, dit qu'il y a une question célébre, qu'on a coûtume d'agiter dans toutes les Eglises, qui est que Mathusalé, en suivant le Texte des Septante, avoit vêcu quatorze ans aprés le déluge; &, selon d'autres Exemplaires, il étoit mort six ans avant le déluge: en quoi les uns & les autres s'éloignoient de la vérité du Texte Hébreu, qui porte qu'il mourut l'année même du déluge. Voici comme lisoient les Septante: *Mathusalé âgé de cent soixante-sept ans, engendra Lamech. Aprés cela, il vêcut encore huit cens deux*

(*a*) On trouve un Manuscrit Latin de ce Livre de l'Enfance dans la Bibliothéque du Roi de France. Cod. 1697. Voyez les Notes de M. Cotelier sur le Liv. 6. c. 17. Constit. Apost. (*b*) *Epiphan. hæres.* 30. *c.* 23 (*c*) *Origen. tract.* 8. *in. Matt. Euseb. l.* 3. *c.* 15. *hist. Eccl. Hieron. in Catalog. Epiphan. hæres.* 30. (*d*) *Euseb. hist. Eccl. l.* 5. *c.* 10. (*e*) *Hieron. de Viris illustr. c.* 36. (*f*) *Hieron. de Viris illust. c.* 3. (*g*) *Theodor. Lector. l.* 2. *p.* 557. 558. *Sigebert. Gemblac. ad an.* 489. *&c. Sur. ad* XI. *Jun.*

(*h*) *Ephiphan. de hæres. hæres.* 30. *n.* 6. Ὃυ μὲν ἀλλὰ κ̀ τὸ κατὰ Ματθαῖον Ἑβραϊκὸν φυτόν *&c. Non genealogiam Hebraïcam, ut vult Petav. sed Genuinum opus Matthæi nativâ linguâ, non è Græco versum, ut erant Evangel. Joan. & Acta Apostol.* (*i*) *Vide Hieronym. tradit. Hebr. in Genes. Aug. l.* 15. *c.* 11. *&* 13. *de civit. Dei.* George Syncelle Chronic. p. 114. croit que Mathusalé fut préservé miraculeusement des eaux du déluge, & que peut-être il fut enlevé comme son pere Enoch; & qu'aprés cela, il vêcut encore 14. ans sur la terre. Eusébe dans sa Chronique, reconnoît qu'il vêcut 15. ans aprés le déluge, & qu'on ne sçait où il fut conservé pendant le déluge.

deux ans; (ou selon d'autres Exemplaires, sept cens quatre-vingt-deux ans,) *& le nombre de toutes les années est de neuf cens soixante-neuf ans.* Or si Lamech est né l'an 167. de Mathusalé, & s'il a engendré Noé à l'âge de cent quatre-vingt-deux ans, qui étoit la trois cens cinquante-cinquiéme année de Mathusalé, le déluge étant arrivé l'an 600. de Noé, comme le dit l'Ecriture, c'est-à-dire, l'an 955. de Mathusalé, il s'ensuivra que l'année du déluge sera quatorze ans avant la mort de Mathusalé.

Mais il faut reconnoître que les Exemplaires des Septante étoient corrompus en cet endroit, & recourir au Texte Hébreu, qui nous apprend que Mathusalé âgé de cent quatre-vingt-sept ans, engendra Lemech. Depuis ce tems, il vécut encore sept cens quatre-vingt-deux ans; en tout, neuf cens soixante-neuf ans. Lamech âgé de cent quatre-vingt-deux ans, engendra Noé, six cens ans avant le déluge. Joignez ensemble six cens ans de Noé, cent quatre-vingt-deux de Lamech, cent quatre-vingt-sept de Mathusalé, résultera la somme de neuf cens soixante-neuf ans qui est celui de la mort de Mathusalé, & celui du déluge.

Les Rabbins croyent que Mathusalé étoit un trés-sçavant homme, qu'il fut cent ans à l'école d'Enoch son pere, qu'il écrivit plusieurs Ouvrages, & prononça jusqu'à trois cens trente paraboles. (*k*) Eupoléme cité dans Eusébe, (*l*) assûre que Mathusalé apprit par le ministére des Anges, toutes les connoissances qui sont parvenuës jusqu'à nous. Salomon Jarchi croit qu'il mourut sept jours avant le déluge, afin que Noé son fils eût le loisir de le pleurer; & le Livre de Jalkut dit qu'alors on oüit une voix du Ciel, comme si les Anges eux-mêmes eussent fait le deüil de Mathusalé.

MAVIAEL, fils d'Irad, & pere de Mathusaël. *Genes.* IV 18. Ils étoient de la race de Caïn.

(*k*) *Vide Scipion. Sgambat. Archiv. V. T. p.* 139.
(*l*) *Eupolem. apud Euseb. Praeparat. l.* 9. *c.* 17.

MAUMAN, le premier des Eunuques ou des Officiers d'Assuérus. *Esth.* I. 10.

MAUSOLÉE. Ce terme se prend pour les tombeaux magnifiques que l'on érige aux Rois & aux Grands. Voyez 2. *Par.* XXXV. 24. où il est dit que Josias fut enterré dans le mausolée de ses peres.

[Mausole Roi de Carie qui mourut l'an second de la centiéme Olympiade, a donné le nom de *Mausolée* à tous les tombeaux d'une structure & d'une magnificence extraordinaire. La Reine Artemise son épouse fut si touchée de sa mort qu'ayant recueilli ses cendres & fait broïer ses os, elle mettoit tous les jours de cette poudre dans sa boisson, jusqu'à ce qu'elle eût tout bû; voulant par-là faire de son propre corps en quelque sorte le sépulchre de son mari. Son affliction ne la laissa vivre que deux ans après lui. Mais avant de mourir elle eût soin d'éterniser la mémoire de son mari, par le fameux monument qu'elle lui érigea à Halicarnasse, dont la beauté l'a fait passer pour une des sept merveilles du monde, & a fait donner le nom de Mausolée à tout ce qui se fait de plus grand & de plus magnifique en ce genre.

„ Scopas, Bryaxis, Timothée & Leocharès, furent les Architectes de ce fameux édifice (*m*). Du côté du midi & du septentrion, il avoit soixante-trois pieds: mais il avoit moins d'étenduë des deux autres côtez. Tout le circuit de l'édifice étoit de quatre cens onze pieds. Sa hauteur de vingt-cinq coudées; il étoit environné de trente-six colonnes. Scopas fit le côté de l'orient; Bryaxis celui du septentrion; Timothée celui du midi; Leocharès celui de l'occident. Avant que l'ouvrage fut achevé, Artémise vint à mourir; mais les Architectes crurent qu'il étoit de leur honneur de ne pas abandonner cet ouvrage, ils le continuerent, & le porterent à sa perfection. On dispute encore aujourd'hui lequel des quatre a mieux

(*m*) *Plin. l.* 36. *c.* 5.

„ mieux réüssi, dit Pline ; un cinquiéme „ Ouvrier y mit encore la main ; il fit sur le „ pinacle une pyramide de même hauteur „ que le bâtiment de dessous. Elle étoit à „ vingt-quatre dégrez, & alloit en diminuant „ jusqu'à la pointe. Au sommet de la pyra- „ mide étoit un quadrige, ou char à quatre „ chevaux, faite par Sythis ; le tout ensem- „ ble faisoit la hauteur de cent quarante „ pieds „. C'est ce que Pline nous apprend du fameux Mausolée, dont il ne reste aujourd'hui aucun vestige, ni dans Halycarnasse, ni sur les Monnoies, ou autres monumens de l'antiquité.]

MAXIMINIAPOLIS, ville de la Palestine ; la même qu'*Adad-Remmon*, dans la vallée de Jezraël, & dans la campagne de Mageddo. (*n*) Un ancien Voyageur la met à dix-sept milles de Césarée, & à dix milles de Jezraël.

MAZEREPHOTH. Voyez ci-devant *Maserephoth*.

[MECHANT, *Mauvais*, *Malus*, *Malignus*. Le Méchant absolument pris, se met ordinairement pour le Démon. *Libera nos à malo* (*o*) ; Délivrez-nous du Méchant. Et le Méchant vient & enléve du cœur ce qui y a été semé (*p*). *Les Méchans*, au plurier, signifient les hommes pervers & pécheurs. *Le jour mauvais*, Ephes. VI. 13. c'est-à-dire, le jour de la tentation & de l'épreuve ; le jour auquel on est plus exposé à faire le mal. *Le mauvais œil*, marque ou la jalousie, l'envie, ou l'épargne sordide entant qu'elle est contraire à la libéralité & à la charité. *Mauvais nom* : *Beati eritis cùm ejecerint nomen vestrum tanquam malum*, *&c.* (*q*) Qu'on parlera mal de vous, & que votre réputation sera déchirée à mon occasion.]

MECHARATH, lieu d'où étoit *Epher*, un des braves de l'armée de David. 1. *Par.* XI. 36.

MECHMAS, ou *Michemas*, ville de Benjamin. 2. *Esdr.* XI. 31. Voyez ci-devant *Machmas*.

(*n*) *Hieronym. ad Zach.* XII. *&* *ad Osée* I. (*o*) *Matth.* VI. 13. (*p*) *Matth.* XIII. 19. (*q*) *Luc.* VI. 22.

MEDABA, *Médava* ou *Madaba*, ville au-delà du Jourdain, dans la Tribu de Ruben, dans la partie méridionale du partage de cette Tribu. (*r*) Eusébe dit qu'elle n'étoit pas loin d'Hésébon, ou de Chesbon. Isaïe (*s*) l'attribuë à Moab, parce que les Moabites la prirent sur les Israëlites. Joseph (*t*) & quelques autres l'attribuënt aux Arabes, parce qu'en effet les Arabes s'en rendirent maîtres sur la fin de la Monarchie des Juifs. Les habitans de Médaba ayant tué Jean Gaddis, frere de Judas Maccabée, comme il alloit au pays des Nabathéens, (*u*) bientôt aprés Simon & Jonathas ses freres vengérent sa mort sur les fils de Jambri, qui menoient une fille de Médaba en la maison d'un homme de qualité du pays, qui l'avoit épousée. Aléxandre Jannée Roi des Juifs, la prit sur les Arabes. (*x*) Eusébe & saint Jérôme (*y*) mettent Cariathaïm à dix milles de Médaba, vers l'occident de cette ville. Ptolémée place Médaba à peu prés à distance égale de Pétra & de Bozra.

[MEDABA, Ville des Ammonites : Aprés l'insulte qu'Hanon leur Roi avoit faite aux Ambassadeurs de David (*z*), il comprit bien que ce Prince ne resteroit pas sans tirer vengeance d'un tel outrage, & qu'ainsi il devoit se préparer à la guerre. Il envoya donc mille talens pour lever des troupes chez ses Voisins ; il tira vingt mille hommes de Rohob & de Soba, mille hommes de Maaca, & douze mille d'Istob ; il fit aussi venir de la Mésopotamie un grand nombre de chariots de guerre. Les Paralipoménes (*a*) en mettent trente-deux mille, mais ce nombre est si excessif, qu'il est visible qu'il y a faute en cet endroit.

David informé de ces préparatifs envoya contre eux Joab à la tête de toutes ses meilleures troupes. Les Ammonites ne jugerent pas à propos de se laisser assiéger, ni

(*r*) *Josue* XIII. 16. (*s*) *Isai.* XVI. 2. (*t*) *Joseph. Antiq. l.* 14. *c.* 2. (*u*) *Antiq. l.* 13. *c.* 1. *&* 1. *Macc.* IX. 36. *& seq.* (*x*) *Antiq. l.* 13. *c.* 23. (*y*) *In locis ad Cariathaïm.* (*z*) 2. *Reg.* X. 4. 1. *Paralip.* XIX. 4. (*a*) 1. *Par.* XIX. 7.

ni aussi de s'exposer en rase campagne, ils rangerent leurs troupes en bataille sous les murs de la Ville de Médaba: & les troupes auxiliaires camperent séparément dans la plaine. Joab partagea son armée en deux; il en donna la moitié à commander à Abisaï son frere, pour combattre les Ammonites; & il se mit à la tête de l'autre moitié pour attaquer les Syriens, & les autres troupes étrangeres. Il dit à son frere: *Si les Syriens ont de l'avantage sur moi, vous viendrez à mon secours; & si les Ammonites en ont sur vous, j'irai vous secourir.* Joab commença l'attaque, & tomba sur les Syriens avec tant de vigueur, qu'il les rompit & les mit en fuite. Les Ammonites voyant la déroute des Syriens, prirent aussi la fuite, & rentrerent en désordre dans Médaba.

☞ (b) L'Histoire Sacrée, féconde en événemens extraordinaires, sur-tout sous le Regne de David, nous expose ici une action tout-à-fait surprenante & singuliere: une armée qui d'elle-même vient s'enfermer entre deux autres beaucoup plus fortes & plus nombreuses qui non seulement leur fait tête des deux côtez, & vient les attaquer en même tems; mais même remporte sur elle une victoire complette; c'est ce qu'on ne voit point ailleurs dans l'Histoire ancienne & moderne, & je ne crois pas même qu'on ait ouï parler d'un événement plus rare; & plus merveilleux que celui-ci; aussi les Auteurs Sacrez l'ont jugé si digne de mémoire, qu'ils ne l'ont pas seulement rapporté dans le second livre des Rois, mais encore dans le premier des Paralipoménes au sujet de la guerre des Israëlites contre les Ammonites & les Rois leurs alliez.

Il paroît que les armées de ceux-ci étoient fort considérables, quoique l'Ecriture ne fasse mention que de trente-trois mille hommes de troupes auxiliaires, & d'un grand nombre de chariots de guerre: *Tous ces gens*, dit-elle (c), *s'étant mis en marche; vinrent camper vis-à-vis de Médaba; & les Ammonites s'étant assemblez de toutes leurs Villes, se préparerent à la guerre.*

David ayant été averti de tous ces préparatifs, donna ordre à Joab de marcher contre eux avec l'élite de ses troupes.

Les Ammonites s'étant mis en campagne, rangérent leur armée en bataille à la porte de la Ville, & les Rois qui étoient venus à leur secours camperent séparément dans la plaine. (d)

Joab qui étoit très-brave & capable de s'en bien démêler, résolut d'attaquer à la fois ces deux armées formidables; il prévit bien qu'il ne pourroit éviter d'être enfermé entre deux; mais son courage & la valeur des troupes qu'il commandoit, sembloient lui répondre du succès d'une entreprise si délicate.

L'Ecriture ne specifie point l'ordre & la distribution des trois armées; mais comme nous sommes au fait de leur Tactique, il est impossible de s'y méprendre pour peu d'expérience que l'on ait de la guerre il ne faut que lire avec attention la description des faits, & l'on peut être assuré de réussir; ajoutez à cela que les Auteurs Sacrez en plusieurs endroits nous expliquent la maniere dont on se rangeoit, qui étoit la même que celle des autres peuples de l'Asie, & qu'ils ont toûjours conservée, à la profondeur des files prés, qui ne la défigurent point: ainsi nous ne pouvons nous tromper dans l'ordre que nous en donnons.

Les Juifs rangeoient leur infanterie par grands corps sur une même ligne droite, avec de petits espaces entre les bataillons, pour laisser des retraites & des issuës aux blessez, & à ceux qui portoient les ordres; c'est-à-dire; qu'ils combattoient ordinairement en phalange parfaite sur un front d'une grande profondeur. Xénophon (e) dit dans son histoire de Cyrus, que l'infanterie de Crœsus

(b) Observations sur la bataille de Médaba. 2. *liv. des Rois*. X. 6. *& suiv.* 1. *Paralip.* XIX. 6. *& suiv.*

(c) 1. *Paral.* XIX. 7. (d) 2. *Reg.* X. 8. 11. *Par.* XIX. 9. (e) Xénophon Cyropœdie liv. 6.

sus étoit sur trente hommes de profondeur. Je suis persuadé que les Juifs se rangeoient suivant les mêmes principes de leurs voisins, lorsqu'ils se trouvoient assez forts; mais lorsque leur foiblesse ne leur permettoit pas de se ranger de la sorte, ils combattoient sur plusieurs grands corps séparez en maniére de colomnes, pour percer la ligne de leurs ennemis en différens endroits; ce qui leur réüssissoit presque toujours.

Joab jugeant bien qu'il ne pouvoit combattre les Ammonites, sans avoir en même tems les Syriens à dos, qui étoient alors postez au pied de la montagne, & qu'ils tourneroient infailliblement leur armée, comme ils firent pour l'enfermer, se forma sur deux lignes, ou phalanges, l'infanterie au centre, & la cavallerie sur les aîles. Il n'est point fait mention de cavallerie dans les Rois; mais les Paralipoménes y suppléent ℣. 6. *Currus & Equites*; quand même ils n'en parleroient point, je suis d'autant plus persuadé qu'il y en avoit dans les trois armées, qu'il en parut un très grand nombre dans la derniere bataille qui décida du sort des Ammonites & des Rois leurs alliez une ou deux campagnes après, où *David* à la tête de son armée, *les mit en fuite, & tailla en piéces sept cens chariots de leurs troupes, & quarante mille chevaux* (*f*): *Occidit David de Syris septingentos currus, & quadringenta millia Equitum*: Je croi qu'il eût été mieux de traduire que David se rendit maître de tous ces chariots, & qu'il tailla en piéces ceux qui les montoient; car bien des Lecteurs pourroient s'imaginer que David fit rompre & mettre en piéces ces chariots, au lieu qu'on les conservoit comme des monumens de la victoire, outre qu'on pouvoit encore s'en servir.

Revenons à la première bataille; les Paralipoménes donnent aux Ammonites trente-deux-mille chariots de guerre; Dom Calmet trouve ce nombre excessif, & croit qu'il y a erreur dans le nombre; je suis de son avis, & je doute même littéralement parlant, qu'il y en eût sept mille dans la seconde bataille, qui termina cette guerre; à plus forte raison le nombre de trente-deux mille paroît-il incroyable; car quand chaque chariot ne seroit monté que de deux hommes, & attellé de deux chevaux, cela feroit soixante & quatre mille hommes, & autant de chevaux: Or quelle étenduë de pays ces chariots rangez sur une ligne, ne contiendroient-ils pas? Le calcul n'en seroit pas difficile, mais il le seroit beaucoup de croire que le front d'une, ou de deux armées occupât un pareil terrain; car il faudroit plus d'un million d'hommes à six de file. Les chariots de guerre ont été longtems en usage chez les peuples de l'Asie; mais voit-on que les Rois d'Assyrie, les Médes & les Perses en ayent jamais eu un si grand nombre? Xénophon (*g*) nous assure que Cyrus avoit trois cens chariots de guerre dans la bataille qu'il donna contre Crœsus Roi de Lydie; il ne paroît pas que celui-ci en eût davantage, quoiqu'il fût plus fort de la moitié que son ennemi. On en voit beaucoup moins dans la bataille de Cyrus le jeune contre son frere Artaxercés (*h*), & même dans l'armée de Darius, & dans celle d'Aléxandre le Grand. (*i*) Concluons de-là qu'il n'est pas possible que les Ammonites eussent tant de chariots de guerre, qu'il y a faute dans le nombre, ou que le mot Hébreu que l'on a traduit par chariots, pourroit aussi signifier autre chose.

Enfin Joab donna à son frere Abisaï la moitié de l'armée à conduire contre les Ammonites, & se mit à la tête de l'autre pour aller attaquer les Syriens, ayant animé son courage, & l'ayant averti que s'il avoit du désavantage, il vînt à son secours, & qu'il ne manqueroit pas d'aller au sien, s'il en étoit besoin: Toutes choses ainsi concertées, Joab qui étoit brave & prudent, commença cette grande action par l'attaque des

(*f*) 2. *Reg*. X. 18.

(*g*) Xénophon Cyropœdie liv. 6. (*h*) Xénophon retraite des dix mille, liv. 1. (*i*) Arrian des Guerres d'Aléxandre.

des Syriens, bien assuré que s'il venoit à les battre, avant qu'Abisaï en fût venu aux mains avec les Ammonites, ceux-ci prendroient aussi-tôt la fuite, crainte d'avoir en même tems les deux freres sur les bras. Ce qu'il avoit prévû, arriva: Les Syriens furent battus & mis en fuite; les Ammonites effrayez d'une déroute si subite, lâcherent pied, & se retirerent en désordre dans leur Ville.]

MEDAD & *Eldad*, ou *Eldad* & *Modad*. Ces deux hommes étoient du nombre de ceux que Dieu avoit remplis de son Esprit, pour aider Moyse dans la conduite du peuple. (k) Ces deux hommes étant demeurez dans le camp, & n'étant pas allez au Tabernacle de l'Alliance avec les autres, pour y recevoir l'Esprit de Dieu, ne laissérent pas de s'en trouver remplis; en sorte qu'ils prophétisoient au milieu du camp. Aussitôt un jeune homme, que les Juifs croyent être Gersom fils de Moyse, accourut, & lui dit: Eldad & Médad prophétisent dans le camp. Josué prit la parole, & dit à Moyse: Mon Seigneur, empêchez-les. Mais Moyse lui répondit: Pourquoi avez-vous de la jalousie pour moi? Plût à Dieu que tout le peuple prophétisât, & fût rempli de l'Esprit de Dieu! Les Juifs avancent qu'Eldad & Médad étoient freres utérins de Moyse, & fils de Jocabed & d'Elizaphan. D'autres veulent (l) qu'Amram pere de Moyse, ayant répudié Jocabed, épousa une autre femme, dont il eut *Eldad* & *Médad*. Saint Jérôme dit qu'ils demeurérent dans le camp par un esprit d'humilité, & se croyant indignes de l'honneur qu'on leur vouloit faire. (m) Quelque ancien Imposteur avoit composé un Livre sous le nom d'Eldad & Médad, dont on trouve un Fragment dans Hermas. (n) *Le Seigneur est près de ceux qui se convertissent, comme il est écrit dans Heldam & Modal, qui ont prophétisé au peuple dans le désert.* Les Rabbins sont partagez sur le sujet de leurs prophéties. Les uns disent qu'ils prophétisoient sur Gog & Magog; les autres, sur les cailles que les Israëlites devoient bien-tôt recevoir; & les autres, qu'ils prédisoient la mort de Moyse, & que Josué deviendroit Chef de tout Israël.

MEDALA, ville de la Tribu de Zabulon. *Josue* xv. 51.

MEDAN. Quelques uns (o) écrivent que *Mé-dan* est le même que Magedan, dont il est parlé dans saint Matthieu, xv. 39. & que ce terme signifie *les eaux de Dan*, ou la fontaine d'où le Jourdain prend sa source. Joseph (p) dit que ce fleuve prend son origine d'une espéce d'étang, qui est au pied de la montagne de Panium, à six-vingt stades de Césarée de Philippes, & que les eaux de ce lac vont se rendre par des canaux souterrains auprés de la ville de Césarée, & y forment le fleuve du Jourdain. Le Roi Agrippa voulant sçavoir quelle étoit la décharge de ce lac, nommé *Phiala* par les Grecs, c'est-à-dire, un plat ou un vase de même forme, y fit jetter des pailles en grande quantité, lesquelles se trouvérent à cinq lieuës de là, dans le lit du Jourdain.

D'autres (q) croyent que *Medan* signifie en Arabe, une Foire, & qu'on donne ce nom au lac Phiala, & aux environs, parce que durant tout l'été il y a une assemblée des peuples des environs, qui y tiennent comme une Foire perpétuelle, demeurant en cet endroit à cause de la beauté du lieu & de la facilité du commerce.

MEDECINE. Jesus fils de Sirach, (r) attribuë l'invention de la médecine à Dieu même: *Honorez le Médecin, à cause du besoin que vous en avez; car c'est le Très-Haut qui l'a créé. C'est de Dieu que vient toute guérison.* L'Ecriture ne nous parle pas de médecins, avant le tems du Patriarche Joseph. Elle dit qu'il ordonna à ses serviteurs (s) les Médecins d'Egypte.

(k) *Num.* XI. 29. 30. (l) *Vide Tradit. Hebr. in* I. *Paral.* IV. 17. (m) *Hieronym. Ep.* 127. *mansione* 13. *Ita & Hebræi tract. Sanhedr.* c. 1. (n) *Herma l.* 1. *visione* 2. c. 5.

(o) *Sanut. secret. fidel.* c. 6. p. 251. *Brocard. descript. Terra sanctæ.* c. 3. (p) *Joseph. de Bello, l.* 3. c. 18. p. 860. 861. *in Græc.* κεφ. λε (q) *Vide Reland. Palest. l.* 1. c. 41. *Sanutus secret. fidel. crucis* p. 246. 251. *Hegas.* p. 107. (r) *Eccli.* XXXVIII. 1. 2. 3. (s) *Genes.* L. 2.

gypte, d'embaumer le corps de son pere Jacob. Ces médecins se mêloient d'embaumer les corps morts, & de guérir les vivans. L'art de la médecine étoit trés-ancien dans l'Egypte. On en attribuoit l'invention à Thaut ou à Hermes, ou à Osiris ou à Isis; & quelques Sçavans (t) ont crû que Moyse ayant été instruit de toute la science des Egyptiens, (u) il sçavoit aussi les principaux secrets de la médecine. On prétend même le prouver par ce qu'il ordonna dans la Loi touchant la lépre, & touchant les incommoditez ordinaires des femmes; (x) touchant les animaux purs & impurs, l'adoucissement des eaux de Mara, &c.

On ne voit guéres que les Hébreux ayent eu communément des médecins, sur tout pour les maladies internes: mais pour les playes, les fractures, les meurtrissures, ils avoient des médecins, qui sçavoient bander les playes, & y appliquer certains médicamens; comme la résine, le baume, la graisse, les huiles. *Je suis accablé d'affliction*, dit Jérémie, (y) *à cause de la meurtrissure de la fille de mon peuple. N'y a t il point de résine à Galaad, ou manquez-vous de medecins? Et pourquoi la blessure de la fille de mon peuple n'est elle pas fermée?* Et ailleurs: (z) *Montez à Galaad, fille d'Egypte, & achétez-y de la résine. Mais en vain vous amassez des remédes; vôtre playe ne guérira point.* Et Ezéchiel: (a) *J'ai brisé le bras de Pharaon Roi d'Egypte, & il n'a point été enveloppé, pour être guéri; il n'a point été lié de linges, ni enveloppé de bandes, pour s'affermir; il ne pourra jamais manier l'épée.*

Mais dans les maux qui ne paroissoient point au dehors, comme les fiévres, la goutte, les douleurs d'entrailles, la peste, les douleurs de tête, on ne parloit ni de remédes, ni de médecins. Asa étant attaqué de la goutte aux pieds, (b) & s'étant adressé aux médecins, on lui en fait un réproche, comme d'une action contraire à la confiance qu'il devoit avoir au Seigneur. Ezéchias ayant un abcés, dont il devoit mourir, (c) en est guéri par Isaïe, qui y applique un cataplasme de figues. On ne connoissoit aucuns remédes à la lépre, & aux incommoditez qui sont des suites de l'incontinence, & qui ne sont que trop connuës dans l'Ecriture. (d) Job étant frappé d'une maladie terrible, on ne parle point d'employer l'art des médecins. On regarde son infirmité comme un coup de la main de Dieu. Ses amis en raisonnent suivant leurs préjugez, & prétendent prouver que c'est une juste peine de ses péchez passez.

Le peu d'usage que l'on avoit de la médecine, & la persuasion où l'on étoit que les maladies étoient des effets de la colére de Dieu, causez par les mauvais Esprits, exécuteurs de sa vengeance, faisoient que dans les maladies extraordinaires, on s'adressoit ou aux Devins, aux Magiciens, aux Enchanteurs, ou aux faux Dieux des Payens, qui étoient en réputation de rendre des oracles, & de prédire l'avenir; ou enfin aux Prophétes du Seigneur; pour recevoir d'eux la guérison, ou du moins pour sçavoir si l'on releveroit de sa maladie. Ochosias Roi d'Israël, s'étant laissé tomber de la platte-forme qui servoit de toît à sa maison, envoye consulter le faux Dieu Béelsébub à Accaron ville des Philistins. (e) Jérémie (f) parle des enchantemens qu'on employoit contre la morsure des animaux venimeux: *J'envoyerai contre eux des serpens dangereux, contre la morsure desquels les charmes ne feront rien.* Hazaël Roi de Syrie, fait consulter le Prophéte Elisée sur sa maladie. (g) Naaman le Syrien vient dans les terres d'Israël, pour obtenir d'Elisée la guérison de sa lépre. (h) Du tems que nôtre Seigneur parut dans la Palestine, il y avoit sans doute des médecins dans le pays: mais il paroît que les peuples s'en servoient peu, & y avoient peu de confiance. On apportoit au Sauveur &

à

(t) *Clem. Alex. l. 1. Strom.* Ἔτι τε ἰατρικὴν· ἅμα καὶ μυσικὴν *&c.* (u) *Act.* VII. 22. (x) *Levit.* XII. XIII. XIV. XV. (y) *Jerem.* VIII. 22. (z) *Jerem.* XLVI. 11. (a) *Ezech.* XXX. 21. (b) 3. *Reg.* XV. 23. *&* 2. *Par.* XVI. 12.

(c) 4. *Reg.* XX. 7. *Isai.* XXXVIII. 21. (d) *Prov.* V. 11. (e) 4. *Reg.* I. 2. 3. (f) *Jerem.* VIII. 17. (g) 4. *Reg.* VIII. 7. (h) 4. *Reg.* V. 5. 6.

à ses Apôtres une infinité de malades de tous les endroits du pays.

Les Auteurs Juifs parlent des médecins d'une maniére qui ne leur est nullement honorable: (*i*) *Le meilleur des médecins*, disent-ils, *mérite l'enfer, & le plus juste des bouchers est le compagnon d'Amalech. Le médecin tuë plusieurs personnes par son ignorance, qu'il pourroit guérir par son art; il laisse périr plusieurs pauvres, qu'il pourroit soulager par ses médicamens; il permet à plusieurs une nourriture trop forte, qui les fait mourir; il en éloigne d'autres de la confiance qu'ils devroient mettre en Dieu, en la mettant dans leur art.* Ils disent comme par maniére d'imprécation: *Que celui qui péche contre son Créateur, puisse tomber entre les mains du médecin*? Enfin ils disent: *Oh, que le meilleur des médecins aille en enfer; car il vit splendidement. il ne craint point la maladie, il ne brise point son cœur devant Dieu, & il tuë le pauvre, en lui refusant son secours.* On peut voir nôtre Dissertation sur la médecine des Hébreux, à la tête du Commentaire sur *l'Ecclésiastique*, & l'article *Maladie*.

[Encore que l'Ecriture ne parle pas expressément de Médecins, ni de médecine avant le tems du Patriarche Joseph qui commanda à ses Médecins d'embaumer le corps de Jacob son pere, on n'en doit pas conclure que l'art de la Médecine soit nouveau dans le monde. Adam qui avoit reçu une connoissance si parfaite & si étenduë des choses naturelles, de la force des simples, des vertus des sucs, des liqueurs & des métaux, ne manqua pas sans doute de cultiver & de perfectionner cette connoissance, depuis qu'il se vit condamné à la maladie & à la mort par un Arrêt irrévocable. Le besoin où il se trouva de réparer ses forces, & de conserver sa santé, le mit dans la nécessité de recourir aux remedes naturels, & par conséquent à celle d'en étudier la nature, les effets & les propriétez.

Une science si utile ne demeura pas ensevelie dans l'oubli. Adam l'enseigna à ses enfans; & l'on doit croire que ceux-ci la cultivérent & la transmirent à la postérité. Les Anciens parlent très-avantageusement de la connoissance que les Egyptiens avoient de la médecine. Homére (*k*) dit que les Egyptiens sont les plus habiles Médecins du monde, & que chacun d'eux est Médecin. C'est sans doute une exagération. Mais Hérodote (*l*) avoüe que tout est plein de Médecins en ce pays-là; parce que chaque partie du corps & chaque maladie a son Médecin; les uns se bornent aux maux des yeux; les autres aux maux des dents, & d'autres aux maux de la tête. Diodore de Sicile (*m*) remarque que ces peuples avoient certains Livres Sacrez qui renfermoient les préceptes de la Médecine usitez dans le pays. Il n'étoit pas permis en traitant les malades de s'éloigner de ces préceptes; si on réüssissoit à guérir, à la bonne heure, sinon, on ne pouvoit faire aucun reproche au Médecin, pourvû qu'il eût suivi les regles de son art. Mais s'il s'en éloignoit, il étoit puni de mort, quand même il auroit réüssi à guérir.

Moyse avoit étudié toutes les sciences d'Egypte (*n*), *eruditus est in omni sapientiâ Ægyptiorum.* Il y avoit sans doute appris la Médecine comme tout le reste. Ce qu'il dit de la lépre, de la maniére de la connoître, de la discerner, de la guérir, ou du moins de juger si elle étoit commencée, invétérée, & incurable; ou si on pouvoit espérer de la guérir, marque une assez grande connoissance de cette maladie. On croit que le bois qu'il jetta dans l'eau à Mara, pour addoucir une source, ou un puits amer (*o*); que le serpent d'airain qu'il éleva dans le Désert pour guérir ceux qui avoient été mordus des serpens (*p*), étoient des secrets d'une médecine cachée & mystérieuse. La distinction qu'il fait des animaux purs & impurs, & des

(*i*) *Vide Buxtorf. Lexicon. in* רפא *Rapha mederi.*

(*k*) *Homer. Odyss.* Δ. Ἰατρὸς δ' ἕκαστος ἐπιστάμενος περὶ πάντων ἀνθρώπων. (*l*) *Herodot. l.* 2. *c.* 24. (*m*) *Diodor. lib.* 1. *Bibliot.* (*n*) *Act.* VII. 22. (*o*) *Eccli.* XXXVIII. 4. 5. (*p*) *Num.* XXI. 8. 9.

& des défauts des Prêtres qui les excluoient du ministére sacré, & quantité d'autres remarques que l'on voit dans ses livres sur certaines incommoditez des hommes & des femmes, marque assez qu'il n'ignoroit pas les secrets de la Physique. Saint Clément d'Aléxandrie dit expressément que Moïse apprit la Médecine auprés des plus sçavans Maîtres de l'Egypte. (*q*)

Je ne voudrois pourtant pas assurer que les anciens Médecins de l'Egypte s'appliquassent aux maladies internes, comme la fiévre, & tant d'autres incommoditez qui sont des suites du dérangement du sang, ou des humeurs. Il est certain que les plus fameux Médecins de la Gréce, Chiron, Machaon, Podalyre, Pæon, Esculape même, n'étoient que de bons Chirurgiens; leur art n'aboutissoit qu'à guérir les blessures, comme le remarque Pline. Celse remarque que Podalyre & Machaon fils d'Esculape, qui accompagnerent le Roi Agamemnon à la guerre de Troye, ne furent jamais employez contre la peste, ni contre les maladies internes, mais seulement pour guérir les blessures.

La médecine des Hébreux n'étoit peut-être pas plus parfaite: Salomon qui sçavoit si parfaitement les secrets de la nature, & la vertu des simples; qui avoit écrit sur tous les animaux, les oiseaux & les poissons, & qui avoit composé des traitez sur les arbres & sur les plantes, depuis le cédre du Liban jusqu'à l'hyssope (*r*); ce Prince si éclairé auroit pû nous donner de grands éclaircissemens sur cette matiére, si Dieu avoit permis que ses ouvrages parvinssent jusqu'à nous. Joseph dit que Salomon avoit reçu la vertu de chasser les Démons, & de guérir les maux qu'ils font aux hommes (*s*); qu'il avoit composé des charmes contre les maladies, & des formules d'exorcismes pour chasser les mauvais Esprits des corps des Possédez, & pour empêcher qu'ils n'y revinssent plus. Il ajoute que les Juifs de son tems se servoient encore beaucoup de ces remedes. Un Juif nommé Eléazar guérit plusieurs Possédez en présence de Vespasien, de ses deux fils, & de plusieurs Officiers & Soldats.

Il mettoit sous la narine du Possédé un anneau dans lequel étoit enchâssée une racine enseignée par Salomon. En même tems il prononçoit le nom de ce Prince, & les paroles qu'il avoit prescrites; le Démoniaque tomboit par terre, & le Démon ne retournoit plus dans son corps; & pour preuve de la vertu & de la force de son art, le même Juif faisoit mettre un bassin plein d'eau à quelque distance du Possédé, & commandant au Démon de sortir, il lui disoit de renverser ce vase, en même tems le vase étoit renversé, & le Possédé se trouvoit parfaitement guéri.

Le même Joseph (*t*) parle d'une racine merveilleuse nommé Baaras, qui produisoit l'effet dont il parle ici, & c'étoit peut-être de celle-là même qui étoit enchassée dans l'anneau d'Eléazar. Ce ne sont pas les exemples de guérisons par des remedes superstitieux, qu'on trouve employez par les anciens Hébreux. L'Ecriture parle souvent des charmes employez dans les morsures des serpens, & des enchantemens dont on se servoit pour endormir ou pour enchanter ces animaux, & les empêcher de nuire. Voyez Jérémie VIII. 17. Job. XL. 25. Pseaume LVII. 5. Eccli. XII. 13. Voyés aussi notre Dissertation sur les enchantemens des serpens à la tête des Pseaumes.

Les anciens Grecs avoient les mêmes usages. Pindare (*u*) assure qu'Esculape guérissoit toutes sortes de fiévres, d'ulcéres, de blessures, de douleurs par de doux enchantemens, par des potions adoucissantes, par des remedes topiques & extérieurs, ou enfin par des incisions. Homere (*x*) raconte qu'on arrêta par des enchantemens le sang qui couloit de

(*q*) *Clem. Alex. l. 1. strom.* Ἐπὶ δ' ἰατρικὴν παρὰ τοῖς διαπρέπουσι αἰγυπτίων ἐδιδάσκετο. (*r*) 3. Reg. IV. 33. (*s*) *Joseph. Antiq. l. 8. c. 2.*

(*t*) *Joseph. de Bello Jud. l. 7. c. 25.* (*u*) *Pindar. Pyth. Od. 3.* (*x*) *Homer. Odyss.* T.

de la playe d'Ulysse. Caton (y) nous a conservé certains vers dont on se servoit pour guérir un membre disloqué. Platon (z) dit que les Sages-femmes d'Athénes avoient le secret par le moyen de certaines drogues, & de certains charmes de faire enfanter promptement & aisément les femmes qui étoient en travail.

Les Hébreux n'étoient ni moins curieux, ni moins superstitieux que les autres peuples. Chez eux les charmes, les enchantemens, les arts curieux, les Talismans, les phylactéres, le son des instrumens fut employé pour guérir ou soulager les malades, ou pour se préserver contre les morsures des serpens & les fascinations. Les gens de Saül font venir un Joüeur d'instrumens pour soulager leur Maître agité du Démon. Les Juifs attribuoient à Béelsebub les miracles que faisoit J. C. Nous avons vû l'exemple du Juif Eléazar qui délivroit les Possédez par l'odeur d'une racine, & par certaines paroles. L'Ange Raphaël chassa le Démon par la fumée du foye d'un poisson. A Dieu ne plaise que je confonde ce dernier exemple avec ceux de la vaine curiosité, ou de la superstition des Juifs; je reconnois que celui-ci est miraculeux, ou du moins que la maniere dont il agit sur le Démon, nous est inconnuë.]

MEDEMENE, ville de Siméon. *Josue* xv. 31. Elle avoit d'abord été donnée à Juda. Elle étoit fort avant vers le midy de Juda. Eusébe la met vers Gaza. Voyez *Isai*. x. 31. & 1. *Par*. 11. 49.

MEDENE, *Medena Provincia*. 1. *Esdr*. vi. 2. C'est la Médie, en Hébreu, *Madaï*. On trouva dans le château d'Ecbatane dans la Médie, l'Original de la permission que Cyrus avoit accordée aux Juifs de s'en retourner dans leur pays.

MEDES, peuples de Médie. On croit communément que la Médie fut peuplée par les descendans de *Madaï*, fils de Japhet. (a) Esther (b) & Daniel (c) mettent ordinairement *Madaï* pour les Médes; & c'est ainsi que le commun des Interprétes l'entend. Les Grecs (d) soutiennent que ce pays tire son nom de *Medus*, fils de Médée; & certes si ce que nous avons dit ci-devant sous l'article de *Madaï*, est certain, sçavoir, que ce fils de Japhet a peuplé la Macédoine, il faut chercher une autre origine aux peuples de Médie. En effet il est assez mal-aisé de comprendre que Japhet, qui, comme dit l'Ecriture, (e) est pere des peuples *qui ont peuplé les Isles des nations*, ait envoyé *Madaï* bien avant dans l'Asie, au-delà de l'Euphrate, dans un pays si éloigné de ceux qui ont été peuplez par ses autres fils. Mais si *Madaï* & ses fils immédiats n'ont pas peuplé la Médie, on ne peut au moins disconvenir que quelques-uns de leurs descendans n'y ayent porté son nom, puisqu'on le trouve si souvent donné à la Médie, depuis les Prophétes Isaïe & Jérémie, & depuis le transport des dix Tribus & la ruine de Samarie arrivée sous Salmanasar l'an du Monde 3283. avant J. C. 717. avant l'Ere vulgaire 721. On place le voyage de la toison d'or, dans lequel Médée fut ravie, en 2760. environ quarante ans avant la prise de Troye; de sorte qu'il n'y a rien d'impossible dans la supposition des Grecs, qui veulent que la Médie ait tiré son nom de Médus fils de Jason & de Médée; ni rien de contraire à l'Ecriture, qui parle des Médes du tems de Salmanasar, en 3283. & souvent depuis ce tems, sous Isaïe, Jérémie, Daniel, Judith, Esther & Tobie. Depuis le voyage des Argonautes, jusqu'à la prise de Samarie, il y a cinq cens vingt-trois ans.

Les bornes de la Médie n'ont pas toûjours été les mêmes. On l'a pris tantôt dans une plus grande, & tantôt dans une moindre étenduë. Ptolemée lui donne pour bornes au septentrion, une partie de la Mer Caspienne, & les montagnes de même nom, & les Caduses; à l'occident, la grande Arménie; à l'orient, le

(y) *Cato de Re rust. art.* 160. (z) *Plato Theætetr. p.* 149. (a) *Genes.* X. 2. מדי *Madaï.*

(b) *Esth.* I. 3. 14. 18. 19. X. 2. (c) *Dan.* V. 28. VI. 9. 13. 16. VIII. 20. (d) *Strabo l.* I. *& l.* XI. (e) *Genes.* X. 5.

le pays des Parthes & l'Hircanie ; & au midy, la Perse, la Susiane, & une partie de l'Assyrie. La Capitale de la Médie étoit *Ecbatane*, dont il est parlé dans le Livre de Judith. (*f*) L'Auteur de ce Livre attribuë la fondation, ou du moins l'aggrandissement & l'embelissement de cette ville au Roi Arphaxad, que nous croyons être le même que Phraortes. Toutefois Hérodote (*g*) dit expressément que ce fut Déjocés qui entreprit les ouvrages de cette ville. Mais comme l'entreprise étoit grande, il est trés-croyable qu'il en laissa assez à faire à Phraortes son successeur, pour vérifier ce que dit l'Ecriture, que ce fut lui qui la bâtit. Voyez ci-devant *Ecbatane*. *Ragés* étoit aussi dans la Médie ; (*h*) & Salmanasar fit passer dans les villes des Médes les Israëlites des dix Tribus qu'il transporta au-delà de l'Euphrate. (*i*)

Isaïe (*k*) nous décrit les Medes comme exécuteurs des décrets de Dieu contre Babylone : *Je susciterai contre elle les Médes, qui ne cherchent point l'argent, & qui ne désirent point l'or, mais ils perceront de leurs fléches les enfans à la mammelle, & n'auront aucune compassion des petits enfans ; &c.* Voyez aussi le Chapitre XXI. 2. 3. &c. du même Prophéte. Jérémie parle des malheurs qui devoient arriver aux Médes. (*l*) Il leur prédit qu'à leur tour ils seront enyvrez du calice de la colére de Dieu ; & il y a apparence que ce fut Cyrus qui leur fit souffrir les maux dont ils étoient menacez. Or Darius le Méde succéda au Royaume de Balthasar Roi de Chaldée, (*m*) & Cyrus succéda à Darius. (*n*) Mais Daniel, qui marque clairement cette succession, ne nous en apprend aucunes particularitez ; quoique les autres Prophétes qui parlent des Médes & de la Babylone, fassent assez entendre que cela ne se passa pas sans guerre. Quoi qu'il en soit, depuis Darius successeur de Balthasar, les Rois de Babylone se qualifient toûjours *Rois des Perses & des Médes, ou Rois des Médes & des Perses.*

LISTE CHRONOLOGIQUE des Rois des Médes.

An du Monde.

3294. Déjocés est choisi Roi des Médes, l'an du Monde 3294. avant J. C. 706. avant l'Ere vulgaire 710. avant le commencement de Cyrus 150. selon Hérodote, trente-sept ans aprés que Arbacés eut mis les Médes en liberté, l'an du Monde 3257. avant J. C. 743. avant l'Ere vulgaire 747. Déjocés regna cinquante-trois ans, & eut pour successeur

3347. PHRAORTE'S son fils, l'an du Monde 3347. avant J. C. 653. avant l'Ere vulgaire 657. Il regna vingt-deux ans, & mourut au siége de Ninive.

3369. CYAXARE'S fils de Phaortés, regna depuis l'an du Monde 3369. jusqu'en 3409. pendant quarante ans. Les Scythes firent irruption dans son Royaume, pendant qu'il assiégeoit Ninive, l'an du Monde 3370. avant J. C. 630. avant l'Ere vulgaire 634. & ils en demeurérent les maîtres pendant vingt-huit ans, jusqu'en l'an du Monde 3398. avant J. C. 602. avant l'Ere vulgaire 606. Alors Cyaxarés les chassa de la Médie. Il mourut l'an du Monde 3409. avant J. C. 591. avant l'Ere vulgaire 595.

3409. ASTYAGE'S son fils nommé *Assuerus*, *Dan.* IX. 1. lui succéda en 3409. & regna trente-cinq ans. Mort l'an du Monde 3444. avant J. C. 556. avant l'Ere vulgaire 560.

3444. DARIUS LE MEDE lui succéda au Royaume des Médes en 3444. Il est nommé Cyaxarés dans Xénophon, & Astyagés dans le Texte Grec de Daniel, XIII. 65. Il succéda à Balthasar son neveu dans le Royaume de Babylone ou de Chaldée, en 3444. & mourut en 3466. avant J. C. 556. avant l'Ere vulgaire 560. Il laissa

(*f*) *Judith* I. 1. (*g*) *Herodot. l.* 1. (*h*) *Tob.* I. 16. III. 7. *&c.* (*i*) 4. *Reg.* XVII. 6. XVIII. 11. (*k*) *Isai.* XIII. 17. 18. (*l*) *Jerem.* XXV. 25. (*m*) *Dan.* V. 31. (*n*) *Dan.* XIII. 65.

3466. sa le Royaume à Cyrus son neveu, qui réünit les deux Monarchies des Perses & des Médes, en l'an du Monde 3466. avant J. C. 534. avant l'Ére vulgaire 538.

MEDIATEUR. Dans les alliances entre les hommes, où le saint nom de Dieu intervient, Dieu est le témoin & le médiateur des promesses & des engagemens réciproques que les hommes prennent ensemble. Ainsi lorsque Laban & Jacob firent alliance sur le mont Galaad, (o) & lorsque les Anciens de Galaad firent alliance avec Jephté, & s'engagérent de le reconnoître pour Chef, ils invoquérent le nom du Seigneur, & s'engagérent réciproquement par serment à accomplir leurs paroles. (p)

Lorsque Dieu voulut donner sa Loi aux Hébreux; & qu'il fit alliance avec eux à Sinaï, il fallut un médiateur, qui portât les paroles de Dieu aux Hébreux, & les réponses des Hébreux à Dieu; afin que les articles & l'alliance étant agréez de part & d'autre, on pût la ratifier, & l'affermir par le sang des animaux, & par le serment. Moyse dans cette occasion fut le médiateur entre Dieu & les hommes, comme le dit saint Paul: (q) *Lex propter transgressiones posita est... ordinata per Angelos in manu mediatoris.*

Enfin dans la nouvelle alliance que Dieu a voulu faire avec l'Eglise Chrétienne, Jesus-Christ a été le médiateur de rédemption entre Dieu & les hommes; il a été le répondant, l'hostie, le Prêtre, & l'entremetteur de cette alliance, (r) il l'a scéllée par son sang, il en a proposé les conditions dans son Evangile, il en a institué la forme dans le Baptême & la ratification perpétuelle dans le Sacrement de son Corps & de son Sang. Saint Paul dans l'Epître aux Hébreux, (s) reléve admirablement cette qualité de médiateur du nouveau Testament, qui a été exercée par Jesus-Christ.

Enfin nous reconnoissons pour médiateur d'intercession entre Dieu & nous, les Prêtres & les Ministres du Seigneur, qui offrent les priéres publiques & les sacrifices au nom de tout le peuple dans l'Eglise de Jesus-Christ. Nous donnons la même qualité aux saints personages vivans, aux priéres desquels nous nous recommandons; (t) aux Anges, (u) qui portent nos priéres devant le tribunal de la gloire du Tout-puissant; & aux Saints, qui joüissent de la gloire dans le Ciel, & qui intercédent pour nous jour & nuit devant le Seigneur. (x)

MEDIE. Pays des Médes. Voyez *Médes.*

[MEDITER. La principale occupation du Juste est *de méditer jour & nuit la loi de Dieu* (y), c'est la premiere & la plus littérale acception du verbe méditer: Penser profondément & sérieusement à quelque chose. On dit aussi *méditer*, lorsque l'on parle, mais sourdement, & comme un homme qui apprend par cœur, ou qui récite à voix basse une chose dont il est fort occupé; *Mes lévres ne proféreront pas l'iniquité, & ma langue ne méditera pas*, ne prononcera pas avec réflexion *le mensonge*, dit Job (z). *Ma langue méditera votre justice, elle publiera tout le jour vos louanges* (a) Et ailleurs (b): *La bouche du Juste méditera la sagesse, & sa langue proférera des paroles pleines de jugement.* Et Salomon (c): *Mon gosier méditera la vérité.*

Isaïe (d) compare les gémissemens d'un homme affligé à ceux de la Colombe; & il se sert du mot de *méditer* pour exprimer les uns & les autres, *Sicut pullus hirundinis sic clamabo, meditabor ut columba.* Et ailleurs (e): *Sicut columba meditantes gememus.* C'est à peu près dans le même sens que Virgile a dit (f):

Silvestrem tenui musam meditaris avenâ.

(o) *Genes.* XXXI. 49... 54. (p) *Judic.* XI. 10. (q) *Galat.* III. 19. (r) 1. *Timoth.* II. 5. *Mediator Dei & hominum homo Christus Jesus.* (s) *Heb.* VIII. 6. IX. 15. XII. 24.

(t) *Coloss.* IV. 3. & 1. *Thess.* V. 25. & 2. *Thess.* III. 1. *Hebr.* XIV. 18. (u) *Apoc.* VIII. 3. 4. (x) 2. *Macc.* X. 11. 14. (y) *Psalm.* I. 2. (z) *Job.* XXVII. 4. (a) *Psalm.* XXXIV. 28. (b) *Psalm.* XXXVI. 30. (c) *Prov.* VIII. 7. (d) *Isai.* XXXVIII. 14. (e) *Isai.* LIX. 11. (f) *Virgil. Eclog.* 1.

MEGASTHENES. Cet Auteur doit entrer dans ce Dictionnaire, parce qu'il est assez souvent cité par Joseph l'Historien, par Eusébe, & même par Strabon, par Athénée, par Pline, & par quelques autres Anciens; comme ayant écrit les antiquitez des Indes, & y rapportant plusieurs choses qui concernent l'Empire de Babylone, & la puissance de Nabuchodonosor, qui ont un très-grand rapport à ce que nous en apprend l'Ecriture. Or Mégasthénes étoit Grec (g), & avoit l'honneur d'être considéré de Seleucus Roi de Syrie, qui l'employa dans des négociations auprès de Sandrorotene Roi des Indes. Il eut occasion pendant qu'il étoit en la Cour de ce Prince, d'étudier l'histoire & les mœurs du pays, & d'en voir diverses Provinces, ce qui le mit en état dans la suite d'en écrire l'histoire. Cet Ouvrage est entiérement perdu. Il ne nous en reste que ce qui s'en trouve cité dans Joseph. *Antiq. l.* x. *c.* 11. & contre Appion, *lib.* 1. dans Eusébe, *Præparat. Evang. l.* 1x. dans Strabon, *l.* 15. *p.* 687. *&c.* Anne de Viterbe fameux Imposteur, né en 1437. publia divers Auteurs anciens qu'il avoit forgez, entre autres, *Megasthenes*, qu'il nomme *Metasthenes*, parce qu'il l'avoit trouvé ainsi écrit dans la Version latine de Joseph faite par Rufin. Mais ces Livres qu'il donna au Public avec des Commentaires de sa façon, sont aujourd'hui tombez dans le plus grand mépris, & personne n'oseroit se servir de leur témoignage.]

MEGBIS. Les enfans de Megbis revinrent de la captivité au nombre de cent cinquante personnes. (h) Megbis est apparemment le même que Mégabyse, qui est un nom Persan.

MEGIDDO. Voyez *Mageddo*.

MEGILLAT, ou *Megilloth.* (i) Ce terme Hébreu signifie *un rouleau*. Les Hébreux donnent le nom de Mégilloth à ces cinq Livres, *l'Ecclésiaste*, *le Cantique des Cantiques*, *les Lamentations*, *Ruth* & *Esther*. C'est ce qu'ils nomment *les cinq Megilloth*.

(g) *Vide Voss. de historicis Græc. l.* 1. *c.* 15. (h) 1. *Esdr.* II. 30. (i) מגלת *Megillat. volumen.*

MEGPHIAS. C'est ainsi que dans le 2. *Esdr.* x. 20. on appelle celui qui est nommé *Megbis*, 1. *Esdr.* 11. 30.

MEHUSIM, pere d'Abitob & d'Ephaal. 1. *Par.* VIII. 11.

MEJARCON, ou plûtôt, *Mei jarcon*, les eaux de Jarchon, ville de la Tribu de Dan. *Josue* XIX. 46.

I. MELCHA, fille d'Aram, sœur de Loth, femme de Nachor, niéce d'Abraham, & mere de Bathuël. (k) Elle eut aussi pour fils Hus, Buz, Camuël, Cused, Asan, Pheldas & Jedlaph. Le nom de *Melcha* signifie Reine.

II. MELCHA, fille de Salphaad. *Num.* XXVI. 33.

I. MELCHI, fils de Janné, & pere de Lévi, dans la généalogie du Sauveur. *Luc.* III. 24.

II. MELCHI, fils d'Addi, & pere de Néri, un des ayeux de JESUS-CHRIST selon la chair. *Luc.* III. 28.

I. MELCHIAS, Chef de la cinquiéme famille des vingt-quatre familles sacerdotales. 1. *Par.* XXIV. 9.

II. MELCHIAS, de la race des Lévites, fils d'Athanaï, & pere de Basaïa. 1. *Par.* VI. 40.

III. MELCHIAS, fils de Maasaï, & pere de Phassur. 1. *Par.* IX. 12.

IV. MELCHIAS, Juif qui répudia sa femme au retour de la captivité de Babylone, parce qu'elle étoit étrangére. 1. *Esdr.* x. 25.

V. MELCHIAS, fils de Hérem, aida à bâtir la moitié d'une ruë à Jérusalem, après le retour de la captivité de Babylone. 2. *Esdr.* III. 11.

VI. MELCHIAS, fils de Rachab, Chef ou Seigneur de Béthacaram, fit bâtir la porte appellée du fumier, à Jérusalem. 2. *Esdr.* III. 14.

VII. MELCHIAS, fils d'un orfévre, fit bâtir plusieurs maisons, & contribua beaucoup à rebâtir Jérusalem. 2. *Esdr.* III. 30. 31.

VIII.

(k) *Genes.* XXIV. 15. XXII. 20. 21. 22. *&c.*

VIII. Melchias, fils d'Enan, pere d'Achitob, & ayeul de Judith. *Judith.* VIII. 1.

IX. Melchias, pere de Phassur. Ce Phassur étoit en considération à Jérusalem du tems de Jérémie. *Jerem.* XXI. 1.

X. Melchias, fils d'Amméléch, étoit concierge des prisons de Jérusalem. Jérémie fut descendu par ses ordres dans une citerne, où il n'y avoit point d'eau, mais seulement de la bouë, & où il étoit en danger de sa vie, s'il n'en eût été promptement tiré par les soins d'un Eunuque nommé Abdéméléch. *Jerem.* XXXVIII. 6. 7. 8. &c.

MELCHIEL, fils de Béria fils d'Aser. Il étoit à la tête de la famille des Melchiélites, du tems de Moyse. *Num.* XXVI. 45.

MELCHIRAM, fils du Roi Jéchonias. 1. *Par* III. 18.

MELCHISEDECH, Roi de Salem, & Prêtre du Trés-Haut. L'Ecriture ne nous parle ni de son pere, ni de sa mere, ni de sa généalogie, (*l*) ni de sa naissance, ni de sa mort; & en ce sens, il étoit, comme dit saint Paul, la figure de Jesus-Christ, qui est le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, & non pas selon l'ordre d'Aaron, dont l'origine, la vie & la mort sont connuës. Lorsqu'Abraham revint de la poursuite des quatre Rois liguez, qui avoient vaincu les Rois de Sodome & de Gomorrhe, & qui avoient emmené Loth neveu d'Abraham, (*m*) Melchisédech vint au-devant d'Abraham jusques dans la vallée de Savé, qui fut depuis nommée la vallée du Roi, lui présenta des rafraîchissemens de pain & de vin, ou même (*n*) il offrit le pain & le vin en sacrifice au Seigneur; car il étoit Prêtre du Trés-Haut; & il bénit Abraham, en disant: Béni soit Abraham par le Dieu trés-haut, qui a créé le Ciel & la terre; & que le Dieu trés-haut soit béni, qui a livré vos ennemis entre vos mains. Abraham voulant reconnoître en lui la qualité de Prêtre du Seigneur, lui offrit la dixme de tout ce qu'il avoit pris sur l'ennemi. Depuis ce tems, il n'est plus parlé dans l'Ecriture de la personne de Melchisédech. Seulement le Psalmiste (*o*) parlant du Messie, dit qu'il est Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Saint Paul dans l'Epître aux Hébreux; (*p*) développe le mystére qui est caché dans ce qui est dit de Melchisédech dans l'ancien Testament. Premiérement il reléve la Prêtrise de Jesus-Christ, qui est Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, & qui en cette qualité, *pendant sa vie mortelle & souffrante, offrit avec un grand cri, & avec larmes, ses priéres & ses supplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort; & il a été exaucé, à cause de son humble respect pour son Pere.* Il dit de plus (*q*) que nôtre Sauveur *est entré pour nous dans l'intérieur du Sanctuaire*, c'est-à-dire, du Ciel, *ayant été établi Pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech.* Car ajoûte-t-il, (*r*) *ce Melchisédech Roi de Salem, & Prêtre du Dieu trés-haut, qui vint au-devant d'Abraham, lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois, & qui le bénit, & à qui Abraham donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris, qui s'apelle, selon l'interprétation de son nom, premiérement Roi de Justice*, (c'est ce que veut dire Melchisédech,) *& ensuite Roi de Salem, c'est-à-dire, Roi de paix, qui est sans pere, sans mere, sans généalogie, qui n'a ni commencement, ni fin de sa vie, étant ainsi l'image du Fils de Dieu, qui demeure Prêtre pour toûjours. Considérez donc combien il est grand, puisqu'Abraham même lui donne la dixme de ce qu'il avoit de meilleur.... Or il est sans doute que celui qui reçoit la bénédiction, est inférieur à celui qui la lui donne; Et en effet dans la Loi, ceux qui reçoivent la dixme, sont des hommes mortels, au lieu que celui qui la reçoit ici, n'est représenté que comme vivant; & de plus Lévi, qui reçoit la dixme des autres, l'a payée lui-même, pour ainsi dire, en la personne*

(*l*) *Hebr.* VII. 1. 2. 3. (*m*) *Genes.* XIV. 17. 18. 19. *&c.* (*n*) *Clem. Alex. l.* 4. *Stromat. Cyprian. l.* 2. *Ep.* 3. *ad Cæcil. Euseb. Cæsar. Demonst. l.* 5. *c.* 3. *Ambros. l.* 5. *Sacram c.* 1. *& alii plerique Patrum & Interpp. Consule si places, Bellarm. l.* 1. *de Missa, c.* 6.

(*o*) *Psalm.* CIX. 4. (*p*) *Hebr.* V. 6. 10. (*q*) *Hebr.* VI. 20. (*r*) *Hebr.* VII. 1. 2. 3. *&c.*

sonne d'Abraham, puisqu'il étoit encore dans la personne d'Abraham son ayeul, lorsque Melchisédech vint au-devant de ce Patriarche.

On a formé sur le sujet de Melchisédech une infinité de doutes & de difficultez. Saint Jérôme (s) a crû que Salem, dont Melchisédech étoit Roi, n'étoit pas Jérusalem, mais la ville de Salem, prés de Scythopolis, où l'on montroit encore les ruines du château de ce Prince. La grandeur & la quantité de ces ruines donnoient à juger de la magnificence de cet ancien bâtiment. Il croit que c'est à cette ville de Salem qu'arriva Jacob, aprés le passage du Jourdain, à son retour de la Mésopotamie. *Genes.* XXXIII. 17. où la Vulgate porte que Jacob vint sain & sauf à Sichem, l'Hébreu lit qu'il vint à *Salem*, prés de Sichem. Quelques-uns croyent que Salem, où regnoit Melchisédech, est la même que *Salim*; dont il est parlé dans l'Evangile de saint Jean, Chap. III. 23. On peut voir M. Reland *Palestin. l.* 3. *p.* 976. *&* 833.

Dés le tems de saint Epiphane, (t) on avoit forgé des noms au pere & à la mere de Melchisédech. On donnoit à son pere le nom d'Héraclas ou d'Héracles, & à sa mere celui d'Astaroth ou d'Astarie. La Chaîne Arabique sur le Chap. IX. de la Génése, le fait venir de Sem par son pere, & de Japheth par sa mere. Héraclas ou Héraclim pere de Melchisédech, étoit, dit-on, fils ou petit-fils de Phaleg, & fils d'Héber; & sa mere nommée Salathiel, étoit fille de Gomer fils de Japheth. Joseph fils de Gorion, Historien Hébreu, (u) qui écrivoit vers le onziéme siécle, prétend que Melchisédech s'appelloit autrement Joram; que l'étoile qui présidoit à sa naissance, portoit le nom de Sédech; (c'est la planéte de Jupiter) que la ville où il regnoit, se nomma d'abord *Jébus*, puis *Sédech*; & enfin *Salem* ou *Jérusalem*.

Michel Glycas, (x) George Cédréne (y) & Simon Logothéte (z) font venir Melchisédech d'une race Egyptienne. Ils disent que son pere s'appelloit *Sidon* ou *Sida*, fondateur de la ville de *Sidon*, Capitale de Phénicie. Pour Melchisédech, il fonda *Salem* sur le mont Sion, y regna treize ans, & mourut sans laisser d'enfans. Suidas (a) dit qu'il y regna cent treize ans, & mourut sans avoir été marié; qu'il étoit de la race maudite de Chanaan; d'où vient que l'Ecriture ne parle point de sa généalogie. Un autre Auteur Grec, (b) qui a emprunté le nom de saint Athanase, dit que Melchisédech étoit fils d'un Roi idolâtre, nommé Melchi, & d'une Reine nommée Salem. Melchi ayant résolu d'offrir un sacrifice à ses Dieux, envoya son fils Melchisédech lui chercher sept veaux, pour les immoler. Le jeune Prince en y allant, fut éclairé de Dieu, & revint sur ses pas remontrer à son pere la vanité des Idoles. Melchi en colére, le renvoya chercher des victimes. Pendant son absence, le Roi immola à ses Dieux son propre fils, frere aîné de Melchisédech, avec un trés-grand nombre d'autres enfans. Melchisédech étant de retour, & ayant horreur de ce carnage, se retira sur le mont Thabor, où il vécut pendant sept ans, sans habits, & sans autre nourriture que quelques fruits sauvages, & n'ayant pour toute boisson que la rosée qu'il léchoit sur l'herbe.

Au bout de sept ans, Dieu apparut à Abraham, & lui dit d'aller sur le Thabor, & qu'il y trouveroit Melchisédech. Il lui dit de le revêtir, & de lui demander sa bénédiction. Abraham obéït. Il trouva Melchisédeh; & lui ayant demandé sa bénédiction, Melchisédech l'oignit d'huile, le bénit, & lui changea le nom d'Abram, en celui d'Abraham. Ils descendirent ensemble de la montagne, & Abraham s'en retourna chez lui. Quelque tems aprés, comme il revenoit de la poursuite de Codorlahomor & de ses alliez, Melchisédech vint au devant de lui, & lui présenta une coupe de vin, aprés y avoir jetté secrettement un morceau de pain, pour signifier la sainte obla-

(s) *Hieronym. Ep. ad Evangel.* (t) *Epiphan. hæres.* 55. *c.* 2. (u) *Gorionid. l.* 6. *c.* 31. (x) *Glycas Annal. p.* 135. (y) *Cedren. l.* 1. *p.* 27. (z) *Simon Logoth. apud Cang. ad Chronic. Pasch. p.* 580.

(a) *Suidas in Melchisedech.* (b) *Apud Athanas. t.* 3. *p.* 239. *nov. edit.*

oblation qui se fait sur nos Autels Nous ne donnons tout cela que pour un Roman trés-mal assorti, & nous ne nous arrêtons pas à le réfuter.

L'Auteur des Questions sur l'ancien & le nouveau Testament, imprimé parmi les Oeuvres de saint Augustin, (c) avoit écrit que Melchisédech n'étoit pas un homme, mais le Saint-Esprit, qui avoit apparu à Abraham sous une forme humaine. Evangélus ou Evangélius envoya cet Ecrit à saint Jérôme, (d) le priant de lui en dire sa pensée. Saint Jérôme ayant examiné les anciens Docteurs de l'Eglise, trouva qu'Origénes & Didyme croyoient que Melchisédech étoit un Ange; mais que saint Hippolyte, saint Irénée, Eusébe de Césarée, Eusébe d'Emése, Apollinaire & Eustathe d'Antioche s'accordoient à dire, quoiqu'en termes divers, & par des raisonnemens différens, que ce Prince étoit Chananéen de naissance, & Roi de Salem, autrement Jébus ou Jérusalem. Ce saint Docteur montre que Melchisédech étoit une figure trés-expresse de Jesus-Christ, comme Roi de Salem ou Roi de paix, Prêtre & Roi tout ensemble, Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech; & que quand il est dit dans saint Paul qu'il étoit sans Pere, sans mere & sans généalogie, cela ne veut pas dire qu'il soit descendu du Ciel, ni qu'il ait été formé immédiatement des mains de Dieu, mais simplement qu'il est introduit dans l'histoire d'Abraham, sans qu'on nous dise ni qui il étoit, ni d'où il étoit, ni en quel tems il est né, ou en quel tems il est mort.

Théodore le Changeur, Disciple de Théodore le Corroyeur, forma au commencement du troisiécle siécle, une hérésie nommée des *Melchisédéciens*. (e) Ces hérétiques disoient que Melchisédech n'étoit pas un homme, mais une Vertu céleste, supérieure à Jesus-Christ même, puisque Melchisédech étoit l'intercesseur & le médiateur des Anges, au lieu que Jesus-Christ l'étoit seulement des hommes; que Jesus-Christ n'étoit que la copie de Melchisédech, & que son Sacerdoce n'étoit formé que sur le modéle de celui de Melchisédech, selon cette parole du Pseaume: *Vous êtes Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.* Ils prenoient à la lettre ce que dit saint Paul, que Melchisédech n'avoit ni pere, ni mere, ni généalogie. Ces hérétiques pour autoriser leurs erreurs, se servoient de certains Livres qu'ils avoient composez eux-mêmes, & qu'ils attribuoient à des personnes dont l'Ecriture ne parle point. Cette hérésie fut renouvellée en Egypte par un nommé Hiérax, qui soutenoit que Melchisédech étoit le Saint-Esprit. Cédréne & Zonare (f) parlent d'une autre sorte de Melchisédéciens, nommez autrement *Atingani*, comme n'osant toucher les autres, de peur de se soüiller. Ils demeuroient principalement dans la Phrygie, ne recevant pas la circoncision, & n'observant pas le Sabbat. Ils ne présentoient rien à personne avec la main, & ne recevoient rien de personne; mais ils le mettoient à terre, pour vous l'offrir, ou le prenoient à terre, lorsque vous leur offriez quelque chose. Ils avoient pour Melchisédech une profonde vénération; mais on ne sçait sur quoi elle pouvoit être fondée.

Les Juifs, au rapport de saint Jérôme, (g) & les Samaritains, au rapport de saint Epiphane, soutenoient que Melchisédech étoit le même que le Patriarche Sem, fils de Noé. Opinion qui a été suivie par un grand nombre de Modernes. (h) M. Jurieu (i) a prétendu prouver que Melchisédech étoit le même que Cham. Un Auteur François dont parle le P. Salien, (k) a voulu que ce soit Hénoch. Un autre réfuté par le P. Pétau, (l) disoit que les

(c) *In appendice t. 3. Oper. S. Aug. p. 106. e. f. 107. 108.* (d) *Vide in nov. Edit. S. Hieronymi, p. 570. tom. 2.* (e) *Vide Epiphan. heres. 55. & Theodoret. haret. fab. l. 2. c. 6.*

(f) *Vide si placet, Scaliger. Not. ad Euseb. p. 241. & Autores ab eo citatos.* (g) *S. Hieron. Tradit. Hebr. in Genes. & Ep. ad Evangel.* (h) *Vide Lyran. Abul. Cajet. Eugub. in Genes. XIV. Rupert. in Matt. 1. Galatin. de Arcanis l. X. c. 6. Genebr. Chronic. Torniel. Annal. Möller. in Psal. CX. Montacut. p. 216. Hugo Broughton. & Joan. Valles. Suarez, alii apud Tenam. & Schlegel.* (i) Jurieu Hist. critique des Dogmes, &c. l. 1. (k) *Salian. Praef. in t. 5. Annal.* (l) *Petav. t. 3. Theolog. Dogm. tract. de opificio 6. dierum, l. 1. c. 4. art. 3.*

Mages qui étoient venus adorer JESUS-CHRIST à Bethléem, étoient Enoch, Melchisédech & Elie. Quelques Auteurs Juifs (*m*) ont inféré que Melchisédech étoit bâtard, de ce que l'Ecriture ne parle ni de sa race, ni de ses parens. Damiens hérétique (*n*) du nombre des Melchisédéciens, soutenoit que Melchisédech étoit le Fils de Dieu, qui apparut à Abraham; & que ce saint Patriarche l'adora; & le reconnut pour le Messie. Pierre Cunæus (*o*) a renouvellé ce sentiment, & l'a soutenu avec beaucoup de force. Pierre Du moulin l'avoit aussi appuyé, & encore en 1686. (*p*) un nommé Jacques Gaillard en entreprit la défense. On peut voir la Dissertation que nous avons composée exprés sur Melchisédech, & qui est imprimée dans le second Tome des Epîtres de saint Paul, à la tête de l'Epître aux Hébreux; & la Dissertation de Christophe Schlegel, imprimée à la fin du Commentaire de Loüis Tena sur l'Epître aux Hébreux.

MELCHISUA, troisiéme fils de Saül. Il fut tué avec son pere & ses freres dans la bataille de Gelboé. 1. *Reg.* XXXI. 2.

MELCHOM, Dieu des Ammonites. C'est le même que Moloch. Voyez *Moloch*.

MELEA, fils de Menna, & pere d'Eliakim, un des ayeux de nôtre Sauveur selon la chair. *Luc.* III. 31.

MELECH, second fils de Micha, & petit-fils de Jonathas fils de Saül. 1. *Par.* VIII. 35.

MELLO. Ce terme Hébreu signifie *rempli*. On appelle ainsi une vallée trés-profonde qui étoit entre l'ancienne ville de Jébus ou Jérusalem, & la ville de David bâtie sur le mont Sion. David & Salomon firent combler cette vallée, (*q*) & on en fit une place d'assemblée pour le peuple. Salomon en prit même une partie, pour y bâtir le palais de son épouse la fille de Pharaon. (*r*) Ce fut à l'occasion des travaux que Salomon fit faire pour combler Mello, que Jéroboam fils de Nabat se révolta, (*s*) & inspira à ses freres de la Tribu d'Ephraïm, l'esprit de révolte, qui éclata aprés la mort de Salomon.

MELLO, ville voisine de Sichem. Il est dit dans le Livre des Juges, (*t*) que les habitans de Sichem, & ceux de la ville de Mello établirent Roi Abimélech fils de Gédéon. Le Texte Hébreu lit, *la maison de Mello*, au lieu de la ville de Mello. Quelques-uns croyent que Mello étoit un bourgeois de Sichem, ou un quartier de cette ville. On ne connoît point de ville de *Mello*, dans la Palestine.

MELLOTHI, fils d'Héman, Chef de la dixiéme famille des vingt-quatre familles des Lévites. 1. *Par.* XXV. 4. 26.

MELLUS, fut un de ceux qui se séparérent de leurs femmes qui étoient étrangéres, aprés le retour de la captivité de Babylone. 1. *Esdr.* X. 29.

MELOTE, en Grec, *mélotés*, ou *méleta*, signifie une peau de brebis avec sa laine, dont se servoient les Prophétes, les anciens Moines & les pauvres dans diverses Provinces d'Orient. Saint Paul dans l'Epître aux Hébreux, (*u*) employe le mot *melota*, dans le sens que nous venons de dire: *Circuierunt in melotis, in pellibus caprinis*. Ce terme *melota*, dérive de *mêlon*, une brebis. Il se prend quelquefois aussi pour toute sorte d'habits de peaux avec le poil, & en particulier, pour des habits de peau de chevres, comme en portoient les Moines d'Egypte, au rapport de Cassien. (*x*)

MELOTHI, ville de Cilicie, qui fut prise par Holofernes. *Judic.* II. 13. C'est peut-être la même que *Mallos*, dans la Cilicie, sur le fleuve Pyramus. Les habitans de Mallos, *Mallotæ*, se révoltérent contre Antiochus Epiphanes, (*y*) parce que ce Prince les avoit donnez à une de ses concubines. Au reste le Grec de Judith ne parle point de *Mélothe*.

MEMMIUS. *Quintus Memmius* & *Titus* *Mani-*

(*m*) *Vide apud. Selden. curis secundis ad sect.* 1. *de decimis.* (*n*) *Epiphan. hæres.* 55. (*o*) *Petr. Cunæus*, *l.* 3. *c.* 3. *de Rep. Hebr.* (*p*) *Vide Acta Erudit. Lips. an.* 1686. *p.* 150. (*q*) 3. *Reg.* IX. 15. 2. *Reg.* V. 9. & 1. *Par.* XI. 8. (*r*) 3. *Reg.* IX. 24.

(*s*) 3. *Reg* XI. 27. 28. &c. (*t*) *Judic.* IX. 6. (*u*) *Hebr.* XI. 37. Περιῆλθον ἐν μηλωταῖς, ἐν αἰγείοις δέρμασι (*x*) *Cassian. de habitu Monach. c.* 11. (*y*) 1. *Macc.* IV. 30.

Manilius, Légats Romains, envoyez vers le Roi de Syrie Antiochus Eupator, écrivirent aux Juifs (z) qu'ils ratifioient tout ce que Lysias Régent du Royaume de Syrie leur avoir accordé, & qu'ils envoyassent au plûtôt des Députez à Antioche, pour y avoir soin des intérêts de leur nation.

MEMNON. Joseph (*a*) assûre que le sépulcre de Memnon étoit au voisinage du fleuve Béléus, si célébre par son sable, dont on faisoit du verre. Voyez *Béléus* ou *Condevia*. Nous ne sçavons de quel Memnon pouvoit être le tombeau dont parle Joseph; car la fameuse statuë de Memnon, qui rendoit, dit-on, un son agréable au lever du soleil, étoit à Thébes dans la haute Egypte, & non pas dans la Palestine, & l'autre Memnon fils de Tithon & de l'Aurore, fut tué au siége de Troye par Achilles. Comme il y a plusieurs hommes célébres du nom de Memnon, il se peut faire que ce sera qu'elqu'un d'eux qui aura été enterré sur le fleuve Béléus.

MEMOIRE. Dieu ordonne que l'on *ait mémoire* de ses commandemens. Il dit à Moyse qu'*il détruira la mémoire d'Amalech*, (*b*) c'est-à-dire qu'il le détruira de telle sorte, qu'il n'en sera plus fait de mention dans le monde. Et ailleurs, (*c*) il dit qu'il exterminera la mémoire des méchans de dessus la terre, & (*d*) que la mémoire du méchant est périe avec le son, ou avec bruit & éclat. Enfin Dieu promet aux Justes que leur mémoire sera en bénédiction, & qu'elle ne périra jamais.

MEMPHIS, en Hébreu, *Noph* ou *Moph*, ville trés-célébre de l'Egypte, située environ à quinze mille pas au-dessus de la séparation du Nil, ou du commencement du Delta. (*e*) Au-dessus de Memphis, vers le midy, étoient les fameuses pyramides, dont deux passoient pour des merveilles du monde. Memphis a été pendant un long-tems la demeure des anciens Rois d'Egypte, jusqu'au tems des Ptolemées, qui résidérent ordinairement à Aléxandrie. Cette ville, j'entens, Memphis, est aujourd'hui entiérement détruite. Les Prophétes (*f*) parlent souvent de Memphis. Ils prédisent les malheurs qu'elle souffrit de la part des Rois de Chaldée & de Perse, & ils menacent les Israëlites qui se retirent en Egypte, ou qui ont recours aux Egyptiens, de les faire périr dans ce pays. Ezéchiel dit que le Seigneur fera périr les Idoles de Memphis. C'est dans cette ville qu'on nourrissoit le bœuf Apis, que le Roi Cambyses fit mourir.

[Les Orientaux l'appellent *Mésr*, ou *Misr*, comme étant Capitale de l'Egypte, autrement *Mezer*, ou *Mizraïm*. Ils la nomment ainsi *Monf*, du nom fort approchant de l'Hébreu *Mof*, ou *Noph*, dont les Grecs ont formé *Memphis*. Les anciens Rois d'Egypte prirent plaisir à l'orner. Elle subsista avec éclat jusqu'à ce que les Arabes firent la conquête de l'Egypte sous le Calife Omar, l'an 18. ou 19. de l'Hégire, de Jesus-Christ...... Amron Ben-as qui la prit, fit bâtir tout auprès une autre Ville qui fut nommée *Fusthat*, (*g*), à cause de la tente de ce Général, qui demeura dressée fort long-tems en ce même lieu. Les Califes Fatimites, qui se rendirent maîtres de l'Egypte, en ajoûterent encore une autre, qu'ils nommerent *Caherah*, c'est-à-dire, la victorieuse, qui nous est connuë aujourd'hui sous le nom de Grand Caire.

Les Sultans Mammelus de la Dynastie des Circassiens, ayant fait depuis bâtir un Château fort élevé & bien fortifié sur la rive Orientale du Nil, firent ensorte peu à peu que la Ville du Caire changea de place; d'où vient qu'on appelle encore aujourd'hui ce qu'avoient bâti les Fatimites, le vieux Caire. Or il faut remarquer que l'ancienne Mesr, ou Memphis étoit située sur la rive Occidentale du Nil, & que tout ce que les Arabes y ont successivement bâti, est placé du côté de l'Orient.

Ainsi

(z) 2. *Macc.* XI. 34. 35. 36. (*a*) *Joseph de Bello, l.* 2. *c.* 9. *seu nov.* 15. *p.* 790. 791. (*b*) *Exod.* XVII. 14. (*c*) *Psalm.* XXXIII. 16. (*d*) *Psalm.* IX. 7. (*e*) *Plin. l.* 5. *c.* 9. *Vide & Strab. l.* 17. *p.* 555.

(*f*) Voyez *Isai.* XIX. 13. *Jerem.* XLIV. 1. XLVI. 14. 19. *Osee.* IX. 6. *Ezech.* XXX. 13. 16. (*g*) D'Herbelot. Bibl. Orient. p. 580. col. 1.

Ainsi s'est accompli à la longue, & dans la suite des siécles ce que les Prophétes avoient prédit contre Memphis. (*b*) *Ces sages Conseillers de Pharaon lui ont donné un conseil insensé, comment dites-vous à Pharaon? Je suis le fils des Sages, le fils des anciens Rois. Que ces Sages vous disent à présent ce que le Seigneur a résolu sur l'Egypte.. Ils sont insensez ces Sages de l'Egypte; Il sont sans sagesse ces Princes de Memphis; il ont trompé l'Egypte & tout son peuple. Le Seigneur a répandu au milieu d'eux l'esprit de vertige. Ils ont fait errer l'Egypte comme un homme yvre & plein de vin; l'Egypte sera alors dans l'incertitude de ce qu'elle aura à faire. Les grands comme les petits; ceux qui commandent, comme ceux qui obéïssent, seront dans le trouble & dans la confusion. Ils s'étonneront, ils trembleront comme des femmes. En ce tems-là la terre de Juda deviendra l'effroi de l'Egypte, &c.* Nous croyons que tout cela regarde le tems de la guerre de Sennachérib contre l'Egypte, & les divisions qui suivirent la mort de Sethon Roi d'Egypte. Voyez le Commentaire sur le chapitre XIX. d'Isaïe.

Jérémie (*i*) décrit les maux que Nabuchodonosor devoit faire au même pays d'une maniere encore plus claire que ce que nous venons de voir. *Je vais mander Nabuchodonosor Roi de Babylone mon serviteur: Il placera son trône dans la Ville même de Taphnis. Il viendra & il détruira le pays d'Egypte. Il portera la mort, à qui est destinée la mort, & la captivité, à qui doit souffrir la captivité, & l'épée à qui doit périr par l'épée. Il mettra le feu dans les Temples de l'Egypte, & emmenera captifs les Dieux de l'Egypte.... Il brisera les Statuës*, ou les colomnes, les obélisques *qui sont dans le Temple du Soleil*, apparemment à Memphis. Tout ceci arriva sous le regne de Pharaon Ephrée Roi d'Egypte, que Nabuchodonosor vainquit & qu'il mit à mort. *O fille d'Egypte préparez vous à aller en captivité; car Memphis sera réduite en un désert, elle sera abandonnée & deviendra inhabitable.*

Ezéchiel raconte encore dans un plus grand détail les maux que Nabuchodonosor fit à l'Egypte. Il dit que le Seigneur a livré ce pays à Nabuchodonosor pour le récompenser des services qu'il lui a rendu dans le siége de Tyr. (*k*) Il parle en particulier de la ville de Memphis. *J'exterminerai les Statuës, & j'aneantirai les Idoles de Memphis. Il n'y aura point à l'avenir de Prince du pays d'Egypte, & je répandrai la terreur dans toutes les terres. Noammon sera ravagée, & Memphis sera tous les jours dans l'angoisse.*

Long-tems après (*l*), Cambyse Roy de Perse, fils de Cyrus, se rendit maître de l'Egypte, après avoir pris Peluse, qui étoit comme la clef de ce pays (*m*). Psammenite Roi d'Egypte marcha à sa rencontre avec une puissante armée. Cambyse le défit, & ceux qui purent échapper se sauverent dans Memphis, où Cambyse les ayant poursuivis, il envoya vers la Ville, par le Nil, un vaisseau de Mitylene pour les sommer de se rendre. Mais les Egyptiens en fureur, se jetterent sur le Héraut qu'on leur envoyoit, & sur ceux du vaisseau, & les mirent tous en pieces. Cambyse s'étant en peu de tems rendu maître de la place, fit éxécuter publiquement autant d'Egyptiens, & de la plus haute noblesse qu'il y avoit eu de ses gens mis à mort dans le vaisseau de Mitylene. De ce nombre fut le fils aîné du Roi Psammenite. Pour le Roy, Cambyse le conserva & lui assigna même un entretien raisonnable; mais il n'en joüit pas long-tems. On s'apperçût qu'il vouloit exciter du trouble dans le Royaume, & on lui fit avaller du sang de taureau qui le fit mourir sur l'heure même.

L'Egypte demeura sous la domination des Perses, jusqu'au regne d'Artaxercès. (*n*) Alors

(*b*) *Isai.* XIX. 11. 12. 13. *& sequ.* (*i*) *Jerem.* XLIII. XLIV. XLV. XLVI.

(*k*) *Ezech.* XXIX. 18. 19. *&c.* XXX. 13. 14. An du Monde. 3416. (*l*) An du Monde. 3478. Avant J. C. 522. (*m*) *Herodot. l.* 3. (*n*) *Thucidid. lib.* 1. *Ctesias. Diodor. Sicul.* L. XI.

Alors ils secoüerent le joug, & choisirent Inare Prince des Lybiens pour leur Roy. Ils appellerent les Atheniens à leur secours; Charitimis fut chargé de la conduite de cette entreprise; & Artaxercès envoya (*n*) Achemenides l'un de ses freres, à la tête d'une armée de trois cens mille hommes contre les rebelles. Les Perses furent battus, & perdirent dans un seul combat jusqu'à cent mille hommes. Ceux qui échapperent se sauverent à Memphis. Les vainqueurs les y poursuivirent, & se rendirent maîtres d'abord de deux parties de la Ville; mais les Perses s'étant fortifiez dans la troisiéme, appellée la muraille blanche, qui étoit la plus grande & la plus forte des trois, ils y soutinrent un siége de près de trois ans, jusqu'à ce qu'ils furent délivrez par ceux qu'on envoya à leur secours.

Aléxandre le Grand ayant conquis l'Egypte sur les Perses, & ayant bâti Aléxandrie, les Rois d'Egypte ses successeurs, ne songerent qu'à agrandir, & à embellir Aléxandrie, dont ils firent la Capitale d'Egypte. Memphis fut peu considérée, & après plusieurs révolutions, fut enfin détruite par les Arabes, ainsi que nous l'avons dit.

MEMRA. Ce terme se trouve souvent dans les Paraphrases Caldaïques des Livres de Moyse; il signifie le *Verbe*, & on prétend que les Auteurs de ces Paraphrases ont voulu sous ce terme désigner le Fils de Dieu, la seconde personne de la Trinité; or leur témoignage est d'autant plus considérable, qu'ayant vêcu avant Jesus-Christ, ou du tems de Jesus-Christ, ils sont des témoins irréprochables du sentiment de leur nation sur cet article, puisque leur *Targum* ou explication, a toûjours été, & est encore aujourd'hui dans une estime universelle parmi les Juifs. Dans la plûpart des passages où se trouve le nom sacré de *Jehovah*; les Paraphrastes y ont substitué le nom de *Memra* (*o*), qui signifie le *Verbe*, & qui differe de *Pitgama*, qui en Caldéen signifie le discours, & comme ils attribuent au *Memra* tous les attributs de la divinité, on en infére qu'ils ont crû la divinité du Verbe.

En effet c'est le *Memra* qui a créé le monde. C'est lui-même qui apparut à Abraham dans la plaine de Mambré, & à Jacob au sommet de Béthel. C'est lui que le même Jacob prit pour témoin de l'alliance qu'il fit avec Laban: *Que le Verbe voye entre vous & moi*. C'étoit ce même Verbe qui apparut à Moyse sur le mont Sinaï, & qui donna la Loi aux Israëlites, qui parloit tête à tête avec ce Législateur qui marchoit à la tête du peuple, qui le rendoit vainqueur des nations, & qui étoit un feu vengeur & devorant pour ceux qui violoient les Loix du Seigneur. Tous ces caractéres où le Paraphraste employe le nom de *Memra*, désignent clairement le Dieu Tout-Puissant: ce Verbe étoit donc Dieu, & les Hébreux le croyoient ainsi du tems que le Targum a été composé.

Ce *Memra* repond au *Cachema*, ou à la Sagesse dont parle Salomon dans le Livre des Proverbes (*p*) & Jesus fils de Sirach dans son ouvrage intitulé l'Ecclésiastique (*q*): Et au Verbe Tout-Puissant *omnipotens sermo tuus*, du Livre de la Sagesse (*r*), & encore (*s*); *afin que vos enfans* connussent que ce ne sont pas les fruits de la terre qui repaissent les hommes; *mais que c'est votre parole qui conserve ceux qui croient en vous*; & le *Logos*, le Verbe dont Philon (*t*) parle en tant d'endroits, & le même *Logos* dont saint Jean l'Evangéliste nous a si divinement découvert le mystere à la tête de son Evangile.

Tout cela embarrasse ceux qui nient la divinité du Verbe. Grotius pour éluder l'autorité du Targum, a prétendu que Dieu avoit produit, selon les Juifs, un être subalterne; dont il se servoit pour la création de l'Univers. Mais cet être qui crée, quel qu'il soit, est necessairement Dieu, puisqu'il n'y a que Dieu qui ait ce pouvoir; & le Targum l'attribuë à *Memra*.

(*n*) Vers l'an du Monde 3530. (*o*) ממרא דיי *Verbum Dei*.

(*p*) *Prov.* III. 19. 20. & VIII. 11. 12. & *seq.* (*q*) *Eccli. c.* 1. 2. 3. 4. & *seq.* (*r*) *Sap.* XVIII. 15. (*s*) *Ibidem* XVI. 26. (*t*) *Philo de Opificio ep.* 3. *Allegor.* II. *p.* 76. *lib. Quod Deus sit p.* 248. & *lib. Quis rerum. divin. hæres. p.* 293.

M. le Clerc écrivant sur le premier chapitre de saint Jean, dit à peu près la même chose ; il soutient que Philon dans tout ce qu'il dit du *Logos*, ne regarde pas le Verbe comme une personne distincte ; mais qu'il en fait un Ange & un principe inférieur à la divinité. Mais quand Philon auroit manqué d'exactitude en quelqu'endroit en parlant du Verbe, & en traitant une matiere si sublime & si cachée, on ne devroit pas s'en étonner, ni en faire retomber la faute sur le Verbe même ; mais qu'on voie si saint Jean, mieux instruit que Philon de la nature du Verbe, ne l'a pas bien développé dans son Evangile, & qu'on s'en tienne à ce que dit ce divin Écrivain, instruit de la bouche même de JESUS-CHRIST, & par l'inspiration de son Esprit.

Voyez dans ce Dictionnaire l'article *Parole*.]

MENDIER, *Mendians* ; *Mendicare*, *Mendicus*. Moyse (*u*) exhortant les Israëlites à faire l'aumône, dit : *Il n'y aura ni indigent, ni mendiant parmi vous, afin que le Seigneur vous benisse dans la terre qu'il vous doit donner*. Et un peu plus bas : *Si un de vos freres qui demeure dans quelqu'une de vos villes, tombe dans la pauvreté, vous ne retirerez point de lui vôtre main, & vous n'endurcirez point vôtre cœur ; mais vous lui donnerez*. Le Texte Hébreu de cet endroit ne parle point de *mendiant*. D'ailleurs on sçait assez que parmi les Juifs, comme parmi les autres peuples, il y a toûjours eu des pauvres & des mendians. Dieu même dans le même Chapitre, (*x*) ne dit-il pas : *Non deerunt pauperes in terra habitationis vestræ?* Et ne voit-on pas par l'Evangile, qu'il y avoit plusieurs mendians dans Jérusalem, & dans les autres endroits du pays ? (*y*) Le pauvre Lazare ne mendioit-il pas, aussi-bien que l'aveugle-né guéri par JESUS-CHRIST, & quelques autres aveugles qui étoient à Jéricho ? Le vrai sens de l'endroit de Moyse, est donc que Dieu versera une bénédiction si abondante sur les terres des Hébreux la sixiéme année, qu'encore qu'ils ne fassent ni moisson, ni récolte en l'année sabbatique, toutefois il n'y aura point de pauvres parmi eux, pourvû qu'ils soient fidéles à observer ses préceptes ; ou bien, il veut leur recommander la charité & l'aumône, en telle sorte qu'il n'y ait point de pauvres parmi eux. Soyez si charitables & si grands aumôniers, que l'on ne voye personne dans l'indigence dans Israël. Les Juifs encore aujourd'hui observent une grande discipline, pour empêcher, autant qu'il se peut, qu'il n'y ait des pauvres parmi eux. Ils font des aumônes & des cüeillettes en public & en particulier pour les pauvres, & il est trés-rare que l'on voye des mendians de leur nation dans les lieux où ils sont nombreux & puissans. (*z*)

Quelques uns ont crû que JESUS-CHRIST & ses Apôtres s'étoient réduits à une telle pauvreté, qu'ils avoient même mendié. L'Auteur d'un Sermon sur le Dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie, imprimé sous le nom de saint Bernard, mais qui est d'Ælréde Abbé de Riéval, de l'Ordre de Cîteaux, en Angleterre, qui vivoit au douziéme siécle, (*a*) dit expressément que JESUS-CHRIST mendia de porte en porte pendant les trois jours qu'il demeura à Jérusalem, lorsqu'il y resta étant âgé de douze ans, à l'insçû de ses parens : *Quasi unus è turbâ pauperum stipem per ostia mendicabat*. Saint Thomas (*b*) répondant à Guillaume de Saint-Amour ; (*c*) qui avoit attaqué la mendicité des Freres Prêcheurs, & qui avoit soutenu que ni JESUS-CHRIST, ni ses Apôtres n'avoient jamais mendié, s'efforce de prouver que JESUS-CHRIST avoit vraiment mendié ; par exemple, à Jéricho, lorsqu'il dit à Zachée : (*d*) Descendez promtement, parce que je dois aujourd'hui demeurer dans vôtre maison. Mais il faut avoüer que ce

(*u*) *Deut.* XV. 4. 7. (*x*) *Deut* XV. 11. (*y*) Voyez *Marc.* X. 46. *Luc.* XVIII. 35. *Joan.* IX. 8. *Luc.* XVI. 20.

(*z*) Voyez Leon de Modéne, part. 1. c. 14. & *Selden. de jure nat. & gent. l.* 6. *c.* 6. (*a*) *Vide in Edit. Oper. S. Bern. t.* 2. *p.* 578. *Edit. Mabillon. & in Bibl. PP. t.* 23. *p.* 154. (*b*) D. *Thom. l.* 17. *opuscul.* 19. *c.* 7. (*c*) *Guill. de sancto amore de periculis poster. tempor.* (*d*) *Luc.* XIX. 5.

ce passage ne prouve nullement que Jesus-Christ ait mendié dans cette occasion; & l'opinion d'Ælréde n'est d'aucune conséquence, puisqu'elle n'est fondée que sur une conjecture & un fait trés-incertain. Mais l'on sçait indubitablement que le Sauveur avoit des personnes qui le suivoient, & qui fournissoient à ses besoins: (e) *Ministrabant ei de facultatibus suis.* Il avoit une bourse commune, où l'on mettoit ce qui lui étoit offert volontairement: *Judas loculos habens, ea quæ mittebantur, portabat.* (f) Enfin Jesus-Christ avant sa prédication, avoit un métier, dont il travailloit avec son pere saint Joseph: *Nonne hic est faber?* (g) Les Disciples aussi avoient des métiers, & ils les exerçoient même pendant leur prédication. On peut voir ce que dit saint Paul; (h) *Ad ea quæ mihi opus erant, & his qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ.* Voyez aussi I. *Cor.* IV. 12. *Ephes.* IV. 28. *Act.* XVIII. 2. 3. &c. Voyez ci-aprés l'article *Pauvre.*

MENELAUS, autrement nommé *Onias IV.* succéda à Jason dans la souveraine Sacrificature des Juifs, & eut pour successeur Alcime. Il fut établi en 3832. & mis à mort aprés dix ans, en 3842. avant J. C. 158. avant l'Ere vulgaire 162. Nous en parlerons plus au long sous l'article d'*Onias V.*

MENI. La Déesse *Méni* est *la Lune.* Jérémie (i) en parle sous le nom de *Reine du Ciel;* & Isaïe, (k) sous le nom de *Méni.* L'un & l'autre montrent que son culte étoit fort commun dans la Palestine, & que les Hébreux y étoient fort attachez. *Méni* est apparemment la même qu'*Astarte* & que *Vénus la Céleste*, honorée sur tout parmi les Phéniciens & les Carthaginois. C'est des Phéniciens ou Chananéens que les Israëlites avoient pris le culte de cette fausse Divinité. Isaïe leur reproche de dresser une table à *Gad*, qui est le Soleil, & de faire des libations à *Méni*: *Qui ponitis fortunæ* (Hébr. *Gad*) *mensam; & libatis super eam;* l'Hébreu, *& libatis Meni.* Jérémie dit que pour honorer la Reine des Cieux, les peres allument le feu, les femmes paîtrissent des gâteaux, & les enfans amassent le bois pour cuire ces gâteaux, en l'honneur de la Reine du Ciel: *Filii colligunt ligna, & patres succendunt ignem, & mulieres conspergunt adipem, ut faciant placentas Reginæ Cœli.* Ailleurs les Israëlites déclarent au même Jérémie que malgré ses remontrances, ils continuëront à honorer la Reine du Ciel, en lui offrant des oblations, comme ont fait leurs peres; que depuis qu'ils ont cessé de sacrifier à la Reine du Ciel, ils ont été consumez par l'épée & par la famine. On voit par Strabon, (l) que *Men*, le Mois ou la Lune, avoit plusieurs Temples consacrez à son honneur dans l'Asie Mineure & dans la Perse, & qu'on juroit souvent par le *Men* du Roi, c'est-à-dire, par sa fortune. Voyez nôtre Commentaire sur Isaïe, LXV. 11.

MENNA, fils de Mathata, & pere de Méléa, un des ayeux de nôtre Sauveur Jesus-Christ selon la chair. *Luc.* III. 31.

MENNI. Jérémie (m) invite les Rois de Menni, d'Ararat & d'Ascénés, à faire la guerre à Babylone. *Ararat* & *Ascénés* ont été expliquées ailleurs. Pour *Menni*, nous croyons qu'il marque *la Miniade*, Province d'Arménie; & peut-être que l'Arménie a pris son nom d'*Aram* & *Minni*; le Syrien, de Minnî ou de la Miniade, dont parle Nicolas de Damas, l. 96. cité dans Joseph, *Antiq. lib.* I. *c.* 4. *p.* 10. *B. C.*

MENNITH, ville de de-là le Jourdain, qui est située à quatre milles d'Esébon, sur le chemin de Philadelphie, dit Eusébe (n) Elle appartenoit aux Ammonites, lorsque Jephté leur fit la guerre (o) Ezéchiel (p) dit que Juda portoit aux foires de Tyr, *du froment de Minnith.* La Vulgate porte, *frumentum primum*, du plus pur froment.

MENOIS; apparemment la même que *Minoïs*,

(e) *Luc.* VIII. 3. (f) *Joan.* XII. 6. (g) *Marc.* VI. 3. (h) *Act.* XX. 34. (i) *Jerem* VII. 18. & XLIV. 17. 18. (k) *Isai.* LXV. 11.

(l) *Strabo l.* 12. *p.* 383. (m) *Jerem.* LI. 27. (n) *Euseb. Onomast. in Minnith.* (o) *Judic.* XI. 33. (p) *Ezech.* XXVII. 17. *secund. Hebr.*

Minoïs, dont il est fait mention dans la souscription de quelques Conciles. (*q*) *Menoïs* n'étoit pas loin de Gaza, comme le dit Eusébe. (*r*) C'est sans doute la même que *Menoenum castrum*, que l'on trouve dans le Code Théodosien. (*s*) Elle étoit la Capitale des *Maoniens* ou *Mæoniens*, dont il est parlé dans l'Ecriture. Voyez I. *Par.* IV. 40. 41. & 2. *Par.* XX. I. dans l'Hébreu; & ci-devant l'article *Maon*, qui est la même que *Menoïs*.

MENSONGE. Le mensonge est condamné par une infinité d'endroits tant de l'ancien, que du nouveau Testament. Voyez *Exod.* XXIII. I. 7. *Levit.* XIX. II. *Prov.* XII. 22. XIII. 5. XIX. 22. *Sap.* I. II. *Eccli.* VII. 13. XX. 20. XXV. 23. *Osée* IV. I. *Act.* V. 4. *Eph.* IV. 25. *Jacob.* V. 12. Nôtre Sauveur veut que ses Disciples soient si simples & si sincéres, que leur parole vaille autant que les plus grands sermens; & qu'ils ne disent pour assûrer que, cela est, ou cela n'est pas: (*t*) *Sit autem sermo vester, est, est; non, non. Quod autem his abundantius est, à malo est.* Ainsi c'est en vain que l'on veut justifier certaines personnes qui ont dit des mensonges, qui sont d'ailleurs loüées dans l'Ecriture. L'Ecriture ne louë jamais leur mensonge, mais ou leur charité, ou leurs autres bonnes actions. Ce qui est de soi mauvais, ne peut jamais être bon. Lorsque Abraham dit que Sara est sa sœur, & non son épouse; & lorsque Isaac dit la même chose de Rébecca sa femme; lorsque Jacob par un mensonge, surprend la bénédiction de son pere, au préjudice d'Esaü; lorsque les sages-femmes d'Egypte disent que les femmes des Hebreux enfantent sans leur secours, & lorsque les Hébreux avant leur sortie d'Egypte, empruntent des choses qu'ils n'ont nulle envie de rendre; ni les uns, ni les autres ne sont loüables en cela: mais le mal qu'ils faisoient, peut-être diminué par les circonstances, par l'intention, ou par d'autres raisons qui ne nous sont point connuës. Au reste, en condamnant le mensonge, nous ne condamnons ni les stratagêmes ni les hyperboles, ni certaines railleries, & certains discours que la coûtume & le consentement des peuples ne mettent pas au rang des mensonges. On peut voir saint Augustin dans ses Livres du mensonge, & contre le mensonge.

[MENSONGE, *Mentir, Menteur.* Dieu répand *l'esprit de mensonge* dans la bouche de tous les faux Prophétes (*u*); il permet qu'ils suivent l'impression du mauvais esprit, & qu'on les écoute. *Ne désirez point de manger avec celui dans qui se trouve le pain de mensonge* (*x*): ou en suivant l'Hébreu, qui parle d'un repas que l'on prend à la table d'un Prince: ne désirez point sa bonne chere, car *c'est un pain de mensonge*: c'est une nourriture qui flatte le goût, mais qui ne nourrit pas; c'est un pain trompeur, qui n'est bon qu'en apparence. Ailleurs il appelle un pain menteur, ou un *pain de mensonge*, celui qui est acquis par l'injustice; *suavis est homini panis mendacii, & postea implebitur os ejus calculo* (*y*).

Nous avons mis notre esperance dans le mensonge (*z*): *posuimus mendacium spem nostram.* Nous avons mis nôtre confiance dans des alliez trompeurs, ou dans lés promesses trompeuses des faux Prophétes; ou enfin dans le secours des Idoles que vous appellez du nom de vanité & de mensonge, & ensuite (*a*); *La grêle renversera l'esperance de mensonge.* Ces vaines espérances dont il a parlé un peu auparavant. Et ailleurs (*b*): L'idolâtrie ne rentrera pas en lui-même, & ne dira pas: Peut-être que le mensonge est dans mes mains: *Fortè mendacium est in dextera mea.* Peut-être suis-je dans l'erreur d'adorer ainsi du bois. Jérémie (*c*): *Verè mendacium operatus est stilus mendax scribarum.* Le stile des Docteurs de la Loi n'a écrit que le mensonge. Ils vous ont promis la paix, & voilà la guerre. Leurs promesses sont vaines & trompeuses: Et ailleurs (*d*): *Facta est plaga*

(*q*) *Concil. Calced. an.* 451. *Episcop. Minoidis subscripsit.* (*r*) *Euseb. Onomast. in Meneben.* (*s*) *L.* 30. *Cod. Theod. de Erog. milit. annon.* (*t*) *Matt.* V. 37. *Jacobi* V. 12.

(*u*) 3. *Reg.* XXII. 23. (*x*) *Prov.* XXIII. 3. (*y*) *Prov.* XX. 17. (*z*) *Isai.* XXVIII. 15. (*a*) *Isai.* XXVIII. 17. (*b*) *Isai.* XLIV. 20. (*c*) *Jerem.* VIII. 8. (*d*) *Idem* XV. 18.

plaga mea quasi mendacium aquarum infidelium, Les eaux infideles, sont celles qui ne coulent qu'une partie de l'année; leur mensonge est lorsqu'elles coulent toûjours. Ma douleur, qui devroit se passer, comme ces eaux qui tarissent pendant l'été, demeure & s'augmente de jour en jour.

Les collines menteuses (e), sont celles qui après une belle apparence ne produisent aucun fruit. Osée (f): *Vinum mentietur eis.* Le vin leur mentira, la vendange manquera. Habacuc (g): *Mentietur opus olivæ.* Les Oliviers manqueront. Les Latins ont les mêmes maniéres de parler. Horace, *Epist. l.* 1. *Spem mentita seges.*

Mentir se met aussi pour la rebellion: *Filii alieni mentiti sunt mihi* (h). Et Psalm. LXV. 3. *Mentientur tibi inimici tui.* Et Psalm. LXXX. 16. *Inimici Domini mentiti sunt ei.* Ils lui ont manqué de fidélité.]

MENTE, herbe de jardin, assez connuë. La Loi n'obligeoit pas à donner la dixme de ces sortes d'herbes; elle ne soumettoit à la Loi la dixme, que ce que l'on comprenoit sous le nom de revenus, *proventus*; sur tout ce qui se recüeilloit à la campagne. Les Pharisiens voulant se signaler par une observance plus littérale & plus exacte que les autres, donnoient la dixme de la mente, de l'anet & du cumin. JESUS-CHRIST ne blâme pas cette exactitude, (i) mais il se plaint qu'ils négligent pendant ce tems les préceptes essentiels de la Loi.

MEPHAATH, ville de la Tribu de Ruben, (k) qui fut cédée aux Lévites de la famille de Mérari. (l) Eusébe dit que de son tems, les Romains y entretenoient une garnison pour la sûreté du pays.

MER, en Latin, *mare*, en Hébreu, *jam*, en Grec, *Thalassé*. Les Hébreux donnent le nom de mer à tous les grands amas d'eaux, (m) aux grands lacs, aux étangs. Ainsi la mer de Galilée ou de Tibériade, ou de Cinéreth, n'est autre que le lac de Génézareth ou de Tibériade, dans la Galilée. La mer morte, la mer du désert, la mer d'Orient, la mer de Sodome, la mer du sel ou la mer salée, la mer Asphaltite ou du bitume, n'est autre que le lac Asphaltite, ou le lac de Sodome. La mer de Séméchon, est le lac de même nom. *La mer de Jazer*, *Jerem.* XLVIII. 32. est le lac qui étoit auprés de la ville de Jazer, au-delà du Jourdain. *La mer de Suph*, est la mer rouge. La mer occidentale, ou la grande mer, ou la mer de derriére, est la Méditerranée. On donna même le nom de *mer* (n) à un trés-grand bassin de bronze que Salomon fit faire dans le Temple pour la commodité des Prêtres, qui y lavoient les pieds & les intestins des victimes, & les instrumens dont ils se servoient dans les sacrifices. Il faut dire un mot de chacune de ces mers.

LA GRANDE MER, *la mer d'Occident*, *la mer de derriére*, *la mer des Philistins*, désignent ordinairement la Méditerranée, qui étoit à l'occident de la Terre promise, & qui étoit considérée comme derriére un homme qui auroit regardé le soleil levant, ayant la gauche au septentrion, & la droite au midy; car c'est ainsi que les Hébreux désignent la situation des lieux qui sont à la droite, à la gauche, devant ou derriére. La *mer* se met souvent pour *l'occident*, (o) comme *la droite*, pour *le midy.* C'est sur la Méditerranée que s'embarqua Jonas; & c'est sur cette mer que l'on mettoit les bois que l'on coupoit au Liban, & qui étoient amenez à Joppé, pour le bâtiment du Temple.

MER ROUGE. Voyez ci-aprés *Mer de Suph.*

LA MER DE SUPH, c'est-à-dire, la mer du jonc, est ce que nous appellons la mer rouge. Elle est nommée *mer de Suph*, à cause de la grande quantité de jonc ou de mousse de mer qui se trouve dans son fond & sur ses bords. On l'appelle encore aujourd'hui *Babr-*

(e) *Jerem.* III. 23. (f) *Osée* IX. 2. (g) *Habac.* III. 17. (h) *Psalm* XVII. 46. (i) *Matth.* XXIII. 23. (k) *Josue* XIII. 18. (l) *Josue* XXI. 36. (m) *Hieronym. Tradit. Hebr. in Genes.* I. *&c.*

(n) 3. *Reg.* VII. 23. (o) *Genes.* XII. 8. XIII. 14. *& passim.*

Bahrsuf, & l'herbe qui y croît, *suso*. Diodore de Sicile (*p*) dit qu'elle paroît toute verte, à cause de l'herbe qui croît sous ses eaux. Ceux qui ont voyagé sur cette mer : disent qu'elle paroît rouge en quelques endroits, à cause d'un sable rouge qui est au fond. Dans d'autres lieux, l'eau paroît blanche, à cause de la couleur du sable, qui y est blanc. Enfin elle paroît verte aux lieux où il y a de l'herbe ou de la mousse de mer. Mais cela ne se remarque que dans les endroits où l'eau est basse; & la couleur du sable ou de la mousse ne paroît au travers de l'eau, que parce qu'elle est fort claire & transparente. Dom Jean de Castro, Viceroi des Indes pour le Roi de Portugal, croit que le nom de *mer rouge*, vient de ce qu'il y a beaucoup de corail rouge au fond de cette mer. Il est certain que le Texte Hébreu des Livres de l'ancien Testament ne l'appelle jamais *mer rouge*, mais *mer de Suph*. Pline (*q*) dit qu'on lui donna le nom de *mer rouge*, en Grec, *Erythrea*, à cause d'un certain Roi *Erythros*, qui regna dans l'Arabie, & dont on voyoit le tombeau dans l'Isle *Tyrine* ou *Agyris*.

Plusieurs Sçavans croyent que ce Roi Erythros n'est autre qu'*Esaü* ou *Edom*. Edom en Hébreu, signifie roux ou rouge, de même qu'*Erythros*, en Grec. Mais je ne crois pas qu'Edom ait jamais demeuré ni sur la mer rouge, ni sur le golphe Persique, à qui l'on donne aussi quelquefois le nom de mer rouge. Sa demeure étoit à l'orient de la Terre de Chanaan, vers Bozra. Ceux qui y ont remarqué des taches rouges, disent qu'on n'y en voit point à l'endroit où passérent les Israëlites, ni beaucoup plus bas; c'est-à-dire, qu'il n'y en a point depuis Tor, vis-à-vis le mont Sinaï, jusqu'à Suez, à l'extrémité septentrionale de cette mer. Ainsi je croirois que le nom de mer rouge ne lui a été donné que depuis que les Iduméens descendus d'Edom, se répandirent de l'orient au couchant, jusqu'à la mer rouge. Alors on lui put donner le nom de *mer d'Edom*, que les Grecs rendirent par mer rouge, *Thalassa Erythrea*. Dans les Livres des Rois (*r*) & des Paralipoménes, (*s*) je trouve *la mer de Suph dans le pays d'Edom*; ce qui peut servir à confirmer cette conjecture.

Voici la description de la mer de Kolsum ou de la mer rouge, selon Abulféda: (*t*) Elle tire son nom de la ville de Kolsum, située sur l'extrémité de sa côte septentrionale, sous le quarante-quatriéme dégré $\frac{1}{4}$; d'autres disent quarante-sixiéme dégré $\frac{1}{2}$ de longitude, & sous le vingt-troisiéme dégré $\frac{1}{3}$ de latitude. Depuis Kolsum, cette mer court au midy, en tirant un peu vers l'orient, jusqu'à Kasir, qui est le port de Kous, où la longitude est de quarante-neuf dégrez, & la latitude de vingt-six. De là elle coule encore au midy, en se recourbant un peu vers l'occident aux environs d'Aidad, dont la longitude est de quarante-huit dégrez, & la latitude de vingt-un. D'Aidad elle coule en droite ligne vers le midy, jusqu'à Sawakam, petite ville d'Ethiopie, aussi sous le quarante huitiéme dégré de longitude, & sous le dix-septiéme de latitude. De là en continuant vers le midy, elle va entourer l'Isle de Dahlac, qui est peu éloignée de la côte occidentale, & dont la longitude est de soixante-un dégrez, & la latitude de quatorze. De cette Isle la mer s'étendant toûjours vers le midy, baigne les côtes d'Ethiopie, jusqu'au Cap Almandab; & c'est-là le bout, ou plûtôt le commencement de la mer rouge, du côté du midy, prés du détroit ou de l'embouchure par laquelle entre la grande mer des Indes, ou l'océan oriental. La montagne Almandab, & les solitudes d'Aden, sont fort proches les unes des autres, & ne sont séparées que par un détroit si serré, qu'un homme en peut voir un autre sur le rivage opposé. Ce détroit s'appelle Bab-al-Mandab. Des Voyageurs m'ont rapporté que Bab-al-Mandab est au-dessous d'Aden, & qu'il est éloigné d'Aden, en tirant vers le nord-oüest, d'autant de chemin qu'en peut faire

(*p*) *Diodor. Sicul. Bibliot. l.* 3. (*q*) *Plin. l.* 6. *c.* 28. *Vide Strabon. l.* 16. *p.* 520. *&* *Q. Curt. l.* X.

(*r*) 3. *Reg.* IX. 26. (*s*) 2. *Par.* VIII. 17. (*t*) Abulféda pag. 70. de la Description de l'Arabie.

faire un vaisseau dans un jour & une nuit. Les montagnes Almandab sont situées dans le pays des Abyssins, & on les voit des montagnes d'Aden, quoique dans un assez grand éloignement. En ce lieu-là l'embouchure de la mer de Kolsum est tout-à-fait serrée & étroite, de la maniére que nous avons déja dit. Aden à l'égard de Bab-al-Mandab, est située entre l'orient & le midy; & c'est-là tout ce que l'on trouve sur la côte occidentale de la mer rouge, depuis Kolsum, jusqu'à Mandab.

Passons maintenant au rivage qui s'étend de l'autre côté de la montagne de Mandab, & qui est la terre d'Aden. Nous dirons là-dessus que depuis Aden, la mer rouge coule vers le septentrion. La longitude de cette ville est de soixante-six dégrez, & sa latitude de onze. Ensuite cette mer tourne autour des côtes de l'Yémen, jusqu'à ce qu'elle arrive à l'extrémité des côtes de ce nom, où la longitude est de soixante-sept dégrez, & la latitude de dix-neuf, moins dix minutes. De là elle s'etend encore vers le septentrion, jusqu'à Gioddah, dont la longitude est de soixante-six dégrez, & la latitude de vingt-un. De Gioddah elle coule au nord-oüest, jusqu'à Algiahafah, demeure des Egyptiens, sous le soixante-cinquiéme dégré de longitude, & le vingt deuxiéme dégré de latitude. Elle continuë ensuite vers le nord, en tirant un peu vers le couchant, jusqu'au rivage d'Yambaak, dont la longitude est de soixante-quatre dégrez, & la latitude de vingt-six. De là elle court tout-à-fait entre l'occident & le nord, jusqu'à ce qu'ayant laissé Madian, elle arrive à Ailah, qui est sous le cinquante-cinquiéme dégré de longitude, & sous le vingt-neuviéme dégré de latitude. Almoshtarec dit dans le Kanum qu'Ailah est à cinquante-six dégrez quarante minutes de longitude, & à vingt-huit dégrez cinquante minutes de latitude. D'Ailah cette mer se recourbe vers le midy, jusqu'à Altour, qui est le mont de Sina, lequel par un Cap fort élevé, & qui s'avance dans cette mer, la divise en deux bras. De là en retournant vers le nord, elle arrive enfin à Kolsum, dont nous avons marqué la position. Kolsum & Ailah sont situées sur les deux bouts de cette mer; Ailah à l'extrémité du bras oriental, & Kolsum vers l'extremité du bras occidental. Le Mont Altour ou Sinaï est situé entre ces deux villes, sur une espéce de presqu'Isle, environné de la mer du côté d'orient, occident & midy, & ne tenant à la terre que du côté du nord.

Tout le monde sçait le fameux miracle du passage de la mer rouge, lorsque le Seigneur ouvrit cette mer, la dessécha, & y fit passer à pied sec les Israëlites au nombre de six cens mille hommes, sans compter les vieillards, les femmes & les enfans. Les Rabbins & plusieurs anciens Peres, (u) fondez sur ces paroles du Pseaume CXXXV. 13. Il a partagé la mer rouge en divisions: *Qui divisit mare rubrum in divisiones*, ont avancé que la mer rouge avoit été divisée en douze ouvertures; en sorte que chacune des douze Tribus passa la mer dans un lit différent des autres. D'autres Auteurs (x) ont dit que Moyse, qui avoit été long-tems sur la mer rouge dans le pays de Madian, ayant observé qu'elle avoit son flux & reflux réglé comme l'océan, avoit adroitement profité du tems du reflux, pour faire passer le peuple Hébreu, & que les Egyptiens qui ignoroient la nature de cette mer, s'y étant témérairement engagez dans le tems du flux, furent enveloppez dans ses eaux, & périrent tous, comme le dit Moyse. C'est ainsi que les Prêtres de Memphis le racontoient, au rapport d'Artapane; opinion qui a été suivie par un assez bon nombre de Modernes.

Joseph (y) aprés avoir rapporté l'histoire du passage de la mer rouge, ainsi qu'il est raconté dans Moyse, ajoûte qu'on ne doit pas considérer cela comme impossible, puisque Dieu peut avoir ouvert un passage aux Hébreux à travers les eaux, comme il en ouvrit un long-tems aprés, aux Macédoniens conduits par Aléxandre, lorsqu'il passérent la mer de Pamphilie. Or les Historiens (z) qui ont parlé de ce

(u) *Origen. homil. 5. in Exod. Euseb. in Psal.* CXXXV. *Epiphan. hæres. 64.* (x) *Artapan. apud Euseb. Præpar. l. 4. c. 17. alii quidam ex Christianis.* (y) *Joseph. Antiq. l. 2. c. ult.* (z) *Strabo. l. 14. Arrian. l. 1. de expedit. Alex.*

ce paſſage des Macédoniens, diſent qu'ils entrérent dans la mer, & côtoyérent le bord qui n'eſt pas bien profond; de maniére que les ſoldats marchérent tout le jour dans l'eau juſqu'à la ceinture. Arrien dit qu'on n'y ſçauroit paſſer, quand les vents du midy donnent; mais que le vent s'étant changé tout à coup, donna aux ſoldats le moyen d'y paſſer ſans péril. C'eſt peut-être cette réfléxion de Joſeph qui a fait croire à quelques Anciens, (*a*) à ſaint Thomas, (*b*) à Toſtat, à Paul de Burgos, à Grotius, à Génébrard, à Vatable, & à plus d'un Rabbin, que les Iſraëlites n'avoient pas paſſé la mer rouge d'un bord à l'autre, mais ſeulement qu'ils la côtoyérent & remontérent pendant le flux, de l'endroit où ils étoient, en un autre endroit un peu plus haut, en faiſant comme un demi-cercle dans la mer.

Mais ſans entrer dans la diſcuſſion de tous ces ſentimens, ſans entreprendre de les réfuter en particulier, & ſans nier que la mer rouge n'ait ſon flux & reflux, il n'y a qu'à leur oppoſer le Texte de Moyſe & des autres Auteurs ſacrez, qui ont parlé de ce paſſage miraculeux; on verra clairement que nul autre ſyſtême n'eſt ſoutenable, que celui qui croit que les Hébreux paſſérent la mer d'un bord à l'autre, dans un lit trés-vaſte, que les eaux retirées leur laiſsérent à ſec: (*c*) *Le Seigneur dit à Moyſe: Etendez la main ſur la mer, & ſéparez-en les eaux, afin que les Iraëlites marchent à pied ſec au milieu des eaux.... Et Moyſe ayant étendu ſa main ſur la mer, le Seigneur en diviſa les eaux, & il fit ſouffler toute la nuit un vent impétueux*, (à la lettre, un vent de *Cadim* ou d'orient) *qui la deſſécha. L'eau étant ainſi partagée, les enfans d'Iſraël entrérent au milieu de la mer deſſéchée, ayant l'eau à droite & à gauche qui leur ſervoit comme d'un mur.* Lorſque les Egyptiens furent entrez dans la mer, *le Seigneur dit à Moyſe: Etendez vôtre main ſur la mer, afin que les eaux retombent ſur les Egyptiens. Moyſe ayant donc étendu ſa main, les eaux ſe remirent en leur premier état, & vinrent au-devant des Egyptiens, qui s'enfuyoient; & le Seigneur les enveloppa au milieu des flots, &c. Mais les enfans d'Iſraël paſsérent à ſec au milieu de la mer, ayant les eaux à droit & à gauche, qui leur ſervoient comme de mur.*

Et dans le Cantique que Moyſe chanta au ſortir de la mer rouge, il dit: (*d*) *Le vent de vôtre fureur a fait remonter les eaux des deux côtez; il a arrêté l'écoulement des eaux, & elles ſe ſont comme condensées au milieu de la mer.* Et le Pſalmiſte: (*e*) *Le Seigneur diviſa la mer, il les fit paſſer, & tint les eaux comme dans un outre.* Il dit ailleurs (*f*) que la mer s'enfuit à la vûë de ſon Dieu, que le Seigneur s'eſt fait un chemin dans la mer, qu'il a marché au milieu des eaux. (*g*) Iſaïe (*h*) dit que le Seigneur a diviſé les flots devant ſon peuple, qu'il les a conduits au fond des abîmes, comme un cheval que l'on mene au milieu d'une campagne. Habacuc (*i*) dit que le Seigneur s'eſt fait un chemin pour paſſer ſon chariot & ſes chevaux à travers la mer: à travers la fange des grandes eaux. Enfin l'Auteur du Livre de la Sageſſe (*k*) dit que la terre ſéche parut tout-à-coup dans un lieu où l'eau étoit auparavant; qu'un paſſage libre s'ouvrit en un moment au milieu de la mer rouge, & qu'on vit un champ couvert d'herbes au milieu des abîmes, &c. On peut voir les Commentateure ſur l'Exode, XIV. & la Diſſertation de M. Le Clerc ſur le paſſage de la mer rouge, & celle que nous avons fait imprimer ſur le même ſujet, à la tête du Commentaire ſur l'Exode. On croit que l'endroit où les Hébreux paſsérent la mer rouge, eſt à deux ou trois lieuës au-deſſous de ſa pointe ſeptentrionale, à l'endroit de *Colſum* ou *Clyſma*, où quelques Anciens (*l*) ont écrit que l'on voyoit encore de leur tems les débris des rouës des chariots de Pharaon, & les traces de ces chariots.

MER MORTE, *mer ſalée; mer d'orient, mer*

(*a*) *Quidam apud Greg. Turon. l.* 1. c. 10. *hiſt.* (*b*) *D. Thom. in* 1. *Cor.* X. (*c*) *Exod.* XIV. 16. 17. *& ſeq.*

(*d*) *Exod.* XV. 8. (*e*) *Pſalm.* LXXVII. 13. (*f*) *Pſalm.* CXIII. 3. 5. (*g*) *Pſalm.* LXXVI. 15. (*h*) *Iſai.* LXIII. 11. (*i*) *Habac.* III. 15. (*k*) *Sap.* XIX. 7. 8. Voyez auſſi *Sap.* X. 17. 18. (*l*) *Paul. Oroſ. hiſt. l.* 1. c. 10. *Gregor. Turon. hiſt. l.* 1. c. 10. *Coſmas Monach. l.* 5 *p.* 194.

mer de Sodome, *mer du désert* ou *de la plaine* ; c'est le lac Asphaltite, auquel Joseph donne cinq cens quatre-vingt stades de longueur, & cent cinquante stades de largeur ; c'est-à-dire, environ vingt-cinq lieuës de long, & cinq ou six de large. Le Jourdain se décharge dans la mer morte, & on asûre que le sel & le bitume dont ses eaux sont remplies, les rendent si âcres & si salées, que nul poisson n'y peut vivre. Cette mer occupe le terrein qu'occupoient autrefois les villes de Sodome, de Gomorre, d'Adama & de Séboïm, & leur territoire, qui étoit auparavant comme le paradis du Seigneur. Cette mer n'est proprement qu'un lac, n'ayant aucune communication sensible avec aucune autre mer. Voyez ce que nous avons remarqué sur le nom *Asphaltite*. Le nom de *mer morte* ne se trouve pas dans le Texte de l'Ecriture. Il y a apparence qu'on lui a donné ce nom ; à cause qu'elle ne nourrit rien de vivant. Le nom de *mer salée* ou de *mer de sel* est équivalent à celui de *mer d'Asphaltite* ; car les Hébreux comprennent l'asphalte, le bitume & le nitre sous le nom de sel. Le nom de *mer d'orient* lui est donné, à cause de sa situation, opposée à celle de la *mer d'occident*, qui est la Méditerranée. Enfin le nom de *mer du désert* ou *de la plaine*, en Hébreu *araba*, vient des *araboth*, des plaines désertes qui sont au-delà du Jourdain, à l'occident & au nord de la mer dont nous parlons.

La mer de Seméchon ne se trouve pas dans le Texte de l'Ecriture, mais seulement dans les Rabbins. Voyez *Séméchon*.

La mer de Jazer, n'est autre que l'étang qui étoit auprés de cette ville. Voyez *Jazer*.

La mer d'airain, que Salomon fit faire dans le Temple, [*m*] avoit dix coudées de diamétre d'un bord à l'autre, & environ trente coudées de circonférence. En prenant la coudée hébraïque à vingt pouces & demi, les dix coudées font dix-sept pieds & un pouce, & les trente coudées, cinquante-un pieds trois pouces. Ce vase étoit rond, & de la profondeur de cinq coudées. Le bord étoit orné d'un cordon, & embelli de pommes & de boulettes, & de têtes de bœufs en demi relief. Sa capacité étoit de trois mille bathes, [*n*] comme il est dit dans le second Livre des Paralipoménes, Chap. IV. ℣. 5. ou de deux mille bathes, comme il est porté 3. *Reg*. VII. 26. Ce que l'on concilie, en disant que la cuve ou coupe contenoit deux mille bathes, & que le pied, qui étoit creux, en contenoit encore mille. Ainsi ce grand vaisseau étoit d'une seule capacité interne, quoiqu'il parût double au dehors. Cette mer étoit portée sur son pied, dont on vient de parler, & qui étoit comme une grosse colomne creuse; & outre cela, elle portoit sur douze bœufs de bronze, disposez en quatre grouppes, trois à trois, & laissant quatre passages pour aller tirer l'eau par des robinets attachez au pied de ce vase. Voyez 3. *Reg*. VII. 23. & suiv. & 2. *Par*. I. 2. 3. 4. 5. &c.

La mer d'Egypte, marquée dans Isaïe XI. 15. désigne cette partie de la Méditerranée qui arrose les côtes de l'Egypte.

Langue de mer. Les Hébreux & les Arabes appellent *langue de mer*, ce qui avance dans la terre, comme nous appellons *langue de terre* ce qui avance dans la mer. Voyez *Josue*, XV. 5. XVIII. 19. *Isai*. XI. 15.

[Mer. Les Arabes & les Orientaux en général [*o*] donnent aussi quelquefois le nom de Mer aux grands Fleuves, comme le Nil, l'Euphrate, le Tigre & autres, qui par leur grandeur, & par l'étenduë de leur débordement, paroissent comme de petites Mers, ou de grands Lacs. Il est important d'en donner des preuves, à cause qu'il y a plusieurs passages de l'Ecriture dont sans cela l'explication paroît presque impossible. Isaïe (*p*) : *Le Seigneur désolera la langue de la mer d'Egypte* ; *il élevera sa main sur ce fleuve par la force de son esprit*, ou par le vent impétueux & dessechant qu'il fera lever *pour dessecher ses*

(*m*) 3. *Reg* VII. 23. 26. *&c*.

(*n*) *La bathe* contient 29. pintes, chopines, demi-sétier, & un peu plus. (*o*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 672. col. I. *Bochart de Animal. sacr. part*. II. *l*. V. (*p*) *Isai*. XI. 15.

ses sept bras, en sorte qu'on les passe à pied sec. Tout ceci ne peut s'entendre que du Delta, qui est comme la langue du Nil, nommé ici *la mer d'Egypte.* On sçait que sur les côtes de la Méditerranée, du côté qu'elle arrose l'Egypte, il n'y a ni langue de terre, ni langue de mer, & d'ailleurs toute la description du Prophéte désigne le Nil & ses sept bras; *septemplicis ostia Nili.*

Le même Prophéte désigne encore le Nil sous le nom de Mer dans cet endroit (*q*): *Malheur à la terre qui fait retentir les aîles de ses cymbales*, ou de ses sistres; *qui est au-delà des fleuves de Chus.* (Il nomme ici la mer Rouge les fleuves de *Chus*, parce que le peuple de Chus habitoit sur le bord oriental de cette mer.) *Ce peuple qui envoye ses Ambassadeurs sur la mer, & les fait courir dans des vaisseaux de jonc*: Ici il marque le Nil sous le nom de *Mer*. Les vaisseaux de jonc étoient propres à l'Egypte, comme le remarque Pline (*r*): *Ex ipso papyro navigia texunt, & ex libro vela.* Le Prophéte Isaïe continuë adressant sa parole aux Ambassadeurs qui vont sur le Nil dans des barques de jonc: *Allez Ambassadeurs vites & diligens vers cette nation arrachée & déchirée, vers ce peuple qui est le plus terrible de tous, vers cette nation qui se sert de cordeaux & de mesures, qui est foulée aux pieds, dont la terre est ravagée par les inondations du fleuve;* cette peinture ne peut convenir qu'à l'Egypte; ce pays étoit alors déchiré par des divisions domestiques; l'Egypte est rongée & ravagée par les inondations du Nil; c'est un pays de lignes & de mesures, parce que le limon qui se répand sur ses terres, en cache les bornes & les limites, & oblige d'employer souvent le cordeau pour la mesurer, &c.

Le pays de Babylone, qui étoit arrosé par l'Euphrate, est appellé par le même Prophéte (*s*), *le désert de la mer*, ou *la mer déserte*; soit à cause de l'état de solitude, où elle devoit être réduite, où par ironie, ou par antiphrase, parce qu'alors Babylône étoit une Ville très fréquentée & très-peuplée. Cette Ville située sur les grandes eaux, sur *la mer*, & qui est la demeure d'une si grande multitude de peuple. Jérémie en parle de même (*t*): *Babylone a été inondée de sa mer; les flots l'ont toute couverte*; & un peu auparavant: *Je dessécherai sa mer, je tarirai ses sources*: Et ailleurs Isaïe parlant du Roi de Babylône, il l'appelle (*u*), *Léviathan qui a sa demeure dans la mer.* Ezéchiel (*x*) donne le même nom au Roi d'Egypte, dont la demeure étoit sur le Nil.

Daniel (*y*) parlant d'Antiochus qui conduisit son armée au-delà de l'Euphrate, & qui campa dans les campagnes de Mésopotamie, dit qu'il campa à *Padan* entre les mers *inter maria*, c'est-à-dire, entre l'Euphrate & le Tigre. Osée (*z*) appelle les Babyloniens & les Egyptiens, *Enfans de la mer*: *Formidabunt filii maris, & avolabunt quasi avis ex Ægypto, & quasi columba de terra Assyriorum*; & les Juifs qui étoient captifs dans la Babylonie & dans l'Egypte, s'en retourneront dans leur pays. Nahum (*a*) parlant de la Ville de Noammon, que plusieurs estiment être celle de *Thébes*, ou *Diospolis*, dit que la mer est son trésor, & que les eaux lui servent de rempart: Cette mer & ces eaux ne sont autre certainement que le Nil.]

MERAJOTH, Prêtre de la race d'Aaron. Il fut fils de Zaraïas, & pere d'Amarias. Il est mis au rang des Grands-Sacrificateurs dans le premier Livre des Paralipoménes, Chap. VI. ℣. 6.

MERALA, ou *Marala*, ville de la Tribu de Zabulon. *Josue* XIX. 11.

MERARI, troisiéme fils de Lévi, & pere de Moholi & de Musi. *Exod.* VI. 19.

MERARI, fils d'Idox, & pere de Judith, de la Tribu de Siméon. *Judith*, VIII. 1.

[MERCENAIRE. Moyse veut qu'on paye le Mercenaire à la fin de son ouvrage

(*q*) *Isai.* XVIII. 1. 2. (*r*) *Plin. lib.* VI. c. XXII. (*s*) *Isai* XXI. 1.

(*t*) *Jerem.* LI. 36. 42. (*u*) *Isai.* XXVII. 1. (*x*) *Ezech.* XXXII. 2. (*y*) *Dan.* XI. 45. (*z*) *Osee* XI. 10. (*a*) *Nahum.* III. 8.

ge [b]; *Non morabitur opus Mercenarii apud te usque manè. Les jours*, ou *l'année du Mercenaire*, est une espéce de proverbe, pour dire, une année pleine, dont on ne rabbat rien; Deut. XVI. 18. *Juxta mercedem Mercenarii per sex annos servivit tibi*; Job VII. 1. *Sicut dies Mercenarii, dies ejus*. Les jours de l'homme sont comme ceux du Mercenaire; on n'y ôte rien, mais aussi on n'y ajoûte rien; Et encore ch. XIV. 6. *Donec optata veniat, sicut Mercenarii dies ejus*: jusqu'au tems de sa mort qu'il attend, comme le Mercenaire la fin du jour. Voyez aussi Isai. XXI. 16. *In anno uno, sicut in anno Mercenarii*; Et XVI. 14. *In tribus annis, quasi anni Mercenarii*.

MERCENAIRE, dans Moyse se prend quelquefois pour un Ouvrier; ou un serviteur étranger, qui n'étoit pas Juif: par exemple, il défend *à l'étranger* de manger la pâque (c): Ailleurs (d) il se prend pour un Mercenaire Juif, mais qui n'est pas Prêtre; il lui est défendu de manger des viandes sanctifiées & immolées au Seigneur. Dans l'Evangile [e] *le Mercenaire* est mis par opposition au *vrai Pasteur*; Le premier néglige les Brebis, & le second les aime & les conduit avec soin.

Les Mercenaires que le pere de famille (c'est-à-dire Dieu) envoie à sa vigne, sont les Prophétes & les Apôtres, les Juifs & les Chrétiens. Les seconds ont succedé aux premiers; ils reçoivent tous leur récompense à la fin du travail [f].

L'Ouvrier, ou *le Mercenaire est digne de sa récompense*, ou de son salaire; c'est un proverbe; *Matth*.x. 10.& 1. *Timoth*.v.18.]

MERCURE, fils de Jupiter & de Maia, Dieu fabuleux, & Messager des Dieux. On l'adoroit comme la Divinité qui présidoit à l'éloquence, au commerce, à la doctrine. Les Grecs lui donnent le nom d'*Hermés*, qui signifie Interpréte, parce qu'ils le regardoient comme l'Interpréte des volontez des Dieux. C'est apparemment pour cela que ceux de Lystres [g] ayant oüi prêcher saint Paul, & lui ayant vû guérir un malade, voulurent lui offrir des sacrifices, comme s'il eût été *Mercure*; & à saint Barnabé, comme à Jupiter; apparemment à cause de sa bonne mine: *Vocabant Barnabam Jovem, Paulum verò Mercurium, quoniam ipse erat dux verbi*. Les Profanes semblent avoir confondu quelques caractéres de la vie de Mercure, avec celle du Grand-Prêtre Aaron frere de Moyse. Mercure étoit le Messager & l'Interpréte des Dieux, comme Aaron étoit le Prophéte & l'Interpréte du Seigneur, & la langue de Moyse. On dépeint Mercure avec une verge miraculeuse; on sçait le miracle de la verge d'Aaron, qui fleurit, & qui fut mise à côté de l'Arche. Mercure est le Dieu voleur; Aaron & les autres Juifs prirent les richesses des Egyptiens. Mercure fut l'inventeur de la lyre; les enfans d'Aaron & les Lévites étoient occupez à joüer des instrumens dans le Temple du Seigneur Mercure est le Dieu des Voyageurs; Aaron avec Moyse, conduisit le peuple dans le voyage du désert, &c.

Le Sage dans les Proverbes, (h) dit que *celui qui éleve en honneur un insensé, est comme celui qui jette une pierre dans le monceau de Mercure*. Il est aussi peu convenable d'élever en dignité un insensé, que de jetter une pierre au pied d'une statuë de Mercure placée sur un chemin fourchu; c'est pour ainsi dire, ajoûter l'inutile à l'inutile. Cette superstition de jetter des pierres au pied d'un terme, ou d'une statuë de Mercure à demi-corps placée sur un grand chemin est connuë dans les Anciens [i] Mais on doute que Salomon, en cet endroit, ait voulu parler de Mercure, ni des amas de pierres que l'on faisoit au pied de sa statuë. Le Texte Hébreu [k] ne parle pas de Mercure. Les uns traduisent ainsi: *Donner des honneurs à*

(b) *Levit*. XIX. 13. (c) *Exod*. XII. 45. (d) *Levit*. XXII. 10. (e) *Joan*. X. 12. 13. (f) *Matth*. XX. 2. 8.

(g) *Act*. XIV. 11. (h) *Prov*. XXVI. 8. (i) *Nicander*. Ἕρμακες. *Scholiastes*. Λίθοις σεσωρευμένοις εἰς τιμὴν τοῦ ἑρμοῦ. *Ita & Anyta in Epigr*. Ἱερὸν ἑρμείη με παραστείχοντες ἔχευαν. Ἄνθρωποι λίθινον σωρόν. (k) *Prov*. XXVI. 8. כצרור אבן במרגמה כנתנ לכסיל כבוד

à un insensé, c'est lier une pierre dans une fronde. Cette pierre ainsi liée demeurera immobile. Ainsi l'insensé ne pourra faire aucun usage de l'honneur qu'on lui aura donné. Autrement : *de même qu'une pierre jettée sur un tas d'autres pierres communes*, est inutile; *ainsi est l'honneur, que l'on fait à un insensé*. C'est jetter une pierre sur un tas de pierres. *Ragam*, qui est la racine de *margemah*, signifie accabler de pierres, lapider. (*l*) Les Rabbins l'entendent communément d'un tas de pierres amassées en l'honneur de Mercure, ainsi que l'Auteur de la Vulgate l'a exprimé dans sa Traduction. Mais les Septante le traduisent par, *une fronde*. (*m*) Je suivrois volontiers l'explication du Chaldéen: *De même qu'une lame*, ou un lingot d'or ou d'argent *mis dans une fronde*, est une chose fort mal placée; *ainsi est l'honneur donné à un insensé*. L'Hébreu (*n*) *zeror-eben*, un faisceau de pierres, peut marquer un faisceau de barres d'or ou d'argent éprouvé par la pierre de touche, ou pesé avec une pierre de poids. Les Juifs se servoient de pierres, au lieu de poids. *Prov*. xx. 10. 23. selon l'Hébreu. *Lapis & lapis*, au lieu de *pondus & pondus*. Voyez aussi *Deut*. xxv. 13.

[Mercure, ou *Hermès Trismegiste*, c'est-à-dire, *Mercure trois fois très-grand*. Le nom de cet homme ne se trouve ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament. Nous n'en parlons ici, que parce qu'on a confondu ce Mercure, & d'autres encore connus sous le même nom, avec des Patriarches, dont nous parle l'Ecriture. Ciceron & Lactance ont reconnu jusqu'à cinq Mercures; ils croyent que celui qui est surnommé Trismegiste, c'est-à-dire, trois fois très-grand, est le dernier de tous. Les Anciens parlent souvent de ses ouvrages qui sont perdus. Les deux Dialogues qui nous restent sous le nom de *Pimander* & d'*Ascleprier*, ce qu'on attribuë à ce Philosophe, ne sont pas de lui. Clément d'Aléxandrie parle de ses Ouvrages qu'il réduit à quarante-deux volumes, & il en rapporte l'argument & la matiére; Jamblique dit qu'il en compta trente-six mille; Julius Firmien ne lui en donne que vingt mille : encore ce nombre est-il excessif, à moins qu'on ne prenne un livre pour un verset, comme quelques-uns l'ont cru, ou plûtôt que les Egyptiens lui ont attribué tout ce qu'ils avoient d'ouvrages de Théologie & d'Astrologie, pour leur concilier plus d'autorité.

On ne convient pas du tems auquel vivoit Mercure Trismegiste. Les Orientaux (*o*) croyent que le premier Hermès ou *Mercure*, vivoit environ mille ans après Adam; & qu'il n'est autre qu'Edris, ou Enoch, surnommé par les Caldéens Ouriaï, ou *d'Ouvanaï*, c'est-à-dire, le Grand-Maître, titre qu'ils donnent aux plus grands Philosophes, ou Sages qui ayent vécu.

Le second Mercure a paru au commencement du second millenaire solaire, il est appellé *Hermès Thani*, le second Mercure, ou le second *Ouriaï*, ou *d'Ouvanaï*, c'est-à-dire, Directeur du Monde : c'est le même qui est appellé par les Grecs *Trismegiste*, trois fois très-grand; & par les Arabes trois fois grand en science. C'est l'*Orus* des Egyptiens, soit que ce nom vienne d'Ouriaï des Caldéens, ou que les Caldéens ayent pris leur Ouriaï d'Orus; car la chose est très-incertaine. Les Caldéens ont un livre intitulé *Asrar Hermès*, c'est-à-dire, secrets d'Hermès, qu'on lui attribuë; on y lit qu'il nâquit dans la grande conjonction du Soleil avec Mercure; mais il y a grande apparence que ce Livre, aussi-bien que les autres, a été supposé par les Arabes de même que tous ceux que nous avons sous le nom d'*Hermès Trismegiste*, l'ont été par les Grecs.

Abulfarage dans son Traité des Dynasties, dit qu'il y a eu trois Hermès, dont le premier est Edris ou Enoch; le second est un Hermès Caldéen ou Babylonien qui vivoit quelques siécles après le déluge, & qui demeuroit à Calovaz ville de Caldée : C'est à celui-ci que les Caldéens rapportoient les principales connoissances

(*l*) *Vide Levit*. XX. 2. 27. XXIV. 14. 16. 23. *&c*. *Deut*. XXI. 21. (*m*) *Prov*. XXVI. 8. Ὃς ἀποδεσμεύει λίθον ἐν σφενδόνῃ, ὅμοιός ἐςι τῷ διδόντι ἄφρονι δόξαν. (*n*) היך נקצא רטסא בקלעא היכנא מן רעבר יקרא לסכלא:

(*o*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 449.

noissances qu'ils avoient des Astres ; & ils ne faisoient point difficulté de lui attribuer le rétablissement de Babel que Nemrod avoit fondée, & qui avoit été minée de son tems. Le troisiéme *Hermès* est celui qui fut surnommé *Trismegiste*, & dont nous parlons ici.

Le premier Hermès a eu trois noms, sçavoir, *Henoch*, *Edris* & *Hermès*, à raison de ses trois qualitez de Roi, de Philosophe, & de Prophéte. Les Arabes le nomment l'Hermès des Hermès, ou le grand Hermès, & les Orientaux croyent qu'il a été la cause innocente de l'idolâtrie ; Asclepiades son Disciple lui ayant dressé une statuë aprés sa mort, & demeurant assiduëment auprés d'elle, sembloit l'adorer ; ce qui fut imité superstitieusement par les autres.

Le Livre Arabe intitulé : *Asrar Kelam Hermès*, les paroles secretes d'Hermès, attribué à Mercure Trismegiste, traite des grandes conjonctions des planetes & de leurs effets ; son titre porte qu'il a été composé par Hermès second du nom, surnommé par les Grecs *Trismegiste*, & par les Caldéens d'*Ouvanaï*. Le Traducteur Arabe dit que le nom d'*Ouvanaï*, en Caldéen *Mokhallès Albaschar*, veut dire Sauveur du Monde, nom qui lui fut donné à cause que Mercure préserva les hommes de plusieurs calamitez, soit en les avertissant avant qu'elles arrivassent, soit en leur procurant les moyens de s'en garantir. Ce surnom de *Sauveur du Monde* donné aussi au Patriarche Joseph, pourroit faire juger que l'on auroit confondu Mercure Trismegiste avec lui. On attribuë au premier Hermès ou Hénoch, un livre Arabe, intitulé : *Traité du lever de l'étoile nommée Syrius*, qui est le *Canis Major*. Mais il faut avoüer que tout ce qu'on dit de ces trois Mercures est trés-peu certain, & qu'il est mal aisé de débroüiller des choses enveloppées dans l'obscurité d'une telle antiquité.

[MERE. Ce nom se prend quelquefois pour une *Métropole* (*p*), une Ville capitale d'un Pays, ou d'une Tribu ; quelquefois pour un Peuple entier. La Synagogue est la mere des Juifs, comme l'Eglise est celle des Chrétiens. Isai. L. 1. *Où est le libelle de divorce que j'ai donné à vôtre mere ?* à la Synagogue ; Et saint Paul dit que la Jérusalem d'en-haut qui est libre, est nôtre mere (*q*). La grande Babylone, la Ville de Rome payenne est nommée dans l'Apocalypse (*r*), *la mere des fornications*, ou de l'idolatrie.

Une mere dans Israël, signifie une femme forte, dont Dieu s'est servi pour sauver son peuple. C'est le nom que l'Ecriture donne à *Débora* (*s*). La Sagesse dit qu'elle est, *Mater pulchræ dilectionis* (*t*), la mere du chaste amour. La terre où nous retournons tous par la mort, est nommée la mere de tous les hommes, *mater omnium* (*u*). Avant qu'un enfant sçache nommer son pere & sa mere (*x*) ; avant qu'il sçache bégayer, ou parler. *Vous êtes mon Dieu dès le ventre de ma mere* (*y*). Je suis à vous avant que je sois né.]

MEREMOTH, Prêtre du nombre de ceux qui revinrent de la captivité de Babylone, & qui remit les vases d'or & d'argent qui avoient été rendus au Temple par le Roi Artaxercés, (*z*) lorsque Esdras revint dans la Judée en 3537. avant J. C. 463. avant l'Ere vulg. 467.

MERGALUS, plongeon ; oiseau de riviére ou d'étang. Moyse en parle *Levit.* XI. 17. & *Deut.* XIV. 17. & le déclare immonde. L'Hébreu *schalach*, (*a*) signifie proprement *jetter avec impétuosité* ; & le terme *catarractés*, que les Septante ont employé, a la même signification. Quelques nouveaux Interprétes l'expliquent du cormoran, du butor, du héron ou du vautour.

MERIBAAL, fils de Jonathas, & pere de Micha. 1. *Par.* VIII. 34. & IX. 40. Méribaal est le même que *Miphiboseth*, 2. *Reg.* IV. 4. & IX. 12. Les Hébreux évitoient de prononcer le nom

(*p*) 2. *Reg.* XX. 19.

(*q*) *Galat.* IV. 6. (*r*) *Apoc.* XVII. 5. (*s*) *Judic.* V. 7. (*t*) *Eccli.* XXIV. 24. (*u*) *Eccl.* XL. 1. (*x*) *Isai.* VIII. 4. (*y*) *Psalm.* XXI. 11. (*z*) 1. *Esdr.* VIII. 33. (*a*) *Levit.* XI. 17. שלך . 70. Καταῤῥάκτης.

nom de *Baal.* Ainsi au lieu de *Miphi-Baal*, ou *Méri-Baal*, ils disoient Miphiboseth ou Méribosеth. *Boseth* en Hébreu, signifie honte, confusion; ordure; & *Baal*, le maître, le mari, le Dieu *Baal.*

MEROB, fille aînée de Saül. Elle avoit été promise en mariage à David, en recompense de la victoire qu'il avoit remportée sur le géant Goliath: mais Saül manqua de parole, & la donna à Hadriel fils de Berzellaï de Molathi. (*b*) Mérob en eut six fils, qui furent livrez aux Gabaonites, & crucifiez sur la montagne devant le Seigneur, pour réparer l'injustice que Saül avoit faite aux Gabaonites. (*c*) Le Texte de l'Ecriture porte que ces six hommes qu'on leur livra, étoient fils de Michol fille de Saül, & épouse d'Hadriel. Mais il y a beaucoup d'apparence que le nom de Michol s'est glissé dans le Texte, au lieu de Mérob; (*d*) car 1°. Michol n'épousa pas Hadriel, mais Phaltiel; & 2°. on ne lit pas que Michol ait eu six fils. D'autres (*e*) croyent que ces six enfans étoient fils de Mérob selon la nature, & de Michol par adoption.

MERODACH, étoit un ancien Roi de Babylone, qui fut mis au rang des Dieux, & adoré par les Babyloniens. Jérémie (*f*) parlant de la ruine de Babylone, dit: *Babylone est prise, Bel est confondu, Mérodach est vaincu, leurs statuës sont brisées.* On trouve dans Babylone certains Rois, dans le nom desquels celui de Mérodach se rencontre; par exemple, *Evilmérodach*, & *Mérodach-Baladan.* Evilmérodach est le fils du Grand Nabuchodonosor, qui eut pour successeur l'impie Balthasar. *Mérodach-Baladan*, fils de Baladan Roi de Babylone, ayant appris qu'Ezéchias avoit été guéri miraculeusement, (*g*) & que le soleil avoit retourné en arriére, pour lui donner une certitude de sa convalescence, lui envoya des présens, & lui fit faire des complimens sur le recouvrement de sa santé. Ptolemée le nomme *Mardocempadus*, & dit qu'il commença à regner à Babylone vingt-six ans aprés le commencement de Nabonassar, c'est-à-dire, l'an du Monde 3283. avant J. C. 717. avant l'Ere vulg. 721.

MERODACH-BALADAN, ou *Mérodach fils de Baladan*, est le même que *Mardocempadus fils de Bélésis*, ou de Nabonassar. Voyez l'article précédent, & Usserius sur l'an du Monde 3283.

MEROE', Isle, ou plûtôt presqu'Isle dans la haute Egypte. Elle est entre deux bras du Nil. Son ancien nom étoit *Saba*, & on croit (*h*) que c'est de-là qu'étoit Reine la Reine de Saba, qui vint de si loin écouter la sagesse de Salomon. (*i*) Joseph (*k*) dit que Cambyses changea son ancien nom de *Saba*, en celui de *Méroé*, y ayant fait bâtir la ville de Méroé en l'honneur de sa sœur. Ce pays étoit ordinairement gouverné par des Reines. (*l*) Mais ces raisons n'ont pas empêché que d'autres n'ayent fait venir la Reine de Saba de l'Arabie Heureuse.

MEROM, ou *Marom. Les eaux de Mérom*, marquées dans Josué, XI. 5. sont, à ce qu'on croit, les eaux du lac Séméchon, puisque la ville d'Hasor, où regnoit Jabin, étoit sur ce lac, comme le dit Joseph, (*m*) & que Josué dit que Jabin & les Rois ses alliez se rassemblérent pour combattre Josué *sur les eaux de Mérom.* (*n*) Il semble donc que *Mérom* & *Séméchon* sont la même chose: mais cette conséquence n'est pas juste. On convient avec Joseph, que la ville d'Hasor étoit sur le lac Séméchon; mais où est-il dit qu'elle fût sur les eaux de Mérom? Où est-il dit que les Rois alliez se campérent sur les eaux de Séméchon, & auprés d'Hasor, pour combattre Josué? Il est bien plus croyable qu'ils s'avancérent jusqu'au torrent de Cison, & au défilé qui conduisoit dans leur pays, pour empêcher Jo-

(*b*) 1. *Reg.* XIV. 49. XVIII. 17. 19. (*c*) 2. *Reg.* XXI. 8. An du Monde 2986. avant J. C. 1014. avant l'Ere vulg. 1018. (*d*) *Ita Salian. Cajet. Capell. Osiand. Canus, &c.* (*e*) *Ita Chald. Rabb. Author. Qu. Hebr. in* 2. *Reg. alii.* (*f*) *Jerem.* L. 2. (*g*) *Isai.* XXXIX. 1.

(*h*) *Joseph. Antiq. l.* 8. *c.* 2. *Origen. homil.* 2. *in Cant. Grot. in* 3. *Reg.* X. (*i*) 3. *Reg.* X. 1. (*k*) *Joseph. Antiq. l.* 2. *c.* 5. (*l*) *Strabo l.* 16. *&* 17. *Plin. l.* 6. *c.* 26. (*m*) *Antiq. l.* 5. *c.* 6. (*n*) *Josué* XI. 5.

Josué d'y entrer, ou même pour l'aller attaquer dans un pays qu'il possédoit déja; que de s'imaginer qu'ils l'attendirent au fond de leur propre pays, en lui abandonnant toute la Galilée, & tout le terrein qui est depuis le lac Cison, jusqu'au lac Séméchon.

Or voici les preuves qui nous font croire que Mérom & Méromé, & les eaux de Mérom étoient aux environs du Cison, du Carmel, de Thanac, & de Mégiddo ou Mageddo. 1o. Eusébe met la ville de *Mérom* ou *Merrus*, à douze milles de Sébaste, vers Dothaïm. 2o. Les Tribus de Zabulon & de Nephtali s'exposérent au péril dans le combat contre Sisara, dans les campagnes de Méromé. *Judic.* v. 18. 3o. Ce combat se donna certainement sur le Cison, à Thanac & à Mageddo. *Judic.* v. 19. Il faut donc placer les eaux de Mérom vers ces cantons-là. Or Thanac, Mérom & Mageddo sont situées au-deçà du Cison, & au pied du Carmel. C'est donc là que se donna non-seulement le combat entre Josué, & Jabin & ses alliez, mais encore entre Barac & Sisara. Cet endroit étoit important pour le passage, & il étoit mal-aisé de faire passer une armée par un autre endroit, en allant de la Judée dans la Phénicie ou dans la Galilée, ou réciproquement de la Phénicie dans la Judée.

MEROMÉ. Il est parlé *du pays*, ou, selon l'Hébreu, des *Champs de Méromé*, dans le Livre des Juges, Chap. v. 18. & on y dit que Zabulon & Nephtali ont exposé leurs ames au péril dans les campagnes de Méromé. On croit que *Méromé* est le même que *Mérom*, dont il est parlé dans Josué, lorsqu'il est dit que Jabin & les autres Rois Chananéens ses alliez, furent vaincus sur les *eaux de Mérom*. La plûpart des Commentateurs croyent que ces *eaux de Mérom* ne sont autres que le lac *Séméchon*, dans la haute Galilée. Joseph a donné lieu à cette opinion, lorsqu'il dit que la ville d'Hasor, où regnoit Jabin, étoit située sur le lac Séméchon. Mais il ne dit pas que les Chananéens ayent été vaincus prés d'Hasor, ni prés du lac Séméchon; & il dit au contraire que le combat se donna au pied du Thabor: ce qui est conforme au Texte de l'Ecriture. Or le Thabor est bien éloigné du lac Séméchon. Ainsi nous aimons mieux croire que les eaux de Mérom étoient au pied du mont Carmel, aux environs de Thanac, de Légion & de Mageddo. Voyez le Commentaire sur *Judic.* v. 18. & l'article précédent *Mérom.*

MEROTH. Joseph (*o*) dit que le bourg de *Méroth* termine la Galilée du côté de l'occident. Dans le Traité intitulé *Sanhédrin*, il est dit que les eaux de Méroth seront changées en sang au tems du Messie.

MEROZ, *Judic.* v. 23. étoit un lieu au voisinage du torrent Cison, dont les habitans n'ayant pas voulu venir au secours de leurs freres, dans le combat qu'ils livrérent à Sisara, furent soumis à l'anathême: *Malheur à la terre de Méros, dit l'Ange du Seigneur! Malheur à ceux qui l'habitent! parce qu'ils ne sont point venus au secours du Seigneur, au secours des plus vaillans de ses guerriers.* Quelques-uns ont crû que *Méroz* étoit la même que *Merrus* ou *Mérom*, dont nous avons parlé ci devant; & c'est peut-être ce qu'il y a de plus vrai-semblable sur ce sujet.

D'autres (*p*) veulent que Méroz ait été un homme puissant, qui demeuroit au voisinage du Cison, lequel n'ayant pas voulu venir au secours de Barac & de Débora, fut excommunié par l'Ange du Seigneur au son de quatre cens trompettes. *L'Ange du Seigneur* est, selon les uns, Barac Général de l'armée du Seigneur. Selon d'autres, c'est le Grand-Prêtre d'alors, ou un Prophéte, ou saint Michel, ou quelqu'autre Ange. Quelques-uns croyent que Méroz étoit l'Ange des Chananéens, lequel fut maudit par l'Ange saint Michel, protecteur des Israëlites.

MERRA. Voyez *Marah des Sidoniens.* Josué, XIII. 4.

MERRHA. Baruc, III. 23. parle des Marchands de Merrha, qu'il joint aux Agaréniens & aux habitans de Théman, qui se piquoient

(*o*) *Joseph. Antiq. l.* 3. *c.* 2. (*p*) *Ità Rabbini. Gemarr. Babyl. ad tit. Mæd. Caton.* 1. 3. *Jarchi, &c.*

quoient de sagesse. Tous ces gens-là étoient sans doute Arabes: mais nous ne sçavons pas précisément où étoit *Merrha*. On connoît *Marana* sur la mer rouge, *Mariaba* dans l'Arabie Heureuse, *Marace*, lieu du commerce dans le même pays.

MES, quatriéme fils d'Aram. *Genes.* x. 23. Il est nommé *Mesech* 1. *Par.* I. 17. & *Mosoch* dans les Septante. Bochart croit qu'il posséda le mont Masius, dans la Mésopotamie, & qu'il donna son nom au fleuve *Mazeca*, qui y prend sa source. Etienne nomme les habitans de ce canton *Masieni*, ou *Masiani*.

I. MESA, Roi des Moabites, (*q*) nourrissoit un trés-grand nombre de troupeaux, & il payoit au Roi d'Israël cent mille agneaux, & autant de béliers, avec leurs toisons. Aprés la mort d'Achab, il se révolta contre Joram Roi d'Israël. (*r*) Celui-ci lui déclara la guerre; & ayant appellé à son secours Josaphat Roi de Juda, lequel amena encore avec lui le Roi d'Idumée, qui lui étoit soumis; ces trois Rois marchérent contre Mesa, le battirent, & le contraignirent de se retirer dans sa Capitale, qui étoit Aréopolis. Il y fut assiégé, & resserré de telle sorte, que n'ayant pû en sortir par le camp des Iduméens, qu'il croyoit le plus foible, il prit son propre fils, héritier présomptif de sa Couronne, le conduisit sur la muraille de la ville, & se mit en devoir de l'immoler. Mais les Rois de Juda, d'Israël, & d'Edom ayant vû cela, se retirérent, & se contentérent de faire le dégat dans le pays de Moab. Voyez *Joram* & *Josaphat*.

MESA, fils aîné de Caleb fils d'Hesron, différent de Caleb fils de Jéphoné, fut pere de Ziph ou des Ziphéens, dans la Tribu de Juda. 1. *Par.* II. 42.

MESELEMIA, fils de Coré, & pere de Zacharie, Jadihel, Zabadie, Jathanaël, Ælam, Johanan, Elioenaï, lesquels exerçoient la charge de gardes ou portiers du Temple. 1. *Par.* XXVI. 2. 9.

MESOPOTAMIE, Province célébre, située entre l'Euphrate & le Tigre. Les Hébreux l'appellent *Aram Naharaïm*, (*s*) ou Aram des deux fleuves, parce que *Aram* pere des Syriens, la peupla, & qu'elle est, comme nous l'avons dit, entre deux grands fleuves. Ce pays est fort fameux dans l'Ecriture, pour avoir été la premiére demeure des hommes avant & aprés le déluge, & pour avoir donné naissance à Phaleg, à Héber, à Tharé, à Abraham, à Nachor, à Sara, à Rébecca, à Rachel, à Liah, & aux fils de Jacob. Babylone étoit dans l'ancienne Mésopotamie, avant que l'on eût, à force de travail, réüni les deux fleuves du Tigre & de l'Euphrate dans un seul lit. Les campagnes de Sennaar étoient dans le même pays. Souvent on lui donne le nom de *Mesopotamia Syriæ*, (*t*) parce qu'elle étoit occupée par les Araméens ou Syriens; quelquefois celui de *Padan Aram*, (*u*) les plaines d'Aram, ou (*x*) *Sédé-Aram*, les campagnes d'Aram, pour les distinguer des montagnes stériles & incultes du même pays. Balaam fils de Béor, étoit de la Mésopotamie. *Deut.* XXIII. 4. Chusan *Rasathaïm* Roi de Mésopotamie, assujettit les Hébreux quelque tems aprés la mort de Josué. *Judic.* III. 8.

[Outre le pays nommé communément *Mésopotamia* en Grec, & en Hébreu, *Aram Naharaïm*, Syrie des deux fleuves; quelques-uns (*y*) en reconnoissent une seconde, qui étoit dans la Syrie entre les fleuves Marsya, & l'Oronte. Voici sur quoi on fonde ce sentiment. Prémiérement le terme de Mésopotamie signifie simplement un pays situé entre deux fleuves; ainsi on peut donner ce même nom à tout pays qui se trouve dans cette situation, quels-que soient les fleuves qui l'environnent. 2°. Le titre du Pseaume LIX. porte que David *brûla la Mésopotamie de Syrie & la Syrie de Sobal*. Or on sçait que David ne fit la guerre au Roi de Soba, que pour étendre ses conquêtes jusques à l'Euphrate, & que la Syrie de Soba étoit au-

(*q*) 4. *Reg.* III. 4. (*r*) An du Monde 3109. avant J. C. 891. avant l'Ere vulg. 895.

(*s*) *Genes.* XXVIII. 5. & *passim.* (*t*) *Genes.* XXVIII. 5. XLVI. 15. *Deut.* XXIII. 4. *Psalm.* LIX. 1 (*u*) *Genes.* XXVIII. 7. XXXI. 18. XXXIII. 18. XXXV. 9. (*x*) *Osée* XII. 13. (*y*) *Harduin. Chronolog. Vet. Test. p.* 522.

au-deçà de ce fleuve. 30. Le Livre de Judith [y], dit qu'Holofernes *passa l'Euphrate, & vint en Mésopotamie, & força toutes les grandes Villes qui étoient-là.* Il est certain que ce Général venoit d'Assyrie. La Mésopotamie proprement dite obéïssoit au Roy Nabuchodonosor son Maître : il passa donc l'Euphrate pour venir dans la Mésopotamie de Syrie dont nous parlons, fort différente de celle qui est connuë des Grecs & des Latins, entre l'Euphrate & le Tigre.

Pour prendre son parti dans cette difficulté, il faut voir si ces objections sont telles qu'elles nous obligent nécessairement à abandonner le sentiment général des Géographes, qui jusqu'ici n'ont reconnu qu'une seule Province, nommée Mésopotamie en Grec & en Latin, & *Aram-Naharaïm* en Hébreu; Car si l'on peut expliquer d'une maniére probable les Textes qu'on objecte, sans recourir à une seconde Mésopotamie, il est clair qu'on ne le doit pas faire : or le titre du Pseaume LIX. est d'une très-petite autorité, puisque la plûpart des titres des Pseaumes ont été mis au hazard, & long-tems après les Auteurs qui les ont composez. De plus, on peut l'expliquer en disant, que David *battit la Mésopotamie de Syrie*; c'est-à-dire, qu'il vainquit les troupes auxiliaires qui étoient venuës de la Mésopotamie de delà l'Euphrate, au secours d'Adarezer & des Ammonites, comme il est dit clairement dans le second livre des Rois chap. x. ℣. 16. 19. *Misit Adarezer, & eduxit Syros qui erant trans fluvium, & adduxit eorum exercitum* (℣. 19.) *Videntes autem universi Reges qui erant in præsidio Adarezer, se victos esse ab Israël, expaverunt & fugerunt.*

Quant au passage de Judith, on peut dire qu'Holofernes passa deux fois l'Euphrate, par lui-même en personne, ou en la personne de ses Capitaines. La premiére fois, lorsqu'il vint dans la Syrie & dans la Cilicie, & qu'il assujettit ces Provinces; & la seconde, lorsqu'il les eut conquis, & qu'il repassa l'Euphrate pour réduire quelques peuples, qui ne vouloient pas encore se soumettre à Nabuchodonosor son maître. Nous ne prétendons pas qu'il ait parcouru en personne tous les pays qui sont marquez dans Judith; il suffit que tout cela se soit fait par ses ordres & par ses Lieutenans. Rien ne nous oblige donc à reconnoître dans les deux Textes qu'on nous objecte, une autre Mésopotamie que celle qui est connuë par tous les Géographes.]

MESPHE', ville de la Tribu de Benjamin. *Josue* XVIII. 26. C'est la même que *Masphath*, ou *Maspha*. Voyez son article.

MESRAIM, ou *Misraïm*, fils de Cham, (z) & pere de *Ludim, Ananim, Laabim, Nephluïm, Phétrusim & Casluïm. Mézer* ou *Misor* fut pere des *Mizraïm* ou Egyptiens, & lui-même est ordinairement appellé *Mezraïm*, quoiqu'il y ait toute sorte d'apparence que Mizraïm étant plurier, signifie plûtôt les Egyptiens, que le pere de ce peuple. Ce nom de *Mizraïm*, se met aussi pour le pays. Ainsi il a trois significations, qui se confondent perpétuellement, puisqu'il se met pour l'Egypte, pour celui qui a peuplé l'Egypte, & pour les peuples qui ont habité ce pays. Le nom de Mizraïm est au duel, & peut marquer les deux Egyptes; la haute, & la basse; ou les deux parties de ce pays, qui est partagé par le Nil. La ville du Caire Capitale de l'Egypte, & l'Egypte même, est nommée encore aujourd'hui *Mezer* par les Arabes. Mais les Naturels du pays appellent l'Egypte *Chemi*; comme qui diroit *Terre de Cham*, ainsi qu'elle est aussi quelquefois nommée par les Hébreux. (a) Le Prophéte Michée (b) donne à l'Egypte le nom de *Mezor*, & le Rabbin Kimchi, suivi de quelques sçavans Interprétes, explique de l'Egypte, ce qui est dit des ruisseaux de *Mezor*, dans le quatriéme Livre des Rois. (c)

(y) *Judith.* II. 14.

(z) *Genes.* X. 6. (a) *Psalm.* LXXVII. 1. CIV. 23. CV. 22. (b) *Mich.* VII. 12. (c) 4. *Reg.* XIX. 24. & *Isai.* XIX. 6.

MESSA. Moyse (*d*) dit que les enfans de Jectan ont habité *le pays qui est depuis Messa, en s'avançant vers Sephar, montagne orientale.* Nous avons dit ci-devant, que *Mes*, fils d'Aram, avoit apparemment donné son nom au mont Masius, que nous entendons ici sous le nom de *Messa*; & les fils de Jectan occupérent tout le pays qui est entre le mont Masius, & les montagnes des Sapires ou des Sapharvaïm.

MESSA, ou *Messach*. Le Grand-Prêtre Joïada voulant mettre le jeune Roi Joas sur le trône de Juda, plaça du monde en armes en différens endroits du Temple, & en particulier, à la maison de Messa : (*e*) *Custodietis excubias domûs Messa.* Nous croyons que c'est le même que *Musach*, dont nous parlerons ci-aprés plus au long. Voyez aussi 4. *Reg.* XVI. 18.

MESSAL, ville de la Tribu d'Aser. *Josue* XIX. 26. Eusébe (*f*) dit qu'elle est voisine du mont Carmel, sur la mer.

MESSALEMETH, de la ville de Jétaba, fille de *Harus*, & femme de Manassé Roi de Juda. 4. *Reg.* XXI. 19.

MESSE, *Missa*. Ce nom s'employe aujourd'hui dans l'Eglise, pour signifier le Sacrifice non-sanglant du Corps, & du Sang de JESUS-CHRIST, qui s'offre sur l'Autel, sous les apparences du pain & du vin. Le nom de *Messe* pris en ce sens, ne se trouve en aucun endroit de l'Ecriture; mais il est en usage depuis la fin du troisiéme siécle, chez les Peres Latins & les Auteurs Ecclésiastiques. Il est inutile d'en chercher l'étymologie dans le Grec ou dans l'Hébreu, (*g*) comme ont fait quelques-uns. *Missa* vient de *mitto*, envoyer. On a dit *Missa*, pour Missio; & ce nom se trouve en ce sens même dans Suétone, Caligul. c. 25. Et comme à la fin de la Messe des Cathécuménes, c'est-à-dire, aprés la lecture de l'Evangile & aprés le Sermon, comme aussi aprés le Sacrifice & les priéres achevées, le Prêtre ou le Diacre renvoyoit le peuple, en prononçant à haute voix : *Ite Missa est*, ou *Missio est* : Vous pouvez vous en retourner chacun chez vous; de là est venu que le nom de *Missa* ou de *Missio*, a été donné à toute l'action & la cérémonie du Sacrifice. On peut voir sur cela le Cardinal Baronius, *Annal. Eccl. ad an.* 34. *n.* 60. le Cardinal Bona, *De Reb. Liturg. Lib.* 1. M. Du Cange, *Glossar. Latin. ad vocem* Missa; *Martinus Martinius, Lexic.* Missa, *&c.* Nous parlerons du Sacrifice de la Messe ci-aprés, sous l'article *Sacrifice*.

MESSIE, *Messias*. Ce terme vient de l'Hébreu. (*h*) *masach*, oindre. On le donne principalement, & par excellence, au souverain Libérateur que les Juifs attendoient, & qu'ils attendent encore inutilement aujourd'hui, puisqu'il est venu aux tems préordonnez dans la personne de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. On donnoit l'onction aux Rois, aux Grands-Prêtres, & quelquefois aux Prophétes. Saül, David, Salomon & Joas Rois de Juda, ont reçû l'onction royale; Aaron & ses fils ont reçû l'onction sacerdotale; Elisée Disciple d'Elie, a reçû l'onction prophétique; du moins Dieu dit à Elie de la lui donner : (*i*) *Elisæum filium Saphat unges Prophetam pro te*: mais nous ne lisons point qu'il l'ait fait; & quelquefois le verbe oindre quelqu'un pour un emploi, se met simplement pour la destination, (*k*) ou pour le choix qu'on en faisoit pour quelque chose. Par exemple, il est dit (*l*) que les arbres s'assemblérent pour se donner un Roi; à la lettre, *pour oindre un Roi sur eux.* Il est dit ailleurs (*m*) que les Israëlites avoient oint Absalom pour être leur Roi; cependant on ne lit point qu'il ait reçû l'onction royale. Le Seigneur dit à Elie d'oindre Hazaël pour être Roi de Syrie.

(*d*) *Genes.* X. 27. 28. 29. (*e*) 4. *Reg.* XI. 6. בית משח ou מסח (*f*) *Euseb. Onomast. ad* Μασὰν. (*g*) Quelques-uns l'ont dérivé de l'Hébreu מסה *Missa. Deut.* XVI. 10. מסת נרבת רן *Oblationem spontaneam manûs tuæ.* Mais *Missa* en cet endroit, signifie proprement *un tribut.* D'autres le dérivent de משאת *Donum, manus.*

(*h*) משח *Maschah. Unxit.* משיח *Meschiah, unctus.* (*i*) 3. *Reg.* XIX. 16. (*k*) *Vide Theodoret. in Isai.* XLV. 1. *& in Psal.* CV. 15. (*l*) *Judic.* IX. 8. 15. (*m*) 2. *Reg.* XIX. 10.

rie. (n) Ce Prophéte n'exécuta pas cet ordre, que nous sçachions ; mais Elisée son successeur, prédit à Hazaël qu'il regneroit, & ne lui donna point l'onction royale ; (o) au moins l'Ecriture n'en dit rien du tout ; & ce n'étoit pas apparemment la coûtume de donner l'onction aux Rois de Damas. Le Roi Cyrus, qui mit les Juifs en liberté, & qui fonda l'Empire des Perses, est nommé dans l'Ecriture l'Oint du Seigneur, *Isai.* XLV. 1. *Sic dicit Dominus Christo suo Cyro.* On lit dans Ezéchiel (p) le nom de *Messiah*, donné au Roi de Tyr: *Tu Cherub Unctus protegens.* On lit dans l'Ecclésiastique (q) qu'Elisée a oint les Rois pour la pénitence: *Qui ungis Reges ad pœnitentiam;* le Grec, *ad vindictam*: Vous oignez les Rois pour exercer la vengeance du Seigneur. Il oignit Jéhu Roi d'Israël par les mains d'un Prophéte qu'il lui envoya, (r) & il annonça verbalement à Hazaël qu'il regneroit sur Damas & sur la Syrie. Ces deux Princes étoient envoyez de Dieu pour venger les crimes de la maison d'Achab.

Saint Pierre & les Fidéles assemblez dans les Actes, disent à Dieu : (s) Vous voyez, Seigneur, que les puissances du siécle se sont élevées *contre Jesus vôtre Fils, que vous avez oint*; suivant cette parole : *Les Princes se sont assemblez contre le Seigneur & contre son Oint.* Saint Luc (t) dit que le Sauveur étant entré dans la Synagogue de Nazareth, y ouvrit le Livre du Prophéte Isaïe, où il lut : *L'Esprit de Dieu s'est reposé sur moi; c'est pourquoi il m'a oint, & m'a envoyé prêcher aux pauvres.* Aprés cela il leur montra que cette prophétie étoit accomplie en sa personne. Saint Pierre parlant au Centenier Corneille, & à ceux qui étoient avec lui, (u) leur dit que le Seigneur avoit envoyé la paix aux hommes par JESUS-CHRIST, *à qui il a donné l'onction du Saint-Esprit : Unxit eum Deus Spiritu Sancto & virtute.* Enfin saint Paul parlant aux Corinthiens, (x) dit que Dieu nous a oints, nous a imprimé son caractére, & nous a donné le gage de son Esprit saint, qui demeure dans nos cœurs : *Qui unxit nos Deus, qui & signavit nos, & dedit pignus Spiritûs in cordibus nostris.*

Nous ne lisons pas que JESUS-CHRIST ait jamais reçu l'onction sensible, ni que les Apôtres oignissent les Fidéles d'une huile particuliére & extérieure. L'onction dont parlent les Prophétes & les Apôtres, lorsqu'il s'agit de JESUS-CHRIST & de ses Disciples, est une onction spirituelle & toute intérieure de la grace & du Saint-Esprit, de laquelle l'onction sensible & extérieure, dont on oignoit anciennement les Rois, les Prêtres & les prophétes, n'étoit que la figure & le symbole. JESUS-CHRIST a réüni dans sa personne la Royauté, la prophétie & le Sacerdoce, & a renfermé éminemment tout ce que la Loi ancienne & les Prophétes avoient promis ou figuré de plus excellent & de plus parfait. Les Chrétiens ses Disciples & ses Enfans, joüissent en quelque sorte des mêmes prérogatives ; ils ont reçû l'onction royale & sacerdotale dans le Batême : (y) *Vos genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis.* Mais tout cela doit s'entendre dans un sens spirituel, des graces du Saint Esprit que son onction sainte a répanduës dans nos cœurs.

Le nom de *Messiah*, oint, en Grec *Christ*, se donnoit aux Rois & aux Grands-Prêtres des Hébreux : (z) *Le Seigneur & son Oint sont témoins*, c'est-à-dire, le Seigneur, & le Roi qu'il a établi. Et David dans plus d'un endroit : *Dieu me garde de porter ma main sur l'Oint du Seigneur*, sur le Messie du Seigneur. Les Patriarches & les Prophétes sont aussi désignez sous le nom de Messies ou de Oints du Seigneur : (a) *Ne touchez point mes Oints, & ne faites aucun mal à mes Prophétes.* Mais ce nom convient principalement au Messie par excellence, qui étoit l'objet du désir & de l'attente de tous les Saints. Anne mere de Samuël (b) le désigne visiblement, lorsqu'à la fin de son Cantique, & dans un tems où il n'y avoit point

(n) 3. *Reg.* XIX. 15. (o) 4. *Reg.* VIII. 11. 12. 13. 14. (p) *Ezech.* XXVIII. 14. (q) *Eccli.* XLVIII. 8. (r) 4. *Reg.* IX. 2. 3. (s) *Act.* IV. 27. (t) *Luc.* IV. 18. (u) *Act.* X. 36. 37. (x) 2. *Cor.* I. 21. 22.

(y) 1. *Petr.* II. 9. (z) 1. *Reg.* XII. 3. 5. (a) 1. *Par.* XVI. 22. *Psal.* CV. 15. (b) 1. *Reg.* II. 10.

point de Roi dans Israël, elle disoit : *Le Seigneur jugera les extrémitez de la terre; il donnera l'Empire à son Roi, & relevera la corne,* la gloire, la force, la puissance *de son Christ*, de son Messie. Et le Psalmiste : (*c*) *Pourquoi les nations se sont-elles soulevées contre le Seigneur & contre son Messie?* Et ailleurs : (*d*) *Le Seigneur vôtre Dieu vous a oint de l'huile de joye par-dessus vos compagnons.* Et Jérémie : (*e*) *L'Oint du Seigneur est nôtre vie : Spiritus narium nostrarum Christus Domini.* Daniel marque la mort de Jesus-Christ sous le nom de Messie du Seigneur : (*f*) *Occidetur Christus, & non erit, &c.* Enfin Abacuc [*g*] dit : *Vous êtes sorti pour donner le salut à vôtre peuple; vous êtes sorti avec vôtre Christ, pour le sauver.* Il seroit superflu de rapporter les passages du Nouveau Testament, pour prouver que Jesus-Christ est le Messie, puisque cela y est marqué, pour ainsi dire, à chaque ligne. Quant aux Livres de l'ancien Testament, nous nous sommes bornez à ceux où le mot *Messiah* se rencontre, parce que c'est là proprement ce qui entre dans nôtre dessein.

Le mot Grec *Christos*, d'où vient *Christus* & *Christianus*, répond exactement à l'Hébreu *Messiah*, qui signifie celui qui a reçû l'onction, un Roi, un Prêtre. Les Grecs se servent aussi du terme *Elcimmenos*, qui a la même signification que *Christos*.

Les anciens Hébreux instruits par les Prophétes, avoient des idées trés-claires du Messie. Peu à peu ils les altérérent; & lorsque Jesus-Christ parut dans la Judée, ils s'étoient déja fait une fausse notion du Messie, comme d'un Monarque & d'un Conquérant, qui devoit s'assujettir tout le monde; d'où vient que l'humilité & la foiblesse extérieure du Sauveur les scandalisérent, & les empêchérent de le reconnoître pour le Christ qu'ils attendoient. Depuis ce tems, livrez à leur sens réprouvé, ils s'égarent de plus en plus, & se forment des idées chimériques & inconnuës à leurs peres, sur le Messie qu'ils attendent.

Les anciens Prophétes avoient prédit que le Messie seroit Dieu & homme, grand & abaissé, Maître & serviteur, Prêtre & victime, Roi & sujet, mortel & vainqueur de la mort, riche & pauvre, Roi, Conquérant, glorieux, homme de douleurs, couvert de nos infirmitez, méconnu, humilié. Toutes ces contrarietez apparentes devoient se concilier dans la personne du Messie, comme elles se sont en effet rencontrées sans contradiction dans la personne de Jesus-Christ. On sçavoit que le Messie naîtroit d'une vierge, de la Tribu de Juda, de la race de David, dans la bourgade de Bethléem; qu'il demeureroit éternellement, que sa venuë seroit cachée, qu'il étoit le grand Prophéte promis dans la Loi, qu'il étoit fils & Seigneur de David, qu'il devoit faire de grands miracles, qu'il rétabliroit toutes choses, qu'il mourroit & ressusciteroit, que sa venuë seroit précédée par celle d'Elie, qu'une preuve de sa venuë étoit la guérison donnée aux lépreux, la vie renduë aux morts, l'Evangile annoncé aux pauvres; qu'il ne détruiroit pas la Loi, mais qu'il la perfectionneroit; qu'il seroit une pierre d'achoppement, contre laquelle plusieurs se briseroient; qu'il souffriroit une infinité de contradictions; que de son tems, l'idolâtrie & l'impieté seroient bannies, & que les peuples étrangers viendroient en foule se ranger sous sa discipline.

Lorsque Jesus-Christ parut, ces idées étoient encore communes parmi les Juifs. Le Sauveur en appelle à eux-mêmes, & leur demande si ce ne sont pas là les caractéres du Messie, & s'ils n'en voyent pas l'accomplissement en sa personne. Les Evangélistes ont soin de les leur faire remarquer, pour prouver que Jesus-Christ est le Christ qu'ils attendent. Ils leur citent les prophéties dont ils convenoient alors, & qu'ils contestent aujourd'hui au Messie. On voit dans les premiers Peres de l'Eglise, & dans les plus anciens auteurs Juifs, qu'au commencement du

(*c*) *Psal.* II. 2. (*d*) *Psal.* XLIV. 8. (*e*) *Jerem.* IV. 20. (*f*) *Dan.* IX. 26. (*g*) *Habac.* III. 13.

du Christianisme, ils ne s'étoient point encore avisez de révoquer en doute plusieurs prophéties, qui de l'aveu de leurs peres, devoient s'entendre du Messie. Ce n'est que dans la suite des tems, que voulant parer les coups que nous leur portions par leurs propres Ecritures, ils ont commencé à nier que les passages que nous leur alléguions, dussent s'entendre du Messie. Aprés quoi, ils se sont formez de nouveaux systêmes & de nouvelles idées sur la venuë du CHRIST.

Les uns, comme le fameux Hillel, que les Juifs font vivre avant J. C. soûtiennent qu'en vain on attend la venuë du Messie; qu'il est déja venu en la personne du Roi Ezéchias. D'autres croyent que la créance de la venuë du Messie n'est point un article de foi, & que celui qui nie ce dogme, ne fait qu'une petite bréche à la Loi; il coupe seulement une branche de l'arbre, sans toucher à la racine. C'est ce que disoit le Juif Joseph Albo dans la Conférence tenuë en Espagne en présence du Pape Benoît XIII. Buxtorf (*b*) dit que la plûpart des Rabbins d'aujourd'hui croyent que le Messie est venu depuis long-tems; mais qu'il demeure caché dans quelque endroit du monde; à cause des péchez des Juifs, qui l'empêchent de se manifester. Jarchi avance que les anciens Hébreux ont crû que le Messie étoit né le jour de la derniére destruction de Jérusalem par les Romains. Quelques-uns lui assignent pour demeure le Paradis terrestre; d'autres, la Ville de Rome, où les Talmudistes tiennent qu'il est caché parmi les lépreux & les malades, à la porte de la ville, attendant qu'Elie le vienne manifester aux hommes.

D'autres en grand nombre, croyent qu'il n'est point encore venu: mais ils sont étrangement partagez entre eux sur le tems & les circonstances de sa venuë. Les uns l'attendent à la fin du sixiéme millenaire. Ils font naître JESUS-CHRIST en 3761. Ajoûtez à cette somme celle de 1717. résultera celle de 5478. & par conséquent ils auroient encore cinq cens vingt-deux ans à attendre. Kimchi, qui vivoit au douziéme siécle, croyoit la venuë du Messie trés-prochaine. On consulta David petit-fils de Maimonides, qui avoit été consulté sur la venuë du Messie; mais il n'en sçut rien dire de raisonnable. Maimonides prétendoit avoir reçû de ses ancêtres certaines prophéties, d'où il tiroit que la prophétie seroit renduë à Israël aprés autant de tems qu'il s'en étoit passé depuis le commencement du monde, jusqu'à Balaam. Or Balaam, selon lui, avoit prophétisé en 2486. En doublant ce nombre, on trouvoit le rétablissement de la prophétie en 4976. c'est-à-dire, l'an de J. C. 1316. Ce qui s'est aussi trouvé faux. Enfin quelques-uns ont fixé la fin de leurs malheurs en 1492. d'autres, en 1598. d'autres, en 1600. d'autres, encore plus tard. Enfin las de tant de variations, ils ont prononcé anathéme (*i*) contre ceux qui supputeroient les années de la venuë du Messie.

Pour concilier les prophéties qui paroissent opposées, quelques-uns ont inventé une nouvelle hypothése de deux Messies, qui doivent se succéder l'un à l'autre: l'un, dans l'humiliation, dans la pauvreté & dans les souffrances; & l'autre, dans l'éclat, dans la gloire & dans l'abondance: L'un & l'autre simple homme. Le premier doit sortir de la Tribu de Joseph, & de la famille d'Ephraïm. Il aura pour pere Huziel, & sera appellé Néhémie. Il paroîtra à la tête d'une armée composée des Tribus d'Ephraïm & de Manassé, de Benjamin, & d'une partie de celle de Gad, & fera la guerre aux Iduméens. C'est ainsi qu'ils appellent les Chrétiens & les Romains, dont il détruira l'empire, & ramenera les Juifs comme en triomphe à Jérusalem.

Le second Messie naîtra de la race de David rendra la vie au premier Messie; rassemblera tout Israël, ressuscitera ceux qui sont morts, rétablira le Temple de Jérusalem, & regnera sur tout le monde. Il épousera plusieurs femmes, & aura plusieurs fils, qui lui succéderont aprés sa mort; car il mourra comme

(*b*) *Buxtorf. Synag. Jud. c.* 36.

(*i*) *Gemarr. tit. Sanhedr. c.* XI.

me un autre homme. On peut voir sur ce sujet deux Dissertations du P. Charles Joseph Imbonatus, imprimées à la fin du cinquiéme Tome de la Bibliothéque Rabbinique, sur la venuë du Messie, & ce que Bartolocci a ramassé sur le même sujet, dans le premier Tome de sa Bibliothéque Rabbinique; & ce qu'on en lit dans le quatriéme Tome de l'Histoire des Juifs de M. Basnage, Edition de Paris; & enfin nôtre Dissertation sur les Caractéres du Messie sélon les Juifs, imprimée au commencement de nôtre Commentaire sur Jérémie.

[Messie. *Faux Messie.* Jesus-Christ dans l'Evangile avertit ses Disciples qu'il s'élévera de faux Prophétes & de faux Messies: (k) *Surgent pseudo-Christi & pseudo-Propheta*; qu'ils feront des signes & des prodiges capables d'induire à erreur, s'il est possible même les Elûs. L'événement n'a que trop vérifié cette prédiction. On a vû parmi les Juifs presque dans tous les siécles des faux prophétes & des faux Christs, qui ont réussi à tromper plusieurs personnes. Il en parut dès le tems de Jesus-Christ. Simon le Magicien se faisoit considerer à Samarie comme la vertu de Dieu (l). Barchochebas au siécle suivant attira par ses impostures sur la nation des Juifs la plus terrible persécution qu'ils ayent jamais soufferts. Voyez son article, & ce que nous avons rapporté sous le nom *Imposteur*.

Au cinquiéme siécle vers l'an 434. Il parut dans l'Isle de Candie un faux Messie nommé Moyse, qui se disoit être l'ancien Législateur des Juifs, descendu du Ciel pour procurer aux Juifs de cette isle une glorieuse délivrance, en les faisant passer au travers de la mer pour rentrer dans la terre promise (m). Les Juifs de Candie furent assez foux pour le croire, plusieurs se jetterent dans la mer dans l'espérance qu'elle s'ouvriroit pour leur donner passage. Il y en eut un grand nombre de noyez, ou retira les autres comme on pût; on chercha l'imposteur pour le punir; mais il avoit disparu; ce qui fit soupçonner que ce pouvoit être un Démon qui avoit pris la forme d'un homme pour séduire les Juifs.

Au siécle suivant il parut dans la Palestine un faux Messie nommé Julien (n); il se donnoit pour un Conquérant & promettoit à ses sectateurs de les délivrer par la voye des armes de l'oppression des Chrétiens. Les Juifs séduits par ses promesses, prirent les armes & égorgerent plusieurs Chrétiens. L'Empereur Justinien envoya des troupes à leur secours; Julien fut pris & éxécuté à mort, & son parti dissipé.

En 714. (o) un Juif nommé *Serenus*, promit aux Juifs Espagnols de les conduire en Palestine, où il devoit établir son Empire: plusieurs crurent le nouveau Messie, quitterent leur patrie & leurs biens, & se mirent à le suivre: mais ils s'apperçurent bien-tôt de sa fourbe, & eurent tout le loisir de se repentir de leur vaine crédulité.

Le douziéme siécle fut fécond en ces sortes d'imposteurs. (p) Il en parut un en France qui attira à ses sectateurs un rude châtiment de la part du Roy Loüis le Jeune, on ignore le nom & la patrie de ce séducteur; il fut mis à mort par ceux qui le prirent. Il parut vers 1137. Il en parut un autre en Perse l'année suivante; l'armée qu'il assembla se trouva assez nombreuse pour oser présenter la bataille au Roy de Perse. Ce Prince força les Juifs de ses états d'obliger cet homme à mettre bas les armes; le faux Messie répondit que le succés de ses entreprises lui étoit garand de l'avenir, qu'ils ne craignissent rien. Toutefois à la fin il promit de quitter les armes si on lui remboursoit les frais de la guerre. Le Roy accepta ce parti, mais à peine l'imposteur eut désarmé, que le Roy obligea les Juifs à lui rembourser ce qu'il avoit délivré.

On

(k) *Matth.* XXIV. 24. *Marc.* XIII. 22. (l) *Act.* VIII. 9. (m) *Socrat. hist. Eccl. l.* 2. *c.* 38.

(n) An 530. (o) Marca Hist. de Bearn. l. 2. (p) *Maimon. epist. de Australi Regione apud Vorstium. not. in Zemach. Salomon Ben-virga Schevet Juda. p.* 169.

On vit dans le même siécle jusqu'à sept ou huit faux Messies, tant en Espagne, qu'en Arabie, en Perse, en Moravie; on dit que celui qui parut en Moravie, avoit le secret de se rendre invisible quand il vouloit, & de fasciner les yeux de ceux qui le suivoient. Un autre nommé David Al-roi étoit un Magicien, qui à la faveur de quelques faux miracles trompa grand nombre de Juifs, ausquels il fit prendre les armes. Le Roi étonné de la rapidité de ses conquêtes, & de la multitude de ses sectateurs, lui ordonna de se rendre à la Cour, avec promesse s'il pouvoit prouver qu'il fut le vrai Messie, de se soumettre à lui. David se presenta au Roy, on le mit en prison, il en sortit, on le poursuivit, il disparut, on entendit sa voix, mais on ne vit rien. Le Roy se mit à la tête de son armée pour l'atteindre, il arriva sur le bord du Fleuve Goran, & l'entendit qui crioit *O foux!* mais on ne le vit point; un moment après on l'apperçut qui avec son manteau partageoit les eaux du Fleuve & le passoit; l'armée le suivit, mais elle ne le trouva plus: le Roy écrivit aux Juifs de ses états de lui livrer David, sous peine d'être massacrez sans quartier. Zachée Chef de la captivité, écrivit à l'imposteur de se livrer pour sauver sa nation; mais il s'en mocqua. Toutefois à la fin, le beau-pere de David gagné par une grande somme d'argent, l'attira chez lui, l'ennyvra, & lui coupa la tête.

Au commencement du seiziéme siécle les Juifs de Médie & de Perse éblouïs par la valeur & le succès prompt & rapide des conquêtes d'Ismaël Sophi, Chef de la maison qui regne aujourd'hui en Perse, s'imaginerent qu'il pouvoit être le Messie; mais ce Prince bon Musulman méprisa leurs honneurs, & n'eut pour eux que de l'éloignement. Il mourut en 1523.

Jacques Zieglerne, qui mourut en 1559. annonçoit hautement la venuë du Messie. Il soûtenoit qu'il étoit né depuis 14. ans, qu'il l'avoit vû à Strasbourg; il gardoit une épée & un sceptre pour les lui mettre en main, lorsqu'il seroit en âge de combattre. Il devoit alors détruire l'Ante-christ, & l'empire du Turc; étendre sa monarchie jusqu'au-tour du monde; assembler un Concile à Constance qui dureroit douze ans, & dans lequel tous les differends de la Religion seroient terminez. Le Messie ne parut point, & on reconnut l'imposture. Un autre Visionaire nommé Philippe Zieglerne parut en Hollande en 1624. & promit un Messie qu'il avoit vû, & qui n'attendoit que la conversion du cœur des Juifs, pour se manifester.

Tant d'impostures & de mauvais succez n'ont pû encore guérir l'entêtement des Juifs sur le sujet du prétendu Messie qu'ils attendent. Un homme de leur nation, né à Alep (q), au dernier siécle, nommé *Zabataï-Tzévi*, entreprit vers l'an 1666. de se faire reconnoître pour le Messie. Il forma ce dessein de bonne heure, & apprit ce qui lui seroit nécessaire pour joüer un si grand rôle. Il prêchoit dans les champs devant les Turcs, qui se railloient de lui, pendant que ses Disciples l'admiroient. Il se vanta de s'élever sur les nuës, comme l'avoit prédit Isaïe (r); & ayant demandé à ses Disciples, s'ils ne l'avoient pas vû en l'air, il blâma l'aveuglement de ceux qui eurent la sincérité de lui dire que non. Il fut cité devant les Chefs de la Synagogue de Smirne où il étoit alors, & il fut condamné à mort; mais personne ne voulant exécuter la sentence, on se contenta de le bannir.

Tzévi se maria trois fois, & ne consomma point ses mariages; après avoir parcouru la Gréce, il vint à Alexandrie, & de-là à Gaze, où il trouva un Juif nommé Nathan-Lévi, ou Benjamin, à qui il persuada de faire le personnage du Prophéte Elie qui devoit préceder le Messie. Ils vinrent à Jérusalem: Nathan montra Tzévi comme celui

(q) Quelques-uns le font naître à Smyrne. (r) *Isai.* XIV. 14.

lui qu'on attendoit. Une partie des Juifs du pays se laissa surprendre ; mais les Sages s'éleverent contre lui, & l'anathématiserent. Il se retira à Constantinople, & de là Smirne, où Nathan-Lévi lui envoya quatre Ambassadeurs qui le reconnurent pour le Messie. Cette Ambassade imposa au peuple, & même à une partie des Docteurs ; on le reconnut pour Roi, & chacun lui porta des présens, afin qu'il pût soûtenir sa dignité. En vain les plus sensez s'opposerent à ces nouveautez ; on prononça contre Tzévi jusqu'à deux sentences de mort ; il ne s'en mit pas en peine, parce qu'il sçavoit qu'on n'oseroit les exécuter. Il alla trouver le Cadi de Smirne, & se mit sous sa protection ; le peuple ne parloit que de Tzévi. Il se fit dresser un trône, & un à son épouse ; il s'appelloit *le Roi des Rois d'Israël*, & Joseph Tzévi son frere, *le Roi des Rois de Juda*. Il fit effacer de la Liturgie le nom de l'Empereur Othoman, pour y faire mettre le sien. Avant que de commencer la conquête de cet Empire, il en partagea les charges & les emplois à ses favoris.

Il partit pour Constantinople. Le Grand Seigneur informé de son départ, donna ordre au Vizir de l'arrêter prisonnier, & de lui faire donner quantité de coups de bâtons. Il fut arrêté, on lui demanda pourquoi il avoit pris le nom de Roi, il répondit que les Juifs l'y avoient contraint. Le Vizir le fit mettre en prison aux Dardanelles. Les Juifs crurent que c'étoit par impuissance que l'on avoit épargné Tzévi. On gagna le Gouverneur à force de présens, & on combla l'Imposteur de toutes sortes d'honneurs dans sa prison. Cependant le Grand Seigneur fit venir Tzévi à Andrinople, & commanda qu'on le perçât d'un trait & d'une épée, pour voir s'il étoit invulnérable. Tzévi aima mieux se faire Mahométan, que de s'exposer à la mort. Telle fut la fin de cette fameuse scéne (*s*).]

(*s*) Mr. Basnage hist. des Juifs, t. 3. liv. 5. c. 18.

MESURE. Nous avons donné à la fin de ce Dictionnaire, une table générale des poids, mesures & monnoyes des anciens Hébreux ; & outre cela, nous avons marqué la valeur de leurs monnoyes, la longueur ou la capacité de leurs mesures longues ou creuses, sous les noms de chacune d'elles en particulier : Par exemple, la valeur du sicle & du talent, sous les noms *sicle* & *talent* ; la capacité du *bath* & de l'*éphi*, sous ces deux noms : & ainsi des autres.

[MESURE. *Des hommes de mesure*, d'une grandeur extraordinaire, *Proceræ staturæ*, comme traduit saint Jérôme (*t*). *Vous nous avez abbreuvez de nos larmes à grande mesure* (*u*). L'Hébreu, *à tierce* ou *à trois mesures*. Vous ne boirez de l'eau que par mesure (*x*) ; vous n'en boirez pas autant que vous voudrez. Et Michée (*y*) : *Mensura minor iræ plena*. L'Hébreu : *Un épha trop petit est en abomination*. On sçait que l'épha étoit une mesure creuse parmi les Hébreux.

Le Sauveur dans saint Jean (*z*) dit que *Dieu ne donne pas le Saint-Esprit avec mesure*. Il le donne sans mesure à son Fils ; mais aux autres il le donne avec mesure, comme dit saint Paul (*a*) : *Unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei* ; & ailleurs (*b*) : *Unicuique nostrûm data est gratia secundùm mensuram donationis Christi* : Et encore en parlant aux Corinthiens (*c*) ; Nous ne nous glorifions pas démesurément, *mais nous nous tenons dans la mesure, dans les bornes que Dieu nous a assignée*. Et aux Ephésiens (*d*) : *Donec occuramus omnes..... in mensuram ætatis plenitudinis Christi* ; Jusqu'à ce que nous soyons parvenus à la mesure de l'âge de la plénitude de JESUS-CHRIST. Plusieurs ont cru que l'âge de la plénitude de JESUS-CHRIST, étoit l'âge où il étoit mort, & que nous devions tous ressusciter dans le même âge ;

(*t*) *Num.* XIII. 33. אנשי מדות (*u*) *Psalm.* LXXIX. 6. בדמעות שליש (*x*) *Ezech.* IV. 11. *Vide Judith.* VII. 11. (*y*) *Mich.* VI. 10. איפת רזון זעומה (*z*) *Johan.* III. 34. (*a*) *Rom.* XII. 3. (*b*) *Ephes.* IV. 7. (*c*) 1. *Cor.* X. 13. (*d*) *Ephes.* IV. 13.

âge ; Saint Jérôme (*e*) dit que c'est la Tradition des Eglises. D'autres l'entendent de la perfection à laquelle nous devons tendre pour former en nous JESUS-CHRIST dans un âge parfait.

Isaïe [*f*] dit que *Dieu rendra la justice avec poids & avec mesure*; *Ponam in pondere judicium, & justitiam in mensurâ.* Il proportionnera ses châtimens à la grandeur des péchez des méchans ; & comme leurs crimes sont extrêmes, il les écrasera du poids de ses jugemens, & les inondera de la mesure de sa justice. Et ailleurs [*g*]: *In mensurâ contra mensuram, cùm abjecta fuerit, judicabit eam.* Dieu a rejetté les ennemis de son peuple, & les a jugez & punis avec une mesure pleine & surabondante.]

METABEEL, fils de Dalaïa. 2. *Esdr.* VI. 10.

[METATRON. Les Hébreux donnent ce nom au premier des Anges, à celui qui les conduisoit dans le Désert, & dont il est dit dans Moyse : *Je vais envoyer mon Ange qui marchera devant vous, & vous conduira dans le chemin, & vous introduira dans le lieu que je vous ai destiné, respectez-le, & ecoutez sa voix* [*h*]. Il faisoit à l'égard des Israëlites ce que l'Officier nommé *Metator* faisoit chez les Romains. Il marquoit les campemens, en traçoit la forme, les dimensions, l'étenduë. *Metatron* est visiblement formé du latin *Metator*. On croit que c'est l'Archange S. Michel qui étoit à la tête du peuple dans le désert ; que c'est lui qui lutta contre Jacob, & qui est appellé la face de Dieu dans l'Exode [*i*] : *Ma face marchera devant vous*: & qu'il est le médiateur entre Dieu, & les hommes, qu'il écrit les bonnes actions, & en tient un Registre.

METEMPSYCOSE. Le sentiment de la Métempsycose, quoiqu'en puissent dire les Juifs modernes, n'est enseignée en aucun endroit de l'Ancien & du Nouveau Testament. Il paroît au contraire par la Loi, par les Prophétes & par les Auteurs Sacrez du Nouveau Testament, que les ames des hommes après leur mort étoient dans un état fixe, & qu'elles n'avoient plus aucune rélation à la vie presente. *L'esprit s'en va & ne revient plus* (*k*) : Et, *la chair retourne en la terre dont elle est tirée, & l'esprit retourne à Dieu qui l'a fait* (*l*). Les Juifs citent pour appuyer leur opinion sur la Métempsycose ces paroles de Job (*m*). *Le Dieu fort fait ces choses deux & trois fois envers l'homme ;* comme s'il vouloit parler d'une triple révolution, ou d'un triple retour de l'ame dans le corps ; mais le vrai sens du passage est que Dieu garantit du danger, *jusqu'à trois fois*, c'est-à-dire, plusieurs fois, l'homme qui met en lui sa confiance. Il y a beaucoup d'apparence que les Juifs puiserent ce sentiment dans la Caldée, pendant leur longue captivité de Babylone, ou par le commerce qu'ils eurent avec les Grecs, qui l'avoient eux-mêmes emprunté des Orientaux.

Ce qui est certain, c'est que du tems de JESUS-CHRIST ce dogme étoit très-commun parmi les Juifs. Ils le témoignent assez dans l'Evangile, lorsqu'ils disent que les uns croyent que JESUS-CHRIST est Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres Jérémie, ou quelqu'un des anciens Prophétes [*n*]; & Hérode le Tétrarque entendant parler des prodiges de JESUS-CHRIST, disoit : *C'est Jean-Baptiste que j'ai fait décapiter, qui est ressuscité.* Joseph & Philon qui sont les plus anciens, & les plus sçavans d'entre les Juifs, après les Auteurs Sacrez qui nous restent, parlent de la Métempsycose comme d'un sentiment très-commun dans leur nation. Les Phariséens [*o*] selon Joseph, tenoient que les ames des bons pouvoient aisément retourner dans un autre corps, après la mort de celui qu'elles avoient quitté. Il dit ail-

(*e*) *Vide Aug. l.* 2. *c.* 15. *de Civit. Hieronym. Epitaph. Paulæ. Anselm. & D. Thom. &c.* (*f*) *Isai.* XXVIII. 17. (*g*) *Isai.* XXVII. 8. (*h*) *Exod.* XXIII. 20. (*i*) *Exod.* XXXIV. 14.

(*k*) *Psalm.* LXXVII. 39. (*l*) *Eccles.* XII. 7. (*m*) *Job.* XXXIII. 29. (*n*) *Matth.* XVI. 14. (*o*) *Joseph. Antiq. l.* 18. *c.* 2. *de Bello l.* 2. *c.* 12.

ailleurs (*p*) que les ames des méchans entrent quelquefois dans les corps des hommes vivans, qu'elles les obſédent & les tourmentent. Philon (*q*) dit que les ames qui ſont deſcenduës de l'air dans les corps qu'elles animent, retournent en l'air après la mort de ces corps; que quelques-unes conſervent toûjours un grand éloignement de la matiére, & craignent de s'engager de nouveau dans le corps; mais que d'autres y retournent avec inclination, & ſuivent le penchant qui les y rappelle.

Les Docteurs Juifs qui enſeignent la Métempſycoſe, n'en parlent pas d'une maniére ſi claire & ſi ſimple. Ils l'enveloppent ſous des termes myſtérieux & cachez [*r*]. Ils croyent que Dieu deſtine toutes les ames à un certain degré de perfection auquel elles ne peuvent atteindre pendant le cours d'une ſeule vie. Elles ſont donc obligées de revenir pluſieurs fois ſur la terre, & d'animer ſucceſſivement pluſieurs corps, afin d'accomplir toute juſtice, & de pratiquer les préceptes tant affirmatifs que négatifs, ſans quoi elles ne peuvent parvenir à l'état où Dieu les demande. D'où vient, diſent-ils, qu'on voit des gens de bien qui meurent dans leur plus vigoureuſe jeuneſſe? C'eſt qu'ayant acquis de bonne heure la perfection, il ne leur reſte plus rien à faire dans un corps fragile & mortel. D'autres comme Moyſe, meurent à regret, parce qu'ils n'ont point encore rempli tous leurs devoirs. D'autres au contraire, comme Daniel [*ſ*], meurent avec joye, & déſirent la mort, parce qu'il ne leur reſte plus rien à faire dans le monde.

La Métempſycoſe ou révolution des ames ſe fait de deux ſortes. La premiere, lorſqu'une ame ſurvient à un corps déja animé. C'eſt ainſi que Hérode le Tétrarque diſoit que l'ame de Jean-Baptiſte qu'il avoit fait décapiter depuis peu de tems, étoit entrée dans le corps de Jesus-Christ, pour faire des miracles. D'autrefois les ames entrent dans un corps déja animé pour y acquerir quelque nouveau degré de perfection qui leur manquoit, ou pour aider celle qui eſt déja dans le corps, aux œuvres que Dieu demande d'elle. Ils diſent, par exemple, que l'ame de Moyſe doit s'unir à celle du Meſſie, &c.

La ſeconde maniére de révolution, eſt lorſqu'une ame rentre dans un corps nouvellement formé, ſoit pour expier quelque faute qu'elle avoit commiſe dans un autre corps, ou pour devenir plus ſainte. Quelques ames d'une nature plus relevée, n'ont que de l'éloignement pour la matiére, & ne reviennent que difficilement animer les corps. D'autres plus charnelles conſervent toûjours un penchant vers le corps, & y retournent ſouvent ſans autre raiſon que de contenter ce déſir. Les Juifs croyent que cette révolution ſe fait juſqu'à trois ou quatre fois. Ils étendent même cette tranſmigration juſqu'aux bêtes & aux choſes inanimées, & le nombre des partiſans de ce dogme n'eſt pas petit. Les plus célébres Docteurs Juifs le tiennent, & prétendent que Pythagore, Platon, Virgile & les autres anciens Philoſophes qui l'ont enſeigné, l'avoient tiré des écrits des Prophétes.

Ce ſentiment eſt très-ancien dans l'Orient. Les Chinois enſeignent que Xekiah Philoſophe Indien qui nâquit environ mille ans avant Jesus-Christ (*t*), en a été le premier Auteur dans les Indes; que de-là il ſe répandit dans la Chine l'an 65. après Jesus-Christ. Les Chinois tiennent que Xekiah eſt né huit mille fois, & que la derniere il nâquit ſous la forme d'un Eléphant blanc. C'eſt ſur ce principe que les Indiens & les Chinois ſe donnent ſi aiſément la mort, & qu'ils font ſouvent mourir

(*p*) *Idem l. 7. de Bello c. 25. &c.* (*q*) *Philo de ſomniis p. 586. & de Gigantib. p. 285.* (*r*) *R. Iſaac Lorienſ. de Revolution. anim. c. 4. Cabbalæ denudatæ part. 3. p. 258.* (*ſ*) *Vide Dan.* XII. 23.

(*t*) Renaudot Notes ſur le Voyage de deux Arabes à la Chine.

rir leurs enfans quand ils n'ont pas dequoi les nourrir. On raconte qu'un Roi de ce pays-là ayant eu la petite vérole, & voyant son visage tout défiguré, ne put se résoudre de demeurer plus long-tems dans une demeure si hideuse, il se fit couper la gorge par le fils de son frere, qui fut ensuite brûlé. L'histoire du Philosophe Indien Calanus qui se brûla du tems d'Alexandre, est fameuse.

Les Indiens regardent la mort avec beaucoup d'indifférence, persuadez de la Métempsycose, qui passe chez eux pour indubitable : Ce dogme a produit dans l'Orient grand nombre d'Imposteurs & de faux Messies, qui se disoient animez de l'ame d'Adam, ou de Moyse. Par exemple, *Akem-ben-Asba*, fameux Imposteur qui parut l'an 162. de l'Hégire, & qui disoit qu'aprés la mort d'Adam, Dieu étoit apparu aux hommes sous la figure de plusieurs Prophétes, & autres grands hommes, jusqu'à ce qu'il prît la figure humaine dans la personne d'Abu-Moslem, Prince du Korasan ; qu'après sa mort la Divinité étoit passée & descenduë en sa personne. C'est de la même source que sortirent ces Fanatiques qui vouloient rendre des honneurs divins à Abou-Giafar-Almansor, second Calife de la race des Abassides, dans qui ils prétendoient que l'ame de Mahomet, ou de quelque ancien Prophéte, s'étoit passée. Enfin de-là naît leur abstinence de tout ce qui a vie, & la crainte de violer dans un animal l'ame de leur pere, ou de leur proche : ils ne se défendent pas même contre les bêtes farouches, & rachetent charitablement des mains des Etrangers, les animaux, quand ils voyent qu'on est prêt de les tuer. Voyez ci-devant l'article *Ame*, & ci-après l'article *Résurrection*.]

METHCA, campement des Israëlites dans le désert, entre Tharé & Hesmona. *Num.* XXXIII. 28. 29. *Methca* est apparemment *Metheg*, dont il est parlé 2. *Reg.* VIII. 1. Comparez 1. *Par.* VIII. 1. où il est dit que David *prit Geth & ses filles* ; & dans le Livre des Rois, qu'*il prit Meteg, la mere*, ou Meteg & sa mere, c'est-à-dire, *Meteg & Geth*. Geth & Meteg étoient voisines d'Hesmona, bien avant au midy de la Terre promise. Au lieu de *Meteg la mere*, l'Hébreu lit *Meteg amma*, que saint Jérôme a traduit par *frænum tributi*. Mais je crois qu'il avoit écrit, *frænum cubiti*, & que les Copistes y ont substitué *frænum tributi*. Mais il vaut mieux prendre *Meteg* pour un nom de lieu, qui est apparemment le même que *Methca*.

METRE'TE. Ce terme vient du Grec *metretés*, sorte de mesure. L'Auteur de la Vulgate employe le nom de *metreta* dans deux endroits de sa Traduction de l'ancien Testament ; sçavoir, 1. *Par.* II. 10. & IV. 5. mais dans l'un & dans l'autre endroit, l'Hébreu porte *bathe*, qui étoit une grande mesure creuse, contenant vingt-neuf pintes, chopine, demi-settier, un posson, & un peu davantage. La *metréte* des Grecs contenoit, selon les uns, cent livres ; selon d'autres, quatre-vingt-dix livres de liqueur. Mais comme la livre d'Athénes étoit un peu moindre que celle de Paris ; les quatre-vingt-dix livres se peuvent réduire à soixante livres de France. Ainsi la *metréte* des Grecs revenoit à peu prés au bathe des Hébreux. Saint Jean (*u*) dit qu'aux nôces de Cana, il y avoit six grandes urnes, contenant chacune deux ou trois metrétes. JESUS-CHRIST les ayant fait remplir d'eau, changea cette eau en excellent vin.

METRI, de la Tribu de Benjamin, & Chef de la famille de Cis pere de Saül. 1. *Reg.* X. 21.

[MEULE. *Mola*, *Moudre*. Le Sauveur dans l'Evangile dit, qu'il vaudroit mieux qu'on jettât dans la mer un homme avec une meule d'âne au cou, que de souffrir qu'il scandalizât un des petits : *Expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, &c.* (*x*). Cette meule d'âne, selon les uns (*y*), est une grosse meule qu'on fait tourner par un âne, pour

(*u*) *Joan.* II. 6. (*x*) *Matth.* XVIII. 6. (*y*) *Hilar. in Matth. Ambrof. Maldonat. Grot. &c.*

pour la distinguer d'une moindre meule qu'on tourne avec les bras. D'autres (z) croyent que *Mola asinaria*, marque la meule de dessous qui est paresseuse & immobile.

Moyse pour exprimer la premiere & la derniere des conditions, dit (a) : *Depuis le premier-né de Pharaon qui est assis sur son trône, jusqu'à la servante qui travaille à tourner la meule*; parce qu'avant l'invention des moulins à vent & à eau on se servoit communément des moulins à bras pour moudre. On occupa Samson à cet ouvrage dans sa prison parmi les Philistins (b) : *Clausum in carcere molere fecerunt.* Il est souvent fait allusion à cet usage. Voyez Isaïe XLVII. 2. Matth. XXIV. 41. & Luc. XVII. 35.

Moyse défend de prendre en gage à un pauvre, la meule du dessous & celle du dessus (c); ou selon l'Hébreu; *Vous ne prendrez pas les deux meules du moulin, & le chariot.* Il veut apparemment parler des moulins dont les Hébreux se servoient dans le Désert, & qui étoient montez sur des chariots, à cause des fréquens décampemens. Les deux Paraphrastes Caldéens l'expliquent dans un sens figuré; *Vous n'userez point de maléfices pour empêcher la consommation du mariage.* Quelques Rabbins expliquent dans un sens à peu près semblable, ce qui est dit de Samson qu'on faisoit *moudre dans sa prison*; pour en avoir, disent-ils, de la race. *Molere* se prend quelquefois dans un sens obscéne dans les Auteurs profanes & dans Job. XXXI. 10. *Scortum alterius sit uxor mea, & super illam incurventur alii.* L'Hébreu; *Molat alteri uxor mea, &c.*]

MEURIER; en Latin *Morus*. L'Auteur du Pseaume soixante-dix-sept, ℣. 52. (d) dit que le Seigneur parmi les playes dont il frappa l'Egypte, fit mourir leurs vignes par la grêle, & leurs meuriers par la bruine. L'Hébreu dont se sert l'Auteur du Pseaume, signifie, selon la plûpart des Interprétes, qu'il fit mourir *leurs sycomores par la gelée*, ou par une grosse grêle. Le sycomore est commun en Egypte. Il a la feüille assez semblable au meurier, & le fruit approchant de la figue; d'où lui vient le nom de *sycomore*, qui est un composé de *sycos*, une figue ou un figuier, & *moros*, un meurier. L'Hébreu *schikamah* est apparemment la racine de *sycaminus*, qui signifie aussi un sycomore.

Il est dit dans le premier Livre des Maccabées, (e) que le jeune Roi Antiochus Eupator étant venu en Judée avec une puissante armée, (f) & un bon nombre d'éléphans, ceux qui conduisoient ces animaux, leur montrérent du jus de raisin & de meures, pour les irriter & les animer au combat. L'éléphant de sa nature n'est nullement cruel; pour l'effaroucher, il faut le piquer, ou l'irriter, ou l'enyvrer, ou lui montrer du sang, ou quelque chose qui ressemble au sang. Nous lisons dans le troisiéme Livre des Maccabées, que pour les disposer à écraser sous leurs pieds ou sous leurs genoux les Juifs d'Egypte; que le Roi Ptolemée Philopator vouloit faire mourir, on leur donna à boire du vin mêlé avec des drogues qui portent au cerveau, pour leur ôter le sentiment de compassion ou de douleur, qui leur est propre. Il faut toutefois convenir qu'on ne lit pas dans les Auteurs profanes qu'on ait montré du jus de raisins ou de meures à ces animaux, pour les effaroucher. Plutarque (g) & Sénéque (h) disent que les taureaux s'irritent, en voyant le rouge; & les éléphans, à la vûë du blanc. Mais on ne peut pas douter de ce qui est rapporté dans le premier Livre des Maccabées; & puisque l'expérience fait voir qu'il est peu d'animaux qui ne s'émeuve à la vûë du sang, ou même à la vûë d'une couleur vive & rouge, comme le montre Vallésius, (i) pourquoi la même chose n'arrivera-t'elle pas aux éléphans?

[MEUR-

(z) *Camer. in Matth. Flacc. Illyric. &c.* (a) *Exod.* XI. 5. (b) *Judic.* XVI. 21. (c) *Deut.* XXIV. 6. (d) *Psalm.* LXXVII. 52. שקמות בחנמל

(e) 1. *Macc.* VI. 34. (f) An du Monde 3841. avant J.C. 159. avant l'Ere vulg. 163. (g) *Plut. l. de fortuna Alex.* (h) *Senec. l.* 3. *c.* 30. *de ira.* (i) *Franc. Valles. Philosoph. sacr. c.* 82.

[MEURTRE. Le meurtre volontaire a toûjours été puni de mort, & le meurtre involontaire chez les Hébreux étoit seulement puni de l'exil ; on assignoit à l'homicide involontaire des Villes d'azyle, où il pouvoit se retirer & demeurer en sûreté jusqu'à la mort du Grand-Prêtre [k]. Alors il lui étoit libre de retourner en sa Ville & en sa maison ; mais pour le meurtrier volontaire il étoit mis à mort sans remission ; le parent du mort pouvoit le tuer impunément [l]. On ne pouvoit recevoir de l'argent pour lui sauver la vie [m], & on l'arrachoit même de l'Autel, s'il s'y étoit refugié [n].

Lorsque l'on trouve dans un pays le corps d'un homme qui aura été tué sans que l'on connoisse le meurtrier, Moyse ordonne [o] que les Anciens & les Juges des lieux voisins se transportent dans l'endroit, & qu'ayant examiné quelle est la Ville la plus proche, les Anciens de cette Ville prendront une Genisse qui n'ait point encore porté le joug, ils la conduiront dans une vallée inculte & raboteuse, qui n'ait été ni labourée, ni semée, là ils couperont le cou à la victime, après quoi les Prêtres du Seigneur, avec les Anciens & les Magistrats de la Ville viendront auprès du corps mort, & lavant leurs mains sur la Genisse qui a été immolée, ils diront, *Nos mains n'ont point répandu ce sang, & nos yeux ne l'ont point vû répandre. Seigneur soyez favorable à vôtre peuple d'Israël, & ne lui imputez point le sang qui a été répandu au milieu de son pays.* Toute cette cérémonie nous fait voir l'idée que l'on avoit du meurtre, combien ce crime étoit en horreur ; & la crainte où l'on étoit que Dieu ne le vangeât sur tout un pays ; & les soüillures que ce pays étoit censé contracter par le sang qui y étoit répandu, à moins qu'on ne l'expiât, ou qu'on ne le vengeât sur celui qui en étoit l'auteur, si on venoit à le découvrir.]

(k) *Num.* XXXV. 28. (l) *Ibid.* ℣. 27. (m) *Ibid.* ℣. 31. (n) *Exod.* XXI. 14. (o) *Deut.* XXI. 1, ... 8.

MEZA, quatriéme fils de Rahuël fils d'Esaü. *Genes.* XXXVI. 13.

MEZAAB, mere de Matred. *Genes.* XXXVI. 39.

[MEZRAIM, ou *Mizraïm*. La ville de Memphis nommée en Hébreu *Moph*, ou *Noph*, & qui a été long-tems la Capitale d'Egypte, portoit aussi le nom de *Meser* : Les Géographes Orientaux disent que depuis les conquêtes d'Aléxandre, on lui donna le nom de *Bablion*, ou *Babylon*, en mémoire de l'ancienne Babylone de Caldée ; & qu'enfin elle a porté le nom de *Caïre* ; Mais ces villes de Memphis, Babylone, & le Caïre, quoiqu'assez voisines, & bâties successivement des ruines l'une de l'autre, ne sont pas situées au même lieu ; le Caïre étant à l'orient du Nil, & l'ancienne Memphis au couchant. Mais les Arabes ne laissent pas de nommer encore quelquefois le Caïre du nom de *Mezer*.

L'Egypte, selon les Géographes Orientaux [p], se divise en trois parties, sçavoir la partie Méridionale, ou Saïd ; c'est la Thébaïde dont la Capitale étoit anciennement la ville de Thébes, aujourd'hui inhabitée ; à présent c'est *Asouan*, qui est la *Syene* des Anciens.

La seconde partie commence au Caïre, & s'étend vers le Septentrion, les Arabes l'appellent *Ref*, & les anciens Hébreux *Rahab* : *Memor ero Rahab & Babylonis scientium me* [q].

La troisiéme partie que les Arabes appellent *Giouf*, est proprement celle que les Anciens ont appellée *Delta*, ce qui comprend tout le pays que le Nil embrasse, jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée.

Quelques-uns ont compris dans l'Egypte le pays que les Arabes appellent, *Belad-al-tor*, le pays de Tor, ou de la montagne de

(p) D'Herbelot, Bibliot. Orient. p. 581. (q) *Psalm.* LXXXVI. 4.

de Sinaï ; & c'est de-là qu'on trouve dans quelques Géographes Orientaux, que le Désert des enfans d'Israël, est compris dans l'Egypte, quoiqu'à la rigueur il soit renfermé dans l'Arabie Pétrée.

Les anciens Géographes Grecs ont compris la partie Orientale de l'Egypte sous le nom d'Arabie, qu'ils étendent de ce côté-là jusques sur les bords du Nil. Il est aussi constant que les Arabes encore aujourd'hui courent, & occupent presque entiérement cette partie de l'Egypte, qui est presque inculte & déserte ; Mais cela n'empêche pas qu'on ne doive donner pour limites à l'Egypte du côté de l'Orient, la Mer Rouge. Voyez ce que nous avons dit ci-devant sous le nom *Egypte*.]

MEZUZOTH. C'est le nom que les Juifs donnent à certains morceaux de parchemin, qu'ils enchâssent dans les poteaux des portes de leurs maisons ; prenant à la lettre ce que Moyse (r) leur ordonne dans le Deutéronome, en disant : Vous n'oublierez jamais la Loi de Dieu ; *vous la graverez sur les poteaux de vos portes*. Cette expression ne vouloit dire autre chose, sinon, vous vous en souviendrez toûjours, soit que vous entriez dans vôtre maison, soit que vous en sortiez. Mais les Docteurs Hébreux ont crû que le Législateur demandoit quelque chose de plus. Ils ont dit que pour ne se pas rendre ridicules, en écrivant au dehors de leurs portes les Commandemens de Dieu, ou même pour ne les pas exposer à la profanation des méchans, il falloit au moins les écrire dans un parchemin, & les enfermer dans quelque chose. On écrit donc sur un quarré de parchemin, préparé exprés, écrit d'une encre particuliére, d'un caractére bien quarré, ces mots, *Deut*. VI. 4. 5. 6. 7. 8. 9. *Ecoute, Israël ; je suis le Seigneur, &c.* Puis on laisse un petit espace, & on continuë, *Deut*. XI. 13. *Il arrivera, si tu obéïs à mes Commandemens*, jusqu'à ces paroles : *Tu les écriras sur les poteaux de tes maisons, &c.* Aprés cela, on roule ce parchemin, on le met dans un tuyau de roseau, ou autre ; on écrit à l'extrémité du tuyau le mot *Sadaï*, qui est un des noms de Dieu ; on le met aux portes des maisons, des chambres & de tous les lieux qui sont fréquentez ; on l'attache aux battans de la porte, au côté droit ; & toutes les fois qu'on entre dans la maison, ou qu'on en sort, on touche en cet endroit du bout du doigt, & on baise le doigt par dévotion. Le terme Hébreu *mezuza*, signifie proprement les jambages de la maison ; mais on le donne aussi à ce rouleau dont on vient de parler. On peut voir Léon de Modéne, Cérémonies des Juifs, partie. I. c. 2.

MIA, bourg de delà le Jourdain. *Joseph. Antiq. l.* 20. *c.* 1. *p.* 642. *b.* Voyez ci-aprés *Mya* & *Zia*.

MIAMIN, fils de Pharos, de la race sacerdotale, fut un de ceux qui aprés le retour de la captivité de Babylone, répudiérent leurs femmes, parce qu'elles étoient étrangéres. (s)

MIBAHAR, fils d'Agaraï, un des braves de l'armée de David. 1. *Par*. XI. 38.

I. MICHA, fils de *Meribaal*, autrement dit *Miphiboseth*. 2. *Reg*. IX. 6. 12. Micha eut pour fils Phiton, Mélech, Tharan & Anas. 1. *Par*. VIII. 34. 35.

II. MICHA, pere d'Achobor. 4. *Reg*. XXII. 12.

III. MICHA, de la Tribu de Ruben, fut fils de Joël. 1. *Par*. V. 5.

IV. MICHA, fils de Zechri, & pere de Nathanias. 1. *Par*. IX. 15.

V. MICHA, fils d'Oziel. 1. *Par*. XXIII. 20.

MICHAIA, fille d'Uriel de Gabaa, & mere d'Abia Roi de Juda. 2. *Par*. XIII. 2. Voyez ci-devant *Maacha*.

MICHAS, de la Tribu d'Ephraïm, fils d'une veuve riche & superstitieuse, devint un sujet de chûte à Israël, par l'occasion que nous allons dire. (t) La mere de Michas avoit mis en réserve une somme d'onze cens sicles, qui font environ dix-sept cens quatre-vingt-deux

(r) *Deut*. VI. 9. & XI. 13. על מזוזות ביתך.

(s) 1. *Esdr*. X. 25. 2. *Esdr*. X. 17. (t) *Judic*. XVII. XVIII.

deux livres, dix-sept sols, huit deniers de nôtre monnoye, en prenant le sicle sur le pied de trente-deux sols, cinq deniers. Cette somme s'étant trouvée perduë, la mere de Michas en fit grand bruit, & s'emporta jusqu'à proférer des imprécations contre celui qui lui avoit volé cette somme. Michas, soit qu'il l'eût prise, ou qu'il l'eût recouvrée par quelqu'autre voye, vint dire à sa mere que cet argent étoit retrouvé, & qu'il étoit entre ses mains. En même-tems il le lui rendit. La mere appaisée, donna toutes sortes de bénédictions à son fils, lui dit qu'elle vouloit consacrer cet argent à Dieu, & en faire un Ephod; que son dessein étoit de mettre cet Ephod chez lui, & d'y établir une Chappelle domestique. En effet elle fit faire de cet argent un Ephod ou ornement sacerdotal, avec quelques figures de métal, qu'elle plaça dans la Maison de Michas. Celui-ci pour répondre aux intentions de sa mere, établit Prêtre un de ses propres fils; & ensuite ayant trouvé un jeune Lévite, (u) il l'établit Prêtre de sa Chapelle domestique, en la place de son fils.

Or en ce tems-là il n'y avoit point de Roi dans Israël, & chacun faisoit ce qui lui sembloit bon. On croit que ceci arriva dans l'intervale qui suivit la mort de Josué & des Anciens qui le suivirent, jusqu'à la Judicature d'Othoniel. (x) Pendant ce tems-là, la Tribu de Dan étant fort resserrée dans son partage, envoya six cens hommes, pour chercher quelque lieu pour s'y établir. En allant, ils passérent chez Michas, qui demeuroit dans les montagnes d'Ephraïm, & priérent le Lévite qui y étoit, de consulter le Seigneur sur le succés de leur voyage. Il leur répondit que le Seigneur les favoriseroit, & qu'ils pouvoient s'en aller en paix. A leur retour, ils vinrent donner avis à ceux de leur Tribu qu'ils avoient trouvé une ville nommée Laïs, dont il leur seroit aisé de faire la conquête, & déterminérent leurs freres à les suivre dans cette expédition.

Ils partirent, & vinrent de nouveau dans la maison de Michas; & ayant gagné le Prêtre, ils enlevérent l'Ephod & les figures taillées en sculpture, & s'en allérent. Michas courut aprés eux, & commença à crier: mais ces gens le menacérent, & l'obligérent à se retirer chez lui. S'étant rendus maîtres de Laïs, ils y placérent l'Idole qu'ils avoient prise à Michas, & établirent Prêtre Jonatham fils de Gersam fils de Moyse; & cette Idole demeura en cet endroit tout le tems que la Maison de Dieu fut à Silo, & jusqu'au tems de la captivité du pays; ou, suivant une autre Version de l'Hébreu, jusqu'au tems de la délivrance du pays. Les uns l'entendent de la delivrance procurée au pays par Samuël; & les autres, de la captivité des dix Tribus emmenées au-delà de l'Euphrate par les Rois d'Assyrie Salmanasar & Théglathphalassar. Pendant tout ce tems, la ville de Laïs, autrement nommée *Dan*, fut toûjours un lieu de superstition. On y vit ou les Téraphims de Michas, ou les veaux d'or de Jéroboam.

I. MICHÉE, fils de Jérula, de la Tribu d'Ephraïm, & Prophéte du Seigneur. Un jour Michée dit de la part du Seigneur à un de ses confreres; (y) du moins on croit communément que ce fut Michée, (z) quoique l'Ecriture ne le nomme pas; il dit à un de ses confreres de le frapper, & de le blesser. L'autre Prophéte s'en défendit; & Michée lui dit: Aussi-tôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuëra. La chose arriva comme il l'avoit prédite. Michée ayant rencontré un autre homme, il lui ordonna de le frapper. Cet homme le frappa & le blessa; & le Prophéte s'étant rendu méconnoissable, en se mettant de la poussiére sur le visage, alla au-devant du Roi Achab.

Lorsque le Roi passoit, Michée lui cria: Sei-

(u) Il paroît par le Chap. XVIII. 30. du Livre des Juges, que ce jeune Lévite étoit de la race de Moyse, & s'appelloit Jonatham fils de Gersam. (x) Depuis l'an du Monde 2570. jusqu'en 2599. avant J. C. 1401. avant l'Ere vulg. 1405.

(y) 3. *Reg.* XX. 35. *& seq.* An du Monde 3104. avant J. C. 896. avant l'Ere vulg. 900. (z) *Ita Joseph. Antiq. l.* VIII. *c.* VIII. *& Hebræi. Ita & alii.*

Seigneur, vôtre serviteur étant dans le combat, quelqu'un lui a mis en main un prisonnier de guerre, & lui a dit: Gardez-moi bien cet homme-là; & s'il s'échappe, vôtre vie répondra de la sienne, ou vous me payerez un talent d'argent. Et comme j'étois dans le trouble, regardant çà & là, cet homme est disparu tout d'un coup. Achab lui répondit: Vous avez vous-même prononcé vôtre arrêt. Alors le Prophéte ayant essuyé la poussiére qui étoit sur son visage, il dit au Roi: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que vous avez laissé échapper de vos mains un homme digne de mort, vôtre vie répondra pour la sienne, & vôtre peuple pour son peuple. Il vouloit parler de Bénadad Roi de Syrie, qu'Achab avoit laissé échapper. Mais le Roi d'Israël méprisa ce que Michée lui avoit dit, & retourna plein de colére à Samarie.

Environ trois ans aprés, (a) Achab ayant résolu de faire la guerre à Bénadad Roi de Syrie, le même qu'il avoit renvoyé trois ans auparavant, invita Josaphat Roi de Juda à venir avec lui à cette expédition. Josaphat, qui se trouvoit alors à Samarie, y consentit: (b) mais il souhaitta que l'on fît venir quelque Prophéte du Seigneur, afin qu'il pût le consulter sur le succés de cette guerre; car il ne faisoit aucun fonds sur tous les discours des Prophétes de Baal, qui promettoient à Achab une victoire assûrée. On fit donc venir Michée fils de Jérula, & on lui dit en chemin: Ayez soin que vos paroles soient conformes à celles des autres Prophétes, qui promettent au Roi un heureux succés. Michée répondit: Vive le Seigneur; je ne dirai que ce que le Seigneur me mettra dans la bouche. Il se présenta donc devant les deux Rois; & le Roi Achab lui ayant demandé: Devons-nous marcher contre Ramoth de Galaad? Michée répondit: Marchez, allez heureusement; le Seigneur la livrera entre vos mains. Le Roi ajoûta: Je vous conjure au nom du Seigneur de ne me parler que selon la vérité. Alors Michée lui dit d'un ton plus sérieux: J'ai vû tout Israël dispersé dans les montagnes, comme des brebis qui n'ont point de pasteurs; & le Seigneur a dit: Ils n'ont point de Chef; que chacun s'en retourne en paix dans sa maison.

Alors Achab dit au Roi Josaphat: Ne vous avois-je pas bien dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais qu'il me prédit toûjours du mal? Et Michée ajoûta: Ecoutez la parole du Seigneur: J'ai vû le Seigneur sur son trône, & toute l'armée du Ciel autour de lui à droit & à gauche; & le Seigneur a dit: Qui séduira Achab Roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad, & qu'il y périsse? Et l'un dit une chose, & l'autre une autre. Alors l'Esprit malin s'avança, & dit au Seigneur: C'est moi qui séduirai Achab, en mettant le mensonge dans la bouche de tous ses Prophétes. Le Seigneur lui dit: Va, tu y réüssiras; fais comme tu l'as dit. Michée ajoûta: Maintenant donc le Seigneur a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tous vos Prophétes, & il a prononcé vôtre arrêt. En même tems Sédécias fils de Chanana, s'avança prés de Michée, & lui donna un soufflet, en disant: L'Esprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, & n'a-t-il parlé qu'à toi? Michée lui dit: Tu le verras, lorsque tu passeras de chambre en chambre, pour te cacher. Alors Achab Roi d'Israël dit à ses gens: Prenez Michée, & qu'on le mene chez Amon Gouverneur de Samarie, & qu'on le nourrisse de pain de douleur & d'eau d'affliction, (c) jusqu'à ce que je revienne en paix. Michée lui dit: Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Peuples, tous tant que vous êtes, soyez-en témoin. L'événement vérifia la prédiction de Michée. Achab fut percé dans le combat par un coup de fléche, qu'un Soldat Syrien lui tira au hasard. Depuis ce tems on ignore ce qui arriva à Michée fils de Jérula.

II.

(a) An du Monde 3107. avant J. C. 893. avant l'Ere vulg. 897. (b) 3. *Reg.* XXII. 3. 4. 5. *&c.*

(c) 3. *Reg.* XII. 27. לחם לחץ ומים לחץ Du pain & de l'eau en petite quantité. Voyez 2. *Par.* XVIII. 26. où S. Jerôme traduit: *Date ei panis modicum, & aqua pauxillum.* Comparez *Isai.* XXX. 20.

II. MICHÉE, de Morafthi, ou de *Maresa,* bourgade prés de la ville d'Eléuthéropolis, dans la partie méridionale de Juda, eſt le ſeptiéme dans l'ordre des douze petits Prophétes. Il prophétiſa ſous les Rois de Juda Joathan, Achaz & Ezéchias, pendant environ cinquante ans. (*d*) Quelques-uns (*e*) l'ont confondu mal-à-propos avec Michée fils de Jérula, dont nous venons de parler, & qui vivoit dans le Royaume des dix Tribus ſous le regne d'Achab. Le faux Dorothée dit que Michée fut enterré dans le cimetiére des *Enakim*, dont la demeure avoit été à Hébron, & aux environs. Ce Prophéte parut preſqu'en même-tems qu'Iſaïe, & il a même emprunté quelques traits du Prophéte Iſaïe. Comparez Iſaïe, II. 2. & Michée, IV. 1. & Iſaïe, XLI. 15. avec Michée, IV. 13.

La prophétie de Michée ne contient que ſept Chapitres. Il prédit d'abord les malheurs de Samarie, qui fut priſe par Salmanaſar, & réduite en un monceau de pierres. (*f*) Il parle enſuite contre Juda, & annonce les maux que Sennachérib fit dans ce pays-là ſous le Roi Ezéchias. (*g*) Il invective enſuite contre les déſordres de Samarie; il prédit la captivité des dix Tribus, & leur retour dans leur pays. (*h*) Le Chapitre III. contient une forte invective contre les Princes de la maiſon de Jacob, & les Juges de la maiſon d'Iſraël, qui marquent en cet endroit, à mon avis, les principaux du Royaume de Juda, les Juges, les Magiſtrats, les Prêtres, les faux Prophétes. Il leur reproche leur avarice, leur injuſtice, & leurs fauſſetez, & dit qu'ils ſeront cauſe que Jéruſalem ſera réduite en un monceau de pierres, & la montagne du Temple comme en une forêt. Nous apprenons de Jérémie, (*i*) que cette Prophétie fut prononcée du tems d'Ezéchias, & qu'elle ſervit du tems de Joachim, à garantir Jérémie de la mort, qu'on vouloit lui faire ſouffrir, pour avoir prophétisé à peu prés la même choſe que Michée contre Jéruſalem.

Aprés ces triſtes prédictions, Michée parle du regne du Meſſie, & de l'établiſſement de l'Egliſe Chrétienne. (*k*) Et comme les tems heureux qui ſuivirent le retour de la captivité de Babylone, & qui étoient la figure du regne du Meſſie, furent troublez par une tempête de peu de durée, Michée la prédit d'une maniére qui a beaucoup de rapport à ce qu'Ezéchiel dit de la guerre de Gog contre les Saints, (*l*) & que nous croyons regarder le regne de Cambyſes, ou la guerre d'Holofernes. Michée parle en particulier de la naiſſance du Meſſie, qui doit naître à Bethléem, (*m*) & dont la domination doit s'étendre juſqu'aux extrémitez du monde. Il dit que Dieu ſuſcitera ſept paſteurs, qui domineront avec l'épée dans le pays d'Aſſur, & dans la terre de Nemrod: ce que nous expliquons de Darius fils d'Hyſtaſpe, & des ſept conjurez qui tuérent les Mages, & qui poſſédérent l'Empire des Perſes, aprés l'extinction de la famille de Cyrus. Le Chapitre V. depuis le ℣. 7. juſqu'à la fin, décrit l'état floriſſant des Juifs dans leur pays, depuis le regne de Darius, & aprés les Maccabées; mais de telle ſorte, qu'il y mêle toûjours divers traits qui ne conviennent qu'à l'Egliſe de JESUS-CHRIST.

Les deux derniers Chapitres de Michée contiennent d'abord une longue invective contre les déſordres de Samarie. Enſuite il prédit la chûte de Babylone, le rétabliſſement des villes d'Iſraël, la grandeur du pays poſſédé par les Iſraëlites, leur bonheur, les graces dont Dieu les favoriſera; tout cela en des termes ſi élevez, qu'ils conviennent principalement à l'Etat de l'Egliſe Chrétienne. Saint Jérôme (*n*) dit que Michée fut enterré à Morafthi; & Sozoménes (*o*) dit que ſon tombeau fut revelé à Zébenne Evêque d'Eléuthéro-

(*d*) C'eſt-à-dire depuis environ l'an 3245. qui eſt le commencement de Joathan, juſqu'en 3306. qui eſt la derniére année d'Ezéchias. (*e*) *Athanaſ. in Synopſi. Epiphan. Dorot. de vita Prophet. Chronic. Alex. Euſeb. in Chronic. Sozom. hiſt. Eccl. l.* VII. *c.* XXIX. (*f*) *Mich.* I. 6. 7. (*g*) *Mich.* I. 9... 15. (*h*) *Mich.* II. 1. 2. *&c. per totum.* (*i*) *Jerem.* XXVI. 18. 19. *&c.*

(*k*) *Mich.* IV. 1... 11. (*l*) *Ezech.* XXXVIII. XXXIX. (*m*) *Mich.* V. 2. 3. *& ſeq.* (*n*) *Hieronym. Ep.* 27. *ſeu Epitaph. Paulæ.* (*o*) *Sozom. l.* VII. *c.* XXIX. *hiſt. Eccl.*

théropolis, sous l'empire du Grand Théodose. Il nomme le lieu de sa sépulture Béretsate, qui est apparemment la même que Morasthi, à dix stades d'Eleuthéropolis. L'Auteur de la vie & de la mort des Prophétes, imprimé sous le nom de saint Epiphane, porte que Michée fut précipité, & mis à mort par Joram fils d'Achab, qui ne pouvoit souffrir la liberté avec laquelle il lui reprochoit ses désordres. Mais nous avons déja remarqué que cet Auteur, comme plusieurs autres, confondoit Michée de Morasthi, avec Michée fils de Jérula.

III. MICHE'E, fils de Gamarias, avertit les Princes de Juda que Baruc avoit lû dans le Temple en présence de tout le peuple, les prophéties du Prophéte Jérémie, qui étoit alors en prison. (p) Ce qui fut cause que l'on fit venir Baruc devant le Roi Joakim, lequel coupa avec un canif le Livre de Jérémie, & le jetta au feu.

I. MICHEL, *Michaël*; (q) c'est-à-dire, *qui est semblable à Dieu*. On croit que saint Michel est le Chef de l'armée céleste, de même que Lucifer est le Chef de l'armée infernale; & que Dieu l'avoit établi protecteur du peuple d'Israël, de même que l'Eglise Chrétienne se flatte aussi de l'avoir pour Chef & pour défenseur. Voici ce que l'Ecriture nous apprend touchant saint Michel. Saint Jude (r) dans son Epître, dit que *l'Archange Michel dans la dispute qu'il eut avec le Diable touchant le corps de Moyse, n'osa le condamner avec exécration; mais qu'il se contenta de dire: Que le Seigneur exerce sur toi sa puissance.* Saint Jude en conclut que les vrais Fidéles ne doivent pas se servir de malédictions, ni de mauvais discours, comme font les hérétiques & les faux Apôtres, *qui condamnent avec exécration ce qu'ils ignorent, & qui se corrompent dans tout ce qu'ils connoissent comme les bêtes dénuées de raison.* Saint Pierre (s) dans un passage paralléle à celui de saint Jude, dit que les hérétiques *prononcent des blasphêmes, au lieu que les Anges, qui sont si fort au-dessus d'eux par leur puissance, ne se condamnent point l'un l'autre avec des paroles d'exécration.*

On demande à quelle histoire saint Jude fait ici allusion, lorsqu'il dit qu'il y eut un combat entre l'Archange saint Michel & le Diable. On croit qu'il fait allusion à une histoire racontée dans le Livre apocryphe de l'Assomption de Moyse, (t) où il étoit raconté que l'Archange saint Michel aprés la mort de Moyse, soutenoit que le corps de ce Législateur devoit être enterré, & caché aux yeux des hommes, de peur que les Hébreux, ou quelques autres peuples ne l'adorassent; le Démon au contraire prétendant qu'il devoit être laissé aux Hébreux, pour leur être un piége & un sujet de scandale. (u) Oecuménius (x) sur une autre tradition, avance que saint Michel s'employoit de tout son pouvoir à procurer à Moyse une sépulture honorable, mais que le Démon soutenoit que son corps lui appartenoit, & qu'il étoit indigne des honneurs de la sépulture, comme étant coupable de la mort de l'Egyptien qu'il avoit tué. (y) Philon (z) & saint Epiphane (a) croyent que le corps de Moyse fut enterré par les mains des Anges. Nous avons encore aujourd'hui deux Livres intitulez *Petii-ath Mosé*, ou *Assomption de Moyse*: mais nous n'y lisons rien de la contestation de saint Michel avec le Démon au sujet du corps de Moyse.

Un autre endroit où il est fait mention de saint Michel, est dans l'Apocalypse, (b) où il est dit que la femme, qui signifioit l'Eglise, s'étant enfuie dans le désert, où Dieu lui avoit

(p) An du Monde 3399. avant J. C. 601. avant l'Ere vulg. 605. Voyez *Jerem.* XXXVI. 11. 12. 13. (q) מיכאל *Mi-chaël. Quis ut Deus?* (r) *Judæ* ℣. 9. 10. (s) 2. *Petr.* II. 10. 11.

(t) Voyez nôtre Differt. sur la mort & la sépulture de Moyse, imprimée à la tête des Epîtres Canoniques. (u) *Vide Chrysost. homil.* V. *in Matth. Theodoret. qu.* 43. *in Deuteron. Procop. in Deut. Joseph Antiq. l.* IV. *c. ult.* (x) *Oecumen. Comment. in* Epistol. *Judæ.* (y) *Exod.* II. 11. 12. (z) *Philo de vita Mos. ad finem.* (a) *Epiphan. hæres.* 55. (b) *Apoc.* XII. 6. 7. *& seq.*

avoit préparé une retraitte, *il se donna une grande bataille dans le Ciel. Michel & ses Anges combattoient contre le Dragon ; & le Dragon & ses Anges combattoient contre lui: mais ceux-ci furent les plus foibles ; & depuis ce tems-là, ils ne parurent plus dans le Ciel. Et ce grand dragon, cet ancien serpent, qui est appellé le Diable & Satan, qui séduit tout le monde, fut précipité en terre, & ses Anges avec lui.* C'est de cet endroit que l'on a conclu que l'Archange saint Michel étoit l'Ange tutelaire & le défenseur de l'Eglise Chrétienne. Il fit principalement éclatter son pouvoir dans le tems des persécutions des Payens contre les Fidéles. Il réprima la puissance de Satan, il soutint la foi des Chrétiens, il renversa la puissance des persécuteurs.

Daniel parle aussi de saint Michel en deux endroits. Il dit que l'Ange Gabriel lui étant apparu, (c) lui dit : *Depuis que vous vous êtes affligé en la présence de vôtre Dieu, & que vous vous êtes appliqué à l'intelligence des paroles de la prophétie de Jérémie, vos priéres ont été exaucées, & elles m'ont fait venir ici. Le Prince du Royaume des Perses m'a résisté vingt-un jours ; mais* Michel, *l'un d'entre les premiers Princes est venu à mon secours ; & cependant j'ai demeuré là auprés du Roi de Perse.* L'on croit communément (d) que cet Ange du Royaume des Perses étoit celui à qui Dieu avoit confié le soin & la défense de cet Etat, & qu'il s'opposoit à Gabriel & à Michel, parce qu'il vouloit retenir les Juifs le plus qu'il pourroit dans le Royaume des Perses, où ils faisoient beaucoup de bien, & procuroient la conversion de plusieurs Infidéles ; & par conséquent il s'opposoit de tout son pouvoir à leur retour dans la Palestine, où ils devoient être renvoyez par Cyrus. D'autres ayant peine à concevoir cette opposition de volonté entre trois bons Anges, se sont imaginez que l'Ange des Perses étoit un mauvais Ange, (e) qui jaloux du bonheur des Juifs, faisoit tous ses efforts pour empêcher que Cyrus ne parvînt à l'Empire des Perses, & ne leur rendît la liberté.

Enfin le dernier endroit où nous trouvions dans l'Ecriture le nom de Michel, est celui où Daniel parlant des persécutions d'Antiochus Epiphanes contre les Juifs, (f) & de la mort malheureuse de ce Prince impie, dit qu'*en ce tems-là* Michel *le Grand Prince s'élevera, lui qui est le protecteur des enfans d'Israël, & qu'il viendra un tems qu'on n'en aura jamais vû de semblable jusqu'alors ; qu'en ce tems-là tous ceux qui auront été écrits au livre de vie, seront sauvez, & ceux qui auront été sçavans, brilleront comme la splendeur du firmament.* Michel fut donc envoyé de Dieu au secours de son peuple durant ces tems de persécution ; il inspira aux Maccabées un courage invincible, il frappa l'impie Antiochus, & délivra l'Eglise Juive de la plus terrible persécution à laquelle elle ait jamais été exposée.

On croit que ce fut l'Archange saint Michel qui conduisit les Hébreux dans leur voyage du désert, & dont il est dit : (g) *Je vais envoyer mon Ange, afin qu'il marche devant vous, & qu'il vous conduise dans le chemin, & qu'il vous fasse entrer dans le pays que je vous ai préparé. Respectez-le, écoutez sa voix, & gardez-vous bien de le mépriser ; car il ne vous pardonnera point, lorsque vous pécherez, & mon nom est en lui ;* c'est-à-dire, il est mon Envoyé, mon Ambassadeur, il agit en mon nom. On croit aussi que c'est lui qui apparut à Moyse dans le buisson ardent, qui lui parla au nom du Seigneur, qui étoit le conducteur du peuple dans le désert, & qui donnoit des marques de sa présence dans la colomne de nuée. On veut aussi que ce soit lui qui apparut à Josué (g) dans la campagne de Jéricho, & à Gédéon, & à Manué pere de Samson. En un mot on lui attribuë la plûpart des plus fameuses apparitions rapportées tant dans le nouveau, que dans l'ancien Testament.

L'Eglise Chrétienne célébre trois apparitions de saint Michel, arrivées long-tems aprés

(c) *Dan.* x. 5. . 13. (d) Hieronym. *Theodoret. Lyran. Perer. alii Interpp. passim. in Dan.* x. (e) *Rupert. l.* IX *de victoria Verbi. Cassian. collat.* VIII. c. XIII. *Theodoret. in Dan.* x. *Sanct. Calov. Piscat. &c.*

(f) *Dan.* XII. 1. 2. (g) *Exod.* XXIII. 20. 23. (h) *Josue* v. 13.

aprés les Apôtres, & dont il n'est fait aucune mention dans l'Ecriture. La premiere est celle de Chones ou Colosses en Phrygie, dont on ne sçait pas distinctement le tems. La Fête de cette apparition fut fixée au 6. de Septembre dans toute l'Eglise d'Orient. La seconde est l'apparition de saint Michel au mont Gargan en Italie, dans le Royaume de Naples. Cette apparition arriva, dit-on, sur la fin du cinquiéme siécle. L'Eglise célébre la Fête de cette apparition au 8. May, & celle de la Dédicace de la caverne dans laquelle il apparut, au 29. de Septembre. Enfin la troisiéme apparition de saint Michel, qui est honorée par une Fête particuliére dans l'Eglise, est celle qui se fit à Autbert Evêque d'Avranches, sur un rocher appellé la Tombe, où est aujourd'hui l'Abbaye de saint Michel au péril de la mer, dans le Golphe d'entre la Normandie & la Bretagne. Cette apparition se fit vers l'an 706. & la Fête en a toûjours depuis été célébrée en France le 16. d'Octobre. Voyez M. Baillet dans ses Vies des Saints au 29. de Septembre.

II. MICHEL, pere de Sthur, de la Tribu d'Aser. Sthur fut un des envoyez pour considérer la Terre promise. *Num.* XIII. 14.

III. MICHEL, fils de Jésési, & pere de Galaad, de la Tribu de Gad. 1. *Par.* V. 13.

IV. MICHEL, fils d'Osi, de la Tribu d'Issachar. 1. *Par.* VII. 3.

V. MICHEL, de la Tribu de Manassé, fut un des braves qui suivirent le parti de David contre Saül. 1. *Par.* XII. 20.

VI. MICHEL, fils du Roi Josaphat. Il fut tué avec ses autres freres par le Roi Joram, aprés la mort de Josaphat. 2. *Par.* XXI. 2.

MICHOL, fille de Saül. Les Hébreux croyent qu'elle portoit aussi le nom d'*Egla*, (*i*) & qu'elle fut mere de Jéthraam. 2. *Reg.* III. 5. Mais ce sentiment n'est nullement fondé. Michol ayant conçû de l'amour pour David, & Saül son pere en ayant été informé, en témoigna de la joye, (*k*) & il dit: Je la donnerai pour femme à David, afin qu'il tombe entre ses mains des Philistins, & qu'elle soit la cause de sa ruïne. Saül dit donc à ses gens de parler à David, comme d'eux-mêmes, & de lui dire: Vous voyez que le Roi & tous ses Officiers vous aiment; pensez donc à devenir le gendre du Roi. David répondit qu'il n'étoit pas digne de cet honneur, & que n'ayant point de bien, il n'y pouvoit prétendre. On rapporta cela à Saül, qui dit: Faites sçavoir à David que je n'ai pas besoin de doüaire pour ma fille; car alors c'étoit le mari qui donnoit le doüaire, & qui achetoit en quelque sorte sa femme; je ne lui demande que cent prépuces des Philistins, pour me venger par-là de mes ennemis. Peu de jours aprés David marcha contre les Philistins, & en ayant tué deux cens, il en apporta les prépuces à Saül, lui donnant ainsi le double de ce qu'il lui en avoit demandé, & Saül lui donna Michol sa fille en mariage.

Quelque tems aprés, (*l*) le mauvais Esprit ayant agité Saül, & David joüant de la harpe devant lui, pour le soulager, ce Prince essaya de le percer, en lui jettant une pique qu'il tenoit dans ses mains. David évita le coup, & se retira dans sa maison. Saül envoya des gardes pour garder sa maison pendant la nuit, & pour l'arrêter, & le lui amener le lendemain matin. Mais Michol le descendit en bas par une fenêtre, & par ce moyen il s'échappa & se sauva. Michol prit ensuite une statuë, (*m*) la coucha sur le lit de David, lui mit autour de la tête une peau de chévre avec le poil, (*n*) & sur le corps, la couverture du lit. Saül envoya dés le matin pour prendre David; mais on dit qu'il étoit malade. Il y renvoya de nouveau, disant qu'on le lui apportât dans son lit. Mais l'ayant voulu prendre, ils

(*i*) *Vide tradit. Hebr. in* 2. *Reg.* III. (*k*) 1. *Reg.* XVIII. 20. An du Monde 2942. avant J. C. 1058. avant l'Ere vulg. 1062.

(*l*) 1. *Reg.* XIX. 11. 12. *& seq.* An du Monde 2943. avant J. C. 1057. avant l'Ere vulg. 1061. (*m*) L'Hébreu : *Elle prit des Téraphims.* Les 70. *Κενοτάφια*, des figures. Comme les réprésentations d'un mort, ou un tombeau vuide. (*n*) L'Hébreu ; את כביר העזים Un chevet de poil de chévres. 70. *Ἧπαρ τῶν αἰγῶν*. Un foye de chévres. *Aq.* *Στρογγύλωμα τριχῶν*. Un pelotton de poil.

ils ne trouvérent qu'une statuë ; & Michol s'excusa auprés de son pere, en disant que David l'avoit menacée de la tuer, si elle ne le faisoit évader. Quelque tems aprés, (o) Saül donna Michol à Phalti, fils de Laïs de Gallim.

Mais David se la fit rendre, lorsqu'il fut parvenu à la Royauté ; (p) & ce fut une des conditions qu'il demanda à Abner, lorsque ce Général vint lui offrir ses services, & lui promettre de ramener tout Israël à son obéïssance. Alors David envoya des Ambassadeurs à Isboseth, qui regnoit à Mahanaïm au-delà du Jourdain ; pour lui redemander Michol. Isboseth la lui renvoya, & Phaltiel l'accompagna en pleurant, jusqu'à Bahurim. Les Hébreux veulent que Phalti ou Phaltiel ne se soit jamais approché de Michol, qui dans la rigueur n'étoit pas sa femme, puisque David ne l'avoit pas répudiée. D'autres croyent que Michol eut cinq fils de Phaltiel, lesquels furent livrez aux Gabaonites, pour être crucifiez, ainsi qu'il est rapporté 2. *Reg.* XXI. 8. Mais en cet endroit-là il paroît qu'il y a faute dans le Texte, & qu'au lieu de *Michol*, il y faut lire *Mérob* ; car Michol fut donnée non à Hadriel fils de Berzellaï comme le dit le Texte qu'on vient d'indiquer, mais à Phaltiel fils de Laïs ; ou qu'au lieu de Hadriel fils de Berzellaï, il faut lire Phaltiel fils de Laïs, ou chercher une autre solution, qu'on peut voir ci-devant sous l'article de *Mérob*.

David dés le commencement de son regne, (q) conçut le dessein de transporter l'Arche d'Alliance de Silo, où elle étoit, à Jérusalem, où il avoit fixé sa demeure. Il exécuta ce pieux dessein avec toute la pompe que son zéle & sa piété lui inspirérent. Il parut lui-même dans la cérémonie sautant & dansant dans le transport de sa joye. Michol qui regardoit cela de sa fenêtre, en conçut du mépris ; & lorsque David fut de retour dans son palais, elle lui dit : Que le Roi d'Israël a eu de gloire aujourd'hui, en se découvrant devant les servantes de ses serviteurs, & paroissant nud, comme auroit fait un bouffon ! David lui répondit : Oüi, devant le Seigneur, qui m'a préféré à vôtre pere & à toute sa maison, & qui m'a établi Chef de son peuple, je danserai, & je paroîtrai vil encore plus que je n'ai paru, je serai méprisable à mes propres yeux, & je n'en serai que plus glorieux devant les servantes dont vous me parlez. Et Michol n'eut jamais d'enfant jusqu'à sa mort ; ce que l'Ecriture semble attribuer à ce qu'elle dit à David dans cette occasion. Depuis ce tems, il n'est plus fait mention de Michol dans l'Ecriture, & on ignore le tems de sa mort.

MIEL. L'abeille est le plus petit des animaux qui volent, dit l'Ecclésiastique, (r) & son fruit est la chose du monde la plus douce. L'Ecriture pour marquer une troupe d'ennemis qui poursuit avec opiniâtreté & avec ardeur, se sert de la similitude des abeilles : (s) *Sicut solent apes persequi.* Et ailleurs : (t) *Circumdederunt me sicut apes.* Dieu pour nous donner une idée de sa toute-puissance, dit qu'il fera venir d'un coup de sifflet (u) la mouche qui est sur les fleuves d'Egypte, & l'abeille qui est dans le pays d'Assur, pour se répandre sur le pays de son peuple. Cette mouche & cette abeille ne sont autres que les Rois d'Egypte & d'Assyrie. Voyez ci-devant *Béelsébub*, & ci-aprés *Mouche*, où nous parlons du culte que les Philistins ont rendu à la mouche.

Quant au miel, on voit dans le Lévitique (x) que le Seigneur ne permettoit pas qu'on lui en offrît sur son Autel : *Nec quicquam fermenti ac mellis adolebitur in sacrificio Domini.* On donne plusieurs raisons de convenance de cette Loi : Par exemple, que le miel ne s'accommode pas avec les autres choses que l'on offroit en sacrifice, qu'il fait aigrir le pain, qu'il n'est pas bon avec la viande rôtie ; ou bien

(o) 1. *Reg.* XXV. 44. Apparemment l'an du Monde 2944. avant J. C. 1056. avant l'Ere vulg. 1060. (p) 2. *Reg.* III. 13. *&c.* An du Monde 2956. avant J. C. 1044. avant l'Ere vulg. 1048. (q) 2. *Reg.* X. 15. 16. 20. 21. 22 *&c.* An du Monde 2959. avant J. C. 1041. avant l'Ere vulg. 1045.

(r) *Eccli.* XI. 3. (s) *Deut.* I. 44. (t) *Psalm.* CXVII. 12. (u) *Isai.* VII. 18. (x) *Levit.* II. 11.

bien, parce que la mouche eſt un inſecte qui paſſe pour impur; [y] ou parce que le miel eſt le ſymbole des voluptez charnelles; ou enfin pour s'éloigner des uſages des Payens, qui avoient accoûtumé d'offrir du miel dans leurs ſacrifices. [z]

Mais en même tems que Dieu défend de lui offrir du miel en ſacrifice, il ordonne qu'on lui en offre les prémices; *Levit.* II. 12. *Primitias tantùm eorum offeretis & munera.* Ces prémices & ces offrandes étoient deſtinées à la nourriture & à l'entretien des Prêtres, & ne ſe préſentoient pas ſur l'Autel. Au reſte ſous le nom de *miel*, (a) les Rabbins & les Auteurs des Dictionnaires Hébreux entendent non-ſeulement le miel des abeilles, mais auſſi le miel des dattes de palmiers, ou les dattes mêmes, dont on tire du miel; & il ſemble que quand Dieu ordonne qu'on lui offre les prémices du miel, il faut l'entendre des prémices des dattes; car on ſçait qu'en général l'on n'offroit les prémices que des fruits.

Tout le monde ſçait que le miel étoit autrefois trés-commun dans la Paleſtine. Les expreſſions de l'Ecriture, qui portent ſi ſouvent que ce pays eſt une terre où coulent des ruiſſeaux de miel & de lait, (b) en ſont une bonne preuve. Moyſe (c) dit que le Seigneur a introduit ſon peuple dans un pays dont les rochers découlent d'huile, & dont les pierres produiſent le miel en abondance. Le miel couloit ſur la terre, dans la forêt où Jonathas trempa le bout de ſon bâton dans cette liqueur, & la porta à ſa bouche. (d) Les Voyageurs remarquent qu'il y eſt encore aujourd'hui trés-fréquent, & que les habitans du pays le mêlent dans toutes leurs ſauces. Saint Jean-Baptiſte (e) ſe nourriſſoit de miel ſauvage, qui ſe trouvoit à la campagne dans les rochers, ou dans les creux des arbres. On nourriſſoit les enfans avec du lait, de la crême & du miel: *Butyrum & mel comedet, ut ſciat*, ou *donec ſciat reprobare malum, & eligere bonum.* (f) C'étoit ce que l'on connoiſſoit alors de plus doux & de plus délicieux avant l'invention & la préparation du ſucre. Le Seigneur ſe plaint de Jéruſalem, qui avoit offert aux Idoles (g) le pain, l'huile & le miel qu'il lui avoit donné pour ſa nourriture. Enfin la trop grande quantité de miel nuit à l'eſtomac, & lui cauſe du dégoût: (h) *Vous avez trouvé du miel*, dit le Sage, *mangez-en autant qu'il faut, de peur que ſi vous en preniez trop, vous ne ſoyez contraint de le rendre.*

MIGMA, terme Grec qui ſe trouve dans la Vulgate, *Iſai.* xxx. 24. *Commiſtum migma comedent.* Il répond à l'Hébreu *belil*. (i) qui ſignifie mélange. On traduit le Texte diverſement. Les Septante: *Ils mangeront les pailles mêlées avec l'orge.* L'Hébreu: *Ils mangeront un mélange aigrelet, qui a été vanné, & jetté en l'air.* Ce mélange aigrelet étoit quelques grains d'un goût un peu aigre, pour ragoûter les animaux, ſur tout dans les chaleurs. Voyez Bochart *de Anim. ſacr. parte* 1. *l.* 2. *c.* 7.

MILAN, oiſeau de proye, nommé en Latin *milvus*, & en Hébreu, *daah*. Quelques-uns traduiſent ce terme par, *une pie*; & d'autres, par, *un vautour*. L'Hébreu *daah*, ſignifie *voler*. Le milan vole fort vîte, & fort haut. Moyſe le range parmi les oiſeaux impurs. [k]

MIL, meſure de mille pas; *Milliaire.* Les trois milles font la lieuë. La lieuë de France eſt de deux mille cinq cens pas géométriques. Les huit ſtades font le mille. Nôtre Sauveur veut que ſi l'on nous oblige à faire mille pas, nous en faiſions deux milles. [l] Les Romains meſuroient ordinairement par *milles*, & les Grecs par *ſtades*. La ſtade étoit de cent vingt-cinq pas, & le pas de cinq pieds. Les anciens Hébreux n'avoient ni ſtades, ni milles, ni pieds; mais ſeulement la coudée, la toiſe & la

(y) *Levit.* XI. 20. (z) *Herodot. l.* 2. *Vide Bochart. de animal. ſacr. parte* 1. *l.* 4. *c.* 11. *Vide &* *Ezech.* XVI. 18. 19. (a) דבש *Debaſch.* Μελὶ *Mel.* (b) *Exod.* III. 8. XIII. 5. *& paſſim.* (c) *Deut.* XXXII. 13. *Vide & Pſalm.* LXXX. 17. (d) 2. *Reg.* XIV. 25. 26. 27. (e) *Matth.* III. 4.

(f) *Iſai.* VII. 15. (g) *Ezech.* XVI. 19. (h) *Prov.* XXV. 16. (i) *Iſai.* XXX. 24. חמיץ בליל לדאב 70. Ἄχυρα πεποιημένα κριθῇ λελικμημένα. (k) *Levit.* XI. 14. הדאה 70. Γρύπα *Alias*, γύπα. *Vulturem.* (l) *Matth.* V. 41

la corde. Les Rabbins se servent de *milles*; ils donnent au mille deux mille coudées, & les quatre milles font le *parasa*. Voyez M. Reland *Palæst. l. 2. c. 1. p. 396. 397.* Voyez la table des mesures des Hébreux.

MILET, ville célébre de l'Ionie; en Latin & en Grec, *Miletum*, ou *Miletos*. Peut-être la même que *Melothi* de Judith, 11. 13. Saint Paul allant de Corinthe à Jérusalem, l'an 58. de l'Ere commune, passa par Milet; & comme il y alloit par mer, & qu'il ne pouvoit se transporter à Ephése, [m] il fit venir à Milet l'Evêque & les Prêtres de l'Eglise d'Ephése, qui en étoit éloignée d'environ douze lieuës. Lorsqu'ils furent arrivez, il leur parla avec beaucoup de force, les exhorta à la vigilance, leur prédit qu'il viendra parmi eux des loups ravissans, qui n'épargneront point le troupeau; il leur déclara qu'il alloit à Jérusalem, quoique de toutes parts on lui prédît qu'il n'avoit à y attendre que des liens & des persécutions. Aprés cela, il leur dit adieu, & s'embarqua pour la Phénicie.

MILLE, en Hébreu, *éleph*, en Grec, *chilion*, en Latin, *mille*, nombre de dix centaines: mais il se prend souvent pour un grand nombre indéfini. Par exemple: Le Seigneur fait miséricorde en mille générations; [n] &: J'aime mieux passer un jour dans les parvis de mon Seigneur, que mille jours ailleurs. [o] Et encore: [p] Il s'est souvenu de la parole qu'il a donnée pour mille générations, c'est-à-dire, pour toûjours. Saint Jean dans l'Apocalypse, [q] dit qu'il vit descendre du Ciel *un Ange qui avoit la clef de l'abîme, & qui enchaîna le Dragon ou le Diable pour mille ans; & l'ayant jetté dans l'abîme, il le ferma sur lui, & le sélla, jusqu'à ce que les mille ans soient accomplis; après quoi, le dragon doit être délié pour un peu de tems.* Saint Jean vit ensuite les saints Martyrs *qui ont vécu & regné avec Jesus-Christ pendant mille ans.* Mais les autres Justes qui ne sont point Martyrs, *ne sont point rentrez dans la vie, jusqu'à ce que mille ans soient accomplis. C'est à la première résurrection. Heureux & saints sont ceux qui auront part à la première résurrection! La seconde mort n'aura point de pouvoir sur eux; mais ils seront Prêtres de Dieu & de Jesus-Christ, & ils regneront avec lui pendant mille ans; & aprés que mille ans seront accomplis, Satan sera délié, & il sortira de sa prison.*

C'est de ces passages mal-entendus qu'est venuë l'opinion des *Millenaires*, qui ont crû que JESUS-CHRIST regneroit sur la terre avec ses Saints pendant mille ans, avant le jour du Jugement. Ceux qui ont défendu ce sentiment, n'étoient point une secte d'hérétiques ou de schismatiques séparez de l'Eglise; c'étoient des anciens Peres de l'Eglise, célébres par leur doctrine & par leur sainteté, qui ont de bonne-foi & sans opiniâtreté, soutenu une opinion, qu'ils croyoient voir clairement établie dans l'Ecriture. Ce sentiment venoit des Juifs, qui attendoient sous le Messie un regne de mille ans sur la terre, comme on le voit dans le quatriéme Livre d'Esdras, Chap. IV. ℣. 35. & suiv. & Chap. VI. ℣. 18. Mais celui qui donna le plus de cours à ce systême, fut Papias Disciple de saint Jean l'Evangéliste, qui prétendoit avoir reçû des Apôtres & de leurs Disciples l'opinion du regne de JESUS-CHRIST pendant mille ans sur la terre. (q) Caïus Prêtre de l'Eglise Romaine, qui vivoit au second siécle de l'Eglise, traite le sentiment des Millenaires de fable inventée par Cérinthe. (r)

Comme le nom de *Millenaires* ne se trouve point dans les Livres saints, nous ne nous croyons pas obligez d'en parler ici avec étenduë. On peut consulter la Dissertation que M. Du Pin a composée sur ce sujet, à la tête de son Ouvrage sur l'Apocalypse; & nôtre Commentaire sur le Chap. XX. ℣. 2. du même Livre. Saint Augustin, (f) saint Grégoire le Grand, (t) André de Créte, Bérengaudus, Ribéra & plusieurs sçavans Interprétes de l'Apo-

(m) *Act.* XX. 14. 15. 16. *&c* (n) *Deut.* V. 10. VII. 9. (o) *Psalm.* LXXXIII 11. (p) *Psal.* CIV. 8. (q) *Apoc.* XX. 2. 3. 4. 5. *&c.*

(q) *Vide Euseb. l. 3. hist. Eccl. c.* 39. (r) *Apud Euseb. l. 3. c. 28. hist. Eccles.* (f) *Aug. de Civit. l.* 20. *c. 7. & seq.* (t) *Greg. Mag. l. 4. Moral. c.* 12.

l'Apocalypſe entendent ſous le nom de *mille ans*, non un nombre d'années fixe & déterminé, mais tout le tems qui s'écoulera juſqu'à la fin des ſiécles, à commencer à la Réſurrection du Sauveur, qui eſt le commencement de ſon regne ſur ſon Egliſe.

MILLET, ſorte de grain, nommé en Latin *milium*. Il en eſt parlé dans Iſaïe & dans Ezéchiel. Iſaïe (*u*) dit que le laboureur *ſeme dans ſa terre du bled, de l'orge, du millet & de la veſſe, chacun en ſa place*. Et Ezéchiel (*x*) reçoit ordre de la part du Seigneur, de ſe faire du pain avec un mélange de bled, d'orge, de féves, de lentilles & de millet. Le terme dont ſe ſert Iſaïe, eſt *niſman*; & celui dont ſe ſert Ezéchiel, eſt *dochan*. Les Septante rendent l'un & l'autre par *kenchron*, qui ſignifie du millet. Mais on doute de la ſignification de *niſman*. Les uns le rendent par l'épautre ou la veſſe. D'autres le joignent à *hordeum*, & traduiſent, *hordeum ſignatum* ou *inſigne*. Le terme *niſman* ne ſe trouve qu'en cet endroit. *Dochan* ne ſe trouve non plus qu'au paſſage que nous avons cité d'Ezéchiel.

MINCHA. Ce terme eſt purement Hébreu, & ſignifie les offrandes de farine, les gâteaux, les bignets que l'on offroit dans le Temple du Seigneur. (*y*) Les Septante ont quelquefois conſervé ce terme Hébreu dans leur Traduction; (*z*) mais au lieu de *mincha*, ils liſent *manaa*, qui étoit ſans doute la prononciation uſitée de leur tems. On trouve *manna* dans le même ſens dans Baruc, I. 10. *Facite manna, & offerte pro peccato*. L'Ecriture employe le nom de *mincha*, pour exprimer les offrandes qu'Abel & Caïn firent au Seigneur de leurs prémices & de leurs fruits; (*a*) & pour les préſens que Jacob fit à ſon frere Eſaü, lorſqu'il revint de la Méſopotamie; (*b*) & pour ceux que les enfans de Jacob portérent à Joſeph dans l'Egypte, avant qu'il ſe fût découvert à eux; (*c*) & ceux qu'Aod préſenta à Eglon Roi des Moabites. (*d*) Malachie parlant du ſacrifice de la nouvelle Loi, qui doit s'offrir en tout lieu, ſe ſert du nom *mincha*: (*e*) *Ab ortu enim ſolis, uſque ad occaſum, magnum eſt nomen meum in gentibus, & in omni loco ſacrificatur, & offertur nomini meo oblatio munda*.

MINE, *mina*, ou *mna*, ſorte de monnoye, nommée en Hébreu *min*, ou *mina*, qui ſignifie proprement *une partie*, ou *une fois*. Je ne remarque ce terme que dans les Livres des Rois, des Paralipoménes, d'Eſdras & d'Ezéchiel. Ce Prophéte (*f*) nous apprend que la mine valoit ſoixante ſicles, qui font quatre-vingt-dix-ſept livres, cinq ſols de nôtre monnoye. Voilà pour la mine Hébraïque. Mais la mine Grecque ou Attique, qui eſt apparemment celle dont il eſt parlé dans les Livres des Maccabées & dans le nouveau Teſtament, valoit cent dragmes, ou cinquante livres de nôtre monnoye. Il y avoit auſſi une petite mine, qui valoit ſoixante-quinze dragmes.

MINUTUM, petite piéce de monnoye, qui valoit le quart d'un ſol Romain, c'eſt-à-dire, neuf deniers de nôtre monnoye. S. *Marc*. XII. 42. *Miſit duo minuta, quod eſt quadr ans*. Voyez auſſi *Luc*. XII. 59. & XXI. 2.

I. MIPHIBOSETH, fils de Saül & de ſa concubine Reſpha. David livra Miphiboſeth aux Gabaonites, pour être crucifié devant le Seigneur, en expiation de la cruauté exercée par Saül contre les Gabaonites. 2. *Reg*. XXI. 8.

II. MIPHIBOSETH, fils de Jonathas, fut nommé autrement Méribaal, ainſi que nous l'avons dit ſur l'article de *Meribaal*. Miphiboſeth étoit encore tout jeune, lorſque Jonathas ſon pere fut tué à la bataille de Gelboé. (*g*) La nourrice de cet enfant fut ſi effrayée

(*u*) *Iſai*. XXVIII. 25. נסמן 70. Κέγχρον. (*x*) *Ezech*. IV. 9. דחן *Dochan*. 70. Κέγχρον. (*y*) *Levit*. II. 1. 3. 10. *& paſſim*. מנחה *Mincha*. (*z*) Voyez le Grec de *Jerem*. XVII. 26. *Dan*. II. 46. 4. *Reg*. VIII. 8. 9. XVII. 7 XX. 12. 2. *Par*. VII. 7. 2. *Eſdr*. XIII. 5. 9. *Ezech*. XLV. 25. XLVI. 6. 8. 12. *&c*. Μαναὰ (*a*) *Geneſ*. IV. 3. 4. (*b*) *Geneſ*. XXXII. 13. 16. 18. 20. 21.

(*c*) *Geneſ*. XLIII. 10. 14. 24. (*d*) *Judic*. III. 15. 17. 18. (*e*) *Malac*. I. 10. 11. (*f*) *Ezech*. XLIV. 12. (*g*) An du Monde 2949. avant J. C. 1051. avant l'Ere vulg. 1055. 2. *Reg*. IV. 4.

frayée de cette nouvelle, qu'elle laissa tomber l'enfant, qui demeura boiteux toute sa vie par cet accident. Lorsque David se vit paisible possesseur du Royaume, (*h*) il fit faire la recherche de ceux qui pouvoient rester de la maison de Saül, afin qu'il leur pût faire du bien, en consideration de Jonathas son ami. On lui dit qu'il y avoit un fils de Jonathas, nommé Miphiboseth, dans la maison de Siba. Le Roi l'ayant fait venir, lui dit: Je veux vous combler de biens, à cause de Jonathas vôtre pere; je vous ferai rendre tous les héritages de Saül vôtre ayeul, & vous mangerez toûjours à ma table. En même tems il dit à Siba qu'il avoit donné à Miphiboseth tout ce qui avoit appartenu à Saül, & lui commanda d'avoir soin de cultiver ses champs, & de fournir la nourriture à Micha fils de Miphiboseth; mais qu'à l'égard de Miphiboseth, il seroit nourri de la table du Roi. Ainsi il demeura à Jérusalem, & mangea à la table de David.

Quelques années aprés, (*i*) lorsqu'Absalon se révolta contre son pere, & le contraignit de sortir de Jérusalem, Miphiboseth dit à Siba son serviteur de lui préparer une monture, pour accompagner David, parce qu'étant boiteux, il ne pouvoit l'accompagner à pied. Mais Siba non-seulement le refusa, mais aussi alla trouver David avec deux ânes chargez de provisions, & lui dit que Miphiboseth au lieu de venir avec lui, pour accompagner le Roi dans sa fuite, étoit demeuré à Jérusalem, en disant: La maison d'Israël me rendra aujourd'hui le Royaume de mon pere. Alors David dit à Siba: Je vous donne tout ce qui étoit à Miphiboseth. Et aprés que le parti d'Absalon fut dissipé, & lorsque David revint à Jérusalem, Miphiboseth vint au-devant du Roi; il parut devant lui comme un homme dans le deüil, n'ayant ni lavé ses pieds, ni fait sa barbe, ni pris aucun soin de ses vêtemens. Et quand il parut devant David, le Roi lui dit: Miphiboseth, pourquoi n'êtes-vous pas venu avec moi? Il répondit: Mon Seigneur & mon Roi, Siba mon serviteur ne m'a pas voulu obéïr; car étant incommodé des jambes comme je le suis, je lui avois dit de me préparer un âne, pour vous suivre; & au lieu de le faire, il est venu m'accuser devant mon Seigneur. Mais pour vous, mon Seigneur & mon Roi, vous êtes comme un Ange de Dieu; faites de moi tout ce qu'il vous plaira; car toute la maison de mon pere n'a mérité que la mort, & au lieu de cela, vous m'avez donné place à vôtre table. Quel sujet donc aurois-je de me plaindre, & de vous importuner encore? Le Roi lui dit: C'est assez; ce que j'ai ordonné subsistera: vous & Siba partagez les biens. Miphiboseth répondit: Je veux bien même qu'il ait tout, puisque je vois mon Seigneur & mon Roi heureusement revenu dans sa maison. Miphiboseth laissa un fils nommé Micha. (*k*) On ne sçait pas le tems de sa mort.

[MIRACLE, signe, prodige, merveille; ces termes sont ordinairement employez dans l'Ecriture pour désigner une action, un événement, un effet supérieur aux loix connuës de la nature. On donne ce nom non-seulement aux vrais miracles opérez par des Saints; ou des Prophétes envoyez de Dieu; par des bons Anges, par la main de Dieu, ou par le Fils de Dieu; mais aussi aux faux miracles des Imposteurs, & aux miracles opérez par des méchans, des faux Prophétes, des Démons. Moyse, par exemple, parle des miracles des Magiciens de Pharaon, comme il parle de ceux qu'il opéroit lui-même au nom & par la vertu de Dieu; & le Sauveur dans l'Evangile prédit que les faux-Christs & les faux-Prophétes feront des prodiges capables d'induire à erreur, s'il étoit possible, même les Elûs (*l*). Et S. Jean dans l'Apo-

(*h*) An du Monde 2965. avant J. C. 1035. avant l'Ere vulg. 1039. 2. *Reg.* IX. 1. 2. 3. *&c.* (*i*) An du Monde 2980. avant J. C. 1020. avant l'Ere vulg. 1024. 2. *Reg.* XVI. 1. 2. 3 *&c.*

(*k*) 1. *Par.* VIII. 34. (*l*) *Matth.* XXIV. 24.

l'Apocalypse (*m*) parle d'une bête qui sortoit de la terre, que l'on entend d'un persécuteur de l'Eglise, qui faisoit des prodiges jusqu'à faire descendre le feu du Ciel sur la terre en présence des hommes, & qui séduit un grand nombre de personnes, à cause des prodiges que Dieu permit qu'il fit en leur présence; Et dans le même livre (*n*) on parle des Démons qui font des miracles pour engager les Rois de la terre à faire la guerre aux Saints; & du faux Prophéte (*o*) qui a fait des prodiges pour séduire ceux qui ont reçu le caractére de la Bête.

Les miracles & les prodiges ne sont donc pas toûjours des signes certains, ni de la sainteté de ceux qui les font, ni des preuves de la vérité de leur doctrine, ni des témoignages assurez de leur soumission. Le Fils de Dieu non-seulement permet, mais ordonne même d'examiner les miracles, & ceux qui les opérent. Si l'on vous dit: *Le Christ est ici, ou là, ne le croyez point; car il s'élevera de faux Christs & de faux Prophétes, qui feront de grands signes & des prodiges, &c.* (*p*). Et Moyse (*q*): *S'il s'eleve parmi vous un Prophéte, ou un homme qui se vante d'avoir des songes* prophétiques; *& qu'il vous prédise un prodige, ou un événement miraculeux, & que ce qu'il a prédit arrive en effet; & qu'après cela il vous dise: Allons, suivons les Dieux étrangers; ne le croyez point; car c'est que le Seigneur veut vous éprouver pour voir si vous l'aimez de tout vôtre cœur, &c.* On peut donc avancer que la preuve des miracles n'est pas toûjours certaine & univoque. Il y faut joindre celle de la mission de celui qui fait ces miracles, la vérité de sa doctrine, l'innocence de sa vie, sa soumission aux Chefs de l'Eglise, sa bonne intelligence & son union avec les Saints, & ceux dont la vie, la mission & la doctrine sont déja reconnuës & approuvées. Il faut examiner si ses miracles sont vrais, & ne sont pas des prestiges & des opérations magiques; s'ils conduisent à Dieu, à la paix, à la justice, & au salut; si tous les caractéres dont on vient de parler, se rencontrent dans celui qui fait des miracles, on peut sans crainte le reconnoître pour Envoyé de Dieu.

Le Sauveur dans l'Evangile se plaint que les Juifs ne vouloient croire qu'à force de miracles (*r*): *Nisi signa & prodigia videritis, non creditis.* Les mêmes Juifs s'adressant à Jesus-Christ, lui demanderent un signe (*s*): *Volumus à te signum videre;* Il leur répondit qu'il ne leur en donneroit point d'autre que celui du Prophéte Jonas; & que comme Jonas avoit été trois jours dans le ventre de la Baleine, ainsi le Fils de l'homme seroit trois jours dans le sein de la terre. Il dit ailleurs (*t*) que s'il n'avoit pas fait parmi eux des miracles que nul autre n'avoit fait, ils n'auroient point de peché: Mais après ce qu'il a fait parmi eux, & après la doctrine qu'il y a prêchée, ils n'ont aucune excuse. Aussi Nicodéme avoüe que *personne ne pouvoit faire les miracles qu'il faisoit, à moins que Dieu ne fût avec lui* (*u*). Tant de miracles si suivis, accompagnez de tant de justice, d'innocence, d'une doctrine si pure & si divine, ne peuvent être l'ouvrage de la séduction & de la fausseté. Le doigt de Dieu y paroît manifestement. Jesus-Christ envoyant ses Apôtres prêcher l'Evangile parmi les Juifs & parmi les Nations infidelles, leur donne un ample pouvoir de faire en son nom toutes sortes de prodiges (*x*); Et on peut assûrer que rien n'a tant contribué à la propagation de la Foi chrétienne que la multitude des miracles opérez par les Apôtres & par leurs Disciples: le tout accompagné de la plus sublime doctrine, de la plus pure morale, & de la vie la plus juste & la plus désinteressée.

Il faut que la prévention, l'endurcissement, & l'incrédulité des Juifs ayent été extrêmes, pour-

(*m*) *Apoc.* XIII. 13. 14. (*n*) *Apoc.* XVI. 14. (*o*) *Ibid.* XIX. 20. (*p*) *Matth.* XXIV. 23. 24. (*q*) *Deut.* XIII. 1.

(*r*) *Johan.* IV. 48. (*s*) *Matth.* XII. 38. (*t*) *Johan.* XV. 24. (*u*) *Johan.* III. 2. (*x*) *Matth.* XVI. 17.

pour ne se pas rendre aux miracles de Jesus-Christ & des Apôtres. Saint Paul dit qu'il faut des miracles aux Juifs pour les convaincre (*y*) ; *Judæi signa quærunt* ; Et qui en a jamais fait de plus grands, de plus fréquens & de plus incontestables que Jesus-Christ ? Les peuples moins prévenus que les Docteurs, les Prêtres & les Phariſiens ne conviennent-ils pas que le Messie n'en pourroit jamais faire un plus grand nombre ? (*z*) *Christus cùm venerit numquid plura signa faciet, quàm quæ hic facit* ? Les Docteurs eux-mêmes ne pouvant démentir leurs yeux, ni s'opposer à la notorieté publique, n'osoient nier ses miracles, ils les rapportoient à Béelsébub. Les Juifs modernes veulent que Jesus-Christ ait volé le nom de *Jéhovah* dans le Temple, & qu'il s'en soit servi pour faire ses miracles. Quand cela seroit, peut-on concevoir que Dieu favorise du don des miracles, & d'une si longue suite de miracles, & dans un si haut degré, un Imposteur qui travaille à ruiner la Roi & la Religion ; & qu'il lui permette de transmettre ce pouvoir à ses Disciples, à ses Apôtres, à ceux qui croyent en lui ; & cela pendant un si long-tems ? Qu'est-ce qu'induire à erreur, si cela ne s'appelle pas induire à erreur ?

Miraculum dans le Texte latin de la Vulgate, ne signifie pas toûjours *un miracle*, souvent il désigne seulement une chose singuliere & extraordinaire, ce qui surprend, & ce qui étonne : Par exemple, dans Job (*a*) : *Miraculum meum non te terreat*. L'Hébreu à la lettre : Ma frayeur ne vous étonnera point. C'est Eliu qui parle : Mon éloquence ne vous imposera point, mon autorité ne vous troublera point. Et dans le premier livre des Rois (*b*) : *Factum est miraculum in castris* ; La frayeur se répandit dans le camp des Philistins, & on y vit dans un moment un changement extraordinaire. Et dans Jérémie (*c*) : *Erunt in jusjurandum & in miraculum*. Les Juifs qui s'étoient retirez en Egypte, seront un sujet d'étonnement. Et quand on voudra souhaiter les derniers malheurs à un homme, on lui dira : Puissiez-vous être aussi malheureux que les Juifs ! &c.

MIROIRS. Moïse dit que les femmes dévotes qui veilloient à la porte du Tabernacle dans le Désert, offrirent d'un grand cœur leurs miroirs, pour être employez à faire un bassin d'airain, qui devoit servir aux purifications des Prêtres (*d*). Ces miroirs étoient d'airain sans doute, puisqu'on en fit ce bassin avec sa base. Cependant quelques Interprétes croient qu'ils étoient de verre, ayant seulement la bordure d'airain ; d'autres veulent qu'on les ait placé autour du vase d'airain, afin que les Prêtres pussent s'y regarder au miroir : Mais il est inutile de recourir à ces explications, puisque l'on sçait que l'on faisoit autrefois des miroirs de cuivre, d'étain, d'argent, & d'un mélange de cuivre & d'argent. Ces derniers étoient les plus estimez (*e*) : *Optima apud Majores fuerunt Brundusina, stanno & ære mixtis*. On en voit encore aujourd'hui de métal, qui sont estimez. Saint Cyrille d'Alexandrie (*f*) dit que lorsque les femmes Egyptiennes vont au Temple en habit de lin, elles portent un miroir à la main gauche, & un sistre à la main droite.

Les Magiciens se sont quelquefois servis de miroirs dans leurs opérations superstitieuses & diaboliques ; & il y en a qui veulent (*g*) que Salomon même & Aléxandre le Grand ayent eu de ces miroirs, par le moyen desquels ils connoissoient toutes les choses naturelles, & quelquefois même les surnaturelles. La maniere de deviner par le moyen d'un miroir, est connuë chez les Anciens. On disoit qu'en bandant les yeux à un enfant, il ne laissoit pas de voir dans le miroir,

(*y*) 1. *Cor.* I. 22. (*z*) *Johan.* VII. 31. (*a*) *Job.* XXXIII. 7. (*b*) 1. *Reg.* XIV. 15.

(*c*) *Jerem.* XLIV. 12. (*d*) *Exod.* XXXVIII. 8. (*e*) *Plin. l.* 33. *c.* 9. (*f*) *Cyrill. Alex. de adorat. in spiritu l.* 2. (*g*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 392.

roir, ce que l'on désiroit connoître (*h*). Les Sorciers de Thessalie qui se vantoient de faire descendre la Lune, écrivoient sur un miroir les choses sur lesquelles on les consultoit, & celui qui les consultoit, lisoit la réponse, non sur le miroir, mais dans la Lune qu'ils faisoient, disoit-on, descendre du Ciel, *Lunam deducere*.

Les Miroirs des Anciens étoient ronds pour l'ordinaire. Sénéque (*i*) invective contre le luxe des femmes de son tems, qui étoit venu à un tel point, qu'un miroir étoit aussi grand que le corps humain, & coûtoit davantage qu'il ne falloit autrefois pour la dot de la fille d'un Général de l'armée Romaine. Croyez-vous, ajoûte-il, que les filles de Scipion eussent des miroirs enchâssez dans l'or? elles à qui le Sénat donna une dot médiocre, qui ne suffiroit pas aujourd'hui à acheter un miroir à la fille d'un Affranchi.

Sophocle cité dans Athenée (*k*), représente Vénus se considérant au miroir, après s'être parfumée tout le corps. Cela montre l'antiquité des miroirs chez les Grecs. Pausanias (*l*) parle d'un autre miroir dont on se servoit pour sçavoir si les Malades guériroient ou non; On attachoit le miroir à une ficelle, on le descendoit doucement jusques sur la superficie de l'eau, en sorte que son rond ou extrémité, sa bordure touchoit à l'eau; Alors on faisoit sa priere à la Déesse en lui brûlant de l'encens, & on considéroit dans le miroir la personne malade, dans l'état où elle devoit être après sa maladie, morte ou en santé.]

MISAC. C'est le nom Chaldéen que l'on donna à Misaël, un des compagnons de Daniel. (*m*) Voyez *Daniel*.

MISAEL, un des trois compagnons de Daniel, à qui l'on donna dans la Cour de Nabuchodonosor le nom Caldéen de *Misac*. *Dan*. I. 7. Il fut un de ceux qui furent jettez dans la fournaise ardente, & qui en furent miraculeusement délivrez. (*n*) Ils avoient été établis par le Roi Nabuchodonosor sur les ouvrages de la campagne dans la Province de Babylonie: mais lorsqu'il s'agit de la fidélité qu'ils devoient à Dieu, ils aimerent mieux désobéïr au Roi, que de déplaire à Dieu, en adorant les Idoles. On peut voir l'article de *Daniel*.

MISAUM, fils d'Elphaa, de la Tribu de Benjamin. 1. *Par*. VIII. 12.

MISERICORDE. C'est une vertu qui nous inspire de la compassion pour nos freres, & qui nous porte à leur donner du secours dans leurs besoins. Afin que les œuvres de misericorde soient méritoires devant Dieu, & qu'elles nous méritent la vie éternelle, ainsi que Jesus-Christ nous l'a promis, [*o*] il ne suffit pas qu'elles soient faites par un motif humain & naturel; il faut qu'elles se fassent en vûë de Dieu, & par des motifs surnaturels. Dans l'Ecriture, *la misericorde & la verité* sont ordinairement jointes ensemble, [*p*] pour marquer la bonté qui prévient, & la fidélité qui accompagne les promesses; ou bien, une bonté, une clémence, une misericorde constante & fidelle, qui ne se démente point, & qui soit suivie des effets. *La misericorde* se prend aussi pour les graces & les bienfaits que nous recevons de Dieu ou des hommes. Elle se prend pour la probité, la justice, la bonté. Les hommes misericordieux, en Hébreu, *Charidim*, sont les hommes de piété, les gens de bien. [*q*] Enfin *la misericorde* se prend pour l'aumône. [*r*]

MISNE, ou *Misna*, est proprement le Code du Droit des Juifs. Le nom de *Misna* en Hébreu, signifie *répétition* de la Loi, ou seconde Loi. [*s*] Les Grecs la nomment *Deuterôsis*, qui a la même signification; [Voyez

ci-

(*h*) *Spartian. in Severo.* (*i*) *Senec.* (*k*) *Athen. l.* 15. *p.* 687. (*l*) *Pausan. l.* 7. *c.* 21. (*m*) *Dan.* I. 7. An du Monde 3398. avant J. C. 602. avant l'Ere vulg. 606.

(*n*) *Dan.* III. 12. An du Monde 3443. avant J. C. 557. avant l'Ere vulg. 561. (*o*) *Matt.* V. 7. (*p*) *Genes.* XXIV. 27. 49. XLVII. 29. *Exod.* XXXIV. 6. & *passim.* חסד נאמת. (*q*) 2. *Par.* VI. 41. *Psal.* IV. 4. XVI. 10. LXXXIX. 20. XCVII. 10. & CXXXII. 9. 16. &c. (*r*) *Prov.* XIV. 34. XVI. 6. *Zach.* VII. 9. (*s*) משנה *Mischna.* Δευτέρωσις. *Deuterôsis.*

ci-devant *Deuterose* ;] comme qui diroit une seconde explication de la Loi de Moïse ; une seconde Loi ; car les Juifs croyent que Dieu , en donnant la Loi écrite à Moyse , lui en donna encore une autre non écrite , qui se conserva dans la tradition des Docteurs de la Synagogue jusqu'au tems du fameux Rabbin Judas le Saint , qui écrivit la Misne vers l'an de J. C. 180. ayant alors environ quarante ans , étant né l'an 136. de nôtre Seigneur. Ce Docteur qui étoit le Prince de la captivité, c'est-à-dire, le Prince des Juifs depuis leur disgrace , & depuis la ruine de Jérusalem & du Temple, nâquit dans la ville de Séphoris en Galilée. S'étant acquis une grande réputation, & ayant été long-tems employé à juger les différends, & à décider les cas qui survenoient sur le sens de la Loi parmi sa nation , voyant le danger qu'il y avoit que les Juifs dispersez en tant de Provinces, ne s'éloignassent enfin de la tradition de leurs peres, & n'oubliassent une partie des Rites de leur nation, si on se contentoit de les confier à leur mémoire , jugea à propos de les rédiger par écrit ; & c'est ce qui a produit la Misne, qui est le Code du Droit Civil & Ecclésiastique des Juifs, & qui contient le Recüeil de leurs Rites & de leurs Loix orales.

Cet Ouvrage est divisé en six parties. La premiére roule sur la distinction des semences dans un champ , (*u*) les arbres , les fruits , les décimes, &c. La seconde régle la maniére d'observer les Fêtes. (*x*) La troisiéme traite des femmes , & des causes matrimoniales. (*y*) La quatriéme, qui a pour titre *Les Pertes* , (*z*) regarde les procés qui naissent dans le commerce , & les procédures qu'on y doit suivre. On y parle aussi *du culte étranger* , (*a*) ou de l'idolâtrie ; parce qu'elle fournit beaucoup de matiéres aux Jugemens. La cinquiéme regarde les obligations , (*b*) les sacrifices , & toutes les choses qui peuvent y avoir quelque rapport. La sixiéme a pour objet les diverses sortes de purifications. (*c*)

[Tout le monde sçait que Juda le saint est reconnu pour l'Auteur , ou le Compilateur de la Misne. Il est le Chef & le principal des Docteurs que les Juifs appellent *Thanaïtes* , ou Conservateurs de la Tradition. Ils succéderent aux Chefs de la grande Synagogue , à la tête desquels étoient Zorobabel ou Malachie. On donne pour Chef aux Thanaïtes le fameux Esdras qui revint de la Captivité de Babylone. On soûtient qu'ils ont été favorisez de Dieu, & qu'ils ont souvent oüi ce qu'ils appellent *Bath-col* , ou la fille de la voix ; qui est une voix venuë du Ciel , laquelle étoit comme l'écho de celle qui s'étoit fait entendre à Moïse au mont Sinaï. Cette fille de la voix avoit succedé à la prophétie , & donnoit une grande autorité à ces Docteurs. Les Juifs prodiguent à leur égard les titres les plus pompeux , & les éloges les plus relevez. C'est donc de ces Thanaïtes dépositaires de la Tradition , que Juda le saint avoit appris ce qu'il nous débite dans la Misne.

Aux *Thanaïtes* succéderent les *Gemaristes* , ou Commentateurs ; car aussi-tôt que la Misne parut , elle fut reçûë avec une parfaite vénération par tous les lieux où les Juifs étoient dispersez ; car ils croient qu'elle ne contient rien qui n'ait été dicté de Dieu même à Moïse sur le mont Sinaï , aussi-bien que la Loi écrite. De sorte que tous leurs Sçavans en firent le sujet de leurs études , & que les principaux d'entr'eux tant en Judée qu'en Babylone , se mirent à la commenter. Ce sont ces Commentaires , qui avec le Texte même de la Misne , composent les deux Talmuds ; celui de Jérusalem , & celui de Babylone. Ils appellent ces Commentaires , la *Gemarre* , ou le Supplément , parce qu'avec eux la Misne est un Ouvrage achevé , & n'a plus besoin d'aucune autre chose.]

(*u*) סדר זרעים Ordo seminum. (*x*) סדר מועד Ordo festorum. (*y*) סדר נשים Ordo mulierum. (*z*) סדר נזיקים Ordo damnorum. (*a*) עבודה זרה Cultus extraneus. (*b*) סדר קדשים Ordo sanctorum, seu rerum sacrarum.

(*c*) סדר טהרות Ordo purificationum.

Si l'on veut sçavoir plus à fond ce que c'est que la Misne, on peut consulter la nouvelle Edition qu'en a fait depuis peu Guillaume Surenhusius à Amsterdam en 1703, en six Tomes *in folio*, avec les Notes de Maimonides, de Bartenora & de Guisius. Voyez aussi le troisiéme Tome de la Bibliothéque Rabbinique de Bartolocci, & la continuation de l'Histoire des Juifs par M. Basnage.

MISOR, ville de la Tribu de Ruben, (c) qui fut donnée aux Lévites de la famille de Mérari. (d) On ne lit pas Misor dans l'Hébreu de Josué, ni même dans les Paralipoménes. Il y a quelque apparence que *Misor* est mise pour *Jasa*. Aquila & Symmaque ont pris *Misor* pour une plaine; & en effet ce terme se met quelquefois pour une campagne. (e) Voyez le Commentaire sur Josué, XXI. 36.

MISPHA, ou *Mizphat*. Ces termes en Hébreu, signifient une hauteur où l'on plaçoit une sentinelle, ou simplement un lieu d'où l'on pouvoit voir de fort loin. (f) C'est de là qu'est venu le nom de Mizphat, ou Masphath donné à quelques villes de la Palestine. Voyez *Masphath*.

MISPHATH. Moyse dit (g) que les Rois Codorlahomor, Amraphel & les autres aprés avoir parcouru le désert de Pharan, vinrent à *la fontaine de Misphath*, qui est autrement appellée *Cadés*. *Misphath* en cet endroit, s'écrit autrement que Mizphath, marqué plus haut, & signifie *le Jugement*. On ne lui donna ce nom que depuis que Moyse en eut tiré les eaux qui furent nommées *les eaux de contradiction*, (h) & que Dieu y eut exercé son Jugement contre Moyse & Aaron, qui ne le glorifiérent pas devant le peuple comme ils devoient.

MISRAIM. Voyez *Mesraïm*.

MISSA, *Messe*. Voyez l'article *Messe*.

MITRE, *Mitra*. Il est parlé dans l'Ecriture des mitres des Prêtres, & de celles des femmes. Nous avons expliqué celles des Prêtres sous l'article *Cidaris*. Isaïe parle de celles des femmes: (i) *Auferet Dominus . . . armillas & mitras*. Le terme Hébreu *haraloth*, que l'on a rendu par *mitras*, signifie trembler, chanceller. Les femmes Syriennes & Arabes d'aujourd'hui ont ordinairement sur leur tête une mitre d'argent, nommée *arkié*, faite en forme de pain de sucre, & entourée d'un voile de soye noire, bordée de perles & de pierres précieuses.

I. MITRIDATE, fils de Gazabar, (k) ou plûtôt, *Mitridate Trésorier*, car c'est la signification littérale de Gazabar, remit par l'ordre de Cyrus, à Sassabasar Prince de Juda, les vaisseaux du Temple que ce Prince rendoit aux Juifs qui s'en retournoient à Jérusalem.

II. MITRIDATE, fut un de ceux qui signérent la Lettre que l'on écrivit à Artaxercés Roi de Perse contre les Juifs, pour les empêcher de rétablir les murs de Jérusalem. (l)

MITYLENE, Capitale de l'Isle de Lesbos, où saint Paul passa, en allant de Corinthe à Jérusalem, (m) dans le voyage où il fut arrêté dans cette derniére ville, l'an 58. de l'Ere vulgaire.

MIZNEPHETH. C'est le nom Hébreu du bonnet du Grand-Prêtre des Juifs. Voyez ci-devant l'article *Cidaris*.

MIZRAIM, fils de Cham, pere des peuples d'Egypte. Voyez ci-devant *Mesraïm*.

MNA, mine, sorte de monnoye valant soixante sicles. Voyez *Mina*.

MNASO, dont il est parlé *Act*. XXI. 16. C'étoit un ancien Disciple, Juif de naissance, converti par JESUS-CHRIST même, & mis au rang des septante Disciples. Saint Paul logea chez lui à Jérusalem, en l'an 58. de J. C.

Plu-

(c) *Josue* XXI. 36. (d) 1. *Par*. VI. 78. 79. (e) מישור *Deut*. IV. 43. *Josue* XX. 8. *Terra campestris*. (f) מצפה *Specula*, ou *speculatio*. (g) *Genes*. XIV. 7. עין משפט *Fons Judicii*. (h) *Num*. XX. 13. XXVII. 14. &c.

(i) *Isai*. III. 19. הרעלות *Haraloth Chald*. חניסנסיא (k) 1. *Esdr*. I. 8. ומתרדת הגזבר Γαζοφύλαξ. *Ita Joseph*. *Antiq*. *l*. XI. c. 1. & 3. *Esdr*. *apocryph*. (l) 1. *Esdr*. IV. 7. (m) *Act*. XX. 14.

Plusieurs Exemplaires Latins le nomment *Jason*; d'autres, *Nason*: mais son véritable nom est *Mnason*. Il est fort différent de Jason hôte de saint Paul à Thessalonique. *Act.* XVII. 5.

MNESTHÆUS, pere d'Apollonius, dont il est parlé. 2. *Macc.* IV. 21. Voyez *Apollonius*.

MOAB, fils de Loth & de sa fille aînée. On peut voir *Genes.* XIX. 31. & suivans, les circonstances de sa conception & de sa naissance, arrivée vers le même tems que celle d'Isaac fils d'Abraham & de Sara, c'est-à-dire, l'an du Monde 2108. avant J.C. 1892. avant l'Ere vulg. 1896. Moab fut pere des Moabites, qui habitérent à l'orient du Jourdain & de la Mer Morte, sur le fleuve Arnon.

MOABITES, peuples descendus de Moab fils de Loth. Leur demeure fut au-delà du Jourdain & de la Mer Morte, aux deux côtez du fleuve Arnon. Leur Capitale étoit située sur ce fleuve, & étoit nommée Ar, ou Aréopolis, ou Ariel de Moab, ou Rabbath-Moab, c'est-à-dire, Capitale de Moab, ou *Kir-hareseth*, c'est-à-dire, ville aux murs de brique. [Aussi-tôt après la mort d'Achab, les Moabites qui jusqu'alors avoient été soûmis aux Rois d'Israël, se soûleverent, & ne voulurent pas leur obéir (*n*). Mésa Roi de Moab refusa de payer le tribut de cent mille agneaux, & d'autant de béliers, qu'il devoit leur donner, ou par chaque année, ou une fois au commencement de chaque Regne, ce que l'Ecriture ne nous explique pas. Le Regne d'Ochosias fut ensuite si court, qu'il n'eut pas le tems de leur faire la guerre; mais Joram, fils d'Achab, & frere d'Ochosias, étant monté sur le trône, songea à les réduire; il fit la révûë des troupes d'Israël dans la campagne près Samarie, puis envoya vers Josaphat Roi de Juda, lui dire que le Roi de Moab s'étoit révolté contre lui, & qu'il le prioit de venir à son secours pour le réduire. Josaphat lui fit réponse qu'il iroit, & qu'il pouvoit disposer de tout ce qui lui appartenoit. Ensuite ils se joignirent, & convinrent d'aller contre les Moabites par le Désert d'Idumée; le Roi de ce pays, comme vassal de Josaphat, se joignit à eux, & leur armée marcha pendant sept jours, à travers des Déserts, où ils se trouvérent sans eau, & en danger de voir périr de soif les hommes & les bêtes. Alors le Roi d'Israël s'écria: Hélas! seroit-il possible, Seigneur, que vous nous ayez assemblez ici trois Rois, pour nous livrer entre les mains de Moab? Josaphat demanda n'y a-t-il point ici quelque Prophéte du Seigneur? L'un des serviteurs du Roi d'Israël lui répondit, il y a ici Elisée fils de Saphat, qui servoit Elie. Aussi-tôt les trois Rois le furent trouver. Le Prophéte fit quelque difficulté d'écouter Joram; mais à la considération de Josaphat il leur répondit: Voici ce que dit le Seigneur (*o*): Creusez dans le torrent, & faites-y plusieurs fosses; il n'y aura ni pluie, ni vent, & cependant vous verrez le lit du torrent se remplir d'eau, & vous boirez vous, vos serviteurs, & vos bêtes: & ceci n'est rien en comparaison de ce que le Seigneur veut faire pour vous; car il livrera les Moabites entre vos mains, vous détruirez toutes leurs villes fortes, & vous ravagerez toutes leurs campagnes. L'effet suivit la prédiction du Prophéte. Le lendemain le torrent fut rempli d'eau; & les Moabites ayant appris que les Rois d'Israël, de Juda & d'Edom étoient venus pour les combattre, se mirent en campagne, & vinrent les attendre sur leurs frontiéres, & s'étant levez le lendemain au point du jour, dès que le Soleil vint à paroître, les eaux leur parurent comme teintes de sang; ils s'entre-dirent: C'est du sang qui a été répandu par l'épée, les Rois se sont battus & tuez l'un l'autre, marchons hardiment, allons au pillage. Ils vinrent donc dans cette confiance pour piller le camp des Israëlites, mais les Israëlites sortirent sur eux avec tant de vigueur, qu'ils les renversérent, les battirent, & les mirent en fuite, &c.

☞ (*p*) Nous voyons par tout dans l'Ecriture, que le Seigneur, le Dieu des Armées, a tou-

(*n*) 4. *Reg.* III. 4. 5.

(*o*) 4. *Reg.* III. 16. *& suiv.* (*p*) Observations sur la victoire des Israëlites sur les Moabites révoltez, 4. *l. des Rois, chap.* III.

toûjours favorisé les hommes de courage & de vertu;il tient la victoire entre ses mains, & la donne toûjours à celui qui lui est le plus fidéle & le plus agréable. Elisée s'explique formellement là-dessus en présence des trois Rois qui l'étoient venus trouver pour le consulter : *Si je ne respectois*, dit-il à ces trois Princes (*q*), *la personne de Josaphat, Roi de Juda, je n'eusse pas seulement jetté les yeux sur vous, & ne vous eusse pas regardé* : mais en considération de ce Prince *qui étoit droit & juste devant le Seigneur* (*r*), il leur promet la victoire, & les en assure par un miracle : *Vous ne verrez*, leur dit-il, *ni vent, ni pluie*, & néanmoins *le lit de ce torrent sera rempli d'eau, & vous boirez vous, vos serviteurs & vos bêtes*, & ils en virent le lendemain l'effet. Le Prophéte, pour ne leur laisser aucun doute, continuë à parler plus clairement, & leur dit : *Ceci n'est encore qu'une petite partie de ce que le Seigneur veut faire pour vous* ; *il livrera de plus* Moab *entre vos mains, vous détruirez toutes leurs villes fortes, &c.*

Bien qu'Elisée eût promis à ces trois Rois qu'ils triompheroient de leurs ennemis, ils ne laissérent pas de prendre toutes les précautions nécessaires pour réüssir dans leur entreprise, & se tinrent bien tranquillement sur leurs gardes dans leur camp. Le stratagême dont ils se servirent contre les Moabites, étoit ordinaire chez les Grecs & les Romains ; il y en a plus de cent exemples dans leur histoire ; mais ce que je trouve de surprenant, c'est que leurs ennemis s'y soient si souvent laissez attraper. Ces sortes de ruses étoient la ressource des petites armées contre les plus nombreuses ; elles ont presque toûjours eu un heureux succès, ainsi que les sorties générales des Places assiégées, si communes dans l'Antiquité, & si rarement pratiquées par les Modernes qui en ignorent le fin, & les avantages dans les cas d'une grande extrêmité.

Les Moabites, dit l'Auteur sacré (*s*), *ayant appris que ces Rois étoient venus pour les combattre, assemblérent tous ceux qui portoient les armes* ; c'est-à-dire, non seulement toutes leurs troupes, mais même les Vieillards, les Vétérans, & ceux qui pouvoient s'en exempter par les prérogatives de leurs charges : *Et ils vinrent les attendre* tous ensemble *sur leurs frontiéres*.

Et s'étant levez dès le point du jour, dès que les rayons du Soleil brillérent sur les eaux, elles leur parurent rouges comme du sang. L'Ecriture ne nous donne pas ceci comme un prodige, aussi n'avons-nous garde de le prendre sur ce pied ; ces sortes de choses peuvent être mises au nombre de celles qui arrivent tous les jours naturellement: ce n'étoit pas, comme le dit le sçavant Commentateur, que les eaux parussent rouges, à cause du terrein au travers duquel elles avoient passé, ou à cause du sable, & du fond du torrent, qui pouvoient être rougeâtres; car les Moabites y étant accoûtumez, n'en eussent pas été surpris ; mais comme il le dit fort bien aprés, parce que le Soleil qui paroît souvent rouge à son lever, ou à son coucher, imprime cette couleur aux nuages, & par réflexion dans les eaux, comme dans un miroir; c'est ainsi que la Mer paroît quelquefois tout en feu, ou de la couleur de sang, lorsque cela arrive. De plus, comme le torrent la veille étoit à sec, & qu'il n'étoit point tombé de pluie pendant la nuit, ils donnerent facilement dans le panneau. *C'est du sang, s'entredirent-ils, qui a été répandu par l'épée. Les Rois se sont battus l'un contre l'autre, & se sont entretuez. Moabites, marchez* hardiment *au pillage*. Ils marcherent donc aux Israëlites, comme à une victoire asûrée sans aucune défiance de l'événement, & ils se tinrent d'autant moins sur leurs gardes, qu'ils ne voyoient paroître personne; car il y a toute apparence que les Juifs se cacherent dans leur camp, ou même qu'ils se mirent sur le ventre, pour n'être pas apperçus, & rendre les Moabites qui ne songeoient qu'au pillage moins circonspects, & les attaquer à l'improviste au moment qu'ils s'y attendroient le moins; comme cela arrive à toute armée qui présume trop de ses for-

(*q*) *Ibid.* ℣. 14. (*r*) 3. *Reg.* XXII. 43. (*s*) 4. *Reg.* IV. 21.

forces, & qui se trouve sous la conduite de Généraux imprudens, qui marchent toûjours dans la croyance qu'on n'oseroit sortir sur eux. *Ils vinrent donc au camp d'Israël*, dit l'Ecriture (*s*); *mais les Israëlites sortans tout d'un coup, battirent les Moabites, qui s'enfuirent devant eux.*

La coûtume des Juifs étoit de se retrancher dans leur camp; il ne paroît pourtant pas qu'ils le fussent en cet endroit: Je crois volontiers qu'ils se mirent en bataille à la tête de leur camp couchez sur le ventre, comme je l'ai déja dit, pour n'être pas apperçus de leurs ennemis, ce qui n'étoit pas difficile, puisqu'il n'y avoit point de cavallerie dans les deux armées. Comme ces peuples suivoient la même Tactique, je range les Juifs sur plusieurs grands corps, & par conséquent les Moabites de la même maniére. Pour les Frondeurs, quoiqu'il n'en soit point fait mention ici, & qu'ils ne paroissent qu'au siége de la Ville capitale des Moabites (*t*), il est apparent qu'ils étoient dans l'armée; on les mettoit souvent derriere la ligne, comme je les ai rangé. Il y a des Interprétes qui veulent que les Frondeurs dans le siége qui suivit cette victoire, fussent ceux qui servoient les Catapultes; ils se trompent, comme le dit fort bien Dom Calmet; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que les Israëlites abbattirent *une partie des murailles* de la Ville *par les pierres qu'on jettoit avec des machines*. On peut voir mille exemples de cela dans les Historiens profanes, sur-tout dans Césår, & dans le Commentaire sur Polybe par le Chevalier de Follard, Tome II. où il traite des machines de guerre des Anciens.]

Le pays de Moab avoit d'abord été possédé par les géans *Ecnim*. (*u*) Les Moabites le conquirent sur eux; & les Amorrhéens dans la suite en reprirent une partie sur les Moabites. (*x*) Moyse fit la conquête de ce qui étoit aux Amorrhéens, & le donna à la Tribu de Ruben. Les Moabites furent épargnez par Moyse, & Dieu lui défendit de les attaquer. (*y*) Mais il y eut toûjours une grande antipathie entre les Moabites & les Israëlites, qui produisit entre eux de grandes guerres. Le Devin Balaam engagea les Hébreux dans l'idolâtrie & dans l'impudicité, par le moyen des filles de Moab; (*z*) & Balac Roi de ces peuples fit ce qu'il put pour obliger Balaam à maudire le peuple du Seigneur. (*a*) Les Moabites ayant eu la dureté de refuser aux Israëlites le simple passage dans leur pays, & ne leur ayant pas voulu donner du pain & de l'eau dans leur extrême nécessité, Dieu avoit ordonné que les Moabites n'entreroient point dans l'assemblée de son peuple jusqu'à la dixiéme génération. (*b*)

Eglon Roi des Moabites fut un des premiers qui opprima Israël, aprés la mort de Josué. Aod tua Eglon, & les Israëlites chassérent les Moabites de leur pays. (*c*) Hanon Roi des Ammonites ayant fait outrage aux Ambassadeurs de David, ce Prince lui fit la guerre, & assujettit Moab & Ammon à son empire. (*d*) Ils y demeurérent jusqu'à la séparation des dix Tribus. Alors les Ammonites & les Moabites entrérent sous l'obéïssance des Rois d'Israël, & y demeurérent jusqu'à la mort d'Achab. [*e*] Joram fils d'Achab Roi d'Israël, accompagné des Rois de Juda & d'Edom, attaqua les Moabites, les vainquit, les mit en fuite, ravagea leur pays, assiégea leur Capitale: mais ayant vû que le Roi de Moab, poussé de désespoir, étoit sur le point d'immoler son propre fils, les trois Rois levérent le siége, & se retirérent. [*f*] On ne voit pas distinctement quel fut l'état des Moabites depuis ce tems. Mais Isaïe au commencement du regne d'Ezéchias, les menace d'un malheur qui devoit leur arriver trois ans aprés sa prédiction, (*g*) & qui regarde apparemment la guerre que Salmanasar Roi d'Assyrie fit aux dix Tribus & aux peuples de delà le Jourdain.

(*s*) *Ibid.* ℣. 24. (*t*) *Ibid.* ℣. 25. (*u*) *Deut.* II. 11. 12. (*x*) *Judic.* XI. 13. (*y*) *Deut.* II. 9.

(*z*) *Num.* XXV. 1. 2. (*a*) *Num.* XXII. 2. *& seq.* An du Monde 2553. avant J. C. 1447. avant l'Ere vulg. 1451. (*b*) *Deut.* XXIII. 3. (*c*) *Judic.* III. 12. *&c.* An du Monde 2679. avant J. C. 1321. avant l'Ere vulg. 1325. (*d*) 2. *Reg.* X. 1. 2. *&c.* An du Monde 2969. avant J. C. 1031. avant l'Ere vulg. 1035. (*e*) 2. *Reg.* VIII. 1. 2. 3. 4. *&c.* Depuis l'an du Monde 3030. jusqu'en 3107. avant J. C. 893. avant l'Ere vulg. 897. (*f*) 4. *Reg.* III. 1. 2. 3. *&c.* (*g*) *Isai.* XV. 1. 2. *&c.* An du Monde 3277. avant J. C. 723. avant l'Ere vulg. 727.

Amos (*h*) leur prédit encore de grands malheurs, qui sont apparemment ceux qu'ils souffrirent sous Ozias & Joathan Rois de Juda, (*i*) ou ceux que Salmanasar leur fit souffrir; ou enfin la guerre que leur fit Nabuchodonosor, cinq ans aprés la ruine de Jérusalem. (*k*) Nous croyons que ce Prince les mena au-delà de l'Euphrate, comme les Prophétes les en avoient menacez; (*l*) & que Cyrus les y renvoya, ainsi que les autres peuples captifs. [*m*] Aprés le retour de la captivité, nous les voyons se multiplier, se fortifier, de même que les Juifs & les autres peuples voisins; toûjours soumis aux Rois de Perse, puis assujettis à Aléxandre le Grand, & successivement aux Rois de Syrie & d'Egypte; & enfin aux Romains. Il y a même assez d'apparence que dans les derniers tems de la République des Juifs, ils obéïssoient aux Rois Asmonéens, & ensuite à Hérode le Grand.

Les principales Divinitez des Moabites étoient *Chamos* & *Béel-phégor*. Nous en avons parlé sous leurs titres particuliers, & nous avons tâché de montrer que *Chamos* étoit le Soleil, & que Béel-phégor étoit le Dieu Adonis. L'Ecriture parle aussi en quelques endroits de *Nébo*, de *Baal-méon* & de *Baal-dibon*, comme de Dieux des Moabites: mais il y a assez d'apparence que ce sont plûtôt les noms des lieux où Chamos & Phégor étoient honorez, & que *Baal-dibon*, *Baal-méon* & *Nebo* ne sont autres que Chamos adoré à Dibon, à Méon & sur le mont Nébo.

MOBANAI de Husath, un des braves de l'armée de David 2. *Reg.* XXIII. 27. C'est le même que *Sobochaï de Husath*. 1. *Par.* XI. 29.

MOCHONA, ville de la Tribu de Juda; [*n*] apparemment la même que *Mechanum*, que saint Jérôme place entre Eleuthéropolis & Jérusalem, à huit milles de la premiére de ces deux villes. [*o*]

[MOCQUEUR. *Illusor*. Ce terme répond à l'Hébreu *Lez*, qui signifie un railleur, un mocqueur, un homme qui se jouë de la Religion, qui tourne en ridicule les choses saintes (*p*). L'Auteur de la Vulgate traduit assez souvent l'Hébreu *Lez*, par *pestilens* (*q*), un homme pestilentiel, dangereux, dont le discours & les manieres ne sont propres qu'à inspirer l'esprit de libertinage. Dans nôtre langue nous appellons ces gens-là des libertins ou des prétendus esprits forts.

Il est dit dans quelques endroits de l'Ecriture que Dieu se mocque des méchans qui ont méprisé sa miséricorde; *Qui habitat in Cœlis irridebit eos* (*r*); & ailleurs (*s*): *Dominus autem irridebit eum*; & dans la Sagesse (*t*): *Illos autem Dominus irridebit*. Ce sont des manieres de parler figurées & humaines. Dieu les traite dans sa colere comme feroit un pere irrité qui insulte à la la folie d'un fils déréglé & insolent.]

MODIN, bourg célébre dans la Tribu de Dan, d'où étoient Matthatias & ses fils, (*u*) si connus sous le nom de Maccabées. Ce lieu ne devoit pas être loin de la mer, puisque les mariniers pouvoient voir de leurs vaisseaux le mausolée qu'on y érigea en l'honneur de Matthatias. (*x*) Eusébe dit que Modin n'étoit pas éloignée de Diospolis, & que de son tems on y voyoit encore les tombeaux des Maccabées. Saint Jérôme sur le Chapitre XXX. d'Isaïe, insinuë que c'étoit peu de chose, puisqu'il le nomme simplement un petit village, *viculus*. Voyez l'article de *Matthatias*.

[Judas Maccabée ayant appris qu'Antiochus Eupator venoit en Judée (*y*) pour la réduire, dans le dessein de traiter les Juifs avec encore plus de dureté que n'avoit fait son pere Antiochus Epiphanes (*z*); Il tint conseil avec les Anciens du peuple, & résolut de le prévenir, & d'aller au-devant de lui. Remettant donc toutes choses au pouvoir de Dieu, Créateur de l'Univers, & ayant exhorté ses gens à combattre vaillamment,

(*h*) *Amos* I. 13. *&c.* (*i*) 2. *Par.* XXVI. 7. 8. XXVII. 5. (*k*) *Joseph. Antiq. l.* X. *c.* 11. An du M. 3419. avant J. C. 591. avant l'Ere vulg. 595. Voyez *Jerem.* XXV. & XXVII. (*l*) *Jerem.* IX. 26. XII. 14. 15. XXV. 11. 12. XLVIII. (*m*) *Jerem.* XLVIII. 47. XLIX. 3. 6. 39. L. 16. (*n*) 2. *Esdr.* XI. 28. (*o*) *Hieronym. in locis ad Beth-maca.*

(*p*) *Prov.* III. 34. ללצים הוא ילין (*q*) *Psalm.* I. 1. לצ משב ים *Prov.* XV. 12. XIX. 25. *&c.* (*r*) *Psalm.* II. 4. (*s*) *Psalm.* XXXVI. 13. (*t*) *Sap.* IV. 18. (*u*) 1. *Macc.* II. 1, 15. & IX. 19. (*x*) 1. *Macc.* XIII. 30. (*y*) L'an 49 des Seleucides, du Monde 3841. (*z*) 2. *Macc.* XIII. 9. & *seq.*

ment, & à facrifier leur vie, pour défendre leurs loix, leur Temple, leur Ville, leur Patrie, & leurs Concitoyens, il fit marcher son armée, & fut camper près de Modin. Et après avoir donné aux siens pour mot du guet, *La victoire de Dieu*, il prit avec lui les plus braves de son armée, attaqua la nuit le quartier du Roi, & tua dans son camp quatre mille hommes, & le plus grand des Eléphans, avec tous ceux qui le montoient. Ayant ainsi rempli tout le camp des ennemis de trouble & d'effroi, il se retira avec l'assistance du Seigneur, aprés cet heureux succès.

(*a*) ☞ Judas Maccabée étoit un excellent Général d'armée; ses actions & sa conduite dans toutes les guerres qu'il a eu à soûtenir contre tant d'ennemis formidables, est tout ce qu'on voit de plus grand & de plus admirable; Un Sertorius, un Scanderberg, n'ont rien fait qui puisse égaler les grandes actions de ce Héros. Je ne voi rien dans l'Antiquité de plus sçavant & de plus profond que la méthode des Juifs dans l'art de combattre, & de se ranger; toûjours les plus foibles en nombre, & toûjours supérieurs à leurs ennemis par leur hardiesse à entreprendre, par la sagesse de leur conduite, & par leur habileté dans la science des armes.

Cependant il est surprenant que Polybe Historien si exact, & si bien informé des affaires de l'Asie, ne fasse aucune mention des Maccabées, ni des guerres qu'ils ont soûtenuës avec tant de gloire contre Antiochus & son Successeur; tandis qu'il décrit les guerres du même Antiochus avec tout le soin & le détail qu'on peut souhaiter, & avec la même exactitude qu'il fait celles des Romains: En vérité c'est ce que je ne puis comprendre.

Lorsqu'on peut vaincre par la ruse, il ne faut pas, dit-on, employer la force; cette maxime est ébloüissante, mais elle n'est pas toûjours vraie; qu'on y fasse attention. Toutes les ruses des Maccabées sont ordinaires, elles ne sont pas même en fort grand nombre, & ils ne les ont pas toûjours employées; ils ont combattu le plus souvent en plein jour; la science a eu beaucoup plus de part à leurs victoires, que l'artifice; & tout leur artifice ne consistoit que dans la fine disposition de leurs troupes; c'est donc l'art qui a le plus contribué au succès de tant de belles, & si hardies entreprises. Au reste quand la tromperie qui est hors de cet art, se trouve jointe avec la distribution prudente & rusée d'une armée, c'est une marque de l'esprit du Général qui renferme en lui tout ce que l'art de la guerre a de grand & de beau dans ses plus profondes & plus nobles parties.

L'entreprise de Judas Maccabée sur le camp d'Antiochus Eupator peut être mise au nombre de celles où l'art n'a pas moins de part que la ruse; il dérobe une marche nocturne à Antiochus, cela n'est pas difficile à une petite armée, & c'est un grand avantage; car un Général surpris dans son camp, quand même il auroit le tems de se mettre en bataille, est un Général à demi vaincu. Cette maxime est indubitable, & Antiochus l'éprouva; car à peine approchoit-il de la Judée, que Judas abandonnant au jugement du Seigneur l'événement de cette entreprise, marcha hardiment au-devant de lui, & lui donna un si terrible échec, qu'il répandit le trouble & l'épouvante dans tout son camp, aprés lui avoir tué quatre mille hommes, & le plus grand des Elephans.

L'Auteur sacré ne dit rien de l'ordre sur lequel Judas combattit; mais nous ne sçaurions ignorer sa méthode. Lorsqu'il étoit infiniment inférieur à ses ennemis, il combattoit par corps séparez sur une très-grande profondeur, & il lui suffisoit de percer pour être assuré de la victoire. On voit assez par ce passage (*b*), *Il prit avec lui les plus braves d'entre les jeunes hommes*, qu'il forma un corps de ce qu'il avoit de troupes d'élite pour tomber sur le quartier du Roi: ainsi je range son armée sur trois corps. Le corps où Judas commandoit, devoit être au centre, parce que le Général de l'armée se campoit ordinairement au milieu de son camp. Il y a apparence que Judas trouva de la résistance, & que les ennemis eurent le tems de lui opposer un corps de troupes, qui fut rompu & mis en déroute; autrement il eût taillé, & mis en fuite toute l'armée d'Antiochus; mais craignant

(*a*) Observations sur le combat de Judas Maccabée contre Antiochus prés Modin 2. *Macc.* XIII. 15. *& suiv.*

(*b*) *Ibid.* ℣. 15.

craignant de succomber au grand nombre, il aima mieux se retirer après cette expédition.

Il y a dans l'Auteur sacré une contradiction apparente, il dit au ✝. 15. que Judas *attaqua la nuit le quartier du Roi*. Et au ✝. 17. Que *cette action se passa à la pointe du jour*. Pour concilier ces deux passages, je pense que l'attaque se fit pendant la nuit, & que l'action ne fut terminée qu'à la pointe du jour.]

MOHOLA, fils de Rhegma. 1. *Par.* VII. 18.

MOHOLI, fils aîné de Mérari; (*c*) & Chef de la famille des Moholites. (*d*).

MOIS; en Latin, *mensis*; en Crec, *men*; en Hébreu, *chodesch* ou *Jerach*. Les anciens Hébreux n'avoient pas de noms réglez pour désigner leurs mois; ils disoient le premier, le second, le troisiéme mois; & ainsi du reste. Dans Moyse (*e*) nous trouvons le mois *Abib*, ou le mois des nouveaux épis, ou des nouveaux fruits, qui est apparemment le nom que les Egyptiens donnoient au mois que les Hébreux appellérent dans la suite *Nisan*, & qui fut le premier de l'année sainte. Par tout ailleurs ce Législateur ne désigne les mois que par l'ordre qu'ils tenoient entre eux. Dans les

Noms des mois Hébreux suivant l'ordre de l'année sainte.

1.	*Nisan*, qui répond à	Mars.
2.	*Jiar*, ...	Avril.
3.	*Sivan*, ...	May.
4.	*Thammuz*, . . .	Juin.
5.	*Ab*, ...	Juillet.
6.	*Elul*, ...	Août.
7.	*Tizri*, . . .	Septembre.
8.	*Marschevan*, . . .	Octobre.
9.	*Casleu*, . . .	Novembre.
10.	*Thebet*, . . .	Decembre.
11.	*Sebat*, ou *Sabat*, . .	Janvier.
12.	*Adar*, . . .	Février.

Dans les commencemens, les Hébreux suivirent dans leur année & dans leurs mois la disposition qu'ils avoient trouvée en Egypte. Leur année étoit de trois cens soixante-cinq jours, & de douze mois de trente jours chacun.

(*c*) *Exod.* VI. 19. (*d*) *Num.* III. 33. (*e*) *Exod.* XIII. 4. XXIII. 15. XXXIV. 18. *Deut.* XVI. 1. חדש אביב

Livres de Josué, des Juges, & dans les deux premiers des Rois, nous voyons le même usage. Sous Salomon, (*f*) nous trouvons le mois *Sio*, ou *Sif*, qui est le second mois de l'année sainte, & qui répondoit à celui qui porta dans la suite le nom de *Jiar*. Dans le même Chapitre, (*g*) on lit le mois de *Bul*, qui est le huitiéme de l'année sainte, & qui répond à *Marschevan*, ou Octobre. Enfin au Chap. VIII. du même Livre, on lit le mois *Ethanim*, (*h*) ou le mois des Forts, qui répond à *Tizri*, qui est le septiéme de l'année sainte.

On n'est pas d'accord sur l'origine de ces noms de mois. Scaliger a crû (*i*) que Salomon les avoit empruntez des Phéniciens, avec qui il fut dans un grand commerce. Grotius (*k*) croit qu'ils viennent des Caldéens; & le P. Hardoüin (*l*) les fait venir des Egyptiens, Quoi qu'il en soit, on ne les voit ni avant, ni aprés Salomon. Mais depuis la captivité de Babylone, ils prirent les noms des mois des Caldéens & des Perses, chez qui ils avoient demeuré si long-tems. Voici les noms de ces mois, & l'ordre qu'ils tiennent entre eux dans l'année sainte & dans l'année civile. (*m*)

Noms des mois Hébreux suivant l'ordre de l'année civile.

1.	*Tizri*, qui répond à	Septembre.
2.	*Marschevan*, . .	Octobre.
3.	*Casleu*, ...	Novembre.
4.	*Thebet*, . . .	Decembre.
5.	*Sebat*, . . .	Janvier.
6.	*Adar*, . . .	Février.
7.	*Nisan*, . . .	Mars.
8.	*Jiar*, ...	Avril.
9.	*Sivan*, . . .	May.
10.	*Thammuz*, . .	Juin.
11.	*Ab*, ...	Juillet.
12.	*Elul*, ...	Août.

Cela

(*f*) 3. *Reg.* VI. 1. זיו ou חדש זו *Vulg. Mense Zio.* (*g*) 3. *Reg.* VI. 8. *Bul.* בול (*h*) 3. *Reg.* VIII. 2. איתנים *Ethanim.* (*i*) *Scaliger. de emend. temp. l.* 3. *p.* 222. (*k*) *Grot. ad* 3. *Reg.* VI. 1. (*l*) *Harduin. Chronolog. V. & N. T. ad an. Mundi* 2993. (*m*) 1. נסן Nisan. 2. איר *Jiar.* 3. סיון *Sivan.* 4. תמת *Thammuz.* 5. אב *Ab.* 6. אלול *Elul.* 7. תשרי *Tizri.* 8. מרחשון *Marchasvan.* 9. כסלו *Casleu.* 10. טבת *Thebet.* 11. שבת *Schebat.* 12. אדר *Adar.*

Cela paroît par le dénombrement des jours que dura l'année du déluge. (*n*) Le douziéme mois devoit avoir trente-cinq jours, & ils n'avoient point de mois intercalaire qu'aut bout de cent vingt ans, lorsque le commencement de l'année étoit dérangé de trente jours entiers.

Depuis la sortie d'Egypte, qui arriva au mois de Mars, (*o*) Dieu ordonna que l'année sainte, c'est-à-dire, l'ordre des Fêtes & des cérémonies de la Religion se commenceroit au mois de Nisan, qui est le septiéme de l'année civile, à laquelle il ne toucha point, & que les Hébreux ont toûjours continué de commencer au mois de Tizri, qui revient à Septembre. Depuis la captivité de Babylone, les Juifs, qui n'étoient qu'une poignée de monde au milieu des autres peuples qui les environnoient, furent obligez de se conformer aux usages differens, & aux maniéres de partager le tems des peuples qui les dominoient; premiérement des Caldéens, puis des Perses; & enfin des Grecs. Ils prirent les noms des mois des Caldéens & des Perses, & peut-être leur maniére de partager l'année & les mois. Nous ne pouvons pas toutefois l'assûrer, ne sçachant pas précisément quelle étoit la forme des mois des Caldéens: mais nous voyons clairement par l'Ecclésiastique, (*p*) par les Maccabées, par Joseph (*q*) & par Philon, (*r*) que de leur tems ils suivoient la maniére des Grecs; c'est-à-dire, que leurs mois étoient lunaires, & leurs années solaires: [*s*] *Universi Græci annos juxta solem, menses verò & dies juxta lunam agebant.*

Ces mois lunaires étoient de vingt-neuf jours & demi, ou, pour parler plus intelligiblement, le premier étoit de trente jours, & le suivant de vingt-neuf; & ainsi de suite à l'alternative. Celui qui avoit trente jours, étoit appellé plein; & celui qui n'en avoit que vingt-neuf, étoit nommé vuide. La nouvelle lune étoit toûjours le commencement du mois, & ils appelloient ce jour-là *Néoménie*, c'est-à-dire, selon la force du Grec, nouvelle lune, ou nouveau mois. Ils ne la régloient pas par le point où la lune se joint au soleil, mais par le moment où elle paroît; & pour annoncer ce moment, ils avoient, dit-on, des gens postez sur des lieux élévez, pour en donner avis au Sanhédrin le plus promtement qu'il étoit possible. Et aussi-tôt qu'on avoit averti, on crioit: *Fête de la nouvelle lune, Fête de la nouvelle lune*, & on annonçoit le commencement du mois par le son des trompettes; & dans la crainte de manquer au précepte qui oblige à certaines cérémonies au commencement de chaque mois, on y faisoit deux jours de Néoménie, dont l'un s'appelloit *le jour de l'apparition de la lune*, & l'autre, *le jour de la lune cachée*. C'est ce que disent les Rabbins. Mais il y a beaucoup d'apparence que si cela s'est jamais pratiqué, ce n'a été que dans les Provinces éloignées de Jérusalem; car dans le Temple & dans la Capitale, il y eut toûjours un calendrier fixé, ou du moins une décision fixe pour les jours de Fête, arrêtée par la Maison du Jugement.

Quand nous avons dit ci-dessus que les mois des Juifs répondoient aux nôtres, de telle sorte que *Nisan*, par exemple, répondoit à *Mars*, & *Jiar* à *Avril*, &c. cela ne doit pas s'entendre à la rigueur; car les mois lunaires ne peuvent jamais revenir parfaitement aux mois solaires. L'équinoxe du printems tombe entre le 20. & le 21. de Mars, selon le cours de l'année solaire; mais dans l'année lunaire, la Néoménie tombera dans le mois de Mars, & la pleine lune dans le mois d'Avril. Ainsi les mois des Hébreux répondent d'ordinaire à deux de nos mois, & enjambent de l'un dans l'autre.

Les douze mois lunaires ne faisant que trois cens cinquante-quatre jours & six heures, l'année des Juifs étoit plus courte que la Romaine de douze jours. Mais afin de ratrapper le point des équinoxes, dont cette différence de l'année solaire & de la lunaire éloignoit la Néoménie du premier mois, les Juifs avoient soin de trois en trois ans d'intercaler dans leur année un treiziéme mois, qu'ils appelloient *Vé-adar*, ou *le second Adar*; & par là leur année lunaire égaloit l'année solaire, parce qu'en trente-six mois de soleil, il y en a trente-sept de lune. C'étoit le Sanhédrin qui régloit cette intercalation, & ce treiziéme mois se

(*n*) Voyez Génes. Ch. VII. (*o*) *Scaliger. de emendat. temporum l. 3. p.* 220. *& seq* (*p*) *Eccli.* XLIII. 6. (*q*) *Joseph. Antiq. l. 3. c.* 10. (*r*) *Philo vit. Mos. l. 3.* (*s*) *Gemin. Isagog. c. 6.*

se plaçoit entre *Adar* & *Nisan*; en telle sorte que la Pâque fût toûjours célébrée la premiére pleine lune d'aprés l'équinoxe. On peut voir sur tout cela l'Introduction à l'Ecriture du R.P. Lami, & nôtre Dissertation sur la Chronologie, imprimée au commencement de nôtre Commentaire sur la Génése; & si l'on veut voir les choses traitées plus à fond, on peut consulter Scaliger *de Emendatione temporum*, & Calvisius dans son Introduction à la Chronologie.

MOISE, ou *Moyse*, fils d'Amram & de Jocabed, nâquit en Egypte l'an du Monde 2433. avant J. C. 1567. avant l'Ere vulgaire 1571. Son pere & sa mere étoient de la Tribu de Lévi. Il eut un frere nommé Aaron, & une sœur nommée Marie, dont nous avons déja parlé ailleurs, & dont nous serons encore obligez de parler dans la vie de Moïse. Marie étoit l'aînée d'Aaron & de Moïse. Aaron étoit né trois ans avant Moïse, & Marie peut-être cinq ou six ans avant Aaron. Quelque tems avant la naissance de Moïse, (*t*) le Roi d'Egypte avoit fait un Edit, qui ordonnoit que l'on mît à mort tous les enfans mâles qui naîtroient aux Hébreux, & que l'on ne réservât que les filles. Les parens de Moïse ne pouvant se résoudre à obéïr à cette ordonnance, cachérent pendant trois mois leur enfant dans leur maison: mais voyant qu'ils ne pouvoient plus le tenir caché, ils prirent le parti de l'exposer, laisant à la Providence le soin de sa conservation. Ils l'enfermérent dans une espéce de petite nasselle de jonc, & l'exposérent sur le bord du Nil, & envoyérent Marie sa sœur pour observer de loin ce qui en arriveroit. (*u*) Or la fille de Pharaon Roi d'Egypte étant venuë vers le même tems sur le fleuve pour se baigner, ou pour laver le linge, (*x*) & ayant remarqué ce panier sur le bord, parmi les roseaux, elle se le fit apporter, l'ouvrit; & étant touchée de la beauté de l'enfant, elle en eut compassion, ne doutant pas que ce ne fût un des enfans des Hébreux.

Alors Marie sœur du petit Moïse, s'approcha, & lui dit: Vous plaît-il que j'aille querir une femme des Hébreux, pour allaiter cet enfant? La Princesse lui dit: Allez; & elle amena Jocabed mere de Moïse, à qui l'on donna l'enfant; & la Princesse lui dit de le lui nourrir, & qu'elle lui payeroit sa peine. Elle donna à l'enfant le nom de *Moyses*, qui en Egyptien signifie celui qui a été sauvé des eaux. (*y*) *Mô* ou *moi* signifie de l'eau en Egyptien, & *usés* celui qui en est tiré. C'est ce que disent Joseph & saint Clément d'Aléxandrie. Mais M. l'Abbé Renaudot, qui s'est appliqué à la Langue Egyptienne, dit qu'en cette Langue *Mooou* signifie l'eau, & *si*, tirer, prendre. Joseph (*z*) nomme *Thermuthis* la fille de Pharaon qui sauva Moïse. Elle l'adopta pour son fils, & eut soin qu'il fût instruit de toutes les sciences qui étoient alors célébres dans l'Egypte. (*a*) Mais Amram & Jocabed, qui le nourrirent dans son enfance, lui enseignérent tout ce qui concernoit la Religion & l'histoire de ses peres. Ils lui apprirent la Langue Hébraïque, & lui inspirérent du dégoût & de l'éloignement des grandeurs & des avantages qu'il pouvoit espérer à la Cour de Pharaon; en sorte qu'étant devenu grand, il ne voulut pas reconnoître pour sa mere la Princesse qui l'avoit adopté, (*b*) préferant d'avoir part à l'affliction de son peuple, à tous les plaisirs de la Cour, dont il ne pouvoit joüir, sans blesser son innocence, envisageant dés-lors les récompenses éternelles, & faisant plus de cas de participer aux ignominies du Sauveur, que de posséder tous les trésors de l'Egypte: *Majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum, improperium Christi; aspiciebat enim in remunerationem.*

Saint Clément d'Aléxandrie (*c*) dit que les parens de Moïse lui imposérent d'abord le nom de *Joakim*, qu'il reçut à la circoncision. La fille de Pharaon lui donna celui de *Moïse*, en mémoire de ce qu'il avoit été tiré des eaux; & enfin on croyoit que dans le Ciel il avoit

(*t*) *Exod.* I. 8.9. An du M. 2431. avant J.C. 1569. avant l'Ere vulg. 1573. (*u*) *Exod.* II. 3.4. 5. *& seq.* (*x*) *Exod.* II. 5. תרד לרחץ

(*y*) *Exod.* v. 10. משה כי מן המים משיתהו *Joseph. Antiq. l.* II. *c.* v. *p.* 56. Τὸ γὰρ ὕδωρ μῶ οἱ Αἰγύπτιοι καλοῦσι. Ὑσῆς δὲ, τοὺς ἐξ ὕδατος σωθέντας. *Vide & Clem. Alex. l.* I. *Strom.* (*z*) *Joseph. Antiq. l.* II. c. v. (*a*) *Act.* VII. 22. (*b*) *Hebr.* XI. 24. 25. 26. (*c*) *Clem. Alex.* I. *Strom.*

avoit le nom de *Melchi*; car encore que l'Ecriture (*d*) marque expressément que Moïse est mort, les Juifs croyoient pourtant qu'il étoit vivant dans le Ciel, comme on le verra ci-aprés. Saint Clément d'Aléxandrie ajoûte que quand il fut grand, on lui donna les plus excellens Maîtres qui fussent dans l'Egypte, qui lui enseignérent l'Arithmétique, la Géométrie, la Musique, la Médecine, & toute la science des sons & de l'harmonie, tant des voix que des instrumens; & outre cela, la Philosophie symbolique, que l'on enseigne par le moyen des lettres hyéroglyphiques. On lui montra aussi tout ce qui concerne la Langue & l'Ecriture des Egyptiens. Il apprit l'Astronomie des Chaldéens & des Egyptiens. Philon (*e*) dit à peu prés la même chose. Il ajoûte que l'on fit venir des Grecs pour lui montrer tous les Arts libéraux; que les Assyriens lui enseignérent leurs lettres, & les Egyptiens les Mathématiques. Eupolême (*f*) cité dans saint Clément d'Aléxandrie & dans Eusébe, dit que Moïse est le premier des Sages, qu'il donna le premier aux Hébreux l'art de la Grammaire, que les Phéniciens la reçurent des Hébreux, & les Grecs des Phéniciens.

Joseph (*g*) a fort embelli l'histoire de Moïse, & on croit avec assez de fondement, qu'il n'en a rien dit que ce qu'on croyoit de son tems parmi les Juifs. Voici donc le précis de ce qu'il en raconte. Le Roi d'Egypte avoit une fille nommée Thermuthis, laquelle étant allée se divertir sur le bord du fleuve du Nil, vit dans l'eau un petit coffre flottant. Elle se le fit apporter par des nageurs; & y ayant trouvé un enfant d'une beauté toute extraordinaire, elle fit venir quelques femmes, pour lui donner à tetter; mais l'enfant n'ayant voulu prendre la mammelle d'aucune de celles qui lui furent présentées, Marie sœur de l'enfant s'approcha comme sans dessein, & dit à la Princesse qu'il étoit inutile de faire venir d'autres nourrices, & que l'enfant ne prendroit du lait que d'une femme de la race des Hébreux; & elle s'offrit en même-tems d'en faire venir une. Elle alla & ramena Jocabed sa propre mere, & mere de l'enfant; laquelle ayant présenté sa mammelle au jeune Moïse, il la prit sans difficulté; & la Princesse pria la mere d'en avoir soin, & de l'allaiter.

La beauté du jeune Moïse, étoit si grande, & il marquoit tant d'esprit & de bonne grace dans tout ce qu'il faisoit, que tout le monde en étoit charmé, & qu'on ne pouvoit se lasser de le voir. La Princesse Thermuthis, qui n'avoit point d'enfans, l'adopta; & lorsqu'il fut âgé de trois ans, elle le présenta au Roi son pere, en lui disant qu'elle l'avoit choisi pour son fils, à cause de ses rares qualitez, & qu'elle souhaitoit qu'il eût le bonheur de lui succéder dans le Royaume d'Egypte. En même-tems elle mit cet enfant entre les mains de son pere. Le Roi le reçut dans son sein, & pour faire plaisir à Thermuthis, mit en riant son diadême sur la tête de cet enfant : mais Moïse l'arracha aussi-tôt, le laissa tomber par terre, & le foula aux pieds: ce qui fut regardé comme un mauvais augure; & le même Prêtre qui avoit prédit que la naissance de cet enfant seroit fatale à l'Egypte, s'écria qu'il falloit le faire mourir, & que l'Egypte ne trouveroit sa sûreté que dans sa mort. Aussitôt Thermuthis l'enleva, sans que le Roi s'y opposât, & sans se mettre en peine du cri du Devin, elle le fit élever d'une maniére proportionnée aux grands desseins qu'elle avoit sur lui.

Lorsqu'il fut devenu grand, la Providence lui fit naître une occasion de faire éclatter sa capacité & sa valeur. Les Ethiopiens qui demeuroient au midy & au-dessus de l'Egypte, causoient de grands ravages dans les terres des Egyptiens. Ceux-ci se mirent en campagne avec une grande armée, marchérent contre les Ethiopiens, livrérent la bataille, furent vaincus : une partie fut passée au fil de l'épée; le reste fut obligé de prendre la fuite. Les Ethiopiens enflez de cet heureux succés, s'avancérent plus avant sur les terres des Egyptiens jusqu'à Memphis, & même jusqu'à la mer, faisant le dégât dans tout le pays, & enlevant un grand butin. Les Egyptiens ne se trouvant pas en état de leur résister,

(*d*) *Deut. ult.* ℣. 5. 6. (*e*) *Philo de vita Mosis.* (*f*) *Eupolem. apud Clem. Alex. l.* I. *Strom. & Euseb. Præpar. l.* IX. *c.* XXVI. (*g*) *Joseph. Antiq. l.* II. *c.* V.

ter, consultérent l'Oracle, qui leur dit qu'il falloit avoir recours à l'aide d'un Hébreu. Le Roi pria Thermuthis de lui donner Moïse, afin qu'il lui pût confier la conduite de son armée. Thermuthis ne le lui accorda, qu'après lui avoir fait promettre avec serment qu'il ne seroit rien attenté contre la personne de Moïse. Dés qu'il se fut mis à la tête de l'armée Egyptienne, il songea aux moyens de prévenir les Ethiopiens, & de les attaquer, avant qu'ils eussent pû sçavoir sa marche. Il prit la résolution de mener son armée non le long du Nil, qui est la route ordinaire, mais par le dedans du pays, où il est extrémement dangereux de passer, à cause de la multitude des serpens & des bêtes venimeuses qui s'y rencontrent.

Voici dequoi il s'avisa pour réüssir dans cette entreprise. Il fit faire des cages d'osier, qu'il remplit d'une sorte d'oiseaux trés-communs en Egypte, nommez ibis, & fort ennemis des serpens, & des autres insectes venimeux, dont l'ibis se nourrit. Lors donc qu'il fut arrivé dans ces lieux où les serpens sont le plus à craindre, il lâcha les ibis, qui détruisirent les serpens, & garantirent l'armée de leurs morsures. Par ce moyen il arriva sur les terres des Ethiopiens, & il les surprit lorsqu'ils s'y attendoient le moins. Il les tailla en piéces, entra dans leur pays, prit plusieurs de leurs villes, & réduisit les Ethiopiens à s'enfermer dans la ville de Saba, à qui Cambyses donna dans la suite le nom de *Meroë*, les y assiégea, & fut assez long-tems occupé à ce siége, parce que la ville étant située dans une Isle, & d'ailleurs trés-bien fortifiée, il ne pouvoit la presser autant qu'il auroit voulu. Mais dans cet intervalle il arriva une chose, qui lui facilita la prise de la ville sans aucun danger.

Tharbis fille du Roi d'Ethiopie, ayant vû de dessus les murailles Moïse qui combattoit vaillamment à la tête de l'armée Egyptienne, conçut pour lui un trés-grand amour, fondé sur l'admiration où elle étoit de sa valeur & de sa conduite, qui avoit sçû rétablir les affaires des Egyptiens, & réduire les Ethiopiens, peu auparavant victorieux, à ne pouvoir tenir devant lui. Elle lui envoya donc secretement faire des propositions de l'épouser. Moïse y consentit, à condition qu'elle lui livreroit la ville. Elle exécuta sa promesse. Moïse entra dans Meroë, épousa Tharbis, & s'en retourna avec son armée victorieuse en Egypte. Mais au lieu d'y trouver le repos, & d'éprouver les effets de la reconnoissance que tant de bons offices lui devoient mériter, il se vit exposé à l'envie, & accusé auprès du Roi d'avoir commis un meurtre. Pharaon, à qui la valeur & la réputation de Moïse donnoient de l'ombrage, étoit résolu de le faire mourir : mais Moïse s'étant apperçû de ses mauvais desseins, se retira par le désert dans le pays de Madian, n'osant aller par les chemins ordinaires, de peur d'être arrêté par les gardes qu'on y avoit mis pour le prendre.

Mais Moïse lui-même ne nous dit rien de ces particularitez. Voici comme il raconte son histoire : (*b*) En ce tems-là Moïse étant devenu plus grand, alla voir ses freres, & fut témoin de l'accablement où les Egyptiens les avoient réduits. Il vit un Egyptien qui outrageoit un Hébreu ; & ayant jetté les yeux de tous cotez, & n'ayant vû personne, il se jetta sur l'Egyptien, le tua, & le cacha dans le sable. Le lendemain, il trouva deux Hébreux qui se querelloient, & il dit à celui qui outrageoit l'autre : Pourquoi frappez-vous vôtre frere ? Celui-ci répondit : Qui vous a établi nôtre Prince & nôtre Juge ? Voulez-vous me tuer comme vous tuâtes hier l'Egyptien ? Moïse eut peur, & il dit en lui-même : Comment cela s'est-il pû découvrir ? Pharaon ayant sçû ce qui s'étoit passé, cherchoit le moyen d'arrêter Moïse & de le faire mourir. Mais Moïse se sauva dans le pays de Madian, au-delà de la Mer Rouge, dans l'Arabie Pétrée, vers le mont Sinaï. Y étant arrivé, il s'assit prés d'un puits ; & comme il étoit-là, sept filles de Jétro Prêtre de Madian, y vinrent aussi pour puiser de l'eau, & pour abbreuver leurs troupeaux. Lors donc qu'elles eurent rempli les abbreuvoirs, il survint des pasteurs, qui les chassérent. Mais Moïse ayant pris leur défense,

(*b*) *Exod.* II. 11. 12. *& seq.* Au du Monde 2473. avant J. C. 1527. avant l'Ere vulg. 1531. Moïse avoit alors 40. ans. *Act.* VII. 23.

fenſe, écarta les paſteurs, & leur aida à faire boire leurs brebis.

Lorſqu'elles furent de retour chez leur pere, elles lui racontérent ce qui leur étoit arrivé; & Jéthro leur dit: Où eſt cet homme, & pourquoi l'avez-vous laiſsé aller? Faites-le venir, afin que nous exerçions envers lui les devoirs de l'hoſpitalité. Moïſe étant venu, & ayant été quelque tems avec Jéthro, il s'engagea avec ſerment de demeurer avec lui. Jéthro lui donna Séphora ſa fille en mariage, & elle devint mere d'un fils que Moïſe nomma *Gerſom*, diſant: J'ai été étranger dans un pays éloigné. Elle eut enſuite encore un autre fils, à qui Moïſe donna le nom d'*Eliézer*, diſant: Le Dieu de mon pere m'a ſecouru, & m'a délivré de la main de Pharaon. Long-tems aprés, (*i*) Le Roi d'Egypte mourut; & les enfans d'Iſraël gémiſſant ſous le poids des travaux dont ils étoient accablez, criérent vers le Ciel; & le Seigneur les exauça.

Or Moïſe s'occupoit à paître les brebis de Jéthro ſon beaupere; & ayant un jour conduit ſon troupeau bien avant dans le déſert, il vint juſqu'à la montagne d'Horeb; (*k*) & le Seigneur lui apparut dans un buiſſon qui brûloit ſans ſe conſumer. Moïſe étonné de voir cette merveille, dit en lui-même: Il faut que j'aille reconnoître pourquoi ce buiſſon ne ſe conſume pas. Mais le Seigneur voyant qu'il s'approchoit, lui dit du milieu du buiſſon: Moïſe, n'approchez pas d'ici, déliez les ſouliers de vos pieds; car le lieu où vous êtes, eſt une terre ſainte. Il ajoûta: Je ſuis le Dieu de vôtre pere, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Jacob; J'ai vû l'affliction de mon peuple qui eſt en Egypte, & j'ai oüi leurs cris & leurs gémiſſemens, cauſez par la dureté de ceux qui préſident à leurs travaux; & je ſuis deſcendu, pour les délivrer de cette ſervitude où ils gémiſſent, & pour les faire entrer dans une terre où coulent des ruiſſeaux de lait & de miel, dans le pays des Chananéens, des Héthéens, des Hévéens, des Phérézéens & des Amorrhéens. J'ai jetté les yeux ſur vous, pour vous envoyer en Egypte vers Pharaon, afin que vous tiriez les enfans d'Iſraël de l'Egypte.

Moïſe s'étoit déchauſsé, & s'étoit couvert le viſage, dés qu'il eut entendu le Seigneur; mais lorſqu'il oüit qu'il vouloit l'envoyer vers Pharaon, il s'en excuſa. Et le Seigneur lui dit: Je ſerai avec vous; & pour marque que c'eſt moi qui vous envoye, c'eſt que quand vous aurez tiré mon peuple de l'Egypte, vous viendrez ſur cette montagne, pour m'offrir des ſacrifices. Ainſi ne doutez ni de ma vocation, ni du ſuccés de vôtre entrepriſe. Moïſe répliqua: Si je vais dire aux enfans d'Iſraël: Le Dieu de vos peres m'a envoyé vers vous, pour vous tirer de l'Egypte: s'ils me demandent quel eſt ſon nom, que leur diraije? Vous direz; Je ſuis celui qui ſuis, je ſuis envoyé de la part de celui qui eſt, de celui qui a l'être par excellence, & qui eſt l'auteur de tous les êtres créez. Vous direz donc à vos freres que je vous ai envoyé vers eux, & que je veux les faire entrer dans le pays que j'ai promis à leurs peres. Ils écouteront vôtre voix, & vous croiront. Vous vous préſenterez auſſi devant Pharaon, & vous lui direz: Le Dieu des Hébreux nous a ordonné d'aller trois journées dans le déſert, pour y ſacrifier au Seigneur. Je ſçai qu'il ne vous écoutera pas, & qu'il ne vous laiſſera ſortir, que forcé par une main puiſſante. J'étendrai ma main, je frapperai l'Egypte de diverſes playes, & je forcerai les Egyptiens à vous laiſſer aller.

Comme Moïſe continuoit à s'excuſer, le Seigneur lui dit de jetter ſa verge par terre; & auſſi-tôt elle fut changée en ſerpent. Dieu lui dit de la reprendre. Il la reprit, & elle parut une verge comme auparavant. Enſuite il lui dit: Mettez la main dans vôtre ſein. Il l'y mit, & il l'en tira toute chargée de lépre. Dieu lui ordonna de la remettre. Il la remit, & elle parut nette comme auparavant. Vous ferez ces deux miracles devant les enfans d'Iſraël. Si aprés cela ils ne vous croyent pas, prenez de l'eau du Nil, répandez-la ſur la terre; & auſſi-tôt elle ſera changée en ſang. Moïſe lui dit: Seigneur, je vous prie de m'écouter:

(*i*) *Exod.* II. 23. 24 An du Monde 2512. avant J. C. 1488. avant l'Ere vulg. 1492. (*k*) *Exod.* III. 1. 2. 3. & *ſeq.* An du Monde 2513. avant J. C. 1487. avant l'Ere vulg. 1491.

couter : Je ne ſuis point éloquent, ni propre à l'emploi dont vous voulez m'honorer. Je n'ai jamais eu beaucoup de facilité à parler ; & depuis même que vous m'avez parlé, je me ſens la langue plus peſante & plus embarraſsée. Le Seigneur lui dit : Qui a fait la bouche de l'homme ? N'eſt-ce pas moi ? Allez, je ſerai dans vôtre bouche, & je vous enſeignerai ce que vous aurez à dire. Moïſe ne ſe rendant pas encore, le Seigneur lui dit : Je ſçai qu'Aaron vôtre frere eſt homme éloquent : il doit venir au-devant de vous ; dites-lui ce que je vous ai ordonné ; je ſerai dans vôtre bouche & dans la ſienne. Ce ſera lui qui parlera pour vous ; il ſera vôtre langue, & vous lui tiendrez lieu de Dieu. (*l*) Prenez auſſi cette verge, qui ſera l'inſtrument dont vous vous ſervirez pour faire tous vos miracles.

Moïſe étant donc retourné chez Jéthro, lui dit qu'il alloit voir ſes freres en Egypte, ſans lui expliquer davantage le ſujet de ſon voyage. Il prit ſa femme & ſes enfans, & ſe mit en chemin. Mais lorſqu'il fut arrivé à l'hôtellerie, l'Ange du Seigneur vouloit tuer Eliézer (*m*) ſon ſecond fils. On croit que c'eſt parce qu'il n'étoit pas encore circoncis. Séphora donc prit auſſi-tôt une pierre tranchante, & circoncit ſon fils ; & ſe jettant aux pieds de Moïſe, elle lui dit : Vous m'êtes un époux de ſang. Aprés quoi elle s'en retourna chez Jéthro ſon pere avec ſes deux enfans. Preſqu'en même-tems Aaron reçut ordre de Dieu de venir trouver Moïſe ſon frere. Ils ſe rencontrérent à la montagne d'Horeb, & Moïſe lui fit le récit de tout ce que le Seigneur lui avoit ordonné pour la délivrance de ſon peuple de l'Egypte. Etant arrivez enſemble dans ce pays, ils aſſemblérent les principaux des enfans d'Iſraël. Aaron leur expoſa ce que le Seigneur avoit dit à Moïſe, & ils demeurérent perſuadez que le Seigneur avoit viſité ſon peuple.

(*l*) *Exod.* IV. 16. הוא יהיה לך לפה ואתה תהיה לו לאלהים (*m*) Le Texte Hébreu eſt fort obſcur aux verſets 24. 25. 26. parce qu'il n'exprime pas qui eſt celui que l'Ange veut frapper, ni celui dont Séphora touche les pieds, ni qui eſt celui qui eſt nominatif du verbe, *dimiſit eum.* ℣. 26. Nous avons ſuivi le ſens qui nous a paru le plus probable.

Aprés cela Moïſe & Aaron vinrent trouver Pharaon, & lui dirent que le Dieu des Hébreux lui ordonnoit de les laiſſer aller trois jours de chemin, dans le déſert d'Arabie, pour lui offrir des ſacrifices. Pharaon répondit qu'il ne connoiſſoit point le Dieu des Hébreux, & qu'il ne les laiſſeroit point ſortir de ſes Etats ; & en même-tems il ordonna qu'on ne donnât plus aux Iſraëlites, comme auparavant, de la paille pour faire de la brique, diſant : Ils ſont trop nombreux, & trop à leur aiſe ; il faut les accabler de travaux. Le peuple s'en prit à Moïſe, & Moïſe s'en plaignit au Seigneur, qui lui dit : (*n*) Vous allez voir les playes dont je frapperai les Egyptiens. J'endurcirai le cœur de Pharaon, & il ne laiſſera pas aller mon peuple, que forcé par une main puiſſante. Moïſe & Aaron étant venus trouver Pharaon, & lui ayant de nouveau exposé les ordres du Seigneur, Aaron jetta devant lui la verge miraculeuſe, qui fut auſſi-tôt changée en ſerpent. Pharaon fit venir ſes Magiciens, dont les principaux étoient Jannés & Mambrés, (*o*) leſquels par leurs enchantemens, changérent auſſi leurs verges en ſerpens. Mais la verge de Moïſe changée en ſerpent, mangea & dévora celles des Magiciens.

Aprés cela le Seigneur frappa l'Egypte de dix playes différentes, dans l'eſpace d'un aſſez petit nombre de jours. (*p*) La première playe, qui fut celle *du ſang*, Moïſe ayant changé en ſang les eaux du Nil, arriva le dix-huitéme jour du ſixiéme mois, qui dans la ſuite fut nommé *Adar*, & qui répond à nôtre mois de Février. Cette playe dura environ ſept jours.

La ſeconde playe, qui eſt celle des *grenoüilles*, (*q*) arriva vers le 25. du même mois. Elle ne dura qu'un jour.

La troiſiéme playe, qui eſt celle des *poux*, (*r*) *ſciniphés*, arriva le 27. du même mois. Le lendemain Moïſe menaça Pharaon de la quatrié-

(*n*) *Exod.* VI. 1. 2. & VII. 1. 2. 3. &c. An du M. 2513. avant J. C. 1487. avant l'Ere vulg. 1491. Moïſe avoit alors 80. ans, & Aaron 83. *Exod.* VII. 7. (*o*) 2. *Timot.* III. 8. Voyez les titres de *Jannés*, & *Mambrés.* (*p*) Quelques Rabbins croyent qu'elles durérent une année entière, non de ſuite, mais par intervalles. (*q*) *Exod.* VIII. 2. 3. &c. (*r*) *Exod.* VIII. 16. 17. *Sciniphés* L'Heb. כנים *Chinnim.*

triéme playe, qui eſt celle des *moucherons*, (*s*) laquelle arriva le 29. & qui à l'inſtante priére de Pharaon, fut ôtée le 30. du mois Adar.

La cinquiéme playe, qui eſt celle de *la peſte*, ou de *la mortalité des animaux*, (*t*) arriva vers le ſecond jour du ſeptiéme mois, qui dans la ſuite fut le premier de l'année ſainte, & appellé *Niſan*. Le troiſiéme jour, elle ceſſa.

La ſixiéme playe, eſt celle des *ulcéres* (*u*) & des *puſtules*, qui attaquérent tous les Egyptiens, & qui empêchérent même les Magiciens de Pharaon de ſe trouver devant ce Prince, & de contrefaire par leurs preſtiges les miracles de Moïſe. Cette playe dura deux jours, ſçavoir, les troiſiéme & quatriéme jours de *Niſan*, nommé *Abib* par Moïſe.

La ſeptiéme playe, qui fut celle des *tonnerres, de la pluye, de la grêle & de la foudre*, (*x*) arriva le cinquiéme jour du même mois & ne dura qu'un jour.

La huitiéme playe, qui fut celle des *ſauterelles*, (*y*) qui ravagérent tout ce que la grêle avoit épargné, fut annoncée par Moïſe le ſeptiéme du même mois de Niſan; mais elle n'arriva que le huitiéme.

La neuviéme, qui eſt celle des *ténébres*, (*z*) qui couvrirent toute l'Egypte pendant trois jours, la terre de Geſſen où étoient les Hébreux, joüiſſant de la clarté comme à l'ordinaire; cette playe arriva le dixiéme de Niſan; & le même jour Moïſe ordonna aux Hébreux de préparer un agneau pour la Pâque, qui ſe devoit faire quatre jours aprés. (*a*)

La dixiéme playe, fut celle *de la mort des premiers nez* (*b*) des Egyptiens; qui furent mis à mort par l'Ange exterminateur la nuit du 14. au 15. de Niſan, qui eſt la même nuit dans laquelle les Hébreux ſortirent de l'Egypte.

Pharaon pendant que la playe des ténébres duroit encore, envoya querir Moïſe & Aaron, & leur dit (*c*) qu'ils pouvoient aller ſacrifier à leur Dieu, à condition qu'ils laiſſeroient dans le pays leurs beſtiaux & leurs troupeaux. Moïſe lui répondit que Dieu n'ayant pas marqué quelles ſortes d'animaux il vouloit qu'on lui ſacrifiât, ils n'en pouvoient laiſſer aucun en Egypte, & qu'ils devoient les mener tous au lieu marqué. Mais Dieu permit que Pharaon endurcît ſon cœur; & il dit à Moïſe: Retirez-vous; ne vous préſentez jamais devant moi; la premiére fois que vous y paroîtrez, je vous ferai mourir. Moïſe ſortit donc, en lui diſant: Je ne verrai plus vôtre face. En effet il ne revint plus au palais, que lorſque le Roi l'y manda, pour lui commander de ſortir promptement de l'Egypte.

Le quatorziéme jour du mois Abib ou Niſan, au ſoir, les Hébreux immolérent l'agneau de la Pâque ou du paſſage du Seigneur, & arroſérent de ſon ſang le deſſus & les deux jambages de leur porte; afin que l'Ange exterminateur paſſant par-devant leurs maiſons, n'y entrât point, & épargnât leurs premiers-nez. Vers le milieu de la nuit, (*d*) le Seigneur frappa de mort tous les premiers-nez des Egyptiens, depuis le premier-né de Pharaon, juſqu'au premier né des eſclaves; il s'éleva un grand cri par toute l'Egypte: en ſorte que Pharaon fit appeller Moïſe & Aaron, & leur dit: Allez promptement faire vos ſacrifices à vôtre Dieu, emmenez vos femmes, vos enfans & vôtre bétail, & en partant, priez pour moi. Les Egyptiens les preſſoient auſſi de ſortir; en ſorte qu'ils ne leur laiſſérent pas le loiſir de faire du pain, & d'y mêler le levain. Ils emportérent de la pâte cruë, & firent en chemin du pain ſans levain, comme ils pûrent. D'où vient que dans la ſuite ils ſe ſervirent de pain ſans levain pendant toute l'octave de la Pâque.

Ils partirent de Rameſſé au nombre de ſix cens mille hommes de pied, ſans compter les femmes, les petits enfans & les étrangers, qui s'étoient joints à eux. Moïſe emporta auſſi les os du Patriarche Joſeph, (*e*) qui avoit demandé qu'on lui fît cette grace, quelque tems avant ſa mort. (*f*) Les Hébreux étant ſortis de Rameſſé, vinrent à Socoth; de Socoth à Ethan;

(*s*) *Exod.* VIII. 21. 24. ערב כבד *Harob Cabad. Vulg. Omne genus muſcarum, ſeu muſca graviſſima, ſeu Colluvies muſcarum:* (*t*) *Exod.* IX. 1. 2. 3. *&c.* דבר כבד מאד 70. Θάνατος μέγας σφόδρα. (*u*) *Exod.* IX. 10. 11. 12. (*x*) *Exod.* IX 17. 18. (*y*) *Exod.* X. 4... 13. (*z*) *Exod.* X. 22. 23. (*a*) *Exod.* XI. XII. (*b*) *Exod.* XII. 23. 29, 30. *&c.* (*c*) *Exod.* X. 23. 24. *& ſeq.*

(*d*) *Exod.* XII. 29. *&c.* (*e*) *Exod.* XIII. 19. (*f*) *Geneſ.* L. 23.

& d'Ethan ils retournérent vers Pihahirot, qui est entre la mer & Magdalum, vis-à-vis Béelséphon. (g) A peine y étoient-ils arrivez, que Pharaon vint avec une puissante armée, pour les y attaquer, & les forcer de retourner en Egypte. Mais le Seigneur mit entre le camp d'Israël, & celui des Egyptiens, une nuée, qui étoit lumineuse du côté des Hébreux, & ténébreuse du côté des Egyptiens. Les Hébreux effrayez du péril où ils étoient, commencérent à murmurer contre Moïse. Mais il les rassûra, leur promettant le secours du Seigneur; & en même-tems le Seigneur ordonna à Moïse d'étendre sa verge sur la mer rouge, d'en séparer les eaux, & de faire passer le peuple au milieu de son lit. Moïse obéït, la mer se sépara, un vent impétueux, qui souffla toute la nuit, en desséchaa le fond; les Hébreux y entrérent, & la passérent heureusement. On peut voir ce que nous avons dit sur l'article de la *Mer Rouge*. Le lieu où ils la passérent, est à deux ou trois lieuës au dessous de sa pointe, ou de son extrémité, à l'endroit nommé *Colsum* ou *Clysma*, dans lequel on a prétendu montrer pendant assez long-tems, les vestiges & les débris des rouës des chariots des Egyptiens. (h)

Les Egyptiens s'étant apperçûs vers le point du jour, que les Hébreux s'en étoient enfuis au travers des eaux séparées, voulurent les y poursuivre, & entrérent aprés eux dans le lit de la mer: mais le Seigneur fit lever un vent, qui ramena ses eaux, qui jusqu'alors étoient demeurées suspenduës aux deux côtez du chemin; en sorte que de toute l'armée de Pharaon, il n'en échappa pas un seul. (i) Le flux rejetta leurs corps sur le bord, & les Israëlites profitérent de leurs armes & de leurs dépoüilles. Alors Moyse chanta au Seigneur un Cantique d'actions de graces; (k) & s'avançant vers Sinaï, ils furent trois jours dans le désert de Sur, où ils ne trouvérent point d'eaux. Le quatriéme campement fut à Mara, où ils ne trouvérent que des eaux améres; ce qui jetta le peuple dans l'impatience & le murmure. Mais Moyse ayant crié au Seigneur; Dieu lui montra un certain bois, qui ayant été jetté dans les eaux, les adoucit, & les rendit potables. De là ils vinrent à Elim, où il y avoit douze fontaines d'eau douce, & soixante & dix palmiers.

Le quinziéme jour du second mois, c'est-à-dire, un mois entier depuis leur sortie d'Egypte, les Hébreux partirent d'Elim, (l) & vinrent au désert de Sin, entre Elim & Sinaï, où le peuple ennuyé de la longueur du chemin, commença à murmurer contre Moyse, en disant: Plût à Dieu que nous fussions morts dans l'Egypte, où nous étions assis sur des marmittes de viandes, & où nous mangions du pain en abondance! Mais le Seigneur parla à Moïse & lui promit qu'il feroit pleuvoir du Ciel une nourriture pour ce peuple. Moïse en donna avis au peuple, & leur dit que le jour du Sabbat cette nourriture ne tomberoit point, & que le jour précédent ils eussent à en amasser le double des autres jours. Le soir même de ce jour-là, le camp d'Israël fut tout couvert de cailles, qui y furent portées par le vent; & le lendemain matin on vit tout autour du camp une espéce de bruine, ou comme de petits grains, de la couleur du bdellium, & de la forme de la coriandre. Le peuple ayant vû cela, se disoit l'un à l'autre: *Man-hu*; c'est-à-dire: Qu'est-ce que cela? Ce qui fit donner à cette nourriture le nom de manne. Ils prirent donc une grande quantité de cailles, & ramassérent de la manne. Mais Moïse leur ordonna de n'en prendre qu'un gomor par tête. Ainsi ils eurent abondamment de quoi se nourrir pendant tout leur voyage; car la manne ne manqua jamais de tomber, si ce n'est le jour du Sabbat, pendant quarante ans, jusqu'à leur entrée dans la Terre promise. Voyez ci-devant l'article *Manne*. Alors Moïse dit à Aaron de remplir un gomor de manne, & de le mettre devant le Seigneur, afin qu'il servît de monument dans les générations à venir.

Du-

(g) *Exod.* XIV. (h) *Paul. Oros. l.* I. *c.* X. *Gregor. Turon. l.* I. *c.* X. *Cosmas Monach. l.* V. *p.* 194. (i) *Exod.* XIV. 28. 29. *&c.* (k) *Exod.* XV. 1. 2. *&c.*

(l) *Exod.* XVI. 1. 2. 3. *&c.*

Du désert de Sin les Hébreux arrivérent à *Daphca*, de là à *Alus*; & enfin à *Raphidim*, où le peuple manquant d'eau, commença à murmurer (*m*) contre Moïse. Mais le Seigneur leur tira de l'eau du rocher d'Horeb, par le ministére de Moïse; & c'est l'eau de ce rocher qui leur servit pendant toute leur marche. En ce tems-là les Amalécites étant venus attaquer les Israëlites, Moyse envoya contre eux Josué avec l'élite de ses troupes; & à l'heure du combat, il se tint avec Aaron & Hur, sur une hauteur, d'où il voyoit le champ de bataille. Pendant qu'il tenoit ses mains élevées en haut, Josué avoit l'avantage; mais aussi-tôt qu'il les abaissoit, les Amalécites reprenoient le dessus. De sorte qu'Aaron & Hur mirent des pierres sous lui, afin qu'il pût s'asseoir; & ils lui soûtinrent les bras, afin qu'il ne se lassât pas. De cette sorte les Amalécites furent entiérement défaits. Et le Seigneur dit à Moïse: Ecrivez cet événement dans un Livre, & avertissez-en Josué; car je détruirai la mémoire d'Amalec de dessous le Ciel.

Le troisiéme jour du troisiéme mois depuis leur sortie d'Egypte, ils arrivérent au pied du mont Sinaï, où ils demeurérent un an entier. (*n*) C'est-là où Dieu leur devoit donner sa Loi, & régler la forme de leur République; c'est-là où Dieu avoit dit à Moyse qu'il viendroit lui offrir des sacrifices aprés la sortie d'Egypte. Moyse donc monta sur la montagne, & Dieu lui dit qu'il étoit disposé à faire alliance avec Israël, & à lui donner sa protection, pourvû que le peuple s'engageât à lui obéïr, & à lui demeurer fidéle. Moyse rapporta aux Hébreux ce que le Seigneur lui avoit dit; & le peuple répondit: Nous ferons tout ce qu'il plaira au Seigneur. Moyse remonta donc sur la montagne, & reporta à Dieu la réponse du peuple. Alors le Seigneur dit à Moyse de descendre, d'ordonner au peuple de se purifier, & de se tenir prêt pour le troisiéme jour; & que dans trois jours, le Seigneur descendroit sur la montagne, pour faire alliance avec eux. En effet le troisiéme jour, Dieu donna des marques de sa présence sur Sinaï, par le feu qui y parut, & par les éclats de tonnerre, & le son de la trompette qu'on y entendit. Dieu ordonna à Moyse de mettre des barriéres au pied de la montagne, afin que nul n'en pût approcher. Puis y étant monté de nouveau. Dieu lui donna la Loi du Décalogue, (*o*) qui comprend le fonds de toute la Religion des Juifs. Voyez ci-devant l'article *Loix*.

Aprés cela Dieu donna à Moyse diverses Loix cérémonielles & de police, contenuës dans les Chapitres XXI. XXII. & XXIII. de l'Exode. Puis étant descendu de la montagne, il exposa au peuple les Loix qu'il venoit de recevoir, & les articles de l'alliance que le Seigneur vouloit faire avec eux. (*p*) Et le peuple ayant répondu qu'il feroit tout ce qu'il plairoit au Seigneur, Moyse érigea un Autel de pierres brutes (*q*) au pied de la montagne, & douze monumens ou douze autres Autels, au nom des douze Tribus d'Israël. Il fit immoler des holocaustes & des hosties pacifiques au Seigneur; & ayant pris le sang de ces victimes, il en répandit la moitié sur l'Autel, & mit l'autre moitié dans des coupes; & aprés avoir lû au peuple les Ordonnances qu'il avoit reçûës du Seigneur, & qu'il avoit écrites dans un Livre, il arrosa tout le peuple avec le sang qui étoit dans ces coupes. Ainsi fut concluë cette alliance si célébre entre le Seigneur & les enfans d'Israël.

Alors le Seigneur dit à Moïse de monter de nouveau sur la montagne avec Josué son serviteur, (*r*) afin qu'il lui donnât le détail des Loix & des Réglemens qu'il vouloit qui s'observassent dans le culte public qu'on lui rendroit dans Israël. Il veut qu'on lui érige un Tabernacle, (*s*) ou une Tente, dans laquelle il recevra les homma-

Pp 3

(*m*) *Exod.* XVII. 1. 2. 3. (*n*) *Exod.* XIX. 1. 2. 3. *&c.*

(*o*) *Exod.* XX. 1. 2. 3. *&c.* (*p*) *Exod.* XXIV. 1. 2. 3. *&c.* (*q*) *Exod.* XX. 25. (*r*) *Exod.* XXIV. 12. ... 18. (*s*) *Exod.* XXV. 1. 2. 3. *&c.* XXVI. XXVII.

hommages, les sacrifices & les adorations des Israëlites. Il donna à Moïse la description de ce Tabernacle, de l'Arche, des Autels, des voiles, du chandelier, & de tous les instrumens qui y devoient servir; des habits des Prêtres, & des ornemens du Grand Prêtre en particulier. (t) Il régla la maniére dont les Prêtres devoient être consacrez, l'ordre, la maniére, la qualité des hosties & des parfums qu'on doit offrir. (u) Il lui désigna Béséléel & Ooliab, qui devoient exécuter tout le travail du Tabernacle. (x) Enfin Dieu lui donna les Tables de la Loi, qui contenoient le Décalogue écrit de la main du Seigneur; (y) & en même tems il lui dit que le peuple qu'il avoit tiré de l'Egypte, avoit bien-tôt oublié ses promesses & ses engagemens, puisqu'il venoit de faire une Idole jettée en fonte, & qu'il avoit rendu ses adorations à un veau d'or. (z) Le Seigneur ajoûta qu'il étoit prêt d'exterminer ce peuple indocile: Mais pour vous, ajoûta-t'il, je vous rendrai pere & Chef d'une grande nation. (a) Moïse se jetta aux pieds du Seigneur, & le conjura d'épargner son peuple. Dieu l'exauça, & le renvoya dans le camp, aprés qu'il eut été sur la montagne quarante jours & quarante nuits sans manger.

Comme il descendoit, Josué entendit le bruit du peuple, qui jettoit de grands cris; & il dit à Moïse: On entend dans le camp comme le cri de personnes qui combattent. Mais Moïse qui sçavoit ce qui étoit arrivé, lui dit: Ce n'est pas là le cri de gens qui s'animent au combat, mais j'entens des cris de joye; & étant arrivez plus prés du camp, & voyant le veau d'or, & les danses du peuple, il jetta par terre & brisa les Tables qu'il portoit; & ayant pris le veau qu'ils avoient fait, il le fit fondre, le réduisit en poudre, & répandit la poudre dans l'eau, dont il donna à boire aux Hébreux. Voyez l'article *Veau d'or*. Moïse fit ensuite une forte réprimande à Aaron de ce qu'il avoit eu la foiblesse de condescendre à la demande du peuple, qui lui avoit demandé des Dieux sensibles & jettez en fonte. Aaron s'excusa le mieux qu'il put. Puis Moïse s'étant mis à la porte du camp, dit: Si quelqu'un est au Seigneur, qu'il se joigne à moi. Et tous les enfans de Lévi s'étant assemblez autour de lui, il leur dit: Voici ce que dit le Seigneur: Que chacun de vous prenne son épée, qu'il aille & revienne d'une porte à l'autre au travers du camp, & que chacun tuë son frere, son ami & son parent. Les enfans de Lévi exécutérent ce qui leur avoit été dit, & il y eut ce jour-là vingt-trois mille hommes de tuez.

Le lendemain Moïse parla au peuple, leur remontra la grandeur de leur péché, & leur dit qu'il alloit remonter sur la montagne, pour voir s'il pourroit leur en obtenir le pardon. Il monta, & supplia le Seigneur de pardonner à son peuple; ou si vous ne le voulez pas faire, ajoûta-t'il, effacez-moi de vôtre livre. Le Seigneur lui répondit qu'il n'effaceroit de son livre que celui qui l'auroit offensé, qu'il vouloit bien ne pas abandonner son peuple, qu'il lui donneroit son Ange pour le conduire dans le pays qu'il lui avoit promis; mais que le crime qu'il avoit commis, ne demeureroit pas impuni, qu'il sçauroit le châtier au jour de sa vengeance; & que pour lui, il n'iroit pas avec eux, qu'il se contenteroit d'y envoyer son Ange. (b)

Moïse ayant rapporté ces paroles aux Israëtes, il en furent fort affligez, & s'humiliérent devant le Seigneur; ils quittérent leurs ornemens au pied du mont Horeb. Et Moïse pour marquer encore davantage l'indignation de Dieu, transporta hors du camp le Tabernacle, où le Seigneur avoit accoûtumé de lui parler face à face, & de lui donner ses ordres. Moïse ne cessant d'insister auprés de lui, & de le prier de conduire lui-même son peuple dans la Terre promise, il se laissa enfin fléchir, & promit de ne le point abandonner. Alors le Législateur lui demanda une seconde grace, qui étoit qu'il lui fit voir sa gloire. Le Seigneur lui répondit qu'il ne pouvoit lui faire voir sa face; car nul homme vivant n'en pourroit supporter la vûë; mais qu'il passeroit devant l'ouverture d'un ro-

(t) *Exod.* XXVIII. (u) *Exod.* XXIX. XXX. (x) *Exod.* XXXI. (y) *Exod.* XXXI. 18. (z) *Exod.* XXXII. 7. 8. 9. *&c.* (a) *Exod.* XXXII. 1. 2. 3. *&c.*

(b) *Exod.* XXXIII. 1. 2. 3.

rocher, où Moyse se seroit mis, & qu'il le verroit par derriére & en passant.

Moyse monta ensuite sur la montagne, portant de nouvelles tables de pierre, qu'il avoit préparées. (c) Dieu lui manifesta sa gloire, ainsi qu'il le lui avoit promis. Il lui donna de nouveau le Décalogue, & divers autres préceptes; & aprés quarante jours & quarante nuits, il descendit de la montagne, portant les deux Tables du Témoignage; & il ne sçavoit pas que son visage jettoit des rayons de lumiére, (d) qui lui étoient restez de l'entretien qu'il avoit eu avec le Seigneur. Aaron & les enfans d'Israël le voyant en cet état, n'osoient s'approcher de lui: mais Moyse les rassûra, leur parla; & aprés qu'il eut achevé son discours, il mit un voile sur son visage, afin qu'on lui pût parler avec plus de liberté. Alors il commença à exécuter ce que le Seigneur lui avoit ordonné touchant le Tabernacle du Témoignage. Il fit publier dans le camp que quiconque auroit des métaux précieux, ou des pierreries, des fils, ou des laines, ou des fourures, ou des bois précieux propres à l'ouvrage du Tabernacle, pourroit en faire son offrande au Seigneur. (e) Les Israëlites animez d'un saint zéle, apportérent à l'envi tout ce qu'ils avoient de propre à ce dessein; en sorte que Béséléel & Ooliab furent obligez de dire à Moyse que le peuple offroit plus qu'il ne falloit, (f) & qu'il devoit faire publier par des hérauts dans le camp, que nul n'eût à rien apporter davantage.

Outre ce que chacun offrit volontairement, le Seigneur ordonna que chaque Israëlite fourniroit un demi-sicle, ou seize sols, deux deniers, & un peu plus, par tête; & afin que cette contribution se fit avec plus d'ordre, il fit faire un dénombrement (g) de tout Israël, depuis l'âge de vingt ans, & au dessous; & il s'en trouva six cens trois mille cinq cens cinquante, qui ayant payé chacun un demi-sicle, il en résulta une somme de cent talents d'argent, & mille sept cens soixante & quinze sicles. Les cent talents d'argent font quatre cens quatre-vingt six mille sept cens dix-huit livres quinze sols; & les mille sept cens soixante & quinze sicles font vingt-sept mille six cens soixante & dix livres cinq sols, & quelques deniers. On travailla six mois entiers à l'ouvrage du Tabernacle; sçavoir, depuis le sixiéme mois de l'année sainte, & aprés la sortie d'Egypte, de l'an du Monde 2513. jusqu'au premier jour du premier mois de l'année suivante 2514. avant J. C. 1486. avant l'Ere vulgaire 1490. Ce premier de Nisan, qui répondoit au 21. Avril, selon Usérius, le Tabernacle de l'Alliance fut dressé, & la gloire du Seigneur le remplit. (h) Le 14. du même mois, les Israëlites firent la seconde Pâque depuis leur sortie d'Egypte; (i) & vers le même tems, Moyse publia les Loix qui sont comprises dans les sept premiers Chapitres du Lévitique. Il consacra Aaron & ses fils, & oignit & dédia le Tabernacle, tous ses vases, & tout ce qui lui appartenoit.

Le premier jour du second mois de la même année, Moyse fit un second dénombrement du peuple, dans lequel les Lévites furent comptez à part, & destinez au service du Tabernacle. Moyse régla leurs fonctions, & les charges qu'ils devoient porter dans les marches du désert. (k) L'on régla aussi l'ordre que les Tribus devoient tenir dans les campemens & dans les marches, afin que dans une telle multitude, il n'y eût point de confusion. (l) Les Princes des Tribus firent chacun leur offrande au Tabernacle, chacun à son rang & à son jour, pendant les douze jours (m) que dura la consécration & la dédicace de ce saint Lieu. Enfin Moïse fit vers le même tems, plusieurs Ordonnances qui regardoient la pureté que l'on devoit apporter aux choses saintes, les soüillures que l'on devoit éviter, & la maniére dont on devoit s'approcher du Tabernacle.

Sur

(c) *Exod.* XXXIV. 1. 2. 3. &c. (d) A la lettre: *Quod cornuta esset facies sua*, que son visage avoit des cornes. Mais les Interprêtes l'entendent des rayons de gloire qui brilloient sur son visage. (e) *Exod.* XXXV. XXXVI. XXXVII. &c. (f) *Exod.* XXXVI. 5. 6. 7. (g) *Exod.* XXX. 11. 12. XXXVIII. 25. 26.

(h) *Exod.* XL. 2. 17. 34. (i) *Num.* IX. 1... 14. (k) *Num.* I. 1. 2. &c. III. 3... 34... 51. VIII. 5... 26. (l) *Num.* II. 1. 2. 3. &c. (m) *Num.* VIII. 1. 2... 83.

Sur la fin de l'année que le peuple passa au pied du mont Sinaï, Jéthro beau-pere de Moïse, lui amena dans le camp sa femme Séphora & ses deux fils Gersom & Eliézer. (*n*) Moïse le reçut avec tout l'honneur possible; & à sa persuasion, il changea l'ordre qu'il avoit établi pour la reddition de la Justice. Il établit des Juges subalternes, qui le soulageoient dans le Jugement des differends, en jugeant les Causes de moindre conséquence, & en lui renvoyant celles qui étoient d'une plus difficile discussion. Peu de tems aprés, la colomne de nuée qui conduisoit les Israëlites, s'étant élevée, ils décampérent de Sinaï, pour aller vers Pharan. Moïse ne nous dit les noms que de deux campemens, entre Sinaï & Cadés; sçavoir, *Tabéera*, c'est-à-dire, Embrasement, & *Kiberoth-hattaubah*, c'est-à-dire, les Sépulcres de Concupiscence. Nous avons parlé de tous ces campemens chacun sous son article particulier.

Ce fut à l'occasion de l'arrivée de Séphora au camp qu'Aaron & Marie sa sœur parlérent contre Moïse, (*o*) à cause de sa femme, qui étoit Ethiopienne, (*p*) en disant: Le Seigneur n'a-t'il parlé que par le seul Moïse? Nous ne a-t'il pas aussi parlé comme à lui? Nous ne sçavons pas le détail de cette dispute, ni la cause qui la fit naître: mais l'Ecriture nous dit que le Seigneur prit la défense de Moïse, qui étoit le plus doux de tous les hommes; & qu'étant descendu dans la colomne de nuée, il parla à Marie & à Aaron à la porte du Tabernacle, & leur dit: S'il se trouve parmi vous un Prophéte, je lui apparoîtrai en vision, ou je lui parlerai en songe. Mais il n'en est pas ainsi de Moïse mon serviteur. Je lui parle bouche à bouche, & il voit le Seigneur clairement & sans énigmes. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre lui? En même tems la colomne de nuée se retira, & Marie parut toute couverte de lépre. Aaron l'ayant vûë en cet état, eut recours à la clémence de Moïse, qui cria aussi-tôt au Seigneur. Mais le Seigneur lui dit: Si son pere lui avoit craché au visage, ne seroit-elle pas obligée de demeurer au moins sept jours chargée de confusion? Qu'elle demeure donc hors du camp pendant sept jours; & aprés cela, on la fera revenir. Voyez *Marie*.

On ignore si ce fut avant, ou aprés l'arrivée des Hébreux à Cadés-barné, qu'arriva la sédition de Coré, Dathan & Abiron. (*q*) Nous la placerons ici, pour raconter aprés sans interruption, ce qui arriva aprés le campement de Cadés-barné. Coré étoit de la Tribu de Lévi, aussi-bien que Moyse & Aaron. Dathan, Abiron & Hon étoient de celle de Ruben. Mécontens de ce que Moyse & Aaron partageoient entre eux deux tous les honneurs de la République, ils s'élevérent contre eux avec deux cens cinquante hommes des premiers du peuple. Ils dirent à Moyse: Qu'il vous suffise que tout le peuple est un peuple de Saints; pourquoi vous élevez-vous sur le peuple du Seigneur? Moyse ayant oüi cela, se prosterna le visage contre terre, & leur dit: Demain au matin le Seigneur fera connoître qui sont ceux qui sont à lui. Que chacun de vous prenne son encensoir, & se présente demain devant le Seigneur; & le Seigneur fera voir qui sont ceux qu'il a choisis. Quant à Dathan & Abiron, Moyse les avant envoyé chercher, ils répondirent: Nous n'irons point. N'est-ce pas assez que vous nous ayez tirez d'une terre où couloient des ruisseaux de lait & de miel, pour nous faire périr dans ce désert? Voulez-vous encore nous arracher les yeux? Nous n'irons point.

Le lendemain Moïse ayant assemblé tout le peuple à l'entrée du Tabernacle, la gloire du Seigneur apparut; & le Seigneur dit à Moyse & à Aaron: Séparez-vous du milieu de cette assemblée, afin que je les extermine tout d'un coup. Moyse & Aaron s'étant jettez le visage contre terre, lui dirent: Seigneur Dieu, vôtre colére

(*n*) *Exod.* XVIII. 1. 2. *&c. Deut.* I. 9. . . . . 18. *Num.* X. 29. An du Monde 2514. avant J. C. 1486. avant l'Ere vulg. 1490. (*o*) *Num.* XII. 1. 2. 3. *&c.*
(*p*) La plûpart croyent qu'il veut parler de Séphora, qui étoit à la vérité Madianite, mais ce pays étoit fort voisin de celui que les Hébreux appellent *Chus*, ou Ethiopie. D'autres veulent qu'il parle de *Tharbis* fille du Roi d'Ethiopie, que Moïse épousa aprés la prise de Méroë, selon Joseph Antiq. l. 2. c. 5. Voyez ci-devant.

(*q*) *Num.* XVI. 1. 2. 3.

colére éclattera-t-elle contre tous, pour le péché d'un seul? Et le Seigneur leur dit: Que tout le peuple se sépare des tentes de Coré, de Dathan & d'Abiron. Le peuple s'étant retiré, Moïse dit: Si ces gens-ci meurent d'une mort ordinaire, ce n'est point le Seigneur qui m'a envoyé: mais si la terre s'ouvre pour les engloutir, vous connoîtrez qu'il ont blasphémé contre le Seigneur. Aussi-tôt qu'il eut cessé de parler, la terre s'ouvrit sous leurs pieds & ils furent engloutis avec leurs tentes & tout ce qu'ils avoient. En même-tems un feu sortit du Seigneur, fit mourir les deux cens cinquante hommes du parti de Coré, qui étoient là avec leurs encensoirs. Alors Moïse fit prendre tous ces encensoirs, qui étoient de cuivre, & les ayant réduits en lames, les fit attacher à l'Autel des Holocaustes, afin d'y servir de monument de ce qui étoit arrivé. Le lendemain le peuple commença à murmurer contre Moïse, à cause de la mort de tant d'hommes. Mais le Seigneur fit soudain sortir un feu, qui prit dans le camp, & qui l'auroit consumé entiérement, si Moïse n'y eût promptement envoyé Aaron avec son encensoir. Ce Grand-Prêtre se mettant entre les vivans & les morts, offrit l'encens, & pria le Seigneur; & la playe cessa. Il y eut dans cette occasion quatorze mille sept cens hommes de brûlez, sans ceux qui étoient péris dans la sédition de Coré. Aprés cela, le Seigneur confirma encore le Sacerdoce à Aaron, par le moyen de sa verge qui fleurit; (r) comme on le peut voir dans l'article d'Aaron.

Des *Sépulcres de Concupiscence*, le peuple alla à Hazéroth, & de là à Cadés-barné, (ſ) où il demeura assez long-tems. Alors Moïse envoya par l'ordre de Dieu, & avec l'agrément du peuple douze hommes choisis, pour faire la visite de la Terre de Chanaan. Ces hommes furent quarante jours à leur voyage. A leur retour, il rapportérent des fruits d'une grosseur & d'une beauté toutes extraordinaires; entr'autres, un raisin si gros, qu'ils le portoient à deux. Etant arrivez au camp, ils déclarérent qu'à la vérité le pays qu'ils avoient vû, étoit d'une beauté & d'une fertilité admirables; mais qu'il étoit rempli de villes trés-fortes, & peuplé d'hommes d'une taille gigantesque; & qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils en pussent faire la conquête. A ces mots, tout le peuple se mutina. Josué & Caleb, qui avoient été du nombre des envoyez, s'opposérent inutilement au torrent de la multitude. Elle vouloit s'en retourner en Egypte. Le Seigneur en colére menaça de faire périr tout le peuple. Moïse l'appaisa par ses priéres: mais il ne put empêcher que Dieu ne condamnât tous ces murmurateurs, depuis l'âge de vingt ans & au-dessus, à mourir dans le désert. Les dix envoyez auteurs du murmure, furent punis d'une mort subite: mais Josué & Caleb furent conservez, & Dieu leur promit qu'ils seroient les seuls de toute cette multitude, qui entreroient dans la Terre promise.

Le peuple ayant voulu, contre l'ordre de Moïse, forcer les passages pour entrer dans la Terre de Chanaan, (t) fut repoussé par les Amalécites & par les Chananéens. Aprés avoir demeuré assez long-tems à Cadés, ils en décampérent, & retournérent en arriére vers la mer rouge, à Aziongaber. Moyse compte ces dix-huit campemens entre Cadés & Aziongaber: (u) 1. Rethma. 2. Remnompharez. 3. Lebna. 4. Ressa. 5. Céélata. 6. Le Mont Sépher. 7. Arada. 8. Maceloth. 9. Tahat. 10. Tharé. 11. Methca. 12. Hesmona. 13. Moséroth. 14. Bené-Jacan. 15. Gadgad. 16. Jéthébata. 17. Hébrona. 18. Asiongaber. On peut voir tous ces campemens chacun dans son article. D'Asiongaber ils revinrent à Cadés, peut-être par le même chemin. Ils furent trente-huit ans à ce voyage. Etant à Cadés, Marie sœur de Moïse, y mourut. (x) Dans le même campement le peuple étant tombé dans le murmure, à cause qu'il manquoit d'eau, (y) Moïse & Aa-

(r) *Num.* XVII. (ſ) *Num.* XXXII. 8. 9. *Deut.* I. 22. 23. *Num.* XIII. 1. 2.

(t) *Num.* XIV. 40... 45. *Deut.* I. 40. 45... (u) *Num.* XXXIII. 18. 19. *&c.* (x) *Num.* XXI. 1. An du M. 2552. avant J. C. 1448. avant l'Ere vulg. 1452. (y) *Num.* XX. 2...23.

Aaron leur en firent ſortir d'un rocher. Mais parce qu'ils témoignérent quelque défiance, le Seigneur les condamna à mourir dans le déſert, ſans avoir la conſolation d'entrer dans la Terre promiſe. Ce qui fut cauſe que l'on donna à ce campement le nom de *Mériba*, ou *les Eaux de Contradiction*.

Alors Moïſe envoya des Ambaſſadeurs aux Rois d'Edom & de Moab, (z) pour les prier de permettre au peuple le paſſage par leurs terres : mais ils le refuſérent, & menacérent de venir en armes pour s'y oppoſer ; ce qui obligea les Iſraëlites de faire un détour dans le déſert, pour ne pas entrer dans le pays de ces peuples, que le Seigneur ne vouloit pas qu'ils attaquaſſent. Ils allérent au mont *Hor*, où Aaron mourut âgé de cent vingt-trois ans. (*a*) De là ils allérent à *Salmona*, (*b*) où l'on croit que Moïſe érigea le ſerpent d'airain, pour guérir ceux qui étoient mordus par des ſerpens aîlez, (*c*) qui vinrent fondre ſur leur camp. Voyez *Serpent d'airain*, ou *Serpens*. De Salmona ils allérent à *Phunon*; de Phunon, à *Oboth*; de là, à *Jé-abarim*; puis au *torrent de Zared*; de là, *aux hauteurs du torrent d'Arnon*, à *Mathana*, à *Nahaliel*, *à Dibongad*, à *Helmon deblataïm*, au *mont Phaſga*, au *déſert de Kédémoth*. De là ils envoyérent des Ambaſſadeurs à Séhon Roi des Amorrhéens, pour lui demander paſſage ſur ſes terres. Mais l'ayant refuſé, Moïſe lui livra la bataille, le vainquit, & prit tout ſon pays. (*d*) Quelque tems aprés, Og Roi de Baſan, marcha contre Moïſe, & lui livra la bataille, qu'il perdit; (*e*) & Moïſe ſe rendit maître de tout le pays qui lui obéïſſoit.

Moïſe vint enſuite camper dans les plaines de Moab, à Séthim, (*f*) où les Iſraëlites demeurérent juſqu'à ce qu'ils en ſortirent pour paſſer le Jourdain, ſous la conduite de Joſué. Pendant qu'ils étoient dans ce campement, Balac Roi de Moab, envoya querir le Devin Balaam, pour maudire les Iſraëlites. Le Devin leur ayant, contre ſon intention, donné des bénédictions, au lieu de malédictions, lui inſpira à la fin un conſeil pernicieux, qui fut de les faire tomber dans l'idolâtrie & dans la fornication, en envoyant dans leur camp des filles de Moab. Ce mauvais conſeil fut ſuivi. Mais Moïſe en arrêta les ſuites & les mauvais effets, en faiſant mourir ceux qui s'étoient abandonnez au culte de Béelphégor ; (*g*) & le Seigneur en fit mourir ce jour-là juſqu'à vingt-trois mille, (*h*) outre mille autres que l'on avoit exécutez par la Sentence des Juges. Ce fut dans cette occaſion que Phinées fils du Grand-Prêtre Eléazar, ſignala ſon zéle pour le Seigneur. Voyez *Phinées*.

Aprés cela, le Seigneur ordonna à Moïſe de faire la guerre aux Madianites, qui avoient envoyé leurs filles avec celles de Moab, pour engager les Iſraëlites dans le crime. Phinées fut choiſi pour Chef de cette expédition. Moïſe lui donna douze mille hommes de troupes choiſies. Il défit les Madianites, tua tous les mâles qu'il trouva dans leur pays, fit mourir cinq de leurs Princes, avec le méchant Devin Balaam, qui étoit la premiére cauſe de tout le mal. (*i*) Voyez *Balaam*. Les Tribus de Ruben, de Gad & la demi-Tribu de Manaſſé ayant demandé à Moïſe qu'il leur accordât pour leur partage les terres qu'il avoit conquiſes ſur les Amorrhéens, Moïſe les leur donna, (*k*) à condition qu'ils viendroient avec leurs freres au-delà du Jourdain, pour leur aider à faire la conquête des pays poſſédez par les Chananéens.

Le premier jour de l'onziéme mois de la quarantiéme année aprés la ſortie d'Egypte, (*l*) Moïſe étant dans les campagnes de Moab, & ſçachant qu'il ne paſſeroit pas le Jourdain, &

(z) *Num.* XX. 14. *&c.* *Deut.* II. 4. 5. 6. *&c.* *Judic.* XI. 17. *&c.* (*a*) *Num.* XX. 23. 24. An du Monde 2552. avant J. C. 1448. avant l'Ere vulg. 1452. Il mourut le premier jour du cinquiéme mois de la quarantiéme année de la ſortie d'Egypte. *Num.* XXXIII. 38. (*b*) *Num.* XXXIII. 4. (*c*) *Num.* XXI. 6. (*d*) *Num.* XXI. 21... 31. *Deut.* II. 24... 36. *&c.* (*e*) *Deut.* III. 1... 12. *Num.* XXI. 33... 35. (*f*) *Num.* XXXIII. 48. 49.

(*g*) 1. *Cor.* X. 8. (*h*) *Num.* XXV. 4. 5. 9. (*i*) *Num.* XXIV. 25. (*k*) *Num.* XXXII. *Deut.* III. 12. XXXI. 1... 8. (*l*) *Deut.* I. & dans les Chap. ſuiv. juſqu'au XXVII. An du Monde 2552. avant J. C. 1448. avant l'Ere vulg. 1452.

& que sa dernière heure n'étoit pas éloignée, fit un long discours au peuple, qui est comme la récapitulation de tout ce qu'il avoit fait, & de tout ce qui étoit arrivé depuis la sortie d'Egypte. Il y répéta certaines Loix, renouvella avec les Anciens d'Israël l'alliance qu'ils avoient faite avec le Seigneur; leur proposa les biens qui seront la récompense des Israëlites fidéles, & les maux dont seront punis les prévaricateurs; mit entre les mains des Prêtres & des Anciens du peuple, une Copie de la Loi, avec ordre d'en faire la lecture solemnellement dans l'assemblée générale de la nation, toutes les septiémes années. Enfin il composa un excellent Cantique, qui est comme une prophétie de ce qui devoit arriver à Israël. (*m*) Il invective contre leurs infidélitez futures, & les menace de tous les maux qui leur sont arrivez dans suite des siécles. Enfin un peu avant sa mort, (*n*) il donna à chacune des Tribus une bénédiction particuliére, dans laquelle il mêle diverses prédictions prophétiques. La Tribu de Siméon ne s'y trouve pas mentionnée, pour des raisons qui nous sont inconnuës.

Enfin le Seigneur ordonna à Moïse au commencement du douziéme mois, de monter sur le mont Nébo, (*o*) d'où il lui fit voir tout le pays de deçà & de delà le Jourdain, & il lui dit: Voilà le pays que j'ai promis à vos peres. *Vous le verrez; mais vous n'y entrerez point. Moïse serviteur du Seigneur, mourut dans ce lieu de la terre de Moab, selon l'ordre du Seigneur; & il le fit enterrer dans la vallée du pays de Moab, vis-à-vis Phogor.; & nul homme jusqu'aujourd'hui n'a connu le lieu où il a été enseveli. Il avoit six vingt ans, lorsqu'il mourut. Sa vûë ne baissa point, & ses dents ne furent pas ébranlées. Les enfans d'Israël le pleurérent dans la plaine de Moab pendant trente jours.* Voici ce que l'Ecriture nous apprend de la mort de Moïse. Elle ajoûte: *Il ne s'éleva plus dans Israël de Prophéte semblable à lui, que le Seigneur connût face à face, ni qui ait fait des miracles; comme le Seigneur en fit par Moïse dans l'Egypte; ni qui ait agi avec tant de pouvoir, ni qui ait fait des œuvres aussi merveilleuses qu'il en a fait aux yeux de tout Israël.*

(*m*) *Deut.* XXXII. (*n*) *Deut.* XXXIII. (*o*) *Deut.* XXXIV. 1. 2. 3.

Toute l'Ecriture est remplie des éloges de ce grand Homme; & voici comme en parle Jesus fils de Sirach, Auteur de l'Ecclésiasti que: „ (*p*) Moïse a été aimé de Dieu & des hommes, & sa mémoire est en bénédiction. Le „ Seigneur lui a donné une gloire égale à celle „ des Saints; il l'a rendu grand & redoutable „ à ses ennemis, & il a fait cesser les prodiges „ par ses paroles, (lorsque dans l'Egypte il a, pour ainsi dire, arrêté le bras de Dieu, arrêtant le cours des dix playes, lorsqu'il l'a jugé „ à propos.) Dieu l'a élevé en honneur devant „ les Rois; il lui a prescrit ses Ordonnances „ devant son peuple, & lui a fait voir sa gloi„ re; il lui a donné les dons de la foi & de la „ douceur, & l'a choisi d'entre les hommes. „ Dieu l'a écouté, & l'a fait entrer dans la „ nuée; il lui a donné ses préceptes devant „ tout son peuple, & la Loi de vie & de scien„ ce pour apprendre son alliance à Jacob, & „ ses Ordonnances à Israël.

Moïse est le plus ancien Auteur dont il nous reste des Ouvrages authentiques. Il nous a laissé le Pentateuque, c'est-à-dire, les cinq premiers Livres de l'ancien Testament, qui sont la Génése, l'Exode, le Lévitique, les Nombres & le Deutéronome; dont nous avons parlé sous leurs titres. Ces Livres apparemment n'étoient pas séparez au commencement, comme ils le sont aujourd'hui. Moïse n'avoit composé qu'un seul Ouvrage, dont les Loix étoient comme le corps, & la Génése comme la Préface. Dans la suite on les a partagez pour la facilité des Lecteurs. Ces Livres sont reconnus pour inspirez & authentiques d'un commun consentement, par les Juifs & par toutes les Eglises Chrétiennes, même celles qui sont séparées de la communion de l'Eglise Romaine. On a formé quelques difficultez sur l'Auteur de ces Livres, parce que l'on y a remarqué quelques traits & quelques termes,

(*p*) *Eccli.* XLV. 1. 2. 3. &c.

mes, qui ne paroiſſent pas convenir à Moïſe. Et il faut avoüer que l'on y a fait en effet quelques légéres additions : mais ces additions n'y changent rien pour le ſens ; elles n'y ſont miſes que pour un plus grand éclairciſſement ; & ce ſeroit outrer la matiére, que d'en conclure que Moïſe n'en eſt point le premier Auteur.

Outre le Pentateuque, les Juifs attribuënt auſſi à Moïſe onze Pſeaumes.

1. Sçavoir, le LXXXIX. *Domine, refufugium factus es nobis, &c.*

2. Le XC. qui commence par : *Qui habitat in adjutorio Altiſſimi, &c.*

3. Le XCI. *Bonum eſt confiteri Domino, &c.*

4. Le XCII. *Dominus regnavit, decorem indutus eſt, &c.*

5. Le XCIII. *Deus ultionum Dominus, &c.*

6. Le XCIV. *Venite exultemus Domino, &c.*

7. Le XCV. *Cantate Domino canticum novum ; cantate Domino, omnis terra.*

8. Le XCVI. *Dominus regnavit, exultet terra, &c.*

9. Le XCVII. *Cantate Domino canticum novum, quia mirabilia fecit, &c.*

10. Le XCVIII. *Dominus regnavit : iraſcantur populi, &c.*

11. Le XCIX. *Jubilate Deo, omnis terra ; ſervite Domino in lætitia, &c.*

Mais on n'a aucune bonne preuve que ces Pſeaumes ſoient veritablement de Moïſe. La preuve tirée du titre du Pſeaume 89. qui porte : *Oratio Moyſi hominis Dei*, que l'on veut qui s'étende ſur les dix Pſeaumes ſuivans, ne ſuffit pas pour les attribuer à ce Légiſlateur. On ſçait que la plûpart des titres des Pſeaumes ne ſont pas originaux, ni bien anciens ; qu'il y en a même de mal placez. De plus on trouve dans ces Pſeaumes des noms de perſonnes, & d'autres caractéres qui ne conviennent point à Moïſe. Nous croyons avec d'habiles Interprétes, que le nom de Moïſe marque peut-être que ces Pſeaumes furent compoſez par quelques Lévites deſcendans de Moïſe ; ou qu'ayant été écrits par quelque Prophéte, ils furent donnez à chanter à la bande des Muſiciens de la race de Moïſe. Voyez nôtre Préface ſur le Pſeaume 89.

Quelques Anciens (q) ont crû que Moïſe avoit compoſé le Livre de Job. Origénes (r) prétend qu'il le traduiſit ſimplement de Syriaque en Hébreu. Mais ce ſentiment n'eſt recû ni des Juifs, ni des Chrétiens ; & s'il étoit vraiment de Moïſe, les Juifs l'auroient-ils ſéparé du Pentateuque ? On cite auſſi *une Apocalypſe* ou *Révélation de Moïſe, une petite Génése, une Aſcenſion de Moïſe, une Aſſomption de Moïſe, le Teſtament de Moïſe, les Livres myſtérieux de Moïſe*, qui ſont citez par quelques Anciens, & dont on trouve des paſſages dans leurs Ouvrages. On croit que ſaint Paul a tiré de l'Apocalypſe de Moïſe ces mots : (s) *Dans Jeſus-Chriſt ni la circonciſion, ni l'incirconciſion ne ſervent de rien ; mais la foi qui eſt animée par la charité.* Et encore : *En Jeſus-Chriſt la circonciſion ne ſert de rien, ni l'incirconciſion ; mais l'être nouveau que Dieu crée en nous.* On veut auſſi que ce que ſaint Jude (t) a dit du combat de ſaint Michel contre le Dragon, à l'occaſion du corps de Moïſe, eſt tiré de l'Aſſomption de Moïſe. On peut voir ſur ces Livres apocryphes le Recüeil de M. Fabricius ſur les Livres apocryphes de l'ancien Teſtament.

A l'égard de la mort & de la ſépulture de Moïſe, on forme ſur cela de grandes difficultez. L'Ecriture (u) dit expreſſément qu'il eſt mort, ſuivant l'ordre de Dieu. Mais comme l'Hébreu porte à la lettre, *ſur la bouche du Seigneur*, les Rabbins ſe ſont imaginez que le Seigneur avoit tiré ſon ame, par un baiſer qu'il lui donna. On peut voir ce ſentiment exprimé fort au long dans les Livres que M. Gaulmin a publiez en Hébreu & en Latin, ſous le titre de *Petirath Moſé*. D'autres ont ſoutenu qu'il n'étoit pas mort ; & d'autres, ſans nier ſa mort, ont prétendu qu'il avoit été tranſporté au Ciel. (x) *Nos Maîtres nous ont enſei-*

(q) *Pſeudo-Origen. in Job. à Perionto edit.* (r) *Origen. in Job. p.277.* (s) *Galat. V. 6. & VI. 15.* (t) *Judæ V. 9. 10.* (u) *Deut. ult. 5. 6.* (x) *Maimonid. Præfat. in Thalmud. En Iſraël. part. 2. p. 39.*

enseigné, dit Maimonides, *que Moïse nôtre Maître n'est pas mort, mais qu'il est monté au Ciel, & qu'il sert Dieu dans l'éternité.* Joseph (*y*) dit qu'il disparut, mais que lui-même a écrit sa propre mort, de peur que les Juifs éblouïs de l'éclat de sa vertu, ne crussent qu'il étoit allé vers la Divinité. Et comme personne n'a sçû où étoit son tombeau, & qu'il parut avec Elie dans la Transfiguration de Jesus-Christ; & qu'enfin saint Jude dit qu'il y eut une dispute entre le Démon & saint Michel, sur le sujet de son corps, on en a inferé ou qu'il n'étoit point mort, ou qu'il étoit monté au Ciel en corps & en ame. On peut voir sur la mort de Moïse la Dissertation que nous avons mise à la tête de nôtre dernier Tome sur le nouveau Testament. Et à l'égard de son tombeau, que l'on prétendit avoir trouvé en l'an 1655. on peut voir la même Dissertation, p. LXXX. LXXXI. & Hornius Histoire Ecclésiastique, n. 74. & Basnage Continuation de Joseph, tom. 4. l. *6*. c. 17. art. 13. Edit. Paris. enfin Bartolocci *Bibl. Rabinica*, t. 3. p. 513. & 928.

Les Rabbins (*z*) dans le récit qu'ils font de la vie de Moïse, ne se contentent pas des merveilles que l'Ecriture en raconte; ils enchérissent encore beaucoup sur cela. Ils disent, par exemple, qu'il nâquit circoncis; que la fille de Pharaon qui le trouva sur le bord du Nil, étoit lépreuse, & qu'aussi-tôt qu'elle eut touché le coffre où étoit cet enfant, elle fut guérie de sa lépre. Bathia, c'est ainsi qu'ils appellent cette Princesse, ayant porté Moïse âgé de trois ans, à Pharaon, il prit la couronne du Roi, & se la mit sur la tête. Balaam fameux Devin, connu dans l'Ecriture, étant alors à la Cour, conseilla de faire mourir cet enfant. Mais les Magiciens de Pharaon voulant essayer si Moïse avoit fait cela avec connoissance, ou simplement par hasard, mirent devant lui des diamans & des charbons de feu. Moïse portoit sa main aux diamans; mais l'Ange Gabriel lui retira la main, & la lui fit porter aux charbons de feu. Il les mit sur sa langue, & se brûla; ce qui le fit bégayer le reste de sa vie. Cette action fut cause qu'on lui sauva la vie. Lorsque le meurtre qu'il avoit fait d'un Egyptien, fut connu de Pharaon, il le condamna à perdre la tête: mais Dieu permit que son coû devînt aussi dur qu'une colomne de marbre, & le contre-coup du sabre tua le bourreau. Moïse s'enfuit, & personne ne put l'arrêter, Pharaon étant devenu muet sur l'heure, & les autres assistans de même sourds, ou muets, ou aveugles.

Moïse se retira chez Korkon Roi d'Ethiopie, qui étoit alors en Arménie. Balaam s'étant aussi trouvé en Ethiopie, souleva le peuple contre son Prince. Moïse prit la défense de Korkon. Il se mit à la téte de l'armée, assiégea Balaam dans la Capitale d'Ethiopie. Ce Magicien pour rendre l'approche de la ville plus difficile, mit tout autour une infinité de serpens: Moïse enchanta les serpens, & se rendit maître de la ville. Il épousa la Reine veuve du Roi, qui étoit mort pendant la guerre, & regna quarante ans en Ethiopie. La Reine se plaignit que Moïse ne la traitoit pas comme sa femme: le peuple se mutina; & Moïse fut contraint de se retirer chez Jéthro, où il trouva une fameuse verge, que Dieu avoit d'abord créée pour Adam. Elle passa ensuite à Abraham; puis aux Rois d'Egypte, à qui Jéthro la prit, lorsqu'il se retira de leur Cour. Il la planta dans son jardin & promit sa fille à celui qui la pourroit arracher. Le nom de Dieu étoit gravé sur cette verge; & c'est ce qui la rendoit miraculeuse. Il épousa Séphora, qui lui donna bien-tôt un fils. Mais Jéthro ayant stipulé que son premier enfant mâle ne seroit point circoncis, Dieu envoya aussi-tôt deux Anges, qui engloutirent Moïse, en sorte qu'il n'en resta que les pieds: mais aussi-tôt que Séphora eut donné la circoncision à son fils, Moïse fut garanti de ce danger.

(*y*) *Joseph. Antiq. l. 4. c. ult.* Γέγραφε δὲ αὐτὸν ἐν ταῖς ἱεραῖς βίβλοις τεθνεῶτα, δείσας μὴ δι' ὑπερβολὴν τῆς περὶ αὐτὸν ἀρετῆς πρὸς τὸ θεῖον αὐτὸν ἀναχωρῆσαι τολμήσωσι εἰπεῖν. (*z*) Voyez Bartolocci bibliot. Rabb. t. 1. p. 348. 351. tom. 3. p. 529. 531. & Basnage hist. des Juifs, t. 4. l. 6. c. 16. 17. Edit. de Paris.

Les Juifs racontent cent merveilles de la maniére dont Moïse reçût la Loi. Ce n'est pas assez dire, selon eux, qu'il monta sur le mont Sinaï; ils veulent qu'il soit monté au Ciel, & qu'étant arrivé au sommet de Sinaï, une nuée l'enleva & le porta dans le Ciel. Il rencontra sur sa route l'Ange Kémuël, Chef de douze mille Anges, qui voulut se joindre à lui: mais en prononçant le nom de Dieu, composé de douze lettres, il le fit fuir à douze mille stades de là. Continuant son chemin, il trouva l'Ange Adarniël, qui lui fit grand peur; car cet Ange avoit une voix terrible, qu'il fit retentir dans les deux cens mille sphéres environnées d'un feu blanc. Moïse effrayé, vouloit s'enfuir; mais le Seigneur le rassûra; & en prononçant le nom de Dieu, composé de soixante & douze lettres, il épouvanta à son tour l'Ange, qui lui cria en s'enfuyant: Que vous êtes heureux, Moïse, de connoître ce que les Anges ignorent! Ils croyent que les tables de la Loi, sur lesquelles la Loi fut écrite, étoient de sapphire, & que Moïse s'enrichit seulement des morceaux qu'il tira de ces tables, en les polissant. *Exod* xxxiv. 1. Ils disent de plus que Moïse fit mourir les complices de la révolte de Coré, en mettant dans leurs encensoirs un poison mortel, dont la fumée les tua. Nous avons parlé plus haut de sa mort, & des fables que les Rabbins en comptent. Il faut voir les *Pétirath Mosé* publiées par M. Gaulmin, & Sixte de Sienne, tom. 2. l. 5. Annot. *59. 61.* & l. *6.* Annot. *91.*

Ceux qui ont comparé l'histoire de Moïse à ce que l'histoire fabuleuse nous apprend de Bacchus, de Mercure & de Musée, y ont trouvé un grand nombre de caractéres de ressemblance, qui ont fait juger que les Payens avoient eu quelque idée de l'Histoire sainte, & qu'ils avoient fait honneur à leurs faux Dieux de ce qui n'appartenoit qu'à Moïse. On peut voir sur cette matiére M. Huët dans son Ouvrage de la démonstration Evangélique.

[L'histoire de Moïse est si célébre depuis plusieurs siécles dans presque tous les pays du monde, qu'il ne doit pas paroître étonnant que les Ecrivains de différentes Nations en ayent parlé chacun à sa maniére. Les Orientaux, les anciens Grecs, les Egyptiens, les Caldéens, les Romains, ont tous ajouté à son histoire. Les uns ont exagéré les merveilles que l'Ecriture nous raconte de sa vie; les autres ont défiguré son histoire par des circonstances également fausses & humiliantes. Voici le précis de ce que les Orientaux ont dit de lui (*a*). Moïse nâquit cinq cens six ans après le Déluge, & perdit son pere un mois après qu'il fut né. Valid Roi d'Egypte qui regnoit alors, avoit épousé Assiah niéce d'Amram pere de Moïse, & cousine germaine de ce Législateur. Cette alliance, qui procuroit à Amram un grand crédit à la Cour, ne put calmer les défiances que Nagiah mere de Moïse avoit conçuës de la haine de Pharaon Valid contre les Hébreux. Elle exposa son fils dans un petit coffre sur le Nil, & le coffre fut mené par le coulant de l'eau jusqu'au pied du palais du Roi, où l'on prit l'enfant, & il fut nourri dans le palais.

Il y vêcut jusqu'à l'âge de 41. ans. Alors ayant tué un Egyptien, il fut obligé de se retirer dans le pays de Madian, où il épousa Séphora fille de Schoaïb, ou Jéthro. Au bout de quelques années il résolut de s'en retourner en Egypte. En chemin il trouva sur le fleuve Aimon une robbe de Prophéte avec un bâton. Aussi-tôt qu'il se fut revêtu de la robbe, & qu'il eut pris le bâton, sa main devint blanche & brillante comme un astre; Dieu lui apparut, & lui donna ses ordres pour tirer les Hébreux de l'Egypte. Les Arabes faisant allusion à cela, lorsqu'ils veulent marquer un homme miraculeux, ou un Médecin, par exemple, qui faits des cures extraordinaires, disent qu'il a *la main blanche de Moïse* & le souffle du Messie.

Moïse parut devant Pharaon, & lui déclara

(*a*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 647. & suiv.

clara les ordres de Dieu au sujet des Israëlites. Le Roi lui demanda des prodiges; car dit il, les lettres de créance des Prophétes sont les miracles. Moïse jetta son bâton par terre, qui fut aussi-tôt changé en un Dragon épouvantable, qui ouvrant la gueule, & regardant fixement le Roi, répandit la frayeur dans son ame, & lui fit prendre la fuite. Il pria Moïse de faire retirer ce Serpent. Il le prit, & il devint un bâton comme auparavant. Pharaon lui demanda ensuite d'autres miracles. Moïse lui ayant montré sa main qui étoit brune comme le reste du corps, & après l'avoir mise sous son aisselle, il la retira aussi blanche que la neige, & aussi claire qu'un astre. Les Orientaux ajoutent beaucoup de particularitez à ce que l'Ecriture nous apprend des Magiciens de Pharaon, que l'on peut voir sous le nom de *Jannés & Mambrés*.

Les Auteurs Grecs & Latins ont pris le contre-pied de ceux dont on vient de parler; les Juifs & les Orientaux pour l'ordinaire ont augmenté le nombre des miracles, & ont exagéré les belles actions de Moïse; les autres les ont exténuées, ou renduës douteuses par leurs récits mêlez de fables. Par exemple, Manéthon (*b*) dit que Moïse étoit un Prêtre d'Héliopolis, nommé Osarsiph, qui s'étant mis à la tête d'une troupe de lépreux, & d'hommes soüillez, dont le Roi Amenophis avoit voulu purger ses Etats, se révolta contre le Roi d'Egypte, & se fortifia avec ses gens dans la ville d'Avaris, ou de Typhon. Ce nouveau Chef commença par faire jurer les siens, qu'ils lui obéiroient fidellement; puis il leur donna des loix qui consistoient à ne pas adorer les Dieux, à ne pas s'abstenir des animaux qui passent pour sacrez dans l'Egypte, & à ne s'allier avec aucun autre peuple qu'avec ceux qui voudroient entrer dans leur parti. Aprés cela Osarsiph changea de nom, & se fit appeller Moïse.

(*b*) *Apud Joseph. lib. 1. contra Appion. p. 1052. & seq.*

Il envoïa des Ambassadeurs aux pasteurs que le Roi Themutis avoit chassez de l'Egypte, & qui s'étoient retirez à Jérusalem pour leur persuader d'entrer dans son complot, & de venir joindre leurs forces aux siennes contre le Roi Amenophis; les pasteurs ravis de cette invitation, se rendirent en diligence au nombre de deux cens mille hommes dans la ville d'Avaris. Le Roi Amenophis ramassa une armée de trois cens mille hommes, & au lieu de combattre les Rebelles, se retira en Ethiopie, où il trouva un azyle, parce que le Roy du pays étoit dans son alliance. Les Rebelles ne craignans plus rien, se répandirent dans toute l'Egypte, & y exercerent mille cruautez non seulement contre les hommes, mais aussi contre les animaux sacrez, brûlant, détruisant, tuant & saccageant par-tout. Au bout de treize ans, le Roi Amenophis, ayant joint ses troupes avec celles du Roi d'Ethiopie, vint fondre sur les Rebelles, & les chassa jusqu'aux frontieres de Syrie. Voilà comme Manéthon racontoit l'histoire de Moïse.

Justin (*c*) n'en étoit pas mieux informé, il dit que Joseph ayant été vendu par ses freres, & conduit en Egypte, s'insinua bientôt dans l'amitié du Roi, par la magie dans laquelle il étoit devenu très sçavant. Il avoit outre cela le don d'expliquer les songes, & sans lui toute l'Egypte seroit morte de faim; car il prédit une grande famine, dont on évita les suites en ramassant par son conseil, plusieurs années auparavant, les bleds qui se trouverent dans le pays. Moïse fut son fils, & l'héritier de ses secrets; outre sa science, il étoit encore recommandable par une beauté extraordinaire; Mais les Egyptiens étant incommodez de la lépre, & craignans que le mal ne se communiquât plus avant, consulterent les Dieux qui ordonnerent de chasser du pays tous ceux qui étoient attaquez de ce mal. On chassa donc Moïse, & tous les autres lépreux: en partant il volerent les Dieux des Egyptiens. Ceux-ci voulant les ravoir, pour-

(*c*) *Justin l. 36.*

pourſuivirent les lépreux en armes ; mais ils furent obligez par des tempêtes de retourner dans leurs maiſons.

Moïſe donc s'étant mis à la tête de ces exilez, les conduiſit dans le pays de Damas l'ancienne patrie de leurs Ancêtres Abraham & Iſraël; il ſe rendit maître du mont Sina après ſept jours de marche, & de jeûne; c'eſt en mémoire de ce ſeptiéme jour, qu'ils obſervent le repos du Sabbat, & qu'ils conſacrent au jeûne le même jour. Et de peur que la lépre dont ils étoient attaquez, ne les rendît odieux aux habitans du pays, ils réſolurent de n'avoit commerce avec aucune autre nation, ce qui peu à peu eſt devenu un point de leur Religion. Après Moïſe, Arrat ſon fils qui étoit Prêtre des Dieux Egyptiens, fut créé Roi des Juifs; & depuis ce tems la Royauté & la Prêtriſe ont toujours été réunies dans la même perſonne. Voilà ce que Trogus, dont Juſtin a abregé l'hiſtoire, racontoit de Moiſe. Il y a là preſqu'autant de fautes, que de mots. On peut voir ſous le nom *Juifs*, quelques autres paſſages des Anciens, qui parlent de Moïſe & de l'origine des Hébreux.]

MOISSON. Dans la Paleſtine, la moiſſon des orges ſe commençoit immédiatement aprés la Fête de Pâque. Le lendemain de cette Fête, ou plûtôt le ſoir du 15. de Niſan, auquel commençoit le 16. du même mois, qui étoit jour ouvrable, la Maiſon du Jugement envoyoit hors de Jéruſalem des hommes pour cüeillir la gerbe des nouveaux orges, pour ſacrifier au Seigneur les prémices des moiſſons. Les villes voiſines s'aſſembloient au lieu où l'on devoit cüeillir cette gerbe, pour être témoins de la cérémonie. Lorſque la nuit commençoit, les envoyez demandoient trois fois ſi le ſoleil étoit couché. On leur répondoit autant de fois qu'il l'étoit. Ils demandoient trois fois, & on leur accordoit de même, la permiſſion de moiſſonner. Trois hommes moiſſonnoient avec trois faucilles différentes une gerbe, qui faiſoit la meſure de trois ſata de grains. On la mettoit dans trois coffres différens, & on l'apportoit au Temple, où elle étoit battuë, vannée & préparée, pour être offerte au Seigneur le lendemain matin. (*d*) Joſeph (*e*) raconte que cette offrande ſe faiſoit un peu autrement de ſon tems. On prenoit une gerbe d'orge, dont on tiroit le grain, en grillant le haut de l'épi. Après avoir nettoyé ce grain, on le broyoit dans le mortier, ou ſous la meule; on en tiroit un aſtaron, ou environ trois pintes; on le préſentoit au Prêtre, qui en jettoit une poignée ſur le feu de l'Autel. Le reſte demeuroit pour ſon uſage.

Les prémices de la moiſſon du froment ſe préſentoient au Temple à la Pentecôte; (*f*) mais la moiſſon du froment ſe faiſoit auparavant. Les Juifs marquent le commencement de la moiſſon du froment au 18. du mois *Jiar*, qui eſt le trente-troiſiéme jour aprés la Fête de Pâque.

Moyſe ordonne que quand on moiſſonne un champ, (*g*) on ne le moiſſonne pas entiérement; mais qu'on en laiſſe un petit coin pour le pauvre & l'indigent. Il ne détermine pas la quantité qu'on en doit laiſſer: mais les Rabbins enſeignent que ce doit être au moins la ſoixantiéme partie de la moiſſon: ce qu'ils étendent aux vendanges, aux fruits & à toutes ſortes de grains. Voyez dans la Miſne, Livre 1. article *De Angulo*, ou *Miſcath Peah*. Moyſe veut auſſi que l'on ne ſoit pas trop ſcrupuleux à ramaſſer les épis qui tombent, (*h*) ni à aller rechercher un gerbe, par exemple, qui auroit été oubliée dans le champ, (*i*) mais qu'on les y laiſſe pour les pauvres qui iront glaner.

MOLADA, ou *Molatha*, ville de la Tribu de Siméon. (*k*) Elle avoit d'abord été donnée à la Tribu de Juda; mais enſuite elle fut cédée à celle de Siméon. Je penſe que c'eſt la

(*d*) *Levit.* XXIII. 10. 11. *Cod. Menachoth.* VI. 3. 4.
(*e*) *Joſeph. Antiq. l.* 3. *c.* 10. *p.* 93. *c.* (*f*) *Exod.* XXIII. 16. & XXXIV. 22. (*g*) *Levit.* XXIII. 22. & XIX. 9. *Heb.* לא תכלא פאת שדך לקצור *Non metes angulum agri tui. Vulg. Non tondebis uſque ad ſolum ſuperficiem terræ, ſeu agri.* (*h*) *Levit.* XIX. 9.
(*i*) *Deut.* XXIV. 19. (*k*) *Joſue* XV. 25. XIX 2.

la même que *Malatha* ou *Malathis*, marquée dans la Notice de l'Empire ; & encore la même que *Maceloth*, *Num.* XXXIII. 25. Cette ville étoit dans la partie la plus méridionale de Juda. Voyez ci-devant *Malatha.*

MOLCHOM, fils de Balé & de Hodés. 1. *Par.* VIII. 9.

MOLOCH, ou *Melchom*, Dieu des Ammonites. Le nom de *Moloch*, signifie *Roi*; & celui de *Melchom*, leur Roi. Moyse défend en plus d'un endroit (*l*) aux Israëlites de consacrer leurs enfans à Moloch, en les faisant passer par le feu en l'honneur de ce faux Dieu : il veut qu'on punisse de mort celui qui aura contrevenu à cette ordonnance ; & Dieu menace d'arrêter l'œil de sa colére sur cet homme, & de l'exterminer du milieu de son peuple. Il y a beaucoup d'apparence que les Hébreux étoient adonnez au culte de cette Déïté dés avant leur sortie de l'Egypte, puisqu'Amos, (*m*) & aprés lui saint Etienne (*n*) leur reprochent d'avoir porté dans le désert la tente du Dieu Moloch : ***Portastis tabernaculum Moloch vestro.*** Salomon bâtit un Temple à Moloch sur le mont des Oliviers ; (*o*) & Manassé longtems aprés, imita son impiété, (*p*) en faisant passer son fils par le feu en l'honneur de Moloch. C'étoit principalement dans la vallée de Topheth & d'Hennon, à l'orient de Jérusalem, que s'exerçoit le culte impie que les Juifs rendoient à Moloch ; (*q*) en lui consacrant leurs enfans, & en les faisant passer par le feu en son honneur

Quelques-uns ont crû que l'on se contentoit de faire sauter ces enfans par-dessus un feu consacré à Moloch, pour les consacrer par-là à ce faux Dieu, & pour les purifier par cette lustration, usitée dans d'autres rencontres parmi les Payens. D'autres croyent qu'on les faisoit passer entre deux feux mis vis-à-vis l'un de l'autre, pour le même dessein. Enfin d'autres soutiennent que l'on brûloit réellement les enfans à l'honneur de Moloch. L'Ecriture fournit plusieurs preuves de cela. Voyez *Psalm.* CV. 37. *Isai.* LVII. 5. *Ezech.* XVI. 21. & XXIII. 39. où il est dit d'une maniére trés-expresse, que les Hébreux ***immoloient***, quelquefois ***leurs enfans*** aux Démons, à Moloch, aux Dieux étrangers. Et au quatriéme Livre des Rois (*r*) il est dit expressément que les habitans de Sepharvaïm brûloient leurs enfans par le feu, en l'honneur d'Anamélech & d'Adramélech leurs Dieux, qui sont sans doute les mêmes que Moloch des Ammonites. Je ne voudrois pas toutefois assûrer que toûjours on brûlât réellement les enfans en l'honneur de ce faux Dieu ; & peut-être que quand il est simplément marqué qu'on faisoit passer par le feu, ***lustrare per ignem***, ou ***transferre per ignem***, cela veut dire en quelques endroits, faire sauter par-dessus les flammes, ou passer promtement entre deux feux. Mais nous sommes persuadez que pour l'ordinaire les adorateurs de Moloch immoloient leurs enfans, & les faisoient mourir en l'honneur de cette Divinité.

Les Rabbins assûrent que l'Idole de Moloch étoit de bronze, assise sur un trône de même métal, ornée de la couronne royale, ayant la tête d'un veau, & les bras étendus comme pour embrasser quelqu'un. Lorsqu'on vouloit lui immoler quelques enfans, on échauffoit la statuë en dedans par un grand feu ; & lorsqu'elle étoit toute brûlante ; on mettoit entre ses bras la miserable victime, qui y étoit bien-tôt consumée par l'excés de la chaleur. Et afin qu'on n'entendît pas les cris de ces enfans, on faisoit un grand bruit de tambours & d'autres instrumens autour de l'Idole. D'autres disent que la statuë avoit les bras étendus & penchez vers la terre ; en sorte que quand on mettoit un enfant entre ses bras, il tomboit aussi-tôt dans un grand feu, qui étoit allumé aux pieds de la statuë. D'autres racontent qu'elle étoit creuse, & que dans sa concavité on avoit ménagé sept armoires, l'une desquelles étoit destinée pour y mettre de la farine. Dans la seconde, il y avoit des tourterelles ;

(*l*) *Levit.* XVIII. 24. & XX. 2. 3 4 5. (*m*) *Amos.* V. 26. (*n*) *Act.* VII. 43. (*o*) 3. *Reg.* XI. 7. (*p*) 4. *Reg.* XXI. 3. 4. (*q*) *Jerem.* XIX. 5. 6. *Sophon.* I. 4 5.

(*r*) 4. *Reg.* XVII. 31.

relles; dans la troisiéme, une brebis; dans la quatriéme, un bélier; dans la cinquiéme, un veau; dans la sixiéme, un bœuf; dans la septiéme, un enfant. On brûloit tout cela, en échauffant la statuë par dedans.

David ayant conquis le pays des Ammonites, (ſ) prit *la couronne de leur Dieu Melchom*, ou ſimplement, il prit *la couronne de leur Roi*, qui peſoit un talent d'or, & il s'en fit à lui-même une couronne. Le talent Hébreu peſoit trois mille ſicles, ou cent vingt-cinq livres Romaines. Ce poids eſt exceſſif pour une couronne royale. On croit donc que ce Prince ne la portoit pas ſur ſa tête, mais qu'il la fit ſuſpendre ſur ſon trône au-deſſus de ſa tête; ou enfin que le talent d'or dont parle l'Ecriture, ne marque pas le poids de la couronne, mais ſa valeur. Elle étoit d'or, & ornée de pierreries, comme l'inſinuë le Livre des Paralipoménes: *Invenit in ea auri pondo talentum, & pretioſiſſimas gemmas*. Ces pierreries en augmentoient conſidérablement le prix; mais ſon poids étoit comme celui d'une couronne royale ordinaire. C'eſt le ſentiment de quelques Interprétes. Voyez les Commentateurs ſur 2. *Reg*. XII. 30.

On eſt partagé ſur le rapport que Moloch avoit aux autres Divinitez des Payens. Les uns croyent que Moloch étoit le même que Saturne, à qui tout le monde ſçait qu'on immoloit des hommes. D'autres ont crû qu'il étoit le même que Mercure; d'autres, le même que Vénus; d'autres, le même que Mars, ou Mithra. Nous avons eſſayé de montrer que Moloch ſignifioit le Soleil, ou le Roi du Ciel. On peut voir nôtre Diſſertation ſur Moloch, imprimée à la tête du Commentaire ſur le Lévitique. Voyez auſſi Selden, *de Diis Syris*, & Spencer, *de Legibus Hebræorum Ritualib*. l. 2. c. 10. & Voſſius, *de Origine & Progreſſu idololatriæ*, *l*. 2. *c*. 5.

[MONCEAU. Les Anciens, avant l'uſage de l'Ecriture, & même encore depuis, érigeoient aſſez ſouvent des monceaux de pierres, pour conſerver la mémoire de certains événemens remarquables. Jacob allant en Méſopotamie, & ayant eu une viſion céleſte à Béthel (*t*) érigea en monument la pierre qui lui avoit ſervi de chevet, l'oignit d'huile, fit vœu d'offrir à Dieu la dixme de tout ce qu'il lui donneroit, & de regarder ce lieu comme un lieu ſacré, & la Maiſon de Dieu. Et en effet, après ſon retour de delà l'Euphrate, il ſe rendit à Béthel avec toute ſa famille, y offrit des ſacrifices au Seigneur, & s'y acquitta de ſes promeſſes.

Le même Patriarche ayant fait alliance avec Laban ſon beau-pere, ſur les montagnes de Galaad (*u*), ils ſe dirent l'un à l'autre; Venez, amaſſons ici un monceau de pierres. Ils l'amaſſerent, & après cela mangerent deſſus en ſigne d'amitié. Laban le nomma, *le monceau du témoin*; & Jacob, *le monceau du témoignage*, chacun ſelon la propriété de ſa langue. Et Laban dit à Jacob: Ce monceau ſervira de témoin entre vous & moi aujourd'hui: C'eſt pourquoi on appella *Galaad*, les montagnes où le monument fut érigé.

Il y a aſſez d'apparence que cet Autel de gazon, ou de pierres brutes que l'on bâtit au pied du mont Sinaï (*x*); & les douze monumens, *duodecim titulos per duodecim Tribus Iſraël*, que l'on érigea au même lieu, pour y offrir des ſacrifices dans la cérémonie de la ratification de l'alliance que le Seigneur faiſoit avec Iſraël, étoient auſſi de ces monumens pour ſervir de mémoire à la poſtérité; de même que cet Autel composé de grandes pierres brutes, qu'on devoit élever ſur le mont Hébal (*y*) ſur lequel on devoit offrir des holocauſtes, & y écrire les paroles de l'alliance de Dieu avec ſon peuple.

Joſué érigea deux monumens de pierre en mémoire du paſſage miraculeux du

(ſ) 1. *Par*. XX. 2. מלכם Melchom peut ſignifier le Dieu *Melchom*, ou leur Roi. S. Jérôme traduit: *Regis eorum*. 2. *Reg*. XII. 30. & *Melchom*, 1. *Par*. XX. 2.

(*t*) *Geneſ*. XXVIII. 11..... 18. (*u*) *Geneſ*. XXXI. 44. 45. 47. (*x*) *Exod*. XX. 25. & XXIV. 4. 5. (*y*) *Deut*. XXVII. 4. 5. 6. 7.

du Jourdain, l'un au milieu du lit de ce fleuve, & l'autre sur le bord, au lieu nommé Galgal (z); *afin*, dit-il, *que lorsque vos enfans vous demanderont quelque jour; que veulent dire ces pierres? vous leur répondiez: Les eaux du Jourdain se sont arrêtées devant l'Arche du Seigneur, lorsqu'elle passoit ce fleuve, c'est pourquoi on a amassé ces pierres pour servir d'un monument éternel aux enfans d'Israël* (*a*).

Après la conquête & la distribution de la Terre promise, les Israëlites des Tribus de Ruben & de Gad, & ceux de la moitié de la Tribu de Manassé, qui avoient combattu pour leurs freres, ayant repassé le Jourdain, commencerent à faire un amas prodigieux de terre, & de pierres, sur le bord de ce fleuve pour servir de monument, & faire connoître à la postérité que les Hébreux de deçà le Jourdain, de même que ceux de delà, ne sont qu'un même peuple, & ne suivent que la même Religion.

MONCEAU DE MERCURE (*b*), *Acervus Mercurii*. Voyez ci-devant *Mercure*.

MONCEAUX DE PIERRES amassez sur les tombeaux des personnes odieuses. Nous en voyons dans l'Ecriture des exemples en la personne d'Achan (*c*) que tout le peuple lapida, & amassa sur lui un très-grand monceau de pierres que l'on y montroit encore long-tems après. On en usa de même envers le Roi de Haï (*d*), on le pendit à un poteau jusques au soir, puis on jetta son cadavre à la porte de sa Ville, & on jetta sur lui un très-grand monceau de pierres. Absalon reçut un pareil traitement (*e*): *Tulerunt Absalon, & projecerunt eum in saltu, in foveam grandem, & comportaverunt super eum acervum lapidum magnum nimis, &c.*

Les Prophétes parlent aussi des monceaux de pierres qui se voyent dans les masures & dans les Villes ruinées; *Erit Damascus sicut acervus lapidum in ruinâ*, dit Isaïe (*f*); comme aussi des monceaux de pierres qu'on ramassa dans les vignes & dans les champs (*g*); *Ponam Samariam quasi acervum lapidum in agro cùm plantatur vinea.*]

(z) *Josue* IV. 3. 5. 6. 7. 9. (*a*) *Josue* XXII. 10. 11. (*b*) *Prov.* XXVI. 8. (*c*) *Josue.* VII. 26. (*d*) *Josue.* VIII. 29. (*e*) 2. *Reg.* XVIII. 17.

MONDE; en Latin, *Mundus*; en Grec, *Kosmos*; en Hébreu, *Thebel*. Le nom de *monde*, a dans l'Ecriture plusieurs significations. Quelquefois il se prend pour tout l'univers, qui comprend le Ciel, la terre, la mer, les élémens, les Anges, les hommes, les animaux; en un mot, tous les êtres créez. 2°. Il se prend seulement pour le globe de la terre & des eaux, & tout ce qu'il contient. 3°. Pour tous les hommes. Ainsi JESUS-CHRIST dit à ses Apôtres: (*h*) *Je suis la lumiére du monde.* Et ailleurs: (*i*) *Le monde ne vous connoît point.* Et: (*k*) *Ne vous étonnez point si le monde vous hait; sçachez qu'il m'a haï avant vous.* 4°. Le monde se met aussi pour les amateurs du monde, les biens du monde: (*l*) Si vous étiez du monde, le monde vous aimeroit, parce qu'il aime ce qui lui appartient. Et saint Paul: (*m*) Le monde m'est crucifié, comme je le suis au monde. Et S. Jean: (*n*) N'aimez point le monde, ni tout ce qui lui appartient.

On forme sur la création du monde différentes questions, que nous ne toucherons ici qu'en passant. On demande si toute la matiére a été créée à la fois, & si tous les êtres corporels ont été arrangez tout d'un coup, ou seulement dans l'espace de sept jours, ainsi que Moyse le dit dans les premiers Chapitres de la Genése. Les Interprétes croyent que Dieu tira du néant toute la matiére de l'univers dans un moment, & par un seul acte très-simple de sa volonté toute puissante: mais ils ne conviennent pas sur l'autre question. Les uns soutiennent que les êtres sensibles ne furent mis en leur perfection que dans l'espace de sept jours consécutifs. C'est le sentiment de la plûpart des Peres & des Interprétes, & il est fondé

(*f*) *Isai.* XVII. 1. (*g*) *Mich.* I. 6. (*h*) *Joan.* VIII. 12. (*i*) *Joan.* XVII. 25. (*k*) *Joan.* XV. 18. (*l*) *Joan.* XV. 19. (*m*) *Galat.* VI. 14. (*n*) 1. *Joan.* II. 15.

fondé sur le récit de Moyse, qui le marque trés distinctement. D'ailleurs on conçoit aisément que le cahos n'a pû se débroüiller, que par une suite d'une infinité de mouvemens divers, qui ont séparé les parties de la matiére qui étoient d'une forme & d'une qualité différentes & incompatibles, & qui ont réüni celles qui étoient de même forme & de même nature; que tous ces mouvemens n'ont pû se faire que dans un assez long espace de tems.

D'autres, comme Philon, (*o*) Origénes, (*p*) saint Augustin, (*q*) & quelques autres, craignant que l'on ne tirât de l'opinion qui tient la création successive, des conséquences contraires à l'immutabilité & à la toute-puissance du Créateur, ont crû que l'on ne devoit reconnoître dans le récit de Moyse, qu'une succession d'ordre & de raison; & qu'il n'a marqué la création successive, que pour se proportionner à la portée du peuple, & pour lui donner une idée plus distincte de la création. Le Sage (*r*) dit que Dieu a créé toutes choses à la fois: *Creavit omnia simul.* La matiére toûjours souple aux ordres du Tout-puissant, n'avoit que faire de préparation pour obéïr. Voilà ce que l'on dit de plus plausible pour ce dernier sentiment. Mais le premier nous paroît beaucoup plus probable, & il est certainement beaucoup plus suivi.

On demande aussi en quel tems le monde a été créé. La plûpart des Peres (*ſ*) croyent qu'il a été créé au printems. Un Concile, que l'on dit avoir été tenu en Palestine par Théophile d'Aléxandrie, par l'ordre du Pape Victor, (*t*) l'a decidé ainsi. Les Poëtes nous représentent les premiers jours du monde comme un beau printems. D'autres en grand nombre, soutiennent que le monde fut créé en automne. Ils disent 1°. que les Hébreux, les Egyptiens, & la plûpart des Orientaux commençoient leur année en automne; coûtume qu'ils avoient reçûë de leurs ancêtres & des premiers hommes, qui naturellement ont commencé à compter les années du tems où le monde commença. 2°. Il fallut que Dieu en créant Adam & Eve, & les autres animaux, leur fournît les alimens nécessaires. 3°. Enfin il y avoit du fruit sur les arbres du jardin. ***Nous mangeons de tous les fruits du jardin,*** dit Eve au serpent; (*u*) ***il n'y a que cet arbre dont Dieu nous a dit de ne pas manger, de peur que nous ne mourrions.*** C'étoit donc l'automne, en quelque lieu que l'on suppose qu'Adam fut créé; & ce sentiment a été suivi par la plûpart de nos plus sçavans Chronologistes; comme le P. Petau, Scaliger, Usserius & plusieurs autres.

Les anciens Hébreux avoient sur la disposition de l'univers, un systême assez différent de celui de nos Philosophes modernes. Ce systême étoit fort simple & fort populaire: & l'Ecriture le propose plûtôt comme un sentiment établi, auquel elle est obligée de se proportionner, pour se faire entendre du peuple, qu'elle ne l'établit & ne l'approuve, comme un dogme sur lequel elle exige nôtre créance & nôtre soumission. Elle laisse ces disputes aux recherches des Philosophes; (*x*) & ses expressions sur cela ne doivent point tirer à conséquence. Les Hébreux croyoient qu'au commencement de la création, Dieu avoit partagé les eaux en deux parties, (*y*) dont les unes furent mises dans les abîmes, & formérent la mer; & les autres furent placées au-dessus du firmament, où elles fournissent la matiére des pluyes qui tombent sur la terre. Ils croyoient que la terre étoit trés-vaste, platte, immobile, (*z*) environnée par la mer de tous côtez, & fondée sur les eaux. (*a*)

Ils croyoient que la terre étoit toute imbibée, toute pénétrée par les eaux; que toutes les fontaines & tous les fleuves entrent dans la mer, d'où ils sont sortis. (*b*) Ils croyoient qu'il

(*o*) *Philo Alleg. l.* 1. *& de mundi opificio, p.* 6. *&* 41. (*p*) *Origen. l.* 6. *contra Celsum.* (*q*) *Aug. l.* 4. *de Genes. ad Litt. c.* 18. *& lib.* XI. *de Civit. c.* 7. *& lib.* 12. *Confess. c.* 29. (*r*) *Eccle.* XVIII. 1. (*ſ*) *Ita Cyrill. Jerosol. Cath.* 14. *Basil. in Hexaëm. Nazianz. orat. in Nativ. Domini Ambros. in Hexaëmer. Theodoret. qu.* 72. *in Genes.* (*t*) *Concil. Palæst. apud Bedam de sex. ætat. M.*

(*u*) *Genes.* III. 2. 3. (*x*) *Eccle.* I. 13. (*y*) *Genes.* I. 6. (*z*) 1. *Par.* XVI. 30. *Psal.* XCII. 1. XCV. 10. CIII. 5. *Jerem.* X. 12. LI. 15. *Eccle.* I. 4. (*a*) *Psalm.* XXIII. 2. 1. *Reg.* II. 8. *Psal.* XVII. 16. *Jonas* II. 7. *Ps.* CXXXV. 6. (*b*) *Eccle.* I. 7.

qu'il y avoit trois Cieux. Le premier, où se forment les nuës, & où volent les oiseaux. Le second, dans lequel sont comme enchassez les astres. Le troisiéme, où réside la Majesté du Trés-Haut, & où saint Paul fut ravi, & dans lequel il entendit des choses qu'il n'est pas permis à l'homme de publier. (c). Ils ne croyoient pas qu'il y eût des Antipodes, ni que les Cieux enveloppassent la terre par-dessous, ni par conséquent que le soleil, la lune & les autres astres fissent le tour autour de la terre, ou que la terre fit un mouvement qui produisît à nôtre égard le même effet, que si toute la machine du Ciel tournoit autour de la terre. On peut voir cette matiére qui regarde le systême des anciens Hébreux sur la forme & la disposition de l'univers, dans nôtre Dissertation sur ce sujet, imprimée à la tête du Commentaire sur l'Ecclésiastique.

On forme aussi plusieurs difficultez sur la durée du monde. On peut considérer cette durée ou par rapport au passé, ou par rapport au futur. La plûpart des nations anciennes, dont on a quelques monumens, différent entre elles sur la durée du monde. Les Chaldéens, les Egyptiens, les Chinois, les Grecs, les Hébreux suivent différentes maniéres de supputer les années du monde. Je ne parle pas de ceux qui croyent qu'il y a eu plusieurs mondes ou plusieurs créations successives d'hommes sur la terre, ou que le monde est éternel. Les Chronologistes mêmes qui suivent le Texte Hébreu & la Vulgate, ne conviennent pas entre eux. On sçait que l'Hébreu des Juifs & celui des Samaritains sont différens, & que les Exemplaires des Septante, qui sont des interprétations du Texte Hébreu, sont encore éloignez de ces deux Textes. De maniére qu'il est impossible de concilier ensemble toutes ces variétez. On peut voir nôtre Dissertation sur la Chronologie, à la tête du Commentaire sur la Génése. Suivant la supputation d'Usserius, qui paroît aujourd'hui la plus à la mode, nous comptons depuis le commencement du monde, jusqu'à la naissance de JESUS-CHRIST, quatre mille ans juste: & depuis JESUS-CHRIST, jusqu'à cette année, nous comptons mille sept cens trente ans. Mais les plus habiles Chronologistes croyant que l'on a mis la naissance de JESUS-CHRIST trois ans trop tard, il faut compter aujourd'hui mil sept cens trente-trois, au lieu de mil sept cens trente. Ainsi depuis la création du monde, jusqu'aujourd'hui, il y a justement cinq mille sept cens trente-trois ans.

Quant à la durée du monde depuis le tems où nous vivons, jusqu'à la fin des siécles, la chose est encore plus incertaine, & plus douteuse. Les Egyptiens croyoient qu'aprés une révolution de trente-six mille cinq cens vingt-cinq ans, tous les astres se rencontreroient au même point, & qu'alors le monde se renouvelleroit ou par un déluge, ou par un incendie universel. Ils croyoient que le monde avoit déja été renouvellé plusieurs fois de cette sorte; & ce sentiment étoit commun même parmi les Grecs: mais ils n'étoient pas d'accord sur le nombre des années que devoit comprendre cette grande année, ou cette grande révolution. Les uns, comme Aristarque, (d) lui donnoient deux mille quatre cens quatre-vingt-quatre ans; d'autres, comme Arétés de Dynachium, cinq mille cinq cens cinquante-deux; Héraclite & Linus, dix mille huit cens; ou, selon d'autres, dix-huit mille; Dion, dix mille huit cens quatre-vingt-un; Orphée, cent mille vingt ans; Cassandre, trois millions six cens mille ans. Platon & toute son Ecole, (e) aussi-bien qu'Origénes, (f) étoient persuadez qu'aprés un certain nombre d'années, divers mondes se succéderoient l'un à l'autre. Sentiment que saint Augustin a solidement réfuté. (g)

Les Juifs avoient une ancienne tradition, (h) qu'ils tenoient d'Elie, non du grand Prophéte de ce nom, mais d'un autre qui a vécu aprés la captivité de Babylone, & cent cin-

(c) 2. *Cor.* XII. 4.

(d) *Apud Censorin. de die Natali*, c. 18. (e) *Apud Aug. l.* 12. *c.* 11. *&* 13. *de Civit.* (f) *Origen. de Princip. l.* 3. *c.* 5. (g) *Aug. l.* 12. *de Civit. c.* 11. 13. (h) *Gemarr. Abodah. Zarah*, c. 1.

quante-quatre ans aprés le rétablissement du second Temple. Suivant cette tradition, le monde doit durer six mille ans; sçavoir, deux mille ans sous l'état de nature, & avant la Loi; deux mille ans sous la Loi, & deux mille ans sous le Messie. Cette tradition a été adoptée par quelques anciens Peres, comme saint Cyprien, Lactance, saint Ambroise, saint Irénée, saint Hilaire, saint Gaudence de Bresse, l'Auteur des Questions aux Orthodoxes, sous le nom de saint Justin, saint Jérôme, Victorin sur l'Apocalypse, Raban Maur sur le Deutéronome, saint Isidore de Séville, & un trés-grand nombre d'Auteurs plus nouveaux. (i) Saint Augustin (k) paroît assez favorable à cette opinion, dans le vingtiéme Livre de la Cité de Dieu, Chap. 7. mais ailleurs il s'éléve avec force contre ceux qui ósoient asûrer que le monde ne dureroit que six mille ans, quoiqu'ils sçussent que Jesus-Christ dans l'Evangile (l) a prononcé que le Pere seul s'est réservé la connoissance des tems & des momens de ce dernier jour. Nous nous sommes étendus sur cette matiére dans la Dissertation sur la fin du monde, qui est imprimée à la tête de nôtre Commentaire sur le second Volume des Epîtres de saint Paul. Mais en suivant ce sentiment, le monde ne devroit plus durer, selon nôtre systême chronologique, qui compte aujourd'hui cinq mille sept cens vingt-deux ans depuis le commencement du monde, que deux cens soixante-dix-huit ans.

[Plusieurs ont cru que le Monde étoit éternel, qu'il avoit toujours existé, & qu'il ne finiroit jamais, mais ils sont fort partagez entr'eux; les uns soutiennent qu'il y a eu plusieurs Mondes qui se sont succédez les uns aux autres; que le Monde s'est renouvellé plusieurs fois; que la matiére est éternelle; mais que Dieu lui a donné dans l'étenduë de l'éternité une infinité de formes différentes, que nous appellons création; que Moïse nous a donné l'histoire de la derniere de ces créations, laquelle avoit été précédée de plusieurs autres. Que Dieu n'a pas existé avant son ouvrage; qu'étant éternel, & toujours agissant, il n'a pû demeurer sans action, ni laisser la matiére sans forme, & sans mouvement. Ce sentiment a été suivi par un bon nombre de Juifs & de Mahométans, comme Averroës, Avicennes, Alfarabe, & autres qui ont fait profession de suivre la Philosophie d'Aristote. Il y a même quelques Commentateurs Chrétiens (m) qui ont cru que ces paroles de Moïse, *Au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre*, peuvent marquer en suivant l'Hébreu, *Avant que Dieu formât le Ciel & la Terre*; tout étoit dans le cahos; ce qui insinuë la préexistence de la matiére, & même son éternité, avant que Dieu lui eût donné la forme qu'elle a eu depuis.

Je ne parle pas ici des *Préadamites*, on en a parlé sous leur article, & nous en dirons encore quelque chose ci-après. On peut les mettre au rang de ceux qui tiennent l'éternité du monde, ou du moins qui admettent plusieurs mondes qui se sont succédez les uns aux autres.

Cette question sur l'antiquité du Monde, se renouvella au tems de Maimonides (n), c'est-à-dire, au douziéme siécle; mais il semble que dès le tems de Salomon il y avoit déja des esprits forts, qui la soutenoient (o). *Qu'est-ce qui a été, ce qui sera; & qu'est-ce qui s'est fait, ce qui se fera? Rien n'est nouveau sous le Soleil; & nul ne peut dire: Voilà qui est nouveau; car il a déja précédé dans les siécles passez; on n'a nulle mémoire de ce qui est passé; comme on ne se souviendra point de ce qui doit arriver parmi ceux qui viendront après nous.* Les Partisans de l'éternité du Monde ne manquoient pas de citer ce Prince si éclairé. Maimoni-

(i) *Vide apud Cornel. à Lapide in Apoc.* XX. 5. (k) *Aug. in Psal.* LXXXIX. (l) *Matth.* XXIV. 36. *Vide & Act.* I. 6. 7.

(m) *Grot. Vatab.* (n) *Maimonides More Nebochim. parte* 2. *c.* 13. 14. 15. 16. *&c.* (o) *Eccle.* I. 9. 10. 11.

monides écrivit exprès pour les refuter; & les Hébreux rejettent comme *Hérétiques chassez du sein d'Israël*, ou excommuniez ceux qui disent que la matiére est co-éternelle à Dieu. Il est vrai que ceux des Juifs qui tiennent ce sentiment, tâchent de se mettre à couvert de la censure par l'autorité même de Maimonides, qui n'a pas mis, disent-ils, la création entre les articles fondamentaux.

Mais il est aisé de justifier ce Docteur de cette accusation; car on lit ces paroles dans la confession de foi qu'il a dressée: *Si le Monde est créé, il y a un Créateur*; *car personne ne peut se créer soi-même. Il y a donc un Dieu.* Il ajoute; *Dieu seul est éternel, & toutes choses ont eû un commencement.* De plus il déclare que la création est un des fondemens de la foi qu'on est obligé de croire, & sur lesquels on ne doit pas se laisser ébranler, sinon par une demonstration que l'on ne trouvera jamais: Enfin, ce qui est plus fort que tout cela, c'est que ce Docteur a rejetté formellement l'opinion de l'éternité du Monde, & a écrit contre ceux qui la soutenoient.

Au quinziéme siécle un Rabbin (*p*) nommé Samuël Sarsa, entreprit de concilier les Philosophes Payens avec Moïse au sujet de la création du Monde. Il soutint que le Monde n'avoit point été tiré du néant, mais qu'il s'étoit formé d'une matiere préexistante dans une succession de plusieurs jours, comme on le lit dans l'histoire de la Genése. Mais Sarsa fut condamné à être brûlé vif. Capantou Rabbin Espagnol sollicita fortement sa condamnation, & il fut soutenu par un grand nombre de Docteurs de son tems & de sa nation. Cela est décisif pour montrer le sentiment commun de la Synagogue sur cet important article.

Elle tolére toutefois dans son sens ceux qui tiennent qu'avant le Monde que nous habitons, il y en a eu un premier; lequel a fini dans le septiéme millenaire après sa création; que celui qui lui a succedé, finira de même. Ils fondent ce sentiment sur une preuve peu solide: C'est que Moïse a commencé la Genése par la lettre *Beth*, qui vaut deux. On sent bien que cela vient de l'école des Cabalistes. D'autres Docteurs enseignent que Dieu a créé sept choses avant l'Univers; sçavoir 1. *la Loi* ou la Sagesse; 2. *l'Enfer*; 3. *le Paradis*; 4. *le Trône de sa gloire*; 5. *le Sanctuaire*; 6. *le Nom du Messie*; 7. *& la Repentance*: Tout cela fondé sur des passages de l'Ecriture, pris de travers, & dans un sens éloigné.

Spinosa (*q*) nourri dans la Synagogue, enseigne qu'il n'y a dans l'Univers qu'une substance unique; que Dieu est cette substance; & que tous les autres Etres qui subsistent, n'en sont que les modifications. Son principe est que rien ne peut être engendré de rien; & qu'une substance ne peut agir sur le néant; & que le néant ne peut être le sujet & la matiere sur lesquels Dieu travaille. D'où il conclut que, puisque le Monde éxiste, il a donc toujours éxisté, & que Dieu ne l'a pû tirer du néant. Il ajoute qu'il n'y a qu'une substance, & que cette substance est Dieu; nulle autre chose ne subsistant par soi-même indépendamment & nécessairement. Cette substance unique étant revêtuë d'une infinité d'attributs & de perfections, elle se modifie d'une maniére très-différente. Le corps entant qu'il occupe un espace & un lieu, est la modification de cette substance entant qu'elle est étenduë; & l'ame est une modification de cette même substance entant qu'elle pense.

Le systême de Spinosa est également rejetté par les Juifs, par les Chrétiens & par les bons Philosophes. C'est un renouvellement des erreurs d'Epicure, de Démocrite & de Lucréce; il n'est fondé que sur des paralogismes continuels: en voulant que tout soit Dieu dans la nature, il détruit la vraie idée de Dieu, & il fait voir qu'il a une fausse notion de la création du Monde, en soutenant que le néant ne peut être le sujet de l'opéra-

(*p*) *Vide Menasse Ben. Israël de creatione, problem.* 3. *p.* 3.

(*q*) *Tractat. Theologicus politicus.*

pération de Dieu. Quand on dit que Dieu tire les Etres du néant, on n'entend pas que le sujet de la création soit le néant ; c'est la substance qu'il crée, & qu'il forme, à qui il donne à la fois l'étre, l'existence & la forme.

MONNOIE. Il est souvent parlé dans l'Ecriture, d'argent, d'or, de cuivre, de certaines sommes d'argent, d'achat à prit d'argent, d'argent coursable, d'argent d'un certain poids; mais je n'y remarque l'argent monnoyé, & frappé au coin qu'assez tard, ce qui me persuade que les anciens Hébreux ne prenoient l'argent & l'or qu'au poids ; qu'ils n'y considéroient que la pureté du métal, & l'aloi, & non pas l'empreinte. C'est ce que nous avons tâché d'établir dans une Dissertation exprès, imprimée à la tête de notre Commentaire sur la Genése, & dont nous allons donner ici un Précis.

La plus ancienne maniere de trafiquer parmi les hommes, est l'échange des marchandises. Lun donnoit ce qui lui étoit inutile, ou superflu, à un autre qui rendoit ce dont il se vouloit défaire, & recevoit ce qui lui étoit plus utile. Dans la suite on employa les métaux précieux dans le commerce, comme choses dont la valeur étoit plus généralement reconnuë. Enfin on s'avisa de donner à ce métal une certaine marque, un certain poids, & un certain aloi, pour fixer sa valeur, & épargner aux Acheteurs & aux Vendeurs la peine de peser, & d'examiner le métal.

Au siége de Troye on ne parle ni d'or ni d'argent monnoyé, on y exprime la valeur des choses par le nombre de bœufs qu'elles valoient (*r*). On y achetoit, par exemple, du vin, en donnant des bœufs, des esclaves, des cuirs, du fer, &c. (*ſ*). Lorsque les Grecs commencerent à avoir des monnoies, ce ne fut que de petites broches de fer ou d'étain nommées *oboles*, broches, dont une poignée faisoit *la dragme* (*t*). Hérodote (*u*) croit que les Lydiens sont les premiers qui ont frappé de la monnoie d'or & d'argent, & qui l'ont employée dans le commerce. D'autres disent que ce fut Ithon Roi de Thessalie, fils de Deucalion (*x*); d'autres attribuënt cet honneur à Erichtonius, qui avoit été élevé par les filles de Cécrops Roi d'Athénes (*y*); d'autres à Phidon Roi d'Argos.

Parmi les Perses on dit que ce fut Darius fils d'Hystaspe, qui fit le premier frapper quelques monnoies d'or (*z*). Licurgue bannit l'or & l'argent de sa République de Lacédemone, & n'y admit qu'une sorte de grosse monnoie de fer trempée dans le vinaigre ; Janus, ou plûtôt les Rois de Rome, firent de grosses monnoies de cuivre, où l'on voyoit d'un côté la double tête de Janus, & de l'autre une pouppe de navire.

Je ne trouve rien sur les monnoies des Egyptiens, des Phéniciens, des Arabes & des Syriens avant les conquêtes d'Aléxandre le Grand. Il est inutile de parler des Scythes, des Germains, des Gaulois & des Espagnols ; ils n'ont commencé à avoir des monnoies propres à leur pays & à leurs nations que long-tems après. Dans la Chine encore aujourd'hui on ne fabrique aucune monnoie d'or ou d'argent, mais seulement de cuivre. L'or & l'argent passent pour meubles, & pour marchandises, & n'ont point cours dans le commerce. Si on présente de l'or ou de l'argent pour acheter quelque chose, ils les reçoivent, & les donnent au poids, & comme marchandises : ainsi on est obligé de les couper par morceaux avec des cizailles faites exprès, & ils portent un trébuchet à la ceinture pour les peser. Quant au cuivre, ils en font de la monnoie mêlée d'un certain alliage de matiére différente. D'un côté elle est marquée de caractéres Chinois, qui en montrent la valeur. Au milieu elles sont percées d'un trou carré par où on les enfile dans un cordon (*a*).

Les

(*r*) *Homer. Iliad.* Σ. (*ſ*) *Idem Iliad.* H. (*t*) *Plutarch. in Lysandro.* (*u*) *Herodot. l.* 1. *c.* 94.

(*x*) *Lucan. Pharsal. l.* 6. (*y*) *Strabo l.* 8. (*z*) *Herodot. l.* 3. *c.* 89. *& l.* 4. *c.* 166. (*a*) *Martinii hist. p.* 328. Renaudot, Notes sur le voyage de deux Arabes à la Chine au neuviéme siécle, p. 198. 199.

Les peuples d'Albanie, & des environs de l'Araxe, n'avoient ni monnoie, ni poids, ni mesure, & ne comptoient pas au-de-là de cent (*b*). Mr. Tournefort (*c*) dit qu'encore aujourd'hui les Georgiens qui ont succédé aux Peuples dont nous venons de parler, méprisent l'argent, & ne veulent pas vendre leurs danrées, ils les troquent. Tout le commerce de Mingrelie se fait par échange (*d*): En Ethiopie & dans le Bengale il n'y a point de monnoie, on s'y sert de coquillages de la mer des Isles Maldives, au lieu de basse monnoie. On s'en sert aussi aux Maldives, & en plusieurs endroits des Indes, de même que dans les côtes de Guinée, & aux Royaumes de Congo & de Siam.

Venons à présent aux Hébreux. Abraham pése quatre-cens sicles (*e*) pour le tombeau de Sara; & l'Ecriture remarque qu'il donna de bon argent, & de la monnoie publique & coursable: *Argenti probatæ monetæ publicæ*, ou selon l'Hébreu, *de l'argent qui passe chez les Marchands*. Joseph est vendu par ses freres à des Madianites pour la somme de vingt piéces d'argent, *viginti argenteis* (*f*); l'Hébreu, *vingt sicles d'argent*. Les freres de Joseph lui raportent en Egypte l'argent qu'ils avoient retrouvé dans leurs sacs, au même poids qu'ils l'avoient donné; *Argentum in pondedere suo* (*g*). Les brasselets qu'Eliézer donne à Rebecca (*h*) pesoient dix sicles, & les pendans d'oreilles deux sicles. Moïse ordonne que l'on prenne le poids de cinq cens sicles de myrrhe, & deux cens cinquante sicles de cinname du poids du Sanctuaire, pour composer le parfum qui devoit être brûlé sur l'Autel d'or du Seigneur (*i*). Il raconte ailleurs (*k*) qu'on offrit pour les ouvrages du Tabernacle soixante & douze milles talens d'airain. On lit dans les livres des Rois (*l*) que le poids des cheveux d'Absalon étoit de deux cens sicles de poids public, ou du poids du Roi, lorsqu'il les faisoit couper tous les ans. Isaïe (*m*) représente les impies qui pésent de l'argent dans une balance pour faire une idole; & Jérémie (*n*) pése dans une balance dix-sept piéces d'argent pour un champ qu'il achete. *Venez acheter du vin & du lait sans argent & sans échange*, dit Isaïe (*o*). *Pourquoi pésez-vous votre argent, & pourquoi donnez-vous votre travail pour acheter du pain?* Amos (*p*) représente les Marchands qui s'exhortent *à diminuer leurs mesures* pour vendre, *à augmenter le poids du sicle* pour recevoir le païement, *& à se servir de balances trompeuses* dans le commerce; *Imminuamus mensuram, augeamus siclum, supponamus stateras dolosas*.

Dans tous ces passages il n'est fait mention que de trois choses, 1°. du métal d'or ou d'argent, & jamais de cuivre, car il n'étoit pas alors dans le commerce comme monnoyé. 2°. Du poids, du talent, du sicle, de l'obole, ou du *gerab*, du poids du Sanctuaire, & du poids du Roi; & 3°. de l'alloi, de l'or, ou de l'argent pur, & de bon alloi, qui est reçu chez le marchand. Il n'est parlé nulle part ni de l'empreinte, ni du coin; il y est dit souvent que l'on pése l'argent, que l'on pése toutes sortes de choses au poids du sicle & du talent. Ce *sicle* & ce *talent* n'étoient donc pas des monnoies fixes & déterminées, c'étoient des poids que l'on employoit indifféremment pour toutes choses dans le commerce. De-là ces balances trompeuses de ces Marchands qui veulent *augmenter le sicle*, c'est-à-dire, le poids dont ils se servoient pour recevoir l'or & l'argent qu'ils recevoient, afin d'en prendre une plus grande quantité; de-là ce *poids du Sanc-*

(*b*) *Strabo. l.* XI. *p.* 352. (*c*) Tournefort, Voyage t. 2. *p.* 127. (*d*) Bernier tom. 2. Renaudot, *loc. cit. p.* 129. (*e*) *Genes.* XXIII. 15. 16. (*f*) *Genes.* XXXVII. 28. (*g*) *Genes.* XLIII. 21. (*h*) *Genes.* XXIV. 22. (*i*) *Exod.* XXX. 24. (*k*) *Exod.* XXXVIII. 29.

(*l*) 2. *Reg.* XIV. 26. (*m*) *Isai.* XLVI. 6. (*n*) *Jerem.* XXXII. 10. (*o*) *Isai.* LV. 1. 2. (*p*) *Amos.* VIII. 3.

Sanctuaire dont on conservoit l'étallon dans le Temple, pour empêcher la fraude; de-là ces défenses d'avoir dans son sac diverses sortes de poids (*q*); *Non habebis in eodem sacculo diversa pondera.* De là ces trébuchets que les Hébreux (*r*) portoient toujours à leurs ceintures, & les Cananéens à la main (*s*), comme les Chinois en portent encore à présent à la ceinture pour péser l'or ou l'argent qu'ils reçoivent, lequel comme on l'a dit, n'est pas encore monnoyé parmi eux.

Et remarquez que dans le Texte original il n'est jamais parlé de monnoie, ni de rien de semblable. L'or & l'argent que l'on offre à Moïse dans le Désert pour la construction du Tabernacle, & celui qu'on donne à Aaron pour faire le Veau d'or, & celui dont Gédéon fit un éphod, & celui qui tenta Achan, & celui que David laissa à Salomon; & celui que Giézi reçût de Naaman, n'étoit que de l'or, ou de l'argent façonné en bagues, en brasselets, en pendans d'oreilles, en vaisselles, ou en lingots; Pas un mot de monnoie, ni de marque, ni d'empreinte, aucun terme qui marque la forme de la monnoie, ni la figure qui y étoit représentée. Car d'ordinaire les monnoies frappées au coin prennent le nom du Prince, ou de l'animal, ou de la fleur qui y est représentée. On dit chez les Grecs un Philippe, un Archer, un Bœuf, une choüette &c. à cause des empreintes qui représentent le Roi Philippe, un Archer, ou un homme qui tire de l'arc, & ainsi du reste. Rien de pareil chez les Hébreux.

Il est vrai qu'on trouve dans le Texte Hébreu de la Génese (*t*), que Jacob acheta un champ pour la somme de cent *kesitah*, & que les amis de Job donnerent à ce modéle de patience aprés le rétablissement de sa santé, chacun une *kesitah*, & un pendant d'oreilles d'or (*u*); on y trouve aussi des dariques nommées dans l'Hébreu *darcmonim*, ou *adarcmonim*; & des *mines*, des statéres, des oboles. Mais ces dernieres sortes de monnoies sont étrangeres, & sont mises pour d'autres termes qui dans l'Hébreu ne signifient que le poids du métal. Le *kesitah* ne nous est pas bien connu; les uns le prennent pour une Brebis, ou un Agneau; d'autres pour une monnoie ayant l'empreinte d'un agneau ou d'une Brebis: nous croyons que c'est plûtôt une bourse d'argent d'un certain poids. Voyez le nom *Kesitah*. Les *darcmonims*, ou dariques sont des monnoies des Rois de Perse; & l'on convient que sous Darius fils d'Hystaspe on commença à avoir de la monnoie frappée au coin. Ezéchiel (*x*) nous dit que la mine fait 60. sicles; il rappelle cette monnoie étrangere au poids des Hébreux. La mine pourroit bien être originairement une monnoie des Perses, qui fut adoptée par les Grecs & par les Hébreux. Or sous la domination des Perses les Hébreux n'étoient guéres en état de faire de la monnoie à leur propre coin, étant soûmis à ces Princes, & ne faisant alors que très petite figure dans leur pays: Ils étoient encore bien moins en état d'en faire sous les Caldéens durant la captivité de Babylone, ni enfin sous la domination des Grecs ausquels ils ont obéï jusqu'au tems de Simon Maccabée (*y*), à qui Antiochus Sidétes Roi de Syrie donna la permission de frapper de la monnoie à son coin dans la Judée; *Permittimus tibi facere percussuram proprii numismatis in Regione tua.* Ce sont les premieres monnoies Hébraïques que l'on connoisse. C'étoient des sicles & des demi sicles d'argent.]

I. MONOBAZE, Roi de la Province d'Adiabéne, époux & frere d'Héléne; laquelle se convertit au Judaïsme, & dont nous avons parlé sous son article. Monobaze eut deux fils; Monobaze & Izate. En mourant il laissa le Royaume à Izate, (*z*) lequel se convertit

(*q*) *Deut.* XXV. 13. (*r*) *Deut.* XXIII. 13. (*s*) *Osee.* XII. 7. (*t*) *Genes.* XXXIII. 19. (*u*) *Job* XLII. 11.

(*x*) *Ezech.* XLV. 12. (*y*) 1. *Macc.* XV. 6. (*z*) *Joseph. Antiq. l.* 20. *c.* 2. Il mourut vers l'an 38. de l'Ere commune.

vertit au Judaïsme, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. Voyez *Izate.*

II. Monobaze, fils de Monobaze dont nous venons de parler, eut tant de déference pour les derniéres volontez de son pere, que quoiqu'il fût l'aîné, non-seulement il ne voulut pas prendre le Royaume, mais il le conserva religieusement pour son frere, (*a*) qui étoit dans une Province éloignée, lorsque son pere mourut.

MONOCEROS, animal qui n'a qu'une seule corne. On en connoît beaucoup de cette sorte, dont les uns ont la corne sur le front, les autres sur le nez, les autres sur la tête. Mais il semble que quand l'Ecriture parle du monoceros, c'est principalement de la licorne dont elle veut parler. Voyez *Licorne.*

MONTAGNES. La Judée étoit un pays de montagnes; mais les Montagnes pour la plûpart en étoient belles, fertiles & bien cultivées. Elles portoient des fruits, des oliviers, des vignes, du pâturage. Moyse (*b*) dit que les rochers de ses montagnes produisent le lait & le miel, par une figure de discours, qui exagére leur fertilité. Il dit ailleurs (*c*) que les montagnes de la Palestine sont des sources d'excellentes fontaines, & que dans leurs entrailles on trouve des mines d'airain. En effet nous apprenons de l'Histoire qu'il y avoit autrefois de trés-bonnes mines dans la Palestine & dans le Liban. Aristée dans l'histoire des septante Interprétes, dit que ces mines subsistérent jusqu'au regne des Perses, & qu'alors les Gouverneurs de cette Province ayant fait entendre au Roi que la dépense que l'on y faisoit, excédoit le profit, furent cause qu'on les abandonna. Moyse demandoit avec instance au Seigneur qu'il pût voir ces belles montagnes de la Judée, & le Liban: (*d*) *Videbo montem istum egregium, & Libanum.*

Voici les noms des principales montagnes dont il est parlé dans l'Ecriture, & dont nous avons dit quelque chose sous l'article de chacune d'elles en particulier.

(*a*) *Joseph. ibidem.* (*b*) *Deut.* XXXII. 13. (*c*) *Deut.* VIII. 7. 9. (*d*) *Deut.* III. 25.

Listes des montagnes les plus célébres dont il est parlé dans l'Ecriture

Le mont Séïr, (*e*) ou d'Idumée.

Le mont Horeb, (*f*) prés de Sinaï, dans l'Arabie Pétrée.

Le mont Sinaï, (*g*) dans l'Arabie Pétrée.

Le mont Hor, (*h*) dans l'Idumée.

Le mont de Gelboé, (*i*) au midy de la vallée de Jezraël.

Le mont Nébo, (*k*) partie des montagnes d'Abarim.

Le mont Thabor, (*l*) dans la basse Galilée, au nord du Grand Champ.

La montagne d'Engaddi, (*m*) prés de la mer morte.

Le mont. Liban, (*n*) & l'Antiliban.

Le mont Calvaire, (*o*) où Jesus-Christ fut crucifié, au couchant septentrional de Jérusalem.

Le mont Garizim, (*p*) où étoit le Temple des Samaritains.

Le mont Hébal, (*q*) voisin de Garizim.

Le mont de Galaad, (*r*) au-delà du Jourdain.

Le mont d'Amalech, (*s*) dans la Tribu d'Ephraïm.

Le mont Moria, (*t*) où le Temple fut bâti.

Le mont de Pharan, (*u*) dans l'Arabie Pétrée.

Le mont Gaas, (*x*) dans la Tribu d'Ephraïm.

Le mont des Oliviers, (*y*) autrement la montagne de Scandale.

Le mont Phasga, (*z*) au delà du Jourdain.

Le mont Hermon, (*a*) au-delà du Jourdain, prés du Liban.

 Le

(*e*) *Genes.* XVI. 6. (*f*) *Deut.* I. 2. (*g*) *Deut.* XXXIII. 2. (*h*) *Num.* XX. 22. (*i*) 2. *Reg.* I. 21. (*k*) *Num.* XXXII. 3. (*l*) *Judic.* IV. 6. (*m*) *Josue* XV. 62. (*n*) *Deut.* III. 25. (*o*) *Luc* XXIII. 33. (*p*) *Judic.* IX. 7. (*q*) *Josue* VIII. 30. (*r*) *Gen.* XXXI. 21. 23. 25. (*s*) *Judic.* XII. 15. (*t*) 2. *Paral.* III. 1. (*u*) *Genes.* XIV. 6. *Deut.* I. 1. (*x*) *Josue* XIV. 30. (*y*) *Luc.* XXI. 37. (*z*) *Num.* XXI. 20. *Deut.* XXXIV. 1. (*a*) *Josue* XI. 3.

Le mont Carmel, (*b*) sur la Méditerranée, entre Dora & Ptolémaïde.

Il y a aussi plusieurs autres montagnes, qui ne sont célébres que par les villes qui sont assises sur leur sommet; comme Hébron, Samarie, Nazareth, Gabaon, Sophim, Silo, &c.

Les montagnes de Juda sont principalement au midy de cette Tribu, tirant vers l'Idumée.

Les montagnes d'Ephraïm sont répanduës presque dans toute l'étenduë de cette Tribu, à l'exception de ce qui est situé sur le Jourdain, à l'orient, & sur la Méditerranée au couchant.

Les montagnes de Galaad s'étendent du nord au midy, depuis le Liban ou le mont Hermon, jusqu'aux monts Séïr, ou aux montagnes d'Idumée.

Les monts *Abarim*, Phasga & Nébo, ne sont qu'une chaîne de montagnes, qui s'étend de l'orient au couchant, depuis les monts de Galaad ou de Séïr, jusques bien avant dans les plaines de Moab, à l'orient du Jourdain.

On peut voir sur l'article de *Jérusalem*, les montagnes qui étoient dans cette ville, ou autour d'elle. Les Hébreux donnoient volontiers aux montagnes l'épithéte d'*éternelles*, (*c*) parce qu'elles sont aussi anciennes que le monde.

[Quelques Philosophes ont douté qu'avant le Déluge il y ait eu des montagnes dans le monde. Ils prétendent que les montagnes n'ont été produites que par l'affaissement & l'éboulement des terres, causez par l'ouverture que les eaux qui étoient sous la terre, firent en différens endroits, pour inonder le globe terrestre. Alors la surface de la terre inégalement haussée & rabaissée par les secousses que les eaux leur causerent, produisit naturellement des montagnes & des vallées. C'est le systême proposé par l'Auteur de *Telluris Theoria sacra*. On peut voir ce que nous avons dit sur *le Déluge*.

Mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'il y eut des montagnes dès le commencement du Monde. Moïse en parlant du Déluge, & *de l'ouverture des sources du grand abîme*, qui se fit alors, ne dit rien de ce prétendu bouleversement de la superficie de la terre. Il nous décrit le jardin d'Eden, & le cours des fleuves qui en sortoient, à peu près comme ils sont encore à présent. Or si ce renversement dont on parle étoit arrivé à la terre, on ne pourroit aujourd'hui reconnoître aucune trace de l'ancien Monde. De plus, Moïse dit que les eaux qui couvroient d'abord au commencement du Monde, toute la superficie de la terre, s'écoulerent, & se retirerent toutes en un lieu, à la voix du Seigneur, & qu'alors parut l'élément aride. Il y avoit donc dès-lors des hauts & des bas sur la terre, pour que les eaux pussent se retirer dans les lieux bas, & laisser les hauteurs à découvert. Enfin Moïse parle des montagnes en deux endroits comme de choses subsistantes avant le Déluge. Il dit que l'eau étoit de quinze coudées plus élevée que les plus hautes montagnes (*d*), & que l'Arche de Noé s'arrêta sur les monts Ararat (*e*). Il y avoit donc alors des montagnes. De plus, il donne aux montagnes l'épithete d'anciennes & d'éternelles (*f*); *de vertice montium antiquorum*, *de pomis collium æternorum*, voulant insinuer qu'elles étoient aussi anciennes que le Monde.

Le Psalmiste (*g*) parlant de la création du Monde, marque positivement les montagnes: *Avant que les montagnes fussent faites, & que la terre fût établie, vous êtes Dieu dans toute la suite des générations*: Et ailleurs d'une maniére encore plus expresse (*h*): *Vous avez fondé la terre sur un fondement solide. L'abîme la couvroit comme un manteau: les eaux étoient répanduës sur les montagnes; Au son de vos menaces elle s'est enfuie; les montagnes s'élevent, & les vallons s'abbaissent dans le lieu que vous leur avez marqué.* Et

(*b*) *Idem.* XIX. 26. (*c*) *Genes.* XLIX. 26. *Deut.* XXXIII. 15. *Psalm.* LXXV. 5.

(*d*) *Genes.* VII. 19. 20. (*e*) *Genes.* VIII. 4. 5. (*f*) *Deut.* XXXIII. 15. (*g*) *Psalm.* LXXXIX. 2. (*h*) *Psalm.* CIII. 6. 8.

Et Salomon dans les Proverbes (*i*) parlant de la Sagesse : *Je suis de toute éternité, & avant que la terre fût créée. L'abîme n'étoit pas encore, & les fontaines n'avoient pas encore paru, que j'étois déja concuë. Je suis produite avant les montagnes & les collines.*]

MOPHIM, fils de Benjamin. (*k*) C'est le même qui est appellé *Supham* ou *Schephupham. Num.* XXVI. 38.

MORASTHI, patrie du Prophéte Michée. *Morasthi* s'appelle autrement *Maresa* ou *Moraseth.* Voyez *Maresa.*

MORIA, montagne sur laquelle le Temple de Jérusalem fut bâti par Salomon. (*l*) On croit que c'est au même endroit qu'Abraham fut prêt d'immoler Isaac, (*m*) quoique cela souffre de grandes difficultez. Les Samaritains au lieu de *Moria*, dans la Génése, XXII. 2. lisent *Moré* ; & ils prétendent que Dieu envoya Abraham prés de Sichem, où étoit certainement *Moré*, *Genes.* XII. 6. & *Deut.* XI. 30. & que ce fut sur le mont Garizim qu'Isaac fut mené, pour y être immolé.

LA MORT, *Mors.* L'homme ayant mangé du fruit défendu, encourut la peine de mort, pour lui & pour toute sa postérité. Il mourut aussi-tôt de la mort de l'ame ; & dés ce moment, il fut sujet à la mort du corps, qu'il ne souffrit que longtems aprés. S'il étoit demeuré fidéle à Dieu, & qu'il n'eût point violé le précepte qu'il lui avoit donné de ne pas manger du fruit défendu, il ne seroit point mort, & l'usage du fruit de l'arbre de vie l'auroit conservé dans une santé constante & heureuse ; & aprés avoir vêcu long-tems sur la terre, Dieu l'auroit transporté comme Enoch & Elie, dans une vie absolument immortelle. Les Peres & les Conciles enseignent que sans le péché, Adam ne seroit pas mort : mais les Rabbins croyent qu'aprés avoir trés-long-tems vêcu, son ame se seroit séparée de son corps, sans douleur & sans violence, par le baiser du Seigneur, pour aller joüir d'une vie encore plus heureuse dans l'éternité & l'immortalité.

(*i*) *Prov.* VIII. 25. (*k*) *Genes.* XLVI. 21. (*l*) 2. *Par.* III. 1. (*m*) *Genes.* XXII. 2. 14.

JESUS-CHRIST par sa mort a vaincu la mort ; & nous a mérité la béatitude & l'immortalité bienheureuses. Ce n'est pas à dire qu'il ait rendu nôtre ame immortelle, de mortelle qu'elle fût auparavant, ni qu'il nous ait mérité la grace de ne pas mourir ; il n'a rien changé dans la nature de nôtre ame, & n'a pas jugé à propos de nous dispenser de la nécessité de mourir ; mais il nous a rendu la vie de la grace, & nous a mérité par sa résurrection l'immortalité bienheureuse, pourvû que les mérites de son sang & de sa mort nous soient appliquez par la foi & par les Sacremens, & que par nôtre faute, nous ne rendions pas vaine la volonté qu'il a de sauver tous les hommes.

Quant à la résurrection des morts, nous en parlerons sous le titre de *Résurrection.*

Le nom de *mort*, se prend dans l'Ecriture non-seulement pour la mort du corps, & pour celle de l'ame pour *la prémiére mort*, qui est celle qui arrive ; lorsque l'ame se sépare du corps ; & pour *la seconde mort*, qui est celle de la damnation éternelle ; mais aussi pour un grand danger, un danger éminent de mort ; pour la peste & les maladies contagieuses, pour le poison, pour un grand malheur. On dit *les portes de la mort*, pour le tombeau & pour l'état des morts aprés cette vie ; les *vases* ou *les instrumens de la mort*, pour des armes meurtriéres & dangereuses ; *les liens* ou *les piéges de la mort*, pour les piéges que l'on tend à son ennemi pour le faire mourir ; *un fils de mort*, pour un homme qui mérite la mort, ou qui est condamné à la mort ; *la poussiére de la mort* ; pour l'état où un mort est réduit dans le tombeau. *L'amour est forte comme la mort*, dit Salomon ; (*n*) nul ne résiste à la mort, ni à l'amour.

[Il est indubitable que c'est par la jalousie & la malice du Démon, que la mort est entrée dans le Monde (*o*) ; *Invidiâ Diaboli mors*

[*n*] *Cant.* VIII. 6. [*o*] *Sap.* II. 24.

mors introivit in orbem terrarum; & que le péché d'Adam a causé la mort à ce premier pere & à nous tous (*o*); ***Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, & per peccatum mors; & ita in omnes homines mors pertransivit.*** Saint Augustin (*p*) distingue deux sortes d'immortalité dans l'homme, l'une grande, & l'autre moindre. La grande & la plus parfaite immortalité consiste à ne pouvoir mourir; Dieu & les Anges joüissent de cette heureuse prérogative: La moindre immortalité consiste à pouvoir ne pas mourir. C'est celle dont Adam joüissoit dans l'état d'innocence. Il pouvoit, en demeurant dans l'obéïssance qu'il devoit à son Créateur, éviter la mort, en usant du fruit de l'arbre de vie, & de ce moindre degré d'mmortalité, il pouvoit parvenir à celui de ne point mourir; qui est l'état des Bienheureux après la résurrection. Il fut donc chassé du Paradis après son péché, afin qu'il ne mangeât point du fruit de l'arbre de vie, qui lui auroit procuré une vie éternelle. *Discerne immortalitatem majorem scilicet à minore; nam & ista non absurdè immortalitas dicitur, quâ potest quisque non mori, si non faciat unde moriatur. In hac immortalitate fuit Adam. Hanc immortalitatem merito prævaricationis amisit. Hæc ei subministrabatur de ligno vitæ, à quo non est prohibitus, quando legem bonam ne peccaret accepit, sed quando malâ voluntate peccavit; tunc enim de Paradiso ejectus est, ne extenderet manum ad lignum vitæ, & manducaret, & viveret in æternum.*

Les Sociniens prétendent que le premier homme étoit créé, & que le péché n'a apporté en cela aucun changement à sa condition. Ils prétendent même s'appuyer de l'autorité des Rabbins (*q*). Mais ceux-ci soûtiennent nettement que si nos premiers Peres eussent persévéré dans l'inocence, ils eussent toûjours vêcu. Menassé Ben-Israël (*r*) qui vivoit au milieu du siécle passé, soûtient que l'immortalité du premier homme est fondée sur l'Ecriture, & que plusieurs fameux Rabbins qu'il cite, sont de ce sentiment. Il montre que cette immortalité d'Adam s'accorde avec la raison, puisqu'Adam n'avoit aucune cause intérieure qui le pût faire mourir, & qu'il n'avoit rien à craindre du dehors, vivant dans un lieu délicieux, & agréable, où tout lui étoit soûmis, & que le fruit de vie, dont il se devoit nourrir, augmentoit sa force, & entretenoit sa santé. Les Rabbins soûtiennent que cet arbre de vie étoit d'une grosseur prodigieuse; que toutes les eaux de la terre sortoient de son pied; que quand on auroit marché cinq cens ans, on auroit eu peine à en faire le tour: ce sont des exagérations ou des expressions figurées. Mais ils ne doutent point qu'il n'eût une vertu vivifiante, & que par une qualité naturelle que Dieu lui avoit donnée, il ne pût conserver l'homme dans un état d'immortalité; & que ce fut pour empêcher qu'il n'en mangeât, & qu'il ne vécût éternellement, que Dieu chassa du Paradis le premier homme après sa désobéïssance.]

MORT, *Mortuus*, le Mort. Nous croyons que les Hébreux sous ce nom, entendoient quelquefois le faux Dieu *Adonis*. C'est en ce sens que nous expliquons ces paroles de Moyse: (*s*) ***Soyez les enfans du Seigneur vôtre Dieu; vous ne vous ferez point d'incision, & vous ne vous raserez point entiérement la tête pour le Mort.*** C'est qu'on pratiquoit toutes ces choses dans le *deüil d'Adonis*. Et dans un autre endroit, (*t*) les Israëlites venant présenter leurs prémices au Seigneur, font cette profession: ***Je n'ai point mangé de ceci dans mon deüil, je n'en ai point employé pour une chose impure, je n'en ai point consumé pour les funérailles;*** l'Hébreu à la lettre, ***je n'en ai rien donné au Mort***, apparemment à Adonis. ***Les sacrifices des morts***, dont parle le Psalmiste, (*u*) & ausquels il dit que les Hébreux participérent dans l'abomi-

(*o*) *Rom.* V. 12. (*p*) *Aug. l. 6. oper. imperf. contra Julian. c.* 30. (*q*) Basnage Hist. des Juifs tom. 4. l. 6. c. 12. p. 197. 198. édit. de Paris. (*r*) *Menasse Ben-Israël de Resurrect. l. 3. c.* 11.

(*s*) *Deut.* XIV. 1. (*t*) *Deut.* XXVI. 14. (*u*) *Psalm.* CV. 28.

bomination de *Béelphégor*, sont aussi, comme nous le croyons, des sacrifices que l'on offroit en l'honneur de Béelphégor. Voyez nôtre Dissertation sur *Béelphégor*, imprimée à la tête du Commentaire sur les Nombres.

MORT, *Mortuus*. Les Hébreux étant persuadez de l'immortalité de l'ame, & de la résurrection future, il n'est pas étrange qu'ils ayent eu beaucoup de considération pour les morts. Ils regardoient comme un souverain malheur d'être privez de la sépulture, (*x*) & les plus gens de bien se faisoient un devoir d'ensevelir les morts; de faire leurs obséques, de porter à manger sur leurs tombeaux, afin que les pauvres en profitassent. (*y*) Lorsqu'un Israëlite venoit à mourir dans une maison, ou dans une tente, tous ceux qui s'y trouvoient, & tous les meubles qui y étoient, contractoient une soüillure qui duroit sept jours (*z*) Tous ceux aussi qui à la campagne, touchoient le corps d'un homme mort de lui-même, ou tué; ceux qui touchoient ses os, ou son sépulcre, étoient aussi impurs pendant sept jours; & voici la maniére dont cette soüillure s'expioit. On prenoit de la cendre d'une vache rousse immolée par le Grand-Prêtre au jour de l'Expiation solemnelle. (*a*) On en jettoit dans un vase plein d'eau, & un homme exemt de soüillure, trempoit un bouquet d'hyssôpe dans cette eau, & en arrosoit les meubles, la chambre & les personnes soüillées. On faisoit cette cérémonie le troisiéme & le septiéme jour. Mais outre cela, il falloit que celui qui avoit contracté cette soüillure, se baignât tout le corps, & lavât ses habits le septiéme jour; aprés quoi, il étoit censé parfaitement purifié.

Les Rabbins (*b*) enseignent que l'on ne contractoit point de soüillure dans les funérailles, à moins que le mort ne fût un Israëlite; car pour les Gentils, disent-ils, ils soüillent pendant leur vie ceux qui les approchent; mais aprés leur mort, leur cadavre demeure pur & n'imprime aucune impureté. Les Israëlites au contraire pendant leur vie exhalent une odeur de pureté, qui sanctifie ceux qui s'en approchent: mais aprés leur mort, leur ame & le Saint-Esprit les ayant quittez, ils ne sont plus propres qu'à répandre l'infection & la soüillure. Les régles que nous avons rapportées, pour la purification de ceux qui avoient touché un mort, ou assisté à des funérailles, ne s'observent plus depuis la destruction du Temple, & depuis qu'on ne fait plus le sacrifice de la vache rousse. Ainsi les Juifs ne se tiennent plus soüillez par aucun mort. Voyez Léon de Modéne, Cérém. des Juifs, P. 1. c. 8.

Tous ceux qui se trouvent présens au lieu où un malade vient d'expirer, déchirent leurs habits, suivant la trés-ancienne coûtume des Hébreux; mais on n'en déchire d'ordinaire que l'extrémité, & de la largeur de la main; moins pour marquer une vive douleur, que par cérémonie. Si la déchirure est faite pour un parent, on ne la recoud point; si c'est pour un étranger, on peut la recoudre au bout de trente jours. C'est un ancien usage de répandre dans la ruë toute l'eau qui se trouve dans la maison, & dans le voisinage. Les Rabbins disent que l'Ange exterminateur a lavé dans ces eaux le glaive meurtrier dont il a tué le malade, & qu'il leur a communiqué un poison mortel. Aprés cela, on met le mort sur un drap étendu sur le pavé, on lui replie le pouce dans la main, on allume un cierge aux pieds ou à la tête du mort. Ensuite on lave le corps, on lui met une chemise, & sur la chemise, un autre habit de fine toile, dont il se revêtoit le jour de l'Expiation solemnelle; puis son *taled*, qui est une piéce d'étoffe quarrée, avec des houpes. Enfin on lui met un bonnet blanc sur la tête, & en cet état, il est enfermé dans le cercüeil.

Dans la Palestine anciennement, il paroît que les personnes de quelque distinction, & qui en avoient le moyen, faisoient embaumer leurs corps: mais cet usage ne fut jamais gé-

(*x*) *Jerem.* VIII. 2. XXII. 14. *Eccle.* VI. 3. 2. *Macc.* V. 10. (*y*) *Tob.* I. 20. II. 10. VI. 18. (*z*) *Num.* XIX. 14. 15. (*a*) *Num.* XIX. 3. 4. 5. 6. (*b*) *Joan. Nicolaï de sepulcris Hebr.* l. 3. c. 3. Basnage hist. des Juifs, l. 7. c. 25.

néral. Saint Jean (c) remarque que nôtre Seigneur fut enveloppé de linges, & frotté d'aromates, comme c'est la coûtume des Juifs : *Sicut mos est Judæis sepelire*. Nous lisons que l'on brûla ou avec le corps, ou auprés du corps de quelques Rois de Juda, (d) quantité d'aromates ; mais on ne peut pas assûrer qu'il y ait eu aucun usage uniforme sur cela. Aprés que le corps a été quelque tems exposé, les parens s'assemblent pour le porter en terre. On l'emporte les pieds devant, selon les Rabbins. Anciennement ils avoient des pleureuses à gage, & des joüeurs d'instrumens lugubres, qui accompagnoient le convoi. (e) Les Rabbins disent qu'il n'étoit pas permis à un Israëlite d'avoir moins de deux joüeurs d'instrumens aux obséques de sa femme, sans compter la pleureuse à gage, qui y étoit toûjours. Ceux qui rencontroient une pompe funébre, devoient par honneur se joindre à elle, (f) & mêler leurs plaintes à celles des parens du mort. C'est à quoi le Sauveur semble faire allusion, lorsqu'il dit : (g) *Nous avons fait des lamentations, & vous n'avez point pleuré avec nous*. Et saint Paul veut qu'on pleure avec ceux qui pleurent, (h) & qu'on se réjoüisse avec ceux qui se réjoüissent.

Lorsqu'on est arrivé au cimetiére, on place le cercüeil à terre ; puis si le mort est de quelque considération, quelqu'un de la compagnie fait son éloge. Aprés cela, ils font dix fois le tour de la fosse, en récitant une assez longue priére, qui commence par ces paroles : (i) *Le Dieu fort ; son œuvre est parfaite, &c.* Ensuite on descend le mort dans la fosse, le visage tourné vers le Ciel. Les plus proches parens jettent les premiers de la terre sur le mort ; puis on remplit la fosse avec une pêle. Ils se retirent du cimetiére, marchant en arriére ; & arrachant trois fois de l'herbe, ils la jettent derriére le dos, en disant : *Ils fleuriront comme l'herbe de la terre*. Ils croyent que tous les corps des Juifs se rendent dans la Palestine par des conduits souterrains, (k) ce qu'ils appellent, *le roulement des morts*, ou, *le roulement des cavernes*. Ils espérent ressusciter, & joüir de la béatitude en ce pays-là. Ils ne croyent pas que l'ame du mort soit reçuë dans le lieu de repos, avant que le corps soit réduit en poussiére. Ils s'imaginent que pendant l'année qui suit son décés, elle va souvent visiter son corps dans le tombeau. On peut consulter nôtre Dissertation *sur les funérailles des Hébreux*, à la tête des Nombres.

[MORTS. Etat des Morts après leur décès. Voyez ci-devant *Ames*.

MORTS. *Prieres pour les Morts*. Voyez *Prieres*, & *Purgatoire*.]

I. MOSA, fils de Caleb & de sa concubine ou femme du second rang, nommée *Epha*. 1. *Par*. 11. 46.

II. MOSA, fils de Balé & de Hodés. 1. *Par*. VIII. 9.

III. MOSA, fils de Zamri, & pere de Banaa, de la Tribu de Benjamin. 1. *Par*. VIII. 36.

MOSEL, ville dont parle Ezéchiel, (l) & dont on ignore la situation. On peut traduire l'Hébreu d'Ezéchiel comme a fait la Vulgate : *Dan & Græcia, & Mosel* ; ou *Dan & Javan d'Ozel*. Bochart (m) croit que *Javan d'Ozel* ou *Uzal*, sont des descendans de *Javan*, dont la demeure étoit à Uzal ville de l'Arabie. Les Septante au lieu de *Javan*, ont lû *Jain*, du vin. Ils ne lisent pas *Mosel*, mais seulement *Asel* ou *Asaël*. Le Syriaque : *Dan & Javan d'Uzel*. L'Arabe : *Ils apportoient à vos foires du vin d'Aïl*. Le Chaldéen : *Dan & Javan vous apportoient en troupes des marchandises, &c.* Je crois qu'il y a quelque altération dans ce passage. *Dan* & *Javan* sont trop éloignez de demeure, pour être joints ensemble.

MOSERAH, ou *Moseroth* (n) est apparemment le même que *Hazera* ou *Hazeroth*, (o) un des campemens des Israëlites dans

(c) *Jean*. XIX. 39. (d) 2. *Par*. XXI. 19. & XVI. 14. *Jerem*. XXXIV. 5. (e) *Vide Jerem*. IX. 17. 18. *Matth*. IX. 23. *Joseph de Bello*, *l*. 3. *c*. 15. *Misna tit. Chetuboth*. *c*. 4. *Gemar. Babyl. ibidem*. (f) *Joseph l*. 2. *contra Appion*. *p*. 1075. (g) *Luc*. VII. 32. (h) *Rom*. XII. 15. (i) *Deut*. XXXII. 4.

(k) *Rab. Salomon. in Genes*. XLVII. 29. *Abarbanel, alii*. (l) *Ezech*. XXVII. 19. ודן ויון מאוזל (m) *Bochart. Phaleg*. *l*. 2. *c*. 22. (n) *Num*. XX. 33. XXXIII. 30. (o) *Num*. XI. 34. XIII. 1. XXXIII. 17. 18.

dans le désert. Il étoit au voisinage de Cadés, & du mont *Hor*, où mourut Aaron.

MOSOC, sixiéme fils de Japhet. (*p*) On l'appelle aussi *Mesech*. On croit qu'il est le pere des *Mosques*, peuple qui demeure entre l'Ibérie & l'Arménie. D'autres croyent que les Moscovites sont descendus de *Mosoc*; & c'est le sentiment qui nous paroît le plus probable. Voyez les Commentateurs sur la Génése, Ch. X. ℣. 2. & Ezéchiel, XXVII. 13. XXXII. 26. XXXVIII. 2. 3. & XXXIX. I.

I. MOSOLLAM, fils de Zorobabel, de la Tribu de Benjamin. I. *Par*. IX. 7.

II. MOSOLLAM, fils de Sephatia. I. *Par*. IX. 8.

III. MOSOLLAM, fils d'Abigaïl. I. *Par*. V. 13.

IV. MOSOLLAM, fils de Mosollamith. I. *Par*. IX. 12.

V. MOSOLLAM, un des descendans de Caath. 2. *Par*. XXXIV. 12. vivoit sous le Roi Josias.

VI. MOSOLLAM, fils de Besodia. 2. *Esdr*. III. 6.

VII. MOSOLLAM, fils de Barachias. 2. *Esdr*. III. 4.

MOSOLLAMIA, pere de Zacharie, Lévite & Portier du Temple. I. *Par*. IX. 21.

MOSOLLAMITH, pere de Mosollam, & fils d'Emmer. I. *Par*. IX. 12.

I. MOSOLLAMOTH, pere de Barachias. 2. *Par*. XXVIII. 12.

II. MOSOLLAMOTH, pere d'Ahazi. 2. *Esdr*. XI. 13.

MOUCHES, insecte volant fort connu, & déclaré impur dans la Loi de Moyse: (*q*) *Tout animal qui a plusieurs pieds, & qui marche sur son ventre sur la terre, sera impur*. Les Philistins adoroient le Dieu Mouche sous le nom de *Béelsébub*. Les Egyptiens rendoient aussi un culte superstitieux à l'escarbot, & on voit la mouche sur quelques médailles Phéniciennes, comme aussi sur la statuë de la Déesse Diane d'Ephése. (*r*) L'Auteur du Livre de la Sagesse (*s*) aprés avoir dit que Dieu envoya des mouches & des guêpes contre les Amorrhéens & les Chananéens, pour les chasser petit-à-petit de leur pays, ajoûte que Dieu les châtia par les mêmes animaux à qui ils rendoient des honneurs divins. Ils adoroient donc la mouche, aussi-bien que les Philistins. Voyez ci-devant *Béelsébub*. Le Seigneur avoit promis à son peuple (*t*) qu'à son entrée dans la terre de Chanaan, il envoyeroit contre les Chananéens une armée de mouches & de guêpes, pour les chasser de leur pays. C'est ce qu'il exécuta en effet, comme on le voit par Josué; & par le Livre de la Sagesse; & on ne peut pas douter que plusieurs Chananéens n'ayent effectivement quitté leur pays, pour se garantir de ces fâcheux insectes. On peut voir ci-devant l'article *Miel*, où nous parlons des *Abeilles*.

MOUCHETTES, *Emunctoria*. Les mouchettes dont il est parlé dans l'Ecriture, (*u*) servoient à moucher les lamperons du grand chandelier d'or à sept branches, qui étoit dans le Saint. Leur matiére étoit d'or, & leur forme étoit apparemment comme les pincettes dont nous nous servons pour moucher nos lampes. Le terme de l'Original vient d'une racine, qui signifie *prendre*, pincer, serrer, recevoir.

[MOUTONS, Agneaux, Brebis; c'est par abus, ou par licence que nous traduisons par *Moutons*, l'Hébreu *Car*, ou *Sch*, & le Latin *Agnus*; car on sçait que les Hébreux ne coupoient point leurs animaux. L'Agneau ou le Mouton étoit une victime ordinaire dans l'ancienne Loi. Moïse ne manque pas, lorsqu'il parle de ces sortes de victimes, de marquer qu'il faut mettre la queuë toute entiere sur le feu de l'Autel (*x*). C'étoit la partie la plus délicate, & la plus estimée de cet animal. Dans l'Orient on voit des Mou-

(*p*) *Genes*. X. 2. (*q*) *Luc*. XI. 42. (*r*) *Vide Claud. Menitr Symbolic. Dianæ Ephesiæ statuam. l.* 7. *p*. 391. *Gronov*.

(*s*) *Sap*. XII. 8. (*t*) *Exod*. XXIII. 28. *Deut*. VII. 20. *Josue* XXIV. 12. *Sap*. XII. 8 (*u*) *Exod*. XXV. 38. XXXVII. 23. מלקחים (*x*) *Exod*. XXIX. 22. *Levit*. III. 9. VII. 3. VIII. 25. *&c*.

Moutons dont la queuë est toute graisse, & pése quelquefois jusqu'à 25. livres. Ceux de Tartarie, selon le témoignage de Jean Kinson, sont si grosses, qu'elles pésent quelquefois 80. livres. Ceux de l'Indostan ont aussi la queuë large & pesante, & la laine fort courte & fort fine. La seule queuë des Moutons de Madagascar pése 15. ou 16. livres. Hérodote (*y*) dit qu'on voit en Arabie deux sortes de Brebis tout-à-fait singuliéres. Les unes ont la queuë si longue, qu'elle peut aller jusqu'à trois coudées; & si on la laisse traîner à terre, elle se blesse, & il s'y forme des ulcéres. C'est pourquoi les Bergers de ce pays-là sont instruits à faire de petits chariots qu'ils mettent sous la queuë de ces Brebis, & qu'elles traînent par-tout où elles vont. Les autres Brebis ne sont pas moins extraordinaires, elles ont la queuë jusqu'à deux coudées, ou trois pieds de largeur. Busbeque dans son Voyage dit qu'on en voit de cette sorte dans l'Asie Mineure (*z*); *In eam aliquando magnitudinem accrescit, ut duas rotulas cum media tabella subjici necesse sit.*

Jacob étant en Mésopotamie occupé à paître les troupeaux de son beau-pere Laban (*a*), l'Ange du Seigneur lui apparut, & lui dit: *Levez les yeux, & voyez: tous les mâles tachetez, marquetez & de diverses couleurs qui couvrent les femelles.* En même tems il lui inspira un secret pour faire naître des Moutons de diverses couleurs par le moyen des branches d'arbre moitié pelées, & moitié avec leur écorce, qu'il mit sur les canaux où l'on abbreuvoit les Brebis & les Chévres. La chose est rapportée assez au long au chap. XXX. de la Génése, comme aussi la maniére dont Laban varia, & changea diverses fois la récompense qu'il avoit promise à Jacob. Nous ne nous arrêtons point ici sur cela; nous nous contentons d'examiner trois choses. La premiére, si l'artifice dont Jacob se servit dans cette occasion, étoit naturel, ou miraculeux; La seconde, en quoi consistoit la demande de Jacob; car le Texte n'est nullement clair sur cet endroit. La troisiéme, si l'artifice dont Jacob se servit, est permis, & légitime.

Quant à la premiére question, on convient que les femelles des animaux ont reçu de la nature un très-grand pouvoir pour imprimer à leurs fruits certain penchant, certain éloignement, certaine figure, certaines couleurs. On a sur cela un si grand nombre d'expériences, qu'il est impossible d'en douter. Les femmes l'expérimentent tous les jours; & on le voit aussi sur-tout dans les animaux domestiques, plus exposez que les autres à recevoir des impressions des différens objets qui se présentent à leurs yeux. Les Chevaux, les Chiens, les Chats, les Pigeons, les Poules, les Lapins domestiques, sont souvent de différens poils; & les petits d'ordinaire prennent la couleur de ce qui frappe vivement les yeux de la mere, au tems de la conception; c'est ce que les anciens & les nouveaux Philosophes ont remarqué (*b*); & c'est ce que S. Jérôme (*c*), & S. Augustin (*d*), & la plûpart des Commentateurs reconnoissent après eux sur la question que nous examinons. Il n'y a donc rien de miraculeux dans tout ce que fit Jacob; mais il y a du miracle dans l'apparition de l'Ange qui lui découvrit en songe un moyen naturel pour avoir des brebis de diverses couleurs.

Pour ce qui est de la seconde difficulté, nous croyons que Jacob demanda à Laban 1°. tout ce qui devoit naître tacheté & de diverses couleurs, tant dans les brebis, que dans les chévres. 2°. Ce qui devoit naître tout noir, ou avec quelques taches blanches; il abandonnoit à Laban tout ce qui naîtroit purement blanc, tant dans les bre-

(*y*) *Herodot. l.* 3. *c.* 113. (*z*) *Busbeq. ep.* 3. (*a*) *Genes.* XXXI. 12. 13. 14.

(*b*) *Aristot. problem. sect.* X. *Plin. l.* 7. *c.* 12. *Oppian. de venat. l.* 1. (*c*) *Hieronym. quæst. hebr. in Genes.* (*d*) *Aug. qu.* 93. *in Genes. & lib.* 18. *c.* 5. *de civit. Dei.*

brebis que dans les chévres. Après cela Laban & lui séparérent ce qui étoit entiérement blanc, tant dans les chévres que dans les brebis, & Laban laissa tous ces animaux sous la conduite de Jacob, dans la présomption qu'il n'en naîtroit que des agneaux ou des chevreaux d'une seule couleur : ce qui étoit faire la condition de Jacob la plus désavantageuse, & elle l'auroit été effectivement, s'il n'eût employé l'artifice pour suppléer à ce qui lui manquoit de ce côté-là. Les branches de diverses couleurs qu'il mit sur les abbreuvoirs, ayant fait le même effet sur les yeux des brebis & des chévres, qu'auroient pû y faire les chévres & les brebis de diverses couleurs. Pour Laban il prit sous sa garde tous les animaux qu'on présumoit devoir naturellement produire des petits de différentes couleurs.

Un second artifice de Jacob, fut d'exposer les branches dont il avoit ôté l'écorce, non en tout tems, ni à toutes sortes de brebis & de chévres; mais seulement de les exposer au printems, afin d'avoir les agneaux qui naîtroient en automne; & au contraire de laisser aller le cours ordinaire de la nature en automne, afin que Laban eût les agneaux conçus en automne, & nez au printems. Ou selon quelques-uns (*e*), il n'exposoit ces branches qu'aux meilleures & aux plus vigoureuses bêtes de ses troupeaux, laissant les autres au cours ordinaire de la nature. De plus, on croit que quand le nombre des agneaux & des chevreaux de diverses couleurs fut assez grand pour suppléer aux branches de diverses couleurs, il exposa en leurs places ces agneaux, & ces chevreaux, qui firent le même effet qu'avoient fait les branches de peupliers, ou de coudriers, dépoüillées de leur écorce.

Sur la troisiéme difficulté, on dit que Jacob usa d'une espéce de supercherie envers Laban en transigeant avec lui. Laban prit sans doute dans le sens simple & naturel les propositions que Jacob lui fit de lui céder tout ce qui naîtroit de chévres & de brebis blanches, & de ne prendre pour lui que celles qui naîtroient noires, ou de différentes couleurs; & au lieu de suivre cet esprit dans la pratique, il emploie un artifice inconnu à Laban, & duquel il ne se défioit pas, pour faire que la plus grande partie des agneaux & des chevreaux fussent pour lui. Cela paroît absolument contre la bonne foi. Il ne sert de rien de dire que Jacob a pû se faire justice contre la dureté & l'injustice de Laban, qui depuis tant d'années ne lui avoit donné aucune récompense de tous ses travaux; car selon les régles de la bonne Morale, nul ne se doit constituer Juge en sa propre cause, ni se faire justice à soi même. De plus dans la rigueur, qu'est-ce que Laban devoit à Jacob? Celui-ci ne s'étoit-il pas engagé de le servir quatorze ans pour ses deux filles? Après ce terme, il ne tenoit qu'à Jacob de se retirer. Mais la meilleure raison pour la justification de Jacob, c'est que Dieu même l'a approuvée, & la lui a inspirée par son Ange (*f*). Ce Juge infiniment juste voyoit de l'injustice dans Laban, puisqu'il suggére à Jacob un moyen sûr de s'enrichir à ses dépens; sans que Laban dans la rigueur pût s'en plaindre. N'est-il pas permis à chacun d'employer l'industrie, l'art & le stratagême pour procurer ses intérêts, sur-tout avec des gens du caractére de Laban?]

MOYSE. Voyez *Moïse*. La meilleure orthographe est *Moysés*, ou *Moüsés*, ou *Môsés*.

MUI, ou *Muid*, *Modius*. Saint Jérôme se sert souvent du terme Latin *modius*, pour marquer l'*épha*; (*g*) & dans le Chap. 11. ℣. 17. du Livre de Ruth, il met que l'*épha* vaut *trois modins*; & 1. *Reg*. 1. 24. il traduit l'éphi par *tres modios*. Ailleurs (*h*) il traduit éphi par *amphoram*. Les Septante le traduisent d'ordinaire par *mensuram*. Or l'*épha*, ou l'*éphi*, ou le *bathe*, comparé à nos mesu-

(*e*) *Boch. de animal. sacr*....

(*f*) *Genes*. XXXI. 11. 12. (*g*) *Levit*. XIX. 36. XXVII. 16. *Deut*. XXV. 14. 15. *Judic*. VI. 19. *Ruth*. II. 17. *&c*. (*h*) *Zach*. V. 6. 7 10.

mesures, contient vingt-neuf pintes, chopine, demi-settier, un posson & un peu plus.

MULET animal engendré de deux animaux de deux différentes espéces ; d'un cheval & d'une ânesse, ou d'un âne & d'une cavalle. Il y a beaucoup d'apparence que les Juifs ne firent point naître de mulets, puisqu'il leur étoit défendu d'accoupler ensemble des animaux de différentes espéces : (*a*) *Non facies coïre jumentum tuum cum alterius generis animantibus*. Mais il ne leur étoit pas défendu de s'en servir. Aussi voit-on, sur tout depuis David, (*b*) que les mules & les mulets sont assez communs chez les Hébreux. Auparavant ils ne se servoient guéres que d'ânes ou d'ânesses.

Quelques-uns (*c*) ont crû qu'Ana fils de Sébéon, un des descendans Séïr, (*d*) trouva étant dans le désert, la maniére de faire naître des mulets par l'accouplement des animaux de différentes espéces. Ce sentiment a été assez suivi dans l'antiquité. Mais saint Jérôme, qui le marque dans ses Questions Hébraiques sur la Génése, ne laisse pas de traduire : Qu'*Ana trouva des eaux chaudes dans le désert, lorsqu'il paissoit les ânes de son pere Sébéon*. Les Traducteurs Grecs ont conservé le mot Hébreu *Jamim*. Le Syriaque : Il trouva *une fontaine*. D'autres croyent que *Jemim* ou *Jamim*, signifie une sorte de peuple, qu'Ana *trouva*, ou qu'il attaqua, & qu'il defit. Ces *Jémims* pourroient bien être les mêmes que les *Emim*, marquez dans Moyse *Deut*. II. 10. 11.

MULTIPLICATION. Nous trouvons dans l'Ecriture plusieurs exemples d'une multiplication miraculeuse d'alimens ; par exemple, celle que fit Elie en faveur de la veuve de Sarepta, dont il multiplia la farine & l'huile quelle avoit en trés-petite quantité ; en sorte qu'elle lui suffit, à son fils & à Elie son hôte, tout le tems que dura la famine. (*e*) Le second exemple de multiplication, est celui que fit Elisée en faveur d'une veuve qui avoit été femme d'un Prophéte, laquelle étant pressée par les créanciers de son mari, (*f*) s'adressa à Elisée, pour en avoir quelque secours. Elisée lui demanda ce qu'elle avoit dans sa maison. Elle répondit qu'elle n'avoit qu'un peu d'huile, pour s'en oindre. Elisée lui dit : Allez, empruntez autant de vases vuides que vous pourrez de vos voisins, remplissez-les de l'huile que vous avez, vendez cette huile pour payer vos créanciers, & vous & vos fils vivrez du reste. Elle obéit, & l'effet suivit les promesses du Prophéte. L'huile ne cessa de couler, que lorsqu'elle n'eut plus de vases pour la mettre. Le même Prophéte multiplia vingt pains d'orge qu'on lui avoit apportez, en sorte qu'il y en eut assez pour le repas de cent Prophétes, qui s'étoient assemblez, & qu'il y en eut même de reste. (*g*)

Dans le nouveau Testament on lit que JESUS-CHRIST nourrit cinq mile hommes, sans compter les femmes & les enfans, avec cinq pains d'orge seulement & deux poissons, (*h*) en sorte qu'il y en eut encore douze corbeilles de reste. Dans une autre occasion, (*i*) il rassasia quatre mille hommes, sans compter les femmes & les enfans, avec sept pains & quelques petits poissons. Saint Augustin (*k*) compare cette multiplication que JESUS-CHRIST fit des pains, à celle que Dieu fait tous les jours d'une maniére non moins admirable, de quelques grains de semence pour produire une infinité de fruits & de grains pour la nourriture de l'homme & des animaux. Mais comme à force de voir ces merveilles, que l'on peut appeller naturelles, on n'y fait plus d'attention, Dieu s'est réservé certaines actions éclattantes, pour réveiller nôtre attention, & pour nous faire admirer sa puissance : *Quia miracula ejus ... assiduitate viluerunt, ita ut penè nemo dignetur attendere opera*.

(*a*) *Levit*. XIX. 19. (*b*) 2. *Reg*. XIII. 29. XVIII. 9. & 3. *Reg*. I. 33. 38. 44. X. 25. XVIII. 5. &c. (*c*) *Vide Hieronym. quæst. Hebr. in Genes. & alios plures*. (*d*) *Genes*. XXXVI. 24. מצא את הימם Il semble que S. Jérôme ait lû חמים *Chamaïm*. Des bains d'eaux chaudes.

(*e*) 3. *Reg*. XVII. 10. 11. &c. (*f*) 4. *Reg*. IV. 1, 2. &c. (*g*) 4. *Reg*. IV. 42. (*h*) *Matt*. XIV. 17. &c. *Joan*. VI. 5. &c. (*i*) *Matt*. XV. 28. (*k*) *Aug. tract*. 24. *in Joan*.

opera Dei mira & stupenda in quolibet seminis grano, secundùm suam ipsam misericordiam, servavit sibi quædam quæ faceret opportuno tempore, præter usitatum cursum ordinemque naturæ, ut non majora, sed insolita videndo stuperent, quibus quotidiana viluerant.

On ignore la maniére d'ont s'est faite cette multiplication. Si c'est par une nouvelle création, ou par un changement subit des parties de la matiére abjacente; ou enfin par un transport subit & imperceptible des parties de même nature, pour les joindre à celles qui étoient dans les mains des Apôtres, & pour en augmenter la quantité. Saint Augustin (*l*) & saint Jérôme (*m*) ont crû que la multiplition des pains se fit entre les mains de Jesus-Christ; saint Chrysostome, Léontius & Euthyme, entre les mains des Apôtres. Saint Hilaire n'ose décider.

[MUR, *Muraille*, *Parois*. Le Seigneur dit qu'il rendra le Prophéte Jérémie comme un mur d'airain, pour s'opposer aux désordres de la Maison d'Israël (*n*). Saint Paul appelle le Grand-Prêtre Ananias, *Parois blanchie* (*o*); voulant marquer son hypocrisie: Ailleurs il dit que Jesus-Christ par sa mort a rompu le mur mitoyen qui nous séparoit de Dieu (*p*), ou plûtôt, qu'il a abbatu le mur qui séparoit le Juif & le Gentil, afin que ces deux peuples convertis en Jesus-Christ n'en fissent plus qu'un seul.

Autrefois on pendoit des boucliers aux murs des villes, & on les en détachoit en cas d'allarmes (*q*); *Parietem nudavit clypeus*.

Murus cocti lateris, ou, *Murus fictilis* (*r*), signifie la ville d'Ar, Capitale des Moabites, autrement nommée *Kir-aroseth*, c'est-à-dire, *Ville de briques*.]

MURMURE, plainte que l'on fait de quelque tort que l'on prétend avoir reçû. Saint Paul (*s*) condamne le murmure, qui a été si fatal aux Israëlites murmurateurs: *Neque murmuraveritis, sicut quidam illorum murmuraverunt, & perierunt ab exterminatore.* Et le Sage: (*t*) *Gardez-vous des murmures, qui ne peuvent servir de rien, & ne soüillez point vôtre langue par la médisance, parce que la parole secrette ne sera point impunie.* En effet Dieu a puni très-sévérement les Hébreux murmurateurs dans le désert. Il fut plus d'une fois sur le point de les abandonner, & même de les exterminer, si Moyse n'eut désarmé sa colére par ses instantes priéres. Ils murmurérent aux Sépulcres de Concupiscence; & Dieu leur envoya des cailles pour leur nourriture: mais ils en avoient encore la chair entre les dents; que la fureur du Seigneur s'alluma contre eux, & en fit périr vingt-trois mille. (*u*) Ils murmurérent encore aprés le retour des envoyez qui avoient parcouru la Terre promise; & le Seigneur les punit, en les privant du bonheur d'entrer jamais dans ce pays, & en les condamnant tous à mourir dans le désert. (*x*) Ils furent encore punis d'un autre murmure par des serpens aîlez que Dieu envoya contre eux, & qui en firent périr un grand nombre. (*y*) Le murmure de Marie sœur de Moyse, fut puni par la lépre qui parut sur tout son corps, & qui fut cause qu'on la fit demeurer sept jours hors du camp. (*z*) Enfin le murmure & la révolte de Coré, Dathan & Abiron furent châtiées d'une maniére encore plus terrible, la terre s'étant ouverte pour engloutir les Chefs de la révolte, & le feu ayant consumé leurs complices. (*a*)

MUSACH. Ce terme signifie à la lettre, *un voile*, *un couvert*, ou un ouvrage de métal jetté en fonte. (*b*) On est assez partagé sur la signification propre du *musach de Juda*, (*c*) que Manassé fit découvrir à l'approche du Roi de Babylone; & du *musach du Sabbat*, (*d*) qu'Achaz

(*l*) *August. in Joan. tract.* 24. (*m*) *Hieronym. in Matth.* (*n*) *Jerem.* I. 18. XV. 20. (*o*) *Act.* XXIII. 3. (*p*) *Ephes.* II. 14. (*q*) *Isai.* XXII. 26. (*r*) *Isai.* XVI. 7. 11. (*s*) 1. *Cor* X. 10.

(*t*) *Sap.* I. 11. (*u*) *Num.* XI. 33. 34. *Psal.* LXXVII. 30. (*x*) *Num.* XIV. 30. 31. *&c.* (*y*) *Num.* XXI. 4. 5. 6. *&c.* (*z*) *Num.* XII. 1. 2. 3. *&c.* (*a*) *Num.* XVI. 3. *&c.* (*b*) *Levit.* XXXII. 4. עגל מסכה *Vitulus fusionis. Isai.* XXV. 7. המוסכה הסוכה *Velamen velatum.* 4. *Reg.* XVI. 18. מוסך השבת *Musac sabbathi. Et* מוסך הפתח *Velum. ostii.* Exod. XXXV. 15. *Item. Isai.* XXII. 8. מסך יהודה *Musach. Juda.* (*c*) *Isai* XXII. 8. (*d*) 4. *Reg.* XVI. 18.

qu'Achaz fit tourner du côté du Temple, de peur du Roi d'Assur. Les uns ont crû que c'étoit un voile qui couvroit le parvis du Temple; les autres, que c'étoit une tente où les Prêtres, sortis de semaine, se reposoient dans le Temple; d'autres, que c'étoit un tronc où l'on jettoit les offrandes pour les réparations du Temple. Nous croyons que c'étoit la tribune de bronze que Salomon avoit fait faire, (e) & placer dans le Temple, & sur laquelle il se mettoit les jours de Fête. On donnoit le même nom à la tribune sur laquelle montoit un Prêtre dans les grandes Solemnitez, pour lire la Loi au peuple.

Achaz craignant que le Roi Théglathphalassar ne vînt à Jérusalem, & n'enlevât cette tribune, qui étoit précieuse, & pour sa matiére, & pour sa forme, la fit ôter de sa place, & la fit mettre dans un endroit secret du Temple. (f) Manassé, dans une pareille circonstance, fit arracher les lames de cuivre qui la couvroient. Le Grand-Prêtre Joïada voulant faire reconnoître pour Roi le jeune Joas, fit mettre autour de lui des gardes dans le musach qui étoit dans le Temple. Le prince fut mis sur sa tribune, & les gardes placez tout autour.

MUSI; fils de Mérari, Chef de la famille des Lévites nommez Musites. 1. *Par.* VI. 19. *Num.* III. 33.

MUSIQUE. Les anciens Hébreux avoient beaucoup de goût & d'inclination pour la musique & pour les instrumens. Ils l'employoient dans leurs cérémonies de Religion, dans leurs réjoüissances publiques & particuliéres, dans leurs festins, & même dans leurs deüils. Nous avons dans l'Ecriture des cantiques de joye, d'actions de graces, de loüanges, de deüil; des épithalames ou des cantiques composez à l'occasion de quelques mariages fameux; comme le Cantique des Cantiques, & le Pseaume XLIV. que l'on croit avoir été composez à l'occasion du mariage de Salomon; des cantiques lugubres, comme ceux que David composa à la mort de Saül & d'Abner & les Lamentations que Jérémie fit à la mort de Josias; des cantiques pour célébrer l'avénement d'un Prince à la Couronne, comme le Pseaume LXXI. *Deus, judicium tuum Regi da*; des cantiques de victoire & d'actions de graces, comme celui que Moyse chanta aprés le passage de la mer rouge, celui de Débora & de Barac, & quelques autres. Enfin le Livre des Pseaumes est un vaste Recüeil de différentes piéces de musique composées sur toutes sortes de sujets par divers Auteurs inspirez. Nous ne parlerons point ici de la Poësie des Hébreux, ni de la nature des vers de ces divins cantiques; nous en dirons quelque chose ailleurs. Voyez *Poësie*.

La musique est trés-ancienne dans le monde. Moyse (g) nous parle de Jubal, qui vivoit dés avant le déluge, & qui fut pere ou maître de ceux qui joüoient du *kinnor* & du *hugab*. Le premier signifie apparemment la lyre, & le second l'orgue ancienne, c'est-à-dire, une espéce de flûte, composée de plusieurs tuyaux de différente grandeur, attachez l'un auprés de l'autre. Laban se plaint que Jacob son gendre l'ait quitté, sans lui dire adieu, & sans lui donner le loisir de le conduire *au chant des cantiques*, (h) *&* *au son des tambours* *&* *des cythares*. Moyse aprés le passage de la mer rouge, compose un cantique, le chante avec les hommes, pendant que Marie sa sœur le chante en dansant, & en joüant des instrumens, à la tête des femmes Israëlites. (i) Ce Législateur fit faire des trompettes d'argent; (k) pour en sonner dans les sacrifices solemnels, & dans les festins de Religion. David, qui avoit beaucoup de gout pour la musique, voyant que les Lévites étoient fort nombreux, & n'étoient plus occupez comme autrefois, à porter les ais, les voiles & les vases du Tabernacle, depuis que sa demeure étoit fixée à Jérusalem, en destina une grande partie à chanter & à joüer des instrumens dans le Temple.

Asaph

(e) 2. *Par.* VI. 13. (f) 4. *Reg.* XI. 6.

(g) *Genes.* IV. 21. (h) *Genes.* XXXI. 27. (i) *Exod.* XV. 1... 22. (k) *Num.* X. 2.

Asaph, Héman & Idithun étoient les Princes de la musique du Tabernacle sous David, & du Temple sous Salomon. Asaph avoit quatre fils, Idithun six, & Héman quatorze. Ces vingt-quatre Lévites, fils des trois grands Maîtres de la musique du Temple, étoient à la tête de vingt-quatre bandes de Musiciens, qui étoient fort nombreuses, & qui servoient au Temple tour à tour. Leur nombre y étoit toûjours grand, sur tout dans les grandes Solemnitez. Ils étoient rangez autour de l'Autel des holocaustes. Ceux de la famille de Caath occupoient le milieu; ceux de Mérari, la gauche; & ceux de Gerson, la droite. Comme ils passoient toute la vie à apprendre, ou à exercer la musique, ils devoient la sçavoir parfaitement; soit qu'ils joüassent simplement des instrumens, ou qu'ils chantassent de leur voix. Le Seigneur avoit abondamment pourvû à leur subsistance, & rien n'empêchoit qu'ils ne se perfectionnassent dans leur art, & qu'ils n'y réüssissent.

Les Rois avoient aussi leur musique particuliére. Asaph étoit grand Maître de la musique du Roi David. *Il étoit*, dit l'Ecriture, (*l*) *Prophéte à la main du Roi.* Et Berzellaï disoit à David : (*m*) *Suis-je d'un âge à prendre plaisir aux voix des musiciens & des musiciennes?* Dans le Temple même, & dans les cérémonies de Religion, on voyoit des musiciennes, aussi-bien que des musiciens. C'étoient pour l'ordinaire les filles des Lévites. Héman avoit douze fils, & trois filles, qui sçavoient la musique. (*n*) Le Pseaume IX. est adressé à *Ben* ou *Banaïas*, Chef de la bande des jeunes filles qui chantoient au Temple. Esdras dans le dénombrement qu'il fait de ceux qu'il raméne de la captivité, compte deux cens tant chantres, que musiciennes. (*o*) Le Paraphraste Chaldéen sur le Chap. II. ℣. 8. de l'Ecclésiaste, où Salomon dit qu'*il s'est fait des musiciens & des musiciennes*, l'entend des musiciennes du Temple. Dans le premier Livre des Paralipoménes, (*p*) il est dit dans l'Hébreu, que Zacharie, Oziel & Sémiramoth, présidoient à la septiéme bande de la musique, qui étoit la la bande des jeunes filles.

Quant à la nature de leur musique, nous n'en pouvons juger que par conjecture, parce que depuis long-tems elle est perduë, & hors d'usage. Mais il y a assez d'apparence que ce n'étoit qu'un mélange de plusieurs voix, qui chantoient toutes sur le même ton, chacune selon sa force & sa portée; & qu'il n'y avoit pas parmi eux ces différends accords, & cette combinaison de plusieurs voix & de plusieurs tons, qui forment notre musique composée. Il est très-probable aussi que pour l'ordinaire le son des instrumens accompagnoit les voix. Mais s'il est permis d'inférer la beauté de leur musique par ses effets merveilleux, & par la grandeur, la majesté, la beauté des choses qui sont renfermées dans leurs cantiques, il faut convenir que leur musique devoit être très-excellente & très-parfaite. Tout le monde sçait que David par le son de sa harpe, dissipoit la mélancolie de Saül, & qu'il chassoit le mauvais esprit qui l'agitoit. (*q*) Ce même Saül ayant envoyé du monde pour arrêter David, qui s'étoit retiré au milieu d'une troupe de Prophétes à Najoth de Ramatha, ces envoyez n'eurent pas plûtôt entendu le son des instrumens des Prophétes, qui chantoient & qui joüoient, qu'ils furent tout d'un coup comme transportez par un enthousiasme divin, & commencérent à faire comme eux. (*r*) Une seconde compagnie que Saül y envoya, en fit de même. Enfin ce Prince y étant venu lui-même, fut saisi de l'Esprit divin, & commença à faire tous les mouvemens que font les hommes inspirez, avant même qu'il fut arrivé au lieu où étoient les Prophétes. Le Prophéte Elisée se trouvant un peu émû, fit venir un joüeur d'instrumens, pour calmer son humeur; & pour le mettre en état de recevoir l'impression de l'Esprit divin. (*s*) On peut voir nôtre Dissertation sur la

(*l*) 1. *Par.* XXV. 2. (*m*) 2. *Reg.* XIX. 35. Voyez aussi *Ecclesf.* II. 8. *Feci mihi cantores & cantatrices.* (*n*) 1. *Par.* XXV. 5. (*o*) 1. *Esdr.* II. 66. 67. & 2. *Esdr.* VII. 67.

(*p*) 1. *Par.* XV. 20. (*q*) 1. *Reg.* XVI. 23. &c. (*r*) 1. *Reg.* XIX. 23. 24. (*s*) 4. *Reg.* III. 15.

la musique des Hébreux, à la tête du second Tome sur les Pseaumes.

Les instrumens de musique des anciens Hébreux sont peut-être ce qu'il y a eu jusqu'ici de plus inconnu dans le Texte des Ecritures. Les Rabbins n'en sçavent pas plus sur cet article, que les Commentateurs les moins instruits des affaires des Juifs. On ne peut lire sans quelque pitié, ce qu'ils disent la plûpart sur certains termes inconnus qui se trouvent dans les titres des Pseaumes, & qu'ils prennent au hasard pour des instrumens de musique. De ce nombre sont, sont par exemple, *neghinoth*, *hannechiloth*, *hascheminith*, *siggaion*, *gitthith*, *halmoth*, *michtam*, *haïeleth hascha-char*, *schoschanim*, *&c.* Mais si l'on veut examiner les choses de plus prés on trouvera que les Hébreux ont un bien moindre nombre d'instrumens de musique, & qu'on peut les réduire à trois classes: 1°. Les instrumens à cordes. 2°. Les instrumens à vent, ou les diverses sortes de flûtes; & 3°. les différentes espéces de tambours.

Les instrumens à cordes sont *le nable*, (*t*) *le psaltérion*, ou *Psanneterim*; (*u*) & ces trois instrumens ne sont apparemment que la même chose. Ils ont quelque rapport avec la harpe & la *cythare ancienne*, ou le *hasur*, (*x*) c'est-à-dire, avec l'instrument à dix cordes. L'un & l'autre étoient à peu prés de la figure d'un Delta, Δ: mais le *psaltérion* ou *nable* étoit creux par le haut, & se touchoit par le bas; au lieu que la cythare, ou l'instrument à dix cordes se touchoit par le haut, & étoit creux par le bas. L'un & l'autre se touchoient avec l'archet & avec les doigts.

Le *cinnor* (*y*) ou *lyre antique*, étoit tantôt à trois, tantôt à six, & tantôt à neuf cordes. Ces cordes étoient tenduës de haut en bas, & résonnoient sur un ventre creux qui étoit au bas. Il se touchoit avec les doigts ou avec l'archet.

La symphonie ancienne étoit à peu prés la même que nôtre vielle.

La sambuque étoit un instrument à cordes, que nous croyons avoir été à peu prés de la forme du psaltérion moderne. Voilà ce que je trouve d'instrumens à cordes dans l'Ecriture.

On y remarque aussi diverses sortes de trompettes & de flûtes, dont il est mal-aisé de donner la figure. Ce qu'il y a de plus remarquable en ce genre, est l'orgue ancien, nommé en Hébreu, *huggab*, (*z*) qui n'est autre apparemment que ces flûtes antiques, composées de plusieurs tuyaux de grosseur & de grandeur inégales, qui rendoient un son harmonieux, lorsqu'on souffloit, en les passant successivement sous la lévre d'en bas.

Les tambours étoient de plusieurs sortes. Le terme Hébreu *tuph*, (*a*) d'où vient *tympanum*, se prend pour toutes sortes de tambours ou de tymbales. *Le zalzelim* (*b*) est ordinairement traduit dans les Septante & dans la Vulgate, par *cymbala*, qui sont un instrument de cuivre d'un son fort perçant, qui est fait en forme de calotte, que l'on frappe l'une contre l'autre, en les tenant une de chaque main. Les nouveaux Interprétes par *zalzelim*, entendent *le sistre*, qui est un instrument autrefois fort commun en Egypte. Il étoit de figure ovale, ou en demi-cercle allongé en forme de baudrier, traversé par quelques verges de bronze qui joüoient dans des trous, où ils étoient arrêtez par leurs têtes.

Le Texte Hébreu parle d'un instrument appellé *schalischim*, (*c*) que les Septante ont rendu par *cymbala*, & saint Jérôme par *sistra*. Il ne se trouve qu'en un seul endroit de l'Ecriture, sçavoir, 1. *Reg.* XVIII. *6*. Le terme *schalischim* insinuë qu'il étoit de forme triangulaire; & qu'il pourroit bien être cet instrument ancien triangulaire, dans lequel étoient plusieurs anneaux qu'on agitoit avec une baguette, & qui rendoit un son perçant.

Enfin il est parlé, dans le Texte, des *mezilothaïm*,

(*t*) נבל *Nebel*, *nablum*, ou *psalterium*. (*u*) *Dan.* III. 5. (*x*) עשור *Hasur*, *decachordum*. (*y*) כנור *Cinnor*, *Cythara*.

(*z*) עגב *Huggab*, *organum*. (*a*) תוף *Tuph*, *tympanum*. (*b*) צלצלים *Zalzelim*, *cymbala*, ou *Cystra*. (*c*) שלשים *Schalischim*, *cymbala*, *vel systra*.

thaïm, (*d*) qui étoient de cuivre, & rendoient un son aigu & perçant. On les traduit ordinairement par *cymbala*. D'autres les traduisent par *tintinnabula*, des clochettes. Zacharie (*e*) dit que le tems viendra que l'on écrira sur les mézilots des chevaux : *Consacré au Seigneur* : ce qui pourroit faire juger que ce terme signifie une clochette; puisqu'on sçait qu'anciennement on en mettoit aux chevaux de bataille, pour les accoûtumer au bruit. Nous avons traité des instrumens de musique des anciens Hébreux, à la tête du second Volume du Commentaire sur les Pseaumes. Nous avons aussi dit quelque chose de chacun des principaux instrumens, sous leurs titres particuliers.

MYA, bourg de la Tribu de Gad, au-delà du Jourdain. *Joseph Antiq. l.* xx. *c.* I. *p.* 642. *b.* C'est peut-être le même que *Zia*, dont parle Eusébe, (*f*) & qu'il met à cinq milles de Philadelphie, vers l'occident.

MYGALE, *Aragmé*, ou *Museraigne*, sorte de rat, qui a le museau fort long, & la queuë épaisse. Il n'a que quatre dents. Il mord les chevaux, & sa morsure leur est mortelle. Moyse le déclare impur *Levit.* XI. 30. Le terme *mygale* est Grec, il est composé de *mus*, un rat, & *galé*, une belette; parce que cet animal tient de l'un & de l'autre. Le terme Hébreu *anaka*, (*g*) qui lui répond, est traduit par quelques-uns, *un herisson*; par d'autres, *une sang-suë*, ou une *salamandre*. Bochart croit qu'il signifie *un lezard*.

MYNDE, ville maritime de la Carie. I. *Macc.* XV. 23.

MYRE, ville de Lycie, où saint Paul s'embarqua pour aller à Rome, sur un vaisseau d'Aléxandrie. Le Texte Latin des Actes (*h*) porte *Lystram*, au lieu de *Myram*, qui est dans le Grec. Mais il y a faute; car *Lystre* est de la Lycaonie, & non pas de la Lycie. De plus Lystre n'étoit nullement ville maritime.

MYRON. Ce terme Grec signifie en général *un parfum*, ou une huile pour se parfumer. *Judith.* X. 3. *Unxit se myro optimo.* Les Grecs nomment *Myron* le saint Chrême.

[MYRICA. Jérémie se sert de ce terme en deux endroits (*i*): *Quasi Myrica in deserto.* L'Hébreu lit *Aroër*, qui signifie une plante inutile qui vient d'elle-même dans les lieux incultes; mais on ne convient pas de sa nature. *Myrica*, ou *Agrio Myrica*, signifie un *tamaris sauvage*. D'autres traduisent *Aroër* par le *Genièvre* : d'autres par le *Romarin*. Symmaque, *un bois intitule*. Le Tamaris, ou *Myrica*, est un arbre d'une moyenne hauteur, dont les feüilles sont petites, longues, rondes, menuës, approchantes de celles du cyprès de couleur verte pâle. Ses fleurs sont ramassées en grappes, petites, purpurines par dehors, blanches quand elles sont épanoüies, composées chacune de cinq feüilles. Son fruit est lanugineux, & contient des semences noirâtres.]

MYRRHE, *Myrrha*, en Hébreu, *Mor*, (*k*) sorte de gomme qui vient d'un arbrisseau commun dans l'Arabie, & qui est haut d'environ cinq coudées, d'un bois dur, & dont le tronc est chargé d'épines. L'Ecriture distingue deux sortes de myrrhe: l'une *myrrha electa*, à la lettre, *myrrhe de liberté*, qui coule d'elle même, & sans incision. C'est la meilleure de toutes. Pline (*l*) en parlant de l'arbre qui porte la myrrhe: *Sudant sponte priusquam incidantur, stacten dictam, cui mella præfertur.* C'est cette myrrhe qui est aussi appellée *stacté*. L'autre est la myrrhe simple & ordinaire. On l'employoit dans les parfums & dans les embaumemens, pour préserver les corps de la corruption. Les Mages qui vinrent d'Orient, pour adorer JESUS-CHRIST à Bethléem, lui présentérent de la myrrhe. (*m*)

Il est parlé dans l'Evangile (*n*) de *myrrhatum*

(*d*) מצלותים *Mezlothaïm*, *cymbala*. (*e*) *Zach.* XIV. 20. על מצלות הסוס Les clochettes qui étoient au bas de la robbe du Grand-Prêtre sont nommées פעמן *Phaamon*. 70. Κώδων *Tintinnabulum*. (*f*) *Euseb. in* Ζηα *in locis Hebr.* (*g*) *Levit.* XI. 30. אנקה *Anaca*, μυγαλὴ (*h*) *Act.* XXVII. 5.

(*i*) *Jerem.* XVII. 6. & XLVIII. 6. ערוער *Aroer* (*k*) *Exod.* XXX. 23. מור *Myrrha.* (*l*) *Plin. l.* 12. *c.* 15. (*m*) *Matt.* II. 11. (*n*) *Marc.* XV. 23.

tum vinum, d'un vin mêlé de myrrhe, que l'on offrit à Jesus-Christ dans sa Passion, pour amortir en lui, à ce qu'on croit, le trop vif sentiment de la douleur. On avoit accoutumé parmi les Hébreux de donner à ceux qu'on menoit au supplice, de ces sortes de liqueurs assoupissantes. (*o*) Quelques-uns croyent que *myrrhatum vinum*, de saint Marc, est le même que *vinum felle mixtum*, de saint Matthieu; mais d'autres les distinguent. On donna au Sauveur du vin de myrrhe, par un sentiment d'humanité, pour lui ôter le trop vif sentiment de la douleur: mais les soldats par un effet de leur cruauté, y mêlérent du fiel: aussi Jesus-Christ n'en voulut-il pas boire. Ou enfin saint Matthieu ayant écrit en Syriaque, se sera servi du mot *marra*, qui signifie de la myrrhe, de l'amertume ou du fiel. Le Traducteur Grec l'aura pris pour du fiel, & saint Marc pour de la myrrhe. Au reste *le vin de myrrhe* étoit fort estimé des Anciens. Pline: (*p*) *Lautissima apud priscos vina erant, myrrha odore condita*. Les Loix des douze Tables défendoient d'en répandre sur les morts: *Ne murrhata potio mortuo inderetur*.

MYRTHE, en Latin, *Myrthus*, en Hébreu, *Chadas*, se prend pour l'arbrisseau qui porte la fleur de myrthe, & pour la fleur même, & pour le parfum qu'on en tire. *Myrthetum* est un lieu planté de *myrthe*. Cet arbrisseau étoit commun dans les campagnes de Judée. Esdras (*q*) envoya le peuple chercher à la campagne *du myrthe*, des branches d'olivier & de palmier, pour faire des tentes, à la Fête des Tabernacles.

MYSIE, Province de l'Asie Mineure, entre la Bithynie au septentrion, la Troade au midy, la Phrygie à l'orient, & l'Hellespont au couchant. Saint Paul a prêché en ce pays. *Act.* XVI. 7. 8.

MYSTERE. Terme qui vient du Grec *Mystérion*, & qui en cette Langue signifie proprement un secret. *Denudare amici mysteria desperatio animæ*, dit le Sage: (*r*) Quand un homme a révélé le secret de son ami, il est indigne de toute confiance pour l'avenir. *Ei qui revelat mysteria, & ambulat fraudulenter, ... ne commiscearis*: (*s*) N'ayez aucun commerce avec celui qui découvre le secret de son ami, & qui ne marche pas dans la droiture.

Le nom de *mystére*, se prend aussi pour les mystéres & les secrets d'un ordre supérieur & surnaturel, comme ceux dont Dieu s'est réservé la connoissance, & dont il a quelquefois donné la connoissance à ses Prophétes & à ses amis. Ainsi Daniel donne pour épithéte à Dieu le nom de Révélateur des mystéres: (*t*) *Dominus Regum, & revelans mysteria*. Il dit à Nabuchodonosor qu'il n'y a que le Dieu qui regne dans le Ciel, qui puisse révéler les mystéres cachez, & les choses à venir. Et le Sauveur dans saint Matthieu, (*u*) dit à ses Disciples qu'ils sont heureux de ce que Dieu leur a révélé les mystéres du Royaume des Cieux. Saint Paul parle souvent du mystére de l'Evangile, du mystére de la Croix de Jesus-Christ, du mystére de Christ, qui a été inconnu aux siécles passez, du mystére de la résurrection future, &c. La Babylone mystique, la grande Prostituée, portoit écrit sur son front: *Mystére*, (*x*) pour marquer qu'elle ne désignoit pas une ville particuliére, ni une femme, mais un peuple corrompu & idolâtre.

Enfin le nom de *mystére*, dans le Grec, est équivalent à celui de *Sacramentum* en Latin. Il marque les Sacremens & les mystéres de l'Eglise Chrétienne, & principalement celui de l'Eucharistie, qui est le plus sacré & le plus relevé de tous nos mystéres & de tous nos Sacremens. Dans l'Ecriture, *Sacramentum* est souvent mis simplement pour un secret, (*y*) une chose cachée: mais souvent il est mis pour

(*o*) *Prov.* XXXI. 6. *Vide Thalmud. Tract. Sanhedrin.* c. 6. (*p*) *Plin.* l. 14. c. 13. (*q*) 2. *Esdr.* VIII. 15. הדס *Chades, myrthus. Vide & Zach.* I. 8. 10. 11.

(*r*) *Eccli.* XXVII. 24. (*s*) *Prov.* XX. 19. (*t*) *Dan.* II. 28. 29. 47. (*u*) *Matth.* XIII. 11. *Marc.* IV. 11. *Luc.* VIII. 10. (*x*) *Apoc.* XVII. 5. (*y*) *Tobiæ* XII. 7. *Sacramentum Regis abscondere bonum est. Sap.* II. 22. *Nescierunt sacramentum Dei. Vide & VI.* 24. *Dan.* II. 18. 30. 42. *&c.*

pour *myſtère* (*z*) dans le nouveau Teſtament. *Dieu nous a fait connoître le myſtère de ſa volonté*; ſon Incarnation, ſa venuë, ſon Evangile; *Sacramentum voluntatis ſuæ.* Saint Paul dit que le myſtére de la vocation des Gentils lui a été révélé (*a*) & en parlant du mariage Chrétien, (*b*) il dit que c'eſt un grand myſtére en JESUS-CHRIST & en l'Egliſe: *Sacramentum hoc magnum eſt*, (le Grec, *myſterium magnum*) *ego autem dico in Chriſto & in Eccleſia.*

L'on appelloit donc *myſtéres*, & la doctrine de l'Evangile, & les dogmes du Chriſtianiſme, & les Sacremens de l'Egliſe, non-ſeulement parce qu'ils renfermoient des ſecrets qui n'étoient connus que parce que le Fils de Dieu & ſon Saint-Eſprit les avoient révélez aux Fidéles, mais auſſi parce qu'on ne les communiquoit pas tous indifféremment à tout le monde. On obſervoit cet avis de JESUS-CHRIST à ſes Apôtres: (*c*) *Ne jettez point vos perles devant les pourceaux*; On ne prêchoit l'Evangile qu'à ceux qui cherchoient ſérieuſement à s'inſtruire; & encore ne leur découvroit-on tous les myſtéres de la Religion qu'à meſure qu'ils s'en rendoient capables; & lorſqu'ils étoient entiérement reſolus de ſe faire baptiſer. Les Prédicateurs dans leurs Sermons, & les Ecrivains Eccléſiaſtiques dans leurs Livres, ne s'exprimoient pas clairement ſur tous les myſtéres. Ils en diſoient aſſez pour ſe faire entendre aux Fidéles, mais les Payens ne comprenoient rien à leur langage. Cette ſage précaution a duré aſſez long tems dans l'Egliſe. Les Payens avoient à proportion la même pratique à l'égard de pluſieurs myſtéres honteux ou ridicules de leur fauſſe Religion. Mais le ſecret que l'on gardoit ſur nos myſtéres, étoit fondé principalement ſur leur excellence & ſur leur profondeur, qui les rendoient impénétrables à l'eſprit humain, qui n'eſt point éclairé des lumiéres de la foi.

[MYSTERE. Ce terme dérive ou du Grec (*d*) *Myo* je ferme, & *Stoma* la bouche, comme qui diroit, choſe ſur laquelle on doit fermer la bouche; ou de l'Hébreu (*e*) *Satar* cacher, *Myſtar* choſe cachée. Toutes les Religions vraies ou fauſſes ont leurs myſtéres; c'eſt-à-dire, certaines choſes qu'on ne divulgue pas indifféremment à tout le monde: certains ſecrets qu'il n'y a que les initiez; ou ceux qui ſont de la Religion dont il s'agit, qui les ſçachent. Les Payens avoient leurs myſtéres, mais c'étoit des myſtéres d'iniquitez, des myſtéres honteux, que l'on ne cachoit que parce qu'ils auroient rendu leur Religion mépriſable, ou ridicule ou odieuſe: Si les gens d'honneur avoient ſçu ce qui ſe pratiquoit dans le ſecret des myſtéres de certaines fauſſes Divinitez, ils en auroient eu horreur. Daniel découvrit les ſecrets des Prêtres Babyloniens, qui faiſoient croire au peuple que Bélus mangeoit, & que le Dragon étoit Dieu. Les Livres ſacrez parlent ſouvent des myſtéres infames d'Aſtarte, d'Adonis, de Priape, où ſe commettoient mille infamies, & où les crimes les plus honteux étoient cachez ſous le voile de la Religion. Baruc parle des proſtitutions qui ſe faiſoient en l'honneur de Vénus à Babylone (*f*). Toute la Religion des Egyptiens étoit myſtérieuſe. Mais on n'avoit inventé ces prétendus myſtéres qu'après coup, pour en cacher le ridicule & la vanité. On ne pouvoit juſtifier le culte qu'ils rendoient aux Animaux, qu'en diſant, par exemple, comme ils faiſoient, que les Dieux s'étoient autrefois cachez ſous leur forme. Il eſt parlé dans les Maccabées (*g*) des myſtéres de Bacchus, & du lierre que l'on imprimoit ſur ceux qui y étoient initiez, & des couronnes de lierre que l'on faiſoit porter à ceux qui y participoient. Aſa Roi de Juda (*h*) ne permit pas que la Reine ſa mere continuât à préſider aux myſtéres de Priape. Il ne faut pas douter qu'on ne donnât des raiſons myſté-

(*z*) *Epheſ.* I. 9. (*a*) *Epheſ.* III. 3. (*b*) *Epheſ.* V. 32. (*c*) *Matth.* VII. 6. (*d*) *μύω* je ferme, *ςόμα* la bouche.

(*e*) סתר cacher מסתר caché. (*f*) *Baruc.* VI. 42. 43. (*g*) 1. *Macc.* VI. 7. & 2. *Macc.* VI. 7. & 3. *Macc.* (*h*) 3. *Reg.* XV. 13.

mystérieuses & cachées du culte qu'on rendoit à Moloc, & des sacrifices d'enfans & d'hosties humaines qu'on lui offroit. C'étoit peut-être par une mauvaise imitation du sacrifice qu'Abraham avoit voulu faire de son fils Isaac. Les Phéniciens rapportoient une raison à peu près pareille des sacrifices cruels qu'ils faisoient à Hercule & à Saturne. Voyez Porphyre dans Eusébe, *Præparat. Evang. E...*

La Religion des Juifs étoit toute mystérieuse. Toute leur Nation elle-même étoit un mystére, selon S. Augustin (i). Elle figuroit le peuple Chrétien & la Religion Chrétienne. Tout ce qui leur arrivoit, tout ce qu'ils pratiquoient, ce qui leur étoit commandé ou défendu, étoit figuratif, dit saint Paul (k). Leur sacrifice, leur sacerdoce, leurs purifications, leur abstinence de certaines viandes, renfermoient des mystéres qui nous ont été développez par Jesus-Christ, & par les Apôtres. Le passage de la mer Rouge étoit le symbole du Baptême; le Serpent d'airain étoit un mystére qui marquoit la croix & la mort de Jesus-Christ. Sara & Agar, Isaac & Ismaël marquoient les deux Alliances. Le Tabernacle & ses vases représentoient le culte que Dieu reçoit dans l'Eglise Chrétienne. Le Sacerdoce d'Aaron a été admirablement expliqué par saint Paul, du Sacerdoce de Jesus-Christ, & de celui de son Eglise. Saint Barnabé a développé les secrets cachez dans les abstinences de certaines viandes que les Juifs pratiquoient. Jesus-Christ lui-même nous a découvert le mystére du Prophete Jonas enfermé pendant trois jours dans le sein d'un Poisson; celui du Serpent d'airain élevé dans le Désert; celui de la Manne, qui figuroit le sacrement de son Corps & de son Sang; celui de l'union d'Adam & d'Eve, qui contenoit le mystére du mariage Chrétien; celui du Temple de Jérusalem détruit & rétabli en trois jours, qui représentoit sa Mort & sa Résurrection. La réprobation des Juifs & l'adoption du peuple Gentil, est figurée en cent endroits de l'Ecriture, par exemple, dans Agar & Sara, dans Ismaël & Isaac, dans Jacob & Esaü, dans Ephraïm & Manassé, dans Saül & David, dans David & ses freres, dans Absalon & Salomon, & même dans Moïse & Aaron exclus de l'entrée de la Terre promise.

Les Prophéties qui regardent la personne, la venuë, les caractéres, la mort & la passion du Messie, se rencontrent à chaque pas dans les écritures de l'ancien Testament, mais en figure & d'une maniére mystérieuse. Les actions, les paroles, la vie des Prophétes, étoient une prophétie continuelle & générale, qui étoit voilée aux yeux du peuple, & quelquefois même aux yeux des Prophétes, & qui n'a été développée, & éclaircie que depuis la naissance & la mort de Jesus-Christ; & ces mystéres étoient dispensez avec une économie si admirable, & par une providence si pleine de sagesse, que les premieres servoient comme de base aux dernieres, & que les plus récentes donnoient du jour aux plus anciennes. Elles alloient en croissant de clarté en clarté; & l'Esprit Saint les dispensoit par mesure & par degrez. Daniel est plus clair que les anciens Prophétes. Aggée, Zacharie & Malachie parlent de J. C. de sa venuë, de sa mort, de son sacerdoce, & de la vocation des Gentils, plus distinctement que les autres Prophétes qui les ont précédez.

Les mystéres de la Religion Chrétienne, l'incarnation du Verbe, son union hypostatique avec sa nature humaine; sa naissance miraculeuse, sa mort, sa résurrection, son ascension, sa présence réelle dans l'Eucharistie, la prédestination & la réprobation des hommes, la grace de Jesus-Christ, & la maniére dont elle agit sur nos cœurs; la virginité de la sainte Vierge avant, comme après l'enfantement, la résurrection des Morts; en un mot les articles de foi renfermez dans le symbole des Apôtres & les mysté-

(i) *Aug. l. 13. contra Faust, & alibi non semel.*
(k) 1. *Cor.* X. 11.

myſtéres révélez dans l'ancien & dans le nouveau Teſtament, font l'objet de la foi des Chrétiens.

MYSTIQUE. Le ſens myſtique des Ecritures, eſt celui qui ſe tire des termes, ou de la lettre de l'Ecriture, aprés & outre leur ſignification littérale : par exemple, *Babylone* ſignifie à la lettre une Ville de Caldée, demeure des Rois perſécuteurs des Hébreux, & plongée dans l'idolâtrie & le déſordre. Selon le ſens myſtique, *Babylone* ſignifie le monde corrompu, les pécheurs, les méchans qui perſécutent les gens de bien. Saint Jean dans l'Apocalypſe donne à la ville de Rome payenne & ennemie de la vérité, le nom de *Babylone* (*l*). Ainſi *Jéruſalem* ſe met littéralement pour Jéruſalem ville de Judée, elle ſe met de plus myſtiquement pour la *Jéruſalem céleſte*, qui eſt la demeure des Saints (*m*). *Serpent* à la lettre ſignifie un reptile venimeux ; & dans le ſens myſtique il ſignifie *le Démon* (*n*), l'ancien Serpent qui tenta Eve.]

(*l*) *Apoc.* XIV. 8. XVI. 19. XVII. 5. XVIII. 2. (*m*) *Apoc.* XXI. 2. (*n*) *Apoc.* XII. 2.





N A



AALOL, ou *Nahalol*, ou *Nachalal*, (*a*) ville de Zabulon. *Josue* XIX. 15. Elle fut cédée aux Lévites, & donnée à la famille de Mérari. *Josue*. XXI. 35. Les enfans de Zabulon ne s'en rendirent pas maîtres, & y laissérent habiter les Chananéens. *Judic*. I. 30. On n'en sçait pas distinctement la situation.

NAAMA, femme Ammonite, épouse de Salomon, & mere de Roboam. 3. *Reg*. XIV. 21.

I. NAAMA, ville de la Tribu de Juda. *Josue* XV. 41.

II. NAAMA, ou *Naamath*, ville d'où étoit Sophar, un des amis de Job. *Job*. II. 11.

I. NAAMAN, ou *Néoman*, fils de Benjamin. *Genes*. XLVI. 21.

II. NAAMAN, fils de Balé & petit-fils de Benjamin. 1. *Par*. VIII. 4.

III. NAAMAN, Général de l'armée de Bénadad Roi de Syrie, étoit en grand crédit dans la Cour du Roi son maître, parce que le Seigneur avoit sauvé par lui la Syrie, (*b*) Naaman avoit dans sa maison une jeune fille Israëlite, qui étoit au service de sa femme, & qui dit un jour à sa maîtresse: Plût à Dieu que mon Seigneur eût été trouver le Prophéte Elisée, qui est à Samarie! il seroit bien-tôt guéri de sa lépre; car Naaman étoit lépreux, & l'on n'avoit alors aucun reméde naturel contre cette maladie. Naaman ayant oüi ces paroles, fut trouver Bénadad; & le pria de trouver bon qu'il allât à Samarie voir le Prophéte Elisée. Le Roi y consentit, & écrivit au Roi d'Israël en ces termes: Lorsque vous aurez reçû cette Lettre, vous sçaurez que mon intention est que vous guérissiez Naaman Général de mon armée. (*c*) Le Roi d'Israël Joram, fils d'Ochozias, ayant reçû cette Lettre, déchira ses habits, & dit: Suis-je un Dieu, pour pouvoir ôter & rendre la vie? Vous voyez que Bénadad ne cherche qu'un prétexte pour rompre avec moi.

Mais Elisée ayant sçû ce qui étoit arrivé, envoya dire à Joram: Que cet homme vienne à moi, & qu'il sçache qu'il y a un Prophéte dans Israël. Naaman vint donc avec ses chevaux & son chariot, & se tint à la porte de la maison d'Elisée, soit par respect pour sa personne, ou à cause de sa lépre, qui le rendoit impur, & incapable de converser avec les personnes saines. Elisée sans sortir de sa maison, lui envoya dire; Allez vous laver sept fois dans le Jourdain, & vous serez guéri. Naaman tout fâché commençoit à se retirer, en disant: Je croyois qu'il me viendroit trouver, qu'il invoqueroit le nom de son Dieu, & qu'en me touchant, il me guériroit. N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana & de Pharphar, (*d*) qui sont meilleurs que tous

(*a*) נחלל *Nachalal*. (*b*) 4. *Reg*. V. 1. 2. 3. *&c*.

(*c*) Vers l'an du M. 3114. avant J. C. 886. avant l'Ere vulg. 890. (*d*) Les Grecs appellent le fleuve de Damas *Chrysorroas*, ou fleuve d'or: Les Syriens depuis assez long-tems l'appellent *Barradi*. Etienne le Géographe lui donne le nom de *Bardiné*. Ce fleuve prend sa source dans le Liban. & on le partage en deux bras, dont l'un passe dans la ville, & l'autre sert à arroser les champs & les campagnes Les Voyageurs donnent le nom de *Pharphar*, ou *Farfar*, à celui qui passe dans la ville, & le nom d'*Abana* à celui qui coule dans la campagne. Benjamin de Tudéle au contraire nomme *Farfar*, celui qui coule dans la campagne, & *Abana*, ou *Amma*, celui qui passe dans la ville.

tous ceux d'Israël, pour m'y aller laver, & me guérir? Comme donc il tournoit visage, pour s'en aller tout en colére, ses serviteurs lui dirent: Pere, quand le Prophéte vous auroit ordonné quelque chose de difficile, vous auriez dû lui obéïr; à plus forte raison le devez-vous faire, puisqu'il ne vous commande rien que de trés-aisé? Naaman les crut, alla au Jourdain, s'y lava sept fois, & fut parfaitement guéri.

Alors il revint trouver l'Homme de Dieu, & lui dit: Je sçai certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu que le Seigneur. Je vous supplie de recevoir quelque présent de ma main. Mais Elisée ne voulut jamais rien recevoir, quelque instance qu'il lui en fit. Naaman voyant qu'il ne pouvoit vaincre sa résistance, lui dit: Je vous prie donc de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de terre de ce pays; car désormais vôtre serviteur n'offrira plus de sacrifices à aucun autre Dieu, qu'au Seigneur Dieu d'Israël. Elisée le lui permit aisement, voyant sa grande foi, & son respect pour le Seigneur, qui lui faisoient croire que la terre de Syrie étoit une terre soüillée, & qu'il ne pourroit offrir de sacrifices agréables à Dieu, que sur une terre sainte & prise du pays d'Israël. Cette dévotion est ancienne parmi les Juifs, & même parmi les Chrétiens. Benjamin de Tudéle dit que les Juifs de Nahardéa, dans le Royaume de Perse, avoient bâti leur Synagogue avec la terre & les pierres qu'ils avoient apportées exprés de Jérusalem. On assûre que l'Impératrice Héléne, mere du Grand Constantin, en fit apporter à Rome une grande quantité, qu'elle fit mettre dans *l'Eglise de Sainte Croix*, surnommée, *en Jérusalem*. Saint Augustin (e) & Grégoire de Tours (f) en fournissent encore quelques autres exemples.

Naaman ajoûta, en parlant à Elisée: *Il y a une chose pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour vôtre serviteur, qui est que lorsque le Roi mon Seigneur entrera dans le Temple de Remmon, pour adorer, en s'appuyant sur ma main; si j'adore dans le Temple de Remmon, lorsqu'il y adorera, que le Seigneur me le pardonne. Elisée lui répondit: Allez en paix; & Naaman se sépara de lui.* Ce passage souffre de grandes difficultez. La plûpart des Commentateurs croyent que Naaman ayant assez déclaré qu'il n'adoroit que le seul Dieu d'Israël, demande permission à Elisée de continuer à rendre à son maître Bénadad le service extérieur qu'il avoit accoûtumé de lui rendre, lorsqu'il entroit dans le Temple de Remmon; mais non pas d'adorer Remmon, dont il détestoit le culte; & qu'Elisée lui permet de continuer d'accompagner le Roi son maître dans le Temple de cette Idole, à condition toutefois qu'il ne lui rendra aucun culte. Les Rabbins croyent qu'un Prosélyte de domicile, tel qu'étoit Naaman, n'étoit pas obligé à s'abstenir de l'idolâtrie hors la terre d'Israël; & que s'il tomboit dans le culte des faux Dieux en une terre étrangére, cette faute ne lui étoit pas imputée.

D'autres (g) en grand nombre, traduisent l'Hébreu (h) par le passé de cette sorte: *Que le Seigneur pardonne ceci à vôtre serviteur: Mon maître venant au Temple de Remmon, pour y adorer, & s'appuyant sur mon bras; & j'ai adoré dans le Temple de Remmon, lorsque j'ai adoré dans le Temple de Remmon, que le Seigneur pardonne cette action à vôtre serviteur. Elisée lui répondit: Allez en paix.* Où

(e) *Aug. de Civit. l. 22. c. 8. Vide & Ep. 52.*
(f) *Gregor. Turon. l. 1. c. 7. de gloria Martyr.*

(g) *Vide, si lubet, Gregor. de Valentia, tract. fide & fidei profess. disput. 1. qu. 3. puncto 2. ad 3. Joan. Andr. Quensted. Dissert. singul. in 4. Reg. V. 18. Saubert. Vivarienses Paraphrasiæ in Bibl. Nuremberg. Valter. centur. Miscell. Theolog. art. 6. Glassius ab Hakspan hac de re consultus. Dorschaus Theolog. parte 6. Danhaver. Consciential. t. 1. p. 2. Calov. Annot. Antigrot. in 4. Reg. V. 18. Dilher. disput. Academic. t. 1. disput. 16. & 22. Vansil. Medull. p. 436. Boch. Dissert. in 4. Reg. V. 18. t. 2. Oper. ejus edit. Lugd. Batav. an. 1692. p. 892.* Le Céne projet de traduction, p. 471. (h) הזה יסלח יהוה לעבדך בבוא ארוני בית רמון להשתחות שמה ; והוא נשען על ידי והשתחויתי בית רמון בהשתחויתי בית רמון ; יסלח נא יהוה לעבדך ברבר הזה

Où l'on voit que Naaman ne demande pas permiſſion d'accompagner ſon maître, lorſqu'il ira dans le Temple de Remmon, mais qu'il demande pardon de l'avoir fait autrefois. Il n'exprime que ce péché, dont il demande pardon, parce que l'idolâtrie contient en quelque ſorte tous les autres crimes; & il inſiſte principalement ſur cela dans la déclaration qu'il fait au Prophéte de ne vouloir déſormais adorer que le Seigneur le Dieu d'Iſraël. Nous avons traité plus au long cette matiére dans une Diſſertation particuliére, à la tête du Commentaire ſur le quatriéme Livre des Rois; & dans le Supplément ſur le même Livre, p. 127. à la fin de nôtre dernier Tome ſur le nouveau Teſtament.

Naaman s'en retournoit en ſon pays tout joyeux de la réponſe que lui avoit donnée le Prophéte: mais à peine avoit-il marché *la longueur d'un arpent de chemin*; (i) c'eſt-à-dire, cent vingt pieds, que Giézi fâché qu'Eliſée n'eût rien voulu recevoir de Naaman, courut aprés lui, pour lui demander quelque choſe. Naaman le voyant venir deſcendit promptement de ſon chariot, & lui demanda ce qu'il déſiroit. Giézi lui dit: Mon maître m'a envoyé vous dire que deux enfans des Prophétes lui ſont arrivez tout à l'heure de la montagne d'Ephraïm; il vous prie de me donner pour eux un talent, & deux habits. Le talent valoit quatre mille huit cens ſoixante-ſept livres, trois ſols, neuf deniers de nôtre monnoye. Naaman lui répondit; Il vaut mieux que je vous donne deux talens; & il le contraignit de les recevoir. Il lui donna enſuite deux de ſes ſerviteurs, pour les porter. Sur le ſoir, il prit les deux talens dans ſa maiſon, & renvoya les deux ſerviteurs de Naaman. Giézi étant venu enſuite trouver Eliſée, ce Prophéte lui demanda où il avoit été. Giézi répondit qu'il n'avoit été nulle-part. Mais Eliſée lui dit: Mon Eſprit n'étoit-il pas préſent, lorſque cet homme vous a donné de l'argent & des habits? Vous allez donc acheter des champs, des vignes & des plants d'oliviers avec cet argent: mais auſſi la lépre de Naaman vous demeurera, & à vôtre race pour toûjours. Et en effet Giézi devint tout blanc de lépre. Voyez *Giézi*. Depuis ce tems, l'Ecriture ne dit plus rien de Naaman.

NAARAI, un des braves de l'armée de David. 1. *Par*. XI. 37.

NAARAN, appellée autrement *Noran*, ville d'Ephraïm, 1. *Par*. VII. 28.

NAARATHA, ville de la Tribu d'Ephraïm. *Joſue* VII. 7. Euſébe (k) met une ville de Naarath, à cinq milles de Jéricho. C'eſt apparemment la même que *Neara*, dont parle Joſeph, (l) & doù il dit que l'on conduiſoit des eaux pour arroſer les palmiers de Jéricho. C'eſt peut-être auſſi la même que *Naaran*, dont on vient de parler.

NAARIA, cinquiéme fils de Séchénias. Il fut un de ceux qui à la tête de cinq cens hommes de la Tribu de Siméon, allérent attaquer dans les monts de Séïr les reſtes des Amalécites, les défirent, & demeurérent dans leur pays; aprés l'avoir conquis. (m) Le tems de cette expédition n'eſt pas connu.

I. NAAS, Roi des Ammonites, vint attaquer Jabés de Galaad, un mois aprés l'élection de Saül pour Roi d'Iſraël. (n) Les Hébreux de Jabés ne ſe ſentant pas aſſez forts pour réſiſter à Naas, lui dirent: Recevez-nous à compoſition, & nous vous demeurerons aſſujettis. Naas leur répondit: La compoſition que j'ai à faire avec vous, eſt de vous arracher à tous l'œil droit, & de vous rendre l'opprobre d'Iſraël. Il vouloit apparemment par-là les rendre inutiles à la guerre, & incapables de ſe ſervir de l'arc. Les Anciens de Jabés lui répondirent: Accordez-nous ſept jours; & ſi dans

(i) 4. *Reg*. V. 18. וילך מאתו כברת ארץ *Vulg. Abiit electo terræ tempore*. Il s'en alla dans la plus belle ſaiſon de l'année. Comparez *Geneſ*. XXXV. 16. L'Hébreu à la lettre; *Il alla environ la longueur d'un ſillon de chemin*. c'eſt-à-dire, cent vingt pieds. Voyez ci-devant *Kiberath-aretz*.

(k) *Euſeb. in* Ναραθά. (l) *Antiq. l*. 17. c. 15. (m) 1. *Par*. III. 22. & IV. 41. (n) An du Monde 2909. avant J. C. 1091. avant l'Ere vulg. 1095. *Vide* 1. *Reg*. XI. 1. 2. 3. &c.

dans ce terme, nos freres ne viennent pas à nôtre secours, nous nous rendrons à vous. Ils envoyérent donc à Gabaa, où demeuroit Saül; & les députez firent leur rapport devant tout le peuple. Tout le peuple l'ayant oüi, se mit à pleurer. Or Saül revenoit alors des champs, suivant ses bœufs; & ayant vû tout le peuple qui pleuroit, il demanda quelle étoit la cause de ses larmes. On lui raconta ce que les habitans de Jabés étoient venus dire. Alors étant saisi de l'Esprit de Dieu, il coupa en piéces ses deux bœufs, & les envoya par des couriers dans toutes les terres d'Israël, en disant: C'est ainsi qu'on traitera les bœufs de tous ceux qui ne viendront point pour suivre Saül & Samuël.

Tout le peuple frappé de crainte, se rendit donc au lieu assigné comme si ce n'eût été qu'un seul homme; & Saül ayant fait la revûë de son armée, trouva qu'elle étoit de trois cens mille Israëlites, sans compter trente mille hommes de Juda. Alors Saül dit aux députez de Jabés de s'en retourner, & de dire à ceux qui les avoient envoyez: Vous serez secourus demain, *lorsque le soleil sera dans sa force.* Ces députez s'en retournérent, & se gardérent bien de déclarer à Naas ce qu'ils avoient fait. Ils lui dirent au contraire: Demain au matin nous nous rendrons à vous, & vous nous traiterez comme il vous plaira. Cependant dés le soir Saül fit passer le Jourdain à son armée; & ayant marché toute la nuit, il arriva au point du jour auprés du camp des Ammonites, qui ne s'attendoient à rien moins. Ce pouvoit être le quatriéme jour de la tréve accordée à ceux de Jabés. Il partagea son armée en trois corps, & fondit sur les Ammonites avec tant de vigueur, qu'il les défit entiérement. Ceux qui purent s'échapper, se dispersérent çà & là, sans qu'il en restât seulement deux ensemble. Ainsi finit cette guerre. Joseph (o) dit que Naas fut tué dans ce combat.

II. Naas, Roi des Ammonites, ami de David, (p) étoit apparemment fils de celui dont nous venons de parler. Nous ne sçavons pas les particularitez de sa vie, ni par quelle occasion David fit amitié avec lui. Il est toutefois assez probable que ce fut pendant sa disgrace sous Saül, & lorsqu'il fut obligé de se retirer au-delà du Jourdain. (q) Il y a aussi apparence que ***Sobi fils de Naas de Rabbath, Capitale des Ammonites***, (r) est le même que celui dont nous parlons ici. Quoi qu'il en soit, *Naas* étant mort, (ſ) David envoya faire des complimens de condoléance à Hanon, fils & successeur de ce Prince. Mais Hanon insulta & outragea les Ambassadeurs de David; ce qui lui attira la guerre dont nous avons parlé sous l'article de ***Hanon***.

III. Naas, pere d'Abigaïl & de Sarvia, (t) est, à ce qu'on croit, le même qu'Isaï. pere de David. Comparez 2. *Reg.* XVII. 25. & 1. *Par.* II. 13. 15. 16. *Nabas* (u) signifie un serpent, un rusé. Ce pourroit bien être le surnom d'Isaï pere de David. D'autres croyent que *Naas* est le nom de la femme d'Isaï. Mais la premiére explication paroît meilleure, & est plus suivie.

IV. Naas, pere de Sobi ami de David. 2. *Reg.* XVII. 27. Apparemment le même que Naas second, Roi des Ammonites.

Naas, ville de la Tribu de Juda, peuplée par les descendans de Téhinna. (x)

NABAJOTH, premier fils d'Ismaël, & petit-fils d'Abraham & d'Agar. Il fut pere des Arabes *Nabathéens*. Voyez ci-aprés *Nabathéens*.

NABAL, homme trés-riche, mais trés-brutal, & trés-peu sensé, de la Tribu de Juda, & de la race de Caleb, dont la demeure ordinaire étoit apparemment à Maon, ville des plus méridionales de Juda, & qui avoit un grand nombre de troupeaux au Carmel, qui n'étoit pas loin de Maon. Ce Carmel est différent d'un autre mont Carmel, situé sur la Méditerranée, entre Dora & Ptolémaïde.

(o) *Joseph. Antiq. l. 5. c. 7. p. 178. B.* (p) 2. *Reg.* X. 2.

(q) 1. *Reg.* XXII. 3. 4. &c. (r) 2. *Reg.* XVII. 27. (ſ) An du Monde 2967. avant J. C. 1033. avant l'Ere vulg 1037. (t) 2. *Reg.* XVII. 25. (u) נחש Un serpent. (x) 1. *Par.* IV. 12.

David durant sa disgrace sous Saül, (y) ayant été obligé de se retirer dans le désert de Pharan, & aux environs du Carmel, eut toûjours un trés-grand soin que ses gens non-seulement ne fissent aucun tort à ce qui appartenoit à Nabal, mais même qu'ils aidassent ses pasteurs en tout ce qu'ils pourroient. Ayant donc appris que Nabal étoit venu pour tondre ses troupeaux, il lui envoya dix jeunes hommes de sa compagnie, pour lui faire civilité, & lui demander honnêtement quelque chose pour sa troupe. Mais Nabal répondit: Qui est David, & qui est le fils d'Isaï? On ne voit autre chose aujourd'hui que des serviteurs qui fuyent leurs maîtres. J'irai donc prendre la chair de mes moutons, & les provisions que j'ai faites pour mes gens, & je les donnerai à des inconnus? Les hommes que David avoit envoyez, vinrent lui rendre compte des dispositions de Nabal, & lui racontérent tout ce qu'il avoit dit.

Alors David outré de colére, fit armer quatre cens hommes de ses gens, & partit dans la résolution de passer au fil de l'épée & Nabal, & toute sa famille. Dans cet intervalle, un des serviteurs de Nabal avertit Abigaïl femme de son maître, laquelle étoit fort sage & fort prudente, de tout ce qui s'étoit passé. Il lui dit que les gens de David leur avoient été d'un trés-grand secours dans le tems qu'ils étoient avec eux dans les déserts de Pharan, & qu'ils méritoient bien qu'au moins Nabal ne les outrageât point de paroles; & qu'il étoit à craindre que David, qui avoit la force en main, ne s'en vengeât bien-tôt. Abigaïl incontinent prépara des provisions & des rafraîchissemens, qu'elle envoya à David; & montant elle-même sur un âne, alla en diligence, à l'insçû de Nabal, pour faire ses excuses à David. Elle le rencontra qui venoit avec ses gens armez, en résolution de faire main-basse sur la maison de Nabal; & elle sçut si bien le fléchir par ses discours, que David rendit graces à Dieu de ce qu'il l'avoit envoyée pour désarmer sa colére.

Abigaïl retourna ensuite vers Nabal, & le trouva qui faisoit en sa maison comme un festin de Roi. Son cœur nageoit dans la joye, & il avoit tant bû, qu'il étoit yvre. Abigaïl ne lui parla de rien jusqu'au matin: mais le lendemain lorsqu'il eut dormi, sa femme lui fit rapport de tout ce qui s'étoit passé; & cette nouvelle le frappa tellement, qu'il devint immobile comme une pierre; & son cœur fut tellement saisi de frayeur, que dix jours aprés, il mourut. David ayant appris sa mort, dit: Béni soit le Seigneur, qui m'a vengé de la maniére outrageuse dont Nabal m'avoit traité, & qui n'a pas permis que je tirasse moi-même vengeance de l'injure qu'il m'avoit faite. Quelques jours aprés, il envoya demander Abigaïl en mariage, & l'épousa. *Nabal* signifie un fou, un insensé. (z)

NABALLO, ville d'Arabie, que les Juifs conquirent sur les Arabes. *Joseph Antiq. l.* 14. *c.* 2.

NABARA, village dans la Batanée. *Euseb. in Nebra.*

I. NABATH, de la Tribu d'Ephraïm, de la race de Josué, & pere de Jéroboam, premier Roi des dix Tribus, & auteur de leur révolte contre la maison de David. 3. *Reg.* XI. 26. L'Auteur des Questions Hébraïques sur les Livres des Rois, dit que *Nabath* est le même que *Séméï*, qui maudit David. 2. *Reg.* XVI. 5. &c. Mais Séméï étoit de la famille de Saül, & par conséquent de la Tribu de Benjamin, & non de celle d'Ephraïm.

II. NABATH, parent du vieux Tobie. *Tob.* XI. 20.

NABATHE'ENS, ou *Nabathéniens*, Arabes descendans de *Nabajoth*. Leur pays s'appelle *Nabathéne*, & il s'étend depuis l'Euphrate, jusqu'à la mer rouge. (a) Ce n'est pas à dire que les Nabathéens soient les seuls qui habitent ces vastes contrées; mais ils en sont les principaux habitans. Leurs principales vill

(y) 1. *Reg.* XXV. 2. 3. *&c.* An du Monde 2947. avant J. C. 1053. avant l'Ere vulg. 1057.

(z) נבל Un fol, un insensé. (a) *Joseph. Antiq. l.* 1. *c.* 13. *Hieronym. qu. Hebr. in Genes.* XXV. 13.

villes sont, Pétra Capitale de l'Arabie déserte, Médaba & quelques autres; car le pays est, pour ainsi dire, entiérement désert, & les Nabathéens, non plus que les autres Arabes de l'Arabie déserte, ne se mettent point en peine de bâtir des maisons, ni de demeurer dans des villes. La plûpart même regardent cela comme une servitude & une lâcheté. La vie errante qu'ils menent avec leurs femmes, leurs enfans & leurs bestiaux, & la liberté dont ils joüissent, n'ayant à répondre à personne, leur paroît le plus grand de tous les biens de la vie; leurs principales richesses consistent en bétail. Isaïe (b) promet à Jérusalem que les gras béliers de *Cédar* & de *Nabajoth* seront apportez dans le Temple du Seigneur, & offerts sur son Autel.

Les Nabathéens ne sont guéres connus dans l'Ecriture que du tems des Maccabées. Pendant les guerres que les Juifs soutinrent contre les Syriens, & pendant le soulévement de presque tous les peuples des environs de la Judée contre les Hébreux, les seuls Nabathéens leur témoignérent de l'affection. Judas Maccabée étant allé au secours de ses freres dans le pays de Galaad, fut fort bien reçû des Nabathéens. (c) Quelque tems aprés, (d) Jonathas Maccabée envoya son frere *Jean*, pour conduire & pour mettre en dépôt chez les Nabathéens les bagages de son armée, qui l'embarrassoient: mais les habitans de Médaba prirent Jean, le tuérent, & se saisirent de tout ce qu'il avoit. Diodore de Sicile (e) met dans le pays des Nabathéens le lac Asphaltite, les palmiers & les jardins de baume qui sont prés de là, & la ville de Pétra. Leur pays s'étendoit aussi du côté du nord, jusqu'au Liban. Denys le Géographe met les Nabathéens vers le penchant du Liban. Joseph (f) dit que Jonathas Maccabée étant dans le pays d'Emath, & ayant chassé ses ennemis au-delà du fleuve Eléuthére, entra dans l'Arabie, battit les Nabathéens, & vint à Damas. Saint Epiphane (g) dit que les Ebionites venoient principalement du pays des Nabathéens & de Panéade.

NABLE, *nablum*, en Hébreu, *nebel*, (h) instrument de musique des Hébreux. Les Septante & la Vulgate le traduisent quelquefois par *nablum*, & d'autrefois par *psalterion*, ou *lyra*, ou même *cythara*. Le nable étoit un instrument à cordes, à peu prés de la forme d'un Δ, qui se joüoit à deux mains, ou avec une espéce d'archet. Il résonnoit sur un ventre creux par le haut, & se touchoit par le bas. On peut voir nôtre Dissertation sur les instrumens de musique des anciens Hébreux, à la tête du second Tome du Commentaire sur les Pseaumes.

I. NABO, ou *Nébo* ville dans la Tribu de Ruben. *Num.* XXXII. 38. Comme elle étoit au voisinage du pays de Moab, les Moabites s'en rendirent maîtres; & du tems de Jérémie, elle étoit à eux. *Jerem.* XLVIII. 1.

II. NABO, ou *Nébo*, ville de Juda. Voyez 1. *Esdr.* II. 29. X. 43. & 2. *Esdr.* VII. 33. C'est apparemment le village de *Nabau*, à huit milles d'Hébron, vers le midy, & qui étoit désert du tems d'Eusébe & de saint Jérôme.

III. NABO, ou *Nébo*, montagne au de-là du Jourdain, où Moyse mourut. *Deut.* XXXII. 49. Voyez *Nébo*.

IV. NABO, Idole des Babyloniens. *Confractus est Bel, contritus est Nabo*, dit Isaïe. (i) Le nom de *Nabo*, vient d'une racine qui signifie prophétiser, & peut signifier un oracle. Il y a quelque apparence que *Bel* & *Nébo* ne sont qu'une même Divinité, & qu'Isaïe a mis *Bel* & *Nébo* comme synonymes. Le Dieu *Bel* étoit l'oracle des Babyloniens. Le nom de *Nabo* se remarque dans la composition des noms de plusieurs Princes de Babylone; Nabonassar, Nabuchodonosor, Nabuzardan, Nabusesban, &c. Les Septante au lieu de *Nabo*,

(b) *Isai.* LX. 7. (c) 1. *Macc.* V. 24. 25. An du Monde 3841. avant J. C. 159. avant l'Ere vulg. 163. (d) 1. *Macc.* IX. 35. Vers l'an du Monde 3843. avant J. C. 157. avant l'Ere vulg. 161. (e) *Diodor. Sicul. l.* 2. (f) *Joseph. Antiq. l.* XIII. c. 9.

(g) *Epiphan. hæres. l.* X. *vel* XXX. (h) נבל *Nebel. Lyra, vel cythara, vel psalterium, vel nablum.* (i) *Isai.* XLVI. 1.

Nabo, lisent *Dagon*. (*k*) Les Chaldéens adoroient un Dieu nommé *Odacon*.

NABONASSAR, Roi de Babylone, est le même que *Baladan*. *Isai*. XXXIX. 1. & 4. *Reg*. XX. 12. Il est nommé *Bélésis*, ou *Bélessus* dans Agathias & dans Alexandre Polyhistor. Enfin il est plus connu sous le nom de *Nabonassar*, que lui donnent Hipparque, Ptolemée & Censorin. Il a regné quatorze ans à Babylone, depuis l'an du Monde 3257. jusqu'en 3272. qu'il eut pour successeur *Nabius*. L'époque de *Nabonassar*, qui est si célébre parmi les Chronologistes, tombe en l'an 3967. de la Période Julienne, 3257. depuis la création du Monde, sept cens quarante-sept ans avant l'Ere vulgaire, & sept cens quarante-trois ans avant la naissance de JESUS-CHRIST. Voyez *Baladan*.

NABONIDE, nommé *Labynithe* par Hérodote; *Nabannidoch* par Abydéne, & *Balthasar* par Daniel, succéda à *Laborosoarchod*, qui est apparemment le même qu'Evilmérodach, Roi de Babylone, l'an du Monde 3449. avant J. C. 551. avant l'Ere vulgaire 555. Il regna dix-sept ans, selon Bérose, & selon le Canon de Ptolemée. Ce fut sous lui que Babylone fut prise par Cyrus, l'an du Monde 3466. avant J. C. 534. avant l'Ere vulgaire 538. On peut voir les articles de *Balthasar* & de *Nériglissor*, où nous avons exposé les différens sentimens des Anciens sur les successeurs de Nabuchodonosor.

NABOPOLASSAR. Voyez *Nabuchodonosor II*.

NABOTH, Israëlite de la ville de Jezraël, vivoit sous Achab Roi des dix Tribus. Il avoit une vigne dans Jezraël, prés le palais d'Achab. (*l*) Ce Prince lui demanda à achetter sa vigne, pour en faire un jardin potager, ou offrit de lui en donner une meilleure. Naboth lui répondit : Dieu me garde de vendre l'héritage de mes peres. (*m*) Cette réponse irrita Achab; & étant rentré dans sa maison, il se jetta sur son lit, se tourna contre la muraille, & ne voulut pas manger. Jézabel sa femme l'étant venuë trouver, lui dit : Qu'est-ce donc que cela? Certes vôtre autorité est grande dans Israël, comme je vois. Allez, levez-vous, mangez, & ayez l'esprit en repos; je me charge de vous livrer la vigne de Naboth. En même-tems elle écrivit des Lettres au nom d'Achab, les cachetta du sceau du Roi, & les envoya aux Anciens de Jezraël, où demeuroit Naboth.

Ces Lettres portoient : Publiez un jeune, faites asseoir Naboth au milieu des premiers du peuple, gagnez contre lui deux enfans de Bélial, deux faux témoins, qui déposent que Naboth a blasphémé contre Dieu & contre le Roi. Le Texte porte, qu'*il a béni Dieu & le Roi*. Mais on convient que *bénir* est mis ici pour *maudire*, de même qu'en plusieurs autres endroits. Voyez *Job* I. 5. II. 9. Le texte sacré par respect évite jusqu'au terme de *maudire*, quand il se trouve avec le nom de Dieu. La chose fut exécutée comme la Reine l'avoit ordonné; Naboth comparut dans l'assemblée des principaux de Jezraël; il fut accusé d'avoir proféré des paroles injurieuses & blasphématoires contre Dieu & contre le Roi, & aussi-tôt il fut condamné, mené hors de la ville, & lapidé.

Ces lâches Juges envoyérent aussi-tôt donner avis à Jézabel que Naboth étoit mort, & que comme coupable du crime de léze-Majesté, tous ses biens étoient confisquez au profit du Roi. Jézabel l'ayant appris, alla trouver Achab,

(*k*) *Hebr.* קרם נבו 70. *Συνετρίβη Δάγων*.
(*l*) 3. *Reg*. XXI. 1. 2. 3. 4. *&c*. An du Monde 3105. avant J. C. 895. avant l'Ere vulg. 899.

(*m*) Moyse défend aux Israëlites d'aliéner leurs fonds, si ce n'est dans l'extrême nécessité *Levit*. XXV. 23. 24. Et encore leur permettoit-il de les retirer toûjours; il vouloit de plus qu'en l'année Sabbatique, & en l'année du Jubilé, chacun rentrât dans son héritage; ce qui n'auroit pû s'exécuter si Naboth avoit donné sa vigne au Roi. Enfin il y avoit une espéce de deshonneur à un Israëlite de vendre le fonds de ses peres. Naboth aima donc mieux s'exposer au ressentiment du Roi, que de faire une chose honteuse, ou indigne d'un homme de cœur. Voyez S. Ambroise l. 3. des Offices, c. 9.

Achab, & lui dit: Allez à présent vous mettre en possession de la vigne de Naboth; car il est mort. Achab partit aussi tôt de Samarie, & vint à Jezraël, pour se mettre en possession de cet héritage. Mais le Seigneur ordonna au Prophéte Elie de l'aller trouver, & de lui dire: Vous avez donc fait mourir Naboth, & vous vous êtes emparé de sa vigne? Mais voici ce que dit le Seigneur: En ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi vôtre sang. Si Achab meurt dans la ville, il sera mangé par les chiens; & s'il meurt à la campagne, il sera mangé par les oiseaux du Ciel. Jézabel sera aussi mangée des chiens dans le champ de Jezraël. Ces menaces du Prophéte frappérent ce Prince: il s'humilia, il se couvrit d'un sac: mais sa pénitence ne fut pas assez sincére pour réparer le mal qu'il avoit fait. L'effet des menaces d'Elie fut différé, mais non pas révoqué. Voyez les articles d'Achab & de Jézabel, & 4. *Reg.* IX. X.

I. NABUCHODONOSOR, Roi d'Assyrie, nommé autrement *Saosduchin*, commença à regner à Ninive l'an du Monde 3335. avant J. C. 665. avant l'Ere vulg. 669. Ce Prince la douziéme année de son regne, du Monde 3347. vainquit en bataille rangée (*n*) dans les campagnes de Ragau, Arphaxad Roi des Médes. Alors Nabuchodonosor envoya à tous ceux qui habitoient la Cilicie, Damas, le mont Liban, la Phénicie, la Judée, & à toutes les autres nations, qui s'étendent jusqu'aux confins de l'Ethiopie, pour les sommer de le reconnoître pour Roi, & de se soumettre à son empire. Mais tous ces peuples renvoyérent ses Ambassadeurs, & méprisérent ses menaces. Nabuchodonosor outré de colére, jura par son trône qu'il se vengeroit (*o*) de cette insulte; & l'an treiziéme de son regne; (*p*) il assembla les principaux Officiers de ses armées, & leur déclara la résolution qu'il avoit prise d'assujettir toute la terre à son empire. Il nomma pour Généralissime Holofernes, lui donna ses ordres, lui mit en main de trés-grandes sommes, & l'envoya à la tête d'une puissante armée, pour subjuguer tous les peuples qui ne l'avoient pas voulu reconnoître pour maître. Nous avons vû sous l'article d'*Holofernes*, le succés de cette guerre. Nabuchodonosor, autrement Saosduchin, eut pour successeur *Sarac*, ou *Chynaladan*, l'an du Monde 3356. avant J. C. 644. avant l'Ere vulgaire 648.

II. NABUCHODONOSOR, autrement *Nabopolassar*, (*q*) pere du Grand Nabuchodonosor, dont le nom est si célébre dans l'Ecriture. *Nabopolassar* étoit Babylonien, & Saracus Roi d'Assyrie lui avoit donné le commandement de son armée. Il se ligua avec *Astyagés*, nommé autrement *Assuérus*, qui donna sa fille *Amyit* en mariage à *Nabuchodonosor* fils de Nabopolassar. Assuérus & Nabopolassar ayant donc joint leurs forces, se soulevérent contre Saracus Roi de Ninive, l'assiégérent dans sa Capitale, la prirent, & établirent sur les débris de l'Empire d'Assyrie, deux Royaumes, celui des Médes, que posséda *Astyagés* ou Assuérus; & celui des Chaldéens ou de Babylone, qui fut fondé par Nabopolassar, l'an du Monde 3378. avant J. C. 622. avant l'Ere vulgaire 626. Nabopolassar mourut l'an du Monde 3399. avant J. C. 601. avant l'Ere vulgaire 605. & laissa le Royaume de Babylone à son fils le Grand Nabuchodonosor, dont nous allons parler.

III. NABUCHODONOSOR, fils & successeur de Nabopolassar, succéda au Royaume de Chaldée l'an du Monde 3399. avant J. C. 601. avant l'Ere vulgaire 605. Quelque tems auparavant, Nabopolassar l'avoit associé à l'Em-

(*n*) *Judith.* I. 5. *& sequ.* [*o*] La Vulg. *Quod deffenderet se de omnibus regionibus his.* Mais le verbe *defendere* se prend pour *se venger*, non-seulement dans l'Ecriture mais aussi dans de fort bons Auteurs Latins. Voyez *Isai.* I. 17. *Deut.* XXXII. 35. *Apud Tertull. l.* 2. *contra Marcion. Judith* V. 25. *Rom.* XI. 19. *Virgil. Bucolic. Solstitium pecori defendite, id est, depellite. Ennius, Achille: Serva cives, defende hostes cum potes defendere. Non. Marcell. Defendere, vindicare, depellere.*

(*p*) *Judith.* II. 1. 2. *&c.* An du M. 3348. avant J. C. 652. avant l'Ere vulg. 656. (*q*) Il est nommé *Nabuchodonosor* dans le Grec de Tobie, Chap. dernier tout à la fin, & *Nabopolassar* dans Aléx. Polyhistor cité dans Syncelle.

l'Empire, & l'avoit envoyé pour réduire Carchémise, que Néchao Roi d'Egypte avoit conquise quatre ans auparavant. Nabuchodonosor ayant heureusement reüssi dans cette expédition, marcha contre le Satrape de Phénicie, & contre Joakim Roi de Juda, (r) qui étoit tributaire de Néchao Roi d'Egypte. Il prit Joakim, le chargea de chaînes, pour être conduit captif à Babylone : mais ensuite changeant de résolution, il le laissa en Judée, sous la charge qu'il lui payeroit un gros tribut. Il enleva plusieurs personnes de qualité de Jérusalem ; entre autres, Daniel, Ananias & Misaël, qui étoient de race royale, & que le Roi de Babylone fit élever à sa Cour (s) dans la Langue & les Sciences des Chaldéens, afin qu'ils pussent servir dans le Palais.

Nabopolassar étant mort sur la fin de l'an du Monde 3399. avant J. C. 601. avant l'Ere vulgaire 605. Nabuchodonosor qui étoit alors dans la Judée ou dans l'Egypte, se hâta de retourner à Babylone, & laissa à ses Généraux le soin de ramener en Chaldée les captifs qu'il avoit faits en Syrie, en Judée, en Phénicie & en Egypte ; (t) car, selon Bérose, il avoit subjugué tous ces pays. Il distribua en différentes colonies tous les captifs qu'on lui avoit amenez, & mit dans le Temple de son Dieu Bélus, les vases sacrez du Temple de Jérusalem, & les riches dépoüilles qu'il avoit faites sur ses ennemis.

Joakim Roi de Juda, demeura trois ans dans la fidélité au Roi Nabuchodonosor : mais enfin se lassant de payer tribut aux Chaldéens, il se souleva contre eux, & refusa de les reconnoître. (u) Le Roi de Chaldée ne jugea pas à propos de marcher en personne contre lui ; mais il y envoya des troupes de Chaldéens, de Syriens, de Moabites & d'Ammonites, qui désolérent toute la Judée. Cette guerre dura trois ou quatre ans ; (x) & enfin Joakim ayant été assiégé & pris dans Jérusalem, fut mis à mort, & jetté à la voirie, suivant les prédictions de Jérémie. (y) Voyez *Joakim*.

Cependant Nabuchodonosor étant à Babylone la seconde année de son regne, eut un songe mystérieux, (z) dans lequel il vit une statuë composée de divers métaux, ayant la tête d'or, la poîtrine d'argent, le ventre & les cuisses d'airain, les jambes de fer, & les pieds moitié de fer, & moitié d'argile : une petite pierre détachée d'elle-même de la montagne, vint donner contre la statuë, & la reduisit en poudre. Le Roi ayant eu ce songe, qui lui donna de l'inquiétude, l'oublia ensuite de telle sorte, qu'il ne lui en resta pas la moindre idée. Il fit venir les Devins & les Interprétes des songes, & nul ne put lui dire ni quel étoit son songe, ni quelle en étoit l'explication. Nabuchodonosor en colére prononça contre eux tous un arrêt de mort ; & on étoit prêt de l'exécuter, lorsque Daniel en fut averti. Il alla trouver le Roi, & le pria de lui accorder quelque tems, pour chercher l'explication qu'il désiroit. Daniel s'adressa à Dieu, & Dieu lui révéla pendant la nuit & le songe du Roi, & son explication.

Le lendemain Daniel alla trouver Arioch, qui avoit ordre de faire mourir les Devins de Babylone, & lui dit qu'il étoit en état de satisfaire le Roi sur le songe en question. Le Prophéte fut introduit en la présence de Nabuchodonosor, & lui dit que c'étoit du Dieu du Ciel, & non des Mages de Babylone, qu'il devoit attendre l'interprétation de son songe. En même-tems il lui raconta ce qu'il avoit songé, ainsi que nous l'avons rapporté, & y ajoûta cette explication : Vous êtes le Roi des Rois, & le plus puissant Monarque du monde. C'est vous qui êtes désigné par la tête d'or de la statuë. Aprés vous, il s'élevera un Royaume moindre que le vôtre, figuré par la poitrine d'argent ; & aprés celui-là, encore un autre moindre que le premier, & qui est figuré

(r) 2. *Par.* XXXVI. 6. (s) *Dan.* I. 1. 2. 3. *&c.* (t) *Berof. Rer. Chaldaic. l.* 3. *apud Joseph. Antiq. l.* X. *c.* 11. *p.* 349. (u) 4. *Reg.* XXIV. 1. An du Monde 3401. avant J. C. 599. avant l'Ere vulg. 603. (x) An du Monde 3405. avant J. C. 595. avant l'Ere vulg. 599.

(y) *Jerem.* XXII. 18. 19. XXXVI. 30. (z) *Dan.* I. 1... 44. An du Monde 3401. avant J. C. 599. avant l'Ere vulg. 603.

figuré par le ventre & & les cuiſſes d'airain. Aprés ces trois Empires, qui déſignent celui des Chaldéens, celui des Perſes, & celui des Grecs, il en viendra un quatriéme, qui eſt marqué par les jambes de fer, & qui déſigne l'Empire des Romains. Pendant le tems de ce dernier Empire, Dieu en doit ſuſciter un nouveau plus fort, plus puiſſant & plus étendu que tous les autres. C'eſt celui du Meſſie marqué par la petite pierre qui ſe détache de la montagne, & qui renverſe le coloſſe.

Nabuchodonoſor ayant entendu cette explication, ſe proſterna le viſage contre terre, & adora Daniel. Il commanda qu'on lui offrît des ſacrifices & de l'encens. Il reconnut que le Dieu de Daniel étoit le Dieu des Dieux, & le Seigneur des Rois, qui ſeul connoît les choſes les plus cachées, & qui les découvre quand il lui plaît. Alors le Roi éleva en honneur Daniel, lui fit de magnifiques préſens, l'établit ſur tous les Sages de Babylone, & lui donna le gouvernement de la Babylonie; & à ſa priére, il accorda à Sidrach, Miſach & Abdénago l'intendance des ouvrages de la même Province de Babylonie.

Joachin ou Jéchonias Roi de Juda, s'étant révolté contre Nabuchodonoſor, (*a*) ce Prince marcha contre lui, & l'aſſiégea dans Jéruſalem. Joachin fut obligé de ſe rendre, & de recourir à la clémence du Roi de Babylone. Mais ce Prince le prit avec ſes principaux Officiers, & le mena captif à Babylone avec ſa mere, ſes femmes, & les meilleurs ouvriers de Jéruſalem, au nombre de dix mille hommes. Il prit auſſi dans le reſte du pays ſept mille hommes portant les armes, outre mille ouvriers tant maréchaux, que charpentiers. Entre les captifs, étoient Mardochée oncle d'Eſther, & le Prophéte Ezéchiel. Enfin il enleva tous les vaiſſeaux d'or que Salomon avoit faits pour l'uſage du Temple, & tout ce qu'il trouva de plus précieux dans les tréſors du palais du Roi. Nabuchodonoſor établit en la place de Jéchonias, l'oncle paternel de ce Prince, nommé *Matthanias*, auquel il donna le nom de *Sédécias*.

Sédécias (*b*) aprés avoir été fidéle à Nabuchodonoſor pendant neuf ans, ſe ſouleva contre lui, & ſe ligua avec les Rois voiſins de la Judée, pour pouvoir lui réſiſter plus aiſément. Le Roi de Babylone vint en Judée avec une puiſſante armée, & apres avoir réduit les principales places du pays, fit le ſiége de Jéruſalem. Mais Pharaon *Ephrée* ou *Hophra*, ou *Vaphrés*, étant ſorti de l'Egypte, pour venir au ſecours de Sédécias, Nabuchodonoſor quitta le ſiége pour un tems, alla à la rencontre du Roi d'Egypte, le battit, & le contraignit de ſe retirer dans ſon pays. De là il revint au ſiége de Jéruſalem, (*c*) & il fut encore trois cens quatre-vingt-dix jours devant la ville, avant de la pouvoir réduire. Enfin la onziéme année de Sédécias, du Monde 3416. avant J. C. 584. avant l'Ere vulgaire 588. la ville fut priſe. (*d*) Sédécias voulut ſe ſauver; mais il fut arrêté & amené à Nabuchodonoſor, qui étoit alors à Réblata dans la Syrie. Le Roi de Babylone le condamna à mort, fit mourir ſes enfans en ſa préſence, & aprés cela lui creva les yeux, & le fit charger de chaînes, pour être mené à Babylone. Nabuzardan Général des troupes Chaldéennes, eut ſoin de Jérémie, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçû du Roi, lui laiſſa la liberté d'aller où il voudroit; & ayant mis le feu à la ville & au Temple, amena à Babylone les captifs que l'on avoit faits dans la guerre. Il laiſſa dans le pays Godolias, pour gouverner le reſte du peuple, que l'épée & les malheurs de la guerre avoient épargnez. (*e*)

Trois ans ans aprés la guerre de Judée, (*f*) Nabuchodonoſor vint aſſiéger la ville de Tyr. Le

(*a*) An du Monde 3405. avant J. C. 595. avant l'Ere vulg. 599. *Vide* 4. *Reg.* XXIV. 8. 9. *&c.* & 2. *Par.* XXXVI. 8. 9. *&c.*

(*b*) An du Monde 3414. avant J. C. 586. avant l'Ere vulg. 590. *Vide* 4. *Reg.* XXV. 1. 2. *Jerem.* XXXIV. *&c. Joſeph. Antiq. l.* X. c. 10. (*c*) An du Monde 3415. avant J. C. 585. avant l'Ere vulg. 589. Vers le quinziéme jour du troiſiéme mois. (*d*) 4. *Reg.* XXV. *Jerem.* XXXIV. & LII. (*e*) 4. *Reg.* XXV. 11. 12. *&c. Jerem.* XXXIX. 10. 11. XL. 5. 7. *&c.* (*f*) An du Monde 3419. avant J. C. 581. avant l'Ere vulg. 585. *Vide Joſeph. Antiq. l.* X. c. 11. & *l.* 1. *contra Appion.*

Le siége dura trèize ans. Mais pendant cet intervalle, ce Prince fit aussi la guerre aux peuples voisins des Juifs, aux Sidoniens, aux Moabites, aux Ammonites, aux Iduméens, & il les traita à peu prés comme il avoit fait les Juifs. (*g*) Joseph (*h*) dit que ces guerres arrivérent cinq ans aprés la ruine de Jérusalem, & par conséquent l'an du Monde 3421. avant J. C. 579. avant l'Ere vulgaire 583. La ville de Tyr fut prise l'an du Monde 3432. avant J.C. 568. avant l'Ere vulgaire 572. Ithobaal qui en étoit Roi, fut mis à mort, & Baal lui succéda. Le Seigneur pour récompenser l'armée de Nabuchodonosor, qui avoit travaillé si long-tems à ce siége, lui abandonna l'Egypte & toutes ses dépoüilles, (*i*) Nabuchodonosor entra dans ce pays, en fit la conquête sans beaucoup de peine, parce qu'alors elle étoit divisée par des guerres intestines, s'enrichit de ses dépoüilles, & retourna triomphant à Babylone avec son armée, & une infinité de captifs. (*k*)

Etant en paix dans Babylone, il s'appliqua à l'embellir, à l'aggrandir & à l'enrichir par de superbes bâtimens. Ce fut alors qu'il entreprit ces fameux jardins, qui étoient portez sur des voûtes, & qui ont passé pour une merveille du monde. Plusieurs lui ont aussi attribué les murailles de Babylone, dont quantité d'Auteurs ont fait honneur à Sémiramis. On peut voir Bérose & Abidéne citez dans Joseph. (*l*) Dans ce même tems, (*m*) Nabuchodonosor eut un songe d'un grand arbre, trés-haut, & trés-bien chargé de fruits. Tout d'un coup un Ange descendu du Ciel, ordonna que l'on coupât l'arbre, qu'on en abbattît les branches, les feüilles & les fruits, qu'on en conservât en terre le tronc & la racine, qu'on le liât avec des chaînes de fer & d'airain, qu'il demeurât parmi les bêtes de la campagne, & qu'il fut réduit pendant sept ans dans l'état des animaux, broutant l'herbe de la terre, & exposé à la rosée du Ciel. Le Roi fit venir tous les plus habiles Devins du pays, qui ne purent jamais lui en donner l'explication. Enfin Daniel étant venu, lui dit que ce songe étoit significatif de ce qui lui devoit arriver. C'est vous, lui dit-il, qui êtes désigné par ce grand arbre; vous serez abbattu, réduit en l'état d'une bête, & chassé de la compagnie des hommes: mais aprés avoir été sept ans en cet état, lorsque vous aurez reconnu que toute puissance vient du Ciel, vous rentrerez dans vôtre premier état. C'est pourquoi rachetez vos péchez par des aumônes, afin que le Seigneur vous pardonne vos offenses.

Un an aprés, (*n*) comme Nabuchodonosor se promenoit dans son palais à Babylone, il commença à dire: N'est-ce pas là cette grande Babylone, que j'ai bâtie dans la grandeur de ma puissance, & dans l'éclat de ma gloire? Mais à peine avoit-il prononcé cette parole, que l'on entendit une voix du Ciel, qui lui dit qu'il alloit être privé du Royaume, chassé de la compagnie des hommes, & réduit comme une bête à manger l'herbe de la campagne. Cette menace fut accomplie à la même heure. Nabuchodonosor tomba dans une maladie, qui lui altéra tellement l'imagination, qu'il crut être métamorphosé en bœuf. Il en prit les inclinations & les maniéres; & aprés avoir été sept ans dans cet état, Dieu lui ouvrit les yeux; il reconnut sa dépendance; & son esprit lui fut rendu; (*o*) il recouvra la dignité royale, & continua de regner avec le même éclat qu'auparavant. (*p*) C'est ce qu'il reconnoît lui-même dans un Edit qu'il donna quelques années aprés, à l'occasion de ce que nous allons raconter.

La pénitence de Nabuchonosor ne fut ni solide, ni sincére. L'année même de son rétablissement, il fit une statuë d'or haute de soixante

(*g*) *Jerem.* XLVIII. XLIX. *Ezech.* XXV. (*h*) *Joseph. Antiq. l.* X. *c.* XI. *p.* 345. *c. d.* (*i*) *Ezech.* XXIX. 17. 20. (*k*) An du Monde 3433. avant J. C. 567. avant l'Ere vulg. 571. (*l*) *Joseph. l.* 1. *contra Appion.* (*m*) *Dan.* IV. 1. 2. 3. *&c.* An du Monde 3434. avant J. C. 566. avant l'Ere vulg. 570.

(*n*) *Dan.* IV. 26. *&c.* An du Monde 3435. avant J. C. 565. avant l'Ere vulg. 569. (*o*) On peut consulter nôtre Dissertation sur la métamorphose de Nabuchodonosor, à la tête du Comment. sur Daniel. (*p*) An du Monde 3442. avant. J. C. 558. avant l'Ere vulg. 562.

xante coudées, & large de six; & la fit mettre dans la campagne de Dura, de la Province de Babylone; & ayant marqué un jour pour la dédicace de cette statuë, il fit assembler tous les principaux Officiers de ses Etats, & fit publier par un héraut que tous ses sujets eussent à adorer cette statuë, aussi-tôt qu'ils entendroient le son des instrumens de musique sous peine contre ceux qui y contreviendroient, d'être jettez dans une fournaise ardente. Dés que la cérémonie commença, on s'apperçut que les Juifs, & sur tout les trois compagnons de Daniel, ne fléchissoient point les genoux, & n'adoroient pas la statuë du Roi, & on ne manqua pas de lui en donner avis. Nabuchodonosor fit donc venir Sidrach, Misach & Abdénago; Daniel apparemment étoit alors absent; & il leur demanda pourquoi ils n'avoient pas obéï à ses ordres. Ils lui répondirent qu'ils ne craignoient ni les flammes, ni aucune autre peine; que le Dieu qu'ils adoroient sçauroit bien les en garantir; mais que si le Seigneur ne jugeoit pas à propos de les tirer de ses mains, ils ne laisseroient pas de lui obéïr préférablemenx aux hommes,

A ces mots, le Roi les fit lier, & jetter dans la fournaise, avec leurs habits, leurs bonnets & leurs chaussures; & comme la fournaise étoit extraordinairement enflammée; la flamme brûla les hommes qui les y avoient jettez; mais elle épargna Sidrach, Misach & Abdénago. L'Ange du Seigneur descendit du Ciel, & écartant les flammes, forma au milieu de la fournaise un vent frais, & une douce rosée; en sorte que le feu ne les toucha en aucune sorte, & ne leur fit aucune peine. Alors ces trois hommes glorifiérent Dieu, & invitérent toutes les créatures à le loüer avec eux. Nabuchodonosor voyant cette merveille, fut frappé d'étonnement. Il se leva tout d'un coup, & dit aux Grands de sa Cour: N'avons-nous pas jetté trois hommes au milieu du feu; d'où vient donc que j'en vois quatre, qui se proménent au milieu des flammes, & dont le quatriéme est semblable au Fils de Dieu? Alors Nabuchodonosor s'aprochant de la porte de la fournaise, appella par leurs noms les trois Hébreux, lesquels sortirent sains & saufs du milieu des flammes, au grand étonnement de toute la Cour du Roi, qui fut témoin que non-seulement ils n'en avoient point été brûlez, mais qu'il n'en paroissoit même aucune trace sur leurs habits, & que l'odeur même du feu n'étoit pas venuë jusqu'à eux.

Alors Nabuchodonosor rendit gloire au Dieu de Sidrach, Misach & Abdénago. Il reconnut sa puissance & sa majesté, & ordonna que quiconque auroit proféré un blasphême contre le Seigneur, le Dieu des Hébreux, seroit mis à mort & sa maison changée en un lieu soüillé & impur. Il éleva en dignité les trois Hébreux dans la Province de Babylone, & donna un Edit, dans lequel il publia la grandeur du Dieu des Juifs, & raconta ce qui lui étoit arrivé ensuite du songe (q) où il avoit vû un grand arbre, qui fut coupé & mis en piéces par le commandement de Dieu.

Nabuchodonosor mourut la même année, du Monde 3442. avant J. C. 558. avant l'Ere vulgaire 562. après quarante trois ans de regne. (r) Mégasthénes cité dans Eusébe, (s) dit que ce Prince étant monté au haut de son palais, fut rempli d'un enthousiasme divin, & s'écria: „ Je vous annonce, ô Babyloniens, „ un malheur, que ni Bélus nôtre pere, ni la „ Reine Baltis n'ont pû détourner. Il viendra „ un jour dans ce pays un Mulet Persan, qui „ appuyé du secours de vos Dieux, vous ré„ duira en servitude. Il sera aidé du Méde, la „ gloire des Assyriens. (Ce Mulet Persan, est Cyrus, né d'une mere Méde, & d'un pere Persan; & le Mede qui aidera Cyrus, est Cyaxarés, ou Darius le Méde.) Nabuchodonosor ajoûta „: Plût à Dieu que ce Conqué„ rant pérît dans les abîmes ou dans la mer, „ ou dans quelque affreuse solitude, où l'on ne „ voit aucun vestige d'un homme; & que vous ne

(q) *Dan.* IV. 1. 2. 3. *&c.* (r) *Ita Beros. Joseph. Ptolem.* (s) *Eusëb. Præpar. l.* 9. *c.* 41.

„ ne voyiez pas les maux dont vous êtes menacez, & plût à Dieu que moi-même j'eusse „ pû avoir un sort plus heureux, avant que „ cela lui fût venu dans l'esprit! Ayant dit ces choses, il disparut. On doute si ces mots, *il disparut*, marquent sa mort; ou seulement sa fuite, ou sa retraite, qui suivit sa métamorphose en bœuf. Le nom de *Nabuchodonosor*, (*t*) peut marquer en Chaldéen, *Trésor défendu par le Dieu Nébo.*

[Les Auteurs Persans (*u*) racontent que Lohorasb, quatriéme Roi de Perse de la Dynastie des Caïanides, ayant succédé à Kaikhosrot, fit de grandes conquêtes dans le Levant, & porta ensuite ses armes victorieuses jusqu'au couchant de son Empire; car il envoya en Palestine un de ses Généraux, nommé *Raham*, & surnommé *Bakhtalnassar*, c'est-à-dire, le bonheur de la victoire, duquel les Hébreux ont formé le nom de Nabuchadnesar, & les Grecs celui de Nabuchodonosor, sous la conduite duquel toute la Syrie fut réduite à son obéïssance. Le Roi de Judée de la lignée de Salomon, qui regnoit alors à Jérusalem, refusant de se soumettre, fut attaqué par Raham, qui battit les Juifs, prit la ville de Jérusalem, la saccagea & la ruina entiérement, après quoi il retourna en Perse, chargé de riches dépoüilles, & d'un nombre presqu'infini de prisonniers.

D'autres Historiens donnent à Nabuchodonosor le nom de Gudarz; & disent qu'il fut Lieutenant général du Roi Lohorasb; lequel ayant passé la plus grande partie de sa vie dans les parties les plus occidentales de son Empire, est demeuré presqu'inconnu aux Hébreux & aux Arabes, pendant que Gudarz nommé autrement Raham, ou Nabuchodonosor, a acquis une très-grande réputation, n'étant que Subalterne, ou Lieutenant général des armées de Lohorasb. Mais ils conviennent tous de sa valeur & de ses grands exploits; & soûtiennent que le Roi Lohorasb fut contemporain des Prophétes Jérémie, Daniel & Esdras. Il seroit certainement fort mal aisé de concilier tout cela avec ce que l'Ecriture nous apprend de Nabuchodonosor, dont elle parle toujours comme d'un des plus grands Rois du monde.

Il est bon de dire ici un mot de la métamorphose de ce Prince en Bœuf. Il y a sur ce sujet plusieurs sentimens. Origénes (*x*) a cru la chose impossible, & l'a tournée allégorie. Bodin (*y*) a cru que Nabuchodonosor avoit été changé réellement en Taureau, & qu'il avoit perdu non seulement la forme & les sentimens, mais encore l'esprit de l'homme. D'autres (*z*) soutiennent que ce changement ne se fit que dans le corps & dans la forme extérieure, mais non pas dans l'ame; le Prince ayant conservé sa raison au milieu de son malheur, comme Apulée durant sa métamorphose en âne, & comme ces hommes d'Italie dont parle saint Augustin (*a*) lesquels après avoir goûté d'un fromage que leur donnoient des Magiciens de ce pays-là, se trouvoient tout-à-coup changez en bête de somme, puis après un certain tems reprenoient leur premiere forme, & rentroient dans leur premier état. Quelques Rabbins ont prétendu que l'ame de Nabuchodonosor avoit quitté le corps de ce Prince, & avoit fait place pour un tems à celle d'un Bœuf, qui lui avoit communiqué ses sentimens, & avoit imprimé à son corps les mêmes mouvemens, le même goût, les mêmes inclinations que nous remarquons dans les Bœufs. D'autres (*b*) n'ont reconnu dans Nabuchodonosor qu'une imagination blessée, & dans ses sujets une fascination dans les yeux qui leur fit croire aux uns & aux autres que Nabuchodonosor étoit changé en Bœuf, &

(*t*) נבוכדראצר *Nebuchadrezer*. *Nebo*. נבו *Deus Chaldæorum*, כדר *Cader* ou כדין *Cidor*, *acies bellica*. אצר *Ezer*, *thesaurus*. (*u*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 518. col. 2. & 519. col. 1.

(*x*) *Origen. apud Hieronym. in Daniel.* IV. (*y*) *Bodin. dæmonolog. l. 2. c. 6.* (*z*) *Vide Maldonat in Dan. & Tertull. de pœnitent. c. 12. 13.* (*a*) *Aug. l. 18. de civit. Dei. c. 18.* (*b*) *Medina de recta in Deum fide, c. 7. Vier. de præstig. Dæmonum l. 1. c. 24.*

& en avoit la figure, quoique réellement il n'y eût rien de pareil. De même à peu prés que cette jeune fille que l'on amena à saint Macaire (*c*), & que ses parens croyoient changée en Jument; il n'en étoit rien, & saint Macaire les détrompa en faisant tomber le prestige qui trompoit leurs yeux.

L'opinion la plus suivie (*d*) est que Nabuchodonosor étant tombé par un effet de la puissance de Dieu, dans une noire mélancolie, & dans la manie, s'imagina d'être devenu Bœuf; comme dans la maladie qu'on appelle lycanthropie, un homme se persuade qu'il est changé en Loup, en Chien, en Chat; changement qui ne subsiste que dans son cerveau altéré, & dans son imagination échauffée, puisque tous ceux qui l'environnent, ne voyent aucun changement dans sa figure extérieure, mais seulement dans ses inclinations, dans ses mouvemens, dans ses manieres; ensorte qu'il hurle comme un loup qui mord, qu'il mange des viandes crûës, qu'il court dans les champs, qu'il fuit la compagnie des hommes.

Ainsi Nabuchodonosor s'imaginant qu'il étoit devenu bœuf, broutoit l'herbe comme un animal, frappoit des cornes, laissoit croitre ses cheveux & ses ongles, meugloit, alloit nud & imitoit à l'extérieur toutes les actions d'un bœuf. Ses gens étonnez d'une telle métamorphose, le liérent comme on lie les foux & les furieux (*e*), mais enfin s'étant tiré de leurs mains, il se sauva dans les champs, y vécut nud comme un bœuf, exposé à la rosée du Ciel, & aux autres injures de l'air, ensorte que son poil devint comme les plumes d'un aigle, & ses ongles comme les griffes d'un lion. Il n'en faut pas davantage pour vérifier tout ce que l'Ecriture dit de Nabuchodonosor. Il n'y avoit en tout cela rien de miraculeux, sinon la prédiction de cette maladie, & son accés & sa fin, qui arriverent à point nommé comme le Prophéte l'avoit prédit.

On dispute sur la durée de cette métamorphose. Les uns comme Théodoret, (*f*) soutiennent que les Perses distinguant leurs années en deux tems, l'hyver & l'été, il falloit compter de cette maniére les sept années de Nabuchodonosor, qui se réduisent par-là à trois & demi. Dorothée (*g*), & le faux Epiphane (*h*), disent qu'à la vérité Dieu avoit condamné Nabuchodonosor à demeurer sept ans avec les bêtes; mais qu'à la priere de Daniel, Dieu réduisit les sept années à sept mois. Le faux Epiphane ajoûte que comme Daniel ne cessoit de prédire aux Grands de Caldée que Nabuchodonosor remonteroit sur le trône, & que les courtisans se moquant de ses prédictions, afin qu'il pût les en convaincre, il obtint de Dieu par ses prieres que ce terme fut abregé. D'autres soutiennent que le Prince dont nous parlons ne fut changé en bœuf que pendant vingt-sept mois: ils expliquent ces paroles de Daniel; *Donec septem tempora mutentur super eum*, de sept espaces de trois mois; *tempus*, selon eux est un quart d'année, ou trois mois. Pierre le Mangeur ne lui donne que sept mois, qu'il partage ainsi: Pendant les quarante premiers jours Nabuchodonosor dememeura dans la manie, comme un insensé; dans les quarante jours suivans, il pleura ses offenses, & pendant les quarante derniers jours, il fut rétabli de son incommodité. Il ne laissa pas, suivant le conseil de Daniel, de demeurer sept ans dans l'exercice de la pénitence, mangeant des légumes & des herbes pour expier son orgueil.

Mais il ne faut point chercher d'autres Interprétes à Daniel que lui-même. Il est certain que ce Prophéte sous le nom de *tempus*, entend un an. Par exemple, en voulant marquer un espace de trois ans & demi, il dit; *tempus, & tempora & dimidium temporis.* (*i*) On trouve la même maniere de parler & dans le même sens dans l'Apocalypse. (*k*)]

 NABU-

(*c*) *Hist. Lausiaca.* (*d*) *Hieronym. Theodoret. Maldonat. Perer. Cornel. Sanct. in Daniel. Vales. de sacr. Philos.* c. 80. *Bartholin. de morb. Bibl. &c.* (*e*) *Vide Daniel.* IV. 12. *& Hieronym., in eund. loc.*

(*f*) *Theodoret. in Dan.* IV. (*g*) *Doroth. in synop.* (*h*) *Pseudo-Epiphan. de vita & morte Prophet.* (*i*) *Dan.* VII. 25. (*k*) *Apoc.* XII. 14.

NABUZARDAN, Général des armées de Nabuchodonosor, & son Grand-Maître-d'Hôtel, conduisit le siége de Jérusalem, & se rendit maître de la ville pendant que son Maître étoit à Réblata en Syrie. (*l*) Nabuzardan lui envoya Sédécias avec les principaux prisonniers; & ayant pillé la ville & le Temple, il y mit le feu, & les réduisit en cendres. Il enleva tous les vaisseaux sacrez du Temple, & fit mettre en piéces la mer d'airain, les deux grosses colomnes, & tous les autres vaisseaux qu'on ne pouvoit transporter qu'en les brisant. Il fit ensuite rassembler tous les captifs à Rama; & y ayant trouvé Jérémie & Baruc, il leur permit d'aller où ils voudroient, (*m*) ainsi qu'il en avoit reçû l'ordre du Roi. Pour les autres captifs, il les mena à Babylone, laissant dans le pays Godolias pour y gouverner les miserables restes du peuple de Juda. Quelques-uns ont crû que Nabuzardan avoit donné à Jérémie l'Arche d'Alliance, le Chandelier d'or, les Tables des parfums & des pains de proposition, & que ce prophéte les alla cacher dans une caverne du mont Nébo, dans la terre de Moab. Mais il n'y a rien que de très-incertain dans ce sentiment. Voyez nôtre Dissertation, où l'on examine si l'Arche d'Alliance a été dans le second Temple, à la tête du premier Livre des Maccabées.

Quatre ans aprés la prise de Jérusalem, (*n*) pendant que Nabuchodonosor étoit occupé au siége de Tyr, Nabuzardan emmena encore à Babylone sept cens quarante-cinq captifs; en sorte que le pays demeura presque entiérement désert. Depuis ce tems, l'Ecriture ne nous dit plus rien de Nabuzardan.

NABUSESBAN, un des Généraux de l'armée de Nabuchodonosor. Il alla avec Nabuzardan, pour tirer Jérémie de prison, & pour le recommander à Godolias. *Jerem.* XXXIX. 13.

(*l*) 4. *Reg.* XXV. *Jerem.* XXXIX. & LII. An du Monde 3416. avant J. C. 584. avant l'Ere vulg. 588. (*m*) *Jerem.* XXXIX. 11... 14. & XL. 1... 6. (*n*) An du Monde 3420. avant J. C. 580. avant l'Ere vulg. 584. *Vide Jerem.* LII. 30.

NACHON. Il est parlé de l'aire de Nachon dans le second Livre des Rois, Chap. VI. ℣. 6. Ainsi *Nachon* devoit être un nom d'homme, qui ne nous est connu par aucun autre endroit de l'Ecriture, sinon que quand les bœufs qui portoient l'Arche, furent arrivez à son aire ils commencérent à regimber; ce qui ayant mis l'Arche en danger d'être renversée, Oza y voulut mettre la main: mais le Seigneur le frappa de mort, pour punir son irrévérence. Mais d'autres traduisent l'Hébreu (*o*) par, *l'aire préparée*, l'aire d'Obédédom, que l'on trouva prés de là, disposée pour y placer l'arche. Les Livres des Paralipomenes (*p*) lisent *l'aire de Chidon*, au lieu de l'aire de Nachon; le Chaldéen simplement, *au lieu préparé*. Ce lieu, quel qu'il soit, étoit ou dans Jérusalem, ou fort prés de Jérusalem, & de la maison d'Obédédom, qui étoit dans cette ville. (*q*)

I. NACHOR, fils de Sarug, nâquit l'an du Monde 1849. avant J. C. 2151. avant l'Ere vulgaire 2155. Il mourut âgé de cent quarante-huit ans, l'an du Monde 1997. avant J. C. 2003. avant l'Ere vulgaire 2007. Il eut pour fils *Tharé*, pere d'Abraham, & il l'engendra étant âgé de vingt-neuf ans. *Genes.* XI. 22. 24.

II. NACHOR, fils de Tharé, & frere d'Abraham. *Genes.* XI. 26. On ne sçait pas précisément l'année de sa naissance, ni celle de sa mort. Nachor épousa Melcha fille d'Aran, (*r*) de laquelle il eut plusieurs fils; (*s*) sçavoir, Hus, Bus, Camuël, Cased, Asan, Pheldas, Jedlaph & Bathuël. Nachor fixa sa demeure à Haran, qui est nommée *la ville de Nachor*, Genes. XXIV. 10.

I. NADAB, fils d'Aaron, & frere d'Abiu, ayant présenté de l'encens au Seigneur avec un feu étranger, c'est-à-dire, avec un autre feu que celui qui avoit été miraculeusement allumé sur l'Autel des Holocaustes, (*t*) fut frappé du Seigneur, aussi-bien que son frere:

(*o*) עד גרן נכון (*p*) 1. *Par.* XIII. 9. (*q*) 2. *Reg.* VI. 10. (*r*) *Genes.* XI. 29. (*s*) *Genes.* XX. 20. 21. 22. (*t*) *Levit.* IX. 24.

frere Abiu. (*u*) On conjecture que peut-être les deux freres s'étoient laissez prendre de vin, parce qu'aussi-tôt aprés cet événement, le Seigneur défend l'usage du vin à ses Prêtres durant le tems qu'ils sont occupez au service du Tabernacle. (*x*)

II. NADAB, fils de Jéroboam I. Roi d'Israël. Il succéda à son pere dans le Royaume des dix Tribus, l'an du Monde 3050. avant J. C. 950. avant l'Ere vulgaire 954. Il ne regna que deux ans. Il fut assassiné pendant qu'il étoit occupé au siége de Gebbéthon, par Baasa fils d'Ahia, de la Tribu d'Issachar, qui usurpa son Royaume. (*y*) L'Ecriture dit de Nadab qu'il fit le mal devant le Seigneur, & qu'il imita l'impiété de son pere Jéroboam, qui avoit fait pécher Israël.

III. NADAB, fils de Séméï, & pere de Saled & d'Appha'ïm. 1. *Par.* II. 29. 30.

NADABIA, fils de Jéchonias. 1. *Par.* III. 18.

NAHABI, fils de Vapsi, un de ceux qui furent envoyez par Moyse pour considérer le pays de Chanaan. *Num.* XIII. 15.

NAHALAL. Voyez *Naalal.*

NAHALIEL. Campement des Israëlites dans le désert. De Mathana ils allérent à *Nahaliel*, & de Nahaliel à Bamoth. *Num.* XXI. 19. Eusébe dit que Nahaliel est sur l'Arnon, & que Mathana est au-delà de l'Arnon, vers l'orient, à douze milles de Médaba. *Nahaliel* signifie, Mon fleuve est le Seigneur.

NAHAM, fils de Caleb. 1. *Par.* IV. 15.

NAHARAI, natif de Béroth, trés-vaillant homme, Ecuyer de Joab. 2. *Reg.* XXIII. 37.

NAHASSON, fils d'Aminadab, Chef de la Tribu de Juda, dans le tems de la sortie d'Egypte. Il fit le premier son offrande au Tabernacle du Seigneur, (*z*) la seconde année aprés la sortie de l'Egypte. Il offrit un bassin du poids de cent trente sicles d'argent, un plat du poids de soixante & dix sicles, une coupe de dix sicles, aussi d'argent. Il offrit de plus un taureau, un bélier & un agneau, pour être immolez en holocauste; un bouc, pour être offert pour le péché; deux bœufs ou deux taureaux, cinq moutons, cinq boucs & cinq agneaux, pour le sacrifice pacifique.

NAHATH, fils de Rahuël, & petit-fils d'Esaü. *Genes.* XXXVI. 13.

[NAHLAT. C'est le nom de la femme de Cham fils de Noë, selon les Orientaux.]

NAHUM, le septiéme des douze petits Prophétes, natif d'Elcésaï, (*a*) petit village de Galilée, dont les ruines subsistoient encore du tems de S. Jérôme. Il y en a néanmoins (*b*) qui croyent qu'Elcésaï est le nom de son pere, & que le lieu de sa naissance étoit *Bégabor*, ou *Béthbabara*, au-delà du Jourdain. On montroit autrefois le tombeau de ce Prophéte dans un village nommé Béthogabre, aujourd'hui Giblin, prés d'Emmaüs. Le Chaldéen l'appelle *Nahum de Beth-kosi*, (*c*) ou de *Beth-ketsi*. Mais on ignore la situation de ce lieu, aussi-bien que celle de *Elcésaï*. On ne sçait aucune particularité de la vie de Nahum. Sa prophétie consiste en trois Chapitres, qui ne forment qu'un seul discours, où il prédit la ruine de Ninive. Il la décrit d'une maniére si vive & si pathétique, qu'il semble avoir été exprés sur les lieux, pour l'annoncer.

On est partagé sur le tems auquel il a prophétisé. Joseph (*d*) dit qu'il prédit la ruine de Ninive cent quinze ans avant qu'elle arrivât; ce qui nous obligeroit de dire que Nahum a vêcu au tems du Roi Achaz. Les Juifs (*e*) veulent qu'il ait prophétisé sous Manassé. Saint Clément d'Aléxandrie (*f*) le met entre Daniel & Ezéchiel, & par conséquent pendant la captivité. Mais nous croyons avec saint Jérôme, qu'il a annoncé la ruine de Ni-

(*u*) *Levit.* X. 1. 2. 3. L'an du Monde 2514. avant J. C. 1486. avant l'Ere vulg. 1490. (*x*) *Levit.* X. 8. 9. *&c.* (*y*) 3. *Reg.* XV. 25. 26. *&c.* (*z*) *Num.* VII. 12. 13. An du Monde 2514. avant J. C. 1486. avant l'Ere vulg. 1490.

(*a*) *S. Hieronym. Comment. in Nahum.* (*b*) *Vide Epiphan. de vita & morte Prophet. quidam apud Hieron. Chronic. Pascal.* (*c*) נחום מבית קושי (*d*) *Joseph. Antiq. l.* 9. *c.* 11. (*e*) *Seder Olam. Sixt. Senens. Grot. Vat. Genebr. Mont.* (*f*) *Clem. Alex. l.* 1. *Stromat. p.* 92.

nive du tems d'Ezéchias, & aprés la guerre de Sennachérib en Egypte, dont parle Bérose. (g) Nahum parle clairement de la prise de *No-ammon*, ville d'Egypte, (h) de l'insolence de Rabsacés, (i) de la défaite de Sennachérib; (k) & il en parle comme de choses passées. Il suppose que Juda étoit encore dans son pays, & qu'il y célébroit ses Fêtes. Il parle de la captivité & de la dispersion des dix Tribus. Tous ces caractéres nous persuadent qu'on ne peut mettre Nahum avant la quinziéme année d'Ezéchias, puisque l'entreprise de Sennachérib contre ce Prince, est de la quatorziéme année de son regne.

Et comme la prise de Ninive qu'il prédit, ne peut être la premiére, qui étoit arrivée sous Sardanapal long-tems auparavant, (c'est-à-dire, l'an du Monde 3257.) il faut de nécessité l'expliquer du second siége de la même ville, formé par Nabopolassar & Astyagés, l'an du Monde 3378. avant J. C. 622. avant l'Ere vulgaire 626. Ce qui revient à la seiziéme année du regne de Josias, sous lequel saint Jérome met la ruine de Ninive. (l) Tobie (m) dit que cette ville fut prise par Nabuchodonosor & par Assuérus, donnant à Nabopolassar le nom de Nabuchodonosor, & à Astyagés celui d'Assuérus.

[Ce Prophéte fait une peinture merveilleuse de la ruine de Ninive. Il dit que cette Ville sera ruinée par un deluge d'eaux qui l'inonderont & renverseront ses murailles (n); Diodore de Sicile, & Athenée (o) racontent que pendant que cette Ville étoit assiégée par Belesis & par Arbacès sous Sardanapal, le Tigre s'enfla de telle sorte, qu'il renversa vingt stades des murailles de Ninive. Mais comme le siége, dont parle ici Nahum, est postérieur à la prise de Ninive sur Sardanapal, il faut dire qu'au second & dernier siége sous Nabuchodonosor & Astyages, la même chose arriva à Ninive; les assiégeans ayant apparemment en ce second siége mis en œuvre, & déterminé le cours des mêmes eaux, qui avoient si bien réüssi au premier.

Nahum décrit ainsi les troupes qui marchent au siége. *Le bouclier de ces braves jette des flammes de feu, les gens d'armes sont couverts de pourpre, les brides de leurs chevaux étincellent en marchant au combat, leurs chefs sont comme des gens que le vin rend intrépides.* Dans la Ville tout est dans le trouble: *leurs chariots sont embarrassez, ils se brisent dans les ruës, en se heurtant l'un contre l'autre.* La fureur, la rage, le désespoir dont ils sont transportez, font que *leurs yeux sont enflammez comme des lampes, & que leurs visages semblent lancer des foudres & des éclairs.* Ils s'animent au combat *par le souvenir de tant de grands guerriers qui* sont sortis de Ninive: *Ils feront de vains efforts pour se défendre, pour monter sur leurs murailles, pour préparer leurs machines; les portes du Tigre sont ouvertes*, ses digues *sont corrompuës*, ses ponts sont renversez; *le Temple est détruit jusqu'aux fondemens .... Ninive est toute couverte d'eau comme un grand lac; ses citoyens prennent la fuite: Elle crie; arrêtez, arrêtez; mais personne ne retourne.* Vainqueurs, *pillez l'argent, pillez l'or; ses richesses sont infinies, ses vases & ses meubles précieux sont inestimables. Ninive est prise, elle est renversée: elle est déchirée; on n'y voit que des hommes dont les cœurs se fendent d'effroi, dont les genoux tremblent, dont les corps tombent en défaillance, dont les visages paroissent tout noirs & tout défigurez.*

Où est maintenant cette caverne de lions? où sont ces retraites de lionceaux? cette caverne où le lion se retiroit avec ses petits, sans que personne l'y vînt troubler. Je viens à vous, dit le Seigneur des armées, je mettrai le feu à vos chariots, & je les réduirai en fumée. L'épée dévorera vos jeunes lions. Je vous arracherai ce que vous avez pris aux autres, & on n'entendra plus la voix insolente des Ambassadeurs que

(g) *Apud Joseph. Antiq. l. X. c. 1. ad finem. p. 330.* (h) Nahum. III. 8. (i) Nahum. II. 13. (k) Nahum. II. 11. & I. 9. 11. 13. 15. (l) *Hieronym Præfat. in Jonam.* (m) *Tob.* XVI. ℣. 16. *in Græco* (n) Nahum. I. 8. &c. II. 6. 8. (o) *Diodor. l. 2. Athen. l. 12.*

que vous envoyiez. Malheur à toi, Ville de sang, pleine de rapines, de fourberies & de brigandages. J'entends déja les foüets qui rétentissent de loin, les roües qui se précipitent avec grand bruit, les chevaux qui hannissent fierement, les chariots qui courent comme la tempête, & la cavalerie qui s'avance à toutes brides. Je vois les epées qui brillent, les lances qui étincellent, une multitude d'hommes percez de coups, une défaite sanglante & cruelle, un carnage qui n'a point de fin, des monceaux de corps qui tombent *les uns sur les autres, &c.* Voyez ci-aprés *Ninive*.

On peut juger par cet échantillon, du stile de Nahum, de la vivacité de ses figures, de la force de ses expressions, de la magnificence de ses peintures. Je ne crois pas qu'on trouve rien de pareil parmi les profanes. On ignore le tems de sa mort; les Ménologes des Grecs, & les Martyrologes des Latins mettent sa Fête au premier Decembre. Pierre Natal la met néanmoins au XXIV. du même mois, qu'il dit avoir été le jour de sa mort, sans nous marquer de qui il tenoit cette circonstance.]

NAID, pays où se retira Caïn aprés le meurtre de son frere. Voyez *Nod*.

NAIM, Ville de la Palestine, où JESUS-CHRIST ressuscita le fils d'une veuve, lequel on portoit en terre. Eusébe (p) dit que cette ville étoit aux environs d'Endor & de Scythopolis. Ailleurs (q) il dit qu'elle est à deux milles du Thabor, vers le midy. Le torrent de Cison coule entre le Thabor & Naïm.

NAIN, ville ou bourg d'Idumée, où Simon fils de Gioras, se fortifia. (r)

NAJOTH, prés de Ramatha, où David se retira, pour éviter la violence de Saül, qui cherchoit à le faire mourir. (s) Samuël avec les enfans des Prophétes, demeuroit à Najoth, prés de Ramatha. 1. *Reg.* XIX. 23.

NAIS, ville dans le grand Champ. (t) Apparemment la même que *Naïm*.

(p) *Euseb. Onomast. in Endor.* (q) *Idem in Naïm.* (r) *Joseph de Bello, l. 5. c. 7. p.* 894. (s) An du Monde 2944. avant J. C. 1056 avant l'Ere vulg. 1060. (t) *Antiq. l.* XX. *c.* 5.

NAMSI, pere de Jéhu Roi d'Israël. 3. *Reg.* XIX. 16.

I. NAMUEL, fils d'Eliab, de la Tribu de Ruben, frere de Dathan & d'Abiron. (u)

II. NAMUEL, fils de Siméon, Chef de la famille des Namuëlites. *Num.* XXVI. 12.

NANEE, *Nanæa*. Antiochus Epiphanes étant allé dans la Perse, (x) avec intention de s'enrichir aux dépens des peuples, ou même de ravir l'or & l'argent qu'il trouveroit dans les Temples de ce pays, alla à Elymaïs, où il y avoit un Temple célébre dédié à *Anaïs* ou *Nanée*, Déesse du pays. Il feignit de vouloir épouser la Déesse, afin qu'on ne pût lui refuser les richesses qui étoient dans son Temple, & qui devoient faire partie de son doüaire. Les Prêtres lui montrérent tous les trésors du Temple: mais lorsqu'il y voulut entrer, pour s'en saisir, ils ouvrirent une porte secrete du Temple, ou une ouverture, qui étoit au lambris, & firent pleuvoir sur lui & sur ses gens une grêle de pierres; en sorte qu'ils en furent assommez. Aprés cela, les Prêtres mirent leurs corps en piéces, leur coupérent la tête, & les jettérent dehors. C'est ce que porte le second Livre des Maccabées.

Mais le premier Livre de la même histoire (y) raconte qu'Antiochus ayant appris qu'il y avoit à Elymaïs un Temple trés-riche, marcha vers cette ville dans le dessein de la prendre & de la piller; & que les citoyens informez de sa résolution, se soulevérent contre lui, & l'obligérent de se retirer dans la Babylonie. Pour accorder ces deux récits, on peut dire qu'Antiochus vint à Elymaïs, & qu'il entra dans le Temple de Nanée, resolu d'en piller les trésors; mais que les Prêtres & les habitans s'étant mis en défense, ce Prince fut obligé de se sauver, aprés avoir perdu une partie de ses gens, qui s'étoient avancez trop avant dans l'intérieur du Temple. Ceci arriva l'an du Monde 3840 avant J. C. 160. avant l'Ere vulgaire 164.

Les

(u) *Num.* XXVI. 9. [x] 2. *Macc.* I. 13. 14. *Vide &* 1. *Macc.* VI. 1. 2. *&c.* [y] 1. *Macc.* VI. 1. 2. 3. *&c.*

Les Auteurs qui ont parlé du Temple d'Elymaïs, sont partagez sur la Déesse qu'on y adoroit. Polybe & Diodore de Sicile croyent que c'étoit *Diane* ou la Lune. Appian soutient que c'est *Vénus*. Polybe l'appelle *Vénus Elyméenne*. D'autres croyent que c'étoit *Cybéle* ou la Mere des Dieux. Mais le sentiment le plus commun est que c'étoit Diane, la même que Strabon appelle *Anaïs* ou *Anaïtis*. C'étoit une Déesse vierge, puisque Antiochus feignit de la vouloir épouser, & Plutarque raconte que le Roi Artaxercés voulant ôter à son fils Aspasie, dont lui-même étoit amoureux, la consacra à une virginité perpétuelle en l'honneur d'*Anaïs d'Ecbatane*.

NANNETIS. Quelques-uns donnent ce nom aux mauvais Riche, dont il est parlé dans S. Luc, XVI. 19. Mais ni l'Ecriture, ni aucun bon Auteur ne le désigne sous ce prétendu nom de *Nannetis*.

NAPHAT-DOR. Voyez *Nephat-Dor*.

NAPHEG, fils de David. 1. *Par.* XIV. 6.

NAPHIS, fils d'Ismaël. *Genes.* XXV. 15. & 1. *Par.* I. 31.

NAPHTE, ou *Naphta*, sorte de bitume qui se trouve aux environs de Babylone. Daniel (z) dit que l'on alluma la fournaise où l'on devoit jetter Misach, Sidrach, & Abdénago, avec du naphte, de la poix, & d'autres matiéres combustibles. On croit que Noé se servit de naphte ou de bitume, pour enduire l'Arche, (a) & que les murs de la tour de Babel étoient liez avec un mortier, où il entroit beaucoup de naphte. (b) On assûre que le naphte est si subtil, & si disposé à s'enflammer, qu'il attire en quelque sorte le feu, lorsqu'on l'en approche à une certaine distance. Strabon (c) dit qu'on ne peut l'éteindre avec de l'eau commune. Pline (e) raconte que Médée brûla une femme, contre laquelle elle avoit conçû de la jalousie, en lui donnant une couronne abbreuvée de naphte, qui s'enflamma aussi-tôt qu'elle s'approcha de l'Autel pour sacrifier.

[Le Naphte est une espéce de *petroles* ou fruit de roche, qui se trouve en divers endroits du monde, tantôt d'une couleur, tantôt d'une autre, selon la nature du rocher ou de la terre qui le produit; tantôt plus liquide, & tantôt moins; toûjours fort inflammable, sulphureux, gluant; le nom de *Naphte* dérive du Chaldéen, ou de l'Hébreu *Nopb*, ou *Naph*; *stillare*, découler, parce qu'il coule & dégoute comme un bitume, dit Pline (e); on en tire grande quantité de certaines sources qui sont proche la ville de Hit en Caldée. (f) On en trouve aussi beaucoup dans les montagnes de *Farganab* dans la Province de Transoxane. Les Turcs pour distinguer le Naphte de la poix, l'appellent, du mastic noir. Il y a une autre espece de Naphte qu'on appelle pierreuse *Naphta petrea*, parce qu'elle coule des rochers. On en trouve dans le Duché de Modéne, qui découle d'une roche située dans une certaine montagne. Il y en a aussi aux environs de Raguse, & même en plusieurs Provinces de France comme en Auvergne, &c. Le Naphte de France est moû comme la poix, liquide, noir, de mauvaise odeur. Celui d'Italie est une espece de petrole, ou une huile claire, tantôt blanche, tantôt rouge, tantôt jaune, tantôt verte, tantôt noire. Isaac Vossius a écrit une dissertation sur le Naphte ancien & moderne.]

NAPLOUSE, en Grec, *Néapolis*. C'est la même que *Sichem*, ville célébre dans la Province de Samarie, ou du moins Naplouse étoit trés-voisine de la place de Sichem.

[L'Empereur Vespasien ayant rétabli Sichem, lui donna le nom de *Flavia*, qui étoit le nom de sa famille; on lui donna aussi le nom de *Nea-polis*, ou nouvelle Ville, d'où s'est formé celui de *Naplouse* qu'elle porte encore aujourd'hui. Elle étoit autrefois Episcopale; maintenant elle est chef d'un petit gouvernement qui porte son nom. Le Géographe Persien dit que Naplouse a été un *des Oratoires d'Adam*; on sait

(z) *Dan.* III. 46. (a) *Genes.* VI. 14. (b) *Genes.* XI. 3. (c) *Strabo l.* 15. (d) *Plin. l.* 2. *c.* 105.

(e) *Plin. hist. nat. l.* XXXV. *c.* 15. (f) D'Herbelot, Diction. Orient. p. 452. 656. 740.

fait que les habitans de Sichem se vantoient que les anciens Patriarches avoient adoré Dieu sur leur montagne (g): *In monte Hor adoraverunt Patres nostri.* L'an 583. de l'hégire, de J.C. 1205. le fameux Saladin après la prise de Tibériade, se rendit maître de Sichem & de Samarie. Les Samaritains se firent un Roi dans la ville de Naplouse, sous l'empire de Zénon; mais ce Prince les châtia sévérement; & fit mourir leur Roi.]

NARBATHA, ville capitale du canton nommé Narbathéne, située à soixante stades de Césarée de Palestine. (h) Rufin lit Nabata, dans la Samarie.

NARCISSE. Saint Paul dans son Epître aux Romains, (i) saluë *ceux qui sont de la maison de Narcisse, & qui appartiennent au Seigneur.* Ce passage ne prouve pas que Narcisse ait été Chrétien, non plus que celui de l'Epître aux Philippiens, (k) dans lequel il saluë *ceux qui sont de la maison de César*, c'est-à-dire apparemment, de la maison de Néron. Origénes (l) prétend que cette expression, *ceux qui sont de la maison de Narcisse*, prouvent que toute cette maison n'étoit pas Chrétienne. Grotius croit que Narcisse étoit un Payen. D'autres veulent qu'il ait été Chrétien. Mais comme ils soutiennent que c'étoit Narcisse, fameux affranchi de l'Empereur Claude, ils se trompent manifestement, puisque ce Narcisse ne fut jamais Chrétien, & que d'ailleurs il étoit mort quelques années avant que saint Paul écrivît sa Lettre aux Romains. L'Ambrosiaster (m) dit que quelques Exemplaires portoient que Narcisse étoit Prêtre, & que si saint Paul ne le saluë pas, c'est que peut-être il étoit alors absent. Les Grecs le font Evêque d'Athénes, & Martyr, lui donnent le titre d'Apôtre, & le mettent au nombre des septante Disciples. (n) Baronius l'a placé aussi dans le Martyrologe Romain au 31. Octobre.

NARD. Plante qui croît dans les Indes, & dont la racine est fort petite & menuë. Elle pousse une tige longue & mince, & à plusieurs épis à fleur de terre; ce qui l'a fait appeller *spic-nard.* Le nard des montagnes est plus odorant que celui qui croît le long des eaux. Toutes les espéces de nard sont chaudes & déficcatives. Elles provoquent l'urine, & resserrent le ventre, quand on les prend en breuvage. Le nard Indique, nommé communément *spica nardi*, pour être véritable, doit être de couleur jaune, tirant sur le purpurin: & avoir ses épis longuets, en sorte que les poils de l'épi soient larges & odorans. Leur goût doit être un peu âcre & amer, dessécher la langue, & laisser ensuite la bouche remplie d'un odeur assez agréable. On croit que le romarin, l'aspic & la lavande sont des espéces de nard. On faisoit une parfum assez estimé avec l'épi du nard, & dont l'Ecriture (o) parle assez souvent. L'Epouse du Cantique dit que *pendant que le Roi se reposoit, le nard dont elle étoit parfumée, a répandu sa bonne odeur.* Et dans l'Evangile, saint Marc (p) parle d'un parfum *d'épi de nard*; & saint Jean, (q) d'un parfum *de nard pistique*, que plusieurs entendent de nard pur, & non sophistique. Mais il y a beaucoup d'apparence que les Copistes de saint Jean ont mis nard pistique, *nardi pistici*, au lieu de nard en épi, *nardi spicati.* Le *spic nard*, comme on l'appelle en François, ou l'épi du nard, est le plus estimé pour faire des parfums; & le parfum que l'on tire de ses feüilles est beaucoup moins précieux. *Cacumina nardi in aristas se spargunt*, dit Pline; (r) *ideò geminâ dote nardi spicas & folia celebrant.*

NASARETH. Voyez *Nazareth.*

[NASI, ou *Naschi*, c'est-à-dire, *Prince.* Les Hébreux donnent ce nom aux Chefs des Tribus, des grandes familles, & même aux Princes des peuples. Il est aujourd'hui en quelque sorte consacré pour signifier le Chef, le Président, le premier Juge du Sanhédrin. Simon Maccabée fut honoré du même titre, depuis qu'il fut affranchi de la servitude des Grecs.

(g) *Joan.* IV. 20. (h) *Joseph. de Bello*, *l.* 2. *c.* 14. (i) *Rom.* XVI. 11. (k) *Philip.* IV. 22. (l) *Origen. in Rom.* XVI. (m) *Ambrosiast. in Rom.* XVI. 11. (n) *Menæa* 31. *Octob.*

(o) *Cant.* I. 11. IV. 13. 14. נרד *Nared*, ou *nered. Græc.* Νάρδος. (p) *Marc.* XIV. 3. *Nardi spicati pretiosi.* (q) *Joan.* XII. 3. *Nardi pistici pretiosi.* (r) *Plin. l.* XII. *c.* 12. (s) נשיא *Princeps.*

Grecs. Il porte le nom de *Nasi* dans ses Médailles. Le Prince ou le *Nasi* du Sanhédrin, étoit dépositaire de la Loi orale ou de la tradition, que Moyse avoit, selon les Rabbins, confiée aux septante vieillards, qui composoient cette assemblée. Ceux qui tiennent que depuis Moyse le Sanhédrin subsista toûjours; ceux qui croient que le Sanhédrin est beaucoup plus récent que Moyse tiennent par conséquent que la dignité de Nasi est aussi plus nouvelle. Quelques-uns veulent qu'Esdras soit l'instituteur de cette Charge, & qu'il l'attacha à la maison de David. Hillel venu de Babylone sous le regne d'Hérode, environ trente ans avant JESUS-CHRIST, l'éxerça avec beaucoup d'éclat. Après la ruïne de Jérusalem on changea ce nom de *Prince* en celui de *Patriarche*, ou *Chef de la Captivité*. Il est important de connoître ces titres pour entendre le langage des Rabbins, & des Auteurs qui ont écrit sur la République & les affaires des Juifs.]

NATATORIA SILOE', *la piscine de Siloé*, en Grec, *Kolymbéthra Siloé* C'est un étang qui étoit au pied des murailles de Jérusalem, du côté de l'orient. Les eaux de la fontaine de Siloé remplissoient cette piscine. Nôtre Seigneur envoya l'aveugle-né laver ses yeux dans la piscine de Siloé. (*t*) Voyez *Siloé*.

I. NATHAN, fils de David & de Bethsabée. 2. *Reg*. v. 14. Il fut pere de Mathata. *Luc*. III. 31.

II. NATHAN, fameux Prophéte du Seigneur, qui parut dans Israël du tems de David, & qui eut beaucoup de part à la confiance de ce Prince (*u*) On ignore quelle étoit sa patrie, & l'année en laquelle il commença à prophétiser. L'Ecriture (*x*) en parle pour la premiére fois à l'occasion du dessein que David conçut de construire un Temple au Seigneur. Ce Prince s'en ouvrit à Nathan; & le Prophéte présumant qu'une si sainte résolution ne pouvoit venir que de Dieu, lui répondit qu'il pouvoit faire tout ce qu'il avoit dans le cœur. Mais la nuit suivante le Seigneur parla à Nathan, & lui ordonna d'aller trouver David, de lui dire que jusques-là il n'avoit point eu de Temple fixe dans Israël, qu'il n'en avoit point demandé, qu'il réservoit l'honneur de lui en bâtir un, non à David, mais à son fils, qui devoit lui succéder dans le Royaume; qu'au reste il pouvoit assûrer David de sa protection pour sa personne & pour celle de ses successeurs.

Plusieurs années aprés, (*y*) David étant tombé dans le crime avec Bethsabée, & ayant fait mourir Urie par l'épée des enfans d'Ammon, le Seigneur envoya Nathan à ce Prince, pour le reprendre de son péché. Nathan s'y prit d'une maniére pleine de sagesse, en lui proposant une histoire feinte d'un homme riche, qui ayant plusieurs brebis & de grands troupeaux, avoit néanmoins ravi de force une brebis qui appartenoit à un pauvre, qui n'avoit que celle-là, & l'avoit prise pour régaler un ami qui lui étoit venu de dehors. David ayant oüi le récit de Nathan, répondit: L'homme qui a fait cette action, est digne de mort; il rendra la brebis au quadruple. Alors Nathan lui dit: C'est vous-même qui êtes cet homme. Voici ce que dit le Seigneur: Je vous ai fait sacrer Roi d'Israël, & je vous ai délivré de la main de Saül, & si cela étoit peu de chose, j'étois prêt à y en ajoûter beaucoup d'autres. Pourquoi donc avez-vous méprisé ma parole? Vous avez ravi la femme d'Urie Héthéen, vous l'avez prise pour vous, & vous l'avez lui-même fait périr par l'épée des enfans d'Ammon. C'est pourquoi le glaive ne sortira point de vôtre maison; je vais vous susciter des maux, qui sortiront du milieu de vôtre maison; je prendrai vos femmes à vos yeux, & je les donnerai à un autre, qui dormira avec elles aux yeux de ce soleil que vous voyez: car pour vous, vous l'avez fait en secret; mais moi je ferai

(*t*) *Joan*. IX. 7. (*u*) 2. *Reg*. XI. 3. (*x*) 2. *Reg*. VII. 3. 4. *&c*. An du Monde 2960. avant J. C. 1040. avant l'Ere vulg. 1044.

(*y*) An du Monde 2970. avant J. C. 1030. avant l'Ere vulg. 1034. 2. *Reg*. XII. 1. 2. *&c*.

ferai cette action aux yeux de tout Israël, & aux yeux de ce soleil que vous voyez.

David répondit à Nathan ; J'ai péché contre le Seigneur. Le Prophéte lui dit : Le Seigneur a aussi transféré vôtre péché, & vous ne mourrez point. Mais parce que vous avez fait blasphémer les ennemis du Seigneur, le fils qui vous est né de Bethsabée, perdra la vie. La chose arriva comme l'avoit dit Nathan ; & cet endroit fait voir qu'il ne vint reprendre David qu'environ un an aprés son péché. La pénitence de David fut si parfaite, que le Seigneur ne tarda pas de le consoler par de nouveaux témoignages de sa bonté. Bethsabée ayant eu un second fils, qui fut appellé Salomon, le Seigneur lui envoya Nathan, (z) qui donna à l'enfant le nom de *Jedidiah*, (a) c'est-à-dire, aimé du Seigneur. Ce fut apparemment dans cette occasion que Dieu déclara à David que Salomon seroit son successeur, que ce seroit lui qui lui bâtiroit un Temple, & qui seroit l'héritier des promesses qu'il lui avoit faites auparavant. Voyez 2. *Reg.* VII. 12. 13. 14. &c.

David étant parvenu à une grande vieillesse, (b) Adonias son fils commença à se donner un équipage de Roi, & à former un parti, pour se faire reconnoître Roi, au préjudice de Salomon. Joab Général des troupes du Roi, & Abiathar Grand-Prêtre tenoient pour Adonias : mais ni le Grand-Prêtre Sadoc, ni le Prophéte Nathan ni le gros de l'armée n'étoient point pour lui. Un jour Adonias ayant fait un grand festin à ceux de sa faction, Nathan avertit Bethsabée mere de Salomon, de tout ce qui se passoit, & lui dit : Suivez le conseil que je vais vous donner ; sauvez vôtre vie, & celle de Salomon vôtre fils. Allez trouver le Roi David, & dites-lui : O Roi, mon Seigneur, ne m'avez-vous pas juré que Salomon mon fils regneroit aprés vous ? Pourquoi donc Adonias regne-t-il ? Pendant que vous parlerez encore, je surviendrai, & j'appuyerai ce que vous aurez dit. Bethsabée exécuta de point en point tout ce que lui avoit dit Nathan ; & comme elle étoit encore avec le Roi, Nathan arriva ; & étant introduit en la présence de David, il lui dit : O Roi, mon Seigneur, avez-vous ordonné qu'Adonias fût vôtre successeur, & qu'il s'assît sur vôtre trône ? Et ne m'avez-vous pas déclaré vous même que ce seroit Salomon qui regneroit aprés vous ? En même-tems il fit venir le Grand-Prêtre Sadoc, & Banaïas fils de Joïada, & les envoya avec le Prophéte Nathan, afin de sacrer Salomon pour Roi d'Israël. Ils firent donc monter Salomon sur la mule du Roi, & l'ayant conduit sur la fontaine de Gihon, ils le sacrérent Roi d'Israël avec de grandes réjoüissances.

On ignore le tems & la maniére de la mort de Nathan. Les Paralipoménes (c) nous apprennent que Gad & Nathan avoient écrit l'histoire de David. Les mêmes Prophétes avoient aussi réglé avec David l'ordre & la disposition des Ministres du Temple. (d) Enfin Nathan & Ahias de Silo, avoient écrit l'histoire de Salomon. (e) On trouve sous le regne de Salomon, un Azarias fils de Nathan, (f) qui avoit un emploi considérable à la Cour de ce Prince ; mais on ne sçait s'il étoit fils du Prophéte Nathan.

Saint Epiphane dans la vie des Prophétes raconte une histoire tirée de quelque Livre apocryphe, qui portoit que Nathan ayant sçû par révélation que David devoit tomber dans l'adultére, se mit en chemin, pour aller promtement à Jérusalem, afin de l'en détourner ; mais que le Démon l'arrêta, en mettant devant lui un mort tout nud au milieu du chemin. Nathan se crut obligé de lui donner la sépulture ; & pendant ce tems-là, David commit le crime dont on a parlé. Eupoléme dans Eusébe, (g) fait de Nathan un Ange du Seigneur, lorsqu'il dit que l'Ange nommé

(z) An du Monde. 2971. avant J. C. 1029. avant l'Ere vulg 1033. 2. *Reg.* XII. 24. 25. (a) ידידיה Jédidiah. *Amabilis Domino.* (b) An du Monde 2989. avant J. C. 1011. avant l'Ere vulg. 1015. *Vide* 3. *Reg.* I. 8. 9. 10. *&c.*

(c) 1. *Par.* XXIX. 29. (d) 2. *Par.* XXV. 9. (e) 2. *Par.* IX. 29. (f) 3. *Reg.* IV. 5. (g) *Euseb. Præpar. l.* 9. *c.* 30.

Dianathan, dit à David que Dieu n'agréoit pas que ce fût lui qui lui bâtit un Temple.

III. NATHAN, pere d'Igaal. 2. *Reg.* XXIII. 36. Il est nommé Nathan frere de Joël. 1. *Par.* XI. 38.

IV. NATHAN, pere de Zabud, Prêtre. 3. *Reg.* IV. 5.

V. NATHAN, pere d'Azarias. 3. *Reg.* IV. 5.

VI. NATHAN, fils d'Etheï, & pere de Zabad, de la race de Caleb. 1. *Par.* IV. 36.

VII. NATHAN, frere de Joël, 1. *Par.* XI. 38. un des braves de l'armée de David. C'est le même que *Nathan* pere d'Igaal, 2. *Reg.* XXIII. 36.

VIII. NATHAN, un des principaux des Juifs qui revinrent de Babylone avec Esdras, & qui furent envoyez par lui vers Eddo, afin qu'il leur donnât des Nathinéens pour le service du Temple. 1. *Esdr.* VIII. 16.

I. NATHANAEL, fils de Suar, Chef ou Prince de la Tribu d'Issachar, au tems de la sortie d'Egypte. Il fit ses présens au Tabernacle, comme Chef de sa Tribu, la seconde année de la sortie d'Egypte. (*h*)

II. NATHANAEL, quatriéme fils d'Isaï de Bethléem, & frere de David. 1. *Par.* II. 14.

III. NATHANAEL, fils d'Obédédom, de la race des Prêtres, sonnoit de la trompette dans la cérémonie du transport de l'Arche à Jérusalem. 1. *Par.* XV. 24. & XXVI. 4.

IV. NATHANAEL, Docteur de la Loi, que Josaphat envoya en diverses villes de son Royaume, pour instruire le peuple. 2. *Par.* XVII. 7.

V. NATHANAEL, pere de Séméïas, Lévite. 1. *Par.* XXIV. 6.

VI. NATHANAEL, Lévite du tems du Roi Josias. 2. *Par.* XXXV. 9.

VII. NATHANAEL, un des principaux Juifs qui revinrent de la captivité de Babylone. 1. *Esdr.* X. 22. & 2. *Esdr.* XII. 11.

VIII. NATHANAEL, Disciple de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. (*i*) Philippe ayant rencontré Nathanaël, lui dit: Nous avons trouvé le Messie promis par Moyse & par les Prophétes; & c'est JESUS de Nazareth, fils de Joseph. Nathanaël lui dit: Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth? Philippe lui dit: Venez, & voyez. JESUS voyant venir Nathanaël, dit de lui: Voici un vrai Israëlite, sans déguisement & sans artifice. Nathanaël lui dit: D'où me connoissez-vous? JESUS lui répondit: Avant que Philippe vous appellât, je vous ai vû sous le figuier. (On croit que JESUS le vit en esprit, lorsque Nathanaël prioit en secret sous ce figuier, & demandoit à Dieu qu'il lui manifestât son Messie.) Nathanaël lui dit: Maître, vous êtes le Fils de Dieu; vous êtes le Roi d'Israël. JESUS lui répondit: Vous croyez, parce que je vous ai dit: Je vous ai vû sous le figuier; mais vous verrez de bien plus grandes choses. (*k*)

Plusieurs ont crû que Nathanaël étoit le même que saint Barthélemy, ainsi qu'on l'a vû sous l'article de *Barthelemy*; & si cela est, comme il y a assez d'apparence, il ne faut pas séparer l'un de l'autre. Les Evangélistes qui parlent de saint Barthélemy, ne disent rien de Nathanaël; & saint Jean qui parle de Nathanaël, ne dit rien de saint Barthélemy. Nous lisons à la fin de l'Evangile de saint Jean que le Sauveur, aprés sa Résurrection, se manifesta à saint Pierre, à saint Thomas, à Nathanaël & aux fils de Zébédée, comme ils étoient occupez à la pêche dans le lac de Génézareth. On ne sçait point d'autres particularitez de la vie, ni de la mort de ce saint homme. Il y en a (*l*) qui croyent qu'il étoit l'époux des nôces de Cana en Galilée.

I. NATHANIAS, de la race royale de Juda, & pere d'Ismaël, qui tua Godolias. (*m*)

II. NATHANIAS, Lévite, Chef de la cinquiéme bande de Musiciens. 1. *Par.* XXV. 2. 12.

NATHAN-MELECH, Eunuque ou Officier de Manassé Roi de Juda. Il avoit soin des

(*h*) *Num.* I. 8. VII. 18. 19. An du Monde 2514. avant J. C. 1486. avant l'Ere vulg. 1490. (*i*) *Joan.* I. 45. 46. *&c.* L'an 30. de l'Ere vulg. peu de tems aprés le Baptême de J.C. & peu avant la premiére Pâque.

(*k*) *Joan.* XXI. 2. (*l*) *Rupert. in Joan. Osor. ser. de S. Joan. Ligtfoot. Jansl. &c.* (*m*) 4. *Reg.* XXV. 23.

dès chariots que ce Prince impie avoit consacrez au soleil. (*n*)

NATHINE'ENS. Ce terme vient de l'Hébreu *nathan*, qui signifie *donner*. Les *Nathinéens* ou *Néthinéens* étoient des serviteurs qui avoient été donnez & voüez au service du Tabernacle & du Temple, pour les emplois les plus pénibles & les plus bas ; comme d'y porter le bois & l'eau. On y donna d'abord les Gabaonites. (*o*) Dans la suite on assujettit aux mémes charges ceux des Chananéens qui se rendirent, & à qui l'on conserva la vie. On lit dans Esdras (*p*) que les Nathinéens étoient des esclaves voüez par David & par les Princes, pour le ministére du Temple, & ailleurs, qu'ils étoient des esclaves donnez par Salomon: (*q*) *Filii servorum Salomonis*. En effêt on voit dans les Livres des Rois, (*r*) que ce Prince avoit assujetti les restes des Chananéens & les avoit contraints à diverses servitudes ; & il y a toute apparence qu'il en donna un nombre aux Prêtres & aux Lévites, pour leur servir dans le Temple. Les Nathinéens furent menez en captivité avec la Tribu de Juda, & il y en avoit un grand nombre vers les Portes Caspiennes, (*f*) d'où Esdras en ramena quelques-uns. Au retour de la captivité, ils demeurérent dans les villes qui leur furent assignées ; (*t*) il y en eut aussi dans Jérusalem, qui occupérent le quartier d'Ophel. (*u*) Ceux qui revinrent avec Esdras, étoient au nombre de deux cens vingt; (*x*) & ceux qui suivirent Zorobabel, formoient celui de trois cens quatre-vingt-douze. (*y*) Ce nombre étoit petit, eu égard aux charges qui leur étoient imposées. Aussi voyons-nous que dans la suite on institua une Fête nommée *la Xylophorie*, dans laquelle le peuple portoit en solemnité du bois au Temple, pour l'entretien du feu de l'Autel des holocaustes. (*z*)

[NATURE. Dans le stile de l'Ecriture le nom de *nature* se prend pour l'ordre naturel établi dans le monde. Par exemple on dit un crime *contre la nature* (*a*), parce qu'il est opposé à l'ordre établi par le Créateur pour la production des hommes ; *Obsecro ne scelus hoc contra naturam operemini in virum* ; & si S. Paul dit qu'on greffe un olivier franc sur un olivier sauvage *contra naturam* (*b*), on viole en quelque sorte en cela l'ordre de la nature.

Natura se met aussi pour *nativitas*. (*c*) *Nos naturâ Judæi*, nous sommes Juifs de naissance, & non Gentils. Et aux Ephésiens (*d*) ; Nous étions par notre naissance enfans de colere ; *naturâ filii iræ*.

La nature marque aussi le sens commun ; l'instinct naturel, la lumiere que Dieu communique à tous les hommes en les créant. *La nature même nous enseigne* (*e*) que l'homme ne doit pas porter de grands cheveux.

La nature des animaux est ce qui les distingue des autres créatures, & ce qui les distingue entre eux (*f*) *Toute la nature des bêtes, des oiseaux, des serpens*, & des autres animaux, a été domptée par la *nature humaine*.

Saint Pierre nous apprend que Jésus-Christ nous a rendus *participans de la nature divine* (*g*) ; Il nous a mérité la qualité d'enfans de Dieu, il nous a rendus capables avec le secours de sa grace de la béatitude éternelle.]

NAVE'. C'est le nom que les Grecs donnent à *Nun* pere de Josué.

[NAZARATUS. Quelques uns ont cru que c'étoit Ezéchiel, d'autres *Zoroastre*. Pythagore eut pour maître un Philosophe Assyrien, nommé Nazarath. Voyez *Ezéchiel* & *Zoroastre*.]

NAZARE'EN, *Nazaræus* ou *Nazarænus*. Ce terme peut signifier 1o. celui qui est de Nazareth, un homme natif de cette ville;

(*n*) 4. *Reg.* XXIII. 11. (*o*) *Josue* IX. 27. (*p*) 1. *Esdr.* VIII. 20. (*q*) 1. *Esdr.* II. 58. (*r*) 3. *Reg.* IX. 20. 21. (*f*) 1. *Esdr.* VIII. 19. (*t*) 1. *Esdr.* II. 70. (*u*) 2. *Esdr.* III 26. (*x*) 1. *Esdr.* VIII. 20. (*y*) 1. *Esdr.* II. 58. (*z*) *Joseph. de Bello, l.* 2. *c.* 17. *seu* λα *in Græco. p.* 811. B. C.

(*a*) *Judic.* XIX. 24. *Rom.* I. 26. (*b*) *Rom.* XI. 24. (*c*) *Galat.* II. 15. (*d*) *Ephes.* II. 3. (*e*) 1. *Cor.* XI. 14. (*f*) *Jacob.* III. 7. (*g*) 2. *Petri* I. 4.

quel qu'il soit. 2°. On a donné ce nom à Jesus-Christ & à ses Disciples ; & ordinairement il se prend dans un sens de mépris ou de dérision, dans les Auteurs qui ont écrit contre le Christianisme. 3°. On l'a pris pour une secte d'hérétiques nommez *Nazaréens*. 4°. Pour un *Nazaréen* un homme qui a fait vœu d'observer les régles du Nazaréat ; soit qu'il les observât toute sa vie, comme Samson & saint Jean-Baptiste ; soit qu'il les observât seulement pour un tems, comme ceux dont il est parlé dans les Nombres. (*b*) 5°. Enfin le nom de *Nazaræus* dans quelques endroits de l'Ecriture (*i*) marque un homme d'une distinction particuliére, & qui posséde une grande dignité dans le Palais d'un Prince. Il faut parler de ces Nazaréens en particulier d'une maniére plus exacte.

Le nom de *Nazaréen* convient à Jesus-Christ non-seulement à cause qu'il a passé la plus grande partie de sa vie à Nazareth, & que cette ville a toûjours été considérée comme sa patrie, mais aussi parce que les Prophétes avoient prédit (*k*) qu'il seroit nommé Nazaréen : *Ut adimpleretur quod dictum est per Prophetas, quoniam Nazaræus vocabitur.* On ne trouve aucun endroit particulier dans les Prophétes, où il soit dit que le Messie sera appellé *Nazaréen* ; aussi saint Matthieu ne cite-t-il que les Prophétes en général. Peut-être vouloit-il marquer que la consécration des Nazaréens, & la pureté dont ils faisoient profession, (*l*) étoient une figure & une espéce de prophétie de celles du Sauveur ; ou bien que le nom de *Nazir* ou *Nazaréen*, donné au Patriarche Joseph, (*m*) étoit une prophétie qui devoit s'accomplir dans la personne de Jesus-Christ, dont Joseph a été la figure. Enfin saint Jérôme (*n*) a crû que saint Matthieu faisoit allusion à ce passage d'Isaïe : (*o*) *Il sortira un rejetton de la racine de Jessé, & une fleur* (Hébreu, *nezer*) *s'élevera de son trone.* Cette fleur, *nezer*, & ce rejetton, sont certainement Jesus-Christ, du consentement des Peres & des Interprétes.

Nazaréen, pris comme désignant des hérétiques de ce nom, marque des Chrétiens convertis du Judaïsme, dont la principale erreur consistoit à défendre la nécessité ou l'utilité des œuvres de la Loi, & qui avoient un attachement opiniâtre aux pratiques cérémonielles des Juifs. Le nom de *Nazaréens* d'abord n'eut rien d'odieux ; on le donnoit assez communément aux premiers Chrétiens. Les Peres parlent souvent de l'Evangile des *Nazaréens*, qui ne différe point de celui de saint Matthieu, qui étoit en Hébreu ou en Syriaque, entre les mains des premiers Fidéles, & qui dans la suite fut corrompu par les Ebionites. Ces Nazaréens conservérent ce premier Evangile dans sa pureté. Il y en avoit encore du tems de saint Jérôme, (*p*) qui ne leur reproche aucune erreur. Ils étoient fort zélez observateurs de la Loi de Moyse ; mais ils avoient un trés-grand mépris pour les traditions des Phariſiens.

[Lorsque Mahomet parut, il y avoit beaucoup de Juifs en Arabie, & ils y étoient si puissans, qu'ils y possédoient plusieurs châteaux, où ils commandoient en Princes (*q*). *Benschonah* remarque dans la vie de Mahomet qu'en l'année troisiéme de l'hégire, de Jesus-Christ 625. Mahomet fit la guerre à plusieurs Princes de l'Arabie, & que les ayant subjuguez, il les réduisit tous avec leurs sujets en esclavage. L'année suivante il donna un combat aux *Nazaréens* ou Nadaréens, qui étoient Juifs ; il en défit un grand nombre, & obligea les autres d'abandonner leur pays, & de se retirer dans celui de *Caibar* ; il eut encore depuis ce tems-là plusieurs affaires avec eux, mais enfin il leur donna quartier, & leur accorda des lettres de sauve-garde & de protection. Ces Nazaréens pourroient bien être de ces Nazaréens, ou Chrétiens hébraïzans, qui parurent dans les premiers

(*b*) *Num.* VI. 18. 19. 20. *Amos* II. 11. 12. (*i*) *Genes.* XLIX. 26. *Deut.* XXXIII. 16. (*k*) *Matt.* II. 23. (*l*) *Num.* VI. 18. 19. (*m*) *Genes.* XLIX. 26. *Deut.* XXXIII. 16. (*n*) *Hieron. in Matt.* II. 23. & *in Isai.* XI. 1. (*o*) *Isai.* XI. 1. & LX. 21.

(*p*) *Hieronym. in Isai.* VIII. 9. IX. 1. XXIX. 20. XXXI. 6. (*q*) Bibl. Orient. p. 475.

miers siécles du Christianisme. On sçait qu'avant Mahomet il y avoit grand nombre de Juifs & de Chrétiens dans l'Arabie.]

Nazaréen, mis pour signifier ceux qui dans l'ancienne Loi faisoient vœu d'une pureté particuliére, (r) marque un homme ou une femme, qui s'engagent par vœu à s'abstenir de vin, & de tout ce qui peut enyvrer; à conserver leur chevelure sans y toucher, à ne pas entrer dans une maison soüillée par la mort d'un homme, à n'assister à aucunes funérailles; & lorsque par hasard quelqu'un venoit à mourir en leur présence, à récommencer toute la cérémonie de leur Nazaréat & de leur consécration. Cette cérémonie duroit ordinairement huit jours; quelquefois un mois, & même toute la vie. Quand le tems du Nazaréat étoit accompli, le Prêtre amenoit la personne à la porte du Temple; & cette personne offroit au Seigneur un mouton pour l'holocauste, une brebis pour le sacrifice d'expiation, & un bélier pour l'hostie pacifique. Il offroit aussi des pains & des gâteaux, avec le vin nécessaire pour les libations. Aprés que tout cela étoit immolé & offert au Seigneur, le Prêtre ou quelqu'autre rasoit la tête du Nazaréen à la porte du Tabernacle, & brûloit ses cheveux sur le feu de l'Autel. Alors le Prêtre mettoit entre les mains du Nazaréen l'épaule cuitte du bélier, un pain & un gâteau; puis le Nazaréen les remettoit sur les mains du Prêtre, qui les offroit au Seigneur, en les élevant en sa présence. Dés-lors le Nazaréen pouvoit boire du vin, & son Nazaréat étoit accompli.

Pour les Nazaréens perpétuels, comme étoient Samson & saint Jean-Baptiste, il paroît qu'ils étoient consacrez au Nazaréat par leurs parens, & qu'ils demeuroient toute leur vie dans cet état, sans boire de vin, ni sans couper leurs cheveux.

Ceux qui faisoient le vœu de Nazaréat hors de la Palestine, & qui ne pouvoient arriver au Temple à la fin des jours de leur vœu, se contentoient de faire les abstinences marquées dans la Loi, & aprés cela, de se couper les cheveux au lieu où ils se trouvoient, remettant à offrir au Temple par eux-mêmes; ou par d'autres, lorsqu'ils en auroient la commodité, les offrandes & les victimes ordonnées dans Moyse. C'est ainsi que saint Paul étant à Corinthe, & ayant fait vœu de Nazaréat, se fit couper les cheveux à Cenchrée, port de Corinthe, en attendant qu'il satisfît au reste de son vœu, quand il seroit arrivé à Jérusalem. Voyez *Act.* XVIII. 18.

Lorsqu'une personne ne se trouvoit pas en état de faire le vœu de Nazaréat, ou n'avoit pas le loisir d'en observer les cérémonies, elle se contentoit de contribuer aux frais des sacrifices & des offrandes que devoient offrir ceux qui avoient fait & accompli ce vœu; & de cette sorte elle avoit part au mérite de leur Nazaréat. Joseph (s) voulant relever la religion d'Hérode Agrippa Roi des Juifs, dit qu'il fit tondre plusieurs Nazaréens. Maimonides (t) dit que celui qui vouloit ainsi participer au Nazaréat d'un autre, alloit au Temple, & disoit au Prêtre: Dans tel tems, un tel achevera son Nazaréat, & je ferai en tout, ou en partie les frais de sa tonsure. S. Paul étant arrivé à Jérusalem l'an 58. de J. C. (u) l'Apôtre S. Jacques le Mineur lui dit que pour guérir l'esprit des Juifs convertis, à qui on avoit fait entendre qu'il prêchoit par tout qu'il falloit absolument abandonner la Loi de Moyse, il devoit se joindre à quatre Fidéles qui avoient fait vœu de Nazaréen, & contribuer aux frais de la cérémonie, lorsqu'ils raseroient leur tête; afin que ces nouveaux convertis vissent par là qu'il continuoit à garder la Loi, & que tout ce que l'on avoit oüi dire de lui, étoit faux.

Nazaréen, employé pour marquer un homme élevé en dignité, comme il est dit du Patriarche Joseph, qu'*il étoit Nazaréen entre ses freres*: (x) se prend diversement. Les uns croyent qu'il signifie celui qui est couronné, choisi, séparé, distingué. *Nezer* en Hébreu, signifie une couronne. Les Septante tradui-

(r) Num. VI. 1. 2. *&c.* נזיר *Nesir.*

(s) *Joseph. Antiq. l.* 14. *c.* 5. (t) *Maimon. in Num.* VI. (u) *Act.* XXI. 23. 24. (x) *Genes.* XLIX. 26. *Deut.* XXXIII. 16.

duisent ce terme par, *un Chef*, ou par, *celui qui est honoré*. Nous croyons que *Nazir* étoit un nom de dignité dans la Cour des Rois d'Orient. Encore aujourd'hui dans la Cour de Perse, (*y*) le *Nezir* est le Surintendant Général de la Maison du Roi, le premier Officier de la Couronne, le Grand Oeconome de sa maison, de son domaine, de ses trésors. Joseph étoit le *Nésir* de la maison de Pharaon.

NAZARETH, petite ville dans la Tribu de Zabulon, dans la basse Galilée, au couchant du Thabor, & à l'orient de Ptolémaïde. Eusébe dit qu'elle est à quinze milles de Légion, vers l'orient. Cette ville est trés-célébre dans les Ecritures, pour avoir été la demeure de JESUS-CHRIST pendant les trente-trois premiéres années de sa vie. (*z*) C'est-là où le Sauveur s'est incarné, où il a vêcu sous l'obéïssance de Joseph & de Marie, & d'où il a pris le nom de Nazaréen. Depuis qu'il eut commencé sa mission, il prêcha quelquefois dans la Synagogue. (*a*) Mais comme ses compatriotes n'avoient point de foi en lui, & que la bassesse de sa naissance leur causoit du scandale, il n'y fit pas beaucoup de miracles, (*b*) & ne voulut pas même y demeurer; de sorte qu'il fixa sa demeure à Capharnaüm pendant les derniéres années de sa vie. (*c*) La ville de Nazareth étoit située sur une hauteur, & il y avoit à côté un rocher, d'où les Nazaréens voulurent un jour précipiter le Sauveur, parce qu'il leur reprochoit leur incrédulité. (*d*)

Saint Epiphane (*e*) dit que de son tems Nazareth n'étoit plus qu'une bourgade, & que jusqu'au regne de Constantin, les Juifs seuls l'habitoient, à l'exclusion des Chrétiens. Adamnanus Ecrivain du septiéme siécle, (*f*) dit que de son tems on voyoit à Nazareth deux grandes Eglises: l'une au milieu de la ville, bâtie sur deux arcades, au lieu où étoit autrefois la maison où nôtre Sauveur fut élevé. Au-dessous des deux arcades dont on vient de parler, il y avoit une fort belle fontaine, qui fournissoit de l'eau à toute la ville, & d'où par une poulie l'on en tiroit aussi pour l'Eglise qui étoit au-dessus. La seconde Eglise de Nazareth étoit bâtie au lieu qu'occupoit autrefois la maison ou l'Ange S. Gabriel annonça à la sainte Vierge le mystére de l'incarnation. Voilà ce que dit Adamnanus. S. Villibrode au huitiéme siécle, (*g*) parle de la même Eglise de Nazareth, & dit que les Chrétiens étoient souvent obligez de la rachetter à prix d'argent, des Payens, qui la vouloient démolir. Phocas qui écrivoit au douziéme siécle, dit qu'aussi-tôt qu'on est entré dans Nazareth, on trouve l'Eglise de saint Gabriel, au-dessous de laquelle est une petite voûte, où est la fontaine prés de laquelle l'Ange parla d'abord à Marie. Remarquez que les Orientaux (*h*) croyent que d'abord l'Ange parla à Marie prés d'une fontaine, & ensuite dans sa maison. Phocas ajoûte qu'il y a dans la même ville une fort belle Eglise, qui étoit autrefois la maison de saint Joseph. On asûre que l'Eglise de Nazareth, ou de l'Incarnation, dont nous avons parlé, & qui est soutenuë sur deux arcades, subsiste encore aujourd'hui.

Au reste tout ce que l'on vient de dire, rend fort suspecte la fameuse translation de la maison de la sainte Vierge, que l'on prétend avoir été faite en 1291. de la ville de Nazareth, par le ministére des Anges, (*i*) dans la Dalmatie; d'où ensuite elle fut transportée quatre ans aprés, au-delà du Golphe de Venise, dans le Diocése de Récanati, en la Marche d'Ancone, dans une terre d'une Dame nommée Laurette, d'où est venu le nom de Nôtre-Dame de Laurette à l'Eglise qui s'y trouva. Mais comme la situation de cette sainte Maison se trouvoit dans un bois, où l'on ne pouvoit aller sans danger, à cause des voleurs, elle fut transportée une troisiéme fois à une demi-lieuë de là, sur une colline;

(*y*) Chardin, gouvernement des Perses, ch. v. p. 236. (*z*) *Luc.* II. 51. (*a*) *Luc.* IV. 16. (*b*) *Matt.* XIII. 54..58. (*c*) *Matt.* IV. 13. (*d*) *Luc.* IV. 29. (*e*) *Epiphan. hæref.* 30. *c.* 11. *p.* 136. 4. (*f*) *Adamnan. l.* 2. *de locis SS.*

(*g*) *Vide in Actis SS. ord. S. Bened. t.* 4. *p.* 374. (*h*) Voyez le Protévangile de S. Jacques n. 12. (*i*) Voyez l'Histoire de Laurette par le P. Turselin.

line ; & enfin encore un peu plus loin, où elle est aujourd'hui. Il y a beaucoup d'apparence que toutes ces différentes translations ne sont autres que des bâtimens que l'on a construits sur la forme de l'Eglise de Nazareth; de même qu'en plusieurs endroits on a bâti des sépulchres sur le modéle de celui de Jérusalem.

[NAZIR (*k*). Le Patriarche Jacob dans les dernieres bénédictions qu'il donne à Joseph son fils bien-aimé, lui dit: *Que les bénédictions de vôtre pere viennent sur la tête de Joseph, sur la tête de celui qui est comme le nazir de ses freres* (*l*). Ce même *nazir* signifie une couronne, ou celui qui est couronné, distingué, honoré, séparé, choisi. Dans l'Orient (*m*) *Nesir* est un nom de dignité; il signifie le Sur-Intendant général de la maison du Roi de Perse. C'est le premier Officier de sa couronne, le grand économe de son domaine, de sa maison, de ses trésors. Il a l'inspection sur les Officiers de la maison du Roi, sur sa table, sa garde, ses pensions. C'est à peu près ce que les anciens Perses appelloient *les yeux du Roi* (*n*). Moïse donne aussi à Joseph le nom de *Nazir* dans le Deutéronome (*o*) en parlant des Tribus de ses deux fils Epharaïm & Manassé.]

NEA, ou *Noa*. ville de la Tribu de Zabulon. *Josue* XIX. 13. Voyez *Noa*.

NEAMAN, ou *Nééman*. C'est le même que *Naaman*. Ce terme signifie en général un Grand Officier de la Maison d'un Prince; à la lettre *le fidéle*. Dans l'Ecriture il se prend quelquefois en ce sens. Par exemple, il est dit (*p*) que Moyse est le serviteur fidéle, *le Nééman* dans la Maison de Dieu. Dans les Livres des Rois, (*q*) le Seigneur dit qu'il suscitera *un Nééman* dans sa Maison; & bien-tôt aprés tout Israël reconnoît que Samuël est ce serviteur fidéle, ce *Nééman*. David étoit *Nééman*, & gendre du Roi Saül. (*r*) Job dit que le Seigneur ôte quand il veut l'éloquence aux *Néémans*, & la sagesse aux vieillards. (*s*)

[NE'ANT, *Nihilum*. Le néant est mis quelquefois par oposition au corps, au solide, au massif; il est mis pour le vuide, & pour ce qui n'est pas sensible. (*t*) dit que Dieu a fondé la terre sur le néant, *Appendit terram surper nihilum*, sur le vuide. Et Isaïe (*u*); Dieu étend les cieux comme un rien, *extendit tanquam nihilum cœlos*; il les étend dans l'air, dans des espaces invisibles.

Le Sage (*x*) dit que nous sommes nez du néant, & que nous retournerons en quelque sorte au néant; *Ex nihilo nati sumus, & post hoc erimus tanquam non fuerimus;* nous disparoîtrons de dessus la terre comme si nous n'y avions jamais été. Et Isaïe (*y*) : Vous êtes sortis du néant, & vous venez de ce qui ne subsistoit point; *Ecce vos estis ex nihilo, & corpus vestrum ex eo quod non est.*

Les idoles sont souvent appellées des riens, des néans ; *Qui lætamini in nihilo* (*z*); Vous vous réjoüissez dans le néant. Et Esther (*a*): *Ne tradas sceptrum tuum his qui non sunt ;* ne livrez point vôtre peuple à ces Dieux qui ne sont rien; Et saint Paul (*b*); *Idolum nihil est in mundo.*

RE'DUIRE AU NE'ANT; c'est-à-dire, exterminer, ruiner, faire périr quelqu'un; *Ad nihilum deductus est in conspectu ejus malignus* (*c*). Et encore (*d*): *Ad nihilum deduces omnes gentes.* Et ailleurs (*e*): *Ad nihilum deduces tribulantes nos.*]

I. NEAPOLIS, autrement *Naplouse*. C'est la ville de *Sichem*, ou du moins une ville trés-voisine. Son vrai nom, comme il est marqué dans les médailles, est *Flavia Neapolis*

(*k*) נזיר *Nazir.* 70. (*l*) *Genes.* XLIX. 26. (*m*) Chardin Gouvernement des Perses, c. 5. p. 236. (*n*) *Xenoph. l.* 8. *Cyropæd. Apulæi, l. de mundo. Chrysost. orat.* 3. *de Regno.* (*o*) *Deut.* XXXIII. 16. (*p*) *Num.* XII. 7. בכל בתי נאמן הוא *In omni domo meâ fidelissimus* (*q*) 1. *Reg.* II. 35. & III. 20. selon l'Hébreu.

(*r*) 1. *Reg.* XXII. 14. (*s*) *Job.* XII. 20. (*t*) *Job.* XXVI. 7. (*u*) *Isai.* XL. 22. (*x*) *Sap.* II. 2. (*y*) *Isai.* XLI. 24. (*z*) *Amos.* VI. 14. (*a*) *Esth.* XIV. 11. (*b*) 1. *Cor.* VIII. 4. (*c*) *Psalm.* XIV. 4. (*d*) *Psalm.* LVIII. 9. (*e*) *Psalm.* LIX. 14.

lis Syriæ Palæstinæ, ou *Samariæ*. Il faut voir ci-aprés l'article *Sichem*.

II. NEAPOLIS, aujourd'hui *Napoli*, dont il est parlé dans le seiziéme Chapitre des Actes des Apôtres, ℣. 11. est une ville de Macédoine, où saint Paul arriva en venant de l'Isle de Samothrace. De Napoli il alla à Philippe. Napoli est toute voisine des frontiéres de la Thrace.

NEARA. Voyez ci-devant *Naaratha*.

NEBACHAS, Dieu des Hévéens. 4. *Reg*. XVII. 31. On ne sçait quel est ce Dieu. A la lettre il pourroit marquer *Nébo le voyant*, l'Oracle de Nebo. Les Rabbins, suivis de plusieurs Commentateurs, croyent que *Nebachas* avoit la forme du chien, à peu prés comme *Anubis* des Egyptiens. *Omnigenûmque Deûm monstra & latrator Anubis*. Virgil. *Æneid*. 6. *Nabac* en Hébreu, signifie *aboyer*.

[Pour appuyer l'opinion qui veut que Nebachas signifie un Chien, on peut remarquer que les Orientaux avoient de la vénération pour le Chien; je ne repéte pas ce que j'ai dit des Egyptiens, où l'on voyoit des Villes entieres adorer cet animal; *Oppida tota Canem venerantur*. Les Mages, au rapport d'Hérodote (*f*), différent des Prêtres Egyptiens, en ce que les Egyptiens ne tuënt aucun animal, à l'exception de ceux qu'ils immolent à leurs Dieux; au lieu que les Mages tuent toutes sortes d'animaux, à l'exception de l'Homme & du Chien; Ils se font même honneur de tuer un grand nombre de reptiles, de serpens, & d'autres semblables animaux. On immoloit un Chien à Hécaté qui est la Lune; cet animal lui étoit consacré. Il y avoit aussi un Chien dans les mystéres de Mitras, qui est le Soleil; & dans un sacrifice à cette Divinité, représenté dans un ancien bas relief, on voit un Chien qui léche le sang d'un Taureau. On dit que Zoroastre a mis entre les préceptes de la charité, celui-ci, de nourrir les chiens & de les aimer. Les Perses exposoient les corps morts aux Chiens, avant que de les enterrer, croyant que c'est une marque de béatitude d'être ainsi traînez des Chiens. Cet animal est un symbole de la fidélité & de la vigilance. Je ne sçache toutefois personne qui ait dit que le Chien ait été adoré ailleurs qu'en Egypte.]

NEBALLAT, ville de Benjamin. 2. *Esdr*. XI. 34.

NEBO, nom d'homme. Voyez 2. *Esdr*. VII. 37.

NEBO, ou *Nabo*, ville du pays de Moab. *Item* Nébo, montagne du même pays, où Moyse mourut. *Item* Nébo, ville de Juda. Voyez tout cela sous *Nabo*.

NEBUCHADNEZAR. C'est ainsi que les Juifs prononcent le nom de *Nabuchodonosor*.

NEBSAN, ville de Juda. *Josue* XV. 62. L'Hébreu lit *Nipsan*.

NECEB, ville de la Tribu de Nephtali. *Josue* XIX. 33. C'est la même qu'*Adami*.

[NÉCESSITÉ. Ce terme se prend non seulement pour le besoin où l'on peut se trouver de certaines choses, mais aussi pour l'embarras, la peine, l'inquiétude où l'on se trouve, soit qu'on soit affligé intérieurement, ou attaqué au dehors par ses ennemis, ou dans l'irrésolution & la perplexité, &c. Il répond quelquefois à l'Hébreu *Zarab*, *angustia*, à *mezucha*, *coarctatio* (*g*). Souvent S. Jérôme a mis dans la Vulgate le mot de *Necessitas*, pour marquer une chose qu'il falloit faire sur le champ; mais sur-tout dans les Pseaumes (*h*) *Necessitates* est mis pour *angustiæ*, Dans le livre de la Sagesse chap. XVIII. 21. il est dit qu'Aaron *restitit iræ*, *& finem imposuit necessitati*; fit cesser cette dure playe dont Dieu avoit frappé son peuple, à l'occasion de la révolte de Coré. Et ailleurs XIX. 4. *Ducebat illos digna necessitas*. Les Egyptiens étoient comme entraînez dans leur malheur par une espéce de fatalité ou de nécessité, dont ils s'étoient rendus dignes par leur endurcissement.

Saint Paul parle souvent des nécessitez des Saints, ou des nouveaux Fidéles qui étoient dans une vraie & réelle pauvreté. Le

(*f*) *Herodot*. *l*. 1.

(*g*) *Judic*. XI. 7. (*h*) *Psalm*. XXIV. 17.

Le nom de *nécessaire*, ne marque pas toujours une nécessité absoluë, mais une nécessité de bienséance, ou de devoir, ou simplement une chose utile & avantageuse. Par exemple, *Necesse est ut veniant scandala* (*i*); il faut qu'il arrive des scandales. Dieu permet qu'il en arrive, & il en sçait tirer sa gloire. Et dans Tobie (*k*); *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* Il falloit, il étoit expédient que vous fussiez éprouvé par la tentation; Et dans S. Luc (*l*); *J'ai acheté une maison de campagne, il est nécessaire*, il est convenable *que je l'aille visiter, &c.*]

NECHAO, ou *Néchos*, Roi d'Egypte. Ce Prince porta ses armes jusques sur l'Euphrate, & conquit la ville de Carchemise. Il est connu dans l'Ecriture & dans Hérodote. Cet Historien dit (*m*) que Néchos étoit fils de Psammétichus Roi d'Egypte, & que lui ayant succédé au Royaume, il mit sur pied de grandes armées de terre, & équippa des flottes tant sur la Méditerranée, que sur la Mer Rouge; qu'ayant livré la bataille aux Syriens prés la ville de Magdolum, il demeura victorieux, & se rendit maître de la ville de Cadytis. Or Cadytis est, dit-il, une grande ville, qui appartient aux Syriens de Palestine. On est partagé sur cette ville de Cadytis. Les uns veulent que ce soit Cadés dans l'Arabie Pétrée; d'autres, Jérusalem, qui est, dit-on nommée *Cadyta* ou *Cadytis*, la ville sainte, à cause du Temple qui y étoit; d'autres, la ville de Cédés en Galilée, dans la Tribu de Nephtali. On est aussi fort partagé sur la ville de *Magdole*. Voyez son article.

L'Ecriture nous raconte toute l'expédition de Néchao dans un plus grand détail. Ce Prince s'étant mis en campagne (*n*) pour faire la guerre aux Assyriens ou aux Babyloniens, & pour prendre la ville de Carchemise, autrement *Cercusium*, sur l'Euphrate, Josias Roi de Juda, qui étoit tributaire du Roi de Babylone, marcha pour s'opposer à son passage. Néchao qui n'en vouloit pas à lui, lui envoya dire: Qu'y a-t-il entre vous & moi, Roi de Juda? Ce n'est pas contre vous que je viens aujourd'hui: mais je marche contre une autre maison, à qui le Seigneur m'a ordonné de faire la guerre. Cessez donc de vous opposer à moi, de peur que le Seigneur ne punisse vôtre résistance. On croit (*o*) que Néchao avoit reçû ordre de Jérémie de marcher contre Carchemise. Mais Josias n'écouta point les remontrances de Néchao, & il lui livra la bataille à Mageddo, où il reçut la blessure dont il mourut. Le peuple de Jérusalem établit en sa place Joachaz Roi de Juda; & Néchao passa promtement, sans s'arrêter dans la Judée.

Mais au retour de son expédition, qui fut trés-heureuse, il s'arrêta à Réblata dans la Syrie, & y manda Joachaz Roi des Juifs; il le déposa, le chargea de chaînes, l'envoya en Egypte, & étant venu à Jérusalem, établit Roi en sa place Eliakim, ou Joakim, & condamna le pays à lui payer cent talents d'argent, & un talent d'or. Jérémie (*p*) nous apprend que la ville de Carchemise fut reprise sur Néchao par Nabopolassar Roi de Babylone, la quatriéme année de Joakim Roi de Juda; de sorte que Néchao ne joüit de sa conquête que quatre ans. Joseph (*q*) ajoûte que le Roi de Babylone poursuivant sa victoire, assujettit à sa domination tout le pays qui est entre l'Euphrate & l'Egypte, à l'exception de la Judée. Ainsi Néchao fut réduit dans les limites de son propre pays.

NECHILOTH. Ce terme se trouve à la tête du cinquiéme Pseaume; il signifie *les danses* ou *les flûtes*. Ce Pseaume est adresé au Maître qui présidoit aux danses qui se faisoient dans certaines cérémonies de Religion, ou à la bande des Musiciens qui joüoient de la flû-

(*i*) *Matth.* XVIII. 7. (*k*) *Tob.* XII. 13. (*l*) *Luc.* XIV. 18. (*m*) *Herodot. l.* 2. *c.* 158. (*n*) An du Monde 3394. avant J.C. 606. avant l'Ere vulg. 610. *Vide* 2. *Par.* XXXV. 20. *&* 4. *Reg.* XXIII. 29. 30. *&c.*

(*o*) *Vide* 3. *Esdr.* I. 28. *Tradit. Hebr. in Paralip. Grot. in Paral.* XXXV. (*p*) *Jerem.* XLVI. 2. (*q*) *Joseph. Antiq. l.* X. *c.* 7.

la flûte. On peut traduire le titre du Pseaume cinquiéme de cette sorte : *Pseaume de David adressé au Maître de la musique qui préside aux danseuses ou aux flûtes.*

NECROMANCIE, (r) ou magie noire, qui consiste à évoquer les manes des trépassez. L'Ecriture parle au long de l'apparition de Samuël à Saül, lorsque ce Prophéte fut évoqué par une Magicienne du village d'Endor. Voyez 1. *Reg.* XXVIII. 7. Le terme de *nécromancie* ne se trouve pas dans l'Ecriture; mais Moyse défend de consulter les Devins, & ceux qui consultent les morts: (s) *Non inveniatur in te, qui quærat à mortuis veritatem.* La Magicienne qui évoqua Samuël, est nommée (t) *Bealath-ob*, Maîtresse d'Ob. Ce terme *Ob* est connu dans l'Ecriture, pour marquer un Devin, un Magicien, un Nécromancien, & ces gens qui parloient du ventre, & qui trompoient les simples, en leur faisant croire que les morts leur parloient du fond de la terre. *Vôtre voix sera comme celle d'un Ob, qui parle du fond de la terre,* dit Isaïe, (u) en parlant à Jérusalem. Vous gémirez, & vous n'oserez pousser qu'une voix obscure, entrecoupée, & comme sortant du fond de la terre. Ces sortes de Nécromanciens étoient condamnez à la mort par la Loi de Moyse; (x) & Saül en exécution de cette Loi, les avoit fait chasser du pays. (y) Mais on voit par les Livres des Rois & des Paralipoménes, (z) qu'ils ne furent que trop fréquens dans la suite, & que la Loi étoit fort mal-observée sur cet article, comme sur beaucoup d'autres.

Les Rabbins croyent que les Nécromanciens employoient les os de morts pour faire leurs évocations, & qu'ils prenoient principalement le crâne, lui offroient de l'encens, & ne cessoient d'invoquer les manes, jusqu'à ce que le mort leur apparût, ou qu'un Démon prenant la figure du mort, se présentât, ou leur parlât. Dans l'histoire de la Pythonisse d'Endor; on ne voit pas que cette Nécromancienne ait employé autre chose que des paroles. Plusieurs ont crû que dans l'art des Nécromanciens, il n'y avoit que de la fourberie de leur part, ou tout au plus de l'illusion de la part du Démon; & que jamais on n'évoquoit réellement les trépassez. Il y en a même qui veulent que Samuël n'ait apparu ni à Saül, ni à la Pythonisse; mais que cette Magicienne ait abusé de la crédulité de ce Prince, & du trouble où il étoit, pour lui persuader que Samuël lui étoit apparu, & qu'il lui avoit parlé. On peut voir sur cela nôtre Dissertation sur l'apparition de Samuël à Saül, au commencement du Commentaire sur les Livres des Rois, & les Auteurs que nous y avons citez.

NEERDA, ville de la Babylonie, ou de la Mésopotamie. Les Juifs y avoient une Ecole célébre. Les deux freres Asinée & Anilée, connus dans l'Histoire de Joseph, (a) étoient natifs de Néerda; & les Juifs de Mésopotamie persécutez à cause d'eux, furent obligez de se retirer à Nisibe & à Néerda, vers l'an 40. de J. C. ou de l'Ere vulgaire.

NEGINOTH. Ce terme se trouve à la tête de quelques Pseaumes. (b) Il signifie des instrumens à cordes, que l'on touchoit avec les doigts, ou des joüeuses d'instrumens; & l'on peut traduire les titres des Pseaumes où ce terme se rencontre, par: *Pseaume de David au Maître de la Musique, qui préside sur les instrumens à cordes.*

NEHEL, ou *Néhélam*, ou plûtôt *Nabal*. Séméias faux Prophéte de Juda, étoit de *Néhélam*. *Jerem.* XXIX. 24. Le nom de *Néhélamith* peut signifier un songe. Ainsi *Semeïas Nehelamites* peut signifier Séméïas le Rêveur. Nous connoissons une ville de *Néhélal* ou *Nahalal*, dans la Tribu de Zabulon. *Josue* XIX. 15. Voyez aussi *Judic.* I. 30. *Naalol*. C'est peut-être de là qu'étoit *Séméïas*.

(r) Νεκρομαντεία. La Divination par le moyen des morts. (s) *Deut.* XVIII. 11. דרש אל המתים (t) 1. *Reg.* XXVIII. 7. 8. 9. בעלת אוב (u) *Isai.* XXIX. 4. (x) *Levit.* XX. 6. *Deut.* XVIII. 11. (y) 1. *Reg.* XVIII. 3. 8. 9. (z) 4. *Reg.* XXI. 6. XXIII. 24. & 1. *Par.* X. 13. & 2. *Par.* XXXIII. 6. & *Isai.* VIII. 19. & XIX. 3.

(a) *Vide Joseph. Antiq. l.* 18. *c.* 12. (b) *Psal.* LXV. 1. בנגינות למנצח

NEHEL-ESCOL: le torrent du raisin, (*c*) ou la vallée du raisin. On donna ce nom à la vallée de la Terre promise où les envoyez des Israëlites cüeillirent un raisin, que l'on rapporta au camp de Cadés, sur un bâton porté par deux personnes. Voyez *Num.* XIII. 25. Le terme Hébreu *Nébel* ou *Nachal*, signifie une vallée, ou un torrent. Néhel-escol étoit vers le midy de la Terre promise.

NEHEMIE, fils d'Helcias ou de Chelcias, nâquit à Babylone, durant la captivité. Il étoit, selon les uns, (*d*) de la race des Prêtres; &, selon les autres, (*e*) de la Tribu de Juda, & de la famille royale. Ceux qui soutiennent le premier sentiment, se fondent sur un passage des Maccabées, (*f*) où il est dit que le Prêtre Néhémie offrit des sacrifices: *Jussit Sacerdos Nehemias aspergi sacrificia aquâ.* Et dans le Chapitre x. ỳ. 10. d'Esdras, il est encore compté au nombre des Prêtres: *Signatores fuerunt Nehemias, Sedecias, Saraïas, &c.* ỳ. 10. *Hi Sacerdotes.* Mais ceux qui croyent qu'il étoit de la race des Rois de Juda, disent 1o. que Néhémie ayant gouverné la République des Hébreux assez long-tems, il y a toute apparence qu'il étoit de la Tribu qui avoit jusqu'alors donné des Rois aux Juifs. 2o. Néhémie nomme ses freres Hanani & quelques autres Juifs qui arrivérent à Babylone pendant qu'il y étoit, & qui lui racontérent le triste état où étoit leur patrie. 3o. La qualité d'Echanson du Roi de Perse que possédoit Néhémie, est encore une preuve qu'il étoit d'une naissance illustre. 4o. Enfin il s'excuse d'entrer dans l'intérieur du Temple, apparemment parce qu'il n'étoit que laïc. (*g*) *Un homme comme moi*, dit-il, *entrera-t-il dans le Temple, sans qu'il lui en coûte la vie?*

Quant à ce que l'on a rapporté des Maccabées, où il est nommé *Prêtre*, on répond que le Texte Grec ne porte pas le nom de *Prêtre*, (*h*) mais seulement que Néhémie ordonna aux Prêtres de faire leurs fonctions. Quant à ce qu'on dit qu'il signe avec les Prêtres, on répond qu'il le fait en qualité de Chef & de Gouverneur des Juifs, ce qui lui donnoit un rang ou égal, ou presqu'égal à celui des Prêtres. Enfin on ne trouve le nom de Néhémie dans aucun catalogue, ni dans aucune généalogie des Prêtres Hébreux.

L'Ecriture lui donne souvent le nom d'*Athersata* (*i*) c'est-à-dire, *l'Echanson*, parce qu'il possédoit cet emploi dans la Cour du Roi *Artaxercés à la longue main*. Il avoit pour la patrie de ses peres une trés-grand tendresse, quoiqu'il ne l'eût jamais vûë; & un jour quelques Juifs, qui étoient venus de Jérusalem, lui ayant rapporté l'état où cette ville étoit reduite que ses murs étoient abbattus & ses portes brûlées, & que les Juifs étoient l'opprobre des nations, Il en fut trés-sensiblement affligé; il jeûna, il pria, il s'humilia devant le Seigneur, afin qu'il lui plût favoriser le dessein qu'il avoit de demander au Roi la permission de rebâtir Jérusalem. (*k*) Le tems de son service étant arrivé, il présenta, selon sa coûtume, la coupe au Roi avec un visage morne & inquiet. (*l*) Le Roi en conçut du soupçon & craignit qu'il n'eût quelque mauvais dessein. Mais Néhémie lui ayant exposé le sujet de sa douleur, Artaxercés lui accorda la permission d'aller à Jérusalem, & d'en réparer les murs & les portes: à condition toutefois qu'il reviendroit à la Cour dans un certain tems marqué. On lui fit expédier des Lettres adressées aux Gouverneurs de delà l'Euphrate, avec ordre à eux de lui fournir les bois nécessaires pour couvrir les tours & les portes de la ville, & la maison de Néhémie, qu'on établissoit Gouverneur de la Judée.

Néhémie arriva à Jérusalem (*m*) avec ces Lettres & ces pouvoirs, & y fut trois jours sans

(*c*) נחל אשכל *Vallis Botri.* (*d*) *Est. Malv. Tir. Menoch.* (*e*) *Euseb. Isidor. Geneb. in Chronic. Scalig. ad Euseb. Chronic. Rab. Abraham in Cabal.* (*f*) 2. *Macc.* I. 18. 21. (*g*) 2. *Esdr.* VI. 11. (*h*) 2. *Macc.* I. 18. Ἐκέλευσε τοὺς ἱερεῖς Νεεμίας ἐπιῤῥᾶναι τῷ ὕδατι κατά τε ξύλα καὶ τὰ ἐπικείμενα.

(*i*) 1. *Esdr.* II. 63. & 2. *Esdr.* VII. 65. התרשתא *Tirsata.* (*k*) 2. *Esdr.* I. 1. 2. 3. *&c.* An du Monde 3550. avant J. C. 450. avant l'Ere vulg. 454. (*l*) 2. *Esdr.* II. 1. 2. 3. *&c.* (*m*) 2. *Esdr.* II. 11. 12. 13. *&c.*

sans rien dire à personne du sujet de son voyage. Mais la nuit du troisiéme jour, il fit le tour de la ville, & visita les murailles, pour sçavoir en quel état elles étoient. Aprés cela il assembla les principaux du peuple, leur montra ses pouvoirs & ses Lettres, & les exhorta à entreprendre le rétablissement des portes & des murs de la ville. Il trouva tout le monde disposé à lui obéïr; & aussi-tôt on commença l'ouvrage. Les ennemis des Juifs jaloux de ces heureux commencemens, s'en raillérent d'abord: mais enfin, voyant que les principales bréches étoient réparées, ils employérent & les ruses, & les menaces, pour détourner Néhémie de son entreprise, & même pour le faire périr. Les Juifs qui demeuroient au dehors, en avertirent Néhémie; & pour se tenir toûjours en garde contre leurs attaques, il fit poster une partie de ses gens en armes derriére les murs, pendant que les autres travailloient ayant leurs armes auprés d'eux, afin d'être tout prêts en cas d'allarmes, pour se mettre en défense. (n) Ses ennemis voyant leur dessein découvert, n'osérent employer la force; mais ils mirent en œuvre la ruse, & tâchérent de l'attirer dans une embuscade à la campagne, où ils disoient qu'ils vouloient terminer leurs différends à l'amiable. (o) Mais Néhémie leur fit dire que l'ouvrage, qu'il avoit commencé, demandant nécessairement sa présence, il ne pouvoit les aller trouver. Il fit la même réponse à quatre députations de suite qu'ils lui firent sur le même sujet.

Sanaballat, le principal des ennemis des Juifs, lui écrivit avec ses associez, que le bruit s'étoit répandu qu'il ne faisoit rebâtir les murs de Jérusalem, que dans la vûë d'en faire une forteresse, pour y soutenir sa révolte; & qu'on disoit aussi qu'il apostoit de faux Prophétes favorables à ses desseins, qui publioient parmi le peuple, qu'il falloit l'élire pour Roi du pays: Que pour arrêter le cours de tous ces mauvais bruits, ils lui conseilloient de les venir trouver, pour en conférer ensemble, & pour prendre les mesures convenables. Néhémie sans se troubler, répondit que toutes ces accusations étoient fausses & inventées à plaisir. Il découvrit presqu'en même-tems qu'un faux Prophéte nommé Séméïas, étoit gagné par ses ennemis, & que quelques uns des principaux de la ville avoient des liaisons secrettes avec eux. Tout cela ne fut pas capable de le décourager. Il continua son ouvrage, & l'acheva heureusement cinquante-deux jours aprés qu'on eut commencé à y travailler. (p)

Alors il fit la dédicace des murs, des tours & des portes de Jérusalem, avec la solemnité & la magnificence que cette action demandoit. Il sépara les Prêtres, les Lévites & les Princes du peuple en deux bandes, dont l'une marchoit du côté du midy, & l'autre du côté du septentrion, sur les murs. Les deux bandes devoient se rencontrer dans le Temple. La marche étoit accompagnée de voix, & du son de toutes sortes d'instrumens de musique. Lorsque tout le monde fut arrivé au Temple, on y lut la Loi, on y offrit des sacrifices, & on y fit de grandes réjoüissances. (q) Et comme la Fête des Tabernacles se rencontra dans le même tems, on la célébra avec grande solemnité. Néhémie ayant remarqué que l'enceinte de la ville étoit trop grande, pour le nombre d'habitans qui y étoient, il ordonna que les principaux de la nation y fixeroient leur demeure, & fit tirer au sort, pour y faire établir aussi la dixiéme partie de tout le peuple de Juda. (r) Alors il s'appliqua à corriger les abus qui s'étoient glissez dans la République. Il réprima la dureté des riches, qui tenoient en esclavage les fils & les filles des plus pauvres & des plus malheureux, & qui gardoient leurs champs, que ces miserables avoient été obligez de leur engager; ou de leur vendre. (s)

Un autre abus qu'Esdras avoit déja tâché, mais inutilement de corriger, étoit celui des mariages contractez avec des femmes étrangéres

(n) 2. *Esdr.* IV. 7. 8. *&c.* (o) 2. *Esdr.* VI. 1. 2. 3. *&c.*

(p) 2. *Esdr* VI. 8... 15. (q) La même année du M. 3550. avant J. C. 450. avant l'Ere vulg. 454. Voyez 2. *Esdr.* VIII. *&* XII. (r) 2. *Esdr.* XI. (s) 2. *Esdr.* V. 1. 2. 3.

géres & idolatres. Néhémie réüssit à les faire rompre, & à renvoyer les femmes que l'on avoit prises contre la disposition de la Loi. (*t*) Ayant apperçû que les Prêtres & les Lévites ne recevant plus les revenus ordonnez par la Loi pour leur entretien & subsistance, avoient été obligez de se retirer chacun où ils avoient pû, ce qui étoit cause que le ministére du Temple ne se faisoit plus avec la décence & la majesté convenables ;il obligea les peuples à payer exactement aux Ministres du Seigneur ce qui leur étoit dû, & ordonna aux Prêtres & aux Lévites de se trouver dans le S. Lieu, pour y faire leurs fonctions. (*u*) Il rétablit l'observation du Sabbat, qui avoit été fort négligée à Jérusalem, & empêcha les étrangers d'y venir vendre, en tenant les portes de la ville fermées ce jour-là. (*x*) Et pour perpétuer autant qu'il seroit possible, le bon ordre qu'il avoit rétabli dans Juda, il engagea les principaux de la nation à renouveller solemnellement l'alliance avec le Seigneur. La cérémonie s'en fit dans le Temple, & on en dressa un acte, qui fut signé des principaux des Prêtres & du peuple. (*y*)

On lit dans les Livres des Maccabées, (*z*) que Néhémie envoya chercher le feu sacré, que les Prêtres avant la captivité de Babylone, avoient caché dans un puits sec & profond ; mais que n'y ayant trouvé au lieu de feu, qu'une eau boüeuse & épaisse, il la fit répandre sur l'Autel ; que le bois qui avoit été arrosé de cette eau, s'enflamma aussi-tôt que le soleil commença à paroître. Et que ce miracle étant venu à la connoissance du Roi de Perse, ce Prince fit fermer de murailles le lieu où le feu avoit été caché, & accorda aux Prêtres beaucoup de graces, & de grands priviléges. On voit dans les mêmes Livres, (*a*) que Néhemie amassa une Bibliothéque, où il mit tout ce qu'il put trouver de Livres des Prophétes, de David, & des Princes qui avoient fait des présens au Temple. Enfin il retourna à Babylone ; ainsi qu'il l'avoit promis au Roi Artaxercés, vers la trente-deuxiéme année de ce Prince. (*b*) De là il revint à Jérusalem, où il mourut en paix, (*c*) aprés avoir gouverné le peuple de Juda pendant environ trente ans.

Le second Livre, qui est dans les Bibles Latines sous le nom d'Esdras, porte dans l'Hébreu celui de Néhémie. Cet Auteur y parle presque toûjours en premiére personne ; & d'abord en le lisant, il paroît qu'il l'écrivoit, pour ainsi dire, jour par jour, & qu'il y mettoit tout ce qui lui arrivoit. Mais quand on lit ce Livre avec réflexion, on y remarque diverses choses, qui n'ont pû avoir été écrites par Néhémie. Par exemple, on y cite des Mémoires où étoient écrits les noms des Prêtres du tems de Jonathan fils d'Eliasib, & même jusqu'au tems de Jeddoa ou Jaddus, qui vivoit sous Darius Condomanus & sous Aléxandre le Grand. Il y a donc beaucoup d'apparence que Néhémie écrivit des Mémoires de son gouvernement, lesquels sont citez dans le second Livre des Maccabées : (*d*) *Inferebantur autem in descriptionibus & Commentariis Nehemiæ hæc eadem* ; & que c'est de ces Mémoires que l'on a tiré ce qui fait le gros de ce Livre. Voyez nôtre Préface sur le second Livre d'Esdras, où nous examinons tout cela dans un plus grand détail.

NEHIEL, ville de la Tribu d'Aser. *Josue* XIX. 27

NEILA, bourg dans la Batanée. *Euseb. Onomast.*

NEMBROD, [ou *Nemrod*,] fils de Chus, puissant Chasseur devant le Seigneur. (*e*) C'est ce que l'Ecriture dit de lui. Il commença à se rendre puissant sur la terre, & il donna lieu à ce proverbe : Un grand Chasseur devant le Seigneur, comme Nembrod. Sa chasse n'étoit pas seulement aux bêtes sauvages ; il s'employa aussi à assujettir les hommes, à les prendre, à les faire mourir, à les réduire sous sa domination. Ezéchiel (*f*) donne le nom de *Chasseurs*

(*t*) 2. *Esdr.* IX. (*u*). 2. *Esdr.* XIII. 10 11. *&c.* (*x*) 2. *Esdr.* XIII. 15. 16. *&c.* (*y*) 2. *Esdr.* IX. X. An du Monde 3551. avant J.C. 449. avant l'Ere vulg. 453. (*z*) 2. *Macc.* I. 19. 20. 21. *&c.* (*a*) 2. *Macc.* II. 13. 14.

(*b*) 2. *Esdr.* V. 14. XIII. 6. An du Monde 3563. avant. J. C. 437. avant l'Ere vulg. 441. (*c*) Vers l'an du Monde 3580. avant J. C. 420. avant l'Ere vulg. 424. (*d*) 2. *Macc.* II. 13. (*e*) *Genes.* X. 8. 9. (*f*) *Ezech.* XXXII. 30.

Chasseurs à tous les Tyrans. Le commencement de l'Empire de Nembrod, fut Babylone. Il y a assez d'apparence qu'il fut un des plus ardens entrepreneurs du bâtiment de la tour de Babel, & qu'y étant demeuré depuis la dispersion des hommes, il bâtit Babylone au même endroit, ou aux environs du lieu où étoit cette fameuse tour. De là il étendit sa domination sur le pays voisin, & regna à *Arach*, à *Achad*, à *Chalanne*, dans la terre de Sennaar. On peut voir ce que nous avons dit de chacun de ces lieux dans leurs articles particuliers.

Moyse ajoûte: *De ce pays sortit Assur, qui bâtit Ninive, & le lieu nommé les Ruës de la ville, & Chalé, & Résen, entre Ninive & Chalé.* Ce que Bochart entend encore de Nembrod. Il traduit l'Hébreu de cette sorte: *De ce lieu là il sortit, pour aller en Assyrie, où il bâtit Ninive, Réhobot, Chalé & Résen.* C'est-à-dire, que Nembrod ayant établi le commencement de sa domination à Babylone, & dans le pays de Sennaar, il s'avança vers l'Assyrie, & y bâtit de puissantes villes, qui étoient comme des forteresses, pour contenir les peuples sous son obéïssance. L'Ecriture ne nous dit rien davantage de Nembrod.

Quelques Rabbins (*g*) expliquent en bonne part ce qui est dit de ce Monarque, qu'il étoit *Grand Chasseur devant le Seigneur*, en disant qu'il avoit une adresse & une force particuliéres pour la chasse, & qu'il offroit au Seigneur le gibbier qu'il y prenoit. On avoue que ces mots, *devant le Seigneur*, se prennent ordinairement en bonne part, pour exagérer les bonnes qualitez de quelqu'un: mais en cet endroit la plûpart des Interprétes les prennent en mauvaise part, de même que ce qui est dit de ceux de Sodome, qu'ils étoient de grands pécheurs devant le Seigneur, (*h*) *peccatores coram Domino nimis*; & de *Her* fils aîné de Juda, qu'il étoit un trés-méchant homme devant le Seigneur: (*i*) *Nequam in conspectu Domini.*

Quelques-uns ont confondu Nembrod avec Bélus fondateur du Royaume de Babylone; & avec Ninus fondateur de celui de Ninive: mais l'un & l'autre sont beaucoup plus jeunes que Nembrod. Les Auteurs profanes ont embelli l'histoire de Bacchus par plusieurs caractéres tirez de celle de Nembrod. Par exemple, le nom de *Nebrodeus* ou *Nebrodus*, donné à Bacchus, vient visiblement de Nembrod, quoique les Grecs le dérivent d'une peau de chevreau, dont ils prétendent que Bacchus étoit revêtu. Le nom de *Bacchus* peut aussi dériver de *Bar-chus*, fils de Chus, parce que Nembrod étoit effectivement fils de Chus. Les Grecs donnent à Bacchus le nom de Chasseur, ainsi que Moyse le donne à Nembrod. Les expéditions de Bacchus dans les Indes, sont formées sur les guerres que Nembrod fit dans la Babylonie & dans l'Assyrie. *Nembrod* en Hébreu, signifie *un rébelle.* On lui attribuë la premiére invention du culte idolâtre rendu aux hommes.

[Son histoire est ornée de Fables par les Auteurs Persans (*k*). Les uns le confondent avec *Zhohac*, premier Roi de la Dynastie, de ces Princes qui ont regné immédiatement après le Déluge. D'autres veulent que Nembrod soit le même que *Caïcaous*, second Roi de la seconde Dynastie de Perse, nommée des Caïanides. Les Historiens de Perse le font regner plus de cent cinquante ans, & disent qu'il conçut le dessein téméraire d'escalader le Ciel; ce qui est pris de ce que l'Ecriture raconte des enfans de Noë, qui entreprirent *de bâtir une Tour dont le sommet parvint jusqu'au Ciel.* L'Auteur du Livre intitulé *Mâlem* raconte ainsi cette histoire. Nembrod ayant vû que le feu, où il avoit fait jetter Abraham, ne l'avoit point endommagé, résolut de monter au Ciel pour y voir ce grand Dieu que lui prêchoit Abraham. En vain ses Courtisans voulurent le détourner de cette entreprise; il s'obstina à en venir à bout.

En même tems il commanda qu'on lui bâtit une Tour toute la plus haute qu'on pourroit.

(*g*) *Abenezra. Kimchi. Vide & Grot.* (*h*) *Genes.* XIII. 13. (*i*) *Genes.* XXXVIII. 7.

(*k*) Bibl. Orient. p. 668.

pourroit. On y travailla pendant trois ans; Il monta tout au haut, & fut fort étonné de se voir aussi éloigné du Ciel, que s'il fût demeuré sur la terre. Sa confusion s'augmenta, lorsque le lendemain on vint lui annoncer que sa Tour étoit renversée. Il ordonna qu'on en bâtit une plus forte & plus haute; mais elle eût le même sort que la premiére. Alors il forma la résolution ridicule de se faire porter au Ciel dans un coffre de bois, par quatre de ces oiseaux monstrueux que les anciens Auteurs d'Orient nomment *Kerkès*, & dont ils font souvent mention dans leurs Romans.

Nemrod fit donc dresser ces oiseaux à porter ce coffre, & s'y étant mis il erra & vola quelque tems dans les airs; mais à la fin les Kerkès le porterent si rudement contre une montagne, qu'elle en fut toute ébranlée. Cet accident ne le rendit pas plus sage, il continua à persécuter les Saints, & les adorateurs du vrai Dieu : ce qui fut cause que Dieu lui ôta par la division qui se mit parmi ses sujets, & par la confusion des langues, la plus grande partie de ceux qui lui obéïssoient. Ceux qui lui demeurerent attachez périrent presque tous par une nuée de moucherons que Dieu envoia contre eux. Lui-même fut tourmenté pendant quatre cens ans par un de ces insectes qui lui entra dans le cerveau, & qui lui causa de si grandes douleurs qu'il étoit obligé de se faire battre la tête avec un maillet, pour pouvoir prendre quelque repos,

On tient que Moyse fait Nemrod fils immédiat de Chus. Les Persans le font fils de Chanaan & frere de Chus. Eutychius Patriarche d'Alexandrie, dit que Nemrod est le premier auteur de la Religion des Mages, & des adorateurs du feu.]

NEMRA, ou *Nimra*, ville de la Tribu de Gad, ou plûtôt de Ruben à l'orient de la Mer Morte. (*l*) Eusébe sur le nom *Nebra*, dit qu'il y a un grand bourg dans la Batanée, nommé Nabara. Je ne doute pas que *Nemra*, *Nimra*, *Nimrim*, *Nemrim*, & *Beth-nemra* ne soient la même ville. Jérémie parle de *Nemrim*, (*m*) & de ses belles eaux, Isaïe (*n*) parle aussi *des eaux de Nemrim*. Saint Jérôme (*o*) dit que Nemrim est située sur la Mer Morte, & que son nom de *Nemrim*, vient de l'amertume de ses eaux, qui n'ont contracté cette qualité, que depuis la désolation de cette ville, qui avoit été annoncée par les Prophétes Isaïe & Jérémie.

NEMROD, ou *Nembrod*. Voyez ci-devant *Nembrod*.

NEOMENIE. Ce terme vient du Grec, (*p*) & signifie le premier jour du mois. On sçait que les Hébreux avoient une vénération particuliére pour le premier jour de chaque mois; & Moyse ordonne pour ce jour-là certains sacrifices particuliers. (*q*) Mais il n'ordonne pas qu'on le chomme. Aussi ne peut-on pas montrer que les anciens Juifs en ayent regardé l'observation comme un precepte. C'étoit une Fête de pure dévotion. Il semble que dés le tems de Saül, on faisoit ce jour-là quelque repas de famille & de réjoüissance. (*r*) puisque David devoit se trouver à la table du Roi, & que Saül trouva mauvais qu'il ne s'y fût pas présenté. Moyse insinuë qu'outre les victimes qu'on y offroit toûjours au nom de la nation, chaque particulier y faisoit aussi des sacrifices de dévotion. (*s*) Le commencement du mois s'annonçoit au son des trompettes, que l'on sonnoit, en offrant les sacrifices solemnels. (*t*) Mais la Néoménie la plus solemnelle de toutes étoit celle du commencement de l'année civile, à la tête du mois *Tizri*. (*u*) Ce jour étoit sacré; on n'y faisoit aucune œuvre servile, on y offroit des holocaustes particuliers; & on y sonnoit des trompettes du Temple.

Dans le Royaume des dix Tribus, les gens de bien s'assembloient quelquefois chez les Prophétes, pour oüir leurs instructions. La

Bbb femme

(*l*) *Num.* XXXII. 3.

(*m*) *Jerem.* XLVIII. 34. (*n*) *Isai.* XV. 6. (*o*) *Hieronym. in Isai.* XV. 6. (*p*) Νεομηνία Néoménie, nouveau mois, premier jour du mois (*q*) *Num.* XXVIII. 11. 12. (*r*) 1. *Reg.* X. 5. & 18. (*s*) *Num.* X. 10. (*t*) *Num.* X. 10. (*u*) *Levit.* XXIII. 24. *Num.* XXIX. 1. 2. 3. &c.

femme de Sunam hôtesse d'Elisée, voulant aller voir ce Prophéte, son mari lui dit: Pourquoi y allez-vous aujourd'hui, puisque ce n'est ni jour de Sabbat, ni de Néoménie? (x) Isaïe (y) déclare que le Seigneur a en horreur les Néoménies, les Sabbaths & les autres jours de Fêtes & d'assemblées des Juifs, qui n'étoient pas d'ailleurs fidéles à observer ses Loix. Ezéchiel (z) dit que les holocaustes qui s'offroient le jour de la Néoménie, étoient fournis aux frais du Roi; & que ce jour-là on devoit ouvrir la porte orientale du parvis des Prêtres. (a) Judith ne jeûnoit point les jours de Fête & de Néoménie. (b) Les Juifs d'aujourd'hui ne tiennent la Néoménie que comme une Fête de dévotion, que chacun peut garder, ou ne pas garder. (c) Ils croyent qu'elle regarde plûtôt les femmes que les hommes. Les femmes s'abstiennent de leur travail, & on fait un peu meilleure chére que les autres jours. Dans les priéres de la Synagogue, on lit depuis le Pseaume 113. jusqu'au 118. L'on tire le rouleau de la Loi, & on y lit à quatre personnes. On fait aussi mémoire du sacrifice qui s'offroit ce jour-là au Temple. Le soir du Sabbat qui suit le renouvellement de la lune, ou un autre soir suivant, lorsqu'on apperçoit le croissant, tous les Juifs s'assemblent, & font une priére à Dieu, le nommant Créateur des planétes, & le Restaurateur de la nouvelle lune; puis se haussant vers le Ciel, ils demandent à Dieu qu'ils soient exemts de tous malheurs; & aprés avoir fait mention de David, ils se saluënt & se séparent.

Spencerus (d) a fait une longue Dissertation sur la Néoménie, dans laquelle il montre fort bien que les Gentils ont autrefois honoré le premier jour du mois, en l'honneur de la lune. Il en voudroit conclure que les Hébreux ont imité cette pratique des peuples étrangers & idolâtres: mais il ne le prouve nullement; & il est bien plus probable que c'est des Hébreux que les autres nations ont pris cette pratique, ou même que sans vouloir imiter les Hébreux, elles ont jugé à propos d'honorer la lune au commencement du mois, lorsqu'elle commence à paroître. Le culte de la lune a été trés-commun chez presque tous les peuples idolâtres.

NEOPHYTE. Ce terme vient du Grec, (e) & signifie à la lettre, *nouvellement semé* ou *planté*. On donne ce nom aux nouveaux convertis à la Religion, aux nouveaux baptisez. Saint Paul (f) ne veut pas que l'on établisse Evêque un Néophyte, *de peur* dit-il, *qu'il ne s'éléve d'orgüeil, & qu'il ne tombe dans la même condamnation que le Diable*, que Lucifer, qui au commencement de sa création, fier des éminentes qualitez qu'il voyoit dans lui-même, s'enfla d'orgüeil, & fut subitement précipité dans l'enfer. (g) Un homme qui se voit si promtement élevé en dignité, se flatte aisément, & se persuade qu'il vaut beaucoup mieux que les autres, ou que l'on a grand besoin de son service, puisqu'on se hâte ainsi de l'employer. De là la présomption & l'orgüeil, & le Jugement de Dieu, qui résiste aux superbes.

NEPHAT-DOR, ou *Naphat-dor*, canton de la Palestine, aux environs de la ville de *Dor* ou *Dora*, sur la Méditerranée. Voyez *Josué* XI. 2. XII. 23. *Ben-abinadab* gendre de Salomon, étoit Gouverneur ou Intendant de Nephat-dor. 3. *Reg.* IV. 11. Saint Jérôme dans Josué, traduit *Nephat-dor*, par *Regiones Dor*, les cantons de Dor; ou *Provincia Dor*, la Province de Dor.

NEPHEG, fils de David. 2. *Reg.* V. 15. & 1. *Par.* III. 7.

NEPHI. C'est le nom que plusieurs donnoient au lieu où Néhémie trouva l'eau bouëuse, qui étoit dans le puits où le feu sacré avoit été caché. 2. *Maccab.* I. 36. Les Exemplaires varient sur le mot *Nephi*. Le Syria-

(x) 4. *Reg.* IV. 23. (y) *Isai.* I. 14. (z) *Ezech.* XLV. 17. *Vide &* 1. *Par.* XXIII. 31. *&* 2. *Par.* VIII. 13. (a) *Ezech.* XLVI. 1. 2. (b) *Judith.* VIII. 6. (c) *Buxtorf. Synag. Jud.* c. 17. Léon de Modéne, cérémon. des Juifs, part. 3. c. 2. (d) *Spencer de Legib. Hebr. ritualib. l.* 3. *c.* 1. *Dissert.* 4.

(e) Νεόφυτος de *νέος*, *novus*; *&* *φυτος*, *plantatus*, *satus*. (f) 1. *Timoth.* III. 6. (g) *Vide Chrysost. homil.* 10. *in* 1. *Timoth. p.* 1571.

Syriaque & le Grec de l'Edition Romaine lisent *Naphtaï* ; le Manuscrit Aléxandrin & les autres Exemplaires Grecs, *Nephtar.*

NEPHTALI, sixiéme fils de Jacob & de Bala, servante de Rachel. Le nom de *Nephtali* vient de l'Hébreu *phatal*, qui signifie lutter, combattre, faire effort, supplanter. Lorsque Rachel lui imposa le nom, elle dit : (h) *J'ai lutté contre ma sœur par une lutte de Dieu, & j'ai remporté la victoire.* J'ai combattu contre elle à la maniére des lutteurs, qui cherchent à se renverser ; j'ai fait de grands efforts, & je suis enfin sortie victorieuse. Nous ne sçavons aucune particularité de la vie de Nephtali. Ses fils furent, (i) Jaziel, Guni, Jézer & Sallem. Le Patriarche Jacob dans la bénédiction qu'il donne à son fils Nephtali, lui dit : (k) *Nephtali est comme un cerf échappé; il parle avec beaucoup de graces.* La plûpart des Rabbins & des Commentateurs expliquent cela de *Barac*, qui étoit de la Tribu de Nephtali, & qui ayant d'abord témoigné la timidité d'un cerf, en refusant de marcher contre les Chananéens, à moins que la Prophétesse Débora ne vînt avec lui, (l) imita dans la suite la vîtesse du cerf, en poursuivant l'ennemi : il signala son éloquence dans le beau Cantique qu'il composa avec Débora, pour rendre graces à Dieu de sa victoire.

Les Septante expliquent autrement le Texte de la Génése : (m) *Nephtali est comme un arbre qui pousse des branches nouvelles, & dont les rejettons sont beaux.* Ce sens me paroît pour le moins aussi bon que celui que l'on suit ordinairement. Jacob louë la grande fécondité de Nephtali, & la beauté de sa race. Nephtali n'eut que quatre fils : & cependant au sortir de l'Egypte, sa Tribu étoit composée de cinquante-trois mille quatre cens hommes, capables de porter les armes. Moyse (n) dans la bénédiction qu'il donne à la même Tribu, lui dit : *Nephtali joüira en abondance de toutes choses; il sera comblé des bénédictions du Seigneur; il possédera la mer & le midy*, c'est-à-dire, la mer de Génézareth, qui étoit au midy du partage de cette Tribu. Son terrein étoit trés-fertile en froment & en huile. Il s'étendoit dans la basse & dans la haute Galilée, ayant le Jourdain à l'orient, les Tribus d'Aser & de Zabulon au couchant, le Liban au septentrion, & la Tribu d'Issachar au midy.

La Tribu de Nephtali étoit campée dans le désert, au septentrion du Tabernacle, entre les Tribus de Manassé & de Dan. (o) Aprés le partage que Josué fit de la Terre promise, les enfans de Nephtali n'exterminerent pas tous les Chananéens qui étoient dans leur pays; (p) ils aimérent mieux les y laisser, & leur faire payer tribut. Lés Nephtalites, comme les plus avancez vers le septentrion du pays, furent aussi des premiers attaquez, & des premiers emmenez captifs par les Rois d'Assyrie. (q) Isaïe (r) leur prédit qu'ils verront la lumiére du Messie, & qu'ils seront des premiers éclairez de l'Evangile. En effet nôtre Sauveur prêcha plus souvent & plus long-tems dans la Galilée, & en particulier dans la Tribu de Nephtali, (s) que dans aucun autre endroit de la Judée. On lit dans le Testament des douze Patriarches quelques particularitez de la vie de Nephtali, & quelques prédictions, qu'on lui attribuë, mais ce Livre est reconnu pour apocryphe, & il n'est d'aucune autorité parmi les Sçavans.

NEPHTAR. C'est le nom que Néhémie donna au lieu où avoit été caché le feu sacré, & où l'on trouva une eau boüeuse, qui ayant été répanduë sur le bois de l'Autel, s'alluma dés que le soleil commença à paroître. Ce nom peut dériver du Chaldéen *petir*, (t) pur, sans mélange; ou, en lisant *necphar*, de l'Hébreu *caphar*, (u) expier, purifier, nettoyer.

NEPHTOA. Fontaine de Nephtoa, dans la Tribu de Benjamin. (x) On montte aux

(h) *Genes.* XXX. 8. נפתולי אלהים נפתלתי עים אחותי גם יבלתי (i) *Genes. XLVI.* 24. (k) *Genes.* XLIX. 21. (l) *Judic. IV.* 5. (m) Νεφθαλὶ στέλεχος ἀνειμένον ἐπιδιδοὺς ἐν τῷ γεννήματι κάλλος. (n) *Deut.* XXXIII. 23.

(o) *Num. II.* 25. 26. 27. &c. (p) *Judic. I.* 33. (q) 4. *Reg. XV.* 29. An du Monde 3245 avant J. C. 655. avant l'Ere vulg. 659. (r) *Isai. IX.* 1. (s) *Matt. IV.* 13. 15. (t) פטיר *Purus, azymus.* (u) כפר *Expiavit.* (x) *Josue XV.* 9.

aux voyageurs une fontaine, que l'on dit être celle de Nephtoa, & prés laquelle il y avoit autrefois une Eglise dédiée à l'honneur de saint Jean-Baptiste; parce que l'on croyoit que la demeure de Zacharie & d'Elisabeth avoit été là, & que cette fontaine leur avoit servi.

NEPHTUIM, quatriéme fils de Mezraïm. (*y*) Il habita dans l'Egypte, & nous croyons qu'il peut avoir peuplé cette partie de l'Ethiopie qui est située entre Siéne & Méroé, & dont *Napata* ou Napatée étoit la Capitale. Voyez le Commentaire sur la Génése x. 13.

NER, fils d'Abiel; & pere d'Abner Général des armées de Saül. 1. *Reg.* xiv. 50. 51. Ils étoient tout proches parens de Saül.

NEREE. Saint Paul dans son Epître aux Romains, (*z*) saluë *Nérée & sa sœur.* Quelques-uns croyent que c'est le même saint Nerée dont on fait la Fête comme dun Martyr, avec saint Achillée, le 12. de May. Mais il n'y a guéres d'apparence que saint Nérée dont parle saint Paul, ait encore vêcu sous Trajan, à cinquante ans de là, où l'on met le martyre des saints Nérée & Achillée. La chose n'est pourtant pas absolument impossible. Les Actes des saints Nérée & Achillée n'ayant aucune autorité, nous ne jugeons pas à propos d'en donner ici le précis.

I. NEREGEL, un des Généraux de l'armée de Nabuchodonosor. *Jerem.* xxxix. 3.

II. NEREGEL, ou *Nergel*, Dieu des Chutéens. 4. *Reg.* xvii. 30. Les Rabbins suivis de quelques Interprétes croyent que ce Dieu *Nergel* étoit adoré sous la forme d'une poule de bois. D'autres croyent que les Chutéens adoroient le feu, & qu'ils entretenoient une flamme éternelle sur leurs Autels en l'honneur du soleil. *Ner* signifie une lampe.

NERF. Les Hébreux ne mangent point le nerf de la cuisse des animaux, en mémoire du nerf de la cuisse de Jacob, que l'Ange lui toucha, & qu'il engourdit de telle sorte, que selon quelques Interprétes, il en demeura boiteux toute sa vie. (*a*) Cette abstinence du nerf de la cuisse des animaux, n'est commandée par aucune Loi aux Israëlites; mais il faut qu'ils s'en soient abstenus même avant la Loi, si la remarque qu'on lit dans la Génése, Chap. xxxii. ℣. 32. a été écrite par Moyse. Il y a des Interprétes qui croyent que cette abstinence n'est pour eux qu'une chose de dévotion. Dans certains endroits, ils s'abstiennent du quartier de derriére des animaux, & ils le vendent à d'autres. Dans d'autres endroits, ils se contentent d'en ôter le nerf, & mangent la viande. Voyez ce que nous avons remarqué sur l'article de Jacob.

I. NERI, ou *Nérias*, pere du Prophéte Baruch. *Jerem.* xxxii. 12. &c.

II. NERI, fils de Melchi, & pere de Salathiel. *Luc.* iii. 27.

NERIGLISSOR, ou *Niglissor*, succéda à Evilmérodach, selon Bérose. (*b*) Voyez ci-aprés *Niglissor.*

NERON. L'Empereur Néron n'est point nommé par son nom dans l'Ecriture; mais il y est désigné en quelques endroits par sa qualité d'*Empereur*, & par son surnom de *César.* C'est à lui que saint Paul appella, lorsqu'ayant été arrêté dans le Temple de Jérusalem, (*c*) il fut envoyé à Césarée à Félix Gouverneur de Judée, qui l'y retint deux ans en prison, puis le remit à Festus son successeur dans le gouvernement de cette Province, lequel ayant dessein de le livrer aux Juifs, saint Paul fut obligé d'appeller à Néron. (*d*) Il fut donc conduit à Rome, & y arriva au mois de Février de l'an 60. de J. C. Il y demeura deux ans prêchant l'Evangile avec beaucoup de liberté; jusques-là qu'il devint célébre même à la Cour de l'Empereur, où il y avoit un bon nombre de Chrétiens. (*e*) Il saluë les Philippiens au nom des Freres qui étoient de la maison de César, c'est-à-dire, de la Cour de Néron. Nous

(*y*) *Genes.* X. 13. (*z*) *Rom.* XVI. 15.

(*a*) *Vide Interp. ad Genes.* XXXII. 25. 32. (*b*) An du Monde 3444. avant J. C. 556. avant l'Ere vulg. 560. *Vide Beros. apud Joseph. l.* 1. *contra Appion. p.* 1045. *d.* (*c*) L'an 58. de l'Ere vulgaire, 4. & 5. de Néron. (*d*) Lan 60. de l'Ere commune, de Néron 6. 7. (*e*) *Philipp.* IV. 22. & I. 12. 13.

Nous ne sçavons pas précisément comment il fut abrous des accusations des Juifs ; s'il comparut devant Néron ; ou si les Juifs ses ennemis se désisterent de leurs poursuites : mais il est certain qu'il fut délivré l'an 62. de JESUS-CHRIST.

Il revint à Rome l'an 65. de J.C. 11. & 12. de Néron ; & ayant, à ce que l'on dit, converti une concubine de ce Prince, il fut arrêté & mis en prison par ses ordres. Il comparut devant lui, & il fut abandonné de tout le monde dans cette importante occasion : (*f*) mais Dieu le délivra pour lors *de la gueule de ce lion*. Il y comparut une seconde fois, & fut condamné à être décapité l'an 66. de J. C. L'Apôtre saint Pierre fut aussi arrêté, & mis à mort par les ordres du même Prince, & en même-tems que saint Paul. On compte Néron pour le premier persécuteur des Chrétiens ; & la persécution qu'il excita contre eux l'an 64. de J.C. passe pour la première de la part des Empereurs Romains. Néron le plus cruel & le plus extravagant, aussi-bien que le plus corrompu & le plus impie de tous les hommes, commença à poursuivre les Chrétiens à l'occasion de l'embrasement de Rome, dont tout le monde le croyoit auteur. Il voulut en rejetter la haine sur les Chrétiens. (*g*) On se saisit premiérement de ceux qui passoient publiquement pour Chrétiens, & par leur moyen, on en découvrit beaucoup d'autres. On les condamna à la mort, & on insulta même à leur supplice. On en couvrit quelques-uns de peaux de bêtes, pour les faire déchirer par les chiens, on en attacha d'autres à des croix, & on en fit périr quelques-uns par les flammes, en les faisant allumer durant la nuit, comme pour servir de flambeaux au peuple. Néron fournit ses jardins pour y exercer ses cruautez.

Depuis ce tems, on commença à publier des Edits contre les Chrétiens ; & on trouve un grand nombre de Martyrs sous Néron depuis l'an 64. sur tout en Italie. (*h*) Nous avons déja parlé de la mort de saint Pierre & de saint Paul, qui fut une suite de cette persécution, laquelle dura apparemment jusqu'à la mort de Néron, arrivée l'an 68. de J. C. & 14. de ce Prince, qui se tua lui-même le neuviéme ou l'onziéme de Juin. Je n'entre pas dans le détail de ses actions ; je me borne à ce qui regarde la Religion Chrétienne, & à ce qui peut avoir rapport au Dictonnaire de la Bible. La révolte des Juifs contre les Romains, arriva vers l'an 65 & 66. de J.C. 12. & 13. de Néron. La ville de Jérusalem s'étant soulevée en l'an 66. Florus y tua trois mille six cens personnes, & commença ainsi la guerre. Peu de tems aprés, ceux de Jérusalem égorgérent la garnison Romaine. Cestius vint à Jérusalem, pour réprimer les séditieux ; mais il se retira, aprés l'avoir tenuë assiégée pendant environ six semaines, & il fut défait dans sa retraitte, le 8. de Novembre de l'an 66. de l'Ere vulgaire. Sur la fin de la même année, Néron donna à Vespasien la conduite de ses troupes contre les Juifs. Ce Général fit la guerre dans la Galilée & dans le reste de la Judée, pendant les années 67. & 68. de J.C. 13. & 14. de Néron. Mais Néron s'étant tué la quatorziéme année de son regne, la ville de Jérusalem ne fut assiégée qu'aprés sa mort, l'an 70. de J. C. 1. & 2. de Vespasien.

NERONIAS. Joseph dit que le jeune Agrippa donna le nom de Néroniade à la ville de Panéade, (*i*) prés la source du Jourdain.

NESIB, ville de la Tribu de Juda. *Josue* xv. 43. Eusébe dit qu'elle est à sept milles, & saint Jérôme, à neuf milles d'Eléuthéropolis, tirant vers Hébron.

NESROCH, Dieu des Assyriens. Sennachérib fut tué par deux de ses fils, comme il adoroit son Dieu Nesroch dans son Temple. (*k*) 4. *Reg.* xix. 37. On ne sçait qui est le Dieu *Nesroch*. Les Septante le nomment *Mesrach* ; Joseph, *Araskés*. L'Hébreu de Tobie donné par Munster, l'appelle *Dagon*.

Bbb 3 [Le

(*f*) 2. *Timoth.* IV. 16. 17. (*g*) Voyez *Tacit. Annal. l.* 15. *c.* 44. *p.* 255. *Sulpit. Sevèr. l.* 2. *Sueton. in Nerone*, *c.* 16. (*h*) Tillemont tome 2. Hist. Eccl. p. 81. 82. &c.

(*i*) *Joseph. Antiq. l.* 20. *c.* 8. (*k*) An du Monde 3294. avant J. C. 706. avant l'Ere vulg. 710.

[Le nòm de cette Divinité se remarque dans les noms de *Sarac*, & de *Sargon* Rois d'Assyrie. Peut-être que *Sarac* est encore le même que *Sarak*; mais rien de tout cela ne nous apprend quel étoit le Dieu *Nesroch*.]

NETOPHATI, fils de Salma. 1. *Par.* II. 54. Il y apparence que ce *Nétophati*, fut le pere des habitans de *Nétuphat*. Voyez le Commentaire sur 1. *Par.* II. 54.

NETUPHA, *Nétuphat* ou *Nétophathi*, ville & campagne entre Bethléem & Anathoth. 1. *Esdr.* II. 22. & 2. *Esdr.* VII. 76. & *Jerem.* XL. 8. & 1. *Par.* IX. 16. On trouve dans l'Ecriture quelques personnages natifs de *Nétophati*.

[NEZ. *Nasus, nares.* Les Hébreux mettent communément la colére dans le nez (*l*); *ascendit fumus de naribus ejus*; & dans Moyse, (*m*); *tunc quàm maximè furor ejus fumet.* Voyez aussi Psalm. XVII. 9. *Ascendit fumus in ira ejus*; l'Hébreu, *in naso ejus.* Job. XLI. 11. *de naribus ejus procedit fumus.* Les anciens Auteurs Grecs & Latins (*n*) parlent à peu prés de même. Perse:

Disce; sed ira cadat naso, rugosaque sanna.

Et Plaute:

Fames & mora bilem in naso conciunt.

Les femmes d'Orient en plusieurs endroits mettent des cercles d'or à une de leur narine. Salomon fait allusion à cette coûtume lorsqu'il dit (*o*): *Circulus aureus in naribus suis, mulier pulchra & fatua*, une femme belle, mais insensée, est comme un anneau d'or au groin d'un pourceau... Ezéchiel XVI. 12. *J'ai mis des pendans à votre nez, & des anneaux à vos oreilles.*

On mettoit aussi des anneaux aux naseaux des bœufs & des chameaux pour les conduire (*p*): *Je mettrai un cercle dans vos narines, & un mord dans votre bouche.* & je vous ferai retourner par le chemin où vous êtes venu. Et Job. XL. 21. *Numquid pones circulum in naribus ejus aut armillâ perforabis maxillam ejus?*

Ezéchiel VIII. 17. étant entré en esprit dans le Temple, Dieu lui fit voir des Juifs idolâtres qui approchoient de leur narines un rameau, *ecce applicant ramum ad nares suas.* Ils offroient apparemment au Soleil une branche chargée de fruits, comme s'ils vouloient le reconnoître auteur de ces biens. On peut traduire l'Hébreu: *ils jettoient leurs instrumens de musique devant leurs faces.* C'étoit apparemment des Lévites qui se prosternoient devant le Soleil & jettoient par terre en sa présence leurs instrumens de musique.]

NICANOR, c'est-à-dire, *victorieux.* On trouve dans l'Ecriture quelques personnes du nom de *Nicanor*, dont il faut parler ici.

I. NICANOR, fils de Patrocle, (*q*) revint de Rome avec le Roi Antiochus Epiphanes, & eut beaucoup de part à ses bonnes graces. (*r*) L'Auteur du second Livre des Maccabées (*s*) dit qu'il étoit maître des éléphans. Il fut envoyé en Judée (*t*) pour la premiére fois, l'an du Monde 3839. par Antiochus Epiphanes, ou plûtôt par Lysias, qui gouvernoit le Royaume pendant l'absence d'Antiochus, qui étoit allé dans la Perse. Nicanor donc fut envoyé en Judée avec Gorgias, pour s'opposer aux grands progrés que faisoit Judas Maccabée. Il se tenoit si sûr de la victoire, qu'il se flattoit de pouvoir payer les deux mille talents que le Roi devoit de tribut aux Romains avec l'argent qui reviendroit de la vente des esclaves Juifs. Il envoya en même-tems aux villes maritimes, pour inviter les Marchands à venir achetter les esclaves, qu'il espéroit prendre à la guerre; leur promettant de leur en donner quatre-vingt-dix pour un talent.

[NICANOR & Gorgias étant donc arrivez en Judée avec une puissante armée pour exterminer les Juifs, & distribuer leur pays à des peuples étrangers, suivant les ordres qu'Antiochus Epiphanes en avoit donné avant son départ pour la Perse: Judas Maccabée en

(*l*) 2. *Reg.* XXII. 9. (*m*) *Deut.* XXIX. 20. (*n*) *Homer. Odyss.* 24. Ἀνὰ ῥῖνας δ' οἱ ἤδη Δριμὺ μένος προὔτυψε. *Theocrit.* Οἱ ἀεὶ δριμεῖα χολὰ ποτὶ ῥινὶ κάθηται. (*o*) *Prov.* XI. 22. (*p*) 4. *Reg.* XIX. 28.

(*q*) 2. *Macc.* VIII. 9. (*r*) *Joseph. Antiq. l.* 12. *c.* 17. (*s*) 2. *Macc.* XIV. 12. (*t*) 1. *Macc.* III. 38. 39. *&c.* & 2. *Macc.* VIII. 9. 10. *&c.* An du Monde 3839. avant J. C. 161. avant l'Ere vulg. 165.

en fut averti, & ayant fait assembler environ sept mille hommes de troupes qu'il avoit, il les exhorta à combattre vaillamment sans craindre la multitude de leurs ennemis, leur rappellant dans la mémoire les merveilles que Dieu avoit fait autrefois en faveur de leurs Peres dans la défaite de l'armée de Sennachérib, & depuis encore dans celle de six vingt mille Galates, ou Gaulois.

Après les avoir ainsi encouragez à prendre la défense de leur Loi & de leur patrie, comme Jérusalem étoit en la puissance des nations idolâtres, ils vinrent à Maspha (*u*), c'étoit un lieu de priéres & de dévotion dans Israël avant que le Temple fut bâti: Là ils jeûnerent, se revêtirent de cilices, se couvrirent la tête de cendres, déchirerent leurs vêtemens en implorant le secours du Seigneur, & Eléazar frere de Judas leur lut quelque chose des Livres de la Loi. Ensuite Judas établit des Officiers, nomma des Tribuns, des Capitaines & des Décurions pour commander chacun à la troupe qui lui étoit confiée, sous le commandement des Officiers Généraux; enfin il se mit en marche, vint camper près d'Emmaüs, & donna ordre à ses gens de se tenir prêts, pour combattre le lendemain.

Gorgias croyant alors (*x*) pouvoir surprendre Judas pendant la nuit, & tailler en piéces sa petite armée, partit sur le soir avec un détachement de cinq mille hommes de pied & de mille chevaux choisis, & ayant pris pour guides des Juifs déserteurs & apostats qui connoissoient le pays, il marcha droit au camp d'Israël; mais Judas ayant eu avis de sa marche, décampa au milieu de la nuit, & profitant de l'absence de Gorgias qui étoit un Général très-expérimenté, il s'avança pour aller attaquer le gros de l'armée qui étoit à Emmaüs: cependant Gorgias étant arrivé au camp de Judas, & l'ayant trouvé abandonné, crut qu'il avoit pris la fuite, & se mit à le chercher dans les montagnes; mais Judas ayant partagé son armée en quatre corps (*y*) donna le commandement de quinze cens hommes à chacun de ses trois freres, Simon, Joseph, & Jonathas, & après leur avoir donné pour mot du guet, *le secours de Dieu*, il se mit à la tête de trois mille hommes, attaqua Nicanor, lui tua plus de neuf mille hommes, & mit toute son armée en déroute. Il prit tout l'argent de ceux qui étoient venus pour achetter des esclaves Juifs; & Nicanor ayant été obligé de prendre la fuite, & de quitter ses habits, de peur d'être reconnu, arriva seul à Antioche, chargé de honte & de confusion.

[☞ (*z*) Je ne vois rien de plus beau ni de plus admirable dans les anciens Historiens que les harangues que les Généraux faisoient à leurs troupes pour leur relever le courage, & les exciter à vaincre ou mourir. Cette méthode qui est excellente, dans la bouche d'un Général, & encore plus dans celle d'un Roi, a duré jusqu'au seiziéme siécle; les harangues d'Henri le Grand sont remarquables dans son histoire (*a*). Les meilleures sont les plus courtes & celles ou en peu de mots & d'un stile énergique on retrace aux soldats les victoires précédentes, leur propre honneur, le bien & la gloire de leur Patrie qu'ils ont entre leurs mains, les vices & les défauts de leurs ennemis, &c. Mais pourquoi une si bonne coûtume est-elle perduë? C'est que la plûpart des Généraux manquent aujourd'hui de cette éloquence laconique qui leur sied si bien, & qui les rend dignes de leur emploi.

Judas Maccabée dans la harangue qu'il fait ici à ses soldats, n'oublie rien de tout ce qui peut relever leur courage & exciter leurs espérances, il met en usage la puissante batterie de la religion qui est de toutes, celle qui remuë & qui touche davantage le cœur; & lorsque c'est un brave guerrier tel que Judas qui s'en mêle, l'espoir de vaincre redouble infiniment, & surtout dans le cœur d'un

(*u*) 1. *Macc.* III. 46. *& suiv.* (*x*) 1. *Macc.* IV. 1. *& suiv.*

(*y*) 2. *Macc.* VIII. 22. (*z*) Observations sur la déroute de Nicanor par Judas Maccabée. 1. *Macc.* III. 38. 55. IV. 1. *& suiv.* 2. *Macc.* VIII. 16. *& suiv.*

(*a*) Voyez Mézeray & le P. Daniel Vie d'Henri IV.

d'un peuple qui avoit une aversion naturelle pour les ennemis de sa Religion : Judas leur met donc devant les yeux les impiétez & les sacriléges de leurs ennemis, qui avoient osé profaner le Lieu saint. *Ils se fient*, leur dit-il, (*b*) *sur leurs armes, & sur leur audace; mais pour nous, nous mettons notre confiance dans le Seigneur tout-puissant, qui peut renverser par un clin d'œil, & tous ceux qui nous attaquent, & le monde entier.* Il leur rappelle dans la mémoire les secours que Dieu avoit donnez à leurs Peres; la défaite de l'armée de Sennachérib, & finit par une victoire beaucoup plus récente & si extraordinaire que les Commentateurs ne sont pas peu embarrassez à la trouver dans l'histoire, & ils ne la fondent que sur des conjectures qui paroissent un peu forcées : Dom Calmet dit „ qu'il est assez „ croyable que l'affaire dont on nous parle ici, „ fut quelque entreprise des Galates sur la Ba„ bylonie, qui n'ayant point eu de suite, a été „ négligée par les Historiens, qui ne s'appli„ quent guéres à rapporter les incursions des „ ennemis, lorsqu'elles ne sont pas liées à d'au„ tres événemens dignes de l'histoire: mais il me permettra de lui répondre, qu'il n'y a point d'Historien, quelque abréviateur qu'il soit, qui puisse omettre un événement aussi surprenant, puisque Judas dans sa harangue dit que six mille Juifs avec le secours du Ciel, avoient tuez dans un combat six vingt mille Galates. Un Historien seroit il capable d'écarter un tel événement? Cependant l'histoire n'en fait nulle mention, ce qui me surprend encore plus que l'action des six mille hommes qui en tuent six vingt mille.

Cette guerre d'Antiochus avoit d'abord porté la consternation parmi les Juifs, leur confiance & leurs espérances étoient moins dans leurs forces si disproportionnées à celles de leurs ennemis, que dans le secours de Dieu, & dans l'habileté de leur Général; mais la harangue de Judas fit un tel effet sur le cœur des soldats, que pleins de courage (*c*), *Ils étoient prêts à mourir pour leurs Loix & pour leur Patrie.*

Lysias (*d*) Regent du Royaume pendant l'absence du Roi Antiochus Epiphanes qui étoit allé en Perse, *choisit Ptolomée fils de Dorymini, Nicanor & Gorgias, qui étoient des hommes puissans entre les amis du Roi; & envoya avec eux quarante mille hommes de pied, & sept mille chevaux: il leur donna ordre d'aller dans le pays de Juda, & de ruiner tout, selon que le Roi l'avoit commandé. Ils s'avancerent donc avec toutes leurs troupes & vinrent camper près d'Emmaüs dans la plaine.* Judas ayant appris le dessein d'Antiochus d'exterminer toute la nation Juive, sentit bien les difficultez qu'il y avoit de s'opposer à cette entreprise; le nombre, la valeur de ses ennemis, & l'expérience des Chefs l'étonnoient; mais il prit des mesures dignes de lui. Pour dissiper ses craintes, il établit une discipline exacte parmi ses troupes, il introduit le même ordre que David avoit fait sous son regne, *il établit des Officiers pour commander l'armée, des Tribuns, des Capitaines de cent hommes & des Officiers de cinquante & de dix* (*e*). Quelque brave & intrépide que soit une armée, quelqu'habile & éclairé que soit un Général, sans l'ordre & la discipline ses espérances seront trompées: jusques ici il semble que les Maccabées n'avoient opposé que la valeur, & la ruse dans la disposition de leurs troupes, au grand nombre de leurs ennemis, mais la discipline jointe à la ruse & à l'habileté des Chefs des Juifs supplée à leur foiblesse, ajoûtez à tout cela leur confiance dans le secours de Dieu, la victoire leur étoit infaillible; ils la crurent telle, ils allérent au-devant de leurs ennemis, & les deux armées se trouvérent fort près l'une de l'autre dans la plaine d'Emmaüs.

Gorgias sçachant que les Juifs étoient résolus de vaincre ou mourir pour leur Religion & pour leur Patrie, tenta une surprise noctur-

(*b*) 2. *Macc.* VIII. 18. (*c*) 2. *Macc.* VIII. 21.

(*d*) 1. *Macc.* III. 38. 39. 40. (*e*) 1. *Macc.* III. 55.

nocturne, comptant de surprendre Judas & de tailler en piéces sa petite armée à la faveur des ténébres ; il partit donc sur le soir, s'étant mis à la tête d'un corps de cinq mille hommes de pied, & de mille chevaux choisis, & marcha droit au camp d'Israël. Judas informé du dessein de son ennemi, ne perd pas un instant, décampe au milieu de la nuit, profitant de l'absence de Gorgias dont il craignoit la ruse & l'audace, il tire du côté d'Emmaüs & lui dérobe une marche ; Gorgias qui le croit encore dans son camp, s'en approche, & le trouvant abandonné s'imagine que les Juifs ont pris la fuite, il les va chercher, mais inutilement, dans les montagnes, ne pouvant s'imaginer qu'ils eussent tiré droit à son camp.

Judas y arrive, & Nicanor surpris d'une avanture si extraordinaire & de la hardiesse de son ennemi, ne sçait que penser de l'entreprise de Gorgias, il crut qu'il avoit été battu ; cependant à la vûë des Juifs il sort de son camp, met ses troupes en bataille, & les range selon la méthode des peuples de l'Asie qui étoit celle des Grecs ; c'est-à-dire, l'infanterie au centre & la cavalerie sur les ailes.

Pour Judas Maccabée, *il divisa son armée en plusieurs corps (f), & en donna le commandement à ses freres, Simon, Joseph, & Jonathas, chacun d'eux ayant sous soi quinze cens hommes.* Cela veut dire en recourant au premier livre des Maccabées, qu'il la partagea en quatre corps, puisqu'il est dit (g), qu'il parut à la tête de trois mille hommes. On voit qu'il suit toûjours sa méthode de combattre par corps séparez sur le front de la ligne, & sur une très-grande profondeur.

De toutes les batailles que les Maccabées ont données, je n'en vois point qui soit plus accompagnée de cérémonies & de précautions que celle-ci ; il faut dire aussi que le salut des Juifs en dépendoit ; tant les forces de leurs ennemis étoient nombreuses, & les Chefs aguerris & capables d'inspirer la crainte & la terreur ; mais le Général des Juifs par son habileté & sa prudence surmonta tous ces obstacles : *Et le Seigneur tout-puissant s'étant déclaré en leur faveur, ils tuerent plus de neuf mille hommes ; & la plus grande partie de de l'armée de Nicanor s'étant trouvée affoiblie par les blessures qu'elle avoit reçûës, ils la forcerent de prendre la fuite* (h) Et Nicanor (i) *s'enfuit au travers du pays ; après s'être dépouillé des riches habits qui le distinguoient, & arriva seul à Antioche, ayant trouvé le comble de ses malheurs dans la perte de son armée.*]

Nicanor revint en Judée environ quatre ans aprés, lorsque Démétrius Soter fils de Séléucus, fut de retour dans la Syrie, & fut monté sur le trône de ses peres. Alcime, qui avoit achetté la souveraine Sacrificature, voulant se mettre en possession de cette dignité, demanda au Roi des forces pour le soutenir. Démétrius lui donna Bacchides avec des troupes, qui l'établirent à main armée dans l'exercice du Sacerdoce. Mais Judas s'étant mis en campagne, & ayant rassemblé des soldats, obligea Alcime de s'enfuir, & d'aller de nouveau demander du secours à Démétrius. (k) Ce Prince envoya Nicanor en Judée, (l) avec ordre de faire périr tous ceux qui s'opposeroient à ses ordres. D'abord il essaya de surprendre Judas, en l'attirant hors de la ville à une conférence où ils devoient traiter de la paix. Judas s'y rendit : mais s'étant apperçû que l'on vouloit l'arrêter, il se retira, & ne voulut plns entendre parler d'accommodement. Ensuite il marcha contre Nicanor avec son armée. Le combat se donna à Caphar-Salama. Il y eut du coté de Nicanor prés de cinq mille hommes de tuez sur la place. Le reste se sauva à Jérusalem. Nicanor y vint aussi ; il se railla des holocaustes que l'on y offroit pour les Rois de Syrie, traita les Prêtres avec mépris, & les mnaça, s'ils

(f) 2. *Macc.* VIII. 22. (g) 1. *Macc.* IV. 6.

(h) 2. *Macc.* VIII. 14. (i) *Ibid.* ℣. 35. 36. (k) An du Monde 3843. avant J. C. 157. avant l'Ere vulg. 161. (l) 1. *Macc.* VII. 26. 27. & *seq.*

s'ils ne lui remettoient Judas entre les mains, de brûler le Temple lorsqu'il seroit de retour.

Il partit en même tems, & vint camper vers Béthoron, où il reçut un renfort de troupes Syriennes. Judas de son côté s'approcha avec son armée, & se campa à Adarsa, à quatre milles de Béthoron. La bataille se donna le treiziéme jour du mois d'Adar. L'armée de Nicanor fut défaite, & lui tué le premier dans le combat. Ses troupes le voyant mort, jettérent les armes, & prirent la fuite. On coupa la tête à Nicanor, & la main droite, qu'il avoit insolemment étenduë contre le Temple; les Juifs les apportérent, & ils les suspendirent à la vûë de Jérusalem, & ordonnérent que dans la suite ce même jour seroit célébré comme une Fête dans Israël. Telle fut la fin de Nicanor. Il mourut l'an du Monde 3843. avant J. C. 157. avant l'Ere vulgaire 161.

Le second Livre des Maccabées raconte cette derniére expédition de Nicanor contre la Judée, avec plus détenduë. (*m*) Il dit que ce Général vint en Judée, avec ordre de prendre Judas vif, de dissiper ceux qui étoient avec lui, & d'établir Alcime souverain Sacrificateur. Son arrivée jetta l'épouvante dans tout le pays. Nicanor vint se camper prés du château de Dessau, au voisinage du bourg d'Essaüs, dont on ignore la situation. Simon frere de Judas, escarmoucha contre l'armée ennemie & même souffrit d'abord quelque perte. Toutefois Nicanor, qui connoissoit l'extrême valeur de Judas & de ses gens, lui envoya du monde pour traiter de la paix. La négociation dura assez long-tems; & enfin on convint que Judas & Nicanor se trouveroient ensemble en un certain lieu à la campagne, pour conclure le traité. La conférence se tint, & ils convinrent de leurs conditions. Nicanor & Judas demeurérent ensemble en bonne intelligence à Jérusalem, & Nicanor congédia les troupes qui ne lui servoient plus de rien. Il avoit de l'amitié pour Judas, & il le pria même de se marier, & de songer à avoir des enfans.

Mais cette union fut bien-tôt troublée par Alcime, qui ne pouvoit voir Judas revêtu de la souveraine Sacrificature, à son exclusion. Il alla donc trouver Démétrius à Antioche, & accusa Nicanor de trahir les intérêts du Roi & du Royaume, de concert avec Judas Maccabée. Le Roi aigri par ces calomnies, écrivit à Nicanor qu'il trouvoit fort mauvais qu'il eût fait ainsi amitié avec Judas, & lui commanda de le lui envoyer chargé de chaînes à Antioche. Nicanor fut affligé de recevoir ces ordres: mais ne pouvant résister à son Maître il fallut chercher l'occasion d'arrêter Judas. Celui-ci s'apperçut bien-tôt du changement de Nicanor, & pour le prévenir, il se retira avec quelque monde. Nicanor voyant que Judas lui étoit échappé, entra en fureur, & étant venu au Temple, ordonna aux Prêtres de lui remettre Judas. Les Prêtres eurent beau l'assûrer même avec serment qu'ils ne sçavoient où il étoit. Il étendit la main vers le Temple, & leur dit: Si vous ne me remettez Judas entre les mains, je raserai ce Temple jusqu'aux fondemens, je renverserai cet Autel, & je consacrerai ce lieu au Dieu Bacchus.

En même-tems il sortit du Temple, & quelques méchans accusérent auprés de lui un vieillard vénérable, nommé Rhasis, (*n*) qu'on appelloit le pere des Juifs, & dont la vie étoit trés-pure, & trés-éloignée de toutes les soüillures du Paganisme. Nicanor envoya cinq cens hommes pour le prendre. Rhasis voyant qu'il ne pouvoit s'échapper, se donna un coup d'épée, & courant avec impétuosité, se précipita du haut de sa maison au milieu du peuple; Comme il respiroit encore, il se releva, & étant monté sur une pierre escarpée, il tira ses entrailles de son corps, & les jettant avec les deux mains sur le peuple, il mourut au milieu de ses ennemis, qui ne purent s'empêcher d'admirer son grand courage. Voyez ce que l'on a dit sur *Rhasis*.

Aprés cela Nicanor ayant appris que Judas étoit dans le pays de Samarie, (*o*) résolut de l'aller attaquer le jour du Sabbat. Il marcha au son des trompettes, & au chant des cantiques

(*m*) 2. *Macc.* XIV. 12. 13. *& seq.*

(*n*) 2. *Macc.* XIV. 37. 38. *&c.* (*o*) 2. *Macc.* XV. 1. 2. 3. *&c.*

ques de victoire, & livra la bataille à Judas, qui n'avoit de défense que dans le secours du Dieu des armées. L'armée de Nicanor fut mise en déroute; il y en eut trente-cinq mille de tuez sur la place; & le combat étant fini, on reconnut que Nicanor étoit tombé mort couvert de ses armes. Aussi-tôt il s'éleva un grand cri de joye. Judas commanda qu'on lui coupât la tête & la main, avec l'épaule; & étant arrivé à Jérusalem, il assembla le peuple & les Prêtres dans le Temple, & leur montra la tête & la main de leur ennemi. Il les fit voir aussi aux Syriens qui étoient dans la citadelle; puis il fit couper la langue de cet impie, qui avoit proféré des blasphêmes contre le Seigneur; & l'ayant fait hacher en petits morceaux, il la donna à manger aux oiseaux. La tête fut penduë au haut de la citadelle, & la main fut attachée à un poteau vis-à-vis le Temple. Il fut arrêté d'un commun consentement que l'on célébreroit ce jour-là tous les ans comme une Fête particulière, en actions de graces de la défaite de Nicanor.

II. NICANOR, l'un des sept premiers Diacres, (p) qui furent établis à Jérusalem (q) peu de tems aprés la descente du Saint-Esprit, à l'occasion du murmure qui s'éleva entre les Fidéles qui parloient Grec, & ceux de la Palestine, qui parloient Hébreu ou Syriaque; les premiers se plaignant de ce qu'on négligeoit leurs veuves dans la distribution qui se faisoit chaque jour des choses nécessaires pour leur nourriture. Les Apôtres pour remédier à ce mal, choisirent sept personnes, du nombre desquelles étoit Nicanor, pour servir aux tables, & pour faire une juste distribution des aumônes journaliéres. On ne sçait rien de particulier de saint Nicanor. Le Martyrologe Romain dit qu'il remporta la couronne du martyre le 10. de Janvier, dans l'Isle de Cypre. Les Grecs font sa Fête le 27. d'Août, avec celle des saints Procore, Timon & Parménas. Dorothée dit qu'il fut mis à mort avec beaucoup d'autres le même jour que saint Etienne; ce qui insinuë qu'il fut martyrisé à Jérusalem, & non pas en l'Isle de Cypre. Son nom se trouve aux Menées le 28. Décembre.

(p) *Act.* VI. 5. 6. *&c.* (q) An de l'Ere commune 33.

III. NICANOR, ou *Nicator*. *Démétrius Nicator*, Roi de Syrie, monta sur le trône l'an du Monde 3854. avant J. C. 146. avant l'Ere vulgaire 150. Il regna dix ans, mais toûjours dans le trouble, à cause des différens compétiteurs qui lui disputérent le Royaume. Voyez *Démétrius*.

NICAULE. C'est le nom que Joseph (r) donne à la Reine de Saba, qui vint visiter Salomon, (s) pour éprouver si sa sagesse étoit aussi grande qu'on le disoit. Voyez 3. *Reg.* x. 1. 2. *& seq.* & 2. *Par.* IX. 1. 2. &c. Joseph veut que cette Princesse ait été en même-tems Reine de l'Egypte & de l'Ethiopie. Il cite Hérodote, comme parlant de la Reine Nicaulé. Mais Hérodote (t) parle seulement de *Niconis* Reine d'Egypte, & non pas de *Nicaulé*, & ne dit rien du tout de son prétendu voyage à Jérusalem. Nous rapporterons ici ce que l'Ecriture (u) nous apprend de la Reine de Saba, sans prétendre qu'elle se nommât Nicaulé, comme Joseph l'a voulu. La réputation de Salomon s'étant répanduë par tout, la Reine de Saba, ou, comme JESUS-CHRIST l'appelle dans l'Evangile, (x) *la Reine du Midy*, vint le visiter; c'est-à-dire apparemment la Reine de cette partie de l'Arabie Heureuse qui étoit habitée par les Sabéens, & où les femmes regnoient: (y)

. . . Medis levibusque Sabæis
Imperat hic sexus; Reginarumque sub armis
Barbariæ pars magna jacet.

Cette Reine vint pour faire expérience de la sagesse de Salomon, par des énigmes, qui étoient alors le principal exercice des Sages. Elle parut à Jérusalem avec une suite convenable à sa dignité. Elle y apporta une trés-grande quantité d'aromates, d'or & de pierres précieuses; & s'étant présentée devant Salo-

(r) Vers l'an du Monde 3012. avant J. C. 988. avant l'Ere vulg. 992. (s) *Joseph. Antiq. l.* 8. *c.* 2. *p.* 269. *c.* (t) *Herodot. l.* 2. *c.* 10. (u) 3. *Reg.* X. 1. 2. 3. *&c. &* 1. *Par.* IX. 1. 2. *&c.* (x) *Matth.* XII. 42. *Luc.* XI. 31. (y) *Claudien. in Eutrop. l.* 1.

mon, elle lui proposa tout ce qu'elle avoit dans le cœur. Salomon la satisfit sur tout ce qu'elle lui dit. En voyant toute la sagesse de ce Prince, la magnificence de sa maison, la somptuosité de sa table & de ses Officiers, elle étoit toute hors d'elle-même, & avoüa à Salomon que ce qu'elle voyoit, étoit encore beaucoup au-dessus de tout ce qu'on lui avoit dit. Elle lui fit présent de six-vingt talents d'or, d'une quantité infinie de parfums & de pierres précieuses. Le Roi de son côté donna à la Reine de Saba tout ce qu'elle désira, sans compter les présens qu'il lui fit avec une magnificence royale; aprés quoi elle s'en retourna dans son Royaume. Voilà ce que les Livres des Rois & des Paralipoménes nous apprennent du voyage de la Reine de Saba à Jérusalem.

Joseph (z) y ajoûte quelques circonstances, qu'il tenoit peut-être de la tradition des Juifs. Il dit donc que *Nicaulé* Reine d'Egypte & d'Ethiopie, attirée par la renommée de la sagesse de Salomon, vint à Jérusalem avec un appareil proportionné à sa magnificence. Elle proposa au Roi des questions trés-difficiles, qu'il lui résolut sur le champ avec une facilité merveilleuse. La somptuosité du palais nommé le Bois du Liban, le bel ordre, la propreté & la magnificence avec lesquelles on servoit la table du Roi, la pompe & la majesté qui brilloient dans le Temple, lorsqu'on y offroit les sacrifices, la ravirent en admiration. Il ajoûte qu'elle lui fit présent de vingt talents d'or, au lieu de six-vingt, qui sont exprimez dans l'Ecriture, & qu'elle lui donna la plante du baume, qui est si précieuse, & qui devint ensuite si célébre dans la Judée.

Michel Glycas (a) dit qu'un des moyens dont cette Reine se servit pour éprouver la sagesse de Salomon, fut de faire habiller & parer tout de la même sorte un nombre de jeunes enfans, tant filles, que garçons, & de les présenter à Salomon, afin qu'il discernât à la seule vûë les garçons des filles. Le Roi leur dit de se laver le visage, & distingua les garçons des filles par la maniére ferme & vigoureuse dont ils se frottoient le visage, pendant que les filles ne le faisoient que mollement & foiblement.

Les Ethiopiens croyent que la Reine de Saba étoit de leur pays, & qu'elle retourna chez eux enceinte d'un fils qu'elle avoit eu de Salomon. Lorsque son fils fut en âge d'apprendre quelque chose, elle l'envoya à ce Prince, afin qu'il le fit instruire, & qu'il l'instruisît luimême comme son fils. Salomon en eut grand soin; lui donna d'excellens Maîtres, & puis le renvoya à sa mere, à qui il succéda. Les Rois d'Ethiopie se disent descendus de Salomon par ce jeune Prince, qu'ils nomment Méniléhec ou Méilic; & ils comptoient vingtquatre Empereurs de cette famille, jusqu'à Basilides, qui regnoit au milieu du dix-septiéme siécle. On peut voir M. Ludolf, Histoire d'Ethiopie, *Lib.* 2. *c.* 3. 4. 5. 6. 7.

[Les Arabes donnent le nom de *Balkis* (*b*) à la Reine de Saba qui vint voir Salomon. Ils disent qu'elle étoit Reine d'Arabie, de la postérité d'*Iarab* fils de Cahthan, & qu'elle regnoit dans la Ville de Mareb, Capitale de la Province de Saba. Son pere étoit Hadhad, fils de Scharhabil, vingtiéme Roi d'Iémen, ou Arabie heureuse. Les histoires de ces peuples sont pleines de faits & de recits fabuleux touchant le voyage de cette Princesse vers Salomon, & son mariage avec ce Prince: comme aussi touchant l'oiseau Hudhud, que nous appellons Houppe, & que Salomon employoit à faire ses voyages dans l'Arabie, & à en rapporter les réponses.

NICHES. Il est dit dans le Prophéte Amos (*c*) que les Israëlites dans leur voyage du désert, *ont porté la tente*, ou le pavillon *de leur Dieu Moloch*, *l'image de leurs idoles*, *l'astre de leur Dieu*. Saint Etienne dans les Actes (*d*) leur fait le même reproche. On conjecture avec assez de fondement que Moloch, & ces autres Divinitez païennes qu'ils portoient dans le désert, etoient portées dans

(z) *Joseph. Antiq. l.* 8. *c.* 2. *p.* 269. *f. p.* 270. *a. b.*
(a) *Mich. Glycas Annal. p.* 183.

(b) D'Herbelot, Bibliot. Orient. p. 182. (c) *Amos.* V. 25. 26. (d) *Act.* VII. 43.

dans des niches sur les épaules des hommes, ou dans des chariots couverts, comme on sçait que quelquefois les payens menoient leurs Dieux en procession, ou dans les marches publiques. Il y en a qui croyent que ces temples d'argent de la Déesse Diane (*e*) que l'on vendoit à Ephése, étoient aussi de ces niches ou de ces petits temples portatifs pour la dévotion des pelerins. Il faut donner ici quelque jour à ce point d'antiquité.

La coûtume de porter les figures des Dieux sous des tentes, & dans des litieres couvertes, est venu des Egyptiens. Hérodote (*f*) parle d'une Fête d'Isis, où l'on portoit sa statuë sur un chariot à quatre rouës tiré par les Prêtres: le même Auteur parlant d'une de leur Divinité, dit qu'ils la portent d'un temple dans un autre, renfermée dans une petite chapelle de bois doré. S. Clément d'Aléxandrie (*g*) parle d'une procession Egyptienne où l'on portoit deux Chiens d'or, un Eprevier & un Ibis. Le même Pere rapporte les paroles de Menandre (*h*) qui railloit de ces Divinitez coureuses qui ne pouvoient demeurer en place. Macrobe (*i*) dit que les Prêtres Egyptiens portent la statuë de Jupiter d'Héliopolis sur leurs épaules, comme on porte les Dieux des Romains dans la pompe des jeux du Cirque. Philon de Biblos (*k*) raconte qu'on portoit Agrotes, Divinité Phénicienne, dans une niche couverte sur un chariot traîné par des animaux.

Les Prêtres Egyptiens (*l*) mettoient Jupiter Ammon sur une nasselle d'où pendoient des plats d'argent. Ils jugeoient par leur mouvement de la volonté du Dieu, & rendoient sur cela leurs réponses à ceux qui les consultoient. Les Egyptiens & les Carthaginois, au rapport de Servius (*m*) avoient de petits Simulacres, qu'on portoit sur des chariots & qui rendoient des oracles par le mouvement qu'ils imprimoient à leur voiture. Les Gaulois promenoient leurs Dieux couverts d'un voile blanc par les campagnes, dit Sulpice Severe. (*n*) Tacite parle d'une Déesse inconnuë qui résidoit dans une Isle de l'Ocean. (*o*) On lui conserve un chariot couvert dont nul n'ose approcher que son Sacrificateur. Quand il dit que la Déesse y est entrée, on y attelle deux Génisses; qui conduisent le char par tout où l'on veut, après quoi elles le ramenent dans son bois. On lave & le chariot & les voiles qui le couvrent, puis on noye les esclaves que l'on a emploïé à cela. Voilà des exemples des Dieux portez dans des niches & sur des chariots.

Il faut encore donner quelques exemples de petits temples de métal. Diodore de Sicile parle de deux petits temples d'or. Il y en avoit un à Lacédemone, qui étoit tout d'airain, & qu'on appelloit pour ce sujet *Chalcoteicos*, ou maison d'airain; Victor dans sa description de Rome en met de même métal dans cette Ville; mais je croirois bien plûtôt que les petits temples de Diane d'Ephése que vendoit Démétrius l'Orfévre, étoient ou des figures en petit du Temple de cette Déesse, ou des niches où sa figure étoit représentée.]

NICODEME, Disciple de Jesus-Christ, étoit Juif de nation, & Pharisien de secte. L'Evangile le nomme *Prince des Juifs*, (*p*) & Jesus-Christ lui donne le nom de *Maître en Israël*, (*q*) Lorsque le Sauveur commença à se manifester par ses miracles à Jérusalem, dans la premiére Pâque qu'il y célébra depuis son baptême, (*r*) Nicodéme ne douta point qu'il ne fût le Messie; & il vint le trouver la nuit, pour apprendre de lui la voye du salut. (*s*) Jesus lui dit: Nul ne peut voir le Royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau. Nicodéme lui répondit: Comment peut naître un homme qui est déja vieux? Peut-il rentrer dans le sein de sa mere, pour naître une seconde fois? Jesus réplique: Si un homme ne

(*e*) *Act.* XXIX. 24. *Ædes argenteas Dianæ.* (*f*) *Herodot. l.* 4. (*g*) *Clem. Alex. l.* 5. *Strom.* (*h*) *Idem. Protreptic. p.* 49. (*i*) *Macrob. Saturnal. dier. l.* 1. (*k*) *Apud Euseb. præpar. l.* 1. (*l*) *Q. Curt. l.* 4. (*m*) *Servius in Æneid.* VI.

(*n*) *Sulpit. l.* 1. *de vita S. Martini.* (*o*) *Tacit. de morib. German.* (*p*) *Joan.* III. 1. (*q*) *Joan.* III. 10. (*r*) An de J. C. 33. de l'Ere vulg. 30. (*s*) *Joan.* III. 2. 3. *&c.*

ne renait de l'eau & de l'esprit, il ne peut rentrer dans le Royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair, est chair, & ce qui est né de l'esprit, est esprit. Nicodéme lui dit : Comment cela se peut-il faire ? JESUS répondit : Vous êtes Maître en Israël, & vous ignorez ces choses ? Nous vous disons ce que nous sçavons, & vous ne recevez point nôtre témoignage. Si vous ne croyez point des choses communes, & pour ainsi dire, terrestres, comment me croirez-vous, lorsque je vous parlerai des choses du Ciel ? Personne n'est monté au Ciel, que le Fils de Dieu, qui en est descendu. Et tout ainsi que Moyse a élevé dans le désert le serpent d'airain, il faut de même que le Fils de l'Homme soit élevé en haut ; car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que nul homme qui croit en lui, ne périsse, mais qu'il ait la vie éternelle.

Depuis cet entretien, Nicodéme devint Disciple de JESUS-CHRIST ; & il ne faut pas douter qu'il ne l'entendît toutes les fois que le Sauveur vint à Jérusalem. Un jour que les Prêtres & les Pharisiens avoient envoyé des archers pour arrêter JESUS, (t) comme ces archers revinrent, disant que jamais homme n'avoit parlé comme celui-là, les Pharisiens répliquérent : Etes-vous aussi vous-mêmes séduits ? Y a-t-il quelqu'un des Sénateurs ou des Pharisiens qui ait crû en lui ? Alors Nicodéme prenant la parole, leur dit : La Loi permet-elle de condamner quelqu'un sans l'entendre ? Ils lui répondirent : Est-ce que vous êtes aussi Galiléen ? Lisez avec soin les Ecritures, & apprenez qu'il ne sort point de Prophéte de Galilée. Aprés cela chacun se retira. Enfin Nicodéme se déclara ouvertement Disciple de JESUS-CHRIST, (u) lorsqu'il vint avec Joseph d'Arimathie pour rendre les derniers devoirs au Corps de JESUS crucifié, qu'ils le descendirent de la croix, l'embaumérent & le mirent dans le sépulcre.

(t) *Joan.* VII. 45. 46. 47. *&c.* An de J. C. 35. de l'Ere vulg. 32. Pendant la Fête des Tabernacles. (u) *Joan.* XIX. 39. 40. An de J. C. 36. de l'Ere vulg. 33.

Nicodéme reçut le baptême des Disciples du Sauveur ; mais on ne sçait si ce fut avant, ou aprés la Passion. Les Juifs l'ayant appris, le déposérent de la dignité de Sénateur, l'excommuniérent & le chassérent de Jérusalem. (x) On dit même qu'ils voulurent le faire mourir, mais qu'en considération de Gamaliel, qui étoit son oncle, ou son cousin germain, on se contenta de le battre presque jusqu'à rendre l'ame & de piller tout son bien. Gamaliel le retira dans sa maison de campagne, (y) lui fournit tout ce dont il eut besoin pour son entretien & sa nourriture ; & quand il fut mort, il le fit enterrer avec honneur auprés de saint Etienne. Dieu decouvrit son corps en 415. avec ceux de saint Etienne & de Gamaliel, & l'Eglise Latine les honore tous ensemble le 3. d'Août.

L'on a encore aujourd'hui un Evangile apocryphe, sous le nom de Nicodéme, (z) qui porte dans quelques Manuscrits le nom d'*Actes de Pilate*. Mais il est certain qu'il n'est point ce que les Anciens ont cité sous le nom d'Actes de Pilate envoyez à Tibére, & que c'est une Piéce nouvelle, remplie de fables & d'absurditez, qui ne méritent aucune attention. On lit à la fin de ce faux Evangile ces paroles, qui seules en pourroient faire voir la fausseté : *Au nom de la sainte Trinité, ici finissent les Actes de nôtre Sauveur Jesus Christ, qui furent trouvez à Jérusalem par Théodose le Grand, dans le Pretoire de Ponce Pilate, dans des Actes publics, qui furent écrits l'an dix neuviéme de l'Empereur Tibére & l'an dix-septiéme d'Hérode fils d'Hérode Roi de Galilée, le huitiéme jour d'avant les calendes d'Avril, qui est le vingt-troisiéme jour de Mars, dans l'année de la deux cent deuxiéme Olympiade, sous les Princes des Prêtres Joseph & Caïphe. Ce qui a été réduit en histoire par Nicodéme, & écrit en Hébreu aprés la Croix & la Passion du Sauveur.*

NICOLAITES. Outre ce que nous venons

(x) *Photius Cod.* 171. *p.* 384. (y) *Vide Lucian. de S. Stephani Invent.* (z) *Vide apud Fabricium apocryph.* N. *T. p.* 214. *& seq.*

nons de dire de cette secte & de son auteur, on peut ajoûter ici que les Nicolaïtes étoient communs en Asie dés la fin du premier siécle de l'Eglise, puisque Jesus-Christ dans l'Apocalypse les condamne expresément. Saint Irénée (*a*) dit que les adultéres & l'usage des viandes immolées aux Idoles, passoient parmi eux pour des choses indifférentes. Ils mangeoient ces viandes aprés les avoir exorcisées, dit Victorin de Pettau, & accordoient la paix aux fornicateurs huit jours aprés leurs péchez. Theodoret dit que les deux caractéres de cette hérésie, sont le libertinage & la folie. Saint Epiphane (*b*) fait une longue déduction, tant de leurs actions infames, que de leurs sentimens extravagans sur la Divinité & sur la création. Saint Augustin (*c*) dit qu'ils ont entre eux la communauté des femmes, & qu'ils ne se font aucun scrupule de toutes les superstitions du Paganisme. Ils content je ne sçai quelles fables de la création & de la disposition du monde, mêlant à cela des noms barbares d'Anges & de Princes, pour étourdir leurs auditeurs; quoique pour les personnes éclairées, ce soit plûtôt des sujets de mocquerie, que de terreur. Au travers de tous leurs déguisemens, on ne laisse pas d'entrevoir qu'ils veulent dire que le monde n'a pas été créé de Dieu, mais qu'il est l'ouvrage de certaines Puissances, qu'ils inventent eux-mêmes avec une témérité insupportable, ou qu'ils croyent sur la foi des autres, par une légéreté criminelle.

Saint Irénée (*d*) les appelle une branche des Gnostiques, & dit que c'est contre eux que saint Jean écrivit son Evangile. Saint Clément d'Alexandrie (*e*) dit qu'ils avoient un certain Livre dont ils s'autorisoient, & par lequel ils attribuoient à Dieu même les infamies qu'ils commettoient. Ils subsistérent fort peu de tems, selon Eusébe; (*f*) du moins le nom des Nicolaïtes ne dura pas long-tems: mais leurs erreurs passérent dans d'autres sectes; & Tertullien (*g*) dit qu'elles furent adoptées par celle des Caïnistes. Les Nicolaïtes se renouvellérent sous le regne de Louïs le Débonnaire, vers l'an 852. comme le dit Sigebert de Gemblours dans sa Chronique; & encore au siécle onziéme, sous le Pape Urbain II. Ces Nicolaïtes étoient certains Prêtres, Diacres & Soudiacres, qui soutenoient que le mariage leur étoit permis. Ils furent condamnez au Concile de Plaisance l'an 1095. *Hæresis Nicolaïtarum, id est, incontinentium Subdiaconorum, Diaconorum, & præcipuè Sacerdotum, irretractabiliter damnata est, &c.* (*h*)

NICOLAS, un des sept premiers Diacres, (*i*) étoit Prosélyte d'Antioche, c'est-à-dire, converti du Paganisme à la Religion des Juifs. Il embrassa ensuite le Christianisme, & fut un des plus fervens & des plus saints d'entre les premiers Chrétiens; en sorte qu'on le choisit pour être un des sept premiers Diacres de l'Eglise de Jérusalem. Sa mémoire a été obscurcie dans l'Eglise par une tache, dont jusqu'ici il n'a pas été possible de le laver entiérement. Certains hérétiques furent nommez *Nicolaïtes*, de son nom; & quoique peut-être il n'ait eu aucune part à leurs erreurs, ni à leurs déréglemens, on ne laisse pas de le soupçonner d'y avoir donné au moins quelque occasion. Voici ce que les Anciens nous apprennent sur son sujet. (*k*) Il avoit une femme qui étoit fort belle, & à l'imitation des plus parfaits, il la quitta, pour vivre dans la continence. Saint Epiphane dit qu'il ne persévéra pas dans sa résolution; il reprit sa femme, & pour tâcher de justifier sa conduite, il se fit des principes opposez à la vérité & à la pureté; il se plongea dans le désordre, & donna commencement à la secte des Nicolaïtes, & à celle des Gnostiques, & de quantité d'autres, qui suivant leurs passions, inventérent mille sortes de méchancetez & de crimes.

Saint

(*a*) *Irenæ. l. 1. c. 27.* (*b*) *Epiphan. hæres. 25.* (*c*) *August. hæres. 5.* (*d*) *Iren. l. 3. c. 11.* (*e*) *Clem. Alex. Strom. l. 3. p. 437.* (*f*) *Euseb. l. 3. hist. Eccl. c. 29.*

(*g*) *Tertull. Præscript. c. 33.* (*h*) *Bertoldus. Scriptor.* XI. *Seculi.* t. 10. *Concil.* p. 502. (*i*) *Act.* VI. 5. (*k*) *Clem. Alex. Stromat. l. 3. p. 436. Epiphan. hæres. 25. c. 1.*

Saint Epiphane est appuyé en cela par saint Irénée, (*l*) Tertullien, (*m*) saint Hippolyte, (*n*) saint Hilaire, (*o*) saint Grégoire de Nysse, (*p*) saint Philastre de Bresse, (*q*) saint Jérôme, (*r*) Cassien, (*s*) saint Gregoire le Grand, (*t*) saint Pacien, le Pape Gélase, Gildas &. plusieurs Nouveaux, qui disent que Nicolas Diacre a été le Chef & le Maître de la secte impie & infame des Nicolaïtes.

Mais saint Clement d'Aléxandrie, (*u*) plus ancien que saint Epiphane, témoigne beaucoup d'estime pour Nicolas, & raconte la chose tout autrement. Les Apôtres, dit-il, ayant fait quelques reproches à Nicolas, comme étant trop jaloux de sa femme, il la fit venir devant tout le monde en leur présence, & permit de l'épouser à quiconque la voudroit. Cette parole, qu'il dit simplement, & sans y faire de réflexion, n'étoit qu'une preuve du peu d'attachement & de passion qu'il avoit pour son épouse, & en effet ajoûte saint Clément, j'ai appris qu'il n'avoit jamais eu la compagnie d'aucune autre femme. Et pour son fils & ses filles, lesquels ont vêcu fort longtems, ils ont toûjours conservé une parfaite virginité. Mais ceux qui étoient bien-aises de s'autoriser de son nom, prirent prétexte sur ce qu'il avoit fait, pour s'abandonner à toute sorte de débauches.

Ces hérétiques se fondoient encore, dit le même saint Clement, (*x*) sur une parole que Nicolas avoit dite, qu'il faut abuser de la chair; par où il ne vouloit marquer autre chose, sinon que nous devons reprimer les mouvemens de la sensualité & de la concupiscence, & mortifier les passions & les impétuositez de la chair; au lieu que ces Disciples de la volupté expliquoient ces paroles selon leur sensualité, & non selon la pensée de cet Homme apostolique. Eusébe (*y*) ayant raconté que les Nicolaïtes se vantoient d'avoir le Diacre Nicolas pour Maître & pour Chef, les réfute, en rapportant tout au long ce passage de saint Clément d'Aléxandrie. Théodoret (*z*) fait la même chose, & se déclare encore plus ouvertement pour le sentiment de saint Clément; car excusant la permission que Nicolas donnoit d'épouser sa femme, il dit que ce Diacre n'avoit au fonds nulle envie de le permettre; mais qu'il vouloit par-là confondre ceux qui murmuroient contre lui. Saint Augustin, (*a*) Victorin de Pettau, (*b*) saint Isidore, le Concile de Tours vont aussi à le décharger. Les Constitutions Apostoliques (*c*) & les Lettres interpolées de saint Ignace le Martyr, (*d*) disent que les Nicolaïtes prennent faussement ce nom. Voilà ce qu'on dit pour sa justification.

Cassien (*e*) dit que quelques-uns distinguoient Nicolas auteur de la secte des Nicolaïtes, de Nicolas un des sept premiers Diacres. Il veut apparemment marquer l'Auteur des Constitutions Apostoliques, qui dit que c'est à faux que les Nicolaïtes se disent Disciples de Nicolas l'un des sept Diacres. JESUS-CHRIST dans l'Apocalypse, (*f*) condamne en deux endroits les actions & la doctrine des Nicolaïtes. Il dit qu'il les hait, il fait un mérite à l'Evêque d'Ephése de ce qu'il les a en horreur; & il reproche à celui de Pergame que quelques-uns de son Eglise suivoient leur doctrine. Dans tous ces endroits, saint Jean n'insinuë pas la moindre chose qui aille à excuser Nicolas, ni à le décharger de l'accusation qui le fait auteur des Nicolaïtes & nous ne voyons pas qu'aucune Eglise ait jamais rendu quelque honneur à la mémoire de Nicolas; ce qui est un fâcheux préjugé contre lui.

[NICOLAS DE DAMAS Philosophe Péripatéticien, Poëte & Historien, prit le surnom de Damas, à cause qu'il étoit natif de cette Ville. Il vivoit du tems d'Auguste, peu avant

(*l*) *Iren. l.* 1. *c.* 27. (*m*) *Tertull. de Præscript. c.* 47. (*n*) *Hippolyt. apud Phot. Cod.* 232. (*o*) *Hilar. in Matt. c.* 25. (*p*) *Nyssen. in Eunom. l.* 11. (*q*) *Philastr. de hæres. c.* 33. (*r*) *Hieronym. Ep. I.* (*s*) *Cassian. collat.* 18. *c.* 16. (*t*) *Greg. Mag. homil.* 38. *in Evang.* (*u*) *Clem. Alex. l.* 3. *Strom. p.* 436. (*x*) *Clem. Alex. l.* 2. *Strom. p.* 411. (*y*) *Euseb. hist. Eccl. l.* 3. *c.* 29.

(*z*) *Theodoret. hæretic. fab. l.* 3. *c.* 1. (*a*) *Aug. de hæres. c.* 5. (*b*) *Victorin. Petav. t.* 1. *Bibl. PP.* (*c*) *Constit. Apostol. l.* 6. *c.* 8. (*d*) *Epist. Ignat. ad Trallians. & ad Philadelph.* (*e*) *Cassian. collat.* 18. *c.* 16. (*f*) *Apoc. II.* 6. 15.

avant la naissance de JESUS-CHRIST, & eut beaucoup de part aux bonnes graces de cet Empereur, & à celles d'Hérodes le Grand Roi des Juifs. Celui-ci l'employa en diverses affaires importantes, dont il s'acquitta parfaitement. Joseph cite assez souvent son Histoire (g) : & en quelques endroits il l'accuse d'avoir déguisé la vérité en faveur d'Hérodes (h), auquel il avoit consacré sa plume. Il avoit écrit l'Histoire générale, & Joseph cite quelque chose qu'il avoit dit d'Antiochus Epiphane. Suidas ne comptoit que 80. livres dans l'Histoire de Nicolas de Damas. Joseph (i) cite le 124. & Athena en compte 144. Il avoit composé divers autres ouvrages. Henri de Valois a publié à Paris l'an 1634. en Grec & en Latin, le recueil que Constantin Porphyrogenete avoit fait de divers ouvrages de Nicolas de Damas. Ces recueils appartenoient à Mr. de Peiresch qui les avoit fait acheter dans l'Isle de Chypre.]

I. NICOPOLIS, ville d'Epire, sur le Golphe d'Ambracie, où saint Paul passa l'hyver de l'an 64. de l'Ère commune. Il manda à saint Tite, qui étoit en Créte de l'y venir trouver. (k) Quelques-uns (l) croyent que la ville de Nicopolis où saint Paul voulut passer l'hyver n'étoit pas celle d'Epire, mais celle de Thrace, à l'entrée de la Macédoine, sur la riviére de Nesse.

II. NICOPOLIS, autrement *Emmaüs*, ville de Palestine. Voyez *Emmaüs*. Elle commença à porter le nom de Nicopolis sous l'Empereur Aléxandre fils de Mammée. Jules Africain Auteur Ecclesiastique célébre par ses Chroniques, fut envoyé à l'Empereur, pour solliciter le rétablissement de cette ville, qui s'appelloit autrefois Emmaüs. (m) On doute si cet Emmaüs est celui dont il est parlé dans l'Evangile ; sur quoi l'on peut voir M. Reland, *Palestinæ l. 2. c. 6. & l. 3. p. 758. 759. &c.*

NIDDUI. (n) Terme Hébreu qui signifie *séparé, excommunié*. C'étoit, dit-on, la moindre sorte d'excommunication usitée parmi les Hébreux. Celui qui l'avoit encouruë, devoit s'éloigner de ses proches au moins à la distance de quatre coudées. Elle duroit ordinairement un mois. Si l'on ne s'en faisoit pas relever dans le mois, on pouvoit la prolonger jusqu'à soixante, ou même quatre-vingt-dix jours. Mais si dans ce terme l'excommunié ne satisfaisoit pas, il tomboit dans le *cherem*, qui étoit une seconde espece d'excommunication ; & de là dans la troisiéme, qui étoit *schammata*, la plus terrible de toutes. Voyez l'article *Excommunication*.

NIGER, surnommé *Simon*, dont il est parlé dans les Actes des Apôtres. (o) Il étoit Prophéte & Docteur, & fut un de ceux qui imposérent les mains à Saul & Barnabé pour l'office auquel le Saint-Esprit les destinoit. Quelques-uns (p) croyent que c'est lui qui est nommé *Simon le Cyrénéen*, qui fut chargé de la croix de JESUS-CHRIST allant au Calvaire : (q) mais on n'a pour preuve de ce sentiment, que la seule ressemblance des noms. Saint Epiphane (r) parle d'un *Niger* parmi les soixante & dix Disciples du Sauveur. L'Eglise ne fait aucune mention de *Simon le Noir* ou *Niger*, dans son Office, ni dans ses Martyrologes.

NIGLISOR, ou *Niglisar*, ou *Neriglissor*, ou *Neriglissoror*, successeur d'Evilmérodach dans le Royaume de Chaldée. Joseph parle de *Niglisor* en deux endroits, & voici ce qu'il en dit dans le Livre dixiéme de ses Antiquitez, Chap. 12. p. 350. *Evilmérodach étant mort aprés dix-huit ans de regne, Niglisar son fils lui succéda au Royaume, & ayant regné quarante ans, il mourut, & laissa le Royame à Labosordach son fils. Celui-ci ne regna que neuf* mois,

(g) *Joseph. Antiq. l. 12. c. 3. cite les 123. & 124. liv. de Nicolas de Damas.* (h) *Idem l. 16. Antiq. c. 11.* [i] *Idem l. 2. contra Appion. p.* 1065. [k] *Tit.* III. 12. (l) *Chrysost. Theodoret. Theophyl. Capell.* (m) *Chronic. Pascal. ad an. Christi* 223. *Hieronym. de Scriptorib. Eccles. in Julio Afric.*

(n) נדוי de נדה *Separavit, removit.* (o) *Act.* XIII. 1. (p) *Luc.* XXIII. 26. (q) *Turrian. de Hierarch. ordin. l. 1. c. 20.* (r) *Epiphan. hæres.* 20. c. 4.

mois, & eut pour successeur Balthasar, que les Babyloniens appellent Naboandel. Cyrus & Darius Roi des Médes lui firent la guerre, &c. Dans le premier livre contre Appion, p. 1045. il cite l'Historien Bérose, qui en parle ainsi dans son troisiéme Livre : *Aprés la mort de Nabuchodonosor, Evilmérodach son fils lui succéda dans le Royaume de Chaldée. Evilmérodach s'étant abandonné à toutes sortes de déréglemens & de débauches, fut tué en trahison par son beaufrere Nériglissoror, aprés deux ans de regne. Son meurtrier usurpa son Empire, & le posséda pendant deux ans. Aprés sa mort, son fils Laborosardoch monta sur le trône, quoiqu'il ne fût encore qu'un enfant, & regna seulement neuf mois. Ses amis le firent mourir, parce qu'il paroissoit d'un trop mauvais naturel. Ceux qui l'avoient mis à mort ayant tenu conseil entre eux, résolurent de déférer l'empire à un Babylonien, nommé Nabonide. La dix-septiéme année de son regne, Cyrus vint attaquer Babylone : &c.*

Enfin Mégasthénes cité dans Eusébe, (*f*) dit que *Nabuchodonosor ayant disparu du milieu des hommes, eut pour successeur Evilmalurnch, qui fut tué en trahison par son beaufrere Nériglisare, & qui laissa un fils nommé Labassoarasque, lequel finit aussi sa vie d'une maniére tragique & violente. Aprés sa mort, on mit sur le trône Nabannidoch, qui n'étoit point de sa famille, & qui ne le touchoit en aucune sorte. Cyrus s'étant rendu maître de Babylone, donna à Nabannidoch le gouvernement de la Carmanie.*

Il n'est pas certainement aisé de concilier toutes ces variétez. Joseph paroît n'avoir suivi que Bérose ; car l'Ecriture ne parle ni de *Niglissor*, ni de *Laborosardoch*, ni de *Nabonide*, mais seulement de Nabuchodonosor, d'Evilmérodach & de Balthasar. Voici comme Usserius arrange tout cela. *Nabuchodonosor* meurt l'an du Monde 3442. *Evilmérodach* lui succéde. Il est tué en 3444. par *Nériglissor*, qui lui succéde. Ce dernier meurt en 3448. & *Laborosoarchode* lui succéde. Il ne tint l'Empire que neuf mois. Il eut pour successeur *Balthasar*, nommé *Nabonide* par Bérose ; *Labynite* par Hérodote, *Nabannidoch* par Abydéne. Bérose & Ptolémée lui donnent dix-sept ans de regne à Babylone. Plusieurs habiles Interprétes croyent que ce qui a fait que l'Ecriture n'a parlé que de Nabuchodonosor, Evilmérodach & Balthasar, c'est qu'il n'y avoit qu'eux qui fussent légitimes héritiers du Royaume de Chaldée. Les autres n'étoient que des usurpateurs & des intrus. Mais je doute de la solidité de cette raison. L'Ecriture, de même que les autres Histoires, rapporte les Rois légitimes, & les usurpateurs, ceux qui sont de la race royale, comme ceux qui n'en sont point. Les Loix de l'Histoire ne demandent pas que l'on juge du droit des Princes, mais que l'on expose leurs actions & leur succession.

M. Du Pin (*t*) a proposé un systême pour concilier l'Histoire profane avec la sacrée sur la succession des Princes dont nous venons de parler. A Nabuchodonosor, qui a regné quarante-trois ans, succéda Evilmérodach son fils, qui regna deux ans complets, & commença la troisiéme année. C'est, dit-il, le même que Balthasar, nommé si souvent fils de Nabuchodonosor dans Daniel. (*u*) Il est à remarquer que le nom d'Evilmérodach ne se trouve pas dans ce Prophéte ; ce qui peut confirmer la conjecture qui veut qu'Evilmérodach & Balthasar ne soient pas différens. Evilmérodach est tué par Nériglissor son beaufrere, qui regne quatre ans. Il peut encore passer pour fils du Grand Nabuchodonosor, puisqu'il étoit son gendre, & avoit épousé sa fille. L'aborosoarchode son fils regna neuf mois, & fut tué par une conspiration des Seigneurs Babyloniens, qui mirent en sa place un des conjurez, nommé Nabonide, âgé de soixante-deux ans, Babylonien, mais Méde d'origine, & fils d'Assuérus. Il est appellé Nabonide par les Babyloniens, & Darius par les Médes. Il regna dix-sept ans.

Ce systême souffre encore de grandes difficultez. Premiérement, en ce qu'il confond Evil-

(*f*) Eusèb. Præpar. l. 9. c. 41.

(*t*) Du Pin Bibliot. des Hist. t. 2. p. 812. 813.
(*u*) *Dan.* V. 11. 12. Marsham soutient le même sentiment, *sæcul.* 18. *Can. Egypt. Chronol.*

Evilmérodach avec Balthasar. 2°. En ce qu'il confond Nabonide avec Darius le Méde. 3°. Enfin il ne concilie point du tout Joseph ni avec l'Ecriture, ni avec Bérose, sur tout dans la durée que cet Historien donne aux regnes d'Evilmérodach, à qui il donne dix-huit ans de regne, & de Niglissor, à qui il en donne quarante. Aussi faut-il avoüer qu'il est absolument impossible d'accorder des choses si contraires, & de démêler une histoire si embroüillée.

NIL, fleuve d'Egypte, qui a sa source dans la haute Ethiopie. On dit qu'il sort de deux fontaines, ou de *deux yeux*, qui sont éloignées l'une de l'autre de vingt pas, & de la grandeur chacune d'une roüe de carosse. La plus grande est adorée par les habitans du pays, qui sont idolâtres. Elle est profonde de plus de vingt-cinq paumes. L'autre source a environ seize paumes de profondeur. A un peu plus de trois journées de sa source, cette riviére est assez large & assez profonde pour porter des vaisseaux. Aprés avoir reçû une autre riviére nommée *Jama*, le Nil poursuit son cours vers l'occident, jusqu'à vingt-cinq ou trente lieuës de sa source, d'où il retourne vers l'orient, & tombe dans un grand lac, qui est apparemment celui de *Zaire*. Au sortir de ce lac, il fait beaucoup de détours vers le midy. Il baigne le pays d'Alata. De là il se précipite entre des rochers hauts de quatorze brasses, avec un bruit effroyable, & des vapeurs si épaisses, qu'on les prend de loin pour un vrai nuage. Aprés avoir arrosé à l'orient plusieurs Royaumes, il pousse son cours si avant dans le Royaume de Goïam, qu'il se trouve à une journée de sa source. De là il fait un tour en rond, & coule vers Phézolo & Ombaréa. Ensuite il se recourbe de nouveau, & ayant traversé du levant au septentrion quantité de Royaumes & de Provinces, il tombe en Egypte par *les Cataractes*, qui sont des châtes d'eau causées par la rencontre des rochers escarpez de la hauteur de deux cens pieds. L'eau du Nil tombant de ces rochers, cause un bruit effroyable, qui se fait entendre de trois lieuës. Elle tombe avec tant de violence, qu'elle fait une arcade, sous laquelle elle laisse un grand chemin, où l'on peut passer sans être moüillé.

Au bas de ces rochers, le Nil reprend sa premiére lenteur dans les campagnes d'Egypte. Son lit, selon Villamont, a une lieuë de largeur. Etant arrivé au-dessus de Memphis, à quatre-vingt milles du Grand Caire, il se partage en deux branches, qui forment une espéce de triangle, qui a sa base sur la Méditeranée, & que les Grecs ont appellé *le Delta*, Δ, à cause de sa figure. Ces deux bras se divisent encore en d'autres, qui se déchargent dans la mer Méditerranée, qui est éloignée du haut du Delta d'environ vingt lieuës. Quant au nombre des branches du Nil, les Anciens lui en donnent ordinairement sept: *Septemplicis ostia Nili*. Ptolemée en nomme neuf. D'autres ne lui en donnent que quatre; d'autres, onze; d'autres, quatorze. Enfin quelques-uns soutiennent qu'il n'y a plus que les embouchures de Damiette, de Bozelle, & de deux canaux, dont l'un passe par Aléxandrie, & l'autre est fort petit.

Plusieurs ont crû que le Nil étoit le *Géhon*, un des quatre fleuves du Paradis terrestre, dont parle Moyse: mais ce sentiment est insoutenable, puisque l'Euphrate & le Tigre, qui sont indubitablement du nombre de ces quatre fleuves, sont trop éloignez du Nil, pour avoir jamais pû avoir une source commune. Cependant les peuples du Royaume de Goïam l'appellent encore aujourd'hui *Gihon*. Les Abyssins le nomment *Ab Euchi*, le pere des riviéres; les Négres *Tami*. Homére, Diodore de Sicile & Xénophon témoignent que son ancien nom étoit *Ægyptus*; & Homére (*x*) ne l'appelle pas autrement. Diodore (*y*) dit qu'il ne prit le nom de *Nilus*, que depuis le regne d'un Roi d'Egypte nommé *Nilus*. Pline (*z*) rapporte le sentiment du Roi Juba, qui disoit que le Nil avoit sa source dans la Mauritanie, qu'il paroissoit & disparoissoit en différents endroits, se cachant sous ter-

(*x*) *Homer. Odyss.* XIV. (*y*) *Diodor. l.* 1. *p.* 39. (*z*) *Plin. l.* 5. *c.* 9.

terre, & puis se montrant de nouveau; qu'en ce pays il s'appelloit *Nigir*, que dans l'Ethiopie, on lui donnoit le nom d'*Astapus;* qu'aux environs de Méroé, il se partageoit en deux bras, dont le droit s'appelloit *Astusapes*, & le gauche *Astaboras*, & qu'enfin il ne portoit le nom de *Nil* qu'au-dessous de Méroé.

Le même Pline, (*a*) Plutarque, (*b*) Denys le Géographe (*c*) & quelques autres témoignent qu'on lui donnoit aussi le nom de *Siris*. Denys dit que les Ethiopiens l'appellent *Siris*, & que lorsqu'il est arrivé à *Siéne*, on lui donne le nom de *Nilus*. Il y a assez d'apparence que le nom de *Siris* vient de l'Hébreu *Sihor* ou *Sichor*, qui signifie trouble; & que *Nilus* vient de l'Hébreu *Nahal* ou *Nachal*, qui signifie riviére ou torrent. Dans l'Ecriture, on ne donne d'ordinaire au Nil que le nom de *fleuve d'Egypte*. Josué (*d*) & Jérémie (*e*) le désignent sous le nom de *Sichor*, ou fleuve d'eau trouble: *Que voulez vous aller chercher en Egypte, pour y boire l'eau du Sichor?* dit Jérémie. Les Grecs lui donnent le nom de *Melas*, qui signifie aussi noir ou trouble. En effet les Voyageurs nous apprennent que l'eau de ce fleuve est ordinairement assez trouble, mais qu'on l'éclaircit trés-aisément, en jettant dedans quelques amandes ou quelques féves pilées. Servius expliquant ce vers de Virgile, (*f*) où en parlant du Nil, il dit:

Et viridem Ægyptum nigrâ fœcundat arenâ,

remarque que les Anciens nommoient le Nil *Melo*: *Nam antea Nilus Melo dicebatur*. Melo en Hébreu, signifie rempli; ce qui peut convenir au Nil, à cause de ses grands débordemens qui durent pendant environ six semaines, & qui pendant ce tems inondent toute l'Egypte durant les plus grandes chaleurs de l'été.

Diodore de Sicile (*g*) remarque que le plus ancien nom que les Grecs ayent donné au Nil, est *Oceanus*. On lui donna aussi le nom d'*Aigle*, puis celui d'*Ægyptus;* & enfin le Roi *Nileus* le fit nommer *Nilus*. Les Egyptiens rendoient au Nil des honneurs divins; ils l'appelloient *Jupiter le Nil*: (*h*)

Te propter nullos tua tellus postulat imbres.
Arida nec fluvio supplicat herba Jovi.

C'est peut-être pour cela que le Seigneur dans les Prophétes, (*i*) menace quelquefois de frapper le fleuve d'Egypte, de le dessécher, de faire mourir ses poissons; comme pour faire sentir aux Egyptiens la vanité de leur culte, & la foiblesse de leur prétenduë Divinité.

L'Ecriture marquant les limites de la Terre promise, met souvent *le fleuve* ou *le torrent d'Egypte*, (*k*) pour désigner ses limites septentrionales: *Depuis l'entrée d'Emath, jusqu'au torrent de l'Egypte*, ou *depuis l'Euphrate, jusqu'au fleuve de l'Egypte*. Quelques Interprétes (*l*) ne pouvant se persuader que le pays des Israëlites s'étendît jusqu'au Nil, se sont imaginez que le torrent d'Egypte étoit un torrent qui tombe dans la mer Méditerranée, entre Rhinocorure & Gaze, & qui est appellé dans l'Ecriture (*m*) *le Torrent du désert*. Mais il est certain que la Terre promise devoit s'étendre jusqu'au Nil. Josué le marque clairement, *Josue* XIII. 3. & XV. 4. comparé à 1. *Par.* XIII. 5. & c'est ce que nous avons tâché de prouver dans le Commentaire sur Josué, XIII. 3. On ne trouve qu'une seule fois le nom *Nilus* dans la Version Latine de l'Ecriture. *Isai.* XXIII. 3. *In aquis multis semen Nili*; l'Hébreu, *semen Sichor*.

[Les Ecrivains Orientaux parlent des sources & du cours du Nil d'une maniere assez différente de ce que nous en avons dit dans ce Dictionnaire; les Lecteurs ne seront pas fachez de trouver ici ce qu'ils en racontent (*n*). Il y a deux Fleuves en Afrique qui portent le nom de Nil, & qui ont la même source au seiziéme dégré de latitude méridionale dans l'Ethiopie, ou pays des

(*a*) *Plin. loco citato.* (*b*) *Plutarch. de Iside & Osiride.* (*c*) *Dionys. Perieget. v.* 223. (*d*) *Josue* XIII. 3. השיחור *Sichor.* (*e*) *Jerem.* II. 18. *Vide &* 1. *Par.* XIII. 5. *& Isai.* XXIII. 3. (*f*) *Virgil. Georgic. l.* 4. (*g*) *Diodor. l.* 1. *c.* 1. *& l.* 2. *c.* 2.

(*h*) *Tibull. l.* 1. *Eleg.* 8. *v.* 25. 26. (*i*) *Isai.* XI. 15. *Ezech.* XXIX. 3. 4. 5. *&c.* (*k*) 1. *Par.* VII. 8. *Isai.* XXVII. 12. (*l*) *Hieronym. in Amos* VI. 14. *Ita & alii plures.* (*m*) *Amos* VI. 14. (*n*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 671.

des Abyssins. C'est-là qu'au pied de la montagne nommée de la Lune, on trouve dix fontaines, dont cinq font un grand lac, & les cinq autres un autre lac. Ces deux lacs produisent chacun trois rivieres, lesquelles étant jointes ensemble, forment un très-grand lac, duquel sortent les deux Nils, dont nous parlons. C'est sur ce grand lac qu'est située la Ville de *Thomi*, justement sous la ligne équinoxiale, & il y a une idole ou image appellée *Mesnab*. Soïouti a donné la figure de cette source dans son Livre intitulé *Caukeb al-Raoudhah*.

Le premier de ces deux Fleuves s'appelle *Nil Mesr*, c'est-à dire, Nil de l'Egypte, & le second *Nil Soudan*, ou Nil des Negres; celui-ci coule vers l'Occident, & se décharge dans la Mer Ténébreuse, car c'est ainsi que les Arabes appellent l'Ocean Atlantique, ou la Mer du Ponent; ce Nil des Negres, est ce que nous appellons aujourd'hui le *Niger* ou le *Senega*. Il se décharge vis-à-vis de l'Isle que les Arabes nomment *Ulil*, & qui n'en est éloignée que de la navigation d'une journée. Toutes les habitations des Negres sont rangées sur le grand Fleuve.

Quant au Nil de l'Egypte, le Géographe Arabe que nous suivons ici, ne lui donne que quatre bras qui se partagent dans l'Egypte inférieure, & dont trois se rendent dans la Mer de Syrie, ou Méditerranée. Le quatriéme se perd dans un lac d'eau salée que les Grecs nomment *Maris*, autrement *Maria* ou *Mareotis*, distingué du lac *Mœris*, auquel le Nil ne communique ses eaux que par un canal fait à la main. Les trois bras dont parle le Géographe, sont apparemment le *Canopique*, qui est le plus proche d'Alexandrie; le *Sebennitique*, ou *Heracléotique*, aujourd'hui peu connu; & le *Pelusiaque*, sur lequel est bâtie la Ville de Peluse ou Damiette. Les autres bras du Nil, dont les anciens Grecs & Latins ont parlé, sont aujourd'hui si dérangez, qu'il est presqu'impossible de les distinguer.

Les Arabes & les autres Orientaux donnent souvent au Nil le nom de *Mer*, & le surnom ou l'épithéte de *Faïdh*, qui lui est commun avec l'Euphrate, à cause que ces deux Fleuves donnent la fertilité à la terre par leur débordement. Ils lui donnent aussi le nom de Mobarek, tant à cause de la fertilité qu'il donne à la terre, qu'à cause de la fécondité qu'il communique aux femmes.

Lorsque le Nil ne se déborde qu'à la hauteur de douze coudées, la famine est certaine en Egypte; elle ne l'est pas moins si elle excede seize coudées, dit Pline (*o*), c'est-à-dire que la juste hauteur de l'inondation est entre douze & seize coudées. L'Auteur Arabe d'un livre qui contient l'Histoire des Nilometres, ou mesures du Nil, depuis la premiere année jusqu'en 875. de l'hégire; c'est-à-dire, depuis l'an de JESUS-CHRIST 622. jusqu'en 1497. dit de même que quand le Nil a quatorze brasses de profondeur dans son lit, on peut s'attendre à une récolte qui fait la provision d'une année; que s'il en a seize, on a du bled pour deux ans; moins de quatorze fait chereté, plus de dix-huit fait disette.

Le *Nilometre*, est une colonne que l'on éleve au milieu du Nil, sur laquelle on marque les divers dégrez de son accroissement. Il y en a eû en plusieurs endroits du Nil. Aujourd'hui on en voit un dans l'Isle, où le Nil se sépare en deux bras, dont l'un passe au Caire, & l'autre à Gizah. Mr. d'Herbelot en marque plusieurs autres bâtis, ou réparez par divers Kalifes. Les Anciens ont consacré la mémoire du Nilometre dans leur monument. Voyez l'antiquité expliquée tom. III. p. 185. On gardoit autrefois la mesure de l'accroissement du Nil comme une relique dans le Temple de Serapis; & l'Empereur Constantin la fit transporter dans l'Eglise d'Alexandrie. Les Payens dirent alors que le Nil ne déborderoit plus, & que Serapis indigné se vengeroit sur l'Egypte, & y causeroit la stérilité: mais il déborda, & monta à l'ordinaire les années suivantes.

(*o*) *Plin. lib.* 8. *c.* 18.

Le Nil se déborde régulierement toutes les années dans le mois d'Août, dans la haute Egypte, & dans la moyenne, où ce débordement est nécessaire, à cause qu'il n'y pleut presque jamais : mais dans la basse Egypte le débordement est moins sensible & moins nécessaire, parce qu'il y pleut de tems en tems, & que le pays est assez arrosé; il est moins sensible, parce qu'on n'y fait point de digues ni de retenuës d'eaux, & que l'inondation se repandant par toute la campagne également, ne s'éleve pas plus haut d'une coudée par tout le Delta. Au lieu que dans la haute & dans la moyenne Egypte, où il pleut très-rarement, on a construit de lieuë en lieuë de hautes digues, au milieu desquelles il y a de profonds canaux, dans lesquels les eaux du Fleuve entrent. On perce ces digues par autorité du Bacha, & quand une campagne est suffisamment abbreuvée, on ferme la digue en cet endroit, & on l'ouvre en un autre, & ainsi on arrose par ordre toute l'Egypte comme un jardin. Souvent les Egyptiens ont entr'eux des difficultez de Bourgades en Bourgades, pour avoir les premiers cette distribution des eaux ; & lorsque le débordement des eaux vient à souhait, c'est alors un grande Fête dans le pays.

On a été fort partagé sur la cause du débordement du Nil. Les uns l'ont attribué au Nitre dont ce Fleuve est rempli, & qui cause ces inondations par une véhémente fermentation durant les plus grandes chaleurs de l'été ; c'est le sentiment de Mr. de la Chambre, qui a écrit expréssément sur ce sujet. Mais on ne doute presque plus aujourd'hui qu'il ne soit causé par les grandes pluies qui tombent dans l'Ethiopie aux mois de Juin, Juillet & Août, qui sont l'hyver de ce pays-là. Et le R. P. Jérôme Lebo prétend qu'on n'en peut douter quand on a demeuré comme lui en Ethiopie. La terre, qui y est extrêmement séche & spongieuse, boit long-tems la pluye : mais quand elle est ennyvrée, elle regorge les eaux de tous côtez, & ces eaux jointes à celles qui tombent du Ciel, fournissent au Nil cette quantité d'eau qu'il porte à l'Egypte pour l'humecter. Ces eaux charient avec elle une grande quantité de limon, qui sert à engraisser la terre.

Après que les eaux se sont retirées, la culture de la terre est très-aisée. On jette la semence sur le limon desséché, & pour peu qu'on le cultive, il vient avec profusion. Hérodote (*p*) dit que les Egyptiens envoyent leurs porcs dans leurs champs, & que ces animaux enfonçans avec leurs pieds la semence dans la terre, exemptent le laboureur du soin du labour. On peut expliquer ici suivant ce recit, ce que dit Isaïe du Nil & de l'Egypte (*q*) : ***Malheur à la terre qui se sert de Sistres & de Cymbales, qui demeure au-delà des Fleuves de Chus*** (de l'Ethopie) ***qui envoye ses Ambassadeurs sur la Mer***, (sur le Nil) ***dans des vaisseaux de jonc. Allez Ambassadeurs prompts & diligens, à cette nation arrachée ; à ce peuple plus terrible qu'aucun autre ; à cette nation qui toise & qui mesure ses champs, & dont les Fleuves enlevent la terre.*** Le limon que le Nil apporte, est une terre qu'il a arrachée sur les bords dans son cours ; ce même limon couvrant les bornes & les sillons des champs, oblige les propriétaires d'employer le cordeau & la toise pour mesurer tous les ans de nouveau ses héritages. La terre de l'Egypte étant très-legere & très-sabloneuse, il est impossible que les eaux n'en enlevent une grande quantité.]

NINIVE, Capitale d'Assyrie, fondée par ***Assur*** fils de Sem, ou par ***Nemrod*** fils de Chus ; car le Texte de Moyse, *Genes.* x. 11. ***De terra illa egressus est Assur ; & ædificavit Niniven***. se rapporte, selon quelques-uns, (*r*) à Nemrod, dont il est parlé auparavant ; en sorte qu'il faudroit lire : ***De terra illa*** (***Babylonia, Nemrod***) ***egressus est in Assyriam, & ædificavit Niniven.*** Quoi qu'il en soit, il faut avoüer que Ninive est une des plus anciennes, des plus illustres,

(*p*) *Herodot. l.* 2. (*q*) *Isai.* XVIII. (*r*) *Vide Bochart. Phaleg. l.* 4. *c.* 12.

illustres, des plus puissantes & des plus grandes villes du monde. Il est mal-aisé de marquer au juste le tems de sa fondation; mais on ne peut pas la mettre long-tems aprés celle de la tour de Babel. Elle étoit située sur le Tigre, & du tems du Prophéte Jonas, qui y fut envoyé sous Jéroboam II. Roi d'Israël, (*s*) &, comme nous croyons, sous le regne de *Phul* pere de *Sardanapal*, Roi d'Assyrie, Ninive étoit une trés-grande ville, ayant *trois jours de chemin d'étenduë*, c'est-à-dire, trois jours de chemin de circuit. Diodore de Sicile, (*t*) qui nous en a conservé les dimensions, dit qu'elle avoit cent cinquante stades de longueur, quatre-vingt-dix stades de largeur, & quatre cens quatre-vingt stades de tour; c'est-à-dire, pour réduire ces mesures aux nôtres, qu'elle avoit environ sept lieuës de long, en prenant la lieuë à trois mille pas, environ trois lieuës de large, & dix-huit lieuës de tour. Ses murs étoient hauts de cent pieds, & si larges, que trois chariots y pouvoient marcher de front. Les tours, qui étoient au nombre de quinze cens, étoient hautes chacune de deux cens pieds.

Diodore de Sicile la place sur l'Euphrate: mais tout le monde convient qu'elle étoit sur le Tigre. Les uns la mettent au couchant, & les autres à l'orient de ce fleuve. Du tems que Jonas y fut envoyé, (*u*) elle étoit si peuplée, qu'on y comptoit plus de six vingt mille personnes, *qui ne sçavoient pas distinguer leur main droite de leur gauche*; ce qu'on explique communément des enfans, qui n'avoient pas encore l'usage de leur raison. De sorte qu'à ce compte il devoit y avoir à Ninive plus de six cens mille personnes.

Ninive fut prise l'an du Monde 3257. avant J. C. 743. avant l'Ere vulgaire 747. par Arbacés & Bélésus, sur le Roi Sardanapal, (*x*) du tems d'Achaz Roi de Juda, vers le tems de la fondation de Rome. Elle fut prise une seconde fois par Astyagés & Nabopolassar, sur Chinaladan Roi d'Assyrie, l'an du Monde 3378. avant J. C. 622. avant l'Ere vulgaire 626. Depuis ce tems, Ninive ne recouvra plus sa premiere splendeur. Elle étoit si absolument ruinée du tems de Lucien de Samosate, (*y*) qui vivoit sous Adrien, qu'on n'en voyoit plus aucun vestige, & qu'on ignoroit même où elle avoit été auparavant. Elle ne laissa pas de se rétablir sous les Perses, mais elle fut de nouveau ruinée par les Sarrasins vers le septiéme siécle. Voyez Marsham, *Canon. Ægypti*, *sæculo* XVIII. *tit. Nini excidium*, & Usserius sur les années du Monde 3257. & 3378.

Les Voyageurs modernes disent que l'on voit sur le bord oriental du Tigre les ruines de l'ancienne Ninive, & que sur le bord opposé on trouve la ville de *Mozul* ou *Mozil*, que plusieurs confondent avec Ninive. Les Historiens profanes veulent que Ninus l'ancien fonda Ninive: mais l'Ecriture, infiniment plus croyable, dit que ce fut Assur, ou Nemrod, comme nous l'avons dit au commencement de cet article. Les Auteurs sacrez ont souvent parlé de Ninive. Les Rois Téglathphalasar, Sennachérib, Salmanasar & Assaradon, si fameux par les maux qu'ils ont faits aux Hébreux, regnoient à Ninive. Tobie a vêcu dans cette ville. Nahum & Sophonie ont prédit sa ruine d'une maniére trés-claire & trés-pathétique. (*z*) Tobie (*a*) l'avoit aussi prédite. On sçait ce que fit Jonas à Ninive, & la pénitence des Ninivites, loüée même dans l'Evangile. (*b*)

I. NINUS, fils de Bélus l'Assyrien fonda l'Empire d'Assyrie l'an du Monde 2737. avant J. C. 1263. avant l'Ere vulgaire 1267 vers le tems du gouvernement de Débora & de Barac Juges d'Israël. Hérodote (*c*) dit que cette Monarchie posséda pendant cent vingt ans l'Empire de la haute Egypte. Ctésias, & aprés lui, Diodore de Sicile, (*d*) Trogus & Justin (*e*) disent que Ninus assujettit tous les Princes d'Asie, à l'exception des Indiens, Zorastre Roi

(*s*) Voyez Jonas, III. 6. & le Commentaire sur cet endroit. (*t*) *Diodor. Sicul. l. 2. Bibl.* (*u*) *Jonas* IV. 11. (*x*) *Diodor. l. 2. Athen. l. 12. ex Ctesia.*

(*y*) *Lucian. in* Ἐπισκ. *p.* 346. (*z*) *Sophon. & Nahum per totum.* (*a*) *Tob.* XIV. 6. (*b*) *Matt.* XIV. 41. *Luc.* XI. 32. (*c*) *Herodot. l.* 1. *c.* 95. (*d*) *Diodor. Sicul. l.* 2. *Biblioth.* (*e*) *Justin. l.* 1.

Roi des Bactriens, lui résista assez long-tems; mais enfin il fut assujetti par Ninus. Jules Africain donne à ce Prince cinquante-deux ans de regne. Mais Denys d'Halycarnasse dans le premier Livre de ses Antiquitez Romaines, montre assez bien que les premiers Rois d'Assyrie ne possédoient qu'une petite partie de l'Asie.

II. NINUS, surnommé *le jeune*, succéda à Sardanapal au Royaume d'Assyrie. Sardanapal ayant été obligé de se brûler dans Ninive, Arbaces & Bélésus fondérent du démembrement de l'Empire d'Assyrie, deux Monarchies; sçavoir, celle des Médes, & celle des Babyloniens. L'Empire d'Assyrie, réduit à des bornes trés-étroites, demeura au jeune Ninus, nommé dans l'Ecriture *Téglathphalasar*, (*f*) & *Thilgame* dans Elien. (*g*) Eusébe dans sa Chronique, aprés Castor de Rhodes, lui donne dix-neuf ans de regne. Il commença à regner l'an du Monde 3257. & regna jusqu'en 3276. & eut pour successeur *Salmanasar*, connu dans les saintes Ecritures.

NISAN, mois des Hébreux qui repond à nôtre mois de Mars, & qui quelquefois tient aussi de Février ou d'Avril, suivant le cours de la lune. Il fut établi le premier mois de l'année pour le sacré, au sortir de l'Egypte: (*h*) *Mensis iste principium mensium; primus erit in mensibus anni.* Il étoit le septiéme de l'année civile. Dans Moyse, il est appellé *Abib*. Le nom de Nisan ne se trouve que depuis Esdras & le retour de la captivité de Babylone. Voici les principales choses que les Juifs observent dans ce mois.

Le premier jour, est la Néoménie. Jeûne pour la mort des enfans d'Aaron. *Levit.* x. 1. 2. 3.

Le dixiéme jour, on célébre le jeûne pour la mort de Marie sœur de Moyse; & chacun se pourvoit d'un agneau pour la Pâque. Ce même jour les Israëlites passérent le Jourdain sous la conduite de Josué. (*i*)

Le quatorziéme jour au soir, on immoloit l'agneau pascal, & le lendemain 15. étoit la pâque solemnelle. *Exod.* XII. 18. *& seq.*

Le seiziéme, on offroit la gerbe des épis d'orge, comme les prémices des moissons de l'année. *Levit.* XIII. 15.

Le vingt-uniéme étoit l'octave de la Pâque, qui se solemnisoit avec des cerémonies particuliéres.

Le vingt-sixiéme, les Juifs jeûnent en mémoire de la mort de Josué. Ce jour ils commençoient les priéres pour demander les pluyes du printems.

Le vingt-neuviéme, ils font mémoire de la chûte des murailles de Jéricho.

[NITOCRIS. Hérodote (*k*) parle d'une Reine *Nitocris*, mere du Roi Labynetus, sur lequel Cyrus prit Babylone. Or comme l'Ecriture nous dit que le Roi sur lequel Babylone fut prise par Cyrus, est Balthasar Roi de Babylone, fils, ou petit-fils de Nabuchodonosor, nous sommes obligez de dire aussi que Nitocris étoit épouse du grand Nabuchodonosor, & la même qu'*Amyt* fille d'Astyages Roi des Medes: cette Princesse est loüée par Hérodote comme une héroïne. Pendant que le Roi son fils livré à ses passions, ne songeoit qu'à ses divertissemens, elle se chargea du fardeau du gouvernement, & fit pour la conservation de l'Empire tout ce dont la prudence humaine est capable. Elle perfectionna avec une diligence incroïable les ouvrages que Nabuchodonosor avoit laissez imparfaits, & particuliererement les murailles de la Ville & les quais des Rivieres. Et pendant qu'on travailloit à ces ouvrages, & qu'on avoit détourné l'Euphrate pour mettre la dérniere main à ces quais, elle fit creuser au milieu du lit du Fleuve, une galerie souterraine pour communiquer d'un Château à l'autre par-dessous les eaux du Fleuve.

La derniere année du regne de Balthasar (*l*), & pendant que Babylone étoit assiégée

(*f*) 1. *Par.* V. 26. & 2. *Par.* XXVIII. 20. & 4. *Reg.* XV. 29. XVI. 7. 10. (*g*) *Ælian. hist. animal.* l. 12. c. 21. (*h*) *Exod.* XII. 2. (*i*) *Josue* IV. 19.

(*k*) *Herodot.* l. 1. c. 186. 187. &c. (*l*) *Dan.* V. 1. 2. 3. & *seq.*

assiégée par Cyrus, Balthasar fit ce festin impie à ses femmes & à ses concubines, dans lequel il profana les vases sacrez du Temple de Jérusalem; alors il parut sur les murailles de la chambre vis-à-vis le chandelier une main qui écrivoit ces paroles, *Manes Pharez*. La vûë de ce spectacle jetta la terreur dans l'ame du Roi & de tous les assistans. La Reine mere Nitocris fut bientôt avertie de ce qui se passoit; elle accourut dans la salle, & dit au Roi, qu'il y avoit un homme dans son Royaume nommé Balthasar, qui sous le regne du Roi Nabuchodonosor s'étoit trouvé le plus habile des Mages de Caldée, qu'il en avoit été déclaré le Chef, qu'il falloit le faire venir & qu'il expliqueroit sûrement la vision qui troubloit le Roi. Aussi-tôt on manda Daniel, qui donna au Roi l'explication qu'on peut voir sous son article.]

NITRE, sorte de sel ou de salpêtre, commun dans la Palestine, dans l'Arabie & dans l'Egypte. Les Hébreux l'appellent *nether*, & ils se servent de ce terme pour marquer un sel propre à ôter les taches des habits, & même celles du visage. Le Sage: (m) *Celui qui chante des cantiques à un homme affligé, est comme celui qui verse du vinaigre sur du nitre.* C'est-à-dire, la musique sert à dissiper la tristesse, & à rendre au cœur sa gayeté ordinaire, de même que le nitre dissous dans le vinaigre, ôte les taches du visage, & même des habits. On faisoit dissoudre le nitre dans le vinaigre, lorsqu'on vouloit le mettre en œuvre. Voyez le Commentaire sur *Prov.* XXV. 20. Jerémie (n) parlant à son peuple sous l'idée d'une épouse infidéle & corrompuë, lui dit: *Quand vous vous laveriez avec le nitre, & que vous vous frotteriez avec de l'herbe borith,* vous êtes trop soüillée à mes yeux, pour pouvoir vous nettoyer. Ce passage prouve l'usage que l'on faisoit du nitre, pour se purifier de ses taches extérieures.

NOA, (o) ou *Nea*, ville de la Tribu de Zabulon. *Josue* XIX. 13. Je soupçonne que c'est la même que *Nevé*, marquée dans l'Itinéraire d'Antonin, à trente-six milles de Capitoliade: mais il faut avoüer que la maniére dont *Noa* s'écrit, n'est pas favorable à cette conjecture. Voyez Reland t. 2. p. 909.

NOA, une des filles de Salphaad. *Num.* XXVI. 33.

NOACHIDES. C'est le nom qu'on donne aux enfans de Noé, & en general à tous les hommes qui ne sont pas de la race choisie d'Abraham. Les Rabbins (p) prétendent que Dieu donna à Noé & à ses fils certains préceptes généraux, qui comprennent, selon eux, le droit naturel commun à tous les hommes indifféremment, & dont l'observation seule peut les sauver. Depuis la Loi de Moyse, les Hébreux ne permettoient à aucun étranger de demeurer dans leur pays, à moins qu'il n'observât les préceptes des Noachides. On faisoit mourir dans la guerre sans quartier, ceux qui les ignoroient. Ces préceptes sont au nombre de huit.

I. précepte *De Judiciis*. L'obéïssance aux Juges, aux Magistrats, aux Princes.

II. *De cultu extraneo*. Le culte des Divinitez étrangéres, les superstitions, les sacriléges sont défendus.

III. *De Maledictione nominis sanctissimi*. La malediction du nom de Dieu, les blasphêmes, les faux sermens.

IV. *De Revelatione turpitudinum*. Les alliances & les commerces incestueux & illicites; la sodomie, la bestialité, les crimes contre nature.

V. *De sanguinis Effusione*. L'effusion du sang de toute sorte d'animal, l'homicide, les playes, la mutilation, &c.

VI. *De Rapina*. Le vol, les fraudes, les mensonges, &c.

VII. *De Membro animalis viventis*. Ne pas manger les membres d'un animal encore vivant, comme le pratiquoient quelques Payens.

Eee Ar-

(m) *Prov.* XXV. 20. חמץ על נתר (n) *Jerem.* II. 22 אם תכבסי בנתר (o) *Josue* XIX. 13. נעה *Euseb.* Ἀννά.

(p) *Gemar. Babyl. tit. Sanhedr. c. 7. Vide, si places, Selden. de jure nat. & gent. l. 1. c. ult.*

Arnobe : (*q*) *Caprorum reclamantium viscera cruentatis oribus dissipant.*

Maimonides dit que les six premiers de ces préceptes furent donnez à Adam, & que le septiéme fut donné à Noé. Quelques Rabbins y ajoûtent ceux-ci : le Rabbin Chavina : La défense de tirer le sang d'un animal vivant, pour le boire. Le Rabbin Chidéa : La défense de mutiler les animaux. Le Rabbin Siméon : La défense d'user de magie & de sortilége. Le Rabbin Eliézer : La défense d'accoupler ensemble des animaux de différente espéce, & de greffer des arbres. Voilà ce qu'on en trouve dans ces Auteurs. Mais ce qui fait douter de leur antiquité, c'est qu'il n'en est parlé ni dans l'Ecriture, ni dans Onkélos, ni dans Joseph, ni dans Philon, & que ni saint Jérôme, ni Origénes, ni aucun des anciens Peres ne les ont pas connus.

NOADIAS, mauvais Prophéte, qui s'étoit laissé gagner par les ennemis de Néhémie, pour tâcher de l'intimider, & de lui faire abandonner son dessein de rebâtir les murs de Jérusalem. Mais Néhémie se défia de ses avis, & continua son entreprise. (*r*)

NO-AMMON, (*s*) ville d'Egypte, que saint Jérôme traduit toûjours par *Alexandria.* Mais c'est plûtôt la ville de *Diospolis* dans le Delta, entre Busiris au midy, & Mendése au nord. Voyez *Jerem.* XLVI. 25. *Ezech.* XXX. 14. 15. 16. *Nahum.* III. 8.

[Il faut voir ce qu'on a dit sur *Diospolis* & *Thébes*. *Noammon* signifie la demeure d'Ammon. Plusieurs croyent qu'*Ammon* est le même que *Cham* fils de *Noé*, qui fixa, dit-on, sa demeure dans l'Egypte.]

NOARA, *Noarath* ou *Nearath*, ville de la Tribu d'Ephraïm, à cinq milles de Jéricho, dit Eusébe sur le nom *Naaratha.*

NOB, ou *Nobé*, ou *Noba*, ou *Nomba*, ville sacerdotale de la Tribu de Benjamin ou d'Ephraïm. Saint Jérôme (*t*) dit que de son tems elle étoit détruite, & qu'on en voyoit les ruines pas loin de Diospolis. David chassé par Saül, étant allé à Nobé, & ayant demandé quelque chose à manger au Grand-Prêtre Achimélech, (*u*) celui-ci lui donna des pains qu'on avoit tout récemment ôtez de dessus la table sacrée, & l'épée de Goliath. Saül en ayant été informé par Doëg, fit tuer tous les Prêtres de Nobé, & saccagea leur ville.

NOBE', ou *Chanatha* ou *Canath*, ville au-delà du Jourdain. Voyez *Canath*. Elle prit le nom de *Nobé* depuis qu'un Israëlite de ce nom en eut fait la conquête. *Num.* XXXII. 42. Gédéon poursuivit les Madianites jusques là. *Judic.* VIII. 11. Eusébe dit qu'il y a un lieu de ce nom abandonné, à huit milles d'Esébon, vers le midy, mais ce n'est pas ce *Nobé* dont nous parlons ici, qui étoit beaucoup plus avant vers le septentrion.

NOCES; *Festin des noces*. Les Hébreux se servent d'ordinaire du nom *mischteh*, (*x*) qui vient du verbe *schatah*, boire, pour signifier en général un festin, & en particulier, une nôce, ou un festin des nôces. Les Grecs employent dans le même sens le terme *gamos*, qui signifie le mariage, la nôce, & le festin qui l'accompagnent. Quelquefois ce terme paroît être mis pour *un festin* en général. Voyez *Luc.* XII. 36. XIV. 8.

Comme nous avons remis en cet endroit de traiter du mariage, il en faut parler avec une juste étenduë. Nous ne traiterons point cette matiére en Jurisconsulte, ni même tout-à-fait en Théologien. On peut voir sur cela Selden *Uxor Hebraïca*, pour ce qui regarde les Juifs; & les Auteurs Chrétiens qui ont traité des Sacremens en géneral, & du mariage en particulier, pour ce qui concerne les questions théologiques qui se font sur le mariage des Chrétiens. Nous avons déja dit quelque chose de la répudiation sur l'article *Divorce*, & nous l'avons traité au long dans une Dissertation imprimée à la tête de nôtre Commentaire sur les Nombres. De sorte qu'il ne

(*q*) *Arnob. contra Gentes*, *l.* 5. (*r*) 2. *Esdr.* VI. 14. An du Monde 3550. avant J. C. 450. avant l'Ere vulg. 454. (*s*) *Nahum.* III. 8. נא אמון (*t*) *Hieronym. in Epitaphio Paulæ. Vide Euseb. in locis in voce Nombra.*

(*u*) 1. *Reg.* XXII. 9. *& seq. &* XXI. 6. 7. 8. *& seq.* (*x*) משתה *Nuptiæ, convivium.* Γάμος.

ne nous reste proprement à traiter ici que ce qui a rapport aux cérémonies des mariages des anciens Hébreux. Nous avons déja examiné cette maniére assez au long dans une Dissertation faite exprés, & imprimée à la tête du Commentaire sur le Cantique des Cantiques, & nous nous contenterons d'en donner ici le précis.

Les Hébreux se marioient de bonne-heure. Les Rabbins veulent que les hommes soient mariez à dix-huit ans. (y) Quiconque n'est pas marié à cet âge-là, péche contre le précepte que Dieu donna aux premiers hommes, en disant: (z) *Croissez, & multipliez*. Ils peuvent prévenir ce tems; mais il ne leur est pas permis de le différer. Dés qu'ils ont treize ans accomplis, ils peuvent se marier; & ils ne croyent pas qu'un homme puisse vivre dans le célibat sans péché, ou au moins sans danger de péché. Pour les filles, on les fiance de fort bonne-heure; mais pour l'ordinaire on ne les marie que lorsqu'elles ont ce qu'ils appellent *l'âge de puberté*, c'est-à-dire, douze ans accomplis. De là viennent ces expressions, (a) *l'épouse de la jeunesse*, c'est-à-dire, celle qu'on a épousée dans sa jeunesse; & (b) *le conducteur de la jeunesse*, pour marquer un époux.

Suivant ces principes, il est aisé de comprendre pourquoi le célibat & la stérilité étoient un opprobre dans Israël, & pourquoi la fille de Jephté va faire le deüil de sa virginité, (c) c'est-à-dire, déplorer son sort de ce qu'elle mouroit sans avoir été mariée, & sans laisser des héritiers à son pere, qui fissent revivre son nom dans Israël. De là le soin qu'ils avoient de faire épouser au frere du mari mort sans enfans, la veuve qu'il avoit laissée, & la honte dont étoit chargé celui qui refusoit de la prendre, & de bâtir la maison de son frere, en lui donnant des héritiers. (d) De là ces menaces du Seigneur par Isaïe: (e) Les hommes seront si rares dans Israël que sept femmes en rechercheront un seul en mariage, & lui diront: *Nous nous nourrirons, & nous nous habillerons; recevez-nous seulement pour épouses, délivrez-nous de l'opprobre, & que vôtre nom soit invoqué sur nous.* Que nous puissions dire: Nous avons un tel pour époux; & qu'on ne nous regarde plus avec mépris. Voyez aussi *Jerem.* XXXI. 22. *Mulier circumdabit virum*: Les femmes rechercheront les hommes en mariage; & *Cant.* VIII. 1. *Ut jam me nemo despiciat*: Que je sois délivrée de la honte du célibat.

Les filles avant leur mariage, ne paroissoient point d'ordinaire en public. Elles étoient appellées *alma*, vierge, cachée, enfermée. Souvent la demande s'en faisoit sans qu'elles eussent vû ceux qui les recherchoient. *Tandis qu'une fille est cachée*, dit Jesus fils de Sirach, (f) *elle est pour son pere un sujet de peines & d'inquiétudes continuelles, qui lui ravissent le sommeil. Il craint qu'elle ne soit pas mariée à tems, ou qu'elle ne tombe dans quelque faute contre son honneur.* Voyez aussi S. Paul, I *Cor.* VII. 36. *Si quis turpem se videri existimat super virgine sua quod sit superadulta.* C'est une espéce de honte à un pere, lorsqu'il n'a pas marié sa fille à tems.

L'on voit la maniére dont on demandoit une fille en mariage, dans ce, que fit Hémor pere de Sichem, & Sichem lui même, en demandant Dina à Jacob: (g) *L'ame de mon fils a conçû une violente passion pour vôtre fille; donnez-la lui pour femme. Que nous trouvions graces devant vous. Augmentez la dot que vous souhaitez qu'on lui donne, demandez quels présens il vous plaira; je les donnerai volontiers, pourvû que vous vouliez la lui donner pour épouse.* Voyez aussi *Genes.* XXIV. 33. & suivans, la maniére dont Eliézer fait la demande de Rébecca pour Isaac; & *Tob.* VII. 10. 11. la demande que le jeune Tobie fait de Sara fille de Raguel, pour sa femme; & enfin *Cantic.* VIII. 8. *Quid faciemus sorori nostræ in die quando alloquenda est?* au jour qu'on lui parlera afin d'avoir son consentement pour le mariage.

Le mari donnoit la dot à sa femme. C'étoit en

(y) Léon de Modéne, cérémonies des Juifs, part. 4. c. 3. (z) *Genes.* I. 28. (a) *Joël.* I. 8. *Malach.* II. 14. *&c.* (b) *Prov.* II. 17. (c) *Judic.* XI. 37. (d) *Genes.* XXXVIII. 8. *Ruth* IV. 5. *&c.* (e) *Isai.* IV. 1.

(f) *Eccli.* XLII. 9. (g) *Genes.* XXXIV. 8. 9. *&c.*

en quelque sorte un achat que l'homme faisoit de la personne qu'il vouloit épouser. Avant les fiançailles on convenoit de la dot que le mari lui donneroit, & des présens qu'il feroit au pere & aux freres de l'épouse. Nous venons de voir qu'Hémor pere de Sichem, dit à Jacob & à ses fils de lui demander quelle dot, & quels présens ils voudront, & qu'il les donnera volontiers, pourvû qu'on lui accorde Dina. Jacob s'engage à servir sept ans pour Rachel, & sept autres années pour Lia; (h) & ces deux sœurs quelques années aprés, se plaignent que Laban leur pere s'est approprié leur dot. (i) Saül ne donna sa fille Michol à David que pour cent prépuces de Philistins. Quand on lui parla qu'il deviendroit le gendre du Roi, il répondit qu'il n'étoit pas assez riche pour prétendre à cet honneur; mais on lui répliqua que le Roi n'avoit que faire de doüaire pour sa fille; qu'il ne lui demandoit que cent prépuces des Philistins, pour se venger de ses ennemis. (k) Osée achette sa femme pour le prix de quinze piéces d'argent, & d'une mesure & demie d'orge. (l) Les Rabbins enseignent toutefois que le pere avoit accoûtumé de donner à sa fille certains présens pour ses ajustemens. (m) Ils ont fixé cela à cinquante *zuzims*, qui étoit une piéce de monnoye de la valeur d'environ huit sols.

Les fiançailles se faisoient ou par un écrit, ou par une piéce d'argent que l'on donnoit à la fiancée ou par la cohabitation & le commerce charnel. (n) Voici la formule de l'écrit qu'on dressoit dans ces occasions : *Un tel jour, de tel mois, de telle année, N. fils de N. a dit à N. fille de N. Soyez mon épouse suivant la Loi de Moyse & des Israëlites, & je vous donnerai pour la dot de vôtre virginité la somme de deux cens zuzims, qui est ordonnée par la Loi. Et ladite N. a consenti de devenir son épouse sous ces conditions, que ledit N. a promis d'exécuter au jour du mariage. C'est à quoi ledit N. s'oblige, & pourquoi il engage tous ses biens, jusqu'au manteau qu'il porte sur ses épaules. Promet de plus d'accomplir tout ce qui est ordinairement porté dans les contrats de mariage, en faveur des femmes Israëlites. Témoins N. N. N.*

La promesse par une piéce d'argent, & sans écrit, se faisoit en présence de témoins, & le jeune homme disoit à sa prétenduë : *Recevez cet argent pour gage que vous deviendrez mon épouse.* Enfin l'engagement par la cohabitation, étoit, selon les Rabbins, permis par la Loi : (o) mais il avoit été sagement défendu par les Anciens, à cause des abus qui pouvoient en arriver, & à cause des inconvéniens des mariages clandestins. Les fiançailles donnoient aux jeunes gens la liberté de se voir; ce qui ne leur étoit pas permis auparavant. (p) Si durant ce tems, la fiancée tomboit dans quelque faute contre la fidelité qu'elle devoit à son fiancé, elle étoit traitée comme adultére. (q) Ainsi la sainte Vierge, qui étoit fiancée à saint Joseph lorsqu'elle conçut Jesus-Christ, auroit pû, selon la rigueur des Loix, être punie comme adultére, si l'Ange du Seigneur n'eût informé saint Joseph du mystére qui se passoit en elle. Les Docteurs Juifs enseignent que si les fiancez abusoient de la liberté qu'ils avoient de se voir, ils étoient condamnez à la peine du foüet. Souvent entre les fiançailles & les épousailles, il se passoit un assez long tems, soit à cause du bas âge des fiancez, ou pour d'autres raisons de nécessité ou de bienséance.

Lorsque les parties étoient d'accord sur les conditions du mariage & sur le tems de le célébrer, on en dressoit le contrat de la maniére suivante.

Formule de Contrat de mariage des Hébreux.

Un tel jour, de tel mois, de telle année, sur un tel fleuve; car d'ordinaire ils se marioient en

(h) *Genes.* XXIX. (i) *Genes.* XXXI. 15. (k) 1. *Reg.* XVIII. 25. (l) *Osée* III. 2. (m) *Selden Uxor Hebr. l.* 2. *c.* 10. (n) *Idem. ibid. l.* 2. *c.* 2.

(o) *Deut.* XXIV. 1. (p) Léon de Modène, part. 4. c. 3. des cérémonies des Juifs. (q) *Selden. Uxor Hebr. l.* 2. *c.* 1.

en plein air & sur le rivage d'une rivière, *N. fils de tel, a dit à N. fille de N. Soyez ma femme suivant le rit de Moyse & des Israëlites. Et moi, avec l'aide de Dieu je vous honorerai, sustenterai, vêtirai, nourrirai suivant l'usage des autres maris de ma nation, qui honorent, sustentent, nourrissent & revêtent leurs épouses comme ils le doivent. Je vous donne pour la dot & prix de votre virginité, deux cens zuzims d'argent*, (r) *qui vous sont dûs suivant la Loi. Outre cela, je m'engage à vous fournir les habits & les alimens convenables, comme aussi de vous rendre le devoir conjugal suivant l'usage de toutes les nations.*

Et ladite N. a consenti de devenir son épouse. De plus ledit époux a promis par forme d'augmentation de dot, de donner outre la somme principale, celle de N. Et ce que ladite épouse a apporté, est estimé la valeur de N. Ce que ledit époux reconnoît avoir touché, & en être chargé, & nous en a fait la déclaration suivante. J'accepte & reçois sous ma garde & garantie tout ce qui a été mentionné ci-dessus, tant pour la dot, que pour quelque autre cause, que ce soit, & m'oblige moi ou mes heritiers, & aiant cause sous le cautionement de tous mes biens, meubles & immeubles, présens & à venir, jusqu'au manteau que je porte sur mes épaules, de tenir compte & rendre fidelement à madite épouse tout ce qu'elle a apporté en dot ou en quelque maniére que ce soit pendant ma vie, ou à ma mort. Ce que je promets d'exécuter suivant la forme & teneur des contrats ordinaires de mariage, usitez parmi les enfans d'Israël, & suivant les régles de nos Rabbins de pieuse mémoire. En foi de quoi nous avons signé &c.

Léon de Modéne dit que l'usage des Juifs est de choisir pour la célébration du mariage, un Mecredy, ou un Vendredy, si c'est une fille; ou un Jeudy, si c'est une veuve. La veille de la cérémonie, la fiancée va au bain, & se plonge tout le corps dans l'eau. Elle est accompagnée de plusieurs femmes, qui la ménent au bain au son de plusieurs instrumens de cuisine, afin que tout le voisinage sçache qu'elle va se marier. Il y a de la diversité entre Selden, Buxtorf, & Léon de Modéne, sur le sujet des cérémonies du mariage; ce qui fait juger que les usages varient suivant les lieux & les personnes. On pare l'épousée de tout ce que l'on peut trouver de plus beau & de plus riche; puis on la conduit dans un lieu découvert, sur un fleuve, dans une cour, ou dans un jardin. Quelquefois cela se fait dans une sale parée exprés. L'époux & l'épouse sont placez sous un dais ayant l'un & l'autre un voile noir. On leur met sur la tête un autre voile quarré, d'où pendent aux quatre coins quatre houpes. C'est ce voile que les Hébreux appellent *taled*.

Alors le Rabbin du lieu ou le Chantre de la Synagogue, ou le plus proche parent du marié, prend une tasse pleine de vin, & ayant prononcé cette bénédiction : *Soyez beni, Seigneur, qui avez créé l'homme & la femme, & ordonné le mariage, &c.* il présente le vase à l'époux, puis à l'épouse, afin qu'ils en goûtent. Ensuite l'époux met au doigt de son épouse en présence de deux témoins, un anneau, en disant : *Par cet anneau, vous êtes mon épouse suivant l'usage de Moyse & d'Israël.* Buxtorf dit que cet anneau doit être d'or massif, & sans aucune pierre enchâssée, & que l'époux prend à témoin la compagnie qu'il est de bon or, & de valeur convenables. Aprés cela on fait lecture du contrat de mariage, que l'époux remet entre les mains des parens de l'épouse. Alors on apporte de nouveau du vin dans un vase de matiére fragile, on récite six bénédictions, on présente à boire aux mariez; puis on jette le reste à terre en signe d'allégresse. L'époux prend le vaze, & le jette avec roideur contre terre ou contre la muraille, & le met en piéces; en mémoire, dit-on, de la désolation du Temple.

Les Rabbins (f) enseignent qu'avant la ruine du Temple de Jérusalem, l'époux & l'épouse portoient des couronnes dans la cérémonie de leurs nôces; mais que depuis ce tems,

(r) Ces deux zuzims font environ 50. sicles d'argent, ou 81. liv. de nôtre monnoye.

(f) *Apud Selden. Uxor. Hebr. l. 2. c. 15.*

tems, on n'en a plus porté. Dans l'Ecriture, on voit distinctement la couronne de l'époux, mais non pas celle de l'épouse. Aussi la coëffure des femmes n'étoit nullement propre à porter la couronne. Isaïe: (*t*) *Je me réjoüirai au Seigneur comme un époux orné de sa couronne, & comme une épouse parée de ses ornemens.* Et dans le Cantique: (*u*) *Filles de Jérusalem, venez voir le Roi Salomon orné de la couronne que sa mere lui a mise au jour de son mariage.* Les Juifs d'aujourd'hui en quelques endroits, ont coûtume de jetter sur les mariez, & particuliérement sur l'épouse, du froment à pleines mains, en disant: *Croissez & multipliez.* Dans d'autres endroits, ils y mêlent quelques piéces d'argent, qui sont ramassées par les pauvres.

On voit par l'Evangile, (*x*) qu'on donnoit à l'époux un *paranymphe,* que Jesus-Christ appelle *l'ami de l'époux.* Un nombre de jeunes gens l'accompagnoient aussi par honneur pendant les jours de la nôce, & des jeunes filles de même tenoient compagnie à la mariée durant tout ce tems. Les compagnons de l'époux sont bien marquez dans l'histoire de Samson, (*y*) & dans le Cantique des Cantiques; (*z*) & les compagnes de l'épouse dans le même Cantique, Chap. I. 4. II. 7. 8. 16. III. 5. VIII. 4. & dans le Pseaume xliv. 8. 13. 15. Le devoir du paranymphe étoit de faire les honneurs de la nôce en la place de l'époux, & d'exécuter ses ordres. *Celui qui a l'épouse, est l'époux,* dit saint Jean-Baptiste en parlant de Jesus-Christ; *mais l'ami de l'époux, qui est debout, & qui obéït à la voix de l'époux, se réjoüit d'obéïr à sa voix.* (*a*) Quelques-uns croyent que l'*archtriclinus,* dont il est parlé dans les nôces de Cana, (*b*) où Jesus-Christ se trouva avec sa trés-sainte Mere, est le paranymphe ou l'ami de l'époux, qui présidoit aux tables, & qui avoit soin qu'il ne manquât rien aux conviez. Les amies & les compagnes de l'épouse chantoient l'épithalame à la porte de l'épouse le soir de ses nôces. Le Pseaume xliv. est un épithalame, intitulé: *Cantique de réjoüissance des bien-aimées.*

La cérémonie de la nôce se passoit avec beaucoup de bienséance, les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe n'étant point ensemble pêle-mêle. Ils étoient dans des appartemens séparez, & mangeoient à différentes tables, & se divertissoient, de maniére que les jeunes filles étoient avec les jeunes filles, & les garçons avec les garçons. La réserve des Orientaux envers les femmes, exigeoit cela. On en voit des preuves dans l'histoire du mariage de Samson, dans celui d'Esther, dans le Cantique des Cantiques. Les jeunes hommes prenoient leur plaisir quelquefois à proposer des énigmes, (*c*) & l'époux proposoit des prix à ceux qui les expliqueroient. On sçait l'histoire de Samson, & l'énigme qu'il proposa aux jeunes Philistins qui l'accompagnoient dans cette fête.

La cérémonie de la nôce duroit ordinairement sept jours pour une fille, & trois jours pour une veuve. Jacob ayant épousé Rachel, & Laban lui ayant substitué Lia, lorsque Jacob s'en plaignit, Laban lui dit que ce n'étoit point la mode dans ce pays-là de marier les plus jeunes filles avant les aînées; qu'il ne refusoit pas de lui donner aussi Rachel, aprés qu'il auroit passé avec Lia les sept jours de son mariage: (*d*) *Imple hebdomadam hujus copulæ, & hanc quoque dabo tibi.* La cérémonie des nôces de Samson dura aussi sept jours entiers, (*e*) de même que celle du jeune Tobie. (*f*) Les Rabbins enseignent que ce terme de sept jours, étoit d'obligation pour les maris. Ils devoient faire sept jours de nôces à chacune des femmes qu'ils prenoient, quand même ils en auroient épousé plusieurs en un seul jour. Dans ce cas, ils faisoient les nôces autant de semaines de suite qu'ils avoient épousé de femmes. Ces sept jours de réjoüissance se faisoient d'ordinaire dans la maison du pere de la fille, & aprés cela on conduisoit en solemnité l'épouse dans la maison du marié.

Cette

(*t*) *Isai.* LXI. 10. (*u*) *Cant.* III. 11. (*x*) *Joan.* III. 29. (*y*) *Judic.* XIV. 11. (*z*) *Cant.* V. 1. VIII. 13. (*a*) *Joan.* III. 29. (*b*) *Joan.* II. 9.

(*c*) *Judic.* XIV. 12. *& seq.* (*d*) *Genes.* XXIX. 27. (*e*) *Judic.* XIV. 17. 18. (*f*) *Tob.* XIII. 23.

Cette conduite se faisoit d'ordinaire avec grande pompe, suivant les facultez & la condition des personnes. Souvent on choisissoit le tems de la nuit. D'où vient que dans la parabole des dix vierges qui allérent au-devant de l'époux & de l'épouse, il est dit que ces vierges s'endormirent, (g) & que s'étant éveillées au bruit de l'arrivée de l'époux, les vierges imprudentes se trouvérent sans huile pour entretenir leurs lampes; & pendant qu'elles alloient en achetter chez les marchands, l'époux & sa suite passérent, & elles demeurérent devant la porte, excluës du festin de la nôce. On lit dans les Livres des Maccabées, (h) que les fils de Jambri ayant fait des nôces magnifiques à Médaba, ville au-delà du Jourdain, comme on amenoit en grande solemnité l'épouse au logis de l'époux, & que les parens & les amis du marié venoient au-devant d'elle avec des instrumens de musique & des armes, les Maccabées tombérent sur eux & les dissipérent.

Les Hébreux dans la cérémonie du mariage, se vantent d'imiter principalement ce qui se fit dans celui du jeune Tobie, qu'ils regardent à bon droit comme un modéle du mariage le plus régulier & le plus heureux. Toutefois les cérémonies que nous venons de voir, sont assez différentes de celles qui se pratiquoient alors. D'abord Raguël accorde sa fille au jeune Tobie. En même-tems il met les mains de Tobie dans celles de Sara sa fille, & leur donne sa bénédiction. Voilà la cérémonie essentielle du mariage. Aprés cela Raguël se fait apporter du papier, écrit le contrat, & le fait signer par les témoins; puis on commence le festin, qui dure deux semaines; (i) quoique selon les Loix marquées par les Rabbins, il ne dût durer que trois jours, puisque Sara étoit veuve de trois maris.

Lorsque les mariez & la parente sont entrez dans la maison, on s'assied à table, & l'époux commence à chanter le plus mélodieusement qu'il lui est possible, (k) une bénédiction assez longue en Hébreu. Aprés le repas, le plus honorable de la compagnie prend l'époux par la main; ensuite tous les autres se mettant en rondeau, commencent à danser tous ensemble. Les femmes de leur côté font la même chose, séparées des hommes. Cette danse est d'une trés-ancienne tradition parmi eux; ils l'appellent *la danse du commandement*, prétendant qu'elle a été commandée de Dieu pour la cérémonie du mariage.

La conduite de l'épouse dans la chambre nuptiale, est, au jugement des Rabbins, (l) ce qui achéve le mariage; car ni la bénédiction, ni les autres cérémonies qui précédent, ne sont point censées donner à cet acte toute sa perfection. La fille porte le nom d'*épouse parfaite*, aussi-tôt qu'elle est entrée dans cette chambre, quand même le mariage n'auroit pas été consommé; comme il arrive quand la personne est dans le tems des incommoditez ordinaires à son sexe, pendant lequel il est défendu à l'homme de s'en approcher, sous peine de la vie. (m) Avant que de conduire l'épouse dans la chambre nuptiale, on récite cette bénédiction en présence de dix personnes d'âge, & libres: *Soyez beni, Seigneur nôtre Dieu, Roi du monde, qui avez creé toutes choses pour vôtre gloire. Soyez beni, Seigneur nôtre Dieu, createur de l'homme. Soyez beni, Seigneur nôtre Dieu, qui avez creé l'homme à vôtre image & ressemblance, & qui lui avez preparé une compagne pour toûjours. Soyez béni, Seigneur nôtre Dieu, createur de l'homme. Celle qui étoit sterile, se rejoüira, en rassemblant ses enfans dans son sein. Beni soyez-vous, Seigneur nôtre Dieu, qui rejoüissez Sion dans la multitude de ses enfans. Comblez de joye ces deux époux, comme vous en avez comblé l'homme & la femme dans le jardin d'Eden. Soyez beni, Seigneur nôtre Dieu, qui répandez le plaisir sur l'époux & sur l'épouse, & qui avez créé pour eux*

(g) *Matt.* XXV. 1. *& seq.* (h) 1. *Macc.* IX. 37. (i) *Tob.* VIII. 23. (k) *Buxtorf. Sinag. Jud.* c. 28.

(l) *Apud Selden. Uxor. Hebr.* l. 2. c. 13. (m) *Levit.* XX. 18.

chants, l'allegresse, les tressaillemens, l'amour, l'amitié, la paix, la tendresse fraternelle. Faites au plûtôt, Seigneur, que l'on entende dans les villes de Juda & dans les places de Jerusalem, les chants de joye, la voix de l'époux & la voix de l'épouse, la voix de l'amour mutuel des époux, & la voix des enfans qui chantent. Soyez beni, Seigneur nôtre Dieu, qui comblez de joye l'époux & l'épouse.

Quant au mariage des Chrétiens, Jesus-Christ l'a rappellé à sa premiére perfection, en condamnant absolument la polygamie, & en ne permettant le divorce que dans le cas d'adultére; (*n*) ne laissant pas même aux parties ainsi séparées, la liberté de se marier; ce qui est fort différent de ce que la Loi toléroit. Le Sauveur a beni & sanctifié le mariage, en assistant aux nôces de Cana. (*o*) Saint Paul (*p*) releve l'excellence du mariage Chrétien, en disant que *les époux doivent aimer leurs épouses comme leur propre corps, comme* Jesus-Christ *aime l'Eglise; parce que nous sommes les membres de son corps, formez de sa chair & de ses os. C'est pourquoi l'homme abandonnera son pere & sa mere, pour s'attacher à sa femme; & de deux qu'ils étoient, ils deviendront une même chair. Ce Sacrement est grand, je dis en* Jesus-Christ *& en l'Eglise.* L'union de l'homme & de la femme est un mystére, qui représente l'union & le mariage sacré & spirituel de Jesus-Christ avec son Eglise. Le même Apôtre (*q*) veut que *le mariage soit traité de tous avec honnêteté, & que le lit nuptial soit sans tache; car Dieu condamnera les fornicateurs & les adulteres.*

Les Livres sacrez du nouveau Testament ne prescrivent aucune cérémonie particuliére pour le mariage: mais il est certain que dans l'Eglise on a toûjours donné la bénédiction aux mariez, (*r*) & que pour élever le mariage au rang des Sacremens de l'Eglise, il a dû être célébré au nom de Jesus-Christ, & avec des cérémonies sacrées, lorsquelles ont assez varié selon les tems & les lieux. On voit par Tertullien, (*ſ*) qu'on mettoit un voile sur les mariez, & qu'à l'imitation de Tobie & de Sara, ils se donnoient la main. Saint Ambroise (*t*) dit que le mariage doit être sanctifié par le voile & par la bénédiction du Prêtre. Saint Ignace le martyr (*u*) veut que les mariages se fassent de l'avis de l'Evêque, afin qu'ils soient selon Dieu & non selon la cupidité; & Tertullien ne loüe que le mariage (*x*) que l'Eglise unit, que l'offrande du Sacrifice confirme, dont les Anges annoncent à Dieu l'accomplissement, & que Dieu ratifie: *Undè sufficiam ad enarrandam felicitatem ejus matrimonii quod Ecclesia conciliat, & confirmat oblatio, & obsignatum Angeli renuntiant, Pater ratum habet?* Les fiançailles sont trés-anciennes, comme on le voit par différens Conciles, & par saint Augustin: (*y*) *Institutum est ut jam pactæ sponsæ non tradantur statim, ne vilem habeat maritus datam, quam non suspiravit sponsus dilatam.* Autrefois les mariez dans plusieurs Eglises, communioient le jour de leurs nôces, & s'abstenoient la nuit suivante de l'usage du mariage: (*z*) *Sponsus & sponsa cùm benedicendi sunt à Sacerdote, à parentibus suis, vel paranymphis offerantur; qui cùm benedictionem acceperint, eâdem nocte, pro reverentiâ ipsius benedictionis, in virginitate permaneant.* Cette pratique est encore en usage dans quelques lieux, comme je l'ai appris.

NOCTUA, *choüette, chat-huant*, oiseau déclaré impur par la Loi. *Levit.* XI. 16. Voyez ci-devant *Choüette* & *Chat-huant*.

NOD. Terre de Nod. C'est le pays où se retira Caïn aprés son crime *Genes.* IV. ℣. 16. Les Septante, aussi bien que Joseph, ont lû *Naïd*, au lieu de *Nod*, & l'ont pris pour un nom de lieu. On ne sçait pas distinctement quel étoit ce pays de *Nod*; si ce n'est peut-être le pays de *Nise* ou *Nisée*, vers l'Hyrcanie. Saint

(*n*) *Matt.* V. 32. *Luc.* XVI. 18. (*o*) *Joan.* II. 1. 2. (*p*) *Ephes.* V. 32. (*q*) *Hebr.* XIII. 4. (*r*) *Concil. Carth.* 4. *Can.* 13. *Siric. Epist. ad Eccl. Mediol.*

(*ſ*) *Tertull. de Veland. Virgin. c.* 11. (*t*) *Ambrof. l.* 3. *Ep.* 6. *n.* 7. (*u*) *Ignat. Martyr. Ep. ad Polycarp. c.* 5. (*x*) *Tertull. l.* 2. *ad Uxor. c.* 9. (*y*) *Concil. Ancir. Can.* II. 24. *Carthag.* 4. *citat.* 3. *pars. cap.* 27. *q.* 2. *c.* 45. 50. 51. (*z*) *Aug. l.* 8. *Confess. c.* 3. *Concil. Carthag.* IV. *Can.* 13.

Saint Jérôme & le Chaldéen ont pris le terme *nod* dans un sens générique, pour, *vagabond*, *fugitif*: *Habitavit profugus in terra*. L'Hébreu: (*b*) *Habitavit in terra Nod*.

NODAB, pays voisin de l'Iturée & de l'Idumée, mais aujourd'hui inconnu. On lit dans les Paralipoménes, (*c*) que la Tribu de Ruben, aidée de celles de Gad & de Manassé, eut une guerre contre les Agaréens, les Ithuréens, & les peuples de Nophis & de Nodab, dans laquelle les Israëlites eurent de l'avantage: mais on ignore le tems & les autres particularitez de cette guerre.

NOE', fils de Lamech, nâquit l'an du Monde 1056. avant J. C. 2944. avant l'Ere vulgaire 2948. Au milieu de la corruption générale de tous les hommes de ce temslà, Noé trouva graces aux yeux du Seigneur (*d*) & Dieu voyant que toute chair avoit corrompu sa voye, dit à Noé: (*e*) La fin de toute chair est résoluë en ma présence: la Terre est remplie des iniquitez des hommes, & je les exterminerai avec la terre. Faites une arche de bois taillé & poli; vous y ferez de petites chambres, & vous l'enduirez bien de bitume dedans & dehors. Elle aura trois cens coudées de long, cinquante de large, & trente de haut. Elle aura trois étages de chambres, & vous ferez une porte à son côté. (*f*) Car je vais faire venir les eaux du déluge, & je ferai périr tous les animaux qui sont sous le Ciel & sur la terre. Je ferai alliance avec vous, & je vous garantirai de ce malheur général. Vous entrerez dans l'arche, vous, vôtre femme, vos trois fils Sem, Cham & Japhet, & leurs trois femmes avec eux. Vous ferez entrer dans l'arche une couple d'animaux de chaque espéce, mâle & femelle, du nombre des animaux impurs; & sept couples d'animaux purs, mâle & femelle; & vous transporterez dans l'arche toutes les provisions nécessaires pour vôtre nourriture, & pour celle des animaux qui y seront avec vous.

Noé accomplit tout ce que le Seigneur lui avoit ordonné; & l'an du Monde 1656. avant J. C. 2344. avant l'Ere vulgaire 2348. Dieu fit venir tous les animaux vers Noé, afin qu'il pût les introduire dans l'arche; aprés quoi il lui ordonna d'y entrer lui-même avec sa femme & ses trois fils, & leurs femmes; & lorsqu'ils y furent entrez, il ferma la porte au dehors; & dés ce moment, les eaux du déluge commencérent à tomber sur la terre. [Voyez ci-devant ce qu'on a remarqué sur l'*Arche de Noé* & sur le *Déluge*.] Noé étoit alors âgé de six cens ans. Le dix-neuviéme jour du second mois de cette même année, les sources du grand abîme des eaux furent rompuës, & les cataractes du Ciel furent ouvertes; & la pluye tomba sur la terre pendant quarante jours & quarante nuits. Les eaux crurent de telle sorte, qu'elles s'élevérent de quinze coudées au-dessus du sommet des montagnes; & elles demeurérent sur toute la terre pendant cent cinquante jours, sans augmenter ni diminuer; de maniére que tout ce qui avoit vie sur la terre & dans l'air, mourut, à l'exception des animaux qui étoient dans l'arche avec Noé.

Or le Seigneur s'étant souvenu de Noé, (*g*) envoya sur la terre un vent, qui fit diminuer les eaux; en sorte que le vingt-septiéme jour du septiéme mois, l'arche s'arrêta sur les montagnes d'Arménie ou d'Ararat, comme porte l'Hébreu. On croit que c'est le mont Ararat, prés la ville d'Erivan. Le dixiéme jour du dixiéme mois, les sommets des montagnes commencérent à paroître; & aprés quarante jours, Noé laissa aller le corbeau, qui sortit de l'arche, *& revint*, selon l'Hébreu, (*h*) ou *ne revint pas*, selon les Septante & la Vulgate; ou *il sortit, & alloit & venoit*, volant autour de l'arche, & s'arrêtant sur son toit. Il envoya ensuite la colombe, qui n'ayant pû trouver où asseoir son pied, revint dans l'arche. Sept jours

(*b*) *Genes.* IV. 16. בארץ נוד (*c*) 1. *Par.* V. 19. (*d*) *Genes.* V. 8. *& seq.* (*e*) An du Monde 1536. avant J. C. 2464. avant l'Ere vulg. 2498. & 120. ans avant le déluge. (*f*) Voyez ci-devant *Arche de Noé*.

(*g*) An du Monde 1657. avant J. C. 2343. avant l'Ere vulg. 2347. *Genes.* VIII. 1. 2. *&c.* (*h*) *Genes.* VIII. 7. יצא יצוא ושוב

jours aprés, il la renvoya de nouveau; & elle revint sur le soir, portant dans son bec une branche d'olivier chargée de feüilles toutes vertes, que cet arbre avoit poussées depuis l'écoulement des eaux. Il attendit encore sept jours, & alors il découvrit le toit de l'arche; & ayant remarqué que toute la surface de la terre étoit séchée, il reçut ordre du Seigneur de sortir de l'arche avec tous les animaux qui y étoient. Il sortit donc de l'arche l'an 601. de son âge, & le vingt-septiéme jour du second mois.

Alors il offrit en holocauste au Seigneur un de tous les animaux purs qui étoient dans l'arche; & le Seigneur eut son sacrifice pour agréable, & il lui dit: Je ne répandrai plus ma malédiction sur toute la terre, & je n'en exterminerai plus tous les animaux comme j'ai fait. Je vous donne l'empire sur toutes les bêtes, (i) & je vous les livre, pour en manger, comme vous mangez des légumes & des fruits de la terre. J'excepte seulement le sang, dont je vous défends d'user. Croissez & multipliez-vous. Je vais faire alliance avec vous: Je m'engage à ne plus envoyer sur la terre de déluge universel; & pour preuve de ma parole, je mettrai mon arc dans les nuës; & il sera comme le gage de ma promesse & de mon alliance avec vous.

Or Noé étant laboureur, commença à cultiver la vigne; & ayant bû du vin, il s'enyvra, & en dormant, il se découvrit d'une maniére indécente dans sa tente. Cham pere de Chanaan, l'ayant trouvé en cet état, s'en mocqua, & en donna avis à ses deux freres, qui étoient au dehors. Mais eux au lieu de s'en railler, s'en détournérent; & marchant en arriére, ils couvrirent la nudité de leur pere, en jettant sur lui un manteau. Noé s'étant réveillé, & ayant sçû ce que Cham lui avoit fait, dit: Que Chanaan fils de Cham, soit maudit; qu'il soit l'esclave des esclaves à l'égard de ses freres. On croit qu'il vouloit épargner la personne de Cham son fils, de peur que la malédiction qu'il lui donneroit, ne retombât sur les autres fils de Cham, (k) qui n'avoient point eu de part à son action. Il maudit Chanaan par un esprit prophétique, parce que les Chananéens ses descendans devoient un jour être exterminez par les Israëlites. Noé ajoûta: Que le Seigneur, le Dieu de Sem, soit béni, & que Chanaan soit l'esclave de Sem. Il le fut en effet dans la personne des Chananéens assujettis par les Hébreux. Enfin Noé dit: Que Dieu étende la possession de Japhet; que Japhet demeure dans les tentes de Sem, & que Chanaan soit son esclave. Cette prophétie eut son accomplissement, lorsque les Grecs & ensuite les Romains, descendus de Japhet, firent la conquête de l'Asie, qui étoit le partage de Sem.

Or Noé vêcut encore depuis le déluge trois cens cinquante ans; & tout le tems de sa vie ayant été de neuf cens cinquante ans, il mourut l'an du Monde 2006. avant J.C. 1994. avant l'Ere vulgaire 1998. Il laissa trois fils, Sem, Cham & Japhet, dont nous avons parlé ailleurs sous leurs articles, & il leur partagea, selon l'opinion commune, tout le monde, pour le peupler. (l) Il donna à Sem l'Asie, à Cham l'Afrique, & à Japhet l'Europe. Quelques-uns (m) veulent qu'outre ces trois fils, il en ait eu encore plusieurs autres. Le faux Bérose lui en donne trente, nommez *Titans*, du nom de leur mere *Titea*. On veut que les Teutons ou Allemands soient sortis d'un fils de Noé, nommé *Thuiscon*. Le faux Méthodius fait aussi mention d'*Ionithus* ou *Ionicus*, prétendu fils de Noé. On peut voir l'Histoire Scolastique de Pierre le Mangeur, l. 1. c. 37. & Tostat sur la Génése. Nous avons parlé ci-devant sous l'article *Noachides*, des préceptes que les Rabbins croyent avoir été donnez par Noé à ses fils & à leurs descendans.

Saint Pierre (n) appelle Noé *le prédicateur de la justice*, parce qu'avant le déluge, il ne cessa de prêcher aux hommes par ses discours, par sa bonne vie, & par le bâtiment de l'arche,

(i) *Genes.* IX. 1. 2. *&c.*

(k) *Genes.* X. 6. *Filii Cham, Chus, & Mezraïm, & Phut, & Chanaan.* (l) *Euseb. Grec. Chronic. seu Thesauri Tempor. p.* 10. *Philastr. de hæres. c.* 70. (m) *Cajet. Torniel.* (n) 2. *Petr.* II. 5.

che, auquel il fut occupé pendant six vingt ans, que la colére de Dieu étoit prête de fondre sur eux. Mais ses prédications n'eûrent aucun effet, puisque le déluge trouva les hommes plongez dans leurs anciens désordres, & occupez de toute autre chose que du soin de satisfaire à la justice de Dieu. (*o*) On trouve parmi les vers des prétenduës Sybilles, une Piéce intitulée : *Description des hommes d'avant le deluge, & la prédication que Noé leur fit.* Théophile d'Antioche (*p*) semble croire que le nom de *Deucalion*, qui est le même que Noé, vient du Grec *deuté*, & *calein*, venez ; & appeller ; parce que Noé parlant aux hommes d'avant le déluge, leur disoit : *Venez ; Dieu vous appelle à la penitence.*

Le même saint Pierre (*q*) dit que Jesus-Christ *étant ressuscité par l'esprit, alla prêcher aux esprits qui étoient detenus en prison, qui autrefois avoient été incredules, lorsqu'au tems de Noé, ils s'attendoient à la patience & à la bonté de Dieu, pendant qu'on preparoit l'arche, dans laquelle peu de personnes, sçavoir, huit seulement, furent sauvées du milieu de l'eau.* Plusieurs anciens Peres (*r*) ont pris ces paroles à la lettre ; comme si Jesus-Christ aprés sa Résurrection, étoit allé réellement prêcher aux hommes, qui avoient été incrédules avant le déluge, à la prédication de Noé ; qu'il en avoit délivré quelques-uns des moins méchans, lesquels avoient crû en lui, & s'étoient convertis. D'autres (*ſ*) sous le nom de *prison*, entendent le corps, qui est comme la prison de l'ame. Ils veulent que Jesus-Christ par son esprit, dont il remplit Noé, prêcha par la bouche de ce Patriarche aux incrédules d'avant le déluge, les ames desquels étoient alors dans la prison du corps, mais qui du tems auquel écrivoit saint Pierre, étoient dans la prison de l'enfer. On peut voir les Commentateurs pour les autres sens que l'on donne à ce passage.

Les Orientaux (*t*) croyent que Noé reçut ordre de Dieu de prendre le corps d'Adam, & de le mettre dans l'arche, pour le garantir des eaux du déluge ; & que se sentant prés de sa mort, il fit venir Sem son fils, lui confia ce dépôt, & lui dit de le porter à Melchisédech Prêtre du Trés-Haut, afin qu'ils l'enterrassent ensemble au lieu que l'Ange du Seigneur lui marqueroit. Sem alla donc trouver Melchisédech, & ils enterrérent Adam sur le Calvaire, qui est le milieu de la terre. Voici une Oraison que l'on dit que Noé récitoit tous les jours pendant qu'il fut dans l'arche : *Seigneur, vous êtes veritablement grand, & il n'y a rien de grand, comparé à vous. Regardez-nous d'un œil de misericorde. Delivrez-nous de ce déluge d'eaux. Je vous en conjure par les regrets d'Adam vôtre premier homme, par le sang d'Abel vôtre Saint, par la justice de Seth, l'objet de vôtre complaisance. Ne nous mettez point au nombre de ceux qui ont violé vos commandemens, mais étendez sur nous vos soins misericordieux, parce que vous êtes nôtre liberateur, & toutes vos creatures publieront vos loüanges. Ainsi soit-il.*

[Les Musulmans donnent à Noé le titre de pere & de chef de tous les envoyez de Dieu, de tous les Prophétes ; ils le qualifient aussi *Al-nogi*, celui qui a été sauvé, & qui a sauvé les autres. Ils ajoûtent qu'il fut envoyé de Dieu pour prêcher aux hommes la pénitence, & l'unité d'un Dieu, & qu'il ne convertit que quatre-vingt personnes, qui furent sauvées avec lui dans l'Arche : Que quand il commença à travailler à ce fameux vaisseau, tous ceux qui le voyoient, se moquoient de lui, & lui disoient ; Vous bâtissez un vaisseau, faites-y donc venir de l'eau ; & vous voilà enfin devenu de Prophéte, Charpentier. Mais il répondoit à ces insultes :

 Vous

(*o*) *Matth.* XXIV. 37. (*p*) *Theophil. Antioch. l.* 3. *ad Autolyc. p.* 129. Δεῦτε, καλεῖ ὑμᾶς ὁ Θεὸς εἰς μετάνοιαν, διὸ οἰκείως Δευκάλιον ἐκλήθη. (*q*) 1. *Petr.* III. 18. 19. 20. (*r*) *Vide, si placet, Clem. Alex. l.* 6. *Stromat. Epiphan. hæres.* 46. *Ambrosiast. in Ephes.* IV. *Nazianz. orat.* 42. *sub finem, & Nicetam ad eundem.* (*ſ*) *Aug. Epist. Olim.* 99. *nunc* 164. *n.* 3. 4. *Beda, D. Thom. Hugo, Dionys. &c.*

(*t*) *Vide Eutych. Annal. Alex. t.* 1. *p.* 44. *Catena Arabica in Genes. Vide Is. Gregor. observat. sacris, c.* XXV.

Vous vous moquez de moi maintenant: je me moquerai de vous à mon tour: vous apprendrez un jour à vos dépens, qu'il y a dans le Ciel un Dieu qui punit les méchans.

Ebn-Abbas dit que Noé étant en peine de la figure qu'il devoit donner à l'Arche, Dieu lui révéla qu'elle devoit être semblable au ventre d'un Oiseau, & qu'il devoit y employer le bois d'un arbre nommé en Arabe *Sag*, qui est le platane des Indes; qu'il le planta aussi-tot, & qu'en vingt années il se trouva assez gros pour fournir de matiére à tout ce grand vaisseau. Il fut construit en l'espace de deux ans; il avoit trois étages; le plus haut étoit destiné aux oiseaux, le plus bas aux animaux domestiques & sauvages, & celui du milieu à l'homme.

Le tems du Déluge étant arrivé, *le four commença à boüillir*, & à regorger, car ils croyent que Noé avoit hérité du four dont Eve s'étoit servi pour cuire le pain, & qu'au tems de la vengeance de Dieu, il commença à vomir de gros boüillons d'eau coulante. Ce four nommé en Hébreu *Tannour*, est différent de nos fours ordinaires; il a son ouverture par-enhaut, & est ordinairement de pierre ou d'argile. Les quatre-vingt Fidéles entrérent dans l'Arche avec Noé, il n'y eut que Chanaan fils de Cham, qui n'y voulut pas entrer. Les uns croyent que Noé s'embarqua à *Coufah* prés l'embouchure du Tigre dans le Golphe Persique; d'autres, au lieu où l'on bâtit depuis Babylone.

Après que l'Arche eut fait le tour du Monde pendant l'espace de six mois (*u*), *Dieu commanda à la terre, & lui dit: Terre, engloutis tes eaux: Ciel, puise celles que tu as versées. L'eau commença aussi tôt à diminuer. L'ordre de Dieu fut exécuté; l'Arche s'arrêta sur la montagne de Girudi, & on entendit cette voix du Ciel: Malheur aux impies.*

Ils croyent que Noé sortit de l'Arche le dixiéme jour du premier mois de l'année Arabique, nommée *Méharram*, & que ce Patriarche institua ce jour là un jeûne, qu'ils observent encore aujourd'hui en mémoire de la délivrance des eaux du Déluge. Alors Noé fut établi de Dieu comme un nouvel Adam pour repeupler tout le monde. Tous les peuples tirent leur origine de ses trois fils. Sem fut le pere des Hébreux, des Arabes, des Persans, des Syriens, & des Grecs.

Japhet, des Scythes, des Mogols, des Getes, des Tartares, des Chinois, des Turcs, des Hyperboréens, de Gog & Magog.

Cham est le pere des Indiens, des Africains, des Noirs & de tous les peuples méridionaux.

Outre ces trois fils de Noé, les Orientaux lui en donnent un quatriéme, qui est *Maghesfton*, inconnu aux livres saints des Hébreux. Ils disent de plus, que Dieu envoya des livres à Noé; ce qui signifie selon leur langage, qu'il laissa en mourant, dix volumes dans lesquels il écrivit les révélations, & tous les ordres qu'il avoit reçus de Dieu. Mais ces livres, supposé qu'ils ayent jamais existé, se sont perdus. On dit qu'il y a un Monastére en Mésopotamie, nommé *Deïr Abouna*, le Monastére de notre pere, près duquel il y a un château, où l'on voit un grand sépulcre, que les gens du pays disent être celui du Patriarche Noé; & le Géographe Persien marque un lieu de l'Arabie, dans la province la plus orientale de ce pays, qui porte le nom d'*Ardh-Nouh*, terre de Noé, ce qui revient assez à l'opinion de ceux qui mettent la construction de l'Arche à *Coufah*, dont nous avons parlé.

La fable de *Deucalion*, & de *Pyrrha* sa femme (*x*), est manifestement inventée de l'histoire de Noé. Deucalion par le conseil de son pere, fit une arche ou vaisseau de bois, dans lequel il mit toutes les provisions nécessaires à la vie, & y entra avec Pyrrha sa femme. C'étoit pour prévenir un déluge d'eau, qui inonda presque toute la Gréce. Presque tous les peuples de ce pays y périrent; il n'y eut que ceux qui se sauverent sur les plus

(*u*) Alcoran, c. *Hud*.

(*x*) *Apollodor. l.* 1.

plus hautes montagnes, qui echapperent. Dès que le déluge fut cessé, Deucalion sortit de son arche, & se trouva sur le mont Parnasse. Il y offrit des sacrifices à Jupiter, qui lui envoya Mercure pour lui demander ce qu'il souhaitoit. Il demanda d'être le Réparateur du genre humain. Jupiter le lui accorda. Ils se mirent lui & Pyrrha à jetter des pierres derriere eux, & ces pierres se changerent en autant d'hommes & de femmes.

Les Payens ont frappé des médailles pour conserver la mémoire de ce fameux événement (*x*). On y voit sur l'une la tête de l'Empereur Philippe, & sur l'autre, celle de Septimius Sevére Pertinax, & sur les revers de l'une & de l'autre, une arche, ou vaisseau quarré oblong, dans lequel paroissent Deucalion & Pyrrha, ou si l'on veut, Noé & sa femme; au dehors on voit aussi un homme & une femme, & au-dessus de l'arche, deux oiseaux, dont l'un apporte dans ses pattes une petite branche d'olivier. Ces médailles ont été frappées à Apamée de Phrygie, où l'on croyoit que l'Arche de Noé s'étoit arrêtée. Voyez ci-devant *Apamée*.]

Plusieurs Sçavans ont remarqué que les Payens ont confondu Saturne, Deucalion, Ogygés, le Dieu Cælus ou Ouranus, Janus, Prothée, Prométhée, Vertumnus, Bacchus, Osiris, Vadimon, Nisuthrus, avec Noé. On peut voir sur cela M. Bochart, *Geograph. sacr. L.* 1. *c.* 1. M. Huet, *De Concord. Rat. & Fidei*, *L.* 2. Grot. *De Verit. Relig. Christ. l.* 1. Natalis Comes, *Mytholog. L.* 8. *c.* 17. Octav. Falconer. *Dissert. de Nummo Apamens.* Dikinson, *Delphi Phœnicizantes*. Voyez aussi M. Fabricius. *Apocryph. V. T. pag.* 247. *& sequ.* On a aussi attribué quelques Ecrits à Noé. Quelques Hébreux ont crû que Moyse citoit un Ouvrage composé par Noé, lorsqu'il dit: (*y*) *Voici les genealogies de Noé*; & ailleurs: (*z*) *Voici les genealogies des enfans de Noé*. Le faux Bérose lui attribuë de même un Livre *des secrets des choses naturelles*; & les Cabalistes soutiennent que ce Livre fut dérobé à Noé par son fils Cham, & donné à Mizraïm. Guillaume Postel en parle dans le titre de son Livre intitulé: *De originibus, seu de varia ac potissimùm orbi Latino ad hanc diem incognita, aut inconsiderata historia, &c. Ex Libris Noachi & Hanachi, &c.* Lambécius dans le Catalogue de la Bibliothéque de l'Empereur, parle d'un Livre de Noé, intitulé: *Methode qui a été revélée au Prophéte Noé par l'Ange du Seigneur, pour lui montrer seize figures propres à prédire l'avenir.* Mais tout cela est justement mis au rang des fables & des superstitions. On n'a nulle preuve que Noé ait jamais rien écrit; du moins il n'est rien venu de lui jusqu'à nous.

La femme de Noé est appellée *Noria* par les Gnostiques; (*a*) *Barthenos* ou *Bathenos* par saint Epiphane; (*b*) par quelques anciens Rabbins, (*c*) *Noëma* ou *Tethiri*. Mais cela est tout aussi peu certain que ce que nous venons de dire des Livres composez par Noé.

L'on trouve dans l'explication Arabique de la Génése attribuée à S. Hippolyte, & imprimée au second tome de ses Oeuvres p. 38. *Edit. Fabricii*. que la femme de Sem s'appelloit *Nabalath Mahnuk*; celle de Cham, *Zetdkath-nabu*; & celle de Japhet, *Arathka*.

I. NOEMA, fille de Lamech & de Sella, & sœur de Tubalcaïn. (*d*) On croit qu'elle inventa la maniére de filer la laine & de faire la toile & les étoffes. C'est, dit-on, la même que Minerve, laquelle est quelquefois nommée *Nemanoum* par les Grecs. (*e*)

II. NOEMA étoit l'épouse de Noé, selon quelques anciens Rabbins. Ce n'est pas apparemment la même que la précédente, qui étoit fille de Lamech le bigame, & de la race de Caïn.

[Quelques Orientaux donnent ce nom de *Noëma* à l'épouse de Noé; d'autres l'appellent

(*x*) *Octav. Falconerii inscription. Athlet. Rom.* 1568. *Vide & Kircher de Arcâ Noë, p.* 138. (*y*) *Genes.* VI. 9. (*z*) *Genes.* X. 1.

(*a*) *Epiphan. hæres.* 26. *quæ est Gnosticorum.* (*b*) *Epiphan. ibidem.* (*c*) *Rab. Gedolias & alii ex antiquis, apud Scipion. Sgambat. Archiv. V. T. p.* 150. (*d*) *Genes.* IV. 22. (*e*) *Plutarch. lib. de Iside & Osiride.*

lent *Bathenos*, ou *Noria*, ou *Titha*. *Vide Fabric. apocryph. Vet. Test. p.* 271. *t.* 1.]

NOEMAN, fils de Béla, & petit fils de Benjamin. Noëman fut Chef de la famille des Noëmaniens, dans la Tribu de Benjamin. (*f*)

NOEMI, femme d'Elimélech, ayant été obligée de se retirer pendant une famine avec son mari dans le pays des Moabites; y perdit Elimélech, & y maria ses deux fils; *Mahalon*, qui épousa Ruth; & *Chelion*, qui épousa Orpha. Ces deux jeunes hommes moururent aussi, sans laisser d'enfans; & Noëmi prit la résolution de se retirer en Judée. Ses deux brus vouloient la suivre; mais elle les pria de demeurer, en leur disant qu'elle n'étoit point en état de les établir dans sa patrie. Orpha la crut, & s'en retourna dans son pays: mais Ruth l'accompagna jusqu'à Bethléem. (*g*) Lorsqu'elles y furent arrivées, le bruit s'en répandit bien-tôt dans la ville. Et Noëmi disoit: Ne m'appellez plus *Noëmi*, c'est-à-dire, *belle*: mais appellez-moi *Mara*, c'est-à-dire, *amertume*, parce que le Seigneur m'a comblée de douleur. Je suis sortie d'ici pleine, & le Seigneur m'y a ramenée vuide & désolée.

Ruth étant un jour allé glaner dans les champs, se trouva dans l'heritage d'un nommé Booz, qui l'invita à suivre ses moissonneurs, & qui lui fit donner à manger avec ses gens. A son retour Noëmi lui apprit que ce Booz étoit son proche parent; & elle fit en sorte que Booz enfin épousa Ruth, ainsi qu'on l'a déja dit dans l'article de *Booz*, & qu'on le dira encore dans celui de *Ruth*. Ruth enfanta un fils, qui fut nommé Obed, & les femmes de Bethléem en félicitérent Noëmi, en lui disant: Béni soit le Seigneur, qui n'a point permis que vôtre famille demeurât sans successeur, & qui vous a donné une personne, qui est la consolation de vôtre ame, & le soutien de vôtre vieillesse. (*h*) On ignore le tems précis auquel arriva l'histoire de Ruth & de Noëmi: mais on sçait qu'il y a entre le mariage de Salmon avec Rahab de Jéricho, & la naissance de David fils d'Isaï, trois cens soixante-six ans, qui ne sont remplis que par ces trois personnes, Booz, Obed & Jessé. Ainsi il faut qu'ils ayent vêcu chacun fort long-tems pour remplir cet espace.

(*f*) *Num.* XXVI. 40. (*g*) *Ruth.* I. 1. 2. 3. *&c.* (*h*) *Vide Ruth.* IV.

NOGA, ou *Nogé*, fils de David. 1. *Par.* III. 7. XIV. 6.

NOHAA, quatriéme fils de Benjamin. 1. *Par.* VIII. 2.

NOHESTA, fille d'Elnathan, & mere de Joachim Roi de Juda. 4. *Reg.* XXIV. 8. *Nohesta* en Hébreu, signifie une couleuvre.

NOHESTAN. C'est le nom qu'on donna du tems d'Ezéchias Roi de Juda, (*i*) au serpent d'airain que Moyse avoit élevé dans le désert, & qui s'étoit conservé jusqu'à ce tems parmi les Israëlites. (*k*) Le peuple superstitieux s'étant laissé aller à rendre certain culte à ce serpent, Ezéchias le fit briser, & lui donna par dérision le nom de *Nohestan*; comme qui diroit, ce petit je ne sçai quoi d'airain, ou ce petit serpent d'airain; car en Hébreu *nàhas* ou *nachasch*, signifie un serpent & de l'airain. On montre encore aujourd'hui dans l'Eglise de saint Ambroise à Milan, un serpent d'airain, que l'on prétend être celui que Moyse éleva dans le désert: mais on sçait certainement par l'histoire d'Ezéchias, que celui-là fut mis en piéces de son tems. Pour le serpent d'airain érigé par Moyse, voyez ci-après *Serpent*, & *Phunon*, qui est, à ce que l'on croit, le campement où Moyse érigea le serpent d'airain.

NOIX, fruit fort commun & fort connu. Il est dit dans l'Exode (*l*) que les branches du chandelier d'or devoient être ornées *de trois coupes en forme de noix*, & qu'il y avoit entre chaque coupe une pomme & un lys: mais le Texte Hébreu lit, *trois coupes qui produisent des amandes*, c'est-à-dire, comme une fleur d'amandrier, du milieu de laquelle sortoit la tige du chandelier, comme le fruit sort du-mi-

(*i*) 4. *Reg.* XVIII. 4. An du M. 3278. avant J. C. 722. avant l'Ere vulg. 726. (*k*) *Num.* XXI. 8. (*l*) *Exod.* XXV. 33. גבעים משקדים

milieu de la fleur. Le seul endroit où il soit parlé de noix, est celui-ci, dans le Cantique des Cantiques : (*m*) *Descendi in hortum nucum* : Je suis venu dans le jardin des noix ou des noyers.

[NOM. Nom de Dieu. Voyez ci-devant *Jehovah*. Le nom mis sans addition, signifie le nom du Seigneur, que l'on n'exprime pas par respect. Par exemple ; *Cùm blasphemasset nomen* (*n*) ; Un homme ayant blasphemé le nom, fut conduit hors du camp : tous ceux qui l'avoient ouï, mirent leur main sur sa tête ; & tout le peuple le lapida. Le blasphème du nom étoit ainsi expié.

Le nom de Dieu, marque souvent Dieu même, sa puissance, sa Majesté. *Adjutorium nostrum in nomine Domini* ; notre secours, notre force & notre espérance est au nom de Dieu, en sa bonté, en sa puissance, &c. Son nom seul est plus puissant qu'une armée. Les Hébreux croyent que Moyse, que Jesus-Christ, que les Prophétes faisoient leurs miracles en prononçant le nom de Dieu, dont ils connoissoient la vraie prononciation, qui est, disent ils, oubliée aujourd'hui.

Le nom tout puissant de Dieu, servir au nom du Seigneur, bénir le nom du Seigneur, bâtir une maison au nom du Seigneur ; dans tout cela *le nom* est mis pour le Seigneur.

Il est dit dans la Genése (*o*) qu'Adam imposa le nom à sa femme, & à tous les animaux, & que le nom qu'il leur donna, est leur véritable nom. Imposer le nom, est une marque d'empire & d'autorité. Le pere impose le nom à ses enfans, à ses esclaves, à ses animaux. Dieu change les noms à Abram, à Jacob, à Saraï. Tout cela marque son domaine absolu sur tous les hommes, & sa bienveillance particuliere envers ceux qu'il reçoit plus spécialement au nombre des siens. De-là vient encore qu'il a donné le nom avant la naissance à des personnes qu'il se destinoit, & qui lui appartenoient d'une manière spéciale. Ainsi il donne le nom à *Jedidiah*, ou Salomon fils de David, au Messie, à S. Jean-Baptiste, &c.

Dieu parlant à Moïse, lui promit qu'il envoiera son Ange devant lui pour l'introduire dans la terre promise ; & lui dit qu'il a mis son nom dans cet Ange ; *Est nomen meum in illo* (*p*) : Il agira, il parlera, il punira en mon nom ; il portera mon nom, il sera mon Ambassadeur ; il recevra les honneurs comme si c'étoit moi-même. En effet l'Ange qui parloit à Moïse, qui lui apparut dans le buisson, qui lui donna la Loi sur le mont de Sinaï, parle & agit toujours comme si c'étoit Dieu-même : & Moïse lui donne toujours le nom de Dieu ; *Hæc dicit Dominus*, *& locutus est Dominus ad Moysen.*

Prendre le nom de Dieu en vain (*q*), c'est jurer faussement, ou sans sujet, & interposer mal-à-propos, légérement, présomptueusement, faussement le nom de Dieu dans ses discours & dans son ferment. Dieu défend de *jurer par les noms des Dieux étrangers* (*r*) ; il ne veut pas même qu'on les nomme par leurs noms, qu'on prononce leurs noms. C'est leur faire trop d'honneur que de jurer en leurs noms, & les prendre à témoins de ce qu'on dit, ou de ce qu'on affirme, comme s'ils étoient quelque chose. Les Dieux des Nations ne sont que néant ; n'ayez pour eux que du mépris Les Hébreux ne prononçoient presque jamais le nom de Baal ; ils le défiguroient en disant par exemple, *Miphiboseth*, & *Meriboseth*, au lieu de Miphibaal, & de Meribaal. *Boseth* signifie une chose honteuse, méprisable. Au lieu de dire *Elohim*, ils disent *Elilim*, des Dieux d'ordure.

Connoître quelqu'un par son nom, *Novi te ex nomine* (*s*) marque une distinction, une amitié, une familiarité particuliére.

(*m*) *Cant.* VI. 11. גנת אגוז (*n*) *Levit.* XXIV. 11. (*o*) *Genes.* II. 20.

(*p*) *Exod.* XXIII. 21. (*q*) *Exod.* XX. 7. (*r*) *Exod.* XXIII. 13. (*s*) *Exod.* XXXIII. 12.

particuliére. Les Rois d'Orient se communiquoient très-peu à leurs sujets ; ils les voyoient rarement, & ne paroissoient presque jamais en public. Ainsi quand ils connoissoient un de leurs serviteurs *ex nomine*, qu'ils daignoient lui parler, l'appeller, & l'admettre en leur présence, c'étoit là une grande marque de faveur. Il n'y avoit que les Officiers *qui voyoient la face du Roi*, qui eussent cette prérogative.

Ceux qui dans les assemblées étoient appellez par leurs noms (*t*), *per nomina vocabantur*, étoient les principaux du peuple, les chefs des Tribus, ou des grandes familles; ceux qui avoient quelque emploi, & quelque dignité particuliére. Dans ces occasions on appelloit ainsi par exemple, Aaron & ses descendans ; Hus & sa famille, Caleb & ceux qui lui obéissent, & ainsi des autres. On ne nommoit par leurs noms que les premiers & les principaux du peuple : *Vocavi te nomine tuo* (*u*), peut aussi marquer ; je vous ai nommément destiné à cet emploi, ou je vous ai changé de nom, pour marquer que je vous prenois à mon service, comme Nabuchodonosor donna de nouveaux noms à Daniel & à ses compagnons, lorsqu'il les prit à son service. Dieu parlant du lieu fixe où on lui dressera un Tabernacle, ou de l'endroit où l'on lui bâtira un Temple, dit que *son nom sera*, ou *habitera en cet endroit* (*x*) ; qu'on y invoquera son nom, & qu'on donnera à ce lieu le nom de maison, ou de temple du Seigneur. Ce lieu aura l'honneur de porter le nom du Seigneur, d'être consacré à son service, à son culte. Toutes ces expressions marquent le souverain respect que les Hébreux avoient pour tout ce qui appartenoit à Dieu.

LE NOM se met souvent pour la réputation. Le nom de Josué devint célébre dans tout le pays (*y*) ; & Dieu dit à David (*z*) en lui reprochant son crime avec Bethsabée ; *Je vous ai fait un grand nom, comme aux Grands qui sont sur la terre.* Je vous ai donné une réputation, un honneur qui égale celui des plus grands Monarques.

SUSCITER LE NOM D'UN HOMME MORT (*a*), se dit du frere d'un homme décédé sans enfans, lorsque ce frere épouse la veuve du défunt, & fait revivre son nom dans Israël par le moyen des enfans qu'il lui suscite. Ces enfans sont censez fils du frere décédé, ils font revivre sa mémoire. Dans un sens contraire on dit, *Effacer le nom de quelqu'un*, c'est en exterminer la mémoire, détruire sa race, ses enfans, ses ouvrages, ses maisons, & généralement tout ce qui peut faire vivre son nom sur la terre. *Nomen eorum delevisti in æternum* (*b*), que leurs noms soient effacez du livre de vie ; qu'on ne parle plus d'eux, non plus que de gens morts & cachez dans le tombeau ; *le nom des impies pourrira* (*c*), il sera en mauvaise odeur ; si l'on s'en souvient, ce ne sera que pour le détester.

Isaïe (*d*) décrivant un tems de disgrace, & où les hommes seront très-rares, dit qu'alors *sept femmes viendront prendre un homme, & lui diront : nous nous nourrirons & nous nous vêtirons ; seulement que votre nom soit invoqué sur nous ; ôtez-nous de l'opprobre* ; daignez nous prendre pour femmes, & qu'on nous appelle vos épouses ; qu'on dise c'est l'épouse d'un tel, *Invocetur nomen tuum super nos.* Le Seigneur se plaint dans Ezéchiel (*e*) que ses épouses (Juda & Israël) se sont abandonnées à la prostitution, quoi qu'elles portassent son nom ; qu'elles ont soüillé son sacré nom qu'elles portoient comme ses épouses, par les abominations & l'idolâtrie ausquelles elles se sont abandonnées. *Fornicata est in nomine meo.*

Dieu se plaint souvent que les faux Prophétes prophétisoient en son nom (*f*), JESUS-CHRIST dans l'Evangile, dit qu'au jour

(*t*) *Num.* XVI. (*u*) *Isai.* XLIII. 4. & XLV. 4. (*x*) *Deut.* XIV. 23. XVI. 2. (*y*) *Josue.* VII. 27. (*z*) 2. *Reg.* VII. 9.

(*a*) *Ruth.* IV. 5. 10. &c. (*b*) *Psalm.* IX. 6. (*c*) *Prov.* X. 7. (*d*) *Isai.* IV. 1. (*e*) *Ezech.* XVI. 15. (*f*) *Jerem.* XIV. 14. 15. XXVII. 15. &c.

jour du jugement plusieurs viendront & diront (g): *Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom, & n'avons-nous pas fait des miracles en votre nom.* Ailleurs (h) il dit; quiconque donnera un verre d'eau froide *en son nom*, ne perdra pas sa récompense; & que celui qui reçoit le Prophéte, ou le Juste, au nom du Prophéte ou du Juste, en recevra une récompense proportionnée à son intention (i). Dans tous ces endroits *le nom* est mis pour la personne, pour son service, son amour, son autorité.

Tant de noms d'hommes se mettent aussi quelquefois pour autant de têtes; par exemple (k). *Habes pauca nomina in Sardis, qui non inquinaverunt vestimenta sua.* Vous avez un petit nombre de personnes à Sardes, qui n'ont pas soüillé leurs habits; & ailleurs (l): *Occisi sunt in terræ motu nomina hominum septem millia.* Sept mille hommes périrent dans ce tremblement de terre.]

NOME, Canton, Province. Ce terme est principalement employé dans la distribution des Cantons ou Provinces de la basse Egypte, que l'on partage en plusieurs Nomes, qui portoient le nom de leur ville capitale.

[NOMBRE. Ce terme se prend tantôt pour marquer un petit nombre, & facile à compter, & tantôt pour signifier le contraire. Nous sommes en petit nombre, disoit Jacob à ses fils, qui avoient saccagé Sichem (m); l'Hébreu à la lettre: *Ego autem viri numeri*; & Moïse au Deutéronome (n): *Vous demeurerez en petit nombre parmi les Nations*; l'Hébreu: *Vous serez des hommes de nombre.* Et Job (o): *Breves anni transeant.* L'Hébreu: *Des années de nombre*; Et le Psalmiste (p): *Cùm essent numero brevi, paucissimi, &c.* A la lettre: ils étoient des hommes de nombre.

Nombre désigne quelquefois la multitude, le grand nombre. *Le Seigneur compte le nombre des étoiles* (q), leur multitude, comme portent les Septante & la Vulgate. Lorsque la nuée demeuroit sur le Tabernacle *des jours de nombre* (r), c'est-à-dire, plusieurs jours. Et Salomon (s): *Quo facto opus est sub sole, numero dierum vitæ suæ;* Ce que l'homme doit faire pendant tout le tems de sa vie.

Le nombre de la bete, ou *le nombre du nom de la bête* dans l'Apocalypse (t), marque la valeur numérique des lettres qui composent son nom.

Dans le Pseaume LXX. (u) selon l'Hébreu, le Prophéte dit qu'il *ne sçait pas les nombres*; les Septante & la Vulgate lisent, *Nescio litteraturam*, ou selon plusieurs anciens Exemplaires latins, *Nescio negotiationes.* Ils lisoient dans le Grec *Pragmascius*, au lieu de *Grammascius.* Mais voici ce que porte l'Hébreu: *Ma bouche publiera tous les jours votre justice, & les graces que vous m'avez faites, parce que je n'en sçai pas le nombre;* elles sont innombrables. Autrement, je publierai tous les jours le salut que vous m'avez procuré; *Et quoique je ne sçache pas les lettres*, que je ne sois pas sçavant, *je ne laisserai pas de considérer votre puissance, &c.*]

Nombres. Le Livre des Nombres est le troisiéme du Pentateuque. Les Hébreux l'appellent *Vajedabber*, (x) & il parla; parce que dans l'Hébreu il commence par ces mots. Quelques Juifs l'appellent *Bemiddebar*, (y) dans le désert; parce qu'il renferme l'histoire de ce qui se passa dans les trente-neuf ans du voyage des Israëlites dans le désert. Enfin les Grecs, & aprés eux les Latins, l'ont appellé *les Nombres*, parce que ses trois premiers Chapitres contiennent les dénombremens des Hébreux & des Lévites, que l'on fit séparément aprés l'érection & la consécration du Tabernacle.

Le peuple étant parti de Sinaï le vingtiéme jour du second mois de la seconde année aprés

(g) *Matth.* VII. 22. (h) *Marc.* IX. 40. (i) *Matth.* X. 41. (k) *Apoc.* III. 4. (l) *Apoc.* XI. 13. (m) *Genes.* XXXIV. 30. (n) *Deut.* IV. 27. (o) *Job.* XVI. 23. (p) *Psalm.* CXIV. 12.

(q) *Psalm.* CXLVI 4. (r) *Num.* IX. 19. (s) *Eccle.* II. 3. (t) *Apoc.* XIII. 17. 18. (u) *Psalm.* LXX. 16. 17. (x) וידבר *Vajedaber.* (y) במדבר *Bemiddebar.*

aprés la sortie d'Egypte, (z) alla au désert de Pharan, & de là à Cadés, d'où l'on envoya des députez pour visiter la Terre promise. Au retour des députez, les Israëlites tombérent dans le découragement & dans le murmure; & Dieu les condamna à mourir dans le désert, & jura qu'ils n'entreroient point dans la terre qu'il avoit promise à leurs peres. Ainsi aprés avoir demeuré un assez long-tems à Cadés-barné, ils retournérent en arriére; & aprés avoir voyagé trente-neuf ans dans le désert, ils arrivérent enfin dans les campagnes de Moab, au-delà du Jourdain. On voit dans les Nombres tout ce qui se passa durant cet intervale. On y trouve les guerres que Moyse fit aux Rois Séhon & Og, & celle qu'il fit aux Madianites, pour les punir de ce qu'ils avoient envoyé leurs filles dans le camp d'Israël, pour engager le peuple dans la fornication & dans l'idolâtrie. On y lit plusieurs Loix que Moyse donna durant ces trente-neuf ans, & différens murmures des Israëlites, qui furent tous suivis de châtimens de la part du Seigneur.

NOPHE', ville des Moabites, qui fut ensuite aux Amorrhéens; & enfin aux Israëlites (a) *Nophé* étoit prés de Médaba. Il y a quelque apparence que c'est la même que *Nephis*, 3. *Esdr*. v. 42. ou *Nebo* ou *Nabo*, 2. *Esdr*. VII. 33. & 1. *Esdr*. II. 29. &c. La situation des lieux y convient parfaitement. *Nabo* est jointe à Médaba dans Isaïe, xv. 2, XLVI. 1.

NOPHET, *Josue* XVII. 11. & ailleurs, se prend pour un Canton, une Province. Assez souvent (b) on le joint à *Dor*, *Nophet-Dor* ou *Naphat-Dor*, le Canton des environs de la ville de Dor, sur la Méditerranée, au midy du mont Carmel, & au nord de Césarée de Palestine. Dans l'endroit où Josué lit dans la Vulgate, (c) *tertia pars urbis Nopheth*, l'Hébreu porte simplement *tertia pars Nopheth*, le tiers du Canton nommé Nopheth. Ce Canton étoit aux environs de Dor, & il étoit possédé par la Tribu de Zabulon pour deux tiers, & par celle de Manassé pour l'autre tiers.

NORAN, ville d'Ephraïm. Voyez 1. *Par*. VII. 28. Eusébe, met une ville de *Noorath* ou *Naarath*, à six milles de Jéricho.

[NOUVEAU se met pour extraordinaire, inusité. Le Seigneur a choisi une nouvelle maniére de faire la guerre; *Nova bella elegit Dominus* (d), dit Débora dans son Cantique. Si le Seigneur *fait une chose nouvelle* (e), & que la terre ouvre son sein pour engloutir ces gens-là, vous sçaurez qu'ils ont blasphêmé le Seigneur; & l'Auteur du livre de la Sagesse (f), en parlant de la manne, dit que les Hébreux goûterent d'une nourriture nouvelle, *Novam gustaverunt escam*. Dieu leur donna une viande toute miraculeuse; & en parlant des cailles qu'il leur envoya (g); *Viderunt novam creaturam avium*.

Dieu nous promet des Cieux nouveaux, & une terre nouvelle au tems du Messie (h); c'est-à-dire, un changement universel dans les mœurs, dans les sentimens, dans les pratiques, dans toute l'étenduë du monde sous le regne du Messie: On entend aussi ce passage de ce qui doit arriver au Ciel & à la terre à la fin du monde; on y verra un ciel nouveau, & une terre nouvelle, non que les Cieux, & la terre que nous voyons, doivent être anéantis & changez de nature; mais l'air, la terre & les élémens seront plus parfaits, ou du moins nous serons d'une nature qui ne sera plus sujette à toutes les vicissitudes & les altérations que nous souffrons de la part des élémens.

Dieu promet aussi à son peuple (i) *une nouvelle alliance*, *un esprit nouveau*, *un cœur nouveau*: & c'est ce qui a été pleinement exécuté à la venuë du Sauveur.

Un:

(z) *Num*. X. 11. An du Monde 2514. avant. J. C. 1486. avant l'Ere vulg. 1490. (a) *Num*. XXI. 30. (b) *Josue*. XI. 2. XII. 23. (c) *Josue*. XVII. 11. שלשת הנפת Cette construction prouve que Nophet ne veut pas dire une ville. Les 70. *Καὶ τὸ τρίτον τῆς Μαφετὰ* (ou *Ναφετὰ*) *καὶ τὰς κώμας αὐτῆς*. L'Hébreu ne parle point de ses villages.

(d) *Judic*. V. 8. (e) *Num*. XVI. 30. (f) *Sap*. XV. 3. (g) *Sap*. XIX. 11. (h) *Isai*. LXV. 17. & LXXI. 22. (i) *Ezech*. XI. 19. XVIII. 31. XXXVI. 26.

UN HYMNE NOUVEAU; UN CANTIQUE NOUVEAU; ces sortes de choses plaisent ordinairement davantage, lorsqu'elles ont le caractére de la nouveauté.

Dieu dit qu'il va créer une chose nouvelle sur la terre, qu'une femme enveloppera un homme (*k*) ce qu'on entend de la conception & de la naissance du Messie. Plusieurs Nouveaux (*l*) l'entendent autrement: Je vais faire une chose nouvelle dans Israël; ce seront ci-apres les femmes qui rechercheront les hommes en mariage. *Isai.* IV. I.

Le Sauveur dit par une espéce de proverbe (*m*), qu'il ne faut pas mettre de vin nouveau dans de vieux outres; c'est-à-dire, qu'il ne convenoit pas de surcharger ses Apôtres d'observances difficiles, avant qu'ils fussent fortifiez par la venuë du Saint-Esprit.

NUD. *Nudité.* Ces termes, outre leur signification ordinaire & littérale, se prennent quelquefois pour dépourvû de secours, ou désarmé. Par exemple, les Israëlites, après l'adoration du Veau d'or (*n*), *se trouverent nuds au milieu de leurs ennemis*; Dieu les abandonna à eux-mêmes, il les priva de sa protection; Dieu fit tirer vengeance de leur crime, par les Lévites qui en tuerent vingt-trois mille; & le lendemain Moïse étant monté sur la montagne de Sinaï, Dieu lui dit (*o*): *Commandez au peuple de quitter ses ornemens*, ses habits, ses armes ordinaires; *Jam nunc depone ornatum tuum.* Le peuple obéit, *Nullus ex more indutus est cultu suo.*

LA NUDITE' DES PIEDS étoit une marque de respect. Moïse (*p*) se dechausse lorsqu'il approche du buisson ardant; la plûpart des Commentateurs (*q*) croyent que les Prêtres servoient nuds pieds dans le Tabernacle, & ensuite dans le Temple. Moïse dans le dénombrement qu'il fait des habits & des ornemens des Prêtres ne parle nulle part de leurs chaussures. Les Thalmudistes (*r*) enseignent que s'ils avoient appuyé leurs pieds sur un habit, sur une peau, ou sur le pied de leurs confreres, leur service auroit été illégitime; que comme le pavé du Temple étoit de marbre, les Prêtres contractoient diverses incommoditez dans le tems de leur service, à cause de la nudité de leurs pieds; que pour les prévenir, il y avoit dans le second Temple un cabinet dont le pavé étoit chaud, afin qu'ils y pussent réchauffer leurs pieds; les ablutions fréquentes qui leur étoient prescrites dans le Temple, insinuent de même qu'ils y étoient nuds pieds.

Il y en a même qui soûtiennent que les simples Israëlites n'entroient point dans ce saint lieu, qu'ils n'eussent quitté leurs souliers, & nettoyé leurs pieds. On applique à cela ces paroles de l'Ecclésiaste (*s*) *Custodi pedem tuum ingrediens domum Dei*; prenez garde à [illegible]s pieds quand vous entrez dans la maison de Dieu. Le Rabbin Salomon sur ces paroles du Lévitique (*t*), *Sabbatha mea custodite, & Sanctuarium meum metuite*; Gardez mon Sabbat, & craignez mon Sanctuaire, l'entend de l'obligation de paroître nuds pieds devant le Seigneur. Maimonides (*u*) dit expressément qu'il n'étoit jamais permis aux hommes d'aborder la maison de Dieu sur la sainte montagne avec des souliers, ou avec un bâton, ou avec son habit de travail ordinaire, ou avec de la bouë à ses pieds. Il y en a qui croyent que notre Sauveur fait allusion à cette pratique, lorsqu'il dit à ses Disciples (*x*): *Ne faites provision ni d'or, ni d'argent, ni de monnoie dans vos ceintures, ni de sacs pour le chemin, ni de robes, ni de souliers, ni de bâtons, car l'ouvrier est digne de sa nourriture.*

(*k*) *Jerem* XXXI. 22. (*l*) *Sanct. n.* 67. *Oleast. pro. em in Genes. can.* 4. *Grot. Castal.* (*m*) *Matth.* IX. 17. (*n*) *Exod.* XXXII. 25. (*o*) *Exod.* XXXIII. 5. (*p*) *Exod.* III. 5. (*q*) *Theodoret. in Exod.* III. *& alii passim.*

(*r*) *Mischna l.* 5. *de sacrificio jugi cap.* I. *& Tit. Middos. c.* I. *& Ligfoot. l.* 2. *Hora Hebr. in Matth.* X. (*s*) *Eccle.* IV. 17. (*t*) *Levit.* XIX. 30. (*u*) *Maimon. in Mischna t.* 2. *de Benedictione. p.* 34. (*x*) *Matth.* X. 9. 10.

Les Turcs observent encore à présent de n'entrer dans leurs mosquées qu'après avoir lavé leurs pieds & leurs mains, & après avoir quitté leurs chaussures extérieures. Les Chrétiens d'Ethiopie n'entrent aussi dans leurs Eglises que pieds nuds (*y*). Les Brachmanes des Indes ont le même respect pour leurs Pagodes. Solin (*z*) dit que nul n'entre dans le Temple de Diane de Créte, qu'aprés avoir quitté sa chaussure. Juvenal dit que les Rois même des Juifs observent leurs Sabbats nuds pieds (*a*).

Exercent ubi festa mero pede Sabbatha Reges.

LA NUDITE' EES PIEDS, se met quelquefois dans l'Ecriture pour la nudité de ce que la pudeur veut qu'on tienne caché; *Prohibe pedem tuum à nuditate*, dit Jérémie [*b*]. Gardez-vous bien de découvrir vos pieds, & de tomber dans quelque action honteuse. Et ailleurs [*c*]: *Ego nudavi femora tua contra faciem tuam, & apparuit ignominia tua.* Les pieds marquent ce que la pudeur tient caché; *Sordes ejus in pedibus ejus* [d] *& aqua pedum.*

LA NUDITE' DE L'IGNOMINIE, ou découvrir la honte d'une personne, marque d'ordinaire une conjonction honteuse & illicite, ou un mariage incestueux [*e*]; *Ignominiam carnis suæ nudavit.* Et Ezéchiel XVI. 37. *Nudabo ignominiam tuam.* Et encore: *Eras nuda & confusione plena.*

LA NUDITE' se met quelquefois pour être *mal vêtu* [*f*]. Saül demeure nud tout le jour au milieu des prophétes, c'est-à-dire, peu vêtu, n'ayant pour ainsi dire, que la chemise. Isaïe reçoit ordre du Seigneur *d'aller nud* (*g*), c'est-à-dire, vêtu comme un esclave & demi nud; ainsi l'on recommande de vêtir ceux qui sont nuds, c'est-à-dire, mal-habillez. Saint Paul (*h*) dit qu'il est dans le froid, dans la nudité, c'est-à-dire, dans la pauvreté, dans le besoin d'habits.

NUD se met pour découvert, connu, éclairé. Job (*i*): *Nudus est infernus coram illo.* L'enfer, le tombeau, le lieu où sont les Ames des Morts, est nud & découvert aux yeux de Dieu. Il en perce la profondeur & les ténébres. S. Paul (*k*) dit dans le même sens: *Non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus; omnia autem nuda & aperta sunt oculis ejus.*

LA NUDITE' D'ADAM ET D'EVE leur étoit inconnuë avant leur péché (*l*); ils n'en rougissoient point, parce que la concupiscence & le déréglement des passions n'avoient pas encore soulevé la chair contre l'esprit, & que leur nudité ne causoit ni trouble dans leur imagination, ni rien de déréglé, & de contraire à l'ordre & à la raison dans leur cœur. Ils étoient exempts de tout ce qui se passe de honteux dans nous à l'occasion de la nudité des corps. Les animaux n'ont point de honte de leur nudité, & elle ne nous offense point, parce qu'elle n'a rien de déréglé, ni de contraire à l'ordre.

Quelques Interprétes (*m*) traduisent le texte de Moïse: Adam & Eve *étoient sages*, ou *rusez*; car l'Hébreu *Harom* a quelquefois cette signification. Mais il est visible par la suite du discours de Moïse, qu'il l'entendoit d'une nudité corporelle, puisqu'il dit que nos premiers peres pour couvrir la honte de leur nudité, se firent des ceintures de feüilles de figuier. On a cru [*n*] que les hommes de l'âge d'or alloient tout nuds.

NUE'E se met quelquefois pour le broüillard du matin [*o*]; *Erunt quasi nubes matutina, & sicut ros manè pertransiens.* Et Isaïe XVIII. 7. *Quasi nubes roris.* L'Ecriture nous répresente les nuës comme des réservoirs d'eau ou de pluïes qui se répandent sur la terre au commandement de Dieu. [*p*] *Qui ligat aquas in nubibus suis.* Dieu lie les eaux dans les

(*y*) Zaga-Zabo Evêque Abyssin. Description des coûtumes de son pays. (*z*) *Solin. c.* 19. (*a*) *Juvenal. Satyr.* 6. (*b*) *Jerem.* II. 25. (*c*) *Jerem.* XIII. 26. (*d*) *Thren.* I. 9. (*e*) *Levit.* XX. 19. (*f*) 1. *Reg.* XIX. 24. (*g*) *Isai.* XX. 2. 3. (*h*) 1. *Cor.* IV. 11. 2. *Cor.* XI. 27. *Rom.* VIII. 35.

(*i*) *Job.* XXVI. 6. (*k*) *Hebr.* IV. 13. (*l*) *Genes.* II. 25. & III. 7. (*m*) *Jonathan. Jun. Tremel.* (*n*) *Plato in Politic. p.* 272. (*o*) *Osee.* VI. 4. & XIII. 3. (*p*) *Job.* XXVI. 8.

les nuës, comme dans un outre. Il les envoie ensuite sur la terre, comme par le tuyau d'un arrosoir (*q*); *Cribrans aquas de nubibus cœli.* Job parlant de la matiére du chaos qui couvroit toute la terre au commencement du Monde (*r*), dit que Dieu avoit enveloppé la mer, ou les eaux comme d'une nuée, & qu'il l'avoit couverte de ténébres, comme un enfant au maillot est enveloppé de ses langes. L'Auteur de l'Ecclésiastique emploie la même expression (*ſ*); *Quasi nubecula texi omnem terram.* Isaïe (*t*) prie le Seigneur de hâter la venuë du Juste, & d'ordonner aux nuées de le pleuvoir sur la terre; *Et nubes pluant Justum.* Quand les Auteurs sacrez nous parlent de la venuë du Fils de Dieu à son second avénement (*u*), ils nous le décrivent descendant sur les nuës & environné de toute sa majesté.]

NUE'E. Lorsque les Israëlites sortirent de l'Egypte, Dieu leur donna une colomne de nuée, pour les conduire dans leurs marches. (*x*) Elle les accompagna depuis leur départ de *Socoth*, selon saint Jérôme dans son Epître à Fabiole, ou depuis *Ramessé*, selon d'autres, ou seulement depuis *Ethan*, jusqu'à la mort d'Araon, selon les Hébreux, ou jusqu'au passage du Jourdain, selon la plûpart des Commentateurs. Cette colomne étoit d'ordinaire à la tête de l'armée d'Israël. Mais quand ils furent arrivez sur la Mer Rouge, vis-à-vis de Phihahiroth, & que l'armée des Egyptiens eut paru devant eux, la colomne de nuée qui étoit à la tête du camp d'Israël, vint se placer entre le camp des Israëlites, & celui des Egyptiens, (*y*) en sorte que les Egyptiens ne pûrent approcher des Israëlites de toute la nuit.

Mais le matin vers le point du jour, voyant que la nuée s'avançoit vers la mer, & suivoit les Israëlites qui avoient passé dans son lit desséché pendant la nuit, les Egyptiens les voulurent poursuivre; & ils furent tous envelopez sous les eaux de la Mer Rouge, qui se renversérent sur eux. Cette nuée continua toûjours depuis à suivre les Israëlites dans le désert. Elle étoit claire & lumineuse pendant la nuit, pour les éclairer dans les ténébres; & pendant le jour, elle étoit sombre & épaisse, pour les garantir des chaleurs excessives de ces déserts d'Arabie, où ils voyageoient. Il paroît que l'Ange du Seigneur gouvernoit les mouvemens de cette nuée, puisqu'il est dit *Exod.* XIV. 19. *que l'Ange du Seigneur qui étoit au-devant du camp d'Israël, vint se placer derriére eux, & que la colomne de nuées qui étoit à la tête du camp, alla se mettre à la queuë de l'armée.* Où l'on voit que l'Ange & la nuée font le même mouvement.

La même nuée par ses mouvemens, donnoit aussi aux Israëlites le signal pour camper, ou pour décamper; (*z*) en sorte que le peuple demeuroit où elle demeuroit, aussi long tems qu'elle ne se levoit point; & dés qu'elle se levoit, le peuple décampoit, & la suivoit jusqu'à ce qu'elle s'arrêtât. On lui donne le nom de colomne, à cause de sa forme; qui étoit haute & élevée comme une pile, & un amas de broüillards. Il y a des Interprétes (*a*) qui veulent qu'il y ait eu deux nuées: l'une, pour éclairer; & l'autre, pour couvrir & pour ombrager le camp d'Israël. Saint Paul (*b*) dit que la colomne de nuée étoit la figure du Baptême. En effet elle éclairoit les Israëlites pendant la nuit, ainsi que le Baptême nous éclaire, & nous rend enfans de lumiére. Elle les protégeoit, & étoit un gage continuel de la protection & de la puissance de Dieu, de même que le Baptême nous procure l'un & l'autre de ces avantages. On peut voir les Commentateurs sur l'Exode, XIII. 21. 22. & XIV. 19. 20. & la Dissertation de Christian. Mundenus, *De Columna nubis & ignis.* A Goslar. 1712.

Lorsque le Seigneur apparut à Sinaï, ce fut au milieu de la nuée; (*c*) & après que Moyse

(*q*) 2. *Reg.* XXII. 12. [*r*] *Job.* XXXVIII. 9. [*s*] *Eccli.* XXIV. 6. [*t*] *Isai.* XLV. 8. [*u*] *Matth.* XXIV. 30. *Luc.* XXI. 17. *Apoc.* XIV. 14. 15. 16. [*x*] *Exod.* XIII. 21. 22. (*y*) *Exod.* XIV. 19. 20.

(*z*) *Num.* IX. 15. 16. 17. &c. X. 34. 35. *Exod.* XL. 34. 35. (*a*) *Rab. Salom. & Abenezra.* (*b*) 1. *Cor.* X. 1. 2. (*c*) *Exod.* XIX. 9. XXXIV. 4.

Moyse eut dressé & consacré le Tabernacle, la nuée remplit son parvis, ensorte que ni Moyse, ni les Prêtres n'y pouvoient entrer. (*d*) La même chose arriva à la dédicace du Temple de Jérusalem par Salomon. (*e*) Lorsque la nuée paroissoit sur la tente devant laquelle se faisoient les assemblées du peuple dans le désert, on jugeoit que le Seigneur étoit présent. (*f*) Le mouvement de la nuée qui résidoit sur cette tente, étoit le symbole de la présence du Seigneur. L'Ange descendoit dans la nuée, & parloit de là à Moyse, sans être vû du reste du peuple. Voyez *Exod.* XVI. 10. *Num.* XI. 25. XII. 5. Il est ordinaire dans l'Ecriture, lorsqu'on parle des apparitions de Dieu, de le représenter toûjours environné de nuages qui lui servent comme de char, & qui voilent sa Majesté redoutable. *Job.* XXII. 14. *Isai.* XIX. 1. *Matt.* XVII. 5. XXIV. 30. *&c.* *Psalm.* XVII. 12. 13. XCVI. 2. CIII. 3.

NUIT. Les anciens Hébreux commençoient leur jour artificiel au soir, & le finissoient de même; (*g*) ensorte que la nuit précédoit le jour, & qu'on disoit, *factum est vespere & mane dies unus.* (*h*) Ils donnoient douze heures à la nuit, & autant au jour. Les heures du jour & celles de la nuit n'étoient égales entre elles que dans l'équinoxe. Aux autres tems, lorsque les heures de la nuit étoient longues, celles du jour étoient courtes; & réciproquement lorsque les douze heures de la nuit étoient fort courtes, comme dans le grand été, les heures du jour étoient longues à proportion.

[NUIT. La nuit est mise pour le tems d'affliction & d'adversité. *Vous avez éprouvé mon cœur, & vous l'avez visité la nuit; vous m'avez examiné par le feu* (*i*), c'est-à-dire, par l'adversité & par la tribulation. Et Isaïe XXI. 12. *Venit mane & nox....* Le matin est venu, & voilà la nuit; nous attendions la paix, & nous voilà accablez de maux & de troubles.

LA NUIT est aussi le tems de la mort. *La nuit vient, où l'on ne peut plus travailler* (*k*). C'est JESUS-CHRIST qui parle. Je dois remplir les devoirs de ma mission pendant qu'il est jour & que je vis. Et S. Paul (*l*) dit que le *jour du Seigneur viendra comme un voleur de nuit.* L'on croit que la fin du Monde & le jour du jugement viendra pendant la nuit.

Les enfans du jour & les *enfans de la nuit* dans le sens moral & figuré, sont les gens de bien & les méchans; les Gentils & les Chrétiens. Les disciples du Fils de Dieu sont les enfans de la lumiere, ils appartiennent à la lumiére, ils marchent à la lumiére des véritez de l'Evangile; ils brillent comme des astres par l'éclat de leur bonne vie. *Les enfans* de la nuit au contraire marchent dans les ténébres de l'ignorance & de l'infidelité, & ils ne font que des œuvres de ténebres. (*m*) *Omnes enim vos filii lucis estis, & filii diei: non sumus noctis, neque tenebrarum.*

On a déja remarqué ailleurs que les anciens Patriarches, de même que les Héros dans les tems héroïques, se levoient de très-grand matin, & même pendant la nuit & avant le jour, d'où vient que *se lever la nuit pour faire quelque chose*, se met pour la faire avec soin, avec diligence. *Dieu dit qu'il s'est levé la nuit pour rappeller son peuple* (*n*), par la voix de ses Prophétes, c'est-à-dire qu'il n'a rien omis pour les tirer de leurs désordres, &c. On peut voir ce que l'on a dit dans ce Dictionnaire sous l'article *Ténébres.*]

NUMENIUS, fils d'Antiochus, fut envoyé par Jonathas Maccabée, (*o*) pour renouveller l'alliance des Juifs avec les Romains & les Lacédémoniens. Il fut encore député pour la même cause quelques années aprés, par Simon Maccabée frere de Jonathas. (*p*) On ne sçait pas distinctement qui étoit ce Numé-

(*d*) *Exod.* XL. 32. 33. (*e*) 1. *Par.* V. 13. & 3. *Reg.* VIII. 10. (*f*) *Exod.* XVI. 10. XXXIII. 9. *Num.* XI. 25. (*g*) *Levit.* XXIII. 32. Voyez le Commentaire. (*h*) *Genes.* I. 5. (*i*) *Psalm.* XVI. 3.

(*k*) *Joan.* IX. 4. (*l*) 1. *Thessalon.* V. 2. (*m*) 1. *Thess.* V. 5. (*n*) *Jerem.* XXV. 3. XXVI. 5. XXIX. 19. XLIV. 4. (*o*) 1 *Macc.* XII. 16. An du Monde 3860. avant J. C. 140. avant l'Ere vulg. 144. (*p*) 1. *Macc.* XIV. 22. & XV. 15. 16. An du Monde 3865. avant J. C. 135. avant l'Ere vulg. 139.

ménius : mais il paroît qu'il étoit très-entendu, puisqu'on l'employa à de si importantes négociations, & qu'il y réüssit toûjours. Joseph (*q*) rapporte encore des Lettres du Senat Romain en faveur de Jean Hircan, données la neuviéme année de son Pontificat, (*r*) où Numénius fils d'Antiochus est dénommé comme Ambassadeur des Juifs.

NUMISMA CENSUS. On lit dans saint Matthieu, (*ſ*) que les Disciples des Pharisiens & les Hérodiens vinrent trouver JESUS, pour le tenter, en lui demandant s'il leur étoit permis de payer le tribut à César, ou s'ils ne le devoient pas payer ; & que JESUS connoissant leur malice, leur dit : Hypocrites, pourquoi me tentez-vous ? Montrez-moi la piéce d'argent qu'on donne pour le tribut : *Ostendite mihi numisma censûs*. On demande ce que c'étoit que cette piéce d'argent, & de quel tribut JESUS-CHRIST entend parler ? Pour le premier, l'Evangile nous apprend que cette piéce d'argent portoit l'empreinte & l'inscription de César, ou de l'Empereur : *Cujus est imago hæc & superscriptio ? Dicunt ei : Cæsaris.* C'étoit donc une piéce de monnoye de l'Empereur Romain qui regnoit alors, c'est-à-dire, de Tibére, ou de quelques-uns de ses prédécesseurs. A l'égard du tribut dont il s'agit ici, il y a beaucoup d'apparence que c'étoit une capitation, ou une taxe par tête. Appien (*t*) dit que les Juifs payoient la capitation ; & Ulpien (*u*) assûre que dans les Provinces de Syrie les mâles depuis l'âge de quatorze ans, & les filles depuis douze, jusqu'à soixante-cinq ans, étoient obligez de payer le tribut par tête ; & c'est la propre signification de *censûs*.

NUN, fils d'Elisama, & pere de Josué, de la Tribu d'Ephraïm. Les Grecs lui donnent le nom de *Navé*, au lieu de *Nun*. On ne sçait aucune particularité de sa vie. Il n'est connu dans l'Histoire, que par sa qualité de pere de Josué.

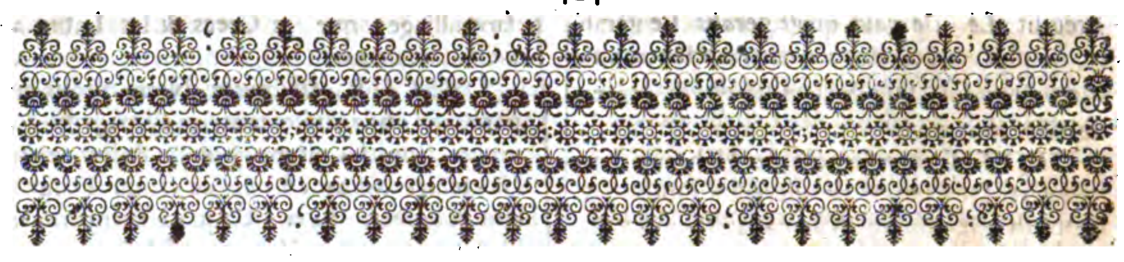
NYCTICORAX, hibou, chat-huant ; à la lettre, *corbeau de nuit*. *Nyx* en Grec, signifie la nuit ; & *corax*, un corbeau. Le *nycticorax* est défendu par la Loi, *Deut.* XIV. 17. & *Levit.* XI. 17. Mais dans le Lévitique, le mot Hébreu (*x*) *schalac* est traduit par *mergulus*, un plongeon ; & dans le Deutéronome, *un hibou* : mais sa vraye signification est *un plongeon*. Dans le Deutéronome, il y a quelques dérangemens dans les termes de la Vulgate, & dans ceux des Septante ; ce qui fait qu'on ne peut pas distinctement marquer à quel terme Hébreu se rapporte le mot *nycticorax*, qui se lit dans les Septante & dans la Vulgate, *Deut.* XIV. 17. 18. mais dans le Lévitique, les Septante lisent *nycticorax* ; & la Vulgate, *bubo*, pour l'Hébreu *cos*, que l'on explique d'un faucon, d'un pélican, ou d'*un hibou*. Le même terme *cos* se trouve dans le Pseaume CII. 7. où les Septante & la Vulgate portent *nycticorax*. Mais Bochart (*y*) croit que c'est plûtôt l'*onocrotalus*, qui est une espéce de pélican, ayant une grande poche sous le bec, & au commencement du gozier. Cette poche est si vaste, que l'on dit qu'on y a quelquefois trouvé un enfant tout entier ; quelquefois une main avec le bras ; ou le pied avec la jambe. Cet oiseau est commun dans l'Egypte, & aux environs de Gaze en Palestine. L'Hébreu *cos*, signifie une coupe, un vase à boire ; terme que l'on peut aussi employer pour marquer cette grande poche de l'*onocrotalus*, dont on a parlé. Cet oiseau est solitaire, aussi-bien que la choüette, (*z*) nommée *Avis solitaria*, dans le même endroit du Pseaume.

NYMPHAS. Saint Paul écrivant aux Colossiens, (*a*) saluë *Nymphas* & l'Eglise qui est dans sa maison. Quelques Latins (*b*) ont crû que *Nymphas* étoit une femme : mais le Texte Grec montre clairement que c'étoit un homme. (*c*) Les Grecs font la Fête de saint Nymphas le 28. de Février, & lui donnent le nom d'Apôtre. Ils ajoûtent qu'il mourut en paix.

(*q*) *Joseph. Antiq. l.* 14. *c.* 16. *p.* 481. (*r*) An du Monde 3877. avant J. C. 123. avant l'Ere vulg. 127. (*ſ*) *Matt.* XXII. 16. 17. 18. *&c.* (*t*) *Appian. Syriac.* (*u*) *Ulpian. l.* 3. *digest. de Censib. Vide Fischer. de Numism. censûs.*

(*x*) השלך (*y*) *Bochart. de animal. sacr. parte* 2. *l.* 2. *c.* 20. (*z*) *Psal.* CII. 7. *Passer solitarius.* Hebr. *Avis solitaria.* (*a*) *Coloss.* IV. 15. (*b*) *Ambrosiast. Anselm. Lyran. alii plures.* (*c*) Καὶ Νυμφᾶν, καὶ τὴν κατ' οἶκον αὐτοῦ Ἐκκλησίαν. Quelques Manuscrits Grecs lisent : Καὶ τὴν παρ' αὐτῶν Ἐκκλησίαν. L'Eglise qui est dans leur maison. Maniére de lire qui nous laisseroit dans l'incertitude si *Nymphas* est une femme, ou un homme.

OB,



O B



OB ; Esprit d'Ob, Esprit de *Python*. Voyez *Python*.

OBADIA, second fils d'Ozi, de la Tribu d'Issachar. 1. *Par*. VII. 3.

I. OBDIA, ou *Obdias*, fils d'Arnon, & pere de *Sechenias*. 1. *Par*. III. 21.

II. OBDIA, fils d'Asel, de la race de Saül. 1. *Par*. VIII. 38.

III. OBDIA, fils de Séméïas, de la race des Lévites 1. *Par*. IX. 36.

IV. OBDIA, vaillant homme de l'armée de David, qui l'étoit venu joindre dans le désert, avec plusieurs autres de la Tribu de Gad. 1. *Par*. XII. 9. Le Texte porte *de Gaddi*: mais la suite du discours fait voir qu'il faut l'entendre de la Tribu de Gad. Voyez le verset 14.

V. OBDIA, fut un de ceux que le Roi Josaphat envoya dans les villes de Juda, pour enseigner le peuple. 1. *Par*. XVII. 7.

VI. OBDIA, un des principaux de Juda qui signérent l'alliance que Néhémie renouvella avec le Seigneur. 2. *Esdr*. X. 4.

I. OBED, pere de Gaal. Voyez *Judic*. IX. 26.

II. OBED, fils de Booz & de Ruth, pere d'Isaï, & ayeul de David. *Ruth*. IV. 17.

III. OBED, fils d'Ophlal, & pere de Jéhu, de la Tribu de Juda. 1. *Par*. II. 37.

IV. OBED, pere du Prophéte Azarias. 1. *Par*. XV. 1. Le Texte Hébreu & les meilleurs Exemplaires Grecs & Latins (a) lisent *Oded*, au lieu d'*Obed*.

(a) *Heb*. עודד *Hoded*. *Ita* 70. Ὠδήδ. *Vulg*. *Oded*. *Syr*. *Azor*. *Arab*. *Azar*. *quidam Græci Adad*.

OBED-EDOM, fils d'Idithun Lévite, (b) & pere de Séméïas, de Jozabad, de Joaha, de Sachar, de Nathanaël, d'Ammiel, d'Issachar, de Phollati. (c) Il eut une si nombreuse famille, dit l'Ecriture, par ce que le Seigneur le bénit ; & voici la source de sa bénédiction. Lorsque David transportoit l'Arche d'Alliance dans la ville de Jérusalem, (d) Oza ayant temérairement porté ses mains sur l'Arche du Seigneur, qu'il croyoit en danger de tomber, fut frappé de Dieu, & mourut sur le champ. David effrayé de cet accident, n'osa transporter l'Arche dans le lieu qu'il lui avoit préparé dans sa maison ; il la mit en dépôt dans celle d'Obéd-édom, qui étoit prés du lieu où Oza étoit mort. Mais non-seulement la présence de l'Arche ne causa aucun dommage temporel à la famille de ce Lévite ; on vit au contraire que le Seigneur le combloit de toutes sortes de bénédictions, ce qui détermina David à la transporter quelque mois aprés au lieu qu'il lui avoit destiné. Dans la suite Obéd-édom & ses fils furent destinez à garder les portes du Temple. (e) Dans le second Livre des Rois, (f) Obéd-édom est surnommé *Gethéen*, apparemment par ce qu'il étoit de Geth-Remmon, ville des Lévites au-delà du Jourdain. *Josue* XXI. 24. 25.

[OBLIAS. Voyez ci-aprés *Ophlias*.]

OBOLE, est la vingt-cinquiéme partie du sicle. *Siclus viginti obolos habet*. (g) L'Hébreu

(b) 1. *Par*. XVI. 38. (c) 1. *Par*. XXVI. 4. (d) 2. *Reg*. VI. 10. *& seq*. & 1. *Par*. XVI. 38. An du Monde 2959. avant J. C. 1041. avant l'Ere vulg. 1045. (e) 1. *Par*. XV. 18. 21. (f) 2. *Reg*. VI. 10. (g) *Exod*. XXX. 13.

breu lit: *Le ſicle vaut vingt gerahs*. Le gérah, eſt la plus petite des monnoyes Hébraïques elle vaut un ſol, ſept deniers, & $\frac{11}{32}$ de deniers de nôtre monnoye.

OBOTH, campement des Hébreux dans le déſert. De Phunon ils allérent à Oboth, & d'Oboth à Jé-abarim. *Num.* XXI. 10. XXXIII. 43. Ptolemée parle de la ville d'*Oboda* ou *Eboda*, qui eſt la même qu'Oboth, dans l'Arabie Pétrée. Pline & Etienne le Géographe en parlent auſſi. Etienne l'attribuë aux Nabathéens, & Pline (*h*) aux Helmodéens, peuples d'Arabie. C'eſt à Oboth que l'on adoroit le Dieu Obodos, que Tertullien (*i*) joint à Duſarés, autre Roi de ce pays.

[OBRIZUM. L'or nommé *Obrizum* ſe trouve aſſez ſouvent dans l'Ecriture, par exemple, 2. Par. III. 5. *Laminas auri obrizi*. Job. XXVIII. 15. *Non dabitur aurum obrizum pro ſapientia*. Et XXXI. 24. *Si obrizo dixi: fiducia mea*. Et Iſaïe XIII. 12. *Pretioſior erit vir auro, & homo mundo obrizo*. Et Daniel X. 5. *Renes ejus accincti auro obrizo*. Pline (*k*) dit qu'on appelle *obrizum*, l'or qui a été pluſieurs fois afiné au feu: *Auri experimento ignis eſt, ut ſimili colore rubeat quo ignis; atque ipſum obrizum vocant*. Mais le texte Hébreu qui eſt traduit par *obrizum*, n'eſt pas toûjours le même; car dans l'endroit cité des Paralipoménes, le texte original (*l*) lit ſimplement *du bon or*, & les Septante *de l'or pur*. Dans Job, ch. XXVIII. *du Chetem d'Ophir*, ou de l'or fin d'Ophir, & au ch. XXXI. il lit ſimplement *Chetem*, qui ſignifie un or fin & épuré. Et dans Iſaïe XIII. 12. *Je prendrai l'homme plus précieux que le Phas, & que l'or fin d'Ophir*. Et dans Daniel (*m*), ſes reins étoient ceints de l'or pur d'Ophas; or l'or d'*Ophir* & *l'or de Phaz* ou d'*Ophaz*, eſt apparemment celui qu'on tiroit du pays d'Ophir & du Fleuve Phaſis, ou Phiſon dans la Colchide. *Abriz* ſignifie en Arabe, ou en Perſan l'or pur & ſans alliage, que les Grecs & les Latins appellent *obrizum*.

OBSCUR. *Obſcurcir*. Nous avons déja parlé de l'obſcurité entant qu'elle ſignifie l'adverſité, ſous les noms de *nuit* & de *ténébres*. *Un viſage obſcur* eſt opposé à un viſage ſerein & ouvert; JESUS-CHRIST reproche aux Phariſiens, qu'ils ont le *viſage ſombre* (*n*) & triſte pendant qu'ils jeûnent: & dans Nahum (*o*), en parlant de la ruine de Ninive: *Facies omnium ut nigredo ollæ*. Leurs viſages ſont comme le noir d'une chaudiere: l'Hebreu; comme s'ils s'étoient mis de la ſuie ſur le viſage. Quelques voyageurs (*p*) aſſurent que quelquefois dans le deuil, les Orientaux ſe noirciſſent le viſage en le frottant du noir d'un chauderon. Joël fait alluſion à cette coûtume (*q*): *Omnes vultus redigentur in ollam*: Et Iſaie XIII. 8. *Facies combuſtæ vultus eorum*: Et Ezechiel XX. 47. *Comburetur* ou *nigreſcet omnis facies ab Auſtro uſque ad Aquilonem*.

Les livres obſcurs, marquent le tombeau (*r*). *Collocavit me in obſcuris ſicut mortuos ſæculi*. Dans un autre Pſeaume (*ſ*) on lit: *Repleti ſunt qui obſcurati ſunt terræ domibus iniquitatum*; ce que quelques-uns entendent des lieux obſcurs, des priſons où les Tyrans retiennent ſouvent les foibles & les malheureux; d'autres traduiſent; parce que *les obſcurs de la terre*, les pauvres Iſraëlites, ſont réduits en captivité dans les maiſons des Babyloniens. Salomon parle *des obſcurs*, des pauvres, oppoſez aux grands & aux Riches (*t*); *vidiſti virum velocem in opere ſuo? coram Regibus ſtabit, nec erit ante ignobiles*; l'Hébreu: *coram obſcuris*.

Dans les grandes calamitez, on dit que le Soleil s'obſcurcit, & que la Lune ſe couvre de ténébres (*u*); Nahum (*x*) dit, *Non eſt obſcura contritio tua*; votre bleſſure n'eſt point cachée; l'hébreu: *elle n'eſt point repriſe*, ni bandée, ni ſerrée. Jérémie parlant des portes de Jéruſalem (*y*); *portæ ejus corruerunt & obſcuratæ ſunt in terra*, ou ſelon l'Hébreu; *elles ſont languiſ-*

(*h*) *Plin. l. 6. c. 28.* (*i*) *Tertull. ad Nation. l. 2. c. 8.* (*k*) *Plin. l. 33. c. 3.* (*l*) *2. Par. III. 5.* זהב טוב *Aurum bonum.* 70. *χρυσίῳ καθαρῷ* (*m*) *Dan. X. 5.* מתניו חגורים בכתם אופז

(*n*) *Matth. VI. 16.* σκυθρωποὶ (*o*) *Nahum. II. 10.* (*p*) Tavernier, Voyage de Perſe. l. 2. c. 7. (*q*) *Joël. II. 6.* (*r*) *Pſalm. CXLII. 3.* (*ſ*) *Pſalm. LXXIII. 21.* (*t*) *Prov. XXII. 29.* (*u*) *Matth. XXIV. 29. Luc. XXIII. 45.* (*x*) *Nahum. III. 19.* (*y*) *Jerem. XIV. 2.*

guissantes & couvertes de deuil sur la terre. Les portes sont mises pour la Ville.

L'obscurité du cœur & de l'esprit dans saint Paul (z), marquent l'ignorance volontaire, & l'endurcissement des Juifs.

OBSERVER les Commandemens du Seigneur, ses Loix, ses cérémonies, son alliance, &c. sont des expressions, qui reviennent à chaque pas dans l'Ecriture (a) *Observa eum, & audi vocem ejus. Respectez-le, & écoutez sa voix.* L'Hébreu : *Soyez sur vos gardes en sa présence*, craignez-le, *vous n'observerez point les songes* (b). L'Hébreu est inconnu. Les uns le traduisent par, *vous n'userez point de prestiges ;* d'autres, vous ne tirerez point d'horoscopes ; ou vous ne fascinerez point les yeux, ou vous ne tirerez point d'augures du vol des oiseaux.

Observare custodias. Faire garde dans le temple, à la porte d'un Prince, dans un camp, ou même faire garde sur des troupeaux qui couchent à la campagne. Il est dit que les enfans d'Héli corrompoient les femmes qui faisoient garde au Tabernacle (c) : *quæ observabant ad ostium Tabernaculi.*

OBSERVER LA BOUCHE DE QUELQU'UN, épier ses paroles pour le surprendre. Les Babyloniens observoient Daniel, afin d'avoir occasion de l'accuser auprès du Roi ; les Pharisiens observoient J. C. & tâchoient de le surprendre dans ses paroles. Salomon veut qu'on *observe la bouche du Roi* (d), que l'on garde ses Ordonnances, qu'on soit soumis à ses ordres. Ailleurs (e), il dit que *celui qui observe les vents, ne semera jamais.* S. Paul reprend les Galates (f), *qui observoient les jours & les mois*, qui imitoient les Juifs dans la distinction des jours. Ezéchiel (g) dit que celui qui ne *s'observera point*, qui ne prendra pas garde à lui, périra par le glaive. *Seigneur, si vous observez nos iniquitez, qui subsistera devant vous* (h) ? Si vous entrez dans un examen rigoureux de nos fautes, qui pourra soûtenir votre jugement ?

OBSESSION DU DEMON. On distingue l'*obsession* de la *possession du Demon*, en ce que dans la possession le mauvais est entré dans le corps de l'homme, & ne le quitte point, soit qu'il le tourmente, & l'agite toûjours, soit qu'il le fasse seulement par intervalles. L'obsession au contraire, est lorsque le démon sans entrer dans le corps d'une personne, la tourmente & l'obsede au dehors, à peu prés comme un importun qui suit & fatigue un homme de qui il a resolu de tirer quelque chose. Les exemples de possession & d'obsession sont connus dans l'histoire, & dans l'Ecriture Sainte.

Je crois qu'il faut mettre au rang des obsessions ce que les Livres des Rois racontent de Saül (i), qui de tems en tems étoit agité du mauvais esprit, & qui étoit notablement soulagé par le son des instrumens de musique que David touchoit devant lui. Je crois qu'on doit mettre au même rang le démon Asmodée, qui faisoit mourir tous les Maris qui vouloient approcher de Sara fille de Raguël (k). Ce mauvais esprit obsédoit proprement cette jeune fille, mais il n'exerçoit sa malice que contre ceux qui vouloient l'épouser. Le jeune Tobie la délivra de cette obsession par le moyen du foye d'un poisson qu'il brûla dans la chambre où ce mauvais esprit exerçoit son pouvoir. Il y a beaucoup d'apparence que ceux dont il est parlé dans l'Evangile (l), qui étoient principalement tourmentez pendant les lunaisons, étoient plûtôt obsedez que possedez.

On regarde à bon droit tant les obsessions que les possessions du malin esprit, comme des punitions de la justice de Dieu, envoyez ou pour punir des péchez commis, ou pour s'être livrez au démon ; ou pour exercer la vertu & la patience des gens de bien ; car on sçait qu'il y a des personnes obsédées, qui ont vêcu d'une maniere très

(z) *Rom.* I. 21. *Ephes.* IV. 18. (a) *Exod.* XXIII. 21. השמר מפניו (b) *Levit.* XIX. 26. לא תעוננו (c) 1. *Reg.* II. 22. (d) *Eccle.* VIII. 2. (e) *Eccle.* XI. 4. (f) *Galat.* IV. 10. (g) *Ezech.* XXIII. 4. 5. (h) *Psal.* CXXIX. 3.

(i) 1. *Reg.* XVI. 23. (k) *Tob.* III. 7. 8. 9. (l) *Matth.* IV. 24. XVII. 14.

très innocente aux yeux des hommes.

Les marques de l'obsession, sont d'être élevé en l'air, & ensuite d'être rejetté contre terre avec force, sans être blessé; de parler des langues étrangeres qu'on n'a jamais apprises; de ne pouvoir dans les tems de l'obsession s'approcher des choses saintes, ni des Sacremens, d'en avoir de l'aversion, de n'en pouvoir entendre parler, de connoître & de prédire des choses cachées, & de faire des choses qui surpassent les forces ordinaires de la personne, si elle fait ou dit des choses qu'elle ne pourroit ou n'oseroit ni dire, ni faire, si elle n'y étoit poussée d'ailleurs: si les dispositions de son corps, de sa santé, de son temperament, de ses inclinations n'ont nulle proportion naturelle à ce qu'on lui voit faire par la force de l'obsession. Si les meilleurs remedes n'y font rien, si le malade fait des contorsions de membres extraordinaires, & que ses membres aprés cela se remettent en leur état naturel, sans violence & sans effort. Tous ces symptomes, ou une partie d'entr'eux peuvent faire juger qu'une personne est réellement obsédée du démon.

L'Eglise ne prescrit point d'autre remede contre ces sortes de maux, que la priere, les bonnes œuvres, les exorcismes; mais elle ne condamne pas les moyens naturels que l'on peut employer pour calmer les humeurs & diminuer les mauvaises dispositions du corps du malade, par exemple, la mélancolie, la tristesse, les humeurs noires, la bile, le défaut de transpiration, l'obstruction de certaines parties, & tout ce qui peut corrompre, ou épaissir, ou aigrir le sang & les humeurs. Aussi voyons-nous que la musique soulageoit Saül dans les accès de son mal. On a d'autres expériences de pareilles guérisons opérées par des herbes, des fumigations, des essences. C'est aux Médecins à entrer sur cela dans de plus grands détails. Voyez le Dictionnaire Universel, titre *des Obsessions*. On peut voir aussi ce que nous en dirons ci-après sur *les possessions du démon*.

OCCASION. On appelle *Occasion* une circonstance du lieu, du tems, ou de la disposition de la personne pour faire quelque chose. Saint Paul (*m*) dit qu'il *fournit aux Corinthiens occasion* ou matiére *de se glorifier*. Ailleurs (*n*) il dit que *le péché a pris occasion de la Loi*, ou du commandement, *pour exciter en lui toute sorte de concupiscence*. Ainsi a Loi n'est pas la cause, mais l'occasion du péché & des prévarications, en ce qu'elle a irrité l'envie de faire ce qui étoit défendu; *Nitimur in vetitum*.

OCCASION se met aussi très-souvent pour *prétexte*. Celui qui cherche *des occasions*, des prétextes, *pour répudier sa femme* (*o*). *Samson cherchoit occasion* de querelle *contre les Philistins* (*p*). Le Roi d'Israël ayant reçu des lettres du Roi de Syrie, qui lui disoit de faire guérir Naaman, crut que ce Prince cherchoit par-là un prétexte de lui faire la guerre (*q*); *Videte quòd occasiones quærat adversum me*. Celui qui veut quitter son ami, *cherche des occasions*, dit le Sage (*r*). L'Hébreu est différent: *Celui qui est séparé*, ou dissipé, *recherche suivant son desir*. Celui qui vit dans la dissipation, s'égare dans ses desirs, & se mêle de tout; ou autrement en le joignant à ce qui précéde: *Celui qui ferme ses lévres, passe pour prudent* (chap. XVIII. 1.) *on le recherche avec empressement lorsqu'il est absent*. Saint Paul prend à témoins les Thessaloniciens qu'il n'a jamais cherché parmi eux des occasions ou des prétextes de s'enrichir par la flatterie, ou autrement; *Neque in occasione avaritiæ* (*s*).]

OCHOZAT, ami d'Abimélech Roi de Gérare, qui vint avec ce Prince & Phicol Général de son armée, pour faire alliance avec Isaac. (*t*) Plusieurs Interprétes aprés le Chaldéen & saint Jérôme, (*u*) prennent Ochozat dans un sens appellatif, pour une troupe d'amis qui accompagnoit Abimélech. Les Septante donnent à Ochozat le nom de *Paranymphe*.

(*m*) 2. *Cor*. V. 12. (*n*) *Rom*. VII. 8. 11. (*o*) *Deut*. XXII. 14. (*p*) *Judic*. XIV. 4. (*q*) 4. *Reg*. V. 7. (*r*) *Prov*. XVIII. 1. (*s*) 1. *Thess*. II. 5. (*t*) *Genes*. XXVI. 26. An du Monde 2200. avant J.C. 1800. avant l'Ere vulg. 1804. (*u*) *Hieron. qu. Hebr. in Genes*.

I. OCHOZIAS, fils & succeſſeur d'Achab Roi d'Iſraël. (*t*) Il regna deux ans, partie ſeul, & partie avec ſon pere Achab, qui l'avoit dit-on, aſſocié au Royaume l'année d'avant ſa mort. (*u*) Ochozias imita l'impiété de ſon pere, & rendit ſes adorations à Baal & à Aſtarte, dont Jézabel ſa mere avoit introduit le culte dans Iſraël. L'Ecriture dit que le Roi Joſaphat ayant équippé une flotte à Aſiongaber, Ochozias le pria de trouver bon que ſes ſerviteurs allaſſent avec les ſiens à Ophir. Joſaphat en fit apparemment d'abord aſſez de difficulté, puiſque le troiſiéme Livre des Rois porte qu'il ne voulut pas y conſentir. (*x*) Mais les Paralipoménes (*y*) marquent aſſez qu'enfin il y conſentit, puiſqu'ils nous apprennent que ces deux Princes ayant enſemble équippé une flotte, pour aller à Tharſis, le Seigneur irrité de l'alliance que Joſaphat avoit faite avec ce Roi impie, permit que cette flotte fut briſée par les vents, & qu'elle ne put faire le voyage projetté.

Les Moabites qui avoient toûjours obéï aux Rois des dix Tribus, depuis leur ſéparation du Royaume de Juda, ſe révoltérent (*z*) aprés la mort d'Achab, & refuſérent de payer le tribut ordinaire. Ochozias n'eut pas le loiſir ou le pouvoir de les réduire; car vers le même tems étant tombé de la terraſſe de ſa maiſon dans la chambre haute qui étoit au-deſſous, il ſe bleſſa conſidérablement, & il envoya de ſes gens à Accaron, pour conſulter Béelsébub ſur ſa maladie. Alors le Prophéte alla par l'ordre du Seigneur au-devant de ces gens, & leur dit: Eſt-ce qu'il n'y a point de Dieu dans Iſraël, que vous allez ainſi conſulter Béelsébub Dieu d'Accaron? C'eſt pourquoi voici ce que dit le Seigneur: Vous ne releverez point du lit où vous êtes; mais vous mourrez trés-certainement. Ayant dit cela, il s'en alla. Les gens d'Ochozias étant revenus au palais de ce Prince, lui dirent ce qui leur étoit arrivé. Ochozias leur demanda: Quelle eſt la figure & l'habit de cet homme qui vous a dit ces choſes? Ils répondirent: C'eſt un homme vêtu de poil, qui eſt ceint ſur les reins d'une ceinture de cuir. C'eſt Elie de Thesbe, leur répondit-il.

Auſſi-tôt il envoya un Capitaine de cinquante hommes, avec ſes cinquante ſoldats pour arrêter Elie, & pour le lui amener. Mais ce Capitaine ayant parlé d'une maniére trop impérieuſe à l'Homme de Dieu, Elie fit deſcendre le feu du Ciel, qui le dévora avec ſes cinquante ſoldats. Ochozias l'ayant appris, y en envoya un autre, qui fut de même conſumé par le feu du Ciel avec ſes cinquante ſoldats. Un troiſiéme y étant venu ſe mit à genoux devant Elie, le ſupplia de lui conſerver la vie & de venir trouver le Roi. L'Ange du Seigneur dit alors intérieurement au Prophéte qu'il pouvoit y aller, & qu'il n'avoit rien à craindre. Elie ſe leva donc, & alla trouver Ochozias, auquel il répéta ce qu'il avoit dit à ſes gens, qu'il ne releveroit point de ſa maladie. Il mourut en effet, ſelon la parole du Seigneur, & Joram ſon frere regna en ſa place l'an du Monde 3108. avant J. C. 892. avant l'Ere vulg. 896.

II. OCHOZIAS, Roi de Juda, fils de Joram & d'Athalie, ſuccéda à ſon pere dans le Royaume de Juda, (*a*) l'an du Monde 3119. avant J. C. 881. avant l'Ere vulgaire 885. Il avoit vingt-deux ans lorſqu'il commença à regner, & il ne regna qu'un an à Jéruſalem. Il marcha dans les voyes de la maiſon d'Achab, à laquelle il étoit allié, puiſque ſa mere étoit de cette race, & il fit le mal devant le Seigneur. Ce Prince portoit auſſi les noms de Joachas & d'Azarias. (*b*) Le Texte des Paralipoménes (*c*) porte qu'il avoit quarante-deux ans lorſqu'il commença à regner; ce qui eſt différent du Texte du quatriéme Livre des Rois, qui ne lui en donne que vingt-deux. Mais

(*t*) 3. *Reg.* XXII. 40. [*u*] Il regna depuis 3105. juſqu'en 3108. Achab mourut en 3107. avant J. C. 893. avant l'Ere vulg. 897. [*x*] 3. *Reg.* XXII. 50. [*y*] 2. *Par.* XX. 36. 37. [*z*] 4 *Reg.* I. 1. 2. An du Monde 3108. avant J. C. 892. avant l'Ere vulg. 896.

[*a*] 4. *Reg.* VIII. 24. 2. *Par.* XXII. (*b*) 2 *Par.* XXI. 17. *Vide &* ℣. 6. *in Hebr.* (*c*) 2. *Par.* XXII. 2.

Mais on croit que le passage des Paralipoménes est corrompu. Joram Roi d'Israël étant allé attaquer Ramoth de Galaad, que les Rois de Syrie avoient prise sur les Rois ses prédécesseurs, y fut dangereusement blessé, & se fit porter à Jezraël, pour s'y faire traiter. (*a*) Ochozias ami & parent de Joram, l'accompagna dans cette guerre, & vint ensuite lui rendre visite à Jezraël. Cependant Jéhu fils de Namsi, que Joram avoit laissé au siége de la forteresse de Ramoth, se souleva contre son Maître, & vint pour exterminer la maison d'Achab, suivant l'ordre du Seigneur. Joram & Ochozias, qui ne sçavoient rien de son dessein, allérent au-devant de lui. Jéhu tua Joram d'un coup de fléche, Ochozias prit la fuite, mais les gens de Jéhu l'atteignirent à la montée de Gaver qui est prés de Jéblaam, & le blessérent mortellement. Cependant il eut assez de force pour aller jusqu'à Mageddo, où il mourut. (*b*) Ses serviteurs l'ayant mis sur son chariot, le portérent à Jérusalem, où il fut ensevéli aves ses peres dans la ville de David. Voilà comme la chose est racontée au quatriéme Livre des Rois, Chapitre IX. 21. 22. & suiv.

Mais les Paralipoménes (*c*) racontent la chose un peu différement : *Comme Jehu alloit pour exterminer la maison d'Achab, il trouva les Princes de Juda, & les fils des freres d'Ochozias, qui le servoient, & il les tua tous. Cherchant aussi Ochozias, il le trouva caché dans Samarie : & aprés qu'on le lui eut amené, il le fit mourir. On lui rendit l'honneur de la sépulture, parce qu'il étoit fils de Josaphat, &c.* Pour accorder le récit des Livres des Rois avec celui des Paralipoménes, on peut dire que dans le passage que nous venons de citer, *Samarie* est mise non pour la ville, mais pour le Royaume de ce nom. Jéhu ayant appris qu'Ochozias étoit encore dans les terres d'Israël, & qu'il n'avoit pû regagner le pays de Juda, étant demeuré dangereusement malade à Mageddo, il le fit apporter en sa présence, & le fit mourir. Voyez les Commentateurs sur le quatriéme Livre des Rois, Chap. IX. 22. 23. & suiv.

[*a*] 4. *Reg.* VIII. 28. IX. 21. 22. & 2. *Par.* XXII. 2. 3. 4. 5. An du Monde 3120. avant J. C. 880. avant l'Ere vulg. 884. (*b*) An du Monde 3120. avant J. C. 880. avant l'Ere vulg. 884. (*c*) 2. *Par.* XXII. 8. 9. 10. &c.

OCHRAN, pere de Phégiel, de la Tribu d'Aser. *Num.* I. 13.

ODAIA, de la race des Lévites. 2. *Esdr.* IX. 5.

ODAVEN, allié de Bacchides, ennemi des Juifs, fut tué par Jonathas Maccabée avec quelques autres attachez comme lui au parti des Syriens. (*d*)

ODAVIA, Lévite, pere de Diméel. Il revint de la captivité de Babylone. 1. *Esdr.* II. 40.

I. ODED, pere du Prophéte Azarias. Il est nommé *Obed* dans quelques anciennes Bibles & Concordances Latines. Voyez ci-devant *Obed IV.* & 1. *Par.* XV. 1.

II. ODED, Prophéte du Seigneur, (*e*) qui s'étant trouvé à Samarie lorsque les Israëlites des dix Tribus revenant de la guerre avec leur Roi Phacée, ramenoient captives deux cens mille personnes de Juda, alla au-devant d'eux, & leur dit : Vous avez vû que le Seigneur le Dieu de vos peres étoit en colére contre Juda ; il les a livrez entre vos mains & vous les avez tuez inhumainement ; en sorte que vôtre cruauté est montée jusqu'au Ciel : & aprés cela, vous voulez encore assujettir les enfans de Juda, qui sont vos freres, & ajoûter ce péché à tous les autres que vous avez commis. Maintenant donc écoutez le conseil que je vous vais donner : Remenez ces captifs, de peur que le Seigneur ne fasse éclatter sa colére contre vous. A Oded se joignirent quelques-uns des principaux de Samarie, qui dirent : Vous ne ferez point entrer dans cette ville les captifs de Juda. Pourquoi voulez vous mettre le comble à vos anciens péchez, &

(*d*) 1. *Macc.* IX. 66. An du Monde 3846. avant J. C. 154. avant l'Ere vulg 158. (*e*) 2. *Par.* XXVIII. 9. An du Monde 3263. avant J. C. 737. avant l'Ere vulg. 741.

& attirer sur nous les redoutables effets de la colére du Seigneur ?

Alors les Israëlites touchez de ces remontrances, relâchérent tous les captifs qu'ils avoient pris ; & les principaux de Samarie eurent soin de leur donner les vêtemens, la nourriture, & les autres secours nécessaires : aprés quoi les ayant fait monter sur des chevaux, par ce que la plupart étoient si fatiguez & si exténuez, qu'ils ne pouvoient marcher, ils les firent conduire jusqu'à Jéricho, dans les terres de Juda. C'est-là tout ce que nous sçavons du Prophéte Oded.

[ODEUR. *Vous m'avez mis en mauvaise odeur parmi les Chananéens*, ou *Vous m'avez fait sentir mauvais parmi ces peuples*, disoit Jacob à ses fils, aprés le meurtre de ceux de Sichem. (*f*) Les Israëlites se plaignent de même à Moïse & Aaron (*g*): *Vous avez fait sentir mauvais notre odeur aux yeux de Pharaon.* Cette maniére de parler se rencontre assez souvent dans le Texte hébreu ; mais saint Jérôme l'a rendu par d'autres expressions équivalentes. Dans un sens contraire, saint Paul (*h*) dit qu'il *est la bonne odeur de* JESUS-CHRIST *dans ceux qui se sauvent, & dans ceux qui périssent ; aux uns une odeur de vie qui donne la vie, & aux autres une odeur de mort qui donne la mort.*

Dans les sacrifices de l'ancienne Loi, l'odeur des victimes immolées au Seigneur, nous est représentée dans l'Ecriture comme une odeur agréable à Dieu. (*i*) *Odoratus est Dominus odorem suavitatis, & odor suavissimus victimæ Domini.* (*k*) On dit à proportion la même chose des prieres, qui sont comme une bonne odeur qui monte devant le Seigneur. *Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo.* (*l*) Et saint Jean dans l'Apocalypse (*m*) nous represente les vingt-quatre vieillards *avec des vases d'or pleins de parfums, qui sont les oraisons des Saints.*

L'ODEUR DU FEU (*n*) se met quelquefois pour la flamme qui consume quelque chose ; par exemple : *Quomodo si rumpat quis filum de stupa tortum putamine, cùm odorem ignis acceperit.* Et encore : *sicut solent ad odorem*, (autrement *ad ardorem*) *ignis ligna consumi.* Dans Daniel, *odor ignis*, semble marquer que les habits même des trois jeunes hommes jettez dans la fournaise ne se sentirent pas du feu, *quòd odor ignis non transisset per eos.*]

ODOIA, 1. *Par.* v. 24. de la Tribu de Manassé, & distingué par sa valeur.

ODOLLAM, *Odullam* ou *Adullam*, ville de la Tribu de Juda. (*o*) Eusébe (*p*) dit qu'elle étoit à douze milles d'Eléuthéropolis, vers l'orient. Ainsi elle étoit dans la partie méridionale de la Tribu de Juda, vers la Mer Morte. Josué (*q*) tua le Roi d'*Odollam*, & David pendant sa fuite, se retira dans la caverne d'Odollam. (*r*)

OEIL. Tout le monde sçait ce que c'est que l'œil. Les Hébreux donnent aux fontaines le nom d'*yeux*. (*s*) Ils donnent aussi ce nom aux couleurs : (*t*) *La manne avoit l'œil de bdellium.* Cette expression est assez commune même dans nôtre Langue. On dit d'une pierre précieuse & d'une belle étoffe, qu'elle a un bel œil. L'on appelle en Hébreu *l'œil mauvais*, (*u*) pour dire l'envie, la jalousie, la mesquinerie, l'épargne mal-placée. *L'œil simple*, (*x*) *le bon œil*, marque la liberalité, l'aumône, l'inclination à faire du bien. *L'œil de l'ame* dans le moral, marque l'intention, le désir. Trouver grace aux yeux de quelqu'un, être bon ou agréable aux yeux d'un autre, sont des expressions fort communes parmi les Hébreux, & qui sont plus claires que ne pourroit être l'explication qu'on leur donneroit.

[OEIL. *Mettre ses yeux sur quelqu'un*, lui fai-

(*f*) *Genes.* XXXIV. 30. (*g*) *Exod.* V. 21. (*h*) 2. *Cor.* II. 15. 16. (*i*) *Genes.* VIII. 21. (*k*) *Exod.* XXIX. 18. (*l*) *Psalm.* CXL. 2. (*m*) *Apoc.* V. 8.

(*n*) *Judic.* XV. 14. XVI. 9. *Dan.* III. 94. (*o*) *Josue* XII. 15. 2. *Par.* XI. 7. 2. *Macc.* XII. 38. (*p*) *Euseb. in locis* Ἐγλὰμ (*q*) *Josue* XII. 15. (*r*) 1. *Reg.* XXII. 1. 2. *Reg.* XXIII. 14. (*s*) עין *Oculus, fons, color* (*t*) *Num.* XI. 7. (*u*) *Prov.* XXII. 6. XXIII. 9. *Matt.* XX. 15. *Rom.* XII. 8. & 2. *Cor.* VIII. 2. IX. 11. 13. *Eccli.* XIV. 8. 9. 10. (*x*) *Rom.* XII. 8. & 2. *Cor.* VIII. 2. IX. 11. 13.

faire du bien, le combler de faveurs, ou simplement voir une personne avec amitié. Joseph dit à ses freres de lui amener Benjamin son jeune frere, afin qu'il mette les yeux sur lui (*y*). Dieu menace de mettre ses yeux sur les Israëlites en mal & non en bien (*z*): *Ponam oculos meos super eos in malum, & non in bonum.* Le Psalmiste dit que les yeux du Seigneur sont sur les Justes (*a*): *Oculi Domini super justos, & aures ejus ad preces eorum.* Il promet d'affermir ses yeux sur ses amis (*b*), *firmabo super te oculos meos.* Nabuchodonosor recommande à Nabuzardan de mettre ses yeux sur Jérémie, & de lui permettre d'aller où il voudra (*c*). Mais quelquefois de pareilles expressions se prennent en un sens opposé, pour la sévérité de la vengeance; par exemple (*d*); *Ecce oculi Domini super regnum peccans, & conteram illud à facie terræ.*

C'est encore une expression fort commune: *votre œil ne pardonnera pas*; que votre *œil ne pardonne pas*; *mon œil vous a pardonné* (*e*), apparemment parce que l'œil dans ces rencontres est l'organe qui marque la compassion ou la fureur; la vengeance, ou le pardon; la douceur ou la sévérité, que vos yeux s'adoucissent, ou s'irritent pour, ou contre eux.

ETRE L'OEIL DE L'AVEUGLE, ou servir d'œil à l'aveugle, s'entend assez (*f*). Les Perses appelloient *les yeux du Roi*, les Officiers qui veilloient sur ses interêts, qui avoient le maniment de ses finances.

J'AI FAIT UN PACTE AVEC MES YEUX, POUR NE REGARDER PAS MESME UNE VIERGE (*g*): maniére de parler fort expressive, que l'explication ne peut qu'affoiblir.

SERVIR A L'OEIL (*h*), c'est le propre d'un esclave, qui ne se conduit que par crainte, *servi ad oculum.*

LA CONCUPISCENCE DES YEUX (*i*) OU LE DESIR DES YEUX (*k*), comprend tout ce que la curiosité, la vanité, l'amour des créatures, l'amour du plaisir recherche, les attraits du beau, du bon, de l'agréable, du flatteur, du superbe, en un mot tout ce que *les yeux* peuvent présenter à des yeux livrez à leurs passions.

LE SCANDALE DES YEUX. Dans Ezéchiel (*l*), *Offensiones oculorum suorum abjiciat.* Que les Idoles des Egyptiens ne séduisent point vos yeux; mais ils n'ont pas voulu abandonner ces abominations de leurs yeux: *Unusquisque abominationes oculorum suorum non projecit.* Salomon dit qu'il ne s'est rien refusé de ce que ses yeux ont désiré (*m*).

LA HAUTEUR *ou* L'ELEVATION DES YEUX, est mise pour l'orgueil (*n*) *Extollentiam oculorum meorum ne dederis mihi.*

Les femmes se teignoient les yeux avec de l'antimoine. Voyez ci-devant *Antimoine.*

Saint Paul dit que les Galates (*o*) se feroient volontiers *arrachez les yeux pour lui*, lorsqu'il commença à leur prêcher, pour exprimer d'une maniére exagerée leur zéle, leur amour, leur attachement, leur reconnoissance. Dans un sens contraire, les Israëlites dans le transport de leur emportement, disoient à Moïse: *Voulez-vous encore nous arracher les yeux* (*p*)?

Les Hébreux appellent *la prunelle*, la noire fille de l'œil; *Que votre prunelle ne se taise point* (*q*), qu'elle ne cesse de pleurer. *Garder comme la prunelle de l'œil* (*r*), garder précieusement: *Qui vous touche, touche la prunelle de mon œil* (*s*), m'offense dans ce que j'ai de plus cher.

OEUVRES. *Opus.* Ce terme a plusieurs significations. *Quod est opus vestrum* (*t*), disoit Pharaon aux freres de Joseph; quelle est

(*y*) *Genes.* XLIV. 21. (*z*) *Amos.* IX. 4. (*a*) *Psalm.* XXXIII. 16. (*b*) *Psalm.* XXXI. 8. (*c*) *Jerem.* XXXIX. 12. XL. 4. (*d*) *Amos* IX. 8. (*e*) *Ezech.* V. 11. VIII. 18. *& passim.* (*f*) *Job.* XXIX. 15. (*g*) *Job.* XXXI. 1. (*h*) *Ephes.* VI. 6. *Coloss.* III. 22.

(*i*) 1. *Joan.* II. 16. (*k*) *Ezech.* XXIV. 6. 21. 25. (*l*) *Ezech.* XX. 7. 8. (*m*) *Eccle.* II. 8. (*n*) *Eccli.* XXIII. 5. (*o*) *Galat.* IV. 15. (*p*) *Num.* XVI. 14. (*q*) *Thren.* II. 18. (*r*) *Deut.* XXXII. 10. (*s*) *Zach.* II. 8. (*t*) *Genes.* XLVI. 33. XLVII. 3.

est vôtre profession, à quoi gagnez-vous vôtre vie ? *Dieu se reposa de son ouvrage* (*u*), il cessa de produire de nouvelles créatures. *Opus Domini terribile* (*x*). Les terribles merveilles que Dieu fit au milieu de son peuple. *Opus fusorium*, *abietarium*, *carpentarium*, *polymitarium*, *pigmentarium*. Ouvrage en fonte, en menuiserie, en broderie; ouvrage de Parfumeur, de Charpentier, &c. *Non morabitur opus mercenarii tui apud te usque mane* (*y*). Le salaire du mercenaire ne demeurera pas chez vous jusqu'au matin. *Opus* est mis pour *merces operis*. Ce terme se met aussi souvent pour la conduite de la vie: *Nihil puerile gessit in opere* (*z*). Et: *da illis secundùm opera eorum* (*a*).

On reproche souvent aux Juifs d'avoir adoré *les œuvres de leurs mains;* les idoles qu'ils se sont faites à eux-mêmes (*b*). *L'Oeuvre de Dieu* marque quelquefois sa vengeance (*c*): *Vous dites que l'œuvre du Seigneur vienne au plûtôt, & que nous voyions.* Et encore (*d*): Seigneur vous nous donnerez la paix; car c'est vous qui avez fait tout ce qui nous est arrivé; *omnia enim opera nostra operatus es nobis*. Et ailleurs (*e*): Le Seigneur se prépare à faire son ouvrage; mais c'est un ouvrage qui lui est étranger: il va se mettre à son travail; mais ce travail n'est point son inclination; *ut faciat opus suum; alienum opus ejus: ut operetur opus suum, peregrinum est opus suum, peregrinum est opus ejus ab eo.*

Isaïe XXXII. 17. *Erit opus justitiæ pax. La paix sera l'ouvrage*, ou plûtôt la récompense *de la justice.* Et Psalm. CVIII. 20. *Hoc opus eorum qui detrahunt mihi.* Telle sera la peine de mes calomniateurs. Et Isaïe XL. 10. *Ecce merces ejus cum eo, & opus illius coram illo.* Il porte avec lui la récompense & le prix des travaux. Habac. III. 17. *Mentietur opus olivæ.* L'ouvrage de l'olivier mentira. Cet arbre ne récompensera pas celui qui l'aura cultivé. I. Macc. II. 47. *Prosperatum est opus in manibus eorum.* L'entreprise a réussi entre leurs mains.

LES OEUVRES DE LA LOY opposées aux œuvres de la justice & de la grace, sont les les œuvres cérémonielles de la Loi de Moyse. *Les œuvres mortes* sont le péché. *Les œuvres de la chair*, sont celles qui ont pour principe la concupiscence. *La foi sans les œuvres est morte* (*f*); c'est-à-dire, la foi qui n'est point animée par la charité, & qui ne produit point de bonnes œuvres morales, est morte & inutile.]

OFFRANDES. Les Hébreux avoient plusieurs sortes d'offrandes qu'ils présentoient au Temple. Il y en avoit de libres, & il y en avoit d'obligation. Les prémices, les décimes, les hosties pour le péché, étoient d'obligation; les sacrifices pacifiques, les vœux, les offrandes de vin, d'huile, de pain, de sel & d'autres choses, que l'on faisoit au Temple ou aux Ministres du Seigneur, étoient de dévotion. Les Hébreux appellent en général *corban* (*g*) toutes sortes d'offrandes. Ils appellent *mincha* (*h*) les offrandes de pain, de sel, de fruits & de liqueurs, comme de vin & d'huile, que l'on présentoit au Temple. Les sacrifices ne sont pas proprement des offrandes; on ne les désigne pas d'ordinaire par ce nom.

[Les offrandes de grains, de farine, de pain, de gâteaux, de fruits, de vin, de sel, d'huile étoient communes dans le Temple. Quelquefois ces offrandes étoient seules, & quelquefois elles accompagnoient les sacrifices. Le miel ne s'offroit jamais avec les sacrifices. mais on pouvoit l'offrir seul (*i*), en forme de prémices. Or voici les régles qu'on observoit dans la présentation de ces offrandes, nommées en Hébreu *Mincha*, ou *Korban Mincha;* dans les Septante, (*k*) offrandes de sacrifice, & dans saint Jérôme de même, *Oblationem sacrificii*. Il y avoit de ces sacrifices, ou de ces offrandes, de cinq sortes; 1o. de pure farine;

(*u*) *Genes.* II. 2. (*x*) *Exod.* XXXIV. 10. (*y*) *Levit.* XIX. 13. (*z*) *Tob.* I. 4. (*a*) *Psalm.* XXVII. 4. (*b*) *Isai.* II. 8. (*c*) *Isai.* V. 19. (*d*) *Isai.* XXVI. 12. (*e*) *Isai.* XXVIII. 21.

(*f*) *Jacob.* II. 17. (*g*) קרבן *Corban.* [*h*] מנחה *Micha*, *munus*, *oblatio.* [*i*] *Levit.* II. 11. 12. [*k*] *Levit.* II. 1. δῶρον θυσίαν. Vulg. *Oblationem sacrificii.*

farine; 2o. de gâteaux de diverses sortes cuits au four ; 3o. de gâteaux cuits dans la poële ; 4o. d'une autre sorte de gâteaux cuits sur le gril, ou dans une poële percée; 5o. les prémices de grains nouveaux qu'on offroit ou purs & sans mélange, ou rôtis & grillez dans l'épi, ou hors de l'épi.

Les gâteaux étoient ou paîtris avec l'huile d'olive, ou cuits dans l'huile, dans la poële, ou simplement frottez d'huile aprés avoir été cuits. Le pain offert pour être présenté sur l'Autel, devoit être sans levain, car le levain ne s'offroit jamais sur l'Autel, ni avec les sacrifices (*l*) ; mais on pouvoit faire des présens de pain ordinaire aux Prêtres, & aux Ministres du Temple.

Les Offrandes, dont on vient de parler, étoient instituées en faveur des plus pauvres, qui n'étoient pas en état de faire des sacrifices d'animaux ; & ceux même qui offroient des victimes d'animaux, n'étoient pas dispensez de donner encore la farine, le vin, & le sel, qui devoient accompagner les grands sacrifices ; & de même ceux qui n'offroient que des oblations de pain, ou de farine, offroient aussi l'huile, l'encens, le sel & le vin, qui en étoient comme l'assaisonnement (*m*). Le Prêtre qui étoit de service, recevoit les offrandes de la main de celui qui les offroit, en jettoit une partie sur l'Autel, & reservoit le reste pour sa subsistance. C'étoit-là son droit comme Ministre du Seigneur. Il n'y a que l'encens qui étoit brûlé tout entier, le Prêtre n'en réservoit rien.

Losqu'un Israëlite offroit au Prêtre un pain, ou un gâteau entier, le Prêtre rompoit ce pain ou ce gâteau, en mettoit à part ce qu'il en devoit prendre pour lui, & il réduisoit tout le reste en miettes, versoit pardessus de l'huile, du sel, du vin, & de l'encens, & répandoit le tout sur le feu de l'Autel : Si ces offrandes accompagnoient une hostie d'un animal offert en sacrifice, on jettoit le tout sur cette hostie, pour être consumé avec elle.

Que si ces offrandes étoient d'épis de nouveaux grains de froment ou d'orge, on faisoit griller ces épis au feu, ou à la flamme, on les froissoit dans la main (*n*), & on les offroit au Prêtre dans un vase; il jettoit par-dessus de l'huile, de l'encens, du vin & du sel, puis faisoit brûler cela sur l'Autel, aprés en avoir pris ce qui lui étoit dû pour son droit.

La plûpart de ces offrandes étoient volontaires, & de dévotion. Mais quand on offroit un sacrifice d'un animal, il n'étoit pas libre d'omettre ces offrandes ; on devoit fournir tout ce qui accompagnoit le sacrifice, & qui servoit comme d'assaisonnement à la victime. Il y a certains cas où la Loi n'exige que des offrandes de grains, ou de pain : Par exemple, lorsqu'on offroit les prémices de ses moissons, soit qu'elles s'offrissent solemnellement au nom de toute la Nation, ou par dévotion des particuliers.

Pour la quantité de farine, d'huile, de vin, ou de sel qui devoient accompagner les sacrifices, je ne vois pas distinctement que la Loi l'ait fixée. Ordinairement le Prêtre jettoit une poignée de farine, ou de miettes sur le feu de l'Autel, du vin, de l'huile & du sel à proportion, & tout l'encens ; tout le reste étoit à lui, la quantité dépendoit de la libéralité de l'offrant. Dans plus d'un endroit je remarque que Moïse ordonne un *Assaron*, ou un dixiéme d'*Epha* de farine pour ceux qui n'avoient pas de quoi offrir les sacrifices ordonnez pour les péchez. Voyez *Levit*. v. 11. xiv. 21. Dans l'offrande des prémices solemnelles pour toute la Nation, on offroit une gerbe de grain entiére, un agneau d'un an, deux dixiémes, ou deux assaron de pure farine arrosée d'huile, & le quart d'un hin de vin pour la libation (*o*).

Dans le sacrifice de jalousie (*p*) lorsqu'un mari

(*l*) *Levit*. II. 11. 12. (*m*) *Vide Levit*. II. 2. 13. *Num*. XV. 4. 5.

(*n*) *Levit*. II. 14. 15. (*o*) *Levit*. XXIII. 10. 11. 12. &c. (*p*) *Num*. V. 15.

mari jaloux accusoit sa femme d'infidélité, le mari offroit la dixiéme partie du satum de farine d'orge, sans huile, ni encens, parce que c'étoit un sacrifice de jalousie, pour découvrir le crime de cette femme.

Les offrandes des fruits de la terre, de pain, de vin, d'huile, de sel sont les plus anciennes dont nous ayons connoissance. Caïn offrit au Seigneur (q) *des fruits de la terre*, les prémices de son labourage ; Abel lui offrit *des prémices de ses troupeaux & de leurs graisses*. Les Payens n'avoient rien de plus ancien dans leur Religion que ces sortes d'offrandes faites à leurs Dieux (r), ils offroient le pur froment, la farine, le pain.

Farra tamen veteres jaciebant, farra metebant,
Primitias Cereri farra resecta dabant.

Numa Pompilius qui le premier donna des Loix & établit la Religion des Romains (s), leur enseigna d'offrir aux Dieux des fruits, du froment, de la farine, ou de la mie de pain avec du sel, du froment grillé & rôti. *Numa instituit fruge deos colere, & molâ salsâ supplicare, atque, ut author est hemina ; far torrere.* Avant les sacrifices sanglans, ils n'offroient que du froment. (t)

Ante Deos homini quod conciliare valeret,
Far erat, & puri lucida mica salis.

Théophraste (u) remarque que parmi les Grecs la farine mêlée avec du vin & de l'huile, qu'ils appelloient *Thylemata*, étoient la matiére des sacrifices ordinaires des pauvres.

La différence qu'il y avoit entre les offrandes de farine, de vin & de sel dont les Grecs & les Latins accompagnoient leurs sacrifices sanglans, & celles dont les Hébreux se servoient dans leur Temple consistoit en ce que les Hébreux jettoient ces oblations sur les chairs de la victime déja immolée & mise sur le feu ; au lieu que les Grecs les jettoient sur la tête de la même victime encore vivante, & prête à être sacrifiée. Voyez ci-devant *Libation*.]

(q) *Genes.* IV. 3. 4. (r) *Ovid. Fast.* 2. (s) *Plin. l.* XV. H. [illegible] 2. (t) *Ovid. Fast.* 1 (u) *Apud Stobaum.*

OG, Roi de Basan, ou de cette partie de la Terre promise qui est au-delà du Jourdain, entre les montagnes de Galaad à l'orient, le Jourdain au couchant, le Liban & les monts d'Hermon au septentrion, & le torrent de Jabok au midy. Og étoit un géant de la race des Réphaïms. On peut juger de la grandeur de sa taille par celle de son lit, qu'on a conservé long-tems dans la ville de Rabbath Capitale des Ammonites. (x) Il étoit de neuf coudées de long, & de quatre de large, c'est-à-dire, de quinze pieds quatre pouces & demi de long, & de six pieds dix pouces de large. Les Rabbins disent qu'Og étoit un de ces anciens géans qui avoient vécu avant le déluge, & qu'il ne se sauva de l'inondation générale, qu'en montant sur le toit de l'Arche où étoient Noé & ses fils. Noé lui fournit de quoi se nourrir, non par compassion qu'il en eût, mais pour faire voir aux hommes qui viendroient aprés le déluge, qu'elle avoit été la puissance de Dieu qui avoit exterminé de tels monstres.

Dans la guerre qu'il fit aux Israëlites, il avoit enlevé une montagne large de six mille pas, pour la jetter sur le camp d'Israël, & pour écraser tout d'un coup toute l'armée : mais Dieu permit que des fourmis creusérent la montagne en l'endroit où elle posoit sur sa tête ; en sorte que la montagne ainsi percée tomba sur le cou du géant, & lui servit comme de collier. Ensuite ses dents s'étant accrues extraordinairement, s'enfoncérent dans la montagne, & empêchérent qu'il ne put s'en débarrasser. De sorte que Moyse l'ayant frappé au talon, le tua sans beaucoup de peine. C'est ce que disent les Rabbins. Voyez le Targum du fils d'Uziel sur la Génése XIV. 13. & *Num.* XXXV. 21. & les Exercitations du Pere Morin, p. 325. *l.* 2. *Exercit.* 8. *cap.* 2. Ils disent que la taille de ce géant étoit si énorme, que Moyse, qui, selon eux, étoit haut de six aunes,

(x) *Deut.* III. 11.

nes, prit une hache de la même hauteur, & encore fallut-il qu'il fit un saut de six aûnes de haut, pour parvenir seulement à frapper la cheville du pied d'Og. Dans le Décret de Gélase, qui condamne plusieurs Livres apocryphes, il y en a un de condamné, qui portoit le nom *du géant Ogias, qui avoit vêcu avant le déluge, & que les hérétiques disoient avoir combattu contre le Dragon.*

Mais laissons-là ces rêveries, & venons à ce que l'Histoire nous apprend de ce fameux géant. Moyse (y) dit qu'aprés avoir vaincu Séhon Roi des Amorrhéens, il s'avança du côté du pays de Basan, où regnoit le Roi Og; que ce Prince marcha contre lui; & s'avança jusqu'à Edrai avec tous ses sujets; que le combat s'étant donné, Og fut vaincu & mis à mort avec ses enfans & tout son peuple. Moyse les passa tous au fil de l'épée, sans qu'il en restât un seul, & il se mit en possession de son pays. Og & Séhon furent les seuls qui résistérent à Moyse. Leur pays fut donné aux Tribus de Gad, de Ruben, & à la moitié de la Tribu de Manassé.

OHAM, Roi d'Hébron, un des cinq qui vinrent assiéger Gabaon, (z) & qui aprés la perte de la bataille, fut pris, mis à mort, & pendu par les ordres de Josué.

OHOL, fils de Zorobabel, & petit-fils de Josias. 1. *Par.* III. 20.

OHOLAI, fils de Sesan, 1. *Par.* II. 31.

OHOLI, un des braves de l'armée de David. 1. *Par.* XI. 41.

OHOLIBAMA, femme d'Esaü. Voyez *Oolibama.*

OIGNON; en Latin, *cepe.* Voyez ci-aprés *Poireau* ou *Porreau.*

OISEAU. On dispute si les oiseaux sont sortis de la terre, ou des eaux, & si dans l'usage on peut les mettre dans la cathégorie des poissons, dont on peut user les jours de jeûne, ausquels l'Eglise défend l'usage de la viande, ou s'ils sont réellement viande, ainsi que les animaux à quatre pieds. Les sentimens sont partagez sur cette question. Moyse (a) parlant de la création des oiseaux, dit: *Producant aquæ reptile animæ viventis, & volatile super terram, sub firmamento cœli*: Que les eaux produisent des poissons vivans, & des oiseaux sur la terre, sous le firmament du Ciel. Voici l'Hébreu à la lettre: *Que les eaux produisent des reptiles vivans, & que les oiseaux volent sur la terre.* Ce Texte n'est point exprés pour prouver que les oiseaux sont sortis des eaux, aussi bien que les poissons; & le Chap. II. ℣. 19. de la Génése semble insinuer que les oiseaux sont tirez de la terre: *Dieu forma de la terre tous les animaux & les oiseaux.* Quant à la conséquence que l'on en voudroit tirer, sçavoir, que l'usage des oiseaux est permis aux jours de jeûne, de même que celui du poisson, cette conséquence est manifestement abusive; puisque les oiseaux sont plus délicats que la chair des animaux à quatre pieds, & qui ne sont ni moins succulens, ni moins contraires à l'esprit du jeûne, qui est l'abstinence & la mortification des sens: *Nec ideò te carne vesci non putes,* dit saint Jérôme, (b) *si suum agrestium, leporum, atque cervorum & quadrupedum animantium esculentias reprobes; non enim hæc pedum numero, sed suavitate & gustu comprobantur.*

Le sentiment qui tient que les oiseaux sont sortis des eaux, de même que les poissons, paroît bien mieux fondé dans l'Ecriture, & dans les Peres. Le Texte de Moyse lui est trés-favorable. Il rapporte au même lieu, Chap. I. ℣. 20. la création des poissons & des oiseaux. Il ne dit pas un mot des oiseaux au sixiéme jour, où il parle de la production des animaux terrestres, *Genes.* I. 24. 25. & dans la récapitulation des ouvrages du cinquiéme jour, Chap. I. ℣. 21. il dit expressément que Dieu créa les poissons & les monstres marins, & tous les oiseaux selon leurs espéces. Enfin il dit que Dieu bénit ce qu'il avoit créé le cinquiéme jour, & qu'il dit aux poissons: Mul-

tipliez-

(y) *Num.* XXI. 33. *& seq.* An du Monde 2553. avant J.C. 1447. avant l'Ere vulg. 451. (z) *Josue* X. 1. 2. 3. *&c.* An du Monde 23553. avant J. C. 1447. avant l'Ere vulg. 1451.

(a) *Genes.* I. 20. ישרצו המים שרץ נפש חיה ועוף יעופף על הארץ (b) *Hieronym.* Ep. IX. *ad Salvinam.*

tipliez-vous, *& remplissez la mer*; & aux oiseaux : *Remplissez la terre.* Les Peres & la plûpart des Interprétes (c) ont entendu le Texte de Moyse en ce sens. Ils ont crû que les poissons & les oiseaux avoient la même origine, & avoient été créez le même jour.

Une autre preuve qui fait voir que les Anciens croyoient que les poissons & les oiseaux étoient sortis des eaux, c'est qu'ils se sont permis l'usage de la volaille aux jours de jeûne & d'abstinence. C'est ce qui paroît dans Socrates l'Historien (d) & dans Nicéphore, (e) qui disent qu'autrefois plusieurs mangeoient indifféremment de la volaille & du poisson, sur ce fondement que les uns & les autres étoient tirez de l'eau. On a plusieurs exemples de saints Personnages, qui ont usé de volailles, quoiqu'ils fissent profession de l'abstinence de la viande. Saint Epiphane ayant servi un oiseau devant saint Hilarion, ce saint Solitaire n'y voulut point toucher, (f) disant qu'il ne mangeoit rien qui eût eu vie. Saint Epiphane n'ignoroit pas certainement les régles de la vie monastique, & il n'avoit garde de tenter saint Hilarion, pour l'engager à les violer. Saint Jérôme dans sa Lettre à Salvine, suppose que l'on usoit quelquefois de volailles durant les jours de jeûne, quoiqu'il n'approuve pas l'abus que quelques-uns faisoient de cette permission, en lâchant la bride à leur sensualité. Béde (g) raconte que saint Cutbert servit un jour un canard à des Moines qui l'étoient venus visiter. Quoique Saint Benoît défende à ses Religieux la chair des animaux à quatre pieds, (h) il ne leur défend pas expressément celle des oiseaux ; & l'on a divers exemples qui prouvent que dans son Ordre on en usoit sans scrupule en certains jours de l'année; (i) par exemple, quatre ou huit jours à Noël, & autant à la Pentecôte ; & cela dans des tems où l'observance de sa Régle étoit encore en vigueur. On peut voir sur cette matiére les Commentateurs sur la Génése, Chap. 1. ℣. 20. 21. 22. & les Auteurs qui ont expliqué la Régle de saint Benoît, Chap. 39. Voyez en particulier le R. P. Hæften dans ses Disquisitions Monastiques, & le R. P. Martenne dans son Commentaire sur la Régle de saint Benoît.

Quelques Interprétes (k) ont prétendu que les oiseaux étoient tirez de la terre, de même que les animaux à quatre pieds ; & d'autres (l) ont soutenu qu'ils étoient plûtôt tirez de l'air, parce que l'air a quelque rapport avec l'eau, & qu'il est naturel que les animaux vivent dans l'élément d'où ils sont tirez ; comme nous voyons que les animaux produits de la terre, vivent sur la terre, les poissons tirez de l'eau, vivent dans l'eau. Ainsi, disent-ils, un grand préjugé que les oiseaux sont tirez de l'air, c'est qu'ils vivent dans l'air. On peut voir ces choses traitées plus au long dans les Commentateurs.

Si l'on veut sçavoir quels sont les oiseaux purs & impurs selon la Loi, on peut consulter le Lévitique, XI. 13.... 24. & Deut. XIV. 11. 12. & suiv. Nous avons parlé de chacun d'eux en particulier sous leurs titres, dans ce Dictionnaire.

SACRIFICES D'OISEAUX. Voyez l'article *Sacrifices*. [On offroit des oiseaux en sacrifice dans plusieurs occasions, par exemple dans les sacrifices ordonnez pour le péché, celui qui n'avoit pas une chévre ou une brebis, (m) pouvoit offrir *deux tourterelles, ou deux petits de colombes : l'un pour le péché, & l'autre en holocauste ; il les présentoit au Prêtre, qui offrant le premier pour le péché lui tordra la tête du côté des aîles, en sorte néanmoins qu'elle demeure attachée au col, & qu'elle n'en soit*

(c) *Vide Ambros. l.* V. *c.* XIV. *in Hexaëmer. & hymno feriæ 4. ad Vesper. Cyrill. l.* I. *in Genes. Chrysost. homil.* VII. *in Genes. Damasc. de fide Orth. l.* II. *c.* IX. *Basil. homil.* IX. *in Hexaëmer. Hieronym. Ep. ad Oceanum. Vide Perer. & alios Interp. ad Genes.* I. 20. 21. 22. (d) *Socrat. l.* V. *hist. c.* XXI. (e) *Nicephor. hist. l.* XII. *c.* XXXIV. (f) *Monument. Eccl. Græc. t.* I. *p.* 428. (g) *Beda in vita S. Cutberti, n.* 10. (h) *S. Benedict. Reg. c.* XXXIX.

(i) *Vide Theodemar. Epist. ad Carol. August. & Martenne, Comment. in Reg. S. Bened. c.* XXXIX. *p.* 525. 526. (k) *Cajet. Cathar. Lipom. Vielmias, Zurich, &c.* (l) *Aug. l.* III. *de Genesi ad Litt. c.* III. *Rupert. l.* I. *c.* 50. *de Trinit.* (m) *Levit.* V. 7. 8.

soit pas tout-à-fait arrachée. Il brûlera l'autre tout entier en holocauste, selon la coûtume. Dans un autre endroit (*n*) Moyse raconte plus au long la maniere dont se faisoit le sacrifice des oiseaux. Le Prêtre prenoit celui qui étoit destiné pour l'holocauste. Il lui tournoit avec violence la tête en arriere sur le col, lui faisoit une ouverture, & une playe par laquelle il faisoit couler le sang sur le bord de l'autel, jettoit la petite vessie du gozier avec les plumes auprès de l'autel, du côté de l'Orient, où l'on a accoûtumé de jetter les cendres, lui rompoit les aîles sans les couper, ni les diviser avec le fer, après quoi il mettoit l'oiseau sur le feu de l'autel pour y être consumé en holocauste.

Quelques Interprétes (*o*) veulent qu'on ait arraché la tête de l'oiseau, mais d'autres soûtiennent qu'on faisoit seulement avec les ongles une ouverture entre la tête & le gosier, sans détacher entierement la tête du reste du corps. Le texte de Moyse ne marque pas ce qu'on auroit fait de la tête ainsi séparée, & on remarque que quand Abraham offrit des oiseaux en holocaustes, il ne les coupa pas, mais les mit entiers sur les autres victimes qu'il fit brûler en holocauste (*p*): *Aves autem non divisit.* Dans les autres lieux où Moyse parle de sacrifices d'oiseaux, il ne commande pas qu'on leur arrache la tête.

Dans les offrandes que les femmes nouvellement accouchées offroient au jour de leur purification (*q*), il y avoit regulierement *un agneau de l'année pour être offert en holocauste, & le petit d'une colombe, ou d'une tourterelle pour le péché.* Mais si la personne *n'a pas le moyen d'offrir un agneau, elle offroit deux tourterelles, ou deux petits de colombe, l'un pour être offert en holocauste, & l'autre pour le peché.* Celui qui étoit offert en holocauste, étoit immolé de la maniére qu'on vient de voir; & celui pour le peché étoit simplement étouffé en lui tordant le col avec violence, sans toutefois lui arracher la tête. Voyez *Levit.* v. 7. 8.

Lorsqu'un homme frappé de lépre (*r*), étoit guéri, il venoit à l'entrée du camp d'Israël, le Prêtre sortoit dehors pour reconnoître s'il étoit bien guéri. Après cela le lépreux venoit au-dehors du Tabernacle, & il offroit *deux passereaux*, ou deux oiseaux vivans & purs, dont il est permis de manger: il faisoit un bouquet de branches de cédre & d'hyssope liez avec du fil, ou un ruban d'écarlatte; il remplissoit un pot de terre d'eau vive, il immoloit un de ces oiseaux sur cette eau, en sorte que le sang de l'oiseau se mêlat avec elle; puis le Prêtre teignant le bouquet d'hyssope & de cédre dans l'eau, en arrosoit le lépreux guéri; puis il laissoit aller en liberté le passereau vivant, afin qu'il se retirât où il voudroit.

Pour ce qui regarde la distinction des oiseaux purs & impurs. Voyez ci-devant leur dénombrement dans l'art. *Animal.*

On laissoit quelquefois dans la Palestine les corps morts exposez aux oiseaux carnaciers, comme il paroît par plusieurs passages de l'Ecriture (*s*). Mais pour l'ordinaire on les enterroit le soir, & on détachoit même du poteau les corps des criminels (*t*). Il n'y avoit que certains cas extraordinaires où l'on laissoit les corps morts à la voirie.

Moyse pour inspirer l'humanité aux Israëlites (*u*), leur ordonne, que s'ils trouvent un nid d'oiseaux, de ne pas prendre la mere avec les petits, mais de laisser aller la mere en prenant les petits, *afin*, dit-il, *que vous soyez heureux, & que vous viviez long-tems.*

Il paroît par l'Ecriture que les anciens faisoient la chasse aux oiseaux; (*x*) Baruc parlant des Rois de Babylone, dit qu'ils se joüent avec les oiseaux, *Qui in avibus cœli ludunt.*

(*n*) *Levit.* I. 14. 15. 16. (*o*) *Levit.* I. 15. מלק את ראשו 70. *Ἀποκνίσει τὴν κεφαλήν. Rabb. alii plures.* (*p*) *Genes.* XV. 10. (*q*) *Levit.* XII. 6. 7.

(*r*) *Levit.* XIV. 4. 6. (*s*) *Deut.* XXXII. 24. & 2. *Reg.* XXI. 10. & 3. *Reg.* XIV. 11. *Jerem.* VII. 33. (*t*) *Deut.* XXI. 23. (*u*) *Deut.* XXII. 6. 7. (*x*) *Baruc.* III. 17.

Daniel dit à Nabuchodonosor (*y*) que Dieu lui a soûmis jusqu'aux oiseaux du Ciel.

Les Prophétes parlent souvent des oiseaux de passage ; de l'hirondelle & de la cigogne qui reviennent au lieu de leur premiere demeure (*z*), au lieu que l'homme ne reconnoît pas le Seigneur son Dieu (*a*). Dieu dit qu'il rappellera son peuple captif, comme un oiseau qui vient d'un pays éloigné (*b*).

Le Seigneur parlant de son peuple dit dans Jérémie (*c*) : *Mon héritage n'est-il pas comme un oiseau de differentes couleurs & diversement peint. Bêtes de la terre assemblez-vous contre Jérusalem, hâtez-vous de la dévorer.* Comme s'il disoit, Juda étoit comme un oiseau d'une beauté charmante, cependant l'ai-je épargné, lorsqu'il m'a offensé ; ne l'ai-je pas livré aux animaux carnaciers pour le dévorer ? L'Hébreu se peut traduire à la lettre ; *mon héritage n'est-il pas un oiseau teint, n'est-il pas à mon égard un oiseau enfermé* ? Un oiseau de cage tout des plus beaux ; cependant ne l'ai-je pas livré aux bêtes carnacieres ? Quelques-uns traduisent l'hébreu (*d*) : *Mon héritage n'est-il pas devenu contre moi comme une hiène ? Tout mon héritage n'est-il pas rempli de bêtes farouches, &c.*

Le terme hébreu *Zippor*, qu'on traduit ordinairement par un Moineau, se prend aussi en général pour un petit oiseau, & quelquefois pour une Poule. L'Ecclésiaste parlant des Vieillards (*e*), dit qu'ils *s'eveillent au chant de l'oiseau*, c'est-à-dire, au chant du Cocq. Le Grec *Ornis* signifie aussi *un* oiseau & une Poule ; & l'interpréte d'Origéne (*f*) a mis *une Poule* pour *un oiseau*.

OISEUX DE LA SYNAGOGUE. Les Critiques qui ont fait leur principale étude des cérémonies des Juifs, & des écrits de leurs Rabbins, ont beaucoup parlé des *dix Oiseux de la Synagogue*, ce sont des Officiers qui sont appellez *Oiseux*, à cause que leur emploi étoit sédentaire, & que dégagez de toute autre occupation, ils ne vaquoient qu'au service divin, & aux exercices de pieté. Vitringa & Ligtfoot qui ont le plus écrit sur cela, ne sont point d'accord sur le sujet de ces Oiseux. Ligtfoot (*g*) croyoit que ces dix personnes étoient nécessaires pour composer une Synagogue considérable. Il mettoit à leur tête les trois Magistrats qui jugent des affaires civiles ; le quatriéme est le *Chazan*, ou le Ministre ordinaire de la Synagogue. Le terme Hébreu *Chazan*, signifie *Inspecteur*, c'est comme l'Ange, ou l'Evêque de l'assemblée : Il ne lit pas la Loi, mais comme Chef il choisit ceux qui la doivent lire.

Outre ces quatre Chefs, il y a encore trois *Parnassim*, ce sont les Diacres qui ont soin de recueillir les aumônes, & de les distribuer aux pauvres. Le huitiéme Ministre de la Synagogue, est l'interpréte, emploi nécessaire depuis la Captivité de Babylone, à cause que le peuple n'entendoit plus la langue Hébraïque. Pour achever le nombre des *dix Oisifs*, Ligtfoot met encore un *Docteur de Théologie*, & un *Interpréte*, ou Sou-Maître, qui fait des répétitions.

D'autres croyent que les dix Oiseux étoient les trois Présidens & les sept Lecteurs ; d'autres que c'étoient dix personnes gagées, pour assister continuellement à la Synagogue, parce que sans ce nombre de dix il n'y a point d'assemblée légitime pour réciter les formules ordinaires de bénédictions. Vitringa dans son *Archisynagogue* réfute ces sentimens & soûtient que c'étoit dix personnes proposées à une Synagogue. Leur nombre n'étoit pas toujours fixe, ni uniforme ; car dans les petits lieux, il étoit moindre que dans les grands : Dans les moindres Synagogues il y avoit au moins un Chef *Archisynagogus*, accompagné de deux Collegues ou Assesseurs

(*y*) *Dan.* III. 38. (*z*) *Prov.* XXVII. 8. XXVI. 2. (*a*) *Jerem.* VIII. 7. (*b*) *Osée* IX. 12. XI. 12. (*c*) *Jerem.* XII. 9. 10. העיט צבוע נחלתי לי העיט סביב עליה (*d*) 70. &. *Bochart de anim. sacr. t.* 1. *l.* 3. *c.* 11. (*e*) *Eccle.* XII. 4. (*f*) *Origen.*

(*g*) *Ligtfoot in Matth.* IV. 23.

Assesseurs, qui présidoient aux assemblées; mais dans les grandes le Chef de la Synagogue y ajoûtoit sept Lecteurs, qui achevoient le nombre de dix; & comme ils étoient assidus à la Synagogue, & qu'on choisissoit d'ordinaire des gens aisez & désoccupez, on leur donne parmi les Juifs le nom d'*oisifs*. Ceux qui sont curieux de sçavoir les choses plus à fond, peuvent consulter les auteurs que nous venons de citer.

OINCT. Voyez *Christ*, & *Messie*.

OINDRE. Voyez *Onction*.

OLDA Prophétesse. Voyez ci-devant *Holda*.

OLIVIER. Il y a deux especes d'oliviers, l'un franc & cultivé, & l'autre sauvage. S. Paul distingue l'un de l'autre dans son Epître aux Romains (*h*). *Tu ex naturali excisus oleastro, & contra naturam insertus es in bonam olivam.* Il appelle *naturalis olivaster*, l'olivier sauvage & non cultivé. L'olivier cultivé est de moyenne grandeur, son tronc est noueux, son écorce lisse, de couleur cendrée, son bois solide jaunâtre, les feüilles oblongues, & presque semblables à celles du saule, de couleur verte, obscure en dessus, blanche en dessous. Il pousse dans le mois de Juin des fleurs blanches disposées en grappes: chaque fleur est d'une seule piéce évasée en haut & fenduë en quatre parties. A la fleur succede le fruit encore oblong, charnu; il est d'abord verd, puis pâle, & enfin noir, lorsqu'il est entiérement meur. Il enferme dans sa chair un noyau dur, rempli d'une sémence oblongue. L'olivier sauvage differe du premier en ce qu'il est plus petit en toutes les parties.

Noé ayant lâché la colombe, elle lui rapporta dans l'arche une petite branche d'olivier avec ses feüilles (*i*), ce qui fit connoître à ce Patriarche que les eaux du déluge s'étoient retirées. Salomon fit faire dans le Temple de Jérusalem des Chérubins avec du bois d'olivier (*k*); & des portes qui séparoient le Saint du Sanctuaire avec le même bois. Eliphaz compare l'homme méchant à une vigne qui perd ses fleurs au printems, & à un olivier dont les fleurs tombent prématurément (*l*), & qui par conséquent ne porte point de fruit. Les Ecrivains sacrez se servent souvent de similitudes tirées de l'olivier. *Vos enfans sont comme de jeunes oliviers autour de vôtre table* (*m*): L'Auteur de l'Ecclésiastique (*n*), compare la Sagesse *à la rose de Jéricho, & aux beaux oliviers de ses campagnes*; Il dit (*o*) que Simon fils du grand Prêtre Onias, est comme un olivier qui bourgeonne. Jérémie (*p*) dit que Juda étoit comme un olivier beau, fécond, chargé de fruits, mais que le feu y a pris & l'a consumé. Baruc (*q*) parle des femmes de Babylone qui se prostituent en l'honneur de leurs Dieux, & *qui sont assises dans les ruës, brûlant des noyaux d'olives.*]

OLIVIERS. Montagne des Oliviers, située à l'orient de la ville de Jérusalem, & séparée de cette ville seulement par le torrent de Cédron, & par la vallée de Josaphat, qui s'étend du septentrion au midy. C'est sur cette montagne que Salomon bâtit des Temples aux Dieux des Ammonites & des Moabites, (*r*) pour complaire à ses femmes, qui étoient de ces nations. De-là vient que le mont des Oliviers est nommé la montagne de Corruption. (*s*) Joseph dit que cette montagne est éloignée de Jérusalem de la longueur de cinq stades, (*t*) qui font six cens vingt-cinq pas géométriques; ou de la longueur du chemin d'un jour de Sabbat, dit saint Luc. (*u*) Le mont des Oliviers avoit trois sommets, ou étoit composé de trois espéces de montagnes, rangées l'une auprés de l'autre du septentrion au midy. Le sommet du milieu est celui d'où nôtre Seigneur monta au Ciel. C'est sur celui du midy que Salomon bâtit des Temples aux Idoles. Le sommet qui est le plus septentrional, est éloigné de celui du milieu de deux sta-

(*h*) *Rom.* XI. 24. (*i*) *Genes.* VIII. 11. (*k*) 3. *Reg.* VI. 23. 33.

(*l*) *Job.* XV. 33. (*m*) *Psalm.* CXXVII. 3. (*n*) *Eccli.* XXIV. 19. (*o*) *Eccli.* L. 11. (*p*) *Jerem.* XI. 16. (*q*) *Baruc.* VI. 42. (*r*) 3. *Reg.* XI. 7. (*s*) 4. *Reg.* XXIII. 13. הר המשחית *Vulg. Mons offensionis. Alii: Mons corruptionis.* (*t*) *Joseph Antiq. l.* 20. *c.* 6. *Confer l.* 6. *de Bello, c.* 3. (*u*) *Act.* I. 12.

ftades. C'eft le plus élevé des trois, & on le nomme ordinairement *Galilée*. [x]

Du tems du Roi Ofias, [y] le mont des Oliviers fut tellement ébranlé par un tremblement de terre, que la moitié de la terre qui étoit du côté de l'occident, s'éboula, & roula jufqu'à quatre ftades ou cinq cens pas de là, vers la montagne qui lui étoit opposée vers l'orient; en forte que la terre ferma les chemins, & couvrit les jardins du Roi. On peut voir les Voyageurs modernes, & en particulier Jean Cotovic, p. 261. pour fçavoir l'état moderne de la montagne des Oliviers.

Cette montagne eft devenuë l'objet de la vénération des Chrétiens, depuis que nôtre Seigneur y eft monté au Ciel. Eusébe [z] affûre qu'en l'endroit de l'Afcenfion, qui eft le plus haut du mont des Oliviers, il y avoit une caverne, où l'on tenoit par une tradition certaine, que le Sauveur étoit entré, pour donner à fes Difciples la communication des myftéres les plus facrez, foit que par ces paroles on entende la fainte Euchariftie, qu'il leur diftribua avant que de monter au Ciel, ou le repas qu'il prit avec eux, & dont parlent les Actes, Chap. 1. ℣. 4. foit enfin qu'il entende quelques inftructions particulieres, & fecrettes qu'il leur communiqua en cet endroit. Les Peres [a] nous apprennent que le Sauveur montant au Ciel, avoit laiffé les veftiges de fes pieds imprimez fur la terre; qu'on les y voyoit de leur tems, qu'ils y fubfiftoient toûjours, quoique les Fidéles emportaffent tous les jours de la terre de cet endroit, pour la conferver par dévotion. Ainfi s'eft accompli à la lettre ce que dit Zacharie, [b] que fes pieds demeureront un jour fur la montagne des Oliviers.

On ajoûte [c] que l'Impératrice Héléne ayant fait bâtir la magnifique Eglife de l'afcenfion, au milieu de laquelle étoit cet endroit, lorfqu'on voulut le payer comme le refte, & le couvrir de marbre, on ne le put jamais; tout ce que l'on y mettoit pour l'orner, quittant auffi-tôt: de forte qu'il fallut le laiffer en l'état où il étoit auparavant. On voit encore aujourd'hui l'impreffion du pied gauche du Sauveur enfoncée de plus de trois doigts dans le rocher, & on dit que la pierre où étoit l'impreffion du pied droit, en fut enlevée du tems des Croifades, & mife dans le Temple, qui fert aujourd'hui de principale Mofquée aux Turcs, où l'on préfume qu'elle eft encore à préfent; les Chrétiens n'ayant pas la liberté d'y entrer. Saint Jérôme [d] en plus d'un endroit, parle d'une grande croix qui étoit plantée fur le mont des Oliviers, & que l'on voyoit de fort loin. Le même Pere [e] affûre que quand on voulut fermer la voûte qui répondoit à la place où nôtre Sauveur étoit monté au Ciel, on ne put jamais en venir à bout; ce qui fut caufe que l'on laiffa cet endroit libre & découvert. Il faut que les veftiges des pieds du Sauveur ayent été marquez bien profondément dans la montagne, & que les Chrétiens en ayent bien diftinctement marqué la place, puifque la dixiéme Légion Romaine ayant été campée fur cette montagne, [f] lors du fiége de la ville par Tite, ces facrez veftiges n'en purent être effacez, ni oubliez de la mémoire des Fidéles.

OLLA, de la Tribu d'Afer, eut trois fils; Arée, Aniel & Réfia. 1. *Par.* VII. 39.

OLON, ville de la Tribu de Juda *Jofue* XV. 51. Voyez *Holon*, *Jofue* XXI. 15. & *Helon*, 1. *Par.* VI. 69. C'étoit une ville facerdotale. Les Hébreux l'écrivent par, *Cholon* [g]

OLURUS, village dans l'Idumée, au midy de Juda. [h]

OLYMPIADE, efpace de quatre années. Les Grecs comptent ordinairement par Olym-

(x) *Vide Reland. Palæft. t. 2. p.* 338. (y) *Joseph. Antiq. l.* IX. *c.* 11. (z) *Eufeb. de vita Conftant. l.* 3. *c.* 43. *pag.* 503. 504. 505. (a) *Vide Hieronym. feu alium in loca Act. Apoft. t.* 3. *p.* 297. *Sulpit. Sever. l.* 2. *hift. c.* 48. *Paulin. Epift.* 11. *Optat. l.* 6. *p.* 95. *Auguft. in Joan. homil.* 47. *p.* 141. *Beda loc. Sanct. c.* 7. *t.* 3. (b) *Zach.* XIV. 4. (c) *Eufeb. de vita Conftant. l.* 3. *c.* 43. *Paulin. Epift.* 11. *Sulpit. Sever. l.* 2. *c.* 48. *hift. Eccl.*

(d) *Hieronym. in Epitaph. Paulæ & alibi.* (e) *Idem loc. in Actis. Vide & Bedam de locis fanctis, c.* 7. (f) *Joseph. l.* 6. *c.* 3. *de Bello, p.* 908. *e. f.* (g) חלון *Holon*, ou *Cholon*, ou *Chalon*. (h) *Joseph. de Bello, l.* 5. *c.* 7. *p.* 895. *B.*

Olympiades. On commença à compter de cette sorte principalement depuis la vingt-septiéme Olympiade, dans laquelle Coræbus fut vainqueur. Ainsi ce ne fut que cent huit ans aprés leur établissement par Iphitus. Avant ce tems, on n'avoit pas conservé exactement les noms des vainqueurs aux Jeux Olympiques; & on croit que Timæus est le premier Historien qui ait fait entrer les années des Olympiades, dans la suite de son Histoire. Timée vivoit du tems de Ptolemée Philadelphe. Aprés lui Eratosthénes & Polybe ont suivi la même méthode. Mais avant eux les Historiens Grecs ne s'attachoient pas scrupuleusement à marquer les dattes de leur Chronologie. On peut voir Marsham *Canon. Ægypti, sæcul.* 15.

Les Jeux Olympiques qui se célébroient de quatre en quatre ans dans l'Elide, avec un concours extraordinaire de peuples de toute la Gréce, commencérent en l'an du Monde 3120. avant J.C. 880. avant l'Ere vulgaire 884. Mais pour l'ordinaire on n'en prend le commencement qu'à la vingt-huitiéme Olympiade, où Coræbus fut vainqueur, l'an du Monde 3228. avant J.C. 772. avant l'Ere vulgaire 776. C'est-là proprement l'époque des tems historiques parmi les Grecs; car auparavant leur Histoire étoit mêlée de beaucoup de fables. (*i*) On ne trouve point le nom d'Olympiade dans l'Ecriture, au sens que nous venons de marquer: mais on en parle si souvent, quand il s'agit de Chronologie, que nous n'avons pû nous dispenser d'en parler ici. Dans les Livres des Maccabées, on suit *l'Ere des Seleucides* ou *des Grecs*, qui commence au printems de l'an du Monde 3692. suivant le premier Livre des Maccabées; ou à l'automne de la même année, selon le second Livre des Maccabées. Voyez ci-devant sous l'article *Année des Grecs*, ou *Ere des Seleucides.*

OLYMPIAS, ou *Olympas.* Saint Paul écrivant aux Romains, (*k*) saluë Olympias, Olympas ou Olympiade, qui étoit un Fidéle d'une vertu & d'un mérite distingué. On ne sçait pas les particularitez de sa vie. Les Grecs (*l*) l'honorent le 10. de Novembre, & ils disent qu'il fut décapité à Rome le même jour que Saint Pierre y fut crucifié.

OLYMPIEN. *Jupiter Olympien.* Les Grecs donnoient souvent à Jupiter & à leurs autres Dieux, le surnom des lieux où ils avoient des Temples célébres, & où ils étoient principalement honorez. Ainsi l'on a dit *Jupiter Idæus*, à cause du mont Ida, où il avoit été élevé; *Cretensis* à cause de l'Isle de Créte, où il étoit né, & où l'on montroit son tombeau; *Jupiter Capitolin*, à cause du Temple qu'il avoit au Capitole; *Jupiter le Tonant*, à cause du tonnerre, dont on le croyoit le principal auteur; *Jupiter Hospitalier*, à cause qu'il présidoit à l'hospitalité: & ainsi des autres. Antiochus Epiphanes ayant profané le Temple de Jérusalem, y fit placer la statuë de Jupiter Olympien, (*m*) & elle y demeura pendant trois ans entiers, (*n*) jusqu'à ce que Judas Maccabée l'en ôta, & y rétablit le culte du Seigneur. C'est cette Idole que Daniel (*o*) a nommé *l'abomination de la désolation placée dans le Lieu saint.* Dans le même tems on plaça dans le Temple de Garizim au pays de Samarie, le même Jupiter, mais sous le nom de *Jupiter l'Hospitalier.* Voyez 2. *Macc.* VI. 2. Joseph dit que les Samaritains s'offrirent d'eux-mêmes à consacrer leur Temple de Garizim à *Jupiter le Grec.* (*p*)

OMAR, second fils d'Eliphas, & petit-fils d'Esaü. *Genes.* XXXVI. 11. 15.

[ON Ville d'Egypte; il n'en est pas fait mention dans la Vulgate. Mais on la trouve dans l'Hébreu. Voyez *Héliopolis.*]

ONAN, fils de Juda, & petit-fils du Patriarche Jacob. Juda ayant donné pour femme à Her son fils aîné, une fille nommée Thamar, Her mourut sans en laisser d'enfans. Juda fit épouser Thamar à son second fils, nommé

(*i*) *Vide Censorin. libel. de die natali.* (*k*) *Rom.* XVI. 15.

(*l*) *Menæa pag.* 147. 150. 155. (*m*) 2. *Macc.* VI. 2. & 1. *Macc.* I. 62. (*n*) Depuis l'an 3837 jusqu'en 3840. avant J. C. 150. avant l'Ere vulg. 154. (*o*) *Dan.* IX. 27. (*p*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* VII. Προσαγορευθῆναι Διὸς Ἑλληνίου.

Onan, afin qu'il fit revivre le nom de son frere, & qu'il lui suscitât des successeurs: mais Onan voyant que les enfans qui en naîtroient, seroient censez appartenir à son frere, empêchoit par une action abominable, Thamar de devenir mere. Ce qui déplut tellement au Seigneur, qu'il le fit mourir. (*q*) Le genre de sa mort est inconnu: mais il y a beaucoup d'apparence qu'il fut frappé de quelque maladie extraordinaire. Le Testament des douze Patriarches, Livre fort apocryphe, dit qu'*Onan* fut un an avec Thamar, sans vouloir consommer son mariage, & que Thamar en ayant porté ses plaintes à Juda, celui-ci en avertit Onan, lequel suivant le conseil de sa mere, qui étoit Chananéene, & qui n'aimoit pas Thamar, empêcha par une œuvre détestable, qu'elle ne pût devenir mere. Ce qui fut cause qu'il fut frappé de mort.

[ONCTION. Ce terme en général signifie une sanctification particuliére, une destination au culte de Dieu, à un usage saint & sacré. Par exemple, Jacob allant en Mésopotamie oignit d'huile la pierre sur laquelle il avoit reposé, & où Dieu lui avoit fait voir une vision (*r*). Cette onction étoit une espéce de dédicace de cette pierre, pour devenir un autel dédié au Seigneur. Quelques années après il revint au même lieu, & consacra de nouveau cette pierre par l'onction sainte (*s*). Dieu lui-même revéle à Moyse (*t*) la maniére de faire l'huile, ou le parfum d'onction, dont les Prêtres & les vases du Tabernacle devoient devoient être oincts. On y employe les huiles & les parfums les plus exquis; il ajoûte: *Cette huile* ou ce parfum *me sera consacré dans toutes les races, la chair de l'homme ne s'en oindra point; & vous n'en ferez point de cette composition pour vos usages ordinaires, tout homme qui en composera de pareil, & en donnera à un autre, sera exterminé de son peuple.* Ezéchiel reproche à son peuple d'avoir employé à son usage de pareil parfum (*u*).]

(*q*) *Genes.* XXXVIII. 6. 7. *&c.* L'année de tout ceci est incertaine. (*r*) *Genes.* XXVIII. 18. (*s*) *Genes.* XXXV. 14. (*t*) Exod. XXX. 23. *& suiv.* (*u*) *Ezech.* XXXIII. 41. *Thymiama meum & unguentum meum posuisti super eam (mensam tuam.)*

Les Onctions étoient très-fréquentes parmi les Hébreux. Ils s'oignoient & se parfumoient par principe de santé & de propreté. Ils oignoient les cheveux, la tête, la barbe. (*x*) Dans les festins & dans les cérémonies de réjoüissance, ils oignoient tout le corps, & quelquefois seulement la tête ou les pieds. (*y*) L'onction s'employoit aussi sur les morts pour les garantir de la corruption & de la puanteur. (*z*) On oignoit les Rois & les Grands Prêtres pour la cérémonie de leur inauguration. (*a*) On oignoit même les vases sacrez du Tabernacle & du Temple pour les sanctifier & les consacrer au service du Seigneur. (*b*)

[L'onction que l'on donnoit aux personnes consacrées à Dieu, & aux ornemens sacrez, & aux ustenciles du Temple ou du Tabernacle, aux Autels, aux bassins, les tiroit de l'usage commun & ordinaire, & les élevoit à une dignité nouvelle, les rendoit saints, sacrez & inviolables. L'onction que reçut alors Aaron avec ses fils, influa sur toute sa race, qui devint par-là toute dévoüée au service du Seigneur, & consacrée à son culte. Or voici les cérémonies qui s'observerent dans la consécration d'Aaron & de ses fils (*c*): Moyse les ayant menez à la porte du Tabernacle devant tout le peuple, les lava, les présenta au Seigneur, comme pour les lui faire agréer; il revêtit Aaron de tous ses ornemens pontificaux, & l'oignit d'huile sacrée en la répandant sur sa tête (*d*). Il la répandoit sur ses cheveux & elle coula sur sa barbe & sur sa tunique (*e*). On oignit même ses habits; les Rabbins croyent qu'on répandit l'huile sur sa tête en forme de X. ou de croix de saint André, ou selon d'autres en forme de caph, ou כ. plusieurs croyent (*f*), que pour les simples Prêtres fils d'Aaron, on leur oignit seulement les

(*x*) *Psalm.* CXXXII. 2. (*y*) *Joan.* XII. 3. *Luc.* VII. 36. 48. *Matt.* VI. 17. (*z*) *Marc.* XIV. 8. XVI. 1. *Luc.* XXIII. 56. (*a*) *Exod.* XXIX. 29. *Levit.* IV. 3. *Judic.* IX. 8. 1. *Reg.* IX. 16. 3. *Reg.* XIX. 15. 16. (*b*) *Exod.* XXX. 26. *&c.* (*c*) *Levit.* VIII. 1. 2. 3. 8. 9. 10. 11. *&c.* (*d*) *Vide* Exod. XXIX. 7. (*e*) *Psalm.* CXXXII. 2. (*f*) *Tost. Jans. Menoch.*

les mains. On ne donna aucune onction aux Lévites.

Ces cérémonies se continuerent sept jours de suite. Les Rabbins (g) enseignent que tant que l'huile, ou le parfum d'onction composé par Moyse, dura, on oignit ainsi tous les Grands-Prêtres qui succedérent à Moyse pendant sept jours : mais qu'après que ce parfum fut fini, on se contenta d'installer le Grand-Prêtre en le revêtant pendant sept jours de suite de ses habits sacrez. Les Grands-Prêtres oints de la première façon s'appelloient *Sacrificateur oinct* (h) & celui qui avoit été simplement installé par la cérémonie des habits, *initié par les habits*. Ils disent qu'on ne fit jamais de nouvelle huile, après que celle de Moyse fut consumée : on croit qu'elle dura jusqu'à la captivité de Babylone. Mais les Peres de l'Eglise (i) croient que l'onction des Grands-Prêtres dura jusqu'à la venuë du véritable Oinct, du Messie, qui est Jesus-Christ. D'ailleurs Moyse ne défend nulle part de renouveller ou de composer de nouveau de ce parfum. Il semble même qu'il n'en marque si bien la composition, qu'afin qu'on en en pût faire de semblable dans le besoin.

Quant à l'onction des Rois, elle n'est point commandée dans Moyse ; mais nous en voyons distinctement la pratique dans l'Histoire sacrée. Samuël donne l'onction à Saül (k) *Tulit Samuël lenticulam olei, & effudit super caput ejus, & deosculatus est eum, & ait : Ecce unxit te Deus super hereditatem suam in Principem.* On renouvella cette onction à Galgal (l) quelque tems après, lorsque Saül eût délivré Jabès de Galaad de la violence de Naas Roi des Ammonites. Le même Samuël reçoit ordre du Seigneur de donner l'onction royale au jeune David (m) : *Tulit Samuël cornu olei, & unxit eum in medio fratrum ejus.* Et comme sa Royauté fut fort contestée par la maison de Saül, on la renouvella jusqu'à trois fois, y compris cette première onction dont nous venons de parler : il fut ensuite sacré à Hébron (n) par la Tribu de Juda, aprés la mort de Saül ; & enfin encore à Hébron par tout Israël (o), aprés la mort d'Abner. Absalon s'étant révolté contre le Roi son pere, se fit aussi donner l'onction royale [p] ; & Salomon ayant eu pour concurrent dans la succession du Royaume son frere Adonias [q], fut oint par le Grand-Prêtre Sadoc, & par le Prophéte Nathan.

Nous ne voyons pas que les Rois d'Israël pratiquassent ordinairement cette cérémonie. Le Prophéte Elie reçoit ordre du Seigneur [r], de donner l'onction royale à Hazaël, pour regner sur la Syrie, & à Jehu fils de Namsi, pour regner sur Israël ; Elie n'exécuta pas cet ordre par lui-même ; mais quelques années aprés Elisée son disciple exécuta cet ordre sur la personne de Jehu. C'est le seul Roi d'Israël dont l'onction soit distinctement marquée dans le Texte sacré. Mais pour les Rois de Juda, on en trouve plusieurs exemples jusqu'à la destruction de ce Royaume ; principalement lorsqu'il y avoit quelque difficulté sur la succession à la Couronne ; par exemple, sous Joas & sous Joachas fils de Josias [s], qui n'étoit pas l'aîné des enfans de ce Prince. Depuis le retour de la Captivité l'onction ne s'est plus pratiquée pour les Rois [t], ni même pour les Prêtres, si l'on en croit les Juifs.

Enfin il est parlé dans l'Ecriture de l'onction des Prophétes ; mais on n'a aucune connoissance de la maniére dont elle se faisoit ; on doute même qu'on leur ait donné réellement l'onction. Elie est envoyé pour oindre Elisée Prophéte en sa place [u] :

(g) *Selden. de successon. in pontif. l. 2. c. 9. & Cunæus de Rep.* Hebr. (h) *Levit.*IV. 3. V. 16. (i) *Vide Euseb. l. 4. demonst. c. 4. Chrysost. orat. 2. contra Judæos. Cyrill. Jerosol. cathech. mystag. 3. contra Judæos. Anastas. de Incarnat. Verbi, &c.* (k) 1. *Reg.* X. 1. (l) 1. *Reg.* XI. 15. Vulg. & Hebr. *Fecerunt ibi Regem Saül.* 70. & Joseph. *Unxit ibi Samuël Saülem in Regem.* Καὶ ἔχρισε Σαμουὴλ ἐκεῖ τὸν Σαοὺλ εἰς βασιλέα, *&c.*

(m) 1. *Reg.* XVI. 13. (n) 2. *Reg.* II. 4. (o) 2. *Reg.* V. 1. 2. 3. 4. *&c.* (p) 2. *Reg.* XIX. 10. (q) 3. *Reg.* I. 34. 38. (r) 3. *Reg.* XIX. 15. 16. (s) 4. *Reg.* XI. 12. (t) 4. *Reg.* XXIII. 30. (u) 3. *Reg.* XIX. 16.

Eliseum, ... filium Saphat, unges Prophetam pro te. Mais dans l'éxécution Elie ne fait autre chose à Elisée, sinon *de lui mettre son manteau sur les épaules.* Aussi-tôt Elisée quitte ses bœufs & sa charuë, & se met à la suite d'Elie. Il est donc très-croyable que le mot d'*onction* en cet endroit, est mis pour une simple destination, ou vocation à la prophétie.

L'ONCTION DU CHRIST, DU MESSIE, de l'Oint du Seigneur par excellence, étoit figurée par toutes celles dont nous venons de parler; elle est prédite dans les Pseaumes (*x*); *Dilexisti justitiam, & odisti iniquitatem, propterea unxit te Deus, Deus tuus oleo lætitiæ præ consortibus tuis.* Et dans Isaïe (*y*): *L'Esprit de Dieu est sur moi, parce que le Seigneur m'a donné l'onction, &c.* Et dans Daniel IX. 24. *Soixante & dix semaines sont déterminées, afin que le péché prenne fin, que la justice éternelle arrive, & que la prophétie & la vision s'accomplissent, & que le Saint des Saints reçoive l'onction.*]

Dans le Christianisme, nous reconnoissons l'onction spirituelle de JESUS-CHRIST, le vrai Oint du Pere, (*z*) qui nous a oint par sa grace, (*a*) qui nous a scélez de son sceau, & nous a donné le gage du Saint-Esprit, qui habite dans nos cœurs. Nous y reconnoissons aussi l'onction naturelle. Saint Marc (*b*) nous apprend que les Apôtres ayant été envoyez par JESUS-CHRIST pour prêcher dans toute la Judée, y faisoient plusieurs merveilles, qu'ils oignoient les malades, & les guérissoient au nom du Seigneur. Saint Jacques (*c*) veut que lorsqu'il y aura un malade parmi les Fidéles, ils fassent venir les Prêtres de l'Eglise, lesquels prieront pour lui, en lui donnant l'onction avec l'huile au nom du Seigneur; il dit que la priére accompagnée de foi, guérira le malade, que le Seigneur le soulagera, & s'il est dans le péché, qu'il lui sera remis. Et voilà sur quoi est fondé le Sacrement d'Extrême-Onction, que l'Eglise reonnoît comme institué par JESUS-CHRIST, & qu'elle met au rang des sept Sacremens, auxquels la grace sanctifiante est promise. (*d*)

ONESIME, Phrygien de nation, esclave de Philémon, & enfin Disciple de l'Apôtre saint Paul. Voici ce que nous sçavons de lui. *Onesime* s'étant enfui de la maison de son maître; & lui ayant même dérobé quelque chose, (*e*) alla à Rome vers l'an 61. de l'Ere commune, pendant que saint Paul y étoit en prison pour la premiére fois. Comme Onésime le connoissoit de réputation, parce que Philémon son maître étoit Chrétien, il fit tant qu'il le trouva, lui raconta ce qu'il avoit fait, lui avoüa sa fuite, & lui rendit tous les services que Philémon lui-même auroit pû lui rendre, s'il eût été à Rome. Saint Paul fit connoître à Onésime la grandeur de sa faute, le disposa à écouter l'Evangile, l'instruisit, le convertit, le baptisa, & peu aprés le renvoya à Philémon son maître avec la Lettre que nous avons parmi celles de saint Paul; & qui est reconnuë pour canonique dans l'Eglise Chrétienne.

Elle peut passer pour un chef-d'œuvre d'éloquence dans le genre de persuasion. Saint Paul y employe toutes les considérations que l'amitié, la Religion, la pieté, la tendresse peuvent inspirer pour réconcilier un serviteur à son maître. Il y mêle les priéres avec l'autorité, les loüanges avec les recommandations; il fait le paralléle d'Onésime devenu Chrétien & Enfant de Dieu, à Onésime mauvais serviteur, & fugitif. Sa Lettre eut tout le succés qu'il souhaittoit. Philémon ne reçut pas seulement Onésime comme son fidéle serviteur, mais comme son frere & comme son ami. Il le renvoya peu de tems aprés à Rome auprés de saint Paul, afin qu'il continuât à lui rendre toutes sortes de services dans sa prison. Et nous voyons que dans la suite Onésime fut employé à porter quelques-unes des Lettres

(*x*) *Psalm.* XLIV. 8. (*y*) *Isai.* LXI. 1. (*z*) *Luc.* IV. 18. *Act.* IV. 27. X. 18. (*a*) 2. *Cor.* I. 21. (*b*) *Marc.* VI. 13. (*c*) *Jacobi* V. 14.

(*d*) *Concil. Trident. sess.* 14. *c.* 1. 2. 3. 4. *de Sacram. Extremæ Unctionis.* (*e*) *Ep. ad Philemon.* ℣. 18. *Chrysost. Prologo.*

trés que l'Apôtre écrivit en ce tems-là. Par exemple, il porta celle aux Colossiens, qui fut écrite par saint Paul encore dans les liens, l'an 62. de J. C.

Depuis ce tems, Onésime fut toûjours employé au ministére évangélique. Les Constitutions des Apôtres (f) portent que saint Paul le fit Evêque de Bérée en Macédoine. Les Martyrologues lui donnent le titre d'Apôtre, & disent qu'il finit sa vie par le martyre. Le Martyrologe Romain porte qu'il fut fait Evêque d'Ephése par S. Paul, aprés saint Timothée. D'autres ajoûtent que c'est lui dont parle saint Ignace le Martyr, comme étant Evêque d'Ephése l'an 107. de J. C. Mais ce sentiment n'est fondé sur aucune preuve solide. (g) Le même Martyrologe met sa Fête le 16. de Février; & il dit qu'ayant succédé à saint Timothée dans l'Evêché d'Ephése, & qu'ayant été chargé par lui de prêcher l'Evangile, il fut mené prisonnier à Rome, & y fut lapidé pour la foi de Jesus-Christ. Son Corps qui y avoit été enterré, fut depuis reporté au lieu où il avoit été fait Evêque. Les Grecs font sa Fête au 15. de Décembre.

ONESIPHORE, dont parle saint Paul dans la seconde Epître à Timothée, Chap. 1. ℣. 16. vint à Rome l'an 65. de J. C. pendant que saint Paul y étoit en prison pour la foi, & dans un tems où presque tout le monde l'avoit abandonné. (h) Il étoit venu d'Asie, où il avoit déja beaucoup servi l'Eglise; & ayant trouvé saint Paul dans les liens, aprés l'avoir beaucoup cherché, il l'assista souvent de tout son pouvoir. C'est pourquoi l'Apôtre lui souhaite toutes sortes de bénédictions à lui, & à toute sa famille. Les Grecs en font la Fête le 29. d'Avril; & le 8. de Décembre. Au vingt-neuviéme d'Avril, ils le font Evêque de Colophon en Asie; & le huitiéme de Décembre, ils le font Evêque de Césarée, sans spécifier de quelle Césarée ils entendent parler. Ils le mettent au rang des soixante & dix Disciples,

(f) *Constit. l. 7. c. 46.* (g) Voyez M. de Tillemont, Note 70. sur S. Paul. (h) *Vide 2. Timot. I. 16. 18. & Theodoret. in 2. Timot.*

& semblent lui attribuer le martyre. Le Martyrologe Romain au 16. de Septembre, dit qu'il souffrit le martyre en l'Hellespont, où il étoit allé prêcher la foi avec saint Porphire: Qu'ayant été arrêté par le commandement du Proconsul Adrien, & mené dans un Temple d'Idoles, pour leur offrir de l'encens, ce qu'il refusa généreusement; il fut cruellement battu de verges, & puis attaché à la queuë d'un cheval, qui le traîna jusqu'à ce qu'il rendit l'esprit.

I. ONIAS I. Grand-Prêtre des Juifs, fils & successeur de Jeddoa (i) ou Jaddus, fut établi Grand-Prêtre l'an du Monde 3682. & gouverna la République des Hébreux pendant vingt ans, jusqu'en l'an du Monde 3702. avant J. C. 298. avant l'Ere vulgaire 302. Onias eut deux fils, Simon & Eléazar. Simon surnommé le Juste, lui succéda.

II. Onias II. fils de Simon le Juste, Grand-Prêtre des Juifs, ne succéda pas immédiatement à son pere, mort l'an du Monde 3711. & cela à cause de son bas âge. Eléazar son oncle paternel, succéda à Simon le Juste, & tint la souveraine Sacrificature pendant prés de trente ans. Il mourut l'an du Monde 3744. & eut pour successeur, non Onias II. son neveu, légitime héritier de cette dignité, mais Manassé son grand oncle, établi en 3745. & mort en 3771. Alors Onias II. joüit enfin de la grande Sacrificature, & la posséda depuis l'an du Monde 3771. jusqu'en 3785. avant J. C. 215. avant l'Ere vulgaire 219. Joseph (k) dit que cet Onias étoit un homme d'un petit esprit, & tellement avare, qu'il faillit de perdre sa patrie; car les Grands-Prêtres ses prédécesseurs ayant accoûtumé de payer du leur, le tribut que le pays devoit au Roi d'Egypte, & qui n'étoit que de vingt talents, c'est-à-dire, de quarante-huit mille livres de nôtre monnoye, en prenant le talent sur le pied de deux mille quatre cens livres l'un; il refusa de le faire.

Ptolemée Evergétes Roi d'Egypte irrité con-

(i) *Joseph. Antiq. l. XI. c. ult. ad finem.* (k) *Joseph. Antiq. l. XII. c. 3. & 4.*

contre Onias, lui envoya un député, avec menaces, s'ils ne satisfaisoit à ce qu'il devoit au trésor du Roi, d'abandonner la Judée à ses soldats, & d'y envoyer d'autres habitans en la place des Juifs. Le peuple fut effrayé de ces menaces: mais l'avarice du Grand-Prêtre le rendoit insensible à tout cela. Joseph neveu d'Onias, & fils d'un nommé Tobie & d'une sœur du Grand-Prêtre, obtint de lui la permission d'aller en son nom, & au nom du peuple, faire ses remontrances au Roi d'Egypte. Joseph y étant allé, sçut si bien gagner l'esprit du Roi & de la Reine, qu'il en obtint tout ce qu'il voulut. Il prit la Ferme des tributs du Roi dans la Palestine & dans la Syrie, & en donna le double de ce que les autres en offroient.

Onias II. eut pour successeur Simon II. son fils, établi en 3785. Il y en a qui croyent que c'est Onias II. dont Jésus fils de Sirach fait l'éloge, & qu'il appelle Simon au Chapitre L. de son Ouvrage. On veut aussi que ce soit à lui que les Lacédémoniens écrivirent la lettre rapportée dans Joseph, Liv. XII. des Antiquitez, c. 5. mais d'autres la rapportent avec plus de raison à Onias III. dont nous allons parler.

III. ONIAS III. fils de Simon II. Grand-Prêtre des Juifs, (l) fut établi dans la grande Sacrificature l'an du Monde 3805. avant J. C. 195. avant l'Ere vulg. 199. Joseph l'Historien raconte l'histoire de la succession d'Onias III. d'une maniére qui est assez differente de celle qui est racontée dans le second Livre des Maccabées. Voici comme cet Auteur la rapporte. (m) Le Grand-Prêtre Simon eut trois fils, *Onias III. Jason* ou *Jesus*, *Onias*, autrement *Ménélaüs*. Onias III. en mourant, laissa un fils en bas âge, nommé *Onias*. Comme il n'étoit pas en état de pouvoir exercer la Grande Sacrificature, le Roi Antiochus Epiphanes la donna à Jason frere d'Onias III. Il n'en joüit pas long-tems; car ayant encouru la disgrace du Roi Antiochus, ce Prince le dépoüilla du Sacerdoce, pour en revêtir Ménélaüs, autrement nommé Onias. Ainsi les trois fils de Simon le Juste joüirent tous trois l'un aprés l'autre de cette suprême Dignité: mais les deux derniers la possédérent à l'exclusion d'Onias IV. fils d'Onias III. à qui elle appartenoit par droit de succession. Voilà ce que dit Joseph.

Le second Livre des Maccabées raconte la chose tout autrement. (n) Il dit que ce fut sous le Pontificat d'Onias III. qu'arriva l'histoire d'Héliodore, lequel ayant été envoyé par le Roi Séléucus pour enlever les trésors du Temple de Jérusalem, en fut empêché par des Anges venus au secours des Juifs: (o) Qu'ensuite de cela, Onias ayant été accusé par un certain Simon auprés du Roi de Syrie, comme traître à sa patrie, & auteur des troubles qui étoient arrivez à Jérusalem lorsque Héliodore y vint, il jugea à propos de se transporter à Antioche, pour se justifier dans l'esprit de ce Prince, & pour dissiper les mauvais bruits que l'on avoit répandus contre lui. Sur ces entrefaites le Roi Séléucus mourut, & son frere Antiochus Epiphanes de retour de Rome, lui succéda. (p) Alors Jason frere d'Onias, vint à Antioche, offrit de l'argent à Epiphanes, pour avoir la souveraine Sacrificature; il l'obtint, & s'en revint à Jérusalem, pendant qu'Onias demeuroit à Antioche, dépoüillé de sa Dignité, & sans pouvoir obtenir justice du Roi.

Trois ans aprés, (q) Jason ayant envoyé à Antioche Ménélaüs frere de Simon, (remarquez qu'il ne le qualifie pas frere de Jason ni frere d'Onias) pour porter de l'argent au Roi, & pour le consulter sur des affaires importantes, Ménélaüs s'acquit la bienveillance d'Epiphanes, & obtint de lui la Souveraine Sacrificature, dont il donna trois cens talents pardessus ce que Jason en avoit donné. Jason privé de cette Dignité, fut obligé de se retirer dans le pays des Ammonites. Mais comme Ménélaüs

(l) *Antiq. l.* XII. *c.* 4. *ad finem.* (m) *Antiq. lib.* XII. *c.* 5. *p.* 408.

(n) 2. *Macc.* I. II. III. IV. (o) An du Monde 3828. avant J. C. 172. avant l'Ere vulg. 176 (p) An du Monde 3829. avant J. C. 171. avant l'Ere vulg. 175. (q) An du Monde 3831. avant J. C. 169. avant l'Ere vulg. 173.

laüs ne put satisfaire assez tôt à ce qu'il avoit promis au Roi, Lysimaque son frere lui fut substitué dans cette Charge. Cependant Antiochus Epiphanes ayant été obligé d'aller promtement en Cilicie, pour y réprimer une rébellion de quelques villes qui s'étoient soulevées, laissa pour Gouverneur à Antioche un nommé Andronique, qui gagné par l'argent que Ménélaüs lui avoit donné, fit mourir Onias III. légitime Grand-Sacrificateur des Juifs.

Voici comme cette affaire est racontée par l'Auteur du second Livre des Maccabées. [r] Ménélaüs ayant sçû que le Roi étoit parti pour la Cilicie, vint à Antioche avec quelques vases d'or qu'il avoit dérobez au Temple de Jérusalem, & avec l'argent de quelques autres vases qu'il avoit déja vendus à Tyr, & dans les villes voisines. Il offrit une partie de ces vases à Andronique, à qui le Roi avoit laissé le gouvernement du pays, & le pria de le défaire d'Onias III. qui ne cessoit de lui faire des reproches de ces vols qu'il avoit faits au Temple de Jérusalem. Cependant Onias se tenoit dans l'asyle du bois de Daphné, craignant que ses ennemis n'attentassent à sa vie, aprés l'avoir fait dépoüiller de sa Dignité. Andronique vint lui-même à Daphné, parla à Onias, lui promit avec serment qu'on ne lui feroit aucun mal, l'attira hors de l'azyle, & aussi-tôt le tua inhumainement. La mort injuste d'un si saint homme remplit d'indignation non-seulement les Juifs, mais même les Payens; & aussi-tôt que le Roi fut de retour de Cilicie, ils lui firent leurs plaintes de ce meurtre. Le Roi, quoique naturellement peu affectionné aux Juifs, ne put retenir ses larmes, en se souvenant de la sagesse & de la modération qui avoient toûjours paru dans Onias. Il fit dépoüiller Andronique de la pourpre qu'il portoit, le fit promener ignominieusement par la ville d'Antioche, & le fit mourir au même lieu où il avoit tué Onias. Ainsi le Seigneur lui rendit la punition qu'il avoit si justement méritée.

(r) 2. *Macc*. IV. 32. 33. *& seq*. An du Monde 3834. avant J. C. 166. avant l'Ere vulg. 170.

Il y a peu de personnes à qui l'Ecriture donne de plus grandes loüanges qu'à Onias III. C'est lui à qui Aréus Roi de Lacédémone écrivit la Lettre qui se lit au premier Livre des Maccabées; Chap. XII. ℣. 20. &c. en ces termes: [s] ***Arius Roi des Lacédémoniens, au Grand-Prêtre Onias: Salut. Il a été trouvé dans un Ecrit touchant les Lacédémoniens & les Juifs, qu'ils sont freres, & descendus de la race d'Abraham. Maintenant donc que vous avez sçû ces choses, vous ferez bien de nous écrire si tout est en paix parmi vous.*** Jonathas Maccabée ordonna aux Ambassadeurs qu'il envoya à Rome l'an du Monde 3860. de passer à leur retour à Lacédémone, & de renouveller l'alliance avec les Lacédémoniens, de même qu'ils avoient fait avec les Romains; [t] & dans la Lettre qu'il écrivit aux Lacédémoniens, il fait mention de celle d'Aréus, & la rapporte toute entiére. Joseph [u] la rapporte aussi; mais il en change le tour & les termes. Quant à la parenté des Lacédémoniens & des Juifs, on peut voir l'article des Lacédémoniens, & la Dissertation que nous avons fait imprimer sur ce sujet, à la tête du premier Livre des Maccabées. Voici l'éloge que l'Auteur du second Livre des Maccabées fait du Grand-Prêtre Onias III. [x] ***La Cité sainte joüissoit d'une paix parfaite, & les Loix y étoient parfaitement observées, à cause de la piété du Grand-Prêtre Onias, & de l'éloignement qu'il avoit du mal. Il arrivoit de là que les Rois mêmes & les Princes honoroient ce lieu, & ornoient le Temple de grands présens: en sorte que Séleucus Roi d'Asie fournissoit de son domaine toute la dépense qui regardoit le ministère des sacrifices.*** Voyez aussi ce qui en est dit au second Livre des Maccabées, Chap. XV. 12. 13. &c. où Onias s'apparut à Judas Maccabée, accompagné du Prophéte Jérémie, qui fit présent d'une épée à Judas.

[Nous

(s) 1. *Macc*. XII. 20. 21. An du Monde 3817. avant J. C. 183. avant l'Ere vulg. 187. (t) 1. *Macc*. XII. 5. 6. 7. *&c*. An du Monde 3860. avant J. C. 140. avant l'Ere vulg. 144. (u) *Antiq. lib.* XII. c. 5. (x) 2. *Macc*. III. 1. 2. 3.

[Nous avons dit que c'étoit à lui que le Roi des Lacédémoniens, nommé Areus, avoit écrit la lettre rapportée au chapitre XII. du premier livre des Maccabées; mais nous avons rapporté des raisons de douter de cela dans l'article *Lacédémoniens*; & nous avons fait voir aprés de fort habiles gens, que c'étoit plûtôt à Onias I. fils de Simon, que cette lettre avoit été écrite.]

IV. ONIAS IV. fils d'Onias III. dont nous venons de parler, ne joüit jamais de la Grande Sacrificature. L'ambition de ses oncles Jason & Ménélaüs, & l'injustice des Rois de Syrie l'en exclurent. Il s'étoit toutefois toûjours flatté d'y pouvoir parvenir, jusqu'à la mort de son oncle Ménélaüs: mais lorsqu'il vit que Ménélaüs avoit été mis à mort, (y) & qu'Antiochus Eupator lui avoit donné pour successeur *Alcime* ou *Jacime*, qui étoit bien de la race d'Aaron, mais non pas de la famille d'Onias; & que Lysias Régent du Royaume de Syrie, conseilloit au Roi de ne pas laisser plus long-tems la Souveraine Sacrificature dans cette famille, (z) Onias IV. jugeant bien qu'il n'avoit plus rien à espérer de ce côté-là, se réfugia en Egypte (a) auprés du Roi Ptolemée Philométor, où ayant gagné les bonnes graces de ce Prince & de la Reine Cléopatre son épouse, il obtint d'eux la permission de bâtir un Temple au vrai Dieu dans la Préfecture d'Héliopolis. (b) Ce Temple s'appella *Onion*, & nous en parlerons ci-aprés dans un article particulier. Voyez *Onion*.

Joseph dans son second Livre contre Appion, p. 1064. dit que Ptolemée Philométor & Cléopatre sa femme prirent une si grande confiance dans Onias & dans Dosithée Juifs, qu'ils leur confiérent le commandement de leur armée. Et aprés la mort du Roi Philométor, comme la Reine Cléopatre vouloit assûrer le Royaume à son fils, qui étoit le légitime héritier de Philométor, Ptolemée Evergétes, autrement Physcon, voulant s'y opposer, la Reine se servit d'Onias IV. pour lui faire la guerre. Onias s'avança vers Aléxandrie avec une petite armée de Juifs, & appaisa la sédition qui s'étoit émûë dans la ville. Mais Ptolemée ayant contraint la Reine de l'épouser, fit mourir ceux qui favorisoient le jeune Prince, qu'il tua aussi le jour même de son mariage, entre les bras de sa mere, & au milieu de l'appareil des nôces. On ne nous dit par expressément si Onias fut mis à mort dans cette occasion, mais la chose est trés-vraisemblable.

V. ONIAS V. nommé autrement *Ménélaüs*, que Joseph (c) fait fils de Simon le Juste, & frere d'Onias III. dont nous avons parlé ci-devant, & que le second Livre des Maccabées (d) fait frere d'un certain Simon de la Tribu de Benjamin, ennemi & accusateur d'Onias III. Ce Ménélaüs ou Onias V. fut établi Grand-Prêtre l'an du Monde 3832. & fut mis à mort en 3842. avant J. C. 158. avant l'Ere vulg. 162. Voici ce que l'Ecriture nous apprend de ce Grand-Prêtre (e) Jason usurpateur de la Souveraine Sacrificature, ayant envoyé Ménélaüs à Antioche, pour porter de l'argent au Roi Antiochus Epiphanes, & pour sçavoir sa réponse sur des affaires importantes, Ménélaüs ménagea si adroitement l'esprit du Roi, qu'il gagna son amitié, & se fit pourvoir de la Grande Sacrificature, à l'exclusion de Jason, parce qu'il en offrit trois cens talents de plus que Jason n'en avoit donné; & ayant reçû les ordres du Roi, il revint à Jérusalem tout fier de sa nouvelle Dignité. Pour Jason, il fut obligé de se retirer dans le pays des Ammonites.

Mais Ménélaüs ne s'étant pas mis en peine d'envoyer au Roi l'argent qu'il lui avoit promis, quoique Sostrate qui commandoit dans la forteresse, le pressât d'en faire le payement, ils reçurent un ordre tous deux de se rendre auprés

(y) 2. *Macc.* XIII. 4. 8. *&c. Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 15. An du Monde 3842. avant J. C. 158. avant l'Ere vulg. 162. (z) *Antiq. l.* 12. *c.* 15. *& l.* 20. *c.* 8. (a) An du Monde 3842. avant J. C. 158. avant l'Ere vulg. 162. (b) Ce Temple ne fût bâti qu'en l'an du Monde 3854. avant J. C. 146. avant l'Ere vulg. 150.

(c) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 4. 5. (d) 2. *Macc.* IV. 23. (e) 2. *Macc.* IV. 23. 24. 25. 26. *&c.* An du Monde 3832. avant J. C. 168. avant l'Ere vulg. 172.

auprès du Roi ; (*f*) & le Roi donna la Grande Sacrificature à Lysimaque frere de Ménélaüs. Cependant Antiochus ayant été obligé vers le même tems, de partir avec précipitation, pour appaiser un soulévement de quelques villes qui s'étoient revoltées contre lui en Cilicie, Ménélaüs profita de son absence, pour tâcher de rétablir ses affaires, en gagnant Andronique, qui gouvernoit à Antioche en l'absence du Roi, & en l'engageant à faire mourir Onias III. qui l'accusoit hautement d'avoir pris dans le Temple des vases trés-précieux, d'en avoir vendu une partie, & d'en avoir donné une autre, pour se faire des protecteurs. Andronique, qui avoit reçu une partie de ses vases, fit mourir Onias III. de la maniére que nous l'avons vû : mais au retour d'Antiochus, ayant été accusé & convaincu de ce crime, il fut mis à mort d'une maniére ignominieuse, & souffrit la juste peine de son crime.

Pour Ménélaüs, il se soutint encore quelque tems. Lysimaque à qui Antiochus Epiphanes avoit donné la Souveraine Sacrificature, (*g*) ayant par le conseil de Ménélaüs, commis plusieurs excés & plusieurs violences dans le Temple, le peuple se mutina, & il y eut plusieurs de ses gens blessez, quelques-uns de tuez ; & lui-même demeura mort sur la place. On accusa Ménélaüs de tous ces désordres. Mais Antiochus étant venu à Tyr, Ménélaüs gagna par une grosse somme d'argent Ptolemée fils de Dorimène, qui avoit beaucoup de crédit à la Cour ; & par son moyen, non-seulement il évita la mort qu'il méritoit, mais même il y fit condamner les Députez qui étoient venus de Jérusalem, pour l'accuser devant Antiochus. Il retourna plus hardi que jamais à Jérusalem, (*h*) & il croissoit tous les jours en malice, ne cherchant qu'à tendre des piéges à ses concitoyens. Pendant ce tems-là, Antiochus étant allé en Egypte, le bruit se répandit qu'il y étoit mort. Jason faux Grand-Prêtre, dont nous avons parlé, prit mille hommes avec lui, vint assiéger Jérusalem, la prit, & força Ménélaüs de s'enfuir dans la citadelle, où étoient les troupes de Syrie. Mais le bruit de la mort d'Antiochus s'étant bien-tôt dissipé, Jason fut obligé de se retirer, & Ménélaüs fut établi dans Jérusalem avec une nouvelle autorité. (*i*) Il ne s'en servit que pour faire de la peine à ses concitoyens.

Aprés la mort d'Antiochus Epiphanes, (*k*) Antiochus Eupator son fils, conduit par Lysias Régent du Royaume, marcha à la tête de ses troupes, contre Jérusalem. Ménélaüs étoit dans l'armée, & par un esprit de dissimulation, faisoit des priéres à Eupator en faveur des Juifs & de sa patrie, se flattant de recouvrer bien-tôt son autorité dans Jérusalem. Mais Lysias ayant fait entendre à Eupator que Ménélaüs étoit l'auteur de tous les troubles de la Judée, le Roi le fit arrêter, & garder jusqu'à son retour. (*l*) Alors étant arrivé à Bérée, on le conduisit au haut d'une tour élevée de cinquante coudées, dans laquelle on avoit amassé une grande quantité de cendre, & du haut de laquelle on ne voyoit de tous côtez qu'un grand précipice. Ce fut là que Ménélaüs fut précipité, & où il mourut dans la cendre, qui lui servit de tombeau.

VI. ONIAS, certain homme juste qui vivoit dans la Judée (*m*) au tems qu'Aristobule faisoit la guerre à Hircan Prince & Grand-Prêtre des Juifs. Il avoit déja auparavant obtenu par ses priéres de la pluye dans le tems d'une extrême séchéresse ; & voyant la guerre civile allumée dans la Judée, il s'étoit retiré dans une solitude. Pendant qu'Arétas Roi des Arabes, qui tenoit le parti d'Hircan, assiégeoit

(*f*) An du Monde 3834. avant J. C. 166. avant l'Ere vulg. 170. (*g*) 2. *Macc.* IV. 39. 40. *&c.* An du Monde 3834. avant J. C. 166. avant l'Ere vulg. 170 (*h*) 2. *Macc.* IV. 50. *&* V. 5. An du Monde 3834 avant J.C. 166. avant l'Ere vulg. 170.

(*i*) 2. *Macc.* V. 23. An du Monde 3836. avant J. C. 164. avant l'Ere vulg 168. (*k*) 2. *Macc.* XIII. 2. 3. *&c.* An du Monde 3841. avant J. C. 159. avant l'Ere vulg. 163. (*l*) *Vide Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 15. *& Usser. ad an. M.* 3842 avant J. C. 158. avant l'Ere vulg. 162. (*m*) *Antiq. l.* XIV. *c.* 3 An du Monde 3939. avant J. C. 61. avant l'Ere vulg. 65.

geoit Ariſtobule dans Jéruſalem, les Juifs qui étoient dans le camp d'Arétas, allérent querir Onias, & le priérent de maudire, & de dévoüer à tous les malheurs Ariſtobule & ceux de ſon parti. Onias s'en défendit long-tems; mais forcé enfin par leurs inſtances, il ſe mit au milieu d'eux, & fit à Dieu cette priére : *Seigneur, Dieu de l'univers, puiſque ceux avec qui je ſuis, ſont vôtre peuple, & que ceux que l'on attaque ſont vos Prêtres; je vous prie de ne les écouter ni les uns ni les autres, dans les prieres qu'ils vous font contre leurs freres.* A ces mots quelques-uns des Juifs qui étoient préſens, l'aſſommérent à coups de pierres.

ONION. C'eſt le nom que l'on donna au Temple qu'Onias IV. fit bâtir dans l'Egypte vers l'an du Monde 3854. avant J. C. 146. avant l'Ere vulgaire 150. Onias IV. dont nous avons parlé ci-devant, s'étant retiré en Egypte vers l'an 3842. (n) ſçut ſi bien s'inſinuer dans l'eſprit de Ptolemée Philométor & de Cléopatre ſon épouſe, qu'il gagna entiérement leur confiance; juſques-là qu'ils lui donnérent le commandement de leurs troupes. Onias profitant de ſa faveur, demanda au Roi la permiſſion de bâtir un Temple en Egypte, ſur le modéle de celui de Jéruſalem, (o) & d'y établir des Prêtres & des Lévites de ſa nation. Ce qui le détermina à entreprendre cet ouvrage, fut principalement un paſſage d'Iſaïe, (p) qui plus de ſix cens ans auparavant, avoit prédit que le Seigneur auroit un jour un Temple dans l'Egypte; & cela par le moyen d'un Juif, qui le lui bâtiroit. Joſeph ne cite pas les paroles d'Iſaïe; mais on ne doute pas que ce ne ſoient celles-ci : *En ce tems-là il y aura cinq villes dans la terre d'Egypte, qui parleront la Langue Chananéenne,* (qui eſt la même que la Langue Hébraïque) *& qui jureront par le nom du Seigneur des armées. L'une de ces villes s'appellera la ville du Soleil;* (L'Hébreu, (q) *la ville d'Anathême.*) *En ce tems-là il y aura un Autel au milieu de la terre d'Egypte, & il y aura un titre* (ou un monument) *érigé en l'honneur du Seigneur ſur les frontiéres de ce pays, pour ſervir de témoignage au Seigneur dans la terre d'Egypte.*

Voici comme Onias s'expliquoit dans le Placet qu'il préſenta au Roi Ptolemée : Pendant que j'étois occupé à la guerre pour vôtre ſervice avec les Juifs que je commandois, & que je parcourois diverſes Provinces, j'ai remarqué que les Juifs avoient des Temples particuliers dans la Célé-Syrie, dans la Phénicie, & dans la ville de Léontopolis, ſituée dans le Nome d'Héliopolis en Egypte; ce qui n'étoit nullement à propos, puiſque cette multitude de Temples pouvoit cauſer entre eux pluſieurs diviſions, de même que la diverſité du culte & la quantité des Temples en cauſent auſſi parmi les Egyptiens. Ayant donc trouvé dans la forteresſe nommée Bubaſte la Déſerte, un lieu trés-propre, rempli de bons matériaux & d'animaux ſacrez, (r) je ſupplie vôtre Majeſté de m'accorder un ancien Temple ruiné qui y eſt, & qui n'eſt conſacré à aucun Dieu; de me permettre de nettoyer cette place, & d'y bâtir un Temple nouveau au Dieu des Juifs ſur le modéle, & ſuivant les proportions de celui de Jéruſalem, afin que les Juifs qui ſont en Egypte, y puiſſent tenir leurs aſſemblées de Religion, & par ce moyen conſerver entre eux une plus parfaite union, & demeurent par-là plus diſpoſez à vous obéïr, & à s'employer à vôtre ſervice. Car le Prophéte Iſaïe a prédit autrefois qu'il y auroit un Temple conſacré au Seigneur dans l'Egypte, & a annoncé pluſieurs autres choſes ſur le même ſujet.

Le Roi & la Reine ayant vû la Requête d'Onias, lui accordérent la permiſſion qu'il deman-

(n) *Vide Uſſer. ad hunc annum, p.* 56. 57. (o) *Joſeph. Antiq. l.* XIII. *c.* VI. (p) *Iſai.* XIX. 18. 19. (q) עיר החרם *Hir Hacherem. Civitas Anathematis.* Aquila, Sym. Théodoret. & la Vulgate ont lû עיר החרס *Hir Hacherès. Civitas Solis.* Et c'eſt peut-être ce qui donna lieu à Onias de bâtir, ou de conſacrer ce Temple dans le Nôme d'Héliopolis.

(r) Je penſe qu'il veut marquer ces animaux que les Egyptiens n'oſoient tuer, parce qu'ils étoient conſacrez à quelques Divinitez Egyptiennes; comme les ſerpens, les crocodiles, les ibis. Ils occupoient tout le terrein de Bubaſte la déſerte, & par conſéquent ce lieu-là étoit inculte & déſert.

demandoit ; mais en des termes qui marquoient assez qu'ils ne vouloient rien prendre sur eux de ce qui pouvoit être contraire à la Loi de Dieu dans cette action. Ils lui disent dans leur réponse, qu'ils ont peine à se persuader que Dieu puisse avoir pour agréable un Temple consacré dans un lieu impur & rempli d'animaux ; mais que puisqu'il assûre que le Prophéte Isaïe a prédit que cela arriveroit, ils veulent bien le lui permettre, sans toutefois prétendre autoriser le violement de la Loi de Dieu, & le péché qu'il pourroit y avoir dans cette action. Onias ayant reçû cette permission, bâtit à Bubaste un Temple sur le modéle de celui de Jérusalem, mais moins grand & moins magnifique. Il trouva même des Prêtres & des Lévites aussi peu scrupuleux que lui, qui s'engagérent au service de ce Temple, & qui y faisoient les mêmes cérémonies qui se pratiquoient dans celui de Jérusalem.

Or voici la description que Joseph nous donne du Temple d'Onion, dans le septiéme Livre de l'Histoire des Juifs. (s) Le lieu où il étoit bâti, est à cent quatre-vingt stades de Memphis, c'est-à-dire, environ à quatre lieuës, en prenant trois mille pas géométriques pour la lieuë. Ce canton s'appelle le Nome d'Héliopolis, & le Temple qui s'y voit a une tour pareille à celle de Jérusalem, (t) de soixante coudées de haut, & bâtie avec de trés-grandes pierres. L'Autel est de même structure que celui de Jérusalem. Onias orna ce Temple de dons & de monumens précieux, que la libéralité des Juifs d'Egypte lui fournit ; mais au lieu de chandelier qui étoit dans le Temple de Jérusalem, il suspendit dans celui d'Onion une lampe d'or, qui l'eclairoit. Tout le contour du Temple étoit environné d'un mur de brique, avec des portes de pierre. Le Roi Philométor lui avoit assigné de grandes terres & de grands revenus, pour l'entretien des Prêtres, & pour subvenir aux besoins du S. Lieu. Les Juifs & les Prêtres de Jérusalem ne virent ce Temple qu'avec peine, & il y eut toûjours quelque division sur ce sujet entre les Juifs d'Egypte & ceux de la Palestine.

Aprés la ruine du Temple de Jérusalem (u) par les Romains, il y avoit lieu de craindre que les Juifs chassez de leur pays, ne se retirassent en Egypte, & que s'assemblant dans le Temple d'Onion, ils ne prissent quelque nouvelle occasion de révolte : ce qui fut cause que Lupus Gouverneur d'Aléxandrie & Préfet d'Egypte, ayant mandé à Vespasien ce qui s'étoit passé touchant les Assassins qui s'étoient retirez de la Judée dans l'Egypte, ce Prince lui ordonna de faire abbattre ce Temple. (x) Mais Lupus se contenta de le fermer vers l'an 73. de l'Ére commune, environ deux cens vingt-six ans aprés sa fondation. Paulin qui lui succéda peu aprés, fit ôter tous les ornemens & les richesses qui y étoient, en fit fermer toutes les portes, & ne souffrit point qu'on y fît aucun exercice de Religion. Telle fut la fin du Temple *Onion*.

ONKELOS, fameux Auteur de la Paraphrase Chaldaïque sur le Pentateuque. Les Juifs prétendent qu'Onkélos étoit Gentil de naissance & de Religion, & qu'il s'étoit converti au Judaïsme du vivant d'Hillel, qui vivoit quelque tems avant nôtre Seigneur. Sa Paraphrase est sans difficulté la meilleure, la plus sensée, & la plus littérale de toutes celles que l'on a des Juifs ; & il seroit à souhaiter qu'il eût expliqué tous les Livres Hébreux de l'ancien Testament, comme il a fait le Pentateuque. Le P. Morin montre que cette Paraphrase est de beaucoup plus moderne que les Juifs ne la disent. Il la croit d'avant le Talmud de Babylone, & d'aprés le Talmud de Jérusalem. Saint Jérôme ne l'a pas connuë, & il y a beaucoup d'apparence qu'elle n'a été composée que depuis ce Pere.

Quelques Juifs ont prétendu qu'Onkélos étoit fils de l'Empereur Tite ; d'autres, qu'il étoit

(s) *Lib.* VII. *c.* XXX. *de Bello*, *p.* 996. *a. b. c.* (t) Cette Tour n'est autre apparemment que le Temple proprement dit, c'est à-dire, le Saint & le Sanctuaire, qui avoient quelque proportion avec une tour quarrée oblongue.

(u) An de J. C. 70. (x) *Joseph. l.* VII. *de Bello*, *c.* 37. *p.* 995. 996.

étoit neveu de cet Empereur, & fils de sa sœur. D'autres croyent que l'Auteur de la Paraphrase, qui porte le nom d'Onkélos, étoit plus ancien que celui qu'ils veulent être neveu de l'Empereur Tite. Celui-ci étoit, disent-ils, un grand Nécromancien, qui voulant se faire Prosélyte, évoqua les ames de Tite, de Balaam & de Jesus-Christ, pour leur faire des questions, & pour tirer leurs réponses sur diverses choses. Enfin d'autres Rabbins ont soûtenu qu'Onkélos le Paraphraste étoit le même qu'Aquila, célébre Interpréte Grec de l'Ecriture. Mais le R. Pere Morin, qui nous apprend toutes ses particularitez, les a fort bien réfutées dans ses Exercitations Bibliques, *l.* 2. *Exercit.* 8. *c.* 6.

[Voici les raisons qui ont fait croire qu'Onkélos étoit le même qu'*Aquila* de Pont. 1°. La ressemblance des noms *Onkélos* & Aquila, ou *Akilas*, sont les mêmes. 2°. *Aquila* de même qu'*Onkélos*, étoit Prosélyte. 3°. L'un & l'autre vivoient au même tems, c'est-à-dire, environ cent cinquante ans après Jesus-Christ. Mais on répond à ces raisons. 1°. Que la différence des noms d'Onkélos & d'*Aquilas*, est assez grande pour en faire deux personnes. 2°. La qualité de Prosélyte qu'on attribuë à Onkélos, n'est pas fondée. 3°. Le tems auquel on fait vivre Onkélos, est bien différent de celui d'Aquila. Ce dernier a vêcu au second siécle de l'Eglise, & Onkélos vivoit du tems d'Hillel, quelque tems avant Jesus-Christ. On dit à la vérité qu'il a vêcu jusqu'après la mort de Gamaliel petit-fils d'Hillel, qui mourut 18. ans avant la destruction de Jérusalem : mais cela est encore bien éloigné du tems d'Aquila. 4°. Il est vrai que le *Bereshit Rabba* a écrit un Commentaire Rabbinique sur la Génése, & quelques Rabbins après lui, parlent du Targum d'Akilas, mais ce Targum n'est autre que la Version Grecque d'Aquila. *Targum* en général se peut prendre pour une Version ou une Paraphrase.

Le Targum d'Onkélos a toûjours été très-estimé des Juifs : Elie Lévite dit que les Juifs se croyent obligez de lire toutes les semaines dans leurs Synagogues une section de la loi, qui est la leçon de la semaine, ils lisoient deux fois cette section; la premiére en Hébreu dans l'original, & la seconde dans le Targum; c'est-à-dire, en Chaldéen, & qu'ils se servoient pour cela du Targum d'Onkélos; Que cela se pratiquoit encore de son tems, c'est-à-dire, au commencement du seiziéme siécle. De-là vient, selon la remarque du même Auteur, que ce Targum étoit si connu parmi eux, pendant que les autres étoient si rares; en sorte qu'on avoit assez de peine de trouver un seul Exemplaire des autres Targums dans toute une Province, au lieu qu'on en trouvoit assez de ceux d'Onkélos.

Ce que dit le R. P. Morin, que le Targum d'Onkélos, n'a été composé qu'aprés le Talmud de Jérusalem, & les raisons qu'il en donne, prouvent seulement qu'on a fait quelques additions au Texte d'Onkélos, qu'on y a mis quelques mots: mais pour le corps de l'Ouvrage on ne peut douter qu'il ne soit environ vers le tems de Jesus-Christ. Le silence de saint Jérôme sur son sujet, n'est qu'un simple argument négatif, qui n'a pas grande force dans cette matiére. Il peut ne l'avoir pas connu, quoiqu'il existât, & il peut l'avoir connu, sans le citer, & sans en faire mention.

Les Juifs dans plusieurs Exemplaires de leurs Bibles, inserérent le Texte du Targum d'Onkélos aprés celui de la Bible, & y mirent les mêmes notes de musique, qui sont dans l'original Hébreu, de sorte qu'il se peut lire avec une espéce de chant dans leurs Synagogues, en même-tems que l'original, & sur le même air.

Quoiqu'Onkélos suive d'ordinaire son original mot à mot, fort exactement, & d'une maniére fort juste; toutefois il ne laisse pas d'expliquer quelquefois les endroits de l'original, qui lui paroissent obscurs. Par exemple, dans la plûpart des passages de l'Ecriture où se trouve le nom de *Jého-*

vah (*y*), il met le nom de *Memra*, *Verbum Jehovah*, la parole de Jéhovah; & il y distingue *Memra* de *Pitgama*, qui signifie le discours, lui attribuant même toutes les actions de la Divinité suprême. C'est ce *Memra* à qui ils attribuent la création du Monde; c'est lui qui apparut à Moyse sur le mont de Sinaï, & qui lui donna la loi. C'est lui à qui Jacob fit un vœu, en disant: Si *le Verbe* me conduit, & me raméne dans la maison de mon pere, il sera mon Dieu, c'est le même Verbe qui apparût à Abraham dans la plaine de Mambré. C'est lui que Jacob prit à témoin entre lui & Laban, &c. Voyez ci-devant l'article *Memra*.]

ONO, ville de la Tribu de Benjamin. Elle fut bâtie, ou du moins rétablie par la famille d'Elphaal, de la Tribu de Benjamin. I. *Par.* VIII. 12. Elle n'étoit qu'à cinq milles de Lod ou Lydda, qui avoit aussi été bâtie par ceux de Benjanin.

Ono, second fils de Lod. I. *Esdr.* II. 33. Je pense que *Lod* est la ville de Lydda, & qu'*Ona* est sa fille, comme les bourgades dans l'Ecriture, sont nommées les filles des grandes villes qui leur ont donné l'origine. Comparez I. *Par.* VIII. 12.

ONOCENTAURE. Animal fabuleux composé de l'homme & de l'âne. Il a le corps de l'homme, & les cuisses & les jambes de l'âne. Saint Jérôme se sert du mot *Onocentaurus* dans Isaïe: (*z*) *Occurrent Dæmonia Onocentauris*: Les Démons & les Onocentaures se rencontreront dans les ruines du pays d'Edom. L'Hébreu à la lettre: *Les Ziims rencontreront les Iims.* Ce que l'on peut traduire ainsi: *Les pêcheurs y rencontreront des Isles.* Ce pays sera inondé & désert.

[Elien (*a*) parle des Onocentaures. L'Onocentaure étoit moitié homme & moitié âne, comme le Centaure étoit moitié homme & moitié cheval. *Ono-Centaure*, vient du Grec *onos* un âne, & *Centauros* un Centaure.]

(*y*) ממלרא דיי *Memra Jehovah*, *Verbum Jehova*.
(*z*) *Isai.* XXXIV. 14. ופגשו ציים את איים (*a*)
(*a*) *Ælian. l.* 7. *c.* 9.

ONOCROTALE. Moyse le met au nombre des animaux impurs. *Levit.* XI. 18. L'Hébreu lit *kaath*, (*b*) qui vient d'une racine qui signifie *vomir*. Les Septante l'ont traduit par *pélican*. Cet oiseau, lorsqu'il s'est rempli l'estomac d'huitres avec leurs écailles, les rejette, & en tire les huitres, quand par la chaleur de l'estomac leurs coquilles se sont ouvertes. Pour l'*Onocrotale* c'est un oiseau à peu prés de la forme du Pélican, mais qui a un jabot ou une bourse au-dessous du bec ou au commencement du gosier, laquelle est si vaste, qu'on y a quelquefois trouvé un petit enfant tout entier. Il se nomme en Hébreu *cos*, qui signifie une coupe, une tasse. Voyez ci-devant l'article *Nycticorax*.

[ONUS, poids. Dans le sens d'une prophétie fâcheuse. Voyez *Poids*.]

ONYX, ou *Onix*. Ce terme se trouve en deux sens tout divers dans l'Ecriture. Il se met pour *l'ongle odorant*, & pour la pierre nommée *onyx*. Selon la force de l'étymologie, *onyx* signifie *un ongle*. L'Hébreu *schecheleth*, (*c*) que saint Jérôme aprés les Septante, traduit par *l'ongle aromatique*, est entendu par d'autres, du *laudanum* ou du *bdellium*. Mais la plûpart des Commentateurs l'expliquent de l'*onyx* ou de l'ongle odorant, qui est une coquille semblable à celle du poisson à coquille nommé *purpura*. On pêche l'onyx dans les marais des Indes, où croît le *spica nardi*, dont ce poisson se nourrit; & c'est ce qui rend son écaille si odorante. On va recüeillir ces écailles, lorsque la chaleur a desséché ces marais. Le meilleur onyx se trouve dans la Mer Rouge, & est blanc & gros. Le Babylonien est noir & moindre. C'est ce qu'en dit Dioscoride.

L'*onyx*, pierre précieuse, étoit la onziéme dans le pectoral du Grand-Prêtre. L'Hébreu porte *sohem*; (*d*) & ce terme est traduit di-

(*b*) *Levit.* XI. 18. קאת *Kaath.* (*c*) *Exod.* XXX. 35. שחלת *Schechelet.* *Vulg.* *Onyx.* (*d*) *Exod.* XXVIII. 20. שהם 70. *Joseph. Aquil. Hieron. Jun. Lud. de Dieu, alii plures*: *Onychinus lapis.* *Et Exod.* XXVIII. 9. Le même terme est traduit par S. Jérôme, Sym. & Théodot. *Onyx.* Par les 70. & plusieurs autres, *Smaragdus.*

verſement dans l'Ecriture, par, *onyx*, *ſardoine*, *émeraude*. Nous croyons que ſa vraye ſignification eſt l'émeraude. On peut voir les Commentateurs ſur la Généſe, Chap. II. ℣. 12. A l'égard de l'*onyx*, c'eſt une eſpéce d'agathe de couleur blanchâtre & noire; & comme le blanc qui y eſt, tire ſur la couleur de l'ongle, on lui a donné le nom d'*onyx*, ou d'ongle.

OOLIAB, fils d'Achiſamech, de la Tribu de Dan, fut déſigné avec Béséléel pour travailler à la conſtruction du Tabernacle. *Exod.* xxxv. 34.

OOLIBA, & *Oolla*, ſont deux noms feints qu'Ezéchiel (*e*) a employez dans ſa prophétie, pour déſigner les deux Royaumes de Juda & de Samarie. *Oolla* & *Ooliba* ſont repréſentées comme deux ſœurs ſorties de race Egyptienne. *Oolla* marque Samarie, & *Ooliba* Jéruſalem. La premiére ſignifie *une tente*; & la ſeconde, *ma tente eſt en elle*. Elles ſe ſont toutes deux proſtituées aux Egyptiens & aux Aſſyriens, en imitant leurs abominations & leur idolâtrie; ce qui a été cauſe que le Seigneur les a abandonnées à ceux mêmes pour qui elles avoient brûlé d'un amour impur. Elles ont été menées en captivité, & réduites dans la plus rude ſervitude.

OOLIBAMA, femme d'Eſaü, fut mere de Jéhus, d'Ihélon & de Coré. *Geneſ.* xxxvi. 2. Oolibama étoit fille d'Ana fils de Sébéon. La même *Oolibama* eſt nommée Judith, *Geneſ.* xxvi. 34. On doute ſi elle donna ſon nom à la ville d'*Oolibama*, ou ſi elle en prit le nom aprés qu'Eſaü l'eut conquiſe.

Oolibama, Ville du pays d'Edom. Voyez *Geneſ.* xxxvi. 41. & I. *Par.* I. 52.

Oolibama, ou *Oholibamah*, ſignifie, *ma tente eſt élevée.*

OOLLA, ſœur aînée d'*Ooliba*. Elle déſignoit Samarie. Voyez *Ezech.* xxiii. 3. 4. & ci-devant *Ooliba.*

OOZAM, fils de *Naara*, de la Tribu de Juda. I. *Par.* iv. 5.

OPHAZ, (*f*) ou *Uphaz*, (*g*) ou *Phaz*. (*h*) L'or d'*Ophaz*, d'*Uphaz*, de *Phaz* & d'*Ophir* eſt le même. C'eſt apparemment l'or que l'on trouvoit dans le Phaſis, dans la Colchide, & qui ſe vendoit, ou s'échangeoit anciennement dans quelque ville du pays d'Ophir. Voyez nôtre Diſſertation ſur le pays d'Ophir à la tête du Commentaire ſur la Généſe, p. 42. 43. 2. Edit.

OPHEL. On trouve dans l'Ecriture à Jéruſalem un mur & une tour d'Ophel. Joatham, Roi de Juda, fit divers bâtimens ſur le mur ou dans le mur d'Ophel. (*i*) Manaſſé Roi de Juda, [*k*] fit bâtir un mur à l'occident de Jéruſalem & de la fontaine de Géhon, au-delà de la ville de David, depuis la porte aux poiſſons, juſqu'à Ophel. Au retour de la captivité, *les Nathinéens* demeuroient à Ophel, [*l*] ce qui peut faire conjecturer que ce mur & cette tour étoient au voiſinage du Temple, puiſque les Nathinéens devoient être à portée d'y rendre leurs ſervices à toute heure. Dans Michée, [*m*] il eſt parlé de la tour d'Ophel: *Et vous, tour du troupeau, fille de Sion, environnée de nuage.* L'Hébreu: *Et vous, tour du troupeau, Ophel, fille de Sion.* Il y en a qui traduiſent en cet endroit *Ophel* par *boulevard*. Il y avoit à Jéruſalem *une porte du troupeau, & une tour d'Ophel.* Joſeph parle d'*Ophlar*, [*n*] qui eſt la même qu'*Ophel*, & il me paroît par ce qu'il en dit, qu'elle devoit être aſſez prés du Temple.

OPHER, ſecond fils de Madian, & petit-fils d'Abraham & de Céthura. *Geneſ.* xxv. 4. Opher a pû peupler l'Iſle d'Urphé, dans la Mer Rouge, ou la ville d'Orpha, dans le Diarbech. Saint Jérôme [*o*] cite Aléxandre Polyhiſtor & Cléodéme, ſurnommé Malc, qui aſſûrent qu'*Opher*, autrement *Apher*, ſe jetta dans la Lybie, la conquit, & lui donna le nom d'Afrique. On dit qu'Hercules étoit ſon compagnon dans cette guerre.

Opher,

(*e*) *Ezech.* XXIII. 4. (*f*) *Cant.* V. 11. (*g*) *Dan.* X. 5. (*h*) *Jerem.* X. 9.

(*i*) 2. *Par.* XXVII. 3. (*k*) 2. *Par.* XXXIII. 14. (*l*) 2. *Eſdr.* III 26. & XI. 21. (*m*) *Mich.* IV. 8. מגדל עדר עפל (*n*) *De Bello*, *l.* 2. *c.* 18. *ſeu* λβ *p.* 813. *A.* & *lib.* 6. *c.* 6. *p.* 915. *c.* & *lib.* 7. *c.* 13. *p.* 964. *d.* (*o*) *Hieronym. Quæſt. Hebr. in Geneſ.*

OPHER, *Josue* XII. 17. fit mourir un Prince Chananéen, qui étoit Roi d'*Opher*. Cette ville d'*Opher* est peut-être la même qu'*Ophera*, dans la Tribu de Benjamin. *Josué* XVIII. I. ou la même qu'*Ephron*. 2. *Par.* XIII. 19. dans la même Tribu, ou *Ephra*, patrie de Gédéon, ou *Ophra*, à cinq milles de Béthel, vers l'orient, selon saint Jérôme.

OPHI. Jérémie, XL. 8. parle des enfans d'Ophi, qui étoient de Nétophath.

OPHIM, autrement *Hupham*, fils de Benjamin. *Genes.* XLVI. 2. De là est sortie la grande famille des Huphamites. *Num.* XXVI. 39.

OPHIOMACHUS. Ce terme, selon la force du Grec, signifie celui qui se bat contre les serpens. Moyse met l'*ophiomachus* au nombre des sauterelles dont on peut manger. (*p*) L'Hébreu lit *chargol*, & les Septante & la Vulgate *ophiomachus*. Suidas & Hésychius connoissent une sorte de sauterelles de ce nom, & qui n'a point d'aîles. Pline [*q*] & Aristote [*r*] parlent de certaines sauterelles qui sont fort grosses, & qui combattent contre les serpens.

OPHIR, fils de Jectan. [*s*] Moyse dit que la demeure des fils de Jectan s'étendoit *depuis Messa, jusqu'à Séphar montagne d'orient.* Nous croyons que *Messa* est le mont Masius, dans la Mésopotamie; & que *le mont Séphar* est le pays des *Sépharvaïm* ou des *Saspires*, qui séparoient la Médie de la Colchide. L'Ecriture ne nous dit point quels furent les descendans d'Ophir, ni quelle Province particuliére il peupla entre Messa & Saphar: mais on ne peut disconvenir que le pays d'Ophir, quel qu'il soit, ne soit celui qui fut peuplé par les descendans d'Ophir, fils de Jectan.

OPHIR, pays trés-célébre dans l'Ecriture, & sur lequel les Critiques ont proposé une infinité de conjectures. On juge avec raison que ce pays est celui qui fut peuplé par Ophir fils de Jectan, dont nous venons de parler; & nous sçavons par Moyse, que les treize fils de Jectan demeurérent [*t*] *depuis Messa, jusqu'à Séphar montagne d'orient.* Mais comme Messa & le mont Séphar sont des endroits aussi inconnus qu'Ophir lui-même, il a fallu prendre une autre route, pour découvrir le pays d'Ophir. On a consulté tous les passages où il est fait mention de ce pays, & on a remarqué que les mêmes vaisseaux qui alloient à Tharsis, alloient aussi à Ophir; [*u*] que ces vaisseaux s'équippoient sur la Mer Rouge, au port d'Asiongaber; [*x*] qu'il falloit trois ans à la flotte de Salomon pour faire le voyage d'Ophir; [*y*] que cette flotte rapportoit de son voyage de l'or, des paons, des singes, des aromates, de l'ivoire, des bois d'ébéne; [*z*] enfin que l'or d'Ophir est le plus estimé de tous les ors dont il est parlé dans l'Ecriture, & que le pays d'Ophir étoit le plus abondant en or que l'on connût. Sur ces indices, on s'est mis à la recherche du pays d'Ophir: mais presque tous les Interprétes ont pris sur cela des routes différentes.

Joseph (*a*) dit que le pays d'Ophir est dans les Indes, & qu'il se nomme le pays d'or. On croit qu'il veut parler de la Chersonése d'or, connuë aujourd'hui sous le nom de Malaca, presqu'Isle à l'opposite de Sumatra. Luc de Holstein (*b*) aprés bien des recherches, croit qu'il faut se fixer à l'Inde en général, ou à la ville de Supar, dans l'Isle de Célébos. D'autres le placent dans le Royaume de Malabar ou de Céilan, ou dans l'Isle de Tapobrane, si célébre chez les Anciens. Bochart a travaillé à appuyer ce sentiment. Eupoléme (*c*) a mis Ophir dans l'Isle Durphé, dans la Mer Rouge. Maffée a crû que c'étoit le Pégu, & on dit que les Péguans prétendent venir des Juifs que Salomon envoyoit travailler aux mines de ce pays. Lipénius qui a fait un Traité exprés sur le pays d'Ophir, le place au-delà du Gange, à Malaca, Java, Sumatra, Siam, Bengala, Pégu,

(*p*) *Levit* XI. 22. חרגול Ὀφιομάχος. (*q*) *Plin. l.* 11. *c.* 29. (*r*) *Aristot. l.* 9. *c.* 6. *hist. natural.* (*s*) *Genes.* X. 26... 30.

(*t*) *Genes.* X. 30. (*u*) 3. *Reg.* XXII. 49. comparé à 2. *Par.* XX. 36. & 3. *Reg.* IX. 28. X. 22. (*x*) 3. *Reg.* XXII. 49. IX. 26. (*y*) 3. *Reg.* X. 22. (*z*) 3. *Reg.* IX. 28. X. 11. 12. *Confer* 1. *Par.* VIII. 18. IX. 10. &c. (*a*) *Joseph. Antiq. l.* 8. *c.* 2. (*b*) *Holsten. Notis in Ortelium.* (*c*) *Eupolem. apud Euseb. l.* 9. *c.* 30.

gu, &c. D'autres (*d*) ont cherché le pays d'Ophir dans l'Amérique, & l'ont placé dans l'Isle nommée Espagnole. Christophe Colomb, qui le premier découvrit cette Isle en 1492, avoit coûtume de dire qu'il avoit trouvé l'Ophir de Salomon. Il y vit de profondes cavernes, qui s'étendoient sous terre à la longueur de plus de seize milles. C'est de là qu'il croyoit que Salomon avoit tiré son or. Postel & quelques autres le placent dans le Pérou, pays fameux pour sa grande quantité d'or.

D'autres l'ont cherché dans l'Afrique. On dit que les habitans de Mélinde ou Sofala, sur la côte orientale de l'Ethiopie, tiennent par tradition, & ont même des Livres qui portent que Salomon y envoyoit tous les trois ans sa flotte, pour en tirer de l'or, qui y est trés-commun. Jean Dos Santos raconte que dans le Monomotapa, il y a une montagne nommée *Fura*, où il y a d'excellentes mines; que sur la même montagne, il y a un vieux château, que l'on tient par tradition avoir été la demeure de la Reine de Saba; & que ce pays est celui d'Ophir. D'autres le placent à Angola, sur la côte orientale de l'Afrique; d'autres à Carthage, quoique cette ville n'ait été fondée que long-tems aprés Salomon. D'autres l'ont mis dans l'Espagne.

Grotius (*e*) conjecture que la flotte de Salomon n'alloit peut-être pas jusqu'aux Indes, mais seulement jusqu'au port d'une ville d'Arabie nommée par Arrian *Aphar*, par Pline *Saphar*, par Ptolemée *Sapphera*, par Etienne *Saphirina*. Cette ville étoit située sur les côtes d'Arabie baignées par l'Océan. Que les Indiens apportoient là leurs marchandises, & que la flotte de Salomon les y alloit charger. M. Huet ancien Evêque d'Avranche, dans sa Dissertation sur la Navigation de Salomon, dit que le pays d'Ophir étoit sur la côte orientale de l'Afrique, que les Arabes appellent Zanguebar; que le nom d'Ophir se donnoit plus particuliérement au petit pays de *Sophala*, qui est sur la même côte; que la flotte de Salomon sortoit de la Mer Rouge, & du port d'Asiongaber, entroit dans la Méditerranée par le canal de communication qui joignoit les deux Mers, qu'elle doubloit le Cap de Guadarfuy, & rangeoit la côte d'Afrique, pour venir à Sophala; que là se trouvoit abondamment tout ce que l'on rapportoit à Salomon. Mais nous avons montré dans la Dissertation sur le pays d'Ophir, imprimée à la tête de nôtre Commentaire sur la Génése, que le canal de communication entre la Mer Rouge & la Méditerranée, ne fut achevé que long-tems aprés Salomon. Voyez aussi Marsham, *Can. Ægyptiac. secul.* 15.

Gorope Bécan & Bivarius font partir la flotte de Salomon, non de la Mer Rouge, mais de la Méditerranée. Ils prétendent que le port d'Asiongaber étoit sur cette derniére Mer. Ils disent qu'Asiongaber, selon l'Ecriture, (*f*) étoit dans l'Idumée, que l'Idumée touchoit la Méditerranée; que sur cette Mer on trouve *Gastion-Gabria* dans Strabon, & *Béto-Gabria* dans Ptolemée. Cette ville est apparemment la même qu'*Asiongaber*. Il est vrai que l'Ecriture met la ville d'Asiongaber sur la Mer Rouge, ou suivant l'Hébreu, sur *la Mer de Suph*: mais ils prétendent que ce nom peut marquer en général *la Mer des Limites*, ce qui ne convient pas moins à la Méditerranée qu'à la Mer Rouge. Hornius (*g*) ne désapprouve pas ce sentiment; mais il est aisé de le réfuter par deux ou trois endroits. 1°. La Mer de Suph ne se prend jamais que pour la Mer Rouge. *Suph* signifie du jonc, de la mousse de Mer. 2°. Asiongaber étoit sur le Golphe d'Elat ou d'Ailat, sur la Mer Rouge. Cela ne souffre aucune difficulté. 3°. L'Idumée pouvoit s'étendre jusqu'à la Méditerranée du tems du Géographe Ptolemée; mais du tems de Salomon, & long-tems depuis, elle s'étendoit dans l'Arabie Pétrée du côté d'Elat & d'Asiongaber. M. l'Abbé de Choisy (*h*) penche beaucoup pour le sentiment qui voudroit placer Ophir au Royau-

(*d*) *Arias Montan. Genebr. Vatab.* (*e*) *Grot. in 3. Reg. IX. 28.*

(*f*) *3. Reg. IX. 26. 2. Par.* VIII. 17. (*g*) *Horn. l. 2. de origine gentium Americ. c. 8.* (*h*) M. l'Abbé de Choisi, vie de Salomon.

Royaume de Siam. On trouve dans ce Royaume & aux environs, ce que la flotte de Salomon alloit chercher à Ophir ; & le chemin est assez long, pour mettre trois ans depuis Asiongaber, jusques-là.

Nous avons suivi une route nouvelle pour chercher le pays dont il s'agit ici. Nous croyons qu'Ophir fils de Jectan, peupla avec ses freres les pays qui sont entre le mont Masius, & les monts de Saphar, qui sont apparemment ceux des *Tapires* ou des *Saspires*, vers l'Arménie, la Médie, les sources du Tigre & de l'Euphrate; car nous ne prétendons point montrer aujourd'hui quelles étoient les limites de ce pays. Nous nous contentons de marquer à peu prés l'endroit où il étoit. Eustathe d'Antioche (*i*) met, aussi-bien que nous, Ophir dans l'Arménie. L'Empereur Justinien partagea l'Arménie en quatre parties, & l'une de ces parties se nommoit *Sophara*. Strabon (*k*) place sur le Phase des Peuples nommez *Saraénes*. Quadratus (*l*) parle des *Obaréniens*, sur le fleuve Cyrus ; & Pline des *Suarni*, situez entre les Portes Caspiennes, les monts Gordées, & le Pont-Euxin. L'or de *Pharvaïm* ou de *Sepharvaïm* est le même que l'or d'*Ophir*. (*m*) L'on a souvent ajoûté l'*S* au commencement des mots, pour marquer l'aspiration ; & les Septante lisent quelquefois *Sophir* pour *Ophir*. *Sepharvaïm* a beaucoup de rapport au mont *Saphar*, dont parle Moyse.

On me dira à cela trois choses. La premiére, que l'on ne trouve pas au pays où nous plaçons Ophir, tout ce que la flotte de Salomon alloit chercher. La seconde, que ce pays n'étoit pas maritime, & qu'on n'y alloit pas par mer. La troisiéme, qu'il ne falloit pas trois ans pour faire ce voyage. Mais je réponds que la flotte de Salomon, dans son voyage qui duroit trois ans, c'est-à-dire, qui revenoit la troisiéme année aprés son départ, s'arrêtoit en divers ports, & prenoit dans chacun d'eux ce qui lui étoit nécessaire. Elle prenoit des singes, de l'ébéne, des perroquets sur les côte d'Ethiopie. Elle prenoit de l'or à Ophir, ou au lieu de commerce, où ceux d'Ophir se rencontroient. Elle y pouvoit aussi trouver de l'ivoire, ou, si l'on veut, dans quelques ports d'Arabie, où elle rencontroit aussi des aromates en quantité ; car cette flotte au sortir d'Asiongaber, pouvoit aller de part & d'autre de la Mer Rouge sur les côtes d'Arabie, ou d'Ethiopie ; elle pouvoit même visiter les côtes d'Ethiopie, qui sont au-delà du Détroit, lorsqu'elle étoit entrée dans l'Océan. De là elle cotoyoit encore les côtes d'Arabie, qui sont baignées par l'Océan, & pouvoit profiter de tout ce que l'on trouvoit de curieux dans ces pays-là. De là elle entroit dans le Golphe Persique, & pouvoit visiter tous les lieux de commerce qui se trouvent sur l'un & l'autre bord de cette Mer, & de là remonter l'Euphrate ou le Tigre aussi loin que ces fleuves étoient navigables.

Les Anciens nous apprennent les noms de quelques lieux de trafic, qui étoient autrefois célébres sur le Tigre & sur l'Euphrate, avant que l'on eût construit des digues sur le Tigre, & que l'on eût fait des saignées dans l'Euphrate, qui dans la suite en ont interrompu ou rendu plus difficile la navigation. On peut voir Strabon, Livre premier de sa Géographie, en plus d'un endroit. Les Gerréens, qui demeuroient sur les bords du Golphe Persique, alloient avec leurs radeaux, en remontant l'Euphrate, jusqu'à la ville de Thapsaque. Ainsi quoique les pays dont nous parlons, ne fussent pas maritimes, on ne laissoit pas d'y aller par mer en remontant, comme nous l'avons dit, les fleuves du Tigre ou de l'Euphrate. Et quand il seroit vrai qu'Ophir n'étoit ni sur l'un ni sur l'autre de ces deux fleuves, il nous suffit qu'il fût à portée de l'un & de l'autre, afin d'y apporter ses marchandises, pour justifier nôtre hypothése. Enfin, quoiqu'il soit vrai qu'il ne faille pas trois ans pour faire ce voyage, il est trés-possible que l'on y mît environ trente mois, c'est-à dire, deux étez & un hyver, en supposant, ce qui est trés-vraisemblable, que cette

(*i*) *Eustat. in Hexaëmer.* (*k*) *Strabo l.* XI. (*l*) *Quadrat. apud Stephan. in* Ω'Ίγνυ. (*m*) 3. *Reg.* IX. 26. 27. 28. comparé à 1. *Par.* XXIX. 4.

cette flotte s'arrêtoit en différens ports, pour y vendre ce qu'elle portoit, ou pour l'échanger contre ce qu'elle alloit chercher. On peut consulter sur cette matiére les Auteurs que nous avons citez ci-devant, les Commentateurs sur le troisiéme Livre des Rois, Chapitre IX. & nôtre Dissertation sur le pays d'Ophir, imprimée à la tête de nôtre Commentaire sur la Genése.

[Les Hébreux avant le regne de David, ne s'étoient pas appliquez au commerce de la mer. Les Chananéens ou les Phéniciens étoient alors en possession de tout le trafic de la Méditerranée, & comme les Hébreux avoient peu de choses sur le bord de cette mer, & rien du tout sur l'Ocean, il n'est pas étrange qu'ils ne songeassent pas alors aux voyages de mer. D'ailleurs depuis Josué jusqu'à David, à peine avoient-ils joüi de quelques années de paix sous le regne de Saül; de maniére qu'ils ne s'étoient pas trouvez en état de s'appliquer à la navigation. Mais David ayant fait la conquête de l'Idumée, & s'étant trouvé maître d'Elath, & d'Asiongaber sur la mer rouge (*n*), comprit l'avantage qu'il pouvoit tirer de leur situation pour le commerce de l'Océan; il équippa des Flottes, & il est croyable qu'il tira de leur voyage, les trois mille talens d'or qu'il destina à la construction du Temple (*o*), ***Tria millia talenta de auro Ophir... ad dealbandos parietes templi.***

Salomon continua aprés la mort de son pere le même commerce d'Ophir, d'où sa Flotte en un seul voyage lui rapporta quatre cens cinquante talens d'or (*p*). Il perfectionna & augmenta ce que David avoit commencé à Elath & à Asiongaber. Il alla en personne dans ces Villes (*q*), y fit construire des Vaisseaux, fit fortifier ces deux ports, & donna les ordres nécessaires, non-seulement pour continuer avec succès le commerce d'Ophir, mais aussi pour l'étendre dans tous les autres lieux, vers lesquels la mer Rouge lui ouvroit un passage; & dans la vüe de fournir les Villes d'Elath, & d'Asiongaber d'habitans propres à seconder ses desseins, il y fit venir des endroits maritimes de la Palestine, autant de gens de mer qu'il lui fut possible, & sur tout des Tyriens, dont Hiram Roi de Tyr son ami & son allié lui fournit un grand nombre. Ce fut-là la principale source des richesses immenses que Salomon acquit, en quoi il surpassa aussi-bien qu'en sagesse tous les autres Rois ses contemporains, ayant rendu l'argent si commun à Jérusalem, qu'on n'en faisoit pas plus de cas que du pavé des ruës.

Les Rois de Juda successeurs de Salomon, ausquels l'Idumée étoit demeurée en partage, continuerent ce négoce. Ils se servirent du port d'Asiongaber jusqu'au tems de Josaphat: mais une flotte que ce Roi de Juda y avoit équippée pour Ophir, conjointement avec Ochosias Roi d'Israël, y ayant péri, ce port perdit une partie de sa réputation. Il y avoit à son entrée une chaîne de rochers, contre lesquels cette flotte sortant du port fut poussée & mise en piéces par un coup de vent que Dieu fit élever, pour punir ce Prince de son association avec un Roi idolâtre (*r*). L'année d'aprés Josaphat fit équipper une autre flotte au port d'Elath pour Ophir, & ne voulut pas qu'Ochosias Roi d'Israël y eût part.

Sous Joram fils & successeur de Josaphat les Iduméens s'étant révoltez contre Juda, se remirent en liberté (*s*), & les Rois de Juda perdirent les Villes d'Elath & d'Asiongaber par le moyen desquelles ils avoient jusqu'alors entretenu leur commerce avec Ophir. Mais Ozias Roi de Juda ayant repris Elath au commencement de son regne (*t*), la fortifia de nouveau, la peupla de ses propres sujets, & y rétablit le commerce d'Ophir, qui continua jusqu'au regne d'Achaz. Alors Razin Roi de

(*n*) *Vide* 3. *Reg.* IX. 26. 2. *Par.* VIII. 17. 3. *Reg.* XI. 15. 16. 1. *Par.* XVIII. 13. (*o*) 1. *Par.* XXIX. 4. (*p*) 2. *Par.* VIII. 18. (*q*) 2. *Par.* VIII. 17.

(*r*) *Vide* 3. *Reg.* XXII. 49. & 2. *Par.* XX. 36. 37. (*s*) 4. *Reg.* VIII. 20. 22. (*t*) 4. *Reg.* XIV. 22. 2. *Par.* XXVI. 2.

de Damas se saisit d'Elath, en chassa les Juifs, mit des Syriens en leur place, dans la vûë de s'approprier tout le profit du commerce d'Ophir & de la mer du midy. L'année suivante Teglat-Phalassar conquit Elath sur Razin & en conserva la proprieté. Depui ce tems les affaires des Juifs ne leur permirent plus de songer à Ophir, ni au commerce de mer. Je ne remarque pas même ce nom dans les livres écrits après la captivité de Babylone.

OPHLIAS, ou *Oblias*. C'est le nom qu'on donna à S. Jacques le mineur. Eusébe, S. Epiphane, le faux Abdias (*u*), Nicephore lisent *Oblias*: d'autres *Joblias*: D'autres *Ophlias*. Les sçavans ne sont pas d'accord sur la signification de ce terme. Les uns (*x*) veulent lire *Hos-leam*, la forteresse du peuple. D'autres (*y*), *Hapleam*, le rempart du peuple; d'autres (*z*) *Chablia*, le Pilote du peuple. Je crois qu'*Ophlia* est le vrai nom qu'on donnoit à ce saint Apôtre. Les Grecs ont mis le *B*. au lieu de *Ph*. parce que dans leur langue le *B* se prononce avec une aspiration, à peu près comme un *Phi*. Dans Michée I v. 8. Il est parlé d'*Ophel* : *Et tu turris Gregis nebulosa filiæ Sion*; l'Hébreu, *& tu turris Gregis*, *Ophel filiæ Sion*. Il est parlé d'*Ophel*, 2. Par. XXXIII. 14. comme d'une partie des murs de Jérusalem. Les Nathinéens y avoient leur demeure, comme il paroît par 2. Esdr. III. 26. *Ophlia* signifie à la lettre, la hauteur, ou la forteresse de Dieu; & *Ophelam*, la forteresse du peuple. Voyez *Ophel*.

OPHNI & *Phinées*, fils du Grand-Prêtre Héli, étoient, dit l'Ecriture, (*a*) des enfans de *Bélial*, des méchans, des hommes pervers & corrompus, qui n'avoient pour régle que leur volonté & leur cupidité. Ils ne connoissoient point le Seigneur, ne lui rendoient pas l'honneur qui lui est dû, & ne s'acquittoient point comme ils devoient des fonctions de leur ministére dans le Tabernacle; car lors qu'un Israëlite avoit immolé une victime pacifique, le serviteur ou l'enfant du Prêtre venoit pendant qu'on en faisoit cuire la chair, & tenant à la main une fourchette à trois dents, il la mettoit dans le pot, & tout ce qu'il pouvoit enlever, étoit pour le Prêtre. Ils traitoient ainsi tout le peuple d'Israël, qui venoit sacrifier au Tabernacle à Silo. De même aussi avant qu'on fit brûler la graisse de l'hostie, le serviteur du Prêtre venoit, & disoit à celui qui immoloit: Donnez-moi de la chair, afin que je la fasse cuire; car je n'en veux point de cuitte, mais de la cruë. Celui qui immoloit, disoit: Qu'on fasse auparavant brûler la graisse de l'hostie, selon la coûtume; & aprés celà, prenez de la chair autant que vous en voudrez. Mais le serviteur répondoit: Non; vous en donnerez présentement, ou j'en prendrai par force. Ainsi le péché des enfans d'Héli étoit grand devant le Seigneur, parce qu'ils détournoient les Enfans d'Israël de venir offrir leurs sacrifices.

Pour bien entendre cet endroit-ci, il faut remarquer que le Texte ne parle ni des holocaustes, ni des victimes pour le péché, mais seulement des hosties pacifiques ou de dévotion, desquelles on n'offroit au Seigneur que le sang, les graisses, les reins, & la toilette qui couvre les intestins. (*b*) Aprés cela, tout le reste de la victime étoit à celui qui la faisoit offrir. Il devoit donner au Prêtre pour son honoraire l'épaule droite & la poitrine de l'hostie. (*c*) Moyse ne dit point si on leur donnoit cela cuit, ou crud : mais il paroît par cet endroit, 1o. qu'on ne le leur donnoit que quand il étoit cuit; & 2o. que le Prêtre n'avoit pas droit de le demander, que la graisse n'eût été offerte sur le feu de l'Autel.

Or le Grand-Prêtre Héli n'ignoroit pas ces désordres de ses fils. Il sçavoit de plus qu'ils dormoient avec les femmes qui venoient veil-

(*u*) *Abdias hist. Apostolic. l.* V. *Euseb. l.* V. *c.* XXIV. *Epiphan. hæres.* 78. (*x*) *Fuller. l.* I. *Miscel.* עז לעם *Robur populi ex Psalm.* XIX. *ult.* (*y*) *Reines. var. lect.* III. *p.* 356. עפלעם *Arx populi.* (*z*) Combesis *tom.* I. *auctuar. noviss. p.* 541. *Nauta* חבל (*a*) I. *Reg.* II. 12. 13. *& seq.*

(*b*) *Levit.* III. 1. 2. 3. 4. 5. *&c.* (*c*) *Levit.* VII. 31. 32.

er à la porte du Tabernacle. Il les en reprit, mais d'une maniére si foible, qu'ils ne se mirent point en peine de changer de conduite. C'est pourquoi le Seigneur lui envoya (*d*) un Prophétie, qui lui dit : Pourquoi avez-vous foulé aux pieds mes victimes, & les offrandes que j'ai commandé qu'on me fît dans mon Tabernacle ? Et pourquoi avez-vous plus honoré vos enfans que moi, pour manger avec eux ce qu'il y avoit de meilleur dans les offrandes de tout Israël ? C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : J'avois promis que vôtre maison serviroit pour toûjours devant ma face ; mais maintenant je suis bien éloigné de cette pensée, dit le Seigneur; car je comblerai de gloire ceux qui me glorifieront, & ceux qui me mépriseront, tomberont dans le mépris. Il va venir un tems que je couperai vôtre bras, & le bras de la maison de vôtre pere, & qu'il n'y aura point de vieillard dans vôtre famille ; & lorsque tout Israël sera dans la prosperité, vous verrez dans le Temple un homme, qui sera l'objet de vôtre envie. Vos deux fils Ophni & Phinées mourront tous deux en un même jour, & je susciterai pour mon service un Prêtre fidéle, qui agira selon mon cœur.

Quelques années aprés, (*e*) le Seigneur fit encore menacer Héli & ses fils par le jeune Prophéte Samuël, à qui il dit que puisqu'Héli n'avoit pas repris ses fils, & ne les avoit point corrigez comme il devoit, l'iniquité de sa maison ne seroit jamais expiée ni par des victimes, ni par des offrandes, mais qu'il feroit fondre sur elle tous les maux dont il l'avoit menacée. En effet les Philistins ayant déclaré la guerre aux Israëlites, (*f*) & dans le premier combat Israël ayant pris la fuite, & perdu environ quatre mille hommes de tuez, les Anciens d'Israël dirent : Amenons ici au milieu de nous l'Arche du Seigneur, afin qu'elle nous sauve de la main de nos ennemis. Le peuple envoya donc à Silo, & les deux fils d'Héli, Ophni & Phinées, amenérent l'Arche dans le camp. Mais Dieu permit que les Philistins remportérent de nouveau la victoire sur les Israëlites, qu'ils en tuérent trente mille hommes, entre autres, Ophni & Phinées, & qu'ils prirent même l'Arche d'Alliance, & l'emmenérent dans leur pays. La nouvelle de ce malheur ayant été portée à Silo, la femme de Phinées, qui étoit prête d'accoucher, fut surprise des douleurs de l'enfantement, & mourut en couche. Héli ayant appris la mort de ses deux fils, & la prise de l'Arche, tomba de son siége à la renverse, & se cassa le coû. Ainsi se vérifiérent les menaces du Seigneur contre la maison d'Héli.

OPHNI, ville de la Tribu de Benjamin. (*g*) *Josue* XVIII. 24. C'est apparemment la même que *Gophni*, ou *Gophna* ; car en Hébreu, le *Hain* se prononce souvent comme un *G*. Or Gophna, selon Joseph, devoit être à quinze milles de Jérusalem, tirant vers Naplouse ou Sichem. (*h*) Ailleurs (*i*) il dit qu'elle étoit à cinq milles de *Geba* ou *Gabaa*. Joseph parle souvent de Gophna & de la Toparchie Gophnitique, & tout ce qu'il en dit revient fort bien à la position d'Eusébe. Par exemple, il dit que Vespasien ayant subjugué la Gophnitique assujettit Béthel & Ephræm. (*k*) Il dit en un autre endroit. (*l*) que Tite s'avançant de la Samarie vers Jérusalem, il vint à Gophna.

OPHRA, fils de Maonathi, de la Tribu de Juda. I. *Par.* IV. 14.

[OPPROBRE, se prend en deux maniéres : pour l'opprobre ou la confusion que l'on souffre, ou pour celle que l'on cause. Parmi les Hébreux être incirconcis étoit un opprobre, & quand Josué eût donné la circoncision au peuple qui étoit né dans le désert, il leur dit (*m*) ; *j'ai ôté de dessus vous l'opprobre de l'Egypte.*

La

(*d*) I. *Reg.* II. 22. 23. *&c.* An du Monde 2851. avant J.C. 1149. avant l'Ere vulg. 1153. (*e*) Vers l'an du Monde 2861. avant J.C. 1139. avant l'Ere vulg. 1143. I. *Reg.* III. 10. 11. 12. *&c.* (*f*) I. *Reg.* IV. 1. 2. 3. *&c.* An du Monde 2888. avant J.C. 1112. avant l'Ere vulg. 1116.

(*g*) עפני *Ophni*, ou *Gophni*. (*h*) *Euseb. Onomastic. ad vocem.* Φάραγξ βότρυος. (*i*) *Idem in Geba.* (*k*) *Joseph. l.* V. *de Bello* c. VIII. (*l*) *Idem l.* VI. *de Bello*, c. I. (*m*) *Josue* V. 9.

La ſtérilité étoit auſſi un opprobre: Rachel ayant mis au monde un fils, elle dit (*n*): *Le Seigneur a ôté mon opprobre.* Iſaïe dit (*o*) que le tems viendra que les hommes ſeront ſi rares dans Iſraël, que ſept femmes viendront prendre un homme, & lui diront: nous ne vous demandons rien pour nôtre nourriture, ni pour nôtre entretien, ſeulement délivrez nous de l'opprobre du célibat & de la ſtérilité; prenez-nous pour femmes, &c. Le Seigneur frappa les Philiſtins d'une maladie honteuſe à l'anus, & les chargea par-là d'un opprobre éternel (*p*).

La ſervitude, l'eſclavage, la pauvreté involontaire, l'aſſujettiſſement à ſes ennemis, être frappé de quelque maladie extraordinaire, comme la lépre, tout cela étoit un opprobre, parce qu'on ſuppoſoit que c'étoit ou l'effet de la lâcheté, de la pareſſe, & de la mauvaiſe conduite de ceux qui les ſouffroient, ou que c'étoit un châtiment envoyé de Dieu, pour punir l'injuſtice & l'impiété. Ainſi Dieu en cent endroits menace ſon peuple de le rendre l'opprobre & la fable des hommes, & ce qui eſt arrivé en effet en cent occaſions par les ſervitudes dont ils ont été accablez, & par les maux qui leur ſont arrivez. Le Pſalmiſte ſe plaint ſouvent que Dieu l'a rendu l'opprobre de ceux qui l'environnent, leſquels ont inſulté à ſon malheur & à ſes diſgraces.

Recevoir l'opprobre contre ſon frere, *opprobrium non accepit adverſùs proximos ſuos* (*q*), c'eſt ne pas écouter les médiſances & les calomnies formées contre ſon prochain. David *ôta l'opprobre d'Iſraël* (*r*), en terraſſant Goliath. Jérémie (*ſ*); *J'ai été chargé de confuſion, parce que j'ai porté l'opprobre de ma jeuneſſe.* Vous avez fait tomber ſur moi la honte des crimes de ma jeuneſſe; vous m'en avez fait voir l'horreur, & vous m'en avez fait porter la peine, & la confuſion. Iſaïe (*t*): *Vous ne vous ſouviendrez plus de l'opprobre de vôtre viduité.* Il parle à la Tribu de Juda. Après le retour de la captivité, vous ne vous ſouviendrez plus de l'opprobre où vous étiez au milieu des nations.

ORACLE. Saint Jérôme traduit ordinairement par *oraculum*, ce qu'il appelle en pluſieurs autres endroits *propitiatorium*. L'Hébreu [*u*] *capphoreth*, vient du verbe *caphar*, qui ſignifie expier, pardonner les péchez, couvrir, enduire quelque choſe. On pourroit rendre ce terme par un couvercle; & en effet c'étoit le couvercle de l'Arche d'Alliance ou du coffre ſacré dans lequel étoient enfermées les Loix de l'Alliance. Aux deux extrémitez de ce couvercle, étoient deux Chérubins d'or maſſif battu au marteau, leſquels étendant leurs aîles en avant l'un vers l'autre, formoient une eſpéce de trône, ſur lequel on concevoit que le Seigneur étoit aſſis. D'où vient qu'on l'invoque quelquefois ſous ce nom: *Qui ſedes ſuper Cherubim.* Et peut-être qu'en traduiſant *capphoreth* par *propitiatorium*, on veut marquer que de-là le Seigneur exauce les vœux & les priéres de ſon peuple, & qu'il lui pardonne ſes péchez; & en traduiſant *oraculum*, on marque que c'eſt de-là qu'il découvroit ſes volontez, & qu'il rendoit ſes oracles à Moyſe.

ORACLE, ſe prend auſſi pour le Sanctuaire, ou pour le lieu où étoit l'Arche d'Alliance. L'Hébreu [*x*] porte *Dabir*, & les Septante ont conſervé ce terme. Aquila & Symmaque l'ont rendu par *Chrematiſtérion*, qui ſignifie un oracle; le Chaldéen, *la Maiſon de propitiation.* Mais *Dabir* ſignifie proprement un oracle.

ORACLE, ſe met auſſi pour les oracles des faux Dieux. Ezéchiel (*y*) dit que le Roi de Babylone venant vers la Judée, & ſe trouvant ſur un chemin fourchu, conſulta ſes Téraphims,

(*n*) *Geneſ.* XXX. 23. (*o*) *Iſaie* IV. 1. (*p*) *Pſalm.* LXXVII. 66. (*q*) *Pſalm.* XIV. 3. (*r*) 1. *Reg.* XVII. 26. *Eccli.* XLVII. 4. (*ſ*) *Jerem.* XXXI. 19. (*t*) *Iſai.* LIV. 4.

(*u*) *Exod.* XXV. 18. 20. XXXVII. 6. & *paſſim.* כפרת *Caphoreth.* 70. Ἱλαςήριον. (*x*) 3. Reg. VI. 5. 16. 17. 47. VII. 6. &c. דביר *Dabir.* 70. Δαβὶρ, Δαβεὶρ. *Aquil. Sym.* Χρηματιςήριον. *Pſalm.* XXVII. 2. Ναὸς. (*y*) *Ezech.* XXI. 23. בקסית שוא בעיניהו

raphims, & mêla ses fléches, pour sçavoir s'il marcheroit contre Jérusalem; & que les Juifs s'en sont mocquez, & l'ont regardé comme un homme qui *consulte inutilement l'oracle*; l'Hébreu à la lettre, *comme un homme qui exerce en vain la divination* ou la magie. Le plus fameux de tous les oracles de la Palestine, étoit Béelsébub (z) Dieu d'Accaron, que les Juifs eux-mêmes alloient consulter assez souvent. Il y avoit aussi des Téraphims; comme celui de Micha, dont il est parlé dans les Juges, (a) l'Ephod que fit Gédéon, (b) & les faux Dieux que l'on adoroit dans le Royaume de Samarie, lesquels avoient leurs faux Prophétes, & par conséquent leurs oracles; soit que ces oracles se rendissent réellement par l'opération du Démon, ou que les Prêtres & les faux Prophétes séduisissent les peuples, & leur fissent accroire qu'ils étoient inspirez, quoiqu'ils ne parlassent que par leur propre esprit.

Parmi les Juifs, on distingue plusieurs sortes de vrais oracles. Ils avoient 1°. l'oracle de vive voix, comme lorsque Dieu parloit à Moyse face à face, & comme un ami parle à son ami. (c) 2°. Les songes prophétiques, & envoyez de Dieu; comme les songes que Dieu envoya à Joseph, & qui marquoient son élévation future. (d) 3°. Les visions; comme lorsqu'un Prophéte ravi en esprit, sans dormir ni veiller proprement, avoit des visions surnaturelles. (e) 4°. L'oracle d'Urim & Thummim, qui étoient joints à l'Ephod ou au Rational dont le Grand-Prêtre se revêtoit, & auquel Dieu avoit attaché le don de prédire l'avenir. On a souvent employé cette maniére de consulter le Seigneur, (f) depuis Josué, jusqu'au tems de l'érection du Temple de Jérusalem. 5°. Depuis l'érection du Temple, on consulta plus souvent les Prophétes, qui furent fréquens dans les Royaumes de Juda & d'Israel. Depuis Aggée, Zacharie & Malachie, qui sont les derniers des Prophétes dont on ait les Ecrits, les Juifs prétendent que Dieu leur donna ce qu'ils appellent *bath-kol*, la fille de la voix, qui étoit une manifestation surnaturelle de la volonté de Dieu, qui se faisoit ou par une forte inspiration ou voix intérieure, ou par une voix sensible & extérieure, qui se faisoit entendre par un nombre de personnes suffisantes pour en rendre témoignage. Par exemple, celle qu'on entendit au baptême de JESUS-CHRIST: (g) *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, &c.*

Dans l'Eglise Chrétienne, le don de prophétie & l'inspiration étoient des dons assez ordinaires; & Dieu a permis que depuis la naissance de son Fils, la plûpart des oracles des Payens soient tombez dans le mépris, & ayent été réduits au silence. Le Sauveur a promis à son Eglise son assistance perpétuelle, (h) que le Saint-Esprit ne l'abandonneroit point, & qu'il se trouveroit au milieu de ceux qui seroient assemblez en son nom. (i) Il a dit (k) que les portes de l'enfer ne prévaudroient jamais contre elle. Appuyez sur ces promesses, nous croyons que l'Eglise est infaillible dans ses décisions & dans ses oracles touchant les véritez de la foi, comme étant éclairée & dirigée par le Saint-Esprit.

[On a beaucoup écrit sur les oracles depuis quelque tems; & les sçavans ont été fort partagez sur cette matiére. Les uns ont attribué au Démon tous les oracles de l'antiquité; d'autres les ont attribué à la friponnerie des Prêtres, & d'autres enfin ont prétendu qu'il y avoit des oracles de plusieurs sortes; les uns étoient des illusions & des tromperies du Démon; les autres des effets de la friponnerie ou de la malicieuse industrie des Prêtres. L'Ecriture nous fournit des exemples de toutes ces sortes d'oracles. Balaam inspiré par son propre esprit, & par son avarice, & craignant de perdre la recompense que Balac Roi des Moabites lui avoit promis, inspire à ce Prince le dessein diabolique

(z) 4. *Reg.* I. 2. 3. 6. . . 16. (a) *Judic.* XVII. 5. XVIII. 14. *&c.* (b) *Judic.* VII. 27. (c) *Num.* XII. 8. (d) *Genes.* XXXVII. 5. 6. (e) *Genes.* XV. 1. XLVI. 2. *Num.* XII. 6. *Joël.* II. 29. (f) 1. *Reg.* XXIII. 9. XXX. 7.

(g) *Matt.* III. 17. (h) *Joan.* XIV. 18. (i) *Matth.* XVIII. 20. (k) *Matt.* XVI. 18.

bolique de faire tomber les Israëlites dans la fornication (*l*) & dans l'idolatrie, & lui promet par-là une victoire certaine, ou du moins un avantage très-considerable contre le peuple de Dieu.

Michée fils de Jemla Prophéte du Seigneur (*m*) dit qu'il a vû le Tout-Puissant assis sur son Trône, & autour de lui toute l'armée du Ciel, & le Seigneur a dit: Qui trompera Achab Roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad & qu'il y périsse. L'un répondit d'une maniére, & l'autre d'une autre; au même tems le mauvais esprit s'est présenté devant le Seigneur, & a dit: Je le séduirai, & le Seigneur lui a demandé en quoi? Satan a répondu: J'irai & je serai un esprit trompeur dans l'esprit de tous ses Prophétes, & le Seigneur a dit: Vas, tu les tromperas, & tu réussiras. Tout ce dialogue prouve distinctement deux choses: la premiére que le Démon ne peut rien faire par ses propres forces; & la seconde, qu'avec la permission de Dieu, il peut inspirer les faux Prophétes, les Devins, les Magiciens & leur faire proférer de faux oracles. Le nombre des faux Prophétes a toûjours été trés-grand dans Israël. Les vrais Prophétes du Seigneur invectivent continuellement contre eux. Ces séducteurs parloient au nom du Seigneur, quoique le Seigneur ne les eût pas envoyez. Moyse (*n*), suppose qu'il y aura dans Israël des Devins & des faux Prophétes, qui prédiront l'avenir, & dont les prédictions seront suivies de l'événement. On ne peut pas douter que parmi les autres peuples, les Barbares, les Idolâtres, le Démon n'eût encore plus de pouvoir & un plus grand nombre de Ministres. Il est donc indubitable que le Démon y rendoit plusieurs oracles par leurs bouches.

Béelsébub Dieu d'Accaron étoit en réputation de rendre des oracles, puisqu'Ochozias Roi d'Israël étant tombé de la platte-forme de sa maison, & s'étant blessé dangereusement [*o*], envoya consulter cette fausse Divinité pour sçavoir s'il guériroit ou non de sa blessure: mais Elie reçut commandement du Seigneur d'aller à la rencontre des envoyez d'Ochozias, & de leur dire: Est-ce qu'il n'y a point de Dieu dans Israël, pour aller ainsi consulter Béelsébub Dieu d'Accaron? C'est pourquoi, voici ce que dit le Seigneur. Vous ne releverez point du lit où vous êtes monté: mais vous mourrez certainement. Voilà l'oracle du Seigneur qui prévient celui du Démon.

L'idole de Bélus qu'on adoroit à Babylone [*p*], comme vivante, bûvante & mangeante, rendoit aussi apparemment des oracles; du moin la chose n'étoit pas plus mal-aisé à faire croire au peuple que ce que le Roi même croyoit, que cette idole bûvoit & mangeoit toutes les nuits ce qu'on lui avoit offert le jour.

Nous lisons que quelques familles de la Tribu de Dan cherchant à s'établir hors de leur pays, envoyerent à la découverte pour sçavoir où ils pourroient trouver un lieu commode pour y demeurer [*q*]. Ces députez passerent chez un nommé Micha, qui avoit à son service un jeune Lévite, qui présidoit à sa Chapelle domestique, & consultoit une figure superstitieuse qu'il avoit faite. Le jeune Lévite leur répondit hardiment: ***Allez en paix; le Seigneur regarde vôtre chemin, & favorise vôtre entreprise.*** Ils allérent & rencontrérent heureusement ce qu'ils désiroient. Peut-on dire que ce Lévite étoit inspiré de Dieu, & qu'il rendoit un vrai oracle de sa part? La chose n'est gueres probable, il est bien plus vrai-semblable qu'il parloit par son propre esprit, ou qu'il étoit animé de l'esprit de mensonge.

On ne peut nier que les Payens ne s'adressassent à leurs idoles pour recevoir des oracles; ils en recevoient donc quelquefois des réponses; car y a-t'il au monde des gens assez dépourvûs de raison, pour interroger ce qu'ils croiroient absolument incapable de

(*l*) *Num.* XXIV. 14. XXXI. 16. (*m*) 3. *Reg.* XXII. 21. *&c.* (*n*) *Deut.* XIII. 1.

(*o*) 4. *Reg.* I. 2. 3. (*p*) *Dan.* XIV. 2. (*q*) *Judic.* XVIII. 5. 6. 7.

de leur répondre? Le Prophéte Osée [r] reproche aux Israëlites d'avoir consulté le bois, & il reconnoît que son bâton lui a répondu: *Populus meus in ligno interrogavit, & baculus ejus annuntiavit ei.* Il a consulté ses idoles de bois, & il a tiré des augures de l'avenir du mélange de quelques baguettes. Voyez Ezech. XXI. 23. L'Auteur du livre de la Sagesse [s], dit qu'un homme après avoir pris de quoi se chauffer d'un bois qu'il a coupé dans la forêt, fait du reste une idole; qu'il a la foiblesse de consulter sur ses affaires les plus sérieuses, & de parler à un tronc de bois travaillé, qui n'est pas capable de l'écouter; *de substantia sua, & de filiis suis, & de nuptiis votum faciens inquirit, &c.*

Habacuc témoigne la même chose [t]: *Malheur à celui qui dit au bois: levez-vous, & à la pierre muette, répondez-moi. Est-ce qu'elle pourra lui parler?* Le Psalmiste [u] dans l'endroit même où il dit que les idoles ont une bouche & ne parlent point, des oreilles & n'entendent point, &c. prouve que les Payens avoient la folie de les consulter, comme si elles eussent été animées & capables de sentiment, de discourir, d'entendre & de répondre: car comme on la déja dit: des nations entiéres ne s'addresseront pas à une pierre pour en recevoir des réponses, à moins qu'elles n'ayent quelque expérience qu'elle a quelquefois parlé.

Quant aux Hébreux qui vivoient au milieu des peuples idolâtres accoûtumez à recourir à leurs Oracles, à leurs Devins, à leurs Magiciens, à leurs Interprétes des songes, quelle tentation n'auroit-ce pas été pour eux de les imiter dans ces impiétez & ces superstitions, si Dieu n'y avoit pourvû en leur donnant des voyes certaines de s'instruire de l'avenir dans leurs affaires les plus pressantes, en recourant au Seigneur, à ses Prêtres, à ses Prophétes? Aussi Moyse après avoir défendu aux Israëlites de consulter les Magiciens, les Devins, les Enchanteurs, les Nécromanciens, leur promet de leur envoyer un Prophéte de leur nation, qui les instruira, & leur découvrira la vérité [x]. *Prophetam de gente tua & de fratribus tuis, sicut me, suscitabit tibi Dominus Deus tuus, ipsum audies.*

Et ces Oracles de la vérité n'étoient attachez ni au tems, ni aux lieux, ni aux circonstances, ni au mérite personnel de la personne qui étoit consultée. Le Grand-Prêtre revêtu de l'Ephod & du Rational répondoit vrai, quel que fût le mérite de sa vie; quelquefois même il répondoit sans sçavoir distinctement lui-même le sujet pour lequel on le consultoit: Caïphe prononce un oracle sur le sujet de JESUS-CHRIST qu'il n'aimoit pas & dont il désiroit la perte, & un oracle qu'il n'entendoit pas lui-même, en disant [y]: *Il vous est expédient qu'un seul homme meure pour tout le peuple, afin que toute la nation ne périsse pas*; & le Grand-Prêtre Achimelech consulté par David, lui répond sans que David lui expose distinctement le sujet de son voyage (z) Michée dit que, *les Chefs* du peuple de Dieu *ont souvent jugé pour des présens* (a), *les Prophétes ont prophétisé pour de l'argent, les Prêtres ont enseigné pour la récompense*, & toutefois les Prophétes ont annoncé la vérité. Au jour du jugement [b] plusieurs diront à JESUS-CHRIST, *n'avons-nous pas prophétisé en vôtre nom; n'avons-nous pas fait des prodiges en vôtre nom?* Et cependant il leur dira: *Je ne vous connois point.*

Les Peres enseignent qu'à la venuë du Messie tous les Oracles du Paganisme ont cessé. Il est certain que depuis la prédication de l'Evangile, l'empire du Démon est fort affoibli, & que les Oracles les plus fameux sont tombez insensiblement dans le mépris. La lumiére de la foi a fait ouvrir les yeux aux Payens convertis, & l'évidence des miracles des Apôtres & des premiers Chrétiens, a décredité les faux miracles & les impostures

(r) *Osee.* IV. 12. (s) *Sap.* XIII. 16. 17. (t) *Habac.* II. 19. (u) *Psalm.* CXIII. 5. & CXXXIV. 16.

(x) *Deut.* XVIII. 10. 11. 12. *& seq.* (y) *Joan.* XI. 49. 50. (z) 1. *Reg.* XXI. XXII. 13. 15. (a) *Mich.* III. 11. (b) *Matth.* VII. 22.

tures des Prêtres des Divinitez payennes. Mais il faut convenir que ce silence des Oracles n'est pas venu tout d'un coup, & qu'on a vû encore assez long-tems depuis JESUS-CHRIST des imposteurs débiter de prétendus Oracles. & les démons en rendre dans les Temples des Idoles. Saint Jean dans l'Apocalypse (c) décrivant la persécution de l'Eglise qui devoit arriver sous Julien l'Apostat, parle des signes, des prodiges, des illusions que ce séducteur & ses suppots devoient faire paroître dans le monde, pour porter les hommes à adorer l'image de la bête, & les engager dans l'idolâtrie.

ORAISONS. Voyez *Prieres.*]

OREB, un des Princes des Madianites, qui fut tué avec Zéeb, autre Prince du même peuple. (d) Pendant que Gédéon poursuivoit l'armée des Madianites, (e) il envoya dire à ceux d'Ephraïm de se saisir des guez du Jourdain, afin que les fuyards ne pûssent regagner leur pays. Les Ephraïmites se saisirent donc de tous les passages, & ayant pris les deux Chefs des Madianites, ils tuérent *Oreb* au rocher d'Oreb, & *Zeb* au pressoir de Zeb. Quelques-uns croyent qu'*Oreb* ou le *rocher d'Oreb* étoit un village, ou du moins qu'il s'en forma un dans la suite en cet endroit. Eusébe & saint Jérôme (f) parlent d'un petit lieu nommé Araba, à trois milles de Scythopolis, vers l'occident; & le Sieur Herman Vander-Hart (g) a crû que c'étoit de là qu'étoient les *Orebim*, qui nourrirent le Prophéte Elie caché dans le torrent de Carith. (h) Il prétend que mal-à-propos on a fait de ces Orebim *des corbeaux*.

OREB. Rocher d'Oreb. Voyez l'article précédent.

OREB, montagne voisine de Sinaï. Voyez *Horeb*.

[OREILLES. *Vous m'avez découvert l'oreille*; hébraïsme, pour dire; Vous m'avez fait sçavoir quelque chose (i), Vous me l'avez dite à l'oreille. On perçoit l'oreille avec une aleine au serviteur qui renonçoit au privilége de sortir de servitude en l'année Sabbatique (k): Cela se faisoit en présence des Juges, & on lui perçoit l'oreille à la porte de son maître. Cette marque etoit un signe ignominieux de sa servitude. Quand on veut signifier un malheur qui étonnera tous ceux qui en seront informez, on dit: Il sera tel, que *les oreilles tinteront à tous ceux qui l'entendront* (l); le son en étourdira, & en percera leurs oreilles. Le Psalmiste parlant en la personne du Messie, dit à Dieu: *Vous n'avez voulu ni sacrifices, ni oblations, mais, vous m'avez donné des oreilles* (m). L'Hébreu lit: *Mais vous m'avez creusé les oreilles*, vous me les avez ouvertes, & renduës attentives; ou bien, vous me les avez percées, comme il se pratiquoit envers les serviteurs qui vouloient demeurer avec leurs maîtres après l'année Sabbatique. S. Paul (n) a lû; *Mais vous m'avez préparé un corps*. Les Septante & la plûpart des Peres anciens lisent de même. Tout cela s'explique aisément de J. C. dans son Incarnation.

ECOUTER DE SES OREILLES, *incliner son oreille pour entendre*, sont des expressions qui se trouvent à chaque pas dans les Auteurs sacrez; elles seroient ennuyeuses dans nôtre langue. *Ecoutez mes larmes* (o); ou plûtôt, écoutez mes cris accompagnez de larmes. *Avoir les oreilles appesanties*, se dit de la surdité naturelle, de même que de la surdité volontaire. Le Seigneur dit à Isaïe: *Appesantissez l'oreille de ce peuple* (p); c'est-à-dire, annoncez-lui que je permettrai qu'il endurcisse son cœur, & qu'il ferme l'oreille à ma parole. L'Ecriture dit quelquefois, que les Prophétes font ce qu'ils ne font que prédire. Dans un autre endroit ce même

(c) *Apoc.* XIII. 5. 6. 13. 14. 15. (d) An du Monde 2759. avant J. C. 1241. avant l'Ere vulg. 1245. (e) *Judic.* VII. 24. 25. (f) *Euseb. & Hieronym. in Arava, vel Araba.* (g) *Vide Reland. Palæst.* c. II. p. 913. 914. (h) 3. *Reg.* XVII. 4. 6. ערבים Corvi.

(i) 1. *Reg.* XX. 13. 2. *Reg.* VII 27. (k) *Exod.* XXI. 6. *Deut.* XV. 17. (l) 1. *Reg.* III. 11. 4 *Reg.* XXI. 12. (m) *Psalm.* XXXIX. 7. אזנים כרית לי (n) *Heb.* X. 5. σῶμα δὲ κατηρτίσω μοι. *Ita* 70. *&* PP. *Græci.* (o) *Psalm.* XXXVIII. 13. (p) *Isai.* VI. 10.

même Prophéte parlant de lui-même, dit que le Seigneur lui a ouvert l'oreille, *Dominus aperuit mihi aurem, ego autem non contradico* (*d*): Il m'a donné ses ordres, & j'y obéis sans contradiction. Et en parlant aux Juifs; *Non audisti ea, neque aperta est auris tua* (*e*); Vous n'avez jamais oüi parler de ce que je viens de vous annoncer. *Des oreilles incirconcies* dans Jérémie (*f*) sont des oreilles sourdes aux paroles de Dieu. *Ce que l'on vous a dit à l'oreille, prêchez-le sur les toits* (*g*), c'est un proverbe. Annoncez par tout & publiquement ce que je vous ai dit en particulier. *Qui a des oreilles l'entende* (*h*); l'entende qui pourra, donnez-y vôtre attention, & écoutez-le bien.

ORFRAYE. Voyez ci-après *Ossifraga*.]

ORGE. C'est de tous les grains le premier mûr. Les Hébreux le nomment *sehar*. On en commençoit la moisson immédiatement aprés la Fête de Pâques, & le lendemain de Pâques on en offroit au Temple les prémices, que l'on avoit été cüeillir exprés à la campagne. (*i*) Voyez ci-devant l'article *Gerbe*.

[Dans la Palestine les orges se semoient en automne, & se moissonnoient au printems, c'est-à-dire, à la fête de Pâques. Les Rabbins appellent quelquefois l'orge la nourriture des bêtes, parce qu'en effet on en nourrissoit les animaux (*k*); l'on donne toûjours de l'orge aux Chevaux, dans Homére & dans les autres Anciens; & dans l'épreuve de la Femme accusée d'adultére, on n'offre que de l'orge (*l*), à cause du crime honteux & bestial dont elle est accusée, & sur cet orge on ne met ni huile, ni encens, parce que c'est un sacrifice de jalousie, *quia sacrificium zelotypiæ est*, dit Moïse. Hérodote (*m*) dit que les Egyptiens ne mangeoient ni froment, ni orge, ni rien de ce qui en étoit fait. Ils avoient une sorte de bled dont ils se nourrissoient.

Les Hébreux usoient souvent de pain d'orge, comme on le voit par plusieurs passages de l'Ecriture. Par exemple, les amis de David (*n*) lui apportérent dans sa fuite du froment, de l'orge, de la farine, des pois, des féves, de la lentille. Salomon envoyoit du froment, de l'orge, du vin & de l'huile aux serviteurs que le Roi Hiram lui fournissoit pour les travaux du Liban (*o*). Et dans l'Evangile JESUS-CHRIST & ses Apôtres n'avoient pour provision que cinq pains d'orge (*p*). On vint faire présent à Elie de vingt pains d'orge & du froment crud qu'un homme lui apporta comme des prémices (*q*).

Moïse remarque que quand la grêle tomba sur l'Egypte, le lin & l'orge furent brisez & perdus, parce que le lin avoit sa hauteur, & que l'orge commençoit à former son épi verd (*r*); mais que le froment & les grains plus tardifs ne furent pas endommagez, parce qu'ils étoient encore en herbe, & que la grêle ne froissa pas le germe qui produit l'épi. Tout cela arriva quelques jours avant la sortie d'Egypte, ou avant la Pâque. En Egypte la moisson de l'orge ne commence que vers la fin d'Avril (*s*).

L'orge se met quelquefois pour une chose vile & d'un bas prix. Ezéchiel se plaint des faux Prophétes (*t*) qui séduisoient le peuple du Seigneur, & qui lui faisoient de vaines promesses *pour une poignée d'orge, & un morceau de pain*. Le Prophéte Osée dit qu'il acheta une épouse pour *quinze piéces d'argent, & un core & demi d'orge* (*u*).]

ORGUEIL. Voyez *Superbe*.

ORIENT. Les Hébreux marquent l'orient par *kedem*, qui signifie le devant; le couchant par le *derriére*; le midy, par *la droite*; & le septentrion, par *la gauche*; suivant la situation d'un homme qui auroit le visage tourné à l'orient. Ils désignent assez souvent sous le nom d'orient, non-seulement l'Arabie Déserte, & les pays de Moab & d'Ammon, qui étoient

(*d*) *Isai.* L. 5. (*e*) *Isai.* XLVIII. 8. (*f*) *Jerem.* VI. 10. (*g*) *Matth.* XI. 15. (*h*) *Matth.* XIII. 43. &c. (*i*) *Levit.* XXIII. 10. 11. 12. (*k*) 3. *Reg.* IV. 28. (*l*) *Num.* V. 15. (*m*) *Herodot. l.* II. c. XVI.

(*n*) 2. *Reg.* XVII. 28. (*o*) 2. *Par.* II. 15. (*p*) *Joan.* VI. 9. (*q*) 4. *Reg.* IV. 42. (*r*) *Exod.* IX. 31. (*s*) *Plin. l.* XVIII. c. XVIII. *Leo Afer. l.* VIII. c. IV. *Cassian. collat.* XIII. c. IV. &c. (*t*) *Ezech.* XIII. 19. (*u*) *Osee.* III. 2.

étoient veritablement à l'orient de la Palestine; mais aussi l'Assyrie, la Mésopotamie, la Babylonie, la Chaldée, qui sont plûtôt au septentrion, qu'à l'orient de la Judée. [Voyez ci-devant *Kedem*, où nous avons montré que sous le nom de *Kedem*, ou d'Orient, les Hébreux entendoient souvent les pays de delà l'Euphrate, & ceux qui dans la rigueur sont plûtôt au nord qu'à l'orient de la Palestine.]

ORIENT. Les Prophétes donnent quelquefois le nom d'*Orient* au Messie: *Ecce vir, Oriens nomen ejus*, dit Zacharie. (x) Et ailleurs: (y) *Ecce ego adducam servum meum Orientem*: Je ferai venir mon serviteur *l'Orient*. L'Hébreu ne lit pas l'Orient, mais *le Germe*, le Rejetton. JESUS-CHRIST est le Germe, le Rejetton de la maison de David. Il est aussi *l'Orient*, le Soleil de Justice qui se leve pour nous éclairer, & pour nous tirer des ombres de la mort. L'on donne au Messie le même nom de *Germe* dans Isaïe. IV. 2. Jérémie, XXIII. 5. XXXIII. 15. & cette dénomination est une espéce de prophétie de sa naissance miraculeuse d'une vierge.

ORION. Signe du Ciel, qui est immédiatement avant celui du Taureau. L'Hébreu *Chesil*, (z) signifie, selon les anciens Hébreux, cette Etoile de la seconde grandeur, que les Astronomes appellent *le Cœur du Scorpion*. Elle paroît au commencement de l'équinoxe d'automne, & présage le froid. Virgile lui donne l'épithéte de *nimbosus Orion*. Il désigne aussi l'occident. D'où vient que les Septante sur Job, IX. 9. & Théodotion sur Amos, V. 8. le traduisent par *vesperum*.

ORNAN, *Jebuséen*, à qui appartenoit le lieu où Salomon bâtit le Temple de Jérusalem. Pendant que le Seigneur étoit irrité contre David, qui avoit fait faire le dénombrement de son peuple, (a) ce Prince apperçut l'Ange du Seigneur, qui étoit au-dessus de l'aire d'Ornan, tenant en sa main une épée nuë, & menaçant Jérusalem. Alors David, & tous ceux qui étoient avec lui, se jettérent le visage contre terre; & l'Ange du Seigneur dit au Prophéte Gad d'avertir le Roi de se transporter à l'aire d'Ornan, d'y ériger un Autel, & d'y sacrifier au Seigneur. David obéït sur le champ; & Ornan qui battoit du grain dans son aire avec ses quatre fils, ayant apperçû l'Ange du Seigneur, se cacha & fut saisi de frayeur. (b) Aprés cela, Ornan voyant le Roi qui s'avançoit vers lui, il alla au-devant de lui, & se prosterna profondément en sa présence. David lui dit: Donnez-moi la place de vôtre aire, afin que j'y bâtisse un Autel au Seigneur, & qu'il cesse de frapper mon peuple. Ornan lui repondit que le Roi pouvoit disposer de son aire, & qu'il fourniroit encore les bœufs pour l'holocauste, le bois pour le feu, & le bled pour l'offrande qui devoit accompagner le sacrifice. David lui répondit qu'il ne recevroit rien de lui gratuitement; mais qu'il vouloit lui payer tout ce que son aire valoit. Il lui donna donc six cens talens d'or pour la place. Dans le second Livre des Rois (c) il est dit que David achetta les bœufs & l'aire d'Ornan pour la somme de cinquante sicles d'argent. On concilie cela, en disant que d'abord il n'achetta que l'aire & les bœufs, & qu'il en donna cinquante sicles; mais qu'ensuite ayant achetté tout l'héritage d'Ornan, il y ajoûta jusqu'à soixante sicles d'or. On peut voir ce que nous avons dit sur *Areüna*, qui est le même qu'*Ornan*. Joseph le nomme *Orphona Antiq. l. 7. c. 3.*

ORODI. *Semma d'Orodi* est nommé 2. *Reg.* XXIII. 25. & *Semma d'Orori* est nommé dans le même Chapitre, ℣. 33. Il étoit fils de *Sagé d'Arari* ou *d'Orori*. (d) Voyez ci-aprés *Semma*, où l'on tâchera de débroüiller ce qui regarde les différens Semma, dont il est parlé 2. *Reg.* XXIII. & 1. *Par.* XI.

(x) *Zach.* VI. 12. (y) *Zach.* III. 8. צמח *Tzemach.* (z) *Job.* IX. 9. כסיל *Chesil. Vide & Amos.* V. 8. (a) 1. *Par.* XXI. 15. 16. 20. 22. *&c.* An du Monde 2987. avant J. C. 1013. avant l'Ere vulg. 1017.

(b) Le 2. des Rois ch. XXIV. 19. 20. ne dit point qu'ils ayent vû l'Ange. Il se peut faire qu'on aura mis dans les Paralip. מלאך un Ange, pour מלך un Roi. (c) 2. *Reg.* XXIV. 24. (d) 2. *Reg.* XXIII. 33. Voyez aussi 2. *Reg.* XXIII. 11. & 1. *Par.* XI.

ORON, *Orona*, *Oronaïm*, ville des Moabites. *Isai.* xv. 5. Joseph en parle *Antiq. l.* XIII. 23. XIV. 2.

ORONTES, fleuve de Syrie, qui prend sa source dans le mont Liban, & qui passe à Emese, à Apamée, à Epiphanie, à Antioche, & va se dégorger dans la Méditerranée. Pline dit qu'il a sa source entre le Liban & l'Antiliban. L'Ecriture ne parle point de l'Oronte : mais il est mal-aisé de ne pas rencontrer son nom, lorsqu'on lit quelque Commentaire sur les Livres sacrez.

ORPHA. Plusieurs croyent que c'est la même que la ville d'*Ur*, d'où le Patriarche Abraham sortit pour aller à Haran. *Genes.* XI. 28. 31.

ORPHA, Moabite, fut femme de Chélion fils d'Elimélech & de Noëmi. Chélion mari d'*Orpha* étant mort, elle demeura auprés de Noëmi sa belle-mere; & quand celle-ci voulut se retirer dans son pays, Orpha & Ruth la voulurent suivre : Mais Noëmi leur ayant remontré qu'à son âge elle ne pouvoit plus rien faire pour leur établissement, Orpha revint dans son pays, & ne l'accompagna pas à Bethléem. Il n'y eut que Ruth qui l'y suivit. (e) Voyez ci-devant *Noëmi*.

ORPHONA, Jébuséen, à qui David sauva la vie, lorsqu'il prit la ville de Jérusalem. (f) C'est le même qu'*Areüna* ou *Ornan* Jébuséen, dont on a parlé un peu plus haut.

ORTHOSIAS, ou *Orthosiade*, ville maritime de Phénicie, vis-à-vis l'Isle d'Arad, pas loin de Tripoli. Tryphon usurpateur du Royaume de Syrie, se sauva de la ville de Dora en Palestine, où il étoit assiégé, à Orthosiade, & delà à Apamée sa patrie. (g)

ORTYGOMETRA, une caille. Ce terme est employé par l'Auteur du Livre de la Sagesse, Chap. XVI. 2. XIX. 12. Nous avons parlé des *cailles* sous leur article.

(e) *Ruth.* I. 9. 10. *&c.* L'année de cet évenement n'est pas connuë. (f) *Joseph. Antiq. l.* VII. c. III. *p.* 218. An du Monde 2956. avant J. C. 1044. avant l'Ere vulg 1048. (g) 1. *Macc.* XV. 25.... 37. An du Monde 3865. avant J. C. 135. avant l'Ere vulg. 139.

ORYX, sorte de chévre sauvage. Aristote (h) dit qu'il a une corne au milieu du front. Appian lui en donne plus d'une. Pline (i) dit qu'il a le poil à rebours, & tourné vers la tête. Plusieurs l'ont confondu avec la gazelle. Juvénal (k) témoigne que l'on en mangeoit autrefois, mais que la chair n'en étoit pas estimée des gens de bon goût :

Et Getulus oryx hebeti lautissima cœna.

Le terme Hébreu (l) *tho*, est ordinairement traduit par *un bœuf sauvage*. Mais les Septante & les autres Interprétes Grecs, le Syriaque & la Vulgate le mettent au nombre des chévres, puisqu'ils le traduisent par *oryx*.

OSAIAS, pere de Jézonias, un des principaux des Juifs de Jérusalem du tems de Néhémie. 2. *Esdr.* XII. 32.

I. OSÉE. C'est le premier nom de Josué fils de *Nun*. Les Grecs le nomment *Ausé* ou *Ausem*. Ensuite il porta le nom de *Josué*. Voyez son article.

II. OSÉE, fils de Béri, est le premier des douze petits Prophétes. Saint Epiphane (m) dit qu'il étoit de la ville de *Bélémoth*, dans la Tribu d'Issachar, qui n'est autre apparemment que *Béelméon*, vers Esdrélon, dans cette Tribu. Les Rabbins lui donnent pour pere *Béera*, dont il est parlé dans les Paralipoménes, (n) & qui étoit Prince de la Tribu de Ruben du tems que Théglatphalassar emmena captives quelques-unes des Tribus d'Israël. (o) Mais si cela est, il faudra dire qu'Osée étoit de la Tribu de Ruben, & natif de Béelméon au-delà du Jourdain. Ce Prophéte a vêcu dans le Royaume de Samarie, & la plûpart de ses prophéties regardent cet Etat; quoiqu'il y ait aussi certaines choses qui concernent le Royaume de Juda.

On lit à la tête de sa prophétie, qu'il a prophétisé sous les Rois de Juda Ozias, Joathan, Achaz & Ezéchias, & sous Jéroboam II. Roi d'Israël.

(h) *Aristot. hist. animal. l* I. (i) *Vide Plin. l.* VIII. *c.* 53. *& l.* XI. *c.* 46. (k) *Juvenal. Sat.* 11. (l) תו ou תאו *Isai.* 51. 20. (m) *Epiphan. de vita Prophet.* (n) 1. *Par.* V. 6 (o) An du Monde 3245. avant J. C. 755. avant l'Ere vulg. 759. Voyez 4. *Reg.* XV. 29.

d'Israël. S'il a prophétisé sous tous ces Princes, il faut qu'il ait vêcu fort long-tems ; car depuis le commencement d'Ozias, jusqu'à la fin d'Ezéchias, (p) il y a cent douze ans. Ajoûtez si vous voulez, vingt ou vingt-cinq ans qu'Osée pouvoit avoir lorsqu'il commença à prophétiser, cela sera cent trente-deux ou cent trente-sept ans. Et quand on ôteroit dix ans d'Ozias, & autant d'Ezéchias, pendant lesquels Osée a pû ne pas prophétiser, resteroient encore cent douze ou cent quinze ans. Dans tout le corps de la Prophétie d'Osée, on ne trouve rien qui prouve qu'il ait prophétisé si long-tems ; & d'ailleurs, pourquoi intituler sa prophétie des regnes des Rois de Juda, sous la domination desquels il ne vivoit pas ? Il y a donc assez d'apparence que ce titre n'est point d'Osée, mais de quelque ancien Copiste ; (q) & que le vrai commencement de l'Ouvrage de ce Prophéte, est à ces mots ; *Principium loquendi Domino in Osee.* Nous croyons qu'il commença sur la fin du regne de Jéroboam II. Roi d'Israël.

Saint Jérôme (r) & plusieurs autres croyent qu'Osée est le plus ancien des Prophétes dont on ait les Ecrits. Il fut témoin de la premiére captivité des quatre Tribus emmenées par Théglathphalassar, & de l'extinction du Royaume de Samarie par Salmanasar. Saint Jérôme veut même qu'il ait encore prophétisé depuis. Les premiers versets du Chap. 1. regardent la mort de Zacharie Roi d'Israël, & fils de Jéroboam II. Depuis le verset 6. du premier Chapitre, jusqu'au Chap. III. c'est une prédiction de la captivité d'Israël : mais aprés avoir prédit cette captivité, il en annonce le retour & la fin. Il invective fortement contre les désordres qui regnoient dans le Royaume des dix Tribus. Il paroît que de son tems il y avoit des Idoles non-seulement à Dan, à Béthel & à Samarie, mais aussi à Galgal, (s) sur le Thabor, (t) à Sichem, (u) à Béersabée, (x) & sur les montagnes de Galaad. (y) Il parle des Israëlites comme d'un peuple entiérement corrompu, & dont les crimes étoient montez à leur comble. Il prédit que leurs veaux d'or seront renversez, jettez par terre, & menez en Assyrie. (z)

Il n'épargne pas non plus les déréglemens qui regnoient dans Juda. Il s'éleve contre ceux qui alloient adorer les faux Dieux à Galgal. (a) Il parle de la venuë de Sennachérib sur les terres de Juda. (b) Il prédit que Juda demeurera encore quelque tems dans son pays aprés la captivité des dix Tribus ; (c) mais qu'aprés cela, il sera aussi lui-même emmené captif au-delà de l'Euphrate, d'où le Seigneur le raménera aprés un nombre d'années. (d) Le style d'Osée est obscur, & ses expressions souvent suspenduës & embarrassées. Les choses dont il parle contribuent encore à son obscurité, à cause de leur éloignement, & de l'ignorance où nous sommes de l'histoire de ce tems-là.

Au commencement de la prophétie d'Osée, nous lisons que le Seigneur lui dit d'épouser *une femme prostituée, & d'avoir d'elle des enfans de prostitution* ; c'est-à-dire, d'épouser une femme, qui avant son mariage auroit vêcu dans le désordre, mais qui depuis son mariage se seroit retirée de tout mauvais commerce, & dont les enfans devoient être légitimes, quoi qu'à cause de la tache du premier état de leur mere, ils soient nommez *fils de prostitution.* Cette femme prostituée, & les enfans qui en devoient naître, étoient une figure, & une espéce de prophétie réelle, qui marquoient l'idolâtrie & l'infidélité de Samarie & des dix Tribus, autrefois épouse du Seigneur, & depuis devenuë corrompue & adultére. Les enfans de cette femme infidelle sont des enfans de prostitution, puisqu'ils imitent l'idolâtrie de leur mere. Dieu donne à ces enfans les noms de *Jezrahel*, de *Sans miséricorde*, & de *Lo-ammi*, vous n'êtes plus mon peuple, pour marquer 1°. que Dieu alloit venger sur la

(p) Ozias commença en 3194. & Ezéchias finit en 3306. (q) *Vide nov. Edit. Hieron. t. 1. p.* 727. (r) *Hieronym. in Osee, initio Basil. in Isai.* I. *Rufin. Riber. Sanct. alii.* (s) *Osee* IV. 15. IX. 15. XII. 11. (t) *Osee* V. 1. (u) *Osee* VI. 9. (x) Voyez Amos V. 5. Amos étoit contemporain d'Osée.

(y) *Osee* V. 1. VI. 8. (z) *Osee* VIII. 5. X. 5. 6. (a) *Osee* IV. 15. (b) *Osee* VIII. 14. (c) *Osee* I. 7. (d) *Osee* I. 10. 11.

maison de Jéhu Roi d'Israël, les crimes qu'il avoit commis à Jezrahel, lorsqu'il usurpa le Royaume des dix Tribus; 2°. que le Seigneur traiteroit sans miséricorde son peuple Idolâtre & criminel: 3°. Enfin qu'il le rejetteroit, & ne le regarderoit plus comme son peuple.

Plusieurs Interprétes [e] choquez de l'irrégularité qui paroît dans ce mariage d'Osée avec une femme de mauvaise vie, ont crû que cela n'étoit qu'une parabole; que ce Prophéte avoit donné à la femme qu'il épousoit le nom de prostituée, pour réveiller l'attention des Israëlites; ou que tout ceci s'étoit simplement passé en vision, sans que le Prophéte en fût venu à l'exécution. Mais toute la suite du récit d'Osée fait assez voir que ce mariage fut trés-réel, quoiqu'il fut figuratif quant aux choses qu'il désignoit, & qui devoient être suivies de l'exécution; & c'est le sentiment de saint Basile, de Théodoret, de saint Augustin, & d'un grand nombre de bons Interprétes.

III. Osée dernier Roi d'Israël. Il étoit fils d'Ela, & ayant conspiré contre Phacée fils de Romelie Roi d'Israël, [f] il le tua, & se rendit maître de ses Etats. Il fit le mal devant le Seigneur, (g) mais non comme les Rois d'Israël qui l'avoient précedé; c'est-à-dire, selon les Docteurs Juifs, (h) qu'il ne défendoit pas à ses sujets d'aller, s'ils vouloient, à Jérusalem rendre leur culte au Seigneur; au lieu que les Rois d'Israël ses prédécesseurs l'avoient défendu sous de grosses peines, ayant même placé des gardes sur les chemins pour l'empêcher. Salmanasar Roi d'Assyrie ayant eu avis qu'Osée, dont le Royaume étoit demeuré jusques-là tributaire aux Assyriens, songeoit à se révolter, & qu'à cet effet il avoit pris des mesures avec Sua Roi d'Egypte, pour secoüer le joug des Assyriens, il marcha contre lui, fit des courses dans tout le pays, & aprés y avoir causé de grands dégats, assiegea Samarie. [i] La ville fut prise aprés trois ans de siege. [k] C'étoit la neuviéme année d'Osée. Salmanasar exerça contre les Israëlites les derniéres rigueurs. Il ouvrit les femmes enceintes, [l] & brisa contre terre leurs enfans encore tendres. Samarie fut réduite en un monceau de ruines. [m] Le Roi d'Assyrie transporta audelà de l'Euphrate les Israëlites des dix Tribus qui se trouvérent dans le pays, & envoya en leur place les Chutéens, qui y sont encore aujourd'hui connus sous le nom de Samaritains. Ainsi furent vérifiées les menaces que le Seigneur avoit faites si souvent contre cette ville criminelle.

La Chronologie du regne d'Osée est extrêmement embroüillée, à cause de l'incompatibilité de quelques dattes qui sont marquées dans l'Ecriture. Il est dit 4. *Reg.* xv. 30. qu'Osée commença à regner la vingtiéme année de Joathan fils d'Ozias. (C'étoit la quatriéme d'Achaz, puisque Joathan son pere étoit mort quatre ans auparavant, n'ayant regné que seize ans. 4. *Reg.* xv. 32. 33.) Et au Chap. xvii. 1. de ce même Livre, il est dit qu'Osée commença à regner la douziéme année d'Achaz. Enfin l'Ecriture, 4. *Reg.* xv. 27. ne donne que vingt ans de regne à Phacée. Cependant si la derniére année de Phacée, & la premiére d'Osée concourent avec la vingtiéme de Joathan, 4. *Reg.* xv. 30. il est clair que Phacée aura regné vingt-deux ans, puisque Joathan a commencé à regner la seconde année de Phacée. 4. *Reg.* xv. 32.

Pour concilier toutes ces diversitez, on peut dire qu'Osée conspira contre Phacée la vingtiéme année de ce Prince, qui étoit la dix-huitiéme aprés le commencement de Joathan. Osée fut encore deux ans avant que de se rendre maître des Etats de Phacée; de maniére qu'il ne fut reconnu pour Roi d'Israël que deux ans aprés, c'est-à-dire, la quatriéme année

(e) *Vide Hieronym. in Osee. Isidor. Haimo. Vat. Figuer. Burgens. Abenezra, Kimchi, Alii apud Theodoret. &c.* (f) 4. *Reg.* XV. 30. An du Monde 3265. avant J. C. 735. avant l'Ere vulg. 739. (g) 4. *Reg.* XVII. 1. 2. *&c.* (h) *Seder Olam, c.* 22. *Ita & Menoch. Tir. Cornel. & alii.*

(i) Salmanasar vint en Judée vers l'an 3276. Il commença le siége de Samarie l'an du Monde 3279. avant J. C. 721. avant l'Ere vulg. 725. (k) An du Monde 3282. avant J. C. 718. avant l'Ere vulg. 722. Voyez 4. *Reg.* XVII. 3... 6. (l) *Osée* XIV. 1. (m) *Mich.* I. 6.

année d'Achaz, & la vingtiéme de Jôathan. Enfin la douziéme année d'Achaz, il regna paisiblement sur tout Israël, suivant le Chapitre XVII. ✝. 1. On peut voir Ussérius & les Commentateurs, pour concilier ces différentes dattes.

[OSIRIS, Dieu fameux des Egyptiens, qu'on disoit être le fils, le frere & le mari de la Déesse Isis. Le nom d'Osiris ne se lit pas dans le Texte sacré; mais on ne peut guéres se dispenser de le faire connoître ici, à cause qu'on le confond avec des personnages qui sont connus dans les Livres saints; & qu'on a lieu de croire que les Hébreux lui rendirent leur culte dans le Désert. Or voici ce qu'on dit d'Osiris. Il étoit fils de Jupiter & de Niobé fille de Phoronée. Il regna d'abord dans Argos; mais peu content de ses Sujets, il laissa sa couronne à son fils Ægialée, & passa en Egypte. Il y regna avec beaucoup d'équité & de douceur, & donna à ses Sujets de très-bonnes loix. Il épousa Io, que les Egyptiens appellent *Isis*. On dit qu'il fut mis en piéces par ses ennemis, & que Isis son épouse ramassa toutes ses parties, les ensevelit honorablement, & procura à son mari les honneurs divins. On prétend qu'il fut changé en Bœuf par les Dieux, suivant les principes de la Métempsycose; & que c'est lui que les Egyptiens adorent sous le nom d'Apis & de Sérapis. De-là la grande vénération des Egyptiens pour le Taureau, & le culte du Veau d'or adoré par les Israëlites dans le Désert, & par les Sujets de Jéroboam, dans le Royaume des dix Tribus. De-là les figures d'Osiris avec des cornes, ou avec une tête d'Eprevier, ou avec une tête de Loup, ou avec une tête de Serpent, parce qu'on prétendoit qu'il étoit le Soleil. Il y a même des Auteurs qui croyent que le culte des Vaches, qui est commun encore aujourd'hui dans les Indes, & dans quelques autres endroits de l'Orient, est une suite des honneurs que les Egyptiens rendoient à Osiris & à Isis.

On donna au Nil le nom d'Osiris, & on lui rendit des honneurs divins, comme à l'Auteur de la fertilité de l'Egypte. On dit qu'Osiris enseigna l'agriculture & plusieurs autres arts aux Egyptiens; c'est ce qui le leur rendit si cher. Hellanique dit que le nom propre de ce Dieu, étoit Arsaphes, & que les Prêtres lui avoient donné celui d'Osiris. Pline confond Osiris, Pan, Sérapis & Hammon. Le Chevalier Marsham croit que Osiris est Menés, ou *Cham*; Vossius le prend pour *Misraïm* fils de Cham, & pere des Egyptiens. On l'a pris pour le Soleil, pour la Planéte de Jupiter, pour Apis, pour Athys, pour Adonis, pour Pluton, pour Titan, pour Apollon, pour Mithras, pour Typhon, pour l'Océan, &c.

Les Egyptiens admettoient deux principes dans le Monde; l'un bon, & l'autre mauvais: Dans le bon principe on reconnoissoit trois choses, dont l'une avoit la qualité, & faisoit l'office de pere, l'autre celui de mere, & le troisiéme celui de fils. Le pere étoit nommé Osiris, la mere Isis; & le fils, Orus. Ils étoient les trois Divinitez qui étoient reconnuës pour le bon principe. Le mauvais principe étoit Typhon. Osiris étoit dans le Monde, ce qu'est dans l'homme la raison & la pensée. Typhon tenoit lieu des passions qui répugnent à la raison. Dans le corps humain le bon tempérament venoit d'Osiris; les maladies & les indispositions avoient Typhon pour cause. Dans le Ciel & dans les Elémens, le bon ordre & l'égalité du mouvement représentoit Osiris; & tout ce qui s'écartoit de cet ordre, étoit l image de Typhon. Voilà, selon Plutarque, l'idée que les Egyptiens avoient de la Divinité. Tout cela est peut-être d'une invention nouvelle: Mais quoiqu'il en soit, c'est apparemment, selon cette idée, qu'Osiris & Isis étoient le peré & la mere de toutes choses, que les Payens ont attribué à Osiris les attributs de presque tous les Dieux; & à Isis, ceux de toutes les Déesses.

Il est très-croyable que les Dieux que les Israëlites porterent dans le Désert, & dont

Amos leur fait des reproches, étoient Osiris & Isis; *Vous avez porté la tente de Moloc vôtre Dieu* (*m*); à la lettre, *de vôtre Roi, l'image de vos Idoles, l'astre de vôtre Dieu*. Le Roi du Ciel étoit le Soleil, ou Osiris: l'astre que les Egyptiens, & presque tous les Orientaux adoroient, étoit la Lune. Le Soleil & la Lune étoient les Dieux du bonheur, de la bonne fortune; c'étoient les bons principes, premiers objets du culte des Orientaux, suivant la pensée de Vossius: Osiris & Isis étoient la même chose que *Gad* & *Meni*, à qui les Hébreux rendoient un culte idolâtre, comme aux deux principes du bien. Voyez leurs articles.

OSSIFRAGA, sorte d'Aigle dont la chair est défenduë dans le Lévitique, XI. 7. sous le nom de *Gryphon*. L'*Ossifrague*, ou *Orfraye* (*n*) est ainsi nommée à cause qu'elle casse les os, & qu'elle se repaît de leur moëlle. On dit qu'elle déterre les corps des cimetieres (*o*), pour manger ce qu'elle trouve dans leurs os, c'est ce qui lui a fait donner par les Latins le nom d'*Avis bustuaria*, & par les Perses celui d'*Ustukhan-khour*, le Mangeur d'os. On l'appelle en françois *Orfraye*.

Les Arabes & les Perses l'appellent aussi *Humai*, & disent qu'il est le plus excellent des oiseaux, parce qu'il ne fait mal à aucun autre animal, mais se nourrit simplement des os qu'il trouve.

Aristote dit que l'*Ossifrague* est la plus grande des Aigles, à la reserve de celles d'Allemagne. Son pennage est cendré tirant sur le blanc. Pline dit qu'elle est sortie de l'Aigle de mer qui conçoit & retient de tous les oiseaux de proye. Elle nourrit non seulement ses petits; mais aussi ceux qu'un autre Aigle a rejetté. Elle a la vûë foible, contre le naturel des autres Aigles.

Voici la description qu'Aldrovand fait de l'Orfraye. Elle a le bec extrêmement courbé, & à l'endroit par où il est crochu, il est large de deux doigts, & long en tout d'une paume. Sa couleur est de corne brune tirant sur le bleu obscur. L'ouverture du bec est de la largeur d'une paume & un doigt; la langue est semblable à celle de l'homme, & est large par le bout, & par les deux côtez elle a deux crochets faits comme des hameçons. Sa tête & son coû sont couverts de plumes longues & étroites, & de son menton pendent des poils menus à la maniere d'une barbe. Le champ de son pennage est diversifié en trois couleurs, sçavoir, de blanchâtre, d'obscur & de roüillé; les grandes plumes sont de couleur brune tirant un peu sur le châtain. Les douze plumes de sa queuë sont un peu rousses & tachettées de blanc & de noir. Ses jambes sont couvertes de plumes obscures un peu fauves, de façon qu'il ne reste qu'environ deux doigts de découvert aux jambes. Or cette partie qui est découverte est d'un fort beau jaune. Ses ongles sont noirs & luisans. Aldrovand dit que cet oiseau ne se repaît que de poisson; ainsi il est fort different de l'Ossifrague dont on a parlé plus haut. Mais aussi tout ce qu'on dit de l'Orfraye mangeur d'os, paroît bien fabuleux.

L'Orfraye appellée *Strix* en latin, est de la grosseur du moyen Duc. Sa tête est grosse & ronde, & est revêtuë pardevant de petites plumes menuës & déliées, & mises en rond. Elle a les yeux grands, la prunelle noire & grande, l'iris d'un jaune lavé & pâle, contre l'ordinaire des autres qui l'ont plus couvert & plus ardent; son bec est courbe & de couleur de corne brune: tout le champ de son pennage, est de couleur de roüille diversifiée de taches brunes. Ses jambes sont veluës jusqu'aux ongles de ses serres, ainsi que les pattes d'un Liévre. Ses ongles sont très-noirs & peu courbez; & les serres de ses pattes séparées comme ceux de la Chevrette.]

OTHEI, fils d'Ammiud, de la Tribu de Juda. I. *Par.* IX. 4.

OTHIR, fils de Héman, & chef de la vingt & uniéme famille des Lévites. I. *Par.* XXV. 4. 28.

(*m*) *Amos.* V. 26. (*n*) *Ita Jun. & Bochart. heb.* [Hebrew] *Pers.* (*o*) Bibl. Orient. p. 455.

OTHNI, fils de Séméïas, un des plus vaillans hommes de l'armée de David. 1. *Par.* XXVI. 7.

OTHOLIA, de la Tribu de Benjamin. 1. *Par.* VIII. 26.

OTHON, Empereur Romain, succesſeur de Galba, & prédéceſſeur de Vitellius dans l'Empire Romain. Il ne regna que trois mois; depuis le 15. Janvier de l'an 69. de J. C. juſqu'au 15. d'Avril de la même année. Son nom ne ſe trouve pas dans l'Ecriture, & nous ne voyons pas qu'il ait eu aucun rapport aux affaires de l'Egliſe.

OTHONIEL, fils de Cénez, de la Tribu de Juda. L'Ecriture (*p*) dit qu'Othoniel étoit frere de Caleb: *Othoniel filius Cenez, frater Caleb junior.* Mais on forme ſur cela quelques difficultez. 1°. Si Caleb & Othoniel euſſent été freres, Othoniel n'auroit pû épouſer Axa ſa niéce, fille de Caleb. 2°. Jamais l'Ecriture ne donne à Caleb & à Othoniel le même pere. Elle nomme toûjours Cénez le pere d'Othoniel, & Jéphoné le pere de Caleb. 3°. Enfin Caleb étoit beaucoup plus âgé qu'Othoniel, puiſqu'il donne à Othoniel ſa fille Axa en mariage. Ainſi il ſemble qu'il vaut mieux ſuppoſer que Cénez & Jéphoné étoient deux freres, & qu'Othoniel & Caleb étoient couſins germains, & en ce ſens proches parens ou *freres*, ſelon le langage de l'Ecriture. Ainſi Axa n'étant que couſine iſſuë de germaine par rapport à Othoniel, il a pû l'épouſer, ſans rien faire contre le Texte de la Loi.

Caleb ayant reçû ſon partage dans les montagnes de Juda, (*q*) au milieu du pays qui étoit occupé par les géans de la race d'Enac, aprés qu'il eut pris la ville d'Hébron, il s'avança vers Dabir, nommée autrement *Cariat-Sepher*, & il dit: Je donnerai ma fille Axa en mariage à celui qui prendra Cariath-Sepher. Othoniel la prit, & épouſa Axa. Mais dans le tems que l'on amenoit l'épouſée en cérémonie chez ſon mari, Othoniel engagea Axa à demander à Caleb ſon pere un champ arrosé, qui étoit voiſin & au-deſſus d'un autre champ ſec & aride qu'Othoniel lui avoit donné. Le Texte Hébreu porte que ce fut Axa qui pria Othoniel ſon mari de faire cette demande à Caleb. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain qu'Axa en fit la demande, & que Caleb lui accorda ce qu'elle demandoit.

Aprés la mort de Joſué, (*r*) les Iſraëlites ne s'étant pas mis en peine d'exterminer les Chananéens qui étoient encore dans le pays, & n'ayant pas conſervé la fidélité qu'ils devoient au Seigneur, le Seigneur les livra à Chuſan-Raſathaïm Roi de Méſopotamie, (*ſ*) auquel ils demeurérent ſoumis pendant huit ans. Alors ils criérent au Seigneur, qui leur ſuſcita un Libérateur en la perſonne d'Othoniel fils de Cénez, qui fut rempli de l'Eſprit de Dieu, & qui jugea Iſraël. Il ſe mit en campagne, livra la bataille à Chuſan-Raſathaïm, le battit, & délivra Iſraël; (*t*) & le pays fut en paix pendant quarante ans. (*u*) Aprés cela Othoniel mourut: mais on ignore l'année préciſe de ſa mort.

OURS; en Latin, *urſus;* en Grec, *arctos*; en Hébreu, *dob.* L'ours étoit fort commun dans la Paleſtine. David dit qu'il a ſouvent combattu contre des ours & des lions. (*x*) Le Prophéte Eliſée ayant maudit des enfans de Béthel, qui lui crioient d'une maniére inſultante: Monte, chauve, monte, chauve; deux ours ſortis de la forêt voiſine, dévorérent quarante-deux de ces enfans. (*y*) Les Auteurs ſacrez pour exagérer le tranſport d'un homme en colére, diſent qu'il eſt outré de douleur & de dépit, comme une ourſe à qui l'on a pris ſes petits. (*z*)

[L'Ours eſt nommé en Hébreu *Dob* (*a*), à cauſe de l'épaiſſeur de ſon poil, dont il eſt

(*p*) *Joſue* XV. 17. *Vide & Judic.* I. 13. (*q*) *Joſue* XV. 13. 14. 15. *&c.* An du Monde 2559. avant J. C. 1441. avant l'Ere vulg. 1445.

(*r*) An du Monde 2561. (*ſ*) *Judic.* III. 4. 5. 6. 7. *&c.* An du Monde 2591. avant J.C. 1409. avant l'Ere vulg. 1413. (*t*) An du Monde 2599. avant J. C. 1401. avant l'Ere vulg. 1405. (*u*) C'eſt-à-dire, il fut en paix la quarantiéme année aprés la paix que Joſué lui avoit procurée, l'an du Monde 2550. dix ans avant ſa mort. (*x*) 1. *Reg.* XVII. 34. 36. (*y*) 4. *Reg.* II. 14. (*z*) 2. *Reg.* XVII. 8. *Prov.* XVII. 12. *Oſée* XIII. 8. (*a*) דב *Dob.* Ἄρκτος, *Urſus.*

chargé dans toutes les parties de son corps. Il a les ongles fort crochus, & il s'en sert pour monter au plus haut des arbres. Il se nourrit de fruits, de miel, de mouches à miel, & de chair. L'on voit des Ours blancs dans les pays septentrionaux. On en voit beaucoup en Pologne, en Moscovie, dans la Lithuanie, dans les grandes forêts d'Allemagne. L'on a cru que l'Ours mettoit ses petits au monde tout informes, & qu'à force de les lécher la mere les perfectionne. Il y a même des Ecrivains qui dérivent *Ursus* du verbe *ordiri* commencer, comme qui diroit *Orsus*, commencé, ébauché; mais c'est une erreur populaire. Aristote & Pline (*b*) disent que l'Ours en naissant n'est gueres plus grand qu'une souris, & qu'il croit toute sa vie, qu'il n'a ni yeux, ni poil, qu'il n'y a que les ongles qui paroissent. Les meres ne portent que trente jours, & font ordinairement cinq petits. *Pariunt trigesimo die, utplurimùm quinos. Hi sunt candida informisque caro, paulò muribus major, sine oculis, sine pilo, ungues tantùm prominent. Hanc lambendo paulatim figurant.*

Ils demeurent cachez & endormis pendant l'hyver. Le mâle demeure en cet état quarante jours & la femelle quatre mois. Ils dorment si profondément pendant les quatorze premiers jours, qu'ils ne s'éveillent pas même à force de coups. On dit que pendant ces quarante jours ils ne se nourrissent qu'en léchant leurs pieds. Il est certain qu'ils ne mangent point pendant tout ce tems, & qu'au bout de ces quarante jours les mâles se trouvent fort gras. Les Anciens estimoient fort la chair de l'Ours. Encore aujourd'hui la patte de l'Ours salée & fumée se sert sur la table des Princes. Cet animal tout grossier & tout stupide qu'il paroît, est capable de discipline, il saute, il danse au son de la trompette & fait mille petits tours; on assûre même qu'il est susceptible d'amour pour les femmes.

(*b*) *Plin. l.* 8. *c.* 36.

Isaïe (*c*) décrivant le bonheur du regne du Messie, dit qu'alors on verra le Bœuf & l'Ours paître ensemble, & les petits de l'un & de l'autre vivre en paix dans une même étable; l'Ours marquoit le peuple Gentil, le Bœuf le peuple Juif; ces deux peuples réünis dans l'Eglise, ne formeront qu'un seul troupeau. Daniel (*d*) dans la description qu'il fait des quatre grandes Monarchies, represente celle des Caldéens sous l'idée d'une Lionne; celle des Perses sous l'idée d'un Ours; celle des Grecs sous la figure d'un Léopard, & celle des successeurs d'Aléxandre le Grand sous l'idée d'un animal terrible. L'Ours que le Prophéte décrit, avoit trois rangs de dents dans la gueule; il désigne principalement Cyrus.

Dans l'Apocalypse (*e*) saint Jean nous dépeint les persécuteurs de l'Eglise sous l'idée d'une bête à sept têtes, ayant dix cornes avec dix diadêmes chargez des noms de blasphêmes. Son corps ressembloit à celui du Léopard; ses pieds étoient comme ceux de l'Ours, & sa gueule comme celle d'un Lion. On croit que cette bête à sept têtes, désignoit les sept Empereurs Romains qui ont persécuté l'Eglise depuis saint Jean l'Evangéliste, sçavoir Dioclétien, Maximien, Galere, Maximin, Severe, Maxence & Licinius. Ils réünissoient en leurs personnes la cruauté, la force, la voracité, la malice du Léopard, de l'Ours & du Lion.

L'Auteur de l'Ecclésiastique (*f*) dit que la *colere de la femme lui change tout le visage, elle prend un regard sombre & farouche comme un Ours; son teint devient livide comme un sac.* L'Ours en colere est terrible. Cet animal de lui-même à un regard hydeux, mais quand il est en colere il fait trembler.

Isaïe (*g*) compare le désespoir des méchans aux rugissemens de l'Ours. *Rugiemus quasi ursi omnes.* Le cri de l'Ours en fureur est capable d'effrayer les plus intrépides.

OUTRE, ou *Oudre*, sac de cuir de bouc, dont

(*c*) *Isai.* XI. 7. (*d*) *Dan.* VII. 5. (*e*) *Apoc.* XIII. 2. (*f*) *Eccli.* XXV. 24. (*g*) *Isai.* LIX. 11.

dont le poil est en dedans, bien poissé & bien cousu, dans lequel on conserve l'huile & les autres liqueurs; l'ouverture de l'Outre est par une des pattes de l'animal qui en fournit la matiére. Il est souvent parlé d'outres dans l'Ecriture, & comme tout le monde ne sçait pas ce que c'est, il n'est pas inutile d'en dire ici un mot. Abraham renvoyant Agar, lui donna & à son fils, du pain & de l'eau dans un outre pour son voyage (*b*). Les Gabaonites pour tromper Josué & les Anciens du peuple, leur montrerent de *vieux outres* qu'ils avoient, disant qu'ils les avoient pris neufs dans leurs maisons, pour montrer qu'ils venoient de fort loin (*i*). Jahel femme d'Héber le Cinéen ouvrit un outre plein de lait, & en offrit à boire à Sisara (*k*).

Le Psalmiste (*l*) pour relever la puissance de Dieu, dit qu'il tient les eaux de la mer, enfermées comme dans un outre, comme dans une malle, & en parlant du passage de la mer Rouge, il dit de même, qu'il enferma les eaux comme dans un outre (*m*). Il les resserra, les retira, les lia. Ailleurs (*n*) il se compare lui-même à un outre exposé à la gelée. *Factus sum sicut uter in pruinâ*, ou *exposé à la fumée*. Comme un outre desseché, noirci, ridé. Jesus-Christ dit qu'on ne peut pas mettre *le vin nouveau dans de vieux outres*, qu'autrement les outres se rompent & le vin se répand (*o*). Ses Apôtres étoient de vieux outres, avant la descente du Saint Esprit sur eux, ils n'étoient pas capables ni de comprendre, ni de pratiquer toute la perfection que Jesus-Christ étoit venu enseigner aux hommes.]

OZA, fils d'Abinadab, conduisoit avec son frere Ahio le char neuf sur lequel étoit portée l'Arche d'Alliance, que David faisoit transporter de Cariath-ïarim à Jérusalem. (*p*) Lorsqu'on fut arrivé prés de l'aire de *Nachon*, ou de l'*aire préparée*, (voyez ci-devant *Nachon*) Oza porta la main à l'Arche de Dieu & la retint, parce que les bœufs qui conduisoient le char, regimboient, (*q*) & l'avoient fait pencher. En même tems la colére du Seigneur s'alluma contre Oza, & il le frappa, à cause *de sa témérité*, de son erreur, de son péché d'ignorance; (*r*) & il mourut sur la place devant l'Arche de Dieu.

On est fort partagé sur le sujet de la mort d'Oza. Les uns croyent que le Seigneur le fit mourir, parce qu'il avoit touché l'Arche à nud, & sans lui marquer assez de respect. D'autres veulent que le Seigneur ait été irrité de la défiance qu'il témoigna en cette occasion, en la retenant, comme si Dieu n'avoit pas eu le pouvoir de la soûtenir sans son secours. Mais la vraye cause de cet accident nous est assez bien marquée par David lui-même, lorsqu'il dit qu'il arriva, parce qu'il n'y avoit point de Prêtres pour porter l'Arche. [*s*] Oza, qui n'étoit point de la race d'Aaron, ayant eu la témérité de la toucher, & ayant été, comme on le présume, l'auteur de la résolution que l'on prit de la mettre sur un chariot, au lieu de la faire porter sur les épaules des Prêtres. Au reste on croit que la mort qu'Oza souffrit dans cette rencontre, lui servit à expier la faute qu'il avoit pû faire, en touchant l'Arche du Seigneur; & que Dieu lui fit miséricorde pour l'éternité.

OZAIAS, pere de Jézonias. *Jerem.* XLII. 1.

OZAN, pere de Phaltiel. *Num.* XXXIV. 26.

OZEN-SARA, ville de la Tribu d'Ephraïm, bâtie par Sara fille de Béria, & petite-fille d'Ephraïm. [*t*]

I. **OZI**, ou *Uzi*, fils de Bocci, sixiéme Grand-Pontife des Juifs de la race d'Eléazar. Il eut pour successeur *Héli*, de la race d'*Ithamar*.

(*b*) *Genes.* XXI. 14. 15. (*i*) *Josue.* IX. 4 13. (*k*) *Judic.* IV. 19. (*l*) *Psalm.* XXXII. 7. (*m*) *Psalm.* LXXVII. 13. (*n*) *Psalm.* CXVIII. 83. כנאד בקטר (*o*) *Matth.* IX. 17. (*p*) 2. *Reg.* VI. 3. 4. 5. *&c.* An du Monde 2959. avant J. C. 1041. avant l'Ere vulg. 1045.

(*q*) L'Hébr. כי שמטו הבקר *Quoniam calcitrabant boves.* 2. *Reg.* VI. 7 *Bos lasciviens inclinaverat eam* 1. *Par.* XIII. 9. On ignore la force du terme Hébreu (*r*) ויכהו על שלח (*s*) 1. *Par.* XV. 13. *Vide & Joseph. Antiq. l.* 7. *c.* 4. *Theodoret. qu.* 19. *in* 2. *Reg.* (*t*) 1. *Par.* VII. 22. 23. 24.

On ne ſçait combien de tems Ozi fut Grand-Prêtre; mais on ſçait qu'Héli fut établi l'an du Monde 2848. avant J. C. 1152. avant l'Ere vulgaire 1156.

II. Ozi, fils de Thola, & pere d'Iſrahia, de la Tribu d'Iſſachar. 1. *Par.* VII. 2.

III. Ozi, fils de Mochori, & pere d'Ela. 1. *Par.* IX. 8.

I. OZIAS, ou *Azarias*, Roi de Juda, fils d'Amaſias. Nous en avons parlé ſous le nom d'*Azarias*.

II. Ozias, fils d'Uriel, & pere de Saül, de la Tribu de Lévi, & de la famille de Caath. 1. *Par.* VI. 24.

III. Ozias, fils de Micha, de la Tribu de Siméon. Il étoit le premier de la ville de Béthulie, lorſqu'Holofernes l'aſſiégea. [u] Il ſoûtient vigoureuſement le ſiége contre ce Général, & reçut dans ſa maiſon Achior, qui avoit été chaſſé du camp des Aſſyriens. Ozias voyant Béthulie réduite à l'extrémité faute d'eau, & le peuple s'étant mutiné contre lui, & l'accuſant du malheur auquel ils étoient expoſez, il promit de rendre la ville dans cinq jours, ſi Dieu ne leur envoyoit point de ſecours. Judith étant informée de cette réſolution, envoya querir Ozias & les principaux de la ville, leur fit une ſage remontrance ſur ce qu'ils ſembloient preſcrire au Seigneur le tems auquel il devoit les ſecourir, les anima à la patience, & ſans leur découvrir ſon deſſein, elle leur dit qu'elle ſortiroit pendant la nuit, & qu'ils la laiſſaſſent aller, ſans s'informer de ce qu'elle alloit faire. Ozias donc ſe trouva à la porte de la ville, il ouvrit à Judith, & en attendant ſon retour, & le ſuccés de ſon entrepriſe, il demeura dans la ville, priant avec le peuple qu'il plût au Seigneur de les délivrer. Leurs priéres furent exaucées; Holofernes fut mis à mort par Judith, Béthulie délivrée, & l'armée des Aſſyriens diſſipée. Voyez *Holofernes* & *Judith*.

(u) An du Monde 3348. avant J. C. 652. avant l'Ere vulg. 656. Voyez *Judith.* VII. 11. 12. *&c.* VIII. IX. X. *&c.*

OZIAU, fils de Mérari Lévite. 1. *Par.* XXIV. 26.

OZIEL, fils de Caath, Lévite, Chef de la famille des Oziëlites. *Num.* III. 27.

OZNI, fils de Gad, Chef de la famille des Oznites. *Num.* XXVI. 16.

OZRIEL, fils de Jéſimoth. 1. *Par.* XXVII. 19.



PACORE



P



PACORE fils d'Orodes Roi des Parthes étant entré en Syrie à la tête d'une puissante armée, alla assiéger Cassius dans Antioche ; mais Cassius s'y défendit si bien, que Pacore fut obligé de lever le siége (*a*). Il alla former celui d'Antigonin qui n'en étoit pas loin : mais les Parthes entendoient si peu à attaquer les places qu'ils échoüerent encore à ce siége, & furent obligez de se retirer (*b*). Cassius leur dressa une embuscade, dans laquelle ils donnerent, & furent entierement défaits, le reste repassa l'Euphrate.

Pacore repassa de nouveau l'Euphrate après la mort de Jule-César, avec Labienus (*c*), qui avoit été envoyé par Brutus & Cassius à la Cour du Roi des Parthes pour y demander du secours. Après la défaite de ces deux Chefs des conjurez, Labienus demeura chez les Parthes jusqu'à ce que les Aradiens, les Palmyreniens & les Tirans ou petits Rois de Syrie les inviterent de venir à leur secours contre les exacteurs qui les opprimoient. Pacore avec ses troupes réduisit toute la Syrie & la Phénicie ; mais il lui fut impossible d'emporter la ville de Tyr, où les débris de l'armée Romaine s'étoient jettez.

Après avoir pris Sidon & Ptolémaïde (*d*), il envoya un détachement en Judée avec ordre de mettre sur le trône Antigone fils d'Aristobule ; ce parti étoit commandé par son grand Echanson, nommé Pacore comme lui. Antigone avoit promis aux Parthes mille talens & cinq cens femmes Juives, & ayant ramassé quelques troupes, soûtenuës de celles des Parthes qui le suivoient, il entra en Judée, battit les premieres qui se présenterent & les poursuivit jusqu'à Jérusalem, il entra dans la Ville, & se retrancha dans le Temple. Hérode & Phasaël, qui soûtenoient le parti d'Hircan, se saisirent du Palais.

La Fête de la Pentecôte étant arrivée, les deux parties, pour prévenir le désordre que la multitude des Etrangers venus de toute part auroit pû causer, songerent à s'accommoder. Antigone proposa à Hérodes & à Phasaël de prendre pour arbitre Pacore grand Echanson, qui étoit campé près de la Ville, & on l'accepta. Il entra dans Jérusalem avec ses troupes, persuada à Hircan & à Phasaël de se rendre auprès de Barzapharnez, qui gouvernoit la Syrie au nom des Parthes, dans l'esperance d'obtenir les réglemens les plus avantageux pour la Province. Ils s'y rendirent. Pacore les y escorta, puis revint à Jérusalem.

Lorsque Barzapharnez crut que Pacore étoit arrivé à Jérusalem, il se saisit de Phasael & d'Hircan & les mit dans les fers. Pacore avoit ordre d'en faire autant d'Hérodes ; mais celui-ci ayant eu vent de son dessein, se sauva à Massada. Les Parthes pillerent Jérusalem, mirent Antigone sur le trône, & lui livrérent Phasael & Hircan enchaînez. Phasael se donna la mort, & Antigone fit couper les oreilles à Hircan, pour le rendre par-là incapable d'exercer les fonctions de la grande Sacrificature ; après cela il le livra aux Parthes pour l'emmener au-delà de l'Euphrate.

(*a*) *Dio Cass. l.* 40. (*b*) An du Monde 3949. 51. avant J. C. (*c*) *Dio Cass. l.* 48. *Appian. in Parthis.* (*d*) *Joseph. Antiq. l.* 14. *c.* 24. 25. An du Monde 3964. avant J. C. 36.

Les Parthes ne conserverent pas long-tems l'Empire de la Syrie. Ventidius Général des troupes Romaines ayant battu leurs armées, obligea Pacore de repasser l'Euphrate (e). L'année suivante Pacore ayant remis sur pied une grande armée, se rendit de nouveau en Syrie (f); mais il y fut défait, & mis à mort par Ventidius.]

PACTE, accord, convention, alliance. Les Hébreux se servent du mot *berith*, pour signifier un pacte, une alliance; & comme les Septante ont souvent traduit *berith* par *diathécé*, testament, (g) l'on trouve souvent dans le Texte Latin de l'Ecriture assez indifféremment les termes d'alliance, de pacte & de testament. Nous disons ordinairement l'Arche du Testament, le nouveau Testament, l'ancien Testament; au lieu de l'Arche d'Alliance, de l'ancienne & de la nouvelle Alliance. Il en est de même du terme *pacte*. On l'employe pour marquer l'alliance que le Seigneur a fait avec son peuple, avec Abraham, avec tous les descendans de Noé. On le prend aussi pour marquer les commandemens que Dieu a faits à son peuple: *Si vous observez mon pacte, vous serez mon peuple choisi & particulier*. (h)

[PAIN. Dans le stile de l'Ecriture, *le Pain* se prend pour toute sorte de nourriture (i); *Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage. Je vous servirai un peu de pain*, dit Abraham à ses hôtes (k). *Si Dieu me donne du pain pour vivre*, dit Jacob, en faisant son vœu à Béthel (l.) *Faites-le venir, afin qu'il mange du pain*, invitez-le à venir manger avec nous, &c, (m). La Manne est nommée, *un Pain descendu du Ciel* (n); Dieu dit en la donnant, qu'il nourrit son peuple de pains, qu'il leur donne du pain en abondance, &c.

Les anciens Hébreux avoient plusieurs maniéres le cuire de pain. Souvent ils le cuisoient sous la cendre. Abraham sert aux trois Anges qu'il reçut dans sa tente, *des pains cuits sous la cendre* (o); l'hébreu *Huggoth* signifie des pains ou gâteaux minces de la forme à peu près de nos galettes, que l'on cuit sous la cendre, ou sur des platines échauffées, ou dans des tourtieres, ou dans des pierres faites exprès, & échauffées. Les Hébreux (p) à leur sortie de l'Egypte, firent de ces pains sans levain pour leur voyage. Elie dans sa fuite trouve à son chevet du pain cuit sous la cendre, & un vase d'eau (q). Le même Elie dit à la veuve de Sarepta (r) de lui faire un petit pain cuit sous la cendre. Le texte hébreu dans le troisiéme Livre des Rois ch. XIX. 6. les appelle *Huggoth, des Charbons*, & le Prophéte Osée (s) compare Ephraïm à ces *Huggoth*, qu'on n'a pas retournez, qui ne sont cuits que d'un côté. Busbeque (t), dit qu'en Bulgarie ces sortes de pains sont encore communs. On les y nomme *Hugaces*: aussi-tôt qu'on voit arriver un hôte, les femmes font promptement de ces pains sans levain, cuits sous la cendre, que l'on vend aux étrangers; car en ce pays-là il n'y a point de boulangers.

Les Arabes (u) & les autres peuples d'Orient, où le bois est rare, cuisent souvent leurs pains entre deux brasiers de fiente de vache allumée, qui brûle d'un feu lent, & cuit le pain tout à loisir. La mie de ce pain est fort bonne, quand on la mange le jour même; mais la croute est noire & brûlée & conserve une odeur de ce qui a servi à la cuire. Cela peut servir à expliquer un passage d'Ezéchiel (x), qui choque extrêmement la plûpart des auteurs. Le Seigneur commande à ce Prophéte de faire une pâte composée de froment, d'orge, de féves, de lentilles, de millet, & de vesse, d'en faire un pain cuit sous la cendre, & de le couvrir avec des excremens humains aux yeux de tout le peuple. Le Prophéte

(e) *Joseph. Antiq. l.* XIV. *c.* XXVII. *Dio. Cass. l.* XLIX. *&c.* (f) An du Monde 3965. avant J. C. 35. (g) ברית *διαθήκη. Testamentum, fœdus, pactum.* (h). *Exod.* XIX. 5. (i) *Genes.* III. 19. (k) *Genes.* XVIII. 5. (l) *Genes.* XXVIII. 20. (m) *Exod.* II. 20. (n) *Exod.* XVI. 15.

(o) *Genes.* XVIII. 6. *Heb.* עגות *Huggoth.* 70. *ἐγκρυφίας* (p) *Exod.* XII. 39. (q) 3. *Reg.* XIX. 6. (r) 3. *Reg.* XVII. 13. (s) *Osee.* VII. 8. (t) *Busbeq. Constantinopol. p.* 36. (u) D'Arvieu Coûtumes des Arabes, c. XIV. (x) *Ezech.* IV. 9. 10. 11. 12. 13.

phéte ayant témoigné au Seigneur une extrême répugnance à cela, Dieu lui permit de le couvrir d'excrémens de bœufs, au lieu d'excrémens d'hommes. Il ne faut pas s'imaginer que Dieu voulut faire manger des excrémens d'hommes au Prophéte; mais seulement il lui avoit commandé de cuire son pain sous de pareils excrémens. Ensuite il lui permit de le faire cuire sous de la fiente de vaches, comme le font les Arabes.

Les Hébreux, & les autres Orientaux ont encore à présent une espéce de four, nommée *tannour* (y), qui est comme une grande cruche de grais, ouverte par le haut, dans laquelle ils font du feu; lorsqu'elle est bien échauffée, ils détrempent de la farine dans de l'eau, comme nous faisons pour faire de la colle à chassis; ils appliquent cette pâte avec le creux de la main au dehors de la cruche, elle s'y cuit dans un instant, & l'humidité en étant dessechée, elle se détache mince & déliée comme nos gauffres. Les Orientaux tiennent que le four d'Eve étoit de cette sorte, qu'il fut laissé à Noé, & que de l'eau boüillante qui en sortit, se fit le déluge. Rêveries.

Une troisiéme sorte de pain, usitée parmi les Orientaux, est celle qui se cuit dans une grande cruche à demie pleine de certains petits cailloux blancs & luisans, sur lesquels ils jettent la pâte étenduë en forme de galettes. Le pain est blanc & de bonne odeur, mais il n'est bon que le jour qu'on le fait, à moins qu'on n'y mêle du levain pour le conserver plus long tems. Cette maniere est la plus ordinaire dans la Palestine.

Durant toute l'octave de Pâque les Hébreux n'usent que de pain *azyme*, c'est-à-dire, *sans levain*, en mémoire de ce qu'au tems de leur sortie d'Egypte, ils n'eurent pas le loisir de cuire du pain levé, mais étant sortis en précipitation, ils se contentérent de cuire des pains sans levain & sous la cendre. (z). C'est ce qu'ils pratiquent encore aujourd'hui avec une exactitude scrupuleuse. Voyez l'Article *Azyme*.

Moyse avoit ordonné [a] aux Israëlites, lorsqu'ils seroient arrivez dans la terre promise, *d'élever une offrande d'élevation au Seigneur, un gâteau de leurs pâtes, en forme de prémices, dans la suite de toutes leurs races.* Ces prémices de pains, ou de pâtes se donnoient au Prêtre, ou au Lévite qui demeuroit dans le lieu où l'on cuisoit le pain; & s'il n'y avoit ni Prêtre, ni Lévite, on jettoit dans le feu, ou dans le four cette partie de pâte destinée au Seigneur, ou à son Ministre. La quantité de pain qu'on donnoit pour les prémices n'étoit pas fixée par la Loi: mais la coûtume & la tradition l'avoient déterminée, dit saint Jérôme [b], entre la quarantiéme partie de la masse pour le plus, & la soixantiéme pour le moins. Philon [c] remarque que l'on séparoit quelque chose pour le Prêtre autant de fois qu'on paitrissoit; mais il ne dit pas à quoi cela montoit.

Leon de Modene (d) dit que l'usage moderne des Juifs est que quand le pain est paîtri, & qu'on a fait un morceau de pâte gros de quarante œufs, on en prend une petite partie dont on fait un gâteau qui tient lieu des prémices ordonnées par la Loi. On avoit accoûtumé de donner ce gâteau au Sacrificateur, mais à présent on le jette au feu, où on le laisse brûler entierement. C'est un des trois préceptes qui doivent être observez par les femmes, parce que ce sont elles qui font ordinairement le pain. Voici la priére qu'elles doivent réciter en jettant au four ou dans le feu cette petite portion de pâte. *Soyez béni, Seigneur notre Dieu, Roi du monde; qui nous avez sanctifiez par vos préceptes, & qui nous avez commandé de séparer un gâteau de nôtre pâte.*

PAINS DE PROPOSITION ou suivant le texte Hébreu, *pains des faces*: c'étoit des pains qu'on offroit à Dieu tous les samedis

(y) D'Arvieu Coûtumes des Arabes, Chapitre XIV. d'Herbelot. Bibl. Orient. p. 676. (z) *Exod.* XII. 8. 9.

(a) *Num.* XIV. 20. (b) *Hieronym. in c.* 45: *Exod.* (c) *Philo de præm. Sacerd.* (d) Leon de Modene cerem. des Juifs, part. II. c. IX.

dis sur la table d'or posée dans le Saint (*e*). Les Hébreux assurent que ces pains étoient quarrez, & à quatre faces, & couverts de feüilles d'or. Ils étoient au nombre de douze, en mémoire des douze Tribus d'Israël, au nom desquelles ils étoient offerts. Chaque pain étoit composé de deux assarons de farine; les deux assarons font environ six pintes. Ces pains étoient sans levain; on les présentoit tout chauds chaque jour de Sabbath, & on ôtoit en même-tems les vieux, qui devoient être mangez par les Prêtres seuls. Cette offrande étoit accompagnée de sel & d'encens, & même de vin, selon quelques Commentateurs; l'Ecriture n'exprime que le sel & l'encens; mais on présume qu'on y ajoûtoit le vin, parce qu'il ne manquoit pas dans les autres sacrifices & offrandes. On croit que ces pains étoient posez l'un sur l'autre en deux piles de six chacune; & qu'entre chaque pain il y avoit deux lames d'or repliées en demi cercle tout le long de leur longueur, pour donner de l'air aux pains & empêcher qu'ils ne se moisissent. Ces lames d'or repliées étoient soûtenuës à leurs extrêmitez par des fourchettes d'or qui posoient à terre.

Nous avons remarqué que ces pains de proposition ne se mangeoient que par les Prêtres seuls. Toutefois David en ayant reçû du Grand-Prêtre Achimélech, en mangea sans scrupule dans la necessité (*f*), & nôtre Sauveur se sert de cet exemple pour justifier ses Apôtres qui mangeoient des épis & qui les froissoient le jour du Sabbath. Le Prêtre Achimelech appelle *laïcos panes*, ceux dont il est permis à tout le monde de manger & *panes sanctos*, ceux dont il n'y a que les Prêtres qui mangent.

Nous avons parlé sous l'article *Offrandes*, des différentes sortes de pain que l'on offroit dans le Temple, tant avec les sacrifices, que dans les offrandes de farines, de gâteaux, de pains, de grains, &c. Il paroît par plus d'un endroit de l'Ecriture qu'il y avoit toûjours prés de l'Autel un panier plein de pain (*g*), pour être offerts avec les sacrifices ordinaires. *Panes qui sunt in canistro; & canistrum panum azymorum.*

Moyse défend aux Prêtres (*h*) *de recevoir des pains de la main d'un étranger, ni quelqu'autre chose qu'il voudra donner, parce que tous ces dons sont corrompus.* On est partagé sur le sens de cette loy. Quelques-uns comme Tostat, Cajetan & autres, prétendent que sous le nom de *pain* on doit entendre toutes sortes d'offrandes & de sacrifices, parce que dans l'Ecriture les victimes qu'on immole, sont quelquefois nommées, le *pain de Dieu.* D'autres, que Dieu défend de recevoir immédiatement de la main des peuples infidéles aucunes hosties, ni aucune offrande réelle; mais seulement de l'argent pour en achetter des victimes ou des offrandes. D'autres enfin l'expliquent litteralement des offrandes de farine, de pain, de gâteaux; on n'en devoit point recevoir dans le Temple de la main d'un infidéle ou d'un idolâtre.

Dieu menace (*i*) de briser le bâton du pain (*k*), *baculum panis*, ou *virgam panis* (*l*), ou *robur panis* (*m*); ou *firmamentum panis* (*n*), c'est-à-dire, d'envoyer dans Israël le fleau de famine; ou de faire que le pain qu'ils prendroient ne les sustentât pas, de leur envoyer une faim canine & insatiable.

Manger, dévorer quelqu'un *comme le pain* (*o*), c'est-à-dire, le dévorer, le détruire sans résistance, sans scrupule, s'en faire un jeu, un divertissement. *Voyez* Psalm. XIII. 4. LII. 5.

L'homme ne se nourrit pas seulement de pain, mais de toute parole qui procede de la bouche de Dieu (*p*). C'est-à-dire, Dieu peut nous sustenter non-seulement avec du pain & de la nourriture ordinaire; mais aussi avec toute autre chose, s'il juge à propos de lui don-

(*e*) *Exod.* XXV. 30. (*f*) 2. *Reg.* XXI. 3. 4. *Matth.* XII. 4.

(*g*) *Exod.* XXIX. 32. *Num.* VI. 15. (*h*) *Levit.* XXII. 25. (*i*) *Levit.* XXVI. 26. (*k*) *Ezech.* IV. 16. V. 16. (*l*) *Ezech.* XIV. 13. (*m*) *Isai.* III. 1. (*n*) *Psalm.* CIV. 16. (*o*) *Num.* XIV. 9. (*p*) *Deut.* VIII. 3.

donner une vertu nourrissante. Ainsi il a nourri les Israëlites dans le désert avec la manne ; il a nourri cinq mille hommes avec cinq pains distribuez par les mains de Jesus-Christ & de ses Apôtres. *Verbum* est mis pour *chose*. Dans le texte hébreu du Deutéronome, on ne lit pas *verbo* ; mais seulement, *in omni quod procedit de ore Dei*.

Le Pain et l'Eau sont mis pour toute nourriture en général. Ainsi on dit que Moïse demeura quarante jours sur la montagne de Sinaï, sans manger de pain, ni sans boire d'eau (*q*). Dieu se plaint des Ammonites & des Moabites, qui ne sont pas venus au-devant des Israëlites avec du pain & de l'eau (*r*) ; & Nabal fait dire à David (*s*): *Je prendrai mon pain & mon eau, & je les donnerai à des gens que je ne connois pas*. Abdias Intendant du Roi Achab (*t*) nourrit cent Prophétes du Seigneur de pain & d'eau. Le commencement de la vie de l'homme est le pain & l'eau. *Eccli*. XXIX. 28.

Le pain de tribulation, et l'eau d'angoisse, du troisiéme des Rois (*u*), sont la même chose, qu'*un peu de pain & un peu d'eau*, du second livre des Paralipoménes (*x*). Isaïe menace les Juifs de la colere de Dieu, & dit qu'il leur donnera si peu de pain & d'eau, qu'ils n'en auront pas pour se rassasier (*y*) : *Dabit vobis Dominus panem arctum & aquam brevem*.

Comme les Hébreux faisoient ordinairement leur pain fort mince, & en forme de gaufre ou de galettes, ou de petits gâteaux, ils ne le coupoient pas avec le couteau, mais ils le rompoient ; d'où vient cette expression si ordinaire dans l'Ecriture, *rompre le pain*, pour dire manger, se mettre à table.

On remarque aussi que ceux qui se mettoient en voyage pour l'ordinaire faisoient provision de pain, parce qu'alors on ne trouvoit ni Hôtelleries ni Boulangers dans la Palestine, du moins ils y étoient fort rares. Jesus-Christ dit à ses Disciples de ne se pas mettre en peine en allant en voyage pour prêcher l'Evangile, de prendre du pain pour leur provision (*z*) ; ils en avoient toutefois ordinairement à la suite du Sauveur, & un jour ils témoignérent beaucoup d'inquiétude de ce qu'ils avoient oublié d'en apporter (*a*), de quoi Jesus les reprit fortement. *Quid cogitatis intra vos modicæ fidei, quia panes non habetis ?* &c.

Le Psalmiste parle du pain des larmes, *fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte* (*b*), & ailleurs (*c*), *vous vous rassasierez de pain de larmes* ; Et encore, *vous qui mangez le pain de douleur* (*d*). On comprend bien que tout cela marque des larmes, une douleur continuelle, qui fait perdre le souvenir & l'envie de boire & de manger.

Le Pain d'impieté (*e*), le Pain de mensonge (*f*), est un pain acquis par le crime, par la tromperie, par le mensonge. *Le pain de ceux qui sont dans le deüil*, est mis dans Osée IX. 4. pour un pain impur & soüillé. Il y en a qui croyent que ce passage de Jérémie XI. 19. *Mittamus lignum in panem ejus*. Mettons du bois dans son pain, signifient, empoisonnez son pain en y mêlant un bois venimeux: ou jettons-lui du bois sur le corps, accablons-le de coups de bâtons. L'hébreu *Lechem* qui signifie ordinairement du pain, se met aussi quelquefois pour le corps.

Envoyez vôtre pain sur les eaux qui coulent, & vous le retrouverez après un longtems, dit Salomon (*g*) ; c'est-à-dire à la lettre ; semez votre grain sur un terrain bien arrosé, & vous ferez une recolte abondante ; ou selon le sens moral : Faites des aumônes copieuses, ne refusez vôtre secours à personne, & vous en recevrez une récompense proportionnée à votre liberalité & à l'étendue de votre charité.

Ppp L'Eu-

(*q*) *Deut*. IX. 9. 18. (*r*) *Deut*. XXIII. 4. (*s*) 1. *Reg*. XXV. 11. (*t*) 3. *Reg*. XVIII. 3. (*u*) 3. *Reg*. XXII. 27. (*x*) 2. *Par*. XVIII. 26. (*y*) *Isai*. XXX. 20.

(*z*) *Marc*. VI. 8. (*a*) *Matth*. XVI. 5. 6. 7. 8. (*b*) *Psalm*. XLI. 4. (*c*) *Psalm*. LXXIX. 6. (*d*) *Psalm*. CXXVI. 2. (*e*) *Prov*. IV. 17. (*f*) *Prov*. XX. 17. XXIII. 3. (*g*) *Eccle*. XI. 1.

L'Eucharistie, ou le Sacrement du Corps & du Sang de J. C. contenu réellement & substantiellement sous les apparences du pain & du vin, est très-souvent désigné dans le nouveau Testament sous le nom de pain, de pain de vie, de pain vivifiant, de pain que nous rompons ; & la sainte Communion, est marquée sous le nom de fraction de pain. Le même Sacrement est figuré par la manne, ce pain Celeste, ce pain des Anges, ce pain qui contenoit toutes sortes de douceurs & de délices.]

PAIX. Ce terme s'employe en différentes maniéres dans l'Ecriture. Pour l'ordinaire il marque la paix & la tranquillité publique ou particuliére : mais souvent aussi il se met pour la prospérité, le bonheur de la vie présente : Aller en paix, mourir en paix, que Dieu vous donne la paix. Que la paix soit dans cette maison. Prier pour la paix d'une ville, (*h*) c'est lui souhaiter toute sorte de bonheur. Tout est-il en paix ? c'est-à-dire, tout va-t'il bien ? Les Justes dans l'autre vie sont dans la paix ; (*i*) ils joüissent d'une parfaite tranquillité, & attendent en paix leur heureux changement. Saint Paul dans le titre de ses Epîtres, souhaite d'ordinaire la grace & la paix aux Fidèles ausquels il écrit : *Gratia vobis & pax*. JESUS-CHRIST recommande à ses Disciples de conserver la paix entre eux, & avec tous les hommes. Dieu promet à son peuple de l'inonder comme d'un fleuve de paix, (*k*) & de faire avec lui une alliance de paix. (*l*) Ces expressions sont assez intelligibles.

PALÆTYRUS, ancienne Tyr. Voyez *Tyr*.

PALESTINE. Ce nom se peut prendre dans un sens étendu, ou dans un sens limité. *La Palestine* prise dans un sens limité, marque le pays des Philistins ou des *Palestins*, qui occupoient cette partie de la Terre promise, qui s'étend le long de la Méditerranée, depuis Gaze au midy, jusques vers Lydda au septentrion. Il semble que les Septante ont crû que le nom Hébreu *Philistiim* signifioit des étrangers, puisqu'ordinairement ils le traduisent par *Allophyli*, (*m*) qui signifie des étrangers, des hommes d'une autre Tribu.

Quand le terme de *Palestine* se prend dans un sens plus étendu, il signifie tout le pays de Chanaan, toute la Terre promise, tant en deçà, qu'au-delà Jourdain ; quoiqu'assez souvent on la restraigne au pays de deçà ce fleuve : en sorte que dans les derniers tems la Judée & la Palestine passoient pour une même chose. On trouve aussi le nom de *Syria Palestina* donné à la Terre promise, & on comprend même quelquefois cette Province dans la Célé-Syrie ou dans la Syrie Creuse. Hérodote (*n*) est le plus ancien écrivain que nous connoissions, qui parle de la Syrie-Palestine. Il la place entre la Phénicie & l'Egypte. Voyez *Reland. Palestinæ l.* 1. *c.* 7. 8. Voyez aussi ce que nous avons dit sur le mot de *Juda*.

[Moïse en parle comme du meilleur, & du plus beau pays du monde, d'une terre où coulent des torrens de miel & de lait ; les Auteurs Profanes en parlent à peu près de même. Hecatée (*o*) qui avoit été nourri avec Aléxandre le Grand, & qui écrivoit sous le premier Ptolomée, parle de ce pays comme d'une terre fertile & très-peuplée, une Province très-bonne & qui porte toutes sortes de fruits. Pline (*p*) en fait une description à peu près semblable ; il dit que Jérusalem étoit la plus fameuse des Villes, non-seulement de la Judée, mais même de tout l'Orient. Il décrit le cours du Jourdain comme celui d'un fleuve agréable ; il parle avantageusement du lac de Genézareth, du baume de Judée, de ses palmiers. Tacite [*q*], Ammien Marcellin & la plûpart des anciens qui ont eû occasion de faire mention de la Palestine en ont de même parlé avec éloge.

Les Mahométans [*r*] qui devroient l'avoir mieux connuë que bien d'autres, en parlent d'une

(*h*) *Psalm.* CXXI. 6. (*i*) *Sap.* III. 3. (*k*) *Isai.* LXVI. 12. (*l*) *Ezech.* XXIV. 25.

(*m*) פלשתים *Philistiim*. Ἀλλόφυλοι. (*n*) *Herodot.* *l.* VII. *c.* 89. & *l.* II. *c.* VI. (*o*) *Hecatæus apud Joseph contra Appion. p.* 1049. (*p*) *Plin. l.* V. *c.* XIV. XV. (*q*) *Tacit. hist. l.* XV. *c.* VI. (*r*) D'Herbelot, Bibliot. Orient. p. 336.

d'une manière exaggerée à la vérité, mais qui prouve son extrême fertilité. Ils disent qu'outre les deux Villes principales du pays qui sont *Elia* & *Ariha*, c'est-à-dire, Jérusalem & Jéricho, il y avoit dans cette Province mille bourgades, qui avoient chacunes de très-beaux Jardins; que les raisins y étoient si gros que cinq hommes pouvoient à peine en porter une grappe, que cinq personnes pouvoient demeurer à couvert dans l'ecorce d'une seule grenade. Que ce pays étoit habité anciennement par des géans de la race d'Amalech, qui étoient d'une grandeur extraordinaire.

Malgré tous ces témoignages des Anciens, il se trouve des gens qui sont incrédules sur la fécondité de la terre sainte. Les voyageurs qui y vont en parlent pour la plûpart d'une maniére peu avantageuse. Le pays, disent-ils, paroît sec & stérile; il est peu arrosé; il y a peu de plaines cultivées. Strabon [s] est un des Anciens qui en a parlé avec plus de mépris; il dit que cette Province est si stérile qu'elle ne fait envie à personne, & qu'on n'eut pas besoin de combattre pour la conquerir; que Jérusalem est située dans un vrai terrain sec & stérile.

Saint Jérôme (t) témoin oculaire, & très-bien instruit des qualitez que l'Ecriture attribuë à la Palestine, dit que ce pays est plein de montagnes, qu'on y souffre la sécheresse & la soif, qu'on n'y recevoit que de l'eau de pluye, & qu'on étoit obligé de suppléer aux fontaines par les cîternes. Mais le même saint Jérôme parle ailleurs très-avantageusement de la fertilité de la Palestine: il avouë qu'il n'y avoit aucun pays qui pût la lui contester. Les voyageurs modernes qui parlent de sa stérilité présente, ne nient pas qu'elle ne conserve encore des traces de son ancienne fécondité dans certains endroits, où l'on trouve toutes sortes de fruits presque sans aucune culture; ailleurs l'herbe y croît avec une abondance & d'une hauteur extraordinaire. Si les montagnes de quelques campagnes sont stériles, c'est qu'elles

(s) *Strabo. l.* XVI. (t) *Hieronym. Epist. ad Dardan.*

ne sont plus cultivées faute d'habitans. Combien d'autres pays autrefois renommez par leur fécondité, sont aujourd'hui réduits en des solitudes affreuses & stériles?]

PALIURUS, signifie, selon quelques-uns, (u) un chardon; selon d'autres, la blanche épine. Le terme Hébreu dont se sert Isaïe, (x) & qui est rendu dans la Vulgate par *paliurus*, signifie proprement des épines, ou des chardons, ou des hameçons.

PALLAS, une des femmes du Grand Hérode, dont il eut un fils nommé Phazaël. *Joseph. Antiq. l.* 17. *c.* 1.

PALME. Ce terme se prend en deux maniéres; pour un arbre nommé *palmier*, ou pour une mesure nommée *palme* ou *paume*.

Le palme ou *paume*, est une mesure de quatre doigts; il revient à l'Hébreu *tophac*, (y) qui contient trois pouces $\frac{17}{89}$ de pouce. Voyez ci-aprés *Paume*.

Le palmier étoit un arbre fort commun dans la Palestine. Les Hébreux l'appelloient *thamar*, & les Grecs *phœnix*. (z) Les plus beaux & les meilleurs palmiers étoient aux environs de Jéricho & d'Engaddi. Il y en avoit aussi beaucoup le long du Jourdain, & vers Scythopolis. Jéricho est quelquefois nommée *la ville des palmiers*. (a) Outre les dattes, le palmier porte aussi une sorte de miel, qui n'étoit guéres moins bon que le miel ordinaire; (b) & on en tiroit un vin qui étoit d'un trés-grand usage dans tout l'Orient. Saint Chrysostome & Théodoret croyent que c'est ce vin de palmier que Moyse a voulu exprimer sous le nom de *sicera*. Voyez ci-aprés *Sicera*.

Il est dit dans Job, XXIX. 18. *Sicut palma multiplicabo dies*: Je multiplierai mes jours comme ceux du palmier. Quelques Anciens lisent: Je vivrai aussi long-tems que le *phœnix*, ou je multiplierai mes jours comme le phœnix:

(u) *Salmas. ad Solin. p.* 270. 271. (x) *Isai.* XXXIV. 13. חוח *Choath, spina, carduus hamus.* (y) טפח *Palmus.* Παλαιστής. *Exod.* XXV. 25. (z) תמר Φοινιξ. *Phœnix, palma.* (a) *Deut.* XXXIV. 3. *Judic.* I. 16. (b) *Joseph. de Bello, l.* V. *c.* IV.

phœnix: mais l'Hébreu porte : (c) *Je multiplierai mes jours comme le sable.* On a déja vû que le Grec *phœnix* signifioit *un palmier* ; il signifie aussi un *Phœnix* & *un Phénicien*. Voyez nôtre Dissertation sur cet endroit, imprimée à la tête du Commentaire sur Job.

La palme ou la branche de palmier, est un symbole de victoire ; & dans les cérémonies de réjoüissances, comme quand on recevoit un Conquerant dans une ville, on portoit des palmes devant lui. (d) On envoyoit aussi une branche de palmier d'or aux Rois de Syrie, comme une espéce de tribut ou de présent. (e) Ils appelloient cela en Grec *baina*. On en offroit aussi au Temple de Jérusalem. (f) Je pense que tous ces usages viennent des Grecs; car je n'en remarque rien dans l'ancien Testament avant les Maccabées.

[PALME. *Palma*, palmier, ou palme; *palma*, la palme de la main; *Palmus*, une paume ou un paume, certaine mesure: La *Ville des Palmes* (g), c'est Jéricho, ainsi qu'on le voit par le second livre des Paralipoménes; les palmiers de la plaine de Jéricho sont fameux dans toute l'Ecriture, & dans les Auteurs profanes.

Dans le Temple de Jérusalem Salomon fit faire des colomnes ou des pilastres en forme de palmiers (h), apparemment à l'imitation des Egyptiens, qui avoient dans leurs Temples de pareilles colomnes (i).

Les palmiers produisent d'une même racine un grand nombre de rejettons qui forment à la longue une espéce de forêt (k), *procerioribus Sylva, arbore ex ipsa.* C'est sous un petit bois de palmier de cette sorte, que la Prophétesse Debora avoit sa demeure entre Rama & Béthel (l). Et c'est apparemment à cette multiplication du palmier que le Prophéte faisoit allusion quand il disoit (m) : *le Juste fleurira comme le palmier*, & l'Ecclésiastique (n) represente les Prêtres enfans d'Aaron autour du grand Prêtre Onias, comme autant de jeunes palmiers qui sont produits par la racine d'un ancien palmier.

Jérémie parlant des idoles des payens, qu'on portoit en procession, dit qu'elles sont faites en forme de palmiers (o); *in similitudinem palmæ fabricata sunt.* L'Epouse du Cantique (p) est comparée à un palmier quant à sa stature; *statura tua assimilata est palmæ.* Cette comparaison étoit noble. Le palmier est droit & haut. Les Anciens, avant que l'on eût porté l'art de la sculpture à sa perfection, faisoient leurs figures d'une venuë, toutes droites, ayant les mains pendantes & collées sur leurs côtez, les pieds joints, les yeux fermez, dans une attitude gênée, & assez semblable à un tronc de palmier. Telles sont les figures des statuës antiques des Egyptiens qui nous restent. Ce fut Dedale, célébre Architecte & Sculpteur, qui dégagea leurs jambes, leur ouvrit les yeux & leur donna une attitude plus dégagée (q).

L'Epouse du Cantique (r) compare les cheveux de son époux au fruit du palmier mâle, & à la noirceur du corbeau; *comæ ejus quasi elata palmarum, nigræ quasi corvus.* Le palmier produit ses feüilles, ou si l'on veut sa chevelure, au haut de son tronc; *coma omnis in cacumine*, dit Pline (s). Le palmier mâle donne la fécondité au palmier femelle par le moyen d'une fleur qui est enveloppée dans son fruit. C'est ce fruit du palmier mâle qu'on appelle en Grec *Elate* (t). La comparaison des cheveux aux branches du palmier est d'autant plus juste, que ces feüilles se tournent en rond, & que leurs extrêmitez panchent vers la terre; elles

(c) *Job.* XXIX. 18. וכחול ארבה ימים. Ἡ ἡλικία μου γηράσει ὥσπερ στέλεχος φοίνικος. (d) 1. *Macc.* XIII. 51. 2. *Macc.* X. 7. *Joan.* XII. 13. (e) 1. *Mac.* XIII. 37. (f) 2. *Macc.* XIV. 4. (g) *Deut.* XXXIV. 3. *Judic.* I. 16. III. 13. 2. *Par.* XXVIII. 15. Jericho civitatem palmarum. (h) 3. *Reg.* VI. 29. &c. (i) *Herodot.* l. II. s. 169. (k) *Plin.* l. XII. c. 4. (l) *Judic.* IV. 7.

(m) *Psalm.* XCI. 13. (n) *Eccli.* L. 14. (o) *Jerem.* X. 5. (p) *Cantic.* VII. 7. (q) *Diodor. sicul.* l. IV. *Bibl.* p. 192. (r) *Cant.* V. 11. (s) *Plin.* l. XIII. c. IV. (t) *Theodoret. in cant.* V. Οἱ γὰρ ἐλάτας καρποὺς εἶναι φοινίκων ἀρρένων.

les sont longues, doubles, & étroites comme une épée; ses fleurs sont attachées à une queuë fort mince, elles viennent en grappe, & ressemblent à celles du safran, si ce n'est qu'elles sont moindres & blanches.]

PALMYRE, ville de Syrie, bâtie par Salomon. Elle s'appelle en Hébreu *Thadmor* ou *Thamor*. (*u*) Elle étoit dans un désert de la Syrie, sur les confins de l'Arabie Déserte, tirant vers l'Euphrate. Joseph (*x*) la place à deux jours de la haute Syrie, à un jour de l'Euphrate, & à six jours de Babylone. Il dit qu'il n'y a de l'eau dans ce désert qu'en ce seul endroit. On voit encore aujourd'hui de vastes ruines de cette ville. On ne connoît rien de plus magnifique dans tout l'Orient. M. Halifax nous en a donné une description, que M. Le Brun a fait imprimer à la page 342. de son Voyage. On y remarque encore à présent un grand nombre d'inscriptions, dont la plûpart sont Grecques, & les autres sont en Caractéres Palmyréniens. On ne voit aucune marque de Judaïsme dans les inscriptions Grecques; & les inscriptions Palmyréniennes sont entiérement inconnuës, aussi-bien que la Langue & le caractére de ce pays-là. Abulféda la met à l'orient d'Emése, à trois jours de chemin de cette ville, & à trois jours de Salamiya. Alazizi compte de Thadmor à Damas cinquante-neuf milles.

[Cette Ville conserva le nom de Thadmor jusqu'au tems des conquêtes d'Aléxandre. Alors on lui donna le nom de Palmyre (*y*), qu'elle conserva pendant plusieurs siécles. Vers le milieu du troisiéme elle devint fameuse, parce que Denat & Zenobie son épouse en firent le siége de leur Empire. Lorsque les Sarazins sont devenus maîtres de l'Orient, ils lui ont rendu son ancien nom de Thadmor, qu'elle a toûjours porté depuis. Sa situation est toute pareille à celle d'Ammon en Lybie au milieu des déserts, car elle est bâtie dans une espéce d'Isle en terre ferme, qui se trouve au milieu d'un ocean de sable, & de déserts sabloneux qui l'environnent de tous côtez.

Sa situation entre deux puissans Empires, celui des Parthes à l'Orient, & celui des Romains à l'Occident, l'exposoit à être souvent ébranlée par leur choc; mais en tems de paix elle se remettoit bien vîte, par le commerce qu'elle avoit avec ces deux Empires: car les caravanes de Perse & des Indes, qui viennent à présent se décharger à Alep, s'arrêtoient alors à Palmyre. De-là on portoit les marchandises de l'Orient qui leur venoient par terre, dans les ports de la Méditerranée, d'où elles se répandoient dans tout l'Occident, & les marchandises de l'Occident lui revenoient de la même maniére; les caravannes de l'Orient les emportoient chez eux par terre en s'en retournant. Il est surprenant que l'histoire ne nous ait pas appris quand, ni par qui Palmyre a été réduite en l'état où elle est aujourd'hui.]

PAMPHILIE, Province d'Asie, ayant la Cilicie à l'orient, la Syrie au couchant, la Province d'Asie au nord, & la Méditerranée au midy. Il en est parlé dans le premier Livre des Maccabées, xv. 23. & dans les Actes, xxvii. 5. Saint Paul & Saint Barnabé prêchérent à Perges de Pamphilie. *Act.* xiii. 13. & xiv. 24.

[PAN. Le Dieu Pan n'est point connu dans les Livres saints. Mais on prétend (*z*) que les Payens ont pris plusieurs circonstances de la vie de Moyse, pour les appliquer au Dieu Pan. Cette fausse Divinité étoit représentée avec des cornes, comme Moyse; il portoit une verge dans la main; il étoit le Dieu des Pasteurs, des Chasseurs, des gens de la campagne, comme Moyse étoit le Chef d'un peuple de Pasteurs, de Laboureurs, & de gens de campagne. Pan enseigne à Apollon l'art de divination, & celui de joüer de la flutte: Moyse donne à Aaron son frere l'ora-

(*u*) 2. *Par.* VIII. 4. תרמור *Thadmor.* 3. *Reg.* IX. 18. במור *Thamor.* (*x*) *Joseph. Antiq.* l. 8. c. 2. (*y*) *Plin.* l. 5. c. 25.

(*z*) *Huet. Demonstr. proposit.* 4.

l'oracle d'Urim & Thummim, & charge les Lévites de joüer des inſtrumens au Temple du Seigneur. Pan, dit-on, a conduit des armées & formé des ſiéges; Moyſe étoit à la tête d'une armée prodigieuſe d'Iſraëlites. Pan étant dans les montagnes d'Arcadie couroit riſque de mourir de faim, s'il n'eut trouvé Cerès qui cherchoit Proſerpine, & qui lui fournit des alimens pour ſauver ſa vie.

L'Ecriture parle quelquefois du culte que que les Hébreux avoient rendu aux velus, ou aux boucs. (*a*) ***Nequaquam ultra immolabunt dæmonibus***, l'hébreu, ***ils n'immoleront plus leurs hoſties aux boucs.*** On ſçait que les Egyptiens adoroient le bouc dans la Ville & dans le canton de Mendès. Hérodote (*b*), Strabon (*c*), & Diodore de Sicile (*d*) en rendent témoignage. Strabon dit même qu'on y adore le Dieu Pan, & un Bouc vivant; ce que Moyſe ajoûte qu'ils n'immoleront plus aux boucs avec leſquels ils ſont ſoüillez, ***cum quibus fornicati ſunt***, revient au culte impur & abominable qu'on rendoit à cette indigne Divinité. Les proſtitutions les plus contraires à la nature y étoient exercées; tel étoit le Dieu Pan des Grecs, ou les Mendès des Egyptiens. On le repreſentoit ordinairement avec le corps & la tête d'un homme, & le bas depuis les cuiſſes, d'un bouc, ayant un bâton à la main & des cornes ſur le front.

Les Auteurs Eccléſiaſtiques (*e*) ont cru qu'à la naiſſance de J. C. le Dieu Pan, ou le Démon qu'on adoroit ſous ſon nom, étoit mort, ou plûtôt que ſon regne étoit tombé. Voici comme Euſébe s'en explique: „ Il eſt „ important de remarquer le tems auquel le „ Démon eſt mort. Cela eſt arrivé ſous le „ regne de Tibere, pendant lequel l'Ecriture „ ſainte rapporte que J. C. vivoit & commen„ çoit à chaſſer les Démons & les faire ſortir „ de la vie humaine, tellement que quelques„ uns ſe jettoient à ſes pieds & le ſupplioient „ de ne les envoyer pas dans l'Enfer qui les „ attendoit. Vous voyez donc ici le tems dé„ fini pour l'expulſion des Démons, qui n'a„ voient jamais été chaſſez auparavant.

Tout cela eſt fondé ſur l'idée que quelques Anciens avoient, que les Démons pouvoient mourir après un certain tems, & ſur un récit que fait Plutarque (*f*) que quelques Marchands voyageans ſur mer, oüirent une voix qui leur crioit que le grand Pan étoit mort. Mais ſans vouloir ſe rendre garant de cette hiſtoire, & encore moins du ſentiment qui fait les Démons, où les demi-Dieux mortels, il eſt indubitable que depuis la naiſſance & la mort du Sauveur, l'empire du Démon, & les erreurs du paganiſme, ſont trés-ſenſiblement diminuez, & ſont enfin arrivez à leur entiere deſtruction.]

PANEAS, ou ***Panéade***, ville de Syrie, appellée autrefois ***Leſem***, puis ***Dan***, depuis la conquête qu'en firent quelques Iſraëlites de la Tribu de Dan; (*g*) enſuite ***Panéas***, à cauſe mont ***Panius***, au pied duquel elle étoit ſituée; puis ***Céſarée de Philippe***, en l'honneur de l'Empereur Auguſte, à qui Philippe fils du Grand Hérode, la conſacra. (*h*) Hérode ſon pere y avoit déja fait bâtir aſſez long-tems auparavant un Temple magnifique à l'honneur d'Auguſte. (*i*) Enfin le jeune Agrippa lui changea ſon nom de Céſarée en celui de ***Néroniade***, en l'honneur de Néron. ***Antiq.*** *l.* xx. *c.* 8. Du tems de Guillaume de Tyr, on l'appelloit ***Belinas. Hiſt.*** *l.* 15. Quelques-uns doutent que ***Panéas*** ſoit la même que ***Dan***. Eusébe & ſaint Jérôme (*k*) les diſtinguent manifeſtement, puiſqu'ils diſent que Dan eſt à quatre milles de Paneas, ſur le chemin de Tyr. Mais la plûpart les confondent; & ſaint Jérôme lui-même (*l*) dit que Dan ou Leſem s'appella dans la ſuite ***Panéas***. Elle étoit ſituée à l'endroit où le Jourdain

(*a*) *Levit.* XVII. 7. לא יזבחו לשעירם (*b*) *Herodot. l.* 2. *c.* 46. (*c*) *Strab. l.* 17. (*d*) *Diodor. Sicul. l.* 1. *&c.* (*e*) *Euſeb. præpar. evang. l.* 5. *c.* 17.

(*f*) *Plut. de defectu oraculor.* (*g*) *Judic.* XVIII. 1. 2. 3. *&c.* (*h*) *Joſeph. Antiq. l.* 18. *c.* 3. *p.* 618. (*i*) *Joſeph. Antiq. l.* 15 *c.* 13. *p.* 541. *b. c.* (*k*) *Hieronym. & Euſeb. in Dan.* (*l*) *Hyeron. in Ezech.* XLVIII.

dain commence à sortir de terre ; car ce fleuve a sa source dans le lac nommé *Phiala*, à cent vingt stades de Panéas. Voyez ci-devant l'article du *Jourdain*.

PANEUS, ou *Panius*, montagne, autrement nommée *Hermon*, faisant partie du mont Liban, au pied de laquelle est située la ville de Panéas, (*m*) dont nous venons de parler. On dit qu'il y avoit un ancien Temple sur cette montagne, (*n*) & qu'elle étoit si haute, que l'on y voyoit de la neige pendant tout l'été. (*o*) Voyez *Hermon*.

PANION. Voyez *Panéus*. C'étoit une caverne dans la montagne de Panéus, prés la source du Jourdain, où Hérode le Grand fit bâtir un Temple de marbre blanc en l'honneur d'Auguste. (*p*)

PANTHER. Les Juifs, & aprés eux quelques Peres, (*q*) ont reconnu un nommé *Panther* parmi les ayeux de JESUS-CHRIST: mais ils ne conviennent pas entre eux de la place qu'il doit tenir dans sa généalogie. Le plus sûr est de le rejetter absolument, comme contraire aux Evangélistes, qui n'en parlent point, & comme introduit malicieusement par les Juifs dans la généalogie du Sauveur, pour la rendre suspecte de fausseté, ou méprisable. Voyez nôtre Dissertation, où l'on concilie saint Matthieu avec saint Luc sur la généalogie de JESUS-CHRIST, imprimée à la tête de S. Luc.

PAON, Pan, *Pavo*, en Hébreu *Thuchiim*. (*r*) Les Interprétes s'accordent assez sur la signification de ce terme. Les Septante ne l'ont point exprimé dans leur Traduction. Quelques-uns entendent *thuchiim* d'une sorte de singe. La flotte de Salomon qui alloit à Ophir, rapportoit à ce Prince un grand nombre de paons, soit qu'elle les prît à Ophir même, ou en quelques autres lieux sur la route.

(*m*) *Hieron. in Hermon, seu Ærmon.* (*n*) *Euseb. ad vocem Ærmon.* (*o*) *Vide Hieronym. Onomast. in Ærmon.* (*p*) *Antiq. l.* 15. *c.* 13. *p.* 541. (*q*) *Origen. l.* 1. *contra Cels. p.* 25. *Epiphan. hæres.* 78. *Joan. Damascen. l.* 4. *c.* 15. *de fide orthod.* (*r*) 3. *Reg.* X. 22. תכיים. *Tuchiim.*

[Le Paon, ou Pan est un oiseau de bassecour assez connu. Ce qui le rend plus estimable c'est la beauté de son pennache : il a la queuë fort grande & diversifiée de plusieurs couleurs, & chargée de plusieurs marques de distance en distance en formes d'yeux. Il a sur la tête un petit bouquet, comme un arbre chevelu. Ses aîles sont mêlées d'une couleur d'azur & d'or ; son cri est trés-perçant & trés-désagréable. On dit qu'il a la tête de serpent, la queuë d'Ange, & la voix de diable. Ses pieds sont mal propres, & ne répondent point à la beauté de son plumage ; au printems sur-tout il fait la rouë pour se mirer dans sa queuë, dont l'éclat est redoublé par celui de la lumiere, qui n'embellit pas seulement ses couleurs, mais qui les multiplie.

On dit que la chair du Paon ne se corrompt point. S. Augustin (*s*) raconte qu'étant à Carthage on servit à table où il étoit, un Paon cuit. La compagnie voulut faire l'expérience si cet animal ne se corrompoit point. On en leva plusieurs morceaux de l'estomach, que l'on mit à part. Aprés quelques jours on la trouva aussi saine que le premier jour. On la garda encore plus d'un mois, sans qu'il y parût rien de corrompu ; enfin au bout d'un an on la visita de nouveau, & on n'y remarqua point d'autre altération, sinon qu'elle étoit un peu plus séche & plus retirée. Scaliger témoigne la même chose, & dit aussi qu'il en a fait l'expérience.]

PAPHOS, ville célébre de l'Isle de Cypre, où saint Paul convertit à la Religion Chrétienne le Proconsul Sergius Paulus, (*t*) & frappa d'aveuglement un Juif Magicien & faux Prophéte, nommé *Bar-Jesu*, qui s'opposoit à cette conversion. Paphos étoit à l'extrémité occidentale de l'Isle de Cypre.

PAPIER, *papyrus*. Le *papyrus* est une plante ou une espece de jonc, qui vient en Egypte sur les bords du Nil. Les Egyptiens s'en servoient à différens usages, comme à faire

(*s*) *Aug. l.* 21. *de civit. c.* 4. & 7. (*t*) *Act.* XIII. 6. L'an 44. de J. C.

faire des paniers, des souliers, des habits, (u) de petits batteaux pour voyager sur le Nil, (x) du papier à écrire. On dit même que la partie du papyrus qui est la plus prés de la racine, est bonne à manger. (y) Isaïe (z) parle d'une espéce de navire ou de petite barque de papier, faite en forme de tête, où les Egyptiens mettoient une Lettre, par laquelle ils donnoient avis à ceux de Biblos de la découverte de leur Dieu Adonis, que l'on pleuroit comme mort. On jettoit cette machine sur la Méditerranée, & on faisoit accroire au peuple qu'elle arrivoit d'elle-même en l'espace de sept jours, à Biblos, sur les côtes de Phénicie, qui étoit à plus de quatre-vingt lieuës de l'Egypte. (a) Le terme Hébreu *gomé* dont se sert Isaïe, signifie un jonc, un roseau; & Moyse se sert du même terme pour marquer la matiére du petit vaisseau dans lequel ses parens l'exposérent au bord du Nil. (b)

Quant au papier à écrire dont se servoient les Anciens, & qui étoit fort différent de celui dont nous nous servons, il étoit composé des feüilles du *papyrus* dont nous venons de parler; d'où lui est venu le nom de papier. Voici de quelle maniére on le mettoit en œuvre. Le tronc du papyrus est composé de plusieurs feüilles posées l'une sur l'autre, que l'on détachoit & que l'on séparoit avec une éguille. On les étendoit ensuite sur une table moüillée à la longueur & largeur que l'on vouloit donner à la feüille de papier. Par-dessus ce premier lit de feüilles de papier, on mettoit une couche de colle trés-fine, ou simplement de l'eau du Nil boüeuse & échauffée, sur laquelle on rangeoit un second lit de feüilles de papier. Puis on laissoit sécher le tout au soleil. Les feüilles les plus proches du cœur de la plante, sont les plus fines, & font le papier le plus estimé. On en faisoit le papier fin, nommé *papyrus Augusta*, à cause de l'Empereur Auguste. Les feüilles qui étoient immédiatement sur ces premiéres, faisoient un papier moins fin, qui s'appelloit *papyrus Julia*, à cause de l'Impératrice Julie. Enfin l'Empereur Claude en ayant inventé une maniére encore moins fine, on lui donna le nom de *papyrus Claudia*. On peut voir cette matiére traitée à fond par Guillaudinus.

Il y a beaucoup d'apparence que c'est le papier d'Egypte, qui est désigné en quelques endroits de l'Ecriture par *charta* & *liber*; & que les *volumes* anciens n'étoient que de papier d'Egypte. On commença à se servir de vélin ou de parchemin assez tard. (c) Ce furent les Rois de Pergame qui le mirent en usage, y étant contraints par la nécessité: car les Rois d'Egypte ayant défendu le transport du papier hors de leur pays, ceux de Pergame furent contraints de se servir de peaux d'animaux préparées pour écrire, & pour composer la Bibliothéque qu'ils vouloient dresser à l'imitation de celle des Ptolemées. On fit avec ces membranes des livres de deux sortes: les uns en rouleaux, faits de plusieurs feüilles cousuës ensemble bout à bout, & écrites seulement d'un côté; & les autres, de plusieurs feüilles liées ensemble l'une auprés de l'autre, & écrites des deux côtez, comme sont nos livres ordinaires. Vossius croit néanmoins l'usage du vélin bien plus ancien que les Rois de Pergame. (d)

[Nous avons dit que les anciens rouleaux écrits d'un seul côté, dont il est parlé dans quelques endroits de l'Ecriture, étoient composez de plusieurs feüilles de papier d'Egypte cousuës & attachées l'une à l'autre. Je doute néanmoins que la chose soit ainsi: je ne trouve nulle part que l'on composât de longs rouleaux de simple papier; cette matiere n'est pas assez solide, ni assez ferme pour être ainsi cousuë bout à bout. Il est bien plus

(u) *Herodot. l. 2. c. 37.* (x) *Ita Theophrast. Hist. Plant. l. 4. Plin. l. 6. c. 22. l. 7. c. 56. l. 13. c. 11. Ex ipsa papyro navigia texunt, & ex libro vela. Strabo l. 17. Lucan. l. 4. &c.* (y) *Herodot. l. 2. c. 92.* (z) *Isai.* XVIII. 2. בכלי־גמא (a) *Lucian. de Dea Syr. Vide & Cyrill. Alex. t. 2. l. 2. & Procop. in Isai.* (b) *Exod.* II. 3. תיבת גמא *Arca Junci.*

(c) *Tit. Liv. l. 13. c. 11. Isidor. origin. l. 6. Hieronym. Ep. ad Chromat.* Le premier qui porta le titre de Roi de Pergame, est Attalus, qui commença à regner l'an du Monde 3763. avant J. C. 237. avant l'Ere vulg. 241. (d) *Voss. origin. & lib. 1. de arte Gramm. c. 38.*

plus croyable que ces rouleaux étoient faits de peaux ou de velin, comme ils le sont encore aujourd'hui; Diodore de Sicile (*e*) rapporte que les Perses écrivoient autrefois leurs Registres sur des peaux; & Hérodote (*f*) parle des peaux de moutons & de boucs employées par les anciens Ioniens pour écrire dessus. Les Prophétes Isaïe (*g*), Jérémie (*h*), & Ezéchiel (*i*), parlent expressément de ces rouleaux; le livre de la Loi que l'on trouva sous Helcias (*k*) étoit apparemment de même écrit sur du velin, ainsi que celui dont parle Job en ces termes (*l*), *Qui me donnera quelqu'un pour m'entendre, afin que mon juge écrive un livre, & que je le porte sur mes épaules, & que je le mette sur ma tête comme une couronne*?

Il faut donc dire que le Roi de Pergame perfectionna simplement les peaux & qu'il les fit préparer d'une maniere qui étoit si commode, qu'on ne se mit plus en peine d'avoir du papier d'Egypte. En effet le velin est d'un bien meilleur usage que le papier d'Egypte; tout ce que nous avons de plus anciens manuscrits Latins ou Grecs sont écrits sur du velin, à peine reste-t-il dans les archives quelques anciens titres écrits sur du papier d'Egypte, & encore sont-ils à demi usez & d'une caducité extréme.]

Enfin quant au papier dont nous nous servons aujourd'hui, & qui est composé de drapeaux & de linges pouris, broyez réduits en boüillie, & puis étendus & mis en feüilles, l'usage n'en est pas bien ancien. Il n'en est pas expréssément parlé, que nous sçachions, avant le tems de Pierre le Vénérable Abbé de Cluny, qui vivoit il y a cinq cens ans. (*m*) Ainsi ce ne peut être de cette espéce de papier dont il est parlé dans l'Ecriture sous le nom de *charta*. On peut voir nôtre Dissertation sur les Livres anciens, qui est imprimée à la tête de nôtre Commentaire sur la Genése.

(*e*) *Diodor. Sicul. l.* 2. (*f*) *Herodot. l.* 5. (*g*) *Isai.* VIII. 1. (*h*) *Jerem.* XXXVI. 4. (*i*) *Ezech.* II. 9. III. 1. 2. 3. (*k*) 4. *Reg.* XXII. 11. (*l*) *Job.* XXXI. 35. 36. (*m*) *Petr. Venerab. contra Judæos. Biblist. Cluniac. pag.* 1070. *Vide Mabillon. de re diplomat. l.* 1. *c.* 8. *p.* 38.

PAPYRION. C'est un lieu rempli de plantes ou de joncs nommez *papyrus*. Saint Jérôme donne ce nom à l'endroit où le petit Moyse fut exposé sur le bord du Nil parmi des roseaux. (*n*)

PAQUE, ou *Pasques*, *Pascha*. Ce terme est Hébreu, & signifie *passage*. Les Juifs le prononcent *Pesach*. Quelques-uns ont voulu le dériver du Grec *pascho*, je souffre, comme par allusion à la passion de JESUS-CHRIST: mais sa vraye étymologie est le verbe Hébreu *pasach*, passer, sauter. On donna le nom de Pâque à la Fête qui fut établie en mémoire de la sortie d'Egypte, (*o*) à cause que la nuit qui précéda cette sortie, l'Ange exterminateur qui mit à mort les premiers-nez des Egyptiens, passa les maisons des Hébreux sans y entrer, parce qu'elles étoient toutes marquées du sang de l'agneau qu'on avoit immolé la veille, & qui pour cette raison est appellé agneau paschal.

Voici ce que Dieu ordonna sur la Pâque des Juifs. (*p*) Le mois de la sortie de l'Egypte (*q*) fut regardé depuis ce tems comme le premier mois de l'année sainte ou ecclésiastique, & le quatorziéme jour de ce mois, *entre les deux vêpres*, c'est-à-dire entre le déclin du soleil, & son coucher; ou bien, suivant nôtre maniére de compter, entre deux heures aprés midy, & six heures du soir dans l'équinoxe, on devoit immoler l'agneau pascal, & s'abstenir de pain levé. Le lendemain quinziéme, à commencer à six heures du soir précédent, qui faisoit la fin du quatorziéme étoit la grande Fête de la Pâque, qui duroit sept jours. Mais il n'y avoit que le premier & le septiéme jours qui fussent solemnels. L'agneau qui étoit immolé devoit être sans défaut, mâle, & né dans l'année. Si l'on ne trouvoit point d'agneau, on pouvoit prendre un chevreau. On immoloit un agneau ou un chevreau dans chaque famille, & si le nombre de ceux qui étoient dans la maison, ne suffisoit pas pour

 man-

(*n*) *Exod.* II. 5. (*o*) *Vide Exod.* XII. An du Monde 2513. avant J. C. 1487. avant l'Ere vulg. 1491. (*p*) *Exod.* XII. (*q*) Ce mois est nommé *Abib* dans Moyse; ensuite on le nomma *Nisan*.

manger l'agneau, on en prenoit de la maison voisine.

On teignoit du sang de l'agneau immolé le haut & les jambages de chaque maison, afin que l'Ange exterminateur voyant ce sang, passât outre, & épargnât les enfans des Hébreux. On devoit manger l'agneau la nuit même qui suivoit le sacrifice; on le mangeoit rôti, avec du pain sans levain & des laituës sauvages; l'Hébreu à la lettre, avec des choses améres, comme seroit de la moutarde, ou autre chose de cette nature, pour lui relever le goût. Il étoit défendu d'en manger aucune partie cruë ou cuitte dans l'eau, & d'en rompre les os; (r) mais il falloit le manger entier, même la tête, les pieds & les intestins; & s'il en restoit quelque chose au lendemain, on le jettoit au feu. Ceux qui le mangeoient devoient être en posture de voyageurs, ayant les reins ceints, des souliers aux pieds, le bâton à la main, & mangeant à la hâte. Mais cette derniére cérémonie ne s'observa, ou du moins elle ne fut d'obligation que la nuit de la sortie de l'Egypte. Pendant toute l'octave de la Pâque, on n'usoit point de pain levé; & quiconque en avoit mangé, étoit menacé d'être exterminé de son peuple. On chommoit le premier & le dernier jour de la Fête, en sorte toutefois que l'on y permettoit de préparer à manger; (s) ce qui étoit défendu le jour du Sabbat. (t)

L'obligation de faire la Pâque étoit telle, que quiconque auroit négligé de la faire, étoit condamné à mort: *Exterminabitur anima illa de populis suis.* (u) Mais ceux qui avoient quelque empêchement légitime, comme de voyage, ou de maladie, ou de quelque impureté volontaire ou involontaire; par exemple, ceux qui avoient assisté à des funérailles, ou qui s'étoient trouvez soüillez par quelque autre accident, devoient remettre la célébration de la Pâque au second mois de l'année Ecclésiastique, ou au 14. du mois *Jiar*, qui répond à Avril & à May. C'est ainsi que le Seigneur l'ordonna à Moyse, à l'occasion de la demande que lui firent quelques Israëlites, qui avoient été obligez de rendre les derniers devoirs à quelques-uns de leurs parens, (x) & qui à cause de leur soüillure, n'avoient pû participer à la victime pascale. Nous voyons l'exécution de cette Loi sous Ezéchias. [y] Ce saint Roi ayant résolu de faire célébrer une Pâque solemnelle par tous ses sujets, on lui remontra que les Prêtres n'avoient pas eu le loisir de se purifier en aussi grand nombre qu'il auroit été nécessaire pour servir à cette solemnité. Ainsi il fut résolu qu'on en remettroit la célébration au mois suivant; ce qui fut exécuté.

Quant à la Pâque Chrétienne, elle fut instituée par JESUS-CHRIST, lorsque dans le dernier souper qu'il fit avec ses Apôtres, il leur donna son Corps à manger, & son Sang à boire, sous les espéces du pain & du vin; & lorsque le lendemain il abandonna son Corps aux Juifs, qui le condamnérent à la mort, & le firent crucifier par les mains des bourreaux. L'agneau pascal que les Juifs égorgeoient, qu'ils déchiroient, qu'ils mangeoient, & dont le sang les garantissoit de l'approche de l'Ange exterminateur, n'étoit qu'une figure de la mort & de la passion du Sauveur, & de son Sang répandu pour le salut du monde. Cette Pâque se célébre tous les ans avec grande solemnité dans l'Eglise Chrétienne le Dimanche d'aprés le quatorziéme de la Lune de Mars; mais elle doit se célébrer dans la sincérité, dans l'innocence & dans la vérité, figurées par les pains sans levain. [z] On y offre le saint Sacrifice de l'Autel, qui est la mémoire, aussi-bien que la réalité de celui que JESUS-CHRIST offrit sur la Croix, & dont celui de l'agneau pascal n'étoit que le symbole. On réïtére tous les jours le même Sacrifice en une infinité d'endroits; en sorte qu'on peut dire que l'Eglise célébre tous les jours la Pâque Chrétienne.

Ii

(r) *Exod.* XII. 46. *Num.* IX. 12. *Joan.* XIX. 36. (s) *Exod.* XII. 16. (t) *Exod.* XVI. 23. (u) *Num.* IX. 13.

(x) *Num.* IX. 10. 11. An du Monde 2514. avant J. C. 1486. avant l'Ere vulg. 1490. (y) 2. *Par.* XXX. 2. 3. &c. An du Monde 3278. [z] 1. *Cor.* V. 8.

Il y eut dans les commencemens quelque diverſité de ſentimens & de pratiques dans la célébration de la Pâque. Dés le tems de ſaint Polycarpe, les Egliſes d'Aſie célébroient la Pâque au quatorziéme de la Lune de Mars, en quelque jour qu'il arrivât, à l'imitation des Juifs; & les Romains la faiſoient, comme ils font encore aujourd'hui, le Dimanche qui ſuit le quatorziéme de la Lune de Mars. Saint Polycarpe étant venu à Rome ſous le Pontificat d'Anicet, conféra avec lui ſur ce ſujet: mais ne s'étant pû perſuader l'un à l'autre de changer de coûtume, ils ne crurent pas devoir rompre la paix des Egliſes pour une choſe purement d'uſage. La diſpute ſur cela s'étant échauffée ſous le Pontificat du Pape Victor, vers l'an 188. les Aſiatiques demeurant opiniâtrément attachez à leur pratique, & Polycrate Evêque d'Ephéſe, avec les autres Evêques d'Aſie, ayant écrit au Pape une longue Lettre pour la ſoutenir, Victor envoya des Lettres dans toutes les Egliſes, par leſquelles il les déclaroit excommuniez. Les autres Egliſes n'approuvérent pas la rigueur de Victor, & malgré ſa ſentence, elles demeurérent unies de Communion avec ceux qui continuérent à célébrer la Pâque au quatorziéme de la Lune de Mars.

Les choſes ſubſiſtérent en cet état juſqu'au Concile de Nicée, tenu en 325. avec cette différence néanmoins, que la plûpart des Egliſes d'Aſie étoient revenuës inſenſiblement à la pratique des Romains, & ne faiſoient plus la Pâque au quatorziéme de la Lune de Mars. Le Concile de Nicée fit un Réglement général, qui ordonnoit que toutes les Egliſes célébraſſent la Fête de Pâque le Dimanche qui ſuivoit le quatorziéme de la Lune de Mars; & l'Empereur Conſtantin fit publier ce Décret dans tout l'Empire Romain. Ceux qui nonobſtant ce Décret, continuérent dans leur ancienne pratique, furent regardez dans l'Egliſe comme ſchiſmatiques, & on leur donna le nom de *Quartodécimans*, ou partiſans du quatorziéme jour; & en Grec, *Teſſareſdécatites*. On peut voir ſur tout cela l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, à qui cette matiére appartient principalement.

C'eſt une queſtion fameuſe parmi les Commentateurs, ſçavoir ſi nôtre Sauveur a fait la Pâque légale & Judaïque la derniére année de ſa vie. Les uns ont crû que nôtre Seigneur n'avoit pas fait la Pâque légale la derniére année de ſa vie, mais que le ſouper qu'il fit le Jeudy au ſoir avec ſes Diſciples, & où il inſtitua le Sacrement de ſon Corps & de ſon Sang, étoit un ſimple repas, où l'on ne mangea pas l'agneau paſcal. D'autres (*a*) ont dit que nôtre Sauveur avoit anticipé la Pâque, qu'il l'avoit faite le Jeudy au ſoir, & les autres Juifs ſeulement le Vendredy. D'autres ont avancé que les Galiléens avoient fait la Pâque le Jeudy, de même Jesus-Christ; mais que les autres Juifs l'avoient faite le Vendredy. Enfin le ſentiment le plus commun aujourd'hui dans l'Egliſe Chrétienne, tant Grecque, que Latine, eſt que Jesus-Christ a fait la Pâque légale le Jeudy au ſoir, de même que tous les autres Juifs.

Les Evangéliſtes ſaint Matthieu, ſaint Marc & ſaint Luc paroiſſent aſſez favorables au ſentiment qui veut qu'il ait fait la Pâque le Jeudy au ſoir, de même que les autres Juifs. Mais il faut avoüer que ſaint Jean lui paroît contraire, puiſqu'il dit que Jesus étant à table avec ſes Diſciples (*b*) *avant le jour de Pâque, ayant toûjours aimé les ſiens, il les aima juſqu'à la fin, & aprés le ſouper il leur lava les pieds.* Et enſuite lorſque les Juifs eurent conduit Jesus à Pilate, afin qu'il le condamnât & le fit exécuter à mort, il remarque (*c*) qu'*ils n'osérent entrer dans le Prétoire, de peur de ſe ſoüiller, parce qu'ils vouloient manger la Pâque.* Enfin il dit que le Vendredy (*d*) étoit *la paraſcéve de la Pâque*, & que le Samedy ſuivant (*e*) étoit le grand jour de la Fête:

 Erat

(*a*) On peut mettre de ce ſentiment S. Cyrille d'Alex. *l.* 12. *in Joan.* S. Chryſoſt. *homil.* 82. *in Joan.* S. Epiphane, Euthyme Zygabéne, & pluſieurs Nouveaux, comme Paul de Bruges, Paul de Midelbourg, Henten. Onuphr. Grot. Janſen. Maldon. Scalig. Calveſ. & pluſieurs autres. (*b*) *Joan. XIII.* 2. *& ſeq.* [*c*] *Joan. XVIII.* 28. (*d*) *Joan. XIX.* 14. [*e*] *Joan. XIX.* 31.

Erat enim magnus dies ille Sabbathi. Pourquoi? sinon parce que c'étoit la Pâque : & c'est pour cela que le Vendredy précédent étoit la *parascéve*, ou la préparation de la Pâque, qui se célébroit le lendemain.

Dans la Dissertation sur la derniére Pâque de nôtre Seigneur, que nous avons fait imprimer à la tête du Commentaire sur saint Matthieu, nous avons tâché de montrer que nôtre Sauveur n'avoit pas fait la Pâque la derniére année de sa vie; du moins que les Juifs ne l'avoient faite que le Vendredy, jour de sa mort, & qu'il étoit mort sur le Calvaire à la même heure que les Juifs immoloient dans le Temple la victime pascale; en sorte que la figure & la réalité se rencontrérent, & s'exécutérent ensemble comme à point nommé. Nous avons cité plusieurs Anciens, qui ont crû comme nous, que le vrai jour de la Pâque légale tomboit cette année-là au Vendredy, jour auquel nôtre Sauveur endura la mort. On peut voir pour ce sentiment Tertullien *contra Judæos*, *c.* 8. Hilaire Diacre, ou l'Auteur des Questions sur l'ancien & sur le nouveau Testament, *qu.* 55. *p.* 63. *& qu.* 94. *p.* 85. *t.* 3. *Oper. S. Aug. nov. Edit.* l'Auteur des Questions aux Orthodoxes, sous le nom de saint Justin, *qu.* 65. S. Chrysost. *homil.* 82. *in Joan. p.* 414. *a.* S. Cyrille d'Aléxandrie, *l.* 12. *in Joan. page* 1032. Théophylacte sur S. Jean, Victor d'Antioche, *Caten. in Marc.* XIV. 1. *Apollinar. Caten. in Joan.* XVIII. 28. *apud Toynard. Harmon. not. p.* 151. *Epiphan. hæres.* 52. *Euthym. Zygaben. l.* 19. *Bibl. Patr. p.* 577. *Pet. Alex. in Chronico Alex. Præfat. Apollinar. Hierapolit. ibidem. Philopon. Metridor. alii duo apud Photium Cod.* 115. 116. *Cedren. alii quidam Græci apud Michael. Le Quien. Dissert. de Pasch. t.* 1. *p.* LXXI. *Edit. S. Joan. Damasc. &c.* On peut voir aussi cette question traitée avec exactitude par le P. Lamy, & par M. Toynard; & si l'on veut examiner la chose à fonds, il faut consulter tous ceux qui ont écrit sur cette matiére pour & contre; M. De Tillemont, le P. Hardoüin, & les Commentateurs sur S. Matthieu & sur S. Jean.

Le nom de *Pâque*, se prend 1°. pour le passage de l'Ange exterminateur; 2°. pour l'agneau pascal; 3°. pour le repas où on le mangeoit; 4°. pour la Fête instituée en mémoire de la sortie de l'Egypte, & du passage de l'Ange exterminateur; 5°. pour toutes les victimes particuliéres qui s'offroient durant la solemnité pascale; 6°. pour les pains sans levain dont on usoit pendant toute l'octave de la Pâque; 7°. pour toutes les cérémonies qui précédoient & qui accompagnoient cette cérémonie.

[On peut ajoûter à ce que nous avons dit sur la derniere Pâque que les Chrétiens d'Orient (*f*), & sur tout les Syriens, soutiennent que l'année que J. C. mourut, on célébra la fête le treiziéme du mois Adar le samedi, qui commençoit dès la fin du Vendredi précédent, & que Notre Seigneur la prévint d'un jour, & la célébra le Vendredi qui commençoit dès le soir du Jeudi précédent, à cause qu'il devoit mourir le Vendredi. Calvisius met aussi la même Pâque le Samedi quatriéme jour d'Avril l'an trente-trois de l'Ere vulgaire, la trente-cinquiéme de J. C. qui tombe dans l'année 344. d'*Alexandra*.

Voici les cérémonies que les Juifs d'aujourd'hui observent dans la celébration de la Pâque (*g*). Cette fête dure une semaine; mais les Juifs qui sont hors de la Palestine, la font huit jours, suivant l'ancienne coûtume par laquelle le Sanhédrin envoyoit deux hommes exprès pour découvrir la lune naissante, & pour en donner incontient avis aux Chefs de cette compagnie. De peur de manquer à ce qu'on devoit, on célébroit deux jours de fête: l'un nommé, *Dies latentis lunæ*; & l'autre, *Dies apparentis lunæ.* De cette sorte les deux premiers jours de la Pâque, & les deux derniers sont fête, sont solemnels, & on ne peut ces jours-là ni travailler, ni traiter d'affaires; mais il est permis de préparer à manger, & de porter

(*f*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 349. (*g*) Léon de Modéne, part. 3. c. 3.

porter d'un lieu en un autre ce dont on a besoin. Pendant les quatre jours du milieu il est seulement défendu de travailler ; mais on peut manier de l'argent, & ces jours-là ne sont distinguez des jours ouvrables, que par de certaines choses singulieres.

Pendant les huit jours de la fête les Juifs ne mangent que du pain sans levain, & il ne leur est pas permis d'avoir en leur pouvoir ni levain, ni pain levé. Pour mieux observer ce précepte, ils cherchent avec une exactitude scrupuleuse dans toute la maison pour en ôter jusqu'aux moindres choses fermentées. Ils visitent pour cela tous les coins du logis, les coffres, les armoires, puis ayant bien nettoyé la maison, ils la blanchissent ; & la meublent d'utensiles toutes neuves, ou de celles qui ne servent qu'à ce jour-là. Si elles ont servi à d'autres, & qu'elles soient de métal, ce n'est qu'aprés les avoir fait repasser à la forge, & polir. Dès le soir d'avant la veille de la fête, le maître du logis cherche par toute la maison pour voir s'il n'y a point de pain levé. Sur les onze heures du jour suivant on brûle du pain pour marquer que la défense du pain levé est commencée, & cette action est accompagnée de paroles qui déclarent qu'il n'y a aucun levain en son pouvoir, du moins qu'il le croit ainsi, & qu'il a fait ses diligences pour cela.

Incontinent aprés ils se mettent à faire des azymes, ou pains sans levain, qu'ils appellent *Mazzoth*, & en font suffisamment pour durer pendant les huit jours de la fête. Ils prennent garde que la farine dont ils se servent, n'ait pas été moüillée, ou échauffée, de peur qu'elle n'ait été fermentée. Ils en font des gâteaux plats & massifs de différentes figures ; & afin qu'ils ne levent point, ils les mettent aussi-tôt cuire dans le four, & au sortir de-là ils les gardent avec beaucoup de propreté. Quelques-uns font de ces gâteaux avec des œufs & du sucre pour les personnes délicates & malades ; ils les nomment *Mazza aschiras*, c'est-à-dire, *riche gâteau sans levain.*

Le quatorziéme jour de Nisan les premiers-nez des familles ont accoûtumé de jeûner, en mémoire de ce que la nuit suivante Dieu frappa tous les premiers-nez de l'Egypte. Le soir ils vont à la priere, & étant de retour au logis il se mettent à table, qui est préparée de jour, & aussi-bien servie que chacun le peut. Et pour observer la Loi (*b*) qui veut qu'*on mange l'Agneau avec du pain sans levain, & des herbes améres*, ils ont dans un plat, ou dans une corbeille quelque morceau d'agneau ou de cabrit, tout préparé avec des herbes améres, comme du céleri, de la chicorée, ou des laituës, & un petit vase où il y a de la sausse. Cette corbeille & ce petit attirail sont en mémoire de la chaux & des briques qu'on leur faisoit faire, & qu'ils mettoient en œuvre en Egypte ; & tenant des tasses de vin, ils récitent la narration des miseres que leurs peres souffrirent en Egypte, & les merveilles que Dieu fit pour les en délivrer. Ensuite ils rendent graces à Dieu de toutes ces faveurs, ils disent le Pseaume CXII. *Benedic anima mea Domino, & omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus*, & les suivans qui commencent par *Halleluia*, puis ils soupent. Aprés souper ils continuent à dire & à chanter le reste de ces Pseaumes, & autres loüanges propres au jour ; puis ils s'en vont coucher. Le jour suivant on fait la même chose.

Les prieres du matin sont les mêmes que celles qui se disent aux autres fêtes, excepté qu'ils y ajoûtent ce qui est de particulier à celle-ci, avec les Pseaumes dont on a déja parlé depuis le CXII. jusqu'au CXVIII. inclus. On tire de l'armoire le rouleau du Pentateuque, & on lit à cinq le chapitre XII. de l'Exode, qui contient l'institution de la Pâque, & ce qui est contenu au chapitre XVIII. des Nombres, concernant les sacrifices propres à cette fête. Ensuite la priere *Mussaf*. Puis on lit des Prophétes ce qui a rapport à ce qu'on a lû du Pentateu-

(*b*) *Exod.* XII. 8.

que (i); & après dîner on fait la commémoration de la fête, & l'on donne la bénédiction pour le Prince sous la domination duquel ils demeurent, priant Dieu qu'il le conserve en paix & en joie, & que ses desseins réussissent; que ses Etats augmentent, & qu'il aime leur Nation, selon cette parole de Jérémie [k] : *Cherchez la paix de la Ville où je vous ai transportez, & priez pour elle le Seigneur, parce qu'en sa paix vous aurez aussi la paix.*

La même chose se pratique les deux derniers jours. On finit cette fête avec la cérémonie d'*Habdala*, ou *Distinction*; cette cérémonie d'*Habdala* se fait à la fin du jour du Sabbat, lorsque le maître du logis prononce certaines paroles & certaines bénédictions pour souhaiter que tout prospere dans la semaine où l'on va entrer. Au sortir de la Synagogue on va manger du pain levé pour la derniére fois.

Depuis le second soir de la Pâque ils comptent quarante neuf jours jusqu'à la fête des Samaines, ou la Pentecôte; & depuis le lendemain de Pâque ils comptent trente trois jours, pendant lesquels ils ne se marient point, ne coupent point d'habits neufs, ne se font point les cheveux, ne celébrent aucune réjouissance publique; mais passent ces trente trois jours dans une espéce de deuil; à cause d'une grande mortalité, qui arriva, disent-ils, entre les disciples du Rabbin *Akiba*. Le trente-troisiéme jour est célébré avec joie, & est regardé comme une Fête, parce que ce jour-là la mortalité cessa. On nomme ce jour *Lag*, parce que les deux lettres hébraïques *L* & *G* valent 33. selon leur valeur numérique.

Les Rabbins nous apprennent encore d'autres détails que Léon de Modéne a omis; par exemple: Que si l'on néglige d'ôter le levain de sa maison, on mérite le foüet; si on le mange par mégarde, & sans y penser, on paye l'amende. On peut brûler le levain qu'on y trouve, & le jetter dans l'eau réduit en miettes. Lorsque les femmes ont paîtri leur pain sans levain, on prend grand soin qu'il ne s'aigrisse, on se hâte de le mettre au four, pour ne lui en pas laisser le loisir, & on jette de l'eau pardessus, de peur qu'il ne s'échauffe. Quelques-uns portent le scrupule jusqu'à ne pas nommer le nom de levain devant leurs enfans, de peur de leur faire naître l'envie d'en manger, de même qu'ils ne nomment pas le Porc par son nom (l), de peur de le faire connoître.

Pour faire plus exactement la recherche du pain levé, on prend même en plein jour une chandelle, & on furette dans tous les recoins, pour y découvrir quelque mie de pain levé; & afin que la chose ne paroisse ni affectée, ni ridicule, on cache dans un coin un morceau de pain, dont on fait la découverte avec grande joie. Lorsque tout cela est fini, le pere de famille met à part tout le pain levé qui est nécessaire pour la nourriture de ses gens jusqu'au 14. de Nisan, & brûle le reste, en disant que tout ce qu'il y a de pain levé dans sa maison, tant ce qu'il y a trouvé, que ce qu'il n'y a pas trouvé, devienne comme la poussiere de la terre, ou s'anéantisse. L'on choisit avec soin le bled, ou l'orge qui doit être employé à faire des pains azymes; & on prend toutes les précautions possibles pour empêcher qu'il ne s'aigrisse, & qu'il ne s'échauffe, soit avant, soit aprés la mouture. On prend garde au sac où il se met, & on ne le porte pas au moulin sur le dos d'un Cheval, de peur qu'il ne s'échauffe; on ne mêle au pain azyme ni beurre, ni sel, ni huile, de peur qu'ils n'y causent quelque fermentation: Il faut que ce soit un Juif qui le paîtrisse, & les plus fameux Rabbins se sont fait honneur d'y travailler.

Pendant que le Temple a subsisté, les Juifs ont immolé un Agneau dans le Temple *entre les deux vêpres*, c'est-à-dire, aprés midi

(i) Cette derniére lecture s'appelle, *Aftara*, comme qui diroit, *Congé*, parce qu'aprés la lecture du Prophéte, on s'en va. (k) *Jerem.* XXIX. 7.

(l) Ils l'appellent דבר אחר *alia res*, une autre chose.

midi du treiziéme de Nisan, depuis environ deux heures jusqu'à six heures du soir. Les particuliers les amenoient au Temple, & les y immoloient, puis en offroient le sang aux Prêtres, qui le répandoient au pied de l'Autel. Le particulier, ou le Lévite dans cette occasion pouvoit égorger sa victime, mais l'effusion du sang au pied de l'Autel étoit réservée au Prêtre. Philon (*m*) dit qu'en cette fête le Lévite, & même le Juif laïque pouvoit faire les fonctions des Prêtres; ce qu'il faut entendre dans le sens que nous venons de dire.

La veille de la fête la mere de famille dresse une table la plus propre qu'elle peut; on y trouve deux gâteaux sans levain, deux morceaux d'Agneau, une épaule rôtie, pour se souvenir que Dieu les a délivré *à bras étendu*. L'autre morceau est boüilli en mémoire du sacrifice. Ils y ajoûtent, à ce qu'on dit (*n*), quelques petits poissons, à cause du *Léviathan*; un œuf dur, à cause de l'oiseau *Ziz*; de la viande, à cause du *Behemot*. (Le Leviathan, le Behemot & le Ziz sont trois animaux destinez au festin des Elûs dans l'autre vie,) des noix, & des pois pour les enfans, afin de les exciter à demander les raisons de cette cérémonie: ils ont une espéce de moutarde en forme de mortier, qu'ils composoient autrefois de dattes, & de figues séches, & à présent de chataignes, & de pommes, pour représenter le travail des briques; ils l'appellent *Charoseth*. (*o*). Le pere de famille se met à table avec ses enfans & ses esclaves, parce que tout le monde est libre ce jour-là. Etant assis, le Chef de la famille prend des herbes ameres environ la grosseur d'une olive, qu'il trempe dans le Charoseth; il les mange, & en distribuë autant à tous les Assistans.

Après avoir mangé, on retire un peu la table, & alors un un jeune garçon chargé d'entonner l'hymne, fait plusieurs questions sur l'origine de ces cérémonies: *Pourquoi on ne mange cette nuit-là que des pains sans levain? Pourquoi on ne se sert que d'herbes améres? &c.* On rapproche la table, & le pere de famille explique l'histoire, & la cérémonie de l'Agneau Pascal, & de toutes les cérémonies qui l'accompagnent. Il conclut en priant Dieu, & en exhortant les autres à le prier de rétablir Jérusalem, & les anciens Sacrifices, afin qu'on puisse manger l'Agneau Pascal, & appaiser Dieu par son sang: Il rend graces au Seigneur d'avoir procuré à leurs Ancêtres une si glorieuse délivrance. L'oraison étant finie, il lave ses mains, & prend un des pains sans levain, le rompt, & le bénit. Il ne bénit point les autres pains qui sont sur la table, parce qu'on doit se contenter cette nuit-là d'un morceau de pain; car *c'est un pain d'affliction, un pain destiné à des esclaves & à des misérables*.

Il mêle ce pain avec les herbes améres, & le charoseth, & le mange en bénissant Dieu d'avoir donné cette ordonnance à son peuple; il prend ensuite un morceau d'Agneau qu'il mange, en faisant à Dieu de pareilles actions de graces. Enfin il prend encore un petit morceau de pain, après quoi il n'est plus permis de manger; mais on boit une troisiéme, & une quatriéme coupe de vin, dans lequel on a mêlé un peu d'eau. On entonne des actions de graces, & des pseaumes, pendant que cette action dure. Autrefois, & avant la ruine du Temple il falloit que l'Agneau Pascal fût entiérement rôti: mais à présent ils ne se croient plus permis de servir l'Agneau ni entiérement rôti, ni entierement boüilli, *parce que ce seroit offrir, & manger des sacrifices hors de Jérusalem & du Temple*; mais ils en rôtissent une partie, & font boüillir l'autre, ou ils retranchent une partie de l'animal, afin qu'il ne soit pas entier, & qu'il n'ait pas l'air de victime.

Pour fixer le commencement du mois lunaire.

(*m*) *Philo de vita Mosis l. 3.* (*n*) *Machazer Bonor. 1. part. Paschas. apud Bartolocci, Bibl. Rabb.* (*o*) חרוסת *Charoseth.*

naire, & par conséquent la fête de Pâque, qui se célébroit le quatorziéme jour de la lune de Mars, les Rabbins (*p*) enseignent que leurs Ancêtres avoient des sentinelles placées sur le sommet des montagnes, pour observer le moment de l'apparition de la nouvelle lune, & qu'aussitôt qu'ils l'avoient vûë, ils couroient en diligence en donner avis au Sanhédrin, qui dépêchoit des couriers aux Villes voisines pour les avertir que la Néomenie commençoit. Mais il y a beaucoup d'apparence que les anciens Juifs n'employerent jamais ces précautions, elles étoient sujettes à de trop grands inconvéniens, sur-tout pour les Villes éloignées, & on n'en remarque aucuns vestiges dans Joseph, ni dans Philon ni beaucoup moins dans l'Ecriture. De plus, il nous paroît certain que les anciens Hébreux ne se servoient pas de mois lunaires, ce qui renverse absolument le systême de ces Rabbins. Voyez ci-devant les articles, *Mois*, & *Années*.]

PARABOLE. (*q*) Ce terme est formé du Grec *parabolé*, qui vient du verbe *paraballein*, qui signifie comparer quelque chose, en faire le paralléle & la comparaison avec une autre chose. Dans l'Ecriture, on confond assez souvent la comparaison, la similitude, la parabole, la maniére de parler sententieuse, par proverbe, par sentence, par similitude. Ce que nous appellons *les Proverbes de Salomon*, & qui sont des maximes & des sentences morales, sont appellez par les Grecs *Paraboles de Salomon*; & lorsque saint Jérôme veut exprimer le style poëtique & sententieux dont se servoit le mauvais Prophéte Balaam, il dit qu'il commença à parler en parabole: (*r*) *Assumptâ parabolâ, dixit*. Et de même quand Job répond à ses amis, on dit qu'il commence à prendre sa parabole: (*ſ*) *Assumens parabolam suam, dixit*. C'étoit la maniére de parler des Sages & des Sçavans, que le langage parabolique, énigmatique, figuré & sententieux; & rien n'étoit plus insupportable, que de voir un sot parler en paraboles: (*t*) *Quomodo pulchras frustra habet claudus tibias, sic indecens est in ore stultorum parabola.*

Les Prophétes se sont servis de paraboles, pour rendre plus sensibles aux Princes & aux peuples les menaces ou les promesses qu'ils leur faisoient. Nathan reprend David sous la parabole d'un homme riche qui a enlevé & tué la brebis d'un pauvre. (*u*) La femme de Thécué, que Joab aposta pour fléchir l'esprit du même Prince en faveur de son fils Absalom, lui proposa la parabole de ses deux fils qui s'étoient battus, & dont l'un ayant tué l'autre, on vouloit faire mourir le meurtrier & la priver ainsi de ses deux fils. (*x*) Joatham fils de Gédéon, propose à ceux de Sichem la parabole du chardon du Liban, que les arbres voulurent établir leur Roi. (*y*) Les Prophétes reprennent souvent les infidélitez de Jérusalem sous la parabole d'une épouse adultére. Ils décrivent les violences des Princes ennemis du peuple de Dieu, sous l'idée d'un lion, d'un aigle, d'un ours, &c.

Nôtre Sauveur dans l'Evangile, (*z*) ne parle guéres autrement aux peuples qu'en paraboles. Il en usoit ainsi, afin de vérifier la prophétie d'Isaïe, (*a*) qui portoit que ce peuple verroit sans connoître, oüiroit sans entendre, & qu'il demeureroit dans son endurcissement & dans son aveuglement au milieu des instructions qu'il recevroit. Saint Jérôme (*b*) remarque que cette maniére d'instruire & de parler par similitudes & par paraboles, est commune parmi les Syriens, & sur tout parmi les peuples de la Palestine. Il est certain que les anciens Sages affectoient, s'il est permis de le dire, cette sorte de style.

Il y a certaines paraboles dans le nouveau Testament que l'on soupçonne être de véritables histoires; comme celle du mauvais riche & de

(*p*) *Maimon. tract.* חדש החדש c. 1. & 2. (*q*) *Parabola.* Παραβολαι. משלים (*r*) *Num.* XXIII. 7. 18. &c. (*ſ*) *Job.* XXVIII. 1. XXIX. 1.

(*t*) *Prov.* XXVI. 7. (*u*) 2. *Reg.* XII. 2. 3. &c. (*x*) 2. *Reg.* XIV. 2. 3. &c. (*y*) *Judic.* IX. 7. 8. &c. (*z*) *Matth.* XIII. 10. XXIV. 1. &c. (*a*) *Isai.* VI. 9. (*b*) *Hieronym. in Matth.* XVIII.

& de Lazare, celle du Samaritain qui trouva sur le chemin de Jéricho un homme blessé par les voleurs, celle de l'enfant prodigue. Il y en a d'autres où Jesus-Christ semble faire allusion à quelques points d'histoire de ce tems-là; comme celle où il est dit qu'un Roi alla dans un pays lointain, pour y recevoir un Royaume. Ce qui insinuë l'histoire d'Archélaüs, qui aprés la mort du Grand Hérode son pere, alla à Rome pour y recevoir d'Auguste la confirmation du testament de son pere, qui lui destinoit le Royaume.

Enfin le nom de *parabole* se met assez souvent dans l'Ecriture dans un sens de mépris. Dieu menace son peuple de le disperser parmi les nations, & de le rendre la parabole & la fable des peuples. Il dit qu'il rendra son Temple la parabole de tous les peuples, (*a*) si Israël ne lui demeure pas fidéle. Lorsqu'on voudra marquer une nation haïe de Dieu, & qui a éprouvé les derniers effets de sa colére, on dira: Puissiez-vous devenir semblable aux Israëlites!

PARACLET, en Grec, *Paraclêtos*, (*b*) ou selon une autre prononciation de l'*êta* en *iota*, *Paraclitos*. Ce nom signifie celui qui exhorte, qui défend, qui console, qui prie & intercéde pour un autre. On donne communément le nom de *Paraclet* au Saint-Esprit, & nôtre Seigneur le lui a souvent donné. Jesus-Christ lui-même se nomme aussi *Paraclet*, ou Consolateur, lorsqu'il dit: (*c*) *Je prierai le Pere, & il vous donnera un autre Paraclet, afin qu'il demeure pour toûjours avec vous.* Et saint Jean l'Evangéliste (*d*) dit que nous avons *un Avocat*, (en Grec, *un Paraclet*) *auprés du Pere*; & cet Avocat, ce Paraclet, ce Défenseur, ce Médiateur, *est* Jesus-Christ, *qui est la victime de propiciation pour nos péchez.* Mais, comme nous avons dit, le nom de *Paraclet* est principalement affecté à la personne du Saint-Esprit. Voyez S. Jean, XIV. 26. XV. 26. XVI. 7.

(*a*) 2. *Par.* VII. 20. (*b*) Παράκλητος, dérivé de παρακαλέω, *exhortor, consolor, defendo, intercedo.* (*c*) *Joan.* XIV. 16. (*d*) 1. *Joan.* II. 1.

PARADIS. Ce terme vient de l'Hébreu ou plûtôt du Chaldéen *pardes*, (*e*) dont les Grecs ont fait *paradeisos*, & les Latins *paradisus*. Selon la force de l'Original; il signifie proprement un verger, un lieu planté d'arbres fruitiers, & quelquefois un bois de futaye. On trouve ce nom dans trois endroits du Texte Hébreu de l'ancien Testament. 1°. 2. *Esdr.* II. 8. où Néhémie prie le Roi Artaxercés de lui faire donner des Lettres adressées à Asaph gardien du verger du Roi, afin qu'il lui fit donner les bois nécessaires pour les bâtimens qu'il alloit entreprendre. Dans cet endroit *paradisus* est mis pour une forêt d'arbres propres à bâtir. 2°. Salomon dans l'Ecclésiaste, II. 5. dit qu'il s'est fait des jardins & *des paradis*, ou des vergers. 3°. Dans le Cantique des Cantiques, IV. 13. il dit que les plants de l'épouse sont comme un jardin rempli de grenadiers. Les Grecs ont reconnu que le terme *paradisus* leur venoit des Orientaux, des Perses, qui nommoient *paradisus* leurs jardins à fruits, & leurs parcs, où ils nourrissoient toutes sortes d'animaux sauvages. Xénophon & les autres Auteurs Grecs se servent assez souvent de même terme en ce sens.

Les Septante se sont servis du terme *paradeisos*, (*f*) en parlant du *jardin d'Eden*, que le Seigneur planta au commencement du monde, & où il plaça Adam & Eve; & ce fameux jardin est connu communément sous le nom de *paradis terrestre*. On forme bien des difficultez sur sa situation. Quelques-uns (*g*) ont crû que le paradis terrestre n'avoit jamais existé, & qu'on doit expliquer allégoriquement tout ce qui en est dit dans l'Ecriture. D'autres (*h*) ont crû qu'il falloit le placer hors du monde. Quelques-uns (*i*) ont prétendu qu'il avoit été *au commencement*, c'est-à-dire, avant les autres êtres matériels. On l'a placé dans le

 troi-

(*e*) פרדס Παράδεισος. *Paradisus.* (*f*) *Genes.* II. 8. ויטע יהוה גן בעדן 70. Παράδεισον ἐν Ἐδέν. *Vulg. Paradisum voluptatis.* (*g*) Les Séleuciens, Origénes, Philon. Voyez saint Aug. l. 8. c. 1. *de Genesi ad Litteram.* (*h*) Voyez les divers sentimens ramassez dans la Dissertation de M. Huët sur la situation du Paradis terrestre. (*i*) *Hebræi apud Hieron. Quæst. Hebr. in Genes.*

troisiéme ciel, dans le ciel de la lune, dans la lune même, dans la moyenne région de l'air, au dessus de la terre, sous la terre, dans un lieu caché & éloigné de la connoissance des hommes, dans le lieu qu'occupe aujourd'hui la Mer Caspienne, sous le Pole Arctique, & à l'extrémité du midy.

Il n'y a presqu'aucune partie du monde, où l'on ne l'ait été chercher; dans l'Asie, dans l'Afrique, dans l'Europe, dans l'Amérique; dans la Tartarie, sur les bords du Gange, dans les Indes, dans la Chine, dans l'Isle de Céïlan, dans l'Arménie, dans l'Afrique, sous l'Equateur; dans la Mésopotamie, dans la Syrie, dans la Perse, dans la Babylonie, dans l'Arabie, dans la Palestine, dans l'Ethiopie, où sont les montagnes de la lune; aux environs des montagnes du Liban, de l'Antiliban & de Damas. (*k*) M. Huet ancien Evêque d'Avranches, le place sur le fleuve que produit la jonction de l'Euphrate & du Tigre; qu'on appellé aujourd'hui *fleuve des Arabes*; entre cette jonction, & la division que fait ce même fleuve, avant que d'entrer dans la Mer Persique. Il le met sur le bord oriental de ce fleuve, lequel étant, dit-il, considéré selon la disposition de son lit, & non pas selon le cours de son eau, se divisoit en quatre têtes, ou quatre ouvertures différentes. Ces quatre branches font quatre fleuves: deux au-dessus, sçavoir, l'Euphrate & le Tigre; & deux-au-dessous, sçavoir, le Phison & le Géhon. Le *Phison* est selon lui, le canal occidental; & le *Géhon*, le canal oriental du Tigre, qui se décharge dans le Golphe Persique. On dit que M. Bochart étoit à peu prés dans le même sentiment, comme on le recüeille de quelques endroits de ses Ecrits. (*l*)

D'autres habiles gens ont placé le paradis terrestre dans l'Arménie, entre les sources du Tigre, de l'Euphrate, de l'Araxe & du Phasis, que nous croyons être les quatre fleuves désignez par Moyse. L'Euphrate est bien exprimé dans Moyse. Le *Chidkel* est le Tigre, nommé encore aujourd'hui *Diglito*. Le Phasis est le *Phison*; la ressemblance des noms est sensible. Le Géhon est *l'Araxe*. *Araxés* en Grec, signifie impétueux, de même que Géhon en Hébreu; & on ne connoît dans le monde aucun fleuve plus rapide que l'Araxe. Le pays d'Eden étoit dans ce pays-là, autant qu'on en peut juger par quelques vestiges qui en sont restez dans les Livres saints. Le pays de Chus est l'ancienne Scythie, située sur l'Araxe. Hévila est apparemment la Colchide, pays trés-célébre par son or. On peut voir nôtre Commentaire sur la Génése, Chap. II. ℣. 8. où nous avons essayé d'établir ce sentiment par toutes les preuves que nous avons pû ramasser. Les Voyageurs qui ont été dans ces pays, rendent témoignage à leur fertilité; & c'est encore aujourd hui la tradition de ces peuples, que le paradis terrestre étoit dans leur Province.

[Les Orientaux (*m*) croyent que le Paradis terrestre étoit dans l'Isle de *Serendib*, ou *Ceïlan*, & qu'Adam ayant été chassé du Paradis, fut relégué dans la montagne de *Rahoun*, située dans la même Isle, à deux ou trois journées de la Mer. Les Portugais nomment cette montagne, *Pico de Adam*, ou montagne d'Adam, parce qu'on croit que ce premier homme a été enterré sous cette montagne, aprés avoir fait une pénitence de cent trente ans.

Les Musulmans ne croyent pas que le Paradis où Adam fut transporté aprés sa création, ait été terrestre, mais élevé dans l'un des sept cieux; & que ce fut de ce Ciel qu'Adam fut précipité dans l'Isle de Ceïlan, où il mourut aprés avoir fait un pelerinage en Arabie, où il visita le lieu destiné pour la construction du Temple de la Méque. Ils disent de plus (*n*), que quand Dieu créa le Jardin d'Eden, il y créa ce que l'œil na jamais vû, ce que l'oreille n'a jamais entendu, & ce qui n'est jamais entré dans le cœur de l'homme. Que ce Jardin délicieux a huit portes, au lieu que l'Enfer n'en a que

(*k*) Voyez le Comment. de M. le Clerc sur la Génése. (*l*) *Bochart. Phaleg. l. 1. c. 4. de anim. sacr. parte 2. l. 5. c. 6.*

(*m*) D'Herbelot, Bibliot. Orient. p. 708. (*n*) *Idem. p. 63.*

que sept, & que les portiers qui en ont la garde, ne doivent y laisser entrer personne avant les Sçavans, qui font profession de mépriser les choses de la terre, & de désirer celles du Ciel.

Les mêmes Orientaux (o) comptent quatre Paradis dans l'Asie; sçavoir, 1°. vers Damas en Syrie; 2°. vers Obollah, en Caldée; 3°. vers le désert de Naoubendigian en Perse dans un lieu nommé Scheb-Baovan, arrosé par le Nilabe: 4°. dans l'Isle de Céïlan, ou Serendib, dont nous avons parlé d'abord.

On voit par-là que l'opinion qui place le Paradis terrestre vers Damas, & aux environs des sources du Jourdain, n'est ni nouvelle, ni particuliere à nos Auteurs Européans. Heidegger dans la vie des Patriarches, Mr. le Clerc, le Pere Abraham, & le Pere Hardoüin, tous deux Jésuites ont soûtenu ce sentiment. Le Pere Hardoüin vient de publier son systême sur ce sujet avec étenduë dans son nouveau Pline, & il m'a avoüé qu'il y avoit beaucoup à objecter, & à répondre. On peut le consulter; car les bornes de ce Dictionnaire ne nous permettent pas de nous étendre sur cela autant qu'il faudroit.]

L'Auteur de l'Ecclésiastique (p) dit qu'Enoch ayant été agréable à Dieu, a été *transporté dans le paradis, afin qu'un jour il fasse entrer les nations dans la pénitence.* Les Peres Latins qui ont lû dans le Texte de la Vulgate le mot de *paradis*, ont crû que ce Patriarche avoit été transporté dans le Paradis, c'est-à-dire, dans le Ciel, selon les uns, (q) ou dans le paradis terrestre, selon d'autres. (r) Mais les Peres Grecs qui n'ont point lû le mot de *paradisus* dans le Texte Grec de l'Ecclésiastique, n'ont point déterminé le lieu ou Enoch avoit été transporté. (s) Saint Jérôme à mis assez souvent le nom de *paradisus* dans la Vulgate, à l'imitation des septante, mais il ne se trouve dans le Texte Hébreu de l'ancien Testament, que dans les quatre passages que nous avons marquez au commencement. Pour l'ordinaire il traduit l'Hébreu *gan* par *paradisus*: mais *gan* signifie simplement un jardin, soit qu'on l'entende d'un jardin potager, d'un verger, ou d'un parc.

Dans les Livres du nouveau Testament, le mot de *Paradis* se met pour un lieu de délices, où les ames des bienheureux joüissent de la béatitude éternelle. Ainsi JESUS-CHRIST dit au bon Larron: (t) *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis*, c'est-à-dire, dans le séjour des bienheureux. Et saint Paul en parlant de lui-même en troisiéme personne, (u) dit qu'*il connoît un homme qui a été ravi jusques dans le Paradis, où il a entendu des paroles qu'il n'est pas permis de publier.* Enfin JESUS-CHRIST dans l'Apocalypse, (x) dit qu'*il donnera au vainqueur à manger du fruit de l'arbre de vie, qui est au milieu du Paradis de son Dieu.* Où l'on fait allusion à l'arbre de vie qui étoit dans le Paradis terrestre. Les Juifs appellent d'ordinaire le paradis, *le jardin d'Eden*, & ils se figurent qu'aprés la venuë du Messie, ils joüiront d'une félicité naturelle, au milieu de toutes sortes de délices; & en attendant la résurrection & la venuë du Messie, ils croyent que les ames y demeurent dans un état de repos.

PARALIPOMENES. Nous donnons ce nom à deux Livres historiques de l'Ecriture, que les Hébreux appellent (y) *Dibre-iamim*, les paroles des jours, ou les journaux. D'autres les citent sous le nom de *Chroniques*. Le nom de *Paralipoménes* est pris du Grec, & signifie *les choses omises*, comme si ces Livres étoient une espéce de Supplément qui nous apprît ce qui est omis ou trop abrégé dans les Livres des Rois & dans les autres Livres de l'Ecriture. Et en effet on y trouve diverses

(o) *Idem.* p. 378. (p) *Eccli.* XLIV. 16. (q) *Hieronym. in Amos* VIII. *Ambros. l. de Paradiso, c.* 3. *Dorotb. in Synopsi.* (r) *Irenæ l.* 5. *c.* 5. *Auth. Quæst. ad Orthodox. qu.* 85. *Aug. contra Julian. l.* 6. *Operis imperfecti, n.* 30. (s) Voyez *Chrysostom. homil.* 21. *in Genes. Theodor. qu.* 25. *in Genes. &c.*

(t) *Luc.* XXIII. 43. (u) 2. *Cor.* XII. 4. (x) *Apoc.* II. 6. 7. (y) דברי הימים *Verba Dierum.* Παραλειπομένα.

particularitez, qu'on ne lit point ailleurs. Mais il ne faut pas croire que ce soit les Journaux ou Mémoires des Rois de Juda & d'Israë, qui sont citez si souvent dans les Livres des Rois & des Paralipoménes. Ces anciens Journaux étoient bien plus étendus que ce que nous avons ici, & les Livres mêmes des Paralipoménes renvoyent à ces Mémoires, & nous en rapportent de longs extraits.

On ne connoît point l'Auteur de ces Livres. Quelques-uns ont crû que c'étoit le même que celui qui a écrit les Livres des Rois. Mais si cela étoit, pourquoi ces variétez dans les dattes, dans les récits, dans les généalogies, dans les noms propres? Pourquoi ces répétitions des mêmes choses, trés-souvent en mêmes termes? Les Hébreux attribuënt d'ordinaire les Paralipoménes à Esdras, qui les composa, dit-on, au retour de la captivité, aidé de Zacharie & d'Aggée, qui vivoient alors. On prouve ce sentiment 1°. par l'égalité du style, par les récapitulations & les réflexions générales qu'il fait quelquefois sur toute une longue suite d'événemens. 2°. L'Auteur vivoit aprés la captivité, puisqu'il rapporte au Chapitre dernier du second Livre, le Décret de Cyrus, qui accordoit la liberté aux Juifs. De plus il conduit la généalogie de David jusqu'au-delà de Zorobabel, qui fut le Chef de ceux qui revinrent de Babylone. 3°. On y remarque certains termes & certaines expressions, que l'on croit être propres à la persone & au tems d'Esdras.

Mais si ces caractéres semblent prouver qu'Esdras est l'Auteur de ces Livres, en voici d'autres qui lui paroissent contraires. 1°. L'Auteur pousse la généalogie de Zorobabel jusqu'à la douziéme génération. Or Esdras n'a pas vêcu assez long-tems pour cela. 2°. En plus d'un endroit il suppose que les choses dont il parle, étoient alors au même état qu'elles étoient par exemple, sous Salomon, & avant la captivité (z) 3°. Celui qui a écrit ces Livres, n'étoit ni contemporain, ni Original, mais compilateur & abbréviateur. Il avoit en main un trés-grand nombre d'anciens Mémoires, de généalogie, d'Annales, de Registres & d'autres Piéces, qu'il cite souvent, dont il donne quelquefois des extraits, & d'autres fois de simples précis. Ailleurs il en donne de grands fragmens, sans y rien changer, & sans se mettre en peine de les concilier. C'est ce qui fait qu'on trouve quelquefois la généalogie de la même personne donnée plus d'une fois.

Il nous paroît que son principal dessein étoit de marquer exactement les généalogies, le rang, les fonctions, & l'ordre des Prêtres & des Lévites; afin qu'au retour de la captivité, ils pûssent plus aisément reprendre leur rang, & rentrer dans leur ministére. Il avoit en vûë aussi de marquer quel avoit été avant la captivité le partage des familles, afin qu'au retour de Babylone, chaque Tribu pût rentrer, autant qu'il étoit possible, dans l'ancien héritage de ses peres. L'Auteur cite d'anciens Memoires, sous le nom de *Verba vetera.* (a) Il rapporte quatre dénombremens du peuple; l'un fait du tems de David, l'autre du tems de Jéroboam, le troisiéme, du tems de Joathan, & le quatriéme du tems de la captivité des dix Tribus. Il parle ailleurs du dénombrement qui s'étoit fait par l'ordre de David, & que Joab n'acheva pas. On voit par-là l'extrême exactitude qu'apportoient les Hébreux à conserver leurs généalogies & leurs monumens historiques.

Les Commentateurs ont assez négligé les Paralipoménes, dans la fausse persuasion qu'ils contenoient peu de choses qui n'eussent été éclaircies dans les Livres des Rois: mais il est certain, comme le remarque saint Jérôme, (b) que ces Livres contiennent un trés-grand nombre de choses importantes pour l'explication des Livres saints, & que toute la tradition des Ecritures y est contenuë: *Omnis traditio Scripturarum in hoc continetur*; & que c'est se tromper, si on se flatte d'avoir quel-

(z) 2. *Par.* V. 9. & 3. *Reg.* VIII. 9. *Item.* 1. *Par.* IV. 41. 43. V. 22. 26. 2. *Par.* VIII. 8. & XXI. 10.

(a) 1. *Par.* IV. 22. (b) *Hieronym. Epist. ad Domnionem.*

quelque connoissance des Livres saints, si l'on ignore ceux-ci : (c) *Absque illo si quis scientiam Scripturarum sibi voluerit arrogare, seipsum irrideat.* Enfin il avance qu'on trouve dans les Paralipoménes une infinité de questions résoluës, qui regardent l'Evangile : *Innumerabiles Evangelii explicantur quæstiones.*

Personne ne conteste l'authenticité, ni la canonicité des Paralipoménes. Les anciens Hébreux n'en faisoient qu'un Livre : (d) mais aujourd'hui dans les Bibles Hébraïques imprimées à leur usage, ils en font deux Livres comme nous. Il y a un assez grand nombre de variétez dans les faits & dans les dattes entre les Livres des Rois & ceux des Paralipoménes, que l'on peut voir expliquées & conciliées dans les Commentateurs. Le premier Livre contient une espéce de récapitulation de l'Histoire sainte, par les généalogies, depuis le commencement du Monde, jusqu'à la mort de David, arrivée l'an du Monde 2289. avant J. C. 1711. avant l'Ere vulgaire 1715. Le second Livre contient l'histoire des Rois de Juda, & d'une partie de ceux d'Israël ; depuis le commencement de Salomon seul, l'an du Monde 2290. jusqu'au retour de la captivité de Babylone, en 3468. avant J. C. 532. avant l'Ere vulgaire 536. On peut voir nôtre préface sur les Livres des Paralipoménes.

PARALYTIQUE. *Paralysie.* La paralysie est une perclusion d'un ou de plusieurs membres, qui leur ôte le mouvement, & les rend inutiles à la personne qui en est attaquée. Il y a des paralysies qui sont fort douloureuses, & d'autres qui le sont moins, suivant la nature des humeurs qui les causent. Nôtre Sauveur a guéri plusieurs paralytiques par sa seule parole. Voyez *Matth.* IV. 24. VIII. 6. IX. 2. *Marc.* II. 3. 4. &c. *Luc.* V. 18. &c. Le malade qui étoit couché prés la piscine probatique depuis trente-huit ans, étoit un paralytique. *Joan.* V. 5. Le terme *paralytique*, est tiré du Grec *paraluo*, qui signifie relâcher ; comme pour marquer que la paralysie est un relâchement de nerfs. Mais elle peut être produite par d'autres causes.

PARANYMPHE. Ce terme, suivant la force du Grec *Paranymphos*, signifie celui qui est auprés de l'époux, l'ami de l'époux, celui qui fait les honneurs de la nôce, & qui conduit l'épouse chez l'époux. Les Rabbins (e) disent que le principal devoir du paranymphe étoit d'observer que l'époux & l'épouse ne se fissent aucune fraude dans ce qui regarde le sang qui étoit la marque de la virginité de l'épouse, & dont parle Moyse *Deut.* XXII. 14. 15. de peur que l'époux ne supprimât le linge où ce sang paroissoit ou que l'épouse n'en supposât de faux. Saint Jean-Baptiste dit qu'il y a bien de la différence entre l'époux & le paranymphe. L'époux est celui qui a l'épouse, & pour qui se fait le mariage ; le paranymphe ou l'ami de l'époux se contente d'exécuter les paroles de l'époux ; il se réjoüit de lui obéir : (f) *Qui habet sponsam, sponsus est ; amicus autem sponsi, qui stat & audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi.* Parmi les Grecs, (g) le paranymphe gardoit la porte du lit nuptial, & avoit soin de toute l'œconomie du repas, & des autres réjoüissances. Il y en a qui croyent que l'*architriclinus* (h) dont il est parlé dans l'Evangile à la cérémonie des nôces de Cana, étoit le paranymphe. Saint Gaudence de Bresse (i) assûre, sur la tradition des Anciens, que pour l'ordinaire le président du festin nuptial étoit pris du nombre des Prêtres, afin qu'il eût soin qu'il ne s'y commît rien de contraire aux Loix & à la bienséance. C'étoit lui qui régloit l'ordre des officiers, & la disposition du repas. Voyez ci-devant l'article *Mariage*.

PARAPHRASES CHALDAIQUES. Voyez ci-aprés *Targum*.

PARASANGE. Sorte de mesure ou de longueur de chemin parmi les Perses. La parasange étoit de trente stades, ou trois mille sept cens cinquante pas, selon Hérodote ; (k) ou

(c) *Item Epist. ad Paulin.* (d) *Hieronym. Ep. ad Domnion. & Rogatian.*

(e) *Vide Gemar. Jerosol. Cithuboth. c.* I. (f) *Joan.* III. 29. (g) *Vide Pollucem.* (h) *Joan.* II. 8. (i) *Gaudent. Brix. tract.* 9. (k) *Herodot. l.* 2. *c.* 6. *& lib.* 5. *c.* 53.

ou de quarante ou même de soixante stades, selon Strabon. [l] Pline [m] remarque que la mesure de la parasange n'étoit pas uniforme parmi les Perses. Le nom de parasange ne se trouve pas dans l'Ecriture: mais il est utile de sçavoir ces sortes de mesures, qui se trouvent dans les Anciens.

PARASCEVE, est un mot Grec qui signifie *préparation*. Les Juifs donnent le nom de *Parascéve* au Vendredy, parce que n'étant pas permis de préparer à manger le jour du Sabbat, [n] ils en préparent le jour précédent. Saint Jean [o] dit que le jour du Vendredy auquel Jesus-Christ souffrit la mort, étoit *la parascéve de la Pâque*, parce que la Pâque se devoit célébrer le lendemain. Saint Matthieu désigne le jour du Sabbat ou du Samedy, par ces mots: *Le jour qui suivit la parascéve.* [p] Tous les Evangelistes remarquent qu'on se hâta de descendre Jesus de la croix, & de le mettre dans le tombeau le plus voisin, parce que c'étoit la *parascéve* au soir, & que le Sabbat alloit commencer aussi-tôt aprés le coucher du soleil, ou le lever des étoiles.

[PARCE QUE. Voyez ci-apres *Quia*.]

PARD, *Léopard*, *Pardus*. Voyez ci-devant *Léopard*.

PARENS, se dit proprement des peres & meres. Il s'étend aussi à tous les autres qui nous sont liez par le sang. L'Ecriture ordonne aux enfans d'honorer leurs parens; (q) c'est-à-dire, de leur obéïr, de les secourir, de les respecter intérieurement & extérieurement, & de leur fournir toutes les assistances que la nature & les circonstances pourront demander d'eux. Voilà quelle est l'étenduë du terme *honorer*. Jesus-Christ dans l'Evangile, condamne la mauvaise explication que les Docteurs de la Loi donnoient à ce précepte, en enseignant (r) qu'un enfant étoit dégagé de l'obligation de nourrir ses parens, & de leur fournir l'assistance nécessaire, lorsqu'il disoit: *L'offrande de mon bien que j'ai faite à Dieu, vous sera utile.* Comme s'ils disoient: Je ne suis plus maître de mon bien; il est consacré au Seigneur; mais vous aurez vôtre part au mérite de l'offrande. Voyez ci-devant l'article *Corban*.

Les mariages entre *parens* étoient défendus par la Loi dans certains dégrez. (s) [Voyez ci-devant *Inceste*.] Par exemple, il est défendu à un homme d'épouser 1°. sa mere; 2°. sa belle-mere; 3°. sa sœur de pere ou de mere; 4°. sa petite-fille; 5°. la fille de la femme de son pere; 6°. la sœur de son pere ou de sa mere; c'est-à-dire, sa tante; 7°. la femme de l'oncle paternel; 8°. sa propre belle-fille; 9°. la femme de son frere, ou sa propre belle-sœur. 10°. Il est défendu à un Hébreu d'épouser à la fois ou successivement la mere & la fille, ni la mere & la petite-fille, ni la sœur de sa propre femme, pendant la vie de celle-ci. Voici quatre vers qui renferment tous les dégrez de parenté que nous venons de voir.

Nata, soror, neptis, matertera fratris & uxor,
Et patrui conjux, mater, privigna, noverca,
Uxorisque soror, privigni nata, nurúsque,
Atque soror patris conjungi Lege vetantur.

[PARFAIT. Le Fils de Dieu veut *que nous soyons parfaits comme notre Pere celeste* (t); non que nous puissions jamais atteindre à sa perfection; mais nous devons toûjours y tendre; nous devons toûjours nous la proposer comme notre modéle dans l'exercice de toutes les vertus, & principalement de la miséricorde, & de la charité; d'où vient que saint Luc dans le passage parallele à celui-ci lit (u): *Soyez donc miséricordieux, comme votre Pere céleste est miséricordieux.* En un autre endroit le Sauveur dit (x), que celui qui veut être parfait, doit tout abandonner pour le suivre. Et encore (y): que le Disciple qui veut parvenir à la

(l) *Strab. l.* 10. (m) *Plin. l.* 6. *c.* 26. (n) *Exod.* XVI. 23. *Exod.* XXXV. 2. 3. (o) *Joan.* XIX. 14. 31. 42. (p) *Matth.* XXVII. 62. (q) *Exod.* XX. 12. (r) *Matth.* XV. 5. 6.

(s) *Levit.* XVIII. (t) *Matth.* V. 48. (u) *Luc.* VI. 36. (x) *Matth.* XIX. 21. (y) *Luc.* VI. 40.

la perfection, doit se rendre semblable à son Maître. S. Paul exhorte souvent ses Disciples à *être parfaits* (z), c'est-à-dire à acquerir la perfection du Christianisme, à en connoître la grandeur, & à en pratiquer les véritez.

Dans les livres de l'Ancien Testament, *Perfectus* & *Perfectio* répondent à l'hébreu, *Tham*, ou *Thummim*, qui signifie proprement entier, sans taches, sans défauts, irrépréhensible, parfait; ainsi il est dit : *Noë vir justus atque perfectus* (a); & à Abraham : *Ambula coram me, & esto perfectus*. (b) Et Dieu parlant à son peuple : *Perfectus eris, & sine macula cum Domino Deo tuo*. (c) Dans tous ces endroits, *Perfectus* signifie sans reproche, irrépréhensible, parfait. Et de même, *Servir Dieu d'un cœur parfait* (d), le servir fidellement, purement, sans partage. *Une science parfaite, une loi parfaite, une charité parfaite, un ouvrage parfait*. Dans tout cela le nom de *Parfait* marque l'assemblage de tout ce qui peut rendre les choses achevées, entieres, & qui ne ne laissent rien à désirer. *La loi ne conduit personne à sa perfection*, dit S. Paul (e); elle ne fait, pour ainsi dire, qu'ébaucher les choses; elle ne commande que des choses moins parfaites que ce que l'Evangile demande.

Une captivité parfaite, *captivitas perfecta* (f), c'est lorsque l'on transporte tout un peuple dans un pays étranger, sans laisser personne pour cultiver la terre. Et dans le Deutéronome, *Perfectio tua & doctrina tua* (g) marque l'*Urim* & *Thummim* que le Grand-Prêtre portoit sur soi. Voyez ces deux termes.]

PARFUM. L'usage des parfums étoit fréquent parmi les Hébreux, & en général parmi les Orientaux, avant qu'il fût connu aux Grecs & aux Romains. Pline (h) dit qu'on ignore qui est le premier auteur des parfums, & qu'on ne les connoissoit point encore au tems du siége de Troye. Ovide (i) attribuë l'honneur de cette invention à Bacchus. Arnobe [k] soutient qu'ils étoient inconnus dans les tems héroïques. Mais du tems de Moyse, ils devoient être connus en Egypte, puisqu'il parle de l'art du parfumeur, [l] qu'il donne la composition de deux espéces de parfums, dont l'un devoit être offert au Seigneur sur l'Autel d'or qui étoit dans le Saint; [m] & l'autre étoit destiné à oindre le Grand-Prêtre & ses fils, de même que le Tabernacle & tous les vases qui étoient destinez à son service. [n]

Le premier de ces parfums étoit composé de stacté, d'onyx ou d'ongle odorant, de galbanum, d'encens; le tout de poids égal. Ce parfum étoit une chose sacrée & inviolable, & il étoit défendu sous peine de la vie, à quelqu'homme que ce fût, de s'en servir pour son usage. On en portoit tous les matins & tous les soirs sur l'Autel d'or, qui étoit dans le Saint. C'étoit la fonction d'un des Prêtres de semaine. C'est ce parfum que Zacharie pere de Saint Jean-Baptiste alloit offrir, lorsque l'Ange lui apparut, & lui prédit la naissance du Précurseur du Messie. L'autre espéce de parfum, qui étoit plûtôt un onguent, pour oindre les Prêtres & les vases sacrez du Tabernacle, étoit composé de la myrrhe la plus excellente, du poids de cinq cens sicles; de cinnamome, du poids de deux cens cinquante sicles; de canne aromatique, pareille quantité; de case aromatique, du poids de cinq cens sicles; & d'un hin d'huile d'olive. Le tout étant bien mêlé, servoit à faire un onguent précieux dont on oignit Aaron & ses fils, & tout ce qui appartenoit au Tabernacle. Mais on croit que l'on n'oignit plus dans la suite les successeurs d'Aaron, parce que leur Dignité étant successive, cette onction ne paroissoit pas nécessaire. Dieu avoit réservé cette onction ou ce parfum à son service; & quiconque en

(z) 1. *Cor*. I. 10. XIV. 10. *&c*. (a) *Genes*. VI. 9. (b) *Genes*. XVII. 1. (c) *Deut*. XVIII. 13. (d) *Josue*. XXIV. 14. & 4. *Reg*. XX. 3. (e) *Hebr*. VII. 19. (f) *Jerem*. XIII. 18. *Amos* I. 6. 9. (g) *Deut*. XXXIII. 8. (h) *Plin*. *l*. 13. *c*. 1.

(i) *Ovid*. *Fast*. *l*. 3. (k) *Arnob*. *l*. 7. *contra Gentes*. (l) *Exod*. XXX. 25. (m) *Exod*. XXX. 34. 35. *&c*. (n) *Exod*. XXX. 23.

en auroit fait pour soi, ou pour d'autres, étoit exterminé du milieu de son peuple. J'ai parlé de l'Autel du Parfum dans l'article *Autel du Parfum*.

Les Hébreux avoient aussi des parfums qu'ils employoient pour embaumer les morts. On n'en connoît pas distinctement la composition; mais on sçait que pour l'ordinaire ils y employoient la myrrhe, l'aloës, [o] & d'autres drogues fortes & astringentes, propres à empêcher la puanteur, l'infection & la corruption; & par conséquent salées, âcres & astringentes. On peut voir ce que dit Hérodote [p] de la maniére dont les Egyptiens embaumoient les corps; car il semble que c'est des Egyptiens que les Hébreux avoient pris cet usage.

[Outre les parfums dont nous avons parlé il y en a encore d'autres qui nous sont connus dans l'Ecriture, par exemple, ceux que le Roi Ezéchias conservoit dans ses trésors *Pigmenta varia & unguenta* [q] Et ceux qui furent brûlez avec le corps du Roi Asa [r] *Posuerunt eum super lectum suum plenum aromatibus, & unguentis meretriciis, quæ erant pigmentariorum arte confecta.* Judith se parfuma le visage [s] pour paroître devant Holofernes. On préparoit les filles qui devoient paroître devant le Roi de Perse pendant six mois, par l'usage de l'huile de myrthe, & pendant six autres mois, par d'autres parfums & d'autres huiles de senteur. L'Epouse du Cantique loüe l'odeur des parfums de son Epoux [t]; & réciproquement l'Epoux dit que l'odeur des parfums de son Epouse surpasse toutes les plus excellentes odeurs [u] Il nomme en particulier le nard, le safran, la canne aromatique, le cynname, la myrrhe, l'aloë; comme faisant partie de ces parfums. La femme débauchée dont Salomon fait la peinture, dit qu'elle a arrosé son lit avec la myrrhe, l'aloë, & le cynname (x). Les débauchez dans le livre de la Sagesse [y] s'exhortent à se charger d'odeurs; & de parfums précieux.

Isaïe reproche à la Judée, qu'il dépeint comme une épouse infidelle à Dieu, de s'être fardée, & parfumée pour plaire aux peuples étrangers [z] *Ornasti te regio unguento, & multiplicasti pigmenta tua.* Ezéchiel [a] semble accuser les Juifs d'avoir profané les odeurs & les parfums dont il s'étoit réservé l'usage, en les employant pour eux-mêmes; *Mensa ornata est ante te; thymiama meum, & unguentum meum posuisti super eam.* Amos (b) invective contre les Riches d'Ephraïm, qui bûvoient les plus excellens vins, & qui se parfumoient des plus précieuses huiles. La Femme péchereste dans saint Luc (c), & Marie Madeleine dans saint Jean (d) oignirent les pieds du Sauveur avec un parfum précieux: Celui de Marie Madeleine étoit d'épy de nard.

Tous ces exemples montrent en général le goût des anciens Hébreux, qui étoit, & qui est encore celui des Orientaux, qui usent beaucoup de senteurs & de parfums; Ils prouvent aussi que les hommes & les femmes en usoient presque indifféremment; & que les personnes sages & sérieuses en condamnoient l'usage trop fréquent, & affecté. L'on voit aussi qu'à s'abstenir de parfum, senteur, d'onction, passoit pour une grande mortification. Esther s'abstint de parfums & d'onction pendant le tems de l'humiliation de son peuple (e). Daniel (f) ne s'oignit point pendant les trois semaines qu'il demeura dans l'exercice de la priere, pour obtenir les lumiéres qu'il demandoit à Dieu.

Salomon (g) dit que *les mouches qui meurent, font perdre la bonne odeur du parfum*: Il ne faut qu'une mouche pour gâter une boëte de senteur; il ne faut qu'une faute pour nous faire perdre toute notre bonne réputation: *Qui in uno peccaverit, multa bona perdet: muscæ morientes perdunt suavitatem un-*

(o) *Joan.* XIX. 39. (p) *Herodot. l.* 2. *c.* 86. 87. 88. (q) 4. *Reg.* XX. 13. (r) 2. *Par.* XVI. 14. (s) *Judith.* XVI. 10. (t) *Cant.* I. 3. (u) *Cant.* IV. 10. 14. (x) *Prov.* VII. 17. (y) *Sap.* II. 7.

(z) *Isai.* LVII. 9. (a) *Ezech.* XXIII. 41. (b) *Amos.* VI. 6. (c) *Luc.* VII. 37. (d) *Johan* XII. 3. (e) *Esth.* XIV. 2. (f) *Dan.* X. 3. (g) *Eccle.* X. 1.

unguenti. L'Hébreu à la lettre: Une mouche morte fera sentir mauvais le plus excellent parfum.]

PARJURE. La Loi de Dieu condamnoit sévérement le parjure, les faux sermens, les vœux, les promesses faites sans dessein de les exécuter; (*b*) ou les sermens faits au nom des faux Dieux (*i*) Le parjure offense la vérité & la justice de Dieu même; il insulte en quelque sorte à sa puissance & à sa majesté, en le prenant à témoin de son mensonge, & se couvrant de son nom redoutable pour malfaire. Voyez Philon *de decem Præceptis*, & *de specialibus Legibus*. Moyse dans le Lévitique, (*k*) semble assigner des sacrifices pour expier le parjure; ce qui est contraire à saint Paul, (*l*) qui assûre que les sacrifices & les cérémonies légales ne remettoient point les péchez intérieurs, mais seulement les fautes extérieures & légales. Il faut donc dire que ces sacrifices ordonnez par Moyse, ne regardent que l'ignorance & la précipitation de celui qui aura promis trop légérement, ou seulement le serment ou la promesse secrette; ou qu'il suppose que celui à qui il ordonne d'offrir un sacrifice, a déja expié sa faute intérieure par une parfaite contrition; & que le sacrifice extérieur qu'il prescrit, n'est, pour ainsi dire, qu'afin de satisfaire aux fautes qu'il avoit pû commettre, en s'approchant des choses saintes étant dans un état de soüillure. On sçait d'ailleurs que le faux serment prononcé en public & devant le Juge, ne se remettoit point par des sacrifices, même selon Moyse. Il étoit puni par la sentence des Juges, lorsque le coupable étoit convaincu: *Portabit iniquitatem suam.* Ce que l'on entend ordinairement de la peine de mort. Voyez *Levit.* v. 1. xix. 8. xx. 17. 19. 20. xxiv. 15. *Num.* ix. 13. xv. 31.

PARIUS LAPIS, ou *Parium marmor*, marbre blanc fort estimé, qui étoit surnommé *Parium*, à cause qu'il venoit de l'Isle de *Paros*, une des Cyclades, dans l'Archipel. Il est dit dans les Paralipoménes, (*m*) que David avoit préparé pour la construction du Temple une très-grande quantité de marbre de Paros; & dans Esther, (*n*) que le pavé du lieu où Assuérus faisoit le fameux festin à tous les Grands de son Royaume, étoit pavé d'émeraudes & de marbre de Paros. On sçait que le marbre de Paros étoit d'une blancheur admirable, & que la plûpart des plus beaux ouvrages de l'antiquité en étoient composez. Joseph (*o*) dit que le Temple de Jérusalem étoit bâti de grandes pierres de marbre blanc; en sorte que de loin tout ce grand édifice paroissoit comme une montagne de neige. Les Septante ont eu apparemment la même idée, lorsqu'ils ont rendu le terme Hébreu *Sis* ou *Saïs*, par marbre de Paros; & saint Jérôme les a suivis en cela. Mais il faut avoüer que la pierre de *Sis* ou *Saïs* nous est entiérement inconnuë. On ne sçait si c'est un marbre, ou une pierre précieuse. David en parle dans le dénombrement qu'il fait des pierres précieuses qu'il avoit amassées pour les ouvrages du Temple, quoique nous ne voyions pas l'emploi que Salomon en fit; à moins qu'il ne les ait employées à orner les vaisseaux du Temple, ou peut-être quelques habits du Grand-Prêtre.

Quant au passage du Livre d'Esther, on y lit *Sis*, ou *Sès*, ou *Saïs*, comme dans celui des Rois; & les Septante & saint Jérôme l'ont rendu de même par, le marbre de Paros: mais d'autres Interprétes lisent simplement du marbre. Je croirois plûtôt que c'est une sorte de pierres précieuses qui nous est inconnuë, qu'une sorte de marbre. Les Anciens faisoient quelquefois des pavez où il entroit des pierreries très-précieuses: *Eò deliciarum pervenimus, ut nisi gemmas calcare nolimus*, dit Sénéque. (*p*) Et Apulée décrit ainsi le pavé des appartemens de Psyché: *Pavimenta ipsa lapide pretioso cæsim diminuto, in varia picturæ genera discriminabantur.*

(*b*) *Levit.* XIX. 12. (*i*) *Exod.* XXIII. 13. (*k*) *Levit.* V. 4. 5. 6. VI. 2. 3. (*l*) *Hebr.* VII. 18. *Galat.* II. 16. *Rom.* VIII. 3. *Hebr.* IX. 9. 13.

(*m*) 1. *Par.* XXIX. 2. אבן שיש (*n*) *Esth.* I. 6. על רצפת בהט ושש (*o*) *Joseph.* l. 6. *de Bello Jud.* c. 6. (*p*) *Senec.* *Ep.* 86.

PARMENAS, un des sept premiers Diacres qui furent élûs avec saint Etienne. [u] L'Ecriture fait leur éloge à tous sept; en disant qu'on choisit du nombre des premiers Disciples sept personnes *d'une probité reconnuë, pleins de l'esprit saint & de sagesse*. Saint Epiphane [x] croit qu'ils étoient du nombre des septante Disciples. Quant à saint Parménas, nous n'avons rien de certain ni sur sa vie, ni sur sa mort. Les Grecs disent qu'il s'endormit aux yeux des Apôtres. Adon met son martyre à Philippes en Macédoine, le vingt-troisiéme de Janvier. Le Martyrologe marque sa mort sous Trajan, dans la même ville.

PAROLE, en Hébreu *dabar*, en Latin, *verbum* ou *sermo*, en Grec, *rhema* ou *logos*, se met souvent pour *chose*. Par exemple: [y] *Quomodo palam factum est verbum istud?* Comment cela s'est-il pû découvrir; [z] *Cras Dominus faciet verbum istud:* Le Seigneur exécutera demain cette chose. [a] *Ecce ego facio verbum in Israël, quod quicumque audierit, tinnient ambæ aures ejus:* Je m'en vais faire une chose dans Israël, que nul ne pourra entendre, sans que les oreilles lui tintent.

Quelquefois l'Ecriture attribuë à la parole de Dieu certains effets surnaturels, & souvent elle la représente comme animée & agissante. Par exemple: [b] *Dieu a envoyé sa parole, & elle les a guéris*. L'Auteur de la Sagesse attribuë à la parole de Dieu la mort des premiersnez de l'Egypte; [c] les effets miraculeux de la manne, [d] la création du monde, [e] la guérison de ceux qui regardoient le serpent d'airain. [f] Le Centenier de l'Evangile dit au Sauveur: [g] *Dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri*. Et JESUS-CHRIST dit au Diable qui le tentoit: [h] *L'homme ne se nourrit pas seulement de pain, mais de toute parole qui procéde de la bouche de Dieu*.

(u) *Act.* VI. 5. 6. An de J. C. ou de l'Ere commune 33. (x) *Epiphan. de Christo.* (y) *Exod.* II. 14. (z) *Exod.* IX. 5. (a) 1. *Reg.* III. 11. (b) *Psal.* CVI. 20. (c) *Sap.* XVIII. 15. (d) *Sap.* XVI. 26. (e) *Sap.* IX. 1. (f) *Sap.* XVI. 12. (g) *Matth.* VIII. 8. (h) *Matth.* IV. 4.

[PAROLE. Voyez ci-devant l'article *Memra*.

PART, *Partage*. Le Seigneur est *le partage de son peuple*; *Dominus pars hæreditatis meæ, & calicis mei* [i]. *Seigneur, vous êtes mon partage dans la terre des vivans* [k]: Et réciproquement, Israël est le partage du Seigneur, son peuple particulier; *Pars autem Domini populus ejus, Jacob funiculus hæreditatis ejus* [l]; avec cette différence, que Dieu fait le bonheur de son peuple, mais que son peuple ne peut contribuer à sa félicité, ni à sa gloire.

La part, ou le partage marque aussi la récompense, ou le châtiment; *Hæc est pars hominis impii* [m], voilà le partage, le châtiment de l'impie. *Partes vulpium erunt* [n], ils seront le partage des renards. *Ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum, pars calicis eorum* [o]; voilà leur partage, voilà la juste peine de leur impiété. *Partem ejus ponet cum hypocritis* [p]; Dieu le traitera comme il traite les hypocrites, il le traitera comme eux.

LA PART se prend pour la légitime d'un enfant de famille; *Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit* [q]. Et Salomon [r]: *Je me suis imaginé que je n'avois point d'autre partage en ce monde*, point d'autre parti à prendre, ou point d'autre espérance, *que de joüir du fruit de mes travaux*. Et ailleurs [s]: J'ai compris qu'il n'y avoit rien de mieux à l'homme que de se réjoüir; que c'étoit là tout son partage, & que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire de mieux.

Quæ pars diviti ad pauperem [t]? Qu'a affaire le riche du pauvre? *Non est nobis pars in David* [u]; Nous n'avons aucune part avec David; nous n'avons rien à démêler avec lui. Et ailleurs: *Quæ nobis pars in David?* Qu'avons-nous affaire de lui?]

PARTHES, sont les mêmes que les anciens *Perses*. On les appelloit Perses du tems des Prophétes, & Parthes du tems de nôtre Sau-

(i) *Psalm.* XV. 5. (k) *Psalm.* CXLI. 6. (l) *Deut.* XXXII. 9. (m) *Job.* XX. 29. (n) *Psalm.* LXII. 11. (o) *Psalm.* X. 7. (p) *Matth.* XXIV. 51. (q) *Luc.* XV. 12. (r) *Eccle.* II. 10. (s) *Eccle.* III. 22. (t) *Eccli.* XIII. 22. (u) 2. *Reg.* XX. 1.

Sauveur. Le nom de Perses, en Hébreu, *Paraschim*, signifie des Cavaliers. Le nom propre de la nation Persanne est *Ælam*. On leur donna apparemment le nom de *Paraschim*, à cause de l'habitude où ils étoient, & où ils sont encore aujourd'hui d'aller presque toûjours à cheval. Ni Moyse, ni les autres Auteurs sacrez ne parlent point des Perses que vers le tems de Cyrus. Ezéchiel (*x*) met des Perses parmi les troupes du Roi de Tyr. Il en met aussi dans l'armée de Gog Prince de Magog. (*y*) Judith dit que les Perses admirérent son courage. (*z*) Daniel parle souvent du Roi des Perses, qui devoit ruiner la Monarchie des Chaldéens. Depuis Cyrus, le nom de Perses est connu dans l'Ecriture. Le nom de *Parthes* ne se trouve que dans les Actes des Apôtres, (*a*) où ils paroissent comme distinguez des Elamites, quoiqu'originairement ils ne fissent qu'un peuple. Voyez ci-devant l'article *Ælam*. Elymaïs étoit Capitale d'Elam, & Suses Capitale des Perses. La premiére Epître de saint Jean porte dans plusieurs Manuscrits le titre d'Epître aux Parthes.

[PARVIS, en Hébreu, *Chazer*; en latin, *Atrium* : l'on donne le nom de parvis aux grandes cours qui étoient dans le Temple de Jérusalem. La premiere de ces cours étoit nommée le parvis des Gentils, parce que les Gentils pouvoient entrer jusques là ; mais il ne leur étoit pas permis d'entrer plus avant. Le second parvis étoit nommé le parvis d'Israël, parce que tous les Israëlites, pourvû qu'ils fussens purifiez ; avoient droit d'y entrer. Le troisiéme parvis étoit celui des Prêtres, où étoit l'Autel des holocaustes, & où les Prêtres & les Lévites exerçoient leur ministére. Les simples Israëlites qui vouloient offrir des sacrifices au Seigneur, pouvoient amener leurs victimes jusques dans l'intérieur de ce parvis ; mais ils ne pouvoient passer un certain mur de séparation qui coupoit ce parvis en deux ; & les laïques se retiroient, quand ils avoient remis leurs hosties & leurs offrandes au Prêtre, ou qu'ils avoient fait leur confession, en mettant les mains sur la tête de la victime, si c'étoit un sacrifice pour le péché.

Quant à la forme, aux ornemens & aux dimensions des parvis du Temple, on peut voir l'article *Temple*, & les plans qu'on en a donnez.

Avant la construction du Temple, il y avoit un parvis au Tabernacle, mais beaucoup moins étendu que celui du Temple, & environné seulement de colomnes, & de voiles suspendus à des cordages. Voyez l'article *Tabernacle*. Ces cours, & ces parvis étoient entiérement dans le goût des Temples d'Egypte, lesquels étoient accompagnez de grands parvis environnez de colonnades. On voyoit à proportion les mêmes choses dans les palais des Rois, & dans les maisons des Grands. Il y avoit de grands parvis, ou de grandes cours; cela paroît dans les palais de Salomon, & dans ceux du Rois Assuérus (*b*), dont nous parle Esther. Les Evangélistes parlent du parvis du Grand-Prêtre (*c*) dans l'histoire de la passion de Jesus-Christ ; & saint Luc (*d*) fait mention du *Fort armé qui garde son parvis* ; c'est-à-dire, du Garde qui demeure toûjours armé à la porte d'un Grand, comme nous voyons les Suisses à la porte des grandes Maisons.

Parvis, *Atrium*, se met assez souvent pour une Ville ; *Atrium Ennon* (*e*), *Atria Netophati* (*f*), les Villes d'Ennon & de Netophat. Dans l'hébreu cela est encore beaucoup plus fréquent ; car toutes les Villes où l'on trouve le nom *Hazer*, sont ainsi nommées, comme qui diroit parvis de Sual, parvis de Susa, &c. Hazer Susa, hazer Sual ; de même aussi *Hazera*, *Hazerim*, *Hazeroth*, sont des noms de Ville, & signifient des parvis. *Les parvis de Jérusalem* sont mis pour la Ville même ; *Stantes erant pedes nostri in atriis tuis, Jérusalem.*]

(*x*) *Ezech.* XXVII. 10. (*y*) *Ezech.* XXXVIII. 5. (*z*) *Judith.* XVI. 12. (*a*) *Act.* II. 9.

(*b*) *Esth.* IV. 11. V. 1. VI. 4. (*c*) *Matth.* XXVII 58. *Joan.* XVIII. 15. (*d*) *Luc.* XI. 21. (*e*) *Ezech.* XLVII. 17. XLVIII. 1. (*f*) 1. *Par.* IX. 16.

PAS, *passus*. Le pas est une mesure de cinq pieds géométriques. Il y a cent vingt-cinq pas dans une stade, & deux mille cinq cens pas ou trois mille pas dans la lieuë.

PASSEREAU, *passer*; en Hébreu, *tzippbor*. (g) Ce terme Hébreu se prend non-seulement pour le moineau, mais aussi pour toutes sortes d'oiseaux purs, c'est-à-dire, dont la Loi ne défend pas l'usage. Les Rabbins Kimchi, Pomarius & Aquinas prétendent même qu'il signifie généralement toutes sortes d'oiseaux. C'est ce qui est fort bien confirmé par Bochart. (h) Mais il montre qu'il signifie en particulier le moineau. Dans la plûpart des passages où se trouve le nom de *passer*, il faut entendre un oiseau en général. Par exemple: (i) *Transmigra in montem sicut passer*: Sauvez-vous dans la montagne comme un oiseau. On sçait que le moineau n'est pas un oiseau de montagnes. Et ailleurs: (k) *J'ai veillé, & j'ai été comme le passereau solitaire sous le toit*. Il faut l'entendre du hibou, qui se cache sous le toit des maisons. Et encore: (l) *Cedri Libani, illic passeres nidificabunt*. Les moineaux ne vont pas nicher sur les cédres du Liban. Dans ces endroits, *passer* signifie donc un oiseau en général.

Il y a un passage fameux dans le Lévitique, (m) où Moyse ordonne à celui qui est déclaré nettoyé de sa lépre, de présenter au Prêtre à l'entrée du Tabernacle, *deux passereaux vivans, & dont il est permis de manger*, ou plûtôt deux oiseaux purs & vivans; car si ce sont nécessairement des passereaux, pourquoi ajoûter qu'ils doivent être de la nature de ceux dont on peut manger? comme s'il y en avoit de deux sortes. Aussi les Septante lisent simplement *des oiseaux*, & l'Interpréte d'Origénes *deux poules*. Le lépreux devoit donc apporter deux oiseaux purs à la porte du Tabernacle, avec un bouquet fait de branches de cédre & d'hyssope, liées par un ruban d'écarlatte. On remplissoit d'eau un vase de terre. Puis le Prêtre prenoit un des petits oiseaux, & l'attachoit avec le ruban d'écarlatte au bouquet de cédre & d'hyssope, la tête du côté du manche, & la queuë & les aîles du côté de la partie du bouquet qui devoit être plongée dans l'eau. Le lépreux prenoit l'autre oiseau, le sacrifioit, faisoit couler son sang dans l'eau préparée dans un vase; puis le Prêtre trempoit le bouquet de cédre & d'hyssope avec l'oiseau vivant, dans l'eau mêlée de sang, & en faisoit des aspersions sur le lépreux guéri; aprés quoi il mettoit en liberté le petit oiseau, qui avoit été teint du sang de son compagnon. La même cérémonie se pratiquoit, lorsque le Prêtre purifioit une maison, où il avoit paru quelque tache de ce que l'on appelloit lépre des maisons: Il y avoit encore d'autres sacrifices d'oiseaux que la Loi ordonnoit principalement en faveur des plus pauvres: mais l'espéce des oiseaux étoit fixée. Moyse avoit expressément demandé des colombes. (n) Voyez ce qui a été dit sous l'article *Colombe*.

[PASSION. Ce terme a plusieurs significations fort différentes l'une de l'autre. 1°. Il signifie *la Passion de* JESUS-CHRIST; *Præbuit seipsum vivum post passionem suam* (o); il se met aussi pour les souffrances des Saints; *Magnum certamen sustinuistis passionum* (p), Vous avez souffert de grands supplices; *& non sunt condigna passiones hujus temporis ad futuram gloriam* (q).

2°. Il signifie les passions honteuses, *Passiones ignominiæ* (r), ausquelles sont livrez ceux que Dieu abandonne à leur concupiscence; Et les passions du péché, *Passiones peccatorum* (s), qui agissent dans nos membres pour porter des fruits de mort. Les passions des désirs, *Passio desiderii* (t), les mauvaises inclinations, les mouvemens de la concupiscence, ausquels les Gentils se laissoient aller sans scrupule.

PASTEURS. Lorsque le Patriarche Joseph

(g) צפור Στρουθίον. *Passer*. (h) *Bochart. de animal. sacr. parte* 2. *l.* 3. *c.* 21. 22. (i) *Psal.* X. 1. (k) *Psal.* CI. 8. (l) *Psal.* CIII. 16. (m) *Levit.* XIV. 4. צפורים 70. Στρουθία. *Origen. Gallinas. Vulg. Passeres. Alii*: *Aviculas*.

(n) *Levit.* I. 15. V. 8. (o) *Act.* I. 3. (p) *Hebr.* X. 32. (q) *Rom.* VIII. 18. (r) *Rom.* I. 26. (s) *Rom.* VII. 5. (t) 1. *Thessal.* IV. 5.

Joseph fit venir son pere & ses freres en Egypte (*u*), il leur recommanda de dire à Pharaon, qu'ils étoient pasteurs de brebis, afin qu'on leur donnât pour demeure la Terre de Gessen, parce que, dit Joseph, les Egyptiens ont en horreur les pasteurs de brebis; *Quia detestantur Ægyptii omnes pastores ovium.* On demande d'où venoit cette haine des Egyptiens contre les pasteurs de brebis? On en donne ordinairement deux raisons: La premiere, que les Hébreux qui paissoient les brebis ne se faisoient nul scrupule de les tuer, de les manger, de les immoler à leurs Dieux; au lieu que les Egyptiens adoroient & les brebis & les chévres, & tous les animaux de cette espéce, & auroient cru commettre un grand crime de les immoler, & de les faire mourir. Diodore de Sicile (*x*) dit que les brebis sont dans une très-grande vénération dans toute l'Egypte; & Strabon (*y*) assure qu'on ne les immoloit que dans le seul Nome de Nitrie, ou dans celui de Mendese, selon Hérodote (*z*).

Tacite (*a*) remarque que les Israëlites immoloient des agneaux & des brebis, comme pour insulter à Jupiter Ammon, Divinité des Egyptiens, & qu'ils tuoient indifféremment les bœufs comme pour faire injure au bœuf Apis, *Cæso ariete velut in contumeliam Ammonis; Bos quoque immolatur, quem Ægyptii Apim colunt.* Mais tout cela ne prouve pas que la qualité de pasteurs de bœufs fût odieuse par elle-même aux Egyptiens, ainsi que l'Ecriture l'insinuë: Cette qualité au contraire auroit dû les rendre chers à ces peuples, s'ils n'avoient pas tué ces animaux, comme dans le Nome de Mendese (*b*) les gardiens de chévres sont honorez, parce que le bouc est la Divinité favorite de ce Canton.

Il faut donc chercher une autre cause de cet éloignement que les Egyptiens avoient des Bergers de brebis. Manéthon (*c*) raconte qu'une armée d'Etrangers venus du côté de l'Arabie, ou de l'Orient, fit irruption dans l'Egypte, & l'ayant trouvée sans défense, la soumit par force, & eurent des Rois dans la basse Egypte pendant environ cinq cens onze ans; après quoi les Rois de la Thébaïde, & du reste de l'Egypte leur firent une longue guerre, & les chasserent enfin du pays. La race de ces Princes s'appelloit *Hic-Sos*, c'est-à-dire, *Rois Pasteurs.* Les uns disent qu'ils étoient Arabes, dit Manéthon; mais on lit dans d'autres livres qu'ils étoient non Rois, mais captifs; car en Egyptien *hic*, quand il se prononce comme *hoc*, signifie un captif, &c. Cette raison de la haine des Egyptiens contre les Pasteurs, paroît plus plausible. Mais quoi qu'il en soit du motif, la chose ne souffre pas difficulté. On peut voir ci-devant l'article *Exode.*

Abel étoit pasteur de brebis, selon Moïse (*d*); & la plûpart des anciens Patriarches ont suivi la même profession. Lorsque les hommes commencerent à se multiplier, & à se distinguer entre eux par la diversité de leur métier, & de leur emploi, Jabel fils de Lamech le Bigame, & d'Ada (*e*), fut reconnu pour pere, & instituteur des Pasteurs & des Nomades, dont la demeure étoit dans des tentes; *Fuit pater habitantium in tentoriis, atque Pastorum.*

Dieu prend quelquefois le nom de *Pasteur d'Israël* (*f*), de même que les Rois dans l'Ecriture & dans les Anciens sont qualifiez *Pasteurs des peuples* (*g*); & les peuples abandonnez sont comparez à un troupeau sans pasteur (*h*). Isaïe dit que le Messie paîtra son troupeau (*i*); Dieu appelle Cyrus son pasteur (*k*); les Prophétes invectivent souvent contre les pasteurs d'Israël contre les Rois qui se repaissent eux-mêmes, qui abandonnent leurs troupeaux, qui les accablent & les maltraittent, qui les séduisent; & les éga-

(*u*) *Genes.* XLVI. 31. 32. 33. 34. (*x*) *Diodor. Sicul. l.* 1. (*y*) *Strab. l.* 17. (*z*) *Herodot. l.* 2. *c.* 42. (*a*) *Tacit. hist. l.* 5. (*b*) *Herodot. l.* 2. *c.* 46. (*c*) *Joseph. lib.* 1. *contra Appion. p.* 1042.

(*d*) *Genes.* IV. 2. (*e*) *Genes.* IV. 20. (*f*) *Isai.* XL. 11. (*g*) *Ezech.* XXXIV. 23. (*h*) *Num.* XXVII. 17. 3. *Reg.* XXII. 17. *Judith.* XI. 15. (*i*) *Isai.* XL. 11. (*k*) *Isai.* XLIV. 28.

égarent. Voyez sur-tout *Ezéchiel* XXXIV.

Le Seigneur dit, qu'il a tiré de la mer Rouge *son peuple avec ses pasteurs* (*l*); c'est-à-dire, ayant Moïse, Aaron, & les Chefs du peuple à leur tête. Michée dit que le Seigneur suscitera *sept pasteurs* sur son peuple (*m*), & un *huitiéme pour gouverner la Terre d'Assyrie*, & pour en tirer le peuple d'Israël. Nous croyons que ces sept, ou huit pasteurs sont les sept Princes conjurez avec Darius fils d'Hystaspe, qui tuérent le Mage Smerdis qui s'étoit emparé de l'Empire des Perses après la mort de Cambyse.

Zacharie (*n*) parle de *trois pasteurs* que le Seigneur a fait périr *en un mois*: ces trois pasteurs sont Aaron, Moïse & Marie, qui moururent dans le Désert, non dans le terme d'un mois; mais qui reçurent tous trois l'arrêt de leur mort dans un mois, & moururent à trés-peu de distance l'un de l'autre. C'est l'explication des Rabbins. D'autres croyent que ces trois pasteurs sont David, Adonias, & Joab, qui moururent en effet dans l'espace d'un mois; D'autres, que ce sont les trois freres Maccabées, Judas, Jonathas, & Simon, qui moururent en un mois d'années, c'est-à-dire, en trente ans. Nous croyons qu'on peut les entendre des trois Empereurs Romains successeurs de Néron, sçavoir, Galba, Othon, & Vitellius, qui dans l'espace d'un an & quelques jours, furent mis à mort par leurs propres sujets. Le Prophéte fait ensuite parler Dieu de cette sorte: *Je pris alors la houlette que j'avois appellée la beauté, & je la rompis.* Cette rupture arriva lorsque les Juifs se révolterent contre les Romains, & que ceux-ci les attaquerent, prirent Jérusalem, ruinerent le Temple, & dissiperent la Nation des Juifs.

Le même Zacharie (*o*) reçoit ordre du Seigneur de *prendre les marques d'un pasteur insensé; car*, dit le Seigneur, *je vais susciter sur la terre un pasteur qui ne visitera point les brebis abandonnées, &c.* Les pasteurs ayant quitté Jesus-Christ, qui étoit leur pasteur légitime, furent livrez à des pasteurs insensez, qui les maltraiterent, & les accablerent de maux. Ces pasteurs sont les Empereurs Romains successeurs de Tibere, sous lequel Jesus-Christ fut crucifié. Caligula succéda à Tibere, Claude à Caligula, & Néron à Claude. Tout le monde sçait le caractére de ces Princes: C'étoient de vrais pasteurs insensez, extravagans, mauvais, cruels.

Le Messie est souvent désigné sous le nom de *Pasteur*. *Je susciterai pour conduire mes brebis un pasteur qui les paîtra; ce sera mon serviteur David*, (*p*), ou un nouveau David. Isaïe (*q*) en parle de même: *Comme un pasteur il paîtra son troupeau, il les portera sur ses bras; il les tiendra dans son sein.* Et Zacharie (*r*): *O épée, réveille-toi! viens contre mon pasteur, contre celui qui m'est attaché, frappe le pasteur, & les brebis seront dispersées.* Jesus-Christ (*s*) lui-même fait l'application de ce passage à ce qui arriva à sa Passion; il se qualifie lui-même *le bon pasteur, qui donne sa vie pour ses brebis* (*t*). Saint Paul le nomme le *grand pasteur des brebis* (*u*); & saint Pierre lui donne la qualité de *Prince des pasteurs* (*x*).

Dieu abandonne à ses Ministres la dîme des bœufs, des brebis & des chévres, qui passent sous la houlette du pasteur (*y*); c'est-à-dire, qui sont sous sa conduite; ou bien, il fait allusion à ce qui se passe lorsqu'on donne la dîme au Prêtre; Le pasteur se tient avec sa verge à la porte de sa bergerie, ou de son écurie, & à mesure que les veaux, les chevreaux, ou les agneaux sortent de l'étable, il les compte, & retient le dixiéme pour le Prêtre, ou le Lévite.

Amos (*z*) dit que la beauté des pasteurs est dans le deüil pendant la sécheresse;

Luxe-

(*l*) *Isai.* LXIII. 11. (*m*) *Mich.* V. 5. (*n*) *Zach.* XI. 8. (*o*) *Zach.* XI. 14. 15.

(*p*) *Jerem.* XXIII. 4. 5. (*q*) *Isai.* XL. 11. (*r*) *Zach.* XIII. 7. (*s*) *Matth.* XXVI. 31. (*t*) *Joan.* X. 11. 14. 15. *&c.* (*u*) *Hebr.* XIII. 20. (*x*) 1. *Petr.* V. 4. (*y*) *Levit.* XVII. 32. (*z*) *Amos.* I. 2. אבלו נאות הרעים

Luxerunt speciosa pastorum. L'Hébreu à la lettre ; Les huttes, ou les demeures des pasteurs sont dans le deüil ; c'est ce qui est appellé ailleurs, *Camera pastorum* (*a*) ou, *Habitacula pastorum.* Saint Jérôme parlant de la Ville & du Désert de Thecué, dit qu'on n'y voit pas même des huttes de Bergers semblables à des fours souterrains, que les Africains nomment *Mapalia* (*b*).

Jesus-Christ dans la peinture qu'il fait du bon Pasteur (*c*), dit qu'il donne sa vie pour ses brebis, qu'ils les connoit, qu'elles le connoissent, qu'elles entendent sa voix, qu'elles le suivent ; qu'il marche devant elles ; que nul ne les ravira de sa main ; qu'il les appelle par leur nom ; Que le mercenaire, le mauvais pasteur abandonne les brebis, & le voleur n'entre pas par la porte de la bergerie, mais monte par ailleurs ; il passe par-dessus la palissade qui environne le parc, &c.]

PASTOPHORIA. Ce terme est Grec d'origine ; il dérive du Grec *pastos* ou *pastas*, qui signifie un de ces grands voiles de diverses couleurs, que l'on mettoit aux portes des Temples, sur tout en Egypte. Les Prêtres qui avoient soin de lever ou de tirer ce voile, étoient appellez *pastophores*, & les appartemens où ils logeoient joignant le Temple, étoient appellez *pastophoria.* (*d*) Les plus anciens Interprétes Grecs de l'Ecriture écrivant en Egypte, se sont souvent servis de ce terme *pastophoria*, pour marquer les appartemens qui étoient le long des cours ou des parvis du Temple. Au lieu de cela, saint Jérôme se sert du terme *thalanis*, qui est pris de Symmaque, ou de *gazophylacia*, qui est pris d'Aquila. Dans le Temple de Jérusalem, il y avoit deux parvis, ou deux cours environnées de galeries, & tout autour étoient divers logemens pour les Prêtres, & pour mettre en réserve le bois, le vin, l'huile, le sel, la farine, les aromates, les habits, les vases précieux, & les provisions nécessaires tant pour les sacrifices, les lampes, les parfums, que pour la nourriture & l'entretien des Prêtres. On ne trouve le nom de *pastophoria* dans le Texte Latin de l'Ecriture, que dans le premier Livre des Maccabées, IV. ℣. 38. & 57. Mais il se rencontre souvent dans les Septante, & il répond à l'Hébreu (*e*) *lischca*, *sochen*, *miselah*, *schalechet.* Il en est aussi parlé dans le troisiéme Livre d'Esdras Grec, Chap. VIII. 61. & IX. 1.

Saint Clément d'Aléxandrie (*f*) décrivant les Temples des Egyptiens, dit qu'aprés avoir passé des cours magnifiques, on vous conduit au Temple, qui est au fond de ces cours, & qu'alors un *pastophore* leve gravement le voile qui est à la porte, pour vous faire voir la Divinité, qui n'est qu'un chien, ou un chat, ou un autre animal. Ces pastophores portoient aussi la châsse ou la niche de ces Divinitez ridicules, lorsqu'on les menoit en procession. Apulée (*g*) parle des pastophores, qui portoient la Déesse de Syrie. Tels étoient aussi ces Israëlites idolâtres, qui dans le désert portoient la niche du Dieu Moloc. (*h*) Le nom de *pastophorium* passa des Payens aux Chrétiens. On donna le nom de *pastophorion* aux appartemens qui étoient joignant les grandes Eglises ; [*i*] *Que l'Eglise soit oblongue, tournée vers l'orient, ayant des deux côtez des appartemens,* (*pastophorias* ;) *& qu'elle soit à peu prés de la forme d'un navire.*

PATARE, ville maritime de Lycie. [*k*] Saint Paul allant de Philippes à Jérusalem, vint à Milet, de là à Cos, puis à Rhodes, & de Rhodes à Patare, où ayant trouvé un vaisseau qui alloit en Phénicie, il s'y embarqua, & arriva à Jérusalem pour la Fête de la Pentecôte.

(*a*) 4. *Reg.* X. 12. (*b*) *Hieron. præf. in Amos.* (*c*) *Joan.* X. 11. 12. *&c.* (*d*) *Vide Salmas. Plinian. exercit. p.* 1217.

(*e*) לשכה Παστοφόριον 1. *Par.* IX. 26. 33. *Ezech.* XL. 18. *&c.* סכן *Isai.* XXII. 15. מסלה 1. *Par.* XXVI. 16 שלבת 1. *Par.* XXVI. 16. (*f*) *Clem. Alex. l.* 3. *c.* 2. *Pædag.* (*g*) *Apul. asini aurei, l.* X. *c.* 11. (*h*) *Amos* V. 25. *Act.* VII. 43. (*i*) *Constit. Apost. l.* 2. *c.* 57. (*k*) *Act.* XXI. 1. An de l'Ere vulg. 58.

PATHMOS, Isle de la Mer Egée, une des Sporades, où l'Apôtre saint Jean l'Evangéliste fut rélégué (*l*) l'an 94. de J. C. ou de l'Ere commune. C'est dans cette Isle où il a eu les révélations qui sont contenuës dans son Apocalypse. La plûpart des Interprétes croyent qu'il les écrivit au même endroit, pendant les deux années de son exil : mais d'autres croyent qu'il ne les rédigea qu'aprés son retour à Ephése. L'Isle de Pathmos est entre l'Isle d'Icarie, & le Promontoire de Milet. Elle n'a rien qui lui fasse plus d'honneur que d'avoir été le lieu de l'exil de saint Jean. On l'appelle aujourd'hui *Patino*, ou *Pactino*, ou *Patmol*. Son tour est de vingt-cinq ou trente milles. Il y a une ville nommée Pathmos avec un port, & quelques Monastéres de Moines Grecs. On y montre une grotte, où l'on prétend que saint Jean écrivit son Apocalypse.

PATHURA, ville de Mésopotamie, d'où étoit Balaam. Voyez *Pethor*.

[PATIENCE, *Patient*. On louë la *patience de Job*, qui, au milieu des maux dont Dieu permit qu'il fût affligé, ne proféra aucune parole d'impatience (*m*). *La patience de Dieu* (*n*), qui nous invite à nous convertir, & qui différe de nous punir, est d'une autre espéce; c'est un effet de sa miséricorde, & de sa puissance infinie, qui ne précipite point sa vengeance, parce qu'il est toûjours le maître de se venger quand il veut. La patience des pauvres qui ne périra point; *Patientia pauperum non peribit in finem* (*o*); Et vous êtes ma patience, & mon Dieu (*p*); *Tu es patientia mea, Domine*. C'est encore autre chose; *La patience* en cet endroit, signifie plûtôt l'*esperance*, l'*attente*. L'esperance que le pauvre a mise en son Dieu, ne sera pas vaine.; *Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi* (*q*) Ayez patience envers moi; attendez-moi encore quelque tems; faites-moi crédit pour quelques jours, & je vous payerai bien. *Fructum afferunt in patientia* [*r*]; ils portent leur fruit avec patience: Il faut attendre que le tems vienne]

(*l*) *Apoc.* I. 9. (*m*) *Jacob.* V. 11. (*n*) 1. *Petr.* III. 20. (*o*) *Psalm.* IX. 19. (*p*) *Psalm.* LXX. 5. (*q*) *Matth.* XVIII. 26. *Luc.* XVIII. 7.

PATRIARCHES. On donne ce nom aux anciens Peres qui ont vécu principalement avant Moyse, comme Adam, Lamech, Noé, Sem, Phaleg, Héber, Abraham, Isaac, Jacob, Juda, Lévi, Siméon, & les autres fils de Jacob, & les Chefs des douze Tribus. Les Hébreux les nomment Princes de Tribus, ou Chefs des Peres, *Rosché Abot*. Le nom de Patriarche vient du Grec *Patriarcha*, qui signifie Chef de famille. C'est par une extension & une imitation du nom des premiers Peres de l'ancien Testament, que l'on donne dans l'Eglise Chrétienne le nom de Patriarche aux Evêques des premiéres Eglises d'Orient, comme Antioche, Aléxandrie, Jérusalem, & Constantinople; comme aussi aux principaux Fondateurs des Ordres Religieux, comme saint Basile, saint Benoît, saint Augustin, &c.

[Depuis la ruine du Temple de Jérusalem par les Romains, & la dispersion des Juifs, qui en fut une suite, cette malheureuse Nation se trouva sans Roi, sans Temple, sans sacrifices, sans Autel, sans Prêtres, sans Ephod, sans aucun exercice solemnel de leur Religion; car ce qui se pratiqua dans les Synagogues n'étoit que l'ombre d'une partie de ce qui se faisoit auparavant dans le Temple: on n'y faisoit ni offrande, ni sacrifice; il n'y avoit ni Autel des parfums, ni des pains de proposition, ni Chandelier, ni Autel à offrir des sacrifices. Les races Sacerdotales étoient tellement confonduës, qu'on ne pouvoit plus les débroüiller. Les Tribus mêmes & les familles demeurerent dans le désordre & la confusion.

Malgré ce désordre, les Juifs, tant ceux qui étoient restez dans la Palestine, que ceux qui demeuroient au-delà de l'Euphrate, tâcherent de conserver entre eux quelque forme de gouvernement, sur-tout pour ce qui regarde l'exercice de leur Religion. Ceux de Judée élurent un Chef auquel ils don-

(*r*) *Luc.* VIII. 15.

donnérent le nom de ***Patriarche***, & ceux de de là l'Euphrate donnérent le titre de *Prince de la Captivité* à celui qu'ils reconnurent pour Chef. Le premier gouvernoit les Juifs, qui demeuroient en Judée, en Syrie, en Egypte, en Italie, & dans les Provinces de l'Empire Romain. Le second avoit sous sa conduite ceux qui habitoient la Babylonie, la Caldée, l'Assyrie, & la Perse.

Les Juifs (*f*) mettent une grande différence entre les Patriarches de la Judée & les Princes de la Captivité de Babylone. Ils appellent ceux-ci *Rabbana*, & les autres *Rabban*; le second nom est comme un diminutif du premier. Ils soutiennent que les *Princes de la Captivité* descendoient de David en ligne directe par les mâles; au lieu que les *Patriarches* n'en sortoient que par les femmes. Tout cela est peu solide, & ils seroient très embarrassez d'en fournir les preuves; mais nous rapportons ce qu'ils disent. Il y a même beaucoup d'apparence que les Patriarches qui résidoient à Tibérias, ou à Japhné dans la Palestine, étoient plûtôt de la race de Lévi, que de celle de David. Leurs fonctions regardoient la décision des cas de conscience, & l'explication de la Loi. Cela convient mieux à des Prêtres, ou à des Lévites, qu'à des Laïques. De plus, ils prenoient connoissance des affaires importantes de la Nation; ils présidoient aux Synagogues, ils levoient certains tributs pour subvenir aux frais de leurs visites, & ils avoient sous eux des Officiers qui alloient par les Provinces pour l'exécution de leurs ordres.

Si l'on en croyoit les Juifs, il faudroit dire que l'institution des Patriarches auroit précedé de cent ans la ruine du Temple; car ils comptent que Hillel, surnommé le Babylonien, parce qu'il étoit venu de ce pays-là, étant arrivé à Jérusalem, fut consulté sur la célébration de la fête de Paque, qui arrivoit cette année-là un Samedi, qu'on fut si content de sa réponse, qu'on le fit Patriarche de sa Nation, & que sa postérité lui succéda jusqu'au cinquiéme siécle de l'Eglise Chrétienne, auquel les Patriarches de la Judée furent abolis.

Mais ce qui fait douter de cette antiquité prétenduë des Patriarches de Judée, c'est que ni l'Ecriture, ni Philon, ni Joseph n'en font aucune mention; & que ni les Princes Asmonéens, ni Hérodes le Grand, & ses successeurs, ni le Grand Prêtre, qui étoient à Jérusalem, ne les auroient pas soufferts dans la Palestine avec l'autorité que les Rabbins leur attribuent: Le conflit de jurisdiction, & la jalousie entre ces deux Puissances n'auroit pas manqué d'éclater souvent & l'Histoire n'auroit pû se dispenser d'en faire mention. Enfin les contradictions, & les différences qui se remarquent entre les Auteurs Juifs, qui nous ont donné la suite de ces prétendus Patriarches qui ont précedé la ruine du Temple, est encore une preuve de leur supposition. Ces Patriarches ne sont connus que chez les Rabbins postérieurs aux Thalmudistes, & par conséquent trop nouveaux pour faire foi dans une chose de cette nature.

Voici la liste des Patriarches de la Palestine telle que la donnent les Rabbins.

1. Hillel Babylonien.
2. Simeon son fils.
3. Gamaliel, fils de Simeon.
4. Simeon II. fils de Gamaliel.
5. Gamaliel II. fils de Simeon.
6. Simeon III. fils de Simeon II.
7. Juda fils de Simeon III.
8. Gamaliel III. fils de Juda.
9. Juda II. fils de Gamaliel III.
10. Hillel II. fils de Juda.
11. Juda III. fils d'Hillel II.
12. Hillel III. fils de Juda.
13. Gamaliel IV. fils de Hillel.

David Ganz dans sa Chronologie intitulée *Tzemach David*, c'est-à-dire, rejetton de David, réduit cette généalogie à dix personnes, & les compte ainsi:

1. Hillel Babylonien.

(*f*) Basnage hist. des Juifs, t. 2. l. 4. c. 3.

2. Rabban Simeon son fils.

3. R. Gamaliel Ribbona.

4. R. Simeon fils de Gamaliel. (C'est lui probablement qu'on doit compter pour le premier Patriarche qui fut établi sous l'Empire d'Adrien.)

5. Rabban Gamaliel, fils de Simeon.

6. R. Jehuda le Prince.

7. Hillel le Prince son fils.

8. Rabban Gamaliel le Vieux.

9. R. Simeon III.

10. R. Juda Nasi, ou le Prince.

PATRIE, *Patria.* Ce terme se prend pour le pays d'où nous sommes, & pour la Ville où nous demeurons.

Patrie se prend aussi pour la famille; par exemple, *afferte Domino patriæ gentium* (t); Apportez au Seigneur des victimes, familles des Nations; peuples étrangers venez offrir vos sacrifices au Seigneur. *Patria* en Grec signifie une race, une nation.

LA PATRIE CELESTE marque le bonheur du Ciel que tous les Chrétiens attendent. *Nous n'avons point de demeure fixe en ce monde; mais nous en espérons une future*, dit saint Paul (u).

Patria voce dans le livre des Maccabées (x), signifie la langue Hébraïque, ou Syriaque. *Respondit voce patria*, il répondit dans sa langue paternelle, en Hébreu, qui étoit la langue de son pays. L'Auteur fait cette distinction, parce que toute cette affaire du martyre des Maccabées se faisoit devant des Grecs, & même au milieu d'Antioche où l'on parloit Grec.]

PATROBE, Disciple des Apôtres, dont parle saint Paul dans l'Epître aux Romains, (y) étoit à Rome l'an 58. de J.C. On ne sçait aucune particularité de sa vie. Les Grecs mettent sa mort le 4. ou le 5. de Novembre, & le font Evêque de Pouzoles dans la Campanie ou dans le Royaume de Naples. Le Martyrologe Romain le met au 4. de Novembre. Origénes (z) croit que saint

(t) Psalm. XCV. 7. (u) Hebr. XIII. 14. (x) 2. Macc. VII. 8. 21. 27. XII. 37. XV. 27. (y) Rom. XVI. 14. 15. (z) Origen. in Rom. p. 630. a.

Patrobe demeuroit avec Asyncrite, que saint Paul saluë dans le même verset.

S. PAUL, nommé auparavant *Saul*, étoit de la Tribu de Benjamin, natif de Tharse en Cilicie, Pharisien de profession, premiérement persécuteur de l'Eglise, & ensuite Disciple de JESUS-CHRIST, & Apôtre des Gentils. On croit qu'il nâquit environ deux ans avant nôtre Sauveur, supposé qu'il ait vêcu soixante-huit ans, ainsi qu'on le lit dans une Homélie, qui est dans le sixiéme Tome des Oeuvres de saint Chrysostome. (a) Les Ebionites (b) racontoient diverses particularitez de l'éducation, de la famille & de la conversion de saint Paul; mais elles ne méritent pas d'être rapportées ici. Il étoit citoyen Romain, (c) à cause qu'Auguste avoit donné ce droit à tous les bourgeois de Tharse, en considération de leur attachement à ses intérêts. Ses parens l'envoyérent de bonne-heure à Jérusalem, (d) où il étudia la Loi aux pieds de Gamaliel, fameux Docteur. Il fit de trés-grands progrés dans ses études, & sa vie fut toûjours irrépréhensible aux yeux des hommes; (e) étant trés-zélé pour toutes les observations de la Loi de Moyse. Mais son zéle le porta trop loin: il persécuta l'Eglise, & outragea JESUS-CHRIST dans ses membres (f) & lorsque l'on lapidoit saint Etienne premier Martyr, non-seulement Saul consentoit à sa mort, mais il gardoit même les habits de ceux qui le lapidoient; (g) le lapidant ainsi en quelque sorte par les mains de tous les autres. Ceci arriva l'an 33. de l'Ere commune, quelque tems aprés la mort du Sauveur.

Pendant la persécution qui s'éleva dans l'Eglise, aprés la mort de saint Etienne, Saul fut un de ceux qui témoignérent plus de chaleur pour maltraiter les Fidéles. (h) Il entroit dans les maisons, & en tiroit par force les hommes & les femmes, les chargeoit de chaî-

nes.

(a) Chrysost. tom. 6. homil. 30. p. 167. e. (b) Epiphan. hæres. 30. c. 16. (c) Act. XXII. 27. 28. (d) Act. XXII. 3. (e) Act. XXVI. 4. 5. (f) 1. Timot. I. 13. (g) Act. VII. 57. 59. (h) Galat. I. 13. Act. XXVI. 11.

tes, & les faisoit mettre en prison. (i) Il entroit même dans les Synagogues, où il faisoit battre de verges ceux qui croyoient en Jesus-Christ, les contraignant de blasphemer le nom du Sauveur. Et ayant obtenu du Grand-Pontife Caïphe & des Anciens des Juifs, des Lettres adressées aux Juifs de Damas, avec pouvoir d'amener à Jérusalem tout ce qu'il y trouveroit de Chrétiens, (k) il partit tout plein de menaces, & ne respirant que le sang. Mais lorsqu'il étoit en chemin, & qu'il approchoit déja de la ville de Damas, il vit tout d'un coup vers l'heure de midy, venir du Ciel une grande lumiére, qui l'environna & tous ceux qui étoient avec lui. Cet éclat les renversa, & Saul oüit une voix qui lui dit: *Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous?* C'étoit Jesus-Christ qui lui parloit. Saul répondit: *Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur lui dit: Je suis Jesus de Nazareth, que vous persécutez; il vous est dur de regimber contre l'éguillon.* Saul tout effrayé répondit: *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Jesus lui dit de se lever, & d'aller à Damas, & que là il lui feroit connoître ses volontez.

Saul se leva donc de terre; & quoiqu'il eût les yeux ouverts, il ne voyoit point: mais ses compagnons le menérent par la main, & le conduisirent à Damas, où il demeura trois jours sans voir, & sans prendre de nourriture. Il logeoit chez un Juif nommé Juda. Le troisiéme jour, le Seigneur ordonna à un Disciple de Jesus-Christ, nommé Ananie, d'aller trouver Saul, de lui imposer les mains, & de le guérir. Et comme Ananie s'excusoit, en disant que cet homme étoit un des plus ardens persécuteurs de l'Eglise, le Seigneur lui dit: Allez le trouver, parce que cet homme est un instrument que j'ai choisi, pour porter mon nom devant les Gentils, devant les Rois, & devant les enfans d'Israël; car je lui montrerai combien il aura à souffrir pour mon nom. Ananie alla donc trouver Saul, lui imposa les mains, lui rendit la vûë, & s'étant levé, il fut baptisé, & rempli du Saint-Esprit. Ensuite ayant mangé, il reprit ses forces, & demeura quelques jours avec les Disciples qui étoient à Damas, prêchant dans les Synagogues, & montrant que Jesus étoit le Messie.

Aprés avoir prêché quelque tems à Damas, il alla en Arabie, (l) apparemment aux environs de Damas, qui obéïssoit alors à Arétas Roi d'Arabie; & aprés y avoir demeuré assez peu de tems, il revint à Damas, où il se mit de nouveau à prêcher. Les Juifs ne pouvant souffrir les progrés qu'y faisoit l'Evangile, se résolurent de le faire mourir; & ils gagnérent le Gouverneur de Damas, afin qu'il l'arrêtât, & le leur livrât. Mais Saul en étant averti, & sçachant qu'on gardoit nuit & jour les portes de la ville, pour empêcher qu'il ne pût sortir, il se fit descendre par la muraille dans une corbeille. (m) Et étant venu à Jérusalem pour voir saint Pierre, (n) les Disciples craignoient de se joindre à lui, ne croyant pas qu'il fût converti. Mais Barnabé l'ayant amené aux Apôtres, Saul leur raconta sa conversion, & tout ce qui l'avoit suivi. Il se mit ensuite à prêcher tant aux Juifs, qu'aux Gentils, & il leur parloit avec tant de force, que ne pouvant lui résister, ils résolurent de le tuer. Ce qui fut cause que les Freres le menérent à Césarée de Palestine, d'où il se rendit apparemment par mer à Tharse de Cilicie sa patrie.

Il y demeura environ cinq ou six ans; depuis l'an 37. de J. C. jusqu'en l'an 43. que Barnabé étant venu à Antioche par ordre des Apôtres, & y ayant trouvé beaucoup de Chrétiens, alla chercher Saul à Tharse, & l'amena avec lui à Antioche, (o) où ils demeurérent ensemble un an entier, prêchant & instruisant les Fidéles. Pendant ce tems-là, il arriva une grande famine dans la Judée; (p) & les Chrétiens d'Antioche ayant fait quelques cüeillettes pour secourir leurs freres de Jérusalem, chargérent Paul & Barnabé d'y porter leurs au-

(i) *Act.* VIII. 3. XXII. 4. (k) *Act.* IX. 1. 2. 3. *&c.*

(l) *Galat.* I. 17. (m) *Act.* IX. 24. 25. 26. 27. An de J. C. 37. La troisiéme année de son arrivée à Damas. (n) *Act.* IX 26. 27. *Galat.* I. 18. (o) *Act.* XI. 20. 25. 26. (p) *Act.* XI. 27. 28. *&c.*

aumônes. Ils y arrivérent l'an 44. de J. C. & aprés avoir accompli leur commission, ils s'en retournérent à Antioche. Ils n'y furent pas long-tems, que Dieu leur fit sçavoir par les Prophétes qui étoient dans cette Eglise, qu'il les destinoit à porter sa parole dans d'autres lieux. L'Eglise se mit donc à jeûner & à prier, & les Prophétes Siméon, Luce & Manahem leur imposérent les mains, & les envoyérent prêcher où le Saint-Esprit les conduiroit. Et ce fut apparemment vers ce tems-là, c'est-à-dire, vers l'an 44. de J. C. que Paul ayant été ravi au troisiéme Ciel, y vit des choses ineffables, & qui sont au-dessus de la portée des hommes. (q)

Saul & Barnabé allérent d'abord en Cypre, (r) où ils commencérent à prêcher dans les Synagogues des Juifs. Aprés avoir parcouru toute l'Isle, ils trouvérent un Juif Magicien, nommé Bar-jésu, qui étoit avec le Proconsul Serge Paul. Ce Proconsul ayant envoyé chercher Saul & Barnabé, les pria de lui annoncer la parole de Dieu. Bar-jésu faisoit ce qu'il pouvoit pour empécher le Proconsul d'embrasser la foi. Alors Saul rempli du Saint-Esprit, & regardant fixément cet homme, lui dit: O homme rempli de tromperie, enfant du Diable, & ennemi de toute justice, ne cesserez-vous jamais de pervertir les voyes du Seigneur? Maintenant la main du Seigneur sera sur vous, & vous allez devenir aveugle jusqu'à un certain tems. L'effet suivit aussi-tôt la parole de Saul; & le Proconsul ayant vû ce miracle, embrassa la foi. Plusieurs croyent (ſ) que saint Paul commença seulement alors à porter le nom de *Paul*, que saint Luc lui donne toûjours dans la suite, en mémoire de la conversion de Serge Paul, que Dieu venoit de faire par son moyen. Saint Astére (t) croit qu'il changea de nom à sa conversion dans la ville de Damas. Saint Chrysostome (u) veut qu'il en ait changé, lorsqu'il fut ordonné, & qu'il reçut sa mission à Antioche. D'autres (x) veulent qu'il n'ait pris le nom de Paul, qui est Latin, que depuis qu'il commença à prêcher aux Gentils, & sur tout aux Romains. Enfin plusieurs (y) croyent qu'il porta toute sa vie les noms de *Saul* & de *Paul*, à l'imitation de plusieurs autres Juifs, qui avoient un nom Hébreu, & un autre nom Grec ou Latin. Mais si cela est, d'où vient que ni saint Paul lui-même, ni saint Luc, ni aucun autre Auteur ne lui a donné le nom de Saul, depuis la conversion de Serge Paul; & que tous uniformément l'appellent toûjours Paul? La conversion de ce Proconsul arriva dans la ville de Paphos, l'an 45. de J. C.

De l'Isle de Cypre, saint Paul & ceux qui l'accompagnoient, allérent à Perge en Pamphilie, (z) où Jean Marc cousin de Barnabé, les quitta, pour retourner à Jérusalem. Etant partis de Perge sans s'y arrêter, ils vinrent à Antioche de Pisidie, où étant entrez dans la Synagogue, & ayant été invitez à parler, S. Paul leur fit un assez long discours, par lequel il leur montra que Jesus étoit le Messie promis par les Prophétes, & annoncé par Jean-Baptiste; qu'il avoit été injustement mis à mort par la jalousie des Juifs, & qu'il étoit ressuscité le troisiéme jour. On les écouta fort paisiblement, & on les pria de venir parler encore du même sujet au Sabbat suivant; & plusieurs les suivirent, tant des Juifs, que des Prosélytes, pour écouter plus à loisir leurs instructions particuliéres.

Le jour de Sabbat suivant, presque toute la ville s'assembla, pour entendre la parole de Dieu. Mais les Juifs voyant ce concours de peuple, furent remplis d'envie; & ils s'opposoient avec blasphême à ce que saint Paul leur disoit. Alors Paul & Barnabé leur dirent hardiment: Vous étiez les premiers à qui il falloit annoncer la parole de Dieu; mais puisque vous la rejettez, nous l'allons porter aux Gentils, ainsi que le Seigneur nous l'a commandé.

(q) 2. Cor. XII. 2. 3. 4. (r) *Act.* XIII. 4. 5. 6. (ſ) *Hieronym. in Epist. ad Philemon. Aug. Confess. l.* 8. *c.* 4. *Beda Retract. in Acta. Ita & plures è recentiorib.* (t) *Aster homil.* 8. *p.* 157. (u) *Chrys. homil.* 28. *in Acta. Ita Theodoret. Theophyl. Oecumen. in Rom.* I.

(x) *Aug. serm.* 315. *c.* 5. *Grot. Fremond.* (y) *Origen. seu potiùs Rufin. ad Rom. p.* 458. *Druz. Bez.* (z) *Act.* XIII. 13. An de J. C. 45.

mandé. Et tous ceux qui avoient été prédestinez à la vie éternelle, crurent en Jesus-Christ, & la parole du Seigneur se répandoit heureusement dans le pays. Les Juifs ne pouvant souffrir le progrés de l'Evangile, excitérent une persécution contre Paul & Barnabé, & les chassérent de là. Alors Paul & Barnabé secoüant contre eux la poussiére de leurs pieds, vinrent d'Antioche de Pisidie, à Icone. Y étant arrivez, (a) ils y prêchérent dans la Synagogue, & y convertirent un grand nombre de Juifs & de Gentils; & Dieu accompagna leur mission d'un grand nombre de prodiges. Cependant les Juifs incrédules ayant animé les Gentils contre Paul & Barnabé, & menaçant de les lapider, les obligérent à se retirer à Lystres & à Derbes, villes de Lycaonie, où ils prêchérent l'Evangile.

Or il y avoit à Lystres un homme perclus de ses jambes, nommé Enée. Cet homme arrêtant ses yeux sur saint Paul, l'Apôtre lui dit: Levez-vous, & tenez-vous droit sur vos pieds. Aussi-tôt il se leva, & commença à marcher. Le peuple ayant vû ce miracle, s'écria: Ce sont des Dieux, qui sont descendus vers nous sous la forme d'hommes. Ils appelloient Barnabé Jupiter, & Paul Mercure, à cause de son éloquence, & parce qu'il portoit la parole; Le Sacrificateur du Temple de Jupiter amena même des taureaux, & apporta des couronnes devant la porte, voulant aussi-bien que le peuple, leur sacrifier. Mais Paul & Barnabé déchirant leurs habits, & se jettant au milieu de la multitude, leur criérent: Mes amis, que voulez-vous faire? Nous ne sommes que des hommes, non plus que vous, & nous vous prêchons, afin que vous vous convertissiez de ces vaines superstitions, au Dieu vivant, qui a fait le Ciel & la terre. Mais quoiqu'ils pussent dire, ils eurent bien de la peine à les empêcher qu'ils ne leur sacrifiassent.

Pendant ce tems-là, quelques Juifs d'Antioche de Pisidie & d'Icone étant survenus à Lystres, soulevérent le peuple contre les Apôtres. Ils lapidérent Paul, & le traînérent hors de la ville, croyant qu'il fût mort. Mais les Disciples s'étant ramassez autour de lui; il se leva, rentra dans la ville, & le lendemain il en partit pour aller à Derbe. Et aprés avoir annoncé l'Evangile dans cette ville-là, ils retournérent à Lystres, à Icone & à Antioche de Pisidie. (b) ils traversérent la Pisidie, vinrent en Pamphilie, & ayant annoncé la parole de Dieu à Perge, ils descendirent à Attalie. De là ils firent voile à Antioche de Syrie, d'où ils étoient partis l'année précédente. Y étant arrivez, & ayant assemblé l'Eglise, ils racontérent les grandes choses que Dieu avoit faites par leur moyen, & comme ils avoient ouvert aux Gentils la porte de la foi; & ils demeurérent là assez long-tems avec les Disciples.

Saint Luc ne nous apprend rien des actions de saint Paul depuis l'an 45. de J.C. jusqu'au Concile de Jérusalem, tenu en l'an 50. de J.C. Il y a assez d'apparence que ce fut durant cet intervale que l'Apôtre porta l'Evangile depuis Jérusalem, jusqu'en Illyrie, comme il nous l'apprend dans l'Epître aux Romains; (c) & cela sans s'arrêter dans les lieux où d'autres avoient déja prêché. (d) Il ne nous apprend ni le détail de ces voyages, ni le succés de ses prédications: mais il nous dit en général qu'il a souffert plus de travaux que personne, qu'il a enduré plus de prisons. Il se vit souvent tout prés de la mort, tantôt sur les riviéres, tantôt entre des voleurs. Il courut de grands périls, tantôt de la part des Juifs, & tantôt de la part des faux freres & des mauvais Chrétiens; il en eut à essuyer dans les villes & dans les déserts. Il souffrit la faim, la soif, la nudité, le froid, les jeûnes, les veilles, & les fatigues (e) inséparables des longs voyages, qui sont entrepris dans le dépoüillement des secours humains; bien différent en cela de bien d'autres, qui vivoient de l'Evangile, qui recevoient la subsistance de ceux à qui ils prêchoient,

(a) *Act.* XIV. 1. 2. 3. *&c.*

(b) *Act.* XIV. 25. 26. An de J.C. 45. (c) *Rom.* XV. 19. (d) *Rom.* X. 10. (e) 2. *Cor.* XI. 23. 24... 27.

choient, & qui se faisoient accompagner de femmes dévotes, qui prenoient soin de ce qui leur étoit nécessaire: il mettoit son honneur à prêcher gratuitement, (*f*) travaillant de ses mains, pour n'être à charge à personne; car il avoit un métier, comme il étoit ordinaire parmi les Juifs, & ce métier étoit de faire des tentes de cuir (*g*) à l'usage des gens de guerre.

Ce fut pendant le cours de sa prédication qu'il reçût cinq fois des Juifs trente-neuf coups de fouët; (*h*) car c'est la coûtume parmi eux de ne pas excéder ce nombre de coups. Moyse avoit défendu de donner plus de quarante coups. (*i*) Il nous apprend aussi qu'il avoit été deux fois battu de verges par les Romains; (*k*) qu'il avoit fait trois fois naufrage, qu'il avoit passé une nuit & un jour au fond de la mer; ce que l'on explique diversement. Les uns croyent qu'il fut réellement pendant une nuit & un jour au fond de l'eau; (*l*) Dieu l'y conservant miraculeusement, comme autrefois Jonas dans le ventre du poisson. D'autres (*m*) veulent qu'il fut une nuit & un jour caché au fond d'un puits, aprés le danger qu'il courut à Lystres, ou il avoit été lapidé. D'autres (*n*) l'expliquent en disant qu'il fut en prison à Cyzique dans une prison nommée *Bythos*, ou *la profonde*; car c'est le terme, dont se sert saint Paul, sans y ajoûter le nom de *mer*, qui est dans la Vulgate. Mais la plûpart des Peres; comme saint Chrysostome, Théodoret, Oecuménius, l'Ambrosiaster, (*o*) saint Thomas & plusieurs Nouveaux, l'expliquent, en disant que saint Paul aprés un naufrage, fut un jour & une nuit en pleine mer à combattre contre les flots; & c'est le sentiment qui paroît le plus juste. Le Grec *Buthos*, lorsqu'il est mis seul, se prend ordinairement pour le fond de la mer, ou pour la haute mer. Or saint Paul avoit souffert tout cela avant l'an de J. C. 58. où il écrivit sa seconde Epître aux Corinthiens.

Saint Paul & saint Barnabé étoient à Antioche, lorsque quelques personnes venuës de Judée, (*p*) y voulurent soutenir que l'on ne pouvoit être sauvé sans la circoncision, & l'observation des cérémonies de la Loi. Saint Epiphane (*q*) & saint Philastre (*r*) disent que celui qui soutenoit cela, étoit Cérinthe & ses sectateurs. Paul & Barnabé s'élevérent contre ces nouveaux Docteurs, & il fut résolu que l'on envoyeroit à Jérusalem vers les Apôtres & les Prêtres, pour leur proposer cette question. Paul & Barnabé furent députez; & étant arrivez à Jérusalem, ils rapportérent aux Apôtres le sujet de leur députation. Quelques-uns des Pharisiens, qui avoient embrassé la foi, soutinrent qu'il falloit soumettre les Gentils qui se convertissoient, à recevoir la circoncision, & à observer le reste de la Loi. Mais les Apôtres & les Prêtres s'étant assemblez pour examiner cette affaire, il fut arrêté que l'on n'obligeroit point les Gentils qui embrasseroient le Christianisme, à porter le joug de la Loi; mais seulement à éviter l'idolâtrie, la fornication, & l'usage des chairs étouffées & du sang.

Saint Paul & saint Barnabé furent donc renvoyez à Antioche avec des Lettres des Apôtres, qui marquoient la résolution que l'on avoit prise dans l'assemblée. Les Apôtres députérent aussi Jude surnommé Barsabas, & Silas, qui étoient des principaux des Freres, pour aller à Antioche avec Paul & Barnabé, pour rendre témoignage de ce qui s'étoit passé à Jérusalem. Etant arrivez à Antioche, ils assemblérent les Fidéles, leur lurent la Lettre des Apôtres, & les consolérent en leur apprenant que l'on avoit conclu à les décharger du joug de la Loi cérémonielle. Silas jugea à propos de demeurer à Antioche; mais Jude s'en retourna à Jérusalem. Tout cela se passa l'an 51. de J. C. ou de l'Ere vulgaire.

(*f*) 1. *Cor.* IX. 1... 15. (*g*) *Act.* XVIII. 3. (*h*) 2. *Cor.* XI. 24. 25. (*i*) *Deut.* XXV. 3. (*k*) 2. *Cor.* XI. 25. (*l*) *Hilar. de Trinit. l. 6. p.* 39. *Beda qu.* 3. *in tom.* 8. *Sulpit. Sever. Ep.* I. *p.* 222. Il dit que S. Paul y fut trois nuits & trois jours *Est. Herve. Erasm. Haimo, Fromond.* (*m*) *Quid. apud Theophyl.* (*n*) *Quid. apud Baron. an.* C. 58. *Vide & Hamm. in* 2. *Cor.* XI. (*o*) *in* 2. *Cor.* XI. 25.

(*p*) *Act.* XV. 1. 2. 3. (*q*) *Epiphan. hæres.* 28. *c.* 4. (*r*) *Philast. de hæres. c.* 36.

gaire. Quelque tems aprés, saint Pierre étant aussi venu à Antioche, & s'étant joint aux Gentils convertis, avec qui il vivoit sans scrûpule, tout d'un coup lorsqu'il survint des Freres de Jérusalem, il se sépara d'eux, & ne mangea plus avec eux. Alors saint Paul le reprit publiquement, parce qu'il étoit répréhensible, & que son exemple pouvoit être d'une dangereuse conséquence. (*s*)

Dans ce même voyage de saint Paul à Jérusalem, (*t*) il exposa publiquement devant les Fidéles la doctrine qu'il prêchoit parmi les Gentils, & il en conféra encore en particulier avec les principaux, en présence de Barnabé & de Tite. Saint Pierre, saint Jacques & saint Jean, avec qui il s'en entretint, ne trouvérent rien à ajoûter, ni à corriger dans une doctrine si pure. Ils virent avec joye la grace que Dieu lui avoit donnée; ils reconnurent qu'il l'avoit établi Apôtre des nations, comme saint Pierre l'étoit de la circoncision. Ils conclurent que Paul & Barnabé continuëroient de prêcher aux Gentils, & leur recommandérent seulement d'avoir soin des aumônes; c'est-à-dire, d'exhorter les Chrétiens convertis d'entre les nations, à assister les Fidéles de la Judée, qui étoient dans la nécessité, soit pour avoir vendu & distribué leurs biens, soit pour en avoir été dépoüillez. (*u*) On verra dans la suite de quelle maniére saint Paul s'acquita de cette commission.

Aprés que saint Paul & saint Barnabé eurent pasé quelques jours à Antioche, saint Paul dit à Barnabé: (*x*) Retournons visiter nos Freres par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont. Barnabé vouloit prendre avec lui Jean Marc, qui les avoit quittez la premiere fois: mais Paul s'y opposa: ce qui fut cause qu'ils se séparérent. Barnabé alla en Cypre avec Jean Marc; & saint Paul ayant choisi Silas, traversa la Syrie, & la Cilicie, arriva à Derbes, & ensuite à Lystres, (*y*) où il trouva un Disciple nommé Timothée, fils d'une femme Juive, & d'un pere Gentil. Paul le prit avec lui, & le circoncit, pour ne pas déplaire aux Juifs de ces pays-là. Lors donc qu'ils eurent parcouru les Provinces de Lycaonie, de Phrygie & de Galatie, le Saint-Esprit ne leur permit pas d'annoncer la parole de Dieu en Asie, c'est-à-dire, dans l'Asie Proconsulaire, qui comprenoit l'Ionie, l'Eolie & la Lydie. Ils passérent ensuite la Mysie, & descendirent à Troade, où saint Paul eut la nuit cette vision: Un homme vêtu comme un Macédonien, se présenta devant lui, & lui dit: Passez en Macédoine, & venez nous secourir. Aussi-tôt il se disposa à passer en Macédoine, ne doutant pas que Dieu ne l'appellât dans ce pays.

S'étant donc embarquez à Troade, ils vinrent aborder à Nàples, (*z*) ville de Macédoine, mais trés-voisine des frontiéres de la Thrace. De là ils vinrent à Philippes, qui est la premiere Colonie Romaine que l'on trouve dans la Macédoine de ce côté-là. Le jour du Sabbat ils allérent prés de la riviére, où étoit la Proseuque, ou le lieu de priéres des Juifs. Ils y trouvérent quelques femmes dévotes, entre autres, une nommée Lyda, Marchande de pourpre, qui se convertit, reçut le baptême, & invita saint Paul à venir loger chez elle, avec ceux de sa compagnie. Un autre jour comme ils alloient encore au lieu de priéres des Juifs, ils rencontrérent une servante, qui avoit un Esprit de Python, ou un Démon familier, qui lui découvroit quantité de choses cachées. Elle se mit à suivre Paul & ceux qui l'accompagnoient, en criant: Ces hommes sont des serviteurs du Dieu Trés-Haut, qui vous annoncent la voye du salut. Elle fit la même chose pendant plusieurs jours. Alors Paul se tournant vers elle, dit à l'Esprit: Je te commande au nom de JESUS-CHRIST de sortir du corps de cette fille. Il sortit à l'heure même. Mais les maîtres de la fille,

(*s*) *Galat.* II. 11 ... 16. (*t*) *Vide Galat.* II. 2. 3. *&c.* (*u*) *Hebr.* X. 34. (*x*) *Act.* XV. 36. *& seq.* An de J. C. 51.

(*y*) *Act.* XVI. 1. (*z*) An de J. C. 52. *Act.* XVI. 11. 12. *&c.*

fille, qui tiroient de grands profits de cette servante, traînérent Paul & Silas devant les Magistrats, & les accusérent de vouloir introduire dans la ville une Religion nouvelle. Les Magistrats leur firent donner des coups de verges sur les épaules & sur le dos, puis les envoyérent en prison.

Sur le minuit, Paul & Silas s'étant mis à chanter des hymnes à la loüange de Dieu, tout d'un coup il se fit un si grand tremblement de terre; que les fondemens de la prison en furent ébranlez, que toutes les portes s'ouvrirent en même-tems, & les liens des prisonniers furent brisez. Le geolier s'étant éveillé au bruit, & voyant que toutes les portes de la prison étoient ouvertes, tira son épée, & voulut se tuer, s'imaginant que tous les prisonniers s'étoient enfuis: mais Paul lui cria: Ne vous faites point de mal; car nous voici encore tous. Alors le geolier étant entré, & ayant trouvé tous les prisonniers, il tira Paul & Silas de ce lieu-là, & leur demanda ce qu'il devoit faire pour être sauvé. Paul & Silas l'instruisirent avec toute sa famille, & leur donnérent le baptême. Aprés cela, le geolier leur servit à manger; & le matin étant venu, les Magistrats lui envoyérent dire qu'il pouvoit laisser aller ces deux prisonniers. Mais Paul répondit aux Huissiers: Aprés nous avoir battus publiquement à coups de verges, nous qui sommes citoyens Romains, ils nous ont mis en prison; & à présent ils nous en font sortir en secret. Il n'en sera pas ainsi; il faut qu'ils viennent eux-mêmes nous en tirer. Les Magistrats ayant appris qu'ils étoient citoyens Romains, vinrent leur faire des excuses; & les ayant tirez de prison, ils les priérent de se retirer de leur ville. Paul & Silas allérent d'abord chez Lydie, où ayant consolé & visité les Freres, ils partirent de Philippes.

De là ils passérent par Amphipolis & par Apollonie, & vinrent à Thessalonique Capitale de la Macédoine, où les Juifs avoient une Synagogue. (*a*) Paul y entra, selon sa coûtume, & leur annonça l'Evangile trois jours de Sabbat de suite. Quelques Juifs, & plusieurs Prosélytes crurent en Jesus-Christ, & se joignirent à Paul & à Silas. Mais les autres Juifs portez d'un faux zéle, excitérent un tumulte dans la ville, & allerent à la maison de Jason, où logeoit S. Paul. Ne l'y ayant point trouvé, ils prirent Jason, le menérent devant les Magistrats, & l'accusérent d'avoir reçû dans sa maison des gens qui étoient rébéles aux Ordonnances de l'Empereur; & qui disoient qu'il y avoit un autre Roi que lui, qui étoit un certain Jesus qu'ils prêchoient. Mais Jason ayant donné caution de représenter les personnes dont il s'agissoit, fut renvoyé dans sa maison, & dés la nuit suivante, les Freres conduisirent hors de la ville Paul & Silas, qui allérent à Bérée, où ils commencérent de nouveau à prêcher dans la Synagogue. Les Juifs de Bérée les écoutérent avec joye, & plusieurs d'entre eux, comme aussi plusieurs Gentils & plusieurs femmes de qualité, qui n'étoient pas Juives, se convertirent.

Les Juifs de Thessalonique ayant sçû que saint Paul & Silas étoient à Bérée, y vinrent & y causérent du tumulte contre eux; de maniére que saint Puul fut obligé de se retirer, laissant Silas & Timothée à Bérée, pour y continuer l'ouvrage qu'il y avoit commencé. Ceux qui conduisoient saint Paul, s'étant embarquez avec lui, (*b*) le menérent jusqu'à Athénes. Il y arriva en l'an 52. de J. C. Aussitôt qu'il y fut arrivé, il renvoya ceux qui l'y avoient amené, avec ordre de dire à Silas & à Timothée de le venir trouver à Athénes au plûtôt. Cependant il alla dans la Synagogue des Juifs, où il parloit aussi souvent qu'il en avoit l'occasion; & s'entretenant avec les Philosophes qu'il rencontroit sur la place, un jour ces Philosophes le prirent, & le menérent devant l'Aréopage, comme annonçant une nouvelle Religion. Saint Paul étant en présence des Juges, leur dit qu'il avoit remarqué

(*a*) *Act.* XVII. 1. 2. 3. *& seq.* An de J. C. 52.

(*b*) *Theodoret. in* 1. *Thessal. Prolog. p.* 364. *c.*

qué dans leur ville plusieurs marques de superstition ; entre autres , un Autel , où il est écrit : *Au Dieu inconnu.* C'est donc ce Dieu que vous ne connoissez point , que je viens aujourd'hui vous annoncer. Aprés cela , il parla du Dieu créateur du Ciel & de la terre , de l'ordre de la Providence , du Jugement dernier & de la Résurrection des morts. Mais lorsqu'ils entendirent la Résurrection des morts , les uns s'en moquérent & les autres dirent : Nous vous entendrons une autre fois sur ce point. Quelques-uns néanmoins embrassérent la foi , entre lesquels fut Denys Sénateur de l'Aréopage , & une femme nommée Damaris , & quelques autres avec eux.

Saint Timothée vint de Bérée à Athénes trouver saint Paul , & lui apprit la persécution que souffroient les Chrétiens de Thessalonique. Ce qui obligea l'Apôtre à le renvoyer en Macédoine , afin de les affermir & de les consoler. (*c*) Aprés cela saint Paul partit d'Athénes , & alla à Corinthe , (*d*) & se logea chez un Juif nommé Aquilas , dont le métier étoit de faire des tentes ; en sorte que saint Paul qui sçavoit le même métier , travailloit avec lui. Cependant il ne négligeoit pas la prédication de l'Evangile ; mais il prêchoit tous les jours de Sabbat dans la Synagogue , s'efforçant de persuader aux Juifs & aux Gentils que Jesus étoit le Messie. Il y fit quelques conversions , & il nous apprend lui-même (*e*) qu'il y baptisa Stéphane & sa maison , avec Crispe & Caïus. Vers le même tems, Silas & Timothée vinrent à Corinthe , (*f*) & le consolérent beaucoup , en lui apprenant l'état des Fidéles de Thessalonique ; & peu de tems aprés, il écrivit *sa premiére Epître aux Thessaloniciens* , qui est la premiére de toutes celles qu'il ait écrites. Il y console les Fidéles de Thessalonique ; il louë leur ferveur , leur constance , leur charité envers tous les Chrétiens de la Macédoine ; il leur donne quelques avis touchant l'usage du mariage, la fuite de l'oisiveté , la maniére de pleurer les morts , les précautions qu'il faut apporter , pour n'être point surpris par l'Antechrist , & sur divers autres points.

La seconde Epître aux Thessaloniciens fut écrite (*g*) peu de tems aprés la premiére. Il l'écrivit pour les rassûrer contre les frayeurs que leur avoient inspiré certains faux Docteurs , qui disoient que le monde alloit finir , & qui supposoient même une fausse Lettre de l'Apôtre , pour le prouver. Il y reprend ceux qui vivoient dans l'oisiveté , & exhorte les Thessaloniciens à souffrir patiemment les persécutions. Saint Paul se sentant donc consolé par la présence de Silas & de Timothée , prêchoit avec une ardeur nouvelle , montrant que Jesus étoit le vrai Messie. Mais les Juifs le contredisant avec des paroles de blasphême , il secoüa ses habits , & leur dit : Que vôtre sang soit sur vôtre tête. Pour moi , j'en suis innocent. Je m'en vais désormais vers les Gentils. Il quitta même la maison d'Aquilas , & alla loger chez un nommé Tite Juste , qui étoit Gentil d'origine , mais craignant Dieu. Cependant le Seigneur l'encouragea par une vision , & lui dit qu'il avoit dans Corinthe un grand peuple. Ce qui fut cause qu'il y demeura dix-huit mois.

Or Gallion Proconsul d'Achaïe , étant à Carthage , les Juifs de Corinthe s'élevérent contre Paul , & le menérent à son tribunal , (*h*) l'accusant de vouloir introduire parmi eux une Religion nouvelle. Mais Gallion les renvoya , disant qu'il ne vouloit point entrer dans ces disputes , qui ne regardoient point sa Charge. Paul demeura encore quelque tems à Corinthe , & en partit enfin , pour se rendre à Jérusalem , où il vouloit passer la Fête de la Pentecôte. Avant que de s'embarquer , il coupa ses cheveux à Cenchrée port de Corinthe , (*i*) à cause qu'il avoit accompli un vœu de Nazaréen , qu'il avoit fait auparavant. Il ar-

(*c*) *Vide* 1. *Thessal.* III. 1. 2. *&c.* II. 15. 17. 18. (*d*) *Act.* XVIII. 1. 2. 3. *&c.* (*e*) 1. *Cor.* I. 14. 16. 17. XVI. 15. (*f*) *Act.* XVIII. 5. 1. *Thessal* III. 6. 9. An de J. C. 52.

(*g*) An de J. C. 52. (*h*) An de J. C. 53. *Act.* XVIII. 12. 13. *&c.* (*i*) An de J. C. 54.

riva à Ephése avec Aquilas & Priscille. De là il se rendit à Césarée de Palestine, d'où il alla à Jérusalem; & aprés y avoir satisfait sa dévotion, il vint à Antioche, où il passa quelque tems, & en partit ensuite, traversant par ordre & de suite, les Eglises de la Galatie & de la Phrygie; & ayant parcouru les hautes Provinces de l'Asie, il revint à Ephése, (k) où il demeura trois ans; depuis l'an de J. C. 54. jusqu'en l'an 57.

Or saint Paul arrivant à Ephése, y trouva quelques Disciples, qui avoient été instruits par S. Apollon, lequel les avoit simplement baptisez du baptême de Jean-Baptiste. Saint Paul les instruisit, les baptisa du baptême de JESUS-CHRIST, leur imposa les mains; & ils reçurent le Saint-Esprit, le don des Langues, & le don de prophétie. Il entra ensuite dans la Synagogue, & prêcha aux Juifs pendant trois mois, s'efforçant de les persuader que JESUS-CHRIST étoit le Messie. Mais comme il y trouvoit beaucoup d'opposition de leur part, il se sépara d'eux, & enseignoit tous les jours dans l'Ecole d'un nommé Tyran. Il ne cessoit ni jour, ni nuit, (l) allant même par les maisons, pour affermir ceux qui croyoient, & pour gagner ceux qui ne croyoient pas encore; travaillant de ses mains, pour n'être à charge à personne. Il y fit plusieurs miracles, (m) jusques-là même que les linges qui avoient touché son corps étant appliquez aux malades, ils étoient guéris de leurs maladies, & délivrez des Démons qui les possédoient. Il y eut aussi beaucoup à souffrir, (n) tant de la part des Juifs, que de la part des Gentils; & il nous apprend lui-même qu'*il y combattit contre les bêtes selon les hommes*, c'est-à-dire, qu'il y fut exposé aux bêtes dans l'amphithéatre; (o) en sorte que les hommes avoient crû qu'il en seroit dévoré, si Dieu ne l'en eût miraculeusement délivré.

[Quelques-uns (p) croyent que le combat, dont parle S. Paul 1. *Cor.* XV. 31. 32. n'est autre chose que celui qu'il eut à soutenir contre Démetrius l'Orfévre & ses compagnons qui faillirent à faire mourir ce S. Apôtre. Mais ce sentiment est insoutenable, puisque la premiere lettre aux Corinthiens, où il parle de ce combat, fut écrite avant la sédition excitée par Démetrius l'Orfevre. S. Jérôme (q) entend par ces bêtes les démons qui susciterent à S. Paul une infinité d'ennemis.

Mais le sens le plus naturel du Texte est qu'il fut exposé aux bêtes à Ephése, & qu'il en fut miraculeusement délivré. C'est le sentiment de S. Chrysostome, de Théodoret, de l'Ambrosiaster, de saint Cyprien (r), de saint Hilaire (s), & de plusieurs nouveaux Commentateurs. Nicephore (t) cite le livre apocryphe *des voyages de saint Paul*, qui porte que Jérôme Gouverneur d'Ephése condamna l'Apôtre à être exposé aux bêtes. Etant en prison il fut visité pendant la nuit par deux femmes nommées Tabule & Artemille qui lui demanderent le Batême. Il se dégagea de ses liens, sortit de prison, & alla sur le bord de la mer, où il les baptisa. Il revint en prison, & se remit dans les liens sans que personne s'en apperçût. Lorsqu'il fut exposé dans le théatre on lâcha contre lui un lion, qui vint se coucher à ses pieds, plusieurs autres bêtes en firent de même. Dans ce même tems il tomba une grêle si furieuse, que plusieurs des assistans en furent tuez. Jérôme se convertit & reçut le Batême. Les Anciens ont beaucoup parlé de ce livre apocryphe des voyages de saint Paul. Nous n'y faisons toutefois aucun fond.]

Ce fut pendant le séjour de S. Paul à Ephése qu'il écrivit aux Galates, (u) qu'il avoit instruits, & que des faux Docteurs avoient séduits & troublez, en leur persuadant que pour arriver au salut, il falloit qu'il se fissent circoncire, &

(k) *Act.* XIX. 1. 2. 3. *&c.* (l) Voyez *Act.* XX. 19. 20. 33. 34. (m) *Act.* XIX. 11. 12. (n) 1. Cor. XV. 31. 32. (o) *Vide Chrysost. homil.* 40. *in* 1. *Cor.* XV. *& Theodoret. ibidem.* (p) *Theophylact. Prima. Herva. Baron. Gest. Hammond. Est.*

(q) *Hieronym. præf. in lib.* 3. *Exposit. in epist. ad Ephes.* (r) *Cyprian. ep.* 6. (s) *Hilar. in Auxentium.* p. 121. (t) *Nicephor. l.* 2. *c.* 25. *hist. Eccl.* (u) Epître aux Galates, vers l'an de J.C. 56.

& qu'ils se soumissent à l'observation de toute la Loi. Saint Paul leur écrivit donc avec beaucoup de zéle & de force, relevant son Apostolat, & dépeignant les faux Docteurs par des couleurs trés-vives. Il prouve par les Ecritures, que les Chrétiens étoient affranchis du joug de la Loi. Il y mêle plusieurs exhortations pour les mœurs, & pour la conduite de la vie. Il l'écrivit toute entiére de sa main, au lieu qu'il avoit accoûtumé de se servir d'un Secrétaire pour écrire ses autres Lettres.

Aprés cela saint Paul se proposa par l'instinct du Saint Esprit, de passer par la Macédoine & par l'Achaïe, (*x*) pour aller ensuite à Jérusalem, disant : Lorsque j'aurai été là, il faut aussi que je voye Rome. Et ayant envoyé devant Timothée & Eraste en Macédoine, il demeura encore quelque tems en Asie. Pendant ce tems, il apprit les troubles domestiques qui étoient dans l'Eglise de Corinthe, la division qui y regnoit, & les abus qui commençoient à s'y introduire. C'est ce qui le détermina à leur écrire sa première Epître, (*y*) dans laquelle il reprend les Corinthiens de leur division, de la mauvaise liberté que quelques-uns prenoient de manger des viandes immolées aux Idoles, sans se mettre en peine du scandale de leurs freres. Il s'éléve contre l'incestueux qui avoit épousé sa belle-mere, & contre ceux qui ne feignoient point de plaider devant les Tribunaux séculiers ; contre ceux qui s'enfloient d'orgüeil, à cause des dons surnaturels qu'ils avoient reçûs de Dieu : enfin contre le désordre qui regnoit dans leurs assemblées, où tout le monde vouloit parler ensemble, & où les femmes mêmes vouloient parler en public. Aprés avoir réprimé tous ces abus, il leur donne d'excellens avis pour les mœurs. La Lettre fut écrite d'Ephése, & envoyée par Stéphanas, Fortunat & Achaïque.

Avant que saint Paul partît d'Ephése, la voye du Seigneur y fut troublée, (*z*) par la sédition qu'y excita l'orfévre Démétrius, dont le principal trafic consistoit dans de petits temples de Diane d'Ephése, qu'il faisoit, & qu'il vendoit aux pelerins qui venoient à Ephése de tous côtez, pour y voir ce fameux Temple de Diane d'Ephése, qui passoit pour une merveille du monde. Il émut d'abord les autres orfévres, en leur remontrant que la Religion, que Paul prêchoit, alloit à ruiner tout leur commerce ; en faisant tomber le culte de leur Déesse. Des orfevres le tumulte se répandit parmi le peuple, & bien-tôt toute la ville se trouva en confusion. Ils amenérent au théatre Gaïus & Aristarque Macédoniens, qui avoient accompagné saint Paul dans son voyage. Saint Paul lui-même vouloit s'y aller présenter ; mais ses amis l'en dissuadérent. Le Magistrat de la ville, ou le Greffier ; comme porte le Texte ; eut assez de peine à se faire entendre, & à appaiser le tumulte, en disant au peuple que si Démétrius avoit quelque affaire particuliére contre quelqu'un qui en voulût au culte de Diane, il pouvoit avoir recours au Proconsul, & ne pas causer une sédition dans la ville. Ayant dit cela, il congédia l'assemblée ; & S. Paul aprés avoir dit adieu aux Disciples, partit pour aller en Macédoine. (*a*)

Il s'embarqua à Troade, (*b*) & mena avec lui Timothée, avec lequel il passa en Macédoine. (*c*) Tite l'y vint trouver, (*d*) & lui rapporta les bons effets que sa Lettre avoit causez dans l'Eglise de Corinthe, & lui dit que les aumônes que les Corinthiens destinoient aux Fidéles de la Palestine, étoient prêtes. C'est ce qui l'engagea à écrire sa seconde Epître aux Corinthiens, (*e*) dans laquelle il s'éleve contre les faux Docteurs, qui affectoient de le décrier dans l'esprit des Corinthiens. Il reléve son ministére, & parle de lui-même avec quelque avantage, mais toutefois avec beaucoup de modestie. Il parle de ses révélations, de son désintéressement, de ses persécutions, de ses souffrances. Il exhorte

(*x*) *Act.* XIX. 21. 22. (*y*) I. Epître aux Corinthiens, l'an de J. C. 57. (*z*) *Act.* XIX. 23. 24.

(*a*) *Act.* XX. 1. 2. 3. *&c.* An de J. C. 57. (*b*) 2. *Cor.* II. 12. (*c*) 2. *Cor.* VII. 5. 6. 7. (*d*) 2. *Cor.* VII. 6. ... 15. (*e*) II. Epître aux Corinthiens. An de J. C. 57.

horte les Corinthiens à faire pénitence, de peur qu'il ne soit obligé, lorsqu'il arriveroit chez eux, d'user de son pouvoir envers les méchans. Il accorde le pardon à l'incestueux, & exhorte les Corinthiens à tenir leurs aumônes prêtes, afin qu'il les trouvât lorsqu'il arriveroit à Corinthe. La Lettre fut envoyée par Tite, auquel il joignit un Frere, que les Eglises lui avoient associé, pour recüeillir les aumônes des Fidéles. Les uns croyent que c'est Silas; d'autres, Barnabé; & d'autres, saint Luc.

S. Paul aprés avoir traversé la Macédoine, vint en Gréce, ou en Achaïe, & il y demeura trois mois. (*f*) Il visita les Fidéles de Corinthe, & ayant recüeilli leurs aumônes; comme il étoit prêt de s'en retourner en Macédoine, il écrivit son Epître aux Romains, (*g*) dans laquelle il s'applique principalement à expliquer la doctrine de la grace & de la prédestination. Il montre que ce ne sont ni les œuvres de la Loi, qui ont mérité aux Juifs fidéles la grace de leur vocation, ni les bonnes œuvres morales qu'ont pû pratiquer les Philosophes Gentils, qui leur ont mérité la même faveur, à l'exclusion de plusieurs Juifs; mais que c'est à la pure grace de Dieu qu'ils doivent tout ce qu'ils sont. Saint Paul n'avoit pas encore été à Rome, lorsqu'il écrivit cette Epître aux Romains. Il leur promet de les aller voir, & saluë plusieurs Fidéles de cette Eglise. La Lettre fut dictée par saint Paul, & écrite par Tertius. On croit que Phébé Diaconisse de l'Eglise de Cenchrée, la porta. Saint Paul la recommande aux Romains d'une maniére toute particuliére.

Il partit enfin de la Gréce, & vint en Macédoine, (*h*) dans le dessein de se rendre à Jérusalem pour la Fête de la Pentecôte. Il s'arrêta quelque tems à Philippes, & y célébra la Fête de Pâque. (*i*) De là ils s'embarqua, & arriva à Troade, où il demeura une semaine. Le premier jour de la semaine, les Disciples étant assemblez pour rompre le pain, saint Paul qui devoit partir le lendemain, leur fit un sermon, qui continua jusqu'à minuit. Pendant ce tems, un jeune homme nommé Eutyque, qui étoit assis sur une fenêtre, s'endormit, & tomba d'un troisiéme étage en bas. Saint Paul étant descendu, l'embrassa, & lui rendit la vie. Puis étant remonté, & ayant rompu le pain & mangé, il leur parla encore jusqu'au point du jour, & s'en alla ensuite. Ceux de sa compagnie s'embarquérent à Troade. Pour lui, il alla à pied jusqu'à Asten, appellée autrement Apollonie, & s'embarqua avec eux à Mytiléne. De là il vint à Milet, où étant, il fit venir les Prêtres de l'Eglise d'Ephése, ne pouvant aller jusques-là, parce qu'il vouloit être pour la Pentecôte à Jérusalem.

Lorsque ces Evêques & ces Prêtres furent arrivez à Milet, saint Paul leur parla, & leur dit qu'il alloit à Jérusalem, sans sçavoir distinctement ce qui lui devoit arriver; mais qu'il ne doutoit pas qu'il n'eût beaucoup à y souffrir, puisque dans toutes les villes le Saint-Esprit lui faisoit connoître que des chaînes & des afflictions l'y attendoient. Mais il leur déclara que rien de tout cela ne l'effrayoit, pourvû qu'il pût remplir son ministére. Aprés les avoir exhortez à la patience, & avoir prié avec eux, il s'embarqua, & alla droit à Cos, puis à Rhodes, & de là à Patare, (*k*) où ayant trouvé un vaisseau qui alloit en Phénicie, ils montérent dessus, & arrivérent heureusement à Tyr. Ils y demeurérent sept jours; & en étant partis, ils arrivérent à Ptolémaïde, & de là à Césarée, où ils trouvérent Philippe l'Evangéliste, qui étoit l'un des sept Diacres. Pendant que saint Paul étoit là, le Prophéte Agabus y arriva de Judée; & ayant pris la ceinture de Paul, il s'en lia les pieds, & les mains; disant: L'homme à qui cette ceinture appartient, sera ainsi lié par les Juifs dans Jérusalem, & ils le livreront aux Gentils. Mais saint Paul ne se laissa point ébranler par toutes ces prédictions, & il dit qu'il étoit prêt de

(*f*) *Act.* XX. 2. (*g*) L'Epître aux Romains fut écrite de Corinthe, l'an 58. de J. C. (*h*) An de J. C. 58. (*i*) *Act.* XX. 6. 7.

(*k*) *Act.* XXI. 1. 2. & *seq.*

de souffrir non-seulement la prison, mais la mort même pour le nom de JESUS-CHRIST.

Lorsqu'il fut arrivé à Jérusalem, les Freres le reçurent avec joye, & dés le lendemain il alla visiter saint Jacques le Mineur Evêque de Jérusalem, chez qui tous les Prêtres s'assemblérent. Paul leur raconta tout ce que Dieu avoit fait par son ministére parmi les Gentils. Alors saint Jacques l'avertit que les Juifs convertis étoient étrangement prévenus contre lui, parce qu'on leur avoit fait entendre qu'il enseignoit aux Juifs qui vivoient parmi les Gentils, & hors de la Palestine, qu'ils devoient renoncer à la Loi de Moyse, & ne plus circoncire leurs enfans. Il faut donc, continua saint Jacques, les assembler tous ici, & que vous leur parliez vous-même, pour les détromper; faites plus; afin que les actions répondent aux paroles, joignez-vous à quatre hommes qui sont ici, & qui ont fait vœu de Nazareat, & pour avoir part au mérite de leur action, contribuez aux frais de leur purification, vous purifiant aussi, pour offrir avec eux les offrandes & les sacrifices ordonnez pour la purification d'un Nazaréen. Voyez ci-devant ce qu'on a dit sur l'article *Nazaréen*.

Saint Paul exécuta ponctuellement ce que saint Jacques lui avoit conseillé, & dés le lendemain il alla au Temple, où il déclara aux Prêtres que dans sept jours ces quatre Nazaréens acheveroient leur Nazaréat, & qu'il y contribueroit pour sa part. Mais sur la fin des sept jours, les Juifs d'Asie l'ayant vû dans le Temple, émurent tout le peuple; & le saisirent, en criant: Au secours, Israëlites; voici celui qui dogmatise par tout contre la Loi & contre le Temple, & qui a amené des Gentils dans le Temple, & a profané ce saint Lieu. En même-tems on l'arrêta, on ferma les portes du Temple, & ils l'auroient tué, si Lysias Tribun de la Cohorte Romaine, ne fût accouru, & ne l'eût tiré de leurs mains, pour le faire mener dans la forteresse. Saint Paul étant sur les dégrez, pria le Tribun de lui permettre de parler au peuple, qui suivoit en grande foule. Le Tribun le lui permit; & saint Paul ayant fait signe de la main, harangua en Hébreu, (*l*) raconta sa conversion & sa mission de Dieu pour aller prêcher aux Gentils. A ce mot de Gentils, les Juifs commencérent à crier: Otez du Monde ce méchant; il n'est pas digne de vivre.

Aussi-tôt le Tribun le fit entrer dans la forteresse, & commanda qu'on lui donnât la question, en le foüettant, pour tâcher de lui faire dire le sujet qui avoit ainsi émû les Juifs contre lui. Comme il étoit déja lié, il dit au Tribun: Vous est-il permis de foüetter un citoyen Romain, sans l'entendre? Le Tribun sur cela, le fit délier, & le lendemain ayant assemblé les Prêtres & le Senat des Juifs, il fit amener Paul devant eux, afin d'apprendre le sujet de l'émotion du peuple. Alors Paul commença à leur parler (*m*) en ces termes: Mes Freres, jusqu'à cette heure je me suis conduit devant Dieu suivant le mouvement de ma conscience. A cette parole Ananie fils de Nébédée, qui étoit Souverain Pontife, lui fit donner un soufflet. Saint Paul lui dit: Dieu vous frappera vous-même, muraille blanchie, qui oubliant le devoir de Juge, me faites ainsi frapper contre la Loi. Ceux qui étoient présens, lui dirent: Osez-vous ainsi maudire le Grand-Prêtre de Dieu? Paul répondit: Je ne sçavois pas, mes Freres, que ce fût le Grand-Prêtre; car il est écrit: *Vous n'outragerez point de paroles le Prince de vôtre peuple*. Et comme il sçavoit qu'une partie de l'assemblée étoient Saducéens, & l'autre Pharisiens, il s'écria: Mes Freres, je suis Pharisien, & fils de Pharisien; c'est à cause de l'espérance d'une autre vie & de la résurrection des morts, que l'on me veut condamner.

Alors l'assemblée se trouva partagée d'intérêts & de sentimens, & le bruit s'augmentant de plus en plus, le Tribun fit signe aux soldats de l'enlever du milieu de l'assemblée & de le conduire dans la forteresse. La nuit suivante le Seigneur s'apparut à Paul, & lui dit: Ayez

(*l*) *Act.* XXII. (*m*) *Act.* XXIII.

bon courage ; car de même que vous m'avez rendu témoignage à Jérusalem, il faut aussi que vous me le rendiez dans Rome. Le lendemain plus de quarante Juifs s'engagérent par vœu accompagné de serment, de ne manger ni boire, qu'ils n'eussent tué Paul. Ils vinrent déclarer leur résolution devant les Prêtres & les principaux du peuple, & leur dirent : Faites demain comparoître Paul devant vous, comme pour connoître plus particuliérement de son affaire, & nous le tuërons avant qu'il arrive. Mais saint Paul ayant été informé de cette conjuration par le fils de sa sœur, en avertit le Tribun, qui donna ordre que la nuit suivante on conduisît Paul à Césarée, au Gouverneur Félix, qui y faisoit sa résidence ordinaire. Félix ayant reçû les Lettres du Tribun Lysias, & ayant appris que saint Paul étoit de Cilicie, il lui dit qu'il l'entendroit quand ses accusateurs seroient venus.

Cinq jours aprés ; le Grand-Prêtre Ananie avec quelques Sénateurs, vinrent à Césarée, (n) amenant avec eux un Avocat nommé Tertulle, pour porter la parole. Tertulle accusa saint Paul comme étant un séditieux & un perturbateur du repos public, qui se faisoit passer pour Chef de la secte des Nazaréens, & qui avoit même voulu profaner le Temple. Mais saint Paul réfuta aisément ces calomnies, & défia ses accusateurs de prouver aucun des chefs dont ils l'accusoient. Il finit, en disant que c'étoit à cause de la résurrection des morts qu'on vouloit le condamner. Félix ayant oüi ces discours, remit l'affaire à une autre fois, & dit qu'il la jugeroit quand Lysias seroit venu de Jérusalem. Quelques jours aprés Félix & sa femme Drusille, qui étoit Juive, se trouvant à Césarée, firent venir saint Paul, pour entendre ce qu'il leur diroit de la foi de Jesus-Christ. Paul leur parla de la justice, de la charité, & du Jugement dernier, de maniére que Félix en fut effrayé, & lui dit : C'est assez pour cette heure ; quand j'aurai le tems, je vous entendrai. Et comme il espéroit que Paul lui donneroit de l'argent pour être élargi, il le traitoit assez bien, & l'envoyoit querir souvent, & s'entretenoit avec lui.

(n) *Act.* XXIV.

Deux ans s'étant passez, (o) Félix eut pour successeur Porcius Festus ; (p) & voulant obliger les Juifs, il laissa Paul en prison. Festus étant arrivé dans la Province, vint trois jours aprés à Jérusalem, où les Princes des Prêtres le priérent de faire venir Paul, ayant dessein de le faire enlever sur le chemin. Mais Festus leur dit qu'ils pouvoient venir à Césarée, & qu'il leur rendroit justice. Lorsqu'il fut de retour dans cette ville ; dés le lendemain il fit comparoître saint Paul devant son Tribunal. Les Juifs l'accusérent de plusieurs chefs, dont ils ne purent prouver aucun ; & Paul se défendit si bien, que Festus ne put rien trouver en lui qui méritât punition. Il lui proposa s'il vouloit aller à Jérusalem, pour y être jugé ; mais il répondit qu'il étoit au Tribunal de l'Empereur, qu'il en appelloit à César. Festus aprés en avoir conféré avec son Conseil, prononça : Vous avez appellé à César, vous irez devant César.

Quelques jours aprés, le Roi Agrippa & Bérénice étant venus à Césarée pour saluer Festus, ce Gouverneur leur parla de Paul, & leur dit qu'il ne sçavoit de quoi il étoit coupable, ni comment il écriroit son affaire à l'Empereur. Agrippa ayant souhaité de l'entendre, Festus le fit venir, & lui dit qu'il pouvoit parler. (q) Alors saint Paul raconta à Agrippa la maniére dont il avoit été converti, en allant à Damas. Il lui parla de Jesus-Christ, & de sa résurrection. Mais pendant qu'il disoit ces choses, Festus s'écria : Vous êtes insensé, Paul, vôtre grand sçavoir vous met hors de sens. Paul lui répondit : Je ne suis point insensé, trés-excellent Festus ; car les paroles que je viens de dire, sont des paroles de vérité & de bon sens ; & le Roi Agrippa est bien informé de ce que je dis. O Roi Agrippa, ne croyez-vous pas aux Prophétes ? Je sçai que vous y croyez. Et Agrippa dit

(o) S. Paul fut à Césarée depuis l'an 58. jusqu'en l'an 60. de J. C. (p) *Act.* XXIV. 27. An de J. C. 60.
(q) *Act.* XXV.

dit à Paul: Peu s'en faut que vous ne me persuadiez d'être Chrétien. Paul lui répondit : Plût à Dieu que non-seulement il ne s'en fallût guéres, mais qu'il ne s'en fallût rien du tout, que vous & tous ceux qui m'écoutent présentement, ne devinssiez tels que je suis; à la réserve de ces liens! Alors le Roi, Bérénice & Festus se levérent, & Agrippa dit à Festus: Cet homme auroit pû être renvoyé absous, s'il n'eût appellé à César.

Lors donc qu'il eut été résolu d'envoyer Paul en Italie, il fut embarqué sur un vaisseau d'Adrumette, (r) ou plûtôt d'Adramitte, ville de Mysie; & aprés avoit traversé les mers de Cilicie & de Pamphilie, ils arrivérent à Lystres en Lycie, où ayant trouvé un vaisseau qui faisoit voile en Italie, ils s'embarquérent dessus. Mais comme la saison étoit fort avancée, car c'étoit au moins vers la fin de Septembre, & que le vent étoit contraire, ils arrivérent avec assez de peine à Beaux-ports, dans l'Isle de Créte. Saint Paul étoit d'avis qu'on y passât l'hyver: mais d'autres crurent qu'il valoit mieux aller à Phénice, autre port de la même Isle. Comme ils y alloient le vent les emporta vers une petite Isle nommée Caude, ou Claude; & alors les matelots craignant de donner contre quelque banc de sable, ils baissérent le mât, & s'abandonnérent ainsi au gré de la mer. Trois jours aprés, ils y jettérent les agrêts de rechange du vaisseau. Le soleil ni les étoiles ne parurent pas durant quatorze jours. Dans cet extrême danger, un Ange apparut à saint Paul, & l'assûra que Dieu lui avoit accordé le salut de tous ceux qui étoient dans le vaisseau. Il y avoit deux cens soixante & seize personnes. Saint Paul leur raconta cette vision, les exhorta à prendre courage, & leur promit qu'ils se sauveroient tous dans une Isle, & que le vaisseau seul seroit perdu. La quatorziéme nuit les matelots jettérent la sonde, & crurent qu'ils approchoient de quelque terre. Ils vouloient se sauver en descendant dans l'esquif: mais saint Paul dit au Centenier & aux soldats: Si ces gens-ci ne demeurent dans le vaisseau, vous ne pourrez vous sauver. Alors les soldats coupérent les cables de l'esquif, & le laissérent aller.

Sur le point du jour, saint Paul les exhorta à prendre de la nourriture, leur promettant qu'il ne periroit pas un cheveu de leur tête. A son exemple, ils prirent de la nourriture; & quand ils eurent mangé, ils soulagérent le vaisseau, en jettant le bled dans la mer. Le jour étant venu, ils apperçurent un rivage, & résolurent d'y faire aborder le vaisseau, s'ils pouvoient: mais le vaisseau ayant donné de la prouë contre une langue de terre avancée, en sorte que la prouë demeurant immobile, la poupe étoit exposée au gré des vagues, les soldats craignant que quelqu'un des prisonniers ne se sauvât à la nage, étoient d'avis de les tuer tous; mais le Centenier les en empêcha, parce qu'il vouloit sauver Paul; & il commanda que ceux qui pouvoient nager, se jettassent les premiers hors du vaisseau. Les autres se mirent sur des planches; & ainsi ils arrivérent heureusement tous à terre. Alors ils reconnurent que l'Isle s'appelloit Malte, (s) & les habitans les y reçurent avec beaucoup d'humanité.

Comme ils étoient tous moüillez & refroidis, on alluma un grand feu; & Paul ayant ramassé quantité de sarmens, & les ayant mis au feu, une vipére que la chaleur en fit sortir, le prit à la main. Alors les barbares s'entredirent: Cet homme est sans doute quelque meurtrier, puisque aprés avoir été sauvé de la mer, la vengeance divine le poursuit encore, & ne veut pas le laisser vivre. Mais Paul ayant secoüé la vipére dans le feu, n'en reçut aucun mal. Alors les barbares le prirent pour un Dieu; & leur estime augmenta encore de beaucoup, lorsqu'il eut guéri d'une dyssenterie le pere de Publius, qui étoit le premier de cette Isle. Aprés ces miracles, tous ceux qui avoient des malades, les lui aménérent, & ils furent guéris. On assûre que de-puis

(r) *Act.* XXVI.

(s) *Act.* XXVIII. 1. 2. 3. *&c.*

puis ce tems, on ne voit plus de bête venimeuse dans l'Isle de Malte. Voyez *Malte*.

Au bout de trois mois, ils se rembarquérent, & arrivérent prémiérement à Syracuse, puis à Rhéges, & enfin à Pouzoles. Saint Paul y trouva des Chrétiens, qui l'y retinrent pendant sept jours. Ensuite on prit le chemin de Rome. Les Freres qui étoient dans cette ville, informez de l'arrivée de Paul, vinrent au-devant de lui jusqu'au Marché d'Appius, & aux trois Loges. Et lorsqu'il fut arrivé à Rome, on lui permit de demeurer où il voudroit avec le soldat qui le gardoit, & qui étoit attaché à la même chaîne avec lui. Trois jours aprés, saint Paul pria les principaux des Juifs de le venir trouver. Il leur raconta de quelle maniére il avoit été arrêté au Temple de Jérusalem, & les raisons qui l'avoient obligé d'appeller à César. Les Juifs lui répondirent qu'ils n'avoient encore reçû aucune nouvelle de cette affaire, & qu'à l'égard du Christianisme, ils n'en sçavoient rien autre chose, sinon qu'on le combattoit par tout; & qu'ils seroient bien-aises d'apprendre de lui-même de quoi il s'agissoit. On prit donc jour pour cela; & saint Paul leur prêcha le Royaume de Dieu, & essaya de les convaincre par Moyse & par les Prophétes, que Jesus étoit le Messie. Les uns crurent ce qu'il dit, & les autres ne le crurent pas, & ils se retirérent ainsi divisez entre eux.

Paul demeura deux ans entiers à Rome. (*t*) dans un logis qu'il avoit loüé, où il recevoit tous ceux qui le venoient voir, prêchant le Royaume de Dieu, & la Religion de Jesus-Christ, sans que personne l'en empêchât. Jusqu'ici nous avons tiré l'histoire de saint Paul des Actes des Apôtres. Ce que nous en dirons ci-aprés, est tiré de ses Epîtres. Sa captivité servit beaucoup à l'avancement de la Religion, & il convertit même plusieurs personnes jusques dans la Cour de l'Empereur. (*u*) On dit (*x*) que pendant son séjour à Rome, il eut grande liaison par Lettres avec Sénéque; mais les Lettres que l'on en montre aujourd'hui, sont rejettées de tout le monde, quoique saint Augustin (*y*) & saint Jérôme (*z*) paroissent les avoir crû véritables, & que saint Jérôme ait même rangé pour cette raison Sénéque parmi les Ecrivains Ecclésiastiques. L'Eglise n'a jamais reconnu celles qu'on attribuë à saint Paul, comme écrites à Sénéque; & celles qu'on voit sous le nom de Sénéque, sont indignes de ce grand Homme. Ces Lettres n'ont le style ni de l'un, ni de l'autre; & sans parler des faussetez que Baronius y a remarquées, Lipse (*a*) soutient que les unes & les autres sont de la main & du style d'un même imposteur.

Les Chrétiens de Philippes en Macédoine ayant sçû que saint Paul étoit prisonnier à Rome, lui envoyérent Epaphrodite leur Evêque, pour lui porter de l'argent, & pour l'assister de sa personne en leur nom. (*b*) Epaphrodite tomba malade à Rome, & lorsqu'il s'en retourna en Macédoine, l'Apôtre le chargea d'une Lettre pour les Philippiens (*c*), dans laquelle il leur rend graces des secours qu'ils lui ont envoyez, leur parle du fruit de ses liens, les exhorte à vivre comme des enfans de lumiére au milieu des Payens qui les environnoient. Il les fortifie contre les faux Docteurs du Judaïsme. Il les conjure de vivre entre eux dans une parfaite union, & dans une sincére humilité. Il témoigne espérer qu'il ira bien-tôt les voir; car quoiqu'il souhaitât de mourir, il voyoit bien toutefois que Dieu lui conserveroit encore la vie.

Onésime esclave de Philémon, s'étant enfui de la maison de son maître, qui demeuroit à Colosses en Phrygie, vint aussi trouver saint Paul à Rome, & lui rendit toutes sortes de services. Saint Paul le convertit, & le renvoya avec une Lettre à Philemon. (*d*) Voyez les articles ***Onésime*** & ***Philémon***. Il le chargea aussi d'une

(*t*) Depuis l'an de J. C. 61. jusqu'en 63. Il arriva à Rome vers le mois de Février. (*u*) *Philip.* I. 12. 14. 18. IV. 22. (*x*) Voyez *Baron. an.* 66.

(*y*) *Aug. Ep.* 54. (*z*) *Hieronym. de Viris illustr.* c. 11. (*a*) *Lips. Prolog. in Senec.* (*b*) *Philipp.* II. 25. IV. 18. (*c*) L'Epître aux Philippiens fut écrite de Rome vers l'an 62. de J. C. (*d*) L'Epître à Philémon a aussi été écrite de Rome vers l'an 62. de J. C.

d'une autre Lettre pour les Fidéles de la ville de Colosses. Saint Paul n'avoit pas prêché dans cette ville, & n'étoit pas connu de visage par les Fidéles de Colosses: mais il avoit appris d'Epaphras, qui étoit alors prisonnier à Rome avec lui, & qui avoit été leur Apôtre, de quelle maniére ils avoient reçû la parole de vérité; & en même-tems comment l'ennemi y avoit semé l'ivraie parmi le bon grain; car quelques faux Apôtres leur vouloient persuader que nous ne devons pas nous approcher de Dieu par Jesus-Christ, parce qu'il est trop élevé au-dessus de nous; mais par les Anges, qui sont, disoient-ils, nos médiateurs. Saint Paul leur écrivit donc, (e) pour les détromper. Il reléve la grandeur de Jesus-Christ, & sa qualité de Médiateur. Il les précautionne contre les faux Docteurs, & leur donne d'excellentes régles de vie. Il leur recommande de faire lire sa Lettre dans l'Eglise de Laodicée, & de lire dans leur Eglise celle que les Laodicéens lui avoient écrite. Quelques-uns ont crû que saint Paul avoit aussi écrit aux Laodicéens. Voyez l'article *Laodicée* ou *Laodicéens*.

On ignore de quelle maniére saint Paul fut délivré de prison, & déchargé de l'accusation que les Juifs avoient formée contre lui. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'osérent le poursuivre devant l'Empereur, n'ayant point de preuves de ce qu'ils avançoient contre lui. Ce qui est certain, est qu'il fut mis en liberté l'an 63. de J. C. aprés avoir été deux ans à Rome. Il étoit encore dans cette ville, ou du moins en Italie, lorsqu'il écrivoit son Epître aux Hébreux. (f) Il l'adressa aux Fidéles de la Palestine, pour les affermir contre les maux qu'ils souffroient de la part des Juifs incrédules. Son but principal dans cette Epître, est de montrer que la vraye justice ne vient pas de l'observation de la Loi, mais de la foi & de la grace de Jesus-Christ; & que l'ancien Sacerdoce & les cérémonies légales sont abrogez par le Sacerdoce de Jesus-Christ & par la Religion Chrétienne.

On forme sur cette Epître un grand nombre de difficultez. On l'a attribuée à saint Clément Pape, à saint Luc, à saint Marc, à saint Barnabé, à Apollon, à un Paul différent de l'Apôtre, enfin on l'a donnée plus communément à l'Apôtre des Gentils. On a disputé sur la Langue dans laquelle elle a été écrite, si c'est en Grec, ou en Hébreu. Quelques-uns ont crû qu'ayant d'abord été écrite en Hébreu par saint Paul, elle fut ensuite traduite en Grec par saint Clément, ou par quelque autre. D'autres ont soutenu que l'Original de l'Epître aux Hébreux étoit le Syriaque, que nous avons encore aujourd'hui. On convient assez qu'elle a été écrite avant la ruine du Temple de Jérusalem: mais on ne convient pas de l'année, ni même du lieu où elle a été écrite. Il y parle des Freres d'Italie: (g) mais on ignore s'il la composa étant encore à Rome dans les liens, ou si ce fut aprés qu'il fut mis en liberté, & dans quelque ville d'Italie. Enfin on a été long-tems en dispute sur l'authenticité de cette Epître. Les Arriens soutenoient qu'elle n'étoit pas de saint Paul: Les Marcionites disoient qu'elle étoit corrompuë. Les Grecs l'ont reçûë depuis trés-long-tems pour canonique, mais les Latins ont balancé pendant quelques siécles. Ce n'est point ici le lieu de traiter à fond tous ces points. On peut consulter les Commentateurs sur cette Epître, & nôtre Préface sur la même Epître.

Saint Paul étant sorti de prison, parcourut l'Italie, alla, selon plusieurs Peres, (h) en Espagne, passa en Judée, (i) alla à Ephése, & y laissa saint Timothée, (k) prêcha en Créte, & y établit saint Tite, (l) pour avoir soin de cultiver l'Eglise qu'il y avoit plantée. Il visita aussi apparemment les Philippiens, à qui il avoit promis de les aller voir, (m) & on croit que c'est de la Macédoine qu'il écrivit sa pro-

(e) L'Épître aux Colossiens a été écrite de Rome, & envoyée par Onésime, vers l'an de J. C. 62. (f) L'Epître aux Hébreux a été écrite de Rome, ou d'Italie, l'an 63. de J. C.

(g) *Hebr.* XIII. 24. (h) *Athanas. ad Draconit. Cyrill. Jerosol. Cathech.* 17. *Epiphan. hæres.* 27. *Chrysost. Præfat. in Ep. ad Hebr. Hieronym. in Isai.* XI. 14. *alii plures* (i) *Hebr.* XIII. 24. (k) 1. *Timot.* I. 3. (l) *Tit.* I. 5. (m) *Philipp.* II. 24. & I. 25. 26.

première Epître à Timothée, [n] dans laquelle il lui marque quels sont les devoirs des Evêques, & lui donne des avis pour sa conduite particuliére. Il lui recommande de s'appliquer à la lecture, & de boire un peu de vin, à cause de la foiblesse de son estomac. Il lui mande qu'il a excommunié Hyménée & Aléxandre, dont le premier disoit que la résurrection des morts étoit déja faite.

Quelque tems aprés, il écrivit à Tite; (o) qu'il avoit laissé en Créte. Il lui mande de le venir trouver à Nicople, d'où apparemment il lui envoya cette Lettre. Il lui explique les devoirs d'un Evêque, & les qualitez qu'il doit avoir pour bien remplir ce que Dieu demande de lui. Il lui dit de reprendre avec force ceux qui étoient durs & obstinez, & lui donne diverses instructions pour conduire des personnes de toute condition. L'année suivante il alla en Asie, & vint à Troade, [p] où il laissa un habit & quelques Livres chez un nommé Carpe, qui étoit son hôte. De là il visita saint Timothée à Ephése; [q] puis il vint à Milet, où il laissa Trophime malade. [r] Enfin il se transporta à Rome, où les Peres croyent que Dieu lui avoit révélé qu'il souffriroit le martyre. Il y arriva l'an 65. de J. C.

Saint Chrysostome [s] dit qu'on racontoit que saint Paul étant allé saluer un échanson, & une concubine de Néron, pour les attirer à la foi, il convertit en effet la concubine; de sorte que Néron, qui étoit passionné pour elle, fit arrêter saint Paul, & le fit mettre en prison. L'Apôtre nous apprend dans sa seconde Epître à Timothée, [t] que dans sa premiere comparution il fut abandonné de tout le monde. Il fut assisté dans sa prison par Onésiphore, qui le trouva aprés l'avoir beaucoup cherché. (u) Ce fut dans sa derniére prison qu'il écrivit sa seconde Epître à Timothée, que saint Chrysostome [x] regarde comme le testament de l'Apôtre. Il y prie Timothée [y] de le venir trouver avant l'hyver. Il l'exhorte à remplir tous les devoirs d'un Evêque, & à n'oublier jamais les instructions qu'il avoit reçûës de lui.

Il lui dit qu'il avoit envoyé Tychique à Ephése; [z] ce qui fait conjecturer qu'il l'y avoit envoyé pour porter la Lettre qu'il écrivoit aux Ephésiens [a] & aux autres Eglises d'Asie. Son but dans cette Epître, est de les instruire des principaux mystéres de la foi, de la rédemption & de la justification par la mort de Jesus-Christ, de la prédestination gratuite, de la vocation des Gentils, de la réünion des deux peuples en un seul corps, dont Jesus-Christ est le Chef; & de l'élévation de ce divin Chef au-dessus de toutes les créatures spirituelles & corporelles. Cette Epître est peut-être la plus sublime & la plus difficile de toutes celles de saint Paul.

Ce Grand Apôtre consomma enfin son martyre le vingt-neuviéme jour de Juin de l'an 66. de J. C. Il eut la tête tranchée au lieu nommé les Eaux Salviennes. Quelques-uns [b] ont dit que sa tête avoit jetté du lait au lieu de sang, & que ce miracle avoit converti l'exécuteur & deux autres qui furent martyrisez ou avec lui, ou quelques jours aprés lui; sçavoir, le 2. de Juillet: mais ces particularitez ne sont nullement autorisées dans l'Antiquité. Il fut enterré sur le chemin d'Ostie, & on bâtit sur son tombeau une Eglise magnifique, qui subsiste encore aujourd'hui. Ses chaînes se conservoient à Rome, & y faisoient beaucoup de miracles. [c]

Outre les quatorze Epîtres de saint Paul, dont nous avons parlé dans la suite de son histoire, saint Clément d'Aléxandrie [d] cite de lui quelques discours, que nous n'avons plus.

(n) La I. Epître à Timothée a été écrite de Macédoine, l'an 64. de J. C. (o) L'Epître de S. Paul à Tite, a été écrite apparemment de Nicople en l'an 64. de J.C. (p) 2. *Timoth.* IV. 13. An. de J. C. 65. (q) 2. *Timot.* I. 4. (r) 2. *Timot.* IV. 20. (s) *Chrys. in Acta homil.* 46. *p.* 405. *c. & contra Vituper. vita Mon. l.* 1. *c.* 4. (t) 2. *Timot.* IV. 16. (u) 2. *Timot.* I. 16.

(x) *Chrys. in* 2. *Timot. homil.* 9. (y) La II. Epître à Timothée a été écrite de Rome l'an de J.C. 65. (z) 2. *Timot.* IV. 12. (a) L'Epître aux Ephésiens a été écrite de Rome l'an 65. de J. C. (b) *Author. serm.* XI. *in edit. Paris. Oper. S. Ambros. p.* 141. *& Author. serm.* 30. *t.* 6. *Oper. S. Chrysost. p.* 287. *d.* (c) *Chrysost. homil.* 8. *in Epist. ad Ephes. Greg. Magn. l.* 3. *Ep.* 30. (d) *Clem. Alex. l.* 6. *p.* 636.

plus. Nous avons vû ci-devant qu'on lui attribuoit aussi des Lettres à Sénéque. On voit une fausse Epître aux Laodicéens, qui porte son nom dans divers Manuscrits. On a prétendu qu'il avoit aussi écrit une troisiéme Epître aux Thessaloniciens, une troisiéme aux Corinthiens, & une seconde aux Ephésiens. On lui attribuë une Apocalypse & un Evangile condamnez dans le Concile de Rome sous Gélase. Les Simoniens avoient composé sous son nom un Livre intitulé: La prédication de saint Paul; & un Prêtre d'Asie composa des Voyages de saint Paul & de sainte Thécle: mais ayant été convaincu d'imposture, il fut déposé du Sacerdoce par l'Apôtre saint Jean. (e)

PAUL SERGE. *Act.* XIII. 7. Voyez *Sergius Paulus.*

PAULIN, successeur de Lupus dans le gouvernement de la ville d'Aléxandrie & de l'Egypte, de la part des Romains, obligea les Sacrificateurs du Temple qu'Onias avoit fait bâtir à Héliopolis, & dont nous avons parlé ci-devant sous le nom d'*Onion*, à lui remettre en main tous les ornemens & vases précieux qui y étoient, en fit fermer les portes, & défendit aux Juifs d'y faire aucun exercice de leur Religion. (f)

PAUME, ou *Palme*, *palmus*, mesure de quatre doigts, ou de trois pouces & $\frac{17}{89}$ de pouce. Il est appellé en Hébreu *tophach.* (g) L'on traduit aussi assez souvent l'Hébreu *zereth*, (h) par *palmus*, & en Grec, par *spithamé*, quoiqu'il signifie une demi-coudée, & qu'il contienne trois paumes ordinaires. Ce qu'il faut bien remarquer, pour ne pas confondre deux mesures si inégales. Saint Jérôme traduit quelquefois *tophach*, par *quatre doigts*, & quelquefois par *un palme*; mais il rend toûjours *zereth*, par *palmus*; & les Septante, par *spithamé*. Goliath avoit six coudées & un zereth de hauteur, c'est-à-dire, six coudées & demie, faisant onze pieds, un pouce & un peu plus. On trouve dans Isaïe (i) une expression qui prouve que *zereth*, la paume, signifie l'étenduë de la main depuis l'extrémité du pouce, jusqu'au bout du petit doigt; *Quis mensus est pugillo aquas, aut Cœlos palmo ponderavit?* Qui est celui qui a mesuré les eaux dans le creux de sa main, & qui a pesé les Cieux dans la paume de sa main, dans sa main étenduë?

PAUVRE, *Pauvreté*. La pauvreté volontaire est loüée dans l'Evangile, comme la premiére des béatitudes. (k) JESUS-CHRIST l'a sanctifiée dans sa personne & dans celle de ses parens; dans celle de ses Apôtres & de ses plus parfaits Disciples. Mais la pauvreté involontaire, sur tout lorsqu'elle est extrême, ne peut être considérée que comme une suite du péché, & une punition de Dieu. Salomon prioit le Seigneur (l) de ne lui donner ni les richesses, ni la pauvreté; c'est-à-dire, qu'il craignoit les deux extrémitez, comme deux écüeils à la vertu. Il le supplioit de lui donner seulement le nécessaire: *Mendicitatem & divitias ne dederis mihi; tribue tantùm victui meo necessaria.* Rien n'est recommandé avec plus de soin dans la Loi ancienne & dans la nouvelle, que l'aumône, & la compassion pour les pauvres.

Moyse veut qu'on les appelle aux repas de Religion que l'on célébroit dans le Temple; (m) qu'on laisse exprès quelque chose dans les champs, dans les vignes, & sur les arbres pour eux; (n) qu'on laisse tout en commun dans les années sabbatiques & au Jubilé, en faveur du pauvre, de la veuve & de l'orphelin. (o) Il veut que l'on prête au pauvre, & il avertit que les pauvres ne manqueront pas dans le pays, qu'on aura toûjours occasion de faire l'aumône. (p) Que si l'on exige quelque gage du pauvre, (q) on n'entrera pas dans la maison, pour en prendre de force, mais qu'on re-

(e) *Tertull. lib. de Baptismo, c. 17. Hieron. de Viris illust. in Paulo.* (f) *Joseph. de Bello, l. 7. c. 37. p.* 996. (g) טפח *Palmus.* Παλαιστὴς. *Exod.* XXV. 25. XXXVII. 12. 3. *Reg.* VII. 9. 26. *&c.* (h) זרת *Zereth. Palmus.* 70. Σπιθαμή. *Exod.* XXVIII. 16. XXXIX. 9. 1. *Reg.* XVII. 4.

(i) *Isai.* XL. 12. (k) *Matt.* V. 3. (l) *Prov.* XXX. 8. (m) *Deut.* XVII. 11. 12. (n) *Levit.* XIX. 10. XXIII. 22. (o) *Exod.* XXIII. 11. (p) *Deut.* XV. 8. 9. (q) *Deut.* XXIV. 12. 14.

recevra ce qu'il offrira ; & que si le pauvre est obligé de donner ses hardes ou sa couverture, on les lui rendra le soir, afin qu'il ait de quoi se couvrir en dormant. JESUS-CHRIST en perfectionnant la loi de Moyse, a principalement perfectionné le précepte de l'aumône ; il l'a pratiqué, il l'a recommandé à ses Disciples, & il a inspiré à ses serviteurs les sentimens de la plus tendre charité envers les pauvres. Il conseille à ceux qui veulent devenir ses Disciples, de vendre tout ce qu'ils ont, & de le donner aux pauvres. (r) Il nous donne d'excellentes régles pour pratiquer l'aumône, sans être exposez à la vanité, qui pourroit nous en faire perdre tout le fruit. Voyez *Matth.* VI. 1. 2. 3. 4.

Les Juifs ont un très-grand soin des pauvres de leur nation. (ʃ) Dans les villes considérables il y a plusieurs Sociétez établies en faveur des pauvres. L'une par exemple, reçoit les aumônes pour les pauvres honteux ; une autre en amasse pour la rédemption des captifs ; une troisiéme, pour la dotation des pauvres filles. Outre cela, il y a deux personnes préposées pour faire la cüeillette ordinaire, qui se fait tous les jours de Sabbat. Elles vont de maison en maison, sans pouvoir se séparer, de peur d'être soupçonnées d'infidelité, & lorsqu'il en faut faire la distribution, elles en appellent une troisiéme. Tous les Samedis les Parnassim ou Juges de la Synagogue donnent à chaque pauvre de quoi se nourrir avec sa famille pendant la semaine suivante.

Lorsque quelqu'un se trouve dans un besoin pressant, & qui excéde les charitez ordinaires, le Chantre passe au travers de la Synagogue, & dit à chacun de ceux qui promettent : *Beni soit tel, qui donne pour tel besoin.* Chacun promet selon sa dévotion, & ensuite on va recueillir dans les maisons ce qui a été promis ; car les Juifs ne touchent point d'argent le Samedy. Ces promesses sont toûjours acquittées très-exactement. Si la Synagogue du lieu ne peut suffire pour le besoin dont il s'agit, on donne à la personne un certificat, & on l'envoye aux autres Synagogues, qui la reçoivent dans leurs maisons, & lui donnent l'aumône en public & en particulier.

C'est une maxime des Talmudistes, (t) qu'il ne faut jamais renvoyer un pauvre les mains vuides, quand même on ne devroit lui donner qu'un grain de bled. Ils veulent que les moins charitables donnent au moins la dixiéme partie de leurs biens, & que les autres en donnent la cinquiéme ; & il ne suffit pas de soulager la nécessité présente du pauvre ; il faut l'habiller conformément à sa naissance, & lui acheter un cheval & un esclave, s'il en avoit avant que de tomber dans la pauvreté. Ceux qui refusent les aumônes ausquelles ils sont taxez, sont châtiez par les Juges, comme ils l'étoient autrefois par le Sanhédrin, qui prononçoit contre eux la peine du foüet, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait. Maimonides dit même qu'on entroit quelquefois dans leurs maisons, & qu'on y prenoit des gages pour l'aumône qu'ils devoient.

[PAUVRE. Ce nom se prend souvent pour celui qui est humble, affligé, & petit à ses yeux, & aux yeux de Dieu ; *Humilem & pauperem justificate, & factus est Dominus refugium pauperi, & oculi ejus in pauperem respiciunt, &c.* Dans ces passages & dans d'autres semblables le nom de *Pauvre* ne se prend pas pour un homme dénué des biens de la terre, mais pour un homme qui sent sa misere & son indigence, & qui demande à Dieu le secours de sa miséricorde. En ce sens les plus grands & les plus riches selon le siécle, sont les plus pauvres aux yeux de Dieu.

Dans l'Exode chap. XXIII. 3. Moïse défend aux Juges *d'avoir compassion du pauvre dans le jugement*, ou comme il dit ailleurs (u) *Ne considerez point la personne du pauvre ; & ne respectez point le visage du riche ;* ren-

(r) *Matt.* XIX. 21. *Luc.* XVIII. 22. *&c.* (ʃ) Léon de Modéne, cérémonies des Juifs, partie 1. c. 14.

(t) *Vide apud Selden. de jure nat. & gent. l.* 6. *c.* 6. (u) *Levit.* XIX. 15.

rendez un jugement juste à votre prochain. En un mot jugez sans acception des personnes ; n'ayez que la verité & la justice devant les yeux ; considerez que vous tenez la place de Dieu sur la terre..

Un des caractéres du Messie est de juger les pauvres, (*x*), & de leur annoncer l'Evangile (*y*). Jesus Christ a choisi des Disciples pauvres, & la plûpart des premiers Fidéles étoient réellement pauvres, comme on le voit par S. Paul & autres dans l'Histoire Ecclésiastique.

Salomon (*z*) dit que *le pauvre & le riche se sont rencontrez*, qu'ils sont semblables l'un & l'autre en une chose, c'est que Dieu les a créez l'un & l'autre, & que la pauvreté comme les richesses sont entre ses mains. Il dit ailleurs (*a*) que *le pauvre* ou le débiteur, *& le créancier se sont rencontrez ;* c'est-à-dire, qu'ils sont à Dieu, & dans la main de sa providence l'un & l'autre. Que le riche ne s'éleve point, & que le pauvre ne perde point courage, ils sont tous deux égaux aux yeux de Dieu.

Jéremie (*b*) dit que le sang des pauvres est dans les pans de l'habit de Jérusalem ; *In alis tuis inventus est sanguis animarum pauperum, & innocentum.* Le terme *Ala* en cet endroit se prend pour l'aîle d'un habit, pour un pan de vêtement ; *Sanguis animarum*, c'est-à-dire, le sang d'une personne mise à mort.

Amos (*c*) reproche aux Israëlites d'avoir vendu les pauvres à vil prix, & pour des souliers & pour des sandales. Il en veut apparemment aux riches qui vendent ainsi leurs pauvres débiteurs pour des choses de néant.

Saint Jacques (*d*) semble porter l'obligation de ne pas faire acception des personnes, jusqu'à ne donner aucune marque de distinction aux personnes puissantes, & constituées en dignité dans les assemblées publiques de Religion. Voici ses paroles : *Mes freres, vous qui avez reçu la foi de Notre Seigneur Jesus-Christ, ne faites point d'acception des personnes ; car s'il entre dans votre assemblée un homme qui ait un anneau d'or, & un habit magnifique, & qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit, & que vous disiez à celui qui est magnifiquement vêtu, en lui présentant une place honorable : Asseyez-vous ici ; & que vous disiez au pauvre : Tenez-vous là debout, & asseyez-vous à mes pieds. N'est-ce pas là faire acception des personnes ?* Mais on doit entendre tout ceci plûtôt d'une préference intérieure, & d'un sentiment du cœur, que des marques extérieures de respect. Il n'est jamais permis à un Chrétien de préferer le riche au pauvre, précisément parce qu'il est riche, & de le croire meilleur, & plus digne d'estime ; & de considération, que celui qui n'a pas le même avantage du côté des biens de la fortune.

Les pauvres en général dans l'Ecriture se mettent fort souvent pour le menu peuple, & pour la derniere condition des habitans du pays, sans faire attention si selon leur état ils sont accommodez ou non,

La pauvreté dans l'Ancien Testament étoit considérée par les Juifs charnels comme un grand mal, & un châtiment de Dieu : Job (*e*) en parle comme d'une prison & d'un esclavage ; *Si fuerint in catenis, & in vinculis paupertatis* ; Et Isaïe (*f*), comme d'une fournaise, ou d'un creuset, où l'on épure les métaux ; *Ecce excoxi te, sed non quasi argentum ; Elegi te in camino paupertatis.* Dieu éprouva Job & Tobie par la pauvreté ; ils appartenoient à la nouvelle Alliance ; ils sçavoient le mérite de la souffrance, de l'humiliation, & de l'indigence ; Ils en sçavoient faire usage & les mettre à profit. Ils étoient déja *pauvres d'esprit*, dans la disposition de leur cœur, avant que Dieu leur fit souffrir les effets de la pauvreté réelle.

(*x*) *Psal.* LXXI. 2. 4. *Isai.* XI. 4. (*y*) *Matth.* XI. 5. (*z*) *Prov.* XXII. 2. (*a*) *Prov.* XXIX. 13. (*b*) *Jerem.* II. 34. (*c*) *Amos.* III. 6. VIII. 6. (*d*) *Jacob.* II. 2.

(*e*) *Job.* XXXVI. 8. (*f*) *Isai.* XLVIII. 10.

PEAUX. Nos premiers peres après leur péché, s'étant apperçu de leur nudité, se firent des ceintures avec des feuilles de figuier cousuës ensemble. (*g*) Mais peu de tems après Dieu leur donna des tuniques de peaux, & les en revêtit: *Fecit eis tunicas pelliceas, & induit eos.* Quelques Anciens (*h*) par ces tuniques de peaux, ont entendu des écorces d'arbres. D'autres traduisent l'Hébreu par, Il leur fit des tuniques pour couvrir leurs peaux. Le Caldéen, Il leur fit des habits d'honneur pour couvrir leur chair.

Moïse abandonne aux Prêtres les peaux des victimes (*i*); & c'étoit un de leurs principaux revenus; mais lorsque la victime s'offroit pour le peché du Prêtre, la peau s'en brûloit hors du camp, ou hors de la Ville. (*k*)

Les tentes anciennement étoient composées de peaux; *Pelles terræ Madian* (*l*), les tentes des Madianites; *Pelles Salomonis* (*m*), les tentes du Roi Salomon. L'Arche du Seigneur étoit logée dans une tente couverte de peaux (*n*); *Cùm Arca Dei posita sit in medio pellium.* Le Psalmiste (*o*) compare le Ciel à une vaste tente de peaux: *Extendens Cœlum sicut pellem*: Mes tentes ont été renversées tout d'un coup (*p*); *Repentè vastata sunt tabernacula mea, subitò pelles meæ.*

Les gens de campagne se revêtoient assez souvent d'habits de peaux (*q*); & on trouve les peaux dans les dénombremens des habits du peuple. Les Prophêtes, & ceux qui faisoient profession d'une austerité particuliere, portoient des ceintures de cuir: (*r*) Elie & S. Jean Baptiste en portoient de cette sorte; *Zona pellicea circa lumbos ejus.*

Les Philistins ayant été frappez de l'incommodité des hémorroïdes pour avoir enlevé l'Arche du Seigneur, se firent des siéges de peaux (*s*); *Fecerunt sibi sedes pelliceas*, apparemment pour s'asseoir plus mollement. Ce passage n'est ni dans l'Hébreu, ni dans le Caldéen, ni dans un bon nombre d'Editions des Septante; mais dans d'autres on le lit de même que dans la Vulgate.]

PECHE', pensée, parole, action, omission ou désir contraires à la Loi de Dieu. Les Hébreux ont plusieurs termes pour exprimer le péché. Ils croyent par exemple, que *chataat*, (*t*) *peccatum*, signifie les péchez commis contre les préceptes affirmatifs; & que *aschamat*, (*u*) *delictum*, marque les péchez commis contre les préceptes négatifs; & que *schegaga* (*x*) désigne le péché d'ignorance, d'oubli, d'omission, d'inadvertance. Mais il est certain que ces termes sont souvent mis l'un pour l'autre, & que rarement l'Ecriture observe ces distinctions. Souvent on appelle *ignorance* ou *folie*, de très-grands péchez; & d'autres fois on donne le nom de *péché*, à des fautes d'inadvertance. Souvent aussi on donne le nom de *péché*, à la victime d'expiation, (*y*) ou au sacrifice pour le péché. Par exemple, saint Paul (*z*) dit que Dieu a voulu que JESUS-CHRIST qui ne connoissoit pas le péché, fût nôtre victime d'expiation: *Eum qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit.*

Dieu n'a point fait le péché, ni la mort; (*a*) mais le péché & la mort sont entrez dans le monde par la malice du Démon. (*b*) Adam par sa prévarication, nous a tous rendus coupables aux yeux de Dieu; (*c*) son péché nous a mérité la mort; il est cause que nous naissons tous enfans d'iniquité, (*d*) & portez au mal dés le sein de nos meres. (*e*) JESUS-CHRIST par

(*g*) *Genes.* III. 7. 21. (*h*) *Theodor. Heraclert. Gennad. Constantinop. Vide Theodoret.. qu.* 39. *in Genes.* (*i*) *Levit.* VII. 8. (*k*) *Levit.* IV. 11. VIII. 17. IX. 11. (*l*) *Habac.* III. 7. (*m*) *Cant.* I. 4. (*n*) 2. *Reg.* VII. 2. (*o*) *Psalm.* CIII. 2. (*p*) *Jerem.* IV. 20. (*q*) *Levit.* XI. 32. XIII. 48. XV. 17. (*r*) 4. *Reg.* 1. 8. *Matth.* III. 4.

(*s*) 1. *Reg.* V. 9. (*t*) חטאת *Peccatum.* Ἁμαρτία, ἀσέβημα, πλημμελεία, ἀνομία. (*u*) אשמה *Delictum.* Πλημμελεία, ἁμαρτία, ἄγνοια, ἀδικία, ἀνομία. (*x*) שגגה *Ignorantia.* 70. Ἀκουσίως. *Involuntariè.* (*y*) *Levit.* IV. 3. 25. 29. V. 6. VII. 2. *Psalm.* XXXIX. 7. *Rom.* VIII. 3. (*z*) 2. *Cor.* V. 21. (*a*) *Sap.* I. 13. 14. (*b*) *Sap.* II. 24. (*c*) 1. *Cor.* XV. 20. 21. *Rom.* V. 12. VI. 23. (*d*) *Psalm.* L. 7. *Rom.* III. 23. (*e*) *Genes.* VIII. 21.

par sa mort, nous a rendu la vie; par son obéïssance, il nous a réconciliez à Dieu son Pere; au lieu d'enfans de colére que nous étions, il nous a mérité la qualité d'enfans de Dieu. C'est par le baptême que nous participons à ces prérogatives, & par la pénitence que nous les recouvrons, lorsque nous avons eu le malheur de les perdre.

[L'Eglise Chrétienne & Catholique croit que le peché d'Adam est passé dans toute sa postérité, qu'il l'a infectée, & corrompuë; que tous les hommes naissent enfans de colere (*f*), *Natura filii iræ;* que par la faute d'un seul le peché est entré dans le monde & par le peché la mort; *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, & per peccatum mors; & ita in omnes homines mors pertransiit* (*g*); & c'est là ce que nous appellons le PECHE' ORIGINEL, si bien marqué dans Job qui dit (*h*): *Qui peut rendre pur celui qui est conçu d'une matiere soüillée?* Et David (*i*) : *J'ai été conçu dans l'iniquité, & ma mere m'a enfanté dans le péché.*

Malgré la clarté de ces Textes & de plusieurs autres de l'Ancien & du nouveau Testament qu'on pourroit citer, quelques Sçavans doutent que les Hébreux anciens & nouveaux ayent eu une idée distincte du peché originel, & du remede que Dieu avoit accordé à son peuple pour le guérir.

Joseph & Philon, & ceux d'entre les anciens Chrétiens qui croyoient la préexistence des ames, & que les ames naissent bonnes, ou mauvaises, selon le bien ou le mal qu'elles ont fait dans une autre vie; ces gens-là ne tenoient pas certainement le péché originel comme nous le tenons; aussi n'en parlent-ils pas comme nous, ni d'une maniere qui en approche. Ceux d'entre les anciens Juifs qui croyoient une espéce de métempsycose, la croyoient encore bien moins; puisque ces deux dogmes se détruisent l'un l'autre. Or s'ils n'ont pas cru que l'homme nâquît criminel aux yeux de Dieu, ils n'ont pas dû non plus se mettre en peine de chercher un remede au péché originel. Ils ne parlent jamais de cela; ils ne trouvent dans l'institution de la circoncision que des raisons de bienséance, de propreté, ou de distinction des Juifs entre les autres peuples.

La plûpart des Juifs modernes (*k*) tiennent, de même que les Anciens, la préexistence des ames, & une espéce de métempsycose, & par conséquent ils ont aussi peu de disposition à croire le péché originel. Ils placent les enfans morts avant que d'avoir reçu la circoncision, dans un lieu de délices. Ils ne croyent donc pas que la circoncision remette le peché que nous contractons en naissant. Ils reconnoissent dans l'homme un penchant naturel au mal, qu'ils appellent *Jetzirah raab*; mais ils ne peuvent souffrir ce que nous disons d'une masse corrompuë destinée au malheur éternel, en punition du peché d'Adam & d'Eve. Maimonide (*l*) fameux Rabbin soûtient qu'il n'est pas plus aisé de concevoir qu'un homme naisse avec le peché, ou la vertu, que de comprendre qu'il naisse habile maître dans un art. Il regarde le peché originel comme une chose impossible. D'autres Rabbins nient aussi formellement le péché originel, & bornent les effets du peché d'Adam, à causer la mort à toute sa postérité; & encore croyent-ils que si Adam eût pû atteindre à l'arbre de vie, même depuis son péché, & en manger du fruit, il ne seroit pas mort.

Il faut toutefois convenir que quelques Rabbins semblent soûtenir le péché originel. Les uns disent que le Démon qui séduisit Eve, jetta sur elle une puante odeur qu'elle communiqua à toute sa postérité; mais que les seuls Israëlites en ont été garantis. D'autres (*m*) avoüent que le mauvais penchant que nous

(*f*) *Ephes.* II. 3. (*g*) *Rom.* V. 12. (*h*) *Job* XIV. 4. (*i*) *Psalm.* L. 7.

(*k*) *Vide Menaße Ben-Israëlconciliat. in Genes. qu.* 6. *p.* 12. *& de creatione problem.* 17. *p.* 61. (*l*) *Maimonid. More Nebochim. part.* 1. *c.* 39. (*m*) Basnage hist. des Juifs, t. 4. liv. 6. c. 13.

nous expérimentons dans nous-mêmes, est *un mal;* il disent avec Moyse, que c'est *le prépuce de la chair* qu'il faut retrancher; ils l'appellent aprés David, *une souillure*; avec Salomon, *un ennemi*; avec Isaïe, *une offense*; avec Ezéchiel, *une pierre* que Dieu doit ôter pour donner un cœur de chair, aprés avoir soûtenu comme Joël, que *c'est une chose cachée;* Ils ajoûtent, que comme le fruit est amer lorsque la semence qui le produit, a quelque amertume, aussi les enfans qui naissent d'un pere corrompu, doivent se sentir de sa corruption. On demande dans la Gemarre (*n*) si la convoitise se fait sentir au moment de la conception, ou à celui de la naissance: On répond que c'est à la naissance; car l'Ecriture dit, *que le peché est à la porte.* Mais le nombre des Rabbins qui parlent ainsi du peché originel, sont en petit nombre; les autres ou le nient, ou ne le connoissent pas.

Les Mahométans admettent le peché (*o*) originel comme une suite du peché d'Adam. Ils appellent ce peché originel, ou la concupiscence qui en est une suite, *la graine du cœur*, ou *la semence noire du cœur*, dont Mahomet se vantoit d'avoir été purifié par l'Archange Gabriel, qui la lui arracha du cœur. Ils tiennent que Notre Seigneur Jesus-Christ & sa sainte Mere sont les seuls qui en ayent été preservez.]

Le péché contre le Saint-Esprit est expliqué diversement par les Peres & par les Interprétes. Saint Athanase (*p*) qui a écrit exprés sur cette matiére, rapporte les sentimens d'Origénes & de Théognoste, qui faisoient consister le péché contre le Saint-Esprit, dans les crimes que l'on commet aprés le baptême. Mais saint Athanase remarque fort bien que les Pharisiens à qui Jesus-Christ reprochoit ce crime, n'avoient point reçû le baptême; & par conséquent qu'ils n'avoient pû s'en rendre coupables. Pour lui, il croit qu'il consiste dans ce que les Pharisiens attribuoient les œuvres de Jesus-Christ au Démon; quoiqu'ils ne pûssent raisonnablement douter qu'il n'agît par un bon Esprit; & en ce qu'ils nioient la Divinité du Fils, qui leur étoit si clairement prouvée par ses œuvres. S. Hilaire (*q*) & Théophile d'Antioche (*r*) suivent le sentiment de saint Athanase, & font consister comme lui, le péché contre le Saint-Esprit, à nier la Divinité du Fils, entendant sous le nom de *Saint-Esprit*, la Divinité.

Saint Augustin (*f*) dit dans un endroit, que le péché contre le Saint-Esprit consiste à attaquer la charité fraternelle par des motifs d'envie & de malice; & dans ses Rétractations, (*t*) il ajoûte que pour rendre ce crime vraiment irrémissible, il faut y persévérer jusqu'à la fin. Il dit ailleurs, (*u*) qu'encore qu'il y ait plusieurs péchez qui attaquent le Saint-Esprit, il n'y en a aucun toutefois qui soit réellement irremissible, si ce n'est l'impénitence finale, le désespoir, l'endurcissement d'un pécheur qui durant toute sa vie ne retourne point à Dieu. S. Chrysostome, (*x*) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu, (*y*) S. Isidore de Damiette, (*z*) & plusieurs autres croyent que le péché dont nous parlons, consiste à attribuer au Démon les œuvres miraculeuses de Jesus-Christ; & que son irrémissibilité n'est point réelle & absoluë, mais seulement respective, parce qu'il est trés difficile d'en obtenir le pardon.

Saint Ambroise n'est pas tout-à-fait constant dans ce qu'il dit du crime dont nous parlons ici. Dans un endroit, (*a*) il le fait consister à nier la Divinité du Fils; ce qui est le sentiment d'Origénes & de Saint Hilaire. Dans le Livre du Saint-Esprit, (*b*) il dit qu'il consiste à nier la Divinité du Saint-Esprit, & à

(*n*) *Gemarr, titul. Sanhedr. c.* 11. §. 7. (*o*) Bibl. Orient. p 440. & 583. (*p*) *Athanas. Ep.* 4. *ad Serapion. n.* 8. 9. 10.

(*q*) *Hilar. in Matth.* XII. & XXXI. *n.* 5. (*r*) *Theophil. Antioch. Comment. in Evangel. l.* 1. (*f*) *August. l.* 1. *serm. Domini in monte*, c. 22. (*t*) *Aug. Retract. l.* 1. *c.* 19. (*u*) *Idem exposit. inchoata in Ep. ad Rom. n.* 14. & 22. & *serm.* 71. *nov. edit. n.* 8. 9. 10. 20. & *seq.* & *Ep.* 85. *nov. edit. n.* 5. (*x*) *Chrys. homil.* 42. *in Matth.* (*y*) *Auth. Oper. imperf. in Matt. homil.* 31. (*z*) *Isidor. Pelus. Ep. l.* 1. *Ep.* 59. (*a*) *Ambros. in Luc. l.* X. *n.* 94. (*b*) *Lib.* I. *de Spiritu sancto. c.* 3.

à imputer ses œuvres au Démon. Enfin dans le Livre de la Pénitence, (c) il l'étend à l'hérésie & au schisme. L'Auteur des Constitutions Apostoliques, (d) & Philastrius (e) accusent aussi les hérétiques du crime contre le Saint-Esprit. Mais les Pharisiens à qui JESUS-CHRIST reproche ce crime, étoient-ils coupables d'hérésie? Hermas (f) dit que le péché contre le Saint-Esprit, est le blasphéme contre Dieu; & l'Auteur des Questions sur l'ancien & sur le nouveau Testament, (g) dit que c'est le renoncement à Dieu. Saint Pacien Evêque de Barcelonne, (h) dit que c'est attribuer au Démon les œuvres du Saint-Esprit. Il croit que ce péché est moralement irrémissible. L'Auteur des Récognitions attribuées à saint Clément Pape, (i) croit que le péché contre le Saint-Esprit, le péché irremissible, est celui du pécheur endurci & insolent. Grotius (k) adopte ce sentiment, & il donne pour exemple de ce crime, ceux de Coré, de Pharaon, de Simon le Magicien, d'Ananie & de Saphire.

Les Commentateurs Catholiques sont partagez en deux sentimens. Les uns, en suivant saint Augustin, mettent le péché contre le Saint-Esprit, & son irrémissibilité dans l'impénitence finale: Les autres, dans la malice affectée de ceux qui résistant à l'évidence de la vérité, ne vouloient pas reconnoître les miracles de JESUS-CHRIST, & les attribuoient malicieusement, & contre leur propre conviction, au Prince des ténébres. C'est là certainement le crime des Pharisiens à qui JESUS-CHRIST parloit; & ceux-là se rendent coupables du même crime, qui résistent à la vérité connuë, & qui imputent à vanité, à hypocrisie, ou, ce qui est encore plus noir, à la magie & au Démon, les bonnes actions qu'ils voyent faire aux gens de bien. C'est le sentiment de saint Chrysostome & de saint Jérome, (l) & celui qui nous paroît le plus vraisemblable. On peut voir la Dissertation que nous avons fait imprimer sur cette matiére, à la tête du Commentaire sur saint Marc.

[PEDAGOGUE. Ce terme en notre langue emporte une espéce d'idée de mépris. Quand on dit un *Pédagogue*, sans addition, cela marque un Pédant qui prend sur les autres un air d'autorité qui ne lui convient point. Chez les Anciens il n'en étoit pas ainsi. Un Pédagogue chez eux étoit un homme à qui ils donnoient le soin de leurs enfans, pour les conduire, les garder, & même leur donner les premieres instructions. Cette qualité de Pédagogue répondoit à peu près à ce que nous appellons un Gouverneur chargé d'accompagner toûjours un enfant, pour lui apprendre à vivre, & former ses mœurs en toutes rencontres.

Saint Paul parlant aux Corinthiens (m), leur dit que, *quand ils auroient dix mille Pédagogues en* JESUS-CHRIST, *ils n'auroient pas néanmoins plusieurs Peres*. Que pour lui il est leur pere dans la foi, puisqu'il les a engendrez dans l'Evangile. Le Pédagogue, si l'on veut, aura de l'ascendant sur son Eléve; il prendra sur lui un air d'autorité; mais il n'aura jamais le naturel & la tendresse d'un pere.

Dans l'Epître aux Galates, (n) il dit que *la Loi est le Pédagogue des Chrétiens;* elle les a conduit à JESUS-CHRIST; elle le leur a fait voir dans les Ecritures, dans les figures & dans les prophéties de l'Ancien Testament: Mais depuis qu'ils ont embrassé la Foi, ils n'ont plus besoin de Pédagogues, comme l'on n'en donne plus aux enfans quand une fois ils ont atteint l'âge viril: *At ubi venit fides, jam non sumus sub Pædagogo.*

* PELUSE. Voici la prophétie qu'Ezéchiel prononce contre Peluse (o): *Voici* Yyy ce

(c) *Ambros. lib. de Pœnit. l. 2. c. 4.* (d) *Constit. Apost. l. 6. c. 18.* (e) *Philastr. hæresi Rhetorii.* (f) *Hermas Pastor. l. 3. similit. 6. 8 9.* (g) *Auth. qu. in V. & N. Test. qu. 102.* (h) *Pacian. Ep. 3. ad Sympronianum.* (i) *Recognit. l. 2. c. 23.* (k) *Grot. in Matt.* XII. 31.

(l) *Hieronym. in Matt.* XII. *& Ep. 149. ad Marcellam.* (m) 1. *Cor.* IV. 15. (n) *Galat.* III. 24. 25. (o) *Ezech.* XXX. 14. 15. 16.

* NB Cet Article devroit être après celui du Dictionnaire, ci-après p. 540. col. 1.

ce que dit le Seigneur : Je ferai périr les statuës, & je briserai les idoles de Memphis. On ne verra plus de Prince de l'Egypte, & je répandrai la terreur dans ce pays. Je perdrai la terre de Phatures, & j'envoyerai le feu sur Taphnis, & j'exercerai ma vengeance sur No-Ammon, & je répandrai mon indignation sur Sin (ou Péluse) *la force de l'Egypte, &c.* On croit que ces menaces regardent l'expédition de Nabuchodonosor contre ce pays. Car le Seigneur dit à Ezéchiel (*p*): *Nabuchodonosor m'a rendu un grand service au siége de Tyr .... & néanmoins ni lui, ni son armée n'ont reçu aucune récompense pour le service qu'ils m'ont rendu ; c'est pourquoi je vais lui abandonner tout le pays de l'Egypte.* Le Prophéte prédit ensuite les maux que nous avons vûs. Péluse étoit par sa situation comme la clef, le rempart & la force de l'Egypte. Elle essuya les premiers efforts de l'armée Caldéenne (*q*).

Avant Nabuchodonosor la Ville de Péluse avoit déja été attaquée par les armées de Sennacherib Roi d'Assyrie. Ce Prince attaqua Sethon, autrement Sevechus Roi d'Egypte, & assiégea Péluse (*r*). Sethon étoit un Prince dénué de prudence, & peu capable de bien gouverner. Il avoit aliéné l'esprit de ses soldats, & s'étoit vû abandonné de ceux qui étoient capables de le défendre : Cependant s'étant adressé à Vulcain dont il étoit Prêtre, il lui fut dit qu'il allât jusqu'à Péluse à la rencontre de Sennacherib, & que Dieu lui envoyeroit du secours. Il se mit donc à la tête d'une armée de gens ramassez, & Dieu envoya contre l'armée de Sennacherib une multitude de rats qui rongerent pendant la nuit les cordes des arcs, & les courroies des boucliers des Assyriens ; & les mirent hors d'état de se servir de leurs armes. C'est ce que racontoient les Egyptiens. Mais les livres sacrez des Hébreux nous apprennent que ce fut l'Ange du Seigneur qui mit à mort dans une seule nuit quatre vingt cinq mille hommes de l'armée de Sennacherib (*s*).

On assure (*t*) que Cambyse Roi de Perse voulant porter la guerre en Egypte, & ayant résolu de se rendre maître de Péluse, qui en étoit comme le rempart, pour s'en faciliter la prise, s'avisa de ce stratagême. Dans un assaut qu'il donna à la Ville, il mit au premier rang un grand nombre de Chats, de Chiens, de Brebis, & de ces autres animaux que les Egyptiens tenoient pour sacrez. Ainsi les soldats qui défendoient la Ville, & qui étoient tous, ou du moins la plûpart Egyptiens, n'oserent lancer aucuns traits, ni tirer aucune fléche de ce côté-là, de peur de percer quelques-uns de ces animaux ; & Cambyse se rendit maître de la place sans aucune imposition (*u*).

PEINTURE. Voyez ci-après *Representation.*]

PELICAN, *Pellicanus.* L'Auteur du Commentaire sur les Pseaumes, qui porte le nom de saint Jérôme, (*x*) dit qu'il y a deux sortes de pélicans. L'un demeure sur les eaux, & se nourrit de poissons. L'autre demeure dans les déserts, & se nourrit de serpens & d'autres reptiles. Eusébe (*y*) dit que le pélican a une tendresse particuliére pour ses petits. Il place ordinairement son nid sur un rocher escarpé, afin que les serpens n'y puissent monter : mais le serpent ennemi de cet oiseau, observe le vent ; & lorsqu'il porte vers le nid du pélican, il y darde son venin, & tuë les petits. Le pélican pour leur rendre la vie, s'éléve au-dessus des nuës, & se frappant les côtez avec ses aîles, en fait sortir du sang, lequel tombant à travers les nuës dans son nid, rend la vie à ses petits. Saint Augustin (*z*) & saint Isidore de Séville (*a*) observent la même chose, quoiqu'avec quelque différence. Ils veulent que le pélican se tire du sang

(*p*) *Ezech.* XXIX. 18. (*q*) An du Monde 3432. avant J. C. 568. (*r*) *Joseph. Antiq. l.* X. *c.* 1. *Vide Herodot. l.* 2. An du Monde 3291. avant J. C. 709.

(*s*) 4. *Reg.* XIX. 35. (*t*) *Polyan. l.* 7. (*u*) An du Monde 3478. avant J. C. 522. (*x*) *Hieronym. seu alius in Psal.* CI. 7. (*y*) *Euseb. in Psal.* CI. (*z*) *Aug. in Psal.* CI. (*a*) *Isidor. Hispal. l.* 12. *origin.*

sang à coup de bec, & qu'en arrosant sa nichée, il lui rende la vie. Mais on peut mettre ces histoires parmi les erreurs de l'ancienne Philosophie.

Le terme Hébreu *kaath*, (*b*) que les Septante ont rendu par *pellicanus* au Pseaume CI. 7. & *Levit*. XI. 18. est traduit en d'autres endroits par *mergulus*, un plongeon, comme *Deut*. XIV. 17. ailleurs par *des oiseaux*, comme *Isai*. XXXIV. 11. & ailleurs, par *des lions*, comme *Sophon*. II. 14. Saint Jérôme l'a rendu par *onocrotalus*. *Levit*. XI. 18. *Isai*. XXXIV. 11. & *Sophon*. II. 14. D'autres entendent sous ce nom le butor ou le héron, ou le cygne, ou la hupe, ou le coucou. Bochart (*c*) croit que le terme Hébreu *kaath*, signe *le pélican*, oiseau aquatique, qui se remplit, dit-on, le jabot de coquillages, qu'il vomit ensuite, pour en tirer le poisson, lorsque la chaleur de son jabot les a fait entr'ouvrir. *Kaath* vient de *kaah*, qui signifie *vomir*.

PELLA, ville de de-là le Jourdain. Pline la met dans la Décapole, & la loüe à cause de ses belles eaux. (*d*) Etienne la place dans la Célé-Syrie. Tout cela n'a rien d'incompatible, non plus que ce que d'autres disent, que Pella étoit dans la Pérée, dans la Batanée, dans le pays de Basan. (*e*) Peut-être aussi que quand Joseph (*f*) parle de *Pella*, dans le pays de Moab, il veut marquer la ville dont nous parlons, laquelle étoit située dans la Pérée, dans la Batanée, dans le pays de Basan que les Profanes appellent quelquefois Célé-Syrie, & dans le pays qui appartenoit aux Ammonites, freres & alliez des Moabites; à moins qu'il ne confonde *Pella* avec *Abila* du pays de Moab, nommée dans Moyse *Abel-Sathim*, *Num*. XXXIII. 49. & dans Joseph, *Abila*, *Antiq. l.* 4. *c.* 7. *l.* 5. *c.* 1. *de Bello*, *l.* 5. *c.* 3. Quant à la situation de *Pella*, elle étoit entre Jabés, & Gérasa, à six milles de Jabés. (*g*) Elle étoit aussi du nombre des dix villes connuës dans les Géographes, & même dans l'Evangile, sous le nom de *Décapole*. (*h*)

Joseph (*i*) raconte que les Juifs sous le regne d'Aléxandre Jannée, étoient maîtres de Pella, & qu'ils la ruinérent voyant que ses habitans ne vouloient pas embrasser leur Loi & leurs cérémonies. Les premiers Chrétiens ayant appris de nôtre Sauveur que la ville & le Temple de Jérusalem seroient détruits, se retirérent à Pella, (*k*) lorsqu'ils virent que le feu de la guerre contre les Romains commençoit à s'allumer. Saint Epiphane (*l*) dit que les Disciples furent avertis en révélation par un Ange de s'y retirer. Cette ville étoit du Royaume d'Agrippa, qui n'entra point dans cette guerre, si ce n'est pour aider les Romains au siége de Jérusalem.

Je soupçonne que *Pella* tire son nom d'*Abila* ou *Abela*. Il y a plus d'une ville du nom d'*Abila*: mais celle dont je veux parler, est nommée dans les Géographes, *Abila de la Batanée*, & dans l'Ecriture, *Abel des Vignes*. Polybe (*m*) distingue *Abila* de *Pella*, puisqu'il dit qu'Antiochus le Grand prit *Pella*, *Kamos*, *Géphros*, *Abila*, *Gadara*, *&c*. Etienne le Géographe dit que la ville de Pella a eu pour fondateur Aléxandre le Grand, apparemment en mémoire de la ville de Pella en Thessalie, où il avoit pris naissance. Abila & Pella furent dans la suite villes épiscopales de la seconde Palestine. Joseph (*n*) dit que Pella étoit une des sept Toparchies de la Judée: mais ailleurs (*o*) il la nomme *Betlephtepha*; & Pline lui donne le même nom. (*p*) On ne sçait où étoit Betlephtepha. Le nom de *Pella* n'est pas dans l'Ecriture: mais elle est si fameuse, qu'elle mérite de trouver sa place ici.

PELUSE, ville d'Egypte, située à l'embouchure du bras le plus oriental du Nil, & le plus voisin de la Palestine. Péluse, autrement Damiette, étoit comme la clef de l'Egypte

(*b*) קאת de קאה *Vomere*. (*c*) *Bochart. de animal. sacr. part* 2. *l.* 2. *c.* 24. (*d*) *Plin. l.* 5. *c.* 18. (*e*) *Epiphan. de hæres. l.* 1. *p.* 126. (*f*) *Antiq. l.* 13. *c.* 23. (*g*) *Euseb. ad vocem* Ἀριώθ.

(*h*) *Matt*. IV. 25. *Marc*. V. 20. (*i*) *Antiq. l.* 13. *c.* 23. (*k*) *Euseb. hist. Eccl. l.* 3. *c.* 5. (*l*) *Epiphan. de ponderib. & mensur. p.* 171. (*m*) *Polyb. hist. l.* 5. (*n*) *Joseph. de Bello, l.* 2. *c.* 3. *p.* 833. *g.* (*o*) *Joseph. l.* 3. *de Bello, c.* 4. (*p*) *Plin. l.* 5. *c.* 14.

gypte du côté de la Phénicie & de la Judée. Ezéchiel (q) en parle sous le nom de *Sin* ; & il l'appelle *la force de l'Egypte*, ou le rempart de l'Egypte. L'Hébreu *Sin*, qui signifie de la boue, revient fort bien au Grec *Pelusium*, qui dérive de *Pelos*, & qui a la même signification. Les Septante ont lû *Saïs*, au lieu de *Sin*, dans l'endroit cité d'Ezéchiel. L'Ecriture parle du désert de *Sin*, entre Elim & Sinaï, *Exod.* XVI. 1. & *Num.* XXXIII. 11.

NB. *Voyez la suite de l'Article* PELUSE *ci-devant p. 537. col. 2. où il est transposé.*

[PENDRE. Voyez ci-après *Supplice*.]

PENITENCE, *pœnitentia*, en Grec, *metanoïa*. Ce terme se prend ordinairement pour le regret d'avoir fait quelque chose ; joint à une sincére résolution de s'en imposer des peines. *Rom.* XI. 29. *Sine pœnitentia enim sunt dona Dei* & principalement pour la douleur d'avoir offensé Dieu. Il se prend aussi pour les œuvres de pénitence, les jeûnes, les larmes, les aumônes, les œuvres satisfactoires ; & pour le Sacrement de pénitence, par le moyen duquel nous obtenons le pardon des péchez que nous avons commis aprés le Baptême. Il y a une fausse pénitence, comme celles d'Antiochus Epiphanes, de Judas d'Iscarioth, de Pharaon, de Saül, d'Achab. Judas manqua de confiance, & tomba dans le désespoir ; Antiochus n'eut pas une sincére douleur ; Pharaon & Saül eurent peur, mais ne furent pas touchez d'un vrai repentir ; ils demeurérent dans l'endurcissement, & ne changérent ni de cœur, ni de conduite. Achab fut touché, mais ne persévéra pas dans le bien.

[Dans le Lévitique (r) il est dit que celui qui aura reconnu son peché, *en fera pénitence*, & offrira les hosties ordonnées pour cela ; *Agat pœnitentiam pro peccato, & offerat, &c.* Mais le Texte original dit simplement : Que celui qui aura peché, qui aura reconnu sa faute, & l'aura confessée, offrira les victimes marquées par la loi. Il ne parle pas expressément de pénitence : mais reconnoître sa faute, la confesser, & offrir un sacrifice pour l'expier, c'est sans doute en faire pénitence ; car si l'on n'en étoit pas touché de repentir, on ne feroit rien de tout cela.

Dans le livre des Juges (s) les enfans d'Israël *font pénitence*, & sont touchez de regret *sur la perte d'une Tribu de leurs fréres* ; c'est-à-dire, ils se repentent d'avoir fait la guerre à outrance à une de leurs Tribus ; *Conversus Israël valdè doluit, & egit pœnitentiam super interfectione unius Tribus ex Israël* ; ils cherchérent ensuite les moyens de réparer cette perte.

Sumuël dit à Saül (t) : *Le Triomphateur dans Israël ne pardonnera point* : L'Hébreu, *Ne mentira point & ne se repentira point, car il n'est point un homme pour se repentir.* Dieu vous a réprouvé sans retour, il ne changera point de résolution, comme les hommes qui prennent des résolutions, qui s'en repentent, & qui ne les exécutent point. Il vous a rejetté, & n'en reviendra point. Saint Paul dit dans le même sens (u) : *Sine pœnitentia enim sunt dona & vocatio Dei* ; Les dons & la vocation de Dieu sont sans repentir ; Dieu ne révoque pas ses faveurs ; il ne nous abandonne jamais le premier ; *Non deserit, nisi deseratur.*

L'Auteur du livre de la Sagesse (x) nous représente les méchans dans l'autre vie qui *font pénitence*, & qui gémissent ; c'est-à-dire qui sont pénétrez de regret & de désespoir ; en voyant les gens de bien dans l'honneur, pendant qu'eux-mêmes sont dans l'humiliation & dans la douleur. On sçait que dans l'autre vie la pénitence & les regrets sont inutiles.

Le même Auteur (y) dit que Dieu exerçant ses jugemens contre les Chananéens, & les châtiant petit à petit, & par degrez, leur donnoit lieu de faire pénitence ; *Partibus judicans dabat locum pœnitentiæ* : Il dit la même chose en parlant des Hébreux & des enfans de Dieu, pour nous faire voir que la rigueur que Dieu exerce contre les Elûs, de même que contre les Réprouvez, n'ont pour but.

(q) *Ezech.* XXX. 15. 16. סין *Sin. Lutum* Πήλος *Pelusium.* (r) *Levit.* V. 5.

(s) *Judic.* XXI. 6. 15. [illegible] (t) 1. *Reg.* XV. 29. (u) *Rom.* XI. 29. Ἀμεταμέλητα γὰρ τὰ χαρίσματα καὶ ἡ κλῆσις τοῦ Θεοῦ. (x) *Sap.* V. 3. (y) *Sap.* XII. 10. 19.

but que de les ramener à leur devoir, & de les engager à faire pénitence de leurs fautes.

Le mot de *Pœnitentia* se prend quelquefois pour la vengeance : Par exemple, l'Ecclésiastique (z) dit qu'Elie a donné l'onction aux Rois pour la pénitence ; *Qui ungis Reges ad pœnitentiam*. Le Grec lit, Qui oignez les Rois *pour exercer la vengeance*. Elie reçut ordre du Seigneur de donner l'onction royale à Jehu & à Azaël, pour exercer la vengeance du Seigneur contre la maison d'Achab. (a) Mais nous ne lisons pas qu'Elie ait fait lui-même cette onction, il en chargea Elisée son disciple.

Les Ecrivains sacrez représentent souvent Dieu comme un Prince qui est touché de regret ou de repentir, ou de douleur pour avoir souffert, ou résolu certaines choses. Par exemple, Moïse dit que *Dieu se repentit d'avoir fait l'homme* (b) voyant que sa malice & ses crimes étoient montez à l'excès. Il est dit ailleurs, qu'il se repentit d'avoir établi Saül pour Roi de son peuple (c) ; ce n'est pas à dire que Dieu ait regret d'une chose qu'il ait mal faite, ou qu'il se repente d'une faute qu'il ait commise, ou qu'il change de sentiment comme celui qui s'apperçoit de son erreur ; Dieu est incapable de repentir pris dans ce sens. Mais quelquefois il change de conduite envers ceux qui lui sont infidéles, & après les avoir traitez dans sa miséricorde, il les châtie dans sa rigueur, comme s'il se repentoit de ce qu'il a fait autrefois en leur faveur.

On dit aussi que Dieu se repent du mal qu'il vouloit faire souffrir, lorsque touché de compassion pour les malheureux, ou fléchi par leur prieres, ou désarmé par leur pénitence, il leur remet la peine de leurs pechez, ou n'exécute pas les menaces qu'il avoit faites contre eux. Ainsi il est dit dans les Pseaumes (d), qu'il se repentit selon la multitude de ses miséricordes, & qu'il fit trouver grace à son peuple aux yeux de ceux qui les avoient réduits en servitude ; *Et pœnituit eum secundùm multitudinem misericordiæ suæ*. Et dans Jérémie (e), le Seigneur déclare, que si son peuple fait pénitence du mal dont il le reprend, il fera aussi lui-même pénitence du mal qu'il avoit résolu de lui faire ; c'est-à-dire, qu'il usera d'indulgence envers son peuple, si son peuple se convertit à lui, & fait penitence de ses crimes ; & au contraire si son peuple n'écoute pas sa voix, & n'obéit pas à ses commandemens, il fera pénitence du bien qu'il avoit résolu de lui faire ; *Pœnitentiam agam super bono quod locutus fueram ut facerem ei*.

Le Baptême de Penitence (f) est celui que Jean-Baptiste prêchoit aux Juifs, en les baptisant dans le Jourdain, & en les exhortant à faire de *dignes fruits de pénitence*. (g) Son Baptême ne remettoit pas les pechez, mais il disposoit les pécheurs à en recevoir le pardon dans le Baptême du Sauveur.

Penitence des Juifs modernes. Voyez l'article, *Expiation* & *Confession*.

Le Sacrement de Penitence institué par Jesus-Christ pour effacer les pechez commis aprés le Baptême, consiste dans la contrition, ou la douleur sincére de ses pechez ; dans la confession des mêmes pechez, & dans la satisfaction, ou dans l'exercice des œuvres satisfactoires, & principalement dans la correction de ses fautes, ou dans le changement de sa vie. Le Sauveur a établi ce Sacrement en donnant à ses Apôtres, & par même moyen aux Evêques & aux Prêtres leurs successeurs, les clefs du Royaume des Cieux, pour ouvrir & pour fermer, pour lier & pour délier (h) ; il les a constitué Juges de son Eglise pour exercer en son nom leur jurisdiction sur les ames des Fidéles ; Il leur a imposé en même tems l'office de Médecins pour apporter aux maladies intérieures des Chrétiens les remedes

(z) *Eccli.* XLVIII. 8. χρίων βασιλεῖς εἰς ἀνταπόδομα. (a) 3. *Reg.* XIX. 15. 16. (b) *Genes.* VI. 6. 7. (c) 1. *Reg.* XV. 11. (d) *Psalm.* CV. 45.

(e) *Jerem.* XVIII. 8. (f) *Marc.* I. 4. *Luc.* III. 3. *Matth.* III. 11. (g) *Matth.* III. 8. *Luc.* III. 8. (h) *Matth.* XVI. 19.

des que leur charité & leur sagesse pourront leur inspirer pour leur guérison. Voyez la conduite de saint Paul envers l'Incestueux de Corinthe.

La Penitence des Ninivites (*i*) est canonisée dans l'Evangile même (*k*). Jesus dit aux Juifs que les Ninivites s'éleveront au Jugement contr'eux, parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas, & que les Juifs n'ont pas voulu se convertir à la prédication de Jesus-Christ, qui l'emporte si fort au-dessus de Jonas. Voici comme ce Prophéte parle des Ninivites: *Ces peuples crurent au Seigneur, & ordonnerent un jeûne, & se revêtirent de sacs, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Le Roi de Ninive lui-même étant informé de la chose, descendit de son trône, quitta ses habits royaux, se revêtit d'un sac, & s'assit sur la cendre, & il fit publier dans Ninive cette ordonnance: Que les hommes & les bêtes demeurent sans boire & sans manger; que les uns & les autres se couvrent de sacs; qu'ils crient au Seigneur de toute leur force, & que chacun se convertisse de sa mauvaise voie.*

PENSE'E. Ce terme ne se prend pas toûjours pour la simple opération de l'esprit qui pense, sans porter son jugement, ni prendre aucune résolution. Souvent la pensée enferme le dessein formé de faire quelque chose: Par exemple, *Ils ont formé des pensées contre moi* (*l*), *disant: Exterminons-le de dessus la terre.* Et dans la Genése (*m*), en parlant de ceux qui bâtissoient la Tour de Babel; *Ils ne désisteront pas de leur pensée*; c'est-à-dire de leur entreprise; Et le Psalmiste (*n*); Le Seigneur *dissipe les desseins des Nations, il rend inutiles les pensées des Peuples*; mais *les desseins & les pensées du Seigneur demeurent éternellement.* Dans ces deux passages conseils, desseins, & pensées sont équivalens à entreprises, & à résolutions.

(*i*) *Jonas* III. 5. 6. 7. (*k*) *Matth.* XII. 41. *Luc.* XI. 32. (*l*) *Jerem.* XI. 19. (*m*) *Genes.* XI. 6. (*n*) *Psalm.* XXXII. 10. 11.

Les Hébreux donnent le nom d'*ouvrages de pensée* aux ouvrages qui demandent une industrie, & un esprit particulier. Voyez Exod. xxxv. 31. 32. *Implevit eum spiritu Dei, sapientiâ & intelligentiâ... ad cogitandum, & faciendum, &c.* L'Hébreu, *Ad cogitandum cogitationes, ad faciendum...* ℣. 33. *In omni opere cogitationis.* Dans les Proverbes (*o*); *Un homme de pensées* est un homme rusé; *Qui cogitat malè facere, stultus vocabitur.* L'Hébreu: *On appellera maître des pensées, celui qui pense à mal-faire.* Et dans les Actes xvii. 29. *Sculptura artis & cogitationis.*

Cogitare & cogitatio se prennent souvent en mauvaise part, pour machiner, tramer le mal; *Omnes cogitationes eorum in malum* (*p*). Et, *Quid cogitatis contra Dominum* [*q*]... *Et ex te exibit cogitans contra Dominum malitiam* [*r*]. Et Jerem. xviii. 18. *Cogitaverunt contra Jeremiam cogitationes.* Et Isaïe lv. 7. *Derelinquat impius viam suam, & vir iniquus cogitationes suas, &c.*

Saint Paul dit que *les pensées de l'homme s'accusent, ou se défendent l'une l'autre* [*ſ*], lorsque leur conscience leur rend témoignage en bien, ou en mal. Ailleurs [*t*] il dit qu'autrefois *il suivoit les désirs de la chair, & des pensées*; c'est-à-dire, de sa chair, & de son propre esprit, de ses inclinations charnelles. Et en parlant des vierges [*u*]; Il dit que *la vierge non mariée pense à ce qui peut plaire à Dieu*; elle est occupée de Dieu, elle travaille à lui plaire.]

PENTAPOLE. [*x*] On donne ce nom aux cinq villes, Sodome, Gomorrhe, Adama, Séboïm & Ségor. Elles étoient toutes cinq condamnées à une perte entière: mais Loth obtint la conservation de *Ségor*, autrement appellée *Bala*. Sodome, Gomorrhe, Adama & Séboïm furent consumées par le feu du Ciel, & en la place où elles étoient situées, se

(*o*) *Prov.* XIV. 17. & XXIV. 8. (*p*) *Psalm.* LVI. 6. (*q*) *Nahum.* I. 9. (*r*) *Ibidem.* ℣. 11. (*ſ*) *Rom.* II. 15. (*t*) *Ephes.* II. 3. (*u*) 1. *Cor.* VII. 34. (*x*) *Sap.* X. 6. *Descendente igne in Pentapolim.*

se forma le Lac Asphaltite, ou le Lac de Sodome.

PENTATEUQUE. Ce terme est tiré du Grec, (y) & signifie à la lettre, le Recüeil des cinq Instrumens, ou des cinq Livres de Moyse, qui sont *la Génése*, *l'Exode*, *le Lévitique*, *les Nombres*, *& le Deutéronome*. Nous avons parlé de chacun de ces Livres sous leurs articles. Voyez aussi Moyse, & les Commentateurs sur le Pentateuque, où ils s'étendent à prouver que Moyse est Auteur de ces cinq Livres, & à réfuter ceux qui les lui ont contestez. Les Samaritains ont conservé le Pentateuque Hébreu écrit en anciens Caractéres Phéniciens, qui sont les Caractéres Hébreux, usitez avant la captivité de Babylone. Voyez sous le titre *Samaritain, Pentateuque Samaritain*.

[Quelques nouveaux Critiques ont contesté le Pentateuque à Moïse. On trouve, disent-ils, dans cet Ouvrage plusieurs choses qui ne conviennent pas au tems, & au caractére de ce Législateur: L'Auteur parle de Moïse d'une maniere très-avantageuse; il louë sa modération & sa douceur; (z); *Erat enim Moyses vir mitissimus super omnes homines qui morabantur in terra.* Il parle toûjours en troisiéme personne; *Le Seigneur parla à Moïse, & lui dit*, &c. *Moïse parla à Pharaon*, &c. Moïse n'auroit osé parler ainsi de lui-même, il auroit au moins de tems en tems parlé en premiere personne.

De plus, l'Auteur du Pentateuque abrége quelquefois sa narration, comme un Ecrivain qui écrit sur des Mémoires plus anciens; D'autrefois il interrompt la suite de son discours; Par exemple, il fait dire à Lamech le Bigame (a): *Ecoutez, femmes de Lamech, faitez attention à mes discours: J'ai tué un homme pour ma blessure, & un jeune homme pour ma meurtrissure, &c.* sans nous dire auparavant à quoi cela pouvoit avoir rapport. Ces remarques, par exemple (b), *Alors le Cananéen étoit dans le pays*, ne peuvent convenir à Moïse, puisque tout le tems de la vie de ce Législateur les Cananéens demeurerent maîtres de la Palestine. Le passage du livre des guerres du Seigneur cité dans le livre des Nombres (c), y paroît mis après coup, de même que les premiers versets du Deutéronome. Le récit de la mort de Moïse qui se trouve à la fin du même livre, n'est certainement pas de ce Législateur; on peut faire le même jugement de quelques autres passages, où il est dit que les lieux dont on parle, *étoient situez au delà du Jourdain*; Que le lit d'Og *étoit à Ramatha jusqu'aujourd'hui*; Que les *Havoth de Jaïr* (d), ou les villes de Jaïr étoient connuës à l'Auteur, quoiqu'apparemment elles n'ayent porté ce nom que depuis Moïse.

On remarque aussi dans le Texte du Pentateuque quelques endroits défectueux, par exemple, dans l'exode (e) on voit Moïse qui parle à Pharaon, sans que l'Auteur marque le commencement de son discours. Le Samaritain ajoute au même endroit ce qui manque à l'Hébreu. Dans d'autres endroits le même Samaritain semble suppléer à ce qui manque au Texte Hébreu; & ce qu'il a de plus que l'Hébreu, paroît si bien lié au reste du discours, qu'il seroit difficile de l'en séparer. Enfin on croit remarquer dans le Pentateuque des traits qui ne peuvent gueres convenir à un homme comme Moïse né & élevé dans l'Egypte; comme ce qu'il dit du Paradis terrestre, des fleuves qui l'arrosoient, & qui en sortoient; des Villes de Babylone, d'Arat, de Resen, & de Chalanne; de l'or du Phison, du bdellium, de la pierre de Sohem que l'on trouvoit en ce pays-là; ces particularitez, si curieusement recueillies, semblent prouver que l'Auteur du Pentateuque étoit de-delà l'Euphrate. Ajoûtez ce qu'il dit de l'Arche de Noé, de sa construction, du lieu

où

(y) Πεντατεύχος de πέντε, cinq; & τεῦχος instrument, *volumen*. (z) *Num.* XII. 3. (a) *Genes.* IV. 23. (b) *Genes.* XII. 6.

(c) *Num.* XXI. 14. (d) *Num.* XXXII. 41. *& Deut.* III. 14. (e) *Exod.* XII. 8.

où elle s'arrêta, du bois dont elle fut bâtie, du bitume de Babylone, &c.

Ces dernieres remarques ont fait croire à quelques-uns, que le Lévite envoyé par Assaradon aux Chutéens établis dans la Samarie (f), pourroit bien avoir composé le Pentateuque, & que les Juifs auroient pû le recevoir avec quelques petites différences de la main des Samaritains. D'autres se sont imaginez que le Pentateuque en l'etat où nous l'avions, n'étoit qu'un abregé d'un plus grand Ouvrage, composé par des Ecrivains publics chargez de cette fonction dans la République des Hébreux.

Mais sans prétendre entrer ici dans l'examen de toutes ces preuves, & dans la réfutation de ces sentimens, sur lesquels on a tant écrit, nous nous contentons de faire trois réfléxions. 1°. Que pour débouter Moïse de la possession où il est depuis tant de siécles, de passer pour Auteur du Pentateuque; possession appuyée du témoignage de la Synagogue & de l'Eglise des Ecrivains sacrez de l'Ancien & du Nouveau Testament, de Jesus-Christ, & des Apôtres; il faut certainement des preuves sans replique, & des démonstrations. Or il est évident que les objections que l'on forme contre ce sentiment, sont fort au-dessous même de preuves solides; Car 2°. les additions, les dérangemens, les confusions, les omissions que nous voulons bien ne pas refuser d'y reconnoître, ne décident pas que Moïse ne soit pas Auteur du livre; elles prouvent seulement que l'on y a retouché quelque chose, soit en diminuant, ou en ajoûtant: Dieu a permis que les Livres sacrez ne soient pas exemts de ces sortes d'altérations qui viennent de la main des Copistes, ou qui sont une suite de la longueur des siécles. Si une légere addition, ou quelque changement fait au Texte d'un Auteur, suffisoit pour lui ôter son Ouvrage, quel Ecrivain seroit sûr de demeurer en possession de son Ouvrage pendant un siécle?

3°. Les systêmes de Mr. le Clerc & de

(f) 4. *Reg.* XVII. 24. 27.

Mr. Simon sur l'Auteur du Pentateuque, ont été si souvent réfutez, qu'il nous paroît inutile de retoucher ici cette matiere. Les Ecrivains publics de Mr. Simon sont une chimere. Le Prêtre, ou le Levite envoyé par Assaradon aux Chutéens, ne peut pas avoir composé le Pentateuque; ce livre étoit écrit long tems avant lui: Il est cité dans des Ouvrages antérieurs au tems de ce Lévite. La loi a toûjours été pratiquée depuis Moïse jusqu'à la Captivité; elle étoit donc écrite: on en mit un exemplaire dans l'Arche, & il fut trouvé sous Josias. Les Juifs & les Samaritains avoient trop d'éloignement les uns pour les autres, pour se communiquer leurs Ecrits sacrez. En comparant le Pentateuque Samaritain à celui des Juifs, on voit bien qu'ils sont pris de la même source, & sur le même Original; Mais il est aisé aussi de s'appercevoir que l'un n'est pas copié sur l'autre, & que les Samaritains ont retouché leur Exemplaire, pour appuyer certaines prétentions qu'ils ont contre les Juifs au sujet du mont Garizim, où étoit placé leur Temple.]

PENTECOSTE. Ce terme est pris du Grec *Pentecostê*, qui signifie cinquantiéme, parce que la Fête de la Pentecôte se célébroit le cinquantiéme jour aprés le 16. de Nisan, (g) qui étoit le second jour de la Fête de Pâque. Les Hébreux l'appellent (h) *la Fête des semaines*, parce qu'on la célébroit sept semaines aprés la Pâque. (i) On y offroit les prémices des moissons du froment, qui s'achevoient alors. (k) Ces prémices consistoient en deux pains levez, de deux *assarons* de farine, ou de trois pintes de farine chacun. (l) Outre cela, on présentoit au Temple sept agneaux de l'année,

(g) *Levit.* XXIII. 15. 16. (h) *Exod.* XXXIV. 22. חג שבעות (i) *Deut.* XVI. 9. 10. (k) *Levit.* XXIII. 15. 16. (l) Quelques Interprétes croyent que chaque famille étoit obligée de donner deux pains des prémices, mais d'autres soutiennent, ce me semble, avec plus de raison, que l'on n'offroit que deux pains au nom de toute la nation; c'est ce qui est assez insinué par Joseph, qui ne met qu'un pain de deux assarons. *Antiq. l.* 3. *c.* 10.

née, un veau & deux béliers, pour être offerts en holocauste; deux agneaux en hosties pacifiques, & un bouc pour le péché. On ne trouve pas dans le Texte de l'Ecriture, ni dans Joseph, que la Pentecôte ait eu une octave, quoiqu'elle fût une des trois solemnitez où tous les mâles devoient paroître devant le Seigneur. Outre les victimes ordonnées au Lévitique, Chap. XXIII. 18. 19. pour être offertes le jour de la Pentecôte, on offroit aussi deux veaux & un bélier en holocauste, sept agneaux en hosties pacifiques, & un bouc pour le péché. Voyez *Num.* XXVIII. 27. Joseph joint toutes ces victimes ensemble, *Antiq. l.* 3. *c.* 10.

La Fête de la Pentecôte étoit instituée parmi les Juifs 1°. pour obliger les Israëlites à venir au Temple du Seigneur, & pour y reconnoître son domaine absolu sur tout leur pays, & sur leurs travaux, en lui offrant les prémices de leurs moissons. 2°. Pour faire mémoire, & pour lui rendre leurs actions de graces de la Loi qu'il leur avoit donnée à Sinaï à pareil jour, qui étoit le cinquantiéme aprés leur sortie d'Egypte. (*m*)

[Les Juifs d'aujourd'hui (*n*) célébrent la Pentecôte pendant deux jours, & ces deux jours sont gardez comme les fêtes de Pâque, c'est-à-dire, qu'on s'abstient de tout travail, & qu'on ne traite d'aucune affaire, non plus qu'au jour de Sabbath, excepté qu'on peut toucher au feu, apprêter à manger, & transporter ce dont on a de besoin, d'un lieu en un autre. Ils tiennent par tradition que la Loi a été donnée ce jour-là sur le mont Sinaï; c'est pourquoi ils ont accoûtumé d'orner la Synagogue, & les lieux où on fait la lecture de la Loi, & même leurs maisons avec des roses & des fleurs accommodées en couronnes & en festons, & cela en grande quantité. Les prieres sont proportionnées à la fête, & on lit dans le Pentateuque le sacrifice qui se faisoit ce jour-là, avec une lecture dans les Prophétes, laquelle a du rapport à la fête de la Pentecôte; puis on prononce la bénédiction pour le Prince, & on fait la prédication à la loüange de la Loi.

Le second jour de la fête étant fini, on fait le soir la cérémonie de l'*Abdala*, c'est-à-dire, *Distinction*, pour distinguer le jour de fête du jour ouvrable, & pour marquer qu'on passe de la fête dans un jour où il est permis de travailler. Cette cérémonie consiste à réciter certaines prieres, & certaines bénédictions, & à se souhaiter l'un à l'autre une heureuse santé, & toute sorte de prosperité; après quoi chacun s'occupe à tout ce qu'il juge à propos, parce que la fête est finie.

Cette *abdala*, ou distinction se pratique aussi pour la Pâque, & pour le jour du Sabbath; mais le jour du Sabbath on y fait plus de cérémonie. Quand chacun est de retour dans sa maison, on allume un flambeau, ou une lampe à deux méches, le maître du logis prend du vin dans une tasse, des épiceries de bonne odeur; & après avoir dit quelques passages des Pseaumes, & ce qu'on lit à la fin du chap. 8. d'Esther; *Alors une nouvelle lumiere sembla se lever sur les Juifs, & ils furent remplis de joie & d'honneur, & firent de grandes réjouissances.* Puis il bénit le vin & les épiceries, & les flaire comme pour commencer la semaine avec plaisir; il bénit la clarté du feu dont on ne s'est point encore servi, regarde ses mains & ses ongles, parce qu'on va commencer à travailler, & jette du vin par terre en signe d'allegresse; puis se souhaitant les uns aux autres une heureuse semaine, ils commencent à vacquer à leurs affaires. Mais à la fin de la fête de la Pâque & de Pentecôte on fait cette *abdala* de paroles seulement.

Buxtorf (*o*) ajoûte à ces pratiques quelques autres cérémonies propres apparemment aux Juifs d'Allemagne. Pour rappeller d'une maniere plus sensible le souvenir du mont Sinaï, sur lequel la Loi fut donnée, ils

[*m*] Ils arrivérent à Sinaï le troisiéme jour du troisiéme mois depuis leur sortie d'Egypte. *Exod.* XIX. Deux jours aprés Moyse reçut la Loi. [*n*] Léon de Modéne, part. 3. c. 4.

[*o*] *Buxtorf. Synagog. Jud.*

ils font un gâteau fort épais, composé de sept couches de pâte, ils l'appellent Sinaï, & ils enseignent que ces sept épaisseurs de pâte représentent les sept Cieux que Dieu fut obligé de remonter depuis le sommet de cette montagne jusqu'au Ciel des Cieux où il fait sa demeure. On compte exactement, tous les jours qui s'écoulent depuis Pâque, afin de ne pas se tromper sur le moment que la Pentecôte doit commencer. Le Roi, disent-ils, a promis à un prisonnier la liberté, & sa fille en mariage au bout de sept semaines. N'est-il pas juste que ce prisonnier compte les jours, les heures & les momens à la fin desquels doit commencer son bonheur ; Ce Roi, c'est Dieu qui a promis au peuple Juif la liberté, & la loi.

Et de peur de se tromper dans leurs calculs, ils célèbrent deux jours de fête pour plus grande précaution. Ils faisoient autrefois la même chose pour leurs autres fêtes, comme on le voit par Judith (p) ; & Buxtorf soûtient qu'on faisoit la même chose à Pâque ; & c'est par-là qu'il leve la difficulté qui naît de ce que Jesus-Christ mangea l'Agneau Pascal un jour avant les Juifs.

Pour revenir à la Pentecôte, on rapporte deux fois le livre de la Loi, cinq personnes la lisent l'une après l'autre ; la Synagogue & les fenêtres des maisons sont ornées de fleurs, pour insinuer que tout étoit chargé de verdure autour du mont Sinaï, lorsque les Israëlites reçurent la Loi.]

L'Eglise Chrétienne célébre aussi la Fête de la Pentecôte cinquante jours ou sept semaines aprés la Pâque ou la Résurrection de nôtre Sauveur. Nous sommes persuadez que le vrai jour de Pâque, en l'année que nôtre Sauveur mourut, tomboit le Samedy, & que la Pentecôte tomba le Dimanche 24. Mai, cinquante jours aprés la Résurrection du Sauveur. L'Eglise a toûjours célébré la Pentecôte le Dimanche ; du moins c'est une tradition bien marquée dans les Peres, (q) & dans les Auteurs Ecclésiastiques. (r) Les Apôtres aprés l'Ascension de Jesus-Christ, s'étant retirez à Jérusalem dans une même maison, que l'on dit avoir été celle de Marie mere de Jean, (s) & qui étoit sur la montagne de Sion, (t) y attendirent le Saint-Esprit, que le Sauveur leur avoit promis. Et le jour de la Pentecôte, vers la troisiéme heure du jour, c'est-à-dire, vers les neuf heures du matin, on entendit tout d'un coup un grand bruit comme d'un vent impétueux, (u) qui venoit du Ciel, & qui remplit toute la maison où les Disciples étoient rassemblez. En même-tems ils virent paroître comme des langues de feu, qui se partagérent, & qui s'arrêtérent sur chacun d'eux, & aussitôt ils furent remplis du Saint-Esprit, & commencérent à parler diverses Langues, selon que le Saint-Esprit leur mettoit les paroles à la bouche.

Or il y avoit alors à Jérusalem des Juifs pieux & craignant Dieu, de toutes sortes de nations ; & au bruit qui s'étoit fait entendre dans la maison où étoient les Apôtres, il s'y assembla un grand nombre de personnes, qui se trouvérent fort surprises d'entendre tous ceux qui étoient dans la maison, parler diverses Langues. Les uns se contentérent de les admirer ; mais d'autres s'en moquérent, disant que ces gens étoient pleins de vin nouveau. Alors saint Pierre prenant la parole, leur dit : Ces gens que vous voyez, ne sont point yvres, puisqu'il n'est encore que la troisiéme heure du jour. (Les jours de Fête on ne mangeoit pas avant midy, (x) sur tout on ne goûtoit rien avant l'heure de Tierce, ou neuf heures du matin, qui étoit une heure de (y) priéres.) Mais, ajoûta-t-il, vous voyez l'accomplissement de ce qui a été dit par le pro-„phéte Joël : (z) Je répandrai de mon Esprit sur „toute chair ; vos fils & vos filles prophétise-„ront, vos jeunes gens auront des visions, & „vos

(p) *Judith.* VIII. 6. *in græco.* (q) *Vide Constit. Apost. l.* 5. *c.* 20. *S. Leo Ep.* II. *c.* 1. *Aug. de Civit. l.* 18. *c.* 54. *Item Author. serm.* 154. *de tempore, nunc in Append.* 167.

(r) *Vide Baron. ad an.* 34. *n.* 234. *Usser. Pearson. &c.* (s) *Alexand. apud Surium.* XI. *Jun. Cornel. à Lapide in Acta.* (t) *Hieronym. Ep.* 27. (u) *Act.* II. 1. 2. 3. (x) *Joseph. lib. de vita sua, p.* 1020. (y) *Act.* III. 1. (z) *Joël.* II. 28.

„ vos vieillards auront des ſonges : Je ferai pa„roître en haut des prodiges dans le Ciel, & „ en bas des ſignes extraordinaires ſur la terre; „ & pour lors quiconque invoquera le nom „ du Seigneur, ſera ſauvé. Aprés cela, il leur parla de Jesus-Christ, de ſa Mort, de ſa Réſurrection, & de la deſcente du Saint-Eſprit, dont ils voyoient des effets ſi ſenſibles.

A ces paroles, ceux qui écoutoient ſaint Pierre, furent touchez de componction, & lui dirent, & aux autres Apôtres : Mes Freres, que faut-il que nous faſſions? Saint Pierre leur répondit : Faites pénitence, & que chacun de vous ſoit baptiſé au nom de Jesus-Christ, pour obtenir la rémiſſion de vos péchez ; & vous recevrez le Saint-Eſprit. Il continua à les inſtruire par divers autres diſcours, & on en baptiſa ce jour-là environ trois mille hommes. Voilà ce qui ſe paſſa le jour de la Pentecôte de l'an 33. de l'Ere vulgaire.

PENULA. Saint Paul dans ſa ſeconde Epître à Timothée, dit : (a) *Penulam quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum :* Apportez-moi en venant, le manteau que j'ai laiſſé à Troade chez Carpus. Nous traduiſons *penula* par *un manteau*, parce que c'eſt la propre ſignification de ce terme Latin, qui ſignifie une caſaque, un manteau de campagne, qui ſervoit contre la pluye & contre le froid. (b) Tertullien (c) dit que ce furent les Lacédémoniens qui l'inventérent, pour pouvoir aſſiſter aux jeux pendant le froid. Dans les commencemens, parmi les Romains, il n'y avoit que les eſclaves, ou les perſonnes de baſſe condition, qui en portaſſent dans la ville. On les portoit plus communément en voyage, pour ſe garantir de la pluye & du froid. Les femmes mêmes s'en revêtoient en campagne. (d) Dans la ſuite elles devinrent communes aux plus honnêtes gens même dans la ville. Les Tribuns du peuple s'en ſervoient ordinairement. Dion (e) remarque que l'Empereur Tibére prit un manteau, *penula*, pour ſe trouver à une aſſemblée, parce qu'il pleuvoit. Aléxandre Sévére (f) permit aux Vieillards (ou aux Sénateurs) de ſe ſervir de *pénules* dans la ville; mais il en défendit l'uſage aux femmes dans la ville, ne la leur permettant que pour la campagne. Spartien (g) dit néanmoins que les Empereurs ne s'en ſervoient jamais.

L'Ambroſiaſter, Haymon, & le Commentaire attribué à ſaint Anſelme ſur ſaint Paul, (h) croyent que *penula* étoit une robbe traînante, une robbe de Senateur ; Que le pere de S. Paul en avoit reçu une par préſent, & qu'il s'en ſervoit en qualité de citoyen Romain & de Sénateur. Il l'avoit, diſent-ils, donnée à S. Paul, qui l'ayant laiſſée à Troade, étoit bien-aiſe que ſaint Timothée la lui rapportât à Rome. Mais ce ſont-là des fictions, qui ne méritent pas d'être refutées ſérieuſement. La *penule* du tems de S. Paul, n'étoit pas encore devenuë l'habit des Senateurs ; & quelle preuve a-t-on que le pere de ſaint Paul ait été Sénateur?

Les Peres Grecs (i) entendent ſous le nom de *phenolé* ou *pheloné*, une caſſette à mettre des Livres, ou un habit : mais ils ſoutiennent plus particuliérement le ſentiment qui l'entend d'une caſſette où ſaint Paul avoit mis ſes Livres, dont il parle au même endroit : *Penulam affer tecum, & libros, maximè autem membranas.* Saint Jérôme marque auſſi ce ſentiment, lorſqu'il dit : (k) *Volumen Hebræum replico, quod Paulus phelonen juxta quoſdam vocat.* M. Brucmas a appuyé cette ſignification de *phénolé*, dans une Diſſertation faite exprés, & imprimée par Maſius à la fin de ſon Livre *De l'autorité des Princes en fait de Religion.* M. Boileau Doyen de la ſainte Chapelle de Paris, l'a ſoutenu auſſi dans ſon Livre intitulé : *De Re veſtiaria hominis ſacri.* Voyez auſſi Hammond

(a) *2. Timoth.* IV. 13. (b) *Juvenal. Satyr.* V. *v.* 75.
.... *Fremeret ſæva cum grandine vernus*
Juppiter, & multo ſtillaret penula nimbo.
(c) *Tertull. Apologet.* (d) *Lamprid. in Alex. Severo,* c. 27. (e) *Dio l.* 57.

(f) *Lamprid. in Alex. Severo,* c. 27. (g) *Spartian. in Adriano,* c. 3. (h) *In 2. Timoth.* IV. 13. (i) *Chryſoſt. Theophyl. Iten Heſych. Suid. Etymolog. Mag. Ita & Syr. Eſt. Ham. Baron.* Cène, projet de traduction, c. 9. (k) *Hieronym. Epiſt.* 125. *ad Damaſ. qu.* 2. Mais ailleurs il met *penula* & *lacerna* comme ſynonymes. *Lib. 2. contra Pelagianos.*

& Estius sur saint Paul. Je croirois plûtôt que c'étoit un habit. *Penula* n'a jamais d'autre signification en Latin; & il paroît que ce terme vient du Grec *phainolé*. La forme de *penula* étoit à peu prés celle des anciennes chasubles, qui enveloppoient tout le corps, qui étoient sans manches, n'ayant d'ouverture que par le haut, pour passer la tête.

PEOR. Voyez *Phogor*, montagne au-delà du Jourdain.

[PERDITION. Ce terme se dit d'ordinaire d'une mort funeste, & envoyée de Dieu pour punir le crime (*l*); *Juxta est dies perditionis*. Et Job (*m*), *In diem perditionis servatur malus, & ad diem furoris ducetur*: Dieu ne conserve le méchant que pour le faire périr, & pour faire éclater contre lui sa vengeance. La *perdition* se met aussi pour l'*Enfer*, pour le lieu où les méchans expient dans des tourmens éternels leurs crimes passez: Ainsi Job dit que la perdition est nuë & découverte aux yeux de Dieu; *Nudus est Infernus coram illo, & nullum est operimentum perditionis* (*n*). Et encore (*o*): *La perdition & la mort ont dit: Nous ne connoissons la sagesse que de nom* & de réputation. Et le Sage (*p*); *L'Enfer* ou le tombeau, *& la perdition sont devant le Seigneur*; il les connoît, il les voit à découvert. *A plus forte raison découvre-t-il le cœur de l'homme*.

Les méchans reconnoissent dans le livre de la Sagesse (*q*), qu'ils se sont fatiguez *dans la voie de l'iniquité & de la perdition*. L'Ecclésiastique dit (*r*) *qu'un menteur vaut moins qu'un voleur, & que l'un & l'autre auront pour partage la perdition*; une mort funeste. Osée (*s*) menace les Israëlites des derniers malheurs; Dieu se jettera sur eux comme une ourse en fureur, & comme un lion rugissant. Il conclut, *Perditio tua, Israël, tantummodò in me auxilium tuum*; Votre perte, votre malheur ne vient que de vous; elle vous est propre, *Perditio tua*; & vous ne devez espérer de secours que de moi: En vain en chercherez-vous ailleurs.

Dans l'Evangile [*t*] Judas est nommé *le fils de perdition*. L'Ante-christ est nommé de même dans saint Paul [*u*]. Saint Pierre [*x*] dit à Simon le Magicien: *Que ton argent aille avec toi dans la perdition*. Et le Sauveur, dans S. Matthieu [*y*]; *Entrez par la porte étroite, parce que la voie qui conduit à la perdition, est large & spatieuse*.

PERDITION, en latin *Perditio*, se prend aussi le plus souvent pour une simple perte, par exemple; *Ut quid perditio ista unguenti facta est?* [*z*]

PERDRIX. La Perdrix est un oiseau excellent à manger, dont le vol est bas, & de peu d'étenduë. Les Perdrix grises sont les plus communes, les rouges sont les plus grosses. Il y a des Perdrix blanches dans les Alpes, qui sont veluës par les pieds. Saint Augustin [*a*] dit que la Perdrix est un animal querelleux, & qui aime la contention. On employe pour la prendre cette même inclination qui la porte à contester; elle se jette avidement par-là dans les filets de l'Oiseleur; *Perdix nimis contentiosum animal: notum est quantâ aviditate ipsius contentionis currat in laqueum*. Il lui compare les Hérétiques qui aiment à contester, & qui veulent l'emporter dans la dispute pour séduire les simples. Il leur applique ce passage de Jérémie [*b*]; *La Perdrix couve ce qu'elle n'a point produit; elle ramasse des richesses, mais non avec jugement & justice*. Saint Ambroise [*c*] & saint Jérôme [*d*] enseignent que la Perdrix ravit les œufs d'une autre Perdrix, & les couve de même que les siens; mais qu'aussi-tôt que les petits qu'elle a ainsi éclos sont en état de voler, ils s'envolent & suivent la

(*l*) *Deut.* XXXII. 35. (*m*) *Job.* XXI. 30. (*n*) *Job.* XXVI. 6. (*o*) *Job.* XXVIII. 22. (*p*) *Proverb.* XV. 11. (*q*) *Sap.* V. 7. (*r*) *Eccli.* XX. 27. (*s*) *Osée*, XIII. 9.

(*t*) *Johan.* XVII. 12. (*u*) 2. *Thess.* II. 3. (*x*) *Act.* VIII. 20. (*y*) *Matth.* VII. 13. (*z*) *Marc.* XIV. 4. [*a*] *S. Aug. tom.* 5. *sermon.* 46. *de pastorib. in Ezech.* XXXIV. *p.* 239. 240. *nov. edit. & tom.* 8. *p.* 258. *nov. edit.* [*b*] *Jerem.* XVII. 11. (*c*) *Ambros. l.* 6. *Hexaë mer. c.* 3. *& ep.* 32. *n.* 6. *nov. edit.* (*d*) *Hieronym. in Jerem.* XVII.

la voix de leur véritable mere. Les Commentateurs l'expliquent de même; Voyez Vatable, Sanctius, Munster, Tirin, Ménochius, &c. Mais on a de la peine à justifier cela par les Auteurs qui ont écrit l'Histoire naturelle.

Les Septante lisent: *La Perdrix a crié, elle a rassemblé ce qu'elle n'a point produit.* Sur quoi Théodoret (e) remarque les Chasseurs apprivoisent des Perdrix, dont ils se servent pour prendre les autres Perdrix; & c'est sans doute ce que saint Augustin a voulu marquer, en disant que la Perdrix se fait prendre par son obstination, en poursuivant la Perdrix apprivoisée qui l'attire dans les filets. Elien (f) remarque la même chose, de même que l'Auteur de l'Ecclésiastique (g), qui dit: *De même que la Perdrix apprivoisée de l'Oiseleur est dans la cage, tel est le cœur du superbe: il regarde la chûte comme celui qui est en sentinelle.* La Perdrix apprivoisée fait, pour ainsi dire, son jeu & son plaisir de la perte de sa semblable.

Quelques-uns traduisent l'Hébreu de Jérémie de cette sorte (h), *La Perdrix produit beaucoup d'œufs, mais ne les fait pas tous éclore;* parce que cet Oiseau faisant son nid par terre, est souvent obligé de quitter ses œufs par les bêtes, les Chiens & les Chasseurs, ce qui refroidit ses œufs, & les rend inféconds. La pluie & l'humidité peuvent aussi les gâter; & quelquefois le mâle peut les casser.

D'autres croyent que le terme Hébreu *Koré* qu'on a traduit par, *une Perdrix*, signifie plûtôt *un Coucou.* Koré signifie celui qui crie; le *Coucou* n'est guéres connu que par son cri. On dit qu'il couve ce qu'il n'a point pondu, ou qu'il pond ses œufs dans le nid d'un autre Oiseau. Cela revient assez à ce que dit Jérémie. Rien n'est plus incertain que la signification des noms Hébreux des Oiseaux. On n'a point d'autre preuve que l'Hébreu *Koré* signifie une Perdrix, que le témoignage des Septante, qui le rendent ainsi. Bochart croit qu'il signifie plûtôt la Bécasse, *Rusticula.*

PERE. Ce nom, outre sa signification ordinaire de pere immédiat, se prend aussi dans le stile de l'Ecriture pour l'ayeul, le bisayeul, ou même l'auteur & le premier pere d'une famille, quelqu'éloigné qu'il soit de ceux qui parlent. Par exemple, les Juifs du tems de Nôtre Seigneur, & ceux d'aujourd'hui, & ceux qui vivront jusqu'à la fin des siécles, se qualifieront fils d'Abraham, d'Isaac, de Jacob. Nabuchodonosor est nommé pere de Balthasar, quoique Balthasar ne fût que son petit-fils. Jesus-Christ est nommé fils de David, quoique David fût éloigné de lui de tant de générations.

Pere, se prend aussi pour l'Instituteur, le Maître de ceux qui sont d'une certaine profession. *Jabel (i) fut le pere de ceux qui vivoient à la campagne dans des tentes; & qui faisoient métier de conduire des troupeaux. Jubal fut pere de ceux qui joüoient des instrumens* de musique, *de la cithare & de l'orgue*, ou de la flute, &c. Ce fameux Fondeur de Tyr, *Hiram* est appellé le pere du Roi de Tyr (k), & même de Salomon, parce qu'il étoit leur principal Ouvrier, & le chef de leurs entreprises. Les principaux, les anciens des Prophétes étoient considérez comme les maîtres & les peres des autres qui étoient leurs disciples, d'où vient que les jeunes Prophétes sont nommez *Filii Prophetarum*, & que ceux-ci donnent aux anciens le nom de Pere. *Pater mi, Pater mi, currus Israël, & auriga ejus*, disoit Elisée à Elie. (l)

Pere est un terme de respect que les inférieurs donnent souvent à leurs supérieurs, & les serviteurs à leurs maîtres; *Mon pere* (m), disent les serviteurs de Naaman à leur maître: *Si le Prophéte vous avoit dit de faire* quel-

(e) *Theodoret. in Jerem.* XVII. (f) *Ælian. l.* 4. c. 16. *de animalib.* (g) *Eccli.* XI. 32. (h) *Jerem.* XVII. 11. קרא דגר ולא ילד

(i) *Genes.* IV. 20. 21. 22. (k) 2. *Par.* II. 13. & 2. *Par.* IV. 16. (l) 4. *Reg.* II. 12. (m) 4. *Reg.* V. 13.

quelque chose de difficile, vous l'auriez dû faire &c. Le Roi d'Israël donnoit de même le nom de Pere au Prophéte Elisée (*n*): *Numquid percutiam eos, Pater mi?* Joas étant venu voir ce Prophéte qui étoit au lit de la mort, lui disoit; *Mon pere, mon pere, vous qui êtes le chariot d'Israël, & celui qui le conduisez* (*o*). Rechab instituteur des Rechabites, est nommé leur pere (*p*): *Jonadab filii Rechab patris nostri.*

On dit qu'un homme est le pere des pauvres & des orphelins, lorsqu'il prend soin de leurs nécessitez, qu'il est touché de leurs miséres, qu'il pourvoit à leurs besoins: *J'étois le pere des pauvres*, dit Job (*q*). Dieu se déclare le pere des pauvres, & le Juge des veuves (*r*), *Patris orphanorum, & Judicis viduarum.*

On donne souvent à Dieu le nom de *Pere céleste*, de *Pere* simplement. En effet, il est vraiment & éminemment le Pere, le Créateur, le Conservateur, le Protecteur de toutes les créatûres, & principalement de celles qui l'invoquent, qui le connoissent, qui le servent. *N'est il pas votre pere*, dit Moïse (*s*), *qui vous posséde, qui vous a fait, qui vous a créé?* Depuis la venuë de Jesus-Christ nous avons acquis un nouveau droit de l'apeller notre pere, à cause de l'adoption, & de la filiation que le Sauveur nous a méritée, en se revêtant de notre humanité, & en nous rachetant par sa mort (*t*); *Vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude dans la crainte*, comme les Juifs, *mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfans, qui vous fait crier: Mon pere, mon pere; car cet esprit rend témoignage à notre esprit, que nous sommes les enfans de Dieu.*

Job donne à Dieu le nom de *Pere de la pluie* (*u*); *Quis est pluviæ pater?* Qui la produit, qui la fait tomber. Ailleurs il dit (*x*): *J'ai dit à la pourriture: Vous êtes mon pere.* Je reconnois que je suis sorti du sein de la corruption, & que je retournerai dans la pourriture du tombeau; ou bien, dans l'état où je suis réduit, je regarde la pourriture & les vers comme mes parens & amis.

Joseph dit que Dieu l'a établi *Pere de Pharaon* (*y*), qu'il lui a donné une très-grande autorité dans le Royaume de ce Prince, & que Pharaon le regarde comme son pere, tant il a de confiance en lui, & de considération pour sa personne; qu'il lui a donné l'intendance de sa maison & de tous ses Etats.

Le Diable est considéré comme le pere des impies (*z*); *Vos à patre Diabolo estis.* Vous voulez imiter les desirs de votre pere, dit Jesus-Christ aux Juifs; il a été homicide dès le commencement, il n'est pas demeuré dans la vérité. *Il est menteur, & pere du mensonge*; il est menteur, trompeur, séducteur: il a trompé Eve & Adam; il a introduit le mensonge & le peché dans le monde. Il inspire son esprit & ses sentimens à ses sectateurs; il tient école de mensonge & de tromperie; il n'est occupé qu'à nous séduire & nous tenter.

Les Prophétes reprochent aux Juifs impies de dire aux Idoles: *Vous êtes mon pere* (*a*). Ils le disoient réellememt, quand ils ne l'auroient pas dit de bouche, puisqu'ils les adoroient comme leurs Dieux.

Le pere de Socho, le pere de Thécué, le pere de Betléem, &c. signifie le pere & le chef de ceux qui habitent ces Villes; celui qui les a bâties, ou rebâties. Ces expressions sont très-communes dans le premier livre des Paralipoménes, de même que *Machir pere de Galaad*, pere de Maresa, pere de Cariat-Iarim, & pere de la Vallée des Artisans, &c.

Se reunir a ses peres, s'endormir aves ses peres, aller à ses peres, sont des expressions communes pour signifier la mort. En ces passages *les peres* signifient ceux qui ont vêcu avant nous, & que nous allons rejoindre dans une autre vie.

Jesus-

(*n*) 4. *Reg.* VI. 21. (*o*) 4. *Reg.* XIII. 14. (*p*) *Jerem.* XXXV. 8. (*q*) *Job.* XXIX. 16. (*r*) *Psalm.* LXVII. 6. (*s*) *Deut.* XXXII. 6. [*t*] *Rom.* VIII. 15. 16. [*u*] *Job.* XXXVIII. 28. [*x*] *Job.* XVII. 14.

(*y*) *Genes.* XLV. 8. (*z*) *Johan.* VIII. 44. (*a*) *Jerem.* II. 27.

Jesus-Christ est nommé dans Isaïe (*b*) *le Pere du siécle futur*, parce qu'il nous engendre en Dieu pour l'éternité; il nous procure la vie éternelle par l'adoption des enfans de Dieu, & par la communication de ses mérites, que nous nous appliquons par nos bonnes œuvres, & par la foi animée de la charité. C'est à peu près dans le même sens que saint Paul (*c*) dit que Dieu est *le Pere des esprits*; nos peres ne sont que les peres de nos corps; mais Dieu est le pere de nos esprits; non seulement il les crée, mais aussi il les justifie; les glorifie, & les rend bien-heureux. Jesus-Christ dans l'Evangile (*d*) ne veut pas que nous donnions aux hommes le nom de *Pere*, parce que nous n'avons qu'un seul pere qui est dans le Ciel. Ce n'est pas à dire que nous devions abandonner, ou mépriser nos peres terrestres; Dieu veut que nous les honorions, & que nous leur donnions les secours nécessaires; Mais quand il est question des interêts de Dieu, de la gloire de Dieu, de notre propre salut, si nos peres & meres y sont un obstacle, nous devons leur dire: Nous ne vous connoissons point; nous devons dire à Dieu avec Isaïe (*e*): *Seigneur, vous êtes notre pere, Abraham ne nous a pas connu, & Israël n'a pas sçu qui nous étions; c'est vous qui êtes notre notre Pere & Rédempteur.* Ou avec David. (*f*): *Mon Pere & ma mere m'ont abandonné, mais le Seigneur m'a reçu sous sa protection.* Ce que nos peres & nos meres ont fait pour nous, comparé à ce que nous devons à Dieu, est si peu de chose, que l'on peut dire que nos peres ne nous sont rien, & que Dieu est le seul qui mérite le nom de nôtre Pere.

Saint Luc (*g*) parlant de saint Jean-Baptiste, dit qu'il *est envoyé pour convertir les cœurs des peres vers leurs enfans, & pour appeller les incrédules à la prudence des Justes.* Qu'il réünira les sentimens des anciens & des nouveaux Israëlites; les uns & les autres parleront le même langage, auront les mêmes sentimens. On ne verra plus les Juifs dégénerer de la justice de leurs Ancêtres, ni démentir la sainteté de leur Religion par leur mauvaise vie, ni persécuter les Saints & les Prophétes par leur opposition à leurs maximes & à leurs instructions Les peres & les fils vivront désormais dans une parfaite intelligence.

Le premier Pere, le pere des Vivans, c'est Adam; *le pere des Croyans*, (*h*) c'est Abraham; *le pere de la Circoncision* (*i*), ou des Juifs, c'est le même Abraham; le même Patriarche est nommé *le pere de plusieurs Nations* (*k*), parce qu'en effet plusieurs peuples sont sortis de lui, les Juifs, les Ismaëlites, les Iduméens, & plusieurs autres.]

PERECCO, ville de Galilée. *Joseph de Bello*, *l.* 2. *c.* 25. M. Reland (*l*) croit qu'il faut lire *Capher-ecco*, la campagne d'*Ecco* ou d'*Acco*. La ville de Ptolémaïde se nommoit *Acco*. Ainsi *Caphar-acco* pouvoit n'être pas loin de là.

PERE'E. Ce terme vient du Grec *peran*, au-delà, & signifie la contrée qui est au-delà du Jourdain, & à l'orient de ce fleuve. Joseph (*m*) dit que la Pérée avoit pour limites à l'orient Philadelphie, au couchant le Jourdain, au midy Machéronte, & au septentrion *Fella*. Quelquefois le nom de Pérée se prend dans un sens plus étendu, pout tout le pays qui est au-delà du Jourdain. Ce pays vers l'orient étoit tout bordé de montagnes, qui le séparoient de l'Arabie Déserte.

PERGAME. Jesus-Christ dans l'Apocalypse (*n*) dit à l'Ange ou à l'Evêque de Pergame: *Je sçai que vous habitez où est le trône de Satan, que vous avez conservé mon nom, & n'avez point renoncé à ma foi, lors même qu'Antipas, mon témoin fidéle, a souffert la mort parmi*

(*b*) *Isai.* IX. 6. (*c*) *Heb.* XII. 9. (*d*) *Matth.* XXIII. 9. (*e*) *Isai.* LXIII. 16. (*f*) *Psalm.* XXVI. 10. (*g*) *Luc.* I. 17.

(*h*) *Rom.* IV. 11. (*i*) *Rom.* IV. 12. (*k*) *Genes.* XVII. 4. & *Rom.* IV 17. (*l*) *Reland Palæstin. l.* 3. *p.* 925. (*m*) *De Bello. l.* 3. *c.* 2. (*n*) *Apoc.* II. 12.

lui vous, où Satan habite. Mais j'ai quelque chose à vous reprocher, c'est que vous avez parmi vous des hommes qui tiennent la doctrine de Balaam, lequel enseignoit à Balac à mettre comme des pierres d'achoppement devant les enfans d'Israël, pour leur faire manger de ce qui a été offert aux Idoles, & les faire tomber dans la fornication. Vous en avez aussi parmi vous qui tiennent la doctrine des Nicolaïtes. Faites pénitence. Que si vous y manquez, je viendrai bien-tôt à vous, & je combattrai contre eux avec l'épée de ma bouche. Quelques-uns (o) ont crû que l'Ange de Pergame, dont il est parlé ici, étoit saint Carpe, qui fut martyrisé à Pergame, comme nous l'apprenons d'Eusébe. (p) Mais il ne nous apprend pas qu'il ait été alors Evêque de cette Eglise. Le Martyrologe Romain le fait Evêque de Thyatire. D'ailleurs saint Carpe est mort sous l'empire de Décius. Ainsi il n'est nullement croyable que ce soit lui qui ait été Evêque de Pergame sous Dioclétien. (q) Au reste Pergame étoit une ville de Troade assez considérable du tems de saint Jean l'Evangéliste. C'est, dit-on, à Pergame que l'on inventa le parchemin, *pergamenum.*

PERGE, ville de Pamphilie, dont il est parlé *Act.* XIII. 14. Cette ville n'est pas maritime, & il faut que saint Paul ait remonté le fleuve Cæstrus, pour y arriver, ou qu'il y soit allé à pied. Strabon (r) parle du Temple de Diane de Perge, situé sur une hauteur voisine de la ville.

PERIBOLUS. Ezéchiel (s) se sert de ce terme pour signifier un mur du parvis des Prêtres, qui avoit cinquante coudées de long, qui étoit toute la longueur des appartemens qui environnoient ce parvis. *Peribolus* signifie proprement *une enceinte.* Il vient du Grec *Peribolos.* L'Hébreu porte *Geder*, qui veut dire un mur de séparation.

PERIPSEMA. C'est un terme purement Grec. Saint Paul (t) s'en sert pour marquer que lui & les Chrétiens de son tems étoient considérez par les Payens comme les ordures, les balayeures du monde: *Tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc.* Les plus sçavans Interprétes (u) croyent que saint Paul en cet endroit, fait allusion à une coûtume qui étoit en usage parmi les Payens, où l'on prenoit quelquefois des hommes, pour servir d'expiation à une ville, ou à tout un peuple, dans les tems de peste ou d'autres calamitez publiques. On remarque cet usage parmi les Gaulois, parmi les Romains & les Athéniens. Aprés avoir nourri ces malheureuses victimes pendant quelque tems aux dépens du public, on les promenoit le jour de leur mort, couronnez de fleurs ou de feüillages, dans les lieux qu'on vouloit expier. Le peuple les chargeoit de malédictions, & prioit les Dieux de faire tomber sur eux tous les effets de leur colére. Puis on les jettoit dans la mer, ou bien on les fustigeoit, on les brûloit vifs, & on répandoit leurs cendres dans la mer, en disant: (x) *Sois nôtre expiation*, ou nôtre victime, pour détourner de nous la colére des Dieux. De maniére que l'on pourroit traduire le Texte de saint Paul: *On nous traite comme ces victimes humaines, qui sont immolées pour les crimes publics, comme ces malheureux que l'on fait mourir pour expier les crimes des autres hommes.*

[PERISCELIDES. Ce terme est grec, & signifie un ornement que les femmes mettoient autour de leurs jambes. Il en est parlé dans Isaïe III. ℣. 20. & dans les Nombres XXXI. ℣. 50. Moïse dit que les Israëlites, qui défirent les Madianites, offrirent au Seigneur les jarretieres (*Periscelides*) les bagues, les anneaux, les brasselets, les colliers qu'ils avoient gagnez sur l'ennemi; ce qui fait voir l'usage de ces peuples, & les ornemens dont les hommes mêmes portoient à la

(o) *Lyran. Aureol.* (p) *Euseb. hist. Eccl. l. 4. c. 15.* (q) *Vide Not. Florentinii in Martyrolog. vet. ad* XII. *April. & Tillemont. t. 3. p. 346 & seq. Item R. Sollerii Notas ad Usuard.* (r) *Strabo l. 14.* (s) *Ezech.* XLII. 7. 10. וגדר אשר לחוץ

(t) 1. *Cor.* IV. 13. Περίψημα. Raclûre, balayeure. (u) Voyez le Cêne, projet de traduct. p. 608 *Grot. Erasm. Stringel. Outram. Heins. le Moine, Saubert. Ursin. &c.* (x) *Suidas.* Περίψημα ἡμῶν γένου.

la guerre. On voit la même chose dans la victoire que Gedéon plusieurs années aprés, remporta contre eux (*y*). Le terme Hébreu (*z*) que l'on traduit ici par *Periscelides*, vient d'une racine qui signifie *marcher*; ce qui favorise la traduction qui l'entend des jarretieres precieuses, ou des ornemens que les Madianites mettoient à leurs jambes. Les Septante le traduisent par *un brasselet* (*a*); & il est certain qu'il a cette signification dans le second livre des Rois, où l'Amalécite qui avoit tué Saül, dit qu'il a pris le brasselet (*à Zadah*) du bras de ce Prince.

Isaïe se sert du même terme dans le dénombrement qu'il fait des ornemens des femmes. Le Caldéen le traduit par, *des chaînes du pied*. Saint Clement d'Alexandrie (*b*) nomme ces cercles d'or ou d'argent que les femmes se mettoient autour des jambes, des entraves, des liens. Les Auteurs profanes les appellent de même, *des liens brillans, des entraves d'or*. Martial :

A pedibus niveis fulserunt aurea vincla.

Et Sénéque :

Crura distincta religavit auro.

Les femmes de Syrie & d'Arabie encore à présent portent de gros anneaux à leurs jambes, ausquels sont attachez grand nombre d'autres petits anneaux, qui font un bruit pareil à celui des grelots, lorsqu'elles marchent, ou qu'elles se remuënt (*c*). Ces anneaux sont passez sur la cheville du pied; on les fait d'or, d'argent, de cuivre, de verre, ou même de terre vernissée, suivant la qualité & les moyens de la personne.

Les Princesses Arabes portent de gros anneaux d'or creux, dans lesquels on met de petits cailloux qui sonnent comme des grelots; d'autres ont de petits anneaux nommez *Kalkal*, pendus tout autour, qui font le même effet lorsqu'elles marchent. Ces grands cercles ou anneaux sont ouverts en un endroit en forme de croissant, par où elles passent le plus menu de la jambe. Les Dames Egyptiennes en portoient aussi de précieux, puisqu'on lit dans une inscription trouvée en Espagne, que la statuë d'Isis avoit aux jambes des ornemens d'or, chargez de deux émeraudes, & de onze autres pierres précieuses. Les femmes Romaines & les Grecques en usoient aussi comme nous l'avons vû. Trimalcion dans Pétrone disoit en parlant de son épouse : Voyez ce qu'elle porte aux jambes: *Videtis mulieris compedes*, comme se plaignant de la dépense qu'elle y faisoit.]

PERIZOMA. Ce terme est tout Grec. Il signifie une espéce de culotte, ou une trés-large ceinture, qui couvroit les reins, & ce que la pudeur veut qui soit caché. Les Latins l'appellent *subligaculum*. Moyse (*d*) dit que nos premiers peres aprés leur péché, cousurent ensemble de larges feüilles de figuier, pour s'en faire une ceinture *perizôma* qui couvrît leur nudité.

PERLES. Jesus-Christ dit à ses Apôtres de ne pas jetter les perles devant les pourceaux: (*e*) *Neque mittatis margaritas vestras ante porcos*; c'est-à-dire, n'exposez point les véritez saintes & les mystéres de la Religion aux railleries des libertins, des impies, des endurcis. L'Auteur de l'Ecclésiastique a voulu dire la même chose, lorsqu'il conseille de ne pas parler, quand on ne trouve pas ceux à qui l'on parle bien disposez à écouter : (*f*) *Ubi auditus non est, ne effundas sermonem.* Les Hébreux appellent les perles *peninim*; les Grecs, *margaritæ*; les Latins, *unio*, *margarita* ou *perula*. On trouve *margaritum* dans les Proverbes, xxv. 12. mais l'Hébreu porte, (*g*) *un chali d'or*. Or chali

(*y*) *Judic.* VIII. 25. 26. 27. (*z*) אצעדה *Azada*. 70 χλιδῶνα. (*a*) 2. *Reg.* I. 10. (*b*) *Clem. Alex. Pædag. l.* 2. *c.* 12. πέδας περιφυεῖς. (*c*) Le P. Eugene, Roger Davity. M. Darvieu, Coûtumes des Arabes.

(*d*) *Genes.* III. 7. (*e*) *Matt.* VII. 6. (*f*) *Eccli.* XXXII. 6. (*g*) *Prov.* XXV. 12. חלי כתם Les 70. *Une sardoine précieuse.* Le Cald. *Un vase d'émeraude.*

chali, signifie apparemment un collier. Pour ce qui est des *peninim*, il en est parlé *Job.* XXVIII. 18. *Prov.* III. 15. VIII. 11. XX. 15. XXXI. 10. & *Lament.* IV. 7. où les Septante & la Vulgate les traduisent par, *des pierres précieuses*, ou des choses cachées, ou de l'ivoire. Mais *peninim*, signifie sûrement des perles; & le terme *pinna*, qui signifie le poisson à écailles qui les produit, vient apparemment du mot *peninim*. Les perles naissent dans la mer, & dans des coquillages, & les pierres précieuses se trouvent dans des mines. Ce sont des choses très-différentes, quoiqu'assez souvent on les confonde.

[Les Arabes, les Persans & les Turcs se servent du mot *Merovarid*, pour signifier des perles. Le terme *Margarites*, ou *Margarita*, dont se servent les Grecs & les Latins, semble venir de là. Les plus belles perles se pêchent dans le Golfe Persique, nommé aujourd'hui *la mer de Catif*, à cause de la Ville de Catif, qui se trouve sur ses bords: on en pêche dans l'isle de Kis, & sur la côte de *Bahrein*, ainsi nommée à cause de la Ville de ce nom, qui est située sur les côtes d'Arabie. Comme l'Idumée & la Palestine ne sont pas éloignées de cette Mer, il n'est pas étonnant que les perles ayent été si connuës à Job & aux Hébreux. Depuis ce tems on en a découvert en plusieurs autres endroits; & il en vient aujourd'hui beaucoup dans l'Amerique. On dit que les petites perles, c'est-à-dire, ces poissons testacez qu'on nomme perles, suivent les grosses qu'on appelle *meres-perles*, comme les abeilles; on reconnoît qu'elles sont grosses de perles, quand leurs conques ont des bosses des deux côtez.

Les perles d'Orient ont une eau qui tire sur l'incarnat, celles de l'Amérique sur le verd, & celles du Nord sur le gris de lin. On trouve des perles dans la Bohême, en des riviéres d'eau douce, & dans la Silesie, & dans la Lorraine. On en trouve même quelquefois dans des huitres communes. Les perles qui ont été long-tems portées, se jaunissent, & se détruisent au bout de quatre-vingt, ou cent ans. Elles se forment dans la mere-perle, par lits à la maniere des oignons. On en a découvert dans quelques meres-perles jusqu'à cent cinquante, mais non pas toutes achevées. Les unes sont parfaites, les autres seulement ébauchées. Elles se perfectionnent dans l'huitre. On en trouve souvent dans le sable de la Mer. C'est une ancienne erreur que la perle se forme de la rosée, & qu'elle soit molle dans la Mer. Nous avons traité de la nature des perles dans une Dissertation faite exprès, & imprimée dans les Journaux de Trevoux.

Quant aux passages de l'Ecriture, où il est parlé de *perles*, Job (*h*) dit que *la pêche*, ou la capture *de la sagesse est plus précieuse que celle des perles*. Salomon (*i*) n'a rien de plus beau, ni de plus précieux que les perles pour relever le prix & la beauté de la Sagesse. Il se sert jusqu'à trois fois de la similitude des perles pour marquer son estime pour la Sagesse; & il dit (*k*) que la femme forte vient d'aussi loin, est aussi difficile à trouver, & est d'un aussi grand prix que les perles. Jérémie parlant des Nazaréens de Jérusalem (*l*), dit qu'ils *sont plus rouges*, ou plus vermeils *que les perles*. On sçait qu'ordinairement les perles ne sont pas rouges; mais nous avons remarqué ci-devant que les perles d'Orient tirent sur l'incarnat, & c'est justement ce que le Prophéte veut marquer en relevant le teint vermeil, & la couleur de santé des Nazaréens.

PERPERAM. Saint Paul se sert de ce terme dans sa premiere Epître aux Corinthiens (*m*). On dispute beaucoup sur sa signification. Saint Chrysostome, Théophylacte, & la plûpart des Interprétes l'expliquent de la témerité, la légereté, la précipitation. La charité est sage, posée, constante, sérieuse, grave dans sa conduite. Elle n'agit point

(*h*) *Job.* XXVIII. 18. ומשך חכמה מפנינים.
[*i*] *Prov.* III. 15. VIII. 11. XX. 15. [*k*] *Prov.* XXXI. 10. [*l*] *Thren.* IV. 7. אדמו עצם מפנינים.
[*m*] 1. *Cor.* XIII. 4. ἡ ἀγάπη οὐ περπερεύεται.

point avec précipitation, ni avec légereté. Théodoret (*n*); La charité ne s'embarrasse point des affaires d'autrui; elle ne se mêle point de ce qui ne la regarde point. D'autres soûtiennent (*o*) que le Grec *Perperevetai* signifie proprement s'élever d'orgueïl, se vanter, faire parade de sa capacité, de son sçavoir.

Le terme *Perperam* est fort commun dans les Auteurs Latins: *Agere perperam*, signifie en cette langue, agir mal-à-propos & sans raison. Mais le Grec *Perperevomai* ne se trouve pas dans les anciens Auteurs Grecs, ce qui fait juger qu'il vient du latin *perperam*, & en Grec il a une signification plus étenduë qu'en Latin. Il signifie proprement se vanter, s'en faire accroire, faire parade de ses belles qualitez.]

PERSE. *Persia*, Royaume de l'Asie. [La Perse est un pays borné à l'Orient par la Province de Kerman (*p*); à l'Occident, par le Chusistan; au Midi, par le Golfe Persique; & au Septentrion, par un grand désert qui la sépare du Corassan. Elle a environ trois cens lieuës de France d'étenduë le long de la Mer Oceane; *Jazd* est la Ville la plus orientale de cette Province; *Hamadan* est en la plus occidentale; *Gireft*, ou *Sireft* la plus méridionale; & *Rei* la plus septentrionale.]

Les Perses sont devenus trés-fameux depuis Cyrus fondateur de la Monarchie des Perses. Leur ancien nom étoit *Elamites*; & du tems des Empereurs Romains, on les appelloit *Parthes*. Aujourd'hui on les nomme plus communément *Persans*. Voyez ce qu'on a dit ci-devant sous l'article *Parthes*. Voici la liste des Rois de Perse, qui ont eu quelque rapport à l'Histoire sacrée, & à l'Ecriture.

Cyrus, fondateur de la Monarchie des Perses, regna neuf ans, depuis la prise de Babylone; c'est-à-dire, depuis l'an du Monde 3466. jusqu'en 3475. avant J. C. 525. avant l'Ere vulgaire 529.

(*n*) *Theodoret. in* 1. *Cor.* XIII. *οὐ πολυπραγμονεῖ.* (*o*) *Hesych.* *Περπερεύεται, κατεπαίρεται. Oecumen. ἀλαζονεύεται. Vide Hammond. le Clerc. Var. Casaub. Lud. de Dieu, &c.* (*p*) D'Herbelot Bibl. Orient. p. 340.

Cambyses, nommé Assuérus 1. *Esdr.* IV. 6. regna sept ans & cinq mois. Mort l'an du Monde 3482. avant J. C. 518. avant l'Ere vulgaire 522.

Oropaste, Mage, nommé Artaxercés 1. *Esdr.* IV. 7. feignant d'être *Smerdis* frere de Cambyses, regna cinq mois. Il fut tué par sept conjurez, l'un desquels étoit Darius fils d'Hystaspe.

Darius fils d'Hystaspe, est nommé *Assuerus* dans l'Hébreu du Livre d'Esther, & *Artaxercés* dans le Grec du même Livre. Il regna trente-six ans; depuis l'an du Monde 3483. jusqu'en 3519. avant J. C. 481. avant l'Ere vulgaire 485.

Xercés I. regna douze ans; depuis l'an du Monde 3519. jusqu'en 3531. avant J. C. 469. avant l'Ere vulg. 473.

Artaxercés à la longue main, regna quarante-huit ans, depuis 3531. jusqu'en 3579. avant J. C. 421. avant l'Ere vulg. 425.

Xercés II. ne regna qu'un an. Mort en 3580. avant J.C. 420. avant l'Ere vulg. 424.

Secundianus, ou *Sogdianus*, son frere & son meurtrier, regna sept mois.

Ochus, ou *Darius Nothus*, regna dix-neuf ans; depuis l'an du Monde 3581. jusqu'en 3600. avant J. C. 400. avant l'Ere vulg. 404.

Artaxercés Mnémon, ou *à la belle mémoire*, regna quarante-trois ans. Mort en 3643. avant J.C. 357. avant l'Ere vulg. 361.

Artaxercés Ochus, regna vingt-trois ans; depuis l'an du Monde 3643. jusqu'en 3666. avant J.C. 334. avant l'Ere vulg. 338.

Arsés, regna trois ans. Mort en 3668. avant J. C. 332 avant l'Ere vulgaire 336.

Darius Condomanus, fut vaincu par Aléxandre le Grand en 3674. aprés six ans de regne. L'Empire des Perses a duré en tout deux cens huit ans.

[Les Arabes disent que *Fars* pere des Perses, étoit fils d'*Azar*, ou Arphaxad fils de Sem. D'autres le font descendre de Japhet; mais les Persans soûtiennent qu'ils tirent leur origine de *Kaiumarath*, qui est parmi eux ce qu'Adam est parmi nous. Ils assurent qu'ils

 ont

ont toûjours eu des Rois de leur Nation, dont la succession n'a été interrompuë que pendant un espace de tems qui n'est pas considérable.

Les Dilemites, les Curdes, & même les Turcs Orientaux, selon quelques Auteurs, descendent des Persans. Les Dilemites habitent le long des rivages de la Mer Caspienne, nommée aussi la *Mer de Dilem*, à cause du voisinage de cette Nation. Les Curdes sont répandus dans l'Assyrie, à laquelle ils ont donné le nom de Kurdistan. Les Turcs se sont retirez au-delà du fleuve Oxus, dans le pays qui à cause d'eux a été appellé Turkestan.

L'on parle assez diversement de la Religion des anciens Perses. Hérodote (*q*) est le plus ancien qui en ait fait mention. „ Ils n'ont, „ dit-il, ni Temples, ni Statuës, ni Autels. Ils „ regardent comme une folie d'en faire, ou „ d'en souffrir, parce qu'ils ne croyent point, „ comme font les Grecs, que les Dieux ayent „ une origine humaine. Ils sacrifient à Jupiter „ sur les plus hautes montagnes; ils donnent „ le nom de ce Dieu à toute la rondeur du „ Ciel; ils sacrifient aussi au Soleil, à la Lune, „ à la terre, au feu, à l'eau, & aux vents. Ils „ ne connoissoient anciennement aucuns au„ tres Dieux que ceux-là. Ils ont appris de„ puis ce tems-là des Assyriens & des Arabes „ à sacrifier à Uranie, ou Vénus céleste, que „ les Assyriens appellent *Militta*, les Arabes „ *Alitta*, & les Perses *Mitra*.

Strabon (*r*) copie presque mot à mot Hérodote; mais il ne convient pas que les Perses ayent donné à Vénus le nom de *Mitra*, c'est le Soleil qu'ils nommoient ainsi, & tous les Auteurs le reconnoissent avec Strabon. Ils sa„ crifient, dit-il, dans un lieu pur, où ils font „ leurs prieres, ils y aménent la victime cou„ ronnée. Après que le Mage a divisé les vian„ des, chacun prend sa portion; ils ne lais„ sent rien pour les Dieux, disant que Dieu se „ contente de l'ame de l'hostie. Quelques„ uns jettent dans le feu une petite partie du „ gras-double qui enveloppe les intestins. Ils „ sacrifient principalement au feu & à l'eau. Ils „ mettent sur le feu du bois sec sans écorce, „ sur lequel ils jettent de la graisse, puis en„ core de l'huile: Ils allument le feu sans souf„ flet, faisant seulement du vent avec une espé„ ce d'évantail. Si quelqu'un souffle le feu, ou „ s'il y jette quelque cadavre, ou de la bouë, „ il est puni de mort.

„ Le sacrifice de l'eau se fait en cette ma„ niere. Ils se rendent auprès d'un lac, ou „ d'un fleuve, ou d'une fontaine, & font une „ fosse, où ils égorgent la victime, prenant gar„ de que l'eau prochaine ne soit ensanglantée, „ ce qui la rendroit immonde. Après cela ils „ mettent les chairs sur du myrthe, ou sur „ lauriers. Les Mages y mettent le feu avec de „ petits bâtons, & répandent leurs libations „ d'huile mêlée avec du lait & du miel, non „ sur le feu, ni sur l'eau, mais sur la terre. „ Ils font ensuite leurs enchantemens pen„ dant long-tems, tenant un petit faisceau de „ bruyeres. Les Cappadociens ont un grand „ nombre de Mages qu'ils appellent *Pyrethes*, „ & plusieurs Temples des Dieux des Perses. „ Ils assomment les victimes sans se servir de „ coûteaux, mais avec un levier dont ils frap„ pent comme avec un marteau. Ils ont de „ grands enclos qu'ils appellent *Pyrethées*, „ au milieu duquel est l'Autel, sur lequel les „ Mages conservent des cendres, & un feu „ perpétuel. Ils entrent là tous les jours, & y „ font leurs enchantemens l'espace d'une heure, „ tenant des faisceaux de verges, & portant „ des tiares qui descendent si bas, qu'elles „ leur couvrent les lévres & les jouës.

„ Les sacrifices des Perses, dit Hérodote „ (*s*), se font de cette sorte; Ils n'érigent „ point d'Autels, ne font point de feu; „ ils

(*q*) *Herodot. Clio, seu lib.* I. *c.* 31. (*r*) *Strabo l.* 15.

(*s*) *Herodot. loco citato.*

„ ils n'ont ni libation, ni Joüeurs de flute, „ ni couronnes, ni farine : Mais celui qui „ fait le sacrifice méne la victime dans un „ lieu pur & net, & invoque le Dieu auquel „ il veut sacrifier, ayant sa tiare couronnée de „ myrrhe. Il n'est pas permis au Sacrificateur „ de prier pour lui en particulier; il prie pour le „ Roi & pour toute la nation. Aprés qu'il a „ fait cuire la chair de la victime coupée en „ plusieurs morceaux, il étend de l'herbe „ tendre, & sur-tout du trefle, & il les met „ dessus. Ensuite un Mage vient chanter la „ Théogonie, espêce de chant usité parmi „ eux ; & il ne leur est pas permis de sacri- „ fier sans Mage. Peu de tems après le Sa- „ crificateur emporte ces morceaux de chair „ & en fait ce qu'il veut.

Plutarque nous apprend quelque article de leur créance (t) ; „ Il dit que l'on com- „ pte entre ceux qui admettoient deux prin- „ cipes, l'un bon & l'autre mauvais, le „ fameux Zoroastre qui vivoit selon quel- „ ques-uns, cinq mille ans avant la guerre „ de Troye. Il appelloit un de ces Dieux „ *Oromaze*, & l'autre *Arimanius*, & di- „ soit que l'un avoit rapport à la lumiere „ sensible, & l'autre aux ténébres & à l'i- „ gnorance. Qu'il y en avoit encore un au- „ tre entre eux deux, qui tenoit le milieu, „ & qu'il nommoit *Mithras*, & que c'est „ pour cela que les Perses appellent Mithras, „ celui qui tient le milieu. Il enseignoit qu'on „ devoit sacrifier à l'un, pour demander „ des graces, & à l'autre, pour être pré- „ servé des maux. Or voici de quelle ma- „ niere ils invoquent Pluton & les ténébres. „ Ils pilent dans un mortier une herbe appel- „ lée *Omomi*, qu'ils mêlent ensuite avec le „ sang d'un Loup immolé, & emportant le „ tout, le jettent dans un lieu obscur où „ le Soleil ne luit jamais. Ils croyent que des „ arbres & des plantes, les unes appartien- „ nent au Dieu bon, & les autres au mauvais; „ & qu'entre les animaux, les Chiens, les „ Oiseaux, les Hérissons de terre sont au „ Dieu bon ; & tous ceux des eaux au Mau- „ vais. *Oromaze*, selon eux, est né de la „ plus pure lumiere ; & *Arimanius*, des te- „ nebres. Ils sont toûjours en guerre ensem- „ ble. Oromaze a produit six Dieux, dont „ le premier est auteur de la bienveillance ; „ le second de la vertu ; le troisiéme de „ l'équité ; le quatriéme de la sagesse ; le „ cinquiéme des richesses ; le sixiéme des „ plaisirs qui suivent les bonnes actions. „ Arimanius a créé de même par une es- „ pece d'émulation, un pareil nombre de „ Dieux.

„ Oromaze s'étant rendu trois fois plus „ grand qu'il n'étoit, s'éloigna autant du „ Soleil, que le Soleil est éloigné de la Ter- „ re : Il orna le Ciel, en y plaçant les As- „ tres. Il fit un Astre, qui est le plus ex- „ cellent, & comme le gardien de tout; c'est „ le *Sirius*, ou le grand Chien. Il fit encore „ vingt-quatre Dieux, & les mit tous dans „ un œuf. Arimanius en fit un pareil nom- „ bre, qui percerent l'œuf qui renfermoit „ les bons, & alors le mal se trouva mêlé „ avec le bien. Il y a, disent-ils, un tems „ marqué, auquel il faut qu'Arimanius périsse; „ & alors la Terre étant devenuë toute unie, „ tous les hommes bienheureux vivront dans „ une parfaite union rassemblez dans une mê- „ me ville, & parlant le même langage. Theo- „ pompe ajoûte, que selon l'opinion des Mages, „ pendant trois mille ans l'un des Dieux pré- „ vaudra sur l'autre ; pendant trois autres „ mille ans, ils se feront la guerre ; & l'un „ tâchera de détruire l'autre. A la fin Plu- „ ton demeurera vaincu, & alors les hom- „ mes seront heureux, & n'auront plus be- „ soin de manger.

Les Perses qui dans les commencemens n'avoient point voulu de Statuës, en pri- rent dans la suite, dit Bérose dans son troi- siéme livre des Caldaïques, cité par Saint

(t) *Plutarch. de Iside & Osiride.*

Clément d'Alexandrie. (*u*) Ce fut Artaxercès fils de Darius, & pere d'Ochus, qui introduisit cet usage, & érigea le premier à Babylone, à Suses, & à Ecbatane, la Statuë de Venus Tanaïdes, & apprit aux Perses, aux Bactriens, aux Peuples de Damas & de Sardes, qu'il falloit l'honorer comme Déesse. Voilà quelle étoit la Religion des anciens Perses, selon les Ecrivains qui ont vêcu dans un tems où l'on en devoit être bien informé.

Un Auteur moderne très-habile dans les langues orientales, & qui a travaillé exprès sur la Religion des Perses, prétend que ces Peuples pensoient juste sur la Divinité; qu'ils ne croyoient qu'un seul Dieu; qu'à la vérité ils admettoient deux principes; mais l'un créé; & l'autre incréé: le principe créé étoit le Monde. Il soutient que le culte qu'ils rendoient au Soleil & au feu, étoit purement civil. Les Perses d'aujourd'hui rapportent leur Religion à Abraham, que quelques-uns confondent avec Zoroastre, & que d'autres veulent avoir été maître de Zoroastre: ils croyent que le monde a été créé en six jours; qu'au commencement Dieu créa un homme & une femme, d'où est venu tout le genre humain: qu'il y a plusieurs Paradis terrestres, un déluge universel, un Moyse, un Salomon. Tout cela sans doute pris des histoires des Juifs, & de la tradition des Mahométans.

Ils tiennent un (*x*) Dieu éternel, nommé en leur langue *Iezdan*, ou *Oromazde*, qui est le vrai Dieu, appellé par les Arabes, *Allah*, auteur de tout bien: & un autre Dieu produit par les ténébres, auquel ils donnent le nom d'*Aherimen*, qui est proprement l'Eblis des Arabes, ou le Démon, & auteur de tout mal. Ils ont une très-grande vénération pour la lumiere, & une très-grande aversion pour les ténébres. Le Dieu Créateur de toutes choses a produit la lumiere & les ténebres, & du mélange de ces deux choses le bien & le mal, la génération & la corruption, & enfin la composition de toutes les parties du monde s'est faite, & subsistera toûjours, jusqu'à ce que la lumiere se retirant à part d'un côté, & les ténébres de l'autre, causeront la destruction. C'est là le précis de la doctrine de Zoroastre, suivie encore aujourd'hui par les Mages & les Guebres adorateurs du feu, qui se tournent toûjours vers le Soleil levant lorsqu'ils prient.

[*u*] *Clem. Alex. l. protreptico.* [*x*] D'Herbelot Bibl. Orient. p. 340.

PERSECUTION. *Persécuter*. La persécution a été de tout tems le partage des Elus & des gens de bien. Caïn persécuta Abel. Joseph fut persécuté par ses freres; les Israëlites dans l'Egypte furent persécutez par Pharaon, David le fut par Saül, Elie & Elisée par Achab, les Prophétes par les Princes & les peuples qui ont vêcu de leur tems, Jesus-Christ par Hérodes & par les premiers des Juifs, S. Jean-Baptiste & les Apôtres, par les méchans ennemis de la pieté, de la verité & de la justice: enfin c'est une maxime du Sauveur, que tous ceux qui veulent vivre dans la pieté, souffriront persécution (*y*): *Omnes qui piè volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur.* Mais heureux ceux qui souffrent la persécution pour la justice (*z*): *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.*

Mais le verbe Persécuter, *Persequi*, ne se prend pas toûjours dans un sens si odieux; souvent il est mis simplement pour suivre ses ennemis dans leur fuite ou dans leur retraite, ou pour s'attacher constamment à quelque chose; par exemple, (*a*) *Justè quod justum est persequeris*: Vous vous attachez fortement à pratiquer la justice. Et ailleurs (*b*): *Inquire pacem, & persequere eam.* Et dans les Proverbes (*c*), *Peccatores persequitur malum*, La peine suit le pécheur: & dans l'Ecclésiastique: Celuy qui s'attache à des visions trompeuses, est comme celuy qui embrasse une ombre, & qui court le vent: *Quasi qui apprehendit umbram, & sequitur ventum* (*d*).]

PER-

[*y*] 2. *Timoth.* III. 12. [*z*] *Matth.* VIII. 10. (*a*) *Deut.* XVI. 20. [*b*] *Psalm.* XXXIII. 15. [*c*] *Proverb.* XIII. 21. (*d*) *Eccli.* XXXIV. 2.

PERSEPOLIS, ville capitale de Perse. Il est dit dans le second Livre des Maccabées, (e) qu'Antiochus Epiphanes étant allé à Persépolis, dans le dessein de piller un Temple trés-riche qui y étoit, tout le peuple courut aux armes, & le chassa avec ses gens. Dans le premier Livre des Maccabées, (f) où la même histoire est racontée, il est dit que ce fut à Elymaïde qu'Antiochus Epiphanes trouva de la résistance, en voulant piller le Temple de *Nannée*. (g) Voyez ci-devant l'article de *Nannée*. Quant aux villes d'*Elymaïs* & de *Persépolis*, il est certain qu'elles étoient trés-différentes, & fort éloignées l'une de l'autre. Elymaïs est sur l'Eulée, & Persepolis sur l'Araxe. (h) D'ailleurs Persepolis étoit ruinée du tems d'Antiochus Epiphanes, Aléxandre le Grand y ayant mis le feu, & l'ayant entiérement détruite. (i) Il faut donc reconnoître, ou qu'il y a faute dans le Texte du second Livre des Maccabées, ou que l'Auteur a mis Persepolis, pour marquer la Capitale de Perse quoique son vrai nom fût Elymaïs.

[Les Perses l'appellent *Esthekar* : elle est située à 88. degrez de longitude, & à 30. de latitude, selon le calcul des Tables Arabiques : l'Auteur (k) du *Lebtarikh* écrit que Kischtasb fils de Lohorab, cinquiéme Roy de Perse, de la race des Caianides, y établit sa demeure, qu'il y fit bâtir plusieurs de ces Temples dediez au feu, que les Grecs appellent *Pyrea* ou *Pyratheria*, & les Perses *Athesch Khané* & *Athesch Gheda* ; & que fort près de cette ville dans la montagne qui la joint, il fit tailler dans le roc des sepulchres pour luy & pour ses successeurs: l'on en voit encore aujourd'hui les ruines, avec des restes de figures & de colomnes, lesquelles quoiqu'effacées par la longueur des tems, marquent assez que les anciens Roys de Perse avoient choisi leur demeure en cet endroit : on en voit les descriptions dans les Voyages de Chardin ; & on dit que M. le Bruin fameux voyageur, doit les donner incessamment plus correcls, que ce qu'on a vû jusqu'icy.

Il ne faut pas confondre ces monumens avec un superbe palais, que la Reine Homaï, fille de Bahuman, fit bâtir au milieu de la ville d'Esthekar : on le nomme aujourd'hui en langue Persienne *Gibil*, ou *Tchilminar*, les quarante Phares ou colomnes. Les Musulmans en firent autrefois une Mosquée ; mais la ville s'étant entierement ruinée, on s'est servi de ses débris pour bâtir celle de Schiraz, qui n'en est éloignée que de douze parasanges, & qui est devenuë la capitale de la Province de Perse proprement dite.

Le même Auteur parlant de l'ancienne Persepolis, ou *Esthekar*, luy donne douze parasanges de long, & dix de large, ce qui est sans doute exageré : mais il est certain que tous les Historiens de Perse, en parlent comme de la plus ancienne & de la plus magnifique ville de toute l'Asie.

Ils croyent que ce fut Giamschid, qui en fut le premier fondateur ; & quelques-uns en font remonter l'antiquité jusqu'à Houschenk, & même jusqu'à Caiumarath, premier fondateur de la Monarchie de Perse. Il est vrai cependant qu'elle a tiré son principal lustre de la seconde dynastie des Rois, qui abandonnerent le séjour de Balke en Corassan, pour demeurer à Esthekar.

La Tradition fabuleuse des Persans, porte que cette ville a été bâtie par les Peri, c'est-à-dire, par les Fées, du tems que *Gian-Ben-Gian* gouvernoit le monde, long-tems avant le siécle d'Adam ; ce qui n'est attribué à aucune autre ville d'Asie qu'à Esthekar & à Baalbek. Ils disent aussi (l), qu'en jettant les fondemens d'Esthekar, on trouva un vase de Turquoise, qui contenoit quatre pintes, ou deux livres de liqueur : ce vase si precieux fut nommé par excellence, *Giamschid*, qui signifie en Persan, le vase du Soleil ; & les Poëtes Persiens allegorisent en mille manieres sur ce fameux vase.

(e) 2. *Macc.* IX. 1. 2. *&c.* (f) 1. *Macc.* VI. 1. *& seq.* (g) 2. *Macc.* I. 13. 15. (h) *Strabo l.* 15. (i) Voyez Diodore, Arrian. Q. Curce, & les autres dans la vie d'Aléxandre. (k) D'Herbelot, Bibliot. Orient. p. 327.

(l) *Idem p.* 395.

vase, & le transforment en cent figures diverses pour embellir leur poësie.]

PERSIS, ou *Perside*, Dame Romaine, que saint Paul saluë dans l'Epître aux Romains, (*m*) & qu'il appelle sa chére sœur. Il dit qu'elle a beaucoup travaillé, & travaille encore pour le Seigneur. On ne sçait rien autre chose de sa vie, & on ne voit pas qu'elle soit honorée par aucune Eglise ; ce qui est fort singulier.

[PERSONNE, *Acception de personne.* Voyez *Acception.*

PESANTEUR. *Pesant.* On a parlé de la pésanteur du cœur & des oreilles ; c'est-à-dire, de l'endurcissement du cœur, & l'indocilité, dans les articles de *Cœur, Oreilles,* & *poids.*

LA PESANTEUR DE LA MAIN DE DIEU ; ou *la main appesantie sur quelqu'un* (*n*) ; marque qu'il châtie dans sa colere, comme un maître ou un pere qui frappe son fils ou son serviteur avec rigueur. *Un joug pesant*, (*o*) ou *un poids pesant*, signifie l'esclavage, la servitude, sous des maîtres durs & impitoyables.

Populus gravis (*p*), un grand peuple, une nombreuse assemblée. *Musca gravissima* (*q*): une multitude de moûches très-incommode. *Populus iste gravis est mihi* (*r*), ce peuple m'est insupportable. *Gravis nox*, une nuit ennuyeuse. *Infirmitas gravis*, une dangereuse maladie. *Gravis somnus*, un profond sommeil. *Multitudo gravis*, une grande multitude. *Mandata gravia ;* des commandemens de difficile pratique. *Alligant onera gravia*, ils mettent de lourdes charges sur les épaules des autres, Matth. XXIII. 4. &c.

PESTE. Dans le langage des Hébreux comme dans les autres langues, le nom de *Peste* se met pour toutes sortes de maladies & de fleaux ; il répond à l'Hébreu *Deber*, qui signifie proprement *la peste*, & qui s'étend aussi aux autres maladies épidemiques & pestilentielles : D'ordinaire les Prophétes joignent *le Glaive, la Peste & la Famine*, comme trois maux qui ne vont gueres l'un sans l'autre, en prenant le nom de *Peste* dans l'étenduë que nous venons de marquer.

L'homme pestilent (*s*), est le moqueur, le railleur, le prétendu esprit fort, qui se raille de la simplicité des gens de bien, & de la timidité des ames pieuses ; l'Hébreu *Lez*, qu'on traduit par *Pestilent*, signifie *un moqueur. La chaire de pestilence* dont il est parlé dans le premier Pseaume est le siege de ces dangereux esprits : Salomon en plus d'un endroit précautionne son disciple contre leurs discours ; *Non amat pestilens*, (Hébreu *derisor*,) *eum qui se castigat ;* (*t*) le moqueur n'aime pas celuy qui le reprend ; & ailleurs [*u*] *Pestilenti flagellato ; stultus sapientior erit.* Le châtiment de ces railleurs est une grande instruction pour les foibles, les petits, les insensez, ceux qui manquent de lumiere & d'intelligence. *Homines pestilentes dissipant civitatem.* (*x*) Ces sortes de gens ne sont propres qu'à attirer sur une ville la colere de Dieu, & la détruire. Tertulle Avocat des Juifs, dit que S. Paul étoit un homme pestilent, *hominem pestiferum* [*y*], qui répandoit partout l'esprit de sédition, en disant que JESUS étoit le CHRIST. Jeremie [*z*] donne à Babilone le nom de montagne contagieuse : *Ecce ego ad te, mons pestifer*, parce qu'elle répandoit la peste de l'idolâtrie & de la superstition par tout le monde. Le Messie dans Osée dit [*a*] : *Je seray ta peste, ô mort ; je seray ta ruine, ô enfer !* S. Jerôme traduit ; *Ero mors tua, ô mors, morsus tuus ero, inferne* : Et dans le Pseaume XC. 3. au lieu de ces mots ; *Ipse liberavit me de laqueo venantium, & à verbo aspero*, l'Hébreu porte : Il me délivrera des Pieges du Chasseur, & de la peste dangereuse. Les mêmes lettres qui signi-

(*m*) *Rom.* XVI. 12. (*n*) 1. *Reg.* V. 12. (*o*) *Deut.* XXVI. 6. & 3. *Reg.* XII. 4. (*p*) *Psalm.* XXXIV. 18. (*q*) *Exod.* VII. 24. (*r*) *Num.* XI. 14.

(*s*) *Prov.* XV. 12. (*t*) *Ibid.* (*u*) *Prov.* XIX. 25. (*x*) *Prov.* XXIX. 8. (*y*) *Act.* XXIV. 5. (*z*) *Jerem.* LI. 25. (*a*) *Osée.* XIII. 14.

signifient une parole *dabar*, signifient aussi la peste *deber*.

PETASUS. Le Pétase étoit un bonnet dont se servoient les voyageurs : on le remarque ordinairement sur les têtes des figures antiques de Mercure, il avoit des bords, mais moins grands que ceux de nos chapeaux ; il étoit propre aux voyageurs : Mercure le portoit en qualité de Dieu des Voyageurs & des Marchands.

Dans le grec du second Livre des Maccabées Chap. IV. (*b*), il est dit que Jason, Grand-Prêtre des Juifs, obligeoit les plus robustes des jeunes gens, & ceux qui réüssissoient le mieux dans les écuries, *de passer sous le Petasus*. Hesychius & Pollux, disent qu'on donnoit le Petase aux *Ephebi*, aux jeunes gens qui entroient dans l'adolescence, & à Mercure, auquel on suppose que le théatre de Jerusalem étoit consacré. S. Jerôme & plusieurs interprétes, ont entendu le passage du second des Maccabées, des lieux de prostitution où l'on faisoit entrer les jeunes gens : Il traduit, *Optimos quosque Ephebορum in lupanaribus ponere*.

Junius croit que *Petasus*, dans l'endroit que nous examinons, a la même signification que *Petaurus* : & en effet, Hesychius & Phavorin remarquent que l'on confond quelquefois ces deux termes : or *Petaurus* signifie une roue, au travers de laquelle les *Petauristes* passoient avec une agilité surprenante ; l'Auteur des Maccabées voudroit donc dire que Jason faisoit faire ces exercices perilleux à ceux qui réüssissoient le mieux dans les premiers exercices du Gymnase.]

PETHOR, ville de Mésopotamie, d'où étoit natif le mauvais Prophéte Balaam. L'Hébreu (*c*) appelle cette ville *Pethura* ou *Pathura*. Ptolemée la nomme *Pachora*, & Eusébe *Phathura*. Il la place dans la haute Mésopotamie. (*d*) Nous croyons qu'elle étoit vers Thapsaque, au-delà de l'Euphrate. Saint Jérôme dans sa Traduction du Livre des Nombres, Chap. XXII. ℣. 5. a omis ce nom. Il porte simplement : *Vers Balaam, qui demeuroit sur le fleuve des Ammonites*. Il lisoit autrement que nous dans l'Hébreu. Les Septante portent : *A Balaam fils de Béor Pathura, qui demeure sur le fleuve du pays de son peuple*. Il est certain que Balaam étoit de Mésopotamie. Voyez *Deut.* XXIII. 4.

PETRA, ville capitale de l'Arabie Pétrée. Elle est attribuée à la Palestine dans les anciennes Notices Ecclésiastiques, & elle étoit Capitale de ce qu'on appelloit la troisiéme Palestine. Eusébe & saint Jérôme étendent aussi quelquefois la Palestine jusqu'à la Mer Rouge, & jusqu'à Elath, ville située sur cette Mer ; de sorte qu'elle comprenoit & l'Idumée, & l'Arabie Pétrée. Mais il n'en étoit pas de même dans les siécles précédens. L'ancien nom de Pétra étoit, dit-on, *Rekem*, (*e*) ou, comme Joseph (*f*) & Eusébe (*g*) lisent, *Arké*, ou *Arkémé*, ou *Arkem*. Joseph *Antiq. l.* 4. *c.* 7. *p.* 117. dit que la ville de *Rekem* tire son nom d'un Roi de Madian nommé *Rekem*. C'est celui dont parle Moyse, *Num.* XXXI. 8. Mais on ne trouve nulle-part dans l'Ecriture *Rekem* comme un nom de ville.

Dans le quatriéme Livre des Rois, (*h*) il est dit qu'Amasias Roi de Juda *ayant pris d'assaut Sela*, (le rocher, la pierre) *il lui donna le nom de Jecthel, qu'elle porte*, dit l'Auteur, *encore aujourd'hui*. On croit communément qu'il veut parler de la ville de *Petra*, Capitale de l'Arabie Pétrée : mais cela n'est nullement certain. Amasias put prendre d'Assaut un rocher, (*Sela*) où les Iduméens s'étoient retirez, & donner ensuite à ce rocher le nom de *Jecthel* ou *Jectahel*, c'est-à-dire, *l'obéïssance du Seigneur*.

Le nom de *Petra*, en Grec, signifie *une roche* ; & il fut apparemment donné à cette ville, à cause de sa situation sur un rocher, ou par ce qu'el-

(*b*) 2. *Macc.* IV. 12. ἀπὸ πέτασον ἤγαγεν. (*c*) *Num.* XXII. 5. פתורה אשר על הנהר בני עמו

(*d*) Φαθουρὰ, ὑπὲρ τὴν Μεσοποταμίαν πόλις.

(*e*) רקם *Petra*. (*f*) *Joseph. Antiq. l.* 4. *c.* 4. & 7. (*g*) *Euseb. & Hieronym. ad Arkem.* (*h*) 4. *Reg.* XIV. 7. An du Monde 3177. avant J. C. 823. avant l'Ere vulg. 827.

qu'elle est environnée de rochers, ou parce que la plûpart de ses maisons sont, dit-on, creusées dans le roc. Elle est aussi nommée dans les Anciens *Hagra*, ou *Hagor*, d'où est venu le nom des *Agréens*, ou *Agaréniens*. Mais je ne trouve pas non plus ces noms dans l'Ecriture; de sorte qu'à moins qu'elle ne soit marquée au quatriéme Livre des Rois, Chap. XIV. ℣. 7. & Isaïe, XVI. 1. & XLII. 11. sous le nom de *Sela*, ou de *Rocher*, je ne vois pas qu'il en soit parlé dans l'Ecriture.

Strabon (*i*) dit que Pétra étoit la Capitale des Nabathéens; que les Minéens, & les Gerréens y apportoient leurs parfums, pour les débiter; que la ville étoit située dans une plaine remplie de jardins, & arrosée de fontaines, mais toute environnée de rochers. Pline (*k*) en parle à peu prés de même. Les Nabathéens, dit-il, habitent la ville de Pétra, située dans une plaine d'environ deux mille pas de largeur, arrosée d'une riviére, & environnée de tous côtez par des montagnes inaccessibles. Cette description est assez différente de celle qu'en donne le Géographe de Nubien, (*l*) qui dit que la plûpart des maisons de Pétra étoient creusées dans le roc; & Hérodien (*m*) nous décrit la Capitale des Agaréniens assise sur la pointe d'une montagne trés-haute. Cet Auteur l'appelle *Atra*. Dion ne la nomme point: (*n*) mais de la maniére dont il en parle, elle devoit être sur une hauteur escarpée, & dans un pays fort sec & fort stérile. Trajan l'ayant assiégée, & y ayant même fait brêche, fut obligé d'en lever le siége. Il paroît que la ville dont il parle étoit dans la Mésopotamie. (*o*) Ainsi elle étoit fort différente de Pétra dont nous parlons ici.

[On croit que la ville de *Krak*, ou *Karak*, située sur les confins de l'Arabie & de la Syrie, en tirant vers le Midy, est l'ancienne ville de *Petra* en Arabie, qui a été autrefois Métropole, qu'on trouve nommée dans Ptolomée *Charat Moab*, ou *Charat Moba*: dans Etienne, *Mobucharas*: & peut-être *Carata* dans le deuxiéme des Maccabées Chap. XII. ℣. 17. & *Carcar* dans le Livre des Juges Chap. XI. ℣. 3. *Carach*, ou *Crat* signifie une forteresse en Caldéen & en Syriaque: elle est connue dans nos Historiens sous le nom de *Crak de montreal*. Elle fut long-tems possédée par les Chrétiens, pendant les guerres de la Terre Sainte; mais enfin Saladin s'en rendit maître l'an 584. de l'Hegire, 1188. de J. C. Les Ajubites ses successeurs la possederent jusqu'à ce qu'ils en furent chassez par les *Mamluks*. Mr. d'Herbelot (*p*) croit que le nom de *Krak* lui fut donné à cause de celui d'*Arak* que les Juifs lui donnoient.

Depuis ce tems elle a porté le nom d'*Hag*, ou *Hagiar*, qui signifie une pierre, ou un rocher. Elle est située dans la Province de *Higiaz*, & n'est éloignée que de vingt-quatre heures de chemin d'*Iemamah* dont elle dépend. La Ville d'Agr, ou *Hagiar* a donné son nom à un pays qui est entre la Syrie & l'Arabie, & que nous appellons Arabie Pétrée, où le peuple de *Saleh*, c'est-à-dire, les Thémudites habitoient autrefois. On voit encore, disent les Musulmans, en ce pays-là les rochers & les cavernes où ils se retirerent pour éviter la colere de Dieu, dont le Prophéte Saleh les menaçoit. On y voit aussi les sépulcres de ceux qui furent tuez en combattant contre le faux Prophéte Museilemah, lequel prétendoit faire dans l'Iemen, ce que Mahomet avoit fait dans l'Higiaz.

La Ville d'Hagiar devint par sa situation avantageuse, la Capitale & la forteresse des Carmathes, d'où ces Rebelles infecterent long-tems les Etats des Chalifes de Bagdet, & molesterent tellement les Pelerins de la Méque, que le pelerinage cessa pendant plusieurs années. Abusaïd y bâtit un château nommé Hagiarah, que son fils *Abouthaber* fortifia extrêmement, de maniere que depuis ce tems Hagiar passa pour une place imprenable.

Il

(*i*) *Strab. l. 16.* (*k*) *Plin. l. 6. c. 28.* (*l*) *Nubiens. climat. 3. part. 5.* (*m*) *Herodian. l. 3. p. 108.* (*n*) *Dio Cassius l. 68. p. 785. 786.* (*o*) Voyez M. de Tillemont, Hist. des Emper. Trajan. art. 24. p. 204.

(*p*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 419. 420. & 256.

Il y a une autre Ville nommée aussi *Hagr*, ou *Hagiar*, plus avant dans l'Arabie, qui appartient à la Province de Baharaïn.]

Quelques Géographes (*q*) croyent qu'il y avoit plus d'une ville de Pétra. Saint Athanase (*r*) en distingue deux; l'une de Palestine, & l'autre d'Arabie. Il nomme Arius ou Macarius Evêque de Pétra de Palestine, & Astérius Evêque de Pétra en Arabie. Les Paraphrastes Jonathan & Onkélos distinguent aussi *Rekem* & *Pétra*, comme deux villes différentes. (*ſ*) Joseph (*t*) parle de Pétra située dans le pays des Amalécites, qui est la même que Rékem ou Pétra, auprés de laquelle Aaron mourut; (*u*) & il la confond avec Pétra située dans le pays des Madianites, qui tiroit son nom du Roi *Rekem*. (*x*) Enfin je pense qu'il faut distinguer Pétra ou *Sela* dans le pays de Moab, ou dans l'Idumée orientale, dont il est parlé dans Isaïe, XVI. 1. XLII. 11. & 4. *Reg.* XIV. 7. laquelle fut depuis appellée *Jecthabel*, de l'autre *Petra*, nommée Rékem, située dans l'Idumée méridionale, ou dans l'Arabie Pétrée, ou dans le pays des Amalécites.

Quant à la situation de cette derniére ville, il est assez mal-aisé de la fixer. Strabon (*y*) la met à trois ou quatre journées de Jéricho, & à cinq journées du bois de palmiers, qui est sur la Mer Rouge. Pline (*z*) la place à six cens milles de Gaze, & à cent vingt-cinq milles du Golphe Persique. Mais Cellarius & Reland croyent que les nombres sont changez, & qu'il faut lire à cent vingt-cinq milles de Gaze, & à six cens milles du Golphe Persique. Eusébe met *Theman* à cinq milles de Pétra; *Carcaria*, à une journée de la même ville; *Béeroth Bene-jacan*, à dix milles; & la ville d'*Elat*, à dix milles, vers l'orient.

PHACÉE, fils de Romélie, Général de l'armée de Phacéïas Roi d'Israël, conjura contre son Maître. (*a*) Il l'attaqua à Samarie dans la tour du palais royal, soutenu d'Argob & d'Arié, (*b*) & de cinquante hommes de Galaad. Il le tua, & regna en sa place pendant vingt ans. Il fit le mal devant le Seigneur, & suivit le mauvais exemple de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël. Sous le regne de Phacée, Téglathphalassar, Roi des Assyriens vint dans le pays d'Israël, & prit Aïon, Abel-maacha, Janoé, Cédés, Asor, Galaad, & tout le pays de Nephtali, & en transporta tous les habitans en Assyrie. Enfin Osée fils d'Ela, fit une conspiration contre Phacée. (*c*) Il l'attaqua, le tua, & regna en sa place. Le reste des actions de Phacée étoit écrit dans les Annales des Rois d'Israël.

PHACEIAS, fils & successeur de Manahem Roi d'Israël, (*d*) ne regna que deux ans. Il fit le mal devant le Seigneur, & suivit les traces de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël. Phacée fils de Romélie conjura contre lui, & le tua dans son palais. Voyez ci-devant *Phacée*.

I. PHADAIA, de la ville de Ruma, & pere de Zébida mere de Joachim Roi de Juda. 4. *Reg.* XXIII. 36.

II. PHADAIA, fils de Jéchonias Roi de Juda, & pere de Zorobabel & de *Séméï*. Voyez 1. *Par.* III. 18. 19.

III. PHADAIA, fils de Pharos. 2. *Esdr.* III. 25. VIII. 4.

PHADASSUR, pere de Gamaliel. Ce Gamaliel étoit Chef de la Tribu de Manassé, lorsque les Hébreux sortirent de l'Egypte. *Num.* I. 10. II. 20. VII. 54. 59. X. 23. Il fit les présens au Tabernacle au nom de sa Tribu.

PHADON, un des peres ou des Chefs des Nathinéens. 1. *Esdr.* II. 44. VII. 48.

PHAENON. Voyez *Phunon*.

(*q*) Voyez *Cellarius, Geogr. vet. l.* 3. *c.* 14. (*r*) *Epistola ad Monachos, p.* 635. *Vide Reland. Palæst. l.* 3. *p.* 927. 928. (*ſ*) *Vide ad Genes.* XX. 1. & XVI. 14. (*t*) *Joseph. Antiq. l.* 3. *c.* 2. (*u*) *Antiq. l.* 4. *c.* 4. *p.* 110. *c.* (*x*) *Antiq. l.* 4. *c.* 7. *p.* 117. *e.* (*y*) *Strab. l.* 16. (*z*) *Plin. l.* 6. *c.* 28. (*a*) 4. *Reg.* XV. 25. An du Monde 3245. avant J. C. 755. avant l'Ere vulg. 759.

(*b*) Il se pourroit faire qu'Argob & Arié marqueroient les villes d'Argob, & d'Aréopolis au-delà du Jourdain, lesquelles entrérent dans la conspiration de Phacée. (*c*) An du Monde 3265. avant J. C. 735. avant l'Ere vulg. 739. (*d*) 4. *Reg.* XV. 22. 23. An du Monde 3243. avant J. C. 757. avant l'Ere vulg. 761.

PHAHATH-MOAB. 1. *Esdr.* II. 6. VIII. 4. & X. 30. est un nom de lieu dans la terre des Moabites.

PHALAIA, Lévite. 2. *Esdr.* VIII. 7. & X. 10. Il étoit un des principaux Lévites qui revinrent de la captivité, & fut un de ceux qui signérent l'alliance que Néhémie renouvella avec le Seigneur.

PHALANGE, *Phalanx*. C'est un terme Grec de la milice Macédonienne. La Phalange étoit un bataillon de deux mille ou même de huit mille hommes de pied des meilleures troupes de l'armée. Saint Jérôme se sert quelquefois de ce terme, pour marquer les troupes d'Israël, dans un tems où les Phalanges Macédoniennes n'étoient pas encore connuës: [e] *Goliath stans clamabat adversus Phalangas Israël.* L'Hébreu lit: *Les rangs*, ou *l'armée rangée d'Israël.*

PHALEA, un des principaux Prêtres qui signérent l'alliance que Néhémie renouvella avec le Seigneur. [f]

PHALEG, fils d'Héber, nâquit l'an du Monde 1757. avant J. C. 2243. avant l'Ere vulgaire 2247. L'Ecriture dit que son pere lui donna le nom de *Phaleg*, qui signifie *partage*, parce que de son tems l'on commença à partager la terre; [g] soit que Noé ait commencé à partager les terres à ses neveux, quelques années avant la construction de Babel; [h] soit que Phaleg soit venu au monde l'année même de l'entreprise de Babel; & de la confusion des Langues; soit que Héber par un esprit prophétique, ait donné à son fils le nom de Phaleg, quelques années avant la tour de Babel. Ce qui embarrasse ici les Interprétes, c'est 1°. que Phaleg n'est venu au monde que cent ans aprés le déluge. Or il semble qu'alors le nombre des hommes n'étoit pas encore assez grand pour faire une entreprise comme celle de Babel. 2°. Jectan frere de Phaleg avoit déja treize fils au tems de la dispersion arrivée aprés la confusion de Babel. [i] Phaleg étant né l'an 34. de Héber; *Genes.* XI. 16. il est impossible que Jectan son frere ait pû avoir ce nombre d'enfans lors de la naissance de Phaleg. Il semble donc qu'il n'est pas né au tems de la dispersion. A cela on peut répondre que Moyse a rapporté les noms des treize fils de Jectan dans la Génése, X. 26. par anticipation, quoiqu'ils ne fussent nez qu'assez longtems aprés la confusion de Babel. Mais comme ils occupérent un assez grand pays, il étoit important de les faire connoître, & de les nommer parmi les autres descendans de Noé, qui se partagérent les Provinces d'Orient. Quoi qu'il en soit, Phaleg âgé de trente ans, engendra Réü, [k] & mourut âgé de deux cens trente-neuf ans.

PHALEL, fils d'Ozi. 2. *Esdr.* III. 25.

PHALLETH, fils d'Azmoth, un des vaillans hommes de l'armée de David, qui le vint joindre à Siceleg. 1. *Par.* XII. 3.

PHALLU, second fils de Ruben. Il fut pere d'Eliab. Phallu fut Chef de la famille des Phalluites. *Genes.* XLVI. 9. *Num.* XXVI. 5.

I. **PHALTI**, fils de Raphu, fut un des douze députez qui allérent considérer la Terre promise. (*l*) *Num.* XIII. 10.

II. PHALTI, ou *Phaltiel*, fils de Laïs, épousa Michol, aprés que Saül l'eut ôtée à David. Mais David la tira ensuite de la puissance de Phalti. (*m*) Quelques Interprétes [n] croyent que Phalti ne toucha point Michol, pendant tout le tems qu'elle demeura dans sa maison, dans la crainte d'encourir l'un & l'autre la peine de mort portée contre les adultéres, [o] parce que Michol n'avoit pas été répudiée dans les régles. Mais ces raisons sont frivoles. Saül regardoit David comme un rébéle à son Roi, & un proscrit, dont les biens & les femmes étoient à lui, comme une chose dont il pouvoit disposer absolument. Il n'auroit pas donné Michol à Phalti, & celui-ci ne l'au-

(*e*) 1. *Reg.* XVII. 8. מערכות ישראל 70. Τὴν παράταξιν Ἰσραήλ. (*f*) 2. *Esdr.* X. 24. (*g*) *Genes.* XI. 16. X. 25. (*h*) *Usser. ad an. M.* 1757. (*i*) *Genes.* X. 26. 27. 28. *&c.*

(*k*) *Genes.* XI. 18. An du Monde 1787. avant J. C. 2213. avant l'Ere vulg. 2217. (*l*) *Genes.* XI. 19. An du Monde 1996. avant J. C. 2004 avant l'Ere vulg. 2008. (*m*) 1. *Reg.* XXV. 44. & 2. *Reg.* III. 15. (*n*) *Author. Tradit. Hebr. in Libb. Regum, & alii quidam.* (*o*) *Levit.* XX. 10.

l'auroit pas reçûë, s'il n'avoit crû en pouvoir user envers elle comme envers sa femme. Si Michol n'eut point d'enfans de Phalti, de qui sont donc les enfans que l'Ecriture lui attribuë, (p) puisqu'on sçait qu'elle n'en eut point de David? [q] Voyez ci-devant l'article de *Michol*.

Phalti. Il est parlé de *Phalti*, comme d'une ville, 2. *Reg*. xxiii. 26. *Hellés de Phalti*. Dans les Paralipoménes, [r] il est nommé *Hellés Phalonités*: mais nous ne connoissons ni la ville de *Phalti*, ni celle de *Phalon*.

PHALTIAS, fils d'Hananias, & pere de *Jeseias* ou de *Jesi*, de la Tribu de Siméon, défit les Amalécites sur la montagne de Seïr. 1. *Par*. iii. 25. & iv. 42. On ignore le tems de cet événement.

PHALTIEL, fils d'Ozan, de la Tribu d'Issachar, fut un de ceux qui furent nommez pour faire le partage de la Terre promise. [s]

PHANNIAS, ou *Phanasus*, fils de Samuël, de la race des Sacrificateurs, natif du bourg d'Aplitasa. [t] C'étoit un homme rustique & ignorant, qui non-seulement étoit indigne du Souverain Pontificat, mais qui ne sçavoit pas même distinctement ce que c'étoit que cette Dignité. Les séditieux aprés s'être rendus maîtres du Temple, s'arrogérent le pouvoir d'établir & de déposer les Grands-Prêtres. Matthias fils de Théophile, possédoit alors cette Dignité. Ils entreprirent de lui donner un successeur, [u] & sous prétexte qu'autrefois, au moins ils le disoient ainsi, [x] on avoit déféré le Souverain Sacerdoce par le sort, ils procédérent par la même voye à l'élection d'un Grand-Prêtre. Ils jettérent le sort sur la famille Sacerdotale d'Eniakim, [y] & le sort tomba sur *Phannias*. Ce fut sous son Pontificat que le Temple fut ruiné par les Romains, l'an de l'Ere vulgaire 70.

(p) 2. *Reg*. XXI. 8. (q) 2. *Reg*. VI. 23. (r) 1. *Par*. XI. 27. (s) *Num*. XXXIV. 26. (t) *Joseph. de Bello*, *l*. 4. *c*. 5. *p*. 872. *Antiq*. *l*. 20. *c*. 8. *p*. 700. B. C. (u) Vers l'an 68. de l'Ere vulg. (x) Il est vrai que l'ordre & le rang des familles Sacerdotales fut réglé par le sort. Mais il est faux que le Sacerdoce ait jamais été donné par cette voye. Voyez 1. *Par*. XXIV. 7. & *Luc*. I. 9. (y) Apparemment la même que la famille de *Jakim*. 1. *Par*. XXIV. 12. qui étoit la douziéme des familles Sacerdotales.

I. PHANUEL, fils de Hur, de la Tribu de Juda 1. *Par*. iv. 4.

II. Phanuel, fils de Sesac. 1. *Par*. viii. 25.

III. Phanuel, de la Tribu d'Aser, & pere d'une sainte veuve, & Prophetesse, nommée Anne qui se trouva au Temple lorsque nôtre Sauveur y fut présenté par ses parens. *Luc*. II. 36. 37. 38.

Phanuel, ville au-delà du Jourdain, prés le torrent de Jabok. Voici l'occasion du nom de *Phanuël*, ou *Panuël*, ou *Peniel*. Jacob revenant de la Mésopotamie, [z] s'arrêta sur le torrent de Jabok; & le lendemain de trés-grand matin, aprés avoir fait passer tout son monde, il demeura seul; & voilà un Ange qui luttoit contre lui jusqu'à ce que l'aurore parut. Alors l'Ange dit à Jacob: Laissez-moi aller; car l'aurore commence à s'élever. Jacob répondit: Je ne vous laisserai point aller, que vous ne m'ayez donné vôtre bénédiction. L'Ange le bénit au même lieu, & Jacob nomma cet endroit Phanuël, disant: J'ai vû Dieu face à face: & je n'ai point perdu la vie.

Dans la suite les Israëlites bâtirent une ville dans ce lieu-là, & elle fut donnée à la Tribu de Gad. Gédéon revenant de la poursuite des Madianites, renversa la tour de Phanuël, [a] & fit mourir tous les habitans de cette ville, qui lui avoient refusé quelque nourriture pour lui & pour ses gens, & qui lui avoient même répondu d'une maniére insultante. Jéroboam fils de Nabat, rétablit la ville de Phanuël. [b] Joseph [c] dit que ce Prince y bâtit un palais.

PHARA, serviteur de Gédéon, qui alla avec lui reconoître le camp des Madianites. [d]

Phara, ville de la Tribu d'Ephraïm. 1. *Macc*. ix. 50. Le Texte Grec l'appelle *Phara-thon*,

(z) *Genes*. XXXII. 24. 25. *& sequ*. An du Monde 2265. avant J.C. 1735. avant l'Ere vulg. 1739. (a) *Judic*. VIII. 17. An du Monde 2759. avant J.C. 1241. avant l'Ere vulg. 1245. (b) 3. *Reg*. XII. 25. Vers l'an du M. 3030. avant J. C. 970. avant l'Ere vulg. 974. (c) *Antiq*. *l*. 8. *c*. 3. (d) *Judic*. VII. 10. 11.

ton, & elle eſt connuë ſous ce nom, *Judit.* XII. *ult.*

PHARAI, d'Arbi, un des braves de l'armée de David. 2. *Reg.* XXIII. 35. Il eſt nommé Naharaï fils d'Arbaï 1. *Par.* XI. 37.

PHARAM, Roi de Jérimoth, étant venu au ſecours d'Adonibéſech Roi de Jéruſalem, fut vaincu par Joſué qui le tua, & le fit pendre aprés ſa mort. *Joſue* X. 3. 24. 25. 26.

PHARAN, déſert de l'Arabie Pétrée, au midi de la Terre promiſe, au nord & à l'orient du Golphe Elanitique. Codorlahomor & ſes alliez étant venus faire la guerre aux Rois de la Pentapole, ravagérent le pays juſqu'aux campagnes de Pharan. (*e*) Agar étant chaſſée de la maiſon d'Abraham, ſe retira dans le déſert de Pharan, où elle demeura avec ſon fils Iſmaël. (*f*) Les Iſraëlites étant décampez de Sinaï, vinrent dans le déſert de Pharan. (*g*) C'eſt de ce déſert que Moyſe envoya des hommes pour conſidérer la Terre promiſe; (*h*) & par conſéquent Cadés eſt dans la ſolitude de Pharan, puiſque c'eſt de Cadés que les hommes furent envoyez. (*i*) Moyſe ſemble mettre la montagne de Sinaï dans le pays de Pharan, lorſqu'il dit (*k*) que le Seigneur parut aux Iſraëlites ſur le mont de Pharan. Abacuc ſemble dire la même choſe: (*l*) *Deus ab auſtro veniet, & Sanctus de monte Pharan.* David perſécuté par Saül, ſe retira au déſert de Pharan, prés de Maon & du Carmel. (*m*) Adad fils du Roi d'Idumée, fut porté étant encore tout enfant, dans l'Egypte. (*n*) Ceux qui le portoient vinrent de l'Idumée orientale dans le pays de Madian; de là dans le pays de Pharan, & enfin en Egypte. La plûpart des demeures de ce pays étoient creusées dans le roc; (*o*) & c'eſt-là où Simon de Géraſa ramaſſoit tout ce qu'il prenoit ſur ſes ennemis.

(*e*) *Geneſ. XIV.* 6. An du Monde 2079. avant J. C. 1921. avant l'Ere vulg. 1925. (*f*) *Geneſ. XXI.* 21. An du Monde 2113. avant J. C. 1887. avant l'Ere vulg. 1891. (*g*) *Num. X.* 12. An du Monde 2514. avant J. C. 1486. avant l'Ere vulg. 1490. (*h*) *Num. XIII* 3. (*i*) *Num. XIII.* 27. (*k*) *Deut. XXXIII.* 2. [*l*] *Abac. III.* 3. [*m*) 1. *Reg. XXV.* 1. 2. [*n*] 3. *Reg. XI.* 18. [*o*] *Joſeph de Bello, l.* 5. *c.* 7.

PHARAN, ville de l'Arabie Pétrée, ſituée à trois journées de la ville d'Ela ou Ailat, vers l'orient. (*p*) C'eſt cette ville qui donnoit le nom au déſert de Pharan.

PHARAON, nom commun des Rois d'Egypte. Joſeph (*q*) dit que tous les Rois d'Egypte, depuis Minæus fondateur de Memphis, qui vivoit pluſieurs ſiécles avant Abraham, ont toûjours porté le nom de Pharaon, juſqu'au tems de Salomon, pendant plus de trois mille trois cens ans. Il ajoûte que le nom de *Pharaon* en Egyptien, ſignifie *le Roi*, & que ces Princes ne prennent ce nom que lorſqu'ils montent ſur le trône, laiſſant alors celui qu'ils portoient auparavant. De là vient, dit encore Joſeph, qu'Hérodote qui dit que Minæus fondateur de Memphis, a eu trois cens trente Rois qui lui ont ſuccédé, n'en nomme aucun, parce qu'ils portoient tous le nom de Pharaon: mais parce que ce nom ne paſſoit point aux femmes, il nomme une Reine Egyptienne Nicaulé, qui leur ſuccéda. Enfin je trouve dans les monumens de nôtre nation, conclut Joſeph, que depuis Salomon, aucun Roi d'Egypte ne fut nommé *Pharaon*.

Il y a dans ce paſſage de Joſeph trés-peu d'exactitude. Il eſt vrai qu'Hérodote (*r*) dit que Ménés ou Minæus eſt le premier Roi d'Egypte, & fondateur de Memphis; qu'il y a eu trois cens trente Rois qui ont regné aprés lui en Egypte; qu'aprés eux eſt venuë une Reine nommée *Nitocris*, & non pas *Nicaulé* comme l'appelle Joſeph: mais il n'eſt pas vrai que ces Rois n'ayent point eû d'autre nom que celui de *Pharaon*. Hérodote dit expreſſément (*ſ*) qu'on liſoit dans les Livres des Prêtres Egyptiens les noms & le catalogue de trois cens trente Rois; que dans ce nombre de trois cens trente, il y en avoit dix huit Ethiopiens; & une femme étrangére nommé Nitocris; & que tous les au-

[*p*) *Euſeb. in Pharan.* (*q*) *Antiq. l.* 8. *c.* 2. *p.* 268. (*r*) *Herodot. l.* 2. *c.* 4. 99. 100. (*ſ*) *Herodot. l.* 2. *c.* 100. *Μετὰ τοῦτον κατέλεγον οἱ ἱρέες ἐκ βύβλου ἄλλων βασιλέων τριηκοσίων τε καὶ τριήκοντα οὐνόματα.*

autres étoient Egyptiens. Ces Princes avoient donc chacun leur nom propre marqué dans le catalogue des Rois Egyptiens. Aussi voyons-nous dans les Fragmens de Manethon, (t) que chaque Roi d'Egypte avoit son nom particulier; & nous ne trouvons que dans l'Ecriture le nom de Pharaon.

Ce que Joseph ajoûte de la Reine Nicaulé ou Nitocris, qu'il prétend être la même que la Reine de Saba, dont il est parlé dans l'Ecriture, [u] est entiérement fabuleux; & ce qu'il dit, que depuis Salomon, les Rois d'Egypte n'ont plus porté le nom de Pharaon, est insoutenable, puisque nous trouvons encore ce nom dans le quatriéme Livre des Rois, sous Ezéchias, 4. *Reg.* XVIII. 21. sous Josias, XXIII. 29. 30. 33. & suivans, où ce nom est joint à *Néchao*, qui étoit le nom propre de ce Prince; sous Joakim, XXIII. 35. & dans les Prophétes Isaïe, Jérémie & Ezéchiel, qui sont de beaucoup postérieurs à Salomon. Il y a toute sorte d'apparence que les Egyptiens donnérent à leurs Rois le nom Pharaon tout le tems que la Langue Egyptienne fut commune, & qu'il y eut des Princes de leur nation dans le pays. Mais depuis la conquête qu'Alexandre le Grand fit de l'Egypte, & que les Grecs y eurent introduit leur Langue avec leur domination, on n'y connut plus le nom de *Pharaon*.

Bochart [x] croit que *Pharao* signifie proprement le crocodile, & que c'est à cela qu'Ezéchiel [y] a voulu faire allusion, lorsqu'il dit: *Je m'adresse à toi Pharaon Roi d'Egypte, grand Dragon marin, qui es couché au milieu de tes fleuves, &c.* M. le Clerc [z] croit trouver la vraye racine de Pharaon, dans le verbe Arabe *pharah*, être élevé, être supérieur. M. l'Abbé Renaudot [a] dit que *Pharaon* est le même que l'Egyptien *Pouro*, qui signifie *Roi*. Le P. Kircher [b] dérive *Pharaon* de la racine *pharah*, qui signifie quelquefois délivrer; & il veut que Pharaon signifie celui qui est libre, & audessus des Loix.

Nous pourrions donner ici une liste des Pharaons, si l'on avoit quelque chose de certain sur leur commencement & sur leurs successions. Manethon, de qui Eusébe & Jules Africain ont pris ce qu'ils en ont dit, est assez différent de l'ancienne Chronique Egyptienne, que cite le Moine Syncelle; & l'un & l'autre donnent une si grande antiquité aux Dynasties Egyptiennes, que tous nos Chronologistes sont obligez de les abandonner en tout, ou en partie. Ainsi nous n'entreprendrons point ici de donner la suite des Pharaons, parce que nous ne la croyons pas assez certaine. Ceux qui voudront s'éclaircir sur cette matiére plus à fonds, pourront consulter la Chronique d'Eusébe donnée par Scaliger, la Chronique de George Syncelle, & l'Ouvrage du Chevalier Marsham intitulé: *Canon Chronicus Ægyptiacus, &c.*

[Voici en peu de mots l'histoire des PHARAONS dont nous parle l'Ecriture; le *premier* qui nous soit connu, est celui sous lequel Abraham descendit en Egypte (c) l'An du Monde 2084. avant JESUS-CHRIST 1916. avant l'Ere vulgaire 1919. Abraham ayant été obligé par la famine de se retirer en Egypte, dit à Saraï son épouse qui étoit d'une rare beauté, qu'il la prioit de dire qu'elle étoit sa sœur, prévoyant bien que les Egyptiens touchez de sa beauté, ne manqueroient pas de l'enlever; & craignant qu'ils ne le fissent mourir à cause d'elle, s'ils sçavoient qu'elle fût sa femme. En effet, à peine furent-ils arrivez en Egypte, que Saraï fut emmenée dans le Palais de Pharaon; & comme elle ne passoit que pour sœur d'Abraham, on le traita favorablement, & ses richesses s'accrurent en Egypte; Il y posséda grand nombre de bestiaux & d'esclaves, qui étoit la principale richesse de ce tems-là.

Mais le Seigneur frappa Pharaon & sa Maison de grandes incommoditez; & lui fit connoître que cette femme étoit l'épouse d'Abraham:

[t] *Joseph l. 1. contra Appion. p.* 1039. 1040. *Vide & Syncell. Chronic.* [u] 3. *Reg.* X. 1. 2. *&c.* [x] *De animal. part.* 2. *l.* 5. *c.* 17. (y) *Ezech.* XXIX. 3. (z) *Cleric. in Genes.* XII. 15. [a] Renaudot, Dissert *de lingua Cophtica, p.* 127. [b] *Kircher. Oedyp. Ægypt. l.* 1. *c.* 76.

(c) *Genes.* XII. 10.... 15. 16. *&c.*

ham : Il le fit venir, & lui dit : Pourquoi en avez-vous usé de cette sorte? Pourquoi m'avez-vous dit qu'elle étoit votre sœur? C'est pourquoi reprenez vôtre femme, & retirez-vous. Pharaon en même tems donna ordre à ses gens de les conduire hors de l'Egypte avec tout ce qui leur appartenoit. On ignore le nom propre de ce Roi d'Egypte : Mais on voit par cette histoire qu'il craignoit Dieu, & que la vraie Religion n'étoit pas entiérement bannie de l'Egypte.

Le *second* Pharaon dont nous parle l'Ecriture, est celui qui regnoit en Egypte, lorsque Joseph y fut vendu par les marchands Ismaëlites qui l'avoient acheté de ses freres (*d*). Ce Prince, ou peut-être son successeur, ayant eu le songe mystérieux de sept vaches grasses, & de sept épis pleins, consumez par sept vaches maigres, & par sept épis vuides & stérilles (*e*) ; & ayant été informé de la capacité de Joseph à expliquer les songes, le fit sortir de prison, lui exposa ce qu'il avoit songé, & fut si content de ses explications, qu'il l'établit Intendant de toute l'Egypte, & de toute sa maison, ne se réservant, pour ainsi dire, que le nom de Roi : En sorte que Joseph étoit considéré comme le pere de Pharaon (*f*), & le Maître de tout le Royaume. C'est le même Pharaon qui reçut le Patriarche Jacob, & toute sa famille dans l'Egypte, & qui leur donna la terre de Gessen pour leur demeure.

Le *troisiéme* Pharaon connu dans les Livres saints, est celui qui persécuta les Israëlites. Moïse dit que c'étoit un Roi nouveau qui ne connoissoit pas Joseph (*g*) ; *Surrexit interea Rex novus super Ægyptum, qui ignorabat Joseph.* Ce Prince voyant les Israëlites devenir nombreux & puissans résolut de les accabler de travaux : Il leur fit bâtir les Villes des tentes, Pithom & Ramessés, & leur donna pour Commandans des Ministres durs & impitoyables. Mais plus il les surchargeoit, plus ils se multiplioient ; de maniere qu'il ordonna aux Sages-femmes Egyptiennes qui accouchoient les femmes des Hébreux, de faire périr tous les enfans mâles, & de ne réserver que les filles. Cet ordre fut mal exécuté. Les Sages-femmes craignirent le Seigneur, & conservérent la vie aux jeunes enfans mâles, de même qu'aux filles.

Pharaon voyant que tout cela ne lui réussissoit pas, fit publier une ordonnance [*h*] de faire jetter dans le Nil tous les enfans mâles qui naîtroient des femmes Israëlites, & de ne réserver que les filles. Cet ordre fut exécuté avec rigueur. Cependant Dieu permit que Moïse fût préservé, nourri dans le Palais même du Roi d'Egypte par la Princesse sa fille qui le trouva exposé sur le Nil [*i*]. Moïse étant devenu grand, & ayant tué un Egyptien [*k*], qui maltraitoit un Hébreu, fut obligé de sortir de l'Egypte, pour éviter la mort dont Pharaon le menaçoit.

Il revint par l'ordre de Dieu plusieurs années après [*l*], âgé d'environ 80. ans, & fit devant Pharaon les prodiges que nous avons rapportez dans l'article de *Moïse*. Il y a assez d'apparence que ce Pharaon devant qui Moïse parut, & aux yeux duquel il frappa l'Egypte de tant de playes, étoit différent de celui qui vouloit le faire arrêter après qu'il eut tué l'Egyptien. Ce même Pharaon ayant été forcé de renvoyer les Hébreux, & de leur permettre de sortir de l'Egypte, se repentit bien-tôt de la liberté qu'il leur avoit accordée ; il les poursuivit à la tête de son armée & de ses chariots ; mais il fut submergé dans la Mer Rouge, où il eut l'imprudence de se jetter en les poursuivant avec ses troupes. Quelques Historiens se sont hazardez de nous donner le nom de ce Pharaon ; les uns, comme Appion, le nomment

(*d*) *Genes.* XXXVII. 28. An du Monde 2276. avant J. C. 1724. avant l'Ere vulg. 1727. (*e*) *Genes.* XLI. 2. 3. *&c.* An du Monde 2289. avant J. C. 1711. avant l'Ere vulg. 1715. (*f*) *Genes.* XLV. 8. 9. (*g*) *Exod.* I. 8. Vers l'An du Monde 2427. avant J. C. 1573. avant l'Ere vulg. 1577.

(*h*) *Exod.* I. 22. (*i*) *Exod.* II. 2. 3. 4. *&c.* An du Monde 2433. avant J. C. 1567. avant l'Ere vulg. 1571. (*k*) An du Monde 2473. avant J. C. 1527. avant l'Ere vulg. 1531. (*l*) An du Monde 2513. avant. J. C. 1487. avant l'Ere vulg. 1491.

nomment *Amosis*, ou *Amasis*; Euse l'appelle *Chenchris*; Ussérius, *Aménophis*: Mais on peut assurer qu'il n'y a rien de certain sur cela.

Le *cinquiéme* Pharaon qui nous est connu, est celui qui donna retraite à Adad, fils du Roi d'Idumée (*m*), qui lui fit épouser la sœur de la Reine d'Egypte son épouse, qui lui accorda des terres, & qui nourrit Genubath son fils dans son palais. Adad retourna en Idumée après la mort de David.

Le *sixiéme* Pharaon est celui qui donna sa fille en mariage à Pharaon Roi des Hébreux (*n*); & qui ayant pris Gazer, y mit le feu, en extermina les Chananéens, & fit présent de cette Ville à Salomon, pour servir de dot à sa fille, épouse de ce Prince (*o*).

Le *septiéme* est *Sesac* (*p*), qui reçut dans son royaume Jéroboam sujet rebelle de Salomon, & qui lui accorda retraite contre le Roi des Juifs. Le même Sesac déclara la guerre à Roboam fils & successeur de Salomon (*q*), assiégea, & prit Jérusalem, enleva tous les trésors du Roi, & ceux de la maison de Dieu, & en particulier les boucliers d'or que Salomon avoit fait faire, en la place desquels Roboam en fit faire d'airain pour ses Gardes. Le second livre des Paralipoménes nous apprend que l'armée de Sesac étoit de douze cens chariots, de soixante mille Cavaliers, & d'une multitude infinie de Soldats à pied qui l'avoient suivi de l'Egypte. Que cette armée étoit composée de Lybiens, de Troglodytes, & d'Ethiopiens [*r*], sans compter les Egyptiens naturels: ce qui donne une grande idée de la puissance de Sesac.

(*m*) 3. *Reg.* XI. 15. 16. 17. 18. Vers l'An du Monde 2960. avant J. C. 1040. avant l'Ere vulg. 1044. [*n*] 3. *Reg.* III. 1. [*o*] 3. *Reg.* IX. 16. [*p*] 3. *Reg.* XI. 40. Vers l'An du Monde 3026. avant J. C. 974 avant l'Ere vulg. 978. (*q*) 3. *Reg.* XIV. 25. *&* 2. *Par.* XII. 2. 5. *&c.* An du Monde 3033. avant J. C. 967. avant l'Ere vulg. 971. (*r*) L'Hébreu des *Lubim, des Suchim & des Chuschim.*

Le même Auteur ajoûte qu'il prit les plus fortes Villes de Juda, & vint jusqu'à Jérusalem. Et comme Roboam & les Princes de Juda s'étoient enfermez dans Jérusalem, résolus de soûtenir le siége contre Sesac, le Prophéte Séméïas leur déclara que le Seigneur les livreroit entre les mains du Roi d'Egypte: Alors ils s'humilierent, ils reconnurent la justice de la sentence de Dieu, & ouvrirent les portes à *Sesac*. Voyez l'article particulier de ce Prince.

Le *huitiéme* est Pharaon avec lequel Ezéchias avoit fait alliance contre Sennacherib Roi d'Assyrie (*s*), l'An du Monde de 3290. avant JESUS-CHRIST 710. avant l'Ere vulgaire 714. On peut voir le détail de cette affaire dans les articles de *Sennacherib* & d'*Ezéchias*. Ce Pharaon est apparemment celui qu'Hérodote (*t*) nomme *Séthon*, Prêtre de Vulcain, qui vint à la rencontre de Sennacherib devant Péluse, & au secours duquel Vulcain envoya une armée de Rats, qui rongerent les cordes des arcs, & les liens des boucliers des Soldats de Sennacherib.

Le *neuviéme* est *Pharaon Nechao*, ou *Nechos*, fils de Psammétique, qui fit la guerre à Josias, & le vainquit (*u*). Hérodote parle aussi de ce Prince. On peut voir l'article *Nechao*.

Le *dixiéme* est *Pharaon Hophra*, ou *Ephrée* (*x*), qui fit alliance avec Sédécias Roi de Juda, & se mit en devoir de venir à son secours contre Nabuchodonosor Roi de Caldée. C'est ce Pharaon contre lequel Ezéchiel prononça plusieurs de ses prophéties. Voyez Ezéchiel, XXIX. XXX. XXXI. XXXII. Il est nommé *Apries* dans Hérodote L. 2. c. 161. Il en est encore parlé dans Habacuc. II. 15. 16. Voyez aussi Isaïe XIX. XX. & Jérémie chap. XLVI. ℣. 16. 17. &c.

Cccc Voi-

(*s*) 4. *Reg.* XVIII. 21. *Isai.* XXXVI. 9. *&* 2. *Par.* XXXII. 3. (*t*) *Herodot. l.* 2. (*u*) 4. *Reg.* XXII. 29. 33. 34. 35. *Jerem.* XLVI. 2. An du Monde 3394. avant J. C. 606. avant l'Ere vulg. 610. (*x*) *Jerem.* XLIV. 30. An du Monde 3414. avant J. C. 586. avant l'Ere vulg. 590.

Voilà à peu près ce que les Saintes Ecritures nous apprennent des Pharaons anciens Rois d'Egypte. Les Musulmans y ajoûtent des particularitez peu certaines (g), que nous ne laisserons pas de ramasser ici pour la curiosité des Lecteurs. Ils enseignent que le Pharaon qui regnoit en Egypte lorsque Jacob y vint, s'appelloit *Rian*, que son successeur se nommoit *Massaab*, & celui auquel Moïse s'adressa, *Cabous*, ou *Valid*. Le premier éleva Joseph aux plus grands honneurs; le second continua à bien traiter les Juifs, en considération de Joseph; mais le troisiéme ayant oublié Joseph, s'oublia aussi lui-même, jusqu'à vouloir passer pour une Divinité; & disant à ses peuples: *Je suis votre souverain Maître*: c'est-à-dire, *votre Dieu*. (z) Mais les Hébreux ayant constamment refusé de le reconnoître pour tel, s'attirérent une cruelle persécution, qui ne finit que quand Moïse les tira de l'Egypte.

Eutychius Patriarche d'Aléxandrie raconte que les Chrétiens Orientaux donnent le nom d'*Amious* au Pharaon qui fut submergé dans la Mer Rouge en poursuivant les Hébreux. Quelques Mahométans le nomment *Senan Ben-Vivan*. Ils racontent aussi diverses circonstances sur la maniere dont il entra dans le lit de la Mer Rouge, y étant attiré par l'Archange Gabriel monté sur une haquenée blanche; & qu'après sa mort il fut rejetté successivement sur les flots, premierement du côté où étoient les Hébreux, & ensuite à l'autre bord où étoient les Egyptiens, afin que les uns & les autres le vissent, & fussent témoins de sa perte & de son châtiment.]

PHARATON, ville de la Tribu d'Ephraïm, dans la montagne d'Amalec. Abdon Juge d'Israël, étoit de Pharaton, & il y fut enterré. [a] Bacchides fit fortifier cette ville. *Joseph Antiq. l.* XIII. *c.* I. Elle est nommée Phara dans le Latin. I. *Macc.* IX. 50.

PHARE'S, fils de Juda & de Thamar. [b] Thamar étant sur le point d'accoucher, se trouva enceinte de deux jumeaux. Pharés parut le premier, mit le bras dehors, & le retira aussi-tôt. La sage-femme lui lia un filet d'écarlatte au bras, & lui dit: Pourquoi mettez-vous ainsi la division dans la famille; ou pourquoi avez-vous rompu le mur de séparation? d'autant que par ce mouvement il avoit troublé l'ordre de la naissance, & jetté le doute, sçavoir celui des deux qui seroit regardé comme le premier-né. C'est ce qui lui fit donner le nom de *Pharés*. L'année de la naissance de ces deux jumeaux n'est pas marquée dans l'Ecriture. Pharés eut pour fils [c] *Hesron* & *Hamul*.

PHARES. Balthasar Roi de Babylone, faisant un festin à ses amis & à ses concubines, & y ayant fait apporter les vaisseaux sacrez du Temple du Seigneur pour les profaner, [d] il parut tout à coup sur la muraille une main qui écrivoit ces mots: *Mané*, *Thecel*, *Pharés*; c'est-à-dire Dieu a partagé, il a pesé, il a divisé; vôtre Royaume sera partagé aux Perses & aux Médes. La même nuit Balthasar fut mis à mort, & les ennemis entrérent dans Babylone. Voyez *Balthasar*, ou *Daniel*.

PHARISIENS. La secte des Pharisiens étoit une des plus anciennes & des plus considérables qui fussent parmi les Juifs. On n'en sçait pas exactement l'origine. L'Auteur du quatriéme Livre des Maccabées, Chap. VI. dit que du tems du Grand-Prêtre Jean Hircan, il y avoit trois sectes parmi les Juifs; sçavoir, celles des Pharisiens, des Saducéens & des Esséniens. Joseph aprés avoir rapporté la Lettre de Jonathas aux Lacédémoniens, parle des trois sectes que nous venons de nommer. Cette Lettre est de l'an du Monde 3860. Jonathas mourut l'année suivante. Simon lui succéda, & gouverna huit ans. A Simon succéda Hircan, qui gouverna pendant vingt-neuf ans. Ainsi on peut mettre l'origine des Pharisiens vers l'an du Monde 3820. avant J. C. 180. avant l'Ere vulgaire 184.

Saint

(y) D'Herbelot Bibl. Orient. p. 345. (z) Alcoran c. Nazeat. (a) *Judic*. XII. 15. (b) *Genes*. XXXVIII. 27. 28. *&c.*

(c) *Num.* XXVI. 20. 21. (d) *Dan.* V. 1. 2. *&c.* An du Monde 3466. avant J. C. 534. avant l'Ere vulg. 538.

Saint Jérôme [e] met l'origine des Pharisiens assez tard, puisqu'il dit que les Scribes & les Pharisiens sont sortis du partage des deux Ecoles fameuses d'Hillel & de Sammaï. A Hillel succéda Akiba, Maître d'Aquila de Pont, qui vivoit au deuxiéme siécle de l'Eglise, & qui traduisit d'Hébreu en Grec les saintes Ecritures de l'ancien Testament. On sçait par Joseph, [f] que Sammaï ou Samæas vivoit du tems d'Hérode le Grand, & par conséquent peu avant la naissance de nôtre Seigneur. Les Rabbins reconnoissent aussi Hillel pour auteur des Pharisiens, ou du moins comme le principal ornement de leur secte. Mais nous ne doutons point qu'elle ne soit plus ancienne. On voit par plusieurs endroits de Joseph, [g] qu'ils étoient en crédit long-tems avant Hérode, sous les regnes d'Hircan, d'Aléxandre Jannée, & de Salomé sa femme.

Les Pharisiens tirent leur nom d'un mot Hébreu, qui signifie division ou séparation, parce qu'ils se distinguoient des autres Israëlites par une maniére de vie plus exacte, dont ils faisoient profession. [h] Ils donnoient beaucoup au destin ou à la fatalité, & aux décrets éternels de Dieu, qui a ordonné toutes choses avant tous les tems. Joseph qui étoit Pharisien, [i] nous apprend que les sentimens de cette secte approchoient assez de ceux des Stoïciens; qu'ils ne donnoient pas tout au destin; mais qu'ils laissoient à l'homme la liberté de faire, ou de ne pas faire le bien; de maniére que leur sentiment sur la fatalité ne ruinoit pas le libre arbitre, comme saint Epiphane [k] semble l'avoir crû. Il ajoûte qu'ils étoient fort adonnez à l'astrologie, comme si par la considération des astres, ils eussent crû pouvoir parvenir à la connoissance des secrets de la Providence.

La secte des Pharisiens étoit trés-nombreuse & trés-étenduë. La réputation qu'ils s'acquirent par leur sçavoir & par la régularité de leur vie, les rendit d'assez bonne-heure redoutables aux Rois mêmes. Aléxandre Jannée Roi des Juifs, avoit été toute sa vie fort mal avec les Pharisiens, & souvent il eut lieu de s'en repentir. En mourant, il dit à son épouse, que si elle vouloit regner heureuse, il falloit qu'elle gagnât les Pharisiens. [l] Elle suivit cet avis; & les Pharisiens profitant de l'occasion, se rendirent maîtres du gouvernement, & la Reine les laissa disposer de tout à leur fantaisie.

Lorsque Jesus-Christ parut dans la Judée, les Pharisiens y étoient dans un grand crédit parmi le peuple, à cause de l'opinion que l'on avoit de leurs lumiéres, de leur bonne vie, & de leur exactitude dans l'observance de la Loi. Ils jeûnoient beaucoup, faisoient de longues priéres, payoient exactement la dixme, distribuoient de grandes aumônes. Mais tout cela étoit corrompu par l'esprit d'orgüeil & d'ostentation, d'hypocrisie, & d'amour propre. Semblables à des sepulcres blanchis, ils paroissoient beaux au dehors, pendant qu'au dedans ils étoient pleins de corruption & de laideur. [m] Ils portoient sur le front & sur le poignet de larges bandes de parchemin, où étoient écrites certaines paroles de la Loi, & affectoient de mettre aux coins & aux bords de leurs manteaux des houpes & des franges plus longues que celles du commun des Juifs, pour se faire distinguer par-là, comme plus grands observateurs des Loix que les autres.

Il y en avoit certains, dit saint Jérôme, [n] qui attachoient des épines au bas de leurs robbes, & qui en marchant, s'ensanglantoient les jambes, afin de s'accoûtumer à la mortification, & à penser continuellement à Dieu. Ils lavoient souvent leurs mains, & affectoient une grande pureté extérieure, ne rentrant jamais dans la maison, & ne se mettant jamais à table sans laver leurs mains. Quand ils avoient été dans les ruës, ou dans le marché, de peur qu'ils n'eussent touché quelque chose d'impur, ils lavoient leurs mains depuis le

(e) *Hieronym. in Isai.* VIII. (f) *Joseph. Antiq. l.* 14. *c.* 17. *p.* 484. (g) *Vide Joseph. Antiq. l.* 13. *c.* 18. & *Gorionid. l.* 4. *c.* 8. & *alibi.* (h) *Joseph. Antiq. l.* 18. *c.* 2. (i) *Joseph. in vita suæ initio, & Antiq. l.* 13. *c.* 9. (k) *Epiphan. hæres.* 16.

(l) *Antiq. l.* 13. *c.* 18. *de Bello, l.* 1. *c.* 4. (m) *Matth.* XXIII. 27. (n) *Hieron. in Matt.* XXIII. 27.

le coude, jusqu'aux extrémitez des doigts. (o) Ils n'auroient pas voulu toucher un Publicain, ou un homme qu'ils croyoient de mauvaise vie; ni boire, ni manger, ni prier avec lui (p) Toute la vaisselle dont ils se servoient, les meubles qui étoient à leur usage, leurs lits de table, étoient souvent plongez dans l'eau. Eux-mêmes se baignoient souvent dans l'eau froide, pour se purifier. (q)

Ils faisoient plusieurs jeûnes de surérogation. Le Pharisien de l'Evangile (r) se vante de jeûner deux fois chaque semaine, c'est-à-dire, le Lundi & le Jeudy, selon saint Epiphane; (s) & ils le faisoient avec plus de rigueur que les autres Juifs. C'est à eux que Jesus-Christ en vouloit, lorsqu'il disoit (t) *Lorsque vous jeûnez, n'imitez point les hypocrites, qui marchent avec un visage pâle & défait, pour paroître grands jeûneurs. Pour vous, quand vous jeûnez, lavez vôtre visage, parfumez-vous d'huile, afin que vôtre Pere qui voit dans le cœur, voye vôtre action, & vous en donne la récompense.* Les Pharisiens se plaignoient qu'eux & les Disciples de Jean-Baptiste jeûnoient beaucoup, au lieu que Jesus & ses Disciples buvoient & mangeoient comme les autres hommes. (u) Et Joseph raconte qu'il se mit étant jeûne, sous la conduite d'un nommé Bannéus, homme fort sévére, qui ne mangeoit rien de cuit ni d'apprêté, & se contentoit de ce que la terre produit d'elle-même.

La tradition des Anciens, en fait de Religion, étoit le principal objet de leurs études; & ajoûtant à ces traditions ce qu'ils jugeoient à propos, ils faisoient passer leurs propres sentimens pour ceux des Anciens. Par ce moyen, ils avoient surchargé la Loi d'une infinité de pratiques frivoles, inutiles & gênantes, qui en rendoient le joug insupportable. Ils l'avoient même altérée par leurs dangereuses interprétations dans des articles importans, comme Jesus-Christ le leur reproche dans l'Evangile. Par exemple, la Loi ordonne d'honorer son pere & sa mere. Les Pharisiens enseignoient qu'en disant à leurs parens qui étoient dans le besoin: Mon pere, ou ma mere, la chose que vous me demandez, est voüée à Dieu; elle n'est plus en mon pouvoir: mais vous aurez part à mon offrande; (x) ils étoient dispensez de l'obligation de secourir leurs parens.

L'observance du Sabbat est un des points sur lesquels ils ont le plus rafiné, & le Sauveur a souvent eu des prises avec eux sur cela. Ils soutenoient que ce jour-là il ne lui étoit pas permis de guérir un malade, (y) quoique Jesus-Christ le fit par sa seule parole. Ils trouvoient mauvais que les peuples amenassent ce jour là leurs malades, pour demander la santé. Ils se scandalisoient de ce qu'un paralytique étant guéri, emportât son lit un jour de Sabbat. (z) Ils inféroient de tout cela que Jesus-Christ ne pouvoit être un homme envoyé de Dieu, puisqu'il observoit si mal ce saint jour. (a) Saint Epiphane (b) raconte des effets étonnans de leurs austéritez, pour conserver la pureté du corps. Il y en avoit qui se privoient presque entiérement du sommeil. D'autres ne se couchoient que sur un ais large d'un pied, afin que s'ils s'endormoient trop profondément, ils tombassent par terre; & se réveillassent, pour vacquer à l'oraison. D'autres se couchoient sur des pierres pointuës & inégales; d'autres, sur des épines, afin que jusques dans le sommeil; ils ne cessassent de pratiquer la mortification.

Le Sauveur leur reproche de faire de longues priéres, se tenant debout dans les Synagogues, ou au coin des ruës, & sous prétexte d'oraison, de consumer les maisons des veuves. (c) Il leur reproche aussi (d) de courir la mer & la terre; pour convertir un Gentil, & pour faire un Prosélyte; & apres cela, de le rendre plus grand pécheur qu'il n'etoit, en lui enseignant une pernicieuse doctrine, au lieu de lui montrer

(o) *Marc.* VII. 4. (p) *Matt.* IX. 11. *Luc.* VII. 39. (q) *Joseph. in vita sua.* (r) *Luc.* XVIII. 2. (s) *Epiphan. hæres.* 16. (t) *Matt.* XV. 5. (u) *Marc.* VII. 11.

(x) *Marc.* VII. 10. 11. 12. (y) *Luc.* VI. 7. *Joan.* IX. 16. (z) *Marc.* IX. 11. *Joan.* V. 8. 9. (a) *Joan.* IX. 16. (b) *Epiph. in hæres.* 16. (c) *Matth.* XXIII. 14. (d) *Matt.* XXIII. 15.

trer le vrai chemin de la vertu. Il dit qu'ils affectent de bâtir les tombeaux des anciens Prophétes, (e) & de publier hautement qu'ils désapprouvent la conduite de leurs peres; qui les ont persécutez; pendant qu'eux-mêmes remplis du même esprit, font la guerre à ceux qui veulent les retirer de leurs désordres. Ceux de cette secte ne condamnoient que l'action consommée du péché, & se croyoient permis les mauvais désirs, les pensées, les desseins qui n'avoient pas été suivis de l'effet. Joseph (f) se raille de Polybe, qui s'imaginoit que les Dieux avoient puni Antiochus du dessein qu'il avoit formé, mais non pas exécuté, de piller le Temple de la Déesse Diane.

Les Pharisiens croyoient l'ame immortelle, & l'existence des Esprits & des Anges, (g) & admettoient une espéce de métempsycose des ames des gens de bien, (h) lesquelles pouvoient passer d'un corps dans un autre; au lieu que celles des méchans étoient condamnées à demeurer éternellement dans des cachots ténébreux. C'est par une suite de ces principes, que quelques-uns des Pharisiens disoient que Jesus-Christ étoit Jean-Baptiste, ou Elie, ou quelqu'un des anciens Prophétes; (i) c'est-à-dire, que l'ame d'un de ces grands Hommes étoit passée dans le corps du Sauveur. Ils croyoient aussi la résurrection des morts, (k) & en admettoient toutes les suites, contre les Saducéens, qui la nioient. Enfin Joseph, qui étoit Pharisien, (l) croyoit que les Démons qui obsédent les hommes, ne sont autres que les ames des méchans, qui entrent dans les corps d'autres hommes, & en sont quelquefois chassées par les exorcismes. On voit quelques vestiges de ce sentiment dans l'Evangile. Voyez le Commentaire sur S. Matthieu, VIII. 29. 30. 31.

La secte des Pharisiens n'a pas été éteinte par la chûte du Temple de Jérusalem, & par le dispersion des Israëlites. La plûpart des Juifs qui vivent aujourd'hui, sont de cette secte, (m) attachez comme les anciens, aux traditions, qu'ils appellent la Loi orale. *Celui qui rejette la Loi orale, est un apostat; il mérite la mort,* disent les nouveaux Pharisiens ou *Rabanistes*; car c'est le nom qu'on leur donne communément. Benjamin de Tudéle, qui vivoit sur la fin du douziéme siécle, dit qu'il trouva dans son voyage, des Pharisiens, qui déploroient sans cesse la désolation de Sion & de Jérusalem, qui s'abstenoient de chair, & alloient ordinairement vêtus de noir; jeûnant tous les jours, à l'exception du jour du Sabbat, & priant sans cesse pour la délivrance d'Israël.

Les sentimens des Pharisiens modernes sont les mêmes que ceux des anciens. Ils soumettent au destin toutes les choses qui ne dépendent point de la liberté. Ils disent que *toutes choses sont en la main du Ciel, excepté la crainte de Dieu*; c'est-à-dire, que dans l'exercice des actions de piété, ils ont le libre arbitre, & peuvent se déterminer librement au bien ou au mal. M. Basnage (n) dit qu'ils ne sont pas éloignez de ceux que l'on appelle *Remontrans* en Hollande. Ceux d'aujourd'hui sont moins rigides que les anciens sur la nourriture & les autres austéritez du corps; mais ils n'ont rien relâché de leur vanité & de leur entêtement pour les prétendues traditions de leurs peres. Ils tiennent aussi une maniére de métempsycose & de révolution des ames. Les Péres qui ont écrit sur les hérésies, ont fait une hérésie des Pharisiens; comme si ceux qui faisoient profession de cette secte, eussent été séparez du corps des autres Juifs, comme parmi nous les hérétiques sont rejettez & excommuniez par les Orthodoxes. Mais il n'en étoit pas ainsi des sectes des Juifs. Quelques abus & quelques corruptions qui y regnassent, soit dans les mœurs, ou dans les sentimens, ils étoient unis de communion avec les autres Israëlites. Les Pharisiens & les Saducéens même remplissoient les premiéres Charges de la Religion & de l'Etat. On peut voir nôtre Dissertation sur les sectes des Juifs, imprimée à la tête du

(e) *Luc.* XI. 47. 48. *Matt.* XXIII. 29. (f) *Antiq. l.* 12. *c.* 13. [g] *Act.* XXIII 8. [h] *Joseph Antiq. l.* 18. *c.* 2. *& de Bello l.* 2. *c.* 12. [i] *Matt.* XVI. 14. [k] *Matth.* XXII. 23. [l] *De Bello, l.* 7. *c.* 25 [m] *Serrar. trihæres. c.* 16. Basnage Hist. des Juifs, l. 3. c. 3. n. 15.

(n) Hist. des Juifs, l. 5. c. 2. art. 8.

du Commentaire sur S. Marc, & Serrarius & Basnage sur le même sujet.

PHARNAC, pere d'Elisaphan, de la Tribu de Zabulon. *Num.* XXXIV. 25.

PHAROS. Les enfans de Pharos revinrent de Babylone au nombre de deux mille cent soixante-douze. 1. *Esdr.* II. 3. VIII. 3. X. 25. 2. *Esdr.* II. 25. &c.

PHARPHAR, est un des deux fleuves de Damas, ou plûtôt, c'est un bras du Barrady ou du Chrysorroas, qui arrose la ville & les environs de Damas. (*o*) *Numquid non meliores sunt Abana & Pharphar fluvii Damasci, omnibus aquis Israël?* Le fleuve de Damas a sa source dans les montagnes du Liban. Etant arrivé prés la ville, il se partage en trois bras, dont l'un traverse Damas. Les deux autres arrosent les jardins qui sont tout autour. Puis se réünissant, ils vont se perdre à quatre ou cinq lieuës de la ville, du côté du nord. Voyez Maundrel, Voyage d'Alep à Jérusalem.

PHARSANDATHA, fils aîné d'Aman, fut mis à mort, & attaché à la potence, comme son pere l'ennemi des Juifs. (*p*).

PHARUE', pere de Josaphat, de la Tribu d'Issachar. Ce Josaphat fut établi par Salomon Gouverneur de la Tribu d'Issachar. (*q*)

PHARURIM. Nathanmélech Eunuque du Roi Josias, avoit sa demeure prés l'entrée du Temple, à *Pharurim*. Le Chaldéen & la plûpart des Interprétes croyent que *Pharurim* signifie le faubourg. On trouve dans les Paralipoménes (*r*) un lieu à l'occident du Temple, qui est nommé *Parbar*. Enfin je conjecture que *Pharurim*, ou *Phrurim*, est le même que *Phrourion* en Grec, qui signifie la garde. Nathanmélech avoit sa demeure prés le corps de garde du Temple.

PHASE', ou *Pascha*, Voyez *Pâque*. Les Hébreux prononcent *Pesach*, & les Grecs *Phasé*, ou *Pascha*.

I. PHASAEL, frere d'Hérode le Grand, & fils aîné d'Antipater Iduméen. (*s*) Comme Hircan Grand-Prêtre & Prince des Juifs, avoit laissé à Antipater la principale autorité dans le gouvernement du pays, il établit Phasaël son fils aîné, Général des troupes de la Judée, & Gouverneur de Jérusalem, & du pays d'alentour. Phasaël donna dans plusieurs rencontres des marques de sa valeur & de sa conduite. Il battit Félix, (*t*) qui vouloit venger sur lui la mort de Malichus, qu'Hérode son frere avoit fait tuer à Tyr. Quelque tems aprés, les Juifs accusérent devant Marc Antoine les deux freres Phasaël & Hérode, comme ayant usurpé toute l'autorité, ne laissant à Hircan que le seul nom de Prince. Mais Hérode sçut si bien gagner Antoine, que ses ennemis n'osérent continuer leurs poursuites. Enfin pendant la guerre d'Antigone contre Hérode, Pacorus fils du Roi des Parthes, étant entré dans la Judée, résolut de rétablir Antigone sur le trône. Il fit entrer Barzaphernes avec ses troupes dans la Galilée; & envoya devant lui vers Jérusalem un nommé Pachorus Echanson du Roi de Perse, avec une troupe de cavalerie. Pachorus s'avança avec Antigone jusqu'à Jérusalem. Ils se rendirent d'abord maîtres de la ville, & ensuite du Temple. Hérode & Phasaël, qui tenoient le parti d'Hircan, s'étant enfermez dans le palais royal, Pachorus se tint avec ses gens dans le faubourg. Mais Antigone l'ayant prié d'entrer dans la ville, Phasaël vint au-devant de lui, & le reçut dans sa maison. Pachorus faisant semblant de vouloir pacifier les troubles, conseilla à Phasaël de venir avec lui en Galilée trouver Barzaphernes, pour traiter de paix. Phasaël donna dans ce piége, & suivit Pachorus en Galilée. Barzaphernes le reçut d'abord fort bien, & lui fit des presens; mais ensuite il le fit arrêter; & Phasaël détestant sa perfidie, se donna volontairement la mort, en se cassant la tête contre une pierre. (*u*)

II. PHASAEL, fils de Phasaël, qui épousa dans

(*o*) 4. *Reg.* V. 12. (*p*) *Esth.* IX. 7. An du Monde 3496. avant J. C. 504. avant l'Ere vulg. 508. (*q*) 3. *Reg.* IV. 17. (*r*) 1. *Par.* XXVI. 18. (*s*) *De Bello* *l.* 1. *c.* 8. *p.* 725. An du Monde 3957. avant J. C. 43. avant l'Ere vulg. 47.

(*t*) *De Bello*, *l.* 1. *c.* 10. *p.* 729. (*u*) *De Bello*, *l.* 1. *c.* 11. *p.* 730 732. An du Monde 3954. avant J. C. 46. avant l'Ere vulg. 50.

dans la suite Salampso sa cousine germaine, fille d'Hérode le Grand. (*x*)

PHASAELE. Tour quarrée qu'Hérode avoit fait bâtir en l'honneur de son frere à Jérusalem. (*y*) Elle avoit quarante coudées en quarré, & en hauteur. Au-dessus de cette hauteur, il y avoit des portiques, soutenus d'arcboutans; & du milieu de ces portiques, s'élevoit une seconde tour, ornée de beaux appartemens & de bains magnifiques, ayant au-dessus des parapets & des redoutes. Toute sa hauteur pouvoit être de quatre-vingt-dix coudées. (*z*)

PHASAELIS, ville située à trois lieuës du Jourdain, dans une campagne, sur le torrent de Carith. (*a*) Joseph (*b*) dit qu'Hérode la bâtit en l'honneur de son frere, au nord de Jéricho. Il ne dit rien qui montre qu'elle ait été bâtie au delà du Jourdain, comme on le fait croire aux voyageurs.

PHASERON, dont la famille fut exterminée par Jonathas Maccabée, parce que ses enfans étoient du parti de Bacchides. (*c*)

PHASGA, montagne au-delà du Jourdain, dans le pays de Moab. Les monts Nébo, Phasga & Abarim ne sont qu'une même chaîne de montagnes, prés du mont Phogor, vis-à-vis Jéricho, sur le chemin de Liviade à Esbus ou Esébon. (*d*)

PHASHUR. Les fils de Phashur revinrent de Babylone au nombre de douze cens quarante sept. 2. *Esdr.* VII. 41.

PHASSUR, descendant d'Emmer fils de Melchia, & pere de Jéroham, de la race des Prêtres, (*e*) Prince ou Intendant de la Maison du Seigneur, ayant entendu Jérémie qui prédisoit divers malheurs contre Jérusalem, le frappa, & le fit mettre en prison & dans les entraves. Le lendemain de grand matin, Phassur fit délier Jérémie, & ce Prophéte lui dit: Le Seigneur ne vous appelle plus *Phassur*, qui peut signifier *accroissement de splendeur*, ou *celui qui cause la pâleur*, mais *Magur missabib*, frayeur de toutes parts. Vous ne serez plus cet homme redoutable, qui faisoit trembler & pâlir tout le monde; mais un homme méprisé, & miserable en toute maniére. Car, ajoûta-t-il, voici que dit le Seigneur: Je vous remplirai de frayeur, vous & vos amis, ils periront par l'épée, & vous le verrez de vos propres yeux.... Et vous, Phassur, vous serez emmené captif avec tous ceux qui demeurent en vôtre maison, vous irez à Babylone, & vous y mourrez; & vous y serez enseveli, vous & tous vos amis, à qui vous avez prophétisé le mensonge. Cette prédiction eut apparemment son exécution aprés la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. Nous croyons que ceci arriva l'année même de la mort de Josias, du Monde 3594 avant J. C. 406. avant l'Ere vulgaire 410.

Quelques années aprés, (*f*) pendant que la ville étoit assiégée par Nabuchodonosor, Sédécias envoya Phassur & Sophonias vers Jérémie, pour lui demander si le Seigneur feroit éclatter ses merveilles envers son peuple & s'il délivreroit Jérusalem de la main de Nabuchodonosor, qui la tenoit assiégée. Mais Jérémie leur répondit que le Seigneur combattroit contre les habitans de Jérusalem par la famine, la peste & la guerre, & qu'aprés cela il les livreroit avec Sédécias leur Roi, entre les mains de Nabuchodonosor.

PHATUEL, pere du Prophéte Joël. Les Hébreux croyent que les peres des Prophétes sont aussi Prophétes, lorsque leur nom se trouve marqué dans l'Ecriture.

PHATURA. Voyez *Pethor*, patrie de Balaam.

PHATURES, ville & canton d'Egypte, dont parlent les Prophétes Jérémie (*g*) & Ezéchiel. On n'en sçait pas bien la situation, quoique Pline (*h*) & Ptolemée le Géographe en parlent sous le nom de *Phturis*; & il paroît qu'el-

(*x*) *Antiq. l.* 18. *c.* 7. (*y*) *Antiq. l.* 16. *c.* 9. (*z*) *De Bello Jud. l.* 6. *c.* 6. *p.* 914. (*a*) *Sanutus de secretis fidelium crucis, p.* 247. (*b*) *Antiq. l.* 1. *c.* 16. *& l.* 17. *Antiq. c.* 9. (*c*) 1. *Macc.* IX. 66. (*d*) *Vide Euseb. & Hieronym. in Nabo, & Abarim.* (*e*) 1. *Par.* IX. 12. *Jerem.* XX. 1. 2. 3. XXI. 1.

(*f*) *Jerem.* XXI. 1. 2. 3. An du Monde 3415. avant J. C. 585. avant l'Ere vulg. 589. (*g*) *Jerem.* XLIV. 1. 15. *Ezech.* XXIX. 14. XXX. 14. (*h*) *Plin. l.* 6. *c.* 29. *l.* 5. *c.* 9. *Phaturites nomus.*

qu'elle étoit dans la haute Egypte. Isaïe (*i*) la nomme *Petros* ou *Patros*; & c'est le pays des *Phetrusim*, descendans de Mizraïm, dont parle Moyse. (*k*) Ezéchiel les menace d'une ruine entiére. Les Juifs s'y étoient retirez malgré Jérémie: & le Seigneur dit par Isaie qu'il les en ramenera.

PHAU, ville d'Idumée, où demeuroit le Roi Adar. *Genes.* XXXVI. 34.

PHAZAEL, fils d'Antipater, & frere du Grand Hérode. Voyez ci-devant *Phasaël*.

PHAZAELIDE. Voyez *Phasaëlis*.

PHEDAEL, fils d'Ammiud, de la Tribu de Nephtali, fut un de ceux qui furent nommez par Moyse pour faire le partage de la Terre sainte. (*l*)

PHEGIEL, fils d'Ochran, Chef de la Tribu d'Aser, offrit au nom de sa Tribu au Tabernacle du Seigneur, un bassin & un plat d'argent remplis de fleur de farine arrosée d'huile; un vase d'or plein d'encens, un bœuf, un bélier & un agneau pour l'holocauste; un bouc pour le péché; & deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs; & cinq agneaux pour les sacrifices pacifiques. (*m*)

PHELDAS, fils de Nachor & de Melcha. *Genes.* XXII. 22.

PHELELIA, fils d'Amsi, pere de Jéroham, de la famille de Phassur fils de Melchia, (*n*) dont on a parlé ci-devant, de la race des Prêtres.

PHELETH, fils de Phallu, de la Tribu de Ruben, fut pere de Hon & de Jéhiël. *Num.* XVI. 1.

PHELETI. Les Phéléti & les Céréthi sont célébres sous le regne de David. (*o*) C'étoient les plus vaillans soldats de son armée, & les gardes de sa personne. Ils étoient originairement *Philistins*, de la ville de Geth. On peut voir ce que nous avons rapporté sur l'article *Céréthi*. Le nom de *Phélétim* semble être formé sur celui de *Philistins*, & il peut signifier des hommes qui brisent, qui séparent, &c. de même que *Céréthim*, signifie des hommes qui exterminent, qui détruisent; dénominations qui conviennent parfaitement aux *Phélétim* & *Céréthim*. Quelques-uns croyent que sous ce nom on doit entendre les membres du Grand Sanhédrin. D'autres dérivent *Phélétim* de l'Hébreu *pala* ou *nipla*, qui signifie faire des prodiges, & qui croyent que c'étoient des hommes miraculeux.

PHELONI, ville de Judée. Ahia de Phéloni étoit un des Héros de l'armée de David. 1. *Par.* XI. 36.

PHELTI, ou *Pheltias*, fils de Banaïas Prince du peuple, qui vivoit du tems de Sédécias Roi de Juda, & s'opposoit aux avis salutaires que donnoit Jérémie de se soumettre au Roi Nabuchodonosor. (*p*) Ezéchiel étant captif en Mésopotamie, eut une vision, (*q*) dans laquelle il vit à la porte du Temple de Jérusalem vingt-cinq hommes, entre lesquels Jézonias fils d'Azur; & Pheltias fils de Banaias, étoient les plus remarquables. Alors le Seigneur lui dit: Fils de l'homme, ce sont-là ceux qui ont des pensées d'iniquité; & qui forment des desseins pernicieux contre cette ville, en disant: Les Maisons ne sont-elles pas bâties depuis long-tems? Jérusalem est la chaudiére, & nous sommes la chair. Voici ce que dit le Seigneur: Vous avez fait un grand carnage dans cette ville, & vous avez rempli ses ruës de corps morts. Ce sont ceux-là qui sont la chair, & la ville est la chaudiére. Mais pour vous, je vous ferai sortir du milieu de cette ville, & je vous ferai périr par l'épée de vos ennemis .... comme il prophétisoit de cette sorte, Pheltias fils de Banaïas mourut.

PHENENNA, seconde femme d'Elcana pere de Samuël. Phénenna avoit plusieurs enfans, (*r*) & Anne, qui devint ensuitte mere de Samuël, étoit stérile. Phénenna au lieu de reconnoître que Dieu seul étoit auteur de sa fécondité, s'en élevoit; & insultoit à Anne sa rivale; mais le Seigneur ayant visité Anne, Phé-

(*i*) *Isai.* XI. 11. (*k*) *Genes.* X. 14. (*l*) *Num.* XXXIV. 28. (*m*) *Num.* VII. 72. An du Monde 2514. avant J.C. 1486. avant l'Ere vulg. 1490. (*n*) 2. *Esdr.* XI. 12. (*o*) פלתי *Pelethi.* Vide 2. *Reg.* VIII. 18. XX. 23. & 3. *Reg.* I. 38. & 1. *Par.* XVIII. 17.

(*p*) Comparez *Ezech.* XI. 3. *Hæc est lebes, nos autem carnes*, avec *Jerem.* I. 13. *Ollam succensam ego video.* (*q*) *Ezech.* XI. 1. 2. 3. 4. (*r*) 1. *Reg.* I. 2. 3. &c.

Phénenna fut humiliée ; & quelques Interprétes croyent que Dieu lui ôta ses enfans, ou du moins qu'elle n'en eut plus depuis ce tems-là, suivant cette parole du Cantique d'Anne : (s) *Sterilis peperit plurimos, & quæ multos habebat filios, infirmata est.*

PHENICE, port de l'Isle de Créte, au couchant de cette Isle. S. Paul ayant moüillé à Phénicie, lorsqu'on le menoit à Rome, (t) étoit d'avis que l'on y passât l'hyver, à cause que la saison étoit trop avancée.

PHENICIE, Province de Syrie, dont les limites n'ont pas toûjours été les mêmes. Quelquefois on lui donne d'étenduë du nord au midy, depuis Orthosie, jusqu'à Péluse. (u) D'autres fois on la borne du côté du midy, au mont Carmel & à Ptolémaïde. (x) Il est certain qu'anciennement, je veux dire depuis la conquête de la Palestine par les Hébreux, elle étoit assez bornée, & ne possédoit rien dans le pays des Philistins, qui occupoient presque tout le pays, depuis le mont Carmel, le long de la Méditerranée, jusqu'aux frontiéres de l'Egypte. Elle avoit aussi trés-peu d'étenduë du côté de la terre, parce que les Israëlites qui occupoient la Galilée, la resserroient sur la Méditerranée.

Ainsi lorsqu'on parle de la Phénicie, il faut bien distinguer les tems. Avant que Josué eût fait la conquête de la Palestine, tout ce pays étoit occupé par les Chananéens fils de Cham, partagez en onze familles, dont la plus puissante étoit celle de Chanaan fondateur de Sidon, & Chef des Chananéens proprement dits, ausquels les Grecs donnérent le nom de Phéniciens. Ce furent les seuls qui se maintinrent dans l'indépendance, non-seulement sous Josué, mais aussi sous David, sous Salomon, & sous les Rois leurs successeurs. Mais ils furent assujettis par les Rois d'Assyrie, & par ceux de Chaldée. Ils obéïrent ensuite successivement aux Perses, aux Grecs & aux Romains ; & aujourd'hui la Phénicie est soumise aux Othomans, n'ayant point eu de Rois de leur nation, ni de forme d'Etat indépendant, depuis plus de deux mille ans ; car les Rois que les Assyriens, les Chaldéens, les Perses & les Grecs y ont quelquefois laissez, étoient tributaires à ces Conquérans, & n'exerçoient qu'un pouvoir emprunté.

Les principales villes de Phénicie étoient Sidon, Tyr, Ptolemaïde, Ecdippe, Sarepta, Bérythe, Biblis, Tripoli, Osthosie, Simire, Arade. Les Phéniciens possédoient aussi anciennement quelques villes dans le Liban. Quelquefois les Auteurs Grecs comprennent toute la Judée sous le nom de Phénicie. (y) Dans les anciennes Notices Ecclésiastiques, on distingue *la Phénicie de dessus la mer*, & *la Phénicie du Liban.* La première contient les villes de Tyr, de Bérythe, d'Arcé, Gégarta, Panéas, Triérii, Sidon, Biblos, Ortosia, Arade, *Gonaïticus Saltus*, Ptolémaïde, Tripoli, Botrys, Antarade, Politiane ; & la Phénicie du Liban contient Edesse, Abila, Justinianopolis, *Gonaïticus Saltus*, Laodicée, Damas, Palmyre, Salaminias, Eliopolis, le Canton des Jambrudes, le Canton des Magludes, le Canton oriental. On voit par-là combien grande étoit alors l'étenduë de la Phénicie.

PHENICIENS. Hérodote (z) dit que les Phéniciens habitérent d'abord sur la Mer Rouge, & que de là ils vinrent s'établir sur la Méditerranée, entre la Syrie & l'Egypte. Cela peut aisément se concilier avec Moyse, qui les fait venir de Cham, qui peupla l'Egypte & les pays voisins. Le nom de *Phénicie* ne se trouve point dans l'Ecriture dans les Livres écrits en Hébreu ; mais seulement dans ceux dont l'Original est le Grec, comme les Maccabées & les Livres du nouveau Testament. L'Hébreu lit toûjours *Chanaan*. On peut voir ce que nous avons dit sur l'article *Chanaan*. Toutefois saint Matthieu, (a) qui écrivoit en Hébreu ou en Syriaque, appelle *Chananéenne*, une femme, que saint Marc, (b) qui

(s) 1. Reg. II. 5. (t) *Act.* XXVII. 17. L'an 60. de l'Ere vulg. (u) *Vide Herodot. l. 4. c. 39. & l. 7. c. 89. Strabo l. 16.* (x) *Hieronym. ad Isai.* XXIX. *& ad Amos* VIII.

(y) *Vide Reland. Palæst. l. 1. c. 9. p. 40.* (z) *Lib. 4. c.* 104. (a) *Matth.* XV. 22. (b) *Marc.* VII. 26.

qui écrivoit en Grec, a appellée *Syrophéni-cienne*, ou Phénicienne de Syrie, parce que la Phénicie faiſoit alors partie de la Syrie, & pour la diſtinguer des Phéniciens d'Afrique, ou des Carthaginois. On dérive le nom de Phénicien, ou des palmiers, appellez en Grec *phoinix*, qui ſont communs dans la Phénicie; ou d'un Tyrien, nommé *Phœnix*, dont parle la Fable; ou de la Mer Rouge, des bords de laquelle on prétend qu'ils étoient venus. *Phœnix* ſignifie quelquefois *rouge*; d'où vient *Puniceus* & *Phœniceus color*. D'autres le font venir de l'Hébreu *Pinchas*, ou Phinées; d'autres, de *Bené-anak*, (*c*) fils d'Anak, ou deſcendus des Enacim. On ſçait que les géans fils d'Enak, étoient trés fameux dans la Paleſtine.

On attribuë aux Phéniciens pluſieurs belles inventions: Par exemple, l'art d'écrire: (*d*)

Phœnices primi, famæ ſi creditur, auſi
Manſuram rudibus vocem ſignare figuris.

On dit de plus qu'ils ont les premiers inventé la navigation, la marchandiſe, l'aſtronomie, les voyages de long cours. (*e*) Bochart a montré par un travail incroyable, qu'ils avoient envoyé des Colonies, & qu'ils avoient laiſſé des veſtiges de leur Langue dans preſque toutes les Iſles & toutes les côtes de la Méditerranée. Mais la plus fameuſe de leurs Colonies eſt celle de Carthage. On croit qu'à la venuë de Joſué, pluſieurs ſe retirérent en Afrique, & en d'autres lieux. Procope (*f*) dit que l'on trouva à Tingis en Afrique deux colomnes de marbre blanc, dreſſées prés de la grande fontaine, où l'on liſoit en Caractéres Phéniciens: *Nous ſommes des peuples qui avons pris la fuite devant le voleur Jeſus fils de Navé.* On peut voir nôtre Diſſertation ſur le pays où ſe ſauvérent les Chananéens, &c. imprimée à la tête de nôtre Commentaire ſur Joſué.

PHENIX, ou *Phœnix*, oiſeau rare & unique dans ſon eſpéce, dont on raconte pluſieurs choſes merveilleuſes. On dit qu'il vit pluſieurs ſiécles, & qu'il revit de ſes propres cendres. Les Rabbins (*g*) enſeignent que tous les oiſeaux ayant obéï à la femme, & ayant mangé avec elle du fruit défendu, le phénix ſeul n'en voulut point manger; d'où vient qu'il demeura en quelque ſorte immortel: car au bout de mille ans, il ſort de ſon nid un feu qui brûle le phénix; mais en telle ſorte, qu'il en demeure comme un œuf, d'où cet oiſeau ſe reproduit & reſſuſcite. D'autres diſent qu'étant arrivé à l'âge de mille ans, il ſe dépouille de ſes plumes, & meurt de pure défaillance: mais bien-tôt aprés il ſe reproduit de ſon propre corps & retourne à la vie.

D'autres Rabbins (*h*) ajoûtent que cet oiſeau étant dans l'arche avec Noé, & n'ayant oſé par reſpect pour le Patriarche, lui demander à manger avec les autres oiſeaux, Noé lui dit: Je prie Dieu que tu ne meures point; il lui répondit: *Je mourrai dans mon nid, & je vivrai auſſi long-tems que le phénix.* (*i*) Nous examinerons ci-aprés ce paſſage; il ſuffit de remarquer ici que les Rabbins l'expliquent du phénix.

Les naturaliſtes (*k*) qui ont parlé de cet oiſeau, en diſent des choſes tout-à-fait incroyables. C'eſt, diſent-ils, un oiſeau de la grandeur de l'aigle, qui a la tête timbrée d'un pannage exquis, qui a les plumes du coû dorées, & celles de la queuë pourprées, mêlées de pannes incarnates. Il a les yeux étincellans comme deux étoiles. On aſſûre qu'il n'y en a jamais qu'un dans le monde. Il vit, ſelon les uns, cinq cens ans; ſelon les autres, mille ans. Chérémon dans Tzetzés, lui donne ſept mille ans de vie. Pline ne lui en donne que ſix cens ſoixante, ou même cinq cens ſoixante, ou cinq cens vingt-un; car ſes Exemplaires ne ſont pas uniformes: Solin cinq cens quarante. Héſiode dit que le phénix vit autant que neuf corbeaux, & le corbeau autant que neuf hommes, ou que neuf générations d'hommes.

Tacite

(*c*) *Vide Bochart. Chanaan*, *l.* 1. *c.* 1. (*d*) *Lucan. l.* 3. *v.* 22. (*e*) *Dionyſ. v.* 904. (*f*) *Procop. Vandalicis*, *l.* 2. *c.* 10.

(*g*) *Rabbi Oſaïa in Bereſchith raba. R. Jannai ibidem R. Jodan Simeonis fil. R. Salom. in Job. Alii apud Bochart. de animal. ſacr. part.* 2. *l.* 6. *c.* 5. (*h*) *Talmud. in Gemar. tract. Sanhedr. c.* 11. *ſect.* 67. (*i*) *Job.* XXIX. 18. (*k*) *Vide Plin. l.* X. *c.* 2. *& l.* 13. *c.* 4.

Tacite (*l*) dit qu'il y en a qui le font vivre jusqu'à quatorze cens soixante ans ; mais que pour l'ordinaire on ne croit pas qu'il aille au-delà de cinq cens ans ; qu'enfin son âge est incertain. On racontoit de son tems, que le premier qu'on eût vû en Egypte, avoit paru sous Sésostris ; le second, sous Amasis ; & le troisiéme, sous Ptolemée Evergétes, ou le bienfaisant. Pline dit qu'on apporta à Rome un phénix sous le regne de l'Empereur Claude, l'an 800. da la fondation de Rome, qu'on le fit voir dans l'assemblée du Sénat & qu'on marqua cet événement dans les Actes publics : mais, ajoûte Pline, personne ne douta qu'il ne fût faux.

Quant à la maniére dont il finit sa vie, les Auteurs ne sont point d'accord sur ce fait, non plus que sur son âge. On dit que quand il sent approcher le tems de son renouvellement, il se construit un bucher de branches d'arbres odorans, sur lequel il se place, pour mourir. De ses os & de sa moëlle il naît d'abord un ver, qui en croissant, prend la forme d'un oiseau. Et étant devenu grand, il se charge des cendres de son pere, & les porte dans l'Arménie ou dans l'Arabie, sur l'Autel du Soleil. Hérodote (*m*) dit qu'il porte le corps de son pere dans une pelotte de myrrhe, qu'il dépose dans le Temple du Soleil à Héliopolis en Egypte. Les Peres (*n*) ont souvent employé la comparaison du phénix, pour prouver la résurrection future. Quelques-uns (*o*) parlent avec doute sur ce qu'on racontoit du phénix. D'autres en parlent comme en étant trés-persuadez. On a des Lettres du Roi d'Ethiopie, qui écrivoit à un Pape, que le phénix naissoit dans son Royaume, & on raconte que le Pape Clément VIII. envoya comme un grand présent, à la Reine Elizabeth une prétenduë plume de phénix. Mais les plus éclairez sont persuadez que tout ce que l'on avance du phénix, est entiérement fabuleux. On peut voir Bochart *de Animal. sacr. p.* 2. *l.* 6. *c.* 5. & nôtre Dissertation sur ce

passage de Job, xxix. 18. *Sicut palma multiplicabo dies*, imprimée à la tête du Commentaire sur le Livre de Job.

Les Septante Interprétes en deux endroits, ont employé le nom de *Phénix* dans le sens de l'oiseau dont nous parlons, si l'on en croit quelques Interprétes. D'autres soutiennent au contraire qu'en l'un & en l'autre endroit, ils ont entendu le palmier, nommé *phoinix* en Grec. Voici les deux passages : (*p*) *Le juste fleurira comme le phénix* ; & Job : (*q*) *Je mourrai dans mon nid* ; *& je multiplierai mes jours comme le phénix*. Tertullien (*r*) & saint Epiphane (*s*) expliquent du phénix le premier passage. Béde (*t*) & plusieurs Rabbins entendent du même oiseau le passage de Job, que l'on vient de citer. Mais pour le premier, il ne faut que jetter les yeux sur l'Hébreu, pour se convaincre qu'il veut marquer un palmier. Le terme *thamar* n'est point équivoque, on sçait qu'il signifie un palmier en Hébreu, de même que *phoinix* en Grec. Le terme Hébreu *chul* ou *chol*, que les Septante ont rendu par *phénix*, est plus incertain. Plusieurs Rabbins croyent qu'il marque un oiseau. Mais on sçait que *chol* en Hébreu, & dans les Langues Orientales qui y ont du rapport, signifie du sable. La similitude prise de la multitude des jours comparée au sable, est expressive & commune dans l'Ecriture. Les plus habiles Interprétes, le Chaldéen, le Syriaque, l'Arabe, Montan, Pagnin, Munster, Castalion, Junius, Mercer, Vatable, Codurque & une infinité d'autres, l'entendent en ce sens. Les Septante même l'insinuënt, en traduisant : *Mon âge vieillira comme le rejetton du palmier*; car que voudroit dire, *le rejetton du phénix* ?

PHERESE'ENS, anciens peuples qui habitoient la Palestine, mêlez avec les Chananéens. Il y a même assez d'apparence qu'ils étoient eux-mêmes Chananéens ; mais que n'ayant

(*l*) *Tacit. Annal. l.* 6. *& l.* 3. *c.* 9. (*m*) *Herodot. l.* 2. *c.* 73. (*n*) *Basil. Hexaëmer. l.* 8. *Ambros. Hexaëm. l.* 6. *c.* 23. *Idem in Psal.* CXVIII. *serm.* 19. *n.* 13. *Tertull. de resurrect. carnis. Cyrill. Jerosolym. Cathech.* 18. *&c.* (*o*) *Origen. l.* 4. *contra Cels. ad finem.*

(*p*) *Psal.* XCI. 13. Δίκαιος ὡς φοῖνιξ ἀνθήσει. *Justus ut phenix florebit. Heb.* תמר *Thamar. palma.* (*q*) *Job.* XXIX. 18. Ἡ ἡλικία μου γηράσει ὥσπερ στέλεχος φοίνικος. כחול ארבה ימים (*r*) *Tertull. l. de resurrect. c.* 13. (*s*) *Epiphan. in Physiolog.* (*t*) *Beda explicat. allegoric. in Job. c.* XXIX. *ỹ.* 18. *p.* 556.

n'ayant point de demeures fixes, & vivans à la maniére des Scythes & des Nomades, dispersez tantôt en un lieu du pays, & tantôt dans un autre, ils furent pour cela qualifiez *Phérésiens*, c'est-à dire, *épars, dispersez*. *Phérazoth* signifie des hameaux, des villages. Les Phérésiens n'habitoient pas un endroit fixe de la terre de Chanaan; il y en avoit au-deça & au-delà du Jourdain; dans les montagnes & dans les plaines. En plusieurs endroits, on met *Chananaum* & *Pheresaum* comme les deux principaux peuples du pays. Il est dit par exemple, que du tems d'Abraham & de Lot, (*u*) le Chananéen & le Phéréséen étoient dans le pays. Les Israëlites de la Tribu d'Ephraïm se plaignant à Josué (*x*) qu'ils étoient trop resserrez dans leur partage, il leur dit d'aller, s'ils vouloient, dans les montagnes des Phéréséens & des Réphaïms, & d'y défricher du terrein, pour le cultiver. Salomon (*y*) assujettit & rendit tributaires les restes des Chananéens & des Phéréséens, que les Enfans d'Israël n'avoient pû exterminer. Il est encore parlé des Phéréséens au tems d'Esdras, aprés le retour de la captivité de Babylone; (*z*) & plusieurs Israëlites avoient épousé des femmes de cette nation.

PHERMESTA, septiéme fils d'Aman ennemi des Juifs; il fut mis à mort par les Juifs avec son pere. (*a*)

PHERORAS, quatriéme fils d'Antipater, & frere du Grand Hérode, n'est guéres connu dans l'Histoire des Juifs que par ses mauvais artifices, & par le désordre qu'il mit dans la famille royale de son frere. Il fut la principale cause de la mort de Mariamne épouse d'Hérode, & de celle de ses deux fils Aléxandre & Aristobule. Il refusa d'épouser Salampso sa niéce, fille de son frere, (*b*) parce qu'il aimoit une servante qu'il avoit. Toutefois dans la suite il épousa Cypros, autre fille de son frere, & entra dans la conspirarition d'Antipater contre Hérode. Il se retira de Jérusalem au-delà du Jourdain, & résolut de ne plus voir son frere. (*c*) Il tint sa parole, & ne voulut jamais venir à Jérusalem, quoique mandé par Hérode, qui étoit tombé dangereusement malade. Hérode n'en usa pas de même. A la derniére maladie de Phéroras, il l'alla visiter, & lui donna toutes sortes de marques d'affection. Phéroras étant prêt de mourir, fit brûler une boëtte de poison qu'Antipater lui avoit donnée, pour s'en servir contre Hérode. (*d*) Hérode lui fit des obséques magnifiques, & ne connut qu'aprés sa mort les liaisons secrettes qu'il avoit eües avec Antipater, pour le faire mourir par le poison. Cette découverte fut le premier dégré du malheur d'Antipater.

PHE'S-DOMIM, ou *Aphés-dommim*, lieu dans la Tribu de Juda, situé entre Socco & Azéca, (*e*) Voyez *Aphés-domim*. Le Texte de la Vulgate lit: *In finibus Dommim*, au lieu d'*Aphés domim*, 1. *Reg*. XVII. 1. C'est-là où l'armée des Philistins, dans laquelle étoit Goliath, s'assembla. Une autre fois les Philistins s'assemblérent encore à *Phés-domim*, depuis que David fut reconnu Roi. Ce fut dans cette occasion qu'Eléazar & Semma, deux Héros de l'armée de ce Prince, arrêtérent seuls toute l'armée ennemie, s'étant postez au milieu d'un champ semé d'orge. 1. *Par*. XI. 13. 14. Il y en a qui croyent que le vrai nom de cet endroit est *Dommim* ou *Dammim*, qui signifie *le sang*.

PHESHUR. Ses enfans revinrent de Babylone au nombre de douze cens quarante-sept. 1. *Esdr*. II. 38. C'est le même que *Phashur* 2. *Esdr*. VII. 41.

PHESSE', fils d'*Esthon*, & petit-fils de Caleb. 1. *Par*. IV. 12.

PHETEIA, Chef de la dix-neuviéme famille de l'ordre sacerdotal. 1. *Par*. XXIV. 16.

PHETHROS. (*f*) La même que *Pathros*.

(*u*) *Genes*. XIII. 7. (*x*) *Josue* XVII. 15. (*y*) 3. *Reg*. IX. 20. 21. & 2. *Par*. VIII. 7. (*z*) 1. *Esdr*. IX. 1. (*a*) *Esth*. IX. 9. An du Monde 3496. avant J. C. 504. avant l'Ere vulg. 508. (*b*) *Antiq*. *l*. 16. *c*. 11.

(*c*) *Antiq*. *l*. 17. *c*. 5. 6. *De Bello*, *l*. 1. *c*. 19. An du Monde 3999. un an avant J. C. (*d*) *Joseph*. *loco citato*. An du Monde 3999. un an avant la naissance de J. C. 4. ans avant l'Ere vulg. (*e*) 1. *Reg*. XVII. 1. & 1. *Par*. XI. 13. (*f*) *Isai*. XI. 11.

thros, & *Phathurès*, dont on a parlé ci-devant. Voyez l'article de *Phathurès*.

PHETRUSIM, cinquiéme fils de Mizraïm, (g) peupla le canton nommé *Phaturès* ou *Phétrès*, dans la haute Egypte. Voyez *Phaturès*.

[PHIALA. On traduit ordinairement ce terme par une *Phiole*, qui signifie une petite bouteille de verre : Mais il est certain que le grec *Phialé*, & le latin *Phiala* signifie *une coupe* (h), un vase large & évasé, à peu près comme un plat. Saint Jérôme a employé assez souvent le mot de *Phiala* dans sa Traduction, & il répond à l'hébreu *Kapboth* (i) qui signifie la paume de la main, ou des cueillieres, *Exod.* xxv. 29. Il est certain que ce terme signifie un vase à mettre de l'encens. Dans le chap. VII. 14. des Nombres les Chefs des familles qui offrent des *Capboth*, les présentent toûjours pleins d'encens, & dans les livres des Rois, on joint toûjours *Capboth* aux encensoirs. C'étoit donc des especes de coupes dans lesquelles on mettoit l'encens sur les pains de proposition. Voyez Levit. XXIV. 7. *Pones super eos*, (*panes*), *thus lucidissimum*. Les Septante ont fort bien rendu le terme par *Tuiské*, qui dérive de l'encens, *boëtte à encens*; on pourroit le traduire en latin par *Acerra* : On en trouve un grand nombre de figurées dans les anciens marbres ; mais d'ordinaire elles sont en forme de coffrets quarez oblongs.

Dans le Livre des Juges chap. V. ℣. 25. saint Jérome a rendu par *Phiala*, l'Hébreu *Sephul* (k), qui signifie *un Simpule*. *In Phiala principum obtulit butyrum*. Et le Symbole étoit un instrument à queuë, dont l'extrêmité approchoit assez de la forme d'une cueilliere : on s'en servoit pour puiser du vin, & pour en faire des libations dans les sacrifices. Ils paroissent assez souvent dans les médailles anciennes, parmi les instrumens des sacrifices.

Dans le premier Livre d'Esdras chap. I. ℣. 9. on traduit par *Phiala* l'Hébreu ou plûtôt le Caldéen *Agartalim* [l], peut dériver du Grec *Crâteres* : on a mis *Casteles* pour *Crateres*, des coupes ; c'est ce que saint Jérôme a fort bien exprimé par *Phiala*. Les Septante l'ont traduit par *Myoteres*, dont j'ignore la signification, à moins qu'il ne soit mis pour une cuvette à rafraichir.

Dans le second d'Esdras Chap. VII. ℣. 70. saint Jérôme a mis *Phialas*, au lieu de l'Hébreu [m] *Misrakoth*, qui signifie plûtôt des Pateres ou autres instrumens à faire des libations à répandre les liqueurs. Amos [n] se sert du même terme pour marquer les coupes dont se servoient les riches dans leurs repas : *Bibenti vinum in phialis*, l'Hébreu, *in misrakim*; Et Zacharie [o] nous apprend que ces instrumens servoient à faire des libations de vin sur l'Autel : *Replebuntur ut phialæ, & quasi cornua Altaris.* Tous ces Passages montrent, ce me semble, clairement, que *Phiala* ne signifie pas *une Phiole*. La même chose paroît encore par l'Apocalypse, où saint Jean nous représente [p] les 24. Vieillards, ayant dans les mains des coupes, ou des especes d'encensoirs pleins d'odeurs & de parfums : *Phialas plenas odoramentorum*; Et ailleurs [q] sept Anges tenans sept coupes d'or pleines de la colere du Dieu triomphant, qu'ils répandirent sur la Terre.]

PHIALÉ, fontaine ou lac très-célébre, au pied du mont Hermon, d'où le Jourdain prend sa source. On lui donne le nom Grec de *Phialé*, à cause de sa ressemblance avec un grand bassin. Joseph [r] raconte qu'à cent vingt stades de Césarée de Philippes, sur le chemin qui va à la Trachonite, on voit le lac *Phialé* parfaitement rond comme une rouë, dont

(g) *Genes.* X. 14. (h) *Athenæ.* l. 3. & *Homer. Iliad.* ψ. Κυμβαθετον φιάλην ἀπυρωτον ἐθηκε (i) כפותיו *Sbernus Exod.* XXV. 29. & XXXVII. 16. (k) *Judic.* V. 25. ספל *Simpulum* 70. ἐν λεκανη dans un plat.

(l) 1. *Esdr.* I. 9. אגרטלים 70. ψυκτῆρες. (m) מזרקות *Misrakoth* 70. φιάλας (n) *Amos* VI. 6. (o) *Zach.* IX. 15. & XIV. 20. (p) *Apoc.* V. 8. (q) *Apoc.* XV. 7. XVI. 1. (r) *Joseph.* l. 3. *de Bello*, c. 18. p. 845.

dont l'eau est toujours à pleins bords, sans diminuer jamais, ni augmenter. On ignoroit que ce fût la source du Jourdain, jusqu'à ce que Philippe Tétrarque de Galilée, le découvrit d'une maniére à n'en pouvoir douter, en jettant dans ce lac de la menuë paille, qui se rendit par des canaux souterrains à *Panium*, d'où jusqu'alors on avoit crû que le Jourdain tiroit sa source. Voyez ce qui a été dit ci devant sur l'article *Magedan* ou *Dalmanutha*. On a donné le nom de *Phialé* à plusieurs autres lacs ou reservoirs d'eaux. (*s*)

PHICOL, Général de l'armée d'Abimélech Roi de Gérare. Voyez *Abimélech*, & *Genes.* XXI 22. Il vivoit du tems d'Abraham.

PHICOLA, village voisin de Jérusalem, d'où étoit Joseph fils de Tobie, & neveu du Grand-Prêtre Onias I. (*t*)

PHIDEAS, fils d'Axioram, fut, selon Joseph, (*u*) le dix-septiéme Grand-Prêtre des Juifs. Il eut pour successeur *Sudeas*, selon le même Auteur; car les noms de ces deux Pontifes ne se trouvent pas dans l'Ecriture.

PHIGELLUS, ou, comme d'autres l'écrivent, *Phygellus*, étoit un Chrétien d'Asie, qui s'étant trouvé à Rome pendant que saint Paul y étoit en prison, (*x*) l'an 65. de J. C. ou de l'Ere vulgaire, l'abandonna dans le besoin, avec Hermogénes: *Aversi sunt à me omnes qui in Asia sunt, ex quibus est Phigellus & Hermogenes.* On ne connoît Phigelle que par ce seul endroit, qui ne lui est nullement honorable. Métaphraste dans le Discours sur saint Pierre & saint Paul, dit que l'Apôtre ayant établi Phigelle Evêque d'Ephése, cet homme séduisit les Juifs convertis, & les engagea à renoncer à la foi. On lit diverses choses de Philet & d'Hermogênes dans la Vie de saint Jacques le Majeur, écrite par Abdias. Il y a quelque espéce d'apparence que cet Auteur à mis Philet pour Phygelle, ainsi qu'on le lit dans l'Edition Latine de Sixte V. Mais ces circonstances sont tout aussi incertaines que celles que rapporte Métaphraste. L'Ambrosiaster (*y*) dit que Phygelle & Hermogênes étoient des trompeurs & des hypocrites, qui ne dementoient avec l'Apôtre, que pour apprendre de lui ce qu'ils pourroient, & pour ensuite le calomnier, & lui susciter des persécutions. Mais que lorsqu'ils se virent découverts, ils se séparérent de lui.

PHI-HAHIROTH. Les Hébreux étant partis de Socoth, vinrent à Etham. (*z*) Alors le Seigneur dit à Moyse: *Dites aux Enfans d'Israël qu'ils retournent, & qu'ils aillent camper vis-à-vis Pi-hahiroth, entre Magdalum & la mer, vis-à-vis Béel-séphon.* Le terme *Pihahiroth*, se peut expliquer par, *le défilé de Hiroth*, ou *la bouche de Hiroth.* Moyse dans les Nombres, (*a*) le nomme simplement *Hiroth*; & Eusébe, aussi-bien que saint Jérôme, dans le Livre des lieux Hébreux, l'appellent de même. D'autres traduisent: *Vis à les creux ou les fossez.* (*b*) Les Septante dans l'Exode, XIV. 2. traduisent: *Vis-à-vis le village*; d'autres, *vis-à-vis le défilé de la liberté*; (*c*) ou le *défilé de la sécheresse.* Nous croyons que *Hiroth* est la même que la ville d'*Heroüm* ou *Heroopolis* située à l'extrémité, ou a la pointe de la Mer Rouge; (*d*) ou bien la ville de *Phagroriopolis*, placée par Strabon (*e*) vers le même endroit, & Capitale du Canton *Phagroriopolite.* Il y a beaucoup d'apparence que Pihahiroth marque le défilé qui étoit prés d'*Heroüm.* C'est au-delà de ce défilé que les Hébreux allérent camper sur la Mer Rouge.

PHILACTERES. Voyez *Phylactéres.*

PHILADELPHE. Ptolemée Philadelphe Roi d'Egypte. Voyez *Ptolemée*, & l'article des *septante Interprétes.*

PHILADELPHIE, ville de Mysie dans l'Asie Mineure. Du tems que saint Jean l'Evangéliste écrivit son Apocalypse, l'Ange ou l'Evêque de Mysie étoit un trés-saint homme

(*s*) *Reland. Palæst. l.* 1. *c.* 41. (*t*) *Antiq. l.* XII. *c.* 4. *p.* 401. (*u*) *Antiq. l.* X. *c.* II. *p.* 342. (*x*) 2. *Timoth.* I. 15.

(*y*) *In* 2. *Timot.* I. 15. (*z*) *Exod.* XIII. 20. XIV. 2. פי החירות 70. Ἀπέναντι τῆς ἐπαύλεως. *E regione suburbii.* Comme ayant lû עירות; au lieu de חרות [*a*] *Num.* XXXIII. 8. מפני החירות 70. Ἀπέναντι εἰρώθ. [*b*] *Int. Syr.* (*c*) *Rab. Salom. Bag.* (*d*) *Strab. Plin. alii.* (*e*) *Strab. l.* 17

me; à qui le Fils de Dieu adresse ces paroles: (f) Voici ce que dit le Saint, le Veritable: celui qui a la clef de David; qui ouvre, & personne ne ferme; qui ferme, & personne n'ouvre: Je sçai quelles sont vos œuvres; je vous ai ouvert une porte, que personne ne peut fermer; parce que vous avez peu de force, que vous avez gardé ma parole, & n'avez point renoncé mon nom. Je vous amenerai bien-tôt quelques-uns de ceux qui sont de la Synagogue de Satan: qui se disent Juifs, & ne le sont pas; mais qui sont des menteurs. Je les ferai bien-tôt venir se prosterner à vos pieds, & ils connoîtront que je vous aime. Parce que vous avez gardé la patience ordonnée par ma parole, je vous garderai aussi de l'heure de la tentation, qui doit venir sur tout l'univers, pour éprouver tous les habitans de la terre. Je dois venir bien-tôt; conservez ce que vous avez, de peur qu'un autre ne prenne vôtre couronne. Quiconque sera victorieux, je ferai de lui une colomne dans le Temple de mon Dieu; il n'en sortira plus & j'écrirai sur lui le nom de mon Dieu, & le nom de la ville de mon Dieu, de la nouvelle Jérusalem qui descend du Ciel, & mon nom nouveau.

On ignore qui étoit cet Evêque de Philadelphie. (g) Aureolus & De Lyra croyent que c'étoit saint Quadrat, disciple des Apôtres, & Apologiste de la Religion Chrétienne, qui présenta une Apologie à l'Empereur Adrien. Les Grecs dans leur Office, lui donnent le nom d'Apôtre; & Eusébe (h) faisant son éloge, le nomme Evangéliste. parce qu'il s'étoit consacré à aller de Province en Province annoncer l'Evangile. Mais aucun Ancien ne dit qu'il ait été Evêque de Philadelphie. On connoît aussi un saint Quadrat Evêque d'Athénes, & Martyr vers l'an de J. C. 175. mais il est différent de l'Apologiste, & ce ne peut être celui dont parle saint Jean dans l'Apocalypse.

PHILADELPHIE, autrement *Rabbat*, ou *Rabbat-Ammon*, *Rabbat filiorum Ammon*: *Ammana* ou *Rabat-amana*, Capitale des Ammonites, située dans les montagnes de Galaad, vers les sources du fleuve Arnon. Elle est quelquefois attribuée à l'Arabie; quelquefois à la Célé-Syrie. Eusébe la place à dix milles de Jazer, vers l'orient. Il est assez vraisemblable que cette ville étoit occupée par le Roi Og, puisque du tems de Moyse, (i) on y montroit encore son lit de fer, long de neuf coudées, & large de quatre. Philadelphie étoit du nombre des dix villes de la Décapole (k) de de-là le Jourdain. Joseph étend la Pérée où la région de de-là le Jourdain, depuis ce fleuve jusqu'à Philadelphie. (l) Voyez ci-aprés *Rabbat-Ammon*. On dit que cette ville reçut le nom de *Philadelphie*, de Ptolemée Philadelphe Roi d'Egypte. Saint Ignace le Martyr y avoit apparemment prêché l'Evangile; & c'est à l'Eglise de ce lieu qu'il écrivit la Lettre intitulée: *Aux Philadelphiens*.

PHILARQUE, étoit un très-méchant homme, qui fut tué par les Juifs, avec Timothée Général des troupes Syriennes. (m) On ignore l'année de sa mort, & les circonstances de sa vie.

PHILELLEN, c'est-à-dire, *ami des Grecs*. On donne ce surnom à Aristobule Roi des Juifs, (n) fils & successeur d'Aléxandre Janné.

PHILEMON, riche bourgeois de la ville de Colosses en Phrygie, fut converti à la foi Chrétienne avec Appia sa femme, par Epaphras Disciple de saint Paul; car saint Paul n'avoit pas prêché à Colosses. (o) Nous ne connoîtrions peut-être pas saint Philémon sans Onésime son esclave, qui l'ayant volé, & s'étant enfui, vint à Rome, où il trouva saint Paul, lui rendit toutes sortes de services, se convertit & reçut le baptême. Aprés cela saint Paul le renvoya a Philemon (p) auquel il écrivit une Lettre que nous avons encore, & qui passe pour un chef-d'œuvre de cette éloquence

(f) *Apoc.* III. 7. 8. 9. *&c.* (g) *Vide Hallоix. vit. Quadrati.* (h) *Euseb. l.* 3. *c.* 37. *hist. Eccl.*

(i) *Deut.* III. 11. (k) *Plin. l.* 5. *c.* 18. (l) *Joseph. de Bello, l.* 3. *c.* 2. *p.* 833. *e.* (m) 2. *Macc.* VIII. 32. Voyez le Commentaire sur cet endroit. (n) *Antiq. l.* 13. *c.* 19. *p.* 455. *g.* Χρηματίσας Φιλέλλην (o) *Colos.* II. 1. 2. 7. 8. *Ita Interpp. Chrysost. homil.* 1. *in Col.* II. 1. (p) An de J. C. 61. S. Paul étant alors dans les liens dans la ville de Rome.

quence naturelle, vive, animée & persuasive, qui est propre à saint Paul. Philémon avoit fait une Eglise de sa maison. (*q*) Ses domestiques étoient Fidéles, aussi-bien que lui. Sa charité, sa libéralité, sa misericorde étoient la ressource de tous les malheureux. Les Constitutions Apostoliques (*r*) disent que saint Paul le fit Evêque de Colosses : mais les Menées (*s*) portent qu'il alla à Gaze en Palestine, dont il fut l'Apôtre & le premier Evêque. De là il revint à Colosses, où il souffrit le martyre avec Appie sa femme, du tems de Néron. Ils racontent plusieurs particularitez de son martyre, & disent que son corps demeura à Colosses, où il fit plusieurs miracles. Son nom est marqué dans les Martyrologes au 22. de Novembre.

PHILE'TE. Saint Paul écrivant à Timothée (*t*) l'on 65. de J. C. & peu de tems avant son martyre, lui dit : *Fuyez ceux qui tiennent des discours vains & profanes, dont la doctrine comme un cancer, gagne peu à peu. De ce nombre sont Hyménée & Philéte, qui se sont écartez de la vérité, en disant que la résurrection est déja arrivée, & qui ont déja renversé la foi de quelques-uns.* Nous n'avons rien de bien certain touchant Philéte ; car nous comptons pour peu de chose ce qu'on en lit dans le faux Abdias, en la Vie de saint Jacques le Majeur, supposé même que cet Auteur n'ait pas mis le nom de *Philéte*, pour celui de *Phygelle*. Voici le précis de ce qu'on lit dans Abdias. Saint Jacques fils de Zébédée, allant par les Synagogues de la Judée & de la Samarie, prêchoit par tout la foi de JESUS-CHRIST. Hermogénes & Philéte s'opposoient fortement à lui, disant que JESUS-CHRIST n'étoit pas le Messie. Hermogénes étoit un grand Magicien, & Philéte étoit son Disciple. Celui-ci s'étant converti, & ayant voulu amener son Maître à saint Jacques, Hermogénes le lia par son art magique, & l'empêcha d'aller voir l'Apôtre. Philéte fit avertir saint Jacques de ce qui lui étoit arrivé. Saint Jacques le délia, & Philéte le vint trouver. Hermogénes ayant éprouvé l'inutilité de son art contre le Saint, se convertit, aussi-bien que Philéte.

I. PHILIPPE, Roi de Macédoine, & pere d'Aléxandre le Grand. Il est parlé de ce Prince en quelques endroits de l'Ecriture, mais seulement par incident, à l'occasion d'Aléxandre le Grand, son fils. Philippe fut tué à Egée, ville de Macédoine, par Pausanias fils de Céraste, lorsqu'il faisoit les nôces de sa fille Cléopatre avec Aléxandre Roi d'Epire, (*u*) l'an du Monde 3668. avant J.C. 332. avant l'Ere vulgaire 336. Aléxandre le Grand dans sa Lettre à Darius, soutient que les Perses avoient engagé par une grande somme d'argent, les meurtriers de son pere à commettre ce crime. (*x*)

II. PHILIPPE, surnommé Aridée, frere d'Aléxandre le Grand, succéda à ce Prince dans le Royaume de Macédoine, l'an du Monde 3681. Il fut mis à mort en 3687. avant J. C. 313. avant l'Ere vulgaire 317.

III. PHILIPPE, frere de lait d'Antiochus Epiphanes, (*y*) étoit Phrygien d'origine, & fort avant dans les bonnes graces d'Antiochus. Ce Prince l'établit Gouverneur de Jérusalem, (*z*) où il fit une infinité de maux aux Juifs, pour les obliger de renoncer à leur Religion. Voyant qu'Apollonius & Séron avoient été défaits par Judas Maccabée, il demanda de nouveaux secours à Ptolemée Gouverneur de la Célé-Syrie, qui lui envoya Gorgias & Nicanor avec une puissante armée. Quelque tems aprés, (*a*) Antiochus étant allé au-delà de l'Euphrate, pour y ramasser de l'argent, Philippe l'y accompagna ; Antiochus se voyant prés de sa mort, (*b*) l'établit Régent du Royaume, lui mit entre les mains son diadême, son manteau royal & son anneau, afin qu'il les rendît à son fils le jeune Antiochus

(*q*) *Philem.* ℣. 2. (*r*) *Constit.* l. 7. c. 26. (*s*) *Menæ.* 22. *Nov.* (*t*) 2. *Timoth.* II. 17. 18.

(*u*) *Diodor.* an. 1. *Olym.* III. *Justin.* l. 9. c. 6. (*x*) *Q. Curt.* l. 4. c. 1. *Arrian.* l. 2. (*y*) 1. *Macc.* VI. 14. 55. 2. *Macc.* IX. 29. (*z*) 2. *Macc.* VIII. 8. & V. 22. An du Monde 3838. avant J. C. 162. avant l'Ere vulg. 166. (*a*) An du Monde 3839. avant J.C. 161. avant l'Ere vulg. 165. (*b*) 1. *Macc.* VI. 14.

Antiochus Eupator. Mais Lysias s'étant emparé du gouvernement, sous le nom du jeune Eupator, qui n'étoit qu'un enfant, Philippe qui n'étoit pas le plus fort, n'osa revenir en Syrie; mais il alla en Egypte, portant avec lui le corps d'Epiphanés, pour demander du secours à Ptolemée Philométor, contre Lysias usurpateur du gouvernement du Royaume de Syrie. (*c*) L'année suivante, pendant que Lysias étoit occupé à la guerre contre les Juifs, Philippe se jetta dans la Syrie (*d*) & s'empara d'Antioche. Mais Lysias étant retourné en diligence dans le pays, reprit Antioche, & fit mourir Philippe, qui fut arrêté dans la ville. Voyez Joseph, *Antiq. l.* 12. *c.* 15.

IV. PHILIPPE, fils d'Hérode le Grand, & d'une de ses femmes, nommée Cléopatre, épousa Salomé fille d'Hérode surnommé Philippe, & d'Hérodiade. Cette Hérodiade est celle qui est si connuë dans l'Evangile, (*e*) par la mort de Jean-Baptiste; & Salomé sa fille, épouse de Philippe, est cette danseuse qui demanda la tête du saint Précurseur. Philippe fut nommé dans le testament d'Hérode, aprés Archélaüs, (*f*) & il porta le titre de Tétrarque de la Trachonite, de la Gaulonite, de la Batanée, & de Panéade. Pendant qu'Archélaüs fit le voyage de Rome, pour aller demander à Auguste la confirmation du testament de son pere, il laissa en Judée Philippe son frere, (*g*) pour la gouverner, & pour avoir soin de ses affaires. Quelque tems aprés, Varus Gouverneur de Syrie, envoya aussi Philippe à Rome, pour soutenir Archélaüs son frere, ou pour veiller à ses propres intérêts. (*h*)

Aprés qu'Auguste eut confirmé le testament d'Hérode, Philippe vint dans sa Tétrarchie, où il vécut plusieurs années en Prince modéré & paisible, qui se contentoit de sa condition, & qui mettoit son plaisir à bien gouverner son peuple. (*i*) Lorsqu'il sortoit, si quelqu'un venoit lui demander justice, il s'arrêtoit, en quelque endroit qu'il fut, y faisoit mettre un siége, que l'on portoit exprés, entendoit les parties, & les jugeoit sur le champ. Ce fut lui qui entoura de murailles la ville de Panéade, (*k*) & qui lui donna le nom de *Césarée de Philippe*. Il augmenta aussi le bourg de *Betzaïde*, patrie de saint Pierre, sur le lac de Génézareth, & lui donna le nom de *Juliade*, en l'honneur de Julie fille d'Auguste. Il mourut l'an 33. de l'Ere vulgaire, 37. de J. C. aprés trente-sept ans de regne. C'étoit la vingtiéme année de Tibére. (*l*)

V. PHILIPPE, autrement *Hérode Philippe*, (*m*) fils du Grand Hérode, & de la seconde Mariamne fille du Grand-Prêtre Simon. Cet Hérode-Philippe épousa *Hérodias*, dont il eut *Salomé* la danseuse, dont on a parlé dans l'article précédent, & qui demanda à son pere la tête de Jean-Baptiste. Hérodias le quitta; pour épouser *Hérode Antipas* son frere. Voyez *Hérode-Antipas*, & *Hérode-Philippe*, dans l'article des Hérodes.

VI. S. PHILIPPE APÔTRE, étoit natif de Bethzaïde en Galilée. Eusébe (*n*) dit qu'il étoit marié, & avoit plusieurs filles. JESUS-CHRIST l'ayant vu, l'invita à le suivre, (*o*) & lui dit: Suivez-moi. Philippe le suivit; & peu de tems aprés, ayant trouvé Nathanaël, Philippe lui dit: Nous avons trouvé le Messie, dont Moyse & les Prophétes ont parlé; c'est Jesus fils de Joseph de Nazareth. Nathanaël lui répondit: Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth? Philippe repartit: Venez, & voyez-le vous-même. Ainsi il amena Nathanaël à Jesus; & ils allérent avec lui aux nôces de Cana en Galilée. Saint Clément d'Aléxandrie (*p*) dit comme une chose dont tout

(*c*) 2. *Macc.* IX. 29. An du Monde 3840. avant J. C. 160. avant l'Ere vulg. 164. (*d*) 1. *Macc.* VI. 55. 56. 57. *&c.* An du Monde 3841. avant J. C. 159. avant l'Ere vulg. 163. (*e*) *Matth.* XIV. 3. *Marc.* VI. 17. 19. 22. (*f*) *Antiq. l.* 17. *c.* 10. *p.* 599. (*g*) *De Bello, l.* 2. *p.* 776. *&c.* (*h*) *De Bello, l.* 2. *c.* 8. *p.* 782.

(*i*) *Antiq. l.* 18. *c.* 6. (*k*) *Antiq. l.* 18. *c.* 3. (*l*) *Antiq. l.* 18. *c.* 6. (*m*) Il est nommé *Philippe*, dans S. Marc, VI. 17. & *Hérode* dans S. Matth. XIV. 3. XXIII. 31. *&c.* (*n*) *Euseb. hist. Eccl. l.* 3. *c.* 31. (*o*) *Joan.* I. 43. 44. *&c.* (*p*) *Clem. Alex. Stromat. l.* 3. *p.* 436.

tout le monde convenoit, que ce fut ſaint Philippe qui répondit à Jesus-Christ, lorſqu'il lui dit de le ſuivre: [q] *Permettez moi d'aller premiérement enſevelir mon pere;* & à qui le Sauveur repartit: *Laiſſez les morts enſevelir leurs morts.* Tertullien [r] aſſure expreſſément que ce fut un Apôtre qui fit cette réponſe à Jesus-Christ: mais les Evangéliſtes ne nous ont point dit qui étoit cet Apôtre; & il ſeroit fort étrange que ſaint Jean, qui nous raconte en détail ce que Jesus-Christ dit à ſaint Philippe, en l'appellant à l'Apoſtolat, n'eût pas fait mention de cette circonſtance ſi remarquable.

Saint Philippe fut appellé tout au commencement de la miſſion du Sauveur, l'an 30. de l'Ere vulgaire, & environ un an aprés, il fut déſigné Apôtre. [ſ] Lorſque le Sauveur voulut nourrir cinq mille hommes, [t] qui le ſuivoient, il demanda à ſaint Philippe, pour le tenter, d'où l'on pourroit achetter du pain pour tant de monde. Saint Philippe répondit qu'il en faudroit pour plus de deux cens deniers. Quelques Gentils voulant voir Jesus-Christ, un peu avant ſa Paſſion, [u] ils s'adreſſérent à ſaint Philippe, qui en parla à ſaint André; & ces deux enſemble le dirent à Jesus-Christ. A la derniére Céne, ſaint Philippe demanda au Sauveur qu'il lui plût leur faire voir le Pere, [x] & que c'étoit tout ce qu'ils demandoient. Mais Jesus leur répondit, qu'en voyant le Fils, ils voyoient le Pere. C'eſt tout ce que nous trouvons de lui dans l'Evangile.

Saint Clément d'Aléxandrie [y] dit que ſaint Philippe maria quelques-unes de ſes filles. Théodoret dit qu'il prêcha dans les deux Phrygies; [z] & Euſébe [a] raconte qu'il fut enterré à Hiéraple, dans la Phrygie Pacatienne. Polycrate Evêque d'Epheſe [b] aſſûre que ſaint Philippe, avec ſaint Jean, célébroient la Pàque au quatorze de la Lune. Le même Auteur ſemble dire (c) que Papias avoit appris des filles de ſaint Philippe, qu'il y avoit eu un mort reſſuſcité du tems de cet Apôtre. Les fauſſes Hiſtoires que l'on a de ſaint Philippe, portent qu'il mourut âgé de quatre-vingt-ſept ans, ſous Domitien, ou ſous Trajan. On a fauſſement attribué à cet Apôtre *des Actes*, qui furent condamnez par le Pape Gélaſe, & *un Evangile*, dont les Gnoſtiques ſe ſervoient. [d] On peut conſulter les Bollandiſtes ſur l'Hiſtoire de ce Saint, au premier jour de May.

Quant à ſes filles, Polycrate Evêque d'Ephéſe dit qu'il y en eut deux qui gardérent la virginité, & furent enterrées avec lui à Hiéraple. (e) C'eſt d'elles que Papias avoit appris la réſurrection d'un mort; & Sozoméne (f) croit même que c'étoient elles-mêmes qui l'avoient reſſuſcité. Polycrate parle encore d'une autre fille de ſaint Philippe, qui avoit vêcu dans une grande ſainteté, & repoſoit à Ephéſe. (g) C'eſt apparemment celle-là qui avoit été mariée; & c'eſt peut-être cette derniére que les Grecs honorent ſous le nom de ſainte Hermione, qu'ils diſent avoir été enterrée à Ephéſe, & qu'ils font fille de ſaint Philippe Apôtre. (h)

VII. S. Philippe, le ſecond des ſept Diacres, que les Apôtres choiſirent aprés l'Aſcenſion de Jesus-Christ. (i) Ce Diacre étoit, dit-on, (k) de Céſarée en Paleſtine. Il eſt certain que ſes filles demeuroient dans cette ville. (l) Aprés la mort de ſaint Etienne, tous les Chrétiens, excepté les Apôtres, ayant quitté Jéruſalem, & s'étant diſperſez en divers endroits, ſaint Philippe alla prêcher à Sébaſte ou Samarie, (m) où il fit pluſieurs miracles, & convertit pluſieurs perſonnes. Il leur donna le baptême; mais n'étant que Diacre, il ne pouvoit leur donner le Sacrement de Confirmation & le Saint-Eſprit. C'eſt pourquoi il fit ſçavoir aux Apôtres qui étoient à Jéruſalem, que Samarie avoit reçû la paro-

(q) *Matth.* VIII. 21. 22. (r) *Tertull. de Baptiſmo. c.* 12. (ſ) *Luc* VI 13. *Matth.* X. 2. (t) *Joan.* VI. 5. 6. 7. (u) *Joan.* XII. 20. 22. (x) *Joan.* XIV. 8. 10. (y) *Clem. Alex. l.* 3. *Strom. p.* 448. *b.* (z) *Theodoret. in Pſal.* 116. (a) *Euſeb. hiſt. Eccl. l.* 3. *c.* 31. (b) *Apud. Euſeb. l.* 5. *c.* 24. (c) *Idem. lib.* 3. *c.* 39. *hiſt. Eccl.*

(d) *Epiphan. hæreſ.* 26. *c.* 13. (e) *Euſeb. l.* 3. *c.* 31. (f) *Sozomen. l.* 7. *c.* 27. (g) *Euſeb. l. c.* 31. [h] *Vide Valeſii Not. in Euſeb. p.* 55. (i) *Act.* VI. 5. (k) *Iſidor. Peluſ. l.* 1. *p.* 449. (l) *Act.* XXI. 8. 9. (m) *Act.* VIII. 1. 2. 3. *&c.*

parole de Dieu, & qu'ils vinssent leur imposer les mains, & leur donner le Saint-Esprit. Saint Pierre & saint Jean s'y rendirent, & les Samaritains convertis reçurent le Saint-Esprit par leur moyen. Simon le Magicien fut admis au Baptême avec les autres, par saint Philippe; mais saint Pierre ne lui imposa pas les mains, & rejetta avec exécration la proposition qu'il lui fit, d'acheter de lui le pouvoir de donner le Saint-Esprit.

Saint Philippe étoit encore apparemment à Samarie, lorsqu'un Ange lui vint ordonner d'aller du côté de la partie méridionale du pays, [n] dans le chemin qui menoit de Jérusalem à Gaze la déserte. (Car il y avoit deux villes de Gaze; l'ancienne, & la nouvelle. L'ancienne étoit alors déserte, & étoit sur le chemin de l'Egypte.) Philippe obéït, & rencontra un Ethiopien Eunuque de Candace Reine d'Ethiopie, & Surintendant de ses finances, lequel étant venu à Jérusalem pour y adorer Dieu, s'en retournoit dans son pays, lisant dans son chariot le Prophéte Isaïe. Alors l'Esprit de Dieu dit à Philippe: Avancez, & approchez-vous de ce chariot. Philippe s'étant approché, & entendant que cet homme lisoit le Prophéte Isaïe, lui dit: Croyez-vous entendre ce que vous lisez? Il répondit: Commant l'entendrois-je, si quelqu'un ne me l'explique? Et il pria Philippe de monter, & de s'asseoir auprés de lui.

Or le passage qu'il lisoit, étoit celui-ci: ***Il a été mené comme une brebis à la boucherie, & n'a point ouvert la bouche, non plus qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond, &c.*** L'Eunuque dit donc à Philippe: Je vous prie de me dire de qui le Prophéte entend parler? Si c'est de lui-même, ou de quelque autre. Alors Philippe commença à lui annoncer Jesus. Et aprés avoir marché quelque tems, ils rencontrérent une fontaine; & l'Eunuque dit à Philippe: Voilà de l'eau; qui empêche que je ne sois baptisé? Philippe lui répondit: Vous pouvez l'être, si vous croyez de tout vôtre cœur. Il lui repartit: Je crois que Jesus-Christ est le Fils de Dieu. Il fit aussi-tôt arrêter son chariot, ils descendirent tous deux dans l'eau, & Philippe baptisa l'Eunuque. (o) Etant remontez hors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, & l'Eunuque ne le vit plus. Or Philippe se trouva à Azot, & il annonça l'Evangile à toutes les villes par où il passa, jusqu'à ce qu'il vint à Césarée de Palestine, environ à trente lieuës d'Azoth.

On croit (*p*) que cet Eunuque fut le premier Apôtre de l'Ethiopie; & les Abyssins se vantent d'avoir reçû de lui la foi Chrétienne. Quelques-uns (*q*) croyent qu'il annonça Jesus-Christ dans l'Arabie Heureuse, & dans la Tapobrane; mais ce sont ceux qui tiennent que la Reine Candace sa maîtresse regnoit dans l'Arabie Heureuse. Le sentiment le plus commun est que cet Eunuque appartenoit à une Reine de la Presqu'Isle de Méroé, au midy de l'Egypte. Les femmes regnoient dans cette partie de l'Ethiopie, & plusieurs d'entre elles ont porté le nom de Candace. (*r*) Les Grecs font la Fête de ce saint Eunuque le 27. d'Août. (*ſ*).

Pour revenir à saint Philippe, l'Ecriture ne nous dit point ce qu'il fit depuis ce tems, c'est-à-dire, depuis l'an 33. de l'Ere vulgaire. Les nouveaux Grecs (*t*) disent que ce saint Diacre quitta la Palestine, pour aller à Tralles en Asie, où il fonda une Eglise, dont il fut l'Apôtre & l'Evêque, & où il reposa en paix, aprés y avoir fait beaucoup de miracles. Les Latins aprés Usuard & Adon, disent sur le 6. de Juin, qu'il mourut en paix à Césarée, & que trois de ses filles y furent enterrées avec lui. Adon. (*u*) ajoûte que la quatriéme mourut à Ephése: mais il a confondu cette quatriéme fille de saint Philippe Diacre, avec sainte Hermione fille de saint Philippe Apôtre,

(*n*) *Act.* VIII. 26. 27. *&c.*

(o) Quelques anciens Manuscrits Grecs, & quelques Peres lisent en cet endroit que le S. Esprit descendit sur l'Eunuque aussi-tôt qu'il fut baptisé Voyez les diverses leçons du N. T. de M. Mille.
(*p*) *Hieronym. in Isai.* LIII. 7. *&* *Ep.* 103. *Vide Iren. l.* 3. *c.* 12. *Euseb. l.* 2. *c.* 1. *Fromond. in Acta* (*q*) *Sophron. c.* 14. *Vide Baron. in Martyr. Rom.* 6. *Jun.* (*r*) *Vide Strabo l.* 17. *Plin. l.* 6. *c.* 29. (*ſ*) *Canis. t.* 2. *p.* 850. (*t*) *Menæa.* XI. *Octob.* (*u*) *Adon. & Martyrol. Rom.* VI. *Jun.*

tre, dont nous avons parlé immédiatement auparavant. Caïus, ancien Prêtre de l'Eglise Romaine, confond aussi apparemment les filles de saint Philippe Diacre, avec celles de l'Apôtre de même nom, lorsqu'il dit que les quatre filles du Diacre demeuroient à Hiéraple en Phrygie. (*x*) Lorsque sainte Paule vint à Césarée, l'an 386. de J. C. elle y voulut voir le logis de saint Philippe, & les chambres de ses filles. (*y*) Les Grecs font la Fête de saint Philippe Diacre le 11. Octobre, & les Latins, le 6. de Juin.

PHILIPPES, ville de Macédoine, & Colonie Romaine. Saint Paul y vint prêcher (*z*) l'an 52. de l'Ere commune, & y convertit quelques personnes; entre autres, une marchande de pourpre, nommée Lydie. Il délivra aussi du Démon une servante, qui avoit un Esprit familier qui la faisoit deviner plusieurs choses, & qui produisoit un grand profit à ses maîtres. Ceux-ci émurent toute la ville contre saint Paul, & les Magistrats le firent arrêter, foüetter & mettre en prison. Mais le lendemain on le renvoya avec excuses, ayant appris qu'il étoit citoyen Romain.

LES PHILIPPIENS, furent toûjours fort reconnoissans de la grace de la foi qu'ils avoient reçuë de Dieu par le moyen de saint Paul. Ils l'assistérent en plusieurs occasions. (*a*) Ils lui envoyérent de l'argent pendant quil étoit en Achaïe; & ayant sçû qu'il étoit prisonnier à Rome, (*b*) ils lui députérent Epaphrodite leur Evêque, pour lui rendre toutes sortes de services. Epaphrodite tomba malade; & saint Paul pour tirer d'inquiétude les Philippiens qui avoient sçû sa maladie, le leur renvoya dés qu'il fut guéri, & leur écrivit la Lettre que nous avons encore aujourd'hui, adressée aux Philippiens, dans laquelle il louë leur libéralité, & marque beaucoup de reconnoissance de l'attention qu'ils avoient euë pour le secourir dans les besoins où il s'étoit trouvé. Voyez l'article de saint *Paul*.

PHILISTINS, peuples venus de l'Isle de *Caphtor*, dans la Palestine, (*c*) & descendus des Caphtorims, qui sont sortis des Chasluïms enfans de Mizraïm, comme Moyse nous l'apprend; (*d*) & par conséquent originairement sortis de Mizraïm pere des Egyptiens. Le même Moyse dit ailleurs (*e*) que les Caphtorims sortis de Caphtor, chassérent les Hévéens, qui demeuroient depuis Hazérim, jusqu'à Gaza, & qu'ils s'établirent dans ce pays. Ce n'est donc que depuis les Hévéens ou Chananéens, que les Philistins sont venus dans la Palestine, & qu'ils ont occupé le pays dont ils ont été maîtres si long-tems. On ne sçait point précisément l'époque de leur sortie de l'Isle de Caphtor; mais il y avoit déja long-tems qu'ils étoient dans la terre de Chanaan, lorsqu'Abraham y vint l'an du M. 2083. avant J.C. 1917. avant l'Ere vulg. 1921. Nous avons essayé de montrer dans l'article de *Caphtor* ou *Caphtorim*, que ce nom marque *l'Isle de Créte*.

Le nom de *Philistins* n'est point Hébreu. (*f*) Les Septante le traduisent ordinairement par *Allophyli*, étrangers. Les *Péléthéens* & les *Céréthéens* étoient aussi Philistins; & les Septante traduisent quelquefois *Cerethim* (*g*) par *Crétois*. Voyez ce que nous avons dit sous l'article *Pheleti*, & sous *Cerethi*. Les *Casluims* ou *Casluchims*, peres des Caphtorims, demeuroient originairement dans la Pentapole Cyrénaïque, selon le Paraphraste Jonathan, ou dans le Canton Pentaschenite de la basse Egypte, selon le Paraphraste Jérosolymitain. Nous trouvons dans la Marmarique la ville d'*Axilis* ou d'*Azylis*; & dans la Lybie voisine de l'Egypte, *Sagilis* ou *Satylis*: Tout cela dans Ptolemée. Ces noms ont un rapport sensible avec Casluim. Ce pays est situé prés de l'Egypte, où tous les enfans de Mizraïm ont eu leur demeure; il est assis vis-à-vis l'Isle de Créte. Strabon, l. 17. p. 837. ne met que mille stades de distance entre le port de Cyréne, & celui de Créte, nommé *Criou metôpon*, ou

Front

(*x*) *Caïus apud Euseb. l. 3. c. 31. hist. Eccl.* (*y*) *Hieronym. Ep.* 27. (*z*) *Act.* XVI. 12. 13. *&c.* An de J. C. 52. (*a*) *Philip.* IV. 16. (*b*) *Philipp.* I. 12. 13. An de J. C. 61.

(*c*) *Amos* IX. 7. *Jerem.* XLVII. 4. (*d*) *Genes.* X. 13. 14. (*e*) *Deut.* II. 23. (*f*) פלשתיים *Philistiim.* Gr. Ἀλλόφυλοι. (*g*) כרתים Κρῆτες. *Vide Ezech.* XXV. 16. *Sophon.* II. 5. 6.

Front de bélier. Le commerce étoit autrefois grand entre la Cyrénaïque, & l'Isle de Créte, comme il paroît par Strabon & par Pline. Il y a donc beaucoup d'apparence que les Casluïms envoyérent de la Cyrénaïque des Colonies dans cette Isle, lesquelles passérent de là sur les côtes de la Palestine. Ce systême me paroît le plus probable de tous ceux qui ont été proposez jusqu'ici.

Outre la conformité qui se remarque entre les noms de *Céréthim*, & des *Crétois*, nous trouvons aussi beaucoup de ressemblance entre les mœurs, les armes, les Divinitez, les coûtumes des Philistins & des Crétois, ainsi qu'on le peut voir dans nôtre Dissertation sur l'origine & les Divinitez des Philistins, imprimée à la tête du premier Livre des Rois.

Les Philistins étoient déja puissans dans la Palestine dés le tems d'Abraham, puisqu'ils y avoient des Rois, & y possédoient plusieurs villes considérables. Ils ne sont point exprimez dans le nombre des peuples dévoüez à l'anathême, & dont le Seigneur abandonna le pays aux Hébreux. En effet ils n'étoient pas de la race maudite de Chanaan. Toutefois Josué ne laissa pas de donner leur pays aux Hébreux, (*h*) & de les attaquer par le commandement du Seigneur, parce qu'ils occupoient un pays qui étoit promis au peuple de Dieu. (*i*) Mais il faut que les conquêtes de Josué n'ayent pas été bien défenduës, puisque sous les Juges, sous Saül, & au commencement du regne de David, les Philistins avoient des Rois ou des Satrapes, qu'ils appelloient *Sazenim;* que leur Etat étoit divisé en cinq petits Royaumes ou Satrapies, & qu'ils opprimérent les Israëlites pendant le gouvernement du Grand-Prêtre Héli; & de Samuël, & pendant le regne de Saül. (*k*) Il est vrai que Samgar, Samson, Samuël & Saül leur tinrent tête, & leur tuérent quelque monde: mais ils n'abbattirent pas leur puissance; ils demeurérent indépendans jusqu'au regne de David, (*l*) qui les assujettit à son empire. Ils demeurérent dans la soumission aux Rois de Juda, jusqu'au regne de Joram fils de Josaphat; c'est-à-dire, pendant environ deux cens quarante-six ans. (*m*) Joram leur fit la guerre, & les réduisit apparemment sous son obéïssance, puisqu'il est remarqué dans l'Ecriture qu'ils se révoltérent de nouveau contre Ozias, & que ce Prince les contint dans le devoir pendant tout son regne. (*n*) Durant les malheurs du regne d'Achaz, les Philistins firent le dégât dans les terres de Juda: (*o*) mais Ezéchias fils & successeur d'Achaz, les assujettit de nouveau. (*p*) Enfin ils se mirent pleinement en liberté sous les derniers Rois de Juda; & nous voyons par les menaces que leur font les Prophétes Isaïe, Amos, Sophonie, Jérémie & Ezéchiel, qu'ils avoient fait mille maux aux Israëlites, & que Dieu devoit châtier leur cruauté par les plus grandes calamitez.

Assaradon successeur de Sennachérib, assiégea Azoth, & la prit, par les armes de Thasthan Général de ses troupes. (*q*) Psamméti-chus Roi d'Egypte, prit la même ville, aprés un siége de vingt-neuf ans, (*r*) suivant Hérodote; & c'est le plus long siége de ville que l'on connoisse. Pendant le siége de Tyr, qui dura treize ans, Nabuchodonosor employa une partie de son armée à soumettre les Ammonites, les Moabites, les Egyptiens, & les autres peuples voisins des Juifs. [*s*] Il y a assez d'apparence que les Philistins ne lui résistérent pas, & qu'ils lui demeurérent assujettis avec les autres peuples de la Syrie, de la Phénicie & de la Palestine. Ils tombérent ensuite sous la domination des Perses; puis sous celle d'Aléxandre le Grand, qui ruina la ville de Gaze, [*t*] la seule ville des Phéniciens qui osa lui résister. Aprés la persécution d'Antio-chus

(*h*) *Exod.* XV. 45. 46. 47. (*i*) *Josue* XIII. 2. 3.
(*k*) Pendant environ 120. ans, depuis l'an du Monde 2848. jusqu'en 2960. (*l*) 2. *Reg.* V. 17. VIII. 1. 2. *&c.*

(*m*) Depuis l'an du M. 2960. qu'ils furent assujettis par David jusqu'en 3116. qu'ils se révoltérent contre Joram. 2. *Par.* XXI. 16. (*n*) 2. *Par.* XXVI. 6. 7. Ozias commença à regner en 3194. (*o*) 2. *Par.* XXVIII. 18. (*p*) 4. *Reg.* XVIII. 8. (*q*) *Isai.* XX. 1. (*r*) *Herodot. l.* 2. *c.* 157. (*s*) *Joseph. Antiq. l.* X. *c.* 11. - 345. (*t*) *Strabo. l.* 16. *Arrian. l.* 2. *de expedit. Alexand.*

chus Epiphanes, les Asmonéens démembrérent petit-à-petit diverses villes du pays des Philistins, qu'ils assujettirent à leur domination. Tryphon Régent du Royaume de Syrie, donna à Jonathas Asmonéen le gouvernement de toute la côte de la Méditerranée, depuis Tyr, jusqu'à l'Egypte; (u) & par conséquent tout le pays des Philistins. Le nom de *Palestine*, est venu des Philistins, quoique ces peuples n'en possédassent qu'une assez petite partie.

PHILOLOGUE. Saint Paul dans son Epitre aux Romains, Chap. XVI. 15. saluë *Philologue*, dont on ne sçait aucune particularité. Les Grecs le font Evêque de Synope dans le Pont, & marquent sa Fête au quatriéme de Novembre. Origénes croit que Philologue pouvoit être le mari de Julie, marquée au même endroit: mais d'autres doutent si *Julias* n'est pas plûtôt un nom d'homme que de femme.

PHILOMETOR, surnom de Ptolemée VI. Roi d'Egypte. Voyez *Ptolemée*.

PHILON, célébre Auteur Juif de la ville d'Aléxandrie, & de la race sacerdotale, étoit frere d'Aléxandre Lysimaque, Alabarque ou Chef des Juifs qui demeuroient en grand nombre dans la même ville. Joseph (x) l'appelle un homme illustre en toute chose. Il se rendit si célébre par son éloquence, & par la connoissance qu'il acquit des dogmes de Platon, que l'on disoit communément de lui à Aléxandrie: *Ou Philon imite Platon, ou Platon imite Philon*; (y) & les Sçavans l'appelloient le Platon Juif ou un second Platon. (z) Il étoit assez âgé, lorsqu'il fut député à Rome avec quelques autres vers l'an 40. de l'Ere commune, par les Juifs d'Aléxandrie, pour soutenir devant l'Empereur Caïus le droit de bourgeoisie que les Juifs prétendoient dans Aléxandrie. Ils attendirent à Rome que Caïus fût de retour des Gaules; & lorsqu'il fut arrivé, ils lui présentérent leur mémoire. [a] Caïus les reçut avec des marques d'amitié qu'ils n'attendoient pas.

Quelque tems aprés, il leur donna audiance auprés de la ville, dans les maisons de plaisance qui portoient le nom de Mécénas & de Lamia. L'Empereur leur reprocha qu'ils étoient les seuls peuples du Monde qui ne vouloient pas le reconnoître pour Dieu, & proféra des blasphêmes qui font horreur. Il leur dit qu'ils avoient à la vérité offert des sacrifices pour sa santé, mais qu'ils avoient aussi offert leurs sacrifices à d'autres. Puis prenant un ton sérieux, il leur demanda pourquoi ils ne mangeoient point de pourceaux; & enfin sur quoi ils fondoient leur droit de bourgeoisie. Il leur fit ces demandes à diverses reprises, & sans se donner la patience de s'arrêter, ni d'écouter les réponses des Juifs. Il les congédia, sans rien prononcer sur le fonds, il dit seulement: Ces gens-là ne me paroissent pas si méchans, qu'ils sont malheureux & insensez de ne me pas reconnoître pour Dieu.

Philon a écrit plusieurs Ouvrages, dont nous avons encore une bonne partie, & qui sont fort estimez des personnes intelligentes. Photius [b] croit que c'est de lui qu'est venuë dans l'Eglise la coûtume d'expliquer l'Ecriture par allégorie; & il est vrai que souvent les Peres, sur tout saint Clément d'Aléxandrie & Origénes, ont suivi la méthode de Philon: mais on ne peut disconvenir que la coûtume de tourner l'Ecriture en allégorie, n'ait été en usage long-tems auparavant, ainsi qu'on le voit dans le Livre de *la Sagesse*, [c] & dans *l'Ecclésiastique*. Joseph [d] témoigne qu'il a eu dessein de composer un Ouvrage, dans lequel il expliqueroit ce que Moyse avoit caché sous des allégories. Enfin saint Paul a si souvent employé cette maniére d'expliquer l'Ecriture, qu'on voit bien que cela étoit ordinaire parmi les Juifs, & qu'on ne peut pas dire que Philon en soit le premier, ni même le principal auteur. Voyez l'article *Allégorie*.

Plu-

(u) 1. *Macc.* IX. 59. (x) *Joseph. l.* 18. *Antiq. c.* 10. *p.* 639. *d.* (y) *Hieronym. de Viris illustr. c.* 11. *Photius Cod* 105. (z) *Hieronym. Ep.* 84.

(a) *Philo Legat. ad Caïum. p.* 1018. *& seq.* (b) *Phot. Cod.* 105. *p.* 277. (c) *Sap.* XVIII. 24. comparé à *Philo l.* 3. *de vita Mos. p.* 519. (d) *Joseph. Proœm. in Antiq. Jud. ad finem.*

Plusieurs anciens ont crû que Philon avoit voulu décrire la vie des premiers Chrétiens d'Aléxandrie dans son Livre intitulé : *De la Vie contemplative*, où il représente la vie des Thérapeutes. On peut voir sur cette dispute ce qu'on en a écrit depuis quelques années pour & contre. Le P. De Montfaucon a soutenu l'affirmative ; M. Basnage, M. Du Pin, & M. N. Président de Dijon, la négative. On peut les consulter sur cette fameuse question. On dit (*e*) que Philon connut saint Pierre à Rome sous Claude, qu'il lui parla, & fit amitié avec lui. Photius (*f*) dit même qu'il embrassa le Christianisme, & qu'il le quitta depuis par mécontentement : mais on ne trouve cette circonstance chez aucun Ancien. Nous ignorons le tems de sa mort.

PHILOPATOR. On donna ce surnom à Ptolemée IV. Roi d'Egypte. Voyez l'article des *Ptolemeés*.

[PHILOSOPHES. *Philosophie*. S. Paul dit aux Colossiens (*g*) ; Prenez garde que personne ne vous séduise par la Philosophie, *Ne quis vos decipiat per Philosophiam* : Et dans les Actes, (*h*) saint Luc raconte que saint Paul étant arrivé à Athenes, y trouva des Philosophes Epicuriens & Stoïciens qui se moquoient de ses discours. Le même Apôtre en plusieurs endroits de ses Epîtres s'éleve contre les faux Sages & la fausse sagesse de ce siécle, qui n'est autre que la Philosophie des payens, toûjours fort opposée à la sagesse de JESUS-CHRIST, & à la vraie Religion, qui dans l'idée des Philosophes & des Sages du monde, passoit pour une vraie folie, n'étant fondée ni sur le raisonnement, ni sur l'évidence, ni sur l'éloquence & la subtilité de ceux qui la prêchoient, mais sur la vertu des Dieux, sur son autorité, sur l'opération du saint Esprit, qui agissoit sur les cœurs & sur les esprits de ceux qu'il appelloit à la foi.

Le nom de *Philosophie*, dérive du grec *Philos*, amateur, & *sophia*, la sagesse. Pythagore est le premier qui ait pris le nom de *Philosophe*, amateur de la sagesse, au lieu de *sophos*, ou sage, que portoient avant lui ceux qui excelloient dans les sciences. Dans l'Ecriture sainte on voit de vrais Sages, & de vrais ouvrages de Philosophie, dans le Livre des *Proverbes*, & de *l'Ecclésiaste* de Solomon, dans les Livres de *la Sagesse* & de l'*Ecclésiastique*. Ce sont des Ouvrages moraux, où l'on trouve une infinité d'excellentes maximes de Religion, de pieté, de conduite pour tous les états de la vie. Il y a peu de raisonnement. Les anciens Orientaux s'amusoient moins à raisonner que les Philosophes Grecs : ils alloient plus au fait, & donnoient leurs préceptes par sentimens & par maximes. Le Livre de l'Ecclesiastique est une espece de dispute où l'on rapporte les raisonnemens des impies, & de ceux qui nient l'immortalité de l'ame, & la providence, & qui mettent le souverain bien dans la volupté, dans les richesses, dans les honneurs. Leurs raisons y sont étalées avec force, mais Salomon en montre la vanité, le néant, & conclud en faveur de la Religion, & de la crainte de Dieu.

Le Livre de Job est encore une espéce de traité de Philosophie, dans lequel trois ou quatre personnages disputent tour à tour sur la Providence, sur la conduite de Dieu envers les hommes, & sur cette grande question ; si tous les maux qui nous arrivent dans ce monde, sont des châtimens de nos péchez, ou s'ils ne sont pas quelquefois des épreuves de la sagesse de Dieu sur ses Elus.

Le Livre intitulé *la Sagesse de Salomon*, est un Ouvrage de Philosophie morale, composé principalement pour l'instruction des Grands & des Princes de la Terre. *L'Ecclésiastique* a un objet plus vaste ; il comprend toutes les diverses conditions de la vie, & donne des préceptes moraux à toutes sortes de personnes. Il dérive (*i*) le nom de *sophia*, la sagesse, de l'Hébreu *Zaphniah*.

(*e*) *Euseb. l.* 2. *hist. Eccl. Hieron. de Viris illustr. c.* 11. (*f*) *Phot. Cod.* 105. *p.* 277. (*g*) *Coloss.* II. 8. (*h*) *Act.* XVII. 18.

(*i*) *Sap.* VI. 23.

Zaphniah, une chose cachée, & nous décrit l'occupation d'un Philosophe Hébreu (*k*), comme un homme appliqué à découvrir le sens des paraboles anciennes, à étudier la sagesse des Anciens, les écrits des Prophétes, les histoires des hommes fameux; à voyager dans différens païs, pour apprendre les mœurs & les sentimens des Nations diverses, & pour connoître le bien & le mal qui est parmi les hommes. Mais sa principale occupation est de prier le Seigneur, & de lui demander ses lumieres; s'il les lui accorde, le Sage répandra les trésors de sa sagesse comme une pluie abondante, & sa réputation s'étendra jusqu'aux extrémitez du monde.

Vers le même tems que se formerent chez les Grecs les sectes de leurs Philosophes, des Academiciens, des Péripatéticiens, des Stoïciens, on vit parmi les Juifs, par une espece d'émulation, s'élever aussi des sectes de Philosophes, des Esséniens, des Pharisiens & des Saducéens. Les Pharisiens avoient quelque rapport aux Stoïciens, les Saducéens aux Epicuriens, & les Esséniens approchoient des Academiciens. Les Stoïciens étoient hautains, fanfarons, vains comme les Stoïciens. Les Saducéens, qui nioient l'immortalité de l'ame & l'éxistence des esprits, se délivroient tout d'un coup, comme les Epicuriens, de toute inquiétude sur l'avenir. Les Esséniens plus moderez, plus simples & plus religieux que les uns & les autres, couroient plus après les Académiciens.

De même que la Philosophie des Grecs, aprés avoir été assez longtems honorée & respectée par le mérite de ceux qui la professoient, tomba ensuite dans le décri & dans le mépris, par la bassesse & les vices de ceux qui prirent le nom de Philosophes; ainsi parmi les Hébreux les Pharisiens, par exemple, qui dans les commencemens s'étoient rendus recommandables par leur attachement inviolable à l'observance de la Loy de Dieu, se rendirent ensuite odieux aux Puissances, & méprisables aux gens de bien, par leur excessive ambition, & par les interprétations erronées qu'ils donnerent aux Loix du Seigneur.

(*k*) *Eccli.* XXXIX. 1. 2. 3.

Les Philosophes contre lesquels saint Paul s'éleve dans l'Epître aux Romains, vantoient l'étenduë de leurs connoissances, la beauté de leur morale, l'éloquence de leurs Ecrivains, la force de leurs raisonnemens, la subtilite de leurs argumens. Leurs maladies étoient l'orgueil, la curiosité, la présomption, l'hypocrisie, l'ambition: Ils donnoient tout à la raison, vouloient dominer par-tout, & quoique leur vie fût pleine de dereglemens honteux & injurieux même à la nature, ils vouloient passer pour gens de bien; se vantant de connoître Dieu, ils le déshonoroient par leur conduite. S. Paul leur opposoit l'humilité de la Croix de JESUS-CHRIST, la force de ses miracles, la pureté de sa morale, la grandeur de ses mysteres, l'évidence des preuves de sa mission.

On dispute si les Philosophes payens ont puisé les plus beaux sentimens de leur morale dans les saintes Ecritures. Les Peres ont été partagez sur cette question. Les uns ont soutenu l'affirmative, & d'autres la négative. Philon le Juif (*l*) enseigne qu'avant la traduction qui fut faite des Livres de Moïse par les ordres de Ptolemée Philadelphe, les Gentils n'avoient aucune connoissance des Livres saints. Aristée (*m*) fait dire à Demetrius de Phalere que les Historiens, Poëtes, & Ecrivains Grecs n'ont fait aucune mention des livres des Hébreux; & que quelques Ecrivains ayant voulu en inserer quelque chose dans leurs ouvrages, en avoient été empêchez par des punitions divines qui leur étoient arrivées, & dont il rapporte des exemples. Origenes (*n*) soutient que le nom de Moïse étoit inconnu aux Grecs, & que son nom ne se lit dans aucun de leurs Ecrits.

(*l*) *Philo l.* 1. *de vita Mos. p.* 657. 658. (*m*) *Aristaeus de* 70. *Interpp.* (*n*) *Origen. in Cantic. Canticorum.*

Ecrits. Joseph l'Historien reconnoît le silence des Grecs (*o*), & en rend cette raison, qu'ils n'ont point lû les livres des Juifs. Lactance dit (*p*) nettement que les Prophanes n'avoient jamais lû les saints livres; ***nullas litteras veritatis attigerant.*** En un autre endroit (*q*), qu'il est étonnant que Pythagore & Platon soient allez dans l'Egypte, dans la Caldée & dans la Perse, pour s'instruire de la Religion & des coûtumes de ces peuples, au lieu d'aller en Judée, où il leur auroit été si facile de se transporter, & où ils auroient trouvé tout ce qu'ils avoient inutilement cherché ailleurs.

D'autres Peres en plus grand nombre sont pour l'affirmative. Ils assurent que les plus fameux des anciens Philosophes ont connu les livres saints & les Prophétes. Saint Augustin (*r*) croit que Pythagore vit Jérémie en Egypte; d'autres croyent qu'il conversa aussi avec Ezéchiel en Judée (*ſ*); qu'il connut les Juifs, & emprunta plusieurs de leurs loix, ausquelles il donna place dans sa Philosophie (*t*). Saint Clément d'Aléxandrie (*u*) parlant aux Grecs, avance que tout ce que les loix de Platon ont de vrai, leur vient des Hébreux; que c'est de-là que leurs Poëtes ont emprunté leurs plus belles pensées, & leurs plus riches expressions. Saint Justin le Martyr (*x*) entre sur cela dans le détail, & montre par plusieurs exemples qu'Orphée, Homére, Solon, Pythagore, Platon, & plusieurs autres ont voyagé en Egypte, & ont consulté les livres de Moyse. Le Philosophe Celse (*y*) ennemi des Chrétiens, reconnoissoit la conformité des sentimens de Platon avec Moïse & les Prophétes des Juifs; & il en concluoit ridiculement que c'étoit les Hébreux qui avoient copié les Grecs, comme si Moïse & les Ecrivains sacrez étoient plus modernes que Platon & les Poëtes Grecs.

Tertullien [*z*] soûtient que les anciens Législateurs du Paganisme n'ont rien de bon que ce qu'ils ont emprunté des Hébreux; ***Sciatis ipsas quoque leges vestras, quæ videntur ad innocentiam pergere, de divina lege, ut antiquiore, formam mutuatas.*** Que leurs Poëtes & leurs Philosophes ont puisé dans la source des Prophétes; que les démons par un artifice dangereux, ont fait glisser exprès quelques traits de véritez dans les Ecrits des Prophanes, afin de détruire ces mêmes véritez dans le tems que Dieu devoit les manifester au monde; la plûpart des hommes n'ayant pas assez de pénétration, ou d'équité pour en faire le discernement d'avec l'erreur à laquelle elle se trouvoit jointe; Saint Justin [*a*] a eu la même pensée. Eusébe a employé tous les livres onziéme & douziéme de son grand Ouvrage de la Préparation Evangélique, à montrer que Platon avoit pris les principaux points de sa Philosophie & de sa Théologie dans les livres sacrez des Juifs. Théodoret [*b*] avance que les anciens Philosophes Pherecides, Pythagore, Thalés, Solon & Platon ont voyagé en Egypte, & ont reçu des leçons non seulement des Egyptiens, mais encore des Hébreux, jusques-là que Pythagore reçut la circoncision que les Egyptiens avoient imitée des Juifs. Saint Ambroise [*c*] semble croire qu'une des premieres intentions de Platon en venant en Egypte, étoit de consulter les loix de Moïse, & les Oracles des Prophétes; ***Eruditionis gratiâ in Ægyptum profectus, ut Mosis gesta, legis Oracula Prophetarum dicta cognosceret.***

Mais comme c'est ici une question de fait, il faut l'examiner sur des preuves de fait, plûtôt que sur des autoritez. Les preuves de fait

(*o*) *Joseph. lib.* 1. *contra Appion p.* 1051. (*p*) *Lactant. de origine erroris l.* 2. *c.* 11. (*q*) *Idem de vera Sapientia l.* 4. *c.* 2. (*r*) *Aug. de civit. l.* 8. *c.* 11. *& de doctrin. christian. l.* 2. *c.* 28. (*ſ*) *Quid. apud Clem. Alex. l.* 1. *strom.* (*t*) *Hermipp. apud Joseph. l.* 1. *contra Appion. p.* 1046. (*u*) *Clem. Alex. admonit. ad Gentes. p.* 46. 47. 48. (*x*) *Justin. Apolog.* 1. *p.* 15. *& Apolog.* 2. *p.* 81. 82. (*y*) *Origen. contra Celsum. l.* 6.

(*z*) *Tertull. Apologet.* (*a*) *Justin. Apolog.* 2. (*b*) *Theodoret. serm.* 1. *ad Græcos p.* 466. 471. 472. (*c*) *Ambros. in Psalm.* CXVIII. *serm.* 2. 4. 5. 13. *& lib. de fuga sæculi c.* 8. *& de bono mortis, c.* 10. *& c.* 11. *n.* 51. *& de Arca Noë c.* 8.

fait sont de deux sortes dans cette matiere. 1°. La conformité des sentimens ; & des expressions des Auteurs sacrez, & des Auteurs profanes, dans des endroits où ils ne peuvent naturellement s'être rencontrez. 2°. L'aveu de ceux qui ont copié les autres, ou le témoignage d'Auteurs contemporains. Or dans les Ecrits des Poëtes & des Philosophes profanes, nous ne trouvons aucun aveu qu'ils ayent rien tiré des Ecrivains sacrez ; aucun Auteur contemporain ne témoigne qu'ils ayent rien fait de pareil : les traits de ressemblance qui se remarquent entre les Ecrivains sacrez & les profanes, sont purement fortuits, & dans des lieux où tous les hommes de bon sens peuvent se rencontrer sans se copier. On n'en peut donc rien conclure pour le sentiment de ceux qui veulent que les Grecs ayent lû & imité les Hebreux.

Ils ne pouvoient pas même les lire ; car ils les auroient lûs ou dans les sources, & les originaux, ou dans les Versions. Les Grecs n'étudioient pas les langues étrangeres, & les Juifs infiniment jaloux de la sainteté de leurs livres, ne les auroient pas confiez à des Profanes. Ils ne pouvoient pas non plus les lire dans les Versions, puisqu'il n'y en avoit point avant celle des Septante faite par Ptolemée Philadelphe, long-tems après Pythagore, Platon, Aristote, Socrate, Chrysippe, Zénon, & les anciens Philosophes & Législateurs des Grecs. Il y a même beaucoup d'apparence que la Version dite des Septante est encore postérieure au tems de Philadelphe, comme on le peut voir sous l'article des *Septante*.

Une autre fameuse question que l'on forme au sujet des anciens Philosophes, concerne leur salut éternel. On demande si en suivant les lumieres naturelles, & vivant moralement bien aux yeux des hommes, ils ont pû indépendamment de la Loi & de l'Evangile, éviter la damnation & le malheur éternel. Saint Paul dans son Epître aux Romains (*d*) semble ne pas exclure les Gentils qui ont vêcu louablement de la félicité du Ciel. Voici comme il parle : Les Philosophes Gentils *sont inexcusables, parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu.* Si donc ils l'avoient glorifié, ils seroient inexcusables. Il ajoûte : *L'affliction & le désespoir accableront l'ame de tout homme qui fait le mal, du Juif prémierement & du Gentil ; la gloire, l'honneur & la paix seront le partage de tout homme qui fait le bien ; du Juif premierement, puis du Gentil ; car Dieu ne fait point acception de personnes... Lors donc que les Gentils qui n'ont pas la Loi, font naturellement les choses que la Loi commande, n'ayant pas la Loi, ils se tiennent à eux-mémes lieu de Loi, faisant voir que ce qui est prescrit par la Loi ; est écrit dans leurs cœurs.* Et ℣. 26. *Si donc un homme incirconcis* (un Gentil) *garde les ordonnances de la Loi, n'est-il pas vrai que tout incirconcis qu'il est, il sera consideré comme circoncis, & qu'ainsi il vous condamnera, vous qui étant circoncis, & ayant reçû la Loi, êtes violateur de la Loi.*

De tous ces passages on conclut que le Philosophe Gentil qui observe la loi naturelle, & qui honore Dieu, n'est pas moins justifié devant le souverain Juge, qui ne fait point acception de personne, que le Juif qui observe la loi civile : & même qu'il condamnera le Juif prévaricateur. Saint Justin le Martyr (*e*) soûtient que les anciens Philosophes qui ont vêcu conformément à la raison, étoient déja Chrétiens, quoiqu'ils ne connussent pas Jesus-Christ, parce qu'ils suivirent par avance sa doctrine, & ses maximes. Tels ont été chez les Grecs Socrate, Héraclite, & quelques autres ; & chez les Barbares, Abraham, Ananias, Azarias, Misaël, Elie, & plusieurs autres. Saint Clément d'Alexandrie (*f*) dit que ceux qui ont vêcu avant Jesus-Christ, ont eu deux moyens pour acquérir la justification, la loi & la philosophie. La philosophie pouvoit les rendre justes, ou du moins les dis-

(*d*) *Rom.* II. 9. 10. 11. 12.

(*e*) *Justin. Martyr, Apolog.* 2. *p.* 83. (*f*) *Clem. Alex. l.* 6. *Strom. p.* 637. 638. 639. & *lib.* 1. *Strom. p.* 319.

disposer à la justice, ou un dégré pour y parvenir. Elle produisit une justice, mais non entiere & parfaite. Il ajoûte que les Gentils décedez avant la mort du Sauveur, attendoient dans l'Enfer sa venuë, ou celle des Apôtres; & qui ayant entendu leur prédication, ils crurent, & furent sauvez.

Saint Chrysostome (*g*) avance que les Gentils qui ont vêcu avant Jesus-Christ pouvoient être sauvez sans le confesser : qu'on demandoit seulement d'eux, que renonçant au culte des Idoles, ils reconnussent & adorassent un seul Dieu Créateur de toutes choses; que si avec cela ils ont mené une vie reglée, & loüable, ils auront part au bonheur du Ciel, selon cette sentence de saint Paul (*h*) : ***La gloire, l'honneur & la paix sont le partage de tout homme qui fait le bien.*** Origénes (*i*) dit que l'ame de Jesus-Christ étant sortie de son corps, avoit eu divers entretiens avec les ames des Morts, pour convertir celles qui étoient les plus dociles; ou les mieux disposées à recevoir sa doctrine. Saint Grégoire de Nazianze (*k*) parlant de la descente de Jesus-Christ aux Enfers, laisse en doute s'il a sauvé tous ceux qui y étoient sans exception, ou seulement ceux qui avoient crû. Hilaire Diacre, (*l*) cité sous le nom d'Ambrosiaster assure que Jesus-Christ dépoüilla les Enfers des Captifs qui y étoient détenus, soit par la prévarication d'Adam, ou par leurs propres péchez, & qu'il mena au Ciel comme en triomphe ceux qui se rendoient à sa prédication.

On trouve ces sentimens répandus dans plusieurs autres Anciens que nous avons citez dans la Dissertation sur le salut des Gentils, à la tête des Epîtres de saint Paul. Les Juifs (*m*) admettent à la béatitude plus d'une sorte de Gentils. Ils croyent, par exemple, que ceux qui ont observé fidellement les préceptes qu'ils disent avoir été donnez à Noé, seront sauvez, comme aussi ceux qui ont connu Dieu, qui ont eu des sentimens raisonnables sur la Divinité, qui ont vêcu d'une maniere reglée & loüable. Il donne pour exemple Socrate & Platon. Les Talmudistes excluent du salut quatre sortes de gens, sçavoir, les Gentils, qui ressemblent à Balaam & à Doëg, & les Juifs qui sont semblables à Achitophel & à Giezi; d'où l'on conclut que les Payens qui ne sont semblables ni à Balaam, ni à Doëg, auront part à la béatitude.

On cite encore Tostat, (*n*), Catharin (*o*), Erasme (*p*), & peut-être quelques autres Auteurs modernes, qui ont paru croire que quelques anciens Philosophes, comme Socrate, Sénéque & Platon étoient sauvez; tout cela dans la supposition qu'ils ont connu Dieu, & qu'ils ont vécu d'une maniere moralement loüable. Mais quand on examine ce sentiment dans la rigueur des regles de Théologie, & qu'on étudie de près les sentimens & la vie de ces Philosophes qu'on nous vante le plus, on est bien-tôt désabusé de la bonne opinion qu'on pouvoit avoir conçuë de leur mérite.

Il est indubitable que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu (*q*); ***sine fide impossibile est placere Deo*** : Que la foi sans les bonnes œuvres est morte (*r*); ***Fides sine operibus mortua est*** : Que sans la foi, au moins implicite, au Libérateur, au Messie, on ne peut parvenir au salut (*s*), ***Nec enim aliud nomen est in cælo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.*** Or les Philosophes dont on reléve le plus le mérite, n'ont eu ni la foi animée par la charité, ni les bonnes œuvres, ni la créance au Messie; on ne peut donc pas soûtenir qu'ils ayent eu part au salut.

Socrate (*t*) le plus parfait de tous est accusé d'avoir été attaché à l'amour infame des

(*g*) *Chrysost. homil.* 37. *in Matth. p.* 431. (*h*) *Rom.* II. 10. (*i*) *Origen. contra Cels. l.* 2. *p.* 438. (*k*) *Greg. Nazianz. orat.* 42. (*l*) *Ambrosiast. in Ephes.* IV. 8. (*m*) *Rab. Moses & Rab. Meir, Gubay.*

(*n*) *Tostat. in Genes.* XVII. (*o*) *Ambros. Catharin. in epist. ad Rom. c.* 11. (*p*) *Erasm. colloq.* (*q*) *Heb.* XI. 6. (*r*) *Jacobi* II. 26. (*s*) *Act.* IV. 12. (*t*) *Juvenal. sat.* 2.

des garçons: il adoroit les nuës (*u*), il juroit par le Chien, par le Chêne, par le Canard [*x*]. Lactance le traite de bouffon & de mauvais plaisant, s'il vouloit par-là se railler de la Religion des Athéniens, au milieu desquels il vivoit, & de la Religion du serment; & d'insensé s'il tenoit ces choses pour des Dieux. Les disciples de Socrate défendent leur Maître du crime d'Athéïsme dont on l'accusoit, & montrent qu'il adoroit les Dieux des Grecs. En mourant il ordonna qu'on sacrifiât un Cocq à Esculape. Trouve-t-on là de quoi faire un Saint & un Prédestiné?

Sénéque l'objet de l'admiration de plusieurs Anciens, avoit composé un livre des superstitions payennes [*y*], & après en avoir fait voir tout le ridicule, il concluoit que le sage devoit observer ces choses pour obéir à la coûtume & aux loix, & les pratiquer au-dehors, sans les croire intérieurement. Dion [*z*] reproche à ce Philosophe d'avoir commis les crimes les plus honteux, & de les avoir appris à Néron son Eléve; d'avoir amassé en fort peu de tems des richesses immenses, & de les augmenter tous les jours par ses usures. Tels étoient les plus parfaits des Philosophes payens, gens qui ayant une connoissance stérile de la Divinité, la deshonoroient par leur conduite & par leur sentiment sur le fait de la Religion. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette matiere que nous avons traitée ailleurs dans une dissertation particuliere à la tête de l'Epître aux Romains.

Les Orientaux remarquent que la Philosophie de Thalés de Milet, qui admet l'eau pour principe de toutes choses, a beaucoup de rapport à celle de Moïse & des Egyptiens, qui étoient à peu près dans les mêmes principes, aussi bien que les Phéniciens, qui faisoient naître toutes choses d'un limon fort détrempé, & dans l'eau boüeuse, au lieu que les Perses & Zoroastre approchoient davantage des principes d'Anaxagore, qui posoit le feu pour la premiere cause naturelle des choses materielles.]

PHINEE, ou *Phinées*, ou, comme parlent les Juifs, *Pinehas*, fils d'Eléazar, & petit-fils d'Aaron, fut le troisiéme Grand-Prêtre des Juifs, & exerça cette Charge depuis l'an 2571. jusques vers l'an 2590. avant J.C. 1410. avant l'Ere vulgaire 1414. Il est principalement loüé dans l'Ecriture pour le zéle qu'il fit paroître à venger la gloire de Dieu, lorsque les Madianites ayant envoyé leurs filles dans le camp d'Israël, pour engager les Hébreux dans la fornication & dans l'idolâtrie, & Zambri étant entré publiquement dans la tente d'une femme Madianite nommée Cozbi, il s'éleva du milieu du peuple, (*a*) prit un poignard, entra aprés Zambri dans le lieu infame, & les perça tous deux d'un seul coup, l'homme & la femme, dans les parties que la pudeur cache; & la playe ou la maladie dont le Seigneur avoit déja commencé de frapper Israël, cessa aussi-tôt. (*b*)

Alors le Seigneur, dit à Moyse; Phinée fils du Grand-Prêtre Elézar, a détourné ma colére des enfans d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zéle contre eux, & qu'il m'a empêché de les exterminer. C'est pourquoi dites-lui que je lui donne la paix de mon alliance, & que le Sacerdoce lui sera donné à lui & à sa race par un pacte éternel, parce qu'il a été zélé pour son Dieu, & qu'il a expié le crime des enfans d'Israël. La promesse que le Seigneur fait à Phinée de lui donner le Sacerdoce par un pacte éternel, enfermoit apparemment cette condition tacite, pourvû que vos enfans me demeurent fidéles & obéïssans; [*c*] puisque nous sçavons que le Sacerdoce passa de la race d'Eléazar & de Phinée, à celle d'Ithamar, & qu'elle ne rentra dans celle d'Eléazar, qu'aprés environ cent cinquante ans.

Voici ce que nous sçavons de ce transport du

(*u*) *Aristophan. nubib.* (*x*) *Tertull. Apologet.* (*y*) *Aug. l.* 10. *c.* 6. *de Civit. Dei.* (*z*) *Dio l.* 61. & *in excerptis Vales. p.* 685. 686.

(*a*) *Num.* XXV. 7. & *seq.* An du Monde 2553 avant J. C. 1447. avant l'Ere vulg. 1451. (*b*) *Num.* XXV. 8. 10. XXVI. 1. *Psal.* CV. 29. (*c*) *Ita Dionys. Carth. Tirin. & alii nonnulli Interpp.*

du Sacerdoce d'une famille dans l'autre. Cette Dignité demeura dans la race de Phinée depuis Aaron, jusqu'au Grand-Prêtre Héli, pendant environ trois cens trente-cinq ans. (*d*) On ignore la maniére & les causes de ce changement. Il rentra ensuite dans la famille d'Eléazar sous le regne de Saül, lorsque ce Prince ayant fait mourir Achiméléch & les autres Prêtres de Nobé, il donna la souveraine Sacrificature à Sadoc, qui étoit de la race de Phinée. Dans le même tems, David avoit auprés de lui Abiathar, de la race d'Héli, qui faisoit les fonctions de Grand-Prêtre : de maniére qu'aprés la mort de Saül, David conserva le Sacerdoce à Sadoc & à Abiathar. Mais sur la fin du regne de David, Abiathar s'étant attaché à Adonias au préjudice de Salomon, il fut disgracié, & Sadoc seul fut reconnu pour Grand-Prêtre. Le Sacerdoce demeura dans sa famille jusqu'aprés la captivité de Babylone, & même jusqu'à la ruine du Temple. Or depuis le commencement de Sadoc seul, & l'exclusion d'Abiathar, jusqu'à la ruine du Temple, il y a mille quatre-vingt quatre ans. (*e*)

Nous lisons encore une autre action mémorable de Phinée, dans laquelle il fit encore éclatter son zéle pour le Seigneur. C'est lorsque les Israëlites de de-là le Jourdain (*f*) ayant élevé sur le bord de ce fleuve un grand monceau de terre, ceux de deçà le fleuve craignant qu'ils ne voulussent abandonner le Seigneur, pour se faire une autre Religion, leur députérent Phinée & d'autres principaux d'entre eux, pour s'informer de leur intention dans l'érection de ce monument : mais ayant sçû que ce n'étoit que dans la vûë de conserver la mémoire de leur union, & de leur commune origine, Phinée en loüa le Seigneur en disant : Nous sçavons maintenant que le Seigneur est avec nous, puisque vous n'êtes point coupables de la prévarication que nous avions soupçonnée.

Voici l'éloge que Jesus fils de Sirach a fait de Phinée : (*g*) Phinée fils d'Eléazar, est le troisiéme en gloire ; il est le troisiéme depuis Aaron, qui ait été honnoré de la souveraine Sacrificature. Il imita Aaron dans la crainte du Seigneur. Il demeura ferme durant la chûte honteuse de son peuple, & il appaisa la colére de Dieu allumée contre Israël, par sa bonté & par son zéle. C'est pourquoi Dieu a fait avec lui une alliance de paix. Il lui a donné la Principauté des choses saintes & de son peuple, afin que lui & sa race posſédent pour jamais la Dignité du Sacerdoce. Et telle que fut l'alliance du Seigneur avec David, pour lui donner le Royaume à lui & à sa race : telle fut aussi celle qu'il fit avec Phinée, pour répandre la sagesse dans nos cœurs ; pour juger son peuple dans la justice, & pour rendre leur gloire immortelle dans la suite de leurs races.

On ne sçait pas précisément l'année de la mort de Phinée. Mais comme il a vêcu aprés la mort de Josué, & avant la premiére servitude sous *Chusan-Rasathaïm*, pendant le tems qu'il n'y avoit ni Rois, ni Juges dans le pays, & que chacun faisoit ce qu'il jugeoit à propos, (*h*) on met sa mort vers l'an du Monde 2590. avant J.C. 1410. avant l'Ere vulg. 1414. Ce fut sous son Pontificat qu'arrivérent les histoires de Michas, de ceux de la Tribu de Dan, qui firent la conquête de Laïs, & de l'outrage fait à la femme du Lévite de la montagne d'Ephraïm. (*i*) Phinée eut pour successeur dans la Grande Sacrificature *Abiezer*, ou *Abisué*.

Les Rabbins donnent une trés-longue vie à Phinée. Il y en a qui croyent qu'il a vêcu jusqu'au tems du Grand Prêtre Héli ; ou même jusqu'au tems de Samson. D'autres (*k*) veulent qu'il soit le même que le Grand-Prêtre Hé-

(*d*) Aaron fut désigné Grand-Prêtre l'an du Monde 2513. Héli fut reconnu Grand-Prêtre, & Juge d'Israël en 2848. (*e*) Sadoc fut reconnu seul Grand-Prêtre, & Abiathar fut disgracié en l'an du M. 2989. Le Temple fut ruiné l'an du Monde 4073. & l'an 70. de l'Ere vulg. (*f*) *Josue*. XXII. 30. 31. An du Monde 2560. avant J.C. 1440. avant l'Ere vulg. 1444.

(*g*) *Eccli*. XLV. 28. (*h*) *Judic*. XVII. 6. XVIII. 1. XXI. 24. (*i*) *Judic*. XX. 28. (*k*) *Chronic. Eusеb. ad an. M.* 860.

Héli, ou plûtôt que le Prophéte Elie ; (*l*) ce qui augmenteroit encore son âge de quelques siécles. L'Auteur des Traditions Hébraïques sur les Livres des Rois, (*m*) dit que les Juifs croyent que l'Homme de Dieu qui vint trouver le Grand-Prêtre Héli de la part du Seigneur, pour lui reprocher son indolence sur le sujet de ses fils, étoit Phinée. Il y en a qui le font vivre encore au tems de David ; d'autres, au tems de Samuël : (*n*) mais il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont voulu simplement marquer que l'on vit dans la personne du Prophéte Elie, tout le zéle du Grand-Prêtre Phinée ; comme l'Ange disoit que saint Jean-Baptiste viendroit dans l'esprit, & avec le zéle d'Elie. (*o*) Les Juifs croyoient une espéce de métempsycose pour les ames des gens de bien. Voyez les commentateurs sur S. Matth. XVI. 14. & Ligtfoot *Harmon. parte 2. ad Joan.* I. 10. 21. *pag.* 386.

PHINE'ES, fils du Grand-Prêtre Héli, & frere d'*Ophni*. Voyez ci-devant les articles d'*Héli* & d'*Ophni*.

PHISCON, ou plûtôt *Physcon*, autrement *Evergetès VII.* Roi d'Egypte. Voyez *Ptolemée*.

PHISON, un des quatre grands fleuves qui arrosoient le Paradis terrestre. Nous croyons que c'est le *Phasis*, fleuve célébre de la Colchide. Moyse dit qu'il tourne dans toute la terre d'Hévilat, & que l'on y trouve d'excellent or. (*p*) Ce fleuve a sa source dans les montagnes d'Arménie, & se décharge dans le Pont-Euxin. Il a dans son embouchure plus d'une demi-lieuë de large, & plus de soixantes brasses de profondeur. Il n'y a peut-être point de fleuve au monde qui fasse plus de détours, à cause de la rencontre des montagnes ; & de là vient que du tems de Pline, (*q*) il y avoit jusqu'à cent vingt ponts sur ce fleuve ; & c'est peut-être aussi ce que Moyse a voulu dire, lorsqu'il a dit que *le Phison tournoye dans toute la terre d'Hévilat*, que nous croyons être la Colchide. L'or de ce pays est trés-célébre. Toute l'Antiquité vante les richesses de la Colchide. Strabon (*r*) remarque que les fleuves & les torrens de ce pays-là, ou des pays voisins, car nous ne sçavons pas quelles étoient anciennement ses limites, charioient dans leurs eaux des paillons d'or, que les habitans recüeilloient sur des peaux de mouton couvertes de leurs toisons, ou dans des machines de bois faites en forme d'auges, & percées exprés. Nous croyons que l'or de *Phaz*, (*s*) d'*Uphaz* ou d'*Ophaz*, dont il est quelquefois parlé dans l'Ecriture, est le même que celui du Phison ou du Phasis. Voyez nôtre Commentaire sur la Génése, II, 11. 12. Plusieurs croyent que le *Phison* est le Gange ; mais ce fleuve est trop éloigné de l'Euphrate & du Tigre, que Moyse nous dit avoir été dans le Paradis terrestre, aussi-bien que le Phison & le Géhon.

PHITOM, une des villes que les Hébreux bâtirent à Pharaon dans l'Egypte, pendant le tems de leur servitude. (*t*) Cette ville est apparemment la même que *Pathumos*, dont parle Hérodote, (*u*) & qu'il place sur le canal que les Rois Nécho & Darius avoient fait pour joindre la Mer Rouge au Nil, & par-là à la Méditerranée. On trouve aussi dans les anciens Géographes (*x*) un bras du Nil, nommé *Pathmeticus*, *Phatmicus*, *Phatmicus*, ou *Phatniticus*. Brocard (*y*) dit que *Phitom* & *Ramessé* sont à cinq lieuës au-dessus de la division du Nil, & au-delà de ce fleuve ; mais cela n'a aucun fondement dans l'Antiquité. Cet Auteur se contente de rapporter ce que l'on disoit de son tems dans l'Egypte. Marsham veut que *Phitom* soit la même que *Peluse* ou *Damiette*.

I. PHLEGON, dont parle saint Paul aux Romains, (*z*) fut fait, selon les Grecs, Evêque de Marathon dans l'Attique. Ils en font

(*l*) *Vide Origen. t. 7. in Joan.* (*m*) *Auth. Tradit. Hebraic. in* 1. *Reg.* II. (*n*) *Vide Rabbinos apud Morin. exercit. Biblic. l.* 2. *exercit.* 4. *c.* 3. *p.* 285. (*o*) *Luc.* I. 17. Voyez aussi *Matth.* XI. 4. XVII. 11. 12. *Marc.* IX. 18. (*p*) *Genes.* II. 11. 12. (*q*) *Plin. l.* 6. *c.* 4.

(*r*) *Strab. l.* XI. (*s*) *Cant.* V. 11. *Jerem.* X. 9. *Dan.* X. 5. (*t*) *Exod.* I. 11. (*u*) *Herodot. l.* 2. (*x*) *Strab. Ptolem. Plin. &c.* (*y*) *Brocard. Descript. terræ sanctæ.* (*z*) *Rom.* XVI. 14.

font la Fête le 8. d'Avril; & les Latins en font mémoire le même jour. On ne sçait aucune particularité de sa vie.

II. PHLEGON, Affranchi d'Adrien, avoit écrit l'Histoire par les Olympiades, jusques vers l'an de J. C. 140. Il y marquoit en la quatriéme année de la deux-cens deuxiéme Olympiade, qui devoit finir vers le milieu de l'an 33. de l'Ere commune, qu'il y eut en cette année une Eclipse de soleil la plus grande qui se fût jamais vûë, [a] les étoiles ayant été vuës dans le Ciel en plein midy; qu'ensuite il y eut un fort grand tremblement de terre dans la Bithynie. Plusieurs Critiques croyent que ces ténébres sont celles qui arrivérent à la mort de JESUS-CHRIST. C'est ce qui est cause que nous mettons ici le nom de *Phlegon*.

PHOEBE', Diaconesse du port de Corinthe, nommé Cenchrée. Saint Paul avoit une considération toute particuliére pour cette sainte femme; & Théodoret [b] croit que l'Apôtre logea chez elle pendant quelque tems, durant son séjour à Corinthe & aux environs. On croit qu'elle porta à Rome la Lettre qu'il écrivit aux Romains, & où elle est loüée & recommandée d'une maniére si avantageuse. *Je vous recommande nôtre sœur Phœbé*, dit-il, (c) *Diaconesse de l'Eglise qui est au port de Cenchrée, afin que vous la receviez au nom du Seigneur d'une maniére digne des Saints, & que vous l'assistiez dans toutes les choses où elle pourroit avoir besoin de vous; car elle en a assisté elle-même plusieurs, & moi en particulier.* Quelques Nouveaux ont avancé que Phœbé étoit la femme de saint Paul: [d] mais aucun Ancien n'a rien dit de semblable. On croit qu'en qualité de Diaconesse, elle étoit employée dans l'Eglise dans quelque ministére convenable à son sexe & à sa condition: comme de visiter & d'instruire les femmes Chrétiennes, de les servir dans leurs maladies, de leur distribuer des aumônes. Les Martyrologes font mémoire de *Phœbé* le troisiéme jour de Septembre.

(a) *Euseb. Chronic. p.* 202. *& Hieronym. Chronic. p.* 158. *& Chronic. Alex. p.* 520. (b) *Theodoret ad Rom.* XVI. *p.* 115. (c) *Rom.* XVI. 1. 2. (d) *Vide Tolet. in Rom.* XVI.

PHOENIX. Voyez ci-devant *Phenix*, oiseau.

PHOGOR, montagne célébre au-delà du Jourdain, qu'Eusébe place entre Hésébon & Liviade. (e) Les monts Nébo, Phasga & Phogor étoient prés l'un de l'autre, & ne formoient apparemment que la même chaîne de montagnes. Il est assez croyable que *Phogor* prenoit son nom de quelque Divinité de ce nom, qui y étoit adorée; car *Phegor*, ou *Phogor*, ou Béel-phégor, étoit connuë dans ce pays-là. Voyez *Num.* XXV. 3. *Deut.* IV. 3. *Psalm.* CV. 28.

PHOGOR, ville de la Tribu de Juda, qui ne se lit plus ni dans l'Hébreu, ni dans la Vulgate; mais seulement dans le Grec, *Josue* XV. 60. Eusébe dit qu'elle étoit prés de Bethléem, & saint Jérôme ajoûte que de son tems, on l'appelloit *Paora*.

PHOLLATI, de la race des Lévites, & le huitiéme dans l'ordre des Portiers du Temple. (f)

PHOTINE. C'est le nom que les Grecs donnent à la Samaritaine convertie par JESUS-CHRIST. Voyez *Joan.* IV. 7. 8. 9. &c. Ils content de grandes histoires de son martyre, & de celui de ses enfans & de ses sœurs: mais on ne peut faire aucun fonds sur tout cela. Voyez Bollandus au 20. Mars, p. 80. & les Martyrologes sur le même jour, & Salasar, M. Hispan. p. 330. Basnage Hist. des Juifs, t. 6. l. 8. c. 4. n. 19. Voyez *Samaritaine*.

[PHRAORTES. Nous avons dit aprés quelque Sçavant, que Phraortes Roy des Médes, dont parle Hérodote, est le même qu'Arphaxad, qui fut vaincu par Nabuchodonosor, & dont il est parlé dans le livre de Judith; c'est ce qui nous engage à faire son Histoire dans ce Dictionnaire.

A Déjocès premier Roy des Médes, & fondateur d'Ecbatane, succeda Phraortes (g), dont nous parlons ici. „ Ne se contentant pas de l'empire des Médes, il décla-ra

(e) *Euseb. in. Abarim.* (f) 1. *Par.* XXVI. 5. (g) *Herodot. l.* 1. *c.* 102.

„ ta la guerre aux Perses, & fut le pre- „ mier qui les assujettit à la domination des „ Médes. Se trouvant maître de ces deux „ Nations puissantes & belliqueuses, il domp- „ ta la plûpart des Peuples de l'Asie, qu'il „ attaqua les uns après les autres; enfin il „ fit la guerre aux Assyriens, qui étoient „ maîtres de Ninive, Peuple autrefois joüis- „ sant de l'Empire de l'Asie, mais alors aban- „ donnez de leurs alliez, quoi-qu'encore as- „ sez puissans pour lui tenir tête. Phraortès „ ayant porté la guerre dans leur païs la vingt- „ deuxiéme année de son regne, fut battu „ & périt avec la plus grande partie de son „ armée. Il eut pour successeur Cyaxarès son fils.

C'est ce qu'Hérodote nous apprend de Phraortès. Et voici ce que l'Ecriture nous dit d'Arphaxad (*b*) : *Arphaxad Roy des Médes ayant assujetti à son empire un grand nombre de nations, bâtit une ville très-forte: qu'il appella Ecbatane* ..... Hérodote attribuë le bâtiment d'Ecbatane à Dejocés pere de Phraortès ; mais cela n'empêche pas que celui-ci n'ait continué à la fortifier & à l'embellir. L'Ecriture ajoute : *Après cela il se glorifioit dans sa puissance, comme étant invincible, par la force de son armée, & par la multitude de ses chariots; Mais Nabuchodonosor Roy des Assyriens, qui regnoit dans la grande Ninive, fit la guerre la douziéme année de son regne à Arphaxad, & le vainquit dans la grande plaine de Ragon, près de l'Euphrate, du Tigre & du Jadason, dans la campagne d'Erioth Roy des Eliciens.* La douziéme année de Nabuchodonosor revient selon notre Chronologie, à l'an du monde 3347. avant JESUS-CHRIST, 653. avant l'Ere vulgaire 657.

Les caractères que l'Ecriture donne à Arphaxad, sont les mêmes qu'Herodote donne à Phraortès ; il est Roy des Médes, soumet plusieurs Nations à son empire, est enfin battu par Nabuchodonosor Roi de Ninive & des Assyriens. La diversité des noms ne doit pas embarrasser dans les Historiens d'Orient. On sçait que les Historiens orientaux différent presque toûjours des Grecs, dans les noms qu'ils donnent à leurs Princes. On peut voir le R. P. de Montfaucon dans son livre intitulé, *la verité de l'Histoire de Judith* ; notre Preface sur le même livre, & pour le sentiment contraire M. Basnage, *Antiquitez Judaïques* tom. 2. p. 252. & suiv.]

I. PHUA, fils d'Issachar, & Chef de la grande famille des Phuates. *Num.* XXVI. 23.

II. PHUA, de la Tribu d'Issachar, pere de Thola. Ce *Thola* fut Juge d'Israël. *Judic.* X. I.

III. PHUA ET SEPHORA, Sages-femmes de l'Egypte, ausquelles Pharaon ordonna quand elles accoucheroient des femmes Israëlites, de faire mourir tous les enfans mâles, & de ne réserver que les filles. (*i*) Joseph (*k*) suivi de plusieurs Interprétes, croit que ces sages-femmes étoient Egyptiennes. Les Hébreux, saint Augustin (*l*) & quelques autres soutiennent qu'elles étoient Israëlites. Les Rabbins prétendent même que *Phua* est la même que *Jocabed*, mere de Moyse & d'Aaron ; & que *Sephora* est Marie fille de Jocabed, & sœur de Moyse & d'Aaron : ce qui est contre toute vrai-semblance, quoiqu'il soit fort probable qu'elles étoient de la race des Hébreux, puisqu'elles témoignérent tant de crainte de Dieu dans cette rencontre ; & d'ailleurs quelle apparence que les Hébreux qui avoient tant d'éloignement pour les Egyptiens, eussent voulu employer des personnes de cette nation, pour servir leurs femmes dans leurs couches ?

Il y avoit sans doute plus de deux sages-femmes dans un si grand peuple ; mais Phua & *Sephora* étoient les plus connuës. L'Ecriture (*m*) dit qu'elles n'obéïrent pas au commandement du Roi, & que retenuës par la crainte

(*b*) *Judith.* c. 1. 2. 3.

(*i*) *Exod.* I. 15. 16. An du M. 2431. avant J. C. 1569. avant l'Ere vulg. 1573. (*k*) *Antiq. l.* 2. *c.* 5. *Carthus. Abul. Lyr. alii.* (*l*) *Aug. contra Mendac. c.* 15. (*m*) *Exod.* I. 17. 18. 19.

crainte de Dieu ; elles conservérent les enfans mâles. Et lorsque Pharaon leur en fit des reproches, elles répondirent : Les femmes des Hébreux ne sont pas comme les Egyptiennes ; car elles sçavent elles-mêmes accoucher, & avant que nous soyons venuës, elles sont délivrées. Le Texte Hébreu porte à la lettre : *Les femmes des Hébreux sont des bêtes farouches ;* elles accouchent avec autant de facilité que les bêtes de la campagne. D'autres traduisent : *Elles sont si pleines de vigueur*, qu'elles n'ont pas besoin du secours de sages-femmes pour accoucher. On croit qu'elles firent un mensonge, en disant cela au Roi, (n) car quoique les femmes Egyptiennes, & en général les femmes d'Orient, accouchent avec beaucoup de facilité, & que souvent elles n'ayent pas besoin de sages-femmes, (o) on ne peut pas dire que cela ait été général pour toutes les femmes des Hébreux. Et quand Moyse dit que Dieu les récompensa *& établit leurs maisons*, en considération de la crainte de Dieu qu'elles avoient fait paroître, il ne louë pas, ni n'approuve pas le mensonge, mais seulement la piété, la compassion, la crainte de Dieu dont elles donnérent des marques dans cette rencontre : *Remunerata est benevolentia, non fallacia ; benignitas mentis, non iniquitas mentientis.* (p)

Au lieu de ces paroles : *Dieu établit leurs maisons*, l'Hébreu porte simplement : *Il leur bâtit des maisons.* Ce que les uns entendent (q) comme si Pharaon avoit fait faire exprès des maisons pour y loger ces sages-femmes, afin que les femmes des Hébreux s'y rendissent pour y faire leurs couches, en présence des Commissaires nommez par le Roi, qui examinoient si les enfans étoient mâles ou femelles. D'autres (r) le rapportent à Dieu, qui les récompensa, en leur donnant une nombreuse postérité, car c'est le sens de cette parole : *Il leur bâtit des maisons.* Mais le Texte Hébreu (s) fait voir que cela regarde non les sages-femmes, mais les Hébreux, dont Dieu établit les maisons, en leur donnant beaucoup d'enfans.

PHUL, Roi d'Assyrie, (t) vint sur les terres d'Israël du tems de Manahem Roi des dix Tribus. Il y vint à la priére de Manahem, (u) pour le secourir & pour l'affermir dans son Royaume. Le Roi d'Israël lui donna mille talents d'argent, & Phul demeura dans le pays jusqu'au parfait payement de cette somme. Nous conjecturons que *Phul* est le pere de *Sardanapal*, lequel ajoûta le nom de *Pal* ou de *Pul*, à celui de *Sardan* ; de même que *Merodac* ajoûta le nom de *Baladan* au sien, & se fit appeller *Merodac-Baladan*. Si cette conjecture est vraye, il faut dire que *Phul* ou *Pul* est le même que *Anacindaraxes* ou *Anabaxarés*, nom que les Profanes [x] donnent au pere de Sardanapal. Etienne de Bizance le nomme *Cyndaraxes ;* Jules Africain, *Acracarnés ;* & Eusébe, *Acrazapés*. *Phul* est proprement le premier Roi d'Assyrie dont parle l'Ecriture.

PHUNON, ou *Phunan*, station des Hébreux dans le désert. [y] On l'appelle aussi *Pheno*, *Phaino*, & *Metallo phaenon*, parce qu'il y avoit là des mines de métaux. Eusébe [z] dit que ce lieu étoit situé entre Pétra & Ségor ; & ailleurs, [a] il le met à quatre milles de *Dedan*. Saint Athanase [b] dit que ces mines de *Phaines*, sont si dangereuses, que les meurtriers qu'on condamne à y travailler, n'y peuvent vivre que peu de jours. On trouve quelques Evêques de *Phénos* dans les souscriptions des Conciles.

On croit que ce fut à *Phunon* que Moyse éleva le serpent d'airain, pour la guérison des Israëlites murmurateurs, qui étoient mordus des serpens. D'autres croyent que ce fut au cam-

(n) *Aug. contra Mendac. Gregor. Mag. l. 18. Moral. c.* 3 (o) Voyez *Ludolf. Æthiop. hist. l.* 1. *c.* 14. & Chardin voyage de Perse, t. 2. p. 279. (p) *Aug. lib. contra Mendac. c.* 15. (q) *Hebræi. Pag. Munst.* (r) *Ita plerique Interpp.*

(s) *Exod.* I. 21. ויעש להם בתים (t) 4. *Reg.* XV. 16. (u) *Osee* V. 13. (x) *Athen. l.* VII. & XII. *Dipnosoph. Strab. Suidas, Arrian.* (y) *Num.* XXXIII. 42. 43. (z) *Euseb. in* φαινων. (a) *Idem in* Δαιδαν (b) *Athanas. Epist. ad Solitarios.*

campement de *Salmona*, Voici comme la chose est racontée dans le Livre des Nombres : (*c*) Le peuple commença à s'ennuyer du chemin, & à murmurer contre le Seigneur ; *c'est pourquoi le Seigneur envoya contre eux des serpens, dont la morsure brûloit comme le feu.* L'Hébreu lit, (*d*) *des serpens seraphims* ; ou des *serpens brûlans* ; ce que la plûpart entendent du *prester*, sorte de serpent qui cause par sa morsure une grande inflammation sur le visage, & une grande enflure par tout le corps. (*e*) Isaïe (*f*) dit expressément que le *saraph* étoit un serpent volant ; & les Historiens en reconnoissent de cette nature dans l'Arabie & dans l'Egypte. Voyez Hérodote, l. 2. c. 76. & les Auteurs citez dans Bochart, *de Animalibus sacris*, *parte* 2. *l.* 3. *c.* 13. & ci-aprés l'article *Serpent.*

Moyse continuë : *Plusieurs Israëlites ayant été blessez & tuez par la morsure de ces serpens, le peuple vint trouver Moyse, & lui dit : Nous avons péché, en parlant contre le Seigneur & contre vous. Priez le qu'il nous délivre de ces serpens. Moyse ayant donc prié pour le peuple, le Seigneur lui dit : Faites un serpent d'airain, exposez le, pour servir de signe ; & quiconque ayant été mordu des serpens, le regardera, sera guéri. Moyse fit donc un serpent d'airain, & l'ayant élevé* sur un étendard ou une pique, *pour servir de signe, tous ceux qui ayant été blessez, le regardoient, étoient guéris.* Nôtre Sauveur dans l'Evangile, (*g*) dit à Nicodeme : *De même que Moyse a élevé dans le désert le serpent d'airain, ainsi il faut que le Fils de l'Homme soit élevé de terre, afin que tous ceux qui croyent en lui ne périssent point, mais qu'ils ayent la vie éternelle* ; marquant par-là qu'il devoit mourir en croix pour le salut du monde.

Nous avons marqué sous l'article *Nobestan*, que le serpent d'airain se conserva parmi les Hébreux jusqu'au tems du Roi Ezéchias, & que ce sage Prince voyant l'abus que le peuple en faisoit, en lui rendant un culte superstitieux, le fit rompre, & le nomma *Nobestan* par dérision. (*b*)

PHUR, & *Phurim*, ou, comme prononcent les Hébreux, *Pur*, & *Purim*, c'est-à-dire, *les Sorts*, Fêtes tres-solemnelles des Juifs, instituées en mémoire des sorts que jetta Aman l'ennemi des Juifs. (*i*) Ces sorts ayant été jettez dans le premier mois de l'année, marquérent le douziéme mois de la même année pour l'exécution du dessein d'Aman, qui étoit de faire périr tous les Juifs de l'Empire des Perses. Ainsi la superstition d'Aman à jetter & à suivre ce que le sort lui montroit, fut cause de sa propre perte, & du salut des Juifs ; car ceux-ci eurent le loisir de détourner ce coup par le moyen d'Esther épouse d'Assuérus, & d'effacer de l'esprit de ce Prince les mauvaises impressions qu'on lui avoit données contre les Juifs. En mémoire de cette délivrance toute miraculeuse, les Juifs instituérent une Fête, à qui ils donnérent le nom de *Phurim* ou *Purim*. On peut voir les articles d'*Aman*, d'*Esther* & de *Mardochée*.

Le nom de *Phur* ou *Pur*, est plûtôt Persan, qu'Hébreu : il signifie proprement le sort ; & dans l'endroit où la Vulgate porte : *Missa est sors in urnam, quæ Hebraïcè dicitur Phur* ; ce dernier mot se rapporte non à *urna*, mais à *sors*. La Fête *des Sorts* se célébroit parmi les Juifs de Suses le quatorziéme jour d'Adar ; & parmi les autres peuples de l'Empire des Perses, le quinziéme du même mois, qui répond à nôtre mois de Février. Voyez Esther, IX. 18. 19. 21. & 2. *Maccab.* XV. 39. Les Juifs ont exactement conservé cette Fête jusqu'aujourd'hui ; & voici les cérémonies qui s'y observent : (*k*) La veille, si c'est un jour que l'on puisse jeûner, on garde un jeûne rigoureux, en mémoire de celui de Mardochée & d'Esther. Si le jour ne permet pas de jeûner, à cause de la rencontre du Sabbat, ou de la veille du Sabbat, dans laquelle on ne jeûne point

(*c*) *Num.* XXI. 6. 7. & *seq.* An du Monde 2552. avant J. C. 1448. avant l'Ere vulg. 1452. (*d*) הנחשים השרפים (*e*) *Lucan. l.* 9. (*f*) *Isai.* XIV. 29. & XXX. 6. שרף מעופף (*g*) *Joan.* III. 14.

(*b*) 4. *Reg.* XVIII. 4. Vers l'an 3278. ainsi ce serpent avoit été conservé pendant 1726. ans. [*i*] *Esth.* III. 7. [*k*] *Vide Schikard. orat. de festo Purim*, & *Buxtorf. Synag. Jud. c.* 24.

point, on anticipe le jeûne; c'est-à-dire; qu'au lieu de jeûner le treiziéme d'Adar, on jeûne l'onziéme du même mois. Réguliérement ils demeurent vingt-quatre heures sans manger; c'est-à-dire, qu'ils ne mangent que d'un soir à l'autre; & on est obligé à ce jeûne depuis l'âge de treize ans.

La veille de la Fête, ils donnent libéralement l'aumône aux pauvres, afin que ceux-ci puissent se réjoüir, & faire bonne-chére le jour des Sorts; & le jour de la Fête, ils envoyent des parts de ce qui est sur leurs tables, à ceux qui sont dans le besoin. Le soir du treiziéme d'Adar, auquel commence la Fête des Sorts, ils s'assemblent dans la Synagogue, allument les lampes; & dés que les étoiles commencent à paroître, ils commencent la lecture du Livre d'Esther. On en fait la lecture d'un bout à l'autre. Il y a cinq endroits du Texte où le Lecteur éléve sa voix de toutes ses forces, & heurle si horriblement, que les femmes & les enfans en sont étourdis. Lorsqu'il arrive au lieu où sont les noms des dix fils d'Aman, il les récite de suite, & sans reprendre haleine, pour montrer que ces dix hommes perdirent la vie en un moment. Toutes les fois qu'on prononce le nom d'Aman; les enfans à l'envi frappent sur les bancs de la Synagogue avec des maillets ou des pierres, & font des cris épouvantables. On dit qu'autrefois ils mettoient dans la Synagogue une pierre avec le nom d'Aman, & qu'ils s'attachoient pendant la lecture d'Esther, à frapper contre cette pierre avec d'autres pierres, jusqu'à ce qu'ils l'eussent mise en piéces.

Aprés la lecture, ils retournent dans leurs maisons, où ils font un repas, dans lequel on sert plûtôt du laitage que de la viande. Le lendemain de grand matin, ils retournent à la Synagogue, où aprés avoir lû l'endroit de l'Exode où il est parlé de la guerre d'Amalec, ils recommencent la lecture du Livre d'Esther, avec les mêmes cérémonies que le jour précédent. Aprés cela, ils retournent à la maison, où ils font la meilleure chére qu'ils peuvent, & passent le reste du jour dans le jeu & dans la dissolution, se travestissant même, les hommes en femmes, & les femmes en hommes, contre la défense expresse de la Loi. [l] Et leurs Docteurs décident [m] qu'en ce jour-là ils pouvoient prendre du vin jusqu'à ne pouvoir distinguer entre: Maudit soit Aman, &: Maudit soit Mardochée. Autrefois ils élevoient un gibet, & y brûloient un homme de paille, qu'ils appelloient Aman. On crut qu'ils avoient dessein d'insulter aux Chrétiens sur la mort de JESUS-CHRIST; & les Empereurs leur défendirent cette cérémonie, sous peine de perdre tous leurs priviléges. [n]

[La fête du Purim ou *des Sorts*, de la maniere que les Juifs la font, a beaucoup de rapport aux anciennes Baccanales des Payens. Les plaisirs, les divertissemens, la joye, la bonne chere, les excès de vin, en font, pour ainsi dire, l'essence. L'esprit de vengeance qui anima les Juifs de Suses contre leurs ennemis, est passé jusqu'à leurs Neveux; ils s'y lioient sans mesure & sans ménagement; ils se permettent de boire du vin avec excès, parce, disent-ils, que ce fut en faisant boire le Roy Assuérus, qu'Esther obtint la délivrance des Juifs. Ils veulent que tout le monde assiste ce jour là à la Synagogue, hommes, femmes, enfans, serviteurs; parce que tout le monde eut part au bonheur de la délivrance, comme ils avoient tous eu part au danger. Ce jour-là [o] les Ecoliers font des présens à leurs Maîtres, les Chefs de familles aux Domestiques, les Grands aux Petits; en un mot tout le jour se passe en joye & en festin; comme il est dit dans le livre d'Esther [p]; *Il ordonna que ces jours fussent des jours de festins, de joye, & qu'ils s'envoyassent les uns aux autres des mets de leur table*, ou des choses à manger, *& qu'ils donnassent des présens & des aumônes aux pauvres.*

Cette fête dure deux jours; mais il n'y a que

(l) *Deut.* XXII. 5. (m) *Rabb. in Minhagim.* מצות רשתהות .. בפורים ושלא יכיר בין ארור המן וארור מרדוכי (n) *Cod. de Judæis & Cælicolis, L. Judæos.* (o) Leon de Modene cerem. des Juifs, part. 3. c. 10 (p) *Esth.* IX. 22.

a que le premier qui soit solemnel. Pendant ces deux jours on peut négocier & travailler; on s'en abstient néanmoins le premier, mais on n'y est point obligé. Le second jour on ne fait point de nouvelle lecture dans la Synagogue, & la fête n'est pas si grande; mais on ne laisse pas d'y donner quelque marque de joye. Quand l'année est de treize mois, & qu'il y a deux mois d'Adars, c'est-à-dire, quand au bout de deux ou trois ans il y a dans l'année lunaire un mois de plus, on nomme deux fois le mois *Adar*, qu'on place entre Février & Mars, & alors le second Adar, est nommé *Né-adar*. Voyez l'article *Mois*, & ci-devant l'article *Intercalation*. Lors donc qu'il y a un second *Adar*, ils célébrent deux fois la fête des Sorts; le grand *Purim* au quatorziéme du premier Adar; & le petit *Purim*, le quatorziéme du deuziéme *Adar* : mais cette seconde fête des Sorts, n'est point accompagnée des divertissemens de la premiere: elle n'en a proprement que le nom.

La veille de la fête (*q*), on leve le demi-sicle, qu'on payoit autrefois au Temple, & qu'on distribuë à présent à ceux qui font le voyage de Jerusalem, où plusieurs se rendent par dévotion, & où ils aiment à se faire enterrer, dans la créance que tous les Juifs doivent s'y rendre au jour du dernier jugement, & que même il s'y rendent en roulant pardessous la terre.

On lit le texte d'Esther, non dans un livre imprimé, ni dans un livre qui ait la forme de nos livres ordinaires, mais dans un rouleau de velin à l'antique, écrit avec une encre particuliere. Après avoir déployé le volume, il fait trois prieres pour rendre graces à Dieu, de ce qu'il les a appellez à cette cérémonie, de ce qu'il les a délivrez, & de ce qu'il leur a conservé la vie jusqu'à cette fête. Il peut ce jour-là s'asseoir pendant sa lecture, au lieu qu'aux autres tems, il doit toûjours être de bout en lisant la Loi. La lecture du livre d'Esther finit par des malédictions contre *Aman* & *Seres* sa femme, par des bénédictions pour Mardochée & pour Esther, & par des loüanges à Dieu, qui a conservé son peuple. Le repos s'y observe trés-religieusement, sur-tout le premier jour, & les Juifs racontent, qu'un homme ayant semé du lin ce jour-là, il n'en leva pas un seul grain.

Ce fut l'Empereur Theodose II. (*r*) qui défendit aux Juifs d'élever des gibets, d'y attacher une figure nommée Aman, & de brûler ensuite l'un & l'autre; parce qu'il n'étoit pas juste que dans leurs fêtes, ils insultassent les Mysteres de la Religion Chrétienne. Cette Loy fut publiée en 408. par tout l'Orient, & adressée à Anthemius qui en étoit le Préfet. Cependant trois ans après, quelques Juifs dans l'excès de leur emportement, & de leur débauche, attacherent au gibet d'Aman, malgré la défense expresse de l'Empereur; ils y attacherent, dis-je, un jeune Chrétien, & l'y foüetterent si cruellement, qu'il en mourut. Ceci arriva dans la ville d'Inmestar située dans la Calcide & la Syrie. Les Chrétiens du païs coururent aux armes; le combat fut sanglant, parce que les Juifs étoient nombreux dans ces quartiers-là. Le Gouverneur de la Province en ayant informé Théodose, il donna ordre de châtier les coupables, & le tumulte fut appaisé par leur supplice.]

PHUTH, troisiéme fils de Cham. (*ſ*) Nous croyons qu'il a peuplé ou le canton de *Phtemphu*, *Phtemphuti* ou *Phtembuti*, marqué dans Pline & dans Ptolemée; dont la Capitale étoit *Thara*, dans la basse Egypte, tirant vers la Lybie; ou le canton surnommé *Phtenotés*, dont *Buthus* étoit la Capitale. Les Prophêtes parlent assez souvent de *Phuth*. Du tems de Jéremie, (*t*) Phuth obéïssoit à Néchao Roi d'Egypte. Nahum (*u*) met ce peuple au

(*q*) Basnage hist. des Juifs, t. 5. l. 7. c. 16.

(*r*) *Idem. tom.* 8. *l.* 8. *c.* 6. *p.* 194. (*ſ*) *Genes.* X. 6. (*t*) *Jerem.* XLVI. 9. (*u*) *Nahum.* III. 9.

au nombre des ceux qui doivent venir au secours de *No-Ammon* ou *Diospolis*. Voyez le Commentaire sur la Génése, Chap. x. ✝. 6.

PHUTIEL, pere de la mere du Grand-Prêtre Phinée. *Exod.* vi. 25.

PHYLACTERE. Ce terme est pris du Grec, & signifie proprement *un préservatif*, tel que les Payens le portoient, pour se préserver de certains maux ou de certains dangers. Par exemple, ils portoient des pierres ou des piéces de métal gravées sous certains aspects des astres. Tout l'Orient est encore aujourd hui rempli de ces préservatifs ou phylactéres, dont les hommes se servent non-seulement pour leurs personnes, mais aussi pour leurs animaux. Mais ces sortes de préservatifs ne sont point de nôtre sujet. Ce qui nous regarde, ce sont les phylactéres dont parle Jesus-Christ dans l'Evangile: (x) *Les Pharisiens*, dit-il, *étendent leurs phylactéres, & aggrandissent les bords de leurs habits.* Ces phylactéres étoient certaines petites boëtes, ou certains rouleaux de parchemin, où étoient écrites certaines paroles de la Loi, & qu'ils portoient sur le front, & sur le poignet du bras gauche. Voici sur quoi étoit fondée cette coûtume. Dieu dit dans l'Exode: (y) *Afin que mes préceptes soient comme un signe sur vôtre main, & comme un monument entre vos yeux.* Et un peu plus loin: (z) *Cela sera comme un signe sur vôtre main, & comme un bandeau sur vôtre front.*

Les Juifs écrivoient sur leurs phylactéres ces quatre passages de la Loi. 1°. *Consacrez moi tous les premiers-nez des hommes & des animaux, qui sont les premiers fruits de leurs meres; car ils sont tous à moi;* & ce qui suit, jusqu'au ✝. 10. du Chap. xiii. de l'Exode. 2°. Depuis le ✝. 11. du premier Chapitre: *Et lorsque le Seigneur vous aura introduits dans le pays de Chanaan, &c.* jusqu'au ✝. 16. du même Chapitre. 3°. Depuis le ✝. 4. du Chap. vi. du Deutéronome: *Ecoutez, Israël le Seigneur vôtre Dieu est le seul Dieu*; & ce qui suit, jusqu'au ✝. 9. du même chapitre. 4°. Enfin depuis le ✝. 13. du Chap. 11. du même Livre: *Si vous obéïssez à tous les commandemens que je vous fais, &c.* jusqu'à la fin du verset 21. du même Chapitre.

Voici ce que Léon de Modéne (a) nous apprend en particulier sur ces rouleaux. Ceux qui devoient être attachez aux bras, étoient deux rouleaux de parchemin écrits en lettres quarrées, avec une encre faite exprés, & avec beaucoup de soin. On les rouloit en pointe, & on les enfermoit dans une espéce d'étuy de veau noir. Puis on les mettoit sur un morceau quarré de la même peau, mais plus dure; d'où pendoit une courroye de même matiére, large d'un doigt, & longue d'une coudée & demie. On pose ces rouleaux au pliant du bras gauche; & la courroye aprés avoir fait un petit nœud en forme de Jod, se tourne autour du bras en ligne spirale, & va finir au bout du doigt du milieu. On l'appelle *teffila schel-iad*, ou la téphila de la main.

Celle du front étoit composée de quatre morceaux de parchemin, sur chacun desquels étoit écrite une des sentences dont nous avons parlé. On attache ensemble ces quatre morceaux en quarré, & on écrit sur eux la lettre Schin. ש. Puis on met par-dessus un petit quarré de peau de veau dure, d'où sortent deux courroyes semblables aux premiéres. Ce quarré se met sur le milieu du front, & les courroyes aprés avoir ceint la tête, font un nœud derriére en forme de la lettre Daleth ד; puis viennent se rendre devant l'estomach. Ils nomment celui-ci *teffila schel-rosch*, la téphila de la tête. Les Juifs d'aujourd'hui se contentent de mettre ces phylactéres à la priére du matin. Quelques-uns des plus dévots les mettent aussi à la priére du midy: mais il n'y a nulle obligation sur cela.

Quelques Anciens (b) croyent que l'usage des *thephilims*, car c'est ainsi que les Juifs ap-

pel-

(x) *Matth.* XXIII. 5. Πλατύνουσι τὰ φυλακτήρια αὐτῶν. (y) *Exod.* XIII. 9. (z) *Exod.* XIII. 16.

(a) Léon de Modéne, cérémonies des Juifs, 1. part. chap. 11. n. 4. (b) *Origen. Chrysost. Hieronym. Euthym. in Matt.*

pellent ce que l'Evangile nomme *phylactéres*, est aussi ancien que Moyse ; & plusieurs Interprétes (*c*) veulent que du tems de nôtre Seigneur, cette coûtume étoit générale, que Jesus-Christ lui-même en a porté ; & qu'il ne reprend dans les Pharisiens que l'affectation d'en avoir de plus grands que les autres. Mais j'ai peine à me persuader que jamais l'usage en ait été général. Saint Jérôme (*d*) dit que de son tems, les Juifs Indiens, Perses, Babyloniens portoient assez communément de ces bandeaux sur le front, & que ceux d'entre eux qui les portoient passoient pour les plus dévots. Cela n'étoit donc pas universel, même pour les Juifs de de-là l'Euphrate, & beaucoup moins pour ceux de deçà. Le même saint Jérôme croit que les Pharisiens écrivoient le Décalogue sur ces phylactéres. Saint Chrysostome (*e*) écrivant sur le même passage, condamne l'abus des Chrétiens, qui portoient des phylactéres au coû, dans lesquels étoient écrits certains noms d'Anges en Hébreu, ou quelques parties des Evangiles. Saint Jérôme remarque le même abus ; & le Pape Gélase a condamné ces sortes de phylactéres superstitieux. On peut consulter sur ces *tephilims*, Buxtorf, *Synag. Jud. c.* 4. *p.* 142. 143. *& suiv.*

[PIED. Les Hébreux par modestie, expriment quelquefois sous le nom de pied, des parties que la pudeur ne permet pas de nommer ; par exemple *l'eau des pieds* (*f*), signifie l'urine. *Couvrir ses pieds*, (*g*) selon l'hebreu se met pour satisfaire aux nécessitez naturelles ; *Le poil des pieds* (*h*), *Radet Dominus in novacula conducta caput & pilos pedum, & barbam universam.* Les poils de tout le corps. On explique à peu prés dans le même sens ces paroles de Jeremie (*i*) : *Prohibe pedem tuum à nuditate, & guttur tuum à siti.* Ne continuez pas à vous prostituer, comme vous avez fait jusqu'ici aux peuples étrangers. Il parle aux Juifs infideles & idolâtres. Voyez aussi Ezech. XVI. 25. *Divisisti pedes tuos omni transeunti. Colligere pedes super lectulum* (*k*), se dit d'un vieillard qui se meurt ; la métaphore est prise d'un homme qui est saisi de froid, & qui se ramasse dans son lit. L'Ecriture dit aussi, *Se recüeillir à ses peres, à son peuple, être recüeilli au tombeau* ; pour marquer la mort qui nous réünit tous dans une même condition, & à la même nécessité.

Jacob dit à Laban (*l*) : Le Seigneur vous a comblé de bénédictions *à mon pied*, c'est-à-dire, comme traduit saint Jérôme, *Ad introitum meum*, depuis que je suis venu chez vous, & que j'ai pris la conduite de vos troupeaux.

Les Pieds dans le stile des Auteurs sacrez, se prennent souvent pour les inclinations, les affections, les penchans, les actions, les mouvemens. Conduisez mes pieds dans vos voies ; Eloignez vos pieds du mal ; les pieds de la femme dereglée descendent à la mort ; que le pied de l'orgueïl ne vienne pas sur moi (*m*), *Non veniat mihi pes superbiæ* ; Et ailleurs (*n*) : *J'ay conduit mes pieds dans vos préceptes.*

Estre aux pieds de quelqu'un, se met pour lui obéir, être à son service, le suivre. (*o*) Abigaïl dit à David, que les presens qu'elle lui apporte sont *pour ses serviteurs qui sont à ses pieds*, pour les soldats qui le suivent. Moïse [*p*] dit que le Seigneur a chéri son peuple, *& que ceux qui sont à ses pieds*, qui l'écoutent, qui lui appartiennent, ont été instruits de sa doctrine. S. Paul dit qu'il a été instruit aux pieds de Gamaliel [*q*], & Marie demeura assise aux pieds du Sauveur [*r*], se nourrissant de ses paroles.

Dans l'Hébreu du Deuteronome chap. XI. ℣. 10. il est dit que la Terre de Chanaan n'est pas comme la Terre d'Egypte, *où l'on seme les terres ; & où on les arrose avec*

(*c*) *Ligfoot. Scalig. Maldon. alii.* (*d*) *Hieronym. in Matt.* XXIII. *Ita & Theophylact.* (*e*) *Chrysost. homil.* 43. *in Matt. p.* 932. *f.* (*f*) *Isai.* XXXVI. 12. (*g*) *Judic.* III. 1. *Reg.* XXIV. 4. (*h*) *Isai.* VII. 20. (*i*) *Jerem.* II. 25.

(*k*) *Genes.* XLIX. 33. (*l*) *Genes.* XXX. 30. (*m*) *Psalm.* XXXV. 12. (*n*) *Psalm.* CXVIII. 59. (*o*) 1. *Reg.* XXV. 27. (*p*) *Deut.* XXXIII. 3. (*q*) *Act.* XXII. 3. (*r*) *Luc.* X. 32.

avec les pieds; c'est-à-dire, que la Palestine est un païs où les pluies ne sont point extrêmement rares, où les rosées sont abondantes, où il y a nombre de sources, de ruisseaux & de torrens, sans compter le Jourdain, qui fournissent à la terre toute l'humidité dont elle a besoin pour l'humecter, & porter son fruit; au lieu que l'Egypte est un païs où l'on ne voit que le Nil, où il ne pleut point, & où les terres qui ne sont point à portée d'être arrosées par les inondations de ce fleuve, demeurent desséchées & stériles. Pour y suppléer, on a fait des digues dans la campagnes, & on distribuë les eaux par villages & par cantons; c'est à qui en aura des premiers, & davantage; souvent on en vient aux mains jusqu'à se battre pour cela.

Mais malgré ces précautions, il y a beaucoup d'endroits qui demeurent sans eau; & pendant l'année les lieux les plus voisins du Nil ont encore besoin d'être arrosez d'une maniere artificielle. On le fait par le moïen de certaines machines que Philon (*s*) décrit de cette sorte: C'est une rouë qu'un homme fait tourner par le mouvement de ses pieds, en montant successivement par divers dégrez qui sont au dedans de la rouë. Mais comme en tournant toûjours, il ne pourroit pas se soûtenir, il tient de ses mains un appui immobile qui l'arrête, en-sorte que dans cet ouvrage les mains font l'office des pieds, & les pieds celui des mains; puisque les mains qui devroient agir, demeurent en repos, & que les pieds qui devroient être en repos, sont dans l'action, & donnent le mouvement à la rouë. C'est là ce que Moïse veut dire en cet endroit, que dans l'Egypte on arrose la terre avec les pieds.

ETRE SOUS LES PIEDS DE QUELQU'UN, lui servir de marche-pied, est une maniere de parler figurée, pour marquer la sujetion du Sujet au Souverain, du Serviteur au Maître: *Omnia subjecisti sub pedibus ejus* (*t*). Vous avez mis toutes choses sous les pieds de l'homme; Mes ennemis tomberont sous mes pieds (*u*); *Cadent subter pedes meos*; Asseiez vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à servir de marche-pied à vos pieds, &c. (*x*)

Adorer le lieu où reposent les pieds de quelqu'un (*y*): *Adorabunt vestigia pedum tuorum qui detrahebant tibi*, ceux qui vous méprisoient viendront adorer le lieu où vous marchez. Et ailleurs: (*z*); *Adorate scabellum pedum ejus*. Et Isaïe d'une maniere encore plus forte (*a*): *Ils lecheront la poussiere de vos pieds.*

Vestigium pedis, (*b*) la trace d'un pied, marque une très-petite quantité de terre. Les Patriarches n'ont pas possedé un pied de terre dans la Palestine, ils n'y ont rien possédé du tout; Je ne vous donnerai pas un pied de terre du païs d'Edom, rien du tout (*c*): *Neque enim dabo vobis de terra eorum, quantùm potest unius pedis calcare vestigium.*

Mettre le pied dans un lieu, signifie en prendre possession, s'en rendre le maître (*d*): *Locum quem calcaverit pes vester, vester erit.* Et: je tiendrai ma chaussure dans l'Idumée (*e*): *In Idumæam extendam calceamentum meum*, je m'en rendrai maître.

Porter les souliers, ou délier les courroies des souliers de quelqu'un, c'est lui rendre les services les plus bas. Voïez Matth. III. 11. Marc. I. 7. Luc. II. 16.

On sçait qu'anciennement on lavoit les pieds aux Etrangers qui venoient de voyage (*f*), parce que d'ordinaire ils n'étoient pas chaussez, & ne portoient que des sandales, qui ne garantissoient point de la poussiere, ni de la bouë. Saint Paul veut (*g*) qu'on examine si les Veuves qu'on prend pour le service de l'Eglise, ont lavé les pieds des Saints, des Fideles.

JESUS

(*s*) *Philo de confusione linguar. p.* 335.

(*t*) *Psalm.* VIII. 8. (*u*) *Psalm.* XVII. 39. (*x*) *Psalm.* CIX. 1 (*y*) *Isai.* LX. 14. (*z*) *Psalm.* CXVIII. 5. (*a*) *Isai.* XLIX. 23. (*b*) *Act.* VII. 5. (*c*) *Deut.* II. 5. (*d*) *Deut.* XI. 24. (*e*) *Psalm.* LIX. 10, CVII. 10. [*f*] *Genes.* XVIII. 4. XIX. 2. XXIV. 32. (*g*) 1. *Timot.* V. 10.

Jesus-Christ pour nous donner un exemple d'humilité, lave les pieds de ses Apôtres [h], & leur enseigne par là à se rendre les uns aux autres tous les services les plus humbles.

Marcher droit dans une affaire [i], se conduire avec sincérité, sans détours, sans déguisement, est opposé à ce que l'Ecriture appelle clocher des deux côtez [k], *Usquequo claudicatis in duas partes?* & dans les Pseaumes [l]: *Filii alieni claudicaverunt à semitis suis.*

La nudité des pieds étoit une marque de deüil; *Vous gémirez dans le silence*, dit Dieu à Ezéchiel [m]; *Vous ne ferez point le deüil à l'ordinaire; vos souliers seront en vos pieds &c.* C'étoit aussi une marque de respect [n]; *Déliez les souliers de vos pieds, car le lieu où vous êtes, est un lieu saint.* Les Rabbins enseignent que les Juifs & les Prêtres étoient nuds pieds dans le Temple. Voyez ci-devant *Nudité des pieds* & Josué v. 16.

Job [o] dit qu'il *étoit le pied du boiteux, & l'œil de l'aveugle*; qu'il conduisoit l'un & soûtenoit l'autre. Il dit ailleurs [p]; que *Dieu a mis un lien à ses pieds, & qu'il a observé toutes ses démarches*, comme un oiseau, ou un autre animal qu'on conduit par le pied attaché à une ficelle, ou à une corde, & qui ne peut faire la moindre démarche qu'au gré de celui qui le guide.

Laver ses pieds dans l'huile [q], ou *dans le beurre* [r], marque une abondance de toutes sortes de biens. *Laver ses pieds dans le sang des pécheurs* [s], en tirer une vengeance éclatante, en répandre le sang par ruisseaux.

L'insensé parle du pied, dit Salomon [t], *Annuit oculis, terit pede.* L'Hébreu, *Loquitur pede.* Il gesticule des pieds & des mains en parlant. Les anciens Sages blâmoient beaucoup ces trop grands gesticulateurs qui parlent de tous leurs membres. Ezéchiel (u) reproche aux Ammonites d'avoir frappé des mains & des pieds en signe de joie en voyant la désolation de Jérusalem & du Temple. Ailleurs (x) il marque les mêmes mouvemens pour des signes de douleur, à cause de la ruine de son peuple.

Mon pied s'est arrêté dans la voie droite; *Pes meus stetit in directo* (y), j'ai suivi les sentiers de la justice: ou plûtôt en supposant que c'est un Lévite qui parle: Mon pied s'arrêtera dans le lieu destiné aux Lévites, dans le Temple du Seigneur, dans le parvis des Prêtres, où j'ai ma place marquée; *In directo, in plano.* Le Psalmiste (z) dit ailleurs: *Statuisti in loco spatioso pedes meos*; Vous m'avez mis au large; j'étois ci-devant comme un homme dans les liens, ou dans un lieu glissant, ne sçachant où placer mes pieds; mais vous avez mis mes pieds en un lieu vaste, spatieux, ferme; & comme il dit ailleurs (a) *Statuit super petram pedes meos.* Il m'a établi sur la roche, sur une pierre ferme & inébranlable.

Beati qui seminatis super omnes aquas immittentes pedem bovis & asini, dit Isaïe (b). Heureux les peuples qui sement leurs grains sur un terrain bien arrosé, & qui labourent avec leurs bœufs & leurs ânes, un terrain gras & fertile; ou qui y font paître leurs bœufs & leurs ânes: *Immittere pedem*, c'est-à-dire, les y envoyer, les y faire paître, les y faire labourer.

Si averteris à Sabbatho pedem tuum, facere voluntatem tuam in die sancto meo, dit le même Prophête [c]; Si vous vous abstenez de marcher & de voyager le jour du Sabbat, & que vous n'y fassiez pas votre volonté. On sçait que les voyages étoient défendus le jour du Sabbat. Voyez Matth. xxiv. 20. & Act. i. 12.

Les

(h) *Joan* XIII. 5. (i) *Galat.* II. 14. (k) 3. *Reg.* XVIII. 21. (l) *Psalm.* XVII. 46. (m) *Ezech.* XXIV. 17. (n) *Exod.* III. 5. (o) *Job.* XXIX. 15. (p) *Job.* XIII. 27. XXXIII. 11. (q) *Deut.* XXXIII. 24. (r) *Job.* XXIX. 6. (s) *Psalm.* LXVII. 24. (t) *Prov.* VI. 13 מלל ברגל

(u) *Ezech.* XXV. 6. (x) *Ezech.* VI. 11. (y) *Psal.* XV. 12. במישור *in loco recto & plano.* *Hebr.* (z) *Psalm.* XXX. 9. (a) *Psalm.* XXXIX. 3. (b) *Isai.* XXXII. 20. (c) *Isai.* LVIII. 13.

Les femmes Juives portoient des anneaux précieux aux pieds. Voyez ci-devant *Periscelides*.

Les hommes étoient ordinairement pieds nuds dans la maison; les pauvres alloient presque toujours pieds nuds, même en voyage. Mais pour l'ordinaire on se chaussoit quand on se mettoit en campagne. Voyez *Souliers* & *Chaussure*.]

PIED. Mesure de douze pouces. Les Hébreux n'avoient point proprement cette mesure; car le *zereth* ou demi-coudée, ne contenoit que dix pouces, & $\frac{22}{89}$.

PIERRE. Saint Pierre Prince des Apôtres, étoit natif de Bethzaïde, fils de Jean, *Jona*, ou *Joanna*, & frere de saint André, (d) Son premier nom étoit *Simon* ou *Simeon*. Le Sauveur en l'appellant à l'Apostolat, le lui changea en celui de *Cepha*, c'est-à-dire, en Syriaque, *une pierre* ou *un rocher*. Il étoit marié, & avoit sa maison, sa belle-mere & sa femme à Capharnaüm, (e) sur le lac de Génézareth. Saint André ayant été le premier appellé par JESUS-CHRIST, rencontra Simon son frere, & lui dit: (f) Nous avons trouvé le Messie; & il l'amena à JESUS. JESUS l'ayant regardé, lui dit: Vous êtes Simon fils de Jean; vous serez ci-aprés appellé Céphas, c'est-à-dire, Pierre ou Rocher. Aprés avoir passé un jour avec le Sauveur, ils s'en retournérent à leur occupation ordinaire de la pêche. On croit cependant qu'ils assistérent avec lui aux noces de Cana.

Sur la fin de la même année, JESUS-CHRIST étant sur le bord du lac de Génézareth, vit Pierre & André occupez à la pêche, & qui lavoient leurs filets. (g) Il entra dans leur barque, & dit à Pierre de jetter les filets en mer, pour pêcher. Pierre obéït, quoiqu'il eût déja pêché toute la nuit sans rien prendre. Ils prirent tant de poissons à cette pêche, que leur batteau, & celui de Jacques & Jean fils de Zébédée, en furent remplis. Alors Pierre se jetta aux pieds de JESUS, & lui dit, Eloignez-vous de moi, Seigneur; car je ne suis qu'un pécheur. En même-tems JESUS leur dit: Suivez-moi, & je vous ferai pêcheurs d'hommes. Il dit la même chose à Jacques & à Jean; & aussi-tôt ils quittérent leurs barques & leurs filets, & suivirent le Sauveur.

Quelque tems aprés, (h) JESUS étant venu à Capharnaüm, entra dans la maison de S. Pierre, où il trouva la belle-mere de ce Disciple qui avoit la fiévre. Il la guérit aussi-tôt, & cette femme commença à les servir. Peu de tems avant la Fête de Pâque de l'année suivante, 32. de l'Ere vulgaire, JESUS étant de retour en Galilée, fit choix de douze Apôtres, (i) à la tête desquels saint Pierre est toûjours marqué. Une nuit que JESUS-CHRIST marchoit sur les eaux du lac de Génézareth, (k) saint Pierre lui demanda permission d'aller vers lui. JESUS le lui permit. Mais ayant vû une grosse vague, il eut peur, & commença à enfoncer. Alors JESUS le retint, & lui dit: Homme de peu de foi, pourquoi craigniez-vous? Etant ensuite abordé de l'autre côté du lac, & les troupes qu'il avoit nourries le jour précédent au-delà du lac, l'étant venuës trouver à Capharnaüm, il leur parla de son Corps & de son Sang, qu'il devoit donner à manger & à boire à ses Disciples: ce qui ayant scandalisé les troupes, & plusieurs l'ayant quitté, il demanda à ses Apôtres s'ils vouloient aussi s'en aller. (l) Mais Pierre prenant la parole, lui dit: Seigneur, à qui irons-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle.

Un jour le Sauveur étant aux environs de Césarée de Philippes, (m) il demanda à ses Apôtres qui l'on disoit qu'il étoit. Ils lui répondirent: Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste; les autres, Elie; les autres, Jérémie, ou quelqu'un des anciens Prophétes. Et vous, qui dites-vous que je suis? Simon Pierre lui dit: Vous êtes le CHRIST, Fils du Dieu

(d) *Joan.* I. 42. 43. (e) *Marc.* I. 29. *Matt.* VIII. 14. *Luc.* IV. 38. (f) *Joan.* I. 41. An de J. C. 33. de l'Ere vulg. 30. (g) *Luc.* V. 1. 2. 3.

(h) L'an de l'Ere vulg. 31. Voyez *Luc.* IV. 38. *Matth.* VIII. 14. (i) *Matt.* X. 2. *Luc.* VI. 13. (k) *Matt.* XIV. 28. 29. (l) *Joan.* VI. 53. 54. *& seq.* (m) *Matt.* XVI. 15. 16.

Dieu vivant. Jesus lui répondit : Vous êtes heureux, Simon fils de Jean, parce que ce n'est point la chair & le sang qui vous ont révélé ces choses, mais c'est mon Pere, qui est dans le Ciel. Et moi je vous dis que vous êtes Pierre, & que sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise; & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux; & tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera aussi lié dans le Ciel; & ce que vous aurez délié sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel. Environ huit jours aprés, (n) le Sauveur s'étant transfiguré sur une montagne à l'écart, (o) il prit avec lui Pierre, Jacques & Jean, & leur fit voir un échantillon de sa gloire. Alors saint Pierre tout hors de lui-même, voyant Moyse & Elie avec Jesus, s'écria: Seigneur, il fait bon ici, faisons-y, s'il vous plaît, trois tentes; une pour vous, une pour Elie, & une pour Moyse.

Comme Jesus s'en retournoit de là à Capharnaüm, les Apôtres disputoient en chemin qui d'entre eux seroit le plus grand dans le Royaume de Dieu, qu'ils croyoient être fort proche. (p) Jesus & saint Pierre arrivérent les premiers à Capharnaüm, assez long-tems avant les autres Disciples; & ceux qui levoient le demi-sicle par tête pour le Temple, vinrent demander à Pierre si son Maître le vouloit payer alors. Jesus dit à Pierre de jetter sa ligne en la mer, & qu'il trouveroit de quoi payer le demi-sicle pour eux deux, dans la gueule du premier poisson, qu'il prendroit. Pierre obéït, trouva un sicle dans la gueule du poisson, & le donna pour Jesus & pour lui. Alors les Apôtres arrivérent; & Jesus leur ayant demandé de quoi ils s'entretenoient en chemin, leur donna de belles leçons d'humilité & de modestie; montrant assez qu'il n'ignoroit rien de ce qu'ils avoient dit entre eux.

Un jour que Jesus parloit sur le pardon des injures, saint Pierre lui demanda combien de fois il falloit pardonner; (q) s'il suffisoit de pardonner sept fois. Jesus lui dit: Je ne vous dis pas de pardonner seulement sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois. Dans une autre occasion, (r) comme le Sauveur parloit du danger des richesses, Pierre lui dit: Seigneur, nous avons quitté toutes choses pour vous suivre; quelle recompense en recevrons-nous? Jesus lui répondit: Je vous dis en vérité que vous qui avez quitté toutes choses pour me suivre, vous recevrez le centuple dés ce monde, & la vie éternelle dans l'autre; & au dernier jour, lorsque le Fils de l'Homme s'asséira pour juger le monde, vous serez assis sur douze trônes, pour juger les douze Tribus d'Israël.

Le Mardy d'avant la Passion, il montra au Sauveur le figuier qu'il avoit maudit la veille, & qui étoit seché (s) & le lendemain étant assis sur la montagne des Oliviers, il demanda à Jesus avec les autres Apôtres, quand le Temple seroit détruit. (t) Le Jeudy, il fut envoyé avec saint Jean, pour disposer toutes choses pour la Pâque, (u) & sur le soir Jesus étant venu dans la ville avec les Apôtres, & s'étant mis à table, lorsqu'il parla de celui qui le devoit trahir, saint Pierre fit signe à saint Jean de lui demander qui c'étoit. (x) Aprés la Cêne, comme les Disciples étoient en dispute, pour sçavoir qui d'entre eux seroit le plus grand, Jesus-Christ quitta ses habits, & se mit en devoir de leur laver les pieds, pour leur donner en sa personne un exemple d'humilité. Saint Pierre fit d'abord beaucoup de difficulté à se laisser laver les pieds par son Maître: mais Jesus lui ayant dit: Si je ne vous lave point les pieds, vous n'aurez point de part avec moi, saint Pierre répondit: Seigneur, lavez-moi non-seulement les pieds, mais même les mains & la tête. (y)

Quel-

(n) S. Matth. ne met que six jours, S. Luc en met environ huit. (o) *Matth.* XVII. 1. 2. 3. *&c.* *Luc.* IX. 28. (p) *Matth.* XVII. 23. 24. *Luc.* IX. 46. *Marc.* IX. 32.

(q) *Matth.* XVIII. 21. 22. (r) L'an de J. C. 37. de l'Ere vulg. 33. Voyez *Matth.* XIX. 7. 8. 9. (s) *Marc.* XI. 12...21. (t) *Matth.* XXIV. 1. 2. *&c.* *Marc.* XIII. 1. 2. *&c.* (u) *Luc.* XXII. (x) *Joan.* XIII. 24. (y) *Joan.* XIII. 6...10.

Quelque tems aprés Jesus lui dit: (z) Pierre, Satan vous a demandé, pour vous cribler, vous & les autres Apôtres, comme on crible le froment. Mais j'ai prié pour vous, afin que vôtre foi ne défaille point; & lorsque vous vous serez relevé, confirmez vos freres. Il vouloit marquer la chûte prochaine de saint Pierre, & son renoncement, dont avec le secours de Dieu, il devoit se relever. Saint Pierre lui demanda ensuite où il alloit, (a) & lui déclara qu'il étoit prêt de le suivre par tout, jusqu'à la prison, & à la mort même. Mais Jesus-Christ lui prédit que bien loin de le suivre jusqu'à la mort, il le renonceroit trois fois cette même nuit, avant le chant du coq, ou avant le point du jour. Au sortir de la Céne, étant allé au jardin des Oliviers; il prit Pierre, Jacques & Jean, & alla avec eux à l'écart, afin qu'ils fussent témoins de son agonie. Pierre qui avoit témoigné tant de courage, s'endormit cependant comme les autres; ce qui fut cause que Jesus-Christ lui dit: Simon, vous dormez? Vous n'avez pas pû veiller une heure avec moi. (b)

Judas étant venu avec des soldats pour arrêter Jesus, Pierre mit la main à l'épée, & coupa l'oreille droite d'un nommé Malc, qui étoit serviteur du Grand-Prêtre. Mais Jesus lui dit de remettre son épée dans le fourreau, & que tous ceux qui frapperoient de l'épée, périroient par l'épée; & en même-tems il guérit l'oreille de Malc. (c) Pierre suivit Jesus-Christ de loin jusqu'à la maison de Caïphe, & il y entra même, par le moyen d'un autre Disciple, qui étoit connu dans cette maison. Les soldats & les serviteurs qui avoient arrêté Jesus, ayant allumé du feu au milieu de la cour; Pierre se mêla avec eux pour se chauffer; (d) & une servante l'ayant regardé attentivement, dit: Assûrément cet homme étoit avec Jesus de Nazareth. Pierre répondit: Je ne sçai ce que vous voulez dire: je ne connois point cet homme-là. Un moment aprés, il sortit de la cour, & alla dans le vestibule; & aussi tôt le coq chanta. Un peu aprés, une autre servante dit à ceux qui étoient présens: Cet homme étoit avec Jesus de Nazareth. Pierre le nia avec serment. Environ une heure aprés, un homme de la compagnie assûra que Pierre étoit Disciple de Jesus. Les autres insistérent, & dirent qu'assûrément il en étoit, & que son langage même étoit une preuve qu'il étoit Galiléen. Enfin, un de ceux là, qui étoit parent de Malc, que saint Pierre avoit blessé, lui dit: Ne vous ai-je pas vû avec lui dans le jardin? Pierre le nia avec serment, protestant qu'il ne connoissoit point cet homme. En même-tems le coq chanta pour la seconde fois. Alors Jesus qui étoit dans cette même cour, & assez prés de Pierre, le regarda; & Pierre se souvenant de ce que Jesus lui avoit dit, qu'avant que le coq chantât deux fois, il le renonceroit trois fois, sortit de la cour de Caïphe; & pleura amérement. (e)

Il demeura apparemment caché, & dans les pleurs pendant tout le tems de la Passion, c'est-à-dire, tout le Vendredy & le Samedy suivans. Mais le Dimanche au matin Jesus étant ressuscité, & Marie étant allée au tombeau, n'y trouva point le Corps de Jesus, & vint promtement à la ville, pour dire à Pierre & à Jean qu'on avoit enlevé son Maître, & qu'elle ne sçavoit où on l'avoit mis. Pierre & Jean y coururent. Jean arriva le premier, mais n'entra pas dans le sépulcre. Pierre arriva ensuite, se pancha, vit les linges qui avoient enveloppé le Corps; il entra dans le sépulcre, & Jean avec lui; aprés quoi, ils s'en retournérent à Jérusalem, ne sçachant ce que c'étoit que tout cela. Mais bien-tôt aprés, Jesus s'apparut aux saintes femmes qui étoient venues les premiéres au sépulcre, & leur dit de donner avis de sa Résurrection aux Apôtres, & en particulier à Pierre. (f) Et le même jour le Sauveur s'apparut aussi à Pierre, (g) comme

[z] *Luc.* XXII. 31. 32. *&c.* [a] *Luc.* XXII. 33. [b] *Marc.* XIV. 37. *Matth.* XXVI. 40. *& seq.* [c] *Joan.* XVIII. 9. 10. *&c.* [d] *Joan.* XVIII. 15. 18.

(e) *Matth.* XXVI. 67. 75. *Marc.* XIV. 54. 64. (f) *Vid. Joan.* XX. 1. 2. 3. *& c. & Luc.* XXIV. 12. [illegible] (g) *Marc.* XVI. 7. *Luc.* XXIV. 34.

me pour le consoler, & l'assûrer qu'il avoit sa pénitence pour agréable. (*h*)

Quelques jours aprés, saint Pierre s'en étant retourné en Galilée, comme JESUS le lui avoit dit, & étant allé pêcher dans la mer de Galilée, ou dans le lac de Génézareth, (*i*) avec quelques autres Apôtres, JESUS leur apparut sur le bord, & leur dit de jetter leurs filets au côté droit du batteau. Il les jettérent, & ils prirent une telle quantité de poissons, qu'ils ne pouvoient plus retirer leurs filets. Alors saint Jean dit à Pierre: C'est le Seigneur. Aussi-tôt Pierre se ceignit de sa tunique; car il étoit nud; & s'étant jetté à la nage, il arriva où étoit JESUS; & ayant tiré à bord les filets pleins de poissons, JESUS dîna avec eux. Aprés le repas, JESUS dit à Pierre: Simon fils de Jean, m'aimez-vous plus que ceux-ci? Il répondit: Oüi, Seigneur, vous sçavez que je vous aime. JESUS lui dit: Paissez mes agneaux. Il lui fit une seconde fois la même demande; & Pierre ayant répondu de même, JESUS lui dit: Paissez mes agneaux. Enfin le Sauveur lui ayant fait une troisiéme demande semblable aux premiéres, saint Pierre en fut affligé, & il répondit: Vous sçavez, Seigneur, que je vous aime. JESUS lui repartit: Paissez mes brebis. Je vous dis en vérité que quand vous étiez jeune, vous vous ceigniez, & alliez où vous vouliez; mais à présent que vous étes vieux, un autre vous ceindra, & vous menera où vous ne voudriez pas. Ce qu'il disoit pour lui prédire le genre de mort qu'il devoit souffrir. En même tems Pierre ayant apperçû saint Jean l'Evangéliste, il dit au Sauveur: Seigneur, que deviendra celui-ci? JESUS lui répondit: Si je veux qu'il demeure ainsi, que vous importe? Suivez-moi; ne voulant pas lui dire de quelle sorte saint Jean finiroit sa vie.

Aprés que JESUS-CHRIST fut monté au Ciel, & que les Apôtres eurent été témoins de son Ascension, ils revinrent à Jérusalem, pour y attendre le Saint-Esprit, que le Sauveur leur avoit promis; & s'étant assemblez dans une maison, ils y demeurérent dans la priére & dans l'union de la charité, jusqu'au moment que le Saint-Esprit descendit sur eux en forme de langues de feu. Pendant cet intervale, saint Pierre proposa aux Apôtres & à l'assemblée des Fidéles de faire remplir la place que le traître Judas avoit par sa mort laissée vacante dans l'Apostolat. La proposition fut agréée de tout le monde, & on présenta deux personnes, Joseph Barsabas, & Matthias. Tous se mirent en priéres, pour demander à Dieu qu'il lui plût déclarer sa volonté sur le choix de l'un de ces deux sujets. On jetta le sort, & le sort tomba sur Matthias, qui dés-lors fut compté parmi les douze Apôtres.

Le dixiéme jour aprés l'Ascension du Sauveur, le Saint-Esprit étant descendu sur les Apôtres, & sur tous les Fidéles qui étoient assemblez avec eux, & les ayant remplis de ses dons surnaturels, & sur tout du don des Langues, tous ceux qui furent témoins de ce miracle, en témoignérent leur admiration; & comme c'étoit le jour de la Pentecôte, & qu'il y avoit alors à Jérusalem des Juifs de toutes les Provinces d'Orient, ils ne pouvoient comprendre comment ces gens, qui pour la plûpart étoient Galiléens, parloient les Langues de tous ces Payens. Quelques-uns disoient que les Apôtres étoient remplis de vin. (*k*) Mais saint Pierre prenant la parole, leur dit que ce qu'ils voyoient, ne pouvoit être l'effet de l'yvresse, mais que c'étoit l'exécution de la promesse que le Saint-Esprit avoit faite par le Prophéte Joël, (*l*) d'envoyer son Saint-Esprit sur toute chair, & de donner l'esprit de prophétie aux jeunes & aux vieux, aux hommes & aux femmes. Il leur parla ensuite de JESUS-CHRIST, & leur dit qu'il étoit le vrai Messie, & qu'il étoit ressuscité comme l'Ecriture l'avoit prédit; déclarant que lui & les autres Apôtres étoient témoins de sa Résurrection, qu'il étoit monté au Ciel & qu'il leur avoit envoyé le Saint-Esprit, dont

(*h*) *Chrysost. in.* 1. *Cor. homil.* 38. (*i*) *Joan* XXI. 1. 2. *&c.*

(*k*) *Act.* II. 1. 2. 3. *&c.* (*l*) *Joël.* II. 28.

dont ils voyoient les effets de leurs yeux, par le don des Langues dont ils avoient été subitement remplis.

Alors ceux qui l'écoutoient, furent touchez de componction, & demandérent aux Apôtres: Mes freres, que ferons-nous? Pierre leur répondit: Faites pénitence; que chacun de vous reçoive le Baptême, & vous recevrez le Saint-Esprit. Il les instruisit donc, les baptisa, & il y eut ce jour-là trois mille personnes qui embrassérent la foi. Quelques jours aprés, saint Pierre & saint Jean allant au Temple (m) à l'heure de None, qui étoit l'heure de la priére, ils trouvérent à la porte du Temple un homme âgé de plus de quarante ans, qui depuis sa naissance, étoit tellement perclus de ses jambes, qu'il ne pouvoit marcher. Cet homme voyant Pierre & Jean, leur demandoit l'aumône. Alors Pierre lui dit: Je n'ai ni or, ni argent; mais ce que j'ai, je vous le donne au nom de Jesus-Christ de Nazareth, levez-vous, & marchez. Aussi-tôt il se leva, marcha & entra avec eux dans le Temple, élevant sa voix & glorifiant Dieu. Il tenoit saint Pierre, & racontoit au peuple assemblé ce qui lui étoit arrivé. Alors Pierre prenant la parole, dit à tout le peuple, que ce n'étoit pas par sa propre vertu qu'il avoit fait le miracle qu'ils admiroient; que c'étoit par la vertu de Jesus-Christ que cet homme avoit reçû la guérison. Il leur représenta ensuite le crime qu'ils avoient commis, en faisant mourir Jesus-Christ, qui étoit le Sauveur du monde, & le Messie; & aprés leur avoir montré que selon toutes les prophéties, le Christ devoit mourir, il les exhorta à la pénitence, & à profiter de la mort du Fils de Dieu.

Il parloit encore au peuple, (n) lorsque les Prêtres & les Saducéens étant survenus, se saisirent de lui & de Jean, & les mirent en prison jusqu'au lendemain; car il étoit déja assez tard. Or le nombre de ceux qui furent convertis ce jour-là à cette seconde prédication de saint Pierre, fut d'environ cinq mille. Le lendemain les Sénateurs, les Magistrats, les principaux des Prêtres s'étant assemblez, on fit comparoitre les deux Apôtres devant eux, & on leur demanda au nom de qui ils avoient fait le miracle de la guérison du boiteux. Saint Pierre leur répondit, C'est au nom de Jesus-Christ de Nazareth, que vous avez crucifié, & que Dieu a ressuscité d'entre les morts. C'est lui qui est la pierre angulaire que vous avez rejettée, mais qui est le seul en qui nous pouvons espérer de trouver le salut. La résolution de Pierre & de Jean les étonna; & les ayant fait sortir hors de l'assemblée, pour délibérer entre eux sur ce qu'ils avoient à faire, ils résolurent de leur ordonner de ne plus parler au nom de Jesus-Christ; & les ayant fait rentrer dans la sale, ils leur firent défense de rien dire ou enseigner en son nom. Mais Pierre & Jean leur dirent: Jugez vous-mêmes s'il est plus juste devant Dieu de vous obéir, que d'obéir à Dieu; car nous ne pouvons ne pas parler de ce que nous avons vû & oüi. Et les Sénateurs les renvoyérent, en leur faisant de grandes menaces, s'ils n'obéïssoient pas à leurs ordres.

Les deux Apôtres revinrent donc trouver leurs freres, & leur racontérent ce qui s'étoit passé. (o) Ce qu'ayant entendu, ils élevérent leurs voix, & demandérent à Dieu qu'il leur donnât la force d'annoncer sa parole avec une entiére liberté; & lorsqu'ils eurent achevé leurs priéres, le lieu où ils étoient assemblez, trembla; & ils furent de nouveau remplis du Saint-Esprit. En ce tems-là, plusieurs Fidéles vendirent leurs biens, & en apportérent le prix aux pieds des Apôtres. (p) De ce nombre fut un homme nommé Ananie, & Saphire sa femme, lesquels de concert retinrent une partie du prix de leur fonds, & apportérent le reste à S. Pierre. Ananie vint le premier, & S. Pierre lui ayant dit: Ananie, comment Satan a-t-il tenté vôtre coeur, pour vous porter à mentir au Saint-Esprit, & à détourner une partie de ce fonds de terre? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti: mais à Dieu; aussi-tôt Ananie tomba mort; on l'emporta, &

(m) *Act.* III. 1. 2. 3. (n) *Act.* IV. 1. 2. 3. &c.

(o) *Act.* IV. 23. 24. & seq. (p) *Act.* V. 1. 2. 3.

& on l'enterra. Environ trois heures aprés, Saphire sa femme revint. S. Pierre lui dit à peu prés la même chose qu'à son mari; & sur le champ elle tomba à ses pieds, & rendit l'esprit. Cet évenement répandit une grande frayeur dans l'Eglise, & dans tous ceux qui en entendirent parler.

Le nombre de ceux qui croyoient s'augmentoit de jour en jour; de sorte qu'on apportoit les malades dans les ruës, (q) afin que lorsque Pierre passeroit, son ombre au moins couvrît quelqu'un d'eux, & qu'ils fussent guéris de leurs maladies. Alors le Grand-Prêtre & ceux de sa suite, c'est-à-dire, les Saducéens, firent arrêter les Apôtres, & les firent mettre en prison. Mais un Ange les en tira, & leur dit d'aller dans le Temple annoncer toutes les paroles de vie que Dieu leur avoit enseignées. Ils obéïrent; & les Princes des Prêtres les ayant fait venir en leur présence, & leur ayant demandé pourquoi ils n'avoient pas obéï aux ordres qui leur avoient été donnez de ne pas parler davantage au nom de Jesus-Christ, Pierre & les Apôtres répondirent: Il vaut mieux obéïr à Dieu qu'aux hommes. Cette réponse les remplit de fureur, & ils étoient sur le point de les faire mourir: mais Gamaliel leur fit changer de résolution, en leur remontrant que si cette affaire venoit de Dieu, il seroit inutile de s'y opposer; que si elle n'en venoit pas, elle se dissiperoit d'elle-même. Ainsi on renvoya les Apôtres, aprés leur avoir fait donner trente-neuf coups de foüet; avec défense de parler à l'avenir au nom de Jesus-Christ.

Aprés le martyre de saint Etienne, la persécution s'alluma contre les Fidéles à Jérusalem, & ils furent obligez de se retirer en divers endroits. Les Apôtres seuls demeurérent à Jérusalem. (r) Le Diacre saint Philippe étant allé à Samarie, les Samaritains reçurent la parole du Seigneur, & plusieurs furent baptisez. Alors saint Pierre & saint Jean y vinrent, pour leur donner le Saint-Esprit; ce que saint Philippe, n'étant que Diacre, n'avoit pû faire. Simon le Magicien, qui avoit reçu le Baptême avec les autres, admirant la puissance qu'avoient les Apôtres de donner le Saint-Esprit, voulut achetter le même pouvoir, & offrit pour cela de l'argent à saint Pierre. Alors Pierre lui dit: Que ton argent périsse avec toi, toi qui as crû que le don de Dieu peut s'acquerir avec de l'argent! Tu n'as point de part, & tu ne peux rien prétendre à ce ministére; car ton cœur n'est pas droit devant Dieu. Fais donc pénitence de cette méchanceté, & prie Dieu, que s'il est possible, il te pardonne cette mauvaise pensée de ton cœur. Aprés cela, Pierre & Jean revinrent à Jérusalem.

Lorsque le feu de la persécution fut éteint, saint Pierre sortit de Jérusalem, (s) & visitant de ville en ville tous les Disciples, vint aussi voir les Saints qui habitoient à Lydde. Il y trouva un homme nommé Enée, qui étoit paralytique depuis huit ans. Saint Pierre lui dit: Enée, levez-vous; le Seigneur Jesus-Christ vous guérit. Aussi-tôt il se leva, & tous ceux qui demeuroient à Lydde, ayant été témoins du miracle, se convertirent au Seigneur. Il y avoit aussi à Joppé une sainte femme nommée Tabite, qui étant venuë à mourir pendant que saint Pierre étoit à Lydde, les Disciples l'envoyérent prier de venir jusques chez eux. Saint Pierre y vint aussi-tôt, & étant entré dans la chambre où étoit Tabite, il fit sortir tout le monde, se mit en priéres; puis se tournant vers le corps, il dit: Tabite, levez-vous. Au même instant, elle ouvrit les yeux; & ayant vû Pierre, elle se mit sur son séant. Ce miracle fit grand bruit à Joppé, & fut cause que plusieurs se convertirent. Saint Pierre y demeura plusieurs jours chez un Corroyeur nommé Simon.

Or il y avoit à Césarée de Palestine un Centenier, nommé Corneille, homme craignant Dieu, (t) à qui il fut dit par un Ange d'envoyer chercher à Joppé un nommé Pierre, qui lui diroit ce qu'il devoit faire. Aussi-

(q) Act. V. 15. 16. 17. &c. (r) Act. VIII. 1. 2. 3. &c.

(s) Act. IX. 32. 33. & seq. An de J. C. 38. de l'Ere vulg. 35. (t) Act. X. 1. 2. 3.

Auſſi-tôt Corneille y envoya deux de ſes domeſtiques ; & pendant qu'ils étoient en chemin, le Seigneur envoya à ſaint Pierre une viſion, pour le diſpoſer à aller ſans difficulté chez un homme qui n'étoit pas Juif ; car juſqu'alors la porte de l'Evangile n'étoit pas encore ouverte aux Gentils. Saint Pierre donc étant ſur la terraſſe de Simon ſon hôte, fut ravi en extaſe ; & vit comme un grand linge qui deſcendoit du Ciel, & qui étoit rempli de toute ſorte d'animaux & de reptiles purs & impurs. Il eut cette viſion juſqu'à trois fois, & il oüit une voix, qui lui dit : Levez-vous, Pierre ; tuez, & mangez. Pierre répondit : Je n'ai garde, Seigneur ; car je n'ai jamais mangé rien d'impur. La voix lui repartit : N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié. Aprés cela, le linge fut retiré dans le Ciel. Dans le même tems arrivérent les hommes que Corneille avoit envoyez. Ils lui racontérent ce qui étoit arrivé à leur maître, & le priérent de venir avec eux à Céſarée. Le lendemain ſaint Pierre partit avec eux, & quelques-uns des Freres de la ville de Joppé l'accompagnérent.

Il trouva Corneille avec ſes parens & ſes amis, qui l'attendoient. [u] D'abord que Corneille l'eut apperçû, il ſe jetta à ſes pieds, & l'adora. Mais Pierre le relevant, lui dit : Je ne ſuis qu'un homme, non plus que vous. Etant entré dans la maiſon, Pierre dit à ceux qui étoient aſſemblez : Vous ſçavez combien les Juifs ont d'horreur de ceux qui ne ſont pas circonciſ, & avec quelle précaution ils évitent de ſe rencontrer avec eux, & d'aller dans leurs maiſons ; mais Dieu m'a fait voir que je ne devois eſtimer aucun homme impur & ſoüillé ; c'eſt pourquoi je n'ai fait nulle difficulté de venir. Je vous prie donc de me dire pourquoi vous m'avez mandé. Alors Corneille lui raconta ce qui lui étoit arrivé ; & Pierre aprés avoir rendu graces à Dieu, qui n'a point d'égard aux conditions des perſonnes, commença à prêcher Jesus-Christ à Corneille, & à tous ceux qui étoient préſens. Pendant qu'il parloit encore, le Saint-Eſprit deſcendit ſur tous ceux qui l'écoutoient, & ils parloient diverſes Langues. Alors Pierre dit : Peut-on refuſer l'eau du Baptême à ceux qui ont déja reçû le Saint-Eſprit comme nous ? Et il commanda qu'on les baptiſât au nom du Seigneur Jesus-Christ.

Saint Pierre étant de retour à Jéruſalem, les Fidéles circoncis lui dirent : Pourquoi avez-vous été chez des hommes incirconcis, & pourquoi avez-vous mangé avec eux ? Mais Pierre leur ayant raconté tout ce qui s'étoit paſſé, il s'appaiſérent, & glorifiérent Dieu, qui avoit donné aux Gentils comme aux Juifs, le don de la pénitence, qui méne à la vie. (x) On croit que peu de tems aprés saint Pierre alla à Antioche, [y] & y fonda l'Egliſe Chrétienne, dont il fut le premier Evêque. Saint Chryſoſtome dit qu'il y demeura long-tems ; [z] & on croit qu'il y fut ſept ans, [a] non de ſuite, mais par diverſes repriſes. Il alla pendant ce tems-là à Jéruſalem, dans les Provinces de l'Aſie Mineure, dans la Bithynie, dans la Cappadoce & dans le Pont, (b) comme on l'infére de l'Epître qu'il adreſſa aux Fidéles de ces Provinces quelque tems aprés. De là il alla à Rome, l'an 42. de l'Ere vulgaire, & la deuxiéme année de l'empire de Claude, environ vingt-cinq ans avant ſon martyre, qui eſt le tems que l'Egliſe Romaine donne communément à l'Epiſcopat de ſaint Pierre. On croit qu'en quittant Antioche, il y établit ſaint Ignace en ſa place.

On dit [c] qu'étant à Rome ſous Claude, il y fit amitié avec Philon Juif d'Aléxandrie, & qu'il eut des conferences avec lui. Voyez l'article de *Philon*. On croit auſſi que le principal ſujet de ſon voyage, [d] étoit de combattre Simon le Magicien, qui par ſes preſtiges avoit trompé un grand nombre de perſonnes, & y avoit même été honoré comme un Dieu.

(u) *Act.* X. 14. 15. 16. *&c.*

(x) *Act.* XI. 1. 2. 3. 4. *&c.* [y] An de J. C. [illegible] de l'Ere vulg. 36. *Vide Euſeb. Chronic. S. Leo. ſerm.* 80. *Hieronym. in Galat.* II. *& de Viris ill. ſt. c.* 1. *Chryſoſt.* [illegible] *homil.* [illegible] *&c.* (z) *Chryſoſt.* [illegible] *homil.* [illegible] 503. (a) *Greg. l.* 6. *Ep.* 37. (b) *Euſeb. l.* 3. *c.* [illegible] *hiſt. Eccl.* (c) *Euſeb. hiſt. Eccl. l.* 2. *c.* 17. *Hieronym. de Viris illuſtr.* (d) *Euſeb. l.* 2. *c.* 14. *Cyrill. Catech.* 6. *Juſtin. Apolog.* 1. *&* 2.

Dieu. La présence de saint Pierre, & les vrais miracles qu'il opposa aux prestiges de Simon, ruinérent, ou du moins affoiblirent beaucoup la puissance de cet imposteur. Si saint Pierre ne demeura pas pour cette fois assez longtems à Rome, pour y détromper tous ceux que Simon avoit séduits, il y revint dans la suite, & le renversa du milieu des airs, comme nous le verrons ci-aprés.

Saint Pierre étant venu à Jérusalem à Pâque de l'an 44. de l'Ere vulgaire, Hérode Agrippa se mit à persécuter l'Eglise. (*e*) Il fit mourir par l'épée saint Jacques le Majeur frere de Jean; & voyant que cette mort avoit été agréable aux Juifs, il fit encore arrêter Pierre, & le mit en prison, dans le dessein de le faire mourir devant le peuple aprés la Fête de Pâque. Cependant l'Eglise faisoit sans cesse des priéres à Dieu pour lui. Mais la nuit même qu'Hérode le devoit faire mourir, comme Pierre dormoit entre deux soldats chargé de deux chaînes, l'Ange du Seigneur l'éveilla, brisa ses chaînes, lui ouvrit les portes de la prison, & le conduisit le long d'une ruë. Alors l'Ange l'ayant quitté, il dit: Je reconnois maintenant que le Seigneur m'a tiré des mains d'Hérode, & de toute l'attente des Juifs. De là il vint à la maison de Marie mere de Jean, où plusieurs Fidéles étoient assemblez en priéres. Quand il eut frappé à la porte, une fille nommé Rhode, étant venuë pour lui ouvrir, & ayant oüi sa voix, au lieu de lui ouvrir, elle courut transportée de joye dire dans la maison que c'étoit Pierre. Ceux qui l'oüirent, n'en voulurent rien croire; & ils disoient que c'étoit son Ange, au lieu de lui: mais enfin comme il continuoit à frapper, on lui ouvrit, & il leur raconta ce qui lui étoit arrivé.

Il sortit de Jérusalem; mais on ne nous apprend pas ce qu'il fit jusqu'au Concile de Jerusalem, tenu en l'an 51. Avant ce tems, il y a assez d'apparence qu'il alla une seconde fois à Rome, d'où il écrivit sa premiére (*f*) Epître vers l'an 50. de l'Ere vulgaire. Elle est dattée *de Babylone*; c'est-à-dire, de Rome, comme les Anciens l'ont expliqué. (*g*) On croit que saint Marc, qui étoit son Interpréte, lui aida à la composer pour les termes. Elle est adressée aux Fidéles de la Bithynie, du Pont, de la Galatie, de l'Asie & de la Cappadoce. Elle regarde principalement les Juifs convertis, quoiqu'elle parle aussi aux Fidéles venus de la Gentilité dans l'Eglise. Elle fut envoyée par Silvain, qui est apparemment celui qui est si célébre dans les Actes, sous le nom de *Silas*. Elle a été écrite en Grec, & on y reconnoît une force & une vigueur dignes du Prince des Apôtres.

Saint Pierre fut obligé de sortir de Rome, (*h*) par l'ordre que l'Empereur Claude donna à tous les Juifs d'en sortir, à cause des tumulte qu'ils y excitoient continuellement, poussez par un nommé *Chrest*, dit Suétone; (*i*) entendant apparemment par ce nom J. C. Le Prince des Apôtres revint en Judée, où l'on tint le Concile de Jérusalem, dans lequel saint Pierre aprés avoir beaucoup examiné avec les Apôtres & les Prêtres assemblez, la matiére dont il s'agissoit, leur parla avec beaucoup de sagesse, (*k*) disant que Dieu ayant donné son Saint-Esprit, & le don de sa foi aux Gentils, comme aux Juifs, sans acception de personne, ils ne devoient point imposer aux nouveaux convertis le joug des cérémonies légales, que ni nous, ni nos peres, dit-il, n'avons pû porter. Mais nous croyons que c'est par la grace de Jesus-Christ que nous serons sauvez, aussi-bien qu'eux. Saint Jacques le Mineur Evêque de Jérusalem, appuya le sentiment de saint Pierre; & le Concile conclut que l'on n'imposeroit aucune nouvelle obligation aux Gentils, mais seulement qu'on leur diroit de s'abstenir de la fornication, de l'usage du sang & des viandes immolées aux Idoles. On écrivit la résolution du Concile aux Fidéles d'Antioche; parce que

(*e*) *Act.* XII. 1. 2. 3. *&c.* (*f*) La premiére Epître de S. Pierre a été écrite de Rome, vers l'an 50. de l'Ere vulg.

(*g*) *Eusèb. l.* 2. *c.* 15. *Hieron. de Viris illustr. c.* 8. *Oecumen. in* 1. *Petr.* V. (*h*) An de J. C. 54. de l'Ere vulg. 51. (*i*) *Suetn. l.* 5. *c.* 25. (*k*) *Act.* XV. 7. 8. *&c.*

que c'étoit chez eux que cette dispute avoit commencé.

Quelque tems aprés, saint Pierre étant venu à Antioche, [l] bûvoit & mangeoit avec les Gentils, sans s'arrêter à la distinction des viandes marquée par la Loi. Mais depuis cela, quelques Fidéles de Jérusalem du nombre des Juifs convertis, étant venus à Antioche, saint Pierre de peur de les blesser, se sépara des Gentils convertis, & ne voulut plus manger avec eux comme auparavant. Saint Paul craignant que l'on n'interprétât ce que faisoit saint Pierre, comme s'il avoit voulu obliger les Gentils à judaïzer, & à se soumettre au joug de la Loi, & détruire ainsi ce que lui-même avoit défini dans le Concile de Jérusalem; saint Paul, dis-je, lui résista en face, & le reprit devant tout le monde, lui disant qu'il avoit tort de vouloir obliger les Gentils par sa maniére d'agir, à vivre comme les Juifs. Saint Pierre reçut cette répréhension avec silence & humilité, & ne se prévalut point de sa primauté, pour soutenir ce qu'il avoit fait; & toute l'Eglise, dit le Pape Pélage, [m] révére l'humilité avec laquelle il a cédé aux raisons de saint Paul, & a changé de sentiment. Tout le monde sçait la dispute qui fut autrefois entre saint Augustin & saint Jérôme, au sujet de cette répréhension de saint Pierre par saint Paul. Elle n'est point de nôtre sujet. On peut voir les Lettres de ces deux Peres.

On ignore les particularitez de la vie de saint Pierre, depuis l'an 51. de l'Ere vulgaire, que se tint le Concile de Jérusalem, jusqu'à son dernier voyage de Rome, quelque tems avant sa mort. Alors ayant appris par révélation [n] que le tems de sa mort étoit proche, il voulut écrire aux Fidéles qu'il avoit convertis, & les faire souvenir des véritez qu'il leur avoit enseignées. Il leur envoya donc sa seconde Epître, [o] par laquelle il les exhorte à persévérer dans la doctrine des Apôtres, & dans la pratique des bonnes œuvres, sans se laisser séduire par les faux Docteurs. On croit qu'il en veut aux Disciples de Simon le Magicien. Il parle avec éloge des Epîtres de saint Paul, dont il dit que quelques ignorans abusoient dés-lors. On a douté pendant quelque tems de la canonicité de cette Lettre, [p] où l'on croyoit remarquer un style différent de celui de la premiére Epître: mais cette diversité pouvoit venir de la différence des Interprétes; car les Anciens [q] nous apprennent qu'outre saint Marc, il avoit aussi pour Interpréte Glaucias, que l'Hérésiarque Basilide se glorifioit d'avoir eu pour Maître. On peut voir nôtre Préface sur cette Epître.

Saint Pierre & saint Paul arrivérent à Rome vers le même tems, c'est-à-dire, vers l'an 65. de J. C. Ils y firent plusieurs miracles & plusieurs conversions. Simon le Magicien continuoit à tromper le peuple par ses prestiges, voulant se faire reconnoître pour le Messie, & ayant même entrepris de monter au Ciel. Mais comme il s'étoit fait enlever en l'air par les Démons dans un chariot de feu, [r] saint Pierre & saint Paul se mirent en priéres; & cet imposteur abandonné de ses Démons, tomba par terre, & mourut de sa chûte; non sur le champ; mais s'étant cassé les jambes, il se fit porter à Brunde, où il se précipita de douleur & de honte, du haut du logis en bas. Ce lieu de Brunde étoit peut-être dans Rome; car plusieurs Anciens marquent expressément qu'il mourut à Rome. Saint Ambroise [s] raconte que les Payens irritez contre saint Pierre, à cause de ce qui étoit arrivé à Simon le Magicien, le cherchoient pour le faire mourir, & que les Fidéles le pressoient de sortir de Rome, pour se soustraire à leur fureur. Il étoit déja à la porte de Rome, lorsqu'il vit JESUS-CHRIST qui entroit par la même porte.

(l) An de J. C. 51. Voyez *Galat.* II. 11. *&c.* (m) *Tom.* V. *Concil. p.* 622. *b. c. d.* (n) *Athanas. de fuga. Vide* 2. *Petr.* I. 14. (o) La II. Epître de S. Pierre a été écrite vers l'an 65. de l'Ere vulg.

(p) *Euseb. l.* VI. *c.* XXV. *ex Origene, & l.* III. *c.* III. *hist. Eccl Didym. in* II. *Petri, Hieronym. de Viris Illustr. c.* I. (q) *Clem. Alex. l.* VII. *Stromat. p.* 764. (r) *Arnob. l.* II. *Cyrill. Jerosol. Cathec.* VI. *Ambros. Hexämer. l.* IV. *c.* VIII. *Sulpit. Sever. hist. l.* II. *Isidor. Pelus. l.* I. *Ep.* XIII. *Theodoret. hæretic. fabul. l.* I. *c.* I. (s) *Ambros. Serm.* 68.

Il lui demanda : Seigneur, où allez-vous? Jesus-Christ répondit : Je viens à Rome pour y être crucifié de nouveau. Saint Pierre comprit à ces paroles, que le Fils de Dieu vouloit qu'il le glorifiât par sa mort. Il rentra, raconta aux Fidéles ce qui lui étoit arrivé ; il fut pris, & mis en prison, où l'on tient qu'il demeura neuf mois. Enfin il fut crucifié à Rome sur le chemin d'Ostie, le 29. de Juin, le même jour, & au même endroit que saint Paul fut décapité. On assûre qu'il fut attaché à la croix ou au poteau, la tête en bas, comme il l'avoit lui-même demandé aux exécuteurs. (*t*) Il le fit par un sentiment d'humilité, de peur qu'on ne crût, dit saint Ambroise, (*u*) qu'il affectoit la gloire de Jesus-Christ, & pour augmenter encore la douleur de ce supplice. (*x*)

On dit (*y*) que le Corps de saint Pierre fut d'abord enterré aux Catacombes, à deux milles de Rome, & que de là on le transporta au Vatican, où il a été toûjours depuis. On fait sa Fête avec celle de saint Paul le 29. de Juin. Saint Pierre mourut l'an 66. de l'Ere vulgaire, aprés avoir tenu le siége de Rome pendant environ vingt-quatre ou vingt-cinq ans. Il pouvoit être âgé de soixante-dix ou soixante-quinze ans. On lui donne ordinairement saint Lin pour successeur. Voici le portrait que Nicéphore (*z*) a fait de saint Pierre, & qu'il a pris apparemment sur les anciens tableaux qu'on conservoit de cet Apôtre. Il n'étoit pas gros, mais assez grand & droit; ayant le visage blanc, & un peu pâle. Il avoit la chevelure & la barbe épaisses, crépuës, & non longues. Ses yeux étoient noirs, & comme arrosez de sang; ses sourcils éminens, & fort en dehors; son nez assez long, & plûtôt camus que pointu.

Quelques Payens (*a*) accusoient autrefois saint Pierre de magie, & disoient qu'il avoit fait plusieurs maléfices, qu'il avoit même tué & mis en piéces un enfant d'un an, afin d'obtenir que Jesus-Christ fût adoré durant trois cens soixante-cinq ans; & qu'aprés cela, la Religion Chrétienne devoit cesser. Les Ebionites [*b*] lui attribuoient plusieurs de leurs superstitions; entre autres, de se baigner tous les jours avant le repas, & de ne manger d'aucun animal, ni de tout ce qui en vient; & ils avoient inséré tous ces mensonges dans un Livre intitulé : *Les voyages de saint Pierre*, qu'ils attribuoient à saint Clément. On l'a fait aussi Auteur de plusieurs Livres. [*c*] comme étoient ses Actes, son Evangile, son Apocalypse, un Ouvrage de la Prédication, & un autre du Jugement. Nous avons encore une grande Histoire de saint Pierre intitulée : *Les Recognitions*, & attribuée à saint Clément. Saint Clément d'Aléxandrie citoit l'Apocalypse de saint Pierre dans ses Hypothyposes. (*d*) On lisoit cette fausse Apocalypse dans quelques Eglises de la Palestine le jour du Vendredy-saint, au cinquiéme siécle. [*e*] Origénes [*f*] rejette le Livre de la Prédication de saint Pierre ; mais saint Clément d'Aléxandrie [*g*] le cite souvent. Les hérétiques Nazaréens se servoient de l'Evangile de saint Pierre. Origénes en rapporte quelque chose. Les Orientaux lui attribuent quelques Liturgies : mais on convient qu'elles ne sont pas de lui. On peut voir ces choses plus au long dans Baronius & dans M. de Tillemont, t. I. Hist. Eccl. S. Pierre, art. 39. 40. & dans M. Fabricius, *Cod. Apocryph. N. T. p.* 374. 761. 800. 801. 802. 814. 906. 907. &c.

Saint Sérapion, [*h*] qui étoit Evêque d'Antioche vers l'an 200. permit pour le bien de la paix, de lire dans l'Eglise de Rhosses en Cilicie, l'Evangile de saint Pierre : mais ayant appris depuis que l'on s'en servoit pour appuyer l'hérésie des Docétes, il le lut, & reconnut que quoique la plûpart des préceptes de ce Livre

(*t*) *Euseb. l.* III. *c.* I. *hist. Eccl. Prudent. pag.* 144. *Aster. p.* 148. *Chrysost. in Genes. homil.* 66. *&c.* (*u*) *Ambros. de interpell. Job. t.* II. *l.* I. *c.* I. (*x*) *Ambros. in Psalm.* CXVIII. *pag.* 1079. *Aug. serm.* 203. (*y*) *Greg. Mag. l.* III. *Ep.* XXX. (*z*) *Nicephor. l.* II. *c.* XXXVII. (*a*) *Vide Aug. l.* XVIII. *c.* LIII. *de civit. Dei.*

(*b*) *Epiphan. hæres.* 30. *c.* XV. (*c*) *Euseb. l.* III. *c.* III. *hist. Eccl.* Hieronym. *de Viris illustr.* c. I. (*d*) *In Excerptis Clem. p.* 807. (*e*) *Sozomen. l.* VII. *c.* XIX. (*f*) *Origen. de princip.* (*g*) *Clem. Alex. l.* I. *Strom. p.* 357. *l.* II. *p.* 390. *l.* VI. *p.* 635. 639. 678. (*h*) *Euseb. l.* I. *c.* XII. *hist. Eccl.*

Livre fussent bons, il y en avoit néanmoins de mauvais & de faux. Il en fit donc un extrait & une réfutation, qu'il envoya à l'Eglise de Rhosses, en attendant qu'il y pût aller lui-même.

Nous avons déja remarqué que saint Pierre étoit marié. Mais les Peres (*i*) remarquent que depuis sa vocation à l'Apostolat, il renonça à l'usage du mariage, & ne regarda plus sa femme que comme sa sœur. Il y en a qui prétendent que la femme de saint Pierre, (*k*) de même que celles des autres Apôtres qui étoient mariez, suivoient leurs maris, & leur servoient dans la prédication de l'Evangile, selon leur pouvoir, visitant & instruisant les personnes de leur sexe.

On assûre (*l*) que la femme de saint Pierre souffrit le martyre, & que ce saint Apôtre la voyant mener à la mort, lui dit d'un ton ferme : Femme, souvenez-vous du Seigneur. On veut aussi qu'il ait eu une fille nommée Pétronille, ou Pétrine, dont le nom se trouve dans quelques Martyrologes le 31. de May. Saint Clément d'Aléxandrie (*m*) & saint Epiphane (*n*) reconnoissent que saint Pierre a eu des enfans ; & saint Augustin (*o*) parle d'une fille de cet Apôtre. Les Actes de saint Nérée & Achillée en racontent plusieurs choses. On peut voir les Bollandistes au 31. May.

PIERRES. Nous avons parlé, autant que l'occasion s'en est présentée, des diverses pierres précieuses dont il est fait mention dans l'Ecriture. Tout ce que l'on trouve sur cette matiére dans les Commentateurs, est trés-peu assûré, parce que ni les Juifs, ni même les anciens Interprétes Grecs ne paroissent pas avoir assez connu la propre signification des termes de l'Original. Loüis de Dieu en a traité exactement dans son Commentaire sur l'Exode, Chap. XXVIII. 17. & suivans, & Braunius *De Vestitu Sacerdotum Hebraeorum*, l. 2. c. 8. 9. 10. & suiv. Voyez aussi François De la Ruë *De Gemmis*. Voici les noms des pierres précieuses dont il est parlé dans l'Exode XXVIII. 17. 18. 19. 20. & qui étoient dans le Rational du Grand-Prêtre. On pourra les chercher chacune sous son article particulier.

1. La Sardoine. L'Hébreu, (*p*) ***Odem.*** Elle étoit inscrite du nom de Ruben.

2. La Topase. L'Hébreu, (*b*) ***Pithera.*** Le nom de Siméon y étoit gravé.

3. L'Emeraude. L'Hébreu, (*r*) ***Barecheth.*** La Tribu de Lévi.

4. L'Escarboucle. L'Hébreu, (*s*) ***Nophech.*** La Tribu de Juda.

5. Le Saphire. L'Hébreu, [*t*] ***Sapphir.*** La Tribu de Dan.

6. Le Jaspe. L'Hébreu, [*u*] ***Jahalom.*** La Tribu de Nepthali.

7. Le Ligure. L'Hébreu, [*x*] ***Leschem.*** La Tribu de Gad.

8. L'Agathe. L'Hébreu, [*y*] ***Schebo.*** La Tribu d'Asser.

9. L'Amethyste. L'Hébreu, (*z*) ***Achelamah.*** La Tribu d'Issachar.

10. La Chrysolythe. L'Hébreu, [*a*] ***Tharsis.*** La Tribu de Zabulon.

11. L'Onyx. L'Hébreu, (*b*] ***Schohem.*** Le nom de Joseph.

12. Et le Berille. L'Hébreu, [*c*] ***Jaspé.*** Le nom de Benjamin.

Sur les deux épaules du Grand-Prêtre, étoient deux pierres nommées dans l'Hébreu *Sohem*; dans la Vulgate, *Onyx*; dans les Septante, *des Emeraudes*. [*d*] Nous croyons que c'est la vraye signification du terme Hébreu *Sohem*.

Saint Jean dans l'Apocalypse, [*e*] nous parle de la nouvelle Jérusalem épouse de l'Agneau, dont les fondemens étoient de pierres pré-

(*i*) *Clem. l. III. Strom. Chrysost. de Virgin. c.* 82. (*k*) *Vide S. Arit. t. I. Miscellan. Baluz. p.* 357. (*l*) *Clem. Alex. l. VII. Stromat. Euseb. l. III. c. XXX. hist. Eccl.* (*m*) *Clem. Alex. l. V. Stromat. p.* 448. (*n*) *Epiphan. haeres.* 30. *c.* XXII. (*o*) *August. in Adimant. c. XVII.*

(*p*) אדם *Odem.* (*q*) פטדה Pithera. (*r*) ברקת *Bareketh.* (*s*) נפך *Nophech.* (*t*) ספיר *Sapphir.* (*u*) יהלם *Jahalom.* (*x*) לשם *Leschem.* (*y*) שבו *Schebo.* (*z*) אחלמה *Achelamah.* (*a*) תרשיש *Tharsis.* (*b*) שהם *Schohem.* (*c*) ישפה *Jaspé.* (*d*) *Exod.* XXVIII. 9. (*e*) *Apoc.* XXI. 19. 20. 21. *&c.*

précieuses. Le premier fondement étoit de *Jaspe*; le second, de *Saphir*; le troisiéme, de *Calcedoine*; le quatriéme, d'*Emeraude*; le cinquiéme, de *Sardonyx*; le sixiéme, de *Sardoine*; le septiéme, de *Chrysolyte*; le huitiéme, de *Berylle*; le neuviéme, de *Topaze*; le dixiéme, de *Chrysoprase*; le onziéme, d'*Hyacinthe*; le douziéme d'*Amethyste*.

On peut ajoûter à ces pierres précieuses, la pierre de *Sis*, *Sés* ou *Saïs*, (*f*) marquée 1. *Par*. XXIX. 2. & *Esth*. I. 6. que l'on traduit ordinairement par un marbre blanc & précieux. Voyez ci-devant *Parius Lapis*.

La pierre *Gazith*. (*g*) 1. *Par*. XXII. 2. Mais je crois que c'est un simple marbre que l'on polissoit, ou que l'on scioit.

La pierre de *Phuc*. (*h*) Voyez 1. *Par*. XXIX. 2. & *Isai*. LIV. 11. *Phuc* en Hébreu, signifie de l'antimoine, ou du fard. On voit par Isaïe, que la pierre de *Phuc* s'employoit dans les pavez. La pierre de *Stibium* ou d'Antimoine, est un minéral de couleur noire, qui est rempli de veines luisantes comme un fer poli, & qui tient de la nature du métal & de la pierre.

Il est aussi parlé dans l'Ecriture de diverses pierres ou rochers remarquables par quelques événemens particuliers. Par exemple.

La pierre du Désert. C'est la ville de *Petra*. Voyez son article.

La pierre de Division. C'est le rocher où David & ses gens étant assiégez par Saül, on vint dire à ce Prince que les Philistins avoient fait irruption dans le pays; ce qui l'obligea d'abandonner son entreprise. (*i*)

La pierre d'Ethan. Rocher dans lequel Samson demeura caché, pendant qu'il faisoit la guerre aux Philistins. (*k*)

La pierre, ou le rocher d'*Oreb*, où Gédéon fit mourir *Oreb* Prince de Madian. (*l*)

La piere d'Odollam. Rocher où il y avoit une caverne, dans laquelle David se retira. 1. *Par*. XI. 15.

La pierre d'Ezel, ou le rocher prés duquel David devoit attendre la réponse de son ami Jonathas. 1. *Reg*. XX. 19.

La pierre du Secours. C'est le lieu où les Philistins prirent l'Arche du Seigneur. (*m*)

La pierre angulaire. C'est celle qu'on met à l'angle du bâtiment, soit qu'on l'explique de celle qui se met au fondement de l'edifice, ou de celle qui se met au haut du mur. JESUS-CHRIST est la pierre angulaire, qui a été rejettée par les Juifs, (*n*) mais qui est devenuë la pierre angulaire de l'Eglise, (*o*) & la pierre qui réünit la Synagogue & la Gentilité dans l'union d'une même foi, d'un même Batême, d'une même Eglise.

La pierre de Zohaleth, (*p*) étoit, disent les Rabbins, une pierre qui servoit aux exercices des jeunes gens, qui éprouvoient leurs forces à la lever, à la rouler, ou à la jetter; car on ne convient pas tout-à-fait de son usage. Voyez aussi *Zach*. XII. 3. *une pierre d'épreuve*.

La pierre de Boben, ou *Aben Boben*, est marquée *Josue* XV. 6. XVIII. 17.

Les Hébreux donnent quelquefois le nom de *pierre* ou de rocher, aux Rois, aux Princes, à Dieu même. Joseph dans l'Egypte devint *la pierre d'Israël*. (*q*)

Ils donnent le même nom de *pierre*, aux poids dont ils se servoient dans le commerce: (*r*) *Ayez des pierres de justice*, des poids justes: (*s*) *N'ayez pas deux sortes de pierres*; *une grande, & une petite*; c'est-à-dire, deux sortes de poids. *La pierre du Roi*, c'est-à-dire, le poids du Roi. 2. *Reg*. XIV. 26. Voyez aussi *Prov*. XVI. 11. XX. 10. 23. & *Mich*. VI. 11. *une pierre de fraude*, c'est-à-dire, un poids faux.

Ils appellent une grosse grêle, (*t*) *des pierres de grêle*. Voyez *Isai*. XXX. 30.

Ezéchiel, XIII. 11. 13. semble parler de la *pierre de foudre*, sous le nom de *pierre de elgabis*; & XXXVIII. 22.

[PIERR-

(*f*) שש, ou שיש (*g*) אבן גזית (*h*) אבני פוך (*i*) 1. *Reg*. XXIII. 28. &c. (*k*) *Judic*. XV. 8. (*l*) *Judic*. VII. 25.

(*m*) 1. *Reg*. V. 1. (*n*) *Psal*. CXVII. 21. (*o*) *Act*. IV. 11. *Isai* XXVIII. 16. *Ephes*. II. 20. 1. *Petr*. II. 6. *Vide & Matth*. XXI. 42. *Marc*. XII. 10. *Luc*. XX. 17. (*p*) 3. *Reg*. I. 9. (*q*) *Genes*. XLIX. 24. (*r*) *Levit*. XIX. 36. (*s*) *Deut*. XXV. 13. (*t*) *Josue* X. 11.

PIERRE DE JACOB. C'est la pierre qui lui servit de chevet allant en Mésopotamie (*u*), & sur laquelle il répandit de l'huile, par une espéce de consécration, parce qu'il devoit y ériger un Autel au Seigneur aprés son retour. En effet il vint y rendre ses vœux, & offrir ses sacrifices, lorsqu'il fut de retour de ce pays (*x*). C'est de cette pierre que Jacob oignit, que les Payens prirent la coûtume de répandre de l'huile sur certaines pierres qu'ils adoroient: Saint Clément d'Aléxandrie (*y*) assure qu'ils rendoient un culte religieux à ces sortes de pierres. Arnobe (*z*) avouë qu'il étoit tombé lui-même dans ce genre d'idolâtrie avant qu'il eût embrassé le Christianisme: *Si quando conspexeram lubricatum lapidem, & ex olivi unguine lubricatum, tanquam inesset vis præsens, adulabar, affabar.*

Les anciens Phéniciens appelloient *Béthulées* les pierres qui étoient consacrées au culte divin. [*a*] Sanchoniathon en attribuë l'invention au Dieu *Cœlus*; il dit que ce sont des pierres vives & animées; on en vit fort long-tems aux environs du mont Liban. Asclépiade [*b*] en marque près d'Héliopolis en Syrie, & Damascius dit qu'il en a vû en l'air, & en mouvement: On leur attribuoit des Oracles, & la présence de quelque Déité ou de quelque génie qui les animoit. Quelques-uns de ces Béthules étoient consacrez à Saturne, d'autres au Soleil, ou à d'autres Divinitez. Hésychius dit que les Poëtes appellent *Béthules*, la pierre que Saturne dévora en la place de son fils Jupiter. Je ne doute pas que ce nom de *Béthules* & *Béthulées* ne soit dérivé de *Béthel*, où Jacob oignit une pierre en l'honneur du vrai Dieu.

Les Mahométans [*c*] croyent que la pierre de Jacob fut transportée dans le Temple de Salomon, & qu'on la conserve encore à présent dans la Mosquée qu'ils ont à Jérusalem, à l'endroit où l'on croit qu'étoit autrefois le Temple de Jérusalem. Ils appellent cette pierre *Alsakra*, ou la pierre de l'onction. Le Cadi Gémaleddin fils de Vassel, écrit que passant à Jérusalem pour aller en Egypte, il vit des Prêtres Chrétiens qui portoient des phioles de verre pleines de vin, dessus la *Sakra*, près laquelle les Musulmans avoient bâti leur Temple, qu'ils appellent pour cette raison, le Temple de la pierre. Ce vin que les Prêtres Chrétiens portoient sur cette pierre, étoit sans doute destiné pour y célébrer le saint Sacrifice de la Messe.

PIERRE DE FOUDRE. Nous croyons que la piere *Gabisch* ou *Algabisch* dont il est parlé dans Job (*d*), & dans Ezéchiel (*e*), est la pierre de foudre. Les Anciens connoissent *les pierres Ceraunies*, ou de foudre, & en font grand cas. Job met la pierre de *Gabisch* entre les pierres de prix; & Ezéchiel dit que le Seigneur accablera les méchans par une pluye impétueuse, qu'il les écrasera par la pierre de Gabisch. De la maniére dont Pline en parle (*f*), c'étoit des pierres noires, ou rouges, ayant la forme d'une coignée. Anselme de Boot (*g*) dit qu'on en montre dans les cabinets des Curieux, qui ont la forme d'une hache, d'un soc de charuë, d'un marteau, d'un maillet, ou d'un coin: Que leur substance est pareille à celle de nos pierres à fusils; que leur couleur n'est pas uniforme; qu'elles sont percées pour la plûpart, & semblent avoir servi à divers usages de la guerre, ou de la vie champêtre.

Ces remarques nous font croire que ces prétenduës pierres de foudre ne sont autre chose que des pierres dont les Anciens se servoient au lieu de fer, ou d'acier, pour labourer, pour s'armer, pour attaquer, & pour se défendre; on voit des haches, des couteaux, des socs de charuës de ces sortes de pierres. Les anciens Hébreux se servoient de

(*u*) *Genes.* XXVI. 18. (*x*) *Genes* XXXV. 14. (*y*) *Clem Alex. Stromat. l.* 7. (*z*) *Arnob. contra Gent. l.* 1. (*a*) *Euseb. præpar. l.* 1. *c.* 10. (*b*) *Apud Photium. cod.* 242. (*c*) D'Herbelot, Bibliot. Orient. p. 269. 278.

(*d*) *Job.* XXVIII. 18. אבני גביש (*e*) *Ezech.* XIII. 11. (*f*) *Plin. l.* XXVII. *c.* 9. (*g*) *Anselm. de Boot. hist. lapid. & gemmarum.*

de coûteaux de pierre pour la circoncision. Les Galles Prêtres d'Isis s'en servoient de même pour se couper. Hérodote (*h*) dit que les Ethiopiens armoient leurs fléches par le bout d'une pierre fort dure. Les haches de pierre qu'on trouva sous la tête de quelques Barbares (*i*) enterrez depuis plusieurs siécles dans un Village près d'Evreux, étoient de pierres ; & il y en avoit d'une très-belle jade. Il n'est donc pas étonnant qu'on en fît du cas, & qu'on les mît au rang des pierres précieuses.

On attribuë encore aujourd'hui à ces pierres de foudre des effets extraordinaires. Pline (*k*) dit que les Mages des Perses recherchoient avec grand soin une sorte de pierre de foudre qui étoit fort rare, & dont ils se servoient dans leurs opérations ; c'est, dit-il, celle qui tombe avec la foudre. Lotacus parle de deux autres espéces, à l'une desquelles on attribuoit la vertu de prendre des Villes, & à l'autre de battre les armées navales. Ces pierres se trouvent aujourd'hui assez communément dans la Picardie, dans la Germanie & dans le pays des Moriens.

Mais les vraies pierres de foudre sont différentes de tout cela. On prétend qu'elles se forment dans la nuë, d'une matiére sulfureuse & nitreuse, qui après avoir acquis une certaine consistance par l'agitation de la nuée, prend feu, & en sort avec impétuosité. Plutarque (*l*) parle au long d'une pierre de foudre qui tomba autrefois dans la Thrace. Le Philosophe Anaxagore avoit prédit la chûte de cette pierre, prétendant qu'elle s'étoit détachée du corps du Soleil (*m*). On la vit pendant soixante & quinze jours dans les airs, agitée tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, & il s'en détacha de tems en tems plusieurs morceaux enflammez, qui parurent comme ces étoiles qui semblent tomber du Ciel. La pierre tomba enfin, & se trouva toute éteinte, & beaucoup diminuée de la grandeur qu'elle avoit paru avoir dans les airs. Pline (*n*) dit qu'on la conservoit encore de son tems, qu'elle étoit de la grandeur d'un chariot, & d'une couleur sombre & aduste : *Qui lapis etiam nunc ostenditur, magnitudine vehis, colore adusto.*

Celle qu'on voit dans l'Eglise Paroissiale d'Eurishem en Alsace, tomba du Ciel en 1492. elle est noirâtre, presque ronde, raboteuse, & pése, dit-on, environ 300. livres. Celle dont parle Mr. Gassendi (*o*), & qui tomba le 29. Novembre 1637. étoit de la grosseur de la tête d'un homme, du poids de 54. livres, d'une couleur noirâtre, & extrêmement dure : On la conserve à Aix en Provence. Le Comte Marcellin dans sa Chronique sous l'an 452. parle de trois grosses pierres qui tomberent du Ciel dans la Thrace. Cardan (*p*) raconte qu'en 1510. il tomba dans la Campagne voisine d'Abdua jusqu'à douze cens pierres d'une couleur de fer, d'une odeur de soufre, & d'une dureté extraordinaire.

Il y en a qui prétendent que ces pierres ne se forment pas dans l'air, mais qu'elles sont détachées de quelques rochers fort élevez ; que le souffre & le nitre dont elles sont enveloppées, fait qu'elles s'enflamment aisément ; que la flamme contribue à les soûtenir quelque tems en l'air ; que la matiére combustible qui les environne, étant épuisée, elles se précipitent, & sont prises pour des pierres de foudre. Diodore de Sicile (*q*) raconte que les Perses voulant aller piller le Temple de Delphes, furent repoussez & mis en déroute par la foudre, la tempête, & de gros quartiers de rochers qui furent arrachez par la force des vents & de l'orage : Les Voyageurs assûrent que la même chose arrive assez souvent en Amérique dans certains endroits ou les ouragans sont communs. Il est assez

(*h*) *Herodot. l.* 7. *c.* 69. (*i*) An. 1685. Voyez Antiquité expliquée, *t.* 5. p. 195. & Supplément *t.* 4. p. 29. (*k*) *Plin. l.* 27. *c.* 9. (*l*) *Plutar. in Lysandr.* (*m*) *Diogen. Laërt. in Anaxagor.*

(*n*) *Plin. l.* 2. *c.* 68. (*o*) *Gassendi lib.* X. *Diogen. Laërt. de meteor. Epicuri.* (*p*) *Cardan. de varietate l.* 14. *c.* 72. (*q*) *Diodor. Sicul. Biblioth. l.* XI.

assez croyable que ce qu'on appelle pierres de foudre, & que ce que Job & Ezéchiel ont nommé *Gabisch*, ne sont autre chose que de ces pierres détachées des montagnes, ou de ces armes de pierre, à qui dès-lors on donnoit le nom de pierre de foudre.

Pluie de pierres. Josué parle d'une pluie de pierres qui tomba sur les Cananéens; Voici son texte (*r*): ***Dieu fit pleuvoir sur eux de grosses pierres jusqu'à Azéca, de sorte qu'il en mourut un plus grand nombre par cette grêle de pierres, que par l'épée des Israëlites.*** On est partagé sur cette grêle de pierres: Les uns prétendent qu'il ne s'agit que d'une grêle ordinaire, mais plus violente que celles que nous avons accoûtumé de voir. D'autres soûtiennent que Josué doit s'entendre à la lettre d'une grêle de pierre. Le texte paroît formel pour ce sentiment, & la chose n'est nullement impossible. On a plusieurs exemples de pluies de pierres, & quand on manqueroit d'exemples dans une chose de cette nature, il nous suffit que l'Ecriture en parle comme d'un événement surnaturel & miraculeux pour lever tous nos doutes sur cela. On ne doit recourir au sens figuré & métaphorique que quand les choses qui sont racontées dans l'Ecriture, enferment quelque contradiction, quelque opposition à l'idée de Dieu, ou quelques contrarietez réelles aux loix de la nature; en un mot quand il n'y a pas de vraye necessité de recourir à la figure, il faut s'en tenir à la lettre.

Toutes les fois que l'Ecriture nous parle de ces événemens, elle en parle comme d'un prodige. Or certainement une grêle ordinaire n'est nullement miraculeuse. Les meilleurs Commentateurs de Josué, comme Masius, Bonfrerius, Grotius, l'expliquent à la lettre d'une grêle de pierres. Moyse dans le Deuteronome (*s*) parle d'une pluie de poussiere & de sable, dont il menace son peuple. ***Det Dominus imbrem terræ tuæ pulverem, & de cælo descendat super te cinis, donec conteraris.*** Les Romains qui regardoient les pluies de pierres, comme des événemens funestes, en ont conservé dans leurs annales un grand nombre d'exemples. Sous le régne de Tullus Hostilius, on annonça au peuple Romain qu'il étoit tombé une pluie de pierres sur la montagne d'Albe, la chose parût d'abord incroïable. On envoya du monde pour s'assurer du prodige, & on trouva que les pierres étoient tombées de la même sorte que la grêle poussée par les vents (*t*). Dans la suite le même prodige arriva souvent. (*u*) Quelque tems après la bataille de Cannes on vit sur la même montagne d'Albe, une pluie de pierres durer deux jours de suite. En 1538. on vit près du village nommé Tripergola en Italie après plusieurs secousses de la terre, une pluie de pierres & de poussiére, qui obscurcit l'air pendant deux jours, après quoi on remarqua une montagne qui s'étoit élevée au milieu du lac Lucrin (*x*).

Si donc les pluies de pierres n'ont rien de contraire aux loix de la nature, il n'y a aucune bonne raison qui nous oblige à abandonner le sens de la lettre en cet endroit, pour recourir à l'allégorie. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait point ici de miracle, comme il n'y en a point dans les pluies de pierres, dont parle Tite-Live; mais le miracle consiste bien moins dans la chose même, que dans les circonstances du tems, & dans ce que cette grêle de pierres tomba à point nommé sur les Cananéens sans endommager les Hébreux. On peut voir sur ce sujet nôtre dissertation imprimée à la tête de Josué, & les Commentateurs sur le même Livre.

PIERRE DE SCANDALE. Est celle qui se rencontre sur nôtre chemin & nous fait trébucher & tomber: (*y*) ***Erit in lapidem offensionis; & in petram scandali duabus domibus Israël.*** S. Pierre & S. Paul (*z*) ont dit

(*r*) *Josue* X. 11. (*s*) *Deut.* XXVIII. 24.

(*t*) *Tit. Liv. l.* 1. *decad.* I. *p.* 12. (*u*) *Idem l.* 25. 30. 34. 35. & *alibi passim.* (*x*) *D. Bern. de Montfaucon, Diar. Italic. c.* 24. (*y*) *Isai.* VIII. 14. (*z*) *Rom.* IX. 33. 1. *Petri* II. 8.

dit que Jesus-Christ a été la pierre de ſcandale & d'achoppement aux Juifs qui n'ont point crû en lui.

Dans l'Ecriture Dieu eſt ſouvent qualifié du nom de *pierre*, ou de rocher. *Le Seineur eſt mon rocher & ma fortereſſe*; Et *vous êtes ma pierre & mon fort*. (*a*) Et ailleurs: *J'ai dit à ma pierre: Pourquoy m'avez vous oublié*. Et *encore ſoyez ma pierre & ma fortereſſe*. La Vulgate traduit ſouvent le nom de *Pierre* par *refugium*, *fortitudo*, &c.

Moyſe dit que Dieu donnera aux Hébreux un pays, dont les pierres & les rochers leur fourniront abondance de miel & d'huile: (*b*) *Ut ſugeret mel de petra, oleumque de ſaxo duriſſimo*. Et le Pſalmiſte (*c*) parlant du miracle par lequel Moyſe tira l'eau du rocher, dit qu'il les a raſſaſié du miel qui ſortoit de la pierre; *& de petra melle ſaturavit eos*, dans la Paleſtine les Abeilles font ſouvent leur miel dans les trous des rochers. C'eſt à quoi l'Ecriture fait alluſion en cet endroit. Job dit dans le même ſens, (*d*) qu'au tems de ſa proſperité, *la pierre lui fourniſſoit des ruiſſeaux d'huile*, parce que les Oliviers viennent ſur les montagnes.

Pluſieurs peuples voiſins de la Paleſtine avoient leur demeure dans les antres, dans les rochers & dans les pierres creuſées dans les montagnes. Les peuples qui demeuroient ſur le Golphe Perſique étoient logez de cette ſorte; c'eſt pour cela qu'on les appelloit *Troglodites*, qui en Grec ſignifie ceux qui demeurent dans des creux de montagnes. Ceux qui demeuroient dans le deſert aux environs de Thecué, logoient dans des grottes pratiquées ſous terre, dit S. Jérôme. Les Iduméens avoient pour l'ordinaire leurs habitations dans les fentes des rochers (*e*) *Arrogantia tua decepit te, qui habitas in cavernis petræ*. Les Cinéens dont la demeure étoit au midy de la mer noire étoient logez de même (*f*); *Si in petra poſueris Nidum tuum.. quandiu poteris permanere?* Les Moabites avoient auſſi de pareilles retraites, au moins dans les tems de trouble (*g*): *Relinquite civitates, & habitate in petra habitatores Moab*.

Dans Iſaïe (*h*) Dieu dit aux Jüifs. *Jettez les yeux ſur la pierre*, ſur la carriére d'où vous avez été tirez: *Attendite ad petram unde exciſi eſtis*. C'eſt-à-dire à Abraham & aux autres Patriarches d'où vous êtes ſortis. Et S. Jean-Baptiſte dans l'Evangile (*i*) diſoit aux Phariſiens: *Ne vous flattez point de ce que vous avez pour pere Abraham; car Dieu peut ſuſciter des enfans à ce Patriarche de ces pierres que vous voyez*. Il peut convertir les cœurs les plus endurcis, & appeller à lui ceux qui en ſont les plus éloignez. On croit qu'en diſant cela le Précurſeur montroit de la main les pierres du deſert, & qu'il entendoit ſous ce nom les peuples infideles & les Gentils.

Les couteaux de pierre, que l'on employoit pour la Circonciſion parmi les Juifs, n'étoient pas commandez par la Loi: Mais l'uſage qu'on en faiſoit étoit fondé, ou ſur la coûtume, ou ſur l'expérience qu'on avoit que ces ſortes d'inſtrumens étoient moins dangereux que ceux de métal. Séphora ſe ſervit d'une pierre pour circoncire ſes fils (*k*). Joſué en uſa de même (*l*), lorſqu'il fit circoncire à Galgal les Iſraëlites qui n'avoient pas reçû la Circonciſion durant le voyage du deſert. *Fac tibi cultros lapideos, & circumcide ſecundò filios Iſraël*. Cette expreſſion de l'Ecriture inſinuë que les couteaux n'étoient pas d'un uſage ordinaire. Les Egyptiens uſoient de ces couteaux de pierre (*m*) pour ouvrir les corps qu'ils vouloient embaumer. Pline (*n*) aſſure que les Prêtres de la Mere des Dieux ſe ſervoient de pierres tranchantes pour ſe mutiler, & ne croïoient pas pouvoir ſans danger uſer d'autre choſe

(*a*) *Pſalm*. XVII. 1. 2. & XXX. 4. & 2. *Reg*. XXII. 2. (*b*) *Deut*. XXXII. 13. (*c*) *Pſalm*. LXXX. 17. (*d*) *Job*. XXIX. 6. (*e*) *Jerem*. XLVIII. 16. Voyez *Abdias* ℣. 3.

(*f*) *Num*. XXIV. 21. (*g*) *Jerem*. XLVIII. 28. (*h*) *Iſai*. LI. 1. (*i*) *Matth*. III. 9. (*k*) *Exod*. IV. 25. (*l*) *Joſué* V. 2. (*m*) *Herodot*. *l*. 2. *c*. 2. (*n*) *Plin*. *l*. 35. *c*. 12.

chose ; *Nec aliter citra perniciem.* Catulle (*o*) remarque qu'Athys se fit Eunuque de la même maniére.

On se servoit de couteaux de pierre pour faire des incisions dans l'arbre d'où découloit le baume (*p*) ; On s'en servoit anciennement au lieu de Canifs pour tailler les Cannes à écrire. Scaliger dit qu'il a vû à Lyon deux de ces couteaux de pierre. Nous avons parlé ci-devant des haches d'armes, & d'autres instrumens de pierre. Les Afriquains de Maroc & quelques Américains s'en servent communément encore aujourd'hui pour faire des couteaux, des lancettes & des rasoirs (*q*). Les Juifs Orientaux employoient d'ordinaire pour la Circoncision de leurs enfans des couteaux d'une pierre semblable à la pierre à fusil (*r*) ; Mais les Juifs d'Occident se servent d'un rasoir.

Moïse défend aux Hébreux d'ériger dans leur pays *de pierre élevée & remarquable. Nec insignem lapidem ponetis in terra vestra.* On peut traduire l'Hébreu (*s*) par une pierre de vûë, qu'on voit de loin, qui est posée sur une hauteur, ou sur un grand chemin. Strabon (*t*) parle de ces pierres qui se voyoient en Egypte sur les chemins. *Elles sont élevées, polies, rondes & presque de figure sphérique, composées d'une sorte de pierre noire & dure, dont on fait en ce pays-là des mortiers. Ces pierres ou colomnes sont posées sur une plus grosse pierre*, qui leur sert comme de base, *& quelquefois elles sont surmontées d'une pierre plus petite*, qui leur sert comme de couronnement. *Quelques-unes sont seules & séparées ; Les plus grosses ont presque douze pieds de diametre, & pour l'ordinaire elles ont plus de moitié de cette grosseur*, dit Strabon : on voyoit aussi plusieurs pierres insignes élevées sur le Liban, comme le témoigne le même Auteur. Les Syriens & les Egyptiens avoient pour ces pierres un respect qui alloit jusqu'à l'adoration. On les oignoit d'huile, comme on le voit par Apulée, on les baisoit, on les saluoit. Il y a apparence que c'est cela que Moïse vouloit défendre aux Hébreux.

Salomon dans ses Proverbes dit (*u*), *que celui qui accorde des honneurs à un insensé, fait comme celui qui jette une pierre sur les monceaux élevez en l'honneur de Mercure.* On élevoit d'ordinaire des statuës de Mercure dans les Carrefours, & on jettoit aux pieds de ces statuës des amas de pierres par des vûës superstitieuses ; à peu prés comme en ce pays les personnes jettent des pierres au pied de certaines Croix plantées sur les grands Chemins. Ils prétendent qu'autant de pierres qu'on jette ainsi, sont comme un monument de la salutation qu'on lui a donnée. Il est certain que les Payens avoient coûtume de faire des tas de pierres aux pieds de la statuë de Mercure, & en son honneur (*x*), & on ne peut guéres douter que l'Auteur de la Vulgate n'ait eu en vûë cette pratique dans le passage des Proverbes.

Mais le Texte Hébreu (*y*) porte de même *qu'une petite pierre* ; (à la lettre, un morceau, un éclat de pierre) *jetté sur un tas de pierres ; ainsi l'honneur donné à un insensé.* Cette petite pierre n'augmente pas le monceau & n'y paroit point ; ainsi l'honneur qu'on fait à un insensé, ne le rend ni plus grand, ni plus digne de considération. D'autres traduisent, *Lier une pierre dans une piéce de pourpre, c'est donner des honneurs à un insensé.* Comme rien n'est plus mal placé qu'une pierre dans une étoffe précieuse, aussi rien n'est plus mal appliqué que des honneurs à un

Kkkk

(*o*) *Catull. carm. de Berecynt. & Athy. Devolvit acuto sibi pondera silice* (*p*) *Joseph. Antiq. l.* XIV. c. VII. (*q*) *Julian. l.* VI. *epigramm. apud Bonfrer. in Josue* V. (*r*) D. Jean de Palafox, c. XII. (*s*) *Levit.* XXVI. 1. אבן משכית ο. λίθον σκοπόν. (*t*) *Strab. l.* XVII.

(*u*) *Prov.* XXVI. 8. (*x*) *Scalig. l.* V. *de emend. tempor.* Ἱερὸν Ἑρμεῖα πὰ παραγεὶ χῶν]ος ἔχουσιν Ἀνθρώπω λίθινον σωρόν. (*y*) Prov. XXVI. 8. אבן במרגמה כן נותן לכסיל כבוד

un insensé. Enfin on peut encore traduire l'Hébreu de cette sorte : *Donner des honneurs à un insensé, c'est mettre un faisceau* d'argent éprouvé *par la pierre de touche dans une fronde*. Les Septante [b] : *Celui qui donne de la gloire à un insensé, est comme celui qui lie une pierre à une fronde*. C'est perdre sa peine. De quoi sert une pierre attachée à une fronde?

Les grands monceaux de pierres qu'on élevoit en témoignage pour conserver la mémoire des choses importantes, & des événemens extraordinaires, sont ce qu'il y a de plus ancien parmi les Hébreux, en fait de monumens. Dans ces anciens tems où l'on n'écrivoit point, ces monumens tenoient lieu d'inscriptions, de pyramides, de médailles, d'histoires. Jacob & Laban érigérent un semblable monument sur le mont de Galaad en mémoire de leur alliance [a]. Josué [b] en érigea un à Galgal, composé de pierres qu'on avoit tirées du lit du Jourdain, pour conserver le souvenir du passage miraculeux de ce fleuve. Les Israëlites [c] qui demeuroient au-delà du Jourdain, en érigérent de même sur le bord de ce fleuve, pour montrer qu'ils ne faisoient qu'un même peuple avec leurs freres de deçà le fleuve.

Quelquefois on amassoit de ces tas de pierres sur les tombeaux des personnes *odieuses*, comme on le pratiqua à l'égard d'Achan [d] & d'Absalom [e].

Il est souvent parlé de pierres dont on accabloit ceux qu'on lapidoit. Voyez l'article *Lapider*.

Les pierres brutes passoient pour plus pures, & plus propres à des usages sacrez, que les pierres taillées. Moïse veut qu'on érige au Seigneur un Autel de pierres brutes [f] : *Si vous me bâtissez un Autel, vous ne le ferez point de pierres taillées ; car si vous levez le couteau* (ou d'autre instrument) *sur cet Autel, il sera souillé*. Dieu ordonne qu'on bâtisse sur le mont Hébal un Autel de pierres brutes [g] ; qu'on les enduise de chaux, & qu'on y écrive les paroles de l'Alliance. C'est ce qui fut exécuté par Josué [h]. L'Autel du Temple de Jérusalem que l'on bâtit au retour de la Captivité, étoit de même de pierres brutes [i], de même que celui que Judas Maccabée rétablit [k], après la profanation d'Antiochus Epiphane.

Dans le Deutéronome chap. VIII. 9. Moïse parlant de la Palestine, dit que les pierres de ce pays-là, sont des pierres de fer, *Cujus lapides ferrum sunt* ; qu'on employe les pierres de ce pays-là pour faire des coûteaux, des haches, & d'autres instrumens ausquels on employe ordinairement le fer ; ou bien, les pierres de ce pays sont d'une dureté & d'une solidité égale au fer ; ou enfin, les montagnes de ce pays fournissent d'abondantes mines de fer.

LE COEUR DE PIERRE, se peut prendre en plusieurs maniéres. Job parlant du Béhémoth, ou de l'Eléphant [l], dit que son cœur est aussi dur que la pierre, aussi ferme qu'une enclume ; c'est-à-dire, qu'il est d'une force, d'une hardiesse, d'un courage extraordinaire. Il est dit ailleurs [m], que le cœur de Nabal *devint comme une pierre*, lorsqu'on lui annonça le danger qu'il avoit couru par son imprudence ; son cœur devint immobile comme une pierre, il fut resserré, & ce resserrement lui causa la mort. Ezéchiel [n] dit que le Seigneur ôtera le cœur de pierre de son peuple, & lui donnera un cœur de chair ; qu'il le convertira, & lui inspirera des sentimens plus doux, & plus humains. C'est à peu près dans le même sens que saint Jean-Baptiste disoit que Dieu étoit assez puissant pour susciter à Abraham des enfans des pierres du Désert (o).

Le feu qu'on tiroit des pierres par le moyen du fusil, ou même lorsqu'elles étoient

(z) ὃς ἀποδεσμεύει λίθον ἐν σφενδόνῃ, ὅμοιός ἐστιν ὁ διδοὺς ἄφρονι δόξαν. (a) *Genes.* XXXI. 46. (b) *Josue* IV. 5. 6. 7. (c) *Josue* XXII. 10. (d) *Josue* VII. 26. (e) 2. *Reg.* XVIII. 17. (f) *Exod.* XX. 25.

(g) *Deut.* XXVII. 5. (h) *Josue* VIII. 31. 32. (i) 1. *Esdr.* V. 8. (k) 1. *Macc.* IV. 46. 47. (l) *Job.* XLI. 15. (m) 1. *Reg.* XXV. 37. (n) *Ezech.* XI. 19. & XXXVI. 26. (o) *Matth.* III. 9.

étoient embrasées par le feu, passoit pour plus pur & plus propre aux actions de Religion, qu'un autre feu. Dans la consécration de l'Autel du Tabernacle, & dans la Dédicace du Temple de Jérusalem, Dieu envoya le feu du Ciel, qui embrasa le bois de l'Autel; Mais après que Judas Maccabée (p) eut purifié le Temple, il alluma le feu, *de ignitis lapidibus igne concepto*; il fit chauffer des cailloux, & en tira du feu pour allumer le bucher de l'Autel.

Une pierre est quelquefois mise pour une idole de pierre(q); *Malheur à celui qui dit au bois: levez-vous & à une pierre muette: éveillez-vous*; Les Assyriens ont jetté au feu les Dieux des Nations (r); car ce n'étoit pas des Dieux, ils n'étoient que de bois & de pierre. Et Jérémie (s): *Ils disent au bois: Vous êtes mon pere; & à la pierre: Vous m'avez engendré.*

Etre réduite en un monceau de pierres, se dit d'une ville, ou d'une maison ruinée & abbatuë (t); *Je réduirai Samarie comme un monceau de pierres au milieu d'un champ lorsqu'on plante une vigne.* Jérémie (u) dit que Damas cessera d'être Ville, *& sera réduite en un tas de pierres.* C'est ainsi que le Sauveur parlant de la ruine de Jérusalem (x), dit qu'*il n'y restera pas pierre sur pierre.*

Daniel (y) parlant du Regne du Messie, le compare à une petite pierre qui se détache de la montagne, vient frapper par le pied le Colosse qui fut montré en songe à Nabuchodonosor, & qui remplit ensuite toute la terre.

L'Auteur de l'Ecclésiastique (z) dit que le paresseux sera lapidé *avec des pierres de bouë, & des pierres d'ordure*, ou de fientes; c'est-à-dire, qu'outre la peine de la lapidation, il souffrira la honte & le mépris; il sera sali par la bouë, & regardé comme soüillé par la fiente.

Ezéchiel [a] compare le Roi de Tyr au Chérubin qui est dans le Temple, au milieu des pierres de feu, ou des pierres brûlantes, *in medio lapidum ignitorum.* Les Chérubins étoient d'or, le pavé du Sanctuaire étoit de pierres & de marbre précieux & éclattant. Ainsi le Roi de Tyr étoit couvert d'habits superbes; l'or & les pierreries l'environnoient de toutes parts; les appartemens étoient pavez de marbres précieux, &c.

(p) 2. *Macc.* x. 3. *πυρώσαντες λίθους καὶ πῦρ ἐκ τούτων λαβόντες.* (q) *Habac.* II. 19. (r) *Isai.* XXVII. 19. (s) *Jerem.* II. 27. (t) *Mich.* I. 6. (u) *Jerem.* XVII. 1. (x) *Matt.* XXIV 2. (y) *Dan.* II. 34. (z) *Eccli.* XXII. 1. 2. (a) *Ezech.* XXVIII. 14. 16.

PIGEON. Voyez ce qu'on a dit sous le nom de *Colombe.*

Le Prophéte Osée (b) dit qu'Ephraïm est semblable à une Colombe séduite, & qui manque d'intelligence, *Factus est Ephraïm quasi Columba seducta, non habens cor.* La Colombe est un animal fort simple, sans ruse, sans défense, sans intelligence; car c'est le sens de ces mots: *Non habens cor.* Les Hébreux mettoient l'esprit dans le cœur. Voyez Osée IV. 11. Prov. VII. 7. IX. 4. 16. X. 21. XII. 11. Eccli. XVI. 23. Quant à ces mots, *Columba seducta*, les Commentateurs remarquent que cet Oiseau est le seul qui ne protége, & ne défend pas ses petits, & qui ne témoigne aucune douleur de leur enlévement; qui retourne toûjours au même trou pour y faire son nid, malgré l'expérience qu'elle a que les vers, les serpens, les oiseaux, les hommes lui enlévent, ou lui font périr ses petits.

Mais j'aimerois mieux expliquer cet endroit de ces Pigeons qui se laissent séduire pour aller dans d'autres colombiers. On dit qu'au Caire, & dans d'autres Villes d'Egypte, on voit des voleurs de Pigeons, qui font une espéce de métier d'attirer les Pigeons d'autrui dans leurs propres colombiers. Les Thalmudistes excluent des emplois du Sanhédrin ces sortes de gens.

Le Psalmiste décrivant des Pigeons [c], dit qu'ils sont blancs comme l'argent, & que le dessus de leur dos est pâle comme l'or; *Penna Columbæ deargentatæ, & posteriora*

(b) *Osee.* VII. 11. (c) *Psalm.* LXVII. 14.

riora dorsi ejus in pallore auri. Dans la Palestine la plûpart des Pigeons étoient blancs; on compare leur plumage à l'argent par sa blancheur, & à l'or par son éclat pâle ou verd; car l'Hébreu, au lieu de *Pallor auri* lit, *Viriditas auri*. Les Auteurs profanes donnent à ce métal les épithétes de *pâle* & de verd; *Inauratâ pallidior statuâ*; dit Catulle; Et *Miratus Scythicas virentis auri flammas Jupiter*, dit Martial (*d*).

Les Prophétes comparent assez souvent les Peuples à des nuées de Pigeons. Isaïe (*e*) compare les Juifs à des Pigeons, ou à des Colombes qui gémissent dans leurs disgraces; *quasi Columbæ meditantes*. Il se sert du même terme de *méditer*, pour marquer le gémissement de la Colombe, dans le Cantique d'Ezéchias. Nahum (*f*) dit que les femmes de Ninive sont emmenées captives, & gémissent comme des Colombes; *Minantur gementes ut Columbæ, murmurantes in cordibus suis.* Voyez Jerem. XLVIII. 28. Ezech. VII. 16. Osée IX. 11. &c. On voit dans les mêmes Prophétes que souvent les Pigeons faisoient leurs nids dans les fentes des rochers (*g*); *Columba mea in foraminibus petræ*; & Jerem. XLVIII. 28. *Estote quasi Columba nidificans in summo ore foraminis.*

Dans l'Egypte, dans l'Arabie, dans la Syrie, & dans le Mogol on se sert de Pigeons, pour porter les lettres, quand on a besoin d'une diligence extraordinaire: on attache le billet sous l'aîle de cet Oiseau; on le lâche, il va avec une rapidité extrême au lieu où il doit aller. On dit qu'en Hollande on s'est servi de cette invention dans des siéges: Cela a quelque rapport à ce que fit Noé en faisant sortir la Colombe de l'Arche. Le Prophéte demande à Dieu les aîles de la Colombe (*h*); Osée dit que le peuple du Seigneur s'envolera de l'Egypte comme un Oiseau, & de l'Assyrie comme une Colombe (*i*). Cela peut fort bien marquer l'empressement des Pigeons dressez à porter des lettres, pour retourner au lieu de leur demeure ordinaire, & dans leur nid.]

PIGMÉE. Voyez *Pygmée*.

PILA, ville de Palestine. *Ululate, habitatores Pilæ.* (*k*) L'Hébreu porte, *habitatores Machtes*, ou habitans *de la Dent Macheliére*, ou habitans *du Mortier*. *Machtés* se met pour une dent macheliére dans l'histoire de Samson, (*l*) où il est dit que ce Héros but de l'eau que Dieu lui fit sortir d'une dent macheliére, ou d'un rocher qui en avoit la forme. Le lieu où cela arriva, conserva le nom de *Lechi*, ou de *Machtés*; & il est assez croyable que c'est à ce lieu que Sophonie adresse ces paroles: *Jettez des cris de douleur, habitans de Machtés.* Philistins, habitans de Machtés, vous allez être ravagez. Voyez ci-devant ce que nous avons dit sur l'article *Lechi*.

D'autres Interprétes (*m*) croyent que *Machtés* signifie, dans l'endroit cité de Sophonie, la ville de Jérusalem, qui est nommée dans un sens figuré, *le mortier*, dans lequel devoient être broyez & mis en poudre tous ceux qui s'y rencontreroient, au tems de sa prise par Nabuchodonosor. Saint Jérôme (*n*) semble croire que Machtés étoit un quartier de Jérusalem prés la fontaine de Siloé. Ce quartier pouvoit être nommé *le mortier*, à cause de sa profondeur. Le Rabbin Salomon l'explique de Tibériade, à cause qu'elle étoit située dans l'endroit le plus creux du pays. Le Chaldéen l'entend de la vallée de Cédron.

PILATE. *Pontius Pilatus.* On ignore quelles étoient sa famille & sa patrie: mais on croit qu'il étoit de Rome, ou au moins d'Italie. (*o*) Il fut envoyé pour gouverner la Judée en la place de Gratus, l'an 26. ou 27. de l'Ere vulgaire. Il gouverna cette Province pendant dix ans; (*p*) depuis l'an 12. ou 13. de Tibére, jusqu'à

(*d*) *Martial. l.* XII. *Ep.* XV. (*e*) *Isai.* LIX. 11. & XXXVIII. 14. (*f*) *Nahum.* II. 7. (*g*) *Cant.* II. 14. (*h*) *Psalm.* LIV. 7. (*i*) *Osee* XI. 11.

(*k*) *Sophon.* I. 11. מכתש *Machtes.* (*l*) *Judic.* XV. 14. (*m*) *Sanct. Tirin. Ribera, &c.* (*n*) *Hieronym. in Sophon.* (*o*) Pierre le Mangeur dit qu'il étoit du Dauphiné, d'un lieu qui n'est pas loin de S. Valier sur le Rhône. Théophylacte sur S. Matth. XXVII. croit qu'il étoit originaire de Pont, à cause de son surnom de *Pontius*. (*p*) *Joseph. Antiq. l.* I. *c.* V. *p.* 624.

Jusqu'à la vingt-deuxiéme ou vingt-troisiéme année du même Empereur. Pilate étoit un homme d'un naturel violent & opiniâtre, qui troubla le repos de la Judée, & donna occasion aux troubles & à la révolte qui suivirent. Ayant envoyé ses troupes de Césarée à Jérusalem, pour y passer l'hyver, il y fit en même tems porter les drapeaux, où étoient les images de l'Empereur; (q) au lieu que les autres Gouverneurs n'avoient pas voulu faire entrer ces drapeaux dans la ville, pour ne pas irriter les Juifs, qui croyoient que toutes images & toutes représentations étoient contraires à leur Religion. C'est pourquoi Pilate ne les fit entrer que couvertes, & seulement pendant la nuit. Mais le lendemain la chose ayant été découverte, les Juifs de la campagne accoururent dans la ville, & furent ensuite en grand nombre à Césarée conjurer Pilate de faire ôter ces images. Pilate le refusa, & le peuple persista cinq jours & cinq nuits à le lui demander, sans vouloir se retirer.

Enfin le sixiéme jour, Pilate ayant fait dresser son tribunal dans une grande place de Césarée, manda les Juifs, comme pour leur faire réponse: mais il avoit fait poster des soldats autour de la place, qui les enveloppérent lorsqu'ils furent assemblez, & les menacérent de les faire tous massacrer, s'ils ne se retiroient. Alors les Juifs se jettérent le visage contre terre, & présentérent le coû à découvert, comme prêts à recevoir la mort. Pilate étonné de leur courage, fit aussi-tôt reporter les images à Césarée.

Philon (r) rapporte un autre histoire arrivée sous Pilate, laquelle a assez de rapport avec la précédente. Il s'avisa de consacrer à Tibére des boucliers d'or dans le palais d'Hérode. Ces boucliers étoient lisses & sans figures, portant simplement une inscription, qui marquoit qu'ils étoient consacrez à l'Empereur. Cela ne laissa pas d'allarmer la religion des Juifs. Les Magistrats de Jérusalem, ayant à leur tête les quatre fils d'Hérode, & suivis de tout le peuple, vinrent trouver Pilate pour le prier de ne pas donner atteinte à leurs Loix: mais Pilate le refusa avec son opiniâtreté ordinaire. Ils insistérent, & le conjurérent de ne les mettre pas dans la nécessité de députer à l'Empereur, pour faire changer cet ordre. Pilate ne craignoit rien tant que cette députation, de peur que les Juifs ne fissent connoître son insolence, sa cruauté, ses rapines, ses violences. Ils se contentérent d'écrire à Tibére; & Tibére le jour même écrivit à Pilate qu'il étoit trés-mécontent de l'entreprise qu'il avoit faite, & lui ordonna d'ôter promtement ces boucliers de Jérusalem.

Saint Luc (s) nous apprend que Pilate avoit mêlé le sang de quelques Galiléens avec leurs sacrifices, & que la chose ayant été rapportée à Jesus-Christ, il dit: Pensez-vous que ces Galiléens fussent les plus grands pécheurs de tous ceux de la Galilée, parce qu'ils ont ainsi été traitez? Non, je vous en assûre. Mais si vous ne faites pénitence, vous périrez tous comme eux. On ignore qui étoient ces Galiléens que Pilate fit tuer dans le Temple, pendant qu'ils sacrifioient; car c'est ce que veulent dire ces paroles, dont il mêla le sang avec leurs sacrifices. Quelques-uns (t) croyent que c'étoient des Disciples de Judas le Gaulonite, qui enseignoient que les Juifs ne devoient point payer de tribut aux Princes étrangers; & que Pilate en avoit fait tuer quelques-uns jusques dans le Temple: mais on n'a aucune preuve de ce fait. D'autres, (u) que ces Galiléens étoient des Samaritains, que Pilate tailla en piéces dans le village de Tiratába, (x) comme ils se disposoient à monter sur le mont Garizim, où un certain imposteur leur avoit promis de leur découvrir des trésors. Mais cet événement n'arriva au plûtôt que l'an 35. de l'Ere vulgaire: & par conséquent deux ans aprés la mort de Jesus-Christ.

(q) *Antiq. l.* 18. *c.* 4. *& de Bello*, *l.* 2. *c.* 14. (r) *Philo Legat. ad Caium. p.* 1033. 1034. On ne sçait pas l'année de cet événement.

(s) *Luc.* XIII. 1. 2. *&c.* An de J. C. ou de l'Ere vulg. 32. (t) Voyez *Theophylact. Euthym. Grot. Brug. &c.* (u) *Maldon. Bez.* (x) *Joseph. Antiq. l.* 18. *c.* 5.

Pendant la Passion de nôtre Sauveur, Pilate fit quelques tentatives pour le délivrer des mains des Juifs. Il sçavoit qu'ils ne le lui avoient livré, & qu'ils ne poursuivoient sa mort avec tant de chaleur, que par haine & par jalousie. (y) Sa femme, (z) qui avoit été tourmentée pendant la nuit par de fâcheux songes, lui envoya dire qu'il ne se mêlât point de l'affaire de cet homme juste. (a) Il essaya de fléchir la colére des Juifs, & de leur donner quelque satisfaction, en faisant foüetter Jesus-Christ. (b) Il chercha à le tirer de leurs mains, en proposant au peuple de le délivrer, ou Barabbas, au jour de la Fête de Pâque. (c) Enfin il voulut se décharger de porter Jugement contre lui, en le renvoyant à Hérode Roi de Galilée. (d) Lorsqu'il vit que tout cela n'appaisoit point les Juifs, & qu'ils le menaçoient même en quelque sorte, en disant qu'il n'étoit point ami de l'Empereur, s'il le renvoyoit, (e) il se fit apporter de l'eau en présence de tout le peuple, lava ses mains, & déclara publiquement qu'il étoit innocent du sang de ce Juste. (f) En même tems il le livra à ses soldats, pour être crucifié. C'en étoit assez pour justifier Jesus-Christ, & pour faire voir qu'il le tenoit pour innocent: mais ç'en étoit trop peu pour mettre à couvert la conscience & l'honneur d'un Juge, dont le devoir est de venger l'innocence opprimée, & de punir le crime & l'injustice.

Il fit mettre sur la croix du Sauveur comme le précis de sa sentence, & le motif de sa condamnation : (g) *Jesus de Nazareth, Roi des Juifs*; ce qui fut écrit en Latin, en Grec & en Hébreu. Quelques Juifs en ayant murmuré, & lui ayant rémontré qu'il falloit écrire: Jesus de Nazareth, qui se dit Roi des Juifs; Pilate ne voulut rien changer à son inscription, & répondit. Ce que j'ai écrit est écrit. Sur le soir on lui vint demander permission de détacher les corps de la croix, afin qu'ils n'y demeurassent pas le lendemain, qui étoit la Pâque, & le jour du Sabbat; & il le permit. (h) Il accorda aussi à Joseph d'Arimathie le Corps de Jesus, pour lui rendre les derniers devoirs. (i) Enfin lorsque les Prêtres qui avoient sollicité la mort du Sauveur, le vinrent prier de faire mettre des gardes au tombeau, de peur que les Disciples ne le vinssent voler pendant la nuit; il leur répondit qu'ils avoient des troupes, & qu'ils pouvoient y en mettre eux-mêmes. (k) Voilà à peu près ce que l'Evangile nous apprend de Pilate.

Saint Justin le Martyr, (l) Tertullien, (m) Eusébe, [n] & aprés eux, plusieurs autres, tant anciens que modernes, nous apprennent que c'étoit autrefois la coûtume des Magistrats Romains de dresser des procés verbaux & des actes des Jugemens qu'ils rendoient dans les Provinces, & de les envoyer à l'Empereur: Que pour obéïr à cette coûtume, Pilate ayant fait sçavoir à Tibére tout ce qui s'étoit passé touchant Jesus-Christ; l'Empereur en écrivit au Sénat, d'une maniére qui faisoit assez juger qu'il approuvoit la Religion de Jesus-Christ, & qui marquoit qu'il vouloit bien qu'on décernât les honneurs divins à Jesus-Christ: mais le Sénat ne fut pas de son avis, & la chose n'eut point de suite. Il paroît par ce que saint Justin dit de ces Actes, qu'on y lisoit les miracles que Jesus-Christ avoit faits, & même que les soldats avoient partagé entre eux ses vêtemens. Eusébe insinuë qu'il y étoit parlé de la Résurrection & de l'Ascension du Sauveur. Tertullien & saint Justin renvoyent à ces Actes avec une confiance qui fait juger qu'ils les avoient en main.

Toutefois ni Eusébe, ni saint Jérôme, qui étoient si curieux & si éclairez, ni aucun des Auteurs qui ont écrit depuis, ne paroissent pas les avoir vûs; au moins les Actes vrais & originaux: car ceux que nous avons aujourd'hui

(y) *Matth.* XXVII. 18. (z) Voyez ci-aprés l'article *Procle*, qui est, dit-on, le nom de cette femme. (a) *Matth.* XXVII. 19. (b) *Joan.* XIX. 1. *Matth.* XXVII. 26. (c) *Matth.* XXVII. 16. 17. 20. 21. 26. *Joan.* XVIII. 39. 40. (d) *Luc.* XXIII. 7. 8. (e) *Joan.* XIX. 12. 15. (f) *Matth.* XXVII. 23. 24. (g) *Joan.* XIX. 19.

(h) *Joan.* XIX. 31. (i) *Joan.* XIX. 38. (k) *Matth.* XXVII. 65. (l) *Justin. Apolog.* 2. (m) *Tertull. Apologet. c.* 5. 21. (n) *Euseb. hist. Eccl. l.* 2. *c.* 2.

d'hui en assez grand nombre, ne sont pas authentiques; ils ne sont ni anciens, ni uniformes. Les Payens forgérent de faux Actes de la Passion de JESUS-CHRIST, (o) vers le commencement du quatriéme siécle. Ils ne nous étoient pas favorables sans doute, & ils étoient fort différens de ceux que saint Justin & Tertullien avoient citez au second siécle. Les Quartodécimans avoient aussi des Actes de Pilate, [p] dont ils s'autorisoient dans leur erreur. Ils étoient encore différens de ceux dont on vient de parler, n'étant pas croiable que des Chrétiens voulussent se servir d'une Piéce faite par des Payens; & ils varioient entre eux, puisque les uns portoient que JESUS-CHRIST avoit souffert le 18. & les autres, le 25. Mars. Enfin ces Actes ne sont pas reconnus pour authentiques par ceux qui en ont parlé, comme saint Epiphane.

Saint Grégoire de Tours (q) croyoit avoir les vrais Actes de Pilate: mais le fragment qu'il en cite, fait voir que c'étoit apparemment le faux Evangile de Nicodéme, qui a été supprimé plus d'une fois, & où l'on trouve la substance de ce que dit saint Grégoire de Tours; (r) sçavoir, que les Prêtres ayant arrêté Nicodéme, l'enfermérent dans une chambre, & le gardérent eux-mêmes; mais qu'il fut miraculeusement délivré, les murailles de sa prison ayant été élevées en l'air par le ministére des Anges, & ayant ensuite été rétablies en leur premier état. Et lorsque les Pontifes demandérent aux soldats qu'ils eussent à représenter le Corps de JESUS-CHRIST, dont le tombeau avoit été confié à leur garde, ils répondirent: Rendez vous-mêmes Nicodéme, que vous avez enfermé; car pour dire le vrai, ni vous ne sçauriez rendre Nicodéme bienfacteur de Dieu, ni nous JESUS, le Fils de Dieu. A ces mots, les Prêtres chargez de confusion, renvoyérent les soldats. Cet échantillon, & tout l'Evangile de Nicodéme que l'on a en main, ne sont certainement pas des Piéces que l'on puisse donner pour authentiques. (s)

Nous avons encore une Lettre de Pilate à Tibére dans la Récapitulation du faux Hégésippe, (t) & dans un Ecrit attribué à Marcel Disciple de saint Pierre. (u) On la voit imprimée dans la Chronique de Martin Polonois, dans Sixte de Sienne, (x) & dans plusieurs autres, quoiqu'avec quelques diversitez. La voici traduite du Latin: *Ponce Pilate, à Claude; (y) salut.* Il est arrivé depuis peu une „ chose par la jalousie des Juifs, dont j'ai été „ témoin, qui les enveloppera eux & leurs „ enfans dans un châtiment terrible; car leurs „ Peres ayant reçû des assûrances que Dieu „ leur envoyeroit du Ciel son Saint, qui seroit „ leur véritable Roi, & qui leur naîtroit d'une „ vierge; Dieu le leur a en effet envoyé, pendant que j'ai été Gouverneur de la Judée. „ & les Juifs ayant vû qu'il rendoit la lumiére „ aux aveugles, & la guérison aux paralytiques, qu'il nettoyoit les lépreux, chassoit „ les Démons des corps, ressuscitoit les morts, „ commandoit aux vents, marchoit sur la mer „ à pieds secs, & faisoit plusieurs miracles, „ pendant que tout le peuple le regardoit „ comme le Fils de Dieu, les principaux des „ Juifs conçurent contre lui une extrême jalousie. Ils l'arrêtérent & le livrérent à moi, „ formant contre lui plusieurs fausses accusations, & disant que c'étoit un Magicien, & „ un violateur de leurs Loix.

„ Pour moi, croyant que ce qu'ils disoient „ étoit véritable, je l'ai fait foüetter, & l'ai „ livré à leur volonté. Ils l'ont crucifié, & ont „ mis des gardes à son tombeau. Mais le troisiéme jour, il est ressuscité, pendant que mes „ soldats gardoient son sepulcre. La malice „ des Juifs a été telle, que donnant de l'argent „ aux gardes, ils leur ont dit: Publiez que ses „ Disciples ont enlevé son corps. Mais les „ soldats ayant reçû l'argent, n'ont pû s'em- „ pêcher

(o) *Vide Euseb. l. 9. c. 5. p. 350.* (p) *Epiphan. haeres. 50. c. 1. p. 420.* (q) *Greg. Turonens. l. 1. hist. Franc. c. 21.* (r) *Vide Evangel. Nicodemi, c. 13. & 15.*

(s) *Vide, si lubet, Fabricii apocryph. N. T. p. 221. 222. & seq.* (t) *Bibliot. PP. t. 7. p. 573.* (u) *Vide apud Floreminium. vetust. Martyrol. p. 105.* (x) *Sixt. Sen. l. 2. Biblioth.* (y) Tibére étoit de la famille des Claudes. *Vide Sueton. in Tiber. c. 1. & 42.*

„ pêcher de dire ce qui étoit arrivé. Ils ont dit „ que Jesus-Christ étoit ressuscité, & „ que les Juifs leur avoient donné de l'argent „ pour n'en pas parler. C'est de quoi j'ai crû „ vous devoir donner avis, afin qu'on n'ajoû- „ te point de foi aux mensonges des Juifs.

Il y a encore une autre Lettre prétenduë de Pilate à Tibére, dans Florentinius; page 113. & une autre dans l'Histoire de Jesus-Christ, écrite en Persan par Jérôme Xavier. Les Bollandistes ont donné au quatriéme Février, page 450. une fausse Histoire de nôtre Seigneur, envoyée par Tibére à Pilate. Enfin M. Fabricius (z) en a donné une en Grec, qui est tirée d'un Manuscrit de M. De Colbert cotté 2493. & M. Cottelier en cite une autre, qui est aussi en Grec dans un Manuscrit de Bibliothéque du Roi, n°. 2431. lesquelles ne sont pas meilleures que celles dont nous venons de parler. Je ne dis rien de la Lettre prétenduë de Lentulus, que l'on prétend avoir gouverné la Judée immédiatement avant Pilate, & qui rend compte au Sénat de la personne & des miracles de Jesus-Christ. Il rend témoignage à ses miracles, & le dépeint comme un homme d'une taille avantageuse, d'un air majestueux, tempéré de douceur & de sévérité, qui le rend à la fois aimable & respectable; portant de grands cheveux couleur de vin, lesquels sont lisses depuis la racine jusqu'aux oreilles, & puis frisez depuis les oreilles jusqu'au-dessous des épaules; la barbe grande, & partagée en deux, de même que sa chevelure. Son visage est blanc, relevé d'un peu de rouge; ses yeux bleux, &c. Cette Lettre a été aussi imprimée plusieurs fois: mais on convient qu'elle ne vaut pas mieux que les Actes de Pilate, dont nous avons parlé.

Retournons à l'histoire de ce Gouverneur. Environ un an aprés la mort de Jesus-Christ, (a) il entreprit de faire conduire des eaux à Jérusalem par un aqueduc. Ces eaux étoient environ à deux cens stades de la ville, c'est-à-dire, à sept ou huit lieuës. Pour exécuter cette entreprise, Pilate prit l'argent du sacré trésor. Le peuple se souleva, & s'assembla par troupes de plusieurs mille, & commença à crier contre le Gouverneur. Il y en eut même qui s'emportérent jusqu'à dire contre lui des paroles insolentes. Pilate étant venu dans la ville, fit cacher plusieurs soldats déguisez parmi le peuple; & ayant assemblé la multitude, aussi-tôt qu'ils commencérent à crier, & à parler insolemment, il fit signe aux soldats, qui frappérent indifféremment sur tous ceux qui se trouvérent autour d'eux, sans distinguer l'innocent du coupable. Par ce moyen violent il arrêta la sédition.

(z) *Fabricius in Appendice apocryph. N. T. p. 971. 972.* (a) Vers l'an 34. de l'Ere vulg. *Joseph. Antiq. l. 18. c. 4.*

Aprés cette histoire, Joseph raconte (b) celle que nous avons touchée ci-devant, des Samaritains, qu'un imposteur assembla en grand nombre, leur promettant de leur découvrir plusieurs vases précieux, qu'il disoit avoir été cachez par Moyse dans le mont Garizim. Le peuple s'étant assemblé en armes de toute part, s'arrêta au bourg de Tirataba, afin de monter tous ensemble sur le Garizim. Mais Pilate s'étant saisi de la hauteur avec de la cavalerie & de l'infanterie, alla attaquer les Samaritains dans Tirataba, les battit, en tua un grand nombre, mit le reste en fuite, & fit mourir les principaux qui tombérent entre ses mains. Alors les Samaritains portérent leurs plaintes à Vitellius Gouverneur de Syrie, disant que l'assemblée du peuple à Tirataba ne s'étoit pas faite dans un esprit de révolte, mais dans la vûë de se mettre à couvert des véxations de Pilate. Sur cela Vitellius envoya Marcellus, un de ses amis, en Judée, pour prendre soin de cette Province, & donna ordre en même tems à Pilate d'aller à Rome rendre compte de sa conduite à l'Empereur Tibére. Ainsi Pilate quitta le gouvernement de Judée l'an 36. de J. C. ou de l'Ere vulgaire, & l'an 23. de Tibére. Cet Empereur mourut avant que Pilate arrivât à Rome.

On ne sçait pas le détail de ce qui arriva à ce Gouverneur; mais on tient par une tradition

(b) *Antiq. l. 18. c. 5. p. 623. 624.*

tion très-ancienne, (c) qu'il fut rélégué à Vienne en Dauphiné, où il fut réduit à une telle extrémité, qu'il se tua de sa propre épée par desespoir. (d) Eusébe cite ce fait tiré des Auteurs qui avoient, dit-il, écrit l'Histoire Romaine par Olympiades, & qui semble désigner Phlégon Affranchi d'Adrien. On montre au-dessus de Lucerne, dans la Suisse, un lac nommé le lac de Pilate, où l'on tient que ce Gouverneur se précipita, étant poursuivi lorsqu'il s'enfuyoit du lieu de son exil. Le peuple ajoûte qu'en un certain jour de l'année, on voit un spectre en habit de Juge, qui disparoît ensuite, en se plongeant dans le lac. Les Lucernois croyent que si l'on troubloit l'eau de ce lac, ou si l'on y jettoit quelque chose, aussi-tôt il s'éleveroit un orage dans le pays. C'est pourquoi on a grand soin d'avertir les curieux qui le vont visiter, de n'y jetter aucune chose qui en puisse troubler l'eau. Mais ceux qui en ont donné la description, & qui l'ont examiné avec plus de soin, se raillent de ces opinions populaires. Voyez Gesner dans la description qu'il en a faite, & le Dictionnaire de Hofman sous l'article *Pontius Pilatus.*

M. Simon dans son Dictionnaire de la Bible, a ramassé sept ou huit sentences prétenduës de Pilate contre Jesus-Christ, ou plûtôt la sentence de ce Juge d'iniquité tournée de huit maniéres différentes par des Auteurs nouveaux, comme saint Anselme dans le Livre de la Passion, saint Vincent Ferriére, Lansperg, Guillaume de Paris, l'Evangile de Nicodéme, Jean de Cartahgéne, Sempronianus, Adrichomius. Mais on nous pardonnera aisément, si nous les négligeons, puisqu'elles n'ont aucune autorité. L'Evangile ne dit pas même que Pilate ait prononcé une sentence, mais seulement qu'il le livra à la volonté des Juifs, (e) qui demandoient avec de grands cris qu'il fût crucifié. Et c'étoit véritablement prononcer sa sentence, que de consentir qu'on accomplît ce qu'ils demandoient, & qu'on executât la sentence qu'ils avoient par avance prononcée contre lui.

[Ce Gouverneur est dépeint par Philon le Juif (c), comme un Juge qui vendoit la justice, & rendoit pour de l'argent quelle sentence on vouloit. Il parle de ses rapines, de ses injustices, de ses meurtres, des tourmens qu'il avoit fait souffrir à des innocens, & des personnes qu'il avoit fait exécuter sans aucune forme de procès. Enfin il le décrit comme un homme qui exerça une cruauté excessive durant tout le tems de son gouvernement.

Quant à la lettre de Pilate à Tibere, on la lisoit autrefois dans les Eglises de France; & je l'ai trouvée dans l'ancien Manuscrit de Luxeuil, dont le R. P. Mabillon a tiré ce ce qu'il a fait imprimer du *Cursus Gallicanus.*

La Tradition populaire de Vienne en Dauphiné, est que Pilate fut relegué en cette Ville, qui étoit sa patrie. Encore aujourd'hui il nomme *le Prétoire de Pilate*, un édifice ancien, qui a la forme d'un Temple, & qui est nommé *Notre-Dame de la Vie.* Les Magistrats sur cette opinion du peuple, avoient fait écrire sur le fronton de cet édifice: *C'est ici la pomme du sceptre de Pilate.* Mr. Chorier dans ses *Antiquitez de Vienne*, a refuté ces imaginations. Il croit que la mémoire d'un Italien nommé *Humbert Pilati*, a donné sujet au peuple d'appeller une tour qui est à Vienne proche du Rhône, *la Tour de Pilate*; & une maison de campagne près de saint Vallier; *la maison de Pilate*, &c.]

PIN, *pinus*, arbre assez connu, & de la nature du sapin. Isaïe (g) dit que l'homme a planté un pin, dont il a fait une Idole. L'Hébreu *oren* est traduit dans les Septante & dans saint Jérôme, par *un pin*. D'autres l'expliquent de *l'orme.* Dans un autre endroit du même Prophé-

(c) *Ado Chronic. Ætat.* VII. (d) *Euseb. l.* II. *c.* VII. *Vide & Oros. l.* VII. *c.* V. (e) *Matth.* XXVII. 26. *Marc.* XV. 15. *Luc.* XXIII. 24. *Joan.* XIX. 16.

(f) *Philo de legatione ad Caium.* (g) *Isai.* XLIV. 14 נטע ארן 70. Ἐφύτευσε πίτυν.

Prophéte, (*b*) on lit encore *pinus* dans la Vulgate : mais l'Hébreu porte *thaßur* ; les Septante, *le cédre* ; d'autres Interprêtes, *l'orme*. Enfin dans les Paralipomênes, (*i*) il est parlé des bois de pin ; mais l'Hébreu lit *algumim*, qui signifie apparemment en général des arbres gras & résineux ; de ces arbres qui portent la gomme. Dans le troisiéme Livre des Rois, Chap. x. 11. on lit dans l'Hébreu *almugim*, au lieu d'*algumim*. Les Rabbins l'expliquent du *corail* ; d'autres, de *l'hébéne* ; & d'autres *du bresil*. Il est certain que l'on ne connoît guéres la nature de la plûpart des bois dont il est parlé dans l'Hébreu. Voyez *J. H. Ursin Arboretum Biblicum*.

PINCHAS. Les Hébreux prononcent ainsi le nom de *Phinées*.

[PINNACLE DU TEMPLE. Le Démon, aprés avoir tenté Jesus dans le Désert (*k*), *le porta sur le Pinnacle du Temple, & lui dit ; Si vous êtes fils de Dieu, jettez-vous en bas, car il est écrit : Il a commandé à ses Anges d'avoir soin de vous, &c.* Ce Pinnacle où Jesus-Christ fut porté, n'est autre apparemment que la galerie, ou le parapet, ou mur à hauteur d'appui, qui regnoit autour du toît du Temple proprement dit ; car on sçait que dans la Palestine les toits étoient couverts de terrasses, ou de platte-formes, autour desquelles on faisoit un petit mur pour empêcher qu'on ne tombât. La loi même l'avoit ainsi ordonné, *Deut.* xxii. 8. Joseph [*l*] nous apprend que le toît du Temple étoit garni de broches d'or assez hautes, pour empêcher que les Oiseaux ne pussent s'y reposer, & n'y fissent quelques ordures capables de le soüiller. Ce ne fut donc pas sur le toît que Jesus-Christ fut mis, mais sur le mur qui regnoit autour du toît.]

PISCINE PROBATIQUE, piscine où l'on lavoit les brebis & les moutons que l'on devoit immoler dans le Temple. *Probatique* vient du Grec *probaton*, *une brebis*. Voyez ci-devant ce que l'on a dit sur l'article *Beth-ezda* ou *Beth-zaïda*.

PISIDIE, Province de l'Asie Mineure, ayant la Lycaonie au septentrion, la Pamphilie au midy, la Cilicie & la Cappadoce à l'orient, & la Province d'Asie au couchant. Saint Paul a prêché à Antioche de Pisidie. *Act.* xiii. 14. xiv. 23.

PISTICA NARDUS, du vrai nard, du nard fidéle, & non falsifié. Il y a apparence que la vraye leçon est *spicata nardus*, du nard en épi. Voyez *Nard*, & le Commentaire sur saint Jean, Chap. xii. ℣. 3.

PITHOM, ou *Pythom*, ou *Phithom*, ville d'Egypte. Nous en avons parlé sous l'article *Phitom*.

[PLAGIAIRE. Saint Paul écrivant à Timothée [*m*] met les *Plagiaires* avec les plus grands scélerats. Le nom de Plagiaire en cet endroit marque le vol d'un homme libre que l'on vend pour esclave. On donnoit le même nom de *Plagiaire* à ceux qui achettoient & qui retenoient un homme libre. Ainsi Joseph fut vendu pour Esclave par ses propres freres. C'est la plus grande injure & le plus grand tort que l'on puisse faire à un homme que de lui ravir sa liberté. On a étendu le nom de Plagiaire à ceux qui s'approprient les ouvrages d'autrui, qui les copient & les donnent pour leurs propres ouvrages.

PLAIE, ou *Playe*. Le terme latin *Plaga* se prend quelquefois pour un côté ; *Plaga Orientalis*, la côte de l'Orient. *Ad Australem plagam Cerethi*, *au Midi des Cérétbiens*, ou des Philistins : *Plaga maris*, le côté de la mer Méditerranée, c'est-à-dire, l'Occident, Amos iii. 12. *In Samaria in plaga lectuli, & in Damasci grabato* ; Ceux qui habitent dans Samarie, *dans le coin du lit, & dans la couche de Damas*. Les Israëlites se flattent d'une longue paix, & se reposent tranquillement sur leur propre lit, & sur le lit de damas, sous

(*b*) *Isai.* LX. 13. תאשור 70. *Cedrus*. (*i*) 2. Par. II. 8. אלגומים 70. Πευκίνα. (*k*) *Matth.* IV. 5. (*l*) *Joseph. Antiq. l.* 6. *c.* 6. *in Lat.*

(*m*) 1. *Timoth.* I. 10. ἀνδραποδισταῖς.

ſous l'heureux Regne de Jéroboam II. & dans l'alliance avec les Rois de Damas. Mais le Seigneur va bien les éveiller, & troubler leur repos.

Plaga dans le ſens *de plaie*, ſignifie bleſſure, châtimens, fleaux envoyez de Dieu, ou malheurs cauſez par les hommes; Par exemple, Dieu frappa Pharaon par de grands maux, de grandes incommoditez (n); *Flagellavit Dominus Pharaonem plagis maximis.* La lépre êſt nommée *Plaga lepræ* (o), le châtiment de la lépre, parce qu'on la conſidéroit comme un coup de la main de *Dieu*. La lépre des bâtimens eſt nommée *Plaga lepræ*, comme celle des hommes. Le Seigneur envoya la peſte, ou la mortalité contre les Iſraëlites, après qu'ils eurent mangé de la viande; *Et percuſſit eos plagâ magnâ nimis* (p). Le châtiment dont Dieu frappa les Philiſtins, en envoyant contre eux une multitude de Rats, eſt nommé *une plaie*.

Dieu dit à David(q), que ſi ſon fils qui lui ſuccédera au Royaume, tombe dans quelque faute, il le punira de la plaie dont il punit les enfans des hommes; *Arguam eum in virga virorum, & in plagis filiorum hominum.* Je ne l'exterminerai pas, mais je le traiterai comme un pere traite ſes enfans, & comme j'ai accoûtumé de punir les enfans des hommes. La plaie du cœur, *plaga cordis* (r), marque le peché, l'iniquité ſecrete, les bleſſures de l'ame: *Si quis cognoverit plagam cordis ſui, &c. Plaga cæcitatis* (s), l'aveuglement. *Plagâ inimici percuſſi te* (t), je vous ai frappé en ennemi, je vous ai fait une plaie mortelle. Dieu frappa Antiochus (u), *inſanabili & inviſibili plagâ*, d'une maladie incurable & inviſible, intérieure, cachée. L'Hémorroïſſe de l'Evangile (x) fut guérie *de ſa plaie*, de ſon incommodité, en touchant le bord du vêtement de Jesus-Christ.]

Playes d'Egypte. Nous en avons parlé ſous l'article de *Moyſe*. Les Hébreux appellent du nom de *playes* les maladies, les châtimens envoyez de Dieu; comme la peſte, la contagion, la lépre, les morts ſubites, la famine, la tempête; en un mot toutes les calamitez publiques & particuliéres.

PLANETE. On ne trouve point le nom de *planete*, dans l'Ecriture. Je ne ſçai ſi les anciens Hébreux diſtinguoient Venus, Jupiter, Mercure, Saturne & Mars, des étoiles fixes. Aprés le ſoleil & la lune, ils mettoient tous les autres corps céleſtes & lumineux au rang des étoiles. Voyez ci-devant l'article *Etoiles*.

PLANE, *platanus*. L'Hébreu *harmon*, (y) que les Septante & ſaint Jérôme traduiſent par *un plane* dans la Genéſe, eſt rendu par des chataigniers chez les nouveaux Interprétes, qui ſuivent d'ordinaire les Rabbins. Dans Ezéchiel, les Septante le traduiſent par *des ſapins*, tant il eſt vrai que l'on n'a preſque rien de certain ſur la ſignification des noms d'arbres marquez dans le Texte Hébreu. On peut voir J. H. Urſin *Arboretum Biblicum*.

PLATANE, village des Sidoniens prés de la ville de Béryte, où Hérode laiſſa ſes deux fils, pendant qu'il faiſoit examiner leur cauſe. (z)

PLAYE. Voyez ci-devant *Plaie*.

PLEIADES. Les pléïades ſont ſept étoiles au derriére du taureau, qui paroiſſent au commencement du printems. (a) Job parle des pléïades (b), & des hyades qui ſont ſept autres étoiles à la tête du taureau, & qui déſignent l'orient & le printems. L'Hébreu lit *chima. Pourrez-vous lier les délices du chima?* Pourrez-vous empêcher que les pléïades ne ſe levent en leur ſaiſon? Il leur donne le nom de *délices du chima*, à cauſe des agréemens du printems. Saint Jérôme a traduit *chima* par *hyadas*, Job, IX. 10. & par *pleïadas*, Job, XXXVIII. 31. & dans Amos, (c) par *arcturus*.

(n) *Geneſ.* XII. 17. (o) *Levit.* XIII. 2. 3. 9. *&c.* (p) *Judic.* XI. 33. XV. 8. 1. *Macc.* V. 3. (q) 2. *Reg.* VII. 14. (r) 3. *Reg.* VIII. 38. (s) *Tob.* II. 13. (t) *Jerem.* XXX. 12. (u) 2. *Macc.* IX. 5. (x) *Marc.* V. 29.

(y) *Geneſ.* XXX. 37. ערמון 70. Πλατάνου. *Ita Ezech.* XXXI. 8. (z) *Antiq. l.* XVI. *c. ult. p.* 578. *a.* (a) *Ovid. Faſt. l.* V. *v.* 165. *Ora micante tauri ſeptem radiantia flammis.* (b) *Job.* XXXVIII. 31. & IX. 10. מערנות כימה (c) *Amos* V. 8.

la queuë de l'ours. Aquila traduit quelquefois de même. L'ours étoit au fond du septentrion; & *chima* signifie plûtôt les *pléïades*.

[PLENITUDE. L'Ecriture se sert soubent de ce terme pour signifier des choses assez différentes. *Plenitudo pugilli*, une poignée; tant que la main peut tenir. *Plenitudo Gomer*, un plein Gomer. *Plenitudo agri*, un plein champ. *Orbis terræ & plenitudo ejus* (*d*). Le monde & tout ce qu'il contient. *Tonet mare & plenitudo ejus* (*e*). *Que la Mer tonne*, que par le bruit & l'agitation de ses flots, *& de tout ce qu'elle renferme*, elle rende ses hommages au Seigneur : *De frugibus terræ & de plenitudine ejus* (*f*). Que Joseph soit rempli des Bénédictions de Dieu, que la terre & ses campagnes soient remplies de toutes sortes de biens.

Timor Domini ad vitam, & in plenitudine commorabitur (*g*). La crainte du Seigneur donne la vie & la plénitude de toutes sortes de biens. L'Hébreu : *La crainte du Seigneur conduit à la vie*; celui qui l'a, *sera rassasié*. Plein & plénitude se prennent aussi quelquefois en ce dernier sens (*h*). *Quo mihi multitudinem victimarum vestrarum... plenus sum*. Je suis rassasié. *Plenus dierum* (*i*), rassasié de jours; qui a assez vêcu.

Plenitudo sapientiæ est timor Domini (*k*) La perfection, la consommation. *Le comble de la sagesse est la crainte de Dieu*. La sagesse sera admirée *in plenitudine sancta, Eccli.* XXIV. 3. dans l'assemblée de tous les Saints, de tous les Israëlites; & ℣. 16. *in plenitudine sanctorum*. Et XXXV. 23. *Donec tollat plenitudinem superborum*, jusqu'à ce qu'il détruise l'assemblée des superbes. Et Ezéchiel (*l*); *Deseretur terra à plenitudine sua*, l'Egypte sera dépeuplée (*m*). *Plenitudo peccatorum*, le comble de l'iniquité. *Tollit plenitudinem ejus à vestimento* (*n*), la piéce neuve mise à un habit vieux, *emporte la plénitude*; c'est-à-dire, l'endroit même qu'elle devoit remplir; elle déchire l'habit encore davantage. Nous avons tous reçû *de la plénitude de* JESUS-CHRIST (*o*), la surabondance des graces dont il a été rempli, s'est répanduë sur nous. *La plénitude de la Loi est la Charité* (*p*), c'est la perfection & la consommation des autres loix. *La plénitude des tems* (*q*), le tems auquel le Messie a paru, qui est le tems & l'accomplissement des tems marquez par les Prophétes. *Lorsque la plénitude des Nations sera entrée* (*r*), lorsque tous les Gentils dont Dieu veut composer son Eglise, y seront entrez par la foy.

PLEURER. Les anciens Hébreux pleuroient & faisoient éclatter leurs douleurs, dans le deüil & dans l'affliction. Il ne faisoient pas consister le courage & la grandeur d'ame, à paroître insensibles dans l'adversité, & à retenir ses larmes. Ils se livroient aux mouvemens de la nature, & n'avoient pas honte de témoigner leur douleur par les larmes. Cela paroît dans toute l'Ecriture. Les Héros dans Homére en usent de même. On regardoit même comme un grand malheur de n'être pas plaint dans ses funerailles : *L'impie sera enterré, sans que ses veuves le pleurent*, dit Job (*s*). Et le Psalmiste parlant de la mort des Prêtres Ophni & Phinées, releve comme un grand malheur, que leurs veuves ne les pleurérent point (*t*). Dieu défend à Ezéchiel de pleurer & de faire le deüil de son Epouse (*u*), pour marquer que les Juifs seront réduits à de si grands maux, qu'ils n'auront pas même la liberté de se plaindre & de pleurer.

PLEUREURS, *Pleureuses*. Les anciens Hébreux avoient des pleureurs & des pleureuses à gages dans les funerailles. *Voyez ce que dit le Seigneur dans* Jérémie (*x*) : *Allez chercher des pleureuses & qu'elles viennent. Envoyez*

(*d*) *Psalm.* XLIX. 12. (*e*) 1. *Par.* XVI. 32. (*f*) *Deut.* XXXII. 16. (*g*) *Prov.* XIX. 23. (*h*) *Isai.* I. 11. (*i*) *Genes.* XXV. 8. & 1. *Par.* XXIII. 1. (*k*) *Eccli.* I. 20. (*l*) *Ezech.* XXXII. 15. (*m*) 2. *Macc.* VI. 14. (*n*) *Matth.* IX. 16.

(*o*) *Joan.* I. 16. (*p*) *Rom.* XIII. 10 (*q*) *Galat.* IV. 4. (*r*) *Rom.* XI. 25. (*s*) *Job.* XXVII. 15. (*t*) *Psalm.* LXXVII. 64. (*u*) *Ezech.* XXIV. 16. (*x*) *Jerem.* IX. 17. 18.

Envoyez querir des femmes qui sçavent faire des lamentations, & qu'elles se hâtent; Qu'elles commencent leurs lamentations sur le malheur de Sion. Et Amos (y); *On ne verra que deüil dans toutes les places, & par tout on n'entendra que malheur, & hélas! Ils appelleront les pleurs pour pleurer, & ceux qui sçavent faire les lamentations pour le deüil.* Tous les pleureurs & les pleureuses d'Israël chantoient autrefois les lamentations que Jérémie avoit composées sur la mort du pieux Roi Josias (z). Les Docteurs Juifs enseignent (a) que dans les funerailles d'une mere de famille le mari doit avoir au moins deux joüeurs d'instrumens outre la pleureuse à gage.

Il paroît par l'Evangile (b) que quand on rencontroit une pompe funébre, on devoit mêler ses pleurs & ses chants lugubres à ceux qui pleuroient; *Nous avons joüé de la flute, & vous n'avez point dansé; nous avons pleuré, & vous n'avez point pris de part à nos lamentations.* Jesus fils de Sirach insinuë que le Convoy du mort & les pleureurs faisoient le tour de la place (c); *L'homme ira dans la maison de son éternité* (dans le tombeau) *& les pleureurs feront le tour de la place.* Et le Prophéte Zacharie décrivant un deüil célébre, dit que les familles iront séparément par bandes faire leurs lamentations, les hommes d'un côté & les femmes de l'autre. Les Prophétes ont accoûtumé après avoir annoncé les malheurs d'un païs & d'une Nation, de composer un Cantique lugubre, comme pour être chanté par les pleureurs & les pleureuses au jour de l'événement. Voyez Jerem. IX. 10. 18. 20. Ezéch. XXVI. 17. XXVII. 2. XXXII. 2. &c.

La Vallée des pleurs. *Vallis lacrymarum*, dont il est parlé au Pseaume LXXXIII. 7. signifie dans le sens moral, ce monde, qui n'offre aux gens de bien que des sujets de pleurs & de larmes, par les désordres qui y régnent, par les dangers continuels ausquels on y est exposé, par l'absence des biens éternels que l'on y doit désirer. Mais dans le sens litteral, cette vallée de pleurs, ou suivant l'Hébreu, *la vallée de Bocha*, ou de Bochim, étoit assez près de Jérusalem, & renommée par sa stérilité & sa sécheresse. Le Psalmiste dit donc; *Heureux celui met sa force* & sa confiance *en vous, Seigneur; quand il passeroit de Bocha* ou des pleurs, *Dieu lui feroit sourdre une fontaine pour le rafraichir.*

Le lieu des pleurs, locus flentium, dont il est parlé dans le Livre des Juges *Judic.* II. 5. *Vocatum est nomen loci illius, locus flentium, sive lacrymarum.* C'est le même dont nous venons de parler sous le nom de *vallis lacrymarum*, & dont il est encore fait mention au second livre des Rois chap. V. ℣. 23. sous le nom de *lieux des Poiriers*, ou selon l'Hébreu, *des Meuriers, ex adverso pyrorum*; Hébreu, *ex adverso Bochim.*

Le Pain des pleurs, ou des larmes, *cibabis nos pane lacrymarum.* Psalm. LXXIX. 6. Et: mes pleurs m'ont servi de nourriture nuit & jour. Psalm. XLI. 4. *Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte.* Ces expressions marquent admirablement la disposition d'une ame plongée dans la douleur, qui sensible aux outrages qu'on fait à son Dieu, se nourrit en quelque maniére de ses larmes, & y trouve une sorte de consolation.

Le Prophéte Isaïe (d) parlant du malheur de Moab: dit *Je vous arroserai de mes larmes, ô Esebon & Elealé.* L'Hébreu à la lettre; *il vous enyvrera de mes larmes.* Je vous prédis que vous serez enyvrée de larmes. *Mes larmes*, sont les larmes que je vous prédis; *je vous enyvrerai*; c'est-à-dire, je vous annonce que vous serez enyvrée. Je pense que le Prophéte fait ici un jeu de mots, & qu'au lieu de *Medaba*, Ville de Moab, voisine d'Esebon & d'Elcalé, il a mis exprès *Dimeath*, qui

(y) *Amos* V. 16. (z) *Jerem.* XXXV. 25. (a) *Thalmud. tit. Cethuboth. c.* 4. (b) *Luc.* VII. 32. (c) *Eccli.* XII. 5.

(d) *Isai.* XVI. 9. ארויך דמעתי חשבון ואלעלה

qui signifie des larmes & qui a quelque rapport, à *Medaba*. Je vais enyvrer *Dimeath* Ville de larmes, & comme aussi *Esebon* & *Elealé*.

Malachie (*e*) reproche aux Juifs d'avoir couvert l'Autel du Seigneur de larmes; *Operuistis lacrymis altare Domini*. Vous êtes cause que mon Autel est baigné des larmes de vos Epouses, que vous avez répudiées sans aucun juste sujet; vous l'avez en quelque sorte couvert de larmes, & fait retentir de pleurs & de cris perçans. C'est pourquoi *le Seigneur ne regardera plus vos sacrifices, parce qu'il a été témoin de l'union que vous avez contractée avec vos* Epouses, *& qu'après cela vous l'avez méprisé*. ℣. 14.]

PLUMARIUS, un brodeur; *opus plumarium*, un ouvrage en broderie; autrement, *opus phrygionicum*, ou *acupictum*. L'Hébreu *rakamah*, (*f*) signifie proprement un ouvrage de plumes en broderie; car Ezéchiel parlant des aîles d'un grand aigle, se sert du terme *rakamah*. (*g*) Les Anciens nous parlent de l'origine de la broderie, comme venant de Philoctéte, qui vivant seul dans l'Isle de Lemnos, n'avoit point d'autres habits que ceux qu'il se faisoit avec les plumes des oiseaux qu'il tuoit: (*h*)

Pro veste pennis membra textis contegit.

Dans la suite on perfectionna cette invention, & on fit des ouvrages précieux avec des plumes de différentes couleurs: (*i*)

. . . *Hunc videas lascivas prapete cursu*
Venantem tunicas, avium quoque versicolorum
Indumenta novis texentem plumea telis.

Dans l'Ecriture nous ne croyons pas que l'on ait mis en œuvre les plumes d'oiseaux. Moyse donne aux brodeurs qu'il employe pour les ouvrages du Tabernacle, les laines les plus précieuses, & les couleurs les plus belles qui fussent alors; car on ne connoissoit pas encore la soye, & je ne sçai si l'on avoit le secret de filer l'or, & de le faire entrer dans la broderie, comme on fait aujourd'hui. Moyse n'en parle point parmi les choses dont se servoient les brodeurs; mais il en donne aux tapissiers. Voyez *Exod.* XXXIX. 3. & l'article *Polymytarius*. Le voile qui étoit à l'entrée du Saint, étoit en broderie, composé de laine couleur d'hyacinthe ou de bleu céleste, de laine couleur de pourpre, de cramoisi, & de fin lin, ou plûtôt de cotton. (*k*) Le voile qui étoit à l'entrée du Tabernacle ou du parvis, étoit aussi en broderie de la même sorte que celui que nous venons de décrire. (*l*) La ceinture du Grand-Prêtre (*m*) étoit de même ouvrage; & nullepart Moyse ne parle ni d'or ni d'argent dans la description de ces ornemens. Les habits en broderie étoient pour les Princesses & les personnes de la premiére qualité, comme on le voit dans les Pseaumes, (*n*) & dans Ezéchiel. (*o*) Voyez nôtre Commentaire sur l'Exode, Chap. XXVIII. 39.

PLUYE. Il semble par quelques expressions de l'Ecriture, que les anciens Hébreux concevoient que les pluyes venoient de certains grands réservoirs, qu'ils supposoient être au-dessus des Cieux, & que Moyse appelle *les eau supérieures*, opposées *aux eaux inférieures*, qui sont celles de la Mer. Par exemple, Moyse dit qu'au tems du déluge, les eaux ne tombérent pas à l'ordinaire, mais que *les cataractes du Ciel furent ouvertes*. (*p*) Voyez aussi *Psalm.* XXXII. 7. & XLI. 8. Osée (*q*) dit que dans les tems de sécheresse, les nuës crient vers le Seigneur, & le prient de faire couler dans elles les eaux qu'il tient dans ses trésors; ou dans ses réservoirs. En d'autres endroits, (*r*) l'Ecriture nous décrit les nuës comme des outres qui se remplissent des eaux que le firmament laisse couler dans leur capacité. Les rosées elles-mêmes *viennent de l'abîme d'en haut*, (*s*) c'est-à-dire, des eaux supérieures.

Les

(*e*) *Malach.* II. 13. (*f*) *Exod.* XXVI. 36. XXVII. 16. XXXVI. 37. &c. מעשה רקם *Opere plumarii.* (*g*) *Ezech.* XVII. 3. אשר לו הרקמה (*h*) *Acesin Poëta apud Censorin. de die Natali.* c. 28. (*i*) *Prudent. Hamartigen.* v. 294.

(*k*) *Exod.* XXVI. 36. (*l*) *Exod.* XXVII. 16. (*m*) *Exod.* XXVIII. 39. XXXIX. 28. (*n*) *Psalm.* XLV. 15. (*o*) *Ezech.* XVI. 13. 16. 18. XXVI. 16. XXVII. 7. 16. 24. (*p*) *Genes.* VII. 11. (*q*) *Osee* II. 21. (*r*) *Job.* XXXVII. 12. XXXVIII. 37. suiv. l'Hébr. *Psalm.* XVII. 13. & 4. *Reg.* XXII. 12. (*s*) *Deut.* XXXIII. 28.

Les Auteurs ſacrez parlent ſouvent de la pluye de la nouvelle ſaiſon, & de la pluye de l'arriére-ſaiſon : *Imber temporaneus, & imber ſerotinus.* (t) *Dabit terra veſtra pluviam temporaneam & ſerotinam.* Voyez auſſi Osée, VI. 3. *Veniet quaſi imber nobis temporaneus & ſerotinus.* Les Rabbins & la plûpart des Interprêtes croyent que *pluvia temporanea*, nommée en Hébreu *jorah*, (u) ſignifie la pluye de l'automne ; & que *pluvia ſerotina*, en Hébreu, *malkuſch*, (x) ſignifie celle du printems. On ſçait que les Juifs commençoient leur année en automne ; ce qui donne quelque vraiſemblance à l'opinion qui veut que *pluvia temporanea* ſignifie la pluye de l'automne.

Mais nous croyons au contraire que *jorah* ſignifie la pluye du printems, & *malkuſch* la pluye de l'automne. Dans la Judée, il ne pleuvoit ordinairement qu'en deux ſaiſons ; au printems, & en automne. *Jorah* eſt toûjours mis la premiere, & *malkuſch* la ſeconde. C'eſt l'ordre naturel des ſaiſons ; le printems eſt avant l'automne. *Malkuſch* dérive du verbe *lakaſch*, qui ſignifie faire la vendange, tarder, différer, & recüeillir le regain, ou l'herbe des prez qui vient dans l'arriére ſaiſon. De plus *malkuſch* ſignifie une pluye que la terre déſire avec grande ardeur ; (y) comme celle qui ſuccéde aux ſécheresses de l'été. Joël (z) dit que le Seigneur donnera à Iſraël la pluye du printems, *jorah & la pluye de l'automne* (malkuſch) *au commencement* (de l'année.) Or ſi *malkuſch* ſignifie la pluye de l'automne, on conviendra ſans doute aiſément que *jorah* ſignifie celle du printems. Les Septante (a) l'ont pris dans le ſens que nous venons de marquer ; & Héſiode (b) a exprimé la pluye du printems & celle de l'automne par des termes de même valeur que ceux dont ſe ſont ſervis les Septante.

[Moyſe décrivant la Terre de Chanaan, dont il reléve les avantages ſur ceux d'Egypte (c), dit que le païs de Chanaan n'eſt pas comme celui de l'Egypte, où l'on eſt obligé de conduire les eaux par machines & à force de travail ſur les campagnes & ſur les jardins ; parce qu'il ne pleut point en ce païs là, au lieu que la Paleſtine eſt un païs de montagnes & de vallées, qui attend les pluies du Ciel ; *ſed montuoſa eſt & campeſtris, de Cœlo expectans pluvias.* Nous avons décrit ci-devant ſous l'article *Pied*, la maniére dont on arroſe les terres de l'Egypte, ſur leſquelles l'inondation du Nil ne peut pas s'étendre. Pour la terre de Chanaan, tout le monde ſçait qu'elle eſt arroſée de groſſes roſées pendant l'été, & de pluies au printems, & en automne ; d'où vient que Dieu promet aux Iſraëlites, s'ils demeurent fidéles à ſes commandemens, de leur donner les pluies en leur tems ; *Dabo* (d) *vobis pluvias temporibus ſuis*, & au contraire Moïſe les menace, s'ils manquent à la fidélité qu'ils doivent à Dieu, de leur envoyer des pluies de ſable & de pouſſiere ; *Det Dominus* (e) *imbrem terræ tuæ pulverem*, plus capables de deſſecher & de brûler, que de rafraîchir leur terre.

Les Hébreux comparent ſouvent la parole & le diſcours à la pluie : *Concreſcat ut pluvia doctrina mea* (f). Et l'Eccléſiaſtique (g) : *Tanquam imbres* (*Sapiens*) *mittet eloquia ſapientiæ ſuæ.* Job dit que dans le tems de ſa proſpérité on l'écoutoit avec reſpect & avec avidité ; que ſes diſcours couloient comme une douce pluie (h) ; *Super illos ſtillabat eloquium meum* ; qu'ils l'attendoient comme la pluie, & ouvroient la bouche comme pour recevoir la pluie de l'arriere ſaiſon ; *Expectabant me ſicut pluviam, & os ſuum aperiebant quaſi ad imbrem ſerotinum.*

Le Pſalmiſte (i), & Jérémie (k) remarquent comme un effet de la puiſſance de Dieu,

(t) *Deut.* XI. 14. (u) יורה *Jora.* (x) מלקוש *Malkuſch.* (y) *Job.* XXIX. 23. *Prov.* XVI. 15. *Oſee* VI. 3. (z) *Joël.* II. 23. *in Hebræo.* (a) LXX. Υ'ετὸν τῆς γῆς σου καθ' ὥραν πρόϊμον καὶ ὄψιμον (b) *Heſiod. Opera & Dies, l.* 2. appelle ὥριον ὄμβρον celle du printems, & ὀπωρινὸν ὄμβρον celle de de l'automne.

(c) *Deut.* XI. 10. 11. (d) *Levit.* XXVI. 3. (e) *Deut.* XXVIII. 24. (f) *Deut.* XXXII. 2. (g) *Eccli.* XXXIX. 9. (h) *Job.* XXIX. 21. 22. 23. (i) *Pſalm.* CXXXIV. 7. (k) *Jerem.* X. 13. LI. 16.

Dieu, qu'il change les éclairs en pluies; *Fulgura in pluviam facit.* Les éclairs précédent le tonnerre &, la pluie; & lorsqu'on voit un éclair, & qu'on entend un grand éclat de tonnerre pendant un orage, on est sûr qu'on voit aussi-tôt la pluie redoubler; la chose est aisée à expliquer: L'éclair & le tonnerre ne sont produits que par la chûte des nuës les unes sur les autres; & cette même chûte est la cause des pluies. Le Prophéte peut donc marquer ici que les éclairs sont comme les avant-coureurs, & les signes naturels de la pluie; peut-être aussi que le peuple croyoit que les éclairs se changeoient en pluie, ou qu'ils la produisoient. Quelques-uns [l] l'entendent ainsi: Dieu par sa puissance allie l'éclair avec la pluie, le feu avec l'eau; choses qui sont naturellement incompatibles.]

PODERIS. (m) Ce terme est pris du Grec, il signifie proprement une robbe traînante; mais on l'employe principalement pour marquer une robbe de lin, une aube, une chemise, qui va jusqu'aux pieds. Saint Jérôme dans son Epître à Fabiole, dit qu'elle étoit étroite & juste au corps: *Strictam & corpori adhærentem, eamque similem militum camisiis.* Les Prêtres Juifs étoient revêtus de ces sortes d'aubes traînantes durant leur service dans le Temple. C'étoit l'habit de leur ordre. L'Auteur de la Sagesse donne aussi le nom de *poderis* à la robbe traînante du Grand-Prêtre, au bas de laquelle étoient des sonnettes & des grenades: [n] *In veste poderis quam habebat, totus erat orbis terrarum.* Les Septante traduisent l'Hébreu *éphod* par *poderis*, Exode, XXVIII. 31. & dans Ezéchiel, IX. 2. 3. Ils traduisent l'Hébreu *bad*, par le même terme. *Bad* signifie proprement *une robbe de lin.* Dans l'Exode, XXV. 7. & XXXV. 8. ils rendent de même l'Hébreu *coschen*, qui signifie le pectoral, ou le rational du Grand-Prêtre, qui certainement n'étoit pas un habit traînant: mais il étoit consideré comme faisant partie de la robbe traînante nommée *mehil*, qu'ils traduisent aussi par *poderis*, *Exod.* XXVIII. 4. Saint Jean dans l'Apocalypse, (o) dit que JESUS-CHRIST lui apparut avec une *poderis*, qui est un habit sacerdotal, communément appellé une aube, dit Liran sur cet endroit.

POESIE DES HEBREUX. Il n'y a guéres de point de critique, sur lequel on ait tant écrit, que sur la poësie des Hébreux. Les plus habiles Commentateurs & les plus sçavans Critiques se sont exercez sur cela, & l'on ne peut pas dire que la matiére soit épuisée, ni la difficulté résoluë. Les doutes & les difficultez subsistent, & subsisteront apparemment toûjours, puisqu'on ne sçait plus, & qu'on ne sçaura jamais la veritable prononciation de la Langue Hébraïque; & par conséquent on ne peut sentir ni l'harmonie des paroles, ni la quantité des syllabes, qui font néanmoins toute la beauté des vers. On n'a pas non plus en Hébreu, comme en Grec & en Latin, des régles pour deviner la quantité des syllabes, le nombre des pieds, les régles de la cadence & de la construction des vers; & toutefois il est certain que les Hébreux observoient ces choses au moins en partie, puisqu'on voit dans leurs poësies des lettres ajoûtées ou retranchées à la fin des mots, qui marquent quelque sujettion à la rime ou au nombre, & à la mesure des syllabes. On ignore encore plus le chant & la danse qui accompagnoient d'ordinaire les poësies Hébraïques; car on sçait qu'elles se chantoient, & qu'elles n'étoient faites que pour cela; & l'Ecriture parle souvent de chœurs & de danses dans les cérémonies de Religion. Ainsi nous ne connoissons, & ne connoîtrons jamais que trés-imparfaitement les vers & la poësie des Hébreux.

De la maniére dont Joseph, Origénes, Eusébe & saint Jérôme ont parlé de la poësie des Hébreux, il paroîtroit que de leur tems on en connoissoit encore toute la beauté & toutes les

(l) *Chrysost. Theodor. Heraclit. Theodoret in Psalm.* (m) Ποδήρης τὸ μέχρι τῶν ποδῶν ἱμάτιον. (n) *Sap.* XVIII. 24.

(o) *Apocal.* I. 13.

les régles. Joseph (*p*) dit en plusieurs endroits que les Cantiques composez par Moyse, sont en vers héroïques, & que David composa diverses sortes de vers & de cantiques, d'odes & d'hymnes en l'honneur de Dieu, dont les uns étoient en vers trimétres, ou de trois pieds; & les autres pentamétres, ou de cinq pieds. Origénes & Eusébe (*q*) ont suivi le même sentiment, soit par pure déférence pour l'opinion de Joseph, soit qu'ils en fussent convaincus par eux-mêmes; car Origénes sçavoit l'Hébreu, & Eusébe étoit un des plus sçavans hommes de son siécle.

Saint Jérôme (*r*) a encore enchéri sur cela, en disant que le Pseautier étoit composé de vers alcaïques, ïambiques & saphiques, à la maniére de ceux de Pindare & d'Horace; & que les cantiques du Deutéronome & d'Isaïe, le Livre de Job & ceux de Salomon, sont en vers héxamétres & pentamétres. Il dit ailleurs (*s*) que le cantique du Deutéronome est en vers ïambes de quatre pieds, de même que le Pseaume CXVIII. *Beati immaculati in via*, & le CXLIV. *Exaltabo te, Deus meus Rex*; au lieu que les Pseaumes CX. & CXI. *Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo; in consilio justorum, &c.* & *Beatus vir qui timet Dominum; In mandatis ejus volet nimis*; sont en vers ïambes, mais de trois pieds seulement.

Il remarque dans les Lamentations de Jérémie une espéce de vers saphiques, & de vers de trois mesures. Il parle en divers endroits, (*t*) du Livre des Pseaumes, comme d'un Ouvrage composé de vers lyriques, tels que sont ceux de Pindare, d'Alcée, d'Horace, de Catulle, de Sérénus. Dans la Préface sur le Livre de Job, il dit que depuis ces paroles: *Pereat dies in qua natus sum*, ce sont des vers héxamétres, composez de dactyles & de spondées, où l'on fait entrer de tems en tems d'autres pieds de même mesure, quoiqu'ils n'ayént pas le même nombre de syllabes, à cause de la diversité de la Langue. Quelquefois, dit-il, sans avoir égard à la quantité des syllabes, le Poëte y fait sentir une certaine cadence ou harmonie qui touche ceux qui sont instruits des régles de la poësie.

Philon (*u*) dit que les Esséniens ont d'anciennes poësies, dont les vers sont de plusieurs formes & de plusieurs mesures. Les uns sont de trois membres; les autres sont des hymnes qui se chantent pendant les sacrifices: quelques-uns se récitent dans le repas, & les autres sont accompagnez de danses. On assûre (*x*) que François Vatable avoit découvert la vraye méthode des vers de Job & du Pseautier; mais jusqu'ici personne n'a eu connoissance du secret de Vatable. Théodore Herbert a crû trouver dans la Bible des vers semblables aux vers Grecs & Latins; & il en a en effet remarqué quelques-uns. Meibomius (*y*) s'est vanté que depuis plus de deux cens ans, nul autre que lui n'a connu la poësie des Hébreux: mais il s'en réserve la connoissance, & ne juge pas à propos de la communiquer au public. On sçait seulement que par le moyen de sa poësie, & des corrections qu'il fait dans l'Ecriture, il en dérange tout le Texte. François Gomam dans son Traité intitulé: *Davidis Lyra*, a prétendu donner des régles de la poësie Hébraïque, toute pareille à celle des Grecs & des Latins: mais il s'est attiré une réfutation de Loüis Cappel, à laquelle on n'a pas répondu.

M. Le Clerc (*z*) a fait une fort belle Dissertation, pour montrer que la poësie des Hébreux étoit en rimes, à peu prés, comme celle des François; & son sentiment a trouvé un assez bon nombre de partisans. D'autres soûtiennent que dans les vers Hébreux anciens, il n'y a aucune mesure, ni aucun pied. Scaliger (*a*) soutient même que leur Langue, non plus que celles des Syriens, des Arabes & des Abyssins, n'est pas susceptible de la contrainte des pieds & des mesures. Augustin d'Eugubio dit

(*p*) *Antiq. l.* II. *c. ult. lib.* IV. *c. ult. lib.* VII. *c.* X. *p.* 242. *G.* (*q*) *Vide Euseb. Præpar. l.* XI. *c.* III. (*r*) *Præfat. in Chronic. Euseb.* (*s*) *In Ep.* 135. *ad Paulam Urbicam.* (*t*) *Epist. ad Paulin. & lib.* IX. *Comment. in Ezech. c.* XXX.

(*u*) *Philo de vita contemplat. ad finem* (*x*) *Mercer. in Job. c.* III. (*y*) Meibom. Journal des Sçavans, p. 1699. (*z*) *Biblioth. Univers. May,* 1688. *p* 219. (*a*) *Scalig. animadvers. in Chronic. Euseb. p.* 7. *col.* I.

dit que les Hébreux n'ont ni vers héroïques, ni vers ïambes, ni d'aucune autre mesure; mais seulement quelque chose qui en approche, comme sont les champs des Barbares. Ce sentiment est soutenu par Loüis Cappel, Martin Martinius, Samuël Bohlius, Vasmuth, Auguste Pfeiffer, & quelques autres. Grotius [l] se déclare aussi pour cela; & c'est le parti qui nous paroît le plus soutenable. On peut voir nôtre Dissertation sur la poësie des Hébreux, imprimée à la tête de nôtre Commentaire sur l'Exode, & les Auteurs que nous avons citez.

Quant à la poësie des Hébreux modernes, on peut consulter les Grammairiens, & en particulier le *Thesaurus* de Buxtorf, qui en donnent les régles & les différentes espéces. Voyez aussi le R. P. Morin, *Exercitat. Biblic. l. 2. Exercit. 18. c. 7. p. 537. &c.*

[POETES. *Poësie.* Il est indubitable que les anciens Hébreux avoient des Poëtes; & il nous reste encore dans la Bible un bon nombre de cantiques, & d'autres piéces de poësie. Ce qui m'y paroît de plus remarquable, c'est que leur poesie est toute sanctifiée par l'usage qu'on en a fait pour publier les grandeurs de Dieu, & la magnificence de ses ouvrages. Les Poetes des Hébreux dont les ouvrages sont venus jusqu'à nous, étoient tous des hommes inspirez de Dieu; on y voit des Rois, des Législateurs, des Prophétes. Moïse, Baruch, David, Salomon, Ezéchias, Job, Isaïe, Jérémie, & la plûpart des Prophétes ont composé des piéces en vers: & quelle poësie? la plus grande, la plus majestueuse, & la plus sublime que l'on puisse imaginer: les expressions, les sentimens, les figures, la varieté, l'action, tout y surprend. Mais pour les regles de cette poësie elles nous sont entiérement inconnues, comme on l'a montré ailleurs.

Saint Paul donne aux Poëtes Payens le nom de *Prophéte* [c]: *Dixit quidam illorum proprius ipsorum Propheta*, parce que les Poëtes étoient chez les Payens ce qu'étoient les Prophétes chez les Hébreux; ils passoient pour inspirez, & pour remplis de l'esprit d'Apollon. Ils parloient par enthousiasme; les Oracles se rendoient ordinairement en vers; les Poetes étoient les interprétes des volontez des Dieux.

Le Poete, dont parle saint Paul, est Epiménides. Les anciens en racontent plusieurs particularitez qui font voir qu'ils le tenoient pour un homme inspiré & favorisé des Dieux. Aristote (d) dit qu'à la vérité il n'a pas prédit les choses futures, mais qu'il a découvert des choses passées & inconnuës. Diogénes de Laërce (e), & Plutarque [f] racontent que voyant le fort de Munichie, qui est le port d'Athénes, il s'écria: O aveuglement des hommes! Si les Athéniens prévoyoient les maux que ce fort leur causera, ils le démoliroient avec les dents. On éprouva la vérité de cette parole quelques années après, lorsque le Roi Antigone y mit garnison pour contenir les Athéniens dans le devoir. Une autrefois [g] il rassura les Athéniens qui craignoient la venue des Perses. Il leur dit qu'ils ne viendroient que dans dix ans, & qu'ils seroient obligez de s'en retourner après avoir souffert de grandes pertes. Il prédit aussi aux Lacédémoniens & aux Crétois la captivité où les Arcadiens devoient un jour les réduire [h]. C'est apparemment ces prédictions vraies, ou fausses, qui faisoient considérer parmi les Grecs Epiménides comme un Prophéte, & qui lui ont fait donner le même nom par S. Paul, par ironie ou autrement.

Le même Apôtre [i] cite le Poete Aratus, qui étoit natif de Cilicie comme lui; il en cite ces mots; nous sommes les enfans & la race de Dieu: *Ipsius enim & genus sumus.* Ce n'est qu'un fragment d'un plus long

(b) *Grot. in Luc. I. 46. Erant enim ῥυθμοὶ Hebræorum non ἔμμετροι, sed lege soluti, cujusmodi etiam erant, & nunc quoque sunt eorum saltationes.* (c) Tit. I. 12.

(d) *Arist. Rhetoric. l.* III. *c.* XVII. (e) *Diogen. Laërt. l.* I. (f) *Plutarch. in Solone.* (g) *Plato de legib. l.* II. (h) *Diogen. Laërt. l.* I. (i) *Act.* XVII. 28.

long passage que voici ; *Nous devons commencer par Jupiter, qu'il ne nous est pas permis d'oublier. Tout est plein de Jupiter, il remplit les ruës, les places, & les assemblées des hommes. Toute la mer & les ports sont remplis de ce Dieu, & en tout lieu nous avons tous besoin de Jupiter.* Ce n'est pas sans doute pour relever le mérite & l'existence de Jupiter, ni pour concilier du crédit au Poëte Aratus, que l'Apôtre l'a cité; mais il a, pour ainsi dire, tiré d'esclavage une vérité que ce Poëte avoit dite sans en pénétrer le sens; il s'en est servi pour prouver l'existence du vrai Dieu à des gens qui ne connoissant pas l'autorité des divines Ecritures, auroient méprisé les preuves que l'Apôtre en auroit pû tirer.]

POIDS. Nous donnerons à part du IV. Tome, à la fin de ce Dictionnaire, une table générale des poids & des mesures des Hébreux. Nous remarquerons ici simplement que les anciens Hébreux n'ayant pas l'usage de la monnoye frappée au coin, & d'un certain poids déterminé, pesoient tout l'or & l'argent dans le commerce. Le nom général dont ils se servoient pour marquer un poids, étoit *une pierre: N'ayez point dans vôtre sac une pierre & une pierre*; (*k*) c'est-à-dire, n'ayez point différens poids; un juste, & un faux; mais seulement *une pierre de perfection & de justice*, un poids juste & fidéle. *Une pierre, & une pierre; un épha & un épha sont en abomination aux yeux du Seigneur.* (*l*) Dieu condamne les fraudes & les injustices dans le commerce. Le sicle, le demi-sicle, le talent sont non-seulement des noms de monnoye, & d'une certaine valeur de l'or & de l'argent; mais aussi d'un certain poids. Moyse marquant les drogues qui composoient le parfum qu'on devoit brûler sur l'Autel d'or, dit, par exemple, qu'on y devoit mettre le poids de cinq cens sicles de myrthe, &c. (*m*) Dans les Livres des Rois, (*n*) on dit que les cheveux de Salomon pesoient deux cens sicles. Il en est de même à proportion du terme *talent*, en Hébreu, *kikkar*. On l'employe pour marquer toute sorte de poids d'une grandeur considérable.

[POIDS DU SANCTUAIRE, ou *Poids du Temple.* Moïse parle souvent du *Poids du Sanctuaire* (*o*), lorsqu'il est question de marquer un poids juste, public, sûr. Plusieurs Sçavans (*p*) ont prétendu que ce poids du Sanctuaire étoit plus fort que le poids ordinaire. D'autres [*q*] au contraire ont donné un plus grand poids au poids commun, qu'au poids du Sanctuaire; ils sont encore partagez entr'eux sur la valeur & sur le poids de ces deux sicles, & sur la distinction qu'il y a à faire entre le sicle du Sanctuaire, & le sicle public, ou *le sicle du Roi* [*r*], ou le sicle commun. Les uns croyent que le poids du Sanctuaire & le poids du Roi sont mis par opposition au poids des peuples étrangers, comme les Egyptiens, les Cananéens, les Syriens. D'autres veulent que *le poids du Roy* signifie le poids Babylonien, & le poids du Sanctuaire, le poids des Juifs; que jusqu'à la Captivité de Babylone il n'y a point eu de varieté de poids parmi les Juifs; que le seul endroit où il est parlé du poids du Roi, a été écrit, ou retouché depuis le retour de cette Captivité.

Enfin les meilleurs Critiques [*s*] soutiennent que la distinction du poids du Sanctuaire, & du poids public, est chimérique, & que toute la différence qu'il y a entre ces deux poids, est celle qui se trouve entre les étallons qui se conservent dans un Temple, ou dans une maison de Ville, & les poids étallonnez dont se servent les Marchands & les Bourgeois; & c'est ce qui nous paroît le plus certain. On voit par les Paralipoménes [*t*] qu'il y avoit un Prêtre dans le Temple qui avoit soin des poids & des mesu-

(*k*) *Deut.* XXV. 13. 15. (*l*) *Prov.* XX. 10. 23. (*m*) *Exod.* XXX. 24. (*n*) 2. *Reg.* XIV. 26.

(*o*) *Exod.* XXX. 13. 24. *Levit.* V. 5. *Num.* III. 50. VII. 13. 19. XVIII. 16. *&c.* (*p*) *Rabb. Jechonias, Gedalias, Pagnin. Vaser. Vatabl. Lipoman. &c.* (*q*) *Rabb. Salom. Liran. alii nonnulli.* (*r*) 2. *Reg.* XIV. 26. *Ducentis siclis pondere publico.* Heb. *pondere Regis.* (*s*) *Valton. Bonfrer. alii plures, &c.* (*t*) 1. *Par.* XXIII. 29.

mesures ; *Super omne pondus atque mensuram.* Moïse ordonne que toutes les choses estimables à prix d'argent seront estimées sur le pied du poids du Sanctuaire [u] ; *Omnis æstimatio siclo Sanctuarii ponderabitur : siclus viginti obolos habet.* Il ne marque jamais de différence entre ce sicle de vingt oboles ou de vingt gérah, & le sicle ordinaire. Ezéchiel [x] parlant des poids & des mesures ordinaires qui étoient dans le commerce des Juifs, dit que le sicle pesoit vingt oboles, ou vingt gérah. Il étoit donc égal au poids du Sanctuaire. Ni Joseph, ni Philon, ni saint Jérôme, ni aucun Ancien n'a marqué cette distinction prétenduë du poids du Temple, & du poids du peuple.

Au reste la coûtume de conserver les étallons des poids & des mesures dans les Temples, n'est pas particuliere aux Hébreux. Les Egyptiens, au rapport de saint Clément d'Aléxandrie (y), avoient dans le collége de leurs Prêtres un Officier, dont l'office étoit de reconnoître toutes les mesures, & d'en conserver les mesures originales. Les Romains avoient la même coûtume (z). L'Empereur Justinien (a) ordonna par une loi expresse que l'on garderoit les poids & les mesures dans les Eglises des Chrêtiens.

POIDS, en latin *Onus*, en Hébreu *Massa*, se met communément dans les Prophêtes pour une prophétie fâcheuse. *Onus Babylonis, Onus Ninive, Onus Moab, Onus Ægypti* ; & les Juifs demandent avec insulte à Jérémie : *Quod est onus Domini* (b) ? Il leur répond : *Vos estis onus*, vous êtes comme un poids insupportable au Seigneur ; il vous jettera par terre, & vous froissera, & vous deviendrez l'opprobre des Peuples.

Onus deserti maris, Isai. XXI. 1. Prophétie fâcheuse contre Babylone, qui étoit située sur l'Euphrate, & arrosée comme une mer, & qui de grande & de peuplée qu'elle étoit, devoit être réduite en solitude.

Onus vallis visionis. Isai. XXII. 1. Vision fâcheuse contre Jérusalem, qui est nommée par ironie, *Vallée de vision*, quoiqu'elle fût située sur une hauteur. Elle est nommée *de vision*, ou de *Moriah*, parce qu'on croit que c'est sur le mont de Sion, ou de *Moriah*, qu'Abraham conduisit Isaac pour l'immoler.

Onus jumentorum Austri. Isai. XXX. 3. La prophétie dans laquelle ces mots se rencontrent, regarde visiblement la Judée : on ne voit pas pourquoi cette inscription se trouve en cet endroit. Il se pourroit bien faire que les Copistes l'y auroient ajoûtée ; car elle n'y fait point de sens ; Au contraire elle l'interrompt, & le suspend. Voici comme on peut lire le Texte d'Isaïe ℣. 4. 5. Les Juifs ont envoyé leurs Ambassadeurs jusqu'à Tanis, & jusqu'à Hanés ; mais ils ont été confondus, voyant que ces peuples ne les pouvoient secourir (*Prophétie contre les animaux du Midi.*) Ils sont allez, dis-je, *dans une terre d'affliction & de misére, d'où sortent le lion & la lionne, la vipere & le serpent volant, ils portent leurs richesses à un peuple qui ne leur pourra donner aucune assistance, &c.*

LA PIERRE DE POIDS dont parle Zacharie XII. 3. *Ponam Jerusalem lapidem oneris cunctis populis : omnes qui levabunt eam, concisione lacerabuntur* ; Je rendrai Jérusalem pour tous les peuples comme une pierre de poids ; tous ceux qui la voudront lever, en seront blessez. Tous les peuples des environs de Jérusalem ont voulu essayer leurs forces contre Jérusalem ; les Assyriens, les Caldéens, les Perses, les Egyptiens, &c. mais tous ces peuples s'y sont blessez. A la vérité ils ont emporté la Ville, mais ils ont bien payé leur victoire par la perte qu'ils y ont faite. Saint Jérôme (b) remarque que dans les Villes & dans les Villages de la Palestine c'étoit une ancienne coûtume qui subsistoit encore de son tems, d'avoir de grosses

(u) *Levit.* XXVII. 25. (x) *Ezech.* XLV. 12.
(y) *Clem. Alex.* (z) *Fannius de amphora.*
Amphora fit cubitis quam ne violare liceret,
Sacravere Jovi Tarpeio in monte Quirites.
(a) *Justinian. novell.* 128. c. XV. (b) *Jerem.* XXIII. 33.

(b) *Hieron. in Zach.* XII.

ses & lourdes pierres rondes, que les jeunes hommes à l'envi levoient le plus haut qu'ils pouvoient pour essayer leur force. Il assure de plus, qu'il avoit vû à Athénes dans la citadelle près la statuë de Minerve, une boule d'airain d'un très-grand poids, & qu'il ne put remuer qu'avec peine, à laquelle on éprouvoit autrefois la force des Athlétes, afin qu'on sçût la portée de leurs forces, & qu'on ne les joignit pas l'un à l'autre dans une trop grande disproportion. Plusieurs croyent que la pierre de *Zoheleth* dont il est parlé au troisiéme des Rois chap. 1. ℣. 9. étoit une de ces *pierres de poids*, & l'Ecclesiastique fait allusion à cet usage, lorsqu'il dit (*d*) *Quasi lapidis virtus probatio erit in illis*.

Le Poids du Jour dont parle le Sauveur (*e*); *Qui portavimus pondus diei*, marque le travail, la fatigue du jour pendant la chaleur du midi.

Le Poids de gloire dont il est parlé dans saint Paul (*f*) *Æternum gloriæ pondus operatur in nobis* est opposé à la légereté des maux de cette vie. Les peines que nous souffrons, ne sont proprement qu'un festu, ne sont d'aucun poids, comparées au poids, à la grandeur de la gloire, qui en doit être la recompense.

POIL des Pieds. Voyez ci-devant *Pied*.

Poils. Les Lévites au jour de leur consécration au service du Seigneur, se raserent tous les poils du corps; *Radent omnes pilos carnis suæ*; laverent leurs habits dans l'eau pure, furent arrosez d'eau d'expiation, offrirent des sacrifices, & furent offerts au Seigneur par Aaron (*g*).

Les lépreux de même (*h*) devoient raser tous les poils de leurs corps le jour de leur purification & de leur expiation. Cette cérémonie marquoit qu'ils ne vouloient laisser sur eux-mêmes aucun endroit où il pût rester la moindre soüillure, qui ne fût découvert, nettoyé & purifié.

(*d*) *Eccli.* VI. 22. (*e*) *Matth.* XX. 12. (*f*) 2. *Cor.* IV. 17. (*g*) *Num.* VIII. 7. (*h*) *Levit.* XIV. ℣. 9.

Poil de Chevres. Moyse employa le poil de chévres pour faire les courtines du Tabernacle (*i*); les anciens & les nouveaux Ecrivains parlent souvent des chévres d'Asie, de Phrygie, de Cilicie, dont on tond le poil qui est très-grand, pour en faire des étoffes. Bellon dit que ces chévres ont le poil blanc (*k*); & Busbeque (*l*) assure qu'il est très-fin & très-brillant, & qu'il pend jusqu'à terre, qu'il est d'une beauté qui ne le céde guéres à la soye, qu'on ne le tond jamais, mais qu'on l'arrache avec des peignes. Les Bergers ont soin de les laver souvent dans les rivieres. Les femmes de ce pays filent ce poil, & on le porte à Angora, où l'on le met en œuvre, & où on lui donne la bonne teinture. Il s'en fait encore aujourd'hui un grand trafic à Angora & à Alep. On peut voir aussi Aristote *Hist. animal.* *l.* 8. *c.* 18. 22. & Plin. *l.* 8. *c.* 50. & Varron *de Re Rustica* *l.* 2. & Virgil. *Georgic.*

Mr. Tournefort a fait dessiner & graver ces chévres d'Angora avec leur poil. Il dit (*m*) que ce sont les plus belles chévres du monde; qu'elles éblouïssent par leur blancheur. Leur poil est aussi fin que la soye, frisé naturellement par tresses de huit ou neuf pouces de long. On en fait plusieurs belles étoffes, & sur-tout du camelot: Ces chévres ne se voyent qu'à quatre ou cinq journées d'Angora & de Beibasar. Leurs portées dégenérent quand on les transporte plus loin; apparemment à cause du paturage qui est plus gras qu'aux endroits que nous avons nommez. Le poil de chévres se vend depuis quatre livres jusqu'à douze ou quinze livres l'oque; il y en a même de vingt ou vingt-cinq écus l'oque. Mais ce dernier est destiné uniquement pour le camelot qu'on fait pour le serrail du Grand Seigneur.

(*i*) *Exod.* XXV. 4. *&c.* (*k*) *Bellon. l.* 2. *observat. c.* 121. (*l*) *Busbeq. Iter Amasen.* (*m*) Tournefort, voyage tom. 3. p. 334. & suiv.

Les Ouvriers d'Angora employent le fil de chévres tout pur dans leurs camelots; au lieu qu'à Bruxelles, je ne ſçai pour quelle raiſon, on eſt obligé d'y mêler du fil de laine. En Angleterre on mêle de cette toiſon dans les perruques, mais il ne faut pas qu'elle ſoit filée.

POIL DE CHAMEAUX. Saint Jean Baptiſte étoit vêtu d'un habit de poil de chameaux (*n*)*, non pas d'une peau de chameaux, comme nos Peintres & nos Sculpteurs le dépeignent quelquefois, mais d'un gros camelot compoſé du poil de chameaux. Cet animal porte une ſoye fort fine en certains endroits, & on en fait des étoffes fort eſtimées, mais ſon poil eſt dur, & n'eſt guéres propre qu'à faire de gros habits, & des eſpéces de cilices. C'eſt la remarque de l'auteur de l'Ouvrage imparfait ſur Saint Matthieu, qui eſt imprimé parmi les œuvres de ſaint Chryſoſtome. Elien (*o*) raconte que ſur la mer Caſpienne il y a des chameaux dont la laine eſt ſi fine, qu'elle ne le céde point à la laine de Milet; que les Prêtres & les plus riches du pays ſe ſervent de l'étoffe qu'on en fait. Quelques-uns croyent que le camelot tire ſon nom du chameau, parce qu'il eſt fait de laine & de poil de chameaux: mais aujourd'hui il n'entre point de poil de chameaux dans ſa compoſition.

POINCON à écrire. Voyez *Stilets.*]

POINTS VOYELLES. Quoique les Hébreux dans leur alphabet ayent des voyelles (*p*) & des conſones, de même que les autres peuples, il eſt vrai néanmoins que ſouvent en écrivant, ils ne mettent pas les voyelles avec les conſones. Quelquefois les voyelles mêmes qui y ſont, ne ſe prononcent pas; ou enfin ces voyelles ayant tantôt un ſon, & tantôt un autre; étant tantôt longues, & tantôt breves, il eſt trés-mal aiſé à ceux qui n'ont pas une longue habitude dans la langue Hébraïque, de lire comme il faut les Livres écrits en Hébreu. C'eſt cette difficulté qui a donné occaſion d'inventer, & de mettre en uſage *les points voyelles*, qui ſont certains points qu'on met au-deſſous ou au-deſſus des conſones, & qui ſuppléent aux voyelles, lorſqu'elles manquent dans l'Ecriture, ou qui en fixent le ſon, la quantité & la valeur, lorſqu'elles s'y rencontrent.

Les Grammairiens comptent quatorze points voyelles; ſçavoir,

Cinq longs.	*Cinq brefs.*	*Quatre trés-brefs.*
אָ Camets. a.	אַ Patach. a.	אְ Scheva. e.
אֵ Tzeré. e.	אֶ Segol. e.	אֲ Chateph patach. a.
אִי Chirec long. i.	אִ Chirec bref. i.	אֱ Chateph ſegol. i.
אוֹ Cholem. o.	אָ Chametz chatuph. o.	אֳ Chateph cametz o.
אוּ Schurech. u.	אֻ Kibbutz. u.	

Si l'on vouloit s'en rapporter aux Rabbins & à quelques Grammairiens Hébreux d'entre les Chrétiens, ſur l'antiquité de ces points voyelles, il faudroit les croire auſſi anciens que l'écriture même Hébraïque, & en rapporter l'origine à Moyſe, ou à Eſdras, ou aux Anciens de la grande Synagogue, qui vivoient du tems d'Eſdras & de Néhémie. (*q*) Mais les plus ſenſez croyent que cette invention eſt beaucoup plus récente. Les uns (*r*) en rapportent l'origine aux Maſſorétes,

(*n*) *Matth.* III. 4. *Marc.* I. 6. (*o*) *Ælian. hiſt. animal. l.* 17. *c.* 34.

(*p*) Leurs voyelles ſont aleph, vau, jod, hé, ain, א,ו,י,ה, ע, Le hé eſt plûtôt une aſpiration, qu'une voyelle. (*q*) *Vide Morin. Exercit. Bibl. exercit.* 18. *l.* 2. *c.* 1. 2. 3. *& ſeq. Briani Valtoni Prolegom. Biblica, Prolegom.* 3. *art.* 38 *& ſeq. & alios paſſim.* (*r*) *Elias Levita. Vide & Kimchi, Abenezra, Judam Levit. & alios apud Tirin.*

tes, où aux Docteurs de l'Ecole de Tibériade, qui vivoient vers l'an 500. de J. C. Le Pere Morin croit que c'est des Arabes que les Hébreux ont reçû & l'art de la Grammaire, & l'usage des points voyelles. Or les Arabes eux-mêmes ne commencérent à écrire qu'assez tard; & lorsque l'Empire des Mahométans s'établit, vers l'an 622. il n'y avoit pas long-tems qu'ils avoient l'usage des lettres. Les noms des points voyelles, qui sont tous Arabes, sont une preuve qu'ils tirent leur origine de ces peuples. De plus les premiers Grammairiens qu'ayent eu les Juifs, étant Arabes, & ayant écrit en cette Langue, il est trés-vraisemblable que les points voyelles, qui sont de leur invention, viennent de la même source, d'où ils ont tiré leur art de Grammaire.

Le Pere Morin, qui a examiné à fond toute cette matiére, qui regarde l'antiquité des points voyelles, montre qu'ils n'étoient point encore inventez ni au tems d'Origénes, ni au tems de saint Jérôme, ni même au tems des Docteurs qui ont composé le Talmud, lequel n'a été achevé qu'au septiéme siécle. Le même Auteur parcourant les différens Ouvrages qui ont été composez par les Juifs aux huitiéme & neuviéme siécles, les premiers vestiges qu'il rencontre des points voyelles, sont dans les Ecrits des Rabbins *Ben-aser*, Chef de l'Ecole des Juifs Occidentaux, & dans ceux de *Ben-nepthali*, Chef de l'Ecole des Orientaux, lesquels vivoient vers l'an 940. c'est-à-dire, vers le milieu du dixiéme siécle. Il s'ensuit que l'on ne peut guéres placer le commencement des points voyelles avant le milieu du dixiéme siécle. On peut voir le P. Morin, *Exercitat. Biblic. l. 2. Exercit. 28. c. 1. 2. 3. & seq.* & les Prolegoménes de Valton; *Proleg. 3. n. 38.* & suivans, & les autres Ecrivains qui ont travaillé sur les Prolégoménes de l'Ecriture; comme M. Du Pin, le P. Frassen, & le P. Thomassin dans sa Méthode d'étudier par rapport à l'Ecriture.

[On avoit crû qu'Esdras avoit mis les Points voyelles dans les Bibles Hébraïques, jusqu'au tems d'Elie Lévite Juif Allemand qui vers le milieu du seiziéme siécle, écrivit contre cette opinion, & soûtint qu'on n'avoit mis les Points voyelles, qu'après la clôture du Thalmud, vers l'an 500. de JESUS-CHRIST; que jusqu'alors la maniére de lire le Texte sacré & d'y suppléer les Voyelles, s'étoit conservée uniquement par la tradition. Tous les Juifs tant ceux qui rapportent les Points à Esdras, que ceux qui les rapportent aux Massorethes, soûtiennent que la maniére de lire suivant cette ponctuation, est d'une autorité divine, & qu'il n'est pas permis d'y faire le moindre changement. Mais la plûpart de nos critiques, même ceux qui tiennent qu'Esdras mit les Points voyelles, soûtiennent, que c'est une invention purement humaine, & qu'on ne se doit faire nulle difficulté, d'y toucher, lorsque la suite du discours, l'analogie, ou la bonne critique presentent un meilleur sens.

Voyez les principales raisons que les deux Buxtorf pere & fils (s) ont apportées pour prouver l'antiquité des Points voyelles. 1°. Deux anciens Livres nommez *Bahir* & *Zohar*, écrits, le premier un peu avant la naissance de JESUS-CHRIST, & le second un peu aprés, parlent expressément & en plus d'un endroit des Points voyelles.

2°. Les Massorethes de Tibériade à qui l'on attribuë l'invention des Points voyelles, ne paroissent pas avoir eu assez de capacité pour cela, nul Auteur ancien ne la leur attribuë. Aben-Ezra Rabin du douziéme siécle, est le premier qui leur en fasse honneur.

3°. Depuis que l'Hébreu a cessé d'être la langue vulgaire des Juifs, c'est-à-dire, depuis la captivité de Babylone, il n'étoit pas possible d'enseigner cette langue sans le secours des Points voyelles; donc ils sont au moins depuis Esdras, & ils ont toûjours été en usage depuis ce tems-là. 4°. En ruinant l'autorité des Points voyelles, & en les réduisant au rang des inventions purement humai-

nes,

(s) *Buxtorf. pater in Tiberiade c. 9. Buxtorf. fil. tract. de punctorum antiq. part. c. 5.*

nes, on abandonne le Texte à une lecture incertaine & à des explications arbitraires, ce qui est renverser la certitude & l'autorité des écritures saintes.

Mais on peut répondre à ces raisons 1°. Que les Livres *Bahir* & *Zohar*, n'ont pas à beaucoup près, l'antiquité qu'on veut leur donner. On trouve dans ces Livres mêmes des choses qui n'ont pû être écrites que plus de mille ans après le tems auquel on veut qu'ils ayent été écrits. Nul Auteur ancien ne les a ni connus, ni citez. 2°. Les Massorethes de Tibériade ont certainement subsisté long-tems en Judée; & indépendamment de l'idée qu'on a de leur capacité & du témoignage d'Aben-Ezra & d'Elie Lévites, on sçait très-certainement que les Points voyelles n'étoient pas inventez avant leur tems.

3°. Que depuis que la langue Hébraïque a cessé d'être vivante & parlée par les Juifs, la nécessité des Points voyelles n'a pas été telle qu'on veut faire croire. Les Samaritains, qui ne sçavent pas mieux Hébreu que les Juifs, n'ont pas de Points voyelles encore aujourd'hui; ils lisent cependant le Texte Hébreu en caractéres Samaritains. Les Arabes n'ont eu des Points voyelles qu'assez tard. On peut très-bien s'en passer dans leur langue, de même que dans l'Hébreu, le Syriaque & le Caldéen, même dans l'Hypothése que ces langues ne seroient pas vivantes, pourvû que l'on conservât l'ancien caractére, pourvû qu'on parlât une langue qui eût beaucoup de rapport à celle dont on conserve le caractére, & qu'enfin cette langue toute morte qu'elle est, subsiste néanmoins dans l'Office Ecclésiastique, dans les Priéres, & même dans une infinité de termes écrits dans le langage du Commerce & du peuple. Dans cette supposition, qui est le cas, où se trouvent les Juifs d'apresent, à l'égard de l'Hébreu, la difficulté de lire l'Hébreu sans Points voyelles est infiniment moins grande qu'on ne s'imagine. On sçait certainement que plusieurs Juifs, qui n'entendent pas le fond de cette langue, ne laissent pas de lire l'Hébreu, sans Points, & de l'écrire de même. Cela prouve, quoi qu'on en puisse dire, que l'on a pû se passer de Points pendant plusieurs siécles, & qu'on pourroit s'en passer encore aujourd'hui; ajoûtez qu'il n'est pas vrai que la langue Hébraïque soit absolument dénuée de Voyelles; Elle en a trois ou quatre, sçavoir l'*Aleph*, le *Jod*, le *Vau* & le *Haïn*; le *Hé*, & le *Het*, sont des aspirations. Ces lettres & ces aspirations se trouvent à tout moment dans le Texte: une seule Voyelle fait lire tout un mot. Il faudroit entendre cette langue pour bien juger de la force de ces raisons.

La quatriéme preuve, qui concerne l'autorité de ces Points voyelles, ne regarde qu'indirectement leur antiquité; & l'on peut très-aisément rétorquer l'argument contre ceux qui le font, en l'appliquant aux langues Grecque & Latine, qui ont toûjours eu des Voyelles; ne peut-on pas sans toucher aux Voyelles donner dix sens divers à un passage, souvent sans rien changer ni aux paroles, ni aux accens, ni à la ponctuation, & bien davantage, si l'on veut y faire quelques dérangemens? Est-ce-à-dire qu'on abandonne le Texte sacré à une lecture incertaine, & à des explications arbitraires? Y a-t'il une langue au monde où l'on ne tombe à tout moment dans des équivoques, des amphibologies, des incertitudes, & tout cela malgré les Points; les accens & les voyelles? J'avoüe que l'Hébreu sans Points voyelles y est plus sujet qu'aucune autre langue; Mais la tradition, le bon sens, la suite des discours, l'usage sont des regles qui rectifient ces prétendus inconveniens; Et où en seroit-on, si l'on étoit obligé de suivre toûjours servilement la leçon & la ponctuation des Massorethes? Combien de passages heureusement rétablis, ou expliquez en recourant aux anciennes ver-

versions, & en abandonnant la maniére de li-re des Massorethes.]

Les Juifs d'aujourd'hui se servent de points voyelles, & de Bibles imprimées avec ces points, pour leur usage ordinaire. Mais les Livres dont on se sert publiquement dans la Synagogue, les rouleaux dans lesquels ils lisent solemnellement le Texte sacré, sont encore sans points voyelles; comme dans les commencemens, les Samaritains ne mettent pas non plus de points voyelles dans leur Pentateuque, écrit en anciens Caractéres Hébreux. Le scrupule des uns & des autres à cet égard, est une preuve de la nouveauté des points voyelles.

POIREAU, ou *Porreau*, *Porrum*. Voyez *Porreau*.

POISSONS; Hébreu, *Dag*. Les Hébreux mettent les poissons au nombre des reptiles. Nous avons trés-peu de noms Hébreux qui marquent des poissons en particulier, & je ne sçai s'il y en a aucun dans le Texte sacré. Moyse se contente de dire en général, (t) que l'on peut manger de toutes sortes de poissons de riviére, d'étang & de mer, pourvû qu'ils ayent des écailles & des aîlerons; mais que ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre, sont impurs & défendus. Il ne nomme aucun poisson en particulier, ni de ceux qui sont permis, ni de ceux qui sont défendus. Cependant saint Barnabé dans son Epître, cite comme de l'Ecriture: *Vous ne mangerez ni la murêne, ni le polype, ni la séche*. Nous avons parlé de la *baleine* & du *crocodile* sous leurs articles.

[On demande comment les Poissons se présenterent à Adam dans le Paradis Terrestre, afin qu'il leur donnât leurs noms & qu'il exerçât sur eux son empire, de même que sur les autres animaux? Saint Augustin (u) ne croit pas que ces animaux soient venus avec les autres devant Adam. Il dit que le premier homme ou ses descendans purent imposer les noms aux Poissons à mesure qu'ils vinrent à leur connoissance, & que cela suffit pour vérifier le récit de Moïse. Il étoit impossible que ceux qui ne vivent que dans la Mer vinssent se presenter à eux, dans le Jardin d'Eden, & dans les Fleuves qui l'arrosoient.

Les Rabbins ont dit que Dieu avoit créé au cinquiéme jour du Monde deux grands Poissons; qu'il en a conservé un en vie jusqu'au dernier jour, pour se joüer avec lui, selon cette parole du Psalmiste (x): *Draco iste, quem formasti ad illudendum ei*; & qu'il en a tué l'autre, & qu'il le conserve dans la saumure, pour en faire à la fin du monde un régal aux élûs. Réveries.]

POISSON, qui engloutit Jonas. La plûpart des Interprétes croyent que c'étoit une baleine; & lorsque l'Evangile en a parlé, (y) il s'est servi du mot *cetus*, qui signifie une baleine. L'Hébreu de Jonas lit simplement *un grand poisson*. (z) Or on ne connoît dans la mer aucun poisson plus grand que la baleine. Sa gueule est d'une capacité suffisante pour contenir plusieurs hommes; & qui doute que la capacité du gozier & du ventre ne réponde à une si vaste ouverture? *Quanto hiatu patebat os illud, quod velut janua spelunca illius fuit?* dit saint Augustin, (a) en parlant d'une baleine dont on voyoit les os à Carthage. Jean Cabri Académicien de Florence, fait mention d'une baleine qui échoüa en 1624. sur les côtes de Toscane, & qui avoit la gueule si grande, qu'un homme à cheval y seroit entré commodément. Cet animal toutefois n'est pas carnacier; il ne vit que d'herbe, ou d'écume de mer, ou de quelques petits poissons blancs, comme anchois, ou autres. Circonstance qui rend encore plus croyable ce qu'on dit de Jonas englouti par la baleine, & qui demeura trois jours dans son ventre sans mourir. La baleine n'est pas armée de dents & de broches comme les poissons carnaciers. Elle a pû engloutir Jonas, sans le briser entre ses dents;

Nnnn elle

(t) *Levit.* XI. 9. 10. 11. 12. *Deut.* XIV. 9. 10. (u) *Aug. l.* IX. *de Genes. ad lit. c.* XII.

(x) *Psalm.* CIII. 26. (y) *Matt.* XII. 40. (z) *Jonas* II. 1. דג גדול (a) *Aug. Ep.* CII. *nov. edit. qu.* VI. *n.* 31. *p.* 284.

elle a pû le conserver plus long-tems, sans le faire mourir dans son estomach, qui n'est accoûtumé qu'à digérer des herbes & des alimens plus tendres & plus légers.

D'autres (*b*) soutiennent que ce ne peut être la baleine, parce qu'elle a le gozier trop étroit, pour pouvoir avaler un homme entier. Ils avancent qu'elle n'a pas le gozier de plus d'un demi-pied de large; & Bartolin (*c*) assûre que celles qui sont les plus grosses, & dont la langue seule peut donner plus de dix-huit tonnes d'huile, ont le gozier si étroit, qu'à peine un homme y pourroit-il faire passer le bras. Ces Auteurs prétendent que le poisson qui reçut Jonas dans son ventre, étoit plûtôt un chien de mer, nommé *canis carcarias*. Cet animal a quatre ou cinq rangs de dents à chaque machoire. Il a l'ésophage & l'estomach si grands, qu'on y a quelquefois trouvé des hommes tout entiers. Ce poisson est aussi appellé *lamie*. Rondelet dit qu'on en a pris à Nice & à Marseille, dans l'estomach desquels on a trouvé des hommes entiers, & même un tout armé. Il dit qu'il en a vû dont la gueule & l'ésophage étoient si vastes, que si on leur eût tenu la gueule ouverte avec un bâillon, un chien auroit pû descendre jusques dans son estomach, pour y manger ce qui y étoit. C'est, dit-on, dans le ventre d'un pareil animal que sauta Hercules tout armé, & d'où il ne sortit qu'aprés lui avoir déchiré les entrailles, sans autre incommodité de sa part, que la perte de ses cheveux, causée par la chaleur de l'estomach de la lamie. On peut voir Bochart *de Animal. sacr. parte* 2. *l.* 5. *c.* 12. & nôtre Dissertation sur le poisson qui engloutit Jonas, imprimée à la tête du Commentaire sur les douze petits Prophétes.

POLICE DES HEBREUX. Voyez *Sanhédrin*, & *Tribunaux*, & *Juges*.

[POLYGAMIE. La Polygamie étoit tolerée parmi les Hébreux, & autorisée par l'exemple des Patriarches. On ne la voit établie par aucune loi, & l'Ecriture qui nous donne le nom du premier Bigame & de ses deux femmes [*d*], semble insinuer que son action ne fut pas approuvée des gens de bien, & qu'il en craignoit les suites; par ce qu'il dit à ses femmes: Or Lamech *dit à ses deux femmes Ada & Sella: Femmes de Lamech écoutez ma voix; entendez ce que je vais dire. J'ai tué un homme par ma blessure, & un jeune homme par ma meurtrissure*; (ou *ai-je tué un homme par ma blessure, &c.*) *on vengera la mort de Caïn jusqu'à sept fois, & celle de Lamech jusqu'à septante fois sept fois.* Comme s'il vouloit rassurer ses femmes effrayées du désordre de sa Polygamie. Ce n'est point un crime qui mérite la mort; je n'ai point tué un homme. Quiconque osera mettre la main sur moi en sera sévérement puni. Comparez mon action à celle de Caïn; & jugez si le meurtrier de Caïn mérite punition, ce que ne méritera pas le meurtrier de Lamech.

Les Rabbins soutiennent que la Polygamie étoit en usage dès le commencement du monde, & qu'avant le Déluge chaque homme avoit deux femmes. Tertullien (*e*) croit au contraire que Lamech fut le premier qui pervertit l'ordre établi de Dieu, en prenant deux femmes: que la Polygamie a commencé par un homme maudit. *Numerus matrimonii à maledicto viro cœpit.* Il dit que le mauvais exemple de cet homme eut des suites, qui durerent jusqu'à la fin de la Nation Juive: & qu'avant le Déluge personne n'imita Lamech. Saint Jérôme (*f*) dit que Lamech qui étoit un homicide & un sanguinaire, est le premier qui partagea une seule chair à deux femmes, que le Déluge expia tout ensemble son parricide & sa Polygamie. (Il suppose que Lamech avoit tué Caïn.) Le Pape Nicolas I. [*g*] accuse Lamech d'adultére à cause de sa Polygamie; & le Pape Inno-

(*b*) *Vide Bochart. de animal. sacr. parte* II. *l.* V. *c.* XII. *Rondelet. Aldrovand. Scaliger. contra Cardan.* (*c*) *Bartolin. de Morbis Biblicis art.* XIV.

(*d*) *Genes.* IV. 19. (*e*) *Tertull. exhort. ad castit. c.* V. *& de monogam. c.* V. (*f*) *Hieron. l.* I. *contra Jovinian. & Ep.* IX. *ad Salvian.* & *Ep.* XI. *ad Agerach.* (*g*) *Nicol. I. Epist. ad Lothar. Regem.*

Innocent III. (h) soutient qu'il n'a jamais été permis d'avoir plusieurs femmes à la fois, sans une permission & une révélation particuliére de Dieu.

C'est par cette raison qu'on justifie la Polygamie des Patriarches. On croit que Dieu la leur permit, ou du moins qu'il la toléra pour des vûës supérieures. Les loix de Moïse supposent manifestement cet usage & ne le condamnent point. Les Rabbins permettent au Roi jusqu'à dix-huit femmes, à l'exemple de Roboam Roi de Juda, qui en avoit autant. Ils permettent aux Israëlites d'en épouser autant qu'ils en peuvent nourrir. Toutefois les exemples de Polygamie parmi les particuliers n'étoient pas communs. Les plus sages en voyoient trop les inconvéniens. Mais au lieu de femmes on prenoit des concubines, ce qui n'étoit pas sujet aux mêmes désordres; on met cette différence entre une femme & une concubine, selon les Rabbins, qu'une femme étoit épousée par contract, & qu'on lui donnoit sa dot, aulieu que les autres se prenoient sans contract, & qu'elles demeuroient dans la soumission & la dépendance de la mere de famille, comme Agar envers Sara, & que les enfans des concubines n'héritoient pas dans les biens fonds.

Le Sauveur du monde a rétabli le Mariage dans son premier & légitime état, en révoquant la permission qui toleroit la Polygamie, & le divorce. Il ne permet aux Chrétiens qu'une seule femme, selon cette parole du Créateur : *Dieu créa au commencement l'homme mâle & femelle; l'homme s'attachera à sa femme, & ils ne feront ensemble qu'une seule chair.*

La Polygamie n'est plus permise à présent aux Juifs ni en Orient, ni en Occident. Les Empereurs Théodose, Arcade & Honoré la leur défendirent par leurs rescrits (i). Les Mahométans qui ne se refusent pas cette liberté, ne l'accordent pas aux Juifs dans leur Empire. Les Samaritains fort attachez aux loix de Moïse, n'épousent qu'une seule femme, & font un crime aux Juifs de leur Polygamie secrete en Orient. On a imprimé à Londres un Livre intitulé *Polygamia triumphatrix*, dont l'Auteur, nommé Lyserus natif de Saxe, s'est déguisé sous le nom de *Théophile Aletheus*. Cet ouvrage a été refuté par plusieurs sçavans.

La Polygamie se divise en simultanée & successive : la premiere est lorsqu'un homme a tout à la fois plus d'une femme. Elle est condamnée par les loix Canoniques & Civiles. La Polygamie successive est lorsqu'on a de suite plusieurs femmes, qu'on épouse après la mort de la première ; elle est soufferte dans l'Eglise, quoi qu'avec assez de repugnance, les Conciles & les Peres ayant souvent témoigné qu'ils ne loüoient pas les secondes nôces ; & les Canons ne reçoivent pas dans les Ordres Sacrez ceux qui sont dans ce cas, à moins qu'ils n'obtiennent dispense.]

POLYGLOTTE. Ce terme à la lettre signifie plusieurs Langues. On donne ce nom aux Bibles imprimées en plusieurs Langues, c'est-à-dire, au moins dans trois Langues, dont les Textes soient rangez en diverses colonnes. Les unes de ces Polyglottes contiennent tous les Livres de la Bible ; les autres n'en contiennent qu'une partie. Voici les principales Polyglottes qui ont paru jusqu'ici.

I. La Bible de François Ximenés de Cisneros, Cardinal de l'Ordre de saint François, fut imprimée en 1517. en quatre Langues ; en Hébreu, en Chaldéen, en Grec & en Latin.

II. La Bible de Justiniani Evêque de Nébio, & de l'Ordre de saint Dominique, parut en 1518. en cinq Langues ; en Hébreu, en Chaldéen, en Grec, en Latin, & en Arabe. Il n'y eut que le Pseautier d'imprimé. Le reste est demeuré manuscrit.

III. Jean Potken Prevôt de l'Eglise Collégiale de saint George à Cologne, fit imprimer en

(h) Cap. Gaudemus extra. De divortio. (i) An 393.

en 1546. le Pseautier en quatre Langues; en Hébreu, en Grec, en Chaldéen, ou plûtôt en Ethiopien, & en Latin.

IV. Les Juifs de Constantinople firent imprimer en 1546. dans la même ville, le Pentateuque en Hébreu, en Chaldéen, en Persan & en Arabe, avec les Commentaires de Salomon Jarchi.

V. Les mêmes Juifs firent aussi imprimer à Constantinople en 1547. le Pentateuque en quatre Langues; en Hébreu, en Chaldéen, en Grec vulgaire, & en Espagnol.

VI. Jean Draconite de Carlostad en Franconie, donna en 1565. le Pseautier, les Proverbes de Salomon, les Prophétes Michée & Joël en cinq Langues; en Hébreu, en Chaldéen, en Grec, en Latin, en Allemand. La mort de l'Auteur l'empêcha d'achever l'impression de son Ouvrage.

VII. Benoît Arias Montanus présida à l'Edition de la Bible Polyglotte exécutée par Christophe Plantin, par les ordres de Philippe II. Roi d'Espagne. Cette Bible est en huit Volumes, & fut achevée en 1572. Elle est en Hébreu, en Chaldéen, en Grec & en Latin, avec la Version Syriaque du nouveau Testament. Ce n'est proprement qu'une Copie de celle de Ximénés.

VIII. Il parut à Heidelberg en 1586. une Edition des Livres de l'ancien Testament en Hébreu & en Grec, avec deux Versions Latines; l'une de saint Jérôme, & l'autre de Santés Pagnin, rangées sur quatre colomnes, au bas desquelles se trouvent les Notes attribuées à Vatable. Ce qui a fait qu'on lui a donné le nom de Bible Polyglotte de Vatable.

IX. David Wolder Ministre Luthérien, fit imprimer en 1596. à Hambourg par Jacques Lucias, une Bible en trois Langues; en Grec, en Latin & en Allemand.

X. Elie Hutter Allemand, a fait imprimer plusieurs Polyglottes. La premiére est une Bible en six Langues, imprimée à Nuremberg en 1599. Il n'y a eu d'imprimé que le Pentateuque, les Livres de Josué, des Juges, & de Ruth. On voit l'Hébreu, le Chaldéen, le Grec, le Latin, l'Allemand de Luther, & pour la sixiéme Langue, les Exemplaires varient selon les nations ausquelles ils sont destinez. Les uns ont la Version Sclavonne de l'Edition de Vittemberg; les autres, la Françoise de Génève; les troisiémes, l'Italienne aussi de Génève, les quatriémes, la Version Saxonne faite sur l'Allemande de Luther.

Cet Auteur a aussi donné le Pseautier & le nouveau Testament en Hébreu, en Grec, en Latin & en Allemand: mais son principal Ouvrage est le nouveau Testament en douze Langues; en Syriaque, en Grec, en Hébreu, en Italien, en Espagnol, en François, en Latin, en Allemand, en Bohémien, en Anglois, en Danois, en Polonois. Cette Polyglotte en deux Volumes *in folio*, ou en quatre Volumes *in quarto*, a été imprimée à Nuremberg en 1599.

XI. La Bible de M. le Jay en sept Langues, fut imprimée à Paris par Antoine Vitré en 1645. Elle contient l'Hébreu, le Samaritain, le Chaldéen, le Grec, le Syriaque, le Latin & l'Arabe. L'on y a suivi la Version Grecque imprimée à Anvers; comme aussi le Chaldéen & le Latin. Rien n'est plus magnifique que le papier & les caractéres de cette impression: mais on se plaint qu'il y a plusieurs fautes.

XII. Aussi-tôt que la Polyglotte de M. Le Jay eut paru en Angleterre, les Sçavans de ce pays-là entreprirent d'en donner une nouvelle Edition plus correcte, plus ample & plus parfaite. Ils exécutérent ce projet en 1657. & l'on vit paroître en cinq Volumes une nouvelle Polyglotte, avec des Prolégoménes & différens autres Traitez, dans le premier Tome; plusieurs nouvelles Versions Orientales dans les quatriéme & cinquiéme, & un fort ample Recüeil de varietez de leçons dans le sixiéme. Brian Valton est celui qui en entreprit l'Edition, & qui l'acheva en 1657. D'où vient qu'on donne à cette Bible le nom de Polyglotte de Valton. Ceux qui seront curieux de sçavoir plus à fond l'histoire des Polyglottes, pourront consulter le R. P. Le Long de l'Oratoire, dans son Ouvrage intitulé: *Discours Historique*

sur

sur les principales Editions des Bibles Polyglottes. A Paris, chez Pralard. 1713.

POLYMITA. Ce sont des ouvrages de plusieurs fils & de plusieurs couleurs, comme ceux dont nous venons de parler. Il est dit dans la Genèse, (k) que Jacob fit à son fils Joseph une tunique de plusieurs couleurs, *tunicam polymitam.* L'Hébreu porte, *une tunique de passim.* Et le même Texte employe une semblable expression, (l) pour marquer la qualité de la tunique de Thamar fille de David. On croit que *passim* signifie diverses couleurs, diverses rayes, *tunicam fasciatam*, comme en portent encore les Orientaux. Saint Jérôme met quelquefois dans le Texte Latin de l'Ecriture, (m) *opere polymito* au lieu de *opere polymitario*: l'Hébreu à la lettre, *opere cogitantis*, d'un ouvrage de tapissier. Ezéchiel (n) se sert du terme *polymito*, ou plûtôt saint Jérôme dans sa Version d'Ezéchiel, a employé ce terme pour exprimer l'Hébreu *meschi*, que les Rabbins & plusieurs Interprétes expliquent de la soye. Dans un autre endroit du même Prophéte, (o) saint Jérôme a traduit par *polymitarius*, l'Hébreu rakamah, qui signifie des ouvrages en broderie.

POLYMITARIUS, ou *Polimitarius.* Ce terme se trouve en plusieurs endroits de la Vulgate, comme *Exod.* XXXV. 35. XXXVI. 35. XXXVIII. 23. XXXIX. 3. Il répond à l'Hébreu *choschcb*, (p) qui signifie proprement un ouvrier qui invente, & qui travaille de l'esprit & de l'imagination. Il paroît par l'examen des passages où il se trouve, qu'il signifie un tapissier, un ouvrier qui fait des voiles de différentes couleurs, & d'une tissure de différens fils. C'est la vraye signification de *polymitarius*, qui dérive du Grec, & qui signifie à la lettre un ouvrier qui travaille à des ouvrages de plusieurs couleurs, comme les tapissiers, tant ceux qui travaillent à la haute & à la basse lice, que ceux qui font des tapis de Turquie, ou autres. Ces ouvrages s'appellent aussi *Phrygia*, ou *Phrygionica*, *Babylonica*, *Alexandrina*, & même *plumaria*, à cause de la ressemblance de l'art du brodeur & du tapissier.

Il paroît par Moyse, que les tapissiers, *polymitarii*, qui travailloient au Tabernacle dans le désert, employoient non-seulement les laines de couleur de pourpre, d'hyacinthe ou bleu céleste, & de cramoisi, mais aussi l'or en fils: (q) *Incidit bracteas aureas, & extendit in fila, ut possent torqueri cum priorum colorum subtegmine.* Nous ne sçavons pas distinctement comment ils filoient leur or; mais on ne peut douter qu'il n'y en eût dans le tissu du pectoral du Grand-Prêtre.

POMME, *Pomum*, *Malum*; *Pommier*, *Malus.* Le nom *malus* ou *malum*, se prend quelquefois en général, & répond à l'Hébreu *peri*, (r) qui signifie *un fruit*; & quelquefois il se prend pour une pomme & un pommier, & il répond à l'Hébreu *taphua.* (s) Moyse dans la bénédiction qu'il donne à Joseph, (t) lui souhaite *les fruits du ciel, les fruits du soleil & de la lune*; c'est-à-dire, des fruits produits par les pluyes & les rosées du ciel, & par les douces influences du soleil & de la lune. L'Hébreu à la lettre: *Les fruits délicieux du revenu du soleil, & les fruits délicats du revenu de la lune.* La Vulgate: *De pomis cœli, de pomis fructuum solis & lunæ.* Le Chaldéen, & plusieurs autres sous le nom de *fruits de la lune*, entendent ceux qui viennent chaque mois; & sous le nom de *fruits du soleil*, ceux qui ne viennent qu'une fois l'année. Il y avoit des arbres, comme les figuiers & les orangers, qui avoient presque toûjours des fruits. Moyse ajoûte: *Des fruits des collines éternelles*; ce qui marque apparemment les vignes, les oliviers & les autres arbres qui viennent dans les montagnes.

Job (u) pour marquer des vaisseaux fort lé-

 gers,

(k) *Genes.* XXXVII. 3. 23. כתנת פסים. Χιτῶνα ποικίλον (l) 2. *Reg.* XIII. 18. (m) *Exod.* XXVIII. 715. XXXVI. 8. XXXIX. 8. (n) *Ezech.* XVI. 10. & 13. משי *Meschi.* (o) *Ezech.* XXVII. 24. רקמה *Polymitaria.* (p) חושב *Choschcb. Cogitans, artifex, inventor.* 70. Ὑφαντα. *Textilia.*

(q) *Exod.* XXXIX. 3. *Vide & ℣.* 9. (r) פרי *Peri. Fructus, pomum.* (s) תפוח *Taphuath. Pomum, malus.* (t) *Deut.* XXXIII. 14. (u) *Job.* IX. 26. אניות. אבה.

gers, & qui vont fort vîte, se sert de cette expression, *quasi naves poma portantes*: mais l'Hébreu porte, *comme des vaisseaux d'abab*: ce qui est expliqué diversement *des vaisseaux de désir*, qui ont le vent à souhait; le Syriaque, *des vaisseaux ennemis*: le Chaldéen, *des vaisseaux chargez d'excellens fruits*: d'autres, *des vaisseaux bien équippez*: Enfin, *des vaisseaux du fleuve Aba*, dans la Babylonie.

Le Psalmiste (x) se plaint au Seigneur de ce que les ennemis ont réduit Jérusalem *in pomorum custodiam*, dans un tel état, qu'elle n'étoit plus que comme une cabane de sentinelle qui garde les fruits ou les vignes. L'Hébreu *biim* signifie proprement un monceau de sable, ou de ruines, ou même un amas de pierres que l'on fait dans les champs, ou dans les vignes. Comparez Michée, I. 6. *Ponam Samariam quasi acervum lapidum in agro, cùm plantatur vinea.*

L'Epouse du Cantique (y) dit qu'elle a chez elle toutes sortes de fruits vieux & nouveaux, & qu'elle les a gardez à son Epoux: *In portis nostris omnia poma, &c.* Mais l'Hébreu porte *magadim*, des choses délicieuses, des douceurs. Dans nos portes il y a toutes sortes de douceurs, vieilles & nouvelles; je vous les ai mises en réserve, ô mon bien-aimé.

Salomon dans ses Proverbes, (z) dit qu'une parole dite en son tems, est *comme des pommes d'or sur un lit d'argent*; l'Hébreu, *comme des pommes d'or dans des paniers d'argent à claires voyes.* Ces pommes d'or sont apparemment des oranges, ou des citrons. On portoit au Temple les prémices des fruits dans des paniers d'argent, disent les Rabbins.

Le Seigneur avoit ordonné aux Hébreux, (a) quand ils avoient planté des arbres fruitiers, d'en retrancher les premiers fruits, & de n'en pas manger. Pendant les trois premiéres années, ces fruits étoient censez impurs. La quatriéme année, tout le fruit étoit consacré au Seigneur; & la cinquiéme année, le propriétaire commençoit seulement à en recüeillir le fruit pour son usage. Cela marquoit le souverain domaine du Seigneur sur toute la terre, & sur tout ce qu'elle produisoit.

Brocard (b) reconnoît que l'on ne trouve que rarement dans la Palestine des pommes, des poires, des cerises, des noix, & d'autres fruits semblables; mais qu'en leur place, ils ont quantité d'autres fruits, que l'on voit pendant toute l'année sur les arbres; en sorte que souvent il y a sur le même arbre tout à la fois des fleurs & des fruits: & c'est peut-être ce que Moyse a voulu désigner sous le nom de *fruits de la lune*, comme nous l'avons remarqué plus haut. Ils ont aussi des citrons en quantité, & une sorte de pommier d'une espéce très-particuliére. C'est un arbre qui ne dure pas plus de deux ans: mais lorsqu'il est desséché, ses racines en produisent un autre. Ses feüilles sont si longues, qu'elles égalent la hauteur d'un homme droit; & si larges, que deux de ces feüilles pourroient aisément couvrir tout un homme. Il porte des pommes en quantité, grosses comme un œuf, couvertes d'une peau assez épaisse, & de couleur jaune. Ses fruits sont ramassez en forme de raisins, de la grosseur d'une corbeille médiocre. Il y a quelquefois cent pommes dans un raisin. On voit par Joseph, (c) & par toute l'Ecriture, que les figues, les olives, les dattes de palmier, les meûres, les pistaches, les amandes, les capres, les raisins étoient fort communs dans la Palestine. Les Auteurs parlent aussi du baume de Judée, comme d'un arbrisseau qui ne se trouvoit que dans ce pays-là. On y voyoit aussi des noix, & des caroubes, dont l'enfant prodigue auroit désiré de manger son saoul. (d) L'Epouse du Cantique parle du raisin du cypre, (e) qui est un arbrisseau de la hauteur d'un grenadier: mais le raisin de cet arbrisseau n'est apparemment recommandable que par sa bonne odeur.

L'Ecriture (f) & les Historiens (g) parlent des

(x) *Psalm.* LXXVIII. 1. לעיים *Hieronym. In acervos lapidum. Aquil.* Εἰς λιθολόγιον. (y) *Cantic.* VII. 13. מגדים *Magadim.* (z) *Prov.* XXV. 11. (a) *Levit.* XIX. 23.

(b) *Brocard. Descript. Terræ sanctæ*, p. 281. (c) *De Bello l.* 2. *c.* 18. (d) *Luc.* XV. 16. (e) *Cantic.* I. 13. (f) *Deut.* XXXII. 32. *De vinea Sodomorum vinea eorum.* (g) *Vide Joseph. Plin. l.* 5. *c.* 16. *Strabo l.* 16. *alios passim.*

des fruits qui venoient aux environs de Sodome, qui au dehors paroissoient beaux & vermeils, & au dedans étoient pleins d'amertume, ou d'une espéce de suye & de cendre. *Terram ipsam specie torridam vim frugiferam perdidisse*, dit Tacite ; (*h*) *nam cuncta sponte edita, aut manu sata, sive herbâ tenùs aut flore, seu solitam in speciem adolevere, atra & inania velut in cinerem vanescunt.* Tertullien en parle de même : (*i*) *Olet adhuc incendio terra, & si qua illic arborum poma cernantur oculis tenùs, cæterùm contacta, cinerescunt.*

[POMMES D'ADAM. Jacques de Vitry (*k*) raconte qu'on trouve dans la Palestine des arbres qui portent de très-beaux fruits & des pommes orangées, dans lesquelles on remarque comme la morsure d'un homme, & que pour cela on appelle pommes d'Adam. Hottinger parle aussi d'un arbre que l'on voit à Tripoly de Syrie, nommé vulgairement Almauz, ou *pommes d'Adam* : Cet arbre ne produit point de branches ; mais seulement des feüilles étenduës en forme de doigts. Ces feüilles sont si longues & si larges, qu'une seule est capable de couvrir un homme. Le fruit de cet arbre est comme une féve verte, d'une douceur de miel, & d'une odeur de rose. Quelques-uns appellent aussi pommes d'Adam, ces fruits qu'on voit en Palestine & à Aléxandrie, qui pendent en bouquets en si grande quantité qu'on en voit quelquefois jusqu'à vingt ensemble, & si grosses qu'elles égalent les plus grosses poires. Elles sont très-douces & d'un très-bon goût, & les feüilles de cet arbre sont si grandes que chacune est de la longueur de presque deux pieds, ou une coudée. Il y en a qui disent que quand on coupe ces fruits en un certain sens, on y remarque la figure d'un Crucifix. Voyez ci-devant *Mandragore*.]

POMPE'E. *Cneius Pompeius*, surnommé *le Grand*, un des plus fameux Capitaines qu'ait eu la République Romaine. Son nom ne se trouve pas dans les Livres saints : mais Joseph en parle souvent ; & nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de ce qu'il fit envers les Juifs. Aprés avoir fini la guerre contre Tigrane, l'an du Monde 3938. & celle contre divers autres peuples, en 3939. il envoya en Judée Scaurus, (*l*) qui étant arrivé à Damas, & ayant appris les troubles qui étoient en Judée entre les deux freres Hircan & Aristobule, s'y rendit en diligence, se flattant de tirer de grands avantages de leurs divisions. A peine étoit-il entré dans cette Province, qu'il reçut des Ambassades de la part d'Hircan & d'Aristobule, qui lui demandoient l'un & l'autre son amitié & sa protection. Mais Aristobule lui ayant fait toucher trois cens talents, il se déclara pour lui, & envoya dire à Hircan & à Arétas, qui tenoient Aristobule assiégé dans Jérusalem, que s'ils ne quittoient cette entreprise, il les traiteroit en ennemis des Romains. De cette sorte Aristobule fut délivré de ce danger.

Quelque tems aprés, Pompée lui-même étant venu à Damas, Hircan & Antipater le vinrent trouver, se plaignirent de la conduite de Scaurus, qui s'étoit laissé gagner par l'argent d'Aristobule, & le priérent de rétablir Hircan sur le trône de Judée, qui lui étoit dû par sa naissance. Au commencement de l'année suivante, (*m*) Pompée ayant encore oüi les plaintes réciproques d'Hircan & d'Aristobule, & des Juifs qui se plaignoient de l'un & de l'autre, il les renvoya en paix, disant qu'il iroit incessamment en Judée, & qu'il accommoderoit leurs différends. Mais Aristobule s'étant retiré, au lieu d'attendre la décision de Pompée, se fortifia, & se mit en état de lui résister, s'il entreprenoit de vouloir le détrôner.

Pompée aprés avoir terminé la guerre contre Mithridate, marcha en Judée ; (*n*) & Hircan & Aristobule l'étant venu trouver, plaidérent leur cause, & soutinrent leurs prétentions

(*h*) *Tacit. hist. l.* V. *c.* VI. (*i*) *Tertull. Apolog. c.* XL. (*k*) *Jacob. de Vitriaco hist. Jerosolym. c.* 85.

(*l*) *Joseph. l.* I. *de Bello, c.* V. *& Antiq. l.* XIV. *c.* IV. An du Monde 3939. avant J. C. 61. avant l'Ére vulg. 65. (*m*) An du Monde 3940. avant J. C. 60. avant l'Ére vulg. 64. (*n*) An du Monde 3941. avant J. C. 59. avant l'Ere vulg. 63. *Joseph. Antiq. l.* XIV. *c.* VI. *& de Bello, l.* I. *c.* V.

tions réciproques en sa présence. Enfin Pompée ayant ordonné à Aristobule de lui remettre ses forteresses, il obéit, mais à regret; & en même tems il s'en alla à Jérusalem, pour s'y préparer à tout événement. Pompée ne voulant pas lui laisser le tems de se fortifier, le suivit de prés; & comme il approchoit de la ville, Aristobule qui craignoit de s'engager dans une guerre contre les Romains, vint au-devant de lui, lui promit de lui remettre la ville, avec une grande somme d'argent, & le supplia de n'en pas venir à une guerre ouverte avec lui. Pompée lui accorda le pardon du passé, & envoya Gabinius pour toucher l'argent, & pour se rendre maître de la ville: mais les soldats d'Aristobule lui fermérent les portes; en sorte qu'il fut contraint de s'en revenir sans avoir rien fait.

Pompée irrité de ce procédé, arrêta Aristobule, & le retint dans les liens; puis marcha contre Jérusalem. Il fit d'abord aux assiégez des propositions de paix: mais voyant qu'ils les rejettoient, il commença à former le siége de la ville. Il se campa au septentrion du Temple, qui étoit l'endroit le plus foible de la ville. Les soldats Romains accoûtumez au travail, élevérent des terrasses pour y placer leurs machines, & pour battre les murs: mais les Juifs se défendoient avec tant de courage, & faisoient des sorties si fréquentes contre les ennemis, que si le jour du Sabbat n'eût interrompu leur résistance, les Romains n'auroient jamais pû achever leurs terrasses. Les Romains donc s'étant apperçûs que ce jour-là ils n'attaquoient point, mais se contentoient de se défendre, ne faisoient contre eux aucune attaque, se contentant seulement de pousser leurs travaux.

Lorsqu'ils furent achevez, on commença à battre les tours & les murs du Temple, avec des machines qu'on apporta de Tyr. Une chose que Pompée ne put s'empêcher d'admirer, fut que durant tout le siége, les Juifs, comme s'ils eussent joüi d'une profonde paix, continuerent à offrir à Dieu leurs sacrifices accoûtumez du soir & du matin, sans que la vûë du danger pût les leur faire interrompre. Le troisiéme mois du siége, la bréche ayant été faite, les Romains se jettérent en foule dans le Temple, où ils firent un horrible carnage des Prêtres & de tous ceux qui s'y étoient réfugiez. Cornelius Faustus fils de Sylla, fut le premier qui entra par la bréche. Ce fut *la* premiére année de la cent soixante-dix-neuviéme Olympiade, le jour du jeûne qui se célébre parmi les Juifs, en mémoire du Volume de Jérémie, qui fut brûlé par le Roi Joakim, le vingt-huitiéme jour de ce troisiéme mois de l'année civile, qui se nomme Casleu, & qui répond partie au mois de Novembre, & partie à celui de Décembre, en l'an du Monde 3941. avant J. C. 59. avant l'Ere vulgaire 63.

Pompée étant entré dans le Temple, y vit des choses qu'il n'est pas permis de voir, & que les Prêtres seuls ont droit de regarder. Il trouva dans l'intérieur du Temple la table d'or, le chandelier, avec les vases & les encensoirs, avec une grande quantité d'aromates; & outre cela, environ deux mille talents d'argent dans les trésors du Temple: mais il ne toucha à rien de tout cela; & aprés avoir donné ordre que l'on nettoyât le Temple des corps morts qui y étoient en grand nombre, le lendemain il y fit offrir des sacrifices à Dieu. Aprés cela il rendit la souveraine Sacrificature à Hircan, & le gouvernement de sa nation: mais il lui défendit de porter le diadême, & de prendre le titre de Roi. Pour ce qui est d'Aristobule, il le garda dans les liens, & le mena à Rome avec deux de ses filles, & autant de fils qu'il avoit. On peut voir sur cette guerre Joseph. *Antiq. l.* 14. *c.* 8. & Usserius sur l'an du Monde 3941. où il rapporte non-seulement ce que Joseph a dit de cette guerre, mais aussi ce qu'on en trouve dans les Auteurs profanes. Le reste de la vie de Pompée ne regarde pas nôtre dessein. Ce grand Homme ayant été vaincu à Pharsale par Jules César, vint en Egypte, où il fut indignement mis à mort par les Ministres du jeune Ptolemée, dernier Roi d'Egypte, l'an du Monde 3956. avant J. C. 44. avant l'Ere vulgaire 48.

PONCE PILATE. Voyez *Pilate*.

PONT, *Pontus*; Province de Pont, dans l'Asie Mineure; ayant le Pont-Euxin au septentrion, la Cappadoce au midy, la Paphlagonie & la Galatie à l'orient, & la petite Arménie au couchant. On croit que saint Pierre a prêché dans le Pont, puisqu'il adresse sa premiére Epître aux Fidéles de cette Province, & à ceux des Provinces voisines. Saint Jérôme dans la Génése, met *Arioch Roi de Pont*, avec Codorlahomor & ses alliez, qui vinrent faire la guerre aux habitans de la Pentapole: (*o*) mais l'Hébreu porte, *Roi d'Ellasar*; (*p*) Jonathan, *Roi de Thalassar*: le Syriaque, *Roi de Dalasar*. Isaïe (*q*) nous insinuë que ce pays de Thalassar étoit ou dans le pays d'Eden, ou aux environs, puisqu'il parle des enfans d'Eden qui étoient à Thalassar, & qu'il témoigne que cette Province avoit été conquise par les Rois d'Assyrie, avec d'autres Provinces aux environs du Tigre. Les Septante & Onkélos ont conservé le terme de l'Original, qui est *Ellasar*. Saint Jérôme a suivi Symmaque, en traduisant Roi de Pont. Grotius croit qu'il étoit *Roi des Elizariens*, peuple d'Arabie, dont parle Ptolemée. Mais il est bien plus croyable qu'il étoit Roi au-delà de l'Euphrate, de même que les autres Rois liguez avec Codorlahomor.

PONTIFE. Voyez *Prêtre*.

Liste des Souverains Pontifes. Voyez à la fin de l'article des *Prêtres*.

PORCHE, *Portique*, *Porticus*, galerie couverte. Voyez l'article *Temple*.

PORPHYRIO. (*r*) Sorte d'oiseau de riviére, à qui l'on a donné le nom de *porphyrio*, à cause de son bec rouge. Moyse en défend l'usage aux Juifs, peut-être à cause de sa voracité. La chasteté & la pudeur du porphyrion sont passées en proverbe: *Porphyrione castior*. On croit que c'est une espéce de héron. Les Juifs croyent que c'est un *picverd* (*s*). Le Traducteur Samaritain, est pour le *pélican*. Bochart veut que ce soit le *vautour*. L'Hébreu *rachamah*, signifie la miséricorde. Le soin & la tendresse du vautour pour ses petits, est connuë. Les Egyptiens avoient pris le vautour pour le symbole de la miséricorde.

[Le Porphyrion est un oiseau qui a le champ de son pennage, de couleur bleuë; la moitié de sa queuë jusqu'à son extrémité est d'un cendré blanchâtre, ses yeux sont noirs, son bec & les jambes sont de couleur de pourpre, très-éclatantes. Il a quatre doigts disposez comme ceux des Pies. Cet Oiseau est rare: on en voit aux environs de Narbonne Ville d'Espagne, on lui donne le nom de *Calamon*. Pline dit qu'il vient des Isles Baléares, qu'il est d'une très-grande beauté, & qu'il est de la grosseur d'un coq. On observe qu'il boit l'eau en mordant, & qu'il trempe sa mangeaille dans l'eau, la portant à son bec avec le pied pour la manger. Elien dit que les Grecs & les Romains s'abstenoient de cet oiseau dans leurs festins.

Cet oiseau frequente les riviéres: Pline dit qu'en Comagene il s'en rencontre quantité. Depuis le front où le dessus du bec jusqu'au sommet de la tête, il a une tache jaune, qui ressemble à celle de la poule d'eau; mais qui est d'une couleur différente. La partie de la tête qui est au dessous de cette tache, & le devant du col sont verdâtres. Il n'a presque pas de queuë. Elien dit que si dans la maison où il est nourri, il découvre que la femme commette un adultére, il se pend aussi-tôt, & découvre par ce moyen le désordre à son maître. Fables.]

PORREAU, ou *Poireau*, *Porrum*, herbe potagére fort connuë. Les Hébreux dans le désert, se plaignoient que la manne leur causoit du dégoût, & ils regrettoient les porreaux & les oignons qu'ils mangeoient en abondance en Egypte. Les Voyageurs (*t*) assûrent que dans

(*o*) *Genʃ.* XIV. 1. An du Monde 2079. avant J. C. 1921. avant l'Ere vulg. 1925. (*p*) מלך אלסר *Melech. Ellasar*. (*q*) *Isai.* XXXVII. 12. (*r*) *Levit.* XI. 18. *Deut.* XIV. 17. Heb. רחמה *Rachamah*. 70. Πορφυρίων.

(*s*) *Targum*. ירקרק *Viridis*. (*t*) *Bellon. observat.* l. III. c. XVIII. & XXXII. & Spon, voyages.

dans l'Afrique & dans la Gréce, les oignons sont fort bons à manger cruds. On a reproché aux Egyptiens de jurer par les porreaux & les oignons de leurs jardins: *Allium cepasque inter Deos in jurejurando habet Ægyptus*, dit Pline. (*u*) Juvénal (*x*) raille ces peuples superstitieux, qui n'osoient ni manger d'ail, ni d'oignon, ni de porreau, de peur de faire outrage à leurs Dieux :

Porrum & cepe nefas violare aut frangere morsu;
O sanctas gentes, quibus hæc nascuntur in hortis
Numina!

PORTE. Nous n'avons rien à remarquer sur les portes matérielles des maisons des anciens Hébreux; si ce n'est peut-être qu'ordinairement les jambages étoient de bois : Par exemple, les portes de la ville de Gaze, que Samson emporta sur ses épaules, (*y*) c'est-à-dire, la porte, les barres, les jambages, les serrures, s'il y en avoit; il enleva le tout ensemble. Aujourd'hui dans la Palestine, la plûpart des maisons, & même des Eglises, ont leurs portes fort basses; de peur, dit-on, que les Arabes, qui vont toûjours à cheval dans le pays n'y entrent, & n'y commettent quelque insolence. Cependant je ne remarque rien de semblable parmi les anciens Israëlites.

Mais le nom de porte se trouve souvent dans l'Ecriture, (*z*) pour désigner le lieu des assemblées, & où l'on rendoit la Justice. Comme les Juifs étoient pour la plûpart employez aux travaux de la campagne, on avoit sagement établi que l'on s'assembleroit à la porte des villes, & qu'on y rendroit la Justice sommairement, afin d'épargner le tems de ces hommes laborieux, & occupez à leurs travaux, & afin que ceux de la campagne qui avoient des affaires à la ville, ne fussent pas obligez d'entrer, & de perdre leur tems : *Ne cogerentur agricolæ intrare urbes, & aliquod subire dispendium, Judices in portis residebant, ut tàm urbanos, quàm rusticos, in exitu & introitu urbis audirent, & finito negotio, unusquisque confestim ad sedes proprias reverteretur.* (*a*) On peut voir une forme de ces Jugemens dans celui qui fut rendu à la porte de Bethléem, entre Booz, & un autre parent de Noëmi, au sujet du mariage de Ruth la Moabite; (*b*) & dans l'achat que fait Abraham d'un champ pour enterrer Sara : (*c*) *Confirmatus est ager quondam Ephronis, Abrahæ in possessionem videntibus filiis Heth, & cunctis qui intrabant portam civitatis illius.*

Le nom de *porte*, se met aussi quelquefois pour marquer la puissance, la domination; à peu prés comme encore à présent l'Empereur Turc fait appeller son palais la Porte. Dieu promet à Abraham que la postérité de ce Patriarche posséderа les portes de ses ennemis, ses villes, ses forteresses : (*d*) *Possidebit semen tuum portas inimicorum tuorum.* JESUS-CHRIST dit à saint Pierre: (*e*) *Vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.*

[L'Ecriture remarque que l'Idole de Dagon Divinité des Philistins, ayant été renversée en présence de l'Arche du Seigneur, & les deux mains de cette statuë ayant été trouvées sur le seüil de la porte de son Temple, les Prêtres de Dagon s'abstinrent dans la suite de mettre le pied sur le seüil (*f*) : *Propter hanc causam non calcant Sacerdotes Dagon, & omnes qui ingrediuntur Templum ejus, super limen Dagon in Azoto, usque in præsentem diem.* Le Prophéte Sophonie (*g*) semble faire allusion à cette pratique des Philistins sous le nom de *ceux qui sautent par-dessus le seüil.* La Vulgate lit, *super omnem qui arroganter ingreditur super limen.* Mais l'Hébreu porte, contre ceux qui sautent par-dessus le seüil, comme nous l'avons dit.

Parmi les Tartares on ne marche pas sur le seüil de la porte des Princes par un prin-

(*u*) *Plin. l.* XIX. *c.* VI. (*x*) *Juvenal. Satyr.* XV. (*y*) *Judic.* XVI. 3. (*z*) *Deut.* XVII. 5. 8. XXV. 6. 7. XXI. 19. XXII. 15. *&c.*

(*a*) *Hieronym. in Zach.* VIII. (*b*) *Ruth.* IV. 1. (*c*) *Genes.* XXIII. 10. 18. (*d*) *Genes.* XXII. 17. (*e*) *Matth.* XVI. 18. (*f*) 1. *Reg.* V. 45. (*g*) *Sophon.* I. 9. כל הדולג

principe de respect [h]. Les Kalifes de Bagdet [i] faisoient prosterner tous ceux qui entroient dans leur Palais, sur le seüil de la porte, où ils avoient enchassé un morceau de la pierre noire du Temple de la Meque, pour le rendre plus vénérable aux peuples. Ceux-ci y appliquoient leur front. Ce seüil étoit assez élevé & c'eût été un crime d'y poser les pieds.

Portes de l'Enfer. Le Roi Ezéchias dans son Cantique [k] représentant l'état où il se trouvoit dans sa maladie, s'explique ainsi: *J'ai dit au milieu de mes jours, j'irai aux portes de l'Enfer.* Jesus-Christ dans l'Evangile (l) dit que *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre son Eglise.* C'est apparemment la même chose que le Psalmiste appelle (m) *les portes de la Mort. Qui exaltas me de portis mortis;* Et ailleurs [n] *Appropinquaverunt usque ad portas mortis.* Et l'Auteur de la Sagesse [o]; *Deducis ad portas mortis.* Les Hébreux regardoient la mort, le tombeau, l'enfer, comme un pays où l'on se rendoit de tous les pays du monde, pour y mener une autre vie. Nous avons vû ailleurs l'idée qu'ils avoient de la demeure des anciens Géans, qui composoient sous terre une espéce de République. Les Profanes avoient de pareilles expressions fondées sans doute sur les mêmes sentimens. Achille dans Homére [p] dit qu'*il hait comme les portes de l'Enfer celui qui dit une chose, & en pense une autre.*

Les Mahométans [q] donnent sept portes à l'Enfer, & à chaque porte son supplice particulier; La premiere est celle où les Musulmans qui seront tombez dans le crime, seront tourmentez. La seconde est pour les Chrétiens. La troisiéme pour les Juifs. La quatriéme pour les Sabiens. La cinquiéme pour les Mages ou Guebres, adorateurs du feu. La sixiéme pour les Payens & les Idolâtres. La septiéme, & le plus profond de l'abîme, est pour les Hypocrites qui font semblant au dehors d'avoir une Religion, quoiqu'ils n'en ayent point. D'autres par ces sept portes entendent les sept péchez capitaux. D'autres les sept principaux membres de l'homme, qui sont les instrumens du peché.

Les Portes éternelles dont il est parlé dans le Pseaume xxiii. 7. 9. sont les portes du Ciel. On invite les Anges à ouvrir les portes pour recevoir le Seigneur qui rentre dans le Ciel. Cela convient admirablement à l'Ascension de Jesus-Christ.

Les Portes de la Justice. *Aperite mihi portas justitiæ* [r], sont celles du Temple, où les Justes, les Saints, les Prêtres du Seigneur, les vrais Israëlites rendent à Dieu leurs vœux & leurs loüanges; où il n'y entre que des Israëlites purifiez, une nation de Justes.

PORTER L'INIQUITE', l'expier. Les Prêtres portent l'iniquité du peuple, ils sont chargez de l'expier; *Aaron portabit iniquitates eorum, quæ obtulerunt & sanctificaverunt filii Israël in cunctis muneribus & donariis suis* [s]. Pourquoi n'avez-vous pas mangé la chair de l'hostie pour le péché, laquelle vous est donnée, *afin que vous portiez l'iniquité de la multitude, & que vous priiez pour elle en la présence du Seigneur* [t]?

Porter l'iniquite', lorsqu'on parle des simples Israëlites, signifie porter la peine de sa faute, être obligé de l'expier, ou même en être châtié, selon la nature de la chose, & selon le jugement des Juges, ou des Prêtres. Si un homme est appellé en jugement pour rendre témoignage d'une chose dont il

Oooo 2

(h) Bergeron Voyage de Carpin c. X. (i) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 157. col. I. (k) *Isai.* XXXVIII. 10. (l) *Matth.* XVI. 18. (m) *Psalm.* IX. 15. (n) *Psalm.* CVI. 18. (o) *Sap.* XVI. 13. (p) *Homer. Iliad.* II. & IX. (q) Alcoran c. de la Pierre.

(r) *Psalm.* CXVII. 19. (s) *Exod.* XXVIII. 38. (t) *Levit.* X. 17.

a été témoin, s'il ne veut pas la découvrir, *il portera son iniquité* [u], il sera puni de mort; car c'est ainsi qu'on explique d'ordinaire *porter son iniquité*. Voyez *Levit.* XIX. 8. XX. 17. 19. 20. XXIV. 15. *Num.* IX. 13. XVI. 31. *&c.*

Il faut pourtant avoüer que quelquefois, *Portare iniquitatem suam*, sur tout quand il s'agit des choses cachées, ou de moindre conséquence, pour l'expiation desquelles la loi ordonne certains sacrifices, que *porter son iniquité*, marque simplement expier son peché, & offrir les hosties prescrites par Moïse. On sçait que *peccatum* & *iniquitas* dans l'Ecriture se mettent non seulement pour le peché, commis, mais aussi pour la peine du peché, & pour la victime qu'on offre pour l'expier.

PORTER LE PECHE', se met aussi pour le pardonner, l'ôter, en donner l'absolution & le pardon. Ainsi Saül dit à Samuël (x); *Nunc porta, quæso, peccatum meum, & revertere meum*; Portez mon peché, exécutez-le, pardonnez-le, &c. Et JESUS-CHRIST dans l'Evangile [y] est nommé l'Agneau de Dieu, qui porte, ou qui ôte les pechez, qui les expie par sa mort, qui les pardonne à ceux qui en font pénitence. Et dans Isaïe [z]: *Verè languores nostros ipse tulit.* Et encore: *Ipse peccata multorum tulit, & pro transgressoribus oravit.*]

PORTIERS DU TEMPLE. Les Lévites faisoient les fonctions de portiers du Temple la nuit & le jour, & avoient la garde des trésors & des offrandes. Cette charge de portier étoit en quelque sorte militaire. Ils étoient comme les soldats de la garde du Seigneur. Voyez *Lévites*.

PORTIUS FESTUS. Voyez *Festus*.

[POSSESSIONS DU DEMON. La possession differe de l'obsession en ce que dans l'obsession le Démon agit au dehors, & dans la possession il agit au dedans. Voyez ci-devant *Obsession*. Les exemples de possessions sont communs, sur tout dans le Nouveau Testament. JESUS-CHRIST & ses Apôtres ont guéri une infinité de Possedez: les Histoires Ecclésiastiques en fourmillent encore un grand nombre. Mais comme on sçait par plusieurs expériences que souvent on a abusé de la crédulité des simples par des obsessions & des possessions feintes; Quelques prétendus esprits forts se sont imaginez que toutes ces obsessions étoient des maladies de l'esprit, & des effets d'une imagination fortement frappée; que quelquefois des personnes se croyoient de bonne foi possédées; que d'autres feignoient de l'être pour parvenir à certaines fins; qu'en un mot il n'y avoit ni obsessions, ni possessions véritables. Voici ce qu'on dit de plus plausible pour ce sentiment.

Le Démon ne peut naturellement agir sur nos corps; il est d'une nature toute spirituelle, & ne peut par sa seule volonté remuër nos membres, ni agir sur nos humeurs & nos organes, sans une permission expresse de Dieu. S'il avoit naturellement ce pouvoir, tout le monde seroit plein de possédez & d'obsédez; il exerceroit à tout moment sa haine contre les hommes, & feroit éclatter sa puissance & son empire avec tout l'éclat dont son orgueil pourroit s'aviser. Combien ne verroit-on pas tous les jours d'hommes possédez, agitez, tourmentez, étouffez, étranglez, précipitez, noyez, brûlez, si l'on accordoit au Démon le pouvoir dont nous parlons? Si l'on dit que Dieu modére ce pouvoir, & qu'il réprime le Démon, & ne lui permet pas d'exercer sa malice contre des pécheurs & des méchans; ne voyons-nous pas au contraire que souvent il posséde, ou qu'il obséde des personnes très-innocentes? On sçait ce qu'il fit souffrir à Job; on voit des enfans possédez, & d'autres personnes dont la vie paroît avoir été sans crime & sans désordre.

(u) *Levit.* V. 1. (x) 1. *Reg.* XV. 25. (y) *Joan.* I. 29. (z) *Isai.* LIII. 4. 12.

Pourquoi ne voit-on des possédez & des possédées qu'en certains tems & en certains pays? Qu'il y a des Nations entieres où l'on ne connoit point de possédez? D'où vient qu'on n'en voit que dans des pays dont les peuples sont superstitieux; & dans des personnes d'un esprit peu solide, ou d'un tempérament mélancolique? Qu'on examine tous ceux & celles qui se disent, ou qui se sont dit possédez ou possédées, je suis certain qu'il ne s'en trouvera aucun qui n'ait quelques-unes des qualitez & des foiblesses dont je viens de parler.

Si l'on suppose que le Démon arrête ou suspend les opérations de l'ame d'un possédé, pour se mettre lui-même en la place de l'ame; ou même que plusieurs Démons agitent & possédent un même Energuméne, la difficulté sera encore plus grande: Comment concevoir cette ame qui n'agit plus dans le corps qu'elle anime, & qui le livre, pour ainsi dire, au pouvoir du Démon? Comment tant de ces mauvais esprits peuvent-ils s'accorder à gouverner un seul homme? Si tout cela se peut faire sans miracle, que deviendra la preuve des miracles pour les incrédules? Ne diront-ils pas que tout ce que nous appellons miracles, sont des opérations du Démon? Et s'il faut un miracle, pour qu'un homme soit possédé du Démon, voilà Dieu auteur, ou du moins coopérateur du Démon dans les obsessions, & dans les possessions des hommes.

On a tant d'exemples de choses toutes naturelles, qui toutefois paroissent surnaturelles, qu'on a lieu de croire, que ce qu'on appelle possessions du Démon, n'est pas d'une autre sorte. Tant de gens s'imaginent être changez en Loups, en Bœufs, être de verre ou de beurre; être devenus Rois, ou Princes: Personne dans ces cas ne recourt au Démon, ni au miracle. On dit tout simplement que c'est un dérangement dans le cerveau, une maladie de l'esprit, ou de l'imagination, causée par une chaleur de viscéres, ou par un excès de bile noire. Personne n'a recours aux exorcismes, ou aux Prêtres. On va aux Médecins, aux remedes, aux bains; on cherche des expédiens pour guérir l'imagination du Malade, ou pour lui donner une autre tournure. N'en seroit-il pas de même des possédez? Ne réussiroit-on pas à les guérir par des remedes naturels, en les purgeant, les rafraichissant, les trompant artificieusement, & leur faisant croire que le Démon s'est enfui, & les a quittez. On a sur cela des expériences fort singulieres; mais quand on les rapporteroit, les Partisans des possessions diroient toûjours que ces gens n'étoient pas possédez; & qu'ils ne nient pas qu'il n'y ait dans cette matiere bien de l'illusion; mais qu'ils soûtiennent que parmi ce grand nombre d'Energuménes, on ne peut nier qu'il n'y en ait eu de vraiment possédez. Les autres soûtiennent qu'il n'y en a aucuns, & qu'on peut expliquer naturellement tout ce qui arrive aux possédez, sans recourir au Démon; c'est là tout le nœud de la difficulté.

Les Défenseurs des possessions du Démon remarquent que si tout cela n'étoit qu'illusion, Jesus-Christ, les Apôtres & l'Eglise seroient dans l'erreur, & nous y engageroient volontairement en parlant, en agissant, en priant, comme s'il y avoit de vrais possédez. Le Sauveur parle & commande aux Démons qui agitoient les Energuménes; ces Démons répondent & obéissent, & donnent des marques de leur présence en tourmentant ces malheureux qu'ils étoient obligez de quitter; ils leur causent de violentes convulsions, les jettent par terre; les laissent comme morts, se retirent dans des pourceaux, & précipitent ces animaux dans la Mer. Peut-on nommer cela illusion? Les prieres & les exorcismes de l'Eglise ne sont-ils pas un jeu & une momerie, si les possédez ne sont que des malades imaginaires? Jesus-Christ donne pour preuve de sa mission, que les Démons sont chassez (x); il

(x) *Luc.* VII. 20. 21.

il promet à ses Apôtres le même pouvoir, dont il use lui-même envers ces mauvais esprits (g). Tout cela n'est-il que chimére?

On convient qu'il y a plusieurs marques équivoques d'une vraie possession; mais il y en a aussi de certaines. Une personne peut contrefaire la possédée, & imiter les actions, les paroles, & les mouvemens d'un Energumène, les contorsions, les cris, les hurlemens, les convulsions; certains efforts qui paroissent tenir du surnaturel, peuvent être l'effet d'une imagination échauffée, ou d'un sang mélancolique, ou d'un artifice trompeur: Mais que tout d'un coup une personne entende des langues qu'elle n'a jamais apprise, qu'elle parle de matieres relevées qu'elle n'a jamais étudiées, qu'elle découvre des choses cachées & inconnuës, qu'elle agisse & qu'elle parle d'une maniere fort éloignée de son inclination naturelle, qu'elle s'éleve en l'air sans aucun secours sensible; Que tout cela lui arrive sans qu'on puisse dire qu'elle s'y porte par interêt, par passion, ni par aucun motif naturel. Si toutes ces circonstances, ou la plûpart d'entr'elles se rencontrent dans une possession, pourra-t'on dire qu'elle ne soit pas véritable.

Or il y a plusieurs possessions, où plusieurs de ces circonstances se sont rencontrées. Il y en a donc de véritables; mais sur-tout celles que l'Evangile nous donne pour telles. Dieu permit que du tems de Nôtre Sauveur il y en eût un grand nombre dans Israël, pour lui fournir plus d'occasions de signaler sa puissance, & pour nous procurer plus de preuves de sa mission, & de sa Divinité.

Quoiqu'on avouë que les vraies possessions du Démon sont très-rares, & qu'elles sont très-difficiles à reconnoître, toutefois on ne convient pas qu'elles soient miraculeuses. Elles n'arrivent pas sans la permission de Dieu; mais elles ne sont ni contraires, ni même supérieures aux loix naturelles. Personne ne recourt au miracle pour dire qu'un bon Ange nous inspire de bonnes pensées, ou qu'il nous fait éviter un danger; on suppose de même qu'un Démon peut nous induire au mal, exciter dans nos corps des impressions déreglées, & causer des tempêtes. L'Ecriture attribuë aux mauvais Anges la mort des premiers nez de l'Egypte, & la défaite de l'armée de Sennachérib; elle attribuë aux bons Anges la pluie du feu qui consuma Sodome & Gomorrhe. Ces événemens sont miraculeux dans certaines circonstances, mais non pas en toutes. Dieu ne fait que laisser agir les Démons; ils exercent en cela un pouvoir qui leur est naturel, qui est arrêté & suspendu par la puissance de Dieu. On décide trop hardiment sur la nature de cet esprit qu'on connoît si peu.

Joseph (h) a crû que les possessions du Démon étoient causées par l'ame des scélérats qui craignant de se rendre au lieu de son supplice, s'empare du corps d'un homme, l'agite & le tourmente, & fait ce qu'il peut pour le faire périr. Ce sentiment paroît particulier à Joseph; car le commun des Juifs ne doutoit point que ce ne fussent des Démons qui possédassent les Energumènes. L'Ecriture dans Tobie (i) nous apprend que le Démon Asmodée a été mis en fuite par la fumée du foie d'un poisson. Joseph (k) raconte que Salomon composa des exorcismes pour chasser les mauvais esprits des corps des possédez; & qu'un Juif nommé Eléazar guérit en présence de Vespasien quelques possédez, en leur mettant sous le nez un anneau dans lequel étoit enchassée la racine d'une herbe enseignée par Salomon. En même tems qu'on prononçoit le nom de ce Prince, & l'exorcisme qu'il avoit enseigné, le Malade tomboit par terre, & le Démon ne le tourmentoit plus. Ils croyoient donc & que les Démons agissoient sur les corps, & que les corps faisoient impression sur eux. On peut consulter sur cette

(g) *Marc.* XVI. 17.

(h) *Joseph. Antiq. l.* 7. *c.* 25. (i) *Tob.* VI. 19. VIII. 2. 3. (k) *Joseph. Antiq. l.* 8. *c.* 2.

cette matière des possessions & obsessions des Démons; la Dissertation que nous avons composée exprès sur cela dans le nouveau Recueil de nos Dissertations imprimées à part en 3. vol. *in*4o. à Paris 1720.]

PORTIUS FESTUS. Voyez *Festus*.

POSSIDONIUS, ou *Posidonius*, fut un de ceux que Nicanor envoya vers Judas Maccabée, pour traiter de la paix. 2. *Macc.* XIV. 19.

[POSTES. On donne ce nom aux Messagers, ou Couriers reglez, établis pour porter en diligence les dépêches des Princes, ou en géneral les lettres des Particuliers. Loüis Hornigk a fait un Traité fort exact de l'origine des Postes. Il en a fait de quatre sortes, à cheval, en batteau, en chariot & à pied. On peut encore rapporter aux postes la maniere de faire connoître les nouvelles par des feux, ou des signaux qu'on élevoit de distance en distance sur les montagnes. Cette derniere maniere se voit dans l'Ecriture. Isaïe (*l*) dit que le Seigneur élevera un signal parmi les Nations pour rassembler les fugitifs d'Israël, & pour les ramener dans leur pays des quatre coins de la terre. Ailleurs (*m*) il dit que l'on élevera des signaux pour rassembler les troupes qui doivent composer l'armée de Darius le Méde. Et encore (*n*): *Habitans du monde, lorsque l'étendart sera élevé sur les montagnes, vous le verrez, & vous entendrez le bruit éclatant de la trompette.* On mettoit ces signaux sur des masts fort élevez. *Ceux* (*o*) *qui resteront d'entre vous, seront comme un mast qu'on éleve sur une montagne.* Et Isaïe XXXIII. 23. *Sic erit malus tuus, ut dilatare signum non queas.* Voyez aussi Isai. XLIX. 22. LXII. 10. Jerem. IV. 6. L. 2. LI. 12. 27.

On croit que les postes sont venuës des Perses. Diodore de Sicile (*p*) remarque que ces Princes dans le dessein de connoître tout ce qui se passoit dans toutes les Provinces de leurs vastes Etats, placerent des Sentinelles sur les hauteurs de distance en distance, où l'on avoit bâti des tours un peu élevées. Les Sentinelles d'une voix forte & retentissante faisoient sçavoir l'un à l'autre les nouvelles publiques, qui passoient de cette sorte avec une diligence extrême, d'une extrémité du Royaume à l'autre.

Mais comme cela ne pouvoit servir que dans les nouvelles génerales que l'on vouloit bien que tout le monde sçût, Cyrus au rapport de Xénophon (*q*), établit des Couriers & des Relais sur toutes les routes, faisant bâtir exprés sur les grands chemins d'espace en espace, des lieux où les Couriers rendoient les paquets à d'autres qui couroient avec de nouveaux chevaux jusqu'au lieu marqué; ce qui continuoit jour & nuit, sans que ni la pluie, ni les mauvais tems les arrêtassent: en sorte qu'au jugement de plusieurs, ils alloient plus vîte que le vol des Gruës; C'est ce que dit Xénophon.

Hérodote (*r*) avouë qu'on ne connoît rien de plus vîte en fait de voyage par terre. Xercès dans sa fameuse expédition contre la Gréce, avoit disposé des Postillons depuis la mer Egée jusqu'à Suses, pour y donner avis de tout cé qui arrivoit à lui, & à son armée. Il avoit placé des Postillons d'espace en espace pour porter les paquets, à la distance du chemin qu'un Cheval peut faire d'une traitte.

On voit ces Couriers, ou Postillons bien marquez dans le livre d'Esther (*s*). Il y est dit, qu'*Assuérus*, autrement Darius, fils d'Hystaspe Roi de Perse, envoya des Couriers, ou des Postillons à tous les Satrapes de ses Etats, pour leur porter des ordres de mettre à mort tous les Juifs de son Royaume; *Missæ sunt per Cursores Regis ad universas Provincias*; & quand il fut question de révoquer ces premiers ordres, on envoya des dépêches par des Couriers (*t*); *Missæ per Veredarios, qui per omnes Provincias discurrerent.*

(*l*) *Isai.* V. 26. XI 10. 12. (*m*) *Isai.* XIII. 2. (*n*) *Isai.* XVIII. 3. (*o*) *Isai.* XXX. 17. (*p*) *Diodor. Sicul. l.* 19. *p.* 680. *seu* 666.

(*q*) *Xenoph. Cyropæd. l.* 8. *c.* 232. (*r*) *Herodot. l.* 8. *c.* 98. (*s*) *Esth.* III. 13. (*t*) *Esther.* VIII. 10.

Les Orientaux (*u*), attribuënt à Darab Roi de Perse, contemporain de Philippe Roi de Macedoine, l'invention des Postes dans toutes les Provinces de son Etat, pour sçavoir plus promtement ce qui se passoit. Darius Condomane (*x*), qui fut vaincu par Alexandre le Grand, étoit Courier ou Postillon du Roi, avant qu'il parvînt à la Royauté.

Les Grecs prirent des Perses l'usage des Postes, & donnerent comme eux à leurs Couriers, le nom d'*Angari*. JESUS-CHRIST dans l'Evangile (*y*) fait allusion à l'usage des Angares ou des Postes, lorsqu'il dit : Si l'on vous contraint de marcher mille pas, marchez-en deux ; *Si quis te angariaverit milliarium, vade & duo*, parce qu'on contraignoit les Villes à fournir des Chevaux, ou des Couriers pour les postes publiques.

Parmi les Romains, ce fut Auguste qui institua les postes reglées. D'abord ce fut de jeunes hommes choisis, fort habiles à la course, qui couroient d'une poste à l'autre, & se rendoient les paquets de main à main ; ensuite il établit les chariots & les Chevaux pour aller plus vîte (*z*) ; *Juvenes primò modicis intervallis, deinde vehicula disposuit.* Adrien regla les postes avec plus d'ordre qu'auparavant, & déchargea les peuples de l'obligation de fournir les Chevaux & les voitures.

Procope assure que les Empereurs avoient établi des postes sur les grands chemins, afin d'être servis plus promtement, & d'être avertis à tems de tout ce qui se passoit dans l'Empire. Il n'y avoit pas moins de cinq postes par journée, & quelquefois huit. On entretenoit quarante chevaux dans chaque poste, & autant de Postillons & de Palefreniers qu'il étoit nécessaire. Justinien cassa les postes en plusieurs endroits, & sur-tout celles par où l'on alloit de Calcedoine à Diacibiza, qui est l'ancienne Lybissa, fameuse par le tombeau d'Annibal, située dans le Golphe de Nicomédie. Le même Auteur avance que Justinien établit les postes aux Anes en plusieurs endroits du levant.

L'usage des postes étant tombé avec l'empire, Charlemagne fit quelques efforts vers l'an 807. pour les relever : mais son dessein fut abandonné par ses successeurs. On croit que ce fut Loüis XI. (*a*) qui établit les postes ordinaires, de deux lieuës en deux lieuës, dans tout le Royaume de France. Le Comte de Taxis les établit le premier en Allemagne à ses frais, & pour recompense l'Empereur Matthias en 1616. lui donna en fief la Charge de Général des postes pour lui & pour ses successeurs (*b*).

Il y avoit dès le neuviéme siécle des Couriers publics établis en plusieurs endroits de l'Empire Mahométan (*c*). Les uns étoient à pied & les autres à cheval, qui portoient les ordres du Roi avec une diligence incroyable. Il y en a de même chez les Chinois ; mais ils ne sont établis que pour porter les ordres du Roi & des Gouverneurs, & en un mot pour les affaires publiques & importantes.]

POTIER DE TERRE. Il est souvent parlé du potier de terre dans l'Ecriture. Jérémie (*d*) nous le répresente qui travaille assis sur deux pierres ; & l'Auteur de l'Ecclésiastique (*e*) dit qu'*il s'assit près de son ouvrage, tourne la roue avec ses pieds. Il est dans un soin continuel sur son ouvrage, ne fait rien qu'avec art & mesure ; son bras donne la forme qu'il veut à l'argile, & il courbe sa force devant ses pieds.* Homére cité dans Strabon, (*f*) dit que le potier tourne sa roue avec ses mains. Encore aujourd'hui

(*u*) D'Herbelot, Bibliot. Orient. p. 287. col. 1. (*x*) *Plutarch. lib. de fortun. Alex.* (*y*) *Matth.* V. 41. (*z*) *Sueton. in Augusto.*

(*a*) Bergier, hist. des grands chemins de l'Empire, & Traité de l'origine des Postes par Mr. de la Neuville, à Paris 1708. (*b*) Loüis Hornix, Traité de l'origine des Postes. (*c*) Renaudot, Notes sur le voyage de deux Arabes à la Chine, p. 193. (*d*) *Jerem.* XVIII. 3. על האבנים *Super suas lapides.* (*e*) *Eccli.* XXXVIII. 32. 33. (*f*) *Homer. Strabon. l. 7. Geograph.*

jourd'hui il y a assez de différence dans la maniére & la posture dont les potiers de terre travaillent.

Dieu pour marquer son souverain domaine sur les hommes, & son pouvoir absolu sur leur cœur, se sert assez souvent de la comparaison du potier de terre, qui fait de son argile tout ce qu'il veut, qui en fait un vase d'honneur ou d'ignominie, qui le forme ou qui le brise, qui le conserve ou qui le rejette : *Vous gouvernerez les peuples rébelles avec la verge de fer, & vous les briserez comme un vase d'argile.* (g) Les hommes *sont entre les mains de Dieu, comme l'argile est entre les mains du potier pour le former & le disposer.* (h) *L'argile dira-t-elle au potier : Pourquoi m'avez-vous faite ainsi ?* (i) *Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse de terre un vase d'honneur, & un vase d'ignominie ?* Voyez aussi Jérémie, XVIII. 2. 3. & suiv.

CHAMP DU POTIER, Champ que l'on acheta avec l'argent de la vente de JESUS-CHRIST, que Judas reporta au Temple. (k) Voyez ci-devant l'article *Hacheldama.* On montre aujourd'hui ce champ au midy du mont Sion, & éloigné d'un jet de pierre de la piscine de Siloë. Il est environné de murailles à la longueur de soixante & dix coudées, & de la largeur de cinquante, & couvert d'une voûte, avec sept ouvertures par le haut, pour y descendre les corps qu'on y met, & qui y sont consumez dans l'espace de vingt-quatre heures. Il faut que cette terre soit remplie d'esprits d'un sel très-corrosif, qui dissipe les chairs en si peu de tems. On dit que ce fut l'Impératrice Héléne qui fit faire au-dessus de ce champ la voûte qu'on y voit encore aujourd'hui: & on ajoûte qu'elle fit charger plusieurs navires de la terre d'*Hacheldama* qu'elle fit conduire à Rome, & mettre contre le mont Vatican, où elle conserve encore aujourd'hui sa vertu de consumer les corps morts dans l'espace de vingt-quatre heures. Cet endroit est nommé le saint Champ, & sert de cimetiére aux étrangers. (l) Cornelius à Lapide dit qu'il a vû à Rome, & qu'il a appris la vérité de ce que je viens de dire, du Curé du lieu.

On ne sçait à quoi ce champ pouvoit servir au potier, sinon à sécher sa poterie, avant que de la mettre dans le fourneau; & le prix de trente piéces d'argent que l'on en donna, fait voir que c'étoit assez peu de chose. On cite de Raban Maur, (m) que Judas fut le premier qui fut enterré en ce lieu-là. Les Juifs de Pise ont aussi, dit-on, un cimetiére à peu près pareil à celui de Rome, où les corps sont consumez en fort peu de tems; & ils s'estiment heureux d'y pouvoir être enterrez, parce qu'ils croyent que la terre en a été apportée de Jérusalem. Les Juifs des villes voisines tiennent à honneur d'y avoir leur sépulture, & ils s'y font porter, pour se consoler de ne pouvoir être enterrez à Jérusalem.

On lit dans la Misne (n) qu'on ne donnoit pas aux criminels exécutez à mort, la sépulture dans les tombeaux de leurs familles, à moins qu'auparavant leur chair n'eût été consumée dans d'autres tombeaux destinez à ces sortes de suppliciez; & c'est peut-être pour cela que Joseph d'Arimathie demanda à Pilate le Corps de JESUS, afin qu'il fût mis immédiatement dans un tombeau particulier, avant que de passer par ces tombeaux publics, où il auroit été confondu avec les criminels condamnez pour leurs crimes.

POURCEAU, animal fort connu, & dont l'usage étoit expressément défendu aux Hébreux. (o) Ils ont tant d'horreur de la chair de cet animal, qu'ils ne daignent pas même prononcer son nom. Ils disent : Cette bête, cette chose. Le saint vieillard Eléazar (p) ayant été pris par les gens d'Antiochus Epiphanes, fut fortement sollicité de goûter, ou même de faire semblant de goûter de la chair de pourceau. On lui ouvrit de force la bouche, pour l'obliger d'en manger : mais il aima

Pppp mieux

(g) *Psal.* II. 9. (h) *Eccli.* XXXIII. 13. (i) *Rom.* IX. 21. (k) *Matth.* XXVII. 7. 10.

(l) *Adrichom. Cornel. à Lapide in Matth.* (m) Je n'ai pas trouvé cette particularité dans cet Auteur (n) *Misna tract. de Synedr. c.* VI. *n.* XIV. 15. (o) *Levit.* XI. 7. *Deut.* XIV. 8. (p) 2. *Macc.* VI. 18.

mieux souffrir la mort, que de violer la Loi de Dieu, & de scandaliser les foibles de sa nation. Porphyre (q) disoit que les Hébreux & les Phéniciens s'abstenoient du porc, parce qu'il n'y en avoit point dans leur pays. Il auroit été bien plus juste de dire qu'il n'y en avoit point, ou du moins qu'il y en avoit peu, parce qu'ils n'en nourrissoient point, à cause de l'horreur qu'ils en avoient; car il est certain qu'on y en peut fort bien nourrir, & on sçait par l'Evangile, (r) qu'il y en avoit des troupeaux du tems de nôtre Seigneur. Quelques autres Anciens (s) ont crû que les Juifs ne s'abstenoient de la chair de porc, que parce qu'ils rendoient à cet animal des honneurs divins: (t)

Judaeus licet & porcinum Numen adoret,
Et Cilli (u) summas advocet auriculas.

Mais c'est une calomnie qui ne mérite pas même que l'on prenne la peine de la réfuter. Les Profanes se railloient de cette abstinence, & disoient que les Juifs auroient autant aimé tuer un homme qu'un pourceau: (x)

Nec distare putant humanâ carne suillam.

Auguste (y) disoit qu'il auroit mieux valu être le pourceau que le fils d'Hérode, parce que ce Prince avoit fait mourir deux ou trois de ses enfans. L'horreur du porc n'étoit pas particuliére aux Juifs. Les Egyptiens l'avoient si fort en horreur, que si quelqu'un, même par hasard, venoit à le toucher, il alloit aussi-tôt se plonger tout vêtu dans la riviére. Ils ne permettoient point au porchers l'entrée de leurs Temples, & ne vouloient avoir aucun commerce avec eux. (z) Les Arabes Scénites ne mangeoient point de porc; & Solin (a) assûre même que si l'on en portoit dans leur pays, il mouroit aussi-tôt. On sçait qu'Adrien ayant rebâti Jérusalem, fit mettre sur les portes de cette ville un porc en relief, afin que les Juifs n'en approchassent point, & pour marquer un plus grand mépris de ce miserable peuple.

[Le Sauveur dans l'Evangile (b) défend à ses Disciples de jetter leurs perles devant les pourceaux, de peur, dit-il, qu'ils ne les foulent aux pieds, & qu'ils ne se tournent contre vous, & ne vous déchirent; c'est-à-dire, qu'il ne faut pas inconsidérément parler des choses divines, & annoncer certaines veritez devant des auditeurs mal disposez. Cela ne fera que les irriter, & exposer la verité au mépris & à l'insulte. L'Ecclésiastique (c) dit dans le même sens, ne parlez point quand vous ne trouvez pas l'auditeur disposé à entendre; *ubi auditus non est, ne effundas sermonem.* C'est sur cette maxime qu'est fondée la maxime des anciens Peres de l'Eglise, de ne pas parler devant les Payens des mystéres du Christianisme, de n'en parler qu'avec une très-grande circonspection & en présence de gens disposez à les reconnoître & à les respecter. L'enfant prodigue dont parle saint Luc (d) est réduit après avoir dissipé tout son bien, à paître les pourceaux, & trop heureux s'il eût eu dequoi se rassasier des carouges dont on nourrit ces animaux. Voyez ci-devant *Gousses*; & ci-après *filiquae*.

Comme un cercle d'or au groin d'un pourceau, est une chose très-mal placée; *aussi est la beauté dans une femme qui manque de sagesse* (e). *Circulus aureus in naribus suis; mulier pulchra & fatua.* Les femmes Juives & Arabes mettent quelquefois des anneaux dans leurs narines pour se parer. Mais on ne peut rien de plus ridicule que d'en mettre au groin d'un pourceau.

Saint Pierre (f) compare le pécheur qui rétombe dans son péché, au pourceau, qui après avoir été lavé, va de nouveau se vautrer dans la bouë. C'est une espéce de proverbe. Le pourceau aime la bouë & s'y vautre volontiers.]

POURPRE, couleur de pourpre; en Hébreu

(q) *Porphyr. de abstinent. animal.* (r) *Matth.* VIII. 30. 31. *Marc.* V. 11. *Luc.* VIII. 32. 33. XV. 15. (s) *Plut. Arch. Sympos. l.* IV. *p.* 669. (t) *Petron. Satyric. Fragment.* (u) *Vulgo legitur: Et Cœli summas, &c.* (x) *Juvenal. Satyr.* XV. (y) *Apud Macrob.* (z) *Herodot. l.* II. *c.* 47. (a) *Solin. Polyhist.*

(b) *Matth.* VII. 6. (c) *Eccli.* XXXII. 6. (d) *Luc.* XV. 15. (e) *Prov.* XI. 22. (f) 2. *Pet.* II. 22.

Hébreu, [g] *argaman*, en Grec, *porphyros*, en Latin, *purpura*. Les Grecs se servent aussi du terme *amorgé*, qui est dérivé de l'Hébreu *argaman*. On croit que la belle couleur de pourpre fut inventée par Hercules Tyrien, dont le chien ayant mangé un poisson à écailles nommé murex ou purpura, & étant revenu vers son maître ayant les lévres teintes de couleur de pourpre, donna occasion à cette belle & précieuse teinture. Mais il est certain que la pourpre est beaucoup plus ancienne qu'Hercules, puisqu'on la voit dans Moyse en plusieurs endroits, à moins que sous le nom d'Hercules, les Tyriens n'ayent entendu quelqu'ancien Héros, que les Grecs dans la suite ont confondu avec d'autres. Quoi qu'il en soit, la couleur de pourpre étoit d'un rouge très-foncé, & en même-tems brillant & doux. Pline le compare à la couleur d'une rose qui tire sur le noir, (*h*) *nigrantis rosa colore sublucens*; ou d'un sang caillé qui tire sur le noir, & dont le rouge brille encore doucement, (*i*) *concreti sanguinis nigricans aspectu, idemque suspectu refulgens*. Il y avoit de la pourpre de plus d'une sorte. L'une étoit plus foncée, & tirant sur le violet, mêlé d'un peu de rouge, qui en faisoit le fond. L'autre étoit d'un rouge foncé, mais brillant, comme du sang caillé; & l'autre plus déchargé, à peu pres comme nôtre écarlatte. On vouloit que la pourpre frappât doucement & agréablement la vûë, & d'une maniére moins vive que ne fait l'escarboucle: (*k*) *Aspectu leniter blandum, neque in oculos, ut carbunculi, vibrat*.

Moyse employa beaucoup de laine couleur de pourpre, dans les ouvrages du Tabernacle, & dans les ornemens du Grand-Prêtre. La pourpre étoit la couleur dont les Princes & les Grands se servoient par distinction. Dans le Livre des Juges, (*l*) il est remarqué que l'on fit présent à Gédéon des habits de pourpre dont les Rois de Madian avoient accoûtumé de se revêtir. L'époux de la femme forte étoit habillé de pourpre & de cotton, (*m*) Le mauvais riche de l'Evangile (*n*) étoit vêtu de pourpre & de fin lin. On voit par Jérémie (*o*) & par Baruc, (*p*) que l'on donnoit aux Idoles des Babyloniens des habits de pourpre & de couleur de bleu céleste. Daniel ayant expliqué l'écriture que Dieu fit paroître à Balthasar pendant le festin impie qu'il fit à Babylone, fut revêtu de pourpre, (*q*) & orné d'un collier d'or. Aléxandre Ballés Roi de Syrie, envoya à Jonathas Maccabée une couronne d'or, & un habit de pourpre, & lui permit de prendre la qualité d'ami du Roi. (*r*) Enfin pour rendre la Royauté de nôtre Sauveur ridicule & méprisable, on le revêtit durant sa Passion d'un mauvais manteau de pourpre. (*s*)

POURVOIR. Voyez ci-après *Provideo*.

[POUSSIERE. Dans le deüil les Hébreux se chargeoient la tête de poussiére ou de cendre [*t*]. *Miserunt pulverem super capita sua.* Dans les Actes [*u*] quelques Juifs dans l'excès de leurs emportemens jettoient de la poussiére en l'air, comme pour marquer qu'ils vouloient mettre en poudre l'Apôtre saint Paul, qu'ils veneient de prendre dans le Temple. Dans l'affliction ils s'asseioient dans la poussiere, & se jettoient le visage contre terre : *Ponet in pulvere os suum.* [*x*] : Et ailleurs [*y*] ; *sede in pulvere, filia Babylonis.* La poussiére marque aussi le tombeau & la mort. *Vous êtes poussiére & vous retournerez en poussiére* [*z*] ; & Job [*a*] : *Je dormirai dans la poussiére* ; & le Psalmiste [*b*] *in pulverem mortis deduxisti me.*

La poussiére marque aussi la multitude [*c*]; *Je multiplierai votre race comme la poussiére de la terre.* Et Balaam voyant le Camp d'Israël [*d*] ; *Qui pourra compter la poussiére de Jacob?* Cette multitude infinie d'Israëlites

(*g*) ארגמן Πορφύρος, ἀμόργη. *Suidas* (*h*) *Plin. l.* IX. c. XXXVI. (*i*) *Idem l.* IX. c. XXXVIII. (*k*) *Plin. l.* IX. c. 41. (*l*) *Judic.* VIII. 26.

(*m*) *Prov.* XXXI. 22. (*n*) *Luc.* XVI. 19. (*o*) *Jerem.* X. 9. (*p*) *Baruc.* VI. 12. 71. (*q*) *Dan.* V. 7. (*r*) 1. *Macc.* X. 20. (*s*) *Marc.* XV. 17. (*t*) *Josue* VII. 6. (*u*) *Act.* XXII. 23. (*x*) *Thren.* III. 29. (*y*) *Isai.* XLVII. 1. (*z*) *Genes.* III. 19. (*a*) *Job.* VII. 21. (*b*) *Psalm.* XXI. 16. (*c*) *Genes.* XIII. 16. (*d*) *Num.* XXIII. 10.

raëlites aussi nombreux que la poussiére? Et le Psalmiste [e], *Le Seigneur a fait pleuvoir sur eux de la chair comme de la poussiére*. Une aussi grande multitude de cailles, que si c'étoit de la poussiére.

Dieu *tire le pauvre de la poussiére* (f), pour le placer sur le Trône; & *je vous ai tiré de la poussiére pour vous établir chef de mon peuple* [g], dit un Prophéte au Roi Basa. Et dans un sens contraire; Il réduit en poussiére ceux qui s'élevent contre lui, ceux qui présument de leurs forces, ceux qui abusent de leur pouvoir. Il les jette au vent comme la poussiére; il les réduit comme la poussiére de l'aire où l'on a battu le grain, &c.

Le Sauveur ordonne à ses Disciples de secoüer la poussiére de leurs pieds contre ceux qui ne voudroient pas les écouter ni les recevoir (h), pour leur marquer par-là qu'ils ne veulent avoir aucun commerce avec eux, qu'ils ont en horreur tout ce qui leur appartient, qu'ils les abandonnent à leur malheur & à leur endurcissement.]

POUX, *pediculi*. L'Hébreu *kinnim*, (i) que l'on a rendu dans la Vulgate & dans les Septante par *sciniphès*, signifie *des poux*, suivant les Rabbins & la plûpart des nouveaux Interprétes. Voyez ci-aprés *Sciniphès*.

POUZOLES, *Puteoli*, ville dans le Royaume de Naples, à huit milles de cette ville, où S. Paul séjourna sept jours, aprés qu'il fut débarqué en Italie. Voyez *Act*. XXVIII. 13.

PREADAMITES, hommes qui ont vêcu avant Adam. Ceux qui croyent que le monde est éternel, & qu'il a déja été plusieurs fois renouvellé, prétendent qu'il y a eu autrefois des hommes avant Adam; & on trouve ce sentiment dans quelques anciens. Par exemple, Saint Clément d'Aléxandrie (k) dans ses Livres des Hypotyposes, croyoit la matiére éternelle, la métempsycose, & qu'il y avoit eu plusieurs mondes avant Adam. Julien l'Apostat étoit dans l'opinion qu'il y avoit eu plusieurs hommes créez au commencement; & c'est aussi le sentiment de plusieurs Mahométans. (l) L'Auteur du Livre Cozaï parle de quelques anciens monumens, où il étoit fait mention de Janbuzar, de Zagrit & de Roane, qui avoient vêcu avant Adam. On y dit que Janbuzar étoit le maître d'Adam. Le Rabbin Abrar asûre que Jafar Jonan des Turcs, qui vivoit vers l'an 770. étoit Préadamite, puisqu'il disoit qu'il y avoit eu trois Adams avant celui dont parle Moïse, & qu'il y en auroit encore sept, parce que le monde devoit souffrir autant de révolutions.

La Peirére au siécle dernier, renouvella le sentiment des Préadamites. (m) Il dit que Dieu avoit créé des hommes en grand nombre dans toutes les parties du monde, longtems avant la création d'Adam. Selon lui, les premiers hommes sont ceux d'où sont sortis les Gentils; & Adam fut pere de la race choisie, de la nation Juive. Moyse n'eût jamais intention de nous tracer l'histoire de tous les hommes, mais seulement du peuple Hébreu, & de ceux qui lui ont donné naissance; ne parlant des autres qu'autant qu'ils ont rapport aux affaires des Hébreux. Il dit de plus que le déluge de Noé ne fut pas universel; & qu'il ne s'étendit que sur les pays où la race d'Adam se trouvoit: Qu'Adam ayant désobéï aux ordres de Dieu, introduisit le péché dans le monde, & en infecta toute sa postérité; mais que les Gentils descendus des Préadamites, n'ayant reçû ni la Loi, ni aucun Commandement de Dieu, ne tombérent point dans la prévarication, quoique leur vie ne fût point exempte de crimes: mais ces crimes ne leur étoient point imputez. C'étoit pour ainsi dire, des péchez matériels, dont Dieu ne se tenoit point offensé, à cause de l'ignorance de ceux qui les commettoient.

Nous ne nous étendons point ici à réfuter ce systême erroné & monstrueux. On peut voir ce

(e) *Psalm*. LXXIV. 27. (f) 1. *Reg*. II. 8. (g) 3. *Reg*. XVI. 2. (h) *Matth*. X. 14. *Marc*. VI. 11. *Luc*. IX. 5. (i) *Exod*. XIII. 16. כנים. *Chinnim*. (k) *Clem. Alex. apud Phot. Cod*. 109.

(l) Simon, Lettres choisies, t. III. p. 36. (m) *Præadamitæ seu exercitatio in Rom*. V. 12. 13. 14. *Quibus inducuntur primi homines ante Adamum conditi an*. 1655.

ce que nous en avons dit sur la Genése, Chap. II. ℣. 7. & les Auteurs qui ont écrit exprés pour réfuter cet Auteur. Il abjura son erreur, & se retira chez les Peres de l'Oratoire à Nôtre Dame des Vertus, prés Paris, où il mourut. Son Traité des Préadamites fut d'abord imprimé en Hollande en 1652. & ensuite on l'a réimprimé plus d'une fois.

[Les Juifs, au moins quelques-uns d'entre-eux, sont soupçonnez de soûtenir le sentiment des Préadamites. Il y en a (*n*) qui prétendent que Moyse même a enseigné qu'il y avoit eu deux mondes, en commençant la Genése par la lettre Beth (*o*), qui est la seconde de l'alphabet, & signifie deux. Un Rabbin (*p*) ancien & fameux soûtient que Dieu a créé sept choses avant l'Univers: Sçavoir, la Loy, l'Enfer, le Paradis, le Trône de sa gloire, le Sanctuaire, le nom du Messie, & la Pénitence; tout cela fondé sur quelques passages de l'Ecriture, qui donnent l'éternité à ces choses. Maimonides soupçonnoit ce Rabbin de donner dans le sentiment de Platon, qui tenoit l'éternité du monde. La Peirere (*q*) a prétendu que son systême des Préadamites avoit été enseigné par les Rabbins, & il en cite plusieurs en sa faveur. Mais il faut convenir que la plûpart des Juifs lui sont contraires & tiennent la création comme un article de foy.

Le sentiment qui croit qu'il y a eu des hommes avant Adam, est commun parmi les Orientaux. Giafar Sadik (*r*), un des douze Imans étant interrogé, s'il n'y avoit point eu d'autre Adam avant le nôtre, répondit qu'il y en avoit eu trois avant lui, & qu'il y en auroit encore dix-sept après lui. Et lorsqu'on lui eût demandé si Dieu créeroit encore d'autres hommes aprés la fin du monde, il répondit: Voulez-vous que le Royaume de Dieu demeure vuide, & sa puissance oisive? Dieu est Créateur dans toute son éternité; c'est le sentiment presque général (*s*) parmi les Musulmans, que les pyramides d'Egypte, ont été élevées avant Adam par Gian-Ben-Gian Monarque universel du monde dans les siécles qui ont précédé la création de ce premier homme. Ils assûrent (*t*) qu'il y a eu quarante Solimans, ou monarques universels de la terre, qui ont regné successivement pendant le cours d'un grand nombre de siécles avant la création d'Adam. Tous ces Monarques prétendus commandoient chacun à des créatures de son espéce, qui étoient différentes de celles de la postérité d'Adam, quoiqu'ils fussent raisonnables comme les hommes; les uns avoient plusieurs têtes, les autres plusieurs bras, & quelques-uns étoient composez de plusieurs corps. Leurs têtes étoient encore plus extraordinaires, les unes ressembloient à celle de l'Elephant, d'autres à celle des Buffles, ou des Sangliers, ou à quelque chose d'encore plus monstrueux. Telles sont les rêveries des Mythologistes Orientaux.

PRECEPTES DES NOACHIDES, ou préceptes donnez à Noé pour ses enfans; ce sont selon les Juifs les préceptes de la loy naturelle. Voyez *Noachide*.]

PRECIEUX. Voyez ci-aprés *Pretieux*.

PREDESTINATION. *Prédestiner*. Ce terme est pris sur le Latin *prædestinare*, qui signifie quelquefois la simple destination que l'on fait d'une chose à un certain usage, ou d'une personne à un certain emploi. Mais dans le langage de l'Eglise & des Théologiens, la prédestination se prend pour le dessein que Dieu a formé de toute éternité de conduire par sa grace à la foi, ou au salut éternel, certaines personnes, pendant qu'il en laisse d'autres dans l'infidélité, ou dans la masse de corruption. Ceux qui sont ainsi laissez, sont les réprouvez; & les autres sont les prédestinez.

On distingue deux sortes de prédestinations;

(*n*) *Voy*. Basnage hist. des Juifs, t. 4. l. 6. c. 6. (*o*) *Genes*. I. 1. בראשית *in principio*. (*p*) *Rabbi Eliezer in Pirke Abot*. c. 3. (*q*) *La Peirere system. Theologic. parte* 1. *l*. 3. c. 3. (*r*) Bibl. Orient. p. 56. col. 2.

(*s*) *Idem* p. 311. col. 1. (*t*) *Idem* p. 810. col. 1. 2.

tions; l'une à la grace, & l'autre à la gloire. Tous ceux qui sont prédestinez à la grace, ne sont pas pour cela prédestinez à la gloire, parce que plusieurs de ceux-là perdent la grace, & ne persévérent pas dans le bien; au lieu que les autres reçoivent de Dieu le don de la vocation à la foi, de la justification, de la persévérance; & enfin de la gloire. C'est de ces derniers dont parle saint Paul· (*u*) *Ceux qu'il a prédestinez, il les a aussi appellez; & ceux qu'il a appellez, il les a aussi justifiez; & ceux qu'il a justifiez, il les a aussi glorifiez.*

Tous les Théologiens conviennent, & c'est un article de foi, que la prédestination à la grace est absolument gratuite; autrement cette grace ne seroit pas grace; ce qui est absurde: mais les sentimens sont partagez sur la prédestination à la gloire. Les uns la croyent parfaitement gratuite, & les autres veulent que Dieu ait formé son décret de prédestination en vûë des mérites futurs des Elûs. Saint Augustin, les saints Peres qui l'ont suivis, S. Thomas, & les plus célébres Ecoles de l'Eglise Latine tiennent pour la prédestination gratuite. Quelques Peres Grecs, & quelques Théologiens Latins tiennent plus volontiers la prédestination faite en vûë des mérites futurs des Elûs. Saint Augustin (*x*) définit ainsi la prédestination: C'est, dit-il, la prescience, & la préparation des moyens efficaces, en vertu desquels les Elûs sont trés-certainement sauvez: *Hæc est prædestinatio Sanctorum nihil aliud, præscientia scilicet, & præparatio beneficiorum, quibus certissimè liberantur quicumque liberantur.* Et ce saint Docteur étoit tellement persuadé de la gratuité de la prédestination considerée dans sa totalité, c'est-à-dire, prise pour un seul décret en Dieu, qui destine la gloire à ses Elûs, par certains moyens efficaces qu'il leur a préparez pour les y conduire, qu'il ne craint point de donner ce sentiment comme la créance de l'Eglise, (*y*). & de soutenir que personne ne peut l'attaquer sans tomber dans l'erreur; (*z*). *Hoc scio neminem contra istam prædestinationem, quam secundùm Scripturas sanctas defendimus; nisi errando, disputare potuisse.*

[Les anciens Hébreux étoient persuadez comme nous que Dieu avoit prévû ce que chacun de nous doit être, faire, & devenir, tant pour le bien, que pour le mal. Cela est renfermé dans l'idée même de la Divinité, de sa providence & de sa science divine. *Je vous connois*, dit le Seigneur à Jérémie (*a*), *avant que vous soyez formé; & avant que vous soyez né, je vous ai destiné pour être mon Prophéte.* Mais quand il est question de se former une juste idée de leur systéme de la prédestination & de la réprobation, de l'accord qu'ils faisoient de la grace, & du libre arbitre, la chose n'est pas si aisée. Ces matiéres n'étoient pas alors aussi éclairées qu'elles le sont, & on n'avoit pas tant travaillé à former des systémes de Théologie pour expliquer ces mystéres si profonds & si impénétrables à nos lumiéres.

Philon, (*b*) Joseph (*c*), & les Rabbins (*d*) croient que Dieu créa au commencement toutes les ames qui éxistent & toute la matiére qui compose l'Univers; en sorte que quand il se forme un nouveau corps, ce n'est pas une ame nouvellement créée qui l'anime, c'est une ame créée dès le commencement du monde. Philon croit que les Anges, les Démons & les ames des hommes sont de même nature, & ne différent que de nom; Que comme il y a de bons & de mauvais génies, il y a aussi de bonnes & de mauvaises ames; que les ames de même que les Anges ont leur demeure dans la plus haute région de l'air, d'où elles descendent dans les corps pour les animer, & y apportent leurs bonnes, ou leurs mauvaises qualitez; qu'elles

(*u*) *Rom.* VIII. 30. (*x*) *Aug. de dono perseverantiæ, c.* 14. *n.* 35. (*y*) *Idem de dono perseverantiæ, c.* 23.

(*z*) *Idem de dono perseverantiæ, c.* 19. *n.* 48. (*a*) *Jerem.* I. 5. (*b*) *Philo de Gigantib.* 285. 286. *& de confus. linguar. p.* 331. *de plant. Noë, p.* 216. *& de somniis. p.* 586. (*c*) *Joseph. de Bello l.* 2. *c.* 12. *p.* 787. (*d*) *Menasse Ben-Israël, conciliat. in Genes. qu.* 6. *p.* 12. *& de creatione problem.* 17. *Vide Grot. in Sap.* VIII. 20. *& in Johan.* IX. 2.

les jouïssent d'une parfaite liberté ; & que selon le bon ou le mauvais usage qu'elles en font, elles sont punies ou récompensées dans l'Eternité.

Joseph (*e*) reconnoît que les Pharisiens admettent le destin, sans toutefois exclure la liberté de l'homme, & le souverain pouvoir de Dieu sur la créature : Que les ames qui ont bien vêcu, au sortir du corps, retournent au lieu d'où elles sont venuës, avec faculté de revenir encore dans la suite animer quelque autre corps ; au lieu que les ames des Impies sont condamnées à des supplices éternels. Les Esséniens croyoient que les ames attirées par je ne sçai quel attrait, venoient se renfermer dans les corps ; Que celles qui y menoient une vie innocente, se retiroient après la mort du corps dans des lieux de délices au-delà de l'Ocean ; & celles des méchans dans des lieux ténébreux, pour y vivre dans les tourmens.

L'Auteur du livre de la Sagesse (*f*) que plusieurs ont attribué à Philon, fait parler ainsi Salomon : ***J'étois un enfant de bon naturel, & j'avois reçu de Dieu une bonne ame ; & avec ces bonnes dispositions je suis venu dans un corps qui n'étoit point corrompu ;*** Où l'on voit les mêmes principes que nous avons remarquez dans Philon. Les Apôtres dans l'Evangile (*g*) demandent à JESUS-CHRIST, en voyant un aveugle né, si c'est en punition des péchez de cet homme, ou de ceux de ses parens, qu'il est né aveugle. Ils croyoient donc que son ame existoit, & avoit pû offenser Dieu, avant que d'animer ce corps.

Origènes (*h*) qui croyoit, comme les Hébreux, la préexistence des ames, avoit aussi apparemment reçu d'eux son systême de la prédestination & de la réprobation des hommes, selon lequel il disoit que Dieu forme son décret pour sauver, ou pour damner, pour récompenser, ou pour punir les hommes, sur la connoissance qu'il a des bonnes ou des mauvaises qualitez qui sont dans leurs ames, avant leur infusion dans le corps ; & du bon ou du mauvais usage qu'elles ont fait de leur liberté avant leur naissance, & de celui qu'elles en doivent faire dans le tems qu'elles vivront sur la terre. Il étoit persuadé que l'ame avant qu'elle anime le corps, est dans une pleine liberté de bien, ou de mal faire, & que les biens & les maux ; les adversitez, ou les prospéritez qui lui arrivent en cette vie, sont des punitions ou des récompenses de ce qu'elle a bien ou mal fait dans une vie précedente ; que c'est pour cela que Jacob est préferé à Esaü ; que l'un est aimé & l'autre haï ; l'un destiné à l'esclavage, & l'autre à la domination.

Ainsi, selon Origénes (*i*), nous ne sommes pas prédestinez par la préscience de Dieu, mais en considération de nos mérites. Jacob mérita d'être prédestiné par le soin qu'il prit de purifier son ame, au lieu qu'Esaü n'ayant pas apporté la même diligence à se rendre digne des faveurs de Dieu, mérita de devenir un vase d'ignominie. Que S. Paul de même fournit dans lui-même la cause de son élection, à celui qui sçait toutes choses avant qu'elles arrivent, Dieu prévoyant qu'il travailleroit plus qu'aucun autre dans le champ de l'Eglise. C'est sur ce systême d'Origénes que Pélage avoit formé ses sentimens sur la prédestination & sur la réprobation : ce qui a fait dire à saint Jérôme (*k*), que l'hérésie Pélagienne n'est qu'une branche des erreurs d'Origénes, & qu'Origénes a été le Précurseur de Pélage : ***Doctrina tua Origenis ramusculus est.***

Saint Chrysostome que l'on peut considérer comme l'Oracle, & la bouche de l'Eglise Grecque, s'est éloigné des sentimens d'Origenes, en soûtenant que Dieu ne réprouve, ni

(*e*) *Joseph. lib.* 18. *Antiq. c.* 2. *& de Bello l.* 2. *c.* 12. *& l.* 3. *c.* X. E. *&c.* (*f*) *Sap.* VIII. 20. (*g*) *Johan.* IX. 2. (*h*) *Origen. apud Hieronym. in Ephes.* IV. 2. *& Origen. in Matth. tract.* 35. *p.* 123. *& lib.* 2. *Peri Archon & in Johan.* I. 5.

(*i*) *Origen. apud Hieronym. in Ephes.* I. 4. *&* IV. 2. *& in epist. ad Rom.* I. *&* IX. (*k*) *Hieron. epist. ad Ctesiphont.*

ni ne prédestine les hommes en considération de leurs bonnes, ou mauvaises actions passées, mais seulement en vûë de leurs mérites ou démérites futurs. *D'où vient*, dit-il (*l*), *que Jacob est aimé, & Esaü haï? C'est que l'un est bon, & l'autre mauvais. Et d'où vient qu'avant leur naissance Dieu avoit dit, l'aîné sera sous la domination du cadet? C'est que Dieu n'a pas besoin comme nous d'attendre la fin des choses, pour juger si un homme sera bon ou mauvais; il le voit dès avant qu'il soit né...... C'est par un effet de sa préscience qu'il a choisi Jacob, & qu'il a rejetté Esaü. Il a vû dès avant leurs naissances ce qu'ils devoient être un jour. Lorsqu'il choisit saint Matthieu, il y avoit plusieurs personnes qui paroissoient meilleures que lui, mais il sçût découvrir par sa pénétration infinie tout le prix de cette perle jettée dans le fumier.* Il ajoûte en parlant de Pharaon, que ce Prince endurci n'est devenu un vase de colere, que par son iniquité; Que les Hébreux n'ont été des vases de miséricorde, qu'à cause de leur probité. Dans un autre endroit (*m*) il dit que le Royaume des Cieux a été préparé aux Elûs dès le commencement du monde, & avant qu'ils fussent nez, parce que Dieu sçavoit ce qu'ils deviendroient un jour. Et écrivant sur les paroles du Pseaume (*n*): *Vous avez connu mes pensées de loin*, il dit: *Il y a des gens assez grossiers pour dire un tel est homme de bien, parce que Dieu l'a choisi & aimé; & cet autre est méchant, parce que Dieu l'a haï. Le Prophéte nous dit ici au contraire que Dieu nous éprouve par nos œuvres: Il sçait si nous serons vertueux, même avant nôtre naissance. Et par-là il nous donne des preuves de sa préscience, il la confirme par nos œuvres, de peur que l'on ne croye que sa préscience est la cause de nôtre vertu.*

Les Peres Grecs qui sont venus depuis saint Chrysostome, ont parlé à peu près le même langage, & les Grecs modernes ont suivi les sentimens des Peres qui les ont précedé. Dans les divers projets que l'on a fait pour la réünion de l'Eglise Grecque avec la Latine, il n'a pas été question des matieres de la prédestination & de la réprobation; on étoit d'accord, quant au fond du dogme, quoiqu'il y eût quelque différence entre les Grecs & les Latins sur la maniere de s'exprimer. Les uns & les autres condamnoient Pélage & Celestius, & soûtenoient que l'homme ne pouvoit rien faire pour le bien, sans le secours surnaturel de la grace; au lieu que Pélage prétendoit que l'homme pouvoit user de sa liberté sans le secours de la grace, & que la grace même lui étoit donnée à proportion de ses mérites. On peut voir la Dissertation que nous avons composée sur la prédestination & la réprobation, à la tête de l'Epître de saint Paul aux Romains.]

PREMICES. On appelloit de ce nom les présens que les Hébreux faisoient au Seigneur d'une partie des fruits de leur récolte, pour témoigner leur soumission & leur dépendance, & pour reconnoître le souverain domaine de Dieu auteur de tout bien. On offroit ces prémices au Temple d'abord, avant que de toucher aux moissons; & ensuite aprés les moissons, avant que les Particuliers commençassent à en user; & c'est pour cela qu'on les appelloit *prémices*. Les premiéres prémices qui s'offroient au nom de toute la nation, étoient d'une gerbe d'orge, que l'on cüeilloit le soir du 15. de Nisan, (*o*) & que l'on battoit dans le parvis du Temple. Aprés l'avoir bien vanné & nettoyé, on en prenoit environ trois pintes, que l'on rôtissoit & concassoit dans le mortier. On jettoit par-dessus un log d'huile; on y ajoûtoit une poignée d'encens; & le Prêtre prenant cette offrande, l'agitoit devant le Seigneur vers les quatre parties du monde; il en jettoit une poignée sur le feu de l'Autel, & le reste étoit à lui. Aprés quoi chacun pouvoit mettre

(*l*) *Chrysost. in epist. ad Rom.* IX. *p.* 325. (*m*) *Chrysost. homil.* LXXX. *in Matth.* XXV. *p.* 837. (*n*) *Idem in Psalm.* CXXXVIII. 3.

(*o*) *Cod. Menachoth. Vide Maimonid. in Temidim & Mosaphim.*

mettre la faucille dans sa moisson. Voyez ci-devant l'article *Gerbe*.

Lorsque la moisson du froment étoit achevée, c'est-à-dire, le jour de la Pentecôte, l'on offroit encore au Seigneur des prémices d'une autre sorte au nom de toute la nation, lesquelles consistoient en deux pains de deux assarons, (*p*) c'est-à-dire, de trois pintes de farine chacun. Ces pains étoient de pâte levée. Joseph (*q*) ne met qu'un pain, & il dit qu'on le servoit aux Prêtres à souper le soir même avec les autres offrandes, & qu'il falloit les manger ce jour-là, sans qu'il en restât rien pour le lendemain.

Outre ces prémices, qui s'offroient au nom de toute la nation, chaque particulier étoit obligé d'apporter ses prémices au Temple du Seigneur. L'Ecriture n'en prescrit ni le tems, ni la quantité. Les Rabbins (*r*) enseignent qu'il falloit apporter au Temple au moins la soixantiéme partie de leur récolte & de leurs fruits. Les plus libéraux donnoient le quarantiéme; les moins libéraux, le cinquantiéme; les autres, le soixantiéme. Ils s'assembloient par troupes de vingt-quatre personnes, pour apporter en cérémonie leurs prémices. (*s*) Cette troupe étoit précédée d'un bœuf destiné pour le sacrifice, couronné d'une couronne d'olivier, & ayant les cornes dorées. Un joüeur de flûte marchoit devant eux jusqu'à Jérusalem. Les prémices étoient de froment, d'orge, de raisins, de figues, d'abricots, d'olives & de dattes. Chacun portoit son panier. Les plus riches en avoient d'or; d'autres, d'argent. Les plus pauvres en avoient d'osier. Ils marchoient en pompe jusqu'au Temple, en chantant des cantiques. Lorsqu'ils approchoient de la ville sainte, les bourgeois alloient au-devant d'eux, & les saluoient civilement.

Quand ils arrivoient à la montagne du Temple, chacun, même le Roi, s'il y étoit, prenoit son panier sur son épaule, & le portoit jusqu'au parvis des Prêtres. Alors les Lévites entonnoient ces paroles: *Je vous louërai, Seigneur, parce que vous m'avez élevé, &c.* Psalm. XXX. 2. Et celui qui apportoit les prémices, disoit: (*t*) *Je reconnois aujourd'hui publiquement devant le Seigneur vôtre Dieu, que je suis entré dans la terre qu'il avoit promis avec serment à nos peres, de nous donner.* Alors il mettoit le panier sur sa main, le Prêtre le soutenant pardessous, & il continuoit: *Lorsque le Syrien poursuivoit mon pere, il descendit en Egypte*: ou plûtôt, *mon pere étoit un pauvre Araméen, qui descendit en Egypte, & y demeura comme étranger, ayant très-peu de personnes avec lui. Mais il s'accrut depuis, jusqu'à former un peuple grand & puissant, qui se multiplia jusqu'à l'infini. Cependant les Egyptiens nous affligérent, & nous persécutérent, nous accablant de charges insupportables. Mais nous criâmes au Seigneur le Dieu de nos peres, qui nous exauça, & nous tira de l'Egypte, par sa main toute-puissante... Il nous a fait entrer dans ce pays, & nous a donné cette terre, où coulent des ruisseaux de lait & de miel. C'est pourquoi j'offre maintenant les prémices des fruits de la terre que le Seigneur m'a donnée.* Ayant dit ces mots, il mettoit son panier à côté de l'Autel, il se prosternoit, & s'en alloit. On peut voir ce qui regarde les prémices traité fort au long dans la Misne, dans les Traitez intitulez *Thrumoth* & *Becorim*, & les Commentateurs qui ont écrit sur la Misne, & sur les Chap. XXII. 29. & XXIII. 19. de l'Exode.

Il y avoit encore une autre espéce de prémice qui se payoit au Seigneur. (*u*) Lorsqu'on avoit paîtri le pain dans chaque famille, on en mettoit à part une portion, qui se donnoit au Prêtre ou au Lévite qui demeuroit dans la ville. S'il ne s'y trouvoit ni Prêtre, ni Lévite, on la jettoit au four, & on la laissoit consumer par le feu. La Loi n'avoit pas fixé la quantité de pain que l'on devoit offrir à chaque fois: mais saint Jérôme (*x*) dit que la coûtume & la tradition l'avoient déterminée entre la quaran-

(*p*) *Levit.* XXIII. 17. (*q*) *Joseph. Antiq. l.* 3. *c.* 10. *p.* 93. (*r*) *Vide Misn. tract. Thrumoth. c.* 4. *n.* 3. (*s*) *Ibid. tract. Bechurim. c.* 3. *n.* 3. 4. 5. 8.

(*t*) *Deut.* XXVI. 4. 5. *&c.* (*u*) *Num.* XV. 19. 20. (*x*) *Hieronym. in cap.* XLV. *Ezech.*

rantiéme & la soixantiéme partie de ce que l'on paîtrissoit. Philon (*y*) parle de cette coûtume comme d'une chose usitée parmi tous les Juifs. Léon de Modéne (*z*) témoigne qu'elle s'observe encore aujourd'hui. C'est un des trois préceptes qui regardent les femmes, parce que ce sont elles ordinairement qui font le pain. Lorsqu'on a fait un morceau de pâte gros de quarante œufs, on en prend une petite partie, qu'on forme à la maniére d'un gâteau; puis on la jette au feu, en disant: ***Soyez béni, Seigneur nôtre Dieu, Roi du monde, qui nous avez sanctifiez par vos préceptes***, & qui nous avez commandé de séparer ***un gâteau de nôtre pâte.*** Les Rabbins tiennent qu'on n'est obligé à payer les prémices que dans la Terre promise; qu'on doit donner au moins la vingt-quatriéme partie de la masse qu'on a paîtrie, & que les boulangers n'en doivent que la quarante-huitiéme.

Enfin dans l'Ecriture, on donne souvent le nom de ***prémices*** aux offrandes de dévotion que les Israëlites apportoient au Temple, pour y faire des repas de charité, (*a*) ausquels ils invitoient leurs parens & leurs amis, & les Lévites qui étoient dans leurs villes. Les prémices étoient avec les dixmes, le plus solide & le plus assûré revenu des Prêtres & des Lévites. On leur donnoit les prémices de tous les fruits de la campagne, & de tous les animaux premier-nez. Les enfans même premier-nez étoient au Seigneur. On les offroit dans son Temple, & on les rachetoit d'une certaine somme d'argent, (*b*) qui étoit de cinq sicles, ou huit livres, deux sols, un denier.

[Le nom latin de ***Primitiæ*** se prend non seulement à la lettre pour les prémices des fruits de la terre, & les offrandes qu'on faisoit au Seigneur, mais aussi pour ce qu'il y a d'excellent en chaque chose. Par exemple, saint Paul (*c*) dit que les Chrétiens ont ***les prémices du Saint-Esprit***; ***Primitias Spiritûs habentes;*** C'est-à-dire, une plus grande abondance de l'Esprit de Dieu, & des dons plus parfaits & plus excellens que n'en avoient eu les Juifs. Ailleurs il dit que JESUS-CHRIST est ressuscité des Morts, comme les prémices de ceux qui sont décedez, ***Primitiæ dormientium*** (*d*). JESUS-CHRIST est, ainsi qu'il est dit ailleurs (*e*), le premier-né des morts, ou le premier-né des ressuscitez; ***Primogenitus mortuorum.*** Et le même saint Paul (*f*) dit que les Thessaloniciens sont comme des prémices que Dieu a choisi pour les sauver; ***Elegit vos Deus primitias in salutem.*** Il les a choisi par une distinction particuliére, comme on choisit les prémices parmi ce qu'il y a de plus exquis dans les fruits, pour les offrir au Seigneur.

PREMIER. Ce terme ne signifie pas toûjours dans l'Ecriture une primauté de rang, ou d'ordre; mais il se met quelquefois pour, ***Avant que.*** Par exemple: ***Hæc descriptio prima facta est à Præside Syriæ Cyrino*** (*g*). A la lettre: Ce fut le premier dénombrement que fit Cyrinus Gouverneur de Syrie. Mais comme on sçait certainement que *Cyrinus*, ou **Quirinus*, ne fut pas Gouverneur de Syrie sous le Regne d'Hérode, on est obligé de l'expliquer ainsi: ***Ce dénombrement se fit avant que Cyrinus fût Gouverneur de Syrie.*** De la même maniére, ***Ante me*** (*h*) ***factus est, quia prior me erat.*** Le Grec à la lettre: ***Il étoit le premier de moi***; Il étoit avant moi. Et encore (*i*): ***Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit;*** Si le monde vous hait, sçachez qu'il me hait avant vous, &c. Le Sauveur dit à ses Disciples, ***de chercher premiérement le Royaume de Dieu*** (*k*), de le chercher avant toutes choses; & saint Paul (*l*) dit que Dieu a fait éclatter sa miséricorde envers lui ***qui est le premier des pécheurs, & qu'il a fait paroître en lui le premier*** son extrême patience; Il l'a fait paroître en lui, avant que de la faire paroître en ceux à qui il prêchoit l'Evangile.

Pri-

(*y*) *Philo l. de præmiis Sacerdot.* (*z*) Léon de Modéne, part. 2. c. 9. des cérém. des Juifs. (*a*) *Deut.* XII. 6. 7. 8. (*b*) *Exod.* XIII. 1. 2. 3. *&c.* XXXIV. 20. *Num.* XVIII. 16. *& Levit.* XXVII. 6. (*c*) *Rom.* VIII. 23.

(*d*) 1. *Cor.* XV. 20. (*e*) *Apoc.* I. 5. (*f*) 2. *Thessal.* II. 12. (*g*) *Luc.* II. 2. (*h*) *Joan.* I. 15. 30. (*i*) *Joan.* XV. 18. (*k*) *Matth.* VI. 33. (*l*) 1. *Timot.* I. 15. 16.

Primum tempus (m), la premiere saison, le Printems. *Prima myrrha* (n), la plus excellente myrrhe. *Primus inter servos Saül* (o), le plus consideré des serviteurs de Saül. *Amicti auro primo* (p), l'or le plus précieux. *Frumentum primum* (q), & *aromata prima* (r) le meilleur froment, & les meilleures aromates. *Quis ex vobis vidit domum istam in gloria sua prima* (s)? Qui de vous a vû ce Temple dans son ancienne splendeur?]

PREMIER-NÉ. Ce nom ne se prend pas toûjours dans la rigueur de la lettre; on le prend quelquefois pour ce qui est le premier, le plus excellent, le plus distingué en chaque chose. Ainsi on dit que Jesus-Christ (t) est *le premier-né de toute créature*; & ailleurs, (u) *le premier né d'entre les morts*; c'est-à-dire, engendré du Pere avant qu'aucune créature eût été produite, & le premier qui soit ressuscité par sa propre vertu. La Sagesse dit de même qu'elle est sortie de la bouche du Tout-puissant, avant qu'il eût produit aucune créature: (x) *Primogenita ante omnem creaturam.* Ainsi dans Isaïe, [y] *primogeniti pauperum*, marquent les plus malheureux de tous les pauvres; & dans Job, [z] *primogenita mors*, la plus terrible de toutes les morts. Et ainsi des autres.

Depuis que Dieu eut fait mourir par l'épée de l'Ange exterminateur, tous les premier-nez des Egyptiens, [a] il ordonna que tous les premier-nez tant des hommes, que des animaux domestiques & de service, lui fussent consacrez. [b] Il n'y avoit que les enfans mâles qui fussent soumis à cette Loi. Si le premier enfant d'une femme étoit une fille, le pere n'étoit obligé a rien, ni pour elle, ni pour les autres enfans qui venoient aprés, quand même ils auroient été des mâles. Et si un homme avoit plusieurs femmes, il étoit obligé d'offrir au Seigneur tous les premier-nez de chacune d'elles. Ces enfans premier-nez étoient offerts au Temple, & leurs parens les rachetoient pour la somme de cinq sicles. [c]

Si c'étoit un animal pur, comme un veau, un agneau, ou un chévreau, on devoit l'offrir au Temple. [d] On ne pouvoit pas le racheter; mais on le tuoit, on répandoit son sang autour de l'Autel, on brûloit les graisses sur le feu de l'Autel, & la chair étoit pour les Prêtres. Que si c'étoit un animal impur, & dont il n'est pas permis de manger, comme le cheval, l'âne, le chameau, on le rachetoit, ou l'on donnoit autre chose en échange. Le premier-né de l'âne se rachetoit, en donnant une brebis, [e] ou cinq sicles. [f] Que si on ne le rachetoit pas, il falloit le tuer. [g] Il y a même quelques Commentateurs [h] qui tiennent qu'on tuoit les premier-nez des chiens, parce qu'ils étoient impurs; & qu'on n'en donnoit rien aux Prêtres, parce qu'on n'en faisoit aucun trafic. Voyez Deut. XXIII. 18. *Non offeres pretium canis in Domo Domini.*

A l'égard des premiers fruits des arbres, voyez *Levit.* XIX. 23 Les trois premiéres années, le fruit étoit censé impur. La quatriéme année, tout le fruit étoit au Seigneur. Le propriétaire n'avoit droit de les cüeillir pour lui que la cinquiéme année.

On demande si nôtre Seigneur Jesus-Christ, comme premier-né de la sainte Vierge, étoit soumis à cette Loi. Il y a sur cela trois sentimens; Les uns croyent que le Sauveur n'y étoit pas soumis, parce qu'il n'ouvrit pas le sein de sa Mere en naissant, & qu'il vint au monde sans rompre le sceau de sa virginité. [i] D'autres [k] croyent qu'il y étoit obligé par les termes de la Loi, qui ne marque autre chose, sinon que tous les enfans premier-nez doivent être consacrez au Seigneur; & que dans l'endroit de l'Exode dont il s'agit, *omne masculinum adaperiens vulvam*, est équiva-

(m) *Genes.* XXX. 41. (n) *Exod.* XXX. 23. (o) 1. *Reg.* XXII. 9. (p) *Jerem. Thren.* IV. 2. (q) *Ezech.* XXVII. 17. (r) *Idem.* ℣. 22. (s) *Agg.* II. 4. (t) *Coloss.* I. 15. [u] *Apoc.* I. 5. [x] *Eccli.* XXXIV. 5. [y] *Isai.* XIV. 30. [z] *Job.* XVIII. 13. [a] *Exod.* XII. 29. (b) *Exod.* XIII. 2. 3. &c. 12. 13.

(c) *Levit.* XXVII. 6. (d) *Num.* XVIII. 17. 18. 19. (e) *Exod.* XIII. 13. (f) *Num.* XVIII. 16. (g) *Exod.* XIII. 13. & XXXIV. 20. (h) *Vide Lyran. ad Deut.* XXIII. 18. & *Bochart. de animal. sacr. part.* 1. *l.* 2. *c.* 56. (i) *Cyrill. Jerosol. homil de Occursu Domini.* (k) *Rupert. Jansen. Tostat. alii. Vide Cornel. à Lapide in Exod.* XIII. 1.

valent à *omne masculinum primogenitum*. Or Jesus-Christ étoit sans doute le premier-né de Marie. D'autres (*l*) enfin semblent croire que les paroles de Moyse sont prophétiques, & ne regardent, selon la rigueur des termes, que Jesus-Christ, qui par sa naissance, a ouvert le sein de la sainte Vierge, au lieu que dans la naissance des autres hommes, le sein de leur mere est ouvert dans l'action du mariage, avant qu'il le soit dans la naissance. *Quia omnium mulierum non partus infantis, sed viri coïtus vulvam reserat*, dit Origénes. *Ecquis propriè vulvam adaperuit, quàm qui clausum patefecit?* dit Tertullien.

Voici les cérémonies que les Juifs observent à présent pour le rachat de leurs premiers-nez. Si c'est une fille, il n'y a aucune cérémonie particuliére : mais si c'est un garçon, quand l'enfant a trente jours accomplis, (*m*) on mande un des descendans d'Aaron, celui qui plaît le plus au pere ; & plusieurs personnes s'étant renduës dans la maison, le pere apporte dans une tasse ou dans un bassin beaucoup d'or & d'argent. Puis on met l'enfant entre les mains du Prêtre, qui demande tout haut à la mere si ce garçon est à elle. Elle repond que oüi. Il ajoûte : *N'avez-vous jamais eu d'autre enfant, soit mâle, ou femelle, ou même d'avorton, ou de fausse couche?* Elle repond : *Non. Cela étant*, dit le Sacrificateur, *cet enfant, comme premier-né, m'appartient.*

Puis se tournant du côté du pere, il dit : *Si vous en avez envie, il faut que vous le rachetiez. Cet or & cet argent*, répond le pere, *ne vous sont présentez que pour cela.* Le Sacrificateur reprend : *Vous voulez donc le racheter? Oüi, je le veux*, repond le pere. Alors le Sacrificateur se tournant vers l'assemblée, dit : *Cet enfant, comme premier-né, est donc à moi*, suivant cete Loi : (*n*) *Rachetez celui qui est âgé d'un mois, pour cinq sicles d'argent, &c. mais je me contente de ceci en échange.* En achevant ces paroles, il prend deux écus d'or, ou environ ; plus ou moins, selon sa volonté ; & aprés cela il rend l'enfant au pere & à la mere. Ce jour-là est un jour de réjoüissance dans la famille. Si le pere ou la mere sont de la race des Sacrificateurs ou des Lévites, ils ne rachetent point leur fils.

[Outre les Premiers-nez des hommes & des animaux qu'on offroit au Seigneur, ou que l'on rachetoit en donnant de l'argent aux Prêtres (*o*), il y avoit une autre sorte de Premiers-nez que l'on amenoit au Temple pour en faire des repas de charitez. C'est de cette derniere sorte de Premiers-nez dont il est parlé au Deutéronome XII. 17. 18. *Vous ne pourrez manger dans vos Villes la dixme de vos fromens, ni les prémices de vos Bœufs, & des autres Bestiaux, ni rien de tout ce que vous avez voüé ; ... mais vous mangerez ces choses devant le Seigneur votre Dieu, dans le lieu qu'il aura choisi ; vous, votre fils & votre fille, votre serviteur & votre servante, & les Lévites qui demeurent dans vos Villes ; vous ferez ces repas avec joie devant le Seigneur, après avoir recüeilli le fruit de vos travaux.* Et encore, Deutéronome chap. XV. ℣. 19. *Vous consacrerez au Seigneur tous les premiers-nez de vos bœufs & de vos brebis ; vous ne labourerez point avec le premier-né du bœuf, & vous ne tondrez point les premiers-nez de vos moutons ; mais vous les mangerez chaque année, vous & votre maison, en la présence du Seigneur, dans le lieu que le Seigneur aura choisi.*

Il est certain que les premiers-nez tant des hommes que des animaux appartenoient duëment au Seigneur, & qu'il n'étoit pas permis aux Particuliers ni de les manger, ni de les voüer, ni de les employer à des usages même pieux, ni d'en faire des festins de Religion. Ils ne leur appartenoient en aucune maniere. Mais après les avoir rachetez, ils pouvoient en user comme de leur propre bien. C'est donc apparemment de ces

(*l*) *Origen. in Luc. homil.* 14. *Tertull. de Carne Christi*, c. 23 *Ambros. in Luc. l.* 2. *art.* 56. *Hieronym. l.* 2. *contra Pelag. Theophyl. Euthym. in Luc.* 11. (*m*) Léon de Modéne, céremon. des Juifs, part 4. ch. 9. (*n*) *Num.* XVIII. 16.

(*o*) *Exod.* XIII. 2. *Num.* XVIII. 15.

ces premiers-nez dont on faisoit les repas dont on vient de parler ; ou bien sous le nom de premiers-nez on entendra ce qu'il y a de meilleur & de plus excellent dans les animaux qu'on destinoit aux repas de Religion qui se devoient faire devant le Seigneur, de même que sous le nom de prémices on comprend toutes les offrandes de tout ce qu'on avoit de meilleur.

LES PREMIERS-NEZ chez les Hébreux, comme parmi toutes les autres Nations, avoient des privilèges particuliers : Et comme parmi eux la polygamie étoit en usage, il étoit important de fixer ces droits. Voici ce que Moïse en ordonne (p) : *Si un homme a deux femmes, dont il aime l'une, & n'aime pas l'autre, & que ces deux femmes ayant eu des enfans de lui, le fils de celle qu'il n'aime pas, soit l'aîné, lorsqu'il voudra partager son bien entre ses enfans, il ne pourra pas donner au fils de celle qu'il aime, les droits de premier-né, ni le préferer au fils de celle qu'il n'aime pas : mais si le fils de celle qu'il n'aime pas, est l'aîné, il le reconnoîtra pour tel, & lui donnera une double portion dans tout ce qu'il posséde.* Les privileges des premiers-nez consistoient premiérement au droit de Sacerdoce, qui, avant la Loi, étoit attaché à l'aîné de la famille. Secondement, en ce qu'il avoit la double portion entre ses freres.

Le droit de Sacerdoce n'avoit lieu que quand les freres demeuroient ensemble dans le même lieu, & dans une même famille. Car dès que les freres étoient séparez, & faisoient famille à part, chacun devenoit le Prêtre & le Chef de sa maison.

Quant au double lot, on l'explique de deux manieres. Les uns croyent qu'on donnoit à l'aîné la moitié de toute la succession, & que l'autre moitié se partageoit par partie égale aux autres freres. Mais les Rabbins (q) enseignent au contraire que le premier-né prenoit le double lot de chacun de ses freres. Si un pere avoit laissé six fils, on faisoit sept portions égales ; l'aîné en avoit deux, & chacun de ses freres en avoit une. Si l'aîné étoit mort, & avoit laissé des enfans, son droit passoit à ses enfans & à ses heritiers. Les filles n'avoient nulle part à ces privileges, quand même elles auroient été les aînées de leurs freres, ou de leurs sœurs.

Le Patriarche Jacob transporta le droit de premier-né de Ruben à Joseph. Isaac, celui d'Esaü à Jacob, & David celui d'Adonias à Salomon ; mais tout cela se fit par un ordre particulier de la providence, & par une révélation de Dieu.

LES PREMIERS-NEZ sont appellez dans dans l'Ecriture, *le principe* ou le commencement, ou *les premices des forces du pere* (r) *Ruben primogenitus meus, tu fortitudo mea & principium doloris mei.* L'Hébreu ; *fortitudo mea & principium roboris mei.* Comparez Deut. XXI. 17. Psalm. LXXVII. 51. Les premiers-nez sont les premiers fruits & les premiers efforts de la vigueur de la jeunesse du pere.

PRE'PARER. Ce terme *præparare* ou *parare*, se met souvent pour *fonder*, *établir*, *affermir*. Il répond à l'Hébreu *Kun*, qui signifie ce que nous venons de dire. *Præparans montes in virtute sua.* (s) *Il fonde*, il affermit les montagnes par sa puissance. *Parata sedes tua ex tunc.* (t) Vôtre Siége, *votre Trône est affermi dès l'éternité ; super flumina præparavi orbem terræ* (u), *il a affermi la terre sur les fleuves*, ou sur les eaux.]

PREPUCE, peau qui couvre le gland de la partie naturelle de l'homme, & que l'on coupe lorsqu'on circoncit un enfant. On a parlé au long de cette cérémonie, sous l'article *Circoncision*. Plusieurs Eglises se vantent de posséder le saint prépuce de nôtre Seigneur, qui fut coupé dans sa circoncision. Par exemple,

(p) *Deut.* XXI. 15. (q) *Selden. de successione, in bona.* c. 5. 6. 8.

(r) *Genes.* XLIX. 3. (s) *Psalm.* LXIV. 7. (t) *Psalm.* XCII. 2. (u) *Psalm.* XXIII. 2.

ple, l'Eglise Cathédrale du Puy en Velay, la Collégiale d'Anvers aux Pays-bas, celle de Nôtre-Dame de la Colombe, au Diocése de Chartres, l'Abbaye de saint Corneille de Compiegne, l'Eglise de saint Jean de Latran à Rome. Il est mal-aisé d'accorder ensemble toutes ces prétentions différentes, puisqu'il ne peut y avoir qu'un saint Prépuce, & qu'on n'a aucune certitude qu'il se soit conservé jusqu'à nôtre tems.

Quelquefois les enfans naissent sans prépuce; ce que les Hébreux regardent comme un grand privilége de la Providence. Ils prétendent que Moyse étoit né de cette sorte. Dans ces occasions, on ne circoncit pas l'enfant; on se contente de couper tant soit peu la peau, pour en faire sortir quelques gouttes de sang.

Comme les Juifs regardoient le prépuce ou l'incirconcision, comme une trés-grande impureté, & qu'être appellé incirconcis, étoit la plus grande injure que l'on pût recevoir, ils nomment quelquefois les Gentils & les peuples étrangers *incirconcis*, par mépris. Et saint Paul dans son Epître aux Romains, désigne souvent les Gentils sous le nom de *præputium*, par opposition aux Juifs, qu'il désigne sous le nom de *circumcisio*: *Si præputium justitias Legis custodiat, nonne præputium ejus in circumcisionem reputabitur?* (x) Et dans l'Epître aux Galates: (y) *Creditum est mihi Evangelium præputii, sicut & Petro circumcisionis.*

Il est parlé dans les Maccabées, (z) & dans l'Epître premiére de saint Paul aux Corinthiens, (a) d'une coûtume de certains mauvais Juifs, qui ayant honte de paroître circoncis, & de porter cette marque de leur Religion, employoient l'art des Chirurgiens, pour cacher cette prétenduë difformité, en faisant revenir leur prépuce. Origénes (b) reconnoît que quelques Juifs se mettoient entre les mains des Médecins, pour faire revenir la peau; & saint Epiphane (c) parle de l'instrument dont on se servoit pour cela, & des moyens qu'ils employoient pour faire reprendre la peau qui avoit été rompuë. Cornelius Celsus, (d) Médecin fameux & ancien, a fait un Chapitre exprés touchant cette opération. Gallien en parle à peu prés comme Celse; & Bartholin (e) cite Æginéte & Fallapius, qui ont expliqué la maniére de couvrir les marques de la circoncision. Le même Bartholin cite une Lettre de Buxtof le fils, dans laquelle il rapporte un grand nombre de témoignages d'Auteurs Juifs, qui parlent de cette pratique, comme usitée parmi les apostats de leur Religion. On peut consulter nôtre Commentaire sur 1. *Macc.* I. 16. où nous avons traité cette matiére avec étenduë. Voyez aussi saint Jérôme *in Isaï.* c. LIII. *& in Jovinian.* *l.* 1. Liran *in* 1. *Macc.* I. 16. Rupert, *l.* 9. *de Victoria Verbi*, *c.* 18. Haimo *in* 1. *Cor.* VII. 18. qui soutiennent qu'il est impossible d'effacer la marque de la circoncision; & joignez-y Origénes, l. 4. des Principes, c. 2. qui paroît soutenir ce même sentiment.

Par une suite du sentiment des vrais Juifs, qui regardoient le prépuce & l'incirconcision comme une chose impure, inutile, déshonorante, & au contraire la circoncision comme un caractére de distinction honorable, ils employent dans le sens figuré, le nom de prépuce ou d'incirconcis, pour marquer une chose impure, superfluë, inutile, dangereuse. Par exemple, Moyse dit qu'il est *incirconcis des lévres*; (f) c'est-à-dire, qu'il a un empêchement à parler. Jérémie dit que les Juifs ont les *oreilles incirconcises*; (g) c'est-à-dire, qu'ils ne veulent pas entendre les instructions qu'on leur donne. Il les exhorte à *circoncire leurs cœurs*; à la lettre: (h) *Otez les prépuces de vos cœurs*; soyez dociles & attentifs. Moyse invective contre les cœurs incirconcis des Juifs, qui ne vouloient pas obéïr au Seigneur. (i) Il dit que pendant les trois premiéres

(x) *Rom.* II. 26. (y) *Galat.* II. 7. (z) 1. *Macc.* I. 16. (a) 1. *Cor.* VII. 18. (b) *Origen. Philocal.* c. 1. (c) *Epiphan. de ponderib. & mensuris.*

(d) *Cornel. Cels. l.* 7. *c.* 25. (e) *Bartolin. de Morbis Biblicis*, *c.* 26. (f) *Exod.* VI. 12. 30. ערל שפתים (g) *Jerem.* VI. 10. (h) *Idem* VI. 4. *&* IX. 26. (i) *Levit.* XXVI. 41.

tes années qu'un arbre est planté, tout son fruit est impur, & qu'on n'en mangera point, (*k*) *Cùm plantaveritis ligna pomifera, auferetis præputia eorum; poma quæ germinant, immunda erunt vobis*; l'Hébreu, *fructus ejus erit vobis præputiatus*. On voit les mêmes expressions dans le nouveau Testament. Saint Etienne reproche aux Juifs leur dureté de cœur, & leur indocilité; en disant: (*l*) *Incircumcisis cordibus & auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis.*

PRE'SENTATION. On entend d'ordinaire sous ce nom la présentation que les peres & meres faisoient de leurs enfans premier-nez au Seigneur dans son Temple; ou celle qu'ils lui faisoient de leurs enfans, ou d'autres choses qu'ils lui avoient voüées. Ainsi Samuël fils d'Elcana & d'Anne, (*m*) fut présenté au Seigneur pour ces deux raisons; & comme premier-né d'Anne, & comme voüé par elle au Seigneur. Comme premier-né, il auroit pû être racheté, & rendu à ses parens, moyennant la somme de cinq sicles: (*n*) mais ayant été voüé au Seigneur, pour être employé à son service tous les jours de sa vie, il demeura au Tabernacle depuis l'âge de trois ans, & y rendit tous les services dont il fut capable.

La sainte Vierge présenta nôtre Sauveur au Temple au jour de sa purification, (*o*) parce qu'il étoit son premier-né, & elle le racheta, selon la Loi, pour la somme de cinq sicles. Et il en étoit de même de tous les premier-nez d'Israël.

Enfin l'ancienne tradition de l'Eglise, marquée dans de trés-anciens Monumens, (*p*) quoique peu accréditez, à cause de quelques circonstances fausses & incertaines qui s'y trouvent, est que la sainte Vierge fut voüée au Temple par ses parens, qu'elle y fut présentée à l'âge de douze ans, & qu'elle y demeura nourrie de la main d'un Ange, jusqu'à l'âge de douze ans. Alors les Prêtres dirent au Grand-Prêtre Zacharie: Il est tems de placer Marie, de peur que le Temple du Seigneur ne soit soüillé. Mettez-vous donc en priéres, & nous exécuterons tout ce que le Seigneur vous aura découvert. Zacharie s'étant revêtu de ses habits sacrez, entra dans le Sanctuaire. Et comme il étoit en priéres, l'Ange du Seigneur lui dit: Assemblez les veufs du peuple; qu'ils apportent chacun une verge, & celui dans la verge duquel Dieu fera éclatter un miracle, sera destiné pour époux à Marie. On fit donc venir au Temple tous les veufs d'Israël. Ils donnérent chacun leur verge; & le lendemain on les leur rendit, sans qu'il parût rien d'extraordinaire à chacune d'elles: mais quand le Grand-Prêtre eut rendu à Joseph la sienne, une colombe sortit de dessus cette verge, & alla se reposer sur la tête de Joseph. Alors le Grand-Prêtre lui donna pour femme Marie fille de Joachim & d'Anne.

L'Evangile de la naissance de la Vierge (*q*) dit à peu prés la même chose: Que Marie fut offerte au Temple par ses parens, pour y être élevée avec les autres filles qui y étoient nourries: Qu'étant parvenuë à l'âge de quatorze ans, le Grand-Prêtre dit à toutes les filles de cet âge de s'en retourner chez leurs parens, afin qu'on les y mariât. Mais Marie répondit qu'elle avoit été offerte pour toûjours au service du Seigneur, & qu'elle lui avoit voüé sa virginité. Alors le Grand-Prêtre ne sçachant quelle résolution prendre dans un cas si extraordinaire, se mit en priéres avec tout le peuple qui s'étoit rendu au Temple dans un grand jour de Fêtes; & le Grand-Prêtre oüit une voix, qui lui cria du fond du Sanctuaire, qu'il falloit assembler tous ceux de la famille de David qui n'étoient pas mariez, & qu'on donneroit Marie à celui dont la verge fleuriroit, & sur le haut de laquelle le Saint-Esprit se reposeroit en forme de colombe.

On fit donc venir Joseph, qui étoit déja fort âgé, avec les autres; & comme la pre-miére

(*k*) *Levit.* XIX. 23. (*l*) *Act.* VII. 51. (*m*) 1. *Reg.* I. 11. *& seq.* (*n*) *Levit.* XXVII. 6. (*o*) *Luc.* II. 22. *&c.* (*p*) *Protevangel. Jacobi. n.* 7. 8. 9. 10.

(*q*) *Evangel. de Nativ. Mariæ n.* 6. 7. 8.

miére fois il ne présenta pas sa verge, Dieu ne fit paroître aucun signe extraordinaire. Mais la seconde fois ayant apporté sa verge avec celles des autres, la sienne fleurit, & le Saint-Esprit se reposa sur elle en forme de colombe. Ainsi on lui donna Marie, afin qu'il fût le gardien de sa virginité. Je sçai que ces récits ne sont d'aucune autorité dans l'Église : mais le fait principal, auquel on a ajoûté toutes ces circonstances, est certain ; sçavoir, que la sainte Vierge fut présentée au Temple, qu'elle fit vœu de virginité, & qu'elle épousa saint Joseph, qui ne devoit être que le gardien & le témoin de sa virginité. On trouve dans les anciens Peres Grecs quelques allusions à ces histoires : mais ces circonstances en général ne sont pas plus sûres dans les Peres, que dans les sources d'où ils les ont tirées.

Il n'y a aucune Loi dans l'ancien Testament qui oblige les parens à offrir leurs filles premiéres-nées au Seigneur, & nous ne voyons dans aucun endroit que ç'ait été la coûtume d'élever de jeunes filles dans le Temple. Moyse ordonne (r) que si l'on a voüé au Seigneur une fille depuis un mois, jusqu'à l'âge de cinq ans, on la rachette, en donnant au Temple ou aux Prêtres la somme de trois sicles. Il est vrai qu'il est parlé en deux endroits de l'Ecriture, des femmes dévotes qui veilloient à la porte du Tabernacle ; (s) & que saint Luc parle d'une fille de Phanuël, qui ne bougeoit du Temple : (t) mais il n'y a nulle apparence que ces personnes ayent été voüées au Seigneur dés leur enfance, ni qu'elles demeurassent toûjours au Temple, sans en pouvoir sortir, & sans pouvoir se marier. Il est trés-croyable au contraire que ces personnes n'avoient aucune autre obligation à y demeurer, que celle que leur dévotion ou leur bonne volonté leur imposoit.

PRESIDENT, *Præses*. Ce terme se donne en général à tous ceux qui président à quelque chose, ou à quelque ouvrage ; comme à ceux qui président à la musique, aux ouvrages de la campagne, de la ville ou du Temple, & en particulier aux Gouverneurs de la Judée, depuis que ce pays fut réduit en Province par les Romains. Voyez *Matth.* XXVII. 2. 11. 14. & XXVIII. 14. *Luc.* II. 2. XX. 20. XXI. 12. *Act.* XXIII. 24. &c. Voyez aussi l'article *Gouverneur*.

PRESSOIR, *torcular* ; en Hébreu, *gath*. (u) Il est assez souvent parlé de pressoir dans l'Ecriture : mais ce nom s'employe non-seulement pour marquer la machine sous laquelle on écrase le raisin, mais encore la cuve, ou le réservoir où le vin qui coule du pressoir, est reçû & conservé, & que l'on appelle en Hébreu *jekeb*, (x) & en Grec, *laccos* : D'où viennent ces expressions : (y) *Il a creusé un pressoir dans sa vigne* ; (z) *Vos pressoirs répandront le vin par-dessus* : (a) *Vos pressoirs se creveront par la quantité de vin nouveau* : (b) *On viendra au pressoir, pour y puiser* : (c) *Zeb fut tué dans le pressoir de Zeb, où il s'étoit caché*. C'étoit une espéce de cîterne souterraine, dans laquelle le vin étoit reçû, & où on le gardoit, jusqu'à ce qu'on le mît dans des cruches ou dans des tonneaux d'argile ou de bois. Voyez Plin. l. 14. c. 21. Columell. l. 12. c. 18. *Cato, de Re Rust. c.* 113. où ils parlent de ces cuves soûterraines, où l'on mettoit le vin. Nous avons parlé assez au long des pressoirs, & de tout ce qui regarde la maniére de garder le vin, dans le Commentaire sur Jérémie : XLVIII. 11.

On lit dans le Pseautier plusieurs titres des Psaumes, qui portent : *Pro torcularibus* : Pour les pressoirs. Ce qui est expliqué diversement. Les uns croyent (d) que ces Psaumes sont des cantiques de vendange & de réjoüissance, qui se chantoient principalement à la Fête des Tabernacles, aprés la récolte & les vendanges. D'autres (e) croyent que *gitthith*, qui est le terme Hébreu qu'on a traduit par *les pressoirs*, signifie un instrument de musique.

(r) *Levit.* XXVII. 6. (s) *Exod.* XXXVIII. 8. 1. *Reg.* II. 22. (t) *Luc.* II. 36.

(u) גת *Gath. Torcular. Græc.* Ληνὸς (x) יקב *Jekeb. Græc.* Λάκκος ou ληνὸς (y) *Isai.* V. 2. *Matt.* XXI. 33. (z) *Joël.* III. 18. (a) *Prov.* III. 10. (b) *Agg.* II. 18. (c) *Judic.* VII. 25. (d) *Psal.* VIII. 1. על הגתית 70. Ὑπὲρ τῶν ληνῶν. *Vide &* LXXX. 1. LXXXIII. 1. (e) *Ita, Rabb. Quid. Grot. Bossuet.*

que. Les Peres (*f*) les expliquent dans un ſens ſpirituel, de l'Egliſe de Jesus-Christ, qui eſt la vigne myſtique dans laquelle le preſſoir eſt bâti, ſuivant la deſcription du Sauveur dans l'Evangile. Nous croyons que l'on peut traduire l'Hébreu par: ***Pſeaume adreſſé au Maître de la muſique qui préſidoit à la bande Géthéenne.*** Il y avoit dans le Temple des bandes de chanteuſes, dont quelques-unes pouvoient être de la ville de Geth.

[PRETIEUX. L'ame de Saül ***fut prétieuſe aux*** yeux de David (*g*), lorſque l'ayant trouvé ſeul & à l'écart, il ne jugea pas à propos de porter les mains ſur lui; c'eſt-à-dire, qu'il la regarda avec reſpect, & comme une choſe d'un grand prix & d'un mérite ſupérieur, qu'il ne lui étoit pas permis de prendre. ***La mort des Saints eſt prétieuſe aux yeux de Dieu***, dit le Pſalmiſte (*h*), Dieu en fait trop de cas pour l'abandonner aux méchans; & ailleurs (*i*); ***leur nom eſt prétieux devant lui***, il conſerve chérement leur mémoire: les Septante & la Vulgate portent; ***honorabile nomen eorum coram illo.*** Et Iſaïe XIII. 12. ***Pretioſior erit vir auro.*** L'ennemi ſera plus avide de tuer un homme, que de gagner du butin.

Pretieux ſe met auſſi pour ***rare***; Du tems du grand Prêtre Héli ***la parole de Dieu étoit prétieuſe*** (*k*), & Dieu ne ſe communiquoit pas communément, il y avoit peu de Prophétes. Et Job, en parlant de l'homme (*l*), ***omne pretioſum vidit oculus ejus.*** Il n'y a rien ſi rare & ſi prétieux, qu'il ne veuille voir, & dont il ne veuille joüir. Et Salomon (*m*): Celui qui modére ſes paroles eſt ſage & prudent; & celui qui n'ouvre pas ſouvent la bouche eſt ſçavant: ***Pretioſi ſpiritus, vir eruditus.*** L'Hébreu; ***pretioſus ſpiritus,*** ou ***qui rarò ſpiritum emittit eſt vir intelligentiæ.***

Si ſeparaveris pretioſum à vili, quaſi os meum, meus eris (*n*): Si vous ſçavez ſéparer ce qui eſt prétieux, d'avec ce qui eſt vil, vous ſerez comme la bouche de Dieu. C'eſt Dieu qui parle à Jérémie. Si vous ſçavez faire l'eſtime que vous devez du don de Prophétie & de la fonction à laquelle je vous deſtine, vous ſerez ma bouche, mon ambaſſadeur, l'interpréte de mes volontez.]

PRETOIRE. On donne dans l'Evangile le nom de ***Prétoire*** à la maiſon où demeuroit le Gouverneur de Jéruſalem de la part des Romains. (*o*) C'eſt-là où ce Gouverneur rendoit la Juſtice, & où Jesus-Christ fut préſenté devant lui: Malgré toutes les révolutions arrivées à Jéruſalem, ſur tout durant le ſiége de Tite, & malgré la ruine & la déſolation entiére de cette ville, aprés ſa priſe par les Romains, on a prétendu montrer aux voyageurs le Prétoire ou la maiſon de Pilate, où l'on bâtit, dit-on, dans la ſuite une Egliſe.

Saint Paul (*p*) parle auſſi du ***Prétoire***, où étant à Rome, il rendit témoignage à Jesus-Christ: ***Ita ut vincula mea manifeſta fierent in Chriſto, in omni Prætorio, & in cæteris omnibus.*** Quelques uns (*q*) croyent que ſous ce nom, il entend le palais de l'Empereur Néron. D'autres veulent que ce ſoit le lieu où le Préteur de Rome rendoit la Juſtice, & où il avoit ſon tribunal. Il eſt certain que le palais de l'Empereur ne portoit point le nom de Prétoire: mais ſaint Paul étant accoûtumé de donner ce nom à l'hôtel du Gouverneur de la Province à Jéruſalem, il a pû le donner auſſi au palais de l'Empereur à Rome. D'autres ont ſoutenu que ſous le nom de Prétoire de Rome, ſaint Paul avoit voulu marquer le camp des ſoldats Prétoriens, où cet Apôtre a pû être mené par le ſoldat qui l'accompagnoit toûjours, & qui étoit attaché à lui par une chaîne, à la maniére des Romains.

(*f*) *Ita Euſeb. Athanaſ. Didym. Theodoret. Heſych. Nicephor. Aug. Hieronym. in Pſalmos.* (*g*) 1. *Reg.* XXVI. 21. (*h*) *Pſalm.* CXV. 15. (*i*) *Pſalm.* LXXI. 14. (*k*) 1. *Reg.* III. 1. (*l*) *Job.* XXVIII. 10. (*m*) *Prov.* XVII. 27. וקר רוח איש תבונה

(*n*) *Jerem.* XV. 19. (*o*) *Matth.* XXVII. 27. *Marc.* XV. 16 *Joan.* XVIII. 28. 33. (*p*) *Philip.* I. 13. (*q*) *Ita Chryſoſt. Theodoret. Theoph. Eſt. Eraſm. Menoc. Huber. Diſſert. in hunc locum.*

PRESTRE. Ce nom vient du Grec *Presbyteros*, qui signifie proprement *un Ancien, un Vieillard*. Le nom Hébreu dont se sert l'Ecriture pour désigner les *Prêtres*, est *Cohen*; (r) & le Grec, *Hiereus*; & le Latin, *Sacerdos* ou *Presbyter*. Mais ce dernier terme ne marque pas toûjours un Prêtre dans le Texte Latin de l'Ecriture. Par exemple, Judith fit venir dans sa maison Chabri & Charmi, Anciens du peuple, (s) *Presbyteros civitatis*. Jésus fils de Sirach, (t) conseille aux pauvres de s'abaisser devant les Anciens, & de paroître avec un air respectueux devant les Grands: *Presbytero humilia animam tuam*. Et ailleurs: (u) Trouvez-vous dans l'assemblée des Vieillards: *In multitudine Presbyterorum prudentium sta*. On donne aussi le nom de *Presbyteri*, ou d'Anciens, aux deux Juges d'Israël accusateurs de Susanne. (x) Mais dans le Latin du nouveau Testament, le nom *Presbyter* se met toûjours pour *les Prêtres*.

Dans l'ancien Testament, le Sacerdoce ne fut attaché à une certaine famille, que depuis la Loi de Moyse. Auparavant les premiers-nez des maisons, les peres de famille, les Princes, les Rois étoient Prêtres nez dans leur ville & dans leur maison. Caïn & Abel, Noé, Abraham & Job, Abimélech & Laban, Isaac & Jacob offrent eux-mêmes leurs sacrifices. Dans la cérémonie de l'alliance que le Seigneur fit avec le peuple au pied du mont Sinaï; Moyse fit l'office de médiateur, (y) & on choisit pour faire celui de Prêtres, des jeunes hommes du milieu des Enfans d'Israël.

Mais depuis que le Seigneur eut choisi la Tribu de Lévi pour le servir dans son Tabernacle, & que le Sacerdoce fut fixé dans la famille d'Aaron, alors le droit d'offrir des sacrifices à Dieu, fut réservé aux seuls Prêtres de cette famille: *Qu'aucun étranger*, dit le Seigneur, (z) *qui n'est point de la race d'Aaron, ne présume de se présenter pour offrir l'encens au Seigneur, de peur qu'il ne soit traité comme l'a été Coré & ceux de sa faction.* On sçait ce qu'il en coûta à Ozias ou Azarias Roi de Juda, qui ayant entrepris d'offrir l'encens au Seigneur, fut sur le champ frappé de lépre, (a) mis hors de son palais, & exclus de l'administration des affaires jusqu'à sa mort. Il semble toutefois que dans certaines occasions, les Juges & les Rois des Hébreux ont offert des sacrifices au Seigneur, sur tout avant que le lieu où le Seigneur vouloit être principalement adoré, ait été fixé dans Jérusalem. Voyez 1. *Reg.* VII. 9. où Samuël, qui n'étoit point Prêtre, offre un agneau en holocauste au Seigneur. Voyez aussi 1. *Reg.* IX. 13. où il est dit que ce Prophéte devoit bénir l'hostie du peuple; ce qui paroît une fonction réservée aux Prêtres. Enfin 1. *Reg.* XVI. 5. il va à Bethléem, & y offre un sacrifice dans l'inauguration ou l'onction de David: *Ad immolandum Domino veni: Sanctificamini, & venite mecum, ut immolem.*

Saül offre lui-même l'holocauste au Seigneur, apparemment en qualité de Roi d'Israël: (b) *Afferte mihi holocaustum, & pacifica; & obtulit holocaustum.* Elie offrit aussi un holocauste sur le mont Carmel. (c) David immola lui-même, au moins le Texte le marque ainsi, dans la cérémonie du transport de l'Arche à Jérusalem, (d) & dans l'aire d'Aréuna. (e) Salomon monta à l'Autel d'airain qui étoit à Gabaon, & y offrit des sacrifices. (f) Je sçai que l'on explique ordinairement ces passages, en disant que ces Princes offrirent ces victimes par les mains des Prêtres: mais le Texte sacré ne favorise nullement ces explications; & il est tout naturel de dire qu'en qualité de Rois & de Chefs du peuple, ils ont pû dans des cérémonies extraordinaires, faire quelques fonctions sacerdotales; comme nous voyons David revêtu de l'Ephod sacerdotal, consulter le Seigneur, (g) & dans d'autres occasions, donner solemnellement la bénédiction

(r) כהן *Cohen. Gr.* Ἱερεύς. *Latin. Sacerdos*, ou *Presbyter*. Πρεσβύτερος. (s) *Judith.* VIII. 9. (t) *Eccli.* IV. 7. (u) *Eccli.* VI. 35. (x) *Dan.* XIII. 28. [y] *Vide Exod.* XXIV. 5. 6. [z] *Num.* XVI. 40.

(a) 2. *Par.* XXVI. 19. (b) 1. *Reg.* XIII. 9. 10. (c) 4. *Reg.* XVIII. 33. (d) 2. *Reg.* VI. 13. (e) 2. *Reg.* XXIV. 24. (f) 2. *Par.* I. 5. (g) 2. *Reg.* VI. 14. & 1. *Reg.* XXIII. 9. XXX. 7.

diction au peuple. (*g*) Salomon en a usé de même. (*h*)

Le Seigneur s'étant réservé les premiers-nez de tout Israël, (*i*) parce qu'il les avoit garantis de la main de l'Ange exterminateur dans l'Egypte, voulut qu'on lui donnât comme par échange, & par une espéce de compensation, la Tribu de Lévi, pour le service de son Tabernacle. Ainsi toute la Tribu de Lévi fut destinée au ministére sacré, mais non pas de la même sorte; car des trois fils de Lévi, qui sont Gersom, Caath & Mérari, & qui sont Chefs de trois grandes familles, le Seigneur choisit dans la famille de Caath, la maison d'Aaron, pour exercer les fonctions de son Sacerdoce. Tous ceux de la même famille de Caath, même les enfans de Moyse, & ses descendans, demeurérent dans le rang de simples Lévites. Comme j'ai parlé ailleurs, sous l'article *Lévites*, de tout ce qui les regarde, je n'en dirai rien ici; je me bornerai à ce qui concerne les Prêtres.

Le Grand-Prêtre étoit Chef de la Religion, & le Juge ordinaire des difficultez qui la concernoient, & même de tout ce qui regardoit la Justice & les Jugemens de la nation des Juifs: (*k*) *S'il se trouve une affaire embroüillée, & où il soit difficile de juger, & de discerner entre le sang & le sang, entre une cause & une cause, entre la lépre & la lépre; & si vous voyez que dans les assemblées qui se tiennent à vos portes, les avis des Juges sont partagez, allez au lieu que le Seigneur vôtre Dieu aura choisi, & adressez-vous aux Prêtres de la race de Lévi, & à celui qui aura été établi en ce tems-là Juge du peuple.* (*l*) *Vous les consulterez, & ils vous rendront un bon Jugement sur l'affaire dont il s'agit. Vous ferez ce qu'ils vous diront, & vous exécuterez leur Jugement, sans vous en détourner ni à droite, ni à gauche. Et celui qui s'enflant d'orgüeil, ne voudra point obéir au commandement du Pontife, qui en ce tems-là sera ministre du Seigneur vôtre Dieu, ni à l'arrêt du Juge, sera puni de mort, & vous ôterez le mal du milieu d'Israël.* On peut aussi voir *Deut.* XIX. 17. XXI. 5. XXIII. 9. 10. *Ezech.* XLIV. 24. *Joseph, Antiq. l.* X. *c. ult. & contra Appion. l.* 2. *c.* 6. où cette discipline est bien marquée. Enfin on peut consulter nôtre Dissertation sur la Police des Hébreux, imprimée à la tête du Commentaire sur le Livre des Nombres, & le grand Ouvrage de Selden, *de Synedriis veterum Hebræorum.*

Le Grand Prêtre avoit seul le privilége d'entrer dans le Sanctuaire une fois l'année, (*m*) qui étoit le jour de l'Expiation solemnelle, pour expier les soüillures de tout le peuple. Voyez l'article *Expiation.* Il devoit être né d'une personne de sa Tribu que son pere auroit épousée vierge, (*n*) & exemt de tous les défauts corporels marquez dans le Lévitique: (*o*) *Non accedet ad ministerium, si cæcus fuerit, si claudus, si parvo, vel grandi, vel torto naso; si fracto pede, si manu; si gibbus, si lippus, si albuginem habens in oculo, si jugem scabiem, si impetiginem in corpore, vel herniosus.* En général tout Prêtre qui avoit des défauts corporels, ne pouvoit lui offrir des sacrifices, ni entrer dans le Saint, pour y présenter les pains de proposition: mais il lui étoit seulement permis de se nourrir des offrandes que l'on faisoit au Tabernacle. *Levit.* XXI. 21. 22. 23.

Dieu avoit attaché à la personne du Grand-Prêtre l'oracle de sa vérité; en sorte que quand il étoit revêtu des ornemens de sa Dignité, & de l'Urim & Thummim, il répondoit aux demandes qu'on lui faisoit, & Dieu lui découvroit les choses cachées & futures. (*p*) Il lui étoit défendu de faire le deüil d'aucun de ses proches, pas même de son pere ou de sa mère, & d'entrer dans un lieu où il y auroit un mort, de peur d'y contracter quelques soüillures. (*q*) Il ne pouvoit épouser ni une veuve, ni une femme répudiée, ni une cour-

(*g*) 2. *Reg.* VI. 18. (*h*) 3. *Reg.* VIII. 55. 56. (*i*) *Num.* III. 41. (*k*) *Deut.* XVII. 8. 9 10. (*l*) Joseph, Philon, les Rabb. & plusieurs Commentateurs croyent que ce Juge n'est autre que le Grand-Prêtre qui est actuellement en exercice.

(*m*) *Levit.* XVI. 2. 3. 4. *&c.* (*n*) *Levit.* XXI. 13. (*o*) *Levit.* XXI. 17. 18. (*p*) *Exod.* XXVIII. 30. *Eccli.* XLV. 12. 1. *Reg.* XXIII. 9. XXX. 7. (*q*) *Levit.* XXI. 10. 11. 12.

courtisanne, mais seulement une fille vierge (q) de sa race. Il devoit garder la continence pendant tout le tems de son service. (r)

L'habit du Grand Prêtre étoit beaucoup plus magnifique que celui des simples Prêtres. (s) Il avoit sur les reins un caleçon de fin lin, & sur la chair, une tunique aussi de lin, & d'une tissure particuliére. Sur la tunique il portoit une longue robbe couleur de bleu céleste, ou d'hyacinthe, au bas de laquelle étoit une bordure composée de sonnettes d'or & de pommes de grenade faites de laine de différentes couleurs, & rangées de distance en distance les unes auprés des autres. Cette robbe étoit ceinte d'une large ceinture faite par l'art du brodeur. C'est ce que l'Ecriture appelle *éphod*. Il consistoit en deux rubans d'une matiére précieuse, qui prenant sur le coû, & descendant de dessus les épaules, venoient se croiser sur l'estomach; puis, retournant par derriére, servoient à ceindre la robbe dont nous venons de parler. L'éphod avoit sur les épaules deux grosses pierres précieuses, sur chacune desquelles étoient gravez six noms des Tribus d'Israël; & par-devant, sur la poitrine, à l'endroit où les rubans se croisoient, se voyoit *le pectoral*, ou *le rational*, qui étoit une piéce quarrée d'un tissu trés-précieux & trés-solide, large de dix pouces, dans lequel étoient enchassées douze pierres précieuses, sur chacune desquelles étoit gravé le nom d'une des Tribus d'Israël. Il y en a qui croyent que le rational étoit double, comme une poche ou une gibeciére, dans laquelle étoient enfermez *l'Urim & Thummim*. D'autres croyent que l'Urim & Thummim étoient deux espêces de figures hiéroglyphiques, qui pendoient au bas du rational.

La thiare du Grand-Prêtre étoit plus ornée & plus précieuse que celles des simples Prêtres: mais on ne sçait pas distinctement quelle étoit sa forme. Voyez ce que nous avons dit sur l'article *Cidaris*. Ce qui distinguoit principalement la thiare du Grand-Prêtre, étoit une lame d'or, qui étoit sur son front, & sur le devant de son bonnet, sur laquelle étoit écrit ou gravé: *La sainteté est au Seigneur*. Cette lame étoit liée par-derriére la tête avec deux rubans qui tenoient à ses deux bouts.

Les Prêtres particuliers servoient immédiatement à l'Autel, offroient les sacrifices, égorgeoient les hosties, les dépoüilloient, (t) & en versoient le sang au pied de l'Autel. Ils entretenoient le feu perpétuel sur l'Autel des Holocaustes, & les lampes du chandelier d'or, qui étoit dans le Saint; paîtrissoient les pains de proposition, les faisoient cuire, les offroient sur l'Autel d'or qui étoit dans le Saint, & les ôtoient tous les jours de Sabbat, pour y en mettre d'autres. Tous les jours au soir & au matin, un Prêtre désigné par le sort au commencement de la semaine, portoit dans le Saint un encensoir fumant, & le posoit sur la table d'or, autrement nommée l'Autel des Parfums. (u) L'habit ordinaire des Prêtres étoit une aube ou tunique de lin sans couture, avec une ceinture de diverses couleurs, (x) creuse comme la peau d'un serpent, tissuë fort lâche, de la largeur de trois doigts. C'est ainsi que la décrit Joseph. (x) Il ajoûte que les Prêtres la portoient sur la poitrine, au-dessous des bras; que diverses fleurs y étoient representées avec des laines de couleur d'écarlatte, de pourpre & d'hyacinthe; qu'elle faisoit deux fois le tour du corps, qu'elle étoit noüée devant, & tomboit jusqu'aux pieds, pour rendre les Prêtres plus vénérables. Lorsqu'ils offroient actuellement le sacrifice, ils rejettoient cette ceinture sur l'epaule gauche, pour être plus libres à s'acquiter de leur ministére. Les Rabbins donnent jusqu'à trente-deux coudées ou trente-deux aunes de long à cette ceinture.

On croit que la ceinture du Grand-Prêtre étoit d'un tissu plus précieux; car Moyse dit qu'elle étoit faite par l'art du brodeur; (z) & on croit qu'outre les laines de pourpre, de cra-

(q) *Levit.* XXI. 13. 14. (r) *Vide Joseph. l.* 17. *c.* 8. *de Matthia Pontifice.* (s) *Vide Exod.* XXXIX. 1. 2. 3. *&c.*

(t) 2. *Par.* XXIX. 34. *&* XXXV. 11. (u) *Vide Luc.* I. 9. (x) *Exod.* XXVIII. 4. (y) *Antiq. l.* 3. *c.* 8. (z) *Exod.* XXVIII. 39. *&* XXXIX. 3. 5.

cramoisi & d'hyacinthe, il y entroit du fil d'or. D'autres soutiennent qu'elle ne différoit en rien de celle des simples Prêtres. On peut voir Braunius, qui a exactement examiné tous ces détails dans son Ouvrage des habits des Prêtres Hébreux. Le Grand-Prêtre avoit deux ceintures: l'une qui ceignoit sa tunique de lin, qu'il portoit par-dessous; & l'autre qui ceignoit sa robe couleur de bleu céleste, & qui est nommée *chesheb ephudath*, Levit. VIII. 7. & que nous avons décrite en parlant de l'éphod.

Le bonnet des simples Prêtres (*a*) est nommé dans l'Hébreu *migbaóth*, & celui du Grand-Prêtre *miznepheth*. Mais les Rabbins nous assûrent que ces deux termes ne signifient qu'une même chose, & que le bonnet des simples Prêtres, de même que celui du Souverain Pontife, étoit une espéce de casque, composé d'une bande de lin longue de seize aunes, qui enveloppoit la tête de plusieurs tours, & qui formoit un bonnet qui avoit quelque rapport à un casque, ainsi que le marque le terme Hébreu *migbaoth*, qui a la même signification. Joseph (*b*) le décrit ainsi: *Il est composé de plusieurs tours d'une bande de lin repliée & cousuë, en sorte qu'il paroît comme une couronne épaisse, faite d'un tissu de lin. Par-dessus ce bonnet, il y a une toile qui l'enveloppe tout entier, & qui descend jusques sur le front, pour cacher la difformité des coutures.*

Enfin saint Jérôme (*c*) en fait une description qui ne revient ni à celle des Rabbins, ni à celle de Joseph. *Ce bonnet*, dit-il, *est rond*, & semblable à celui qu'on met sur la tête d'Ulysse, comme si l'on coupoit une sphére en deux, & que l'on en prît la moitié pour servir de bonnet. Il n'y a point de pointe en haut, & ne couvre pas toute la chevelure, mais en laisse la troisiéme partie découverte par-devant; & afin qu'il ne tombe pas, il est attaché par un ruban qui se nouë par-derriére. Sa matiére est de fin lin, & il est couvert d'un linge qui en cache toutes les coutures. Moyse nous insinuë (*d*) qu'ils étoient en effet liez par un ruban, lorsqu'il dit que dans la consécration des Prêtres, on leur lia leurs bonnets.

Quant à la tiare du Grand-Prêtre, les Rabbins ne mettent guéres d'autre différence entre cette thiare, & le bonnet des autres Prêtre, sinon que celui du Grand-Prêtre est plus plat, & plus approchant de la forme d'un turban; au lieu que celui des simples Prêtres ressemble plus à un bonnet de nuit, s'élevant un peu en pointe par le haut. Joseph en donne une description magnifique, prise apparemment sur ce qu'il voyoit de son tems dans le Temple de Jérusalem. (*e*) C'est, dit-il, un bonnet couleur d'hyacinthe, ou bleu céleste, qui se met par-dessus cet autre bonnet en forme de turban, dont on a donné ci-devant la description. Il couvre le derriére de la tête, & les deux temples, & est environné d'une triple couronne d'or, où il y a de petits boutons de fleurs de jusquiame. Le contour de ces fleurs est interrompu par-devant la tiare, à l'endroit où la lame d'or, qui est chargée du nom de de Dieu, se rencontre.

Les Prêtres ne portoient point de grands cheveux dans le Temple. (*f*) Ils ne se rasoient pas non plus la tête; mais ils en coupoient les cheveux avec les cizeaux: *Caput suum non radent; neque comam nutrient; sed tondentes attondent capita sua.* Ils ne paroissoient point la tête nuë durant leurs cérémonies. Paroître tête nuë & découvert devant quelqu'un, étoit un manque de respect, comme il l'est encore aujourd'hui chez certains peuples. Ils portoient des calçons de lin, de même que le Grand-Prêtre, de peur qu'en montant à l'Autel, ils ne se découvrissent d'une maniére indécente. (*g*) Les Lévites n'avoient point d'habit particulier pour les cérémonies de Religion: mais environ l'an 62. de J. C. ils obtinrent du Roi Agrippa de porter la tunique de lin, comme les

(*a*) *Exod.* XXVIII. 4. מגבעות *Migbaoth. Lat. Cidaris.* (*b*) *Antiq. l.* 3. *c.* 8. (*c*) *Hieronym. ad Fabiolam.*

(*d*) *Exod.* XXIX. 9. *Levit.* VIII. 13. *Hebr. Circumposuit mitras. Ezech.* XLIV. 18. *Vittæ lineæ erunt in capitibus eorum.* (*e*) *Antiq. l.* 3. *c.* 8. (*f*) *Ezech.* XLIV. 20. *Vide Levit.* X. 6. *&* XXI. 5. (*g*) *Exod.* XXVIII. 42. *&* XXXIX. 27.

les Prêtres : ce qui fut regardé, dit Joseph, (h) comme un mauvais présage, l'expérience ayant fait voir que l'on n'avoit jamais impunément donné atteinte aux anciennes pratiques de la Religion.

Il n'étoit pas permis aux Prêtres d'offrir de l'encens au Seigneur avec un feu étranger, (i) c'est-à-dire, qui ne fût pas tiré de l'Autel des Holocaustes. On sçait avec quelle rigueur Dieu châtia Nadab & Abiu, pour y avoir manqué. Les Prêtres & les Lévites servoient par semaine & par quartier dans le Temple. Ils entroient en semaine le jour du Sabbat, & en sortoient de même. [k] Moyse avoit fixé l'âge auquel ils devoient entrer dans le sacré ministére, à vingt-cinq ou trente ans, [l] & la fin à cinquante : mais du tems de David, on changea cet ordre, & on les obligea au service du Temple dés l'âge de vingt ans. [m] Ceux qui vouloient se consacrer à servir pour toûjours dans le Temple, y étoient bien reçûs, & y étoient entretenus des offrandes communes & journaliéres. [n]

Le Seigneur n'avoit point donné de partage dans le pays à la Tribu de Lévi. Il entendoit qu'ils vêcussent des dixmes, des prémices, des offrandes que l'on faisoit au Temple, & des parts des victimes pour le péché, & d'actions de graces que l'on immoloit dans le Temple, & dont certaines parties leur étoient assignées pour leur honoraire. Dans les sacrifices pacifiques, le Prêtre avoit l'épaule & la poitrine. [o] Dans les sacrifices pour le péché, on brûloit sur l'Autel les graisses qui couvrent les intestins, la taye du foye, & les reins. Le reste étoit pour le Prêtre. [p] La peau de toutes les victimes étoit aussi pour lui ; [q] & cela seul n'étoit pas un petit profit. Lorsqu'un Israëlite tuoit quelque animal pour son usage, il donnoit au Prêtre l'épaule, le ventricule & les machoires. [r] On leur donnoit aussi une partie de la laine des brebis que l'on tondoit. [s] Tous les premiers nez tant des hommes, que des animaux, étoient au Seigneur, c'est-à-dire, à ses Prêtres. On rachetoit les hommes pour la somme de cinq sicles. [t] On rachetoit, ou l'on échangeoit les premiers-nez des animaux impurs ; mais on ne rachetoit pas les animaux purs ; on les immoloit au Seigneur, on répandoit leur sang autour de l'Autel, & tout le reste étoit au Prêtre. [u] Voyez ci-devant *Premier-né*. Les premiers fruits des arbres, [x] c'est-à-dire, ceux qui venoient la quatriéme année, étoient au Prêtre.

On offroit au Temple les prémices de tous les fruits de la terre, & la quantité en étoit fixée par la coûtume entre la quarantiéme & la soixantiéme partie. On y offroit autre cela tout ce que chacun avoit voüé au Seigneur. Voyez ci-devant l'article *Prémices*. On donnoit aussi aux Prêtres ou aux Lévites les prémices de la pâte qu'on paîtrissoit. Ils avoient la dixme de tous les fruits de la campagne, & de tous les animaux qui paissent sous la verge du pasteur. (y) Et lorsque les Lévites avoient recüeilli toutes les dixmes & toutes les prémices, ils en mettoient à part la dixiéme partie pour les Prêtres. [z] Ainsi les Prêtres sans avoir aucun bien en fonds dans le pays, ne laissoient pas d'être fort à leur aise, & d'avoir trés-abondamment de quoi subsister. Dieu avoit aussi pourvû à leur logement, en leur assignant quarante huit villes pour leur demeure. [a] Ils ne possédoient dans la banlieuë de ces villes, que la longueur de mille coudées au-delà des murailles. De ces quarante-huit villes, il y en eut six de destinées pour servir de villes de refuge à ceux qui avoient commis un meurtre casuel & involontaire. Les Prêtres en eurent treize pour leur part. Toutes les autres furent pour les Lévites. [b]

Une des principales fonctions des Prêtres, aprés les sacrifices & le service du Temple, étoit

[h] *Joseph Antiq. l.* 20. c. 8. p. 699. [i] *Levit.* X. 1. 2. [k] 4. *Reg.* XI. 1. 7. [l] *Num.* VIII. 24. & IV. 3. [m] 1. *Par.* XXIII. 24. & 2. *Par.* XXXI. 17. & 1. *Esdr.* III. 8. [n] *Deut.* XVIII. 6. [o] *Levit.* VII. 33. 34. [p] *Levit.* VII. 6. 7. [q] *Philo de premiis Sacerdotum.* [r] *Deut.* XVIII. 3.

(s) *Deut.* XVIII. 4. (t) *Num.* XVIII. 15. 16. (u) *Num.* XVIII. 17. (x) *Levit.* XIX. 23. 24. (y) *Levit.* XXVII. 31. 32. (z) *Num.* XVIII. 26. (a) *Num.* XXXV. 1. 2. 3. (b) *Josue* XXI. 19. 20.

étoit l'instruction des peuples, & le Jugement des affaires. [c] La distinction des différentes sortes de lépre, [d] les causes de divorce, des eaux de jalousie, [e] les vœux, les cas concernans la Loi, & les soüillures que l'on contractoit en différentes maniéres, étoient du ressort des Prêtres. *Les levres du Prêtre conservent la science, & on les consultera sur ce qui regarde la Loi.* [f] Ils donnoient publiquement la bénédiction au peuple au nom du Seigneur. [g] Dans la guerre, ils étoient chargez de porter l'Arche d'Alliance, de consulter le Seigneur, de sonner des trompettes sacrées, [h] & de prononcer ces paroles à la tête de l'armée : *Ecoutez, Israël; vous allez combattre vos ennemis, ne craignez point, parce que le Seigneur est au milieu de vous; il combattra pour vous, & vous garantira du danger.*

La consécration d'Aaron & de ses fils se fit dans le Désert par Moyse [i] avec beaucoup de solemnité; & voici ce qui se passa dans cette occasion: [k] Aaron & ses fils se lavérent tout le corps dans l'eau; & s'étant présentez à Moyse au Tabernacle de l'Alliance, avec les victimes qui devoient être offertes pour eux, Moyse les revêtit d'abord de tous leurs ornemens, dont nous avons parlé cidevant; puis ayant pris l'huile d'onction, il en oignit Aaron, en la versant sur sa tête. Il offrit ensuite un veau pour le péché; & Aaron & ses fils ayant mis la main sur la tête de cette hostie, Moyse l'égorgea, en mit avec le doigt du sang sur les cornes de l'Autel; il en fit brûler les graisses sur le feu de l'Autel, & envoya brûler la chair, la peau & la fiente hors du camp. Aprés cela, il offrit un bélier en holocauste. Aaron & ses fils mirent leurs mains sur la tête de la victime, & Moyse l'immola, en répandit le sang autour de l'Autel, & en fit brûler les chairs & les intestins sur le feu de l'Autel des Holocaustes.

Enfin on présenta le bélier qui devoit servir à la consécration des Prêtres. Aaron & ses fils lui mirent les mains sur la tête; Moyse l'égorgea, & prenant du sang de ce bélier, il en toucha l'extrémité de l'oreille droite de chacun d'eux, les pouces de leurs mains droites & de leurs pieds droits, & répandit le reste du sang tout autour de l'Autel. Et ayant pris la graisse qui couvre les reins & les intestins, la queuë, les reins & l'épaule droite de la victime, avec un pain sans levain, un gâteau & un tourteau, il mit le tout successivement sur les mains d'Aaron & de ses fils, qui les élevérent devant le Seigneur par un mouvement d'agitation, Moyse soutenant & conduisant les mains de chacun d'eux. Aprés quoi Moyse reprit toutes ces choses, & les fit brûler sur l'Autel des Holocaustes, parce que c'étoit le sacrifice de la consécration d'Aaron & de ses fils. Ayant pris ensuite l'huile d'onction & le sang qui étoit sur l'Autel, il en fit l'aspersion sur Aaron & sur ses fils, revêtus comme ils étoient de leurs ornemens sacrez. Cette cérémonie se continua pendant sept jours de suite, en la recommençant tous les jours de la même maniére, au moins quant à l'offrande des sacrifices, & aux onctions & aspersions; car il ne paroît pas que l'on ait revêtu chaque jour Aaron & ses fils de leurs ornemens sacerdotaux. Pendant tous ces sept jours, les Prêtres demeurérent dans le parvis du Tabernacle, sans en sortir.

Dans toute cette cérémonie, ce fut Moyse qui fit l'office de Prêtre consécrateur. On doute si à chaque nouveau Grand-Prêtre on réïtéroit toutes ces cérémonies. Il est trés-probable que l'on se contentoit de revêtir le nouveau Grand-Prêtre des habits de son prédécesseur, comme il se pratiqua à la mort d'Aaron. [l] D'autres croyent qu'on lui donnoit aussi l'onction; au moins que cela se pratiqua ainsi jusqu'à la captivité de Babylone, quoique néanmoins on n'en ait aucune preuve de fait; au contraire on sçait que Jonathas Asmonéen [m] se contenta de se revêtir des habits de Grand-Prêtre à la Fête des Tabernacles, pour entrer

(c) *Osée* IV. 6. *Malac.* II. 7. *&c.* (d) *Levit.* XIII. XIV. (e) *Num.* V. 14. 15. (f) *Malac.* II. 7. (g) *Num.* VI. 23. 24. 25. (h) *Num.* X. 8. 9. (i) *Deut* XX. 3. 4. (k) *Exod.* XL. 12. *Levit.* VIII. 1. 2. 3. *&c.*

(l) *Num.* XX. 25. 26. *&c.* (m) 1. *Macc.* X. 21. *Joseph. Antiq. l.* 13. *c.* 5.

entrer en possession de cette Dignité ; & Agrippa Roi des Juifs, ayant offert à Jonathas fils d'Ananus la Grande Sacrificature pour la seconde fois, Jonathas l'en remercia, disant qu'il lui suffisoit d'avoir reçû une fois les ornemens de cette suprême Dignité, & qu'il les laissoit volontiers à un autre, qui en étoit plus digne. (n)

A l'égard des Prêtres particuliers ; nous ne voyons pas qu'on ait fait aucune cérémonie particuliére, sinon de les faire entrer dans l'exercice de leurs Charges, *en leur emplissant les mains*, comme parle l'Ecriture, c'est-à-dire, en leur faisant faire les fonctions de leur ordre. Mais lorsque les Prêtres étoient tombez dans la prévarication, ou qu'ils avoient été long-tems hors d'exercice, comme il est arrivé quelquefois sous les regnes de quelques-uns des derniers Rois de Juda ; par exemple, Achaz, Amon & Manassé, il falloit sanctifier de nouveau les Prêtres qui s'étoient éloignez du Lieu saint, & qui avoient interrompu pendant un long tems les fonctions de leur ministére ; ou même qui ne l'avoient jamais exercé ; ainsi qu'il arriva sous Ezéchias, (o) & sous Josias, (p) où le nombre des Prêtres sanctifiez ne s'étant pas trouvé assez grand pour le grand nombre de victimes qu'on offrit, on fut obligé d'employer les Lévites à dépoüiller les animaux qui furent immolez ; car les Lévites sont bien plus aisez à sanctifier, que les Prêtres. *Levitæ quippè faciliori ritu sanctificantur, quàm Sacerdotes*. (q)

Il faut toutefois reconnoître que l'on ne sçait ce qui se faisoit dans ces occasions pour la consécration, ou plutôt pour la sanctification des Prêtres ; & il n'est pas même certain s'il falloit autre chose qu'une sanctification ordinaire, c'est-à-dire, l'exemption des soüillures légales, nécessaire pour toucher aux choses saintes. Le Texte Hébreu du passage que nous venons de citer, lit simplement : *Car les Lévites étoient droits de cœur, pour se sanctifier, plus que les Prêtres.* Les Lévites témoignérent plus de zéle & de bonne volonté que les Prêtres, pour se disposer à servir dans cette cérémonie.

Quant aux Prêtres de la nouvelle Alliance, leur dignité est infiniment plus relevée que celle des Prêtres Hébreux, parce que leurs fonctions sont plus nobles, & leur objet plus sacré & plus divin. Ils consacrent le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST sur l'Autel, ils ont le pouvoir de lier & de délier ; de remettre ou de retenir les péchez ; ils portent un caractére sacré & inviolable. Le Sacerdoce Chrétien est la réalité & la vérité, dont celui des Juifs n'étoit que l'ombre & la figure. JESUS-CHRIST Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, demeure toûjours, comme le remarque saint Paul, (r) au lieu que les Prêtres selon l'ordre d'Aaron, étant mortels, ne pouvoient demeurer long-tems. Le Sacerdoce de JESUS-CHRIST est un, partagé entre plusieurs Prêtres qui participent à sa puissance, & qui exercent en son nom les fonctions de son ministére. La consécration donnée par Moyse à Aaron & à ses fils, ne devoit plus être réïtérée à leurs successeurs, parce que le Sacerdoce devoit toûjours demeurer dans la même famille ; au lieu que le Sacerdoce du Christianisme n'étant point attaché à une seule famille, doit être conferé à chacun des Prêtres avec des cérémonies nouvelles. Enfin les défauts corporels qui excluoient du Sacerdoce légal, & les prérogatives qui le distinguoient, doivent s'entendre à proportion dans un sens relevé & spirituel, à l'égard du Sacerdoce Chrétien. Nous avons parlé ailleurs de la superiorité des Evêques au-dessus des Prêtres, & de la primauté du Pape Evêque de Rome, lesquelles nous croyons être de droit divin. On peut voir les qualitez que saint Paul demande dans un Evêque, 1. Timoth. III. & à Tite, I. 7. & suiv.

(n) *Antiq. l. 19. c. 6. p. 676. d.* (o) 2. *Par.* XXIX. 34. (p) 2. *Par.* XXXV. 12. (q) 2. *Par.* XXIX. 34. כי הלוים ישרי לבב להתקדש מהכהנים

(r) *Hebr. VII. 23. 24. &c.*

LISTE CHRONOLOGIQUE DES GRANDS PRESTRES DES HEBREUX.

I. SUCCESSION, tirée de différens endroits des Livres sacrez.	II. SUCCESSION tirée du I. Livre des Paralipoménes, Ch. VI. ℣. 3.4.5.6.7.&c.	III. SUCCESSION tirée de Joseph Antiq. L. V. C. 15. & Lib. X. C. 11. p. 342.	IV. SUCCESSION tirée de la Chronique des Juifs, nommée Seder Olam.
1. AARON, frére de Moïse, établi l'an du Monde 2514. mort l'an du Monde 2552. avant J. C. 1448. avant l'Ere vulgaire 1452.	1. AARON.	1. AARON.	1. AARON.
2. ELEAZAR, établi en 2552. mort vers l'an 2571. avant J. C. 1429. avant l'Ere vulgaire 1433.	2. ELEAZAR.	2. ELEAZAR.	2. ELEAZAR.
3. PHINE'ES, établi vers l'an 2571. mort vers l'an 2590. avant J. C. 1410. avant l'Ere vulgaire 1414.	3. PHINE'ES.	3. PHINE'ES.	3. PHINE'ES.
4. ABIEZER, ou Abisué } sous	4. ABISUE'.	4. ABIESER.	4. HELI.
5. BOCCI. } les	5. BOCCI.	5. BOCCI.	5. ACHITOB.
6. UZI. } Juges.	6. UZI.	6. UZI.	6. ABIATHAR.
7. HELI, de la race d'Ithamar, établi en 2848. mort en 2888. avant J. C. 1112. avant l'Ere vulgaire 1116.	7. ZARAÏAS.	7. HELI.	7. SADOC.
8. ACHITOB. I.	8. MERAÏOTH.	8. ACHITOB.	8. ACHIMA, sous Roboam.
9. ACHIA vivoit en 2911. ou 2912.	9. AMARIAS.	9. ACHIMELECH.	9. AZARIAS, sous Abia.
10. ACHIMELECH, ou Abiathar, fut mis à mort par Saül en 2944. avant J. C. 1056. avant l'Ere vulgaire 1060.	10. ACHITOB I.	10. ABIATHAR.	10. JOACHAS, sous Josaphat.
11. ABIATHAR, ou Achimélech, ou Abimélech, sous David, depuis 2944. jusqu'en 2989. avant J. C. 1011. avant l'Ere vulg. 1015.	11. SADOC I.	11. SADOC.	11. JOÏARIB, sous Joram.
12. SADOC I. sous Saül, sous David & sous Salomon, depuis 2944. jusques vers 3000. avant J.C. 1000. avant l'Ere vulg. 1004.	12. ACHIMAAS.	12. ACHIMAAS.	12. JOSAPHAT, sous Ochosias.
13. ACHIMAAS, sous Roboam, vers l'an 3030. avant J. C. 970. avant l'Ere vulg. 794.	13. AZARIAS.	13. AZARIAS.	13. JOÏADA, sous Joas.
14. AZARIAS, sous Josaphat; apparemment le même qu'Amarias. 2. Par. XIX. 11. vers l'an 3092. avant J. C. 908. avant l'Ere vulg. 912.	14. JOHANAN. 1. Par. VI. 9. 10.	14. JORAM.	14. PHADEA, sous Joas.
15. JOHANAN, peut-être Joïada, sous Joas. 2. Par. XXIV. 15. en 3126. Il mourut âgé de cent trente ans.	15. AZARIAS.	15. ISSUS.	15. SEDECIAS, sous Amasias.
16. Azarias, peut-être le même que Zacharie fils de Joïada, tué en 3164. avant J. C. 836. avant l'Ere vulg. 840.	16. AMARIAS.	16. AXIORA.	16. JOEL, sous Ozias.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-PRETRES DES HEBREUX.

Liste tirée de divers endroits de l'Ecriture.	*Liste tirée des* Paralipoménes	*Liste tirée de* Joseph.	*Liste tirée de* Seder-Olam.
17. AMARIAS, peut-être AZARIAS, sous Ozias, en 3221. avant J. C. 779. avant l'Ere vulg. 783.	17. ACHITOB II.	17. PHIDEAS.	17. JOTHAM, sous Joathan.
18. ACHITOB II. sous Joathan Roi de Juda.	18. SADOC II.	18. SUDÉAS.	18. URIA, sous Achas.
19. SADOC II. sous Joathan Roi de Juda.	19. SELLUM.	19. JULUS.	19. NERIA, sous Ezéchias.
20. URIAS, sous Achas, vivoit en 3265. avant J. C. 735. avant l'Ere vulg. 739.	20. HIS, ou HELCIAS.	20. JOTHAM.	20. HOSAÏA, sous Manassé.
21. SELLUM, pére d'Azarias, & ayeul d'Helcias.	21. AZARIAS.	21. URIAS.	21. SELLUM, sous Amon.
22. AZARIAS, qui vivoit du tems d'Ezéchias. 2. *Par.* XXXI. 10. vers l'an 3278. avant J. C. 722. avant l'Ere vulg. 726.	22. SARAÏA.	22. NERIAS.	22. HELCIA, sous Josias.
23. HELCIAS, sous Ezéchias.	23. JOSEDECH.	23. ODEAS.	23. AZARIAS, sous Joachim, & sous Sédécias.
24. ELIACIM, ou JOAKIM, sous Manassé, & du tems du siége de Béthulie, en 3348. Il continua sous Josias, jusqu'en 3380. & plus avant. Il est aussi nommé Helcias. *Voyez Baruc* I. 7.	24. JOSUÉ.	24. SALDUM.	24. JOSEDECH, aprés la prise de Jérusalem.
25. AZARIAS, peut-être NERIAS, pére de Saraias & de Baruc.		25. ELCIAS.	25. JESUS, fils de Josedech, aprés la Captivité.
26. SARAÏAS, dernier Pontife d'avant la Captivité, mis à mort en 3414. avant J. C. 586. avant l'Ere vulg. 590.		26. SAREAS.	
27. JOSEDECH, pendant la Captivité de Babylone, depuis 3414. jusqu'en 3469. avant J. C. 531. avant l'Ere vulg. 535.		27. JOSEDECH.	
28. JOSUÉ, ou JESUS, fils de Josédech, revint de Babylone en 3468. avant J. C. 532. avant l'Ere vulg. 536.		28. JESUS, ou JOSUÉ.	

LISTE

LISTE CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-PRESTRES DES HEBREUX.

Ce qui suit, est tiré des Livres d'Esdras & de Joseph.

29. Joachim, sous le regne de Xercés *Joseph. Antiq. lib.* XI. *c.* 5.

30. Eliasib, ou Joasib, ou Chasib, sous Néhémie, en 3550. avant J. C. 450. avant l'Ere vulgaire 454.

31. Joïada, ou Juda. *Voyez* 2. *Esdr.* XII. 10.

32. Jonathan, ou Jean.

33. Jeddoa, ou Jaddus, qui reçut Aléxandre le Grand à Jérusalem en 3673. & qui mourut en 3682. avant J. C. 318. avant l'Ere vulg. 322.

34. Onias I. établi en 3681. gouverna vingt-un ans, mourut en 3702. avant J. C. 298. avant l'Ere vulg. 302.

35. Simon I. dit le Juste, établi en 3702. ou 3703. mort en 3711. avant J. C. 289. avant l'Ere vulgaire 293.

36. Eléazar, établi en 3712. Ce fut, dit-on, sous ce Pontife que se fit la Traduction des Septante, vers l'an 3727. Il mourut en 3744. avant J. C. 256. avant l'Ere vulg. 260.

37. Manassé, établi en 3745. mort en 3771. avant J. C. 229. avant l'Ere vulg. 233.

38. Onias II. établi en 3771. mort en 3785. avant J. C. 215. avant l'Ere vulg. 219.

39. Simon II. établi en 3785. mort en 3805. avant J. C. 195. avant l'Ere vulg. 199.

40. Onias III. établi en 3805. déposé en 3829. mort en 3834. avant J. C. 166. avant l'Ere vulgaire 170.

41. Jesus, ou Jason, établi en 3830. déposé en 3831. avant J. C. 169. avant l'Ere vulg. 173.

42. Onias IV. autrement Ménélaüs, établi en 3832. mort en 3842. avant J. C. 158. avant l'Ere vulg. 162.

43. Lysimaque, Vicegérent de Ménélaüs, tué en 3834. avant J. C. 166. avant l'Ere vulg. 170.

44. Alcime, ou Jacime, ou Joachim, établi en 3842. mort en 3844. avant J. C. 156. avant l'Ere vulg. 160.

45. Onias V. n'exerça point le Pontificat à Jérusalem; mais s'étant retiré en Egypte, il y bâtit le Temple d'Onion en 3854. avant J. C. 146. avant l'Ere vulgaire 150.

46. Judas Maccabée rétablit l'Autel & les sacrifices en 3840. mort en 3843. avant J. C. 157. avant l'Ere vulgaire 161.

47. Jonathan Asmonéen, frere de Judas Maccabée, établi en 3843. mort en 3860. avant J. C. 140. avant l'Ere vulgaire 144.

48. Simon Maccabée établi en 3860. mort en 3869. avant J. C. 131. avant l'Ere vulg. 135.

49. Jean Hircan, établi en 3869. mort en 3898. avant J. C. 102. avant l'Ere vulg. 106.

50. Aristobule, Roi & Pontife des Juifs, mort en 3899. avant J. C. 101. avant l'Ere vulg. 105.

51. Aléxandre Jannée, aussi Roi & Pontife vingt-sept ans; depuis 3899. jusqu'en 3926. avant J. C. 74. avant l'Ere vulgaire 78.

52. Hircan fut Grand-Prêtre trente-deux ans en tout; depuis 3926. jusqu'en 3958. avant J. C. 42. avant l'Ere vulgaire 46.

53. Aristobule son frere usurpa la Sacrificature, & en joüit trois ans & trois mois; depuis 3935. jusqu'en 3940. avant J. C. 60. avant l'Ere vulg. 64.

54. Antigone son fils usurpa aussi le Pontificat sur Hircan & le posséda deux ans, sept mois; depuis 3964. jusqu'en 3967. qu'il fut pris par Sosius, avant J. C. 33. avant l'Ere vulgaire 37.

55. Ananéel de Babylone, établi par Hérode, en 3968. jusqu'en 3970. avant J. C. 30. avant l'Ere vulgaire 34.

56. Aristobule, le dernier des Asmonéens, ne joüit pas un an entier du Pontificat. Mort en 3970. avant J. C. 30. avant l'Ere vulgaire 34.

Ananéel pour la seconde fois rétabli en 3971. avant J. C. 29. avant l'Ere vulg. 33.

57. Jesus fils de Phabis, déposé en 3981. avant J. C. 19. avant l'Ere vulgaire 23.

58. Simon fils de Boëthus, établi en 3981. déposé en 3999. avant J. C. 1. avant l'Ere vulgaire 5.

59. Matthias fils de Théophile, établi en 3999. Elle en lui fut subrogé pour un jour, à cause d'un accident qui étoit arrivé à Matthias, & qui l'empêcha de faire ses fonctions ce jour-là, avant J. C. 1. avant l'Ere vulgaire 4.

60. Joazar fils de Simon fils de Boëthus, établi en 4000. l'an de la naissance de Jesus-Christ, quatre ans avant l'Ere vulgaire.

61. Eléazar frere de Joazar établi en 4004. de J. C. 4. & 1. de l'Ere vulgaire.

62. Jesus fils de Siah, établi en 4009. de J. C. 9. & 6. de l'Ere vulgaire.

Joazar pour la seconde fois établi en 4010. destitué en 4016. de l'Ere vulgaire 13.

63. Ananus fils de Seth, pendant onze ans; depuis 4016. jusqu'en 4027. de l'Ere vulgaire 24.

64. Ismaël fils de Phabi; établi en 4027. de l'Ere vulgaire 24.

65. Eléazar fils d'Ananus, établi en 4027. de l'Ere vulgaire 24.

66. Simon fils de Camithe, établi en 4028. de l'Ere vulgaire. 25.

67. Joseph, surnommé Caïphe, établi en 4029. jusqu'en 4038. de l'Ere vulgaire. 35.

68. Jonathas fils d'Ananus, établi en 4038. jusqu'en 4040. de l'Ere vulgaire 37.

69. Théophile fils de Jonathas, établi en 4040. déposé en 4044. de l'Ere vulgaire, 41.

70. Simon, surnommé Canthare, & fils de Simon Boëthus, fut établi en 4044. de l'Ere vulgaire 41.

71. Matthias fils d'Ananus, établi en 4045. de l'Ere vulgaire 42.

72. Elionéus, établi en 4047. jusqu'en 4048. de l'Ere vulgaire. 45.

Simon fils de Cantharus, pour la seconde fois établi en 4048. déposé la même année, de l'Ere vulgaire 45.

73. Joseph fils de Canée, établi en 4048. jusqu'en 4050. de l'Ere vulgaire 47.

74. Ananias fils de Nébédée, établi en 4050. jusqu'en 4066. de l'Ere vulgaire 63.

75. Ismaël fils de Phabée, établi en 4066. de l'Ere vulgaire 63.

76. Joseph, surnommé Cabéi, la même année 4066. de l'Ere vulgaire 63.

77. Ananus, fils d'Ananus, la même année 4066. de l'Ere vulgaire 63.

78. Jesus fils d'Ananus, établi en 4067. de l'Ere vulgaire 64.

79. Jesus fils de Gamaliel, la même année 4067. de l'Ere vulgaire 64.

80. Matthias fils de Théophile, établi en 4068. jusqu'en 4073. de l'Ere vulgaire 70.

81. Phannias fils de Samuël, établi en 4073. de l'Ere vulgaire 70. qui est l'année de la ruine du Temple de Jérusalem par les Romains, & de l'abolition du Sacerdoce & des sacrifices Judaïques.

On peut voir la vie de chacun de ces Pontifes dans leurs articles particuliers, & sous leurs noms.

PRIAPE, faux Dieu de l'Antiquité Payenne, que les Gentils disoient être fils de Bacchus & de Vénus. Vénus le mit au monde dans la ville de Lampsaque, sur l'Hellespont, où il fut principalement honoré. On lui immoloit un âne, & il étoit honoré comme le Dieu des jardins, des vergers. On le représentoit avec des parties naturelles d'une grandeur monstrueuse. Il est parlé dans l'Ecriture en quelques endroits, du Dieu Priape, & on dit que les Dames de Jérusalem lui offrirent des sacrifices, & que Maacha mere d'Asa Roi de Juda, étoit sa principale Prêtresse. Mais ce Prince fit démolir le Temple ou la caverne où l'on commettoit des abominations en l'honneur de Priape, brûla la statue de cette infame Divinité, & obligea la Reine sa mere à renoncer à son culte. (f)

L'Hébreu porte que Maacha avoit fait une *Miphlezeth à Asera, qu'il brisa sa Miphlezeth, qu'il la brûla près du torrent de Cédron*, & qu'il éloigna sa mere de la souveraine autorité, ou de la Régence, parce qu'elle avoit fait cela. On ne convient pas que *Miphlezeth* signifie le Dieu Priape. Plusieurs Nouveaux traduisent ce terme par un épouvantail; & c'est peut

(f) 3. *Reg.* XV. 13. & 2. *Par.* XV. 16. מפלצת לאשרה

peut-être ce que saint Jérôme a voulu marquer par le nom de *Priapus*, qui servoit d'épouvantail dans les jardins : (t)

. . . . *Inde ego furum aviumque*
Maxima formido.

Mais il y a encore plus d'apparence qu'elle fit de ces figures obscénes, que les Payens appelloient *Phallus* (u) & *Ithyphallus*, en l'honneur d'Adonis époux de Vénus ou d'Astarte. *Phallus* dérive visiblement de l'Hébreu *Phalaz*, qui est la racine de *Miphlezeth* & *Asera*, en l'honneur de laquelle Maacha fit les Miphlezeths, étoit la même qu'Astarte ou Vénus.

PRIERE. La priére que nous adressons à Dieu, est le canal ordinaire des graces que nous recevons de lui. La priére du juste est d'une très-grande efficace auprès de Dieu. Les Saints de l'ancien & du nouveau Testament ont prié, JESUS-CHRIST lui-même, le chef, & le modéle des justes & des élûs, a voulu prier pour nous apprendre que c'est par-là que nous honorons Dieu, & que nous attirons sur nous ses faveurs & ses graces, *multum valet deprecatio justi assidua* (x), dit saint Jacques. L'Apôtre saint Paul dans presque toutes ses Epîtres demande les priéres des fidéles pour lui, on offre à Dieu les siennes pour eux.

LA PRIERE PUBLIQUE. Les Hébreux depuis la promulgation de la loy, n'ont pas cessé d'avoir la priére publique dans le Tabernacle ou dans le Temple, selon les tems. Cette priére publique consistoit dans l'offrande des sacrifices du soir & du matin tous les jours de l'année, & dans les priéres que les Prêtres & les Lévites faisoient dans ce saint lieu. Nous ne prétendons pas qu'il y eût alors un Office réglé établi dans le Temple, à peu près comme nous le voyons dans nos Communautez de Chanoines, ou de Religieux : Mais il y avoit quelque chose d'équivalent; on y offroit tous les jours des sacrifices, des parfums, des offrandes, des prémices, on y faisoit tous les jours des cérémonies pour le rachat des premiers-nez, pour la purification de ceux & celles qui avoient contractées quelques soüillures; en un mot de toute la Palestine on y venoit pour acquiter ses vœux, & pour satisfaire sa dévotion particuliére, non seulement les jours des grandes solemnitez, mais aussi les jours ordinaires: or tout cela ne se faisoit pas sans priéres.

L'Auteur du Ps. CXVIII. ℣. 164. dit qu'il prioit, ou loüoit Dieu, sept fois par jour: *septies in die laudem dixi tibi.* L'Auteur du Pseaume LIV. ℣. 18. dit qu'il faisoit sa priére le soir, le matin & à midy; *Vespere & mane, & meridie narrabo & annuntiabo, & exaudiet vocem meam.* Daniel (y) fléchissoit les genoux trois fois par jour, & adoroit le Seigneur ouvrant ses fenêtres & se tournant vers Jérusalem; *Tribus temporibus in die flectebat genua sua & adorabat.* Les Lévites occupez à garder le Temple, élevoient leurs mains pendant la nuit & s'excitoient l'un l'autre à adorer le Seigneur (z) *In noctibus extollite manus vestras in sancta, & benedicite Dominum.* Le Psalmiste dit qu'il se levoit au milieu de la nuit pour bénir Dieu (a); *mediâ nocte surgebam ad confitendum tibi.* Dans Néhémie nous voyons quatre heures de priéres le jour de jeûne (b): *surrexerunt ad standum & legendum quater in die; & quater confitebantur & adorabant Dominum.*

Quelques Rabbins enseignent qu'Abraham institua la priére du matin, Isaac celle du milieu du jour, & Jacob celle du soir. D'autres croïent que l'on n'a rien vû de fixe sur l'heure & la forme des priéres, jusqu'au tems de la Captivité de Babylone (c); avant ce tems chacun prioit selon sa dévotion & selon le mouvement de son cœur. Mais pendant la captivité, Esdras ayant remarqué que plusieurs Juifs mêloient à

(t) *Horat.* l. 1. *Sat.* 8. (u) *Vide Selden. de Diis Syr. Syntagm.* 2. c. 5. (x) *Jacobi* V. 16. 17.

(y) *Dan.* VI. 10. (z) *Psalm.* CXXXIII. 2. (a) *Psalm.* CXVIII. 62. (b) 2. *Esdr.* IX. 3. (c) Basnage hist. des Juifs, t. 5. l. 7. c. 17. art. 3.

à leurs priéres des termes étrangers, qui ne convenoient pas à la sainteté de cet exercice, composa dix-huit Bénédictions, que chaque Israëlite est obligé d'apprendre & de réciter chaque jour. Le Rabbin Gamaliel y en ajoûta une dix-neuviéme peu de tems avant la destruction du Temple: elle est contre les Apostats & les Hérétiques, & on ne doute pas que sous ce nom ils n'entendent les Chrétiens. Il est certain que ces dix-huit priéres sont d'une grande antiquité; car la Misne (*d*) en parle comme d'une formule établie depuis très-long-tems.

Le même Esdras fixa aussi le tems de la priére (*e*); & comme on offroit à Dieu le sacrifice perpetuel du soir & du matin, il ordonna deux priéres solemnelles pour les deux tems. Les jours de Fête & de Sabbat, il y avoit un sacrifice vers le milieu du jour; Il ordonna pour cette heure là une troisiéme priére: & parce que le sacrifice du soir se consumoit pendant la nuit, il institua une priére nocturne.

Toutefois il n'y a que trois heures d'obligation par jour pour la priére, le matin, à midy, & au soir. La priére du matin se peut faire depuis le levé du soleil jusqu'à la troisiéme heure du jour, c'est-à-dire, jusqu'à neuf heures du matin dans l'équinoxe; celle du milieu du jour depuis Tierce jusqu'à Sexte, c'est-à-dire, depuis neuf heures du matin jusqu'à midy; celle du soir depuis trois heures après midy jusqu'à six heures du soir pendant l'équinoxe. La priére qu'on ajoûtoit aux jours de fêtes se disoit vers neuf heures & on pouvoit y satisfaire jusqu'à midy. Celle des jours de jeûne n'est pas fixée.

Les priéres publiques qu'on fait dans les Synagogues se célébrent trois fois chaque jour. Le Ministre commence le service par une priére qu'on appelle Kaddisch; parce qu'on y demande à Dieu la sanctification de son nom de cette sorte; *O Dieu que votre nom soit magnifié & sanctifié dans le monde, que vous avez créé selon votre bon plaisir; faites regner votre régne, que la redemption fleurisse & que le Messie vienne promptement, que son nom soit célébré &c.* Cette priére passe pour la plus ancienne de toutes celles que les Juifs ont conservée, & comme on la récite en langue Caldaïque, il y a lieu de croire qu'elle fut composée pendant la captivité de Babilone; ou peu de tems après le retour de la captivité. Le peuple répond *Amen.* Il semble que c'est de là que le Sauveur a emprunté ces mots de l'Oraison Dominicale: *Que votre nom soit sanctifié, que votre Royaume advienne.*

Après cette Antienne, ou Bénédiction, on récitoit autrefois le Décalogue, qui est le fondement de la Religion Judaïque; mais à present on se contente de lire un passage tiré du Chapitre cinquiéme du Deuteronome; qui commence par ces mots: *Ecoutez Israël.* Cette lecture étant finie, aussi-bien que la Bénédiction qui la suit, toute l'assemblée se leve & prie debout à basse voix, le Ministre comme les autres. Après cette priére secrette chacun fait trois pas en arriére par respect, & le Ministre récite dix-huit Oraisons, dont les trois premiéres contiennent les loüanges de Dieu; les douze suivantes regardent le besoin de l'Eglise & des particuliers; les trois derniéres contiennent une confession de son néant & de son indignité. Il est permis après la troisiéme Bénédiction de reprendre sa place, c'est-à-dire, de faire trois pas en avant.

Quand on est parvenu à la priére qu'on appelle *Modim*, il faut un peu se courber; on s'assied pendant qu'on récite d'autres priéres; quelquefois on baisse la tête, d'autres fois on éleve la voix, selon la nature des oraisons qu'on prononce: Après plusieurs Bénédictions & plusieurs Pseaumes on récite l'Antienne par où l'on a commencé l'Office,

(*d*) *Misnah in Barachot. c. 4. §. 3.* (*e*) *Maimon. apud Vitringa de Syn. l. 3. part. 2. c. 12. commentar. in Act.* III. 2.

puis

puis le Ministre donne la Bénédiction au peuple qui se retire en disant : *Seigneur, conduisez-moi dans votre justice, & dressez le chemin devant moi à cause de mes ennemis.* Telles sont les prieres du matin.

Celles du midi & du soir se font aussi tous les jours réguliérement ; le Ministre de la Synagogue y préside, & les prieres, les bénédictions & les lectures y sont différentes ; mais toutefois à peu près dans le même ordre. La langue dont on s'y sert, est la langue Hébraïque, avec quelques formules de prieres en langue Caldaïque. Le commun des Juifs n'entend parfaitement ni l'une ni l'autre ; mais la longue habitude qu'ils ont de prier en ces langues & le grand nombre de mots qu'ils entendent encore dans l'une & dans l'autre, font qu'ils ne répondent pas *Amen* sans quelque intelligence : de même que parmi nous plusieurs personnes qui n'ont pas étudié le latin, ne laissent pas de l'entendre assez passablement dans la lecture de l'Evangile, & dans la prononciation des prieres de l'Eglise, pour joindre leur attention à celle des Prêtres.

Chaque Juif est obligé de réciter cent bénédictions par jour. A ces bénédictions il faut joindre certains extraits des Pseaumes qui sont les plus propres à animer l'esprit de piété. On s'attache principalement aux derniers versets du cent quarante-cinquiéme ; & on les chante chacun à la façon de son pays. Les Allemands les chantent plus haut & plus fortement que les autres ; les Espagnols & les Levantins approchent du chant des Turcs, & les Italiens chantent posément & à leur aise.

Aprés avoir chanté ces Pseaumes on lit le *Schema*, c'est-à-dire, trois sections différentes tirées du Deutéronome, ch. VI. 4. 9. & XI. 19. 21. & *Num.* XV. 37. 41. On les appelle *Schema*, parce que la premiere de ces sections commence par le terme *Schema*, qui signifie *Ecoutez* (f). Ces sections de l'Ecriture sont entrecoupées de prieres & de bénédictions qui parlent souvent de l'unité d'un Dieu. On finit ces prieres en bénissant Dieu *qui rachete Israël* ; & en prononçant ces dernieres paroles, on se leve, & on commence à réciter les dix-huit prieres & bénédictions qu'Esdras a laissées à la grande Synagogue, pour être la régle de toutes les oraisons. Lorsqu'on a recité ces dix-huit bénédictions, on s'assied, on baisse le visage contre la terre, on léve un peu la tête, on fait ses prieres particulieres, on récite le Pseaume cent quarante-cinquiéme, & ensuite on va à ses affaires.

Quelques-uns recitent leurs cent bénédictions de suite, afin de s'en décharger comme d'une tâche, & d'un travail qui leur est imposé ; mais les Docteurs condamnent cet usage, parce qu'il faut placer chaque bénédiction en sa place, & au sujet dont elle traite. On recommence le soir les prieres à peu prés dans la même forme ; du moins c'est ainsi que Maimonides l'enseigne, & c'est le plus exact des Auteurs Juifs, & celui que les Ecrivains Chrétiens suivent le plus volontiers.

Léon de Modéne (g) dit que l'usage de la plûpart des Juifs est de reciter le matin dans la Synagogue avec leurs prieres, les cent bénédictions dont nous venons de parler. C'est pourquoi ils appellent ces prieres qu'ils font le matin, *Mea Beracoth*, c'est-à-dire, *Cent Bénédictions*. Il dit de plus que les Rabbins ont engagé les Juifs à reciter des bénédictions & des loüanges particuliéres à Dieu, non seulement dans leurs prieres, & à chaque fois qu'ils reçoivent quelque faveur de lui, mais aussi dans toutes les occasions imprévûës, & à chaque action qu'ils font, soit qu'ils mangent, ou qu'ils boivent, ou qu'ils sentent quelque bonne odeur ; enfin pour chaque précepte de la Loi, ou des Rabbins : ce qu'ils étendent même à ce qui se présente à eux de nouveau, ou d'extraordinaire. Car ils ont des Bénédictions différentes pour toutes choses. On

(f) שמע *Audi*.

(g) Léon de Modene cerem. des Juifs I. part. c. 9.

On en peut voir le détail dans un grand Traité qu'en ont fait les Rabbins.

Le matin aussi-tôt qu'ils sont levez, ils disent: *Beni soyez-vous, Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui rendez la vie aux morts, qui éclairez les aveugles, & qui étendez la terre sur les eaux*, & plusieurs autres choses semblables: S'ils se lavent les mains, selon le précepte ils disent: *Béni soyez-vous, Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui nous avez sanctifiez par vos préceptes, & nous avez ordonné de laver nos mains.* S'ils veulent étudier la Loi: *Béni soyez-vous, &c. qui nous avez donné la Loi.* S'ils veulent prendre de la nourriture: *Béni soyez-vous.... qui tirez le pain de la terre.* S'ils boivent: *Béni soyez-vous .... créateur du fruit de la vigne.* Aux fruits qui naissent des arbres: *Béni soyez-vous.... créateur du fruit de l'arbre.* Et aux fruits de la terre. *Béni soyez-vous.... créateur du fruit de la terre.* Aux bonnes odeurs. *Béni soyez-vous...., qui avez créé une telle odeur.* En voyant une haute montagne, ou une grande étendüe de mer: *Béni soyez-vous .... créateur des choses dès le commencement.* A l'entrée des fêtes solemnelles, ou lorsqu'ils mangent, & vêtent quelque chose de nouveau: *Béni soyez-vous.... qui nous avez fait vivre, & nous avez conservé jusqu'à ce jour.* S'il leur meurt quelqu'un: *Béni soyez-vous, Juge de vérité.*

Enfin, en toutes choses, devant ou après toute action, ils récitent quelque bénédiction à Dieu, croyant que c'est un peché d'ingratitude de joüir, ou de se servir de quoi que ce soit au monde, sans premierement reconnoître par quelque parole de loüange, qu'on le tient de Dieu, qui est le Maître de tout.

On remarque en général, dans les prieres des Juifs: 1°. leur excessive longueur & leur Battologie, ou leurs repétitions ennuyeuses (*h*), que Jesus-Christ leur a reprochées dans l'Evangile (*i*): *Orantes autem nolite multum loqui, sicut Ethnici, putant enim quod in multiloquio suo exaudiantur.* Ils ne s'en sont nullement corrigez dans leurs Oraisons. 2°. Leur posture: Ils prient ordinairement étant assis, ou la tête baissée contre terre; ils étendent les pieds & les mains & poussent de grands cris. Jesus-Christ pria ainsi dans le Jardin des Oliviers: Il se prosterna, poussa de grands cris (*k*); *Cum clamore valido & lacrymis offerunt, exauditus est pro sua reverentia.* 3°. Ils croient que les prieres suppléent aux sacrifices, abolis par le renversement du Temple & des Autels; ils leur en donnent le nom & leur en attribuent l'efficace.

Il y a beaucoup d'apparence que les prieres des premiers fidéles furent formées sur le modéle de celles des Juifs. Nous avons vû quelques traits de la premiére & principale Bénédiction des Juifs, dans les premiers articles de l'Oraison Dominicale. Le Sauveur en a principalement opposé la brieveté aux Battologies des Juifs. Saint Paul (*l*) veut que les fidéles prient en tout lieu, & en tout tems, qu'ils levent des mains pures vers le Ciel, qu'ils bénissent Dieu en toutes choses, soit en mangeant, soit en beuvant, ou en faisant toutes sortes d'autres actions (*m*), qu'ils fassent tout pour la gloire de Dieu; en un mot le Sauveur nous a recommandé de prier sans cesse (*n*); *Vigilate omni tempore orantes.*

Le lecteur ne sera pas fâché de trouver ici les dix huit prieres instituées par Esdras, & la dix-neuviéme instituée par Gamaliel. Celle-ci est ordinairement placée en la douziéme place & nous ne la dérangerons pas.

„ I. Beni soyez-vous, Seigneur notre Dieu, „ Dieu de nos péres, Dieu d'Abraham, „ Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob: le grand „ Dieu, le puissant, le terrible, le haut „ élevé, le dispensateur liberal des biens, „ le Créateur & le possesseur de l'Univers; „ qui vous souvenez des bonnes actions de „ nos

(*h*) Basnage hist des Juifs, t. 5. l. 7. c. 17.
(*i*) *Matth.* VI. 7.

(*k*) *Heb.* V. 7. (*l*) *Ephes.* VI. 18. & 1. *Thessal.* V. 17. 1. *Timot.* II 8. (*m*) 1. *Cor.* X. 31. (*n*) *Luc.* XVIII. 1. & XXI. 36.

nos peres, & qui dans votre amour envoyez un Rédempteur à leurs descendans, pour l'amour de votre nom; ô Roi notre secours, notre Sauveur & notre bouclier: Beni soyez-vous ô Seigneur, le bouclier d'Abraham.

,, II. Seigneur, vous êtes puissant à jamais. Vous ressuscitez les morts: vous êtes puissant pour sauver, vous envoyez la rosée, vous enlevez les vents, vous faites descendre la pluie sur la terre, & vous entretenez par votre bonté tout ce qui a vie. Votre riche misericorde ressuscite les morts vous relevez ceux qui tombent, vous guérissez les malades, vous déliez ceux qui sont dans les fers, vous montrez la vérité de vos promesses, à ceux qui dorment dans la poussiére. Qui est comparable à vous, Seigneur tout-puissant? qui est semblable à vous, notre Roi; qui tuez & rendez la vie, & qui faites germer le salut comme l'herbe des champs. Vous êtes fidéle jusqu'à ressusciter les morts. Béni soyez-vous Seigneur, qui ressuscitez les morts.

,, III. Vous êtes saint, & votre nom est saint, vos Saints vous loüent tous les jours saint; car vous êtes un grand & un saint Roi. O Dieu, béni soyez-vous, ô Seigneur, Dieu très-saint.

IV. C'est vous dont la bonté donne aux hommes toutes leurs connoissances, & leur enseigne la prudence. Donnez-nous dans votre miséricorde, la connoissance, la sagesse & la prudence. Béni soyez-vous Seigneur, dont la bonté donne l'entendement & la connoissance aux hommes.

,, V. Ramenez-nous ô notre pere à l'observation de votre loy, & faites que nous demeurions attachez à vos préceptes; attirez-nous ô notre Roi, à votre culte, & nous convertissez à vous, par une repentence parfaite en votre presence. Béni soyez-vous Seigneur, qui voulez bien nous recevoir à pénitence.

,, VI. Ayez pitié de nous, ô notre Pere; car nous avons peché. Pardonnez-nous, ô notre Roi; car nous avons violé vos loix; car vous êtes un Dieu miséricordieux, & prêt à pardonner. Béni soyez-vous très-miséricordieux Seigneur, qui déployez si abondamment vos miséricordes dans le pardon des pechez.

,, VII. Regardez en pitié nos afflictions, nous vous en supplions. Prenez notre parti dans toutes nos querelles; plaidez notre cause dans toutes nos disputes, hâtez-vous de nous rachetter d'une rédemption parfaite, pour l'amour de votre nom; car vous êtes notre Dieu, notre Roi, & un puissant Redempteur, Béni soyez-vous, Seigneur, le Rédempteur d'Israël.

,, VIII. Guérissez-nous, ô Seigneur notre Dieu, & nous serons guéris, sauvez-nous & nous serons sauvez, car vous êtes notre loüange; envoyez-nous la santé, donnez-nous le remede parfait de toutes nos foiblesses, nos peines & nos blessures; car vous êtes un Dieu qui guérissez, & vous êtes miséricordieux. Béni soyez-vous, Seigneur notre Dieu, qui donnez la guérison à votre peuple d'Israël.

,, IX. Bénissez-nous, ô Seigneur notre Dieu dans toutes les œuvres de nos mains, bénissez pour nous toutes les saisons de l'année. Donnez-nous la rosée & la pluye avec votre bénédiction sur tout notre pays. Rassasiez toute la terre de vos bénédictions, & envoyez sur tous les endroits de la terre habitable l'humeur dont elle a besoin. Béni soyez-vous, Seigneur, qui répandez votre bénédiction sur l'année.

,, X. Rassemblez-nous tous au son de la grande trompette, pour nous faire joüir de la liberté; arborez l'étendart, pour ramener dans leurs pays tous ceux de la captivité des quatre coins de la terre. Béni soyez-vous, Seigneur, qui rassem-

„ rassemblez les dispersez du peuple d'Israël.

„ XI. Rendez-nous nos Juges, comme „ au tems jadis, & nos Conseillers, comme „ au commencement. Eloignez de nous l'af- „ fliction & les peines. Régnez seul sur nous „ dans votre bonté, dans votre miséricorde, „ en justice & en équité. Béni soyez-vous, „ Seigneur notre Dieu, qui aimez la justice „ & l'équité.

„ XII. (Cette douziéme priére est, com- „ me l'on croit, contre les Chrétiens.) „ Qu'il n'y ait point d'espérance pour ceux „ qui renoncent à la vraie Religion: Que „ tous les Hérétiques, quel que soit leur „ nombre, périssent comme en un moment, „ & que le royaume de l'orgueil (o) soit „ bien-tôt détruit de nos jours. Béni so- „ yez-vous, Seigneur notre Dieu, qui dé- „ truisez le méchant, & terrassez l'orgueil- „ leux.

„ XIII. Que vos compassions soient émuës „ pour les bons & les Justes, pour les Pro- „ sélytes de justice, & pour le reste de vo- „ tre peuple de la Maison d'Israël, ô Sei- „ gneur notre Dieu! & récompensez tous „ ceux qui mettent leur confiance en votre „ Nom, & nous accordez votre loi avec „ eux, & que nous ne soyons jamais con- „ fondus; car nous avons mis notre confian- „ ce en vous. Béni soyez-vous, Seigneur, le „ soûtien & la confiance des Justes.

„ XIV. Daignez habiter au milieu de „ votre ville de Jérusalem, selon votre pro- „ messe: Bâtissez-la de maniere qu'elle dure „ à jamais, & le faites promtement, & de „ nos jours. Béni soyez-vous, Seigneur, „ qui bâtissez Jérusalem.

„ XV. Faites bien-tôt germer, croître & „ fleurir la race de David votre serviteur, „ & que notre corne soit surhaussée de votre „ salut; car nous attendons tous les jours „ votre salut. Béni soyez-vous, ô Seigneur, „ qui faites fleurir la corne de notre sa- „ lut.

„ XVI. Ecoutez notre voix, Seigneur „ notre Dieu, Pere très-benin; Pardonnez „ & ayez pitié de nous, recevez nos prie- „ res dans votre miséricorde & dans votre „ faveur, & ne nous renvoyez point de „ votre présence les mains vuides, ô notre „ Roi! car vous exaucez miséricordieuse- „ ment les priéres de votre peuple d'Israël. „ Béni soyez-vous, Seigneur, qui exaucez „ les prieres.

„ XVII. Agréez votre peuple d'Israël, „ ô Seigneur notre Dieu! & ayez égard à „ ses prieres; rétablissez votre culte dans „ l'intérieur de votre Temple. Hâtez-vous „ d'accepter favorablement, & avec amour „ les holocaustes d'Israël, & leurs prieres, „ & que le culte d'Israël votre peuple vous „ soit toûjours agréable. Béni soyez-vous, „ Seigneur, qui rendez à Sion votre divine „ présence.

„ XVIII. Nous vous rendrons nos actions „ de graces, & nos loüanges, car vous êtes „ le Seigneur notre Dieu, le Dieu de nos „ peres à jamais. Vous êtes notre rocher, „ le rocher de notre vie, le bouclier de „ notre salut. Nous vous rendrons nos ac- „ tions de graces de race en race, & nous „ publierons vos loüanges, parce que notre „ vie est toûjours en vos mains, & notre „ ame toûjours dépendante de vous, parce „ que vos signes sont tous les jours avec „ nous; que vos miracles & votre bonté „ merveilleuse sont continuellement devant „ nos yeux, le matin, le soir & la nuit. „ Vous êtes bon, car vos compassions sont „ inépuisables: Vous êtes miséricordieux; „ car vos bontez ne manquent jamais: Nous „ espérons en vous éternellement. Que pour „ tant de bontez, votre Nom, ô Roi! soit „ béni, exalté & glorifié dans toute l'Eter- „ nité, & que tout ce qui respire, vous ren- „ de ses actions de graces, Selah! & qu'ils „ célébrent votre Nom en vérité & en sin- „ cérité, ô Dieu de notre salut, & no- „ tre secours, Selah! Béni soyez-vous, Sei- „ gneur, dont le Nom est bon, & à qui il est juste

(o) C'est-à-dire, l'Empire Romain.

„ juste de rendre continuellement des loüan-
„ ges & des actions de graces.

„ XIX. Accordez la paix, les bienfaits, „ la bénédiction, la grace, la bénignité, & „ la pieté à nous, & à Israël votre peuple. „ Bénissez-nous, ô notre Pere! bénissez-nous „ tous ensemble par la lumiere de votre „ face; car par la lumiere de votre face „ vous nous avez donné, Seigneur notre Dieu, „ la loi de vie, l'amour, la bénignité, l'équité, „ la bénédiction, la pitié, la vie & la paix. „ Qu'il vous plaise de bénir en tout tems, „ & à tout moment votre peuple d'Israël, „ en lui accordant la paix. Béni soyez-„vous, Seigneur, qui bénissez votre peu-„ ple d'Israël, en lui donnant la paix. *A-„ men.*

Prieres pour les Morts. Je me borne ici à ce qui se trouve dans l'Ecriture sur la priere pour les morts. Dans le second livre des Maccabées (p) il est dit que Judas, surnommé Maccabée, *ayant fait une cueïllette de douze mille dragmes d'argent, il les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrit un sacrifice pour les péchez de ceux qui étoient morts, ayant de bons & de réligieux sentimens touchant la résurrection; car s'il n'avoit esperé que ceux qui avoient été tuez, resusciteroient un jour, il eût regardé comme une chose vaine & superfluë de prier pour les morts. C'est donc une sainte & salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrez de leurs pechez.* La loy ne commande point les prieres pour les morts; Mais la pratique des Juifs fondée sur leur sentiment de l'immortalité de l'ame, & des peines & récompenses d'une autre vie. Les Juifs modernes suivent la tradition de leurs anciens dans les prieres & les aumônes qu'ils font pour les morts.

On forme une difficulté sur le passage des Maccabées que nous venons de citer. Comment peut-on dire que ces Soldats qui avoient violé la loy, par une espéce de sacrilége, en prenant des choses consacrées aux Idoles, sont morts dans la pieté, *qui cum pietate dormitionem acceperant*; & que les aumônes & les sacrifices leur ayent été utiles: car on sçait que le péché mortel ne s'expie pas par ces sortes de choses. On peut répondre que Judas a pû présumer que les Soldats avoient conçu du repentir de leur faute avant leur mort; que Dieu les avoit frappé de mort pour expier en cette vie une faute qui n'étoit pas mortelle, ou que ces gens avoient eû dessein de remettre ces dépoüilles au Général, après la bataille, sans faire attention à leur consécration aux Idoles. Enfin la charité de Judas Maccabée lui inspira envers ces Soldats des sentimens d'indulgence, qu'il ne nous est pas permis de condamner; & sans entrer dans cet éxamen, il nous suffit de montrer que son sentiment étoit que les aumônes, les sacrifices & les priéres étoient utiles pour le soulagement des morts. Nous n'en demandons pas d'avantage ici.

Un autre passage qui prouve la créance & la pratique de la priere pour les morts, est tiré du 1er. & 4me. Chapitres de la II. Epître de S. Paul à Timothée, ch. I. ℣. 18. *Que le Seigneur fasse la grace à Onésiphore de trouver miséricorde devant lui en ce dernier jour; car vous sçavez combien d'assistance il m'a renduë à Ephése.* Il y a toute apparence qu'Onésiphore étoit mort en ce tems-là. Saint Paul parle de lui comme d'un homme qui n'étoit plus au monde. Dans la même Epître ch. IV. ℣. 19. il saluë la famille d'Onésiphore sans parler de lui. Grotius ne doute pas qu'Onésiphore ne fût mort; si cela est, voilà la priere des morts bien établie par saint Paul même.]

PRINCE, *Princeps.* Ce nom se prend quelquefois pour le premier, le principal. Ainsi on dit *les Princes des familles des Tribus, des maisons d'Israël; les Princes des Lévites, les Princes du peuple, les Princes des Prêtres, les Princes de la Synagogue* ou *de l'assemblée, les Princes des Enfans de Ruben, de Juda, &c.*

(p) 2. *Macc.* XII. 43.

Souvent il se prend aussi pour le Roi, le Souverain du pays, & pour ses principaux Officiers. Ainsi on dit, les Princes de l'armée de Pharaon; Phicol Prince de l'armée d'Abimélech. Putiphar étoit Prince des bouchers, ou des gardes du Roi d'Egypte; & Joseph se trouva en prison avec le Prince des panneriers. Et ainsi des autres.

PRINCE DES PRETRES, marque quelquefois le Grand-Prêtre qui est actuellement en exercice, (q) ou celui qui avoit autrefois possédé cette Dignité; (r) & quelquefois celui qui étoit à la tête des Prêtres servans dans le Temple, (s) ou un Intendant du Temple, où les Chefs des familles sacerdotales; d'où vient que si souvent dans l'Evangile (t) il est parlé *des Princes des Prêtres* au plurier.

PRINCE DE LA VILLE, *Princeps civitatis.* (u) Il avoit dans la ville la même autorité que l'Intendant du Temple dans le Temple. Il veilloit à la conservation de la paix, du bon ordre, de la police.

PRINCE DE LA SYNAGOGUE. Dans l'ancien Testament, (x) ce terme signifie ceux qui présidoient aux assemblées du peuple, les principaux des Tribus & des familles d'Israël. Mais dans le nouveau, *le Prince de la Synagogue* est celui qui préside aux assemblées de Religion qui se font dans les Synagogues. (y) C'est ce que les Juifs appellent le *Nasi* de la Synagogue. Il avoit quelques associez, que l'on appelloit aussi Princes de la Synagogue. *Act.* XIII. 15.

PRINCE DE CE MONDE. Saint Jean donne assez souvent ce nom au Diable, (z) qui se vante d'avoir en sa disposition tous les Royaumes de la terre. *Matth.* IV. 9.

(q) 2. *Macc.* III. 4. *Matt.* XXVI. 57. (r) *Act.* IV. 6. (s) *Vide Jerem.* XX. 1. & XXIX. 25. 26. 27. & 2. *Par.* XXXV. 8. (t) *Matt.* II. 4. XVI. 21. XXI. 15. 23. & *passim.* (u) 2. *Par* XVIII. 25. & XXXIV. 8. (x) *Exod.* XXXIV. 51. *Num.* IV. 34. & XXXI. 13. (y) *Luc.* VIII. 41. *Act.* XIII. 15. XVIII. 17. (z) *Joan.* XII. 31. XIV. 30. XVI. 11.

[PRINCES DE LA CAPTIVITÉ. On appelle Princes de la captivité, ceux d'entre les Juifs vivant au-delà de l'Euphrate, qui présidoient à ceux de leur pays qui étoient captifs en ce pays-là, sous la domination des Perses. Voici la suite des Princes de la captivité depuis la ruine du premier Temple, tirée de la petite Chronique des Juifs intitulée *Seder-olam-Zutha*.

1. Jéchonias emmené par le Roi Nabuchodonosor.

2. Salathiel son fils, sous le Roi Balthasar.

3. Zorobabel fils de Salathiel, qui ramena le peuple en Judée, sous le régne de Cyrus.

4. Mosollam fils de Zorobabel: la Prophétie cessa de son tems. Il mourut disent les Juifs sous Aléxandre le Grand.

5. Hananias sous le régne de Salmon, d'Alascan, & de Mapparis Roi des Grecs, successeurs d'Aléxandre le Grand; (*Salmon* est Ptolomée fils de Lagus, *Alascan*, Seleucus, & *Mapparis* Cassandre) Hananias mourut l'an 140. des Grecs, ou des Seleucides.

6. Barachias fils d'Hananias, sous Ptolomée, qui fit traduire la loy en Grec, & sous Antiochus qui bâtit Antioche, il mourut l'an 170. des Grecs.

7. Hasadias son fils l'an 175. Les Juifs maltraitez par Nicanor se souleverent & le tuerent avec toute son armée.

8. Esaïe son fils.

9. Abdias son fils, qui mourut sous Hérode le Grand.

10. Samaïas son fils qui fait la dixiéme génération de la maison de David depuis la captivité.

11. Sechanias son fils qui mourut l'an 166. de la ruine du Temple, ou 236. de l'Ere Chrétienne.

12. Ezéchias son fils qui fut enterré à Arbéel.

13. Nathan posthume.

14. Ha-

14. Hana son fils.
15. Akob son fils.
17. Jochanan son fils.
16. Nahum son fils.

Ces quatre chefs n'eurent qu'un seul chef ou maître d'Académie, nommé Nahanéel.

18. Saphat son fils.

19. Anam, ou Hona son fils. Samuel le lunatique étoit son Conseil. Nahardea fut prise de son tems. Il se fit enterrer en Judée proche de Chaïa.

20. Nathan son fils avec Ezéchiel son Conseil. Les Perses résolurent de persécuter les Juifs l'an 245. de la ruine du Temple.

21. Nathan son fils avec le Docteur Sazbi.

22. Akabias son fils avec le Rabin Ada. Il fut enterré dans la Judée. Le Roi de Perse subjugua la Syrie.

23. Mar-hona, son frere avec les Docteurs Abal & Joseph fils de Hama. Sapor prit Nisibe.

24. Ocba son frere avec le Docteur A. Henanel.

25. Aba son neveu avec Raba & Rabbena. Le monde fut sans Roi l'an 416. de la ruine de Jérusalem.

26. Chana son frere.

27. Saphira son frere avec Atta Marpoteus.

28. Cahana son fils, avec Rabbena.

29. Hona son neveu.

30. Hona Oncle du précédent, il épousa la fille de Hanina chef de l'Académie.

31. Son fils fut la ruine de la maison de David; car ayant maltraité Hanina, la peste désola toute la famille, excepté.

32. Zutra Posthume. Isaac chef de l'Académie fut tué sous son régne; Mir le Grand parut; il vit une colonne de feu; il se revolta contre les perses; fit le Roi pendant sept ans; fut tué. On pendit aussi Zutra.

33. Zutra son fils fut obligé de se retirer en Judée & d'y demander la Présidence de quelque Ecole. Il fut fait Président du Sénat, 452. ans après la ruine de Jérusalem, 522. ans de l'Ere Chrétienne.

34. Guria son fils.

35. Zutra son fils.

36. Jacob son fils.

37. Migas son fils.

38. Néhémie son fils.

39. Abdim son fils, qui faisoit 87. générations.

40. Jacob Phinées son fils, maître de Hatsab.

41. Azarias son frere, qui faisoit la 89e génération

Voilà une succession magnifique des Princes de la captivité; Mais ceux qui l'ont éxaminée de près (*a*), y trouvent bien des fautes & des anacronismes. Ils prétendent que les Princes de la captivité ne furent établis en Babylone qu'au commencement du troisieme siécle de JESUS-CHRIST en 220. que la succession donnée par l'Auteur de la petite Chronique que nous avons rapportée, n'est appuyée sur aucun Auteur ancien; que ni Joseph, ni saint Justin Martyr, dans son Dialogue contre Tryphon, n'ont pas connu ces prétendus Princes de la captivité au-delà de l'Euphrate; que la tradition des sages sur laquelle il se fonde, est d'une tres-foible autorité en matiére d'histoire; Si Nathan que la Chronique fait passer en Palestine pendant que Simeon pere de Judas le Saint y étoit Patriarche, eût été le Prince de sa Nation au-de-là de l'Euphrate, il n'auroit eu garde de quitter cette dignité pour accepter celle de *Pere de la Maison du Jugement* dans une petite Ville de Palestine comme Tibériade. Il retourna au-de-là de l'Euphrate après avoir demeuré assez longtems en Judée, & comme il y avoit vû un Patriarche chef de sa Nation, il conçût le désir d'en faire autant à Babylone. Il établit donc son fils *Huna*, qu'on peut compter pour le premier qui ait porté ce titre au-de-là de l'Euphrate.

Au reste on ne dois pas se laisser prévenir par

(*a*) Basnage hist. des Juifs, t. 2. l. 4. c. 3.

par le nom de *Prince*. Souvent dans l'Ecriture & dans les Auteurs Juifs il ne signifie qu'un simple chef de famille, ou celui qui est établi sur ses égaux. Les Chefs des Synagogues d'Allemagne & de quelques Provinces d'Italie prennent le nom de *Ducs*, ou de *Princes des Juifs*. Cela ne les rend pas plus grands Seigneurs ni plus libres.

Principes exercitûs dans la Genése (*b*), signifie un Général d'une armée, qui n'étoit pas nombreuse, ou même un Capitaine des Gardes d'un Prince. Abraham est qualifié par ceux d'Hébron, *Princeps Dei* (*c*), un grand Prince. *Le Prince des pannetiers* (*d*) de Pharaon, étoit le premier des Boulangers. *Les Princes des familles des Lévites*, étoient les chefs & les principaux des familles. *Le Prince des Prêtres*, est le grand Prêtre. Nicodéme est nommé *Prince des Juifs* (*e*); c'est-à-dire, il étoit consideré parmi les Juifs. *Prince des Pharisiens*, distingué dans cette secte, &c.

PRINCIPE; *Principium*. Commencement; c'est l'acception la plus ordinaire de ce terme (*f*) *In principio creavit Deus cœlum & terram*. Au commencement des tems Dieu créa le Ciel & la Terre. *In principio* marque aussi quelquefois l'éternité (*g*) *In principio erat verbum*. Le Verbe étoit dés le commencement, & la sagesse dit d'elle même (*h*): *Ab initio & ante sæcula creata sum.* Et ailleurs (*i*): *Dieu m'a possédée au commencement de ses voyes.*

Principium marque aussi le côté de l'Orient, dans ce passage; *Dieu créa le Jardin d'Eden au commencement* (*k*). L'Hébreu. *A l'Orient*.

Principium filiorum (*l*). L'aîné des enfans *Principium gentium Amalec* (*m*), Amalec est le premier, le plus ancien, le plus redoutable des peuples. *Principium filiorum Ammon* (*n*). Les chefs, les principaux, l'élite des enfans d'Ammon. *Principium viarum Domini* (*o*). Le Behémoth, ou l'Elephant, est le plus excellent des animaux que Dieu ait fait; c'est, pour ainsi-dire, par là qu'il a commencé à découvrir sa puissance infinie; c'est le chef-d'œuvre de ses voies. Il ne parle que des animaux terrestres. *Tecum principium in die virtutis tuæ* (*p*). Dans ce passage, *principium* se peut prendre en deux manieres: ou pour l'éternité dans laquelle le Verbe a été engendré du Pere; ou pour la puissance, le commandement, l'autorité du Fils, qui doit éclatter principalement au jour de sa puissance, ou au jour du Jugement. Les Peres Grecs l'entendent volontiers en ce sens. Le Texte Hébreu est traduit diversement. Les Juifs lisent. *Votre peuple vous est dévoüé au jour de votre force*. Il s'expose volontiers aux plus grands dangers pour vous suivre au jour de la bataille. Les Septante ont lû autrement. La liberalité, la principauté est avec vous. Le terme Hébreu, *Nadab*, qui signifie être liberal, offrir volontairement & liberalement, se met aussi quelquefois pour un Prince; car la liberalité est une qualité qui convient principalement aux Princes. *Principium verborum tuorum veritas* (*q*). La parole de Dieu est principalement fondée sur la verité. La verité, la fidelité, la certitude sont le caractére de ses paroles & de ses promesses. L'Hébreu à la lettre: *La tête de votre parole est verité.*

A principio (*r*), marque un tems très-éloigné. Dieu défie les Idoles & leurs adorateurs de découvrir les choses qui se sont passées *à principio*, dans les anciens tems, depuis le commencement du monde. Il dit que son peuple est descendu en Egypte, *à principio* (*s*), il y a très long-tems. Les Juifs se plaignent au Seigneur qu'ils sont aban-

(*b*) *Genes.* XXI. 33. (*c*) *Genes.* XXIII. 6. (*d*) *Genes.* XL. 20. (*e*) *Johan.* III. 1. (*f*) *Genes.* I. 1. (*g*) *Joan.* I. 1. (*h*) *Eccli.* XXIV. 14. (*i*) *Prov.* VIII. 27. (*k*) *Genes.* II. 8. (*l*) *Genes.* XLIX. 3. *Deut.* XXI. 17. (*m*) *Num.* XXIV. 20.

(*n*) *Dan.* XI. 41. (*o*) *Job.* XL. 14. (*p*) *Psalm.* CIX. 3. עמך נרבות *Græc.* μετὰ σοῦ ἡ ἀρχή. (*q*) *Psalm.* CXVIII. 160 ראש דברך אמת (*r*) *Isai.* XLI. 26. (*s*) *Isai.* LII. 4.

abandonnez de lui, & livrez aux Nations comme *au commencement* (*t*), avant qu'il se fût declaré leur Dieu & qu'ils fussent reconnus pour son peuple. Ailleurs (*u*). Dieu dit que son nom a demeuré à son fils *au commencement*; c'est-à-dire, il y a long-tems. Et Jérémie, (*x*): Renouvellez nos *jours comme au commencement*, comme autrefois, faites éclatter vôtre miséricorde envers nous comme dans les anciens tems.

Principium peccati est filiæ Sion, quia in te inventa sunt scelera Israël (*y*). Le commencement du crime & du malheur de Sion, & de Juda, est d'avoir imité les désordres du Royaume d'Israël. Voilà la source de tous ses malheurs.

Principium qui & loquor vobis (*z*). *Je suis le principe, moi qui vous parle.* C'est JESUS CHRIST qui répond aux Juifs, qui lui demandoient : *qui êtes-vous?* Je suis le principe, c'est le nom qui me convient le mieux; c'est par moi que toutes choses ont été créées, & qu'elles subsistent. C'est le nom que saint Paul lui donne (*a*): *qui est principium primogenitus ex mortuis*; & saint Jean dans son Apocalypse (*b*): *Ego sum Alpha & Omega, principium & finis.* D'autres expliquent autrement ces mots; *principium qui & loquor vobis.* Avant de vous dire qui je suis, écoutez premiérement ce que j'ai à vous dire. Le Texte Grec favorise cette explication, il lit non au nominatif, mais à l'accusatif: *Principium quod & dico vobis.* Avant toutes choses écoutez ce que je vous dis. Autrement, *je suis ce que je vous ai dit dès le commencement & tant de fois.*]

PRINUS, sorte de chêne verd, autrement appellé *yeuse*. On l'appelle *chêne verd*, parce qu'il conserve ses feüilles pendant tout l'hyver. Ces feüilles sont semblables à celles du laurier, mais blanchâtres, rudes au dehors, & si dentelées, qu'elles semblent des épines. L'un des vieillards qui accusérent Suzanne, dit qu'il l'avoit vuë avec un jeune homme sous une yeuse, *sub prino*; (*c*) & Daniel faisant allusion au terme *prinus*, lui répondit: *L'Ange du Seigneur tient une épée pour vous couper par le milieu du corps.* Le Grec lit *prisaï*, c'est-à-dire, *scier*. On peut voir les Commentateurs sur cette allusion qui se rencontre dans le Grec, & qui semble prouver que cet endroit de Daniel n'a jamais été écrit en Hébreu.

PRISCILLE, ou *Prisque*, (*d*) femme Chrétienne, fort connuë dans les Actes & dans les Epîtres de saint Paul. Elle y est quelquefois nommée avant son mari *Aquila*. Ils étoient à Corinthe, (*e*) lorsque saint Paul y arriva, & ils eurent l'avantage de le recevoir dans leur maison, & de l'avoir pour hôte assez long-tems, parce que saint Paul & Aquila travailloient du même métier, qui étoit de faiseur de tentes de cuir, à l'usage des soldats. Aquila & Priscille quittérent Corinthe avec saint Paul, & vinrent avec lui à Ephése. (*f*) Ils y demeurérent quelque tems, & y annoncérent l'Evangile. Leur maison étoit si réglée, que saint Paul l'appelle une Eglise. (*g*) De là ils allérent à Rome, ou ils étoient lorsque saint Paul écrivit aux Romains en l'an de J. C. 58. & il les saluë tout des premiers, & avec de grands éloges. Ils retournérent en Asie quelque tems aprés; & saint Paul écrivant à Timothée, le prie de les saluer de sa part. (*h*) On croit qu'ils y moururent, & les Martyrologes Latins y mettent leur mémoire le 8. de Juillet. Les Grecs font la Fête de saint Aquila le 14. dit même mois,

PROBATIQUE. Voyez *Piscine probatique*.

[PROCHAIN. *Propinquus*, ou *proximus*, signifie les proches parens, les compatriotes, ceux qui sont de la même Tribu, les voisins, & en général tous les hommes qui sont liez ensemble par les liens de l'humani-

(*t*) *Isai.* LXIII. 19. (*u*) *Jerem.* VII. 12. (*x*) *Thren.* V. 21. (*x*) *Mich.* I. 13. (*z*) *Johan.* VIII. 25. (*a*) *Col.* I. 18. (*b*) *Apocal.* I. 8.

(*c*) *Dan.* XIII. 58. 59. *Πρίσαι σε μέσον* (*d*) Elle est ordinairement nommée *Priscilla*, toutefois elle est nommée *Prisca*, 2. *Timot.* IV. 19. (*e*) *Act.* XVIII. 2. 3. 18. An de J. C. 52. (*f*) *Act.* XVII. 18. An de J. C. ou de l'Ere vulg. 54. (*g*) *Rom.* XVI. 5. (*h*) 2. *Timot.* IV. 19. An de J. C. 65.

manité, & que la loy de la Charité veut qu'on considére comme amis & comme prochains. Il faut donner des exemples de toutes ces significations. *Cùm veneris ad propinquos meos* (*i*); dit Abraham à Eliézer: Lorsque vous serez arrivé auprés de mes proches, de mes parens. *Dixit alter ad proximum suum* (*k*); L'un dit à l'autre, le voisin à son voisin. *Si voluerit propinquus ejus redimere* (*l*), si son prochain, celui qui est de la même Tribu & de la même famille veut racheter le champ, qui a été vendu.

Propinquus se met en ce sens, dans tout le Livre de Ruth. *Quia ignorans percussit proximum* (*m*), Il a tué un homme sans y tâcher. *Narrabat aliquis somnium proximo suo* (*n*). Un soldat racontoit son songe à son camarade.

Du tems de Notre-Seigneur les Pharisiens avoient limité le nom de prochain à ceux de leur Nation & à leurs amis, croyant que la haine de leur ennemi ne leur étoit pas deffendue par la loy (*o*). Mais le Sauveur leur apprit que tout le monde étoit leur prochain, qu'ils ne devoient pas faire à autrui, ce qu'ils ne voudroient pas qu'on leur fit, qu'ils devoient aimer tous les hommes comme eux-mêmes, que cette charité doit s'étendre même sur leurs ennemis. Ainsi il renversa les fausses maximes des Pharisiens & ramena le précepte de *la charité* à son premier esprit. Voyez saint Luc x. 29.

Dieu est proche de ceux qui le craignent & de ceux qui l'invoquent (*p*); Il leur donne des marques de sa presence & de sa protection. *Suis-je un Dieu de près & non un Dieu de loin; Putas ne Deus è vicino ego sum, & non Deus de longe* (*q*). Suis-je un de ces Dieux que les hommes se sont forgez depuis deux jours? Ne suis-je pas un Dieu Eternel? Autrement, *je suis un Dieu prochain*, qui voit tout, qui sçait tout, & non un Dieu éloigné.]

PROCLE, *Procula*, ou *Proscula*, ou *Claudia Procula*. On dit que c'est le nom de la femme de *Pilate*. Vincent de Beauvais (*r*) cite le faux Evangile de Nicodéme, qui lui donne le nom de *Procle*: mais l'Exemplaire de cet Evangile, que M. Fabricius a fait imprimer, ne lit pas ce nom. Il porte simplement (*s*) *Matrona ipsius Pilati procul posita*. Cependant Malelas dans sa Chronique, Nicéphore, (*t*) le faux Lucius Dexter la nomment *Procula*. Quelques Peres (*u*) semblent croire qu'elle craignoit Dieu, & qu'elle a été sauvée. D'autres (*x*) veulent qu'elle ait embrassé la foi de Jesus-Christ, & qu'elle soit au nombre des Saintes. A l'égard du songe qu'elle eut à l'occasion de nôtre Sauveur, les uns (*y*) croyent qu'il lui fut suggéré par le Démon, qui se doutoit de quelque chose, & qui craignoit qu'il ne renversât son empire. D'autres (*z*) l'attribuënt au bon Esprit.

PROCORE, ou *Prochore*, un des sept premiers Diacres. (*a*) Il fut élû assez peu de tems aprés l'Acension du Sauveur, l'an 33. ou 34. de l'Ere commune. Les Grecs croyent qu'il fut premier Evêque de Nicomédie: Adon dit qu'il souffrit le martyre à Antioche le 9. d'Août, aprés s'être rendu fort célébre par ses miracles. On a sous le nom de Prochore, une histoire de saint Jean l'Evangéliste, mais elle est moderne, & remplie de contes fabuleux, indignes du Saint Diacre dont nous parlons.

[PROFANER. Se dit du mépris, & de l'abus des choses; un homme soüillé qui touche à une chose sacrée, la profane. On appelle *un profane*, celui qui n'a aucun caractére sacré qui le distingue; Il ne faut pas que les profanes se mêlent de parler ni d'écrire des choses saintes. Un profane, un Laïc, ne doit pas toucher les vaisseaux sacrez, ni être em-

(*i*) *Genes.* XXIV. 41. (*k*) *Genes.* XI. 3. 7. (*l*) *Levit.* XXV. 25 (*m*) *Josue* XX. 5. (*n*) *Judic.* VII. 13. (*o*) *Vide Matth.* V. 43. & *Luc.* X. 29. (*p*) *Psalm.* LXXXIII. 10. & CXLIV. 18. (*q*) *Jerem.* XXIII. 23.

(*r*) *Vincent. Bellovac. l.* 7. *c.* 41. *Speculi historial.* (*s*) *Evangel. Nicodemi c.* 2. (*t*) *Nicephor. l.* 1. *c.* 30. (*u*) *Origen. in Matth. Chrysost. in Matt. Hilar. Can.* 33. (*x*) *Menolog. Græc. apud Cornel. à Lapide.* (*y*) *Evangel. Nicodemi. Cyprian. seu alius ferm. de Passione. Athanas. tract. ad Maxim. l.* 1. *p.* 165. *Beda. Anselm. hist. Scolast.* (*z*) *Ambros. l.* X. *in Origen. Chrysost. Hieron. in Matth. Leo Magn. serm.* XI. *de Passione. Mald. Grot. Brug. in Matth.* (*a*) *Act.* VI. 5.

employé dans le Divin Mystére. Celui qui se raille des choses saintes, qui les profane par l'abus qu'il en fait ; qui se soüille par des actions impures ou honteuses, est un profane. L'Ecriture (*b*) appelle Esaü un profane, parce qu'il vendit son droit de premierné, qui étoit consideré comme une chose sacrée. Les Egyptiens n'admettoient pas les Hébreux à leur table ; parce qu'ils les tenoient pour des profanes (*c*), ***profanum putant hujusmodi convivium.*** Les Prêtres de la race d'Aaron étoient chargez de discerner entre le sacré & le profane, entre le pur & le soüillé (*d*), & pour cette raison l'usage du vin leur étoit interdit dans le Temple pendant le tems de leur service. Il leur étoit deffendu de garder les chairs des hosties pacifiques au-de-là de deux jours. S'ils en avoient mangé le troisiéme jour, ils étoient punis comme profanateurs des choses saintes (*e*), ***Profanus erit & impietatis reus.***

Les animaux déclarez impurs par la loy, rendoient impurs, profanes & soüillez ceux qui les touchoient, ou qui en mangeoient. Isaïe (*f*) appelle profanes ceux qui mangeoient de la chair de porc, & qui avoient ***du boüillon profane*** dans leur pot, ***jus profanum in vasis eorum.*** Quand on compare la Ville de Jérusalem au Temple, le terrain de cette Ville est nommé ***profane*** (*g*) ; c'est-à-dire, destiné à des usages communs, & à la demeure des Laïques : ***Profana erunt urbis in habitaculum.*** Dans le second livre des Maccabées (*h*) les Payens qui composoient l'armée de Timothée, sont appellez Profanes. Saint Paul (*i*) appelle ***Profanes***, les nouveautez de mots & d'expressions en fait de Religion, ***Profanas vocum novitates.***

PROFANER LE TEMPLE, profaner le Sabbath, profaner l'Autel, sont des expressions communes, pour marquer le violement du repos du Sabbath, l'entrée des Payens dans le Temple, les irrévérences qui s'y commettent, les sacrifices impies qui s'offrent sur l'Autel du Seigneur.

PROFANER LES JUSTICES (*k*), ou les commandemens de Dieu, c'est-à-dire, les violer.

PROFANER L'ALLIANCE (*l*), ou les promesses jurées avec serment, y contrevenir, les rendre inutiles.

PROFANER SA RACE, en ternir la gloire. L'Auteur de l'Ecclésiastique (*m*) dit que Salomon a profané sa race, en ce que par ses péchez il a été cause que Dieu n'a pas donné son esprit de conseil à Roboam son fils, qui par son imprudence aliéna les esprits des Israëlites, & occasionna la séparation des dix Tribus.

PROFANER UNE VIGNE, OU UN ARBRE (*n*), c'est les rendre communs & propres à être employez à des usages ordinaires ***Qui est celui qui a planté une vigne, & ne l'a pas encore renduë commune, & dont il soit permis à tout le monde de manger?*** L'Hébreu à la lettre : ***Et qui ne l'a pas encore profanée? qu'il s'en retourne en sa maison, de peur qu'un autre ne le fasse pour lui.*** Dans le Lévitique (*o*) où Moïse propose la loi qui concerne les fruits des arbres nouvellement plantez, il exprime l'impureté des premiers fruits, sous le nom de circoncision ; ***Lorsque vous aurez planté des arbres fruitiers, vous en retrancherez par une espéce de circoncision, les premiers fruits*** ; pendant les trois premieres années, ces fruits étoient retranchez comme impurs. La quatriéme année on offroit au Temple ce qu'ils produisoient. Et enfin la cinquiéme année le Propriétaire avoit permission d'en user comme de son bien : ces fruits devenoient alors profanes, ou communs. Jérémie (*p*) promet aux Israëlites qu'ils retourneront encore dans leur pays ; qu'ils planteront des vignes sur les montagnes de

(*b*) *Heb.* XII. 16. (*c*) *Genes.* XLIII. 32. (*d*) *Levit.* X. 10. (*e*) *Levit.* XIX. 7. (*f*) *Isai.* LXV. 4. (*g*) *Ezech.* XLVIII. 15. (*h*) 2. *Macc.* XII. 23. (*i*) 1. *Tim.* VI. 20.

(*k*) *Psalm.* LXXXVIII. 32. (*l*) *Psalm.* LXXXVIII. 35. (*m*) *Eccli.* XLVII. 22. (*n*) *Deut.* XX. 6. (*o*) *Levit.* XIX. 23. (*p*) *Jerem.* XXXI. 5. נטעו נטעים וחללו

lipoménes, (a) que les fils d'Asaph furent établis pour prophétiser sur leurs harpes.

Ce terme se met aussi dans saint Paul, (b) pour, expliquer l'Ecriture, parler en public dans l'Eglise; apparemment parce que ceux qui faisoient ces fonctions, étoient censez remplis du Saint-Esprit, & se donnoient quelques mouvemens semblables à ceux des enthousiastes. L'Ecriture employe ce terme dans un sens extraordinaire, pour dire; faire un miracle, & ressusciter un mort. Ainsi il est dit que les os d'Elisée *prophétisérent aprés la mort de ce Prophéte*, (c) parce que, comme s'ils avoient encore été remplis de l'Esprit de ce Prophéte, ils avoient rendu la vie à un mort. Enfin on dit que les os du Patriarche Joseph prophétisérent même aprés sa mort, [d] parce qu'ils furent comme un gage de la promesse qu'il avoit faite à ses freres, qu'ils seroient un jour délivrez de la servitude d'Egypte, & qu'ils entreroient en possession de la Terre de Canaan.

La voye la plus ordinaire dont Dieu se communiquoit aux Prophétes, étoit l'inspiration, qui consistoit à éclairer l'esprit du Prophéte, & à exciter sa volonté, pour publier ce que le Seigneur lui disoit intérieurement. C'est en ce sens que nous tenons pour Prophétes tous les auteurs des Livres Canoniques, tant de l'ancien, que du nouveau Testament. Dieu se communiquoit aussi aux Prophétes par des songes ou des visions nocturnes. Joël [e] promet au peuple du Seigneur, que leurs jeunes gens auront des visions, & leurs vieillards des songes prophétiques. Saint Pierre dans les Actes, [f] fut ravi en extase en plein midy, & eut une révélation sur la vocation des Gentils à la foi. Le Seigneur a apparu à Abraham, [g] à Job, [h] à Moyse [i] dans une nuée, & leur a découvert ses volontez. Souvent il a fait entendre sa voix d'une maniére articulée. Ainsi il parla à Moyse dans le buisson ardent, [k] & sur le mont Sinaï, & à Samuël pendant la nuit. [l] Saint Augustin [m] reconnoît trois sortes de Prophétes; ceux des Juifs, ceux des Gentils, & ceux des Chrétiens. Ceux des Juifs sont connus: ceux des Gentils sont leurs Poëtes & leurs devins; & ceux des Chrétiens sont les Apôtres, & les hommes Apostoliques, dont JESUS-CHRIST a dit: [n] *Je vous envoye des Prophétes, des sages & des sçavans dans la Loi.*

Nous avons dans l'Ancien Testament les Ecrits de seize Prophétes; sçavoir, quatre grands-Prophétes, & douze petits. Les quatre grands-Prophétes sont Isaïe, Jérémie, Ezéchiel & Daniel. Baruc est ordinairement compris avec Jérémie. Les Juifs ne mettent pas proprement Daniel entre les Prophétes, parce, disent-ils, qu'il a vécu dans l'éclat des dignitez temporelles, & dans un genre de vie éloigné de celui des autres Prophétes. Les douze petits Prophétes sont Osée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Jonas, Nahum, Abacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie & Malachie.

Voici à peu prés l'ordre chronologique dans lequel on les peut ranger.

1. *Osée* prophétisa sous Ozias Roi de Juda, qui commença à regner l'an du Monde 3194. & sous les Rois Joathan, Achaz & Ezéchias Rois de Juda, & sous Jéroboam II. Roi d'Israël, & ses successeurs, jusqu'à la ruine de Samarie, arrivée l'an du Monde 3283.

2. *Amos* a commencé à prophétiser la vingt-troisiéme année d'Ozias, du Monde 3219. & environ six ans avant la mort de Jéroboam II. Roi d'Israël, arrivée en l'an du Monde 3220.

3. *Isaïe* commença à prophétiser à la mort d'Ozias, & au commencement de Joathan Roi de Juda, l'an du Monde 3246. Il continua à prophétiser jusqu'au regne de Manassé, qui commença l'an du Monde 3306. Il fit mourir Isaïe par le supplice de la scie.

4. *Jonas* vivoit dans le Royaume d'Israël sous les Rois Joas & Jéroboam II. vers le même

(a) 1. *Par.* XXV. 1. (b) 1. *Cor.* XI. 4. 5. XIV. 1. 3. 4. *&c.* (c) *Eccli.* XLVIII. 14. (d) *Eccli.* XLIX. 18. (e) *Joël.* II. 28. (f) *Act.* X. 11. 12. (g) *Genes.* XVI. 10. (h) *Job.* XL. 1. (i) *Exod.* XIII. 21. *&c.* (k) *Exod.* III. 2.

(l) 1. *Reg.* III. 4. (m) *Aug. Præfat in lib.* 19. *contra Faust.* (n) *Matth.* XXIII. 34. Voyez aussi *Act.* XIII. 1. *Erant Antiochiæ Prophetæ & Doctores*, *&c.*

me tems qu'Osée, Isaïe & amos. Jéroboam II. mourut en 3220.

5. *Michée* a vêcu sous Joathan, Achaz & Ezéchias Rois de Juda. Joathan commença à regner en 3245. & Ezéchias mourut en 3306. Michée étoit contemporain d'Isaïe; mais il commença plus tard à prophétiser.

6. *Nahum* a paru dans Juda sous le regne d'Ezéchias, & aprés l'expédition de Sennachérib, c'est-à-dire, aprés l'an 3291.

7. *Jérémie* commença la treiziéme année du regne de Josias Roi de Juda, en l'an du Monde 3375. Sophonie prophétisoit vers le même tems. Jérémie continua à prophétiser sous les regnes de Sellum, de Joachim, de Jéchonias & de Sédécias, jusqu'à la prise de Jérusalem par les Chaldéens, l'an du Monde 3416. On croit qu'il mourut deux ans aprés en Egypte, en 3418. *Baruc* fut le Disciple & le Secrétaire de Jérémie.

8. *Sophonie* parut au commencement de Josias, & avant la dix-huitiéme année de ce Prince, qui est l'an du Monde 3381. & même avant la prise de Ninive, arrivée en 3378.

9. *Joël*, sous Josias, vers le même tems que Jérémie & Sophonie.

10. *Daniel* fut mené en Chaldée l'an du Monde 3398. qui étoit la quatriéme année de Joachim Roi de Juda. Il prophétisa à Babylone jusqu'à la fin de la captivité, arrivée en 3468. & peut-être encore aprés.

11. *Ezéchiel* fut mené captif à Babylone avec Jéchonias Roi de Juda, l'an du Monde 3405. Il commença à prophétiser l'an 3409. Il continua jusques vers la fin du regne de Nabuchodonosor, qui mourut l'an du Monde 3442.

12. *Habacuc* vivoit dans la Judée au commencement de Joachim, vers l'an 3394. & avant la venuë de Nabuchodonosor dans le pays en 3398. Il demeura dans la Judée pendant la captivité, & porta à manger à Daniel dans la fosse aux lions.

13. *Abdias* a vêcu dans la Judée aprés la prise de Jérusalem, arrivée en 3414. & avant la désolation de l'Idumée, qui arriva, comme nous croyons, en 3410.

14. *Aggée* fut mené à Jérusalem en 3414. Il revint de la captivité en 3468. & a prophétisé la seconde année de Darius fils d'Hystaspe, qui est l'an du Monde 3484.

15. *Zacharie* prophétisoit dans la Judée dans le même tems qu'Aggée, & il semble qu'il a continué plus long-tems.

16. *Malachie* n'a point mis de datte à ses prophéties. Si c'est le même qu'Esdras, comme il y a quelque apparence, il a pû prophétiser sous Néhémie, qui revint en Judée en 3550.

On peut voir sous les articles de chaque Prophéte en particulier, les preuves de ce qu'on vient de dire, & les particularitez de leur vie, de leurs actions, de leurs prophéties, de leurs caractéres, & de leur mort.

Outre les Prophétes dont nous venons de parler, on en trouve un assez grand nombre d'autres dans l'Ecriture. Saint Clément d'Aléxandrie (o) en compte trente-cinq depuis Moyse, & cinq avant lui, qui sont Adam, Noé, Abraham, Isaac & Jacob. Il compte cinq Prophéteſses qui sont Sara, Rébecca, Marie sœur de Moyse, Débora & Holda. Saint Epiphane (p) compte tant de l'ancien, que du nouveau Testament, soixante & treize Prophétes & dix Prophétesses. Les Prophétes sont 1. Adam; 2. Enoch; 3. Noé; 4. Abraham; 5. Isaac; 6. Jacob; 7. Moyse; 8. Aaron; 9. Josué; 10 Heldad; 11. Médad; 12. Job; 13. Samuël; 14. Nathan; 15. David; 16. Gad; 17. Idithun; 18. Asaph; 19. Héman; 20. Etham; 21. Salomon; 22. Ahias; 23. Saméas; 24. Oded; 25. Héli le Grand-Prêtre de Silo; 26. Joab; 27. Addo; 28. Azarias; 29. Hanani, autrement Azarias; 30. Jéhu; 31. Michée fils de Jérula; (q) 32. Elie; 33. Oziel; (r) 34. Eliad; 35. Jesus fils d'Ananie; 36. Elisée; 37. Jonadab; (s) 38. Zacharie, autrement Ananias; 39. un autre Zacharie; 40. Osée; 41. Joël; 42. Amos; 43. Abdias; 44. Jonas; 45. Esaïe; 46. Michée de Morasthi; 47. Nahum; 48.

(o) *Clem. Alex Strom. l.* 1. *p.* 145. *seu* 400. *nov. edit. Oxon. Potteri* (p) *Epiphan. Fragment. apud Coteler. not. in Canon. Apost. l.* 4. *c.* 6. *p.* 276 (q) 3. *Reg.* XXII. 8. (r) Apparemment celuy qui est nommé 1 *Par.* XXIV. & 2. *Par.* XXIX. 14. (s) Apparemment le fils de Réchab.

48. Abacuc; 49. Obed; 50. Abdadon; 51. Jérémie; 52. Baruch; 53. Sophonie; 54. Urie; 55. Ezéchiel; 56. Daniel; 57. Esdras; 58. Aggée; 59. Zacharie; 60. Malachie; 61. Zacharie pere de saint Jean-Baptiste; 62. Siméon; 63. Jean-Baptiste; 64. Enos; 65. Mathusala; 66. Laméel; 67. Balaam; 68. Saül; 69. Abimélech; 70. Amase; 71. Sadoc; 72. le Prophéte qui vint à Béthel; 73. Agabus, dont il est parlé dans les Actes, XXI. 10. Il pouvoit y ajoûter les Apôtres, & en particulier saint Barnabé, Simon le Noir, Lucius de Cyréne, & Manahem, marquez dans les Actes; (*t*) & en retrancher d'autres: par exemple, *Ethan*, qui est le même qu'*Idithun*; *Joad*, qu'on ne connoît point, non plus qu'*Obed* & *Abdadon*, & *Balaam*, qui n'étoit qu'un impie & un méchant Prophéte; & quelques autres, qui ne méritent guéres d'être mis au rang des vrais Prophétes.

Les Prophétesses sont 1. Sara; 2. Rébecca; 3. Marie sœur de Moyse; 4. Débora; 5. Holda; 6. Anne mere de Samuël; 7. Judith; 8. Elizabeth; 9. Anne fille de Phanuël; 10. Marie Mere de Dieu. On y peut ajoûter les filles de saint Philippe Diacre. (*u*)

Les Hébreux dans le Livre intitulé *Megillah*, c. I. ne reconnoissent que quarante-huit Prophétes, & sept Prophétesses. Les Prophétes sont 1. Abraham; 2. Isaac; 3. Jacob; 4. Moyse; 5. Aaron; 6. Josué; 7. Phinées; 8. Elchana; 9. Eli ou Héli; 10. Samuël; 11. Gad; 12. Nathan; 13. David; 14. Salomon; 15. Addo; 16. Michée fils de Jérula; 17. Abdias; 18. Ahias; 19. Jéhu fils d'Hanani; 20: Azarias fils d'Oded; 21. Chaziel fils de Mathanias; 22. Eléazar fils de Dodo; 23. Osée; 24. Amos; 25. Michée de Morasthi; 26. Amos, (apparemment le pere d'Isaïe;) 27. Elie; 28. Elisée; 29. Jonas; 30. Isaïe; 31. Joël; 32. Nahum; 33. Habacuc; 34. Sophonie; 35. Jérémie; 36. Urias; 37. Ezéchiel; 38. Daniel; 39. Baruch; 40. Nérie; 41. Saraïas; 42. Machasias ou Maasias; 43. Aggée; 44. Zacharie; 45. Malachie; 46. Mardochée; 47. Hanaméel parent de Jérémie; 48. Sellum mari de Holda.

Les Prophétesses sont 1. Marie sœur de Moyse; 2. Débora; 3. Anne mere de Samuël; 4. Abigaïl; 5. Holda; 6. Esther; 7. Les sages-femmes d'Egypte, qui conservérent les premiers-nez des Hébreux.

Depuis Malachie, on ne vit plus de Prophétes, comme auparavant dans Israël, & du tems des Maccabées, (*x*) lorsqu'on eut démoli l'Autel des Holocaustes, qui avoit été profané par les Gentils, on en mit les pierres à part, en attendant qu'il vînt un Prophéte qui dît ce qu'il en faudroit faire. Mais Dieu ne laissa pas de susciter durant cet intervale des Ecrivains inspirez, comme les Auteurs des Livres d'Esther, de Judith, des Maccabées, de la Sagesse & de l'Ecclésiastique, que l'Eglise Chrétienne a reçûs dans son Canon. Ce fut vers le même tems que se formérent les trois sectes des Esséniens, des Pharisiens & des Saducéens, qui devinrent si célébres dans la suite.

Les Prophétes étoient, selon saint Augustin, (*y*) les Théologiens, les Philosophes, les Docteurs & les conducteurs du peuple Hébreu dans la voye de la piété & de la vertu. Ils vivoient pour l'ordinaire séparez du peuple, dans la retraite à la campagne, & dans des Communautez, où ils s'occupoient avec leurs Disciples à la priére, au travail des mains, & à l'étude. Leurs demeures étoient simples; ils les bâtissoient eux-mêmes, & coupoient le bois pour cela. Toutefois ils n'exerçoient point de métier lucratif, & ne s'occupoient point à des ouvrages trop pénibles, & trop incompatibles avec le repos que demandoit leur emploi. Ainsi Elisée quitte sa charruë, (*z*) dés qu'Elie l'appelle à l'état de Prophéte. Zacharie (*a*) dit qu'il n'est point Prophéte, mais qu'il est laboureur. Amos dit qu'il

(*t*) *Act.* XIII. 1. 2. (*u*) *Act.* XXI. 9.

(*x*) 1. *Macc.* IV. 46. An du Monde 3840. avant J. C. 160. avant l'Ere vulg. 164. (*y*) *Aug. l.* 18. *de Civit. c.* 41. (*z*) 3. *Reg.* XIX. 20. (*a*) *Zach.* XIII. 5.

qu'il n'est point Prophéte, (b) mais qu'il est pasteur, & qu'il se mêle de piquer les figues, pour les faire meurir.

Elie alloit vêtu de peaux, & ceint d'une ceinture de cuir. (c) Isaïe portoit un sac, c'est-à-dire, un habit grossier, rude, & d'une couleur sombre & brune. C'étoit l'habit ordinaire des Prophétes. Ils ne se revêtiront plus de sacs pour mentir, dit Zacharie, (d) en parlant des faux Prophétes, qui imitoient les habits & les dehors des vrais Prophétes du Seigneur. Dans l'Apocalypse, (e) les deux témoins, qu'on croit être Hénoch & Elie, sont représentez vêtus de sacs. Leur pauvreté éclatte dans toute leur conduite. On leur faisoit des présens de pain, de fruits, de miel, (f) comme à des pauvres. On leur donnoit des prémices des fruits de la terre, comme à des personnes qui ne possédoient rien. La femme de Sunam hôtesse d'Elisée, ne met dans la chambre de ce Prophéte que des meubles simples & modestes. (g) Ce même Prophéte refuse les riches présens de Naaman, & chasse de sa compagnie Giézi, qui les avoit reçûs. (h) Leur frugalité paroît dans toute leur histoire. On sçait ce qui est raconté des coloquintes qu'un des Prophétes fit cuire pour la réfection de ses freres. (i) L'Ange ne donne à Elie que du pain & de l'eau pour un long voyage. (k) Abacuc ne porte que de la boüillie ou du potage à Daniel. (l) Enfin Abdias Intendant d'Achab, ne sert que du pain & de l'eau aux Prophétes qu'il nourrit dans des cavernes. (m)

Tous les Prophétes ne gardoient pas la continence. Samuël avoit des enfans. Isaïe avoit une femme, qui est nommée *la Prophétesse.* (n) Osée reçoit ordre de se marier à une femme de mauvaise vie. (o) Mais il n'y avoit point de femmes dans les Communautez des Prophétes. Ni Elie, ni Elisée n'en avoient point, que l'on sçache, & on voit avec quelle réserve l'hôtesse d'Elisée ose lui parler & l'aborder. Elle ne lui parle que par l'entremise de Giézi; elle n'ose ni entrer, ni se présenter devant le Prophéte. (p) Si dans le transport de sa douleur, elle veut se jetter aux pieds d'Elisée, Giézi l'en empêche, & la retire. Souvent les Prophétes étoient exposez aux railleries, aux insultes, aux persécutions, aux mauvais traitemens des Rois & des peuples dont ils reprenoient les désordres. Saint Paul nous apprend que plusieurs sont péris d'une mort violente: *Les uns*, dit-il, (q) *ont été frappez de bâtons, ne voulant pas rachetter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection. Les autres ont souffert les mocqueries & les foüets, les chaînes & les prisons. Ils ont été lapidez, ils ont été sciez, ils ont été éprouvez en toutes maniéres; ils sont morts par le tranchant de l'épée; ils ont été vagabonds, couverts de peaux de brebis, étant abandonnez, affligez, persécutez; eux, dont le monde n'étoit pas digne. Ils ont passé leur vie errans dans les déserts & dans les montagnes, se retirans dans les antres & dans les cavernes de la terre.* Voilà quelles ont été la vie & la mort des Prophétes.

Nous n'entrons point dans le détail de la vie des Prophétes, parce que nous en avons parlé dans leurs articles particuliers. On peut aussi consulter nos Préfaces sur chacun d'eux, & nôtre Préface générale sur les Prophétes. Le P. Boulduc Capucin, dans son Livre intitulé: *Ecclesia ante Legem*, a prétendu que l'ordre des Prophétes avoit commencé dés avant le déluge; que dés-lors il avoit été partagé en plusieurs branches; que ces différens ordres composoient toute la Hiérarchie Ecclésiastique. Il dit sur cela des choses fort particuliéres & fort extraordinaires, qui sentent certainement beaucoup la vision. Ceux qui aiment à se repaître de pareilles choses, peuvent consulter l'Auteur.

[PROPHETE. Faux Prophétes. Voyez ci-devant *Imposteurs*.

PROPHETES DES PAYENS. Voyez *Oracles*, *Poëtes*, *Enthousiasme*.

PROPITIATOIRE, *propitiatorium*,

(b) *Amos* VII. 14. (c) 4. *Reg.* I. 8. (d) *Zach.* XIII. 4. (e) *Apoc.* XI. 3. (f) 1. *Reg.* IX. 7. 8. 3. *Reg.* XIV. 3. & 4. *Reg.* IV. 42. (g) 4. *Reg.* IV. 10. (h) 4. *Reg.* V. 26. (i) 4. *Reg.* IV. 38. 40. (k) 3. *Reg.* XIX. 6. (l) *Deut.* XIV. 32. (m) 3. *Reg.* XVIII. 7. (n) *Isai.* VIII. 3. (o) *Osée* I. 2. &c.

(p) 4. *Reg.* IV. 27. (q) *Heb.* XI. 35.

rium[z] autrement *oraculum*; en Hébreu, *cappboreth*; en Grec, *hilastérion*. On en a déja parlé sous l'article *Oracle*. Le propitiatoire étoit le couvercle de l'Arche d'Alliance, ou du coffre sacré dans lequel étoient enfermées les tables de la Loi. Ce couvercle étoit d'or, & à ses deux extrémitez, on voyoit deux Chérubins de la même matiére, qui par leurs aîles étenduës par-devant, sembloient former un trône à la Majesté de Dieu, qui nous est représenté dans l'Ecriture, comme assis sur les Chérubins; & l'Arche lui servoit comme de marche-pied. C'est de-là que Dieu rendoit ses oracles à Moyse, ou au Grand-Prêtre qui le consultoit; [a] & c'est apparemment pour cela que saint Jérôme en quelques endroits, a rendu *cappboreth*, par *oraculum*. Voyez *Oracle*. Dans le style ecclésiastique de l'Eglise Chrétienne, on a donné le nom de *propitiatoire*, au couronnement, ou à une espéce de dais qui couvroit l'Autel, & qu'on appelloit autrement *ciborius* ou *confessio*.

PROPOSITION. *Pains de proposition*. L'Hébreu à la lettre, [b] *pains des faces*, ou *de la face*. On appelloit ainsi les pains que le Prêtre de semaine mettoit tous les jours de Sabbat sur la table d'or qui étoit dans le Saint devant le Seigneur. Ces pains étoient quarrez, & à quatre faces, disent les Rabbins. On les couvroit de feüilles d'or. Ils étoient au nombre de douze, & désignoient les douze Tribus d'Israël. Chaque pain étoit d'une grosseur considérable, puisqu'on y employoit à chacun deux assarons de farine qui font environ six pintes. [c] On les servoit tout chauds en présence du Seigneur le jour du Sabbat, & on ôtoit en même-tems les vieux, qui avoient été exposez pendant toute la semaine, lesquels ne pouvoient être mangez que par les Prêtres seuls. Si David dans un cas extraordinaire, a crû en pouvoir manger, [d] il n'y a que la nécessité qui ait pû l'exemter de péché. Cette offrande étoit accompagnée d'encens, [e] & de sel. [f] Quelques Commentateurs [g] croyent qu'on y joignoit aussi du vin. On brûloit l'encens sur la table d'or tous les Samedis, lorsqu'on y mettoit des pains nouveaux.

On n'est pas d'accord sur la maniére dont les douze pains de proposition étoient rangez sur l'Autel du Saint. Quelques-uns croyent qu'il y en avoit trois piles de quatre chacune. D'autres veulent qu'ils ayent été rangez en deux piles de six pains l'un sur l'autre: & il est mal-aisé de concevoir que cela se pût faire autrement, ni qu'une table de deux coudées de long sur une coudée de large puisse fournir assez de place pour douze pains composez chacun de six pintes de farine. Les Rabbins disent qu'entre chaque pain, il y avoit deux tuyaux d'or soutenus par des fourchettes de même métal, dont l'extrémité posoit à terre, pour donner de l'air aux pains, & empêcher qu'ils ne se moisissent.

Moyse [h] semble dire que les Israëlites fournissoient les pains que l'on présentoit devant le Seigneur: mais cela doit s'entendre en tant que le peuple fournissoit aux Prêtres les prémices & les décimes qui faisoient leur principal revenu; & sur ces prémices & ces décimes, ils prenoient de quoi faire les pains de proposition, & les autres choses qui étoient à leur charge dans le service du Temple. Du tems de David, [i] les Lévites de la famille de Caath avoient soin *des pains de proposition*, ou, comme ils sont nommez dans les Paralipoménes, *des pains de l'arrangement*. C'étoient apparemment les Lévites qui les cuisoient & qui les préparoient; Mais c'étoient les Prêtres qui les offroient devant le Seigneur, comme il est dit dans un autre endroit:

(z) Ἱλαστήριον. *Propitiatorium*. כפרת *Cappboreth*. *Vide Exod.* XXV. 17... 22. L'Hébreu כפר d'où vient *cappboreth*, signifie couvrir, enduire, fermer, expier payer. (a) *Exod.* XXV. 22. *Num.* VII. 89. (b) *Exod.* XXV. 30. לחם פנים Ἄρτυς ἐνώπιος. (c) *Levit.* XXIV. 5. 6. 7.

(d) *Matt.* XII. 4. *Vide* 1. *Reg.* XXI. 4. *Levit.* XXIV. 9. (e) *Levit.* XXIV. 7. (f) *Levit.* II. 13. (g) *Villalpand. de Templo l.* 4. *c.* 57. (h) *Levit.* XXIV. 8. (i) 1. *Par.* IX. 32. על לחם המערכות 70. Ἐπὶ τῶν ἄρτων τῆς προθέσεως.

droit: (l) *Sacerdotes autem super panes propositionis.* Saint Jérôme (m) dit pourtant, sur la tradition des Juifs, que les Prêtres semoient, moissonnoient, faisoient moudre, paîtrissoient, & cuisoient les pains de proposition: *Panes propositionis, quos juxta traditiones Hebraïcas, ipsi serere, ipsi demetere, ipsi molere, ipsi coquere debebatis.* Voyez le Commentaire sur I. *Par.* IX. 32. & XXIII. 28.

Il y a encore sur ces pains diverses remarques Rabbiniques, que les Commentateurs ont eu soin de ramasser. Ils étoient posez six à six l'un sur l'autre sur un bassin d'or, & pardessus ils étoient couverts d'un autre bassin d'or, surmonté d'une coupe d'or pleine d'encens le plus pur. Ils étoient sans levain, & paîtris avec de l'huile. Tostat dit qu'on les faisoit cuire dans une tourtiére d'or. D'autres soutiennent qu'on les cuisoit dans un four ordinaire, mais qui n'étoit destiné que pour cela seul; & que le bois qu'on y employoit, étoit choisi exprés le plus entier & le plus sain qui se pouvoit. A côté de ces pains, étoit un vase plein d'excellent vin. Ce vase étoit bien bouché, de peur que le vin ne s'aigrît, & il étoit de la capacité de la quatriéme partie du hin; c'est-à-dire, d'une pinte, chopine, un posson, un pouce cube, & un peu plus. Lorsqu'on changeoit les pains, on répandoit le vin en libation devant le Seigneur. Le vase ou la coupe qui étoit remplie de sel auprés de ces pains, étoit d'or, & couverte, de même que le vase où étoit l'encens, de peur qu'il n'y tombât quelque poussiére, ou autre chose qui le salît. Ces pains se mangeoient dans le Temple par les Prêtres qui étoient de semaine, & il n'étoit pas permis de les emporter hors du Temple, pour les manger dans la maison.

PROSELYTE. Ce terme vient du Grec (f) *Prosélytos*, qui signifie Etranger, celui qui vient de dehors, ou d'ailleurs. L'Hébreu *Ger* ou *Necher*, a la même signification. On appelle de ce nom, dans le langage des Juifs, ceux qui demeurent dans leur pays, ou qui ont embrassé leur Religion, quoiqu'ils ne soient pas Juifs d'origine. Dans le nouveau Testament, on les appelle quelquefois Prosélytes, & quelquefois Gentils craignant Dieu, ou pieux: (g) *Viri religiosi, & timentes Deum.*

Les Hébreux distinguent deux espéces de Prosélytes. Les uns sont *les Prosélytes de la porte*; & les autres, *les Prosélytes de justice.* Les premiers sont ceux qui demeuroient dans le pays d'Israël, ou même hors de ce pays, & qui sans s'obliger ni à la circoncision, ni à aucune autre cérémonie de la Loi, craignoient & adoroient le vrai Dieu, observant les préceptes imposez aux enfans de Noé, & dont nous avons donné le dénombrement cidevant sous l'article des *Noachides.* De ce nombre étoient Naaman le Syrien, Nabuzardan Général de l'armée de Nabuchodonosor, le Centenier Corneille, l'Eunuque de la Reine Candace, & quelques autres, dont il est parlé dans les Actes des Apôtres.

Les Rabbins enseignent que pour faire un *Prosélyte de domicile* ou *de la porte*, il faut que celui qui veut entrer dans cet engagement, promette avec serment, en présence de trois témoins, de garder les sept préceptes des Noachides; c'est-à-dire, selon eux, le droit naturel, auquel toutes les nations du monde sont obligées, & dont l'observation peut les conduire au salut éternel. Les Juifs disent que les Prosélytes de la porte ont cessé dans Israël, depuis qu'on n'y a plus observé le Jubilé, & que les Tribus de Gad, de Ruben & de Manassé demeurant au-delà du Jourdain, furent emmenées captives par Théglathphalassar: Mais ces remarques ne sont point justes, puisque nous voyons quantité de Prosélytes du tems de Jesus-Christ, & que le Sauveur reproche aux Pharisiens (h) de courir la mer & la terre pour faire un Prosélyte, & aprés cela, de le rendre plus grand pécheur qu'il n'étoit auparavant. Et saint Luc

Xxxx dans

(l) 1. *Par.* XXIII. 28. (m) *Hieron. in Malac.* I.
(f) Προσηλύτος. גר *Ger.* נכר *Necher.*

(g) *Act.* II. 5. X. 2. 22. XIII. 16. 50. (h) *Matth.* XXIII. 15.

dans les Actes, parle d'un grand nombre de *Prosélytes* (*i*) & de *craignans* Dieu, qui étoient à Jérusalem, lorsque le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres. Je veux croire que la plûpart de ces gens étoient Prosélytes de justice, mais on ne peut nier que plusieurs autres ne fussent Prosélytes de la porte.

Les privilèges des Prosélytes de la porte étoient premiérement, que par l'observation des préceptes de la justice naturelle, & par l'exemption de l'idolâtrie, du blasphême, de l'inceste, de l'adultére & de l'homicide, ils pouvoient prétendre à la vie éternelle. 2°. Ils pouvoient demeurer dans la terre d'Israël, & avoir part au bonheur extérieur du peuple de Dieu. On dit qu'ils ne demeuroient pas dans les villes, mais seulement dans les fauxbourgs ou dans les villages. Mais il est certain que trop souvent les Juifs ont souffert volontairement dans leurs villes, non-seulement des Prosélytes de domicile, mais aussi des Gentils & des Idolâtres, comme il paroît par les reproches qu'on leur en fait dans toute l'Ecriture. Du tems de Salomon, il y en avoit dans Israël cent cinquante-trois mille six cens, (*k*) que ce Prince obligea de couper les bois, de tirer & de tailler les pierres, & de porter les fardeaux pour le bâtiment du Temple. Ces Prosélytes étoient des Chananéens, qui étoient demeurez dans le pays depuis Josué. Moyse (*l*) veut que les Israëlites vendent aux Prosélytes qui demeurent dans leurs villes, les animaux morts d'eux-mêmes, ou étouffez, dont le sang n'avoit pas été épuré.

Les Prosélytes de justice sont ceux qui se convertissent au Judaïsme, & qui s'engagent à recevoir la circoncision, & à observer toutes les Loix de Moyse. Aussi avoient-ils part à toutes les prérogatives du peuple du Seigneur, tant dans cette vie, que dans l'autre. Les Rabbins enseignent qu'avant que de leur donner la circoncision, & de les admettre dans la Religion des Hébreux, on les interrogeoit sur les motifs de leur conversion, pour sçavoir s'ils ne changeoient point d'état par des raisons d'intérêt, de crainte, d'ambition, ou autres semblables. Maimonide assûre que sous les regnes heureux de David & de Salomon, on ne recevoit aucun Prosélyte de justice, parce qu'on avoit sujet de craindre que ce ne fût plûtôt la prosperité de ces Princes, que l'amour de la Religion, qui les attirât au Judaïsme. Les Thalmudistes disent que les Prosélytes sont comme l'ulcére & la roüille d'Israël, & qu'on ne sçauroit prendre trop de précaution pour ne les pas admettre avec trop de facilité. (*m*)

Quand le Prosélyte étoit bien éprouvé & bien instruit, on lui donnoit la circoncision; & lorsque la playe de sa circoncision étoit guérie, on lui donnoit le baptême, en le plongeant tout le corps dans un grand bassin d'eau par une seule immersion. (*n*) Cette cérémonie étant un acte judiciaire, se devoit faire en présence de trois Juges, & ne se pouvoit faire un jour de Fête. Le Prosélyte faisoit aussi donner la circoncision & le baptême à ses esclaves qui n'avoient pas encore treize ans accomplis: mais ceux qui avoient cet âge, ou qui étoient plus âgez, il ne pouvoit les y contraindre; mais il devoit les vendre à d'autres, s'ils s'obstinoient à ne vouloir pas embrasser la Religion des Juifs. Pour les femmes esclaves, on leur donnoit simplement le baptême, au cas qu'elles voulussent se convertir; sinon, on les vendoit à d'autres. Le baptême qu'avoit reçû un Prosélyte, ne se réïteroit jamais, ni dans la personne du Prosélyte, quand même il auroit apostasié depuis; ni dans celle de ses enfans, qui lui naissoient depuis son baptême, à moins qu'ils ne nâquissent d'une femme Payenne, auquel cas on les baptisoit comme Payens, parce qu'ils suivoient la condition de leur mere: *Partus sequitur ventrem.*

Les garçons qui n'avoient pas l'âge de douze ans accomplis, & les filles qui n'avoient pas celui de treize ans accomplis, ne pouvoient devenir Prosélytes, qu'ils n'eussent au-

(*i*) *Act.* II. 11. (*k*) 2. *Par.* II. 17. 18. (*l*) *Deut.* XIV. 21.

(*m*) *Vide Selden. de Synedr. l.* 2. *c.* 2. *art.* 5. (*n*) *Vide Selden. de jure nat. & gent. l.* 2. *c.* 2. & 3.

auparavant obtenu le consentement de leurs parens, ou en cas de refus, celui des gens de Justice. Le baptême avoit sur les filles le même effet, que la circoncision sur les garçons. Par-là les uns & les autres renaissoient de nouveau; de maniére que ceux qui avant cela étoient leurs parens, n'étoient plus censez l'être aprés cette cérémonie; ceux qui étoient esclaves, devenoient affranchis; les enfans nez avant la conversion de leur pere, n'héritoient point. Si un Prosélyte mouroit sans avoir eu d'enfans depuis sa conversion, ses biens étoient au premier saisissant, & non pas au fisc. Les Prosélytes en devenant Juifs, recevoient du Ciel une ame nouvelle, & une nouvelle forme substantielle. Voilà ce qu'enseignent les Rabbins sur les Prosélytes de justice.

Ils veulent trois choses pour un parfait Prosélyte; sçavoir, le baptême, la circoncision & le sacrifice; (o) & pour les femmes, le baptême & le sacrifice seulement. On croit que nôtre Seigneur (p) faisoit allusion au baptême des Prosélytes, lorsqu'il disoit à Nicodéme qu'il falloit que ceux qui vouloient suivre sa Loi reçussent une nouvelle naissance: *Celui qui ne renaît pas par l'eau & le Saint-Esprit, ne peut entrer dans le Royaume des Cieux.* Et comme Nicodéme paroissoit surpris de cette doctrine, le Sauveur lui dit: *Vous êtes Maître en Israël, & vous ignorez ces choses?* Comme s'il lui vouloit insinuer que ce qu'il lui disoit, n'avoit rien de fort extraordinaire, puisque le baptême des Prosélytes se pratiquoit tous les jours dans Israël.

Moyse dans le Deutéronome, (q) exclut des prérogatives du peuple d'Israël, ou comme il parle, *de l'assemblée du Seigneur*, certaines personnes; les unes, pour toûjours; & les autres, pur un certain tems. Il en exclut pour toûjours les eunuques, de quelque maniére qu'ils soient eunuques. Il n'y admet les bâtards, ou les enfans illégitimes, qu'aprés la dixiéme génération. Il met dans le même rang les Moabites & les Ammonites. Il y reçoit aussi les Egyptiens & les Iduméens aprés la deuxiéme génération. Il étoit permis à ces personnes de se convertir au Seigneur, & de devenir Prosélytes, quand elles vouloient. La porte de la conversion leur a toûjours été ouverte. Jean Hircan Prince des Juifs (r) contraignit les Iduméens à se faire circoncire, & à embrasser la Loi de Moyse; & depuis ce tems, dit Joseph, ils furent regardez comme Juifs. Achior Prince des Ammonites (s) se fit aussi Juif, sans aucune autre préparation que de se faire instruire de ce qu'il falloit croire & observer dans cette Religion. L'on n'ôtoit donc pas à ces nations le pouvoir de se convertir; mais on ne les admettoit aux charges, aux emplois, aux dignitez, aux prérogatives extérieures du peuple de Dieu, qu'aprés un certain tems, & lorsqu'elles avoient donné des preuves de leur persévérance dans la vraye Religion.

Les Hébreux croyent que la menuë populace d'Egypte qui suivit les Israëlites lorsqu'ils sortirent de ce pays, (t) *vulgus promiscuum innumerabile ascendit cum eis*, étoit toute convertie, & Prosélyte de justice. Ils veulent que Jéthro beaupere de Moyse, ait aussi embrassé leur Religion. (u) Jacob reçut les Sichemites pour Prosélytes, (x) en leur demandant simplement qu'ils reçussent la circoncision. Quelques Rabbins enseignent que du tems de Salomon, l'on recevoit les Gentils au Judaïsme par le seul baptême, à cause du grand nombre de ceux qui se convertissoient. Mais d'autres veulent, comme nous l'avons déja remarqué, qu'alors on ne reçût point de Prosélytes dans Israël. Si celui qui se présentoit pour être admis au changement de Religion, avoit déja été circoncis, on se contentoit d'ouvrir la cicatrice de la circoncision, & d'en

(o) *Gemarr. Babylon. ad tit. Jabimoth. c. 4. Vide Maimonid. Halac-Isuribiah. c. 13. 14.* (p) *Joan.* III. 5... 10. (q) *Deut.* XXIII. 1. 2. 3. *&c.*

(r) *Joseph. Antiq. l. 13. c.* 17. An du Monde 3875. avant J. C. 125. avant l'Ere vulg. 129. (s) *Judith.* XIV. 6. An du Monde 3348. avant J. C. 652. avant l'Ere vulg. 656. (t) *Exod.* XII. 38. (u) *Exod.* XVIII. 10. 11. 12. (x) *Genes.* XXXIV. 14. 15.

d'en tirer quelques gouttes de sang. Quant aux sacrifices que devoit offrir le Prosélyte, je remarque que Jéthro beaupere de Moyse, offroit des holocaustes & des hosties pacifiques au Seigneur. (y) On dit qu'anciennement les Prosélytes offroient en holocauste une hostie de gros bétail, ou deux tourterelles, ou deux jeunes pigeons. Mais comme depuis long-tems les Juifs n'ont plus de Temples ni d'Autels, ils n'obligent plus les Prosélytes à offrir des sacrifices. On peut consulter sur cette matiére Selden, *de Jure naturali & Gent. l. 2. c. 2. 3. 4. 5.* & *de Synedriis. l. 1. c. 3. 4.* & *de Successione in bona, c. 26.* & Basnage, Hist. des Juifs, tome 5. l. 7. c. 8. Edit. de Paris, & Léon de Modéne, Cérémonies des Juifs, p. 5. c. 3. & sur le Baptême des Prosélytes, & les autres cérémonies de leur conversion, voyez Ligfoot sur saint Jean, Chap. III.

PROSEUQUE. Ce terme vient du Grec *Proseuché*, (z) qui signifie la priére; & il se prend pour les lieux de priére des Juifs. C'étoit à peu prés la même chose que les Synagogues. Mais les Synagogues pour l'ordinaire se voyoient dans les villes, & étoient des endroits couverts; au lieu que le plus souvent les Proseuques étoient hors des villes & sur les riviéres, n'ayant point de couverture, si ce n'est l'ombre de quelques arbres, ou quelques galeries couvertes. Dans les Actes, (a) il est parlé de la Proseuque de Philippes en Macédoine, laquelle étoit hors de la ville. Maimonides dit que les Proseuques devoient être bâties de maniére que ceux qui y entroient, tournassent le visage du côté du Temple de Jérusalem, eu égard à la situation du lieu de la ville où l'on se trouvoit. Souvent l'Auteur du troisiéme Livre des Maccabées (b) dit que les Juifs d'Egypte délivrez du danger, auquel ils avoient été exposez sous Ptolémée Philopator, bâtirent une Proseuque prés de la ville d'Aléxandrie. Saint Epiphane (c) dit qu'il y avoit à deux milles de Sichem, une Proseuque des Samaritains, située dans une plaine, bâtie en forme de théâtre, & sans toiture; en quoi ils imitent les Juifs, comme dans tout le reste, ajoûte saint Epiphane. Il faut toutefois convenir que souvent Joseph & Philon confondent les Proseuques avec les Synagogues, & qu'ils les mettent dans les villes. Voyez *Synagogues*.

PROVERBES. Les Hébreux donnent le nom de proverbes, de paraboles ou de similitudes, aux sentences morales, aux maximes, aux comparaisons, aux énigmes proposées d'un style poëtique, figuré, concis & sentencieux. Les Hébreux appellent *mislé* (d) ces sortes de proverbes. Salomon dit que de son tems, c'étoit la principale étude des sages, que ces sortes de maximes : *Le sage*, dit-il, (e) *s'appliquera aux paraboles, il étudiera les paroles des sages, & leurs énigmes.* Et Jesus fils de Sirach : (f) *Le sage entrera dans les mystéres des paraboles, il s'efforcera de pénétrer le sens des proverbes & des sentences obscures, & il se nourrira de tout ce qu'il y a de plus caché dans les paraboles.* La Reine de Saba vint des extrémités de la terre, pour voir Salomon, & pour le tenter, en lui proposant des énigmes : (g) *Tentare eum in ænigmatibus.* Hircam Roi de Tyr, entretenoit dit-on, (h) commerce de Lettres avec Salomon, & lui proposoit des énigmes à resoudre, & expliquoit celles qui lui étoient proposées par Salomon. Les anciens Sages de la Gréce faisoient aussi estime de cette sorte d'exercice. Cléobule [i] avoit composé jusqu'à trois mille Chants & Gryphes, & Cléobuline sa fille avoit écrit des vers énigmatiques.

Les Proverbes de Salomon sont sans contredit le plus important de ses Ouvrages. Il nous apprend lui-même que c'est le fruit de sa plus profonde méditation, & de sa plus excellente sagesse; [k] *Cùm esset sapientissimus Ecclesiastes, docuit populum,... & investigans docuit parabolas.* On trouve dans ce Livre des régles de con-

(y) *Exod.* XVIII. 12. (z) Προσευχὴ. *Oratio. Juvenal. Sat. 3. v. 296. In qua te quaro proseuchâ.* (a) *Act.* XVI. 12. (b) 3. *Macc. cap. ultimo.* (c) *Epiph. hæres.* 80.

(d) משלי *Mischlé.* Παραβολαι. *Parabolæ.* (e) *Prov.* I. 6. 7. (f) *Eccli.* XXXIX. 1. 2. 3. (g) 3. *Reg.* X. 1. (h) *Menander & Dius apud Joseph. Antiq. l.* VIII. c. 2. (i) *Diogen. Laërt. in Cleobulo.* (k) *Eccle.* XII. 9.

conduite pour toutes les conditions, pour les Rois, les courtisans, les gens engagez dans le commerce du monde; pour les maîtres, les serviteurs, les peres & meres, & les enfans. Quelques-uns [l] ont douté que Salomon fût le seul Auteur de ce Livre. Grotius croit que ce Prince fit faire pour son usage une compilation de tout ce qu'il y avoit alors de plus beau en fait de morale, dans les plus anciens Ecrivains de sa nation; que sous Ezéchias, on grossit ce recüeil de ce qui avoit été écrit d'utile depuis Salomon. Ce furent, dit-il, Eliacim, Sobna & Joaké, [m] qui firent alors cette compilation. Mais ces conjectures n'étant soutenuës d'aucune preuve, ne doivent point nous faire abandonner le sentiment des Peres & des Interprétes, qui attribuënt tout ce Livre à Salomon.

Il est vrai qu'on y remarque quelque différence de style & de méthode, & que par exemple, les neuf premiers Chapitres, qui ont pour titre, *Paraboles de Salomon*, sont écrits en forme de discours suivi, & peuvent être considérez comme la préface de tout le Livre; & qu'au Chapitre x. où l'on voit de nouveau le même titre, le style change, & que ce sont de courtes sentences, qui ont peu de liaison les unes avec les autres, & qui contiennent pour l'ordinaire des maniéres d'antithéses. Cela continuë jusqu'au ℣. 17. du Chap. XXII. En cet endroit on voit regner un nouveau style plus semblable à celui des neuf premiers Chapitres, & il se soutient jusqu'au ℣. 23. du Chap. XXIV. où il y a un nouveau titre en ces termes: *Hæc quoque sapientibus*. Ceci est encore adressé aux sages. Ou [n] *Voici encore d'autres maximes des sages*. Le style en est court & sententieux. Au commencement du Chap. XXV. on lit: *Voici les paroles qui furent recüeillies & compilées par les gens d'Ezéchias Roi de Juda*. Et c'est sans doute sur cela que Grotius a avancé que ce Recüeil étoit de la façon d'Eliacim, de Sobna & de Joaké, célébres sous le regne d'Ezéchias. Ce Recüeil va jusqu'au Chapitre XXX. 1. où l'on trouve ces mots: *Discours d'Agur fils de Jaké*. Enfin le Chap. XXXI. & dernier a pour titre: *Discours du Roi Lamuël*.

De tout cela il paroît certain que le Livre des Proverbes en l'état où nous l'avons aujourd'hui, est une compilation d'une partie des paraboles de Salomon faite par plusieurs personnes. C'est pourquoi on n'en peut pas conclure que cet Ouvrage ne soit pas de Salomon. Ce Prince inspiré du Saint-Esprit avoit écrit jusqu'à trois mille paraboles. (o) Diverses personnes en purent faire des recüeils; Ezéchias entre autres, comme il est marqué au Chap. XXV. Agur, Esaïe, Esdras en purent faire de même. De ces differens Recueils on a composé l'Ouvrage que nous avons. Rien n'est plus aisé à comprendre que ce systême. Il n'est dit en aucun endroit que Salomon ait fait des recüeils de proverbes & de sentences. Les titres de *Parabolæ Salomonis*, marquent bien plûtôt un Auteur qu'un Compilateur. Les Rabbins (p) tiennent comunément que le Roi Ezéchias s'appercevant que le peuple abusoit de divers Ouvrages de Salomon, principalement de ceux qui contenoient les vertus des plantes, & les secrets naturels, supprima plusieurs de ces Ouvrages, & n'en réserva que ceux que nous avons aujourd'hui.

On ne doute pas de la canonicité du Livre des Proverbes. Nous ne connoissons dans l'Antiquité que Théodore de Mopsueste, (q) &, parmi les Modernes, que l'Auteur d'une Lettre insérée dans les sentimens de quelques Théologiens de Hollande, qui l'ayent révoquée en doute, & qui ayent prétendu que Salomon avoit composé cet Ouvrage par une pure industrie humaine. La Version Grecque de ce Livre s'éloigne assez souvent de l'Hébreu; & ajoûte un assez grand nombre de versets qui ne sont pas dans l'Original. Le Grec de l'Edition Romaine enferme diverses transpositions de Chapitres entiers. Par exemple,

Xxxx 3

(l) *Rabb & Grot. in Prov.* (m) *Vide* 4. *Reg.* XVIII. 26. (n) גם אלה לחכמים

(o) 3. *Reg.* IV. 32. (p) *Vide Zemach David, & Seder Olam Rabba*, c. 15. (q) *Concil. C. P.* IV. *collat.* 4. *art.* 63.

ple, aprés le ℣. 22. du Chap. XXIV. elle insére les quatorze premiers versets du Chap. XXX. Puis elle reprend le ℣. 23. & les suivans du Chap. XXIV. Aprés quoi elle remet le verset 15. & les suivans du Chap. XXX. puis le Chap. XXXI. & enfin le Chap. XXV. & les suivans, jusqu'au Chap. XXIX. aprés lequel est le Chap. XXXI. ℣. 10. & suivans, qui finit le Livre. Je ne parle pas des moindres transpositions qui se voyent dans le corps du Livre. On ne sçait d'où viennent ces dérangemens. Dans les anciennes Editions Latines, on voit plusieurs versets ajoutez, que l'on a retranchez depuis saint Jérôme. Il en reste néanmoins encore quelques-uns, que l'on a marquez & supprimez dans le premier Tome de la nouvelle Edition de saint Jérôme.

[PROVIDENCE. C'est un dogme de la Religion Chrétienne & de la Juive, que Dieu régle & gouverne tout par sa providence; que cette providence est éternelle & infinie, qu'elle s'étend sur toutes choses, sur les cheveux de nos têtes, sur les plus petits animaux, sur les herbes de la campagne. Les Athées dont Salomon exprime les sentimens dans le livre de l'Ecclésiaste (r), & les Saducéens (s) qui parurent dans la suite, nioient la Providence. Ils soûtenoient que rien ne nous arrivoit ni par la force du destin, ni par la volonté de Dieu; Que Dieu est hors de portée de faire, ou de commettre le mal; que nous sommes les seules causes de notre bonheur, ou de notre malheur, selon le bon ou le mauvais parti que nous prenons par le choix de notre liberté.

Mais ces sentimens sont rejettez par le commun des Juifs, quoi qu'ils ne soient pas entierement d'accord sur la maniére d'expliquer les effets de la Providence (t) Maimonide semble croire que la Providence n'agit pas pour remuer une feüille, ni pour produire un vermisseau; mais que tout ce qui regarde la production des animaux & d'autres choses encore moins importantes, se fait par accident. D'ailleurs le commun des Juifs tient que l'homme joüit d'une parfaite liberté pour le bien & pour le mal, & que tout ce qui lui arrive est ou une récompense de ses actions de justice, ou une punition de quelque péché.

Ne dites point devant l'Ange (u); *il n'y a point de Providence; de peur que Dieu irrité contre vous, ne détruise tous les ouvrages de vos mains.* C'est Salomon qui parle dans le livre de l'Ecclésiaste: Gardez-vous bien de nier en secret la Providence; votre Ange sera témoin de vos plus secrets sentimens, & Dieu vous punira dans sa fureur. L'Hébreu porte: *Ne dites point devant l'Ange: C'est une faute d'ignorance; Pourquoi vous exposer à la colere du Seigneur par vos discours, & à perdre tous les fruits de vos mains?*

PROVIDEO. Ce terme qui signifie ordinairement *Pourvoir*; *Deus providebit sibi victimam* (x), se met aussi pour, *Prévoir*, *Chercher*, *Préparer* (y): *Provideat Rex virum sapientem.* Ailleurs il se prend pour, être attentif, considérer. *Providebam Dominum in conspectu meo semper* (z); J'avois toûjours Dieu devant les yeux. Ailleurs il se met pour, soigner, travailler; nous tâchons de faire le bien non seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes (a); *Providemus bona non solùm coram Deo; sed etiam coram hominibus.* Enfin *Provideo* se met quelquefois pour, *Prévoir* & *Prédire* (b); *Providens autem Spiritus Sanctus.* Et ailleurs (c): *David providens locutus est de resurrectione Christi.*]

PSALTERION, ou *Psalterium.* Le premier de ces deux mots est Grec, & l'autre est Latin. Ils signifient l'un & l'autre ou un instrument de musique nommé *psalterion*, ou *le Pseautier, le Livre des Pseaumes.* Pour ce dernier, nous en avons parlé assez au long sous l'arti-

(r) *Eccle.* III. 1. 19. 20. (s) *Joseph. Antiq. l.* 3. *c.* 9. *& de Bello l.* 2. *c.* 12. *p.* 788. (t) *Voy.* Basnage hist. des Juifs, t. 4. l. 6. c. 13. édit. de Paris.

(u) *Eccle.* V. 5. (x) *Genes.* XXII. 8. (y) *Genes.* XLI. 33. (z) *Psalm.* XV. 8. (a) *Rom.* XII. 17. 2. *Cor.* VIII. 21. (b) *Galat.* III. 8. (c) *Act.* II. 31.

l'article *Pseaumes*. A l'égard du psaltérion instrument de musique ancien, dont il est quelquefois parlé dans l'Ecriture, nous croyons qu'il répond à l'Hébreu *nebel*, (*x*) que les Septante traduisent ordinairement par *psalterion*, ou *nablon*. C'etoit un instrument fait de bois, ayant des cordes, & dont on se servoit avec d'autres instrumens dans les pompes & les cérémonies de Religion. (*y*) Il sembleroit par quelques endroits des Pseaumes, (*z*) que le *nebel* étoit le même que le *decachordum*, ou instrument à dix cordes, appellé en Hébreu *hashur*. Mais ailleurs il en est assez clairement distingué : (*a*) *Je vous louërai sur le nebel & sur le hasur*.

Mais il est certain que ces deux instrumens avoient beaucoup de proportion & de conformité, l'un avec l'autre. Le nable ancien étoit à peu prés de la figure d'un Delta, disent saint Jérôme, (*b*) Cassiodore (*c*) & saint Isidore, ayant un ventre creux par le haut, & des cordes tenduës de haut en bas vis-à-vis ce creux, qui les fait résonner, lorsqu'on les touche avec les doigts, ou avec l'archet. La différence que saint Basile, (*d*) saint Augustin, (*e*) saint Hilaire, (*f*) & ceux que nous venons de citer un peu plus haut, mettent entre le *psalterion* & la *cythare*, c'est que le psaltérion se touchoit par le bas, & rendoit le son par le haut; & au contraire la cythare se touchoit par le haut, & résonnoit par le bas. Ces instrumens avoient beaucoup de conformité avec nôtre harpe. Ovide dit qu'on touchoit le nable avec les deux mains: (*g*)

Disce etiam duplici genialia nablia palmâ
Plectere; conveniunt dulcibus i la modis.

Joseph (*h*) dit que les nables du Temple de Jérusalem étoient d'un métal précieux nommé *electrum*: mais les Livres des Rois & des Paralipoménes (*i*) marquent expressément que Salomon les fit de bois *almugim*, ou *algumim*, qui est une sorte de bois qui nous est inconnu. Le même Joseph dit en un autre endroit, (*k*) que le nable avoit douze cordes, & qu'il se touchoit avec les doigts. Aristote (*l*) parle du psaltérion à trois angles, dont toutes les cordes étoient également tenduës. Juba dans Athénée, [*l*] dit qu'Aléxandre de Cythére ajoûta plusieurs cordes au psaltérion, & qu'il conserva dans le Temple d'Ephése ce chef-d'œuvre de son industrie.

Le psaltérion moderne est un instrument plat, qui a la figure de triangle. Il est monté de treize rangs de cordes de fil de fer ou de laiton, accordées à l'unisson ou à l'octave, montées sur deux chevalets qui sont sur les deux côtez. Ces cordes sont tenduës d'un côté à l'autre, & se touchent avec une espéce d'archet. Ainsi cet instrument est fort différent du psaltérion ancien.

PSEAUMES. Le Livre des Pseaumes est appellé dans l'Hébreu [*n*] *Sepher Tehillim*, Livre des Hymnes. Dans l'Evangile, on le nomme quelquefois *le Livre des Pseaumes*, & quelquefois simplement, *le Prophéte*, ou *David*, du nom de son principal Auteur. Ce Livre est regardé avec justice comme une espéce de précis de toute l'Ecriture. Il contient en racourci tout ce que l'on trouve dans les autres Livres sacrez: *Psalmorum Liber quæcumque utilia sunt ex omnibus continet*, dit saint Augustin. [*o*] C'est une Bibliothéque générale, où l'on rencontre tout ce que l'on cherche pour le salut: *In hoc Libro spiritualis Bibliotheca instructa est*, dit Cassiodore. [*p*] L'Histoire sacrée nous instruit, dit saint Ambroise; [*q*] la prophétie annonce l'avenir, les corrections répriment les méchans, la morale persuade; mais les Pseaumes produisent tous ces

(*x*) נבל *Nebel*. 70. Ψαλτήριον ou Νάβλον. On trouve dans Dan. III. 5. 7. l'Héb. *Psanterim*, pour *Psalterion*. (*y*) *Vide* 3. *Reg*. X. 12. & 2. *Par*. IX. 11. 2. *Reg*. VI. 5. & 1. *Par*. III. 8. (*z*) *Psal*. XXII. 2. & CXLIII. 9. (*a*) *Psal*. XCI. 4. (*b*) *Hieron. in Psal*. XXXI. & CXLIX. CL. (*c*) *Cassiodor. Præf. in Psal*. (*d*) *Basil. in. Psal*. I. (*e*) *Aug. in Psal*. XXXII. (*f*) *Hilar. Prolog. in Psal*. (*g*) *Ovid. l. 3. de Arte*. (*h*) *Antiq. l. 8. c. 2. p.* 262.

(*i*) 3. *Reg*. X. 12. & 2. *Par*. IX. 11. (*k*) *Joseph. Antiq. l. 7. c.* 10. (*l*) *Aristot. apud Scalig. Poëtic. l. 1. c.* 48. (*m*) *Juba apud Athenæ. l. 4. c.* 25. (*n*) ספר תהלים *Liber. hymnorum* ψαλτήριον. *Psalterium*. Βίβλος ψαλμῶν. *Luc*. XX. 42. (*o*) *Aug. Præf. in Psalm*. (*p*) *Cassiodor. Præfat. in Psalmos*. (*q*) *Ambros. Præfat. in Psalmos*.

ces effets. L'utile & l'agréable y ſont par tout ſi ſagement mêlez, qu'il eſt mal-aisé de décider lequel des deux l'emporte ſur l'autre: *Certat in Pſalmo doctrina cum gratia ſimul.* De là vient le ſouverain reſpect qu'on a toûjours eu pour les Pſeaumes. C'étoit une régle preſque générale que les Evêques, les Prêtres, les Religieux devoient ſçavoir le Pſeautier par cœur. L'Egliſe en a fait la principale partie de ſon Office, & a obligé les Eccléſiaſtiques d'en réciter tous les jours quelque partie.

Les Hébreux partagent ordinairement le Pſeautier en cinq Livres; & pluſieurs Peres (*ſ*) admettent cette diviſion, & la croyent trés-ancienne. Euſébe dit qu'elle ſe remarque dans l'Original Hébreu, & dans les meilleures Editions des Septante. Saint Ambroiſe réfute expreſſément ceux qui rejettoient cette diviſion, & qui la croyoient contraire au nouveau Teſtament, qui ne cite le Pſeautier que ſous le nom d'un ſeul Livre. Cette derniére raiſon a ſuffi à ſaint Hilaire, (*t*) à ſaint Jérôme, (*u*) à ſaint Auguſtin, (*x*) pour leur faire abandonner ce paſſage du Pſeautier en cinq Livres, comme étant contraire à l'Ecriture. Les nouveaux Commentateurs ſont partagez ſur cette queſtion, de même que les anciens. Les uns croyent que le Pſeautier a été diſtribué en cinq Livres par les Auteurs mêmes de la collection des Pſeaumes; & les autres veulent que cela ſoit plus nouveau, poſtérieur même au tems des Apôtres. Au fond cette difficulté n'eſt pas d'une grande importance.

Mais ce qui nous perſuade que cette diſtribution eſt trés-ancienne, & du tems même des premiers Auteurs qui ont recüeilli les Pſeaumes en un corps, c'eſt qu'à la fin de chaque Livre, on lit la même concluſion, qui ſemble y avoir été miſe par Eſdras, ou par ceux qui travaillérent au recüeil des Livres ſacrez depuis la captivité de Babylone. (*y*) Ce qui eſt certain, c'eſt que ni les Juifs, ni les Chrétiens n'ont jamais compté que pour un Livre le recüeil des Pſeaumes dans le dénombrement des Livres de l'Ecriture. Le premier Livre du Pſeautier, ſelon les Hébreux, finit à nôtre quarantiéme Pſeaume; le ſecond au ſoixante & onziéme; le troiſiéme, au quatre-vingt-huitiéme; le quatriéme, au cent cinquiéme; le cinquiéme, au cent cinquantiéme. Les quatre premiers Livres finiſſent par ces mots: ***Amen, amen,*** dans l'Hébreu, & par: ***Fiat, fiat,*** dans le Latin. Le cinquiéme, par ***Allelaia,*** dans l'Hébreu & dans le Latin.

Le nombre des Pſeaumes canoniques a toûjours été fixé chez les Juifs, comme chez les Chrétiens, à cent cinquante; car le cent cinquante-uniéme, qui ſe trouve dans le Grec, n'a jamais paſſé pour canonique. Mais quoiqu'on convienne ſur ce nombre de cent cinquante Pſeaumes, on n'eſt pas d'accord ſur la maniére de les partager. Les Juifs en font deux du neuviéme, & commencent leur dixiéme à ces mots du Pſeaume IX. ℣. 22. *Ut quid, Domine, receſſiſti longè?* En ſorte que depuis cet endroit, juſqu'au Pſeaume CXIII. leurs citations & leurs nombres ſont différentes des nôtres, & de ceux des Grecs. Ils avancent toûjours d'un Pſeaume, & ce qui eſt le dix-neuviéme, pour nous, eſt le vingtiéme pour eux; & ainſi des autres. Les Proteſtans, qui ſuivent la diviſion des Hébreux, les citent de même; & c'eſt ce qu'il eſt bon de remarquer en liſant leurs Livres.

Au Pſeaume CXIII. ***In exitu Iſraël de Ægypto***, ils s'éloignent encore davantage de nous, parce qu'ils coupent ce Pſeaume en deux, & qu'ils commencent le CXIV. à ces mots: ***Non nobis, Domine, non nobis.*** De maniére que le Pſeaume CXIV. des Grecs & des Latins, eſt pour eux le CXVI. Mais enſuite ils ſe rapprochent de nous, en joignant en un le Pſeaume CXIV. ***Dilexi quoniam exaudiet***, & le CXV. *Credidi propter quod locutus ſum.* En ſorte qu'ils ne différent plus que

(*ſ*) *Nyſſen. tract.* 1. *in Pſ. c.* 5. *Epiphan. lib. de menſur. c.* 5. *Euſeb. in Pſal. Ambroſ. & Auctor Comment. in Pſal. ſub. nomine Hieron.* (*t*) *Hilar. Præfat. in Pſalm.* (*u*) *Hieronym. Præfat. in Pſal. ad Sophron. & Ep. ad Cyprian.* (*x*) *Aug. in Pſalm.* CL. *p.* 1604.

(*y*) *Vide Muis ad Pſal.* XL.

que d'un nombre jusqu'au CXLVI. & alors du CXLVI. *Laudate Dominum, quoniam bonus est psalmus*, & du CXLVII. *Lauda, Jerusalem, Dominum*, les Juifs n'en faisant qu'un, ils reviennent avec nous, & continuent de compter ainsi que la Vulgate, jusqu'à la fin du Pseautier.

Il y a aussi quelque différence entre les anciens Exemplaires Grecs & Latins, sur la division du premier & du second Pseaume; les uns n'en faisant qu'un des deux, & les autres les partageant en deux comme nous faisons encore aujourd'hui. Il est certain qu'en général la division du Pseautier n'est pas aussi ancienne qu'on pourroit se l'imaginer, & que quelquefois on est obligé, pour donner à certains Pseaumes un sens bien suivi, de les unir à quelqu'autre, ou de les en séparer, selon que la matiére le demande. Saint Hilaire (*a*) dit que de son tems, la distribution des Pseaumes n'étoit pas encore fixée parmi les Hébreux, & que les uns les partageoient d'une maniére, & les autres d'une autre. Origénes fait la même remarque. (*b*) Il dit que dans l'Hébreu les Pseaumes ne sont point chiffrez par premier, second, troisiéme; & du tems de Kimchi, c'est-à-dire, au douziéme siécle, la chose étoit encore indéterminée. (*c*) On peut voir dans nôtre Préface sur les Pseaumes, art. II. & dans le Commentaire, que souvent on a fait plusieurs Pseaumes de ce qui n'en devoit faire qu'un dans l'intention de l'Auteur qui l'a composé.

La tradition des Hébreux & des Chrétiens, est qu'Esdras est le seul, ou du moins le principal Auteur de la collection du Livre des Pseaumes. Eusébe, saint Hilaire, Théodoret, l'Auteur de la Synopse imprimée sous le nom de saint Athanase, Béde le Vénérable, & divers autres lui attribuënt cet honneur. Saint Philastre (*d*) dit que les sages de la nation Juive les ayant recüeillis, les rangérent dans le même ordre qu'ils les avoient reçûs de leurs Ancêtres, qui les avoient sauvez de la main de leurs ennemis. Dés avant la captivité, il y avoit un recüeil de Pseaumes de David, puisqu'Ezéchias (*f*) en rétablissant le culte du Seigneur dans le Temple, y fit chanter les Pseaumes de David. Néhémie mit dans la Bibliothéque qu'il forma à Jérusalem, les Pseaumes de David (*g*)

Les Spéculatifs ont fort raisonné sur l'ordre & l'arrangement que les Pseaumes tiennent entre eux. Ils y ont trouvé du mystére & du dessein, les uns d'une maniére & les autres d'une autre. Les uns (*h*) ont crû y remarquer une suite d'événemens de la vie de David. D'autres (*i*) ont prétendu qu'on y avoit égard à l'ordre des Solemnitez qui se célébroient dans le Temple. Saint Chrysostome (*k*) remarque que les premiers Pseaumes, généralement parlant, ont pour objet des sujets plus tristes, & les derniers des sujets plus gais & plus consolans. Saint Augustin (*l*) avouë qu'il n'a pû encore découvrir le mystére de l'arrangement des Pseaumes entre eux, mais qu'il lui semble que les trois cinquantaines de Pseaumes ont rapport à la vocation, à la justification, & à la glorification des Saints, parce que le cinquantiéme est de la pénitence, le centiéme de la miséricorde, & le cent cinquantiéme de la loüange de Dieu dans ses Saints. Mais saint Jérôme (*m*) remarque qu'il est inutile de chercher dans le Pseautier une suite chronologique de Cantiques qui ayent rapport à certains événemens de l'Histoire, puisque ce n'est point l'usage des Auteurs Lyriques de suivre cet ordre dans leurs Ouvrages; & certes pour peu qu'on examine le Texte & l'esprit des Pseaumes, on verra ai-

 sément

(*a*) *Hilar. Prolog. in Psalm. p. 6. & in Ps. 2. p.* 29.
(*b*) *Origen. in Psal. 2. Vide nov edit. Hexapl. p.*475. *t.* 1.
(*c*) *Vide Genebrard. in Psal.* IX. 23. *seu Psalm.* X. *in Hebr. & Kimchi ibidem.* (*d*) *Philastr. hæres* 77.

(*f*) 2. *Par.* XXIX. 25. 26. *&c.* (*g*) 2. *Macc.* II. 13. (*h*) *Hilar. Prolog. in Psalm. Ambros. Apolog. David. c.* 8. *Origen. in Epist. ad Rom. l.* 3. *c.* 3. (*i*) *Euthym. Prolog. in Psal.* (*k*) *Chrysost. in Psal.* LI. (*l*) *August. in Psalm.* CL. (*m*) *Hieron. in Jerem.* XXV. *initio.*

sément que ceux qui ont travaillé à ce recüeil, n'ont point eu d'autre dessein que de nous donner avec une exactitude scrupuleuse, & un scrupule religieux, tous ces saints Cantiques comme ils les rencontroient, sans se mettre en peine ni de supprimer ce qui étoit déja repeté, ni de suppléer ce qui paroissoit défectueux, ni de réünir ce qui étoit séparé, ni de séparer ce qui étoit mal-à-propos uni. Ils ont laissé le soin de faire ces remarques à ceux qui devoient étudier la lettre des Pseaumes. Voyez nôtre Préface sur les Pseaumes, art. 3.

L'authenticité & la canonicité du Livre des Pseaumes ont toujours été reconnuës par les Juifs & par les Chrétiens. Saint Philastre dit que les Nicolaïtes, les Gnostiques & les Manichéens nioient que David eût été Prophéte, ni que ses Ouvrages fussent inspirez du Saint-Esprit. Quelques Anabaptistes ont aussi nié l'inspiration des Pseaumes. Mais le sentiment général de l'Eglise Chrétienne a toûjours été que tous les cent cinquante Pseaumes contenus dans le Pseautier, étoient l'ouvrage du Saint-Esprit. Une seule chose fait de la peine à quelques personnes de piété, c'est que dans les Pseaumes on trouve quelquefois des espéces d'imprécations contre les méchans & les ennemis du Prophéte. Mais les Peres & les Interprétes expliquent d'ordinaire ces endroits comme si c'étoit des prédictions du malheur qui leur doit arriver, ou des souhaits de leur conversion ; comme si l'on disoit : Ils périront certainement, s'ils continuënt dans leurs désordres ; ou : Qu'ils puissent périr, s'ils ne se convertissent. Saint Chrysostome (q) dit que le Prophéte dans ces passages, n'exprime pas ses propres sentimens, mais ceux des autres. Saint Athanase (r) dit qu'il fait des imprécations, non contre les hommes ses ennemis visibles, mais contre les Démons ses ennemis invisibles. On peut voir M. Bossuet Evêque de Meaux, Préface sur les Pseaumes, & nôtre Commentaire sur le Pseaume XXXIV. p. 373. 374.

Rien ne prouve mieux l'obscurité des Pseaumes, que le grand nombre de Commentaires que l'on a faits, & que l'on continuë de faire, pour les expliquer. Bocchius (s) & Draudius (t) en ont compté plus de cinq cens. Le R. P. Le Long de l'Oratoire, nous en a montré dans le second Tome de sa Bibliothéque sacrée, jusqu'à six cens trente, sans compter ceux qui ont écrit généralement sur toute l'Ecriture, ni ceux qui n'ont commenté qu'une partie des Pseaumes ; en sorte qu'à tout prendre, on peut avancer qu'il y a plus de mille Ecrivains qui ont travaillé sur les Pseaumes. La difficulté de réüssir dans l'explication de ces divins Cantiques, vient de plusieurs sources. La premiére est l'obscurité du Texte Hébreu. La seconde, la nature du style, qui est trés-élevé, & en même-tems trés-éloigné de nos maniéres. La troisiéme est la profondeur de la matiére. Le Texte Hébreu des Pseaumes est plus obscur que celui des autres Livres de l'Ecriture ; comme en général le style des Poësies est plus mal-aisé que celui de la Prose. Les Copistes d'ailleurs l'ayant moins entendu, & l'ayant copié plus souvent, y ont fait glisser plus de fautes. Il n'y a qu'à confronter la maniére dont les Septante, le Syriaque & saint Jérôme ont traduit ce Texte, avec ce qu'on y lit aujourd'hui, pour appercevoir cette différence.

On est d'accord sur l'authenticité des Pseaumes, & on convient qu'ils ont eu pour Auteurs des hommes inspirez du Saint Esprit : mais on ne convient pas s'ils sont d'un ou de plusieurs Ecrivains, ni qui est celui ou qui sont ceux qui les ont composez. Les uns soutiennent qu'ils sont tous de David. D'autres le nient. Saint Chrysostome, (u) saint Ambroise, (x) saint Augustin, (y) Théodoret, (z) Cassiodore, (a) Euthyme, (b) Philastrius,

(q) *Chrysost. in Psal.* CXXXVI. 11. (r) *Athanas. Argumento in Psalmo* 72.

(s) *Bocchius in Psalm. p.* 806. (t) *Draudius Biblint. Classica, p.* 522. 523. *&c.* (u) *Chryst. in Psal.* L. (x) *Ambros. Praef. in Psal.* 1. (y) *Aug. l.* 17. *de Civit. c.* 14 (z *Theodoret. Praef. in Psal.* [a] *Cassiodor. Prolog. in Psal.* [b] *Euthym. Praef. in Psal.*

trius, (c) & plusieurs nouveaux soutiennent que David seul en est l'Auteur. Saint Hilaire, (d) l'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, & plusieurs autres prétendent le contraire. Il faut examiner les raisons de l'un & de l'autre sentiment.

Ceux qui croyent que David a écrit tout le Pseautier, se fondent 1o. sur l'Ecriture, qui désigne ce saint Roi par sa qualité de Chantre d'Israël: (e) *Dixit David filius Isaï, egregius Psaltes Israël: Spiritus Dei locutus est per me, &c.* 2o. Dans toutes les cérémonies où il est parlé de Chantres, de Pseaumes, on ne marque d'ordinaire que les Pseaumes de David. Ainsi à la dédicace du Temple de Salomon, (f) *les Lévites* récitoient les Cantiques que David avoit composez. Lorsqu'Ezéchias voulut rétablir le culte du Seigneur dans le Temple, (g) il ordonna aux Lévites de loüer le Seigneur *par les paroles de David & d'Asaph le Voyant*. Asaph étoit un Chef de la musique du tems de David, à qui ce Prince envoyoit les Cantiques pour les chanter, & pour y donner l'air. A la dédicace du second Temple, aprés le retour de la captivité, (h) on chanta les loüanges du Seigneur par les Cantiques que David avoit composez. Néhémie (i) mit dans sa Bibliothéque les Pseaumes de David. Jesus fils de Sirach, loüe le zéle de David, qui a composé des Hymnes pour être chantez devant le Seigneur. (k) Dans le nouveau Testament, nôtre Sauveur & les Apôtres citent toûjours les Pseaumes sous le nom de David; (l) & ils en usent ainsi en présence des Juifs, qui ne se sont jamais avisez de les contredire en cela, quoiqu'en presque tout le reste ils ne fussent que trop disposez à contester ce qui venoit de la part de Jesus-Christ, ou des siens. Et ils n'en citent pas seulement de ceux qui sont inscrits du nom de David; ils en alléguent même sous son nom de ceux qui n'ont aucun titre particulier; comme saint Pierre cite le second Pseaume, *Act.* IV. 25.

3o. L'usage ancien, uniforme & perpétuel de l'Eglise; qui donne au Pseautier le nom de Pseaumes de David, est encore une preuve de la persuasion où l'on a été dés le commencement, que ce saint Roi & Prophéte étoit Auteur de ces divins Cantiques. *Usus Ecclesiæ Catholicæ Spiritûs sancti inspiratione, generaliter & immobiliter tenet, ut quicumque eorum Psalmorum cantandus fuerit, Lector aliud prædicare non audeat, nisi Psalmos David*, dit Cassiodore. (m) Saint Philastre (n) a poussé cela si loin, qu'il met au nombre des hérétiques ceux qui nioient que David fût Auteur de tous les Pseaumes. Pérez dans son Commentaire sur les Pseaumes, avance que Joseph l'Historien, le Paraphraste Jonathan, & tous les anciens Juifs, étoient persuadez que David avoit composé tout le Pseautier; mais que les Rabbins abandonnérent cette opinion, lorsqu'ils se virent pressez par Origénes, qui les battoit par des passages tirez de ce saint Livre. Mais que gagnoient les Rabbins, en niant que David fût Auteur de tous les Pseaumes, puisqu'ils les reconnoissoient tous pour inspirez, & pour l'Ouvrage des Prophétes? Nous ne voyons pas distinctement dans ce qui nous reste d'Origénes, quel étoit son sentiment sur cette question: mais Génébrard assûre que les Thalmudistes & les Rabbins enseignent communément que tous les Pseaumes ne sont point de ce saint Prophéte.

Voilà ce qu'on dit pour montrer qu'il a écrit tout le Pseautier. Mais le sentiment contraire ne manque pas de bonnes preuves, & le nombre de ceux qui veulent que David ait partagé cet honneur avec plusieurs autres, n'est pas moindre, que celui des défenseurs de l'opinion que nous venons de proposer. Saint Hilaire (o) dit nettement que les Pseaumes ont pour Auteurs ceux dont ils portent le titre: *Absurdum est Psalmos David dicere vel nominare, cùm ibi Auctores eorum ipsis inscriptionum*

(c) *Phylastr. hæres.* 79 (d) *Hilar. Prolog. in Psalm.* (e) 2. *Reg.* XXII. 1. (f) 2. *Reg.* VII. 6. & 1. *Par.* XXIII. 5. (g) 2. *Par.* XXIX. 30. (h) 1. *Esdr.* III. 10. & 2. *Esdr.* XII. 35. 39. [i] 2. *Macc.* II. 13. [k] *Eccli.* XLVII. 10. (l) *Matth.* XXII. 42. *Luc.* XX. 41. *Marc.* XII. 36.

(m) *Cassiodor. Præf. in Psalmos.* [n] *Philastr. hæres.* 79. (o) *Hilar. Præfat. in Psalm. & Comment. Psalm.* CXXXI. p. 446. a.

num titulis commendantur. Saint Jérôme dans sa Lettre à Sophrone, qui est une Préface sur le Pseautier, dit la même chose que saint Hilaire; & dans un autre endroit, il regarde comme une erreur de dire que tous les Pseaumes sont de David: (p) *Sciamus errare eos, qui omnes Psalmos David arbitrantur, & non eorum, quorum nominibus inscripti sunt.* On lit dans une note sur le titre du premier Pseaume au Commentaire de saint Augustin sur le Pseautier, que tous les Pseaumes ne sont pas de David: *Non enim omnes Psalmi à David editi sunt.* Mais les Sçavans croyent que cette annotation n'est point de lui, & qu'il faut chercher son véritable sentiment dans le Livre 17. de la Cité de Dieu, c. 14. où il s'exprime nettement en faveur de David: *Mihi credibilius videntur existimare, qui omnes illos centum & quinquaginta Psalmos ejus operi tribuunt.*

Les Peres Grecs ne sont pas moins favorables au sentiment qui reconnoît plusieurs Auteurs des Pseaumes, que les Latins. Saint Athanase désapprouve le sentiment contraire. (q) Il ne compte que soixante & douze Pseaumes de David, & croit que ceux qui n'ont point de titres, sont du même Auteur dont le nom se trouve à la tête du Pseaume précédent. Dans sa Synopse, si toutefois elle est de lui, il dit qu'il y a des Pseaumes d'Idithun, d'Asaph, des fils de Coré, d'Aggée, de Zacharie & d'Eman; qu'il y en a même qui sont de tous ces Auteurs ensemble, comme ceux qui ont pour titre *Alleluia.* Il ajoûte que ce qui a fait donner au Pseautier le nom de Pseaumes de David, c'est que c'est lui qui est le premier Auteur de ces sortes d'Ouvrages, & qu'il régla l'ordre, le tems & les fonctions de quelques autres Ecrivains, dont on voit les noms à la tête de certains Pseaumes. Eusébe de Césarée (r) ne donne à David que soixante & douze Pseaumes. Il croit que les autres sont de ceux dont ils portent le nom. Les fils de Coré en composérent onze; Asaph douze; Salomon deux; Moyse un; Ethan Jezraïte un. Il nous représente David au milieu d'une troupe de Musiciens tous inspirez, chantant tour à tour suivant que le Saint-Esprit les animoit, pendant que tous les autres, & David lui-même demeuroient dans le silence, & se contentoient de répondre à la fin *Alleluia.*

A ces autoritez des Peres on peut joindre le suffrage d'une infinité d'Auteurs plus modernes, comme les Rabbins & plusieurs Commentateurs Chrétiens de toutes les Communions, dont la plûpart reconnoissent qu'il y a dans le Pseautier plusieurs Cantiques écrits depuis le tems de David, & qui portent en eux-mêmes des preuves de nouveauté, puisqu'ils parlent par exemple, de la captivité de Babylone, qui est de beaucoup postérieure au tems de David. Il est certain que les titres des Pseaumes sont assez anciens. Or il y en a plusieurs qui portent d'autres noms que David. On en peut donc conclure au moins que dés ce tems-là, on ne croyoit pas que tous les Pseaumes fussent de David. Et ce raisonnement a encore beaucoup plus de force contre ceux qui tiennent les titres des Pseaumes comme inspirez, ainsi que nous l'allons voir.

Les titres des Pseaumes sont une des choses qui ont le plus exercé les Interprétes, & sur lesquelles on a le moins de lumiére & de certitude. Les uns ont un souverain respect pour les titres des Pseaumes, & les regardent comme faisant partie de ces saints Cantiques. Les autres les croyent ajoûtez aprés coup, & de peu d'utilité. Quelques-uns s'imaginent que ces titres sont comme la clef du Pseaume, & que qui les entendroit bien, entreroit aisément dans le sens de l'Auteur sacré. Quelques autres les croyent trés-peu importans pour l'intelligence du Texte, comme ayant été ajoûtez par des Auteurs assez récens, & souvent au hasard. D'autres disent que quand on avoüeroit que ces inscriptions sont trés-utiles pour l'intelligence des Pseaumes, nous n'en pourrions tirer qu'un trés-petit avantage, puisque la plûpart sont si obscures, que les plus

(p) *Hieronym. Ep. ad Cyprian.* 139. (q) *Athanas. in Psal. p.* 70. *t.* 2. *nov. edit. Collect. Græc* PP. (r) *Euseb. Præfat. in Psalm. p.* 7. 8. *& in inscriptionum. Psalm. p.* 2. *& in Psal.* XLI. LX. LXII.

plus sçavans Interprétes n'osent se flatter de les entendre, & qu'ils avouënt qu'elles ne servent de rien pour éclaircir le Pseaume: ***Parum est damni in hujus vocis (haggittith) ignoratione, cùm illa, ut & alia similes, quæ passim occurrunt in titulis Psalmorum, ad argumentum & materiam carminis, nihil prorsùs pertineant***, dit De Muis, (*t*) un des plus sçavans Commentateurs des Pseaumes que nous ayons.

La plûpart des Peres conviennent assez de l'obscurité de ces titres; mais ils ont une bien autre idée de leur utilité. Origênes (*u*) rapporte une pensée qu'il avoit apprise d'un Juif touchant l'obscurité des Ecritures en général, & qui convient admirablement au Livre des Pseaumes. L'Ecriture, disoit-il, est comme un édifice vaste & magnifique, composé de plusieurs appartemens & de plusieurs chambres dont chacune a sa clef: mais la clef que vous trouvez auprés de chaque porte, n'est pas celle qui lui convient. Souvent elle est ailleurs. Il s'agit de la trouver, & de la démêler parmi plusieurs autres. Saint Augustin (*x*) dit que le titre annonce le sujet du Pseaume: ***Tamquam præco Psalmi est, titulus Psalmi.*** Le titre du Pseaume & le Pseaume sont deux choses qu'il ne faut pas séparer, dit saint Hilaire; (*y*) elles doivent s'entr'aider, & se prêter mutuellement la main: ***Cùm sibi invicem auctoritatem præstent Psalmus & titulus, debilis erit sermo, si de aliquo eorum sine altero differatur.*** Le titre est la clef du Pseaume, dit l'Auteur du Commentaire sur les Pseaumes, imprimé sous le nom de saint Jérôme. (*z*) Comme on ne peut entrer dans la maison sans la clef; ainsi on ne peut entendre le Cantique, si on n'en explique le titre: ***Quid est titulus nisi clavis? In domum non ingreditur, nisi per clavem; ita & uniuscujusque Psalmi intellectus per clavem, id est, per titulum intelligitur.***

Saint Augustin (*a*) va encore plus loin, puisqu'il semble regarder ces titres comme inspirez, de même que le reste du Pseaume. Sur le Pseaume LXIV. qui a pour titre; ***Cantique de Jérémie & d'Ezéchiel, &c.*** il dit: On doit reconnoître ici la voix de l'inspiration sainte par le titre de ce Pseaume. Et ailleurs, parlant du titre du Pseaume cinquantiéme, qui est intitulé: ***Pseaume de David, lorsque Nathan le vint reprendre du péché qu'il avoit commis avec Bethsabée***, il dit: ***Cela ne se lit pas dans le corps du Pseaume; mais on le trouve plus au long dans les Livres des Rois. Or l'un & l'autre est Ecriture divine: Utraque autem Scriptura canonica est.*** Théodoret (*b*) est encore plus exprés, puisqu'il dit que ces titres sont de la main d'Esdras, qui étoit inspiré du Saint-Esprit, & qu'ils ont été lûs & conservez par les septante Interprétes, qui avoient reçû aussi l'inspiration du Ciel, & qui n'auroient eu garde de vouloir mêler des pensées humaines aux paroles du Saint-Esprit.

Les Juifs dans leurs Synagogues, lisent en chantant les titres des Pseaumes, de même que le reste de l'Ecriture. Leurs Rabbins les expliquent dans leurs Commentaires. Les Septante & saint Jérôme les ont conservez dans leurs Versions, & dans les Textes sacrez. La plûpart des Anciens & des Modernes les ont considérez comme la clef des Pseaumes. Sans eux comment discernerions-nous qui sont les Auteurs de chaque Pseaume? M. Bossuet Evêque de Meaux, [*c*] dit positivement qu'ils ont été mis à la tête des Pseaumes par l'inspiration du Saint-Esprit, afin de nous faire connoître les Auteurs & le sujet de chacun de ces divins Cantiques; & qu'on ne doit point séparer les inscriptions des Pseaumes du corps des Ecritures, puisqu'on les lit tout de suite & sans distinction dans l'Hébreu, & dans toutes les Versions. On peut voir pour le même sentiment M. Du Pin, Préface sur les Pseaumes, article 3.

Mais ce seroit, ce me semble, outrer la matiére, que de prétendre que tous les titres des Pseaumes généralement sont canoniques &

(*t*) *In Psalm.* VIII. 1. (*u*) *Origen. edit. Huët. t.* 1. *p.* 39. (*x*) *Aug. in Psalm.* 139. *p.* 1552. (*y*) *Hilar. in Psal.* CXIX. *Prolog. p.* 367. *n.* 1. (*z*) *Hieronymiaster Prolog. in Psalm.* (*a*) *Aug. in Psalm.* LXIV.

(*b*) *Theodoret. Præf. in Psal. p.* 396. *B. & initio Exposit. in Psalm.* I. (*c*) *Bossuet. in Psalmos. Dissert. de Psalmis, c.* 6. *p.* LXVIII.

& inspirez. Plusieurs Théologiens [d] Catholiques ont dit tout net que la plûpart ne servoient de rien à l'explication du Pseaume. Les Peres, entre autres, saint Augustin, saint Hilaire, Théodoret, Cassiodore, ont reconnu que souvent ces titres n'avoient aucun rapport au corps du Cantique, & qu'ils ne faisoient aucun sens dans l'endroit où on les mettoit. L'Eglise Catholique ne s'est jamais fait une Loi de les chanter dans son Office; elle n'a jamais décidé qu'ils fussent canoniques : car on convient que le Concile de Trente en déclarant canonique & authentique le Texte Latin de la Vulgate, n'a jamais prétendu canoniser tous les titres des Livres saints. Les Septante, ou d'autres Grecs postérieurs ont ajoûté des titres à certains Pseaumes, qui n'en ont point dans l'Hébreu. Ces titres ont souvent varié. La Version Syriaque, qui est si ancienne, différe souvent & de l'Hébreu, & des Septante. Nôtre Vulgate n'est pas toûjours d'accord avec l'Hébreu. Si les titres des Pseaumes avoient été regardez comme canoniques, auroit-on permis d'y toucher, de les altérer, de les supprimer, d'y ajoûter ? Qui est le Commentateur Juif, Catholique ou Protestant, qui se fasse une obligation de suivre le titre du Pseaume dans son Commentaire ? Et cependant les Juifs & tous les Chrétiens tiennent le Pseautier pour Ecriture divine.

Il faut donc dans cette question tenir un juste milieu. 1°. Parler des titres des Pseaumes avec beaucoup de respect, puisqu'il y en a un bon nombre d'authentiques. 2°. Reconnoître que ceux qui sont des premiers Auteurs, des anciens Prophétes, ou enfin d'Esdras, sont inspirez & canoniques. 3°. Que ceux qui y ont été ajoûtez avant, ou aprés Esdras, par des Juifs non inspirez, ou par les Grecs; ceux qui sont manifestement contraires ou à l'histoire, ou à l'esprit du Pseaume, ne méritent par eux-mêmes aucune considération particuliére. 4°. Enfin que les Peres mêmes qui ont paru les croire canoniques ou inspirez, n'ont entendu parler que de ceux qui étoient dans le Texte original, & écrits de la main d'Esdras ou des anciens Prophétes; car pour les autres, ils ne font nulle difficulté de les abandonner, comme on le voit dans Théodoret dans plusieurs occasions. On peut voir nôtre Dissertation sur les titres des Pseaumes, pages xxix. xxx. & suivantes, où nous avons examiné cette question plus au long. Voyez aussi le P. Aléxandre, *Hist. V. Test. Dissert.* 24. *quæst.* 1. *art.* 1.

(d) *Vide Natal. Alex. hist. V. T. Dissert.* 24. *qu.* 1. *Ferrand. in Psal. Lyran. Præf. in Psalm. Du Pin. Præf. in Psal. n.* 14. *&c. De Muis in Psal.* VIII. 1. *&c.*

En suivant les titres des Pseaumes qui se trouvent dans nos Bibles, il y en a soixante & douze qui portent le nom de David; cinquante qui sont sans nom d'Auteur : mais les Rabbins croyent qu'on doit les rapporter à celui dont le nom se lit immédiatement auparavant; & cette tradition des Juifs est rapportée & suivie par Origénes, par saint Jérôme, par Eusébe, par saint Hilaire, & par saint Athanase. [e]

On attribuë aux enfans de Coré les Pseaumes XLI. XLIII. XLIV. XLV. XLVI. XLVII. XLVIII. & les LXXXIII. LXXXIV. LXXXVI. LXXXVII.

On attribuë à Salomon le LXXI. *Deus, judicium tuum Regi da*; & le CXXVI. *Nisi Dominus ædificaverit domum.*

On attribuë à Ethan le LXXXVIII. *Misericordias Domini in æternum cantabo.*

A Idithun le LXXVI. *Voce meâ ad Dominum clamavi.*

A Moyse le LXXXIX. *Domine, refugium factus es nobis.*

A Asaph, le XLIX. *Deus Deorum Dominus locutus est.*

Le LXXII. *Quam bonus Israël Deus.*

Le LXXIII. *Ut quid, Deus, repulisti in finem.*

Le

(e) *Vide Origen. Opusc. nuper edito in Hexapl. p.* 79. *t.* 1. *Eufeb. in. Psal.* 27. *Hieronym. in Malachiam, & Ep. ad Cyprian. Hilar. Prolog. in Psal. p.* 3.4 *Athanas. Præfat. in Psal. p.* 70. *t.* 2. *nov. edit.*

Le LXXIV. *Confitebimur tibi, Deus.*

Item les LXXV. LXXVI. LXXVII. LXXVIII. LXXIX. LXXX. LXXXI. LXXXII. LXXXIII.

On attribuë à Adam le XCI. *Bonum est confiteri Domino.*

A Melchisédech le CIX. *Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis.*

A Jérémie & à Ezéchiel le LXIV. *Te decet hymnus.*

A Jérémie le CXXXVI. *Super flumina Babylonis, &c.* qui est aussi attribué à David.

A Aggée & à Zacharie le CXI. *Beatus vir qui timet Dominum! in mandatis ejus volet nimis*; & le CXLV. *Lauda, anima mea, Dominum ; laudabo Dominum in vita mea, &c.*

Outre les cent cinquante Pseaumes dont nous avons parlé, & qui sont reconnus pour canoniques, il y en a un cent cinquante-uniéme, qui n'est point dans le Canon, & qui ne se trouve ni dans l'Hébreu, ni dans le Chaldéen, ni dans la Vulgate : mais on le lit dans le Syriaque, dans la plûpart des Exemplaires Grecs, dans l'Arabe, dans la Version Anglo-Saxonne, dans les Livres de priéres des Grecs. Saint Athanase, [e] Euthyme, [f] Virgile de Thapse, [g] l'Auteur qui a interpolé les Epîtres de saint Ignace, [h] en font mention, & le citent. Saint Chrysostome y fait allusion dans l'Homélie 17. au peuple d'Antioche. Il a pour titre : *Cantique d'actions de graces de David, lorsqu'il eut vaincu Goliath.* Il commence ainsi : *J'étois le plus petit de mes freres, & le plus jeune de la maison de mon pere, & je paissois les brebis de mon pere, &c.* Nous l'avons donné en Latin & en François avec une explication, à la fin de nôtre Commentaire sur les Pseaumes.

L'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, dit que David avoit composé trois mille Pseaumes, du nombre desquels le Roi Ezéchias en choisit cent cinquante, & supprima les autres. Il cite cela comme tiré des Paralipoménes, où nous ne lisons rien de semblable. Un Auteur Grec nommé Joseph Chrétien, (i) dit la même chose, & la cite comme des Paralipoménes. Michel Glycas (k) cite Psellus, qui le dit aussi ; & il paroît qu'il le croit lui-même. Il ajoûte qu'aprés la captivité, Esdras choisit les cent cinquante Pseaumes que nous lisons dans nos Bibles, du nombre de trois cens, ou même davantage, qu'il avoit en main. L'Auteur de la Version Syriaque dit que quelques-uns ajoûtent à la fin du Pseautier douze Pseaumes : mais il les rejette comme inutiles & sans autorité.

PSEAUMES DE SALOMON, ou *Pseautier de Salomon.* Il faut voir le titre de *Salomon.*

PSEAUMES GRADUELS. On donne ce nom à quinze Pseaumes du Pseautier, qui sont le CXIX. & les suivans, jusqu'au CXXXIV. inclus. Le Texte Hébreu les nomme : [l] *Cantique des montées*; le Chaldéen : *Cantique qui fut chanté sur les dégrez de l'abîme.* Cette explication est tirée de la tradition des Hébreux, qui racontent que quand on voulut jetter les fondemens du Temple au retour de la captivité de Babylone, il sortit de la terre une si prodigieuse quantité d'eau, qu'elle s'éleva à la hauteur de quinze coudées, & qu'elle auroit abîmé tout le monde, si Achitophel, le fameux Achitophel, qui s'étoit pendu sous David prés de cinq cens ans auparavant, n'en eût arrêté le progrés, en écrivant sur les quinze dégrez du Temple, le nom ineffable de Jéhovah. Ils rapportent au même événement le Pseaume CXXIX. *De profundis clamavi, &c.* qui est un des graduels. Voilà ce que disent les Juifs. Junius & Tremellius traduisent l'Hébreu par : *Cantique des excellences*, ou, Cantique excellent ; traduction qui n'est point desapprouvée par De Muis, & par d'autres habiles Interprétes : mais la traduction commune qui porte : *Cantiques des dégrez*, est plus généralement suivie.

Mais

[e] *Athanas. serm. ad Marcellin. t. 1. p. 958. Item in Synopsi t. 2. p. 57.* [f] *Euthym. in Psal.* [g] *Virgil. Thaps. l. 1.* [h] *Epist. Ignat. ad Mariam Cassobel, c. 4.*

[i] *Joseph Christian. in Hypomnestico M. l. 2. c. 120.* [k] *Michael. Glycas Annal. parte 2. p. 182.* [l] שיר המעלות *70.* Ὠδὴ ἀναβαθμῶν. *Theod.* Ἄσμα τῶν ἀναβάσεων. *Aqu. Sym.* Εἰς τὰς ἀναβάσεις.

Mais d'où leur vient cette dénomination? Les Interprètes croyent que c'est parce qu'on les chantoit sur les quinze dégrez du Temple. On n'est pas d'accord du lieu où étoient ces dégrez. Les uns les prennent au dehors de ce saint Lieu; les autres, à son entrée. D'autres croyent que ce sont les quinze dégrez que Joseph (*m*) marque, pour monter de l'enclos des femmes dans le grand parvis. D'autres enfin veulent que ce soit sur les dégrez qui montoient du parvis des Prêtres au vestibule qui étoit au-devant du Saint: mais on ne peut montrer ni par Joseph, ni par l'Ecriture, que ni les dégrez du vestibule, ni ceux des portes du Temple, ni ceux du dehors fussent au nombre de quinze. On voit par Ezéchiel, (*n*) que les uns étoient de huit, & les autres de sept dégrez. D'ailleurs on ne voit par aucun endroit des Ecritures, que les Lévites chantassent sur les dégrez du Temple. Leur place étoit autour de l'Autel des Holocaustes dans le parvis des Prêtres.

Quelques-uns ont crû que ces Pseaumes étoient appellez *Cantiques des dégrez*, parce qu'on les chantoit sur une tribune qui étoit dans le parvis d'Israël, où les Lévites lisoient quelquefois la Loi. (*o*) Mais on ne voit par aucun endroit de l'Ecriture, que l'on ait placé des Chantres sur cette tribune, ni qu'on y ait chanté ces Pseaumes en particulier. L'Auteur du Commentaire sur les Pseaumes, imprimé sous le nom de saint Jérôme, (*p*) dit que dans le Temple il y avoit plusieurs dégrez de Dignitez entre les Prêtres & les Lévites. Cela est vrai: mais en aucun endroit on ne dit qu'il y en ait eu quinze. Il y avoit certainement vingt-quatre familles Sacerdotales, & autant de familles de Lévites. Mais qu'est-ce que tout cela fait aux quinze Pseaumes graduels? Quelques Rabbins, & un bon nombre de Commentateurs (*q*) traduisent l'Hébreu par: *Cantiques d'élévation*, parce, disent-ils, que l'on les chantoit d'un ton fort élevé, ou parce qu'à chaque Pseaume on rehaussoit sa voix.

Mais pour ne pas multiplier ici les conjectures, nous allons exposer nôtre systême sur cela. Nous traduisons l'Hébreu par: *Cantique de la montée*, ou du retour de la captivité de Babylone. L'Ecriture employe ordinairement le verbe *monter*, lorsqu'elle parle de ce retour. *Qui de vous est du peuple du Seigneur?* dit Cyrus [*r*] dans son Edit en faveur des Juifs; *Qu'il monte à Jérusalem.* Et il se présenta un assez bon nombre de personnes *pour monter*, dit Esdras; & Sassabasar partit (*s*) avec ceux *qui montoient de la captivité*; *& voici les noms des enfans de la Province qui montérent*; & *Esdras monta de la captivité*; (*t*) *& le premier jour du premier mois fut le fondement de la montée de Babylone.* Dans le Pseaume CXXI. qui est un des graduels, il est dit, que *les Tribus sont montées à Jérusalem.* Enfin Jérémie (*u*) prédisant le retour de la captivité, dit: *Alors je les ferai monter & revenir dans leur pays.* Ezéchiel s'exprime de même. (*x*)

Toutes ces expressions montrent assez que les Hébreux se servoient ordinairement du verbe *monter*, en parlant du voyage de Babylone à Jérusalem, parce que Babylone étoit dans une plaine, & la Judée dans un pays de montagnes. Ainsi il est fort naturel de nommer *Cantiques des montées* les Pseaumes qui ont été composez à l'occasion de la délivrance de la captivité de Babylone, soit pour la demander à Dieu, soit pour lui en rendre graces; & c'est en effet ce que l'on remarque dans les Pseaumes graduels. Ils ont tous rapport à ce grand événement. Ils en parlent en plusieurs endroits, & la plûpart ne peuvent s'expliquer que dans cette hypothése. Cela seul suffiroit pour nous déterminer à expliquer en ce sens le terme de *Cantiques des montées*. Nous ne rapportons pas ici un grand nombre de passages tirez de ces Pseaumes, pour prouver ce que nous avançons; il n'y a qu'à ouvrir le Pseautier, pour s'en convaincre. Voyez nôtre Dissertation, qui sert de Préface aux Pseaumes graduels.

PSEAU-

(*m*) *Joseph. de Bello l.* 1. *c.* 14. *in Græco, p.* 917. (*n*) *Ezech.* XL. 22. 26. 31. 37. 49. (*o*) 1. *Esd.* IX. 4. (*p*) *Hieronymiaster. Exposit.* 2. *in Psal.* CXIX. (*q*) *Saadias. Hammond. Gataker. Vatab. Du Pin. Ainsuort.*

(*r*) 1. *Esdr.* I. 3. 5. II. 2. *Esdr.* VII. 5. 6. (*s*) 1. *Esdr.* II. 1. 2. (*t*) 1. *Esdr.* VII. 9. (*u*) *Jerem.* XXVII. 22. (*x*) *Ezech.* XXXIX. 2.

Pseaumes Acrostiches. Ce sont ceux qui dans l'Hébreu commencent chaque verset, ou chaque demi-verset par une lettre de l'alphabet rangée selon l'ordre alphabétique. Ces Pseaumes sont le

Pseaume XXIV. *Ad te, Domine, levavi animam meam.*

Le XXXIII. *Benedicam Dominum in omni tempore.*

Le XXXVI. *Noli æmulari in malignantibus.*

Le CX. *Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo, in concilio justorum.*

Le CXI. *Beatus vir qui timet Dominum; in mandatis ejus volet nimis.*

Le CXVIII. *Beati immaculati in via.*

Le CXLIV. *Exaltabo te, Deus meus Rex.*

PSEPHINA. Joseph parle d'une tour de Jérusalem, & d'une porte de la même ville, qui s'appelloient *Psephinos*, ou *Psephina*.

PSEUDO-APOSTOLI, (z) *Pseudo-Christi,* (a) *Pseudo-Prophetæ,* (b) faux Apôtres, faux Christs, faux Prophétes. Le terme *pseudo*, vient du Grec *pseudos*, qui signifie *le mensonge*.

PSEUTHOPHANECH. C'est ainsi que les Septante, (c) & aprés eux Joseph, expriment le nom que Pharaon donna à Joseph. Il le nomma dit Moyse, (d) *Zaphnath-paanach*, que saint Jérôme traduit par, *Salvatorem mundi*, & la plûpart des Interprétes par, *celui qui découvre les choses cachées*.

PTOLEMAIDE, ville de Phénicie, sur la Méditerranée, ayant au midy le mont Carmel, & un port considérable. Son ancien nom Hébreu est *Acco*. Voyez *Judic*. I. 31. Les Grecs lui ont donné le nom d'*Aké*. Nous en avons déja parlé ci-devant sous le nom d'*Acco*. Les Grecs (e) qui ignoroient qu'Acco étoit un nom Hébreu, ont dérivé *Aké* du verbe *Akeomai*, qui signifie guérir, s'imaginant qu'elle avoit pris ce nom de ce qu'Hercules avoit été guéri en ce lieu-là d'une morsure de serpent. Le fleuve *Belus* ou *Beleus* tombe dans la Méditerranée pres de Ptolémaïde. Voyez *Belus*. Je ne trouve pas qui est le Ptolemée qui a donné son nom à Ptolémaïde. Elle devint dans la suite Colonie Romaine sous l'empire de Claude, & on a plusieurs médailles anciennes qui la qualifient Colonie Romaine. (f) Les Chrétiens qui furent aux Croisades, lui donnérent le nom d'*Acre*, ou de *Saint Jean d'Acre*, [à cause d'un Temple magnifique qui y étoit dédié à S. Jean.] Les Arabes l'appellent aujourd'hui *Acca*. Cette ville fut assignée par Josué à la Tribu d'Aser, (g) qui n'en extermina pas les habitans. *Amma*, ville inconnuë, *Josue* XIX. 29. pourroit bien être *Acco*, que les Copistes auront changée en *Amma*.

[La Ville de Ptolemaïde étoit bâtie en forme triangulaire, baignée de la mer du côté de l'Occident, & du midy, entourée du côté de la terre ferme de deux fortes murailles, ayant environ cinquante pas de distance entre deux, & fortifiées d'un grand nombre de Tours, d'espace en espace. A la premiére muraille vers l'Orient sur la pointe étoit une Tour plus grosse & plus forte que les autres, appellée la Tour du Roi; & à l'angle du milieu étoit une pareille Tour, de tout tems nommée la Tour maudite; aussi éprouva-t'elle la malediction de son nom; car ce fut par elle que les Sarazins entrerent dans la Ville & qu'elle fut prise, ainsi qu'on l'a remarqué dans le tems. *Justè proindè maledicta vocata est Turris illa, quâ maledicta gens Saracena subintravit, anno 1291. & qui illi nomen imposuit, eventum tam diri infortunii nesciens quid diceret, prophetavit.* Elle fut la derniére ville que les Chrétiens possédérent en Syrie. Le Soldan d'Egypte Elpy surnommé Melle-messor l'ayant assiégée en 1291. avec soixante mille chevaux & cent mille hommes de pied, les Chevaliers de saint Jean de Jé-

(z) 2. *Cor.* XI. 13. (a) *Matth.* XXIV. 24. *Marc.* XIII. 22. (b) *Zach.* XIII. 2. *Matt.* XXIV. 11. &c. (c) 70. *Genes.* XLI. 45. ψευθοφανήχ. *Joseph. Antiq. l.* 2. *c.* 3. *p.* 44. ψονθομφάνηχον. (d) צפנת פענח *Zaphnath Paanach.* (e) *Stephan. in Ethnicis.* Ptolemaïs. *Vide & Etymolog. mag.*

(f) *Vide si lubet, Reland. Palest. l.* 3. *p.* 538. (g) *Vide Judic.* I. 31.

Jérusalem la deffendirent courageusement; mais enfin ils furent obligez de ceder; elle fut prise & presque ruinée.]

PTOLEMAIS, ou *Rozette*, ville d'Egypte à soixante milles à l'orient d'Aléxandrie. Les Juifs d'Egypte délivrez de la persécution de Philopator, s'y assemblérent, & y bâtirent une Proseuque. 3. *Macc.* VII.

PTOLEMÉE, ou *Ptolomée*. Tous les Rois d'Egypte depuis *Ptolomée fils de Lagus*, jusqu'à la conquête de l'Egypte par les Romains, (*h*) portérent le nom de *Ptolemée*. Nous avons donné la liste de ces Rois, & la durée de leur regne sous l'article *Egypte*. Nous allons à présent donner le précis de la vie de ceux dont il est parlé dans l'Ecriture.

I. PTOLEMÉE, fils de Lagus, surnommé *Soter*, ou *Sauveur*, aprés la mort d'Aléxandre le Grand, apporta le corps de ce Prince en Egypte, (*i*) pour l'enterrer à Aléxandrie. Dans le partage qui se fit des Etats d'Aléxandre entre ses Généraux, le gouvernement de l'Egypte échut à Ptolemée. Ce Prince se contenta d'abord du titre de Gouverneur, & ne prit le titre de Roi, qu'aprés que tous ceux de la race d'Aléxandre furent morts. (*k*) Cependant il ménagea les esprits des peuples d'Egypte, & les Princes voisins, songeant à jetter les fondemens solides de sa future puissance. Quelques années aprés qu'il fut établi en Egypte, (*l*) il songea à se rendre maître de la Phénicie & de la Célé-Syrie. Il tâcha d'abord de gagner par argent Laomédon, qui gouvernoit ces Provinces de la part d'Antipater & de Perdiccas: mais n'en ayant pû venir à bout, il envoya dans cette Province un de ses Généraux, nommé Nicanor, qui prit Laomédon, & se rendit en peu de tems maître de la Célé-Syrie & de la Phénicie.

Ptolemée lui-même s'étant avancé dans la Judée, entra dans Jérusalem, pendant que les Juifs ne songeoient qu'à observer le repos du Sabbat. (*m*) Appian dit que s'étant rendu maître de la ville, il en abbattit les murailles, (*o*) & Joseph (*o*) aprés Aristée, ajoûte que ce Prince transporta environ cent mille Juifs de la Palestine dans l'Egypte, du nombre desquels il choisit environ trente mille, pour les incorporer dans ses armées, & pour leur confier la garde de ses places, sçachant que les Juifs étoient trés-religieux observateurs de leur parole. Il abandonna le reste à ses soldats, afin qu'ils s'en servissent comme d'esclaves pour tous leurs besoins. De là vient ce grand nombre de Juifs que l'on vit dans la suite en Egypte, dans la Lybie & dans la Cyrénaïque.

Deux ans avant sa mort, (*p*) & au commencement de la trente-neuviéme année de son regne, Ptolemée fils de Lagus associa au Royaume Ptolemée Philadelphe, qu'il avoit eu de Bérénice, & regna encore deux ans avec lui. (*q*) Justin dit même que non seulement Soter associa son fils au Royaume, mais qu'il se réduisit lui-même au rang des gardes de Philadelphe, s'estimant plus glorieux d'être pere de Roi, que de regner: *Pater ei Regnum non tantùm publicè tradidit; sed etiam privatim officium Regi inter satellites fecit; omni Regno pulchrius Regis esse patrem dicens.* On assûre (*r*) que Démétrius Phaléréus lui avoit conseillé de laisser le Royaume non à Ptolemée Philadelphe fils de Bérénice, mais au fils d'Euridice. Ce qui fut cause que Philadelphe exila Démétrius. Voyez ci-aprés l'article des *septante Interprétes*. Ptolemée fils de Lagus mourut deux ans aprés qu'il eut associé son fils au Royaume, l'an du Monde 3721. avant J. C. 279. avant l'Ere vulgaire 283. en la quarantiéme année de son regne.

II. PTO-

(*h*) C'est-à-dire, depuis l'an du M. 3631. qui est celui de la mort d'Aléxandre le Grand, jusqu'à l'an du Monde 3974 qui est celui de la mort de Cléopatre épouse de M. Antoine. (*i*) An du Monde 3681. avant J C. 319. avant l'Ere vulg. 323. (*k*) *Justin. l.* 15. *c.* 2. (*l*) An du Monde 3685. avant J. C. 315. avant l'Ere vulg. 319.

(*m*) *Agatharcides Cnidus apud Joseph. lib.* 1. *contra Appion. pag.* 1050. *Vide & Antiq. l.* 12. *c.* 2. (*n*) *Appian. Syriac. p.* 119. 121. (*o*) *Joseph. Antiq. l.* 12. *c.* 2. *ex Aristæa hist.* 70. *Interpp.* (*p*) An du Monde 3719 avant J. C. 281. avant l'Ere vulg. 285. (*q*) *Vide Justin. l.* 16. *Pausaniam in Atticis. Lucian. in Longævis.* (*r*) *Diogen. Laërt. in Demetr. Phalereo.*

II. PTOLEMÉE PHILADELPHE, fils de Ptolemée Soter, dont nous venons de parler, fut associé au Royaume dés l'an du Monde 3719. Justin (*s*) dit même que Ptolemée son pere se démit entiérement entre ses mains, & qu'il se faisoit un honneur de paroître parmi les gardes de son fils. Mais d'autres Historiens croyent qu'il continua de regner avec Philadelphe jusqu'en l'année 3721. qui est celle de sa mort, & la premiére du regne de Philadelphe. Ce Prince fut surnommé *Philadelphe*, c'est-à-dire, amateur de ses freres, apparemment par ironie; car il fit mourir sous divers prétextes deux de ses freres: le plus jeune nommé Argée, fils de Bérénice, comme lui; & l'autre fils d'Euridice. (*t*) Il fut un des plus puissans Princes qui eût regné en Egypte. (*u*) Mais rien n'a plus fait d'honneur à son regne, que son amour pour les Lettres, la Bibliothéque qu'il forma à Aléxandrie, & la Version des Septante, que l'on dit qu'il procura aux Grecs. Saint Epiphane (*x*) dit qu'il entreprit de faire travailler à cette Version la septiéme année de son regne, du Monde 3727. avant. J. C. 273. avant l'Ere vulgaire 277. Nous avons parlé au long de cette Traduction sous l'article des *septante Interprêtes*, & nous avons fait voir que ce que l'on en racontoit, étoit trés-douteux, pour ne rien dire de plus. Mais en abandonnant les circonstances fabuleuses de cette histoire, nous ne prétendons pas en abandonner le fond, qui est que sous le regne de ce Prince on traduisit d'Hébreu en Grec les Ecritures des Juifs, ou en tout, ou en partie; c'est-à-dire, que les Juifs d'Egypte traduisirent alors au moins le Pentateuque, en faveur de ceux d'entre eux qui ne pouvoient plus l'entendre en Hébreu, ni en Chaldéen. On peut voir les Auteurs qui ont traité cette matiére exprés.

Les Anciens (*y*) rendent assez témoignage à l'amour que Ptolemée avoit pour les Sciences, & au soin qu'il prit d'amasser des Livres, & de faire une riche Bibliothéque: mais nul autre que le faux Aristée, & ceux qui l'ont suivi, n'a dit que Démétrius de Phalére fut son Bibliothécaire. On a vû dans l'histoire de Ptolemée fils de Lagus, que ce Philosophe n'ayant pas été favorable à Philadelphe, avoit été exilé; & on sçait qu'il se fit mourir, en se faisant mordre d'un aspic, ne pouvant supporter l'ennui de son exil. (*z*) Vitruve nous parle d'Aristophane, & Suidas de Zénodote, qui furent Bibliothécaires de la Bibliothéque d'Aléxandrie sous Philadelphe. Aristée est le seul Auteur original qui donne cet emploi à Démétrius de Phalére. Joseph (*a*) donnne à Philadelphe trente-neuf ans de regne. Saint Clément d'Aléxandrie lui en donne trente-sept; Ptolemée, Porphyre & Eusébe, trente-huit. Usserius croit qu'il regna en tout trente-huit ans, & environ huit mois. Il place sa mort en l'an du Monde 3758. avant J. C. 242. avant l'Ere vulgaire 246. Il eut pour successeur son fils *Ptolemée*, surnommé *Evergétes*, ou *le bienfaisant*, fils d'Arsinoé, fille de Lysimaque. Philadelphe eut aussi une fille nommée Berénice, qu'il maria à Antiochus le Dieu Roi de Syrie, comme nous le verrons dans l'article suivant.

III. PTOLEMÉE EVERGETES, ou *le bienfaisant*, fils de Ptolemée Philadelphe, monta sur le trône d'Egypte l'an du Monde 3758. avant J. C. 242. avant l'Ere vulgaire 246. Ptolemée Philadelphe son pere aprés avoir fait long-tems la guerre contre Antiochus le Dieu, avoit enfin fait la paix avec lui, & lui avoit donné sa fille Bérénice en mariage, (*b*) du vivant de Laodicé, dont Antiochus avoit deux enfans. Ce mariage se fit avec un éclat extraordinaire, & Philadelple donna à sa fille tant d'or & d'argent pour sa dot, que cette Princesse en fut surnommée *Phernophoros*, c'est-à-dire, *Porte-dot*: (*c*) mais ce mariage ne fut pas heureux. Antiochus fut empoisonné par sa femme Laodicé qui donna ordre aussi qu'on

(*s*) *Justin. l. 16. c. 2.* (*t*) *Pausan. in Atticis, p. 6.* (*u*) *Vide Hieronym. in Dan.* XI. (*x*) *Epiphan. lib. de ponderib. & mensur.* (*y*) *Plutarch. apud Athenæ. l. 12. c. 17. Vitruv.* Præf. *l. 7. Architecturæ. Tertull. Apologet. c.* 8.

(*z*) *Diogen. Laërt. in Demetrio, l. 5. segm.* 78. 79. *Cicero pro Rabino, &c.* (*a*) *Joseph. Antiq. l. 12. c. 2.* (*b*) An du Monde 3744. avant J. C. 256. avant l'Ere vulg. 260 (*c*) Voyez S. Jérôme sur Dan. c. XI.

qu'on tuât Bérénice, & le jeune fils qu'elle avoit eu d'Antiochus. (*d*) Pendant ces entrefaites, Philadelphe étant mort, & Evergétes ayant sçû le danger où étoit sa sœur Bérénice, qui s'étoit enfermée dans l'asyle de Daphné, accourut en Syrie avec une armée, pour la secourir: mais il ne put arriver à tems. Bérénice & son fils furent massacrez. Mais un trés-grand nombre de villes du Royaume de Syrie s'étant soulevées, se donnérent à Evergétes, qui par là se trouva le plus puissant Roi de l'Orient. Joseph (*e*) dit que ce Prince étant venu à Jérusalem, y offrit des sacrifices au Seigneur, en actions de graces de tant de faveurs qu'il lui avoit faites. On peut voir sur tout cela *Dan.* XI. 5. 6. & saint Jérôme sur cet endroit de Daniel.

Evergétes se distingua par son amour pour les Livres & pour les Sçavans, aussi-bien que son pere Philadelphe. Galien (*f*) raconte que ce Prince faisoit copier éxactement tous les Livres dont il avoit connoissance, & qui méritoient quelque considération. Dés qu'il arrivoit quelque vaisseau à Aléxandrie, il se faisoit apporter les Livres qui y étoient, on en faisoit des Copies, & aprés cela il mettoit les Livres dans sa Bibliothéque, & rendoit les Copies à ceux à qui les Livres appartenoient. Ayant un jour emprunté des Athéniens les Poësies d'Euripides, de Sophocles & d'Eschyle, avec promesse de les leur renvoyer, dés qu'il en auroit tiré des Copies, & leur ayant donné pour gage de sa parole, quinze talents, qui font au moins trente-six mille livres, il retint les Originaux, leur renvoya des Copies trés proprement écrites & leur abandonna les quinze talents qu'il avoit donnez pour gage.

Sous le regne d'Evergétes, Onias II. Grand-Prêtre des Juifs, (*g*) homme de peu de cœur, & ne songeant qu'à amasser de l'argent, ayant refusé de payer au Roi d'Egypte la somme de vingt talents, qui lui étoit dûë par forme de tribut, ce Prince fut sur le point d'envoyer des troupes dans la Judée, pour ravager le pays. Mais Joseph fils de Tobie, neveu du Grand-Prêtre Onias, étant allé à Aléxandrie, satisfit le Roi, gagna ses bonnes graces, prit de lui la ferme des tributs de la Célé-Syrie, de la Phénicie, de la Samarie & de la Judée, se fit donner deux mille soldats pour obliger les peuples à les payer, amassa de grandes sommes pour son profit, rendit au Roi seize mille talents, au lieu de huit mille qu'il en tiroit auparavant, & demeura vingt-deux ans dans cet emploi.

Ptolemée Evergétes mourut, aprés vingt-cinq ans de regne. (*h*) Tacite (*i*) dit que sous son regne, on vit en Egypte l'oiseau nommé *phœnix*, qui parut dans le pays, accompagné de beaucoup d'autres oiseaux, attirez par la nouveauté de ce spectacle. Polybe (*k*) dit qu'Evergétes mourut de maladie: mais Justin (*l*) assûre que son fils & son successeur Ptolemée Philopator le fit mourir.

IV. PTOLEME'E PHILOPATOR, fils de Ptolemée Evergétes, commença à regner l'an du Monde 3783. avant J. C. 217. avant l'Ere vulgaire 221. On lui donna le nom de *Philopator*, c'est-à-dire, *amateur de son pere*, par ironie, ou par antiphrase, parce qu'il avoit fait mourir son pere: *Huic ex facinoris crimine cognomentum Philopator fuit*, dit Justin. (*m*) Il porta aussi le surnom de *Tryphon*, c'est-à-dire, voluptueux; ou de *Gallus*, parce qu'il portoit les stigmates & la couronne de lierre, comme *les Galles*, Prêtres de la grande Déesse, & qu'il aimoit de paroître couronné de lierre dans les cérémonies de Bacchus. (*n*) Ce Prince passoit sa vie dans la dissolution, dans le vin & dans la débauche, comme s'il n'eût été Roi que pour se donner du bon tems.

Antiochus le Grand Roi de Syrie, lui fit la guerre, & prit sur lui plusieurs places dans la Célé-Syrie & dans la Palestine, (*o*) avant qu'il se remuât, pour s'y opposer; laissant le soin

(*d*) *Appian. Syriac. p.* 130. *Hieronym. in Dan.* XI. (*e*) *Joseph. l.* 2. *contra Appion. p.* 1064. (*f*) *Galen. Commentar.* 2. *in Hippocratis lib.* 3. *Epidemiorum.* [*g*] *Joseph Antiq. l.* 12. *c.* 3. 4. An du Monde 3771. avant J. C. 229. avant l'Ere vulg. 233.

[*h*] An du Monde 3783. avant J. C. 217. avant l'Ere vulg. 221. [*i*] *Tacit. l.* 6. *Annal.* (*k*) *Polyb. l.* 2. *p.* 155. (*l*) *Justin. l.* 29. *c.* 1. (*m*) *Justin. l.* 29. *c.* 1. (*n*) *Vide Usser. ad an. M.* 3783. (*o*) An du Monde 3787. avant J. C. 213. avant l'Ere vulg. 217.

ſoin de tout à ſes Gouverneurs (*p*) Mais l'année ſuivante, (*q*) Antiochus s'étant avancé juſqu'à Raphia, Ptolemée s'y rencontra auſſi avec une puiſſante armée; & la bataille s'étant donnée, comme tout l'avantage étoit d'abord du côté d'Antiochus, qui outre qu'il étoit grand Capitaine, avoit auſſi avec lui d'excellentes troupes, Arſinoé ſœur & épouſe du Roi Philopator, allant les cheveux épars, & les yeux baignez de larmes, parmi les rangs de ſes ſoldats, leur releva tellement le courage, qu'ils remportérent ſur l'armée d'Antiochus une victoire complette. (*r*) Antiochus s'étant retiré avec les reſtes de ſon armée, toutes les villes de Syrie & de Paleſtine, qui avoient été obligées de ſe ſoumettre à Antiochus, retournérent d'elles-mêmes & à l'envi à l'obéïſſance d'Eupator, n'oubliant rien pour lui témoigner leur zéle & leur attachement.

Les principaux des Juifs lui ayant auſſi envoyé des députez, pour le complimenter, & pour lui offrir des préſens, ils le trouvérent diſposé à venir en perſonne à Jéruſalem. Il y vint en effet; & étant allé au Temple, il en admira la beauté, la magnificence & le bel ordre. Il voulut même pénétrer dans le Sanctuaire, dont l'entrée n'étoit permiſe qu'au Grand Prêtre, & cela une ſeule fois l'année. Cette réſolution du Roi remplit tout le Temple de cris & de pleurs; & le bruit s'en répandant juſques dans la ville, on vit alors la plus triſte image de la conſternation & de la frayeur. Le Grand-Prêtre Simon s'étant mis en priéres entre le Temple & l'Autel des Holocauſtes, dés qu'il eut achevé ſon oraiſon, le Roi Eupator ſe ſentit frappé d'une ſi grande terreur, qu'il commença à trembler, ſans pouvoir ſeulement ſe ſoutenir; en ſorte que ſes gens furent obligez de l'emporter à demi-mort hors du Temple. (*s*)

Etant de retour à Aléxandrie, il ſe plongea comme auparavant dans toutes ſortes de débauches, & commença à perſécuter les Juifs d'Egypte, voulant les contraindre à quitter leur Religion. Il fit donc afficher à Aléxandrie des Edits ignominieux contre eux, & remplis de blaſphêmes contre Dieu, leur ordonnant de ſacrifier aux Dieux du pays, ſous peine d'être privez de leurs privilèges, & du droit de bourgeoiſie, & d'être mis au rang des plus vils habitans de l'Egypte, & réduits en ſervitude; & que ſi quelqu'un refuſoit de ſe ſoumettre à cette Ordonnance, il fût mis à mort. Mais ceux mêmes qui obéïſſoient aux ordres du Prince, n'étoient pas pour cela conſervez dans leurs anciens privilèges; on les marquoit d'un fer chaud, qui repréſentoit une feüille de lierre, & on les ſéparoit des bourgeois d'Aléxandrie, comme étant réduits à la condition des derniers ſujets du pays. Pour conſerver leurs anciens droits, il falloit qu'ils ſe fiſſent initier aux myſtéres de Bacchus. Il fit auſſi mettre cette inſcription à la tour qui étoit à l'entrée du palais; *Que perſonne n'entre, s'il ne ſacrifie aux Dieux.*

Quelques Juifs ſuccombérent à la perſécution. D'autres donnérent de l'argent aux Officiers du Roi, pour ſe rachetter de l'oppreſſion. Mais le Roi l'ayant appris, il jura la perte non-ſeulement des Juifs d'Aléxandrie, mais auſſi de ceux de toute l'Egypte. Il donna donc un Edit, par lequel il ordonnoit à tous ſes Gouverneurs des villes & des Provinces de lui envoyer chargez de chaînes tous les Juifs qui ſe trouveroient dans leurs départemens, avec leurs femmes & leurs enfans, afin de les faire tous mourir à Aléxandrie, comme des ennemis de l'Etat. Il défendoit par le même Edit, ſous peine de la vie, de recéler aucun Juif, & abandonnoit la confiſcation de tous les biens de celui qui les auroit recélez, au dénonciateur. (*t*) Ces ordres ayant été portez dans les Provinces, on fit partir tous les Juifs pour Aléxandrie, ſans aucune conſidération ni d'âge, ni de ſexe; & dès qu'ils y furent arrivez, le Roi ordonna qu'on en fît le dénombrement. On les mit tous dans l'Hippodrome, ſans leur permettre d'entrer dans la ville, & on y mit avec eux tous les Juifs d'Aléxandrie, lorſ-

(*p*) *Polyb. l.* 5. *p.* 413. (*q*) An du Monde 3787. (*r*) 3. *Macc. c.* 1. *Polyb. l.* 5. (*s*) 3. *Macc.* I. II.

(*t*) 3. *Macc.* III.

lorsqu'on s'apperçut qu'ils venoient secrettement leur apporter quelque secours. Ceux qui étoient chargez de faire ce dénombrement, y employérent quarante jours entiers, sans le pouvoir achever; & aprés ce terme, ils vinrent déclarer au Roi qu'il leur étoit impossible d'en donner un rôle exact, tant leur nombre étoit prodigieux. (*u*)

Or on fit deux listes de ces Juifs : L'une comprenoit ceux qui avoient consenti de sacrifier, & à qui l'on conserva la vie, mais sans leur laisser leurs anciens priviléges de bourgeois d'Aléxandrie, dont ils joüissoient auparavant. L'autre liste étoit de ceux qui avoient refusé de changer de Religion, & qui devoient être mis à mort. Le Roi commanda qu'on enfermât ces derniers dans l'Hippodrome, & qu'on les exposât aux éléphans pour être écrasez sous leurs pieds. Hermon Gouverneur des éléphans, enyvra ces animaux, en leur donnant quantité de vin pur, mêlé avec de l'encens, pour leur ôter le sentiment & l'horreur de ce massacre. Mais Dieu permit que le Roi ayant bû avec excés à son ordinaire, s'endormit, & ne s'éveilla que le lendemain à la dixiéme heure du jour, c'est à-dire, vers quatre heures aprés midy. Alors son Intendant le vint éveiller, pour se mettre à table. Il y demeura jusques bien avant dans la nuit. Alors il fit venir Hermon, & lui dit en colére, pourquoi il avoit laissé passer le jour, sans exécuter ses ordres envers les Juifs. Hermon, & les amis du Roi qui étoient présens, lui témoignérent que tout avoit été disposé dés le matin; mais qu'on n'avoit osé l'éveiller, ni exécuter en son absence l'ordre qu'il avoit donné contre les Juifs. (*x*)

Philopator commanda donc de nouveau qu'on tînt les éléphans prêts pour le lendemain. Hermon s'étant donc présenté dés le matin devant lui, & lui ayant témoigné que tout étoit prêt pour faire mourir les Juifs, ce Prince oubliant ce qu'il avoit dit la veille, traita fort durement Hermon, & loüa la fidélité que les Juifs avoient toûjours euë pour lui & pour les Rois ses prédécesseurs. Cependant s'étant mis à boire avec ses compagnons de débauche, il fit venir de nouveau Hermon, & lui demanda pourquoi il n'avoit point exécuté ce qu'il lui avoit commandé. Hermon & tous les conviez lui ayant dit ce qui s'étoit passé, il fit serment d'envoyer le lendemain tous les Juifs au tombeau, & ordonna à Hermon que les éléphans fussent prêts pour le lendemain au matin. Il ajoûta que quand il auroit exterminé les Juifs d'Egypte, il iroit en Judée, y mettroit tout à feu & à sang, raseroit les villes, brûleroit le Temple de Jérusalem, & feroit périr les Prêtres qui lui en avoient refusé l'entrée.

Les Juifs ayant appris ce qui s'étoit passé, s'adressérent à Dieu par de ferventes priéres, n'attendant de secours que de lui seul. Et le lendemain Philopator sortit de la ville avec ses gardes, & la troupe des éléphans qui devoient écraser les Hébreux; & presque tout le peuple d'Aléxandrie y accourut aussi, pour voir ce spectacle. Le Roi étant arrivé prés de l'Hippodrome, & les Juifs renouvellant leurs cris & leurs lamentations, tout-à-coup on vit paroître deux Anges, (*y*) qui se présentérent avec un air terrible, & un éclat plein de majesté, devant le Roi, & devant toute la multitude qui étoit accouruë. Les Juifs seuls ne les virent pas. La présence de ces Esprits frappa le Prince d'une telle frayeur, qu'il demeura comme immobile. Il fut saisi d'un grand tremblement par tout le corps; il oublia sa fierté, & sentit sa fureur changée en compassion. Les éléphans se tournérent contre leurs conducteurs, & contre les soldats qui les accompagnoient & les écrasérent sous leurs pieds. Le Roi tournant sa colére contre ses Officiers, se plaignit qu'ils eussent ainsi traité les Juifs, comme s'ils l'avoient fait de leur propre autorité; ordonna qu'on déliât les Juifs, & qu'on les remît en parfaite liberté. Il leur fit donner des vivres, afin qu'ils fissent des festins de réjoüissances & d'actions de graces pendant sept jours, (*z*) & leur permit de tirer vengeance de

(*u*) 3. *Macc.* IV. (*x*) 3. *Macc.* V.

(*y*) 3. *Macc.* VI. (*z*) 3. *Macc.* VI.

de ceux d'entre leurs freres qui avoient renoncé à leur Religion, dont ils tuérent jusqu'au nombre de trois cens.

Aprés quoi, ils obtinrent du Roi un Rescrit, par lequel ils étoient déclarez innocens, & renvoyez en liberté dans leur pays. Le Roi y loüoit & relevoit leur fidélité & celle de leurs Ancêtres, envers lui & envers les Rois d'Egypte ses prédécesseurs, ordonnant aux Gouverneurs des Provinces de les protéger, & de traiter comme ennemis du Roi & de l'Etat, ceux qui voudroient entreprendre quelque chose contre eux.

Avant que de se séparer pour s'en retourner dans leurs maisons, les Juifs érigérent une colomne, & bâtirent une Proseuque ou Oratoire, au lieu où ils avoient été si miraculeusement délivrez: aprés quoi, ils se retirérent chacun chez eux; & on leur rendit tous leurs biens, qui avoient d'abord été confisquez au profit du Roi. [a] Tout ceci arriva l'an du Monde 3788. avant J. C. 212. avant l'Ere vulgaire 216. entre les mois Egyptiens Pachon & Epiphi, qui reviennent à nos mois de May & de Juillet.

Philopator mourut aprés dix-sept ans de regne. [b] Il eut pour successeur *Ptolemée Epiphanes*.

V. PTOLEME'E EPIPHANES, succéda à son pere Ptolemée Philopator, n'étant âgé que de quatre ans, selon saint Jérôme, [c] ou de cinq, selon Justin. [d] Dés qu'Antiochus le Grand Roi de Syrie, & Philippe Roi de Macédoine, virent le Royaume d'Egypte entre les mains d'un enfant, ils prirent des mesures secrettes pour se défaire de lui, & pour partager entre eux ses Etats. [e] Antiochus se jetta sur la Célé-Syrie & la Judée, & s'en rendit maître sans beaucoup de peine. [f] Mais quelque tems aprés, [g] Ptolemée Epiphanes y envoya Scopas avec une bonne armée, qui reprit les villes & les Provinces que le Grand Antiochus avoit conquises. Mais l'année ne se passa pas, qu'Antiochus ne les eût de nouveau assujetties. Ce fut alors que les Juifs se rendirent à Antiochus, & lui demeurérent toûjours depuis trés-affectionnez. (h) Ce qui fut la cause qu'Antiochus leur donna en plus d'une occasion des marques particuliéres de sa confiance & de son amitié, par des Lettres dont Joseph a conservé des Copies.

L'an du Monde 3812. Antiochus donna sa fille Cléopatre en mariage à Ptolemée Epiphanes Roi d'Egypte, dans la vûë de se rendre par ce moyen maître des Etats de ce jeune Prince. Mais les tuteurs du jeune Epiphanes s'étant apperçûs de son dessein, & Cléopatre aimant mieux favoriser les intérêts de son mari, que ceux de son pere, firent échoüer les résolutions d'Antiochus. Enfin Epiphanes ayant entrepris la guerre contre Séleucus Roi de Syrie, (i) & un de ses Généraux lui ayant demandé quels étoient les fonds sur lesquels il comptoit pour faire une telle entreprise, Epiphanes lui répondit qu'il n'en avoit point d'autres que les bourses de ses amis. Cette réponse s'étant répanduë dans le public, les Généraux d'Epiphanes craignant qu'il ne les dépoüillât de leurs richesses, pour faire la guerre, le prévinrent, & l'empoisonnérent. (k) Il regna vingt-quatre ans, selon Eusébe, Clément d'Aléxandrie, Porphyre & saint Jérôme, & laissa deux fils, *Ptolémée Philométor*, qui lui succéda, & *Ptolemée Physcon*, son cadet.

VI. PTOLEME'E PHILOMETOR fils de Ptolemée Epiphanes & de Cléopatre, regna trente-cinq ans; depuis l'an du Monde 3824. jusqu'en 3859. avant J. C. 141. avant l'Ere vulgaire 145. Comme la Judée alors n'étoit plus soumise aux Rois d'Egypte, les affaires générales des Juifs n'eurent que trés-peu de rapport à celles de ce Prince. Mais celles d'Antiochus

(a) 3. *Macc.* VII. (b) *Ptolem. Canon. Clem. Alex. Strom. l.* 1. *Euseb. Porphyr.* An du Monde 3800. avant J. C. 200. avant l'Ere vulg. 204. (c) *Hieronym. in Dan.* XI. (d) *Justin. l.* 30. *c.* 1. (e) *Diodor. Sicul. l.* 15. *Tit. Liv. l.* 31. *Polyb. l.* 3. (f) An du Monde 3802. ou 3803. *Vide Usser. ad an. M.* 3801. (g) An du Monde 3806. avant J. C. 194. avant l'Ere vulg. 198. *Vide Joseph. Antiq. l.* 12. *c.* 3. *Hieron. in Dan.* XI.

(h) *Joseph. Antiq. l.* 12. *c.* 3. *Polyb. l.* 16. (i) L'an du Monde 3824. avant J. C. 176. avant l'Ere vulg. 180. (k) *Hieronym. in Dan.* XI.

tiochus Epiphanes Roi de Syrie, dont nous avons parlé au long sous son titre, y en eurent beaucoup. Ce fut sous le regne de Philométor que l'on bâtit en Egypte le Temple surnommé Onion, (l) dont on peut voir l'histoire sous les titres d'*Onias IV.* & d'*Onion.*

Joseph (m) nous apprend que Ptolemée Philométor, & la Reine Cléopatre sa femme, eurent tant de confiance aux Juifs d'Egypte, qu'ils leur confiérent la garde de tout leur Royaume, & que Dosithée & Onias furent les Généraux de leurs troupes, & que la ville d'Aléxandrie s'étant soulevée contre Cléopatre épouse de Philométor, en faveur de Ptolemée Physcon, les Juifs la défendirent, & continrent la ville dans le devoir. Mais cela n'ariva qu'aprés la mort de Philométor, (n) comme nous le dirons dans l'article suivant. Sous le regne de Philométor, on vit en Egypte le Philosophe Péripatéticien Aristobule, Juif de nation, dont saint Clément d'Aléxandrie (o) & Eusébe (p) nous ont conservé quelques Fragmens.

Vers le même tems, (q) il s'éleva une grande dispute à Aléxandrie entre les Juifs & les Samaritains; les Juifs soutenant que le Temple de Jérusalem étoit le seul où Dieu devoit être honoré selon la Loi de Moyse, & les Samaritains prétendant au contraire que c'étoit celui du mont Garizim. La dispute fut fort plaidée devant le Roi Philométor & ses Conseillers. Les parties s'engagérent par serment au nom de Dieu & du Roi, qu'ils ne produiroient point d'autres preuves que de leur Loi, & priérent le Roi de faire mourir celui des deux Avocats des Parties, qui manqueroit à son serment. Le Roi & son Conseil ayant écouté les raisons des uns & des autres, prononcérent en faveur des Juifs, & comdamnérent à la mort Sabas & Théodose Avocats des Samaritains. (r)

(l) An du Monde 3854. avant J. C. 146. avant l'Ere vulg. 150. *Joseph. Antiq. l. 13. c. 6.* (m) *Lib. 2. contra Appion. p.* 1064. (n) An du Monde 3859. avant J. C. 141. avant l'Ere vulg. 145. (o) *Clem. Alex. l. 1. Stromat.*, (p) *Euseb. Præpar. l. 3. c. 7. & l. 8. c. 3.* (q) An du Monde 3854. avant J. C. 146. avant. l'Ere vulg. 150. (r) *Joseph. Antiq. l. 13. c. 6.*

Jonathas Maccabée, qui vivoit alors, avoit pris le parti d'Alexandre Balés Roi de Syrie, gendre de Philométor, contre Démétrius, & avoit fortement soutenu la guerre contre Apollonius, [s] que Démétrius Nicanor, fils de Démétrius Soter, avoit envoyé en Palestine avec un gros corps de troupes. Jonathas aidé de Simon son frere, le battit, en tua un grand nombre, prit & brûla Azoth & le Temple de Dagon, où Apollonius & ses gens s'étoient retirez, & aprés cela revint triomphant à Jérusalem. [t] Deux ans aprés, [u] Philométor allant en Syrie, en apparence pour secourir son gendre Aléxandre Balés, contre Démétrius, mais en effet pour se rendre maître de ses Etats, passa par la Palestine. Ceux d'Azoth lui montrérent leur ville & leur Temple détruits, & des tas d'os de morts qu'ils avoient entassez sur le chemin, exagérant les maux que Jonathas leur avoit faits. Mais le Roi ne fit pas semblant de les écouter; & Jonathas l'étant venu joindre à Joppé avec une suite magnifique, le Roi le reçût favorablement. Jonathas l'accompagna jusqu'au fleuve Eléuthére, & aprés cela revint à Jérusalem.

Philométor ayant été reçû comme ami par toutes les villes du Royaume de Balés, fit son entrée à Antioche, où ayant été reconnu pour Roi, il mit sur sa tête deux diadêmes. [x] Il mourut l'année suivante [y] entre les mains des Médecins, qui vouloient faire sur lui l'opération du trépan, [z] pour essayer de le guérir d'une blessure mortelle qu'il avoit reçuë à la tête, dans une bataille qu'il gagna contre Aléxandre Balés Roi de Syrie.

VII. PTOLEME'E PHYSCON, ou *le ventru*; autrement *Evergétes*, ou *le bienfaisant*, fils de Ptolemée Epiphanes, & frere de Ptolemée Philométor regna en tout cinquante-trois ans, partie avec son frere, & partie seul,

(s) 1. *Macc.* X. 67. 69. (t) An du Monde 3856. avant J. C. 144. avant l'Ere vulg. 148. (u) An du Monde 3858. avant J. C. 142. avant l'Ere vulg. 146. *Vide* 1. *Macc.* XI. 1. .. 12. *Joseph Antiq.* l. 13. c. 8. (x) 1. *Macc.* XI. 13. *Justin. l.* 35. c. 2. (y) An du Monde 3859. avant J. C. 141. avant l'Ere vulg. 145. (z) *Polyb. in Excerptis*, *p.* 194. *Diodor. Sicul. in Bibl. Photii*, *Cod.* 244. *Liv. l.* 52. *Joseph. Antiq. l.* 13 c. 8.

ſeul depuis l'an 3859. Il eut de grands démêlez avec ſon frere, qui ne finirent qu'à la mort de Philométor. Cléopatre épouſe de ce Prince voulant conſerver la Couronne à ſon fils, contre les entrepriſes de Phyſcon, qui vouloit s'en rendre maître, Onias Juif, & fondateur du Temple d'Onion, prit la défenſe de la Reine & du pupile, & amena une petite armée à Aléxandrie. (*a*) Phyſcon ſe diſpoſa à marcher contre lui, & en même-tems réſolut d'expoſer tous les Juifs d'Aléxandrie, pour être écraſez ſous les pieds des éléphans. Mais Dieu permit que les éléphans qu'on avoit enyvrez pour cela tournérent leur fureur contre ceux qui les conduiſoient, & en tuérent pluſieurs. Phyſcon lui-même vit un homme d'un air menaçant & terrible, qui lui défendoit de faire aucun mal aux Hébreux; & la plus aimée de ſes concubines, que les uns nomment Itaque, & les autres Iréne, le conjurant de les épargner, il le fit, leur pardonna, & répara le mal qu'il leur avoit fait. Joſeph ajoûte que juſqu'à ſon tems, les Juifs d'Aléxandrie célébroient annuellement la mémoire de leur délivrance. Mais il y a aſſez d'apparence que cet Hiſtorien a confondu Phyſcon avec Philopator, & qu'il a mis ſous le premier, ce qui arriva ſous le ſecond; car nous avons vû ci-devant une hiſtoire toute pareille des Juifs condamnez à être expoſez aux éléphans, ſous Philopator.

Phyſcon voulant terminer les différends qu'il avoit avec ſa ſœur Cléopatre, ſœur & épouſe de ſon frere Philométor, lui fit propoſer de l'épouſer; & le mariage ayant été conclu, (*b*) Phyſcon fut reçû dans Aléxandrie, & reconnu pour Roi. Mais voulant s'aſſûrer le Royaume, il fit mourir le jeune Prince ſon neveu, entre les mains de ſa mere, le jour même de ſes nôces. (*c*) Ce qui le rendit extrêmement odieux aux Egyptiens, qu'il irrita encore par toutes ſortes de cruautez. Il répudia Cleopatre, épouſa la fille de cette Princeſſe, aprés lui avoir auparavant ravi l'honneur, tua ſon propre fils aîné, de peur que les peuples d'Aléxandrie ne le reconnuſſent Roi en ſa place; fit auſſi mourir ſon autre fils, qu'il avoit eu de la Reine Cléopatre ſa ſœur; & pour comble de cruauté, lui fit couper la tête, les pieds & les mains, & les envoya dans un panier bien couvert, à la Reine mere du jeune Prince comme un préſent qu'il lui faiſoit au jour de ſa naiſſance. (*d*) Aprés tant de cruautez, Phyſcon mourut en paix, aprés avoir regné vingt-neuf ans depuis la mort de ſon frere, laiſſant trois fils vivans. Il donna le gouvernement du Royaume à la Reine Cléopatre ſa ſœur & ſa femme, avec pouvoir de choiſir pour Roi celui de ſes trois fils qu'elle jugeroit plus propre pour regner. Elle avoit d'abord choiſi Aléxandre, qui étoit le plus jeune, eſpérant qu'il lui ſeroit plus ſoumis: mais les Aléxandrins la contraignirent de prendre Ptolemée Lathure, (*e*) qui étoit l'aîné, & qui regna avec elle pendant dix ans.

VIII. Ptolemée Lathurus, fils de Ptolemée Phyſcon & de Cléopatre, commença à regner l'an du Monde 3888. Il donna environ ſix mille hommes de ſes troupes à Antiochus de Cizique, qui étoit venu au ſecours des Samaritains, aſſiégez par Jean Hircan Prince & Grand Prêtre des Juifs. Mais Antiochus fut obligé de ſe retirer, & les troupes Egyptiennes furent défaites ou diſſipées en différentes rencontres; de ſorte que ce ſecours ne ſervit de rien aux Samaritains, & Jean Hircan ſe rendit maître de la ville aprés un an de ſiége. (*f*)

Lathurus ne joüit pas long-tems du Royaume d'Egypte. Cléopatre ſa mere ennuyée de l'avoir pour compagnon dans le gouvernement, ſouleva contre lui le peuple d'Aléxandrie, (*g*) & le contraignit de ſe retirer en Cy-

(*a*) *Joſeph. l. 2. contra Appion. p.* 1064. (*b*) An du Monde 3859. avant J. C 141. avant l'Ere vulg. 145. (*c*) *Juſtin. l.* 38. *c.* 8. *Diodor. Sicul. in Excerptis Valeſ. p.* 350.

(*d*) An du Monde 3875. avant J.C. 125. avant l'Ere vulg. 129. Voyez *Juſtin. l.* 38. *c.* 8 *Diodor. in Excerptis Vale. p.* 374. *Liv. l.* 59. *Valer. Max. l.* 9 *c.* 2. (*e*) An du M. 3888. avant J.C. 112. avant l'Ere vulg. 114. Voyez *Ußer. ad an. M.* 3888. (*f*) An du Monde 3895. avant J.C. 105. avant l'Ere vulg. 109. *Vide Joſeph Antiq l.* 13. *c.* 17. (*g*) An du Monde 3898 avant J. C. 102. avant l'Ere vulg. 106. Voyez *Juſtin. l.* 39. *c.* 4.

pre. Pendant qu'il étoit en ce pays, ceux de Ptolémaïde envoyérent lui demander du secours contre Aléxandre Jannée Roi des Juifs, qui les tenoit comme assiégez. Lathure se mit donc en mer avec son armée: mais ceux de Ptolémaïde changérent de résolution, & l'envoyérent remercier. Lathure cependant continua sa route, & ayant débarqué ses troupes à Sycamînum, prés de Ptolémaïde, Aléxandre Jannée retira ses troupes de devant Ptolémaïde, & ayant envoyé secrettement demander à Cléopatre du secours contre Lathure, il feignit de vouloir s'accommmoder avec lui, & lui fit faire des propositions trés-avantageuses, lui offrant quatre cens talents d'argent, s'il vouloit lui livrer les places que Zoïlus tenoit dans le pays.

Mais s'étant apperçû qu'Aléxandre Jannée avoit pris contre lui des liaisons secrettes avec sa mere Cléopatre, il rompit avec lui, & lui fit tous les maux qu'il put. Etant entré en Judée avec une partie de ses troupes, pendant que le reste de son armée faisoit le siége de Ptolémaïde, Aléxandre Jannée marcha contre lui avec une puissante armée, & lui livra la bataille prés d'Asoph, sur le Jourdain. La victoire fut quelque temps en balance: mais enfin Lathure rompit l'armée des Juifs, & la poursuivit tant que ces troupes eurent la force de suivre & de tuer les fuyards. On dit qu'il y eut dans cette occasion trente mille, ou, selon d'autres, cinquante mille Juifs de tuez. [h] On assûre que Lathure s'étant retiré sur le soir dans quelques villages des Juifs, & n'y ayant trouvé que des femmes & des enfans, il ordonna à ses soldats de les couper en piéces, & de les faire cuire dans des chaudiéres, afin que quand leurs maris ou leurs peres reviendroient, ils vissent ce carnage, & que s'imaginant que leurs ennemis se nourrissoient de chair humaine, ils en conçussent encore une plus grande frayeur.

Cléopatre mere de Lathure, allarmée des progrés que son fils avoit faits dans la Palestine, (i) où il avoit fait impunément le dégât par tout, & où il avoit pris la ville de Gaze, qui est, pour ainsi dire, aux portes de l'Egypte, mit sur pied une armée de terre, & équippa une flotte, pour s'opposer à sa puissance. Elle donna le commandement de son armée de terre à deux Juifs, Chelcias & Ananie, tous deux fils d'Onias, qui avoit fondé le Temple Onion dans l'Egypte. (k) La Reine envoya Aléxandre son fils avec sa flotte en Phénicie, où ayant mis à terre son armée, plusieurs villes se rendirent à lui: mais Ptolémaïde lui ferma les portes. Chelcias, un des Généraux de l'armée de terre, mourut dans la Célé-Syrie. Lathure se jetta dans l'Egypte, croyant la trouver dégarnie de troupes: mais il fut trompé dans son attente. Il rencontra plus de résistance qu'il ne croyoit; & la Reine sa mere ayant envoyé quelques troupes contre lui, l'obligea de se retirer de l'Egypte. (l) Ainsi il revint à Gaze, où il passa l'hyver. On peut voir l'article de *Cléopatre IV*. Ptolemée Lathure mourut l'an du Monde 3923. avant J. C. 77. avant l'Ere vulgaire 81. aprés avoir regné trente-six ans, depuis la mort de son frere Philométor.

Les autres *Ptolemées* Rois d'Egypte, dont nous avons donné la liste sous l'article d'*Egypte*, n'ont aucun rapport avec l'Histoire de la Bible; c'est pourquoi nous ne les mettrons pas ici.

PTOLEME'E MACRON, fils de Doryménes, fut établi Gouverneur de l'Isle de Cypre par Ptolemée Philométor Roi d'Egypte. Pendant toute la minorité de ce Prince, il retint tous les revenus qu'il tiroit de cette Isle, sans en rien envoyer aux Régens du Royaume. Mais aussi-tôt que le Roi fut majeur, il lui rendit compte, & lui envoya tout ce qu'il avoit ramassé pendant sa minorité. [m] Quelque tems aprés, ayant reçû quelque mécontentement de la part du Roi d'Egypte, il livra l'Is-

(h) *Joseph. l.* 13. *Antiq. c.* 20. 21. An du Monde 3900. avant J. C. 100. avant l'Ere vulg. 104.

(i) An du Monde 3901. avant J. C. 99. avant l'Ere vulg. 103. (k) *Joseph. Antiq. l.* 13. *c.* 18. *&* 21. (l) An du Monde 3902. avant J. C. 98. avant l'Ere vulg. 102. *Vide Joseph. l.* 13. *Antiq. c.* 21. (m) *Polyb. l.* 27. *in Excerptis Valess.*

l'Isle de Cypre à Antiochus Epiphanes Roi de Syrie. Ce Prince le reçut au nombre de ses amis, & lui donna le commandement des troupes qu'il avoit dans la Phénicie & la Célé-Syrie. Nous apprenons du second Livre des Maccabées, Chap. IV. ℣. 45. 46. & suiv. que Ménélaüs usurpateur de la souveraine Sacrificature, étant accusé l'an du Monde 3834. devant Antiochus Epiphanes, & étant prêt de succomber à cette accusation, offrit de l'argent à Ptolemée Macron, le priant de prendre sa défense; ce qu'il fit pendant que le Roi étoit à Tyr, & fut cause que Ménelaüs, tout coupable qu'il étoit, fut déclaré innocent, & ses accusateurs condamnez à mort.

Aprés que Judas Maccabée eut mis en déroute Apollonius Gouverneur de Samarie, & Séron Gouverneur de la Célé-Syrie, Philippe qui étoit à Jérusalem de la part du Roi Antiochus Epiphanes, (n) envoya demander du secours à Ptolemée Macron. (o) Macron fit partir Nicanor & Gorgias, deux Capitaines expérimentez: mais Judas les défit encore, ainsi qu'il est marqué dans le premier Livre des Maccabées, Chap. III. 38. 39. & suiv. Aprés la mort d'Antiochus Epiphanes, Ptolemée ne joüit plus de la faveur comme auparavant. Ses ennemis le noircirent dans l'esprit du jeune Eupator, & ils disoient souvent qu'un homme qui avoit une fois manqué de fidélité à son Prince, ne méritoit pas que l'on prît jamais confiance en lui. (p) Il s'étoit aussi rendu suspect aux courtisans, parce que dans plus d'une occasion il avoit témoigné qu'il n'approuvoit pas la conduite qu'on tenoit envers les Juifs. C'est pourquoi ne pouvant souffrir plus long-tems ces reproches, il prit du poison, & se fit mourir. (q) L'Auteur de la Version Latine du second Livre des Maccabées, x. 12. le nomme *Ptolemaus Macer*: mais son véritable nom est *Ptolemaus Macron*. *Macer* est un mot Latin, qui signifie *le maigre*. *Macron* est un mot Grec, qui signifie *le long*.

(n) An du Monde 3939. avant J. C. 161. avant l'Ere vulg. 165. (o) 2. *Macc.* VIII. 8. & 1. *Macc.* III. 38. 39. (p) 2. *Macc.* X. 12. 13. 14. (q) An du Monde 3840. avant J. C. 160. avant l'Ere vulg. 164.

PTOLEMÉE, *fils d'Abubi*, ou d'*Abobi*, gendre de Simon Maccabée, & Gouverneur du château de Dog, ou Doch, ou Dagon, & de la plaine de Jéricho. Cet homme s'étant élevé d'orgüeil, prétendit au gouvernement de toute la Judée, & dans cette vûë, conçut le dessein de se défaire de Simon Maccabée son beaupere. (r) Simon étant donc occupé à visiter toutes les villes de Judée, & étant arrivé à Jéricho avec ses deux fils Matthias & Judas, (s) alla loger chez son gendre au château de Dog ou Dagon. Ptolemée leur fit grand-chére, & au milieu du repas, des hommes qu'il avoit apostez, étant entrez dans la sale, tuérent Simon, ses deux fils, & quelques-uns de leurs gens. Il donna avis à Antiochus Sidétés Roi de Syrie, de ce qu'il avoit fait, & le pria de lui envoyer promtement du secours, pour délivrer le pays du joug des Maccabées, & pour qu'il pût s'en mettre en possession en son nom. En même-tems il envoya du monde à Gazara, pour tuer Jean Hircan, fils aîné de Simon, & donna ordre à d'autres de ses gens d'aller à Jerusalem pour se saisir de la ville & de la montagne sainte.

Mais Dieu ne permit pas qu'il réüssit dans ses projets. Jean Hircan fut averti d'assez bonne-heure pour se mettre en défense. Il fit tuer ceux que Ptolemée avoit envoyez pour le faire mourir, & étant parti en diligence, il arriva à Jérusalem assez tôt pour empêcher que Ptolemée ne s'en rendît maître; car Jean fut reçû dans la ville, & on ferma les portes à Ptolemée, qui s'étoit présenté pour y entrer d'un autre côté. C'est ce que raconte Joseph. Le premier Livre des Maccabées ne nous apprend pas quelles furent les suites de ce meurtre commis dans la personne de Simon: mais le Livre que nous citons sous le nom de quatriéme des Maccabées, dit que Ptolemée ayant fait massacrer Simon & ses

(r) 1. *Macc.* XVI. n. 12. 13. &c. *Joseph. Antiq. l.* 13. c. 14. 15. *De Bello*, *l.* 1. c. 2. *p.* 710. & 4. *Macc.* I. (s) An du Monde 3866. avant J. C. 134. avant l'Ere vulg. 138. au mois de Sébat, qui revient à Janvier, & Février.

ses deux fils, Hircan qui en fut informé, se retira à Gaza, (apparemment *Gazera* ou *Gadera*) où Ptolemée le poursuivit avec toutes ses forces. Mais ceux de Gaza ayant pris le parti d'Hircan, fermérent les portes à Ptolemée, qui fut obligé de se retirer; De là Hircan alla à Jérusalem, fut reconnu Grand-Prêtre & Prince de sa nation, assembla une grande armée, & marcha contre Ptolemée, qui s'étoit enfermé dans sa forteresse de Dagon.

Il en fit le siége, & commença à battre la place avec le bélier. Mais comme il étoit prêt à s'en rendre maître, Ptolemée fit amener sur la muraille la mere & les deux freres d'Hircan, & les fit frapper en sa présence impitoyablement, le menaçant, s'il continuoit de le presser, qu'il les feroit mourir sous les coups. Hircan se laissa attendrir; & discontinua l'attaque. Mais sa mere l'animoit à continuer, lui représentant que la mort leur étoit inévitable à elle & à ses deux fils; & que pour lui, rien ne devoit l'empêcher de venger la mort de Simon son pere. Hircan animé par ces discours, recommença l'attaque avec une nouvelle vigueur. Mais Ptolemée ayant aussitôt recommencé à frapper la mere & les freres d'Hircan, ce dernier ne pouvant résister à sa tendresse, se retira dans son camp, & se contenta de tenir le château investi. Cependant la Fête des Tabernacles étant arrivée, il fut obligé d'aller à Jérusalem, pour y faire les fonctions de sa Charge de Grand-Prêtre; & Ptolemée profitant de son absence, se retira en un lieu où Hircan ne pouvoit le poursuivre.

C'est ce que dit l'Auteur du quatriéme Livre des Maccabées. Joseph raconte la même chose dans ses antiquitez, *Liv.* 13. *c.* 14. 15. & dans le premier Livre de la Guerre des Juifs, *c.* 2. *p.* 710. Mais il ajoûte qu'Hircan fut obligé de quitter le siége, à cause de l'année sabbatique, qui commençoit, & que Ptolemée se retira auprés de Zénon, surnommé Cotyla, qui étoit Roi de Philadelphie Capitale des Ammonites: Circonstances qui sont bien réfutées par Salien sur l'an du Monde 3919. & par Usserius sur l'an 3869. Le premier Livre des Maccabées, que l'Eglise tient pour canonique, ne parle point de la mere d'Hircan, & dit expressément que Ptolemée fit tuer au milieu du repas, non-seulement Simon mais encore ses deux fils; ce qui fait conjecturer que tout ce que nous venons de lire, n'est qu'une fable.

PUBERTE'. C'est l'âge où le poil vient ordinairement aux jeunes gens dans les parties que la bienséance ne permet pas de nommer. Chez les Romains, l'âge de puberté étoit entre quatorze & seize ans; en sorte qu'au commencement de la dix-septiéme année, ils prenoient la robe civile, comme entrant dans l'âge d'homme. Chez les Atheniens, les jeunes hommes n'entroient dans l'état des *Ephébes*, & ne sortoient de la puberté qu'à dix-huit ans. Enfin chez les Hébreux, l'âge de puberté pour les garçons, étoit entre treize ans & six mois; en sorte qu'à treize ans, ils étoient encore censez enfans. Depuis treize ans, jusqu'à six mois de là, ils étoient *puberes*. Au-delà de treize ans & demi, ils étoient censez hommes, soumis à tous préceptes de la Loi, & en particulier à l'obligation de se marier.

Pour les filles l'âge de puberté commençoit à douze ans, & finissoit ordinairement à douze ans & demi; à moins qu'à cet âge, la nature n'eût point encore fait paroître les marques de puberté: ce qui apportoit une exception à la Loi commune. Dés qu'une fille avoit donc atteint l'âge de douze ans & demi, ou que les marques de puberté avoient paru en elle, elle étoit émancipée, & son pere n'étoit plus le maître de l'empêcher de se marier; elle étoit entiérement maîtresse de sa conduite. Mais les Rabbins conseillent fort aux peres de se hâter de marier leurs filles dès qu'elles arrivent à l'âge de puberté, c'est-à-dire, à douze ans accomplis. (*t*) Saint Paul (*u*) semble faire allusion à cela, lorsqu'il dit: *Que si le pere croit que ce lui soit un déshonneur que sa fille passe la fleur de son âge, sans être mariée, & qu'il*

(*t*) *Vide Buxtorf. Lexic. in* פגרת *Ante an.* XII. קטנה *Minor dicebatur. Post.* XII. *an.* נערה *Juvencula. Post.* XII. *& dimid.* בוגרת *dicebatur. Vide Selden. l.* 6. *c. de jure nat. & gent. & lib. de successione in bona, c.* 9. (*u*) I. *Cor.* VII. 36. Ἐὰν ᾖ ὑπέρακμος.

qu'il juge la devoir marier, qu'il fasse ce qu'il voudra.

Suivant ce que nous venons de dire, les Hébreux marioient leurs filles fort jeunes; & l'Ecriture pour exprimer le déréglement d'une femme qui se livre au désordre, dit qu'elle abandonne le conducteur de sa jeunesse, ou de sa puberté: (x) *Reliquit ducem pubertatis suæ*; celui à qui elle a donné ses premiéres inclinations. Et de même pour marquer un deüil amer, elle le compare à celui d'une jeune veuve, qui a perdu l'époux de sa jeunesse: (y) *Plange quasi virgo accincta sacco super virum pubertatis suæ.*

PUBLICAIN, *Publicanus*, en Grec, *Telonés*, un Fermier, un Receveur des deniers publics, un homme attaché à la doüane, à une recette de certains droits odieux aux peuples. Chez les Romains, il y avoit deux sortes de Fermiers. Les uns étoient des Fermiers généraux, qui dans chaque province avoient des Commis & des Soufermiers, qui ramassoient les domaines, & les autres droits de l'Empire, & rendoient compte à l'Empereur. Ces Fermiers du premier rang étoient fort considérez dans la République, & Cicéron (z) dit qu'on trouvoit parmi eux la fleur des Chevaliers Romains, l'ornement de la ville de Rome, la force de la République: *Flos Equitum Romanorum, ornamentum civitatis, firmamentum Reipublicæ Publicanorum ordine continentur.* Mais les Soufermiers, les Commis, les Publicains d'un moindre rang, étoient regardez comme autant de voleurs. On demandoit un jour à Théocrite quelle étoit la plus cruelle de toutes les bêtes. (a) Il répondit: L'ours & le lion, entre les animaux des montagnes; les Publicains & les Parasites, entre ceux des villes.

Parmi les Juifs, le nom & la profession de Publicain étoient odieuses plus qu'en aucun lieu du monde. Cette nation se piquoit particuliérement de liberté: (b) *Nemini servivimus unquam.* Ils ne pouvoient voir qu'avec une extrême répugnance dans leur pays, les Publicains qui exigeoient avec rigueur les droits & les impôts ordonnez par les Romains. Les Galiléens sur tout, c'est-à-dire, les Hérodiens ou les Disciples de Judas le Gaulonite, souffroient trés-impatiemment cette servitude, & ne croyoient pas même qu'il fût permis de payer les tributs à une Puissance étrangére, comme ils le témoignérent, en demandant à J. C. (c) *Est-il permis de donner le tribut à César, ou non?* Les Juifs regardoient ceux de leur nation qui entroient dans ces emplois, comme des Payens (d) *Sit tibi sicut Ethnicus & Publicanus.* On dit même qu'ils ne leur donnoient point entrée dans leur Temple, ni dans leurs Synagogues, & ne les admettoient point à la participation de leurs priéres, ni dans leurs Charges de Judicature, ni à rendre témoignage en Justice. (e) Enfin on assûre qu'on ne recevoit point leurs présens au Temple, non plus que le prix de la prostitution & des autres choses de cette nature.

Il paroit par l'Evangile, qu'il y avoit plusieurs Publicains dans la Judée du tems de nôtre Sauveur. Zachée étoit apparemment un des principaux Fermiers, puisqu'il est appellé (f) *Prince des Publicains.* Mais saint Matthieu étoit un simple Commis ou Publicain. Les Juifs reprochoient à JESUS-CHRIST qu'il étoit l'ami des Publicains, & qu'il mangeoit avec eux; (g) & le Sauveur disoit aux Juifs que les femmes de mauvaise vie, & les Publicains le précéderoient dans le Royaume des Cieux. (h) Dans la parabole du Publicain & du Pharisien qui font leurs priéres dans le Temple, on voit les sentimens d'humilité que la vûë de son état inspire au Publicain. (i) Il se tient loin, & apparemment il n'ose pas même entrer dans le parvis du peuple; il n'ose lever les yeux au Ciel, il frappe sa poitrine, & demande humblement pardon à Dieu. Zachée dit au Sauveur, qui lui avoit fait l'honneur de choisir sa maison pour y loger, qu'il est

Aaaaa 3

(x) *Prov.* II. 17. (y) *Joël.* I. 8. (z) *Cicero orat. pro Plancio.* (a) *Theocrit. apud Musonium.* (b) *Joan.* VIII. 33.

(c) *Luc.* XX. 22. *Marc.* XII. 14. (d) *Matth.* XVIII. 17. (e) *Vide Grot. ad Matth.* XVIII. *Ligtfoot Hor. Hebr. in Matth.* (f) *Luc.* XIX. 2. (g) *Luc.* VII. 34. (h) *Matt.* XXI. 31. (i) *Luc.* XVIII. 10.

est prêt de donner la moitié de ses biens aux pauvres, & de rendre le quadruple de ce qu'il a mal acquis. (k) C'est qu'alors les Loix Romaines (l) condamnoient les Fermiers convaincus de malversation, à restituer quatre fois la valeur ce ce qu'ils avoient volé.

Quelques-uns (m) ont crû que la Loi des Juifs leur défendoit & de payer le tribut, & d'exercer le métier de Publicain, fondez sur ce passage du Deutéronome : (n) *Non erit vectigal pendens de filiis Israël.* Mais 1°. il est certain qu'il y avoit des Publicains de la race d'Israël, comme étoient Zachée & saint Matthieu, quoique leur condition fût trés-odieuse parmi leurs freres. 2°. Les Herodiens qui refusoient de payer le tribut aux étrangers, ne se fondoient point sur cette Loi, puisqu'elle ne se trouve pas dans le Texte original de Moyse, & que les Hébreux n'expliquent pas en ces sens l'endroit cité du Deutéronome. 3°. Les Disciples de Judas le Gaulonite fondoient leur refus de payer les impôts, sur leur qualité de peuple du Seigneur, & sur ce qu'il n'étoit pas permis à un vrai Israëlite de reconnoître d'autre Souverain que Dieu. (o)

PUBLIUS, étoit *le premier*, ou *le Gouverneur* de l'Isle de Malte, lorsque saint Paul y fut jetté par la tempête l'an 60. de J. C. ou de l'Ere vulgaire. Ce Publius reçut dans sa maison saint Paul & sa compagnie, (p) & les traita avec beaucoup d'humanité pendant trois jours ; & saint Paul en reconnoissance, rendit la santé au pere du Gouverneur, qui étoit malade de fiévre & de dyssenterie. On dit que non seulement Publie son pere, mais aussi toute l'Isle se convertit à la foi, & crut en Jesus-Christ. (q) Adon suivi de quelques Latins, a dit que Publie s'étant attaché à saint Paul, cet Apôtre l'ordonna Evêque, & l'envoya prêcher l'Evangile ; & qu'étant arrivé à Athénes, il fut fait Evêque de cette Eglise, & y finit sa vie par le martyre. (r) Mais ce sentiment n'est pas soutenable, puisque saint Publie Evêque d'Athénes, n'a été martyrisé que sous Marc Auréle.

PUBLIUS LENTULUS. On a une Lettre d'un prétendu Publius Lentulus, que l'on fait Gouverneur de la Judée avant Pilate, dans laquelle il rend au Senat Romain un témoignage trés-avantageux de Jesus-Christ. Cette Piéce se trouve dans plusieurs Manuscrits & dans divers Imprimez. Elle commence par ces mots : *Apparuit temporibus istis & adhuc vivit, vir praditus potentiâ magnâ, nomine Christus, Jesus, &c.* Mais c'est une Piece absolument fausse, inconnuë aux Anciens, & digne d'un souverain mépris. Publius Lentulus ne fut jamais Gouverneur de Judée ; Pilate l'a été tout le tems de la prédication de Jesus-Christ ; or avant que Jesus-Christ fût allé au baptême de Jean-Baptiste, il n'étoit nullement célébre dans la Judée. (s)

(Voyez cette lettre ci-devant sous l'article *Lentulus.*)

PUDENT, dont saint Paul fait mention en l'an 65. où il écrivit de Rome sa seconde Epître à Timothée. (t) Baronius (u) suivi de quelques autres, a crû que saint Pudent étoit un Sénateur Romain, qui fut converti par saint Pierre, & chez qui saint Paul demeura quelque tems. Mais il y a apparence qu'il le confond avec un autre saint Pudent Sénateur, que l'on fait pere de sainte Praxéde & de sainte Pudentienne, du tems du Pape Pie ; & plus de cent ans aprés l'Epître à Timothée. Les Grecs font la Fête de saint Pudent Disciple des Apôtres, le 14. d'Avril. Ils le mettent au nombre des septante Disciples, & disent qu'aprés la mort de saint Paul, Néron le fit décapiter.

(k) *Luc.* XIX. 8. (l) *L. hoc Edicto in fine digest. de Publican.* (m) *Tertull. de Pudicia, c.* 9. *Vide Casaubon. in Baron. Exercit* 2. §. 19. *Grot. in Deut.* XXIII. 17. (n) *Deut.* XXIII. 17. 70 Οὐκ ἔσται τελεσφόρος. (o) *Joseph Antiq. l.* 18. *c.* 2. (p) *Act.* XXVIII. 7. 8. 9. (q) *Chrysost. homil.* 54. *in Acta. Gregor. Mag. in Job. l.* 27. *c.* 11. *& recentiores plerique.*

(r) *Vide Adon. Usuard. & Raban. Notker. Rom. Martyrolog. ad* XXI. *Januarii.* Tillemont Not. 64. sur. S. Paul. (s) *Vide si places, Fabric. apocryph. N. Test. pag.* 301. *& seq. & Auctores ab eo laudatos.* (t) 2. *Timoth.* IV. 21. (u) *Baron. an.* 44. §. 61.

décapiter. Il y en a (x) qui croyent que Claudia, dont parle saint Paul aprés Pudent, étoit la femme de ce Saint. La tradition (y) commune est que saint Pierre a non-seulement logé chez Pudent, mais aussi qu'il y a célébré les divins mystéres, & qu'il y a consacré la premiére Eglise de Rome, dont on a fait depuis celle de saint Pierre aux Liens.

[***PUER*** (z). Ce terme signifie à la lettre un enfant ; il marque ordinairement le bas-âge (a) ***A, a, a, Domine Deus, nescio loqui, quia puer ego sum.*** On donne ce nom de ***puer*** à des jeunes hommes assez âgez, par exemple, à Joseph, lorsqu'il fut vendu par ses freres, étant âgé d'environ 18. ans (b), à Isaac âgé de 21. ans (c) ; à Benjamin âgé de 24. ans (d).

Quelquefois il signifie simplement le fils d'une personne, sans faire attention à son âge ; D'autrefois il marque un serviteur. Ainsi Josué est nommé ***puer Moysi*** (e), le serviteur de Moïse. Abraham est qualifié de serviteur de Dieu (f) ; ***Quod cùm audisset puer Abraham.***

PUER; se prend quelquefois pour marquer la simplicité, l'ignorance, ***nolite pueri effici sensibus*** (g). Gardez-vous bien de devenir enfans en prudence ; mais soyez enfans en malice. Malheur au pays dont le Roi est enfant, dit le sage (h) ; Le Seigneur dans Isaïe (i) menace les Juifs de leur donner des enfans pour Rois ; ***Dabo pueros principes eorum ;*** & le même Prophéte décrivant le tems du Messie (k) : Il n'y aura plus d'enfant qui ne vive que peu de jours, ni de vieillard qui n'accomplisse pas le tems de sa vie ; Celui qui mourra à cent ans, mourra enfant, & le pécheur de cent années sera maudit : ***Puer centum annorum morietur, & peccator centum annorum maledictus erit.*** Quand un homme mourra à cent ans, on dira qu'il meurt jeune, & ce sera à l'âge de cent ans que Dieu frappera dans sa colére ceux qui tombent dans le crime.

PUERI; se dit souvent des soldats ; ***Surgant pueri & ludant*** (l). Et ailleurs : (m) ***Pueri David & Joab***, Les soldats de David & de Joab. ***Pueri principum provinciarum*** (n), Les soldats des Gouverneurs de provinces. ***Pueri Alexandri*** (o), sont les Généraux d'Aléxandre le Grand, les Princes qui l'avoient suivi & qui étoient compagnons de ses conquêtes. Isaïe (p) reproche aux Juifs de s'être attaché à des enfans étrangers ; ***Pueris alienis adhaeserunt.*** Quelques-uns l'entendent du crime abominable de ceux de Sodome ; de même que dans Joël (q) : ***Posuerunt puerum in prostibulo ;*** d'autres (r) croient qu'Isaïe leur reproche d'avoir épousé des femmes étrangéres, dont ils ont eu des enfans. D'autres l'entendent plus simplement ; Ils se sont attachez à imiter les peuples étrangers ; ils ont imité leur idolâtrie, ils ont contracté alliance avec eux.

PUELLA se prend à proportion de même que ***puer***, pour une jeune fille, une servante, une suivante, une fille d'honneur, une fille à marier, une vierge, & quelquefois une femme : par exemple (s) ; ***filii puellarum compunxerunt eos.*** Et dans Amos (t) : ***Filius & pater ejus ierunt ad puellam.***]

PUITS. Il est souvent parlé de puits dans l'Ecriture, & sous ce nom, on entend quelquefois des fontaines, dont la source sortoit de terre, & boüillonnoit comme du fond d'un puits. Tel est ce puits dont parle l'Epouse du Cantique : (u) ***Puteus aquarum viventium, quae fluunt impetu de Libano.*** On montre à une lieuë de Tyr, un puits d'eau vive, que l'on prétend être celui dont parle ici l'Epouse. ***Le puits de Jacob*** prés de Sichem, est aussi quelquefois appellé ***la fontaine de Jacob.*** (x)

Il y avoit autrefois dans la plaine de Sodome,

(x) *Est. in 2. Timoth.* IV. *Bolland* XIX. *Maii, p.* 296. (y) *Baron. ad* 19. *Maii. Florentin. p.* 697. (z) *Puer Graec.* παῖς. *Hebr.* נער *naar.* (a) *Jerem.* I. 6. (b) *Genes.* XXXVII. 30. (c) *Genes.* XXI. 16. (d) *Genes.* XLIV. 20. (e) *Exod.* XXXIII. 2. (f) *Genes.* XXIV. 52. (g) 1. *Cor.* XIV. 20. (h) *Eccle.* X. 16. (i) *Isai.* III. 4. (k) *Isai.* LXV. 20.

(l) 2. *Reg.* II. 14. (m) 2. *Reg.* III. 22. (n) 3. *Reg.* XX. 15. 17. (o) 1. *Macc.* I. 7. 9. (p) *Isai.* II. 6. (q) *Joel.* III. 3. (r) *Cyrill. Theodoret.* (s) *Judith.* XVI. 14. (t) *Amos* II. 7. (u) *Cant.* IV. 15. (x) *Joan.* IV. 6.

me, c'est-à-dire, dans la plaine qu'occupe à présent le lac de Sodome, (*y*) quantité de *puits de bitume*, d'où l'on tiroit le bitume, qui se trouve à présent dans les eaux mêmes du lac Asphaltite.

Moyse parle aussi du *puits du Vivant & du Voyant*, (*z*) qui est entre Cadés & Barad, & que l'Ange montra à Agar dans le désert, pour désaltérer son fils Ismaël, qui étoit en danger de mourir de soif. En ce pays-là, où l'eau est trés-rare, on cache les puits, en couvrant leur bouche avec du sable; afin que les étrangers ne les voyent point, & n'en tirent point d'eau. Quelquefois il se donne de grosses batailles entre les pasteurs & les gens de la campagne, pour un puits. Voyez dans la Génése (*a*) les disputes qu'il y eut entre les gens d'Abimélech Roi de Gérare, & ceux d'Isaac, pour de semblables puits.

On montre aux voyageurs (*b*) des puits d'une structure admirable à Ascalon, & que l'on prétend avoir été bâtis par Abraham & par Isaac; & le puits de Jacob prés la ville de Sichem, où nôtre Seigneur eut un entretien avec la Samaritaine. (*c*) On bâtit dans la suite une Eglise sur cette fontaine, & saint Jérôme (*d*) en parle dans sa Lettre intitulée: L'Epitaphe de sainte Paule. Antonin Martyr le vit encore au sixiéme siécle; Adamnanus au septiéme, & saint Villibalde, au huitiéme siécles. (*e*)

[Ceux qui ont vû les puits qui se trouvent dans les déserts d'Arabie [*f*], disent que ces puits ou bassins sont à peu près de la même forme Ce sont des puits creusez dans le roc, dont l'embouchure est d'environ dix-huit paumes, ou six pieds de diametre & dix-neuf à vingt pieds de profondeur. Quelques uns ont écrit qu'on se servoit de la Boussole pour les trouver; parce qu'en ce pays là il n'y a ni villes ni chemins, ni autre chose pour se reconnoître, à moins d'une très-longue habitude: Aussi il n'y a que les Arabes naturels du pays, ou ceux qui ont été long-tems esclaves parmi eux, qui puissent les découvrir. On n'y va d'ordinaire que pendant la nuit, à cause du danger qu'il y a d'y être rencontré par les Arabes, & encore faut-il se hater de remplir ses outres, de peur d'embarrasser une troupe survenante, contre laquelle il faudroit se battre. L'eau en est fort claire & tellement fraiche, qu'on n'oseroit la boire cruë. On la mêle avec du vin: Mais bien-tôt elle est échauffée dans un climat si brûlant. On remarque qu'elle s'aigrit dès qu'on la transporte hors de ces deserts & lorsqu'on entre dans l'Egypte ou dans l'Inde: Mais elle se remet aussi-tôt qu'on la rapporte dans leur climat. Quelquefois les Arabes par malice comblent les puits en y jettant du sable, d'autrefois ils en font perdre les sources; ou en infectent les eaux, en y jettant quelque charogne, pour empêcher les Caravannes d'y faire leur provision.

Nos voyageurs parlent avec admiration du puits de Joseph qu'on voit aujourd'hui au Caire. Les Mahométans ne doutent pas que ce ne soit l'Ouvrage du Patriarche Joseph. Il est d'une structure admirable; & il a fallu des dépenses, & un tems infini pour le construire (*g*). Sa profondeur est comme partagée en deux parties. On descend du sommet jusqu'à la moitié par un escalier qui regne autour du puits, & qui est taillé dans le roc. C'est parlà qu'on fait descendre les Bœufs sur une platte-forme, d'où ils élevent l'eau par le moyen d'une rouë, & de longues chaînes où sont attachez des pots de cuir qui se remplissent & se vuident à mesure que la rouë tourne. L'eau se tire en deux tems différens, par le moyen de deux rouës, posées l'une sur l'autre. La plus basse verse l'eau dans un premier reser-

(*y*) *Genes.* XIV. 10. (*z*) *Genes.* XVI. 13. (*a*) *Genes.* XXVI. 15. 20. 21. 32. (*b*) *Origen. l.* 3. *contra Celsum. Euseb. ad vocem φρεαρ. Antonin. Martyr. Itinerar. Vide Reland. l.* 3. *Palæst. p.* 589. (*c*) *Joan.* IV. 6. (*d*) *Hieronym. in Epitaphio Paula.* (*e*) *Reland. Palæst. l.* 3. *pag.* 1007. 1008. (*f*) Relation des Caravannes, imprimée à Nancy.

(*g*) Paul Lucas, 3. Voyage, t. 2. p. 126.

réservoir, d'où la seconde l'enléve, & la porte jusqu'au haut du puits.

La bouche du puits a 18. pieds de large sur 24. de long; sa profondeur est de 276. pieds. La seconde partie du puits, qui est la plus basse, n'a que 15. pieds de long sur neuf de large; l'escalier par ou les Bœufs descendent, & qui regne depuis le haut du puits jusqu'au bas, a 6. pieds de large, & neuf de haut. Le tout taillé si proprement, que le rocher qui sert de rempart à cette descente, n'a qu'un demi pied d'épaisseur du côté du puits; il y a des fenêtres d'espace en espace qui donnent du jour à l'escalier, & ce jour vient de la bouche du puits.

A la deuxiéme partie du puits, qui est moins large que la premiere, on voit aussi une gallerie, ou un escalier, qui fait la même figure que le premier, mais qui est moins large, & moins haut, n'ayant que 4. pieds de large, & 6. pieds de haut, & n'a point de parapet à côté, ce qui rend cette descente trés-dangereuse. Le bassin ou la source d'eau qui est au fond du puits, n'a que 8. à 9. pieds de profondeur; le goût de l'eau est un peu salé, aussi n'en boit-on que dans la nécessité, & au cas que le château ou le puits soit assiégé.

On parle aussi d'un autre puits de Joseph, qui est celui où l'on tient qu'il fut jetté par ses freres (*b*): on le montre sur le chemin de Damas à Jérusalem, à dix ou douze milles de la Terre de Chanaan. Les Mahométans y ont bâti une Mosquée en mémoire de cet événement. Mais la situation de cet endroit est trop éloignée de Dothaïm, où il alla chercher ses freres.]

Les Hébreux appellent un puits *Béer*; (*i*) d'où vient que ce nom se trouve assez souvent dans la composition des noms propres: Par exemple, dans *Béer-sabé*, dans *Béeroth-Béné-Jacan*, *Béeroth*, *Béera*, *&c.* que l'on peut chercher chacun sous son article.

(*b*) Saadi Bibl. Orient. p. 70. & 729. (*i*) באר Un puits.

PUR, *Purim*, Sorts. La Fête des Sorts. Voyez *Phurim*.

PUR, *Pureté, Purgation, Purification*. Les noms de pur & de pureté, se prennent en deux sens divers: 1°. Pour la pureté extérieure & 2°. pour la pureté intérieure. La pureté extérieure est ou par rapport aux personnes qui sont capables de participer aux choses saintes, & de s'acquitter parmi les hommes des devoirs de la vie civile; ou par rapport aux animaux qui sont déclarez purs par la Loi, & dont il est permis de manger; ou enfin par rapport aux choses, qui n'ayant aucune des impuretez marquées dans la Loi, sont propres à tous les usages ausquelles elles sont destinées: Par exemple, les habits, les maisons, les utenciles du ménage étoient susceptibles de certaines impuretez, qui empêchoient qu'on ne s'en pût servir. Dès qu'elles n'avoient aucune de ces impuretez, elles étoient pures, & on pouvoit les employer sans danger.

Pour recouvrer la pureté perdue, & pour effacer l'impureté contractée, il y avoit plusieurs sortes de purifications ordonnées par la Loi. Nous en avons parlé dans l'article des *Impuretez*. Les choses qui étoient impures de leur nature, comme les charognes, & les animaux morts d'eux mêmes; & celles qui l'étoient par l'institution de Dieu, comme les animaux déclarez tels par la Loi, ne pouvoient jamais devenir pures. Mais les hommes ou les femmes attaquez de quelques incommoditez passagéres, qui les rendoient impurs pour un tems, pouvoient recouvrer leur première pureté, lorsque ces incommoditez ou ces accidens étoient passez ou expiez. Il en étoit de même à proportion des habits, des maisons, des utenciles de ménage; on les purifioit par l'eau, ou par le feu, ou par quelques lustrations. Quant aux personnes qui avoient contracté quelques impuretez, quelquefois il étoit nécessaire qu'elles offrissent certains sacrifices d'expiation. Mais la maniére la plus ordinaire de se purifier, étoit le bain, ou le lavement de tout le corps. Lorsqu'on s'étoit soüillé par l'attouchement d'un mort, ou en assistant à des funé-

tailles, on s'arrosoit d'eau lustrale, dans laquelle il entroit de la cendre de la genisse rouge, qui avoit été immolée le jour de l'Expiation solemnelle. Voyez l'article *Impureté*.

La pureté intérieure consiste dans l'innocence de la vie, dans la pureté du cœur, dans la justice, & dans l'observation exacte de la Loi du Seigneur; & la vraie maniére de recouvrer cette pureté, étoit la conversion du cœur, la détestation du péché, la douleur intérieure. Ces dispositions jointes aux sacrifices ordonnez par la Loi, dans les cas où l'on étoit tombé dans quelque faute de négligence ou d'ignorance, ou même de malice, pouvoient en obtenir le pardon, non en vertu du sacrifice extérieur, mais par le mérite de la foi, de la contrition, de la charité de celui qui l'offroit.

Moyse ne s'explique pas sur les moyens de recouvrer cette pureté intérieure, d'une maniére aussi précise, & aussi expresse qu'il le fait sur la pureté extérieure, parce que comme Législateur, son premier & principal dessein étoit de contenir la main des hommes, & de régler le dehors de la République. Toutefois & Moyse, & les Auteurs sacrez de l'ancien Testament en disent assez, pour faire connoître à qui le veut entendre, qu'il faut beaucoup moins compter sur les purifications extérieures, & sur les sacrifices, que sur la conversion du cœur, sur la contrition, sur la foi en Dieu & la charité. Saint Paul dans ses Epîtres, & sur tout dans celle aux Hébreux, nous a admirablement développé cette vérité, en disant que par eux-mêmes les sacrifices & les sacremens de l'ancienne Loi, n'étoient d'aucune utilité pour guérir les maladies de l'ame, & pour réparer l'injure qui est faite à Dieu par le péché.

Dans la Loi nouvelle, les Chrétiens affranchis du joug des cérémonies & des impuretez légales, ne comptent pour vrayes soüillures, que celles de l'ame; & mettent leur soin principal à conserver la pureté intérieure & l'innocence, & à les recouvrer par la pénitence, lorsqu'ils ont eu le malheur de les perdre. Voyez *Pénitence*.

PURGATOIRE. Ce nom ne se trouve point dans l'Ecriture ni de l'ancien, ni du nouveau Testament: mais les Auteurs sacrez de l'une & de l'autre Alliance croyoient la chose qui est exprimée par ce terme, & ils l'ont marquée d'une maniére équivalente en plus d'une occasion. Nous entendons donc sous le nom de *Purgatoire*, l'état des ames, qui étant sorties de cette vie, sans avoir expié certaines soüillures, qui ne méritent pas la damnation éternelle, ou qui n'ont pas acquitté les peines dûës à leurs péchez, les expient par les peines que Dieu leur impose, avant qu'elles joüissent de sa vüë.

Il est dit dans les Maccabées, (k) que Judas ayant fait dépoüiller ses soldats qui avoient été tuez dans la bataille, on trouva sous leurs habits des choses qui avoient été consacrées aux Idoles, & dont la Loi défendoit de rien prendre: (l) *Non inferes quidquam ex Idolo in domum tuam.* C'est pourquoi *tout le monde comprit clairement que ç'avoit été là la cause de leur mort. Ils se mirent donc tous en priéres, & conjurérent le Seigneur d'oublier le péché qui avoit été commis.... Et Judas ayant fait une quête de douze mille dragmes d'argent, les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchez de ces personnes qui étoient mortes, ayant de bons & religieux sentimens touchant la résurrection. Car s'il n'avoit espéré que ceux qui avoient été tuez, ressusciteroient un jour, il auroit regardé comme une chose vaine & superfluë, de prier pour les morts. Ainsi il considéroit qu'une grande miséricorde étoit réservée à ceux qui étoient morts dans la piété. C'est donc une sainte & salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrez de leurs péchez.* Ce passage est exprés pour le sentiment des Juifs d'avant nôtre Seigneur.

Pour le nouveau Testament, JESUS-CHRIST dans l'Evangile (m) dit qu'il y a certains péchez qui ne se remettent ni en ce monde, ni en l'autre. Il en reconnoissoit donc quelques-uns, qui pouvoient être remis dans l'autre vie. Saint Paul prie pour Onésiphore, qui étoit décédé:

(k) 2. *Macc.* XII. 43. *& seq.* (l) *Deut.* VII. 25, 26. (m) *Matt.* XII. 32.

dé : (*n*) *Que le Seigneur lui fasse la grace de trouver miséricorde devant lui en ce dernier jour.* Or comme l'on prie pour les morts, il y a donc un Purgatoire, & un état où elles peuvent être soulagées par nos priéres. Comme je n'écris qu'un Dictionnaire de la Bible, je n'entre pas dans le fond de cette controverse. On peut voir ceux qui l'ont traitée exprès.

[Les Juifs reconnoissent une maniere de Purgatoire qui dure pendant toute la premiere année, qui suit la mort de la personne décédée. L'Ame pendant ces douze mois a la liberté de venir sur la terre visiter son corps & revoir les lieux, & les personnes ausquelles elle a eu pendant la vie quelque attache particuliere. Ils prient pour le repos des Morts pendant tout ce tems, & sont persuadez que par leurs prieres ils peuvent beaucoup les soulager, & leur procurer le repos, & le pardon de leurs péchez.

Le lieu où sont punis après leur mort *les prévaricateurs d'Israël*, c'est-à-dire, les Juifs qui doivent un jour être délivrez de leurs peines ; ce lieu est le même que l'Enfer, où sont détenus les Impies, dont le malheur est sans retour, & sans espérance. Mais il y a entre les uns & les autres une grande différence, premiérement du côté de la peine, qui est beaucoup moins grande pour les premiers, que pour les autres ; Et secondement du côté de la durée, puisque celle *des prévaricateurs d'Israël* finira un jour, & qu'elle peut être beaucoup abregée par les prieres & les offrandes des Vivans ; au lieu que les tourmens des Impies dureront éternellement.

On lit dans les livres des Rabbins quelques histoires (*o*) qui prouvent que le Purgatoire est chez eux un dogme commun. Le Rabbin Elisée, fils d'Abia, tomba dans l'erreur des deux principes ; il se convertit sur la fin de sa vie. On doute de son salut. Un de ses amis nommé Meïr promit de faire sortir de la fumée de son tombeau, pour marque qu'il étoit en Purgatoire. Un autre Rabbin, nommé Johanan, promit de faire cesser cette fumée, pour preuve qu'il en étoit délivré. Ils exécuterent tous deux leurs promesses, & on ne douta plus qu'Elisée ne fût sauvé.

Le Rabbin Akiba (*p*) vit un jour dans un cimetiere un homme décedé depuis assez longtems, qui marchoit avec beaucoup de précipitation, portant une charge de bois sur ses épaules. Akiba lui demanda s'il avoit besoin de quelque secours : le Mort lui dit qu'il avoit été pendant sa vie Receveur des Impôts ; que pour expier les violences qu'il avoit commises dans cet Emploi, il étoit condamné à faire le métier de Bucheron & de Charbonnier ; qu'il le prioit d'apprendre à sa veuve, & à son fils l'état où il étoit, Akiba chercha la veuve & son enfant, enseigna à celui-ci à dire : *Béni soit le Seigneur, & qu'il soit béni* ; & aussi-tôt qu'il eut prononcé ces paroles, son pere fut délivré du Purgatoire, & apparut à Akiba pour le remercier. On fait de ces histoires tout le peu de cas qu'elles méritent, elles servent seulement à prouver que les Juifs croyent le Purgatoire.

Ils nomment le Purgatoire, le *sein d'Abraham*, le *trésor des vivans*, le *jardin d'Eden*, & la *gébenne supérieure* ; & ils donnent à l'Enfer le nom de *gébenne inferieure.* Ils croyent que tous les Israëlites ont part *au siécle futur*, c'est-à-dire, à la Béatitude, soit immédiatement après leur mort, ou après avoir expié leurs péchez dans le Purgatoire. Il n'y a qu'un très-petit nombre de grands scélérats de leur Nation, à qui ils refusent pour toûjours l'entrée du Ciel (*q*). Pour tous les autres, ils tiennent qu'ils ne demeurent pas plus d'un an en Purgatoire. Le jour de Sabbat est un jour de relâche pour les Ames du Purgatoire, elles ne brûlent pas ce jour-là. Les Juifs font beaucoup de prieres & d'œuvres satisfactoires au jour de l'Expiation

(*n*) 2. *Timot.* I. 18. (*o*) *Vide Cod. Ghagigeah*, & *Ben Israël.* ♦ 1. *p.* 170. *col.* 2. & *Bartolocci t.* 2. *p.* 152.

(*p*) *Rab. Tanchan Parasch. Toledoth Noah.* (*q*) Leon de Modene part. 5. c. 10. *Vindet. de vita functorum statu sect.* 8. &c.

tion solemnelle, pour le soulagement des Ames qui sont dans la gêne supérieure.

Les Musulmans dont la fausse Religion est un composé du Judaïsme, du Christianisme, & du Déisme, ont sans doute emprunté des Chrétiens & des Juifs les idées qu'ils ont du Purgatoire. Ils en reconnoissent au moins deux. Le premier est celui qu'ils appellent *Adhab-al-cabor* [r], la peine du sépulcre. Aussi-tôt qu'un homme est enterré, deux Anges nommez *Moukir* & *Nekir* interrogent le Mort, & le condamnent à expier dans le même lieu les péchez qu'il a commis: mais au jour du Jugement ils en sont délivrez par leur soumission à la justice de Dieu, & par l'intercession de leur faux Prophéte. Dans ce premier Jugement du sépulcre, il est permis à chacun de parler pour sa justification: mais au dernier Jugement les hommes n'oseront rien dire, & n'oseront alléguer aucune excuse. Les Turcs nommez Motazales n'admettent point le premier Purgatoire du sépulcre; mais c'est la créance générale des autres Mahométans.

Le second Purgatoire, selon plusieurs Musulmans, est le lieu nommé *Araf* (s) situé entre le Paradis & l'Enfer. Ce qui les sépare est un voile, selon les uns, ou une muraille épaisse, selon les autres: On n'est pas d'accord qui sont ceux qui demeurent dans cet *Araf*. Les uns y mettent les Patriarches & les Prophétes; les autres, les Martyrs, & les plus éminens en sainteté d'entre les Fidéles. Mais plusieurs Docteurs y placent ceux d'entre les Musulmans dont les bonnes & les mauvaises actions sont dans une telle égalité, qu'elles n'ont pas assez mérité pour entrer en Paradis, ni assez démérité pour être condamnez aux peines d'Enfer. Ils voyent de-là le bonheur des Bien-heureux; mais ils ne le goûtent point, & cette privation fait leur plus grand tourment. Mais au grand jour du Jugement, ceux qui seront détenus dans ce lieu, viendront se prosterner devant le Trône du souverain Juge, reconnoîtront, & adoreront sa puissance, & par ces actes d'adoration leurs bonnes œuvres venant à surpasser leurs mauvaises actions, ils seront reçus dans la Béatitude.

Outre ces deux Purgatoires, dont nous avons parlé, ils en ont encore un troisiéme nommé *Bárzak* (t). Les Mahométans appellent de ce nom l'espace de tems qui doit s'écouler entre la mort & la résurrection. Ils croyent qu'il n'y a ni Paradis, ni Enfer pour les hommes pendant tous ces intervalles: ce qui paroit avoir été pris du sentiment mal-entendu de quelques Peres, qui ont cru que l'état des Ames n'étoit fixé qu'aprés le jour du Jugement.]

PURIFICATIONS. Il y avoit parmi les Hébreux plusieurs sortes de purifications, qui avoient rapport aux diverses impuretez que l'on avoit contractées. On peut voir ci-devant l'article *Impuretez légales*. Nous avons aussi parlé de plusieurs de ces purifications dans les différens articles où l'occasion s'en est présentée. Voyez, par exemple, *Lépreux*, *Gonorrhée*, *Morts*, *Nazaréens*. Lorsqu'une femme avoit enfanté un garçon, elle étoit censée impure pendant quarante jours; (u) sçavoir, sept jours, pendant lesquels elles ne pouvoit toucher à aucune chose, sans lui imprimer quelque soüillure. Aprés cela, elle étoit encore impure trente-trois jours, mais d'une impureté qui ne l'empêchoit point de vaquer à ses affaires domestiques. Elle étoit simplement excluë de l'usage & de la participation des choses saintes. Si elle avoit enfanté une fille, elle étoit censée impure pendant soixante-six jours, sçavoir, deux semaines sans pouvoir toucher aucune chose sans lui imprimer de la soüillure: mais le reste du tems elle étoit simplement excluë de l'usage des choses saintes, ne pouvant aller au Temple, ni faire la Pâque, ni manger d'une hostie pacifique, &c.

Lorsque les jours de sa purification étoient accomplis, elle portoit à l'entrée du Tabernacle

(r) D'Herbelot. Biblioth. Orient. p. 57. (s) *Idem.* p. 121. 122.

(t) *Idem.* p. 191. (u) *Levit.* XII. 1. 2. 3. 4. &c.

nacle ou du Temple, un agneau, pour être offert en holocauste, & le petit d'un pigeon, ou une tourterelle pour le péché. Que si elle n'avoit pas dequoi pouvoir offrir un agneau, elle donnoit deux tourterelles, ou deux petits de colombe, dont l'un étoit offert en holocauste, & l'autre pour le péché.

Quoique la sainte Vierge ne fût pas soumise à cette Loi, [x] qui porte: *Mulier si suscepto semine, pepererit masculum, &c.* elle n'a pas laissé de l'observer [y] pour nous donner l'exemple de la plus parfaite humilité; & c'est pour en conserver la mémoire, que l'Eglise a institué la Fête de *la Purification de la Vierge*, ou *la Chandeleure*, que l'on célébre le deuxiéme jour de Février, & où les Fidéles portent des cierges en main, comme pour marquer plus sensiblement la venuë de Jesus-Christ, que Simon dans son Cantique prononcé dans cette occasion, appelle *la lumière des nations, & la gloire du peuple d'Israël.* Mais ceux qui ont le plus étudié cette matiére, croyent que la raison historique & littérale de la Procession solemnelle qui se fait ce jour-là, a été instituée pour effacer la mémoire des sacrifices profanes que faisoient les Payens dans le mois de Février, [z] pour purifier les hommes, les champs & les villes; & que les cierges que l'on porte en cette Solemnité, furent opposez aux flambeaux que l'on portoit parmi les Payens dans la Fête des Lupercales, [a] où des hommes tout nuds couroient par les ruës avec des flambeaux allumez, & commettoient mille insolences.

Cette Fête fut solemnellement instituée par l'Empereur Justinien vers le milieu du sixiéme siécle; & peut-être que même auparavant on la célébroit déja en quelques endroits. Mais ce Prince la fixa au second jour de Février, & ordonna qu'on la célébreroit d'une maniére uniforme dans tout l'Empire. Ce qui fut aisément embrassé même dans les lieux qui n'étoient pas de sa domination. On donna à cette Fête le nom d'*Hypapante*, qui en Grec signifie rencontre, parce que Jesus-Christ étant venu au Temple, Siméon & Anne vinrent en quelque sorte au-devant de lui, & se rencontrérent là avec Joseph & Marie, pour lui rendre témoignage.

On célébre dans la même Fête la mémoire de la Présentation de Jesus-Christ au Temple, en qualité de premier-né de Marie, en exécution de la Loi, [b] qui ordonnoit que tous les enfans premier-nez fussent offerts au Seigneur, & rachettez par leurs parens pour la somme de cinq sicles. Nous avons parlé de cette Loi ci-devant sur l'article des *Premier-nez* & nous y avons examiné si Jesus-Christ y étoit soumis, n'ayant pas été conçû, & n'étant pas né comme les autres hommes. On peut voir sur la Fête de la Purification de la Vierge, les Bollandistes au 2. de Février, le P. Thomassin dans son Traité des Fêtes, M. Baillet, & ceux qui ont fait des notes sur les Martyrologes; M. de Tillemont t. 1. note 7. sur Jesus-Christ.

[Les Juifs qui étoient trop éloignez du Temple, & qui ne pouvoient s'y rendre pour se purifier de certaines soüillures inévitables dans le commerce de la vie: par exemple, celles qu'on contracte dans les funérailles des Morts, ausquelles on est obligé de rendre ses devoirs, se servoient de la cendre de la Vache Rousse qu'on immoloit à cet effet à Jérusalem; & dont on distribuoit la cendre aux Israëlites éloignez [c]. Voyez ci-après *Vache Rousse.*

Si un homme & une femme usent du mariage [d], ils seront impurs jusqu'au soir; ils laveront leurs habits, & useront du bain pour se purifier. Si une femme a ce qui lui arrive tous les mois [e], elle sera impure pendant sept jours; tout ce qu'elle touchera pendant ces sept jours, sera soüil-

(x) *Vide Origen. homil. 8. in Levit. Basil. in Isai.* VII. 14 *Chrysost. homil. in Occurs. Domini. Cyrill. Alex. l. 2. de fide ad Reginas. Procop. Theophyl. ad Luc.* II. *Bern. serm. de Purific.* (y) *Luc.* II. 22. 23. *&c.* (z) *Februa sacra*, se faisoit en l'honneur de Pluton. (a) Les Lupercales se célébroient le 15. de Février en l'honneur de Pan.

(b) *Exod.* XIII. 13. (c) *Num.* XIX. 5. (d) *Levit.* XV. 16. 17. 18. (e) *Levit.* XV. 19. 20. 21. *&c.*

foüillé, & ceux qui toucheront son lit, ses habits, ou son siége, seront impurs jusqu'au soir, laveront leurs habits, & useront du bain pour se purifier. Si pendant le tems de cette incommodité un homme s'approche d'elle, il sera souillé pendant sept jours, & tous les lits où ils auront dormi, seront aussi foüillez. Que s'il s'en approche avec connoissance, & que la chose soit portée devant les Juges, ils seront tous deux mis à mort. (*f*) Les anciens Chrétiens en plusieurs endroits regardoient ces incommoditez des femmes comme des foüillures, & ne se croyoient pas permis d'en approcher, peut-être autant par bien-séance, que par Religion. Les femmes Grecques encore aujourd'hui s'abstiennent (*g*) d'entrer à l'Eglise pendant ce tems. Les Indiens ne souffrent pas même leurs femmes dans leurs maisons pendant ces incommoditez.

Les foüillures même involontaires qui peuvent arriver en dormant (*h*), étoient purifiées par le bain. Celui à qui cela étoit arrivé, devoit sortir du camp, & n'y rentrer qu'aprés le Soleil couché, & aprés s'être lavé dans l'eau.

Les Hébreux avoient une infinité d'autres purifications. Par exemple (*i*) ils ne mangeoient point, & ne se mettoient pas pas à table, qu'aprés avoir lavé leurs mains, en faisant couler l'eau depuis l'extrémité des doigts, jusqu'au coude: Lorsqu'ils rentrent dans leurs maisons, ils doivent laver leurs mains; ils purifient aussi leurs vaisselles, leurs vases, leurs lits, & tout ce dont ils se servent, suivant en cela la tradition de leurs Anciens. Ils ont plus d'une fois blâmé JESUS-CHRIST & ses Apôtres (*k*) de ce qu'ils ne lavoient pas leur mains avant que de se mettre à table. Dans le festin des nôces de Cana il y avoit six grandes cruches pleines d'eau pour la purification des Conviez. (*l*)]

(*f*) *Levit.* XX. 18. (*g*) Tournefort, voyage du Levant tom 1. p. 44. (*h*) *Deut.* XXIII. 10. (*i*) *Marc.* VII. 3. 4. 7. 8. (*k*) *Matth.* XV. 2. *Marc.* VII. 2. (*l*) *Johan.* II. 6.

PUTEOLI, *Pouzoles*, ville d'Italie dans le Royaume de Naples. Voyez *Pouzoles*, & *Act.* XXVIII. 13.

PUTIPHAR, Officier de la Cour de Pharaon Roi d'Egypte, étoit Général de ses troupes, selon la Version de la Vulgate, ou Chef de ses bouchers ou de ses cuisiniers, selon l'Hébreu. (*m*) Le même Texte l'appelle *Eunuque*: (*n*) mais il y a beaucoup d'apparence que ce terme en ce lieu-là, signifie simplement un Officier de la Cour d'un Prince. Il est certain que Putiphar étoit marié, & il est encore certain qu'il avoit des enfans, si Aseneth fille de Putiphar, qui fut donnée pour femme à Joseph étoit sa fille, comme le croyent plusieurs Interprétes, ainsi qu'on le dira ci-aprés.

Putiphar ayant donc achetté Joseph, (*o*) qui lui fut vendu pour esclave par les Madianites, qui l'avoient achetté de ses freres, & voyant que tout réüssissoit entre ses mains, le prit en affection, & lui donna l'intendance de toute sa maison. (*p*) Mais quelques années aprés, (*q*) la femme de Putiphar ayant conçu une passion honteuse pour Joseph, & l'ayant même sollicité au crime, Joseph lui résista; & l'amour de cette femme se changeant en fureur, elle l'accusa auprés de son mari, comme s'il l'avoit voulu violer. Putiphar trop crédule à cette accusation, mit Joseph dans les liens, & comme par son emploi, il avoit l'intendance des prisonniers, il se déchargea de ce soin sur Joseph, soit qu'il eût reconnu son innocence, ou qu'il le crût plus propre à cet office qu'aucun autre de ses domestiques, puisqu'il étoit enfermé dans la prison avec les autres prisonniers.

Dieu ayant remplit Joseph de son Esprit, & du don surnaturel d'expliquer les songes, & l'ayant fait connoître à Pharaon, (*r*) par la rencontre que nous avons rapportée dans l'article

(*m*) *Genes.* XXXVII. 36. שר הטבחים *Princeps lanionum*, ou *coquorum*, ou *victima jugulantium.* (*n*) סרים *Saris*; *Eunuchus.* (*o*) L'an du Monde 2316. avant J. C. 1724. avant l'Ere vulg. 1728. (*p*) *Genes.* XXXIX. 2. 3. 4. 5. 6. *&c.* (*q*) An du Monde 2287. avant J. C. 1713. avant l'Ere vulg. 1717. (*r*) *Genes.* XL. XLI.

ticle de Joſeph, ce Prince l'établit Intendant de ſa maiſon & de toute l'Egypte, (ſ) & lui fit épouſer *Aſeneth fille de Putiphar Prêtre d'Héliopolis*, ou *Prêtre de la ville d'On*, ſuivant l'Hébreu. (t)

On eſt partagé ſur la queſtion ſi ce Putiphar eſt le même que le maître de Joſeph. Les Hébreux, (u) Origénes, [x] ſaint Jérôme, l'Abbé Rupert, Toſtat & quelques autres croyent que c'eſt la même perſonne; & les Juifs citez dans Origénes, croyent que ce fut Aſeneth qui informa Putiphar de la fauſſeté de l'accuſation que ſa mere avoit formée contre Joſeph. La qualité de *Chef de l'armée de Pharaon*, & celle *de Chef des cuiſiniers, des bouchers*, ou *de ceux qui égorgent des victimes*, car le Texte Hébreu [y] peut ſignifier tout cela, ne ſont pas incompatibles avec la dignité de Prêtre d'Héliopolis. La différente maniére dont les noms de *Putiphar* s'écrivent au Chap. XXXVIII. de la Génése, où l'on nomme le maître de Joſeph, & au XLI. où l'on nomme ſon beau-pere, eſt ſi peu conſidérable, qu'elle ne mérite preſque pas d'être relevée. Enfin quoique la ville d'Héliopolis où Putiphar étoit Prêtre, ſoit aſſez éloignée de celle de Tanis, où le Roi d'Egypte tenoit ſa Cour, & où Putiphar avoit un emploi, elle ne l'eſt pas aſſez, pour que ces deux emplois ſoient entiérement incompatibles. Putiphar pouvoit ſe partager entre le ſervice de ſon Roi, & celui qu'il devoit au Temple d'Héliopolis, en qualité de Prêtre de cette ville; car il paroît par Strabon, [z] qu'anciennement il y avoit grand nombre de Prêtres dans cette ville, où leur principal emploi étoit l'étude de la Philoſophie & de l'Aſtronomie, & où l'on voyoit encore de grands logemens où ils faiſoient autrefois leur demeure. On ne connoiſſoit rien en Egypte de plus grand que ces Prêtres, & pluſieurs d'entre eux ont été élevez à la Royauté. Leur qualité de Prêtre ne les excluoit ni des charges de la Cour, ni des dignitez militaires.

Nous croyons donc qu'il n'y a aucun inconvénient que Putiphar maître de Joſeph, ne ſoit enſuite devenu ſon beau-pere; & nous avons répondu par avance aux raiſons que l'on apporte pour établir le ſentiment contraire. On peut voir ces raiſons ci-devant dans l'article d'*Aſeneth*, & dans les Commentateurs ſur le Chap. XLI. de la Génése.

PYGARGUS. Ce terme à la lettre ſignifie *cul-blanc*. On donne ce nom à une ſorte d'aigle qui a la queuë blanche. Dans Moyſe [a] il ſignifie un animal à quatre pieds, nommé en Hébreu *diſchon*; comme qui diroit, *cendré*. Le *tragélaphus* a une partie du dos cendrée; & Bellon [b] dépeint ſous le même nom de *tragélaphus*, un animal qui a des taches cendrées ſur les côtez. Pline (c) parle d'une eſpéce de chevreüil nommé *pygargus*. Hérodote, Ælien, Juvenal en parlent auſſi. Voyez Boch. *de Animal. ſacr. P. 2. l. 3. c. 20.* Et c'eſt apparemment celui-là que les Septante & la Vulgate ont voulu marquer ici.

PYGMÉES. Il eſt parlé de *Pygmées* dans le Texte Latin d'Ezéchiel. (d) Tout le monde ſçait ce qu'on dit des Pygmées. C'étoient des hommes extrémement petits, d'où leur eſt venu le nom de *Pygmée*, qui ſignifie un homme haut d'une coudée: *Quorum tota cohors cubito non altior uno*, & qui faiſoient continuellement la guerre contre les Gruës, dont ils avoient bien de la peine à ſe défendre. Mais on croit que ces peuples n'ont jamais exiſté que dans l'imagination & dans les Ecrits des Poëtes. Le terme Hébreu *Gamadim*, a quelque rapport à *Pygmæi*, puiſqu'a la lettre il peut ſignifier des hommes d'une coudée. Mais qu'au-

(ſ) An du Monde 2289. avant J. C. 1711. avant l'Ere vulg. 1715. (t) *Geneſ.* XLI. 45. (u) *Hebræi apud Hieron. in quæſt. Hebr. in Geneſ.* (x) *Origen. in Catena Ms. Vide nov. edit. Hexapl. t. 1. p.* 49. (y) פוטיפר *Putiphar. Cap.* XXXVII. & XXXIX. פוטיפרע *Putiphara. cap.* XLI. 45. (z) *Strabo l.* 16.

(a) *Deut.* XIV. 5. *Hebr.* דישון *Diſchon. Græc.* Πύγαργος (b) *Bellon. obſerv. l. 2. c.* 51. (c) *Plin. l.* 8. *c.* 53. (d) *Ezech.* XXVII. 11 גמדים *Gamadim.* 70. Φύλακες *Custodes. Theodotion. Sym.* Καὶ Μῆδοι, *Et Medi.*

qu'auroient fait des Pygmées sur les murailles de Tyr, pour les défendre ? car c'est-là où Ezéchiel les place, comme de bons guerriers. Les Septante ont rendu *Gamadim*, par *des gardes*, comme s'ils avoient lû *Somerim*. Symmaque a mis *les Médes*, comme ayant lû *Gam Madaï*, & les Médes; le Caldéen, *les Cappadociens*. On pourroit par un léger changement, lire *Gomerim*; au lieu de *Gamadim*. Or les *Gomerims* sont fort connus dans la Généfe, x. 4. parmi les enfans de Japheth; & dans Ezechiel, XXXVIII. 6. où il en parle comme d'un peuple trés-belliqueux. Pline (*e*) parle d'une ville de Phénicie nommée *Gamade*; à moins qu'il n'y ait faute dans son Texte, & que *Gamade* n'y soit mise pour *Gamale*.

[PYRAMIDES. Les Pyramides d'Egypte sont connuës par la description qu'en ont faite les anciens & les modernes. On croit qu'elles servoient de tombeau aux anciens Rois d'Egypte; Les Mahométans prétendent qu'elles ont été bâties par les Préadamites (*f*) Ils nomment en particulier Gian-ben-gian, Monarque universel du monde dans les siécles qui ont précédé la création d'Adam. Ezéchiel (*g*) parle des tombeaux des Roys d'Egypte, ou plûtôt il décrit d'une maniére Poëtique le Cortége de Pharaon qui descend en Enfer, dans le plus profond de la terre, avec ses troupes mises à mort par l'Epée des Caldéens. *Fils de l'homme, conduisez le peuple d'Egypte, avec les filles des Nations les plus fortes dans le plus profond de la terre, avec ceux qui sont descendus au fond du tombeau* ou de l'Enfer, du lieu où les ames des anciens Héros sont renfermées, *Estes-vous meilleurs que les autres ? Descendez & reposez-vous avec les incirconcis. L'épée a été tirée*, l'Egypte a été mise à mort, *faites la descendre avec toute sa multitude : Les plus puissans d'entre les morts viendront la recevoir* à son entrée en cérémonie; ils lui feront compliment sur son arrivée. *Là est Assur avec son peuple ... Là est Elam ... Là Mosoch & Thubal*, Ils ont là leur demeure, ils sont couchez dans leurs tombeaux, ayant leur épée sous leur tête. *Vous serez réduit en poudre au milieu de ces peuples incirconcis. Là est l'Idumée, ses Rois & tous chefs. Là les Princes de l'Aquilon & tous les hommes violents... Pharaon les a vû, & il s'est consolé de la foule de son peuple qui a été tué par le tranchant de l'épée, &c.*

PYRÆA, ou *Pyrethea*, étoient de grands enclos découverts consacrez au Soleil, dans lesquels on entretenoit un feu éternel en l'honneur de cet astre, que la plûpart des Orientaux adoroient. Voyez-ci-devant l'article *Chamanim*, & ce que nous avons dit sous l'article *Perse*, de la Religion des anciens Perses. Voyez aussi *feu* & ci-aprés *Zoroastre*.]

PYRRHUS, pere de Sopatre, de la ville de Béroé en Macédoine. *Act.* xx. 4. On ne sçait rien de ce Pyrrhus.

PYTHAGORE, fameux Philosophe, que quelques-uns (*h*) croyent avoir été Disciple du Prophéte Ezéchiel; car ils veulent que Nazaratus Assyrien, Precepteur de Pythagore, soit le même qu'Ezéchiel. Il est certain que Pythagore voyagea dans la Chaldée & dans l'Egypte, & on a prétendu (*i*) que c'étoit dans ces voyages, qu'il avoit appris ce qu'il sçavoit des Loix de Moyse, & sur tout sa *Tetrachys*, ou son Quartenaire, que l'on croit n'être autre chose que le nom sacré de *Jehovah*, composé de quatre lettres.

Mais on peut démontrer que Pythagore n'a pû voir Ezéchiel en Chaldée. Ce Prophéte y fut mené avec le Roi Jéchonias en 3405. Il commença à prophétiser en 3409. Il prophétisoit encore en 3430. quatorze ans aprés la prise de Jérusalem. Il pouvoit avoir alors environ cinquante ans, supposé qu'il n'ait eu que vingt-cinq ans lorsqu'il fut amené captif au-delà de l'Euphrate. Depuis l'an 3430. nous n'a-

(*e*) *Plin. l.* 2. *c.* 91. (*f*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 311. (*g*) *Ezech.* XXXII. 18.

(*h*) *Quid. apud Clem. Alex. l.* 1. *Stromat.* (*i*) *Hermipp. apud Joseph. l.* 1. *contra Appion. p.* 1046. *Aristobul. Judæus apud Clem. Alex. l.* 1. *Strom. &c.*

n'avons plus aucune datte certaine ni de la vie ni de la mort de ce Prophéte.

Denys d'Halycarnasse (*k*) montre que Pythagore est venu au monde vers l'Olympiade 47. quatre générations aprés Numa. Ussérius met sa venuë en Egypte en l'an du Monde 3457. sous le regne d'Amasis. (*l*) Il y demeura vingt-deux ans, selon Jamblique. (*m*) Il fut pris & mené à Babylone par les soldats de Cambyses, l'an du M. 3479. Il revint en Italie du tems que Brutus delivra sa patrie du joug des Tarquins; (*n*) vers l'an du M. 3506. Il n'est donc pas croyable que Pythagore ait été Disciple d'Ezéchiel. Jamblique dans la Vie de ce Philosophe, (*o*) dit qu'il alloit volontiers, & demeuroit long-tems dans le Temple du mont Carmel dans la Phénicie, ou dans la Palestine. On se sert de ce passage pour prouver qu'il avoit eu commerce avec les Juifs.

[La plûpart de ceux qui ont parlé de ce Philosophe (*p*), veulent qu'il ait été disciple de Zoroastre à Babylone, & qu'il en ait tiré ces grandes connoissances, qui le rendirent ensuite si fameux dans l'Occident. Car nous ne doutons pas que ce ne soit Zoroastre que Porphyre à voulu désigner sous le nom de *Zabratus*, ou Zaratus, & saint Clement d'Aléxandrie sous celui de *Nazaratus*. Voici comme ils racontent la chose (*q*). Lorsque Cambyse conquit l'Egypte, il y rencontra Pythagore, qui s'y étoit rendu pour s'instruire des sciences du pays; il l'arrêta prisonnier & l'envoya avec les autres captifs à Babylone, où Zoroastre vivoit alors. Il se rangea sous la discipline de ce grand homme; *Zoroastre le purifia des souillures de sa vie précédente, il l'instruisit des choses dont un homme vertueux doit être affranchi; il lui enseigna quels sont les principes de l'Univers, & les secrets de la nature.*

Cette histoire s'accorde assez avec notre Chronologie, & on convient que Pythagore fut à Babylone, & qu'il profita beaucoup du commerce qu'il eût avec les Mages. Outre ce que nous avons marqué, il y apprit l'Arithmétique, la Musique, la connoissance des choses divines, & en particulier le dogme de l'immortalité de l'ame. Tous les anciens Auteurs Grecs avoüent qu'il fut le premier qui enseigna ces importantes véritez: Mais il ne l'enseigna pas dans toute sa pureté: il la corrompit par l'idée de la Métempsycose, qu'il avoit puisée chez les Indiens, où l'on dit aussi qu'il voyageât. Il faisoit consister l'immortalité dans une certaine révolution & transmigration de l'ame d'un corps dans un autre.

On a trouvé dans la doctrine de Pythagore, dans ses maximes, & dans la vie de ses Disciples plusieurs traits qui ont fait dire qu'il avoit tiré plusieurs choses des Thérapeutes & des Esséniens, & qu'il étoit du nombre de ces anciens Disciples des Prophétes, dont les Carmes se vantent de tirer leur origine (*r*).

Les Pythagoriciens observoient l'abstinence de viande, mettoient tout leur bien en commun, ne mangeoient rien de ce qui avoit eu vie, rejettoient les onctions d'huile, méprisoient les plaisirs, portoient des habits blancs, non de lin, mais de laine, s'abstenoient du jurement, avoient un souverain respect pour les vieillards, n'osoient faire de l'eau en presence du soleil, gardoient long-tems le silence dans leurs écoles, avoient une déférence infinie pour les sentimens de leurs maîtres.

PYTHAGORE reconnoissoit une vérité de principe (*ſ*), dont procédoit la dualité d'une maniére indéfinie. Mais cette dualité étoit toûjours attachée comme la matiére à son principe, ou à son auteur. Il croyoit que toutes choses avoient procédé de

Cccc

(*k*) *Dionys. Halycarnass. l.* 2. *hist. p.* 120. 121. Vers 3418. (*l*) *Plin. l.* 36. *c.* 9. (*m*) *Jamblic. vit. Pythagor. c.* 3. 4. (*n*) *Cicer. l.* 4. *Tuscul. quæst.* (*o*) *Jamblic. vit. Pythagor. c.* 3. (*p*) *Apulei Floridorum l.* 2. *Jamblic. vita Pythagor. c.* 4. *Porphyr. vita Pythagor. Clem. Alex. Stromat. l.* 1. (*q*) *Jamblic. de vita Pythagor. c.* 4. *Apulei Florid. l.* 2.

(*r*) Voyez Galethecourt Of-The Gentiles, l. 2. *Stanley. hist. Philosoph. Pythagor.* Faidit Lettre nouvelle de la Rep. des Lettr. 1703. Octob. Théses des Carmes de Beziers en 1682. (*ſ*) *Diogen. Laërt. l.* 8. *vita Pythagor.*

de cette unité. On croit remarquer dans ces expressions l'unité d'un Dieu en trois personnes. Il condamnoit les images de la Divinité, & vouloit que son culte fût chargé de peu de cérémonies; Dieu étoit le principal objet de son culte & de ses études. Il disoit que le sel étoit dans les répas le symbole de l'union, & que chez les Hébreux il étoit dans les sacrifices le signe de l'alliance avec Dieu, qui avoit défendu de lui offrir aucune victime sans sel (*t*). La maniére figurée & symbolique dont il donnoit ses instructions, étoit imitée des Hébreux & des autres Orientaux, qui cachoient souvent le secret de leurs sciences sous des allégories & des paraboles. Jesus-Christ défend à ses Disciples de donner les choses saintes aux chiens, & de jetter les perles devant les pourceaux (*u*).

Tout cela rassemblé confirme la conjecture de ceux qui veulent que Pythagore ait eu quelque commerce avec les Hébreux, soit dans l'Egypte, ou dans la Caldée, ou dans la Palestine.]

PYTHON. Les Grecs donnent à Apollon le surnom de *Pythius*, parce qu'il tua le serpent *Python*; (*x*) & comme Apollon est considéré comme le Dieu de la divination & des oracles, on dit que ceux qui ont le don de prédire l'avenir, sont remplis de l'esprit de Python. Les Septante & la Vulgate se sont souvent servis de cette expression, pour marquer les Devins, les Magiciens, les Ventriloques, ou ceux qui parloient du ventre. Il y avoit dans toutes ces sortes de gens beaucoup de friponnerie, d'imagination, d'opération du Diable. Dieu avoit défendu sous peine de la vie, de consulter ces sortes de Devins. (*y*) Saül les chassa, & les extermina des terres d'Israël; (*z*) & aprés cela, il eut la foiblesse d'aller consulter une Pythonisse. Moyse veut qu'on lapide ceux qui seront remplis de l'esprit de Python. (*a*) Les Rois de Juda qui abandonnérent le Seigneur, comme Manassé, (*b*) multipliérent le nombre des Devins; & les Rois pieux, comme Josias, (*c*) les exterminérent de leur pays. Saint Paul (*d*) ayant trouvé dans la ville de Philippes en Macédoine, une fille Payenne qui avoit un esprit de Python, & qui procuroit un grand gain à ses maîtres en devinant, chassa ce mauvais esprit, & en délivra la fille; ce qui irrita tellement ses maîtres, qu'ils excitérent une sédition contre lui.

Le terme Hébreu (*e*) *ob*; ou *oboth*, que l'on traduit par *Python*, signifie, aussi *un outre*, ou vase de peau, où l'on mettoit des liqueurs. Peut-être a-t-on donné ce nom aux Devins, parce que dans le moment qu'ils étoient remplis de leur enthousiasme vrai ou feint, ils s'enfloient & grossissoient comme un outre, & qu'on leur entendoit tirer leurs paroles comme du creux de leur estomach; d'où vient que les Latins les appelloient *Ventriloqui*, & les Grecs *Engastrimythoi*, c'est-à-dire, gens qui parlent du ventre. Isaïe (*f*) dit que Jérusalem affligée & humiliée parlera comme du creux de la terre, ainsi qu'une Pythonisse. Elle gémira, & tirera ses paroles comme du fond d'une caverne.

On examinera sur l'article de Samuël si la Pythonisse fit véritablement apparoître ce saint homme à Saül, ou si ce ne fut qu'une illusion, & un jeu de sa part.

[Diodore de Sicile (*g*) raconte qu'à Delphes il y avoit une certaine fosse d'où sortoit une vapeur qui troubloit les sens. Un berger ayant remarqué que les choses qui en approchoient, & qui regardoient dedans, commençoient d'abord à sauter, & à crier d'une maniére différente de leurs cris ordinaires, voulut en approcher lui-même, & ayant regardé dedans, il fut saisi d'un enthousiasme qui lui fit prédire les choses futures. Au bruit de cette merveille, tout le monde en voulut appro-

(*t*) *Levit.* II. 13. (*u*) *Matt.* VII. 6. (*x*) *Ovid. Metamorph. l.* 1. *v.* 441. *& seq.* (*y*) *Deut.* XVIII. 11. *Levit.* XX. 6. (*z*) 1. *Reg.* XXVIII. 7. 8. *&c.* (*a*) *Levit.* XX. 27.

(*b*) 4. *Reg.* XXI. 6. (*c*) 4. *Reg.* XXIII. 24. (*d*) *Act.* XVI. 16. (*e*) *Levit.* XIX. 31. אבות *Oboth. Pythones* אוב *Ob. Pytho.* (*f*) *Isai.* XXIX. 4. (*g*) *Diodor. Sicul. l.* 16.

approcher & regarder dedans, & tous étoient saisis de cet esprit de Prophétie. Mais comme plusieurs étant violemment agitez de cette vapeur tomboient dans ce précipice, on jugea à propos d'établir une femme pour Prophéteſſe, laquelle exerceroit ſeule la fonction de rendre les oracles : & de peur qu'elle ne tombât dans ce trou, comme les autres, on lui fabriqua une eſpéce de ſiége à trois pieds, ſur lequel elle ſe tiendroit, lorſque recevant la vapeur, elle ſeroit ſaiſie de l'enthouſiaſme, & prédiroit l'avenir. On appella depuis cette machine *un trépied*, qui devint un inſtrument ſacré pour les Sacrifices & la Prophéteſſe fut nommée *Pythienne*. Tel fut l'origine de l'Oracle de Delphes.

On raconte que le plus ancien Temple de Delphes, n'étoit bâti que de branches de lauriers ; on le compoſa enſuite de cire & d'aîles d'abeilles ; enfin on le fit de bronze. Les Mythologues prétendent qu'un Dragon nommé Python gardoit l'antre, d'où Thémis prononçoit les Oracles (*h*) ; qu'Apollon y étant venu, tua le Dragon à coups de fléches ; ce qui lui fit donner le nom d'Apollon Pythien. D'autres (*i*) diſent que le ſerpent Python fut produit par la terre après le déluge de Deucalion ; Que Junon ſe ſervit de ce monſtrueux Dragon pour empêcher l'accouchement de Latone fille aînée de Jupiter, ce qui l'obligea de ſe ſauver dans l'Iſle d'Aſterie nommée depuis Délos, où elle mit au monde Apollon & Diane : Que Python ayant attaqué ces deux enfans dans le berceau, Apollon le tua à coups de fléches ; d'où lui vint le nom de Pythien ; & en mémoire de quoi on inſtitua les Jeux Pythiques. Delà vint auſſi qu'on donna le nom de Pythoniſſe aux femmes qui prédiſoient l'avenir.

(*h*) *Apollodor. Bibli. l.* 1. *Ovid. Metamorph. l.* 1.
(*i*) *Macrob. Saturn. l.* 1. *c.* 17.





Q.



UADRAGENA. S. Paul se sert de ce terme pour signifier les trente-neuf coups de foüet qu'on donnoit dans les Synagogues à ceux qui étoient convaincus de certains violemens de la Loi (a); *Quinquies quadragenas, unâ, minùs accepi*; Cinq fois j'ai reçû quarante moins un coup de foüet: C'étoit pour obéir au précepte de Moïse, qui ordonne que les Juges (b) condamnent au foüet ceux qui meriteront ce châtiment: *Qu'on le couche à terre, & qu'il soit battu devant eux. Le nombre des coups se réglera sur la qualité du péché; en sorte néanmoins qu'il ne passera pas celui de quarante; de peur que vôtre frere ne sorte de devant vous indignement déchiré.* Souvent on diminuoit ce nombre de quarante à cause de la foiblesse du coupable, ou de la petitesse de sa faute; mais on n'excédoit jamais, & on n'alloit pas au-delà de 39. coups.]

QUADRATUS. Numidius, ou Caïus Umidius Durmius Quadratus, fut fait Gouverneur de la Judée l'an 51. de l'Ere vulgaire. Il pacifia en 52. les troubles de Judée, en faisant mourir ceux des Samaritains & des Juifs qui avoient été pris les armes à la main contre les Romains; envoya Cumanus & un Tribun nommé Céler, à Rome, pour rendre compte à l'Empereur Claude de leur conduite; y envoya aussi Jonathas fils d'Anne, Ananie Grand-Pontife, & Ananus fils d'Anne. Ces derniers y furent conduits chargez de chaînes, comme étant les principaux auteurs de la sédition. [c] Quadratus eut pour successeur dans ce gouvernement Corbulon, que Néron y envoya en l'an 60. de J. C. aprés la mort de Quadratus.

II. QUADRATUS. On connoît aussi saint Quadrat Apologiste de la Religion Chrétienne du tems de l'Empereur Adrien. Il avoit été instruit par les Apôtres, [d] & étoit Prophéte & rempli du S. Esprit. [e] Bien des Interprétes modernes veulent qu'il soit l'Ange de Philadelphie, à qui JESUS-CHRIST parle dans l'Apocalypse; [f] Opinion qu'il n'est pas aisé d'accorder avec la chronologie & l'histoire de ce Saint. Il étoit déja célébre dans l'Eglise du tems de Trajan, dit Eusébe. [g] Il étoit du nombre de ces hommes apostoliques, qui imitant le zéle de leurs maîtres, élevoient l'édifice de l'Eglise, en répandant par tout la semence de la parole évangélique. Ils commençoient par distribuer leurs biens aux pauvres; puis allant de Provinces en Provinces, ils annonçoient JESUS-CHRIST à ceux à qui on n'en avoit pas encore parlé. Leurs prédications étant d'ordinaire accompagnées de prodiges & de la vertu du S. Esprit, ils convertissoient quelquefois tout d'un coup des peuples entiers.

Saint Quadrat est le premier qui ait composé une Apologie pour la Religion Chrétienne. Il la présenta lui-même à Adrien, en l'an 126. selon la Chronique d'Eusébe. Saint Jérôme [h] appelle cette Apologie un Ouvrage trés-utile, rempli de puissans raisonnemens, plein de lumiere

(a) 2. *Cor.* XI. 24. (b) *Deut.* XXV. 3.

(c) *Vide Joseph. Antiq. l.* 20. *c.* 5. *De Bello, l.* 2. *c.* 21. *p.* 795. (d) *Euseb. Chronic. an.* 127. (e) *Euseb. Hist. l.* 3. *c.* 37. (f) *Apoc.* III. 7. 8. 9. (g) *Euseb. Hist. Eccl. loco citato.* (h) *Hieronym. de Viris Illustr. c.* 19.

miére de la foy, & digne d'un Disciple des Apôtres. Cette piéce eut la force d'éteindre la persécution, qui étoit alors allumée contre l'Eglise. (*i*) On n'en a plus que quelques fragmes. Saint Jérôme & les Martyrologes des Latins font saint Quadrat Evêque d'Athénes, sous Marc Auréle, & veulent qu'il ait souffert le martyre dans la persécution de ce tems-là. (*k*) Mais d'autres croyent que ce saint Quadrat Evêque d'Athénes est fort différent de l'Apologiste. Voyez M. de Tillemont, t. 2. Persécution sous Adrien, art. 7. p. 237. & note 7. sur cette persécution.

[QUARANTAINE, en latin *Quadragesima*. Voyez *Carême*.]

QUARTODECIMANS. On donna ce nom à certains hérétiques qui faisoient toûjours la Pâque le 14. de la Lune, quelque jour de la semaine qu'il arrivât; au lieu que le plus grand nombre des Eglises la célébroient le Dimanche qui suivoit le quatorziéme jour de la Lune. Les Quartodécimans étoient une production de la secte des Montanistes & des Quintilliens, selon saint Epiphane. (*l*) Mais on ne les a proprement traitez comme hérétiques que depuis le Concile de Nicée, qui ordonna (*m*) que toutes les Eglises célébreroient la Pâque le Dimanche qui suit le 14. de la Lune.

QUARTUS. Saint Quarte Disciple des Apôtres, dont saint Paul fait mention dans son Epître aux Romains. (*n*) Les Grecs en font l'Office le 10. de Novembre, & disent qu'il étoit du nombre des septante Disciples, & Evêque de Bérythe. Les Latins, Usuard, Adon, &c. mettent sa Fête le 3. de Novembre.

[QUERELLE. Salomon (*o*) compare celui qui, en passant dans la ruë, se mêle dans une querelle de gens inconnus, à celui qui veut prendre un chien par les oreilles; & qui s'expose imprudemment à s'en faire mordre: c'est ce que nous voyons tous les jours dans les querelles publiques. Ceux qui veulent se mêler de mettre la paix entre des gens qui sont en dispute, au lieu de les concilier, les irritent, & les aigrissent davantage, & n'en retirent souvent que du chagrin de part & d'autre. Il ne faut pas conclure de-là, qu'on ne doit jamais se mêler de la réconciliation du prochain; mais qu'il le faut faire avec beaucoup de prudence, de sagesse & de charité; de peur d'augmenter le mal, en voulant l'appaiser

QUESTION, *Quæstio*. Ce terme se met ordinairement pour *Dispute*, difficulté, procès (*p*); *Si quid natum fuerit quæstionis*, S'il naît quelque difficulté, saint Paul veut que ses disciples Timothée & Tite évitent *les vaines questions*, où les vaines disputes (*q*), qui ne roulent que sur des généalogies; & des sens de la Loi, parce que ces sortes de questions sont plus propres à scandaliser qu'à édifier. Le Sage (*r*) dit qu'il sçait que Dieu a créé l'homme droit; mais que l'homme s'est embarrassé dans *mille questions*, dans mille disputes ennuyeuses & embarrassantes.

QUESTION, Supplice; c'étoit la coûtume chez les Romains d'appliquer à la question les criminels, en leur donnant le foüet, non à coups de verges, mais à coups de foüets, ou d'escourgées. Les uns (*s*) croyent qu'on dépoüilloit le coupable jusqu'à la ceinture, & qu'on lui lioit les mains à une colomne, afin qu'il tendît le dos sans pouvoir éviter les coups. D'autres (*t*) veulent qu'on attachoit les mains à un piquet planté dans terre, d'un pied & demi, ou de deux pieds de haut; en sorte que le criminel étoit panché le visage vers la terre, présentant le dos à découvert aux soldats. D'autres (*u*) enfin disent que des soldats le lioient par la tête & par les pieds, & le tenoient étendu par terre tandis que d'autres soldats le frappoient par tout le corps. Cette maniére de donner le foüet est encore commune parmi les Orientaux.

S. Paul (*x*) haranguant le peuple à Jérusalem;

(*i*) *Hieronym. Ep.* 84. (*k*) *Hieronym. de Viris Illustr. c.* 19. *&* *Bolland.* 26. *Maii.* (*l*) *Epiphan. hæres.* 50. *c.* 1. (*m*) *Concil. Nic. can.* 21. *Arabic.* (*n*) *Rom.* XVI. 13. (*o*) *Prov.* XXVI. 17.

(*p*) *Exod.* XXIV. 14. (*q*) 2. *Timoth.* II. 23. *Tit.* III. 9. (*r*) *Eccl.* VII. 30. (*s*) *Cornel. Menoch. Pisc.* (*t*) *Lud. de Dieu.* (*u*) *Arab. Æthiop.* Voyez notre Dissertation sur les Supplices, & ci-après l'article *Supplices.* (*x*) *Act.* XXII. 21.

ſalem, & leur racontant l'hiſtoire de ſa converſion, ils l'écouterent attentivement juſqu'à l'endroit où il leur dit que Dieu l'envoyoit prêcher aux Gentils; alors ils éleverent leurs voix, & s'écrierent qu'il falloit le faire mourir. Le Tribun Lyſias ordonna qu'on l'appliquât à la queſtion; mais comme on l'eut lié, Paul dit à un Centenier qui étoit préſent: Vous eſt-il permis de foüetter un Citoyen Romain, & qui n'a point été condamné? Le Centenier le fut dire au Tribun, & celui ci vint auſſi-tôt à Paul, l'interrogea, ſçavoir, s'il étoit Citoyen Romain; & comme il lui répondit, je le ſuis: en même tems ceux qui devoient lui donner la queſtion, ſe retirerent, & Lyſias le fit délier.]

QUEUE DES VICTIMES. Moyſe avoit ordonné que l'on mît ſur le feu de l'Autel la queuë & la graiſſe des moutons que l'on offroit en ſacrifice pacifique. [y] La queuë paſſoit pour la partie la plus délicate de l'animal, comme c'étoit la plus graſſe. Les Voyageurs anciens & modernes parlent de ces queuës des moutons de Syrie & d'Arabie, qui ſont ſi groſſes, que l'on en voit qui peſent juſqu'à vingt & trente livres. Hérodote [z] dit qu'on en voit qui ont juſqu'à trois coudées ou quatre pieds & demi de longueur. Elles traînent par terre, & de peur qu'elles ne ſe bleſſent & ne s'écorchent, les bergers ont ſoin de mettre ſous la queuë de ces moutons certains petits chariots que ces animaux traînent toûjours aprés eux. Les Payens avoient auſſi cette attention que la queuë ne manquât pas à leurs ſacrifices. [a]

[*QUIA*, ou *QUONIAM*, Parce que. Cette particule répond à l'Hébreu *Ki*, & au Grec *Oti*, dont la ſignification ordinaire eſt cauſale, & ſe traduit par, *Parce que*: Mais auſſi quelquefois ces particules ſont inutiles dans le diſcours; Et d'autrefois elles doivent ſe traduire ſimplement par, *Que*; & d'autre fois, *C'eſt pourquoi*. Il eſt inutile de donner des exemples de *Quia*, ſignifiant *Que* & *Parce que*; ils ſe trouvent à chaque pas.

Cette même particule paroît ſuperfluë dans ces paſſages; *Niſi quia Dominus erat in nobis* [b]; Si le Seigneur n'étoit avec nous: *Niſi quia Dominus adjuvit me* [c]; Si le Seigneur ne m'avoit ſecouru.

Elle ſe prend pour *C'eſt pourquoi* en ce paſſage de ſaint Luc (d); *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm: Cui autem minùs dimittitur, minùs diligit.* La ſuite du diſcours veut qu'on l'entende comme nous venons de dire: Un Maître avoit deux débiteurs; l'un lui devoit cent deniers, & l'autre, cinquante. Comme ils n'avoient pas de quoi payer, il leur remit leur dette: Lequel des deux doit l'aimer d'avantage? Sans doute celui à qui il remit une plus grande ſomme, Il ajoûte: *Beaucoup de péchez ſont remis à cette femme. Quoniam dilexit multùm.* Il eſt évident qu'il faut traduire, *C'eſt pourquoi elle aime beaucoup; mais celui à qui l'on remet moins, aime moins.* Voici encore quelques autres exemples, où *Quia* eſt mis pour *Quapropter* [e]. *Qui me miſit, mecum eſt; quia ego quæ placita ſunt ei facio ſemper.* Et ailleurs [f]: *Vos autem cognoſcetis eum, quia apud vos manebit.* Et dans les Pſeaumes (g): *Ego clamavi quoniam exaudiſti me*; Et Pſeaume CXV. 1. *Credidi propter quod locutus ſum.* L'Hébreu: *Credidi quia locutus ſum.* Jérémie (h): *Quia dixiſtis: Suſcitavit nobis Dominus Prophetas in Babylone, quia hæc dicit Dominus*: au lieu de, *Quapropter hæc dicit Dominus, &c.*]

QUINTILIUS VARUS. On ne ſçait pas bien poſitivement ſi Quintilius Varus étoit Gouverneur de Syrie l'an de la naiſſance de nôtre Sauveur: (i) mais c'eſt toutefois la plus commune opinion. Il gouverna cette Province avec beaucoup de ſageſſe & d'équité, juſqu'au tems de l'exil d'Archélaüs, l'an 6. de J. C. Il ſucceda à Saturnin dans le gou-

(y) *Vide Exod.* XXIX. 22. *Levit* III. 9. VII. 3. VIII. 25. IX. 19. (z) *Herodot. l.* 3. *c.* 113. (a) *Ariſtophan. in pace, & Acharneſ. act.* 3. *ſcen.* 3.

(b) *Pſalm.* CXXIII. 1. (c) *Pſalm.* XCIII. 17. (d) *Luc.* VII. 47. (e) *Johan.* VIII. 29. (f) *Johan.* XIV. 17. (g) *Pſalm.* XVI. 6. (h) *Jerem.* XXIX. 16. (i) Voyez la Note 4. de M. de Tillem. ſur J. C. tom. 1. p. 447.

gouvernement de Syrie, & eut pour successeur Quirinius ou Cyrénius. Varus présida à l'assemblée ou l'on jugea Antipater fils d'Hérode (*k*) Il appuya Archelaüs, autre fils d'Hérode, auprés d'Auguste, (*l*) pour lui faire obtenir le Royaume de Judée. Il appaisa ensuite les troubles que l'avarice de Sabin avoit excitez dans ce pays. (*m*). Enfin ayant été rappellé de son gouvernement de Syrie, il périt en Allemagne avec toute son armée, l'an 9. de J. C. (*n*) Auguste déchira ses habits à cette nouvelle, & fut des mois entiers à laisser croître sa barbe & ses cheveux, tant il étoit pénétré de douleur pour cette perte.

QUIRINIUS, successeur de Quintilius Varus dans le gouvernement de la Syrie. Voyez ci-devant *Cyrénius*.

[QUOTIDIEN. Donnez-nous notre pain quotidien, ou de tous les jours. Le Texte Latin de saint Luc XI. 3. lit: *Panem nostrum quotidianum*; mais celui de saint Matthieu (*o*) porte: *Panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie*. Le terme Grec *Epiousios* dont les Evangélistes se sont servis, peut signifier ou *supersubstantialis*, ou *sufficiens* ou *futurus*, *crastinus*. S. Jerôme (*p*) remarque que l'Evangile Hébreu dont se servoient les Nazaréens, portoit *Machus*, qui signifie *le lendemain*, ou le tems futur: *Donnez nous notre pain*, la nourriture nécessaire pour nous sustenter *demain*, à l'avenir. Nous nous remettons pour l'avenir à votre Providence du soin de notre nourriture. Théophylacte & Suidas: Donnez-nous *notre pain suffisant*, la nourriture dont nous avons besoin: *Epiousios* en cet endroit est opposé à *Periousios*, superflu. Ceux qui soutiennent la leçon qui porte *Supersubstantialem* (*q*), soutiennent que les Chrétiens dans cette priere ne demandent pas à Dieu la nourriture du corps, mais celle de l'ame, la connoissance de la volonté de Dieu, sa parole, sa grace, la sainte Eucharistie.]

(*k*) *De Bello*, *l.* 1. *c.* 20. L'année de la naissance de J. C. (*l*) *Antiq. l.* 17. *c.* 12. *De Bello*, *l.* 2. *c.* 5. *p.* 979. (*m*) *De Bello*, *l.* 2. *c.* 7. *p.* 780. 781. (*n*) *Vellei. Patercul. l.* 2. *c.* 117. *Dio l.* 55. *p.* 585. *Sueton. l.* 2. *c.* 23. (*o*) *Matth.* VII. 11. τὸν ἄρτον ἡμῶν τὸν ἐπιούσιον δὸς ἡμῖν σήμερον.

(*p*) *Hieronym. in Matt.* VI. (*q*) *Vide Hieronym. in Matth.* VI. *Ambrof. de Sacrament. l.* 5. *c.* 4. *Abailard. epist. ad S. Bernardum.*



R A



RAAB. Voyez *Rahab*.

RAAIA. Ses enfans revinrent de Babylone, 2. *Esdr*. VII. 50.

RAAMIAS, revint de Babylone avec Zorobabel. 2. *Esdr*. VII. 7.

RAB, *Rabbin*, *Rabban*, *Rabbani*; nom de dignité parmi les Hébreux. On donnoit le nom de *Rab* aux Maîtres, aux Docteurs, aux premiers d'une classe, aux principaux Officiers de la Cour d'un Prince. Par exemple, Nabuzardan Général de l'armée de Nabuchodonosor, est toûjours appellé *Rab tabachim*; (*a*) *Magister laniorum*, le Maître des bouchers, des cuisiniers, des gardes. Esther (*a*) dit qu'Assuérus avoit établi sur chaque table des conviez un *Rab de sa maison*, pour avoir soin qu'il n'y manquât rien. Daniel (*c*) parle d'Asphenez *Rab des Eunuques* de la maison de Nabuchodonosor, & du *Rab des Saganim*, (*d*) Chef des Magistrats ou des Satrapes. Ce Prophéte fut établi Chef des Interprétes des songes, *Rab des Chartumim*. (*e*) Il paroît que ce nom vient des Chaldéens; car avant la captivité, & lorsqu'on parle de la Judée, on ne le trouve point; mais seulement quand il est question des Officiers des Rois de Babylone.

Rab ou *Rabban* signifie proprement *Maître*, ou *celui qui excelle*: *Rabbi* ou *Rabbani*, mon Maître. *Rabbin* est le plurier. Ainsi *Rab* est plus noble que *Rabbi*; & *Rabbin* ou *Rabbim*, est plus excellent que ni *Rab*, ni *Rabbi*.

(*a*) 4. *Reg*. XXV. 8. 20. *& passim*. *Jerem*. XXXIX. 9. 10. *& passim*. רב טבחים (*b*) *Esth*. I. 6. (*c*) *Dan*. I. 3. רב סריסים (*d*) *Dan*. II. 48. (*e*) *Dan*. V. 11.

Il y a plusieurs dégrez pour parvenir à la qualité de Rabbin, comme parmi nous, pour arriver au Doctorat. On appelle *Cacham* ou *Sage*, celui qui est le Maître ou Chef de l'Ecole; & on donne le nom de *Bachur* ou *Elu*, à celui qui aspire au Doctorat, & qui fréquente pour ce sujet l'Ecole du Chacham. Lorsqu'il est plus avancé, on lui donne le nom de *Cabar de Rab*, Compagnon du Maître. Enfin quand il est plus versé dans les sciences de la Loi & de la tradition, on le nomme simplement *Rab*, ou *Rabim*, & *Morena*, nôtre Maître.

Léon de Modéne (*f*) dit que parmi les Juifs il y a une espéce de honte, de rechercher le Doctorat. Cela passe pour une vanité méprisable. Aussi ne les examine-t-on pas. Mais quand on voit un homme qui a étudié la Loi de bouche, plus que toute autre science, alors la voix publique lui donne le titre de *Cacham*, c'est-à-dire, Sage. Au moins c'est la coûtume du Levant; au lieu qu'en Allemagne & en Italie, il reçoit ce titre du plus ancien des Rabbins, qui de vive voix, ou par écrit, le nomme *Caber de Rab*, Compagnon du Maître, ou *Rab*, ou *Morena*, Maître.

Le *Cacham Rab*, ou le Maître Rabbin prononce sur toutes sortes de différends, décide des choses défenduës ou permises, & juge de toutes matiéres de Religion, se mêlant même du civil. Il célébre les mariages, & déclare les divorces. Il prêche, s'il en a le talent, & est Chef des Académies. Il occupe la premiére place dans les assemblées & dans les Synagogues. Il châtie les désobéïssans, & peut même les

(*f*) Léon de Modéne, cérem. des Juifs, part. 2. c. 3.

les excommunier. Ce qui fait qu'il est fort respecté.

Dans leurs Ecoles, ils étoient assis dans des chaires élevées, & leurs écoliers étoient à leurs pieds; d'où vient que dans les Actes (g) il est dit que saint Paul avoit étudié aux pieds du Docteur Gamaliel. Philon (h) dit que parmi les Esséniens, les enfans sont assis dans les Ecoles aux pieds de leurs Maîtres, qui leur expliquent la Loi d'une maniére allégorique. L'Ambrosiaster sur la premiére Epître aux Corinthiens, nous apprend que les Rabbins dans leurs Ecoles sont assis dans des chaires; les plus avancez de leurs Disciples sont sur des bancs, & les derniers sont à terre assis sur des nattes. Les Juifs ont accoûtumé de dire aux enfans par une maniére de proverbe: (i) *Roulez-vous dans la poussiére des pieds de vos Maîtres*; fréquentez assiduement leurs Ecoles, asséyez-vous à leurs pieds. (k) Nôtre Sauveur reproche aux Rabbins & aux Maîtres dans Israël, (l) leur vanité, & leur empressement à avoir les premiéres places dans les festins, & les premiéres chaires dans les Synagogues; à être salüez dans les rues, & à être appellez *Rabbi*, mon Maître.

Les études des Rabbins ont pour objet ou le Texte simple de la Loi ou les traditions, ou la cabale, c'est-à-dire, la Théologie secrette de l'Ecriture. Ces trois objets forment autant de sortes d'Ecoles & de Rabbins. Ceux qui s'appliquent principalement à la lettre & au Texte de l'Ecriture, sont nommez *Caraïtes*; comme qui diroit *Litteraux*. Ceux qui font leur principale étude des traditions & des Loix orales & du Thalmud sont nommez *Rabbanistes*; comme qui diroit attachez à la doctrine & aux sentimens de leurs anciens Maîtres, de qui ils ont reçû la tradition, par le canal de leurs *Cachams*. Enfin ceux qui s'appliquent à la Théologie secrette & mystérieuse, qui consiste à expliquer l'Ecriture suivant certaines combinaisons de lettres & de nombres, sont appellez *Cabbalistes*; comme qui diroit *Traditionaires*, parce que ces explications & combinaisons se font suivant certaines régles qu'ils ont reçûës de leurs Maîtres.

Léon de Modéne (m) dit que les Caraïtes s'en tiennent au Pentateuque seul, rejettant toute explication, paraphrase ou constitution des Rabbins. Cet Auteur ajoûte qu'ils sont Saducéens d'origine, mais réformez & mitigez; & que pour ne se pas rendre odieux à toutes les Religions, ils ont jugé à propos d'abandonner les dogmes les plus décriez du Saducéïsme, & d'adopter quelques traditions trés-anciennes: ce qui n'empêche pas que les Rabbanistes ne haïssent les Caraïtes mortellement, & ne les traitent de *Mamzerims* ou de bâtards. Ils ne voudroient ni s'allier, ni converser avec eux; & quand un Caraïte tenteroit de se faire Rabbaniste, les autres Juifs ne le voudroient pas recevoir.

M. Simon dans les Supplément à l'endroit de Léon de Modéne que nous venons de citer, croit aprés le P. Morin, que les Caraïtes n'ont paru parmi les Juifs, qu'aprés la publication du Thalmud, & vers le huitiéme siécle; & que les Juifs les plus éclairez de ce tems-là voulant s'opposer à une infinité de rêveries qu'on débitoit sous le nom spécieux de Moyse, furent nommez *Caraites* par les défenseurs de ces traditions; comme qui diroit, gens uniquement attachez à la lettre de l'Ecriture. On a peu d'Ouvrages des Caraïtes. M. Simon en cite quelques-uns de Manuscrits. Il seroit à souhaiter qu'il y en eût d'imprimez; ils nous seroient beaucoup plus utiles que ceux des Rabbanistes, qui sont communs, & où l'on trouve une infinité de rêveries & d'explications vaines, frivoles & puériles, fondées sur de prétenduës traditions des Anciens. Les Rabbins sont pour l'ordinaire trés-ignorans en Histoire, en Chronologie, en Belles-Lettres, en Antiquité, en Géographie. Ils ne sça-

(g) *Act.* XXII. 3. (h) *Philo lib. quod omnis probus liber.* (i) *Pirke Avoth.* c. 1. §. 4. (k) De fort habiles gens croyent que l'on ne s'asseoit jamais dans le Temple, mais seulement dans les Synagogues. Ils veulent que J. C. n'ait paru assis au milieu des Docteurs, que dans la Synagogue joignant le Temple. *Voyez Deyling. Observ.* t. 3. c. 30. (l) *Matth.* XXIII. 6.

(m) Léon de Modène, part. 5. c. 1.

sçavent que trés-imparfaitement la Langue sainte. Ils ignorent la vraye signification d'un trés-grand nombre de mots qui se trouvent dans le Texte sacré de l'Ecriture. Ils sont infiniment entêtez de leurs traditions; en sorte qu'il y a trés-peu de profit à les lire; & on sçait par expérience, que la plûpart de ceux qui se sont le plus appliquez à leur lecture, n'en ont retiré que trés-peu de fruit, & n'ont conçû qu'un parfait mépris de leurs Ouvrages & de leur esprit. (n)

[Outre les noms de Rab, & de Rabbi, ou Rabboni, que les Docteurs Juifs se sont donnez, ils ont aussi pris ceux de *Maran*, Seigneur, *More*, Docteur, *Chacam*, Sage, *Marbitz Thora*, coussin de la Loi, parce que la Loi repose sur eux; *Dom*, ou Monseigneur; c'est principalement en Espagne qu'ils prenoient autrefois ce dernier titre, qui se donne encore à présent aux personnes de la premiere dignité.

La principale fonction des Rabbins, est de prêcher dans la Synagogue, d'y faire les prieres publiques, d'y interpréter la Loi; ils ont le pouvoir *de lier & de délier*, c'est-à-dire, de déclarer ce qui est permis, ou défendu. Lorsque la Synagogue est pauvre & petite, il n'y a qu'un Rabbin qui remplit en même tems les fonctions de Juge & de Docteur. Mais quand les Juifs sont nombreux & puissans dans un lieu, ils y établissent trois pasteurs, & une *Maison de Jugement*, où se décident toutes les affaires civiles; & alors l'instruction seule est réservée au Rabbin, à moins que l'on ne juge à propos de le faire entrer dans le conseil pour avoir son avis; auquel cas il y prend la premiere place.

Ils ont aussi l'autorité de créer de nouveaux Rabbins. Ils enseignent qu'anciennement tout Docteur avoit droit de donner ce titre à son disciple; mais que depuis le tems d'Hillel ils se dépoüillérent de ce pouvoir en sa considération, & se restraignirent à demander pour cela la permission du Chef de la captivité, du moins en Orient. A présent ils se contentent dans une assemblée de quelques Docteurs, d'installer le nouveau Rabbin. Quelquefois on se contente de lui faire imposer les mains par un seul Rabbin, lorsqu'on n'a pas la facilité d'en assembler plusieurs. En Allemagne on les crée par une simple parole, & souvent en les créant ils bornent leur pouvoir à certaines fonctions, & non à d'autres; par exemple, à enseigner la Loi, mais non à juger; & encore ne peuvent-ils exercer les fonctions ausquelles on les destine, qu'en l'absence de leur maître.

Les Rabbins n'oublient rien pour se concilier du crédit & de l'autorité dans le peuple, porté ordinairement à les mépriser. Ils soûtiennent qu'on ne peut violer leurs loix & leur commandemens sans s'exposer à la mort. Ils citent l'exemple du Rabbin Jochanan qui fit d'un de ses disciples *un monceau d'os*, parce qu'il n'avoit pas voulu croire ce qu'il lui enseignoit. Ils se vantent de plus qu'un Rabbin ne peut être damné. Ils en rapportent une preuve dans la personne du Rabbin Acher qui tomba dans des erreurs capitales, & dans des crimes qui l'auroient dû précipiter dans la damnation. On prétend qu'il attaquoit la puissance de l'Etre souverain; qu'il admettoit les deux principes; qu'il avoit blasphémé contre l'Ange Metatron; qu'il montoit à cheval le jour du Sabbat; qu'il avoit mis en piéces un jeune Ecolier, & en avoit envoyé les parties du corps déchiré à treize Lévites. Cependant le Rabbin Meïr disciple d'Acher prétendit qu'il n'étoit pas damné, mais qu'il étoit simplement en Purgatoire, & il le prouva en faisant sortir de la fumée de son tombeau le jour du Sabbat. Un autre Rabbin fit cesser cette fumée. On en conclut qu'il étoit sauvé (o).

Les

(n) On peut voir nôtre Réponse à M. Fourmont, Lettre 2.

(o) *Excerpta Gemara apud Hottinger.* p. 105. *&c.*

Les Juifs ont plusieurs livres composez par leurs Rabbins. Ces livres sont écrits en Hébreu, mais assez différent de celui de la Bible. Il est moins pur & plus mêlé de phrases & de termes tirez des langues étrangeres. Comme ils ont écrit sur différens sujets qui ne se trouvent point traitez dans l'Ecriture Sainte; ils ont été obligez d'emprunter des termes propres à exprimer ce qu'ils vouloient dire en traitant, par exemple de l'Astronomie, de la Médecine, de la Théologie; mais leur stile est toûjours imité de l'Ecriture Sainte. Leur maniere de prononcer l'Hébreu est encore différente; les Italiens le prononcent autrement que les Allemands, & les Allemands autrement que les Espagnols & que les Levantins; les caracteres ordinaires dont ils se servent dans leurs écrits, sont moins quarrez & moins beaux que celui de la Bible; ils sont plus ronds & plus coulants; & tel lit & entend fort bien l'Hébreu de la Bible, qui ne lira ni entendra l'Hébreu des Rabbins. C'est une étude particuliere que l'Ecriture & le stile de ces Docteurs.

On distingue neuf classes de Docteurs parmi les Juifs (*a*) La premiére est celle de Moïse, de Josué, d'Eléazar & des Septante hommes choisis par Moïse pour le soulagement dans le gouvernement du peuple (*b*). La séconde est celle des anciens qui succederent à Josué, & à Eléazar, & elle comprend, selon eux, les Juges & les Sénateurs du Sanhédrin. La troisiéme est celle des Prophétes. La quatriéme est la grande Synagogue, composée de six vingt personnes après le retour de la captivité. La cinquiéme des Thanaïm, dont il est parlé dans la Misne. La sixiéme des Amoraïms ou des Commentateurs de la Misne. La septiéme des Giours, ou Docteurs excellens. La huitiéme des *Séboréens*, ou doutans. La neuviéme & derniére des *Gaons*.

Il ne faut pas trop se laisser prévenir par les titres fastueux que les Hébreux donnent à leurs Docteurs, ni à la prétendue antiquité qu'ils leur attribuent. Ils seroient fort embarassez s'il leur falloit prouver cette longue succession de Rabbins depuis Moïse jusqu'aujourd'hui. Abraham fils d'un nommé David, qui vivoit à l'escrire au commencement du douziéme siécle (*c*), a fait une suite de Rabbins depuis Adam jusqu'à ce siécle. Abraham Zacuth (*d*) Juif, chassé d'Espagne avec les autres Juifs, en a dressé une suite depuis le commencement du monde, jusqu'en 1500. Gédalia a fait aussi une chaîne de tradition jusqu'en l'an 1586. auquel il vivoit. Mais il y a une si grande diversité dans le calcul de ces historiens, ils tombent dans de si grands anacronismes, ils varient tellement sur le nom de leurs Docteurs, qu'on voit bien qu'ils n'ont ni principes certains, ni connoissance distincte de ce qu'ils avancent.

En vain les Rabbins nous vantent l'antiquité de leurs Ecoles & de leurs Docteurs quand on en veut approfondir la vérité, on ne trouve que confusion & qu'incertitude. Ils nous parlent avec emphase de leurs Ecoles de Japhné & de Tibériade établies dans la Palestine après la ruine du Temple, & de celles de Nahardea, de Pundébita & de Sora en Orient: Ils produisent des listes de Docteurs qui y ont enseigné; mais tout cela est si mal assorti qu'on n'y sçauroit faire aucun fond. Ils ont certains livres dont ils vantent fort l'antiquité, par exemple, les *Midraschins*, ou Commentaires sur l'Ecriture, qu'on dit avoir été composez par des Rabbins qui vivoient du tems de Judas le Saint, c'est-à-dire, l'an 215. de Jesus-Christ; cependant on y cite la Gemarre composée long-tems après les *Midraschins Rabboth*, ou grands Commentaires attribuez à Nachmanides, qui vivoit, dit-on, à la fin du troisiéme siécle; & toutefois on

(*a*) *Abravanel proëm. in lib. Nachalatathroth. Morin l. 2. exercit. Bibl. exerc. 2. 3.* (*b*) *Exod.* XVIII. 21.

(*c*) *Abrah. Ben-David. Haller Sepher Hakkabal. Vide Bartolocci t. 1. p. 18.* (*d*) *Abrah. Zacuth Iuchasim.*

y fait mention de la tentative que fit l'Empereur Julien, pour rétablir le Temple de Jérusalem. Les sentences des Peres, ou *Pirke Aboth*, publiées sous le nom d'Eliézer, qui vivoit sous Gamaliel II. est beaucoup plus récent que ce tems-là, comme on le voit par l'ouvrage même.

Nous avons parlé ailleurs des Paraphrastes Onkelos, Jonathan, Joseph l'avengle, & de la Gémarre, du Thalmud, de la Misne. On peut consulter tous ces titres, & Bartolocci dans sa Bibliothéque Rabbinique, & M. Basnage hist. des Juifs tom. 7. l. 10. c. 3. 4. 5. 6. 7. 8.

Les plus fameux Rabbins qu'on nous cite, sont Nathan, Abén-Ezra, Abraham Hallevi, Maimonide, ou Moïse fils de Maimon, Joseph & David Kimchi, & Salomon Jarchi; & tous ces Docteurs sont nouveaux. *Nathan* chef de l'Académie de Rome, qui a expliqué tous les termes du Thalmud, vivoit au commencement du douziéme siécle. *Aben-Ezra* mourut en 1174. ses explications de l'Ecriture sont litterales & grammaticales; & les Commentateurs en font grand cas. *Abraham Hallevi* étoit contemporain d'Aben-Ezra. *Maimonide* nâquit à Cordouë en 1131. Maimon son pere se disoit de la race de David. On dit communément que Maimonide est le premier des Docteurs qui ait cessé de badiner parmi les Juifs: on le nomme quelquefois *Moïse* l'Egyptien; parce qu'il quitta l'Espagne pour se retirer en Egypte. Il mourut au commencement du treiziéme siécle.

Joseph Kimchi qui vivoit en 1160. a composé quelques Commentaires sur l'Ecriture, qui sont manuscrits dans la Bibliothéque Vaticane, & un livre contre la Religion Chrétienne. On sçait qu'il demeuroit à Narbonne; mais on dispute s'il étoit Espagnol ou François. Il eut deux fils, David & Moïse Kimchi, qui furent célébres par leurs sciences.

David Kimchi, fils de Joseph Kimchi s'attacha fort à la Grammaire, & ses ouvrages sont fort estimez. Les Juifs faisant allusion à son nom, qui signifie meunier, ou enfariné, disent par une maniére de proverbe, *qu'il n'y a point de farine sans Kimchi*; c'est-à-dire qu'il n'y a point de véritable science sans Kimchi. Moïse Kimchi son frére a aussi composé quelque ouvrage, comme celui qui a pour titre *le Jardin de la volupté*, qui est en manuscrit dans la Bibliothéque Vaticane.

Salomon Jarki, étoit natif de Troye en Champagne; mais on lui a donné le surnom de *Jarchi* ou *Jarki*; c'est-à-dire, lunatique; parce qu'il enseigna dans l'Académie de Lunel en Languedoc, où les Juifs avoient une Académie au douziéme siécle. Il s'attacha principalement à l'étude du Thalmud, & son Commentaire sur la Gémarre a paru si plein d'érudition qu'on l'appelle le Prince des Commentateurs. On peut consulter sur ces Rabbins & sur tous les autres, les Auteurs qu'on a deja citez; sur tout la Bibliothéque Rabbinique de Bartolocci.]

RABBA, Ville de Juda. *Josue* XV. 60. Voyez *Arebba*.

RABBAT, ou *Rabbat-Ammon*, *Rabbat-Ammana*, ou simplement *Ammana*; ou *Rabbat filiorum Ammon*, nommée depuis *Philadelphie*, Capitale des Ammonites, ville située audelà du Jourdain. Elle étoit fameuse & considérable dés le tems de Moïse, qui nous dit qu'on y montroit le lit de fer du Roi Og. (*f*) David ayant déclaré la guerre aux Ammonites, Joab Général de ses troupes, fit le siége de Rabbat-Ammon, le brave Urie y fut tué, (*g*) par l'ordre secret que ce Prince avoit donné qu'on l'abandonnât dans le danger; & lorsque la Ville fut réduite à l'extrémité, David y alla lui-même, pour avoir l'honneur de sa reddition. (*h*) Depuis ce tems, elle fut soumise aux Rois de Juda. Ensuite les Rois d'Israël s'en rendirent maîtres avec tout le reste des Tribus de de-là le Jourdain. Mais

(*f*) *Deut.* III. 11. (*g*) 2. *Reg.* XI. 1. 15. 16. *&c.* (*h*) 2. *Reg.* XII. 28. 29.

Mais sur la fin du Royaume d'Israël, Téglathphalasar ayant enlevé une grande partie des Israëlites de ces cantons-là, les Ammonites exercérent diverses cruautez contre ceux qui restérent : de là vient que les Prophétes Jérémie (*y*) & Ezéchiel (*z*) ont prononcé contre Rabbat Capitale des Ammonites, & contre le reste du pays, de trés-facheuses prophéties, qui eurent apparemment leur accomplissement cinq ans aprés la ruine de Jérusalem. (*a*) Antiochus le Grand prit la ville de Rabbat-Ammon, (*b*) vers l'an du Monde 3786. Quelque tems auparavant, Ptolemée Philadelphe lui avoit donné le nom de *Philadelphie*. On croit que c'est à cette ville de Philadelphie que saint Ignace le Martyr écrivit peu de tems avant son martyre. Philadelphie est proche la source de l'Arnon.

RABBAT-MOAB, ou *Rabbat filiorum Moab*, la Capitale des Moabites, nommée autrement *Rabbat-Moba*, *Ar*, *Aréopolis*, *Ariel de Moab*, *Kir-hareseth*, ou *la ville aux murailles de brique. Clamabo ad viros muri fictilis*, (*c*) dit Jérémie. Cette ville étoit située sur l'Arnon qui la partageoit en deux ; d'où vient que dans les Livres des Rois, elle est nommée *les deux Ariel de Moab*, ou les deux Lions de Moab, par allusion à son nom propre, qui est *Ar* ou *Arié*, un lion. Cette ville a souffert une infinité de vicissitudes, & les Prophétes la menacent assez souvent de fort grands malheurs. Les Rois de Juda, d'Israël & d'Edom assiégeant un jour cette place, (*d*) le Roi de Moab qui se vit sur le point de tomber entre les mains de ses ennemis, prit son fils aîné, & se mit en devoir de l'immoler à ses Dieux : ce qui causa une telle indignation aux Rois assiégeans, qu'ils se retirérent, & abandonnérent ce siége. Nous avons déja parlé de cette ville sous l'article d'*Ar*. Les Romains entretenoient d'ordinaire une garnison à Aréopolis, à cause de l'importance du passage de l'Arnon. Voyez les anciennes Notices & Eusébe & saint Jérôme sous le mot *Arnon*.

RABBINS. Voyez ci-devant *Rab*.

RABBOTH, ville de la Tribu d'Issachar. *Josue* XIX. 20. Elle est nommée *Rabbith* dans l'Hébreu.

RABSACE'S, ou plûtôt *Rab-saché*, (*e*) c'est-à-dire, le Grand Echanson. C'est un terme de dignité, & non pas un nom propre. Rabsacés fut envoyé par Sennachérib Roi d'Assyrie, pour sommer Ezéchias de se rendre à lui. (*f*) Il s'arrêta dans le Champ du Foulon, & demanda à parler à Ezéchias. Ce Prince lui envoya Eliacim, Sobna & Joahé, trois des premiers Officiers de sa Cour. Rabsacés leur parla d'une maniére pleine de hauteur & d'insolence, leur dit en Hébreu qu'ils ne devoient mettre leur confiance ni dans le Roi d'Egypte, qui n'avoit pas le pouvoir de les secourir, ni dans le Seigneur, dont Ezéchias avoit détruit les Autels consacrez sur les hauts lieux, & qui avoit commandé à Sennachérib de marcher contre la Judée. Alors les députez d'Ezéchias le priérent de leur parler Chaldéen, & de ne pas parler Hébreu devant tout le peuple, qui l'écoutoit de dessus les murs de Jérusalem. Mais Rabsacés élevant sa voix encore davantage, adressa son discours au peuple, & l'invita à se rendre à Sennachérib, ajoûtant par un horrible blasphême, que comme les Dieux des nations n'avoient pû sauver leurs adorateurs de la main de Sennachérib, aussi le Dieu d'Israël ne pourroit les garantir de la force de ses armes.

Aprés cela Rabsacés s'en retourna vers son Maître, qui avoit quitté le siége de Lachis, pour aller à la rencontre du Roi d'Egypte, qui venoit au secours d'Ezéchias. Mais dans ce voyage l'Ange exterminateur fit périr cent quatre-vingt cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib, qui fut obligé de s'en retourner

(*y*) *Jerem.* XLIX. 1. 2. 3. *Vide & Sophon.* II. 8. (*z*) *Ezech.* XXI. 20. XXV. 5 (*a*) *Joseph. Antiq. l.* 13. *c.* 17. (*b*) *Polib. l.* 5. (*c*) *Jerem.* XLVIII. 31. 36. *&c.* (*d*) 4. *Reg.* III. 5. 6. 7. 8. *&c.*

(*e*) 4. *Reg.* XVIII. 17. רב שקה *Princeps pincerna.* (*f*) An du Monde 3292. avant J. C. 708. avant l'Ere vulg. 712. Voyez 4. *Reg.* XVIII. 17. 18. *&c. Isai.* XXXVI. 1. 2. 3.

ner en diligence à Ninive, où il fut mis à mort par ses propres fils. (g) Voyez *Ezéchias* & *Isaïe*.

RABSARIS, ou *Rab-saris*, (h) Prince des Eunuques de Sennachérib, fut envoyé avec *Rab-sacés* & *Thartan* sommer Ezéchias de se rendre. *Rabsaris* est un nom de dignité, & non pas un nom propre.

RACCATH. Voyez *Reccath*. *Josue* XIX. 35.

RACCON, ville de la Tribu de Dan. *Josue* XIX. 46. Voyez *Arccon*.

RACHA, ou *Raka*; terme Syriaque, qui signifie proprement vuide; vain, gueux, insensé, & qui enferme une grande idée de mépris. JESUS-CHRIST dans l'Evangile, (i) dit que celui qui aura dit à son prochain, *Raka*, *sera condamné par le Conseil*, par le Sanhédrin. On lit dans l'Hébreu que Jephté chassé par ses freres, se mit à la tête d'une troupe de gens de néant, de *rekim*, (k) de gens sans biens, sans aveu; & que Jéroboam fils de Nabat assembla une troupe de *rekim*, (l) de gueux, de gens de rien. Ligtfoot assûre que dans les Livres des Juifs, *raka* est un terme de mépris qu'on prononce avec certains gestes d'indignation, comme de cracher, de détourner la tête, &c.

RACHAL, ville de la Tribu de Juda, (m) où David envoya du butin qu'il avoit pris sur les ennemis qui avoient pillé Siceleg.

RACHAT *des premier-nez*. Voyez *Premier-nez*; & *Exod*. XIII. 2. XIII. 29. 30. *Num*. XVIII. 15. 16. 17.

RACHEL, fille de Laban, & sœur de Liah. Le nom de *Rachel* signifie *une brebis*. Lorsque Jacob fuyant le ressentiment de son frere Esaü, arriva en Mésopotamie, prés de la ville de Haran ou de Charres, il trouva des pasteurs, à qui il demanda s'ils connoissoient Laban fils de Nachor. (n) Ils lui répondirent : Nous le connoissons, & voici Rachel sa fille qui vient avec son troupeau. Rachel étant arrivée, Jacob ouvrit le puits qui étoit là, abbreuva son troupeau, l'embrassa, & lui dit qu'il étoit fils de Rébecca sœur de Laban. Aussi-tôt Rachel courut à la maison de son pere, & y annonça la venuë de son cousin. Jacob ayant été conduit dans la maison de Laban avec beaucoup d'humanité, & y ayant demeuré pendant un mois, Laban lui dit qu'il n'étoit pas juste qu'il le servît gratuitement, & qu'il pouvoit lui dire quelle récompense il demandoit. Jacob répondit qu'il le serviroit pendant sept ans, s'il vouloit lui donner en mariage Rachel, la plus jeune de ses filles. Laban y consentit; & le jour des nôces étant venu, Laban au lieu de mettre Rachel dans le lit de Jacob, y mit Liah sœur aînée de Rachel.

Jacob ne s'apperçut de la fraude qu'on lui avoit faite, que le lendemain au matin. Il s'en plaignit amérement; & Laban n'eut point de meilleure raison à lui dire, sinon que ce n'étoit pas la coûtume de ce pays-là de marier les plus jeunes avant les aînées; & que s'il vouloit s'engager à le servir encore sept autres années, il lui donneroit aussi Rachel. Jacob le promit, & quand la semaine du mariage de Liah fut passée, il épousa Rachel. L'affection qu'il lui porta, fit qu'il eut pour Liah quelque espéce d'indifférence. Mais le Seigneur donna des enfans à Liah, & n'en donna point à Rachel; ce qui lui causa une grande jalousie contre sa sœur: (o) & elle dit à Jacob : Donnez-moi des enfans, ou je mourrai. Jacob en colére lui répondit: Me prenez-vous pour un Dieu? Est-ce moi qui vous ai renduë stérile? Mais Rachel lui dit: J'ai Bala ma servante; prenez-la, afin qu'elle me donne des enfans. Jacob ayant donc pris Bala, elle accoucha d'un fils, que Rachel appela Dan, disant: Le Seigneur m'a jugée, & a prononcé en ma faveur. Bala eut encore un fils

(g) *Isai*. XXXVII. 36. 37. *&c.* & 4. *Reg*. XIX. 35. 36. 37. (h) 4. *Reg*. XVIII. 17. רב סרים. *Rabsaris*. *Princeps Eunuchus*. (i) *Matt*. V. 22. (k) *Judic*. IX. 4. XI. 3. אנשי רקים 70. Ἄνδρες κενοί. (l) 2. *Par*. XIII. 7. (m) 1. *Reg*. XXX. 29.

(n) *Genes*. XXIX. 1. 2. 3. *&c.* An du Monde 2245. avant J. C. 1755. avant l'Ere vulg. 1759. (o) *Genes*. XXX. 1. 2. 3. *&c.*

fils l'année suivante, à qui Rachel donna le nom de Nephtali.

Un jour que Ruben fils de Liah rapportoit des champs à sa mere un certain fruit nommé *dudaïm*, que la Vulgate a rendu par des *mandragores*, (p) Rachel dit à Liah : Donnez-moi des mandragores de vôtre fils. Liah lui répondit : N'est-ce pas assez que vous m'ayez ravi mon mari, sans vouloir encore prendre les mandragores de mon fils ? Rachel lui dit : Je veux bien que Jacob demeure avec vous cette nuit, pourvû que vous me donniez de ces mandragores. C'est que Jacob se partageoit également entre ses femmes, suivant la coûtume des pays où regne la polygamie. (q) Le Seigneur se souvint enfin de Rachel. Elle conçut & enfanta un fils, qu'elle nomma Joseph, (r) disant : Que le Seigneur me donne encore un second fils. Quelques années aprés, (s) Jacob ayant pris la résolution de s'en retourner dans la terre de Canaan, Rachel déroba à l'insçû de Jacob, les *Téraphim*, (t) ou les Dieux domestiques de Laban son pere.

Jacob partit donc sans en avertir Laban ; & celui-ci ne sçût rien de son départ que trois jours aprés. Laban se mit à le poursuivre, & l'atteignit sept jours aprés sur les montagnes de Galaad. Il lui fit de grands reproches sur sa fuite clandestine, & usa même de menaces, disant que si Dieu ne lui avoit ordonné en songe de ne lui rien dire d'offençant, il étoit en état de le faire repentir d'une résolution prise si à contre tems, & si mal exécutée. Il ajoûta : Pourquoi m'avez-vous dérobé mes Dieux ? Jacob qui ignoroit que Rachel eût dérobé ces Idoles, lui répondit : Je consens que celui chez qui vous trouverez vos Dieux, soit mis à mort en présence de tous nos freres. Cherchez par tout, & prenez tout ce qui pourra vous appartenir. Laban commença donc à chercher dans les tentes de Jacob, de Liah, de Bala & de Zelpha, sans y rien trouver ; & comme il vouloit venir dans celle de Rachel, elle cacha promtement les Téraphims sous le bats d'un chameau, & s'assit dessus. Son pere ayant cherché par tout, sans rien trouver, elle lui dit : Que mon Seigneur ne se fâche point, si je ne puis me lever en sa présence, parce que le mal qui est ordinaire aux femmes, vient de me prendre. Ainsi elle éluda les recherches de son pere.

Lorsque Jacob eut passé le torrent de Jabok, il partagea ses femmes & ses enfans en trois bandes. (u) Il mit les deux servantes avec leurs enfans, les premiéres : Liah & ses enfans formoient la seconde bande ; Rachel & son fils Joseph marchoient les derniers. Jacob disoit en lui-même que si Esaü faisoit main-basse sur la premiére bande, il épargneroit la seconde ; & que s'il frappoit encore la seconde, au moins la troisiéme pourroit s'échapper. Aprés qu'il eut passé le Jourdain, (x) il alla d'abord à Salem, puis à Sichem, & de là à Béthel, où il devoit sacrifier à Dieu, qui lui étoit apparu lorsqu'il alloit en Mésopotamie. Enfin comme il s'avançoit vers Hébron, & qu'il étoit encore à la distance d'un sillon de terre (y) de Bethléem, autrement *Ephrata*, Rachel fut surprise des douleurs de l'enfantement. Elle enfanta un fils, à qui elle donna le nom de *Ben-oni*, c'est-à-dire, *le fils de ma douleur* ; mais Jacob lui donna le nom de *Benjamin*, c'est-à-dire, le fils de ma droite. Les douleurs de l'enfantement furent si grandes, que Rachel en mourut. Jacob l'enterra au même endroit, & lui érigea un monument, (z) qui a subsisté pendant plusieurs siécles.

On y voit encore aujourd'hui une espéce de pyramide ou de dôme soutenu sur quatre piliers quarrez, qui forment autant d'arcades. Ce monument est ceint d'un petit mur de trois pieds de haut, avec une petite entrée, où l'on monte par trois dégrez. Cotovic dit que le

(p) Voyez l'article *Mandragore*, (q) *Herodot. l.* 3. *c.* 79. *Vide Aug. l.* 22. *contra Faust. c.* 49. (r) *Genes.* XXX. 22. 23. 24. An du Monde 2259. avant J. C. 1741. avant l'Ere vulg. 1745. (s) An du Monde 2265. avant J. C. 1735. avant l'Ere vulg. 1739. *Genes.* XXXI. 1. 2. 3. *&c.* (t) Voyez l'article *Téraphim*.

(u) *Genes.* XXXIII. 1. 2. 3. (x) *Genes.* XXXV. 1. 2. 3. 4. *& seq.* (y) L'Hébreu lit un *kiberat*. Voy. ci-devant l'article *Kiberathbarez*. (z) *Hebr.* מצבה *Matzebah*. 70. Στήλην. Une Colomne. *Hieronym. Titulum.*

le sépulcre est à six pieds de terre, long de sept pieds, large de trois & demi. Le dessus est terminé en rond. Aux deux côtez du tombeau de Rachel, il y en a deux autres qui sont vuides. M. Le Brun qui l'a dessiné sur les lieux, dit que ce tombeau est taillé dans la voute d'une roche, & couvert d'un dôme qui est soutenu de quatre piliers ou morceaux de muraille, qui donnent vûë sur le sépulcre. Cela est travaillé assez grossiérement, & sans aucun ornement. Le tout est aussi entier, que s'il étoit tout nouvellement fait; & il est assez mal-aisé de croire qu'il soit du tems de Jacob. On l'a pû renouveller dans la suite. Rachel mourut l'an du Monde 2265. ou 2266. avant J.C. 1734. ou 1735. avant l'Ere vulgaire 1738. ou 1739.

[RACHEL. Le Prophéte Jéremie (*a*) & après lui saint Matthieu, ont mis Rachel pour les Tribus d'Ephraïm & de Manassé, nées de Joseph fils de Rachel; *on a entendu à Rama*, ou sur les hauteurs, *la voix des lamentations, des cris, & des pleurs de Rachel, qui pleure ses enfans, & qui ne veut pas se consoler; parce qu'ils sont perdus pour elle.* Cela fut verifié lorsque les Tribus dont nous avons parlé furent conduites en captivité au de-là de l'Euphrate. Saint Matthieu a fait l'application de cette Prophétie à ce qui arriva à Behtléem, lorsque Hérodes y fit mourir tous les enfans au dessous de deux ans. Alors Rachel, qui est enterrée près delà, fit en quelque sorte retentir ses cris & ses lamentations sur la mort de tant de jeunes innocens immolez à la jalousie & à la cruauté d'un Prince soupçonneux.

RACHETTER. *Redimere.* Voyez ci-après *Redempteur.*

RACINE. La cupidité est *la racine* de tous les maux, & de tous les péchez que nous commettons (*b*) La *racine*, c'est-à-dire, la source, la cause; *ne sit inter vos radix germinans fel & amaritudinem* (*c*). Qu'on ne voïe point parmi vous des hommes dangereux qui attirent sur vous les effets de la colére de Dieu; *Des racines de fiel & d'amertume. Radicem verbi inveniamus contra eum.* (*d*) Cherchons contre lui des sujets de discours & de réprehension, ou cherchons des occasions de l'accuser: L'Hébreu, *la racine de la parole est en moi.* Je suis toûjours en état de me bien défendre. *Deus evellet radicem tuam de terra viventium* (*e*). Il arrachera vôtre racine de la terre des vivans. Il vous arrachera du monde & vous exterminera.

La racine peut aussi marquer la race, les descendans (*f*); *Radix justorum non commovebitur*, la racine des justes ne sera point ébranlée; & Jérémie (*g*): D'où vient que les impies prospérent en toutes choses? Vous les avez plantez & ils ont pris racine. Dans Daniel, & dans les livres des Maccabées, Antiochus Epiphane persécuteur des Juifs est représenté comme un germe, un bourgeon, une racine d'iniquité, sortie des Rois successeurs d'Aléxandre le Grand. Et JESUS-CHRIST, dans sa Passion, nous est dépeint comme une racine mal nourrie, plantée dans une terre aride (*h*): *Sicut radix de terra sitienti*: Et ailleurs il est nommé *la racine de Jessé* (*i*).

Dans un sens contraire saint Paul dit que les Juifs sont comme la racine (*k*), qui porte l'arbre, sur lequel les Gentils sont greffez: & que les Patriarches sont la racine pure & sainte, dont les Juifs sont comme les branches. *Si Radix sancta, & Rami.* Et ailleurs, que JESUS-CHRIST est la racine sur laquelle les Chrétiens sont fondez & dont ils tirent leur vie & leur subsistance; *Radicati & superædificati in ipso* (*l*).]

RADDAI, cinquiéme fils d'Isaï, & frere de David. 1. *Par.* II. 14.

RAGABA, château trés-fort au-delà du Jourdain. (*m*) C'est apparemment *Argob*, dont il est parlé en plus d'un endroit de l'ancien Testament. (*n*) Eusébe met Argob dans le canton

(*a*) *Jerem.* XXXI. 15. *Matth.* II. 18. (*b*) 1. *Tim.* VI. 10. (*c*) *Deut.* XXIX. 18.

(*d*) *Job.* XIX. 28. (*e*) *Psalm.* LI. 7. (*f*) *Prov.* XII. 3. (*g*) *Jerem.* XII. 2. (*h*) *Isai.* LIII. 2. (*i*) *Isai.* XI. 1. 10. (*k*) *Rom.* XI. 16. 17. 18. (*l*) *Col.* II. 7. (*m*) *Joseph. Antiq. l.* 13. *c.* 23. (*n*) *Deut.* III. 4. 13. 14. 3. *Reg.* IV. 23. & 4. *Reg.* XV. 25.

canton de Gérasa, à quinze milles vers l'orient.

RAGAU, grande campagne, où Nabuchodonosor Roi de Ninive vainquit Arphaxad Roi des Médes, dans la campagne d'Erioch Roi des Elyméens. (*o*) Ces campagnes de *Ragau* sont apparemment celles qui sont aux environs de *Ragés* dans la Médie, & dont nous allons parler. Ce Nabuchodonosor qui surmonta Arphaxad, est, à ce que nous croyons, *Saosduchin* Roi d'Assyrie, qui fit la guerre à Phraortés Roi des Médes, l'an du Monde 3347. avant J.C. 653. avant l'Ere vulgaire 657. Voyez la Préface sur Judith.

RAGAU, (*p*) fils de Phaleg. 1. *Par.* I. 25. Ce Ragau est le même que *Rehu. Genes.* XI. 18. 19. Il n'est pas impossible que la Ville de *Ragé*, & les campagnes de *Ragau* n'ayent tiré leur nom de *Rehu* ou *Ragau*; car dans l'Hébreu c'est la même chose. Toute la différence dépend de la prononciation de la lettre *Ain*.

RAGÆ, ou *Ragés*, Ville de Médie, située sur les montagnes d'Ecbatanes. (*q*) Tobie l'ancien ayant confié un dépôt de dix talents à Gabélus bourgeois de Ragés, ou même lui ayant prêté cette somme, selon le Texte Latin, envoya son fils le jeune Tobie, pour la lui répéter. Mais celui-ci ayant été obligé de demeurer quelques jours à Ecbatanes, (*r*) pour y célébrer son mariage avec Sara fille de Raguël, pria l'Ange Raphaël, qu'il ne prenoit que pour un homme, d'aller vers Gabélus, & de lui rapporter ses dix talents; ce que Raphaël exécuta. *Ragés* étoit à une petite journée d'Ecbatanes, & située dans la partie méridionale de la Médie, dans les montagnes qui séparent ce païs de celui des Parthes.

I. RAGUEL, autrement *Jéthro*. Voyez *Jéthro*, beau pére de Moïse.

II. RAGUEL, pére de Sara, & beau-pére du jeune Tobie. Il demeuroit dans la Ville d'Ecbatanes, & avoit de grands biens. Mais ayant donné sa fille Sara à sept maris de suite, le Démon les avoit tous tuez. (*s*) Toutefois, le jeune Tobie étant arrivé à Ecbatanes, l'Ange Raphaël le porta à demander Sara pour femme, d'autant plus qu'étant le plus proche parent de Raguël, il étoit obligé, selon la Loi (*t*) de l'épouser. Raguël y consentit, quoi qu'avec peine, craignant qu'il ne lui arrivât comme il étoit arrivé aux sept premiers maris de sa fille. Mais le Seigneur ayant conservé Tobie, Raguël le retint pendant quinze jours dans sa maison, fit de grands festins à tous ses amis, lui donna la moitié de tous ses biens, & lui assûra par un contrat tout le reste, pour en jouir après sa mort. (*u*)

RAHAB, hôtelliére de la Ville de Jéricho, qui reçut chez elle, & cacha les espions que Josué envoyoit pour considérer la Ville. Le Texte Hébreu (*x*) la nomme *Zona*; ce que saint Jérôme & plusieurs autres entendent d'*une femme débauchée*. Mais d'autres (*y*) croyent qu'elle étoit simplement hôtelliére, & que c'est la vraye signification du terme de l'Original. Si elle eût été une femme de mauvaise vie, Salmon, qui étoit Prince de la Tribu de Juda, l'auroit-il voulu épouser; ou même l'auroit-il pû, selon la Loi? De plus les espions de Josué auroient-ils été loger chez une femme publique, une prostituée? Cela convenoit-il à une commission aussi périlleuse & aussi délicate que celle dont ils étoient chargez? Ceux qui veulent qu'elle ait été une femme débauchée, disent qu'apparemment elle étoit de ces femmes qui se prostituoient en l'honneur des Divinitez Payennes; comme si cela diminuoit son crime, ou la honte de sa profession, s'il est vrai qu'elle eût été femme publique.

Eeeee Quoi

(*o*) *Judith.* I. 5. 6. (*p*) *Genes.* XI. 18. רעו *Rehu.* 70. *Ragou.* 1. *Par.* I. 25. רעו *Rehu.* 70. *Vulg.* *Ragau.* (*q*) *Tob.* V. 8. (*r*) *Tob.* VI. 6. IX. 3. Le Texte Latin Tobie III. 7. lit *Ragés*, au lieu d'*Ecbatanes*, ce qui est une faute visible.

(*s*) *Tob.* VI. 11... 14. (*t*) *Num.* XXXVI. 6. (*u*) *Tob.* VIII. 22. 23. 24. An du Monde 3322. avant J.C. 678. avant l'Ere vulg. 682. (*x*) *Josué* II. 1. אשה זונה 70. Γυναικὸς πόρνης. *Ita PP. passim.*
(*y*) *Ita Chald. Rabb. Lyr. Arias Pagn. Titelman. Vide, si placet, Sanct. in* 3. *Reg.* III. 26.

Quoi qu'il en soit de la profession de Rahab, les espions de Josué étant entrez chez elle, (z) on en donna aussi-tôt avis au Rois de Jéricho; qui envoya dire à Rahab de faire sortir les hommes qu'elle avoit reçûs chez elle. Mais cette femme les cacha, & dit aux envoyez: (a) Il est vrai qu'ils sont venus chez moi: mais je ne sçavois d'où ils étoient, & lorsqu'on fermoit les portes de la ville, ils sont sortis, & je ne sçai où ils sont allez: poursuivez-les vîte, & vous les atteindrez. On les poursuivit aussi-tôt, mais en vain, puisqu'ils étoient cachez sur la terrasse de la maison de Rahab.

Lorsque ceux que le Roi avoit envoyez, furent partis; Rahab monta sur la terrasse ou sur le toît de la maison, & dit aux deux Israëlites: Je sçai que le Seigneur vous a livré ce pays: l aterreur de vôtre nom nous a saisis, & tout nôtre peuple est dans l'abattement: promettez-moi donc que vous me sauverez la vie, à moi & à ma famille, lorsque vous entrerez dans cette ville. Les espions le lui promirent avec serment, & lui dirent de mettre à sa fenêtre un cordon d'écarlatte, afin que l'on pût reconnoître sa maison, lorsqu'Israël entreroit dans Jéricho. Si l'on touche à quelqu'un des vôtres, qui seront alors dans vôtre maison, leur sang retombera sur nous. Mais s'ils demeurent au dehors, leur sang retombera sur leurs têtes, & nous n'en serons pas coupables.

Ayant tiré d'eux ces promesses, elle les descendit par une corde qu'elle attacha à sa fenêtre; car sa maison tenoit aux murs de la ville; & elle leur dit: Allez du côté des montagnes, de peur que ceux qu'on a envoyez aprés vous, ne vous rencontrent quand ils reviendront; & demeurez là pendant trois jours, jusqu'à ce qu'ils soient de retour; & aprés cela, vous reprendrez vôtre chemin. Ces espions suivirent le conseil de Rahab, & au bout de trois jours étant retournez vers Josué, lui racontérent ce qu'ils avoient appris à Jéricho, & ce qui leur étoit arrivé, & les promesses qu'ils avoient faites à Rahab leur bienfaitrice. Quelque tems aprés, tout le peuple ayant fait pendant six jours le tour de Jéricho en silence, Josué dit à tout Israël de faire le même tour une septiéme fois, & qu'aussi-tôt que les Prêtres sonneroient de la trompette, ils jettassent un grand cri. (b) Il ajoûta: Que toute la ville & tout ce qui s'y rencontrera, soit dévoüé à l'anathéme; que la seule Rahab, & ceux qui se trouveront dans sa maison, ayent la vie sauve.

Les ordres de Josué furent exécutez. La ville fut prise, ses murailles s'étant renversées aux cris des Hébreux. Tout fut dévoüé à l'anathéme. Josué envoya les deux espions dans la maison de Rahab, pour la faire sortir avec ses parens, afin qu'il ne leur fût fait ni tort ni violence. Aprés qu'ils furent sortis, Josué fit mettre le feu à la ville, & maudit celui qui la rebâtiroit. Rahab épousa Salmon Prince de Juda, de qui elle eut Booz. Booz fut pere d'Obed, & Obed d'Isaï pere du Roi David. (c) Ainsi JÉSUS-CHRIST a voulu que cette Chananéenne fût au nombre de ses ayeules. *Matth.* I. 5. Dans les Paralipoménes. 1. *Par.* II. 11. il est dit que Nahasson eut pour fils *Salma*. C'est le même que *Salmon*: Saint Paul (d) reléve la foi de Rahab, qui évita le souverain malheur, ayant reçû & caché les espions.

RAHAB. Le Psalmiste (e) parle d'une Rahab différente de celle dont nous venons de parler: *Memor ero Rahab & Babylonis scientium me.* Il en est encore fait mention dans l'Hébreu du Pseaume LXXXVIII. 11. *Humiliasti sicut vulneratum superbum.* L'Hébreu: *Humiliasti sicut vulneratum Rahab*: Vous avez humilié, abbattu Rahab, (l'Egyptien) comme un homme qui est percé de coups. Isaïe Chap. LI. 9. & XXX. 7. se sert du même terme *Rahab*, pour désigner la perte de Pharaon & de son armée dans la mer rouge. Voyez aussi Job XXVI. 12. *Prudentia ejus percussit superbum*; l'Hébreu, *Rahab*. Les plus habiles Commentateurs

(z) An du Monde 2553. avant J. C. 1447. avant l'Ere vulg. 1451. (a) *Josue* II. 3. 4. 5.

(b) *Josue.* VI. 16. 17. (c) *Vide Ruth.* IV. 20. (d) *Hebr.* XI. 31. (e) *Psalm.* LXXXVI. 4. אזכיר רהב

tateurs (*f*) l'expliquent de l'Egypte, & en particulier de cette partie de la basse Egypte, qui est nommée le *Delta*, à cause de sa figure, qui a quelque rapport à cette lettre Δ, ou à un triangle, dont la base est appuyée sur la Méditerranée. On appelle encore à présent cette partie de l'Egypte *Rib* ou *Rif*, la poire, à cause de sa figure, qui approche de celle d'une poire. Saint Jérôme & les anciens Interprétes Grecs ont souvent traduit *Rahab* par *l'orgüeil* ou *l'orgüeilleux*. Mais les Peres & les Interprétes (*g*) qui n'ont point consulté l'Original, ont tout simplement entendu par *Rahab*, la femme de Jéricho, dont nous avons parlé dans l'article précédent.

[Nous avons dit aprés quelques sçavans, que les Egyptiens appelloient *Rif*, ce que les Grecs appellent le *Delta* d'Egypte. Mais M. d'Herbelot dans sa Bibliothéque Orientale dit que le nom de *Rif* se donne à cette partie de l'Egypte, qui commence au Caire, & s'étend vers le Septentrion; & que les Arabes donnent le nom de *Giouf* à cette partie du même pays que les Grecs appellent Delta, & qui comprend tout le pays, que le Nil embrasse jusqu'à son embouchure dans la mer Méditerranée.]

RAHABIA, fils d'Eliézer. I. *Par.* XXVI. 25. Lui & ses freres étoient Lévites, & gardes des trésors du Temple.

RAHAM, fils de Samma, & pere de Jercaam, de la race de Caleb. I. *Par.* II. 44.

RAHELAIA, de la race des Sacrificateurs, revint de Jérusalem avec Zorobabel. I. *Esdr.* II. 2.

RAHUEL, fils d'Esaü & de Basemath fille d'Ismaël. Rahuël fut pere de Nabat, de Zara, de Samma & de Mésa. *Genes.* XXXVI. 4. 17.

RAIA, fils de Sobal, pere de Jahath, & petit fils du Patriarche Juda. I. *Par.* IV. 2.

RAISIN, *racemus*; en Grec, *botrus*; en Hébreu, *henab* ou *eschol*. Il y avoit dans la Palestine quantité de belles vignes & d'excellens raisins. Celui que l'on coupa dans *la vallée du raisin*, (*h*) & qui fut apporté par deux hommes sur un bâton au camp d'Israël à Cadés-Barné, fait juger de la grosseur de ce fruit en ce pays-là. Les Voyageurs racontent qu'on y en voit de prodigieux. Doubdan (*i*) assûre que dans la vallée du raisin on en trouve encore de dix & douze livres. Forster (*k*) dit avoir appris d'un Religieux qui avoit demeuré plusieurs années dans la Palestine, qu'il y avoit dans la vallée d'Hébron des raisins d'une telle grosseur, que deux hommes auroient eu de la peine à en porter un. Brocard (*l*) dit qu'il a appris des habitans d'Antarade, que dans ce pays-là & dans la Phénicie, aux environs de Sidon, on a trois vendanges en une année, & que le même sep produit trois fois du raisin. Au mois de Mars, lorsque la vigne a produit ses raisins, on coupe le bois qui n'en a point, lequel repousse en Avril, & produit des raisins qui meurissent à quelques mois de là. Ce même bois étant encore coupé en May, repousse d'autres raisins, qui meurissent à l'arriére-saison. Ces raisins ainsi produits en différens tems, meurissent les uns aprés les autres: de sorte que la premiére vendange se fait au mois d'Août, la seconde en Septembre, & la troisiéme en Octobre; & de là vient, ajoûte Brocard, que dans la Terre-Sainte on vend du raisin frais depuis la saint Jean, jusqu'à la saint Martin.

Moyse avoit ordonné dans la Loi, (*m*) que quand les Israëlites feroient leurs vendanges, ils ne ramassassent pas avec soin les grains qui tomboient, & ne fussent pas trop exacts à ne laisser aucun raisin aprés les seps. Il vouloit que ce qui restoit & ce qui tomboit, fût pour les pauvres. (*n*) Le même Législateur permettoit aux passans d'entrer dans la vigne d'un autre, & d'y manger du raisin autant qu'ils vouloient; (*o*) mais il ne vouloit pas qu'ils en emportassent dehors.

 [Quel-

(*f*) *Chald. R. Salom. Abenezra, Kimchi, Jun. Pag. Munst. Muis. Boch. Phaleg. l.* 4 *c.* 14. *&c.*
(*g*) *Aug. pseudoi Hieronym. Theodoret. Euthym. Latini plures in Psal.* LXXXVI. 3.

(*h*) *Num.* XIII. 24. (*i*) Doubdan, Voyage de la Terre sainte, c. 21. (*k*) *Forster. in Lexico ad vocem* אשכל (*l*) *Brocard. Descript. Terræ sanctæ, p.* 281. (*m*) *Levit.* XIX. 10. (*n*) *Deut.* XXIV. 21. 22. (*o*) *Deut.* XXIII. 24.

[Quelques ſçavans (*p*) croient que la déſenſe que fait Moïſe de cueillir les raiſins qui reſtent après la vendange, (*q*), peut ſignifier une ſeconde vendange qu'on faiſoit après la premiére. Cette ſeconde vendange étoit toûjours moins bonne & moins abondante que la premiére. Celle-ci ſe faiſoit, dit-on, dans les pays chauds, ſur la fin du mois d'Aouſt, & l'autre au mois de Septembre. Dieu veut donc que l'on abandonne aux pauvres cette ſeconde vendange, de même que les grappes de la premiére qui échappent au ſoin du vendangeur.

Souvent dans l'Ecriture (*r*) pour marquer une deſtruction totale, on ſe ſert de la ſimilitude d'une vigne, que l'on dépoüille de telle ſorte, que l'on n'y laiſſe pas même une grappe pour ceux qui y viennent grapiller. *Hæc erunt in medio terræ, quomodo racemi, cum fuerit finita vindemia.* Et Jérémie VI. 9. *Uſque ad racemum colligent quaſi in vinea reliquias Iſraël.* Voyez auſſi Jérém. XLIX. 9. Et Abdias ℣. 5.

Le sang du raisin marque le vin. *Il lavera ſon manteau dans le ſang du raiſin.* (*s*). Sa demeure ſera dans un pays de vignoble; & Deutéronome ch. XXXII. 14. *& ſanguinem uvæ biberet meraciſſimum.* Les vignes de Sodome ne produiſoient que du raiſin amer; *Uva eorum uva fellis* (*t*), *& Botri amariſſimi.* Apparemment à cauſe du nitre & du bitume dont tout ce terrain eſt rempli.

Ligatura uvæ paſſæ, 1. Reg. XXV. 18. & XXX. 12. & 2. Reg. XVI. 1. L'Hébreu (*u*) lit ſimplement *des raiſins ſecs*, ſans exprimer *ligaturas*; mais ordinairement les raiſins ſecs ſe mettoient en paquets.

C'eſt une maniére de parler proverbiale comme dans le Texte ſacré. (*x*); Les Peres ont mangé le raiſin verd, & les dents des enfans en ſont agacées; pour dire que les Peres ont péché & que les enfans ont porté la peine de leurs crimes. C'étoit une eſpéce de reproche que les Juifs faiſoient à Dieu qui puniſſoit en eux des péchez dont ils prétendoient n'être pas coupables. Mais le Seigneur dit qu'il fera ceſſer ce proverbe dans Iſraël; & que ci-après chacun portera la peine de ſa faute.

Dans le premier livre des Maccabées (*y*) il eſt remarqué qu'on montroit du vin aux Eléphans pour les irriter & les rendre farouches, & afin que la vuë du ſang ne les frappât plus.]

Raisin sauvage, fruit d'une vigne ſauvage & bâtarde, nommée en Latin *labruſca*, & en Grec, *ampelos agria.* (*z*) Virgile: (*a*)

... ... *Aſpice ut antrum*
Sylveſtris raris ſparſit labruſca racemis.

Les fruits de la labruſque s'appellent *oenanthes*; comme qui diroit, *fleur de vin.* Ce raiſin ne parvient jamais à maturité, & n'eſt bon qu'à faire du verjus. Le Seigneur dans Iſaïe, (*b*) ſe plaint de ſon peuple, qu'il a planté comme une vigne choiſie, & un excellent plant. Il dit qu'il s'attendoit à lui voir porter de bons fruits, mais qu'il n'a porté que des raiſins ſauvages; l'Hébreu, des fruits de mauvaiſe odeur, & de mauvais goût; ſemblables à ces raiſins de Sodome dont parle Moyſe: (*c*) *Leur Vigne eſt une vigne de Sodome; elle croît aux fauxbourgs de Gomorrhe. Leur raiſin eſt un raiſin de fiel, & d'une amertume mortelle; leur vin eſt un fiel de dragon; & un poiſon ſans reméde.*

L'Ecriture parle en quelques endroits du *raiſin de Sorec*, ainſi nommé ou parce qu'il venoit dans la vallée de Sorec, (*d*) ou parce qu'il étoit ſans pepins, diſent les Juifs. Je crois que c'étoit un raiſin blanc ou jaune. Voyez l'Hébreu *Iſai.* XIX. 9. & *Zach.* I. 8.

RAITHU, ou *Raitho*, lieu célébre dans

(*p*) *Matth. Flacci Illyric. Clavis Sacræ Scripturæ voce* Racemus. (*q*) *Levit.* XIX. 10. *&* *Deut.* XXIV. 21. *Eccli.* L. 16. (*r*) *Iſai.* XVII. 6. XXIV. 13. (*s*) *Geneſ.* XLIX. 11. (*t*) *Deut.* XXXI. 32. (*u*) 1. Reg. XXV. 18. מאה צמקים *Centum uvas ſiccas* (*x*) *Jerem.* XXXI. 29. *Ezech.* XVIII. 2.

(*y*) 1. *Macc.* VI. 34. (*z*) *Plin. l.* 23. *c.* 1. (*a*) *Virgil. Eclog.* 5. (*b*) *Iſai.* V. 2. 4. ויקו לעשות ענבים ויעש באשים (*c*) *Deut.* XXXII. 32. (*d*) *Judic.* XVI. 4.

dans les Auteurs du moyen âge, aux environs du mont Sina.

I. RAM, fils d'Esrom, & pere d'Aminadad, de la Tribu de Juda. 1. *Par*. II. 9.

II. RAM. Job. XXXII. 2. *Eliu Buzite, de la race de Ram.* En cet endroit *Ram* est apparemment mis pour *Aram*. Eliu étoit de la race de Buz fils de Nachor Araméen, ou Syrien.

RAMA. Ce nom signifie hauteur; d'où vient qu'il y a tant de lieux dans la Palestine où se trouve le nom de *Rama*, *Ramath*, *Ramatha*, *Ramot*, *Ramathaïm*, *Ramola*, *Ramathan*. Quelquefois la ville s'appellera tout à la fois Rama, Ramatha, Ramot & Ramathaïm, tous ces mots ne signifiant qu'une hauteur. Quelquefois *Rama* ou *Ramoth* est joint à un autre nom, pour déterminer l'endroit où est la hauteur ou la ville dont on parle. Quelquefois enfin *Ramah* est mis simplement pour une hauteur, & ne signifie pas une ville, ni un village. Voici les principaux lieux du nom de *Rama*, dont il est parlé dans l'Ecriture.

I. RAMA, ville de Benjamin, [e] située entre Gabaa & Béthel, [f] vers les montagnes d'Ephraïm, éloignée de Jérusalem de six milles du côté du septentrion. [g] Saint Jérôme la met prés de Gabaa, à sept milles de Jérusalem. [h] Elle subsistoit encore de son tems, & n'étoit plus qu'un petit village. [i] Cette ville étoit située sur le chemin qui alloit de Samarie à Jérusalem, d'où vient que Baasa Roi d'Israël la fit fortifier, [k] afin qu'on ne pût passer des terres de Juda dans celles d'Israël. Joseph l'appelle *Ramathon*. [l]

Je ne doute pas que ce ne soit la même que *Ramatha*, ou *Ramathaïm-Sophim*, patrie du Prophéte Samuël. [m] Cette ville étoit frontiére d'Ephraïm & de Benjamin; & ces sortes de villes étoient souvent habitées par des hommes des deux Tribus. Rama, Ramath, Ramathaïm peuvent ne marquer qu'un même lieu. L'Autre *Rama* ou *Ramula*, que l'on croit être la patrie de Samuël, ne peut pas l'être, comme nous le verrons ci-aprés.

C'est aussi apparemment de cette Rama dont parle Jérémie, [n] lorsqu'il dit que Nabuzardan, qui commandoit l'armée des Chaldéens, l'ayant trouvé au milieu des captifs à *Rama*, où l'on les avoit tous rassemblez, le renvoya en liberté, & lui dit d'aller où il voudroit. Et c'est du même endroit que nous expliquons cette autre prophétie de Jérémie, [o] où le Seigneur console Rachel de l'enlévement de ses enfans, des Tribus d'Ephraïm & de Manassé, qui avoient été menez en captivité: *On a entendu à Rama une voix de lamentations, de pleurs & de gémissemens de Rachel, qui pleure ses enfans, & qui ne sçauroit se consoler, parce qu'ils ne sont plus. Voici ce que dit le Seigneur: Que vôtre voix cesse de jetter des cris, & vos yeux de répandre des larmes, parce que vos enfans reviendront de la terre de leurs ennemis, &c.* Saint Matthieu [p] a fait l'application de ce passage au deüil de Rachel, lorsqu'Hérode fit mourir les enfans de Bethléem. Mais il est visible que ce n'est pas le sens historique & littéral du passage de Jérémie.

L'Ecriture joint souvent *Gabaa & Rama*, comme deux lieux voisins. Voyez 1. *Esdr*. II. 26. 2. *Esdr*. VII. 30. *Isai*. X. 29. *Osée* V. 8. On voit même 1. *Reg*. XXII. 6. que Saül demeurant à Gabaa, & étant assis dans le bois de *Rama*, on lui vint dire que David avoit paru aux environs du bois de Hareth. Mais nous croyons que *Rama* en cet endroit, signifie simplement la hauteur qui étoit à Gabaa.

II. RAMA, ou *Ramatha*, ou *Ramola*, *Ramula*, *Rambs*, *Ruma*, ou *Remphtis*, ville située au couchant de Jérusalem, entre Lydda & Joppé, comme la place saint Jérôme; [q] ou entre Joppé & Jérusalem, comme les nouveaux Voyageurs [r] la décrivent. Phocas la met environ à trente-six milles de Jérusalem. On voyoit autrefois prés de là, vers Lydda, une belle Eglise de saint George, avec un Monastére

(e) *Josue* XVIII. 25. (f) *Vide Judic.* IV. 5. & XIX. 13. (g) *Euseb. in locis.* (h) *Hieronym. in Osée* V. (i) *Idem in Sophon.* I. (k) 3. *Reg.* XV. 17. 2. *Par.* XVI. 1. (l) *Joseph. Antiq. l.* 8. *c.* 6. (m) 1. *Reg.* I. 1. & 19. II. 11. &c.

(n) *Jerem.* XL. 1. 2. 3. (o) *Jerem.* XXXII. 15. (p) *Matth.* II. 18. (q) *Hieronym. in Epitaph. Paula.* (r) Voyez le Brun, p. 251.

naftére fous fon nom, où le corps de ce faint Martyr repofoit. (*s*) Abulféda cité dans M. Reland, (*t*) dit que cette ville fut bâtie par Soliman fils d'Abdolmelic, aprés la ruine de Lydda; & Sanutus (*u*) dit auffi que les Arabes la bâtirent prés de Lydda, depuis que les Croifez commencérent à venir dans ce pays. M. Le Brun décrit les beaux réfervoirs d'eau qui y font, avec d'autres marques d'antiquité. Il dit qu'elle n'eft qu'à quatre lieuës de Jafa, ou Joppé, & fituée dans un pays plat & uni. Il dit auffi que Lydde eft à côté, & environ à trois milles de *Rama*.

Ces circonftances me déterminent à croire que c'eft la même qu'Eusébe (*x*) & faint Jérôme (*y*) ont prife pour *Arimathie*, patrie de Jofeph d'Arimathie, fi connu dans l'Evangile, (*z*) Saint Jérôme la place entre Lydda & Joppé; & Eufébe dit qu'elle eft dans le canton de Thamnis, & prés de Diofpolis, autrement Lydda. C'eft la même qui fut démembrée de la Samarie, pour être attribuée à la Judée. Voyez I. *Macc.* XI. 34. & *Jofeph, Antiq. l.* 13. *c.* 8. *p.* 438. Or fi cela eft ainfi, il faut dire que cette ville eft trés ancienne, & fubfiftoit long-tems avant nôtre Seigneur; & par conféquent lorfqu'on nous dit qu'elle a été bâtie depuis les Croifades, il faut croire qu'on la rétablit feulement, & qu'on la fortifia de nouveau. Eusébe (*a*) & quelques autres femblent avoir crû que cette ville eft la même que *Ramatha de Samuël*, ou *Ramathaïm-Sophim* des montagnes d'Ephraïm: mais ce fentiment n'eft pas foutenable.

III. Rama, ou *Ramatha*. Phocas dans fon Voyage, dit qu'environ à fix milles de Jérufalem, vers le couchant, on trouve *Ramath*, ou *Armath*, où eft né le grand Samuël. M. Le Brun (*b*) dit qu'étant parti de Rama, pour aller à Jérufalem, il paffa par Cobeb, Benop, Carith-leneb, Soud, Souba, & *Samuël*, qui eft une Eglife fur une hauteur, où l'on dit qu'étoit autrefois la ville de Samuël. Mais cette ville de Samuël étoit au nord, & non au couchant de Jérufalem, dans les montagnes d'Ephraïm, & non dans celles de Juda. Voyez ci-devant l'article *Arimathie*.

IV. Rama, ville de la Tribu de Nephtali, *Jofue* XIX. 36. fur les frontiéres d'Afer, *Jofue* XIX. 29. Saint Jérôme a lû *Horma* dans l'Hébreu: mais les Septante & Eusébe lifent *Rama*. Le même Eusébe & faint Cyrille de Jérufalem fur Zacharie, p. 805. reconnoiffent une *Rama* dans Afer, & une autre dans Nephtali.

RAMATHA, & *Ramathaïm Sophim*. La même que Rama, entre Béthel & Gabaa; dont nous avons parlé en premier lieu.

RAMAT-LECHI, ou *la hauteur de la mâchoire*, ou *le jet de la mâchoire*. C'eft ainfi qu'on appella l'endroit où Samfon jetta par terre la mâchoire qu'il avoit levée contre les Philiftins, & avec laquelle il les avoit battus. (*c*) Apparemment c'eft la même que le lieu nommé *Lechi*, *Judic.* XV. 9.

RAMESSE', ou *Rameffés*. On connoît plufieurs Rois d'Egypte du nom de Rameffés. Syncelle (*d*) en nomme fix; fçavoir,

I. Ramesse's, fucceffeur d'Ufé, qui regna vint-neuf ans.

II. Ramesse'-me'ne's quinze ans.

III. Ramesse'-se'os, vingt-trois ans.

IV. Ramesse'-me'nos, dix-neuf ans.

V. Ramesse'-tubaete, trente-neuf ans.

VI. Ramesse'-vaphre's, vingt-neuf ans.

Tous ces Princes ont regné de fuite, fi ce n'eft qu'entre le fecond & le troifiéme, il y en a eu un nommé *Thufimarés*. Le même Syncelle parle encore ailleurs d'un autre *Rameffés*, qu'il place entre *Armaïs* & *Aménophis* Rois d'Egypte; & encore d'un nommé *Rhampfis*, qu'il place entre *Kertos* & *Amenemés*.

Manethon (*e*) parle de *Rameffés ou Armeffés*, & de *Rameffés Miamum*, prédéceffeur d'*Aménophis*. Nous avons déja averti ailleurs que

(*s*) *Bernard. Monach. Itinerar. an.* 870. (*t*) *Reland. Palæft. l.* 3. *p.* 950. (*u*) *Sanut. in fecretis fidel. crucis, p.* 152. (*x*) *Eufeb. in* Ἀρμαθέμ. (*y*) *Hieronym. in Epitaph. Paulæ.* (*z*) *Matth.* XXVII. 57. (*a*) *Eufeb. & Hieronym. in Armatha-Sophim.* (*b*) Le Brun, Voyage de Syrie, p. 259.

(*c*) *Judic.* XV. 17. רמת לחי 70. Ἀναίρεσις σιαγόνος. (*d*) *Syncell. Chronic. p.* 101. 103. (*e*) *Maneth. apud Jofeph contra Appion. p.* 1041.

que la Chronologie des anciens Rois d'Egypte étoit fort embarrassée, & que l'on ne sçavoit que très-peu de choses des actions de ces Princes. Ussérius place le regne de *Ramessès* successeur d'*Armaïs*, sous l'an du Monde 2426. avant J. C. 1574. avant l'Ere vulgaire 1578. Il ne regna qu'un an & quatre mois. *Ramessès Miamum* lui succéda l'an du Monde 2427. & regna soixante-six ans & deux mois. Il eut pour successeur *Amenophis*. Ussérius croit que Ramessès est ce Roi nouveau qui opprima les Israëlites dans l'Egypte, & qui ne connoissoit point les services que Joseph avoit rendus au pays. (*f*) Ce fut lui qui fit bâtir les villes de Pithom & de Ramessès, (*g*) & qui ayant voulu poursuivre les Israëlites au passage de la mer rouge, fut submergé dans ses eaux avec toute son armée. (*h*)

Marsham place ce Ramessès dans le seiziéme siécle de l'Ere Egyptienne, qui répond aux regnes de Joas, Amasias, Azarias, Joathan & Achaz, Rois de Juda. Il croit que c'est lui qui fit faire le fameux Obélisque dont nous parlent Pline, (*i*) Hermapion, (*k*) & Ammien Marcellin, (*l*) & qu'on voit encore aujourd'hui à Rome devant l'Eglise de Latran. Les éloges magnifiques de ce Prince, qu'on lit sur cet Obélisque en caractéres hiéroglyphiques, & l'empire du monde qu'on lui attribuë, ne conviennent, selon Marsham, qu'à un successeur de Sésostris, qu'il croit de beaucoup postérieur à Moyse.

Pline (*m*) dit que Ramessès, qui fit faire le grand Obélisque, dont nous venons de parler, regnoit en Egypte dans le tems de la prise de Troye : *Ramises quo regnante Ilium captum est* ; que cet Obélisque avoit quatre-vingt-dix-neuf pieds de haut, & quatre de large ; que vingt mille hommes travaillérent à le tailler, & que quand on voulut l'élever dans la ville d'Héliopolis, le Roi pour réveiller l'attention, la diligence & les soins des ouvriers, fit attacher son propre fils au haut de l'éguille, afin qu'ils la soulevassent plus sûrement & avec plus de précaution, dans la crainte de tuer le jeune Prince.

Cambyses Roi de Perse ayant mis le feu à la ville d'Héliopolis, fut touché de la beauté de ce monument, & fit éteindre la flamme qui gagnoit le pied de l'Obélisque. L'Empereur Auguste, (*n*) qui en fit transporter deux autres de l'Egypte à Rome, n'osa toucher à celui-là. Le Grand Constantin résolut de l'ôter du lieu où il étoit, pour le transporter à Rome : mais la mort l'ayant surpris avant qu'il eût pû exécuter sa résolution, l'Obélisque ne fut mené que jusqu'à Aléxandrie. L'Empereur Constance son fils le fit conduire à Rome, & le plaça dans le grand Cirque. On ne sçait combien il y subsista, ni quand il fut renversé : mais Sixte V. l'ayant tiré de terre, & l'ayant réparé autant qu'il fut possible, le fit élever en 1588. au-devant du portail de l'Eglise de Latran, où il est encore aujourd'hui. (*o*)

RAMESSE'S, ville bâtie par les Hébreux du tems qu'ils étoient en Egypte, (*p*) prit apparemment son nom du Roi du pays, qui les faisoit travailler. On n'en sçait pas la situation. Hérodote (*q*) parle de *Paprémise*, dans la basse Egypte ; & Pline (*r*) joint les *Ramises*, & les *Pataniens* ; apparemment les peuples qui habitoient les villes de Pithom & de Ramessès ; il les joint aux Arabes du côté de l'Egypte.

RAMETH, ou *Ramath*, (*f*) ou *Béer-Ramath*, (*t*) ou *Ramoth du midi*. (*u*) Tous ces termes ne signifient que la même chose ; sçavoir, une ville de la Tribu de Siméon, dans la partie méridionale de cette Tribu.

RAMETH, ville de la Tribu d'Issachar. *Josue* XIX. 21. La même que *Ramoth*. 1. *Par*. VI. 73. & apparemment encore la même que *Jaramoth*. *Josue* XXI. 29. C'étoit une ville attribuée aux Lévites.

[RAM-

(*f*) *Exod*. I. 8. (*g*) *Exod*. I. 11 (*h*) *Exod*. XIV. 28. (*i*) *Plin*. *l*. 36. *c*. 8. (*k*) *Hermapion*. *apud Ammian*. *Marcell*. *l*. 17. (*l*) *Ammian*. *Marcell*. *l*. 17. (*m*) *Plin*. *l*. 36. *c*. 8.

(*n*) *Ammian*. *Marcell*. *l*. 17. *Vide & Gruter*. *inscription*. *p*. 186. (*o*) *Vide Marsham*. *Can*. *Chronol*. *Ægypt*. *seculo* 16. (*p*) *Exod*. I. 11. (*q*) *Herodot*. *l*. 2. *c*. 59. 71. & 165. (*r*) *Plin*. *l*. 6. *c*. 27. (*f*) *Josue* XIX. 21. (*t*) *Josue* XIX. 8. (*u*) 1. *Reg*. XXV. 17.

[RAMLA Ville de Paleſtine, ſur le chemin de Joppé à Jéruſalem. Voyez ci-devant II. *Rama*. Cette ville étoit autrefois ſuperbe, & environnée de fortes murailles; on aſſûre que la maiſon qui y ſert de logement ordinaire aux Pélerins étoit celle de Nicodéme, diſciple ſecret de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST. On y voit encore deux belles Egliſes, à preſent réduites en Moſquées, l'une dédiée à ſaint Jean, & l'autre à Notre-Dame, ſous le nom des quarante Martyrs, dont les corps y furent apportez de Sebaſte en Armenie. Environ à trois milles de là on voit les ruines de l'ancienne Lydda, depuis fort connuë ſous le nom de Dioſpolis; cette ville étoit des trois Toparchies ajoûtées à la Judée (*u*); elle eſt célébre par le miracle de ſaint Pierre qui y guérit le Paralytique Enée (*x*); aujourd'hui ce n'eſt qu'un petit village: la ſeule choſe que l'on y trouve digne de remarque, eſt une Egliſe de ſaint George qui paroît avoir été aſſez belle. Les Muſulmans [*y*] révérent aſſez près de *Ramla* le tombeau de *Loëman* le ſage, & les Sépulcres des ſoixante & dix Prophétes qu'ils croient y avoir été enterrez.]

RAMOTH, ville célébre dans les montagnes de Galaad. On l'appelle ſouvent *Ramoth de Galaad*; quelquefois *Ramoth* ſimplement; quelquefois *Ramoth de Maſpha*, [*z*] ou de la ſentinelle. Joſeph l'appelle *Ramathan* ou *Aramatha*. Cette ville appartenoit à la Tribu de Gad. [*a*] Elle fut aſſignée pour demeure aux Lévites, & c'étoit une des villes de refuge de de-là le Jourdain. [*b*] Elle devint célébre durant les regnes des derniers Rois d'Iſraël, & fut l'occaſion de pluſieurs guerres entre ces Princes & les Rois de Damas, qui l'avoient conquiſe, & ſur leſquels les Rois d'Iſraël, à qui elle appartenoit, vouloient la reprendre. (*c*) Joram Roi de Juda fut dangereuſement bleſſé au ſiége de cette place, (*d*) & Jéhu fils de Namſi y fut ſacré Roi d'Iſraël par un Prophéte envoyé par Eliſée. (*e*) Achab Roi d'Iſraël fut tué dans un combat qu'il livra aux Syriens devant cette place. (*f*) Euſébe dit que Ramoth étoit à quinze milles de Philadelphie, vers l'orient. Saint Jérôme la met dans le voiſinage du *Jabok*, & par conſéquent au ſeptentrion de Philadelphie.

(*u*) 1. *Macc.* XI. 34. (*x*) *Act.* IX. 33. 34. (*y*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 709. (*z*) *Joſue* XIII. 26. רמות המצפה La Vulgate en fait deux villes, *Ramoth*, *Maſphe*. (*a*) *Deut.* IV. 43. XX. 8. (*b*) *Joſue* XX. 8. XXI. 37. (*c*) 3. *Reg.* XXII. 3. 4. *& ſeq.*

RAMOTH, fils de Bani. Voyez. 1. *Eſdr.* X. 29.

I. RAPHA, fils de Béria, & petit-fils d'Ephraïm. 1. *Par.* VII. 25.

II. RAPHA, cinquiéme fils de Benjamin 1. *Par.* VIII. 2.

III. RAPHA, fils de Baana; de la Tribu de Benjamin. 1. *Par.* VIII. 37.

IV. RAPHA, ou *Arapha*, pere des anciens géans de la Paleſtine; d'où leur eſt venu le nom de *Réphaim*, ou *Raphaim*. Voyez 2. *Reg.* XX. 6. 7. & 1. *Par.* XX. 4. *Geneſ.* XIV. 5. Voyez ci-aprés *Raphaïm*.

RAPHAEL, un des ſept premiers Anges, qui ſont continuellement devant le trône de Dieu, & qui ſont toûjours prêts à exécuter ſes ordres. [*g*] Le nom de l'Ange Raphaël ne ſe trouve dans l'Ecriture que dans l'hiſtoire de Tobie. Il n'en eſt pas parlé dans le nouveau Teſtament; & en général les noms des Anges ne paroiſſent pas avoir été connus avant la captivité de Babylone. Tobie l'ancien ayant prêté, ou, ſelon le Texte Grec, ayant ſeulement confié en dépôt à un Juif nommé Gabélus, la ſomme de dix talents, réſolut dans ſa vieilleſſe d'envoyer ſon fils le jeune Tobie, pour répéter cet argent. [*h*] Comme Tobie le fils cherchoit un guide pour le conduire de Ninive à Ragés ville de Médie, il trouva heureuſement Raphaël, qui ayant pris une forme humaine, s'engagea moyennant une dragme par jour, & la nourriture, [*i*] à le conduire

à Ra-

(*d*) 4. *Reg.* VIII. 28. 29. 2. *Par.* XXII. 5. (*e*) 4. *Reg.* IX. 1. 2. 3. *&c.* (*f*) 2. *Par.* XVIII. 3. 4. 5. *&c.* (*g*) *Tob.* XII. 15. (*h*) *Tob.* V. 5. 6. 7. *&c.* An du Monde 3322. avant J. C. 678. avant l'Ere vulg. 682. (*i*) La Vulgate ne parle point de cette convention. Mais les Anciens Textes Hébreux, *Grecs*, & Latins le marquent. La dragme étoit d'environ 8 ſols de nôtre monnoye.

à Ragés, & à le ramener à Ninive. Ce saint conducteur prit le nom d'Azarias, but & mangea avec Tobie pendant tout le voyage, & ne fit rien qui lui donnât le moindre soupçon que ce fût un Ange.

Ils partirent ensemble de Ninive, & étant arrivez dans une auberge sur le Tigre, Tobie le jeune alla laver ses pieds dans le fleuve; & un grand poisson étant venu contre lui, menaçoit de le dévorer : mais Raphaël lui dit de le saisir par les ouïes, de le tirer à terre, d'en prendre le cœur, le fiel & le foye, & de les réserver pour l'usage qu'il lui diroit en tems & lieu. (k) Lorsqu'ils furent prés d'Ecbatanes, Raphaël dit à Tobie : Il y a dans cette ville un nommé Raguël, (l) qui a une fille unique, que vous devez épouser, selon la Loi, comme étant le plus proche parent, & parce qu'elle est seule héritière des biens de son pere. Tobie lui dit qu'il avoit appris que cette fille avoit déja eu sept maris, & que le Démon les avoit tous fait mourir. Raphaël le rassûra, & lui dit que le Démon n'avoit aucun pouvoir sur ceux qui entroient dans le mariage par des vûës de la crainte du Seigneur; que d'ailleurs il avoit dans le cœur du poisson qu'il avoit pris, un reméde certain contre toute sorte de Démons, & qu'aussi-tôt qu'il en brûleroit sur les charbons, le Démon s'enfuiroit.

Ils entrérent donc chez Raguël: (m) Tobie épousa Sara; & en observant les sages régles que lui donna Raphaël, il ne souffrit aucun mal, & le Démon qui obsédoit en quelque sorte Sara, fut rélégué dans la haute Egypte. Pendant les jours de la nôce, (n) Tobie pria Raphaël d'aller retirer des mains de Gabélus l'argent, qui étoit le principal sujet de son voyage. Raphaël alla à Ragés, & rapporta l'argent à Ecbatanes. Aprés que la cérémonie des nôces fut achevée, Tobie partit avec sa nouvelle épouse, pour s'en retourner à Ninive. Mais quand ils furent à Haran, au milieu du chemin, (o) Raphaël persuada à Tobie de prendre les devans, pour tirer d'inquiétude ses pere & mere, qui comptoient les jours de son absence. Ils partirent donc ensemble; & étant arrivez à Ninive chez Tobie pere, aprés les premiéres civilitez, le jeune Tobie par le conseil de Raphaël, mit sur les yeux de son pere du fiel du poisson qu'il avoit pris, & environ demie-heure aprés, ce vieillard recouvra la vûë.

Aprés cela les deux Tobies firent venir Raphaël, qu'ils ne prenoient encore que pour un homme, & lui dirent qu'ils le prioient de recevoir la moitié de leurs biens (p) pour récompense des grands services qu'il leur avoit rendus. Alors Raphaël leur dit en secret de rendre graces à Dieu auteur de tous biens. Lorsque vous faisiez l'aumône, ajoûta-t-il, & que vous ensevelissiez les morts, j'ai présenté vos priéres au Seigneur : & parce que vous étiez agréables à ses yeux, il falloit que la tentation vous éprouvât. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir, & pour délivrer du Démon Sara l'épouse de vôtre fils; car je suis l'Ange Raphaël, l'un des sept qui sont toûjours devant le Seigneur. Lorsque j'étois avec vous, j'y étois par l'ordre du Seigneur. Bénissez-le donc, & chantez ses loüanges. Il vous a paru que je bûvois & mangeois avec vous, mais pour moi je me nourris d'une nourriture & d'un breuvage invisibles. Il faut à présent que je m'en retourne vers celui qui m'a envoyé. Ayant dit cela, il disparut, & ils ne le virent plus. On peut voir l'histoire des deux Tobies plus amplement sous leur titre. Voyez *Tobie*.

Le nom de *Raphaël* signifie *reméde de Dieu*; ou *médecin de Dieu*; & rien ne convient mieux au personnage que fit l'Ange dans cette occasion; & au dessein que Dieu avoit en l'envoyant à Tobie & à Sara, que le nom de médecin de Dieu.

Il dit qu'il étoit *Azarias fils du Grand Ananias*; & Tobie qui connoissoit cette famille, dit qu'il étoit d'une naissance illustre. Les

(k) *Tob.* VI. 1. 2. 3. (l) *Tob.* VI. 10. 11. 12. (m) *Tob.* VII. 1. 2. 3. *&c.* (n) *Tob.* IX. 1. 2. 3. *&c.*

(o) *Tob.* XI. (p) *Tob.* XII. 1. 2. 3. *&c.*

Textes Hébreu, Syriaque & Grec de cet endroit de Tobie, portent: *Vous êtes, mon frere, d'une bonne & honnête famille, car j'ai connu Ananias & Joathan fils de Séméia l'illustre. Nous allions ensemble à Jérusalem adorer le Seigneur, & offrir nos prémices & les dixmes de nos fruits. Ils n'ont point suivi les égaremens de leurs freres. Vous êtes d'une race illustre, mon frere.*

On demande si dans tout cela Raphaël n'a point fait un mensonge. Il semble (q) qu'on ne peut pas nier qu'il n'ait menti, puisque certainement il n'étoit ni Azarias, ni fils d'Ananie, ni Israëlite, ni en un mot homme tel qu'il paroissoit. Il a parlé contre sa pensée, & contre sa connoissance; il a fait croire à Tobie ce qui étoit contre la vérité, il l'a en quelque sorte trompé, & lui, & tous ceux qui l'ont pris pour un messager. Mais les Commentateurs (r) pour l'ordinaire l'excusent du mensonge. Il étoit envoyé de Dieu pour conduire le jeune Tobie, sous la forme d'un jeune homme nommé Azarias; il devoit donc agir & parler comme lui, & en son nom. Les Anges qui ont apparu aux Patriarches & à Moyse, ont parlé & agi comme si ç'eût été Dieu même; parce que Dieu les envoyoit pour représenter sa personne. Un Acteur de Tragédie qui représente Cyrus, dit sans mensonge qu'il est Cyrus. De plus les actions surnaturelles de la nature de celle dont il est question ici, ne sont pas soumises aux Loix communes & ordinaires; elles sont d'un caractére & d'un ordre supérieur, elles sont figuratives & mystérieuses; elles n'ont aucune des qualitez essentielles au mensonge considéré comme action humaine, morale, & contraire à la vérité & à la justice.

On demande aussi comment Raphaël mangeoit & bûvoit; s'il bûvoit & mangeoit réellement, ou seulement en apparence. Les sentimens sont partagez sur cette question. Quelques-uns soutiennent qu'il ne mangeoit pas, & Raphaël paroît exprés pour ce sentiment, lorsqu'il dit: *Il vous a paru que je bûvois & mangeois avec vous: mais je me nourris d'une viande invisible, & d'un breuvage qui ne peut être vû des hommes.* Il paroissoit donc seulement manger, & les sens de Tobie & des assistans étoient trompez, en croyant qu'il prenoit de la nourriture, quoi qu'en effet il n'en prît point. D'autres (s) prétendent que les Anges qui ont apparu aux hommes, mangeoient réellement. Saint Justin (t) n'y trouve nulle difficulté, puisqu'aussi bien dans le Ciel les Esprits bienheureux se nourrissent, dit-il, du pain des Anges, comme parle l'Ecriture. (u) Tertullien (x) reconnoît de même que les Anges ayant paru dans une chair naturelle, ont pû manger naturellement & véritablement.

Saint Augustin (y) ne met point d'autre différence entre les Anges & les hommes qui mangent, sinon que les derniers mangent par nécessité, pour réparer leurs forces, & pour se sustenter; & que les autres n'ont aucun besoin de manger. Il croit que quand Raphaël dit à Tobie: *Il vous a paru que je bûvois & que je mangeois*, il ne nie pas qu'il ne bût & ne mangeât; mais il veut dire qu'il leur paroissoit qu'il mangeât par nécessité, au lieu qu'il ne le faisoit que parce qu'il le vouloit bien. C'est ainsi que nôtre Seigneur a bû & mangé aprés sa Résurrection. Mais que devenoit cette nourriture que les Anges prenoient dans leurs apparitions, & JESUS-CHRIST aprés sa Résurrection? Elle se dissipoit par la transpiration, par raréfaction, ou par d'autres voyes qui nous sont inconnuës; mais elle ne se tournoit point en la substance de ceux qui la prenoient. (z)

[RAPHAIM, ou *Réphaïm.* Ce terme signifie des Géans qui vivoient dans la Terre Sainte avant l'arrivée des Hébreux dans

(q) *Vide Gataker. l.* I. *contra Edmund. Campian. p.* 77. (r) *Vide t.* V. *Oper. S. Aug. in Append. serm.* 43. *Carthus. Serar. Justinian. Menoc. Tirin. Drus. &c.*

(s) *Paraphrast. Jonath. Rabb. quid. in Talmud. Theodoret. qu.* 69. *in Genes. S. Thom.* I. *part. qu.* 51. *art.* II. *&* III. *ad* V. (t) *Justin. Dialog. cum Tryphon.* (u) *Sap.* XVI. 20. (x) *Tertull. contra Marcion. l.* III. *c.* IX. (y) *Aug. serm.* 362. *de Resurrect. c.* II. *& l.* XIII. *de Civit. c.* XII. (z) *Grot. Menoch. Justinian. in Tob.* XII.

dans ce pays. Il y a quelques passages de l'Ecriture, où ce terme est traduit par *des Médecins*, par exemple (*a*): *Numquid mortuis facies mirabilia, aut Medici suscitabunt & confitebunt tibi*: L'Hébreu, *ferez-vous éclatter vos merveilles envers les morts, & les Réphaïm, ressusciteront-ils pour publier vos loüanges?* Mais saint Jérôme traduit ordinairement ce terme par *Gigantes*, des Géans, & l'Ecriture parle souvent des Enfers, où les Rephaïm gémissent, & où descendent les méchans, les impies les impudiques. Voyez ci-devant *Géans*.]

Il y avoit anciennement plusieurs familles de *Réphaïm* dans le pays de Canaan. On croit communément qu'ils étoient descendus d'un nommé *Répha* ou *Rapha*: mais d'autres conjecturent que le nom de *Raphaïm* signifie des géans, dans l'ancien langage de ces peuples. Il y avoit des *Réphaïm* au-delà du Jourdain, à Astaroth-Carnaïm, du tems d'Abraham, lorsque Codorlahomor leur fit la guerre. (*b*) Il y en avoit encore dans ce pays du tems de Moyse. Og Roi de Basan étoit des descendans des Réphaïm. (*c*) Il y en avoit aussi dans le pays de Chanaan du tems de Josué. (*d*) Enfin nous en voyons encore dans la ville de Geth du tems de David. (*e*) Les géans Goliath, Saphaï, & quelques autres étoient de la race des Raphaïm. Leur grandeur & leur force sont connuës par l'Ecriture. Il faut voir nôtre Dissertation sur les Géans.

RAPHAIM. *Vallée des Raphaïm.* Elle est fort célèbre sous Josué, (*f*) & sous le regne de David. (*g*) Isaïe en parle encore, Chapitre XVII. 5. *Erit sicut quærens spicas in valle Raphaïm.* Les Philistins y ont campé plus d'une fois. Elle est aussi appellée dans le Grec (*h*) *la vallée des Titans*, & dans la Vulgate, *la vallée des Géans.* (*i*) Josué met la vallée des Raphaïm comme une limite du lot de Juda. Elle étoit fort prés de Jérusalem, & on doute si elle appartenoit à Juda, ou à Benjamin, à cause de la proximité de ces deux Tribus. Eusébe la place dans Benjamin. Josué XVIII. 16. & les endroits des Livres des Rois où il en est parlé, insinuënt qu'elle appartenoit à Juda, & qu'elle étoit au midy ou au couchant de Jérusalem.

RAPHANE'E, ville de Syrie, entre laquelle & *Arca* ou *Arac* ville de Judée, & qui étoit du Royaume d'Agrippa, couloit le fleuve Sabbatique, (*k*) dont on parlera ailleurs. *Raphanée* est peut-être la même qu'Arphad, dont il est parlé 4. *Reg.* XVIII. 34. XIX. 13. *Isai.* X. 9. XXXVI. 19. XXXVII. 13. *Jerem.* XLIX. 23. Voyez *Arphad*.

RAPHIA, ville célébre sur la Méditerranée, entre Gaze & Rhinocorure. Je ne trouve pas son nom dans les Livres de l'ancien Testament; ce qui est assez singulier; à moins que ce ne soit la ville de Geth, qui appartenoit aux Raphaïm; (*l*) d'où peut-être lui seroit venu le nom de *Raphia*, ou *Rapheia*. Geth ne devoit pas être loin de là. Raphia est célébre par la victoire que Philopator Roi d'Egypte gagna en ce lieu-là, sur Antiochus le Grand Roi de Syrie. (*m*) C'est la premiére fois que je trouve le nom de Raphia dans les Livres des Juifs. Joseph (*n*) dit que Raphia fut prise par le Roi Aléxandre Jannée, & qu'ayant été ruinée dans les guerres, elle fut rétablie par Gabinius. (*o*) Le même Joseph; (*p*) & Polybe (*q*) mettent Raphia pour la premiére ville de Syrie que l'on rencontre en venant de l'Egypte. On trouve quelques anciennes médailles frappées à Raphia, & quelques Evêques de cette ville dans les Conciles d'Orient. [*r*]

RAPHIDIM, station ou campement des Israëlites dans le désert. [*s*] Etant sortis du désert de Sin, ils arrivérent à Raphidim, où le peuple manquant d'eau, commença à murmurer contre Moyse, en disant: Pourquoi

(*a*) *Psalm.* LXXXVII. 11. (*b*) *Genes.* XIV. 5. (*c*) *Josue* XII. 4. (*d*) *Josue* XVII. 15. (*e*) 1. *Par.* XX. 6. 7. (*f*) *Josue* XV. 8. XVIII. 16. (*g*) 2. *Reg.* V. 18. 22. & 1. *Par.* XI. 15. XIV. 9. (*h*) *Josue* XV. 8. & 2. *Reg.* V. 18. (*i*) 2. *Reg.* XXIII. 13.

(*k*) *Joseph. de Bello, l.* VII. *c.* XXIV. (*l*) 1. *Par.* XX. 7. (*m*) 3. *Macc.* I. 11. An du Monde 3787. avant J. C. 213. avant l'Ere vulg. 217. (*n*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* XXI. (*o*) *Antiq. l.* XIV. *c.* 10. (*p*) *Joseph. de Bello. l.* V. *c.* XIV. (*q*) *Polyb. l.* V. *hist.* (*r*) *Reland. Palæst. l.* III. *p.* 967. 968. (*s*) *Exod.* XVII. 2. *&c.*

quoi nous avez-vous tirez de l'Egypte, pour nous faire mourir de soif dans ce désert, nous, nos enfans & nos bestiaux ? Moyse cria au Seigneur, & lui dit : Que ferai-je à ce peuple ? Peu s'en faut qu'il ne me lapide. Dieu lui répondit : Menez le peuple au rocher d'Horeb, & prenez avec vous quelques Anciens. Je me trouverai avant vous sur ce rocher ; vous le frapperez avec la verge miraculeuse, & il en sortira de l'eau pour donner à boire au peuple. Moyse fit en présence des Anciens ce que le Seigneur lui avoit ordonné. Il frappa le rocher, & il en sortit de l'eau en abondance, pour désaltérer le peuple. Ce lieu fut nommé Tentation, à cause des plaintes des Enfans d'Israël, & parce qu'ils y tentérent le Seigneur, en disant : Le Seigneur est-il au milieu de nous, ou n'y est-il pas ?

Raphidim ne devoit pas être éloignée d'Horeb, puisque Dieu ordonne à Moyse d'aller au rocher d'Horeb, pour en tirer de l'eau. C'est cette même eau qui servit aux Israëlites non-seulement dans le campement de Raphidim & dans celui du mont Sinaï, mais aussi dans les autres campemens, & peut-être jusqu'à Cadés-barné. Saint Paul (t] dit que ce rocher les suivoit dans leur voyage, & qu'il étoit la figure de JESUS-CHRIST : *Bibebant de spirituali consequente eos petra, petra autem erat Christus*; soit que l'eau les suivît, ou qu'ils suivissent le coulant de l'eau ; soit qu'ils portassent toûjours de cette eau dans leur marche, comme Elien [u] dit que *l'eau du Choaspe suivoit toûjours le Roi de Perse*; c'est-à-dire, qu'on en portoit toûjours à sa suite, parce qu'il n'en bûvoit point d'autre ; soit enfin qu'on traînât le rocher d'Horeb sur un chariot, à la maniére d'un gros muid toûjours plein, & toûjours ouvert à quiconque en vouloit boire.

Ce dernier sentiment est suivi par les Rabbins, & par quelques anciens Peres : Par exemple, Tertullien : (x) *Post mannæ scatilem pluviam post petræ aquatilem sequelam.* Saint Ambroise : [y [*Nonne immobilis petra, quæ populum sequebatur* ? Saint Chrysostôme, l'Ambrosiaster, Photius cité par Oecuménius, Saint Thomas & Cantacuzéne dans leurs Commentaires sur le dixiéme Chapitre de la premiére Epître aux Corinthiens, parlent à peu prés de même. Les Juifs ajoûtent que ces eaux ayant été données aux mérites de Marie sœur de Moyse, elles manquérent aussi-tôt qu'elle fut morte ; & de là vient qu'au campement de Cadés-barné, qui suivit la mort de Marie, on voit le peuple tomber dans le murmure, parce qu'il manquoit d'eau. [z] On peut voir la critique de ces divers sentimens dans les Commentateurs sur l'Exode, XVII. & sur la premiére Epître aux Corinthiens, Chap. X. ℣. 4. Le Lecteur judicieux prendra aisément son parti sur le seul exposé de ces opinions.

Le miracle de Raphidim arriva l'an du Monde 2513. dans le second mois de la sortie d'Egypte. Les Voyageurs disent que l'on voit encore aujourd'hui au pied du mont Horeb le ruisseau que Dieu tira du rocher par le moyen de Moyse. D'autres disent qu'effectivement il y a un ruisseau qui coule au pied de cette montagne ; mais qu'à l'égard du rocher, il n'en coule plus d'eau : que seulement on y voit comme douze bouches, d'où l'on croit que l'eau couloit autrefois. (a)

Ce fut dans le même campement de Raphidim que Josué remporta cette fameuse victoire contre les Amalécites, (b) dont nous avons déja parlé plus d'une fois. Voyez *Amalec*, & *Josué*. Pendant que Josué avec les Israëlites combattoit contre Amalec, Moyse élevoit les mains vers le Ciel ; & lorsqu'il commença à se lasser, Aaron & Hur qui étoient avec lui sur la montagne, lui soutinrent les bras, parce qu'ils s'appercevoient qu'à mesure qu'il les abaissoit, Amalec avoit l'avantage, & que lorsqu'il les relevoit, Israël prenoit le dessus. Voyez *Exod.* XVII. 8. 9. 10. &c.

RAPHON, ville située au-delà du Jourdain, sur un torrent, pas loin de Carnaïm [Elle n'est connuë dans l'Ecriture que par la victoire de Judas Maccabée contre Timothée

(t) I. *Cor.* X. 4. (u) *Ælian. Var. hist. l.* XII. *c.* XL. (x) *Tertull. de patientia.* (y) *Ambrosius l.* I. *c.* I. *de Sacramentis.*

(z) *Num.* XX. 1. 2. 3. *&c.* (a) Morizon, Voyage, l. I. c. I. (b) *Exod.* XVII. 8. 9. 10.

thée (*c*). Celui-ci après la défaite de son armée devant la forteresse de Dathman, avoit rassemblé une nouvelle armée, composée d'Arabes & autres peuples ramassez, au nombre de six-vingt mille hommes de pied & de deux mille cinq cens chevaux (*d*) : & ayant envoyé les femmes, les enfans, & tout le bagage dans la ville de Carnaïm, où Astaroth-Carnaïm, qui étoit une place au-de-là du Jourdain de très-difficile accès, il se campa à Raphon, ou peut-être Saphon, au-de-là & au Nord du torrent de Jabok.

Judas n'avoit alors que six mille hommes de troupes (*e*), il envoya reconnoître l'armée des ennemis, & on lui rapporta qu'elle étoit très-nombreuse & composée de toutes les Nations qui étoient dans les pays circonvoisins, & que Timothée se préparoit à le venir attaquer. Aussi-tôt Judas marcha contre-eux & passa le torrent à la tête de sa petite armée; les ennemis surpris de son audace ne purent soûtenir le choc & prirent la fuite, &c.

☞ (*f*) On remarque une audace & une hardiesse surprenante dans toutes les entreprises de Judas Maccabée, & une conduite admirable dans l'éxécution, non-seulement pour éviter les piéges de ses ennemis, mais même pour les y faire tomber eux-mêmes. Judas n'a pas plûtôt appris que Timothée a levé une nouvelle armée, & qu'il est posté prés Raphon, au-de-là du Torrent de Jabok, qu'il envoye reconnoître cette armée, & on lui vint dire: *Toutes les Nations qui les environnent se sont aßemblées prés de Timothée; & l'armée qu'elles composent est extraordinairement grande.* Elle l'étoit en effet en comparaison de celle de Judas, puisque l'Auteur sacré (*g*) dit que *Maccabée ayant mis en ordre autour de lui six mille hommes, & les ayant divisez par cohortes, il marcha contre Timothée, qui avoit six-vingt mille hommes de pied, & deux mille cinq cens chevaux.* Le nombre de ses ennemis ne l'étonne point, il apprend qu'ils se préparent pour le venir attaquer; il ne juge pas à propos de les attendre, il se résout de les prévenir & d'aller sur le champ au-devant d'eux, & cette résolution le rend plus redoutable à ses ennemis.

Timothée qui connoissoit la valeur de Judas, semble prévoir ce qui alloit arriver; & ce qu'il dit aux principaux Officiers de son armée ne nous laisse aucun lieu de douter de sa lâcheté & de son peu de hardiesse à la tête d'une armée si nombreuse : *Lorsque Judas sera venu avec ses gens près du Torrent*, leur dit-il, (*h*), *s'il passe vers nous le premier, nous n'en pourrons soûtenir le choc; parce qu'il aura tout l'avantage sur nous. Mais s'il craint de passer, & qu'il se campe au de-là du fleuve, passons à eux & nous les battrons.* Le sçavant Commentateur dit là-dessus ,, que Timothée veut de-,, là tirer un présage de sa victoire, ou de ,, sa défaite future, par un mouvement li-,, bre de ses ennemis, ce qui est la chose ,, du monde la plus incertaine & la plus su-,, perstitieuse. Je répondrai à cela qu'il n'y a nulle superstition, & que l'expérience nous fait voir tous les jours qu'un Général habile & prudent peut fort bien prévoir sans être Prophéte, & sans être accusé de superstition, que si l'ennemi prend un tel parti, s'il fait un tel mouvement, il peut être battu; que s'il fait le contraire, il est assûré de la victoire. On se résout quelquefois à des manœuvres dangereuses par l'opinion où l'on est qu'un Antagoniste ignorant ne s'en appercevra pas, & l'on se trompe quelquefois, si habile que l'on soit; voilà ce qu'il y a d'incertain : souvent les partis les plus sages, & fondez sur les regles les plus fines de la guerre sont renversez & détruits par des manœuvres toutes contraires & ausquelles on ne s'attend pas, parce qu'on ne s'imagine pas que l'ennemi soit capable de les faire, &

(*c*) 1. *Macc.* V. 37. (*d*) 1. *Macc.* XII. 20. (*e*) *Ibidem.* (*f*) Observations sur le passage du Torrent de Jabok, & sur la défaite de Timothée prés Raphon par Judas Maccabée I. *Macc.* V. 37. 38. *& seq.* & 2. *Macc.* XII. 20. 21. *& seq.* (*g*) 2. *Macc.* XII. 20.

(*h*) 1. *Macc.* V. 40. 41.

& souvent il les fait sans les avoir prévû & par hazard. Mr de Turenne avoüoit qu'il se trouvoit en certaines occasions plus embarrassé contre un Général ignorant, que contre un très-habile; mais lorsque l'on connoît parfaitement le génie de son Antagoniste, on prend si bien ses mesures qu'on le bat autant de fois qu'il ose se presenter. La seconde réfléxion du Commentateur me paroît plus juste que la premiére; „ Il faut „ pourtant reconnoître, dit-il, que Timo„ thée demande pour présage de sa victoi„ une chose qui devoit marquer une espéce „ de timidité dans les troupes de Judas. *S'il passe le Torrent*, dit-il, *nous serons battus; mais s'il craint de le passer, nous le battrons.* Si ce Capitaine eût été plus hardi, il n'eût pas resté au-de-là du Torrent avec des forces si supérieures; rien ne l'empêchoit de le passer, & d'aller à la rencontre de Judas, qu'il eût sans doute enveloppé; mais il l'attendit au-de-là, & fut battu, & peut-être par sa faute, c'est-à-dire, pour avoir prévenu ses Officiers Généraux de sa défaite.

Judas étant arrivé au bord du Torrent, dit l'Auteur sacré (*i*) *mit le long de l'eau les Scribes du peuple, & leur dit: Ne laissez demeurer ici aucun homme; mais que tous viennent combattre.* Il y a toute apparence que Judas apprehendoit qu'il n'y eût dans son armée des gens timides & épouvantez par le grand nombre des ennemis, puisqu'il donna cet ordre; Le Torrent sans doute étoit guéable, & Judas ayant partagé ses six mille hommes par cohortes, sous différens chefs, c'est-à-dire, en plusieurs corps sur une grande profondeur selon la coûtume ordinaire, *en même tems il passa l'eau le premier, & toute l'armée le suivit.* On pourroit accuser Judas de témérité d'oser risquer le passage d'une riviére avec si peu de troupes, à la vûë d'une armée de plus de cent vingt deux mille hommes; si on ne sçavoit qu'il mettoit toute sa force & toute sa confiance dans le Seigneur qui le protegeoit, & qu'appuyé de cette invincible protection, il osoit tout entreprendre, & faisoit des prodiges de valeur. C'est ce que l'Auteur du second livre des Maccabées (*k*) exprime parfaitement bien: *Et la premiere cohorte de Judas ayant paru, les ennemis furent frappez de terreur, par la présence de Dieu qui voit toutes choses, & ils furent renversez, & mis en fuite les uns par les autres; ensorte qu'ils étoient percez plûtôt par leurs propres épées, que par celles de leurs ennemis: Judas les poursuivit sans quartier en punissant ces profanes, & il en tua trente mille.*

Une chose très-remarquable dans les Maccabées, c'est qu'on ne voit point ou rarement de cavalerie dans leurs armées; on n'y trouve que de l'infanterie, mais si brave & si résoluë, qu'elle ne faisoit point difficulté d'attaquer la cavalerie; aussi l'extrême profondeur sur laquelle elle combattoit, la rendoit impénétrable. A l'égard de l'armée de Timothée, je range son infanterie en phalange, & sa cavalerie sur les ailes suivant la méthode des peuples de l'Asie, qui étoit celle de toutes les Nations d'Occident, excepté les Romains. Judas l'attaqua brusquement, & avec tant de vigueur, qu'il ouvrit l'ennemi par-tout où il donna, & le mit en fuite.

RAPINE. Voyez *Vol*, *Voler*.

RASER. L'usage de raser sa barbe & les cheveux, & quelquefois tout le poil de son corps, étoit commun parmi les Hébreux. Les Lévites au jour de leur consécration (*l*), les Lépreux au jour de leur purification (*m*) se rasoient tout le poil du corps. Une femme (*n*) prise en guerre, lorsqu'elle devoit épouser un Juif, se rasoit le poil de la tête. Dans le deüil les Hébreux & les peuples voisins de la Palestine se rasoient, de même que dans les grandes calamitez publiques, ou particulieres (*o*). Dieu défend à ses Prêtres de se couper ni les

(*i*) 1. *Macc.* V. 42.

(*k*) 2. *Macc.* XII. 22. (*l*) *Num.* VIII. 7. (*m*) *Levit.* XIV. 8. 9. (*n*) *Deut.* XXI. 12. (*o*) *Jerem.* XLVIII. 37. XLI. 5. *Baruc* VI. 30. *Isai.* VII. 20. XV.

les cheveux, ni la barbe dans le deüil (*p*). Les Nazaréens (*q*) de même ne touchoient point à leurs cheveux pendant tout le tems de leur Nazaréat ; mais s'il arrivoit que pendant cet intervalle un homme vînt à mourir en leur présence, ils devoient se raser les cheveux, & recommencer de nouveau les exercices du Nazaréat. La force de Samson consistoit dans les cheveux qu'il portoit sans les couper en qualité de Nazaréat ; dès qu'on les lui eut rasé, il devint foible comme un autre homme.

Raser toute la barbe & tous les cheveux, ou toute la moitié de la barbe, ou des cheveux, étoit une insulte & une moquerie. Hanon Roi des Ammonites ayant traité de la sorte les Ambassadeurs de David (*r*), ce Prince en tira vengeance par une guerre qui fut fatale aux Ammonites. Dieu dit qu'il se servira d'un rasoir emprunté (*s*) pour raser tout le poil du corps de son peuple : *Radet Dominus in novacula conducta, caput, & pilos pedum, & barbam universam* ; C'est-à-dire, qu'il exercera sa vengeance contre son peuple par le glaive des peuples de delà l'Euphrate. Dans le deüil on laissoit quelquefois croître sa barbe. Miphiboseth (*t*) n'avoit point fait sa barbe tout le tems que David avoit été chassé de Jérusalem par Absalom. Jérémie (*u*) désigne les Arabes voisins de la Judée par la maniere dont ils se rasoient la tête ; *His qui attonsi sunt in comam.* Ils se coupoient les cheveux en rond en l'honneur d'une Divinité profane : Dieu défend à son peuple de les imiter (*x*) : *Neque in rotundinem attondebitis comam.* Voyez ci-après *Sisoë.*]

RASIN, Roi de Syrie, s'étant ligué avec Phacée fils de Romélie, pour attaquer Achaz Roi de Juda, (*y*) ils firent ensemble irruption dans son Royaume. La premiére année de son regne, ils mirent le siége devant Jérusalem : mais n'ayant pû la prendre, ils firent le dégât dans le pays, & s'en retournérent. L'année suivante ils revinrent dans le pays de Juda, & le Seigneur leur livra l'armée & le pays d'Achaz. Les deux Princes liguez séparérent aprés cela leurs armées. Celle de Rasin se mit à piller par tout, & à prendre des captifs. Elle le fit sans trouver de résistance, & conduisit à Damas les captifs & le butin qu'elle avoit pris. (*z*) Phacée de son côté tua dans un jour en un seul combat, jusqu'à cent vingt mille hommes de l'armée d'Achaz, & prit outre celà deux cens mille prisonniers. Mais comme on les menoit à Samarie, le Prophéte Oded les fit renvoyer sur les terres de Juda.

Vers le même tems, Rasin Roi de Syrie attaqua Elath ou Ailat, sur la mer rouge, la prit, en chassa les Juifs, & y mit les Iduméens, qui l'avoient apparemment engagé à cette guerre. (*a*) Le Texte Hébreu & la Vulgate portent que Rasin Roi de Syrie *conquit Ela pour les Syriens* : mais la suite du discours fait voir qu'il faut lire, pour les Iduméens, & que dans l'Hébreu il faut lire *Edom*, au lieu d'*Aram*. La différence de ces deux noms dans le Texte original, est presque imperceptible. Achaz ne se sentant pas assez fort pour résister à Rasin & à Phacée, s'adressa à Téglatphalasar Roi d'Assyrie, & lui donna une trés-grosse somme, pour l'engager à venir à son secours. Téglatphalasar marcha d'abord contre Damas, prit la ville, fit mourir Rasin, & transporta son peuple à *Kir*, apparemment sur le fleuve Cyrus, dans l'Ibérie. (*b*)

RAT, *souris*, *mus*. Voyez *Souris*.

RATIONAL DU JUGEMENT. On appelle ainsi une piéce de broderie d'environ dix pouces en quarré ; (*c*) d'un tissu fort précieux, que le Grand-Prêtre des Juifs portoit sur sa poitrine, & qui étoit chargé de quatre

(*p*) *Levit.* XXI. 5. (*q*) *Num.* VI. 9. 18. (*r*) 2. *Reg.* X. 4. 1. *Par.* XIX. 4. (*s*) *Isai.* VII. 20. (*t*) 2. *Reg.* XIX. 24. (*u*) *Jerem.* IX. 26. (*x*) *Levit.* XIX. 27. (*y*) 4. *Reg.* XV. 37. 38. XVI. 5. 6. &c. An du Monde 3262. avant J. C. 738. avant l'Ere vulg. 742. Voyez aussi 2. *Par.* XXVIII. 5. 6. 7. &c.

(*z*) 2. *Par.* XXVIII. 5. An du Monde 3263. avant J. C. 737. avant l'Ere vulg. 741. (*a*) 4. *Reg.* XVI. 6. An du M. 3263. את אילת לארם Lisez לאדם *Leëdom*, au lieu de *Léaram*. (*b*) 4. *Reg.* XVI. 9. An du Monde 3264. avant J. C. 736. avant l'Ere vulg. 740. (*c*) *Exod*, XXVIII. 16. 17. 18. זרה est la demie coudée. *Ezech*, XLIII. 13. 17.

quatre rangs de pierres précieuses, sur chacune desquelles étoit gravé le nom d'une des Tribus d'Israël. Le rational *étoit double*, c'est-à-dire, d'un tissu double & épais, ou composé de deux piéces repliées l'une sur l'autre, comme une espéce de malle, dans laquelle étoient renfermés l'*urim* & *thummim*, selon les Rabbins. On donne à cette piéce le nom de *rational*, ou de *rational du Jugement*, apparemment parce qu'il découvroit le jugement & la volonté de Dieu, ou parce que le Grand-Prêtre qui le portoit, étoit le Chef de la Justice, & se revêtoit de cet ornement, lorsqu'il prononçoit des Jugemens en matière de conséquence.

L'Hébreu porte simplement (*d*) *coschen*, & quelquefois, *coschen mischphath*, que les Septante ont rendu par *logion* ou *logion criseos*; & saint Jérôme par, *rationale* ou *rationale judicii*. On ne sçait pas bien ce que veut dire *coschen* à la Lettre. La plûpart le dérivent de l'Arabe *casan*, qui est gros, épais & inégal, comme étoit en effet la piéce dont nous parlons. On peut voir ce qui a été dit sur les articles *Ephod* & *Pectoral*, & ce qu'on dira ci-aprés sur *Urim* & *Thummim*.

[RAVIR, dans sa signification commune signifie ôter à quelqu'un quelque chose par violence; *Alii rapiunt non sua* (*e*); il se prend aussi pour l'enlévement, ou le rapt d'une femme, ou d'une fille (*f*); *Sichem rapuit Dinam, & dormivit cum ea.* Et dans les Juges (*g*): *Rapite ex eis singuli uxorem sibi.* Saül appelle par colére Jonathas son fils (*h*); *Fili mulieris virum ultrò rapientis*, Fils d'une femme qui recherche un homme.

RAVIR la parole de la bouche d'un homme (*i*); *Rapuerunt verbum ex ore ejus*; Ils saisirent le mot qu'il lâcha, & le prirent, pour ainsi dire, au mot.

RAVIR au Ciel, au Paradis, comme saint Paul fut ravi au troisiéme Ciel (*k*), se dit d'un homme qui est élevé en esprit dans un état surnaturel, jusques dans le Paradis, quoique son corps demeure sur la terre. L'Esprit de Dieu ravit Philippe, l'emporta loin du lieu où il avoit baptisé l'Eunuque (*l*). Il l'emporta avec une si grande rapidité, que nulle force humaine n'auroit pû le mener si vîte. JESUS-CHRIST dit dans l'Evangile, que depuis Jean-Baptiste le Royaume des Cieux souffre violence, & que les violens le ravissent; *Vim patitur, & violenti rapiunt illud* (*m*), ce qu'on explique en deux manieres. Pour gagner le Royaume du Ciel, & parvenir à la vie éternelle, il faut user de violence envers soi-même, envers ses passions; il faut mortifier sa chair, porter sa croix, faire pénitence. Autrement depuis Jean-Baptiste le Royaume des Cieux, la prédication de l'Evangile, la vérité que JESUS-CHRIST prêche, souffre violence, est attaquée violemment par les méchans; le Royaume des Cieux est, pour ainsi dire, exposé au pillage, à la violence des méchans: ou enfin, Dieu ne refuse l'entrée du Royaume des Cieux à personne, il l'abandonne, pour ainsi dire, au pillage; y entre qui veut.

Le Fils de Dieu n'a pas cru commettre un vol, une rapine, de s'égaler à Dieu (*n*); *Non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo.* Il est Dieu, & égal à Dieu par sa nature; ce n'est ni usurpation, ni vol, ni injustice, s'il se dit égal à Dieu. Quand Lucifer dit: Je serai égal au Très-haut, c'est un blasphême, c'est une usurpation, c'est un sacrilége, c'est le plus grand de tous les crimes.]

RAZIAS, ou *Rhaziz*, étoit un des plus considérables Docteurs qui fussent à Jérusalem du tems de la persécution d'Antiochus Epiphanes. Aprés la mort de ce Prince, & d'Antiochus Eupator son fils, & sous le regne de Démétrius Soter fils de Séleucus, (*o*) Alcime faux

(*d*) *Exod.* XXV. 7. XXXV. 27. *&c.* חשן *Coschen.* 70. Λόγιον, ou λογεῖον *Exod.* XXVIII. 15. 29. 30. חשן המשפט Λόγιον τῆς κρίσεως. Ils traduisent aussi quelquefois חשן par ποδήρης, *tunica talaris*, & par περιστήθιον, *pectorale.* (*e*) *Prov.* XI. 24. (*f*) *Genes.* XXXIV. 2. (*g*) *Judic.* XXI. 21. (*h*) 1. *Reg.* XX. 30. (*i*) 3. *Reg.* XX. 33. (*k*) 2. *Cor.* XII. 2. 4.

(*l*) *Act.* VIII. 39. (*m*) *Matth.* XI. 12. (*n*) *Philipp.* II. 6. (*o*) 2. *Macc.* XIV. 37 An du Monde 3841. avant J. C. 157. avant l'Ere vulg. 161.

faux Grand-Prêtre des Juifs, ayant obtenu la Grande Sacrificature, en donnant de l'argent au Roi Démétrius, fut envoyé en Judée avec Nicanor, qui avoit ordre de le maintenir dans la possession de sa Dignité. Mais Nicanor s'étant accommodé avec Judas Maccabée, & vivant bien avec lui dans Jérusalem, Alcime en prit de l'ombrage, & alla accuser Nicanor de trahir les intérêts du Roi, disant qu'il s'entendoit avec Judas Maccabée. Démétrius écrivit à Nicanor de se saisir de Judas Maccabée, & de le lui envoyer à Antioche. Nicanor se sépara donc de Judas, & commença à chercher les moyens de le prendre : mais Judas le prévint, & se retira.

Nicanor ayant manqué son coup, voulut s'en prendre aux Prêtres, & leur fit de grandes menaces. En ce même tems on accusa auprés de lui *Razias*, dont nous parlons ici, apparemment comme étant fort attaché au parti de Judas Maccabée, & fort contraire à celui d'Alcime, à qui la Grande Sacrificature ne devoit pas appartenir. L'Ecriture ne dit pas précisément de quoi on l'accusa : mais elle lui rend ce témoignage, qu'il étoit trés-zélé pour les intérêts de la ville de Jérusalem, & de toute sa nation; en sorte qu'on l'appelloit le Pere des Juifs. Sa vie étoit pure & irrépréhensible, & dans le tems de la persécution, il avoit déja donné des preuves publiques de son attachement au Judaïsme, (*p*) par sa résistance à ceux qui vouloient introduire l'idolâtrie dans Israël. Nicanor donc envoya cinq cens hommes pour le prendre, croyant que s'il venoit à bout de le réduire, cela feroit une grande impression sur les autres Juifs.

Lors donc que Razias vit que les soldats vouloient forcer sa maison, & y mettre le feu, & qu'il ne pouvoit éviter de tomber entre leurs mains, il se donna un coup d'épée, aimant mieux mourir courageusement, que se voir assujetti aux pécheurs, & souffrir des outrages indignes de sa naissance. Mais parceque dans la précipitation où il étoit, il ne s'étoit pas donné un coup mortel, voyant tous les soldats entrer en foule dans sa maison, il courut avec fermeté sur la platte-forme de son logis, & s'étant jetté de haut en bas dans la ruë, il tomba la tête la premiére sur la terre. Sa chûte ne l'ayant pas encore achevé, il fit de nouveaux efforts, se releva, & courant au travers du peuple, il monta sur une pierre escarpée, tira ses entrailles hors de son corps, les jetta avec ses deux mains sur le peuple, invoquant le Dominateur de la vie & de l'ame, afin qu'il les lui rendît un jour, & mourut de cette sorte.

Les Juifs mettent Razias entre leurs plus illustres Martyrs, & prétendent montrer par son exemple, & par celui de Saül & de Samson, qu'il est de certains cas, où le meurtre volontaire de soi-même est non-seulement permis, mais même loüable & méritoire. Ces cas sont premiérement la juste défiance de ses propres forces, & la crainte de succomber à la persécution. Alors il est permis, selon eux, de la prévenir, en se donnant la mort. Le second cas est lorsque l'on prévoit que si l'on tombe entre les mains des ennemis, ils en prendront occasion d'insulter au Seigneur, & de blasphémer son nom. Les Circoncellions, célébres hérétiques qui vivoient dans l'Afrique du tems de saint Augustin, se servoient de l'exemple de Razias, pour s'autoriser dans les cruautez qu'ils exerçoient contre eux-mêmes, en se précipitant, & se faisant mourir de mille maniéres diverses, pour procurer, disoient-ils, la gloire de Dieu. Quelques nouveaux Théologiens (*q*) prétendent aussi justifier Razias, par l'exemple de certaines vierges Chrétiennes, qui pour éviter la soüillure de leurs corps, se jetterent dans l'eau, où elles moururent. Ils ajoûtent que Razias n'agit en cela que par inspiration du Saint Esprit; que la maniére dont il avoit vêcu auparavant, & les sentimens dans lesquels il mourut, ne permet-

(*p*) 2. *Macc.* XIV. 38 Ἐν γὰρ τοῖς ἔμπροσθεν χρόνοις τῆς ἀμιξίας κρίσιν εἰσενηνεγμένος Ἰουδαϊσμοῦ.

(*q*) *Vide Lyran. Tirin. Serrar. in 2. Macc.* XIV. & *Francisc. Victoria Relect. de Homicidio.*

tent presque pas de douter de son salut, & de la bonté de son action.

Toutefois saint Augustin, (*r*) saint Thomas, (*s*) & divers autres Théologiens trés-éclairez, (*t*) ont soutenu que l'exemple de Razias étant non pas approuvé, mais simplement rapporté dans l'Ecriture, on n'en peut rien conclure pour justifier son action dans le moral. On convient qu'elle est généreuse, qu'elle est digne des plus grands Héros du Paganisme : mais il s'agit de sçavoir si elle est conforme à la Loi de Dieu, & à l'ordre éternel, que Dieu commande de conserver, & qu'il défend de troubler. De quoi l'Ecriture louë-t-elle Razias? D'avoir été fort attaché au Judaïsme, qui étoit la vraye Religion; d'avoir été trés-zélé pour sa patrie, & pour ses freres; en sorte qu'il étoit regardé comme le pere des Juifs; d'avoir invoqué le Seigneur en mourant. Mais cela suffit-il pour justifier une action si notoirement contraire à la Loi de Dieu? Si Razias n'est ni juste, ni innocent, pourquoi veut-on l'imiter, dit saint Augustin? Et s'il est juste & innocent, pourquoi met-il à mort un juste; c'est-à-dire, pourquoi se tuë-t-il soi-même? Est-ce ainsi que nos Martyrs en ont usé? Il est dit qu'il est mort généreusement : mais ne vaudroit-il pas mieux qu'il fût mort humblement & patiemment? ***Dictum est quod elegerit nobiliter mori***, dit saint Augustin : ***Melius vellem humiliter; sic enim utiliter. Illis autem verbis historia gentium laudare consuevit, sed viros fortes hujus seculi, non Martyres Christi.***

RAZON, fils d'Eliada, s'étant enfui d'auprés d'Adarézer Roi de Saba son maître, (*u*) pendant que David lui faisoit la guerre, & s'étant mis à la tête d'une troupe de voleurs, commença à faire des courses dans le pays de Damas. Il se rendit enfin maître de cette ville, & y fut reconnu pour Roi. Il semble qu'il ne put s'y établir que sur la fin du regne de Salomon; car David avoit conquis Damas, de même que le reste de la Syrie, & Salomon conserva l'empire sur toutes les Provinces que David avoit assujetties. Or si Razon n'a regné à Damas que sur la fin du regne de Salomon, il faut qu'il ait vêcu trés-long-tems, car depuis les guerres de David contre Adarézer, arrivées au commencement du regne de David, vers l'an du Monde 2960. jusqu'à la fin de Salomon, qui mourut en 3029. il y a soixante-neuf ans. Razon devoit avoir au moins vingt-cinq ou trente ans, lors de ces premiéres guerres, puisqu'il étoit déja Général des troupes d'Adarézer, & qu'il devint aussi-tôt aprés Chef d'une troupe de voleurs. Ainsi il avoit environ quatre-vingt-dix ans lorsqu'il commença à regner. Si cela paroit incroyable, on pourra supposer que Razon regnoit à Damas peut-être sous les regnes de David & de Salomon; mais tributaire à l'un & à l'autre, & qu'il ne commença à se révolter que sur la fin du regne de Salomon.

REBE', ou ***Reb***, un des Princes des Madianites (*x*) qui furent tuez dans la guerre que Moyse, par l'ordre du Seigneur, leur fit faire par Phinée fils du Grand-Prêtre Eléazar, en punition du crime où ils avoient engagé les Israëlites, lorsqu'ils envoyérent leurs femmes dans leur camp, pour les inviter aux Fêtes de Phégor. (*y*)

REBECCA, fille de Bathuël, & épouse d'Isaac. Eliézer Intendant de la maison d'Abraham, alla la chercher à Haran ville de Mésopotamie, (*z*) & l'amena à Isaac, qui demeuroit alors à Béersabée, dans la Terre de Chanaan. Rébecca demeura vingt ans avec Isaac, sans en avoir d'enfans. Enfin Isaac par ses priéres, lui obtint la vertu de concevoir; (*a*) elle devint enceinte; & les deux fils dont

(*r*) *Aug. Epist. olim* 61. *nunc* 204: *in nov. edit. l.* I. *contra Gaudent. c.* XXXI. (*s*) *D. Thom.* II. 2. *qu.* 64. *art.* V. *ad* V. (*t*) *Esth. in* 2. *Macc. Natal. Alex. hist. V. T. &c.* (*u*) 3. *Reg.* XI. 23. An du Monde 2960. avant J. C. 1040. avant l'Ere vulg. 1044.

(*x*) *Num.* XXXI. 8. (*y*) An du Monde 2553. avant J. C. 1447. avant l'Ere vulg. 1451. Quelques mois avant que les Israëlites entrassent dans la terre promise. (*z*) *Genes.* XXIV. 1. 2. 3. *&c* An du Monde 2148. avant J. C. 1852. avant l'Ere vulg. 1856. (*a*) *Genes.* XXV. 21. 22. *&c.* An du Monde 2168 avant J. C. 1832. avant l'Ere vulg. 1836.

dont elle étoit grosse, se remuant avec violence dans son sein, cela lui donna de l'inquiétude, & elle alla consulter le Seigneur, qui lui répondit : Deux nations sont dans vôtre sein; l'une des deux surmontera l'autre, & l'aîné sera assujetti au plus jeune. On n'est pas d'accord sur la personne que Rébecca alla consulter. Les uns veulent qu'elle soit allée trouver Sem fils de Noé; d'autres, Melchisédech; d'autres, Heber; d'autres, Abraham; & d'autres, enfin croyent qu'elle alla faire quelques sacrifices sur le mont Moria, (*b*) ou sur l'Autel qu'Abraham avoit érigé dans le bois de Béersabée, (*c*) & que pendant son sommeil, Dieu lui révéla ce que nous venons de voir.

Le tems des couches de Rébecca étant venu, elle se trouva mere de deux jumeaux. (*d*) Celui qui sortit le premier, étoit roux, & velu comme une peau d'ours, & on lui donna le nom d'*Esaü*. L'autre sortit aussi-tôt, tenant de sa main le pied de son frere; & on l'appella *Jacob*, ou Supplanteur. Quand ils furent grands, Esaü s'adonna à la chasse & au labourage; & Jacob étoit un homme droit & simple, qui demeuroit dans la tente de son pere. Isaac avoit plus d'inclination pour Esaü, & Rébecca aimoit davantage Jacob. Elle trouva même moyen de lui faire obtenir la bénédiction d'Isaac, à l'exclusion d'Esaü, contre la premiére intention d'Isaac, qui se croyant prés de sa fin, vouloit donner sa derniére bénédiction à Esaü son aîné. (*e*) Nous avons déja rapporté cette histoire si célébre dans les articles de *Jacob* & d'*Isaac*.

Une grande famine ayant obligé Isaac d'aller dans la ville de Gérare, au pays des Philistins, où regnoit Abimélech, (*f*) comme les habitans du lieu lui demandoient qui étoit Rébecca, il répondit qu'elle étoit sa sœur, parce qu'il craignoit qu'ils ne le fissent mourir, & ne lui enlevassent sa femme. Abimélech, qui avoit autrefois enlevé Sara femme d'Abraham, (*g*) & à qui le Seigneur avoit fait de grandes menaces à cause d'elle, se défia de la vérité de ce qu'Isaac disoit, que Rébecca étoit sa sœur. Il observa de si prés, qu'il l'apperçut un jour qui se jöüoit avec elle d'une maniére qui convenoit plûtôt à un mari, qu'à un frere. Abimélech le fit donc appeller, & lui dit : Il est visible qu'elle est vôtre épouse, Pourquoi nous en avez-vous ainsi imposé ? Quelqu'un auroit pû abuser de vôtre femme, & vous auriez attiré sur nous un grand châtiment de Dieu. Ensuite il fit publier cette ordonnance dans Gérare : Si quelqu'un touche à la femme de cet homme, il sera puni de mort.

Jacob ayant par le conseil de Rébecca sa mere, surpris la bénédiction d'Isaac, au préjudice d'Esaü; celui-ci se mit étrangement en colére contre lui, & menaça de le faire mourir lorsque Isaac auroit les yeux fermez. Rébecca en ayant eu avis, (*h*) conseilla à Jacob d'aller en Mésopotamie vers son oncle Laban, & d'y épouser une de ses filles: Que quand la colére d'Esaü seroit passée, elle le feroit avertir, afin qu'il pût revenir. Elle disposa Jacob à consentir à ce voyage, en lui disant : La vie m'est ennuyeuse, à cause des filles de Heth qu'Esaü a épousées. Si Jacob prend pour femme une fille de ce pays-ci, je ne puis me résoudre à vivre davantage. Depuis ce tems l'Ecriture ne nous dit plus rien de Rébecca. On ne sçait pas l'année de sa mort: mais il est sûr qu'elle mourut avant Isaac, puisqu'il est dit qu'Isaac fut mis dans le tombeau avec Rébecca sa femme, (*i*) & que ce tombeau est le même où Abraham & Sara étoient déja enterrez, & où dans la suite on mit encore Jacob & Liah.

REBLA, ou *Réblata*, ou *Riblata*, ville de Syrie, dans le pays d'Emath. On n'en sçait pas la situation. Saint Jérôme (*k*) l'a prise pour Antioche de Syrie, ou pour le pays des envi-

(*b*) Petr. *Comestor. hist. Scolast.* (*c*) *Diodor. & Procop. in Genes. Theodoret. qu.* 76. *in Genes.* (*d*) *Genes.* XXV. 24. 25. *&c.* (*e*) *Genes.* XXVII. 1. 2. 3. *&c.* An du Monde 2245. avant J. C. 1755. avant l'Ere vulg. 1759. (*f*) *Genes.* XXVI. 1. 2. 3. *&c.* An du Monde 2187. avant J. C. 1813. avant l'Ere vulg. 1817.

(*g*) *Genes.* XX. 5. 6. 7. 8. (*h*) *Genes.* XXVII. 41. 42. *&c.* XXVIII. 1. 2. 3. *&c.* An du Monde 2245. avant J. C. 1755. avant l'Ere vulg. 1759. (*i*) *Genes.* XLIX. 31. (*k*) *Hieronym. in Isai.* XIII. 1. *& in Amos* VI. 2. *Item in locis, in Reblata; & in Ezech.* XLVII.

environs d'Emath ou d'*Emmas*, qui étoit encore de son tems le premier gîte de ceux qui alloient de Syrie en Mésopotamie. Nous ne sçavons pas quel étoit le nom ancien de la ville d'Antioche; mais nous sçavons que celui qu'elle porta depuis le regne des Séleucides; & qu'elle porte encore aujourd'hui, est nouveau. Saint Jérôme avoit apparemment sur cela quelque connoissance particuliére, puisqu'il asûre si positivement, & en tant d'endroits, que l'ancienne Réblata étoit Antioche.

Cependant cela souffre beaucoup de difficulté. Antioche étoit assez éloignée d'Emése ou d'Emath; elle n'étoit pas sur le chemin de la Judée en Mésopotamie. Moyse en décrivant les limites orientales de la Terre promise, dit [l] qu'elles s'étendoient *depuis Hazer-Enan, jusqu'à Séphama; de Séphama à Réblat, vis-à-vis la fontaine de Daphné. Delà elles s'étendoient vers l'orient, jusqu'à la mer de Cinéreth*, ou de Tibériade; *& elles passoient jusqu'au Jourdain; & enfin se terminoient à la mer salée*, ou à la mer morte. Le nom de Daphné ne se lit pas dans l'Hébreu. mais les Paraphrastes Chaldéens & saint Jérôme expliquent la fontaine de Réblat de celle de Daphné, prés d'Antioche. Ezéchiel [m] met les bornes septentrionales de la Terre promise du côté du septentrion, depuis la mer Méditerranée jusqu'à *Hazer-Enan*, ou *Atrium Enan*. Il dit qu'Emath est la ville qui borne la Terre promise du côté du septentrion, & que ses limites méridionales se prennent par le milieu d'Auran, de Damas & des montagnes de Galaad. Il ne parle point de Réblat: mais il marque *Emath*, dans le territoire de laquelle étoit Réblat.

La demeure de Réblat étoit des plus agréables de la Syrie; d'où vient que les Rois de Babylone y faisoient volontiers leur demeure. Pharaon Néchao Roi d'Egypte s'y arrêta, au retour de son expédition de Carchemise; [n] & y ayant fait venir Joachaz Roi de Juda, il le dépoüilla de la Royauté, & mit en sa place Joachim. Nabuchodonosor Roi de Babylone demeura à Réblat, pendant que Nabuzardan Général de son armée, assiégeoit Jérusalem, (o) & aprés la reddition de cette place, on amena le Roi Sédécias, & les autres prisonniers à Réblat, ou Nabuchodonosor fit crever les yeux à Sédécias, & fit tuer en sa présence les fils de ce malheureux Prince, & ses autres principaux Officiers.

REB-MAG, un des Officiers Généraux de l'armée de Nabuchodonosor, qui assista avec Nabuzardan à la prise de Jérusalem. (p) Je crois que *Reb-mag* (q) signifie le Chef des Mages.

I. RECEM, un des Princes de Madian, qui fut mis à mort par Phinée fils du Grand-Prêtre Eléazar, aprés l'abomination de Béel-phégor. (r)

II. RECEM, fils de Coré. I. *Par.* II. 43.

III. RECEM, fils de Sarés. I. *Par.* VII. 16. Il étoit de la Tribu de Gad, & de la famille de Machir.

RECEM, ville de la Tribu de Benjamin. *Josue* XVIII. 27.

RECEM, autrement *Petra*. Voyez *Rekem*, ou *Petra*.

RECHA, ou *Rachu*. On ne sçait de quelle Tribu étoit cette ville, ni même si c'est une ville. Voyez I. *Par.* IV. 12.

I. RECHAB & *Baana* sont les deux assassins d'Isboseth fils de Saül. (s) Voyez *Isboseth*, ou *Baana*.

II. RECHAB, fils de Jonadab, Instituteur des *Réchabites*. On ne sçait en quel tems vivoit Réchab, ni quelle est son origine. Quelques-uns le font sortir de la Tribu de Juda. D'autres croyent qu'il étoit Prêtre, ou au moins Lévite, (u) parce qu'il est dit dans Jérémie (x) que l'on verra toûjours des descen-

dan-

(l) *Num.* XXXI. 10. 11. 12. (m) *Ezech.* XLVII. 17. (n) 4. *Reg.* XXIII. 33.

(o) 4. *Reg.* XXV. 6. 20. 21. *Jerem.* XXIX. 5. & LII. 9. (p) *Jerem.* XXXIX. 3. An du M. 3416. avant J. C. 584. avant l'Ere vulg. 588. (q) רב־מג *Reb-Mag* ou *Rab.mag.* (r) *Num.* XXXI. 8. An du M. 2553. avant J. C. 1447. avant l'Ere vulg. 1451. (s) 2. *Reg.* IV. 2. (t) *Theodoret. in I. Paral. initio.* (u) *Hegesipp. apud Euseb. l. II. c. XXIII. hist. Eccles.* (x) *Jerem.* XXXV. 19.

dans de Jonadab attachez au service du Seigneur. Quelques Rabbins veulent que les Réchabites ayant épousé des filles des Prêtres ou des Lévites, les enfans qui en étoient sortis, furent employez au service du Temple. D'autres (*y*) croyent qu'à la vérité ils servoient au Temple, mais simplement en qualité de Ministres, de même que les Gabaonites & les Nathinéens, qui étoient comme les serviteurs des Prêtres & des Lévites. (*z*) On lit dans les Paralipoménes (*a*) que les Réchabites étoient *Cinéens* d'origine, & qu'ils étoient Chantres dans la Maison de Dieu : *Canentes atque resonantes, atque in tabernaculis commorantes; hi sunt Cinæi, qui venerunt de calore patris domûs Rechab.* L'Hébreu porte : *Les Portiers & les obéïssans, qui logent sous des tentes; ce sont eux qu'on nomme Cinéens, qui sont descendus de Chamath, Chef de la maison de Réchab.*

Les Cinéens ne sont pas de la race de Jacob, mais de celle de Madian fils de Chus. Ils descendoient de Hobab ou de Jétro pere de Séphora, & beau-pere de Moyse. Ils entrérent avec les Hébreux dans la Terre promise, & demeurérent dans le lot de la Tribu de Juda, aux environs de la mer morte. Ils ne furent distinguez des Israëlites que par leur vie champêtre, & par le mépris qu'ils faisoient des villes & des maisons. Quelques-uns (*b*) ont crû que Hobab ou Jétro étoit lui-même le premier instituteur des Réchabites; que Réchab étoit un de ses noms; que Jonadab connu du tems de Jéhu, étoit un de ses descendans; que Héber le Cinéen étoit de l'institut des Réchabites. Serrarius distingue les anciens Réchabites descendus & instituez par Jétro, des nouveaux instituez par Jonadab fils de Réchab, qui vivoit sous Jéhu Roi d'Israël.

Le P. Boulduc (*c*) a imaginé sur le sujet des Réchabites un systême tout-à-fait extraordinaire. Il va chercher leur origine dés avant le déluge, dans Enos & ses descendans. Aprés le déluge, ils furent connus successivement sous les noms de *Cinéens*, de *Cinézéens*, d'*Hébreux*, de *Nazaréens*, d'*enfans des Prophétes*; & enfin de *Réchabites* & de *Pharisiens*. Tous ces gens étoient des Religieux vivant en Communauté, ayant leurs Supérieurs généraux & particuliers, ainsi qu'on en voit aujourd'hui parmi les différens Ordres Religieux de l'Eglise Latine. Mais d'où leur vient le nom de Réchab ? L'étymologie en est remarquable. Elisée voyant son maître qui montoit au Ciel, lui cria : (*d*) *Mon pere, mon pere, qui êtes le chariot d'Israël, & son conducteur.* Le Roi Joas étant allé visiter Elisée dans sa derniére maladie, lui dit de même : (*e*) *Mon pere, mon pere, qui êtes le chariot d'Israël, & son conducteur.* L'Hébreu porte : *Mon pere, mon pere, Réchab d'Israël.* C'est de-là qu'est venu le nom de *Réchabites* aux Disciples d'Elie & d'Elisée; fils des *Réchabaïm*, des deux chariots d'Israël. Ce n'est pas assez à cet Auteur de faire venir les Réchabites du chariot d'Elie; il fait venir *les Pharisiens* de ses chevaux. *Pharasim* en Hébreu signifie des chevaux.

Mais il est inutile d'aller chercher de ces étymologies forcées, éloignées, douteuses & puériles. L'Ecriture (*f*) nous apprend que Jonadab fils de Réchab, qui vivoit du tems de Jéhu Roi d'Israël, ordonna à ses descendans de ne boire jamais de vin, de ne point bâtir de maisons, de ne semer aucun grain, de ne planter point de vignes, de ne posséder aucun fonds, & de demeurer sous des tentes toute leur vie. Telle fut la régle des Réchabites, & des Enfans de Réchab. Elle n'obligeoit point les autres Cinéens, ni les autres descendans de Jétro. Cette observance subsista pendant plus de trois cens ans. (*g*) La derniére année du regne de Joakim Roi de Juda, Nabuchodonosor étant venu assiéger Jérusalem, les Réchabites furent obligez de quitter la campagne, & de se retirer dans la ville, sans toute-

(*y*) *Sanct. & Cornel. in Jerem.* XXXV. (*z*) *Vide Josue* IX. 27. 1. *Par.* IX. 2. 2. *Esdr.* II. 43. 55. 58. 70. 2. *Esdr.* VII. 57. *&c.* (*a*) 1. *Par.* II. 55. (*b*) *Arias Montan. in Judic.* I. *Sanctius in Jerem.* XXXV. *n.* 5. 6. 7. *Serrar. trihæres. l.* 3. *c.* 9. *Minerval. c.* 13. 14. 15. (*c*) *Jacob. Boulduc. de Ecclesia ante legem, l.* 3. *c.* 16.

(*d*) 4. *Reg.* II. 12. (*e*) 4. *Reg.* XIII. 14. (*f*) *Jerem.* XXXV. 6. 7. (*g*) Jéhu commença à regner l'an du M. 3120. Joakim Roi de Juda fut mis à mort l'an du M. 3405. avant J. C. 595. avant l'Ere vulg. 599.

toutefois abandonner leur coûtume de loger sous des tentes. Jérémie durant le siége, reçût ordre du Seigneur d'aller chercher les Disciples de Réchab, de les faire entrer dans le Temple, & de leur présenter du vin à boire. (*h*) Jérémie exécuta les ordres du Seigneur: mais les Réchabites répondirent: *Nous ne boirons point de vin, parce que Jonadab fils de Réchab nôtre pere, nous a défendu d'en boire; & nous lui avons obëi jusqu'aujourd'hui, nous, nos femmes, nos fils & nos filles. Et lorsque Nabuchodonosor est venu dans le pays, nous avons dit: Entrons dans Jérusalem devant l'armée des Caldéens & des Syriens; & nous avons demeuré à Jérusalem. Alors le Seigneur dit à Jérémie: Dites au peuple de Juda & aux habitans de Jérusalem: Les paroles de Jonadab fils de Réchab ont eu assez de force sur l'esprit de ses enfans, pour les obliger à ne point boire de vin jusqu'à cette heure: mais pour vous, vous n'avez point voulu m'écouter jusqu'aujourd'hui....* Ensuite adressant sa parole aux Réchabites, il leur dit: *Parce que vous avez obëi aux paroles de Jonadab vôtre pere, & que vous avez observé ses ordonnances, la race de Jonadab ne cessera point de produire des hommes, qui serviront toûjours en ma présence.*

Les Réchabites furent apparemment menez captifs aprés la prise de Jérusalem par les Chaldéens, (*i*) puisqu'on lit dans le titre du Pseaume LXX. 1. qu'il fut chanté *par les fils de Jonadab, & par les premiers captifs*, qui sont Ezéchiel & Mardochée, emmenez au-delà de l'Euphrate par les Caldéens, aprés la prise de Jérusalem sous le Roi Joakim. Ils revinrent de captivité, & s'établirent dans la ville de Jabés, au-delà du Jourdain, comme il paroît par les Paralipoménes: (*k*) *La race des Scribes qui demeuroient à Jabés, nommez portiers, obëissans, & demeurans sous des tentes, sont les Cinéens, descendus de Chamath, pere de la maison de Réchab.* Il y a quelque difficulté sur ce passage. Quelques-uns ont crû que *Jabés* en cet endroit, marquoit non une ville, mais un homme, que les Cinéens honoroient comme leur maître. Quoiqu'il en soit, il n'est plus parlé des Cinéens dans les Livres écrits depuis la captivité de Babylone.

Quelques-uns ont prétendu que les Assidéens, dont il est parlé dans les Maccabées, (*l*) étoient les successeurs & les imitateurs des Réchabites. D'autres (*m*) confondent les Réchabites avec les Esséniens. Mais si les Assidéens étoient les mêmes que les Esséniens, comme il y a assez d'apparence, ces deux sentimens reviendront au même. Il est sûr que la maniére de vivre de ces derniers, qui nous sont bien connus, étoit fort différente de celle des Réchabites, comme il paroît dans ce qu'en dit Joseph, (*n*) qui nous apprend que les Esséniens avoient des champs qu'ils cultivoient en commun, qu'ils demeuroient dans des maisons, qu'ils n'avoient ni femmes ni enfans, & ne faisoient point leurs cérémonies avec les autres Juifs dans le Temple de Jérusalem. Or tout cela étoit contraire aux pratiques des Réchabites. Hégésippe cité par Eusébe, (*o*) raconte que comme on conduisoit saint Jacques au supplice, un des Prêtres de la race des Réchabites, cria aux Juifs, qui vouloient le lapider: *Qu'allez-vous faire? Le juste prie pour vous.* Il est certain, comme nous l'avons déja dit, que les Réchabites n'étoient pas de la race des Prêtres: mais comme ils servoient dans le Temple, cet Auteur aura crû qu'ils étoient Prêtres; ou il aura pris le nom de Prêtre dans un sens générique, pour un Ministre du Seigneur.

Benjamin de Tudéle (*p*) dit qu'il vit dans ses voyages un grand pays habité par les fils de Réchab. Voici ses paroles: „ De Pundebite sur l'Euphrate, j'allai dans le pays de „ *Sébe*,

(*h*) *Jerem.* XXXV. 1. 2. 3. *&c.* (*i*) An du Monde 3405. avant J. C. 595. avant l'Ere vulg. 599. (*k*) 1. *Par.* II. 55.

(*l*) 1. *Macc.* II. 42. VII. 17. & 2. *Macc.* XIV. 6. (*m*) *Ita ex Nilo & Suida. Serrar. trihæres. l.* 3. *c.* 9. (*n*) *Joseph. Antiq. l.* 18. *c.* 2. & *de Bello, l.* 2. *c.* 12. *p.* 785. 786. *&c.* (*o*) *Euseb. l.* 2. *c.* 23. (*p*) *Benjamin. Itiner. p.* 75. 76.

„ *Séba*, nommé aujourd'hui *Aliman*, qui confine au pays de *Sennaar*. Aprés vingt-un „ jours de marche par des solitudes, j'arrivai „ dans le pays où demeurent les Juifs nommez „ *fils de Réchab*, autrement *peuples de Théïma*; „ car Théïma est le commencement de leur „ Etat, qui est aujourd'hui gouverné par le „ Prince *Hanan*. La ville de Théïma est gran- „ de & bien peuplée. Le pays a vingt jour- „ nées de long, entre les montagnes septen- „ trionales. Il est rempli de bonnes & fortes „ villes, qui n'obéïssent à aucun Prince é- „ tranger. Les peuples de ce pays font des „ courses sur leurs voisins, & même sur les „ peuples éloignez. Ils cultivent des champs, „ & nourrissent des troupeaux, ayant un bon „ & vaste pays. Ils donnent la dime de tout „ leur revenu pour l'entretien des Disciples „ des Sages, qui vaquent continuellement à „ la prédication, & pour la nourriture des „ Pharisiens, qui déplorent le malheur de „ Sion, & la chûte de Jérusalem; n'usant ja- „ mais ni de vin ni de chair, allant toûjours „ vêtus de noir, & n'ayant point d'autre „ demeure que des cavernes; jeûnant tous „ les jours, à l'exception du jour de Sab- „ bat, & toûjours appliquez à la priére, „ pour obtenir de Dieu la liberté & le retour „ de la captivité d'Israël.

„ Tous les Juifs de Théïma & de Théli- „ mas font les mêmes priéres au Seigneur, & „ ils sont au nombre d'environ cent mille „ hommes. Ils ont pour Prince Salomon frere „ de Hanan, tous deux de la race de David, „ comme ils le prouvent par leurs Histoires „ généalogiques qu'ils ont en main. Ils vont „ ordinairement avec des habits de deüil, & „ déchirez, & jeûnent quarante jours pour „ tous les Juifs qui sont en captivité. La Pro- „ vince comprend environ quarante villes, „ deux cent bourgs, & cent châteaux. La „ Capitale du pays est Thénaï, & le nombre „ des Juifs qui habitent dans la Province, est „ d'environ trois cens mille. La Capitale dont „ on a parlé, est close de bonnes murailles, „ qui enferment dans leur enceinte un grand „ terrein, où l'on séme du froment en quan- „ tité; car elle a quinze mille de long, & au- „ tant de large; (c'est-à-dire, cinq grandes „ lieuës en quarré, & environ quinze lieuës „ de tour.) On y voit le palais du Prince Sa- „ lomon avec de trés-beaux jardins. Voilà quel est le pays des Réchabites, selon ce Voyageur, qui vivoit au douziéme siécle. Mais tout ce récit a si fort l'air fabuleux, qu'on n'y peut ajoûter aucune créance.

*RECHAT, ou *Rachath*, ville d'Ephraïm. *Josue* XIX. 25.

REDEMPTEUR. Ce nom se donne par excellence à JESUS-CHRIST Rédempteur & Sauveur de tout le monde. Mais dans le style de la Loi de Moyse, on le donne aussi à celui qui est en droit de rachetter l'héritage, (q) ou même la personne de son proche parent, (r) & de le retirer des mains d'un étranger, ou d'un autre Juif, qui les auroit achettez. Moyse, ou plûtôt Dieu par son ministére, avoit ordonné que ni les fonds de terre, ni les personnes des Hébreux ne fussent pas vendus pour toûjours; & que chacun rentrât dans la possession de ses biens & de sa liberté en l'année Sabbatique, & en l'année du Jubilé. Mais sans attendre ces années, lorsqu'il se trouvoit un parent riche, & en état de racheter les biens ou la liberté de son frere, la Loi lui en donnoit le pouvoir; & c'est-là ce qu'elle appelle le droit de *rédemption* ou de rachat; donnant de même le nom de *rédempteur* au proche parent, qui joüit de ce droit. Il y a sur cette matiére plusieurs détails, que l'on peut lire dans les Chap. XXV. & XXVII. du Lévitique.

On voit la pratique de cette Loi dans l'histoire de Ruth. (s) Booz étant un des plus proches parens d'Elimélech, épousa Ruth héritiére d'Elimélech, & rentra par-là dans ses héritages, qui étoient passez dans des mains étrangeres. Jérémie (t) rachette de même un champ

(q) *Levit.* XXV. 25. (r) *Levit.* XXV. 47. 48. (s) *Ruth.* II. 20. III. 9. *& seq.* (t) *Jerem.* XXXII. 7. 8.

champ de son neveu *Hananéel*, qui étoit sur le point de le vendre à un autre. On appelle aussi *rédempteur du sang* en Hébreu, *goël haddam*, celui à qui il appartient de poursuivre la vengeance du sang de son parent mis à mort. (*u*) Pour éviter les premiers effets du ressentiment de ces vengeurs, ou de ces rédempteurs, Dieu avoit ordonné des villes d'asyle ou de refuge dans tous les cantons d'Israël, pour empêcher les meurtres & les excés de violence.

● REEMA, autrement *Rhegma*, fils de Chus, qui peupla un pays d'Arabie, d'où l'on amenoit à Tyr des aromates, des pierreries, & de l'or. (*x*) Nous croyons que ce pays étoit dans l'Arabie Heureuse, vers l'entrée du Golphe Persique.

REFUGE. *Villes de refuge.* Le Seigneur voulant pourvoir à la sûreté de ceux qui par hasard, & sans le vouloir, avoient tué un homme, de quelque maniére que ce fût, ordonna à Moyse (*y*) d'établir six villes de refuge ou d'asyle, afin que celui qui contre sa volonté, auroit répandu le sang d'un homme, pût s'y retirer, & eût le tems de se justifier & de se défendre devant les Juges, sans que le parent du mort pût l'y poursuivre, & l'y tuer. De ces villes il y en avoit trois en-deçà, & trois au-delà du Jourdain. Celles de deçà le Jourdain étoient Cédés de Nephtali, Hébron, & Sichem. Celles de delà le Jourdain étoient Bosor, Gaulon, & Ramoth de Galaad. Elles servoient non-seulement aux Hébreux, mais aussi aux étrangers qui se trouvoient dans leur pays. (*z*) Les Rabbins restreignent ce nom d'étrangers aux seuls Prosélytes : mais je ne sçai si en cela ils ne s'éloignent pas de l'esprit de la Loi. Le Seigneur veut de plus que quand les Hébreux se seront fort multipliez, & auront étendu au loin les limites de leurs pays, (*a*) ils ajoûtent trois villes d'asyle à celles que nous venons de marquer. Et comme nous ne voyons pas que cela ait jamais eu son exécution, les Rabbins disent que le Messie accomplira ce que Dieu avoit ordonné à cet égard.

Maimonides, sur la tradition des Anciens, assûre que toutes les quarante-huit villes assignées pour la demeure des Prêtres & des Lévites, étoient villes d'asyle & de refuge; & que toute la différence qu'il y avoit entre elles, consistoit en ce que les six villes déterminées par la Loi, étoient obligées de recevoir, & de loger gratuitement tous ceux qui s'y retiroient; au lieu que les autres quarante-deux villes pouvoient ne pas recevoir ceux qui s'y refugioient, & que ceux-ci ne pouvoient exiger qu'on les y logeât. Outre les villes de refuge, le Temple du Seigneur, (*b*) & sur tout l'Autel des Holocaustes, joüissoient du droit d'asyle. Les Rabbins disent que l'asyle de l'Autel n'étoit d'ordinaire que pour les Prêtres. Ceux qui se retiroient dans le Temple, étoient aussi-tôt jugez par les Juges; & s'ils se trouvoient coupables d'un meurtre volontaire, on les arrachoit même de l'Autel; & on les mettoit à mort hors du Temple. Mais s'ils se trouvoient innocens, on leur donnoit des gardes pour les conduire en sûreté dans une ville de refuge.

Ces villes devoient être d'un accés aisé, & avec des chemins bien entretenus & bien applanis, & des ponts par tout où il en étoit besoin. La largeur de ces routes devoit être au moins de trente-deux coudées, ou quarante-huit pieds. Quand il s'y rencontroit un chemin fourchu, on avoit soin d'y mettre des poteaux, avec une inscription, pour montrer le chemin à la ville de refuge. Tous les ans au 15. du mois Adar, qui répond à la lune de nôtre mois de Février, les Magistrats des villes faisoient la visite des chemins, pour voir s'ils étoient

(*u*) *Num.* XXXV. 12. 19. 21. *&* *Deut.* XIX. 6. 12. גאל הדם (*x*) *Ezech.* XXVII. 22. *&* *Genes.* X. 7. רעמה *Réema*, ou *Regma.* (*y*) *Exod.* XXI. 13. *Num.* XXXV. 11. 12. 13. *&c.* (*z*) *Num.* XXXV. 15.

(*a*) *Deut.* XIX. 8. (*b*) *Philo Legat. ad Caium.*

étoient en bon état. La ville devoit être bien fournie d'eau, & d'autres provisions de bouche. Il n'étoit pas permis d'y fabriquer des armes, de peur que les parens du mort ne prissent prétexte d'y en venir achetter, pour satisfaire leur vengeance. Enfin il falloit que celui qui s'y réfugioit, sçût un métier, pour n'être pas à charge à la ville. On envoyoit quelques personnes sages & moderées au-devant de ceux qui poursuivoient la vengeance du mort, afin de les porter à la clémence, & à attendre la décision des Juges.

Quoique le meurtrier se fût retiré dans la ville de refuge, il n'étoit pas pour cela exemt des poursuites de la Justice. On informoit contre lui, on le citoit devant les Juges, [c] & devant le peuple, pour se justifier, & pour prouver que le meurtre étoit casuel & involontaire. S'il se trouvoit innocent, il demeuroit en sûreté dans la ville où il s'étoit retiré : mais s'il étoit coupable, on le mettoit à mort, suivant la rigueur des Loix. Les Textes de l'Ecriture [d] ne sont pas bien exprés, pour sçavoir si l'on examinoit l'affaire devant les Juges du lieu où le meurtre avoit été commis, ou si c'étoit devant les Juges de la ville de refuge où le meurtrier s'étoit retiré; & les Commentateurs sont partagez sur cela. Mais il nous paroît par un passage de Josué, qu'il devoit subir deux Jugemens. Le premier, dans la ville de refuge, dont les Juges examinoient sommairement son affaire, & sur son exposé à son arrivée : le second lorsqu'il étoit ramené dans sa propre ville, pour y être jugé par les Magistrats du lieu, qui informoient de son action d'une maniére plus exacte & plus sérieuse. Si ces derniers Juges le déclaroient innocent, ils le faisoient reconduire sous bonne escorte dans la ville de refuge, où il s'étoit d'abord retiré.

Il n'étoit donc pas mis en liberté; & il semble que la Loi, pour inspirer une plus grande horreur du meurtre, vouloit punir même l'homicide involontaire par cette espéce d'exil. Il étoit obligé de demeurer dans cette ville sans en sortir, [e] jusqu'à la mort du Grand-Prêtre; & s'il en sortoit avant ce tems, le vengeur du sang de celui qui avoit été mis à mort, avoit droit de le tuer impunément. Mais aprés la mort du Souverain Pontife, il étoit libre à celui qui s'étoit ainsi refugié, de se retirer où il vouloit, sans que personne pût le poursuivre, ou lui faire aucune insulte à cause du meurtre dont il avoit été déclaré innocent par les Juges. On peut voir les Commentateurs sur le Chapitre xxxv. des Nombres, & sur le xx. de Josué.

A l'égard des asyles parmi les Grecs & les Romains, nous en avons déja touché quelque chose dans l'article *Asyle*. Nous y avons parlé de l'asyle consacré à Athénes par les Héraclides dans le Temple de la Miséricorde. Thésée en bâtit un dans la même ville en faveur des esclaves, & des pauvres qui s'y retiroient, pour se mettre à couvert de l'oppression des riches. Il y en avoit un de même dans l'Isle de Calaurie. Les Temples d'Apollon à Delphes, de Junon à Samos, d'Esculape à Délos, de Bacchus à Ephése, & quantité d'autres dans la Gréce joüissoient du droit d'asyle. [f] Romulus avoit accordé ce privilége à un bois qui étoit joignant le Temple de *Vejovis*. [g] Ovide [h] parle d'un bois sacré prés d'Ostie, qui joüissoit de la même prérogative. Saint Augustin (i) remarque que toute la ville de Rome étoit un asyle ouvert à tous les étrangers. Le nombre des asyles étoit si fort augmenté dans la Gréce sous l'empire de Tibére, que ce Prince fut obligé de révoquer ou de supprimer ce privilége dans tous les lieux qui en joüissoient auparavant : [k] mais son Ordonnance fut mal observée aprés sa mort.

Le droit d'asyle passa du Temple de Jérusa-

(c) *Num.* xxxv. 12. (d) Comparez *Deut.* xix. 11. 12. *Josue* xx. 4. 5. 6. *Num.* xxxv. 25.

(e) *Num.* xxxv. 25. 26. 27. 28. (f) *Vide Marsham Canon. Ægypt sæculo* 13. (g) *Virgil. Æneid.* viii. *v.* 342. (h) *Ovid. Fast. l.* I. (i) *Aug. l.* I. *de Civit. c.* XXXIV. (k) *Sueton. in Tiberio. Tacit. Annal. l.* III. *c.* VI.

lem, aux Églises des Chrétiens. Les Empereurs Gratien, Valentinien & Théodose le Grand [l] condamnent à l'exil, au foüet, & à perdre les cheveux & la barbe, ceux qui de leur autorité auroient tiré de l'Eglise un homme qui s'y seroit refugié. Honorius & Théodose le jeune [m] veulent qu'on punisse comme coupables de Léze-Majesté, ceux qui auroient violé ce droit. Dans la suite on fut obligé de modérer ces privileges, & d'excepter certains crimes du droit d'asyle. L'Empereur Justinien veut qu'on arrache de l'asyle les homicides volontaires, les adultéres, les ravisseurs, ou ceux qui enlevent des vierges. Innocent III. excepte aussi les voleurs publics, & ceux qui ravagent les champs pendant la nuit. Le droit d'asyle subsiste encore dans l'Italie, & dans quelques autres endroits. Voyez Masius & Serrarius sur le Chap. xx. de Josué.

[REGENERATION. Ce terme se prend en deux manieres dans les Auteurs sacrez du Nouveau Testament. 1°. Pour la naissance spirituelle que nous recevons au Batême, & secondement pour la vie nouvelle que nous attendons à la résurrection générale. Par le peché du premier homme nous sommes tous nez *enfans de colére*, selon saint Paul [n]: Pour effacer cette tache originelle qui nous rend enfans du Démon, il faut une nouvelle naissance par la grace, qui nous rende enfans de Dieu. Saint Jean [o]. en parle en plus d'un endroit; Par exemple, au commencement de son Evangile, il dit que tous ceux qui ont cru en JESUS-CHRIST, & & qui l'ont reçu, sont devenus enfans de Dieu, non par la volonté de la chair, ni par la volonté de l'homme, mais par une nouvelle naissance qui vient de Dieu; & le Sauveur parlant à Nicodéme, lui dit [p]: *Celui qui n'est pas né de nouveau, ne peut pas voir le Royaume de Dieu. Nicodéme lui répondit: Comment un homme peut-il naître de nouveau, lorsqu'il est vieux? Peut-il rentrer dans le sein de sa mere, & en sortir de nouveau? Jesus lui répondit: Je vous dis en vérité que celui qui ne renaît pas de l'eau & du Saint-Esprit, ne peut entrer au Royaume des Cieux.*

L'Apôtre saint Pierre [q] dit de même que Dieu nous a *régéneré*, c'est-à-dire, nous a donné une nouvelle naissance *par la résurrection de* JESUS-CHRIST *qui nous donne une vive esperance* d'arriver à l'héritage incorruptible & éternel. Et saint Paul écrivant à Tite [r]: Le Sauveur nous a procuré le salut, non à cause des œuvres de notre justice, *mais selon sa misericorde, par le bain de la régénération, & du renouvellement par le Saint-Esprit*, c'est-à-dire, par le Baptême; Et saint Jean [s]: *Tout homme qui est né de Dieu ne péche point, parce que sa sémence demeure en lui, & il ne peut pécher, parce qu'il est né de Dieu.* Voilà la renaissance, ou la régénération, qui vient de Dieu bien marquée, aussi-bien que ses effets, qui sont de nous garantir du peché.

La seconde acception du terme de *Régénération*, regarde une sorte de renaissance pour une autre vie, pour l'éternité ou l'immortalité: La premiere régénération nous rend enfans de Dieu, nous accorde l'innocence, & nous donne droit à la vie éternelle, qui est l'héritage des régénérez. Mais la seconde régénération, la résurrection, nous fait entrer en possession de cet héritage. *Je vous dis en vérité*, dit le Sauveur [t], *que vous qui m'avez suivi, lorsque le fils de l'homme sera assis au jour de la régénération sur le trône de sa Majesté, vous serez aussi assis sur douze trônes pour juger les douze Tribus d'Israël.*]

REGMA, ou *Rhegma*, ou *Rééma*, quatriéme fils de Chus, [u] & pere des peuples de Rééma, dont parle Ezéchiel, XXVII. 22.

Regma

(l) *Cod. Justin. l.* IX. *tit.* XXIX. (m) *Cod. Justin. l.* I. *tit.* XII. (n) *Ephes.* II. 3. (o) *Joan.* I. 12. 13. (p) *Joan.* III. 3. 4. 5.

(q) I. *Petr.* I. 3. (r) *Tit.* III. 5. (s) I. *Joan.* III. 9. (t) *Matth.* XIX. 28. (u) *Genes.* X. 7.

Regma habita dans l'Arabie Heureuse, vers l'entrée du Golphe Persique.

REGOM, fils de Jahaddaï. 1. *Par.* II. 47.

REGULUS; sorte de serpent, (x) appellé aussi *basiliscus*. Voyez ci-devant *Basiliscus*. Saint Jérôme a rendu par *regulus*, l'Hébreu *zippboni*, (y) que les Grecs ont quelquefois traduit par *cérastés*; quelquefois par *aspic*. Voyez par exemple, *Prov.* XXIII. 32. & *Isai.* XI. 8. & XIV. 29. & *Jerem.* VIII. 17. Isaïe rend par *regulus*, l'Hébreu *saraph*, (z) qui signifie un serpent volant, dont nous parlerons sous le titre de *Serpent d'airain*. Pour *zippboni*, il signifie plûtôt *le basilic*. (a) Voyez Bochart.

REGULUS, se prend aussi pour *un petit Roi*, un Prince tributaire & dépendant d'un autre. Par exemple, *Josue* XIII. 3. *Quinque Regulos Philistinorum.*

REGULUS, se met aussi pour un Officier du Roi. Par exemple, *Joan.* IV. 46. 49. *Erat quidam Regulus.* Le Grec porte *Basilicos*, (b) que l'on peut traduire par *Regius*, ou *Palatinus*. (c)

REHUM, Lévite, fils de Benni, revint de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel. 1. *Esdr.* II. 2. & 2. *Esdr.* III. 17.

REI. Saint Jérôme a pris ce terme. 3. *Reg.* I. 8. comme s'il signifioit quelque Général des troupes, ou quelque grand Officier de la maison de David: *Semei, & Rei, & robur exercitûs David, non erat cum Adonia.* Les Septante l'ont pris de même. L'Auteur des Traditions Hébraïques sur les Livres des Rois & des Paralipoménes, veut que *Séméï* soit le même que Nabat pere de Jéroboam, & maître de Salomon; & que *Réï* soit le même qu'Ira Jaraïtes, qui est nommé *Prêtre de David*. 2. Reg. XX. 26. On peut traduire l'Hébreu (d) *Séméï & Réï*, ou *Seméï & Roeï*, par, *les écoutans & les voyans*; c'est-à-dire, le public, tout Israël, ou ceux qui agissoient avec circonspection, & qui sçavoient les intentions du Roi; ou enfin les Prophétes & leurs Disciples, les voyans & leurs auditeurs. Quelques Exemplaires Grecs lisent: *Séméï & ses amis.*

REIA, fils de Micha, pere de Baal, de la Tribu de Ruben. 1. *Par.* V. 5.

REINE DU CIEL. C'est le nom que les Hébreux prévaricateurs donnoient à la lune. *Les enfans amassent le bois*, dit Jérémie, (e) *les peres allument le feu, & les femmes mêlent de la graisse avec la farine, pour faire des gâteaux à la Reine du Ciel.* Et ailleurs, les Israëlites rébéles aux ordres du Seigneur disent au même Prophéte: (f) *Nous n'écouterons point vos paroles; mais nous exécuterons tout ce qui est sorti de nôtre bouche, en sacrifiant à la Reine du Ciel... Car depuis que nous avons cessé de sacrifier à la Reine du Ciel, & de lui présenter nos offrandes, nous avons été reduits à la derniére indigence.* Nous croyons que c'est la même qui est nommée *Méni* dans l'Hébreu d'Isaïe: (g) *Vous qui dressez une table à la fortune, & qui lui offrez des liqueurs.* L'Hébreu: *Qui dressez une table à Gad, & qui répandez des liqueurs en l'honneur de Méni.* Voyez ci-devant l'article de *Méni*. Nous croyons que tout cela n'est autre que *la Lune, Astarte, Trivia, Hécaté Diane, Vénus la Céleste, Isis*, selon les différentes superstitions des peuples. On lui dressoit des Autels sur les plattes-formes qui servoient de toits aux maisons; on lui en dressoit aussi aux coins des ruës, & auprés des portes, & dans les bois de futaye. On lui offroit des gâteaux paîtris avec de l'huile ou avec du miel, & on lui faisoit des libations avec du vin ou d'autres liqueurs. Les Rabbins croyent qu'on imprimoit

(x) *Prov.* XXIII. 32. *Isai.* XI 8. (y) צפעני ou צפע (z) *Isai.* XXX. 6. שרף מעופף 70. Ἔκγονα ἀσπίδων πετομένων. (a) *Isai.* LIX. 5. אפעה 70. Βασιλίσκου. *alii: Vipera.* (b) Βασιλικός. *Regius.* Quelques Exemplaires Grecs lisent Βασιλίσκος *Regulus.* (c) *Hieronym. in Isai.* LXV. *initio.*

(d) 3. Reg. I. 8. שמעי ורעי ou שמעי וראי 70. Καὶ Σεμεῒ καὶ Ῥησί. *forte* Ῥεεὶ *Edit. Complut. & Antuerp. & Parisi.* Καὶ Σεμεῒ καὶ οἱ ἑταῖροι αὐτοῦ. (e) *Jerem.* VII. 18. (f) *Jerem.* XLIV. 16. 17. 18. (g) *Isai.* LXV. 11.

moit sur ces gâteaux la forme d'une étoile ou d'un croissant.

[REINS. Les Hébreux attribuent aux reins la connoissance, la joie, la douleur, le plaisir ; d'où vient qu'il est dit si souvent dans l'Ecriture (h) que Dieu sonde les cœurs & les reins ; *Scrutans renes & corda Deus* ; Qu'il éprouve le cœur & les reins (i) ; *Probans renes & corda.* Ailleurs elle leur attribuë l'amour & la source de la génération (k) ; *Filius tuus qui egredietur de renibus tuis.* Dieu reproche aux Juifs qu'ils l'ont bien dans la bouche, mais non pas dans les reins & dans le cœur : *Propè es tu ori eorum, & longè à renibus eorum* (l) ; Vous êtes loin de leur cœur, de leur affection. Le Prophéte prie le Seigneur d'embraser ses reins du feu de son amour, *Ure renes meos, & cor meum* (m). Ailleurs il se plaint que la maladie a mis le feu dans son cœur, & a causé une grande inflammation dans ses reins ; *Inflammatum est cor meum, & renes mei consummati sunt* (n).

Dans la douleur & dans la crainte les reins sont émûs, tremblans ; *Contremuerunt renes ejus* [o]. Ils tombent en défaillance ; *Defectio in cunctis renibus* [p]. Ils se relâchent & laissent couler l'eau ; *Compages renum ejus solvebantur* [q] ; Et Ezéchiel XXIX. 7. *Dissolvisti omnes renes eorum.* Le Psalmiste dit que les reins l'ont excité, l'ont exhorté à loüer Dieu ; *Increpuerunt me renes mei* [r]. Jérémie dit : Le Seigneur a mis les filles de son carquois dans mes reins ; *Misit in renibus meis filias pharetræ suæ* [s] ; c'est-à-dire, il m'a percé de ses fléches, il a épuisé sur moi tout son carquois. Les filles du carquois sont les fléches. Par métaphore on dit *la graisse des reins du froment* [t], pour marquer la plus pure farine, ou comme l'a traduit la Vulgate, *Medulla tritici*, la moëlle du froment.]

REKEM, autrement *Petra*, Capitale de l'Arabie Pétrée. Voyez ci-devant *Petra*.

[RELIGION. Le terme latin *Religio* se prend dans l'Ecriture en trois maniéres, 1o. pour le culte extérieur & cérémoniel de la Religion Judaïque : *Hæc est Religio Phase* (u), Voilà quelle est la cérémonie de la Pâque : *Quæ est ista Religio*? Que veut dire cette cérémonie ? Vous affligerez vos ames par une Religion perpetuelle, *Religione perpetuâ* (x) ; par un culte qui durera toûjours. Après la mort d'Aman plusieurs embrasserent la Religion des Juifs ; *Plures eorum Religioni & ceremoniis jungerentur* [y].

2o. RELIGIO se met pour la vraie Religion, la meilleure maniere de servir & d'honorer Dieu ; *Religio munda & immaculata apud Deum & patrem, hæc est, visitare pupillos, &c.* [z]. Saint Paul dit qu'il a vêcu dans la secte des Phariſiens, qui passe pour la plus parfaite de la Religion des Juifs [a].

3o. Enfin *Religio* dans l'Ecriture, de même que dans les Auteurs profanes, se prend pour marquer *la superstition* ; N'imitez pas ceux qui affectent de s'humilier devant les Anges, & de leur rendre un culte superstitieux ; *Nemo vos seducat volens in humilitate & Religione Angelorum, &c.* [b].]

RELIGIOSUS ; [c] en Grec, *Eusebès*. Ce terme se met quelquefois pour un *Prosélyte*, qui sans faire profession de la Religion des Juifs, craint le Seigneur, & observe les préceptes du droit naturel. Voyez ci-devant *Prosélyte*.

[RELIQUES, *Reliquiæ*. Je ne pense pas

(h) *Psalm.* VII. 10. *Sap.* I. 6. *Apoc.* II. 23. *Jerem.* XVII. 10. XX. 12. (i) *Jerem.* XI. 20. (k) 3. Reg. VIII. 19 (l) *Jerem.* XII. 2. (m) *Psalm.* XXV. 2. (n) *Psalm.* LXXII. 21. (o) 1. *Macc.* II. 24. (p) *Nahum.* II. 10. (q) *Dan.* V. 6. (r) *Psalm.* XV. 7. (s) *Thren.* III. 13. (t) *Deut.* XXXII. 14.

(u) *Exod.* XII. 43. (x) *Levit.* XVI. 3. (y) *Esth.* VIII. 17. (z) *Jacob.* I. 27. (a) *Act.* XXVI. 5. (b) *Coloss.* II. 18. (c) *Act.* II. 5. X. 2. XIII. 50.

pas que le nom de *Reliquiæ* se prenne en aucun endroit de l'Ecriture pour des reliques, dans le sens que l'on entend ce terme dans le stile Ecclesiastique, pour les reliques des Saints. Toutefois on ne peut pas douter que les Hébreux n'ayent eu du respect pour les reliques: ils conserverent long-tems l'urne qui contenoit la Manne, la Verge d'Aaron, le Serpent d'airain: ils avoient une singuliere vénération pour les tombeaux des Patriarches & des Prophétes; ils les réparoient, & les ornoient. Elisée garda précieusement le manteau d'Elie; mais ce n'est point ici le lieu de traiter cette matiere.

RELIQUIÆ se met ordinairement pour la postérité; *Sunt Reliquiæ homini pacifico* (*d*); l'homme pacifique verra une nombreuse postérité, mais la postérité des méchans périra, *Reliquiæ impiorum interibunt*. Souvent il se prend pour un petit nombre qui échappe à la guerre, à la captivité, à la peste; *Perdat reliquias civitatis* (*e*), il ne laissera personne en vie dans la ville. *Salvatæ sunt Reliquiæ populi* (*f*), le reste des Israëlites qui étoit échappé à la cruauté de Jabin, ou qui avoit évité son esclavage, fut sauvé par Débora & Barac. Les Israëlites qui revinrent de la Captivité de Babylone, sont appellez *Reliquiæ Israël* dans cet endroit de l'Ecriture; Par exemple, *De Jerusalem exibunt* Reliquiæ (*g*), on verra encore des Hébreux sortir de Jérusalem, cette ville sera rétablie: *Audite verbum Domini Reliquiæ Juda* (*h*), Restes de Juda, écoutez la parole du Seigneur. Les restes d'Israël ne commettront pas l'iniquité (*i*); les Israëlites qui reviendront de la Captivité, ne tomberont pas dans l'Idolâtrie comme leurs Ancêtres. Les restes d'Israël ont été sauvez en croyant en Jesus-Christ (*k*); c'est-à-dire, Quoique Dieu ait rejetté les Israëlites à cause de leur endurcissement & de leur infidélité, toutefois il en a sauvé les restes, ceux à qui il a jugé à propos de donner son esprit, & la grace de la Foi, comme un Vainqueur qui épargne un petit nombre de Rebelles, lorsqu'ils recourent à sa clémence.

RELIQUIÆ se met aussi pour les provisions (*l*): *Benedicta horrea tua; & benedictæ reliquiæ tuæ*. Les grenoüilles dont Dieu frappa l'Egypte se répandirent dans les maisons & gâterent les provisions des Egyptiens. (*m*), *In reliquias ciborum tuorum*. Enfin *reliquiæ* marque les restes de quelque chose. On ramassa douze corbeilles pleines des restes de ce qu'avoient laissé les troupes de cinq mille hommes que Jesus-Christ avoit rassasiez avec cinq pains & deux poissons; *Tulerunt reliquias duodecim cophinos &c* (*n*).]

REMEIA, fils de Pharos, Chantre qui revint de la captivité de Babylone. 1. *Esdr.* x. 25.

REMISSIO, (*o*) se prend quelquefois pour l'année du Jubilé ou l'année sabbatique, dans lesquelles on rendoit la liberté aux esclaves, & où chacun retournoit dans ses héritages. Voyez *Jubilé* & *Année sabbatique*.

Remissio, se met aussi pour le pardon des péchez. Le Sauveur dit (*p*) que S. Jean *est venu prêcher le baptême de la pénitence, pour disposer le peuple à recevoir la rémission des péchez*. Et il est dit en plusieurs endroits du nouveau Testament, (*q*) que le Sang de Jesus-Christ a été répandu pour nous procurer la rémission des péchez.

REMMON. Ce terme se peut prendre pour une hauteur, Il marque aussi une ville dans la Tribu de Siméon; (*r*) apparemment la

Hhhh 3

(*d*) *Psalm.* XXXVI. 17. (*e*) *Num.* XXIV. 19. (*f*) *Judic.* V. 13. (*g*) *Isai.* XXXVII. 32. (*h*) *Jerem.* XLII. 15. [*i*] *Sophon.* III. 13. (*k*) *Rom.* IX. 27. XI. 5.

(*l*) *Deut.* XXVIII. 5. 17. (*m*) *Exod.* VIII. 3. (*n*) *Matth.* XIV. 20. (*o*) *Levit.* XXV. 10. *&c.* *Num.* XXXVI. 4. *Deut.* XV 1. 2. 3. *&c.* (*p*) *Marc.* I 4. *Luc* III. 3. (*q*) *Ephes.* I. 7. *Coloss.* I. 14. *Matth.* XVI. 28. *&c.* (*r*) *Josue* XIX. 7.

la même qui est attribuée à Juda dans Josué, XV. 32, & 2. Esdras, XI. 29. & qui se trouve nommée R*emmus*. Eusébe (*s*) la met au midy de Juda, à seize milles d'Eléutéropolis, vers le midy. On sçait que plusieurs villes de Juda furent cédées à Siméon. C'est apparemment cette ville dont parle Zacharie, XIV. 10. *De colle* Remmon, *ad austrum*. L'Hébreu: *Depuis Gabaa, jusqu'à* Remmon, *&c.*

REMMON, bourgade à quinze milles de Jérusalem, vers le septentrion. (*t*)

REMMON, rocher où les Enfans de Benjamin se sauverent aprés leur défaite. Voyez *Judic.* XX. 45. XXI. 13.

REMMONA, ville de Zabulon. 1. *Par.* VI. 77. Peut-être la même que *Dimona* ou *Damna*, *Josue* XXI. 35.

REMMON-ANTHAR, ou *Amtar*, *Josue* XIX. 13. Quelques-uns n'en font qu'une ville: mais il est visible que c'en sont deux. *Josue* XIX. 7. Voyez R*emmon* de la Tribu de Siméon.

REMMON-PHARE'S, campement des Israëlites dans le désert. (*u*) De Rethma, ils allérent à Remmon-Pharés; & de Remmon-Pharés, à Lebna.

REMMON DE BEROTH, pere de Bana & de Réchab, meurtriers du Roi Isboseth. (*x*)

REMMON, Idole des peuples de Damas. Naaman le Syrien confesse à Elisée qu'il a souvent été au Temple de Remmon avec le Roi de Damas son maître, (*y*) lorsque celui-ci s'appuyoit sur son bras, en rendant ses adorations à R*emmon*. On croit que ce Dieu n'est autre que le soleil, & qu'on lui donne le nom de Remmon, c'est-à-dire, haut, à cause de son élévation. Grotius (*z*) croit que c'est Saturne, parce que cette Planéte est la plus élevée de toutes. Selden (*a*) veut que ce soit le Dieu trés-haut, le Dieu *Elion* des Phéniciens. Serrarius croit que c'est la Déesse Vénus. On ne connoît dans l'antiquité aucun Dieu du nom de Remmon, que celui-ci.

REMMON; *Adad-Remmon*, ou Maximianopolis. Voyez *Adad* R*emmon*.

REMPHAN, ou R*éphan*. Amos (*b*) reproche aux Hébreux d'avoir porté durant leur voyage du désert, *la tente de leur Moloc; l'image de leur Idole, & l'étoile de leur Dieu.* Et saint Etienne dans les Actes, (*c*) citant cet endroit d'Amos suivant les Septante, dit *qu'ils ont porté la tente de leur Dieu Moloc, l'image de leur Idole, & l'étoile de leur Dieu* Rem*phan*. Ce dernier terme a donné occasion à une infinité de conjectures. Grotius (*d*) a crû que c'étoit la même Divinité que R*emmon*, dont nous venons de parler. On a changé l'*u* voyelle en *v* consonne, & au lieu de *Remmon*, on a lû R*emvan*. Les Septante lisent *Remman*, au lieu de R*emmon*, dans le quatriéme Livre des Rois, Chap. V. ℣. 18. Ce Remvan, selon lui, est la Planéte de Saturne. D'autres dérivent R*éphan*, de l'Hébreu R*apha*, être négligent, moû & paresseux, parce que Saturne est la plus paresseuse & la plus lente des Planétes. Cappel & Hammond dans leur Commentaire sur le Chap. VII. ℣. 44. des Actes, croyent que R*emphan* est le nom d'un Roi d'Egypte, qui fut mis par ses peuples au rang des Dieux. Diodore de Sicile (*e*) dit que le Roi *Remphis* succéda à Protée: mais cet Auteur ne dit pas qu'il ait été mis au rang des Dieux, & il en parle comme d'un Prince trés-indigne des honneurs divins.

Loüis de Dieu (*f*) croit que Réphan est un terme Egyptien, & que dans cette Langue il signifie Saturne. Dans un Alphabet Cophte envoyé de Rome à Scaliger, la Planéte de Saturne

(*s*) *Euseb. in Erembon.* (*t*) *Euseb. in Remmon.* (*u*) *Num.* XXXIII. 19. (*x*) 2. *Reg.* IV. 5. 9. (*y*) 4. *Reg.* V. 18. (*z*) *Grot. in* 4. *Reg.* V. (*a*) *Selden. de Diis Syris, Syntag.* 2. *c.* 10.

(*b*) *Amos* V. 26. כיון *Kion.* 70. Τὸ ἄστρον τοῦ θεοῦ ὑμῶν Ῥαιφάν. (*c*) *Act.* VII. 42. Ῥεμφάν. *Alii:* Ῥαιφάν, *vel* Ῥεφὰ, *vel* Ῥεφαν. (*d*) *Grot. in Amos* V. (*e*) *Diodor.* l. 1. p. 39. (*f*) *Lud. de Dieu in Amos* V. *& in Act.* VII. 43.

turne est nommée *Rêphan*. L'Arabe *Reph* signifie la voracité; qualité qui convient fort bien à Saturne, qui, selon la Fable, à dévoré ses enfans. Vossius (*g*) a cru que *Rêphan*, ou, comme lit Amos, *Chion* ou *Chevan*, étoit *la Lune*. Ceux qui rejettent *Rêphan*, & qui s'en tiennent à l'Hébreu d'Amos, soûtiennent que *Chion* ou *Chevan* signifie *Saturne*. (*h*) Les Arabes, les Syriens, les Perses appellent ainsi cette fausse Divinité. D'autres (*i*) ont crû que *Rêphan* des Septante est une pure faute de Copistes, qui ont pris un Κ pour un Ρ. Ainsi au lieu de ΚΕΦΑΝ ils ont lû ΡΕΦΑΝ. Les Septante ont pû mettre le Φ pour un V consonne, & au lieu de *Kevan*, lire ΚΕΦΑΝ. Voilà les principales conjectures que l'on propose sur *Remphan*. On peut consulter nôtre Dissertation sur l'idolâtrie des Israëlites dans le désert, imprimée à la tête du Commentaire sur les douze Petits Prophétes.

REMPHTIS, ville de Palestine. La même que *Rama* ou *Ruma*, prés de Lydda. (*k*)

RENARD; en Latin, *vulpes*; en Grec, *alôpex*; en Hébreu, *sual*; (*l*) animal fort connu & fort célébre principalement par ses ruses. L'Ecriture en fait mention en plusieurs endroits. Elle dit, par exemple, que Samson prit trois cens renards, qu'il attacha les uns aux autres deux à deux par la queuë; & qu'ayant mis au milieu de la corde qui les lioit, un brandon ou un fallot allumé, il les lâcha dans les moissons des Philistins, & que ces animaux y mirent le feu. (*m*) Delà ils passérent dans les plants d'oliviers, qu'ils brûlérent aussi. On s'étonne avec raison que Samson ait pû ramasser un si grand nombre de renards. Mais on répond (*n*) qu'en ce pays-là les renards sont très-frequens; ce qui se prouve aisément & par l'Ecriture, & par le témoignage des Voyageurs. Salomon dans le Cantique des Cantiques, (*o*) dit que les jeunes renards ravageoient ses vignes. Jérémie (*p*) dit que les renards parcourent le mont de Sion, qui est abandonné. On trouve quelques cantons & quelques villes de la Palestine qui tirent leur nom des renards, sans doute à cause du grand nombre de ces animaux qui y étoient: Par exemple, *la Terre de Sual*, ou du Renard. 1. *Reg.* XIII. 17. *Hazer-Sual*, la Demeure du Renard, ville de Juda, ou de Siméon. *Josue* XV. 28. & XIX. 3. & la ville de *Saalabim*, appartenante à la Tribu de Dan, (*q*) dont étoit Samson.

Belon (*r*) assûre qu'il y a dans la Palestine, sur tout aux environs de Césarée, une espéce d'animal, qui tient du loup & du renard, en si grande quantité, qu'on en voit quelquefois des troupes de deux & trois cens. M. Morizon (*s*) qui a voyagé dans le même pays, dit qu'il fourmille de renards, & qu'ils y sont en trés-grand nombre dans les hayes & dans les ruines. Ajoûtez que Samson put employer beaucoup de monde pour attrapper ce grand nombre de renards, & s'y prendre assez long-tems auparavant. Nul animal n'étoit plus propre que le renard à son dessein, sur tout les ayant accouplez deux à deux; car cet animal court avec assez de rapidité; mais il use de détours, & ne va pas droit, courant tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre; ainsi pendant que l'un tiroit d'une part, & l'autre de l'autre, ils portoient le feu dans tous les champs des Philistins, & ne pouvoient aisément gagner les bois, ni les trous des rochers, ou leur fallots se seroient éteints, & auroient rendu la ruse de Samson inutile. Voyez les Commentateurs sur le Chapitre XV. des Juges.

Le renard fait d'ordinaire de grands dégâts aux vignes, quand elles sont chargées de fruits. (*t*) Nous avons vû ci-devant, que l'époux du Cantique prie que l'on prenne les renards

(*g*) *Vossius de origine Idolol. l.* 2. *c.* 23. (*h*) *Vide Abenezra, Kimchi, Lud. de Dieu, Grot. Castell. Lexicon. Pococ. fol. ult.* (*i*) *Drus. Mercer. Vitringa. Liveil.* (*k*) *Euseb. in Ruma.* (*l*) שועל *ἀλώπηξ Vulpes.* (*m*) *Judic.* XV. 4. 5. (*n*) *Bochart. de animal. sacr. part.* 1. *l.* 3. *c.* 13.

(*o*) *Cant.* II. 15. (*p*) *Jerem. Thren.* III. 18. (*q*) *Josue* XIX. 42. (*r*) *Belon. apud Bochart. loco citato.* (*s*) Morizon, Voyage, l. 2. c 31. (*t*) *Vide Nicandr. in Alexipharmacis, v.* 185. *Theocrit. Idyll.* I. *Varro de re rust. l.* 1. *c.* 8.

nards qui gâtoient ses vignes. Gallien (*u*) dit que les chasseurs mangent du renard pendant l'automne, parce qu'alors il est engraissé de raisins. On sçait la fable du raisin & du renard. Le Sauveur dans l'Evangile, (*x*) pour donner une idée de son extrême pauvreté, dit : *Les renards ont des taniéres, & les oiseaux des nids; mais le fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête.* En effet les renards se creusent des taniéres ; mais ils y laissent plusieurs issuës, afin que si les chasseurs mettent des lacets à une des sorties, ils s'échappent par les autres. (*y*)

Ezéchiel (*z*) compare les faux Prophétes aux renards : *Quasi vulpes in desertis Prophetæ tui erant*; soit qu'il veüille par-là relever leurs ruses & leur hypocrisie, qui leur faisoient imiter les vrais Prophétes, & se couvrir de peaux de moutons, quoiqu'ils ne fussent que des loups ravissans; soit qu'il veüille marquer que ces faux Prophétes, au lieu de soûtenir Jérusalem, ne cherchoient qu'à la détruire, en creusant, pour ainsi dire, sous ses murailles, & en ébranlant ses fondemens. Jesus-Christ (*a*) donne à Hérode Tétrarque de Galilée, le nom de renard, sans doute pour désigner ses ruses, & les rafinemens de sa politique. Tobie Ammonite voulant railler les Hébreux qui travailloient à rebâtir les murs de Jérusalem, (*b*) leur disoit, en leur insultant : *Laissons-les faire ; s'il vient un renard, il sautera aisément par dessus leur mur ; ou il le démolira, s'il se met à le creuser par-dessous.*

RENGAN, lieu où les Philistins se campérent, (*c*) lorsqu'ils vinrent pour attaquer Saül dans le dernier combat où il mourut. Il y a apparence que *Rengan* est une faute de Copiste, & qu'il faut lire *Sunam* dans Joseph, au lieu de Rengan.

[REPAS. Voyez ailleurs : *Manger des Hébreux*.

Repas qu'on portoit sur les tombeaux des morts, *Cœna mortui*. Baruc en parle en ces termes (*d*), *Rugiunt autem clamantes contra Deos suos, sicut in cœna mortui.* Les Payens hurlent en presence de leurs Dieux comme dans un repas qu'on fait pour les morts. Il parle de certaines solemnitez, où les Idolâtres faisoient de grandes lamentations : par exemple dans les fêtes d'Adonis. Quant aux repas pour les morts, on en distingue de deux sortes; les uns se faisoient dans la maison du mort, au retour du convoy. On y invite les parens & les amis du mort, & on ne manque pas d'y faire éclatter la douleur par des cris & des lamentations. Les autres se font sur le tombeau même du mort ; on y servoit à manger pour les ames errantes, & on croyoit que la Déesse Trivia qui préside aux ruës & aux chemins s'y trouvoit pendant la nuit. Mais en effet c'étoient les pauvres qui venoient pendant les ténébres enlever tout ce qui étoit sur le tombeau (*e*).

Est honor & tumulis animas placare paternas,
Parvaque in extructas munera ferre pyras.

Quelquefois néanmoins les parens faisoient un petit repas sur le tombeau du mort (*f*) ; *Ad sepulchrum antiquo more silicernium confecimus, id est, περὶ δεῖπνον quo pransi discedentes dicimus alius alii : vale.*

L'usage de mettre de la nourriture sur les sépulcres des morts étoit commun parmi les Hébreux : Tobie exhorte son fils (*g*) *à mettre son pain sur la sépulture du mort, & à n'en point manger avec les pécheurs.* C'est à dire, de ne pas participer dans les repas avec les parens qui pratiquoient la même cérémonie. Et Jesus fils de Sirach (*h*) compare *les viandes mises sur le tombeau du mort aux* biens

(*u*) *Galen. de aliment. facultatib.* l. 3. c. 2. (*x*) *Matth.* VIII. 2. *Luc.* IX. 58. (*y*) *Appian. Cyneget. Lactant. de ira Dei*, c. 7. (*z*) *Ezech.* XIII. 4. (*a*) *Luc.* XIII. 32. (*b*) 2. *Esdr.* IV. 3. (*c*) *Joseph. Antiq.* l. 6. c. 14. p. 203. f. g. Ῥεγγὰν Confer I. *Reg.* XXVIII. 4. *Sunam.*

(*d*) *Baruc.* VI. 31. (*e*) *Ovid. Fast.* (*f*) Nonius *Marcell. ex Varrone.* (*g*) *Tob.* IV. 18. (*h*) Eccli. XXX. 18.

biens répandus sur une bouche fermée. Ce qu'on met ainsi sur un tombeau est chose perduë pour le mort ; il n'y peut prendre aucune part. Et ailleurs [i] : *Les présens sont agréables à tout homme vivant, & ne refusez point aux morts ce qui leur est dû.*

Cette coûtume étoit presque générale ; on la voyoit chez les Grecs, chez les Romains, chez presque tous les peuples d'Orient. Encore aujourd'hui dans la Syrie, dans la Babylonie, dans la Chine la chose est en usage. Saint Augustin (k) remarque que de son tems en Afrique on portoit à manger sur les tombeaux des Martyrs & dans les Cimétiéres. La chose se fit dans le commèncement fort innocemment, dans la suite elle dégénéra en abus, & les plus saints & les plus zélez Evêques, comme saint Augustin, saint Ambroise eurent assez de peine à la déraciner. Sainte Monique étant à Milan [l] vouloit à son ordinaire porter du pain & du vin aux mémoires des Martyrs ; mais le Portier ne lui ayant pas voulu ouvrir, parce que saint Ambroise l'avoit défendu, elle se soumit avec une humble obéïssance.

Les repas qu'on faisoit dans la maison du mort parmi les Juifs, étoient encore de deux sortes : Les uns se faisoient pendant la durée du deüil, & ces repas étoient considerez comme soüillez, parce que tous ceux qui y avoient part, étoient impurs à cause des obséques du mort. *Leurs sacrifices sont comme la nourriture de ceux qui pleurent un mort*, dit Osée (m), *quiconque en mangera sera soüillé.* Et les Israëlites dans la formule dont ils se servoient en offrant leurs prémices disoient, *Seigneur, je n'ai point négligé vos ordonnances, je n'ai point usé de ces choses étant dans le deüil.... je n'en ai rien employé dans les funerailles des morts.* Dieu défend à Ezéchiel de faire le deüil de sa femme (n) ; *Vous ne vous couvrirez point le visage, & vous ne goûterez point des viandes de ceux qui pleurent les morts.* Et Jérémie (o) : *On ne donnera point de nourriture à celui qui pleure un mort, & on ne lui offrira point du vin pour le consoler.*

Les autres repas qu'on faisoit dans le deüil, sont ceux qui se donnoient après les funérailles. Joseph [p] raconte qu'Archelaüs, après avoir fait pendant sept jours le deüil du Roi son pere, traita magnifiquement tout le peuple : Il ajoûte que c'est la coûtume dans sa Nation de donner de grands repas à la parenté, ce qui ne se peut faire sans incommoder bien des gens, qui ne sont pas en état de soûtenir de pareilles dépenses. Saint Paulin [q] loüe Pammachius d'avoir fait un grand festin aux pauvres dans la Basilique de saint Pierre, au jour des funerailles de son épouse Pauline.

REPENTIR. Voyez ci-devant *Pénitence* ; *Repentir dans Dieu*, expliqué là même.]

REPHA, *Réphaïm.* Voyez *Rapha*, *Raphaïm.*

[REPONDRE. Outre la signification ordinaire de ce terme, qui est trés-connuë, il en a encore quelques autres ; *Répondre* signifie chanter à deux Chœurs, ou chanter avec refrain [r]. Par exemple, il est dit que Moïse ayant composé le Cantique d'actions de graces, après le passage de la Mer rouge, *Marie sa sœur leur répondit, & dit. Chantez au Seigneur, &c.* C'est-à-dire, Moïse d'un côté avec les hommes, & Marie d'un autre côté avec les femmes, chantoient par reprises, & comme à deux Chœurs le même Cantique ; & dans le livre des nombres [s]. *Alors Israël chanta ce Cantique : Montez puits ; répondez-lui.* Chantez-lui avec refrain, ou à deux Chœurs : & au premier livre des Rois [t] : N'es-tu pas ce David auquel *les femmes répondoient, Saül en a tué mille & David dix mille.* Elles chantoient en son honneur ce Cantique à divers Chœurs.

(i) *Ibidem* VII. 37. (k) *Aug. Ep.* 22. & 29. *nov. edit.* (l) *Aug. confess. l.* VI. c. II. (m) *Osee* IX. 4. (n) *Ezech.* XXIV. 17. (o) *Jerem.* XVI. 7.

(p) *Joseph. l. II. de bello, c. I.* (q) *Paulin. illustrat. p.* 29.30. (r) *Exod.* XV. 21. ותען להם מרים (s) *Num.* XXI. 17. (t) 1. *Reg.* XXI. 11.

Chœurs. La Vulgate traduit d'ordinaire l'Hébreu *Hanah* par *concinere* ; mais on sçait qu'il signifie proprement *Répondre*.

Ce terme se prend aussi pour accuser ou pour défendre quelqu'un en Jugement. Par exemple (*u*), *Respondebit mihi cras justitia mea*. Ma justice répondra pour moi ; elle sera mon Avocate en votre présence ; & au Deuteronome (*x*). Le Cantique que vous composerez & que vous leur apprendrez, *leur répondra en face, & servira de témoin contr'eux*, Isaïe dit que l'impudence du visage des Juifs leur répondra (*y*). *Agitatio vultus eorum respondebit eis*. Elle rendra témoignage contr'eux, comme un témoin & un accusateur, qui replique à ce que l'accusé s'efforce de dire pour sa propre justification. Osée dit la même chose (*z*) ; *Respondebit arrogantia Israël, &c.*

On dit souvent dans l'Ecriture que Dieu nous répond lorsqu'il exauce nos priéres ; *vous m'appellerez & je vous répondrai* (*a*) ; Vous m'invoquerez & je vous exaucerai : & Ezéchiel (*b*) ; esperent-ils que quand ils m'interrogeront, je leur répondrai ? Cela se dit aussi lorsque les Prophétes consultent le Seigneur, *& qu'il leur répond*, c'est-à-dire, qu'il leur découvre les choses sur lesquelles ils le consultent.

R *ESPONDERE* se prend aussi en mauvaise part, comme quand on dit qu'un fils répond insolemment à son pere, ou un domestique à son maître ; *Quis es qui respondeas Deo* (*c*) ? Qui êtes-vous pour répondre à Dieu, pour vous excuser, pour contester avec lui ? *Et sic respondes Pontifici* (*d*) ? Est-ce ainsi que vous répondez au Grand-Prêtre.

Saint Paul dit qu'il avoit dans lui-même une pensée de mort ; *In nobismetipsis responsum mortis habuimus* (*e*) : comme des gens à qui l'on a signifié leur condamnation. Nous avions une assurance certaine de mourir. D'autres traduisent le Grec ; *Nous avons eu au dedans de nous-mêmes un présentiment de mort*. Heinsius soûtient qu'il faut traduire ; *Nous avons eû au dedans de nous-mêmes une caution de mort* ; c'est-à-dire, une assurance que nous ne mourrons point.

REPOS. Le repos étoit commandé aux Israëlites le jour du Sabbat, pour glorifier Dieu de ce qu'il s'étoit reposé après les six jours de la Création. Voyez *Sabbat*.

REPOS, marque aussi une demeure tranquile, fixe & assurée. Vous accompagnerez vos freres, *jusqu'à ce que le Seigneur leur ait donné un lieu de repos* (*f*) dans le pays dont ils vont faire la conquête ; & encore (*g*), *Dieu ne vous a pas encore donné le repos* ; vous n'êtes pas encore établi dans le pays que vous devez posséder. Et Noëmi dit à Ruth (*h*). *Je veux vous procurer un lieu de repos* ; je songe à vous établir. Et David parlant de l'Arche d'Alliance, qui jusqu'à son tems n'avoit pas encore été placée dans un lieu fixe ; *Seigneur, levez-vous, & entrez dans le lieu de votre repos* (*i*) ; & l'Ecclésiastique, *ayez pitié de Jérusalem, qui est la Ville de votre repos* (*k*).

Dans le sens moral & spirituel, Requies signifie l'état de repos fixe & permanent des Bienheureux dans l'éternité.

Saint Paul fait l'application de ce qui est dit de l'établissement des Israëlites dans la Terre promise, au repos dont les Saints doivent joüir dans le Ciel ; *Quibus juravi in ira mea si introibunt in requiem meam* (*l*) ; Je leur ai juré dans ma colére qu'ils n'entreroient pas dans mon repos, dans la Terre de Chanaan. Comme donc ils n'ont pû y entrer à cause de leur incrédulité, dit saint Paul (*m*), craignons que nous ne les imitions ; car nous ne pouvons y entrer que par la foi, & par une fidelité à pratiquer ses ordonnances.

RE

(*u*) *Genes.* XXX. 33. (*x*) *Deut.* XXX. 21. (*y*) *Isai.* III. 5. (*z*) *Osee* V. 5. (*a*) *Job.* XIV. 15. (*b*) *Ezech.* XIV. 3. (*c*) *Rom.* IX. 20. (*d*) *Joan.* XVIII. 22. (*e*) 2. *Cor.* I. 9. τὸ ἀπόκριμα τοῦ θανάτου ἐσχήκαμεν.

(*f*) *Deut.* III. 20. (*g*) *Deut.* XII. 9. (*h*) *Ruth.* III. 1. (*i*) *Psalm.* CXXXI. 5. 8. 14. (*k*) *Eccli.* XXXVI. 15. (*l*) *Psalm.* XCIV. 11. (*m*) *Heb.* III. 17. 18. 19. & IV. 1. 2. 3.

REPRESENTATION. La Loi de Dieu condamne toutes sortes de représentations d'hommes, de bêtes, d'astres, ou d'autres choses, faites pour leur rendre un culte superstitieux; soit en relief, en bosse, en peinture, en bois, en pierres, en terre, en cuivre, en or, ou en argent. Tout ce qui conduit à l'idolâtrie. *Vous n'aurez point de Dieux étrangers en ma présence; vous ne vous ferez point d'image en sculpture, ni aucune représentation de ce qui est en haut dans le Ciel, ou de ce qui est en bas sur la terre, ni de ce qui est dans les eaux sous la terre* [n]. Mais les meilleurs Interprêtes remarquent qu'il faut limiter cette défense qui est générale, par les paroles du Lévitique xxvi. 1. où le même précepte est répété; *Ut adoretis ea*, vous ne ferez point de ces choses pour les adorer. On sçait que Moyse lui-même fit des Chérubins & les plaça sur l'Arche; que Salomon mit aussi plusieurs figures de Chérubins dans le Sanctuaire, qu'il fit faire des figures de Taureaux de Bronze pour soûtenir la Mer d'airain. Lors donc qu'il n'y avoit point de danger d'idolâtrie, Dieu ne défendoit point les figures ni les représentations faites simplement pour servir d'ornemens.

Le terme Hébreu *Pesel* [o] que la Vulgate a rendu par *sculptile*, Exod. xx. 3. 4. c'est-à-dire, image de sculpture, est traduit dans les Septante par *Idolum*; une vaine représentation; & dans Onkelos, par *zelum* qui signifie une image, une peinture. Ainsi on peut entendre sous ce terme toute sorte de figures en relief; & sous le nom d'*omnem similitudinem* que la Vulgate employe ensuite (p), toutes sortes de représentations soit en peinture, en broderie, tapisserie, émail, gravûre, &c.]

REPROBATION. Le mot Latin *reprobatio*, se met souvent pour marquer que l'on rejette une chose que l'on avoit d'abord embrassée; ou que l'on ne veut plus se servir d'une chose ou d'une personne, que l'on avoit d'abord employée. Par exemple, saint Paul (q) dit que Dieu a réprouvé, a rejetté la Loi cérémonielle, à cause de son inutilité; *Reprobatio fit præcedentis mandati, propter infirmitatem ejus & inutilitatem*. On lit aussi (r) que *la pierre que les bâtisseurs ont réprouvée, est devenuë la pierre angulaire, &c.*

REPROUVER, marque assez souvent rejetter: (s) *Le Seigneur réprouve les pensées des méchans*, il les rejette, il les condamne. *On réprouvera la parabole de la bouche de l'insensé*, [t] on s'en mocquera, on la méprisera. Jérémie (u) appelle les Princes de Juda un argent réprouvé: *Argentum reprobum vocate eos, quia Dominus projecit illos*. C'est un mauvais argent, de mauvais alloy, qui n'a point de cours dans le commerce, &c.

Enfin *réprouver* marque le décret de Dieu d'abandonner les réprouvez au souverain malheur, en ne les tirant pas de la masse de corruption, dans laquelle nous sommes tous engagez par nôtre naissance, & en ne leur acordant pas toutes les graces nécessaires pour parvenir très-certainement à la béatitude éternelle. (x) Il y a des réprouvez qui reçoivent dans le Baptême la rémission des pechez, & ensuite diverses autres graces actuelles; mais qui ne reçoivent pas le don de la persévérance finale. (y) D'autres périssent ou à cause de leur naissance corrompuë par le péché originel, ou en punition de leurs péchez actuels, dont ils se sont rendus coupables, & dont ils n'ont pas fait pénitence. Or tous ceux que Dieu réprouve, il les réprouve non en les rendant mauvais, mais en ne leur accordant pas tous les effets de sa miséricorde toute gratuite: (z) *Meritò namque peccati universa massa damnata est; nec obdurat Deus impertiendo malitiam, sed non impertiendo misericordiam. Quibus enim non impertitur, nec digni sunt, nec merentur; ac potiùs ut non*

(n) Exod. xx. 3. 4. (o) פסל Sculptile. 70. Εἴδωλον. Aliàs Γλυπτὸν Sculptile. (p) כל תמונה 70. Πᾶν ὁμοίωμα.

(q) Heb. vii. 18. (r) Psalm. cxvii. 22 Matth. xxi. 42. Marc. xii. 10. Luc. xx. 17. & 1. Petr. II. 4. 7. (s) Psalm. xxxii. 10. (t) Eccli. xx. 22. (u) Jerem. vi. 30. (x) Vide Aug. l. 1. de diverf. quæst. ad Simplic. n. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. (y) Aug. l. de corrept. & grat. c. xiii. n. 42. 43. &c. item c. ix. n. 20. 21. [z] Aug. Ep. 194. nov. edit. p. 719. n. 14. c. III.

non impertiatur, hoc digni sunt, hoc merentur.

REPTILES; en Latin, *reptilia*, en Grec, *herpeta*; en Hébreu, *ramisin*, (z) signifient les animaux qui n'ont point de pieds, ou qui les ont si courts, qu'ils paroissent ramper sur la terre. Ainsi les serpens, les vers de terre, les sauterelles, les chenilles, les mouches passent pour reptiles. Les Hébreux mettent aussi au nombre des reptiles, les poissons, de quelque nature & de quelque forme qu'ils soient. (*a*) Ce nom s'étend même quelquefois aux animaux terrestres, qui ne sont pas de la nature des gros animaux de service, ni des grandes bêtes sauvages. En un mot *repere super terram*, se met quelquefois pour se mouvoir, aller & venir sur la terre, comme font tous les animaux à quatre pieds.

[REPUBLIQUE DES HEBREUX. Voyez *Gouvernement* & *Loix*.]

REPUDIATION, divorce. La Loi de Moyse (*b*) toléroit la polygamie & le divorce parmi les Hébreux. Nous en avons parlé ci-devant sur l'article *Divorce*, & plus au long dans la Dissertation sur le même sujet, imprimée à la tête du Commentaire sur le Deutéronome. Nous rapporterons simplement ici ce que dit Léon de Modéne (*c*) sur l'usage moderne des Juifs à cet égard. Une jeune fille au-dessous de dix ans, soit qu'elle ait son pere ou non, si elle est devenuë veuve aprés avoir épousé un mari du consentement de sa mere ou de ses freres, & que ce mari vienne à lui déplaire, elle peut se démarier, jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de douze ans & un jour, qui est le tems où l'on a la qualité de femme. Il lui suffit de dire qu'elle ne veut point un tel pour son époux, dont elle prend deux témoins, qui mettent par écrit ce refus; & avec cet écrit, elle peut se démarier, & se remarier à qui il lui plaît. Celui qui a violé une fille, ou qui l'a corrompuë de quelqu'autre maniére, est obligé, selon la sentence des Juges, de la prendre pour femme, sans pouvoir jamais la répudier, & de donner cinquante sicles au pere de la fille. *Deut.* XXII. 28. 29.

Moyse (*d*) permet à un homme de répudier sa femme, lorsqu'il trouve en elle quelque laideur ou quelque difformité : *Si acceperit homo uxorem, & habuerit eam, & non invenerit gratiam ante oculos ejus, propter aliquam fœditatem, scribet libellum repudii, & dabit in manu illius, & dimittet eam de domo sua, &c.* On a fort raisonné sur ces termes, *propter aliquam fœditatem*. On peut voir sur cela les Commentateurs. Mais voici l'usage des Juifs d'aujourd'hui, selon Léon de Modéne: (*e*) Quand une femme ne donneroit aucun sujet de plainte par sa conduite à son mari, il peut la répudier, pourvû qu'il en soit dégoûté. Toutefois à moins que d'être jaloux, ou d'avoir quelque méchanceté à reprocher à sa femme, on ne doit point faire divorce. Or pour empêcher qu'on n'abuse de la liberté que donne la Loi, les Rabbins ont inventé diverses formalitez, qui consument bien du tems; en sorte qu'il arrive assez souvent qu'avant qu'on puisse écrire la lettre de divorce, les parties se repentent, se réconcilient, & vivent bien ensemble.

La forme de ces Lettres de divorce, qu'ils nomment Ghett, (*f*) & qu'ils donnent à une femme, est faite par un écrivain en présence d'un ou de plusieurs sçavans Rabbins; elle doit être écrite sur un vélin qui soit réglé, & ne contienne ni plus ni moins que douze lignes; & cela en lettres quarrées, avec une infinité de petites minuties que l'on doit observer tant dans les caractéres, que dans la maniére d'écrire, & dans les noms & surnoms du mari & de la femme. De plus ni l'Ecrivain, ni les Rabbins présens, ni les témoins ne doivent pas être parens ni de l'Homme, ni de la femme, ni entre eux. Voici la substance de cet écrit de divorce: *Un tel jour de tel mois, de telle année, moi telle répudie volontairement, t'éloigne, &*

(z) רמש Ramesch. Ἑρπετόν. *Reptile.* (*a*) *Genes.* I. 21. *Levit.* XI. 46. *Psal.* LXVIII. 35. *&c.* (*b*) *Vide Genes.* I. 28. 30. *&* VI. 7. 20. VII. 8. 14. *&c. Vide Hebr.* רמש *seu* רמם (*c*) Léon de Modéne, cérémon. des Juifs, part. IV. c. IV.

[*d*] *Deut.* XXIV. 1. (*e*) Léon de Modéne, part. IV. c. VI. cérémon. des Juifs. [*f*] גט Voyez le Thalmud, *tract.* גטין *Gittin*.

te fais libre, toi telle, qui as été ci-devant ma femme, & te permets de te marier avec qui il te plaira. Signé tels & tels comme témoins.

La Lettre étant écrite, le Rabbin interroge avec subtilité le mari, pour sçavoir si c'est avec une pleine liberté qu'il s'est porté à répudier sa femme. On fait en sorte qu'il y ait, s'il est possible, au moins dix personnes présentes à l'action, sans les deux témoins qui signent, & deux autres témoins de la datte. Aprés cela le Rabbin interroge la femme, & le mari lui donne dans ses mains étenduës, & mises l'une auprés de l'autre, le parchemin; en disant: Voilà ta répudiation; je t'éloigne de moi, & te laisse en liberté d'épouser qui tu voudras. La femme le prend, & le rend au Rabbin, qui le lit encore une fois; aprés quoi elle est libre. Il y a encore quantité d'autres petites circonstances que l'on passe ici, pour abréger, & qui ne sont inventées que pour rendre cette action plus longue & plus difficile, & pour donner par-là aux parties le loisir de se racommoder. Le Rabbin avertit la femme de ne se point marier de trois mois, de peur qu'elle ne soit grosse. Au partir de là, l'homme & la femme se séparent, & ne peuvent plus demeurer ensemble; & chacun d'eux peut se remarier à qui il juge à propos. Voilà ce que dit Léon de Modéne.

Moyse par les termes de la Loi, ne permet qu'aux hommes de faire divorce; du moins il ne dit rien qui montre qu'il ait prétendu étendre cette liberté aux femmes; & nous n'avons dans l'ancien Testament aucun exemple d'un divorce bien marqué fait par une femme. Salomé sœur du Grand Hérode, est la premiére que nous connoissions, qui ait fait divorce avec Costobare son mari; en quoi elle agit, dit Joseph, (g) contre les Loix des Juifs, qui ne permettent pas aux femmes de quitter leurs maris, & qui défendent à celles qui les auroient quittez, d'en épouser d'autres, sans avoir auparavant reçû du premier des Lettres de divorce. Hérodias, dont nous parle l'Evangile, (h) avoit aussi quitté son mari, comme on l'infére du récit de Joseph. (i) Cet Auteur (k) dit que sa propre femme, qu'il avoit épousée depuis son affranchissement, le quitta à Aléxandrie peu aprés son mariage. Jesus-Christ insinuë le même usage, lorsqu'il dit: (l) *Si une femme quitte son mari, & en épouse un autre, elle commet un adultére.* Les trois sœurs du jeune Agrippa Roi de la Trachonite & de la Batanée, usérent toutes trois du droit de répudier leurs maris. Bérénice l'aînée, qui avoit épousé en premiéres nôces Hérode Roi de Calcide son oncle, épousa ensuite Polémon Roi de Pont, & le répudia quelque tems aprés. (m) Mariamne sœur de Bérénice quitta Archélaüs son premier mari, pour épouser Démétrius Alabarque ou Chef des Juifs d'Aléxandrie. (n) Enfin Drusille aprés avoir été mariée à Aziz Roi d'Emése, le quitta quelque tems aprés, pour épouser Felix Gouverneur de Judée. (o)

Quant à la répudiation usitée parmi les Chrétiens, & limitée par nôtre Sauveur au seul cas d'adultére, nous en avons parlé ci-devant sous l'article *Divorce.* On peut voir nôtre Dissertation sur le même sujet, Selden *Uxor Hebraïca*, & les Commentateurs sur S. Matthieu, v. 32.

[REPUTER. *Reputare.* Ce terme est en quelque sorte consacré en nôtre langue pour signifier ce qui est dit dans saint Paul (p), que *la foi d'Abraham* lui *fut réputée* ou *imputée à justice; credidit Abraham Deo, & reputatum est ei in justitiam*; ce qui est tiré de la Genése xv. 16. Que Dieu lui imputa à justice la foi & la confiance qu'il avoit euë en lui: non seulement il le tint pour juste, mais il le rendit tel; parce qu'il étoit véritablement juste; non par une simple imputation, mais par une justice réelle, vraie & intrinseque.

Reputer, se met aussi pour l'idée qu'on se forme d'une personne (q); *Il nous a reputez comme des étrangers.* Il nous a traitées comme si nous n'étions pas ses filles: & en-

(g) *Antiq. l.* 15. *c.* 11. (h) *Matt.* XIV. 3. *Marc.* VI. 17.

(i) *Joseph. l.* 18. *c.* 7. (k) *Joseph. lib. de vita sua.* (l) *Marc.* X. 12. (m) *Antiq. l.* 20. *c.* 5. *p.* 693. *e. f.* (n) *Joseph. ibidem.* (o) *Joseph. ibidem.* (p) *Rom.* IV. 3. (q) *Genes.* XXXI. 15.

encore (r) *Ephraïm & Manassé seront réputez comme Ruben & Siméon*; on les considérera, & ils seront partagez comme mes propres fils. Tout ce qui n'a pas l'ongle du pied fendu, *sera réputé immonde* (s): Vous vous en abstiendrez comme d'une viande impure. *La victoire ne vous sera point réputée* (t). On ne vous en sçaura pas gré.

REPUTARE, se met aussi pour dire, ou penser en soi-même. *Saül autem reputabat intra se* (u); Saül disoit en lui-même: Je ne le ferai pas mourir, mais je l'exposerai aux armes des Philistins. *Aman reputans quod nullum alium Rex, nisi se, vellet honorare* (x); Aman se figura que le Roi ne songeoit pas à honorer un autre que lui. *Qu'est-ce que le fils, pour que vous pensiez à lui* (y);

JESUS-CHRIST dans sa Passion *fut réputé parmi les méchans* (z). Sous le regne de Salomon l'or & l'argent étoit réputé pour rien dans Jérusalem [a]. Si l'insensé fait garder le silence, il sera réputé pour sage [b].]

RESA, fils de Zorobabel, pere de Joanna, un des ayeux de nôtre Sauveur. [c]

RESEN, ville d'Assyrie, qui fut bâtie par Assur entre Ninive & Chalé. [d] On connoît sur le fleuve Chaboras, dans la Mésopotamie, une ville de *Resine* ou *Resaine*, assez fameuse. On trouve même quelques médailles frappées en cette ville. Voyez nôtre Commentaire sur la Génése, X. 12. & Cellar. *Asia l.* 3. *c.* 15. *p.* 733.

RESEPH, fils de Rapha, & petit-fils de Sara fille d'Ephraïm. [e] Le Texte semble dire que Réseph est fils immédiat de Sara.

RESEPH, *Resiph*, *Resapha* ou *Risapha*, ville de Syrie connuë dans le quatriéme Livre des Rois, XIX. 12. dans Isaïe, XXXVII. 12. dans Ptolemée, dans les Tables de Peutinger, & dans la Notice d'Orient.

RESEPH. Ce terme se trouve dans l'Hébreu d'Abacuc, III. 5. [f] où la Vulgate porte: *Egredietur Diabolus ante pedes ejus*; & les Septante: *Egredietur in campos post pedes ejus*. Aquila a traduit *Reseph* par *volatile*; Symmaque, Théodotion & la cinquiéme Edition, par *volucre*, un oiseau, un volatile. On peut fort bien traduire: *Le charbon marchera devant lui*, & l'expliquer du feu de la colére de Dieu, ou des maladies dont il frappe ses ennemis, ou du charbon qui est une sorte de peste. Saint Jérôme [g] sur la tradition des Hébreux, dit que *Reseph* est un Démon, qui exerce son empire sur ses semblables, de même que Béelsébub Prince des Démons, dont il est parlé dans l'Evangile; que l'Ecriture lui donne le nom de *Reseph* ou d'oiseau, à cause de son extrême agilité & promtitude; que c'est lui qui tenta Eve dans le jardin, & qui fut maudit de Dieu; d'où lui vient le nom de *Reseph*, qui peut aussi signifier [h] *ramper sur la terre*; Et qu'enfin ce serpent se présenta au Sauveur, lorsqu'il sortit des eaux du Baptême, & le tenta dans le désert pendant quarante jours.

RESIA, fils d'Olla, & de la Tribu d'Aser. 1. *Par.* VII. 39.

RESPHA, fille d'Aïa, concubine, c'est-à-dire, femme du second rang du Roi Saül. Ce Prince ayant, on ne sçait à quelle occasion, ni pour quelle raison, fait mourir un grand nombre de Gabaonites, (i) Dieu pour venger ce massacre, envoya dans Israël une grande famine, (k) qui dura trois ans. David qui regnoit alors, ayant appris par l'oracle du Seigneur, que cette famine étoit une punition de la cruauté de Saül, fit venir les Gabaonites, & leur dit: Que puis-je faire pour réparer l'injure que l'on vous a faite, afin que vous bénissiez l'heritage du Seigneur? Ils répondirent: Qu'on nous donne sept des enfans ou des petits-fils de Saül, & nous les mettrons en croix, pour appaiser le Seigneur. David leur donna donc les deux fils de Respha fille d'Aïa, sçavoir,

(r) *Genes.* XLVIII. 5. (s) *Levit.* XI. 4. (t) *Judic.* IV. 9. (u) 1. *Reg.* XVIII. 17. (x) *Esth.* VI. 6. (y) *Psalm.* CXLIII. 3. (z) *Marc.* XV. 18. (a) 2. *Par.* IX. 20. (b) *Prov.* XVII. 28. (c) *Luc.* III. 27. (d) *Genes.* X. 12. (e) 1. *Par.* VII. 25 (f) *Abac.* III. 5. יצא רשף לרגליו *Chald. Grot. Drus. Pisc. Jun. Pagn. Mont.* Ἄνθραξ *Carbo, morribus pesti affinis.*

(g) *Hieronym. in Abac.* III 5. (h) Cette signification se trouve dans la Langue Syriaque. (i) 2. *Reg.* XXI. 1. 2. 3. *& seq.* [k] Depuis l'an du M. 1983. jusqu'en 2986. avant J C 1014. avant l'Ere vulg. 1018. Il y avoit 34. ans que Saül étoit mort, ayant été tué en 2949.

ſçavoir, Armoni & Miphiboſeth ; qu'elle avoit eus de Saül ; & cinq fils, que Michol fille de Saül avoit eus d'Hadriel fils de Berzellaï, ou plûtôt de Phaltiel. (*l*) Ils les mirent en croix ſur la montagne voiſine de Gabaa, au commencement de la moiſſon des orges.

Alors Reſpha fille d'Aïa prenant un cilice, l'étendit ſur le rocher, & demeura là, depuis le commencement de la moiſſon, juſqu'à ce que l'eau du Ciel tombât ſur eux, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que le Seigneur envoyât de la pluye ſur la terre, & lui rendît ſa premiére fécondité ; & elle empêchoit les oiſeaux de manger ces corps, pendant le jour ; & les bêtes carnaciérés, de les dévorer pendant la nuit. Cette action de Reſpha ayant été rapportée à David, ce Prince envoya prendre les os de Saül & de Jonathas, qui étoient à Jabés de Galaad, les fit apporter à Gabaa, & les mit dans le tombeau de Cis pere de Saül. Il y mit auſſi ceux de ces ſept hommes qui avoient été crucifiez par les Gabaonites.

Dans cette occaſion on dérogea à la Loi du Deutéronome (*m*) qui veut que l'on détache les corps du poteau ou de la croix, avant le coucher du ſoleil : *Non permanebit cadaver ejus in ligno ; ſed in eadem die ſepelietur.* On y laiſſa les deſcendans de Saül peut-être depuis le commencement du printems, juſqu'à l'automne ; ſoit parce que le crime de leur pere méritoit ce châtiment, ou parce que les Gabaonites étant ſimplement Proſélytes de domicile, n'étoient point obligez à l'obſervation de cette Loi de Moyſe. Enfin Dieu ayant ordonné à David d'appaiſer les Gabaonites, ce Prince voulut leur laiſſer la liberté d'en uſer en cela comme ils voudroient.

Long-tems auparavant ce que nous venons de raconter, & peu d'années aprés la mort de Saül, (*n*) Abner Général des troupes de ce Prince, ayant conçû de l'amour pour Reſpha, la prit pour femme, ou du moins en abuſa. C'étoit un crime dans l'idée de ces peuples, qu'un particulier s'approchât d'une des femmes du Roi. Isboſeth fils de Saül, qui regnoit à Mahanaïm, au-delà du Jourdain, & qui ne ſe ſoutenoit dans la Royauté que par le crédit & la valeur d'Abner, lui fit des reproches de ce qu'il s'étoit approché de Reſpha concubine de ſon pere. (*o*) Abner fut ſi outré de ce reproche, qu'il jura la ruine d'Isboſeth, & dés ce moment il prit des meſures avec David, pour faire revenir à lui toute cette partie du peuple qui obéïſſoit encore à Isboſeth. Voilà tout ce que nous ſçavons de Reſpha.

RESSA, campement des Iſraëlites dans le déſert. Ils vinrent de *Lebna* à *Reſſa* ; & de *Reſſa* ils allérent à *Céélatha*. *Num.* XXXIII. 22.

RESSA, ville aſſez célébre dans l'Arabie Pétrée ; apparemment la même que le campement des Hébreux dont on vient de parler. Joſeph (*p*) parle d'un château de *Reſſa* dans l'Idumée ; & ſaint Jérôme dans la Vie de ſaint Hilarion, dit que ce ſaint convertit toute la ville de Reſſa, ſituée entre Cadés & Gaza. C'eſt peut-être la ville de *Lariſſa*, dont parle Guillaume de Tyr, (*q*) & *Ariſchi*, ville Epiſcopale dans le déſert des Enfans d'Iſraël. (*r*) *Laris* étoit ville maritime ſur le chemin de l'Egypte.

[RESTITUER, *Reſtitution.* Zachée dans ſaint Luc (*ſ*) s'engage à rendre quatre fois autant à ceux à qui il pouvoit avoir fait tort dans ſon emploi de Publicain ; *& ſi quid aliquem defraudavi reddo quadruplum.* Les Loix Romaines condamnoient les Publicains convaincus de concuſſion, ou de fraude, à rendre quatre fois autant. Zachée ſe condamne lui-même, & s'impoſe la peine que les Loix ordonnoient : il y ajoûte la moitié de tout ſon bien ; ce que les loix n'ordonnoient pas.

Celui qui avoit tué une bête de ſervice, ou une autre bête, comme un bœuf, en devoit rendre un autre (*t*) ou la valeur.

Les Juifs attendoient Elie, qui devoit tout

(*l*) *Vide* 1. *Reg.* XXV. 43. (*m*) *Deut.* XXI. 23. (*n*) Vers l'an du M. 2956. avant J. C. 1044. avant l'Ere vulg. 1048.

(*o*) 2. *Reg.* III. 7. 8. (*p*) *Joſeph. de Bello*, *l.* 1. *c.* 12. (*q*) *Guillelm. Tyr. l.* XI. *ad finem.* (*r*) *Renaudot, Liturg. Oriental. t.* 1. *p.* 448. *Guillelm. Tyr.* (*ſ*) *Luc.* XIX. 8. (*t*) *Levit.* XXIV. 18. 21.

tout restituer, ***Elias venturus est & restituet omnia*** (*u*). Ce qui fait allusion à ces paroles de Malachie (*x*); *Je vous envoyerai le Prophete Elie, avant que le jour du Seigneur, ce grand & terrible jour arrive; & il rétablira les cœurs des peres avec les fils, & les cœurs des fils avec leurs peres, de peur que je ne vienne, & que je ne frappe d'anathême toute la terre.* Saint Pierre dans les Actes (*y*), appelle aussi ce dernier jour, le jour de la restitution de toutes choses, *usque in tempora restitutionis omnium.* A la fin du monde JESUS-CHRIST réünira l'Eglise à la Synagogue, la Synagogue à l'Eglise, le Juif au Chrétien, le Chrétien au Gentil; alors toutes choses seront rétablies dans une parfaite union; il n'y aura plus qu'un Pasteur & une bergerie.]

RESTITUTION. Le Droit naturel veut que l'on répare le tort que l'on a fait au prochain, soit dans son corps, ou dans ses biens, ou dans son honneur. La Loi de Moyse (*z*) ordonne que *l'on rende ame pour ame*, ou vie pour vie, *œil par œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, playe pour playe, meurtrissure pour meurtrissure.* Elle ordonne aussi [*a*] que l'on rende cinq bœufs pour un bœuf, & quatre brebis pour une brebis; que le voleur soit vendu, pour restituer ce qu'il aura pris; que si l'on trouve le voleur encore saisi d'un animal de service, comme d'un bœuf, d'un âne, ou même d'une brebis, il la restituë au double; que celui qui aura fait du dommage dans le champ d'un autre, répare ce dommage selon l'estimation qui en sera faite. Celui qui par ignorance [*b*] avoit omis de donner au Temple ce qui est ordonné par la Loi; par exemple, dans les dixmes ou dans les prémices, étoit obligé de le rendre aux Prêtres, & d'y ajoûter un cinquiéme, & outre cela, devoit offrir un bélier pour l'expiation de son péché. Néhémie [*c*] obligea à restitution ceux des Israëlites qui avoient tiré de l'intérêt de leurs freres: *Reddite eis hodie agros suos, & vineas suas, & oliveta sua & domos suas; quin potiùs & centesimum pecuniæ, frumenti, vini & olei, quam exigere soletis, date pro illis.* L'Hébreu: *Rendez-leur le centiéme de l'argent, du bled, &c.* que vous *exigiez d'eux.*

RESURRECTION. Le dogme de la résurrection des morts est une créance commune aux Juifs & aux Chrétiens. On le trouve clairement marqué dans l'ancien & dans le nouveau Testament. Je ne parle pas de cette résurrection miraculeuse, qui consiste à revivre pour un tems, pour mourir ensuite de nouveau, comme Elie, [*d*] Elisée, [*e*] JESUS-CHRIST & les Apôtres ont ressuscité quelques morts. Je parle de la résurrection générale des morts, qui doit arriver à la fin des siécles, & qui doit être suivie de l'immortalité bienheureuse ou malheureuse. Par exemple, le Psalmiste: [*f*] *Vous ne laisserez point mon ame dans l'enfer*, ou dans le tombeau, *& vous ne permettrez point que vôtre Saint éprouve la corruption.* Job: [*g*] *Je sçai que mon Rédempteur est vivant, & qu'au dernier jour je me releverai de la terre, & je serai de nouveau revêtu de ma peau, & que je verrai mon Dieu dans ma chair; je le verrai moi-même, mes yeux le considereront, & non pas un autre; & cette espérance que j'ai, repose dans mon sein.* Ezéchiel (*h*) dans la vision qu'il eut d'une grande quantité d'os qui étoient dans un grand champ, & qui au souffle de l'Esprit du Seigneur, commencérent à se réünir, & à se couvrir de chair, de nerfs & de peau, & enfin ressuscitérent, nous a aussi laissé une preuve & une assûrance de la résurrection générale. Voyez aussi Isaïe, XXVI. 19.

L'Auteur du Livre de la Sagesse [*i*] en parle encore d'une maniére assez expresse, lorsqu'il dit que les ames des gens de bien, & qui souffrent la persécution en ce monde, en recevront la récompense *au jour de la visite.* C'est ainsi qu'il appelle la résurrection en plus d'un endroit. Dans le second Livre des Maccabées, on voit

(*u*) *Matt.* XVII. 11. *& Marc.* IX. 11. (*x*) *Malac.* IV. 6. (*y*) *Act.* III. 21. (*z*) *Exod.* XXI. 24. 27. *Levit.* XXIV. 20. *Deut.* XIX. 21. (*a*) *Exod.* XXII. 1. 2. 4. 5. 6. *&c.* (*b*) *Levit.* V. 15. (*c*) 2. *Esdr.* V. 11.

(*d*) 3. *Reg.* XXVII. 22. (*e*) 4. *Reg.* IV. 35. (*f*) *Psal.* XV. 10. (*g*) *Job.* XIX. 25. (*h*) *Ezech.* XXXVII. 1. 2. 3. *&c.* (*i*) *Sap.* III. 6. 13. IV. 15.

voit la même vérité établie d'une maniére encore plus distincte. Un des 7. freres Maccabées, qui souffrirent la mort à Antioche devant Antiochus Epiphanes, s'adressant à ce Tyran, lui dit: (k) *Pour vous, méchant que vous êtes, vous nous faites périr en cette vie : mais le Roi du monde nous ressuscitera aprés cette mort que nous souffrons pour la défense de ses Loix.* La mere de ces saints Martyrs les animoit au combat par la même espérance de la résurrection, & ils en étoient si remplis, qu'ils bravoient la mort, les tourmens & les menaces du Roi.

Lorsque nôtre Sauveur parut dans la Judée, la résurrection des morts étoit reçûë comme un des principaux articles de la Religion des Juifs, par tout le corps de la nation, (l) à l'exception des seuls Saducéens, qui la nioient. Les Juifs les toléroient alors, & même il y en avoit plusieurs qui occupoient les prémiéres Charges de la République : (m) mais aujourd'hui il les traitent d'hérétiques, d'Epicuriens, & soutiennent qu'ils n'auront aucune part au siécle futur. (n) Nôtre Sauveur dans l'Evangile, a expressément réfuté l'erreur des Saducéens ; il a promis à ses Fidéles qu'ils joüiroient de la parfaite béatitude aprés la résurrection générale ; & il est ressuscité lui-même, pour nous fournir dans sa personne une preuve, un gage, un modéle de nôtre résurrection future. Saint Paul (o) dans presque toutes ses Lettres parle de la résurrection générale : il réfute ceux qui la nioient, ou qui la combattoient ; il la prouve à ceux qui avoient peine à la croire ; il en découvre le mystére, la maniére, & diverses circonstances. Il dit que nier la résurrection des morts, c'est nier celle de Jesus-Christ: (p) *Si resurrectio mortuorum non est, neque Christus resurrexit* ; & que si nous ne devons pas ressusciter, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes : *Si in hac vita tantùm in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.*

Quelques Juifs enseignent que tous les hommes ne ressusciteront pas, mais seulement les Israëlites ; & encore les grands scélérats d'entr'eux n'auront-ils point de part à ce bonheur. D'autres croyent que généralement tous les hommes ressusciteront. Il y en a d'entre eux qui soutiennent que les hommes une fois ressuscitez, ne seront plus sujets à la mort. D'autres soutiennent qu'ils mourront de nouveau, & que les ames seules joüiront de la béatitude éternelle. On peut voir sur cela Ménassé-ben-Israël dans son troisiéme Livre de la résurrection des morts.

Voici ce qu'en dit Léon de Modéne, Partie 4. Chap. XI. des Cérémonies des Juifs. Il y a des Juifs qui croyent comme Pythagore, que les ames passent d'un corps en un autre ; ce qu'ils appellent *gilghul*, ou *roulement*. Ils tâchent de s'appuyer de divers passages de l'Ecriture, pris la plûpart de l'Ecclésiaste & de Job: mais cette opinion n'est pas universelle ; & soit qu'on la suive, ou qu'on ne la suive pas, on n'est pas tenu pour hérétique parmi eux. Quant à la résurrection des morts, c'est un de leurs treize articles de foi, que d'être persuadez que tous les morts ressusciteront à la fin des tems, & qu'ensuite Dieu fera un Jugement universel de tous les humains en corps & en ame, comme il est écrit dans Daniel : (q) *La multitude de ceux qui dorment dans la poussiére s'éveilleront, les uns à la vie éternelle, & les autres à la honte & à l'ignominie éternelles.*

C'est aussi un sentiment fort commun parmi les Juifs, [r] que tous les hommes, du moins les Israëlites, ressusciteront dans la terre d'Israël ; d'où vient l'ardent désir qu'ils ont eu de tout tems d'être enterrez dans ce pays. Ils croyent que ceux qui auront cet avantage, ressusciteront les premiers, & joüiront avant tous les autres du bonheur de voir le regne du Messie. Mais que deviendront donc les Justes qui

(k) 2. *Macc.* VII. 9. 14. 23. 29. (l) *Vide Matt.* XXII. 23. *Luc.* XX. 28. *Marc.* XII. 25. 26. *Joan.* XI. 23. 24. *Act.* XXIII. 6. 8. *Joan.* V. 29. (m) *Act.* V. 17. *Joseph. Antiq. l.* XVIII. c. II. (n) *Menasse Ben-Israël de Resurr. Mort. l.* I. c. I. (o) Rom. VI. 5. I. Cor. XV. 12. 13. 15. 16. *&c. Philipp.* III. 10. 11. *Heb.* XI. 35. *Thessal.* I. & II. *& per totas ferè Epistolas.* (p) 1. *Cor.* XV. 13. 15. 16. 17. 19.

(q) *Dan.* XII. 2. (r) *Bereschit Rabba*, *sect.* 96.

qui mourront, & qui seront enterrez hors de la terre d'Israël ? Dieu leur ouvrira, disent-ils, des conduits & des canaux souterrains, par lesquels ils rouleront dans ce pays; & lorsqu'ils y seront arrivez, Dieu leur donnera l'esprit de vie, & ils ressusciteront. Ils croyent que c'est pour celà que Jacob & Joseph témoignérent tant d'empressement pour qu'on reportât leurs corps dans la Terre de Chanaan. Et on lit dans quelques Livres des Rabbins, que souvent l'on apportoit des pays éloignez les corps de certains Juifs plus dévots que les autres, pour être enterrez dans la terre d'Israël.

On a vû aussi dans l'Eglise Chrétienne quelques varietez de sentimens sur la résurrection des morts. Plusieurs anciens Peres (s) ont reconnu une double résurrection. La premiére, qui devoit précéder le regne du Messie, lequel devoit regner mille ans sur la terre. La seconde devoit suivre ce regne de mille ans, & commencer le regne des Saints dans la bienheureuse éternité: Sentiment que ces Peres avoient pris des Juifs, puisqu'on le trouve d'une maniére assez expresse dans le quatriéme Livre d'Esdras, [t] dans le Testament des douze Patriarches, [u] & dans plusieurs Rabbins. Nous avons traité la matiére de la résurrection dans une Dissertation particuliére, imprimée à la tête du second Tome de nôtre Commentaire sur les Epîtres de saint Paul.

[Les anciens Philosophes qui ont crû l'immortalité de l'ame, ont enseigné aussi la résurrection, soit qu'ils ayent appris l'un & l'autre de ces deux dogmes des Peuples d'Orient, chez qui ils avoient voyagé; soit qu'ils eussent inferé la résurrection de l'immortalité de l'ame, comme une suite nécessaire, se persuadant qu'une ame ne pouvoit être long-tems sans s'unir à un corps. Mais cette résurrection, les uns l'ont expliquée d'une maniére, & les autres d'une autre. Pythagore, qui le premier apporta aux Grecs le sentiment de l'immortalité de l'ame, reconnoissoit la Métempsycose, ou le passage de l'ame dans différens corps qu'elle animoit successivement. Thalès [x] & Démocrite [y] tenoient aussi une sorte de résurrection; mais on ignore la manière dont ils l'expliquoient. Pour Platon [z], nous sçavons mieux ce qu'il pensoit de la résurrection: il étoit à peu prés dans les mêmes sentimens que Pythagore. Il tenoit que les ames qui avoient animé nos corps, passoient delà dans un état de liberté, d'où elles revenoient ensuite animer de nouveaux corps.

Le sentiment de Platon avoit été suivi par les Pharisiens [a] parmi les Juifs, & par Philon [b]; & il paroît même par l'Evangile [c] que plusieurs Juifs admettoient une espéce de Métempsycose parmi eux du tems de Nôtre-Seigneur. Mais on voit par d'autres autoritez tirées du livre de la Sagesse [d] & du livre des Maccabées [e], que le commun de la Nation tenoit la résurrection à peu prés de même que nous; & JESUS-CHRIST dans l'Evangile, suppose ce dogme & l'enseigne sans aucune contradiction, si ce n'est de la part des Saducéens qui la nioient. Les Apôtres l'ont enseignée de même, & malgré les efforts des hérétiques qui l'ont combattuë, l'Eglise Catholique l'a toûjours constamment enseignée, comme un dogme fondamental du Christianisme.

Mais il y a divers sentimens tolerez dans l'Eglise sur le tems, les circonstances & la maniere dont se doit faire la résurrection. Les Apôtres ayant demandé à JESUS-CHRIST quand arriveroit la fin du monde, & son avénement, il leur répondit que les Anges mêmes n'en sçavoient rien, & il ne jugea pas à propos de la leur découvrir. [f] Il nous avertit seulement que ce dernier jour viendra comme un voleur, & surprendra les hom-

(s) *Papiäs apud Euseb. l.* III. *hist. Eccl. c.* XXXIX. *Irenæ l.*V.*c.*XXXIII. *Justin. Dialog. cum Tryph. Tertull. l.* III. *contra Marcion. &c.* (t) 4. *Esdr.* IV. 35. *&* VI. 18. *& seq.* (u) *Testament.* XII. *Patriarch. Testam. Juda, n.* 25. *Zabulon. n.* 10. *Dan. n.* 9. *Levit. n.* 18.

(x) *Apud Arist.* XIII. *de anima, c.* VI (y) *Apud Theopomp. Philippic.* VIII. *apud Laërt. in proëm.* (z) *Plato in Politico. Vide Aug. l.* XIII. *de civit. c.* XIX. *& l.* XXII. *c.* XII. (a) *Vide Joseph. l.* III. *de Bello Jud. c.* XIV. *p.* 852. 853. *& alibi.* (b) *Philo de Gigantib. p.* 222. 223. *& de confus. ling. p.* 270. (c) *Joan.* IX. 2. *Matt.* XVI. 14 (d) *Sap.* III. 6. 13. IV. 15. (e) 2. *Macc.* VII. 9. 14. 23. 29. (f) *Marc.* XIII. 32.]

hommes lorsqu'ils y penseront le moins [g]. Saint Paul [h], dit qu'alors, il y aura encore grand nombre de personnes en vie, & qui passeront de la vie à la mort, & de la mort à la résurrection, avec une si grande rapidité qu'en un clin d'œil ils seront changez, en sorte que leur corps sera revêtu de l'incorruptibilité & de l'immortalité.

Il y a quelques Peres Grecs [i], & quelques Rabbins qui croyent que ceux qui seront alors en vie, ne mourront point du tout, mais éprouveront seulement cet heureux changement, qui les fera passer tout d'un coup de la vie à l'immortalité. Mais le sentiment contraire paroît plus généralement reçû; Que tous les hommes subiront l'arrêt prononcé contre tous les enfans d'Adam; *Statutum est omnibus hominibus semel mori; post hoc autem judicium* [k].

S. Jérôme [l] assure que la Tradition des Juifs, est que les Morts ressusciteront la nuit, ou au point du jour, au même tems que Jesus-Christ sortit du tombeau: cette Tradition est passée de la Synagogue à l'Eglise, comme on le voit par Lactance [m], par S. Chrysostome [n], & par les Auteurs Grecs qui le suivent d'ordinaire. Cette Tradition est fondée sur cette parole de saint Pierre [o]: *Le jour du Seigneur viendra comme un voleur pendant la nuit;* & sur celles-ci de Jesus-Christ dans la Parabole des dix Vierges [p]; *Au milieu de la nuit on oüit un grand bruit; Voici l'Epoux qui vient, allez au-devant de lui.* Prudence [q] dont l'Eglise emprunte les paroles dans son Office, croit que le monde finira, & par conséquent que la résurrection se fera un matin. Saint Thomas, Tostat, Suarez [r] veulent au contraire qu'elle se fasse en plein jour. S. Paul nous avertit qu'elle se fera au premier son de la trompette (s).

Ceux d'entre les Juifs qui admettent la métempsycose, sont embarassez sur la maniere dont se fera la résurrection; car, comment pourra-t'elle animer tous les corps dans lesquels elle est passée? Si elle n'en anime qu'un, que deviendront tous les autres? & sera-t-il à son choix de prendre celui qu'elle jugera le plus à propos? Ces difficultez sont embarrassantes. Les uns croyent qu'elle reprendra son premier corps; d'autres, qu'elle se réünira au dernier; & que les autres corps qu'elle a autrefois animez, demeureront dans la poussiere, comme des arbres stériles qu'on abandonne au milieu de la campagne. Je croirois plûtôt que la plûpart de ceux qui ont cru la métempsycose, ne tenoient pas la résurrection générale, & que cette révolution, ou ce passage successif d'une ame dans différens corps, étoit ce qu'ils appelloient Résurrection. C'étoit là, je pense, le sentiment des Pharisiens dont parle Joseph.

On demande quelle sera la nature des corps ressuscitez, quelle sera leur taille, leur âge, leur sexe? Jesus-Christ dans l'Evangile (t) nous apprend que les hommes après la résurrection seront comme les Anges de Dieu; c'est-à-dire, selon les Peres, qu'ils seront immortels, incorruptibles, transparens, legers, lumineux, & en quelque sorte spirituels, sans toutefois quitter les qualitez corporelles, comme nous voyons que le corps du Sauveur ressuscité étoit sensible, & avoit de la chair & des os (u); mais au lieu que Jesus-Christ suspendoit l'éclat de la gloire dont son corps étoit environné, & ne permettoit pas qu'elle parût aux yeux de ses Disciples; la gloire & l'éclat dont les corps des Bienheureux seront environnez, brilleront comme le Soleil, selon l'expression du Sauveur (x).

(g) *Matth.* XXIV. 43. 44. (h) 1. *Thessal.* V. 2. 3. 4. (i) *Vide Chrysost. Theodoret. Theophylact. in* I. *Cor.* XI. 51. *Tertull. de Resurrect. c.* XLI. *Hieronym. ad Marcellam.* (k) *Heb.* IX. 27. (l) *Hieron. in Matth.* XXVI. 6. (m) *Lactant. instit. Epitome, & lib.* VII. *de divin. præm. c.* 19. (n) *Chrysost. in Matth.* XXV. (o) 2. *Petr.* III. 10. (p) *Matth.* XXV. 6. (q) *Prudent. hymn. cathemer.* (r) *D. Thom.* III. *parte in supplemento, q.* 77. *art.* III. *Tostat. in Matth.* XXV. *Suarez* III. *parte t.* II. *disp.* 57.

(s) 1. *Cor.* XV. 52. 53. (t) *Matth.* XXII. 30. (u) *Luc.* XXIV. 39. (x) *Matth.* XIII. 43.

Quelques anciens Docteurs Hébreux soûtiennent (y) que les hommes ressusciteroient dans la même taille, avec les mêmes qualitez & les mêmes défauts corporels qu'ils avoient eus dans cette vie; Que l'aveugle ressusciteroit aveugle, le boiteux, boiteux, & ainsi des autres. Ils confirmoient ce sentiment par l'excuse de Samuël qui apparut à la Pythonisse sous la même figure qu'il avoit euë sur la terre, & par ce passage de l'Ecclésiaste; *La génération passe, & la génération vient* (z). Quelques Chrétiens soutenoient la même opinion du tems de saint Augustin, fondez sur ce que Jesus-Christ a conservé les stigmates de ses playes aprés sa Résurrection. Mais ce saint Docteur (a) a réfuté ce sentiment, & a prétendu que si le Sauveur a conservé les marques de ses playes, c'est par un effet de sa puissance, & pour convaincre l'incrédulité de ses Disciples. Voyez aussi ce qu'il dit. *Enchirid. de Fide, Spe & Charitate*, c. 9.

La Résurrection des enfans enferme de grosses difficultez. S'ils ressuscitent petits, foibles, & dans la forme qu'ils ont eu dans le monde, de quoi leur servira la Résurrection? Et s'ils ressuscitent grands, bienfaits, & comme dans un âge avancé, ils seront ce qu'ils n'ont jamais été; ce ne sera pas proprement une résurrection. Saint Augustin (b) a traité cette question avec son exactitude & sa modestie ordinaires. Il n'ose décider si les enfans ressusciteront petits ou grands; mais il panche plûtôt pour l'opinion qui veut qu'ils ressuscitent comme dans un âge parfait. Et ailleurs (c) en parlant de la résurrection des enfans morts-nez, il dit que la résurrection leur donnera toute la perfection qu'ils auroient euë, s'ils avoient eu le tems de grandir, & qu'elle les garantira de tous les défauts qu'ils auroient pû contracter en grandissant. Plusieurs tant anciens que Modernes (d) ont cru que tous les hommes ressusciteront à l'âge où Jesus-Christ est mort, c'est-à-dire, comme vers l'âge de 33. ou de 35. ans; En sorte que les vieillards & les enfans paroîtront tous à l'âge que nous venons de marquer, pour accomplir cette parole de saint Paul (e); *Afin que nous arrivions tous à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge complet de Jesus-Christ.* Mais les plus éclairez expliquent saint Paul des progrez que les Fidéles font dans la Foi & dans la vertu, jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'âge parfait de la perfection.

Plusieurs Anciens (f) ont douté que les femmes dussent ressusciter dans leur propre sexe. Ils se fondoient sur ces paroles de J. C. (g) *Dans la résurrection ils ne se marieront pas, & n'épouseront point de femmes; mais ils seront comme les Anges de Dieu*; Et sur ce que dit saint Paul (h): *Pour être rendus conformes à l'image du Fils de Dieu.* On ajoûte à cela que selon Moïse l'homme seul a été créé de la terre; que la femme a été tirée de l'homme comme un accident, ou un accessoire: Mais on répond que si la distinction des sexes n'est pas nécessaire après la résurrection, elle ne l'est pas plus pour l'homme que pour la femme. Que la femme n'est pas moins parfaite en son genre que l'homme; que la maniére dont Eve a été formée, est en quelque sorte plus glorieuse que la création d'Adam: celui-ci ayant été immédiatement créé de la terre & Eve de la chair de l'homme. Enfin le sexe de la femme n'est rien moins qu'un défaut, ou une imperfection de la nature; *Non est enim vitium sexus fœmineus, sed natura*, dit S. Augustin (i).

On peut voir les autres difficultez qui con-

(y) *Bereschith Rabba* Parasch. 95. *Gemar. Sanhedrin. & Jalkut* Rabati. (z) *Eccle.* I. 4 (a) *Aug. serm.* CCXLII. *n.* 3. 4. & CCL. c. 3. *nov. edit.* (b) *Vide Aug. serm.* 242. c. 3. & *epist.* 167. *nov. edit.* (c) *Enchirid. de Fide, Spe & Charit.* c. 85. & *lib.* 22. *de Civit.* c. 13.

(d) *Vide Aug. l.* 22. *de Civit.* c. 15. *Hieronym. epist. ad Paulam* c. 12. *Anselm. seu D. Thom. & Est. in Ephes.* IV. 13. (e) *Ephes.* IV. 13. (f) *Origen. in Matth.* XXIII. 30. *Hilar. & Hieronym. in eund. loc. Athanas. serm.* 3. *contra Arian. Basil. seu alius in Psalm.* CXIV. *alii apud Aug. l.* 22. *de Civit.* c. 17. (g) *Matth.* XXIII. 30. (h) *Rom.* VIII. 29. (i) *Aug. de Civit. l.* 22. c. 17.

concernent cette matiére, traitées avec plus d'étenduë dans les Dissertations que nous avons faites sur la fin du Monde, & sur la Résurrection générale.

RESURRECTION des Saints qui sortirent de leurs tombeaux au moment de la mort du Sauveur, & qui après sa résurrection vinrent dans la ville sainte & furent reçûs de plusieurs (*k*), c'est une matiére qui mérite d'être traitée ici en peu de mots. On ignore les noms de ceux qui résuscitérent dans cette occasion. Les uns veulent que ce soient tous les plus anciens des Peres & des Patriarches; d'autres que ce furent les plus nouveaux, les plus connus aux Juifs qui vivoient alors. D'autres que cette faveur fut reservée à ceux qui étoient enterrez à Jérusalem ou aux environs.

On dispute encore sur l'heure de leur résurrection. Quelques-uns soûtiennent qu'ils ne ressuscitérent qu'après le Sauveur, qui est nommé dans l'Ecriture (*l*); *Primitiæ dormientium & primogenitus ex mortuis*; Origènes, saint Jérôme (*m*), saint Gregoires le grand (*n*), Raban Maur, Paschase Radbert, Bede, Drutmar, Liran, la Glose ordinaire, & plusieurs autres sont de ce sentiment. Mais saint Chrysostome (*o*), & les Auteurs Grecs qui ont accoûtumez de le suivre, saint Hilaire (*p*), & plusieurs autres croient qu'ils ressusciterent au moment de la mort du Sauveur; & que JESUS-CHRIST les ressuscita avant qu'il ressuscitât lui-même, pour faire éclatter d'une maniére plus sensible son triomphe sur la mort. Il faut convenir que le Texte de l'Evangeliste saint Matthieu n'est décisif ni pour l'un ni pour l'autre sentiment; mais s'il est vrai, comme il est mal-aisé de le révoquer en doute, que les ames des Saints Patriarches ne sont sorties des Limbes, qu'après que JESUS-CHRIST y est descendu, il faut convenir aussi qu'elles ne sont ressuscitées qu'après cela; ainsi il faut de nécessité reconnoître qu'il s'est passé quelque tems entre la mort du Sauveur & la résurrection des Saints.

Mais ces Saints ressuscitez moururent-ils de nouveau, & rentrerent-ils dans leurs tombeaux après l'Ascension de JESUS-CHRIST, ou monterent-ils aux cieux avec lui? Il y a sur cela partage de sentimens. Ceux qui croient que JESUS-CHRIST les mena au ciel avec lui comme en triomphe, citent ces paroles d'Osée (*q*); *Je les délivrerai des mains de la mort: O mort je serai ta mort.* Et celle-ci du Pseaume LXVII. 19. *Vous avez monté en haut, vous avez pris vos Captifs.* Et saint Paul (*r*); *Il est monté au Ciel, il a pris des Captifs, il a donné des presens aux hommes.* Est-il croyable qu'après avoir rendu la vie à ces Saints & Illustres morts, Dieu voulût qu'ils rentrassent de nouveau dans le sein de la mort & du tombeau? N'auroit-ce pas été les replonger dans l'amertume & dans la douleur, après leur avoir fait goûter un avant-goût de leur bonheur éternel? Enfin n'étoit-il pas de la justice, de la bonté, & de la Majesté de leur divin libérateur d'achever son ouvrage, & de les conduire au Ciel avec lui, après leur avoir rendu la vie sur la terre?

On peut produire un grand nombre de Peres qui ont suivi ce sentiment. Saint Ignace le Martyr aux Magnésiens, Origènes sur le Chap. XXVII. de saint Matthieu, & sur le Cantique des Cantiques; L'Auteur des questions aux Orthodoxes qu. 84. Saint Clement d'Aléxandrie, livre 6. des Stromates, Euseb. de Césarée, démonstrat. Evangelique c. 12. Saint Hilaire sur le Pseaume II. Bede le vénérable, Raban Maur, Drutmar, Paschase Radbert, & un grand nombre de nouveaux interpretes soûtiennent d'une maniére très-positive que les Saints Patriarches ressuscitez avec JESUS-CHRIST joüissent avec lui du bonheur du Ciel, &

(*k*) *Matth.* XXVII. 51. 52. 53. (*l*) 1. *Cor.* XV. 20. (*m*) *Origen. & Hieronym. in Matth.* XXVII (*n*) *Gregor. Magn. homil.* 21. *in Evang.* (*o*) *Chrysost. in Matth.* XXVII. (*p*) *Hilar. in Matth.* XXVII.

(*q*) *Osee.* XIII. 14. (*r*) *Ephes.* IV. 8.

& ont été les compagnons de son triomphe & de son Ascension.

Mais l'opinion contraire n'est pas moins soûtenuë d'autorité & de bonnes preuves. Saint Paul (*s*) dit expressément que les Saints Patriarches *n'ont pas encore reçû la récompense qui leur avoit été promise, Dieu ayant voulu par une faveur particuliére qu'il nous a faite, qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur.* Il ne les croyoit donc pas encore ressuscitez, ni en possession de la gloire du Ciel. Il dit ailleurs (*t*), que Jesus-Christ *est les prémices de ceux qui sont endormis* du sommeil de la mort, & qui doivent un jour ressusciter pour toûjours. De plus si quelqu'un a dû ressusciter avec le Sauveur, c'est sans doute le saint Roi David (*u*), saint Jean Baptiste, les Patriarches & les Prophétes enterrez à Jérusalem & dans la Palestine. Or saint Pierre parlant aux Juifs de Jérusalem (*x*), dit expressément que le tombeau de David est encore connu parmi eux; que David avoit prédit la résurrection du Sauveur, sans parler de la sienne. Quelle force auroit eu ce raisonnement, si David étoit ressuscité & monté au Ciel avec Jesus-Christ? On sçait qu'on a montré les Réliques & le tombeau de saint Jean-Baptiste, avant comme après ce tems; on n'a donc pas crû qu'ils fussent montez au Ciel & admis dans la gloire.

Les Péres qui ont traité cette matiére avec plus de soin, se sont rangez pour le sentiment que nous venons de proposer. Tertullien (*y*) réfute expressément ceux qui croïoient que les Patriarches & les Prophétes étoient montez aux Cieux après la résurrection du Sauveur. Saint Chrysostome (*z*) dit que ceux qui étoient ressuscitez pendant que Jesus-Christ étoit à la Croix, moururent de nouveau. Et écrivant sur l'Epître aux Hébreux (*a*), il reconnoit après l'Apôtre que les Justes de l'ancien Testament n'ont pas encore reçû leur récompense. Théodoret s'exprime de même. Théophylacte & Euthyme expliquant le chap. XXVII. de saint Matthieu reconnoissent que les Saints Patriarches ressuscitérent pour servir de preuves à la résurrection du Sauveur: Mais qu'ils moururent ensuite pour ressusciter une seconde fois à la fin du monde. Saint Augustin dans sa lettre à Evode, traite exprés cette question, & s'explique assez clairement pour la résurrection passagère de ces Saints. Saint Thomas (*b*) après avoir rapporté les raisons pour l'un & l'autre sentiment, se déclare pour ceux qui tiennent qu'ils moururent de nouveau; & c'est ce qui nous paroit le mieux fondé dans l'Ecriture & dans les Peres. On peut voir sur cela la Dissertation que nous avons fait imprimer dans le nouveau recueïl de nos Dissertations.]

RETHMA, campement des Israëlites dans le désert. *De Hazeroth, ils arrivérent à Rethma; & de Rethma ils allérent à Remmon-Pharez.* (*c*) Ce campement devoit être dans le désert de Pharan, pas loin de Cadés-Barné.

REU, fils de Phaleg, (*d*) nâquit l'an du Monde 1787. Son pere avoit alors trente ans. Il engendra Sérug ou Sarug, étant âgé de trente deux ans, l'an du Monde 1819 Il mourut âgé de deux cens trente-neuf ans, l'an du Monde 2026. avant J. C. 1974. avant l'Ere vulgaire 1976. Au reste Réu ou Rehu est le même que *Ragau*. 1. *Par*. I. 25.

RE'VELATION; en Grec, *Apocalypsis*. On donne quelquefois le nom de *Révélation* à l'Apocalypse de saint Jean.

On appelle aussi révélation les choses que Dieu révéle aux hommes d'une manière surnaturelle, soit en songe, en vision, en extase, ou autrement. Saint Paul parlant de ses visions & de ses révélations, (*e*) en parle en tierce personne par modestie, & déclare qu'il ne sçait s'il étoit alors dans le corps, ou hors du corps. Ailleurs il dit qu'il n'a pas reçû son Evan-

(*s*) *Hebr.* XI. 39. 40. (*t*) 1. *Cor.* XV. 20. (*u*) *Psalm.* XV. 10. (*x*) *Act.* II. 29. (*y*) *Tertull. l. de anima c.* 55. (*z*) *Chrysost. homil.* 40. *in.* 1. *Cor.* XV. (*a*) *Idem homil.* 28. *in Heb.* XI.

(*b*) *D. Thom. part.* 3. *art.* 53. (*c*) *Num.* XXXIII. 18. (*d*) *Genes.* XI. 18. 20. 21. (*e*) 2. *Cor.* XII. 1. 7.

Evangile par le ministére des hommes, mais par une révélation particuliére de Dieu ; (*f*) & encore, qu'il n'est pas allé à Jérusalem aprés sa conversion, par son propre esprit, mais ensuite de la révélation qui lui en avoit été faite. (*g*)

Enfin le nom de *révélation* se met pour marquer la manifestation de JESUS-CHRIST aux Juifs & aux Gentils, (*h*) la manifestation de la gloire dont Dieu comblera ses Elûs & ses Fidéles au Jugement dernier ; (*i*) & la déclaration de ses justes Jugemens dans la conduite qu'il tient tant envers les Elûs, qu'envers les réprouvez. [*k*]

Je ne parle point de l'acception commune de *revelatio*, & *revelare*, en Latin, qui signifie simplement découvrir ce qui est caché ; comme révéler un secret, *revelare aurem*, dire à l'oreille, dire en secret ; *revelare turpitudinem*, ou *ignominiam*, découvrir dans sa proche parente ce qui doit être caché, ne point s'approcher d'elle, ne point l'épouser, &c.

[REVELER. *Revelation. Revelare aurem*. Voyez *Prophétie*, *Prophete*, *oreilles*.]

REUM-BEL-THEEM. I. *Esdr.* IV. 8. 9. 17. 23. Voyez ci-devant *Belthéem*.

RHAMNUS, sorte de buisson ou d'épine, nommé *ner-prun*, ou *nar-prun* ou *boucépine*. Le nom de *rhamnus* se trouve en trois endroits de la Vulgate, *Judic.* IX. 14. *Miserunt omnia ligna ad rhamnum.* Et ℣. 15. *Egrediatur ignis de rhamno.* Et enfin *Psalm.* LVII. *Priusquam intelligerent spinæ vestræ rhamnum.* L'Hébreu dans tous les trois endroits porte *athad*, [*l*] qui signifie proprement un chardon, ou une épine. L'Ecriture en parle comme d'une chose trés aisée à enflammer, & qui conçoit une flamme trés-vive. Par exemple, dans le passage du Pseaume que nous avons cité ; *Priusquam intelligerent spinæ vestræ rhamnum, sicut viventes ; sic in ira absorbet eos :* Avant qu'ils puissent connoître que leurs épines sont parvenuës à la force d'un abrisseau, il les engloutira comme tout vivans dans sa colére. Mais l'Hébreu porte : *Avant que vos chaudiéres ayent senti la chaleur de vos épines allumées, la colére de Dieu comme un tourbillon les renversera.*

RHASIAS, ou *Rhasis*. Voyez *Razias*.

RHEGE, *Rhegium*, ville d'Italie dans le Royaume de Naples. Saint Paul y aborda en allant à Rome, l'an 61. de J. C. [*m*] Saint Luc qui étoit en sa compagnie, n'ayant rien dit des prétendus miracles qu'on prétend qu'il fit en ce lieu, son silence doit les faire tenir au moins pour fort suspects.

RHEUM, de la race des Sacrificateurs, revint de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel, (*n*) l'an du Monde 3468. avant J. C. 532. avant l'Ere vulgaire 536.

RHINOCEROS, animal ainsi nommé, parce qu'il a une corne sur le nez. Il y a plusieurs animaux qui ont ainsi des cornes sur le nez, ou sur le front, que l'on a souvent confondus ensemble, & qui ne sont pas encore trop bien distinguez dans l'histoire des animaux. Voyez ce que nous avons dit ci-devant sous le nom de *Licorne*. Le nom de *rhinoceros* se trouve dans la Vulgate en ces endroits, *Num.* XXIII. 22. XXIV. 8. *Deut.* XXXIII. 17. *Job*, XXXIX. 9. 10. L'Hébreu *réem* (*o*) se traduit dans l'Hébreu & dans les Septante assez indifféremment par *monoceros*, *unicornis*, ou *rhinoceros*.

[Les Arabes & les Persans appellent Kerkhedan l'animal que les Hébreux nomment *Réem*, & nous *Rhinoceros*. On le trouve principalement dans l'Isle de Rami, en la Mer des Indes, éloignée de l'Isle de *Sérendib* de trois journées de navigation. (*p*) Le *Kerkhedan* est plus petit que l'Eléphant, & plus gros que le Buffle. Il a une bosse sous le ventre semblable à celle que le Chameau a sur le dos. Il porte une corne fort grosse sur le nez, dont les Rois des Indes se servent à table ; car elle suë à l'approche de quelque venin que ce soit. Cette corne étant fenduë par le milieu représente la figure d'un homme tirée avec des lignes blan-

(*f*) *Galat.* I. 12. (*g*) *Galat.* II. 2. (*h*) *Luc.* II. 32. (*i*) *Rom.* VIII. 19. (*k*) *Rom.* II. 5. (*l*) אטד 70. Ῥάμνος. *Vulg. Rhamnum.*

(*m*) *Act.* XXVIII. 12. 14. (*n*) 2. *Esdr.* XII. 3. (*o*) ראם *Rheem. Monoceros*, ou *Rhinoceros*. (*p*) D'Herbelot Bibl. Orient. p. 708. & 959.

blanches, parmi lesquelles on voit aussi des figures d'oiseaux.

Le Pere Le Comte dit que le Rhinoceros est de la longueur de l'Elephant; Mais qu'il a les jambes plus courtes & la corne du pied fenduë. C'est un des animaux les plus singuliers qui soient au monde. Il a quelque chose de semblable au Sanglier, si ce n'est qu'il est beaucoup plus grand, que ses pieds sont plus gros & son corps plus lourd. Sa peau est toute couverte d'écailles noirâtres, larges & épaisses, qui sont d'une dureté extraordinaire, & divisées en petits quarrez ou boutons élevez environ d'une ligne au-dessus de la peau, à peu prés comme celle du Crocodile. Ses jambes paroissent engagées dans des espéces de bottes, & sa tête enveloppée par-derriére d'une espéce de capuchon applati; ce qui lui a a fait donner par les Portugais le nom de Moine des Indes.

Sa tête est grosse, sa bouche peu fenduë, son museau allongé, & armé d'une grosse & longue corne qui le rend terrible aux Tigres même, aux Buffles & aux Eléphans. Mais ce qui paroît encore de plus merveilleux en cet animal, est la langue, que la nature a couverte d'une membrane si rude, qu'elle n'est guéres différente d'une lime; ainsi il écorche tout ce qu'il veut lécher, & il mange avec plaisir des branches d'arbres herissées de toute part de grosses épines, il les plie avec adresse sur sa langue, & les brise dans sa bouche sans s'incommoder. Festus dit qu'on le chasse pour avoir sa peau qui est très-dure & très-forte, étant toute couverte d'écailles, & épaisse de quatre doigts: on en fait des cottes d'armes, des boucliers & des socs de charuë.]

RHINOCOLURA, ou *Rhinocorura*: mais *Rhinocolura* est plus correct. Ce terme signifie les narines coupées, (*q*) parce que les anciens habitans de cette ville furent ainsi mutilez. Diodore de Sicile (*r*) raconte la chose de cette sorte: Actisarus Roi d'Ethiopie voulant purger son Royaume des voleurs qui le désoloient, & ne voulant pas toutefois les faire mourir, en amassa tant qu'il put, leur fit couper le nez. & les rélégua dans un lieu désert & stérile, où ils bâtirent une ville, qui à cause de leurs nez coupez, fut nommée Rhinocolure. Sénéque (*s*) dit que ce fut un Roi de Perse, apparemment Cambyses, qui leur fit souffrir cet ignominieux châtiment.

Il y a prés de Rhinocolure une riviére, que plusieurs ont prise pour le fleuve d'Egypte. Mais nous croyons que le fleuve d'Egypte (*t*) n'est autre que le Nil. & que le torrent qui coule prés de Rhinocolure, est ***le torrent de Bézor***, (*u*) ou ***le torrent du desert***. (*x*) dont il est parlé ailleurs dans l'Ecriture. Cette ville de Rhinocolure est attribuée tantôt à la Syrie & à la Palestine; dont en effet elle faisoit partie anciennement; & quelquefois à l'Egypte, (*y*) dont elle dépendit dans la suite. Son Evêque étoit suffragant de Péluse. On dit (*z*) que ce fut à Rhinocolure que Noé partagea le monde à ses trois fils. On ignore quel etoit l'ancien nom de Rhinocolure, je veux dire, le nom Hébreu que ce lieu portoit, avant que les Grecs lui eussent donné celui de Rhinocolure, & qu'ils eussent inventé la fable des narines coupées; Saint Hilarion célébre Anacoréte de ce pays-là, demeura long-tems à Flacidie, village voisin de Rhinocolure. (*a*)

RHODE', ou *Roze*, jeune servante qui demeuroit dans la maison de Marie mere de Jean Marc, & qui étant allée pour ouvrir la porte à une personne qui heurtoit, fut si transportée de joye, lorsqu'elle eut oüi la voix de saint Pierre, que l'on croyoit en prison, & qui venoit en effet d'en être délivré miraculeusement par un Ange, (*b*) que sans se donner le loisir de lui ouvrir, elle accourut en donner avis aux Fidéles qui étoient assemblez dans cet-

(*q*) *Strab. l.* 16. Ῥινοκόλουρα ἀπὸ τῶν ἠκρωτηριασμένων τὰς ῥῖνας οὕτω καλουμένη. (*r*) *Diodor. Sicul. l.* 1. *c.* 60.

(*s*) *Senec. de ira*, *l.* 3. *c.* 20. (*t*) *Josue* XV. 4. 47. *Isai*. XXVII. 12. (*u*) 1. *Reg*. XXX. 9. 10. 21. (*x*) *Amos* VI. 14. (*y*) *Hieron. ad Isai*. XIX. & XXVII. (*z*) *Epiphan. Ancorat. Chronic. Pascal. p.* 16. &c. (*a*) *Hieron. in vita S. Hilarionis*. (*b*) *Act*. XII. 13. 14. & *seq*. An de J. C. 47. ou de l'Ere vulg. 44

cette maison. Ils la traitérent de visionnaire & d'insensée : mais elle soutint toûjours qu'elle avoit oüi la voix de Pierre ; & cet Apôtre continuant à frapper, elle alla enfin, & lui ouvrit. On ne sçait que cette seule particularité de la vie de Rhodé ; car pour son exil & son Martyre qu'on prétend qu'elle souffrit en l'Isle de Sardaigne ; (c) nous le rangeons au rang des histoires apocryphes.

RHODES, isle & ville célébre de l'Archipel, ayant cent mille pas de circuit. Son nom ancien est Astérie, Ophiuse & Ethérée. Le nom de ***Rhodes***, qui signifie en Grec une rose, lui vient ou de la Nymphe Rhodie, qu'Apollon aima, & qui fut changée en rose; ou de la quantité & de la beauté des roses qu'on y voit. Cette ville est principalement fameuse par son Colosse de bronze, haut de cent cinq pieds, qui fut fait par Charés de Lyndes. Il ne subsista dans sa perfection que cinquante-six ans, ayant été renversé par un tremblement de terre sous le regne de Ptolemée III. surnommé Evergétes, Roi d'Egypte, qui commença à regner l'an du Monde 3758. avant l'Ere vulgaire 242. Les Sarrazins le brisérent entiérement sous l'empire de Constant II. & l'on chargea, dit-on, neuf cens chameaux de l'airain qu'on en tira. On fut douze ans à le faire, & on y dépensa trois cens talents. On dit que ce Colosse étoit si grand, que nul homme n'auroit pû embrasser son pouce. On avoit rempli la capacité de cette grande masse par de grosses pierres, pour lui donner du poids, & pour empêcher qu'il ne fût renversé par les vents & par la tempête. Il étoit posé dans le port de Rhodes, ayant les deux jambes étenduës, & posées sur deux piédestaux ; en sorte que les vaisseaux entrant dans le port, passoient aisément entre deux. Il y en a (d) qui veulent que *les Colossiens*, à qui saint Paul a adressé une de ses Epîtres, ayent été *les Rhodiens* : mais ce sentiment n'est nullement fondé. Voyez ***Colossiens***. Saint Paul allant à Jérusalem l'an de J. C. 58. alla de Milet à Cos, de Cos à l'Isle de Rhodes, (e) & de là à Patare en Lycie.

[Les Septante dans la Genése x. 4. mettent les ***Rhodiens*** parmi les enfans de Javan. Ils ont lû apparemment dans l'Hébreu (f) ***Rhodanim***, au lieu de ***Dodanim***. Le Texte Samaritain lit aussi ***Rhodanim*** dans ce même endroit, & l'Hébreu lit de même au premier livre des Paralipoménes ch. 1. ℣. 7. Eusébe, saint Jérôme, & saint Isidore suivent les Septante, & croyent que l'Isle de Rhodes a été peuplée par les ***Rhodanim*** descendus de Javan. Bochart ne refuse pas d'admettre la leçon qui porte ***Rhodanim*** ; mais il soutient que ce terme ne peut pas signifier en cet endroit les Rhodiens, qui sont trop récens pour avoir été établis par un fils immédiat de Javan. Il croit que Moïse en cet endroit a plûtôt voulu désigner les peuples des Gaules, qui sont sur la Méditerranée, vers les embouchures du Rhône aux environs de Marseille, où l'on trouve un Canton nommé ***Rhodanusia***, & une Ville de même nom.

Les mêmes Septante sur Ezéchiel (g) ont traduit, *les enfans des Rhodiens*, au lieu *des enfans de Dedan* qu'on lit dans l'Hébreu. Ils y lisoient apparemment *les fils de Redan* ou *Rodan* ; Mais dans la Genése ch. x. ℣. 7. ils ont lû comme l'Hébreu *Dedan*. Dans l'écriture Hébraïque rien n'est plus aisé que de confondre le *Daleth* avec le *Resch*. Si le Texte de la Genése ne nous déterminoit à *Dadan*, on pourroit recevoir les *Rhodiens* dans Ezéchiel ; car du tems de ce Prophéte il est très-croyable que cette Isle étoit bien peuplée.]

RHODIUM, ou ***Rhodiense Numisma***. C'est le nom que l'on donne parmi les Sçavans à deux médailles d'argent, que l'on conserve l'une dans le trésor de l'Eglise de Sainte Croix en Jérusalem dans la ville de Rome, & l'autre

(c) On cite pour cela un certain Helcias Evéque d'Ausbourg ; mais je ne trouve le nom de Rhodé dans aucun Martyrologe. (d) *Suidas, Glycas, Zonar. Eustath.*

(e) *Act.* XXI. 1. (f) *Genes.* X. 4. דדנים *Dodanim.* 1. *Par.* I. 7. רדנים *Rhodanim.* 70. Ῥόδιοι. (g) *Ezech.* XXVII. 15. בני דדן *Filii Dedan.* 70. υἱοὶ Ῥοδίων.

dans celle de Saint-Jean de Latran à Paris, & que l'on prétend être de celles que l'on donna à Judas pour le prix de nôtre Seigneur, lorsque ce traître le vendit aux Juifs. Ces médailles sont certainement d'anciennes monnoyes de Rhodes, comme le montrent l'inscription *Rhodion*, & la rose qui y est imprimée d'un côté, & de l'autre la tête du Colosse ou du Soleil. Goltzius & Antoine Pison ont eu en main de pareilles médailles, & les ont fait graver. Il n'est pas impossible que par hasard on ait pû donner quelques piéces de cette monnoye à Judas, qui pouvoit être encore alors en valeur dans l'Empire, du consentement des Romains: mais il est bien plus vraisemblable que l'on paya Judas avec la monnoye la plus commune du pays, qui étoit la monnoye Romaine de l'Empereur qui regnoit alors, (*h*) ou de quelques-uns de ses prédécesseurs. Voyez Selden *de Jure nat. & Gent. l. 2. c. 8.*

RHODOCUS, traître de l'armée de Judas Maccabée, (*i*) qui alloit découvrir dans le camp du Roi de Syrie Antiochus Eupator, les secrets de son parti. Il fut enfin découvert, convaincu, & mis en prison, l'an du Monde 3841. avant J. C. 159. avant l'Ere vulgaire 163.

RHOMPHÆA. Ce nom se trouve dans le Texte Latin du Livre de l'Ecclésiastique (*k*) & de l'Apocalypse, [*l*] & beaucoup plus souvent dans le Texte Grec des Septante. Il répond à l'Hébreu *chanith*, une lance, [*m*] & à *chereb*, qui signifie *une épée*. [*n*] *Rhomphæa* signifie proprement une grande & longue épée, qui étoit autrefois en usage parmi les Thraces: [*o*] *Thracas quoque rhomphææ, ingentis & ipsæ longitudinis, inter adjectos undique ramos impediebant.* Saint Isidore dit que *rhomphæa* est une épée longue, & à deux tranchans, appellée autrement *spatha*; d'où vient nôtre épée. Suidas dit que l'on donne aussi le nom de *rhomphæa* à la pique, ou à un long dard.

(*h*) *Matth.* XXII. 20. 21. (*i*) 2. *Macc.* XIII. 21.
(*k*) *Eccli.* XX. 1. 4. XXVI. 27. XXXIX. 36. Ῥομφαία (*l*) *Apoc.* II. 12. (*m*) 1. *Par.* XI. 11. 20. & *Psal.* XXXIV. 3. חנית Ῥομφαία (*n*) חרב Ῥομφαία. *Passim apud* 70. (*o*) *Liv. an.* 1. *ab urbe.*

RIBAI, pere d'Ithaï, de la Tribu de Benjamin. 2. *Reg.* XXIII. 29. Ithaï étoit un des braves de l'armée de David.

RIMMON. Voyez *Remmon*.

RINNA, fils de Hana, de la Tribu de Siméon. 1. *Par.* IV. 20.

RIPHAT, second fils de Gomer, & petit-fils de Japheth. [*p*] Il est nommé *Diphath* dans les Paralipoménes. (*q*) La ressemblance du *Resch* & du *Daleth* Hébreux, est si grande, que trés-souvent on confond ces deux lettres. On ne convient pas du pays qui fut peuplé par les descendans de *Riphat*. Le Chaldéen & l'Arabe croyent que c'est *la France*; Eusébe, *les Sauromates*; la Chronique d'Aléxandrie, *les Garamantes*; Joseph, *les Paphlagoniens*. Méla [*r*] assûre qu'anciennement les peuples de cette Province s'appelloient *Riphatæi*, ou *Riphaces*; & dans la Bithynie voisine de la Paphlagonie, on voit le fleuve Rhébée, les peuples *Rhébantes*, & un canton de même nom. Ces raisons ont fait croire à Bochart que Riphat avoit peuplé la Paphlagonie. D'autres croyent qu'il peupla les *monts Riphées*; & ce sentiment nous paroît plus vraisemblable, parce que les autres fils de Gomer ont peuplé les pays septentrionaux vers la Scythie & au-delà du Pont-Euxin.

[RIS, *Risus*. Il y a un ris de joye, un ris d'insulte, un ris de moquerie, un ris d'assurance, un ris d'admiration. Sara dans le transport de sa joie nomme son fils *Isaac* [*ſ*], c'est-à-dire, le ris. *Malheur à vous qui riez*, dit le Sauveur [*t*], *car vous serez dans les pleurs*. *Vous vous rirez de la faim & de la désolation* [*u*]; Vous ne la craindrez point, vous serez dans une pleine assurance contre ces maux. Dieu *se rit des méchans* & de l'impie [*x*]; il méprise leurs vains efforts, il se rit d'eux dans le jour de leur perte; *Ego quoque in interitu vestro ridebo* [*y*]. Ismaël se rioit d'Isaac [*z*] il lui insultoit, il le maltraitoit, selon l'explication de saint Paul

(*p*) *Genes.* X. 3. ריפת *Riphat.* (*q*) 1. *Par.* I. 6. דיפת *Diphat.* (*r*) *Mela l.* 1. (*ſ*) *Genes.* XXI. 6. (*t*) *Luc.* VI. 25. (*u*) *Job.* V. 22. (*x*) *Psalm.* II. 4. (*y*) *Prov.* I. 26. (*z*) *Genes.* XXI. 9.

Paul (*a*) L'insensé regarde comme un ris, comme un jeu de faire l'abomination, *Quasi per risum stultus operatur scelus* (*b*).

Le Ris en général se met pour la réjoüissance. *Il y a tems de rire & tems de pleurer*, dit Salomon; Tems de se réjoüir, & tems de s'affliger. *Bien-heureux ceux qui pleurent à présent, parce qu'ils riront* (*c*). *J'ai consideré le ris*, la joie, le plaisir *comme une erreur* (*d*). *Votre ris se changera en pleurs* (*e*) vos joies se termineront en douleurs, en repentir, en remords.

Le Ris ne convient point au Sage. *L'insensé éleve sa voix en riant; mais le Sage à peine se fait-il entendre quand il rit*; *Vir autem sapiens vix tacitè ridebit* (*f*) L'insensé quand il rit fait autant de bruit qu'un feu d'épines; *Sicut sonitus spinarum ardentium sub olla, sic risus stulti* (*g*).

Le Ris d'Abraham lorsque Dieu lui promit un fils (*h*) fut un ris d'admiration, & de reconnoissance, & non pas un ris de doute. L'Ecriture qui le rapporte, ne le desapprouve pas, comme elle fait celui de Sara.]

ROAGA, fils de Somer, de la Tribu d'Aser. 1. *Par.* VII. 34.

[ROBE D'AARON, couleur d'hyacinthe avec des sonnettes au bas. Voyez *Sonnettes.*]

ROBOAM, fils & successeur de Salomon, étoit né de Naama femme Ammonite, que Salomon avoit épousée. (*i*) Il avoit quarante-un an lorsqu'il commença à regner, & par conséquent il étoit né la premiére année du regne de son pere, ou l'année d'auparavant. (*k*) Il commença à regner l'an du Monde 3029. avant J.C. 971. avant l'Ere vulgaire 975. Salomon son pere avoit environ dix-huit ou dix-neuf ans, lorsque Roboam nâquit. Ce Prince regna dix-sept ans à Jérusalem, & mourut l'an du Monde 3046. avant J. C. 954. avant l'Ere vulgaire 958.

(*a*) *Galat.* IV. 30. (*b*) *Prov.* X. 23. (*c*) *Luc* VI. 21. 25. (*d*) *Eccle.* II. 2. (*e*) *Jacobi.* IV. 9. (*f*) *Eccli.* XXI. 23. (*g*) *Eccle.* VII. 7. (*h*) *Genes.* XVII. 17. (*i*) 3. *Reg.* XIV. 20. 21. (*k*) L'an du Monde 2989. ou 2990. avant J. C. 1011. ou 1010. avant l'Ere vulg. 1015. ou 1014.

Aprés la mort de Salomon, (*l*) Roboam vint à Sichem, parce que tout Israël s'y étoit assemblé, pour l'y établir Roi. Jéroboam fils de Nabat, qui s'étoit soulevé contre Salomon, & avoit été obligé sur la fin de son regne, de se refugier en Egypte, revint promtement en Judée dés qu'il eut appris la mort de ce Prince, & se trouva aussi à Sichem avec le peuple assemblé. Les Israëlites dirent à Roboam: Vôtre pere nous avoit chargé d'un joug trés-dur & trés-pesant; diminuez donc maintenant quelque chose de la pesanteur de ce joug, & nous vous servirons, comme nous avons servi vôtre pere. Ces paroles font voir que la succession au Royaume n'étoit pas encore bien établie dans la famille de David. Roboam leur dit: Allez chacun chez vous, & dans trois jours revenez, & je vous rendrai réponse.

Alors ce Prince consulta les anciens Conseillers, qui avoient été du Conseil du Roi son pere, & ils lui répondirent: Si vous répondez avec douceur à ce peuple, & que vous leur accordiez leur demande, ils s'attacheront à vous pour toûjours. Mais Roboam n'approuva point ce conseil, il aima mieux suivre celui que lui donnérent les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui, qui lui dirent: Répondez à ce peuple: Le plus petit de mes doigts est plus gros que mon pere ne l'étoit par le corps; mon pere, à ce que vous dites, vous a imposé un joug trés-pesant, & moi je le rendrai encore plus pesant; mon pere vous a battus avec des verges, & moi je vous battrai avec des scorpions.

Le peuple étant donc revenu le troisiéme jour, ainsi qu'on en étoit convenu, le Roi leur répondit durement; suivant l'avis de ses jeunes Conseillers: mais il eut bien-tôt sujet de s'en repentir. Toute l'assemblée commença à dire: Quelle part avons-nous avec David, & quel intérêt à démêler avec le fils de David? Israël, retirez-vous dans vos demeures; David, pourvoyez maintenant à vôtre maison. Roboam envoya ensuite Aduram Intendant des tributs vers le peuple, pour le rappeller: mais

(*l*) 3. *Reg.* XII. 1. 2. 3. &c.

mais le peuple le lapida, & il mourut. Roboam voyant cela, monta vîte sur son char; & s'enfuit à Jérusalem. Les Tribus de Juda & de Benjamin demeurérent attachées à Roboam: mais les dix autres Tribus reconnurent pour Roi Jéroboam fils de Nabat qui profita adroitement de cette mauvaise disposition du peuple, pour exécuter le dessein qu'il avoit conçû depuis long tems de secoüer le joug de la maison de David.

Roboam etant arrivé à Jérusalem, [m] assembla les Tribus de Juda & de Benjamin, qui lui étoient demeurées fideles, & marcha à la tête de cent quatre-vingt mille soldats choisis, pour réduire les dix Tribus, qui s'étoient soustraites à son obéïssance. Alors le Prophéte Séméïas vint lui dire de la part de Dieu: Vous ne vous mettrez point en campagne, & vous ne ferez point la guerre contre les Enfans d'Israël, qui sont vos freres: Que chacun retourne à sa maison; car c'est moi qui ai fait ceci. Ils écouterent la parole du Seigneur, & s'en retournérent chacun dans sa maison. Or Roboam étant demeuré à Jérusalem, [n] s'appliqua à fortifier son Royaume, & à s'affermir contre Jéroboam son ennemi. Il fortifia plusieurs villes de ses Etats; Bethléem, Etham, Thécué, Bethsur, Soco, Odollam, Geth, Marésa, Ziph, Aduram, Lachis, Azéca, Saraa, Aïalon, Hébron; & aprés les avoir fermées de bonnes murailles, il y établit des Gouverneurs, & y fit de grands magazins de vin & d'huile, & des arcenaux pleins d'armes, de boucliers, & de lances.

Le nombre de ses sujets fut aussi grossi par les Prêtres & les Lévites, qui étoient dans les villes des Etats de Jéroboam, lesquels voyant que le Roi d'Israël avoit changé le culte du Seigneur, & établi pour Prêtres des veaux d'or, les premiers de ses sujets qui avoient voulu entrer dans ce ministére, se retirérent dans les terres de Juda & de Benjamin, pour y être à portée de faire leurs fonctions dans le Temple du Seigneur à Jérusalem. Roboam & son peuple ne demeurérent fidéles au Seigneur que pendant trois ans. Aprés ce terme si court, Juda fit le mal devant le Seigneur, & il l'irrita par ses crimes plus que n'avoient fait ses peres avant lui. Israël dressa des Autels profanes & des statuës; il consacra des bois de futaye sur toutes les collines élevées. Il y eut aussi parmi eux des hommes & des femmes destinez à l'impudicité publique. Enfin ils commirent toutes les abominations qu'avoient commises les Chananéens que le Seigneur avoit exterminez.

Roboam épousa dix-huit femmes; & il eut soixante concubines ou femmes d'un moindre rang. Elles lui donnérent vingt-huit fils & soixante filles. Mais de tous ses fils celui qu'il aima le plus, & qu'il destina pour être son successeur, fut Abia fils de Maaca fille d'Absalom. Lorsqu'il vit son Royaume affermi, il abandonna le Seigneur, lui & tout son peuple, & Dieu pour punir leurs prévarications, envoya contre Juda, en la cinquiéme année de Roboam, [o] Sésac Roi d'Egypte, qui enleva tous les trésors de la Maison du Seigneur, les trésors du Roi, les boucliers d'or qu'avoit faits Salomon, désola tout le pays, menant avec lui une armée de douze cens chariots, de soixante mille chevaux, & d'un nombre innombrable de troupes à pied, qui le suivoient. Il prit les meilleures places de Juda, & réduisit tout le pays jusqu'à Jérusalem. Alors le Prophéte Séméïas vint trouver Roboam & les Princes de Juda qui étoient avec lui dans cette ville, & leur dit de la part du Seigneur: Vous m'av[ez] abandonné, & moi à mon tour je vous [ai] aussi livrez entre les mains de Sésac. Les Princes touchez de ces reproches, s'humili[é]rent, & répondirent: Le Seigneur est ju[ste]. Alors Dieu dit à Séméïas, qu'il ne les vou[loit] pas entiérement délaisser, mais qu'il voul[oit] seulement leur apprendre la différence qu'il [y] a entre servir le Seigneur, & être assujetti à [un] Prince étranger.

Aprés

(m) 3. *Reg.* XII. 21. L'an du Monde 3030. avant J. C. 970. avant l'Ere vulg. 974. *Vide &* 2. *Par.* X. 1. 2. 3. *&c.* (n) 3. *Reg.* XIV. 22. *&* 2. *Par.* XI. 5. 6. 7. *&c.*

(o) 2. *Par.* XII. 1. 2. 3. *&c. &* 3. *Reg.* XIV. 25. [L'an] du Monde 3033. avant J. C. 967. avant l'Ere vulg. 97[1]

Aprés le départ de Sésac, Roboam fit faire des boucliers de cuivre, en la place des boucliers d'or que le Roi d'Egypte avoit enlevez; & lorsqu'il alloit au Temple, ses gardes portoient ces boucliers de cuivre, devant lui, & les remettoient ensuite dans leur arsenal. Le Seigneur eut donc compassion de ce Prince, parce qu'il s'humilia devant lui, & qu'il se trouva encore quelque bonne œuvre dans Juda. L'histoire du regne de Roboam avoit été écrite au long, & avec grand soin, par les Prophétes Séméïas & Addo: mais ces histoires ne sont point parvenuës jusqu'à nous, non plus que le détail des guerres qui furent toûjours entre Jéroboam, & Roboam, pendant tout le tems de leur regne. Roboam étant mort aprés dix-sept ans de regne, fut enterré dans la ville de David, & il eut Abia son fils pour successeur.

L'Ecriture parle de ce Prince d'une maniére qui ne lui fait nullement honneur. Aprés avoir parlé de Salomon, voici ce que Jesus fils de Sirach dit de Roboam: (p) *Reliquit post se de semine suo gentis stultitiam, & imminutum à prudentia Roboam, qui avertit gentem consilio suo*: Salomon laissa aprés lui son fils, la honte de sa race, (à la lettre, la folie de sa race,) qui par le mauvais conseil qu'il suivit, éloigna le peuple de son obéïssance. Abia fils de Roboam parlant de son pere, dit que ce fut un Prince ignorant, & mal-habile dans l'art de regner, un homme foible & sans courage: (q) *Roboam erat rudis, & corde pavido*. Enfin Salomon semble avoir eu son fils & son successeur devant les yeux, lorsqu'il a dit: [r] *J'ai détesté toute l'application dans laquelle je me suis fatigué sous le soleil, devant laisser aprés moi un héritier, que je ne sçai s'il sera sage ou insensé; & qui profitera de mes travaux. Y a t-il rien de plus vain & de plus inutile?*

ROC; *rocher*. La Palestine étant un pays de montagnes, avoit aussi beaucoup de rochers; & ces rochers faisoient une partie de la force du pays, puisqu'on s'y retiroit dans les allarmes, & qu'on y trouvoit un azyle contre les irruptions subites des ennemis. Les Benjamites ayant été vaincus, & presque entiérement detruits par les Israëlites des autres Tribus, se sauvérent dans le rocher de Remmon. [s] Samson se tenoit dans le rocher d'Etham. [t] David étant persécuté par Saül, se retira souvent dans des cavernes creusées dans le roc: Par exemple, à Maon, [u] à Odollam, à Engaddi, [x] où il y avoit une caverne extrémement vaste, dans laquelle David étoit caché avec ses gens, & où Saül entra & demeura quelque tems, sans pouvoir les découvrir. Josué enferma les cinq Rois Chananéens qu'il avoit battus, dans la caverne de Macéda. [y] Pendant l'oppression que les Madianites firent souffrir aux Enfans d'Israël, ceux-ci furent contraints de se cacher dans des cavernes creusées dans les rochers. [z] Saint Jérôme [a] dit que la partie méridionale du Juda est remplie de creux sous terre, & de cavernes dans les montagnes, où les peuples se retirent. Les Cinéens demeuroient dans des creux de rochers. [b] Encore aujourd'hui les villages de ce pays-là sont sous terre, ou dans les rochers. [c] Joseph parle en plusieurs endroits des rochers creusez, où les voleurs se retiroient; & les Voyageurs en remarquent encore un grand nombre dans la Palestine, & dans les Provinces voisines.

ROCHER. Ce nom se donne aussi à Dieu par métaphore, parce que Dieu est la force, le refuge, l'azyle d'Israël, ainsi que les rochers étoient des lieux où les peuples se retiroient dans les cas d'attaques ou d'irruptions imprévûës des ennemis: [d] *Le Seigneur est mon rocher; j'espérerai en lui. Où est le rocher autre que le Seigneur?* [e] *Soyez mon rocher, & ma force.* [f] *Israël a méprisé le rocher de son salut.* [g] *Le rocher des autres nations n'est pas comme nôtre rocher.* [h] Et ainsi du reste; car cette

[p] *Eccli.* XLVII. 28. [q] 2. *Par.* XIII. 7. [r] *Eccle.* II. 18.

[s] *Judic.* XX. 47. [t] *Judic.* XV. 8. [u] 1. *Reg.* XXIII 25. 28. & 1. *Reg.* XXII. 1. (x) 1. *Reg.* XXIV. 2 4. 5. (y) *Josue* X. 16. 17. &c. [z] *Judic.* VI. 2. [a] *Hieronym.* [b] *Num.* XXIV. 21. [c] *Bellon.* l. 2. *observat.* c. 61. [d] *Psalm.* XVIII. 3 יהוה צורי [e] *Psalm.* XVIII. 32. [f] *Psalm.* XXXI. 3. (g) *Deut.* XXXII. 15. (h) *Deut.* XXXII. 31.

cette expression est trés-commune dans le Texte Hébreu.

Les Hébreux donnent aussi en général le nom de *rocher* aux lieux de retraite & d'assûrance où ils se retirent. *Seigneur, vous me conduirez à un rocher, où je serai en sûreté.* (*i*) Soyez mon rocher & mon refuge. (*k*) Tenez-moi lieu de fort & de défense contre mes ennemis.

Comme ils se servoient de couteaux de pierre pour la circoncision, on employe aussi le nom de *rocher*, pour signifier ces couteaux. *Séphora prit un rocher pour circoncire son fils.* (*l*) *Josué fit des couteaux de rocher pour circoncire les enfans d'Israël.* (*m*)

Moïse (*n*) dit que le Seigneur a établi son peuple dans un pays élevé, afin qu'il suçat *le miel de la pierre, & l'huile du rocher*; c'est-à-dire, qu'il l'a tiré de l'Egypte, qui est un pays plat & sujet aux inondations, & qu'il l'a établi dans la Palestine, qui est un pays de montagnes, trés-fertile, dont les hauteurs sont chargées de vignes & d'oliviers, & dont les rochers mêmes sont remplis de mouches à miel, qui font une partie du bonheur du pays. Il dit en un autre endroit, (*o*) que *les pierres de la Palestine sont du fer, & que ses montagnes sont pleines d'airain*; c'est-à dire, qu'il y a quantité de bonnes mines de fer & d'airain.

Le rocher se met aussi pour une carriére; & dans un sens figuré, pour le Patriarche d'une nation, & le prémier pere, qui est comme la carriére d'où les hommes de cette nation sont sortis. Par exemple: (*p*) *Jettez les yeux sur le rocher dont vous avez été tirez; & sur la caverne d'où vous avez été taillez. Considérez Abraham vôtre pere, & Sara qui vous a engendrez.* Et Moyse parlant aux Juifs, leur dit: (*q*) *Vous avez oublié le rocher qui vous a engendrez*; la carriére d'où vous avez été tirez.

Il est parlé de plusieurs rochers dans l'Ecriture. Par exemple, *les rochers d'Arnon*; (*r*) apparemment ceux qui bordent ce fleuve ou ce torrent; principalement à l'endroit où les Israëlites le passérent. On disoit selon d'anciens proverbes que le Seigneur avoit abaissé, & comme applani les rochers d'Arnon au passage de son peuple: *Scopuli torrentium inclinati sunt.*

Les rochers Bosés & Sené. 1. *Reg.* XIV. 4. Ils étoient entre Machmas & Gabaa.

Le rocher de division, étoit dans le désert de Maon. On lui donna ce nom depuis que Saül fut obligé de se désister de la poursuite de David, pour secourir son pays, contre les Philistins qui y avoient fait une irruption. (*s*)

Le rocher d'Horeb ou d'*Oreb*. Il y en a trois de ce nom bien marquez dans l'Ecriture. Le premier est celui d'où Moyse fit sortir de l'eau pour désaltérer le peuple, qui étoit campé à Raphidim. (*t*) Le second est celui qui étoit au haut du mont Oreb, dans lequel Dieu manifesta une partie de sa gloire à Moyse, (*u*) & ensuite à Elie. (*x*) Le troisiéme est celui où Oreb Prince des Madianites fut mis à mort. [*y*] Ce dernier s'écrit avec un *O* simple, *Oreb*. Les autres s'écrivent avec un *H. Horeb*.

[*Le rocher des eaux de contradiction*; C'est le rocher où Moïse manqua de foi, & où l'Ecriture lui reproche d'avoir hésité dans son cœur, & de n'avoir pas honoré Dieu comme il devoit, aux yeux des enfans d'Israël [*z*] On lui donna le nom de Rocher de contradiction; & aux eaux qui en sortirent le nom d'eaux de contradiction, à cause des murmures du peuple, & de leur soulevement contre Moyse.]

Le rocher d'Odollam, étoit au voisinage de la Ville de ce nom, dans la Tribu de Juda.

Le rocher d'Etham, [*a*] ou *d'Etam*; apparemment prés la Ville de même nom, marquée dans le Grec *Josué* XV. 60. 1. *Par.* IV. 32. & 2. *Par.* XI. 6. Elle étoit dans la Tribu de Juda, au midy de Jérusalem. Voyez *Etham.*

Le rocher de Jechtéel, est, selon plusieurs Interprétes, le même que Petra Capitale de l'A-

(*i*) *Psalm.* LXI. 3. (*k*) *Psalm.* LXXI. 3. & XCIV. 21. (*l*) *Exod.* IV. 25. (*m*) *Josué* V. 2. 3. (*n*) *Deut.* XXXII. 13. (*o*) *Deut.* VIII. 9. (*p*) *Isai.* LI. 1. [*q*] *Deut.* XXXII. 18. [*r*] *Num.* XXI. 14. 15.

(*s*) 1. *Reg.* XXIII. 28. (*t*) *Exod.* XVII. 6. (*u*) *Exod.* XXXIII. 21. 22. 23. XXXIV. 6. 7. (*x*) 3. *Reg.* XIX. 10. 11. 12. & *seq.* (*y*) *Judic.* VII. 25. *Isai.* X. 26. (*z*) *Num.* X. 10. 11. (*a*) *Judic.* XV. 8. 11. 13.

l'Arabie Pétrée. Voyez *Petra*, & *Jechtéel*.

Le rocher, ou *la pierre de Zoëleth*, ou *Zohelet*. 3. *Reg*. I. 9. Voyez *Zoheleth*.

On peut voir les autres rochers, s'il y en a encore quelques-uns de considérables, dans leurs articles, ou dans celui des villes au voisinage desquelles ils étoient.

ROGEL. *Fontaine de Rogel*, (*b*) ou *du Foulon*; car en Hébreu *Rogel* signifie un homme qui foule aux pieds le linge ou les étoffes, pour les blanchir, ou les dégraisser. C'est la même que *la fontaine de Siloé*, située à l'orient de Jérusalem, au pied du mont de Sion. Jonathas fils d'Abiathar, & Achimaas fils du Grand-Prêtre Sadoc, se tinrent cachez prés la fontaine de Rogel, (*c*) afin de pouvoir informer David de tout ce qui arriveroit à Jérusalem, quand Absalom y seroit venu aprés sa révolte. Adonias fils de David fit un grand festin aux Grands de la Cour de son pere, prés la fontaine de Siloé, (*d*) & la pierre de Zohéleth.

ROGELIM, lieu dans le pays de Galaad, au-delà du Jourdain, d'où étoit Berzellaï ami de David. 2. *Reg*. XVII. 27.

ROGOM-MELECH & *Sarasar* envoyérent une députation aux Prêtres, & aux Prophétes de Jérusalem, pour sçavoir s'ils devoient encore jeûner & s'affliger au cinquiéme mois de l'année sainte, (*e*) en mémoire de la ruine & de l'incendie du Temple, qui avoit été brûlé par les Chaldéens, le dixiéme jour de ce cinquiéme mois. (*f*) La réponse du Prophéte Zacharie fut que Dieu ne se mettoit guéres en peine de leurs jeûnes, qui n'étoient point accompagnez de justice & de charité: mais il ne répondit point directement à la demande qu'ils lui avoient faite sur le jeûne du cinquiéme mois. Ce qui fut cause qu'ils continuérent à l'observer, comme ils l'observent encore aujourd'hui.

On demande qui étoient *Rogom-melech & Sarasar*. Les uns (*g*) croyent que c'étoient des Babyloniens prosélytes, craignant Dieu, & Officiers du Roi David, qui observoient les pratiques religieuses des Juifs de leur pays. Théodoret conjecture que c'étoient des Chefs des Chutéens établis dans la Palestine, ou de quelques autres peuples venus d'ailleurs dans ce pays. Grotius, Sanctius, Ménochius veulent que ç'ayent été les Juifs habitans loin de Jérusalem, qui avoient à leur tête Sarasar & Rogom-melech. En effet il y a beaucoup d'apparence que cette députation étoit des Juifs de delà l'Euphrate, dont Sarasar, & Rogom-melech étoient les principaux. Des Juifs de la Palestine auroient-ils pû ignorer ce qui se devoit pratiquer dans le pays où ils vivoient, eux qui tous les ans venoient trois fois à Jérusalem?

ROHOB, pere d'Adarézer Roi de la Syrie de Soba. 2. *Reg*. III. 12.

ROHOB, ville de la Tribu d'Aser, (*h*) donnée pour demeure aux Lévites de la famille de Gersom. (*i*) Cette ville étoit dans la Syrie, sur le chemin d'Emath, *Num*. XIII. 21. & 2. *Reg*. X. 6. 8. & apparemment entre le Liban & l'Antiliban. La ville de Laïs ou Dan, étoit située dans le canton de Rohob. *Judic*. XVIII. 28. Les Hébreux l'appellent *Rechob*. (*k*)

ROHOB, Israëlite qui revint de la captivité de Babylone. 2. *Esdr*. X. 11.

ROHOB, ou *Roob*, village à quatre milles de Scythopolis. *Euseb*.

ROHOBIA, premier fils d'Eliézer, & petit fils de Moyse. 1. *Par*. XXIII. 17.

ROHOBOTH, fleuve de l'Idumée. Saül descendant d'Esaü, qui regna dans l'Idumée, étoit de dessus le fleuve *Rohoboth*. *Genes*. XXXVI. 37. & 1. *Par*. I. 48.

ROIS. Les Israëlites n'ont commencé à avoir des Rois de leur nation que depuis Saül. Avant lui, ils furent gouvernez d'abord par des Anciens, comme dans l'Egypte; puis par des Chefs suscitez de Dieu, comme Moyse & Josué; puis par des Juges, comme Othoniel, Aod, Samgar, Gédéon, Jephté, Samson,

(*b*) *Josue* XV. 7. XVIII. 16. (*c*) 2. *Reg*. XVII. 17. (*d*) 3. *Reg*. I. 9. An du Monde 2989. avant J. C. 1011. avant l'Ere vulg. 1015. (*e*) *Zach*. VII. 2. 3. 4. *&c*. (*f*) *Jerem*. LII. 12. 13. An du Monde 3416. avant J. C. 584 avant l'Ere vulg. 588. (*g*) *Ita Hebræi tempore D. Hieronym. ad Zach*. VII.

(*h*) *Josue* XIX. 28. (*i*) 1. *Par*. VI. 75. *& Josue* XXI. 31. (*k*) רחוב *Rehob*, ou *Rechob*.

ſon, Héli, Samuël; & enfin par des Rois, comme Saül; David, Salomon, Roboam.

LISTE CHRONOLOGIQUE des Rois des Hébreux.

Saül, premier Roi des Iſraëlites, regna depuis l'an du Monde 2909. juſqu'en 2949. pendant quarante ans entiers.

Isboſeth ſon fils, lui ſuccéda, & regna ſur une partie d'Iſraël pendant ſix ou ſept ans; depuis 2949. juſqu'en 2956.

David avoit été ſacré Roi par Samuël l'an du Monde 2934. mais il ne joüit de la Royauté qu'à la mort de Saül, en 2949. & ne fut reconnu Roi de tout Iſraël qu'aprés la mort d'Isboſeth, en 2956. Il mourut en 2990. âgé de ſoixante-dix ans.

Salomon ſon fils lui ſuccéda. Il reçut l'onction royale dés l'an 2989. Il regna ſeul aprés la mort de David, en 2990. Il mourut en 3029. aprés quarante ans de regne.

Aprés ſa mort, le Royaume fut partagé; & les dix Tribus ayant choiſi Jéroboam pour leur Roi, Roboam fils de Salomon, ne regna que ſur les Tribus de Juda & de Benjamin.

ROIS DE JUDA.

Roboam, fils & ſucceſſeur de Salomon, regna dix-ſept ans; depuis l'an 3029. juſques en 3046.

Abia, trois ans, depuis 3046. juſqu'en 3049.

Aſa, quarante & un an; depuis 3049. juſqu'en 3090.

Joſaphat, vingt-cinq ans; depuis 3090. juſqu'en 3115.

Joram, cinq ans; depuis 3115. juſqu'en 3119.

Ochozias, un an; depuis 3119. juſqu'en 3120.

Athalie ſa mere, regna ſix ans; depuis 3120. juſqu'en 3126.

Joas eſt mis ſur le trône par le Grand-Prêtre Joïada, en 3126. Il regna pendant quarante ans, juſqu'en 3165.

Amaſias, trente-neuf ans; depuis 3165. juſqu'en 3194.

Ozias, autrement nommé *Azarias*, regna pendant vingt-ſept ans, juſqu'en 3221. Alors ayant entrepris d'offrir l'encens dans le Temple, il fut frappé de lépre, & obligé de quitter le gouvernement. Il vêcut encore vingt-cinq ans, & mourut en 3246.

Joathan ſon fils, prit le gouvernement dés l'an du Monde 3221. Il regna ſeul en 3246. & mourut en 3262.

Achaz ſuccéda à Joathan l'an du Monde 3262. Il regna ſeize ans, juſqu'en 3278.

Ezéchias, vingt-huit ans; depuis 3278. juſqu'en 3306.

Manaſſé, cinquante-cinq ans; depuis l'an du Monde 3306. juſqu'en 3361.

Amon, deux ans; depuis 3361. juſqu'en 3363.

Joſias, vingt-neuf ans; depuis 3363. juſqu'en 3394.

Joachas, trois mois.

Eliacim, ou *Joakim*, onze ans; depuis l'an 3394. juſqu'en 3405.

Joachin, ou *Jéchonias*, regne trois mois & dix jours; dans l'année 3405.

Matthanias, ou *Sédécias*, regne onze ans; depuis 3405. juſqu'en 3416. La derniére année de ſon regne, Jéruſalem fut priſe, le Temple brûlé, & Juda emmené captif au-delà de l'Euphrate.

ROIS D'ISRAEL.

Jéroboam regna vingt-deux ans; depuis 3030. juſqu'en 3051.

Nadab, un an. Mort en 3052.

Baſa, 22. ans; depuis 3052. juſqu'en 3074.

Ela, deux ans. Mort en 3075.

Zamri, ſept jours.

Amri, onze ans; depuis 3075. juſqu'en 3086. Il eut pour compétiteur *Thebni*, qui ſuccomba, & mourut, on ne ſçait quelle année.

Achab, vingt-un ans; depuis l'an 3086. juſqu'en 3107.

Ochoſias, deux ans; depuis 3106. juſqu'en 3108. Il fut aſſocié au Royaume dés l'an 3106.

Joram fils d'Achab, lui ſuccéda en 3108. Il regna douze ans, Mort en 3120.

Jéhu

Jéhu usurpe le Royaume en 3120. regne vingt-huit ans, & meurt en 3148.

Joachas regne dix-sept ans; depuis 3148. jusqu'en 3165.

Joas regne quatorze ans; depuis 3165. jusqu'en 3179.

Jéroboam II. regne quarante-un ans; depuis 3179. jusqu'en 3220.

Zacharie, douze ans; depuis 3220. jusqu'en 3232.

Sellum regne un mois. Il est tué en 3233.

Manahem, dix ans; depuis 3233. jusqu'en 3243.

Phacéia, deux ans; depuis 3243. jusqu'en 3245.

Phacée, vingt ans; depuis 3245. jusqu'en 3265.

Osée, dix-huit ans; depuis 3265. jusqu'en 3283.

Fin du Royaume d'Israël, qui a duré deux cens cinquante-trois ans.

Aprés le retour de la captivité, arrivé en 3468. les Juifs vêcurent sous la domination des Perses pendant cent quatre ans, jusqu'au regne d'Aléxandre le Grand, qui vint à Jérusalem l'an du Monde 3672. Aprés sa mort, arrivée en 3681. la Judée obéït d'abord aux Rois d'Egypte, puis aux Rois de Syrie; jusqu'à ce qu'enfin Antiochus Epiphanes ayant forcé les Juifs de prendre les armes pour la défense de leur Religion, l'an du Monde 3836. les Maccabées recouvrérent peu à peu leur ancienne liberté, & vêcurent dans l'indépendance depuis le gouvernement de Jean Hircan, en l'an du Monde 3874. jusqu'à ce que la Judée fut réduite en Province par les Romains.

LISTE DES MACCABEES, *ou des Princes Asmonéens, qui ont gouverné la République des Juifs, en qualité de Princes & de Grands-Prêtres, jusqu'au regne d'Hérode le Grand.*

Mattathias, pere de Judas Maccabée, mourut en 3838. au commencement de la persécution d'Antiochus Epiphanes.

Judas Maccabée gouverna cinq ans; depuis l'an 3838. jusqu'à sa mort, arrivée en 3843.

Jonathas Maccabée gouverna dix-sept ans; depuis 3843. jusqu'en 3860.

Simon Maccabée gouverna neuf ans; depuis 3860. jusqu'en 3869.

Jean Hircan gouverna vingt-neuf ans, depuis 3869. jusqu'en 3898. Il se mit en parfaite liberté aprés la mort d'Antiochus Sidétés Roi de Syrie, en 3874.

Aristobule prend le titre de Roi, & regne un an. Mort en 3899.

Aléxandre Jannée regne vingt-sept ans; depuis 3899. jusqu'en 3926.

Salomé, ou *Aléxandra*, femme d'Aléxandre Jannée, gouverna neuf ans, pendant que Hircan son fils aîné exerçoit la Charge de Grand-Prêtre. Elle mourut en 3935.

Hircan, Roi & Grand-Prêtre des Juifs, commença à regner aprés la mort de sa mere, en 3935. mais il ne regna paisiblement que trois mois.

Aristobule, frere d'Hircan, s'empara du Royaume & de la Grande-Sacrificature, dont il joüit trois ans & trois mois, jusqu'en l'an 3940. alors Pompée prit Jérusalem, & rendit la Grande-Sacrificature à Hircan, avec la qualité de Roi, mais sans lui accorder l'usage du diadême. Aristobule fut pris dans Jérusalem, & conduit à Rome par Pompée.

Hircan ne joüit pas paisiblement des honneurs & des dignitez que Pompée lui avoit renduës. Antigone son neveu, fils d'Aristobule, fit venir les Parthes à Jérusalem, s'empara de la Royauté & de la Grande-Sacrificature, en l'an du Monde 3964. Hircan fut pris, on lui coupa les oreilles, pour le rendre incapable d'exercer à l'avenir les fonctions du Sacerdoce, & on le mena à Babylone, d'où il ne revint qu'en 3968. Il fut mis à mort par Hérode en 3974. quarante-huit ans aprés la mort de son pere Aléxandre Jannée, & trente-neuf aprés celle de sa mere Salomée ou Aléxandra.

Antigone, son neveu, qui s'étoit emparé de la Royauté & de la Grande-Sacrificature, n'en joüit qu'environ deux ans & sept mois. Il fut

pris

pris dans Jérufalem par Sofius, en 3967. & enfuite décapité la même année à Antioche, par l'ordre de Marc Antoine.

Hérode le Grand, fils d'Antipater, & Iduméen d'origine, fut déclaré Roi des Juifs par le Sénat Romain l'an du Monde 3964. Il mourut aprés trente-fix ou trente-fept ans de regne, étant âgé de foixante & dix ans, l'an du Monde 4001. & l'an premier de J. C. trois ans avant l'Ere vulgaire.

Ses Etats furent partagez entre fes trois fils. *Archélaüs*, *Hérode Antipas*, & *Philippe*.

Hérode Antipas eut la Galilée & la Pérée. Il fut rélégué à Lyon l'an 43. de J. C. 39. de l'Ere vulgaire. De là il fut envoyé en exil en Efpagne, où il mourut. Il regna quarante-deux ans; depuis l'an du Monde 4001. jufqu'en 4042. de J. C. 42. de l'Ere vulgaire 39. L'Empereur Caïus donna fa Tétrarchie à Agrippa I. dont on parlera ci-aprés.

Philippe eut pour partage la Batanée, la Trachonite & l'Auranite. Il mourut l'an 37. de J. C. 33. de l'Ere vulgaire. Sa Tétrarchie fut alors réduite en Province.

Archélaüs posséda le Royaume de Judée fous le titre d'*Ethnarchie*, depuis l'an du Monde 4001. qui eft la premiére année de J. C. & trois ans avant l'Ere vulgaire. Il fut rélégué à Vienne en France l'an 9. de J. C. de l'Ere vulgaire 6.

Alors la Judée fut réduite en Province, & foumife à des Gouverneurs, jufqu'à l'an de J. C. 40. qui eft l'an 37. de l'Ere vulgaire. Voyez la lifte des Gouverneurs qui ont gouverné cette Province, fous l'article *Gouverneurs*.

Agrippa I. fils d'Ariftobule, & petit-fils d'Hérode le Grand, & de Mariamne, reçut de Caïus une partie de la Judée, avec le titre de Roi l'an de J. C. 40. qui étoit l'an 37. de l'Ere vulgaire. Quatre ans aprés, c'eft-à-dire, l'an 44. de J. C. 41. de l'Ere vulgaire, l'Empereur Claude y ajoûta tout le refte de la Judée. Caïus Caligula lui avoit donné le Royaume ou la Tétrarchie de fon oncle Hérode Antipas rélégué à Lyon avec Hérodiade, l'an 42. de J. C. qui étoit l'an 39. de l'Ere vulgaire. Agrippa mourut l'an de J.C. 47. qui eft l'an 44. de l'Ere vulgaire, & la Judée retourna de nouveau aux Romains, & fut gouvernée par des Gouverneurs jufqu'à fon entiére ruine, arrivée en l'an de J. C. 73. qui eft le 70. de l'Ere vulgaire. Voyez l'article *Gouverneurs*.

Agrippa II. fon fils, dit *le jeune*, n'étant point en âge de pofféder le Royaume de Judée; (il n'avoit que dix-fept ans à la mort de fon pere;) l'Empereur Claude y envoya Cufpius Fadus pour Intendant: mais Agrippa obtint de l'Empereur quelque autorité fur le Temple, fur le facré tréfor, & le pouvoir d'établir & de deftituer les Grands-Prêtres; pouvoir dont il joüit jufqu'à la ruine de Jérufalem & du Temple. Il fit tous fes efforts pour contenir les Juifs dans le devoir envers les Romains, & pour les empêcher de fe révolter: mais n'en ayant pû venir à bout, il fe trouva au fiége de Jérufalem avec Tite, & employa fes armes à réduire les rebéles à l'obéïffance des Romains. Claude lui donna en l'an 52. de J.C. 49. de l'Ere vulg. le Royaume de Chalcide; & en l'an 53. il lui donna la Trachonite, au lieu du Royaume de Chalcide. En l'an 54. Néron ajoûta quelques villes de Galilée à fes Etats. Agrippa II. mourut aprés l'an 77. de l'Ere vulgaire, & avant l'an 93. mais on ignore l'année précife de fa mort.

On peut voir la vie & le détail des actions de chacun de ces Rois, dans leurs articles particuliers, & fous leurs noms.

[Rois. *Droit du Roi*: Les Ifraëlites ayant demandé à Samuël qu'il leur donnât un Roi, comme en avoient les autres Nations qui étoient autour d'eux, il leur dit (*l*): Voici quel fera le droit du Roi qui vous gouvernera. Il prendra vos enfans pour con-
„ duite fes chariots, & pour en faire des Ca-
„ valiers qui marcheront devant fes chariots.
„ Il en fera fes Officiers pour commander,
„ les uns mille hommes, & les autres
„ cent: Il prendra les uns pour labou-
„ rer fes champs, & pour recueïllir fes
„ bleds, & les autres pour faire fes armes
&

(*l*) 1. Reg. VIII. 11. & *feq.*

„ & ses chariots. Il prendra de vos filles „ pour en faire ses parfumeuses, ses cuisi- „ nieres, & ses boulangeres. Il prendra „ aussi vos meilleurs champs, vos vignes, „ & vos plants d'oliviers, & il les donnera à „ ses serviteurs. Il vous fera payer la dix- „ me de vos bleds, & de vos vignes, pour „ avoir de quoi donner à ses Eunuques, & „ à ses Officiers. Il prendra vos serviteurs, „ & vos servantes, & les jeunes gens les „ plus forts, avec vos ânes, & il les fera „ travailler pour lui. Il prendra aussi la dix- „ me de vos troupeaux, & vous serez ses „ serviteurs. Vous crierez alors contre votre „ Roi, & le Seigneur ne vous exaucera „ point, parce que c'est vous-mêmes qui avez „ demandé d'avoir un Roi.

On forme sur ces paroles une difficulté considérable. Il s'agit de sçavoir si Samuël prédit ici simplement ce qui arrivera aux Israëlites de la part de leur Roi, sans prétendre ni l'autoriser, ni l'approuver; ou s'il leur annonce quel sera le vrai droit du Roi, & l'usage légitime de son autorité: les sentimens sont partagez sur cela. Le plus grand nombre des Commentateurs croit que le Prophéte marque ici l'abus que le Prince fera de son pouvoir, & l'excès de ses prétentions, plûtôt que l'exercice juste & légitime de ses droits. On peut consulter sur ce dernier sentiment Grotius *de Jure Belli & Pacis l. 1. c. 1. & c. 4. art. 3. & 4. & Schicardus de Jure Regis.*

Rois du repas. Dans les grands festins on créoit un Roi qui assignoit à chacun sa place. Ce Roi étoit élû par le sort, ou étoit choisi par celui qui donnoit le repas. Il commandoit, & on étoit obligé de lui obéir. L'Auteur du livre de l'Ecclésiastique parle de cette coûtume (m): *Vous a-t'on établi Roi du festin? ne vous en élevez point; soyez parmi eux comme l'un d'eux; ayez soin d'eux, & après cela asseyez-vous. Prenez votre place après que vous vous serez acquitté de tous vos devoirs; afin que vous vous réjoüissiez en les voyant contens, & que vous receviez en récompense la couronne de graces.* Il semble que cet usage étoit connu non seulement chez les Grecs, & chez les Latins, mais aussi chez les Perses. Dans le festin d'Assuérus (n) il n'y avoit point de Roi du repas; *Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum*: Chacun y bûvoit à sa soif, sans que le Roi du repas prescrivit à personne le nombre de coups qu'il devoit boire. Empedocle se plaignoit d'un Roi du festin, qui lui avoit commandé de boire, & qui avoit ordonné, s'il ne bûvoit pas, qu'on lui versât du vin sur la tête.

Rois. Les Nations idolâtres, & même les Hébreux, donnoient à leurs Dieux le nom de *Rois*. *Moloch, Melchom, Adramélech, & Anamélech* sont des noms de Divinitez dans lesquels entroit le nom de Roi. Il semble que dans Isaïe XXVII. 13. *Ubi est Rex Emath, & Rex Arphad, & Rex Urbis Sepharvaïm Ana & Ava?* est parallele à ces mots du chapitre précédent XXVI. 19. *Ubi est Deus Emath, & Arphad? Ubi est Deus Sepharvaïm?* Et dans Amos chap. 1. ℣. 15. Dieu menace Melchom Dieu des Moabites de l'envoyer en captivité lui & ses Princes. *Ibis Melchom in captivitatem ipse & Principes ejus simul.* Dans l'Ecriture le Seigneur est nommé Roi des Hébreux à chaque page.]

Livre des Rois. Nous avons dans nos Bibles quatre Livres, qui portent le nom de *Livres des Rois*. Anciennement dans les Bibles Hébraïques ils n'en faisoient que deux, dont le premier portoit le nom de *Samuël*, & l'autre celui *des Rois* ou *des Regnes*. A présent dans les Exemplaires Hébreux, comme dans les Grecs & dans les Latins, il y a quatre Livres, dont les deux premiers portent dans l'Hébreu le nom de *Samuël*, & les deux derniers celui *des Rois*. Les Grecs les citent tous quatre sous le nom de *Livres des Regnes*, & les Latins sous le nom de *Livres des Rois*.

Le premier Livre des Rois contient l'histoire de cent ans; depuis la naissance de Samuël, en

Mmmmm 2 2849.

(m) *Eccli.* XXXII. 1.

(n) *Esth.* I. 8.

2849. jusqu'à la mort de Saül en 2949. On y voit la naissance de Samuël, la guerre des Philistins contre les Hébreux, dans laquelle l'Arche du Seigneur fut prise; la mort du Grand-Prêtre Héli & de ses fils Ophni & Phinées, le retour de l'Arche renvoyée par les Philistins, Samuël reconnu pour Juge d'Israël, l'élection de Saül pour Roi, ses heureux commencemens, ses guerres & ses victoires, sa réprobation, l'onction de David, ses actions de valeur, ses disgraces, sa fuite, la guerre des Philistins contre Saül, la mort de ce Prince.

Le second Livre des Rois contient l'histoire de trente-neuf ans; depuis la seconde onction de David à Hébron, en l'an du Monde 2949. jusqu'à l'an 2988. où David désigna Salomon pour lui succeder, deux ans avant sa mort, arrivée en 2990. On y voit David reconnu pour Roi par la Tribu de Juda, tandis que les autres Tribus d'Israël obéïssoient à Isboseth fils de Saül. Isboseth ayant été mis à mort sept ans aprés, en l'an 2956. David est reconnu Roi de tout Israël. Il reçoit pour la troisiéme fois l'onction royale; il prend Jérusalem sur les Jébuséens, raméne l'Arche de Cariathïarim dans la Cité de David, remporte divers avantages sur les Philistins, les Moabites, les Syriens, & les Iduméens. Hanon Roi des Ammonites ayant insulté les Ambassadeurs de David, ce Prince porte la guerre dans son pays, & le réduit à l'obéïssance. Pendant cette guerre, David tombe dans le crime avec Bethsabée, & fait tuer Urie. Nathan le reprend de son adultére, & de son homicide. David en fait penitence. Dieu le châtie par la révolte d'Absalom. Aprés cettte guerre, où ce fils dénaturé périt misérablement, David étant tranquille dans ses Etats, ordonne de faire le dénombrement de son peuple. Le Seigneur punit sa curiosité par la peste. Enfin David prépare tout ce qui est nécessaire pour la construction du Temple.

Le troisiéme Livre des Rois comprend l'histoire de cent vingt-six ans; depuis l'onction de Salomon, & son association au Royaume par David, l'an du Monde 2989. jusqu'à la mort de Josaphat Roi de Juda, en 3115. On y voit Adonias qui affecte la Royauté, & qui donne par-là occasion à Nathan & à Bethsabé de faire déclarer David sur son successeur, & de faire associer Salomon à la Royauté. On y lit la mort de David, celles d'Adonias, de Joab, de Séméï; le Temple du Seigneur bâti par Salomon, les richesses, la sagesse, la réputation de ce Prince, sa chûte dans l'idolâtrie, & sa mort; Roboam son fils aliéne par son imprudence les esprits des Israëlites, & donne occasion au schisme des dix Tribus, & au choix qu'elles font de Jéroboam pour leur Roi. Roboam eut pour successeur Abia, Asa & Josaphat, mort en 3115. Jéroboam eut Nadab, Basa, Ela, Zamri, Amri, Thebni, Achab & Ochosias. Ce dernier est mort en 3108. Le troisiéme Livre des Rois nous donne l'histoire de tous ces Princes.

Le quatriéme Livre des Rois renferme l'histoire de deux cens vingt-sept ans, depuis la mort de Josaphat, & le commencement de Joram, en 3115. jusques au commencement du regne d'Evilmérodach Roi de Babylone, qui tira Jéchonias de prison, en 3442. On y voit dans le Royaume d'Israël une assez longue suite de Princes impies; Ochosias, Joram fils d'Achab, Jéhu, Joachas, Joas, Jéroboam II. Zacharie, Sellum, Manahem, Phacéïa, Phacée, Osée fils d'Ela, sous lequel Samarie fut prise par Salmanasar, & les dix Tribus emmenées captives en Assyrie. On connoît durant cet intervalle dans le Royaume des dix Tribus plusieurs grands Prophétes; Addo, Oded, Ahias, Elie, Elisée, Osée, Amos, Jonas, & plusieurs autres.

Dans le Royaume de Juda, on trouve un petit nombre de Princes pieux parmi plusieurs autres trés-corrompus. A Josaphat succéda Joram, puis Ochosias, Athalie, Joas, Amasias, Ozias, autrement Azarias, Joathan, Achaz, Ezéchias, Manassé, Amon, Josias, Joachaz, Eliacim ou Joakim, Jéchonias ou Joachin, Mathanias ou Sédécias, sous lequel Jérusalem fut prise par les Chaldéens,

k

le Temple brûlé & le peuple de Juda emmené captif à Babylone, en 3416. On lit aprés cela la mort funeste de Godolias, que les Chaldéens avoient laissé dans le pays, pour gouverner les restes du peuple de Juda; la retraitte de ce peuple en Egypte, & la bonté qu'Evilmérodach Roi de Babylone exerça envers Joachin ou Jéchonias Roi de Juda, qu'il tira de prison, & qu'il mit en honneur dans son palais.

Dans cet intervalle, le Seigneur suscita un grand nombre de Prophétes dans Juda; comme Addo, Ahias, Seméïas, Hanani, Azarias, Jéhu, Isaïe Jérémie, Sophonie, Holda, Michée, Joël, & plusieurs autres. Le quatriéme Livre des Rois nous a conservé plusieurs particularitez de la vie de ces grands Hommes, aussi-bien que des Prophétes qui vivoient en même-tems dans le Royaume d'Israël ou des dix Tribus.

L'on n'est pas d'accord sur l'Auteur des quatre Livres des Rois. Plusieurs attribuent les deux premiers à Samuël, dont le nom se lit à la tête de ces Livres dans l'Original Hébreu. Les Juifs (o) ne lui font honneur que des vingt-sept Chapitres du premier; qui renferment l'histoire de sa vie, & le récit de ce que firent Saül & David pendant qu'il vécut. Ils croyent que le reste fut continué par Gad & Nathan, suivant ces paroles des Paralipoménes: (p) *Les premiéres & les derniéres actions de David ont été écrites dans le Livre de Samuël le Voyant, & dans le Livre de Nathan, & dans celui de Gad, le Voyant.* Ce sentiment est assez probable; mais il ne laisse pas de souffrir d'assez grandes difficultez, puisqu'on y voit certaines remarques qui ne peuvent être du tems de Samuël, ni même du tems de Nathan: Par exemple, ce qu'il dit que du tems de Samuël, (q) *la prophétie étoit rare dans Israël*; insinuë que du tems de l'Auteur elle étoit plus fréquente. Il dit ailleurs que de son tems on donnoit (r) à *Béthel* le nom de *Béthaven*, ou maison d'iniquité, nom qu'elle ne porta que depuis que Jéroboam y eut placé un des veaux d'or.

Il remarque aussi à l'occasion des courses que David faisoit dans le pays de Gessur & de Gersé, qu'anciennement (s) *ce pays étoit bien peuplé, depuis Sur, jusqu'à l'Egypte*; c'est-à-dire, qu'il l'étoit encore du tems de David, mais qu'il ne l'étoit plus du tems de l'Auteur. Il dit ailleurs (t) que de son tems on appelloit *Nabi* ou *Prophétes*, ceux qu'auparavant on nommoit *Voyans*. Or du tems de Samuël, le nom de *Voyant* étoit encore tout commun. L'Auteur de ces Livres est donc plus moderne que lui. Il parle de Samuël comme d'un homme mort depuis assez long-tems, & il lui donne des loüanges. (u) Il remarque que la ville de Sicéleg appartenoit aux Rois de Juda, depuis la cession qu'Achis en avoit faite à David. (x) Cette remarque ne peut avoir été écrite que depuis la séparation des Royaumes de Juda & d'Israël; & par conséquent cet Auteur a vécu non-seulement aprés Samuël, mais même aprés David & aprés Salomon.

On fait diverses autres remarques de cette nature, qui font croire à quelques-uns que David, ou Ezéchias ou Jérémie, ou Esdras compilérent ces Livres sur les Mémoires qui avoient été dressez du tems de Samuël & des Prophétes, qui vécurent sous les regnes de David & de Salomon; & certes en confrontant les différens caractéres de ces deux Livres, on y voit d'un côté que la plûpart des circonstances, des faits & des remarques sont les mêmes. L'uniformité du style, & la suite du récit prouvent aussi que l'Auteur est unique, & contemporain: mais d'un autre côté, certaines circonstances nouvelles font juger qu'un Ecrivain plus récent y a touché, & y a ajoûté quelques particularitez & quelques termes, propres à éclaircir ce que l'éloignement du tems rendoit obscur & inexplicable. Or en supposant qu'Esdras, qui étoit un Auteur inspiré, a eu en main les Ecrits originaux de Samuël & des anciens Ecrivains du tems de Saül & de David, & qu'il

(o) *Thalmudistæ & Kimchi.* (p) 1. *Par.* XXIX. 29. (q) 1. *Reg.* III. 1. (r) 1. *Reg.* XIII. 5.

(s) 1. *Reg.* XXVII. 8. (t) 1. *Reg.* IX. (u) 1. *Reg.* VII. 15. (x) 1. *Reg.* XXVII. 6.

qu'il les a rédigez & retouchez, on résoud aisément toutes les difficultez, & on concilie les contrariétez apparentes que l'on remarque dans le Texte de ces Livres.

Pour la canonicité & l'authenticité de ces Ouvrages, elle n'est point contestée; la Synagogue & l'Eglise Chrétienne unanimement les reçoivent comme Ecriture inspirée, & Jesus-Christ les cite dans l'Evangile. (y)

Les troisiéme & quatriéme Livres des Rois fournissent à peu prés les mêmes difficultez que les deux premiers, sur leur Auteur, & sur le tems auquel ils ont été composez. Quelques-uns ont crû que David, Salomon, Ezéchias & quelques autres Rois avoient écrit l'histoire de leur regne. D'autres ont donné ce soin aux Prophétes qui ont vécu sous leurs regnes dans Juda & dans Israël; par exemple, à Isaïe, à Jéremie, à Gad & à Nathan. On sçait trés-certainement que plusieurs Prophétes ont écrit la vie des Rois de leur tems; les noms & les Ecrits de ces Prophétes sont marquez en plus d'un endroit (z) des Livres des Rois & des Paralipoménes. De plus on cite presqu'à tout moment les Mémoires & les Annales des Rois de Juda & d'Israël, qui comprenoient le détail des actions des Princes, dont nos Livres sacrez ne nous ont conservé que des précis & des abrégez.

On doit donc reconnoître deux sortes d'Ecrivains qui ont travaillé aux Livres des Rois. Des Auteurs originaux, primitifs & contemporains, qui avoient écrit les Annales, les Journaux & les Mémoires de ce qui se passoit de leurs tems. C'est-là ce qui forme le fond & la matiére de nôtre Histoire sacrée: c'est-là où les Auteurs qui sont venus depuis ont puisé ce qu'ils nous ont laissé. Ces anciens Mémoires ne sont point parvenus jusqu'à nous; mais ils étoient certainement entre les mains des Auteurs sacrez dont nous avons les Ecrits, puisqu'ils les citent, & qu'ils y renvoyent. Mais qui sont ces Auteurs, qui ont compilé & rédigé les anciens, & en quel tems ont-ils vécu?

La plûpart croyent qu'Esdras est Auteur des quatre Livres des Rois, & de ceux des Paralipoménes, en l'état où nous les avons; & voici les preuves sur lesquelles on fonde ce sentiment. 1°. L'Auteur qui a rédigé ces Ecrits vivoit aprés la captivité de Babylone. Il parle du retour de cette captivité à la fin du quatriéme Livre des Rois. (a) 2°. Il dit que de son tems les dix Tribus étoient encore captives dans le pays des Assyriens, où elles avoient été menées captives, en punition de leurs péchez. 3°. Dans le Chapitre XVII. du quatriéme Livre des Rois, il fait des réflexions sur les malheurs de Juda & d'Israël, qui font voir qu'il écrivoit aprés l'évenement. 4°. Il renvoye presque par tout à d'anciens Mémoires, qu'il avoit en main, & qu'il abrégeoit. 5°. L'Auteur étoit Prêtre, autant qu'on en peut juger, & fort attaché à la maison de David. Or tous ces caractéres conviennent à Esdras, Prêtre habile & trés-curieux, qui vivoit pendant & aprés la captivité, & qui pouvoit avoir ramassé une infinité de monumens, que le tems & les persécutions que les Juifs ont souffertes, nous ont fait perdre.

J'avouë qu'il y a dans ces mêmes Livres certains traits qui ne conviennent pas au tems d'Esdras: Par exemple, il dit que de son tems l'Arche d'Alliance étoit encore dans le Temple; (b) que les Royaumes de Juda & d'Israël subsistoient encore. [c] Ailleurs [d] il parle des mois *Sif* & *Bul*, qui n'étoient plus en usage du tems d'Esdras. Enfin il s'exprime presque par tout comme contemporain & comme auroit fait un Auteur qui auroit été témoin de ce qu'il écrit. Mais il est aisé de concilier cette prétenduë contrariété. Esdras pour l'ordinaire donne mot pour mot les Mémoires qu'il avoit en main; il se contente de les copier, sans se mettre en peine de les concilier. Cela prouve son exactitude, sa fidélité & sa bonne-foi. Ailleurs il laisse cou-

(y) *Matt.* XII. 3. *Marc.* II. 25. *Luc.* VI. 3. (z) Voyez 1. *Par.* XXIX. 29. 2. *Par.* IX. 29. 2. *Par.* XII. 15. 2. *Par.* XIII. 22. 2. *Par.* XVI. 7. 2. *Par.* XX. 34. & 37. XXVI. 22. XXXII. 32.

(a) 4. *Reg.* XXV. 22. 23. & *seq.* (b) 3. *Reg.* VIII. 8. (c) 3. *Reg.* XII. 19. (d) 3. *Reg.* VI. 1. & 38.

couler quelques réflexions, ou quelques éclaircissemens, qui naissent naturellement de son sujet. Cela montre qu'il étoit maître de la matiére, & qu'étant inspiré de Dieu, il ne craignoit pas de mêler ses paroles avec celles des Prophétes, dont il avoit les Ecrits en main.

ROMA, concubine, ou femme du second rang de Nachor frere d'Abraham. Roma fut mere de Tabéé, de Gaham, de Tahas & de Maacha. (e)

ROMAINS. Saint Jérôme semble avoir crû que *Cethim* marquoit l'*Italie*, puisqu'il traduit ce terme (f) par *Italia*. *Ils viendront de Cethim dans des vaisseaux*, dit Balaam; *ils ruineront les Hébreux, & à la fin ils périront eux-mêmes*. S. Jérôme traduit: *Ils viendront de l'Italie*. Mais ce passage doit plûtôt s'entendre des Grecs, qui sous la conduite d'Aléxandre le Grand, vinrent attaquer *les Hébreux*, c'est-à-dire, les Perses, qui regnoient au delà de l'Euphrate. Ils renversérent leur Empire, mais à la fin ils furent ruinez eux-mêmes par les Romains. Le même Saint dit dans Ezéchiel, (g) que les ouvriers de Tyr ont employé ce qui vient des Isles d'Italie, pour faire les logemens des Capitaines de vaisseau des Tyriens: *Pratoriola de Insulis Italiae*. Mais qu'y avoit-il de rare dans ces Isles d'Italie, que l'on ne trouvât point dans la Phénicie, & dans les Provinces voisines?

L'Hébreu se traduit de deux maniéres: *Ils ont fait vos bancs de rameurs avec de l'ivoire foulé aux pieds, & amené des Isles de Cethim*, ou de Macédoine. *L'ivoire foulé aux pieds*, est celui qui a été long-tems caché sous la terre; où les élephans ont accoûtumé d'enfouïr leurs dents, lorsqu'ils s'en déchargent: (h) *Dentes deciduos casu aliquo, vel senectâ, defodiunt*. On sçait que la Macédoine n'est pas un pays où l'ivoire soit commun, non plus que l'Italie. C'est pourquoi Bochart (i) & Glassius (k) soutiennent qu'il faut traduire l'Hébreu par: *Ils ont fait vos bancs avec de l'ivoire & du bouis amené de Macédoine*. Le bouis de la Macédoine étoit en réputation. *Plin. l. 16. c. 16.* Nous avons montré sur l'article *Cethim*, que ce nom signifioit la Macédoine.

Le même saint Jérôme traduit aussi par *Italia*, le mot Hébreu *Thubal* qui se trouve dans Isaïe, (l) & qui signifie, selon les uns, *l'Espagne*; & selon d'autres, *les Tibaréniens*. Voyez l'article de *Thubal*.

Enfin le même Pere rend par *Romani*, le mot Hébreu *Cethim*, qu'il a rendu ailleurs (m) par *Italia*, & qui signifie, autant que nous en pouvons juger, *la Macédoine*. Il faut voir *Genes.* x. 4. & les Commentateurs sur Daniel, XI. 30. Il est vrai que ce Prophéte en cet endroit parle des Romains: mais c'est que les Romains dont il parle, partirent de Délos sur une flotte Macédonienne, qu'ils trouverent au port de l'Isle de Délos. (n) Bochart (o) a employé toute son érudition pour soutenir le sentiment des Rabbins, qui entendent Rome & l'Italie par *Cethim*. Il montre qu'on trouve en ce pays les villes de *Cethim*, *Echetia*, & le fleuve *Cetbus*: mais il rapporte aussi de trés-bonnes preuves, qui font voir que *Cethim* se prend pour la Macédoine.

L'Empire Romain est désigné dans Daniel (p) par l'Empire de fer, qui brise, & qui met en piéces tous les autres Empires. C'est l'explication de presque tous les Interprétes. Mais nous croyons que c'est plûtôt l'Empire des Lagides en Egypte, & des Séleucides en Syrie. On peut voir nôtre Commentaire sur Daniel, II. 40. Je ne trouve pas dans les Livres de l'ancien Testament écrits en Hébreu, les noms de Rome, ni des Romains, ni de l'Italie.

Mais dans les Livres des Maccabées, & dans le nouveau Testament, il en est souvent fait mention. Par exemple, il est dit (q) que *la réputation des Romains vint aux oreilles de Judas Maccabée. Il apprit qu'ils étoient puissans*,

qu'ils

(e) *Genes.* XXII. 24. (f) *Num* XXIV. 24. *&* *Ezech.* XXVII. 6. (g) *Ezech.* XXVII. 24. עשו שן בת אשורים מאיי כתים Lisez: בתאשורים en un mot, au lieu de בת אשורים (h) *Plin. l.* 8. c. 3. (i) *Bochart. de animal. part.* 1. *l.* 8. c. 3. (k) *Glass. Gram. l.* 3. c. 1.

(l) *Isai* LXVI. 19. (m) *Dan.* XI. 30. באו בו ציים כתים (n) *Vide Liv. l.* 44. *&* 45. (o) *Bochart. Phaleg. l.* 3. c. 5. (p) *Dan.* II. 40. (q) 1. *Macc.* VIII. 1. 2. 3 *&c.* An du Monde 3842. & 3843. avant J. C. 158. & 157. avant l'Ere vulg. 162. & 161.

qu'ils étoient toûjours prêts d'accorder toutes les demandes qu'on leur faisoit, qu'ils avoient fait amitié avec tous ceux qui s'étoient venus joindre à eux, que leur puissance étoit fort grande. Il avoit aussi oüi parler des grandes actions qu'ils avoient faites dans la Galatie, & comment ils s'étoient rendus maîtres de ces peuples, & les avoient rendus tributaires. Il avoit aussi appris les conquêtes qu'ils avoient faites en Espagne; qu'ils avoient assujetti à leur Empire des pays trés-éloignez, & avoient vaincu des Rois qui les étoient venus attaquer des extrémitez du monde; enfin qu'ils avoient vaincu Philippe & Persée Rois de Macédoine, (ou des Céthéens) & Antiochus le Grand Roi de Syrie; qu'ils l'avoient dépoüillé d'une grande partie de ses Provinces; qu'ils avoient aussi réduit les Grecs, qui avoient voulu leur tenir tête; en un mot, qu'ils faisoient regner tous ceux à qui ils vouloient assûrer le Royaume; & qu'au contraire ils le faisoient perdre à tous ceux à qui ils vouloient l'ôter: Que toutefois nul d'entre eux ne portoit ni le diadéme, ni la pourpre; mais qu'ils avoient établi un Sénat parmi eux composé de trois cens vingt Sénateurs, qu'ils consultoient tous les jours sur les affaires de la République; qu'ils confioient chaque année leur souveraine Magistrature à un seul homme, pour commander dans tous leurs Etats; & qu'ainsi tous obéïssoient à un seul, sans qu'il y eût d'envie, ni de jalousie parmi eux.

C'est ce que la réputation publioit des Romains dans la Judée, & c'est ce qui porta Judas Maccabée à envoyer à Rome deux Ambassadeurs, pour faire amitié & alliance avec eux, & pour les prier de les délivrer du joug des Syriens, qui vouloient opprimer leur liberté & renverser leur Religion. Ces Ambassadeurs furent trés-bien reçûs des Romains; & voici le Rescrit qu'ils envoyérent à Jérusalem, & qui demeura écrit à Rome sur des tables d'airain:

„ Que les Romains & le peuple Juif soient „ comblez de biens à jamais sur mer & sur „ terre, & que l'épée & l'ennemi s'écartent „ loin d'eux. S'il survient une guerre aux Ro„ mains ou à leurs alliez dans toute l'étenduë „ de leur domination, les Juifs les assisteront „ avec une pleine volonté, selon que les cir„ constances le leur permettront, sans que les „ Romains soient tenus de rien fournir à ces „ troupes qui viendront à leur secours. Et réci„ proquement s'il survient une guerre au peu„ ple Juif, les Romains les secoureront de bonne „ foi, autant que les circonstances le leur per„ mettront, sans que les Juifs soient obligez de „ rien fournir aux Romains qui les assisteront. „ Que si à l'avenir il plaît aux uns ou aux au„ tres d'ajoûter ou de retrancher à ce qui est „ écrit ici, ils le feront de concert; & tout ce „ qui sera ôté ou ajoûté, demeurera ferme & „ stable. Et à l'égard des maux que Démétrius „ Soter a fait souffrir aux Juifs, nous lui avons „ écrit en ces termes: Pourquoi avez-vous „ accablé d'un joug si pesant les Juifs, qui „ sont nos amis, & nos alliez? Sçachez „ donc que s'ils viennent se plaindre à nous „ de nouveau, nous leur ferons justice, & „ nous vous attaquerons par terre & par mer.

Telle fut la premiére alliance que les Juifs firent avec les Romains l'an du Monde 3842. avant J. C. 158. avant l'Ere vulgaire 162. Quelques années aprés, c'est-à-dire, en 3860. avant J. C. 140. avant l'Ere vulgaire 144. Jonathas frere de Judas Maccabée, (r) voyant que le tems lui étoit favorable, envoya à Rome des Députez, pour renouveller l'alliance avec le Senat; & le Senat leur donna des Lettres adressées aux Gouverneurs de chaque Province, pour les faire conduire en paix jusques dans la Judée. Enfin Simon Maccabée frere de Judas & de Jonathas, (s) envoya à Rome pour le même sujet un Ambassadeur nommé Numénius, avec un grand bouclier d'or. Numénius y fut trés-bien reçû, le Senat lui accorda tout ce qu'il désiroit; & les Romains appellérent les Juifs leurs amis, leurs alliez, & leurs freres. Démétrius Nicator l'ayant appris, com-

(r) 1. *Macc.* XII. 1. 2. 3. 4. *&c.* (s) 1. *Macc.* XIV. 24. *& seq.* An du Monde 3865. avant J. C. 14[illegible] avant l'Ere vulg. 149.

combla d'honneurs le Grand-Prêtre Simon, le confirma dans la Souveraine Sacrificature, le déclara son ami, & l'éleva à un haut degré de gloire.

Avant tout cela, & dés l'an 3841. avant J. C. 159. avant l'Ere vulgaire 163. les Légats Romains Quintus Memmius, & Titus Manilius, (t) envoyez en Syrie pour traiter de quelques affaires avec le Roi Antiochus Eupator, s'intéressérent à la tranquillité des Juifs, & leur écrivirent en ces termes: *Nous vous accordons les mêmes choses que Lysias parent du Roi vous a accordées. Et pour ce qui est de celles qu'il a crû devoir être représentées au Roi, envoyez quelqu'un au plûtôt, aprés en avoir bien délibéré entre vous, afin que nous ordonnions ce qui vous sera plus avantageux, car nous allons à Antioche. C'est pourquoi hâtez-vous de nous écrire, afin que nous soyons informez de tout ce que vous souhaitez.*

Les Romains ont pris la ville de Jérusalem jusqu'à trois fois. La premiere, par les armes de Pompée, l'an du Monde 3941. avant J. C. 59. avant l'Ere vulgaire 63. La seconde, par Sosius, l'an du Monde 3967. avant J. C. 33. avant l'Ere vulgaire 37. & enfin la troisiéme, sous Tite, l'an du Monde 4070. de J. C. 73. de l'Ere vulgaire 70. Alors, & la ville, & le Temple furent entiérement détruits.

Ils réduisirent la Judée en Province; c'est-à-dire, ils lui ôtérent la qualité de Royaume, & le gouvernement royal, 1o. aprés le bannissement du Roi Archélaüs fils du Grand Hérode en l'an 9. de J. C. qui étoit la sixiéme année de l'Ere vulgaire, & le pays fut en cet état jusqu'à l'an 40. de J. C. qui étoit le 37. de l'Ere vulgaire. 2o. Elle fut de nouveau réduite en Province aprés la mort du Roi Agrippa, l'an de J. C. 47. qui est le 43. de l'Ere vulgaire, & elle demeura en cet état jusqu'à son entiére ruine, arrivée l'an de J. C. 73. qui est le 70. de l'Ere vulgaire.

[Les Juifs appellent ordinairement les Romains, *Iduméens*, & l'Empire Romain, le cruel Empire d'Edom. Il est mal-aisé de déviner la raison qui a pû faire donner cette dénomination à l'Italie, & à Rome, si éloignées de l'Idumée, & qui n'ont jamais eu de commerce avec les Iduméens. Lorsqu'on en demande la cause aux plus sçavans Rabbins, ils soûtiennent avec opiniâtreté que les Iduméens ayant embrassé le Christianisme, se jetterent dans l'Italie, & y établirent leur domination.

Abravanel qui passe parmi eux pour un homme sensé, soûtient qu'on peut appeller les Romains, & en général les Chrétiens, *Iduméens*, dans le même sens qu'Isaïe appelloit les Juifs impies de son tems, peuple de Sodome & de Gomorhe, parce qu'ils en avoient pris les mœurs & les sentimens. Comme Esaü fit entrer dans la famille de Jacob plusieurs Etrangers, ainsi l'on trouve dans l'Empire Romain, & dans l'Eglise Chrétienne un ramas de toutes sortes de Nations qui irritent Dieu. Esaü haïssoit Jacob, & tâchoit de lui ravir son droit d'aînesse, les biens & la vie; Les Chrétiens font la même chose envers Israël. Les Cabalistes soûtiennent que l'ame d'Esaü passa dans le corps de Jesus-Christ par la métempsycose, d'où vient qu'on trouve que le nom de Jesua, & celui d'Esaü en Hébreu, sont écrits par les mêmes lettres (u), mais dans un ordre différent. Esaü étoit né sous la constellation de Mars, d'où vient qu'il étoit Chasseur & sanguinaire. Les Héros Romains, qui sont descendus de Rois, avoient les mêmes inclinations. Esaü étoit roux; les Empereurs Romains étoient vêtus de pourpre, & les Cardinaux portent encore le rouge. Jesus-Christ étoit né sous la même Planete de Mars, il étoit homme de sang; c'est pourquoi il fut mis à mort avec une partie de ses Disciples. Que d'impertinences!

Joseph fils de Gorion, raconte la chose d'une maniere plus historique, ou pour mieux dire, plus fabuleuse. Tsepho petit-fils

(t) 2. *Macc.* XI. 34. 35. 36.

(u) ישוע *Jesua* עשו *Esaü.*

fils d'Eſaü, détenu priſonnier en Egypte par Joſeph, s'enfuit auprès d'Enée Roi de Carthage, qui le fit Général de ſes troupes; Enée paſſa d'Afrique en Italie; & battit deux fois Turnus Roi de Benevent, & lui enleva Lavinia qu'il vouloit épouſer. Pablus neveu d'Enée fut tué dans le combat, auſſi bien que Turnus, & on lui éleva deux tours, ou deux mauſolées qui ſe voyoient encore entre Albe & Rome, lorſque cet Hiſtorien écrivoit; l'un s'appelloit *Copablus*, & l'autre, *Cophurnus*.

Les Africains commandez par Tſepho, paſſerent ſouvent en Italie pour y faire le dégât. Ce fut dans une de ces expéditions qu'ayant perdu un jeune Veau, il le retrouva dans une caverne, où une bête monſtrueuſe qu'il tua demi bouc, & demi homme, le dévoroit. Les habitans délivrez de ce monſtre; honorerent Tſepho comme un Héros, & lui firent des offrandes & des libations. Ils lui donnerent le nom de *Janus*, que portoit la bête qu'il avoit tuée, & celui de *Saturne*, qui eſt le nom d'une Etoile qu'on adoroit alors. Tel fut Tſepho petit-fils d'Eſaü.

Latinus lui ſuccéda, puis Enée le Troyen; & long-tems après regna Romulus Fondateur de Rome. En ce tems-là David faiſoit la guerre aux Iduméens. Alors Adarezer & Zir ſon petit-fils, Officiers de David, abandonnerent ce Prince, & ſe retirerent en Italie, où ils bâtirent Albe l'Ancienne. Ils y regnerent, & leur poſtérité y demeuroit encore au tems de Joſeph fils de Gorion, auteur de toutes ces ſottiſes. J'en paſſe encore beaucoup pour ne pas abuſer de la patience de mon Lecteur. Et voilà comment les Iduméens par le moyen de Tſepho, & les Juifs par le moyen d'Adarezer & de Zir, s'établirent en Italie. Il eſt bon de faire de tems en tems connoître le caractere du génie des Juifs, par des traditions & des hiſtoires de leur fabrique. On peut voir Baſnage hiſt. des Juifs t. 1. l. 2. c. 5.

Cette tradition n'eſt pas particuliere aux Juifs; elle eſt paſſée d'eux aux Arabes; & on lit dans preſque tous les Auteurs Muſulmans (*x*) qu'Eſaü eut un fils nommé *Roum*, duquel ſont deſcendus tous les Empereurs Grecs & Romains. Enfin c'eſt une Tradition commune à preſque toutes les Nations du Levant, qui ont quelque connoiſſance des Livres ſacrez, que du tems d'Abdon Juge des Hébreux, une colonie d'Iduméens paſſa en Italie, où elle s'établit. Que Latinus regna parmi eux, & que Romulus Fondateur de Rome tiroit d'eux ſon origine. Il y a beaucoup d'apparence que ces fables n'ont d'abord été inventées que pour autoriſer les Juifs à donner parmi eux aux Chrétiens toutes les malédictions que les Livres ſaints donnent à Edom, & aux Iduméens; & ces choſes une fois établies, ſont devenuës la créance commune des Juifs & des Orientaux.]

L'Epître de ſaint Paul aux Romains, a été miſe à la tête des autres Epîtres de ce ſaint Apôtre, non qu'elle ſoit la premiére des Lettres qu'il a écrites, mais ou à cauſe de la dignité de l'Egliſe Romaine, à qui elle eſt addreſſée; ou à cauſe de l'excellence de ſa matiére; ou enfin à cauſe de la grandeur & de la ſublimité des myſtéres qu'il y traite, & qu'il y explique. Elle paſſe pour la plus relevée, & la plus difficile des Epîtres de ſaint Paul. Saint Jérôme (*y*) diſoit qu'il auroit fallu faire, non un ſeul Livre, mais pluſieurs Volumes, pour en donner l'explication; & quelques uns croyent que c'eſt principalement de l'Epître aux Romains que ſaint Pierre a voulu parler, lorſqu'il a dit: (*z*) *Paul nôtre frere vous a écrit ſelon la ſageſſe qui lui a été donnée, ainſi qu'il le fait dans toutes ſes Lettres, dans leſquelles il y a certaines choſes difficiles à entendre, auſquelles des perſonnes peu inſtruites donnent un faux ſens.* Mais il eſt bon de remarquer que d'autres croyent avec aſſez de fondement, que ces paroles de ſaint Pierre regar-

(*x*) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 80. (*y*) *Hieronym. Epiſt.* 151. c. 8. (*z*) 2. *Petr.* III. 15.

regardent l'Epître de saint Paul aux Hébreux.

Le dessein de saint Paul dans l'Epître aux Romains, est de faire cesser certaines disputes domestiques, qui regnoient parmi les Fidéles de Rome, & qui divisoient entre eux les Juifs convertis, & les Gentils devenus Chrétiens. Les Juifs fiers de leur naissance, & des promesses faites à leurs peres, prétendoient conserver dans l'Eglise une certaine primauté au-dessus des Gentils convertis, qu'ils ne considéroient que comme des étrangers, à qui l'on avoit par pure grace, accordé l'entrée dans la societé, des Fidéles, & dans la participation des prérogatives du Christianisme. Les Gentils de leur côté, se sentant piquez des reproches des Juifs, relevoient le mérite de leurs propres Sages & de leurs Philosophes; la prudence de leurs Législateurs, la pureté de leur morale, leur fidélité à suivre les régles de la Loi naturelle. En même-tems ils accusoient les Juifs d'infidélité envers Dieu, du violement de ses Loix; ils relevoient leurs crimes, & ceux de leurs peres, qui avoient fait exclure la plûpart d'entre eux de l'héritage des Saints, & du don de la foi; au lieu que les Gentils s'étant trouvez moins coupables qu'eux aux yeux de Dieu, avoient mérité d'être appellez à la foi, à leur exclusion.

Saint Paul pour terminer ces différends, s'applique à réprimer la présomption des Juifs & des Gentils convertis; il reléve les égaremens des uns & des autres, & montre que n'ayant d'eux-mêmes aucun mérite, ils n'ont aucun sujet de se glorifier, ni de se vanter de leur vocation, qui est une pure grace de la miséricorde de Dieu. Il fait voir que quand même les Juifs auroient observé la Loi de Moyse, & les Gentils la Loi naturelle, cela n'auroit pû leur mériter la grace de la vocation, ni de la justification; qu'il n'y a que la foi en Jesus-Christ, animée par la charité & accompagnée des bonnes œuvres morales, qui soit capable de nous justifier; que sans la foi le reste ne sert de rien. Il répond en passant à quelques objections qui se tirent des principes qu'il a établis; par exemple, sur la vocation gratuite & la réprobation absoluë des Juifs & des Gentils, sur l'inutilité des œuvres de la Loi, sans la foi, sur la supériorité des Juifs au-dessus des Gentils, sur l'infaillibilité des promesses de Dieu. Ce qui le conduit dans la discussion du mystére de la prédestination & de la réprobation, qui quoique en quelque sorte étranger à son premier dessein, ne laisse pas de former la principale partie de cette Epître, & de renfermer ses plus grandes difficultez.

Dans les Chapitres XII. XIII. XIV. XV. il leur donne d'excellentes régles de morale, sur l'union qui doit regner entre eux, & sur la condescendance mutuelle qu'ils doivent avoir, de peur de se scandaliser, & de s'offenser par certaines libertez indiscrettes. Il attaque les faux Apôtres, & exhorte les Fideles à les éviter. Le Ch. XVI. ne contient que des civilitez & des recommandations qu'il fait à certaines personnes qu'il saluë. La Lettre fut écrite l'an 58. de l'Ere vulgaire, dans la ville de Corinthe, d'où saint Paul devoit partir incessamment pour porter à Jérusalem les aumones des Fidéles. Phébé Diaconisse de l'Eglise de Cenchrée, prés Corinthe, fut la porteuse de cette Lettre. On n'a jamais douté de son authenticité; & quoi qu'elle ait été envoyée aux Romains, elle a pourtant été écrite en Grec. (a) Tertius en fut le Secretaire.

Les Marcionites faisoient de grands retranchemens dans les Epîtres de saint Paul, sur tout dans celle aux Romains, dont il supprimoient les deux derniers Chapitres tout entiers. Il y a quelque apparence que saint Paul avoit d'abord eu dessein de finir l'Epître aux Romains à la fin du Chap. XIV. mais qu'ayant eu quelque loisir, il y ajoûta les deux derniers Chapitres. Le Chapitre XV. où l'on voit cette conclusion: *Que le Dieu de paix soit avec vous tous. Ainsi soit-il*, paroît marquer une Lettre achevée. On voit la même conclusion jusqu'à trois fois (b) dans le Chapitre XVI. Ce qui fait croire qu'il a été composé à diverses reprises.

(a) *Salmeron. t. I. Prolegom. 35. in fine* croit qu'elle a été écrite en Latin. Je pense qu'il est seul de ce sentiment. (b) *Rom.* XVI. 20. 24. 27.

ROME. La ville de Rome fut fondée par Remus & Romulus, selon Usserius, l'an 3966. de la Période Julienne, 3256. du Monde, avant J. C. 744. avant l'Ere vulgaire 748. sur la fin du regne d'Ezéchias Roi de Juda. Cette ville est si connuë, qu'il est inutile d'en faire ici l'histoire ; & je ne crois pas que personne s'avise de la venir chercher dans un Dictionnaire de la Bible. Les Auteurs sacrez de l'ancien Testament, qui ont écrit en Hébreu, ne l'ont jamais nommée, que nous sçachions : mais elle est fort connuë dans les Livres des Maccabées, & dans ceux du nouveau Testament. Saint Pierre dans sa premiére Epître, Chap. v. 13. l'a désignée sous le nom figuré de Babylone : *Salutat vos Ecclesia quæ est in Babylone.* Saint Jean dans l'Apocalypse, (c) la désigne aussi plus d'une fois sous ce nom, & il la caractérise d'une maniére qui ne peut convenir qu'à elle seule, par son empire sur tous les peuples, par sa cruauté envers les Saints, & par les sept montagnes sur lesquelles elle est assise. *Apoc.* XVII. 9.

Les Rabbins donnent ordinairement à Rome le nom d'*Edom*, & ils croyent que les prophéties prononcées contre Edom, auront leur accomplissement dans la ruine de cette grande ville.

Quelques Protestans ont nié, contre le consentement de toute l'Antiquité, que l'Apôtre saint Pierre ait jamais été à Rome. Ils prétendent que la ville de Babylone dont il parle dans sa premiére Epître, est la Babylone de Chaldée, ou celle d'Egypte. Ils rejettent comme autant de fables, tout ce que l'on a publié des voyages de S. Pierre à Rome, de ses combats contre Simon le Magicien, & de son martyre dans la même ville. Mais en vérité si ce fait n'est pas certain, je ne sçai ce qui le sera dans l'Histoire Ecclésiastique. Nous avons pour l'attester, toute l'Antiquité, qui l'a assûré, sans que personne l'ait osé nier. Enfin nous avons des monumens, des tombeaux, des Eglises, des statuës, des peintures, des lieux publics ; qui rendent témoignage à la prison & au martyre de saint Pierre à Rome. On peut voir sur cela les Auteurs qui en ont parlé, & nôtre Dissertation sur ce sujet, imprimée dans le dernier Tome de nôtre Commentaire.

(c) *Apoc.* XIV. 8. XVI. 19. XVII. 5. XVIII. 2. 10. 21.

Saint Paul est venu deux fois à Rome. La premiére, en l'an 61. de J. C. lorsqu'il appella à César ; & la seconde, en l'an 65. un an avant son martyre, arrivé en l'an 66. de l'Ere vulgaire.

Saint Pierre a été aussi à Rome plus d'une fois. On croit qu'il y alla en l'an 42. & qu'alors il y établit son siége. Il put encore y retourner vers les années 45. 58. & 65. de l'Ere vulgaire. Il y fut martyrisé en l'an 66.

Saint Jean l'Evangéliste fut banni d'Ephése, & envoyé à Rome pendant la persécution de Domitien, en l'an 95. de l'Ere vulgaire. Il y fut plongé dans l'huile boüillante, sans en recevoir aucune incommodité. Il en sortit même plus net & plus vigoureux qu'il n'y étoit entré. (d)

ROMELIE, pere de Phacée Roi d'Israël. 4. *Reg.* XV. 25.

[ROMPRE LE PAIN ; Expression familiere aux Hébreux, pour dire, *Manger du pain*, ou même *Faire un repas. Frange esurienti panem tuum* (e) ; & Jérémie (f) : *Non frangent inter eos lugenti panem ad consolandum super mortuo.* Et encore (g) : *Parvuli petierunt panem, & non erat qui frangeret eis.* Dans l'institution de l'Eucharistie le Sauveur rompit le pain qu'il avoit consacré en son Corps, & le distribua à ses Apôtres. D'où vient que *Rompre le pain*, & *la fraction du pain* (h) dans les Livres du Nouveau Testament, se met aussi pour célébrer la sainte Eucharistie.

La raison naturelle & littérale de ces expressions, vient de ce que les Hébreux de la Palestine, de même que les Syriens, les Arabes & les Egyptiens cuisent ordinairement leur

(d) *Tertull. lib. de præscription. c.* 36. *Hieron. in Jovinian. l.* 1. *c.* 14. (e) *Isai.* LVIII. 7. (f) *Jerem.* XVI. 7. (g) *Thren.* IV. 4. (h) *Matth.* XXVI. 26.

leur pain fort mince; en sorte qu'ils n'ont pas besoin de coûteaux pour le couper. Ils le mangent frais, & le rompent avec les doigts. On peut voir ce que nous avons remarqué sur le nom *Pain*.]

ROOB, ou *Rooba*, ville de Syrie dans le pays d'Emése. Voyez ci-devant *Rohob*.

Roob, village à quatre milles de Scythople. *Euseb.*

ROS, fils de Benjamin. *Genes.* XLVI. 21.

[Ros. On trouve dans l'Hébreu d'Ezéchiel XXXVIII. 2. 3. un peuple nommé *Ros*, qui ne paroît pas dans la Vulgate. Saint Jérôme l'a pris dans un sens appellatif, pour signifier la tête ou le chef. *Principem capitis Mosoch & Thubal.* Au lieu que l'Hébreu lit (i); *Principem Rosch*, *Mesech & Thubal.* Dans la Genése (k) où il est parlé de *Thubal* & de *Mesech*, on lit aussi *Tiras* qui a quelque rapport à *Ros*. Les Septante ont suivi l'Hébreu dans Ezéchiel, & les meilleurs interpretes ne doutent pas que *Ros* ne soit un nom de peuple; Mais ils ne sont pas d'accord du pays qu'il habite, ni du nom qu'il porte aujourd'hui.

Les Orientaux (l) tiennent que Japhet eut un huitiéme fils nommé *Rous*, dont il n'est pas fait mention dans Moïse: & qui peupla la *Russie* que nous appellons aujourd hui Moscovie. Ils tiennent que Rous étoit d'une humeur fort inquiéte & turbulente; Il possédoit les terres de de-là l'Etel, ou Volga, & faisoit souvent des courses sur les terres de son frere nommé Khozar, qui pour bien vivre avec lui, fut obligé de lui ceder toutes les Isles de ce grand fleuve, qui se dégorge dans la Mer Caspienne. *Rous* fit semer dans toutes ces Isles du bled de Turquie, que les Turcs appellent encore aujourd'hui dans leur langue du *bled de Rous* ou de Boulgarie, & fit publier dans ses Etats des loix fort injustes, ausquelles il obligea tous ses sujets de se soûmettre; une entr'autres, qui exclut les enfans mâles de la succession aux biens de leurs peres, qu'il transmet toute entiére aux filles; De plus il introduisit la coûtume de mettre une épée à la main des garçons aussi-tôt qu'ils étoient en âge de la porter, & de leur dire ces paroles: *Voici votre héritage*.

Les mêmes Ecrivains (m) racontent que Japhet eut un fils nommé *Séclab*, qui s'appliqua principalement à bâtir des maisons & des Villes, à cause de la multitude de ses enfans. Ceux-ci s'étant extrêmement multipliez demanderent à leurs freres les enfans de Rous des terres pour les cultiver, mais elles leur furent refusées. Ils s'addresserent ensuite aux descendans de Khozar, & de Gomari aussi leurs freres, mais ils n'en furent pas mieux reçûs, de sorte qu'ils furent obligez d'y entrer par force. Mais enfin tous leurs voisins s'étant liguez contr'eux, ils furent contraints de ceder & de se retirer dans un pays fort froid, au de-là du septiéme climat. Mirkond dit que les Séclabes habitent encore aujourd'hui dans le pays des Hyperboréens, où ils sont obligez de se retirer sous terre pendant la rigueur de l'hyver M. d'Herbelot croit que ce sont les Samoïedes, ou les Lapons.

Le même Mirkond dit que Séclab eut un fils dont la mere mourut en accouchant de lui, de maniére qu'on fut obligé de le nourrir du lait d'une Levrette, ce qui fut cause que cet enfant étant parvenu à un âge plus avancé, sautoit & couroit avec une légéreté & une vitesse merveilleuse, qualitez qui demeurerent héréditaires à toute sa lignée. Le nom de *Séclabe* a tant de rapport à celui de Sclaves, ou Esclavons, & à ce que M. d'Herbelot dit ailleurs des Sclaves, que je suis fort porté à croire que c'est d'eux dont Mirkond veut parler. Voyez Bibl. Orient. p. 470.

Pour revenir à *Ros*, ou *Rosch*, d'Ezéchiel, nous ne doutons point qu'il ne signifie la Russie, ou les peuples qui habitent sur l'Araxe,

(i) *Ezech* XXXVIII. 2. 3. נשיא ראש משך ותבל
(k) *Genes.* X. 2. תבל משך ותירס (l) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 722.

[m] *Idem. p.* 995.

l'Araxe, appellée *Rofth* par les habitans, & qui est l'ancienne demeure des Scythes.]

ROSEAU; *vallée du Roseau, vallis arundineti* ou *torrent de Canna*, (*n*) étoit à l'extrémité de la Tribu d'Ephraïm, du côté du septentrion, vers la Tribu de Manassé. On n'en sçait pas la vraye situation.

ROSEAU, que l'on mit entre les mains de nôtre Sauveur pour lui insulter dans sa Passion. On croit que c'étoit un simple roseau, une canne, qui pouvoit servir de bâton, & qu'on donna par dérision au Sauveur, comme pour lui servir de sceptre.

[**ROSE'E**. La rosée dans la Palestine est très-abondante. Chusaï compare une armée qui vient fondre sur l'ennemi à la rosée qui tombe sur la terre. (*o*) C'étoit comme une petite pluie qui tomboit tous les matins. Gédéon remplit un bassin de la rosée qui tomba la nuit sur une toison. [*p*] L'Epoux du Cantique, dit que ses cheveux sont tous moüillez de la rosée. (*q*) Isaac donnant sa bénédiction à Jacob (*r*), lui souhaita la rosée du Ciel qui engraisse ses champs. Dans ces pays chauds, & où il pleut rarement, la rosée des nuits supplée en quelque sorte aux pluies. Le Sage dit que les nuës se forment de la rosée. [*s*] *Nubes rore concrescunt* Ou plûtôt selon l'Hébreu, *les nuës produisent* ou distillent *la rosée*. Et ailleurs [*t*] La rosée & la bonne humeur du Prince sont comme la rosée sur l'herbe : *Sicut ros super herbam ita hilaritas ejus*.

Isaïe [*u*] parle de la pluie comme d'une rosée, parce qu'en effet elle en avoit presque toute l'abondance ; *Sicut nubes roris in die messis*. Le même Prophéte [*x*] dit que la rosée que Dieu fait tomber sur les siens, est une rosée lumineuse, *ros lucis, ros tuus*. Votre rosée est une rosée, qui ranime, qui éclaire, & qui rend la liberté à vos captifs. Il parle de la captivité de Babylone, comme d'un état de mort. Il compare son peuple captif à une herbe desséchée & mourante. La rosée la ranime & la fortifie. Ainsi la visite que Dieu fera de son peuple lui rendra en quelque sorte la vie & la lumiére. D'autres traduisent l'Hébreu : *Votre rosée est une rosée des herbes*, au lieu d'une rosée de lumiére ou de l'aurore. Cette comparaison de la visite de Dieu à une rosée se remarque en plus d'un endroit de l'Ecriture. Voyez Osée VI. 4. XIII. 3. XIV. 6. Mich. V. 7.

ROUE. Il est souvent parlé dans l'Ecriture des roues des chariots de guerre, des chariots propres à la trituration du bled, & enfin des roues du Char du Seigneur, qui parut à Ezéchiel (*y*) & à Daniel [*z*] : Celles-ci étoient d'une grandeur, d'une élévation, d'une beauté, d'un éclat merveilleux. On peut voir ce que ces Prophétes en racontent. Ezéchiel dit qu'elles étoient vivantes & animées, *Spiritus vitæ erat in rotis*; qu'elles étoient chargées d'yeux, ou de pierreries enchassées & brillantes comme des yeux ; & qu'elles étoient faites comme une roue dans une autre roue : *Et opus earum, quasi sit rota in medio rotæ* ; soit que les roues fussent l'une dans l'autre, comme le petit est dans le plus grand, ou qu'elles fussent toutes de même & égale grandeur, mais qu'elles se croisassent à angles droits pour former une roue capable de rouler en tout sens. Voyez l'article *Chérubin*.

La roue subite & précipitée des méchans est réprésentée dans l'Ecriture sous l'idée d'une roue qui tourne avec impétuosité. *Deus meus, pone illos ut rotam, & sicut stipulam ante faciem venti*. [*a*] Et dans le livre des Rois [*b*] ; *L'ame de vos ennemis sera roulée & agitée comme une pierre dans une fronde*. Le Psalmiste décrivant la déroute de Pharaon & de son armée dans le passage de la Mer rouge, dit [*c*] que *les fléches du Seigneur, ses éclairs, ont été lancées, & que la voix de son Tonnerre a éclatté pour renverser les roues des Egyptiens. Vox tonitrui tui in rota.*

Salo-

(*n*) *Josue*. XVI. 8. XVII. 9. נחל קנה *Vallis Arundineti*, ou *Torrens Canna* ou *Torrens Arundineti*. (*o*) 2. *Reg* XVIII. 12. (*p*) *Judic*. VI. 38. (*q*) *Cantic*. V. 2. (*r*) *Genes*. XXVII. 28. (*s*) *Prov*. III. 20. (*t*) *Prov*. XIX. 12. (*u*) *Isai*. XVIII. 4. (*x*) *Isai* XXVI. 19. טל אורת טלך.

(*y*) *Ezech*. I. 15. 16. *&c*. (*z*) *Dan*. VII. 9. (*a*) *Psalm*. LXXXII. 14. (*b*) 1. *Reg*. XXV. 29. (*c*) *Psalm*. LXXVI. 17.

Salomon décrivant d'une maniére énigmatique les effets de la vieillesse [*d*], dit que *la rouë sera rompuë sur la citerne.* Ce qu'on peut entendre du conduit naturel de l'urine, & de l'organe de la génération, qui perd alors sa force. Saint Jacques [*e*] dit que la langue *enflamme la rouë de notre naissance*, ou de notre vie. Toute notre vie est justement comparée à une rouë, à cause de son inconstance, & de sa volubilité. La langue y cause une infinité de malheurs & de péchez.]

ROXANE, fille du Grand Hérode & de Phédre sa huitiéme femme. Elle épousa un des fils de Phéroras.

ROYAUME DES CIEUX. Expression assez commune dans le nouveau Testament, pour signifier le Royaume de JESUS-CHRIST, la vocation des peuples à la Foy, la prédication de l'Evangile. Les anciens Prophétes, lorsqu'ils décrivoient les caractéres du Messie, ne manquoient guéres d'y mettre le nom de Roi & de Libérateur; & lors même qu'ils parloient de ses humiliations & de ses souffrances, ils y mêloient des traits qui marquoient sa puissance, son regne, sa Divinité. Par exemple, quand Zacharie [*f*] prédit l'entrée de JESUS-CHRIST à Jérusalem: *Voici*, dit-il, *vôtre Roi qui vient à vous, Juste & Sauveur; il est pauvre, & monté sur une ânesse, & sur un âne fils d'une ânesse.* Les Juifs accoûtumez à ces maniéres de parler des Prophétes, attendoient un Messie Roi, & ils exprimoient le tems de sa venuë par les termes de Royaume de Dieu, ou de Royaume des Cieux; & JESUS-CHRIST pour leur prouver qu'il étoit le vrai Messie, leur annonçoit souvent que le Royaume des Cieux étoit arrivé, ou qu'il étoit proche; & lorsqu'il parloit de ce qui devoit arriver dans son Eglise aprés sa Résurrection, il disoit de même que telle chose se verroit dans le Royaume des Cieux. Enfin il commençoit assez souvent ses paraboles par ces mots: Le Royaume des Cieux est semblable à un homme riche, à un pere de famille, à un trésor, &c.

Ainsi l'on peut remarquer dans l'Evangile plusieurs acceptions de ces termes, *le Royaume des Cieux*. 1°. Ils se prennent pour le premier avénement du Fils de Dieu, pour sa naissance temporelle, pour sa prédication, pour sa manifestation au monde. Par exemple: [*g*] *Si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les Démons, certainement le Royaume de Dieu est arrivé jusqu'à vous.* Ailleurs saint Matthieu [*h*] dit que JESUS-CHRIST *parcouroit les Villes & les bourgades, annonçant la bonne nouvelle de la venuë du Royaume de Dieu.* Et saint Luc: [*i*] *Le Royaume de Dieu est au milieu de vous.* Ce qui est paralléle à ce que dit saint Jean: [*k*] *Vous avez au milieu de vous celui que vous ne connoissez pas.*

2°. Ces termes sont mis pour marquer la vengeance que Dieu devoit exercer contre les Juifs incrédules, & qu'il exerça en effet quelques années aprés la mort du Sauveur, contre Jérusalem, par les armes des Romains, qui ruinérent cette Ville & son Temple, & qui y commirent des cruautez, qui ont fait regarder ce dernier siége, comme une des plus vives images du Jugement dernier. C'est dans ce sens que le Royaume des Cieux se prend dans saint Matthieu: [*l*] *Faites pénitence; car le Royaume des Cieux est proche.* Dieu est prêt d'appesantir son bras sur les méchans; il a déja la coignée à la main pour abbattre les mauvais arbres. Voyez aussi la parabole des dix vierges, [*m*] & celle des serviteurs à qui le pere de famille a donné des talents pour les faire profiter. [*n*] Les vierges folles excluës de la nôce, & le serviteur inutile jetté dans le cachot, marquent les Juifs incrédules, abandonnez de Dieu, & livrez à la vengeance de leurs ennemis.

3°. *Le Royaume des Cieux* marque la béatitude éternelle, la récompense des fidéles serviteurs de Dieu: *Celui qui fait la volonté du Pere céleste, entrera dans le Royaume des Cieux.* (*o*) Et ailleurs: (*p*) *Laissez venir à moi les petits enfans; car à eux appartient le Royaume des Cieux.* Et encore: (*q*) *Bienheureux les*

[*d*] *Eccle.* XII. 6. [*e*] *Jacobi* III. 6. [*f*] *Zach.* IX. 9.

[*g*] *Luc.* XI. 19. [*h*] *Matt.* IX. 31. [*i*] *Luc.* XVII. 21. [*k*] *Joan.* I. 26. [*l*] *Matth.* III. 2. [*m*] *Matth.* XXV. 1. 2. 3. [*n*] *Matth.* XXV. 23. 24. *&c.* (*o*) *Matt.* VII. 21. (*p*) *Matt.* XIX. 14. (*q*) *Matt.* V. 3.

les pauvres d'esprit; car le Royaume des Cieux est à eux.

4o. Cette expression s'employe pour désigner la vocation des Gentils, à l'exclusion des Juifs. Par exemple, JESUS-CHRIST aprés avoit parlé de la foi du Centenier, prédit la vocation des Gentils, & la réprobation des Juifs, en disant : (r) *Les enfans du Royaume seront chassez dehors.* C'est au même sens que se rapportent les paraboles du festin où les étrangers sont appellez, au refus des amis que le Pere de famille y avoit invitez ; (s) & celle des fermiers de la vigne, qui chassent les domestiques du maître, & mettent à mort son propre fils. [t]

5o. Enfin *le Royaume des Cieux* marque le plus souvent l'Eglise de JESUS-CHRIST, la prédication de l'Evangile, la maniére dont Dieu se conduit envers les Elûs pour les conduire à la foi & ensuite à la béatitude. C'est dans ce sens que JESUS-CHRIST dit que le Royaume des Cieux est semblable à un trésor caché, qu'un homme découvre, & qu'il achette au prix de tout son bien ; [u] & à une pierre précieuse pour laquelle un marchand donne tout son bien. [x] Ce trésor, cette pierre précieuse, ne sont autre chose que la foi en JESUS-CHRIST. Ailleurs il compare le Royaume des Cieux à un champ, où l'on trouve de l'ivraye mêlée avec le bon grain ; [y] à un filet, où l'on amasse de bons & de méchans poissons : [z] ce qui marque l'Eglise, qui est toûjours mêlée de bons & de mauvais Chrétiens en ce monde. Il dit souvent que son regne commencera aprés sa résurrection ; c'est-à-dire, que ce sera principalement alors que l'Evangile sera prêché, & qu'il appellera ses Elûs à la foi.

[Les Juifs & les Apôtres attendoient le régne du Messie, comme d'un Roi temporel, qui devoit exercer sa puissance sur ses ennemis, faire de grandes conquêtes, rétablir la monarchie des Juifs & relever le Thrône de David dans toute sa splendeur, assujettir les Nations à son empire, & récompenser ses amis & ses fidéles serviteurs, à proportion de leur fidélité & de leurs services. D'où vient que si souvent les Apôtres ont eu des contestations sur la préséance dans ce Royaume [a] & que les enfans de Zebedée font demander à JESUS-CHRIST par leur mere les deux premiéres places dans ce Royaume. [b] Voyez ci-devant *Royaume des Cieux*.

LE ROYAUME DE DIEU est souvent synonime au Royaume des Cieux. Mais dans l'ancien Testament *le Royaume*, ou *le régne de Dieu*, marque sa puissance infinie, l'autorité souveraine qu'il exerce sur toutes les créatures, sur les Royaumes du monde, sur les cœurs des hommes. L'auteur du livre de la Sagesse [c] dit que Dieu fit voir son Royaume à Jacob, qui fuyoit la colére d'Esaü ; *Ostendit illi regnum Dei.* Il lui ouvrit les Cieux en lui montrant l'Echelle mystérieuse par où les Anges montoient & descendoient ; Et l'Ecclésiastique [d] dit que Dieu donna à David *Testamentum regni*, l'alliance, l'assurance, la promesse du Royaume pour lui & pour ses successeurs : Il est dit aussi, que Dieu n'abandonna pas Joseph, & qu'il lui procura [e] *Sceptrum regni*, le sceptre dans l'Egypte ; non qu'il y ait régné en effet ; Mais qu'il y eût une autorité presqu'égale à celle du Roi. Voyez Génés. XLI. 40. *Uno tantum regni solio te præcedam.* Nabuchodonosor jure par son Thrône & *par son Royaume* qu'il se défendra, & qu'il se vengera [f]

LE ROYAUME DE L'ENFER ; Le *Royaume de Satan* marque ou l'empire que le Démon exerce sur les autres Démons, ou celui qu'il exerce sur les méchans en cette vie ; ou enfin celui qu'il a sur les ames des méchans qui sont dans l'enfer. L'Auteur du livre de la Sagesse dit que le regne de l'Enfer n'étoit pas sur la terre avant le péché du premier homme, *nec inferorum regnum in terra.* Ou selon le Grec [g] ; & que Pluton *n'avoit pas alors son Palais Royal sur la terre.* Il n'é-

(r) *Matth.* VIII. 12. (s) *Matth.* XXII. 2. (t) *Marc.* XII. 8. (u) *Matth.* XIII. 44. (x) *Matth.* XIII. 45. (y) *Matth.* XIII. 3. 4. 18. (z) *Matth.* XIII. 47. 48.

(a) *Matth.* XVIII. 11. *Marc.* IX. 13. 34. (b) *Matt.* XX. 21. (c) *Sap.* X. 10. (d) *Eccli.* XLVII. 13. (e) *Sap.* X. 14. (f) *Judith* I. 12. (g) *Sap.* I. 14. Οὐδὲ ᾍδου βασίλειον ἐπὶ γῆς

n'exerçoit pas son empire sur les hommes. Et le Sauveur dans l'Evangile (*h*) *Tout Royaume divisé contre lui-même sera ruiné. Que si Satan chasse Satan, il est divisé contre lui-même. Comment donc son Royaume subsistera-t'il ?* Il répond à l'accusation des Pharisiens qui disoient qu'il ne chassoit les Démons, qu'au nom de Béelsebub Prince des Démons. Il montre que cela ne se peut, parce qu'il faudroit dire que Satan travaille à la ruine de son Empire, & que le Royaume d'Enfer est en discussion avec ses sujets.

Le Psalmiste nous représente les méchans dans l'Enfer comme un troupeau de brebis, dont la mort est le Pasteur & le Roi (*i*); *Sicut oves in inferno positi sunt, mors depascet eos.* Les Prophétes nous représentent l'Enfer comme une République, où les Rois, les Puissans de la terre conservent encore quelque vaine apparence de leur prémiére grandeur. Voyez *Isai.* XIV. 9. 10. & suiv. Et *Ezech.* XXXI. 15. 16. 17. & XXXII. 20. 21. & suiv.

Dans le livre de Job. (*k*), & dans le troisiéme des Rois (*l*) on nous représente Satan qui paroît devant le Tribunal de Dieu, & qui reçoit les ordres de sa Majesté, pour affliger, ou pour tromper les hommes. Ainsi les Hébreux ne lui croyoient pas un pouvoir absolu, ni un Royaume indépendant, même pour faire le mal : Ils reconnoissoient qu'il étoit le simple exécuteur des ordres de Dieu & le ministre de sa justice, ou de sa vengeance, ou de ses épreuves envers les hommes.]

RUBEN, fils aîné de Jacob & de Liah, (*m*) nâquit l'an du Monde 2246. avant J.C. 1754. avant l'Ére vulgaire 1758. Un jour Ruben étant encore jeune, alla à la campagne, & y ayant trouvé un fruit nommé en Hébreu *dudaïm*, que la plûpart expliquent *des mandragores*, il les apporta à Liah sa mere. (*n*) Rachel en fut curieuse, & les demanda à Liah. Celle-ci les lui céda, à condition que Jacob dormiroit la nuit suivante avec elle. Rachel y consentit, & Liah devint grosse d'Issachar. Longtems après, & Jacob étant déja retourné dans la terre de Chanaan, Ruben abusa de Bala concubine de son pere; (*o*) ce qui fut cause qu'il perdit le droit d'aînesse, & les prérogatives qui lui étoient dûës par sa naissance.

Lorsque ses autres freres eurent pris la résolution de se defaire de Joseph, (*p*) Ruben chercha tous les moyens qu'il put pour le tirer de leurs mains. Il leur proposa de le descendre dans une vieille cîterne, où il n'y avoit point d'eau, afin qu'il pût ensuite l'en tirer, & le renvoyer à Jacob. En effet ses freres l'ayant dépoüillé, le jettérent dans une cîterne. Mais pendant que Ruben s'étoit éloigné pour un peu de tems, ils l'en tirérent, & le vendirent à des Ismaëlites qui passoient prés de là. Ruben à son retour, étant allé à la cîterne, & ne l'ayant point trouvé, déchira ses vêtemens, & vint dire à ses fréres; L'enfant ne paroît point, & où irai-je ? Ils le tirérent de peine, en lui disant qu'ils l'avoient vendu à des passans qui alloient en Egypte.

Jacob au lit de la mort, (*q*) reprocha vivement à Ruben la faute qu'il avoit commise avec Bala, en lui disant: *Ruben mon fils aîné, le commencement de ma force & de ma vigueur, vous deviez être le plus grand en dignité, & le premier en autorité: mais vous vous êtes répandu comme l'eau; vous ne croîtrez point, parce que vous avez monté sur le lit de vôtre pere, & que vous avez soüillé sa couche,* Moïse avant de mourir, dit aussi à Ruben: (*r*) *Que Ruben vive, & qu'il ne meure point; mais qu'il ne croisse point en nombre.* En effet la Tribu de Ruben ne fut jamais bien nombreuse, ni bien considérable dans Israël. Elle eut son partage au-delà du Jourdain, dans la partie la plus méridionale de ce canton, entre les torrens d'Arnon au midi, & de Jazer au nord, ayant les monts de Galaad à l'orient,

(*h*) *Matt.* XII. 25. (*i*) *Psalm.* XLVIII. 15. (*k*) *Job.* I. 6. (*l*) 3. *Reg.* XXII. 20. 21. (*m*) *Genes.* XXIX. 32. (*n*) *Genes.* XXX. 14.

(*o*) *Genes.* XXXV. 22. (*p*) *Genes.* XXXVII. 20. 21. *&c.* An du Monde 2276. avant J.C. 1724. avant l'Ere vulg. 1728. (*q*) *Genes. XLIX.* 3. 4. An du Monde 2315. avant J.C. 1685. avant l'Ere vulg. 1689. (*r*) *Deut XXXIII. 6.*

ent, & le Jourdain au couchant. Le tems de la mort de Ruben n'est pas connu.

On lit dans le livre apocryphe intitulé : *Testament des douze Patriarches*, que Ruben âgé de trente ans, ayant vû Bala servante de Rachel, & concubine de Jacob son pere, laquelle se baignoit toute nuë dans un lieu découvert, conçut pour elle une si violente passion, qu'il n'eut point de repos qu'il ne l'eût satisfaite. Il en trouva l'occasion un jour que Jacob étoit allé visiter son pere Isaac, & que ses fils étoient à Gader, prés d'Ephrata ou Bethléem. Alors Ruben ayant trouvé Bala qui étoit yvre, & qui dormoit dans sa tente dans une posture indécente, il se laissa aller à sa passion, & commit un inceste avec elle. Dieu révéla aussi-tot à Jacob par le ministére d'un Ange, le crime que son fils avoit commis; & le Seigneur pour punir Ruben, le frappa d'une maladie qui dura sept mois, & qui fut si violente, qu'elle l'auroit conduite au tombeau, si Jacob n'eût prié pour lui. Enfin Ruben conçut une telle douleur de sa faute, qu'il s'imposa pour pénitence, de ne manger ni pain, ni viande, & de ne point boire de vin pendant sept ans. Mais on sçait que cet Ouvrage n'est d'aucune autorité, ayant été écrit par un imposteur, qui a voulu autoriser le faux Livre d'Enoch, & d'autres traditions Judaïques.

RUE, *Rutha*; herbe domestique assez connuë. JESUS-CHRIST reproche aux Pharisiens (*s*) que par une mauvaise affectation, ils payoient la dixme de la mente & de la ruë qui croissoient dans leurs jardins, & qui pour cette raison n'étoient pas en rigueur soumises à la Loi qui commandoit la dixme. Il ne blâme pas toutefois cette exactitude scrupuleuse, qui au fond n'a rien de mauvais : mais il les reprend principalement de ce qu'en observant ces minuties, ils negligeoient les préceptes les plus importans de la Loi : *Hæc autem oportuit facere, & illa non omittere.*

Joseph l'Historien (*t*) raconte qu'il y avoit dans le château de Maquéronte, au-delà du Jourdain, une plante de ruë d'une grandeur si extraordinaire, qu'il n'y avoit aucun figuier qui l'égalât, ni en hauteur, ni en grandeur. On disoit qu'elle étoit en cet endroit dès le tems du Grand Hérode; c'est-à-dire, au moins soixante & treize ans auparavant la fin de la guerre des Juifs, où elle périt.

I. RUFUS, fils de Simon le Cyrénéen, lequel Simon aida nôtre Sauveur à porter sa croix au Calvaire. (*u*) Rufe étoit apparemment célébre parmi les premiers Chrêtiens; puisque saint Marc le nomme par distinction : *Simonem Cyrenæum patrem Alexandri & Rufi.* Est-ce ce *Rufus* que saint Paul dans l'Epître aux Romains, (*x*) saluë avec sa mére? Saint Policarpe dans sa Lettre aux Philippiens écrite l'an 107. leur propose saint Ignace & un saint Rufe comme des modéles de patience. Usuard, Adon, & d'autres anciens Martyrologes mettent saint Rufe Martyr le 18. de Décembre, & ils insinuënt que c'étoit le fils de Simon le Cyrénéen, puisqu'ils disent qu'il étoit un des anciens Disciples, par lesquels les premiéres Eglises ont été fondées parmi les Juifs & parmi les Gentils. La Chronique Lucius Dexter, Ouvrage sans crédit, & composé par un imposteur, parle de saint Rufe Evêque de Tortose en Catalogne, & honoré le 11. de Novembre, ou plûtôt le 14. selon Ferrarius; & de saint Aléxandre son frere, martyrisé à Carthagéne le 11. de Mars.

II. RUFUS, dont parle saint Paul dans son Epitre aux Romains, (*y*) est peut-être le même que saint Rufe, fils de Simon le Cyrénéen. Les anciens Martyrologes de Béde, d'Usuard, d'Adon, & le Romain, mettent sa Fête au 21. de Novembre. Le faux Dorothée le Fait Evêque de Thébes. Nous avons vû dans l'article précédent ce qu'en disent les Espagnols.

III. RUFUS (*Annius*) fut fait Gouverneur de Judée vers l'an 16. de J. C. 13. de l'Ere vulgaire. Il succéda dans cet emploi à Ambivius, & eut pour successeur Valérius Gratus, l'an 15. ou 16. de l'Ere vulgaire.

IV. Ru-

(*s*) *Luc.* XI. 42. (*t*) *Joseph. de Bello*, *l.* 7. *c.* 25. *p.* 981. *a.*

(*u*) *Marc.* XV. 21. (*x*) *Rom.* XVI. 13. (*y*) *Rom.* XVI. 13.

IV. Rufus, (*Terentius*) où, comme l'appellent les Juifs, *Turnus Rufus*, fut laissé par Tite à Jérusalem avec la dixiéme légion, aprés la ruine & la désolation de cette ville. (z) Les Juifs assûrent que Rufus y fit passer la charruë. Il envoya à Tite un des Chefs des Juifs nommé *Simon de Gioras*, qui étoit sorti des égoûts du Temple.

RUMA. Joseph parle de *Ruma*, village de Galilée. *De Bello*, *l.* 3. *c.* 9. Dans le quatriéme Livre des Rois, (*a*) il est aussi parlé de *Ruma*: mais Joseph y a lû *Abuma*.

RUNCINA, signifie proprement *un rabot*. (*b*) Hermolaüs Barbarus & Calepin se sont trompez, en le prenant pour une scie à scier de gros bois. Le Traducteur Latin d'Isaïe, XLIV. 13. se sert du mot *runcina*: *Artifex lignarius extendit normam, & formavit lignum in runcina*. L'Hébreu *sared* (*c*) signifie plûtôt le cordeau que les charpentiers teignent en rouge ou en noir, pour tracer le bois qu'ils doivent tailler. Les Septante se servent du terme *paragraphis*, lequel, au jugement de Martinius, signifie la régle dont se servent les enfans pour régler leur papier. Isaïe veut donc dire que le charpentier prend d'abord un bois informe, qu'il le taille, & que pour l'équarrer, il se sert du cordeau coloré pour tirer des lignes droites.

[RUPTURE. *Confractio*. C'est une expression commune dans le Texte Original de l'Ecriture que *faire une rupture*, pour dire *frapper de mort*. Le Seigneur fit une rupture dans Oza (*d*); Il le fit mourir. *Purifiez-vous, de peur que le Seigneur ne se fâche & ne fasse une rupture au milieu d'eux* (*e*); & dans les Pseaumes (*f*): Dieu résolut de les perdre, & il l'auroit fait, si Moïse son serviteur *ne se fût mis dans la rupture* en sa presence, s'il ne se fût mis entre deux, pour détourner la colére de Dieu.

(z) *Joseph. de Bello*, *l.* 7. *c.* 17. *p.* 971. An de J. C. 73. de l'Ere vulg. 70. (*a*) 4. *Reg.* XXIII. 36. [*b*] *Plin.* *l.* 16. *c.* 42. *Pampinato semper orbe se volvens, ad incisatos runcinatorum raptus. Arnob. l.* 6. *contra Gentes. Simulachra runcinarum lævigata de planis.* [*c*] *Isai* XLIV. 13. יתארהו בשרד 70. Ἐμόρφωσεν αὐτὸ ἐν παραγραφίδι. [*d*] 1. *Reg.* VI. 7. [*e*] *Exod.* XIX. 10. 12. [*f*] *Psalm.* CV. 23.

RUPTURA se met aussi pour une brêche. *On vous appellera réparateur des ruptures* (*g*), des brêches. *Vocaberis ædificator sepium.* L'Hébreu, *sepiens rupturas*. Et Amos (*h*); Je réléverai la Tente de David qui est renversée, & *je rebâtirai ses ruptures, ses brêches &c.*]

RUTH, femme Moabite, qui ayant épousé Chélion fils d'Elimélech & de Noëmi, qui s'étoient retirez dans la terre de Moab, demeura quelque tems avec lui, sans en avoir d'enfans. Noëmi ayant perdu son mari & ses deux fils, & voulant s'en retourner à Bethléem sa patrie, ses deux brûs, qui étoient veuves, voulurent aussi la suivre dans son pays: mais leur ayant remontré l'impuissance où elle se trouvoit de les établir toutes deux, Orpha demeura dans la terre de Moab, & Ruth suivit Noëmi à Bethléem. (*i*) Cela arriva sur la fin du tems des Juges & sous le gouvernement d'Héli, si l'on en croit Joseph. (*k*) Les Rabbins veulent que Boos, qui épousa Ruth, soit le même qu'Abesan Juge d'Israël, qui gouverna pendant sept ans, vers l'an du Monde 2823. entre Jephté & Ahialon. La grande Chronique des Hébreux place cette histoire au tems d'Aod, & de sa servitude des Israëlites sous Eglon Roi de Moab. D'autres [*l*] la mettent sous Barach & Débora; D'autres, sous Gédéon; d'autres, sous Abimélech. Usserius, que nous suivons, la place sous Samgar, environ six vingt ans après Josué.

Noëmi étant arrivée à Bethléem, se trouva réduite à une grande pauvreté, & Ruth alla glaner, afin d'amasser quelque chose pour vivre. Elle se rencontra par hasard dans le champ d'un riche bourgeois de Bethléem, nommé Boos, qui étoit parent d'Elimélech son beaupere. Boos étant venu pour voir ses moissonneurs, apperçut Ruth, loüa son attachement à Noëmi sa belle-mere, lui dit quelle pouvoit

(*h*) *Isai* LVIII. 12. (*h*) *Amos.* IX. 11. (*i*) *Ruth.* I. (*k*) *Joseph. Antiq. l.* 5. *c.* 11. (*l*) *Tostat. Lyran. Torniel. Genebr. &c.*

aller boire & manger avec ses gens, & ordonna à ceux-ci de laisser exprés quelque chose aprés eux, afin qu'elle trouvât une plus abondante glanure. Ruth s'en retourna le soir, & ayant raconté à Noëmi ce qui lui étoit arrivé, & les bonnes maniéres de Boos, qui l'avoit même invitée de ne pas aller glaner ailleurs que dans son champ, Noëmi bénit Dieu, qui avoit mis ces sentimens dans le cœur de Boos, & lui apprit que cet homme étoit son parent.

Sur la fin de la moisson, Noëmi dit à Ruth: J'ai dessein de vous établir, & de vous procurer un repos solide. Allez cette nuit vous coucher aux pieds de Boos, qui doit aller ce soir pour vanner ses grains, & vous ferez ce qu'il vous dira. Ruth obéït; & ayant remarqué le lieu où Boos étoit allé se coucher, apparemment sous quelque arbre dans son champ, Ruth y alla aussi pendant la nuit, & se mit à ses pieds. Boos s'étant éveillé, & voyant quelque chose prés de lui, eut peur; & Ruth lui dit simplement: Je suis Ruth vôtre servante; étendez vôtre manteau sur moi, parce que vous êtes mon proche parent. Boos lui dit qu'à la vérité il étoit son proche parent, mais qu'il y en avoit un autre plus proche; & que si celui-ci refusoit de l'épouser, il la prendroit pour femme; & s'étant levé de trés-grand matin, avant qu'il fût jour, il remplit de froment le manteau de Ruth, & la renvoya vers Noëmi.

Lorsqu'il fut jour, Boos alla à la porte de Bethléem, & ayant assemblé les Anciens de la ville, il somma celui qui étoit le plus proche parent d'Elimélech, d'épouser Ruth veuve de Chélion son fils. Cet homme ayant dit qu'il ne le pouvoit, Boos lui répliqua: Renoncez donc à vôtre droit. Il le fit; & Boos déclara qu'il l'épouseroit volontiers. Ainsi Ruth devint femme de Boos, dont elle eut un fils nommé Obed, qui fut pere d'Isaï, & ayeul du Roi David.

Le Livre de Ruth, qui contient l'histoire, dont nous venons de donner le précis, est placé dans nos Bibles entre le Livre des Juges, & le premier Livre des Rois, comme étant une suite du premier, & une introduction au second. Saint Jérôme (*m*) nous apprend que les Juifs le joignoient au Livre des Juges, parce que l'histoire qu'il renferme arriva au tems d'un des Juges d'Israël: (*n*) *In diebus unius Judicis, quando Judices praerant*; & plusieurs anciens Peres ne font aussi qu'un Livre des Juges & de Ruth. Mais les nouveaux Juifs dans leurs Bibles, placent ordinairement aprés le Pentateuque, les cinq *Megilloth* qui sont 1o. le Cantique des Cantiques; 2o. Ruth; 3o. les Lamentations de Jérémie; 4o. l'Ecclésiaste; & 5o. Esther. Quelquefois Ruth est mis le premier des cinq, quelquefois le second & quelquefois le cinquiéme.

Le but de l'Auteur de ce Livre, est de nous faire connoître la généalogie de David; & il y a toute apparence que c'est le même Auteur qui a composé le premier Livre des Rois, lequel ne pouvant pas commodément placer cette généalogie de David, sans trop déranger son récit, a mieux aimé la donner à part. L'Ecrivain remarque à la tête de cet Ouvrage, que l'histoire qu'il va raconter, arriva au tems que les Juges gouvernoient. Ils ne gouvernoient donc plus de son tems. De plus il parle de David à la fin de son Livre. Il l'a donc écrit au plûtôt sous le regne de David. J'y remarque d'ailleurs deux maniéres de parler, qui ne se trouvent que dans les Livres des Rois. La premiére: (*o*) *Hæc faciat mihi Deus, & hæc addat, si &c.* La seconde; (*p*) *Je vous ai découvert l'oreille*, pour, *je vous ai dit*.

La canonicité de cet Ouvrage n'est par contestée. Nous avons marqué ci-devant qu'on n'étoit pas d'accord sur l'époque de l'histoire que l'on y raconte. Ruth Moabite se rencontre dans la généalogie de nôtre Sauveur, *Matth*. I. 5.

RYDDA, ville que les Juifs conquirent sur les Arabes, sous le regne d'Aléxandre Jannée. (*q*)

(*m*) *Hieronym. Prolog. Galeat.* (*n*) *Judic.* I. 1. (*o*) *Ruth*. I. 17. Comparez 1. *Reg*. III. 16. XIV. 44. XX. 22. & 2. *Reg*. III. 9. 35. XIX. 13. & 3. *Reg*. II. 23. XIX. 1. XX. 10. & 4. *Reg*. VI. 21. (*p*) *Ruth*. IV. 4. Comparez 1. *Reg*. XX. 2. & 2. *Reg*. VII. 27. (*q*) *Antiq. l.* 14. c. 2.

Fin du Troisieme Tome.

